This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD·VNIVERSITY·LIBRARY

PANTHÉON LITTÉRAIRE.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

HISTOIRE.

IMPRIMERIE DE COSSON, RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 9.

CHOIX

DE

CHRONIQUES ET MÉMOIRES

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE.

XVI^e^ SIÈCLE.

CHOIX

DE

CHRONIQUES ET MÉMOIRES

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE

AVEC NOTICES HISTORIQUES

PAR J. A. C. BUCHON.

MÉMOIRES DE GASPARD DE SAULX-TAVANNES,
MÉMOIRES DE BOYVIN DU VILLARS.

PARIS

A. DESREZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE SAINT-GEORGES, 11.

M DCCC XXXVI.

CHOIX

DE

CHRONIQUES ET MÉMOIRES

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE

AVEC NOTICES HISTORIQUES

PAR J. A. C. BUCHON.

MÉMOIRES DE GASPARD DE SAULX-TAVANNES,
MÉMOIRES DE BOYVIN DU VILLARS.

A

S. A. S.

LE PRINCE RÉGNANT DE

HOHENZOLLERN-HECHINGEN,

HOMME D'ESPRIT ET DE CŒUR,

SOUVERAIN ET SOLDAT

SANS LE PÉDANTISME DU MÉTIER.

PLUS FIER QUE NOUS DE NOS SUCCÈS,

PLUS ACCABLÉ QUE NOUS DE NOS REVERS,

ON L'A VU

DANS DES TEMPS DIFFICILES,

DANS DES TEMPS D'ÉPREUVE POUR LES NATIONS ET LES HOMMES,

FIDÈLE A SA PATRIE ALLEMANDE

SANS RENIER SES SOUVENIRS ET SES AMIS DE FRANCE;

ET TOUJOURS ASSOCIER DANS SES AFFECTIONS

LES PRINCIPES EXALTÉS DE CET ANTIQUE HONNEUR

QUI SAUVÈRENT SOUVENT L'INDÉPENDANCE DE L'HOMME DANS LE PASSÉ,

AVEC LES PRINCIPES CIVILISATEURS

QUI, EN AUGMENTANT LES LUMIÈRES DU PRÉSENT,

ASSURENT LA LIBERTÉ, LA DIGNITÉ, LE BONHEUR DE L'AVENIR.

HOMMAGE DE LA HAUTE ESTIME ET DE L'AFFECTION DE

J. A. C. BUCHON.

NOTICE

SUR LE VICOMTE JEAN DE SAULX,

AUTEUR DES MÉMOIRES SUR GASPARD DE SAULX TAVANNES, SON PÈRE.

NÉ EN 1555. — MORT VERS 1630.

« J'ai ouï dire autrefois au père Louis Jacob, carme bourguignon, écrit Guy Patin (1), qu'un certain M. de Tavannes avoit fait imprimer, dans son château, en cachette, un tome de *Mémoires historiques*, in-folio, qu'il n'avoit osé publier, à cause de plusieurs choses étranges qu'il y avoit dites contre les grands, et entre autres sur Catherine de Médicis, et qu'il n'en avoit donné que quelques exemplaires à peu de ses amis. Je viens de les lire : cet auteur y parle hardiment, je n'ai encore pu trouver rien de pareil : *Vir fuit militaris, ingenii fervens, et altè cinctus.* »

Ce livre de *Mémoires historiques*, imprimé par Tavannes en cachette dans son propre château, pour l'usage de sa propre famille, est plutôt un recueil de maximes d'état, un code du monde politique et social, tel qu'il était alors, qu'une relation historique suivie des actions de Gaspard de Tavannes, père de l'auteur. A la vérité, les faits historiques, et j'ajouterai les faits les plus intéressans, s'y trouvent jetés çà et là, mais c'est comme pour servir de texte, soit à des boutades philosophiques écrites avec une rare énergie, soit à des digressions sur les diverses parties de l'art de la guerre, soit à des conseils politiques. L'indépendance des pensées comme la vigueur antique du style de Tavannes rappellent, de la manière la plus remarquable, le style âpre et la fierté aristocratique de Saint-Simon, placé dans une position sociale tout-à-fait analogue à la sienne. On en jugera par quelques unes des maximes que je détache çà et là, et presque au hasard, du corps de sa narration.

✲

Les rois s'abusent, qui disent pouvoir faire des gentilshommes; c'est Dieu qui donne le courage. Sa bénédiction rend les hommes valeureux. Les mésalliés ne le conservent qu'à moitié.

✲

Les gens de l'art sages et vaillans naissent de leurs semblables; la suite de plusieurs vertueux augmente la perfection de leur postérité. Des mélanges naissent les monstres. Honte, vices, maladies, infirmités, se portent dans les maisons par les femmes. Les enfans des mésalliés ne naissent qu'à demi vertueux.

✲

Les nobles ne pouvant, comme les arbres fruitiers, s'enter l'un sur l'autre, sont nécessités d'épouser des femmes, desquelles il vaudroit se mieux passer que de les avoir dissemblables à soi.

✲

Les gentilshommes riches ayant trois enfans, en devroient mettre deux aux armes; les médiocres un, et le reste d'église et de lois, sans les lier que l'aîné n'ait

(1) Dans une de ses Lettres, du 13 juillet 1657.

des enfans; marier peu de filles, qui sont la ruine des maisons.

✲

La noblesse est issue d'Abel et des enfans de Noé; les plébéiens de Cain et des serviteurs de Noé sortis de l'arche.

✲

Les lois devroient donner les pauvres gentilshommes aux maisons riches et nobles qui tombent en quenouilles.

✲

L'appauvrissement de la noblesse, que les rois de ce temps ont permise ou désirée, est origine des mésalliemens et mariages des gentilshommes avec les plébéiens, desquels les enfans ne seront qu'à moitié vaillans. Plusieurs souverains sont soigneux de conserver les haras des chevaux, accouplant les bons avec leurs semblables, et n'ont soin d'empêcher les mariages que les généreux gentilshommes sont contraints, par la pauvreté, d'accomplir avec des femmes sorties des plus vicieuses et viles personnes de leur estat.

✲

La religion gist en créance, qui ne peut estre fixée que par raison, et non par flammes.

✲

Peu sert en France de sçavoir les batailles et assauts, qui ne sçait la cour et les dames.

✲

Les papes et rois ne peuvent donner absolution de la foi violée, ainsi qu'ils ne peuvent donner la réputation.

✲

Qui est libre, en la cour des rois devient serf. L'ame n'est libre qui flatte, mesdit, se plie, desguise, farde, cache le vray, publie le faux, rapporte, dissimule, s'offre à ses ennemis, trompe ses amis, conseille guerre, mort, subsides, se ligue avec les meschans sans salut. Faisant au contraire on ne peut subsister à la cour.— L'honneur qui n'est honneur que par faveur doit estre à mespris.

✲

Les rois nous doivent la justice. Nos juges sont les cours souveraines. C'est mal fait de faire le procès des hommes par commissaires, vraye marque de tyrannie, sortans leurs sujets de leurs juges ordinaires, sans que les protestations et taciturnité leur puissent servir, puisqu'il leur est commandé de répondre à peine de conviction. Ce qui est violer les lois, et de quoi les souverains sont responsables devant Dieu, ces commissaires estant un témoignage qu'il n'y a preuve suffisante contre ceux qu'ils veulent perdre.

✲

Les rois ne peuvent faire ni princes ni gentilshommes... Eux et les princes sont sortis et faits de gentilshommes, pour et à l'aide desquels ils ont été créés.

✲

Les rois sont créés pour servir aux peuples, qui peuvent estre sans rois, et non les rois sans peuples.

✲

Les gehennes sont cruelles et incertaines, dont la seule crainte fait advouer le crime non commis. Plusieurs coupables le soutiennent, se justifient par patience et tolérance... S'il réussit un bien de ces cruautés, il en réussit deux maux. J'advouerois pour, l'éviter, ce à quoi je n'aurois jamais pensé.

✲

Le plus grand supplice devroit estre de couper la teste.

✲

Les roys ne se doivent attribuer droict de regner selon leur volonté, pour avoir esté esleus de Dieu. Ceste eslection fut en son ire, lorsqu'il advertit son peuple que ces roys les affligeroient, prendroient leurs femmes,

leurs enfans et leurs biens, ce qu'il leur disoit pour les donner de leur demande.

*

Les roys ne sont créés ny assistés des peuples pour servir à leurs voluptés; au contraire les peuples les eslisent pour tirer du bien et commodité d'eux.

*

Heureux sont les Castillans et les Anglois, au pays desquels il ne s'impose rien sans leur consentement! Les François feroient beaucoup pour eux, si doucement il se pouvoient reglisser à ce privilège dont ils ont jouy, et qui leur estoit conservé par les assemblées d'estats qui estoient gardiennes du bien public.

*

Les assemblées d'estats doivent estre procurées généralement de tout le peuple, et non des particuliers princes et seigneurs qui ne désirent ces assemblées que pour leur intérest; auquel estant satisfait, ils abandonnent le public.

*

Les ecclesiastiques et les nobles cognoissent que si quelque estat avoit à emporter la domination, ce seroit le peuple, parce qu'ils tiennent les villes et qu'ils sont douze contre un. Ce qui advenant, et le gouvernement populaire estant en puissance, les prééminences et privilèges des ecclésiastiques et des nobles seroient mis en controverse, les faveurs et dons des roys perdus, parce que les peuples veulent expressément l'égalité.

*

Les peuples seroient excités beaucoup plus à dévotion, s'ils entendoient en leur langue les chants des prestres et psaumes qui se disent dans l'église.

*

Semble que les roys de France se défient de leur autorité, n'ayant osé toucher aux coustumes du pays, duquel il faudroit assembler et brusler les coustumiers, les glosses, les chicaneries romaines, et ne laisser que cinquante feuillets de papier où seroit contenu tout le droict; du moins les regler tous au droict escrit.

*

La reine demanda au sieur de Tavannes comment elle sauroit le cœur de la reine de Navarre. Il se rit et respondit: «Entre femmes, mettez-la en colère et ne vous y mettez point, vous apprendrez d'elle, non elle de vous.»

*

C'est l'honneur de plaider et juger. Les seigneurs romains s'en sentoient honorés. Sotte est l'opinion des brutaux, que les présidens et conseillers ne sont des gentils-hommes. Plusieurs sont de ceste qualité; et c'est estre vraiement noble que de faire la justice: ce sont eux qui ont puissance sur les biens et vie des autres. C'est estre serf que d'estre d'un estat privé de judicature, qui est marque de supériorité et de souveraineté.

*

Les ordres sont une invention pour recompenser les hommes sans despense du public. Tous les roys faillent qui pourvoient à ces ordres les princes de leur sang et les plus riches, au lieu qu'il n'y devroit estre receu que les plus vaillans. Mesme Leurs Majestés ne le devroient porter que l'ayant mérité en bataille. Ce n'est une marque de richesse, ni de maison illustre, mais de valeur. Ces ordres ne se devroient donner que par l'advis de tous les chevaliers, après avoir debatu les mérites.

*

Les François, imitateurs des singes, montent de branche en branche, et à la plus haute monstrent le derrière. Plusieurs, sans y penser, se perchent si haut qu'ils ne peuvent descendre.

*

Les jugemens des criminels par commissaires, qui sont des personnes choisies selon la passion des roys, sont tyranniques, et les conseillers tirés des cours de parlemens qui y sont employés offensent leurs consciences et se meslent de ce qui ne leur appartient pas. Ils sont

blasmés comme leurs maistres, soupçonnés de corruption ou de vengeance par leur eslection. Les juges des François sont les parlemens. Le roy estant partie en crimes de lèze majesté et en autres, ne peut équitablement changer les juges ordinaires. C'est une extreme meschanceté que telles gens condamnent à peine de conviction de respondre devant eux. Plusieurs mourroient plustost que d'y respondre. Le roy Henry IV, au procès criminel du sieur de Biron, l'a mieux entendu que ses prédécesseurs, l'ayant fait condamner par arrest de la cour de parlement, toutes les chambres assemblées..... Deux fois en péril d'estre jugé par commissaires, Dieu m'a préservé. Cognoissant mes juges passionnés, ennemis du party des catholiques que j'avois tenu, j'estois résolu me laisser coutumacer plustost que de respondre devant eux, puisqu'aussi bien par leur meschanceté je ne pouvois éviter la mort.

*

Heureux qui ne cognoit les roys! plus heureux ceux qu'ils ne cognoissent pas! très-heureux ceux qui en sont éloignés et ne les voient jamais! Combien seroient les diadesmes desdaignés s'ils estoient cognus? combien qui y sont montés voudroient estre au pied de l'arbre. Henri III souhaitoit avoir dix mille livres de rente et vivre en paix. S'il y eut jamais un temps pour mespriser les grandeurs, c'est celui où nous avons vescu.

*

Je pourrais citer sur presque tous les sujets de morale, de politique, de guerre, de législation, un grand nombre d'autres reflexions marquées du même caractère de vigueur, d'indépendance et d'originalité. Jean de Tavannes avait onze ans lorsque son père fit à Dijon une ligue catholique (1566) à laquelle il donna le nom de *Confrérie du Saint-Esprit*. A l'exemple d'Amilcar, qui fit prêter à Annibal, âgé de neuf ans, le serment de haine aux Romains, Gaspard de Tavannes voulut que son jeune fils jurât de combattre les protestans à outrance; et Jean de Tavannes fut fidèle à son serment. Le jour de la Saint-Barthélemy il était au Louvre; et pendant qu'il se promenait dans la cour de ce palais, où les protestans étaient égorgés aussi bien que dans la ville, le roi de Navarre l'envoya chercher plusieurs fois, probablement pour qu'il s'intéressât à quelqu'un de ses amis. Tavannes ne voulut pas aller voir ce prince pour qui on lui avait inspiré la haine la plus forte. Le souvenir de ce refus empêcha plus tard Henri IV de lui donner le bâton du grade de maréchal, dont il avait déjà les lettres patentes, et Tavannes se vit condamné à une retraite forcée, dont il profita pour écrire, sous le titre de Mémoires de Gaspard de Tavannes, son père, un recueil de maximes morales applicables surtout à un homme de guerre et de cour.

Le duc d'Anjou, depuis Henri III, devint roi de Pologne; Tavannes le suivit. Il parle ainsi de ce voyage.

« Je servis Henry troisiesme esleu roy de Pologne, en son voyage, couronnement et establissement, lesquels parachevés, je partis pour aller à Constantinople, passai par l'Hongrie, Transilvanie, et Vallaquie, où je me trouvay en une bataille gagnée par le Moldave chrestien, révolté contre le Turc, faisant guerre au Vallac son allié, vaincu et depuis victorieux par l'assistance de cinquante mille Turcs conduits par le jeune Sigale, que je vis, leur ayant donné les chrestiens révoltés la teste du Moldave leur chef. Poursuyvant mon voyage, moy cinquiesme, assisté par deux cens, la maison où j'estois bruslée, sortis nus, l'espée à la main, un des nostres blessé d'onze coups d'espieux. Depuis nous fusmes pris et mis en liberté par le commandement du Vallac allié du Turc et victorieux par leur ayde. J'arrive à Constantinople, je vis l'armée de trois cens galères et quinze gallias qui allèrent prendre la Goulette en 1574. Ainsi j'ai veu leur armée de terre et de mer, leurs forteresses, aguerroiement de police. »

« J'arrive, dit-il ailleurs, à Constantinople, quelque temps après que la bataille de Lépante avoit esté donnée. »

Il résume lui-même toute sa carrière publique en peu de mots.

« Si j'avois, dit-il, mérité d'estre escrit en l'histoire, une partie seroit sous le nom du vicomte de Ligny,

puis vicomte de Tavannes, parfois capitaine de gens d'armes, tantost colonnel de chevaux-legiers aux guerres du Dauphiné, gouverneur d'Auxonne, d'Auxerrois, de Normandie, de Bourgogne, mareschal de camp, mareschal de France nommé, et depuis retourné à ce nom de vicomte de Tavannes, par le mespris et desdain que j'ay fait de toutes les charges et grades de France, qui sont en vente à prix d'argent, donnés à des parvenus sans mérite ni honneur, c'est pourquoy j'ay peint en ma gallerie ces mots :

C'est honneur, c'est estat,
N'avoir eu ce regne ni charge ni estat. »

« Le roy Henry IV, dit-il ailleurs, me confina chez moi pour estre fils du sieur mareschal de Tavannes, que l'on dit avoir esté du conseil de la ligue, et estre accusé à tort d'avoir de l'entendement, du crédit et pouvoir entreprendre; où je suis comme ceux qui sont dans les machines, voyans ceux qui tournent les roues d'icelles, et partant n'en admirent pas les effects, ainsi que ceux qui par leur peu d'expérience ne voient que le dehors. »

Cette espèce d'exil que lui imposait sa brouillerie avec Henry IV se prolongea bien au-delà de la mort d'Henry. Marie de Médicis songea à le rappeler et à lui conférer enfin le grade de maréchal, mais son long éloignement de la cour l'avait rendu moins nécessaire, et il mourut sans l'avoir obtenu.

Il paraît qu'il s'occupa pendant plus de vingt ans de la rédaction de ses Mémoires, à en croire ce qu'il a dit lui-même :

« Maintenant, en l'an 1619, dix huit ans sont passés que j'avois commencé ces écrits. »

Et dans un autre endroit il parle de l'année 1621 comme celle pendant laquelle il écrit.

Ayant atteint en 1629 l'âge de soixante-quatorze ans, il fit son testament le 6 octobre de cette année. La date précise de sa mort est ignorée.

Les Mémoires de Tavannes furent imprimés secrètement dans le château de Sully, près d'Autun, où il résidait, et avec deux titres différens, celui de *Vie* et celui de *Mémoires*, pour mieux dépayser les lecteurs. Ils ne commencèrent à être connus que pendant les troubles de la Fronde. Une autre édition fut faite en 1653. Ils ont été réimprimés, mais fort défigurés, dans l'ancienne Collection des Mémoires. M. Petitot leur a, dans sa Collection, rendu leur ancienne forme, et c'est cette dernière édition que j'ai suivie.

FRANÇOIS DE BOYVIN,

BARON DU VILLARS.

NÉ VERS 1535. — MORT VERS 1620.

On n'a guère d'autres détails sur du Villars, auteur des Mémoires contenus dans ce volume, que ceux qu'il y donne lui-même. Dans le frontispice de ses Mémoires et dans l'acte de cession de privilége pour l'impression, il se qualifie chevalier, conseiller du roi, maître d'hôtel ordinaire des reines Elisabeth (femme de Charles IX) et Louise (femme d'Henry III), et bailli de Gex.

Dans l'année 1551 il suivit le maréchal de Brissac en Piémont en qualité de secrétaire. Brissac avait en lui la plus grande confiance, et, connaissant son intention d'écrire l'histoire de ses campagnes, il le mit à portée de tout voir, l'admit à tous ses secrets et lui communiqua toute sa correspondance en l'autorisant à en faire usage. Du Villars profita de ces avantages dans l'intérêt du maréchal.

Il fit imprimer dès 1607 une première édition de ses Mémoires, qui ne contenait que dix livres; mais, ayant depuis recouvré des papiers qui lui avaient été enlevés pendant les guerres de la ligue, il corrigea et augmenta ces dix anciens livres et ajouta deux livres nouveaux. Ces Mémoires contiennent ainsi tout ce qui a rapport à l'exécution du traité de Cateau-Cambresis, et ne se terminent qu'après le retour de Brissac en France. C'est plutôt une histoire un peu diffuse et un peu louangeuse des campagnes du maréchal de Brissac, que de véritables Mémoires, quoiqu'il leur en ait donné le nom. Du Villars se contente de narrer ce qu'il sait, sans viser aux effets de style; il dit lui-même, « qu'en traictant d'armes et de combats, il est plus à propos que son langage sente le canon et le soldat barbouillé et mal peigné que le dameret parfilonné ».

Outre ces Mémoires, du Villars a publié en 1610 un autre ouvrage qui a pour titre : Instructions sur les affaires d'estat, de la guerre, des vertus morales.

« J'ai passé, dit-il dans la préface de cet ouvrage, qui forme un in-8° de plus de 700 pages, j'ai passé soixante-dix ans, dont cinquante ont toujours esté parmi les affaires d'estat et des armes, et des charges qui me donnoient faveur, honneur et entrée partout honorablement. »

Voici quelques unes de ces maximes qui feront connoître la nature de l'ouvrage.

*

A conserver les estats, la force et la prudence sont necessaires. Il y a plus de louange à conserver qu'à con-

quérir; et de fait les anciens punissoient, non celui qui avoit perdu l'espée, mais celui qui avoit perdu sa rondache.

✲

Le prince doit approcher de lui, non pas ceux qui disputent curieusement des petites choses, mais ceux qui exécutent et parlent bien à propos des grandes.

✲

Dieu ne faict ni forme les roys pour aucun mérite qui soit en eux; car qu'est-ce qu'ils ont ou peuvent faire, qu'ils n'ayent receu de luy, soit en naissant, ou estans desjà revestus de la lumiere? Il les avance à la couronne, non afin qu'ils usent de leur puissance à leur appetit et fantasie, ains pour son service, pour sa gloire, et au soulagement et conduite de ceux qu'il a soumis à leurs sceptres comme lieutenans et fidelles administrateurs du souverain, et dont il faut gayement rendre le depost et la grace lorsqu'il les redemandera, et avec une grande, juste et louable usure.

✲

Le sage prince doit tousjours avoir la paix et la guerre en sa main, c'est à dire de quoy executer l'un, maintenir et conserver l'autre, selon la necessité de l'estat.

✲

Quand un prince ou un grand seigneur a perdu le sien pour avoir suivy et servy un grand roy, et que par après il est contrainct recourir à luy, il lui devient incontinent ennuyeux; de sorte que le plus souvent il l'abandonne: c'est pourquoy il ne se faut jamais embarquer sans avoir en main de quoy se mettre à couvert en tout evenement de contraire fortune.

✲

Les Turcs ne reçoivent jamais en grace, amitié ny confederation, ceux qui leur ont fait tort ou injure: le François, par le contraire, à deux jours de là est leur compagnon.

✲

Les princes se montrent ordinairement tout asseurés quand ils ont à leur service quelque grand capitaine sur la valeur et vertu duquel ils se peuvent reposer; mais, s'ils estoient bien sages, ils tascheroient d'estre eux mesmes tels que ce grand capitaine, afin que leur propre valeur fust leur asseurance. Voyez en quelle peine se trouva le roy Henri II, après la prinse du connestable, à la journée de Sainct Laurens, sur la conduite duquel il avoit tant accoustumé de se reposer (ores que lui mesme n'eust faute de vaillance et de prudence), qu'il ne sceust depuis gouster autre general; et, pour le r'avoir, se laissa reduire à la honteuse paix de cinquante-neuf. Le feu mareschal de Byron peut avoir place icy.

✲

Qui veut continuer la guerre sans payer les soldats, ruyne la discipline, introduit la desobéissance, dont succède la ruine des armes.

✲

Les princes acquièrent plus de blasme et d'infamie en conquerant quelque chose par fraude et trahison, qu'en praticquant une violence manifeste, en tant que ceste-ci procède de la force et de la puissance qui est concedée par la fortune; mais la fraude et la tromperie prennent leur source d'une ame perfide, maligne et injuste.

✲

Les princes de naturel remuant n'ont jamais faute de pretexte pour travailler autruy.

✲

Le prince doit plustost apprendre à n'estre jamais vaincu qu'à vaincre autruy.

✲

Il faut que la justice soit toute nue et sans mains, et qu'elle ne se serve que d'une oreille à la fois.

✲

Le bon juge ne faict estat que de l'honneur et de la conscience. Ainsi qu'il jugera il sera jugé : il ne doit cognoistre personne, et toutefois cognoistre chacun ; il faut qu'il soit roy et non pas tyran.

✲

Si le supplice n'est praticqué à l'endroict des grands, qui faillent bien souvent plus lourdement que les autres, que diront ou que feront les petits ? Ce sera à Dieu, souverain justicier, à desployer ses verges à la correction de ceux-cy et au soulagement des autres ; et si, pour cela, le roy ou autre prince souverain ne lairra d'en estre responsable.

✲

Les premieres lois et ordonnances, qui estoient sans artifice, estoient les meilleures. Où il y a plus de corruption il y a plus de lois, et où il y a plus de lois il y a plus de confusion, de malice et de procès.

✲

Il vaut mieux ne pas accuser le meschant que de le laisser impuny.

✲

Le magistrat ne peut juger de la loy, mais bien selon la loy.

✲

Le meilleur moyen que l'homme d'estat puisse tenir pour se garder des meschans, c'est de se deffier tousjours d'eux ; car ceste partie de l'ame qui croit, et qui se fie aisement, est celle qui est la plus aisée à prendre et decevoir ; et ceste deception est d'autant plus dangereuse qu'elle ne regarde pas simplement le particulier, mais le prince et l'estat.

✲

Il ne faut jamais rien innover ou attenter pour choses legieres, ains seulement pour les honnestes, profitables et necessaires ; car rien n'est mauvais quand il est necessaire.

✲

L'introduction des rentes à huict et un tiers pour cent a eu quelque apparence de bien, fourré de mal et de vice au dedans. A la verité, elle a servi de secours et de soulagement aux mal-traictés de la fortune ; mais en ce faisant, elle a banny la charité, la courtoisie et le traffic de marchandise. Depuis ceste ouverture les marchands ont quitté la boutique et le commerce, qui enrichit les provinces et les cités, pour s'adonner à ce proffict non laborieux ny industrieux. Les riches, soit gentils-hommes ou bourgeois, oublians la charité deue à son prochain, n'ont eu honte, pour un prest de cinquante, voire de vingt-cinq escus, d'extorquer une rente courante, qui mine insensiblement les grandes chevances. Les mesmes parens l'ont indignement praticqué l'un envers l'autre, violant les lois de la charité, de la courtoisie et de la société, à la ruyne de l'estat ; et nul est qui tasche d'y remedier, tant l'utilité particuliere nous commande et nous aveugle.

✲

La multitude des conseillers d'estat est plustost nuisible que profitable : parmy ceste tourbe rien ne peut demeurer secret ; nous en voyons en la France un si grand nombre qu'on en feroit aujourd'huy une armée.

✲

Il n'y a loy plus pernicieuse que celle qui tend à reformer le passé ; c'est du present et de l'advenir qu'il faut avoir soing.

✲

La plus-part de ceux qui louent plus ardemment la vertu, sont ceux-là qui suivent et qui embrassent le plus froidement ses actions, s'amusans à la seule ostentation, plaine de vanité et de tromperie.

✲

Le timide non moins aysément se conduict aux deliberations precipitées par desespoir, que le temeraire par inconsidération.

✲

Tout ainsi que les grands arbres, qui demeurent longuement à croistre, sont en un seul moment renversés et desracinés par un petit tourbillon, tout de mesme en advient-il aussi des estats injustement maniés.

✲

Aux faicts et entreprinses de l'estat il ne faut jamais, soit en bien, soit en mal, faire les choses à demy, ains toutes entieres, n'y ayant point de milieu, ains la seule teste et les pieds; autrement elles apportent toujours plustost ruyne que conservation : le connestable de Saint-Paul et Byron en sçauroient bien que dire.'

✲

L'administration de l'estat se doit exercer comme une tutelle d'orphelins, qui est baillée, non pas pour le proffit du tuteur, mais bien pour celuy de ceux qui ont esté commis à sa tutelle.

✲

Au fait et gouvernement de l'estat, il ne faut jamais corriger les grandes fautes par le menu, car cela ne sert non plus que de couper la teste de l'hidre, pour une desquelles il en revient sept autres. Il ne faut laisser prendre pied aux maladies de l'estat, ains soudain, sans respect ou connivence, les desraciner de tous points. Si la France l'eust ainsi pratiqué, les troubles, tant de fois et tant sanguinairement renouvelés, ne l'eussent reduicte au miserable estat où elle est aujourd'huy.

✲

Il y a des gens qui surpassent tout le monde en audace, et qui néantmoins, au faict et au prendre des conjonctions et des affaires, sont les plus debiles et les plus craintifs et les plus irresolus.

✲

La cupidité insatiable des mauvais est mal-aisée à contenir, comme est aussi celle des bons qui desirent et courent après les choses grandes qu'ils ne peuvent obtenir; et de là resulte le despit et le malcontentement contre le prince, qui n'y a toutesfois coulpe, mesurant comme s'il faict toutes choses par l'honneste, et eux au contraire.

✲

Celuy qui veut seigneurier doit avoir un cœur intrepide à toutes sortes de fortunes et d'accidens.

✲

Il est mal-aisé, disoit Annibal, de vaincre son ennemi, si on ne le prive de la force et des moyens avec lesquels il fait teste et se maintient.

✲

La guerre se faict ordinairement par necessité, par ambition, par vengeance, pour acquerir ou pour secourir l'amy et allié; mais, en quelque sorte que ce soit, il faut sur toutes choses que le prince prenne garde à plustost enrichir qu'apauvrir son pays, à fin qu'il ayt moyen de continuer, et que la pauvreté ne reduise les sujets à la malveillance et désobéissance.

✲

Quand un prince recognoist qu'on le veut assaillir en sa maison, ou qu'on y machine du remuement de mesnage, necessité commande lors de courageusement recourir aux armes et faire la guerre à outrance : la France en est aujourd'huy à ce point, dont Dieu lui vueille donner bonne yssue.

✲

Les grands sont ordinairement suivis d'un tas de gens, les esperances desquels n'estans fondées sur l'honnesteté, s'avancent neantmoins en grace et credit, par faux rapports et dommage d'autruy : ce sont de vrayes pestes de l'estat qu'il en faut purger de bonne heure, à ce que mesmes ils ne contaminent les autres.

✿

Ceux qui ambitionnent et qui aspirent à la grandeur et auctorité (à laquelle toutesfois ils ne sont nés), ne font conscience d'entreprendre toutes sortes de meschancetés pour parvenir à leur but : il faut avoir soigneusement l'œil sur telles gens, et s'en deffaire de bonne heure, par moyens plus tost honnestes et violens, si necessité ne presse, comme fit le feu Henry IV, que Dieu absolve, pour le mareschal de Biron.

✿

Pour bien gouverner une province, il ne faut estre subject à la peine ni à la colere, parler peu, ouyr et pardonner beaucoup.

✿

Les meschans ministres, et qui desirent pescher en eau trouble, s'accordent tousjours plus volontiers à faire la guerre, ou quelque autre remuement de mesnage, que non pas à cultiver la paix, ou à concordamment vivre, et bien servir le prince et l'estat.

✿

Tout homme appelé au maniement de l'estat se doit souvenir que les offences engendrent la peur, que la peur cerche la deffence, et que pour la deffence on attire à soy des partisans, dont finablement succède desordre et confusion en l'estat.

✿

Il faut au maniement de l'estat avoir de bons amis et de rudes ennemis; l'un nous ayde et soulage; et l'autre nous guette de si près, que nous n'osons broncher ny nous emanciper.

✿

Les affaires de la guerre s'avancent plus en obéissant aux chefs qu'en s'enquérant de leurs desseins.

✿

Les malheureux succès de la guerre sont communément suivis de désobéissance et d'infidélité.

✿

Le general doit sçavoir et descouvrir toutes choses, et toutesfois ne les enfoncer pas toutes; estimer les plus loyaux ceux qui sont les plus gens de bien; user de pardon aux fautes legieres, et de severité aux grandes; garder toujours grave et néantmoins agréable majesté; aymer le plus souvent plus la repentance du soldat que la peyne; aymer plus le salut de l'armée et de l'estat que sa gloire particulière; se souvenir qu'on trouve tout par soing et diligence, et par le contraire que tout se périt par negligence; avoir souvenance que les victoires servent d'amorces aux temeraires; reprendre aigrement les paresseux; louer et avancer ceux qui vont gaillardement en besongne, en tant que ceste forme d'honneur sert d'esguillon et de contrainte pour mieux faire; préferer plus volontiers aux charges et administrations ceux qui sont pour ne point faillir, que condamner ceux qui auront failly; esgailler et adoucir la levée des charges, rescquant les accessoires du lucre de ceux qui sont commis à la faire, car c'est chose qui est toujours plus impatiemment supportée que le tribut mesme. Que sa vertu et sa valleur ne paroisse pas tant par le bien dire comme par le genereux exploit des armes; qu'ils se souvienne que les longues delibérations et cunctations desrobent les occasions de bien faire; qu'il doit servir de conseiller et de guide pour executer l'advis qu'il a lui-mesmes donné. Quelque glorieuse victoire qu'il obtienne, qu'il ne se laisse aller aux voluptés et délices que les victorieux embrassent tousjours volontiers; ains qu'il se tienne tousjours sur la garde vertueuse et exemplaire. Qu'il visite ses soldats, secoure les blescés; qu'il anime les gens de bien par honneurs et louanges, et qu'il dissimule plustost les vices que les vertus de ses amis et des autres qui font bien. Qu'il se souvienne que c'est plus courageusement faict d'endurer et de cercher les remèdes aux mauvaises adventures, que tout à coup se perdre et faire mourir; que la grande valeur et fortune sont aucunesfois suivies de grande infortune, si la prudence et la raison ne mesnagent bien l'un et l'autre; que l'asseurance de son courage doit estre la crainte de Dieu, la fermeté et la constance. Le general doit estre non seulement brave et vaillant, mais aussi doux, moderé et clément après la victoire. Que le plus grand

commencement de la victoire, c'est de pourveoir à n'estre point vaincu. Qu'il se faut lentement haster, et prendre plus de plaisir aux resolutions fondées sur un discours raisonnable, qu'à obtenir victoire par cas d'adventure.

✲

Ceux qui veulent remuer l'estat attirent tousjours à leur ligue les plus cruels et audacieux, et ceux aussi lesquels pour remedier à leur grande pauvreté, ont besoin de mal faire, ou qui craignent la punition de leurs forfaicts.

✲

Es guerres civiles les soldats ont plus de pouvoir que les chefs.

✲

Tous les gens de bien qui ayment le profit et le salut du roy et du royaume, lorsqu'il s'esmeut guerre ou discorde civile, se rangent tousjours de son costé, mais par le contraire ceux les maisons et affaires desquels ne se portent guères bien, ou qui sont allechés par la douce espérance du butin, se rangent volontiers du costé des rumeurs de mesnage; et par ainsi les bons et les mauvais, pour diverses occasions, demandent souvent la guerre d'une pareille affection.

✲

Ceux qui ès troubles de France demeurent coys sans vouloir servir ou secourir le prince et la patrie, participent au crime des perturbateurs, ne s'apercevant pas d'ailleurs que ce sera à leurs despens et ruyne que la guerre et les batailles s'acheveront.

✲

Il n'y a oyseau qui se prenne si tost à la pippée, ny poisson plustost dans le lin, que la populace s'attache viste ment à la servitude.

✲

Pour la moindre plume qu'on passe devant le nez au peuple, il se laisse aussitost aller; les théâtres, les farces, les jeux, sont les vrais appasts et chatouillemens qui emportent le peuple: c'estoit ce dont les sages Romains entretenoyent le leur.

✲

Le peuple est forge luy mesme les mensonges, pour puis après les croire.

✲

Le peuple hume à longs traicts le doux aer de la licence: le desordre est sa raison; sa bouche et sa volonté sont ses lois; il ne veut plus ouyr parler du prince, il le mesprise, et en le mesprisant il passe de main en main au mespris de Dieu mesme; les ligueurs abondoient en cecy.

✲

Le peuple court tousjours d'un extreme à l'autre; il aime changement, il suit ceux qui le meinent; c'est une mer qui ne s'esmeut jamais sans vent, un monstre à cent testes, qui se laisse emporter aux premières tempestes qu'il excite luy-mesme.

✲

Le peuple, léger et impatient comme sont assez ordinairement les François, embrasse plus ardemment les choses qui lui sont defendues que celles qui sont permises, et ne demande que le changement; et plus se degouste des nouveautés avec un desdain plus violent que l'affection qu'il a apportée à les embrasser.

✲

Ceste qualité ou splendeur qui se trouve parmy les humains que nous appelons noblesse, n'est autre chose qu'un bien de fortune que la vertu et honnesteté de nos majeurs ont fabriqué, et qui se perd soudain que nous declinons de la vertu et generosité de nos ancestres.

✲

La coustume est comme une royauté; elle domine sur tout.

✲

Il n'y a rien qui anéantisse plus les lois de la cité que d'en faire trop souvent de nouvelles, et n'avoir soing de leur observation.

✿

Chacun de nous a eu soy-mesmes les thresors de contentement ou de mal-contentement ; le tonneau des biens et des maux n'est pas sur le seuil des portes de la fortune, ains en l'ame de chacun de nous, selon ce qu'elle recognoit le souverain bienfacteur.

✿

L'ambition est une violente hydropisie qui veut avoir tousjours le verre au poing.

✿

Il ne faut qu'une petite esponge pour effacer toutes les fausses couleurs avec lesquelles les ambitieux desguisent le mal-heureux tableau de leur vie.

✿

La convoitise de gloire est un lac sans eau, et l'ame superbe un logis à larrons.

✿

L'amour est représenté un enfant, afin de ne le croyre, aveugle pour ne le suyvre, armé pour le craindre, avec des aisles versicolorées, afin de recognoistre la legereté et la bigarrure de ses œuvres, qui sont tousjours accompagnées de regrets, de chaisnes, de fleches, de brandons, de feus, de glaces, de regrets et de plaintes.

✿

Qui n'aime les femmes, elles le tiennent pour fol ; s'il le faict, ecervelé ; s'il les laisse, pour vil et infâme ; s'il les fuit, elles le ravissent ; s'il a de la valeur, elles le hasarderont à toutes passades.

✿

Pour amasser les richesses il ne faut playder ny combattre contre celuy qui n'a rien, et auquel le desespoir sert souvent d'espoir et de courage.

✿

Celuy là accusera injustement Neptune, qui naufragera deux fois.

✿

Douze manières d'abus qu'il y a au monde : Loyrance inique et injuste. Les sages sans bonnes œuvres. Le vieillard sans religion. L'enfant sans obéyssance. Le riche sans aumosne. La femme sans chasteté et pudicité. Les seigneurs sans vertu. Le chrestien contentieux et querelleux. Le pauvre orgueilleux. L'évesque avare, négligent et voluptueux. Les communes sans loy ni discipline. Les peuples sans obéissance.

Il paraît que du Villars était encore bailli de Gex en 1618, c'est-à-dire soixante-sept ans après son départ pour le Piémont.

On ne sait pas exactement l'époque de sa mort.

Paris, 10 juillet 1836.

J.-A.-C. BUCHON.

MÉMOIRES

DE TRES-NOBLE ET TRES-ILLUSTRE

GASPARD DE SAULX,

SEIGNEUR DE TAVANNES,

MARESCHAL DE FRANCE, ADMIRAL DES MERS DE LEVANT, GOUVERNEUR DE PROVENCE,

CONSEILLER DU ROY, ET CAPITAINE DE CENT HOMMES D'ARMES.

AU ROY LOUIS XIII.

SIRE,

Au sortir de vostre enfance, remplie naturellement de la generosité paternelle, vous avez tellement embrassé et suivy la vertu hereditaire, qu'il n'a point esté necessaire de vous monstrer cette lettre pytagorique, dont l'une des voyes est large, l'autre estroicte; non plus que ces deux femmes de Valeur et de Volupté qui debatteient et persuadoient à Hercules jà en adolescence de les suivre, chacune d'icelles le tirant de son costé. Vostre voye, vostre chemin à la vertu estoit de naissance empreinte dedans vous, et ne restoit qu'à en faire paroistre des valeureux effects pour immortaliser vostre nom, au repos et reglement de vostre royaume ou entreprise contre les Infideles, ou reconquerir ce qui vous appartient. De quoy j'avois fait un project il y a deux ans, et nommément du dessein pour la réunion des Huguenots à l'Eglise catholique, dont mes escrits en avoient prevu les effects glorieux d'avoir une sympathie ou ressemblance à ce qui est arrivé, mais avec beaucoup de meilleurs conseils et effects de Vostre Majesté que je n'osois penser. Reste de les poursuivre jusques au bout à la réunion de tous les heretiques de vostre royaume, ou bien, se contentant de leur avoir monstré leur impuissance, leur oster le moyen de mal faire et affermir vostre suprême authorité. Après quoy vous tombez dans les autres desseins, de bien et deuement regir vostre Estat, ou dans les projects de guerre susdicts; entreprise d'un grand courage et d'une ferme resolution. Vray est-il qu'il n'y a moins d'honneur à garder son heritage en justice, que d'acquerir celuy d'autruy; et semble que quand tout d'une veue l'on voit les diversités des desseins et les difficultés qu'ils contiennent, que le choix en est beaucoup plus facile, lequel je souhaitte estre selon Dieu la grandeur de Vostre Majesté et le bien de vostre royaume.

ENFANS, NEVEUX, COUSINS,

J'escris par devoir de nostre pere, pour exemples et preceptes à vous, mes parens, non par gloire, je me connois trop; je desire que ces fantaisies ne soient veues que pour vous servir de boussolle à suivre le chemin qui vous a esté tracé et éviter plusieurs malheurs qui me sont advenus en recherchant l'honneur qui se doit suivre par ceux d'extraction illustre, sans offence de Dieu ny de sa patrie, avec ceste maxime: que tous desseins injustes non agreables à Nostre Seigneur perissent! Les Grecs, les Romains, par la souvenance de leurs predecesseurs, se sont portés aux actes genereux. Si l'histoire de ceux qui ne nous touchent accuse nos vices sans flaterie, nous rendent meilleurs et plus advisés, nous monstrent ce que les sages ou imprudents maniments d'affaires apportent de bien ou de mal, le discours, l'exemple des parens est d'autant plus utile qu'ils sont plus proches, n'estans faits par ostentation, poussés d'un seul instinct de profiter aux leurs. Les harangues funebres des anciens se faisoient par leurs enfans, mieux informés de leurs actions que tous autres. J'ay veu, j'ay sceu partie des faicts de M. de Tavannes, mon pere, non du tout par luy, qui, à la forme des anciens François, s'employoit à faire, non à dire; si peu curieux de vanité qu'il refusoit ses mémoires à ceux qui vouloient (disoient-ils) immortaliser son nom. Ses actes, ses advis considerés, se trouveront conseils d'Estat, sentence de grands capitaines, gains de batailles, conservation de provinces, non de petits effets, dont plusieurs remplissent dos livres entiers.

Ma discretion, la proximité m'a fait en dire plustost peu que trop, ne narrant à beaucoup pres les vertus qu'il possedoit. C'est l'obligation que je luy ay, et vostre amitié qui m'a fait mettre la main à la plume (estant les espées de repos), non le los que j'en espere: aussi faudroit-il pour l'obtenir des stils et des sujets de Plutarque, de Saluste ou de Tacite, des restaurateurs ou subvertisseurs d'Estat, non des chefs militans sous les roys auxquels on n'ose attribuer l'honnneur des victoires qu'ils ont acquises, pour ne le faire perdre à Leurs Majestés, qui souvent dorment dans les licts, dans les armes estonnés, cependant que les capitaines commandent les armées, dont ils ont le danger, et les autres la gloire.

Si la verité estoit bien cogneue, les cavaliers semblables à M. de Tavannes meriteroient autant de lauriers que les Cesars, pour souvent avoir esté contraincts de combattre en mesme temps les ennemis, les envieux et les opinions de leurs maistres, avec plus d'honneur que les empereurs, qui n'avoient qu'à se defendre de leurs adversaires, estoient obéys en un clin d'œil de leurs armées, amis et alliés. Les capitaines des roys sont meus, poussés et retenus des maistres, des mignons, des femmes et des calomniateurs: ils ne font un pas sans contrarieté, subjets à rendre compte, en crainte de faire trop ou trop peu: c'est à eux souvent faillir que de

bien faire. Si ces capitaines fussent esté empereurs, ils eussent eu de mesmes ou de p'us grandes victoires qu'eux : et si ces monarques fussent esté en leurs places, ils eussent esté bien empeschés. Il faut considerer non seulement les actes, mais avec quels moyens ils reussissent : plus la vertu est contrainte et forcée, plus il y a d'honneur et de conduite. Les peuples voyent mouvoir les machines sans considerer les ressorts qui les agissent; il y a peril à les dire, et encore plus à les escrire. La malice, la menterie des uns, l'ignorance et flaterie des autres, me violentent à passer sur ces considerations, et à escrire, non toute la verité, mais ce que le temps me peut permettre, sans aucun mensonge, sans vindicte, comme les Huguenots qui changent les batailles de Cerisolles, Renty, Jarnac et Moncontour en rencontres legeres, et ostent l'honneur à la France, le pensant faire perdre à M. de Tavannes, qu'ils ont eslevé au lieu de l'abbaisser, en profanant son nom parmy les confusions d'infinies gens de peu, desquels ils font mention, qui l'eussent plustost obscurcy qu'esclaircy. C'est l'honneur de Caton que l'on demande pourquoy, parmi infinis autres, sa statue n'a esté erigée?

La chronique angloise ne parle bien de la françoise, ny l'huguenotte de la catholique, et ceux qui sont gagnés des princes, estans leurs mercenaires, flatent leurs fantasies, et de folie imprudente font un conseil de prevoyance selon la fortune; à l'exemple des commentateurs d'Homere, qui donnent la gehenne à ses conceptions, leur font prevoir ce à quoy il ne pense jamais, et sont d'autant plus blasmables qu'ils escrivent ce qu'ils ne croyent pas eux-mesmes; et, comme dit Tacite, les uns par flaterie, dons et timidité, ont trop loué, les autres par haine, passion et envie trop blasmé, et tous disent peu de verité.

J'excuse Du Bellay, Montluc et La Noue d'avoir escrit d'eux-mesmes, considerant la malice susdicte : un moyne dans un cloistre, un ministre dans Geneve, n'escrivent que sur de faux rapports. Quelle presomption de faire des livres remplis des conseils d'Estats et des combats! les uns se sont faits secrets, et partant non sceus, les autres mal rapportés. Ces escrivains font donner des advis aux conseils d'Estat à l'aventure, comme ils jugent par l'evenement qu'il devoit avoir esté, ce qui est souvent tout au contraire; de vingt qui reviennent d'un combat, deux ne s'accordent du commencement, du milieu, ny de la fin, et le racontent differemment. Celuy que l'on disoit au roy Charles avoir donné un coup de pique au dessus de la bresche de La Rochelle, s'estoit caché dans un gabion : tant y a-il d'incertitude aux rapports et aux nouvelles! C'est aux theologiens de faire des livres de la religion, aux jurisconsultes des loix, aux gens d'Estat des conseils, et aux capitaines des batailles. La narration d'un vaillant experimenté est differente des contes de celuy qui n'a jamais eu les mains ensanglantées de ses fiers ennemis sur les plaines armées.

L'ancienneté de la race, le temps que M. de Tavannes a servy, durant le regne du roy François I jusques à la mort du roy Charles IX, m'a contraint de faire un sommaire en gros d'aucuns passages de l'histoire jusques en l'an 1573, non pour contrefaire l'historien, m'en reconnaissant incapable, mais pour y avoir esté forcé; faisant mention de luy en tant de lieux, il a fallu que j'en aye escrit. Et ce sujet remarquable m'a porté à des considerations et conceptions que j'ay trouvé à propos d'escrire; et y ay entremeslé aucunesfois quelque chose de moy-mesme, plus à ce que vous, mes enfans et neveux, suiviez ou evitiez la bonne ou mauvaise fortune, que pour louange que j'en desire; non plus que je me soucie de ce qu'on en pourra dire. Pourveu qu'il vous profite, j'auray attaint le but auquel j'aspirois pour vostre utilité, au bien de la patrie, à l'honneur de Dieu, que je supplie faire prosperer vos bons desseins.

MÉMOIRES
DE GASPARD DE SAULX,
SEIGNEUR DE TAVANNES.

Premier advis pour regner en pieté, justice, soulagement et tranquillité du public.

Les peres vertueux laissent un ardent desir à leurs enfans de les imiter. Alexandre regrettoit le bon-heur de Philippe, qui luy laissoit peu à conquerir. Il se presente un grand labeur à Vostre Majesté, pour surpasser les actes heroiques du feu roy, lequel avec peu de gens et d'argent regagna son royaume, la plupart perdu par ses predecesseurs et revolte de leurs subjects aidés des estrangers, estant de differente religion au Pape, aux Espagnols et Italiens ses contraires, a vaincu dans son royaume les deux tiers de l'Europe, l'allié amy et ennemy, François et estrangers, de tous nommé arbitre de la chrestienté, guidé du ciel pour estre reconduit dans l'Eglise catholique, rend son royaume paisible accreu de la Bresse, contraint par sa prudence de laisser Cambray aux Espagnols, et d'endurer ceux de Lorraine et les Huguenots en quelque puissance, comparé à Charles VII, qui chassa de son royaume ses ennemis introduicts par son pere Charles VI, par l'adoption d'un Anglois estranger. Ces deux roys en actes semblables, l'un laisse Calais, l'autre Cambray à conquerir; le premier laisse le duc de Bourgongne en puissance, l'autre les Huguenots en pouvoir, esgaux en prosperité : le duc de Bourgongne abandonne les Anglois ses associés, le duc de Mayenne les Espagnols ses protecteurs. Leurs Majestés, à la veille de perdre leurs Estats, relevent leurs couronnes; different en ce que Charles VII, contre sa parole, fit tuer Jean de Bourgongne, et le roy vostre pere protegea le duc de Mayenne. Deux Louys vous sont aussi proposés : le IX^e^, qui acquit le nom de Sainct contre les Infideles, et le XII^e^, celuy de Pere du peuple. Dieu tient le cœur des roys en ses mains : purifiez le vostre, à ce qu'il vous conseille à prendre et choisir la meilleure de ces cinq voyes : regner en equité, réunir vos subjects en une seule religion, oster aux Espagnols ce qu'ils vous detiennent, faire la guerre aux Turcs, ou partir l'Europe avec la maison d'Austriche. Trois considerations sont en ce choix : la justice du dessein, les moyens de l'executer, vostre instinct naturel.

Le premier, de regner selon les loix de Dieu et du royaume, a ces contrarietés : l'ambition, l'avarice, larcins et desordres inveterés, deux religions en un mesme Estat, divers partis, les dons, les pensions accoustumées, la justice en vente, l'inconstance françoise, la simonie tolerée, les ecclesiastiques depravés, la milice corrompue, la noblesse mescontentée, le peuple surchargé. L'antidote contre ces poisons : changez la domination seigneurialle à une juste royauté; faictes ce que les estats generaux assemblés vous conseilleroient, ou les mettez en force, à ce qu'ils deschargent Vostre Majesté, tant des mescontentemens et suppressions des officiers supernumeraires qui sont aux charges et estats de la guerre et de vostre maison, de la justice, des finances, et reduction d'iceux, que re-

cherche des financiers, lesquels, chastiés, peuvent fournir du moins six millions de livres, leur laissant la moitié de ce qu'ils ont mal acquis depuis leur advenement aux finances, joints à l'espargne d'autres six millions de pensions reduittes, qui suffira pour rembourcer tous les offices supernumeraires et racheter vostre domaine. Restablissez l'ancienne probité ecclesiastique, la justice en son integrité, et ce, d'autant que l'extinction des gages des officiers supernumeraires et pensions reduittes augmentera vostre revenu, avec une liberalité des ecclesiastiques de vostre royaume, pour vous aider à racheter partie de vostre domaine engagé. Entretenez la gendarmerie et les gens de pied selon les formes anciennes, sans pervertir le taillon ny les deniers des cinquante mil hommes; rendez les gouvernemens triennaux ou les supprimez, et y employez par commission; ne pourvoyez aux places importantes que vos tres fideles serviteurs et les sexagenaires, ou gens desquels le parentage suspect ne puisse aporter crainte; pourvoyez aux charges ecclesiastiques les plus gens de bien et de sçavoir, pareillement aux guerres les plus fideles experimentés, et recompensez les princes plus en argent qu'en charges et gouvernements. Conservez vos anciennes alliances avec les voisins, et n'entreprenez guerre injuste; entretenez l'edit de pacification aux Huguenots sans aucune innovation : que s'ils s'en rendent indignes, leur injustice, vostre force, leur division, vous facilitera la victoire entiere. Reduisez le tout, à l'imitation du roy Louys XII, Pere des peuples, qui seront vos vrays defenseurs et protecteurs : abolissant les subsides et imposts tyranniques, vous ne serez contraint d'entretenir une armée d'estrangers, comme Agatocles, tyran de Sicile, pour vous conserver par la ruine de vos subjects, et moins de suivre le pernicieux conseil qu'aucuns mauvais François ont esté si osés de vous donner, d'entretenir et payer douze mil hommes de pied et trois mil chevaux placés aux quatre parts de vostre royaume, vivants sur le peuple, pour soudainement opprimer ceux qui par remonstrances et supplications se plaindroient du gouvernement, lesquels cependant s'exerceroient en tout excès de servitude et impositions : advis qui ne doit jamais estre prononcé en presence d'un bon roy, et rejetté de Vostre Majesté, gagnant par justice, pieté et charité, le cœur de vos subjects, qui seront les vrayes et fortes armes pour vous maintenir contre toutes eslevations, les perdre et dissiper en cas qu'il y en eust, regner heureusement à la gloire de vostre nom et repos de vostre royaume. Dequoy ont servy tant de pensionnaires, de gardes, de soldats, de practicques et de menées, aux deux roys qui vous ont precedé, puis qu'ils ont esté arrachés du milieu de leurs armes par morts violentes? Quel proffit de ces grandes levées de deniers? plus vous donnez, plus il y a d'ingratitude, et pour cent satis-faits, mil malcontens. De tant de millions de deniers exigés, une beaucoup moindre somme suffiroit à Vostre Majesté, laquelle ne ressent aucunes voluptés ny plaisirs de ces exactions, dons immenses, alliments d'envie, d'offence et de guerres civiles : plus ils en ont, plus ils en veulent avoir. Eslisez un conseil, non des plus grands, ains des plus gens de bien, experimentés amateurs de la manutention de l'Estat et de vostre authorité; laissez faire les charges à ceux que vous en avez honoré, evitant toutes importunités serviles, à ce que vous puissiez vous occuper à des effects plus remarquables. Distribuez vos gratifications à personnes de merite, à ce qu'il y ait difference entre les bons, les mediocres, inutiles et mauvais : les couronnes sont pesantes qui cedent aux importunités. Demetrius disoit que ceux qui les cognoistroient ne les releveroient de terre; Henry III souhaittoit la bonne fortune d'un gentil-homme françois possedant dix mil livres de rente. Il est à Vostre Majesté, faisant bien, d'estre en repos, en seureté, sans importunance, beny, aymé de vostre peuple, et craint des estrangers; les menaces, les malcontens, les partialités, seront esteinctes, et un million d'hommes courront sus à toutes sortes d'ambitieux brouillons, sans que soyez plus en peine de leur sacrifier les tresors de la France et vostre liberté, pour eviter leurs mauvais desseins, delivré de satisfaire journellement à tant de fascheux qui contraignent vostre presence hors de vos louables plaisirs. Vray est-il que tous changemens de mal en bien sont difficiles; c'est pourquoy plusieurs

roys ont fait armer leurs serviteurs, voulant restablir les anciennes loix. Vous estes en moindre peine, d'autant que tous vos subjects cognoissent maintenant ne pouvoir vivre ny subsister que sous la royauté; non qu'il ne faille prendre garde à ne vouloir si precipitamment faire un si grand changement de mal en bien, ains avec consideration donner quelques choses au temps, et glisser les bonnes actions sous la protection des loix et bien de l'Estat. La pieté et la justice sont les deux colomnes qui conservent les Estats : l'une empesche les rebellions par devotion, l'autre par la terreur des supplices. Ayez l'œil ouvert au general et au particulier de la France; considerez tous les partis.

Les forces de ceux de la religion pretendue reformée consistent en partie aux personnes principales, qui sont les sieurs Les-Diguieres, de Bouillon, et de Suilly, dont le grand age et les grandes richesses leur ostent tout desir de faire la guerre, possedant certain ce que l'incertitude des evenemens leur pourroit faire perdre : et quant aux sieurs de Rohan, de La Force, et de Chastillon, leur foiblesse, ambition et avarice, avec peu de force, les fera condescendre à vos volontés. Les villes de ce party qui ont la superiorité et principale puissance desirent la paix, ayant tenté, et cognoissant ne pouvoir establir des republiques en ceste monarchie. Les ministres et factieux se gagnent par argent. Combien plus facile vous est-il d'acquerir la bien-veuillance de tous iceux, qu'aux mal-contents qui pour leur interest les voudroient susciter! Puisque vostre Majesté a l'argent, les grades et la justice en la main, en usant avec prudence, il n'y a rien à craindre de leur part. Et quant à la royne vostre mere, Vostre Majesté s'y comportant comme elle doit, luy donnant ce qui luy a esté promis, accordant ses requestes raisonnables, et traictant le tout avec douceur et justice, elle ne pourroit souhaiter la coronne autre part que sur vostre teste. Et la vieillesse du duc d'Espernon, et jeunesse et ambition demesurée des princes et autres puissans, la consideration de plusieurs de leurs proches, n'estans point desesperés, se contiendront, et ce, d'autant qu'ils ont cogneu leur impuissance, mesfiance et division d'entre eux. Ne leur concedez par crainte, menaces, ou persuasions, aucuns gouvernements ny places prejudiciables à vostre estat royal, qu'ils ont cogneu estre en telle reverence par l'exemple recent du general et du particulier, que l'impossibilité et necessité leur fera tout souffrir, ne pouvant, sans leur apparente perte, s'opposer aux volontés de Vostre Majesté, de laquelle les affaires sont en tel estat, par vostre bon-heur, que tout ce que vous ferez ou reformerez ne vous peut estre imputé à faute de courage, ayant monstré aux princes leur impuissance, et regagné, aydé de la force, l'amitié maternelle, tellement qu'il n'y a mal en vostre royaume qui ne confesse la difficulté d'entreprendre contre vostre authorité : de quoy, par grande consideration du passé et du présent, vous devez profiter, cognoissant que si monsieur le prince et ses associés, et ceux qui depuis se sont une seconde fois eslevés sous l'authorité de la royne vostre mere, eussent autant aymé et desiré le bien public et descharge du peuple, que leur interest, et qu'ils eussent eu la conduite des forces qu'ils avoient, ils eussent peu pretendre de vous reduire avec peu d'authorité, estant certain que quiconque reforme un Estat par les armes, il s'acquiert la puissance supreme, et en depouille celuy qui la possedoit. Et si tant de grands qui avoient promis à la royne vostre mere, n'eussent point manqué, les uns de foy, les autres de conduitte, et par une puissante guerre eussent effrayé les Parisiens, il estoit perilleux que ne r'entrissiez en tutelle. Et depuis, des bruicts et des menaces d'une assemblée des principaux de l'Estat qui pour regler vostre puissance, se seroient mis en campagne, lesquels, par l'ayde de Dieu, joincte à vostre bon-heur, leur imprudence et peu d'expérience, Vostre Majesté a suppedités, plustost par miracle apparent que par moyens humains, ayant jetté les terreurs paniques dedans eux, et par la victoire de quatre mil hommes desarmé trente mil eslevés en ce party, lesquels vous avez receu en grace par une prudente paix. Et cognoissez que Dieu vous a voulu faire paroistre de combien il importe que reformiez vostre Estat, et suyviez l'exemple des bon rois, pour ne plus retomber en ce peril passé si avantureusement. Que si

elle ne se garde que pour estre bien avec Dieu. Iceux favoris soient admonestés de se contenter de l'excès passé en leur establissement, estats, richesses, alliances et grandeurs, pour d'ores-en-avant ne pretendre ny agir que pour la manutention de l'authorité royalle, augmentation de la pieté, justice, bien, paix et repos de la France et descharge du peuple, considerant à combien ils ont esté près de leur esloignement, evité par la seule inexperience et imprudence de leurs contraires; et pour faire paroistre utilement à la France leur zele et affection au repos et bien d'icelle, et qu'iceux se contentent des grades, gouvernements, richesses et alliances qu'ils possedent, sans que pour eux à l'advenir ils veuillent aucuns accroissements à la foule du peuple, et moins aux recompenses par cy devant données aux gouverneurs et capitaines, pour s'attribuer leurs places, bornant et limitant avec grand sujet leur bonne fortune à ce qu'il a pleu à Dieu leur impartir, tant pour sçavoir leurs bonnes intentions, que pour establir un bon ordre en la France, ils fassent faire une assemblée de deux ou trois des plus gens de bien de chacune province : convocation du tout differente et non semblable aux deux qui se sont faictes en la ville de Rouan par le feu roy et par Vostre Majesté, lesquelles ont esté inutiles, apostées, et miserablement achevées sans aucun fruict. Au contraire la proposée doit estre en intention certaine de suivre les bons conseils et advis, pour le restablissement de l'ancien ordre du royaume, de la pieté, justice, soulagement et descharge du peuple. En ceste assemblée se doit faire des edicts inviolables, de quoy réussira que ces convoqués, retournans dans les provinces, feront entendre ce qui aura esté fait : tellement qu'au lieu qu'infinis dans icelles proposent de trouver des remedes extraordinaires au gouvernement des affaires du jourd'huy, et de se plaindre qu'il ne s'est veu ny leu que trois personnes soient eslevées en telle grandeur, les peuples beniront et loueront, non seulement Vostre Majesté, ains principalement le choix des susdicts qui gouvernent, lesquels ils protegeront de leur pouvoir; heureuse faveur, laquelle, apres estre montée au principal degré, s'y pourra maintenir! et, par une oubliance de leurs grands establissements, recevront des louanges et des gloires, au lieu de blasme et d'injure, et en la place d'assassinateurs trouveront des protecteurs. Et lors se verra que Thimoleon n'a pas tué son frere, ains le tyran, puisque Luynes, par la mort de Conchine, aura changé la tyrannie en juste gouvernement, condamnant et laissant les actions mauvaises de ce temps-là, pour se joindre et adherer aux justes et tres-bonnes qui se resoudront en cette assemblée.

Reste plusieurs princes et grands qui voudroient estre employés dans les affaires : les uns ont des gouvernements, comme M. le comte de Soissons, les ducs de Guise, de Nevers, de Longueville et de Montmorency, lesquels n'ont point de puissance dans iceux contre Vostre Majesté, ne tenant les places principales, et moins le cœur des peuples ennemis de la division de l'Estat : les autres ont si peu de pouvoir, le comte d'Auvergne, prince de Juinville, de Nemours et duc d'Elbeuf, qu'ils ne peuvent faire mal. Et quant aux officiers de la couronne, ils sont en telle quantité et si impuissants, estans privés de leur ancienne authorité, et partie d'eux de l'experience necessaire à cette charge, qu'ils demeureront en obéissance. Neantmoins les plus grands se doivent entretenir suivant les regles de l'Estat, faisant tousjours entendre aux villes de leurs gouvernements vostre intention, pour l'obeyssance limitée qu'ils doivent rendre à leurs gouverneurs. Le vray et unique moyen est de bien faire, ayant Dieu, le droit et la justice de son costé, laquelle avez fait paroistre en la liberté de monsieur le Prince : aussi estoit-il honteux, non seulement que l'on croye, mais qu'on puisse penser que Vostre Majesté le detenoit pour crainte qu'il eust de luy; et estoit injuste que ce prince, n'ayant rien commis depuis le traicté de paix interiné par les cours de parlement, ait esté constitué prisonnier : la liberté duquel est à vostre gloire, iceluy estant obligé (puisque Vostre Majesté d'où ne procedoit son mal'heur a apporté son salut) de vous servir avec toutes les fidelités qui se peuvent imaginer, à quoy son bon naturel, l'interest qu'il a à l'Estat, et cognoissance de soy-mesme, le portent. Mais c'est icy une plus grande clemence, sans comprendre celle à quoy la na-

ture vous oblige envers la royne vostre mere, qu'avez receu en amitié maternelle, calmant tous ses déplaisirs et mécontentemens, ainsi qu'il luy a pleu que vous ayez receu en grace tous les princes et grands, lesquels, se défiants de vostre bonté, avoient pris des armes defensives, pour avec seurté vous requerir de recevoir la royne au rang et en la qualité qui luy est deue, et de rétablir les anciennes loix de l'Estat.

Recevez M. le comte de Soissons en vostre bienveillance, cognoissant que Vostre Majesté n'en a plus que trois de son sang, desquels dépend le salut de toute la France. Choisissez soixante seigneurs non partials, qui ne despendent ny des princes ni des grands; leur donnez autant de compagnies de gendarmes; pourvoyez à tous leurs lieutenans et enseignes de gens qui vous soient fideles et affectionnés, lesquels pourroient faire chacun une brigade, et seroient tous en leur particulier à Vostre Majesté, et non à leurs capitaines, qui ne les pourroient porter au contraire. Et ne seroit besoin de chercher la seurté des gendarmes, en les mettant aux compagnies de la royne et des freres de Vostre Majesté, ce qui ne s'est veu au passé, puisque vous pourvoiriez aux membres des compagnies gens qui seroient du tout à vous et non à leurs chefs; et au lieu de dix lieutenans et dix enseignes, vous en auriez six vingts qui ne despendroient que de vous; et mesme que les capitaines n'eussent aucune compagnie affectée, ains commandassent par commission à ceux qu'il vous plairoit. Cet entretenement et payement de cette grande quantité de noblesse serviroit contre tous les troubles de vostre Estat, reformant toutes les compagnies des gouverneurs, princes et capitaines des places, les susdites soixante mises en garnison et payées du taillon, selon l'ancien ordre. Et apres les premieres monstres en armes, mettre hardiment la main à la reformation des abus de l'Estat, à la descharge du peuple, et nommément aux finances, y employant les seigneurs de qualité dont les richesses peuvent respondre de leurs més-us. Cecy est dit pour la crainte en laquelle on a mis Vostre Majesté des estats generaux, ausquels plusieurs, qui vivent du désordre, vous ont empesché malicieusement de penser, sous ombre que les precedents ont esté corrompus: et neantmoins c'est le seul vray remede (estans mis en force et puissance sous l'authorité et assistance d'un bon roy) pour restablir toutes les loix de la France, ruiner toutes les factions, et rendre vostre regne juste et heureux; et au défaut desquels les moyens sus escrits sont necessaires pour le bien de la France et salut de Vostre Majesté, lesquels vous pouvez faire et executer sans ladite assemblée generalle des estats, par le conseil des gens de bien fideles cy-dessus remarqués; qui sera d'autant plus vostre gloire, que tous reconnoistront que c'est de vostre seul instinct, bonté et prudence que provient ce bien, et non des estats generaux: ce qui vous est facilité en faisant r'apporter en l'assemblée generalle des gens de bien que vous ferez, tous les cayers et requestes faites aux cinq estats generaux derniers de Tours, d'Orleans, des deux de Bloys et de Paris, pour en prendre le bien et le bon suc, et rejetter le mauvais, sans desdaigner ni rejetter entierement plusieurs offres et partis que des particuliers ont desiré faire durant cesdits estats pour la descharge du peuple et suppression des despens inutiles, gages d'officiers et larcins ordinaires. Ainsi tous le bien et tout le bon-heur qui en adviendra se tiendra de Vostre Majesté, pour laquelle l'Eglise, la noblesse et le peuple prieront pour sa prosperité et salut.

Second advis pour réunir toute l'Europe en une mesme religion.

Réunir tous les hommes de France, et ensuite ceux de l'Europe, à une seule religion! il y a d'incomparables difficultés à reconnoître la justice de ce dessein. Le pape, les ecclesiastiques, crient, publient, prescheut, et tacitement commandent l'extirpation de l'heresie par toutes voyes; disent que ce sont personnes qui depuis cent ans se sont introduits en des nouvelles opinions par lesquelles il s'est creé vingt sortes de sectes, dont la pire d'icelles est l'atheïsme, tramant infinies rebellions contre les puissances divines et souveraines, s'aidant des passions, partialités, amitiés et

inimitiés des princes, se meslant dans les affaires d'Estat et division d'iceux, sans lesquels ils fussent esté estouffés à leur naissance. Ils s'accreurent en Allemagne par l'assistance des ducs de Saxe, landgrave de Hesse, et infidelité de Moris, qui craignoient que l'empereur Charles-Quint ne rendist l'Allemagne hereditaire en la maison d'Austriche, de laquelle ils estoient ennemis; en Angleterre, de l'indignation du roy Henry VIII, auquel le pape n'avoit voulu accorder le divorce d'avec Catherine d'Austriche, pour épouser Anne de Boullen; et en France, de partialités de ceux de Guise, de Bourbon et de Montmorency, durant la minorité de François I et Charles IX, sous lesquelles divisions d'Estat ils se sont augmentés. Que si à leur commencement on eust practiqué les maximes usitées en Espagne, ils fussent avortés à leur naissance; libertins, ennemis des roys et de toutes souverainetés, sources de rebellion, intelligents jusques aux Turcs et Infidelles, les progrès desquels leur doivent estre attribués. Que si l'Europe estoit sous une mesme religion, facilement la ruyne des Infidelles s'en ensuivroit.

Il n'y a moins d'utilité que de justice pour roys et souverains de France, d'Espagne et d'ailleurs; quarante ans sont passés qu'ils tiennent ces royaumes en troubles ou allarmes continuelles, ont donné quatre batailles en France, entrepris sur la personne des roys à Amboise et à Meaux; en Flandres, attenté sur leurs gouverneurs, chassé leurs magistrats, rebellé toutes les provinces, jusques à ce qu'injustement ils se soient, en Zelande et Ollande, dispensés de l'obeyssance de leurs roys, et ayent obtenu des souverainetés dans le sang et le feu de plusieurs combats, cause de la mort de quatre millions d'hommes, et de la perdition de tant d'ames engagées dans les pechés de la guerre, et, ce qui est de pis, ont donné naissance à d'autres rebellions et ligues, sous pretexte de les ruiner, lesquelles ont approché la France tellement de sa dissipation, que les chemins en sont encore tracés pour y tomber; s'estans associés les catholiques pour contraindre leur roy à faire la guerre auxdits heretiques, pretexte sous lequel la division de l'Estat estoit fomentée des estrangers et cachée des François. Il ne se peut avoir aucune paix de durée, les deux religions subsistant en l'estat qu'elles sont, les armes et les rebellions estans tousjours couvertes, des uns sous le nom de pieté, et des autres sous celuy de liberté. Ce sont republiques dans les Estats royaux, ayant leurs moyens, leurs gens de guerre, leurs forces, leurs finances separées des royautés, et tousjours preparés aux premiers mouvements qui paroissent, dans lesquels ils se precipitent contre les souverains, cognoissans qu'ils n'ont salut qu'aux troubles, à la tourmente, et diminution de l'authorité royale, vray azile et receptacle de tous les mal-contents, et veulent establir un gouvernement populaire et democratique dans les royaumes, et changer l'estat d'iceux. Les Chrestiens ont fait la guerre sous les empereurs payens; mais depuis que Dieu a mis le sceptre entre leurs mains, c'est à eux de forcer et contraindre les subjects, par toutes voyes, de vivre et mourir en la religion de leurs peres. Les Turcs et Perses souffrent vivre les Chrestiens dans leurs païs, et non jamais les heretiques en leur religion; et les Espagnols ont acquis une reputation immortelle qui doit estre imitée, ayant chassé du milieu d'eux les Mores et Grenadins. Ces raisons semblent avoir porté toute la justice et l'utilité de ce costé : c'est icy les contraires advis.

L'offence est à Dieu, de vouloir par les armes, combats, feux et cruautés, reconduire les heretiques en la vraye creance, ainsi que si Nostre Seigneur n'estoit assez puissant, sans les secondes causes, pour les reduire à leurs devoirs. Ils se doivent vaincre et debeller par bonnes œuvres, prieres et jeûnes des Catholiques : sont les larmes, prieres, jeûnes, aumosnes, qui expient et purgent les mauvaises opinions de ces nouveaux venus; autrement par la guerre, source de tous maux, c'est proprement regimber contre l'éperon. L'heresie est un fleau envoyé parmy nous, ainsi que la famine, la peste, la vermine, et autres accidens, pour nos pechés. L'opinion, la mauvaise creance, est une maladie qui ne s'arrache par la force : il convient la desraciner par les Escritures saincte, raisons, sciences, enseignemens, educations, joinct aux bonnes œuvres des ecclesiastiques et predicateurs, estant le moyen de la force du tout contraire (l'appli-

quant furieusement), lors que l'humilité, la douceur et le sçavoir sont requis. Dequoy ont servy tant de cruautés, d'hommes gehennés, bruslés et martyrisés, tant de sang espandu, et tant de guerres de toutes parts, puis que cette heresie en augmente plustost qu'elle n'en diminue, et que la despence et mort de tant d'hommes dans la Flandre n'ont servy qu'à faire perdre la souveraineté de Zelande et Ollande, pour estre trop oppressés? Qui sera celuy qui ne conseille que, puis que tels remedes practiqués avec si grand prejudice ont esté inutiles, il ne faille recourir à l'humilité, douceur, prieres, oraisons et sciences des gens de bien? mesmement, puis que la tollerance a donné estre à ce corps composé du quart de l'Europe, et que maintenant les religions ont pris une habitude, et se sont accoutumées à vivre paisiblement les unes avec les autres, c'est veritablement de la droicte main coupper la gauche, tourner le fer, le feu et le sang contre nous-mesmes, contre les François et patriotes, contre nos freres et nos amis, au tres-grand affoiblissement des forces de l'Estat. Combien de larmes, d'enterrements, de bruslements, forcements, rançonnements, et des pertes, avant qu'en venir à bout! et combien de catholiques periront et perdront leurs vies en ceste entreprise jà tant de fois tentée par semblables remedes! Les Grenadins, les Mores, ont esté chassés d'Espagne, gens de peu et sans valeur, et les Huguenots françois, composés de noblesse, de soldats et citadins courageux, ne souffrent aucunes comparaisons. Et si les particuliers sont damnés pour avoir fait mourir un de leurs pareils, que deviendront les roys qui, pour accroistre leurs Estats ou pour auctoriser d'avantage leur domination, sont cause de la mort et de la perte d'un million d'hommes, y ayant grande différence de la mort considerée à la prompte et violente? Ceux de la religion pretendue reformée sont fondés sur une grande quantité d'edits de paix interinés dans les cours de parlemens; c'est violer la foy publique, que les Infidelles mesmes gardent, d'entreprendre sans sujet sur les Huguenots, d'alleguer qu'iceux ont pris les armes contre leurs souverains, et que la foy d'un roy et celle d'un sujet n'ont nulle esgalité, estant beaucoup davantage obligés les subjets à leur souverain, que luy à eux. Bien est vray qu'ils ont failly aux eslevations, aux entreprises sur leur roy; cela n'a nulle conséquence ny ressemblance avec la puissance, magnanimité, et la foy de Leurs Majestés. Une foy promise ne doit estre violée, autrement seroit prendre licence et exemple sur les mauvais actes pour en faire de semblables. Ceste guerre est un apparent malheur pour la France, affoiblissant le party du roy Tres-Chrestien, et rehaussant celuy du roy Catholique, qui a pris le haut bout avec le pape et les ecclesiastiques. De plus, le roy à présent regnant ne peut nier l'obligation qu'il a à ceux de ceste religion, qui ont assisté son pere contre les entreprises de la Ligue, du pape, d'Espagne et de Lorraine. Ne vaut-il mieux laisser le tout en la main de Dieu, qui sçaura bien, en temps et lors que nous le meriterons, en un clein d'œil, en un moment, faire plus que toutes les armées et conseils du monde en plusieurs siecles?

Pour executer ceste grande entreprise (si elle est jugée juste, utile et necessaire) de la réunion à la religion catholique de ceux qui s'en sont devoyés, l'intelligence entre Sa Saincteté et les deux roys de France et d'Espagne est necessaire; le secret des conseils doit estre observé, s'il estoit possible qu'il n'y eust que les trois personnes susdictes qui sceussent le commencement et le but de la fin, parce que, puisque les heretiques ont surpris, failly et faussé leur foy divine et humaine par tant de fois pour faire mal, semble devoir estre permis de les imiter pour faire bien, et les reconduire au chemin dont leur infidelité les a esgarés; à cest effect, commencer en France ce dessein avec artifices, dont le plus expres seroit que du commencement il ne se cogneust point qu'on leur voulust faire changer de religion, à ce que leurs associés d'Angleterre et d'Allemagne ne s'esmeussent. La ligue secrette, bien jurée et signée, le bruit soit publié de la guerre contre Espagne; et sous ce pretexte, lever deux armées en France et une dans la Flandre. Il est certain que plusieurs capitaines huguenots se jetteroient dans l'armée françoise, croyants faire la guerre à leur commun ennemy, l'Espagnol. A mesme temps saisir les principaux chefs sans leur faire

aucun mal, et s'en asseurer pour six mois, et, apres avoir publié (sans le declarer par edict) que ce n'est à la religion huguenote que l'on en veut, ains seulement pour leur monstrer qu'ils se doivent fier en la foy du roy, et non aux villes de seurté qu'ils ont demandées, ny à leurs forteresses, et moins aux intelligences estrangeres, et que Sa Majesté veut qu'ils se contentent d'estre sous la protection de ses armes, avec deux armées attaquer toutes les plus foibles villes qu'ils ont. Que celle qui seroit en Guyenne (qui sembleroit estre levée pour resister à l'Espagne) tourne dans le Bearn, où la querelle et dispute est desjà née, eux ne voulans obeir aux edicts du roy, possedans indeuement et forcement les biens des ecclesiastiques. Il n'y a de ce costé aucune place forte, et qui puisse arrester une armée, si ce n'est La Rochelle et Montauban, devant lesquelles il faudroit faire des forts, et y laisser des puissantes garnisons. Cependant l'autre armée pourroit entreprendre sur les places du Daufiné, lesquelles feu M. de Mayenne, avec une armée de six mil hommes, avoit entierement prises; et laissant en puissance M. le comte de Soissons, qui en est gouverneur, lequel est fort propre pour l'opposer à Les-Diguieres, en tant qu'il fust vivant, duquel il occupe la charge, et en cas qu'il fust mort, le sieur de Crequy est catholique; joindre les deux armées à l'expugnation de Nismes, Montpellier, et autres villes foibles du Languedoc.

Les maximes qu'il faut observer principalement, sont de prendre premierement toutes les plus foibles villes et chasteaux, razer et confisquer le bien de tous ceux qui s'esleveroient contre Vostre Majesté, sans nulle exception, les adjoindre à vostre domaine, en faire party, ou les donner aux catholiques qui vous assisteroient. Et afin de donner loisir de se repentir, faudroit faire ceste execution par degrés; commencer en quelques endroits, et apres, par edict, donner quelque terme à ceux qui voudroient venir recognoistre Vostre Majesté; exempter ceux qui voudroient demeurer paisibles en leurs maisons, et tout ainsi que le roy Henry IV faisoit, qu'en mesme temps qu'il gagnoit une ville sur la Ligue, quelque foible qu'elle fust, autant de deux cens gentils-hommes se tournoient de son costé: ce qui adviendroit infailliblement. Toutes ces villes prises, ne restant que La Rochelle et Montauban, elles ne pourroient durer, et seroit une guerre de peu de consequence, faute du roy Henry III d'avoir porté ses premieres armes contre icelles, lors qu'il pouvoit reduire toutes les foibles villes du royaume en son obeyssance, et plus grande d'avoir levé le siege lors qu'elle estoit preste de se rendre. Les Hugenots sont grandement descheus de conseil, de nombre, de puissance et d'argent; ce zele, qui est peculier à toutes nouveautés et commencements de factions, est esteinct; ils ne pensent plus qu'à conserver le leur, et y en a peu qui voulussent hasarder leurs vies ny donner de leurs biens pour maintenir leur cause: ils souloient avoir un chef en toute puissance et creance; maintenant leur gouvernement est aristocratique, meslé de populaire; grandement divisés et opposés les uns aux autres; aucuns qui sont riches n'ont point de religion, les autres n'en ont que pour faire leurs affaires, et infinis pour avoir honte de se desdire; la vieillesse et richesse d'aucuns les empeschera de les assister: les gentils-hommes et bourgeois sont contraires aux ministres factieux. Ils souloient avoir des deniers affectés à la cause, des cueillettes qui se faisoient parmy leurs Eglises: cela est tellement refroidy, que peu s'en trouve qui en veullent donner; et le plus grand mal qui soit pour eux, c'est que les miracles que faisoient les premiers Huguenots estoient par l'intelligence qu'ils avoient dans la cour avec ceux de Montmorency et autres, qui ne sont plus; joinct qu'il ne se sçauroit prendre les villes, et maintenant l'art en est si commun, qu'il n'y en a point qui puisse resister si elles sont bien assaillies, ce qu'eux cognoissans, ils confessent que s'ils sont attaqués ils sont perdus, sans esperance qu'aux mal-contents: c'est à quoy il faudroit grandement et judicieusement pourveoir en France à ce qu'ils n'en fussent assistés; faudroit employer à ce dessein tous les plus genereux du royaume, à ce qu'il ne se fist un party de mal-contents qui empeschast le progrès du dessein. Les villes de Bearn, du Languedoc, Daufiné et Gascongne prises, il faudroit ou

changer la demeure des habitans, ou desmenteler entierement les villes, si on n'y faisoit des citadelles gardées par des catholiques; et apres toutes ces villes prises, se pourroit oster tout l'exercice de la religion huguenotte et heretique, sans le publier par edict, jusques à ce qu'il se fust fait le semblable en Flandres et Allemagne, par la prise de plusieurs villes, à quoy les François aideroient. Il ne faut douter que les peuples cederoient à la force, cessantes leurs opiniastretés et mauvaises opinions. Ainsi advint à Anvers, reduicte à l'extremité par le duc de Parme; la ville prise, la citadelle faicte, le lendemain trente mil ames retournerent au giron de l'Eglise : les Hugenots feroient le semblable. Les princes et ducs d'Allemagne, en mesme temps qu'ils changent de religion, le peuple les suit, et font de leurs subjects ce qu'ils veulent. Il y a si peu de difference entre la religion catholique et calviniste, qu'il semble estre aysé de changer leurs opinions, mesmement s'il plaisoit à Sa Saincteté et à l'assemblée de quelque quantité du clergé, reformer quelques abus qui estrangent ce peuple ignorant de ce qu'il doit suivre; ce qui se feroit plus aisément, d'autant qu'il ne se pourroit dire que ce fust par contrainte des heretiques, lesquels tombent en decadence, considerant combien il seroit utile qu'il n'y eust qu'une religion : la diversité d'icelle et la liberté en forment une tierce approchant de l'atheisme. Ceste réunion seroit un acheminement à la guerre des Infidelles.

Le principal est que le pape et le roy d'Espagne aydassent d'argent à la France au besoin, et faire des levées dans le comté de Ferrette, où les lansquenets sont catholiques, et celles des Suisses se feroient les deux tiers dans les cinq petits cantons catholiques. Les estrangers allemands, pesants à se mouvoir, n'ayant point d'argent, les Huguenots de France n'en seroient secourus, estant pour maxime certaine qu'il faut que tout cede par necessité au maistre de la campagne, nommément quand les ennemis ne peuvent avoir une armée pour leur defence. L'obstacle seroit du roy d'Angleterre, s'il penetroit dès le commencement le motif de ceste entreprise estre pour la réunion de la religion catholique : le bon-heur est qu'il est plus addonné aux lettres qu'aux armes, desquelles il est ennemy; neantmoins les raisons d'Estat et exemples de ses predecesseurs le pourroient esveiller, desquels le but et les maximes ont tousjours esté de favoriser les rebelles des deux roys, à ce que, troublés dans leurs propres royaumes, ils ne s'accordassent pour envahir le sien; et à cela ils n'y ont espargné hommes, argent, practiques et corruptions de toutes parts. Pour eviter et changer ceste inclination, les artifices, les ambassades, les promesses, et mesmes l'argent dans les conseils anglois ne se doivent espargner; et en cas que tout cela n'y servist, et que l'on cogneust qu'à force ouverte et puissamment il peut empescher le dessein projetté, il n'y a doute qu'il faudroit entreprendre sur l'Angleterre, ce qui est tres-facile, les deux roys estans d'accord. Le plus difficile est de prendre pour asseuré ce royaume, estant comme celuy de Pologne, et mesmes comme l'empyre des Turcs, dont la puissance n'est qu'aux armées mises en la campagne, n'y ayant aucune forteresse : et se peut dire qu'une ou deux batailles gagnées, le royaume l'est entierement, ne pouvant ny Londres ny les autres places resister; et promptement tout suit la fortune du victorieux; et ce d'autant plus que le tiers du peuple est catholique, estant divisé en trois sectes, Catholiques, Calvinistes et Lutheriens. Les ports de France, Calais, Dieppe, le Havre, sont fort propres pour assembler les armées navalles, et se peut arriver en vingt et quatre heures en Angleterre; et commodement se peut faire tenir des vivres; quoy que l'armée d'Angleterre fust plus forte, tousjours un vaisseau après l'autre peuvent passer. Trente mil hommes aguerris, moitié Espagnols, François, lansquenets et Suisses, peuvent faire cette conqueste : le feu duc de Guise, vivant la royne d'Escosse, l'entreprenoit avec quinze mil hommes. La difficulté seroit à prevoir à l'ambition, qui ruyne tous desseins genereux; et se faudroit accorder du partage d'Angleterre entre le roy de France et celuy d'Espagne, ou quel roy catholique ils en voudroient pourveoir; et, s'il estoit possible, un de la nation mesme, pourveu qu'il s'y vist de la seurté, laissant toute la supériorité au Pape,

Que si l'Angleterre estoit subjuguée, c'est la citadelle de tous les lieux maritimes jusques en Suede et Dannemarc, et faciliteroit du tout la réunion d'Ollande et de Zelande, qui faudroit que sans coup frapper obéissent. Et en cas que l'on peust eviter ce coup d'Angleterre, et tellement negocier, que ceste isle demeurast neutre, ou du moins que son secours ne fust d'importance, il faudroit tourner toutes ses forces pour ayder au roy d'Espagne à regagner la souveraineté qu'il a perdue sur Zelande et Ollande, lesquelles ne pourroient durer, voyant mesme que sans le grand secours que le roy Henry IV leur a donné, tant en hommes qu'en argent, infailliblement le roy d'Espagne les eust remis à leurs devoirs. Combien donc sera plus facile de les y reconduire ayant les forces et l'argent des deux roys contre eux, mesmement maintenant qu'ils sont à demy divisés par la secte des Armeniens, qui ont commencé à pulluler parmy eux. Et quand ils verroient se pouvoir redimer d'oppression en retournant en la religion catholique, ces legeretés tant cogneues les y porteroient bien tost; et neantmoins faudroit arrester leur inconstance en se saisissant des meilleures places, comme de Flexingue et autres lieux importans; employer à ce dessein quantité d'Allemands avec force argent: qui feroit que les contraires ne pourroient faire levées dans l'Allemagne, dans laquelle les Catholiques sont puissants, estant l'Empereur et les evesques electeurs de ceste religion. Et seroit la derniere entreprise qu'il vous conviendroit faire, que la réunion en icelle des heretiques: l'argent et la crainte des forces ont tres grande puissance sur ceste nation tudesque; par ces deux moyens se fera des merveilles en icelle. Ceste entreprise est d'autant plus facile, que l'aguerriment des Espagnols et la vaillance des François seroient joinctes ensemble, dont l'heureux succès doit estre attribué entierement à Dieu, reglant et expiant les consciences des majestés des roys de toutes ambitions, avarices et desseins autres que celuy de la gloire de nostre Seigneur Jesus-Christ.

Sire, trois ans estoient passés depuis que j'avois escrit ces Advis, non par presomption, ains pour cognoistre s'il y auroit quelque conformité entre iceux et vos genereux desseins, ainsi qu'il réussissoit au commencement, en ce qu'aviez attaqué les foibles places avant qu'assieger les plus fortes, et mis la division au party huguenot recevant en vostre protection les pacifiques. Ainsi qu'il faut que tout cede à vostre valeur et bon-heur, se doit semblablement à vos conseils, par lesquels heureusement vous avez justifié vos armes, n'y ayant rien plus raisonnable que restablir les ecclesiastiques dans leurs biens, ny plus juste que l'obéissance vous soit rendue en toutes les villes de vostre royaume, et n'enduriez les assemblées des Huguenots sans vostre permission, lesquels, lors qu'ils commençoient à prendre vos deniers et ruiner vos subjets pour vous faire consentir par la force ce que le droit leur desnioit, le ciel a porté la justice de vostre costé, de laquelle Vostre Majesté a si bien usé, que cinquante-six places prises sont les trophées de vostre victoire, vostre prudence ayant choisy le temps à propos que l'Allemagne est en guerre pour mesme dessein, vostre courage admiré de tous les peuples, qu'en l'aage auquel vous estes vous ayez plus fait que tous vos predecesseurs, en creance que vous sçaurez pourveoir à tous evenemens, et que la mort de tant de braves hommes qui ont espandu leur sang pour vostre service, ne sera sans fruict, d'autant que si ce n'estoit que pour avoir pris quelques murailles, elles ne seroient equipolleates à la moindre de leurs pertes. Consideré que les hommes de la faction contraire demeurants en grande puissance, leurs cœurs offencés, il y aura peril que, lors que vos armes seront posées, ils n'entreprennent de se remettre en estat de se proteger eux-mesmes à vostre prejudice, ainsi qu'au passé, pour le soupçon en quoy ils sont de leur ruyne entiere; tel ement que par la paix Vostre Majesté sera forcée de tenir tousjours une armée payée, pour faire obeyr ceux qui contreviendront en sorte que ce soit à vos edits, non sans apparence d'autres eslevations, si ce n'est que paracheviez ce qu'avez si courageusement commencé; et hazarder le tout pour le tout, attaquer et prendre La Rochelle et Montauban l'année qui vient, et cependant desmanteler toutes les places que vous avez jà prises, à ce que ce party, entierement abbaissé, ne se puisse relever par l'assistance

de quelques princes ou autres mal-contens. Il n'est rien plus aisé que remarquer les fautes quand elles sont passées, et plus difficile que de les prevoir et esviter, ce qui n'appartient qu'aux grandement experimentés, encores que plusieurs d'icelles adviennent par evenements fortuits hors la creance des hommes, lesquelles ne peuvent estre imputées à ceux qui commandent, ainsi que plusieurs sont advenues au siege de Montauban, lequel n'estoit du nombre des foibles places qu'il falloit attaquer, cognoissant les grandes fortifications et quantité de gens de guerre qui y estoient. Je sçay la difficulté qu'il y a d'expugner une ville scituée sur des rivieres et traversée d'icelles, qu'il est necessaire de diviser les armées en deux ou trois parts; si ose-je dire, avec permission de Vostre Majesté, qu'aux grandes places il ne faut attaquer fermement que d'un costé, et se contenter d'empescher que le secours n'entre par les autres. Ainsi fismes-nous à La Rochelle, qu'il ne tint qu'à M. d'Anjou, depuis Henry III, qu'il ne la prinst; à quoy il fust empesché par la division de son frere d'Alençon, du feu roy vostre pere et prieres des Polonnais, non qu'il ne fust logé à dix pieds de dessus du rempart en trois grandes bresches, et qu'il ne tinst entierement le bastion de l'Evangile; et n'a tenu qu'à n'avoir voulu les prendre.

Cette place de Montauban ne se devoit assieger contre l'hyver, et moins sans l'assistance de huict ou dix mil lansquenets, gens qui vont aux assauts et servent pour sappe et pour mine grandement. Pareillement la santé des armées n'est moins recommandable que la paye et les vivres d'icelle : loger en bon air, enterrer les putrefactions, joinct aux grands hospitaux qu'il falloit eriger en divers lieux. Au passé les places estoient mieux defendues; nous tenons des guerres de Flandres le moyen de les prendre, dequoy c'est merveille de ne les avoir imité; et n'y a personne qui puisse debattre qu'il ne faille que le fort emporte le foible en peu de temps, en suivant ces reigles infaillibles. Apres que l'armée sera asseurée pour le dehors par avantageux logis, ou quelque retranchement, n'attaquant que d'un costé, faisant les tranchées flanquées, et des places d'armes closes et defensibles des quatre costés, gagner la contrescarpe, ce qui ne se peut empescher; estant dans icelle, faut faire des tranchées tout du long de la forteresse, tellement que le fossé demeure egallement my-party entre les assiegeans et les assiegés, lesquels ne se peuvent presenter à paroistre dedans qu'ils ne soient arquebusés; percer la contrescarpe; et se couvrir à main gauche et à main droicte de terre, ou creuser profondement, et faire des galleries pour aller au terrain de la courtine, ou, pour le mieux, ne se couvrant que d'un costé, aller à un bastion, et là, par le moyen de la sappe ou de la mine, le renverser et aller loger dessus avec trois cens hommes armés, flanqués de mousquetaires; et outre ceux qu'il faut pour les soustenir, il en faut mil qui leur portent sacs pleins de terre, balles de laine et bois pour se couvrir. Sont icy deux conditions principalles : toutes personnes qui penseront garder les tranchées avec l'infanterie françoise, desarmée comme elle est, s'abuseront : à l'attaquement de ces grandes villes, il est necessaire d'avoir ordinairement cinq cens picquiers cuyrassés et bien armés, de la cavalerie qui aura mis pied à terre dans ces grands corps de gardes susnommés, ce qui empeschera tous accidens et sorties; et si dans une armée il y a deux mil chevaux, en une necessité, il faut que de vingt et quatre en vingt et quatre heures il y en ait cinq cens aux tranchées, et cinq cens à cheval; puis qu'il sont bien payés ils ne le peuvent refuser. Mais le soupçon que les guerres civiles ont engendré à Vostre Majesté, a fait qu'il n'a esté entretenu que douze cens chevaux, tant à vous qu'aux roynes, monseigneur vostre frère, et vos freres naturels : cela n'est assez, et, de plus, mecontente tous les principaux de vostre royaume, qui ne sont employés : il faudrait remettre l'entretenement de huict mil chevaux, comme il estoit au passé, donnant les compagnies aux capitaines non partials. Et ne pensez pas que ceux qui croyent n'estre entretenus en temps de guerre, veuillent demeurer aux armées, et faire credit de leur paye, ainsi que ceux qui seroient entretenus, par la peur d'estre licenciés en temps de paix, feroient. Un autre poinct tres-necessaire, c'est qu'aux sieges il ne s'y faut nullement haster ny precipiter.

Sire, ce n'est rien et de peu d'importance de n'avoir pris Montauban, au peu de temps que vous avez esté devant : le prince de Parme tomba bien en plus grande faute, assiegeant Mastric, où il demeura un an ; et, n'estant pas encore bien experimenté, il hasarda et perdit tous les plus braves de son armée aux assaux ; et enfin, sage par experience, aprist comme il falloit prendre les villes pied à pied. Et depuis, les Espagnols ont demeuré trois ans devant Ostende. Il n'est point de besoin pour cet hyver de faire des forts, mais bien de faire un camp fermé, auquel vous laisserez une petite armée, et plus de force que vos ennemis ne sçauroient mettre sur pied ; et au printemps, faire levée de huict mil lansquenets, et de six mil Suisses. Faites provision d'argent, et augmentez les regimens de gens de pied, mettez ordre à vostre gendarmerie ; infailliblement le siege de Montauban ne durera deux mois, quelques forteresses qu'ils y puissent faire cependant, pourveu que l'on y employe les capitaines qui sçavent que c'est. Que si au contraire Vostre Majesté veut donner la paix à ses subjects, bien qu'à la verité il semble qu'il y a de la diminution de vostre authorité si vous n'entrez dans Montauban, mais vostre puissance est si grande, et le nom de roy tant estimé et prisé en France, que s'il vous plaist retomber en la premiere voye cy-devant proposée de regner en equité, eviter tous evenemens contraires, que Vostre Majesté continue en la crainte de Dieu, face justice, descharge son peuple, reforme les desordres et abus qui sont en l'Estat, et toutes choses réussiront à la gloire de Nostre Seigneur, et à vostre contentement.

Troisieme advis pour faire la guerre contre le roy d'Espagne.

La guerre contre le roy d'Espagne, à sçavoir si elle est juste et utile.

Les royaumes, les provinces, les biens occupés, ravis et vollés injustement, par force, par circonventions et impuissance des vrais possesseurs, contraincts à une paix honteuse et dommageable, iceux la peuvent rompre et violler, lors qu'ils connoistront leurs advantages, et ce d'autant plus quand artificieusement, sous couverture d'icelle, par voyes indirectes il s'y est contrevenu, ainsi que le roy catholique, sous le manteau de la religion, a faict faire la guerre huict ans en France, tendant à l'occuper, ou à la diviser en tetrarchie, par l'assistance des princes de Lorraine, en despence de six millions d'or, desseins continués en la personne de Biron, et depuis de Conchine, persuasions à la royne vostre mere, dont il se vouloit prevaloir sans qu'elle s'en apperceust. Les lois permettent au commun et aux particuliers de se restituer contre un traicté, fraudés de la moitié du juste prix. Les roys ne sont obligés à maintenir les cessions dommageables de leurs predecesseurs injustement faictes, mesmes n'y ayant les estats generaux du royaume esté assemblés, ni consenty aux abbreviations des provinces, souverainetés, droits et heritages de la couronne. Les Espagnols s'excusent de n'avoir entrepris de troubler la France, que pour maintenir la religion catholique, et rendre ce qui leur avoit esté presté du temps de l'empereur Charles-Quint ; que la France favorisa les rebellions du duc de Saxe, landgrave de Hesse, et du duc de Witemberg, lesquels receurent cent mil livres du roi Henry II, qu'ils emprunterent sous couverture de l'achapt de Montbelliart, pour maintenir les princes lutheriens contre la maison d'Austriche, en suitte dequoy les François occuperent Metz, Thoul et Verdun, naissance de l'interim d'Allemagne, qui n'eust esté sans l'assistance des François aux Lutheriens. Et les roys Henry III et IV ont fomenté une fois sous terre, et puis ouvertement les rebellions des estats de Flandres, par l'assistance des ducs d'Alençon, et du feu roy, pere de Vostre Majesté, qui les a secourus d'hommes et d'argent douze ans durant, en despence de quatre millions d'or, de la vie et du sang de quantité de François, dont la fin a esté la soustraction de l'obéissance des Ollandois, qui se sont faicts quitter la souveraineté ; pour laquelle maintenir contre le roy d'Espagne, s'y entretient encores deux regimens françois, en mauvais exemple de tous ceux contre lesquels leurs subjects, sans aucun droict, se peuvent authoriser et departir de leur souveraineté. Les offences de ces deux rois comparées et balancées, celles contre la France se trouveront excéder toutes autres ;

elle peut avoir favorisé par juste pitié les princes d'Allemagne, expulsés par la maison d'Austriche, et les subjects de Flandre mal traictés et tyrannisés; mais le roy d'Espagne a entrepris dans le cœur de la France d'y establir un roy de la maison d'Austriche, la diviser en principautés, et la reduire partie en gouvernement populaire et oligarchie : ce qui a englouty un million d'hommes, et tué insidieusement deux roys l'un après l'autre; offence qui retombe avec raison dans le courage de leurs successeurs. Reste à voir ce que ces roys tiennent les uns des autres : le royaume de Naples, qui appartenoit à la maison d'Anjou, despuis justement reconquis par les roys Charles VIII et Louys XII, lequel, de bonne foy (quoyque sans raison ni bon conseil), associa Ferdinand, roy d'Espagne, à l'occupation de la moitié d'iceluy, et le partagea entre eux; infidele compagnon, qui en chassa le François par l'expérience de Consalve, qu'ils nommoient le grand capitaine. La souveraineté de Flandre n'avoit jamais esté mise en controverse, et quittée par le traicté de Cambray; la duché de Milan, appartenant à Valentine, mariée au duc d'Orléans, incorporée à la coronne de France, dont les rois sont heritiers legitimes, est détenue par les Espagnols; les mesmes possedent la Navarre sans aucuns tiltres, que d'une bulle d'excommunication du pape : contre lesquelles occupations ils demandent la duché de Bourgongne, refutant l'incorporation à la couronne, et la loy salicque, qu'ils maintiennent ne devoir avoir lieu qu'en vostre royaume; que du moins la propriété leur appartient, ainsi qu'elle estoit aux ducs de Bourgongne, dont ils ont espousé Marie, heritiere, fille de Charles, dernier duc de ceste maison. Et quant à la Bretagne, où ils prétendent quelque droict, il prist fin par la mort d'Elizabeth de Valois, mariée à Philippe d'Espagne, droict qui renaistroit plustost aux ducs de Lorraine, sortis d'une fille de France, issue en droite ligne d'Anne, duchesse de Bretagne, mariée au roy Louis XII, qu'à ceux lesquels ont beaucoup moins de droict sur le royaume de Portugal, qui devoit escheoir à la royne Catherine de Medicis et aux successeurs de la maison de Boulongne, ou autrement au duc de Parme. Ainsi ne seroit point besoin de chercher des pretextes, et alleguer que le droict est dans les armes, puis que la justice, les ressentimens, les offences, la retention et occupation de deux royaumes, et de tant de provinces, qui appartiennent à Vostre Majesté, vous le donnent. Et ensuitte, d'entreprendre et rompre la paix honteuse, redemander vostre heritage, et ce qui estoit à vos predecesseurs, est à considerer s'il y a autant de facilité et d'utilité qu'il y a de justice.

C'est une puissance formidable et dangereuse pour la France, qu'ils possedent toutes les Espagnes, les Indes Orientales et Occidentales, les provinces de Flandres, Luxembourg, comté de Bourgongne, les royaumes de Navarre, de Cicile, de Naples, et duché de Milan, les costes d'Afrique, et alliés si estroitement à l'Empire et à l'Austriche, qu'ils debattent les royaumes de Boëme et d'Ongrie. Heureux en conseils de paix et de guerre, par lesquels ils maintiennent tant de pays separés; riches en argent, ayant peu acheter la pluspart de l'Europe par leurs conquestes des Indes, l'or et l'argent ayant esté trente fois redoublé à leur profit; l'obéissance et la milice reglée ont repris naissance dans leurs armées. Ces considerations veulent de grandes puissances, confederations, ligues, et argent pour entreprendre contre eux. Les royaumes, les armées et les puissances de Vostre Majesté sont toutes ensemble, contiguës, et sans separations. Une noblesse incomparable en valeur, grande quantité de soldats belliqueux : les limites de leurs conquestes ont esté dans la Terre Saincte, la Grece, toute l'Italie, sans estre assistés que de leurs propres vertus, et d'aucuns qui les abandonnoient, tant aux adversités qu'aux prosperités, qui rendoient leurs travaux inutiles; et après ont resisté à toute l'Europe conjurée contre eux, au temps du grand roy François.

Jugeant de l'advenir par le passé, Vostre Majesté ne peut faire cette guerre sans une ligue et assistance de roys, de republiques, princes, contraires à l'Espagne, mesmes du Turc, des Mores, Grenadins, de ceux de Faiz et de Maroc à la necessité. L'Europe est partie en deux factions, catholiques et heretiques; l'Espagne possede la premiere, et

Vostre Majesté est forcée en ce dessein de se jetter dans la contraire, composée des roys d'Angleterre, des Ollandois, Protestans d'Allemagne, des Venitiens, et ennemis de la maison d'Austriche; tous lesquels, tant pour la religion nouvelle, que pour la crainte qu'ils ont des Espagnols pretendans la monarchie, se joindront avec vous, principalement quand ils y seront interessés, et qu'ils auront leur part des conquestes. Prenez garde qu'en continuant la guerre civile en vostre royaume contre vos sujets, vous n'ayez pris insensiblement le party des Espagnols, lesquels se fortifient à vos yeux, voyans contre vous, par la conservation de la Valtelline qui ne leur appartient point, et de la guerre contre les Grisons qu'ils menacent, en peril eminent de vous faire perdre l'alliance des Suisses, du moins des cantons catholiques, qui jà sont leurs pensionnaires, et du traicté qu'ils font avec le duc de Savoye pour conserver la dicte Valtelline en cas que les vouliez assister.

Le premier combat est de la conscience, cette guerre ne se pouvant faire que les triomphes de la victoire ne soient au profict des heretiques; et de plus, le feu et le sang innocent espanché par toute l'Europe trace le chemin des Turcs et des Infidelles, non sans disputer qu'il ne valust mieux quitter ce qui appartient de droict, que de tomber en tant de malheurs et de pechés pour l'obtenir; mais aussi d'endurer l'establissement de cette grande puissance qui peut esperer en la monarchie universelle, et qui est directement contraire à Vostre Majesté, est un extreme danger, veu que par leurs pistolles ils peuvent, sous l'apparence du bien public, allumer en un instant la guerre civile en vostre royaume; pour à quoy pourvoir deux moyens se presentent, le premier difficile, le second plus juste et facile. Pour le premier, seroit force des le commencement d'encourir en la mocquerie, selon le succès, de la fable de l'ours, de la peau duquel les compagnons faisoient partage avant que l'avoir; traicter, promettre aux Venitiens et duc de Savoye le duché de Milan, aux Anglois une partie de la Flandre, aux Protestans l'eslection d'un empereur ennemy de la maison d'Austriche, et aux Ollandois leur conservation en souveraineté, à charge que tous reconneussent la couronne de France au partage des conquestes qu'ils obtiendroient.

Divers moyens sont proposés pour le commencement de cette œuvre, dont l'importance est de négocier dans l'Allemagne avec les ennemis d'Austriche qui s'opposent aux empereurs, et avec les Ollandois, les menacer d'en tirer le secours; aux Venitiens et Savoyards, leur asseurer le partage dans la duché de Milan; et sur tout aux Anglois, les rendre neutres, ou leur donner aux conquestes de Flandre, sans oublier les Transilvains, Hongres et Boësmes, nouvellement eslevés contre l'Empyre. Tant que les Espagnes demeureront en paix, ils conserveront le reste de leur domination : le temps, la division des ligues et associations accoustumées, faict pour eux qui ont l'argent.

Les grands empyres et puissances doivent estre assaillies dans le cœur et dans les entrailles d'icelles; ainsi Alexandre ruina l'empyre de Darius; les Carthaginois eussent perdu les Romains, si Annibal eust sceu suivre sa victoire. Si le duc de Bourgongne ne se fust amusé au siege de Nus, et eust esté joindre les Anglois qu'il avoit faict descendre en France; et si recentement les Anglois ne se fussent amusés à Boulongne, et se fussent joints avec l'empereur Charles-Quint, qui de sa part avoit trop demeuré au siege de Sainct Dizier, et que sans sejour ils fussent venus devant Paris avec les grandes armées qu'ils avoient, ils eussent reduit la France en beaucoup de peril. Il faut porter la guerre dans le cœur d'Espagne, et montrer la vanité de ce proverbe : que les foibles y sont battus, et les forts affamés. Les Anglois y sont entrés par le Portugal, et les François, sous le connestable de Guequelin, y ont restablis les rois de ceste nation spoliés de leurs Estats. C'est icy l'ordre qu'il y faudroit tenir. Trois armées de François, dont la plus grande et la plus forte, composée d'une levée de dix mil hommes que Suisses que lansquenets, de quatre mil chevaux et de vingt mil hommes de pied, equipage de dix canons, entrent dans l'Espagne au temps des moissons, et, sans s'amuser au siege de Pampelune, marchant, fortifieroient passablement des places de huict en huict

lieues, pour favoriser les conduittes des vivres qui viendroient de France. Une armée de deux cens galleres, vingt navires des Venitiens garnies de François, conduisans un grand amas de bled et de vivres, chargées dans les costes de Provence et Italie, arrivent au mesme temps au siege des plus grandes villes d'Espagne, lesquelles n'estant fortifiées, ne peuvent resister un mois, et deux d'icelles prises favorisent la conqueste du reste. A l'entrée, la ville de Barcelonne se peut prendre, qui n'est fortifiée; de là à Sarragoce, ville dont le siege ne peut durer huict jours: là se trouvera quantité de vivres, joints à ceux qui viendront par la mer à Barcelonne, pouvant l'armée navalle suivre les costes du Languedoc, se rafraischir et charger de bleds à Narbonne. Cette entreprise, bien et courageusement conduitte, a tant de facilité, qu'elle fait esmerveiller où les anciens roys de France ou leurs conseillers avoient l'esprit, pourquoy de long-temps ils n'ont executé ce dessein. Les Portugais sont anciens ennemis des Espagnols, qui se revolteroient contre eux pour avoir un roy de leur nation; et les Grenadins, Maranes et nouveaux Chrestiens sont encores en grand nombre, mal affectionnés aux Espagnols. Que si la bataille se presente, qui est à souhaitter, estant le commun des Espagnols non aguerris, n'y ayant que ses dix mil soldoyés, desquels la moitié est occupée aux garnisons d'Italie et de Flandres, qui sçachent le mestier, la victoire est sans doute.

La seconde armée, composée de François, reitres et lansquenets, seroit nécessaire aux frontieres de Flandres et Allemagne, dans la Picardie et la Champagne, contre ceux qui voudroient entreprendre; et la troisieme, joincte avec le duc de Savoye, s'il se retournoit françois, pour attaquer le duché de Milan; et les Ollandois, continuer leurs entreprises en Flandres. A la necessité se traitteroit avec le Turc, pour donner dans ce qui appartient à ceux d'Austriche, à ce qu'ils ne secourussent les Espagnols. Susciter les Mores, Grenadins, royaume de Faiz, et faire alliance avec eux, et à l'imitation des Espagnols ennemis, qui ont fait la plus part de leurs guerres par surprise. Le secret et le silence seroient fort utiles, tant pour pouvoir assembler des armées sans donner alarme, que pour surprendre des places en un mesme jour en l'Estat de Milan, à l'entrée d'Espagne et en Flandres. Feindre une guerre contre les heretiques. A quoy se peut objecter que, n'ayant traicté avec les estrangers contraires aux Espagnols, les associations de ligues seroient plus mal-aisées. La response est que l'inclination et interest de tous les potentats ennemis du roy Catholique estant telle qu'elle est, ils seront tousjours prests à traicter et se joindre avec la France, et que les negociations faites avec eux auparavant les levées d'armées, empescheroient les surprises. La prudence seroit, en Espagne, de ne s'amuser à leurs camps fermés, et marcher contre leurs grandes villes peu fortes et faciles à prendre, se munir et preparer contre leurs finesses ordinaires. Le siege estant devant une de leurs villes, il n'y a point de doute qu'ils viendroient pour la secourir, en fortifiant leurs camps de deux en deux lieues; pour à quoy pourveoir, il faudroit estre adverty de leur deslogement, promptement quitter le siege, essayer de les combattre sur les chemins, ou, sans leur donner plus de temps qu'une nuict pour se fortifier, les assaillir dans leurs fortifications imparfaictes, considerant le costé où l'assiete les favoriseroit le moins. Et en effect, le principal consiste à combattre promptement, avec discretion, et sans se precipiter contre une forte assiete des ennemis. Et quand il adviendroit que l'on ne voulust quitter le siege, et que l'armée françoise se trouvast entre leur camp et leur ville, usant icelle de fortification, elle ne lairroit d'attaquer la ville en leur presence, et de les combattre s'ils venoient à tourner avec toutes leurs armées pour approcher la ville, laquelle ne se laisseroit pas de prendre, si lesdicts Espagnols se contentoient d'y mettre seulement du secours, estans leurs villes si foibles, qu'elles se peuvent facilement expugner après une grande batterie. Ils ont si peu d'hommes pour les espancher en tant de pays, et en ont tant de manquement depuis qu'ils ont chassé les Mores, que si la France avoit defendu la sortie de huict ou dix mil François qui tous les ans passent en Espagne, ils demeureroient sans forces, et

ceste entreprise, bien conduitte avec prudence, infailliblement réussiroit.

L'entreprise d'Italie est beaucoup plus facile: elle tend les bras à la France, et semble maintenant necessaire, par le traicté secret qui de nouveau a esté fait d'Espagne et de Savoye, et avec tres-grande facilité, parce que generalement tous les peuples d'icelle sont lassés de la domination espagnolle, et nommément les citadins des villes, qui en veullent grandement à la noblesse et aux personnes puissantes que les Espagnols favorisent, et qui ont occupé la domination tyrannique; tellement qu'il est sans doute que dès que Vostre Majesté paroistra avec une grande armée, tout se revoltera contre les Espagnols, nommément Gennes, Milan, et generalement tous les peuples d'Italie, lesquels ne desirent qu'une nouvelleté pour se soustraire de la tyrannie espagnolle.

Les conquestes de Piedmont et de Savoye avoient esté bien commencées par les roys François et Henry II; mais ils avoient oublié le principal pour la manutention d'icelles, qui est de suivre l'exemple des Romains et des Turcs, conquerir de proche en proche, et laisser des legions ou grandes garnisons sur la frontiere. Seroit necessaire d'occuper toute la Savoye, le Piedmont, Nice et Gennes, entretenir sur la frontiere de grandes garnisons, et ruyner toutes les places fortes de Piedmont, continuer ses conquestes sur l'Estat de Milan, et ne tenir forteresses qu'aux frontieres, reduisant le tout à l'exemple des empyres, dont la force consistoit au grand nombre d'hommes, ainsi que celle des Romains, des Turcs et des Perses: en quoi il y a quelque comparaison de la France à icelle, d'autant qu'il y a une grande quantité d'hommes, lesquels, aguerris, pourroient, à l'imitation d'icelles, occuper une monarchie. Et faudroit ne s'amuser point aux places de Piedmont en sorte que ce soit, et prendre premierement les villes de Milan et de Gennes par l'assistance des peuples: l'un et l'autre est facile, tant pour l'inclination d'iceux, que pour le peu de forteresses qu'il y a. Et quant à Gennes, elle sera aisée à surprendre par la mer, s'il n'y avoit que la garnison des galleres ordinaires; sinon il la faut attaquer par la terre, car infailliblement les peuples de Gennes se revolteront contre la noblesse; et laissant une legere armée devers le Piedmont, elle seroit bastante pour prendre des places, ou du moins arresteroit les forces du duc, à ce qu'il ne peust empescher la liberté d'Italie. Et ne faudroit faire comme les roys Charles VIII et François I firent: faudroit mettre les peuples en liberté, et les exalter contre la puissance des petits tyrans d'Italie, et restablir entierement le gouvernement populaire et aristocratique par toutes les villes, les proteger entierement sans les abuser; qui feroit que tous iceux ne respireroient ny ne regarderoient qu'à la France, et deviendroient ennemis du roy d'Espagne et de tous les petits potentats d'Italie.

Premier que de commencer un grand dessein, à l'exemple des anciens peres et vrays chrestiens, il se doit conseiller à Dieu, et, sans se flatter, voir la justice de l'entreprise; laquelle une fois resolue, il faut passer sur la consideration de tous les petits maux que l'on peut faire, mesmes contre la conscience, lesquels il faut mettre sous les pieds pour parvenir au but principal. Tant d'empereurs chrestiens se sont aydés des Infidelles: le roy François fit venir une armée turquesque au siege de Nice, et les Espagnols ont soupçonné le roy Henry III d'avoir envoyé en Ormus et à Edem, villes appartenantes en partie aux Infidelles, pour les revolter contre l'Espagne, et se joindre avec eux contre les conquestes des Indes et de Portugal. La creance qu'ils ont eu que le roy Henry IV vouloit susciter les Mores et Grenadins contre l'Espagne, a esté cause qu'ils les ont expulsés de leur pays; et cependant ils traictent avec les Turcs et avec les heretiques d'Ollande, retombant sur eux le reproche et le blasme qu'ils donnoient aux autres. Ceste grande entreprise est digne d'un grand roy; et ne seroient les foibles desseins de Charles-Quint et du roy François, lesquels prenoient ou perdoient deux ou trois villes en un esté, et affligeoient toute l'Europe. Qui veut commencer une guerre, il en faut projetter une tres-prompte fin, pour delivrer les hommes des miseres qu'elle apporte, et ne se doit faire la guerre que pour avoir la paix. Pour respondre à ceux qui demandoient où

seroit l'utilité des François, c'est qu'après ceste grande invasion de toutes parts contre les Espagnols, il les faudroit contraindre à une paix par laquelle ils rendissent la Flandre à la Franco, les duché de Milan et royaume de Naples. Et ce qui fait resoudre d'employer et promettre la conqueste de Milan au duc de Savoye et Venitiens, est parce que toute l'Italie craint la domination, tant des Espagnols que des François, et aymeroient beaucoup mieux estre sous un duc particulier que sous eux, ce qui se pourroit faisant l'entreprise d'Espagne. Mais au contraire, si c'estoit pour mettre en liberté l'Italie, qui est le meilleur dessein, faudroit entreprendre sur le duc de Savoye et Venitiens, qui sont les premiers tyrans, et de proche en proche prendre les places pour ne laisser rien derriere. Et quand il n'y auroit autre chose, sinon de diviser ce grand empyre intelligent de l'Allemagne et Espagne, et de tant de provinces subjectes qui menacent la France, qui espient tous moyens pour la renverser, ce seroit beaucoup : seroit à souhaitter à Vostre Majesté que plusieurs princes et souverainetés eussent affoibly ce grand corps qui vous est contraire, par l'acquisition de quelques membres separés d'iceluy.

Ceux qui veulent entreprendre et accroistre leurs dominations, doivent lire les histoires anciennes du succès des desseins et entreprises passées, du naturel, actions, et deportement des roys et des peuples, des fautes qu'ils ont commises, tant du passé que du present, contre lesquels on veut faire la guerre, car rarement se changent les humeurs et naturels ; les François sont vaillans et souvent desordonnés ; les Espagnols fins et observateurs de la milice ; les Italiens defians et peu courageux ; les Allemans tardifs et lents à se resoudre ; les Genevois sans foy ; les Florentins fluctuans ; et tous portés, comme le commun des hommes, à leur interest et libertés particulieres par lesquelles il les faut esmouvoir. Sur tout, considerer les fautes que les François ont faictes en leurs conquestes, pour en eviter deux qui sont très-remarquables ; la premiere, d'entreprendre aux provinces esloignées, et laisser les fins amis ou ennemis derriere, ainsi qu'il se faisoit aux conquestes des royaumes de Naples, de Sicile et duché de Milan ; et quand ils croyoient avoir tout gagné, tout estoit perdu par la legereté, defection et revolte des fins amis, associés et neutres. Ainsi se fit la ligue de toute l'Italie contre Charles VIII, après sa conqueste de Naples, et les ducs de Savoye, ne gardant la fidelité qu'en tant que leurs interests les y convient. Seroit utile de restablir les legionnaires erigés par le roy François I, pour aguerrir la plus grand part des peuples, lesquels ne se trouveront avoir moins de courage que les Suisses ; avoir tousjours des forces prestes pour resister aux entreprises que le roy Catholique pourroit faire aux frontieres de Provence. Ainsi seroit tousjours necessaire d'avoir trois armées. Faire provision d'une bonne somme d'argent, tant de celuy de France que des Venitiens et alliés qui espereroient au debris de ceste grande puissance d'Espagne. Les effects passés depuis peu, après la bataille de Lépante et la guerre en France contre Henry IV, là où l'experience a monstré combien les ligues, mesmement de diverses nations, ont peu de durée, et ce d'autant plus qu'elles se font entre celles qui autrefois ont esté contraires, ou en amitié avec ceux sur lesquels est l'entreprise, c'est pourquoy par necessité les effects de la guerre doivent estre prompts, et en peu de temps executés, tant par surprises de villes que par hasard d'une bataille, laquelle doit estre cherchée des conquerans. Pour le choix de l'un de ces deux desseins, d'Italie ou d'Espagne, ils ne réussiront jamais qu'en suivant ce qui est dict cy dessus, de ne laisser rien derrier soy : et celuy d'Espagne, le plus glorieux et le plus malaisé, veut une grande resolution, grand courage et beaucoup de prudence, par lesquels sera annullée l'opinion de la difficulté de conquerir ce royaume, pour la sterilité d'iceluy ; et pour l'autre dessein, changeant de proverbe, que l'Italie soit le cimetiere des François, par un grand aguerriment et ordre contre les retranchemens des Espagnols, lesquels par un temporisement ont tousjours esperé de matter les François, croyant que ceux qui ont le dernier escu ont la victoire. Et d'autant que le duc de Savoye est allié en apparence à la France, l'on le pourroit recompenser au mi-

lieu du royaume en terres equipollentes à la valleur de ce qu'il possede, si mieux il n'aimoit laisser toutes les places de son Estat à la puissance des François. Ces entreprises bien conduittes, et nommément celle d'Italie, y observant les moyens cy-dessus allegués, avec l'ayde de Dieu réussiroient.

Quatrieme advis pour faire la guerre contre les Turcs.

La justice et l'utilité du dessein contre les Turcs est de facile demonstration; reste le pouvoir de l'executer. La religion chrestienne nous y oblige : la cruauté et barbarie d'iceux se voit journellement en la ruyne de la chrestienté : deux mil enfans, annuellement arrachés du sein de leurs pere et mere, sont forcés de recevoir les superstitions mahometanes; les costes de l'Europe courues par les pyrates; ès descentes d'iceux dans les lieux maritimes, enlevent les femmes et les enfans, les trocquent, les vendent comme s'ils estoient bestes, et toutes sortes de tourmens ne sont espargnés pour leur faire renier leur foy. Ils possedent la Terre Saincte, arrousée de tant de sang de genereux François : leur posterité est obligée à ceste vengeance; les saincts lieux où Nostre Seigneur Jesus-Christ a fait tant de miracles, et où son advenement a esté si divinement prophetisé par tant de patriarches et prophetes, illustrés de tant de merveilles contenues au vieil et nouveau Testament, les y convient. Y a-il rien de plus raisonnable que de chasser et chastier des meurtriers et assassinateurs, sans honneur, sans foy et sans loy, violateurs des droicts des gens, et ennemys de la vraie divinité? L'utilité n'est moins considerable. Si Solyman eust pris Vienne en Austriche, qu'il avoit assiegée, c'estoit une digue rompue pour inonder l'Allemagne et l'Europe; si le siege de Malte luy eust réussi, où estoit le commerce de la chrestienté; et si la descente faicte au cap d'Autrante fust esté suivie, l'Italie estoit en branle, sans que cela eust exempté ceux qui disent en estre fort esloignés, d'autant que, ces premieres barrieres faussées, le danger se verroit dans leur propre pays : et si les Perses faisoient une paix asseurée avec les Turcs, toutes les puissances de ces infidelles tomberoient tout à coup sur la chrestienté, laquelle, si ne s'esveille et s'esvertue plus qu'elle ne faict, ils trouveront de grands moyens pour la perte d'icelle. Et quoy que la quantité des Turcs ne leur permette d'occuper tant de terres, combien de fois s'est-il veu qu'en Asie et en Affrique aucuns des roys ont pris le party des Romains contre les autres? et encore que les legions romaines en fussent assez esloignées, ils ne laissoient, par la crainte, de prester toute obeyssance aux Romains, qui enfin les engloutissoient sous leur domination.

Les confederations et associations, amitié et intelligence avec les Infidelles sont prohibées et defendues de Dieu, et de tres-malheureux succès : c'est la ruyne de l'empire de Constantinople, pour laquelle secourir contre les Bulgares furent invités les Turcs, guidés des chrestiens au passage d'Asie en Europe. C'est la veritable division du christianisme quand partie est jointe avec les Infidelles; c'est la perte de la Grece, de l'Hongrie de nostre temps, et de la Terre Saincte conquise par nos ayeulx. C'est la mefiance et le soupçon qui empeschent l'entreprise de tous les potentats de l'Europe, dont partie craignent que les alliés des Turcs ne les assistent, du moins que, se tenant neutres, ils regardassent l'affoiblissement de leurs Estats par ceste guerre, pour après les envahir et supediter : leur semble que les uns ne sont plus obligés que les autres à ce dessein, avec imprudence des roys qui ne se veulent mesler d'une telle entreprise, d'autant que ceux qui l'entreprendroient et en viendroient glorieusement à bout, fonderoient une monarchie qui leur seroit formidable; sans considerer que si les Turcs venoient à opprimer l'Allemagne avec ceste grandeur demesurée, la France seroit en eminent peril. Et parce qu'il se dit que la France ne patit point, ains seulement l'Hongrie et autres villes maritimes, il faut se souvenir que nous sommes sous une mesme religion, et tous freres en Jesus-Christ, qu'autant devons nous avoir de regret de la perte des estrangers que des François mesmes. Aucuns rendent necessaire l'union de tous les princes de l'Europe pour abolir l'empyre des Turcs, ce qui est du tout impossible. Et par ceste difficulté ne faut rejetter ceste entreprise,

estant d'advis contraire, et semble que les deux coronnes de France et d'Espagne, aydées de ceux d'Austriche qui y sont alliés, sont suffisantes pour atterrer ceste monarchie, empescher les autres princes de se mouvoir pendant l'execution d'icelle.

De plus, ils mettent tout gain en la puissance maritime, laquelle seroit utile pour conquester le royaume de Cypre et isles de l'Archipelague, non pour renverser cest empyre, les forces de terre demeurans sur pied; et ainsy que disoit un des capitaines d'Anthoine à son general: « Combattons là où nous avons » le pied ferme, et que nostre seule valeur » demeure dans nos courages et dans nos bras, » et ne la remettons à l'inconstance de la mer. » Et quant à ce qu'aucuns alleguent que les Turcs saisissans les ports de Ragouze et de Tunis, qui pourroient empescher le commerce en cas que l'entreprise generalle contre eux ne se fist, il est bien vray qu'il faudroit armer puissamment pour leur resister; mais quand le trafic de Levant et celuy d'Egypte et de la Palestine seroient rompus, ce seroit le profit des chrestiens, d'autant que pour quelques sortes de marchandises, soyes, tapis et drogues inutiles, se porte dedans ce pays-là l'or et l'argent, et ce qui est de pis, le fer de France pour nous faire la guerre, estans leurs denrées fort inutiles depuis que les costes d'Affrique jusques aux Molluques, et celles de Baccalaaux jusques au destroict de Magalan, nous fournissent toutes les espiceries et autres marchandises necessaires. Et pour monstrer davantage l'utilité de ceste entreprise aux François, le dessein est profitable où il n'y a perte; la France est tellement esloignée des Turcs, peuplée de tant de gens, qu'elle ne peut recevoir aucuns dommages d'iceux, au contraire un profit de quelque perte. C'est un peuple belliqueux, leger et inconstant qu'il faut occuper à la guerre estrangere, ou la civile prend naissance dans eux-mesmes; c'est un sang bouillant lequel se doit purger par une saignée, à l'imitation des anciens, qui, à la forme des abeilles jettant leurs essaims annuellement, envoyoient hors une grande quantité de leurs peuples, à ce que le reste demeurast en paix. Tels furent les Scimbres et Gaulois, dont les uns prirent Rome, les autres furent defaicts par Marius; tant de dispersés qui ont esté chercher la guerre jusques au Palu Meotide en Grece, acquerant le nom de Gallo-Grecs; et, de la souvenance de nos ayeulx, ceux qui ont possedé l'empyre de Constantinople et delivré la Terre Saincte: à quoy les armées et les esprits occupés ne projettent point de faux pretexte contre l'authorité royalle, pour s'en prevaloir et diviser d'Estat. L'experience a fait voir que les entreprinses où il n'y avoit pas beaucoup d'apparence de bon succès, celles qui estoient faites par des jeunes roys en sortant de l'enfance, et quelquesfois avec peu de forces, heureusement réussissoient: ce qui advient, parce que Dieu veut monstrer que la victoire, les progrès et bon-heurs des entreprinses dependent tous de luy, sans qu'ils se puissent attribuer à la vaillance, prudence, et moins aux forces des chefs, laissant toute la conduitte à Dieu, qui par miracles et merveilles rend les desseins heureux. Telle chose advint au regne de Salomon, depuis en l'entreprinse de la Terre Saincte, et de nostre temps à Charles VIII, à la conqueste d'Italie, estant foible de conseil et de complexion, dont l'arrivée estoit prophetisée; ensuitte la liberté des Grecs à la ruyne de l'empyre des Turcs, si les pechés des François n'eussent detourné la volonté de Nostre Seigneur.

Il semble que Vostre Majesté, en l'estre auquel elle est, tout juste, tout vertueux, plein de courage et generosité, que ceste entreprise vous soit reservée, estant en age sur lequel les pechés n'ont eu encores aucune puissance; que s'il y en a eu, ils doivent estre attribués à ceux qui ambitieusement ont gouverné l'Estat sous le nom royal. A ce dessein est opposé deux foibles objections: l'une, qu'a soustenue Martin Luther: qu'il ne falloit aucunement faire la guerre aux Turcs; qu'iceux estoient une punition de Dieu qu'il faut souffrir pour l'expiation de nos pechés, et la vaincre par prieres et bons exemples; que c'est treuver à dire au chastiment qu'il plaist à Nostre Seigneur nous envoyer: ce qu'il disoit pour avoir commencé son heresie sous couverture de prescher contre la croisade. Au contraire, il a pleu à Dieu mettre les sceptres et les couronnes entre les mains des chrestiens, comme elles avoient esté

dans celles des roys d'Israël, pour opprimer les idolâtres; differens en ce que les chrestiens, par l'obeyssance qu'ils deferoient aux magistrats, obeyssoient aux empereurs payens. Maintenant qu'ils ont la magistrature en main, ils y ont aussi l'espée, pour entreprendre et chastier meritoirement les Turcs, heretiques et rebelles.

Une autre difficulté, que cependant que les souverains ont fait la guerre à la Terre Saincte, ceux qui estoient demeurés proche de leurs Estats les envahissoient, et mesme que le roy Richard d'Angleterre fut pris prisonnier en Allemagne en revenant de ce voyage, et qu'outre les voisins de la France il y a plusieurs partis en icelle qui pourroient entreprendre contre l'Estat en l'absence de Vos Majestés et des forces royalles esloignées: accidents ausquels on se peut pourvoir, essayant de faire que tous les roys chrestiens fussent en bonne intelligence, ou que, pour la pieté, ceux qui n'y voudroient ayder se continssent en paix: jetter dans cette entreprise tous les plus mouvans de la France; emmener, s'il se pouvoit, la pluspart des gens de guerre; et lors qu'une grande armée seroit bien disciplinée, elle seroit la citadelle de l'Europe. Ainsi les empereurs romains marchoient diligemment d'orient en occident contre les eslevations qui s'y faisoient. Faudroit laisser des personnes fidelles et vertueuses pour regir l'Estat, et resister aux mauvais desseins en l'absence : ainsi fit le roy sainct Louys, durant la captivité duquel n'advint aucun mouvement. Puisque la justice et l'utilité paroissent, il ne reste que le pouvoir, qu'il faut premierement chercher en la supreme puissance : se considerer soy mesme, et purger de toutes ambitions et avarices, reduire ce dessein tout à la gloire de Dieu et à l'advancement de la religion chrestienne, se ressouvenant que ceux qui veulent estre les premiers sont les derniers en merite.

Et d'autant que cette guerre ne se peut bonnement faire que par le consentement et union de Vostre Majesté avec le roy d'Espagne, ou par la tollerance et support d'iceluy, ausquels deux obstacles naistront à la source, pour le commandement general et partage des conquestes, celuy qui aura plus de pieté et de devotion le montrera en cedant le premier lieu à son compagnon, et, ne s'en pouvant accorder, le deferer à un legat du Pape. Quant aux conquestes, s'en remettre du tout (apres qu'elles seront faites) à ce qu'il plaira à Sa Saincteté d'en ordonner: heureux qui aura la plus grand part aux victoires et la moindre au partage! A la facilité de ce dessein est grandement necessaire que la maison d'Austriche y favorise, pour estre toutes leurs provinces proches de celles que possedent les Turcs. Il ne faudroit suivre l'exemple de nos predecesseurs, et moins celuy du roy sainct Louys, qui assaillirent premierement Damiette proche la Terre Saincte; ains faudroit faire la guerre de proche en proche, delivrer les Grecs et prendre Constantinople, avant qu'entamer la guerre en Asie ny en Afrique, à l'imitation des Turcs, lesquels ont laissé aucuns ennemis derriere eux. La proximité, l'alliance qui unit ces deux couronnes de France et d'Espagne, est un grand preparatif pour ce dessein, dont les contraires (quand mesme le roy d'Angleterre en seroit) se peuvent arrester par des puissances mediocres laissées pour la protection de leurs royaumes; à quoy serviront beaucoup cesdictes deux grandes puissances joinctes, qui peuvent donner terreur et loy à l'Europe; et cessera par la force et raison ceste consideration que les mediocres souverains ont que l'un des deux roys ne se face monarque, pour la crainte d'estre opprimés, puis que leur conqueste n'est que sur les Infidelles, mesmement si les principaux commandements sont donnés à des personnes non suspectes, rendant participantes toutes les nations de l'honneur et du profit.

Ceste monarchie turquesque est formidable en puissance, possedant dans l'Europe toute la Grece, la Trace, Constantinople, les royaumes de Macedoine, l'Esclavonie, les confins de la mer Majore jusques aux Tartares, la moitié de l'Asie pres Babylonne, toute la Terre Sainte, grande partie de l'Affrique, l'empire de Mamelucs, le Cayre, Alexandrie, toutes les costes de Barbarie jusques en Faiz et Maroc, avec deux grands advantages sur les chrestiens: le premier, l'obeyssance en forme d'esclavitude, en quoy leurs gens de guerre sont reduits en creance que l'exterminement et chastiment de telle quantité que

voudra le Grand Seigneur sera receue de tout le reste ainsi qu'une punition de Dieu; et en ceste creance font aller à la guerre et à la mort tous leursdits subjects ainsi qu'il leur plaist, sans qu'aucuns osent demeurer en leur maison à la première apparence d'icelle : l'autre, que toutes ces forces sont commandées d'un seul chef, et au contraire les chrestiens sont contraints d'en avoir plusieurs, dont l'union dure si peu, que, lors qu'il y a apparence de victoire et recevoir les fruicts d'icelle, ils se rompent, entrent en soupçon, jaloux de la gloire l'un de l'autre; leur semble que l'exaltation d'un d'entre eux est le peril de son associé; qui ont divers buts, divers desseins, differents en naturel, en langues, en capitaines, en artifices, finesse et courages : ce qui fut experimenté après la bataille de Lépante, qu'au lieu qu'ils devoient penser à suivre leurs victoires, faire de nouvelles conquestes, deffiance, envie et jalousie dissiperent et annullerent tout leur bon-heur, et, se rendans indignes de la grace que Dieu leur avoit faite, s'allerent rompre et separer au siege de Navarrin, à leur honte, chacun craignant l'entreprise de son dict associé. Tellement qu'auparavant et depuis il a tousjours esté facile aux Turcs de resister, n'ayant à faire qu'à une partie des chrestiens, aux Hongres, quelquesfois aux Venitiens separés, en autre temps aux Espagnols ou Allemands, et rarement se sont jointes deux puissances contre eux, ayans ceste finesse de maintenir la paix et confederation avec tout le reste des chrestiens qui n'estoient assaillis d'eux, demeurans les esloignés paisibles; et tant s'en faut qu'ils secourussent les oppressés, qu'ils se resjouissoient de l'affoiblissement de leurs puissances par les Infidelles.

Ces ligues tant traversées estant susceptibles de toute defiance les unes des autres, les effects et progrès s'en doivent tirer promptement, au contraire de ceux qui ont dit qu'il falloit deux ou trois ans pour en avoir le fruict; ains, à l'imitation d'Alexandre, qui en deux batailles debella Darius et toutes les forces d'Asie, et de Cesar dans les Gaules, du moins il faudroit reconquerir toute la Grece et Constantinople à la premiere pointe des armes, et dans six mois, dont les moyens sont esclaircis cy après. L'occasion s'en presente : leur sceptre est en enfance; les propheties, les signes, menacent d'une entiere ruine et bouleversion leur Estat : tout consiste au gain de deux batailles, l'une en Europe, l'autre en Asie. Leurs forces, leurs gens de guerre, lors que le Grand Seigneur y est en personne, peuvent estre de deux cens cinquante mil hommes, les deux tiers de peu de valleur; à sçavoir, la cour du Grand Seigneur, les chaoux et autres, font trente mil hommes; les thimariaux, qui sont ceux qui possedent les seigneuries, fiefs et biens, à charge d'entretenir nombre de soldats, peuvent estre vingt mil; trente mil janissaires; cinquante mil les forces d'Asie qui sont payés; le reste des hazapy, qui sont les moindres soldats, la pluspart laboureurs; et se joinct le berjer-bei de l'Asie avec celuy de l'Europe, amenant les forces qui y sont. S'ils cognoissent que ce soit un grand dessein opposite, ils s'aident de grande quantité de Tartares. Leur ordre de bataille est en trois croissans, les pointes d'iceux sont fortes, à dessein de charger par flanc, enclorre ceux qui s'y enfoncent; et desordonnés, se retirent dans le milieu du second croissant, protegés des pointes d'iceluy, qui charge par flanc ceux qui suivent la victoire, cependant que les fuyards se r'allient pour retourner au combat, ayant cognoissance que la grande quantité d'escadrons emporte la moindre; d'autant qu'encores que leurs ennemis soient plus valeureux, l'escadron victorieux d'une charge ne le peut estre sans avoir souffert de l'embarrassement, et à la rencontre d'un qui n'a encores combattu, quelque ordonné qu'il soit, se treuve empesché; et leur principal stratageme est enfin d'entourner et enclorre par circulation leurs ennemis. Ils construisent un fort de pallis enchaisnés, pour se r'allier derrier à l'extremité : devant ce fort il y a grande quantité d'artillerie, partie enchaisnée les unes aux autres, assistée de douze mil janissaires qui sont leurs meilleurs soldats, et derrier ce fort il y a de grands osts de cavalerie que nous pouvons nommer des osts de reserve en nos ordonnances de bataille; estant r'alliés avec iceux, ils retournent au combat. Leurs armes sont des lances, cimeterres, des arcs,

mousquets, peu de pistoliers, et sont couverts de coutonines, turbans, brigantins, et fort peu de cuyraces à l'espreuve. Le principal de leurs forces consiste en la cavalerie; et depuis peu de temps, ayant pris plus de confiance en icelle, ils ne s'aident des forts et palis qu'ils souloient porter avec eux. Vray est-il que c'est pour le mespris qu'ils font des foibles armées chrestiennes, et que le Grand Seigneur n'y va en personne, lequel a accoustumé d'avoir sa retraicte dedans et derrier cedit fort garny de jannissaires; leur artillerie placée dans iceluy, excepté quelque nombre de pièces qui sont sur les flancs de la cavalerie. Ils ne sont invincibles à une beaucoup moindre puissance que celle qui se peut preparer contre eux. Scanderbey, n'ayant que l'Albanie et partie de la Macedoine, resista tant qu'il vesquit à toutes leurs puissances; Jean Unyade et Mathieu Corvin les ont esbranlés; les Perses les ont plusieurs fois battus, et Tamburlam en a triomphé. Leurs victoires n'ont esté que par les fautes chrestiennes; les uns temerairement s'y sont precipités, ainsi que Jean, roy de Hongrie, qui avec quinze mil hommes hasarda la bataille contre deux cens mil; autres desordonnément, par ambition et jalousie, ainsi que les François, sous Jean duc de Bourgongne, qui firent la journée de Nicopoly, à laquelle, voulant devancer l'honneur des Hongres, ils perdirent le leur et l'armée chrestienne par imprudence; et Ladislaus Havarradin qui se precipita, contre l'advis de Jean Unyade. Sages par les fautes d'autruy, le duc de Mercur fit la retraicte de devant Canize, et le comte Charles de Mansfeld prit la ville de Strigonie en leur presence, par l'observation de ne se desbander ny suyvre la victoire inconsiderément. Les generaux apprennent par les histoires anciennes et celles de nostre temps, de ne retomber aux fautes passées, dont la plus remarquable estoit qu'enflés d'un peu de prosperité au commencement du combat, et suivant la victoire, estoient enclos, à la forme de laquelle usoient les Parthes envers les Romains.

Deux batailles gagnées renversent cet empyre: il n'y a point de forteresses, que Bude, jusques à Constantinople, laquelle ne se peut dire forte. C'est en ce dessein qu'on peut tracer une grande monarchie, ne consistant qu'en la force de la campagne, et n'y a que la Pologne, l'Angleterre et la Moscovie, dont pareillement leurs puissances sont en semblable peril, n'ayans forteresses qui vaillent. Heureux Alexandre, qui finit ses conquestes en la victoire de deux batailles! et Cesar encores plus dans les Gaules, ayant à disputer la domination avec un million d'hommes mal disciplinés, mal armés, et sans aucune retraicte! Que si l'un ou l'autre fussent esté en ce temps, ils eussent trouvé dans l'Allemagne, Italie, la France et la Flandre, plusieurs villes qui eussent borné leurs conquestes. Ce ne sont les forces innombrables dont les victoires dependent: les phalanges macedoniques sous Alexandre, les legions romaines sous les Cesars, aguerris au nombre de quarante et cinquante mil hommes, ont battu les plus grands exercites mal disciplinés; tout ne gist au nombre, ains au bon ordre et aguerriment. Il y a une juste proportion à la grandeur des armées: quatre vingt mil hommes aguerris en doivent battre deux cens mil; l'ordre de ce mediocre nombre est plus aisé à tenir et à ordonner que l'excessif, où il y a tousjours confusion, mesmement par l'advantage des armes. Contre ces cimeterres, qui ne tranchent le fer, sera à l'opposite nostre cavallerie bien armée; le grand nombre de picques et de mousquetaires de nostre infanterie, joincts au bon ordre et obéissance, asseureront la victoire.

Il sembloit que l'empyre des Romains et des Parthes eussent party la force des armes, les Romains l'ayans mise en l'infanterie, et les Parthes en la cavalerie, comparée en ce temps à la cavalerie turquesque et à l'infanterie chrestienne, laquelle, bien ordonnée, doit soustenir le plus grand choc. Cleander en sa retraicte, avec dix mil piquiers grecs, soustint les forces de quatre vingt mil Barbares l'espace de soixante lieues, et se mit en seurté; Marc Anthoine, du fond de la Perse, en peu de nombre d'infanterie contre la grande cavalerie des Parthes, se retira heureusement. La turquesque ne penetrera jamais dans les bataillons de picques, armes plus advantageuses que les javelots des Romains; c'est le nerf de la victoire, et où il faut mettre [illegible]

rance, joinct à un bon nombre de cavalerie necessaire pour tenir la campagne et asseurer les vivres, en esgard que toutes les victoires turquesques sont advenues par la force de la cavalerie, laquelle il faut arrester par quarante mil hommes de pied, composés de François, Allemands, Suisses et Wallons, aydés de la cavallerie des Hongres, Pollaques, Moscovites et Tartares, lesquels sçavent combattre à la forme des Turcs; vingt mil chevaux, François, Italiens et allemands, quarante mil, tant Causaques, Tartares et Moscovites, cinq mil Hongres et autant de Polonnois, nombre suffisant, à l'ayde des gens de pied, pour gaigner la bataille. Et pour supléement de plus grande force, sera priée Sa Saincteté de commander à dix mil religieux, capucins, cordeliers, carmes et jacobins, de prendre les armes pour le nom de Jesus-Christ, à quoy facilement ils seront portés, puis qu'ils patissent si volontairement dans les cloistres pour maintenir ceste religion; semblablement convier partie des ecclesiastiques, à l'imitation des evesques chrestiens qui furent à la conqueste de la Terre Saincte, d'assister à ceste entreprise; et si le nombre des chretiens peut estre plus grand, sera tousjours plus d'avantage. Pour s'opposer à l'ordre de ces trois croissans turquesques, suivant l'ancienne forme chrestienne, se separer en avant-garde, bataille et arriere-garde; en chacun de ces corps placer deux bataillons d'infanterie, un chacun d'iceux meslé des quatre nations susdites. La premiere observation est de ne mettre ces grands corps l'un après l'autre, tellement que par la fuitte et desordre de l'un d'iceux celuy qui le soustient ne puisse estre endommagé; et faut chercher la campagne la plus large qui se pourra; et là où elle ne se treuveroit telle qu'elle seroit necessaire, ils ne se doivent suivre de si près, que les premiers qui se retireroient rompissent les suivans. Sembleroit bon que les bataillons d'un chacun corps demeurassent separés de quelque quantité de pas, pour, en un besoin, recevoir dans leurs espaces vuides ceux de la cavalerie qui seroient desordonnés, pour après retourner au combat. Les escadrons de cavalerie seront composés de quatre cens cavaliers, et d'autant que toute la finesse des Turcs gist à en avoir quantité, pour par diverses charges embrouiller les chrestiens, se resoudre à soustenir, avec un commandement general, à peine de la vie, de ne chasser les fuyards infideles plus de cinq cens pas, et nommément les cavaliers qui sont armés pesamment, s'en venant toujours ranger entre deux, ou au costé des bataillons d'infanterie, après leur charge faicte, pour ne tomber point en la faute laquelle ont encouru tous les chrestiens qui, par presomption suivant leur présumée victoire, estoient enclos dans les croissans des Turcs.

L'arriere-garde, qui est le vray ost de reserve, est rendue plus forte que tous les autres : c'est celle qui garde et conserve la victoire. Plusieurs ayant tenu ferme après avoir veu devant eux defaire la moitié de leur armée, les ennemis poursuivans desordonnément, les ont chargé à temps, et de victorieux les ont rendu vaincus. Ces espaces vuides entre les deux regiments de chacun corps, c'est le lieu où, en cas de quelque desordre et malheur, se pourroit retirer la cavalerie chrestienne, pour se reordonner derrier les bataillons de piquiers, et retourner au combat. L'espreuve a fait cognoistre l'utilité de faire combattre l'infanterie et la cavalerie ensemble. Seroit necessaire d'accompagner les deux tiers des osts de cavalerie, nommément ceux qui sont armés pesamment, d'un nombre de mousquetaires et quelques carabins : advantage à rechercher, et qui endommagera grandement la cavalerie ennemie avant qu'elle vienne aux mains avec la chrestienne. L'artillerie, au nombre de huict canons, quatre coulevrines, et quarantes moyennes et bastardes, avec double attelage, seroit necessaire, non que ce grand equipage puisse entierement servir pour la bataille, et neantmoins seroit utile pour les sieges, advenant la victoire, ceste artillerie separée, laissant la pluspart de la plus grosse à l'arriere-garde, et quant aux moyennes conduittes à doubles attelages, faudroit qu'elles marchassent d'un costé et d'autre de l'avant-garde et bataille, pour tirer promptement et avant que les bataillons vinssent aux mains, sans neantmoins s'arrester par trop, estant experimenté que l'artillerie a eu grand part aux victoires passées, contraignant ceux qui font ferme de venir au combat en

desordre. Neantmoins, ne seroit necessaire de mener ce grand nombre d'artillerie pour donner la bataille, et en faudroit laisser la moitié aux plus proches villes chrestiennes des frontières turquesques, laquelle se renvoyeroit querir, apres la victoire obtenue, pour le siege de Constantinople. Et pour mieux eviter la premiere furie de cavalerie, faudroit faire une forme de fort portatif, qui sont des palis enchaisnés l'un avec l'autre, ou bien des charriots attachés, et mettre sur les flancs des bataillons quantité d'iceux : a esté inventé de porter les palis susdits sur des roues de dix en dix pieds, avec lesquels on peut marcher en avant, ce qui gist en demonstration; invention pour ne ceder aux Turcs en l'advantage qu'ils prennent de faire des forts, lesquels sont aussi necessaires aux chrestiens, dont les plus forts seroient utiles à l'arriere-garde; et à l'imitation des Romains, les soldats qui n'ont qu'une arquebuse pourroient porter un de ces palis. Cecy est dict pour la necessité, quoy que les piques chrestiennes soient de grands palis contre les Turcs, qui ne les peuvent enfoncer.

L'avant-garde et la bataille peuvent marcher l'une après l'autre, pourveu que les corps ne soient directement l'un derrier l'autre; et l'arrière-garde, qui doit de toute façon gagner la victoire, laissera un grand espace entre deux. Et soit consideré qu'encores que la principale force soit en l'infanterie, si faut-il que la cavalerie fasse grandement son devoir, d'autant que, si elle estoit defaicte, l'infanterie recevroit un grand coup, quoyque les anciens n'en fissent pas d'estat, et que toutes leurs victoires s'obtenoient par les gens de pied; c'est pourquoy les legions romaines estans de six mil hommes, il n'y avoit qu'en chacune d'icelles cinq cens cavaliers, et est à presupposer qu'iceux ne combattoient que quand ils vouloient, et laissoient tousjours le premier lieu de la force à l'infanterie : aussi sera-ce prudence qu'elle combatte en mesme temps, ou la premiere s'il se peut. A cet effet, il faut mettre partie des escadrons de cavalerie dans le milieu, entre les deux regiments, tant de la bataille, avant-garde, qu'arriere-garde, et pourront à temps combattre, ou se retirer s'ils en ont besoin. Aussitost que les armées seront en presence, à la portée du canon, faut que l'infanterie marche incessamment en bon ordre, et alle droict à la bataille ennemie et à leur fort. Que si les Turcs viennent à la charge contre la cavalerie chrestienne, eviter leur finesse, qui est, qu'ayant plusieurs osts, les premiers s'enfuyent, et les plus proches chargent par flanc ceux qui les suivent; ainsi se faut contenter de les mettre en routte, et tenir ferme. Les escadrons qui seroient entre les bataillons de gens de pied, et derrier iceux, pourroient sortir à temps, selon l'evenement du combat, sans se desordonner pour les charges qu'ils feroient, à ce que la pluralité d'escadrons turquesques et les diverses charges qu'ils font ne leur peust nuire, ayans de petites troupes de cavalerie separée, pour empescher celle des ennemis qui chargent par flanc ceux qui ont defaict les leurs. Le principal est qu'une bonne partie de la cavalerie fasse ferme sans se mesler, et sera celle qui enfin aura la victoire entiere. Tout consiste à marcher en avant, defaire les vingt mil janissaires, et gagner le fort; non qu'il se faille tellement haster que nostre artillerie n'ait fait son devoir, laquelle, comme est dict cy-dessus, a tousjours grand part à la victoire quand elle est tirée à propos, et se faut bien garder, en s'avançant trop tost, de couvrir son effet. Aussi est-ce de l'artifice du général de faire descharger celle de l'ennemi sans beaucoup de peril, par le tournoyement de quelque cavalerie, ou autrement, desbandant quelques escadrons, qui par circulation viendront à donner par flanc : et au pis, il faut baisser en terre les corps de nostre infanterie à la premiere descharge, incontinent les relever, et marcher furieusement sans s'arrester, pour gagner l'artillerie, là où sera le principal combat, à cause des janissaires. Que la cavalerie combatte à temps, et non toute ensemble, ayans ceux qui ont combattu la retraicte asseurée derrier les piques pour se reordonner : et sans doute, quand bien l'avant-garde n'auroit la victoire, les ennemis desordonnés, la bataille, et au pis l'arriere-garde, l'obtiendroient infailliblement, pourveu qu'ils se gardent d'estre rompus par la retraicte des leurs mesmes. L'obeissance et l'ordre, la prudence,

la patience, et la prevoyance bien conduicte, la victoire est asseurée. Et comme il y a trois croissans, et que trois fois les Turcs se reordonnent pour retourner au combat, le mesme effect se peut faire des chrestiens, et bien plus advantageusement, prenant garde que ces trois corps de batailles ne soient à la queue l'un de l'autre, ny les escadrons, ensorte que ce soit derrier les premiers, pour eviter confusion. Ce grand nombre de chrestiens se peut moderer, d'autant que la vaillance et generosité d'iceux peut obtenir la victoire contre des gens mal armés et mal ordonnés. C'est sans doute que les Turcs ne temporiseront point, et viendront à la bataille, à quoy ils n'ont jamais manqué par le passé, non seulement pour ne vouloir voir ruiner leur pays, et perdre la reputation, ains principalement sçachant que, dès que l'armée chrestienne advancera dans la Grece, tous les Grecs (pour lesquels il faut porter des armes), se revolteront contre eux. Les vivres et l'argent sont les nerfs de la guerre : les deniers doivent estre auparavant l'entreprise levés et mis en reserve; seroit necessaire d'avoir un million d'or, et plus s'il se pouvoit, après toutes les armées levées. Le roy d'Espagne en peut faire le plus; Vostre Majesté une bonne partie, puisque vostre revenu est de trente millions de livres; et seroit bon d'exciter les peuples par les predicateurs, à l'exemple des croisades anciennes, sans suivre les fautes du passé, des deniers mal employés. Les heretiques, quand ils n'auroient fait autre mal, ont ce blasme d'avoir empesché les cueillettes d'argent, annullant les pardons et autres moyens, pour lesquels ils estoient donnés liberalement contre les Infidelles. Semble que les peres capucins seroient très-aptes pour conserver et manier ces deniers, les faisant assister de quelques habiles hommes. Quant à la provision de vivres, elle est joincte à une autre importance, qui est de se rendre maistre de la mer par une puissante armée navalle.

Jusques icy j'ay desiré d'assembler toutes les puissances d'Europe, pour, sans aucune difficulté, obtenir la victoire; non que je vueille exclurre Vostre Majesté de pouvoir, par la grace de Dieu, des seulles forces de vostre royaume, avec celles d'Espagne et d'Austriche, conduire ceste entreprise à heureuse fin, aydé des princes qui volontairement se joindroient à vous, ainsi que plusieurs firent au dernier voyage de la Terre Saincte, où estoit Godefroy de Bouillon, Boëmont, Tancredy, et plusieurs autres; et pourriez vous, aydé de toutes les nations susdictes, en nombre de plus de six vingts mil hommes, qui suffiroient pour obtenir la victoire, gagnant cest avantage que ceux de la maison d'Austriche se joignissent à vous, employer quelqu'un d'iceux, avec seureté de leur faire part des conquestes. Seroit tres-necessaire d'obtenir de Sa Saincteté de publier une croisade, laquelle a eu tant de pouvoir au passé aux entreprises contre les Infideles, lesquelles ne sont à rejetter, pour avoir esté, comme disent les Lutheriens, une fois mal administrées. Puis qu'il n'y a qu'une Eglise, et que la creance des chrestiens catholiques ne doute de la puissance du Pape de remettre et pardonner les pechés lors que nous nous en rendons dignes, ceste foy, bien entendue, et preschée par les ministres de l'Eglise, touchera les cœurs de beaucoup de personnes. Le roy sainct Louys, sans autre puissance que de son royaume, fit deux voyages contre les Infideles : que si la conduitte fust esté pareille au zele et à la pieté, sans doute, avec les seules forces de son royaume, il eust fait d'heureux progrès et de grandes conquestes. Les Venitiens, pour la grande quantité de vaisseaux qu'ils ont, seroient tres-utiles; et faudroit voir si ce dessein, proposé par ceux du bras du Magne, qui habitent dans la Morée des rochers non jamais suppedités par le Turc, pourroient servir à l'entreprise de Vostre Majesté.

Iceux offrent : la revolte de tous les Grecs du pays, le saccagement des Turcs qui y sont, d'occuper la teste de l'istme, et des montagnes dans le destroict, qui ne contient que six mil pas, lesquelles fortifiées empeschent toute l'armée turquesque de venir au secours à la faveur de l'hyver, durant lequel ils s'asseurent (aydés des chrestiens) de conquester toute la Morée, et que les Grecs y demeurans, prendront Navarrin et autres forteresses avant la descente des chrestiens. Plusieurs

chrestiens, tant en Albanie, que Mont-Liban, et autres lieux, advertis, favoriseront ce dessein : divertissement par lequel les Turcs seront contraincts de separer leurs forces. Lors que l'empereur Charles-Quint entreprit en Hongrie son armée navalle, sous André Dorie, faisoit ce qu'il vouloit sur la mer, estans les Turcs empeschés en la terre. Ceste armée de mer, bien conduicte, sans s'advancer qu'à temps, se tiendra dans les ports chrestiens asseurée, tant au golphe de Venise qu'autres, jusques à ce que la bataille soit donnée en la Trace, ou que, contre la coustume des Turcs, et où il n'y a apparence, ils temporisassent et ne voulussent venir au combat si tost. Et selon la necessité de vivres de l'armée terrestre, faudroit advancer ou retarder, et là où se trouveroit l'armée turquesque en mer, n'hasarder la bataille si l'on n'estoit beaucoup plus fort. Et seroit nommé un lieu où les armées navalles et terrestres se joindroient, qui ne pourroit estre mieux qu'aux Dardanelles, du costé du chasteau de l'Europe, à l'entrée de la mer de Galipoly. Et pourroit estre l'armée chrestienne, composée de trois cens galleres, vingt galliasses, et soixante gallions, si le roy Catholique et les Venitiens sont joincts avec Vostre Majesté. Or, ne peut-il estre en sorte que ce soit qu'avant que venir en ce lieu designé, la bataille ne se donne par mer ou par terre, et une des victoires emporte l'autre : c'est pourquoy la maritime doit estre forte, retardée ou advancée, selon l'advis qu'on aura des ennemis.

Les Turcs, ayans besoin de leurs meilleurs hommes pour la terre, n'en auront que fort peu sur la mer, qui rendra la victoire plus aisée. Ce grand preparatif de mer se fait pour asseurer et rendre infaillible la victoire ; mais quand bien il n'y auroit que l'armée de terre qui gaignast la bataille, il s'y joindroit une si grande multitude de Grecs et chrestiens qui apporteroient des vivres, qu'à un besoin l'on se passeroit de l'armée navalle, sinon pour le siege de Constantinople, estant mal-aisé que l'armée terrestre puisse entrer dans le pays des ennemis avant le mois de juin, pour l'incommodité que souffriroit autrement la cavalerie. Et faudroit porter grande quantité de vivres par charroy, et s'en peut emmener par le Danube, jusques à Peste, vis à vis de Bude, sans neantmoins s'y amuser, si ce n'estoit que l'on y laissast huict ou dix mil hommes pour assieger. Et faudroit faire des forts de huict en huict lieues, y laisser quelques garnisons pour favoriser le convoy des vivres, demeurant auprès de Peste une forte garnison dans le principal magasin, pour conduire les vivres à l'armée. Faudroit faire une reveue, oster toutes les bouches inutiles, et qu'il ne restast que les gens de combat, contraignant ceux qui voudroient avoir des vallets, de les armer, ainsi que font les infidelles. La cavalerie, qui n'a moins d'affection et de courage que les Turcs à patir quelques jours, pourroient porter chacun un petit sac de farine pressée à leur mode, et quelque peu de chair en poudre, à leur imitation, du moins pour sept ou huict jours. Il faudroit un grand nombre de chariots qui portassent les vivres, ausquels on ne toucheroit qu'à la necessité, et par ordre ; et, sans s'arrester, marcher droict à Andrinopoly, qui est à trois petites journées près de Constantinople, ville qui est pleine de grande quantité de vivres, et sans aucunes forteresses, dont la prise est facile et necessaire pour rassasier toute l'armée.

Faut chercher la bataille, laquelle est tousjours necessaire aux conquerans, et le retardement d'icelle est le plus grand prejudice de ceste entreprise. Et s'il y a du temporisement des Turcs (à quoy il n'y a point d'apparence), faut que l'armée terrestre marche vers Gallipoly et les deux chasteaux, pour recevoir les vivres et secours de l'armée navalle, laquelle est grandement utile pour le siege de Constantinople, couppant le secours de la mer. Le chasteau de l'Europe qui est au destroit, à l'entrée de la mer de Gallipoly, ne vaut rien, et sera aisé à prendre ; et faudra que trente navires soient chargées de bled et farine, qui se prendront dans la Sicile, et quantité d'armes : et sans doute au mesme temps qu'on y sera il se revoltera contre le Turc cinquante mil chrestiens. Et se peut dire par celuy qui escrit, que les Turcs sont grandement subjects à l'espouvante et à la peur, aux mediocres pertes qu'ils souffrent : ce qu'il vit luy estant arrivé à Constantinople après la bataille de Lépante, victoire qui les estonna si fort, que les sol-

danes du serrail, et tous les principaux et plus riches de Constantinople transporterent leurs meilleurs meubles dans l'Asie à Scutary, passant le traject de mer qui est entre deux. Et y a tres-grande esperance que, si la victoire est entiere par terre, qu'ils quiteront Constantinople et ne la garderont point; et quand bien ils la defendroient, elle se peut prendre en peu de temps, parce que nous sommes arrivés à la perfection d'assaillir et prendre les places; practique de laquelle est l'obligation aux guerres de Flandre: tellement qu'avec six mil hommes assiegeans il s'en peut prendre quatre mil en une place pied à pied, renversant la terre dans les fossés, et se retranchant pour se mettre en seurté du secours. Et quant à la foiblesse de la ville de Constantinople, sans contrescarpe, c'est un fossé à fond de cuve, trois murailles l'une sur l'autre, les deux plus basses en mode de fausse-braye, une des enceintes flanquée de tours rondes, et l'autre de quarrées, d'autant plus facile à expugner, que les murailles, par la furie du canon, bouleversant les unes sur les autres, font pont pour plus facilement monter à la bresche: forteresse qui seroit grandement mesprisée s'il s'en voyoit de pareilles dans la France ou dans la Flandre: tesmoignage que les Infidelles ont mis toute leur esperance en la force de la campagne, ne se souciant d'aucunes fortifications que celles de leurs armes.

Ce seroit beaucoup d'avoir mis les Turcs hors de l'Europe, et c'est une tres-forte barriere que les mers Majore et Mediterranée. Neantmoins, si la victoire estoit réussie, telle qu'il y a apparence quasi certaine avec l'ayde de Dieu, il ne se faudroit contenter et arrester là, ains passer dans l'Asie, à l'imitation d'Alexandre, qui, sans sejourner après la premiere victoire, ne cessa qu'il n'eust gagné la derniere bataille et ruiné Darius. Il est certain que les premiers bon-heurs estans suivis, la crainte et l'espouvante se met dans le reste, tellement que l'on a bon marché du dernier combat; et adviendroit dans l'Asie (là où les Turcs, r'assemblant le bris de leurs deffaictes avec les forces d'Egypte et de la Palestine, pourroient encor hasarder une bataille) la victoire, qui se peut suivre selon la disposition des chefs. Que s'il falloit demeurer dans Constantinople sans passer plus avant, pour la premiere année faudroit eslire un prince ou empereur qui la peust conserver; la plus grande seurté seroit de passer en Asie et suivre la victoire.

Aucuns ont proposé que, pour diminuer les forces turquesques, il faudroit entreprendre en Affrique ou en Barbarie; qu'il y avoit apparence, si l'on y vouloit tourner toutes les forces de la chrestienté, et aller jusqu'au Caire et Damiette, si mal-heureuse aux François: mal-aisé dessein, qui ne se peut executer que par mer. Neantmoins les Romains ont tenu Alexandrie et l'Egypte si importantes, aisées à conserver par quelques rebellions, qu'ils defendoient aux chevaliers romains d'y aller s'ils n'y estoient ordonnés: si le roy sainct Louys eust commencé par Alexandrie, il eust eu plus heureux succès qu'à Damiette.

Les Turcs ont un grand advantage, en ce que leurs gens de justice, leurs religieux, financiers et tous autres vont à la guerre; au contraire, la moitié des chrestiens tiennent les bras croisés. Seroit necessaire d'employer ce qui se pourroit pour gagner le Sophy de Perse, lequel a une inimitié jurée contre les Turcs: ceste nation infidelle est tres-subjecte à l'argent, et plusieurs d'eux, mesme des bachats, ont esté chrestients, et sont jaloux de la faveur les uns des autres, par laquelle emulation et despit avec de l'argent l'on en pourroit gagner quelqu'un. C'est pourquoy il faudroit tenter, par la religion ou par deniers, d'avoir des grands de cet Estat, qui seroit beaucoup d'advantage pour le jour d'une bataille, en laquelle il y a tant de difference entre l'experience, la force et les armes avec celles des Turcs, qu'à la verité vingt en doivent battre cent, mesmement estans conduicts par les plus grands capitaines de l'Europe, à l'exemple de Godefroy de Bouillon, qui estoit le moindre de tous les princes employés à la guerre saincte, et neantmoins ils luy cederent le commandement. Ainsi faudroit-il employer les experimentés capitaines et les plus gens de bien, lesquels obeyroient à Vos Majestés Chrestienne et Catholique, si elles y estoient en personne, qui experimenteroient combien il y a plus d'advantage d'assaillir les

ennemys dans leurs propres pays que d'attendre dans le leur, ainsi que les chrestiens mal conseillés ont tousjours fait jusques à present. Et après la pieté et preud'hommie, qui est la voye qui conduit les victoires, la liberalité doit estre exercée, gravant dans le cœur des soldats l'esperance d'honneur et de profit. C'est attaquer ses ennemis dans le cœur de leur empyre, et non par ces foibles desseins qui ne tendent qu'à acquerir une province. Celui qui escrit s'est trouvé à la revolte de cent mil Moldaves et Grecs contre le Turc. Arrivant Cigalle, qui fut depuis bascha, avec trente mil hommes, les Moldaves en sa presence couperent la teste à leur chef, et firent leur paix: c'est pourquoy il faut bien prendre garde comme il se faut servir de ces nations accoutumées à vivre en servitude. Si vous estiez si heureux que de gagner la premiere bataille, il n'y a doute que la plus-part de l'Europe ne se declarast contre ce commun ennemy. Et si Vostre Majesté se jette pieusement et courageusement en cette entreprise, il y a beaucoup de creance qu'elle vous est réservée, et que Dieu vous fera la grâce de la conduire à heureuse fin.

Cinquieme advis pour reduire l'Europe en l'obeyssance des roys de France et d'Espagne.

Partager l'Europe peut apporter quelque utilité à la vie et du danger à la mort. Vostre Majesté unie avec le roy d'Espagne, pouvez conquerir grande partie d'icelle: c'est la terreur des Venitiens, Anglois, petits potentaux tyrans d'Italie, et des princes de l'empyre, qui, en crainte de la monarchie d'un de vous, sement et nourrissent la division entre Vos dictes Majestés, par laquelle ils jugeroient leur liberté opprimée, nommément si l'un obtenoit ladite monarchie; c'est pourquoy ils ont aydé tousjours au plus foible contre le plus fort, pesant leur salut à la balance et egalité de vos deux puissances, l'une desquelles ils esperent à tous evenements avoir favorable. Et quoy qu'ils soient en semblables interests, ils ne sont en pareilles intelligences, ayant les defauts coustumiers aux ligues en la resolution et durée d'icelles, quand ils ont affaire à des corps solides, contre ces confederations de plusieurs estats differents en pretentions, en perils et utilités. Semble que l'Angleterre devroit estre la première assaillie. Vaudroit mieux y porter la guerre que de la recevoir, et ce d'autant plus que les Ollandois ne pourroient estre ramenés à leur devoir tant que le roy d'Angleterre seroit contraire. La conqueste ne conste qu'en deux batailles: le roy d'Espagne, par le duc de Parme, l'entreprenoit avec vingt mil hommes, si son armée ne fust perie; et le duc de Guise, pour le salut de la royne d'Ecosse, y descendoit avec douze mil. Ils sont partis en trois religions, catholiques secrets, lutheriens et puritains: il n'y a doute qu'un de ces partis se joindroit avec les conquerans, gens de legere foy; Marie d'Austriche les avoit fait catholiques, Elisabeth les retourna lutheriens. Ainsi, les deux forces de Vos Majestés joinctes, l'une d'icelles, faisant descente en Angleterre, peut se rendre maistre de cette isle, cependant que l'autre attendroit dans les ports pour donner des rafraischissemens et fortifier les conquestes. Seroit necessaire de donner recompense au duc de Savoye de ses pays, de s'accorder à qui ils appartiendroient, d'autant que tant qu'il demeurera dans iceux, il ne cessera jamais de mettre division entre Vos Majestés Chrestienne et Catholique, pour, prenant le party d'un de vous, s'agrandir au prejudice de l'autre; et après, quelque part que tourniez vos armes, rien ne vous seroit impossible; l'Italie, tenue par les deux bouts, facilement obéiroit, et les Ollandois ne pourroient resister.

Je ne m'estendray à discourir des moyens beaucoup plus faciles de venir à bout de ce dessein, d'autant que je le tiens injuste, et auquel Vos Majestés ne s'accorderoient des partages: aussi avez vous peu de droit aux royaumes et principautés qui sont à conquerir. La Flandre seroit trop en danger si le roy de France estoit roy d'Angleterre, et le roy catholique, qui possede quasi toute l'Italie, ne voudroit point de compagnon. Que s'il y a quelque droit en cette entreprinse, ce seroit qu'en tous deux vous prissiez le nom et l'effect d'empereur, debattant la vieille querelle de reunir toutes les puissances sous l'empire romain, ou du moins que les royaumes, republiques et principautés s'assujettissent et

obéyssent à Vos Majestés à l'execution et entreprinse contre les Turcs.

Devant que Vostre Majesté choisisse une des voyes sus-dictes, implorez la grace de Dieu à l'acquit de vostre conscience; connoissez vostre naturel et inclination, vostre pouvoir et celuy de vos contraires. Le premier, d'une juste tranquillité, sera l'advis des gens de bien; celuy contre les Espagnols et Infideles, entrant en vous-mesme, connoissez si vous vous pouvez resoudre à tous evenements, accompagnés de vertu, de pieté, patience, liberalité, valeur et magnanimité, sans donner ny trop ny peu à la fortune, sans beaucoup s'arrester sur les heureux succès d'Alexandre, de Cesar, de Thimur. Les desseins de l'Europe sont plus difficiles maintenant qu'alors, quoy que le temps et l'experience nous ayent donné l'expugnation des places facile. Vray que Charles VIII, sans argent et peu de conseil, conquist Naples et Milan; pareillement Louys XII prit Milan et defit les Venitiens. Plus difficile fut la ruyne des ducs de Bourgongne par le roy Louys XI, où il fallut que la peau du renard allongeast celle du lyon. Ils s'aiderent de l'occasion, considerant la disposition du temps de leurs affaires, des forces ennemies et des leurs, pour rendre le succès de leur entreprise heureux; ce qui estoit necessaire en vostre dernier dessein, par lequel il semble qu'avez choisi du moins d'affoiblir les héretiques. L'empereur Charles-Quint faillit Tunis, se retira honteusement du siege de Metz; le roy Charles IX se leva devant La Rochelle. Et n'estes le premier qui se soit retiré des sieges: la proximité de l'hyver, le meslange de vostre armée de ceux de mesme religion que les rebelles, vous excusent. La reputation est un grand advantage aux souverains: semble, pour la conserver, que Vostre Majesté doit entrer par une paix le plus fort dans Montauban, rompre toutes leurs fortifications nouvelles, recevoir leurs personnes et biens en vostre protection; et s'ils estoient bien conseillés sur ceste resistance qu'ils ont monstrée, ils traicteroient en toute seurté.

Que s'ils sont si aveuglés de proposer des conditions deraisonnables, croyez, Sire, qu'il est tres-aisé de les faire obéyr, soit que suiviez les moyens proposés de prendre toutes les foibles places, ou attaquer celle en laquelle il semble qu'ayez laissé du vostre. Il se trouvera des capitaines en vostre royaume qui s'offrent (si Vostre Majesté les veut croire) de prendre Montauban dans trois mois sans beaucoup de peril, ayant une armée de trente mil hommes, la moitié d'etrangers, lansquenets, reistres et Suisses. Sinon que sans feinte vous vouliez confisquer et deserter tout le bien des rebelles, en peu de temps ils seront abandonnez des leurs mesmes. Seroit il possible que des gens sans assistance, sans argent ny alliance, peussent resister à un grand roy ayant les armes, les finances et l'authorité pour soy? Il n'y a qu'à prendre une bonne resolution, d'autant plus considerable, qu'il semble que vostre authorité doit prendre coup pour s'affermir par ceste deliberation, ou faire place à d'autres mauvais accidents qui peuvent survenir; pour lesquels eviter, faut mettre le tout pour le tout. Puis qu'avez commencé de vous jetter dans la guerre, vous estes necessité que vos plaisirs et contentements soient dans icelle, les armes à la main, jusques à ce que l'obeyssance vous soit rendue par tout vostre royaume, et que vos subjects se contentent de vivre sous la protection de vos dictes armes. J'advoue n'avoir la prudence, le conseil ny la capacité de donner advis sur tant d'importance. Je diray seulement qu'aucuns croyent que regner en justice et pieté, ou faire la guerre aux Infidelles, doit estre preferé à la reunion des heretiques et entreprinse contre l'Espagne, ou association avec eux. Si tant est que les François ne puissent vivre en paix, et que l'emulation d'honneur et d'erection de trophées en tant de provinces par vos predecesseurs émeuvent Vostre Majesté aux armes, et qu'elle se contente de faire des actes pieux et justes qui seroient suffisans pour servir de mémoire à la posterité que Vostre Majesté auroit heureusement regné, Dieu, qui tient le cœur des roys entre ses mains, veuille conseiller et assister vostre dicte Majesté à la voye plus salutaire, accroissement de la religion catholique, bien et utilité de vos subjects, conservation de la reputation françoise, à ce qu'ayez les benedictions divines en la terre et au ciel.

LA VIE
DE GASPARD DE SAULX,
SEIGNEUR DE TAVANNES.

RÈGNE DE FRANÇOIS I.

Dieu ayant appaisé sa colere, Noë sortit de l'arche; la posterité de Sem peupla les Gaules : leurs religions, loix et guerres, sont peu cogneues; ils vivoient libres en gouvernemens populaires, conseillés de leurs druydes et capitaines : ils entrent en reputation par la prise de Rome; Fabius Maximus les en chasse par surprise : depuis, les Autunois, Langrois et Auvergnats querellans la principauté, les foibles appellent les Allemands, qui les assistent et maistrisent par le secours des estrangers; leur font oublier l'ambition, pour se parer de servitude; s'aydent des Romains, accreus dès peu par bonnes loix, exercices d'armes et artifices, qui possedoient partie d'Asie, Afrique, Espagne et Italie, leur domination limitée du Rhosne du costé de la Gaule. Les provinces frontieres et la guerre d'icelles escheurent à Cesar par l'intelligence de Pompée; et Crassus, lors que les Cimbres entrerent ès Gaules, les deffit. Les Autunois l'employent pour les delivrer des Allemans et Langrois, ne s'appercevant que de compagnons brutaux ils s'acquierent des maistres sobres. Cesar deffit Arioviatus, allemand venu en faveur de ceux de Langres, gaigne l'amitié des Gaulois, se glissant, sous couverture d'alliance, à la seigneurie. Les Belges l'apperçoivent : il les vainquit à Alesia, et le reste des Gaulois, armés un peu mieux que les Indiens de maintenant. Les Romains, victorieux par vaillance, se maintindrent par sagesse et mettent leurs légions en camps fermés pour citadelle de leur conqueste. Cesar, cherchant la monarchie, la trace de son sang à quatre de sa race; lesquels morts, l'Empereur perd l'Empire, les legionnaires usurpent l'authorité, font et defont les empereurs; se divisent, combattent, perdent foy, discipline et reputation; vaincus et vainqueurs s'affoiblissent, tombent en mespris, transportent l'Empyre à Constantinople. L'an de nostre Seigneur 377, lors empereur Valerius, les Wandales, Gots, Huns, François, Esclavons, Bourguignons, s'eslevent, vengent l'usurpation faite sur leurs predecesseurs, leur audace accrue par Stellico et Ruffus, traistres capitaines d'Harcadius et d'Honorius; et l'an 397, Rome prise d'Allaric, roy des Gots, tout court à la ruine des Romains.

A mesme temps les François, habitans de Franconie, en l'an 414 passerent le Rhin sous Merovée. Les Bourguignons de mesme, sous Gondoce, s'establirent par force et douceur, tolerés des Gaulois ennemis des Romains, qui faisoient comme gens foibles, traictans et dissimulans au profit de leurs ennemis; auxquels tout venoit à souhait, d'autant plus que les Ostrogots en Italie, les Visigots en Espagne, les Wandales en Afrique, et les Esclavons en Panonnie, dissipoient l'Estat romain. Ce qui advint par nations si barbares, qu'il y eut transmigration universelle des peuples, hormis de ceux qui s'accommoderent aux conquerans, comme firent les anciens Gaulois. Il y eut plus de difficulté en ceste part des Celtes, maintenant ditte Bourgongne, que Cesar tint des plus belliqueux, assaillis et vaincus des Wandales, pour avoir laissé l'exercice des armes sur l'appuy des Romains, desquels abandonnés, les legions revoquées de leur païs pour

defendre l'Italie, les peuples se jugent perdus, jettent l'œil sur les nobles devenus plus fins qu'au temps de Cesar, quittent la campagne, se saisissent des rochers, les retranchent et fortifient.

Origine de Tallant, Saulx-le-Duc, Vergy, Grancey et Saulx-Lieu, tesmoing de l'antiquité de la race de Saulx, continuée par Faustus de Saulx, seigneur d'Autun et de Saulx-Lieu, qui vivoit l'an 214; ce qui est verifié par les tiltres croniques d'Allemagne, Grançon, et concordance d'iceux avec ceux de sainct Benigne et de Paradin, dont sont icy les propres mots : « En l'an 225, imperant Severe, tenant » le siege Urbain, s'estant adressés les trois » saincts personnages, Benigne, Tierce et » Andoche, en la ville d'Autun, furent receus » fort humainement d'un seigneur du païs » nommé Faustus, qui residoit ordinairement » en la ville de Saulx-Lieu, et les pria de baptiser Phorien, son fils. Fut semblablement » pris à Dijon le sainct prelat et pasteur Benigne, qui long temps auparavant avoit érigé » une eglise à Dijon, laquelle il avoit instituée » en la crainte de Dieu, pour l'anonciation de » sa saincte parole.

» Autant en avoit-il fait en la ville de Langres, où Faustus, comte d'Autun, l'avoit » envoyé par devers une sienne sœur, dame » de la ville, laquelle estoit nommée Leonine. » Ceste dame, qui portoit un lion en ses armes, estoit dame de Langres, qui a esté à » ceux de Saulx. » Du Haillant le tesmoigne en la vie de Charlemagne, page 164, par ces mots : « Hue troisième avoit eu par eschange » le comté de Langres de Guy de Saulx, et le » donna à son oncle maternel Gautier, évesque » de ladicte ville. » Ainsi Saulx-Lieu, Autun et Langres ont esté aux seigneurs de Saulx. De plus, du Taillet, sieur de La Bussiere, au chapitre des pairs de France, au feuillet 253, p. 254, escrit : « L'an 1179, Hue, troisiesme » du nom, duc de Bourgongne, donna à son » oncle maternel, Gautier, évesque en l'eglise de Langres, le comté de Langres, que » ledict duc avoit recouvert par eschange de » Guy de Saulx; lesquels sieurs de Saulx fonderent un couvent de religieuses proche » leur chasteau, et donnerent Cultrey aux » Templiers. » En vieux langage Bourguignon, Saulx signifie le nom adapté aux évesques chrestiens, qui, à cause du sel qui s'use au baptesme, estoient nommés par les François et autres nations lors payennes, Bourguignons sallés. De là print origine le surnom de Faustus, de la race de Saulx : tant luy que les villes et chasteau de Saulx-Lieu et Saulx-le-Duc, qui luy appartenoient, furent surnommés de Saulx, pour estre les premiers chrestiens de la Bourgongne qui porterent la foy à la France.

Le naturel des François meslés des Gaulois, Bourguignons, Goths et Romains, est diversifié, selon qu'ils sont sortis des Levantins, Occidentaux et Septentrionaux : par l'arrivée de ces nations, mariage et alliance des uns avec les autres, leur posterité s'est temperée, profitant de la valeur des uns et de l'esprit des autres. Aucuns physionomistes disoient connoistre au visage ceux qui estoient sortis des anciens Gaulois, des Scythes ou des Wandales, remarquant le teinct, les cheveux, les yeux, le nez aquilin, et autres marques differentes et propres particulierement à chacune de ces nations.

Les secours des estrangers forts oppriment la liberté; les foibles ont tousjours besoin d'argent et de courage.

En ceste année 414, que les Wandales entrerent en Bourgongne, vivoit un autre Faustus de Saulx, seigneur de Langres et Saulx-Lieu, qui estoit successeur du premier qui receut sainct Benigne. Luy seul ayant conseillé de fortifier et retrancher les rochers, il en choisit un qui avoit desjà le nom du premier Faustus de Saulx, aujourd'huy Saulx-le-Duc; il y refugie ses parens et amis chrestiens, dont il y avoit un bon nombre ès Gaules avant la venue des estrangers. Les seigneurs du païs l'imitent, se fortifient sur les rochers, en intention d'essayer de nouveau la fortune des armes, quand lesdits estrangers offrirent paix, receue à condition de fraternité; et dès l'heure ne furent qu'un peuple, nommés depuis Bourguignons, pour estre separés en divers bourgs : eslirent roy Gondrocus, à la charge de maintenir le christianisme. Faustus paracheve Saulx-le-Duc, et y fait une chapelle. Dieu monstre que ceste race luy plaist, pour avoir sauvé les chrestiens, remplit la

chapelle de bluettes de feu, qui paroissent à la mort de ceux du nom de Saulx, que le vulgaire nomme les feux Sainct Simeon, veues jusques en ce temps de tous ceux qui y demeurent.

Les François avoient passé le Rhin à la sollicitation de sainct Remy, évesque de Rheims, et de plusieurs ecclesiastiques, lassés et ennuyés des Romains, dont la decadence et foiblesse les laissoit en proye de toutes les nations barbares. Gondrocus fonda sa seigneurie en Bourgongne, cependant que Merovée s'establissoit sourdement en France, par la paix que Ætius, capitaine de l'empereur Valentinian, luy accorda, pour s'en servir contre Attila, qu'il defit: la principale gloire demeure aux François et Bourguignons, et leur hausse le cœur. Ætius revoqué et tué par Valentinian, ils s'accreurent des ruines de l'Empyre, sous Clovis, successeur de Merovée, qui chasse les Romains entierement des Gaules, debellant les Gots, et tost après les Bourguignons, lesquels imprudemment s'allierent à luy par Clotilde, fille de leur roy, qui desire la destruction de sa maison, pour venger la mort de son pere sur Gondebault son oncle, qui l'avoit occis. Puis d'un reste de pitié, fait donner partie du royaume de Bourgongne à Sigismond son cousin, qui après, sous mauvais pretexte, est jetté dans un puits par Clodomir, roy d'Orleans, fils de Clovis et de Clotilde. De ce devenu hasardeux, il est tué d'un Gondemar, frere de Sigismond; pour la vengeance de quoy Clotilde arme ses fils Sigisbert et Clotaire, roys des deux parts de France, lesquels occupent la Bourgongne, la partagent, et bannissent Gondemar.

En ces changemens, Faustus de Saulx mourut en bataille; ses enfans se maintiennent, traictent avec les roys de France et d'Austrasie, erigeant leur chasteau de Saulx en duché, nom qui s'adaptoit pour lors à ceux qui conduisoient des gens de guerre, derivant du mot latin de *dux à duce*, et qui depuis fut adapté aux seigneuries de ceux que les roys vouloient obliger, raison pour laquelle a esté Saulx-le-Duc. Cette charge continue en leur race; le vulgaire puis après les nomme ducs de Saulx, nom resté au chasteau de Saulx-le-Duc.

La France, qui avoit esté partagée en quatre après la mort de Clovis, fust réunie sous Clotaire premier du nom et septiesme des roys, puis repartagée entre cinq, réunie derechef sous Clotaire deuxiesme, fils de Fredegonde. Les dix roys d'après laisserent usurper l'auctorité au maire du palais; le dernier Childeric perdit son Estat. Ce temps, souillé des parricides, assassinats et fainéantises des roys, donne moyen aux Martels et Pepins, maires du palais, de se faire roys: aydés des defaictes qu'ils firent des Sarrazins, favorisés des papes Zacharie et Estienne, craignant la force des Lombards, firent reciproque condition avec les Martels de ruiner l'Estat des Lombards et changer celuy de France.

La coronne du successeur de Pharamond est enlevée, dont la race dura trois cens trente un an; la noblesse se laisse corrompre, les duchés et fiefs leur furent asseurés. Les sieurs de Saulx, à l'exemple des autres, confirment leur seigneurie de Saulx. Charlemagne, successeur de Pepin, fait guerre en Saxe, assisté des Boëmes. Au retour, le frere d'un de leurs roys nommé Leopolde, espousa une fille de Saulx, à condition que, luy venant à mourir, son beau-frere auroit la coronne de Boëme, laquelle ceux de Saulx possederent quelque temps. Leurs armes sont semblables à celles de Boëme, un lyon d'or rampant en champ d'azur. Charlemagne mit la France en son periode de grandeur, obtint l'empire d'Occident par sa valeur et faveur des papes, qui contenoit France, Italie, Allemagne, Dace et Panonnye, partie d'Espagne et d'Angleterre. Elle dura cent ans en sa maison, d'où sortirent huict empereurs et quatre roys de France. Ceste grandeur declina par division, partages et ignorance de sa posterité; attirant sur luy le mal qu'il avoit procuré aux autres, ouvrit le chemin à Hudes, gouverneur d'Angers, sorty de Huitequin, deffait en Saxe par Charlemagne, lequel, par double vengeance divine, porte la coronne à ses successeurs. La race des Martels dura deux cens trente-sept ans; commencerent en 750, et finirent en 987, que Hue Capet usurpa la coronne: entreprinse jà tentée par ses père et ayeuls, favorisés de leur regence et duchés d'Anjou et de Bourgongne, aydés de l'ignorance des

roys, qui laissent trop aggrandir une race en leur Estat, de la mort de Charles le Simple, de la haine des François à Charles de Lorraine, vray successeur, pour la faveur portée aux Allemands contre les François, de la corruption des nobles, mais sur tout de la trahison de l'evesque de Laon, qui donna le vainqueur au vaincu; dont la mort à Orleans du roy et de ses enfans mis en prison, finit la querelle, et donna le royaume à Capet.

La vertu et la fortune à l'envy firent ces deux changemens de coronne : les combats des Pepins et Martels, la ruine des deux roys lombards, sont actes de vertu; rien de fortuit, sinon la faveur du pape Zacharie, au contraire du changement de Capet, aydé des regences et duchés de ses predecesseurs. Practique des Normands, minorité des roys, l'absence et inimitié des François au successeur roy de Metz, qui avoit favorisé les Allemands, et la trahison de l'evesque de Laon, sont coups de fortune.

Charlemagne usurpe la coronne sur les Meroïngiens, extermine toutes les familles de Saxe. Capet, sorty de Huitequin de Saxe, oste la coronne aux successeurs de Charlemagne. La vengeance divine chastie les hommes de semblable punition qu'ils ont procuré aux autres.

Les François consultent s'ils imiteroient les Allemands, qui secouerent le joug à la mort du dernier heritier de Charlemagne, et donnerent loy à leurs empereurs, se maintenans francs de tout, hors de la souveraineté. Les partialités, ambition et avarice, ostent le courage aux François. Se fient à Capet, qui leur donne et promet davantage qu'ils n'eussent pensé obtenir par perilleuse guerre, ne s'appercevans que l'honneur et richesses sont nulles, puisque les personnes à qui elles sont promises demeurent au pouvoir du donneur; ce que leurs successeurs cogneurent lors qu'il n'y eut plus de remede : finesse et artifice heureusement ignoré, pour le salut de la France, de ceux qui desiroient la coronne de nostre temps, laquelle voulant entiere, n'ont eu une seule portion d'icelle.

A l'usurpation de Capet, les seigneurs et villes françoises perdent l'occasion de se mettre en liberté, comme les Allemands firent, defaillant la lignée de Charlemagne; liberté où de ce temps partie des Catholiques et Huguenots ont aspiré, qui est à craindre à la posterité. Si les chefs de party eussent donné semblable recompense que Hue Capet, partageant l'Estat avec les principaux de leurs associés, et erigeant les possessions des grands en duchés et comtés, ainsi que Hue Capet fit à plusieurs, au nombre desquels furent les seigneurs de Saulx-le-Duc, les interessant à leur usurpation par dons de duchés et comtés, franchises et immunités aux villes, ils ne se fussent perdus. Les princes et les villes ne peuvent esperer sous les roys legitimes les libertés. Les chefs, voulans tout, perdent tout; leurs partisans, n'esperans d'eux que ce qu'ils pouvoient avoir en repos sous les vrays roys, ayment mieux le prendre sans peril plus certain, et plus à l'acquit de la conscience.

Hue Capet confirme à ceux de Saulx leurs duchés, ne s'en reserve que la souveraineté, à ce qu'ils permissent avec les autres l'usurpation : ils se maintiennent jusques à Philippe Auguste. Hudes, troisiesme du nom, fils de Odot, second duc de Bourgongne, traitant audacieusement les seigneurs de son pays, la pluspart prindrent les armes. Le comte de Châlon, Humbert de Beaujeu, le seigneur de Vergy, Guy seigneur de Saulx, disoient que les royaumes estoient possedés par force, election ou convention : si par la force, leurs predecesseurs l'ayant aydé à conquerir, ils devoient avoir part à l'auctorité : si par election ou convention, c'estoit à la charge de garder leurs privileges. Les armes, employées où la raison deffaut, eurent cours quatre ans entre ceste noblesse et leur duc, qui practiqua la ruse coustumiere aux roys contre leurs subjects : leur accorde volontiers leur requeste, et les divise par promesses vaines pour avoir meilleur marché du reste. Il gagne le comte de Châlon et le seigneur de Saulx; celuy de Vergy et Châtillon sur Seine, pressés, recourent à Philippe Auguste, remonstrent qu'ils tenoient de luy en arriere-fief. Son interest à leur perte. Sa Majesté va en Bourgongne, tant plus volontiers que Hudes avoit assisté le comte de Flandres contre luy, et le duc quitte les armes. Le roy fait l'accord par le mariage du fils du sieur du Vergy à une des filles du duc. Sa Majesté et

le mariage asseurerent ceux-cy; et ne demeure à ceux de Saulx pour garant qu'un parchemin, pour ennemy la forteresse de leur chasteau, et pour soupçon leurs grandes alliances à ceux de Mont Sainct Jean de Savoye, de Montbelliard, et principalement de Vienne, dont les predecesseurs avoient esté roys de Bourgongne.

Le duc de Bourgongne les tint trop grands et appuyés pour vivre en un petit estat; ressent leur ruyne. Guy de Saulx, adverty en l'an 1240, recourt au roy sainct Louys, desireux d'unir les grands pour aller au second voyage qu'il fit en la Terre Saincte; pour s'en ayder, traicte accord entre les ducs de Bourgongne et de Saulx. La forteresse de Saulx, qui donnoit de la crainte au duc, est mise en depost entre les mains du roy, qui donne la moitié de la jouissance du bourg au duc, le tout par provision, attendant que le voyage fust fait. Sainct Louys mourut sans effectuer son intention de remettre ceux de Saulx-le-Duc dans leur chasteau. Philippe le Bel, son fils, pour gaigner Robert, troisiesme de ce nom, fils de Hudes IV, duc de Bourgongne, luy donne injustement le chasteau de Saulx, dont les seigneurs avoient cedé le nom de duc, et s'appelloient sires de Saulx, comme appert par le contract fait avec ceux de Sainct Beingne, l'an 1207, au mois d'octobre, commençant : *De Guillaume de Saulx, damoiseau*, scellé en conquerant ou en souverain, d'un homme à cheval, l'espée à la main. La moitié du bourg, qui estoit restée en partage à Isabelle de Saulx, mariée au sieur de Chauvirey, lui fut depuis ostée par le roy Philippe, sous couverture d'eschange d'une terre qu'il feignoit luy donner en Champagne, en l'an 1304, comme il appert par les lettres d'eschange cy inserées, pour faire foy que d'antiquité le chasteau de Saulx-le-Duc a esté à ceux de Saulx.

Universis præsentes litteras inspecturis Officialis Lingonensis, salutem in Domino. Noveritis nos vidisse, et de verbo ad verbum legisse quasdam litteras sanas et integras, sigillo illustris principis Philippi, Dei gratiâ Francorum regis, non cancellatas, non abolitas, nec in aliquâ sui parte vitiatas, quarum tenor sequitur in hæc verba : Philippus, Dei gratiâ Francorum rex, universis præsentes litteras inspecturis, salutem. Notum facimus universis, quòd cùm Philippus de Chavirey, nobis ex causâ permutationis, nomine suo, et Isabellis conjugis suæ, dederit et concesserit perpetuò castrum de Salice-ducis, diœcesis Lingonensis, cum fortalitiis, feodis, hominibus, terris, possessionibus, censibus, redditibus, nemoribus, omni juridictione haltâ et bassâ, rebus et juribus, adjacentiis et pertinentiis castri ipsius, pro omni jure ad ipsos conjuges pertinente, et specialiter pro dimidiâ portione ad ipsum Philippum ex personâ dictæ conjugis suæ in prædictis pertinentiis, quæ portio ad ipsum Philippum, et ad ipsam conjugem ex ejus personâ pervenit ex successione Guillelmi domini de Salice, patris quondam dictæ conjugis, et Jacobi fratris dictæ conjugis defunctorum, ut asserit dictus Philippus; nosque dictis conjugibus dare debemus ex causâ permutationis hujusmodi, et assidere Trecis, vel ultra Trecas in comitatu Campaniæ, in locis congruis decentem recompensationem in terrâ, arbitrio proborum virorum; in quâ terrâ si ædificia fuerint, debebunt æstimari sicut æstimabuntur ædificia dicti castri, et pro æquivalenti quantitate compensatio fiat hinc inde. Quòd si fortè æstimatio ædificiorum dicti castri de Salice superexcederet æstimationem ædificiorum ex parte nostrâ tradendorum, vel fortè in terrâ per nos assidendâ nulla essent ædificia æstimanda, nos in redditibus compensationem faciemus condignam dictis conjugibus : dictusque Philippus faciet et curabit, quod dicta conjux sua præmissa omnia approbabit, laudabit, et ratificabit. Et ad majorem securitatem de præmissis approbandis, laudandis, et ratificandis à dictâ conjuge, Gaufridus Danfale miles, se erga nos fidejussorem constituit. A quâ fidejussionne, cum super approbatione, laudatione et ratificatione prædictâ litteras competentes receperimus, miles ipse quietus erit penitus et immunis, obligantes iidem Gaufridus et Philippus nobis omnia bona sua præsentia et futura pro prædictis. Nos autem eidem Philippo trademus de præsenti duo millia librarum parisis mutuo, sub omni obligatione omnium bonorum suorum. Actumque est inter nos et dictum Philippum, quòd, dictæ conjugis suæ ratificatione secutâ, ut dictum est, nos

statim pro securitate dictæ assisiæ per nos dictis conjugibus faciendæ, assignabimus, et trademus dicto Philippo, pro se et dictâ conjuge suâ tantum terræ in redditu in Campaniâ, quantum per informationem faciendam per dilectos et fideles, reverendum nepotem archidiaconi Lexoviensis clericum, et Simonem de Marchesio militem, nostros, vel alios super hæc deputandos, à nobis repertum fuerit dictam terram de Salice valere in redditu, habitâ ratione omni ad idem castrum pertinentium, ut est dictum, pro parte terræ ipsius quæ ante permutationem hujusmodi ad dictos conjuges pertinebat. Nosque statim nancisci poterimus saisinam corporalem dicti castri de Salice, et omnium jurium et pertinentiarum ipsius, pro portione, et jure olim ad dictos conjuges in præmissis pertinentibus ante dictam assisiam per nos faciendam, nonobstante conventione habitâ in contrarium in dicto permutationis contractu. In quorum testimonium nos præsens scriptum sigilli nostri munimine facimus roborari. Actum Parisiis, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, mense februarii. Nos verò Officialis Lingonensis prædictus, quod vidimus testamur, et in testimonium hujus visionis sigillum nostrum præsentibus litteris duximus apponendum. Actum et datum anno Domini millesimo trecentesimo quarto, die lunæ post festum B. Petri ad vincula.

Facta est collatio per me Giraudum de Besva, et Jaquinum Rotarii, clericos curiæ Lingonensis. Sigillatum in cerâ viridi.

Ayant les seigneurs de Saulx perdu le chasteau, il reste aux masles les seigneuries de Ventoux, d'Orrain, Ar-sur-Tille, Prangey, et plusieurs autres, des noms desquelles seigneuries ils se firent appeller; et ne laisserent de se bien allier, comme il se voit cy-après.

Ceux de faction qui appointeront separement, seront ruinés : les derniers qui traicteront, avec plus de peril et plus d'honneur; les premiers avec plus de honte et de regret.

La paix avec les subjects fait pour les roys; les armes posées, ils n'observent que ce qu'ils veulent. C'est folie de demander des capitulations avantageuses, quand les conditions et les personnes demeurent entre les mains des princes : ces promesses si exactes ne doivent estre recerchées que par ceux qui après veulent subsister les armes en la main, et hors de la puissance des roys.

Guy de Saulx vivoit en l'an 1110; il portoit un lyon d'or armé de gueule en champ d'azur, timbré d'une teste de lyon empanaché d'or et d'azur : espousa Alix de Mont-Sainct-Jean, dont les armes sont trois escus d'or en champ de gueule. Octavien, comte de Saulx, Isabeau de Savoye, une double croix d'argent en champ de gueule, my-partie de quatre barres d'argent en mesme champ. Guy, comte de Saulx, Jeanne de Montbeliard, dont les armes sont deux dauphins d'or en champ d'azur. Guillaume, comte de Saulx, Marguerite de Vienne, qui deceda en decembre 1290, inhumée aux Jacobins à Dijon, portant une aigle d'or en champ de gueule. Charles, seigneur de Saulx, Louyse de Fontaine et de Merlau, six merles et une bande de sable en champ de gueule. Hudes de Saulx, sieur de Ventoux, Guyotte de Sainct-Seigne sur Viviane, dix barres d'or en champ de gueule. Pontus, sieur de Saulx, Jeanne de Til, trois leopards de gueule en champ d'or. Thomas de Saulx, dit le Loup, Jeanne d'Ar-sur-Tille, trois barres d'or en champ de gueule. De là sortirent deux branches : l'une est des sieurs de Ventoux, fondateurs du Bon-Vaux, où plusieurs d'eux sont élevés; de l'autre vint Hugues de Saulx, sieur d'Ar-sur-Tille, qui eut Anne de Baufremont, portant des baufrois d'or en champ de gueule. Guillaume de Saulx, Guillemette de Baudoncourt, sept carreaux et une barre d'azur en champ d'or. D'icy sortit un cadet, chef de ceux de Saulx de Lorraine. Herard de Saulx, sieur d'Orrain, Antoinette de Dinteville, deux leopars de sable en champ d'or. Jean de Saulx, sieur d'Orrain, Marguerite de Tavannes, un coq d'or griffé de sable en champ d'azur. De ces deux sortit Gaspard de Saulx, duquel nous escrivons, qui prit le nom de Tavannes. Pour ce, a esté icy jointe la genealogie de ceux de Tavannes, du comté de Ferrette, translatée d'allemand en françois.

Il est escrit aux Chroniques de Velay et de Moustier Grand-Vaulx, que l'an 692 il y avoit un roy d'Alsasse qui espousa la reyne Berthe, fille du roy d'Escosse, fondatrice de Moustier-

Grand-Vaulx, et fit relever les corps de sainct Germain et sainct Rambaut, donna beaucoup de bien aux eglises, fit faire un chemin dans la roche de Moustier-Grand-Vaulx pour aller à Berne en Suisse, et un pertuis au travers de la roche, qui se nomme encore aujourd'huy Pierre Pertuis. Tous ces ouvrages furent conduits par un grand seigneur d'Escosse, son cousin, qu'elle avoit amené, nommé Vernier de Tavannes : ce fut le premier qui commença le chasteau au lieu de Tavannes. Voulut reprendre le fief de l'abbé du Moustier-Grand-Vaulx, l'an 692. Ce chevalier avoit amené sa femme nommée Magdelaine : ils eurent un fils qui se nommoit Philippe de Tavannes, qui espousa Isabeau, baronne d'Elsets ; et sont enterrés à Vellay. Lesdits Philippe et Isabeau eurent un fils nommé Joannel de Tavannes, marié avec Anne de La Salle, baronne de Neuf Chastel du pont de Roide, et sont enterrés au lieu de Tavannes. De là vint Ouris de Tavannes, mari de Pernette de Colombier, enterrés en l'eglise de Saint Huvyer. Son fils s'appeloit comme le pere, qui eut Isabeau d'Oigny en Bourgongne : elle avoit esté mariée à ceux de Delle, dont sortit Jean et Richard de Delle ; et eurent un fils du dernier mariage, nommé Ouris de Tavannes, qui eut Alix de Chastel-Vouey, enterré à Delle, à la chapelle Sainct Nicolas : et eurent un fils, nommé Adrian Reguet de Tavannes, qui espousa Amelina de Pierretaillé, enterrée à Sainct Ursane. De ceux-cy sortit Petremant de Tavannes, qui eut Marguerite de Moissenot, enterrée à Sainct Ursane. Dudit Petremant et Marguerite vint Jean de Tavannes, qui espousa Jeanne de Raulcourt, fille de Ferri de Raulcourt et de Marguerite de Charmes. Dudit Jean et Jeanne sont sortis Jean de Tavannes, qui commandoit aux Bandes noires ; Marie de Tavannes, mariée au seigneur de Verchain, et Marguerite de Tavannes, femme de monsieur d'Orrain. Et d'autant que la maison est tombée en quenouille, la ville de Tavannes est retournée par fief à l'abbé de Moustier-Grand-Vaulx, qui est de l'evesché de Berne.

Les Juifs par escrits, les Gaulois par tradition des uns aux autres, les François par armoiries, ont conservé la memoire de l'antiquité de leur race. Les roys s'abusent, qui disent pouvoir faire des gentils-hommes : c'est Dieu qui donne le courage : sa benediction rend les hommes valeureux ; ceux qui le sont, alliés à leurs semblables, continuent la vertu à leur posterité : les mes-alliés ne la conservent qu'à moitié. Les roys devroient suppléer à la negligence des nobles, rendre les monasteres gardiateurs des noms et armoiries : noms qu'il seroit besoin maintenant opposer à icelle, la noblesse estant en telle recommandation au passé, que les moindres sçavoient par cœur les races d'un païs. C'est la recompense et punition de Dieu, de la ruine ou perpetuité d'icelles ; c'est à ceux qu'il ayme qu'il se faut allier : la posterité succede à ses inimitiés, aux maladies et deffaut de l'esprit. Les armoiries, utiles à leur conservation, viennent d'ancienneté, comme l'aigle romaine, ou du ciel, ainsi que les fleurs de lis, ou d'actes genereux, comme celles de Milan ; les plus vieilles sont les meilleures. La noblesse est issue d'Abel et des enfans de Noë ; les plebeyens, de Caïn et des serviteurs de Noë sortis de l'arche, comme aucuns tiennent. Je croy que c'est de la benediction de Dieu, et de plusieurs actes genereux réiterés en mesme race, qui ne s'entent comme les arbres fruitiers l'un sur l'autre, sont necessités d'espouser des femmes, desquelles il se vaudroit mieux passer que de les avoir dissemblables. La pauvreté ne sert d'excuse : les armes ne manquent à ceux de cette condition ; les loix devroient donner les pauvres gentils-hommes aux maisons riches qui tombent en quenouille, reservant le nom d'icelles, selon que les maisons sont illustres. Les royaumes bien ordonnés devroient pourvoir au mariage des nobles, joindre les fils aux filles des grands capitaines, pour en produire de semblables ; ne permettre qu'ils se mes-allient, à ce qu'ils conservent le courage, ancien protecteur du public : et l'appauvrissement de la noblesse, que les roys de ce temps ont permise ou desirée, est origine des mes-alliemens et mariage des gentils-hommes avec les plebeyens, desquels les enfans ne seront qu'à moitié vaillans, au prejudice du public et des generaux d'armées, par fois abandonnés, et hors le respect de la chrestienté. Plusieurs souverains sont soigneux de conserver les aras des chevaux, accouplant

les bons avec les semblables, et n'ont soin d'empescher des mariages que les genereux gentils-hommes sont contraints par la pauvreté d'accomplir avec des femmes sorties des plus vicieuses et viles personnes de leur Estat.

De Jean de Saulx, seigneur d'Orrain, grand-gruyer de Bourgongne, et de Marguerite de Tavannes, nasquit, au mois de mars l'an 1509, Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, de parens illustres, craignans Dieu, et de clair jugement. Le sieur d'Orrain eut trois fils et deux filles, retint l'aisné près de soy pour maintenir la maison; qui fut Guillaume de Saulx, seigneur de Villefrancon, depuis lieutenant du roy en Bourgongne; et envoye M. de Tavannes puisné chercher de l'honneur; et voue le tiers à l'Eglise, qui fut prieur de Sainct Leger; mit les deux filles en religion, sçachant bien la perte qu'elles apportent aux maisons: l'une en sortit, qui espousa le sieur d'Effrans; l'autre mourut à Remiremont, dont elle estoit dame. Le sieur de Tavannes avoit l'esprit prompt, judicieux dès son enfance, estoit de la riche taille, entre mediocre et grand, de force et disposition nompareille. Son père l'enseigne, et fait apprendre ce qu'un gentilhomme et capitaine doit sçavoir; fait estudier ses freres selon leurs inclinations.

Les roys sont interessés à la conservation de la preud'hommie des nobles: aucuns s'en sont servis pour administrer leurs finances, leurs domaines, grueries, bois et rivieres, et s'en sont bien treuvés: ceux qui sont nais de bonnes maisons et riches, ayans à perdre honneurs et biens, ne mes-usent ny ne dérobent, ainsi que plusieurs font en ce temps.

La ressemblance des actions des enfans à celles des peres vient de la benediction ou malediction de Dieu, et de la nourriture qu'ils reçoivent pareille à celle de leurs parens. Aucuns ont creu que l'ame, soufflée de la bouche divine, pouvoit departir l'immortalité et l'entendement à ses successeurs, ainsi que l'ame, envoyée d'en haut, fait ses fonctions selon la capacité des vaisseaux que les peres forment: intelligence, jugement et memoire ont des chambres separées dans la teste, lesquelles, une partie pour la conjonction des femmes, ou offencées de nature et accident, se troublent et s'alterent. Des peres et meres bien proportionnés naissent les proportions capables et les esprits semblables; si les deux sont en la grace de Dieu, c'est grand advantage pour la sagesse et accroissement des enfans.

Les mathematiciens errent aux predictions par les astres, qui n'ont aucune puissance sur les nativités; plusieurs ont esté charretiers, nais sous mesme planete que les empereurs: bien est-il qu'il sert à la santé du corps et de l'entendement d'estre nai quand les peres ont plus de force d'esprit et de corps au printemps, automne et plein de la lune.

Les physionomistes sont plus certains, considerant la forme, le teint et nature du corps. Lisans la vie des Cesars et grands capitaines, considerans leurs actions soudaines ou lentes, ont depeint leurs corps tels qu'ils estoient: Cesar, Alexandre, de proportion mesurée, blonds, tirans sur le roux, sanguins, et dominant le feu en eux sur les autres elemens; Fabius Maximius, de poil châtain tempéré. Un medecin, considerant le sieur de Tavannes, les cheveux blonds, barbe rousse, un peu haut en couleur, les soursils elevés, luy dit: « D'où vient, monsieur, que vostre corps » et habitude tesmoigne que vous devez estre » extremement colere, et neant-moins vous ne » l'estes point? — Je le suis, dit-il, autant » qu'il se peut, mais je la sçai vaincre par la » raison. »

Les gentils-hommes riches ayans trois enfans en devroient mettre deux aux armes, les mediocres un, et le reste d'eglise et de loix, sans les lier que l'ainé n'ait des enfans; marier peu de filles, qui sont la ruine des maisons. Les gentils-hommes ont la theologie et la jurisprudence, et sont exclus de la medecine: le sçavoir est nécessaire, ou recevoir honte d'acheter des benefices et estats; les jeunes enfans doivent estre sous de fideles precepteurs aux universités; ne les laisser en liberté qu'à vingt-trois ans, âge qui donne la perfection à l'œuvre. Où la reverence paternelle deffaut, la crainte d'estre desherités supplée. Les ignobles ne nous ostent les estats de judicature; c'est l'ignorance qui nous en prive: la porte est ouverte à tous ceux qui font estudier leurs enfans, lesquels ne peuvent estre empeschés d'avoir des estats. C'est l'honneur de plaider et juger: les seigneurs romains

s'en sentoient honorés : sotte est l'opinion des bretaux, que les presidens et conseillers ne sont gentils-hommes ; plusieurs sont de cette qualité, et c'est estre vrayement noble que de faire la justice : ce sont eux qui ont puissance sur les biens et vie des autres : c'est estre serf que d'estre d'un estat privé de judicature, qui est marque de superiorité et souveraineté.

Les gens de bien, sages et vaillans, naissent de leurs semblables, soit que les peres forment les vaisseaux où agissent les esprits, ou que les bons fruicts continués d'enter en leurs especes se rendent meilleurs : la suite de plusieurs vertueux augmente la perfection en leur posterité. Du mélange naissent les monstres ; honte, vice, maladie, infirmité, se portent dans les maisons par les femmes : les enfans des mes-alliés ne naissent qu'à demy vertueux ; les races qui sont benites de Dieu, celles qui sont illustrées d'actes genereux, de parens nobles, doivent estre preferées à la richesse et faveur des autres. S'abstenir de mauvaises viandes, limiter ses exercices, oster toutes passions et apprehensions, sert aux meres et aux enfans en bas age. La netteté de conscience et pieté, offrant à Dieu ce qui vient de luy, est necessaire. Bannir tous vains discours, mauvaises imaginations, lire les sainctes histoires, ouyr de bons propos, ayde aux enfans lors que l'esprit prend pied, et s'allie avec la chair dans le ventre de la mère. Les premieres affections se marquent dans les corps et dans les esprits, mesme devant la naissance ; les dames charitables allaictent leurs enfans, ou les pourvoyent de nourrices vertueuses, à ce qu'ils ne succent le vice avec le laict. Il ne les faut tenir delicats, les porter au chaud et au froid, comme estant de mesme condition que les pauvres, et qu'à la façon des singes ils ne meurent pour estre trop caressés ; leur ouvrir les yeux de l'esprit pour connoistre Dieu, en mesme temps que les corporels reçoivent la lumiere.

Les gouverneurs et les precepteurs doivent estre choisis craignans Dieu, sans doute de leur foy, gens de bien, non vicieux, de parens semblables, congneus, aymans leurs maistres et leurs disciples, interessés à leur utilité et grandeur, honte et dommage, guerrier du monde, non, pedant qui ait voyagé, sçavant historien, avec plus de jugement et preudhommie que de science : parties mal-aisées de treuver en un homme seul, au deffaut de quoy en faut employer deux ; le precepteur sera obeyssant au gouverneur. Et que leurs charges ne soient troublées par folle amour ou avarice des parens. Ils instruiront leurs disciples en la connaissance et obeyssance de Dieu, sçavoir : l'adorer, prier et servir, estre homme de bien, veritable ; apprendront les moyens de converser parmy les hommes, connoistre soy et les autres, ne les tromper, se garder de l'estre, leur bien faire et se rendre agréable ; apprendre à bien parler, sçavoir en gros toutes sciences, et principalement les histoires, pour servir aux affaires d'Estat ; l'art de la guerre, ordre des batailles, les conseils militaires, les exercices aux heures commodes, monter à cheval, escrimer, sauter et nager. Les sciences se peuvent faciliter et accourcir : le sage gouverneur en enseignera plus en un an qu'un autre en dix. La connoissance de l'inclination des disciples est necessaire ; leur crainte, patience, timidité, diligence, desir d'honneur, louange, honte et chastiment, pour les appliquer ainsi qu'ils profitent.

L'indication, la portée, suffisance, insuffisance, clarté, obscurité de l'esprit, doivent estre remarqués, pour mettre les enfans à l'art et aux sciences auxquelles ils se portent ; autrement c'est travailler leurs entendemens et celuy de leurs precepteurs en vain : il se peut ayder à la nature, non la forcer. Les uns se jettent aux armes, les autres aux lettres, aux lois, à l'Eglise. Les precepteurs mal-advisés changent et contraignent souvent la volonté des enfans, faisant, selon leur fantaisie, d'un moyne un soldat, d'un soldat un législateur : de là vient que les disciples, forcés en leurs vocations et naturels, n'y font rien qui vaille. C'est aux sages gouverneurs d'advertir les parens de leur humeur, et de ce à quoy ils peuvent parvenir, sans entreprendre, selon leurs passions, l'impossibilité où il n'y auroit honneur ny profit : autrement ils s'acheminent bien à la perfection, mais, empestrés de leurs inclinations, et faisant tout à regret, n'y parviennent jamais avec perfection. La memoire a ses limites :

elle se peut augmenter par exercices, regimes, methodes, non jusques à l'infiny : qui saute dix pieds en peut saillir vingt, non quarante ; qui retient mille vers n'en retient cent mille : il ne la faut charger que du plus necessaire ; les premières impressions prenant place et credit, sont mal-aisées par le temps et par les nouveaux venus de desloger. Les fables et les menteries ne doivent estre à la bouche des precepteurs : les contes induisent à mentir, les tragedies à craindre, les poëtes à la luxure, les faux discours à la vanité. La creation du monde, le peché des peres, l'expulsion du paradis, le meurtre d'Abel, la confusion de la tour de Babilonne, le deluge et le sacrifice d'Abraham, sont veritables histoires, et plus delectables que les Roland et Amadis. Le changement des monarchies, ce qui est advenu durant icelles, qui sont entremeslées de plaisantes histoires d'Herodote, de Xenophon et Plutarque, sont susceptibles aux enfans de sept et huict ans ; au lieu que les autres ne sçavent que des fables, ils profiteront des histoires. Le latin n'est necessaire à ceux qui ont de bons gouverneurs et precepteurs : les langues ne sont sciences ; le temps qui se mettroit à les apprendre se doit employer à sçavoir les histoires, preceptes, statagemes et conduite de guerre ; et ne se treuveroit la memoire surchargée de ce qui est inutile. S'il le falloit apprendre, il faudroit que les enfans de deux ans fussent sequestrés dans des maisons separées, et que les nourrices, pages et precepteurs ne leur parlassent que latin dès leur naissance, à ce qu'ils l'apprissent comme leur langue maternelle, et s'en servissent par usage, non par reigles, lesquelles contiennent tant de mots, que les enfans auroient plustost apris les bonnes mœurs et l'art de la guerre, que la moitié d'iceux. L'enfance est capable d'erudition ; le sage gouverneur s'accommode à l'age : au lieu de chevaux de bois, de poupées, de coches et marmousets, usités et desirés naturellement en ceste basse jeunesse, il faudroit fabriquer de bois ou de terre, six mille, tant cavaliers, piquiers qu'arquebusiers, de la hauteur d'une palme, des villes, des chasteaux, des canons à l'esgal. En ces petits modelles se peut practiquer et monstrer à ranger des compagnies, escadrons, batailles, assaux, bresches, retranchemens, tranchées, gardes, sentinelles, corps de garde, charges, retraittes ; quel est l'advantage et desadvantage, ordre, desordre, leurs sources et origines ; connoistre les assietes des païs, montagnes, bois, rivieres, passages pour s'en prevaloir : tellement qu'à dix ans (monstrés par des gens experimentés) au lieu d'avoir passé le temps inutilement, ils auroient pris une habitude de soldat et de capitaine, d'autant plus forte qu'elle est imprimée dans la premiere cire, où elle demeure, tournant la science en naturel.

En l'enseignement des gentils-hommes il y a trois degrés : l'excellent, le moyen et le commun. Les entreprinses des royaumes, conquestes et delivrance, veulent un cœur genereux, un esprit vif, plein de feu, ambitieux, infatigable, contempteur des hasards, prudent, patient, dissimulé, eloquent, libéral, attirant, gracieux, se changeant, se pliant sans peine, negociant par habitude, sans travail : raretés peu communes, où le sens naturel peut beaucoup. Des sages, vaillans, gens d'honneur, de foy, d'entendement, sçavans, de conseil, subtils, fermes, resolus, les roys font leurs generaux, leurs connestables, maréchaux, gouverneurs et ambassadeurs. Au troisiesme degré, les vaillans, vertueux et fideles peuvent parvenir à estre mareschaux de camp, capitaines de gens-d'armes, maistres de camp de gens de pied, et capitaines de places. Il est necessaire que les gouverneurs connoissent la capacité de l'esprit de leurs disciples, car en vain se chargeroit un grand faix sur des jambes foibles. Plusieurs, forçans eux et les sciences, estudient pour estre generaux d'armées, grands theologiens, ou legislateurs, employent temps, peine et argent à se faire mocquer d'eux, lesquels eussent réussy en une autre moindre profession. Les réceptacles, l'entendement, jugement et memoire, serrés, obscurcis, opprimés de carnosités, empeschent les fonctions spirituelles aux uns plus qu'aux autres ; où il ne se remedie par art, non plus qu'il seroit possible de faire sages les fols dont la nature a espointé les testes. Tel seroit capable d'apprendre à estre capitaine et gouverneur de place, qui ne l'est pas pour estre

nnestable, 'general d'armée, conseiller d'es- t et ambassadeur, lesquels au semblable ne ourroient estre chefs de party. Il y a des eceptes et des reigles communes à tous ces ois degrés, d'autres particulieres à chacun iceux, dont les premieres sont dangereuses e communiquer aux deux autres : c'est es- hauffer l'ambition mal à propos, et en lieu e creer des dieux il en sort des centaures.

Les traductions d'Herodote, de Plutarque, pian, Titelive, ont aydé à fomenter les guerres iviles en Europe. Tel eust voulu estre César ou icurgus, pour renverser ou changer l'estat des epubliques; autres, Brutus, Timoleon, pour uer les tyrans; autres, pour entreprendre nieux que Spartacus et Sertorius, qui ne con- ideroient que le christianisme le defend, la uste royauté l'empesche, et leur insuffisance es en recule. L'opinion de soy-mesme, la pre- omption mère d'ignorance, leur silloit telle- nent les yeux, qu'il ne leur restoit que l'au- lace et la folie (source de tant de malheurs t d'entreprinses passées de nostre temps). De mesme l'erudition ne peut estre commune ux generaux d'armée et aux capitaines, l'autant que les regles de l'Estat à un qui ne seroit capable que d'estre capitaine de gens- d'armes et gens de pied, ne serviroient qu'à surcharger son esprit, qui l'est assez de soy- mesme : il vaudroit mieux leur apprendre les bonnes mœurs, la discipline militaire, la poli- tique, l'obeyssance, et autres choses desquelles ils se pourroient mieux servir. C'est pourquoy la perfection est aux Italiens, qui n'apprennent qu'une science, au contraire des François, qui les aprennent toutes en apparence, et en effect n'en sçavent point.

Les livres tranchent de deux costés, ostent et donnent les vices, font bien et mal, excitent à vertu et à volupté. Les romans, les poëtes, fables et fictions lubriques, sont poisons de la jeunesse qui leur doivent estre violemment arrachés, parce qu'ils corrompent les mœurs, occupent la place en la memoire des choses meilleures; en eschange il leur faut donner des saincts, veritables et bons historiens. Les bons precepteurs doivent extraire ce qui sert à ceux auxquels ils enseignent, et s'ils n'en peuvent prendre la peine, leur cotter jusques aux lieux qu'ils veulent qu'ils lisent, leur expliquer les entreprinses, actions politiques, de guerre et de justice, les tournant en bon suc, pour les faire digerer et profiter dans l'entendement de leurs disciples. De là viendra qu'ils ne gousteront rien d'impur, et qu'ils ne se trouveront surchargés de livres inutiles, le grand nombre desquels, tant saincts que profanes, qui semblent necessaires pour estre versé aux histoires, se peut abreger au petit pied en forme de cronologie, ainsi qu'il y en a dès ceste heure plusieurs faites, qui suppleent à ceux qui n'ayment la lecture. Se congnoistre et mesurer est estimé des sages; adjoindre le feu au bouillant, c'est faire des Phaëtons; échauffer, attiedir, refroidir, hâter, ralentir le naturel des enfans, est necessaire pour former un bon patriot, qui prepose le bien et la gloire du païs au sien propre. Il ne leur faut permettre de lire, ou les faire passer legerement sur la vie de ceux qui ont entreprins contre l'Estat auquel ils estoient nais; leur monstrer les perils où ils se sont précipités; qu'il n'y a rien d'honorable que ce qui est juste; que la bonne reputation doit estre preposée à la grande injuste. Que si au contraire le précepteur trouve un naturel eslevé en son disciple, les conquerans et les entrepreneurs leur pourront estre leus et expliqués, autant que Dieu et la justice le permettent.

Les livres doivent estre leus avec consideration, et fonder des discours sur chaque fueillet aux disciples, et en tirer le suc : leur faire juger des actions bien ou mal faites, si elles pouvoient estre meilleures ou pires; les fautes, les artifices, les remedes, les beaux et bons actes bien remarqués, pour s'en servir en occasions semblables, ou eviter les inconveniens y mentionnés. Ainsi sera exercé le jugement.

La memoire, pratiquée avec artifices, se rend meilleure; une sentence, un mot, une marque represente l'autre. La disposition en suitte consecutive supplée au defaut du souvenir, comme de Dieu aux anges, aux prophetes, saincts et hommes; du ciel aux astres, elements, bestes, et plantes aux mineraux; et ainsi ceste suitte, tombant des uns aux autres, facilite la retention et la memoire. Des exercices de la guerre et practique d'iceux,

l'obeyssance, commandement, armes, ordres, combats, batailles, assaux. De mesme, en la congnoissance de l'estat des empyres, monarchies, tetrarchies et democraties, la scituation des royaumes, limites, separations d'iceux, leur forteresse, foiblesse, ports de mer, rivieres, montagnes, moyens de conserver ou occuper: ce qui se peut reduire par les gouverneurs et precepteurs, en telle sorte que facilement les jeunes enfans en seront capables; ainsi que plusieurs aprennent la gamme de musique et autres vanités qu'ils retiennent par semblable disposition. Ainsi les prescheurs marquent les piliers des eglises; ainsi les mareschaux de camp, des mots qui approchent le nom de plusieurs villages où ils logent l'armée. Tel sçait une elegie par cœur, qui ne sçait se souvenir du milieu s'il ne commence au premier vers; il semble que la memoire deplie une ranche apres l'autre, selon qu'elles y sont entassées. Le gouverneur expert donne à chacun son logis separément et sans confusion. Plusieurs arts se sont appris par traditions et par caballes de peres aux enfans, sans aucunes escritures. Les catechismes enseignent la foy, les mœurs s'apprennent par preceptes, les regles de la conversation des hommes et des affaires d'estat s'extrayent des livres. L'astrologie n'est necessaire aux generaux; suffit qu'ils sçachent les metheores, pour ne s'étonner de rien: pour les fortifications, le chiffre et arithmetique sont necessaires. Vray est-il que les cartes les plus certaines sont faictes par l'elevation du pole; à quoy il ne faut embrouiller l'esprit du general; suffit que l'on sçache faire les formes ordinaires. L'art de sçavoir mesurer la distance des lieux par l'usage du compas, separant les distances suivant les cercles, les adaptant et tournant selon les regions, est utile.

De toutes les sciences divines, morales, histoires, manyment des affaires d'estat, conversation, stratagemes, fortifications, se peut dresser des lieux communs, maximes et aphorismes: ainsi que les bons medecins mettent en brefves sentences le meilleur et le suc de ces arts, pour les faire apprendre par cœur aux disciples: ce qui ne se peut faire que d'un excellent gouverneur, qui puisse cognoistre les bons preceptes d'avec les inutiles. Ce livre ne sera gros, et sera plustost apris que les mens, Despautere, Terence; et quand qui les lisent seront seulement grammair les autres sçauront que c'est d'estre ho de bien, capitaine, et gens d'estat, et se dront compte de tout ce qu'on leur de dera à quinze ans. Tous les arts sont ob cis, remplis de vanité, d'artifices inuti peu necessaires, par la malice des pr seurs d'iceux, qui ont voulu rendre sciences plus longues, à fin de leur de reputation et y gaigner davantage; tou quels artifices, paroles et discours inutil faut sçavoir tirer et separer, ainsi que la du grain pour profiter le temps. Les ingeni escuyers, escrimeurs, enseignent en un née ce qu'ils pourroient aprendre en trois Sçachant l'arithmetique, le reste, comm racines carrées et algèbres, ne sont utiles aux guerriers: faut dresser les bata et les escadrons promptement, par une gr erudiction, experience et accoustumanc

La conversation proffite et nuist, sel bonté ou la mauvaistié d'icelle: c'est là faut avoir grandement et assiduellement Un mauvais discours, un pernicieux mo truict à une heure ce qui s'edifie avec l coup de peine en plusieurs jours. Mon cheval et escrimer sert de beaucoup, sa acheter, par perte de temps, la perfe avec tant de ceremonies. Puisque le ge ne veut faire profession d'escuyer ni d'e meur, suffit qu'il en sçache pour la nece Les compagnons, les enfans, les page vent estre plus sçavans, sages et de bo mœurs, que les disciples avec lesqu sont joincts pour servir ou pour appre Les paroles sales, vaines, desobeyssa presomptives, sont couteaux qui tranch bon naturel des jeunes gens, gastent e moment ce que plusieurs jours ont et ceux qui en usent doivent estre sequ ainsi que les malades de mal contagieu advient qu'un indiscret ait dit quelques vais propos, soudain le precepteur en gera le sens, le couvrira ou reprendra, qu'il ne tache et offence l'imagination et sée de son disciple. Il y a des maxime se peuvent reduire en sentences, il les faire apprendre par cœur. Par exempl

la creance : adorer, croire, obeyr à Dieu, aymer et n'offencer son prochain ; aux mœurs : mettre le droict de son costé, dire verité, la plus grande finesse est de bien faire, regarder la fin au commencement, ne parler trop, n'offencer personne ; aux affaires d'Estat : estre *juste*, secret, mesfiant ; en guerre, vigilant, se garder d'estre surpris, tenir ordre, charger le premier ; et mil autres preceptes, qui se peuvent reduire en sentences briefves, pour servir de regles infaillibles.

La cosmographie se doit apprendre ; sçavoir : la situation des empyres, royaumes, provinces, mers, rivieres et villes ; leurs distances, quel au levant, quel au midy ; les eschelles necessaires pour compasser les lieux, les reduire au petit pied, dont sort l'erudition et les moyens d'apprendre à fabriquer les cartes. Un livret seroit necessaire à celuy que l'on veut former pour general d'armée, qui ne se peut bonnement faire que par gens d'Estat, mal aisé de composer aux gouverneurs, s'ils ne sont fort experimentés. Dans iceluy soit mise la force, richesse et puissance, moyens d'assaillir et se defendre, alliances, confederations, parentages, secours, vivres, munitions, villes, chasteaux forts et foibles, navigation des mers, rivieres, bois, passages, guets d'iceux, païs d'infanterie, cavalerie, bois, montagnes, les princes qui y commandent, l'humeur d'iceux, et les plus approchans de leurs desseins, moyens de les assaillir et de s'en defendre, nommément des païs plus voisins du general.

Exemple : l'Allemagne est un Estat aristocratique, dont la resolution depend d'assemblées de princes et de villes imperialles, de quoy la tardiveté donne quatre mois de loisir d'executer des entreprinses. Eux recongneus, ils s'opposent avec de grandes forces. Pour les soustenir, faut avoir pris aux quatre mois sudicts des villes fortes, et se faut ayder de la querelle de l'un d'eux contre l'autre, et se saisir de bonnes places. La gendarmerie françoise joincte aux Suisses, s'ils n'avoient excepté l'Empyre, feroient de grands effects sur iceluy. Les Allemands sont peu pecunieux ; leur cavalerie ne vaut gueres ; les villes fortifiées à l'antique, leur païs traversé du Rhein et du Danube, sur lesquels seroit necessaire prendre Strasbourg ou Oulme ; leurs reistres sont de peu de valeur, les lansquenets meilleurs ; multitude de souverains facile à diviser à qui auroit establissement dans leur païs. L'Allemagne n'est à craindre hors de ses limites ; l'empereur ne peut entreprendre sans les princes et les villes, qui craignent sa grandeur, et peut peu de luy-mesme.

Il se peut composer des dialogues contenans demandes et reponses, tant sur les mœurs, affaires d'estat, que puissance des roys et estats, pour esveiller tant plus les esprits ; et lorsque la raison et jugement y prennent place, ils s'y doivent continuer, et exercer par interrogats, à differens enfans en presence l'un de l'autre, louant et blasmant les bons et mauvais advis qu'ils donnent, leur montrant la raison par laquelle ils le pouvoient donner meilleur. Ainsi se formera peu à peu le jugement.

L'eloquence est necessaire ; il est aussi tost bien que mal dit : les accoustumer à discrettement parler, et en peu de mots significatifs comprendre beaucoup ; quelque partie de la retorique y peut servir. Les discours se font en se promenant, sur la lecture passée, autrefois sur les occurrences, evenemens fortuits qui arrivent dans les villes ou dans les maisons des grands : tellement que dans icelles, aux champs, en jouant, partout il y a estudes, selon la sage practique du gouverneur et precepteur, sans forcer le disciple.

Les exercices du corps sont utiles, tant pour la necessité que pour la santé. Le premier est l'escrime, pour la frequence des duels, permis inconsiderement en France : elle sauve l'honneur et la vie, suscite l'hardiesse pour ne souffrir injure, dont la presomption ne doit faire mesurer à l'oppression des foibles. Sçavoir piquer, arrester les chevaux ; jouer plus du pistolet que de la lance, profite ; le nager, le sauter, et mesme le danser, augmente la disposition et santé corporelle : quant aux instrumens de musique, ils sont du tout inutiles. Je mettray entre les exercices, de desseigner une ville, un camp, une forteresse en campagne, reconnoistre les assietes propres et armées, juger des distances, rendre compte des difficultés des assietes, advantages et des advantages des païs, des situations ; mettre en ordre et desordre, chan-

ger et r'allier au pas, au trot, du haut en bas, aux passages, aux hayes, aux fossés; pourvoir au soleil, pluye, vent et poussiere.

La plus grande troupe de ses amis et compagnons que l'on pourra amener à la promenade pour s'exerciter en ce que dessus, sera le mieux. Là se fait infinies questions : quel moyen de desloger une armée qui est logée sans péril, quel de gagner ou garder un passage de riviere, fortifier les advenues, reparer les imperfections des scituations; ce qui ne se peut par discours, ains est necessaire d'estre à la campagne sur les lieux, là où se juge des distances. C'est la chasse à laquelle il faut mener les jeunes seigneurs, n'estans que trop addonnés à celle des bestes et des oyseaux, à laquelle plusieurs passent leurs jours inutilement : il leur faut monstrer la chasse des hommes. Jusques à vingt ans les jeunes doivent apprendre, et ne les retirer de la puissance de leurs superieurs; l'esprit et le corps, en cest age, plus parfaict, retient en quatre ans ce qu'il a appris en seize; autrement, les sciences passent comme un songe; negligées une année, elles s'oublient entierement. Lors que les jeunes se veulent emanciper, c'est le temps qu'ils ont besoin de bride, et auquel les gouverneurs doivent plus de travail et de soin; autrement les mœurs se corrompent, les feux de la jeunesse cherchent par tout des issues et moyens de secouer le joug, soufflés et attisés de milliers de personnes, dont le plus grand nombre, suivant l'infirmité naturelle, est plus enclin au mal qu'au bien. De là sourd la presomption, impudence, desobeyssance, suivie de la moquerie et perte, qui fait faire naufrage aux jeunes hommes, par duels ou injures reçues, ne laissant à leurs parens que regrets et reproches de leur appartenir. Autres dans les armées s'addonnent aux jeux, aux putains, perdent de belles occasions, ou par trop de furie se precipitent et font tuer mal à propos, entreprennent témérairement de desobeyr les chefs, et sont contraincts de fuyr, se chargeant de vergongne qu'ils ne réparent jamais. Les anciens les congnoissoient mieux que ceux de ce temps, et les tenoient avec de longues robbes, pages, ou en subjection, jusques à ce qu'ils commençoient à avoir de la barbe.

Si à dix huict ans les jeunes hommes vont aux armées, un gouverneur, non seulement soldat, mais capitaine, leur est necessaire, lequel les destourne de vice, de jeu, d'oisiveté, d'hasard; leur fait comprendre et mettre en practique ce qu'ils ont apris par theorique, hanter les capitaines et gens d'honneur, considerer les evenemens, les bons effects, les fautes, et en oyant leur jugement, les corriger ou louer selon leurs mérites; les empescher de se perdre mal à propos, leur monstrer que le commencement de donner bonne opinion de soy est la moitié de tout; comme il faut donner preuve de sa valeur, et sans extreme et desespéré peril la faire entrer en bonne odeur : l'empeschera de se porter en lieu où ils soit contrainct de monstrer les talons; luy monstrera qu'il vaut mieux ne faire rien que mal faire; qu'il suffit de s'hasarder deux fois pour se mettre en opinion de vaillant, sans se mettre à tous les jours; que la vaillance est necessaire, toutes fois commune avec les soldats, et que la conduitte donne l'honneur. Il ne se passera acte, quel qu'il soit, sur lequel le sage gouverneur ne fonde un discours profitable et pour servir à celuy qu'il aura en sa charge, lequel il contraindra forcement d'estre toujours proche des plus grands et des meilleurs capitaines. Mais il faut necessairement que le gouverneur soit vaillant et sage, audacieux, pour monstrer qu'il ne craint point son disciple, auquel il le déclarera francement.

Il ne sert d'avoir edifié l'arbre s'il est couppé avant que porter fruit. Combien y eust-il eu de braves, de valeureux, qui eussent reussi conquerans et generaux d'armée, si la mort, precipitée par l'imprudence et par les armes à feu, n'eust moissonné leur printemps. Si les drogues empoisonnoient les medecins, si les loix tuoient les docteurs, il ne s'en trouveroit tant de parfaicts en l'une et l'autre profession; et si les feus et les fers que les capitaines sont contraincts de manier pour se rendre experimentés ne les massacroient, il se trouveroit davantage de parfaicts generaux d'armées que de legislateurs et theologiens, lesquels generaux sont très-rares : c'est beaucoup d'en avoir deux ou trois dans un estat, tant pour la mort précipitée d'iceux, que pour la science et

practique plus difficile que toutes les autres, où l'honneur, la vie et le bien s'hasardent journellement. A toutes heures, à tous moments les jeunes se precipitent par presomption, audace, peu d'experience et mauvais conseils; et si les anciens eussent practiqué les armes à feu, Plutarque n'eust celebré tant de grands capitaines, qui fussent morts jeunes avant que d'avoir fait tant d'actes signalés. Les vieux ont le sang, le conseil, la resolution froide et fluctuante; voyant d'une vue tous les périls passés et advenir, craignent de perdre la reputation acquise, laissent passer l'occasion souvent par indisposition corporelle. De trente à soixante ans est l'age plus propre aux generaux de difficile choix. S'ils sont de race obscure, ils seront peu estimés; si d'illustre, dangereux à revolte; si bouillans et cruels, ils ruinent les affaires; si froids et trop bons, l'occasion se perd et le mespris arrive; si severes, sont hays; si familiers, mesprisés; si avaricieux, sans credit; si prodigues, necessiteux; si ambitieux, hasardeux; s'ils ne sont desireux d'honneur, ils ne travaillent point. L'un se croit trop, l'autre ne se croit assez: qui par une offence, une crainte, un mespris perdra une armée: autre, par jalousie, envie, ou par une vengeance ou colere contre ses maistres ou mignons, ne se souciera que tout se perde avec luy. Il est malaisé de trouver en un homme seul toutes ces vertus, pieté, amour, justice, temperance, vaillance, preudhommie, adresse, eloquence, affabilité, beauté, attraicts, cognoissance des hommes, chastier, donner à propos, louer, mespriser, commander resolument, faire parler, taire à temps, croire et ne croire, ne se changer dans les hasards, pourvoir soudainement selon les occurrences à plusieurs choses à mesme temps, prevoir à la famine, pourvoir au mescontentement des amis, avoir l'œil aux trahisons, entreprises des ennemis, les juger par ce qu'on feroit si on estoit en leur place, faire justice sans crainte, pardonner sans faveur: toutes lesquelles vertus ne se peuvent acquerir sans la lecture des livres, estant impossible qu'un gouverneur en puisse tant apprendre qu'ils en enseignent pour estre bon general.

Du retour de la guerre ou du logis du general, le gouverneur et celuy dont il est chargé doivent escrire succinctement ce qui s'est passé, pourquoy et à quel dessein, remarquer les fautes de tous, et comme à leur advis il se pouvoit faire mieux; ce que confrontant avec les stratagemes extraicts des livres, ils en tireront des enseignements et resolutions veritables. Ainsi à vingt ans ils sortiront en effect de subjection: autrement, pensans se mettre en liberté et hors du joug des maistres, ils entrent aux prisons d'ignorance, de vices et deshonneurs, qui s'évitent par la crainte de Dieu et conseil de leurs amis.

Pour instruire des gentils-hommes guerriers, il ne leur faut des maistres tant sçavans que preud'hommes et de bons sens. Ils n'ont besoin de perdre le temps à aprendre le latin, si ce n'est avec leur nourrice, les sequestrans durant les six premiers ans de ceux qui parlent françois: les langues ne sont sciences, la memoire ne peut estre augmentée; elle a ses limites et n'est infinie, il la faut remplir du plus necessaire. L'estude des gentils-hommes est separée en l'exercice de l'esprit et du corps. Pour celle de l'esprit, jusques à seize ans leur sera monstré la crainte de Dieu, les bonnes mœurs extraites en peu de mots, de quoy il les faut charger; le suc des sainctes escriptures et des bons preceptes, des livres de guerres pour se defendre et assaillir, l'ordre des batailles, retraites, siege, assault de ville, defences d'icelles, et leur en faire des dialogues: leur sera leu peu de livres et necessaires, à ce qu'ils n'ignorent rien en gros; les aprendre à haranguer, et par frequent discours leur faire choisir les meilleurs conseils, reduire en mots succincts les preceptes par lesquels ils puissent apprendre par cœur toutes les forteresses, passages, rivières, confins de France et des provinces voisines, en quoy consiste la force des estats, et quels ils sont. Pour l'exercice du corps, monter à cheval, tirer d'un pistolet, escrimer, necessaire pour la mauvaise coustume du duel trop permis en France. Depuis seize à vingt ans, leur sera monstré les affaires d'estat et conseil salutaire, en tirant profict des auteurs; et pour les exercices du corps, prendre en campagne les situations du païs, dresser des batailles, faire et defaire des ordres,

les loix de la guerre : leur sera faict voir la difference du devoir des generaux, capitaines et soldats.

Ceux-cy, de mesme que ceux qui estudient aux lettres, ne doivent sortir de subjection qu'à vingt ans, et si deux ans plustost ils vont à la guerre, ne se fier d'eux à eux-mesmes. De seize à dix-neuf ans, le tiers de la noblesse se pert par imprudence, pour ne se sçavoir bien gouverner, soit par querelle ou par guerre : n'ayant encores l'esprit ferme, ils tombent en des inconveniens de honte qu'ils ne reparent qu'à grande peine. Sont les roys et les republiques qui ont interest à la nourriture des enfants; de là vient la conservation et la perte des estats. Il ne s'en faudroit fier aux peres, avoir des colleges de noblesse où peussent estre nourris deux mille gentils-hommes aux depens du roy ou des abbayes; que les maistres qui monstreroient fussent gentils-hommes, principalement pour les mœurs, aguerrimens et affaires d'estat. C'est honte d'estre contraints d'envoyer les jeunes hommes en Italie, d'où ils reviennent plus chargés de vices que de vertus; encores plus grande, qu'il faille que les pauvres gentils-hommes donnent leurs enfans pour pages à ceux qui les font servir de valets et macquereaux. Les gentils-hommes sont necessités d'aprendre leurs enfans eux-mesmes : il y a peu d'apparence que les roys establissent des lieux publics pour les nourrir, y ayant plusieurs qui les conseillent obster l'aguerriment, et souhaiter la noblesse encores plus ignorante qu'elle n'est, et, comme Crœsus conseilloit à Cyrus, leur ordonner plustost de longues robbes et la musique, que les exercices militaires. Je respons à ceux-là que c'est un bon conseil pour roys qui ne se sentent sages ni courageux, et qui ne veulent faire la guerre. Si seroit-ce une grande gloire de voir sortir à vingt ans des generaux d'armées de ces escolles, comme de celles des Perses, et de semblables à Scipion, qui en cest age conduit les armées romaines. Les Turcs seuls ont conservé l'erudition de leur jeunesse, ayant de grands lieux nommés Caravanscera, où ils nourrissent cinq ou six mil enfants, d'où ils sortent soldats et capitaines. L'Espagnol en garde quelque chose aux garnisons de Milan et Naples, sortans soldats de là où ils sont entrés bisognes. C'est par cest aprentissage des jeunes enfans que trente mil Lacedemoniens dominoient la Grece, trente mil Mamelus l'Afrique, seize mil janissaires l'empyre du Turc, trente mil Espagnols l'Italie, la Flandre et les Indes, et quatre mil hommes d'armes conservoient la France contre toute l'Europe.

La religion, les armes, les loix, les lettres ont tellement changé de païs depuis le commencement du monde, des Assyriens en Perse, Grece, Palestine, Italie, Espagne, France et Allemagne, qu'un chascun à son tour a eu la superiorité des armes, des lettres et de l'abondance du peuple. Maintenant s'estendent devers le nort, aux Flamans, Olandois et Suedois. En l'Asie il se faisoit des armées de deux cens mil hommes; en la Palestine se voyoit des millions; dans la Grece le peuple estoit innombrable : en ce temps elle est quasi deserte; au lieu de mil grandes villes renommées, ce ne sont que des bourgades et hameaux. Au contraire, les Gaules, l'Espagne, l'Allemagne, et nommement la Flandre et les villes maritimes du septentrion, sont peuplées de millions d'hommes; tellement qu'il semble que les peuples de Babylonne, de Hierusalem et de Thebes, y soient arrivés, au lieu que ces royaumes d'Europe estoient tous remplis de bois, et fort peu habités. Cela a donné subject à quelques uns de dire que la terre tourne, et que ce qui a esté froid devient chaud, que le soleil du midy s'approche de l'Europe, alleguant qu'il est apparant que depuis quatre vingt ans il semble que la France et la Flandre soient plus temperées qu'elles n'estoient. Il est certain que nos predecesseurs vivoient lors que les regions estoient plus froides, ce qui se monstre par les habitations. Au lieu des grandes ouvertures des fenestres de maintenant, ils n'avoient que des lucarnes, bastissoient leurs murailles espesses; leurs personnes portoient des chaperons et des fourrures, et mesmes usoient infinis espices, et se tenoient couverts dans les maisons : ce qui peut estre referé à la multitude de bois qui lors estoit en ce païs, lesquels partie en deserts, le froid y estoit plus extreme.

La guerre, alliance et naissance des sei-

gneurs de Saulx, advenue durant les successeurs d'Hue Capet, a interrompu ce que je reprens maintenant. Depuis l'an 987 que ledict Capet usurpa la coronne, jusques à Philippe de Vallois, il y eut trois cents ans passés avec peu de mouvemens. Les roys, ne travaillans qu'à s'affermir et faire des loix, pour ne tomber au fossé de leurs predecesseurs, ostoient par division et artifices aux seigneurs leurs subjects, ce que, pour regner, Hue Capet avoit esté forcé d'accorder. De Philippe de Vallois jusques à Louys douziesme fut la guerre angloise, la loy sallique disputée, prise de Paris, et guerre de Bourgongne, qui divisoient l'Estat si l'imprudence de Philippe, duc d'icelle, n'eust fait paix avec les François ses ennemis, quittant les Anglois ses alliés, l'affermissant par la ruyne de sa maison l'estat de la France. Depuis Louys onziesme jusques à François premier, se querelle la succession de la maison de Bourgongne, et advindrent les guerres du royaume de Naples et des Venitiens. Le roy François sortit de Hutequin de Saxe, de Robert, duc d'Anjou, de Odot, qui eut le nom de roy, pere de Robert le Grand, gouverneur de Paris, de Hue Capet, qui obtint la coronne de France, dont sortirent plusieurs roys, jusques à Charles cinquiesme, qui eut deux fils : l'aisné fut Charles sixiesme; la race masculine faillit à Charles huictiesme : l'on recourt à la lignée du second fils de Charles cinquiesme, Louys d'Orleans, dont les nopces de Milan et la mort de Paris coustent tant de sang. Ce duc d'Orleans eut trois fils : de l'aisné sortit Louys douziesme, marié à Anne de Bretagne; le second fut comte de Vertu; du troisiesme sortit Jean d'Angoulesme, duquel vinst Charles d'Angoulesme; de luy et de Louyse de Savoie vint le grand roy François, qui espousa Claude, fille aisnée du roy Louys douziesme et d'Anne de Bretagne.

Il treuve les armes preparées par son predecesseur pour reconquerir Milan, protegé par les Suisses, à la persuasion du pape Jules, sous pretexte de Maximilian Sforce. Milan, ville imperiale, se gouvernoit aucunement de soy-mesme. Deux familles, de La Tour et de Galeas, s'entrebattent pour le gouvernement : les empereurs favorisent ceux de La Tour, les papes les Galeas, qui, sous Othon evesque, furent victorieux. De cette race il y eut trois ducs consecutifs, de l'un desquels sortit Valentine, heritiere de Galeas, mariée à Louys d'Orleans; et de Philippe Marie, une bastarde espousée à Sforce. Galeas premier duc par l'investiture de Robert empereur, que les Sforces disent n'avoir lieu ni pouvoir, pour l'opposition de Louys de Baviere pretendant l'empire, Louys d'Orleans eut une déclaration du pape, qu'au decès de Philippe Marie le duché appartenoit à Valentine sa femme, sans avoir égard à la bastarde sortie dudit Philippe. Les Sforces maintiennent que Blanche, bastarde, estoit fille de l'aisné, que les bastardes sont reputées legitimes quand les peres veulent, qu'il avoit acheté l'investiture de l'empereur Maximilian trois cens mil escus. Quant à l'investiture de Milan du roy Louys douziesme, qui leur est opposée, obtenue au traicté de Cambray de Maximilian, ce mot est coulé, SAUF LE DROICT D'AUTRUY. Le duc Louys d'Orleans avoit envoyé une armée sous Regnault, qui fut defaicte par Barthelemy Cajazen, capitaine de Milan, qui s'estoit mis en liberté depuis la mort de Galeas : ce qu'ils ne peurent maintenir, estans abandonnés des Venitiens, et fut l'introduction des François.

Sforce, sorty de parens ignobles, marié à Blanche, bastarde de Philippe Marie, duquel Ludovic Sforce heritier empoisonne son nepveu, amene Charles huictiesme en Italie, et fut depuis pris par Louys douziesme, meurt prisonnier à Loches. Le roy Louys douziesme prend le duché de Milan, le reperd après la bataille de Ravenne par la mort de Gaston de Fois; mescontentement des Suisses assistés du pape Jules de Medicis, ligués avec les Espagnols, Venitiens et Allemands pour chasser les François d'Italie. Ils en viennent à bout, et establissent Maximilian Sforce pour leur duc : les Suisses, par le cardinal de Syon leur compatriote, luy en donnent les clefs. Les Suisses lors en leur periode, enorgueillis du combat de Novarre, et traicté qu'ils contraignirent de faire devant Dijon. Le roy Louys douziesme, prest de retourner à Milan, meurt le premier jour de l'an 1515.

[1515] François, agé de vingt-deux ans, entreprend le voyage, continue la paix avec le roy d'Angleterre et l'archiduc Philippe,

auquel il donne espoir de traicter le mariage avec madame Renée, seconde fille du roy Louys. Le roy François espere en vain de traicter ligue avec le pape, empereur et Suisses, qui estoient pour Maximilian Sforce : il la conclud avec les Venitiens, offensés des Espagnols, qui ne leur avoient fait part de la despouille des François chassés d'Italie ; traicte à Gênes avec Fregouse. Les ambassadeurs du roy d'Arragon et du duc de Milan contractent avec les Suisses pour la deffence du duché de Milan ; le pape leur promet assistance. Le roy laisse madame Louyse de Savoye regente en France, va à Lyon avec deux mil cinq cens lances, dix-huict mille Gascons et François, dix mil lansquenets, dont la moitié estoient commandés par Jean de Tavannes, oncle de Gaspard de Saulx, sieur de Tavannes (duquel j'escris), nommés les Bandes-Noires ; il estoit lieutenant du duc de Gueldres : le reste des lansquenets commandé par monsieur de Guise. Les Suisses descendent en l'estat de Milan ; poussés de leur ancienne gloire et inimitié nouvelle des François, en nombre de quarante mille, croyent pouvoir battre toute l'Europe ; dédaignoient la cavalerie du pape et celle d'Arragon, qui s'approchent de Milan ; font halte, feignent que c'est pour conserver leur estat ; au lieu de se joindre aux Suisses, entrent en soupçon l'un de l'autre.

Les Suisses, venus depuis peu de trois villages, Ondrevald, Svits et Glaris, se revoltent contre leurs seigneurs d'Austriche. Si l'empereur Albert n'eust esté tué, et ses successeurs en guerre avec les meurtriers, ils eussent esté chastiés ; ils s'accreurent et demeurèrent impunis par la division des papes, empereurs et princes d'Allemagne. Leur pauvreté estoit en dédain, leur pays de montagnes et le choix de leurs armes advantageuses : ces picques de six bras rendent hardis les moins courageux, qui combattent de vingt pieds de loing ; les fers, triplés au premier rang, mal-aisés à penetrer à la cavalerie. Leurs bataillons quarrés, ressemblant aux phalanges macedoniques, vainquirent les Allemands et Bourguignons en cinquante-cinq batailles, par l'imprudence de leurs ennemys, monstrant la difference du courage de ceux qui combattent pour leur liberté, au parangon de ceux qui s'hasardent par argent. Les deffaictes de Charles de Bourgongne et des François à Novarre les mettent en honneur : vont mercenaires servant les princes, s'aguerrissent aux despens d'autruy, s'attribuent la victoire en quelque lieu qu'ils soient, forcent les princes à se servir d'eux, non tant pour utilité que pour empescher que leurs ennemys ne s'en aydent ; nommoient les pensions qu'on leur donnoit tribut, se disoient correcteurs des roys, et, sans la deffaicte qui leur advint à Marignan, ils fussent esté imités des peuples, lesquels ils ne vouloient pour compagnons, ains leur commander sous le tiltre d'associés ; se mettent en opinion de conquerir des royaumes, comme les republiques des Romains et de Grece. Ils commencent à Milan, sous tiltre de protection, saisissent les Mont-Cenis et Mont-Genesve.

Le roy passe où ils n'eussent pensé : arrivé dans le marquisat de Saluces, le mareschal de Chabanes surprend Prosper Colonne et Ville-Franche ; les Suisses se retirent à Novarre et en vont joindre d'autres à Gallères, laissant Novarre au roy, où le sieur de Tavannes, colonnel des Bandes-Noires, le joint avec dix mille lansquenets marchans à Biagras. La paix fut tellement creue, que le duc de Gueldres s'en retourne en poste en ses pays, laisse sa charge au comte de Guise son neveu, mais en effect au sieur de Tavannes, auquel il se fioit, et qui avoit toute puissance sur les lansquenets, pour estre de leur nation. La paix rompue par l'arrivée d'autres Suisses, tous logés ès fauxbourgs de Milan ; les troupes du pape et du roy catholique ne s'advancent, craignent se mettre entre celles du roy et des Venitiens. Les Suisses esperent à la surprise, et prendre en chemin l'argent que l'on portoit pour la paix. Guidés de la haine contre les François, qui se servoient de la ligue de Schevabe, composée de lansquenets leurs anciens malveuillans, marchent courageusement, treuvent leurs ennemis advertis, les chargent, esbranlent l'avant-garde du roy, où il avoit un bataillon de lansquenets. Sa Majesté, avec sa gendarmerie, flanquée de Bandes-Noires commandées par messieurs de Guise et de Tavannes, arrestent la furie des Suisses, remirent l'honneur de la victoire de leur costé. La nuict arrivée, amis et ennemis pesle mesle,

la mort, la victoire, le courage, la peur, parmy les tenebres de la nuit, se representent au silence des François; les François et lansquenets se remettent en meilleur ordre, se retranchent, disposent l'artillerie devant eux, qu'ils tirent dès la pointe du jour. Estans plusieurs charges soustenues, les Suisses, ebranlés par la cavalerie françoise qui les chargeoit en flanc, le furent d'advantage par l'arrivée de l'Alviane, qui conduisoit l'armée des Venitiens, se retirent en ordre avec perte de douze mil hommes. Le roy tesmoigne par bouche et par lettres le service du sieur de Tavannes, colonel des lansquenets. Les Suisses quittent Milan, perdent la reputation d'invincibles, au profit des princes et gentils-hommes aux subjects desquels ils menaçoient se faire imiter par contagion.

Les Suisses sont de despense et peu utiles, de capitulation si haute qu'ils ne peuvent estre contentés. La faute d'argent, vivres et pluyes, leur sont autant d'excuses pour ne combattre que quand il leur plaist; au moindre manquement s'arrestent, ou precipitent les generaux au combat, leur font perdre de belles occasions; servent de peu aux batailles, dont la force consiste en cavalerie pirouettée par le victorieux autour de leurs bataillons; après, se rendent la corde au col; ne vont aux assaux; se combattent leur nation; affament les armées, les appesantissent, les retardent par harangues, menaces, plaintes et traictés continuels; inhabiles à conquerir d'eux-mesmes, dix mil seront defaits par deux mil mousquetaires à cheval et cinq cens pistoliers bien montés; les mousquetaires, escarmouchant cinquante à cinquante, se retirent au galop, estans poursuivis, à la faveur de la cavallerie, avec des moyennes à double attelage, lesquelles ayant tiré, se retirent au grand trot. Quand leurs bataillons s'advancent, ne loger proche d'eux où ils puissent venir en une nuict, si ce n'est ès villes, ou estre tousjours en poinct de combattre et en garde, pour eviter la victoire, qu'ils obtindrent contre les François par l'advis de Motin leur chef: autrement, picqués de necessité, s'hasarderont de marcher toute une nuict au lieu où seront leurs ennemis. Ceux d'Austriche et de Bourgongne imprudemment s'enfoncerent dans leurs picques, les forçant d'obtenir victoire. S'ils valloient en richesses, les François les pourroient defaire dans leur païs mesme; mettant la noblesse à pied cuiracée, armés d'halebardes, de pistolets et espées, se meslent parmy eux, flanqués de mousquets et d'harquebusiers, d'autant qu'ils sont desarmés. Il ne se faut servir de plus de trois mil d'iceux en une armée, afin de leur donner la loy, et les faire courre et marcher par force selon la necessité. Les roys s'en sont servis, qui ne vouloient armer leurs peuples, et eviter que leurs ennemis ne s'en aydassent: les batailles de La Bicoque, de Marignan et de Pavie, auxquelles ils manquerent de valeur et de fidelité, monstrent quels ils sont; il s'allient à la France pour leur interest, estans ennemis communs de la maison d'Austriche: partant, les conditions devroient estre esgales, mesmement puisqu'ils exceptent l'estat de Milan.

Ils ne peuvent guieres servir aux François à la conqueste d'Italie; hors de leur païs sont des ours qui ne luitent si on ne les embrasse; gens fort inutiles, desquels un vaillant roy de France qui ne craindra ses subjects se doit passer. C'est merveille que les voisins des Suisses n'ayent imité leur ambition: la cause est qu'iceux desiroient des subjects et non des compagnons. Le doux traitement qu'avoient ceux du comté de Bourgongne, Savoye et Dauphiné, situés en mesmes lieux de montagnes, les contindrent en leur devoir; la puissance et la campagne de France, les villes imperialles d'Allemagne vivant en mesme liberté, la ligue de Schevabe, anciens ennemis des Suisses, la bataille de Marignan, empescherent qu'ils ne furent imités. C'est un bon mestier d'estre Suisse en France: ils ont force argent, ne vont ny aux assaux ny aux escarmouches, la force estant à la cavallerie. Ils ne sont attaqués aux batailles que par les imprudens, ce qu'ils le furent à Dreux; ce fut la perte des Huguenots. La bataille perdue, leur composition est faicte. Ils ne sont offencés en guerre, de peur de perdre le traicté general qu'on a avec eux en France; pareillement ne seront offencés aux guerres estrangeres et batailles perdues, de crainte que le desespoir leur serve d'argent. Pour leur faire gagner leur si haute paye, faudroit

mettre la cavalerie en bataille derriere eux, sans aller à la charge, jusques à ce qu'ils fussent defaits ou victorieux : seroit lors qu'ils auroient l'honneur des batailles, et meriteroient le payement qu'ils demandent ; autrement ne servent que pour se rallier derriere eux, ce que l'on pourroit faire derriere deux maisons flanquées d'harquebusiers.

Ceux qui gardent les rivieres, passages et montagnes, sont souvent vaincus pour l'estime en quoy on a ceux qui assaillent. Il vaudroit mieux marcher pour combattre, que de garder lieux foibles, d'autant qu'iceux abandonnés, les courages et la vertu des gardiateurs se perdent.

Les Suisses en fuitte, Maximilian Sforce rend le chasteau de Milan, fait pensionnaire du roy à soixante mil escus par an. Sa Majesté donne partie de son armée aux Venitiens pour reprendre Veronne ; les Espagnols se retirent à Naples ; le pape traicte avec le roy, luy donne Parme et Plaisance, et reçoit des bienfaits pour ceux de Medicis. Le connestable de Bourbon estably lieutenant à Milan, le roy retourne en France en apparence par la crainte du roy d'Angleterre, qui estoit faſché de la protection prise du roy d'Escosse, en effect par l'impatience et delices peculiers aux François. Le cardinal de Syon fuit vers l'empereur Maximilian ; Sforce fait conclurre la ligue entre le pape, les roys d'Angleterre et d'Arragon, et les cinq petits cantons des Suisses. L'empereur entre au Milanais avec cinq mille chevaux, dix mille tant Espagnols que lansquenets, quinze mille Suisses des cinq petits cantons : non encore d'accord avec le roy, ils somment Milan. Les François estonnés se r'assurent par l'arrivée de dix mille Suisses des autres cantons, nouveaux alliés du roy. L'empereur Maximilian, voyant quinze milles de cette nation avec luy et dix milles avec ses ennemis, se souvient de l'ancienne hayne qu'ils ont à la maison d'Austriche, et de la vente par eux faite de Ludovic Sforce à Novarre ; soupçonne pareil traittement, retourne de nuict en Allemagne, suivy tost après de son armée. Les Venitiens, à l'ayde de Odot de Foix, general à Milan par la demission volontaire de M. de Bourbon, prennent Bresse et Veronne. Le pape, à l'ayde des François, occupe le duché d'Urbin, en chasse Marie de La Rovere, nepveu du pape Jules, sous querelles inventées.

Un guerrier voluptueux qui vise à deux buts n'en frappe point : tout un ou tout autre. L'ambition et volupté sont contraires, la perfection de ces faicts ne se gouste ensemble ; le desir d'honneur est en perpetuel travail, celuy de volupté en continuel repos : le premier n'admet plaisirs qu'au deffaut d'affaires ; l'autre n'y pense qu'à faute de plaisirs, fuit tous labeurs tant que la seureté lui permet : le premier acquiert, le second pert : le cœur aux armes d'Italie et aux dames de France, ne réussit au contentement de l'un ny de l'autre : il ne se fait ny ne se gouste rien de bon. Il faut de bonne heure suivre l'une de ces deux voyes ; il n'y a moins d'honneur à garder qu'à conquerir : pour l'un faut des natures d'Alexandre et de Cesar ; l'autre, des esprits tranquilles qui n'ont besoin de passer les montagnes. Les preceptes des entrepreneurs et des conservateurs sont differans : les conquerans arment, leurs peuples sont au milieu d'eux comme citadelles du monde ; les voluptueux les desarment et regissent par loix et justice severe. Le roy François avoit eu trop d'honneur en ceste bataille pour si peu de fruict que Milan ; elle le convioit à se faire roy de Rome et de Naples, combattre les opposans ou mourrir, tendre à la monarchie chrestienne et turquesque ; ou, sans passer les monts, devoit se resoudre à l'autre voye conservative, regir son estat en paix et justice. Il ne luy fust advenu (marchant à deux cœurs) tant de diverses fortunes ; et eust quitté la conqueste du monde, que son naturel ne luy permettoit, pour obtenir celle du ciel en tranquillité et plaisir. Sa vie tesmoigne avoir esté eslancée d'autant de voluptés que d'ambition, agissant et faillant selon qu'elles le possedoient à leur tour, plus conduit de ses capitaines qu'il ne les conduisoit. Je remonstrai ces deux voyes au roy Henry quatriesme. En l'an 1595, luy au dessus de la ligue, qui avoit esté assistée du pape, des Espagnols et Italiens, son peuple aguerry, les estrangers estonnés, il pouvoit estre monarque ou faire paix avec tous les potentats de l'Europe, exercer justice et se donner

du bon temps : il me creut en cette derniere par son inclination naturelle, monstrant avoir eu plus de force à la guerre que de volonté.

Le soupçon, bien ou mal pris, sauve ou ruine les hommes; ils doivent cognoistre la santé de leur esprit comme celle du corps; si enclins à deffiance, proposer les causes à leurs amis, se resoudre selon leur opinion pour ne se ruiner : aucuns se sont perdus, autres morts pour crainte de mourir, se precipitans pour ce qui ne fust advenu; plusieurs, par presomption, ignorance ou trop de courage, ont negligé des advis, sont estés domptés pour n'avoir douté : la prudence et cognoissance de son naturel y est necessaire.

[1516] Le pape, ennemy des estrangers, amateur de l'ancienne reputation des Romains, veut chasser ses ennemys par ses ennemys, entretient couvertement l'empereur, Anglois et Suisses en union contre le roy. Dequoy advertie, Sa Majesté cherche amitié avec Charles d'Austriche, luy promet Loyse, fille de France, sur l'asseurance qu'il rendroit le royaume de Naples, d'où le roy d'Arragon avoit chassé les François. Charles fut des comtes d'Ausbourg, marié à l'heritiere d'Austriche, dont les descendans tirent les noms et armes, desquels fut Leopolde d'Austriche, espoux de Cecile de Milan, pere d'Ernest, d'où sortirent Albert et Federic, empereurs, marié à Eleonor de Portugal, pere et mere de Maximilian, qui eut Marie de Bourgongne, d'où sortit l'archiduc Philippe, lequel espousa Jeane, fille de Ferdinand d'Arragon et d'Elisabet de Castille, duquel mariage est nay Charles d'Austriche, successeur de tant de royaumes par femmes. Pour s'y affermir et chastier ses rebelles d'Espagne, il fit le traicté de Noyons aux conditions susdictes avec le roy François, qui y tira les Suisses et l'empereur Maximilian, lequel meurt en l'an 1518.

[1519] François et Charles recherchent les sept eslecteurs qui s'attribuent par coustumes et bulles du pape l'eslection de l'empereur. Charles est choisi par present, pour estre Allemand, et pour les forces d'Espagne approchées du lieu où se faisoit l'eslection, où ils refuserent le roy François, par la consideration que ses predecesseurs avoient ruiné tous les ducs et princes de son estat, et craignans les Allemans le semblable. Charles est esleu le vingt-huictieme juin 1519 : jeunesse, ambition, jalousie, soupçon, pretention de Naples, de Navarre, de Bourgongne, de Milan, protection de Gueldres, origine de la guerre.

[1521] Le pape, de naturel brouillon, jette le flambeau de la guerre pour delivrer l'Italie des barbares (tels appeloient-ils les Espagnols et François), paye le roy de froids artifices, se jette à l'empereur. Martin Luther, Augustin, par incontinences, inobediences, et pour n'avoir part à l'argent de la croisade, ne pense prescher que contre Jean de Medicis; depuis irrité de l'excommunication donnée à plusieurs fois, donne commencement à une secte qu'il n'avoit premeditée; son sainct esprit n'eust passé aux autres articles s'il n'eust esté fulminé et mis au desespoir. Le roy prend le royaume de Navarre par Masparot, frere du sieur de Lautrec, le reperd par son imprudence, ayant entrepris plus avant sur les Espagnols, qui sert à accorder leur division, et en suitte reconquirent Navarre. Le roy d'Angleterre se declare neutre, est plus amy du roy pour balancer la puissance de l'empereur, qui, apres avoir esté défié de Robert de la Marche pour dispute particuliere entre eux, persuasions et asseurance des François, commence guerre ouverte en Picardie, et par surprise en Italie. Le comte de Nassau prend Mouzon, assiege en vain Maizieres, se retire en pillant Guise; Mouzon est repris par M. de Vendosme. L'admiral de Bonnivet, avec les lansquenets commandés par le colonnel Tavannes, prend Fontarabie. Le roy gagne Bapaume et Landrecy, presente la bataille à l'empereur pres Valentiennes, qui la refuse, se retire en Flandres. Le roy prend Hedin et separe son armée pour l'hyver. Les Imperiaux, ayant pris Therouane mal secouru, apres plusieurs entreprises faillies, se declarent en l'estat de Milan. Le pape, l'empereur et François Sforce, frere de Maximilian mort en France, Prosper Colonne, general de leur ligue, mettent sur pied douze cens hommes d'armes, dix mil qu'Italiens qu'Espagnols, quatre mil lansquenets, trois mil Suisses; la foudre met le feu aux poudres du chasteau de Milan. M. de Lautrec, persuadé

du roy, abusé des femmes et des financiers, est envoyé, sans argent ny obeyssance des soldats, au duché de Milan. L'armée de la ligue en vain assiege Parme pour l'approche du duc de Ferrare et de Lautrec, qui faillent à combattre, ayant receu quinze mil Suisses, lesquels tumultuans demandent l'argent que madame la regente avoit diverti et pris; ils donnent huict jours pour estre payés, s'en retournent, partie demeurent avec les Imperiaux. Le passage de la riviere d'Arne perdu, M. de Lautrec se retire à Milan, assailly et pris par un bastion mal defendu des Venitiens. Le sieur de Lautrec s'en va avec les Venitiens; Parme et Alexandrie se rendent aux Imperiaux. Le pape Leon meurt de joie de ceste victoire; Adrian de Louvain, qui avoit esté precepteur de l'empereur, est creé pape.

[1522] François Marie prend le temps, recouvre son duché d'Urbin aydé du duc de Ferrare. A la françoise le roy pourvoit aux affaires quand ils sont desesperés, se plaint de Lautrec, envoye le bastard de Savoye, frere naturel de sa mere, avec de bonnes forces. Prosper Colonne, avec douze mil hommes de pied et quinze cens chevaux, en vain les veut empescher de se joindre aux François restés en Italie. Les François s'approchent auprès de Milan, qui ne firent aucun mouvement, assiegent et battent Pavie secouru par Colonne et de six mil lansquenets amenés par François Sforce, campé à La Bicoque. Les Suisses, tels que je les ay depeints, demandent argent, congé ou bataille. Les François choisissent le plus honorable, assaillent les Imperiaux dans un retranchement, d'où les Suisses, après avoir esté battus, se retirent et emmenent partie des François avec eux. Le comble du mal fut la deffaite de trois mil hommes de pied de Jean de Medicis, et de trois cens hommes d'armes surpris à Lode. Le grand maistre de Savoye s'en retourne avec les Suisses, le sieur de Lautrec le suit. Les François capitulent de rendre dans un temps les chasteaux de Milan, Cremone et Novarre, s'ils n'estoient secourus. Les Imperiaux victorieux prennent Genes en parlementant, dont le duc Fregouse avoit traicté avec les François. Les Venitiens se refroidissent d'ayder au roy; les forces conduittes par M. de Longueville revoquées pour le secours de Fontarabie, d'où le sieur de Chabanes fit lever le siege des Espagnols. Le roy d'Angleterre, fluctuant à l'accoustumée, en l'an 1522 se joinct à la ligue de l'empereur. Ne restoit que luy pour avoir toute l'Europe contre la France, excepté les Polonois, Moscovites et Grecs. Le comte de Suffolch, joint à l'armée de Flandres commandée du comte de Bure, bat et fault Hedin; la moitié d'eux se retire, l'autre assiege Therouane secourue par M. de Vendosme. Ainsi, ceste ligue faict plus de peur que de mal.

Le pape et l'empereur contendent auquel appartient de créer les roys et ducs; l'empyre volé par Cesar; l'eslection des empereurs, qui souloit estre par les soldats, mal-gré le peuple et senat, maintenant est usurpée par Bulle d'Or faite du pape; Rome cedée au pape Marcel par Constantin, la perte de l'empyre, dont la puissance, quasi imaginaire, est reduite en Allemagne; Charlemagne, empereur, sacré du pape, partage l'empyre à ses enfans. Eux faillis, l'Allemagne change l'empyre en aristocratie; tous les royaumes de l'Europe s'en separent; l'Italie, occupée des princes, n'obeyssent à pape ny à empereurs, qu'en tant que leur conservation et ambition le permet. Les papes fomentent ceste dissipation aux deputés des Saxons et Boëmes. Gregoire cinquiesme, suspect pour estre Allemand, permet à sept princes de sa nation d'eslire l'empereur, se reserve l'authorité de le couronner. Les divisions des papes et empereurs sont naissances des Guelfes, Gibelins, et petits tyrans. L'empyre au commencement n'a lieu, au milieu peu, à la fin point du tout, de faire des roys et des ducs; ce n'est celle de Rome, sa puissance est en Allemagne; le pape n'a peu transporter son droict d'eslection, de sacrer des roys, ainsi que Samuel. Que les empereurs fassent ce que les Cesars, Severes et tyrans faisoient; qu'ils rasent toutes les forteresses d'Europe, et se fassent obeyr avec trente legions, ils seront vrays empereurs; sinon, moins que les roys de France et d'Espagne, et seulement presidens, dependans d'une plus grande puissance, qui est des estats de l'empyre, composés des princes et republiques, de prendre

droict sur la possession. Ils ne sont empereurs romains, desquels la puissance est faillie, ainsi que celle des empyres des Macedoniens, Gaulois et Assyriens; ils n'ont loix d'investiture, dequoy ils ont besoin eux-mesmes. Les papes ont plus de droict; ils sont successeurs des prophetes, qui sacroient les roys du vieil Testament. Dieu donne les clefs à sainct Pierre, puissance de lier et delier. L'empereur Maximilian n'a pu investir de Milan Charles d'Austriche, ny Charles pretendre la confiscation de François Sforce après sa revolte. L'investiture du pape en Louys d'Orleans, selon la loy de Dieu, est valable, d'autant que la legitime doit estre preferée à la bastarde, et la puissance ecclesiastique à la seculiere.

Les ligues d'esgales puissances sont de peu de fruict, entrent en mefiance l'une de l'autre, se divisent aux partages des conquestes, negligent leurs deffences, aisées à separer par traictés secrets; mesme en presence des ennemys, nul d'eux ne s'hasarde s'il n'en espere seul l'honneur; craint d'estre abandonné; remettant la faute l'un sur l'autre, se contrarient par ambition et méfiance. Pour s'en servir, le general agréé, faudroit lui donner à une fois tout l'argent necessaire pour l'entreprise : un roy bien servi battra plusieurs ligues.

Le general reçoit loy des estrangers de son armée, s'il se sert de grand nombre. Il les fait combattre plus que les ennemys, ils ont tué, empoisonné, trahy et vendu leurs chefs, fait perdre les occasions de vaincre, ou précipité à combattre hors le temps; s'attribuent l'honneur, se vengent de leur honte sur leurs amis. Qui est contrainct d'avoir des estrangers, se serve de plusieurs nations, ainsi que l'Espagnol, Vallons, Italiens, lansquenets, Suisses et Bourguignons; au pis, le mescontentement n'est qu'à une nation ou deux, entre toutes lesquelles les plus difficiles et inutiles à ceux qui n'ont des sources inespuisables d'or et d'argent, sont les Suisses, où il y a à toute heure des harangues et plaintes à faire.

Durant ce temps, le sieur de Tavannes, nourry par son pere selon les preceptes escripts cy-dessus, en l'an 1522, le sieur de Tavannes, son oncle, colonnel des lansquenets des Bandes-Noires, passant à Dijon, obtint par importunité de M. d'Orrain, de donner son fils au roy, qui le receut pour sa bonne façon, et pour la faveur et grands services qu'avoit faict sondict oncle, qui luy presentoit; auquel Sa Majesté dict, puis qu'il n'avoit point d'enfans, que s'il mes-avenoit de luy, il recognoistroit ses services à son nepveu; et pour cest effect, le roy voulut qu'il laissast le nom de son pere, prinst celuy de son oncle, et le nomma Tavannes.

L'empereur passe en Espagne, pacifie les troubles esmeus contre luy. Le roy sur tant de différens advenus en Italie, se resoult d'y aller; est retardé par l'advis du mescontentement du connestable de Bourbon, qui se disoit, pour avoir esté le duc d'Alençon preferé à luy en la conduitte de l'advantgarde en Flandres, que madame la regente luy querelloit les biens de Pierre de Bourbon, depuis la mort de sa femme, fille dudict Pierre de Bourbon. Il y avoit d'autres causes plus importantes : aucuns ont voulu dire qu'il avoit refusé d'espouser la royne, qui le desiroit Le roy reçoit froidement M. de Lautrec : il dit n'avoir perdu Milan; que c'estoit trois cens mil escus promis qui ne luy avoient esté envoyés. Sainct Blancard, general des finances, est appelé : il se descharge sur madame Loyse de Savoye, qui les avoit pris. Le roy s'en courrouce aigrement à sa mere, qui accuse Sainct Blancard, luy fait deputer des commissaires, et le fait pendre injustement. L'empereur promet sa sœur Eleonor à M. de Bourbon, et d'eriger la Provence en royaume, si elle estoit conquise, ou, au deffaut, luy donner autre royaume. M. de Bourbon doit faire le malade, pour demeurer en France quand le roy iroit en Italie; une armée de douze mil hommes, conduitte par le comte de Fustemberg, devoit passer en Champagne, se joindre à M. de Bourbon, qui s'asseure avec sa faction d'occuper une partie de la France; deux autres armées devoient donner à Fontarabie et en Picardie. Les apprentifs aux factions ne sont maistres, se perdent à la source.

[1523] Le roy, bien adverti, se plaint du connestable à luy-mesme, à Moulins; il s'excuse; Sa Majesté, plus asseurée de son traicté, envoye depuis M. le grand maistre et le mareschal de Chabannes, pour le prendre; il s'enfuit avec deux gentils-hom-

mes vers le cardinal de la Baume à Besançon, de là à l'empereur, qui, ayant pris le chasteau de Milan par la capitulation des François, pour observer les articles de la ligue et gagner le cœur des peuples, le rend à François Sforce. Toute l'Europe fait ligue contre le roy, jusques aux Venitiens, Anglois et archiduc d'Austriche, pour la conservation d'Italie. L'entreprise de Bourbon retarde le voyage du roy, qui envoye l'admiral de Bonnivet en l'estat de Milan, avec dix huict cens lances et trente mil hommes de pied. Il prend Novarre et Vigevane, passe le Tesin mal-gré Prosper Colonne, sejourne mal à propos, dont Milan esbranlé se rasseure. Le pape Adrian meurt; Jules, cardinal de Medicis, est créé pape, nommé Clement septiesme. Le duc de Ferrare prend Règge au vaccant. Les François, hors d'espoir de Milan, envoyent r'envitailler le chasteau de Cremone: M. de Bonnivet esperant l'incommodité des autres, se treuve en la sienne.

Son armée diminuée de l'hyver, de manquemens de vivres, et de petites rencontres [1524], leve le siege de Milan, sans sortie de Prosper Colonne, qui, malade, meurt tost apres. Charles de Lannois, vice-roy de Naples, luy succede aux grades, non à l'authorité, rougnée par le marquis de Pesquaire, et depuis par Bourbon. M. de Bonnivet à Biagras, son armée diminuée, celle de l'empereur renforcée de six mil hommes du pape, et des Venitiens, campe auprès des François qui presentent la bataille; les Imperiaux la refusent, prennent Cremone et autres villes, surprennent de nuict Bayard à Lode, à Rebec de jour Montejan; par contr'entreprise incommodent les François, partie escoulés en France; vont au devant de treize mil Suisses suivis des Imperiaux. En un combat sur la retraicte est blessé Bonnivet, Bayard et Vandenesse tués. Les Suisses refusent de combattre, se retirent avec l'artillerie, et les François chez eux. Ainsi en prend aux generaux esleus par faveur de cour. L'armée d'Espagne (pendant ce temps) prend Fontarabie; les lansquenets, qui venoient par l'intelligence du duc de Bourbon, prennent Coiffy, se retirent: M. de Guyse en deffait quelques uns. L'armée angloise et flamande, après avoir brulé Roye et Mont-Didier jusques à trois lieues de Paris, s'en retournent, craignant M. de Vendosme. Ainsi le feu de cette conjuration demeure sans effect.

Blasmables sont les faux escrivains de ce temps, qui, de vœux et de sermens violés, d'un Luther, moyne defroqué, et d'une religieuse adultere, font des prophetes; qui ostent du ciel les lis, la saincte ampoule, mesurans le pouvoir des miracles à leurs folles créances: imprudens juges, puis qu'ils n'estoient de ce temps là, et n'ont lumiere que par les auteurs anciens, sans lesquels ils seroient aveuglés. Ils celent les actes genereux de Lautrec, de Montpensier, de Guise, de Tavannes et Mercuer, et rejettent les fautes de leurs partisans sur les plus gens de bien; donnent l'honneur à ceux qui meritent la honte, et d'un regne de femme voluptueux en font le gouvernement de gens prudens et d'estat. Et au lieu du timon, occupé par Louyse de Savoye, Bonnivet favorise mesdames d'Estampes et Admirale; posent le gouvernail en la main du roy, qui n'en tient qu'autant que ses favoris et voluptés luy permettent, et d'un juste mecontentement font une trahison exquise. Que n'escrivent-ils sans deguisement (si l'ignorance ou la malice ne les possede) que Louyse de Savoye, mere du roy François, pour ruiner Lautrec, prend les quatre cens mil escus destinés pour le secours de Milan, duquel elle desire la perte, afin que le bastard de Savoye son frere succede à Lautrec: vice commun des femmes, de reculer les parens de leurs marys pour advancer les leurs? Que ne descouvrent-ils sa mauvaistié et vengeance en la mort de Sainct Blancard innocent, et qu'après le decès de la femme de Charles de Bourbon elle le voulut espouser, dont refusée, elle jetta inimitié entre luy et le roy son fils, qui hausse la main pour donner un soufflet à M. de Bourbon; et, comme ayant converty l'amour en hayne, se dit heritier de la femme dudict Bourbon injustement, de laquelle il estoit donataire, et heritier du fils qu'il avoit eu d'elle; dequoy elle desespere Charles de Bourbon, cause de la prise de son fils à Pavie, mesme par la faveur et ignorance de Bonnivet, plus courtisan que capitaine, maintenu par elle, dont procedent tant de pertes et ruines excessives à la France? Semblablement ils n'escrivent, elle morte, que Lautrec, entré en

ge, est laissé sans argent à Naples, pen-
que le roy le despend en voluptés à Paris,
re d'oubly où se noyent les capitaines en-
és en Italie. Cependant les conseillers am-
eux ou ignorans, désirans la charge d'au-
r, mescontentent André Dore; perte du
aume de Naples. Leurs escripts sont passion-
, craintifs, ou suivent le bruit commun :
droit mieux, imitant les miens, les ense-
seulement en leur famille, et dire vérité,
mprimer des mensonges dorés de beau
gage, et les faire avaller comme pillules
res.

La loy sallique, qui exclud les femmes du
ne, aussi les doit-elle oster du gouverne-
nt. Vengeance, colere, amour, inconstance,
ereté, impatience, precipice, les rendent
apables du manyment des affaires d'estat,
placent les plus braves pour les plus beaux.
eur, conduitte, sagesse sont postposées
bonnes graces, beautés et langages far-
, ainsi que si les armes estoient des habits
uptueux, et que les champs armés fussent
salles de bal. Elles tiennent les roys par
pieces qu'ils estiment le plus; leur font ou-
er les capitaines assiegés en Italie; ayment
eux mil escus en leur bourse qu'une pro-
ice à leurs Majestés. C'est d'elles d'où vien-
nt ces changemens si divers et soudains en
vie du roy François, à ceste heure en répu-
ion, et aussi-tost sans honneur. Peu sert en
ance de sçavoir les batailles et assauts, qui
sçait la cour et les dames.

Une autre cause révolta Charles de Bour-
on : les pauvres demandent du bien, ceux qui
ont, de l'honneur, puis les grandes charges;
avoit les trois. Le naturel des hommes est
e desirer d'accroistre : l'on ne peut estre roy
y duc souverain en France; plus de réputa-
on les grands acquierent sous un estat reglé,
lus ils se préparent de ruine; les pauvres
oivent travailler pour vaincre la necessité,
près ils peuvent gouster les plaisirs des roys.
ous n'avons deux corps à repaistre, ny à ves-
r; d'hasarder ame, vie et biens, doit estre
our regner et se faire souverain, non pour
stre connestable, qui, mort, ne tire son nom
lu chaos d'oubly en estant le capitaine des
oys. Henry IV bien empesché. Charles de
Bourbon va, sans ville, sans argent ny soldats,
servir son ennemy, preuve qu'il estoit certain
de son sçavoir et experience, qu'il monstra
à Pavie et à Rome, et se fust faict roy d'Italie
sans sa mort. Les Italiens disent qu'Alexandre
et Cesar de peu firent beaucoup, et Charles
de Bourbon de rien fit d'advantage. L'empereur
entend ceste fois seulement que la France ne
se prend que par la France, gagnant les plus
grands d'icelle, voye suivie du roy Philippe
en M. de Guyse. Henry IV y pourvoit, ne
donne charge à ses parens, abbaisse les princes
et gouverneurs, les divise. Cela est bon contre
les ambitieux, et ne réussit tousjours : les
courages extremes se precipiteroient à la mort
ou ruine de l'Estat, qui se maintient, n'y ayant
plus de tels courages que ceux de Charles de
Bourbon, prince de Condé, de Guyse et de
Chastillon. Le nom de Grand donné à Alexan-
dre, Pompée et Charlemagne, conquerans des
deux parts du monde, fait demander pour-
quoy il est donné au roy François, qui fut
prisonnier à Pavie, et n'accreut son Estat. Ce
fut pour avoir deffait les Suisses, autant re-
doutables que les legions romaines, avoir fait
renaistre les sciences et lettres, resisté à l'Al-
lemagne, Italie, Espagne, Angleterre, Flan-
dre, Suisses et rebelles de son Estat tout à
coup, et aussi pour la difference de nom entre
le petit roy François et luy. De nostre temps
le nom de Grand est donné au roy Henry IV.
A la vérité il a dans son royaume combattu et
vaincu une grande partie des forces de l'Eu-
rope, envoyées du pape et du roy d'Espagne,
en la presence desquels il a eu tant d'heur,
qu'il a reconquis son royaume, après avoir
esté reduict à la ville de Dieppe : vray est-il
qu'il en acheta la pluspart, corrompant par
argent et par charges ses ennemys. Seroit à
souhaiter que, comme ce nom de Grand luy
est donné dans son royaume, que semblable-
ment les estrangers le luy donnassent, ainsi
que tout d'une voix il a esté donné à Alexandre
et Charlemagne, et lequel au semblable me-
riteroit aussi Charles septiesme, qui vain-
quit les rebelles et chassa les Anglois de son
royaume.

Le pape propose paix, nul n'y est disposé,
persuadé de M. de Bourbon; l'armée, sous
le marquis de Pesquaire, va en Provence,
prend Toulon, Aix, tente Marseille en vain

pour l'approche du roy. Les revoltes attendues par Bourbon en fumée, il retourne, accuse le marquis de Pesquaire de n'avoir voulu enfoncer en la France, et d'avoir conseillé de descendre en la Provence, pour estre, ce luy sembloit, le plus aisé costé d'entreprendre, pour la proximité de la mer et des Estats du roy d'Espagne, en esperance de joindre le comté de Rossillon et Genes tout à l'empereur, par la conqueste de Provence et de Languedoc. Le roy à mesme temps sçait leur retraicte et la mort de sa femme Anne de Bretagne, qui luy laissa trois fils; il estoit renforcé des siens revenus d'Italie, des Suisses et lansquenets levés par le colonnel Tavannes, qui mourut le 23 may 1523; son regiment fut mis avec celuy de François de Lorraine, duc de Guise. La retraicte de Bourbon et du marquis de Pesquaire semblant fuitte, ces grandes forces unies font resoudre le roy de suivre et passer en Italie. Ce fut à qui seroit le premier à Milan, où arrivés, le marquis de Pesquaire, M. de Bourbon et le vice-roy dom Jean de Lannois quittent la ville après la prise du fauxbourg par le roy, qui met en conseil de les suivre ou d'aller à Pavie, se resout au pire: ils estoient deffaits s'il les eust suivis au desordre qu'ils se retiroient. Le pape s'accorde au roy, le pensant le plus fort, qui par son conseil envoya mal à propos le duc d'Albanie avec le tiers de ses forces en l'entreprise de Naples. Sa Majesté treuve dans Pavie Antoine de Leve, l'assaut et se retranche, refroidit l'ardeur de l'armée; le long siege la diminue. Antoine de Leve purge la revolte de ses lansquenets dans la ville par l'emprisonnement du colonel.

[1525] Bourbon, retourné d'Allemagne, amene douze mil lansquenets; joinct au vice-roy et à Pesquaire, qui avoient quinze cens chevaux, seize mil hommes de pied qu'Espagnols qu'Italiens, campent avec vingt-sept mil hommes proche le roy, qui avoit quatorze cens chevaux, vingt-cinq mil payes, non vingt-cinq mil hommes; resout opiniastrement, par le conseil de Bonnivet, contre l'advis des bons capitaines qui disoient que les Imperiaux se romproient dans un mois, de ne lever le siege. Le marquis de Saluces et partie de son armée, qui faisoit besoin au roy, prennent les quatre galeres de Genes, reçoivent deux mil homm nans de Marseille trouver Sa Majesté; le sons, la veille du combat, se retirent, n de leurs superieurs pour quelques cha perdus en leur païs. Jean de Medicis aux escarmouches. Tout réussit au des tage du roy: il croit estre fortement lo laisse d'aller à la chasse, prend ses pl opiniastre, sur le conseil des jeunes Bo Montmorency et Brion, de ne lever le Les Imperiaux resolvent de passer le p aller rafraischir la garnison de Pavie, l'occasion se presente advantageuse, laisser perdre. Le jour de sainct Mathia rendent à la minuict aux murailles du marchent en ordre à Mirebel, tirant à à la main gauche du roy. Sa Majesté eu larme seulement loisir de prendre sa de bataille; eut rapport de quelque ca espagnolle desja rompue, et à mesm tant voit que les Imperiaux marchent ordre pour le dommage que leur fais artillerie, joinct à un bruict de victoir nesse et chaleur l'emportent de sa fo siete; marche au combat, empesche tillerie: dequoy les Imperiaux couve voyant le roy hors de son assiete, lais chemin de Mirebel, et marchent à luy; fait les premiers. Iceux soustenus de lerie et flanqués de mousquetaires, S jesté est forcée de faire ferme, puis cede avec sa cavalerie aux troupes d'h busiers; manches de mousquetaires par la campagne. Quelques uns, fuyan cavalerie, desordonnent son infante haste les Suisses et lansquenets; les S refusent de s'advancer, font halte, à la f allerent sans combattre. Les lansquen François du roy, ordonnés en deux bata marchent, et, desgarnis des Suisses, so primés et rompus de trois regimens pagnols, Italiens, et lansquenets. Tout sur le roy; il est pris combattant, la pl des grands seigneurs de France morts sonniers. M. d'Alençon se sauve sans battre avec l'arriere-garde, accusé rompu les Suisses en se retirant. Sa Maj rend au vice-roy; le sieur de Tavann de ses pages, est pris auprès de luy, gagné une espée des ennemis.

e mareschal de Foix, prisonnier des Es-
nols, mourant, dit avoir cherché Bonnivet
r le tuer, et venger le malheur de la
nce advenu par son mauvais conseil. Les
periaux, à si riche butin, ne font cas des
ıtils-hommes ny soldats prisonniers; les
ıgedient. Le sieur de Tavannes, de ce
nbre, vint trouver son pere, le sieur d'Or-
n, qui s'estoit peu auparavant battu seul
ıtre les sieurs de Grammont et bastard de
nches, ayant estropié le premier et coupé
mains au second, où il acquit de l'hon-
ur; reçoit son fils, et soudain le renvoye
mme page du roy au grand escuyer Gal-
t, qui eut la place de Sainct Severin mort
la bataille. La regente Loyse, en ce mal-
ur, met le meilleur ordre qu'elle peut; la
elité de MM. de Vendosme et des seigneurs
royaume luy sert. La crainte que tous les
tentats de l'Europe eurent de l'empereur,
leur fit quitter et assister la regente. Le
y est mené en Espagne par dom Charles de
ınnois, vice-roy, au desceu et mescontente-
ment du marquis de Pesquaire; qui fut cause
'il fut recerché et stimulé de toutes les
ıissances d'Italie, et principalement de
rançois Sforce, à quitter l'empereur, et se
ire roy de Naples: fait semblant d'y entene-
re; sous main advertit Sa Majesté, de la-
uelle il reçoit commandement d'y pourvoir
elon qu'il adviseroit pour le mieux. Deux advis
ırent proposés pour la liberté du roy: l'un de
obliger, l'autre de l'abbaisser; le dernier est
hoisi. La souveraineté de Flandres, le duché
e Bourgongne, la Provence en royaume pour
ourbon, le mariage d'Eleonor sont propo-
és au roy, qui accorde le mariage, et le du-
hé de Bourgongne pour les fils qui en sorti-
oient; offre deux millions d'or ou sa vie plus-
ost que consentir à autres conditions. Bour-
on, cause du gain des batailles, se voyant
raudé du mariage, sage, ne se plaint, monst-
re se contenter du duché de Milan que l'em-
ereur luy promet par la faute de François
Sforce, l'empereur craignant que le roy ne
nourust, et voyant une ligue preste à faire
our la liberté d'Italie.

[1526] Le roy, mieux servy en prison
u'en la bataille, ne mesprise aucuns arti-
ices, traicte à son advantage, rend la prise
peu fructueuse à l'empereur; il est delivré,
prenant une femme, donnant de l'argent et
des promesses de la Bourgongne; quitte la
souveraineté de Flandres, donne ses enfans
en hostage; aussi-tost delivré, rompt le
traicté, dit n'avoir peu donner sa foy pri-
sonnier, ny moins aliener le duché de Bour-
gongne sans le consentement des estats.

Les princes qui croyent leurs jeunes favo-
ris, non les vieux capitaines experimentés,
se perdent; l'amitié ensorcelle, et ce qui en
vient semble bon; les conseils des mignons
particuliers nocturnes changent ceux du jour
pris avec les capitaines, produisent divers
evenemens, esbahissement et ruine; les jeu-
nes passionnés precipitent la guerre pour ra-
mener leurs maistres aux voluptés. Celuy
seroit à blasmer qui prendroit un chantre
pour un medecin, et l'on ne se mocque de
ceux qui eslisent des capitaines parce qu'ils
sçavent bien danser et qu'ils sont de bonne
grace.

Il ne faut mesurer l'affection des soldats à
celle du general mieux traicté qu'eux; ils
n'ont part à l'honneur de la victoire, bien au
hasard de la vie, plus chere à eux que tous
butins: la bataille perdue, ils se sauvent à
peu de perte; le chef et son honneur y de-
meurent. C'est donner son argent à jouer,
qu'hasarder les batailles sous l'asseurance des
soldats, s'ils ne sont bien esprouvés.

Obéissance, vaillance, patience, force,
disposition sont necessaires aux soldats. Ces
parties se treuvent en des païs plus qu'en
d'autres: des païs froids naissent les grands
corps et les grandes forces, qui accroissent
les courages; le froid envoye le sang à l'en-
tour du cœur, siege de valeur. Aux païs
chauds, les esprits dilatés par tout le corps,
principalement à la teste, fortifient l'enten-
dement, rendent les hommes plus ingenieux
et artificieux au peril. Ce que ceux des païs
froids font par hardie brutalité, ceux des païs
chauds l'obtiennent par consideration subtile;
le premier se precipite au danger pour ne
l'aprehender et prevoir, et l'autre y entre
par discours. C'est pourquoy les estrangers
blasment les François de n'estre tels à la fin
du combat qu'au commencement. Les regions
temperées, comme la France, l'Allemagne,

moitié de Grece, d'Italie et d'Espagne, portent les meilleurs soldats, qui sont vaillans et spirituels. Ceux qui sont nais aux païs froids s'allentissent et deviennent malades aux chaleurs; le semblable advient à ceux des païs chauds aux froids. Les armes advantagent quand elles sont choisies selon la force corporelle des nations. Je parierois pour la victoire d'un bataillon de picquiers suisses contre un Espagnol, en armes egalles; au contraire, les Espagnols, garnis de mousquetairie, ayant pris l'advantage (comme ils le sçavent bien faire), auroient du meilleur, entant qu'ils fussent dans quelque païs fort d'avantage, de fossés ou de hayes, là où ils puissent faire jouer ladite mousquetairie fortement avant que venir aux mains: l'assiete et la conduite peuvent beaucoup. Toutes et quantesfois que les Italiens en gros et en armes pareilles, et sans finesse, s'attaqueront aux François et Allemands, ils le perdront. Des froides regions sont sortis souventes fois plusieurs peuples qui ont envahy l'Empire et les royaumes, Gots, Ostrogots, Huns et Wandales. Les Affricains sous les Cartaginois, les Asiatiques sous les Parthes, ont eu leur regne, et tous ces deux, non tels que ceux des regions temperées, des Romains, des Macedoniens, François, Espagnols, et mesme du Turc, qui a son siege principal en lieu temperé, et tous ses meilleurs soldats de l'Europe. Les païs de France, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, sont de si grande estendue, que l'humeur et naturel des soldats ne se ressemble; et encores qu'il s'en treuve par tout des bons, si les estimeroy-je meilleurs en Castille qu'en Portugal, à Milan qu'en la Romagne, en Gascongne, Languedoc, Bourgongne, Champagne, qu'en Bretagne, Normandie, Provence, et aux cinq petits cantons qu'au reste des Suisses. La cavalerie est meilleure en Bourgongne, Champagne et Picardie, et les gens de pied en Gascongne et Languedoc. Les reistres de Pomeranye et Franconye excedent en valeur ceux des autres provinces de l'Allemagne: de quoy il est mal aisé de dire les raisons. Bien a-il esté remarqué que des lieux plus steriles sont sortis souvent les meilleurs soldats: Rome estant un païs maigre, l'Allemagne pleine de forests, Autun scitué en païs sterile, dominoient l tres villes; ce qui advient, parce que cei sont en païs fertiles s'adonnent à volupte mollissent les corps, et ne s'hasardent, gnans de perdre ce qu'ils possedent; a traire ceux de païs infertiles sont contin ment au travail, sçavent que c'est de pâ mesprisent leur pauvreté, pour envahir chesse des autres. Ces maximes ont d ceptions; et s'entendent pour la Bret Provence, Normandie, pour le commu païsans, non qu'il n'y ait d'aussi brav blesse qu'en autre lieu.

Pour l'obéissance, le commun des s nouveaux sont meilleurs que les vie France, parce qu'ils n'ont gousté des dres passés; et ne faudroit employer te les desaprendre, ny se faire haïr par ce pour les remettre en discipline. Les vill obeyroient plus facilement que les bou pâtiroient mieux, supportans le cha froid et le travail, à quoy ils sont acc més par leur pauvreté et labeur, qu oste le soing et desir de retourner en maisons, treuvant mieux que chez eu quels neantmoins ne peuvent bien se l'abordée, s'ils n'ont apris le mestier guerre par une espace de temps. Les grands et forts pour picquiers, doiven preferés aux autres: les mousquetaires quebusiers, pourveu qu'ils ne soien gros, ny boiteux, sont bons de toutes la quarrure, la poictrine large, les bra la taille bien proportionnée, sont rec cognoissance qu'ils ont de leur forc accroist le courage. La subtilité d'esp point tant requise aux soldats; elle m vent dans le peril et engendre des mo et tumultes. Il se dict que les Italiens jettent au danger lequel ils cognoissen que d'y estre trop perilleux; les Fran les Espagnols s'en retirent; les Suisses siers sont morts avant qu'ils le cogno Les capitaines experimentés en peu de peuvent dresser les soldats, principal quand ils sont payés, leur imposant force des loix de l'aguerrirment. Cette invention d'exercice pratiquée en Flandr leurs demy tours à gauche et à droict anciens qui n'en usoient pas ne laissoi

combattre aussi bien ou mieux que maintenant; le tout gist à l'experience et le respect que les soldats ont aux bons capitaines.

Les gentils-hommes excedent ceux du tiers estat en valeur, joinct à leur honneur, lequel perdu ils ne peuvent plus vivre. L'amour de la patrie, du butin, de la solde n'approchent de cette passion, redoublée en eux par la nourriture et continuité de generosité de pere en fils. Ils sont imparfaicts, pour ne vouloir patienter dans les armées, attirés des voluptés de chez eux: ils perdent souvent les occasions et reputation de leurs capitaines et general, avec un mal si contagieux, que les uns desbandent les autres, se forment des mescontentemens ou subjects à leur poste. C'est pourquoy les armées françoises aux guerres d'Espagne se rompoient tousjours en hyver, et en ces dernieres guerres les capitaines aymoient mieux des soldats que des gentils-hommes qui se font caresser, honorer et payer à leur mot. Je conseillerois aux capitaines de se contenter de quinze gentils-hommes dans le nombre de cinquante cavaliers: les soldats se peuvent encourager et discipliner en peu de temps: les courbettes sont inutiles; il suffit de faire trotter et tourner les chevaux dans les charges. De tous ages à la soldade ayans de l'asseurance, ils peuvent s'ayder de trois pistolets, maintenant utiles; les forts n'y sont pas tant necessaires qu'à rompre des lances, qui ne sont plus en usage. Le marcher, la mine, la parole, apportent quelque jugement de valeur, et neantmoins tel a mauvaise mine qui a bon jeu. Une partie de la montre de la valeur du cavalier gist en la bonté de son cheval: les bons chevaux d'Espagne, d'Italie et barbes sont rares: la vraye monture du soldat sont des chevaux d'Allemagne: les Bourguignons, Picards et Champenois en recouvrent commodement, et deviennent bons estans travaillés moderement: et neantmoins les chevaux des provinces de France de bonne force se trouveront plus exquis. La cavalerie françoise est meilleure que toutes les autres. Tant que les reistres feront de leurs valets leurs compagnons, qu'ils tourneront à gauche pour recharger le pistolet sans se mesler, que les Italiens et Espagnols se feront en leurs lances et caracol, et les Turcs desarmés, ils seront battus par nostre gendarmerie, qui choquent teste pour teste, fendent les escadrons, percent au travers et y font jour; qui est le meilleur combat que puisse rendre la cavalerie, obtenant les capitaines sur les soldats que du moins chacun responde de son coup, sans que la frayeur ou l'esbranlement les facent evanouir en l'air. Quoy que ce soit, il est necessaire que tous lesdits soldats sçachent comme il faut manier, tenir ferme et faciliter leurs combats par exercices qu'ils peuvent faire lors que les compagnies ne marchent pas. Et sert que les compagnies soient composées d'hommes de divers païs, à ce qu'une mutinerie ou mescontentement ne les facent abandonner les capitaines tout pour un coup, et lors que l'on en aura plus de besoin; pareillement l'obéissance en est beaucoup plus grande.

La vaillance est la base sur laquelle il faut fonder le capitaine, dangereuse et peu utile si elle n'est accompagnée de conduitte et prudence. Le manquement de courage ne se peut longuement couvrir par artifices: si le capitaine ne charge le premier, sa compagnie tournera; si son lieutenant et enseigne font leur devoir, c'est à sa honte, iceux deviennent chefs, et le chef esclave. La fidelité, obéissance, vigilance, sagesse, valeur, patience, liberalité, courtoisie et audace, sont parties necessaires et mal-aysées à treuver en une seule personne. Le vaillant est presomptueux, le diligent turbulent, le bon lent, et n'ont le temperament necessaire. Qui ne peut avoir les bons capitaines, il faut choisir les moins mauvais, sur tout amateurs du general et du party; les remedes pris à contre-temps sont poisons. Il vaudroit mieux des chefs ignorans et fidelles, que des parfaicts à double cœur. Ces capitaines ne se font en un an comme les soldats; il faut de l'experience et s'estre treuvé aux coups heureux et malheureux; la lecture sert aux jeunes, qui supplée leur peu d'experience. Ceux de grande maison, riches, egaux en suffisance aux moindres, doivent estre preferés: leur bien est caution de leur fidelité, et survient à leur despence; l'ancienneté de leur race leur fait préposer l'honneur à la mort. Les capitaines doivent faire leurs compagnies de leurs amis, sans per-

mettre aux lieutenans, enseignes ou cornettes de mettre des soldats à leur devotion ; autrement ils rompront la troupe quand il leur plaira, et sera le capitaine subject à eux. Le chef doit obliger les soldats, et ne souffrir qu'autres les obligent; soit familier autant que la garde du respect le peut permettre. Doit estre soigneux du bien et salut desdicts soldats; qu'il soit des premiers et derniers à cheval; quelques fois en garde cependant que les autres reposent; ne se fier du salut de tous qu'à soy-mesme, ne coucher hors de son quartier, eviter les villes ; mettre souvent en ordre ses soldats, à ce qu'ils sçachent leur mestier; prendre garde et visiter exactement leurs armes, chevaux, pistolets; avoir soin de leur logis, vivres, commodité, travail, repos, rafraîchissement, santé, maladie, et leur faire croire en avoir pareil interest que de soy-mesme. Et si le capitaine ne sçait son devoir, qu'il ait des gens qui le sçachent, et ne dedaigne d'apprendre ny de recevoir correction des vieux experimentés, sans rebrouer toutes personnes : souvent d'un jeune soldat sort un vieux et meur conseil. Les roys doivent prendre garde à l'eslection des capitaines, qui prennent en France plus d'authorité sur les autres soldats que ès autres nations. Les capitaines de gendarmes servent en tout age ; ceux de chevaux legers, choisis plus jeunes, supportent mieux le travail ; le bon colonel supplée à leurs fautes, qui se reparent plus aysément que celles des gendarmes. Les harquebusiers à cheval sont necessaires pour couvrir et advertir l'armée et soulager les gardes, estant la perte d'yceux de peu de consideration, au respect de l'utilité de l'advertissement que l'on reçoit par leur attaquement. Le nom de *carabin* a esté apporté de nos predecesseurs de la guerre saincte : *carra* en turc c'est à dire soldat, et *bei*, du seigneur.

Il est dangereux de se fier aux ennemys, reconciliés sans avoir esté bien recognus et experimentés : le roy François se sert des Suisses à Pavie, et vient de les battre à Marignan; aussi laisserent-ils M. de Lautrec, qui perdit Milan; se sert d'eux malheureusement au combat de La Bicoque : ils font perdre ces batailles par vengeance, manquant autant d'affection que de courage. L'empereur choisit le pire conseil de trois, delivrant le roy François : il le pouvoit mettre en liberté avec paix, à condition qu'il l'eust assisté, ou M. le dauphin, avec trente mil hommes à l'entreprise de Constantinople, ou ne le laisser sortir qu'il n'eust rendu la Bourgongne, estat Bourbon en Provence, et en tirer ce qu'il eust peu, sans se fier à luy : ce qui pouvoit estre executé en prison, les estats n'estans qu'excuses. Le troisiesme, d'aller en Italie avec une grande armée, se rendre maistre de Rome et de Florence, raser les forteresses, établir les petits au prejudice des *grands*, mettre les peuples en liberté, semer des colonies, les fortifier à la forme des legions antiques, demeurer en son armée, payée de l'argent et despouilles du monde ; ce qui lui estoit facile s'il n'eust demeuré en Espagne. Les Venitiens, estonnés, ne demandoient qu'à traicter, et les François eussent donné temps sans se remuer, s'il leur eust donné jour de là à dix huict mois pour la delivrance du roy. Prince n'aura de long temps tant de moyens de remettre l'empyre en sa premiere splendeur : il tenoit l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie en subjection, en la France captive ; le tout devoit estre en intention de vaincre les Turcs, devenir Alexandre, ou mourir. Il eut depuis autant de peine contre la France, qu'il en eust eu contre toute l'Europe ; il n'eust point d'honneur de feindre desirer la paix de la chrestienté, y repugnant son traicté et la spoliation de François Sforce, laschant le roy pour la crainte de la ligue, laquelle pensant esteindre il l'enflame ; et ne luy en resta qu'une ennuyeuse guerre.

Il ne faut lascher les prisonniers sans rançon, et principalement quand il s'agit de reddition de places, parce qu'ils donnent après diverses interpretations à leurs promesses; et neantmoins, ce que les gens d'honneur promettent prisonniers, les oblige de le tenir, ou de retourner en prison. Il y a pareillement faute que rompre en liberté la foy promise, qu'estant captif s'en aller quand on est mis sur sa foy.

Ceux qui traictent avec les Espagnols, si après ils sont jugés ignorants et inutiles, n'auront l'effect de ce qu'on leur a promis, ce qu'ils firent pour Bourbon fut en conside-

ration qu'il estoit capitaine experimenté et de service : si on ne se sentoit tel, c'est quitter le certain pour l'incertain, et suivre le proverbe, de faire des chasteaux en Espagne. Les Impériaux, trompés en la delivrance du roy par mariage, le rendirent par alliance à la paix du roy Henry II, en l'année 1559, en laquelle ils s'asseurerent des villes à eux cedées par traicté.

Les enfans donnés en la place du roy, il demeure offensé de son traicté. Le pape, les Venitiens, le roy d'Angleterre, en crainte de la grandeur de l'empereur, qui vouloit Milan par confiscation, concurrans en inimitié, ligue est faicte à Coignac le 26 mai 1526; la liberté des enfans du roy, d'Italie, et de Sforce assiegé au chasteau de Milan, jurée à communs frais. Le duc d'Urbin est eleu capitaine general de la ligue; avec de grandes forces et peu de courage prend Laude; donne aux fauxbourgs de Milan, d'où il se retire honteusement, par l'arrivée de Bourbon et des lansquenets imperiaux; s'excuse sur les Suisses non venus. Le roy, refroidy, voluptueux, perd l'occasion de la domination d'Italie, dit mal à propos qu'il faloit laisser matter les Italiens et l'empereur l'un par l'autre, interpose lentement ses forces à ce qu'ils ne s'accordent. Marie de la Rovere, duc d'Urbin, joinct aux Suisses, r'approche Milan, et n'y faisant rien, laisse rendre le chasteau par François Sforce. Les confederés, retirés de Milan, prennent Cremone; le marquis de Saluces, general des François, arrive à eux avec des Suisses et six mil François, hors de temps. En ceste année, Soliman, par temerité des Hongres, defait et tue leur roy en bataille, qui avoit espousé Marie, sœur de l'empereur. Le pape avoit une armée dans la Romagne contre les Colonnes; pour l'attraper, ils proposerent une trefve, acceptée de Sa Saincteté, qui craignant la despense, congedie son armée. Les Colonnes, faussant leur parole, saisissent Rome, capitulent avec le pape, qui retire les forces qu'il avoit autour de Milan prest d'estre affamé, donne passage à Fronsberg, amenant quatorze mil lansquenets à ses frais, au service de l'empereur, et secours de son fils, enclos à Milan. Le duc d'Urbin, abandonné du pape, leve le siege, et se retire avec demonstration de vouloir empescher l'entrée de Fronsberg, et leur quitte le passage. Le pape, inconstant, irresolu, traicte paix avec le vice-roy de Naples, esperant se venger des Colonnes; rompt imprudemment toutes ses forces. Bourbon, n'ayant espargné les vies ni l'argent des Milannois pour se maintenir, joinct aux lansquenets, marche vers la Romagne.

[1527] Cependant le duc d'Urbin et le marquis de Saluces, sur l'estat des Venitiens, secourent Fassoles assiegé du vice-roy, pensent à la conqueste de Naples. Le marquis de Saluces veut joindre Pierre de Novarre et M. de Vaudemont qui y avoient pris port. Ceste ligue en confusion et irresolution, le roy à la chasse et aux dames, vouloit faire plus de peur que de mal pour avoir ses enfans. M. de Vaudemont, proche du pape, est contrainct de le quicter à faute de provision, et retourner en France; ce que voyant Sa Saincteté, acheve son traicté avec le vice-roy. Sans considerer que Bourbon soldoyeroit ses forces, casse ses troupes. M. de Bourbon, sans esgard au traicté, marche avec son armée près Florence, où il treuve le duc d'Urbin; retourne à Rome. Le pape, cognoissant sa faute, demande secours aux Venitiens, qui le luy refusent, ne se fiant plus en luy. Bourbon est aux portes de Rome, Sa Saincteté n'ayant que Rance de Serre avec deux mil hommes. Bourbon prend le fauxbourg, donne l'assaut, et meurt; la ville prise et saccagée, le pape, au chasteau Sainct Ange, traicte. Le roy tombe des plaisirs en crainte de la monarchie de l'empereur, rafraischit la ligue avec le roy d'Angleterre et les confederés, pour la liberté du pape et d'Italie. Lautrec, general de la ligue, entre en Italie avec vingt-trois mil hommes François et Suisses, prend Bosque, Alexandrie et Genes, marche lentement pour delivrer le pape, sous le commandement du roy, esperant avoir ses enfans. Les ducs de Ferrare et de Mantoue en ligue avec les confederés; l'empereur, necessité des lansquenets pour secourir Naples, resout et ratifie la delivrance du pape [17 decembre 1527].

Tous articles de paix se rompent; les ambassadeurs des confederés defient l'empereur, dequoy il fait peu d'estat, ayant les enfans de France en main, pour avoir les conquestes

du roy, duquel il dit qu'il maintiendra à leur maistre, de sa personne à la sienne, qu'il avoit manqué de parole: à quoy le roy respond à Paris, que le corps prisonnier ne peut engager l'esprit, et qui diroit le contraire avoit menty; demande lieu et jour pour combattre l'empereur. Ce ne furent que paroles, les volontés, moyens et lieux n'y correspondirent.

[1528] En ce temps, le sieur de Tavannes sort de page du roy, accepte place d'archer en la compagnie du grand escuyer Galliot, duquel il gagne les cœurs et de tous les capitaines, paroissant le premier, au jugement du roy, aux exercices usités en la gendarmerie; va trouver M. de Lautrec en Italie, auquel tout rit.

L'age attiedit le sang, les adversités l'esprit, les hasards le courage, et la monarchie desesperée n'espere que volupté. Tel estoit le roy François, blessé des dames au corps et en l'esprit; la petite bande de madame d'Estampes gouverne. Alexandre voit les femmes quand il n'a point d'affaires, François voit les affaires quand il n'a plus de femmes.

Aux religieux les œuvres pieuses, aux capitaines les guerrieres, tout un ou tout autre; c'est se perdre aux monasteres de penser au monde; c'est se perdre à la guerre d'observer les regles des monasteres; le seul but doit estre de se conserver et de vaincre, toutes considerations de pitié ou d'amitié au contraire post-posées.

La gendarmerie est creée de nouveau: les roys anciennement estoient eslectifs, la France approchant de l'estat populaire; le dernier arrivé au camp estoit bruslé; par crainte de ces chastimens assembloient soudainement leurs armées. Les roys establis, ils firent des ducs, comtes, marquis, capitaines et juges de provinces, les barons, bannerets ainsi nommés des bannieres qu'ils portent, sous lesquelles marchoient leurs soldats. Les maires du palais, devenus roys, font les susdicts, au lieu de gouverneurs, juges et capitaines, seigneurs des provinces et des fiefs pour les gagner. La pluspart meurent aux guerres; parties des fiefs tombent en ecclesiastiques et tiers estat; pour leur inutilité aux armes donnent naissance au restablissement de la gendarmerie, que les roys créent avec des ordon-

dances pour la maintenir et exerciter. L
mains, et maintenant les Turcs, font e
leurs soldats, ce qui se doit, parce qu
experimentés en battront cent qui ne
ront point: tant plus il y a d'hommes
donnés, plus de honte et de foible
trente mil non experimentés nul ne ve
le premier aux coups; se renversent l'
l'autre: les armées italiennes, non di
nées, peuvent estre defaictes de peu d
bre d'ennemis resolus; le duc d'Urbin,
cognoist, a quelque raison de n'hasarde
gens contre des resolus. Il faut de l'
pour faire combattre ces grands nombre
perimentés, ou il advient ainsi qu'en l'
de Tigrane, qui n'eut le courage d'at
ses ennemis.

Fortune mal-gré Charles l'appelle à
narchie de l'Europe par la prise de Ro
qu'il eust peu entreprendre sans blasme
Bourbon pouvoit estre accusé de ce m
l'empereur eust tiré le fruict; allant à
feignant d'y mettre ordre, pouvoit sous
de reformation de l'Eglise, rendre ses
citoyens romains, leur donner le bi
vaincus, et remettre dessus les aigles
gions romains. S'il n'eust precipité la
du roy, il le pouvoit avoir avec le pape
nier, et, sous pretexte de reformation (
le pape mal famé), il se faisoit monar
solu; eust divisé la ligue faite contre
uns par les autres.

Nostre Seigneur, ses apostres, nuds
jeusnent, donnent aux pauvres, sont a
de la paix; le pape, leur successeur, e
vestu de drap d'or, prend ce qu'il pe
guerre et bonne chere. A quoy se respo
nul ne peut entierement imiter Dieu;
preschée sous les payens devoit estre
par humilité; les chrestiens estans emp
ont cedé Rome aux evesques, qui s'y
maintenir. Dieu dit: Rendez à César
est à Cesar. Puis que les chrestiens
magistrat, ils le doivent conserver:
plantée par l humilité se maintient par
Les papes sont seigneurs spirituels et
rels; une des vacations n'empesche
conduicte avec equité. Les sacrificate
oingt les roys qui apportent leurs bi
pieds des apostres, la cognoissance d

imes leur doit plus appartenir qu'aux autres; leurs armes doivent favoriser les bons contre les meschans, ce qu'ils peuvent faire chrestiennement. Que si aucuns ont mes-usé, la consequence ne se doit estendre sur les autres; ils peuvent faillir comme hommes, non comme sainct Pierre, en guerre équitable. Heureux sont ceux qui par predications, admonestement et bons exemples se peuvent empescher de faillir au manyment des affaires d'Estat! très-malheureux ceux qui par ambition, vengeance, aggrandissement de leurs neveux, fils ou bastards, font guerre sans justice.

Qui tue meurt, qui endure perd l'honneur: les lois de justice et d'honneur sont contraires en France. Un jeune escrimeur, faict vaillant par l'art, contraint un viel capitaine d'hasarder tout contre son rien. Faudroit eslire six capitaines, sans la permission desquels nuls duels ne fussent permis; l'accusation de trahison, de fuittes, d'adultere, concussion, se videroient à cognoissance de cause par armes, sauf la desdite; les injures vaines, dementis mal fondés, coups mal donnés seroient reparés, et ne seroient injures si elles n'estoient jugées telles des susdicts capitaines, qui les feroient reparer de coups en leur presence s'il estoit besoin, condamnant les delinquans à mort et degradations; et faudroit declarer tous duels ignominieux sans leur permission. Ceux qui se tueroient, eux ayant accordé le combat, ne pourroient estre repris; l'Eglise meritoirement deffend le duel. Celuy pert son ame qui (en l'hasardant) veut perdre celle d'autruy. Le duel, mal entendu en France, empesche les peres d'envoyer leurs enfans jeunes aux guerres ni en cour, où estans sans conduicte perdent souvent l'honneur avant qu'ils ayent moyen d'en acquerir. Si les roys avoient autant d'envie, comme il seroit utile, de finir leurs querelles par le combat de leurs personnes, ils ne manqueroient de seurté, plus aisée à trouver que celle du change du roy à ses enfans, et d'iceux à de l'argent. Ils ayment mieux conserver leur vie que celle de cent mil hommes; ils ne trouveront jamais seurté valable pour combattre.

En l'an 1528 le pape se declare neutre, plein de malheur et d'artifices. Pesquaire, Bonchan et Lannoie morts, manque d'experimentés capitaines aux Imperiaux sortis de Rome sous le prince d'Orange. Lautrec, par inconsiderés artifices du roy, n'assiege Milan, craignant d'estre abandonné des confederés, quand ils auroient ce qu'ils demandoient; entre au royaume de Naples. Les armées demeurent en présence; les considerations empeschent la bataille, donnent loisir au prince d'Orange d'entrer à Naples. Les François, après avoir pris Melphe, assiegent Naples, victorieux au combat de terre et de mer. André Dore, general du roy, appointé de trente six mil escus par mois, defaict l'armée navalle, tue Hugues de Montcalde, nouveau vice-roy, prend le marquis de Guast prisonnier, qui l'esmeut à traicter avec l'empereur. Le roy adverty, au lieu d'y remedier, le desespere, dont suivit le r'envitaillement de Naples. La maistrise de la mer perdue; les villes qui ne sont assiegées que d'un costé ne se prennent; tout change. Le roy, aux voluptés accoustumées, se fie sur ce que Lautrec avoit fait esperer la prise de Naples en peu de jours: adverty du contraire, n'envoye secours ny argent que le prince de Navarre, foible et inutile; à faute dequoy joint les maladies et empoisonnement des eaux: la moitié de l'armée et le general meurent. Le marquis de Saluces, esleu chef, leve le siege, est assiegé et se rend dans Averse au prince d'Orange; sa personne, artillerie, enseignes et capitaines demeurent aux vainqueurs; les soldats se retirent en France. Le Marquis de Saluces meurt à Naples, et la moitié des soldats s'en revenant, André Dore revolte Gennes, prend Savonne.

[1529] M. de Sainct Paul, envoyé fraischement à Milan, est defaict par Antoine de Leve. Le roy demande ses enfans et la paix. Ceste affection accreue de tant de malheurs, l'empereur, la voyant honnorable, se contenta d'une monarchie imaginaire, pressé du Turc, qui assiegeoit Vienne. Le pape à l'accoustumée se joint à la bonne fortune de l'empereur; les Venitiens et Anglois en font de mesme abandonnés des François. Madame Loyse de Savoye, mere du roy, Marguerite, sœur de Philippe pere de Charles, s'assemblent à Cambray. La Bourgongne, Naples, Milan, Navarre, et la liberté des enfans sont sur le tapis. Le chancelier de Granvelle demande les lettres de la loi sa-

lique, et les François celles de l'empire, anciennement romain, et maintenant allemand. En fin la paix est conclue en mai 1530. Le roy, absous de la promesse de Bourgongne, retire ses enfans pour deux millions d'or; espouse Eleonore d'Austriche; l'empereur obtient la souveraineté de Flandres et quittances des pretentions du roy sur Naples et Navarre; François Sforce demeure duc de Milan, dont s'ensuit la paix generale.

Prevoyance sert plus que vaillance; combat ne sert, combattu de famine, peste et maladie; opiniastreté est domageable : il falloit changer, ou lever le siege de Naples. S'il est permis parler des fourmis auprès des elephans, aux premieres entreprises de la ligue, ceux d'Auxonne, partie huguenots, me trahirent : je les assiege avec Rosne; ils empoisonnent les puits, y jettent du bled, m'envoyent un pestiferé avec des lettres : je fais boucher et defendre les eaux, chasse sans ouïr les pestiferés, ne reçois rien de la ville, laquelle nous forçasmes de se rendre après avoir rompu leur secours, prevenant leur meschanceté.

C'est estre homme de faillir une fois;
C'est estre beste d'en faillir deux ou trois.

Tant d'armées, de vies, de sang, d'argent despendus, ne rendoient plus sages les François aux conquestes d'Italie, non plus que Lautrec, trompé des courtisans à Milan, ne se garde d'estre abusé d'eux à Naples. Les entreprises des François en Italie sont semblables. Charles huictiesme avoit quitté Naples pour aller voir une fille à Lyon; le roy François l'imite. Les voluptés, les douceurs françoises, la distance des chemins, le temporisement des ennemis, la division des armées, la trahison et revolte des Savoyards et Italiens perdent les François en Italie. Pour la conquerir, faut mettre toutes les grandes villes qui se prendront en liberté; Rome, Gennes, Milan, Florence, Ferrare, Bolongne, Sienne en estats populaires, se gardant les places fortes voisines; ruyner les grandes puissances, exalter les moindres, changeant les gouvernements en estats populaires ou aristocratiques, pour interesser les particuliers au general. La crainte, l'esprit, l'avarice, l'inconstance, la fortune, l'ingratitude, rendent ces moyens susdits moins utiles que les suivans. Prendre pied à pied toutes les villes entre les Suisses et la mer, le comté de Bourgongne, la Savoye, le Piedmont, Gennes, Milan; desarmer tous les habitans, et transporter les deux tiers au milieu de France; habituer en leurs places des Normans, Bretons et Poitevins; raser les places foibles, que rien ne puisse arrester les armées ny les vivres venans de France; faire des citadelles, et fortifier la frontiere; se servir de Gennes et Milan, comme servoient les camps fortifiés aux legionnaires romains, tant qu'ils seroient frontiers; se faire fort de cavalerie; faire une grande armée de mer, plus facile aux François qu'aux Espagnols. Charlemagne transporta les Saxons. Le Turc tue ou esclave les hommes en ses conquestes, rase les places, tient au païs de grandes garnisons de cavalerie, qui à tout mouvement portent le feu et le sang par tout : ce qui est à detester plus qu'à imiter. Les chrestiens, gens de bien, doivent demeurer en paix, puis que leur loy ne permet faire la guerre avec les cruautés qui seroient necessaires. Le comté de Bourgongne prins, l'Italie, la Flandre, sont isles pour le roy d'Espagne, qui seroit contrainct passer ses forces par l'Allemagne et Suisses; et quand ils le souffriroient, faudroit un monde d'or, plein d'incommodités pour passer en Italie; et quoy que les places de Piedmont soient fortes, il se faut opiniastrer jusqu'à la prise d'icelles, sans passer plus avant que Gennes et Milan, que tout le Piedmont ne fust reduict, et mener tout d'un front sa conqueste; l'hyver, laisser dix mil hommes en garnison, ainsi que les Romains hyvernoient leurs legions ès Gaules. Si les François imitent leurs predecesseurs aux entreprinses d'Italie, ils seront oubliés, trahis, abandonnés, et enterrés, s'ils ne suivent les moyens sus-escrits. Il seroit mieux qu'ils entreprissent en Flandres, ou deçà le Rhin, où ils ont soixante lieues de front, et les armées ne seroient qu'à trois journées de la France, sans separation des montagnes. Les François peuvent faire facilement des colonnies pour leur grande multitude, non les Espagnols, habitans les païs infertiles. Ceux qui, aux guerres de la ligue, faisoient croire à M. du Maine que

s Espagnols conquerroient la France et l'en hasseroient, le trompoient, ne pouvant sor- r d'Espagne que cinq ou six mil hommes, ui ne peuvent commander à un million, et auctorité luy fust tousjours demeurée à son hoix, de les chasser un jour, ou de s'en servir; ue si les Espagnols vouloient conquerir et osseder la France, il faudroit qu'ils y vins- ent tous, et laissassent conquerir l'Espagne ux Maures.

Les Italiens, qui ont suppedité les deux tiers lu monde, sont asservis aux Espagnols : Rome n est cause, parce qu'estans sous les papes en la religion chrestienne en liberté, elle ne se soucie de la captivité de Naples, Florence et Milan, estans les papes qui y commandent. Créés par election en extreme vieillesse, leur pontificat de peu de durée, et, ne laissant aucune posterité qui espere en la mesme domination, ils ne se soucient de s'agrandir, ny de mettre en liberté leur païs, les puissances d'Italie estant separées comme elles sont. L'Église, les Venitiens, le roy d'Espagne et le duc de Florence ont tous interest que pas un d'eux ne s'agrandisse; c'est pourquoy les petits potentaux de Parme, d'Urbin et de Mantoue se maintiennent, conjurés à empescher l'agrandissement les uns des autres, et principalement parce qu'ils ont quitté l'aguerriment, contraints de se servir de soldats mercenaires, au lieu que leurs predecesseurs combattoient, non pour les princes et tyrans, ains pour leur particuliere franchise et liberté : grande difference de ceux qui combattent pour la paye, à ceux qui s'hasardent pour leur propre interest, superiorité et liberté, ainsi que les anciens Romains.

Lorsque la force au droit la place fait quitté,
Dieu est le seul vengeur de ceste iniquité.

La loy salique est contraire au droit commun; n'a force sur ceux qui ne sont subjects des François : mauvaise possession n'acquiert droit. La Bourgongne n'est aux François par droit de manquement de devoir, de fief, et felonnie, puis que le roy Louys onziesme assaillit le premier son feodal duc de Bourgongne : les feodaux opprimés injustement se peuvent defendre. La Bourgongne est aux heritiers de Maximilian et de Marie, fille de Charles de Bourgongne; de mesme la Bretagne. Le grand roy François espouse la fille du roy Louys douziesme, heritiere de Bretagne, à cause de sa mere; les enfans des Vallois succedent; la Bretagne appartient à Marie d'Austriche, sortie d'Elisabeth, fille aisnée de Henry de Vallois; et ne peuvent les roys infeoder ny joindre à leurs coronnes ce qui appartient aux souverains. Le royaume de Naples et le duché de Milan appartient droittement au roy de France, par l'adoption que Jeanne, royne de Naples, fist de René d'Anjou, et par le mariage du duc d'Orleans avec Valentine, fille legitime de Galeas, duc de Milan. Ny l'investiture, ny la confiscation n'acquierent droict à l'Empereur, dont la puissance est disputée. Pareillement le royaume de Navarre est au roy Louys XIII : puisque les papes pardonnent aux heretiques, l'interdit doit estre levé. Sa Majesté estant catholique, la souveraineté de Flandres est de l'entier appanage des François. Les pretentions des roys de France et d'Espagne peuvent estre compensées, si le roy d'Espagne rendoit la souveraineté de Flandres et le royaume de Navarre au roy Louys treiziesme, lequel luy donneroit, en recompense du droict de la Bretagne et de Bourgongne, celuy qu'il a sur Naples et sur Milan. Ainsi les Espagnols tiennent la souveraineté de Flandre et le royaume de Navarre, plus que les François tiennent d'eux, estans compensées les pretentions de Bourgongne et Bretagne à Milan et à Naples : à quoy respondent les Espagnols, qu'eux ont le droict de M. d'Orleans, qui espousa Valentine, fille de Galeas de Milan, de laquelle est sortie Marie d'Austriche, heritiere de Vallois, et que le roy Louys treiziesme yssu de sainct Louys, est d'une autre branche, à laquelle on a eu recours, estant la lignée du duc d'Orleans faillie.

Les manquemens remarqués en la loi sallique sont qu'elle n'est selon Dieu ni le droict des hommes, qui ne desheritent les femmes; l'autheur, le temps qu'elle fut faite, sont incertains. Les estats peuvent deroger aux decrets des precedents : la loy n'est asseurée qui a esté debatue à tous evenemens. Ce n'est oster la confusion, puisque les meres des roys sont en dispute avec les princes du sang de la regence, dont les uns et les autres ont

ouy à leur tour, selon la force et artifice dont ils usoient. C'este loy laisse indecis si representation a lieu. Ceste loy a esté suivie pour la Bourgongne, où il fut allegué que partie du royaume comme le principal ne pouvoient tomber en quenouille, et nonobstant on ne se servit de ceste raison pour occuper la Bretagne, qu'il fallut asseurer par mariage. Que toutes les loix des autres royaumes de la chrestienté où les filles héritent, faillent : si celle de France a lieu, les François disent qu'ils peuvent establir loy sur eux, que les voisins ne le doivent ignorer, et ne se doivent allier qu'à condition de l'observation d'icelle, approuvée par tant de siecles.

[1530] Henry, roy d'Angleterre, preste partie de l'argent donné à l'empereur par le roy François, et par ce moyen gagne l'université de Paris, qui favorise le divorce de l'Anglois contre Catherine d'Austriche, tante de l'empereur : enhardy et acceleré par les imprudentes promesses du pape, pour lors mal avec l'empereur, Henry passe outre en nouvelles nopces. Sa Saincteté, depuis d'accord avec l'empereur, fulminant contre ce divorce, embrasse l'heresie en Angleterre. L'empereur passe en Italie à l'estonnement des confederés abandonnés du pape et du roy ; il s'assemble avec Sa Saincteté à Bologne ; s'unissent ensemble pour se venger des Florentins, qui avoient chassé ceux de Médicis. Les Venitiens s'associent avec le duc de Milan, du quel l'empereur avoit tiré quatre cens mil escus et les chasteaux de Milan et Cremone en garde pour un an, et luy avoit fait espouser sa mere, vefve du roy de Dannemarc. L'empereur reçoit la coronne imperialle le jour de sainct Mathias, jour qu'il nasquit, fut esleu et coronné et prit le roy à Pavie. Ligue est conclue de toutes les puissances d'Italie, pour la conservation d'icelle contre les François. Les Florentins, contraincts (après legeres defences où le prince d'Orange meurt) de perdre leur liberté, reçoivent ceux de Medicis après long discours du pape et de l'empereur sur les Turcs, qui avoient assiegé Vienne, et de l'heresie de Martin Luther, commencée dès l'an 1517 : ils se separent. L'empereur va à la diette à Ausbourg, espere faire eslire son fils, ou du moins Ferdinand son frere, des Romains, restablit les images, ordo de vivre catholiquement, declare les d quans justiciables à la chambre imperi Le duc de Saxe, le landgrave Luneboc George de Brandebourg, celuy de Anh les deputés des villes lutheriennes, s'o cent de l'election pretendue de roy des mains, et des privileges enfraincts ; ne lent plusieurs d'eux respondre à la chan imperialle, se retirent à Schemalcade, o se liguent en effect pour maintenir leur au rité contre la maison d'Austriche, qu'ils sumoient vouloir rendre l'empire heredit et, en apparence pour la religion lutherie les armes se preparent. Les Suisses comm cent, les cinq petits cantons battent les au en ceste confusion ; nul ne s'oppose à Soli Dieu permet qu'il retourne à Constantin

[1531] Le roy François, irrité, bu qui avoit esté prisonnier, mal traicté, e soupçon de la grandeur de l'empereur de nouveau au duc de Savoye, auqu avoit donné le comté d'Ast, et qui luy p tiquoit les Suisses, accroit secrettemen rebellion des Lutheriens, accepte leurs o de s'unir avec le roy d'Angleterre, leur met aide et assistance, traicte avec eux, donne courage, et de la mesme crainte s' au Turc. Loyse de Savoye, mere du meurt ; le gouvernement de la cour change sa mort, MM. de Montmorency et de Brio eurent le principal credit. Les roys de Fr et d'Angleterre se voyent, se liguent co l'empereur, cherchent querelle avec pret

[1532] Le pape, à son accoustu irresolution, traicte secrettement ave roy, offencé de l'empereur, qui ne l'a favorisé contre le duc de Ferrare ; luy met sa niepce Catherine de Medicis pour second fils. L'empereur repassant la dem pour François Sforce ; elle luy est refu ensemble le concile, et de renouveller l gue d'Italie, n'obtenant qu'un cardina trois qu'il demandoit ; se separent mal s faicts l'un de l'autre, et se retire l'empe en Espagne avec une grandeur plus im naire qu'effectuelle, se contente d'avoir ordre aux affaires en apparence.

[1533] Le pape et le roy se voyent à

lle ; Henry, second fils de France, espousa therine de Medicis, niepce du pape, avec beaux projects de guerre en Italie. Sa Saincté promet Rege, Parme et Plaisance ; fit trois rdinaux françois, Le Veneur, Chastillon et ivry, en faveur des mignons et mignonnes.

[1534] Le roy d'Angleterre n'ayant obtenu ermission de divorce du pape, le publie de n autorité et adveu de l'evesque de Canrbie. Sa Saincteté l'excommunie ; luy se spense de son obéissance, se declare chef l'Eglise, et embrasse le Lutheranisme avec uelques meslanges de ses opinions.

Aucuns disent que la religion catholique rohibe de se remarier à ceux qui se sont searés de leur premier mariage ; ce que Dieu njoint, l'homme ne separe point. Diverté de religions ny parentages ne sont point ssez suffisants pour obtenir la separation : inct Pierre et ses successeurs ont pouvoir e lier et de deslier, non de contrevenir au exte de l'Escriture. Qui est ce qui jugera si stérilité des roys est envoyée de Dieu pour bien ou punition du peuple, et s'il est cite d'aller au contraire ? l'Eglise trenche ans plier, ne doit permettre mal affin qu'utité en advienne, ains faire bien quand le onde devroit perir. La tolerance des Juifs, profit des courtisanes pour eviter plus rand peché, ne se devroient permettre.

Les jours ne sont heureux ny malheureux, es rencontres sont fortuites. Henry troisiesme receut deux coronnes, deux victoires, deux entrées en ses royaumes en mesme jour ; avoit son jour heureux ainsi que Charles-Quint. Les superstitieux qui ont precipité ou retardé des actions importantes pour eviter les jours malheureux, les ont quelquefois rendues pires, estant de retardement ou advancement pareillement une observation du jour heureux ou malheureux.

La source d'heresie est violement de vœux, de serment, inobedience, ambition, avarice ; leurs prophetes sont Luther, Calvin, moines ruinés, Marot et Beze, qui de mesme main ont rimé les pseaumes qu'ils avoient escrit des sodomies ; leurs introductions dans les royaumes, en Allemagne, l'avarice du duc de Saxe, causée du guain qu'il faisoit de l'université de Witemberg, sa crainte de l'establissement absolu de la maison d'Austriche, le desir de gouverner ; en France, l'ambition de Catherine de Medicis, celle des princes de Condé et amiral de Chastillon, qui sous ce pretexte vouloient posseder la cour et le royaume, et en chasser ceux de Guise, qui les en empeschoient ; en Angleterre, la lubricité du roy repudiant une femme de bien dont il avoit une fille, pour espouser Anne de Boulen, qu'il fist depuis declarer putain et decapiter ; en Flandres, l'ambition du prince d'Orange, des comtes d'Aiguemont et d'Orne, pour oster le gouvernement au cardinal de Granvelle, et duchesse de Parme. La loy de Dieu n'asservit à tels effets. Leurs fruicts, leurs œuvres, sont spoliation de royaume, pervertissement d'estats, mespris des puissances superieures, peuples debridés, democratie premeditée contre les monarchies, guerre, sang, feu, violement, rançons, prophanement des choses sacrées, corruption des sainctes, source d'incertitude de la foy et d'atheisme ; imités par Anabaptistes, Zuingliens, Trinitaires, Deistes, Ubiquistes, Œcolampades, sangliers qui sont entrés en la vigne du Seigneur par la breche qu'ils ont faictes par la haye qu'ils ont rompue. Leur creance, leurs escrits sont autant de doute et confusion de religions, et propagation d'une tierce qui croit ce qui luy plaist. Ainsi qu'Adam et Eve nous ont tué pour nous faire trop sçavans de ce dont docte estoit l'ignorance, ainsi ils ont ouvert nos yeux, estendu nos mains à prendre la pomme de la mort. Leurs griefs sont : que l'on sert trop cérémonieusement Dieu, qui n'est en deux lieux, que les saincts sont sourds et ocieux. La loy de Dieu est de paix, ceste cy de guerre ; elle donne ses biens, ceux cy les vollent ; presche l'obeyssance, ceste cy la rebellion ; l'abstinence, ceux cy indifferences et permission de viandes : les prophetes, les apostres ont tout à un coup presché leur doctrine, ceux cy ne sont inspirés que par boutades, et selon qu'ils estoient picqués, bannis et fulminés des papes ; advouent qu'ils n'en eussent dit le quart si on les eust laissé sans menaces, mesme qu'ils se fussent desdits, si Sa Saincteté eust voulu corriger quelques abus et ceremonies superflues, leur donner des benefices. L'Église de

Dieu est perdurable; ils maintiennent qu'elle a esté douze cens ans intermise et fermée, de laquelle ils ont trouvé la clef. La loy des Turcs promet tous plaisirs aux siecles advenir, ceux-cy ostent le purgatoire; meschans medecins, qui, pour oster les taches du visage, y ont planté le chancre homicide des ames: l'eglise se reforme par bons exemples, non par pistoletades. Leur vocation n'est point par miracles, tradition ny confirmation; se venger à l'exemple de son ennemy par moyens illicites, est se venger de soy-mesme. La faveur portée aux Lutheriens et l'alliance du Turc sont expiées en France par trente-cinq ans de guerre; toutes sortes d'armes ne sont permises pour vaincre son ennemy. L'empereur avoit gagné Bourbon, et le roy practiqué le duc de Saxe, qui estoit excusable sans l'interest de la religion: les israëlites alliés aux Philistins perissoient, l'alliance des empereurs de Constantinople et de Trebizonde avec les Turcs, les perdit. Le roy François sera empesché de respondre de vingt mil ames prises et perdues par Ariadan Barberousse, qui vint à son secours à Nice. Reste une très-grande consolation aux malheurs, lorsqu'on croit qu'ils nous sont envoyés pour la purgation de nos pechés.

Les cardinaux de Meudon, de Givry et de Sourdy, Le Veneur, Chastillon, sont nommés du roy à Sa Saincteté par la faveur des femmes; les papes adherent au mal pour se maintenir aux bonnes graces de leurs Majestés, et les induire à la paix: tels cardinaux n'eslisent les papes, l'esprit de Dieu y agit: il se cognoist au conclave, où tous artifices et ligues des hommes se practiquent, et toutes fois est esleu souvent celuy qu'on n'eust jamais pensé.

Les conseils sages ou imprudens ne se doivent juger selon l'evenement; il fust esté mieux par autre moyen, et iceluy suivy eust apporté des autres inconveniens. Il est aisé de blasmer ou louer les advis après le succès et effects d'iceux, qui adviennent par la permission divine ou fortuitement; et neantmoins, representant aux conseillers le mal provenu de leurs advis, ils respondent que si les affaires estoient en mesme estat que lors qu'ils le donnerent, leurs conseils seroient semblables qu'ils ont esté: nos advis selon Dieu, si mal en vient, autant d'exp de pechés.

L'empereur, triste des nopces de Mar est reconforté de la victoire et decouver Peru, par François Pizarre, qui avec cin Espagnols defit cinquante mil Indiens. L passionné, enflammé de ses favoris, qu lent pescher en eau trouble, cherche guer plaint de la mort de Merveille, son escu ambassadeur secret, justicié par le comm ment du duc de Milan, pour un meurtr suscitation de l'empereur. Le roy se c du feint achapt du comté de Mont-Bell pour fournir cent mil escus au landgrav restablit Houllerich, duc de Witemberg son duché, que la ligue de Schevade depossedé, et remis le duché de Witen à l'empereur, qui l'avoit donné à Ferd son frere. Ceste ligue de Scevaube fut contre celle de Suisse, pour maintenir l son d'Austriche. Ferdinand dissimule, e tendant la venue de l'empereur, qui e la fille de sa sœur, vefve du roy de D marc, au duc de Milan. Le pape meurt tarde les esperances du roy: Alexandre naise, Romain, est esleu en sa place. L pereur gagne le duc d'Urbin, confirme A Dore, et prepare ses amis à la guerre.

[1535] Sa Majesté remet Muleazar e royaume de Tunis, que Barberousse, vi l'hospitalité, avoit jetté dehors; fortifie La lette, s'en retourne (pouvant conquerir de l'Africque) pour resister au roy, qui les legionnaires en France à l'exemple de mains, et pour n'avoir plus besoin de S faict faire monstre à quatre mil hommes mes et huict mil archers; pour reco l'honneur perdu, cherche guerre sans q puisse luy estre imputée; oste au seigne Lunes sa maison, demande partage et sage au duc de Savoye; l'accuse de p que des Suisses pour l'empereur; se qu'il avoit accepté le comté d'Ast app nant à la maison d'Orleans; sur ce suje vorise les Genevois, qui, à l'aide de ce Berne, occupent partie du païs du duc d voye. François Sforce meurt; l'empe maistre du duché de Milan, propose de perances au roy, qui veut des effects; i

, vengeance et ambition pesle-mesle; l'em reur s'arme, s'allie aux Venitiens.

1536] Le roy occupe Savoye par M. de Sainct ul, et en suite Turin et Piemont par M. de ion, commandant à quinze mil hommes de ed et huict compagnies de gendarmes, des- telles estoit celle du grand escuyer Galliot, nduite par le sieur de Tavannes, guidon icelle, qui passe le premier la Douere, de- ndue par Jean-Jacques de Medicis mis en ite. Le roy revoque M. de Brion, par per- asions du cardinal de Lorraine, qui estoit ıvoyé à Rome de Sa Majesté lors que tout estat de Milan estoit prest à conquerir, et e, sous considerations inutiles de ne vouloir ommencer la guerre. L'empereur continue abus de ses traictés, pour donner temps à s forces de le joindre; monstre de consentir Milan, et une de ses niepces pour M. d'An- oulesme, depuis M. d'Orleans. Le marquis e Saluces commandant en Piemont, l'empe- eur se declare; Antoine de Leve en Italie ntre en Piemont, gaigne le marquis de Sa- ıces persuadé des devins qui l'asseuroient de a ruine de France et de la monarchie impe- iale, degarnit Foussan de vivres, où il avoit nis les sieurs de Montpezat et Tavannes, Castel Paix, de Sampetre et de Corse, et soudain se revolte. Antoine de Leve, qui avoit investy Turin, le quitte et assiege Foussan; pense ıvoir en trois jours ceux qui estoient dedans, es treuve plus plains de courage que leurs magasins de bleds, dont la clef ne leur avoit esté donnée que le jour de la revolte du mar- quis de Saluces. Ils remplissent d'armes et de sang la campagne d'abordée, desesperés de faute de vivres deux jours passés; les sieurs de Tavannes, de Castel-Paix et Sampetre', Corse, sortent, defont les gardes d'Antoine de Leve, gouteux, emporté caché dans un bled, couvert plus d'espics que d'espées. Cinq cens hommes renversés morts, les as- siegés se retirent pour retrancher et defendre la breche faicte; l'hardiesse des assiegeans manque, et les vivres aux assiegés: ensuit la capitulation. Ils sortent enseignes et armes desployées, et sont envoyés par le roy en di- ligence à Marseille. L'empereur, après la ve- nue de son armée à Foussan, entre en Pro- vence jour sainct Jacques, le mesme jour qu'il estoit entré l'an passé en Africque: An- toine de Leve en vain l'avoit voulu retenir en Piemont. Le roy se place à Valence, advance M. de Montmorency, parvenu par l'alliance de la fille du grand maistre de Savoye, et en la prison de Sa Majesté, comme plusieurs autres. Luy resout sagement de ne combattre, faict faire le desgast au païs, se place en camp fortifié à Cavaillon, entre le Rosné et la Durance. Les sieurs de Montejean et de Boissy sont defaicts allant à la guerre, voulant repaistre à la teste d'une armée. L'em- pereur arrivé à Aix, incommodé de vivres, les sieurs de Montluc et de Tavannes brus- lerent les moulins de son armée, defont les gardes d'iceux: dequoy fait gloire ledit Montluc en ses commentaires de l'assistance du sieur de Tavannes, lequel estoit desjà plus favorisé des armes que ledict Montluc. L'empereur, voyant un bon ordre à Marseille et Arles, l'armée du roy fortifiée, et co- gnoissant les maladies de son armée; faute de pain et trop de fruicts, se repent de son entreprise; couvre son ignorance sur des intelligences feintes, se presente et se retire en mesme temps de devant Marseille, re- traicte en laquelle le sieur de Tavannes eust bonne part en l'honneur que les François y acquirent. M. le dauphin meurt, empoisonné par un Sebastien de Montercul, qui charge Antoine de Leve de l'avoir corrompu, homme de grande menée et de peu de conscience. Les Suisses, contre la foy promise à l'empe- reur, envoyent leurs gens sans congé au ser- vice du roy; Peronne assiegé par le comte de Nassau, et desassiegé par le mareschal de La Marche. En Piemont, le marquis de Ran- gon, avec dix mil Italiens, se joinct à M. d'An- nebault, lieutenant general par faveur de madame d'Estampes, amie du roy, prend le marquisat de Saluces. La peste emporte An- toine de Leve et partie des soldats de l'empe- reur: ne reste de cinquante mil hommes que trente mil. Ces incommodités retirent l'empe- reur avec perte; le comte de Nassau faict de mesme en Picardie; l'empereur va voir sa femme en Espagne; le roy vient à Lyon.

Dieu n'a revelé à ses saincts le Monde Neuf, reservé par miracles en ce temps incredule pour confirmer ses paroles, que la loy de-

voit estre preschée par tout l'univers avant son avenement, à l'exaltation de la foy catholique, apostolique et romaine; n'a permis que les François, Allemands, Anglois, infectés d'heresie, fissent cette descouverte, ny moins s'y peussent placer et affermir: preuve que la religion catholique est la vraye, la lutherienne et huguenotte fausse: la vraye religion ne fust esté preschée par tout le monde, si les heretiques y fussent allés. Cette grace a esté octroyée aux seuls Espagnols, pour n'estre meslés d'heresie; le droit de tant de terres leur appartient, ayant fait la premiere descouverte, et principalement l'authorité des papes comme ministres de Dieu et sacrans les roys. Si les François, qui en sont exclus par negligence, eussent fait semblables descouvertes, Sa Saincteté ne leur pouvoit desnier pareille investiture: neantmoins, puisque les Espagnols ne tiennent le centiesme de tant de terres descouvertes, Sa Saincteté devroit adjuger aux François une portion d'icelles, et ce, du consentement des Espagnols, puis que les Hollandois infidelles commencent à s'y establir par la force; dequoy les deux roys de France et d'Espagne les devroient empescher; et vaudroit bien mieux que celuy d'Espagne en fist part aux François, à ce que par un commun accord ils empeschassent le progrès des Hollandois.

La religion, les sciences, les bonnes loix, passent de pais à autre; la multitude d'hommes qui vont ès terres neufves, font douter qu'ils ne les transportent, et que par nos meschancetés nous devenions sauvages. Ce n'est de merveille de tant de pays que possedent les Espagnols, mais bien qu'il ne sont monarques du monde par l'or trouvé aux Indes, lequel est le nerf de la guerre. Auparavant le vin estoit à un liard la pinte, la journée de trois sols; maintenant la despense est dix fois doublée, ainsi que l'or trouvé, par lequel ils ont autant de fois peu acheter le monde, avec moyen de retirer leur argent par les espiceries. C'est ignorance de regretter le passé, pensant que la terre produisoit d'avantage en ce temps-là; l'abondance des vivres est semblable, celle d[e] l'or excede, lequel est devenu à bon marché. Il ne s'est trouvé des mines de poulles, ny bleds, draps, ny toiles, mais bien de l'or et de l[a]

La nouvelle de ces descouvertes d[e] tourner le conseil des rois, et craindr[e] narchie des Espagnols, qui leur est[oit] s'ils eussent eu tant d'hommes et d[e] que d'or; pour y pourvoir, falloit [...] la superiorité de la mer, et prendr[e] des Indes par force. Les hommes, [...] bois, cordages et toiles, sont plus [...] recouvrer aux François qu'aux Esp[a] qui passent devant la France pour [...] Flandre, et les François passeroient [...] l'Espagne pour aller aux Indes; il [...] de discretion, obéissance et patie[nce] François pour maintenir leurs conqu[e]s second remede estoit de defendre [...] faire monnoye de fer au moulin, telle [...] ne se puisse imiter, et trafiquer par e[au] Il y avoit un autre meilleur moyen [...] tions n'inondent plus, et n'occupen[t] ment, par multitude, les pais de le[urs] sins: c'est un changement volontaire, [...] la place les uns des autres selon leu[r] mité; les Espagnols vont aux In[des] François en Espagne, les Germains [...] sent les places vuides de France, l'[...] deserte fait peu d'hommes. Il part a[n]ment dix mil, que Bretons, Gascon[s] vergnats, qui vont labourer et servi[r] pagne, puis se naturalisent, donnen[t] aux Espagnols de sortir d'Espagne [...] mesler que de guerre. Que le roy e[n] la sortie des François, et que les [...] et les villes respondent, inscrivent [...] quent leurs subjects, en peu de tem[ps] pagne sera tarye d'hommes, et le[s] d'Espagnols, contraints quitter la g[uerre] la mer pour labourer les terres de le[ur] Le fer vainc l'or; la republique de [...] ayant ce metail et non des hommes, [...] durer long temps en guerre. Les Es[pagnols] n'ont occupé leur domination que p[ar] les Espagnes estoient la proye des R[omains] des Gots, des Gaulois et Mores d'A[frique] qui n'en ont esté chassés que depuis [...] Indes descouvertes. Les Romains, tou[s] et de prudence, eussent esté bien em[pes]hés de conserver tout ce que les Espagn[ols] nent: ce qui a esté attribué à l'argen[t] out trouvé, et non à leur vaillance

du Monde Neuf, proposée aux
et mesprisée d'eux, testmoigne le
... des conseillers, qui ayment
... les royaumes pour leur mais-
... ennemis avoient la charge de
...

... François a courage et force,
... les Romains, Macedoniens et Suis-
... qu'en discipline et aguerri-
... legionaires estoient bien inventés
... François, subjects qui eussent
... pour leurs souverains, patrie et
... que les Suisses, qui viennent
... par fantaisie, et abandonnent
... Cent mil hommes se peuvent lever
..., et en demeurera dix fois autant.
... estoient semblables aux pha-
... macedoniques et aux Suisses, seroit
... grande force pour defendre, mais
... necessaire; ce qui n'a esté suivi
... craignant que leurs subjects imi-
... Suisses en desobéissance; et ont
... donner leur argent aux estran-
... aguerrir. Un prince vieil et peu
... doit craindre cest establissement;
... courageux, le desirer. Le pusilla-
... et taille son peuple, seme
... et procès entre eux pour les abu-
... et permet toutes voluptés et
... exemple, se sert d'estrangers
... nombre des siens, desquels mes-
... soupçon; le vertueux, qui ne
... les aguerrit, les conduit en per-
... toutes rebellions; pour evi-
..., faudroit faire ceste levée ès
... fermés; ne permettre l'aguerri-
... villes, lesquelles joinctes avec le
... noblesse et les forteresses, assoupi-
... revoltes; et ne s'aydant que de la
... paysans, il seroit mal-aisé qu'ils
..., ne prenant capitaines que de
... Leurs Majestés. Plusieurs partis
... royaume le maintiennent, et cest
... bien conduit donneroit la mo-
... François.

... en un royaume la cavalerie et
... sont bonnes; les lansquenets val-
... depuis que les gentils-hommes alle-
... sont faits reistres; la cavalerie es-
... est foible; l'infanterie tres-bonne, où ils ont tout leur cœur. En France, la cavalerie et infanterie peuvent estre utiles s'ils sont aguerris, pour la multitude d'hommes qui y sont.

Les Romains en infanterie, les Parthes en cavalerie ont excedé les autres nations. Ceux qui tiennent le party de l'infanterie disent que c'est assez de combattre les hommes sans combattre les bestes, les chevaux ne sont picqués que d'esperons et arrestés de grands fers de picques, que la peur est en deux lieux, aux hommes et aux bestes, les ordres de gens de pied sont mieux observés, les necessités plus aisées à suporter. Les cavaliers respondent que les chevaux en furie des coups d'esperons se precipitent dans les piques, et n'est en leur puissance de s'arrester, font plus vaillans les hommes qu'ils ne veulent. Une armée sans cavalerie ne peut vivre : l'advantage est aux piques en païs montueux, celuy de la cavalerie aux campagnes. Je concluds que s'il n'y avoit d'un costé que toute cavalerie et de l'autre infanterie, les premiers auroient l'advantage, d'autant qu'ils se peuvent mettre à pied quand ils veulent, et se pourvoir de vivres plus commodement que les gens de pied. La maistrise est de les faire combattre les premiers ou derniers, selon la cognoissance qu'on a de la valeur d'iceux.

Les compagnies doivent estre de trois cens hommes, composées de huict vingts piques, quarante armes d'ast, quatre vingts mousquets, et vingt harquebusiers. Les bataillons se forment de trois mil hommes au moins, et de cinq mil au plus : le quarré de terrain et le quarré d'hommes son differents, en ce qu'en file il y doit avoir sept pas entre les rangs, et en front, suffit de trois entre chasque soldat; tellement que pour faire le bataillon quarré de terrain à soixante de front il ne faut que trente de file. La largeur du front, pour n'estre enclos, est necessaire, et l'extraordinaire espaisseur des bataillons, qui adviendroit si on les vouloit faire quarrés d'hommes, seroit inutile. Les chiffres, l'arithmetique, n'est tant necessaire au maistre de camp ny au sergent majour d'entendement, que le bon sens. Les compagnies sont inegales, et la levée d'icelles, ou par maladie, mort ou re-

traicte des soldats. Les projets du logis ne ressemblent ceux de la campagne, où il faut demander le nombre aux maistres de camp et capitaines, et, selon la quantité ou foiblesse de leur compagnie, leur ordonner de les mettre à cinq, à trois, ou à deux par rangs. Les harquebusiers et mousquetaires aux testes, les deux tiers de piques après, et les enseignes environnées des armes d'ast, et l'autre tiers de piques derrier, joignant compagnie près compagnie, le bataillon se forme. Et d'autant que si le maistre de camp (quelque habile qu'il soit) fault, ou par supputation, ou par l'ignorance des capitaines, les compagnies n'estant du tout joinctes, et ayant observé quelques espaces entre deux, il corrige sa faute facilement, levant ou adjoustant des rangs dans les troupes d'harquebusiers ou picquiers, selon qu'il voit estre necessaire; et les ayant faict joindre et marcher en avant, il cognoist si toutes les armes, selon leur difference, sont de mesme rang; et là où il treuve du defaut au derrier, il les coupe et les met hors du bataillon, pour les mettre ailleurs. Puis continuant pour achever sa bataille, fait faire halte aux picquiers, marche avec la mousqueterie et harquebuserie, en fait mettre la moitié cinq à cinq, dequoy il fait deux aisles, que les Espagnols appellent manches de mousquets, pour flanquer le front, le flanc et le derrier; l'harquebuserie demeure sur les aisles des picquiers; et faut donner à chaque manche de mousquets un capitaine pour chef, et pour leur donner asseurance, faut advancer à la teste desdites manches de mousquets quatre vingts piques, qui sont escadrons volans, qui se pourront prendre des flancs des bataillons; mettre des harquebusiers à rouet après le deuxiesme rang de piques; et faut disposer des harquebusiers en petites troupes, et quelque nombre de mousquets pour escarmoucher, et tirer à la faveur de l'assiete du païs devant à costiere de l'escadron, d'autant que le propre de l'harquebuserie est de combattre par petites troupes quand elle est soustenue; autrement, estant contrainte de tirer tout ensemble, elle se nuit l'une l'autre et ne fait rien qui vaille. Ceey est une forme pour l'infanterie qui peut subsister sans appuy de cavalerie, differente au combat defectueux de l'infanterie françoise aux guerres qui n'avoient ny piques ny corcelets.

Les capitaines de ce temps-là ne s'am à dresser des bataillons, lesquels, esta d'harquebusiers, fussent esté inutiles sent nui les uns aux autres. Il n'y a pas p à faire combattre l'harquebuserie, l il faut mettre en plusieurs troupes de six vingts, et les rafraischir, les uns dans aux autres à mesme temps qu'ils A ceste forme de combat d'harquebus faut un advantage de montagnes, d hayes ou fossés, ou estre soutenus d cavalerie, d'autant que ceux qui se piqués font faire des charges de cavale troupes escartées. Sera pris garde de ne l'harquebuserie directement devant les ains un peu à costé, à ce que, renversé grande charge, ils ne desordonnent ou ventent les picquiers, se jettant parm Aux charges de cavallerie resolue qu fondre dans le bataillon, la mousquet harquebuserie, contraintes de tirer en temps et place, estant en bataille à cin rang, les premiers doivent tirer le en terre, les deuxiesme et troisiesme bés; autrement ceux qui sont aux quat et cinquiesme rang, la mire leur est chée de leurs compagnons, que quel ils blessent, ou sont contraincts de tire n'y ayant coup si incertain que celui d quebuses à mesche tirées en frayeur tation; necessaire ne tirer que par co dement et de proche en proche. Il y rence aux combats de picquiers à picq de picquiers à cavallerie : au premier, à pas il est bon de prendre sa course; cement de plusieurs donne force. La c rie se doit soustenir de pied ferme, l miers rangs de picquiers tenans leurs à moitié, ayant fiché le bout en terre cond met le pied sur le bout dernier c picques, et la pointe passée au milie croix des picques des premiers rangs trois et quatriesme donnent les co picques. Les harquebusiers à rouet tirer de la longueur des picques. Ces miere haye, composée de quatre ra picquiers, faussée, il s'en treuve un pareille, ainsi jusques aux enseigne

iées d'hallebardes; et là se redouble le bat par les picquiers qui sont derrier les ignes. Et d'autant que l'advisée cavallerie escumer à quelques uns des leurs les ches des mousquets, avant que de char- par le milieu les mousquetaires doivent ir lieu pour se retirer près du bataillon, vert de leur escadron vollant, selon la ne- sité, et ne se trop avancer s'il n'y a fossé hayes qui les favorisent. Et faut bien gar- de tirer sans commandement ny tout à p, d'autant que si c'est une fausse charge, quelle ils eussent tous deschargé, ils se droient inutiles pour l'effort du combat et ut du bataillon, ce qui dépend du jugement s capitaines de ne les faire tirer qu'à temps separement. Et parce qu'après ces pre- ers, qui ont chargé les mousquetaires, utres s'approchent pour tirer des pistole- les avant que le gros enfonce, courant du g des rangs des picquiers, les plastrons sont cessaires aux capitaines, assistés de quel- es uns qui portent des rondaches. La cava- rie escorne volontiers les bataillons, pour s'oser enfoncer dans le milieu; les huict dix qui font flanc au premier front de chaque sté, doivent estre de bons hommes, et tou- urs couvrir les flancs des harquebusiers, s'il t possible, de chariots. Les armes d'ast ne oivent estre dedaignées, et se treuvent utiles rmy les picquiers si le bataillon est enfoncé.

Le soleil, la pluye, le vent, la poudre, la nge, l'eminence, les fossés, ruisseaux, ayes, bois, montagnes, vallées, profitent et uisent, selon que l'on s'en sçait bien ou mal ervir; la place de combat bien choisie est la noitié de la victoire. Les mal-advisés qui veu- ent combattre les scituations avec leurs enne- is, se decouvrent, desordonnent, sont char- és de haut en bas, dans les fossés ou hayes demy passés, et se defont eux mesmes. La neilleure assiete de la cavallerie est celle où es ennemis ne peuvent venir à la charge sans lesordre; celle qui est au dessus d'une coline arée au pendant d'icelle d'un fossé en front, ayant à gauche et à droicte des bois ou buis- ons garnis de mousquetairie qui la flanque, emble estre bonne. L'infanterie qui ne se fie à la valeur de la cavallerie, ou en assiete forte, oignant leur crainte à l'incertitude de leurs meches, poudre et harquebuses, ne font tel effect que s'ils tiroient appuyés, asseurés de leur retraicte et de leur vie. C'est une outre- cuidance qui est promptement chastiée, de ceux qui, voyant leurs ennemis bien placés, vont inconsiderement à eux. Avant que d'ha- sarder la charge, il faut desplacer l'infante- rie ennemie qui flanque la cavalerie, et ga- gner leur advantage, s'il sont en lieu fort, et, s'il est besoin, faire donner en gros l'in- fanterie, et ne marcher qu'ainsi qu'elle s'ad- vance et que l'advantage se cognoist estre gagné; le plus fort d'infanterie a de l'advan- tage aux fortes assietes. Et s'il advient à ceux qui sont placés que le fossé à leur teste soit gagné, leur assiete doit estre telle, que depuis le fossé ils ne puissent estre endommagés d'harquebusades: ce qui se peut à une colline, estant placée la cavallerie au dessus d'icelle, non si près le fossé que l'on soit contrainct par harquebusades plier et se retirer plus loin; d'autant que le reculement est une grande defaveur. Et si l'infanterie qui a gagné le fossé s'avance en montant la colline, pour avoir moyen de voir la cavallerie, elle peut estre chargée par icelle. Et sera pris garde quand la cavallerie ennemie passe la haye ou fossé, pour les charger à demy passés, et observer de ne recevoir point grand nombre d'harque- busades dans les flancs, avant qu'estre dans la charge: les soldats et chevaux endurent ces mouches impatiemment quand elles sont en quantité, ce qu'ils tesmoignent, parce qu'ils plient et remuent, tournent le flanc ou se has- tent; et estans pris en ceste façon, leur plie- ment et inconstance se tourne facilement en fuite. La cavalerie foible, n'estant ny eux ny leurs ennemis accompagnés d'infanterie, un fossé à la teste luy sert de grand advantage; les ennemis venans de furie, et sans le bien recognoistre, se desordonnent en le passant; et devant que les chevaux soient raffermis, estans chargés à propos, ils sont incommodés, et les foibles peuvent defaire les forts. Si le fossé est grand, que les ennemis ne puissent passer, ils seront contraincts d'aller cher- cher un passage, lequel ayant esté recogneu auparavant de ceux qui les attendent, en le passant ils peuvent est chargés par flanc.

Aucuns, treuvant de la cavallerie plus forte

qu'eux, ont fait paroistre en haut d'une montagne ou proche d'un bois, trente chevaux, lesquels prenant la fuitte et estans suyvis desordonnément, ceux qui pensent estre victorieux se treuvent chargés par flanc, et emportés par ceux qui les attendoient en embuscade imprevue. Tous escadrons allans à la charge, premier qu'ils y arrivent, s'ils sont rencontrés par flanc de quelque petite troupe que ce soit, sont fort incommodés. Il sert de faire charger devant un escadron trente hommes dont la jeunesse, folie ou ambition, leur cache le danger, tellement qu'iceux, donnant par le milieu, apportent grand advantage; tout se descharge sur eux, et leur perte est la victoire de l'escadron, qui les suit de cinquante pas près; et quand bien ils ne chargeroient qu'un coing de l'escadron ennemy, ils ne laissent de profiter beaucoup.

Autres ont envoyé faire un grand tour à trente chevaux, qui chargeoient dans les ennemis par derriere sur le poinct qu'iceux vouloient s'esbranler pour venir au combat. Quelques charrettes ou chevaux de bagage liés ensemble, mis en front de l'escadron, couverts de cavaliers et non apperceus que quand le premier rang qui les couvre s'oste, desordonnent ceux qui à si grande course viennent à la charge. Les inventions non practiquées estonnent. Vingt hommes montés sur forts roussins peuvent porter de costé et d'autre de petites pièces chargées de trois balles, qui estant attachées et braquées à la juste proportion et hauteur des hommes et chevaux rangés sur le coing de l'escadron, peuvent tirer utilement à trente pas des ennemis; et ceux qui les ont tirées ostant un crochet, se depestrent desdictes pieces, et vont à la charge comme les autres. Des moyennes ou bastardes sur des chariots, qui peuvent tirer sans tourner l'afust, ainsi que je les ay desseignées, peuvent servir, d'autant que l'une et l'autre invention est portative, pour marcher au grand trot s'il est besoin.

Les gens de pied ne doivent, s'il est possible, estre conduicts à jeun au combat; les hayes, les fossés faillent souvent; les chariots qu'ils menent avec eux sont peu asseurés, n'estant assistés de cavalerie: les fronts doivent estre garnis de piques, et les flancs de chariots enchaisnés et attachés par les limons, l'un à l'autre. Des forts composés de douze c sembleroient necessaires sur les flancs, pas de la file des autres, iceux enchais à l'autre en la forme susdicte, à ce que des chariots, et le flanc du bataillon v estre attaqué, iceux fort remplis de mo flanquassent du long de la courtine d'ic quand il y auroit de ces forts au coin d des piques des bataillons, il n'en ser mieux; les mousquetaires y placés roient plus asseurement, et s'ils se po maintenir à soixante pas des flancs, fronts des batailles, les coups serviro que ceux qui sont tirés quand les enne nent aux mains, restant assez de cour hommes et chevaux blecés pour estre dans leurs ennemis, où la furie et l'e ment les conduit sans qu'ils se puiss tenir: là où s'ils se sentoient blec loing de leurs ennemis, il y a apparenc s'arresteroient ou s'en retourneroien fanterie à infanterie ces mesmes for vent estre necessaires, pourveu qu'ils n trop advancés, et qu'ils se puissent rir, à ce que la prinse d'iceux n'i estonnement: cecy est dit pour les re qui sans escorte de cavalerie sont fo passer de grandes campagnes. Il se pe des chariots avec des bois entrelassés, une cheville, les dernieres roues den à trente pas des premieres, restant l deux en forme d'une haye. J'ay inve chausse-trapes de cinq pieds de lon l'une à l'autre, qui se démontent et son à porter, pour servir à des harquebus vont à la guerre sans bagage, pour re la cavallerie, toutes lesquelles chose peuvent bien entendre que par portrai

Les grandes offences se dissimulen tans preparés à la guerre; les moin donnent ouverture. Si elle est desirée se doit qu'avec droict, dont l'apparenc moins sert pour estre favorisé des ho s'il faut faire mal, il vaut autant violer pour mille villes que pour une. Si les croyoient l'immortalité, ils ne fer guerre, d'où procedent tant de maux ueroient le leur plustost qu'entrepren autruy; qu'itteroient les droits preten les païs, si ceux qui les possedent y

) leurs peuples. Contre Turcs, tyrans et
étiques, la guerre est licite; entre chres-
s, toutes autres guerres reprouvées. Si un
ertre, larcin, ou rapt est puny des peines
nfer, celuy qui est cause d'un million
ura corps n'y ame pour souffrir selon son
rite. Si le roy François fust demeuré en
x, il eust sauvé un million d'ames qui peri-
t sans que pour cela il augmentast ses li-
es. Si l'empereur eust rendu Milan, il eust
igé les François à la guerre du Turc, et en
t esté victorieux.

Les propheties sont accomplies, les revela-
as rares; les esprits ne devinent que par
nsiderations des choses passées et presen-
, dont les rencontres sont fortuites. Antoine
Leve devoit mourir en France, enterré à
nct Denis; vray! mais c'estait Sainct Denis
Milan, où il fut porté mort de France. Il
a certitude aux dominations, ny par es-
ts ny par planetes; les conjonctions des-
elles, ignées par le beau temps, eschauf-
nt la guerre; les aquatiques les assoupissent;
conjonction des hautes planetes apporte
ngement d'estat et de religion, par expe-
nce qui s'est trouvée faultive en la derniere
njonction; bien qu'il y ait en plusieurs trou-
s, la religion et les estats sont restés ainsi
ils estoient. L'une des seures divinations
, quand trois hommes d'entendement co-
oissent et sçavent l'inclination et naturel
s roys, republiques, et de leurs subjects,
rapportant au passé, et discourant pour et
ntre, forment un jugement de l'advenir,
i quelquefois se trouve vray; et plus vray
ux qui jugent la decadence ou accroisse-
nt des empires ou royaumes, pour l'amour
crainte de Dieu, vertu ou vice des peuples
des superieurs.

Mal-heureux capitaines, qui militez sous les
ys, subjects à plus de soupçon et calom-
s que ne sçauriez acquerir de reputation!
faut lever les bras lors que la victoire est
seurée; et la vouloir garder pour son mais-
e, souvent elle eschappe à tous deux, vaincu
victorieux, en pareille peine, d'ennemis et
anais envieux. Les charges estoient honora-
les aux Romains, n'y ayant porte ouverte
ux grades et à l'honneur que celle de la va-
ay à en France, celle des dames, des amours,
des plaisirs, des mignons efeminés et non
paravant armés, donne la mesme entree aux
offices de la coroune que les batailles et as-
sauts; lesquels grades seroient marque d'hon-
neur, si les maquereaux, canneurs, flat-
teurs, possedeurs de la minorité ou simplicité
de leur maistre, ne parvenoient aux mesmes
estats que les vaillans. Les roys sont si cha-
touilleux et soupçonneux, que, voulant faire tout,
empeschent à un chacun sa charge, et à leur
prejudice detournent la vraye function d'i-
celle; et les ignorans, ne pouvant agir d'eux
mesmes, font un si malheureux choix de per-
sonnes si abjectes et sottes de si bas lieu, qu'ils
offencent tous les subjects de leur royaume.

Il n'y a rien à gagner d'aller à la guerre à
la teste des armees; c'est imprudence. L'ar-
merie donnée, de repaistre hors de lieu de
seureté; et ne faut craindre de travailler les
hommes pour la conservation de leur honneur.

Deux millions d'hommes en envoyant com-
battre trente mil pour eux, obeissent et com-
mandent selon le succés de la valeur, heur
et prudence de si peu de gens: c'est propre-
ment donner sa liberté à jouer à autruy. Les
républiques romaines et grecques combat-
toient tous, sans exception d'aucun, pour
maintenir la liberté; les peuples, sous les
roys tyrans, l'ayans perdue, ne se soucient
qui les domine, moins sont affectionnés à leur
devoir. Les roys, à l'exemple des Romains et
maintenant des Turcs, devroient contraindre
du moins la moitié de leurs subjects de prendre
les armes pour eux, et nourrissent tant d'of-
ficiers inutiles qui sont ombrages des roys,
lesquels ont si grand peur des guerres civiles,
qu'ils n'osent mouvoir à leur profict ce qui
leur seroit utile.

Aucuns escrivent d'eux, parce que les estri-
vains les oublient par ignorance, mourir en
vengeance: il est honteux de se laisser, c'est
preuve de peu de courage de se vanter de ce
que l'on n'a pas fait; le sieur de Tavannes a
mieux aymé faire qui escrive: il ne sied bien
qu'à Cesar d'escrire de soy-mesme.

Toute victoire n'est honnorable; celle qui
s'obtient par poison tres-honteuse, semble-
blement celle contre la foy donnée. L'empe-
reur, faisant guerre aux extremités de
France, assemble avec cinquante mil homm-

mes ; il n'estoit instruit des affaires de ce royaume, ainsi que l'admiral de Chastillon, qui assiegea le roy et Paris avec trois mil. L'empereur se pouvoit aider de Bourbon, comme l'admiral fit du prince de Condé, estans de semblables maisons ; la différence estoit en l'intelligence de la cour, que les Huguenots avoient plus que les estrangers n'eussent pu obtenir, et au pretexte de la religion.

Les sorties sont utiles aux assiegés qui sont en grand nombre, dommageables à ceux qui sont peu ; elles ne se doivent permettre aux premieres et secondes personnes qui commandent. Les fossés sans eau sont commodes aux sorties, prenant garde, aux retraictes, à ce qu'on n'entre pesle-mesle : à trois heures après minuict et à huict heures du matin sont les meilleures ; elles doivent estre considerées et mesurées ; les reyterées et courageuses estonnent les ennemis ; celles qui sont premeditées aux approches peuvent prendre un general ou un mareschal de camp venant recognoistre. Ceux qui sortent entre deux quartiers, sans marque, peuvent tuer quelque capitaine signalé et se retirer. Par les sorties se peut recognoistre le dessein des ennemis, et dans leurs tranchées peuvent emmener l'artillerie, sans s'amuser d'enclouer ce qui se descloue aisement. Les sorties ne se doivent permettre au peuple, dont les tués font revolter leurs parens ; celles qui sont faites d'un costé donnent entrée et rafraischissement de l'autre ; et se doit tousjours retenir des soldats en ordre pour asseurer la retraicte des entrepreneurs.

Dieu est l'ame eternelle, le liberal arbitre certain, la religion chrestienne vraye, le souverain bien est l'asseurance de la vie perdurable ; Notre Seigneur se cognoist par ses œuvres : nous le voyons, sentons et touchons ; les cieux se soustiennent, les astres vollent, la terre est suspendue, la mer limitée ; le feu agit, l'air se meut, la lumiere esclaire, les plantes croissent, les animaux marchent, les hommes comprenent, ratiocinent, jugent, se souviennent ; par effects invisibles, les corps, les nerfs se voyent, les causes des mouvemens sont incomprehensibles : preuve d'un premier moteur, gouvernant, regissant, et disposant par sa providence le tout, p sorts et actions cachées à nostre infi L'ame est d'essence divine, invisible, sans corps transparent, penetrant, créée de Dieu pour le glorifier, non con monde qui est sans ame, dont les actio limitées, mais ainsi que les anges en i vivantes eternelles ; autrement le pass songe. Il n'eust esté besoin du monde tant d'ouvrages pour magnifier les œuv Dieu, s'il n'y eust eu que luy seul à restast la memoire. C'est l'homme qui l à toujours, et se souvient de tant de veilles journalieres, pour lequel il que tout soit creé : la lumiere luy escl enclost l'air, esteint le feu, destourne applanit la terre, dispose des animau consequant il est plus de durée que c possede : son eternité est publiée pa criture, par les anges, miracles, bons vais esprits et apparitions d'iceux. Dieu donné le liberal arbitre ; autrement, s le futur, il seroit aucteur du mal, qui riteroit punition non plus que le bien, La gloire, le los, la pieté rendue à I seroit en estime, si les hommes y e destinés. La religion chrestienne est commencement du monde ; Dieu a cr mé l'homme, l'a mis au terrestre p luy est apparu, demandant tres-pet cognoissance en la prohibition d'une p la tentation luy desnie ; a esté contra la justice de punir ceste temeraire i tude ; sa misericorde ne pouvant estein dite justice, pour n'y avoir contrariet perfection ; elle a depuis admonesté apparitions, anges, prophetes, mi l'homme pour le remettre au lieu d'où ché l'avoit tiré : mais le peché infin pouvoit laver que d'un sang infiny et c'est pourquoy Dieu, satisfaisant à sa j condamne soy-mesme d'envoyer partie en son Fils, incarnant la Divinité pour dre l'humanité à la mort, expiant le traça de nouveau de son sang le du ciel perdu par l'inconstance des Ainsi Dieu, possedant le supreme et le plus bas d'humilité, est le pre dernier incomparable : c'est la base d ligion chrestienne, fondée sur la mort

vreté, douleurs, tourmens, flagellations, eantmoins suivie, lors que les autres re-ons, pleines de delices, permettent les sualités. Pendant que leurs disciples vi-ent en plaisirs, les chrestiens opprimés ntoient dans les flames; les adolescens, femmes couroient à la mort, se plaisoient, yent aux martyres, ce qui ne se pouvoit s la grace divine. Puis que l'homme est é de la gloire de Dieu tout bon, quelle re-ion y a-t-il plus conforme à sa bonté que hrestienne? elle ordonne d'aimer non seu-nent son prochain, ains ses ennemis, et ier Dieu pour eux, souffrir et endurer pa-mment tous maux et adversités, donner n bien aux pauvres et les secourir. Quelle is remplie de sainctes adorations, pieté, ieres, abstinences et jeusnes? Aussi n'en y t jamais qui fist de tels miracles; qui a rendu oracles muets, chassé les diables, de la-elle les prophetes et saincts ont tant parlé escrit. Semble que de nouveau les terres ufves soient descouvertes pour accomplir s Sainctes Escritures, à ce que la vraye pieté it preschée par tout le monde avant la venue Jesus-Christ. Quelle religion non seule-ent pourrions-nous comparer, mais dire, qui prochast à la chrestienne? Le judaïsme est ispersé sans domination, temples ny autels, veuglé d'esperances incertaines; leur eglise pris fin, celle de Dieu doit durer à jamais; n'estoit ceste premiere religion qu'une iesme avec la chrestienne, et vraye figure icelle. L'idolâtrie est esteinte, le paganisme est plus, la secte mahometiste se confond n fables et voluptés. L'heretique, suscité ar le diable, quand il n'a peu treuver à faire nal, est plus digne de moquerie que de dis-ute; ils ont une église invisible, doutent de a puissance divine, mesprisent les venera-ions. C'est donc la vraye que nous tenons; est faillir d'en escrire peu, et d'approcher e qui en est; l'entendement de l'homme, la angue, ny la plume, ne sçauroient tant pen-er, dire, ny escrire, pour en exprimer une noindre partie. C'est esclairer le jour d'en arler davantage. Puis qu'il n'y a verité qu'en este religion chrestienne, il faut obeyr à ses nseignemens, ou estre plus miserables que es Infideles, auxquels l'esperance reste; au contraire nos fautes nous condamnent. Si la justice de Dieu a livré son fils à la mort, c'est un enseignement de n'abuser de sa misericorde. Ce n'est chose impossible que l'observation de sa loy: elle n'ordonne le sacrifice des enfans, la prostitution des femmes, se tuer soy-mesme; les honnestes plaisirs ne sont deffendus par le christianisme, seulement d'en mes-user. Les commandemens de Dieu à une ame bien disposée sont pleins de contentemens d'autant plus grands, qu'ils nous asseurent de nostre salut, qui est le supreme plaisir, et sans lequel il n'y en a non plus au monde que ceux qui sont condamnés à la mort qui en reçoivent: ceux qui ont la conscience nette, tous accidens, perils, mesme la mort, ne leur sont rien, pourveu qu'ils soient asseurés d'estre en la grace de Dieu.

[1537] Le roy laisse le cardinal de Tournon son lieutenant à Lyon, envoye sa gendarmerie sur la frontiere de Flandres, passe par Paris, fait l'estat de la maison de ses deux enfans: l'aisné choisit les braves Dampierre, Sainct André, d'Escars, Andouin, La Noue; M. d'Orleans refuse le reste que son frere n'avoit voulu; obtient permission de son pere de dresser son estat des plus galans hommes de France, choisit les sieurs de Tavannes, Castel-Paix, Sam-Petre, Corse, Chastel-Nau, Jarnac, et quelques autres qui avoient reputation dans les provinces, cogneus par leur valeur. Le roy, après avoir marié sa fille au roy d'Escosse, au mescontentement de celuy d'Angleterre, marche avec vingt-cinq mil hommes à la frontiere, prend Hedin et Sainct Paul; ne trouvant rien en campagne, licentie son armée; naissance de celle de Flandres conduite par le comte de Burye, qui reprend Sainct Paul et Montreuil; fut arresté de Therouane, où les sieurs de Canil, de Dampierre et de Tavannes s'estoient jettés. M. le dauphin se presente au secours avec vingt-cinq mil hommes. Suspension d'armes est faicte pour trois mois. Therouane delivré, les armées se retirent; le naufrage de celle de l'empereur estoit allé en Piedmont, avoit sous le marquis du Gast secouru Cazal par le chasteau, dont la ville avoit esté prise par les François, fait prisonnier M. de Burye, assiegé Carmagnolle. Le

marquis de Saluces ayant esté tué assiegeant Ravel, le marquisat fut donné du roy à Gabriel, evesque de Saluces, lequel mourant, Sa Majesté succede comme seigneur du fief. Humieres, envoyé en Piedmont, après avoir pris et failly quelques places, espreuve la difference du gouvernement d'un prince enfant et d'une armée dont les chefs ne veulent obéir. Les lansquenets de Fedric de Fustemberg se joignent au marquis du Gast, qui tient la campagne, renvoye Humieres en France. Alexandre de Medicis, usurpateur de la principauté de Florence, est attiré et tué nuictamment par Laurens son cousin, à qui le cœur fault après le coup principal faict, et s'enfuit au lieu de crier liberté; donne temps à Cosme de Medicis de s'establir et renouer la tyrannie. Mahomet, sangaque de Belgrade, pendant la trefve, prend des chasteaux et fortifie Sechio. Ferdinand arme huict mil chevaux et seize mil hommes de pied sous Casjanal, qui se retire de nuict à la premiere veue des ennemis, laisse la moitié de l'armée, sous le colonel Landeron, en proye aux Turcs, qui en tuent douze mil. Les Venitiens combattent malheureusement en Albanie, qui leur fit faire ligue avec le pape et l'empereur contre le Turc, de peu d'effect. Le marquis du Gast prend Quiers, Albe, Queyrace: fault l'entreprise de Thurin. Le roy vient à Lyon, advance MM. le dauphin et connestable, qui forcent le pas de Suze, et six mil hommes commandés par Cesar de Naples. L'armée de M. le dauphin en Piedmont fait lever le siege de Carmagnolle: le marquis du Gast donne une riviere pour une bataille; le roy arrive à Carignan pour assieger Quiers, la trefve est faicte. L'empereur craignant pour l'Italie, et le roy espuisé de deniers, travaillé de volupté autant que d'ambition, assemblée se fit à Laucaste pour la paix.

[1538] Le pape fait venir l'empereur et le roy à Nice, où, ne pouvans s'accorder de paix, trefve se fist pour dix ans: chacun possede ce qu'il tient. Separés, ils se revoyent sans Sa Saincteté à Aiguemorte. Le roy premier entra dans lagalere de l'empereur, qui fust après dans la ville d'Aiguemorte; se festinerent en divers buts: l'empereur, pour avoir temps de faire guerre au Turc, et mettre ordre au Païs Bas qui se brouilloit; le roy, en esperance d'ol l'Estat de Milan, qui luy est promis M. d'Orleans. L'empereur en trompe M. de Savoye, le connestable et le re Majesté croit le connestable, qui croit Savoye, et M. de Savoye l'empereur; l ne se fust laissé tromper sans la caution connestable. L'empereur avoit gagné le promettant sa niepce, vefve d'Alexand Octave Farnaise, nepveu de Sa Saincteté tourné en Espagne pour preparer sa des en Allemagne. Le roy (ce luy semble), a de paix et de Milan, se donne du bon te regarde des tournois de ses enfans, sieur de Tavannes emporte l'honneur; sinue aux bonnes graces de M. d'Orl auquel il fait plus aimer la guerre q chasse.

Les Medicis pareils en l'an 1450 aux Si Serviati et Soderine, usurpateurs de la l de leurs villes, desquels sont yssues royne meres de deux roys de France, tre que le sang des races nobles n'est des coronnes, qui se donnent par la be tion de Dieu.

La justice des actes se juge selon le nemens: Epaminondas tue son frere, l son fils, pour conserver la liberté de citoyens; l'heureux succès de leur entr leur donne l'honneur de tyrannicides; malheureux de Laurens le declare trah meurtrier.

Les chrestiens obéissent aux emp payens, ils n'approuvent d'entreprend les roys tyrans; c'est regimber contre l ron d'attenter sur eux, si ce n'est par sons, jeusnes et amendement, ne sçacha sont donnés au peuple pour penitence, celuy est malheureux par lequel le sc advient. Les meurtres, forcemens, pill bruslement, suivent ces entreprises: q bien qui en advienne, on est contraint mencer par mal. Il y a trois perils, deva et après l'execution: l'un est subject à opriné sans effect, les autres danger supportables en mourant les armes à la l'entreprise d'un seul est la plus certai communiquée dangereuse, si ce n'est l'executer à l'instant qu'elle est proposé conjurés ont des amis qui en ont d'autre

se decouvrent; ayant le moyen en
s'accorder ou se faire grands sans
revellent, ce qu'ils font aussi par
ne indiscretion. Epaminondas tua son
rant à la tyrannie de Thebes; il luy
« Si tu formes l'Estat et descharges
le, tu as tué un tyran; sinon, tu es
ier de ton frere »; exemple qui se
ver de nostre temps.
rre entre les chrestiens est injuste,
ment fondée sur de vieilles querelles
que les souverains ont autrefois pos-
Assyriens, Perses, Grecs, Romains,
droict sur les deux tiers du monde
possedé en divers temps; les Gau-
Allemagne, Italie, Flandres et Pan-
ne leurs predecesseurs, heritiers de
gne, ont tenus. Les Anglois preten-
moitié de la France. Soit que ces
ient vieux ou nouveaux, depuis que
t intervenue, ils ne se doivent plus
, autrement ce seroit un sujet de
feu et le sang perpetuel. Non plus
les princes qui disent n'estre sub-
accords, loix et paix de leurs pères,
peu aliener ce qui leur appar-
longue succession precedente : alle-
ils ne sont heritiers de leurs dits
ns que la coronne leur appartient par
royaume; neantmoins, si est-il bien
ible de tenir partie des accords qui
faits en la necessité, sans lesquels
cession fust esté en peril. Bien ont les
lus de raison de secourir ceux qui
esté subjects il y a trente et quarante
qui sont oprimés des Turcs, here-
tyrans : leur ancien droit fortifie le
, et semble que c'est plustost à eux
res de secourir les affligés qui leur
subjects. La guerre contre les Turcs,
es ou tyrans est permise; de la pre-
porte est ouverte à toutes sortes de
s. Ceux qui ont dit que c'est le fleau de
e c'est regimber contre l'esperon, que
les se doivent combattre par aman-
prieres, aumosnes, jeusnes, armes
uelles Dieu permettra leur ruyne,
uelle il n'a besoin de causes secondes,
seul clin d'œil il peut changer les
les empyres, et rendre son nom ce-
lebre et adoré à Constaninople comme il est à Rome, sans qu'il soit besoin assembler des armées, que quand nous serons bons il les abbaissera, et les exhaltera si nous sommes mauvais; à ceux-là, du nombre desquels sont les Lutheriens, qui alleguent ce que dessus pour contrarier les papes, sous l'autorité desquels se faisoient les croisades et assemblées contre les Infideles, se respond : que nous croyons la toute puissance de Dieu, lequel, pour nous rendre plus de merite, nous a donné nostre liberal arbitre, a voulu que nous agissions par nous mesmes, s'est contenté de nous envoyer des prophetes et des saincts, et nous admonester de nostre devoir, departant rarement ses miracles en ces grandes conversions, lesquelles il veut estre faictes par l'aide et pouvoir des humains, soit par les predications, exemples ou armes. Pour les premieres, elles ne peuvent estre entendues d'autant qu'ils tueroient ceux qui les voudroient convertir : pour conduire les predicateurs, il faut l'assistance des armes, non seulement pour convertir tant d'ames perdues, mais aussi pour ceux qui sont à naistre, et qui seront nourris en l'obscurité de leurs peres, pour remedier à six mil enfans chrestiens qui sont pris annuellement entre les bras des meres pour estre faits turcs et janissaires, et à huict et dix mil autres qui journellement sont enlevés, et sont autant d'ames perdues. Je laisse les bruslemens, forcemens, cruautés que les Infideles exercent; outre ce, le danger qui menace la chrestienté voisine de ce grand et fleurissant empire. Où en fust l'Allemagne, et peut estre la France, si la valeur de Charles-Quint ne les eust empeschés de prendre Vienne qu'ils avoient assiegée? et où fust l'Italie, si le grand maistre Vallete eust perdu Malthe? N'est-il pas à craindre qu'à l'advenir il se trouve des chefs moins genereux, qui par la perte des frontieres engagent le milieu du christianisme.

Le second lieu auquel il semble aux chrestiens de pouvoir employer les armes, est contre l'heresie, qui devoye les creances, source d'athéisme : les conciles, les papes en sont juges; il n'y a point de difficulté qu'il ne soit utile d'employer, et rechercher tous moyens pour maintenir l'union de l'eglise catholique. Si les conciles et les gardiateurs

d'iceux, qui sont les papes, resolvent qu'il faut faire la guerre aux heretiques, il est sans doute qu'il faut suivre leurs ordonnances, puis qu'ils representent l'eglise, et qu'elle ne peut errer. Et pour descharger les princes de la prise de ces armes, sembleroit necessaire d'avoir le commandement, non seulement de Sa Saincteté, mais aussi suivre les decrets des conciles. La guerre contre les tyrans a trois considerations; la premiere, s'ils sont tels; la seconde, qu'il n'est permis aux subjects et hommes privés d'entreprendre sur leurs superieurs; et la troisiesme, que les princes voisins n'ont l'authorité de corriger leurs semblables. Pour declarer juste de faire la guerre à un tyran, faudroit que le pape, l'eglise et tous les roys chrestiens s'assemblassent pour le juger tel et mettre son païs en proye. Les marques d'un tyran sont le meurtre, forcement, exaction de ses subjects, l'injustice, l'impieté, le changement de la vraye religion, exaltation de personnes indignes et incapables, et l'oppression des gens de bien; et parce que toutes ces meschantes qualités sont aux Turcs, la guerre s'en trouvera plus juste que toute autre.

Les roys de France et d'Espagne sçavent par l'experience d'eux et de leurs predecesseurs, qu'ils ne se peuvent ruiner l'un l'autre, ny establir une monarchie generale en l'Europe, par ce qu'elle est separée sous la domination de plusieurs princes et republiques, qui ont interest à ce qu'il ne se fasse un si grand monarque qui les puisse engloutir, et par ce balanceront tousjours le plus foible des deux pour l'egaler au plus fort. La disposition, l'estat et places fortes de l'Europe sont entierement contraires à la monarchie : il a fallu trois ans pour prendre Ostande; pour en prendre trois semblables, c'est le quart de la vie : huict ou dix villes prises ne rendent plus pauvre ou plus riche celuy des deux qui les gagne ou qui les pert; c'est un jeu de barre souvent rebattu par leurs devanciers : ce qui se conqueroit en un esté se perdoit en un autre, et en suitte la paix avec les hommes, à sçavoir si elle estoit avec Dieu, après tant de meurtres, desordre, perte de sang, et levées de deniers si mal employés. Ja, Dieu graces, ny l'un ny l'autre de ces deux roys ne sont heretique ny tyran (qualités qui peuve mouvoir la guerre l'un sur l'autre; re les anciennes querelles et pretentions sieyent plus bien de repeter, ou bien qui les demande blasme son predec d'ignorance ou de faute de courage d fait la paix à sa perte, et avoir qui droict qui luy appartenoit.

Le roy de France demande Naples, la souveraineté de Flandres, celle du lon, le royaume de Navarre; le roy d' gne veut la Bourgongne, la Bretagne e tie de la Picardie, en toutes lesquell n'ont droict que pour les avoir possedé il se trouve plusieurs vivans, dont le decesseurs ont tenu partie de ces provi et en effect leurs demandes se peuvent equipoller l'une à l'autre. Le mieux ser s'unir à la ruine de l'ennemy general de la chrestienté; les volontés de leurs M semblables feroient marcher tout le re l'Europe; et peuvent declarer ennemy qui ne les voudroient assister, ayant p de donner loy à tout le reste quand ils unis.

L'Italie ne se peut defendre de l'Es ny l'Angleterre de la France, et l'Alle facilement se porteroit à ceste guerr son propre interest. Les Polonois et vites seroient aussi aisement persuad argent : la pieté sans ambition est ce q faire resoudre aux deux roys ceste prise. La premiere est rare en ce tem seconde trop commune : la seule de suffiroit. Ils sçavent que Dieu et nostr gion est sans doute, et que les arm justes pour sa manutention et accroisse la creance et le baptesme, portés pas tance des armes, sauveroient deux m d'ames. Si la seule devotion nous y p Dieu favoriseroit, et ni contention ni qu sans crainte que l'un fist entreprise su tre ny sur leurs royaumes, et sans bes cun de partager la possession des va puis que ce sont ceux qui sont les plus cés en nostre creance, que ceux qui moins de bien et d'ambition. Le se osteroit toutes difficultés, tant par l'a Nostre Seigneur, que des hommes, tiroient toutes les incommodités, ainsi

ueste de Godefroy de Bouillon fut con-
e.
advoue que l'entreprise n'en seroit si
le, s'il y avoit de l'ambition, encore qu'il
t des remedes, dont le meilleur seroit
s'accorder des conquestes avant que d'en-
prendre. Et s'il estoit impossible de tenir
deux nations ensemble, il faudroit (les
seins separés) que le roy d'Espagne, l'I-
e, les Venitiens entreprinssent par mer;
l'ayde de Preste-Jean et des Indes, oc-
ées par la Majesté catholique, entrepren-
sur Alexandrie, sur le Quaire et sur
frique, royaume reputé de telle impor-
ce, et si facile à revolte et à maintenir,
e les Romains ont tousjours deffendu à leurs
ateurs d'y aller sans commandement, de
inte qu'ils s'en fissent seigneurs. Les Eu-
iens ont tousjours vaincu les Asiatiques?
où procede la plus grande force du Turc;
aurons-nous point autant de cœur de voir
s murs de Constantinople, que Solyman a
de courage de regarder et assieger ceux
Vienne? Seront-ce leurs armes qui nous
empescheront, qui ne sont que d'arcs,
s fleches, de lances, de cymeterres, et
ur defences, des cotonines et turbans?
ntre quoy nous avons nos pistolets, nos
pées tranchantes, nos casques et cuiraces,
llement que dix chrestiens en battent tous-
urs cinquante. Sera-ce leur grand nombre
ui nous estonnera? si avec une poignée de
ens Alexandre a subjugué l'empyre de Da-
us, et Lucullus Tigrane; si les Romains
vec la seule Italie ont vaincu partie de l'A-
ie et Afrique, et donné la loy aux Persans
c'est de l'Europe que sont sorties les victoires
t les beaux effects, et non de l'Asie), crain-
lrons-nous celuy que Jean, roy d'Hongrie, a
ombattu avec douze mil hommes, et que La-
lislaos avec Jean Uniade defaisoient, s'ils ne
ussent esté transportés de trop de chaleur,
ue Scanderbeg a si genereusement com-
attu, et que nos braves predecesseurs fran-
ois de fraiche memoire ont si peu estimé,
qu'à la journée de Nicopoly huict mil d'eux
ne voulurent pas que le reste des chrestiens
participast à leur gloire; s'avancerent, pen-
sant avoir assez de courage pour defaire toute
la force du Turc, et par trop de vertu per-
dirent la victoire. Et à ceste heure que
l'experience nous a fait sages, que nous
nous corrigions par tant de fautes passées,
il n'y a point de doute qu'avec l'aide de
Dieu on n'en vienne facillement à bout.
N'aurons-nous point de honte d'ouïr dire
que ces Infideles publient qu'ils vivent pour
accroistre et maintenir leur folle creance,
et que nostre foy veritable ne nous affec-
tionne point plus qu'eux? Estimerons-nous
tant la possession des royaumes terrestres,
que nous ne les hasardions pour les ce-
lestes?

Si l'alliance des deux couronnes, par
mariages ou par successions, les mettoit
sous une mesme volonté, il seroit aisé de ve-
nir à bout de ceste entreprise. S'il est diffi-
cile que les deux roys concurrent en mesme
opinion, autant est-il mal-aisé (si ce n'est
par grande pieté) que l'ambition et l'envie
permettent que l'un demeure oysif pendant
que son voisin s'accroist, d'autant que de la
monarchie de l'un depend l'interest de l'autre;
et par ce point seul il faudroit que tous deux
participassent à l'entreprise, et si ce n'estoit
conjoinctement en mesme lieu, mesme temps
et province, que ce fust en lieu separé, ce
que l'extreme grandeur du païs turc permet.
Et encores que les deux roys n'entreprinssent
si utilement que s'ils estoient ensemble, si
est-ce qu'il en reussiroit le divertissement
et division des forces turquesques, et qu'es-
tans occupés les deux roys contre un mesme
ennemy, ils ne se feroient de mauvais offi-
ces, et n'entreprendroient sur les seigneu-
ries l'un de l'autre. Et pourroit, comme il
est dict, le roy d'Espagne avec l'Italie entre-
prendre facilement sur l'Africque, qui ne
pourroit estre secourue, pour estre le Turc
occupé à deffendre l'Europe. Et semble ceste
entreprise facile, estant barré le chemin du
secours au Turc par la riviere du Nil et
autres, et les Espagnols pouvans estre aydés
du Preste-Jean et de toutes leurs Indes Orien-
tales. Et faudroit entreprendre en mesme
temps que le roy de France passeroit en
Grece. Et quand bien le roy d'Espagne ne
seroit de ce dessein, pourveu que l'Allema-
gne et les Suisses fussent joincts au roy de
France, ceste entreprise se pourroit exe-

cuter. Et faudroit tirer parole du roy d'Espagne de demeurer en paix, laissant des forces en France pour la garder sous un lieutenant general. Le roy en pourroit encore tirer six mil chevaux et vingt mil hommes de pied, lesquels joincts aux forces d'Allemagne, d'Hongrie, de Pologne, Causaques et Moscovites, estans bien conduits, emporteroient la victoire; et resteroit assez de gens en France pour resister au Roy Catholique, en attendant (s'il manquoit à sa foy) que le roy de France revinst de son entreprise.

Roy Tres-Chrestien, fils aisné de l'eglise, ce nom est acquis par vos predecesseurs en plusieurs voyages d'outre mer, defaictes des Sarrazins, defence des saincts peres et protection de la foy catholique, pour ne s'estre ensevelis aux voluptés oysives. Heureux ceux qui ont preferé la pieté à l'ambition, et par icelle acquis reputation! La victoire que vous avez eue des deux tiers de l'Europe joincts aux subjets de Vostre Majesté, le soudain changement de conducteur de deux cens chevaux aux grandes armées du prince de Bearn, à la monarchie de France, le salut de tant de dangers, n'est point advenu sans miracle et sans l'œuvre de Dieu, qui a beny vos entreprises, non pour s'amuser à vos plaisirs, mais pour establir une base pour asseoir une plus grande colomne, un dessein, une entreprise plus genereuse, qu'elle pourroit estre plus au bien de la chrestienté que celle du Turc. Dieu vous a donné des moyens, des bonnes fortunes, des victoires: que sçauriez-vous mieux faire que d'employer le tout pour l'exaltation de son nom? Que craindez vous? l'entreprise est juste: si c'est la revolte de vos subjects, laissant la royne regente en France et emmenant les plus remuans, nul n'entreprendra, et vostre armée estant sur pied (quoy qu'esloignée) serviroit de citadelles à tout vostre royaume. Si la vieillesse vous entre en consideration, le peu de temps qui vous reste à posseder ceste vie la doit faire mespriser et bien employer. En deux ans ce dessein se peut parachever: c'est là où gist la perfection de la gloire, c'est là où est le comble de la reputation de vostre vie, à ce que la fin en soit esgale au commencement et au milieu, et que vous n' rien de semblable avec tant de roys comme vous, ont chassé les estrange leurs royaumes. Et quand ceste resol ne viendroit à Vostre Majesté, M. le phin la doit embrasser, ainsi qu'Alexa se plaignoit que Philippe son pere n laissoit rien plus à conquerir. Comm nouveau Hercules, vous avez vaincu les monstres de l'Europe, il n'y a plus à faire à un prince chrestien comme Peut il vous imiter, suivre ou surpasse ce n'est à ceste grande entreprise, jus à ce qu'il soit favorisé par l'alliance de l'Italie? Et puis qu'il a plen à Dieu fai volonté de ce genereux prince avant q fectuer ce courageux dessein qu'il se avoir laissé preparé à vous roy Louys Vostre Majesté considere les graces re de Dieu, la paix generale obtenue en v enfance sans exemple pareil, la puis redoutable que Dieu vous a concedée tous vos subjects, plus grande en l'ag seize ans que tous les belliqueux roy predecesseurs n'ont eu durant leur vie ritez la grace de Dieu par ceste belle e prise contre les Infideles, de laquelle serez esclaircy par un plus grand dis et moyens plus certains à vostre gloi salut de vostre ame.

Roy veritablement catholique, puis jusques à ceste heure vous n'endurez l' tique en vos royaumes ny ne traictez ave ny avec les Turcs; ce n'est sans myst que Dieu a permis la reunion des Esp sous vostre sceptre, sous lequel obéi toutes les Indes, orientales et occident et que par vous est advenu l'accomplisse de la saincte Escriture, où Jesus-Chris seure qu'avant sa venue sa religion ser bliée par tout le monde. Tant de royaum esloignés ne sont assemblés sous une domination que pour donner force et m de ruiner celle des Turcs, lesquels vous vez assaillir du costé des Indes, Afriq Grece, et par tant d'autres lieux où leur estes voisin, traicter avec le Perse assaillir le Quaire et Alexandrie. Dieu point sans dessein permis en mesme t l'union de toutes les Espagnes avec cel

es Indes, ny la paisible monarchie
iles et des isles du Nort sous trois
i roys, sinon que, les fortifiant en
temps à l'egal, il leur ait voulu oster
nte de pouvoir entreprendre l'un sur
et les ait exalté, pour le dessein qu'il
ter les Turcs, à ce que deux joincts
e puissent equipoller les forces des
t.

eu, j'ay sceu le gouvernement des
je n'escris par livres et ouy dire,
e plusieurs. Je servis Henry troisies-
en roy de Pologne, en son voyage,
ment et establissement; lesquels pa-
s, je partis pour aller à Constanti-
passay par l'Hongrie, Transilvanie et
ie, où je me trouvay en une bataille
par le Moldave chrestien revolté
e Turc, faisant guerre au Vallac son
ncu, et depuis victorieux par l'assis-
e cinquante mil Turcs conduits par le
gale, que je vis, leur ayant donné les
s revoltés la teste du Moldave leur
ursuivant mon voyage, moy cinquies-
illy par deux cens, la maison où j'es-
ulée, sortismes l'espée à la main, un
res blessé d'ouze coups d'espieux. De-
s fusmes pris et mis en liberté par le
dement du Valac, allié du Turc, et
ux par leur ayde. J'arrive à Constan-
je vis l'armée de trois cens galleres
ne gallias, qui allerent prendre La
e. Ainsi j'ay veu leur armée de terre
er, leurs forteresses, aguerriement et
Je croy un roy chrestien ne pouvoir
nquer que par l'entreprise sur le
Pour battre et gaguer les villes de l'Eu-
trois vies ne suffisent : il n'y a point
resses en Turquie; tout consiste au
deux batailles, ainsi que l'empire de
et Darius, conquis par Cyrus et
re. La vaillance, obéissance et pa-
donnent l'advantage; trente mil hom-
erris en vainquent deux cens mil :
ilois, Tigrame et Darius vaincus en
/.

Turcs mieux armés et aguerris que les
, non egaux à la valeur chrestienne.
iade leur a donné des batailles, Scan-
leur a resisté, le sophi les a battus,
Tamburlan les a subjugués. Leurs forces sont seize mil janissaires, cent mil bons chevaux, cent cinquante mil de peu de valeur, partie tartares; ils ont trois cens mil payes, auxquelles leurs juges et religieux sont compris. La premiere bataille perdue, ils leveront encores cent mil hommes d'Egypte, des derniers confins d'Asie, peu valeureux, lesquels defaits, tout est perdu pour eux. Leurs chevaux ne volent, ny l'acier de Damas ne couppe le fer, comme aucuns croyent. Ils se rangent en bataille en trois croissans, les plus foibles au milieu, les plus forts aux pointes, s'estendent pour enclore les chrestiens, les charger par flanc et par derriere; les pistolets, espées, cuiraces, casques, mailles des chrestiens ont l'advantage. Leurs pointes rompues, ils les reçoivent au milieu du prochain croissant, dont les pointes, se pliant, chargent par flanc les victorieux qui suivent : au milieu du dernier croissant est un fort composé de pallis enchaisnés, flanqué de plusieurs pieces d'artillerie, capable de tenir trois mil hommes. Estant proches d'ennemys, les janissaires portent et plantent les pallis, se fossoyent à la façon romaine; les croissans rompus se r'allient derrier le fort pour dernier refuge; ils reprennent vigueur et retournent à la charge.

Toutes les batailles des chrestiens se sont perdues par mesmes fautes; ils ont deffaict les premiers et plus foibles des Turcs; inconsiderement suivoient les fuyars, et, se trouvans chargés de leurs meilleurs escadrons par flancs, estoient rompus : le victorieux d'une charge se rend inhabile de bien resister à une seconde; les Turcs, qui ont plus d'escadrons, le gagnent; si les chrestiens s'enfoncent dans eux et s'opiniastrent à les suivre, ils se precipitent : les pertes passées fournissent l'experience, et ostent l'excuse des capitaines de maintenant. La guerre de l'empereur, de garnison à autre, n'est que pour defendre, non pour conquerir : il vaudroit mieux hasarder une bataille pour ruiner l'empire des Turcs; ce qui se fait de garnison à autre est inutile et de peu d'honneur. Semblablement les petits sieges des chrestiens avec trente mil hommes en hyver, ceux des Turcs avec cinquante mil en esté, sont

de peu d'effect ; l'empereur n'a ny assez d'authorité ny de puissance. Il seroit necessaire que le roy de France ou d'Espagne fussent empereurs : l'Italie assisteroit contre le Turc par le moyen du pape ; les Polonois ou Moscovites se peuvent gagner par argent ; il y auroit des Tartares d'Europe comme les Turcs : les ligues ne durent plus d'un an ; la derniere après la bataille de Lépante le tesmoigne, où ils entrerent en defiance les uns des autres.

Ceux qui disent qu'il faut mettre quatre ans à vaincre cest empyre n'ont consideré ceste incommodité : si l'empyre de Constantinople n'est subjugué dans dix-huict mois, il ne le sera jamais. Si l'empereur estoit absolu, joinct l'Hongrie avec la Pologne, il ne seroit du tout impossible qu'il ne vinst à bout de ceste entreprise. Pour defaire trois cens mil Turcs, quatre-vingt mil chrestiens suffisent, douze mil chevaux reistres, cinquante mil Polonois ou Moscovites, dix mil Tartares, quatre mil Italiens, quatre mil Hongres et quatre mil Espagnols, qui sont quatre-vingts et quatre mil chevaux : quand il en manqueroit vingt mil, le reste est suffisant avec l'infanterie pour en venir à bout ; laquelle seroit de vingt mil Suisses, dix mil Italiens, huict mil Espagnols, vingt mil lansquenets et deux mil Valons, qui sont soixante mil hommes de pied. Et si le roy de France est empereur sans que l'Espagne s'en meslast, et qu'il eust asseurance certaine que le roy Catholique ne l'empeschast, il mettra dix mil chevaux et dix mil hommes de pied davantage. Et si on armoit les ecclesiastiques, gens de justice et leurs valets, comme les Turcs qui font tout combattre, il se leveroit trois fois autant de gens en l'Europe que les Infideles en levent en Asie, Afrique, et partie d'Europe.

Une armée de mer seroit necessaire, de pareille force que la turquesque, ce qui ne se peut sans les Venitiens. Les armées prestes à la fin d'avril, sans s'amuser en Hongrie, costoyant le Danube, faire suivre les vivres par iceluy, prendre une place ou faire un fort pour mettre les magasins, fortifiant quelque petite place de six en six lieues, arriver à la recolte à Andrinopoli, qui est à trois journées de Constantinople, laquelle n'est forte, donner la bataille si elle se presente. Il n'y doit avoir nul bagage dans l'armée, ny homme qui ne combatte ; patir, ne boire à un besoin que peu de vin, pour deux mois porter de farines et biscuit, suivy de grande quantité de bestail, comme les Turcs ; les vivres diminuant ; il faut haster les exploicts, marcher à bonnes journées pour combattre, et empescher le gast que font les Tartares, par gens de leurs mesmes armes, Polonois et Tartares d'Europe.

La force des Turcs consiste en cavalerie ; celle des Romains consistoit en gens de pied, qui les eussent entrepris et vaincus, s'ils fussent esté de leur temps, plus aisément qu'ils ne firent les Parthes, n'estans ceux-cy de pareille valeur ny en plus grande quantité. Le gain de cette bataille depend d'une grande partie des gens de pied. La façon de combattre trois fois, se recevant les croissans les uns dans les autres, se peut imiter à deux croissans des chrestiens, avec un ost de vingt-cinq mil des meilleurs chevaux de reserve. Le premier croissant doit estre des nations qui combattent en pareilles armes que les Turcs ; s'y pourroient mesler quelques escadrons de pistoliers flanqués d'arquebusiers à cheval ou à pied, avec serment tiré d'eux de ne suivre point la victoire plus de cent pas, et se remettre en leur ordre ; que s'ils estoient pressés de plus grandes forces qu'eux, se retireroient en bataille dans les espaces vuides du dernier croissant, qui seroient de grande estendue, afin qu'en se retirant ils ne se rompissent les uns les autres. Et pour empescher d'estre enclos, au premier croissant, seroient placés quarante mil chevaux et quatre mil arquebusiers moitié à pied et moitié à cheval, qui flanqueroient les escadrons ; au second croissant il y faudroit avoir trois forts, celuy du milieu pareil ou plus fort que celuy des Turcs, où il y auroit vingt cinq mil hommes de pied, et aux deux autres forts à chacun dix mil, avec reserve de mil pour servir d'enfans perdus devant toutes les troupes. En ce second croissant seroient soixante mil chevaux en bataille en quatre escadrons ; entre les forts et la cavalerie seroient les picquiers, et y auroit huict mil chevaux tout derrier le grand fort de l'armée.

on voyoit que les Turcs mal-menassent
ointes du premier croissant, les chefs qui
anderoient sur les pointes droictes et
nes du second, pourroient charger par
les escadrons des Turcs, sans suivre les
rds plus de deux cens pas. Encores qu'il
olast que tout leur camp fust en route, re-
r toujours en ordre près des forts et batail-
de gens de pied. La place d'artillerie se-
près du plus advancé fort; et ce, d'autant
, s'amusant à faire des tranchées à l'en-
des forts, seroit pour s'arrester là, et
stant dans le païs des Turcs, ils sont plus
s à rompre les vivres. Faut chercher le
bat sans s'amuser aux tranchées, et que les
s soient portatifs; ce qui se peut faire de
sieurs pallis rangés sur des pieces portées
des roues marchant en avant; et si on
oit le desordre dans le fort du Turc, et un
nd ralliement derrier iceluy, on pourroit
tifier de tranchées le fort des chrestiens,
treprendre et approcher selon la necessité
combat; sans doute l'infanterie armée de
ques seroit bastante pour soustenir leur ca-
lerie qui n'est point armée, et ne doute point
ue les François et Allemands, armés de pis-
lets et d'estocs, ne fissent de grands effects
ans ces gens nuds, lesquels ne se meslent
oint, et ne font que pirouetter avec des hur-
mens pour espouventer des sots. Ces deux
orts s'advanceroient à droicte et à gauche du
rand fort des Turcs, sans que la cavalerie
es abandonnast; et advenant desordre, à toute
xtremité, les vingt mil chevaux qui sont der-
ier le grand fort remettroient le combat. Le
ort du grand seigneur, où le gain de la ba-
taille consiste, canonné et attaqué par ces deux
forts, avec ceste bonne infanterie approchant
en ordre et marchant tousjours en avant, ne
pourra pas durer, veu mesme qu'il est croyable
que la cavalerie l'ayant abandonné, la victoire
est sans doute, pourveu qu'on ne la poursuive
pas mal à propos : quatre vingt mil hommes
de pied aguerris la pourroient seuls obtenir,
comme les Romains contre les Parthes, ou
comme les phalanges macedoniques contre
Darius; et la cavalerie meilleure que la leur,
quand elle ne seroit que de cinquante mil che-
vaux, se meslant, et ne tombant point en la
faute accoustumée de les suivre, obtiendroit
la victoire; laquelle obtenue du tout entiere,
seroient suivis des mal armés Polonois et Tar-
tares en ordre, au grand pas, par les reistres,
François et Espagnols, sans abandonner leur
infanterie que le fort du grand seigneur et
toute leur artillerie ne fussent pris. Faudroit
observer qu'y ayant en chaque croissant des
chrestiens, que l'on peut qualifier advant-
garde, bataille et arriere-garde, un fort en
chacune garny d'infanterie, que la cavalerie
se tinst sur les costés desdits forts, sans se
mettre devant les gens de pied et artillerie
dont depend la principale exécution, ains, se
rangeant en aisle d'un costé et d'autre sans les
outre passer; ce seroit le mieux; puis s'en al-
ler assieger Constantinople : si le bonheur dit,
on s'en peut faire possesseur en quatre mois :
il consiste beaucoup en l'armée de mer, la-
quelle pareille à la leur ou meilleure, il n'y a
plus de doute de la victoire; tout gist à faire
l'un des roys de France ou d'Espagne empe-
reur, ou d'accorder l'empereur avec un d'eux,
tellement que ce ne fust qu'une mesme chose.
Le plus difficile seroit à persuader, par devo-
tion ou par artifice, au roy, qui n'iroit point
en ceste guerre, de demeurer en paix, et n'en-
treprendre point sur les pais de celuy qui
y ira.

Les Turcs ne permettront, non plus qu'ils
ont permis au passé, d'entrer cinquante lieues
en leurs conquestes sans hasarder la bataille;
il sçavent que leur importe la perte de reputa-
tion, de reçuler et laisser prendre leur païs de-
vant eux, pour l'innombrable nombre de
chrestiens qui y sont, lesquels, sur l'opinion
que les nostres seroient les plus forts, se join-
droient à eux. Ils donneront la bataille, et s'ils
la perdent, ainsi qu'il est à croire, l'ordre y
estant mis comme nous escrivons, outre les
heureux progrès qui suivent la victoire, sou-
vent plus grands qu'ils ne se fussent osé pro-
mettre, tous les plus genereux et plus braves
des Turcs y mourront; qui apportera un grand
descouragement à leur armée de mer, contre
laquelle il se faut preparer, d'autant qu'il
semble que Constantinople ne peut estre pris
que les chrestiens ne soient maistres de la mer,
parce que le secours viendroit de l'Asie et de
Scutari à Constantinople, n'y ayant qu'une
lieue de mer à passer; et faudroit observer de

n'advancer l'armée navalle jusques à ce que la bataille de terre fust gagnée, et lors sans marchander il faudroit que l'armée navalle tirast droit aux deux chasteaux, si cela n'estoit que la bonne fortune des chrestiens jettast tellement l'espouvente aux vaincus, qu'il y eust un grand desordre dans Constantinople; ce qui ne seroit nouveau, parce que moy y arrivant quelque temps après que la bataille de Lépante avoit esté donnée, j'apris que les soldanes du serail et les principaux seigneurs et bachats transportoient toutes leurs richesses en Asie, ne tenant pour bien asseuré qu'ils se peussent garder à Constantinople si les chrestiens suivoient leurs pointes, pour la grande rebellion qui suivroit par l'aide des Grecs. En ce cas, dy-je, il seroit necessaire de soudainement tenter ce qu'Annibal faillit après la victoire de Canes, laquelle s'il eust suivie luy eust mis Rome entre les mains. Si on ne voyoit rien de pareil, faudroit aller rencontrer avec l'armée de terre victorieuse la navalle chrestienne auprès de la Morée, et à cinquante mil des deux chasteaux les deux armées chrestiennes. Tenant le dessein et le rendez-vous secret, qui empescheroit la rencontre de l'armée navalle des Turcs? Il est certain que l'armée victorieuse renforceroit d'hommes et de courage celle de la marine, qui, se costoyant tout ensemble, marcheroient droit aux Dardanelles: ou l'armée turquesque viendroit au combat. Ou elle se retireroit par delà les deux chasteaux à la mer de Marmorat, proche Gallipoli. Si elle venoit à la bataille après avoir receu une si grande bastonnade que la perte de leur armée de terre, où seroient esté ensevelis leurs meilleurs hommes, mal-aisement resisteroient-ils; et s'ils passoient les deux chasteaux et se mettoient dans ladite mer de Marmorat, le chasteau d'Europe, qui ne vaut rien, seroit pris en un jour; et se trouvera plusieurs ports du long la coste de Thrace, pour mettre l'armée navalle en seurté. Et quant au chasteau d'Asie, qui est plus fort, il se pourra aussi prendre, n'estant assisté de leur armée marine; et quand bien il demeureroit, il ne peut endommager qu'elle ne passe du long du bord de l'Europe pour aller chercher à combattre celle des Turcs, s'ils se retirent au port de Constantinople (ce qui n'est croyable qu'ils facent, ains hasarderoient plustost le combat). Mais s'ils se retirent ayans mis l'armée de mer au port de Gallipoli, toute l'armée terrestre peut aller au siege de Constantinople et se separer en deux: la moitié, passant les deux petites rivieres qui entrent dans le port au dessus, se peut venir loger à Peyre, laquelle est toute ouverte, et n'y a point de murailles; et aussi il faut que l'armée de mer des Turcs soit perdue et desloge du port, lequel port est près tenant Peyre; et demeure Constantinople assiegé, ne pouvant leur armée de mer demeurer qu'entre leur Scutari et le serrail, là où elle ne peut estre en seurté à cause du courant et des orages; ainsi il faudra qu'elle cherche combat ou qu'elle se retire en la mer Noire. Le principal consiste à rendre l'armée de mer forte d'hommes et de bons mariniers, et de vaisseaux, d'autant qu'il est fort necessaire d'estre maistre de la mer, ce qui se pourra à la faveur de la grande victoire obtenue par terre. Et d'autant que je scay la fortification de Constantinople, l'ayant fort consideré, elle me semble facile à prendre. Il n'est point besoin d'assaillir les chasteaux des Sept-Tours separés de la ville, et plus bas que le serrail, qui ne commande point. Faut attaquer les murailles de la dicte ville en deux lieux, du costé du port, là où il y a des fauxbourgs jusques tout contre, et du costé de la venue d'Andrinopoli. Il n'y a nuls bastions, c'est un fossé à fond de cuve, revestu de pierre de taille, lequel passé se trouve une fauce-braye de la hauteur de douze pieds, flanquée de tours de la mesme hauteur; la fauce-braye est pleine de terrain de seize pieds de large, à la fin duquel s'esleve une muraille de vingt pieds de haut, flanquée de tours quarrées de trente pieds de carrure, et de mesme hauteur; puis un autre terrain sur lequel s'esleve la troisième muraille, remparée de la mesme forme que celle du milieu, excepté que les tours sont rondes; toutes lesquelles fortifications je mesprise fort, parce que les ruines d'une des murailles et terrains servent de pont pour gagner l'autre, et que ce ne sont que tours: et qui y auroit mis vingt canons françois, battant avec la diligence qui nous est mainte-

tée, l'on y verroit promptement une
resche. La difficulté seroit à faire sou-
nt des tranchées pour gagner le pied
ailles du fossé pour les couper, à ce que
ns puissent estre logés en lieu qu'ils
t voir le pied de la fauce-braye. Et ne
mme ces gens pourroient soustenir
ux tels que les chrestiens les don-
ux qui ne sont armés ny usités à les
r. Et croy qu'il ne seroit besoin de se
beaucoup à ceste prise, et qu'après
aille perdue ils ne s'opiniastreroient
r Constantinople ; et adviendroit de
pire ainsi qu'il advint de celuy de Da-
ment qu'eux n'ont jamais mis leurs
n'en leurs bras, et qu'ils ont tenu
teresses et citadelles de leur empyre
issaires. et leur cavalerie. Icelle de-
es forteresses prises, se jugeroient
et n'auroient recours qu'à redresser
re armée en Asie, revenir tenter la
Et au bruit de ceste victoire, et à ce
'armée chestienne seroit renforcée de
s autant qu'elle estoit, et sur la pros-
eroit assistée de plus de cent mil
Moldaves et Vallaques.
able parle dans les Lutheriens, les fai-
echer qu'il ne faut faire la guerre au
t le souffrir comme chastiment et verge
. S'y opposer par la force, disent que
battre contre la premiere puissance,
faut vaincre par bonnes vies et orai-
pendant ils entrent dans l'Hongrie,
t, saccagent, emmenent trente mil
uxquelles ils font renier Jesus-Christ.
ome Dieu les convertira quand il luy
, si avons nous nostre liberal arbitre.
ole ne peut estre entendue des Turcs,
t faire escorte par les armes : qui ne
n'est baptisé, est condamné ; plus de
nous pouvons faire, plus d'ames
uvons ; empeschant la prise des chres-
'est empescher la perte des ames. Les
ens trouvent mauvais tout ce qui vient
, et comme les mauvais soldats vou-
la guerre aisée et à leur porte pour
la diversité de secte des chrestiens
es Turcs de suivre nostre foy ; chacun
t entendre que, s'ils ne sont de la leur,
nt damnés ; trouvant de l'incertitude
à leur conversion, ils ayment mieux demeu-
rer en la leur.

Les diables, pour troubler la religion, s'a-
dressent premierement aux Allemands, plus
grossiers qu'autres nations, crainte d'estre
descouverts à l'abordée, estant certain que
les Espagnols et Italiens ont plus d'esprit que
les Allemands ny les Anglois. C'est pourquoy
ils n'ont changé leur religion, et ont descou-
vert la piperie des heretiques. Plusieurs mes-
chantes inventions sortent d'Allemagne, la
poudre à canon, le lutheranisme et autres ;
la froidure du païs les reclut sept mois dans
les poisles, où ils ont loisir de mediter ces
fantaisies, l'esprit n'ayant object ny diver-
tissement.

Ceux qui sans grand subject n'ayment leurs
freres et parens, ny font pour eux, ne doi-
vent estre recherchés d'amitié ; mal feroient
ils pour ceux qui ne leur sont rien.

Le roy, se mettant le premier au pouvoir
de son ennemy en sa galere, monstra le moins
de defiance ; ce n'est pas moindre honneur
à l'empereur de ne l'avoir prins. Ce qu'il se
mist entre ses mains à Aiguemorte n'est
qu'une suitte du premier effect. Estrange
changement ! ceux qui publient les François
sans foy, sans creance, et qui avoient fait et
dit le pis qu'ils pouvoient d'invectives et li-
belles, estoient soupçonnés d'avoir fait em-
poisonner le dauphin, dont les seurtés avoient
esté cherchées pour se battre, se fient l'un
de l'autre, ayant tous deux occasions de se
prendre prisonniers, pour s'estre desjà tous
deux plusieurs fois trompés et manqué de
foy. L'empereur avoit esprouvé que la prise
d'un roy de France n'est pas la ruine de son
Estat ; au contraire la retention de l'empe-
reur eust apporté une grande faveur au roy
François : ce fust esté injustice de le retenir,
et eust prodnict beaucoup de mauvais bruits.
il faudroit estre aussi religieux en l'observation
de n'entreprendre guerre injuste, que l'on
est à ne les finir point par actes extraordi-
naires. S'il faut perdre son ame, vaut autant
pour beaucoup que pour peu ; il faut cher-
cher la fin de la guerre par tous moyens. Le
roy obtint l'honneur de ceste fiance, pour
s'estre mis le premier entre les mains de son
ennemy ; et encore que depuis l'empereur

passast par la France, ce n'estoit que suivre le chemin qui luy avoit esté tracé, et n'estoit sagesse ny à l'un ny à l'autre; et en effect les François eurent l'honneur de tenir leur parole et acquitter leur foy.

Selon l'entendement des maistres, leurs serviteurs peuvent appuyer leur fortune après leur mort: dangereuse action, pour laquelle se faut entendre quelquefois avec les ennemis de son seigneur, reveler le secret à ses amis, faire advancer les siens, reculer ceux du roy qui, sage, patiente, suffoque tout d'un coup telle entreprise.

M. de Montmorency pense que l'empereur quittera Milan; veut obliger M. de Savoye par la reddition de son païs, et s'appuyer après la mort de son maistre; pert sa faveur et soy-mesme, ne restant de ceste action, sinon que le duc de Savoye favorisa depuis M. d'Ampville, revolté contre le roy Henry troisiesme.

Fols jeunes sont quelquesfois les plus sages vieux; d'une bande enragée suivant les enfans de France, s'en fist une de grands capitaines: les folies honnestes non dommageables sont tolerables en jeunesse: au lieu des mesdisances, desguisement et fait de maintenant, le temps estoit employé en l'exercice, saulter, ruer la barre, luitter, combattre, esprouver les perils en paix pour ne les craindre en guerre; ils ne s'amusoient à la chasse. Les tiercelets d'autour apportés à M. d'Orleans luy sont mis par le sieur de Tavannes sous la couverte de son lict, s'en battent et les deschirent en mespris d'icelle. Ils avoient promis un temps de ne marcher aux villes que par dessus les maisons, sautant de toict à autre les rues estroites, se precipitent dans les puits, font passer les chevaux au travers des flames. Le sieur de Tavannes à Fontainebleau fait sauter un cheval d'une roche à autre de la largeur de vingt-huict pieds, accompagne son maistre où l'ardeur de jeunesse le porte, à se battre à coups d'espées, incogneus, faisant embuscades aux siens propres pour s'esprouver; blesse et est blessé se jouant; faillent à estrangler Jarnac, sans qu'on luy coupa la corde; se mocquent des dames, mesprisent l'amour; laissent un pendu couché avec madame de Crusol, faignant l'entretenir. Pour faire soixante lieues tout en un jour, ils disposoient tous les vaux de M. d'Orleans jusques en Bourgne: incogneus dans une hostellerie, hommes voulans prendre le haut bout, il la main à l'espée contre tous surpris; les disner avec leurs gands; eux regaig leurs espées ils se deffendent; les blesse en sort sans estre blessé. Cecy est escrit, pour louange, ains pour cognoistre les f de ce temps-là, duquel sortit tant de valeureux: ces chaleurs de jeunesse, qu font mal qu'à eux-mesmes, tournent ordi rement en valeur.

Les tournois, spectacles, jeux publics une usance ancienne des Grecs, Romai Gaulois, inventés pour le contentement, cupation et flaterie du peuple: exercice soldats divertit les premiers des mauv pensées, duit les autres à la guerre; le medies, masques, balets, servent pour sir, et les combats de disciplines. La f de la guerre est changée de lances in aux pistolets: au lieu de bagues, fau s'ajuster à en tirer, et au combat de l'e faire des escadrons, charger par flanc, derriere, se rallier, flanquer d'arquebu tirans à propos et par troupes, rompre e faire soudain les bataillons de picques tirer manches et escadrons vollans, et faire l'exercice de gens de pied usit Flandres et ailleurs nouvellement, m trant l'advantage qu'obtiennent les gen conduitte. Cela ne lairroit d'estre plais l'œil, et plus utile aux chefs et aux so que les couremens de bagues. En ces t nois, les Allemands font ostentation de races, les François de leurs devises. Italiens de leurs enigmes, les Angloi leurs amours et propheties; honte et neur sont en ces exercices approchant guerre.

Les exercices accroissent les forces, a trent le corps, augmentent l'esprit santé, aprennent l'ordre, obéissance, o la crainte. Les Turcs, frappans de m sur des boucliers, renforcent leurs les Italiens par tournois adextrent corps; les Espagnols aux garnisons esprits. Les montres en armes de la darmerie estoient les escoles des Fran

ınesse à l'envy sautant, courant, jettant ırre, s'aprenoient: maintenant tout est spris, pour avoir les guerres civiles en soupçon les superieurs, qui ne de- ıt l'aguerriement de leurs subjects. Aussi exercices n'estoient si necessaires du- la guerre; la practique y supleoit: en sant les hommes se faisoient. Au temps aix, les peuples sans exercices, venans s aux armées, sont facilement battus; i que les François l'estoient par les Ita- s anciennement, et iceux Italiens main- ınt le sont par les François, qui aux pre- rs troubles d'Huguenots fuyoient les reis- ; à ceste heure les cherchent pour les iner, tant peut la practique des armes!

es Perses, les Grecs, les Romains comman- ent au reste du monde: de leurs escolles xercices sortoient les Cyrus, Alexandres et pions, qui à vingt-cinq ans sçavoient con- re les armées; les jeunes soldats avant qu'a- r veu leurs ennemis entendoient leurs lres, leurs places, et ce qu'ils devoient re, sans que la necessité ou quelque de- tre leur aprist leur mestier. C'est avec bras que s'acquierent et deffendent les yaumes; les ouvriers par continuel travail nvoyent la force. Fraper sur des quintaines, mbattre à la barriere, jetter la barre et es- imer, rendent les bras plus robustes: le er de l'arc, le combat de la hache, la course bague ne sont plus necessaires. Sçavoir stement tirer du pistolet, donner de coup espée à propos, manier un cheval à la sol- ate, sans courbettes, caracol ni molinet, ar- fices trop fréquens parmy les estrangers à eur dam; au contraire il faut estre duicts et ressés à percer les escadrons. Deux cens inquante hommes de cheval, de deux ou rois garnisons assemblées, se peuvent mettre n escadrons, se rompre, se rallier, tirer des oureurs pour charger en flanc, marcher au as, au trot, au galop, se separer, filer, se allier, faire front, en flanc, derrier, aller l'un costé et d'autre, retourner en un mot, n un signal, tout d'un temps, faisant qu'il semble que l'escadron soit meu par ressorts.

Les Romains portoient leurs armes, leur bagage, des vivres pour quatre jours, et sou- vent des pallis pour fermer le camp, lequel ils fossoyoient; et en temps de paix, pour ne se rallentir, ils travailloient incessamment aux fermetures des forts des legions, et jus- ques à faire des levées dans les grands che- mins. L'oysiveté ruyne l'aguerriement. Les maistres de camp peuvent assembler souvent leurs regimens; les mettre en bataillons quar- rés d'hommes ou de terrains; monstrer la place des picquiers, celle des arquebusiers, tirer les manches et troupes de mousquets pour flanquer les piques; trier les bons, les moindres, les mauvais sans confusion d'ordre; sortir des escadrons vollans garnis de piques, selon la necessité des assietes, se faire faire des charges de cavallerie; se rompre, et se rallier par troupes et en gros, et faire front de toutes parts en un besoin; monstrer et consulter avec les capitaines l'advantage des montagnes, rivieres, bois; se couvrir de fos- sés, de hayes; faire combattre l'arquebuse- rie par troupes, comme s'ayder des chariots, pour se parer en marchant aux passages des plaines; quels moyens de soustenir à la pointe des piques le grand choc de la cavalerie; re- doubler, renouveler le combat proche des enseignes. Les Romains estoient heureux, qui tenoient six mil soldats en un fort: il estoit aisé de les discipliner tout à un coup. Ces exer- cices serviroient aux jeunes seigneurs qui pre- tendent estre generaux d'armées, qui tour- nans escadrons contre escadrons, bataillons contre bataillons, apprendroient à choisir l'eminence d'une coline, l'advantage d'un fossé, d'une haye, d'un passage, de la poudre, du soleil, d'un ruisseau, d'un bois; et consi- derant les assietes differentes, disputans entre eux la force ou foiblesse d'icelles, le lieu où placer l'artillerie, moyens de desloger les en- nemis, de s'empescher de l'estre, couper les rivieres par forts, par tranchées, comme il faut ordonner une escarmouche, tenter, reti- tirer, donner chaleur, et r'allentir les sol- dats selon le besoin; s'empescher d'estre com- battu, et moyen de contraindre son ennemi de venir au combat, prendre l'occasion, sans perdre temps, des advantages, des forte- resses, des tranchées et camps fortifiés, par ces moyens feints, se feroient les soldats et generaux.

Je ne puis assez m'esmerveiller de l'igno-

rance de ceux qui disent qu'il faut peu de temps pour faire un bon capitaine, et que le commandement donne l'esprit. Cela est une folie et presomption extraordinaire, dont la punition suit le peché : de là viennent les fautes qui se font ordinairement, et que tout à coup se perdent l'honneur, vie et biens, qui se peuvent garder par science et exercice. Que si Spinola a réussi, sera un entre cinq cens, à quoy sa grande richesse et l'argent d'Espagne ont du tout aydé à ce miracle. Les médecins apprennent leur art par la mort et aux depens d'autruy, les advocats par la perte des procès, et les capitaines à l'hasard de leur vie; c'est pourquoy le nombre est moindre des capitaines que des docteurs.

La chasse ny le jeu ne doivent estre permis aux jeunes; l'un leur fait aymer la maison avant temps, l'autre perdre de belles occasions, et demeurer en nécessité. Bien que la chasse est une espèce de guerre, pour l'exercice qu'il y a, si est-ce que s'y adonner trop est un tesmoignage de volupté et d'oisiveté, sans compter le temps perdu, qui seroit mieux employé aux lectures, mathematiques et bonnes mœurs. Et quant au jeu, il ne peut estre assez blasmé : de là viennent les querelles, les disputes, et toutes sortes de maux, se portans ceux qui ont perdu beaucoup du leur quelquefois au desespoir, outre les fraudes qui s'y commettent, estant très-honteux de piper et de se laisser piper. Aucuns pères apprennent leurs enfans jeunes à jouer, à ce, disent-ils, qu'adolescens ils ne se laissent tromper; il vaudroit beaucoup mieux qu'ils leur en fissent perdre la volonté, en leur monstrant les malheurs qui adviennent de ceste debauche, et les en exclure tellement, qu'ils ne les prissent en habitude, au contraire en degoust et mespris.

Pour en tromper un il en faut tromper deux; celuy qui persuade a plus de force quand il est abusé luy-mesme, et qu'il ne sçait le but de celuy qui l'employe, duquel il croit le cœur estre comme la parole, nommement quand celuy qui employe fortifie sa persuasion par raisons, lesquelles en apparence sont utiles à l'un et à l'autre.

Les François, Espagnols, Italiens, Allemands, sont incapables de conquerir la monarchie des Turcs, s'ils ne changent, qu'ils ne combattent tous, et en demeure douze parties les dix en leur maison, et que qui y vont menent une, et plusieurs d'eux personnes inutiles, ne servans qu'à les ha et les soulager, pour la delicatesse des vi licts et viandes qu'il leur faut; qui mul tellement le bagage, qu'outre la confus embarras qu'ils apportent aux armées, il peschent de faire de grandes cavalcades treprises et retraictes, necessitent de battre hors temps, parce qu'ils les affa Le meilleur seroit de brusler tous ces b ges, reduire les soldats à pâtir comm Turcs, et coucher à descouvert, boire de en un besoin : ce qui ne se pourroit qu une grande authorité, ou une supreme Les Suisses, Pollaques, Moscovites, sont à estre sans bagage : les François et Alle se sont de jeunesse eslargi l'estomac pa manger, gouffre insatiable, source de dies, malaisé à retraissir par jeusnes. C a faict triompher victorieusement les Ro a esté que depuis qu'ils estoient enrollés les legions il y alloit de leur vie d'aband leurs enseignes, nonobstant qu'ils deme sent les trois et quatre années dans les ar et en si grand nombre, qu'il s'est veu e verses d'icelles vingt et cinq legions, ch de six mil hommes. Suyvant cet exemple droit lever, tant de la noblesse que des une grande quantité d'hommes non taires, mais forcés, contraincts d'aller guerre, avec punition exemplaire s'ils re noient dans leurs païs. Et quand il se le un tiers, ou une moitié des habitans des à la façon romaine, il seroit utile. La rence de ceux de ce temps aux Romai la quantité des femmes que nous avons quelles lesdicts Romains se passoient. defaut, il faudroit choisir un grand nc de non mariés et de veufs; mais il faudro supreme authorité pour exiger ces gen villes, sinon de bonne volonté, du moi tribut.

Les devises portées en batailles et nois, pour guerre, pour amour, on practiquées aux siecles passés, lesq expriment le desir d'honneur, autre plus secrets desseins obscurement inte

divers sens, intelligibles ou couverts, la fantaisie des autheurs. Les uns ont té leurs armes à leurs devises, autres s devises à leurs armes, ainsi que mes re lignées se blasonnent, selon le corps armoiries, Saulx, Tavannes, Vienne, Baume : cœur de lion, vigilance de coq, eprise d'aigle, eschelle du ciel.

n ce temps les devises sont separées des oiries, composées de corps, d'ame et prit : le corps est la peinture, l'esprit in- tion, l'ame est le mot. Il faut prendre le qu'elle ne se puisse tourner en mo- rie ou en autre intelligence; les histoires, emblemes, les fables des poëtes servent e subject. Aux tournois le sieur de Ta- nes portoit le chef d'un vent dont le ffle circulairement le poussoit par derrier la teste, avec ceste ame : JE ME POUSSE DE -MESME, inferant qu'il n'estoit aydé de sonne que de sa propre vertu, desirant neur ou mort. A l'entreprise de Luxem- urg il prit Perseus sur le Pegase sans bride, c le mot : *Quò fata trahunt*. Perseus, fils Jupiter, signifie les gens d'honneur estre fans de Dieu : du sang de la teste de Me- se, coupée par luy, nasquit le Pegase aislé, pied duquel fait sortir la fontaine des scien- s. Celuy qui couppe la teste au vice et luxure t capable de produire vertus et sciences. es commissions hasardeuses données à Per- us, le pensant perdre, furent departies par vie à ceste fin au sieur de Tavannes, et a lieu de mort leur donna vie à tous deux. près la mort de M. d'Orleans et faveur du ardinal de Tournon, joinct au souvenir de a mort de son oncle de Tavannes, ayant eaucoup de grands envieux et ennemys, ravant la fortune, peint un homme avec un outelas enfonçant un vent orageux, avec ce not : MALGRÉ VOUS. Heureux à Ranty, où il lefit les quatre mil reistres, dont le colonnel comte de Schevartzemberg portoit un renard nangeant un coq, qui vouloit signifier les François devoir estre devorés des renards allemands. Ce coq estoit les armes de Ta- vannes, dont estoit la mère dudict sieur de Tavannes, lequel ayant gagné l'enseigne, il sauva le coq des renards allemands qu'il defit. Le roy Henry IV portoit une espée entre deux sceptres, avec le mot : *Duo protegit unus;* laquelle n'a esté exempte de calomnie, interpretant qu'une espée defend deux religions, non seulement deux coronnes, qui estoit le sens de Sa Majesté. Il pouvait prendre son bras tenant son espée, forçant les parques de renouer le fil fatal de la France, qui sembloit estre tranché par le nombre clymatherique des roys, haute conjonction des planettes, manquement de lieu pour sa statue au palais de Paris, durée nompareille du royaume de France, avec le mot : J'AY FORCÉ LE DESTIN; monstrant que sa vertu seule a empesché la France d'estre divisée et separée : emblemd que je luy avois inventé, et en avois pris un pour moy. Estant non seulement sorty par force de deux de ses prisons, blessé en plusieurs lieux, et de celles des traistres d'Auxonne et des batailles de Vallaque; joinct à plusieurs assaux et combats où je me suis treuvé, je pris pour devise un lion d'or, qui sont mes armoiries, entre deux brides, mords et fers qu'il met en pieces; avec ce mot italien : *Non torrà briglia;* tesmoignant qu'il n'avoit esté en la puissance des roys ny des peuples de m'oster la liberté, et moins de me tenir dans leurs prisons. Et en ces derniers temps que les nuées obscurcissent le soleil, estoit peincte une espée flambante pour les dissiper et fortifier les rayons d'iceluy.

[1539] Les Gantois tyrannisés se revoltent de l'empereur, recourent au roy leur souverain, luy offrent la conqueste de Flandres. Sous esperance de l'execution de la promesse de Milan, Sa Majesté les refuse, accorde passage à l'empereur par la France pour les chastier, lequel avoit promis verbalement de donner sa niepce et le duché de Milan à M. d'Orleans.

[1541] Il y manque; le roy s'en venge sur le connestable, qui en estoit caution, lequel, defavorisé, se retire sagement en sa maison. M. d'Annebaut, par faveur de madame d'Estampes, empiete le mesme credit. Le roy, sous ces esperances et promesses, avoit envoyé à Venise faire ligue contre le Turc, s'estoit mis en soupçon de luy, du roy d'Angleterre et de ses alliés, dont il se repent. Se fit le mariage de la fille du roy de Navarre, agée de douze ans, des-

puis mère du roy Henry quatriesme, avec le duc de Claives. Il se fait de grands tournois. Le sieur de Tavannes en emporte l'honneur, et la teste traversée d'un coup de lance, il se tire courageusement, mal-gré les medecins, le tronçon. La cour le vient voir, il sort l'espée à la main, blessé, au devant de M. d'Orleans, tesmoignant son courage; proche de perdre l'œil qui estoit hors de sa teste, se rit, et depuis fut guery tost après par un excellent chirurgien. Le roy sort de la prison du bois de Vincennes Philippe Chabot, admiral de France, confiné par commissaires, non par justice. Les dames avoient aydé à sa faveur, par les dames elle se pert, contendant madame d'Estampes avec madame l'admirale de Brion. Le connestable luy avoit nui: la faveur n'admet de compagnon; il s'estoit roidy contre son maistre, et demande justice sans faveur. Sa liberté fut l'appointement de madame d'Estampes, laquelle establie ne craignoit plus madame l'admirale. Les conditions furent le mariage du fils aisné de monsieur l'admiral avec la niepce de madame d'Estampes. M. de Guise, qui avoit aidé à sa ruine, favorise son eslargissement, et en eut le gouvernement de Bourgongne, la tapisserie à fond d'or de Ginville, estimée trente mil escus. Madames d'Estampes fait son frere cardinal, troisiesme de ce temps creé par amour des femmes. Les Gantois abandonnés s'accordent à l'empereur, qui leur fait une citadelle; va en Allemagne travailler les Lutheriens, tient diette à Ratisbonne. Tout est remis au concile sans forcer les consciences. En ceste consideration luy est accordé secours contre le Turc, qui avoit esté attiré par l'entreprise de Ferdinand, se disant heritier de Loys, roy d'Hongrie, son beau-frere, deffaict par Solyman, dont voicy le droict. Cependant que les parentelles et droict de succession estoient debatues entre l'empereur Federic et Mathieu Corvin, Ladislaos, sorty de Jean Spux, gouverneur de Transsilvanie, avoit esté esleu roy d'Hongrie par la noblesse, comme le plus apparent en l'absence de Estienne Battori. Ferdinand succede au droict de Federic, prit Budes, vainquit Jean Spux. Solyman, en l'an 1528, assiege et desassiege Vienne, revient en Hongrie, aux prieres dudict Jean Spux, non par les menées des François comme les Allemands disoient: il est repoussé de Linx; huict mil Turcs, separés de son armée, furent deffaicts; il treuve l'empereur en un camp fermé près Vienne, avec quatre vingt mil hommes de pied et dix mil à cheval. Le Turc s'en retourne ayant r'estably Jean Spux; les armées se rompent. Ferdinand entreprend, dont suivit la defaicte de Casjanal, son lieutenant. S'estoit faict un traicté entre Ferdinand et Jean Spux, que la coronne seroit au dernier survivant: ledict Spux meurt, laisse son fils Estienne, agé de deux ans, en la protection de Solyman et tutelle de George Moine, évesque de Varradin, qui gouverne avec la mère du roy, nommée Isabelle, fille du roy de Polongne. Ferdinand prend ceste occasion pour se faire roy de toute l'Hongrie, gagne des forteresses, assiege Budes par Roquendolf, devenu de maistre d'hostel general; il l'assaut et le fault. Solyman, requis de secours par la mère et tuteur de l'enfant Estienne, leve le siege et defaict les chrestiens par Mahomet bachat, son lieutenant. Luy, arrivé en son armée, se rend maistre de la ville, de l'enfant et du royaume, cependant que l'empereur assiege malheureusement Algiers, où il rompt son entreprise et armée par la tourmente, laissant brusler sa maison pour embraser les autres.

Le roy sçavoit comme il avoit trompé l'empereur, ne luy ayant ratifié ses promesses à la sortie d'Espagne, ainsi qu'il estoit obligé; est si inconsideré, que, sur une semblable fausse promesse de Milan, perd l'occasion de la conqueste de Flandres; laisse passer l'empereur par ses païs, qui semblablement, se souvenant du passé, luy refuse de ratifier la parole donnée dudict Milan pour son fils, qu'il devoit faire à la premiere ville de son obéissance.

Il n'est loisible de tromper les trompeurs; la méchanceté seroit contagieuse et infinie, les gens de bien ne doivent prendre exemple sur les meschans: Dieu est vengeur des parjures. L'observation de la parole au maniement des affaires sert; nul ne veut traicter avec un homme sans foy; les villes, les provinces, ne le croyent, ne se rendent à luy; ses gens s'en

ent. Les promesses sont differentes : celles sont extorquées par persuasions, artifices bus, sans subject, le manquement est exable ; le menteur treuve le menteur conre : les parfaictement gens d'honneur et isés ne doivent promettre en quelque fa- que ce soit ce qu'ils ne veulent tenir. C'est illanimité ou infidelité de rompre la foy, vaudroit mieux encourir de très-grands ils que de perdre la creance parmy les nmes.

Les papes et roys ne peuvent donner absoion de la foy violée, ainsi qu'ils ne peuvent nner la reputation. Pour la conscience, Sa incteté peut absoudre les parjures, non que ur cela l'honneur soit rendu : s'il faut faus- sa foy, ce doit estre pour regner, disent impies ; puisque le peché est égal, il vauoit mieux se perdre à bonnes enseignes. s Turcs (comme infidelles) ne l'observent ce qui touche l'accroissement et manutenon de leur estat, auquel ils disent avoir le emier serment.

Il est dangereux de donner conseil à son aistre, dont souvent le sinistre évenement ause la ruine du conseiller appelé à garant e son advis : les sages n'en donnent point, ebattent les raisons pour et contre, dont ils issent le choix à leur maistre, se contentant e dire que si c'estoit à eux ils feroient ainsi, on sans protestation que le mal advenir ne eur puisse estre imputé. Les grands en sont ncommodés ; n'estant secondés franchement, eurs résolutions n'en sont si entieres. Aucuns conseillers rendent les raisons plus fortes où ils inclinent ; mauvais serviteurs qui les plient selon leur affection, non selon l'interest de leur maistre, qu'ils devroient preferer au leur et vaincre leur pusillanimité par la valeur et honneur de ceux qu'ils conseillent. Le connestable estant defavorisé, ses ennemis l'accusent d'avoir cherché le restablissement du duc de Savoye, pour l'alliance qu'il avoit en sa maison, et pour s'en prevaloir après la mort de son maistre. Les evenemens des conseils dont les actions sont subjectes à la punition des pechés des souverains, ne doivent estre imputés à ceux qui les donnent de bonne foy ; les parfaicts princes prennent conseil d'eux mesmes, comme César : ils les doivent avoir esprouvés à ce qui leur en est réussi au passé de s'estre creu. Les autres font election d'hommes, sçavent choisir le meilleur advis ; les moins habiles suivent les conseils par amitié et faveur ; les ignorans se croyent et se perdent par opiniastreté. La cognoissance de soymesme est difficile : chacun se flatte et a bonne opinion de soy. Il ne manque de presomption ; l'esprit est le plus esgal partage que Dieu ait fait ; chacun en pense avoir en suffisance, et ne voudroit changer au plus parfaict du monde ; flattent leurs fautes, accusent la fortune ou leurs amis : deux voyent mieux qu'un, la difficulté est au choix des conseillers. Les grands capitaines en credit sont perilleux, l'instinct des hommes est desireux de monter ; ne pouvant estre plus qu'ils sont en l'estat monarchique, ils aspirent à estre souverains, vivant ou mourant leur maistre. Le conseil des financiers, secretaires, sert pour maintenir, non pour conquerir ; leurs advis ne sont genereux, plustost machiavelistes de croire ceux que l'on aime. Tel persuade une femme qui ne persuade une ville ; qui s'habille bien s'arme mal ; qui dispose bien la chasse, les festins, n'ordonne pas bien les batailles : c'est ainsi que si on appeloit des excellens joueurs de flute pour medecins, parce qu'ils sont parfaits en leur art. Plusieurs conseillent selon leur utilité, cupidité, amour, couardise, inclinations, dessein particulier, paix ou guerre desirée, qu'ils colorent de raisons selon leur interest, pour se rendre necessaires et pescher en eau trouble, couvrant leur pusillanimité et inexpertise du bien de paix, qu'ils fortifient de l'interest du maistre, duquel quelquesfois ils desirent la ruine, ou le tenir bas pour s'en prevaloir, postposant la peine d'une veille, d'une corvée hasardeuse à l'honneur d'iceux ; n'ayant les recompenses de leurs travaux et perils esgales à celles de leur prince, qui en a tout le profit et l'honneur, et eux souvent la perte et le peril. A ces fins sèment des irresolutions, et principalement aux heures du combat, lequel mis en deliberation, de la pluralité de tels conseils, est retardée ou faillie l'entreprise. La premiere perfection d'un conseiller c'est l'amitié de son maistre. Vaudroit mieux avoir un ignorant amy pour conseil,

qu'un habile qui ne fust affectionné : faut qu'il soit interessé à la perte ou gain, considerer s'il n'y a point en ses conseils de son particulier, soupçonnant son naturel, son inclination ; s'il desire la guerre, il allegue la generosité, l'honneur, la memoire eternelle, mesprise l'oisiveté : s'il aime les femmes, les plaisirs, fait Dieu auteur de paix, la guerre le plus grand mal des autres ; si ambitieux, dissipe les bons advis par crainte que ses compagnons ne soient employés, ou que l'on l'y employe mal à propos : persuaderont, adhereront à une entreprise pour ruiner leurs compagnons ; les lairront embarquer sans secours ; feront semblant d'adherer à un dessein pour estre ouïs et le ruiner ; après, ne manquera de ligues des uns avec les autres. Ainsi le choix de conseil est la plus difficile action des princes. Ceux qui ont manqué par l'advis des gens d'espée sont plus genereux et excusables que ceux qui ont failly par le conseil de la plume. La petite noblesse n'est si propre que les gentils-hommes de race mediocre, dont la ruine et defaveur (pour leur peu d'alliance) ne frappe coup à l'Estat, qu'ils se peuvent chasser sans peril : qu'ils ayment le prince, soyent vaillans, gens de bien. Et si le prince ne les peut choisir pour ne les cognoistre, doit s'enquerir de ses amis et du peuple, de la suffisance d'iceux. Les conseils ne se doivent conclurre par pluralité de voix ; mieux en vaut un que cent, et cent n'en vallent un.

Les resolutions ne se doivent changer sans accident, sans lequel il ne les faut remettre sur le tapis en nouvelle deliberation ; autrement l'on ne se souvient des raisons debatues, d'où procede que tout se tourne en irresolutions.

Les magnanimes ne reçoivent plaisir si ce n'est en intention de le rendre ; les effects obligent, non les paroles, qui se recompensent par semblables, et les princes ne peuvent bonnement reprocher les manquemens des services qui leur sont promis, s'ils n'ont obligé les hommes, ayant eu recompense du vent de leurs offres et soubmission en pareille monnoye.

La medecine a des incertitudes, la chirurgie en est plus exempte ; ils ont des autheurs qu'ils suivent de poinct à autre, comme si les regions, les naturels, le temps, n'a changé les corps ; infinis sont morts ava les maladies et complexions soient cog Ces docteurs ont plusieurs fois changé drogues et methode. Peu guerissoient au mencement des arquebusades ; de mon ils faisoient de grandes incisions, dilate playe pour donner voye à l'apostume qu'elle apparust ; mal sur mal pire q coups, le raseir amy estoit plus dang que la balle ennemie. Ils appliquent de guens chauds pour provoquer le pus, q peut estre sans extreme douleur, attriti accidens, dont ensuit la gangrene et la ainsi que si on ne pouvoit guerir un mal en faire un plus grand. J'en ay veu pans charpie et d'eau fraische, qui, tenant la nette, en guerissoient plus que les ch giens, ne faisant douleur par sonde, a tion d'unguens, laissoient faire nature ; cision de la peau ne sert, puisque l' tume n'est encore formée au dedans ; et q elle se monstre au dehors qu'ils nom abcès, c'est le temps de l'inciser. Ils la nature la voulant prevenir, et luy o son secours par trop de secours. Les rurgiens les plus excellens empeschent postume, et n'ont à combattre que le originel et non l'accidental. Ils diront en mourra beaucoup par ceste practique respond qu'ils en sauvent fort peu des gra blesseures. J'en parle par experience, avoir esté dix fois blessé, et, Dieu gra jamais par derriere, et pansé des meill chirurgiens des roys et des princes. J'eus arquebusade en la jambe, où j'avais une h ramée qu'ils medicamenterent dix jo comme s'il n'y eust rien eu d'estrange dans : au dixiesme, mon chirurgien vint Bourgongne, qui me tira la balle, me sa vie et jambe preste à coupper. Croyez les rurgiens, ils vous tuent ; ne les croyez poi ils vous accusent : s'ils vouloient bien e creus, il faudroit qu'ils donnassent cauti et qu'ils fussent punis de mort s'ils manquoi à guerir. Aucuns de ce temps guerissent grandes playes, n'y mettant qu'une feuille choux, et les Turcs ne les pansent qu'a de l'herbe et racines, desquelles ils font unguens et les tentes. De tels medicamens

gery le sieur Destaix en Vallaquie, estant avec moy blessé de neuf coups, tant d'épieux que d'espée.

Qui entre libre en la cour des roys, devient serf (dit trop tard Pompée); la moitié des genereux anciens sont morts pour la liberté. Estre assubjecty aux voluptés, plaisirs, imperfections d'autruy, lever, coucher, disner, marcher, chasser, se tenir debout, n'est avoir son corps à soy: non plus que l'ame est libre, qui flatte, mesdit, se plie, desguise, farde, cache le vray, publie le faux, rapporte, dissimule, s'offre à ses ennemis, trompe ses amis, conseille guerre, mort, subsides, se ligue avec les meschans sans salut; faisant au contraire il ne peut subsister en la cour. Pourquoy engagerons-nous corps et ame, puisque l'honneur depend de nous? Si les roys donnent des grades sans merite, c'est autant de honte; le nain n'est plus grand au dessus du clocher. Le sieur de Tavannes ne regardoit pas au parement des femmes, mais à la beauté du vizage. Nous regardons les hommes et non leurs estats; les braves ayment mieux conquerir une ville que la faveur des roys; les hommes honorent les estats, non les estats les hommes. Bien peuvent les princes donner moyen de faire de beaux effects aux vertueux, et aux vitieux de recevoir de la honte: aux grandes charges l'honneur est subject à ceux que l'on conduit et commande; celuy qui est conducteur de soy-mesme, le sien ne depend que de luy: monter au lieu d'où l'on ne peut descendre sans se rompre le col, ne se doit desirer.

Prenant charge aux cours des princes, adieu plaisirs; pressé, importuné, ennuyé, en crainte, plein de contraires, en soupçon; un songe, un rapport, une femme, ruinent la faveur, qui ne se peut souvent perdre sans la vie et l'honneur. C'est folie de travailler pour ce qui se perd si facilement, s'acquiert avec tant de labeurs, et se conserve avec tant de peines: les genereux ne peuvent estre courtisans, dont les regles se peuvent observer des pusillanimes. Aymer ce que son maistre ayme, louer, flater à propos, prevoir les desirs, desseins, et s'y conformer, se faire aymer des favoris, courtiser sans importunité, demander, donner, parler, escouter artificiellement, sont conditions propres aux ames basses et non relevées. Si l'ambition nous jette en cour, et que la faveur des roys serve de chariot pour acquerir l'honneur, il en est de deux sortes: defendre la patrie, la restaurer, en chasser les ennemis, c'est chose desirable: l'honneur qui n'est honneur que par faveur, doit estre à mespris; si c'est pour acquerir des estats aux enfans, qui sçait s'ils seront cause de leur perte?

Ceux qui sont nais coiffés se ruinent par presomption; la faveur de leur père leur acquiert autant d'envie que de bienveuillance: si c'est pour laisser memoire de nous, faudroit acquerir des royaumes, gagner cinquante batailles; encores demeurent-elles ensevelies dans les livres, en la cognoissance de peu de gens lettres. De plus, il faut estre roy ou souverain soy-mesme pour obtenir ces gloires immortelles, non courtisan des autres; le vulgaire ayme autant les fables que les histoires. On respond aux livres de cent ans que le papier se laisse escrire; passé ce terme tout est mis en doute. Les charges sans actes genereux apportent moins de louanges que les richesses possedées des avaricieux. « Je les ay veu (dit la » saincte Escriture) vestus d'or, entourés de » gens, dans les voluptés, applaudissemens, » gloire et honneur; et repassant, je n'ay plus » trouvé que la poudre. » Toutes ces grandeurs ne servent que pour trebucher les ames: les plaisirs réiterés deviennent fades. Darius, en sa defaicte, trouva l'eau d'un bourbier meilleure que l'eau sucrée d'Aiguebatane. Henri III possedant la France, souhaitait d'estre gentilhomme possedant dix mil livres de rente, et vivre en repos: les diademes cogneus sont poussés du pied. Combien de soupçon, de crainte, de bourreaux de conscience, leur attachent l'espée à un filet de soye sur la teste? Les grandes compagnies nuisent, les affaires tourmentent, les vivres delicieux inquietent, tuent le corps, et le maniement des affaires, l'ame. S'il y eut jamais temps pour mespriser la cour, c'est celuy auquel nous avons vescu. Les anciens roys guerissoient des escrouelles, autres du mal de sainct Jean, et ceux-cy de l'ambition, donnant les charges et estats à gens de peu de merite. N'estant plus ces grades, marque d'honneur, ains seulement de

faveur, les genereux ne les recherchent, croyant, par la multitude de ceux qui les possedent indignement, qu'il y a plus d'honte que d'honneur de les avoir. Et puis que ceste seule porte de faveur est ouverte, c'est la pierre de chopement pour la posterité, qui ne cherchera experience, vertu, aguerriment, esprit ny valeur, estant en ce temps ces parties les plus grands ennemis que les genereux ayent pour parvenir, soupçonnés des favoris.

Les Europiens avoient tousjours vaincu les Asiatiques; les Turcs d'Asie vainquent les chrestiens d'Europe; les empereurs romains faisoient miracles en Afrique, avec les armes (hors le feu) pareilles aux nostres, contre gens nuds, ainsi que sont encore les Mores; nos empereurs de ce temps s'y perdent. L'observation des loix militaires estoit plus exacte; les princes, les republiques plus absolues, et n'estoit licite au soldat de faire autre mestier jusques en l'an sexagenaire, qui les rendoit tous experimentés. Ceux de maintenant, au contraire, après un voyage, un butin, se mettent à autre vacation; tellement que ce sont tousjours soldats nouveaux: ils devroient estre contraincts, ayant une fois pris la solde, de finir leur vie à cest exercice, si ce n'est par excuses legitimes. Les Turcs continuellement sont aux armées, s'y rendent experts: tout va à la guerre; tout combat pour la patrie, à peine de mort. Les chrestiens ne vont à la guerre s'ils ne veulent: d'un royaume d'où il peut sortir cent mil hommes, il n'en sort dix mil. Les Romains avoient cest advantage sur les peuples de ce temps; la moitié d'eux alloient à la guerre et se faisoient soldats par amour ou par force. Que si cela estoit imité des Europiens, ou d'une tierce partie d'iceux, ils feroient des armées trois fois aussi grandes que celles des Infidelles.

Faillir est commun aux hommes: le Turc en Hongrie menace Vienne; Charles cherche guerre en Afrique, l'ayant à sa porte; semblable diversion profita aux Romains, Scipion assiegeant Carthage; et celle de l'empereur fut heureuse. Le Turc ne se soucie d'Argieres: bien eust pu faire l'empereur la diversion à la façon des Romains, assiegeant Constantinople: ce que n'estant en son pouvoir, il semble que celuy qui tire les bons h de l'Europe en sa necessité soit en intel avec Solyman. L'empereur juge ne resister en bataille, et prend excuse s'y hasarder sur les Lutheriens, auxq ne se pouvoit fier les ayant subjugués traictés; chercha commodement ceste d'aller en Barbarie, craignant qu'ils hissent.

L'esprit ne demeure en mesme assi change en sept ans comme le corps, le perités l'augmentent, les adversités l' drissent:

> Pas ne demeure aux affligés seigneurs
> Le mesme esprit qu'ils avoyent aux bonh

dict Plutarque.

Il vieillit aux uns plus qu'aux autr temeraires, ardens, bilieux, cholerique les meurit; les mornes et flegmatiq jeunesse ont du desavantage en vieilless n'est où l'entendement soit si necessaire armes, où l'on hasarde à toute heure vi et honneur; il se pert en un quart d'h qui s'est acquis en toute la vie. Cedez, logues, legislateurs, medecins et longu aux armes. Deviner le cœur de son e le contraindre au combat et s'en def loger advantageusement, se garder de tagemes, en faire, commander, obéi gnoistre les fautes, vaincre soy-mesm siens et les ennemis, eviter les traistres voir aux vivres, finances, gagner le d'amis et d'ennemis, estre doux, juste tif, audacieux, respondre à cinquant sonnes, pourvoir à vingt evenemens, il d'autres livres que ceux d'Aristote, B et Galien. Le sens vif et net, sans trou est recommandable, avec un age flori et encores faut-il du bon-heur. Tel a veu à tout qui pert la victoire; elle ciel et non en la multitude des soldats surpris de terreurs paniques, de l'ard tardiveté particuliere, ne suivent l'ord leur auroit esté sagement donné par le neral, lequel ils perdent avec eux; leu positions ou affections changent de jou tre. L'Anglois dit: Bon homme pour le L'empereur ne se doit excuser sur le exercice de ses ennemis; il y a certain

lre jusques où sont limitées les armées, le reste est superflu. Tous les deux freres ont manqué, l'un feignant d'aller combattre pour ne combattre point, chercher guerre loingtaine en Asie, et la fuir chez soy en Hongrie ; l'autre, Ferdinand, par ambition, sous couverture de religion, cause la perte d'Hongrie par le secours du Turc attiré à Budes par l'enfant royal duquel Ferdinand vouloit l'estat.

Peu de serviteurs veulent mourir pour leur maistre : si les capitaines ne vont aux charges, les soldats n'y vont point ; si Ferdinand eust marché au lieu de Roquendolf, Budes estoit pris. Ce n'est pas tant d'honneur de posseder les royaumes que de les acquerir ; il vaut mieux gagner une ville en personne, que douze par les lieutenans. L'excuse de l'empereur est qu'il ne se pouvoit fier aux Lutheriens allemands, et que, allant à Argier et Tunis, il estoit proche des estats d'Italie que le roy menaçoit : s'il fust esté bien conseillé, il devoit vaincre le soupçon, donner Milan au roy pour prendre Constantinople ; il faut advouer la debte, il craignoit les Turcs.

La plus part des hommes ont fait leurs plus beaux actes de vingt à quarante ans, tant pour l'incommodité de la vieillesse que par le sang qui se refroidit, et que l'on craint les perils esprouvés où l'on ne veut plus retourner, aussi que l'experimentée vieillesse void d'une seule veue tous perils qui embarrassent ses irresolutions.

Les roys nous doivent la justice ; nos juges sont les cours souveraines : c'est mal fait de faire le procès des hommes par commissaires, vraye marque de tyrannie, sortans leurs subjects de leurs juges ordinaires, sans que les protestations et taciturnité leur puissent servir, *puis qu'il* leur est commandé de respondre à peine de conviction ; ce qui est violer les loix, et dequoy les souverains sont responsables devant Dieu, ces commissaires estans un témoignage qu'il n'y a preuve suffisante contre ceux qu'ils veulent perdre.

Le pape et le conclave des cardinaux devroyent prendre garde aux prieres et nominations que les roys font des cardinaux, puis qu'il est indecent que les hommes montent en ceste qualité de pouvoir estre chef de l'Eglise, par voye indirecte et amour des femmes, ainsi que les cardinaux Le Veneur, de Givry, de Meudon, de Joyeuse, de Sourdis et autres de nostre temps.

Le roy, trompé de l'empereur, ou plustost du connestable, pour rabiller ses fautes, s'asseurer ses amis, envoye Fregouse à Venise, Rangon à Constantinople : ils sont tués sur le Pau, par le commandement de l'empereur qui en refuse justice au roy, lequel, resolvant la guerre, crainct le roy d'Angleterre offencé par la premiere alliance d'Escosse, et pour la seconde de la fille de Guise, vefve du duc de Longueville, mariée au roy d'Escosse. Les surprises d'Italie proposées et négligées par la soudaineté de François, le roy entreprend sur Rossillon et Luxembourg.

[1542] Le premier avoit esté rendu à Ferdinand d'Arragon par le roy Louys, persuadé par conscience et scrupule d'Olivier Maillard, cordelier, son confesseur ; le second, pour avoir le roy François le droict des heritiers de Luxembourg, spoliés par Charles de Bourgongne. La conqueste de Rossillon fut commise à M. le Dauphin, assisté de M. d'Annebault, sous l'intelligence de M. de Montpezat, gouverneur de Languedoc. A Luxembourg fut employé M. d'Orleans, assisté de M. de Guise ; se fie au sieur de Tavannes, qui luy esleve le cœur aux honneurs et coronnes ; l'emulation de M. le Dauphin luy sert d'aiguillon ; son naturel ouvert à la françoise surpassoit celuy de son frere : tous courent se preparer. Le sieur de Tavannes prend l'occasion de voir son pere ; arrivé avec vingt chevaux d'Espagne et d'Italie, d'abordée ses gens indiscrets deslogent les chevaux du vieillard, qui depuis, en l'absence de son fils, coupe les licols et les chasse dehors, apprenant aux enfans que la faveur et grandeur de la cour ne dispense de la reverence paternelle ; et sur la priere qu'il luy fit de luy ayder d'argent pour poursuivre sa fortune, luy donne la clef de son cabinet de Dijon, l'admoneste de n'y prendre tout ; où arrivé, il trouve cent sols en liarts, qu'il jette par la fenestre ; s'en va trouver son maistre prest à partir pour Luxembourg, reçoit la lieutenance de sa compagnie. M. le Dauphin, avec les susnommés, Suisses, vieilles bandes, legionnaires, la plus part des princes et noblesse de France, partent. Le roy suit avec le reste

des forces ; M. d'Orleans eut six cens hommes d'armes, huict mil lansquenets, six mil François. Assiegent Dampvilley, où se joignent six mil lansquenets, sous la charge de Reycrotte, et du Rein-grave. M. de Guise veut commander, comme tuteur de la jeunesse de M. d'Orleans ; il se met hors de page et s'y oppose ; donne des conseils meurs et resolus : M. de Guise en recherche la source, la treuve au sieur de Tavannes : les voilà ennemis secrets. La garnison de Dampvilley se rend ; ledit sieur de Tavannes mene M. d'Orleans à la grande eglise, pour sauver le peuple, les femmes et les enfans. M. de Guise veut que les soldats soient prisonniers, le general dit leur avoir promis liberté ; mande secrettement au sieur de Tavannes, qui gardoit une porte, qu'il les laisse sortir : il est obey. M. de Guise luy demande s'il ignoroit sa charge, et par quel commandement il avoit laissé aller les prisonniers ; il respond, par celuy de son maistre, après luy qu'il luy obeyroit. M. d'Orleans embrasse M. de Guise, et appaise tout.

Après le demantelement de Montmedy, La Ferté, Challencey, Vireton pris, Yvroy est assiegé ; deux mille commandés par le bastard de Sombresset et Gilles de Levant, la deffendent. Les approches estoient difficiles, et les tranchées mal faites, l'artillerie posée trop près, la batterie precipitée, le canon, mal couvert, est abandonné ; les assiegés, à la faveur des harquebusades des courtines, le gaignent ; soudain sont repoussés. Cest accident, force de la place, bonne mine des assiegés, en desespere la prise. Les pieces changées du costé des Ardennes, la bresche non raisonnable, non attaquée, les munitions faillent ; quinze jours s'escoulent pour en amener de Sedan et Mouzon. Le roy, adverty, craint l'armée de la royne Marie, commande de lever le siege. M. de Guise y conclud, disant que l'on ne peut faillir d'obeyr à son maistre. M. d'Orleans fluctue, le sieur de Tavannes le resout à part, luy dit : « Le roy » pert une ville, vous l'honneur ; le cours de » vostre vie suivra vos premieres entreprises ; » vostre frere prendra Perpignan, et vous la » honte : M. de Guise n'y a tel interest que » vous. » M. d'Orleans retourne au conseil, proteste qu'il y demeureroit mort ou victorieux. Les difficultés diminuent, les pou arrivent : M. de Guise continuoit la bat au mesme lieu. Le sieur de Tavannes recogneu à l'opposite l'entre-deux d'un part non continué de terrain, flanqué c seule casemate ; le monstre à M. d'Orl juge la bresche facile, objecte que M Guise l'empescheroit ; resolvent de p l'artillerie avant que luy dire. Pendant reposoit, ayant veillé la nuict, à la point jour, M. d'Orleans mene quatre canon lieu susdict, couverts d'un chemin cre de quelques gabions. M. de Guise abo treuve M. d'Orleans qui portoit le sieu Tavannes en crouppe, blasme cest offre de quitter sa qualité de prince combattre et maintenir que c'estoit ma trepris. Ledit sieur de Tavannes recog qu'il en veut à luy, se voit en peril de pe sa faveur à faute de courage, ou d'avo puissant ennemy, se jette à bas, s'e sur ce qu'il a pensé estre le bien de son tre et le service du roy ; dit estre le teur de M. de Guise ; que s'il luy plaise quitter sa qualité pour le combattre, qu' feroit un grand honneur, et le trou fort homme de bien. M. d'Orleans in silence d'auctorité, supplie M. de Guise paiser son courroux ; car s'attaquer au de Tavannes c'estoit en vouloir à luy, et grand peine les repatria. L'artillerie dem où le sieur de Tavannes l'a placée, b huict à une heure après midy. Les ass voyans une grande bresche, se rend l'honneur de M. d'Orleans et establisse entier du sieur de Tavannes. Yvoy donn garde à M. de Sedan ; Arlon et Luxemb se rendent après bresche faicte ; il en trois mil hommes de guerre : Thionvill meure seule à l'empereur, tant a-de le bon succès des premieres entreprise difficulté d'argent, mais plustost la jeu de M. d'Orleans et les picques de ses go neurs, mal-gré le sieur de Tavannes, portent treuver le roy, sur le bruit de taille qui se devoit donner en Langue pert l'occasion de faire de beaux eff cause la perte de partie de sa conqu où il met ordre precipitamment. Celuy plaist est en opinion d'estre le plus sag

sieur d'Annebault, allié de madame d'Estampes, du cardinal de Meudon, sur entreprise imaginaire du sieur de Montpezat, assiege Perpignan, après avoir perdu l'occasion par l'assente des Suisses et longueurs ordinaires aux plus courtisans que capitaines, avec la proximité de l'hyver, contrainct de lever le siege avec quarante mil hommes de pied et deux mil hommes d'armes, qui eussent esté plus utiles à l'entreprise de Milan. L'hyver sonne la retraicte aux armées royales.

Par trop de severité ou douceur les pères faillent; la premiere oste l'audace; la communication, les bons conseils, les reprehensions douces sont plus necessaires: la seconde, de trop de douceur, plus dangereuse, naissance de mespris, de presomption, d'incorrection et imprudence. La voye du milieu, tirant plus à douceur que severité, se doit suivre, selon la cognoissance de la disposition des enfans: les enseignemens des vertus vallent mieux que les heritages qu'on leur laisse: par l'imprudence se perd l'ame, l'honneur et les richesses; par sagesse elles se conservent et s'accroissent. Les enfans doivent estre poussés aux cours des roys et aux guerres cinq ans durant; cognoistre si leur esprit est capable de grande fortune; leur ryder entierement. Au contraire, s'ils sont voluptueux, joueurs, chasseurs, n'aymans la cour que pour estre en liberté, il les faut retirer, s'ils ne peuvent ou veulent parvenir. Il est plus juste que les pères vieux dependent à leurs plaisirs, que les jeunes qui s'en mocquent et n'en sçavent gré; et comme père faut porter ceste injure du temps, que l'amitié se monte envers les pères avec telle force qu'elle descend aux enfans, desquels s'en treuve plusieurs qui tacitement souhaittent le decès de leur père, et ne se soucient de leurs commodités, pourveu qu'à quelque prix que ce soit ils obtiennent la leur: ce qui est tolerable quand ils ont de la vertu et de la valeur en esperance d'advancement; si au contraire, il est plus raisonnable que les pères employent leur bien à leur plaisir, que leur en donner pour le leur s'ils l'employent en effects inutiles.

Le nom de prince vient de premier commandant à la jeunesse de Rome, ou de president au senat en l'absence des empereurs; anciennement les fils et parens d'iceux prenoient ceste qualité. Si les roys estoient eslectifs, ainsi que ceux de France ont esté et qu'ils sont encores en Pologne, l'eslection, sautant de race en autre, empliroit de princes toute l'Europe, s'ils pouvoient donner ce grade à toute leur parenté. Il y a apparence que ceux qui sont parens des roys dont les coronnes s'obtiennent par succession se pourroient dire princes; mais, pour avoir eu des souverains en leur race, et n'ayant plus de souveraineté en icelle à quoy ils puissent pretendre, ceste qualité doit estre perdue. En Espagne, ils ne tiennent princes que ceux d'Austriche, encores que plusieurs soient sortis de maisons royales, se contentans du nom de LOS GRANDES, comme qui diroit en France, illustre. Les maisons de Nevers, de Lorraine, de Longueville, de Nemours, retiennent ceste qualité de prince en France, à quoy les François adjoustent le surnom d'estranger, sans que les souverainetés auxquelles ils peuvent pretendre, de Lorraine, de Savoye et de Mantoue puissent acquerir ce titre franc. Combien de banquiers en Italie, de gentils-hommes en Allemagne, parens de leurs ducs, se disent princes sans subject! En France, ceux de la maison de Luxembourg, Courtenay, de Guymenet, de Foix, de Lautrec, le seroient semblablement s'ils avoient des parens souverains: les seuls de Bourbon sont recogneus pour princes en France. A Rome, les empereurs se contentoient de nommer leurs enfans princes du senat ou de la jeunesse; n'honoroient freres ni cousins de ce titre. En Pologne, en Hongrie, en Turquie, ils n'usurpent ce titre et preeminence, qu'ils ont seulement par les grades qu'ils obtiennent de leurs souverains. Les roys ne peuvent faire ni princes ni gentils-hommes: plus ils en donnent des lettres, et plus aneantissent ce nom, qui se forme par la grande ancienneté et approbation du peuple, continuation des charges, et réiterés beaux actes des predecesseurs de ceux qui possedent ceste qualité. Les roys peuvent bien abbaisser et obscurcir les rangs des gens de qualité aux ceremonies, non que leurs ordonnances empeschent la verité des races que tous cognoissent: eux

et les princes sont sortis et faicts des gentils-hommes, pour et à l'aide desquels ils ont esté créés. La seule qualité de roy et de prince du sang est exempte de combattre en duel, pour l'interest public; ceux qui ont le nom de prince, qui sont de maison illustre, ne s'en peuvent parer contre les gentils-hommes, qui sont du bois dequoy ils sont faicts, quand les querelles sont jugées justes, et dont le droict est remis au sort des armes par les superieurs, puis que la coustume du combat n'a pu encores estre ostée en France, et qu'il y a tant de familles venues de grandes maisons et mesme de roys, qu'iceux se peuvent esgaler à tous ceux qui ne sont du sang royal.

Victoires, prises de places suivies soudainement, apportent des progrès que l'on n'eust pensé ni s'osé promettre. Il ne se peut estimer combien un succès heureux donne de moyens d'en aquerir davantage, quelque petit qu'il soit : le courage croist aux amis et l'estonnement aux ennemys; le repentir demeure à ceux qui n'ont suivy leur bonheur; estant à reprendre la commune des hommes, qui n'ayant pas le courage assez eslevé, se contentent de peu lors que la fortune leur met beaucoup entre les mains.

Les capitaines chargés de guerre et d'un prince de quinze ans sont en grande peine : age sans conduitte, ambitieux outrecuidé, qui se laisse flater, posseder, empesche plus que l'armée; eschappé de la veue de son gouverneur, s'il ne se pert il en pert d'autres; met confusion, attire combat qu'il ne peut demesler; s'il fuit, la honte en est au chef; s'il vainc, il gaigne de l'outrecuidance, mesprise le conseil, se prepare à lourde cheute. Ses mignons luy preschent la liberté, vices, voluptés, haine de celuy qui le tient subject, qui est accusé de larcin, de faire pour les siens, de manque d'amitié. Cependant que les capitaines veillent contre les ennemys, le pupil et ses mignons veillent contre eux; les lions prisonniers n'offencent point, on s'en garde; les princes assubjectis estranglent à l'improviste; sans bride, ils prodiguent l'argent, menent à la boucherie, blasment les actions, et font perdre leur conducteur, et quelquefois eux-mesmes de despit. Rarement s'est veu un grand prince aymer ceux qui tenu subject : il ne s'en faut charger douze ans; s'ils en ont seize ou dixhuict, tester au père de leur obeyr et consei sans s'obliger à la garantie des evene ne s'en charger en façon que ce soit, c'e mieux; j'escrips d'experience. En l'an 15 au declin de la guerre pour la religion France, M. du Maine me donna son fils a de dix-sept ans, avec une petite armee Bourgongne : je me treuvay plus empesc de luy que des ennemys. M. de Guise l'esto moins; les mignons de M. d'Orleans estoien capitaines, et ceux de M. le prince du Main ne l'estoient pas; si ne me purent-ils empe cher de prendre de places, tenir six mois la campagne, presenter le combat à toute heur et m'ose promettre que, sans eux et la trêv qui porta le grand coup de la ruine de la Ligue, nous eussions mis nos ennemys hor de Bourgongne.

[1543] Au sortir de Perpignan, La Ro chelle se mutine pour la gabelle; ceux d sieur de Jarnac leur gouverneur vont en di ferentes plaintes au roy. Le sieur de Tavan nes, avec la compagnie de monsieur d'Or leans, est envoyé pour y entrer en garnison ils le refusent en gros, non la communicatio des siens, qui entrent par diverses portes e divers temps. Les gens-d'armes se glissen dans les hosteleries; s'assemblent en un logis où le sieur de Jarnac avoit coulé des armes lequel prie ceux de la ville de laisser entre la garnison : sur leur refus, le sieur de Ta vannes sort en la rue avec cent cuiraces, mon tre qu'il estoit dedans sans leur sceu : à mesme temps s'approchent de la ville huict cens ar quebusiers; l'alarme sonne, il declare que vi ou mort il demeureroit dans la ville, ou qu'i brusleroit tout et s'enseveliroit dans les cen dres. Le combat douteux et la crainte du pi fit accorder que les Rochelois poseroient le armes entre les mains du sieur de Jarnac entretiendroient la compagnie de gens-d'armes et quatre cens arquebusiers jusques à la venu du roy, lequel arrivé, leur remit leurs pri vileges, pardonna leurs fautes et osta la gar nison. Sa Majesté loue le sieur de Tavanes de ce qu'il avoit fait. MM. de Langez et mar quis du Guast prenoient et reprenoient l'a

l'autre Carignan et autres petites villes en
lmont; le sieur d'Annebault y est envoyé.
mauvaise intelligence des chefs n'y fait rien
vaille; fault Cosny, retourne en France;
de Langez meurt. Thurin, sous Boutiers,
lt à estre prins par des soldats cachés dans
; chariots de foing; en may fut le camp de
rolles. Le roy, avec huict mil chevaux et
gt cinq mil hommes de pied, fortifie Lan-
:cy, court devant Mons et Maubeuge. Fer-
and, par le marquis de Brandebourg,
iege Peste en Hongrie sans fruict; Solyman
secourt, et ensuitte prend Albe et Strigon,
r la faute des chrestiens. Le Turc peu de-
nt avoit accordé au Poulin, depuis baron de
Garde, ambassadeur de France, l'armée
mer hors temps, sans fruict que la prise de
:e, reprise après par le chasteau. L'empe-
ır retourne d'Espagne contre le duc de
ives, qu'il avoit quitté pour ne luy avoir
ulu permettre la qualité de duc de Gueldres
étendue par Sa Majesté; le roy luy avoit
nné la fille de sa sœur mariée au roy de
ıvarre; sur l'appuy de quoy ledict duc de
aives en l'an 1541 envahit la Flandres. Le
pe, à Plaisance, veut en vain divertir l'em-
:reur de la vengeance sur ce duc; monstre
ıe Solyman descend en Hongrie, et l'armée
e Barberousse sur les costes d'Italie : la ven-
:ance emporte l'empereur, qui laisse le pape
al-content; fait revue à Bonne de trente mil
ɔmmes de pied et seize mil chevaux de toutes
ıtions; prend d'assault Durc, estonne le reste
u duché de Claives, qui se rend et son duc
la miséricorde de Sa Majesté, qui luy oste
es deux meilleures places, change la qualité
le duc en celle de gouverneur. Le roy, con-
ant de garnir ses frontieres, laisse perdre
on amy le duc de Gueldres à sa veue, de-
esche M. d'Orleans à Luxembourg, qui de-
ıande le sieur d'Annebault au lieu de M. de
Guise, suivant le conseil du sieur de Tavannes,
our monstrer que sa precedente victoire de-
ɔendoit de luy seul. Il prend Arlon et Luxem-
ɔourg pour la deuxiesme fois; le roy y arrive,
:t fut adverty du siege de Landrecy; s'ap-
ɔroche de l'empereur, qui avoit quarante mil
ıommes de pied et quatorze mil chevaux, avec
esquels, ayant tenté les batteries, se resout
le l'avoir par famine. Le roy s'approche à la
faveur des bois et des ruisseaux, envitaille et
change la garnison de Landrecy, pour n'avoir
l'empereur pris la place de bataille entre ses
ennemis et la place qu'il assiegeoit. Le roy,
paré d'un ruisseau, après quelques escar-
mouches, se retire de nuict sans honte, avec
honneur d'avoir sauvé Landrecy, congedie
son armée à Guise : l'empereur fait le sem-
blable à cause de l'hyver.

[1544] En ce temps nasquit le petit roy
François.

Les secours des princes esloignés arrivent
hors temps et sont inutiles : tel estoit celuy du
Turc au roy François; celuy du roy d'Es-
pagne aux catholiques ligués en France. L'as-
sistance demandée ne s'accorde quatre mois
après : avant que les nouvelles soient sceues
de l'un à l'autre, la necessité est passée ou le
party opprimé, et n'est plus question de ce
qui estoit lors; les entreprises se treuvent
faillies, les parties ruynées, l'argent sans sol-
dat, le soldat sans argent, venus mal à pro-
pos, se despend et se desbandent. Faut des
sources de deniers et d'hommes proches, avec
agent qui puisse resoudre les affaires comme
le souverain, et ce à six journées au plus du
gros de la guerre, pour l'Espagne à Milan,
pour le Turc en Barbarie, si ce n'estoit que
dès le commencement de la guerre fust donné
pouvoir et fourniture de tout ce qui seroit ne-
cessaire, ce qui est mal-aisé.

Les petites troupes peuvent capituler à temps
dans une foible ville : nul ne veut aller le pre-
mier à la mort; les generaux d'armées ont
d'autres affaires; ne demandent que gagner du
temps et hasarder l'honneur des maladvisés;
les foibles sont fort empeschés à se resoudre,
et, quelque defence qu'ils facent, tousjours
la perte de la place leur donne du blasme.

Les foibles potentats et usurpateurs cou-
rent fortune, sont subjects à de grands perils :
le mieux est de se liguer avec leurs sembla-
bles; ils sont contraincts de mandier le se-
cours qui les opprime; s'ils donnent des villes
ils en sont depossedés, s'ils n'en donnent
point ils sont secourus par acquit. Il vaudroit
mieux endurer de leurs empereurs, ou mettre
dès le lendemain partie de leur estat entre les
mains de celuy qui les secourt, lequel, inte-
ressé, les deffendroit comme siens; et reste-

roit l'esperance au foible prince d'y rentrer, ou d'en avoir recompense, laquelle il faudroit traicter auparavant, et mettre au choix de son superieur de la donner ou de luy rendre le pays, sans monstrer aucun regret ny defiance; reigle de laquelle sont exceptés ceux qui peuvent subsister avec peu de secours qui ne les puisse opprimer.

Les Turcs n'aiment ny ne secourent les François que par interest commun, qu'ils ont guerre au roy d'Espagne; quand il y a paix avec le roy Catholique, les ambassadeurs de France ont peu de credit à Constantinople.

La vengeance et inimitié n'ont lieu à l'endroit des grands capitaines, qui doivent estre conduits d'honneur et d'utilité.

Il ne faut regarder à faire une retraicte de nuict qui apporte l'honneur de la victoire, ayant fait ce que l'on desiroit: qui a le profict de la guerre en a la gloire; et ne faut ouyr les jeunes et ambitieux qui contrarient ceste seurté, laquelle ils disent honteuse si elle n'est recherchée de plein jour; et seroient les premiers peut estre à se desordonner au peril.

Il est difficile de se retirer devant les capitaines qui ont volonté de combattre; la crainte, le malheur, le mespris des chefs mal-fortunés, fait desdaigner le commandement; le souvenir de la honte oste le respect des soldats, lesquels, desordonnés et une fois tournés, abandonnent le salut public pour penser au leur particulier: pressés en ceste confusion, un leur semble plusieurs, et les esprits des communs soldats, portés par la terreur hors de leur siege, duquel elle a jetté la raison, ne leur permet de se recognoistre; l'imagination frappée ne leur concede autre pensée que de retraicte; le gallop, quelque petit qu'il soit, se convertit en fuitte, et malaisement s'en peut-on desdire, si quelque chef (duquel l'accoustumance des perils les fait mespriser) ne fait quelques charges à la faveur d'un fossé ou d'une haye. Les chevaux de ceux qui suivent ne sont d'egale force; les plus vistes, mal secondés, voyant faire ferme à quelques uns, sont contraints d'attendre leurs compagnons ou estre chargés foibles: neuf ou dix d'iceux renversés à propos est le salut de la retraicte.

Telles charges ne se doivent faire en gros par cent ou six vingts, qui ne se peuvent desmestrer commodement: trente chevaux suffisent en ce desordre pour faire halte aux plus pressans. En ces hastives retraictes les soldats, se sentans les pistoletades et les harquebusades dans le dos, les mots de: *Tournons! faisons ferme!* sont proferés de la bouche, et les cœurs affoiblis picquent les chevaux au contraire. Plusieurs, avec ces beaux mots et de mauvais effects, sont comme les putains dont la bouche refuse ce que le reste du corps concede: ainsi ceux qui ont trop attendu et qui sont tombés en cest inconvenient, malaisement retournent à la charge. Autres sont les retraictes qui se font en ordre et en gros; et quoy qu'elles se facent partie au trot, ne perdent le commandement, ayant quelque pas d'advantage. Ceux qui les veulent attaindre se desordonnent autant que ceux qui se retirent, lesquels à tous fossés, à toutes hayes tournent, estans trop pressés; laissent des gros derrier un bois ou au couvert d'un chemin ou vallon, pour (non apperceus) charger en flanc ceux qui poursuivent trop chaudement. Tel gros doit estre laissé pour charger dans le flanc gauche des ennemys, et faire leurs charges en se retirant demy tournés; et d'autant qu'ils ne profondent dans les victorieux, ils se peuvent retirer, et est necessaire qu'ils soient soudainement soustenus d'un autre gros qui face la charge de mesme que celle qui a esté faicte, s'il est besoin, ou en face la mine. Infailliblement ils rompront ou arresteront les testes de ceux qui suyvent. Ceux de la retraicte qui auront les premiers chargé, selon le succès doubleront le trot pour regagner les grandes troupes qui auront fait un peu de halte à la faveur d'une haye ou chemin, pour favoriser ces charges. Les histoires sont pleines de ceux qui, pour avoir trop suivi la victoire, l'ont perdue; les retraictes précipitées se doivent eviter; ceux qui sçavent comme il faut forcer ceux qui se retirent, hasardent cinquante cavaliers avec commandement exprès de se mesler, les suivent en gros et soustiennent ordre. Il est très-malaisé de se garantir de honte, si on n'est fort experimenté. Cela soit dict pour les troupes particulieres et non pour la retraicte

mée, pour laquelle il faut autre pru-
licte en autre lieu.
ine des François rompt les beaux des-
s Charles-Quint. Il sçait que Scander-
vaincu, et Jean Uniade resisté aux
contre lesquels il pouvoit mener cent
mes aguerris, ruiner au premier bon
eur monarchie. La vengeance le porte
ce, en Gueldres et par tout ailleurs
re les Infidelles. N'ayant raison que la
des Lutheriens, disoit les entreprises
ques imaginaires. Le maintien de sa
, dont la Flandre est le cœur et la
la peur, porte sa resolution ailleurs :
ut eviter blasme de vindication contre
çois, et de crainte des Turcs : il n'a-
rage pareil aux Cesars, qui croyoient
rver des foibles assaillans les plus

pereur, sans avoir esgard à l'offence
e de sa tante, excommunication du
hangement de religion, recherche le
ngleterre, qui luy promet passer en
ne haine de l'alliance practiquée des
s en Escosse; partissent l'estat de
avant que l'avoir assailli; practiquent
les Suisses; defendent la sortie de
ie aux Allemands; assiegent Luxem-
par le comte de Fustemberg, desas-
ur le prince de Melphe. Le marquis
st prend Montdevis sur des lettres
ites du sieur de Boutieres portans ne
oir secourir; prend et fortifie Cari-
L. de Boutieres renforcé assiège Yvraye,
prest à prendre le quitte; offencé de
le de M. d'Anguein créé nouveau lieu-
en Piedmont, se retire en sa maison.
d'Anguie prend Cresantin, assiege
an, nouvelles conquestes et fortifica-
et cinq boulevarts du marquis du
garnis de quatre mil Espagnols que
nets; l'impossibilité de la forcer re-
a famine, et les Imperiaux au secours
chent avec grand nombre de lansque-
ouvellement armés. M. d'Anguien se
à Carmagnolle entre les assiégés et ses
is; demande au roy congé de donner
ille et argent pour payer ses soldats :
nier est accordé, et le second selon la
sité de Sa Majesté. Au bruict du congé
de la bataille partent de la cour en poste pour s'y trouver les sieurs de Tavannes, de Dampierre, Sainct André, Bonnivet, Jarnac, Colligny, d'Escars, de Rochefort, de La Hunaudaye; à leur arrivée le general leur depart des charges. Le sieur de Dampierre, en faveur du dauphin, eut l'arriere-garde avec les guidons; le sieur de Tavannes, pour son experience, est retenu près de luy avec le sieur de Sainct André. Le marquis du Guast logé à Cerisolles, resolu de combattre ou d'envitailler Carignan, marche entre Cerisolles et Sommerive, pour, se parant d'un ruisseau, couler à Carignan. M. d'Anguien marche pour recognoistre avec sa cavalerie, descouvre le flanc des ennemis, reprend ceux qui l'avoient empesché d'amener toute l'armée, branle d'envoyer querir ses gens de pied. Le Guast descouvrant l'ennemy, revient loger à Cerisolles. M. d'Anguien, considerant que les troupes, dès la pointe du jour en campagne, fussent esté trop fatiguées de loger sur le champ, les fit retourner à Carmagnolle, d'où le matin il partit pour s'aller mettre au devant dudict Carignan et couvrir le pont du Pô, d'où venoient les vivres au marquis; lequel encouragé, luy semblant que les François tournoient le dos, laisse le grand circuit, marche sur la piste du jour passé. Rapporté à M. d'Anguien, il retourne pour donner la bataille, qui fut le lendemain de Pasques, treiziesme avril 1544.

Les Imperiaux estoient dix mil Allemands, neuf mil Italiens, six mil Espagnols; ainsi, plus forts de huict mil hommes de pied que les François, se rangerent en trois bataillons; sa cavalerie, de huict cens chevaux inférieure à celle du roy, estoit sur les aisles. M. d'Anguien se met quasi en pareil ordre : M. de Boutieres, revenu au bruict de la bataille, conduit l'avant-garde, composée de trois mil hommes de pied françois, à leur droicte trois cens chevaux legers, à la gauche M. de Boutieres avec quatre-vingts hommes d'armes. De mesme front marchoit la bataille, de trois mil Suisses flanqués de M. d'Anguien avec deux cens hommes d'armes; à sa gauche les gens de pied italiens, Gruiers flanqués du sieur de Dampierre, avec le reste de la cavalerie. Le nombre de tout estoit de cinq

mil hommes de pied gascons, huict cens hommes d'armes, cinq cens chevaux legers, quatre mil Suisses, trois mil Gruyers, Provençaux qu'Italiens. Se tire des rangs huict cens enfans perdus sous Montluc, l'artillerie à la teste des bataillons; l'escarmouche s'eschaufe, desirant chacun des enfans perdus gagner les flancs des bataillons ennemis : l'artillerie endommage des deux parts. Ce que ne pouvant endurer les capitaines françois du regiment de M. de Tetz colonel, le contraignent d'aller au combat, ne descouvrant seulement que le bataillon des Italiens conduicts par le prince de Salerne, où ils s'achemmoient. Pareille contraincte avoient faicte les lansquenets du Guast à leur capitaine, ennuyés de l'artillerie, et venoient charger le bataillon de M. de Tetz par flanc : dequoy adverty, cognoissant sa faute, s'arreste et fait mettre le ventre en terre à ses soldats pour se parer de l'artillerie, donnant temps au bataillon de dix mil lansquenets ses ennemis de venir à luy, et couvrir ses Italiens, qui, pour ce sujet, ne combattirent point. Les Suisses de la bataille s'estoient advancés de mesme front que les François; chargent ensemble et partie par flanc pour estre leur front grand. Les lansquenets avoient esté contraincts au passage du marets se mettre aucunement en desordre, furent tirés d'un nombre d'harquebusiers à rouet cachés derrier le premier rang des picquiers françois, qui chargerent tons ensemble aidés des Suisses qui donnoient par flanc, tenant leurs piques par la moitié si courageusement, qu'ils rompirent le grand bataillon de lansquenets, aydés de M. de Boutieres, qui charge à un coing du bataillon avec cent hommes d'armes devant les Suisses, en mesme lieu où avoit dejà passé quelque cavalerie des ennemis fuyant.

Le marquis du Guast, voyant le desordre advenu par l'impatience des lansquenets, s'estoit confié en cinq mil soldats espagnols esleus, destinés pour combattre les Gascons, lesquels Espagnols avoient esté contraincts suivre les lansquenets au combat, et, voyant leur desordre, tournent à gauche, pensant avoir les Gascons, chargent les Italiens et Gruyers, qui ne soustinrent seulement leur regard; ils suivent la victoire. Sur ceste grande incertitude, M. d'Anguien est conseillé de faire ferm sieur de Tavannes dit : « Chargeons, » sieur, commandez à Dampierre et I » qu'ils donnent à ceste cavalerie du » Florence, et choquons ce bataillon d » soldats, en quoy consiste le gain de » taille. » M. d'Anguien croit le sieur d vannes, et l'envoye faire charger le sie Dampierre, avec lequel estant victorieu ceste mauvaise cavalerie, il revient, di « Monsieur, il faut boire ce calice. » mondict sieur d'Anguien à la charge ce qu'il y avoit de cavalerie, contre mil vieux soldats, qui retournoient de la toire des Italiens et Gruyers : la charge grande, il s'y perdit beaucoup de gens bien. Les Espagnols perdirent beaucoup de courage appercevans revenir les François Suisses victorieux des lansquenets : M. d'Anguien passe trois fois parmi eux; à la sieme ils jettent les armes. La victoire douteuse; et n'estoit pas demeuré cinq hommes à M. d'Anguien, où tout se Le Guast se sauve, laisse quatorze pieces tillerie, douze mil morts, trois mil prisonn M. d'Anguien loue trois hommes, les de Montluc, de Dampierre et de Tavan lequel nous laissa ceste bataille peincte main. Il se vantoit peu; je lui ay ouy qu'il servit beaucoup en ce combat, qui fu gagné par faute d'ordre des ennemis, pour avoir trop tost et sans commandement commencé la bataille : la fortune y eut sa bonne part.

C'est peu de lire du succès des batailles qui ne remarque les fautes d'icelles pour profiter. Celle de Crecy aprend de ne laisser desbander les volontaires, qui pour leur honneur particulier hasardent le general; que l'infanterie mal ordonnée mise devant la cavalerie, au moindre desordre l'empesche d'aller au combat, s'il n'y a des places laissées entre les bataillons pour y aller; qu'il ne faut hasarder à jeun les hommes lassés contre des frais et bien repeus, et qu'une avant-garde bien renforcée est souvent utile; servant la bataille et arriere-garde d'ost de reserve, sans se mouvoir qu'ils ne voyent le commencement du bon succès de leur avant-garde, sert quelquesfois de beaucoup.

oy Jean aprit à ses despens qu'un petit
e placé avantageusement peut estre vic-
x d'un grand qui assaut en desordre, et
petit front bien deffendu, flanqué d'ar-
ou d'arquebusiers, et qu'en mesme
s sortent d'autres endroits des troupes
eant en flanc les assaillans, dont l'ardeur
llentie par les traicts, souvent empor-
a victoire; et a apris que ceux qui sont
advisés d'attaquer tout ensemble queue
ue ceux qui sont placés, au moindre des-
se perdent et se renversent les uns sur
tres; et qu'il seroit mieux les attaquer
pareil nombre qu'ils sont, esloignant ce
on a de plus, tellement qu'ils ne se puis-
ressentir du desordre qui pourroit adve-
ix premiers attaquans.

roy Edouart, genereux, se servoit des
ls sans les contraindre; son royaume
gleterre estant depuis sa mort tombé en
ouille et en enfance, iceux eurent peur
eurs subjects, justiciant les meilleurs et
ipaux capitaines : ils restraignirent le
n de leurs conquestes par le sang des sei-
rs de leur païs, ruinant les gentils-hom-
, et eslevant la populace, dont la pluspart
nutile à la guerre.

a Bicoque tesmoigne que malheureux est
eneral dont la force consiste en estran-
, qui demandent argent, combat ou congé,
n leur fantaisie. Ces requestes mal affec-
nées meritent congé, pour eviter la defa-
d'une bataille, où il y a apparence qu'ils ne
nt leur devoir, pour leur injuste requeste.
a difference de la defaveur de perdre des
es par faute d'hommes, ou les perdre par la
te d'une bataille : c'est folie de donner, suy-
t l'humeur des soldats, de la teste contre un
part fortifié; les assaillans, quand bien ils
eroient dedans, peuvent estre chargés en
c. Le commencement de ceste guerre, en
uelle fut donnée la bataille de La Bicoque,
igne qu'il ne se doit entreprendre une
rre sur l'esperance de prises de villes,
l faut compter pour rien : elles sont fau-
s, et faillant, elles descouragent entiere-
nt toute l'entreprise.

a bataille de Ravenne apprend que c'est
le de se tenir en un camp à demy remparé,
uel les canonades font sortir en desordre; qu'il faut estre resolu par où sortir, et comme se feront les charges, d'autant que si le camp est tout environné de fossé et rampart bien fortifié, semble qu'il doit estre deffendu par les gens de pied. Que si le fossé est petit, et que le dessein soit d'attendre que la cavalerie ennemie le passe pour la charger en flanc; ou, à demy passée, s'ils ont de l'infanterie qui gagne le haut du rampart, ils peuvent faire plier la cavalerie de ceux du fort, et à leur faveur faire passage à la cavalerie qui assaut, au grand desavantage de ceux du camp fortifié, d'autant qu'il y a tousjours plus de courage en ceux qui assaillent qu'en ceux qui deffendent. Ainsi faut que le fossé et rampart soit bon et deffendu de gens de pied, ou bien ne vallant guieres, n'attendre point qu'ils soient forcés de sortir en desordre par les canonades ou arquebuserie ennemie; au contraire, après les salves de l'infanterie, sortir par les grandes espaces vuides bien recogneues, qui seront esté reservées pour l'issue de la cavalerie. Semblables issues doivent estre observées, encore que les camps soient bien fortifiés, pour après la premiere impetuosité de l'ennemy perdue dans le fossé et proche du rampart, les pouvoir charger en flanc; et telles issues, qui servent aussi de retraicte à un besoin, doivent estre si bien flanquées, que les ennemis, voulans suivre les troupes qui se retireroient, soient battus d'artillerie et mousqueterie, et chargés en flanc de piques et de cavalerie.

C'est inexpertise de se penser parer d'un fossé et petit rampart faict à la haste : que l'artillerie voye par dessus dans le camp, ou batte en courtine, parce qu'il en faudra sortir et le quitter, en danger que ce ne soit en desordre.

En la bataille de Nicopoli, donnée la veille Sainct-Michel, l'an 1395, par Sigismond, roy d'Hongrie, contre toutes les forces turquesques commandées par Bajazet, par mauvaise emulation des Hongres et des François ambitieux, croyans les François pouvoir obtenir la victoire sans en faire part aux Hongres, huict mil d'iceux François passerent au travers de toute l'armée turquesque, mal suivis et secondés, par envie des Hongres, qui firent halte, furent defaicts au prejudice desdits Hongres,

qui porterent la peine de ceux qui ont plus d'ambition que de zele à la religion. La mauvaise intelligence perdit tout : que si quarante mil hommes qu'ils estoient se fussent bien entendus, secourus et chargé à temps, sans separement s'enferrer dans les croissans des Turcs, sans doute la victoire estoit à eux. Ils ont appris que quand les nations sont de différens langages et pais, de ne s'y fier qu'à propos, et aller à la charge l'un quand l'autre, et vaincre la vanité et l'ambition pour sauver l'honneur et la vie.

A la bataille de Varne, donnée le dixiesme d'octobre 1444 par Ladislaos, roy de Hongrie, et Jean Uniade, assistés de cinquante mil Hongres, Polonois et Vallaques, contre Amurat, commandant à deux cens mil Turcs, Tartares et Asiatiques, Jean Uniade defit toute l'aisle des Asiatiques; et ayant admonnesté Ladislaos de tenir ferme et servir d'ost de réserve, chargea encores, et eut l'advantage de l'autre aisle composée des Europiens; et Amurat fut prest de fuyr et de tout quitter, quand le malheur de la chrestienté poussa par ambition Ladislaos, pour avoir part à la victoire de Jean Uniade, de se précipiter dans les bataillons des janissaires, et par sa mort rendit le courage à ceux qui l'avoient perdu; joinct à la faute des Vallaques, qui, au lieu de poursuivre la victoire, donnerent aux bagages, et pillerent les tresors d'Amurat, avec quoy ils se retirerent; et sans lesquels desordres la victoire estoit tellement asseurée, que tout estoit rompu : et Jean Uniade, se retirant en gros et au pas, fit foy du peu de courage qui estoit aux Turcs après la victoire qui estoit retournée de leur costé.

Ce qui monstre que ces deux aisles et pointes d'armée de la cavalerie turquesque d'Europe et d'Asie peuvent estre rompues; et si le fort roulant d'infanterie chestienne approchoit celuy des Turcs, et que leur cavalerie fust beaucoup meilleure et la plaine large, après avoir deffait la cavalerie turquesque, ils pourroient deffaire leur infanterie et gagner leur fort. Et d'autant que les chrestiens sont plus inexperts à ceste poursuitte, et qu'ils peuvent estre enclos par des Tartares et Turcs, il seroit mieux qu'ils ne poursuivissent point la victoire plus de deux cens pas, et se tinssent proches de leur infanterie. En ceste bataille, Jean Uni[ade] s'ayda des chariots ou carrosses, qui portoi[ent] chacun trois moyennes, bastardes, ou gr[os] mousquets : invention qui n'est point à rej[eter]. La faute de Ladislaos prend aux vie[ux] capitaines, qui sont contraincts d'aller à [la] charge et se separer des jeunes princes; qu'[ils] commandent de laisser auprès d'iceux [les] vieux capitaines leurs amis, qui forcent [par] authorité ceste chaleur de jeunesse, et par re[s] monstrances, à suyvre l'ordre qui a esté don[né] des plus vieux et plus sages.

Ce fut une grande brutalité aux Suisses [en] la bataille de Marignan, donnée en l'an 152[3] de s'y estre portés par presomption, tumultu[ai]sement, mal conseillés de ceux qui les pe[n]soient invincibles, et de n'avoir fait un log[is] hors de Milan, tant pour se reposer que pou[r] donner loisir aux forces papales et esp[a]gnolles d'oster la mefiance en laquelle ils [se] toient entrés, et se venir joindre à eux; et [en]cores plus, de n'avoir consideré que, ne co[m]mençant la bataille qu'à deux heures, s'il avoit resistance, ils ne pourroient parachev[er] et que de sejourner la nuict sans vivres leur seroit incommode; aussi que, dou[ter] temps de la nuict aux François de se ree[n]gnoistre, il se reordonneroient mieux, exp[e]rimentant qu'il est peu seur d'attaquer [une] armée qui est placée; et la trouvant à [une] forte poste, ils se doivent camper auprès pour considérer les meilleurs moyens de l'attaquer, en tournant sur le flanc de l'armé[e] sans les assaillir par la teste, qui est tou[s] jours la mieux fortifiée.

Les fautes ne se reprochent aux victorieux neantmoins le roy n'avoit assez fortifié teste, que les Suisses esbranlerent; et [il] croyable qu'ils eussent mieux gardé le fo[ur] qu'ils perdirent, si, pour diminuer la pr[e]miere furie, ils eussent fait charger quelq[ue] troupe de la bataille par flanc. Il ne fust [pas] louable que le roy eust suivi la victoire [en] desordre; mais s'il avoit son armée encore [en] donnée, et qu'il eust fait faire de vives charg[es] à la cavalerie, la victoire fust esté peut-est[re] toute entiere. Ce combat apprend que la va[il]lance ne suffit pour gagner les batailles, q[ue] l'ordre et entendement y sont autant ou pl[us] necessaires, d'autant que ceux qui sont de[s]

is changent souvent le pas au trot, la
te en peur et l'ordre en desordre.
ur sauver une ville il ne faut hasarder un
ame : ce que mil chevaux peuvent faire,
st pas besoin d'y mener une armée, par
ntation ou ambition du general de vouloir
enter une bataille sous l'esperance de re-
te, ou du moins faut aller en resolution
ombattre si l'on y est forcé.
ne faut faire recognoistre l'avenue par la-
e l'ennemy peut venir par gens inexperts.
ne faut estre aheurté, et resoudre de
hanger rien de l'opinion et resolution que
a prise au logis devant que partir, la-
le deliberation il faut changer selon l'e-
ment. Ce n'est pas tout de dire qu'il se
retirer sans combattre, mais sçavoir si
e peut faire.
oyant que l'on ne peut se retirer sans des-
e, il faut de bonne heure se resoudre au
bat; et vaut mieux estre tué par devant,
quelque esperance de victoire, qu'hon-
ement par derriere. Des petites troupes
aisées à retirer, mais les armées entieres
difficiles, principalement en presence.
tes et quantesfois que l'on fait retirer les
ets et le bagage, encores que l'on face
ne mine à la teste, si les ennemys s'en
rçoivent, c'est leur donner un grand cou-
e et diminuer celuy de ceux qui sont en
ion de retraicte. Il seroit besoin de les
ir fait en aller de bonne heure, et encores
lleur de ne les avoir approchés.
'est grande faute de mener une armée en
renvitaillement de là où l'on se veut re-
r sans combattre, ou de se charger de
tillerie, qui ne peut manquer d'engager
bataille.
a presomption et vanité du general d'a-
faict une belle retraicte, ne le doit por-
à mener une armée pour un effect qui se
t faire par partie d'icelle avec moins d'ha-
d.
Ceux qui menent des troupes et qui voyent
desordre des plus advancés qu'eux, se
ivent mettre hors du chemin des fuyards,
ils seront en danger d'estre renversés par
leurs mesmes, qui portent dans eux l'ef-
y et le desordre, dont en suit la fuitte ge-
rale.

La bataille de Pavie apprend à ne diviser ses forces quand on est proche des ennemys et que l'on attend la bataille, pour quelque belle entreprise que ce soit, d'autant que, le general et le gros estans ruynés, tous les membres separés le sont. Qui a la victoire, toutes entreprises après sont faciles.

Éviter la bataille, puisque sans icelle les ennemys se minent par faute d'argent ou de vivres; et pour ce sujet reculer, desloger, se mettre en lieu seur et hors de combat, est honnorable.

C'est folie que de vouloir conserver les ombres d'honneur, et hasarder l'honneur par effect: il vaut mieux reculer pour mieux sauter, et ceder quelque peu pour gagner tout avec le temps.

Que l'amitié ne nous transporte et aveugle le jugement, nous faisant croire que ceux que nous aymons sont les plus sages, et que pour iceux (bien souvent jeunes et inexperts) nous mesprisons les conseils des vieux capitaines; et se garder de s'opiniastrer sur l'advis d'un seul, croyant qu'en plusieurs advis unis au contraire il y doit avoir fondement de raison plus entiere.

Ne s'opiniastrer par honte à ne se dedire d'un advis, lequel, bien repensé et consideré, se doit quicter et ceder aux conseils plus fortifiés de raison. Que la chaleur, la valeur, les branlemens des ennemys, les rapports, les nouvelles de ceux qui disent qu'ils s'enfuyent ou qu'ils sont defaicts, ne facent perdre les advantages, ni les lieux où l'on aura placé l'armée, et encores moins marcher tellement en avant, que l'on vienne à couvrir son artillerie et empescher, pour s'estre mis entre deux, qu'elle ne fasse effect sur les ennemys. Et doit-on fort considerer de ne changer l'ordre qui a esté pris au logis, qu'avec grande consideration et que l'on ait grand loisir, attendu que ce changement en presence des ennemys apporte ordinairement confusion.

Que c'est une grande folie d'asseoir la principale force de la bataille sur des amis reconciliés, mais bien d'avantage de se fier, se servir et payer ceux que l'on avoit battu et defaict trois ans auparavant, lesquels ont encores la vengeance dans le cœur; inconside-

ration du roy François de s'estre servi des Suisses battus à Marignan, qui s'en vengerent en l'abandonnant à Pavie.

Les forces de cavalerie et infanterie doivent estre tellement disposées, que deux escadrons ou bataillons ennemys ne se jettent sur un : ce qui advient principalement aux grands bataillons de gens de pied, là où le trop d'ardeur des uns et la couardise des autres les font marcher de pas inegal, et souvent par crainte, et quelquefois par trahison; un bataillon fera ost et laissera engager son compagnon se tenant en pied, pour avoir moyen de se retirer si la bataille est perdue, et pour laisser abattre la rosée, et lors qu'ils voyent quelque prosperité au combat, ils s'advancent. Autres, enflés de vanité, font halte, pour (après avoir veu leurs compagnons vaincus) avoir le los d'avoir remis la victoire de leur costé : à quoy ils peuvent estre souvent trompés. C'est pourquoy le sage general et mareschal de camp les fera marcher tout d'un front et à pas mesurés; et plustost avancera de quelque peu devant ceux qu'il soupçonne vouloir faire ce mauvais traict, que l'on appelle proprement jouer à la fausse compagnie. C'est ce qui fait louer l'advis des Espagnols, de mesler un bataillon de toutes nations, Espagnols, Vallons et lansquenets, desquels l'obeyssance est plus grande, ne pouvant tant de diverses nations de differens langages prendre autre resolution entre eux que celle que leur donne le general.

C'est grande imprudence de faire naistre aux ennemys l'occasion de combattre par desordre et desadvantage que l'on se donne, lesquels ennemys n'avoient dessein de donner bataille que celuy que l'occasion leur en donne; que s'ils ne l'eussent donnée advantageuse, ils se fussent retirés.

A la resolution de la bataille, qui se fait sur la cognoissance de la valeur et du nombre des soldats, le general ne s'en doit fier qu'en soy-mesme; les capitaines, maistres de camp et commissaires, n'y doivent estre creus; les revues faictes aux alarmes à l'improviste, doivent apporter certitude. C'est une excuse impertinente, après la bataille, de dire : Les commissaires, les colonels et les maistres de camp m'ont trompé et desrobé. Les de leur estat et de leur honneur ne qu'en eux-mesmes.

Le marquis du Guast ne se put d'avoir mis le regiment d'Espagnols pour combattre des Grisons sans v avoir opposé les Italiens de peu de pour seconder son bon bataillon de nets. L'un foible et l'autre fort eurent deux forts bataillons de François et et les Italiens faisans halte, tant à leur naturel, que pour avoir esté r sur eux la cavalerie italienne, le g taillon de lansquenets imperiaux combattre deux forts, qui estoient l et Gascons, et fut aisement rompu; toire que les Espagnols eurent des G servit de rien, parce qu'estans les I occupés à la chasse, à leur retour il rent les lansquenets et Italiens (en q sistoit la force de leur armée) deffaic les victorieux leur tombans dessus, il rent resister, et se perdit la bataille.

Le Guast pouvoit avoir leu que les ont quelquefois mis leurs soldats pl à l'opposite des plus forts ennemy plus forts au droict des plus foibles. C se practiquoit parce que lesdicts commandoient à leurs foibles alliés halte, et de ne s'advancer point qu forts n'eussent rompu les plus foibles ennemys; et neantmoins ne devoien esloignés les plus foibles, qu'ils ne f nir en halte les plus forts des ennem qu'ils ne chargeassent en flanc ceux suivroient les plus foibles des leurs; l poursuittes ne se faisoient loing; et les torieux, et les foibles qui n'avoient c chargeoient les plus forts de leurs e qui demeuroient en estat et en avoien sus : mais tout exemple ne se rencon

Je croy que de ceste bataille les I ont appris à mesler leurs bataillons ses, lansquenets, Espagnols et Vallons ils font aujourd'huy, se parant de cet nient des bataillons composés d'une qui sont trop vaillans, ou trop l couards, s'en vont sans combattr composé de toutes ces nations, fait perament dans le bataillon, une ob

grande; et les uns sont encouragés des
s, et ne peuvent prendre party ni faire
ainsi que s'ils estoient divisés; et mar-
tout d'un mesme temps.
it que la force consiste à la cavalerie ou à
nterie, il faut tousjours ranger le premier
de l'escadron de cavalerie, au dernier
des bataillons de gens de pied: que si la
lerie ennemie charge la teste des picques,
escadrons se peuvent avancer pour les
ger en flanc: et si les bataillons de gens de
affrontent les bataillons plus foibles d'in-
rie, quand ils sont aux mains, la plus forte
lerie peut aller charger l'autre. Et pour
er inconvenient de troubler (advenant un
neur) les bataillons d'infanterie, faut ex-
sement que le general plus fort de cavale-
aye laissé de grands et larges espaces
es entre les bataillons de gens de pied. Et
is ne faut avancer la cavalerie entierement
ront des bataillons, ni au milieu d'eux, si
n'estoit par le desordre de la cavalerie en-
nie, qui auroit donné dans les testes des
quiers. Infailliblement, si la cavalerie s'ad-
ce trop, et qu'elle vienne à estre rompue,
peur, les charges, le danger, les coups
ublent le jugement; et tout ainsi que ceux
se noyent empoigneroient des trenchans
spées, et ainsi que ceux qui, pour eviter
poignards, se jettent par tout où ils pen-
nt leur salut, il ne faut esperer que ces
ns, qui ont par la fuitte perdu le sens,
'il leur demeure la consideration de glisser
long des bataillons, de se r'allier derrier
x, si les espaces d'entre iceux ne sont de
ande distance. Au contraire, pour se mettre
sauveté, ne pensant jamais y estre, ne fau-
ont pas de se jetter dans le bataillon ou es-
drons amis, ainsi que les enfans dans les
as de leurs nourrices pour se sauver du
uet; et ne leur reste plus en teste le salut
neral, ni ne leur demeure la consideration
n'ils desordonnent et qu'ils rompent ceux qui
urroient remettre l'honneur de leur costé.
es miracles de la peur de ce sang perverty
nt extremes; les fuittes de vingt lieues, les
oyés, les precipités en font foy, qui, pour
e sauver d'une etincelle de feu, se sont jettés
ans les flammes.

Que voyant une armée qui desire passer, monstrant le flanc, ou estant en quelque desordre, il ne faut que la chaleur de prendre l'occasion nous haste ou precipite à ce que nous n'encourions en la mesme faute que nous voyons aux autres, sortant de nostre advantage, et nous rompant par trop de haste.

Il se doit penser que les armées bien conduittes, encores qu'elles monstrent le flanc, peuvent estre soudainement remises en bataille, et tourner le front à leurs ennemys. C'est pourquoy, sans se promettre de l'advantage où il y en a peu, il faut tousjours estre et marcher en bon ordre.

Les generaux doivent prendre garde à qui ils donnent leur avant-garde ou partie de l'armée à conduire, si ce n'est point un amy feint ou reconcilié, lequel, pourveu qu'il puisse sortir à son honneur du danger, ne se soucie de son general. Et faut que ledict general face tousjours combattre son avant-garde devant luy, afin de l'engager, et qu'elle ne s'en puisse dedire; autrement, faisant ferme, celuy qui mene ladicte avant-garde, ou il veut garder les gages, ou du moins avoir tout l'honneur de la victoire.

Que c'est grande folie d'employer la vigueur de la cavalerie à faire des charges dans les Suisses ou gens de pied ennemys aux campagnes de France, d'autant qu'il est aysé à juger que la cavalerie estant defaicte, il faut que l'infanterie se perde. Il fait grand bien à un qui mene quatre ou cinq cens chevaux, d'en faire charger cent devant luy, lesquels abattent la rosée: les pistolets ennemys sont tirés, et leur escadron en quelque desordre, et venant après ceux qui suyvent, qui ne se sont point meslés, ont bon marché aux despens de la peau des autres, qu'ils ont faict charger devant eux, desquels n'en eschape la moitié. Mais il ne s'en treuve guieres qui veulent faire ceste charge par le milieu, ou il faut qu'ils ne soient pas bien sages, ou qu'il y ait un grand amour et devoir au chef, et une ambition particuliere qui aveugle leur sens. Communement, les rusés capitaines que l'on employe à charger les premiers dans un escadron, n'en prennent qu'un petit coing, ou chargent dans le flanc proche des derniers rangs ennemis, pour eviter la reprehension qui leur pourroit estre faicte s'ils n'avoient obey, et

laissant le nom en son entier, pour rendre à ceux qui les suivent ce qu'ils leur auroient voulu prester.

Sont de mauvais associés pour resoudre une armée au combat, qu'estre chargé du butin et s'estre mis en opinion de retraicte; ceux qui viennent chercher le combat ont l'advantage dans le cœur.

Quand le chef est malade, les membres ne peuvent bien agir; lors qu'un general tombe en infirmité, il faut mettre l'armée en seurté. Quoy que trois cens chevaux ayent rompu et mis en fuitte partie des ennemys, s'ils se sont meslés ils ne le peuvent avoir faict sans s'estre desordonnés; la premiere charge qui leur vient après les emporte. C'est pourquoy il les faut soustenir, et doivent estre suivis de près, du moins pour charger en flanc les ennemys qui arrivent, qui n'ont point encore combattu et viennent charger les victorieux.

Que la vaine gloire et le vouloir faire ostentation de nous ne nous portent à presenter la bataille quand nous ne la voulons point donner, se souvenant que ce sont les effects qui emportent les victoires et non les apparences, et considerer que promptement les ponts rompus se peuvent refaire, et que ceux qui en charrient de bateaux en peuvent construire, et que les mediocres rivieres n'empeschent le combat à ceux qui les cherchent.

Que pour veiller au passage où l'on craint que nostre ennemi ne passe, la seconde personne de l'armée n'est pas trop bonne pour y estre la nuict en garde: il ne se faut fier en une seule compagnie, ains y employer deux ou trois capitaines des plus experimentés, et souvent les visiter.

Qu'il se faut de bonne heure resoudre au combat ou à la retraicte dès les premieres alarmes et apparences des ennemis, sans attendre qu'ils soient en presence; car lors il y a peu de remede, sinon le combat à quitte ou à double.

Que les petits ruisseaux guayables en plusieurs lieux, le defenseur estant plus foible que l'assaillant et ne pouvant faire teste tout du long, les plus forts cherchant le passage plus haut ou plus bas, estans divisés, contraignent le deffendant à monter ou descendre le long du ruisseau et quicter les premieres places, où passans les escadrons de nemis, ils se trouvent en queue desdicts cendans, dont la teste court le long du seau ou fossé pour empescher le passage quel une fois passé apporte plus de ter aux deffendans que s'ils n'en eussent eu pris la garde: aussi faut-il bien que les lans prenent garde qu'ils ne soient à demi passés, et qu'ils ne puissent estre chargés flanc par les plus foibles.

C'est folie de penser se descharger de l fanterie, qui ne se descharge aussi de s lets et bagages, pour rendre les troupes plus legeres à faire une retraicte, laquelle d'autant plus mal-aisée, que les escadrons sont en plus grand nombre; le principal est de la faire de bonne heure, sans faire les haltes inutiles par ostentation, laissant approcher les ennemis, desquels après on ne peut defaire.

Depuis que l'on a mis en deliberation retraicte, qu'il y a plus de raisons pour cel que pour le combat, il la faut executer promptement, d'autant que ceste opinion prenant place dans les cœurs des capitaines glisse soudain par conference dans celui des soldats, et leve le courage des uns et des autres. C'est imprudence, quand la retraicte est resolue, et que l'on la peut faire la nuict ou gagner un advantage, de vouloir attendre le jour, pour faire dire: Un tel ne s'en vouloit aller la nuict pour se faire defaire au point du jour: defaicte qui est la defaveur et ruyne de tout, pour eviter laquelle il faut estouffer toute autre consideration. Qui a l'utilité de la guerre il en a l'honneur: il est profitable d'eviter le combat, si l'on n'a quelque advantage: il ne faut adviser aux dependances et particularités de la reputation, où il est question de la sauver en gros.

Il n'est honorable de partir de nuict, cela fait perdre le courage aux soldats: nos gens, voyant que nous fuyons le combat, se debanderont; cela apportera defaveur au parti: nos partisans, les villes, nous laisseront; il y aura un grand embarras, tout sera en confusion. Voila de beaux mots en apparence, et en effect c'est perdre tout et prendre l'ombre pour le corps: il vaut bien mieux partir de bonne heure que se perdre, et pourvoir tant qu'il

s ces petits inconveniens des re-
:turnes.

re il faut tousjours vouloir le con-
es ennemis ; ils veulent le combat,
ls esquivent, les y contraindre ;
jamais sur ces termes : « Nos es-
ns laisseront ou trahiront dans un
nte d'argent ; combattant, nous ne
ue ce que nous devions perdre. »
o mauvais mot ; il vaut bien mieux
lumé et quasi (si j'ose dire) trahy,
dre une bataille qui porte la ruine
u soy.

nte guieres aux jeunes, qui, par
gnifiques paroles, se veulent faire
ns, de conseiller le combat ; et
le lendemain, au lieu d'y aller,
chés dans le bagage, ou bien vou-
oir changé d'opinion et treuver
node à la veue des ennemis, alors
plus temps d'y penser, et qu'il se
avec les mains non avec les pieds.
nefois des conseillers du general
ent envie ou à leurs compagnons,
ient que tout se perdist, esperant
ealer des charges en tenant bride,
qui sont si saouls de la guerre
incommodités, qu'à quelque prix
ls en voudroient voir la fin, mes-
l et perte du party. La bataille ne
clurre par pluralité de voix, et
res par passion ; il faut que ce
xerience et par affection au party :
ral est habile homme, après avoir
l de tous, il se doit resoudre soy-
qui il touche plus particuliere-
eur et la honte sont seuls à luy,
er commun à tous. Les capitaines
reil interest ; ils ne perdent leur
t de reputation, et treuvent tous-
n de composer ; mais la teste du
: en danger des ennemis, et d'au-
u roy ou de la republique qui luy
Faut aprendre par cela au gene-
combattre son avant-garde devant
moins l'un quant et l'autre, sans
rtifices necessaires de s'esbranler
marcher les autres, à ce que per-
ne à la fausse compagnie.

nde imprudence d'avancer des es-
cadrons et bataillons de gens de pied et artillerie pour gagner un avantage, si l'on n'est du tout resolu de les soustenir et hasarder la bataille, avenant qu'ils fussent chargés. Encore est-ce plus grande faute de les avancer et les separer de l'armée par quelque vallon, fossé ou bois, qui retarde la bataille et l'empesche de les secourir. Et de dire que l'on le fait à ruse, pour taster les ennemis et, selon leur contenance, marcher et suyvre la victoire, ou se retenir, selon que les troupes avancées feront bien ou mal : cest essay pourroit sembler bon à d'aucuns par sept ou huict cens arquebusiers, soustenus de quelque deux cens chevaux en païs fort, mais non de la quatrieme partie de l'armée, d'autant que la desconfiture d'iceux apporte une telle defaveur, que si les vainqueurs suyvoient leur victoire ils seroient en chemin de gagner la bataille entiere.

Quand l'une des armées defaict trois mil hommes à la teste de l'autre, c'est sa faute si elle n'a la victoire entiere, si ses ennemis ne sont dans un bon fort, d'autant qu'une telle defaicte apporte un si grand esbranlement et mauvaise opinion au reste de l'armée qui a souffert ceste perte, que la victoire poursuivie peut amener la totalle ruyne d'icelle.

Le sage capitaine se doit treuver des premiers au rendez-vous general, pour estre employé devant les autres aux occasions et evenemens fortuits qui arrivent d'heure à heure à la guerre : selon la diligence et promptitude le mareschal de camp donne les places honorables où s'acquiert l'honneur.

L'armée ou les escadrons et troupes qui veulent fuyr le combat, lesquels sont beaucoup plus foibles que ceux qui le desirent, se doivent descharger de leur bagage et marcher à grande traicte, sans endurer d'estre veus en presence ; autrement ceux qui suivent, debandans des gros de cavalerie, qui marchent plus legerement que ceux qui sont empestrés de bagage, contraignent les commis à la retraicte par pistoletades et arquebusades de tourner teste et s'engager au combat, sur peine d'estre defaicts et mis en desordre.

Ceux qui se retirent devant une armée qui n'est de guieres plus forte qu'eux, s'ils marchent à grande traicte, sans doute ceux

les suivent (audacieux de leur retraicte) s'avanceront, n'attendans les uns les autres, suivront en desordre; et lors se peut presenter une belle occasion, se resolvans, tous ceux qui se retiroient, au combat et chargeans resolument : il y a apparence, ou que ceux qui suivent n'y seront pas tous, ou que, voyans ce qu'ils n'eussent pensé, leur outre-cuidance tournera en crainte : ce qui adviendroit mieux, si ceux qui sont suivis prenoient une poste forte, pour à l'improviste charger ceux qui les poursuivent en flanc.

Ceux qui commandent les volontaires et autres doivent avoir leurs armes et grands chevaux proches d'eux, qu'ils ne tournent pas pour les aller chercher. Tel a tourné pour prendre son casque et son meilleur cheval, que ceux qui l'ont apperceu (ou par envie ou parce qu'il leur sembloit ainsi) luy ont imputé à fuitte : que si l'on est pressé, il vaut mieux combattre sans casque et comme l'on se treuve, que laisser passer l'occasion pendant que l'on cherche ses vallets.

Il a esté disputé des anciens et de ceux de ce temps, s'il estoit meilleur d'aller au trot au combat, ou d'attendre de pied coy les ennemis : il semble que l'esbranlement et le gallop accroissent la force des hommes et des chevaux pour faucher les escadrons; mais aussi elle donne beaucoup plus de moyen à ceux qui n'ont volonté de se mesler parmy cet eslancement, de faire halte, tenir bride et se depestrer de la charge : tellement que soldats nouveaux et desquels le capitaine ne se fieroit, il semble qu'il feroit mieux de les faire attendre en ordre et de pied ferme, du moins ne prendre le trot ou gallop que de vingt pas, parce que l'on cognoistroit ceux qui se desbanderoient, et les coüards auroient trop de honte de demarcher et quitter leur place à l'abordée des ennemis, d'autant plus aisément veus et recogneus de leurs capitaines, qui les forceroient d'estre vaillans mal-gré qu'ils en eussent.

Tous escadrons, combien qu'ils fussent de mil ou douze cens chevaux, si avant que se mesler ils sont chargés par soixante ou quatre vingts par flanc, sans doute cela les desordonne, tellement que venant puis après à la charge contre ceux qui leur sont en tes sont plus facilement emportés.

Ceux qui se retirent en gros et en ord souventesfois de beaux moyens de fair charges à ceux qui les suivent et qui les sent trop; et peut advenir telle occasion changent les pertes en victoires, ou da rendent celle des ennemis sanglante honorable.

Jamais le general ne doit estre à la te ceux qui poursuivent ses ennemis, d que s'il advient un desordre, et qu'il soi trainct de se retirer, toute son armée en pr un très-mauvais exemple : aussi n'est-il p au lieu ny en l'estat pour remettre l'ordre faire soustenir ceux qui sont renversés. Et encores est-ce pis de faire comme M. de Guise qui par trop d'ambition se meslant parmy ennemis fuyans, se fit blesser et renver de telle sorte, que s'il n'y eust eu de bon capitaines, on eust eu de la honte au lieu la victoire, qu'ils acheverent d'obtenir ap sa bleceure, en contraignant les deux mil tres de se rendre.

Avant que prendre party de retraicte, faut estre bien adverty de la resolution d ennemis. Deux mil hommes de cheval venan ce sembloit, à la charge à Dormans, et depu ils se rendirent à cent chevaux, qui n'avoi rien qui les soustint à quatre lieues d'eux; et si ces cent chevaux eussent pris party, M. de Guise blessé estoit pris, eux defaicts, et leur victoire retournée du costé des reistres.

Ceux qui par desespoir de leurs affaires veulent rendre y doivent bien penser : fa considerer que le trop de peur de la mort leur tourne le sens, d'autant que bien souv ceux à qui l'on se rend se contenteroient ne rien entreprendre les uns sur les autres.

Il faut considerer si les remedes d'un pr de mal present apportent point plus d'incom modité et d'hasard que la chose nuisible n'a portoit d'empeschement.

C'est faute de vouloir entreprendre de leve un advantage des ennemis et de n'y mett toutes les forces entieres, parce qu'il est croy ble qu'iceux voulans maintenir ce qu'ils a gagné, ils y porteront toutes les leurs.

C'est mauvais ordre en lieu estroict de s parer trois cens chevaux en quatre ou cin

es. L'ennemi venant serré avec deux cens, rsant ces petites troupes les unes sur les s, porte estonnement et desordre. Bien on faire charger trente chevaux devant, d on est en peine, pourveu que l'on les de près, parce qu'il y a assez large pour tirer et les empescher qu'ils ne nuisent x qui vont à la charge; mais cela n'est is en lieu estroict, autrement ils appor- plus de mal que de bien.

us lieux estroicts, serrés de rivieres et ontagnes, rendent les plus foibles egaux plus forts, et leur donnent encore plus ntage, d'autant que si le bon-heur les mpagne et qu'ils renversent les premieres es, les plus forts estans placés entre la e et les rivieres en lieu estroict, ceux qui uyent sont contraincts de se sauver dans qui les soustenoient, chargent les leurs, ent l'un sur l'autre et les renversent; les rieux entrent par les trous que les fuyards dans les escadrons des leurs qui n'avoient re combattu, et les bouleversent les uns es autres à la perte de tous.

est pourquoy l'on perd entierement en estroict l'avantage que la campagne donne forts pour faire arrester les victorieux escadron, lesquels, chargés par un au- qui leur est posé en flanc, n'osent pour- re, ou sont chargés par ledict flanc de qui, n'ayant encore combattu, les em- ent facilement.

ue si on est contrainct d'aller chercher le bat en lieu si estroict, il faut trouver moyen emy de la coline de placer des troupes de alerie ou d'infanterie, pour charger par c les victorieux; et s'il ne se pouvoit, il droit mieux s'aider de l'infanterie en ces x si estroicts, ou ranger la cavalerie à fort de front, et empescher, par quelques riots qui marcheroient devant eux, que les ards des leurs ne se jettassent dedans eux, u'ils fussent contraincts de couler du long, que, s'ils estoient poursuivis, les troupes les soustiendroient eussent moyen de char- en flanc, ou du moins d'aller au combat s empeschement.

es escadrons ou regimens d'infanterie ou alerie, qui, pour se treuver trop engagés abandonnés des leurs, se rendent, doivent estre soudain desarmés ou defaits; autrement si, demeurans en gros, la victoire change de nom, sans doute ils reprendront le party des leurs avec la victoire.

Lors que l'on juge à la fin du combat que les ennemis font ferme par leur retraicte au- près ou derrier leur infanterie et tesmoignent qu'ils n'ont pas la mesme ardeur qu'auparavant les charges, il se faut resoudre à en pas- ser outre et hasarder, parce que sans doute ceste froideur et mauvaise mine sont les voi- sins de la perte des ennemis.

Il est fascheux d'attaquer ses ennemis en lieu là où l'on ne les peut totalement defaire, comme lors qu'ils ont recogneu une place par laquelle ils se peuvent retirer, s'il leur advient un desastre, dans un passage ou lieu fortifié où la victoire ne peut estre suivie pour le peu de cognoissance que l'on a de l'assiete.

Il y a bien difference entre ceux qui se ser- vent d'estrangers pour subvertir un estat, et ceux qui se servent de ceux du païs pour le maintenir; les cœurs de ceux qui combattent pour la solde, et de ceux qui combattent pour leurs biens, femmes, enfans, ne sont sem- blables.

Quand un grand se treuve empesché et qu'il crie qu'il se rend, sa prise n'est asseurée qu'il ne soit demonté, désarmé et hors de la place, parce qu'au moindre changement un coup d'esperon le peut sauver.

Les conquerans doivent chercher de com- battre : il s'en faut beaucoup que ceste maxime soit generale, laquelle peut servir à ceux qui sont les plus forts d'hommes et d'aguerriment. Nonobstant que la coronne n'appartienne de droict à l'entrepreneur, s'il est receu par la plus grand part des villes du royaume, il n'est plus conquerant, mais bien celuy à qui la succession de l'estat appartient, et auquel n'en reste qu'une petite partie. Celuy qui a le gros de l'estat, les villes, l'argent, la faveur des estrangers, peut mieux subsister que celuy auquel ne reste qu'une portion du royaume.

Les clercs qui donnent conseil de donner la bataille ne doivent estre creus; ce n'est ny leur mestier ny leur profession de cognoistre en quoy consiste la force des armées. Ceux qui participent à l'honneur et à la honte, au danger et au salut, doivent estre plustost

creus que les robes longues, qui bien souvent, pour se fascher de la guerre ou pour autre dessein particulier, conseillent d'hasarder le general du party.

Quand en un conseil de combattre il se treuve un capitaine de mediocre reputation, proposant, s'il y a cent raisons qui suadent la bataille, qu'il y en a deux cens contraires qui la defendent, il faut considerer, peser, repasser son advis, parce que la perte d'une bataille traisne après soy une telle ruine, que, quand mesmes les raisons se balanceroient, il faudroit choisir celles où il y a moins d'hasard.

La difference est escrite en ce discours, du courage des estrangers qui combattent pour l'argent, à celuy de ceux du païs qui defendent le leur : la fortune appuyée sur les mercenaires et auxiliaires est perilleuse. Les arriere-gardes ou osts de reserve, qui ne combattent qu'à toute extremité, font le gain des batailles ; ceux qui n'en ont point ont un grand desadvantage. Quand les ennemis font halte, si on ne se sent un grand advantage d'hommes ou de courage, ce n'est pas sagesse de sortir de sa poste pour l'aller chercher.

Que sert-il d'avoir donné un bel ordre que la cavalerie ne marchera point devant les picques, que l'on attendra les ennemis, si à la veue d'iceux la chaleur ou imprudence transporte les osts de cavalerie, et leur fait couvrir leur infanterie, et empeschent l'arquebuserie de les favoriser, estant contrainte toute l'armée, par le commencement du desordre, de s'estre trop avancé, de prendre une autre forme à sa perte ?

Nonobstant que l'ennemi semble monstrer le flanc pour gagner un village ou un petit advantage, il ne faut que le desir de prendre l'occasion ou de l'empescher face sortir les troupes de l'ordre qui leur sera esté donné.

L'artillerie doit estre placée à l'eminence devant, et au lieu qu'elle puisse offencer les ennemis ; celle qui tire la premiere a l'advantage, depuis que par mutuel consentement l'on s'est approché aux canonnades, et qu'elles portent dans les troupes avec beaucoup de dommage, qu'il semble estre force d'aller aux charges : l'on y peut aller, avec ceste exception que, quelque danger des canonnades qu'il y ait, il ne faut rompre l'ordre prescript, et ceux qui sont ordonnés de combattre premiers, les laisser faire et les seconder ainsi qu'il a esté conclud.

Il est necessaire de prendre une telle place, que l'on ne puisse estre contrainct de la laisser par l'offence des canonnades : que si l'on est forcé de l'abandonner pour aller aux ennemis, que la plaine soit egalle, pour toujours advancer l'infanterie et les picques devant, ne avoir bien projetté si encor entre deux il y a une assiete forte pour la reprendre avant le combat.

Ceux qui mettront les reistres sur le flanc droict d'une bataille, sans doute ils la mettront en desordre, parce que leur aguerriment n'est pas de passer au travers des escadrons, mais bien, ayans tiré leurs pistoletades, de tourner à gauche et faire le limaçon pour se mettre en seurté, et aux lieux où ils puissent recharger leurs pistolets ; ce qu'advenant, tournant sur la gauche, ils rencontrent l'ordonnance de leur bataille et la rompent. Au contraire, s'ils sont en ordre sur la pointe gauche de l'armée, ils ne peuvent rien rompre, faisant leur limaçon à gauche.

Ce n'est pas bien fait de faire aller les reistres et personnes de peu de valeur les premiers à la charge ; leur route touche au cœur de tous ceux de leur party : au contraire, si les premices du combat sont heureuses, elles animent le reste à bien faire.

Certainement l'advantage est très-grand de la part de la cavalerie qui est assistée d'arquebuserie, lesquels bien conduits font trebucher les plus beaux des ennemis devant qu'ils puissent estre meslés.

Le general est par dessus le mareschal de de camp : c'est un coup de chef de changer l'ordre à la veue des ennemis, et si après l'avoir fait il en prend mal, il s'en doit prendre à soy-mesme qui n'a voulu croire, et non pas aux autres.

C'est en vain que l'on se travaille de se rallier, après une routte, sur l'asseurance des bataillons de Suisses qui ne sont esté chargés, s'il n'a esté fait dès le commencement un grand ost de reserve, lequel, n'ayant point combattu et faisant teste devant les Suisses, donne temps à ceux qui s'enfuyent de se remettre en bataille auprès d'eux. Autrement, s'il n'y a ost de reserve, lors que l'on se pense

, les victorieux font le tour des batail-
e gens de pied, n'en donnent le loisir, et
t facilement ceux qui se veulent r'allier.
jamais l'advis estoit à rejetter de ceux
isent qu'il faut donner la bataille, d'au-
que les estrangers par faute de payement
ulent retirer, et qu'eux s'en allant l'ar-
est rompue et la campagne perdue,
ssi bien l'on ne perdra que ce que l'on
t perdre, c'est à ceste bataille icy que
nseil devoit estre rejetté, qui estoit
é par des clercs et gens de robe longue,
e sçavoient pasque ce n'est pas beaucoup
erdre les estrangers, mais que c'est beau-
, et mesmes le tout, de perdre l'honneur
e bataille, qui emporte la piece et faveur
villes, des soldats et des intelligences.
est grande habileté d'avec mil chevaux
epestrer de deux mil et de quantité d'in-
erie, ce qui n'est esmerveillable à ceux
font practique du mestier de la guerre,
que l'on a une ville pour retraicte asseu-
telle que Sainct Denis. Jetter de l'infan-
e dans des villages retranchés, coucher
asarder deux cens chevaux pour faire
e de combat au front des ennemis, cepen-
t prendre la gauche d'iceux sans se mesler
c eux ny les charger, et, ayant gagné le
rier des escadrons et bataillons, tourner
nonstrer la ville de retraicte à ses compa-
ns, n'y ayant salut qu'à la regagner.
ux vont à la charge devant mesme que les
emis ayent quasi tourné visage à eux, et
llardement passent à travers pour gagner
r retraicte et le derrier de leur infanterie,
'ils avoient laissé dans les villages. Certai-
ment qui pourroit faire charger deux cens
evaux par le derrier des escadrons ennemis
ant qu'aller au combat, seroit un grand
vantage, et faut confesser que l'admiral de
ligny estoit capitaine.

Ceux qui ont assiégé une ville doivent le-
r le siege pour combattre les ennemis s'ils
nt forts, ou pour se retirer, et y employer
nt sans separer ses forces. Les armées l'une
vant l'autre, il faut estre resolu de se bat-
e, et marcher contre les ennemis si la plaine
t esgalle et que la situation soit aussi advan-
geuse d'un costé que d'autre; mais si l'on
ut attendre devant les ennemis qui viennent au combat, il faut donc mettre la cavalerie en lieu que l'artillerie ennemie ne donne dans eux; autrement les soldats contraindront leur chef de les mener desordonnement au combat, ou y voudront aller eux-mesmes forcément, qui causera la perte. Il faut juger et prendre garde quelles gens sont ceux qui viennent au combat, pour ne prendre point de pistoliers bien montés et armés pour arquebusiers à cheval, comme fit Balagny, bastard de l'évesque de Valence, qui fut cause de la perte de la bataille que M. de Longueville gagna.

Les corcelets usités aux compagnies françoises, composées de bourguignotes ou sallades et brassarts, avec des larges espaulieres et longues tassetes, sont empeschantes, malaisées à porter, et ne parent des pistoliers, qui coulent du long des rangs; aussi les soldats s'en defont et en jettent une piece après l'autre. Il seroit mieux avoir un plastron à l'espreuve, du moins ceux du premier rang, garny de moignons et tassettes de mailles, une coiffe ou secrette de fer sous le chapeau. Un liston de fer au bras gauche suffiroit pour armer les picquiers, sans qu'il soit nécessaire leur armer le dos, lequel estant veu par les ennemis, ils sont defaicts; et eux se souvenans n'estre armés que par le devant, tourneront toujours le visage. Les morions, avec leurs larges bords et grandes oreilles, empeschent les arquebusiers; les crestes, les poinctes, ne sont qu'ornemens; une secrette de fer avec un petit orle pour empescher que le coup ne glisse sur le visage leur serviroit mieux. Ils se peuvent parer de leurs arquebuses, et ne sont tués le plus souvent par la teste, ains par le ventre, où les cavaliers portent plus ordinairement leurs coups. Les piques sont les meilleures armes des gens de pied, lesquelles ne doivent estre empeschantes ny rompantes, non si grosses aux François et Espagnols qu'aux Suisses et lansquenets; entre lesquelles celles des premiers rangs doivent estre les plus renforcées, celles des troisieme et quatrieme les plus legeres, parce que les unes soutiennent et les autres frappent. Les halebardes, pertuysanes et demy-piques de six en six rangs de picquiers sont utiles à la meslée, d'autant que les piques ne se tournent si facilement: que si la force des combats estoit

aux gens de pied comme au passé, il y a apparence qu'elles serviroient beaucoup, d'autant qu'il se faut approcher et venir aux mains; et depuis que l'infanterie à l'infanterie est meslée, et les premiers coups donnés, les piques ne se manient pas facilement. Les Romains, ayans combattu et vaincu les phalanges macedoniques contre le roy Perseus, ne changerent pour cela leurs dards, plus legers que nos pertuisanes, d'autant qu'ils en jettoient aucunes contre les ennemis. C'est pourquoi a été proposé que les gentils-hommes ou soldats cuirassés avec l'espée et le pistolet, venans aux mains, pourroient vaincre estans meslés un bataillon de Suisses, et au change de leurs coups de taille et d'espées à deux mains, donner des coups d'estoc et de pistoletades. Le plus de mousquets qu'il y peut avoir aux regimens, c'est le meilleur; peu de cuyraces au premier coup y resistent; appuyés ils tirent justement. Quelques arquebusiers à rouet sont necessaires pour tirer derrier les premiers rangs, et pour un temps de pluye: les montures des arquebuses des Espagnols et Italiens sont plus utiles que les courtes inventées par les François, qui sont fautives.

Dieu est seigneur des batailles: preud'hommie y peut plus que prudence. Les sages n'hasardent que par force; c'est donner son honneur, vie et bien à jouer à autruy. Nos péchés, inimitiés, inexpertises, desordres, peur, terreur panique, marché tost, tard, bruit, poudres, confusions, emulation et envie, peuvent perdre une bataille. La multitude est mal-aisée de mettre en ordre, et plus de l'y maintenir; le chef n'est en tous les escadrons pour l'observation de ses ordonnances. Tout se change par divers accidens non preveus. Rarement, en tant d'agitations, de crainte de mort, d'arquebusades, de bruits, de coups, de cris, de son de trompetes et tambours, l'esprit peut demeurer en son assiette, ni les communs capitaines en leur bon sens. L'hardiesse des soldats n'esgale celle d'un général; l'interest n'est semblable, le peril est commun; la perte ne leur est importante, leur but est de se tirer et depestrer du danger.

Les soldats romains, participans au gouvernement de la république, estoient plus interessés à la perte ou à la victoire, que ceux qui n'y sont obligés que par la solde: qui s'hasarde doit estre asseuré de l'adva de valeur, nombre, ordre, conduite, af des siens. Plusieurs sans argent ont dit: ne perdons que ce que nous devons p aussi bien les soldats non payés no seront. » Il vaudroit mieux estre abs cinquante fois, et se retirer, que de une bataille. Il est aisé à un capitaine d pescher de combattre: un ruisseau, un haye ou costeau, servent de barrieres qui ne se veulent précipiter desavanta ment. Le bien placé ne peut estre assail perte; la mousqueterie dans les lieux maisons, bois ou fossés, empesche d au combat sans recevoir toutes les Tirer par troupes et à propos, avant cavalerie puisse venir aux mains, t d'estroictes advenues pleines d'arqueb empesche de charger. Ceste infanteri fiée d'assiete, un coup en vaudroit qu ceux que l'on tire en peur devant le drons en la campagne; la bataille ne donner que ceste infanterie ennemie desplacée. Reste l'invention de faire v combat à coups de canon: le remede choisir une place eslevée en front; u pendant en arriere met l'armée à co les canonnades ne peuvent offencer premier rang, ne laissant montagne qui puisse estre occupée.

Si la force est en la cavalerie, que l'ar place en campagne, en despit de celle plus forte de gens de pied; si elle l chercher, la plus forte cavalerie fera pi l'autre à l'entour des bataillons de g pied ennemis, qui les verront defaire présence sans les pouvoir secourir; pu valerie et infanterie joinctes ensemble, ront la forte et meilleure infanterie. Re moyen à la mauvaise cavalerie, d'estre derriere tous les bataillons d'infanterie n'est en plaine; et que la bonne ca face le tout de l'armée, elle la mettra e blable peine. La mauvaise cavalerie doi cachée derriere les gens de pied, fortif chariots, de hayes ou fossés, avec qu espaces estroictes et vuides, pour alle charges, lorsque la cavalerie ennemie aux mousquetades; et faudroit qu'elle

, après les avoir chargés, pour se retirer recouvrir de piques sans apporter desor-
Si les forts de cavalerie approchent leur erie, l'infanterie la peut gagner par en-
ises à l'improviste, temporisant, couvert endant du costeau, de retranchemens ou s; jusques à ce que la cavalerie ennemie oigne à l'entrée de la nuict pour aller , pourront considerer s'il sera bon d'en-endre. Les forts de cavalerie desirent les ies; voyant leurs ennemis placés forte-, tournent pour couper les vivres; les sés les empeschent, se placent sur une ri-e, ou proche d'une ville d'où ils peuvent r vivres: celuy qui a le dernier escu et , par retranchemens, a la victoire.

eux qui ont eu de grandes infortunes, qui perdu des batailles, sont plus expérimen-que les victorieux; la prosperité fait sortir ommes d'eux-mesmes, et leurs esprits ne sent qu'à recevoir le fruict de leurs labeurs, e donner du plaisir, au contraire des in-unés, qui gravent en leurs esprits leurs heurs, par qui commencés, pourquoi, comment ils sont arrivés, recevant au-d'admonestemens que de fois ils y sent: tellement, que, se trouvant en eil hasard qu'ils ont esté, ils ont tant de inte de tomber aux mesmes fautes et mal-rs, qu'ils soupçonnent et pourvoyent à s les evenemens fortuits qui peuvent ar-er. Celuy que la prosperité a accompagné it qu'elle ne le laissera jamais, et que elle en doit de reste: sans soin, consideration, prevoyance, se porte aux hasards et affaires, nt l'issue, differente à celle du passé, luy t cognoistre l'instabilité de cette vie. Pour-u que ceux qui ont perdu et ceux qui ont gné soient de mesme sens et prudence, il udroit mieux prendre l'advis des malheu-ux que des heureux, parce que les accidens i arrivent ne viennent coustumierement la faute de prudence et prevoyance du ef, ains de quelque chose que les payens t attribué à la fortune, et que nous reco-noissons venir de Dieu, pour la punition des échés des hommes ou autre cause secrette, faute des capitaines et soldats qui sont us les generaux; quoy que bien comman-és, ne suyvent l'ordre qui leur a esté donné; subjets aux passions, ostentations, crainte et ardeur, comme hommes. Et les fautes ne peuvent estre attribuées au sage general qui avait pourveu à tout: mais il ne peut tenir les cœurs, les brides, ny les esperons de tous les bataillons et escadrons, ne pouvant estre par tout.

Les Espagnols blasment les François des traictés qu'ils ont avec les Turcs et heretiques; eux sont tombés en mesme faute par les traictés faicts avec les Hollandois et autres; et n'a pas tenu à eux qu'ils n'ayent un ambassadeur à Constantinople, ce qu'ils n'ont pu obtenir.

Desseigner un successeur à un general d'armée ou gouverneur de place, est quelquefois perilleux, et qu'ils ne laissent tout en desordre, à ce que celuy qui leur succede n'acquiere plus de reputation qu'eux, et que par ses fautes il monstre le prejudice du changement. Il faut donc prevenir ces desseins, qu'ils soient plus tost hors de charge qu'ils n'en soient menacés, soit les envoyant querir à la cour du prince, ou les employant en quelques autres effects où ils ne puissent nuire.

Ceux qui ne se fient en leur cavalerie par manquement de courage ou de nombre, ne la doivent mettre en lieu où elle puisse estre chargée; le mieux est de les placer derriere les gens de pied, tellement qu'il ne se puisse aller à eux que l'infanterie n'ait combattu: ce que cognoissans les forts de cavalerie, doivent tenter par canonnades de deloger l'infanterie de son assiete, avec discretion de n'engager leurs canons trop proche: les moyennes coulouvrines avec double attelage sont propres; se peuvent mener et retirer au trot selon la necessité. Et d'autant que le devoir de l'infanterie est de se placer sur une coline, dont le pendant derriere les premiers rangs oste le dommage de l'artillerie, qui fiert tousjours haut et n'atteint que ceux qui sont aux premiers rangs, ceux qui sont plus forts de cavalerie doivent tourner avec leur moyennes coulouvrines sur le flanc de l'assiete des ennemis, lesquels les endommageront et contraindront de deplacer en present, s'ils ne sont couverts de bois, ou que la coline ne soit en pendant de tous costés. Pour ne rendre les foibles de cavalerie inutiles, faut observer des espaces entre les bataillons et chariots,

pour (après que les ennemis temeraires, ayant trop approché, tirés par l'infanterie, plieront aux mousquetades), sortant la cavalerie par ces espaces vuides, faire leurs charges, et suivront, s'ils le cognoissent necessaire; sinon, faisant le caracol, se retireront par les lieux et espaces vuides qui leur seront esté monstrés pour retraite, repassant entre les mesmes bataillons, là où si les ennemis sont si fols que de les suivre, ils se trouveront chargés d'une autre cavalerie, et par flanc combattus de mousquets et de piques; et trouveront encor un autre espace ou barriere de chariots, qui les gardera d'enfoncer dans le cœur du camp, ainsi que monstrent les portraits que j'en ay faits. Ceux qui sont plus forts de cavalerie doivent chercher de combattre en campagne : les escadrons ne doivent estre placés l'un après l'autre; s'ils sont huict en advancer quatre, les autres placés plus en arriere, au droit des grandes espaces vuides qui demeurent entre les quatre premiers. Et pour empescher contusion que les uns ne se renversent sur les autres, quelque quantité qu'il y ait d'escadrons, il les faut mettre en deux rangs si esloignés les uns des autres, que la defaicte de l'un ne nuise à son plus proche, et ceux qui se retirent puissent prendre la gauche ou la droicte sans apporter confusion, donnant commodité à ceux qui les soustiennent de charger en flanc ceux qui les poursuivent, sans rencontrer les leurs qui se retirent. La vaillance de la cavalerie estant creue fermement par les arquebusiers, il n'est pas tant necessaire de les placer en lieu fort; la bonne opinion qu'ils ont d'icelle les fait tirer dans la plaine asseurément; laquelle cavalerie par sa seule force se peut exempter d'inconveniens, observant de ne loger incommodement si près de leurs ennemis, que par l'entreprise d'une nuict ils puissent estre deffaicts; moins se porter dans les charges avant que desloger la mousqueterie, qui dans lieux forts flanque les ennemis, lesquels, ne pouvant aller à eux la cavalerie, il faut deplacer par l'infanterie.

Desloger en presence, c'est hasarder la bataille, oster le courage et l'ordre aux siens; si ce n'est de nuict, les ordres ne se changent sans peril en presence : il se peut donner divers preceptes. Il faut mesestimer ses ennemis devant ses soldats sans les mespriser en son cœur; ne croire au premier bruit qui vient considerer les personnes, d'où ils sont, leur naturel; faire recognoistre par gens expérimentés amis du chef; soupçonner leurs rapports selon leur tardiveté ou chaleur; ne se laisser persuader sur le bruict des capitaines faire taire les chefs et soldats qui donnent leur advis mal à propos; resoudre les affaires à trente pas des escadrons avec peu de chefs; ne se laisser porter à l'hastiveté, aux bruicts, aux bonnes nouvelles ny aux coups de canon; prendre temps de se resoudre raisisement; considerer si son esprit est en bonne assiete, si le desir de combat, la crainte d'icelluy, la colere, les diverses paroles des chefs ne l'ont point esbranlé. La pluralité des voix n'est la meilleure; peu concluent à l'hasard, participans au danger et non à la gloire du chef. Ne soient jamais mis les escadrons l'un derriere l'autre, ou autrement un deffaict en rompt plusieurs. Tout escadron qui charge, quoy que victorieux, se rompt en chargeant : qui le charge par flanc l'emporte. Celuy qui a plus d'escadrons a l'advantage : ils ne doivent estre de plus de trois cens chevaux, qui peuvent faire dix rangs. Mettre douze des mieux montés au premier rang, doublés et triplés de semblables derrier eux aux autres rangs, et les placer dans le milieu ou sur un costé de l'escadron; cela fend et ouvre comme un coin fait l'arbre. A chaque rang un chef, au derrier des mareschaux de logis frappant les poltrons. Les soldats se doivent mener au pas, ou au petit trot, à la charge, ou ils s'en dispensent; faut s'arrester souvent pour voir si tout marche, les chefs les écriant par leurs noms. En ces haltes, à quarante pas des ennemis, se doit laisser tirer les enfans perdus et arquebusiers à pied. La cavalerie ne doit estre chargée d'armes; le devant du casque, trois lames des tacettes, moignons et devant de cuirace à l'espreuve, et non par derrier, pour n'estre combattus de ces armes. Les pistoliers sont les meilleurs; et s'il y a quelques lanciers italiens, il les faut mettre sur les flancs droicts pour charger aux gauches ses ennemis. Sera assez de soixante lances à un escadron; et seroit mieux qu'il n'y en eust

du tout : icelles lances doivent charger
: flanc proche des derniers rangs des en-
s. Il faut un ost de reserve, qui jamais
mbatte que la victoire ne soit asseurée;
llerie ne soit placée en lieu trop haut,
ement elle tire à plomb et ne tue qu'un
me ; il faut qu'elle raze. Il n'est que les
s chargés au logis, ou des arquebusiers
rés d'un fossé, ou des piques. Le duc
arme, voulant faire combattre ses lan-
, les mettoit par cent chevaux en croix,
ant que, donnant dans un ost de trois
pistoliers, les premiers seroient battus,
second desordonneroient, et les troisieme
quatrieme emporteroient. Quoy qu'ils di-
, l'advantage est de ceux qui vont en gros
rois cens. Soient mis les meilleurs hommes
fronts, c'est un prejugé; les premieres
rges ostent ou donnent le cœur. Regarder
les meilleurs ne chargent pas les pires,
ntant que les meilleurs du costé des enne-
demeurans sans estre occupés et chargeant
plus foibles, la victoire demeure en doute.
droit encores debattre un coup comme à
izolles. Dans les charges il ne faut aller
au petit trot et se r'allier; la charge en
ic est la ruine des escadrons. Il est neces-
re d'avoir cinquante chevaux tirés pour
stenir ses ennemis s'ils en avoient autant
ur charger en flanc; et s'ils n'y pretendent,
it faire ce qu'ils devoient faire; les embar-
sent fort et diminuent leurs forces. Certai-
ment un regiment de mil chevaux, s'il est
argé de cent par flanc avant que se mesler,
minue fort de sa force; de mesme ceux qui
argent cent pas devant les escadrons don-
nt grand advantage à ceux qui les suivent.
ne se faut point fier que la cavalerie soit
rs de combat, qui est entre des regimens
gens de pied, parce qu'il n'y a pas plus de
ril d'aller à eux, que s'ils estoient en cam-
gne flanqués d'arquebusiers; et pour la
ettre hors de combat il la faut mettre direc-
ment derriere les bataillons de gens de pied,
nt ils peuvent sortir quand les ennemis plie-
nt aux mousquetades, ou affoiblis de char-
er dans les piques.

Des coureurs forts réussit souvent de bons
fects, et n'engagent s'ils sont reversés : le
ge capitaine au combat qui tient sa troupe esloignée, les reçoit; et se retirent ensemble avec prudence. Les escadrons incommodés d'artillerie, ou tentés de belles occasions, ou desirans d'eux mesmes reparer un desordre, ne doivent se mouvoir sans commandement du general ou du mareschal de camp : pensans bien faire pour leur salut, ou de quelques particuliers, ils hasardent le gros des batailles dont ils ne sçavent le nœud : ardeur, crainte, hayes, fossés, rompent l'ordre des combats. Il est mieux de souffrir les canonnades et mousquetades des ennemis, que, pour se trop tost advancer, couvrir les siennes et les empescher de faire effect. Marcher au pas, et par consideration petit trot, faisant halte, par fois retient le commandement; la confusion se glisse aisement parmy les trop hastifs. Quelque fort que l'on soit de cavalerie, il ne faut attaquer ses ennemis flanqués d'infanterie sans y en mener, et les desloger, si ce n'est que la victoire soit toute apparente. Ceux qui sont bien placés ne doivent de chaleur abandonner leurs postes, mesmement voyant les ennemis venir à eux. Il vaut mieux recevoir en son assiete favorable, qu'en sortir pour les aller chercher : la routte des premiers escadrons porte malheur et mauvais exemple au reste, qui juge l'issue du combat par les premiers evenemens. Les fronts doivent estre de bons hommes; les osts de reserve sont necessaires conduicts par bons capitaines et qui ne s'estonnent de voir leur armée en routte; ils ont plusieurs fois donné la victoire aux vaincus; c'est pourquoy les victorieux doivent suivre sans debandement. Plusieurs ont opposé les plus foibles aux plus forts, à ce qu'iceux forts, s'eschaufans à les suivre, se desordonnent, soient chargés en flanc et defaicts. Aucuns, par grandes escarmouches souvent rafraischies, ont tenté l'evenement du combat, qu'ils ont pris à heure et à temps, et sur les mouvemens ou demarche de leurs ennemis ont changé l'escarmouche en bataille. Le general ne peut estre par tout, il doit avoir des mareschaux de camp et vieux capitaines qui le soulagent, sçachent son but, son intention, et courent de costé et d'autre. La multitude de ceux qui demandent ce qu'ils ont à faire; les divers evenemens parmy tant de cris, de bruits de trompetes, de tambours,

ne se peuvent pourvoir ni remedier par un seul : de tant plus il est necessaire que l'ordre soit dit et escrit avant le combat, qui apporte tant de confusion, meslant l'ordre prescrit et celuy qui seroit necessaire en present, que la fortune y a bonne part. Infinis autres preceptes se peuvent donner qui ne sont icy.

Inimitié ancienne ny offence nouvelle n'empeschent les princes de se reconcilier et s'associer avec leurs ennemis ; ils ne se ressentent du passé au respect de leur utilité.

L'interest est le maistre de tout, et ne faut faire aucun fondement (principalement en France) sur ces divorces, lesquelles finiront lors que l'un ou l'autre aura moyen de contenter son ennemi, ou de le faire craindre.

Toutes lettres portans reddition aux assiegés doivent estre suspectes ; l'artifice est commun aux assiegeans d'en contrefaire ; et ne sçay comme les anciens ont esté si grossiers que d'y adjouster foy, et encore pis de les faire voir et publier parmy les soldats.

Ceste victoire fut importante, le marquis du Gast devoit entrer au Lyonnois s'il n'eust esté defaict. M. d'Anguien offre de prendre Milan à l'aide de Strosse et de ceux de La Mirande sus pied en Italie pour le roy. Sa Majesté commande de prendre Carignan, et de luy renvoyer ses forces ; il est obey à l'un et à l'autre. Strosse, au bruict de ceste bataille, pense aller au siege de Milan, court à sa defaicte par le manquement de cavalerie que M. d'Anguien luy devoit envoyer, de sorte qu'il fut rompu à deux journées du camp des François, où plusieurs se sauverent. L'alarme de l'entrée de l'empereur retire les forces de Piedmont en France. Après qu'elles eurent pris Albe joincts à Strosse, ils firent suspension d'armes et vont au secours de France. Quatre vingt mil hommes et dix huict mil chevaux doivent assieger Paris. L'Anglois ayant pensé à faire les affaires, assiege Boulogne au lieu de Paris. Guillaume de Fustemberg gagne par famine Luxembourg ; l'empereur joint à luy prend Commercy et Ligny. Le roy, sans estranger, est blasmé des siens, à quoy il respond qu'il n'en veut qu'au declin de l'armée imperiale. L'empereur assiege Sainct Dixier, au lieu qu'il devoit assieger Paris, huictiesme juillet 1544, esmousse les pointes de ses feux. M. le Dauphin et le sieur d'Annebault viennent à Jaillon, mettent la riviere de Marne entre leurs ennemis et eux ; jettent M. de Brissac à Vitry, avec des gens de pied et des chevaux legers. Il en est deslogé, et son infanterie defaicte, apprenant qu'il ne se doit garder un logis que l'on ne veut secourir à la teste d'une armée ennemie. Deux coups de canon tuent La Lande, premier des assiegés ; et le prince d'Orange, seconde personne des assiegeans. L'empereur donne l'assault redoublé de toutes les nations, et est repoussé, tant parce que la bresche avoit laissé des flancs, que pour ceux qui estoient couverts.

L'empereur, la sappe tentée, desespere de la prise ; invité à parlement sur lettres contrefaictes de M. de Guise, contenant aux assiegés que le roy ne les pouvoit secourir. Ces escrits, le peu de vivres, le devoir qu'avoient fait les assiegés, fait rendre le comte de Sancerre, après avoir adverty le roy qu'il attendroit huict jours secours. Il avoit donné temps aux Suisses et forces de Piedmont d'arriver ; le dauphin menace de bataille l'empereur ; ayant despendu temps et argent devant une bicoque ; l'Anglois, ne voulant quitter Bologne, manquant à la promesse d'assieger Paris, l'empereur entend à la paix. Il avoit premedité de tenter le chemin de Paris, et, s'il trouvoit grand obstacle, resolu à la retraicte par Soissons, se parant de rivieres, comme il fit. Les deputés furent messire Ferrand de Gonzague et Granvelle, l'amiral d'Annebault et le garde des sceaux de France. Ils ne font rien au premier parlement ; les armées se voyent près Chalon, la riviere entre-deux : le comte de Fustemberg la veut sonder de nuict, il est pris. L'empereur prend Espernay, passe la Marne à tous evenemens, feignant vouloir aller en Brye, où le dauphin se retire ; couvre Paris, dont l'espouvante des habitans, qui se sauvoient en Normandie, en despit du cardinal de Meudon, fait croire que si l'empereur eust marché droict à Charenton, que, l'armée du dauphin deplaçant, eust mis Paris en branle. Le dauphin prend le temps, requiert au roy François que le connestable soit r'appelé ; la faction de madame d'Estampes et d'Annebault contrarie ceste proposition, envoyent querir M. d'Orleans ; tout est en mes-

fance. Si les Anglois et l'empereur se fussent bien entendus, ils mettoient en mauvais estat la France. L'empereur à Chasteau Thierry, sur les deux chemins, resout sa retraicte par Soissons, lieu par luy dès long temps premedité. *Le roy*, sçachant la prise de Bolongne par l'Anglois, envoye M. d'Annebault à l'empereur pour la paix desirée des deux parts; Sa Majesté pensoit avoir beaucoup fait de sauver son royaume, et l'empereur son armée ruinée. Le roy en fut adverty; mais son sang estoit refroidy de vieillesse et fortune passée. La paix se fait : l'un se contente de paroles, l'autre d'en donner. L'empereur continue ses artifices, promet Milan, sa fille ou sa niepce à M. d'Orleans, dans huict mois; se reserve les chasteaux du duché jusques à ce qu'il y eut enfans de ce mariage, et le roy devoit rendre le Piedmont. Incontinent Sa Majesté donne sept villes, partie du Luxembourg; l'empereur en rend un tiers moins, resolu de tromper de Milan. Le roy feint ne le cognoistre; estant saoul de la guerre, se contente d'estre trompé.

Lettre de M. de Villefrancon, frère du sieur de Tessannes, à un de ses amis, sur la sortie de l'empereur, par laquelle paroist la peur de ceux de Paris.

« Monsieur mon compagnon, pour satisfaire » à vostre desir, je vous diray qu'au partir du » camp de Jaillon, voyant que l'empereur s'en » alloit le chemin de Paris, nous dressasmes la » teste de nostre camp droict à Brye-Comte-» Robert, pour estre au devant de luy. Et es-» toit nostre deliberation (s'il fust marché » plus avant) que nous allions camper au pont » de Charenton, et de là au marché aux pour-» ceaux, où l'on s'estoit fortifié un camp. Et » estoit la ville si espouvantée, qu'il n'y avoit » demeuré que bien peu de gens; et sans que » le roy y alla, je croy qu'il n'y fust demeuré » personne. Selon qu'il se disoit que l'empe-» reur venoit à Paris, M. le dauphin manda » au roy qu'il seroit bon d'envoyer querir » M. le connestable pour mettre dans Paris: » le roy le trouva fort mauvais, et envoya » querir M. d'Orleans pour aller audict Paris, » lequel y alla en poste, et je demeuray au » camp. Pendant cela l'empereur marcha » droict à Chasteau Thierry, où ses gens ont » beaucoup gagné, car l'on n'avoit rien retiré; » et en faisant ce chemin l'on traictoit tous-» jours la paix, et estoit à accorder des ota-» ges. Et ce qui differoit de passer outre, es-» toit à ce que ses gens fissent leur profict. » Toutesfois il fut defendu de ne rien brusler; » et n'a-on pas bruslé en tout six ou sept vil-» lages. De Chasteau Thierry il dressa son » chemin droict à Soissons, où il a sejourné » trois jours; et là fut faicte la resolution de » la paix, la ville ayant esté auparavant pillée; » et n'avoit le peuple rien tiré; ils ont faict de » grands butins. Et fust mandé M. d'Orleans » pour venir trouver l'empereur audict Sois-» sons. Et partit ledict seigneur de Paris en » poste, et me manda au camp que je l'allasse » trouver à Villiers Couterests; et y arrivas-» mes jeudy au soir; et le lundy, en poste, » nous vinsmes disner audict Soissons. Et en » estoit deslogé l'empereur, et estoit à Nicy. » Passasmes nos chevaux de poste fort las et » vinsmes audict Nicy, où le vice-roy nous » vint au devant avec un roy d'armes et vingt » et cinq chevaux, et dict à Monsieur que » l'empereur estoit delogé, et qu'il alloit cou-» cher à Crespy en Launois, à trois lieues de » là. L'admiral vint aussi au devant, et presta » une haquenée à Monsieur. Et nous sur nos » aridelles par les chemins rencontrasmes l'ar-» riere garde de l'empereur; et y avoit trois » fois plus de bagage que nous n'en avions, » en grand desordre. Si nous eussions rien » valu, nous en avions grand marché, car » son armée estoit fort diminuée; et n'y avoit » pas en tout vingt mil hommes, accompa-» gnés de quatre à cinq mil chevaux. A nostre » arrivée à Crespy, l'empereur vint au devant » de M. d'Orleans jusques à la porte de son » logis, et luy fit un grand bon recueil, et » le mena en sa chambre, où ils parlerent » longuement ensemble; et le logea en une » chambre près de la sienne; et emmena » mondict seigneur jusques en sa chambre » pour le faire dehouser; et fut servy de la » cuisine de l'empereur ce soir là, comme il » a tousjours esté jusques à maintenant.

» DE VILLEFRANCON. »

Les bourgs fossoyés se peuvent en trois sepmaines accommoder, pour s'empescher d'estre emportés d'emblée et contraindre leurs ennemis de faire un logis sur la bresche, faisant des retranchemens au dedans, s'aydant des murailles des jardins et maisons percées, et petits fossés devant icelles hastivement faicts, lesquels, ne se pouvans voir de la premiere batterie, forcent à loger le canon sur les ruines de la bresche, pour battre le retranchement. Le siege en sera plus long, et principalement s'il y a temps de faire des logis et flanquer la contrescarpe du premier fossé, où les casemates et traverses sont necessaires; lesquelles se peuvent faire en un moment avec des bois et tonneaux, qui ne peuvent estre veus si le canon n'est logé sur le fossé, ou la contrescarpe percée. A ces forteresses foibles et nouvellement construictes ces defenses sont inutiles si la place est vue en courtine: à quoy l'on seroit contrainct de faire plusieurs petites espaules ou traverses, où seroit employé le temps qu'il faudroit mettre à fortifier les lieux susdicts plus necessaires. Toutes encognures s'ouvrant font voir en courtine quand un cavalier a esté eslevé; à quoy ne sont subjectes les places qui ont un peu d'eminence; et à ce moyen empeschent l'artillerie posée sur un cavalier nouvellement construict de voir dans la ville. A ces places foibles faudra un peu remparer les cogneures, ou du moins à cest endroit hausser la contrescarpe, qui empeschera que la batterie faicte en la courtine, ne tirant qu'à moitié muraille, elle férira haut et passera sur la teste de ceux qui sont à la defense de la bresche.

Paris, reduict en extreme necessité par vingt mil hommes en l'an 1570, monstre que si les Anglois et Imperiaux ne se fussent amusés à Bologne et Sainct-Dixier, qu'ils eussent esbranlé la France par le siege de Paris, ou contrainct les François à un combat desadvantageux. C'est par là qu'une grande puissance avec intelligence peut faire beaucoup de mal, estant fort facile de jetter la timidité parmy les peuples.

Roys, princes, conseillers d'estat, resolvez, repensez, Dieu se reserve tout; se mocque des prudences humaines: ceux qui tombent en la faute d'autruy se vantoi auparavant d'avoir esté faicts sages pa Cessez, peuples, d'admirer leurs c plus ils y pensent, et plus de confusio somption, inimitié et injustice, cause d tes irreparables. Celles de l'empereu roy estoient innombrables; celles du l luy sont attribuées, et celles de l'aut conseillers. Celuy qui a accoustumé soulagé, soit aux faicts ou au conseil, paresseux par coustume mauvaise, n plus rien faire sans l'aide d'autruy. mère du roy François, et le grand de Savoye, le connestable son be madame d'Estampes, M. d'Annebaul responsables des erreurs de leurs m les admiraux de Bonnivet et de Brie leur part; et par tout les dames eur de pouvoir. Tous conseilloient mal. I ou du tout la guerre ou du tout la p milieu se nomme brouillerie et ce Les païs du roy d'Espagne sont en En visés en trois, Espagne, Flandres, l'entreprise d'Espagne, malheureuse a lemagne, bien fortunée au connesta Guesquelin par les intelligences qu'il Il en faudroit rechercher en Portugal quer pied à pied Navarre: premier couper les aisles de ce corps, Flan Italie; l'une et l'autre est isle pour d'Espagne, qui n'y peut aller que pa occupant le comté de Bourgongne et dans les François plus forts sur la m hommes, les bois, les cordes, fer abondent plus en France qu'en Espag Espagnols ne peuvent passer en Flan Italie que par la France, autrement qu'ils navigent. Si au lieu de Perpig Luxembourg on eust attaqué l'Italie, fi de Barberousse, on eust emporté Mil Naples, et peut estre tous les deux: est on damné de s'aider du Turc pour dre une ville que pour prendre un pa premieres barrieres de la conscience sées, les autres se rompent; il ne s'en aider, ou que ce fust à bon escient: de blasme eut le roy d'avoir faict ve Turc que s'il s'en fust bien servy. L'emp lors seulement avoit bien cogneu, qu gaigna Bourbon, que France ne se vain

rance. L'imprudente conduitte de ses
ms les fist avorter à leur naissance. Et à
scente des Anglois, l'empereur sçavoit
es predecesseurs ducs de Bourgongne
estoient jamais peu servir de l'Anglois à
os, ou pour ce qu'ils failloient à jour
né, ou qu'ils arriveient ou trop tost ou
tard. Il devoit, au lieu de leur envoyer
nate de Bures, les aller querir à Bologne,
s amener à Paris sans attaquer Sainct-
r. Il est admirable que ces grands ap-
s d'Anglois, de Turcs, practiquées avec
de peine, ont esté si inutiles. L'exemple
luc Charles de Bourgongne devant Nusse,
'empereur Charles devant Sainct-Dizier,
u roy François à Perpignan, rend in-
s ces secours. Ce n'est pas tout de les
air, mais de s'en bien aider; le premier
ein des armées doit estre grand et utile;
e reussit, il de laisse d'estre honorable.
oulant entreprendre sur diverses nations,
ut lire les livres, pour eviter les fautes
quelles les anciens sont tombés. Les Fran-
ne sont changés de la description qu'en
: Cesar: vaillans à l'abordée, moindres
ontinuant le combat, prennent resolution
les premieres nouvelles, subjects à se re-
tir; les Genevois et Florentins, mouvans,
oy suspecte. De mesme se doivent regar-
les entreprises faictes et faillies par plu-
rs. Les histoires bien leues nous feront
er infinis perils, pourvoir à plusieurs ac-
ens, nous garder de beaucoup de mal-
rs, et réussir nos desseins ou les rompre
nt que les mal entreprendre.

Voyant les entreprises si bien projettées
rner à neant, faict croire qu'il y a de l'ou-
ge de Dieu; semble qu'il a mis des
rieres qu'il ne veut estre passées legere-
nt: à l'Espagne les monts Pirenées et la
r; à la France, la mer, les Pirenées, le
ein, les montagnes de Suisse et de Pied-
nt: l'Italie a la mer et les Alpes. Et neant-
ins il y a des exceptions à l'empire des
rcs, qui possedent la Grece et ont passé le
sphore de Constantinople: les Espagnols
la Flandre, et dominent en Italie; vray
'il y a peu de temps et est mal aisé que la
ssession de païs si escartés dure. C'est au-
t d'honneur au roy d'Espagne d'avoir ac-
quis Portugal, que de blasme à la France de
n'avoir gagné l'Allemagne et la Flandre jus-
ques au Rhein, dont la conqueste eust esté
plus aisée que l'entreprise d'Italie, tant de fois
en vain tentée.

Dieu fit voir sa volonté, qui n'estoit que les
limites susdicts fussent fauxés, ni qu'il se fist
un monarque, ayant de mesme temps fait
naistre de grands capitaines, l'empereur
Charles-Quint, le roy François premier, Se-
lyman, seigneur des Turcs, Henry, roy d'An-
gleterre, à ce que l'insuffisance de l'un ne
donnast toute la puissance à l'autre. Auxquels
il fit succeder quatre autres princes de me-
diocre valeur, les roys Henry de France,
Philippe d'Espagne, Selim de Turquie, et
Elizabeth d'Angleterre. Que s'il y eust eu un
de ces grands princes sus-nommés du temps
de ces mediocres, il les eust opprimés. De
nouveau il semble que Dieu continue en ceste
mesme volonté que la France, l'Espagne et
l'Angleterre soient si esgalement puissantes,
qu'ils ne puissent accroistre au prejudice les
uns des autres. Ayant rendu le royaume de
France par la paix uny, puissant et formida-
ble, d'autre part a joinct le Portugal à l'Es-
pagne, et l'Escosse à l'Angleterre, à ce qu'ils
ayent force et moyens de se garder esgale-
ment les uns des autres, empescher la monar-
chie et conserver leur estat.

C'est merveille que l'Italie se laisse sup-
pediter par chasteaux, et que deux mil Es-
pagnols la tiennent en subjection. La multitude
de potentats interessés à leur conservation
particuliere, estans ennemys d'une seule
puissance, en maintient en egalité quatre
grandes: le pape, l'Espagnol, les Venitiens
et Florentins, lesquels, pour ne rien alterer
et ne souffrir agrandir les uns au prejudice
des autres, maintiennent les moindres puis-
sances d'Urbin, de Luques, de Mantoue.
L'Espagnol n'en peut estre absolu, pour es-
tre estranger et n'avoir guieres d'hommes; les
Venitiens pour avoir de l'argent sans soldats;
les papes pour estre eslectifs et ecclesiasti-
ques. Excepté les Espagnols, celle de ces
puissances qui se sent opprimée appelle les
François, desquels ils se defont quand ils
n'ont plus de peur. Et à cela aide fort que
les habitans ne sont aguerris, et sont unanime-

ment plongés dans la volupté, en laquelle les souverains les poussent et maintiennent, joinct à la crainte de la justice.

L'indiscretion des François ruine leurs affaires. Le roy Charles VIII donne à ses mignons les vivres des chasteaux de Naples qu'il vouloit garder; aussi-tost un voyage de mer faict en rompu. Vaisseaux, armes, vivres, poudres, artilleries, sont données aux femmes et aux mignons au lieu de les conserver, comme ont de coustume les roys d'Angleterre. Leur imprudence, la douceur de leur pais, auquel ils desirent retourner promptement, les rend incapables de tous bons desseins, et le peu de secours d'hommes et d'argent qui leur devroit estre envoyé de France, fait naistre et sert d'excuse de leurs capitulations et traictés honteux qu'ils font.

Il est admirable que la lecture des livres, l'exemple des vivans, la prevoyance tant de fois repensée, le conseil des amis et de la prudence ne peuvent empescher que l'on ne tombe aux resolutions pernicieuses que l'on a blasmé auparavant en autruy avec des risées et sermens que l'on se garderoit bien de pareils inconveniens. Neantmoins, persuadés et scellés, je ne sçay quoy conduit à faire ce qu'on disoit qu'on ne feroit jamais, lequel, une fois fait, le considerant à loisir, plein de merveille, l'on s'interroge s'il est possible qu'on ait fait une telle faute, si on ne s'estoit bien proposé de ne la pas faire. Il ne s'en peut rendre autre raison, sinon que la sagesse de Dieu renverse les conseils humains et les fait marcher au contraire de leurs resolutions, pour magnifier sa gloire. Pour ne tomber en ces fautes et prendre un bon advis, il faut se mettre en bon estat, pureté de conscience, et prier Nostre Seigneur qu'il nous assiste; mais la principale assistance est que les desseins et resolutions soient vertueuses et telles que doivent estre celles des gens d'honneur.

Souvent il advient que lors que nous avons crainte de nos ennemis, ils l'ont pareille ou plus grande; les occasions passées de part et d'autre, ce mot se dit : « Si nous fussions esté advertis. » C'est pourquoy il ne faut tant considerer nostre foiblesse que celles des contraires, lesquels sont souvent plus incommodés que nous et plus en estat d'entreprendre sur eux.

La paix se traicte. L'empereur, en de la misere de son armée, veut avoir pour sortir seulement de France; le du les capitaines françois blasment ses tr ainsi va fortune à la guerre. Ceux qui fioient il y a huict jours de pouvoir Paris, disent, maintenant que l'on traicté, qu'ils prendront l'empereur à veut permettre; tant sont ces grands vains et mal advertis ! M. d'Orleans du roy, arrive en poste à Crep pereur, assisté du sieur de T conseiller et son lieutenant de auquel estat il avoit pourveu par comte de Sancerre; resolvent plier tés de l'empereur. Le sieur de T seille à M. d'Orleans de demander gongne, remettant au dessus le grande maison de la chrestienté, par mission de l'empereur. L'accueil Sa Majesté faict croire les traictés M. d'Orleans en asseure le roy ce qui est confirmé par les sieurs de naudaye et Laval, qui avoient esté pour ostages de seurté à l'empereur quels apporterent de Bruxelles la du traicté et lettres d'asseurance de Milan et de la fille de l'empereur, le dessein estoit de diviser la France enfans d'icelle, recevoir le fruict de qui lui devoit estre rendu dans si la partialité et inimitié ne se les enfans de France, rechasser par les chasteaux qu'il retenoit de l'aide des Milanois, qui se saouleroient François et desireroient nouvelleté. leans dresse son equipage, demande gongne d'appannage; l'inimitié dauphin en demeure sur le sieur de nes, conseil de M. d'Orleans. Le roy terre, abandonné de l'empereur pour venu à Paris comme il luy avoit escrit, Bologne, rendu legerement par le sieur Vervin; il assiege Montreuil, s'en retire Calais, et de là en Angleterre. L'armée M. le Dauphin donne par entreprise à la Bolongne, où les munitions des Anglois toient, et par desordre en est repoussé perte; l'hyver et la faute des vivres font centier l'armée de M. le Dauphin, qui

schal de Biez en Picardie, lequel en-
d des forts près Bolongne.
>y Jaques d'Escosse meurt, laisse une
la fille de M. de Guise au berceau : il
du tout allié avec le roy avant sa mort,
>it envoyé le comte de Lenox, sur la
ation qu'il fit contre l'Anglois : le sieur
Brosse est envoyé en Escosse avec le
le Lorges.

15] Au commencement de l'année 1545
cte une armée de mer par le roy ; joinct
leres de Marseille par le conseil du sieur
ebault, pour se rendre le plus fort sur
t affamer Bologne : l'armée de mer an-
se met sur la defensive, en lieu où les
empeschent le combat maritime. Le
d'Annebault, general de l'armée de
n'estant resolu de faire entiere des-
en Angleterre, en tente deux ou trois,
est repoussé ; en diverses resolutions de
ttre ou fortifier l'isle d'Aix ; enfin se re-
ans combat ni utilité au fort de M. de
lequel ne l'avoit rendu en defence
ne il l'avoit promis. Le roy en l'abbaye
'oresmoutier près Bolongne, les enfans
rance s'exerçoient à toute sorte de tour-
; M. d'Orleans en sens, fleur de jeu-
e et valeur, surpassoit tous les autres,
que, revenant tard de la chasse, il mons-
me comete au sieur de Tavannes, qui luy
ond en riant que c'estoit peut-estre la
ne ; M. d'Orleans s'en mocque, n'y ayant
qui luy puisse faire penser à la mort,
elle luy advint tost après.

l n'est licite à un gentilhomme françois de
lonner entierement aux princes, seigneurs
frères des roys, au prejudice du service
Sa Majesté, moins en prendre pension : les
nds veulent leurs serviteurs tous à eux,
irent d'iceux assistance et conseil pour et
tre l'estat, autrement les mesprisent. Ceux
ont bonne conscience ne s'y engagent,
ncipalement à ceux qui aspirent à troubler
tat : bien peuvent-ils assister leurs mais-
s de conseil pour faire leurs conditions
illeures envers le roy. Estant jeune, le
ur de Tavannes conseille M. d'Orleans de
mander la Bourgongne au prejudice de la
ance, et vieux ne veut prendre pension de
d'Anjou, qui fut depuis Henry III, sans
permission du roy Charles IX : tant sont diverses et changeantes les opinions selon les ages. Je conseillerois d'estre esclaircy de l'intention des princes auparavant que se donner tout à eux, à ce que, pour peu de gratification, ils ne pussent engager la vie, l'honneur et le bien de ceux qui les suivent dans les rebellions de l'estat.

La guerre est plus incertaine que toute autre science : théologiens, medecins et advocats, n'asseureront la conversion, la guerison ny le gain. C'est imprudence aux capitaines de promettre une victoire, la prise d'une ville, la reputation et construction d'une forteresse dans un temps limité, parce qu'aux moindres accidens tous desseins se rompent qui dependent de la puissance d'autruy. Si l'on en vient au bout, les maistres disent seulement que l'on a fait ce qu'on avoit promis : s'il y a faute, c'est plus grande perte d'honneur et reputation que si on ne l'avoit promis. Il faut faire comme les medecins, mettre tout en doute ; les affaires reussissans il y aura plus de gloire, et les princes et generaux doivent plus de secours et provisions necessaires, n'estant si asseurés de l'execution de leurs commandements.

Les roys, les princes ne sont tels que le ciel face demonstration de leur mort par cometes. La multitude des mourans rempliroit les cieux de signes ; à peine s'en voit-il en vingt ans une. Sont exaltations chaudes et seiches enflammées en la moyenne region de l'air. Ceux qui leur donnent signification le preuvent par experience, s'estant rencontrés semblables signes aux morts des princes, famine et guerre. Ces superstitions restent de l'ancienneté des Gaulois. Les Siciliens craignoient les eclypses, jusques à ce qu'ils en eussent apris les raisons. Les sainctes escritures portent que ne devons esperer aucuns signes jusques au dernier jour. Il est difficile, au lieu où nous ne touchons que de l'esprit, d'asseoir un jugement certain de ce qui s'y agit. Les astrologues ont donné leur opinion pour loy, laquelle ils ne peuvent prouver leur niant les principes. Ils maintiennent que le soleil est septante fois plus grand que la terre, qu'il y a onze cieux invisibles, preuvés par autant de differens mouvemens, y atta-

chant les astres comme les clous dans les roues tournantes, et qu'un ciel est meu par l'autre jusques au dernier moteur; accommodent les qualités des cieux selon leurs foibles opinions, les font froids, ardens, pour en former leurs neiges, leurs flames; font du ciel un orloge dont l'une des roues dentelées tourne l'autre par mouvemens contraires. Ils ne sçavent rendre raison d'eux-mesmes, et en veulent donner du ciel; qui seroit supportable s'ils vouloient confesser leur doute. Ils ne sçavent l'estre, l'essence de l'ange dernier moteur, ny de son laborieux travail, comme la terre se tient suspendue sans tomber au ciel, d'où vient le flus et reflus de la mer, pourquoy elle ne passe ses limites, quelles roues sont dans les corps qui font marcher les hommes, quel cabinet dans leur entendement qui contient memoire de cent volumes. Ils disent que la terre est suspendue, parce qu'elle tire au centre; que c'est la puissance de Dieu qui a mis un defini poinct où toutes choses graves tirent. Qu'ils disent donc de mesme de tout le reste, que c'est l'ordonnance du Tout-Puissant, et laissent nos opinions libres puis qu'il n'y a certitude aux leurs, et ne facent de leur fantaisie des arrests, et qu'ils ne nous empeschent de dire que le soleil est chaud parce que nous le sentons, le ciel de la couleur d'azur comme nous le voyons, les neiges, les gresles levées par les vents des regions glacées; qu'il n'y a pluralité de cieux, puis qu'il ne s'en voit qu'un; qu'il n'est besoin de figurer quantité de roues ou instrumens pour mouvoir les estoiles. La puissance qui tient la terre en l'air est celle qui fait marcher les astres en leur rang lentement ou rapidement. Ceste parole n'a besoin de causes secondes, d'instrumens, roues ny orloges : il est plus aisé de les regir que de les avoir créés de rien, comme le corps d'un flegme, l'ame d'un souffle. Il est aussi permis de dire que la nature n'ayant rien fait de vuide, les corps celestes sont habités d'innombrables esprits heureux ou malheureux; qu'à iceux la terre ne semble qu'une estoile; que la mer est ce ce qui reluit, la terre ce qui est obscur en la partie des estoiles que nous regardons. Au commencement du Genese Dieu separa l'estendue des eaux; celles qu'il mit au ciel furent nommées ciel, et celles de la terre mer sçait si les estoiles nagent dans les eaus lestes ou si les astres ont des ames, des si se mouvans par eux-mesmes, ou si les ce heureux ou penitens les roulent? Tout estre referé à la puissance divine, à qui imaginations humaines ne peuvent atteir C'est sçavoir, de sçavoir ne sçavoir rien.

Les Anglois, impatiens de voir faire l près Bolongne, sortent dixhuict cens de lais, nommés les Moutons Blancs, pour casaques blanches; costoyant leur terre d' saccagerent les frontieres. Le sieur de pierre, en garnison à Ardres, advertit le qui envoye le sieur de Tavannes av compagnie de M. d'Orleans; s'assemb Ardres en nombre de deux cens mai ont advis que les ennemis marchent, i tains du chemin; se separent en deu Anglois de mesme. La plus forte troup douze cens picques, rencontrée par le sie Tavannes en bataillon quarré, le flanc g couvert d'une forte haye, ledict sieur d vannes, sans demander conseil, marche pas et trot, s'arreste, s'advance en o fait charger trente chevaux sur la droict ennemis, qui les met en quelque deso Leurs arquebusiers et archers tirerent picquiers de la teste tournent au secou flanc. Au mesme temps le sieur de Tav avec quatre vingts lanciers charge teste, moitié flanc, passe à travers de à autre sans s'arrester à combattre, quinze gentils-hommes, rompt ce ba par trois charges, r'allie trois fois; huic morts demeurent sur la place, quatre prisonniers emmenés, et quatre ens sont emportées. Le sieur de Dampierre heureux en trouve six cens proche un vi charge en lieu fort à deux cœurs; tant fut blecé, contraint de se retirer sans Le sieur Tavannes arrive victorieux à M. leans son maistre, qu'il trouve à l'extrém maladie; change son ris en pleurs, en sa chambre, luy monstre les ensei nomme les prisonniers : M. d'Orleans brasse avec ces mots : MON AMY, J MORT, TOUS NOS DESSEINS ROMPUS, M GRET DE NE POUVOIR RECOMPENSER V RITES. Il mourut le huictiesme septembre

emporte la vertu et l'honneur de la France; meurt en quatre jours; prest d'entrer en grande fortune entre dans le cercueil. Le sieur de Tavannes cognoist son travail, temps et espoir perdus; craint l'inimitié du roy et du dauphin, dont il fut esclaircy aussi-tost: exposant de luy les mesmes services qu'il avoit fait à feu son maistre, le reçoivent, le pourvoyent de l'estat de chamberlan et luy donnent la charge de la moitié de la compagnie de M. d'Orleans. Le roy va à La Fere, craignant une levée de lansquenets faicte par les Anglois, qui se rompt d'elle mesme. Sa Majesté, ennuyée de la longueur du fort que faisoit le mareschal de Biez, lui commande de prendre la terre d'Oye: sont trois lieues de pays entre Calais et Gravelines, remparée de mur et de marets, à la teste fortifiée de Guignes et Ardres, d'un grand fossé flanqué de ravelins faicts par les Anglois. Le sieur de Tavannes, desirant prompte mort ou honneur, conduict par la permission du roy à ceste entreprise la compagnie de feu M. d'Orleans; par son advis est attaqué le premier fort, où il donne à pied avec l'infanterie: iceluy emporté, il remonte à cheval avec M. de Brissac, charge deux mil Anglois à une lieu de là, les defait par son advis et assistance de la compagnie du sieur de Boizy. Le sieur de Tavannes n'a laissé que ce combat, celuy de Montcontour et Cerizolles desseignés de sa main. La terre d'Oye conquise, demy bruslée; l'hyver mettre les armes.

[1546] Le roy envoye le sieur d'Annebault à l'empereur sur la mort de M. d'Orleans, remonstre la promesse de Milan faicte en sa considération et non en celle de son fils defunct. L'empereur remercie Dieu de luy avoir donné moyen de rompre honnestement ce qu'il n'estoit pas bien resolu de tenir: sa response le fit cognoistre. Le roy dissimule de craincte et de vieillesse: son conseiller le sieur d'Annebault fait de mesme; craignant les armées ès mains du dauphin, et par consequent du connestable, fait une paix honteuse: Boulogne et Guignes doivent estre rendus au bout de huict ans, dans lesquels Sa Majesté devoit payer huict cens mil escus. Advint une revolte à Naples pour l'inquisition, contre Pierre de Tollede, lieutenant de l'empereur, la voulant establir. Les Espagnols sont r'enclos par le peuple dans les chasteaux; eux, assistés de galleres, battent la ville de plusieurs endroits, se couvrans de tranchées. Ce feu estoit soufflé, non nourry de matieres suffisantes, par le pape et roy, qui n'envoyerent le secours promis; le vice-roy ayant quatre mil hommes au chasteau, ne vouloit sortir pour ne ruiner la ville. Tresves se font, tout est remis à l'empereur, qui commande que le peuple, avant tout œuvre, donne les armes au vice-roy. Obéi, il pardonne à tous, horsmis à huict ou dix, se contentant de monstrer au reste l'impossibilité et injustice de leur entreprise.

Les septentrionaux sont vaillans, les meridionaux spirituels; le froid serre les esprits près du cœur, la chaleur les dilate et attire à la teste, où est le jugement. Les regions temperées meslent vaillance et prudence ensemble: les François, Romains, Allemands, Macedoniens, qui habitent en pais temperé, ont fait de plus grandes conquestes que tous autres, pour avoir esprit et force joints ensemble. Il est plusieurs sortes de vaillances: les jeunes, en sang bouillant, non experimentés, s'hasardans plus que les vieux; les vieux devroient estre plus hasardeux, pour n'avoir pas tant d'années à perdre que les jeunes. La hardiesse naturelle naist avec nous; l'acquise, par discipline; celle du vin ou de l'opion, par transports d'esprit; autre s'accroist par son de trompettes et armes reluisantes. La valeur de la noblesse, qui ayme l'honneur plus que la vie, est à estimer plus que celle qui s'obtient par art, ou chastiments exemplaires, de ceux du tiers estat; celle des gentils-hommes d'autant plus asseurée que fuir c'est mourir parmi eux: aucuns se sont tués pour avoir fuy. L'hardiesse croist aussi par disposition et force corporelle; la vaillance se peut donner et accroistre par ordre et discipline: par icelle les Romains et les Grecs ont vaincu le monde, et les Espagnols se maintiennent. Le couard, par bon ordre prend courage; la bonne opinion qu'il a de son capitaine et de ses compagnons le fortifie, n'esperant se sauver qu'au fort des picques, et par ses bras. Il sert de leur monstrer qu'il n'y a tant de peril a
ils pensent; que les corps

des cordes; que de cent il n'en demeure un; faut mespriser les ennemis, prevenir les cœurs des siens avant l'apprehension du danger, à ce qu'ils ne treuvent rien de nouveau, n'estans les premiers mouvemens nostres. Les yeux, les oreilles, s'ils ne sont premiers advertis par l'entendement, le sang brutal les gagne, et après l'esprit troublé les jette en confusion, sans loisir de se recognoistre, et ne sont plus à eux mesmes. Le jugement hors de son assiete ne se peut mettre; le sage en soupçon de ses sens n'obéit ny à la veue ny à l'ouïe, les appelle à compte, et s'en rend victorieux, considerant que c'est raison de preferer la mort à une vie deshonorée. Partie de la vaillance des soldats depend de la discretion du chef; il ne doit mener au combat ceux qui sont en crainte, les asseurer par petites defaictes des ennemis, les faire despiter des injures et paroles picquantes receues d'iceux, monstrer ceux qui ont chassé l'ennemi; magnifier les moindres actes; à un besoin mentir, ou faire mentir par fois discrettement; ne permettre aux prisonniers de louer leur party; esclaircir les soldats de ce que les capitaines croyent qu'ils pourroient ou penser ou douter, avec visage asseuré; lire dedans le cœur; accuser les poltrons et louer les braves. Le vin, la bonne chere peuvent sur plusieurs; les opinions à jeun ne ressemblent celles de l'après-disnée; souvent une entreprise faicte après souper, dilayée de la longueur du chemin, proche les ennemis, mise au conseil, se change à ne combattre, encores qu'il ne soit rien advenu de nouveau. La vraye vaillance doit avoir premedité la honte, l'honneur, la mort, et la vie considerée, resoudre ce qui se fera à tous evenemens; avoir signal avec ses sens, et les picquer, qu'au danger ils se resouviennent des resolusions prises par l'entendement en repos. Les capitaines ne meneront leurs soldats au combat s'ils ne chargent les premiers. La vertu est accreue par l'opinion: les reistres, craints en France, y sont à mespris; les Huguenots, au commencement redoutés, à la fin battus; la ligue avant la bataille de Saulis menoit tout fuyant devant elle, à son tour fuyoit de mesme. C'eat pourquoy les Anglois disent: Bon homme pour le jour. La valeur ne demeure en mesme estat: tel est vaillant en duel pour sa force, science et escrime, qui craint quebusade; tel asseuré aux arquebus qui ne veut aller sur le pré. Aucuns ve estre veus, dans la nuict ou seuls ne fon qui vaille. La vaillance à toute heure, e temps est extremement rare et doit estre sée, pourveu qu'elle ne soit par brut ains par discours et prevoyance. Les an devoient estre plus vaillans que nou croyoient la predestination, et que cen mouroient pour leur patrie alloient en para Le christianisme defend le sang et les ran promet paradis à ceux qui endurent cou injures. La vaillance a ses artifices comme autres arts: j'ay veu des generaux estim qui n'estoient vaillans qu'en apparence; bien montés font charger devant eux, se retirent, tiennent bride à dix pas des charges; s'il réu sit bien, ils suivent; sinon, ils sont les premiers à prendre party. Il est plus facile à un gen ral qu'à un capitaine de couvrir son jeu, le quel, une fois descouvert, ne mene plus gue de soldats dans le combat. Ces feints vala cognoissent les hommes quand ils brai pour les charger, et s'ils voyent le derri de leur costé, font ferme ou se retirent; ils sçavent que peu de gens veulent mourir, et qu'allans determinement aux combats, peu les soustiennent.

Les soldats d'Ariovistus, par longs cheveux, teintures, souilleures et balafres, se rendoient affreux; les reistres par leur noircissement vouloient sembler des diables; et les François aux armes reluisantes de flames, s'accroissant par pennaches, desiroient porter la crainte dans les yeux ennemis devant que la raison eust temps de la mespriser: cecy peut servir contre soldats non advertis ny aguerris. Les bons chefs, haranguans leurs compagnons, tournent ces appareils en risée ou en espoir de butin, et les font cognoistre ainsi que les fantosmes, qui d'abord apportent quelque crainte, et après sont renversés et moqués. Ces remedes tesmoignent que ceux qui les inventent ne se sentent assez de courage en eux-mesmes pour faire peur, cherchant des adjonctions exterieures. Les armées et espées reluisantes, pennaches qui font paroistre les personnes plus grandes qu'elles ne sont, se peuvent user avec discretion, sans que la gé-

des armes, la profileure et bordure des arpes et casaques puissent accroistre la iesse des ennemis. Ces ornemens sont ement necessaires pour servir aux gens uerre de ce que les beaux habits servent courtisans, pour les faire plus entrans, imer davantage, et avoir horreur de souil- es beaux ornemens par une fuitte hon- e, et d'estre recogneu en lieu indecent à aleur. Plusieurs nations, allans aux char- , crient et font un grand bruict, disent ls s'encouragent l'un l'autre et intimident s ennemis; autres vont au combat avec nce, qui est une marque de resolution; l'opinion desquels je suis, car parmy les illeries les commandements ne peuvent e ouys; les soldats sont subjects à se de- lonner, et aucuns sous ce bruict s'en veu- faire accroire et faire les capitaines. Par bruict ils exalent partie du vent de leurs es, qui doit estre enclos et retenu pour affermir, et eslever les coups en plus disposition de frapper. Ces voix ne peuvent vir qu'aux surprises nocturnes, encore en t il user tellement qu'elles n'embarrassent dre ny le commandement. Ces paroles de r, réiterées, au premier mouvement es- nent les endormis, et ne nuisent à ceux i sont accoustumés dans les allarmes.

Les terreurs paniques viennent de l'ire de u, et en causes secondes elles sont atta- es à la mauvaise opinion que les soldats ont s chefs, ou d'eux-mesmes, ou de la crainte leurs ennemis, la cognoissance d'estre mal lonnés, de n'estre en garde ny en devoir, n'avoir les capitaines preoccupé les sens r discours dans les cambrades ou en cam- gne, pour avoir ouy dire que l'on vouloit er les sieges, faire une retraicte en campa- e, ce qu'il vaut mieux faire que dire. De stre temps des armées entieres s'en sont es: en l'année 1602, à Canise, toute l'ar- e s'enfuit: en l'année 1572, à La Rochelle, il y avoit mil hommes d'armes ayant pied erre avec des picques, dix mil arquebusiers ests de donner l'assaut à une bresche, l'a- me se donne en teste des soldats, d'aucuns i estoient sortis de la ville pour aller querir mort dans le fossé; en mesme temps une tre alarme donne en queue d'un des assie- geans, qui vouloit tuer un soldat indiscret qui approchoit avec une mesche des poudres. Ces deux bruicts se rencontrerent dans le milieu de nos tranchées, sans que personne les chargeast. La pluspart de nos soldats, et mesme de la noblesse, s'enfuyent et se jettent dans un marets: nous qui estions en teste, n'en voyans aucun sujet, croyons que cela se fist par enchantement ou par gageure. Pour eviter ces peurs, il faut que chaque capitaine demeure en sa troupe, en son devoir, sans laisser mesler ses soldats parmy les autres, s'ils ne sont commandés; et qu'il joue de l'espée, et parle audacieusement, assisté de quelques amis, force les soldats à se recognoistre et rentrer en eux-mesmes. Grandement sert de mespriser ses ennemis devant les soldats, et estimer ses propres forces, et ne permettre qu'il se parle à l'advantage des contraires, et penetrer dans le courage des siens, pour par exhortations et harangues, en un besoin, leur chasser la peur, pour empescher ce desastre qui est si contagieux.

Les sons mesurés, la musique ravit les esprits. Les Spartiates usoient de flustes en leurs guerres, avec son grave et lent, qui faisoit marcher considerement et resolument leurs gens au combat. Les Turcs usent de cornemuses, de hautbois; et semble que les sons soient plus propres pour danser que pour combattre, monstrant par ceste rejouissance le mespris qu'ils font du danger, et r'allentissant le trop d'ardeur dont naist souvent le desordre. Les chrestiens usent de trompettes, de tambours, aucuns de cymbales de cuyvre en sons aigus et bruyans, tendans à mettre l'entendement hors de son assiette, pour n'aprehender le danger, et, par une gaillardise ou furie, les priver de la pensée de la mort et du peril: ainsi se trompent les fantaisies des aprehensifs. Au boute-selle, au monter à cheval, à la retraicte, et au son de la charge des trompettes, s'en devroit joindre et inventer pour aller au pas, au trot, faire halte, se mettre trois à trois ou en escadron, tourner à gauche et à droicte, de differens tons. La plus belle batterie des tambours est celle des Espagnols, qui laisse les personnes en leur sens; celle des François est trop prompte, mesmement pour gens qui ont le naturel bouillant et

actif, lesquels elle semble precipiter. Que s'il ne la faloit changer, du moins faudroit demeurer trois fois autant aux poses, que l'on demeure à battre les cinq coups de la batterie, les François estant subjects de se mettre en desordre et en confusion. Ny les trompettes des uns ny les tambours des autres n'ont assez de sortes de sons differens pour faire entendre et signifier la diversité des changemens necessaires à la guerre. Il faudroit qu'au seul bruict de l'un et de l'autre chacun sceut ce qu'il doit faire, pour marcher, se haster, au pas, au trot, separer les arquebusiers, tirer les enfans perdus, avancer, reculer, marcher à droicte et à gauche. Tout cela peut estre signifié par plusieurs tons de trompettes et tambours; à quoy estans une fois accoustumés, les soldats feroient incontinent ce qu'ils doivent, sans qu'il falust que le general se fiast de faire courir de tous costés; gens qui negligent, ou embarassés de bagages, ne peuvent aller si viste que le son, ny rapporter ce qui leur est commandé. L'incommodité seroit que les ennemis proches l'entendroient comme les amis. Les sons se pourroient diversifier par fois, et changer en signals qui s'esleveroient au dessus d'une cornette, ainsi qu'aux batailles navalles tout se commande par signes faicts de la generalle. Je loue les signals qui se donnent au dessus de grandes lances ou piques, denonçant à la generalité des troupes la proximité des ennemis, à ce que sans ces criailleries d'armées quelquefois effroyables, chacun se mette en son devoir aussi-tost le signal de l'alarme apperceu.

Les marques des chrestiens ont esté les croix; elles ne sont changées en escharpes en France, que depuis que les huguenots se sont meslés parmy les catholiques : ce signe faisoit penser de n'entreprendre des guerres injustes, de ne faillir à son devoir, ny faire extorsions ou meschancetés; et quand ce ne seroit que ces escharpes sont imitations des huguenots rebelles, seroit utile de les laisser pour reprendre la croix. Les anciens portoient des cottes d'armes. Il y a vingt ans que l'on portoit des casaques, et depuis des mandilles; maintenant on s'arme à cru : cela, disent-ils, estonne plus les ennemis, et contraint les soldats de s'armer entierement, leur ostant les moyens de couvrir leur paresse de leurs ques. Les armes blanches du temps pas soient encore plus d'ostentation, laquell fite contre les gens non aguerris, et de qu experimentés se mocquent; plus de peau plus d'armes dorées, plus d'espoir de et de bons prisonniers. Les cottes d'arm passé et mandilles estoient utiles; elle peschoient les pistoliers de choisir et atte facilement le corps de ceux qui les port Les nations ont un cry, ou un mot par l elles s'encouragent, se réuniscent et re nent cœur au peril, qui ne se doit prea que dans les charges ou quelques dang accidens. Les François crient *Saint* les Espagnols *Saint Jacques!* les Bourgui *Saint George!* puis *France, Bourgo Espagne!* Il leur semble que ces cris vent redoublés, accroissent leurs forces mettent hors du danger; ce qui advenoi seulement par la puissance de ces sa mais parce que, ce mot generalement noncé, chacun entendoit qu'il faloit redo ses forces, et que cela leur remettoit e moire les vertueux actes passés de ce leur nation, pour ne degenerer et per reputation acquise, mesmement quand il nonçoient le nom de leur patrie, France pagne, Bourgongne.

Qui sert, qui negocie fidelement et pru ment, se rend recommandable pour ne quer de maistre ny de fortune : perdant il en trouve un autre par sa bonne reput mesme les ennemis de ceux qu'il a serv jecturent qu'il fera le semblable pour eux a fait pour leurs contraires.

Tout traicté de reddition de places à entre les grands, d'un ou de deux an réussit pour les evenemens et chang fortuits; mieux en vaut une possedé trente promises. Il ne manque d'eschapat d'interpretations des promesses, et de vertures pour rompre la foy promise, le mieux qui se peut esperer est d'ent autre paction et composition dommag

La valeur des Anglois n'a causé leurs questes; la division des François en Guy Bourgongne et autres lieux, en est la se joint au mespris, ignorance, connivenc trahison de leurs contraires. Ils doutoient

ient en ordre sagement, pleins de de-
quand ils estoient en France ; s'ils l'as-
nt maintenant sans intelligence, ils se
ient. Les Anglois avoient de l'advan-
ux guerres civiles de France sur les Es-
ls, qui ne peurent gagner que les li-
prissent la croix rouge et se fissent Es-
ls ; mais les Anglois firent prendre la
lanche et quitter le nom françois à ceux
i assistoient, honteux après de s'en des-
De plus il y avoit plusieurs ducs par-
s contre les roys, chacun desquels tra-
t à diminuer leur puissance ; et les sei-
s particuliers dans les provinces reti-
t beaucoup plus d'avantage des estrangers
le leurs souverains, qui croyoient que
subjects estoient obligés par devoir de
rvir sans recompense. Les Cimbres, les
es, les Gaulois, multipliés par longue
inonderent l'Italie et autres païs. Ainsi
. les Anglois en France, ce qu'ils ne peu-
maintenant, pour avoir participé en nos
res de Flandres et de France, où ils ont
u autant d'hommes à peu près que nous :
nondations ne sont à craindre, parce que
ignée est universelle. Guillaume conquist
gleterre, le comte de Richemont s'en fist
, la sœur de Philippe le Bel, à l'aide
Normands, suppedita le roy son mary ;
elligence angloise leur servit, et la reli-
i catholique, dont ils sont le quart, nous
niroit d'avantage de practique : leur
, sans forteresse, se peut subjuguer par
ilies en peu de temps. Cyrus, Alexandre
es Romains vainquirent les Assyriens, les
atiques et Macedoniens, après une ou
ix batailles. Les guerres entre les maisons
'orques et de Lanclastre se terminoient en
e journée ; les vaincus jettoient les armes
i sans ressource, n'ayant r'alliement aux
ces fortes. La conqueste d'Angleterre est
ile à une armée arrivée à bon port ; ce
e cognoissant les Anglois, se sont fortifiés
' mer, où ils sont invincibles, si les Fran-
s ne remettent leur equipage de mer, ou
e les Espagnols ne regagnent la Flandre,
lande et Olande, qui peuvent faire autant
navires que les Anglois. Ce qu'ils n'oserent
presenter à l'admiral d'Annebaut faisant
scente en Angleterre, fait penser que les
François se peuvent esgaller à eux en mer.
Leur armée de mer est inutile, puis qu'il y a
differens ports en Angleterre ; facilement on y
peut entrer par l'Escosse et plusieurs autres
lieux de l'isle ; et faudroit qu'il y eust six ar-
mées pour empescher la descente. Calais et
Dieppe sont propres pour y entreprendre à
vingt mil hommes aguerris abordés, leur ar-
mée de mer est inutile ; tel nombre se peut
rendre maistre de l'isle après une bataille ga-
gnée, n'estant leurs communes aguerries ny
armées. Si l'armée du duc de Parme y eust
pris port, il en estoit maistre ; son mecontente-
tement pour n'avoir esté esleu general de terre
fit retarder et rompre ceste entreprise, d'où
sourdit sa defaveur en Espagne. M. de Guise
avoit entrepris d'y faire une descente avec
douze mil hommes, composés le tiers de lans-
quenets et les deux tiers françois. J'estois un
des douze chefs qu'il avoit nommés pour me-
ner les troupes. L'intelligence que nous y
avions avec les catholiques, me fait croire
qu'il se fust faict roy d'Angleterre et eust de-
livré sa parente la royne d'Ecosse, ny ayant
forteresse qui vaille. Les Anglois se sont con-
servé en troublant leurs voisins : il y a trente
ans qu'ils entretiennent la guerre civile en
France et en Flandres, desirans epuiser l'ar-
gent de l'un et les hommes de l'autre. A ce
qu'ils ne puissent entreprendre sur eux, es-
meuvent les guerres entre les Espagnols et
François ; sement, dilatent, embrasent le feu
et le sang en la maison d'autruy pour sauver
la leur. Ainsi meurent les François, ainsi l'ar-
gent d'Espagne se despend, ainsi les ames se
perdent en l'heresie par le moyen et pour le
profict de la paix des Anglois. Leur royne
estoit souveraine, et nonobstant liguée avec
des rebelles des souverains dont elle ne vou-
loit que ses subjects suivissent l'exemple,
faisant trancher la teste aux plus grands,
ayant la faveur et bienveuillance du peuple
pour seurté de ces meurtres contre la no-
blesse. Avant les guerres civiles elle tint les
roys de France et d'Espagne en guerre ; à la
forme des Venitiens et foibles potentats, se
jettant tousjours du costé des plus foibles :
ainsi fit Henry VIII après la prise du roy
François. Merveilleux secret de Dieu, qui a
maintenu ceste femme en prosperité, née en

inceste, adultere et heresie ! qui doit faire esperer par ses deportemens sa punition en l'autre monde, puis qu'elle n'a peu estre en terre. Sa manutention estoit l'impossibilité qu'il y a d'accorder les roys de France et d'Espagne à l'entreprise qu'ils devroient, d'eux mesmes, esgalement offencés, resoudre pour la conqueste de ceste isle : c'est la manutention de la religion catholique, leur utilité et vengeance ; il n'y auroit pour trois mois d'occupation, eux unis, ce qu'il ne faut esperer : l'un d'eux tiendroit trop grand l'autre fortifié de ce royaume ; et encore moins de ce temps, que le roy de France est, dès sa jeunesse, aucunement obligé aux Anglois, et que le roy d'Escosse est roy d'Angleterre. Si n'y a-t-il personne au monde qui en puisse mieux venir à bout que Sa Majesté, pour sa grande valeur et hardiesse. Les huguenots n'ont raison d'y contrarier par leurs articles de paix ; ils doivent renoncer à toutes ligues, puis qu'ils ont liberté de conscience et que les catholiques ont abjuré leur intelligence estrangere. Sa Majesté seule est assez puissante pour faire cette entreprise et s'opposer à eux, pourveu qu'ils la tiennent secrette : un seigneur de son royaume l'a voulu faire. Le dessein est plus difficile au roy d'Espagne ; neantmoins ce qu'il avoit entrepris peut encore renaistre. Il luy faut vingt mille hommes, dix mille lansquenets, six mille Espagnols et quatre mille Vallons. La plus grande difficulté est que c'est le prince le plus desrobé de tous les autres, et luy faudroit (s'il ne pourvoit mieux à ses finances) des puits d'or pour mettre sus cette entreprise. Mal-aisement l'archiduc en pourroit venir à bout ; il faut un courage extremement relevé pour cest effect : si Dieu luy avoit fait la grace d'estre maistre des Païs-Bas par la force, son entreprise seroit facile. Ces roys se pourroient accorder que celuy de France laissast le secours qu'il donne aux rebelles flamands, les permist subjuguer au roy d'Espagne, qui en recompence le favorisast à la conqueste d'Angleterre. Le principal seroit de trouver des asseurances, puisque les sermens n'obligent les princes ; et de plus le roy d'Espagne croiroit l'Angleterre jointe à la France ne pouvoir tenir le Païs-Bas, de quoy il luy faudroit donner seurté par quelques ports à luy asseurés en Anglet
s'accorder d'un roy anglois q
lique. Il est vray qu'au passé, les
conquestes des François et Espa
mal fortunés aux François au
Naples ; c'est de l'ouvrage de D
nera la victoire aux catholiques
ront plus de religion que d'ambi

Ferdinand et Isabelle, par l
pape, inventèrent l'inquisition c
res nouvellement chassés d'Espa
vit depuis contre les Lutherien
sont cruelles, les accusateurs d
compensés du tiers des confiscati
deux tiers au roy et aux pauvr
et les tesmoins sont parties ; les
fort longues ; là où elle est, i
d'heresie. C'est mal, mais mal r
sauve les ames, les empesche d'
de paroles, garde les estats, h
et biens, qui, sous couverture
sont envahis : les disputes, les
prophanes (source des doutes)
l'inquisition, disent les hérétiqu
de liberté et pleine de cruaut
ne s'adressent qu'au corps ; le
heureux pour le salut de l'ame ; el
de Dieu, puisque son Eglise l'ap
disent qu'elle oste le merite, i
l'eglise par force ; y allant sans
trainct le merite en seroit plus
ceux qui doutent ne se peuv
n'osant disputer ny faire des que
sert la vengeance et l'avarice
est : que les sermons, les livr
vent lever toute mauvaise opin
prieres de Dieu qu'il nous fass
prendre le royaume des cieux
petits enfans, en innocence et pu
et ne desirer comme Adam de
estre trop sçavans ; que l'ava
geance ne sont frequens, puis
sont ecclesiastiques et esleus de
bien ; que les exemples de la r
cés à leur devoir est suivie de ta
nombre de peuple. Non que le
republiques qui peuvent mainte
ver la religion catholique sans
sition, ne soient beaucoup plus
sont excusables ceux qui cr

subjection, laquelle n'est point peceux qui veulent bien faire.
gens de guerre hors de leur pays, les'ont place, forts ny retraicte, et qui t ne se fient à leur general, n'ayant oute seureté que l'ombre de leurs ens, combattent mieux que dans leur pacognoissant l'hasard auquel sont leurs t qu'une fois rompus, non seulement ennemis les courent, mais aussi sont rés de la populace, n'ayant aucun saen leurs armes.
paix, la mort de M. d'Orleans perdent rance et changent les desseins du sieur vannes; se resout à se marier: le cardie Tournon, gouvernant la cour avec Annebaut, qui cognoissoit sa valeur, luy se la fille du comte de Morver, son beau, qui avoit deux filles d'un premier madont la mere estoit de Vienne, issue des ns roys de Bourgongne, et ledict comte rver de La Baulme sorty de la maison il- de Grece, qui fait le quinziesme comte tte maison. Ces deux filles (heritieres ur oncle de Listenois tué en Piedmont, la succession se partagea entre mes dale Sombernon, de La Fayette, et pre femme dudict duc de Morver; les filles esentans leur mere, qui furent sœurs et ieres dudict sieur de Listenois) obtindrent rs de la susdicte succession. Le comte de er avoit une fille de Tournon, qu'il donna de ses cousins de son mesme nom de La me avec tout son bien, et desherita les de son premier lict, qui resterent avec en de leur mere. Le sieur de Tavannes, acpagné de valeur, faveur et bonne grace, le choix de ces deux filles; prit la plus e, laissa l'aisnée au marquis de La Cham- s'espousent en mesme jour; sans perdre solution de suivre la fortune, ayant choisi retraicte pour tous evenemens.
1547] Le roy d'Angleterre Henry VIII rt, laissant la coronne à Edouart agé de t ans. Ce prince avoit eu toute authorité sur ses subjects; rompt les barrieres de preudhommie; par luxure repudie Catherine d'Aragon, dont il avoit une fille, pour Anne de Boulan, qu'il fit mourir depuis, convaincue d'adultère. Ce divorce n'ayant esté approuvé, il se fit heretique; se declare chef de l'Eglise: ainsi un peché est naissance d'un plus grand. Le roy François meurt à Rambouillet, agé de cinquante six ans: les dames plus que les ans luy causerent la mort; il eut quelque bonne fortune et beaucoup de mauvaises. Il eslevoit les gens sans subject, s'en servoit sans consideration, leur laissoit mener la guerre et la paix pour se descharger. Les femmes faisoient tout, mesme les generaux et capitaines, d'où vint la varieté des evenemens de sa vie, meslée de generosité qui le poussoit à de grandes entreprises, d'où les voluptés le retiroient au milieu d'icelles. Il aymoit les sciences et les bastimens. Trois actes honorables luy donnerent le nom de Grand, non la difference du petit roy François: la bataille de Marignan, la restauration des lettres, la resistance qu'il fit seul à toute l'Europe. Se releva courageusement d'un grand malheur et prison. L'excellence de l'empereur Charles-Quint luy donne gloire; le vainqueur d'Allemagne, d'Asie, d'Afrique, de Gueldres, des Turcs, a borné son plus-outre aux rivieres de Marne et Durance, et fait naufrage en France avec deux grandes armées. Si du temps du roy François la division que trouva Charles VIII en Italie eust esté, il y eust fait de grandes conquestes. Et tous ces beaux faicts n'estoient suffisans pour luy acquerir le nom de Grand, n'y ayant rien d'égal à Alexandre, Pompée et Charlemagne, honorés de ce tiltre: plusieurs roys de France qui ont faict plus que luy, Clovis et autres, n'ont pris ce nom de Grand. Mourant il descharge sa conscience: l'alliance des Turcs, confederation des Lutheriens allemands estoient les plus grands faicts d'icelle, ce qu'il n'estimoit, pour les torts que l'empereur luy avoit faits; il recommande l'admiral d'Annebaut à son fils.

RÈGNE DE HENRY II.

Le roy enterré, la cour, la faveur change; le connestable de Montmorancy est mandé du roy Henry, se souvenant des honneurs acquis par son moyen au camp d'Avignon et au pas de Suze, et de la honte qu'il eut à Perpignan, assisté de M. d'Annebaut. Le connestable luy avoit donné plusieurs prudens conseils secrets, cependant qu'il se contenoit sagement relegué en sa maison. A son arrivée il renvoye MM. d'Annebault et de Tournon chez eux, lesquels suivirent le chemin du connestable par luy tracé en sa defaveur; se retirent sans contestation. Restoit le mareschal de Biez en credit; le connestable le ruine par son nepveu de Vervin; dit qu'il ne se faut fier à l'oncle duquel on a tranché la teste au nepveu; suscite des accusateurs; le mareschal est pris, sort avec un arrest ignominieux, depuis cassé à la requeste de son fils. Madame d'Estampes donne les bagues du roy François à madame de Valentinois, et sort avec son frere le cardinal de Meudon par la porte Dorée; se retire en sa maison. Le Poulin, Longueval, d'Escars, d'Antibes, Grignon, recherchés pour n'avoir fait cas du connestable en ses infortunes, eurent besoin d'argent et d'amis pour sortir de la leur. Le comte de Morver participe à la defaveur du cardinal de Tournon son beau frere; le connestable luy oste son gouvernement de Bresse, le donne à La Guiche, lieutenant de sa compagnie. Le comte, parlant au roy la main sur l'espée, se justifie, blasme ses ennemis et n'obtint rien : la raison n'a lieu là où la faveur gouverne. L'on comprend le sieur de Tavannes en la defaveur de M. de Tournon, par son alliance; il s'en mocque, dit avoir sa fortune en sa teste et en son bras, s'adresse au roy, qui lui maintient sa compagnie de gens-d'armes, promet l'accroistre d'honneur continuant son service. Le connestable, nocher et patron de la navire dont madame de Valentinois tenoit le timon, consent que le duc Claude de Guise ait le g
nement de Bourgongne, pour avoir ayd
favoriser M. l'admiral de Brion, et pour
avoit esté favorisé de madame d'Estam
ce nouveau regne ledit sieur de Guise s
tient doucement avec le connestable; c
tement gagne Diane de Poictiers sur la
sition du mariage de sa fille aisnée à m
d'Aumale; asseure son credit, dont
firmation fut le mariage de Marie
royne d'Escosse, agée de dix ans
sa fille, que Sa Majesté desiroit pour
phin François II. En ceste consideration
donne l'archevesché de Rheims à Char
Lorraine son frere puisné; favorise le m
du fils aisné de Guise avec la fille du
Ferare, sortie de la seconde fille
Louys XII. M. de Guise balance la fav
connestable, excepté l'inclination na
que Sa Majesté avoit à son compere,
nom il l'honoroit.

Le roy Henry eust les mesmes defau
son predecesseur, l'esprit plus foible,
peut dire le regne du connestable,
dame de Valentinois et de M. de Guis
le sien. Il est source des malheurs de F
donnant à deux seules maisons les ch
honneurs, finances et gouvernemens
royaume. Il s'est veu en l'une d'icelle
sons en mesme temps un connestabl
grand maistre de France, un admiral,
lonnel d'infanterie, les gouvernemens
Guienne, Languedoc, de l'Isle de Fra
de Provence, capitainerie de La Ba
les bois de Vincennes, les places de Bo
trente compagnies de gens-d'armes pos
par ses amis, et en l'autre maison les g
nemens de Bourgongne, de Champagn
neralité de galeres, colonnel de la ca
legere, plusieurs lieutenances de roy
de leurs mains, vingt compagnies de
d'armes. Nul ne peut approcher du ro

de ces deux maisons; tout se donne
r eux, recompenses et chastimens;
t tous les jours, estant maxime que
elevant des personnes en telle gran-
leur peuvent plus rien refuser, pour
qu'ils ont d'eux, et de peur de per-
ils leur ont fait. Et sembloit que le
conjuré avec eux de leur partir la
la ruine de ses enfans et de son
qui devoit advenir, sinon de son
après, l'inimitié d'icelles maisons
ister; il en veid les preparatifs de

lé du monde est medecin, qui donne
malades; il est autant de gens se
stat qui veulent donner conseil;
coup d'en avoir un en un royaume,
aix en un siecle: il faut le sens na-
quist et l'experience des affaires.
is jaloux de ceste qualité, qui n'ad-
'eux au monde; je les ay veus sur
la ligue, où ils n'ont fait des mira-
s vois gouverner heureusement le
quatriesme en ces années 1602 et
bien qui en réussit ne leur doit estre
ins à Dieu, qui donne la paix pour
a peuple. C'est par luy que tout ce
t on conseillent mal retourne à bien;
tre si eux n'ont d'advantage de
pas celuy qui ne se precipite au
l a veu tomber les autres. Tant de
mines monstreroient le chemin aux
encores que les plus habiles d'eux
t de faillir. Les vaillans, fins, expe-
, ou bien alliés, n'ont charge de
s'ils n'entreprennent; mettent di-
tre les grands, monstrent qu'ils
nt abbaisser; eslevent le peuple,
pagnent les principaux par pensions,
vent sous le nom d'officiers royaux;
; les rebelles des souverains; endu-
arty dans l'estat, pour y recourir
; tiennent les sujets les hauts pour
le peuple, à ce qu'il pense, disent-
est à vivre qu'à se revolter: ils ne
ien à personne, ne payent les gens.
Le roy, ses enfans, ont les charges,
rnemens, les compagnies, et nul
aressent peu de gens sans se con-
: les finances et partie des armes
sont maniées par gens de peu: ils offensent plusieurs de paroles, sans se souvenir de ce qu'ils ont promis: en mesme temps, mescontentent tous les princes et les bravent, sous la seurté de la division qu'ils y ont engravée; esperent de forcer les gentils-hommes d'aller à la guerre, par l'arriere-ban et non par la solde; il n'y a gouvernemens ni grades que pour les enfans de Sa Majesté; divisent toutes les charges, nul ne fait la sienne. Le roy fait et prend tout, laisse le reste sans argent ni authorité, desesperant les soldats, qui se vont faire tuer au païs estranger.

Ceste forme de gouverner en autre temps seroit dangereuse, et en cestuy-cy tout reussit, et de tout en vient bien: Dieu maintient la paix au peuple, pour la misere qu'il en a soufferte. J'ay veu que si les gens de valeur eussent cogneu ne pouvoir parvenir, ils n'eussent retardé leur entreprise que du temps qu'il faut pour la bastir: plus de division semée, plus fust esté d'amitié preparée parmy eux; les peuples se fussent rebellés pour les subsides, les gens-d'armes pour n'estre payés, les courtisans de n'avoir rien, et generalement les François d'estre offensés au lieu de caressés: le party huguenot enorgueilly d'estre maintenu et stimulé à desirer de plus en plus, les gouverneurs eussent entrepris pour s'asseurer des places de leurs gouvernemens, divisé en temps de paix, ne pouvant esperer d'ailleurs, et craignant leur ruine: les Espagnols eussent semé les doublons pour moissonner les hommes en la guerre civile, rendant ce qu'on leur preste sous main, et en mesme forme. Tout s'endure, se soustient, s'estouffe par l'arrest de la supreme puissance; ceux qui voudront suivre les preceptes d'estat du roy Henry IV, n'ayant son heur ni sa reputation, periront. Ce qui la favorise est que tous les braves de son royaume sont enterrés, les peuples ayment autant la mort que la guerre, s'estans faits sages des ruines passées; les capitaines et soldats sont morts aux voyages estrangers, ou habitent les maisons et labourrent les terres des trespassés qui leur ont fait place; et les courageux, voyant les gens de peu de valeur pourveus aux charges, les mesprisent et se bannissent chez eux de toutes affaires: les re-

bellions des rebelles luy ont donné la victoire.

Il y a des livres de preceptes d'estat; j'en mets peu, pour n'y estre savant : les princes ne doivent avoir gouvernement, principalement de frontieres; s'ils en ont, ne leur donner les places, et que les lieutenans du roy dependent de Sa Majesté, et plus ennemis qu'amis des gouverneurs. Le roy ne doict donner à la priere des grands, à ce qu'ils n'acquierent des serviteurs à ses despens pour s'en prevaloir contre luy; doit commander que tout s'addresse à Sa Majesté : les conseils des gentils-hommes mediocres, peu alliés, sans desseins, vaillent mieux pour se maintenir que ceux des grands. Deux gouvernemens, deux compagnies des gens-d'armes, deux regimens ne doivent estre donnés en mesme race; les regimens ni les places ne se donnent à des jeunes gens de bonnes maisons, plustost à vieux estropiés.

Un roy puissant ne se doit soucier de places fortes qu'aux frontieres; diviser les puissances, princes, ecclesiastiques, noblesse, gens de justice, financiers, bourgeois, marchands, laboureurs; chacun sert Sa Majesté en son estat : empescher les intelligences, separer chaque estat, gagner les puissances d'iceluy : il ne peut que les roys n'en ayent tousjours la meilleure part, qui esbranle le reste, avec la qualité de roy; empescher leur alliance, continuer les subsides sans augmentation, pour ne suggerer le desespoir; faire punir les grands par la justice et forme ordinaire; avoir les entrées de France fortifiées, et non autres, Lyon, le Havre, Abeville, Nante, Marseille, Tholose, Bourdeaux, Calais; et s'il ne peut estre maistre dans ses villes, fortifier de bonnes places fortes, y mettre de vieilles gens parens de ses enfans, et laisser les autres villes libres, lesquels ont cogneu par les dernieres guerres ne se pouvoir mestre en liberté, et qu'il leur faut un roy pour en eviter cinquante, que la noblesse, plus grande qu'en Allemagne et Suisse, les fera tousjours venir à raison. Les places fortes en quelques endroicts sont necessaires, parce que, n'y en ayant du tout point, la France seroit subjecte à estre vaincue en deux batailles, comme l'Angleterre et Pologne; aussi n'y en faut-il, tant qu'elles donnent moyen de guerres civiles. Entretenir l'amitié des Suisses est cessaire à un prince qui ne se veut que server; rompre toutes societés, ligues et frairies; gagner ceux qui peuvent au pi huguenot; mestre la justice en force, ostar armes aux soldats, ce sont regles pou maintenir, differentes de celles d'un t querant, toutes inutiles sans la preud qui est servir et exalter l'honneur de D exercer justice, ne faire à autruy qu qu'on voudroit luy estre fait, ne favo les rebelles des souverains, et ne faire gu injuste; faire grand amas de deniers e munitions dans les places asseurées; l'e rience monstre la force de l'argent dan guerres, tant civiles qu'estrangeres.

Ceux qui entrent en faveur ne ruinent qui y estoient, craignans qu'estans estat le semblable leur advienne; courtisan met autant en reserve qu'i quiert, la moitié pour sauver le reste venant naufrage : tout se garentit pa gent; c'est pourquoy il ne craint les re ches advenir, espere de passer là où passés les autres; la suitte des favoris p cipe plus en leur ruine qu'eux mesmes de ce temps ils ont cherché de seurté à grande quantité de gouvernemens et pl fortes, à ce que leur maistre mesme ne puisse deffaire, lesquels, maladvisés, par moyen donnent naissance aux partis, dou division de l'estat est souvent suscitée.

Soixante compagnies de gens-d'armes rent party avec ceux de Guise, de Chasti et de Montmorancy; les capitaines menen compagnies entieres aux rebellions; les dats, creés par les chefs, oublient le roy multitude d'aguerris n'estans pas payés donne aux guerres civiles : l'experience contraire à ceux qui disent que, pour ev ce peril, ne faut point de gens-d'armes vaut mieux enseigner le moyen d'y remed L'Anglois a occupé la France, les Bour gnons assiegé Paris, plusieurs batailles dues par faute d'aguerriment; vingt ans paix sans entretenement de gens-d'arme n'y aura ni capitaines ni soldats qui sçac leur devoir, dont le païs sera en proye, moitié conquis avant qu'avoir r'apris le m tier des armes. L'estat doit estre sous

e du païs ou estrangers, l'assistance
e est peu utile et de grande despense;
on peuple est dangereux; la noblesse
ut bien servir, estant entretenue en la
nerie. Aux années 1603 et 1604, la
nerie est reduitte à quatre compagnies
et de ses enfans, et deux autres com-
payées à moitié au connestable et duc
renne. Le roy fait estat (si la guerre
e donner quarante compagnies de che-
gers à autant de seigneurs choisis de
ns gentils-hommes pensionaires qu'il en-
; espere de s'ayder de l'arriere-ban par
le terres de gentils-hommes, advenant
re. Cet entretenement est foible; les sol-
uvellement levés seroient peu aguerris:
emis du roy auront, avec argent d'An-
e ou d'Espagne, plustost fait des levées
y, et de meilleurs hommes; les soldats
ront, ne croyant point estre obligés, ni
le serment ailleurs, n'ayant en France
ur corps. Et quant à l'arriere-ban, si le
rce encore deux fois les gentils-hommes
à la guerre (ainsi qu'on fit au dernier
d'Amiens), il en adviendra quelque re-
De plus, il ne s'en peut servir que trois
, et, s'ils ne sont nullement aguerris, Sa
sté ne peut r'establir la gendarmerie sans
er des gens-d'armes à soixante person-
dont il se defie de cinquante, qui se
ront aux factions pour relever les mai-
affoiblies et les partis ruinés. Le re-
est: que le roy continue les pensions à
nte des plus fideles experimentés des
, et employés aux gouvernemens des
pagnies de gens-d'armes, par commis-
seulement en temps de guerre; la-
le finie, ils demeureront sans charge,
ionnaires ou capitaines entretenus qu'ils
ent. Et pour créer les gens-d'armes sans
taines, que le roy commande aux baillifs
voyer les rolles de tous les gentils-hom-
et signalés soldats de leurs bailliages aux
s de parlement, et maires des villes le
blable; Sa Majesté choisisse en chaque
ince cent cinquante hommes, qui sont,
seize provinces, deux mil quatre cens
mes d'armes, des commissaires qui leur
nt faire monstre, et non les capitaines pen-
naires, qui ne s'y trouveront. Advenant
la mort des soldats, le roy y pourvoira luy-
mesme sur les rolles qui luy sont envoyés:
vaut mieux qu'ils soient moins vaillans que re-
commandés par autruy de qui ils dependroient.
Ces soldats ne se pourront dire estre d'autre
compagnie que de celle de Sa Majesté, ne reco-
gnoissant leur capitaine qu'à la guerre. Pour un
voyage qui se passe en six mois, si un soldat
se met en la suitte d'un prince ou seigneur,
le baillif ou la cour en advertira le roy, pour
le casser. Les garnisons doivent estre meslées
de gens-d'armes de toutes les provinces, sous
l'obéissance d'un chef, dont le commandement
ne durera que pour un quartier en temps de
paix.

Qui se marie perd sa fortune entiere ou la
moitié d'icelle: les femmes, les enfans, le
mesnage, l'avarice, le repos, le plaisir, la
crainte de l'hasard, occupent, empeschent,
rompent et accourcissent les voyages, entre-
prises et desseins. Le meilleur age de se ma-
rier est à trente ans, ayant partie de la for-
tune qu'on peut avoir, et n'est trop tard pour
laisser ses enfans en estat de manier ce qu'on
leur laisse, ny trop tost pour en estre incom-
modé: c'est paradis d'y estre bien, enfer d'y
estre mal. Il y a plus de mal que de bien au
monde, plutost se rencontre desplaisir que plai-
sir. Il y a cinq choses requises et difficiles à treu-
ver ensemblement: extraction de sages meres
et de maisons signalées de preud'hommie,
honneur, richesse, beauté et prudence; man-
que une, le reste est imparfaict; tout y estant,
l'orgueil tourmente les mariés; ces maux sont
communs: si riche, plein de reproche; si il-
lustre, serviteur de ses alliés; si belle, la ja-
lousie; si pauvre, necessité; tellement que
commodité et incommodité s'y balancent. C'est
espouser des querelles, des maladies hereditaires, des procès, et souvent des debtes. L'on
se doit marier, non pour ce qui s'escoule en
deux ans, beauté, bonne grace, ains pour ce
qui s'augmente en vieillesse, sagesse et ri-
chesse; sur tout regarder aux imperfections
naturelles et hereditaires, tant du corps que
de l'esprit, sans se marier à la fantaisie d'au-
truy, puis qu'on se marie pour soy-mesme;
y estant, supporter les incommodités qui n'at-
touchent à l'honneur, comme le froid, le chaud,
les vermines, et les vaincre par prudence,

resolution et patience. Et ne faut chercher en ce monde des contentemens parfaicts, ains s'accoustumer aux incommodités, soupçonnant son naturel, et se garder d'estre offensé ou s'attrister au moindre sujet qui se presente.

Les vivans se soucient peu des ordonnances des morts; ce qui ne s'execute de nostre temps, n'esperons qu'il se face après, si ce n'est par bons contracts, qui encores ne sont sans dispute. Donations, fondations, restitutions par mort, ressemblent à celuy qui commandoit que son corps fust fouetté après son trespas pour l'expiation de ses pechés; c'est ordonner de ce qui n'est plus nostre, et estre liberal de ce qu'on ne peut emporter. L'obligation des parens et serviteurs n'est pareille que si les biens leur estoient faicts du vivant des donataires, estant assubjectis de passer par la main d'autruy : ils sont plus obligés aux executeurs des testamens qu'aux deffuncts. Les petites fondations se perdent, les grandes sont decimées et amoindries, et souvent ne s'en fait rien, si ce n'est qu'au deffaut de l'execution l'on ne donne les biens à gens puissans, qui, pour la crainte que l'on a d'eux, soient cause qu'elles s'observent.

Ce n'est rien de gagner des batailles, de garder les provinces, ny bien servir, qui n'entend la cour. L'estat est lamentable qui est sans certitude, là où recompence et punition se donnent sans raison et par faveur, où les subjects ont moyens de gagner l'une et eviter l'autre, en fraudant et forçant les loix. Misérable le regne des enfans, et plus malheureux celuy des ignorans, subjects à estre possedés et gouvernés au prejudice de leur reputation, et malheur de leur estat! Là où les particuliers font leur maison, s'enrichissent et font pour leurs amis contre tout ordre, n'ayant pour droict que la force et la puissance royale, de laquelle ils s'aydent à leurs plaisirs; bannissant la valeur et la vertu, ayant pour suspects ceux qui ont ces bonnes parties, et reduisant tous les hommes au mespris d'icelles, puis qu'elles sont inutiles, et qu'il n'y a que la porte de la faveur ouverte : les grades reduits à non-valeur, profanés et donnés à personnes indignes, mesprisés des gens de cœur et de courage, les inventions, les exactions infinies appliquées au seul advantage des favoris; et le sang du peuple ny la voix celuy n'a aucun recours qu'à Dieu, qui celuy seul de qui il faut esperer le bien royaumes.

Voulant escrire des Lutheriens, pour d'intelligence d'iceux, je repete leur cocement, dont j'ai dit partie cy-dessus. [1 Martin Luther presche contre la croisad argent levé pour aller à la Terre Saincte verty et employé aux sœurs, courtisanes cuisiniers de quelques grands. La reformati de ces abus, avec quelque present de bo fice, eust arresté cette heresie : Luther a co fessé n'avoir pensé en venir si avant. [152 Il escrit à Sa Saincteté la faute de ses qua teurs, le tient pour chef de l'Eglise, met ses pieds sa teste et ses escrits. La doctri des prophetes et des apostres est née du Sain Esprit, tout à un coup, non par piece com les Lutheriens, selon qu'ils estoient picqués desesperés de salut. Luther est banny du pa et de l'empereur [1521] en la diette de Wo mes : se voyant sans remede, se soustrait leur obeyssance, blaspheme contre eux; qu'il n'eust fait si, après quelque reformatio on luy eust donné absolution et conferé de benefices. Il rencontre le duc Federic de Sax en crainte de l'empereur pour sa grandeur, et inimitié du pape pour ses exactions de la croisade et entreprise sur son duché et uni versité de Vitemberg. Ce duc resout de s'op poser à eux par ligues et armes, faute de Leur Saincteté et Majesté de ne l'avoir asseuré et deschargé son peuple des exactions eccle siastiques, et contenté luy et les docteurs de son université.

Ce duc, source de la mort eternelle et humaine de cent mil hommes, pallia et endura au commencement lentement ceste religion, craignant de perdre le gain que luy apportoit sadicte université. Ce schisme, sans luy, estoit aisé à opprimer à sa naissance [1529]. Cette religion s'accreut par la liberté qu'elle donne de mal faire; les ecclesiastiques se marient, les princes se soustrayent de l'obéissance de l'empereur, les gentilshommes jouyssent des biens d'église, les villes imperiales en dessein de se mettre en estat populaire, vivre sans reprehensions [1529]. A la journée de Spire, l'empereur, foible, declare impunité, pour

nte du grand nombre des Lutheriens ac-
> qu'il ne pouvoit opprimer. [1532] ils
ne ligue avec le duc de Saxe, land-
George de Brandebourg, Ernest Fran-
ke Luneb ourg, le prince d'Anhalt, et
illes de Strasbourg, Nuremberg, Ou-
et Constance. Sept princes, vingt-cinq
confederées appellent des decrets de
aux conciles legitimes; escrivent au roy
ance, qui les favorise pour s'en servir
e l'empereur. Les Lutheriens, assemblés
sbourg, donnent une confession de foy;
pereur dissimule pour les guerres des
s et de France, les remet au concile,
ent un colloque. Paul Farnaise accorde
le de Trente en Allemagne, pour tenir
ncile, parce que les Lutheriens ne vou-
t aller en Italie; et commencent à se
parer contre le concile, disant appartenir
mpereur la convocation d'iceluy, que
s princes et ministres y devoient avoir
deliberative. En ceste année [1537] les
eriens s'assemblent à Smalcade, pour-
t à leur conservation : le pape fait quel-
legere reformation. Ferdinand, roy de
ne, le duc de Bronsvich, et plusieurs au-
catholiques, à l'imitation des Lutheriens,
ligue pour se maintenir contre les hereti-
s, qui protestent contre eux. En l'an 1542,
andgrave prend le duché de Bronsvich,
que le duc fust declaré criminel ny mis
ban de l'empire. L'empereur remonstre
conclave des cardinaux que le roy empes-
le concile, et qu'il s'allie au Turc, qu'il
ocie avec les protestans; l'audience est
niée aux François; l'empereur à la diete
int secours contre eux, d'où vint son en-
e en France, et prise de Sainct Dixier.
ert de Brandbourg, seigneur de Pruce,
grand maistre s'estoit fait duc, aidé du
eranisme; est condamné de l'empereur,
l'election nouvelle de Wolfgang advouée.
faveur des François sert aux Lutheriens et
Turcs. L'empereur dit qu'il eust supprimé
n à sa naissance, et resisté à l'autre, sans
sperance que les Lutheriens et le Turc
oient du secours des François. L'an 1546
1547, Sa Majesté imperiale se prepare
tre les Lutheriens.

La necessité rend les armes justes, et li-
cencie de se venger d'un mal par un semblable. L'empereur corrompt Bourbon et André Dore, et est soupçonné d'avoir fait empoisonner le dauphin; prend Naples et Milan injustement. Le roy Henry deuxiesme s'ayde des Turcs et des Lutheriens contre luy; il est blasmé de l'alliance du Turc, comme le roy Henry troisiesme de celle de Geneve; contre quoy les François objectent l'interim permis par l'empereur, le tribut et subside presenté par Ferdinand au Turc à Budes, pour posseder l'Hongrie et s'allier avec luy; la paix en Afrique avec les infideles; l'alliance des Anglois excommuniés, recherchée par l'empereur. En l'an 1544, ils faillent, ils offencent, ils manquent tous deux en l'alliance du Turc, des Lutheriens et rebelles : Dieu leur envoye de tel pain souppe. L'Anglois, favorisant l'Huguenot, change l'empereur de la faveur donnée aux Lutheriens par les François : le peché des ennemis ne doit estre imité, c'est celuy qui combat pour le contraire. Les malheurs de France viennent de l'alliance du Turc et des heretiques; du feu que les François ont aidé à souffler, est sortie la flamme qui a embrasé quarante ans leur patrie. C'est miracle qu'il n'a esté subjugué par les Anglois ou Espagnols, tant de sang, de biens et d'ames perdues, la posterité des Valloys sans vie et sans royaume, les partis demeurés entiers, pour servir de pretexte à la ruine de la couronne.

Aucuns, agités et ennuyés des mouvemens faicts à cause de la religion, contrarient l'advis des prelats; que c'estoit autoriser les Lutheriens de reformer l'eglise; disent qu'il falloit dès leur premiere naissance, sans contraincte, assembler le concile et pourvoir aux abus; rendre, ou bien employer les deniers de la croisade; que les ames se sauvent par confession, satisfaction, repentance et penitence, moyenant quoy le pardon des papes est utile, non autrement. Les statues des saincts en l'eglise, pour avoir milité sous icelle, comme celles des grands capitaines aux republiques, seroient aussi bien de coste aux parois que sur les autels. Le mariage, defendu aux prestres, et permis en la primitive Eglise, le devroit encore estre, parce que les putains et bastards des prestres servent de pretexte

aux Lutheriens, et que sainct Paul à Thimothée dit que le prestre se contentera d'une seule femme, dont ils se peuvent abstenir le jour qu'ils diront la messe; qu'il ne devroit estre permis de celebrer qu'en l'age de cinquante ans, lorsque les concupiscences commencent à s'esteindre; les plus jeunes pourroient servir de diacre et psalmodier; que les moines ne fissent vœux perpetuels qu'ils n'eussent quarante ans; punir les adulteres, paillards et blasphémateurs.

Les heretiques font parade que les apostres donnoient, et que les prestres prennent; ils alloient pieds nuds, et qu'eux sont bien vestus; ils obeyssoient, que les prestres commandent; ils cherchoient la paix, et eux division; Jesus-Christ preschoit l'humilité aux deserts, les papes la guerre en triomphe; qu'il seroit necessaire de reformer l'orgueil et richesse de l'eglise, et que les biens estoient donnés à icelle par les chrestiens, pour ne se sentir suffisans de les separer aux pauvres; ils estoient destinés pour prier pour les ames, pour l'instruction de la jeunesse, et resister aux infideles; que depuis, l'Eglise a party le bien des ecclesiastiques en tiers, pour les pauvres, pour les reparations, et pour l'abbé, et que le dernier prend tout; qu'il employe à ses parens, bastimens, voluptés, chasse et amour, ce qui est destiné à pieté; tiennent plusieurs benefices, et n'en peuvent desservir qu'un, auquel ils doivent estre pourveus par l'election de leurs freres, qui ont l'imposition des mains; que les papes se disent seigneurs spirituels et temporels, qu'ils ne sont pourveus à l'un que par l'autre, se doivent regler à la saincteté, hayr la guerre, prescher la paix, excepté contre les Turcs et heretiques; peuvent accepter les estats que Dieu leur envoye, sans semer divorce entre les princes pour s'agrandir, les admonestant contre les indeus mariages et mauvaises vies, sans excommunication ny mettre leur royaume si soudainement en proye. Lesquelles opinions ont esté rejettées, pour la crainte que plusieurs avoient que les heretiques, ayant obtenu partie de ces points, ils en demanderoient d'autres. Autres disoient qu'il n'est loisible de faire mal afin que bien en advienne, et les papes ne doivent permettre ny les juifs, ny les bordels, ny la conference des heroys, pour crainte de leurs ... ny se soucier de gagner la ... ausquels ne doit estre accordé que ... juste; que les conciles ... papes, lesquels sont enclins ... faire garder les decrets d'eux ... concile a declaré les papes ... sont jusques à un autre concile ... Sainct Esprit, qui tumba sur ... apostres également, et sur leurs ... Cecy est escrit sous la permission de l'Eglise, seulement pour ... diverses opinions de ce temps-là ... que l'on cherchoit en vain par ... deux religions.

Aucuns, plus politiques que ..., ont proposé que les roys de France, ..., d'accord, pourroient et devroient ... l'Eglise, estant plusieurs ... flues et inventées, d'où advenoient ... des heretiques, n'approuvant l'adoration ... papes, les pardons, les images, ... des prestres, les voyages, les ... reliques; qu'il fust dit moins de ... de predications; ce qu'advenant, ... que les heretiques croiroient aux sacremens, et se rangeroient en l'obeyssance de l'Eglise. Aucuns les ont voulu persuader leur alleguant que, s'ils ne veulent, ils ne prieront point les saincts, ne croiront point au purgatoire, ny ne s'inclineront point devant les images, ains seulement qu'ils croyent aux sacremens de l'Eglise, ainsi que les catholiques: proposition qui leur estoit facile pour les attirer à la reunion des deux religions, quoy ils n'ont voulu aucunement entendre. Cela n'est une affaire qui se puisse terminer par les hommes; c'est une œuvre de Dieu qui touchera les cœurs des peuples quand il luy plaira et qu'ils le meriteront.

Les catholiques bien sensés trouvent ... propositions vaines; quand bien il se tiendroit un concile general où les heretiques assisteroient, meritoirement la jurisdiction d'icelle est aux ecclesiastiques qui ont l'imposition des mains: Sa Saincteté ny les conciles ne ... deroient aucuns des points suscripts, croyant que les heretiques, après en avoir obtenu quelques uns, en demanderoient d'autres.

la religion catholique. Que si on ıux offrandes, aux prieres des morts, ons, ce seroit oster les deux tiers du :t auctorité des ecclesiastiques. Les ; de la nouvelle opinion ne subi- leur jugement, non plus qu'ils ont passé, et voudroient que tout se de pair à pair, ou du moins de leur ment; desireroient les éveschés et s, demanderoient les mariages des , et, generalement tout n'estans sa- , en vain se chercheroit de les rame- vraye foy; le contentement de per- seditieuses seroit impossible. Les roys terre et princes d'Allemagne, qui ıt du revenu ecclesiastique, ne s'en ent dessaisir. Le roy d'Espagne, qui servir des papes et de l'inquisition, et naintient par l'appuy et conservation ligion, ne consentiroit à ce traicté par d'estat, ayant faict une fraction des jues hors du meslange des heretiques, autres potentats de l'Europe sont em- is. Le roy de France pourroit agreer ment à ce dessein pour réunir ses sub- t diminuer la puissance des papes, nir les privileges de l'Eglise galli- et qui se serviroit mieux des heretiques iliés que le roy d'Espagne. Le roy eterre, qui a tousjours esté en crainte ınce et d'Espagne, lesquels royaumes, ı separés, pourveu qu'ils ne se con- ısent, le peuvent aisement ruiner. Ses cesseurs ont appuyé leur domination sur ellion de l'Eglise, joincts aux heretiques magne, de Flandres et de France: faisant ıction pour luy dans les subjects des deux le France et d'Espagne, pour s'opposer randeur de l'un et de l'autre et se con- r, par les rebelles, de ses voisins; pro- n qui cessera si les religions estoient . Pareillement, les ducs de Saxe, comte n et autres princes d'Allemagne, qui ont ıurs craint qu'un empereur leur ostast ıorité et rendist l'empire hereditaire, qui nt aidés et ont faict une faction de la re- ı lutherienne contre la grandeur de la ın d'Austriche, alliée à celle d'Espagne, ıoseroient à ce traicté.

nsi par raisons humaines il n'y a nulle apparence de réunir les religions; et ne la faut esperer que par miracles, ou bien que les roys de France et d'Espagne, sans connivence, trahisons, artifices, ny fauces intelligences, se resolussent tous deux, chacun en mesme temps, d'assaillir les heretiques en leurs estats par les armes, de la ruine desquels il y a apparence qu'ils viendroient à bout; et n'en pourroient estre empeschés ny par les Anglais ny par les Allemands, parce que les huguenots sont fort foibles en France, et que l'on sçait les moyens de prendre les villes mieux qu'au passé; et ne leur reste espoir qu'aux mal contens catholiques françois, dont le peril cesseroit, d'autant que le roy d'Espagne ne favorisant point leurs desseins et ne leur donnant point d'argent, ils n'abandonneroient leur roy, et facilement par la force on changeroit en un mouvement les cœurs des huguenots et lutheriens, ainsi que par icelle furent changées les volontés de soixante mil hommes à la reddition d'Anvers sous l'obeissance du roy d'Espagne. Pareillement Zelande et Ollande n'estans point soustenus sous main par le roy de France comme ils sont, le roy d'Espagne les ameneroit à leur devoir et y feroit de bonnes citadelles. Il faudroit commencer ceste guerre en mesme temps, et non sous le pretexte de la religion, ains pour avoir les villes de seurté qu'ils tiennent, à ce que les roys d'Angleterre et princes d'Allemagne ne prinssent l'alarme que l'on voulust esteindre la religion lutherienne, et que pour le commun peril ils ne les assistassent; encore que, quand ils le feroient, ils ne sont point à craindre, parce que les Allemands ne marchent sans argent, et que le roy d'Angleterre en fournira fort peu. Et en estant venu à chef en peu de temps, tant en France qu'en Flandres, ces deux roys resolus donneroient la loy à l'Allemagne et à l'Angleterre, et les contraindroient de revenir à la religion catholique: tout gist en une bonne intelligence entre eux. Et au pis, s'il faloit que ces deux roys entreprinssent la guerre contre toute la faction, je ne fais doute que, bien intelligens, ils n'eussent la victoire contre leurs subjects, et après aviseroient ce qu'ils devroient faire sur les Anglois et Allemands, par ce que la guerre se feroit d'autre

façon sous des roys majeurs et capitaines, qu'elle ne s'est faite en semblable cas au passé, estant le feu et le zele des heretiques estaint et très affoibly. Il y a creance indubitable (estant la religion chrestiennne la meilleure), que Dieu assisteroit ce dessein, que tous les bons subjects de l'un et de l'autre royaume doivent desirer et implorer par bonnes œuvres et prieres envers Dieu, conseils, remonstrances et admonestemens envers leurs superieurs; de quoy j'ai escrit ailleurs plus amplement.

C'est la verité qu'il n'appartient qu'aux ecclesiastiques et theologiens de juger ou controller ce qui est receu de l'Eglise universelle, sous la permission de laquelle aucuns se peuvent licentier de parler et respondre à tant d'objections et calomnies des heretiques, incredules et mondains. Il y a trois sortes d'ecclesiastiques : ceux qui ont l'imposition des mains, les évesques, predicateurs et curés, qui preschent et enseignent la doctrine chrestienne, excitant le peuple à magnifier la gloire de Dieu, pureté et netteté de conscience. Le second ordre est des religieux et moynes, qui se sont volontairement sequestrés du monde, pour incessamment mediter et chanter les louanges de nostre Seigneur, iceux fondés et rentés à cest effect, et pour prier Dieu pour les ames des defuncts. Dans cest ordre sont ceux de Sainct Benoist, les Celestins, Bernardins, et autres rentés, partie desquels devoit enseigner au commencement; et par l'intermission d'iceux les Jesuites fondés ont pris naissance. Le troisiesme ordre sont les Quatre Mendians, Cordeliers, Jacobins, Carmes et Augustins; en suitte desquels les Capucins, Recolects, Carmes reformés et autres qui vivent d'aumosne Il faut advouer que les hommes ne sont faicts que pour glorifier Dieu, et leurs devoirs les y obligent; c'est pourquoy sont fondées toutes ces religions.

Pour le premier ordre, c'est le plus utile des trois autres, observant tant de vœux et de regles si sainctement establies : ils doivent estre reverés, prisés et estimés, sous la licence desquels plusieurs souhaitteroient des adjonctions qui seroient sans aucun prejudice à la foy catholique, apostolique et romaine, ne touchant aux poincts principaux d'icelle. Desireroient qu'au sortir des messes ou a nes d'icelles il se fist de grandes et fe prieres, adaptées selon les textes de gile, estant tout le peuple prosterné à sans avoir esgard à ce malheur qui e nu, que les heretiques ont prevenu, modier en françois; que tous les pseau se disent tant aux grandes messes qu'a pres, fussent interpretés et chantés en l maternelle, demeurant seulement à cer en latin au prestre qui seroit à l'aut responses de ceux qui seroient au pulp que les chants françois fussent plu lgibles que les traduits par les her avec telle gravité et loisir, que les les peussent entendre de mot à autr d'exciter leurs devotions et lever leur à Dieu, et mesme chanter avec les p ceux qui en seroient capables, les e tions des curés très-frequentes pou toutes superstitions et idolatrie du peu confirmant en une vraye et juste crean cuns eussent desiré que les prestres mariés, ainsi que sainct Paul dit que nistres de l'Eglise se contenteront d'u femme, leur donnant le choix d'estre ou non. Que s'il y avoit du scrupule d ministration des sacremens à gens ma pourroit reduire à ceux qui auroien vivre au celibat, ou qui seroient en vi grandement agés. Les oraisons et les mes en françois sont très-saincts et très parce que les peuples n'entendent p qui se prie, et mesme la plus-part de tres ne sçavent ce qu'ils proferent; ce qu'il n'y peut avoir aucunes devotions. gation est impertinente, que ceux qui leurs heures en latin quoy qu'ils ne l dent, puis que c'est à bonne fin, fon bien que ceux qui sçavent ce qu'ils en quoy il n'y a nulle apparence, y grande difference de l'exaltation et de

Ceste mesme incongruité est en l'or religieux : de cent d'iceux il ne s'en tr dix qui entendent ce qu'ils chantent; c grand peché qu'ils commettent, psalm cinq et six heures, dans lesquelles, n dant point ce qu'ils proferent, ont leu sées ailleurs, tellement que, parlant façon à Dieu et pensant de l'autre au

t entierement contre leur salut. Outre est mal-aisé d'astreindre entierement nsées et son cœur une si grande espace, voir l'esprit bandé à la fervente priere roit necessaire, qu'ils considerent l'er- qu'ils feroient si, parlant à un roy, ils it leurs cœurs ailleurs, et combien plus rendroient garde s'ils parloient aux roys u Roy de tous les roys. Il vaudroit beau- mieux faire les prieres plus courtes et uanges, hymnes et pseaumes en telle ité que la multitude n'alterast la devo- y ayant assez de pseaumes et de louan- our journellement en dire quelqu'unes, qu'il fust besoin de tant de redite reite- ans devotion. Mais on ne leur peut par- er la peine qu'ils disent avoir pour ga- paradis, puis que tous ces religieux bien s, chauffés, nourris et bien vestus, aucunes incommodités. Et puis qu'ils ainsi entretenus, il vaudroit beaucoup ix que partie d'eux, et nommement les es (puis qu'ils ne sont pour enseigner et cher), s'employassent à la guerre contre nfidelles, ou travaillassent, comme sera y-dessous, pour de leur revenu et labeur rrir les pauvres, rachepter les prisonniers mains des Infideles, et aller à la guerre tre iceux, là où leurs confreres qui de- reroient au logis leur feroient tenir l'ar- t qu'ils recevroient ou gagneroient : et nd il ne se feroit point de grande guerre tre les Infidelles, tousjours peuvent-ils (si riches nobles et beneficiers y veulent con- uer) avoir de vaisseaux pour proteger les estiens sur la mer.

Il est plus mal-aisé à reprendre et à treuver lire au troisiesme ordre des Mendians, Ca- cins et autres, lesquels semblent suivre le emin des apostres, contraire neantmoins en qu'ils ne travaillent point, et que sainct ul dit par exprès qu'il faut que chacun vive son labeur et de son travail. Deux defaux ir sont objectés : un, qu'ils mangent le n des pauvres, attendu qu'ils ne font rien qu'ils vivent de l'aumosme, laquelle seroit aucoup mieux employée à tant de mendians, eilles gens, vefves et orphelins qui ne peu- nt gagner leurs vies. Plusieurs, accusés voir pris cet ordre plus pour avoir moyen de vivre que par devotion, comparés aux freslons qui mangent le miel des bonnes mouches ; que les gens de bien sans eux porteroient aux hospitaux, où sont tant de pauvres malades qui en ont faute. Autres blasment leurs façons de silice et de fouets, dequoy ils disent macerer leur chair ; façon inusitée aux apostres et aux successeurs d'iceux. Le jeusne estoit recommandé, non ces blessures, lesquelles ne devroient estre, quand ce ne seroit qu'à la consideration des Turcs, qui exercent ce mesme chastimeut sur leur corps pour Mahomet et pour leur lubricité, s'incisant et bleçant par demonstration d'amour à leur religion et aux femmes. C'est une grande defiance de soy-mesme de s'obliger à ces vœux extraordinaires, desquels plusieurs se repentent après. Il y auroit beaucoup plus de merite sans ces vœux, se garder de peché et avoir les mesmes devotions qu'ont les susdicts religieux. Comment est-il possible de voir sans se plaindre trente mil jeunes hommes en ces religions, les bras croysés, vivans sans rien faire de la peine et travail d'autruy; mandier, importuner de toutes parts, fascher et l'estre à toutes heures sans consideration, se jettant multitude dans ces ordres de mendians sans avoir pensé qu'en une guerre, une famine, faudroit que la plupart d'iceux rompissent leurs vœux et se comblassent de peché.

La reformation des rentés qui vivent sans rien faire, et des mendians subsistans par le bien d'autruy, appartient au ciel et à Sa Saincteté, et pour leur donner exemple semble qu'il faudroit fonder un autre ordre dans lequel se pourroient reformer tous ceux cy-dessus mentionnés, et en voicy le projet :

Le premier fondement de cest ordre est, après avoir loué Dieu sur le travail, suivant le precepte de sainct Paul, non seulement que chacun vive de son labeur, ains aussi qu'il en substante les pauvres, et selon l'Escriture c'est donner tout son bien et suivre Jesus-Christ que donner le travail de ses bras ausdicts pauvres. Leurs vœux seront d'obedience, de travail pour les pauvres, et de chasteté ; et quant à ceux qui excederont l'age de cinquante ans, ils pourront celebrer la messe, ou s'ils ont esté si heureux d'avoir attaint le

don de continence, et non autrement. Se dira une seule messe en leur eglise, après laquelle psalmodieront tous les freres en françois l'espace d'une heure, et à la fin d'icelle se feront des prieres en la mesme langue sur l'evangile du mesme jour : se rassembleront à cinq heures du soir et psalmodieront une autre heure : tout le reste du jour seront employés à travailler de plusieurs mestiers, tant à labourer qu'à tous autres arts mechaniques, et seront obligés d'apporter l'argent de leur gain à un recteur qu'ils establiront dans leur couvent. Ces deniers seront employés à nourrir les vielliards de leur ordre, et le surplus donné aux pauvres, ou dans une bourse pour rachepter les prisonniers. Que si leurs moyens se treuvent plus grands, pourront estre employés à soudoyer ceux de leur ordre qui voudront aller contre les Infidelles, se nourriront de leurs bleds, vin et jardin, et de l'argent provenant de tous les autres mestiers à quoy ils travailleront, sans neantmoins aller dans les boutiques parmy les marchands, ains se contenter de debiter ce qu'ils auront faict dans ledict convent, et ce à ce qu'ils tiennent à honte de demander l'aumosne, ayant moyen par leurs bras de se la donner et de la donner aux autres, s'abstenant entierement de mal faire. Et en cas que quelqu'un d'eux tombast en quelque forfaicture, seront degradés de l'ordre. Leurs habits seroient decents comme ceux des religieux. Les Jesuites approchent de cet ordre, n'estans obligés qu'à une petite messe, et à travailler le reste du jour pour l'éducation des hommes.

Il y a eu de grands abus en l'opinion que l'on a voulu donner au peuple qu'il revenoit des trespasés, ou que les demons se monstroient aux personnes. Plusieurs hommes d'église y ont eu beaucoup de tort, lesquels ont feint que par fois les ames retournoient, à ce que les parens qui estoient en opinion qu'ils estoient en peine, fissent des donations pour les en retirer. L'espreuve de cest abus est qu'il y a cinquante ans que ceste creance estoit si grande dans l'esprit des personnes, que, soit par l'apprehension qu'ils avoient, ou par ceux qui contrefaisoient les esprits, il se treuvoit peu de personnes qui ne dissent en avoir veu et ouy, non une fois, mais plusieurs. Maintenant que les hommes sont plus fi que la religion debattue a plus esloig abus, il ne se treuvera de cinquante dise avoir veu ny ouy les ames desdit passés ny les esprits. Et ce qui monstr l'abus, est que les Lutheriens ny Hugu qui en devroient estre les plus tourm et qui n'y croyent guieres, n'en voyen du tout; à quoi on peut objecter que qu'ils sont hors de l'Eglise et comme p les esprits ne se manifestent à eux; a traire, c'est à ceux-là que les bons devroient paroistre pour les remettre chemin, ou si l'amitié se conserve encor du monde, les visions des parens mort viroient pour les admonester s'ils pou revenir. Neantmoins il se faut conform qu'en dit la saincte Escriture, laquel assez forte et puissante en verité, sans qu besoin par mensonges et fables d'exc devotion. En quoy ignoramment ont ceux qui disent que telles choses soient bles pour augmenter la devotion; outr c'est grandement offenser Dieu, qui n' soin de telles feintes pour magnifier ligion, ains aussi icelles descouverte naistre l'impieté. J'ay cogneu un gentilh et une dame qui, estans couchés au n lieu là ou l'un fut tué et l'autre mourut après, songèrent leur mort et la predir matin quasi en la mesme forme qu'elle ad sçavoir si c'est un instinct naturel, ou, c nous croyons que nous avons de bons et vais anges, si ceste revelation procedo ceux.

La France est subjecte aux decret conciles. Et ne sert d'alleguer les privi de l'eglise gallicane, qui devoit plier a concile de Trente, legitime pour estre c qué du pape et de l'empereur, puisqu tout temps l'un ou l'autre ont eu pouvo l'assembler. Le pape a ceste puissance qu'il est chef de l'eglise, et non l'empe les princes n'y ont point de voix delibera c'est aux successeurs des apostres, eve et ceux qui ont l'imposition des main pluralité des voix n'y est point admise, ceux qui sont proveus de tout temps au nisteres, moins les heretiques, y doivent part. Ceux qui ont l'imposition des main

oict les juges des heretiques, qui ne
int : le pape est chef de l'Eglise, suc-
· de Jesus-Christ, sainct Pierre et au-
i tiennent la place du souverain sacri-
r d'Israël; et neantmoins aucuns croyent
eut estre deposé par un concile. Les
ux l'eslisent, qui sont ses creatures :
desireroient qu'il fust esleu par tous
sques, et selon l'ancienneté ceste es-
se faisoit par le clergé, sous lequel
stoit comprise une grande partie des
astiques de l'Europe, et dont la nomi-
estoit après confirmée des empereurs
que les cardinaux fussent creés : puis-
s conciles ont approuvé la forme de
slection, il faut croire que c'est la vo-
le Dieu. Maintenir qu'il ne se doit rien
r aux conciles que ce qui est aux Escri-
ainctes, est un erreur, pourveu qu'on
contre les ordonnances d'icelles; les
s ont puissance de resoudre sur l'ordre
monies du service de Dieu. Il eust esté
ur de reformer l'eglise; c'estoit vaincre
theriens tout en un coup, leur ostant le
. de parler de l'argent de la croisade,
rces, bastards, questeurs et idolastres,
lant sa vie, et rendant la doctrine intel-
e par presches frequens; ils n'eussent
que dire, et ne fussent esté suivis mes-
nt, si on eust donné et lasché quelque
pour satisfaire à l'ambition et avarice
irs autheurs.

plus-part des biens de l'Eglise sont don-
our prier pour les morts; les heretiques,
is le purgatoire, appauvrissent icelle. Ils
. objection que la misericorde de Dieu,
rimans sa justice : à leur dire, le mes-
t et le bon, repentans esgallement de
peschés, iroient en mesme lieu; le mau-
uroit meilleur temps que le sainct, ayant
e ans de voluptés, s'il estoit quitte pour
epentir. Les ames purifiées, ayant satis-
par penitence, entrans au ciel n'appor-
aucune envie ny ennuy à ceux qui ont
mourir leurs corps ou trahy iceux, sça-
is qu'ils ont esté punis et purgés au purga-
, ou justifiés par la misericorde de Nostre
neur.

est peché aux gentils-hommes de posse-
les biens d'Eglise n'ayans point d'enfans
pour les y colloquer. Ils respondent que ces biens ont esté donnés anciennement pour ceux qui maintenoient la religion contre les Turcs, qu'ils les ont pour avoir servi contre les heretiques, par la tolerance des papes, bien advertis que le roy les confere; s'ils ne les acceptoient, ils seroient donnés ou à des heretiques ou à des femmes, et qu'il vaut mieux que les gentils-hommes les possedent, pourveu qu'ils fassent faire deuement le service, selon l'intention des fondateurs. Et encore qu'il se die que Sa Saincteté le tolere sans son sçeu, ou pour n'y oser remedier, craignant que les souverains se dispensent de l'obeyssance ecclesiastique qu'ils luy doivent : pour le premier, il se sçait veritablement que Sadicte Saincteté est bien advertie de cest abus, et ce qu'il n'y met ordre en fait la possession plus à la descharge de conscience : et quant au second, de la crainte des souverains, l'Eglise ne doit plier, ains trancher, maintenant la verité et justice.

Les pechés ne se commettent qu'à faute de foy : si nous croyons la vie eternelle, au lieu de demander le bien d'autruy, nous donnerions le nostre aux pauvres et nous ferions hermites; celuy seroit fol qui voudroit avoir un quart d'heure de plaisir pour mil ans de mal; moins est nostre vie au pris de l'eternité. Et si les roys et souverains gravoient ceste creance dans les cœurs, tant de guerres mal fondées sur l'ambition seroient esteinctes, et tant de procès mal entrepris laissés ou bien terminés.

Sans la grace de Dieu ce que l'on pense qui qui edifie ruine; les richesses accreurent au commencement l'Eglise, et l'abaisserent depuis, ont fait plusieurs Lutheriens pour voller les biens ecclesiastiques, et sont empeschés de cognoistre leur erreur par l'utilité des benefices qu'ils possedent en propre. Le diable, par les ministres, propose aux evesques d'Allemagne de faire de leurs eveschés des duchés hereditaires : le grand maistre de Pruce de Brandbourg suit cest enseignement, et se fait duc de Pruce avec moins de droict que n'a aujourd'huy le grand maistre de Malthe. Les chanoines n'eslisent plus d'evesques de grande maison, depuis le mariage contracté par Trousex, evesque de Cologne, en l'an 1584, qu'il fut forcé de renoncer à son evesché.

C'est bien fait de donner aux pauvres miserables qui souffrent en cette vie, cela est agreable à Dieu; et quand il n'y auroit autre considération que l'humanité sans espoir de recompense, encores se devroient-ils assister. Le bien que nous possedons, Nostre Seigneur nous l'a donné sans l'avoir mérité, et les avons acquis souvent sans rien faire, soit par succession ou leger travail, aucuns par flaterie des princes, autres par larcins, et plusieurs à qui ils viennent en dormant. S'il plaisoit à Dieu, il donneroit aux moindres païsans tous les biens que les riches possedent, lesquels, par la foy et service qu'ils font à Dieu avec leur ignorance, les meritent mieux.

Si les serviteurs sont assis sur le trosne royal, et les roys prosternés en terre par la puissance divine, combien le devons nous remercier, puis qu'il nous maintient en nos honneurs et biens, et ne faire comme plusieurs qui ne veulent donner aumosne, entrans en considération que ceux qui la demandent n'en ont point de necessité, qu'ils ont tous leurs membres et ne sont point malades, qu'ils peuvent gagner leur vie, que mesme c'est pecher de leur donner, les accoustumer à mandier et les rendre paresseux, pour avoir pris une habitude en ceste façon de vivre, et les nomment saouls d'ouvrer. Tels sont plusieurs pelerins, qui pour vivre font quatre et cinq fois le voyage de Sainct-Jaques, non que je veuille dire qu'il n'y en ait plusieurs qui les font à bonne intention; infinis qui font croire avoir esté bruslés ou vollés sur la mer; autres feignent estre malades ou estropiés, et n'ont aucun mal. Neantmoins, ne donnant point à toutes sortes de personnes, et voulans faire le jugement de leur necessité et pauvreté de de nous mesmes, nous treuvons excuses impertinentes, la charité se refroidit en nous contre nostre devoir, et ne donne-on rien à plusieurs qui en auroient grand besoin et necessité; tellement que je louerois qu'indifferemment l'on donnast à tous ceux qui demandent l'aumosne, peu ou beaucoup, selon le jugement et la cognoissance de la pauvreté; et donnant à bonne intention, le bienfaict de l'aumosne retourne tousjours à celuy qui la donne, et le peché sur ceux qui, n'en ayant point de necessité, demandent, d'autant qu'ils semblent derober l'aumosne des autres, minuer la charité des donneurs. Il va mieux en donner à cinquante qui n'en e point de besoin, que d'en refuser à u en eust necessité. Les vrays pauvres so estropiés, malades, vieillards, qui ne p gagner leur vie, les orphelins, les p vefves, les passans et voyageurs qui se mis en chemin sur des esperances i tueuses et tombent en necessité et m Entre tous ceux qui mangent le bien de vres, semble que sont ceux qui jouisse benefices, les moynes, les abbés et relig les jeunes capucins qui vivent en oys cordeliers et autres mendians qui pou gagner leur vie. Les fondations et les donnés à l'Eglise sont esté faictes pou choses principales, l'une pour louer et à cause du purgatoire pour prier p ames des trespassés; et font trois pa biens donnés à l'Eglise, l'une pour les rations, l'autre pour l'abbé, et la troi pour les religieux et moynes.

Pour le premier, ceux qui font de l œuvres en donnant aux pauvres, font que s'ils faisoient prier incessamment eux pour les autres fondations; c'est l verité que la creation de l'homme ne pe referée à autre chose sinon que pour Dieu, à quoy nous sommes totalement ol

Ceux qui jouissent des biens d'Egli peuvent mettre le tiers aux reparations tans les ruines si grandes qu'il y puis employé: ils en donnent fort peu aux p et voit on par toutes les abbayes des m qui vivent avec plus de contentement repos sans rien faire, que ceux qui s monde, tellement qu'il sembleroit qu qui ne sont point en religion sont ce sont religieux, ayant plus de peine et vail d'esprit et de corps que les moyn sans soucy sont bien nommés et ne p une seule heure de leurs plaisirs, sans modité aucune, jouent, chassent, se nent, passent leur temps, ayant cela c que les lais, qu'ils n'ont aucun soucy; sieurs devroient rougir quand ils dise par la peine qu'ils endurent en ceste v ils gagnent paradis. C'est pourquoy les j meritent mieux qu'eux, parce que du

illent et enseignent, vont prescher
leles et sont utiles; au contraire ceux
leurent aux couvens ne servent au
ni souvent à eux-mesmes; qui fait
ver estrange si maintenant les hom-
ognoissans les abus, ne donnent plus
K eglises. Et à la verité ceux qui sont
agnés de pieté et charité doivent estre
nés comme ils disposeront de leurs
uand ils voudroient faire de fonda-
mme au passé; enfin, par decimes,
ns de rentes et vendition de biens ec-
iques, tout vient à rien, et demeure
de tant de fondations faictes, que,
rmission du pape, telle eglise qui doit
esses est dispensée de n'en dire qu'une
ous les fondateurs, parce que toutes
ites sont perdues ou vendues. Telle-
ue je louerois de faire bien et donner
uvres du vivant des hommes, par une
qu'on leur departiroit, tant pour ma-
s filles que pour tirer tout pour un coup
ivreté les miserables, ou bien donner
ospitaux qui sont bien reglés, et dont
it n'est point desrobé ni affecté aux
des principaux des villes et adminis-
rs des hospitaux, qui par faveur y ad-
nt ceux qu'il leur plaist; si ce n'estoit que
e permist, ainsi que j'ay escrit, de faire
uvel ordre, qui, après avoir loué Dieu
in deux heures, s'employeroit le reste
ir à travailler pour les pauvres, ou pour
contre les Infidelles.

ary de Bronsvich, pensant venger sa
, l'accroist; tenant mal à propos de re-
ierir son païs, est pris du landgrave en
lle, demy traictant. Le concile commence
ente lentement, pour n'oster le moyen de
; les points de l'heresie ne se decident,
derant le succès des armes preparées.
ndgrave (sans fruict) confere avec l'em-
ir; de mesmes les ambassadeurs des Lu-
ens à Ratisbonne; ils se retirent au bruit
guerre. L'empereur separe Moris et
dbourg, qui rompent leurs sermens et
donnent leurs amis confederés par am-
n de l'electorat à eux promis par Sa Ma-
, qui le vouloit oster au duc de Saxe;
el duc, avec les villes imperiales, s'arme
remier, penetrant le but de l'empereur
par la paix de France et d'Hongrie qu'il avoit faicte; jugent que c'est à eux à se defendre; ils pouvoient chasser l'empereur d'Allemagne, qui n'avoit encore de forces. Le nom, la reputation de Cesar combat pour luy, campe foible seurement près Eynguelschetat; attend de toutes parts quarante mil hommes de pied et douze mil chevaux pour empescher la venue. Les Lutheriens occupent l'entrée d'Italie, s'amusent à camper quand il faut assaillir, donnent loisir aux forces estrangeres de passer. L'empereur à Landsfreit joinct treize mil Italiens, huict mil Espagnols, trois mil chevaux, tourne aux protestans, passe le Danube à Eynguelschetat et se fortifie dans un camp fermé. Les Lutheriens attaquent et perdent l'occasion ce jour-là, que le retranchement de l'empereur n'estoit en defence, lequel fut achevé la nuict d'après. Le landgrave decampé loge à Tonnenver; il a nouvelle des froideurs des roys de France et d'Angleterre à le secourir. L'empereur, joinct avec douze mil hommes du comte de Bures, suit ses ennemis, costoye le Danube pour avoir vivres, prend neuf bourgs, fait revue de quarante mil hommes de pied et neuf mil chevaux, s'advance devers Donnenvert: les Protestans costoyans tiennent le chemin de Marlinque; l'empereur en bataille menace leur flanc; eux retournent à luy, la riviere d'Aigre entre-deux. Sa Majesté prend Donnenvert et y campe, incommodé (par la prise de petites villes sur le Danube) des Lutheriens. Chestel, colonnel d'Ausbourg, mescontant, les abandonne; l'empereur, marchant à Oulme, s'arreste pour l'arrivée des Protestans, se loge advantageusement et les fatigue. Cependant Ferdinand et Moris prenent le duché de Saxe, les Lutheriens se faschent, se separent; l'empereur perd l'occasion de les defaire: à ce depart le landgrave se retire chez luy; l'armée reste au duc de Saxe, qui s'esloigne de l'empereur. Cependant le comte Palatin, la ville d'Oulme et le duc de Vitemberg se reconcilient à l'empereur, le duc de Saxe reprend partie de son païs, le concile se retire à Bologne malgré l'empereur, qui reçoit la plus part des villes imperialles traictant avec luy. Le duc de Saxe r'entre en reputation par la conqueste de son

païs; Ferdinand et Moris demandent secours, l'empereur gouteux y court; le duc de Saxe amene avec luy vingt cinq mil hommes, campe sur la riviere d'Elbe à Mdedebourg, ayant bruslé le pont, 24 avril 1547. L'empereur gagne des barques, et d'icelles le passage de la riviere par la vertu des Espagnols, passe à guay sur un pont de bateaux soudainement faict au dessus des ennemis qui le pouvoient charger à demy passé; eux inexperts à l'alarme, voulant gagner un bois, sont chargés et vaincus par l'empereur: le duc de Saxe pris et la victoire entiere, tout favorise le vainqueur. Vitemberg est rendu pour salut de la vie du prisonnier; toutes places de Saxe, hormis Gotta, semblablement; chacun traicte. Le landgrave vient sur la parole de Moris et Brandbourg qu'il ne seroit prisonnier perpetuel; l'empereur luy fait signer estre à luy l'interpretation des articles de sa capitulation, et après il le constitue prisonnier, interpretant le traicté artificiellement, que ne le pouvant tenir en une prison perpetuelle, il le pouvoit mettre en une terminée à sa volonté, d'autant que le mot *eivich* en allemand signifie à jamais. Sa Majesté interprete qu'il a promis de ne tenir ledit Landgrave perpetuellement prisonnier, mais que c'est à luy à definir le temps, en intention de le prolonger à sa volonté. Sadicte Majesté victorieuse tient diette à Ausbourg, contre ses premiers manifestes, qui disoient la guerre n'estre pour la religion; fait promettre d'obéir aux decrets du concile. Moris et Brandbourg alleguent des exceptions et ne laissent de signer, esperant retirer le landgrave. Le Palatin par crainte, et les ambassadeurs des villes lutheriennes suivent et accordent le concile remis à Trente à la poursuitte de l'empereur; tout semble se disposer à l'obeyssance de l'Eglise, les cœurs offencés ne se descouvrent. Moris et Brandbourg, mescontans de la prison du landgrave, auquel ils avoient donné leur parole, faschés de la perte de la liberté d'Allemagne qu'ils apprehendent, commencent des secrettes menées contre l'empereur.

Le roy Henry est coronné à Reims, fait de belles et peu durables ordonnances, envoye une armée, sous M. d'Essey, en Escosse, au secours de la royne, vaincue en bataille p les Anglois, en haine du refus de sa fille roy Edouard; les François battent les A glois, prennent Sainct André, amenent Ma Stuard, agée de six ans, depuis royne France.

[1548] En ladite année, les deux Char de Bourbon et de Lorraine, nouveaux car naux, sont envoyés à Rome disposer le pa contre l'empereur. Antoine de Bourbon, François de Lorraine, espousent Jeanne d'A bret, et la fille d'Hercules d'Est, duc de Fe rare, et de Renée de France, fille du roy Lou douziesme. Le roy visite son royaume à la de l'esté, année 1548, hausse les gabeles. Guienne; ceux de Xaintonge, Angoulesm Bordeaux, en nombre de cinquante mil ho mes, s'eslevent, tuent gabeleux, officiers gouverneurs. Le sieur de Moulins, lieuten de roy à Bordeaux, sorty imprudemment chasteau Trompette, est massacré; ce des poir ne produict aucun conseil à ce peu pour durer ni sauver leurs vies; se dissip sans ordres, ne se preparent, emporten butin qu'ils avoient pillé.

[1549] Le roy leur envoye de bon paroles, et de mauvais effects, par le c nestable, qui oste les vies et privileges seditieux; ils cognoissent leurs fautes p mieres, et la seconde, plus grande, p n'avoir cherché salut, pour n'esperer salu

Dieu donne un fils au sieur de Tavan qui porte les noms des roys de France e Navarre, et de feu M. d'Orleans, H Charles Antoine: madame de Savoye commere. Force lances rompues, comb pied et à cheval, à l'imitation des chev errans, despense dix mil escus à Dijon, ceux de la ville croyent la bourse du de Tavannes espuisée, luy nomme escus; il les reçoit à injure, et en vingt mil sur la table, reste de sa pense; tesmoignage que sans la faveur roys, desquels il n'avoit encores guieres ses biens estoient grands.

En sieges, en campagne, tous parleme sont dangereux, principalement aux p foibles; les soldats p dent courage, n gligent, se corrompent, trahissent et v dent souvent leur chef; l'espoir des t

ɜt divertit les capitaines, le desespoir
. donne resolution suivie souvent de
ɜ. Je prins un meschant chasteau Sa-
ıvec cent cinquante coups de canons;
lant le capitaine traicte d'un costé, aux
ɔusades de l'autre nous l'emportions
ıt, moitié paix, moitié guerre. On est
; si on parlemente, faut estre asseuré
soldats, et de les pouvoir persuader
ɜst pour tromper l'ennemi. Les traictés
doivent entamer sans estre resolu de
ir les moins mauvaises conditions,
que le parlement est un tesmoignage
grande foiblesse, qu'il oste le courage
ssiegés, qui, après les traictés rompus,
peuvent remettre en la mesme assiete
estoient auparavant.
: entreprises d'estat, le tiers manque par
ɜ, l'autre par corruption et legereté.
donner moyen aux miserables de faire
ɔure fortune, et obtenir pardon de leurs
ɜ, accusant les conspirateurs sans dan-
ans hasard, recevoir plus grande recom-
qu'elle ne lui eust succedé par l'execu-
le l'entreprise. Les petits desseins sont
à supprimer, les grands à descouvrir; et
ıais tels desseins furent dangereux, c'est
ɜ temps que la trahison et perfidie regne;
ereux desseins à celuy qui les trame sans
ɜté de sa personne. Fols sont ceux là qui
ny pensent faire peur, et par icelle in-
ɜ leurs contraires à traicter advantageu-
ɜnt: ce qui ne se doit que par la force
ɜe, sans rien espargner, preposant le sub-
de l'entreprise à toute autre considera-

e nom, la reputation, la terreur combat-
pour les grands: ce sont vanités qui
t pouvoir parmi les fins. Les roys ne sont
sans forces, aussi aisés à combattre mal
ɔmpagnés, que le moindre soldat de leur
ée. Combien se trompent ceux qui les
vent plus habiles qu'ils ne sont! à cause
eur nom, croyent qu'ils ont pourveu à ce
ls n'ont pensé n'en ayant le pouvoir; ils
: subjects à estre surpris comme les autres
ɔmes. Le principal est d'oster l'opinion qui
parmy les gens de guerre, et l r m' ɜs-
' que le nom d'empereur, sans forces
ɛrries, ne doit estre en estime. ----

" Les passages foibles, gardés par peu de gens, leur amenent plus de ruine que s'ils estoient en resolution de combattre sans deffendre le passage; lequel perdu, perd le cœur des soldats, et hausse celuy des assaillans: qui attaque a l'advantage. Et ne se faut abuser à garder un passage ou retranchement foibles, si ce n'est en resolution de se perdre dans la perte d'iceluy.

Il ne se faut fier, ni se jetter dans un peuple irrité qu'en tuant; il n'y a foy ni pitié: si elle est aux plus proches les esloignés les poussent, tuent et massacrent: les trois quarts ne se peuvent faire obéir au reste. Sur la dispute du salut de la vie de ceux qui traictent, l'on doit deffendre le logis et l'advantage; s'il ne se peut garder, resoudre promptement de se perdre valeureusement, ce qui estonne le peuple et la mort mesme: mieux vaut mourir les armes en la main, en reputation, que, les ayant posées, estre tué par derriere. Et quoy qu'il y ait une grande multitude de peuple, lors qu'il faut entrer par une porte estroicte, aucuns d'iceux ne veulent mourir les premiers, et donnent temps de se deffendre; le mal est qu'ils n'ont point de foy, et que les capitulations et compositions sont mortelles.

Les roys desobeyssans aux conciles, à l'Eglise et à leurs superieurs, leurs peuples font le semblable en leur endroict; les seigneurs n'obeyssent aux roys, leurs subjects et soldats les trahissent: qui ne recognoist une puissance est sans puissance.

Veritablement l'obéissance se doit aux roys par subjection et utilité; nais sous la monarchie, nous sommes obligés à la conserver; y faillant, c'est se procurer infinis malheurs, meurtres, exactions, bruslemens, forcemens, accidens peculiers aux changemens d'estat, joinct à la division d'iceluy qui s'ensuit; et vaut mieux obéir à un mauvais roy puissant, qu'à plusieurs souverains et republiques, qui partagent les royaumes, lesquels s'entrechoquans pour leur accroissement l'un contre l'autre, reduisent le tout à pluralité de tyrannies. Bien est-il loisible de souhaitter et prier Dieu de changer le cœur des roys de mal en bien; ce que n'ayant obtenu, aucuns, croyans que Nostre Seigneur s'ayde des secondes causes, se sont portés en plusieurs occasions

contre les Majestés, desirant le bien public et la reformation de l'Estat. Et quant aux reproches que les roys leur peuvent faire, qu'ils ont tousjours pris les armes contre eux et leurs predecesseurs, respondent que ç'a esté à leur regret qu'ils les ont portées, non contre Leursdictes Majestés, ains contre leurs mauvais conseillers, impies, sans justice, exacteurs, et tyranniseurs des peuples, qui engloutissoient les revenus de l'Estat, prophanoient les charges, et les donnoient à personnes indignes et incapables. Hardie fut la responce que le centenier fit à Neron, lors qu'il le condamnoit à mort pour avoir entrepris contre luy : « Tant que je t'ay veu vertueux, je t'ay fidelement servy; mais depuis que je t'ay veu brusler des villes, fleau et ruyne des peuples, je t'ay hay et desservy. » Et n'a pas esté sans dispute au royaume de Pologne, que lors que les souverains manquent à la promesse qu'ils ont solemnellement jurée à leur sacre, les subjects doivent estre dispensés de leurs sermens.

Ainsi que ceux qui jurent haut et se desdisent bas, ne laissent d'estre parjures, ainsi les princes qui, sous mots captieux à deux ententes, trompent ceux qui se fient sous leurs paroles, ne laissent de manquer à leur foy, quelques interpretations qu'ils donnent, lesquelles n'ayant point esclaircies franchement au commencement du traicté, sont perfides. Le roy qui jure sur le reliquaire dont il a soustrait les reliques est sans foy.

Les victoires s'aneantissent à plusieurs grands, soit parce qu'ils se les attribuent, ou ne remercient Dieu, qui change sa volonté et retire sa grace, rend les vainqueurs vaincus; le difficile passé, ils faillent au plus aisé, paroissant la puissance divine. L'empereur triompha de l'Allemagne captive, et suivit la voye du milieu, qui est la ruine des grands desseins : il exige de l'argent des villes, tient prisonniers le duc de Saxe et le langrave, mescontente Moris et Brandbourg, et après se fie en eux; opprime sans opprimer les Lutheriens, laissant leurs puissances entieres. Ou il falloit eslargir les prisonniers, leur rendre leurs estats, se contentant de leur foy et de celle des villes d'Allemagne, empescher l'accroissement des Lutheriens par douceur et sans force, reformer les abus des prelats, faire a ver les decrets du concile sans violenc mettant aux Lutheriens le mariage de tres, relaschant les jeusnes, oster les i rendre ou employer bien l'argent de l sade. Ce qu'estant, il est certain qu'ils quitté les poincts plus importans, ai princes qui s'y fussent intermis; sinon, l'autre extremité qui sembloit plus Mettre prisonniers Brandbourg et Mor le duc de Saxe et le landgrave, tenir p nison Ausbourg, Oulme, Witemberg, bourg, Pragues, Vienne, frontieres q mandent aux principales rivieres et citadelles d'Allemagne; et à un besoi ger et transporter les habitans, estab colonies, et chasser les Lutheriens, joi domination d'Allemagne à la Flandre rendre hereditaire. Les principaux pri grandes villes prises, les deux tiers magne du moins demeureroient en la d'Austriche, les heretiques ruinés, e n'eust trahy l'empereur comme il fit

La prise des armes, pour justes q soient, offence Dieu si ce n'est pour so c'est une pierre jetée qui ne se peut r Il faut avoir une bonne intention, et a se repentir par travail, artifices, bruit ou menaces. Toutes considerations estre mises en arriere, les requestes d rens, des amis, avoir cette exception ponce : « Accordé, pourveu que cela pesche le bien du party », lequel ruin est mocqué, foulé aux pieds de ceux au on a fait grace et bien-faicts. Il falloit derer avant que d'entreprendre ces mal Trop, ou trop peu, est la perte commu sang, le feu, la mort et la pitié, se considerer avant que de resoudre, o mocqué, ainsi que fut le duc de Berry, la bataille de Mont-l'hery, du comte de rolois, qui dit que guerre et pitié ne v semble. Brutus en fit trop ou trop p tuant Antoine avec César. De nostre te connestable de Montmorency favorisa ou trop peu, ses nepveux de Collig Huguenots devoient achever ou n'entr dre, sans se fier à la royne. A la Sainct lemy furent tués trop, ou trop peu; au ricades, M. de Guyse, attaquant le

e faute; le roy pareillement tuant uyse, qu'il n'acheva le reste, ou ne rendre. C'est cruauté de faire patir cens; l'Estat sera dissipé; les Anglois, ıgnols se partageront, le sang, le feu el. Cela est bon à la bouche des gens , et avant que commencer; mais ceux pent les barrieres de preud'homie sont lamnés pour peu que pour beaucoup. :hez tard reputation de preud'homie, :roira qu'ayant troublé le monde vous : la paix; plustost serez accusé de pol·ie, faute de courage, et crainte de propre ruine; aux entreprises, princi- nt contre l'Estat, la voye du milieu est ble.

chose ridicule de se retirer du monde vivre, d'un grand dessein d'envahisse- 'estat en faire un racourcy, mandier et r une faveur sous un prince que l'on é esgaler; c'est s'exposer aux mocque- ffronts, traverses, et peu d'esperance. vreté nous force, ou crainte d'estre op- , mocquons-nous de nous, qui n'avons nourir en nos entreprises, ou endurons ment, reconfort à la necessité qui en- toutes vanités.

nstre à plusieurs testes, ingrat, cruel, stant, leger, sans amour, temeraire en erité, sans cœur en adversité, cherche al, fuit son bien, croit de leger, mou- u premier bruit sous lettres feintes se- des ennemis, soupçonneux, calomnia- rendant responsable son chef des eve- ns de fortune, les chassent, bannissent une vanité, pour une parole mal inter- e, faute d'intelligence, desireux, inca- e de secret : dites leur, ils le publient; ur dites point, ils se mutinent, ils devi- , favorisent les meschans, desquels ils leurs chefs, composés de coquins espe- au changement et mouvement : c'est bas- ır l'araine de s'appuyer sur eux.

:roy donnant le gouvernement d'un peuple chasteau donne la mort ou la crainte, si 'est en plaine paix : faudroit estre ange se maintenir sans mespris et soupçon ny eux. Envoyé ou appellé au gouverne- t d'un peuple, s'en faut rendre maistre deux mois, par garnisons ou citadelles; lier le malade pour luy faire avaller la mede- cine : au troisiesme mois ou devant ils se saou- lent, se changent, cherchent nouvelletés. Ce- pendant, au commencement, il ne faut faire rien que par leur advis, et ne prendre la su- preme authorité sans forces entieres; suppor- ter les injures, resolu à la mort, et estre chassé au moindre evenement malheureux. Si forcé d'attendre, armer une faction des plus mau- vais, qui servent de garde, les interesser par argent, bien-faicts et conseils à nostre profit et dommage d'autruy, les laisser offencer et piller leurs contraires riches, se tenir tous- jours au milieu d'eux. Crassus s'en alloit aux Parthes, Licurgus se bannit volontairement, l'admiral de Chastillon se fait mourir à Paris, M. de Guyse se fait tuer à Blois, pour ne re- tourner à leur mercy. Ce que les peuples firent pour la Ligue estoit en esperance d'establir des republiques. Il ne se doit brider le che- val par la queue, luy donnant soupçon par l'exemple des voisins opprimés par citadelles, ainsi que M. de Nemours fit à Lyon, ayant cons- truit des chasteaux à Montbrison, Theissey et Chastillon, avant que bastir la citadelle de Lyon : il ne leur faut pas donner l'apparence qu'ils ne sentent l'effect; et faut, ainsi que dit l'Escossais, brider avant que seller, parce qu'à l'alarme extreme ils montent à cheval sans selle.

L'on est esclairé d'un million d'yeux qui accusent sans subject, combien plus s'il y a quelque véritable soupçon : les soldats doi- vent estre dans les villes devant qu'ils sçachent pourquoy. Ces entrées, ces surprises, se doi- vent preparer : s'il y a assietes ou portes fortes, les garder par sa faction, changer doucement les autres sous feinte de les relever de fa- tigues, y mettre nos amis, soldats ou domes- tiques. Il y a des regles pour vivre parmy eux un temps : ne les laisser sortir pour aller à la guerre, les parens des morts s'eslevent; ne se rendre trop familier parmi eux, se monstrer et faire croire ne vouloir rien faire sans eux, sans leur advis, et qu'ils pensent que c'est eux ou leurs magistrats qui fassent tout, et que le gouverneur n'est que pour suivre leur advis et les servir. Cependant ne se fier, et estre tousjourrs en garde sans le faire pa- roistre, les empescher d'oppression, per-

mettant qu'ils pillent et reçoivent utilité de la guerre, leur bailler en proye quelques-uns des riches mal apparentés.

C'est faire pour un peuple, n'estant sous un grand roy, de luy oster la liberté; eux-mesmes se perdent. Florence n'est heureuse que depuis qu'elle est opprimée; il est plus facile de corrompre plusieurs villes, entreprenant sur une monarchie, que de commander en seurté dans une facticuse. Cesar se sceut ayder des peuples estrangers, ayant des legions pour citadelles, et en fin il se perdit pour s'y estre trop fié, comme M. de Guise; si l'un et l'autre se fussent bien gouvernés sur la fin, ils estoient au bout de leurs desseins, s'ils se fussent meffiés et gardés.

Au commencement de la Ligue, en l'an 1598, je considerois quelles forces nous appuyoient, concluois l'argent d'Espagne pouvoir faillir, que la noblesse nous abandonneroit : je propose de s'aider du peuple, qui eust esté le salut de l'entreprise, s'estans d'eux-mesmes armés en Normandie, en nombre de vingt mil hommes; je voulois leur donner des piques, comme Suisses ou Macedoniens. Toute la France eust suyvi cest exemple, et fait cent mil hommes armés; la crainte qu'ils ne se jettassent sur nous et se missent en republiques, ainsi qu'ils estoient anciennement, l'empescha. Il y avoit des remedes; et messieurs de Lorraine fussent demeurés chefs sans estre à la mercy des ennemis, lesquels ruinés, ils n'estoient hors d'esperance de restablir la royauté en leur maison. Les Huguenots n'eussent pas contenu leurs villageois qu'ils ne fussent joints à ceste société, chatouillés du commandement. Le peuple a branslé trois fois pour venir à ce point, et y viendra si jamais les guerres civiles sont grandes, ou qu'il y ait des chefs experimentés et desesperés.

En Dauphiné, en l'an 1578, le peuple de la province fut defaict à Morans par M. de Mandelot; en l'an 1589, furent defaicts les Gautiers par M. de Moutpensier. En Normandie, au declin de la Ligue, ils voulurent s'eslever auprès de Beaune et Montsaujonnois, à la suasion des villes de Beaune et Langres, s'armerent et barricaderent : voyant qu'ils favorisoient nos contraires, nous y donnasmes sans marchander; après le feu mis en quelques villages inadvertemment, peu de [...] esteint ceste fumée. Mil villages regard[...] le succès de cent qui avoient commencé [...] fussent esté suivis d'un tiers de la France [...] se faschoient de la guerre : la cruauté est [...] cessaire contre les entreprises populaires [...] elle est le seul remede. Ceux qui gouver[nent] les peuples doivent entrer en soupçon, [...] fier ny aller sans garde; si maistre [...] se gouverner justement comme ne l'e[...] point, en tant que la faveur des soldats [...] nostre faction le peut permettre sans s'al[...] rer : le peuple vit de la ruine des riches, [...] quoy il ne se soucie, pourveu qu'il en profi[te].

En juin, le roy, la royne font entrée [à] Paris, le grand tournois est publié en Itali[e], Allemagne et Espagne; M. d'Aumalle, qui [...] depuis M. de Guise, MM. de la Marche, [...] Sainct André, de Tavannes, de Gouffier e[t] Sipierre sont tenans; le roy, les princes, p[lu]sieurs de la noblesse et les estrangers, a[ssail]lans. Les ceremonies anciennes observé[es], tous les tenans blessés excepté le sieur de T[a]vannes, qui les soustint durant les huict jour[s] et rompt sur des roussins d'Allemagne, me[s]prises les chevaux d'Espagne; le faiz et l'hon[]neur du tournois tombe sur luy; brise soixant[e] lances par jour, alloit au bal quand les autre[s] se couchoient et n'en pouvoient plus : il plo[n]geoit son bras dans de l'huile d'amandes douce[s] avec des ligatures qui le conservoient quan[d] les autres l'avoient tout noirci : il estoit estim[é] le meilleur des hommes d'armes de Franc[e]. En ladicte année 1549, l'empereur, maladi[f], fait venir son fils pour l'establir au Païs Ba[s], espere le faire eslire empereur.

Le roy Henry, se souvenant de l'honteu[se] paix des Anglois, descend au Boulon[ois] avec les princes, connestable, les sieurs d[e] Sainct André, de Tavannes; plusieurs for[ts] sont pris à l'improviste; les Anglois ne resi[s]tent, comblés de seditions intestines, empe[s]trés d'un roy enfant ayant de meschans t[u]teurs. Edouart de Sommercet, oncle du roi, qui avoit fait pendre son propre frere, est a[r]resté prisonnier, chargé de n'avoir pourveu [à] la conservation des conquestes de Franc[e]. Quatre cens mil escus font rendre Bologn[e], promesse de mariage de la fille de France a[u] jeune roy d'Angleterre, lesquels s'accompli[rent]

ement entre les enfans, principale-
s princes.

] Claude de Lorraine, premier duc
e, meurt, tost après le cardinal de
e son frere : il fonda la grandeur de
ison accreue par François de Lorraine,
Guise, son fils. Le cardinal d'Amboise
le pape Jule commence le concile de
peu paravant revoqué de Bologne-la-
Le 17 novembre 1550 se trouve en
quantité de monnoye limée, rongnée
nuée; plusieurs cruels supplices s'en
nt conformement aux edicts du Roy.
sté desire guerre avec l'empereur pour
tentions et offenses receues, aussi pour
ux succès de Bologne; desire de pa-
plus que son predecesseur ; s'esleve
somption, poussé par les desireux des
etés, qui promettent plus qu'ils ne
nt tenir, et par le connestable, pour
dir sa maison, secondé de M. de Guise,
dauphin par sa niepce, et au plaisir
par son frere, mary de la fille de la
se de Valentinois : le mareschal de
André les tierce. Le roy s'y porte,
e se cognoistre plus propre à maintenir
onquerir, par persuasions hasarde sa
pour faire celle de ses serviteurs ; la
nstre le profit qu'il en receut, vendant
ses conquestes, la vie et le sang de
pour tirer de prison un seul homme.
e coupée à Wolfemberg, le bannisse-
lu reintgrave et reicrotte d'Allemagne
voir servi la France, ne sont suffisans
colorer la prise des armes. Le pape
II, de la maison de Farnaise, en peint
leur plus vive : il avoit donné à Pierre
son fils, Parme et Plaisance changée au
de Camerin appartenant aux Farnaise,
consentement des cardinaux. Ce sei-
de Parme favorise Jean Luys de Fias-
l'entreprise de Gennes, faillie pour s'y
noyé ; il y fut tué Janetin Dore. En ven-
André Dore, par permission de l'em-
, gagne le comte Augustin, Claude
sin luy promettant sa niepce : ils avoient
nvoyés à Gennes par Pierre Loys Far-
traicter pour son bien ; il traicte pour
t. Augustin et Palvoisin joincts au comte
oly, tuent Pierre Loys dans la citadelle
qu'il avoit bastie avec intelligence de Gonzague gouverneur de Milan pour l'empereur ; qui en mesme temps occupe Plaisance. Le pape dissimule, envoye Camerin Oursin à Parme, mourant ordonne par testament qu'elle soit à Octave son nepveu, fils de Pierre Loys, qui avoit esté marié à la bastarde de l'empereur; pour avoir l'investiture du duché de Plaisance. Le cardinal Arrestain faict pape, se souvenant avoir esté advancé par son predecesseur, fait rendre Parme à Octave Farnaise, qui, en jalousie de ses voisins, et ne pouvant fournir à la despense de ses garnisons par les menées d'Horace Farnaise son frere, duc de Castre, promis à la bastarde du roy, se met en protection de Sa Majesté, lequel trouve cè pont pour passer avec apparence de justice en Italie, le reçoit, remplit la ville de Parme de François sous Sipierre et d'Andelot. Le pape craint l'empereur, qui avoit chassé son predecesseur ; se joinct au roy, assiege Parme par Ferrand de Gonzague, esleu general de l'Eglise ; le nepveu du pape y est tué ; les François ont du meilleur.

Le mareschal de Brissac, successeur du prince de Melphe en Piedmont, envoye des soldats à La Mirande, lesquels sont tués de sang froid par Gonzague.

[1551] Le roy fait guerre ouverte, renforce le sieur de Brissac du sieur de Tavannes et de sa compagnie, où il y avoit cent gentils-hommes ayant leurs chevaux bardés d'acier. Par son aide et conseil, le sieur de Brissac, gouteux, commet l'execution de l'entreprise de Foussan au sieur de Tavannes, où, entré par un trou avec cinquante, il la recognoist double, sauve par audace et braves paroles ses troupes, les ostages des traistres rendus pour quatre capitaines qui y avoient esté pris. Le sieur de Brissac arreste le sieur de Tavannes contre la volonté du roy, pour le recognoistre utile capitaine, dequoy il ne se pouvoit passer ; prend Sainct Damien, Quiers et plusieurs autres villes. Gonzague, en jalousie de Milan, des-assiege Parme, et y court.

La royne d'Hongrie arreste tous les marchans et gentils-hommes françois frequentans au Païs Bas ; les ambassades vollent de toutes parts pour justifier ses armes, chacun rejette le trouble sur son voisin. Cela se debat de-

vant le pape, la verité est forte, le roy est aggresseur; l'empereur, gouteux, embrouillé d'Allemands et de Turcs, n'eust voulu commencer la guerre. Le dixhuictiesme decembre, George, evesque de Varadin, n'a gueres cardinal, est tué de Jean Castalde Sforce et de Palvoisin, par le commandement de Ferdinand, roy d'Hongrie, qui le soupçonne de nouvelle practique avec les Turcs; son advancement est tel. Le roy Loys d'Hongrie tué et defaict par les Infidelles, Ferdinand d'Austriche, mary de sa sœur, veut occuper le royaume; la haine continuelle des Hongres aux Allemands leur fait eslire roy Jean Veyvode Spux de Transsilvanie, qui est secouru de Soliman contre Ferdinand, auquel il reste peu en Hongrie. Le roy Jean auparavant gouverneur de Transsilvanie, est servy utilement de George, gouval de nation, qui s'estoit repenty de s'estre fait moyne, n'en retient que le froc, se jette aux armes, aux ambassades, finances et affaires d'estat, par tout reussit, premier à la cour du roy Jean, tellement qu'iceluy mort il demeure tuteur de l'enfant Estienne, resiste à Ferdinand qui disoit la coronne lui appartenir par pache faicte avec le defunct que le survivant sera roy de toute la Hongrie, donnant une province aux enfans du mort. Les tuteurs et le pupil envoyent au Turc, qui fait lever le siege de Budes assiegé de Roquendolf, lieutenant de Ferdinand, avec courte joye de la royne, tuteur et pupil. Soliman luy oste Budes; l'enfant meurt; Isabelle, royne d'Hongrie, se retire en Polongne vers son pere; le moyne demeure gouverneur de Transsilvanie, appuyé du Turc. Les victoires de Charles et les practiques de Ferdinand, le chapeau de cardinal ou sa conscience, fait traicter George avec ledict Ferdinand, traicté qui le mene à la mort, ne se donnant qu'à demy, voulant entretenir ses practiques avec le Turc, pour se maintenir à un besoin contre Ferdinand : sa grandeur, son pouvoir, engendre soupçon et cause sa perte, dont Ferdinand souffre sa punition sur le champ, pour cest acte indigne d'un brave courage, en hayne duquel tous les Hongres de la province de Transsilvanie se jettent en la protection du Turc.

Aux intelligences du peuple faut considerer s'ils sont guidés par injures receues, relig avarice, ambition, folie ou sagesse; exam leur vie, leurs mœurs, leur naturel, sept diviser le discours et les negociateurs ou sonniers, recognoistre leur but vray ou fi la parole des grands estonne et gehenn mechans. Le general se doit cognoistre celuy qu'il commet à negocier, pour trop de courage ne se rendre les choses les, ou par timidité difficiles; traicter s' peut soy-mesme : les pleges et cautions, que prisonniers en nos mains, ne nous le le danger; l'esperance reste aux traistr les r'avoir par ceux qu'ils prendront. necessaire d'estre le plus fort en camp pour eviter le peril des entreprises dou qui sont fort dangereuses et fautives, necessité de grandes conjectures et obs tions, secret et taciturnité jusques à se proches, si on n'est forcé de ceux des on ne se peut passer en la negociation e cution des desseins.

L'exercice de l'escrime donne la hardi sauve la vie et l'honneur, necessaire pa frequens duels usagés en ce temps. Cel monter à cheval, voltiger, sauter, danc jeu de paume, ne sont à mespriser des je cela leur croist la force et disposition; qu fois une de ces perfections les jette en l des roys et des dames, pour estre apr ployés à quelque meilleure chose, l planche à l'entrée du maniment des ar Et pour faire preuve de valeur en longue se devroit rendre les tournois plus dang permettant de rompre en camp ouver esmoulu, combattre à l'espée trenchan pointée bien armés : il n'y auroit grand la durée des combats donneroit temps separer, satisferoit à ce feu de jeunesse rant la guerre pour manier les armes, qu'ils advisent si elle est juste. Il n'y six vingts ans que les combats s'exer avec les susdits perils quasi à outranc juges les separoient avant l'extrême da donnoient l'honneur à qui il appartenoit toit un attiedissement du desir des g civiles; ce qui se practiquoit par les an tesmoigné par les vieux romans, où so vement depeints tournois, inventions vises d'armes et d'amours : sur qu

rest, Lancelot, Giron le Courtois et sont esté inventés pour esmouvoir la use jeunesse à ces exercices honnestes. oblesse françoise, ceux qui font pro- des armes, sont reduits entre deux ités de perdre l'honneur, ou, le def- t, estre en peril d'une mort honteuse edits du roy. Six mil gentils-hommes ris en combats singuliers pour avoir opinion pour droict, fortifiés d'apar- s et satisfactions faictes à leur fantaisie; plusieurs ont contribué, pensant plus à ou blasmer ceux qui s'y estoient em- és, qu'à chastier leur insolence. Le ntemperé d'obtenir l'honneur par les (que la paix denioit), fait que les jeu- l-advisés obligent les sages à ceste folie, voulant acquerir, les autres conser- ar des imaginations non receues d'au- strangers, practiquée en ce royaume confiance qu'aucuns ont de ce qu'ils t de l'escrime, esperant de tuer sans ; qui feroit souhaiter les escrimeurs és, puisque cest art sert de peu aux es et assauts, pour lesquels la noblesse t conserver, considerant qu'il y a peu neur en ce qui est commun aux moin- oldats et plusieurs matthois qui sçavent et se battre pour plaisir. Tous remedes yens salutaires de pourvoir à ceste ma- d'esprit sont esté recherchés; edicts, ces, arrests de morts, confiscations de , rien n'a réussi, et ne profitera s'il ne lit entierement les fausses creances et aises maximes. Sur des legeres injures ils nnent des dementis reparés par attouche- , repoussés par des coups de bastons, par le sang, et le sang par l'advantage, a mort, ou demandes de vies. Ce deffaut oduire des loix contraires, dans les bor- lesquelles l'honneur soit conservé en son r, et la vie protegée, à ce que personne nce ny ne se tienne offencé que selon icel- n la creance des vieux capitaines et juges rimentés. Semble necessaire d'establir bacune province de France six gentils- mes, lesquels avec le seneschal ou bailly cipal decideroient de tous differens et elles.

es injures, dementis proferés sans sujet par colere ou autrement, peuvent estre repa- rées par semblables paroles et negatives; et où l'impudence porteroit aux invectives, sur le tesmoignage de gens de qualité, les de- linquans seroient condamnés aux amandes pecuniaires et reprehensions notables.

Les coups donnés ou receus forment la querelle, et feront recourir aux juges pour en avoir satisfaction.

Expresses deffenses, à peine de la vie, à toutes personnes de mettre l'espée au poing, quoy qu'ils soient offencés, auquel cas auront recours aux juges, qui les feront satisfaire ou leur permettront le combat, et d'iceux y aura appel devant les mareschaux de France près du roy, devant lesquels seront décidées lesdites querelles.

Toutes celles qui se sont esmues pour les honneurs de l'Eglise, procès, chasses, cedu- les, contracts, obligations, sont amendables, puisque les oppressés se peuvent pourvoir à la justice ordinaire.

Les juges d'appel, mareschaux de France, auront tout pouvoir de chastier les insolens, faire reparer les injures receues, ordonner des satisfactions et reparations, de permettre aux offencés de rendre coup pour coup, ou mettre les aggresseurs entre leurs mains, pour en tirer discrette satisfaction, ainsi qu'il en sera convenu, condamner à servir le roy aux frontieres, aux amendes pecuniaires et impositions de marques notables aux que- releux.

Les duels prohibés de l'Eglise, laquelle convie de tolerer un peu de mal pour en ti- rer un grand bien, il est mieux de permettre le combat à un petit nombre que voir perir par iceluy toute la noblesse d'un estat.

Le duel anciennement accordé pour l'ac- cusation de trahison, d'avoir fuy aux batail- les, l'honneur des femmes, et pour les as- sassinats, ces regles selon les indices où il y a preuves, il n'y eschoit combat, lesquels neantmoins seront necessités plus qu'au passé, pour diminuer par exemples l'ardeur de ceux qui semblent chercher ce que peut-estre ils ne voudroient trouver.

Pour eviter la mort precipitée de tant de noblesse, soient changées les armes des combattans, usitées en chemise, à l'espée et

poignard, à des lances et espées, couverts d'armes legeres à pied avec jaques, corcelets entiers ou my partis. Autres moyens practiqués des anciens, par lesquels la vie des gentils-hommes ne perira si outrageusement, donnant loisir aux juges du camp de jetter le baston : les separer pour les appointer, tournant les edicts rigoureux de traisner les armes et justicier les vaincus, à donner des sentences qui ne deshonorent la posterité et satisferoient aux presens.

Les juges conserveront l'advantage appartenant aux vieux capitaines sur les jeunes qui ont besoin d'honneur, tant en l'election des armes qu'en la consideration s'il est raisonnable d'hasarder l'honneur acquis en plusieurs assauts et batailles, contre ceux qui n'en ont que seulement ouy parler.

Les sentences données par les juges seront receues et creues très-veritables et justes, sans qu'il soit loisible de les reprocher à l'advenir, ny dire chose que ce soit au contraire.

Les cours de parlement, la justice ordinaire aura son cours sur ceux qui mettent l'espée à la main, pour les punir exemplairement.

Les parlemens, les justices ordinaires et extraordinaires n'auront aucun pouvoir, puissance ny authorité sur les arrests des juges d'appel, sentence d'iceux, ny sur le camp clos, ny sur ceux auxquels le combat sera permis, pour quelques inconveniens, mort ou blesseures qui puissent advenir dans les combats, pour lesquels il n'y aura besoin d'autres graces ny pardon : et suffira la seule permission des mareschaux de France et des juges gardiateurs des voyes d'honneur.

Les six gentils-hommes establis à ceste jurisdiction s'employeront de tout leur pouvoir à accorder et composer tous procès des gentils-hommes, qui seront obligés de n'en commencer aucun avant qu'avoir tenté devant iceux la voye d'accord, considerant qu'il est mal seant que les officiers de justice s'accordent entre eux et ne plaident point, que les marchands ayent des juges consuls pour leurs differents, et que la noblesse se destruise en procès, à la mocquerie des autres estats du royaume.

Les combats, les arrests, les senten cordées par les juges establis au lieu sur les difficultés qui se presenteront, communiquées et envoyées aux mar de France, devant lesquels il y aura a jugeront en dernier ressort.

Sera très-humblement supplié le faire des edicts et declarations confor articles susdits, ou à d'autres meille se peut, pour conserver la vie et l'h de la noblesse, pour le service de Di Sa Majesté.

Depuis cest advis, la royne mer commencé ce que le roy Louys treiz parachevé, de jurer et s'obliger sole ment de ne donner aucune grace de et appliquer la confiscation des del aux pauvres. A la verité cela a servi tel que depuis la maladie s'est aucuneme perée, non du tout guerie, d'autant q qui ont leur honneur plus cher que ne se soucient point de l'hasarder dan minie de la justice, de laquelle ils e se sauver, ayant desjà l'esprit preoc peril où ils sont resolus; tellement puis il n'a laissé d'y en avoir, et de pe si signalées et aymées, que Leurs I ont estés contrainctes de manquer à c avoient promis et de leur donner g mesmes sont advenus quelques ass depuis. C'est pourquoy je persiste à d'octroyer quelques combats, lorsq sera trouvé honorables moyens d'acc demens, à la charge qu'ils se decide qu'il est dit, par les gentils-hommes, lance, l'espée et les armes non à l'es et par les soldats, ou ceux qui sero cord du choix d'icelles, à pied, ar corcelets sans espreuve, à ce qu'apr rée du combat les juges ayent temp separer.

Ce seroit un spectacle qui donner tentement au peuple à les voir : et r la cavalerie, dequoy les anciens c escrit et les poëtes italiens, l'Arioste, I et Petrarque, en l'honneur des Franç qui seroit bien plus honorable, estant par justice et equité. Les anciens F permettoient et faisoient faire ces c pour le contentement du peuple. Je n

:z blasmer ces mauvais conseillers ent au feu roy Henry IV que, pour guerre civile, il faloit permettre les ur purger ce feu et ce sang bouillant blesse, qui, ne pouvant agir contre estrangers, agit contre sa propre pade là seroit venu que ceux qui avoient ur et la victoire des duels, et qui rchoient, ils estoient loués dans les s des roys, et ceux qui par discretion nt des folies, imprudence des paroles, uant et quant ne sautoient aux coups rmes, estoient blasmés, ainsi que si st voulu attiser le feu et aiguiser la e la mort, pour moissonner tant de t courageuse jeunesse française : inqui fait paroistre une grande timidité erains qui en usent, ainsi que s'ils oient par les armes supprimer les folprises de leurs subjects.

lsification des monnoyes est sans noms ignorans les blanchissent, dorent, , diminuent par eaux fortes et souffre; fins les r'allient, se contentent du tiers ovenant de la marque et alliage qui se a fabrique des monnoyes du roy, et ix tiers de fin qu'ils y joignent, pour lus de seurté exercer ce mestier; tel- qu'ils rendent les pieces qu'ils font toute espreuve, hormis celle de la le; poids, son et couleur y sont neces- beaucoup de brouillons, peu de bons s en cet estat. Ils sont bouillis en l'huile interest du roy; les blasphemateurs of- t Dieu ont seulement la langue percée; sse monnoye est le moindre crime des , c'est un leger peché à ceux qui ne nt que le tiers. Les roys, les potentats sifient : avant que leurs droicts et celuy rs officiers, maistres des monnoyes, rs, affineurs, graveurs, soient pris, l'abus qu'ils y commettent, quasi le tiers que les faux monnoyeurs desrost volé sans reprehension. Ceux qui fallegerement, que le lendemain le jaune blanc s'en va, et le peuple trompé, doistre plus rigoureusement punis, estant e charge de conscience de prendre la andise d'une pauvre personne, qui la quelquefois pour substanter ses enfans, lesquels après demeurent en necessité. Celles qui passent un long temps sans estre descouvertes et ne le peuvent estre qu'à la fonte et à la separation, les fabricateurs se contentans (comme dit est cy-dessus) de gagner le tiers, le dommage n'en vient qu'aux fondeurs, qui les espreuvent par l'eau de separation, dont la punition est juste, parce qu'ils en falsifient assez d'autres.

Les rois sont les premiers faux monnoyeurs; le peuple de Paris s'en est mutiné au passé; l'excuse est de la quantité d'alliage qui est necessaire pour empescher l'or de plier. Il se respond qu'ils fassent les escus espais comme les soldans et aspres de Constantinople, qui sont de pur or et argent. Si la monnoye estoit d'un seul metail, il y auroit moins de faux monnoyeurs, et donner taux aux especes estrangeres. Les plus grands abus sont aux decrys des monnoyes; plusieurs princes les font exprès, à ce qu'elles estans portées au billon, fabriquées et marquées en autre sorte, ils regagnent de nouveau l'alliage et la marque, et de plus le larcin et falsification des maistres des monnoyes, qui tombe sur tout le peuple.

En l'an 1592, au declin des affaires de la ligue, moy commandant en Bourgongne, je fis mettre en doubles deux pieces d'artillerie pour le payement des soldats; en quinze jours les estrangers les emporterent: ils fabriquoient d'un double et de trois deniers de fin et d'alliage un sol, les Comtois en faisoient des pieces de six blancs et de carolus. La France estoit pleine de faux monnoyeurs, les grosses monnoyes en estoient bannies; il n'y restoit que des pieces de six blancs, dont les trois quarts estoient fausses et les meilleures ne valoient gueres : si cela eust encores duré un an, le fin estoit emmené de France, et n'y demeuroit que du cuivre et metail. Je fis decrier les pieces de six blancs, et parmy les desordres je mis moy seul cest ordre en France, suivy d'amis et d'ennemis; par tout les escus et la grosse monnoye revindrent à leur prix, et toutes les pieces de six blancs nouvellement fabriquées portées au billon en toutes les villes. C'est à ces changemens de monnoye qu'il faut esclairer les maistres. Je vieillis et ne peux empescher d'y estre au-

cunement trompé. En ces descriemens les monnoyeurs doivent donner de l'argent au roy; cette caballe bien entendue, il y a de grand gain pour les souverains, et larcin pour les fabricateurs. Les hommes qui ont tant soit peu de bien ne se doivent mesler de fausse monnoye; s'ils font faire des medailles pour plaisir, qu'ils esclairent leurs fondeurs, à ce qu'ils n'en mes-usent au prejudice de leur honneur. J'ay cogneu des gentils hommes faux monnoyeurs, qui se disoient gens de bien, ne faisant que talers et florins, en vengeance, disoient-ils, du feu que les Allemands avoient mis en France; et n'en faisant de celle du roy, ne croyoient estre reprehensibles. Ils nommoient leurs maistres faux monnoyeurs du nom de philosophe ou distillateur, et ne le cachoient point, et sortoient des fourneaux pour s'asseoir à la table de leur maistre sous ce nom de philosophe: leurs voisins les soupçonnoient, et avec leurs risées ils furent descouverts en Allemagne et en France, en peine, en danger et perte d'honneur.

Il se doit negocier avec ennemis ouverts ou dissimulés par parens fidelles, amis asseurés ou gens impuissans de nuire. Ordinairement les negociateurs sont gagnés pour persuader leur maistre, desguiser le vray, ou pour les les abandonner et trahir; chacun s'ayme mieux qu'autruy. Les imperfections et deffauts de leurs maistres cogneus d'eux, le mespris des chefs auxquels ils sont, promesses des contraires, font que les entremetteurs reviennent tous autres qu'ils ne sont allés, et peuvent beaucoup nuire, sçachans les affaires d'amis et d'ennemis. Le plus grand peril est de traicter avec les roys, qui peuvent donner et promettre autant aux ambassadeurs que ce que leur maistre possede, et plus qu'ils ne pourroient esperer d'eux. Il ne faut employer capitaines ny gens de credit et authorité, qui sçavent les conseils et resolutions; vaudroit mieux negocier par les gens mesme du roy, desquels on est en garde, que d'estre en crainte que les nostres en disent ou fassent plus qu'il ne seroit utile.

La fable du serpent bouchant ses oreilles de sa queue pour n'ouyr la voix enchanteresse qui l'arreste, apprend aux hommes imparfaicts de n'escouter les persuasions. Les anci gnent Hercules menant les peuples nés, attachés à sa langue par leurs monstrant la source de l'eloquence, flamme, intimide, glorifie, magnifi baisse ce qui luy plaist, s'adapte aux tions des escoutans. Combien d'injuste justifiées, d'heresie semée, d'homm buchés par l'artifice des paroles, poi guës vivement prononcées, couvertes esperance de prosperité, se decouvre à la ruine de ceux qui les ont escoutée les oreilles fermées aux persuasio qu'elles mettent en doute les resolu solutions prises: quel besoin d'esc on est resolu au contraire des per Souventesfois les plus habiles, qui, de part et d'autre, veulent espluch les raisons, sont quelques fois plus aisé per que les ignorans.

Si une ame est damnée pour meurtr cer, rançonner, brusler un homme, chand, une femme, une maison, les r sont cause par la guerre d'un millio actes doivent attendre autant de suppl s'excusent de ne commander point ce et que la guerre les amene. On leur d pourquoy ils la font; ils disent que le sont un mal necessaire; elles sont juste elles sont forcées. Responce qu'il ne flatter à les prendre: guerres d'aml d'avarice sont injustes; de mesme questes d'estats perdus, s'ils sont bie ou que les autres fois les subjects ne les bras et n'appellent leurs premi gueurs. Si les nations avoient droic qu'elles ont possedé, les guerres serc mortelles: les Assyriens, Perses, niens et Romains ont possedé le mo suitte dequoy ces nations diroient les justes pour reconquester ce qu'ils on Dieu donne et oste les royaumes à plaist; nous n'avons droict sur les que celuy qu'ils nous permettent, la tion est volontaire, estans composés mes de mesme estoffe. S'excuser guerre par crainte de l'avoir n'est pa elle peut estre divertie ou esloignée; jetter au feu pour se sauver de la fumé palliations, pretextes, ne servent deva

les justes sont contre les heretiques, [illegible] du pape, non de nostre mou[illegible] de se venter de faire la guerre de [illegible] pour la religion : Dieu peut chan[illegible] heretiques et les Turcs en un instant, [illegible] espées luy soient necessaires. [illegible] mocqueurs disent que les adver[illegible] exemptent de purgatoire, le[illegible] fait au monde ; c'est à l'imitation de [illegible] Apostat, qui disoit appauvrir et mar[illegible] les chrestiens, parce que leur religion [illegible] c'est leur chemin de paradis.

[illegible] desesperent de la divinité, qui [illegible] tant de malheurs, sans se souvenir [illegible] une autre vie où seront punis les [illegible] par la paix, chacun loue Dieu, le [illegible] ny la justice ne sont empeschés. [illegible] le prince qui fait la guerre pour sa [illegible] gloire et utilité !

[illegible] extreme danger, peine et travail aux [illegible] veulent faire fortune d'eux-mesmes : [illegible] forcés de tromper, de ne se fier à [illegible] s'aident. La maxime premiere [illegible] tomber au pouvoir d'autruy ; les [illegible] extraordinaires et grandes entreprises [illegible] des natures eslevées par dessus [illegible] les negliger, se jeter à tous ha[illegible] la mort ou la vie asseurée sou[illegible], se mettre en admiration de ses [illegible] de ses ennemis. Si la disposi[illegible], l'impuissance, l'incommo[illegible] imperfections combattent et empes[illegible] maistre, il en faut choisir un de [illegible] et se jeter franchement entre [illegible] à deux cœurs, parce que si [illegible] de s'en retirer, une scintille [illegible] cause la perte entiere ; laisser ce [illegible] retirer, ainsi que s'il n'en falloit [illegible]. Ceux qui se donnent aux [illegible] qui veulent garder leurs places [illegible], qui ne dependent que d'eux, [illegible], dans les villes, près leur gene[illegible] lieutenans, sont en perils conti[illegible] cipalement si d'ennemis ou tiedes sont rendus subjects. Me voulant [illegible] avec Auxonne et Saulx-le-Duc au [illegible] M. de Guise sans qu'ils y entras[illegible] sperimenté les perils susdits : la [illegible] soupçon glisse au sein des nou[illegible]res, qui entreprennent sur la vie, places et amis de ceux qui se sont donnés à demy à eux. Pour eviter ce malheur, faut suivre les volontés du chef de party, luy donner ses amis sans s'en faire suivre, ouvrir ses places, y mettre les siens, ne manquer d'un seul mouvement, pour estouffer le soupçon ; l'ambition des princes, et l'envie des concurrans en font naistre assez : il y a plus de jalousie en ambition qu'en amour du prince, qui desire occuper les places et les cœurs des hommes. C'est estre son corrival de les reserver, ou pour seurté il se faut tenir sans y voir son general le plus fort, ce qui se practique avec peril et incommodité. Vaudroit mieux mettre tout entre ses mains et s'insinuer en sa bonne grace ; le choix seroit après d'y demeurer avec plus de seurté, ou s'en retirer avec ce qu'on auroit apporté et d'avantage, pour la fiance acquise par la franchise que l'on auroit fait paroistre, qui auroit levé toute mesfiance.

Ceux qui donnent sans espoir de recompense, de service, de louange, ou de crainte d'estre trompés, qui exercent la liberalité par amitié sans espoir d'aucune recognoissance, sont vrayement liberaux ; autrement ce n'est donner, ains plustost changer ou vendre : c'est donner peu pour avoir beaucoup, ou pour avoir autre chose qui leur soit plus commode que ce qu'ils donnent ; ce que consideré par ceux qui reçoivent le bien faict, ils n'ont l'obligation entiere, non plus que ceux qui sont payés pour les services qu'ils ont faicts, estant ce qu'ils reçoivent payement et non present. Il ne se doit attendre que l'on ait besoin des hommes pour les obliger, faut prevoir long temps devant qu'on en ait à faire, et leur donner sans qu'ils s'apperçoivent pourquoy : autrement ils diront, ainsi que les subjects du duc de Milan, qu'ils estoient tenus aux François de l'argent que leur duc leur disperçoit, et ne luy en sçavoient gré, d'autant que si les François ne le fussent venu assieger, il n'eust rien donné.

Les liberalités qui se reçoivent d'un qui perd son estat et sa fortune, ne s'estiment, parce qu'on croit qu'il donne ce qu'il ne peut garder : la prodigalité n'oblige point les personnes, elle est attribuée à folie, et tant de gens s'en ressentent, que ceux qui en ob

tiennent se tiennent peu obligés au donneur. Celuy qui a peu et de ce peu fait part à ses amis, les oblige d'avantage; qui donne par importunité, artifices et longueurs semble estre payé de ceux qui le reçoivent, lesquels croyent avoir gagné ces biens faicts par leurs moyens et importunités. Si le danger a prevenu le prince avant pouvoir monstrer sa liberalité, encor vaut-il mieux tard que jamais, à ce que ses amis reçoivent de ses mains ce que ses ennemis luy osteroient. Ceux qui donnent en bonne fortune obligent bien d'avantage, d'autant que ceux qui acceptent les dons les pensent garder sous eux : c'est liberalité aussi grande à celuy qui refuse un bien-faict qu'à celuy qui le donne.

Les grands sont fort empeschés à distribuer leurs dons pour en tirer utilité, et ceux qui en ont plus receu souvent sont les premiers qui les abandonnent pour sauver ce qu'ils possedent, et ne doivent neantmoins s'en desgouster; ils en donneront cent qui n'en valent pas un, et en donneront un qui en vaudra cent. Le mieux, c'est qu'ils donnent à plusieurs, n'estant pas possible que d'une multitude il n'en demeure quelques-uns qui les recognoissent; et se doivent plustost donner aux pauvres qu'aux riches, d'autant qu'il faut beaucoup pour obliger un riche homme, au contraire les pauvres se gagnent de peu. Si est-ce qu'à donner il faut cognoistre le naturel des hommes, d'autant qu'il y en a que l'on ne sçauroit obliger, ne se sentant tenus mesmes à ceux qui les ont faicts. Soigneusement prendre garde de donner aux gens de bien et d'honneur : s'ils sont autres, comme est-ce qu'un meschant, un volleur, peut sçavoir gré, si l'on luy donne ce qu'il osteroit s'il en avoit le moyen et la force? C'est grand malheur que ceux qui ont mediocre entendement, et ceux qui n'ont guieres d'esprit sont moins ingrats que ceux qui en ont beaucoup, ce qui ne se devroit. La subtilité de l'esprit se devroit porter par generosité à recognoistre leurs bien-facteurs; en cela la preud'hommie fait plus que tout. L'homme de bien se sent obligé dequoy les meschans se moquent : il n'y a vice si commun que l'ingratitude; les hommes se resouviennent des petites injures, et non des grands bien-faicts; neantmoins les richesses et biens aux gran servent que pour user de liberalité, qu donne louanges en vivant, et leur sert leur mort. Ils doivent considerer qu'ils sent leurs richesses à des heritiers, le pensans qu'elles sont venues en une les dissipent et prodiguent mal à propos tost avec blasme qu'avec honneur. J homme de bien ne recevra bien-faict resolution de servir son bien-facteur, d'autant plus qu'il n'a point merité cet beralité.

L'empereur sceut que les revoltes du estoient esteintes, Pisarre et autres re les testes tranchées; ils avoient tenu ans la souveraineté du Peru, descouv l'an 1525, par François Pisarre, son et dom Diego Almagro, qui se tuer querelle; sur quoy fut envoyé Blasco roy qui chastia par confiscation les deu tis, et envoya leurs despouilles à l'emp pour les employer aux guerres de l'E Les deux factions offensées font chef Co Pisarre, qui prit le vice-roy Blasco et l et en jouit jusqu'à l'arrivée du docteu que, envoyé par l'empereur, qui pa dence et douceur, gagna les deux tie rebelles, et vainquit le reste: dequoy la paix et la justice susdicte.

L'empereur pense estre au dessus d tune; il avoit dompté l'Allemagne, re la religion, changé les magistrats des tenoit les princes rebelles prisonniers; de gloire et de presomption, source d'i dence, casse son armée, conduict ses niers en Flandre, gardés estroictem Jean de Guevarre. Aussi-tost il fut con retourner à Ausbourg, pour les bour mens secrets des Lutheriens, et les o menées de ceux de Magdebourg, qu'i proscripts. Le landgrave est mené à M ses prieres, ni celles de la royne Marie grie, assistées de Moris et Brandbou sommation des enfans du landgrave, liberté duquel lesdits Moris et Bran s'estoient rendus caution, pour la qu'il ne seroit en prison perpetuelle inutiles. L'empereur, imprudent, s tente d'absoudre Moris et Brandbou plege et serment qu'ils avoient fait au

qu'il ne seroit retenu prisonnier, et
goureusement le fils dudict landgrave
re les lettres qui obligeoient Moris et
ourg. Le prisonnier desesperé, vou-
ayer de se sauver, cognoist par es-
la difference de l'effect et des pro-
de ceux qui offrent de se jetter au
lont la proximité d'iceluy les retire,
t des retardemens et difficultés pour
ion. Le landgrave persuade son frere
l, ses gardes rendues plus faciles par
ités; le landgrave sort dans une allée
e couler par une fenestre; son malheur
ncontre le capitaine sortant de sa cham-
le bastard descouvert tire une pistole-
se rembarre dans une chambre où il
; le landgrave resserré, et quatre ou
es siens decapités.

Indes, peuplées d'Espagnols alliés aux
is habitans, ne se revoltent par la pru-
du conseil d'Espagne; nul estranger n'y
ul exercité aux guerres et brouilleries
urope; les Castillans y sont admis pour
idelité; chicaneurs, medecins n'y pas-
les vieux impotens, les docteurs sans
s, sont vice-roys. Il y a seize gouver-
ns au Peru, sans auctorité l'un sur
e; la pluralité des commandeurs em-
ie la guerre civile: tant de chefs ne se
ent accorder aux revoltes, un manquant
s les autres contraires: les conseils qui
a superiorité, composés plus de doc-
que de guerriers, se maintiennent sans
llion. Aux conquestes que les Espagnols
rent faire en France, ils desseignoient
astir ces conseils comme aux Indes; autre
e est le cheval, autre chose est le lion,
es brides sont bonnes; les François et les
ns sont differens: il seroit injuste aux
de France et d'Angleterre d'entrepren-
au Monde-Neuf. Les Espagnols ont fait
premieres descouvertes et conquestes,
u les principaux hasards et travaux, au-
és des papes, et y ont planté le christia-
ie. Mais aussi, puis qu'il n'y a point d'ap-
nce de les troubler en ce qu'ils posse-
t, il y a encore moins de justice et de
on, puisque de trois mil lieues de païs
ouvert ils n'en possedent la centiesme par-
, pourquoy empescheront-ils les François
de s'establir en ceste grande quantité de païs des Indes et de l'Americ, auxquels et à la pluspart ils ne possedent que quelques ports? Et cependant, par avarice du commerce, veulent empescher l'establissement de la foy de Nostre Seigneur en ces lieux où ils ne dominent pas. Si ceste guerre pouvoit divertir celle d'Europe, trois mil François peuvent conquerir le Peru, et autres lieux des Indes portugaises et espagnoles. Ils n'y ont point de forteresses en guerre civile, ou en la deffence de ces païs là, ils n'ont paru que cinq ou six cens Espagnols au Peru, assistés de sauvages mal armés; la conqueste est facile, la garde difficile aux François, l'ardeur refroidie en six mois, leur negligence sans secours à l'accoustumée. L'Espagnol advisé, y entreprenant puissamment, les en chasseroit, et les François restés en France s'en mocqueroient, ou ne s'en soucieroient. Comme secourroient ils les Indes séparées de tant de mers, s'ils ont perdu leurs patriotes et partisans enclos ès chasteaux de Milan, Cremone, Naples, par faute d'assistance, où ils pouvoient aller sans passer la mer? Ceste revolte du Peru fut la quatriesme esteinte par Charles-Quint, comptant celle de Gand, de Naples et de Gennes; heureux qu'elles vindrent tout en un temps, et que les François s'en sceurent si mal aider. La misericorde est utile pour assoupir les revoltes; la diligence, la cognoissance des revoltés, d'où depend leur puissance, qui les agite, les moyens de les diviser: les promesses, dons et legeres punitions sont necessaires.

Nous blasmons, nous mocquons les barbares et sauvages de leurs coustumes, sans considerer que nous en avons d'aussi ridicules et ineptes qu'eux, lesquelles par accoustumance se tolerent. Ils mangent la chair humaine pour se nourrir, nous en usons en medecine pour nous guerir; ils assomment leurs peres vieux, plusieurs mettent les leurs sur la paille à ce qu'ils soient tost passés, ce qu'ils disent faire pour ne les laisser languir; ils servent les images, et nous portons à manger à celles de nos roys quand ils sont morts; ils louent des gens pour pleurer leur decès, et les vefves des gentils-hommes se mettent en lieu où elles ne voyent jour de six sep-

maines. Nous trouverions barbare aux autres nations s'ils s'alloient tuer pour une folle parole ainsi que l'on fait en France, semblablement que les gardiateurs des consciences en permissent la ruine. Le pape sçait que les benefices se donnent aux maquereaux, aux putains et aux Huguenots, neantmoins en envoye les bulles en France. Les estats de judicature sont acheptés, et le premier acte de leur injustice est de faire serment qu'ils n'en ont point donné d'argent : tout un peuple jure n'avoir esté corrompu pour l'eslection d'un maire ou magistrat, et chacun d'eux en particulier en a receu de l'argent. Les loix sont escrites, et les juges jugent à leur volonté ; il n'y a moins de fantaisies aux habits et conversations des personnes. Quelle follie qu'il faille baiser toutes les femmes que l'on rencontre, et qu'icelles baisent indifferemment toutes personnes, offençant la santé et la pudicité ! on n'est moins fol aux habits et ornemens : les bonnets carrés des advocats, les brayetes, les vertugadins, perruques et infinies autres choses ridicules : tellement que les sauvages et barbares trouveroient, s'ils avoient le jugement, avec raison nos façons aussi estranges que nous pourrions faire les leurs.

Les prisonniers de qualité, courageux et habiles, sont de perilleuse garde ; les conservant, ce n'est que faire son devoir ; les perdant, c'est honte, defaveur et soupçon. Tenez les estroictement, ils exclament, leurs parens se plaignent, ils deviennent ennemis ; donnez-leur trop de liberté, ils se sauvent, et les gardes en sont encores plus dangereuses dans les forteresses.

Commandant à Rouen, je prins et mis Bourric, abbé de Mortemart, qui faisoit la guerre et pilloit de sa maison, prisonnier dans le fort de Saincte Catherine ; il corrompt ses gardes, fault à prendre la place et le capitaine, ayant gagné la moitié des soldats, sans la descouverte que je fis de l'entreprise. S'ils ont gardes dans leurs chambres, ils les gagnent ; s'ils n'en ont point, n'eussent-ils qu'un cousteau ou canivet, ils gratent, ils liment leur salut ; le soldat de quatre escus de paye se corrompt par promesse de vingt mil : il vaut mieux desplaire à son prisonnier que de se perdre pour luy. Les habiles hommes les peuvent garde[r] cruauté : les cages inventées du roy [L]onziesme au milieu des chambres, ferm[ées] doubles (que Philippe de Commines d[it] expérimentés sur luy), sont seures et cru[elles]. Pour conserver les prisonniers plus [seure]ment, il ne leur faut laisser aucuns de [leurs] gens, leur donner trois hommes avec [les] parens ou esprouvés amis du capitain[e, qui] doivent estre changés de jour à autre ; [ne les] laisser seuls ; visiter les lettres, les filet[s et] cordes qui se cachent, se jettent aux vi[tres,] aux soulliers, par tout ; qu'ils ne sça[chent] nouvelles de dehors, et que les capit[aines] soient partie du jour avec eux ; les te[nir] d'esperance, leur faire mesme chere et [hu]meur semblable en tout temps ; autremen[t] les mettre en peine. Le prisonnier sub[tile] tous mouvemens, toute action les affl[ige,] desesperent ; se precipitent.

Les preceptes du prisonnier sont : g[agner] la bonne grace du chef et soldats par hon[nesteté,] pitié, discours, douceur, liberalité ; d[onner] de l'argent aux soldats ; soubs couvert[de] vin, de jeu, se laissent perdre, ou le[s em]ployant en quelque commission. Il y a [plu]sieurs autres inventions de leur faire ac[cepter] des presens ; ce sont preparatifs pour s[e sau]ver : prendre moins de liberté qu'il n[e leur] accorde, ne paroistre estre offensé de quelque mauvais traictement qu'il y ai[t ;] mercier et dire bien de tous ; ne se desco[uvrir] à personne pour se sauver ; les solda[ts] font assez d'offre, une fois pour avoir [occa]sion de tuer les prisonniers, autre de des[cou]vrir leur intention : il faut estre extreme[ment] habile homme pour se tirer de ce ma[uvais] passage. Il est trop dangereux se desco[uvrir] à un soldat ; si on ne veut estre trompé, [l'en]treprise la meilleure sur les villes est [celle] sans intelligence ; semblable est celle [du] prisonnier : s'il se peut sauver sans se [des]couvrir à personne, c'est le meilleur.

La liberté doit estre preferée à tous les [biens] du monde ; nous ne goustons la santé q[uand] nous la possedons ; malades et prisonn[iers,] il nous semble que serions en paradis [si es]tions sains et libres. Le captif qui peut [sortir] à une heure ne doit attendre à deux ; [une] minute change le civil au criminel, il na[...]

onveniens et accidens, tout est en-
es amis tiedes, les vengeances recher-
les pechés veniels sont faits mortels;
oles, ses actions sont criminelles, ses
subtilisés, interpretés au contraire;
e treuve ny argent ny credit; l'un s'ex-
e parler, l'autre ne se veut rendre
ny hasarder sa faveur, aucun ne se
ettre en peril: Je me rendrois criminel
-majesté, disent-ils, ainsi que luy, si
rlois. La poison, les coups de dagues
lent les prisonniers; la souvenance des
tués en prison affige: que d'agitation,
en de peines! Les forces corporelles
ssantes font honte à l'esprit qui demeure
ur le corps; le malade ne doit penser
anté, le prisonnier qu'à liberté, tout le
les affaires laissées.

icris pour mes parens, et souhaitte qu'ils
veus de mes amis, qui leur serviront
eignement s'ils tomboient en pareils ac-
s que j'ay passé. J'en devrois estre mais-
yant esté prisonnier quatre fois en trois
les prisons du peuple, tousjours en
te d'estre assassiné des souverains enne-
blessé, en crainte de poison et des mau-
onguens; et des Turcs je craignois
re mis en esclavage. Dieu m'a sauvé mi-
leusement; je devinois ce qu'on faisoit
re moy à l'estonnement de mes gardes;
ignois leurs cœurs par douceurs, com-
ens et artifices.

ous prismes les armes en l'an 1585 avec
le Guise: le roy Henry III sans enfans,
r empescher que la coronne ne tombast
heretiques, qui sembloient estre favorisés
Sa Majesté, soudain la paix se fit à Ne-
urs. Me fiant à ceux d'Auxonne mes obligés,
i j'estois gouverneur, suscités du roy et
gentils-hommes voisins envieux, voulans
enir par finesse et trahison ce que leur peu
courage et valeur leur denioit, aydés d'in-
ts et meschans que j'avois advancés en
ns et honneur, ceux de la ville, en ven-
nce du party des catholiques où je les
is traisnés, me trahirent, blesserent et
ndrent devant le prestre faisant mes pas-
es à l'eglise, et tuerent un des leurs que
ois renversé sous moy, dont ensuivit la
se du chasteau que je tenois. Estant leur
prisonnier, ils deliberent cent fois de me tuer, et autant de fois Dieu m'en garantit; ils me donnerent un coup d'halebarde en prison: Nostre Seigneur me fait dissiper leurs conseils, leur faisant croire que je craignois la justice de Paris, lors que j'eusse desiré estre en la conciergerie du palais, hors de leurs mains, pour monstrer mon innocence. Mes parens gagnent le roy, qui feint m'envoyer querir pour me faire mourir; les vilains le croyent; autrement ils m'eussent empoisonné ou tué, comme ils essayerent la mesme nuict que je sortis. Je change Paris à Pagny, où l'on me conduit d'une prison cruelle en une impitoyable, entre les mains du comte de Charny, envieux, offensé de moy pour avoir esté de la ligue et l'avoir aydé à chasser de son gouvernement. Il me garde à yeux d'Argus; vingt hommes autour de moy n'empeschent qu'en un seul quart de vingt et quatre heures, auquel seul je m'en pouvois aller, je ne me sauvasse à l'ayde d'un des miens, descendant cinquante toises de muraille, receu de vingt chevaliers. Je donne dans les portes d'Auxonne, pris les principaux de ceux qui me trahirent, et leur donne la vie. Le roy, craignant M. de Guise, le contente par la permission qu'il luy donna d'assieger Auxonne; je puis dire que moy seul et Rosne (l'ayant investi et defaict leur secours) la prismes, dont ingrattement M. de Guise ne me rendit le gouvernement que j'avois perdu pour son subject; ce qui depuis a nui à leurs affaires et aux miens. En l'an 1591, Noyons assiegé par le roy Henry quatriesme, j'y conduits avec quatre cens chevaux trois cens arquebusiers sur la contrescarpe: les ayant laissés, ils se rompent par leurs fautes au premier bruit; j'attire toute l'armée du roy sur mes bras. Je me perdis pour sauver les miens: ceux que j'avois ordonné pour faire la retraicte s'estonnent; je fis ferme, et soustins avec vingt chevaux pendant que tout se retiroit: voulant charger les plus importuns, mon cheval glisse et tombe sur le pavé du faux-bourg; je fus abandonné des miens, horsmis d'un de mes cousins de Trestondan. Ainsi, blessé de trois coups d'espée, un bras rompu, je demeure seul pour tout le reste, apprenant à ceux qui liront ces brouilleries de ne mener secours dans villes pour s'en retourner:

il n'y a la centiesme partie de peril d'y entrer, qu'il y a à se retirer. Prisonnier du roy, qui ne m'aymoit pas, moy ayant herité en cette inimitié de mon pere, qu'il accusoit du conseil de la Sainct Barthelemy, mal pensé et bien gardé, resolut de me confiner en prison. M. de Longueville l'empesche, et, après s'estre mécontenté, m'obtint, pour tirer de prison sa mere, femme et sœurs qui estoient retenues à Amiens, auxquelles j'eus cest honneur d'estre changé; elles avoient offert cent mil escus pour sortir. Sa Majesté, me recognoissant mal, estimoit ma prison plus importante que l'amitié de M. de Longueville, auquel il me refusa par plusieurs fois. Je faillis à me sauver à Compiegne; douze de mes gardes imprudens, comme j'estois couché, se penchoient sur la table pour jouer; je sortois à leur ombre, n'eust esté que je fus asseuré que le lendemain les dames susdites seroient changées pour moy : si je fus sorty, et me sauvant depuis, comme je fis de la Bastille, l'on eust creu que je me fusse fait invisible. Ainsi un pauvre gentil-homme fut changé à quatre princesses, une de Bourbon, de Claives, de Gonzague, et deux d'Orleans de la maison de Longueville.

En 1595, M. du Maine perdit son party pour ne s'estre resoult à temps à la paix ny à la guerre, et par traictés frequens s'estre mis en soupçon des Espagnols, de ses parens et amis, qui laisserent perdre les villes de Bourgongne sans secours, mandiant la paix du roy à l'insceu des Espagnols et de tous autres. Ceux du chasteau de Dijon, en estans advertis, commencent à traiter avec le roy; moy au semblable, estant retiré à Tallan, les bourgeois de Dijon ayans ouvert leurs portes, Sa Majesté qui me promet un estat de mareschal de France et infinies autres conditions, à quoy m'ayant manqué je demeure à Tallan avec des forces que je payois à quinze cens escus par mois. Sadite Majesté craint que je trouble la Bourgongne, m'envoye sauf-conduit escrit de sa main, attesté d'une lettre semblable du sieur de Biron, gouverneur du païs, et m'asseure que l'allant trouver il me donneroit tout ce qu'il m'avoit promis. J'obeys, j'y arrive, il me force d'aller à Amiens sans effect de ses promesses; je luy refuse avec des paroles plus libres que sa pros permettoit d'ouyr, que j'estois s non son esclave, que les gentils-ho çois n'estoient subjects qu'aux s nommément ceux qui n'avoient au Sa Majesté, et auxquels on manq messe, me fiant du tout sur sa pa conduit. Partant de là à trois jou ses gardes après moy, qui font co que j'avois tué Sa Majesté : le pe s'esleve à dix lieues à la ronde et mis en la Bastille. Un page m filet et une lime, j'ourdis une co un barreau et en sors en l'eau jus je me sauvay d'une prison d'où bien gardé n'estoit jamais sorty. tira, m'inspira de demeurer en p se fit entre les roys de France e quatre mois après. Miracle! venge le sieur de Biron, qui m'avoit e conduit escrit de sa main et du ro me manquerent) sous mesme sau Sa Majesté, luy estant en disgr née 1602, est mis au mesme lie esté emprisonné, où il a perdu l m'eust dit en tant de soupirs que j la fenestre de ma prison, que d peu de temps on verroit justicie estoit en partie cause de mon ma dire avec la grace de Dieu, que s en sa place, j'eusse peut-estre t soit par responces aux procedure vention essayé de me sauver. Ma prison est la plus legere, qui e Turcs, escrite cy-dessus : de tout et d'infinis perils, blessé dix fois j'ay cogneu visiblement la toute divine, qui m'a tiré de ces ma me donner temps de recognoi nité du monde, et m'en sortir estat.

Ce ne me fut pas peu d'honn esté jugé si necessaire à mon ge peuple, que l'on ait rendu quatr pour moy, lesquelles offroient peu cent mil escus; non moins la resp le roy Henry IV au sieur marquis d quand j'estois prisonnier, me vo pour changer à son pere, qui estoi fortune, disant Sa Majesté que je

servir en une heure que tous les siens ouvoient servir en trente ans.
pereur, triomphant du pape, d'Italie, ie, d'Allemagne, d'Afrique, de Fran- son periode decroist et fault à se per- ur son commandement Moris avoit as- es seuls rebelles de Magdebourg avec et forces; Sa Majesté n'avoit consideré ur lutherien allemand, ulceré de la on du landgrave; sans cela encores l aisé à juger que son mescontentement leroit facilement avec celuy de ceux gdebourg au prejudice de l'empereur; formité de leurs offences, le reproche irens de Moris, que lui seul estoit cause sclavitude d'Allemagne et de la prison ndgrave: tellement que la noblesse et nistres des Lutheriens (de la religion des- il estoit) le blasment de la perte de li- d'Allemagne, dont ils l'accusoient, pour messe secrette qu'il avoit faict à l'empe- à condition de la promotion de l'electorat oit son cousin le duc de Saxe prisonnier. ceux-cy le persuadent, le prient, luy t de l'empereur, le resolvent à se tour- contre luy; tellement que le siege de lebourg se termine par accord secret eux. La ville, Moris et Brandbourg en mune intelligence, les portes sont ouver- onformes en desseins, les gens-d'armes as- ans et assiegés retenus sous noms suppo- vec les sermens secrets faicts à Moris, le- n'obéit aux commandemens de l'empereur es licentier, s'excusant sur le paiement; ndbourg, en habits deguisés, traicte en nce, conclud la guerre contre l'empereur, me ostages et en reçoit respectivement. Sa esté fournit cent mil escus, s'oblige d'a- er une armée en la frontiere: pretextes nanquent à qui a force et guerre en main; est pour la liberté de l'empire en appa- ce, en effect pour le particulier des asso- . L'empereur r'envoye Philippe son fils Espagne, après avoir essayé vainement de aire roy des Romains, à quoy s'opposa frere Ferdinand, qui le fut depuis. Le cile transferé à Trente par le pape defunct, naise, son successeur, le continue. L'em- eur va pour penser coronner l'œuvre, af- mir la religion et se retirer glorieux en Espagne, arrive en Enipont, proche de Trente [en novembre 1551]. Moris se fait citer réi- terement des enfans du landgrave, qui mena- cent de le faire declarer chelme. Les ambas- sadeurs des princes alliés demandent à l'em- pereur la liberté des prisonniers; Sa Majesté cognoist tard sa faute d'avoir donné les armes entre les mains de personnes suspectes, ad- verty à demy du traicté de France et de Moris: son destin, sa prosperité luy sillent les yeux; abusé des grandes obligations de Moris en son endroict, et de ses paroles et ambassades artificielles, se commect desarmer, luy, son estat et sa fortune entre les mains de ses en- nemis, et sur fauces maximes que les Ger- mains sont de bonne foy et longs en leurs desseins. Moris, grossier Allemand, trompe les Espagnols et les Italiens sur espoir de paix et d'aller au concile, marche avec le marquis de Brandbourg, les fils du landgrave, ceux de Jean Federic, assistés des forces protes- tantes sorties de Magdebourg, et de celles qui lui avoient esté commises par l'empereur si inconsiderement; luy seul, armé en Alle- magne, r'appelle les ministres, prend Aus- bourg, plusieurs autres petites villes, y es- tablit le lutheranisme. L'empereur, trop tard en haste, leve des forces de rechef; abusé du traicté de Ferdinand son frere, donne moyen à Moris d'arriver à Hemsbert, passage des montagnes, gardé par quatre mil lansquenets de l'empereur; il les rompt, marche à Eni- pont. L'empereur, adverty à onze heures du soir, desloge à minuict avec flambeaux de paille, laisse son bagage piller d'amis et d'en- nemis, toute la cour à pied par les vignes, fanges, mauvais chemins, grande pluye, en desordre: l'empereur, honteux et fuitif, quitte et sort d'Allemagne, se retire en seurté à Villarseau au Fryoul, frontiere des Venitiens. Il avoit mis hors de temps Jean Federic de Saxe en liberté, à ce qu'il ne fust obligé à Moris, qui arrive la mesme nuict à Enipont, fault de six heures à prendre l'empereur et toute la cour.

Le roy, conseillé du connestable, avec contentement, resolut l'entreprise d'Allema- gne, esperant en profiter ou abaisser l'empe- reur son ennemy; laisse la regence à sa femme, les armes à M. d'Annebault, ne craignant

plus le connestable qu'iceluy balançast sa faveur, estant comme roy luy-mesme. Sa Majesté envoye querir le sieur de Tavannes en Piedmont, au regret du sieur de Brissac, qui se fioit du tout en luy.

[1552] Le roy le crée et le sieur de Bourdillon mareschaux de camp de l'armée, composée de cinq mil chevaux, dix sept mil hommes de pied françois, et douze mil Allemands. Le roy à Joinville, la duchesse de Lorraine, niepce de l'empereur, abandonnée de secours, le vint trouver, force belles paroles; son fils est envoyé en France, qui depuis espousa la seconde fille du roy, Nancy et toutes les autres places en la main de Sa Majesté, qui mit gouverneur M. de Vauldemont, au regret de la douairiere, laquelle se retire. Le roy, ayant gagné dans Metz ceux de Heu, par presens et promesses, joints à la division du peuple, dont la negligence n'avoit à rien pourveu, arrive aux portes. Le sieur de Tavannes est employé comme mareschal de camp, et agreable à ceux de Metz, pour le nom de Tavannes, grande maison au comté de Ferrette, d'où il estoit sorty du costé de sa mere: il les harangue, les intimide, les emplit de promesses, tire parole d'eux de recevoir le connestable avec ses gardes et une enseigne des gens de pied, puisque le roy alloit pour la liberté d'Allemagne; il ne pouvoit moins qu'avoir son logis en leur ville: il conduit les bourgeois au connestable; soudainement tous les meilleurs hommes de l'armée sont mis sous une enseigne; entre en la ville de Metz, les deux mareschaux de camp à la teste. Le sieur de Bourdillon s'advance en la place, le sieur de Tavannes demeure à la porte que les bourgeois vouloient à tous coups fermer voyant ceste enseigne si accompagnée, et tousjours les en garda par belles paroles. Un capitaine suisse à la solde de ceux de Metz, tenant les clefs, en ayant vu entrer plus de sept cens hommes, les jette à la teste du sieur de Tavannes, avec le mot du païs, *tout est choué*, et quitte la porte que le sieur de Tavannes tint jusque le connestable arrive.

La ville asseurée, le roy fit son entrée à Metz au commencement d'avril 1552, y laisse le sieur de Gonnor gouverneur; les clefs de la ville de Thoul luy avoient esté apportées. Le sieur de Bourdillon est envoyé en Fr conduire le jeune prince de Lorraine. Le de Tavannes demeure seul mareschal ge de camp, et le sieur de Rabauldange joint. Le roy marche à Strasbourg po faire de mesme qu'il avoit faict à Metz; monstrent l'inconvenient de leurs voisi avoir faicts sages, et qu'il faloit comme par eux, ou à mesme jour, ce qui eust (peut-estre) en danger de n'avoir ny l'u l'autre. Sa Majesté prend Aguenaut et bourg, recherche les évesques et autres liance contre l'empereur; il en est escou Il eut advis que Moris traictoit, qui (s l'entreprise d'Enipont faillie) se retire à sau reprendre les arres de paix propos Ferdinand à Linx; trefve accordée entre pereur et eux, pendant laquelle se font sieurs actes d'hostilité par le marqu Brandbourg, contre les évesques, vill Heldebert et Oulmes. Dernier juillet l la paix fut faite entre l'empereur et M les prisonniers mis en liberté, et se d tenir journée imperialle pour le repos d'. magne dedans six mois, dans lesquels n sera inquieté pour la religion, que le ro roit ouy s'il vouloit recevoir la paix. M ayant obtenu ce qu'il desiroit, traicte sa Sa Majesté, et s'en mocque. Le roy cog sa faute de n'avoir pris de bons ostag d'en avoir donné; se repent d'avoir fav Moris pour si peu de recompense que l sur mauvais jeu brave responce; dit aux bassadeurs des confederés qu'il avoit ol ce qu'il desiroit, la paix et la liberté d' magne, et qu'il se retiroit, les prian garder leur amitié, et se ressouvenir du qu'ils avoient receu par son assistance.

Rien ne demeure en mesme estat: l tune en son periode diminue, si elle n'e par une bonne paix; il faut un but en n tions, travailler pour avoir repos, ou s soudre en guerre immortelle: celuy de pereur estoit la paix universelle; il n merité ceste gloire envers Dieu. Lorsque sommes prests d'obtenir nos pretentions, où il faut prendre garde; il advient des tes en un jour, qui perdent le travail de sieurs années.

Ceux qui cherchent repos pour chang

...condition, de lieux et d'habitude, cherchent ... et mande ce qui n'y est pas. Les affaires, ... infortunes assaillent les particuliers chez eux, ainsi que s'ils manioient les affaires d'estat; les petites negociations ennuyent et affligent ainsi que les grandes; c'est le mal du monde.

La vraye tranquillité d'esprit ne peut estre qu'au ciel, et s'il y en a quelque peu icy bas, les hauts entendemens le possedent, parce qu'ils se sont preparés contre tous accidens, lesquels ils souffrent constamment, cognoissant qu'il faut qu'ils adviennent, et que tout ne doit perdre. Ils ne se passionnent point pour mort d'amis, pertes de biens, querelles et procès, prenant les choses comme elles viennent, et sans s'en ennuyer; ils y pourvoyent des moyens humains, et reçoivent le reste pour l'expiation de leurs pechés. Ceux qui ont une grande resolution par les frequentes infortunes, ils sont accoustumés, et n'ont tant de deplaisir que les foibles esprits, ny aussi tant d'expiation de leurs pechés; ainsi que les religieux qui ont pris habitude à jeusner, trois mois après ils ne souffrent plus: le mieux qui se puisse, est de prevenir par meditations tous accidens, s'interroger soy-mesme, si telle chose advenoit, comme on la supporteroit. A la verité les malheurs sont griefs à ceux qui d'une grande felicité sont précipités dans iceux. Aucuns se sont veus, à qui Dieu avoit donné tout à souhait, honneur, bonne reputation, richesse, femmes sages et enfans, estats, places et grades, qui, pour imprudemment ne se contenter, se sont perdus. Ceux qui sont pourveus de telles choses doivent louer Dieu, se garder de l'offence, à fin de n'en decheoir. Il ne se peut exprimer le travail et ennuy que c'est de tomber de l'une de ces extremités à l'autre, principalement quand on n'y a pas preveu, ainsi que la prosperité en oste toute apprehension.

C'est imprudence de donner charge aux soupçonnés, de laquelle ils puissent nuire sans espoir de les regagner, ou pour crainte qu'ils ne facent mal; au contraire, c'est leur donner commodité d'en faire. Vaudroit mieux les ruiner du tout, ou du moins ne les employer point, si par impuissence ils ne se peuvent opprimer, ou qu'on ne les puisse seurement regagner; se garder d'eux, les laisser faire, et ne leur donner commodité par armes et par argent de faire mal de nos propres moyens. Si un mal-content a commission d'assaillir son semblable, tous deux s'entendront souvent au prejudice du general: ainsi fut Auguste Cesar, envoyé contre Antoine et Lepidus.

Les opinions et inclinations humaines sont inconstantes, changent selon l'age, evenemens et occurrences du temps. Moris avoit abandonné religion, parens, amis et patrie pour l'empereur, sous la promesse de l'electorat, et depuis laisse le mesme empereur, duquel il avoit receu tant de biens, regagné de ses parens, persuadé de ses amis et du bien de sa patrie; il faut considerer que ces changemens sont merveilleusement dangereux, et que rarement il en réussit du bien.

L'impatience est blasmable; l'ancien proverbe est que plusieurs perdent leur sepmaine pour un samedy, c'est à dire, après avoir travaillé long-temps, et lors qu'on est prest de recevoir le fruict de son labeur, l'impatience prend et arrive, laquelle, si on n'a preveue par raisons, faict de mauvais effects.

Quelques fois elle advient pour estre les naturels et compositions des corps impatiens; les sanguins et coleres y sont fort subjects; autrefois par contagion et discours, ainsi que l'on a veu plusieurs en une armée faillir à leur honneur la veille d'une bataille, s'en aller et se laisser emporter à la multitude, lesquels, par frequentes conferences et raisons adaptées à leurs affections, communiquent la maladie d'impatience à ceux qui les escoutent et sont proches d'eux.

Plusieurs seront demeurés à attendre les roys et princes six heures à leurs portes, et pour ne vouloir encore demeurer un quart d'heure, perdent la commodité de parler à iceux, preferant ce peu d'attente au temps ja passé; et ceux qui font de longues poursuittes de plusieurs années, les perdront pour ne vouloir attendre un mois, une sepmaine, ou un jour. Les François sont plus subjects à ceste infirmité que les Espagnols et Italiens; neantmoins les impatiens ne sont sans excuses, parce qu'ils voyent plusieurs devant eux qui ont fait de bonnes poursuittes

pendu le temps et l'argent qu'ils eussent beaucoup mieux employé ailleurs; et si ce n'estoit pour des biens et honneurs, du moins à leur contentement, les malheureux sont excusables. Et la cognoissance que l'on a des heureux et malheureux, c'est qu'aux uns les biens viennent en dormant, et souvent quasi sans les demander, avec peu de peine; les autres se consomment, se perdent, se travaillent, et leur fortune ne vient point, ou tard, ou à coup de marteau, ou bien, quand ils la pensent tenir, il se trouve des obstacles qui naissent de la terre, quoy qu'ils ne manquent de prudence, diligence et bonne conduicte. Mesmes, les saincts personnages ont esté subjects à ces impatiences : Moyse en rompit les tables de la loy, Jonas et autres ont murmuré, et ne peuvent attribuer ces causes les naturalistes, sinon qu'il y a heur et malheur en ce monde, et les sages les referrent à la puissance de Dieu. Quoy qu'un affaire soit conduit avec toute prudence, si ce n'est par sa grace, il ne réussit : la longueur du temps, l'impatience qui procede quelquefois de la punition divine, rompt et renverse les desseins, et souvent la mesme punition engage à des poursuittes qui n'ont point de fin.

L'alliance du roy Henry II avec Moris fut au prejudice de la religion catholique en Europe; la vengeance suit : la posterité des Valois, sous pretexte de la mesme religion qu'ils avoient favorisée en Allemagne, ont eu en France trente ans de guerre civile, et s'y sont perdus à la fin. Pour commettre un tel peché, il falloit conquerir non seulement Metz, ains la moitié de la Germanie; et devoient Leurs Majestés penser que de la mesme mesure qu'ils mesureroient les autres ils seroient mesurés, et les princes souverains doivent bien penser, avant que de proteger les rebelles, de leurs semblables; exemple pernicieux suivy de leurs propres subjects.

Gloire et honneurs mondains sont autant de folie et vanité : un grand empereur, Charles-Quint, vainqueur en Europe, soustenant la religion catholique et la justice, s'enfuit de nuict, laisse piller ses amis, son logis, son bagage et sa ville, lorsqu'il estoit au periode de toute sa grandeur : consolation des capitaines malheureux, au mespris de la recherche de grande fortune, puis qu'elle est si ob-
jecte à se perdre, et qu'elle n'a exception
grandeur ny de vertu, haussant et esleve
plusieurs pour leur preparer une plus gra
cheute.

Les favoris conseillent la guerre aux ro
quelquesfois à leur prejudice, à ce qu
soient employés en puissance de mort et
vie sur les hommes. Ils acquierent de l'ho
neur par le sang d'autruy, sans peril; ils
rendent compte de l'argent manié, mette
leurs amis aux charges et en destituent les
ennemis; desquels deportemens ils se sau
tent de tels envieux, qu'ils en sont chass
puis après. Ceste entreprise d'Allemagne
remarquable par l'imprudence de l'empere
legereté du roy, et ingratitude de Mo
L'empereur, après son malheur, ne pou
faire mieux que se r'abiller avec les All
mans, voyant tant de contraires : le roy al
donné se retire par contrainte; Moris, co
tinuant la guerre, ne se pouvant faire em
pereur pour l'opposition du duc de Saxe,
landgrave et Brandbourg, fit bien de fai
paix. Le roy pouvoit faire mieux : occup
la plaine Delsaz, fortifier les frontieres d
Rheim, comme protecteur, et, sans dava
tage irriter l'Allemagne, se contenter du d
ché de Lorraine; recompenser le duc
Anjou, faire une place imprenable aux mon
tagnes de Saverne ou sur le Rheim, borner s
royaume de Metz, de la forest Noire, mont
gnes de Saverne jusques à Luxembourg :
s'estendoit jusques au Rheim, entre lequel
les montagnes de Saverne il n'y a point d
places fortes. Ce fust esté le restablissement d
royaume d'Austrasie joint à celuy de France
le roy n'estoit assez habile; le connestable
qui l'eust desiré, eust esté contrarié de M. d
Guise, qui commençoit à balancer sa faveu

L'inclination des hommes est plus au m
qu'au bien; fait que les obligations ancienn
sont oubliées par legeres offences : il ne fa
s'asseurer de recevoir recompense de vie
bien faicts de ceux auxquels on a fait de no
veaux deplaisirs, lesquels font oublier to
les biens passés, ou donnent moyen de co
vrir l'ingratitude de plusieurs.

Les mariages font la maison d'Espagne
defont celle de France; iceux abaisserent

ar du roy Henry deuziesme : celuy de
e, auquel il donna sa fille, luy ren-
n duché; le second, en Espagne, qui
fille aisnée; et celuy de Savoye qui
sa sa sœur; pour lesquels mariages fu-
endues deux cens villes, avec la perte
s pur sang et argent de France, par la
ui fut la naissance des guerres civiles.
ntraire, par les mariages de Marie de
ongne, Ysabelle d'Arragon, et de l'al-
de Portugal, la maison d'Austriche s'est
n la grandeur en laquelle elle est.
ıdroit mieux avoir affaire à l'Allemagne
un souverain bien obey : elle consiste en
ances divisées; celle de l'empereur sans
le auctorité, des ducs partiaux, des eves-
ecclesiastiques separés, des villes et
it païs, tout de nouveau encores divisés
ı religion : avant que les diettes impe-
soient assemblées, le tiers d'Allemagne
estre pris, eux si peu aguerris qu'il s'en
droit beaucoup à coups de petards et d'a-
ée. Ceux qui sont esloignés du mal con-
ent pour la guerre à regret; les proches
entendent, et ont les mesmes incommo-
que les associations et ligues; les Fran-
eussent mieux fait leur profit de ce costé-là
n Italie.

e roy haste son retour en France pour chas-
a royne d'Hongrie, qui, par diversion,
it guerre en Picardie; ceux de Luxem-
g, ayant assiegé Stenay, se retirent et
ettent sur la deffensive à l'arrivée de Sa
esté, laquelle au mois de juin 1552 prist
chasteau de Vangdemar. L'admiral d'An-
aut, avec l'armée restée en France,
oint; le roy bat d'Ampvilliers de trente
ons; la bresche faite ils se rendent à
retion; le sieur de Chastillon, colonel
l'infanterie, nepveu du connestable, en
le principal butin. En ce mois le roy en-
à Verdun, ville imperiale, par la foiblesse
la ville et des habitans, et persuasion du
dinal de Lorraine, leur evesque, pareil
grade, non en authorité et pouvoir, aux
sques de Cologne et Mayence. Le roy, se
ant vicaire de l'empire, leur fit faire le
ment, change les magistrats, les princes,
mant davantage en esperance des services
venir, que pour la recompense des passés.
La suffisance et valeur, plus que recompense du sieur de Tavannes, luy firent avoir le gouvernement de Verdun, avec garnison de cent hommes d'armes et deux cens arquebusiers, jugeant que ceste ville estoit la premiere assiegée. C'est establissement fut en consideration de ses grands services, à quoi il fut nommé du propre mouvement du roy, sans faveur de personne; aussi ne vouloit-il rien tenir que de Sa Majesté, ce qui apporta un grand retardement à sa bonne fortune, n'y ayant que les portes de Montmorancy et de Guise ouvertes pour entrer en credit, par lesquelles il ne vouloit passer.

Tout estoit à leurs nepveux ou alliés; mareschaussées, gouvernemens de provinces, gens-d'armes, rien ne leur eschappoit. Reste la moindre puissance au roy, de pourvoir de quelque gouvernement, comme celuy de Verdun; ainsi ceux qui n'estoient appuyés que de Sa Majesté estoient mal. Ces deux, de Guyse et de Montmorency, differens en tout, s'accordent en un poinct, qu'il ne falloit faire place à une tierce faveur; les petites fortunes estoient permises, les grandes empeschées. La valeur du sieur de Tavannes, voulant esclater, eut tantost l'un, tantost l'autre contraire, et souvent tous deux; plus de vertu, de valeur, plus de services, plus de reculement, plus d'opposition il y avoit. — Le roy a le moins de suitte et pouvoir sans le cognoistre, et à grand peine peut obtenir de ses favoris susdicts d'agrandir le mareschal de Sainct André, auquel ils firent place, estant forcés de l'amitié extreme que luy portoit Sa Majesté. [23 de juin] Yvoy fut battu, pris à discretion avec son chef, le comte de Mansfeld; Linx se rend par composition, sans que la diversion pretendue par la royne d'Hongrie, qui prend Hedin et brusla la fontiere de Picardie, peust empescher ces progrès; elle se retire voyant arriver M. de Vendosme, qui reprend Hedin. Le roy malade à Sedan, le connestable quitte l'armée, court vers Sa Majesté pour garder sa faveur, fait M. d'Annebaut chef pour empescher les princes d'y pretendre, donne partie des forces au mareschal de La Marche, qui cependant reprend son duché de Bouillon qu'il avoit perdu depuis trente ans. Le sieur d'Annebaut prend

Treslon, Cymet et autres places, où le sieur de Tavannes portoit tout le faiz comme mareschal de camp. Le roy, retiré à Caussi, rompt et renvoye rafraischir son armée.

En ce temps, au mois d'aoust, les Siennois s'entretenoient libres sous la protection de l'empire, couverture de laquelle plusieurs villes se sont servies pour se mettre ou maintenir en liberté. Ils reçoivent dom Diego de Mendosse, lequel, sous couleur d'empescher les divisions des nobles et populaires, feignant de favoriser l'un au deceu de l'autre, leur donnant des promesses en particulier des deux parts, commence une citadelle; ils s'en apperçoivent, et de la perte de leur liberté; se rapportant les uns aux autres les artifices et paroles de Mendosse, s'accordent et introduisent le comte de Petilane et trois mil hommes, qui leur aydent à ruyner la citadelle, et chasser les Espagnols. Mendosse estant pour lors absent à Rome, eux cognoissant l'offence commise contre l'empereur, recourent aux François, au sieur de Termes et comte de Montefior; la guerre se fait en prix et perte esgalle.

Strosse arrive pour commander à Toscane, par le commandement du roy, avec trois mil Grisons, autant de François, et cinq mil Italiens, auxquels s'oppose le marquis de Marignan, general de l'empereur, avec quinze mil hommes. Les armées proche à Moncalde campent; Strosse, mal placé, est endommagé de l'artillerie et des escarmouches; diminue le courage des siens, qui l'abandonnent la pluspart; s'opiniastre, pensant faire desloger le marquis; ses incommodités augmentent, se resout de decamper de jour en presence, pour maintenir reputation; qui fut sa perte, tellement que, chargé, blessé et defaict, se sauve à Montalsin. Les Siennois par ceste perte veulent composer; Montluc, envoyé du roy, les r'asseure, tiennent encore quelques mois, enfin se rendent par famine et faute de secours aux Espagnols, qui les donnent à Cosme de Medicis.

Il ne se faut mettre en place pour se rendre : toutes capitulations sont dangereuses et de peu d'honneur; des secours promis le quart ne s'effectue : l'on se doit excuser d'une mauvaise commission, aidé de ses amis, tant que l'honneur le permet. Les ca sans avoir enduré la batterie font s de traïson; celles qui se font l faite sont dangereuses, et peu hon l'assaut n'est soustenu; le mieux p est de n'endurer le canon, ou d'en saut. Le bien du general est de sou ques à l'impossible; tant plus on t de temps gagné, et plus de munitic nemis perdues, et mieux pour le l l'on sert. Il est plus honnorable de l le baston blanc après l'assaut, qu déployées sans batteries; les calo mis et d'ennemis redoublent après d'un siege : le tiers des places s' en parlementant; c'est lors qu'il l l'œil ouvert. L'assiegé ne doit faire nerale, marquer le lieu du parlem se doit capituler, pour se resoudr tenir, si les soldats assiegés n'enten croyent fermement que c'est une pour gagner temps et recognoistr seins du dehors.

La capitulation doit estre vingt f bien entendue, sans mots à deux en se puissent interpreter en divers se mis en une capitulation d'une pla pris, que les soldats sortiroient; les c voyans qu'il ne se parloit d'eux, s prisonniers. Il se doit mettre en e sieurs copies signées des traictés, porter, pour en un manquement les perdre avec soy, et qu'iceux aux amis pour faire reproche de l tion violée. Il ne se peut trop to place à composition; s'arrester aux amene des inconveniens : l'assiegea laisser de se battre pendant les tr abandonner aucun advantage, trav laisser recognoistre les assiegés. Le personne de credit ne doit sortir po menter, ains negocier par escrit, ennemis : ordinairement les depu gnent. Il vaut mieux mourir que de à discretion ou se retirer de nuict. L qui n'observent la foy, prennent pe par capitulation; le desespoir des leur fait faire des miracles; la par rompue ne profite qu'une fois, et sieurs.

st est miserable où les serviteurs ont
pouvoir que les maistres: les services
pliqués à desservice; la vérité contre
uis, dite aux roys qui se laissent pos-
, est un avant-coureur de mort ou de-
; leurs Majestés redisent tout à ceux
n gouvernent. Sous un roy peu habile
ure les favoris, ou se tenir chez soy,
re son temps à la cour, et se mettre
ger: les roys ne croyent ce qu'ils
, ce qu'ils touchent, illudés et preve-
l'amour de ceux qui les gouvernent.
facile d'obtenir une faveur commune,
ades sont pleines d'obstacles et de pre-
. Les simples capitaineries de gens-
s, lieutenances de roy, s'obtiennent,
borne où pouvoit aspirer la noblesse
ce. Les offices de la couronne, les
emens en chef, s'obtiennent rare-
si n'est parent ou ami des favoris;
nt ces offices sont marque de faveur
e valeur; en l'année 1620, il s'en fera
e, avec plus d'honneur aux vertueux
ront privés, qu'à ceux qui les posse-
: honte sans merite.

réchal de camp loge et met les trou-
taille selon l'ordre qui luy est donné
ral habile, et fait la charge de ceux
ont pas: ils sont lieutenans en l'ar-
mplent de tout. Leurs charges sont
s, quand le general est capitaine et
dement, et doivent laisser travailler
rs d'artillerie, colonel d'infanterie,
per leurs charges: bien peuvent-ils
x resolutions des tranchées et bat-
ieront conduites par lesdicts maistres
ie et colonnel d'infanterie. Ils doivent
et sçavoir faire les cartes par les ele-
per instrumens mathematiques, en
e, ou du moins en une chambre, sur
t de ceux du païs, mypartissans de
cercles pour marquer la distance
; ou bien prenant la proximité ou
ent des villages au compas, obser-
passages des bois, des rivieres, par
la place peut estre secourue, et
l'advancer sur les advenues les ar-
rs à cheval, dont la perte n'est im-
; que les quartiers se puissent secon-
l'autre, faisant refaire s'il est besoin
les passages entre les logis, tellement qu'ils
se puissent assister.

La place de bataille generale doit couvrir
la ville assiegée du costé de la venue des en-
nemis et donner des places de combat particu-
lieres à la teste des quartiers, pour assembler
un ou deux regimens en gros et marcher vers
la grande place de bataille à l'alarme. Pour l'e-
viter, outre la garde ordinaire de cheval, se doit
envoyer plusieurs batteurs d'estrades, à ce
qu'à l'improviste les ennemis ne tombent sur
la place de ladicte bataille. Les approches
doivent estre bien faictes sans se precipiter,
faire les tranchées hautes; la ville qui a de
grands faux-bourgs proches est à moitié
prise: faut observer dans les tranchées, de
cent en cent pas, un fort pour tenir cinquante
hommes qui flanquent les testes des tran-
chées. La batterie ne doit exceder deux cens
pas: la plus proche est la meilleure, pour-
veu qu'elle soit bien couverte et flanquée,
que les pieces ou arquebusades de la ville ne
la puissent faire abandonner. Il ne faut jamais
battre sans voir le pied de la muraille; s'il y
a casematte, gagner la contrescarpe, la bais-
ser, la percer, et les rendre inutiles avant que
donner l'assaut. Si la ville bastionnée est gardée
de peu de gens, les assiegeans forts de munitions
et canons, on peut emboucher la canonniere
d'un boulevart avec trois canons et rompre
le parapet, et en l'autre boulevart faire bre-
che, donner l'assaut, et en mesme temps faire
tirer incessamment à la canonniere et parapet
opposite. S'il y a multitude de gens, les bas-
tions bien faicts, le siege est long; plus on se
precipite et plus de reculement. Pied à pied,
la contrescarpe estant gagnée, il faut jetter
de la terre dans le fossé, se parer d'un flanc
d'un des boulevarts, et s'acheminer par de-
dans le fossé vers la courtine de l'autre; si-
non, la contrescarpe percée, creuser le fossé
s'il est sans eau, s'acheminer à la pointe d'un
des bastions, favorisé de l'artillerie et des
mousquets, qui doivent estre logés sur la
contrescarpe: faire faire bresche à la pointe
par canon ou mine, tenter de s'y loger avec
peu de gens; plus il y en a, plus de con-
fusion; le logis faict, le rendre capable, et
y estre tousjours deux cens cuirasses et nom-
bre d'harquebusiers en garde; ne donner ja-

mais assaut inconsiderement : la pointe des braves morts, la ville ne se prend plus. Et s'il faut hasarder quelqu'uns, que ce ne soit l'elite de tous les regimens, ains d'un seul : ne faisant point perte, tousjours l'on augmente, et les assiegés diminuent.

La science et experience est si necessaire à cet estat, qu'il y faudroit un vieillard, ou du moins, pour le travail assidu, un de moyen age : il se commet tant de maux sous eux s'ils ne sont gens de bien, que la punition de Dieu tombe souvent sur toute l'armée et fait perdre les victoires. Ce n'est peu d'art de se sçavoir faire obéir sans tuer les hommes, qui est une coustume usurpée en France par les maistres de camp et capitaines, que je n'apreuve nullement : un soldat seroit aussi tost fait prisonnier que tué. Les advisés qui se font obéir par l'espée en blessent peu et font plus de peur que de mal. Sçavoir mettre en ordre les regimens en un mouvement, selon la quantité des soldats, en bataillon carré, de terrain ou d'hommes, en tirer des escadrons vollans et replacer les soldats sans alterer l'ordonnance ; faire les descharges à propos, remettre un combat rompu au dessus ; par une voix, un signe, advancer, arrester les troupes, leur donner chaleur, les r'allentir ; se fortifier dans les camps fermés, guidé des tranchées, les redoutes et dehors des places ; sçavoir recognoistre et loger sur une bresche, disposer un assaut, sont parties requises au maistre de camp non temeraire ny trop lent. La guerre depend de tant de parties, premierement de Dieu, des pechés, des commandemens mal donnés et mal executés, des evenemens fortuits, qu'un malheur advenu à quelque chef ne doit empescher son election en plus grande charge, si ce n'est par plusieurs fautes reiterées, qui preuvent son ignorance, ou qu'il soit malheureux. Le general d'entendement cognoistra à la parole, au conseil, et mieux aux effects, les capitaines plus dignes de ceste charge. Les jeunes maistres de camp se voyans quinze cens hommes à leur devotion, il est dangereux qu'ils ne bastissent des desseins, des revoltes ou mutineries ; et plus ils sont d'illustres races, plus ils sont à craindre. Ce sont charges qui regardent autant le tiers estat que les gentils-hommes, et desquelles il ne faut exclurre les soldats ment ny ceux des villes ny ceux des ne travailleroient que pour le butin iroient quand ils l'auroient gagné. L'c toit bon en France, lorsqu'il n'y avc colonel et un maistre de camp ; les c de trois cens hommes n'estoient à tant que ceux qui commandent à qui et à deux mil ; ny colonel ny maistre ne pouvoient gagner les capitaines toient pourveus par le roy. Il n'y a li la justice soit si necessaire qu'à l'in que si elle n'est exercée, il advient ges accidens qu'il faut prevenir, t l'acquict de la conscience que pour l des roys.

On ne se doit mettre en soupçon ple que lors qu'il ne peut plus faire le jour qu'on entreprend contre lu ne s'y jamais fier. Plus de sermens plus de tromperie ils trament. L'I dit qu'il faut brider avant que sell peut monter à cheval sans selle et bride, qui est comparer à la citadell artifice doit estre employé pour tr peuple en defiance, lequel à tout invente des ombrages, dont le mei mede est de gagner les audacieux et ont credit, ne negocier ny faire un eux, et tenir grandement couvertes sées, prenant garde que se voulant on ne se descouvre, et prevenir les des plus mutins par subtiles inventic ques à ce que l'on les ait bridés.

J'ay dit que desloger de jour en est très-dangereux ; le cœur se perd dats, quoy qu'on leur face entendre une honorable retraicte ; c'est br vouloir desloger la nuict, pour s deffaire le matin.

En l'an 1591, le roy, assisté d'A d'Allemands, se resout d'assiege Jestois sorty du gouvernement pe vant, ayant esté pris voulant secouri Estant prisonnier, Sa Majesté propc faire dire par force les plus foible de la ville ; je l'eusse trompé s'il creu ; si je luy eusse voulu aider, logé entre la ville et le fort Sainc rine, par le costé de Sainct Paul, à

bourg de delà l'eau qu'il tenoit, et
aqué la ville par les endroicts faciles ;
aqua mollement et par le plus fort.
t qu'il ne pouvoit rien apprendre de
commanda à M. de Longueville, qui
garderoit pour me changer à sa mère,
et sœurs, de ne me laisser sortir. Il
dédi: ledict sieur de Longueville, de-
d'avoir ses plus proches, me mit en
, ce qui cousta cher à Sa Majesté.
re estre seul cause d'avoir advancé le
Parme au secours de Rouen : je l'es-
trouver, et m'addressay à luy pour
peurs de M. du Maine. Je luy donnai
s advis par escrit : le president Ri-
, qui les recevoit, le pourroit tes-
; je sçavois l'inclination de ce duc de
attre que dans les retranchemens. Je
tre le païs de Normandie couvert de
le levées qui separent les heritages,
ux heures peut estre faict un re-
ent en quelque logis qu'il arrive,
les armées estoient en presence,
ourroit retirer de nuict à six lieues
un autre fort logis, où il pouvoit
vivres ; je le resolus, et suivit mes

vint ainsi que je luy avois dit : nous
s à Chasteau-Neuf. Le roy paroist
gros de cavalerie en la plaine
, ses arquebusiers à cheval pied à
eignes desployées et tambours bat-
fit croire au duc de Parme que
ée de ses ennemis estoit presente ;
n temps à se mettre en ordre et à
naoistre ; après que les mieux mon-
t descouvert par un grand circuit
voit rien qui soustinst le roy, tout
trot. Le roy se retire avec mil
r le pont d'Aumalle en lieu si es-
t blessé d'une arquebusade dans
e s'il eust esté blessé un peu d'ad-
se perdoit avec la pluspart de tout
oit avec luy, si la tardiveté espa-
resolution du François ne luy eust
ps de retraicte ; apprenant à ceux
veront en cas pareil, que lors qu'il
s trouppes, il se doit envoyer sou-
des hommes à droicte et à gauche
tés, prendre tour et circuit pour
descouvrir le dernier promptement et se re-
soudre.

Le roy se retire en son siege de Rouen, laisse trois cens chevaux dans Chasteau-Neuf, craignant d'estre suivy, pour amuser. Le duc de Parme les prend, leur donne la vie à la priere de La Chastre, beau-pere de Givry, qui commandoit dans la place : le respect d'un particulier gaste le general : c'estoit autant d'ennemis desfaicts et de terreur dans le cœur des contraires ; la guerre ne veut exception. Le duc de Parme craint d'hasarder la bataille contre tant d'Anglois et Allemands. La coustume des Espagnols est d'aller voir le logis qu'ils veulent faire le lendemain avec sept ou huict cens chevaux, pour cognoistre à quoy l'ennemi se preparera croyant leur deslogement. Il est dangereux d'y estre rencontré foible ; nous estions partis à ceste intention, et estions à une lieue de nostre armée avec tous les chefs d'icelle.

Je fus le premier qui dis au duc de Parme qu'il s'en retournast, qu'il se mettoit en hasard de se perdre et tous les capitaines de son armée ; il me creut, sans cela il estoit deffait. Il envoye le prince Arnoul, son fils, Rosne, le comte de Challigny et moy plus avant, avec soixante chevaux. A deux mil pas de là le comte de Challigny, qui menoit nos coureurs, est rencontré de huict ou dix cavaliers ; il revint à nous : le fils du duc de Parme dit à Rosne : « Seigneur, *vediame !* » Rosne, qui descouvroit trois mille chevaux venans au demy galop, dit : « Morbieu, j'ay trop veu » ; se retira avec ledict prince de Parme tant qu'il peut. L'entreprise estoit sur le logis de M. de Guyse, traversé d'une riviere ; j'y courus, et n'eus loisir que de dire au jeune La Chastre, qui vouloit faire teste dehors le village : « Ils sont trois mil chevaux, passez » l'eau et retirez ce que vous pourrez. » Il ne me creut, et à peine se peust-il sauver, et perdit son bagage, que le roy enleva avec tout ce qui estoit separé de la riviere du costé de Sa Majesté. Je ne passay point l'eau et demeuray bien monté du costé des ennemis et quasi parmy eux : si Sadicte Majesté eust passé ceste petite riviere et suivi, il eust apporté un grand desordre en l'armée de ses ennemis ; il se retire avec peu d'effect.

M. de Guyse demande permission de se jetter dans Rouen avec mil hommes, parce que Villars, qui y commandoit, se vouloit rendre s'il n'avoit secours. M. du Maine, craignant la reputation de son nepveu, offre d'y aller avec deux mil hommes. J'avois mis un capitaine dans un chasteau à cinq lieues de Rouen, qui avoit pris l'escharpe blanche par force; approchant, il me mande qu'il tenoit le chasteau pour moy : je dis au duc de Parme que c'estoit tout bois, et que par le moyen de ce chasteau Rouen se pouvoit secourir. Il demande si les deux mil hommes de M. du Maine y pourroient aller. L'asseurant qu'ouy (comme je le fis recognoistre aux siens), il dit que, puisque deux mil hommes y alloient, que toute l'armée y pourroit aborder, et qu'il y vouloit aller luy-mesme, craignant ou de demeurer seul, ou que les autres n'acquissent la reputation. Ainsi ces trois princes, par ambition l'un de l'autre, conclurent d'hasarder tout et exposer une armée à la bataille après avoir fait sept lieues, dont il en falloit faire quatre de nuict, avec les accidens que l'obscurité apporte à un tel grand corps.

Il y avoit douze mil hommes aguerris que ledict duc de Parme separa en quatre : le premier à M. du Maine, le second à luy, le troisiesme à Rosne, et le quatriesme à moy, partissant les canons, munitions et bagages en quatre. Il m'estimoit plus que je ne valois. Indubitablement nous eussions donné jusques à Rouen : le roy, logé au large, et tard adverty de ceste entreprise, n'eust peu advancer soudainement que quelque cavalerie, qui ne nous en eust empeschè. A cinq lieues de Rouen ceste entreprise se rompt par advis que l'on apporta que les assiegés avoient faict une grande sortie et pris cinq canons : gens qui vont à la mort et temporisent, se refroidissent et se ravisent pour peu de chose : il fut dit qu'ils n'avoient besoin de secours maintenant. Retiré, j'opiniastray qu'il falloit envoyer cinq cens hommes à Rouen : je l'obtins; Rosne et moy les instruisismes si bien qu'ils y entrerent.

Le prince de Parme, retiré vers Rue, le roy opiniastre Rouen; les assiegés, sans avoir faute d'argent, d'hommes ny de vivres, declarent qu'ils se fachent d'estre assiegés et qu'ils se rendent s'ils ne sont [illegible] fortune tourne le mal en bien : [illegible] du Maine donne journellement [illegible] tentemens à ses serviteurs, [illegible] M. de Guyse son nepveu, qui [illegible] l'estre venu trouver après [illegible] et qu'il n'estoit demeuré [illegible] faire chef de part, traictant [illegible] Espagnols, comme M. de [illegible] cur faisoient. Il part pour [illegible] Bourges; j'en fais de [illegible] Bourgongne, parce que [illegible] tenoit aucunes promesses [illegible] voit fait une tirant de Rouen.

Le roy sçait nos departemens [illegible] nonchalant; son armée se [illegible] duc de Parme et M. du Maine [illegible] querir, nous prient de retourner [illegible] loient combattre à la françoise : [illegible] tentemens se perdent, nous [illegible] nous marchons à Rouen. Le roy [illegible] Pont de l'Arche : tout homme [illegible] monstre sa foiblesse, et se [illegible] battre : nous fussions esté [illegible] l'Arche qu'à Rouen, et eussions [illegible] Majesté à demy passée; il ne [illegible] que l'occasion passée; le roy [illegible] ser l'eau. Après ceste faute, [illegible] prendre Codebec pour degager [illegible] tement, avant que les forces [illegible] sent remises ensemble. Le [illegible] que le duc de Parme y est [illegible] choisie entre Rouen et Codebec [illegible] plaine environnée de terre et [illegible] plaine, pour son elevation et [illegible] ne pouvoit estre endommagée [illegible] pis aller que les premiers rangs : [illegible] y avoit une advenue où il fut [illegible] le bois à la teste estoit libre [illegible] La pensée du duc de Parme [illegible] valerie, dont le roy estoit le [illegible] pourroit entrer dans ce bois qu'il [illegible] tast; que si l'infanterie y entroit, [illegible] sienne meilleure luy feroit quitter [illegible] lieue de la place de bataille. Saint [illegible] treprend de garder un village avec [illegible] chevaux et deux cens arquebusiers; je [illegible] tens qu'il s'y perdroit; que puisque la [illegible] bataille estoit choisie derriere, il falloit [illegible] quittant son village pour s'y retirer, [illegible]

a bataille advantageuse fust laissée
courir ; la premiere plus honorable,
dangereuse : il estoit bon capitaine
x legers, et non plus.
Maine, qui avoit conclud à son opi-
tanoit dans le village. L'armée du
roit esté renforcée, repasse au Pont
et nous approche de trois mousque-
lis à M. du Maine qu'il s'en retirast ;
moy nous allasmes à ce qu'il nous
ans cest advis il se perdoit. Le roy
Biron donnent à l'instant, font fuir
pellent retirer) Sainct Paul et Vitry
à la place de bataille. Le roy prend
proche nostre armée, qui estoit en-
de bois et empeschoit la veue l'une
e : un petit bois carré estoit au mi-
deux, plus proche de celle du duc
e, qui ne se souvenant de la faute du
cedent, Sainct Paul, La Motte, Gra-
t Balançon opiniastrent qu'il le falloit
avec deux mil hommes : je maintins
stoit les perdre, qu'il y falloit toute
ou l'abandonner ; la pluralité l'em-
Ce bois donné en garde à La Brelotte
uze cens hommes, quinze cens Espa-
ais aux bords du grand bois qui couvroit
place de bataille pour les soustenir ;
trop grande ; non seulement c'estoit
ceux qui estoient au petit bois, mais
ler les quinze cens Espagnols qui les
noient : estans separés de la place de
le, ou il falloit qu'ils se retirassent, ou
oute l'armée les vinst secourir là, per-
l'advantage, et qui estoit contrarier tout
re resolu.
roy à la diane emporte le bois avec six
hommes, met en fuitte les douze cens
a Brelotte, donne l'effroy aux quinze cens
gnols qui les soustenoient, à la teste des-
s j'estois. M. du Maine demandoit qu'il
it faire ; l'on estoit aux arquebusades ;
es du petit bois gagné portoient dans la
du grand bois où nous estions. Contraire,
itaine espagnol, dit que si on retournoit en
lace de bataille, tous ces quinze cens Es-
nols se mettroient en fuitte, dont ensui-
it la perte de l'armée s'ils estoient suivis ;
clud qu'il falloit là combattre : une faute
ene l'autre,

Il avoit esté fait trois corps d'infanterie en la place de bataille ; l'on en tire un, et luy fait-on passer le bois pour secourir ces quinze cens Espagnols : ils sont mis en bataille à la teste du grand bois du costé des ennemis ; voilà nostre armée separée en deux d'un quart de lieue et d'un bois, ne se pouvant secourir l'un l'autre. Si les Anglois eussent gagné une haye que M. du Maine fit deffendre avec les Italiens de Camille Capsoulte, ils commandoient dans ce corps d'Espagnols, qui avoient esté separés ; eussent esté contraincts de quitter leur place, et se fussent rompus. Deux coulevrines, amenées de la place de bataille le matin proche les douze cens Espagnols, donnent à la cornette de cavalerie du roy, ce qui luy fit faire halte et juger que l'on vouloit donner la bataille ; ce qui servit de beaucoup.

Le duc de Parme s'y fit porter tout blessé ; se plaint de ce separement d'armée ; me demande qu'il falloit faire. Je luy dis qu'il les falloit tenir là jusques à la nuict, puis que la faute estoit faicte ; qu'il y avoit eu imprudence en les advançant, et y auroit beaucoup de peril à les retirer, qui encourageoit les ennemis de s'advancer ; je le resous ainsi. Le roy, ne cognoissant son advantage, ou se deffiant de son infanterie, se retire ; quitte le petit bois qu'il avoit gagné, et nous fit plaisir : il pouvoit deffaire le tiers de l'armée à main salve ; huict jours passerent campés l'un devant l'autre en necessité. Le duc de Parme, se souvenant de mes advis, déloge de nuict, fait quatre lieues, reprend une autre place de bataille plus forte, près Codebec : le roy s'en approche ; ne nous pouvant forcer au combat, passe imprudemment pour nous coupper les vivres du costé du Havre, nous donne moyen d'envoyer nos bagages à Rouen et passer la riviere.

J'avois dit au duc de Parme que ladicte riviere fait un fer de cheval au droit de Codebec ; qu'il falloit que le roy fist douze lieues de tour pour aller passer au Pont de l'Arche pour le combattre ; que luy, avant que ce tour fust fait, auroit loisir de s'esloigner de vingt lieues ; qu'il ne pourroit estre attrapé : il le treuve veritable et m'en remercia estant proche de Paris : à la verité je perdis beaucoup à sa mort. J'ay esté contraint de faire ce grand

discours pour monstrer que M. Strosse ne devoit craindre de s'en aller de nuict, puis qu'un si grand capitaine que le duc de Parme a fait le semblable avec honneur, desgagement et salut de Rouen, ayant fait ce qu'il vouloit faire, sans s'arrester aux propositions de quelques bravaches, qui, avec magnifiques paroles d'honneur dans les conseils, sont les premiers cachés au danger.

La France a monstré son effort quand elle estoit plus opprimée; la guerre civile au milieu et aux quatre coings d'icelle empesche les soldats d'aller chez eux, les contraint se tenir en l'armée, n'ayant seureté dans leurs maisons. C'est pourquoy aisément le roy Henry quatriesme resistoit aux forces d'Espagne et d'Italie, d'où il ne vient que les plus volontaires, et souvent beaucoup d'inutiles; ils trouvoient en France jusques aux femmes armées par les guerres civiles. Les Espagnols disoient qu'ils auroient meilleur marché, la France n'estant divisée, qu'il seroit impossible au roy de tirer les gentils-hommes et subjects de leurs maisons s'ils y trouvoient seurté. Ces dernieres guerres civiles font cognoistre ce royaume invincible; plus de guerre intestine, plus de soldats il fournit; c'est retenir la mer que de tenir la noblesse de France, qui peut vivre en seureté chez soy;, ils se peuvent contraindre de demeurer après leur resolution prise de s'en aller pour quinze jours ou un mois. S'ils sont contraincts ils deviennent mal contens; s'ils peuvent eschapper, se souvenant y avoir esté tenus forcément, ils n'y reviennent de long temps; au contraire, leur donnant franchement congé, ils y retournent d'eux-mesmes : il est vray que ce qui rend les armées fortes, c'est lors que la noblesse ny les soldats n'ont point de seurté chez eux. L'inconstance et impatience des François est de ne demeurer gueres en un lieu ny en mesme estat sans se fascher : heureux Cesars, qui aviez des soldats dont les tantes estoient leurs maisons!

Les François se rafraischissent pour resister aux premieres entreprises de l'empereur, lequel, d'accord avec Moris, avoit partie licentiés, partie envoyés en Hongrie : les plus mutins des siens se rejettent au milieu d'Allemagne, comme s'il ne leur eust fait la guerre; restablit les magistrats d'Ausbourg et autres villes, deposant ceux que Moris avoit mis par raisons d'estat; ne pouvant faire autrement, souffre le presche en deux eglises d'Ausbourg, gagne les villes imperialles, leur monstre qu'il n'y alloit de la religion, mais bien de garder son auctorité, offensé du rabat de sa gloire causée de l'intelligence de François avec Moris, par son inimitié naturelle à ceste nation, accreue des offences nouvelles; accusent le roy aux diettes imperialles disant que Sa Majesté très-chrestienne, soubs couverture de secourir la religion lutherienne qu'il persecutoit en son royaume, vouloit opprimer la liberté des princes, qu'il divisoit l'Allemagne, la saccageoit pour l'intelligence du marquis de Brandbourg, qui ne s'estoit accordé avec Sa Majesté imperialle.

Par ces ardentes remonstrances, il obtint des estats d'Allemagne quatre vingts mil hommes pour reconquerir Metz, où le roy jetta M. de Guise avec la pluspart de la noblesse et le sieur de Tavannes dans Verdun, d'où l'empereur s'approchant plus que de Metz, il y mist un grand ordre. Le marquis de Brandbourg, n'ayant accepté la paix de Moris, pillant les evesques et les villes imperialles, se retire devant l'empereur; arrive plustost que luy en Lorraine, esperant de se reconcilier advantageusement par quelque notable service, et, s'il estoit desesperé, se donner au roy. Il demande des vivres pour desgarnir Metz; M. de Guise, en soupçon luy en refuse: il fait sa paix avec l'empereur secrettement. M. d'Aumalle, favorisé de madame de Valentinois par son alliance, commandoit à douze cens chevaux de la cavalerie legere, ordonnés pour costoyer le marquis, qui en avoit quinze cens et huict mil hommes de pied. A la fin de l'année 1552, M. d'Aumalle, placé sur une montagne à la veue du marquis, sans resolution de combattre, faisoit attaquer l'escarmouche pour gagner quelque bagage; après que le marquis en eut beaucoup enduré, il s'ordonne; il court à la charge avec toute sa cavalerie.

Les François, qui n'estoient là pour hasarder en gros, furent pris sur l'irresolution, moitié retraicte moitié combat, sans commandement absolu de leur general; sont de

M. d'Aumalle, ne voulant combattre, rdonné la retraicte à sa compagnie, ne t prendre pour luy, et ayant tout perdu ıe s'estre resolu de bonne heure à se ², desesperé, voyant la confusion et les ıtades dans le dos des siens, charge e tiers de la cavalerie dans le gros des s, où il est blecé et pris avec beaucoup ²s gentils-hommes françois; le marquis andbourg presentant son prisonnier à ²reur, est bien receu.

vingt deuxiesme octobre 1552, l'empe- contre l'hyver et l'advis de ses capi-, qui luy avoient persuadé d'assieger ın et Thoul, assiege Metz, transporté nimitié des François : ayant essayé à ; Dixier qu'une petite ville munie donne t de peine qu'une grande, et craignant rdre ceste grande armée pour peu d'ef- il assiege ceste ville forte, pleine de de noblesse et d'un bon chef; quoy qu'il ıt envie entre M. le connestable et M. de ², elle n'estoit, comme il y en a de ce s, jusques à desservir leur maistre. Les s du roy sont separées à M. de Nevers, erneur de Champagne, qui prend Vire- idé des troupes que le sieur de Tavannes nvoya de Verdun; l'autre partie des forces oyaume donnée à M. de Vendosme en ²die, empesche le roy de rien attaquer ²e l'empereur. Le sieur de Tavannes, ga- ɣ du siege à tous mouvemens, rompt les ²s et les troupes de l'empereur avec deux chevaux; le roy revoque partie des forces d. de Nevers pour assister M. de Ven- ne, ensemble le sieur de Chastillon, nou- ı admiral de France, par la mort du sieur nebault. Le sieur de Ru, après avoir pris din, bruslé partie de la Picardie, s'estoit é; M. de Vendosme reprend Hesdin.

'empereur, battu en plusieurs sorties, in- modé de la prise de ses vivres, precipite furieuse batterie (grand capitaine qu'il it) sans voir le pied de la muraille, ny ıy de la fausse-braye, qui receut toutes ²uines, demeurant la muraille de la fausse- ye, et partie de celle de la ville, tout à mb et restée droicte. Un simple capitaine fust esté moqué; il falloit percer la con- ıcarpe, et mettre la bouche du canon aussi bas que la fausse-braye; car elles sont nui- sibles aux assiegés, parce que la muraille desdictes fausse-brayes aide à faire pont. L'em- pereur, après grande perte de munitions, ne pouvant donner l'assaut à la forme commune, se met aux mines, où il n'est non plus heureux qu'à la batterie : combattu de l'hyver, des maladies, et mauvaise volonté des Protestans, demandans assaut ou argent, leve son siege à la fin de decembre, sans avoir peu assaillir aucune bresche, ayant tiré ses munitions mal à propos à la tour d'Enfer, porte de France, et courtines d'icelle, faute d'avoir bien fait recognoistre.

L'empereur n'est tant blasmable du presche permis à Ausbourg, parce qu'il y fut contrainct estant trahy d'amis et d'ennemis; la coulpe en est au roy, qui assista Moris en une guerre injuste et revolte infidelle dudit Moris.

Preceptes communs et necessaires à ceux qui attendent un siege : Premierement se mettre en seurté des traistres, mutins et faillis de cœur; faire sortir l'un et l'autre : le soup- çon occupe et rompt l'esprit; mieux vaut chas- ser cent innocens que laisser un coulpable; oster les bouches inutiles; faire recolte des vivres sans pitié; ordonner la despence sans toucher au magasin qu'à necessité; regler les vivres et les supputer justement, selon la quantité d'hommes, à quoy l'on est souvent trompé s'il n'y a gens fidelles à la garde d'iceux et ne sont souvent visités; retrancher les por- tions, sans attendre l'extremité, et les faire bien voir par gens experimentés, d'autant que la quantité illude le jugement, qui se treuve en fin mesconté par la fin à la suppu- tation : il la faut tousjours croire beaucoup moindre qu'elle n'est; nul que le chef doit sçavoir le fond des magasins; empescher que les soldats ne sçachent le lieu ny le temps de leur garde, mesler leur escoade avec les ha- bitans, faire garde sur la contr'escarpe et des rondes de dehors; disposer des gros dans les places et devant le logis du general, et que la nuict il y ait toujours des patrouilles par dans la ville; punir severement les defaillans aux gardes, defences aux soldats et habitans de se promener sur les ramparts qu'au lieu où ils sont commandés, et de ne parler aux en- nemis; faire provision de chirurgiens, on-

guens, mareschaux, charpentiers, maçons, palles, hottes, pics, marteaux, charbons, civieres, laines; tonneaux, gabions, pots de fer et de fonte, poix, resine, salpestre, poudre, balle, mesche, golderon, grenades, cercles, artifices à feu, dont les magasins soient separés en divers lieux, desquels les plus preud'hommes ayent les clefs, les poudres esloignées l'une de l'autre; les donner par compte aux capitaines, remarquer les soldats qui l'espanchent aux escarmouches pour s'excuser et se tirer du danger; travailler incessamment aux fortifications plus dedans que dehors; brusler tous fauxbourg, maisons, bois, hayes; esplaner les fossés et couverts proches des contr'escarpes; separer les quartiers aux plus fidelles; les changer quelquefois; diviser les manœuvres à gens soigneux, les ouvrages à tous les habitans en quart, chasque homme et femme travaillans de vingt quatre heures six, et le labeur demeurera continuel; enroller trois cens des meilleurs pour les assauts et assistance des gouverneurs; ne parler que de combattre, de resistances, resolutions, mespris de la mort et d'ennemis; ne souffrir magnifier aux trompettes, tambours, ny prisonniers les contraires; n'endurer causer les soldats sans respect, et par trop familierement; se sçavoir taire et parler quand il est necessaire devant eux.

La prise des places s'est facilitée en Flandres, l'experience a fait naistre des inventions pour les forcer; et n'a servy de tenir les ennemis loing des villes, par tranchées et petits forts, qu'ils ont fait abandonner pied à pied en gagnant le derrier; moins encore les contrescarpes flanquées, lesquelles ont esté gagnées sans perdre temps à les prendre pied à pied. Il a esté inventé une machine composée de bois, de brique et de terre, qu'ils ont nommée saulcisse, laquelle les soldats roulant devant eux, vont les premiers jours loger sur les contrescarpes: ces saulcisses, à l'espreuve des mousquets et moyennes, estant roulées, les hommes qui demeurent à couvert derrier, une fois posés proche ou dessus la contrescarpe, avec le pic et la palle, font soudainement un grand logis, puis percent les contrescarpes, et les fossés pleins d'eau sont remplis ou passés avec des ponts; se couvrant les soldats en teste et en flanc de toilles tendues qui perdre la mire et le jugement aux enn Et pour passer sur les marets, apporta longues fascines, ils en mettent qui sont tenues par des travaux et aux mers ha ils font des digues de bois avec des tour tellement que rien ne leur est impreu si bien qu'avec peu d'ayde du canon, il gnent le pied des ramparts. C'est à ceu veulent defendre les villes de chercher velle defence, autrement elles se pren toutes.

Les anciens disoient que les villes sa cours ne peuvent durer; l'experiance tenant a rendu ceste maxime sans dout Grecs, les Romains ont tenu le siege d devant des villes, et enfin les ont prin plus long siege de ce temps a esté celuy tande, qui a duré trois ans, pour estre à heure secouru: si les Espagnols eus premiere année fait ce qu'ils firent l niere, ils l'eussent prise. Il n'y a que places parfaictes au monde: pour roch chasteau de Corfou; pour plaine, la cit d'Anvers: je crois que l'une et l'autr prenables avec le temps. Qui pourroi une place que l'on ne peust prendre d ans, elle se pourroit quasi dire impr en Europe, pour la pluralité de souv qui y sont, et divers accidens qui pe advenir de leur division et de celle de estats.

Pour en construire une qui puisse du temps, il est certain que si elle estoit sur le bord de la mer (estant de facile sec qu'elle subsisteroit davantage. Pour h de longue durée dans une plaine, il fa construire trois enceintes bastionnées leurs fossés, qui commandassent les un autres. La premiere seroit de sept bas la seconde de six, et la troisiesme de eslevés les uns sur les autres: il sero cessaire que tous les fossés fussent d'u treme profondeur, la moitié du premi joint la contrescarpe plein d'eau pro qui ne se peust oster, à fin que, ladict trescarpe estant percée, et que voulant des ponts sur l'eau par le sec du foss assiegés peussent faire des sorties, et e cher les ennemis de passer le pont et

sur le sec du fossé, ce qui seroit fa-
ne si ceux qui assaillent estoient logés
contrescarpe pour tirer à plomb aux
s, il faudroit avoir fait de bonne heure
ites tranchées là où il n'y eust point
pour, à couvert, mal-gré ceux qui tire-
de la contrescarpe, aller aux mains
ceux qui passeroient le pont, lesquels,
à la file, ne pourroient resister. Il se-
i d'avoir fait des mines secrettes, tant
contrescarpe que dans les remparts et
s des bastions, pour faire sauter ceux
eroient dessus, sans oublier de faire
ranchemens par tous les bastions : les
es, redoutes et petits forts, à deux cens
la contrescarpe, seroient pareillement
ires aux assiegés, lesquels ils tien-
tant qu'ils pourroient : les casemates
contrescarpe, et au bord sec du fossé,
t utiles. Et quand toutes ces difficul-
oient vaincues, tousjours seroit-il mal-
loger sur le haut du rampart com-
par la seconde courtine ; il n'y a que
moyen que les assaillans fassent des
rondes dedans, et allent tousjours en
coupant le rampart de biais, sans gui-
dictes fosses toutes droictes ; autre-
eux qui y viendroient seroient veus de
ace de l'autre enceinte, et encore sur
ier rampart les assiegés se pourroient
ber ; tellement que devant qu'avoir
a contrescarpe, fossés, premiere en-
, retranchemens, mines, il y auroit
reme temps : et de là l'on trouveroit
tre place plus forte que la premiere,
une derniere semblablement meilleure
a hauteur que les deux autres.

y est escrit plustost pour plaisir que
ossibilité, n'ayant souverain en l'Europe
ise construire une telle place, moins
ir de vivres et de munitions, et de quatre
mil hommes qui seroient necessaires
garde d'icelle. J'ay escrit des moyens
ire l'effort du canon moindre contre la
le, la couvrant de dix pieds de terre
; j'ay pareillement escrit de ce qu'il
it pour (nonobstant la batterie) en pes-
abattre la muraille si on ne rasoit tout,
qu'elle seroit soustenue par de grandes
s de bois ou de longues arcades. Et
quant aux places que l'on pourroit rendre imprenables, construictes sur les rochers, faudroit eslire une montagne, non de roc tendre, mais de pierre dure, de celle qu'on ne peut sapper qu'avec le feu et le vinaigre, et tailler avec grande despense des flancs dedans ceste force, qui, servans de muraille, mal aisement le canon y pourroit faire beaucoup ; et faudroit faire comme à Corfoul des enceintes par le bas et d'autres plus hautes, ainsi que l'elevation du roc en donneroit les moyens, les entourner d'autres enceintes. Que si le roc, quelque dur qu'il fust, n'avoit point de flanc, et qu'il fust escalable, il se pourroit emporter, parce que les assiegés n'oseroient paroistre aux bresches, ayant les assiegeans pareil advantage. Que s'il estoit entierement hors d'escalade et qu'il y eust des flancs, il seroit très-difficile à prendre en longues années ; et quand bien les assiegeans logeroient au pied, il y auroit grande difficulté de percer ce roc dur pour y faire des mines. Ces forteresses imprenables sont impossibles à faire, il faudroit une longue paix, de grands monarques et de grands moyens, et de plus on les peut bloquer.

Les roys d'Espagne en plusieurs années n'ont peu faire qu'une forteresse parfaicte, qui est la citadelle d'Anvers ; le chasteau de Milan ne l'est point entierement, et la France n'en a aucune qui soit bien bonne. S'il y a eu de la difficulté, du temps et de la despence à construire la citadelle d'Anvers, il y en auroit bien plus à faire trois places l'une sur l'autre, dont la premiere seroit cinq fois aussi grande que celle dudit Anvers. Et quand bien elle seroit faicte, il faut une grande quantité de vivres, de munitions, d'argent, d'habits pour les soldats, desquels il faudroit cinq ou six mil au moins pour la garder ; sçavoir si ce grand nombre pourroit subsister trois ans sans division. C'est pourquoy il ne se peut faire une place imprenable ; et se faut contenter d'en construire avec les regles que nous avons plusieurs fois dictes, les remparts bons, les bastions non trop grands, qu'ils se puissent defendre d'arquebusades, les retranchemens sur les bastions, les mines et contremines pour prendre ceux qui voudront loger dessus ; faire les murailles à grandes arcades ou soustenues

par de grandes poutres couchées sur un rempart de dix pieds de terre grasse devant, et à une toise d'icelles construire les casemates dans la contrescarpe et sur le sec du fossé, lequel soit moitié plein, la contrescarpe flanquée, et des tranchées et petits forts au dehors, et autres inventions, lesquelles pour briefveté ne sont mises icy.

Considerant plusieurs fois à part moy la facilité qu'ont treuvé les Espagnols pour prendre les places, j'ay cherché les moyens de faire regagner l'avantage aux assiegés que l'invention nouvelle leur a fait perdre, et leur donner le moyen, sinon imprenable, au moins les faire durer plus long temps.

Je me treuvay en presence de MM. du Maine et de Bouillon, deux des plus vieux et meilleurs capitaines de ce temps, où il y avoit un ingenieur huguenot qui avoit esté en toutes les guerres de Flandres; je luy dis, en presence de ces seigneurs, qu'il y avoit maintenant beaucoup de moyens de prendre les places inventés par les Espagnols, et peu de moyens de les defendre, s'il sçavoit point d'expedient pour les remettre au premier estat de leur defence, lors que l'on en croyoit plusieurs imprenables. Je ne le peus jamais faire respondre à ce poinct, soit qu'il n'en sceust aucune invention, ou qu'il la voulust celer. C'estoit un Huguenot subtil et fort opiniastre. Et donna seulement les moyens qu'une place où il y avoit trois mil hommes assiegés de dix mil, que si toutes les deux forces estoient sans augmentation et rafraischissement de gens, que ceux de dedans, faisant leur devoir, pouvoient ruyner l'armée qui seroit dehors; que si l'armée qui estoit dehors se rengrossissoit à mesure de leur diminution, qu'il falloit que la place perist, d'autant que le plus emporte le moins. Et encores ne dit-il point que si le nombre de trois mil hommes qui estoient dans la place estoit tousjours complet, qu'ils puissent resister: aussy croy-je que les dix mil estans tousjours faits complets par leur secours, en effect prendroient les trois mil. Et voyant que ledit ingenieur n'alleguoit point de moyens, je ne me voulus descouvrir davantage. Et après, comme j'ay dict, avoir pensé plusieurs fois quels remedes il y auroit, à la vérité je n'en treuve point pour rendre une place imprenable, bien pour la fai rer d'avantage.

Qu'il faudroit une scituation là où l'on beaucoup creuser sans treuver de l'ea rendre un fossé de soixante pieds de pr deur et d'extreme largeur, ainsi que de Corfoul, qui est aux Venitiens, parce seroit très-mal aisé de le remplir que grande succession de temps. De plus, droit avoir fait des mines sur toutes les trescarpes et de coridor, mesme dans le du fossé.

Et parce que l'une des plus grandes ceptes est de tenir l'ennemi loing, il ne faud pas faire seulement des tranchées et redou à la façon que les Olandois les faisoient p tenir le dehors, il y faudroit faire de forts, uns à cinq cens pas de la place, les autr deux cens; les uns, estans plus avancés les autres, flanqueroient, et les derniers d fendroient les premiers. Et affin de rendre p vaillans les personnes qu'on y mettra, il f droit qu'ils eussent de secrets moyens par d sous terre ou autrement, affin de se retire sauveté, non devers la ville, parce que, fort estant pris, ces allées sous terre pou roient estre suivies, mais en lieu où ils peussent retirer, et de là venir à la ville; a trement, quand les soldats se voyent sans e poir de salut, ils composent soudainemer Pour cela il faudroit un grand meurtre gens, lesquels sont necessaires de conserv aux assiegés, leur estant la perte d'un pl importante que vingt aux assiegeans. En effe je treuve les mines qu'on peut faire sur l pointes des bastions et sur les contrescarpe mesmes au lieu des approches, fort neces saires, parce qu'après avoir deffendu tout c que l'on peut on fait sauter ceux qui se ve lent loger, pourveu que les mines soient bie faictes, en pendant devers le dehors, à c qu'elles ne se renversent sur les assiegés, e si bas qu'elles ne puissent estre esventées.

Il y a un autre moyen de construire un place qui seroit de grande despence et là o il faudroit beaucoup de gens : au lieu d'un forteresse, en faire trois parfaictes qui com mandassent l'une à l'autre; le modelle es escrit cy dessus au traicté des fortifications.

Je treuverois mieux, pour eviter ces gra

des despences, que ces forteresses se fissent sur les rochers, lesquelles valent maintenant mieux que celles de la campagne. A la verité une forteresse assise sur un roc, et que le roc donnast la commodité d'y observer des flancs reguliers, je la pressentirois meilleure que les autres, non que par la longueur du temps et artifices des hommes l'on ne peust gagner le dessus du roc. Et quand bien l'on seroit au pied, si le roc estoit dur, il seroit très-mal aisé d'y faire des mines; et quand on en feroit, elles ne feroient grand effect, mesmement si on avoit fait des puits qui servissent de contremine dans la roche. La place de Corfoul, qui est aux Venitiens, a deux poinctes de roc; sur chacune il y a un fort; et est environnée de deux enceintes de fortifications, dont l'une est toute entourée de mer, et d'un costé d'un fossé extremement profond. A la vérité les places situées de ceste façon sont des moyens de faire durer le siege, mais non pas de les rendre imprenables si elles n'ont du secours. Bien diray-je que la grande vaillance d'un chef et l'obstinée resolution des soldats experimentés, mesmes desesperés de salut, peuvent beaucoup. Nous n'entendions rien à attaquer les places au siege de La Rochelle: les soldats de dedans resolus, et en doute qu'on ne leur tin[illegible] foy, fut cause de leur salut, comme j'ay dit ailleurs.

Il ne faut approcher à deux cœurs les ennemis en gros, sans avoir resolution de combattre, si ce n'est en lieu advantageux, en intention, s'ils y viennent, de les deffaire à la faveur d'un bois, d'un fossé ou d'un passage estroit. Une petite troupe peut mieux recognoistre une armée qu'une grande; et jamais ne mespriser ses ennemis, pour, à la veue d'eux, attendre de naistre l'occasion d'un desordre.

La fin du monde est menacée par le periode et perfection de tous les arts; il semble qu'il ne se peut rien ajouster aux inventions des hommes. La deffence des places a esté selon le moyen qu'on avoit inventé pour les prendre; les beliers rompans les clostures des bois, les murailles furent inventées; la sape fait trouver les machicoli; l'artillerie les flancs; la batterie le rempart; les mines et les contremines. Les casemattes furent couvertes des espaules des bastions. Maintenant tout de nouveau les ingenieurs cognoissent leurs fautes, qui faisoient de grands boulevards deffendus d'artillerie, lesquels sont meilleurs mediocres et si proches qu'ils se puissent deffendre de la portée de l'arquebuse, tant que permet la regle de ne faire des boulevards trop aigus; faut les cavaliers bien posés hors l'embouchcure des bastions pour y commander, le rempart de la courtine plus haut que le boulevard, fossé moitié sec, moitié d'eau, les contrescarpes flanquées pour eviter le logis sur icelles. J'ay inventé en quelques endroits de la contrescarpe', et sur les poinctes des bastions, et au milieu des courtines, une voulte plus basse que les fondemens servant de mine, pour, lors que l'ennemi auroit fait son logis dessus, le faire sauter sans dommager la ville, pour estre le plan de la mine pendant contre le dehors, et voyant les inventions d'assaillir plus puissantes que les deffences.

Comme le mol affoiblit le fort, je pensois à un terrain de conroy qui fust à quatre toises par le dehors des courtines, et des casemattes doubles et longues pour flanquer derrier et devant, à ce qu'estant dans le fossé il ne servist de parapet à l'ennemy. Les courtines basties à grandes arcades contraignent à coupper tout du long par canonnades; une pile restant est suffisante pour tenir partie de la muraille, et si les voutes estoient doubles, les dernieres arcades tiendroient les premieres. Ou faire de grandes poutres de bois traversant le terrain, soustenant le haut de la muraille qui seroit construite dessus de la hauteur d'une toise, tellement qu'il faudroit que le canon battist partout; et ne serviroit de coupper la muraille par le pied, qui seroit soustenue par le haut.

J'escris cecy pour encourager les ingenieurs et leur faire croire qu'il se peut adjouster et inventer journellement aux fortifications: les defences augmentées accroissent celles d'assaillir. J'ay veu qu'il ne se prenoit point de ville; maintenant pied à pied j'ose dire que, si l'on me croid, je prendray les plus fortes du monde qui ne seront secourues. Il se pourra peut-estre treuver des inventions à l'advenir à l'espreuve du canon aussi facilement que l'artillerie a esté inven-

tée. Je voulois faire essay par des mortiers, jetter cent cacques envaisselées avec des cercles de fer portant des meches terminées sur une bresche ; autre invention, de couvrir les gens de pied de la cavalerie, en fermant deux cens hommes portant chacun trois bastons, pour les mettre en chausse trape. J'ay aussi enchaisné des chariots, inventé de porter des moyennes pieces et bastardes poussées en avant par les chevaux, sans qu'il fust besoin de tourner pour les descharger ; et aux places qui sont munies d'artilleries, lever par contrepoix vingt mousquetaires au haut de deux bois de la grandeur de six toises, qui verroient dans le rampart : ainsi il se peut journellement adjouster à l'art de la guerre. Il n'y a nulle forteresse parfaicte en France ; les meilleures sont des grands terrains flanqués de tours ; le chef, arrivant à l'improviste, ne peut faire que des esperons par dehors qui flanquent la contrescarpe, traverses et casemattes dans le milieu du fossé ; faire aux angles des plates-formes pour empescher d'estre battus en courtine par ceux de dehors, qui pourroient hausser des cavaliers pour y loger des pieces. Et faut que le chef se resolve à deffendre ces grands terrains, sans se fier aux retranchemens, et bien loger les pièces pour les contre-batteries. Là où il n'y a point de terrain ny de bastion, il faut garder les villes par retranchemens, casemattes, flanquer les contrescarpes et faire des dehors et tranchées hors la contrescarpe, pour tenir l'ennemy au loing. L'ennemy ne voyant le pied de la muraille, faut qu'il prene temps pour loger sur la contrescarpe, pour percer les traverses, pour battre les murailles, se loger dessus, et temps pour y mener le canon et battre le retranchement. Cependant l'on est secouru, ou l'on fait composition honorable après avoir endu[illegible]ré un assaut ; et ne se peut par une premiere brèche entrer en la ville où il y a un retranchement ; ains on est contrainct de se loger sur les ruines de la muraille, et y amener le canon.

Dixhuict ans sont passés que j'avois commencé ces escrits, et depuis intermis ; j'avois dès ce temps proposé de faire un terrain flanqué de doubles bastions au milieu du fossé, pour amollir et rendre inutiles les batteries : invention que maintenant, en l'an[illegible] le duc Maurice pense avoir inventé fait faire un livre imprimé, avec de mesme façon que je les avois de

Il y a trente ans que les places bien fournies de deffences par l'ign[illegible] temps, que plusieurs se jugeoient bles, et mesme celles qui estoient bles estoient très-mal aisées à expug[illegible] mée espagnolle fut une année entie[illegible] Mastricq, celle de France huict m[illegible] La Rochelle sans la prendre, et [illegible] vant Sancerre. Maintenant les ass[illegible] gagné le dessus, et la deffence des[illegible] lement affoiblie par l'experience peut dire que, sans secours, non [illegible] de petites trouppes, mais aussi d'a[illegible] icelles ne peuvent subsister. L' d'Ostande n'est recevable ; elle a [illegible] ans contre toutes les forces d'Esp[illegible] dans ou dehors il est mort cent mil[illegible] que si on y eust fait dès la premi[illegible] ce qui se fit à la derniere, elle fust deux ans auparavant, quoy que se estoit grandement favorable, situ[illegible] bord de la mer avec un bon port, pouvoit estre barré, ainsi que ce Rochelle fut, et à pleine voile y p[illegible] trer du secours, ne pou[illegible] les na[illegible] traires demeurer en garde dans le la mer.

Une ville scituée comme cela, e[illegible] secours tel qu'Ostande l'avoit de[illegible] lande et Zelande, c'est opposer for[illegible] mes contre force d'hommes, pouv[illegible] heure mettre dedans deux et trois mes ; et neantmoins elle a esté em[illegible] ceux qui avoient le pied ferme exemple toutes autres peuvent e[illegible] par la force et pied à pied ; mai[illegible] capitaines, tant de la part espagno[illegible] estats d'Ollande, ont mis en art l[illegible] villes, quelques fortes qu'elles puis[illegible] et donné le temps et le nombre qu'elles peuvent durer. Disent : « Ne[illegible] rerons tant à g[illegible]gner les reduttes et du dehors, tant à loger sur la cont[illegible] à la percer, e[illegible]trer au fonds du fo[illegible] galleries pour ga[illegible]ner la pointe des[illegible] tant pour les sap[illegible]r, loger dessus [illegible]

...» Pour à quoy parvenir et gagner ... ils ont faict plusieurs inventions : ils ... les tranchées hors de la veue des ... des bolevarts, à fin de les despecher; ... de tranchées il mettent des fascines ... contre des bois qu'ils nomment ...deliers, lesquels se tiennent, sans ... en terre, sur les croisées qu'ils ... pieds. Ceux des courtines de la ville ... de veue (à cause de ces fascines) ... passent, tiennent à folie de tirer au ...; aussi ne voyant rien, ils n'y peuvent ... mal. Ils ont inventé de plus une ... de bois, de terre et de brique, qu'ils ... mulcices, lesquelles ils roulent de- ..., impenetrables aux mousquetades ... pieces, avec lesquelles promp- ... s'avancent sur les contrescarpes, ... contre tranchée; le fort emporte ..., contraint les assiegés de quitter ... avec une invention de faire tra- ... soldats estrangement puissante.

...rchandent avec eux tant de pas de ..., ou de gagner un advantage promp- ...r l'ennemi, sans espargner l'argent, ... le marché qui se faict, et qu'ils ...gt ou trente, que la moitié ou les ... soient tués, il se donne tout ce ... convenu et promis à ceux qui res- ...leur faict faire de grands effects. ...r la contrescarpe ils tiennent la ville ...prise. Le fossé percé, ils font un ...teaux quand il y a de l'eau, et ...ent mettent des toiles d'un costé ... du pont, lesquelles toiles comme ...es ils nomment blinde, qui est un ...mot qui veut signifier aveugle parce ...toiles et fascines empeschent que les ...ne voyent ceux qui marchent der- ...rant sur les contrescarpes, ils sont ...tres des fossés que les assiegés, et ...rvent avec des mousquetades. Ce ...teaux pouvant aborder au terrain, ... puissent faire un logis dans une ... bastion de vingt hommes, ils l'aug ... bien tost pour en loger deux cens; ... ils cognoissent que les flancs des ... peuvent endommager le pont, ils ...elle quantité de terre dans le fossé, ... couvre le flanc de l'artillerie. Et leur grande experience à fortifier des grands corps de garde garnis de quantités de piques, faict qu'ils ne sont subjects à aucuns inconveniens.

Jusques à ceste heure il n'a esté faicte aucune invention pour defendre les sieges, sinon qu'il est certain qu'il faut tenir les ennemis le plus long que l'on peut, et les contraindre d'employer un grand temps aux approches. Pour cela se faict une grande quantité de fortifications dehors, qu'ils nomment redouttes, tranchées flanquées à deux cens pas des murailles, et des retraictes d'une à autre, pour lesquelles il faut quantité de gens pour les garder; que si elles sont esloignées et foibles, elles s'emportent fort aisement de plein assaut. Il y a plus de dix ans que je m'estois imaginé quelques moyens de resister aux assaillans, que depuis un an le duc Maurice (comme j'ay dit ci-dessus) a practiqué, et jusques là qu'il y en a un livre nouvellement imprimé. C'estoit de faire un grand fossé fort large, et au milieu d'iceluy eslever un terrain de l'espaisseur de dix pieds, lequel seroit flanqué de couverture des boulevarts, qui seroient aussi de dix pieds, tous de terre, tellement qu'il y auroit doubles fossés, double flanc et double bastion, et n'eslever ce terrain qu'à la moitié de la hauteur de la courtine de la muraille, demeurant les murailles de la ville à couvert de ce terrain et ne pouvant estre battues pour la couverture d'iceluy. Il seroit force que l'on donnast assaut à ce terrain, ou bien que l'on le gagnast pied à pied, qui seroit un grand temps, estant plus bas que les courtines des boullevarts et murailles. Le logis y seroit dangereux, mais aussi faudroit-il que les flancs de ladicte chemise fussent bien gardés. Je croy que cela serviroit: et ne faut trouver estrange que deux opinions de capinaines se ressemblent quelquesfois. Pour la courtine de la muraille, j'avoy pensé de faire de grandes et larges arcades, comme des arvaux d'un pont; et s'il en avoit cinq ou six en une courtine, il faudroit que le canon rencontrast de couper tous les piliers pour faire bresche, qu'ils seroient contraints de faire fort longue. A... ...t mettre de grands ... pieds plus bas ...

tellement que ledict parapet pourroit estre soustenu, quand bien la bresche se feroit plus bas : vray est-il que ceste fortification seroit de grande despence.

Il reste un moyen que je croy pouvoir servir, qui est de faire des forts à cent pas de la contrescarpe, forts que je voudrois faire de telle sorte, qu'ils peussent endurer un ou deux assaux, et avoir des retraictes sousterraines pour sauver les soldats; non que je voulusse que ces retraictes fussent percées jusques aux fossés, d'autant que les ennemis s'en aideroient, mais seulement à cinquante pas du fort; ils pourroient sortir, non du tout, en devers la ville, favorisés de la mousqueterie des courtines et de quelques sorties; ils se pourroient retirer dans une redoutte qu'il faut faire à moitié entre le fort et la contrescarpe. Ces petits forts peuvent estre deffendus de l'artillerie des bastions de la ville; et quant aux fossés, ceux qui sont accompagnés d'un petit fossé au milieu plein d'eau, de la hauteur d'un homme, sont les meilleurs; tellement qu'ils ont terre et eau dans les fossés; et sur tout que les casemattes des bastions soient si fortes et larges, qu'on y puisse loger des canons et des coulevrines pour battre forcément et en batterie le terrain que les ennemis peuvent jetter dans le fossé, et rompre leurs blindes et leurs ponts.

Tout consiste à avoir quantité de gens aguerris, parce qu'il est necessaire d'hasarder fort souvent aux sorties, pour empescher le logis de l'ennemi, lequel dict qu'avec six mil hommes il en emportera quatre mil dans une place : d'autant qu'ils veulent fortifier leurs armées de telle façon, qu'ils font une autre ville pour les conserver de tous perils; mais ils entendent qu'à mesure qu'il en mourra des six mil proposés, qu'il en viendra d'autres pour remplir le nombre, et que les quatre mil assiegés, n'en ayant point, viendroient journellement à diminuer, tant par les coups que par la fatigue, travail et maladie. Mais si les assiegés font une ville dehors et que l'on fust quantité de gens, il faudroit aussi faire une seconde ville dedans par retranchemens, à charge que le retranchement fust plus haut que le premier rampart, s'il se pouvoit, et avoir l'eminence par dessus l[e] autrement, si le retranchement est bas, il [ne] fort peu, et les ennemis, ayant l'adva[n]t du haut terrain, facilement viendront [à] bout du reste.

En un temps les places sont imprena[bles] en un autre elles se prennent toutes, [et] cestuy-cy nulles sans secours resistent; [il] advient selon que les inventions d'assail[lir] de deffendre augmentent et diminuent. L[e] obéit et resiste au fort; la foudre n'[a] ce qui plie et rompt ce qui resiste : les b[a] de laine, les licts, les terrains soustien[nent] plus une batterie que les murailles. Un r[e]part de six pieds de terre grasse, couv[ert] les courtines des villes, serviroit pour a[mor]lir les coups, practiquant ceste inve[n]tion nouvelle en telle sorte qu'elle ne nuise [aux] casemattes des boulevarts et qu'elle ne p[uisse] servir de couverture ou tranchée aux [en]nemis.

M. d'Alençon, frere du roy Henry tr[oi]siesme, print les armes contre luy pour [aug]menter son appanage, les colorant du b[ien] public et de la liberté des estats, joinct [aux] huguenots, qui avoient amené une gran[de] armée de reistres; il les abandonna et fi[t] paix pour le diviser et faire perdre credit; ce qu'il ne se r'alliast plus avec les hugu[e]nots, pour le rendre irreconciliable. [1576] Son frere Henry troisiesme l'envoye assa[illir] Issoire, que tenoient les huguenots, peu [de] paravant ses associés; il y faict trois breschu[es] je donnay le premier à celle que M. de Gu[ise] assailloit et me precipitay dans la vil[le] me jettant du haut de la muraille au dedan[s] A trente pas de là, je trouve un retranch[e]ment, suivy de douze des miens; les ennem[is] le quittoient si nous fussions esté suivis; [je] perdis sept gentils-hommes, dont le plus bra[ve] estoit un de mes cousins nommé Trestoudi[ère] je receus unze arquebusades, dont les ch[irur]porterent. Je me jugeay perdu me voya[nt] abandonné, ne pouvant retourner. Dieu i[nvo]voqué m'aide; le canon renverse la murai[lle] de la ville, qui estoit derrier moy, par où [je] n'eusse peu remonter autrement, et par là [je] me rejettay sur la bresche. Ceste boutade l[e] contraignit de paroistre, et la muraille q[ue] estoit gagnée et bordée de mousquets. Je[an]

mse qu'il leur fut tué cent hommes, estans
traincts de paroistre au dessus de leurs re-
chemens pour se defendre de moy; qui
leur reddition, le lendemain la ville
ulée, les chefs pendus, et moy miracu-
sement guary de cinq arquebusades: sans
retranchement et contrescarpe flanquée
rdée, ceste ville fust esté prise d'abord;
qui est dict pour monstrer l'utilité des
trescarpes fortifiées.

[1553] Les revoltes de Moris, la prise de
mbourg, levée du siege de Metz et ma-
de l'empereur, decadence d'une grande
rtune, luy font desirer la paix; il est re-
nforté de la vengeance de ses traistres en-
mis. Albert de Brandbourg, plus soldat
religieux, et homme nourry aux guerres
revoltes, nonobstant tous traictés, conti-
la guerre contre les évesques et villes
perialles, se fondant sur les promesses de
mpereur, qui lui avoit permis de garder
conqueste, sans considerer que les souve-
ins se ressentent des injures et des paix
rcées. L'empereur favorise l'évesque de
mberg et de Vurcebourg. Ils obtiennent ar-
rest à la chambre imperialle contre Albert,
qui ne laisse de prendre les armes; brusle et
saccage leur païs. Les évesques de Trefves
et Colongne, le duc de Vitemberg et Moris
conjurent contre Albert à la suscitation de
l'empereur.

Moris luy en veut depuis la paix, pour les
mocqueries et paroles de mespris dictes de
luy par le marquis de Brandbourg, lequel
pille la terre d'Henry de Bronsvich. Tournant
à l'entour de Moris le contrainct prendre les
armes, assisté de la noblesse de Franconie,
du duc de Bronsvich et des troupes de Fer-
dinand, qu'il avoit essayé en vain de mettre
mal avec l'empereur son frere, l'accusant
qu'il s'estoit ligué avec les princes contre Sa
Majesté. Les armées s'approchent; ils estoient
les deux costés plus de dix huict mil reistres,
ne grande part gentils-hommes, et après
elque pourparler d'accord sur un mot mal
tendu, dit inconsiderement à un jeune
ntil-homme envoyé de Moris, qui n'estoit
'une formalité et de peu d'importance,
l rapporté par iceluy, tout traicté se
mpt. Les armées se rencontrent; font plu-
sieurs charges; il demeure quatre mil cava-
liers sur la place; grande execution de pis-
toletades: Moris, blessé à mort, vesquit
deux jours après la victoire; son tombeau
orné de trente-quatre enseignes et quinze
cornettes conquises, qui lui furent monstrées
avant sa mort, en suitte sa response: « Que
» me sert ceste gloire, puis que je perds la
» vie? » Albert se sauve, ses forces se rom-
pent; il fut malheureux depuis en deux com-
bats; au ban de l'empyre, son païs perdu,
se retire et meurt en France. Federic, duc
de Saxe, ny le landgrave ne le survesquirent
guieres. L'empereur, vengé de ses ennemis
par ses ennemis, picqué contre les François,
fait assieger Therouane par les Flamans et ce
qui estoit resté du siege de Metz [1553]. Après
un assaut soustenu, la ville est emportée en
parlementant; le semblable advint à Hesdin
en juin; le roy mande son armée, qui arrive
tard.

Les rencontres, piquantes paroles, injurieuses, servent peu et nuisent beaucoup: les princes ont souvent fait ou continué la guerre pour ce seul respect: elle enflame et donne courage aux adversaires, qui postposent toutes incommodités à la vengeance d'icelles.

Dans le feu des armes ennemies soit pris garde de n'envoyer de jeunes gens ou des ignorans pour traicter, parce qu'un seul mot mal dict ou rapporté enflame le tout, ainsi qu'il advint en ce combat de Moris et de Brandbourg. Pareillement les ambassadeurs qui prennent leur audience hors de temps, en public, ou lors que les courages sont eschauffés de vanité, de vin et de viande, sont dangereux.

Ces quatre princes de differente humeur, le duc de Saxe, peu fin, se laisse emporter à son université de Vitemberg, perdit son electorat qu'il quitta à Auguste, fils de Moris, de son vivant. Le landgrave, plus soldat, de foible entendement, se fit prendre sur des paroles à deux ententes. Moris, fin et sans foy, manque à ses parens, à sa patrie au commencement, et à la fin à l'empereur son bienfacteur, qui le chasse d'Allemagne; et depuis se raccommode par une paix, gagne l'electorat, et est au bout de ses finesses combattant

Albert ; est tué sur le conseil de Ferdinand, son ennemi reconcilié. Albert, grand soldat, mauvais homme d'estat et negociateur hasardeux, vaincu et vainqueur, tousjours combattant ; l'argent, les menées, les subtilités espagnoles les perdirent, tresbucherent et les firent entretuer ; mais pour cela l'empereur ne regagna l'auctorité qu'il pretendoit sur l'Allemagne.

Le corps de la gendarmerie est sur pied promptement, les arriere-bans sont de peu d'effect, la multitude des fiefs qui est entre les mains des roturiers et ecclesiastiques les rendent inutiles. Les gentils-hommes ne vont au mandement des roys s'ils ne veulent, parce qu'ils sont receus envoyans des hommes pour eux à l'arriere-ban, où ils disent n'estre obligés de servir que trois mois. Le roy en l'an 1597 les contraint d'aller au siege d'Amiens, disant que, s'ils estoient francs des tailles, c'estoit pour estre continuellement à la guerre ; ceste contrainte réussit ; la continue est dangereuse de revolte. La guerre est plus facile au Turc, qui force tous indifferemment d'y aller : les ecclesiastiques ny les juges n'en sont exempts, aussi font-ils trois cens mille hommes. Si les roys de France estoient bien advisés, ils feroient aller à la guerre les juges, officiers et financiers. Pour tirer profit de l'arriere-ban, qui ne se leve qu'en temps de guerre, faudroit contraindre tous les gentils-hommes qui ne seroient des compagnies de gens-d'armes d'y aller en personne, et ceux qui en seroient, de donner homme aussi suffisant qu'eux, ou du moins qui fust bon soldat pour servir trois mois, veu que prendre la paye d'un costé et s'exempter de l'arriere-ban de l'autre, ce sont deux soldes. Pareillement, tous officiers qui tiennent fiefs seroient contraints de fournir de braves hommes, ou, s'ils estoient jeunes, d'y aller eux-mesmes. Et le roy se pourroit servir par quartier de l'arriere-ban de France, et en pourroit avoir tousjours deux mil chevaux dans ses armées ; et faudroit restablir les bannieres comme au passé.

A l'exemple de Luther, chacun explique les Escritures selon la capacité de sa creance : Calvin fait une secte à part et est suivy par des femmes et gens de mestier, se delectant à chanter des psalmes. Le roy, suiv
crets des conciles, avoit fait plusi
contre eux, persuadé par les eccle
et plus par crainte de reddition
avoit presté à l'empereur en Allen
vorisant ses rebelles : il creut ces
chrestiens pretendre à l'Estat, po
ner en democratie ; les fait brusler.
pour diverses considerations, e
mort constamment, par laquelle
sent leur secte. Calvin crie contre l
France et les allume à Geneve en
de Servet, trinitaire espagnol, de
tique par les heretiques ; et fut bru
stant qu'il se retractast ; en suitte
escrivent contre eux mesmes, les
se devoir justicier par feu.

Solyman tue son fils Moustaffa par Rossane sa seconde femme, d deux enfans, se souvenant que son trop de faveur des janissaires, a Bajazet son ayeul, craignant qu'il semblable.

L'armée du roy s'assemble so nestable proche Amiens ; celle d reur, affoiblie par la prise de The retire : les chevaux legers se renc la riviere d'Ostie : cinq cens chev riaux sont defaits, le duc d'Arscot sieurs autres : faute de recognois siderement attirés au milieu de l le roy estoit pour lors le plus puis pereur se met sur la defensive, barres ; l'un et tantost l'autre le p recognoissent, et le fond de leu qui espuisées rompent leurs armé sées d'estrangers. L'empereur d pour son age et maladie, de su France ; le roy pensoit beaucoup deffendre, n'estimant ses conqu tant qu'elles luy estoient necessai sister à si puissant ennemi ; redu efforts à cinq ou six mois de gu L'empereur choisit l'assiete de proche de Valentiennes, sur la l'Escot : le roy, ayant passé devan luy presente la bataille entremes tres, lansquenets, Suisses et Fr sieur de Tavannes, faisant l'estat chal de camp, a laissé l'ordre de

sa main. Quelques legeres charges
a Majesté n'est conseillée d'assaillir
i de l'empereur, ny de descamper à
vivres, et moins encores d'attaquer
ade ville. L'armée est malade, puis
onnestable (eschauffé à la conduite
t-garde) le devint; la maladie fait
l'armée à la louange des deux Ma-
l'une pour avoir presenté la bataille,
our n'avoir esté contrainct de l'accep-
mpereur licentie son armée et se met
éfensive.

t que les maladies soient cogneues, le
s hommes meurt; combien sont morts
bades et de ladreries, dont les re-
ont maintenant faciles! Jamais maladie
anne fut si mal panséeque le calviniste;
it les brusler ni si extraordinairement
s remedes, et laisser faire nature;
icement au mal, parce que plus une
t prohibée, plus est desirée. Les
constamment supportées les confir-
n leur opinion, encore que ceux qui
ment tuer les ames meritent plus de
que les assassinateurs, d'autant que
meurt et les ames sont eternelles:
ance du mal fait juger les remedes
s. C'estoit assez de les priver d'of-
mefices, les condamner aux amandes
es, brusler leurs livres, amander
siastiques. Dieu a peu estre irrité
anté de leurs supplices, et ne leur
re l'honneur qu'ils pretendissent estre
: aucuns d'eux seduits croyoient qu'ils
nt pour Jesus-Christ; la religion gist
ce qui ne peut estre forcée que par
nt non par flammes.

fut dix fois autant d'huguenots avant
i d'Allemagne, qu'il s'en est fait de-
s les feux et cruautés furent cessés.
a roy Charles IX, leur permettant de
r en France, en leurs maisons, pour-
ls ne portassent les armes, en conver-
coup en liberté de conscience qu'ils
ntenant en France [1602]: tant s'en
ils accroissent, qu'ils diminuent tous
s. Au commencement ils resolvoient
eres à endurer le feu, par remons-
ne, quand ils se retracteroient, ils n'ob-
ent grace, mais plustost de la moc-
querie; que puis qu'il falloit mourir, qu'il valoit autant faire une mort genereuse qu'une miserable. C'estoit une grande erreur aux juges, qu'ils ne sauvoient quelqu'un des retractans, lesquels, demeurans sans ignominie, eussent esté imités par les autres, qui n'eussent souffert la mort, estant asseurés de leur vie se desdisans: la mort endurer constamment ne doit confirmer une mauvaise opinion pour peu de sujet.

Plusieurs sont allés gayement au trespas, autres l'ont recherché pour peu d'occasion; les vierges milesiennes se faisoient mourir par fantaisie; des soldats, des Cesars se sont tués, refusans de recevoir la vie qu'ils disoient avoir accoustumé de donner aux autres: quelques uns se sont tués sur la sepulture de leurs empereur; les Milanois, desesperés par Bourbon, se pendoient eux-mêmes dans leurs maisons; les païens se tuent journellement; non que je n'admire et reserve ceux qui soufrent la mort pour Nostre Seigneur, sans autre consideration ny artifices: les bons martyrs sont approuvés par la suitte et augmentation de la religion, ceux-cy improuvés par l'abolition de la leur, puis qu'ils ont rompu la haye de la vigne du Seigneur. Calvin ne devoit trouver estrange si le porceau Servet et les autres bestes comme luy entroient par le trou qu'ils avoient fait; il est plus loisible aux gardiateurs anciens de la vigne de punir les larrons qui y entrent, qu'aux larrons de punir leurs semblables.

Les Othomans se perpetuent par la pluralité des femmes, qui leur font plus de successeurs que s'ils se contentoient d'une: ils maintiennent leurs monarchies par le meurtre de leurs freres, et par fois de leurs enfans. Preste-Jean tient les siens enfermés dans les hautes montagnes, tenant l'opinion que pluralité de Cesars n'est bonne: cruauté blasmable, qui neantmoins les exempte souvent de guerres civiles.

Les Suisses ny les Turcs n'obligent la France par leur amitié; elle est à dessein et contrainete; l'un hayt les chrestiens, l'autre craint ceux d'Austriche: ils s'allient aux François pour leur interest particulier.

Les puissances approchant d'egalité de l'empereur et du roy, ne se p l'une

l'autre, pour la quantité des forteresses qu'ils possedent, et des villes qui sont en liberté, et petits potentats, qui secourent les plus foibles des deux, ayant interest à l'egalité de la balance, et qu'il n'y ait point de monarque. L'une et l'autre Majesté pouvoit faire mieux pour ruiner son ennemy; le roy devoit estre sur la defensive en France, et attaquer vivement l'Italie; l'empereur de mesme, sur la defensive aux Païs-Bas, pouvoit attaquer la frontiere de Bayonne. Et s'ils cognoissoient ne pouvoir venir au dessus l'un de l'autre, il n'y avoit ny salut pour les ames, ny honneur pour ces princes, de tenir le monde en trouble, cause de tant de maux, bruslemens et pertes, pour si peu de sujet que deux ou trois villes qu'ils conqueroient ou perdoient en une année.

Sçavoir fortifier un camp est la meilleure partie de l'aguerriment du jour d'huy; les Romains en usoient, les Turcs s'en servent et les Espagnols à leur profit. Les pallis des Romains ne seroient utiles qu'à l'abordée; les fascines et la terre sont soudainement eslevés par les Espagnols, qui travaillent franchement; et les nostres, qui s'en mocquent, seront contraincts d'en suivre l'exemple, ou qu'ils soient souvent battus. Les bonnes assietes d'armées doivent estre choisies sur des rivieres, à la faveur de grandes villes, pour n'estre affamées. Anciennement ceux qui estoient campés l'un devant l'autre, par longues tranchées se coupoient les vivres; maintenant que la guerre est plus chaude, la construction des forts seroit plus necessaire, en bastissant plusieurs autour des ennemis; et ne faudroit enfoncer dans leur païs, prendre pied à pied les villes, pour n'estre subjects aux convois, qui sont souvent deffaicts, quoy qu'ils soient remparés de chariots. Il manque à l'aguerriment chrestien le moyen de vivre, ainsi que les soldats turcs, de ris, biscuit et poudre de chair; les Espagnols en porteroient pour deux mois en leurs grands chariots. Il y a peu de belles situations d'armée qui n'en laissent une pour son contraire; prendre garde que les montagnes n'y commandent; l'accompagner de rivieres et de bois. Les pendans eslevés en la teste couvrent les armées des canonnades; l'assiete, la construction non si grande qu'elle soit l deffence, ny si petite qu'elle empe maniement des armes.

Toutes assietes pour placer les arm le canon peut battre ne sont parfaites; leure est sur une colline qui comman plaine. Si l'armée est forte d'infanteri qui est environnée de bois d'un des et couverte à l'autre flanc d'un ruisseau n'y a avenue que par la teste, où i peut aborder qu'en montant, qui em l'artillerie ennemie de donner dans tailles, et peut estre fortifiée d'un p tranchement, est la plus utile. Et si est foible d'infanterie, et forte de ca au lieu d'estre fermée de bois, il ne f des hayes fortifiées, faciles à debatt maintenir, par lesquelles il y ait de pour faire des sorties par la cavalerie ment, si on se couvre d'un bois, l d'infanterie le peuvent gagner, et mousqueterie et les picques se main tirer dans la place du combat, et cont l'armée ennemie de desplacer en deso quant aux scituations des plaines, pou pescher d'estre contrainct de venir à bat à coups de canon, il n'y a remed à faire des retranchemens et levées, l ne sont pas si tost faits pour entou grande armée. C'est pourquoy il seroi saire de choisir, ou fossés ou hayes, couvrir, à fin de gagner la moitié d vrage. Et n'y a rien de plus propr promptement remparer, que les fas branches d'arbres qui eslevent sou en huict heures un rempart. Il est n de faire venir à la bataille les trou n'en ont point envie, d'autant qu'i min creux, un fossé, une haye l'em Il n'y a art qui soit plus necessaire p guerriment que de sçavoir bien camp cer, et loger une armée, d'autant que rience de la grande ruyne qu'appor batailles perdues est si cogneue, qu sonne ne les veut hasarder, si les ar sont quasi asseurées de la victoire nombre ou par le courage d'icelles. dront estre logés tellement qu'ils ne estre contraincts au combat, et qu'ils sent forcer leurs ennemis à leur desa

ar coupant les vivres, ou en se lo-
ux qu'eux. Les bons mareschaux de
nt plus necessaires que jamais ils
, d'autant plus que l'art de camper
r les camps est recogneu utile.
r qu'entreprendre, il se faut garder.
estant fermé, les Romains, pour
re leurs ennemis au combat, tiroient
s aisles et tranchées, et de cent en
n fort de bois à garder, parce que
it point alors d'artillerie; et tiroient
si longues, qu'ils barroient le che-
ivres au camp de leurs ennemis, ce
nt practiquer encores, faisant, en
rts de bois, des forts de terre, et
, qui seroit à deux mil pas, si grand,
y peust tenir garnison; et se pour-
rir; d'autant qu'il est à presupposer
qui voudroient user de ces ferme-
rent estre plus forts. Maintenant se
ctiquer par tranchées que les plus
pés peuvent approcher les plus foi-
quand on se treuvera par tranchées
ns pas près du camp des ennemis,
eslever un cavalier qui battra dans
, que si, en battant dans le camp,
t que de faire desloger en presence,
grand acheminement de victoire. A
a trois remedes : l'un à la façon
res, de mettre des profonds ca-
re deux, lesquels ne se puissent
l'autre, qui est le moins utile, à
ne l'on avance retirer la fortifica-
bien que cela soit dangereux; le
, de se camper au dessus d'une
, qui est le mieux, là où on ne peust
valier proche qui y aborde et puisse
dans.

mains, les Grecs formoient leurs
pallis et de fossés, et ne laissoient
nes portes pour faire des sorties,
grande que l'autre, au milieu des
; et quand ils estoient attaqués, ils
nt les remparts à coups de mains,
a contenance de leurs ennemis fai-
sorties par les principales portes.
ient-ils facilement, parce qu'ils es-
linairement douze ou quinze mil
nsemble, et se defendoient comme
e ville; et en chaque legion de six mil
hommes, y avoit cinq cens chevaux, et souvent mettoient les alliés dehors. Mais, encores que nos armées ne soient pas si grosses, nous sommes forcés de faire de plus grands enclos, pour recevoir la cavalerie, l'infanterie, et le bagage qui est en grand nombre; et si on attaquoit par derrier nos camps fortifiés, et que voulussions separer nostre armée par l'enclos et entour de nostre camp, le rempart ou fermeture ne se treuveroit bordé que de trois ou quatre rangs; et venant ledict rempart à estre attaqué par des bataillons en ordre et espais en picques, ceux du camp seroient emportés, d'autant que chacun demeurant en sa poste, n'estant que trois de front, ils ne pourroient resister à un si grand bataillon.

Il est donc mieux, puisqu'on est contrainct de faire un grand enclos, de garnir les flancs d'hommes, et border le rempart de quelques uns, et mettre les gens de pied en bataillon quarré à cent pas du rempart, pour survenir à l'assaut : et est croyable que ceux-cy arrivant après que leurs ennemis ont beu toute la salve des flancs, et qu'ils ont passé un fossé, qu'aisément ils peuvent tuer les temeraires, et repousser ceux qui seroient montés et entrés dans le camp. La cavalerie, qui doit estre en bataille dans l'enclos, venant à sortir par les espaces gardés vuides entre les flancs et le rempart, et venant à charger les bataillons qui assaillent en flanc, ils font un grand eschec, rompent leur furie; et si la cavalerie se treuve chargée, ils sçavent leur retraicte par d'autres espaces conservés vuides entre les forts et les remparts; et y a beaucoup d'apparence qu'ils feront souffrir de la honte aux assaillans.

A la verité, l'ordre des Espagnols est fort, qui entournent leurs armées marchantes de triples chariots enchaisnés les uns aux autres, dans lesquels sont enclos trois grands corps d'infanterie de cinq mil hommes chacun, et leur cavalerie en seureté au milieu d'eux, les fronts herissés de picques, garnis de bandes de mousqueterie; tellement que les armées fortes de cavalerie ne sçavent comme attaquer une telle ordonnance : d'enfoncer les bataillons de picques par le front, c'est se precipiter, et, après les premieres charges,

pliant ou manquant, le danger est que la cavalerie qui estoit couverte de ces corps d'infanterie, ne sorte, charge, et emporte ceux qu'auparavant qu'ils se fussent hasardés en une telle folie ils n'eussent osé regarder.

Mais y ayant moyen par tout aux bons capitaines, ceste ordonnance se pourroit attaquer en ceste forme. Il faut separer cinq mil chevaux en trois, les accompagner chacun de trois couleuvrines et autant de moyennes, auxquelles il faut doubler l'attelage pour les pouvoir mener et retirer au trot, selon la necessité; il faut que chacune de ces trois parts ait de l'infanterie garnie de picques et de mousquets, le plus grand nombre qu'il se pourra; puis faudra paroistre la premiere troupe de cavalerie au front des picques, et tirer leur artillerie, avec apparence de vouloir aller à la charge, toutefois sans s'approcher de si près qu'ils y puissent estre contraincts par la course de l'infanterie espagnole. Et en mesme temps, les deux autres escadrons de la meilleure cavalerie, avec les pièces, doivent couler sur le derriere, menant l'artillerie au trot, tirer dans les chariots, et après deux ou trois volées, marcher au grand pas avec des escadrons de picquiers, lesquels fourniront pour rompre les chariots qui se voudront r'allier après avoir esté rompus de l'artillerie. Et en mesme temps, la cavalerie par les espaces vuides, flanquée de leurs picques, chargera; et peut-estre les premiers s'y trouveront trop empestrés, parce qu'il est à croire que ces grands corps de picques ne faudront de tourner aux bresches des chariots. Et pour eviter (si la cavalerie estoit repoussée) qu'il n'en ensuivist quelque desordre, à cause que celle des ennemis, qui estoit au couvert dans les escadrons, voyant plier, sortiroit sur ceux qui se retireroient, faut que l'un des trois corps que j'ay dit cy-dessus, de cavalerie françoise, fasse ferme; et, s'il advient que la cavalerie ennemie sorte sur le desordre, la charger en flanc. Or est-il à croire que la cavalerie espagnole, qui n'est si bonne que la françoise, seroit aisément repoussee. Que si le corps des picques qui seroit à la teste faisoit mine de vouloir secourir les flancs, lors la cavalerie qui avoit premierement paru avec de l'infanterie, pourroit attaquer à la teste. Il y a à la vérité, si les armées espagnoles estoient dans les grandes plaines de Champagne, [illegible] armées françoises, plus fortes de cavalerie, menant des couleuvrines au trot, sans s'approcher si près qu'elles peussent estre engagées, tirant tantost dans un flanc et puis dans un autre, il est mal aisé qu'elles ne se trassent en desordre.

Roys, princes, faites-vous capitaines, travaillez: qui s'accoustume à s'appuyer sur boiteux sans baston: si vos naturels vous contraignent, apprenez de vous servir de plusieurs et non d'un seul, à ce que vos courroux, sa passion, n'assubjectissent vostre naturel à ses imperfections, et vos armées à ses maladies. Il ne manque de capitaines que de conseillers de roys; plus vous en employerez et plus d'honneur. Si le conseiller est sage, il s'attribue l'heureux succès, donne le blasme des contraires à son maistre; si malade ou contrainct de s'absenter, il conseille la retraicte, ou de n'entreprendre, à ce que personne n'empiete son maistre et sa faveur, et ne donne moyen d'acquerir honneur à quelque autre. De plus, il y a peril qu'avec trop de credit il n'entreprenne, ou ses successeurs, sur les roys leurs maistres et bien-facteurs.

Les grandes armées se ruinent en peu de temps par defaut d'argent, de vivres, ou par maladies, mescontentemens, necessités ou butin des soldats. Il seroit bon se tenir au commencement sur la deffensive, laissant jetter le feu et l'argent à ses ennemis, et, lors qu'ils viennent à decliner, se faire fort et entreprendre.

L'empereur, aucunement vengé du siege de Metz par la prise de Therouane, affligé de grandes maladies, diminué d'esperance, d'ambition et de vengeance, juge qu'il falloit laisser jetter le feu aux François, dont l'armée ne duroit que quatre mois, à la fin desquels il se rendroit le plus fort à son tour, et en auroit l'honneur, premeditant sa retraicte en Espagne.

[1554] Le roy, voyant l'armée de l'empereur congediée, au printemps assemble la sienne, et la separe en trois par l'advis du connestable, qui en retient la moitié, donne le reste au prince de La Roche sur-Yon et [illegible]

employe les princes du sang, com-
à craindre la faveur de M. de Guise
du cardinal son frere, aucunement
par la duchesse de Valentinois, qui
payer la rançon de M. d'Aumale,
fils, par Sa Majesté. M. de La Roche
effait deux cens chevaux, court et
ois, M. de Nevers les Ardennes,
ssimont, Bohain et autres chasteaux :
able, avec la principale force, gagne
arg, où le roy et toute son armée
t proche Dinan. Bovines pris, rasé,
resche peu raisonnable au chasteau
, quoy que l'infanterie donne froi-
ils se rendent le lendemain; et de-
it le sieur de Tavannes, mareschal
, pour escorte, l'ayant remarqué sur
e avec M. de Montpesat, le jour de
après que les soldats furent repous-
pereur, passé le printemps, traicte
e de son fils avec la royne d'Angle-
ignant que le roy assiege Namur.
de juin 1554 il mande son armée
de Savoye; le roy la fait retirer et
Sambre, brusle Bohain, Mariemont et
beaux bastimens, en vengeance de
d'Hongrie qui avoit bruslé Folem-
accoustumée l'armée de Sa Majesté
, environnée de grandes garnisons du
, Landrecy, Valenciennes, Cambray,
l'empereur augmentée de deux mil
. M. de Savoye s'approche du roy,
olution de le combattre par surprise
; il treuve l'armée veillante par le
vannes, mareschal de camp, logeant
vance et dexterité. Il soustint l'effort
compagnie, jusques à la pointe du
a bonne mine, qu'il n'y perdit qu'un
, donna temps à M. le connestable de
e en bataille. Le jour fait voir M. de
accompagné de huict mil chevaux
Velly, ayant tenté toute la nuict la
; le sieur de Tavannes eut l'honneur
r empesché et conservé l'armée. L'ini-
es François fait que l'empereur se re-
avec l'Anglois.

qui bruslent les bastimens sont plus
ns que les Turcs, lesquels laissent
Sophie à Constantinople, et les palais
s à Pere; les Huguenots ont bruslé les
eglises de France : cruauté qui ne pardonne aux edifices et architecture, tient de l'ancienne barbarie des Gots et Wandales. Le roy se pouvoit vanger du bruslement de Folembret sur les hommes et non sur les pierres : cela est à blasmer, tant à la royne de Hongrie qu'à luy. Encores que les edifices se doivent peu estimer, la ruine en estant prompte, laquelle advient de soy si elle n'est procurée d'autruy, l'immortalité en est vainement pretendue : les bastimens demeurent, le nom des constructeurs s'oublie; et quand ils dureroient, ce n'est gloire aux hommes, non plus que d'avoir un bon cheval ou une belle robbe, qui sont des parties hors de nous : la reputation gist aux belles actions; s'il y avoit honneur à bastir, il appartiendroit aux maistres maçons et architectes. C'est une maladie qui se guerit par raison et qui porte son chastiment avec soy; et faut considerer qu'il n'y a plus belle simmetrie et architecture que le ciel, que tous chemins sont allées, que tous couverts empeschent le soleil et la pluye. Nous voyons les beaux edifices bastis des anciens ès mains estrangeres, hors de leurs familles; ainsi adviendra-il des nostres. Autant de part ont les païsans qui entrent aux bastimens que les maistres; cinquante ans passés ils y auront mesme droict; la nature fait une habitude de mauvaise accoustumance. Tel est en peine qui n'a plus de procès, plus de bastimens à construire, prenant plaisir de se faire des affaires. Un bastiment n'est jamais si bien fait qu'il ne s'y treuve à redire; mesmes ceux des roys leurs laissent regret de n'avoir fait mieux; plusieurs voudroient avoir l'argent qu'ils leur ont cousté, pour rebastir d'une autre façon. Quand ils sont parachevés ils sont mesprisés; les façons en changent tous les jours, les François les voudroient changer comme leurs habillemens; et quand ils sont faicts se vendent par decret, dont se moquent ceux qui les achetent, n'estans aux ventes des terres prisés. C'est grand heur de trouver sa maison faicte, et sagesse, estant mediocrement logé, de vaincre par raison la maladie de bastir.

Pour loger une armée faut choisir la place de bataille, y placer de l'artillerie d'infanterie, et se doit couvrir de trois logis d'arquebusier-

la perte est indifferente), soustenue d'un logis de cavalerie legere : le gros des chevaux legers ne doit estre du tout devant, seulement un peu advancé de costé et d'autre de la place de bataille, logés au flanc d'icelle, pour n'estre contraincts par retraicte precipitée de descourager l'armée. Deux cens arquebusiers à pied barriqués à mil pas devant la place de bataille servant à retirer tous les petits logis tant d'arquebusiers à cheval que des chevaux legers : et quant à eux, s'ils peuvent, à la faveur des hayes ou ruisseaux se sauvent, sinon combattent dans leurs forts ou eglises, sans que l'armée soit obligée à les aller soudainement secourir, et avant avoir recogneu les ennemis, pour ne changer l'ordre arresté, et qu'ils ne soient contraincts de quitter l'advantageuse place de bataille pour en prendre une que l'advanture et le secours forcé auroit produite. Et vaudroit mieux laisser defaire ces deux cens arquebusiers, estant sur la deffensive, que deplacer mal à propos. La cavalerie legere ne se doit advancer ny s'engager pour combattre en gros, sous esperance de secours, puis que ce seroit ruyner l'armée de deplacer pour aller à eux : et quand les ennemis sont bien recogneus, les troupes se peuvent lors advancer, selon la quantité qu'ils sont.

S'il faut venir au combat, choisir les lieux advantageux, pour, quand l'armée sera ensemble, donner temps d'aviser s'il sera bon quicter la premiere place de bataille pour aller au combat et suivre les ennemis : les bagages, les vivres doivent avoir leur rendez-vous à l'allarme, aux deux coings derrier la place de bataille, sous les prevosts de camp, dehors de tout embarrassement. Le general doit estre au milieu de l'infanterie, ou tout contre la place de bataille ; la gendarmerie doit estre logée derrier ladicte place, ayant les deux flancs couverts de deux regimens de gens de pied barriqués, deux logis d'arquebusiers à cheval et un de cavalerie legere advancés sur les costés qui couvrent le flanc desdicts regimens de gens de pied, auxquels ils se retireront à l'allarme ; et tous tiendront ferme à la faveur des logis des gens de pied, jusques l'ennemy soit recogneu. Les corps de cavalerie n'auront leur rendez-vous à l'allarme, ains à la place de bataille advancée, où ils iront droit sans reculer. Les petits quartiers se mettront deux ensemble, chargeront fort et foible tout ce qui se treuvera d'ennemis entre la place de bataille et eux. L'ennemy recogneu, on peut aller au secours du quartier attaqué, selon l'ordre que donnera le general ou mareschal de camp ; et chaque regiment de cavalerie fera recognoistre, aussi tost qu'il sera logé, par quel chemin il se rendra à la place de bataille ; et sera pris garde par les prevosts que les entrées de la place de bataille par derrier ne soient embarrassées de bagage, à ce que les regimens de cavalerie puissent aller en leur place.

L'armée qui s'arreste à assaillir un logis d'infanterie donne un grand advantage à ses ennemis : s'ils s'apperçoivent que ce ne soit toute l'armée, le general, le mareschal de camp et mesmes l'armée y peuvent aller, après avoir fait reconnoistre le derrier et les costés jusques à une lieue de là, pour entreprendre avec prudence sans poursuivre follement : où il y a vallons et païs couverts, ordinairement il fait mauvais sortir sur l'entreprise de son ennemi. Le mareschal de camp logé à la teste proche la place de bataille, un chef suffisant à l'arriere-garde, les armées estans proches, il doit avoir cent ou deux cens hommes à cheval, considerant la contenance des ennemis, d'autant que, les logis estans escartés, aucuns ont entrepris autrefois de gagner la place de bataille avant que les trouppes puissent estre assemblées. Pour à quoy pourvoir, les sentinelles et les batteurs d'estrade se doivent redoubler la nuict, prendre garde qu'il n'y ait rivieres qui empeschent les troupes de venir à la place de bataille ; considerer que s'il faut qu'ils filent de nuict à cause des mauvais chemins, ils y arriveroient tard. Et leur seront monstrés les chemins les plus larges plustost que les plus courts, pour les venir esplaner ou faire ponts, s'il y a temps. Il est mal-aisé de trouver logis au large et logis de guerre ensemble ; le mareschal de camp ne doit avoir consideration qu'à la seurté de l'armée, non à la faveur ni exemption de villages, ny à loger au large les capitaines qui se plaignent d'estre serrés ; les loger en gens de guerre : il vaut mieux (plustost que se

[illegible]dre) dire comme le prince de Parme, *Crepa [illegible]voglia*; vaut mieux armée harassée que de[illegible]te. Pour se rafraischir il se faut esloigner [illegible] ennemis, prendre logis couvert d'une ri[illegible]re, favorisé d'un bois où l'on mette l'in[illegible]nterie; et là encore on ne doit separer les [illegible]niers en deux par rivieres où chemins [illegible]ssables. Il vaut mieux camper que d'estre [illegible]ssiegé: envie, calomnies, querelles n'aban[illegible]nent le mareschal de camp, qui doit estre [illegible]ompagné pour resister à ces inconveniens. [illegible]. de Mayenne soustenoit qu'une armée [illegible]posée de quatre mil chevaux et dix mil [illegible]mmes de pied pouvoit resister à une trois [illegible]s plus grande; il s'apuyoit sur l'advantage [illegible]s logis, et disoit qu'un camp fortifié du tra[illegible]l de huict heures ne pouvoit estre forcé au [illegible]ssaut. La demonstration estoit que promp[illegible]ment il faisoit une fortification en tenaille, [illegible]pointes qui flanquoient l'un l'autre; qu'il [illegible]loit mettre des escadrons de cavalerie et [illegible]s bataillons d'infanterie dans le camp, en [illegible]esme ordre qu'ils se mettroient en cam[illegible]pagne; que ces fortifications se peuvent def[illegible]endre par quelque quantité de mousquets et escadrons volans desbandés, sans toucher au gros de l'ordre; que si les ennemis venoient à teste baissée pour gagner ce retranchement, la mousqueterie des poinctes et l'artillerie leur feroient un grand mal, principalement si ces pointes avoient quelque peu de fermeture de tous costés; et les ennemis voulant forcer les courtines (quand bien ils en viendroient à bout, ce qui est mal-aisé), ou il faut qu'ils demeurent dans les courtines fortifiées, ou qu'ils passent outre : s'ils font sejour dans lesdictes courtines, ils sont accablés des mousquetades des pointes, se pouvant les soldats *là mis secourir les* uns les autres sans le desbandement du gros; et s'ils passent outre desordonnés, c'est leur perte entiere, d'autant qu'ils treuvent les bataillons en ordre et la cavalerie en estat pour charger advantageusement ceux qui seront passés. Estans desordonnés d'avoir passé les retranchemens, n'es[illegible]tans assistés de cavalerie, qui n'y peut passer, ils seroient chargés par flanc et par teste de la cavalerie ennemie, et facilement defaicts. Tellement qu'il n'y a moyen que cette grande force puisse forcer ceste mediocre, et ne se peut avoir espoir pour les ennemis qu'au deslogement de l'armée, lequel se peut tousjours faire de nuict, après avoir fait recognoistre un lieu de forte assiete, que l'on peut gagner avant que les ennemis soient advertis.

Ainsi fit M. le duc de Parme à Codebec, deslogeant à dix heures du soir; et se rendit à six heures du matin en un lieu plus fort que celuy-là où il estoit, quoy que ceux du roy de Navarre s'en aperceussent. Mais deux incommodités se presenterent à eux en ce deslogement : que les troupes logées au large ne sont si soudainement adverties; puis la doute de quelque stratageme, et de tomber par les tenebres dans le piege des ennemis; qui à la verité se pourroit faire, disposant la mousqueterie de telle façon, et les piques, que ceux qui suivroient de nuict se mettroient en peril et entre les mains de ceux qui auroient fait ceste feinte.

L'empereur, pour resister aux François, fait espouser Philippe son fils à Marie, fille de Catherine, royne d'Angleterre, tante de Sa Majesté, premierement mariée à Artus, qui la laissa vierge de douze ans. Depuis, Henry, roy d'Angleterre, l'espousa, et la quitta pour Anne de Boulen, dont il fut excommunié de Clement septiesme, et pour ce sujet se declara chef de l'Eglise en son royaume, y establit le lutheranisme. Il eut Elizabeth d'Anne de Boulen, qu'il surprit en adultere et lui fit trencher la teste. Il se remarie pour la troisiesme fois, dont nasquit Edouard sixiesme par l'advis des ducs de Sommerset et Nortombellande, qui, voyant Edouard sixiesme prest à mourir, lui font declarer Jeanne de Suffolc, sa cousine, héritiere du royaume; et luy donne le duc de Sommerset, son tuteur, un de ses fils, pour estre roy, faisant, au jeune enfant Edouard, desheriter Marie et Elizabeth. Marie, secourue des forces imperialles et de l'assistance du peuple, regagne Londres et la couronne, fait trencher la teste à Jeanne et à Guifort son mary, qui avoient esté coronnés à Londres, fit mourir le duc de Nortombellande, auteur de la revolte, restablit la religion catholique, espouse Philippe d'Austriche, assoupit l'elevation practiquée par Elizabeth sa sœur, qu'elle constitue prisonniere. Les conditions du mariage du roy Philippe estoient de n'estre

maistre du royaume qu'après sa femme : tost après advint la mort de Marie et le regne d'Elizabeth, fille d'Anne de Boulen, qui remit sus le lutheranisme.

Les roys ny les puissances, leurs dons et grades, punitions et cruautés, ne changent la religion des gens de bien, qui encore moins doivent estre d'une religion et faire profession d'une autre ; autrement c'est craindre les hommes plus que Nostre Seigneur, qui menace ceux qui le renient de les renier devant Dieu son père. Admirable fragilité humaine! les Anglois en trois ans sont lutheriens, puis catholiques, et après lutheriens : cent mil personnes estoient heretiques à Gand et Anvers ; iceux, estans pris du duc de Parme, se firent tous catholiques : les saincts n'en convertissent tant en un jour par predications, que les forces humaines en font revenir à l'Eglise. La difference est en la conversion volontaire et forcée : sont secrets de Dieu, scrutateur des cœurs des hommes ; les peuples suivent les religions des souverains. Les Turcs ne permettent le schisme; bien consentent-ils aux chrestiens et juifs de vivre parmy eux : les princes d'Allemagne impudemment blasment les roys de ne vouloir souffrir deux religions, eux qui n'en veulent qu'une dans leur païs souhaittent ailleurs les revoltes qu'ils craignent chez eux.

Les femmes regissent incommodement : les royaumes ne sont comme les possessions et heritages, auxquelles elles peuvent succeder : les roys sont créés pour servir aux peuples, qui peuvent estre sans roys, et non les roys sans peuples ; ils sont obligés d'aller à la guerre, exercer la justice ; les femmes en sont incapables. Si elles sont roynes, l'estat de connestable et de chancelier se peuvent donner aux femmes ; leur domination est pleine d'inconstance, subjecte à estre oppressée, et ne s'en treuve gueres dont le regne ait reussi comme celuy d'Elizabeth d'Angleterre, à lequelle tous les heurs et bonne fortune du monde sont advenus, ayant regné en longue et heureuse paix jusques en l'année 1603, qu'elle est morte en son lict, nonobstant qu'elle fust née d'illegitime mariage, excommuniée, declarée bastarde, sa mère justiciée pour adultere, ayant maintenu sa paix par la guerre de toute l'Europe, fait des cr tés incroyables, fomenté, nourry des re lions en France, Espagne et Flandre. Ce le premier de ceux qui, nourris au sang, parvenus par moyens illegitimes, et no stant leur injustice ont esté en longue pro rité. Ne t'esbahis si durant cette vie sou tu vois prosperer le meschant ; il en est autre ; et ne peuvent moins les potentats cieux que d'avoir un peu d'heur en cette qui est la recompense de quelque bonne vre qu'ils ont faicte ; plus heureux sont les fligés battus de tous malheurs, qui patiem attendent le salut eternel.

Ce regne feminin advance les beaux, mignons, les bien-parés ; naissance de to voluptés, balets, masques, impudicité, in titude, cruauté, vengeance, division, et p tialité ; advançant les impudiques hommes femmes, au prejudice des capitaines, scar justiciers et gens de valeur. Non qu'il n'y de l'exception, et qu'il ne se treuve de ve tueuses roynes, au contraire de celles Naples et autres qui ont gouverné dans voluptés. Et, quoy que ce soit, elles font telles fautes et desordres, que non-seulem ils sont mal-aisés à r'establir, mais aussi so de mauvais exemples suivis par leurs succ seurs.

Caton, ayant cognoissance de l'estat de republique de Rome, que la liberté estoit primée sans remede, voyant que l'imprude du peuple tramoit le lien de leur oppressio corrompu par pernicieuse liberalité des emp reurs, lesquels, pour les commandemens co tinuels et victoires obtenues, avoient gag le cœur des soldats, pour supporter leur t rannie, de laquelle ils tiroient profit, consei loit à son fils de ne se mesler aucunement d affaires publics, tant pour ne les pouvoir r mettre en meilleur estat, que pour le dang auquel il couroit, sans aucune utilité pour lu la vertu n'estant recompensée selon son m rite. Quand en un Estat la principale puissan se porte aux desordres, et que d'iceluy l officiers, les mignons, les grands et les ge de guerre en vivent et en tirent utilité, à la quelle ils sont interressés, que peut faire u particulier, ny une foible partie de l'Etat sinon de se perdre et allumer des guerres

…eurs à la ruyne du general, et de …me, sans profit? Et ne sert de mons… …s inconveniens que ce gouvernement …ra, que la pieté est renversée, la …les gardes, estats et charges en vente; …ples affligés par imposts, les gens de …és et esloignés, les incapables et …s preferés; les deniers, les finances …és, le public abandonné pour le par…; chacun ne se souciant du boulever… …de tout, pourveu qu'il obtienne ses …

…que Cesar, passant le Rubicon, se pro…, demeurant en son devoir dans le …ment des Gaules, c'estoit le bien de …ique, son danger et peril particulier …et dans l'ordre d'icelle; passant la … Rubicon, confin de son gouverne… …ur porter la guerre à Rome, c'estoit …cement des maux de tout le monde: …sa salut particulier au general; si, …mort des roys, les favoris eussent …tablir l'ancienne regle de l'Estat, …nter de mediocres bien-faits, ils …que c'estoit le commencement de …s, et qu'il valoit mieux pericliter …ts; tellement qu'aucuns ont choisi …r la desolation du public, acquerir …utié de places, armes puissantes, …les plus grands à leur particulier, … la force: ce qui leur est facile lors …dent la supreme puissance.

…e que de nostre temps les favoris …ys XIII, ayant pris ceste voye, ont …perdre, et ne se sont sauvés que …ence des trois quarts de la France …tre eux, tellement que ce sont ef… …ne reussissent pas tousjours, ainsi … par sa valeur, et à eux par la sot… …rs adversaires inexperimentés, fem… …es gens, guidés par la presomp… …ables de donner conseil ny d'en …ion de ceux qui les gouvernoient …ent. Or, est-il que du mal qu'on …it ils ont tiré leur bien, soit par la … Dieu, hasard de la fortune, im… …de leurs ennemis, et impuissance …le bien à se faire croire aux jeunes … la conduitte des affaires, lesquels …oyés d'un si grand party, sont succombés par leur faute: qui mal commence, mal finit. Et il est advenu que ceux qui ont auparavant pris les armes pour le bien de l'Estat, contraires à iceluy, ont fait paroistre qu'ils ne s'aydoient de ce specieux pretexte que pour leur interest; car non seulement ils l'ont abandonné, ains en ont fomenté la perte, donnant hardiesse de monter à ceux qui n'osoient regarder en asseurance le pied de l'eschelle.

Qui sera fait impudent ou imprudent, qui voudra r'allumer un feu dans le milieu des tourmentes dans lesquelles il s'ensevelira sans profit, et ne servira que d'huile dans les flammes, à la ruyne generale du peuple, qui ayme mieux souffrir toutes les incommodités et ruynes, qu'une guerre entreprise en une impossibilité; et faut chercher de vivre dans l'Estat, sans penser maintenant que l'Estat puisse revivre par nous. Dieu n'est-il pas assez puissant pour changer le mal en bien? ne serons-nous pas assez patiens d'endurer que par iceluy nos pechés soient expiés? Quand bien une tyrannie absolue seroit establie (ce qui n'est pas encore), et que la medecine seroit pire que la maladie, laquelle seroit sans remede, pourquoy la chercher, puisque les ingrediens employés à ceste guerison apporteroient d'autres plus grands inconveniens?

Aucuns experimentés diront qu'il n'y a qu'à tenter, qu'un simple progrès des armes peut changer la volonté des peuples. Qu'ainsi ne soit! Plusieurs advouent que si l'admiral de Chastillon, des quatre batailles qu'il a donné aux roys, en eust gagné une, il estoit en voye de changer l'Estat ou la religion; et en ses dernieres entreprises iceux remarquent plusieurs fautes: que si une ou deux ne fussent point esté, il y a grande apparence que l'on fust venu au bout de ce dernier dessein. Mais quoy! qu'appellerons-nous fautes? Toutes et quantes fois qu'il se fera une entreprise semblable, et par telles gens sans conseil, il ne manquera d'y en avoir, ou peut estre de plus grandes. Cognoissance de la puissance de Nostre Seigneur, lequel esblouit et obscurcit, empesche de s'ayder ny conseiller aux extremités, et mesme reduit les entreprises les mieux premeditées à rien par evenemens impreveus, lorsqu'il cognoist les entrepreneurs. Et si leur dessein

que tant de chefs fussent esté contentés des gouvernemens, places et argent qu'ils demandoient, la dissipation de l'Estat et la ruyne du peuple estoit sur le tapis, nommement si le principal d'entre eux n'eust conservé l'estat royal, en s'opposant aux injustes demandes qu'eussent fait ceux qui y estoient entrés pour leur propre interest seulement.

Reste à voir si nous pouvons profiter en nous mesmes de nous employer pour le public : l'ancienne opinion de plusieurs est que l'ingratitude en est la recompense, si ce n'est que nous la voulions prendre en ce que les actions vertueuses nous satisfont ; parce que, de s'attendre aux gratifications des superieurs, faudroit qu'ils fussent autres qu'ils ne sont, avoir de long-temps gagné leur amitié, ou estre parens de ceux qui les gouvernent, ou du tout adherans à leurs opinions, quelques injustes qu'elles soient, ce qui est indigne des gens de bien, et d'autant plus de ceux dont la vieillesse leur a appporté cognoissance de la cour, qui devroient estre mocqués et mesprisés s'ils perdoient leur liberté, et ne pourroient profiter à l'Estat, moins à eux. De là il faut inferer que Caton avoit raison, et les gens de bien à imiter ses admonestemens, estant la France en pareille decadence qu'estoit l'empire romain lorsqu'il conseilloit son fils.

Au mariage du roy Philippe et de Marie d'Angleterre, les Anglois monstrerent tant de fiance, servitude, et impuissance de celuy qui espouse leur royne, que cela servit à rompre le mariage d'Henry troisiesme avec Elizabeth. Aux grandes negociations se doivent voir les livres qui traictent de choses semblables, pour se resoudre ; le temps rarement change les mœurs des peuples. L'entreprise de Genes estant proposée à M. du Mayne, à moy et à d'autres nos amis, pour changer le gouvernement et remettre l'estat populaire au-dessus, fut retardée et rompue par la lecture de leur inconstance et legereté passée.

L'empereur, après le mariage de son fils, arrive en juin en son armée ; le roy fait revue de la sienne près de Crevecœur, part pour aller aux frontieres d'Artois, en crainte des Anglois nouvellement alliés de ses contraires, pour, attaquant une place, contraindre l'empereur au combat. Ranty choisi est assiegé, l'empereur vint au secours ; les armées l'une devant l'autre, un vallon en forme de fossé large de cinquante pas entre deux. L'empereur retranché a Ranty à sa main gauche ; à sa droite un bois continuant de son armée jusques à celle du roy. Sa Majesté jugea le bois d'importance, lequel gagné il s'y pourroit placer de l'artillerie pour battre l'empereur et le faire desloger de son assiete. Il donne la charge de ce costé à M. de Guise, le connestable ne peut estre en deux lieux. L'avant-garde, pour mieux assieger Ranty, estoit separée d'un ruisseau, sur lequel on faisoit faire plusieurs ponts, et n'estoit guere ce logis delà l'eau, que pour empescher l'empereur de le prendre et envitailler Ranty. M. de Guise fait passer de nuict à la teste du bois trois cens hommes, moitié picquiers, moitié arquebusiers, partie embusqués. L'empereur y fait donner devant jour ; ils ne s'apperçoivent de l'embuscade ; chargés devant et derrier, se retirent à la faveur de la nuict, rapportant à l'empereur plus grande troupe qu'elle n'estoit au bois.

Le treiziesme d'aoust 1554 la batterie de Ranty redouble, l'empereur craint la honte de le voir prendre devant luy, resout de gagner ce bois en gros, sans s'obliger à la bataille, pour le retranchement et vallon qui l'empeschoit ; juge l'armée du roy occupée à la batterie, divisée avec son avant-garde d'un ruisseau ; le païs estroit, fait marcher quatre mil arquebusiers italiens et espagnols, quatre pieces de campagne pour gagner le pont, et deux mil lansquenets, couverts de deux mil reistres soustenus de douze cens chevaux legers. Le comte Wolfgang leur chef avoit eu charge sous Albert de Brandbourg quand il prit M. d'Aumalle : cela l'encourageoit ; estimant ses pistoliers des diables noircis, se vantoit de passer sur le ventre de toute la gendarmerie françoise ; presomptueusement porte en sa cornette un renard mangeant un coq. M. de Guise advertit le roy qu'il mist son armée en bataille à une arquebusade du bois. Le connestable repasse le ruisseau, commande à ce qui est proche du roy. M. de Guise, par l'advis du sieur de Tavannes, mareschal de camp, place et fait marcher

cens chevaux legers, le reste d'iceux sous M. d'Aumalle de l'autre costé du pour estre preparé à tous evenemens: tre cens chevaux legers soustenus du Tavannes, avec sa compagnie bardée mieres bardes d'acier qui s'estoient le guidon et les archers de M. de soustenus du regiment de gendarmerie sieur. D'abordée les trois cens ar- iers sont renversés et le bois gagné quatre mil Espagnols et Italiens, à la que leur donnoit les deux mil reistres ns le bois; commencent à tirer du bord y en la plaine, où estoit en bataille du roy avec les Suisses, Italiens et is. M. de Guise fait charger les quatre evaux legers du regiment de M. de rs: ils sont renversés; le baron de et les chefs tués par les reistres.

ieur de Tavannes fait charger Forges idon avec celuy de M. de Guise dans , qui eurent pareille fortune et les és; ce gros escadron perce toutes les le cavalerie qui se presentent. Le sieur nnes r'allie les deffaicts, les place sa compagnie, choisit le temps, charge nflanc et en teste, n'ayant que sa com- sante et ses r'alliés si à propos, que escadron aucunement desordonné des precedentes, il le rompt, les em- et son cheval estant tué, fust remonté sions dans le milieu d'eux, et les sui- rageusement, qu'il semble que ceste pie vainque toute l'armée, parce que res se renversent, et rompent leurs x legers qui les suivoient après leurs ents. L'infanterie espagnole, voyant rdre, se retire en fuitte, poursuivie fanterie royale, qui donne après eux bois. Tout est suivy par le sieur de es, soustenu de M. de Guise, MM. de et Bouillon, jusques sur le bord du passé en confusion par les fuyards s de l'artillerie de l'empereur. Quatre des Imperiaux gagnées, cinq cornettes es, dix enseignes de lansquenets la t tués, le sieur de Tavannes demeure te.

e Guise essaye luy oster l'honneur; pare courageusement en ces mots: « Monsieur de Tavannes, nous avons fait la » plus belle charge qui fust jamais. » Ledict sieur de Tavannes, ne luy voulant advouer qu'il y eust esté, respond: « Monsieur, vous » m'avez bien soustenu. » Après, M. de Guise luy mande qu'il s'allast rafraischir, qu'il en avoit besoin, desirant que son escadron demeurast à la teste. Le sieur de Tavannes fin respond qu'il est en la place que Dieu et son espée luy avoient acquise. Il envoye au roy la cornette du renard qui mangeoit le coq, qui denotoit les François, du mot *gallus*, devoir estre mangés par les renards allemands. La defence en fut à propos pour le sieur de Tavannes, tant parce qu'il estoit bon François, que parce que les armes de Tavannes, du costé de sa mère, sont un coq. Il n'est besoin de raport; le roy, ayant tout veu de ses yeux, envoye querir le sieur de Tavannes, lequel, l'espée sanglante devant toute l'armée, Sa Majesté s'oste l'ordre du col et luy met au sien; bonneur qui a peu de semblables.

Le roy, sans suivre la victoire, se campe au lieu du combat, presente le lendemain la bataille à l'empereur, et se retire: Sa Majesté devoit suivre sa victoire ou prendre Ranty. Le vainqueur se vante d'une bataille, les vaincus n'advouent qu'une rencontre; chacun s'attribue de l'honneur. Le roy dit n'avoir attaqué Ranty que pour faire venir l'empereur à la bataille, que l'ayant gagnée il se contente. L'empereur dit qu'il estoit venu pour lever le siege de Ranty, et qu'il en estoit venu à bout.

Les rencontres et batailles prennent leurs noms selon le grand ou peu d'exploit: les combats où le canon tire de part et d'autre sont nommés rencontres; le nom de bataille s'attribue à l'entiere victoire, conqueste du champ, artillerie, enseignes et bagages. Le doute est si le gain de quelques enseignes et d'artilleries (les armées restans en presence, et celle qui a faict perte se retirant en ordre) se doit nommer bataille; les opinions en sont diverses: la mienne est que ce nom de bataille n'appartient qu'à la route et perte entiere, et que Ranty n'est qu'une rencontre. Si le roy eust cogneu son advantage, les chées de l'empereur n'estans parfai

victoire entiere estoit sienne; tant les premices infortunées des combats apportent d'espouvante et de dommage. Il faillit de ne suivre son bon-heur, et l'empereur davantage, s'estant laissé vaincre pour avoir myparty son armée d'un vallon, se tenant fortifié de l'autre costé; qui estoit donner partie de son armée à son ennemi.

Les bardes d'acier, caparaçons, flancars de beufle, de mailles, servoient aux batailles anciennes, qui se demesloient avec l'espée et la lance; le peu de perils rendoient les combats longs. Tel a esté faict en Italie, les hommes et les chevaux si bien couverts, que de deux cens meslés ne s'en tuoit quatre en deux heures. Les grands pistolets rendent les bardes inutiles, et la meslée si perilleuse, qu'un chacun en veut sortir, faisant les combats plus courts, où l'on ne fait que passer soudainement; les hommes estonnés, le nombre des mourans et blessés font les victoires promptes. Les chevaux armés y seroient inutiles, à cause de la pesanteur des espreuves; ils sont assez chargés de porter l'homme et ses armes, sans en porter davantage : neantmoins un chanfrain à l'espreuve et quelques platines au poictral pourroient servir.

Les armes de mailles, cuyr bouilly, cotonnines, servoient aux anciens, lors que le fer estoit rare et les nations non disciplinées; les lances, les espées firent inventer les corcelets et salades; les pistolets, les cuiraces, les casques à l'espreuve. Si les armes offensives continuent d'augmenter ainsi qu'elles font, par les longs pistolets, virolets, mousquets, poudres et balles artificielles, il sera necessaire d'inventer des defences. Les cuirasses battues à froid, trempées, se renforcent de quelque chose, non pour resister à ceste force extraordinaire. Ceux qui ne veulent rien commettre à fortune ont renforcé leurs cuiraces, fabriqué des plastrons doublés de lames, leurs casques à l'espreuve du mousquet, se rendant incapables de servir dans les combats, estans combattus, enchaisnés et liés de la pesanteur de leurs armes : ils deviennent enclumes immobiles, chargeans tellement les chevaux, qu'aux moindres accidens ils succombent dessous; leurs courages, leurs entendemens travaillés, demy vaincus, n'hasardent, n'agissent, ni ne font rien qui vaille. Ceux qui s'ar sans espreuve ne veulent venir aux mains en sortir bien tost, pesans l'artifice au li valeur; c'est une cognoissance de ceux desirent bien combattre, quand ils s'ar bien et non incommodément. La mesure ces deux extremités est d'avoir le devan cuiraces, du casque, deux lames de cuis et brassarts à l'espreuve de l'arquebus quelques plastrons contre le mousquet; le devant, pour n'apprendre à tourner le riere; et suffira que le reste des armes re à l'espée. Tous les soldats n'ont de bons tolets chargés artificiellement; ils n'y me la peine ny la despense; et si l'espreuve dicte ne sert contre les coups choisis et gés à loisir au logis, elle resistera au mun, du moins elle asseure les timide poudre, balles, cartouches, ne se cha parmy les tumultes et transports, ainsi les preparés au logis, qui emportent la p Il est impossible que les capitaines, dan pesans casques et cuiraces frappés réi ment de leurs fers et agités du cheval, sent faire leur devoir : la conception, l' gination, partie de l'esprit est si joint corps, qu'elle diminue par l'excessif tr d'iceluy. Il est difficile à ces enfermés de meurer en mesme assiete et sens rassi voir, d'ouïr, de galoper, selon la mesu laquelle voudroit que le general et le m chal de camp volassent, ou eussent en m temps plusieurs corps pour ordonner par

Les valeureux hommes de commande proposeront leur honneur au danger, milieu des arquebusades jetteront les s si pesantes, qui les empeschent de com dre, d'ouïr et faire ce qu'ils doivent. Du faut avoir les yeux fort descouverts, p une forme de bourguignotte, le devant à preuve, avec la lame sur le front ave pour couvrir le visage : si celuy qui mande se veut ayder de casque et de tron à l'espreuve du mousquet, il ne le prendre que lors qu'il va à la charge. A et combattu de ceste pesanteur d'armes tournant des entreprises où j'avois est cherchois moyen de me descharger de ce sur le cheval, desseignant une grande d'armes à l'espreuve, dont le devant fin

l'estomac et le derrier au dessous
es, avec un grand hausse-col à l'al-
l'espreuve, portant ses moignons.
s des pieces tenans à ladicte selle,
isent à crochet, et couvriroient le
is le genouil jusques au dessus de
: ainsi ledict cheval porteroit les
du poids de la cuirace, tassettes et
'incommodité seroit de pouvoir bien
s bras, sans empeschement de la
laquelle on se pourroit depestrer
si le cheval tomboit, en levant les
ui fermeroient les tassettes; et sem-
irer du pistolet lesdicts bras n'ont
le peine. Ce n'est pas que je ne juge
dont on se sert plus utiles et pro-
caste invention, que je faisois pour
r de l'importunité de celles de main-

mes de nos ayeuls estoient la lance,
, masse d'armes et l'espée : la der-
re reste, les autres sont estimées de
aleur, tant pour estre les armes à
ne, qui ne se percent ny enfoncent fa-
t, que pour estre l'invention de pis-
meilleure. Pour donner un bon coup
e, l'homme et le cheval doivent estre
t bons; au trot ny au galop il ne fait
effect; il faut qu'il soit donné à pleine
, en beaux païs, les chevaux frais,
bien emolu; l'arrest, et le cuyr qui
le contient, la lance mediocre : si elle
p forte, elle est crainte de celuy qui
en a, luy fait plus de mal qu'à l'enne-
mmy, et l'ayme mieux laisser couler
ne que la rompre; si foible (ainsi que
ceux qui les redoutent ont accoustumé de les
ire et deviller), elle volle en esclats
effect. Cinq ou six coups d'icelles sou-
ne percent ni ne font aucun dommage,
fait aux chevaux, là où (voyant l'in-
t de l'espreuve des armes) l'on com-
ce de donner.

peut alleguer des difficultés aux pis-
le poudre, la balle, la pierre, le res-
canon, sont plusieurs parties dont le
ment de l'une rend inutile le reste;
t que le bout touche, ou le coup est
l et de peu d'effect. Cela se peut al-
pour disputer, non par raison : le
pistolet emporte le dessus; il perce, il tue,
il porte la mort et la crainte avec soy; les
plus foibles hommes, pourveu qu'ils ayent
du courage, s'en peuvent bien servir, mes-
mes sur des meschans chevaux. Il seroit ne-
cessaire que les soldats portassent trois pis-
tolets, et du moins deux : celuy qui se met
à la main allant à la charge n'empesche plus;
les deux autres se peuvent aproprier au long
des selles, qui ne nuisent à la bride, ny ne
peuvent estre saisis des ennemis, qui ont
autre chose à penser dans les charges.

Quoy que l'on ait peu monstrer aux Ita-
liens l'inutilité des lances, eux, pour y estre
nourris et apris, ne les ont voulu quiter. S'il
est force de s'en servir, il les faut mettre
sur le flanc droict, pour charger dans le flanc
gauche des ennemis, non en esperance qu'ils
passent au travers, mais pour les desordon-
ner et faire tirer et descharger leurs pisto-
lets. Pour preuve que les armes de feu d'au-
jourd'huy sont plus offensives et font plus
d'effect que la lance et espée des anciens, il
s'est fait plusieurs combats en Italie avec les
armes anciennes, qui duroient trois et quatre
heures, et entre cinq cens il ne se tuoit pas
dix hommes : le reste, bien armé contre les
coups d'espées, chamailloit sans effect; main-
tenant une heure oste ou donne la victoire.
L'espée est une arme très-utile à tous, et
principalement aux vaillans qui s'en sçavent
ayder et se mesler. Les estocs non tranchans ne
sont si bons que les espées renforcées, bien
affilées, qui servent de l'un et de l'autre, de
donner dans le flanc des chevaux et du tren-
chant sur les visages et bras descouverts.

La vraye monture du soldat sont chevaux
d'Allemagne ou de France : ils ne sont deli-
cats, ne begayent point, et n'ont imperfec-
tion, sinon la bouche forte (ce qui se peut
corriger), et encores vaut-il mieux qu'ils
l'ayent forte, que si, pour l'avoir trop ten-
dre, ils estoient renversés. Les chevaux fri-
sons, les roussins, despaïsés, exercités
par mesure quelque temps en la France,
nourris de gerbes et de tous grains, chan-
gent d'estre et de courage, et ne doivent
rien aux autres chevaux; le tout est qu'ils
soient si forts que l'on puisse demeurer à
dans les combats. Les compagnies

busiers à cheval servent pour couvrir le logis des armées, aller aux entreprises et faire des degasts, tirant à cheval ils ne font rien qui vaille; ils doivent estre contraincts de mettre pied à terre. Les mousquets sont necessaires parmy eux pour flanquer les escadrons : outre leurs armes, doivent porter des cordes et chaisnes pour enchaisner les chevaux et en faire hayes, si la necessité les contrainct. Ils sont grandement necessaires pour les advancer en de meschans logis, couvrir la cavalerie et luy donner temps de monter à cheval : barriqués dans les eglises à demy lieue de la teste des armées, sont très-necessaires, pour, par leur perte (de nulle importance), empescher une surprise. Les carabins montés comme les chevaux legers sont utiles, servent des deux armes, et mesmement pour faire sortir la cavalerie, qui tient ferme de son advantage, s'advançant et retirant à propos.

Qui charge à propos et en ordre est victorieux : les troupes mises en bataille en queue l'une de l'autre se renversent; la peur jette les vaincus au milieu de ceux qui les soustiennent et les rompent : les assietes estroictes doivent estre considerées. C'est advantage de charger en flanc; ceux qui vont au galop menent peu de gens desordonnés au combat : marcher au pas, faire souvent des haltes, les capitaines estans en front et sur les pointes, les mareschaux des logis derrier, frappant les couards. Si le capitaine ne charge des premiers et ne sert d'exemple, tout va mal : bien peut-il faire charger trente hommes devant luy, jeunes et valeureux; autrement ils laissent la part du capitaine et n'effiorent qu'un coing. Les poltrons aisément se deffont des charges, tenant à bride à six pas des ennemis, et laissant enfoncer leurs compagnons; mais les charges au pas, au petit trot, les font cognoistre tels qu'ils sont, et leur font perdre l'artifice; les derniers rangs les poussent mal-gré eux.

Une douzaine de braves, ayans de forts chevaux, dans un rang de trente, fendent les ennemis; c'est ce que fait le coing de fer au bois; sans essayer de passer un à un, se serrer et fendre l'escadron; ils se retiennent en estat de r'alliement après la charge : il se doit reserver trente hommes contre ceu voudroient charger en flanc ou gagn derrier. Charger de haut en bas, le so la poussiere au dos, est utile; attendr ennemis est advantage : le marcher inc deré desordonne. Il se peut prendre a couverte d'un fossé ou d'une haye, qu nemy ne passe sans se rompre. L'ordr reistres en limaçon, tirant leurs pist est aisément battu; passer au travers mieux : de vaillans à vaillans, le plu pistolets, d'asseurance et de bons cher l'emportent. Plusieurs passent par les drons sans frapper, en sortent pistolets dés et espées blanches, faute d'estre ad nestés avant les charges, au moins de m trer qu'ils ont frappé un coup. Les rouss les frisons, sont meilleurs que les che d'Italie.

Ceux qui sont au milieu des escadrons vent estre advertis de ne tirer au dos leurs, prevenir les bruits de la peur, pas ou ardeur. Ceux qui se fient aux leurs vent charger avec eux de quinze pas au galop. L'eslancement sert. Faut cognoi ceux que l'on fait charger devant soy, pa que les couards rompent les leurs; s'ar tant sur la consideration du danger d'e entre deux, se renversent coustumieren sur les leurs mesmes. Seroit mieux les f charger par un coing ou par flanc, s'ils toient bien determinés à charger par le lieu, d'autant que ces trente donnant feinte dans le milieu, il ne s'en sauve les d tiers : et si c'est un capitaine rusé, cognoiss qu'il faut qu'il boive tout le danger, s'il fort excité, souvent ne charge que par coing, faisant un caracol pour laisser la leure part du hasard à son chef. Les ca taines et soldats proches des ennemis doiv s'accoustumer à porter leurs armes, sans fier aux valets, evitant le desordre qui vient quand ils les vont chercher au baga

Le capitaine ne se doit fier aux soldats leurs armes ny de leurs chevaux; il les esprenver, visiter et cognoistre. Il sert sçavoir le nom des soldats, qui, se sent nommer, ont honte de retourner, et m chent en avant : leur remonstrer de ne per l'entendement, et de ne tirer en vain ny

sprit des soldats doit estre preoccupé
rtissement et par ordre ; loger l'har-
leurs cœurs, autrement par l'ima-
et bruicts la peur s'y met : les paro-
mes sont necessaires ; monstrer re-
les ennemis ne sont davantage, pour
s d'honneur. Ne croire les battus ny
ds, dont la peur augmente le nom-
nnemis ; ne permettre aux soldats
ny de donner advis, blasmer leur
on. Se resoudre à trente pas du gros
conduit, à ce que les raisons de re-
duittes (si elle est necessaire) ne la
ehainement prendre aux soldats, et
soit adverty premierement qu'eux,
sçachent nouvelles que ce que le chef
a leur estre communiqué : les rangs
exactement empeschent les confu-
affit que le devant du casque et de
soient à l'espreuve, trois lames des
et tassettes reservées à l'espreuve
apitaines. Les lanciers doivent estre
des escadrons pour charger au flanc
es ennemis. L'arquebuserie est ne-
la cavalerie ; aucuns les font mar-
es flancs, autres devant l'escadron :
à tirer ensemble estant placés, le
sur un genouil, le second courbé,
droict.
alerie ne se doict advancer avant
ait tiré, qui doit estre de cinquante
ns les couvrent d'un rang de che-
s'ostent, voyant les ennemis. Il faut
à l'arquebuserie la seureté de sa
, si ce n'est qu'ils ayent grande fiance
lerie ; autrement ils ne font rien qui
peur. Ceste arquebuserie et mous-
est necessaire avec la cavalerie ;
rte l'advantage, estropiant hommes
ux des premiers, des plus coura-
ant qu'ils viennent aux mains. Cesar
mpée d'avoir fait tenir ferme à ses
'eslancement de la course augmente
emporte et sert principalement à la
, les esperons mettant les chevaux
considerations du danger. Ceux qui
le galop de plus de quinze pas
dre garde à leurs soldats, sont en
aller seuls à la charge s'ensevelir
ennemis ; tellement qu'il vaudroit mieux attendre la charge que d'y donner desordonnement.

Ceux qui marchent lentement, et ne prennent le grand trot ou petit galop qu'à dix pas des ennemis, ne se précipitent seuls. Il faut prendre garde de ne se désordonner ny transporter aux bruits et advis ; il vaut bien mieux prendre temps pour penser, que de faire quelque chose sans considération et à la volée, et ne charger de bas en haut ; se donner loisir de considérer et recognoistre l'empeschement des hayes, des fossés ; eviter le sable, la boue, le mauvais ou bon chemin, pour conserver l'haleine aux chevaux. La foiblesse, l'accoustumance de battre ses ennemis, leur peu de courage, et leur désordre bien recogneus, dispensent de quelques unes de ces observations, toutesfois avec telle discretion, que trop d'opinion du défaut d'autruy ne fasse faillir soy-mesme, et ne tourne l'advantage du costé de ceux qui l'avaient perdu.

Les charges de maintenant se font au trot ; les six voltes sont necessaires comme anciennement aux combats de lances et d'espées en haye. Un soldat peut dresser son cheval, parer et tourner à toutes mains : les courbettes relevées renversent les chevaux aux charges, leur egarent la bouche : les emboucheures se cognoissent par experience. L'art d'escuyer, comme les autres, pipe les hommes ; un escolier et un cheval se peuvent dresser en trois mois pour la guerre ; le reste est superflu, si ce n'est pour les cavaliers combattans à cheval en duel. Les roys, les republiques ne devroient laisser perdre temps à la jeunesse qui despend des années aux choses inutiles, non en cest art seul, mais en plusieurs autres ; ils ont inventé des longueurs, forgé des mots obscurs et des observations difficiles et inutiles, pour tirer de l'argent des ignorans : d'un mestier on en fait trois ou quatre.

La théologie, droict, medecine, ont de plus courts chemins qui se practiquent maintenant : les Jesuistes apprennent en trois ans ce qu'on apprenoit en dix ; il en viendra cy-après qui l'apprendront en dix-huict mois. Les Turcs n'ont advocats ny procureurs ; les advocats devroient estre procureurs, les medecins apotiquaires, les escuyers escrime les marchands vendre toutes danrées, (

mir les arts inutiles, à ce que plus de gens se missent au labourage. Les deux tiers des hommes se nourrissent sans rien faire ; s'il y avoit plus de labourcurs, les terres en seroient mieux cultivées, et l'abondance plus grande ; les estrangers auroient plus besoin de nous que nous d'eux.

C'est une invention de recompenser les hommes sans despence du public ; les Perses permettoient aux vaillans de porter des bracelets et chaisnes ; les Romains, des couronnes, des bagues ; les Turcs, des plumes et pointes sur les turbans ; les roys de France, d'Espagne et d'Angleterre recognoissent les signalés de leur ordre, qu'ils estiment plus que quantité d'or. Ceste invention de chevalerie est née en Angleterre, n'estant du tout fable ce qui se dit de la Table Ronde. Les ordres de l'Estoille, Sainct Michel, Sainct Esprit, ont esté créés et changés en divers temps, pour remedier à la confusion de la multitude des pourveus, qui les avoient obtenus par importunité et faveur. L'ordre de Sainct Jaques en Espagne, la Toison en Bourgogne, l'Annonciade en Savoye, la Jarretière en Angleterre, ont esté envoyés des roys mal à propos l'un à l'autre, parce que les sermens d'iceux ne se pouvoient observer estans ennemis. Tous ces roys faillent, pourvoyans à cest ordre les princes de leur sang et les plus riches, au lieu qu'il n'y devroit estre receu que les plus vaillans ; mesmes Leurs Majestés ne le devroient porter que l'ayant merité en bataille. Ce n'est une marque de richesse ny de maison illustre, mais bien de valeur. Il ne se doit faire des chevaliers de l'Acolade avant le combat ; il seroit mieux après qu'ils l'auroient merité. Il semble que le mot de chevalier, dont l'etymologie est d'une beste, est mal inventé, ainsi que si le cheval participoit à cest honneur, et qu'il ne peust estre conferé à ceux qui combattent à pied. Cest ordre ne se devroit donner que par l'advis de tous les chevaliers, après avoir debatu leurs merites ; c'est pourquoy il y a un secretaire et un chancelier des ordres, pour escrire les actes genereux de ceux qui aspirent à ceste dignité.

Le roy Henry III, auteur de l'ordre du Sainct Esprit, vouloit réduire les abbayes en commanderies, à l'imitation du r pagne ; il fut empesché du pape : ce une grande descharge de conscienc noblesse qui possede des benefices compense de services. Sa Majesté d seurer les grands par sermens. jurerent au Sainct Esprit manquere mément MM. de Guise aux serme avoient fait sur le sainct sacrement, ble avoir dispensé le roi de faus qu'il fit à Blois sur l'hostie, dont mort d'iceux seigneurs de Guise, après : l'un et l'autre manquèrent. accepté cet ordre du Sainct Esprit fut alors offert, je n'eusse esté da pour estre le serment à la personne l'estat. Voyant le desordre des roy esté gouverneur de pays, de places, de gendarmes, et me suis tousjours al faire serment à Leurs Majestés, au liers et commissaires des guerres, nous ayons le serment de naissance tromper de se desdire dans le cœu ment proferé de vive voix ; les pro secretes sont inutiles devant Dieu.

Cest ordre du Sainct Esprit fut que les chifres des manteaux esto pour l'amour de Quellus et de M mignons de Sa Majesté ; que c'estoi jeux funebres comparés à ceux d'I et Antinoüs : aussi le roy Henry IV a ger les chifres et coliers. Quasi le p sordre est au grand nombre des che Sainct Esprit qu'il estoit en celuy Michel. Tous ces ordres ont esté si à que, m'estans offerts, je les ay desd les pouvois avoir honnorablement apr contre de Dormans et autres lieux suis signalé. J'ay souvent eu trois en ma compagnie qui avoient cest Sainct Michel, que je ne voulois p avois dans les coffres de mon pere, demye douzaine de patentes d'icelu pour donner à qui il me plairoit. confusion ne fut telle en ces ordres esté en l'année 1620, que les trois ceux qui ou esté pourveus de ce co jamais tiré leurs espées ny veu comba peinture, et plusieurs d'iceux d'ob traction. Ainsi l'ordre qui estoit d

errans agés de vingt ans, ou à
colade, qui se donnoit avant que
mbat pour l'esperance du bien fait
naistra en France, et sera marque
et non d'honneur.
ux qui portoient ce colier au
ient veus des peuples, iceux les
et ne doutoient point qu'ils ne fus-
n de grandes batailles, assauts et
en fait de grands services au roy :
t ils s'en mocquent, et n'en font au-
gnoissant que c'est une marque de
on d'honneur. Est admiré que quel-
de valeur ont voulu prendre cest
ny tant d'autres qui ne l'ont mérité,
honte qu'à leur honneur. Et à quel
mer cest ordre, qui ne se donnoit
merite et pour avoir servy, puisque
gt ans il ne s'est presenté occasion
puissent avoir acquis? Et qu'est de-
te vertueuse cérémonie, qu'il faloit
leur chapitre les faits genereux et
ntreprises executées qui rendoient
ce colier ceux qui le demandoient?
e-ils? qu'ils ont bien esté à la chasse,
l'amour, ont sceu faire plusieurs
, vestus de clinquans pour toutes
mmans advisés qui ont bien sceu
hors-hors : bref ils ne peuvent alle-
plupart d'eux, aucune generosité
.

tumbre, l'armée premiere preste fut
à se rompre : le roy court aux plai-
mentable congedie l'armée et en
tie à M. de Vandosme, en Picardie.
ur, adverti, defait sur la retraicte les
Hyver separe la guerre. Les Anglois
la paix, tiennent leur alliance peu
de l'empereur, pour sa vieillesse,
infirmités affoiblissent le corps et
et attiedissent le sang et le courage.
é imperialle mesprise les vanités,
repos pour travailler au salut de
paix se doit souhaitter quand on a
ge : tous deux en pensent avoir : l'un
nce d'Angleterre, l'autre en la ren-
Ranty ; ils advouent les propositions
et en rejettent l'effect. Mariambourg,
e du connestable, à l'estroit de vi-
ravitaillé par MM. de Nevers et
de Bourdillon, en présence des ennemis ; le mareschal de Claives construit le fort de Philippeville, il meurt, ses troupes se dissipent. Mil chevaux d'arriere-ban furent defaits par les Imperiaux, pour estre plus soigneux de butin que de garde.

[1555] Le pape Jules fait place à Marcel Servin de Montulpian, qui meurt en vingt et un jours : Pierre Caraphe, Napolitain, est eslu pape, nommé Paul quatriesme. La route de Strosse avoit renversé les affaires de France en Italie, aucunement relevées en Piedmont par M. de Brissac, qui fortifie Sainct Jaques, surprend Cazal endormi en festins. Le duc d'Albe, successeur de Gonzague, assiege Saint Jaques sans effect, diminue son armée en l'usance des sieges. Le sieur de Brissac assiege et prend Vulpian et Montcalde. Le duc d'Albe affoibly se retire à Milan, d'où il avoit esté fait gouverneur par la faulse imputation de dom Jean de Lune, Espagnol, chastelain de Milan, et François Tavernier, chancelier italien, contre Ferrand de Gonzague, parce qu'iceux ne se jugeoient avoir assez de part au gouvernement, richesses et grades, enviant que Gonzague (comme gouverneur) vouloit tout faire. Ils tinrent de luy un blanc signé pour les affaires du gouvernement; le remplirent de traicter avec les François; l'envoyent à l'empereur, qui mande Ferrand. Il advoue sa signature, non le superscrit contrefait, se justifie. Dom Jean de Lune, descouvert, est receu fugitif en France, le chancelier Tavernier chastié. Dom Ferrand, voyant vertu et vérité n'estre assez fortes pour se maintenir d'elles-mêmes, et qu'elles sont subjectes au blasme et à la fortune, considere le peu de seurté qui reste aux choses du monde, l'abandonne, se retire pour servir Dieu et prendre ses honnestes plaisirs.

Les papes, les empereurs, les roys, vivent peu; les cardinaux eslisent les plus vieux, pour le gain qu'ils ont aux elections nouvelles: s'ils sont meschans, Dieu les oste; si bons, les mauvais les empoisonnent. Le changement de naturel aux vieux est mortel : travail, joye, ambition, envie, portent accidens et maladies. Les roys, aussi subjects aux poisons, flatés des medecins, se dispensent de leurs ordonnances, veulent commander aux

medicamens comme aux hommes. Ces medecins dangereux peuvent empoisonner sans reprehension, tout est couvert du mal ; deux scrupules de drogues davantage ensevelissent les plus grands : les voluptés prises sans discretion les tuent, les passions les agitent, les provocations aux appetits dereglés les enterrent.

Aux envitaillemens des villes menés par convoys de chariots, les vivres durent peu : il faut estre maistre de la campagne quinze jours, allant et venant les chariots, sans que les troupes du secours vivent de ce qui est dans les villes. Aucuns, en envitaillant, ont autant mangé de vivres qu'ils en apportoient, pour attendre la commodité de s'en retourner sans peril ou par imprudence. L'an 1577 M. du Maine entreprend en Dauphiné, contre Les-Diguieres, qui possedoit quasi tout le païs ; Tallard, assiegé depuis huict mois par ledict Les-Diguieres, prest à se rendre, M. d'Angoulesme, bastard de France, gouverneur de Provence, essaye en vain de lever le siege. M. du Maine m'y envoye avec quatre cens chevaux, moitié gens-d'armes et arquebusiers à cheval ; je trouve le grand prieur et les Provençaux en crainte des huguenots ; je les r'asseure, marche droict à Les-Diguieres sous promesse d'estre soustenu. Il se presente en bataille, la Durance entre deux ; Morges son cousin, et plusieurs autres des siens, furent blessés : je me repentis depuis de n'avoir passé la riviere, quoy que rapide et dangereuse ; l'advantage que les ennemis ont d'une riviere n'est si grand que la crainte qu'ils reçoivent de l'audace de l'avoir passé contre eux. Je passay le lendemain ladicte riviere de Durance auprès de Tallard, commandant à Alphonse, Corse, depuis mareschal de France; et sans attendre les Provençaux je fais lever le siege à Les-Diguieres, qui se retire à Gap au trot : si le Corse m'eusse voulu ou peu suivre, je l'eusse deffaict. Nous demeurasmes trois jours à l'entour de Tallard, mangeasmes la moitié des vivres apportés. Je fus contrainct d'aller assister M. du Maine au siege de La Meure. Sans la reputation de nos armes et prise de ladicte Meure, nostre envitaillement eust esté inutile. Nos heureux progrès en la reddition de plusieurs places asseurerent Tallard et tout le Dauphiné, et contraignirent depuis Les-Diguieres à la paix, et à rendre soixante places fortes. J'apris là qu'il faut temps, de l'ordre et des vivres, pour faire un envitaillement valable.

Plusieurs grands mettent aux places gens de basse qualité : à leur imitation MM. de Guise, aux guerres qu'ils eurent contre le roy, mirent capitaines de leurs chasteaux leurs maistres d'hostel, escuyers, valets de chambre, les chargerent d'estre garde sur les gouverneurs qu'ils envoyoient aux provinces, avec defences de les recevoir les plus forts en leurs chasteaux ; leur permirent de faire des ligues avec des autres capitaines de chasteaux et peuples, pour contrarier les gouverneurs envoyés d'eux. Ils jugeoient que ces petits, créés d'ames et de corps d'eux, ne les tromperoient, pour n'avoir de credit et parenté, et ne pouvoir empescher qu'ils ne se vengeassent d'iceux à l'advenir en despit de ceux avec lesquels ils traiteroient de leurs places, desquelles, lesdant, ils ne demeureroient les maistres. Ces hommes pauvres pretendent du bien, d'estre general, pour leur obscure extrac- Ces princes ne tenoient les chasteaux à qui estoient commandés par gens puissans de grandes maisons, croyant qu'ils aspirassent aisement à la mesme grandeur qu'ils roient : ces considerations sont emportées plus grandes, l'experience monstre leur et de nouveau en Normandie en l'année Les gouverneurs de païs cognoissent la fiance par le refus des entrées des ses, perdent le courage de bien faire, de se saisir des places, ou par vengeance ceux qui les tiennent, qui les braveut pour mieux servir leur maistre. Les cha lains ne desirent que la prosperité des res, acquierent reputation au gouver crainte d'estre opprimés par la faveur q acquerront, traversent leurs desseins du païs, leur credit auprès du maistre. Ce ne que rapports, mesfiances et calomnies : ce que le general ne croye, il fait semblant croire, pour ne mescontenter les chastelai qui journellement sappent l'auctorité des g verneurs, se liguent, se preparent contre qui, desesperés, cognoissans leedicts et

plus de credit qu'eux, et qu'ils sont
spectés du prince, sont forcés se
contre le maistre mesme, leur con-
cunement satisfaicte, parce que ce-
l on se mesfie est à demy absous et
il trompe. Ces gens de peu, en
repos dans leurs chasteaux, comme
eux dans leur lict, trament tant
; et de mauvais moyens, que hors
é, on se feroit turc pour se venger

e d'experience, ayant esté envoyé
a Maine, en l'an 1592, pour com-
en Bourgongne, c'est-à-dire à la
e : il avoit mis les capitaines des
ombrage de moy; je trouve ceux
eaux de Dijon, Seurre, Beaune et
telligens, une autre faction de gen-
nes establie en campagne. Ces chas-
toient gouverneurs, et le gouverneur
r valet; à la moindre dispute ils me
aussi-tost en soupçon de M. du
ù ils estoient soustenus d'un secre-
nt tout credit et comme principal
r. Si le gouverneur ne leur obéissoit,
enoient prisonnier; desjà en avoient
dre deux : le sieur de Fervasque,
maréchal de France, mis au chasteau
a; le sieur de Senecey, qu'ils firent
par M. de Nemours. En despit d'eux
s bien, me gardant plus de leurs pri-
trahisons que de celles des ennemis;
s parts du temps estoient employées
le contre eux. Leur extrême ambition,
, artifices, calomnies, divisions, ache-
de ruiner M. du Maine leur maistre,
s eux eust peu au moins conserver son
ement par la paix.

loit mieux faire ses valets lieutenans
x, ou donner tout pouvoir aux gou-
s sur ces capitaines de place, et pour-
rer aux chasteaux les plus forts; il
estre diable, non homme, pour
quand on se fie du tout. Si les gou-
sont meschans, les foibles chasteaux
uvent empescher; la Bastille n'em-
sieur de Brissac de rendre Paris:
ls qu'il faut bien cognoistre avant se
près se fier du tout et non à moitié.
ste, je prie, je conseille à mes en-
fans, mes parens, mes amis, de ne prendre commandement ès provinces sans estre maistres des principaux chasteaux, ou avoir l'entrée libre : le contraire n'est le bien du prince, du pays, ny de soy-mesme, pour les inconveniens qui en arrivent. Et neantmoins se practique maintenant que les chastelains sont advertis prendre garde, si le gouverneur se saisissoit d'une place et fist acte et apparence de revolte, de luy refuser l'entrée de celle où ils commandent.

En septembre, la diette accordée par le traicté de Passau, causé par la trahison du duc Moris, se tint : l'empereur y fait assister son frere Ferdinand, ne pouvant endurer les decrets qui s'y proposerent contre les catholiques. Là fut resolu l'exercice des deux religions, que les benefices occupés par les Luthériens leur demeureroient, et pour l'advenir les beneficiers se faisans heretiques perdroient leurs biens ecclesiastiques. L'empereur, affligé de vieillesse, des gouttes, et plus de l'instabilité de fortune, qu'il n'avoit peu vaincre par prudence et vertu, mesprise le monde, dont la conqueste n'empesche ny la mort ny la reddition du compte des pechés commis. Sa Majesté quitte les royaumes à son fils, et l'empyre à son frere, au regret de ses subjects, estonnement de la populace, louange des sages, contentement des favoris du roy Philippe, le vingt-troisiesme octobre 1555, en grande solemnité, à Bruxelles : de là il se retira en un monastere d'Espagne, avec quatre serviteurs; se reserve cent mil escus de rente pour donner en aumosne.

Avant sa retraicte il avoit employé deux mois pour enseigner le roy Philippe son fils quels estoient ses estats, forces, finances, serviteurs, amis, ennemis, fiance, soupçon de ses voisins, subjects et alliés; quels moyens de guerre ou de paix; luy conseille les deportemens severes à aucuns, aux autres plus doux; preceptes dont l'expérience et vieillesse peuvent faire des maximes infaillibles. Il luy commande de ne lever plus sur les Espagnols que de coustume, ne se fier aux Italiens, se conseiller et se servir de ses parens, esloigner la guerre d'Italie, ne desesperer les François, faire paix avec eux, estre gracieux aux Flamands, ne laisser croistre ny dimi-

nuer le duc de Savoye, auquel il ne se fioit point pour la jalousie d'Italie.

L'empereur ne se peut excuser de l'interim et permission de l'exercice de la religion lutherienne : il se descharge sur ce que le roy Henry deuxiesme l'y contraignit par l'argent donné au duc de Saxe et au landgrave de Hesse, pour les revolter contre luy, et semblablement par l'usurpation de la ville de Metz et l'alliance de Moris, rebellé contre luy. La paix avec les princes subjects ne doit troubler celle de l'Eglise; la perte des couronnes terrestres n'est rien au prix des celestes; Dieu donne les moyens selon les justes desirs. Si l'empereur Charles-Quint eust eu autant de jeunesse que de courage, il eust rompu ceste diette contrainete assemblée contre la religion. Ses ennemis blasment la deposition de ses estats; la qualifient un desespoir de ne pouvoir parvenir à ses desseins, ayant le roy Henry pour puissant ennemi, l'Allemagne desobéissante, le traicté de Passau pour regret, les bravades des princes d'Allemagne en defiance, le siege de Metz et combat de Ranty pour ennuy, et que ses maladies luy faisoient ceder l'empyre, pour ce qu'il ne le pouvoit plus exercer, ne pouvant porter les charges des affaires. Ses amis respondent que les mespris des grandeurs, de l'ambition et vanité du monde, sont source de ceste demission : peu de grands, encores que vieux et maladifs, ont fait de semblables renonciations; des particuliers en l'age decrepite, à peine laissent-ils les biens à leurs enfans : qu'il pouvoit tenir l'empyre, sa presence n'estoit necessaire aux guerres, ayant esté plus heureux en son absence par ses lieutenans que par luy : assisté de conseil, pouvoit manier les affaires et conserver son authorité dans un lict, ses freres et enfans manians les armes.

Cet acte est genereux et plus magnanime que tous ses precedens, auxquels les capitaines et soldats avoient part; luy a le seul honneur de ce dernier. Ce n'estoit crainte de guerre, puis qu'il refusa la paix accordée par son fils après la demission; aussi n'estoit-ce foiblesse, laissant ses estats plus forts par l'alliance d'Angleterre, qu'ils n'avoient esté. Il n'y a comparaison aux deux empereurs romains, Diocletian et son compagnon, qui se desmirent de leurs charges; la crainte soldats (dont ils estoient souvent tués) en donnoit sujet. Lotaire, fils de Loys le bonnaire, plus par simplicité qu'autremen desmit de l'empire. Amurat, empereur Turcs, s'en osta, se repentit, et revint au s par l'amitié qu'il s'estoit reservée de son mier baschat. Ceste retraicte de Charles-C est attribuée à prudence, parce qu'il ne repentit jamais; seulement menaça-t-il de tourner au monde pour faire pendre les fi ciers, qui desroboient à leur accoustumé ne luy payoient les cent mil escus qu'il toit reservés, qui fut une menace sans ef et acheva le reste de sa vie en prieres, œu pieuses et contemplatives.

L'honneur se sume par parole,
Et la parole n'est que vent,
Qui tout soudainement s'envole,
Ainsi qu'elle meurt en naissant.

Ceux qui cognoissent la vanité des loua les mesprisent durant la vie et après la m Toutes reputations ne sont honnorables; il estre amateur des bonnes, non des grand les rivieres, les montagnes ont des noms durables, et n'en sont plus estimées. L gloires s'attribuent aux roys : l'une d'e homme de bien, amateur de justice et la paix; l'autre est d'estre conquerant faire monarque : la premiere est plus ais plus louable. Cesar, Tamburlan et Alexan seroient empeschés en ce temps, pour la titude des forteresses : le seul empyre Turcs se peut vaincre en deux batailles, p qu'il n'y a point de places fortes. Pour y venir, faudroit estre empereur de la moyti la chrestienté, ce qui est quasi impossible quand bien il se pourroit, et qu'on en vien à bout, ce qui a esté fait par autre n'est mirable. Il est perilleux de conquerir, aisé de garder les conquestes, et plus dif de les laisser à ses enfans. Quelqu'uns l ront les victoires, autres les blasmeront qualifiants vollerie. Ainsi le corsaire resp à Alexandre qu'il n'y avoit difference de vollerie, sinon que l'un pilloit avec une ga et l'autre avec une armée. Le merite s grand de christianiser les Turcs, si on n autre ambition. Les plus vicieux et bru

ont esté monarques : Tamburlan commandoit à huict cens mil hommes; Atabalipa du Peru, à trois cens mil. La renommée ne se conserve que par les escrits; le feu, l'eau les perd, et de cent hommes il n'y en a un qui lise. Si par le Sainct Esprit la saincte Escriture n'eust esté escripte par quatre interpretes, la memoire en eust perdue. Combien y a-il d'Alexandres avant le deluge et en la monarchie des Assyriens, dequoy il ne se fait mention! Les livres donnent gloire à Achilles et Hector, qui peut-estre ne furent jamais. Ceux qui feroient escrire trois livres differens, et en quelques endroicts de chacun d'iceux feroient faire mention de soy-mesme, feroient croire à la posterité qu'ils auroient faict ce à quoy ils n'auroient pensé. Les excellens escrivains ont mis les Grecs et Romains à l'honneur; les Gaulois ont eu d'aussi beaux actes dont il n'est point de memoire. Ces gloires sont vaines et incertaines, celle d'homme de bien est desirable; celle-là n'est de durée, elle a reconfort d'estre perdue. La reputation de Brutus valoit mieux que celle de Cesar; celle de Trasibule et de Dion meilleure que celle des tyrans de Grece et de Cicile.

L'an 1585, M. du Maine, ne voulant traicter ny pouvant combattre, se retire au comté de Bourgongne, en l'armée espagnole du connestable de Castille, nous laisse perdre et nous force de capituler. Après je dis au roy Henry IV qu'il estoit au choix de l'une des deux voyes cy-dessus, d'essayer à se faire monarque, ou, demeurant en paix, par justice et clemence homme acquerir reputation immortelle : il s'arresta à la derniere, soit qu'il eust plus d'inclination à ses plaisirs qu'à la guerre, ou qu'il craignist l'instabilité de fortune, plusieurs fois esprouvée par luy; le plus seur est qu'il ne suivit ce chemin parfaictement. La paix a esté observée, l'injustice exercée; la noblesse, appauvrie, sans gages, contrainte de chercher la mort aux guerres estrangeres pour fuir la pauvreté; le peuple foulé, les larrons financiers enrichis, les vices regnent; il faudroit regler ces desordres, qui voudroit acquerir beaucoup d'honneur.

C'est flatter le roy de dire qu'il ait plus de reputation que ses predecesseurs. Combien de princes affligés ont eu victoire de leurs subjects qui estoient assistés d'estrangers! Charles VII, n'ayant que Bourges, chassa les Anglois, la Bourgongne et la Flandre, hors de Paris qui avoit esté possedé par eux quarante ans. Plusieurs roys des premieres lignées ont gagné toute la France, qui estoit mi-partie et en partage entre leurs freres, parens et estrangers. Clovis en chassa les Romains et les Bourguignons; recemment le roy François a resisté à l'empereur, aux papes, à l'Allemagne, à l'Italie, à la Flandre, à l'Angleterre, à l'Hongrie, et à M. de Bourbon, grand capitaine, son parent, subject et intelligent en son royaume. Le roy a gagné deux batailles, Coutras et Yvry, s'est rendu egal à la rencontre d'Arc, où ses ennemis estoient dix contre un; enfant, il a perdu les batailles de Moncontour et Jarnac, a bien fait en plusieurs combats, pris beaucoup de villes d'assaut, regagné son royaume, duquel il a acheté la meilleure part. Ceste reputation est commune avec plusieurs de ses devanciers; la fortune et ses ennemis ont combattu pour luy; n'estant disposé, ou ne pouvant atteindre à la couronne de la monarchie, il doit regretter celle de pieté et justice qu'il luy estoit facile d'obtenir, pour avoir esté redopté et obey entre tous les roys qui furent jamais en France. En ceste consideration, la superiorité de l'Europe luy estoit preparée après la victoire de la Ligue et la paix faicte avec le roy d'Espagne, laquelle estoit au vray temps de rompre pour la querelle du marquisat de Saluces, ayant tant de soldats aguerris en France, les estrangers estonnés de toutes parts. Estant resolu de mourir dans ses armes, il y a apparence qu'il fust mort empereur d'une grande partie du monde; il avoit eu trop d'honneur et trop de victoire pour s'arrester en si beau chemin.

Quelle vanité de s'enyvrer des louanges que nos amis, les flateurs, les courtisans donnent, artifice si commun maintenant, que c'est l'introit de toute negociation! C'est merveille comme les gens de courage souffrent ces adulations; comment ne regardent-ils si c'est leur merite ou l'artifice de ceux qui veulent gagner leur amitié ou obtenir d'eux encore plus, cherchant à les parer d'artificielles louanges qui soient discrettes et avec quelque apparence,

et les fortifiant de quelque petit acte approchant à de la vertu et generosité attribuée à celuy qu'ils veulent gagner. Encore plus blasmable la vanité à tant de particuliers de desirer reputation après la mort, pour laquelle faudroit avoir gagné une douzaine de batailles, restauré ou occupé un estat, une souveraineté ou royaume; à peine la memoire de ceux qui en ont fait davantage subsiste; le pis est qu'elle leur sert de peu après la mort, au contraire nuit à leur salut.

Les sages, les mediocres entendemens, les ignorans, mettent le souverain bien selon une des quatre humeurs qui domine plus en eux, et ainsi que la capacité des cartilages de leurs testes, où leurs esprits resident, leur suggere; conviennent que liberté, santé, richesses hors de crainte, sont à souhaitter, different en ce que ces vertueux habiles le colloquent en pureté de conscience, en honorable reputation, charge meritée, bien justement acquis, sans ambition, avarice ny pretention de l'advenir hors de necessité; resolus à tous evenemens premeditès, ne craindre ny desirer la mort, vivre en repos avec ses amis, parens et familles, bien faire et se resjouir.

Ceux qui desirent des charges, honneurs, reputation vivans et après leur mort, le repos leur est travail insuportable; leurs plaisirs estre sans cesse à cheval, coucher dans les tranchées, veiller aux entreprises; et dans la paix, artificiellement s'employer à s'advancer et suplanter tous autres par moyens subtilement imaginés, gehenant et forçant leurs esprits assiduellement, dont l'apparence et l'esperance sont les vrais alimens, se cruciant à toutes sortes d'evenemens contraires, plaisir dans ce labeur, qu'ils ne voudroient changer à autre condition; se repaissent de vent et de fumée; ayant les yeux et l'entendement fermés, qui leur perdent la cognoissance, courent après un ombrage qui s'ensevelit avec eux dans les sepultures aussitost leurs yeux clos. Ils courent mil hasards de la vie, de l'honneur et de leur salut, pour une si fresle ambition, à quoy ils sont reduicts : source de passions, abysme de regrets au moindre defaveur de la fortune, plein de coups, plein de faim, sans aucun assouvissement, ne pouvant dans une monarchie estre Cesars, ou se redimer du fleuve d'oubly, qu'à grand'peine un mill d'hommes ont passé.

Les avaricieux sont plus à mespriser : c' une soif d'hydropiques; plus ils boivent, p ils veulent boire, comme s'ils avoient de ventres à remplir, ou deux corps à vestir; l guissent auprès de leurs biens qu'ils ont peine à acquerir et plus grande à mainten courent, travaillent, s'alambiquent l'esp sans cesse et sans repos : pain bis, lumiere lampe, l'esclat des escus les nourrit : tousjo en peur et en crainte que l'on les desrobe; gagent à tous propos et l'ame et le corps, a cumulant argent sur argent et or sur or, sa sçavoir à qui ils appartiendront après leur d cès, souvent à leurs ennemis, ou à ceux q en comptant leurs richesses, se mocquero d'eux, se riant et blasmant leur mechanique ennemis de toutes compagnies, solitaires, m lancoliques, cachés, hays des hommes, d anges.

Les plaisirs, les voluptés au boire, au ma ger et aux femmes, parfums, musique, ir temens d'appetits, molesse, delicatesse, h bits, pierreries, y attirent les autres, sa considerer que la privation est ce qui fait gou ter le plaisir, et que la vraye sausse d'icel est l'appetit, que la sacieté le pert. Dari trouva l'eau dans un chemin meilleure q toutes les sucrées qu'il avoit beu en prosp rité; voluptés, naissance des gouttes, des c tarres, maladies, et de la mort des corps des ames, vie de pourceau et d'Epicurien dont l'amour intemperée des femmes, des vi et viandes delicates prises sans mesure, af gent le corps les nuicts d'inquietudes, et l jours obscurcissent l'esprit.

Autres, qui ne sont du tout si malades, m tent leurs contentemens aux bastimens, ja dinages, peintures, lecture, chasses; co rent tout un jour après une beste; se fo fouetter le visage par les bois; trottent dep le matin jusques au soir après une balle layne; employent le jour et la nuict dans jeux d'hasard, dont ils ne partent sans gra desplaisir; achetent armes et chevaux, sans mais en user.

Tous diront que le contentement de l'es est à suivre son inclination, et à ce que l se contente et prend plaisir; que les capac

leurs esprits ne les portent plus avant qu'à ce qu'ils s'addonnent. A quoy il se respond, que, tout ainsi que les malades appetent et prennent ce qui leur est contraire, semblablement ils veulent leur perte; que le plaisir est plus grand, d'autant qu'il approche plus de la privation; qu'ainsi que les malades cherchent leurs medecins, ils doivent chercher les bons et vertueux conseils, pour se guerir; bref, ainsi que cy-dessus est escrit, l'advis des prudens et sages, en pureté de conscience, sans forcer son mauvais naturel; autrement, le contentement pourroit avoir celuy qui, en tous ses plaisirs, sçauroit que six mois après il doit estre condamné à mort par justice? Bien se peut-il gouster les passe-temps, autant que la vertu et preud'hommie le peut permettre.

La tristesse et melancholie sans subject legitime est une punition meritée, une meconnoissance de la grace de Dieu, qui nous a predestinés immortels, en creance et esperance de la vie éternelle. C'est un excès de bonheur de recevoir des biens lors que nous meritons les chastimens par les pechés commis. Santé, liberté sans necessité sont tresors inestimables. Considerons l'affliction des prisonniers, la douleur des goutteux, la crainte des mal-facteurs, les pauvres exposés au froid, à la faim, au mespris; les roys, les roynes, princes et grands personnages heureusement, non que n'ayons desmerys semblables ou plus grands chastimens. Le contentement est grand d'estre exempt de ces malheurs par Nostre Seigneur, si nous le sçavons cognoistre : cognoissance qui paroist, lors que nous sommes privés de cette liberté et santé, accablée dans la crainte et pauvreté, estimée plus d'un prix excessif. Que demandons-nous? plus de bien, plus il faut rendre compte; hors de necessité, nous n'avons deux corps à vestir, ny à nourrir. Si des grades, si de l'honneur, il faut avoir restauré ou renouvelé une monarchie de bien en mieux : à grand peine des empereurs, des roys laissent memoire d'eux, apportant jusques à nous autant de blasme que de gloire.

Si Diocletian, Charle Quint, Amurat, ont feré la libre solitude au sceptre et couronne, quel cas se doit-il faire d'estre colloqués aux plus grands grades sous une monarchie, lesquels vivans et morts ne se retirent d'oubly? Combien de milliers d'hommes sont pourveus en tels et plus grands grades, en tant de royaumes mondains! combien de peines à y parvenir, et encores plus à s'y maintenir! en peine de contenter les poursuivans, en crainte de succomber par l'envie et mauvais office, hays, maudits des peuples qui croyent dans les roses ceux qui sont dans les espines. Mais, disent-ils, c'est moyen de faire du bien à ses parens et à ses amis : ce sont les premiers qui se mocquent de la peine prise. Nous avons de l'honneur, il est court et cher vendu; c'est un pauvre antidote contre les vers. Et quel honneur d'estre ce qu'un million sont? Chercherons-nous en ce monde ce qui n'y est point? Puis que nous sommes composés de quatre humeurs, dont le flegme et la melancolie ont la meilleure part, quoy que tout à souhait, si faut-il qu'elle regne avec les trois autres, et que le jour ne passe sans faire son effect.

Les plaisirs ne se goustent que par privation d'iceux; les privés de ces grands contentemens jouissent des moindres avec autant de plaisir que les plus grands : chacun a son defaut en ceste vie. Ceux qui ont des biens, ont faute d'esprit; ceux qui en ont, ont manque de commodités; ceux qui ont les deux, ont de grandes maladies. Le souvenir du passé dont nous sommes descheus nous tourmente. C'est un maigre soucy, puis qu'il n'y a de remede; ny le passé ny l'advenir ne meritent contrition, sinon des pechés commis. Tout se tourne en un instant; il faut faire provision contre les adversités, pour les soustenir courageusement par prevoyance.

Mais, dira-t-on, en voilà qui s'advancent en richesses, grades et grandeurs. Penetre comme ils y viennent, et combien ils dureront, et la peine qu'ils y souffrent. Quelle apparence de tristesse à ceux qui ont liberté et santé? Qu'est-ce qu'ont les roys que les particuliers ne puissent recevoir, sans l'importunité à laquelle ils sont subjects, puisque la vanité, les grades et les honneurs sont mesprisables? Les vivres, les femmes, les chasses, les jeux, senteurs, musiques, habits, bastimens, lectures, conversations, compositions, se peuvent mieux [illegible] gentils-

hommes mediocrement riches, que par Leurs Majestés. Ce n'est pas là le mal d'où procede cette tristesse imaginaire, c'est la crainte du loup, la peur de la mort, la punition des pechés. Et bien il y faut pourvoir; n'avons nous pas les sainctes Escritures? y eut-il jamais meilleur ny plus salutaire remede en toute autre religion? une confession, une intention de bien vivre, un repentir, les bras de Dieu sont ouverts pour nous recevoir; à quoy de bonne heure il se faut resoudre. La bonté et tranquillité de l'esprit est le supreme bien de tous autres; par iceluy se chasse toute crainte, se resout à se rejouyr et contenter, en servant Dieu et bien faisant.

Plusieurs ont de grandes tristesses et faschéries cachées, sans en chercher la cause ny le remede; elle advient par naturels accidens passés ou advenir: les hommes sont composés des quatre humeurs; la melancolie y a une grande part; en vain est cherchée la guerison à quelques-uns, cest humeur ayant gagné tellement le dessus des autres, qu'il les met hors de soy, et par excès les approche de pervertissement de sang et de la folie. Les medecins y cherchent les remedes par purgations, precautions et considerations, y ayant plusieurs medicamens qu'ils disent purger ceste humeur noir. Il est croyable que leur precepte et regime y peut servir, mais les bons discours davantage, qui sont encore plus puissans que leurs medicamens.

Tout consiste à cognoistre l'origine du mal, à quoy la musique, la chasse, les promenades, changemens d'air peuvent profiter et temperer le mal, lequel concurre avec les moindres accidens; tellement que, quoy qu'il se puisse faire pour les resjouyr, un refus, une parole mal interpretée, un presage, une superstition imaginaire les font retomber, ce qui advient par le defaut de nature. Mais quand la tristesse occupe les hommes d'entendement, et que par la longueur du temps elle a logé chez eux, ils s'en defont mal-aisément; il la faut guerir par raison et par discours, et chercher par frequentes demandes, argumens et exemples, de la déraciner. Si c'est la consideration de la mort, il ne faut craindre ce qui ne se peut éviter; l'amour de Dieu, la conscience nette, le repentir, la creance en

otent la peur; les livres sont remplis d'ant
contre icelle: il n'y a rien qui soit à regr
que les pechés commis.

La patrie est en servitude, la mede
des armes en est pire que la maladie, je
virois grandement à la delivrer; garde q
n'ayes plus d'ambition que d'affection: ch
abonde en son sens, c'est l'egal partag
humains; tous croyent en avoir assez,
voudroient changer à un autre. Dieu peu
citer des hommes qui vaudroient mieux
nous, et quand cela ne seroit, autant d
rannie et d'exaction sur les peuples, a
de pechés effacés le souffrant patiemme
j'eusse fait cecy, si j'eusse fait cela, si j'
receu ou donné bon conseil, seulemen
ce qui estoit facile, j'estois eslevé en gl
honneur, reputation et grade; mais il
plus de remede, sinon celuy du fievre
bly; nous ne voyons les accidens qui en
suivy cette meilleure conduite; et peut-
fussent esté pires que ces resolutions.
n'avons plus de grandes charges ny est
ne se parle plus de nous, sommes en ma
c'est advouer la debte, et que c'est vai
ambition qui nous portent, non le bien pu

Ce n'est pas le principal d'avoir des é
c'est de les meriter, et ceux qui les poss
maintenant sans merite font perdre celle
pidité, marque en ce temps de faveur, et
d'honneur. En quelle peine sont-ils! le peu
les regarde comme des paysans parés de d
d'or, de robbes empruntées; toutes les ma
dictions, les combles d'execration, leur ef
terie honteuse se cognoist. Ils se sont attac
à un rocher dont ils craignent la cheute
tout moment prest à tomber. Quels deplais
repentirs et craintes les environnent! pour
content, mille qui conjurent contre eux;
s'enfuyent, ils se cachent, se destrape
s'enferment; il n'y a assez de portes ny
galeries pour les sauver d'importunité, gra
si communs en tant de royaumes et repub
ques; les possedant sans merite et sans e
rience, ils apportent plus de honte que d'h
neur, et ceste reputation dont les particul
sont plus esloignés que la terre n'est du c
que les monarques ont mesprisé, se releg
dans des monasteres, et que Cesar me
croyoit après tant de victoires que la mem

perdoit, en vouloit chercher d'autres, comparaisons, et non propres à des particuliers qui vivent sous des roys dont l'honneur et reputation est si basse et si tost esteinte, qu'elle ne vaut d'y penser; mauvaise raison contre les vers : s'il faut acquerir, c'est en paradis où il faut esperer.

Et si les regrets s'estendent sur l'avarice, de n'avoir acquis de biens, ou de les avoir laissés sans les laisser à leur posterité, il en est peu pour nous; il ne faut que se resoudre de ceux faire la despense; et quant aux autres, il s'en perd plus pour leur avoir laissé de bien, source de voluptés, qu'autre-chose. La liberté perdue a ses resolutions, qui ne se peut enfermer; le reconfort en Dieu, la considération de l'autre vie fait tout souffrir patiemment, mesme la douleur; les pierres, gravelles, coliques, s'endurent par bonne resolution, esperant que Dieu nous les envoye pour purgation de nos pechés.

Reste le regret de l'honneur perdu, qui est le plus poignant des autres. S'il ne se peut recouvrir promptement par genereuses actions, il ne peut supporter n'estant advenu par nostre faute; et quand il advient par icelle, et qu'il y a point de remede, il faut se reconforter promptement en ce qui est du christianisme; qui apprend à endurer toutes injures, et laisser la vengeance à Dieu. Le principal honneur gist à ne l'avoir offencé, car, quant au vulgaire du monde, pensant à la mort, il ne doit estre pour rien conté.

Une crasse ignorance de chercher des plaisirs, des belles nouvelles, des passe-temps et voluptés qui ne sont point en ceste valée de misere, et de s'aburter à tous inconveniens; les proches hayssent, les parens plaident, tous les hommes font du pis qu'ils peuvent. Je suis calomnié et accusé faussement; je n'ay receu que des ingratitudes de ceux que j'ay obligés; tout cela se peut vaincre en un instant par ceux qui ont de l'esprit. Divertissons-le du monde, puis qu'il n'en vaut la peine; voyons que tous les hommes ont des deffauts : celuy qui a l'entendement n'a point de bien, le riche n'a point de santé, le vertueux des envieux, des malins; chacun a son fléau, et nul n'en est exempt; tel est jugé heureux qui en est bien loin. Ne regardons à ceux qui sont mieux que nous, mais à ceux qui sont pis; combien de pauvres, de malades, d'affligés et endebtés, qui voyent perdre leur bien devant eux! et puisque tout se doit perdre, faut-il regretter ce qui, dès cette heure mesme, considerant ce peu de temps que nous avons à en jouyr, ne peut estre appellé nostre.

Resouvenons-nous des perils evités, des douleurs, des maladies passées; remarquons jusques aux moindres plaisirs qu'avons eu, qui nous sera un grand reconfort; et après avoir fait ce que nous pouvons et devons, Dieu fera le principal. Examinons-nous et decidons toutes les poinctes de ces regrets et ennuys qu'il faut vaincre par prudence; compensons les deplaisirs presens par les contentemens passés, par les charges, honneurs, victoires et prosperités obtenues, à la cognoissance que tant d'autres sont peris, porté des charges honorables sur des eschafaux honteux : ceux qui estoient heureux en honneurs, en grades, en biens, qui prosperoient, que tout le peuple suivoit et applaudissoit, qui commandoient glorieusement : « je les ay cherchés, ainsi que dit le Psalmiste, et je ne les ay peu trouver; les escuries de Carthage sont vuides d'elephans, les chambres dorées d'habitans, et tout est tombé en ruyne. » Tançons ces vanités de peu de durée : au contraire le deplaisir, la douleur n'est pas sans contentement; nous avons merité plus que nous ne souffrons, ce qu'endurant patiemment, c'est autant d'acquitement et purgation de nos pechés. C'est encore un reconfort à ceux qui n'ont rien de n'avoir rien à perdre; estimant ce reste de santé et liberté que nous possedons, prenons garde que nous ne portions le mal avec nous par inclination et mauvaises habitudes. Confessons et cognoissons que ceux que Dieu a doués de bon entendement et jugement peuvent remedier à tous inconveniens, et se décharger de ceste tristesse et plaintes qui diminuent et alterent la santé de l'esprit et du corps, et qui est entierement desplaisante à nostre Seigneur, auquel seul il faut avoir recours.

L'honneur est malaisé d'obtenir aux particuliers et hommes privés; s'ils entreprennent contre les tyrans, pour le bien du païs, ils ne le peuvent aisément sans avoir charge d'eux;

ce qu'ayant, c'est perfidie de les tromper, n'estant ceste regle generale receue, que le serment de la patrie esteint celuy des maistres et bienfacteurs. Il n'est pas permis à un particulier d'entreprendre de regler un estat; il s'en trouvera plus qui diront qu'il faut laisser faire Dieu, qui envoie les mauvais supérieurs pour les pechés du peuple, que de ceux qui seront d'avis de les opprimer par force; Nostre Seigneur les ostera sans avoir affaire de nos armes, mais bien plustost de nos larmes et amendement de vie.

Le bon ou le mauvais succès fait juger faussement l'entreprise juste ou injuste, selon l'evenement. Brutus et Cassius, gens de bien, sont declarés meschans pour avoir esté vaincus, et Cesar, qui estoit usurpateur, homme de bien parce qu'il est victorieux : Laurent de Medicis, qui tua son cousin Alexandre, oppugnateur de la liberté de Florence, se perdit par le mauvais succès qui en suivit. La royauté tombe rarement aux personnes privées; le droict de succession leur manque, et ne leur reste que l'usurpation et election, pour laquelle il faut estre vertueux et de race illustre. Il n'y a que le papal, l'Empyre et la Pologne où les couronnes se puissent aspirer: et quant à l'usurpation, elle est très-difficile, et encore plus de s'y maintenir; tous plaisirs l'abandonnent, le soupçon et la crainte l'ensuit. Combien seroient de diademes desdaignés s'ils estoient bien cogneus! combien qui y sont montés voudroient estre au pied de l'arbre! Le roy Henry III souhaittoit avoir dix mil livres de rente en paix. Et quand bien on seroit roy, depuis le commencement du monde il y en a eu un million : seroit un beau grade s'il commandoit aux montagnes, rivières et bestes ou qu'ils fussent immortels; ils ne sont roys que de leurs especes. Commander à un royaume et à sa maison, il n'y a difference que des limites; et si on desire estre grand pour laisser mémoire de soy, il faudroit avoir acquis autant d'honneur que ceste trentaine de Grecs et Romains dont Plutarque a escrit, et outre cela avoir les historiens amis; sinon ils font du bon roy Minos le prince des enfers. Commandant en Normandie, voulant qualifier un menteur, je le nommois historien, adage qui a depuis eu cours par la France. L'argent noircit ou rougit le papier. Le sieur vannes (duquel j'escris) estoit trop g pour en donner, aussi les historiens peu fait mention au respect de ses Les aveuglés d'ambition se font croi ceux de qui on a fait mention; plusie changé de noms : si j'avois mérité d'e crit, une partie seroit sous le nom de de Ligny, puis vicomte de Tavannes, capitaine de gens-d'armes, tantost colo chevaux-legers aux guerres du Da gouverneur d'Auxonne, d'Auxerrois, mandie, de Bourgongne; mareschal d mareschal de France nommé, et dep tourné à ce nom de vicomte de Tavan le mespris et desdain que j'ay fait d les charges et grades de France, qui vente aux prix d'argent, donnés à des nes sans mérite ny honneur. C'est po j'ay peint en ma galerie ce mot : C'E NEUR, C'EST ESTAT N'AVOIR EN CE RE CHARGE, NY ESTAT. Les siecles, les reg differents; la postérité regardera d temps les gentils-hommes sont esté p aux charges honnorables, mespriser qui les ont obtenues au temps qu'elles doient et se donnoient à personnes in qui estoient une marque honteuse à c vertu et de courage qui les possedoi poursuivoient en ce temps-là.

C'est peu d'ambition de desirer de g ner les roys; ils peuvent pourvoir aux pour acquerir de l'honneur, non le do depend de nous : mieux vaudroit la tion du gain d'une bataille ou d'une vi gouverner leurs estats sans mérites. connestables, mareschaux de France ciers de la couronne resuscitoient, il y roit un million. Pour acquerir ces gra faveur, l'on est subject à crainte, qu soupçon, perte de liberté, envie, inc dité; une fois obtenu, contraincts s'en contre l'importunité, se voir donner au plusieurs conspirent contre eux. S'ils s pitaines, ils sont en crainte d'acquerir gloire, trop de reputation, trop d'am est la mort et ruine de ceux qui vive les roys. Les François, imitateurs des s montent de branche en branche, et à l haute monstrent le derriere; plusieurs,

…, se perchent si haut qu'ils ne peuvent …cendre. Le sieur de Tavannes, gouvernant …France durant les six mois devant sa mort, …ettoit la vie privée de laquelle la hauteur … son grade l'empeschoit. Un Spartain à …ace, voyant condamner à l'amende un …en qui ne se mesloit de rien, requeroit …oir celui qui estoit pris pour vivre heu…sement, d'autant qu'en la ville de Sparte …oit defendu de se mesler des affaires. Je …ercie Dieu, qui m'a donné moyen de va…r à son service, pour avoir esté condamné …e rien faire, selon la loy des Lacedemo…s, pratiquée maintenant en France contre …x qu'on presume avoir quelque esprit. Le …y Henry IV me confina chez moi, pour estre …s du sieur mareschal de Tavannes, que l'on …avoir esté du conseil de la Sainct Barthe…y, pour avoir esté de la Ligue, et estre …mé à tort d'avoir de l'entendement, du …oir, et pouvoir entreprendre, où je suis …mme ceux qui sont dans les machines, …yans ceux qui tournent les roues d'icelles, …t partant n'en admirent point les effects, …insi que ceux qui par leur peu d'experience …ne voyent que le dehors.

Je considere les officiers et mignons des …oys, non en l'estat qu'ils sont maintenant, …ais à celui auquel ils seront d'ici à cinquante …ans. Mon imagination voit le corps au travers …de l'habillement, la poudre, la pourriture dans …l'or, me souvenant du verset : Je les ay cher…chés, et ne les ay peu trouver. Je demandois: …Où sont ces corrompus medecins d'estat? où …ces generaux d'armée inimitables, ces finan…ciers inutiables? combien ont-ils eu plus de …mal et de regret de mourir, que ceux qui es…toient de basse condition! et ne leur est resté …qu'une grande reddition de compte devant …Dieu, de quoy sont exempts ceux qui n'ont …rien possedé. Un esprit solide leur eust dict : …« Gardez vos tériaques, vos habits de comedies …(mais plustost de farce), qui ne durent qu'une …année; laissez-moy vivre et mourir à mon aise, …et r'habiller par repentance et prieres mes …fautes passées. » Il ne faut couvrir l'ambition …sous ce mot, que nous ne sommes pas nais …pour nous mesmes. Dieu n'a besoin de nous; …il en suscitera assez d'autres pour executer …ses commandemens : la honte est assise au-près de l'honneur, l'un succede souvent à l'autre; ils dependent plus de fortune que de nous. Si les honneurs et charges viennent, ils se peuvent recevoir, non pour principal but, qui doit estre à servir Dieu seulement, ains pour s'en departir legerement sans ennuy. Si l'inclination rend les esprits malades, ainsi que ceux qui prennent plaisir à se faire fouetter le visage à courre le cerf, d'autres à user leurs corps après une balle de laine, ou qui prennent la tempeste pour tranquillité, ainsi que les hydropiques et degoustés boivent et mangent ce qui leur est contraire, ils se doivent faire guerir par les sages.

[1556] L'obeyssance filialle, la persuasion des Anglois et le desir de s'affermir en ces nouveaux Estats, faict proposer la trefve au roy Philippe. Le roy Henry l'accepte, ou plustost le connestable, qui gouvernoit, craignant que ceux de Guise establissent leur credit par armes. La duchesse de Valentinois, maistresse du roy, y consent pour avoir plus de moyens de recouvrer argent : la trefve pour cinq ans est publiée le quinziesme fevrier. Les factions de Montmorency et de Guise croissent : madame de Valentinois, liée d'amour au connestable et d'alliance à M. d'Aumalle, tient le milieu et esloigne la royne des affaires et de son mary, encores qu'elle n'eust rien de beau par dessus elle, non sans soupçon de sortilege. La royne s'en plaint au sieur de Tavannes, qui offre couper le nez à madame de Valentinois : elle luy objecte sa perte; il respond qu'elle luy seroit agreable pour esteindre le vice, malheur du roy et de la France. La royne le remercie, se resout à patience. Villegagnon, par le commandement de l'admiral, descend au Peru, assisté des ministres huguenots. Dieu ruine ses desseins et le renvoye en confusion. Carafe, pape, nommé Paul quatriesme, faict ennemi des Espagnols par la mort d'Ascaigne Colonne, son parent, estranglé au chasteau de Naples, et autres injures receues d'eux, estans ses predecesseurs partisans d'Anjou, au royaume de Naples, Charles Carafe son parent estant au service des François, le porte sous la faveur d'iceux à recouvrer Naples. L'Espagnol en garde se pourvoit de soldats. Sa Saincteté, pour n'estre prevenu, en r… de-

sarme les suspects, prend le cardinal de Sainct-Flour, Camille Colonne, et saisit leur chasteau: ils implorent l'ayde du roy Philippe, lequel secourt Marc Antoine par le duc d'Albe, reprend avec les chasteaux plusieurs territoires de l'Eglise, met le pape à l'estroict. A ce malheur se joinct la reconciliation d'Octave Farnaise avec le roy d'Espagne, sans qu'iceluy eust esgard que l'Empereur estoit autheur de la mort de son pere en l'entreprise de Ferrand de Gonzague, et qu'il tenoit son salut de France : il reçoit Plaisance et le revenu de Novarre, et s'accorde avec l'Espagnol.

Les vieux expérimentés en sain entendement peuvent par prevoyance donner des preceptes infaillibles, l'ancienneté des esprits prophetise l'advenir par le souvenir du passé.

Dieu veut que sa religion soit preschée par tout le monde ; il n'a permis que les infectés d'heresie s'establissent aux Indes : ce seul subject est cause que la France n'y a point de part.

Les grands proposent leur profit particulier à toutes injures ou bien-faicts receus, quelques grands qu'ils soient : les parens et alliés sont faciles à reconcilier aux despens de ceux qui s'y fient. Meritoirement les Espagnols demandent de grandes asseurances ou des places à ceux qui implorent leur secours ; les reconciliations advenans, il ne leur reste que la perte de leurs soldats et de leur argent ; ce qu'ils ont experimenté en la ligue de France, et qui les rend plus tardifs à y employer leurs doublons, ayant tenté en vain de la diviser et d'en prendre leur part.

En juin arriva en France Charles Caraffe, fait nouveau cardinal : il demande secours contre les Espagnols de la part du pape son oncle, excite le roy par l'exemple de ses predecesseurs, protecteur du Sainct Siege, facilite la conqueste de Naples et de Milan. Sa Majesté, accoustumée se faire porter par autruy, ne peut marcher de lui-même, parle au connestable, qui, en dessein contraire, veut la paix pour abaisser ceux de Guise et favoriser le duc de Savoye. Madame la connestable sa femme, sortie du bastard de Savoye, la race de Coligny, yssue de Bresse, l'inclinoit au Savoyard, et lui faict remonstrer l'interest de la foy rompue à Sa Majesté.

Le cardinal, rebuté de luy, s'adresse à seconde faveur, qui estoit MM. de Gui les comble d'esperance du royaume de Napl qu'il disoit appartenir à leur maison, à ca de René, roi de Sicile, et leur promet as tance. M. de Guise employe ses amis, M Dauphin par la royne d'Escosse, madame Valentinois par M. d'Aumalle son beau-f qui gagne par amour le roy, en fin le c nestable, d'autant plus que son fils de Mo morency se vouloit defiancer à Rome d'u une fille de Pienne, et que c'estoit envi son ennemy M. de Guise en Italie, cymel des François. La royne ayde à ce voya hayssant le duc de Ferrare, et pour l'af de Strosse son parent, qui desiroit la gue Le secours du pape resolu, le bruit fut s faucement que les Espagnols avoient faill prendre Metz et Bordeaux, qu'ils avo mal traicté les prisonniers : dequoy M. Bouillon estoit mort en prison, par vengea de la hame ancienne de ceste maison à l'empereur.

Le pape promet des vivres, de l'artille huict mil hommes de pied et huict cens c vaux legers. Le duc de Ferrare, allié a M. de Guise, commande à toute ceste en prise, avec huict mille Suisses, quatre m François et douze cens hommes d'armes. sieurs d'Aumalle, d'Elbeuf, de Nevet plusieurs seigneurs l'accompagnent. Le m de Tavannes est faict mareschal de ca charge qu'il n'accepte sans estre fort pr roy, duquel seul il dependoit. Sa Majes congédie à son regret : le gouvernemen Bourgongne avoit esté donné par la faver madame de Valentinois à M. d'Aumalle premieres armées, auxquels courent les valeureux, inclinent le sieur de Tavann ce voyage d'Italie : pour tesmoignage q roy croyoit du tout à lui, il lui donne la tenance de Bourgongne, vacquant p mort du sieur d'Espinart, dequoy il lai charge au sieur de Villefrancon son frè

Anciennement il n'y avoit point de go neurs aux provinces de France ; les se chaux et baillifs y commandoient ; les ma chaux de France à la guerre estoient empl au pays et frontière où elle se faisoit. L constance et importunité françoise fit ca

les gouverneurs qui furent long
lieutenans, lesquels enfin ils crée-
commander en leur absence. Les
x, voulurent que lesdits lieutenans
ieutenans de Leurs Majestés, et non
neurs; les choisirent plus ennemis
ns d'eux. Le sieur de Tavannes les
page; il disposoit de tout en l'ab-
uverneur, sans l'en avertir. M. d'Au-
vant en Bourgongne, après qu'il
une fois, il se retiroit en sa maison,
it en la charge quand le dict sieur
rs, conservant son autorité. Il se
es affaires du gouvernement et de
n font les empeschés; disoit qu'à
aix il n'y avoit à s'empescher pour
la sepmaine. Les estats de gens de
dressent au conseil du roy, la cour
ent exerce la justice, les finances
lictes aux gouverneurs; ils ne sont
s et peuvent nuire, prenant party
à Sa Majesté; peuvent preparer les
prendre les villes avant que d'estre
: le roy Henry IV, pensant y remé-
mettre lieutenans generaux en Bour-
ce temps que j'escris, qui du vi-
ieur de Biron n'osoient rien sans lui,
peu de courage qu'ils avoient. La
ne jugée d'importance, pour les
'mouvements qui en sont esclos en
pour ceux advenus il y a sept vingts
rs les ducs de Bourgongne, Sa Majesté
les remedes, à l'exemple des hu-
, qui separoient les commandemens
ers; ce qui aporte d'autres inconve-
l seroit mieux oster tous les gouver-
lieutenans generaux de France, tenir
ce en force, et que les baillifs aver-
le roy de ce qui se feroit en leur bail-
aux guerres employer des mareschaux
nce par commission, ou seigneurs
aux gouvernemens, pour tant que la
e le requerroit; que si c'est un mal
re, faire les gouvernements triennaux,
e l'Espagnol et Venitiens, qui s'en
bien.

M. de Guise arrive à Turin, hasté
qui avoit perdu Ostie et toutes les
alentour de Rome, nonobstant la def-
douze cens François coulés à Rome
sous les sieurs mareschal de Strosse et Mont-
luc. Le sieur de Tavannes, commandé par
M. de Guise, se presente à Valence, ville du
duché de Milan, les laisse tirer les premiers
à ce que la rupture de la trefve vînst d'eux;
faict des tranchées et approches, rembarre les
sorties de plein jour, use de menaces, aug-
mentées par l'arrivée de M. de Guise. Palvoisy,
avec deux mil arquebusiers dans la ville for-
tifiée, estonné, se rend sans coup de canon;
en consequence la trefve est rompue entre les
roys : M. de Guise est blasmé que ce soit pour
si peu d'effect, qu'il la falloit rompre ensem-
blement en Picardie.

Le mareschal de Brissac conseille d'attaquer
Milan : M. de Guise ne le croit, marche vers
Rome, donne courage au pape de reprendre
plusieurs petites villes. Sa Saincteté faict une
trefve pour attendre sans peril M. de Guise;
et le duc d'Albe l'avoit accordée pour avoir
temps d'aller mettre ordre à Naples. Le mar-
quis de Pesquaire tente en vain faire effect
sur l'armée de M. de Guise, pour le bon ordre
du logis faict par le sieur de Tavannes, ma-
reschal de camp. Le duc de Ferrare, general
de l'Eglise, joinct M. de Guise avec peu de
force; s'excuse du voyage de Naples sur la
conservation de son duché, conseille à M. de
Guise d'aller à Rome. Le cardinal Caraffe, au
contraire, luy donne advis d'entrer par la
Marque d'Ancone au royaume de Naples;
M. de Guise se plaint du peu d'appareil du
pape et de son pourparler de paix, et ne
s'ose enfoncer dans le royaume de Naples sur
les belles promesses de Caraffe.

Après avoir pris Scapoli, assiege Civitelle,
qui, bien munie et mieux deffendue, le desces-
pere de la prendre; indiscrettement se plaint
du pape au marquis Antoine Caraffe, l'injurie
et frappe d'un plat d'argent, lequel offencé
se retire sans congé; grande imprudence d'of-
fencer celuy dont la pluspart de l'entreprise
depend, et qui peut entièrement nuire. Le
duc d'Albe approche pour lever le siege, ad-
vance trois cens chevaux et cinq cens Espa-
gnols fantassins, sous dom Garcy de Tolede,
pour jetter dans Civitelle; les sieurs de Ta-
vannes vidasme de Chartres et Sipierre les
defirent heureusement. Tous les Espagnols
qui y estoient furent tués ou pris; leur

tre de camp, Pierre Henry, presenté prisonnier par le sieur de Tavannes à M. de Guise, lequel tost après contrainct lever le siege, offre la bataille au duc d'Albe, qui la refuse, esperant à l'accoustumée la ruyne des François par temporisement. Le comte Petilanes et Jules Ursin prindrent quelques places pour le pape, sur Antoine Colonne, en la campagne de Rome. Marc Antoine fortifie Salimes; le duc d'Albe le secourt, defait le comte de Pepoli, et remet le pape à l'estroict, qui mande M. de Guise, lequel s'approchant de Rome, cognoist la foiblesse de Sa Saincteté et du duc de Ferrare, qui avoient plus besoin de secours que d'en donner. Les deux factions des Colonnes et d'Ursin desirent la conservation du pape par la paix.

M. de Guise recognoist tard son entreprise appuyée sur gens foibles, l'espoir du Turc frivole, sa descente à Naples empeschée par Coutignac, ambassadeur de France à Constantinople, qui trompoit son maistre et estoit corrompu par le roy d'Espagne. M. de Guise se repent d'avoir creu ceux qui sont accoustumés d'appeller les François pour (sous eux) faire leurs affaires, les trahir à la fin, et se reconcilier : il advertit le roy du pourparler de paix, qu'il falloit plus de forces pour faire effect à Naples, et ne se fie qu'en soy-mesme. Il eust esté mieux de croire le sieur de Brissac : attaquant Milan, les forces de M. de Guise estans entières et proche du secours de France, il eust forcé le duc d'Albe de quitter Rome pour venir secourir Milan; ou il ne fust esté à temps, ou bien il l'eust contraint à la bataille. Les Caraffes eussent mieux aymé le royaume de Naples pour eux que pour M. de Guise; ils l'avoient demandé foible, à ce qu'il dependist d'eux. Cependant que Sa Saincteté traicte, et que M. de Guise attend nouvelles de France, se fit un duel entre Poulaigne, françois, et un Italien, par permission de M. de Guise, contre l'advis du sieur de Tavannes, qui le mena au combat : le François eut du pire. Peu auparavant, en l'an 1555, le sieur de Brissac permit de rompre des lances à M. de Nemours, MM. de Vassé et de Traves, françois, contre le marquis de Pesquaire, de Malespine, et dom Albe; les princes faillirent d'atteindre, et les deux Impériaux tuerent les deux François : l'honneur f cunement recouvert par Mouchat, qui de bende en bende le comte Caraffe, r tain, nepveu du pape.

La quantité de places nouvellement fiées en Italie la fait croire de plus difficil queste qu'elle n'estoit anciennement : le parts ne gardent les villes, mais bien le des aguerris. Nos François gardent de dins, les Italiens perdent des forteress s'estonnent en un chasteau de Milan, e mettent de plain jour escheller des ba par faute d'aguerriment. Les Romain icelny ont acquis la domination du m et par faute d'estre aguerris sont vainc jourd'hui : les terres portent les vignes e vaux meilleurs, selon la bonté de la situ La vaillance croist par tout : n'estant d pinion de ceux qui dient les habitans païs froids avoir plus de courage, parce q froid chasse le sang auprès du cœur, qu chauffe leur resolution. Les Espagnols, v de païs chauds, subjuguent partie du mo l'ordre observé parmy eux en est cause. C les VIII subjugua l'Italie aisement; les liens, plus aguerris, prennent le roy à Pa à l'abordée les François feront des mira en Italie; si la guerre continue, les Itali necessités d'apprendre l'art, les en cha ront, pour peu d'aide estrangere qu'ils ay et si les François deviennent oisifs (con ils en sont en chemin) et que les Italiens guerrissent par autres guerres, ils feron France ce que les Romains y ont fait. Je cluds que l'aguerriment et continuation guerres est sources de conquestes et toires.

L'aguerriment se change journelleme l'experience fait cognoistre le dangereux judice de la perte des batailles, qui es perte et ruine des provinces, quelque des royaumes, estant la reputation perd laquelle maintient les estats, qui esbra donne naissance aux revoltes et accroist ennemis. Cela cogneu fait que toutes les tions s'empeschent de cest hasard, n'est les victoires asseurées au plus grand nomb ni quelquefois aux mieux ordonnés, y ay des evenemens non preveus : la fortune malheur, ou, à mieux dire, nos pechés

nent. C'est ce qui a fait avoir recours aux
ciennes formes des Romains, qui fermoient
r camp avec des pallis qu'ils portoient avec
x, et après l'entouroient de fossés; les Al-
mands les environnoient de chariots, et le
rand Turc faisoit un fort au milieu de son
rmée. Tellement que ceste invention de se
trancher n'est pas nouvelle, ains imitée des
ciens, et fort usitée en Flandre en ces der-
ieres guerres avec facilité, pour estre non
lement la terre aysée à remuer, ains aussi
ays plein de canaux et de fossés, et natu-
llement fort; et se sont tellement duicts à ces
trenchemens en Flandre, qu'ils n'ont point
ant d'assieger des villes approchantes en
rces et esgales à leurs contraires, se retran-
ant tellement, et fermant de fossés tout
ur camp, qu'à mesme temps ils assailloient
ville, et ne pouvoient estre forcés de lever
siege, ni dans leur retranchement. Ceste
rme de camp fermé et fortifié n'est assail-
r par ceux qui sont vrayment capitaines,
ausque mesme ils entrent en considera-
n ne devoir assaillir une armée qui auroit
s la scituation forte, ou la poste advanta-
geuse, quoy qu'ils ne soient retranchés. La
Flandre, le Milanois, la Savoye, les monta-
gnes de Dauphiné, sont païs propres pour les
retranchemens; non si utiles aux guerres de
France, où les campagnes sont grandes et
ouvertes.

Quand il faut changer les logis de l'armée
du matin au soir, les retranchemens sont mal-
aisés d'estre faicts si soudainement; et quant
aux pallis portés par les soldats et plantés à
la haste, ne demeurans couverts de l'artille-
rie, ils ne servent pas. Pareillement le fossé
bas et non parfaict ne couvrant la terre jetée
au dedans des coups d'artillerie, il est dan-
gereux de courir la mesme fortune que l'ar-
mée du pape et des Espagnols fit à Ravenne,
la où, n'estans leurs fossés parfaicts et bien
couverts, M. de Foix les contraignit à coups
de canon d'en sortir et venir à la bataille des-
advantageusement, parce que les evenemens
qui adviennent contre les desseins projettés
avant le combat, apportent souvent un grand
desordre, pour ne s'estre deliberé contre ce
qui se peut presenter.

Les pallis enchaisnés peuvent servir pour soustenir la force de la cavalerie qui viendroit troubler l'armée avant que la fortification fust faicte. Et comme ils ne sont suffisans, le mieux est de promptement faire les fossés et ramparts en telle profondeur que la terre qui en sort puisse eviter le danger de l'artillerie; ce qui ne se peut faire bien promptement en quatre heures, comme le duc de Parme fist devant Lagny, lequel s'aida des branches des arbres et fascines, qui est le vray moyen d'hausser incontinent un rampart.

La defence de ces camps fermés est en divers advis: aucuns disent que dix mil hommes se peuvent defendre contre quinze mil, qu'il est necessaire de mettre l'armée foible en bataille au milieu du camp fermé, et tenir seulement des mousquetaires et arquebusiers dans les poinctes et au flanc; que les ennemis ne peuvent passer les fossés qu'en desordre, et que, trouvant des gens en bataille bien ordonnés, ils sont aysément defaicts et rechassés dehors, en tant qu'ils voudroient s'ingerer de passer le fossé et rampart pour venir au combat. Les autres disent qu'il faut defendre les ramparts du camp fermé, comme on defendroit une muraille d'une ville assiegée: à quoy il s'objecte que, si le rampart estoit gagné estant defendu de toute l'armée, qu'elle seroit en grand peril. Je croirois qu'il faut defendre les flancs et les poinctes avec la mousqueterie et picquiers d'escadrons vollans, qu'il ne faudroit jamais quitter; avoir aussi des arquebusiers et mousquets sur les courtines, mais tenir tous les bataillons de gens de pied et les escadrons de gens de cheval en bon ordre dans le camp fermé, sans en tirer les soldats que par ordonnance et au besoin: ces camps ainsi fermés, il y a peu d'apparence qu'ils soient assaillis, et moins forcés. Estant repoussés d'un effort imprudemment tenté, le succès en advient du desbandement ou de la defaicte des audacieux entrepreneurs, ainsi qu'il en advint à La Bicoque.

Les regles de l'ancien aguerriment faillent, à ce que nous tenons que, deux armées en presence, celle qui desempare la premiere court fortune. A quoy M. le duc de Parme remedia devant Codebec: il deslogea en pre-

sence ; mais ce fut de nuict, et après avoir choisi une place de bataille où il se pouvoit rendre avant que les ennemis s'apperceussent quasi de son deslogement. Si ay-je opinion, principalement en France, là où les fossés et retranchemens naturels ne sont si frequens qu'en Flandre et Milanois, qu'une armée estant suivie le lendemain qu'elle desloge, et n'ayant loisir de se retrancher, joinct à la mauvaise opinion que les soldats ont d'une retraicte, qu'estans suivis de bonne heure, se pourroit apporter du desordre à l'armée qui faict retraicte.

Anciennement les armées de France, d'Espagne, du pape en Italie, ne demeuroient que fort peu de temps en mesme estat, et faisoient des progrès ou pertes bien tost, par guain ou pertes de batailles, sieges de villes en presence des ennemis, et autres desseins, qui donnoient l'advantage de la guerre bien tost à un des partys. Dernierement en Flandre, et à ceste heure en Savoye, les armées font des camps fermés, se retranchent les uns auprès des autres, s'empeschent d'entreprendre l'un sur l'autre, et font durer la guerre, ayant chacun d'eux grandes provinces au derriere d'eux qui les fournissent et de vivres et d'argent, y ayant de main gauche et de main droicte en Flandre le païs fort traversé de fossés, et en Piedmont de montagnes : tellement qu'ils ne peuvent quasi passer que l'un auprès de l'autre, avec de très-grandes incommodités. Et quand ils pourroient s'enfoncer dans le païs l'un ou l'autre, laissant une armée derriere, s'ils ne trouvoient à vivre dans la campagne, où il faut qu'ils se tiennent serrés, et n'y ayant ni villes ni forts qui les favorisassent, ils se trouveroient empestrés. Si sans intelligence ou faveur de villes il falloit s'advancer, il faudroit que le païs eust commodité de les nourrir, ou que ce fust en temps de moissons, ou que l'on fust asseuré de prendre incontinent de grandes bourgades ou villes mal fermées, pour avoir commodité des vivres.

Les anciens, quand les grandes armées se trouvoient à front l'une l'autre, ils jettoient des aisles et des tranchées, faisoient des tours de bois ou petits forts de trois cens en trois cens pas, et taschoient, par ces longues ailes et fossés qu'ils faisoient à l'en du camp des ennemis, de leur couper le min des vivres, estendant ces fortifica sur tous les costés, et jusques au derrier estoit à croire que ceux qui faisoient c entreprise estoient beaucoup plus fort mieux aguerris que ceux qu'ils entrepr ce qui seroit trop difficile en ce temps, pour l'impatience que pour l'artillerie.

Resteroit donc maintenant, ce semble deux armées quasi de pareille force est fortifiées à une mousquetade l'une de l'a en plaine esgale, et qu'ils fussent esté visés qu'il n'y eust point d'eminence de ni d'autre, parce que, s'il y en avoit l'advantage seroit du tout du costé de qu'elle seroit, que celuy qui seroit le plus d'artillerie et de munitions pourroit faire grand et haut cavalier de terre et de cines, lequel, commandant dans le camp nemi, les pourroit desloger.

Et au lieu des tours que les anciens soient, ceux qui sont en plus grand nom dans les camps peuvent construire des pe forts de cinq cens à cinq cens pas, pour tourner et incommoder les ennemis, ou l donner sujet de les attaquer, et par ce moy venir à la bataille.

Ceste façon de guerre sera malaisem usitée en France, pour le grand espace campagnes et incommodité de vivres, et pourroient les armées estrangeres esloig les frontieres ; et seroient contraincts d'u de combat, qui est une grande incommod quand les armées y sont reduictes ; et les p fortes contraindroient bien tost les plus bles à desloger en presence, leur coupant vivres. Je ne dis pas que les armées ne p sent tousjours vivre en France, qui est abondante en vivres, pourveu qu'ils march sent quasi tousjours ; mais je dis que, m chant pour vivre, ils ne se pourroient ret cher valablement et seroient bien tost c traincts à la bataille. Ainsi le mieux ser pour une armée estrangere, ne s'enfon point dans la France, et l'assaillir pie pied, ne laissant derriere ni villes ni fo qui pourroient estre tousjours secourus vivres de leur païs et province. Fors et cepté pourroient-ils marcher en avant,

maient bonne intelligence et fussent joincts quelque faction de France qui possedast ces villes, mesmement sur les rivieres.

En effect, les camps fortifiés pour le mieux doivent estre des deux parts du costé des ennemis sur des collines ou petites montagnes, qui empeschera l'artillerie ennemie, qui est au bas, de contraindre à sortir pour la bataille. Et si le retranchement est en plaine, et non d'espreuve, s'ils ne veulent sortir, il faut que les capitaines trouvent du couvert, ou une partie des soldats se couche par terre et endure patiemment la fureur du canon jusques à la nuict, qu'on pourvoira au logement de logis ou à donner la bataille. Les secretaires, agens et negociateurs de ceux de qui nous dependons, ne se doivent mescontenter, ni accuser, sous esperance de mieux traicter avec leurs maistres, vers lesquels lesdicts agens sont establis, et ont cognoissance de leurs humeurs; et feront tousjours trouver les departemens de ceux qui leur blasment desagreables et mauvais aux yeux leurs maistres, encores que ce soit contre l'utilité d'iceux, parce que leurs maistres les croyent, et un simple mot qu'ils escrivent à leurs amis ruine ceux qui les veulent ruiner. M. du Maine, traictant avec l'Espagnol, mescontenta dom Diego d'Ivarro pretendant traicter en Espagne et le faire revoquer de sa charge: dom Diego, par ses amis, mine M. du Maine, le met en soupçon; et a renvoyée toute la negociation et traictés dudict dom Diego, croyant les souverains esloignés ne pouvoir decider si bien les affaires que leurs agens qui les cognoissent, auxquels ils sont presens, qui fait qu'ils se reglent selon leur advis; il faut gagner l'agent, qui veut gouir du maistre.

En plusieurs duels qui se sont faicts en Italie, les Italiens ont esgalé les François; mais artifice, adresse et subtilité est plus grande, d'autant plus que les François les usent de vaillance: ils ne se jettent au combat sans sçavoir quelque finesse qui est hors le courage des François, sans laquelle ils seroient tousjours vaincus, pour estre les vrais François plus courageux qu'eux. C'est pourquoy je leur conseillerois (s'ils avoient election des armes) de se battre à pied et en chemise, où sans doute ils auroient le dessus facilement.

La trefve rompue par la prise de Valence, le mareschal de Brissac prend Valfrenieres en traictant, Queyras de force, et fust repoussé de l'assaut de Calvi; l'approche du marquis de Pesquaire luy sert d'excuse honneste d'en lever le siege pour l'aller combattre. Il est contrainct de se retirer avec son infanterie par les montagnes, desbandant sa cavalerie dans Foussan, qui est investy, et la cavalerie defaicte en voulant sortir mal à propos. Le roy Philippe se prepare contre le pape et le roy, et quant et quant se met sur la defensive à Naples et sur l'offensive en France, fortifié des Anglois, qui defient le roy Henry. L'Espagnol assemble quarante mil hommes. Sa Majesté cognoist sa faute d'avoir envoyé en Italie; veut renvoyer querir M. de Guise; l'accuse et blasme du malheureux succès du siege de Civitelle. Dame de Poictiers, pour l'amour de son beau-fils d'Aumalle, les cardinaux de Lorraine et de Guise (favorisés par le mariage d'Escosse de M. le Dauphin à leur niepce), s'abillent ce mescontentement.

L'admiral de Chastillon rompt trop tost la trefve, fant Douay et pille Lisx en Artois: quatre mois se passent en preparatifs, les Flamands faillent Rouroy. Le roy Philippe faict estat de trente mil hommes de pied et douze mil chevaux, qui s'assemblent sous le duc de Savoye et comte d'Aiguemont près Guise; feignent l'assieger; investissent Sainct Quentin mal muny, esperans la prise ou la bataille. Le connestable, moins accompagné à cause du voyage d'Italie, assemble à Attigny six mil chevaux et vingt mil hommes de pied, jette l'admiral de Chastillon, avec deux cens chevaux, de nuict à Sainct Quentin, qui le treuve mal pourveu, abandonne le fauxbourg, a du pire à une sortie, et demande secours. Le connestable y envoye M. d'Andelot, qui est defaict: l'armée de quinze mil Anglois aux assiegeans redouble l'importunité de secours pour les assiegés. Le connestable, interessé en son nepveu au service de son maistre, passe sur toutes difficultés que sa passion luy facilite, resout de secourir Sainct Quentin sans combattre avec

le meilleur de son armée, laissant les bagages.

Toute l'armée espagnole estoit logée au delà des marets; il n'y avoit que quinze cens hommes qui gardoient le fauxbourg du costé de la France, entre lesquels et la ville passoit le marets. Le connestable arrive : ne pouvant forcer le fauxbourg des Espagnols, essaye en vain de donner secours par batteaux; il en est empeschè de la vase et confusion. Il tire quinze coups d'artillerie dans le camp du duc de Savoye, ledict marets entre deux, sur lequel, à une lieue de la ville, ils estoient advertis d'un passage mal recogneu par ceux de M. le connestable, qui l'avoient asseuré qu'on n'y pouvoit passer que quatre chevaux de front, que les ennemis ne pouvoient passer en quatre heures : il redouble sa faute, envoye une cornette de reistres, gens mal aguerris, pour prendre garde au lieu qui estoit le plus important. Le duc de Savoye, qui avoit preveu ce qui pourroit advenir, se r'asseure, se met en bataille avec le comte d'Aiguemont, passe ce marets trente de front, renverse les gardes sur les bras du connestable, lequel à peine croyoit ce qu'il voyoit, et admonesté de charger les premiers passés, luy, ayant pris sa resolution du logis, ne donne lieu à celle que l'evenement et occurrence luy devoit faire prendre, et croit ce qu'il avoit en sa teste, de se retirer sans combattre; repousse le nouvel advis; se persuade que l'armée ne pouvoit si tost passer; rabroue, injurie tous ceux qui parlent à luy; defend de se mesler, sur peine de la vie, esperant tousjours se retirer sans combattre.

Huict escadrons, composés de sept mil chevaux passés, s'hardierent l'un l'autre, voyant le dos de ceux qui se retiroient. M. d'Anguien mande au connestable qu'il ne vouloit estre tué par derriere, et tourne au combat accompagné, comme ceux qui s'y sont trouvés sçavent qu'en une retraicte il est mal aisé d'estre bien suivy à la resolution laissée, puis reprise, de faire une charge. Le comte d'Aiguemont et de Pont de Vaux enhardis, voyant tourner tous les valets et bagages que l'on faisoit gagner le devant, soustenus du duc de Savoye, chargent avec sept mil chevaux, rompent et tuent M. d'Anguien, chef de la retraicte, mettent en route la valerie, renversent morts sept cens gen hommes et cinq mil hommes de pied. Le nestable est pris et blessé avec MM. de M pensier, Sainct André, de Longueval, Mantoue, de Vassey et plusieurs autres. soldats fuyans appelloyent MM. de Guis de Tavannes, disans que s'ils eussent été l malheur ne fust advenu. La victoire est su trois lieues; MM. de Nevers et de Bourdil avec le tiers de l'armée, se sauverent. neuviesme d'aoust, jour Sainct Laurens l le roy r'asseure les Parisiens, qui aband noient leurs murailles; fait nouvelles lev renvoye querir M. de Guise et partie forces du sieur de Brissac, lequel (dep dant de sa valeur) ne s'estoit jetté à pas des deux maisons de Guise ny de Mont rency; il s'estoit mis du party du roy, estoit le plus foible. Sa Majesté estant me partisan de ces maisons, ledit sieur de B sac luy conseilloit au contraire de s'en f croire et de manier ses affaires luy-mes monstre que ceux des autres leur estoi recommandés plus que les siens, et que le passions ruinoient Sa Majesté et son Estat.

Le duc de Savoye mesprise le conseil d ler à Paris, faute de cognoistre son heu sa force; continue son siege, où le si d'Andelot, entré pendant la bataille, y p peu de fruict. Le roy Philippe y arrive; ap trois grandes bresches faictes, la ville emportée par un assaut general le vingt s tiesme d'aoust 1557, qui fut suivie de la pe du Castelet. Les accidens accoustumés armées victorieuses arrivent à celle du Philippe, qui s'enyvrent de la prospérité, viennent plus hautains et glorieux, se m nent pour le butin et demandent de l'arg empeschent les progrès et le fruit de la toire.

En ce mois, le pape et son ambition vancer ses parens à Naples, et la haine Espagnols, se refroidit en luy par l'impo bilité et crainte du danger où il s'estoit desire la paix : son irresolution resolue p perte de la bataille de Sainct Quentin, conclud avec le roy Philippe, d'autant commodement, que M. de Guise le cons lequel estoit mandé de France. Le duc d'

re à Rome, M. de Guise et partie de ses
ces s'embarquent à Ostie, laisse un pesant
x au sieur de Tavannes, de ramener l'ar-
ée parmy tant d'ennemis. Le roy Henry se
lainct d'avoir esté mal conseillé; chacun le
ejette sur son compagnon : ceux de Montmo-
ency blasment la foy rompue par ceux de
aise, qu'ils accusent avoir eu volonté de se
ire roy de Naples et le cardinal de Lorraine
pe. Eux disent au contraire que le mal n'est
nu de la rupture de la trefve, ains de l'im-
udence du connestable, qui a hasardé et
rdu mal à propos la bataille de Sainct Quen-
n. Ceste entreprise fut mal considérée de
utes parts, et plus de ceux de Guise, qui
ioient de vrays ennemis en France qui leur
uvoient nuire, pour suivre de feincts amis
Italie, avec de si petites forces qu'ils
r pouvoient donner la loy, et qui ne de-
ient faire doute que la guerre n'en réussist;
il ne faloit tirer la noblesse de France, ou
ntreprendre plus près pour la secourir au
esoin.

Aux resolutions importantes il faut estre
n soupçon de nos passions, inclinations et
mbition, qui aveuglent les perils, precipi-
ent les resolutions; le soupçon de nous-
esmes et de nos imperfections doit redou-
ler nos considerations : le conseil des sages
on partisans en est le remede, et les nou-
eaux evenements importans doivent changer
es resolutions du logis, d'autant que la guerre
e fait à l'œil, les evenements de laquelle
ont fortuits et plus à observer quand ils sont
contraires que lors qu'ils favorisent.

Il est malheureux qui sert ceux qui se lais-
ent posséder par leurs serviteurs, qui ne
oyent que par leurs yeux, n'oyent que par
eurs oreilles, et ne sçavent se servir du con-
eil que les gens de bien leur donnent; de-
endre d'eux est estre rien, puis qu'eux-
esmes sont des fractions de leursdicts ser-
iteurs, lesquels s'ayment mieux que leurs
aistres, et leur donnent des conseils selon
ur interest, et ruinent ceux qui les veulent
ire voir clair.

Les idolatres romains font honte aux chres-
ens, parce qu'ils ne commençoient guerre
s envoyer defier leur ennemi et sans ad-
rtir leurs voisins de la justice de leur que-
relle. Surprendre pour avoir esté surpris, tromper les trompeurs, n'est pas sans contrariété d'advis s'il doit estre permis à gens d'honneur. Les roys, les princes punissent les assassinateurs, et font pendre ceux qui tuent meschamment sans avoir adverti leurs ennemis de mettre les armes à la main; et ces mesmes roys, preparés secrettement, tout d'un coup inondent un pays, le comblent de fer, de feu, de sang, sans advertir ni défier leurs contraires, lesquels non seulement se devroient defier, ains faire declarer les guerres justes par Sa Saincteté, ou qu'il y eust tant de droit en leur entreprise qu'il ne peust estre mis en doute.

Le general ne se doit rendre si rude, que les capitaines et soldats craignent de luy parler et donner advis de ce qu'ils sçavent. Il se perd beaucoup de bons advertissemens couverts de ce mot : Nous ne l'eussions osé dire, craignant d'estre moqués ou injuriés de nostre chef. Ceux qui sont en grandes charges se laissent aisément couler à ce vice : la presomption, la colere, les empeschemens des affaires, l'inobéissance, rendent chagrins ceux qui commandent. Il se faut advertir et prevenir soy-mesme pour ne tomber en ceste faute, et tenir le milieu, pour aussi ne donner licence au commun de crier et contrefaire les capitaines et conseillers, au mespris et confusion du chef et des affaires, et ne fermer la bouche aux sages et experimentés qui n'en abusent point, et, pour leur donner plus libre accès, se familiariser discrettement.

C'est la perfection d'un capitaine de recognoistre s'il se peut retirer sans combattre : ces belles retraictes des François qui se sont faites, ont esté devant des Espagnols et Italiens consideratifs; s'ils eussent eu à faire au roy Henry IV ou aux capitaines de son temps, qui desbandent deux cens arquebusiers à cheval qui tirent dans les reins et commandent à quarante cuiraces de se mesler ou de se perdre, suyvant avec le gros en ordre, ils ne se fussent demeslés ny venus au bout de ces belles retraictes. C'est fuyr de se retirer au grand trot; il n'y a plus d'obéissance ny de commandement, et ne tient qu'à l'ennemi d'avoir la victoire. Le general advisé doit supputer le temps, disant : Quand je tourneray

ils suivront au trot; je gagneray cet advantage avant qu'ils viennent à moy, puis j'auray moyen de m'en aller. Il ne s'y faut tromper: quand l'on juge de la difficulté à se retirer, il vaut mieux hasarder tout et se souvenir que dès l'heure que l'on tourne le courage diminue tellement aux hommes, qu'il est mal-aisé de les mener après tout à la charge. Si c'est pour entreprise, supputer l'heure que l'on advertira les troupes, celle qu'il faut pour porter l'alarme, le temps qu'il faut aux ennemis pour monster à cheval, le temps que l'on aura pour faire l'effect que l'on desire et pour se retirer; compter le temps des advertissements que peuvent porter les espions; savoir les passages, rivieres et montagnes; quel temps pour passer les lieux estroicts, et en prendre toujours d'avantage qu'il n'est necessaire. Si M. le connestable eust mieux recogneu le lieu où ils passoient trente de front, et que les inexperimentés avoient dit n'y en pouvoir passer que trois, et que, ne les croyant, il se fust mis en bataille sur le passage, chargeant les premiers passés, il eust peu attendre la nuict pour se retirer; mil chevaux eussent faict l'effect qu'il vouloit faire, et n'eust hasardé l'armée : les grands ambitieux veulent tout faire et sont jaloux de la reputation des autres.

Qui a le dernier pain et le dernier escu est victorieux; l'un est plus vray-semblable que l'autre : l'honneur, l'offence, l'affection, suportent le manquement d'argent et non de vivres. Le camp fortifié au pied d'une grande ville où s'assemblent deux rivieres, ne peut estre forcé au combat : de trois pointes de pays séparés de rivieres, l'un peut estre tousjours libre; l'armée seulement asseurée d'une riviere peut estre incommodée des plus puissans de cavalerie, faisant des forts et des ponts haut et bas de la riviere, pour rompre les vivres de tous costés. La grande multitude de soldats et de citoyens assemblés, proches et dans une ville, perdent et gastent beaucoup de vivres. Il y a deux remedes à l'armée affamée ou incommodée; l'un, d'entreprendre de nuict, sur la place de bataille de ses ennemis, là où la cavalerie logée au large ne se peut rendre si promptement, et qu'autant que pouvoir venir à l'alarme ils trouvassent leur infanterie defaicte et leur arti prise. Cecy est dit pour ceux qui au esté si indiscrets de loger trop proche le de leur armée, dont les membres de c rie (pour la commodité du logis) seroie parés. L'autre moyen est de descamper tamment, sans que les ennemis s'en ap çoivent, et se retirer à cinq ou six lieu une assiette plus forte et plus commode ennemis, oyant le bruit du deslogemen nuict, n'osent poursuivre, craignant les de leurs contraires. Le premier de moyens fut proposé et non exécuté à la p de Lagny par le duc de Parme contre H ry IV; et le second (retraicte de nuit) executé à Codebec. Des armées campée plaines, les plus forts de cavalerie incon dent les autres, allant souvent à la guerr costé que viennent les vivres, et ont de vantage de ne pouvoir estre si aisement fo à la bataille, leur estant indifferent de ren souvent leur camp, pourveu qu'ils cho sent des assietes telles, que, pour ver eux, les forts d'infanterie soient contrai de passer les plaines, avec ceste excep de telle vigilance, qu'icelles ne puissent e passées soudainement de nuict, sans alar et sans avoir moyen de les combattre.

Les camps fortifiés des anciens sont pra qués maintenant; les Espagnols y contraind les François. C'est beaucoup de se mettr estat de n'estre battu : le prejudice et d mage qui suit la perte des batailles fait chercher les moyens de les eviter, et ne hasarder qu'avec grandes arres de victoi L'eminence, l'eau, le bois, l'air, la terre cile à manier, se considerent aux assie un bois, une riviere en flanc, rend moin le travail de la closture du camp, qui se au commencement quand on est pressé chariots, et, s'il y a loisir, avec terre et cines en courtine, repliées ou flanquées petits destours et avancemens. Et pour de force et seurté, seroit necessaire de c struire des forts advancés à cent pas d closture du camp, qui se flanquassent les les autres, et la courtine du camp telle disposée, qu'elle defende ces forts du m de deux costés; ce qui se pourroit mieux ger par le portraict que par escrit. Les

aux, foibles d'infanterie ne servent
re; ils se peuvent gagner par les
ls ne sont un peu remparés et
ra necessaire d'observer des ys-
lon la commodité, faire que la
ise aller à la charge. Les camps
és par aucuns ne sont utiles,
chariots peuvent servir de ce
ent, qui est d'empescher la sur-
se des ennemis. Ny les bois,
portés par les Romains, ny mes-
riots ne servent maintenant que
loisir de lever un terrain à cause
rie, ou un petit rempart fasciné,
rer des canonnades; autrement,
des couleuvrines d'une closture
chariots, ils contraindroient ceux
ent enclos, ou de s'avancer pour
nbat, ou d'estre fort endomma-
ture de terre, moyennant qu'il y
de bois proche (seul moyen de
peut mettre en defence en vingt-
es.

ste, cest estonnement, estant les
forces en Italie, font penser que
de Savoye eust suivy sa victoire,
faire beaucoup de mal à Paris,
de le garder s'il l'eust pris,
ce contraire et une armée pleine
rée; il se respond que vingt
de nouvelle descente joints à
oy Philippe, eussent esté bastans
erver et sortir en campagne. Le
quatriesme, en l'an 1589, faillit
ndre Paris à coups de petards
de Sainct Germain, qui fut un
née : si par eau il eust donné
is, il l'emportoit. Il avoit ga-
bourgs, par l'imprudence du
ne, qui pensoit garder ceste
te avec peu de gens, où il fal-
hommes; sur son asseurance le
faulx-bourgs perdit le bien et la
oit commander de retirer le meil-
le, defendre les rues des faulx-
barricades tant qu'il se pourroit,
gager, à cause que les ennemis
derrière et le dessus des maisons.
la faute de M. du Maine d'avoir
le roy de Diepe à l'arrivée de
M. de Longueville, non le mienne, qui luy conseilloy trente fois de combattre l'un ou l'autre, pouvant dire que Paris estoit perdu pour la Ligue sans l'extreme diligence que moy, estant mareschal de camp, fis faire à l'armée de monsieur sieur du Maine, ayant fait en un jour dix lieues, chargé de grand nombre d'artillerie et de bagage, passé une grande riviere, refait le pont Sainct-Mamance sur la riviere de Somme, lors que Paris consultoit de sa reddition, nous y entrasmes à deux heures après minuit. Je conseilloy de prier Dieu, de repaistre et sortir dans les faulx-bourgs par toutes les portes sur l'armée du roy, fort empesché, par sa propre confession, veu le grand pays de faulx-bourgs qu'il gardoit. Les considerations de M. du Maine l'emporterent. Sur le midy, estant monté au clocher Sainct Victor avec luy, je m'offris, voyant leur armée estendue en tous leurs faulx-bourgs, de donner dans celuy de Sainct Marceau, divisant les forces de Sainct Germain et de Sainct Victor en deux, qu'eussions contrainct le roy de desloger en desordre s'il y fust demeuré : nos conseils estoient si froids, qu'encores que nous fussions plus forts que luy, non compris ceux de la ville, je ne scay si nous nous fussions laissés assieger. Sa Majesté, cognoissant le peril où il estoit, desloge dès la pointe du jour, laisse M. du Maine à Paris, apesanty et chargé de ses propres forces, qui luy demandoient de l'argent.

Si telle chose advient jamais à ceux qui commanderont à Paris, et que les faulx-bourgs soient en l'estat qu'ils sont, je leur conseille de les defendre par barricades, sans s'opiniastrer contre le canon, et aux roys de se mocquer de leurs predecesseurs constructeurs de ces grandes enceintes, qui requerroient cinquante mil hommes de garde. Il faudroit se restraindre à fortifier le faux-bourg Sainct Germain, et rompre les murailles de la ville qui sont entre deux, et ruiner les deux tiers de ces grandes rues des autres faux-bourgs, et fortifier en tenailles ce qui resteroit le plus près de la ville, et faire des pointes dont les angles approcheroient des murailles de la ville
pointes, quelque [illegible]

que l'on voudroit garder. Les roys ne la fortifieront jamais, n'y pouvant faire facilement des citadelles vallables; et cognoissant la legereté du peuple, ils veulent qu'elle demeure foible, l'ayant veu jà par trois fois angloise, bourguignonne et espagnolle; et quiconque la tiendra en sera tousjours bien empesché : mais si la division de l'estat advient, elle sera ruinée et fortifiée, si Dieu n'y met la main. La vraye force du royaume est celle qui tient la campagne : le plus grand advantage de tenir Paris est l'exemple que les autres villes prennent pour suivre le mesme party.

L'an 1557, les estrangers croyent que toute la noblesse de France est morte ou prise, tant en France qu'en Italie, et que le royaume est en proye. A ce bruit Paule-Ville, du comté de Ferrette, cousin du sieur de Tavannes (estant la maison de Tavannes, de laquelle estoit sa mère, extraicte des principaux dudict comté), entreprend en Bourgongne pour le roy Philippe, avec dix mil hommes. Il y treuve le sieur de Villefrancon, frère et lieutenant du sieur de Tavannes au gouvernement, avec tant d'ordre et prevoyance en la garde des places et rupture des intelligences, qu'il fut contrainct changer de dessein. Le sieur de Villefrancon, fortifiant par tout, abat l'eglise Sainct Nicolas, située au faux-bourg de Dijon, qui commandoit sur le rempart de la ville : en recompense et par pieté (contre l'utilité de sa maison, et pour le public), il donna la chapelle Sainct Nicolas dans la ville, qui avoit esté construicte et fondée par ceux de Saulx, qui maintenant est une eglise parochiale. La ville de Dijon, pour lors foible, fut fortifiée depuis de deux boulevarts, dont l'un se nomme encore aujourd'hui le boulevart de Saulx, par le sieur de Tavannes, à son retour d'Italie.

L'intelligence, le dessein de Paule-Ville rompu par le bon ordre mis en Bourgongne, il passe par le comté, assiege Bourg, où estoit le sieur de La Guiche, successeur du sieur comte de Morvel, qui avoit participé à la defaveur du cardinal de Tournon, oncle de sa femme. La Guiche en crainte, la ruyne de ceste armée est destinée au sieur de Tavannes, ramenant celle de M. de Guise d'Italie. Il s'approche au mois d'octobre 1557, fait lever le siege de Bourg avec plus d'appare de fuitte que de retraicte. En ce voyage talie il s'estoit fait une defaicte de quatre c chevaux, cinq cens hommes de pied, do eut l'honneur, joinct à celuy de ramener l mée en seurté, et à son arrivée en def une plus grande. Il fut victorieux de dix hommes de pied et douze cens chevaux s combattre : Paule-Ville n'en ramene trois mil au roy Philippe, et le reste s'es debandé.

Madame de Valentinois, voyant le conne table pris et blecé, panche du costé de ceu de Guise, attirée de son beau-fils d'Aum joinct au cardinal de Lorraine, dont le da phin en ce temps avoit espousé la niepc royne d'Escosse. Double faveur, de foll amours à madame de Valentinois, et d'an tié envers M. le Dauphin son fils, possede roy non accoustumé d'agir de soy-mesm et, en crainte du credit de M. de Guis quasi forcement luy accorde la lieutenanc generale. M. de Vendosme n'estant asse experimenté, M. de Nevers ayant esté par ticipant du desastre de Pavie, ils sont post posés en ceste charge de lieutenant à M. d Guise, laquelle il obtint au regret des parti sans de Montmorency. Le dixseptiesme septembre 1557, le roy Philippe bat et preud Han, surprend Noyons et Chauny, les fortifie; M. de Nevers Compiegne; le roy Philippe laisse ses places garnies : l'hyver les fait retirer.

La cognoissance des humeurs et inclinations des hommes est necessaire à ceux qui les veulent gouverner : l'amour des femmes, amitié des hommes, crainte d'infortune, espoir d'honneur, avarice, vengeance, volupté, ambition, envie, sont les passions des princes qu'il faut cognoistre, et eviter l'opinion qu'ils prenent que l'on est interessé aux conseils que l'on leur donne; se faire croire estre touché du particulier de ceux que l'on veut persuader, feindre quelquesfois que l'advis vient d'eux; les y laisser tomber d'eux mesmes s'il est possible avant que se descouvrir, ou les faire proposer par autre pour avoir plus de force à conclurre; et souvent s'opposer à ce qu'on voudroit qu'il fust resolu; interposer des personnes agreables; ne paroistre affection-

ts: les passions cogneues, l'on est jugé par-
l, et de tels conseils sont rejettés. Prendre
rde à la créance qu'aucuns envieux veulent
onner au prince, qu'il se dit par tout que
outes ses actions honnorables ne sont de luy,
t qu'il se laisse gouverner, ce qui leur faict
rejetter les conseils salutaires qui leur sont
proposés, mesmes par les amis auxquels ils
feignent ennemis, estant un mauvais office
ue l'on faict à ceux qui sont favorisés des
rinces, de leur dire qu'ils se laissent gou-
ner par un particulier.

La conscience et bon naturel doit faire agir
ur le public, non la recompense ou la re-
mmée qui s'en espere. Rien n'est plus in-
rat qu'un peuple; travailler pour tous, c'est
availler pour nul; le particulier n'en sçait
é ny n'en a souvenance, et leur semble
hose deue : se proposent follement que s'ils
stoient en charge ils feroient mieux; que l'on
ra assez recogneu d'avoir l'honneur de com-
nander, la recompense s'en doit esperer au
iel, et la satisfaction à nous-mesmes d'estre
ons patriotes, sans l'esperer du prince ny
u peuple.

Le roy Henry avoit des deniers, lesquels
uy avoient esté accordés par les estats as-
semblés à Paris; l'alarme, la bataille perdue,
font mander toutes les forces du dedans et du
ehors du royaume; toute la France y court.
M. de Nevers fortifie un camp près Compie-
gne, se met sur la defensive; M. de Guise ar-
rive avec la lieutenance generalle; l'armée
s'accroist de celle d'Italie, Suisses et lans-
quenets; ne pouvant en hiver assaillir la fron-
tiere, resout l'execution de l'entreprise de
Calais, premeditée par M. de Senarpont, que
M. le connestable a dit depuis estre de son
invention.

[*1558*] *Le sieur* de Tavannes est mandé
our avoir son advis. Il fit cacher ses armes
ans ses coffres; dit que c'est pour des tour-
ois. Par son conseil est feint d'envoyer M. de
ievers attaquer Luxembourg, proche duquel
l devoit renvoyer ses forces à M. de Guise,
ui, faisant semblant de visiter les places de
icardie, marche à Calais, prend le fort de
euilly, empeschant la venue de terre, et ce-
y de Richeban, qui gardoit celle de mer;
ontre de vouloir battre la porte de la mer,
canonne le chasteau, de qui, pour estre creux,
la bresche fut incontinent raisonnable : le faux-
bourg de l'eau gagné, le chasteau est em-
porté d'assaut. M. d'Aumalle et le sieur de
Tavannes y demeurent pour le garder la nuict,
et en vain furent assaillis diverses fois des
Anglois pensant regagner leur perte; dequoy
desesperés, ils capitulent avec le sieur de
Tavannes, mareschal de camp, qui fut or-
donné de M. de Guise pour entrer dans la
ville.

Il choisit douze gentils-hommes des meil-
leures maisons de France, l'un desquels estoit
le sieur de Mortemart, qui avoit bien fait en
ce siege, et espousa depuis la fille aisnée du-
dict sieur de Tavannes. Entrant dans la ville,
tous les Anglois avec grands hurlemens quit-
terent leurs armes; le sieur de Tavannes
avec ses douze gentils-hommes, sans confusion,
donna si bon ordre, que la capitulation fut
observée. Son butin fut en livres grecs, he-
breux et latins, qu'il donna à son frere de
Villefrancon, amateur des lettres. Calais pris
en janvier 1558, en sept jours par M. de
Guise, Guines fut pris deux jours après : le
millort Grée rendit le vieil chasteau sa vie
sauve; ensuitte fut la conqueste de la terre
d'Oye, à la consolation des pertes passées de
la France. M. de Guise, sçachant le sieur de
Tavannes avoir le mieux faict en ceste con-
queste, luy donna le millort Grée pour pri-
sonnier, qu'il envoya à Dijon, et en tira dix
mil escus, avec lequel il escrivit à sa femme
que renard endormy n'a la gorge emplumée.

Deux forts gardoient Calais, un en mer et
l'autre en terre; c'a été bien advisé les rui-
ner tous deux, pour fortifier la ville; leur
prise espouvante et sert de blocus. Du costé
de la mer y a un petit faux-bourg contre le-
quel a esté faict de mauvais bastions : c'est
l'endroit le plus foible, les Espagnols l'ont
pris par là. Les chefs sont blasmables, qui
ne remedient aux villes qu'ils prennent, aux
intelligences, trahisons, vivres, fortifications
qu'ils donnent; remarquer pour les reprendre
s'ils les perdoient : aucuns ont fait des voutes
souterraines et trous secrets pour cet effect.
Ceste ville fut prise des Anglois en l'an 1347,
après que Jean de Vienne, admiral de France,
bisayeul de madame de Tavannes, l'eut gar-

dée un an, et ce avec d'autant plus d'honneur, que M. de Guise en chassa les Anglois en huict jours, et le sieur de Rosne et le comte de Fointe en quinze les François.

Les entreprises sans ou par intelligences, par escalades ou surprises de portes, sont fautives; les intelligences sont les plus certaines : une femme, un bruict, une inconsideration de soldats, arrivée d'une heure trop tost ou trop tard, l'espouvante, la crainte, rompt le dessein. Celles qui sont faictes comme celle de Calais, avec premeditation et preparatifs, arrivant à l'improviste avec une armée et artillerie, sont les plus seures. Faut observer le nombre d'hommes, foiblesses des flancs, terrains, murailles, la quantité de coups de canons necessaires, porter des gabions pour faire approches, ou avoir recogneu des lieux pour planter l'artillerie à couvert, gagnant le temps de faire des tranchées; supputer le moyen de secours, de vivres, laissant peu ou rien à la fortune. Il n'y a assez de supplice pour punir un presomptueux ingenieur ou capitaine se faisant fort de ce qu'il ne peut executer, ny assez de recompense pour donner à un sage experimenté chef qui dit : Asseurement nous arriverons à telle heure; à telle l'artillerie sera en batterie; nous tirerons tant de coups de canons pour les flancs, tant pour la bresche, qui sera faicte à telle heure; il n'y a que tant de gens, il en peut estre tué tant; le fossé de facile descente, sans casemates, ou s'il y en a, nous les couvrirons de ruines; l'assaut se soutiendra tant de temps, sera rafraischy, et l'emporterons dans une telle heure. Il n'y a rien impossible à la grande experience : aucuns se sont veus proches des ennemis plus forts qu'eux, qui ont deviné : Nous battrons et prendrons la ville; à telle heure l'ennemy sera adverty de ses espions; à telle le dernier de nos rangs sera dedans, et tournerons pour faire teste aux premiers du secours des ennemis.

Le secret qui est dict perd son nom : c'est peu de sens de dire ce qui apporte la mort ou l'honneur. Brutus faict foy qu'il ne faut dire son secret aux femmes. Portie ne pouvant supporter le grand dessein de son mary l'embarrasse sur le poinct de l'execution contre Cesar. Il y a de la prudentaire, et non moins à empescher de ce qu'on veut faire. Pour couvrir le vr semer le faux : l'esprit des soldats, resté à quelque créance, soupçonne, ve, espie, et descouvre par presomp verité. Les amis, les serviteurs, les f regardent, cognoissent le naturel, tions, observent toutes actions, tacit pensées, soing, tristesse, mots entre d'aucuns, les discours longs, les com mens faicts; entretiennent les valets qui arrivent; considerent la saison, ce peut et devroit faire, quelles gens p leur general ou maistre, secrettemen heure indue : deux ou trois curieux tant toutes les actions sur le tapis; il aisé à deviner la verité; ce qu'advena que le chef le leur ait dict, soit par tentement de n'avoir esté advertis, o croyent n'offencer, ne se sentent ob taire un secret qui ne leur a esté co qu'ils ont appris par finesse, le divulg accroissent, et plus le chef use d'a grossiers pour se couvrir, plus il s couvre.

Observations qui sont necessaires au assiegées à l'impourveu. Ils doivent r des flancs cachés qui ne paroissent qt saut, à ce qu'estant cogneus, ils se levés. Toute la couronne de la contr du fossé ne peut estre occupée; il es d'en tenir tant qu'il se pourra, par pointes ou corps de garde, afin qu'e daines entreprises les assiegés puisse quer la bresche du dedans du fossé, ne peuvent estre chassés que la contr ne soit toute gagnée. Toutes bresch sent deux pointes où il se faut loger terrain pour flanquer icelle; s'il ma parapet, en faut faire de bonne heur gir le terrain au dedans de la ville pa et doubles triangles que j'ay invent soudainement plateformer; faire pl petites espaules de la hauteur de six pour empescher d'estre veu en courti muraille faict angle. Faut eslire ce soustiennent l'assaut, separer les q aux moins aguerris et plus fideles, disp gros de rafraischissement; donner l

r aporter les munitions, pour retirer les
sés, pour les feux d'artifices et poudres.
assaillans sont en doute aux moindres
oussemens, de quoy les assiegés encoura-
gent leurs inexperimentés; l'advantage est
x assiegés; les pièces, mortiers, grenades,
à feu, huiles, chausse-trapes, des poutres
des roues couvertes de canons, d'arque-
es, font pour eux. Les puissans assaillans,
ant tant de danger, se contentent de
r au pied ou dessus la bresche; contrai-
nt leurs ennemis de sortir pour les deslo-
, ou ils rendent le logis si fort qu'il n'y a
de remede. Si les assaillans sont repous-
de la bresche sans y estre logés, et que
assiegés ayent soutenu l'assaut, ils ne doi-
t parler de capituler, d'autant que sou-
t les ennemis proposent de lever le siege
mesme temps que les assiegés parlent de
rendre.

En l'année 1589, par le commandement de
. du Maine, j'investis Pontoise; je defis à
pointe du jour deux enseignes de lansque-
ts dans leurs faux-bourgs. M. du Maine et
rmée, attaché aux plaisirs de Paris, me
isse cinq jours avec six cens arquebusiers
gés dans les portes de Pontoise, la riviere
l'Oyse entre Paris et moy. MM. de Longue-
ille et de La Noue, avec cinq cens chevaux,
ulent couper la chaussée de Beaumont, et
mpescher M. du Maine de venir passer
Oyse pour me secourir: ils en sont divertis
our avoir tenté de prendre nos bagages, qui
resisterent contre eux à l'ayde de cent ar-
quebusiers qui les gardoient en un bourg moi-
tié fermé, et pour s'estre presentés pensant
nous estonner: ayant pour ennemy la ville et
eux, nous, comme un gaufre entre deux fers,
ismes de necessité vertu; la valeur, la bonne
ine nous sauva, et fit que ceux de devant
ville, qui estoient plus forts que nous,
rec l'assistance de toutes ces grandes trou-
s de cavalerie desdicts sieurs de Longue-
ille et de La Noue, ne nous peurent forcer,
nos ennemis se retirerent confus: le peril
nué, M. du Maine arriva, battit et prit
ontoise.

Les entreprises nocturnes, bien premedi-
es, souvent réussissent; ceux qui assaillent
rtent la terreur et la mort en leurs mains.
Je defis une compagnie de chevaux legers, à la teste de l'armée du roy, en Normandie; une autre fois j'emportay les enseignes du regiment de Sainct Jean près Gournay, et mis en pieces la garnison de Dieppe, à deux lieues de leur ville; je fis retirer M. de Montpensier six grandes lieues, de Rugles à Evreux: toutes ces quatre executions se firent à la faveur de la nuict.

Ce n'est pas avoir gagné une ville, si elle ne reçoit des soldats plus forts que les habitans. En l'année 1588 je contrains Vezelet de se mettre de la Ligue, les ayans tenus assiegés deux jours avec cent chevaux seulement; et après avoir gagné quelques-uns par crainte, autres par argent, et les avoir fait jurer, ils demeurerent bien dans le party, mais ils choisirent un autre gouverneur que moy, qui estois contrainct demeurer aux armées, et les ostages qu'ils m'avoient donnés se sauverent et abandonnerent le party quand il leur pleust.

Aux extremes malheurs il faut d'extremes remedes: pour avoir trop avancé un canon à Meulan, les ennemis s'en saisirent; j'y cours; j'hasarde tout à la faveur de la fumée d'un autre que je fis tirer; je regagne la piece perdue avant qu'elle fust enclouée ny rompue; il ne faut estimer sa vie quand l'honneur est en proye.

En avril 1558, les nopces du roy dauphin se firent avec Marie Stuard, fille de Jaques Stuard, roy d'Escosse, et de Marie de Lorraine, sœur de M. de Guise, qui avoit esté en premieres nopces mariée à M. de Longueville; qui fut un coup advantageux pour ceux de Lorraine, secondé d'un autre, qui fut l'accusation de l'admiral de Coligny d'estre huguenot, par un nommé Braville, Espagnol, en un pourparler de paix avec le roy d'Espagne. Le roy hayt les huguenots, plus pour son estat que pour la religion, en crainte que les estrangers s'aydassent de ses subjects contre luy, ainsi que s'estoient aydés les princes lutheriens d'Allemagne, subjects de l'empereur, contre luy-mesme. Nonobstant l'amitié du connestable, le roy ne laissa d'envoyer le sieur d'Andelot prisonnier au chasteau de Melun, pour avoir esté recogneu heretique, sur des ques-

tions de la religion que Sa Majesté luy fit par l'advis de M. le cardinal de Lorraine.

Soit que M. de Coligny fust abusé, ou qu'il y eust commencement de dessein de revolte, à l'exemple des princes d'Allemagne, au printemps 1558 M. de Guise ne perdit temps : M. le connestable et ses nepveux prisonniers, ses contraires descheus de credit et reputation, ils desseignent deux armées, l'une pour assiéger Thionville, l'autre, sous le mareschal de Termes, à la frontiere de Flandre, pour divertir, et qui devoient se r'assembler à Luxembourg; ils envoyent les sieurs de Tavannes et de Bourdillon, suivis de M. de Nevers et de luy, investir Thionville. L'armée separée en deux; M. de Nevers commandant d'un costé de la ville, M. de Guise de l'autre, les tranchées faictes, et quelques batteries commencées, respondues de canonnades de la ville, dont l'une tua le mareschal de Strosse; le sieur de Montluc, colonnel des gens de pied, en la place du sieur d'Andelot prisonnier, gagne la contrescarpe et les casemates. Ceste ville non fortifiée de boulevarts, les casemates perdeues facilitent le logis dans une grosse tour non flanquée : les ennemis estonnés demandent capitulation. Les sieurs de Tavannes et de Bourdillon la font par le commandement de M. de Guise, qui escrivit au roy que trois hommes avoient causé la prise de la ville, les sieurs de Tavannes, de Montluc et luy. Arlan fut pris après, et le dessein d'assieger Luxembourg retardé par la mutinerie de l'armée de M. de Guise, et grande garnison de ladicte ville, joinct à l'advis de la défaicte du mareschal de Termes, advenue en juillet 1558, lequel se devoit venir joindre à M. de Guise avec une nouvelle armée que dressoit M. d'Aumale, qui avait ésté fait general par la faveur de madame de Valentinois, de laquelle il estoit beau-fils.

Le sieur de Termes prend Bergues et Donkerques, puis se retire devant le comte d'Aiguemont, avec trois incommodités, maladie, butin et desir de retraicte; son advant-garde soustint les charges; renverse les premiers du comte d'Aiguement, lequel avec son gros (n'ayant combattu) vainquit les victorieux, qui fuyant portent l'espouvante à la bataille conduicte par le sieur de Termes; la desordonnent, et furent defaicts entieremen Blanchetaque, en voulant passer l'ea grande et dangeureuse est que les trou branlées voyent leur retraicte passant viere, ou se jettant dans une place p mettre en seurté; lors est-il mal-aisé retenir ou commander.

Ce malheur fit retourner M. de Gui che du roy, qui assemble ses forces po sister à celles du roy d'Espagne, qui e sur pied en incertitude de leurs dessei fils de Jean Frederic, duc de Saxe, en c de la maison d'Austriche, se souven plaisirs receus du roy, avoient amen grandes forces d'Allemands. Sa Majes une revenue où M. de Guise eut besoin du de Tavannes pour mettre ceste grande a en bataille; il la met en bon ordre sel temps-là, la rangea en croissant, les forts au milieu; les arquebusiers à chev commandoit le sieur de Ventoux, sous de chevaux legers; aux pointes, les g d'armes, fantassins, reistres et lansquen si entremeslés, qu'une nation seule ne po prendre resolution dangereuse de revo estoient disposés quatre cornetes de reis et puis autant de gens-d'armes françois, regiment de lansquenets, et auprès un r ment d'arquebusiers françois, le tout en bon ordre. Au mois d'aoust les Anglois nombre de cinq mil, descendent et pillen Conquest en Bretagne : trente mil de la p lace les chassent et font r'embarquer. vingt-uniesme septembre 1558, mou l'empereur Charles-Quint, au monast Sainct-Justin, deux ans après avoir quitt monde : il vesquit cinquante-sept ans h mois, impera trente-huict, regna quara quatre.

Il est heureux qui peut souffrir la mort p la vraye religion, qui est une rare liber de Nostre Seigneur; qui le renie devant hommes, il le renie devant Dieu son pere. chrestiens sont obligés, à la premiere inqu tion, de faire libre confession de leur foy, s crainte des tourmens; les catholiques d' gleterre faillent quand ils vont aux presc des heretiques; c'est craindre les hommes que Dieu, et aymer son profit plus que salut.

L'artifice des generaux d'armées les garde tous perils, excepté des canonnades, auxquelles ils sont subjects comme les soldats : la prevoyance y aporte quelquefois remede; ayant le feu dans l'amorce, il y a temps pour se parer d'un gabion ou d'une muraille; aucune fois en se remuant l'on cherche le coup que l'on eust evité, si ce n'est qu'ayant regardé la canonnerie, l'on se jette du costé que la piece ne peut estre tournée. Le roy Henry IV avoit une très-grande cognoissance pour à eviter ce peril; ce qui advient pour avoir doué de la vue et jugement, qui l'accompagnoient tellement, que souvent il se mocquoit de ceux qui le vouloient retirer du danger qu'il cognoissoit n'estre point. Les François se mocquent de ceux qui baissent la teste, les Espagnols n'en font difficulté, les Suisses se couchent : je croy le liberal arbitre, qu'il est en nous d'eviter nostre mort. Les Espagnols, courbés en devant, se racourcissent d'un pied; autant vaut d'en avoir par la teste et par le ventre ensemble, que seulement d'en avoir à la teste; les Suisses couchés évitent les coups qui raclent la campagne. Les François se mocquent mal à propos de ceux qui se baissent; eviter la mort sans s'enfuir, c'est prudence.

Plus la cavalerie passe proche des villes, moins l'artillerie (qui ne peut plonger commodement) l'endommage; l'artillerie braquée proche coustumierement fait haut. Les cavaliers qui sont contraincts de faire halte à la portée du canon, à chaque volée qui leur a esté tirée se doivent remuer et changer de place. Le canonnier fait haut, bas, puis donne dans ceux qui ne changent point de lieu. Il est malaisé d'offenser ceux qui marchent, pour ne pouvoir tourner si promptement les affuts, si ce n'est que l'artillerie soit braquée en un chemin marqué par les canonniers, qui y mettent le feu quand la cavalerie y arrive. Les soldats qui sont forcés de demeurer en une mesme place ne doivent s'esparpiller ny remuer, quelques coups qui donnent parmy eux; autrement le canonnier juge avoir donné dedans eux et continue. Le bon canonnier doit cognoistre sa balle, sa poudre et sa piece par experience et espreuve : par fois il se contrainct de braquer à quatre pas du lieu où il veut donner, selon que sa piece est gauche, sa poudre foible ou forte; la poussiere des balles, les chercheurs d'icelles, donnent jugement aux ennemis.

Nul art n'a souffert tant de changemens que le militaire : les preceptes et les livres de trente en trente ans sont peu utiles; non seulement les armes ont changé, mais les ordres. Au camp d'Amyens, les generaux n'avoient soin que de placer les regimens d'infanterie et de cavalerie près l'un de l'autre, et diviser leurs armées en bataille, avant-garde et arriere-garde. En lieu d'arriere-garde, maintenant se fait un escadron de reserve, qui ne combat que le dernier, et quand tout est desesperé. L'infanterie ne sert de guieres, si on ne la fait tirer et combattre devant que l'on puisse aborder les gens-d'armes, sinon après les charges, pour se r'allier derriere les picques. La force consiste en cavalerie : la meilleure chasse l'autre, l'infanterie reste en proye; la cavalerie victorieuse peut chasser les vaincus autour des bataillons des gens de pied. Les François avoient l'advantage en la gendarmerie, composée de noblesse aguerrie, par ordonnance et entretenement, et néantmoins estoient inferieurs en ordre de combat et aux armes, combattans en haye avec des lances contre les escadrons massifs des reistres pistoliers. Les François, ayant pris cest ordre, ont regagné cet advantage d'autant que la cavalerie françoise est meilleure que l'espagnolle et allemande.

Il semble que les deux roys ayent choisi de mettre leurs principales forces, l'un en la cavalerie, qui est le roy de France, à la forme des Parthes, et le roy d'Espagne aux gens de pied, ainsi que les légions romaines; ils doivent estre differens aux ordres de la bataille, l'un pour faire combattre sa cavalerie à son advantage, et l'autre ses gens de pied. Le duc de Parme fit réussir son dessein de la levée du siege de Paris. Après que le roy Henry IV eut gagné la bataille d'Ivry, la prosperité le rendit maistre de la campagne : il assiegea Paris durant huict mois, le reduit en extreme necessité; siege remarquable à l'honneur de l'aguerriment. Sa Majesté n'avoit que quinze mil soldats separés en divers faux-bourgs, et tenoit soixante mil habitans assiegés, qui estoient

quatre contre un, lesquels n'osoient sortir. Après réiteré commandement du roy Philippe d'Espagne au duc de Parme, qui ne vouloit laisser la Flandre, craignant qu'on lui donnast un successeur, il arrive à Meaux; et après plusieurs considerations nous partismes pour lever le siege de Paris. Il ne se voulut mesler avec les forces qu'avoit M. du Maine, que je mis en ordre, servant d'avant-garde; luy marche après en forme de bataille : toute son esperance estoit aux vieux regimens espagnols, lansquenets et vallons, desquels il fit trois grands corps, les meslant chacun de trois nations, pour eviter les mutineries et faciliter les commandemens. Entre ces bataillons il observe trois espaces estroictes; met douze cens chevaux derriere les bataillons des gens de pied, flanqués de chariots; à la teste, huict cens chevaux italiens et espagnols en douze troupes, separés en forme de croix, esperant qu'il chargeroit les escadrons du roy par flanc, par teste et par derriere, et que s'ils s'esbranloient de ces petites charges (comme tous escadrons en ayant soustenu une ou deux se rompent), il croyoit les emporter avec la quatriesme; et s'il n'avoit du meilleur, esperoit retirer sa cavalerie, par ces espaces observées entre les bataillons, à la faveur de la mousqueterie; iceux rejoints avec les douze cens chevaux qui estoient derriere, et selon le desordre qu'auroit mis la mousqueterie dans les poursuivans, qui n'auroient peu enfoncer les piquiers, retourner avec la cavalerie à la charge. Neantmoins, craignant qu'il n'y eust de la confusion, et que les lanciers ne rompissent les gens de pied en se retirant, il changea cest ordre à Lagny, mettant toute la cavalerie derriere.

Nous marchasmes vers Paris; le roy leva le siege vingt cinq lieues au devant de nous, les deux armées prestes de donner la bataille, et ayant laissé Lagny, petite ville tenue par le roy de l'autre costé de la Marne : les deux armées en crainte l'une de l'autre, ne desirant la bataille; celle qui y fust allée resolue eust eu l'avantage. Le dessein du prince de Parme estant de prendre Lagny pour avoir des vivres, et ne combattre point, sçachant que les François se faschoient du siege, prit une assiete entre un bois et une riviere, sa cavalerie derriere, et son infanterie devant en grands bataillons, ne laissant que deux chevaux à leur teste. Le premier jour le pouvoit combattre, le lendemain il lui fust impossible, ayant le duc de Parme, en heures, retranché le front de son armée terre et fascines, qui la couvroit de la hau d'un homme. Les armées, l'une devant l's dix jours, furent si incommodées de viv qu'avec le long siege le roy ne peut maintenir la noblesse qui l'abandonna.

Le duc de Parme ent l'honneur et le pr de son entreprise, de tant plus à estimer, les mesmes incommodités de vivres avo fait proposer en son conseil d'aller assie Compiegne pour divertir le siege de P Luy, opiniastrant au contraire, propose p tost (les armées estant à demie lieue l'un l'autre) de partir à minuict, defaire les S ses du roy, gagner son canon et prendre place de bataille devant que la cavalerie Sa Majesté, qui estoit logée à trois lieues là, y peust arriver. J'escris cecy pour f voir l'ordre que doivent tenir les *plus fo* d'infanterie, qui doivent couvrir leur cava rie, se flanquer de chariots, de bonnes p ques en teste defendues avec les manches mousquets, combattant la cavalerie foible boutades, selon l'occurrence, en faveur defaveur du combat, par sorties et retrai de ce camp fermé de chariots, et s'en retir par les ouvertures qui leur auroient esté la sées; qu'il y eust des escadrons de cavale qui chargeassent en flanc ceux qui les pou suivroient, aidés de la mousqueterie, et qu prinssent garde de se retirer à propos; aut ment, si la peur leur perdoit le jugement, danger d'endommager les leurs en se retira Il faudroit laisser faire les charges aux en mis dans les picques, et après qu'ils auroi receu les salves de mousquets, s'ils plioi ou branloient, que la cavalerie qui seroit bataille derriere l'infanterie sortist en temps lieu pour les emporter. Ceux qui sont p forts de cavalerie se doivent mettre en autre ordre. Les escadrons de cavalerie deux cens cinquante chevaux mis en ordre trente par rang, flanqués d'arquebusier pied, lesquels, se fiant en la bonté de la valerie, tirent asseurement, non de telle

e s'ils estoient couverts de pic-
aye ou de muraille, se conside-
i leur cavalerie ne fait son devoir.
: à cavalerie, celle qui a le plus
porte; les victorieux d'un esca-
faicts par un autre qui les charge
i forts de cavalerie sont meilleurs
rir, les forts des gens de pied
ur conserver.
ntes maritimes sont dangereuses;
prendre port à deux cœurs pour
t pais; brusler ou r'envoyer les
t le mieux; se resoudre à la mort
ire. Les forteresses et ports as-
ne les Anglois avoient en France
t necessaires, ou avoir une grande
: gens aguerris, et plus que ceux
nt conquerir le païs.
nes sont plus sages en adversité
erité : la cour est une tourmente,
e guerre; les nochers, les guer-
ent le conseil des experimentés.
, sans abord, sans oreilles, se pre-
s les vanités; il les faut sauver pour
stat, puis qu'ils ont occupé l'esprit
i n'agit de soy-mesme, ains comme
s roys sous les maires du palais :
de malheurs, de guerres civiles et
l'estat, deniant à Dieu la recognois-
graces concedées par le choix de
a atterré l'estranger, qui preferoit
vation au salut de l'estat; et au lieu
ceste genereuse action, la justice
, les larcins continués, les imposts
s, le party du rachapt du domaine
ent, charges, estats vendus, aug-
t usurpedés sans discretion. Epami-
e son frere qui se vouloit establir
Thebes; il luy fut dit : « Si tu fais
auras tué le tyran; si mal, tu auras
frere. » Le mareschal d'Ancre dis-
finances, advançoit ses amis, se
es gouvernemens, suscite guerre
nservation. Luynes, au semblable,
ire qui luy restoit en la paix, puis
erre plus injuste est suscitée par
: en la commune faute, de n'estre
n ou tout mauvais.
semblée des notables l'on eust aussi
à la reformation de l'estat que l'ex-
clusion des princes et grands du conseil (seul sujet de cette convocation), c'estoit la bonne voye; et pour prendre la contraire, en laquelle ils se sont glissés, une arrivée, la retention de la royne et du duc d'Espernon, quoy qu'injuste, estoit l'autre chemin. Au contraire ils sont demeurés entre deux resolutions fluctuantes, pour avoir esté leurs deportemens trop estranges depuis le commencement de leur domination. Enfin ils sont esclatés et se sont jettés dans le gouvernement extraordinaire, maintenus par les armes depuis le partement de la royne. La cognoissance qu'ils ont de combien il est perilleux de faire la guerre à Sa Majesté et tenir le premier prince du sang prisonnier, les fait conclurre à la paix, guerre pour eux. Le duc de Guise et prince d'Orange assassinés au milieu de leurs armes, et les mignons tués par les Parisiens dans les chambres des roys, leur servent d'exemple. Les grands de l'estat ne souffriront le gouvernement estre entre leurs mains s'ils ne font mieux, cognoissans la puissance d'agir jusques à maintenant defectueuse au roy, et les deux partis offencés en guerre ou en paix, dangereux qu'ils ne se joignent à leur ruyne; et semblera à tous que la liberté consiste à la paix, ainsi qu'elle estoit au mareschal d'Ancre : mort qui a offencé la royne, joinct à la perte du gouvernement et de sa liberté, danger de son honneur; à quoy il n'y a qu'un seul remede, qui est de bien faire et assembler les Estats-generaux, ou faire ce qu'ils feroient estant assemblés. Vray est-il que depuis, un peu mieux conseillés, ils ont fait la paix et l'entrevcue du roy et de la royne conditionnellement en tel artifice, que le soupçon nourry entre eux, plus angmenté que diminué, ne les garentit; entreveue de Leurs Majestés, non premiere qu'ils n'ayent commencé fort advant à s'establir ès gouvernemens, places et charges : et pour perfection de leur conduitte, ils ont mis M. le prince en liberté, lequel en ceste obligation a parachevé leur establissement; liberté tellement conditionnée, qu'elle ne les a empeschés d'avoir ce qu'ils desiroient, au contraire les y a maintenus [illegible] du tout.

[illegible]ire, qui est le resta-
[illegible]ois de la France,

reglement de la justice et descharge du peuple, au soulagement duquel ils seront fort empeschés, estant les finances entierement espuisées par la guerre et grande recompense des gouvernemens et places qu'ils ont achetées : pareillement que, faisant ce reglement, ils craindront de prejudicier à l'autorité royale et d'offencer les grands de l'estat; ce qui ne seroit considerable si la prudence dominoit en eux, guidés par la crainte de Dieu, qui les osteroit de beaucoup de perils : et par ce qui est advenu depuis a paru que ceste premiere veue n'estoit qu'un replastrement, et néantmoins jusques à maintenant tout est tourné à leur grandeur et puissance entiere.

Les grandes armées se rangent en croissant, pour enclorre les moindres et les charger avec leurs poinctes par flanc : et si lesdictes poinctes sont premierement attaquées, le milieu s'advance, pour les soustenir et donner par flanc à ceux qui les chargent. Les batailles de front ayant l'infanterie avancée en telle forme que la cavalerie ne se puisse attaquer que l'infanterie ne soit en route, est un ordre utile aux armées fortes d'infanterie; d'autant que, comme j'ay dit cy-dessus, si la cavalerie ennemie mal conduitte charge imprudemment dans les picquiers et mousquetaires, la cavalerie ennemie contraire (nonobstant qu'elle soit foible) en a bon marché après.

Charle-Quint se peut comparer aux anciens empereurs : il estoit genereux, prudent, patient, secret, capitaine negociant par soy, et néantmoins trop vindicatif, préposant sa passion à son utilité, qui à contre-temps le portoit en France et en Afrique. Son honneur est qu'il a apaisé les seditions d'Espagne, prit le roy de France, subjugua l'Italie, prit Rome et le pape, defit les forces d'Allemagne, prit le duc de Saxe et le landgrave, chassa le Turc de Vienne, saccagea Tunes en Afrique, receut les roys refugiés, gagna le Peru et plus de païs aux Indes que l'Espagne ne contient, defit Pizarre revolté au Peru, subjugua le duc de Claives, rangea les Flamands seditieux, fut receu en triomphe de ses ennemis, passant amiablement en France, où il entra trois fois en armes, et la derniere en sortit avec paix honorable. Il a commandé à l'Espague, en Italie, en Allemagne, Flandres, à terre, Hongrie, Boësme, en Afrique, et aux Indes en mesmes temps; sa volte de Moris, qui fut aydé des Fra ruynoit les heretiques. Ny Alexandr Romains n'ont combattu deux grand sances en mesme temps; luy res François et aux Turcs. Ce qui luy en sa monarchie entiere fut les grands ca qui vivoient de son temps, le roy Fr Soliman, MM. de Guise et de Montm Moris, Barberousse et le landgrave de Brandbourg, qui n'ont peu emp qu'il n'ait vaincu à diverses fois leurs l'une après l'autre.

Le jour sainct Mathias estoit heureux pereur, auquel il nasquit; fut esleu ronné empereur, gagna la bataille de prit Afrique et mourut : mort approuv plus grand heur que les hommes puissent puisque chrestien elle luy advint en n jour de ses prosperités. Le roy Henr gagna la bataille de Montcontour, fut roy de Pologne et luy escheut la couronn France en mesme jour. Les sainctes Escritu les Grecs, les Romains marquoient les heureux jours et ne permettoient de con tre durant iceux. Aucuns s'en sont mocq et par nouveaux bon-heurs ont rendu les j malheureux : pour rendre le jour heur faut estre bien avec Dieu et que les entrep soient justes, bien premeditées, secrette conduittes par prudence.

En septembre 1558, les roys approch leurs armées à six lieues l'une de l'autre Amiens et Dourlans, sur la riviere d'Or les mareschaux de camp (l'un desquels e le sieur de Tavannes), visitant les moyen s'approcher, les jugent incommodes; sans vres faire six lieues et donner la bataille, toit dangereux; camper en mauvais logis jour devant que la donner, incommodé d' mauvaise nuict, pour assaillir les ennemis leur assiete, n'estoit appreuvé : ny l'un l'autre ne voulant ceste incommodité, tem risent; cependant il se fait plusieurs pet entreprises; le vidasme fault Sainct Om Les deux armées estoient fortes d'estrange les François aguerris tenoient quantité villes en Piedmont et Italie, r'encouragés

s de Calais et Thionville, esperans aux
emens d'Italie et d'Allemagne : celle de
ppe, triomphant de deux batailles, de
t Quentin et de Gravelines, enrichie de
nniers de qualité, ses soldats en grande
rance par les victoires passées, tous deux
ant la paix, l'un pour tirer les prisonniers
ver des pertes passées, et l'autre pour
té. Nul ne veut commencer le pour-
: la douairiere de Lorraine rompt le
, la paix se traicte à l'abbaye de Cer-
r plusieurs deputés. Les principaux
le connestable et dom Ri Gaume de
, favoris de leur maistre, qui se sepa-
sans effect.

y avoit deux grandes faveurs en France,
se et de Montmonrency, s'aydant egale-
de madame de Valentinois, pour l'al-
e de MM. d'Aumalle et d'Amville, maris
s deux filles : l'amitié et l'amour avan-
nt le connestable ; l'alliance du dauphin,
ence du cardinal de Lorraine, les prises
Calais, Thionville, perte de la bataille
ict Quentin, faisoient pour ceux de Guise :
cessation de la rupture de la paix, le voyage
Italie infructueux, inclination du roy, com-
gnon de la table et du lict avec le connes-
ble, supplante la faveur de ceux de Guise,
concluent la paix secrettement, durant le
yage qu'artificiellement le connestable fit
re au cardinal de Lorraine vers le roy
ilippe, pendant lequel ledict connestable
riva vers le roy, ayant eu congé de venir
r sa foy, là où il fut receu en incroyable
veur; et au second pourparler fait à Calais,
connestable est mis à rançon, à ce qu'il
ust voie deliberative à la paix premeditée et
conclue entre luy et le roy Philippe.

[1559] M. le connestable fait pour M. de
voye, *duquel il* a l'alliance ; luy remet son
ys; ce qu'il recogneut en sa postérité, par le
cours donné au sieur d'Amville, depuis faict
nestable par le roy Henry IV. Les armées
congedient, il ne va ny force ny argent en
dmont. Le duc de Selces prend trois ou
utre villes; M. de Brissac croyoit se pouvoir
intenir par ses merites, sans despendre ny
l'une ny de l'autre faveur ; avoit parlé trop
rement; conseille au roy de ne croire ses
ris de Montmorency ny de Guise, et agir
de soy-mesme : faute en sa conduicte, qui n'estoit pardonnable à un si habile homme qu'il estoit, cognoissant le défaut de Sa Majesté, incapable de recevoir ce bon conseil : M. le connestable l'en fait ressentir. Le manquement de Piedmont rend la paix plus avantageuse pour les Espagnols, qui regagnèrent deux cens villes, sous couverture des mariages de dom Charles, fils du roy Philippe, et Elizabeth, fille du roy Henry, et du duc de Savoye avec madame Marguerite, sœur de Sa Majesté.

Ceste paix, toute de Montmorency, fut dommageable à la France et advantageuse à l'Espagne. M. de Guise, descheu de sa lieutenance generale, demandant l'estat de grand maistre, disant M. le connestable ne pouvoir tenir deux estats, reçoit des paroles en lieu d'effects, cognoist que seroit perdre temps de s'opposer à la paix. Le sieur de Tavannes et autres capitaines en parlent plus librement; les rebuts du roy et craintes de l'inimitié des prisonniers mis en liberté leur ferment la bouche. La mort de Marie d'Angleterre en novembre, suivie de celle du cardinal Paule, de la maison d'Iorque, ruine la religion catholique en Angleterre, par la succession d'Elizabeth, fille de Anne de Boulen, lutherienne, de prisonniere faite royne : cet accident facilita la paix. Le roy Philippe, veuf, ne demande plus Calais, veut Elizabeth de France pour luy, non pour Charles son fils, lequel fils offensé dit et fit depuis ce qui luy causa la mort. Le roy Henry donne sa seconde fille au duc de Lorraine, et luy rend son païs; tant furent les mariages de ce temps là préjudiciables à la France.

La paix conclue le troisiesme apvril, ensemble les mariages du roy Philippe et duc de Savoye avec Elizabeth et Marguerite de France, dont s'ensuit la reddition de Savoye, Bresse, Montferrat, Syenne, Thionville, isle de Corse, Piedmont sauf Pignerol et Savaillan, en promesse du roy Henry de les rendre au premier fils du duc de Savoye; Calais reconquis, Saluces, Metz, Thoul et Verdun gagnés et conservés, furent le reconfort du roy de France, qui oublie le sang espandu de tant de François et la reddition de cent villes, pour change desquelles l'Espagnol

ne rend que Sainct Quentin et Han. Promettent respectivement les deux roys ne permettre les lutheriens vivre en leurs estats, craignant l'exemple de la revolte d'Allemagne, où fut envoyé le sieur de Bourdillon, qui obtint la garde et protection de Metz, Thoul et Verdun pour le roy, par la division et lascheté des Allemands. A ceste conclusion, le sieur de Tavannes recognoist un espion double qui l'avoit servy de pallefrenier, mal en point, lors la chesne d'or au col, et du conseil du roy Philippe.

Les princes ont deux amitiés : l'une aux guerriers, conseillers d'estat, pour leur utilité et ils ne s'en peuvent passer ; l'autre à ceux qui leur donnent plaisir, ministres de leurs voluptés, gardiateurs de leurs secrets et de leurs amours. La première amitié, qui est aux guerres, est subjecte à changement et n'a mesme force en tout temps : les armes sont mises au crochet durant la paix, et quelques fois aux capitaines, pour trop de reputation, pour trop de crédit, leur suscite des ennemis. La seconde faveur, créée pour les plaisirs des princes, est moins honnorable et plus asseurée : ils sont tousjours presents; ils tiennent leurs maistres par les parties du corps les plus appetissantes, et les guerriers souvent par la moindre partie du cœur : telle estoit la difference de la faveur de MM. de Guise et de Montmorency.

Les princes se doivent cognoistre pour avoir experimenté leur prudence, s'ils veulent manier leurs affaires eux-mesmes, comme Charle-Quint et le roy Henry IV, auxquels il se pouvoit librement parler de ce qui leur importoit contre leurs serviteurs et mignons, et les fortifier en leur opinion de resoudre d'eux-mesmes. Si ce sont princes possedés des favoris gouvernans de l'estat, ayant accoustumé par paresse se descharger des affaires sur eux, comme ceux qui se sont laissés porter à ne plus marcher ne peuvent aller si on ne les porte, à ceux-là il se faut garder d'encourir en la faute du sieur de Brissac, de leur parler plus librement. En vain leur dit-on qu'ils reprennent les affaires, et avec moins de fruict se blasment ceux qu'ils favorisent, auxquels ils redisent tout ; et ne s'en fait que tant pis ; ne sert qu'à la ruine de ceux qui usent de ces parolles libres. Puis que le roy n'est plus chez luy, ains dedans ses favoris, c'est prudence de le chercher dans luy-mesme faut despendre de ses mignons, s'adonner eux ; si on ne treuve leurs deportemens la voye de la vie privée est ouverte, q peut choisir plus genereusement que prendre, mesmement s'il se cognoist se preparent contre l'estat : cest accid se laisser posseder advient aux roys peu aux enfans, ou aux femmes.

Plusieurs d'eux se sont laissés telle gouverner, qu'on a creu qu'ils estoi chantés ou idiots : au contraire, ce n'e ces artifices, que ceux qui se rendent a bles leur gravent dans le cœur, qu'ils ai leur bien plus que le leur propre, et en donné des preuves, plient les roys à leu sirs, passions et voluptés, et, sous omb les descharger de peine, occupent les af reçoivent leurs plus secrettes pensées, et nent telle autorité qu'ils font un monde veau, jusques aux moindres officiers; to pend d'eux, les ayant introduicts ou re pensés : le prince n'est à luy-mesme, un garde ses volontés; toutes ses paroles e tions sont rapportées aux favoris; ceu ont parlé à luy, jusques aux moindres c nances sont nottées; ne voyent ny n'oyen que par les yeux et oreilles de ceux q possedent, ou de ceux de leur faction de ils sont entournés et baricadés. Si qu homme de bien veut faire voir la ver est soudainement opprimé : si ces favor deux ou trois, ils s'associent, artifice qu qu'ils suivent pour posseder le prince ; qu'ils tiennent en continuelle crainte reur de poison, de prison, d'estre depo de perdre l'auctorité, le remplissent d'ex des roys assassinés, tondus et cloistr mettent en mefiance et soupçon des gr des puissans et du peuple de son estat, les moindres apparences prennent sujet d nouveller la peur et timidité, laquelle s pris pied sur un homme s'augmente jou lement.

Quel moyen audict prince de se depestr ses liens, puis qu'il tombe en un plus g peril de ceux qu'il a si fort advancés ont toutes les places, parens et amis da

rges, que les de favorisant, ils sont autant à indre que ceux qu'ils avoient mis en mece? Tous voyent ce mal, chacun en parle mal n'y peut apliquer remede; les favoris se rechargent des fautes sur le roy, et prennent louange des bons actes pour eux. Et d'enprendre sur eux par voyes indirectes, c'est perdre, c'est attenter sur le roy, lequel, nt en force, fait des chastimens exemples. Bien lisons-nous dans la vie des anns roys qui avoient les defauts susdicts, que grands de l'estat ont fait mourir aucuns des favoris lorsqu'ils commençoient à s'acquitre, et plusieurs ne s'en sont pas bien ... Si les entrepreneurs sont foibles, ils sont opprimés, et s'ils sont forts, c'est la ...ce de la guerre, lamentable pour la ... du peuple : le mieux est que ceux qui ...petent ces grands gouvernemens jusques donner à eux et aux leurs tous les grands ..., charges, places et forteresses, qu'iceux ... de basse ou mediocre extraction; autrement, s'ils estoient princes et grands en estat, il y auroit peril qu'ils ne se fissent roys, suivant l'exemple des Martels, Capets et plusieurs autres, qui ont occupé les couronnes par ... extraordinaires faveurs et credit.

Les anciens disent : Si l'ost sçavoit cé que fait l'ost, l'ost deferoit l'ost; les traistres, les espions, qui sont necessaires aux generaux d'armées, sont de plusieurs espèces : les traistres sont ceux qui se laissent gagner, ou qui sont envoyés aux ennemis, qui leur prestent serment et prenent leurs livrées. C'est d'eux d'où viennent les plus certains advis, non des vivandiers et goujats, qui ne rapportent que les bruits communs. Il est necessaire que les espions ne se cognoissent l'un l'autre; ils peuvent plus commodement entrer par les flancs *et derriere* des armées, estant dangereux de se trouver à la teste d'icelles : les plus certains espions sont ceux qui sont doubles, auxquels ils ne se faut fier d'entreprise, sinon qu'ils donnent des ostages; et depuis qu'ils ont advoué estre doubles et qu'ils disent estre contraincts de donner quelques petits advis aux ennemis pour avoir entrée, c'est là où il faut avoir l'œil ouvert, d'autant qu'il est en ... de se r'aviser et tromper celuy qu'il leur ...ira; puis qu'il faut qu'il en trompe un (sans se flatter), prendre garde n'estre pas celuy-là. Le soldat sans marque, donnant dans une armée, ne peut estre dict espion; plusieurs portent leurs escharpes ou croix couvertes jusques au quartier de leurs ennemis, et les autres qui n'en portent point du tout, s'ils sont pris, peuvent estre plus cruellement traictés que ceux qui sont pris portans livrées. C'est une grande fidelité à ceux qui comme un Sopirus se vont rendre aux ennemis pour servir leurs amis, desquels il se trouve peu de bien asseurés. Prendre garde dans les armées qu'il n'y ait point de gens sans adveu, et sur tout au marchand et vivandier, qui doivent respondre de ceux desquels ils se servent : c'est au prevost de camp d'y pourvoir sur les moindres soupçons, par exprès commandement du general; et celuy qui est arresté et soupçonné, se peut gagner pour estre double, et s'y fier avec discernement.

La paix honteuse fut dommageable; les associés y furent trahis, les capitaines abandonnés à leurs ennemis, le sang, la vie de tant de François negligée, cent cinquante forteresses rendues, pour tirer de prison un vieillard connestable et se descharger de deux filles de France, qui fut une pauvre couverture de lascheté. La mesme justice, qui estoit de rendre le Piedmont par les François, devoit estre de rendre Milan par les Espagnols, qui n'y ont aucun droict. Ils affinerent les François, et estoient dans les places rendues qu'ils pensoient que ce fust un songe d'y estre, n'ayant jamais esperé d'y r'entrer. Paix blasmable, dont les flambeaux de joye furent les torches funebres du roy Henry II, sans laquelle les huguenots eussent eu beau à faire la chatemite et prescher en rhetorique; ils n'eussent attiré ny capitaines ny soldats, sortes de gens qui courent et font la guerre d'euxmesmes s'ils peuvent, quand ils sont desesperés et non employés. La paix traictée en l'année 1595, entre le roy Henry IV et la Ligue, ne laissa aucune nouvelle revolte des soldats, parce qu'ayant eu sept ans de guerre civile continuelle, tout estoit saoul des armes, et plusieurs avoient esté tués ou morts de necessité, dans les maisons desquels les soldats vivans se jetterent et s'allierent aux vefves. L'Hongrie et la Flandre, où estoit la guerre, et la justice passionnée et vindicative, en firent

mourir plusieurs : sans ces accidens, quelque artifice qu'on y eust employé, les soldats françois fussent mal-aisement demeurés en paix, non plus que les dix mil soldats revoltés après la paix de France et d'Angleterre.

L'estat aristocratique et democratique ne s'approprient les conquestes pour en disposer à leur fantaisie, ainsi que font les roys, qui en marient leurs filles et leurs sœurs, usant des deniers et du sang public comme de leur propre habillement, sans se souvenir qu'ils sont créés du peuple pour luy administrer justice, par le travail duquel ils regnent et conquierent, et sans l'advis duquel justement ils ne peuvent traicter. Les gouverneurs françois avoient raison de s'opposer à la reddition des places et de demander descharge des Estats-generaux, mesmement quand le royaume tomba en minorité.

C'est imprudence d'establir des maximes d'estat pour les suivre ponctuellement : elles doivent changer selon le temps; ce qui réussit une fois fault une autre. Un conquerant, un rebelle, doivent combattre; les peuples desirent nouvelletés; les incommodités les changent : si le nouveau chef des rebelles n'exécute promptement avec telle puissance qu'il les puisse garentir de mal, aux adversités ils l'abandonnent, se retournent et traittent avec celuy qu'ils ont offencé. Ces vieilles maximes des livres causerent le gain de la bataille d'Ivry par le roy Henry IV contre M. du Maine, lequel croyoit trop aux gens de lettres. Deux présidens, Jeanin et Vetus, conseilloient la bataille, soit qu'ils se faschassent de ne voir promptement la fin de la guerre, pour estre en repos à leur plaisir; vouloient que M. du Maine imitast l'emperenr Othon, Brutus et Cassius, qui pour delivrer le peuple de tant de maux, hasarderent; dirent que la paix et la tranquillité retourneroit au monde par leur victoire ou par leur mort, qui advint par leur main propre.

Si ce conseil fust nay de la generosité de M. du Maine, il estoit honorable; il venoit des presidens qui estoient à Paris, jouans à la paume, qui conseilloient selon leur passion, pour jouir en paix de leurs biens, ou pour acquit de leurs consciences hasardoient leur maistre. Ils mandoient qu'un conquerant devoit combattre, sans regarder que ce n'esto M. du Maine qui avoit ceste qualité, pu possedoit les trois quarts de la France toit vrayement le roy Henry IV qui po se pouvoit nommer tel. L'Estat n'avoi usurpé sur luy, ains sur son predece Sa Majesté estoit de differente religion. Maine se porta à leur advis; espuisé d'a par mauvais mesnage et dons immense femmes et aux personnes inutiles, avoit chement despendu trois cens mil escus d d'Espagne; tiroit peu des finances de Fr ne pouvant contenter les Suisses, les rei ny les Vallons, qui menaçoient de l'aba ner. Ceux qui concluoient la bataille dis avec luy ce meschant mot, qu'ils ne perdr au combat (n'ayant que quatre cens che françois) que ce qu'ils devoient perdre q jours après; qu'il seroit abandonné de trangers, faute d'argent, sans consider consequence et la suitte de la perte d'une taille et de la reputation.

Mon opinion fut au conseil, qu'il y a cent raisons pour resoudre la *bataille*, qu'il y en avoit deux cens plus preignan pour ne la donner point et conclurre au c traire : ce qui fut remarqué de plusieurs temps qu'on se pouvoit encore empescher combattre. Nous donnasmes la bataille e perdismes, pour n'avoir que des estrange Suisses, Vallons et Espagnols, qui n'on cœur, obeissance ny volonté pareils à c pour lesquels ils combattent : c'est prop ment donner son argent à jouer à un aut Ces maximes des livres, remarquées par presidens, ne sont toujours propres, q qu'ils considerent par la lecture les incli tions anciennes. Par exemple : il se peut treprendre sur Genes, sur Florence, in nans de tous temps aux nouvelletés; les p mieres furies des François soustenues, ils peuvent vaincre. Toutes ces maximes ont exceptions; ce qui se voit, en ce que François plus subtils que les Anglois a traités, et les Espagnols plus fins que t deux, gagnoient les particuliers gouvern les roys, et tiroient les negociations en l gueur; et estans les Anglois impatiens, François precipités, la froideur et tempo sement des Espagnols le gagnoit. Cela

agé au dernier traicté de Vervin, en l'an
5, entre les roys Henry IV et Philippe
Espagne : les François ont obtenu par pa-
ce et temporisement la reddition de douze
lles, et fait que les Espagnols ont aban-
né le duc de Savoye, qui depuis en a
du la Bresse : ainsi à ce coup les François
nt meilleurs negociateurs que les Espa-
ols, contre les maximes des livres.

Charles-Quint, plus jeune que le roy Fran-
is, le prit à Pavie, entra trois fois en son
aume, et le chassa des duchés de Milan,
de Claives. L'empereur viel, le roy Henry
uiesme rompt ses desseins, le brouille en
ie, gagne le Piedmont, prend Mets, Thoul
Verdun, chasse l'empereur d'Allemagne,
lut à Ranty. Le roy Henry venant sur
ge, Philippe fut victorieux à Sainct Quentin
Gravelines, rompit ses desseins d'Italie,
le trompa en la négociation de la paix.
en fait croire que les armes favorisent les
lus jeunes, parce qu'ils hasardent et entre-
rennent plus souvent que les vieux; et qui
ssault le premier a de l'advantage : les jeu-
es sont plus hardis, mieux servis des leurs,
our l'esperance qu'ils ont de leur longue
ie, et plus aidés de leurs alliés et amis,
u'ils n'ont encore circonvenu ny trompé.
Les vieux ont tant veu d'inconveniens passés,
u'ils se rendent lents en leurs entreprises,
lus adonnés à leurs plaisirs et plus incom-
modés de maladies, remplis d'irresolutions
et de soupçons, ce qui empeschoit le roy
Henry IV; et neantmoins devroient estre
plus vaillans que les jeunes, parce qu'ils
n'ont pas tant d'années à perdre qu'eux :
l'age plus propre à mener des armées, et
manier de grands affaires est de trente à cin-
quante ans.

M. le connestable possedoit entierement le
roy; M. de Guise perdit la lieutenance gene-
rale et partie de sa faveur à l'advenement du
roy Charles IX : il ne manque de piques en-
re ces deux maisons de Guise et de Montmo-
rency. Les connestablistes reprochent la paix
rompue par l'ambition des frères de Lorraine,
qui se vouloient faire pape et roy de Naples;
disoient que c'estoit s'entendre avec le roy
l'Espagne de diviser les forces pour ne faire
ien qui vaille en Italie, et mettre en proye
la France. Ceux de Guise au contraire les ac-
cusoient de la perte de la bataille de Sainct
Quentin, par l'imprudence du connestable,
et la paix honteuse faicte pour son subject,
non sans soupçon d'intelligence avec le duc
de Savoye, allié dudit sieur connestable. Se-
lon l'article secret de la paix, les heretiques
furent bruslés en France, plus par crainte
qu'ils ne suivissent l'exemple des revoltés
d'Allemagne, que pour la religion. M. d'An-
delot, accusé d'heresie, est mis en liberté;
les sçavans se mocquent des lutheriens; ils
abusent les mediocres, disent qu'il ne faut
croire que ce qui est aux sainctes Escritures;
ils gagnent des ambitieux, des femmes, des
fols et des enfans, sur le mespris de l'adora-
tion des images, des reliquaires et miracles
feincts, des pardons, des putains et enfans des
prestres, dont ils font leur principal pivot;
corrompent les manouvriers par les chants de
Marot, principalement ceux qui pouvoient
exercer leurs langues sans le bruit de leurs
mains.

L'Eglise ressemble aux royaumes qui sont
de long-temps en paix, lesquels n'ont point
de capitaines pour n'avoir esté attaqués : la
necessité en fait naistre; ainsi les ecclesiasti-
ques s'esveillent, et se font scavans par l'en-
treprise des huguenots, les rembarrent, alle-
guent la perpetuité de l'eglise, l'imposition
des mains, la créance de la Trinité, et cheute
de Lucifer, peu mentionnés en l'Escriture,
et qui néantmoins sont apreuvés des hereti-
ques, contre ce qu'ils disent, qu'il ne faut
croire que ce qui est escrit; advouent la reve-
rence, non l'adoration des images, dressées
à l'honneur des saincts comme les statues des
grands capitaines. Il y avoit contrarieté d'ar-
rests entre les chambres : la grande condam-
noit au feu, la Tournelle au bannissement.
Le roy les assemble aux Augustins, fait pren-
dre les conseillers qui concluent au bannisse-
ment, qui estoient Anne du Bourg, de Faux,
de Foy et Fumée, dont aucuns furent bruslés.

Il y a en France des catholiques et des
huguenots royaux, en toutes les religions des
factieux et ambitieux; autres libertins, qui
meslangent les deux ensemble, croyant ce
qu'il leur plaist; le tout divisé en trois fac-
tions : celle du roy la plus forte, l'huguenotte

subsiste', la ligue est quasi esteinte, nonobstant sert de pretexte aux huguenots, qui s'attaquent aux jesuites, comme chefs d'icelle, et font croire estre en soupçon, non du roy, ains de ceste faction de catholiques ligués, qui est ruinée.

Il eust esté necessaire que Sa Majesté eust en mesme temps abbaissé les uns et les autres, sans laisser les Huguenots en telle puissance qu'ils soient semence de troubles.

Ils accusent les jesuites d'avoir donné commencement à la ligue, laquelle est dès le concile de Trente pour resister aux confederations lutheriennes, et accreue par les fautes d'estat : se treuvera que les conseils s'en sont tenus aux chartreux de Paris et autres convents, et non aux leurs.

Les jesuites ont escrit qu'il estoit permis de tuer les tyrans; un de leurs escoliers entreprit sur le roy Henry IV. La communauté d'un ordre n'est responsable des fautes particulieres; et tant que les huguenots ont esté foibles, ils ont escrit qu'il faloit tuer les roys : ce qui se voit par le Reveil-matin et le Tocsain des François, qu'ils ont fait imprimer; ils ont entrepris à Amboise et à Meaux sur Leurs Majestés, et Poltrot tua M. de Guise à la persuasion de Beze.

Ils ruinent, disent-ils, les universités, seduisent la jeunesse, et sont Espagnols. Dites mieux, huguenots. Ils descouvrent nos caballes, nos ignorances, seductions; s'opposent à nos desseins; voyent clair dans les affaires du monde; mettant fraternités contre fraternités, intelligence contre intelligence, nous sappent par nos mesmes armes; ils veulent l'union, et nous, prestendus reformés, le contraire. Quand il n'y avoit point de jesuites en France, les huguenots perçoient le col et les yeux aux cordeliers, qu'ils menoient en laisse, et faisoient le semblable à tous ceux qui publioient leur ignorance.

La pluspart des seditieux se couvrent du nom de bon François : pour meriter ceste qualité, il faudroit estre net des intelligences angloises, ollandoises, protestans d'Allemagne, fraternités et ligues. Les accusations et plaintes que font plusieurs, ne sont pas pour inimitié qu'ils portent à leurs contraires; ils seroient marris que les jesuites ne fussent point, parce qu'ils s'en servent de p pour fortifier contre le roy mesme.

Ils disent que le père Loyolla estoit es et que toute la secte l'est, et qu'à cest il les faut mettre hors du royaume. auteur de leur secte, estoit d'Allem faudroit commencer à eux. Plusieurs, nots catholisés, conseillent les roys et voquent, comme les Philistins faisoie d'Israël, de chasser les prestres et co des fautes, à fin que Dieu les abando qu'après ils puissent entreprendre sur

Il y a un arrest du parlement contr suites, qui a peu estre revoqué, au qu'ils l'ont esté, contre les Huguenot resie, source de division, travaille à les papes d'avec les roys, et les gra d'avec l'autre, pour y profiter : le pa voue les jesuites; le roy les desa c'est une discorde, commencement de me et forme de faire adherer Leurs M à leur opinion.

Et en fin Dieu a permis que, mal-g les artifices, calomnies et accusations retiques, iceux jesuites soient esté blis en France à l'exaltation de la p augmentation des bonnes lettres.

L'execution de la paix estoit hast uns pour vivre en volupté, et des autr utilité. En juin, le roy marie sa fille d'Espagne, par le duc d'Albe, proc assisté du duc de Savoye, comte d mont, et prince d'Orange. Sa Majesté, Guise et de Ferrare, soustenans à un to MM. le connestable et de Tavannes, l'imitation des anciens tournois : ces c durerent deux jours; le troisiesme, l mery, Escossois, après quelque re courre contre le roy, brise sa lanc cuirasse; l'un des esclats leve la visier tre perce l'œil de Sa Majesté, sort reille et glace le cœur de M. le conne qui voit sa faveur perdue. L'un accu murier, l'autre l'impatience du roy, q tendit que l'on mist le crochet à sa vi est emporté aux Tournelles; avant sa par la sollicitation de M. le connest fit espouser sa sœur au duc de Sav mourut deux jours après de ce coup.

Les heretiques se plaignent d'estre h

ecclesiastiques respondent que c'est selon ncile de Constance, qui est une assemblée l'Eglise universelle, où l'esprit de Dieu as-. Ces jugemens sont cruels aux chrestiens, la loy est fondée sur humilité et miseri-: les catholiques disent qu'il vaut mieux quelques uns que d'ouvrir la porte à religions et athéisme. Autres disent que confirment les heretiques; leur con- en ceste mort cruelle les fait imiter: rt en gaste mil vivans, qui s'imaginent , s'il n'y avoit quelque certitude en leur s, ils ne souffriroient si constamment, offert à aucuns la grace, abjurant leur . Il ne falloit les brusler, et se con- des bannissemens et amandes, et de ne ourvoir aux charges et offices; la defence expresse excite le desir et la curiosité. patience de se laisser brusler eust esté fructueuse entre les Turcs et Juifs, que difference de quelques points entre les tiens, puisque ces deux religions croyent un mesme Jesus Christ. Les huguenots di- que si tant de leurs pretendus martyrs ne ent esté assistés de la grace de Dieu, qu'ils fussent plustost dedicts que souffrir les tour- et la mort. Autres respondent que ceste rtinacité naissoit de l'advertissement que leur donnoient leurs amis, que dédits ou non ils mourroient, qu'ils estoient condamnés, et que leur retraction leur tourneroit à moquerie et non à salut. Le roy Henry II pense de ces eux secher les sources des guerres civiles; Dieu, qui rend le guerdon selon les merites, avoit justement prononcé sa sentence. Le roy avoit empesché l'extirpation des heresies d'Allemagne, par intelligence et assistance qu'il fist au duc de Saxe, landgrave et prince Moris. Naissance de l'Interim qui fut cause que le regne de sa posterité fut rempli de guerres civiles, la fin desquelles contraint Henry III son fils se joindre aux huguenots; dont ensuit sa mort et l'extinction de la race des Valois, après trente ans de guerre malheureuse.

Les cours de parlemens s'atribuent pouvoir de corriger et modifier les edits des rois, tenus invalides sans leur interinement. Si les estats de France estoient en force, que ces cours fussent gardiateurs de leurs decrets et liberté du peuple, s'ils estoient confirmés et advoués desdits estats composés des trois corps d'iceux, leur pouvoir seroit juste; mais ils sont creés et payés des roys, leur prestent serment, ne leur peuvent resister, sont forcés d'obéir par suspension de gages, interdiction d'entrées, pertes d'offices, faveur et presens des roys, lesquels vainquent leurs difficultés et font passer tel edict qu'il leur plaist, lorsqu'ils entrent et president dans leurs parlemens. Leurs Majestés s'autorisent de prendre les presidens et les conseillers prisonniers; ils sont en telle crainte que, leurs remonstrances faictes, ils n'osent contrarier les volontés de Leurs dictes Majestés. Les gens de bien ne devroient accepter ces offices ou s'opposer à l'injustice ou foule du peuple, et se resoudre à perdre leur estat plustost que leur ame. La justice ne plie point, elle n'a consideration, crainte ny exception; seroit honneur de estre interdit du parlement pour maintenir l'equité et justice; du moins si le plus grand nombre des meschans emporte le bon, que les bons laissent leur opinion escrite à la posterité; si leur pouvoir n'est qu'en remonstrances, qu'ils laissent doncques les magnifiques noms de souveraines cours. Ils devroient avoir grande honte de monstrer leur foiblesse de cœur d'interiner les edits et lettres injustes en l'absence du roy; c'est une marque honorable d'hasarder son estat pour le bien public.

Tout est plein d'incertitude en ceste vie; l'homme propose, Dieu resout, c'est à luy qu'il faut appointer. Quand l'on pense estre hors d'affaires, se donner du bon temps, du repos et plaisir, le malheur ou la mort sont proche. Un grand roy sorty de la mort de la guerre, la treuve en se jouant: les chasses, les amours, les festins, les masques, qu'il s'estoit proposé, en change il treuve des cirurgiens, medecins, des pleurs, des torches, prestres, bieres et chants funebres. Nous disons: Si je puis avoir apointé ce procès ou ceste querelle, payé mes debtes, je ne penserai qu'à avoir du bon temps; c'est où fortune et le trespas nous espient, où ils ont tendu leurs filets. Parmy ces empeschemens, prenons du plaisir ce qui s'en peut permettre honnestement, sans attendre un meilleur estat, qui peut estre n'arrivera jamais: la fin de nos travaux est souvent la fin de nostre vie;

folie de chercher repos en ce monde, où il n'y en a point.

Le roi Henry II regna douze ans, eut plus de vertu corporelle que spirituelle. Il fut heureux en ses desseins, pour avoir de bons capitaines. Il chassa l'Anglois de France ; reprit Bologne, Calais, acquit l'Escosse pour son fils, protegea Octave Farnaise contre le pape et l'empereur ; sauva Parme et La Mirande de ces deux puissances, garda Sienne, gagna l'isle de Corse ; prit Mets, Thoul, Verdun par l'intelligence et rebellion de Moris ; Dampviliers, Monmedie, partie de Luxembourg, Marienbourg, Piedmont, Thionville ; leva le siege de Mets, gagna la bataille de Ranty, et perdit beaucoup de reputation en celle de Sainct Quentin, pour croire trop le connestable de Montmorency, et en l'honteuse paix qui ensuivit, à la peruasion des femmes et mignons qui le possedoient. Il donna imprudemment commencement aux divisions de France, par l'accroisssment immoderé des deux maisons de Guise et de Montmorency, lesquels il fit si grands, au contraire des maximes que doivent observer les souverains, de n'eslever ny exalter si extraordinairement leurs subjects, que les malheurs des guerres de France leur sont attribués. Et est beaucoup moindre faute d'eslever une maison ou race seule, ainsi que fait en ce temps le roy Loys XIII en la personne du sieur de Luynes, que d'en exalter et enrichir deux en pareille grandeur, lesquels conçoivent telle inimitié les uns contre les autres, que la guerre civile en advient, en danger de la subversion de l'estat royal.

Il se fait mauvais jouer à son maistre quand ils sont princes, et perilleux aux Aux jeux d'hasard ils se faschent qu' gagnent ; se laisser perdre, c'est sottise, querie et dommage. Aux exercices de et tournois, ils ne veulent que l'on se fe autrement il leur semble estre meprisés on fait de son mieux, tant qu'iceux roy princes tombent, ou ayent du pire, en ou en tournois, quoy qu'ils n'en fassent blant, ils ne pardonnent à ceux qui leur superieurs. Il est fascheux de se laisser cre ; non seulement l'honneur, mais l'a rence d'iceluy est si chere, que rarement se cede à son propre frere ; et de tenir le lieu, sans que le prince ny assistans cognois qu'il y ait feinte, et que la resistance soit qu'elle ne laisse l'entiere superiorité aux r il est malaisé : quoy qu'ils commandent faut eviter de rompre lances, donner c d'espée, luitter contre eux, et nommen tous exercices où il y a hasard d'e blecé. Les actions humaines sont si incer nes, que plusieurs en jeu ont rompu bra jambes de ceux qu'ils aimoient le plus : l'es eschaufé, entouré d'armes, de trompet sort aucunement de son naturel, et empes de garder la discretion et le respect qu doit : celuy qui refuse ces jeux par crai d'offencer, pourra recevoir quelque legere role des princes ; il les vaut mieux endu que d'encourir plus grand malheur. Auc diront que si tous avoient ceste considerati les roys et princes ne pourroient passer le temps. Cecy n'est escrit que pour servir à n plus proches parens.

RÈGNE DE FRANÇOIS II.

[1559] Le nouveau roy François II, roy de France et d'Escosse, met en credit ces MM. de Guise, oncles de sa femme ; la royne mere, ambitieuse et craintive, se joint à eux, sous promesse que tout se feroit par son advis. Toute la cour change, à la disgrace de M. connestable de Montmorency ; la royne m lui reproche qu'il avoit soustenu madame Valentinois, et que si Dieu ne lui eust don des enfans, ils l'eussent renvoyée à Floren

...ance d'Aumalle maintient la duchesse de ...tmois, qui, prudente, s'estoit alliée aux ...grandes faveurs, contre tous evenemens, ...rincipalement appuyée du connestable, ...sans soupçon d'amour illicite : elle rend ...rreries de la couronne, conserve son ... et se retire de la cour. MM. de Guise ...t le roy au Louvre, prennent l'occasion, ...t le corps du mort à ceux qui en avoient ...dé l'esprit.

...connestable sent son mal, viel courtisan ...t en semblable fortune qu'il avoit esté du ...s du roy François I ; il ne navige contre ...me, et plie au vent, ainsi que celui qui ...dans un navire se laisse emporter des va... hors de sa route pour ne submerger. Il ...t les commandemens du roy, qui luy ...nace la perte de sa faveur, lui dit avoir ...si MM. de Guise ses oncles pour chefs ...nes et de conseil. Sa Majesté luy donne le ...x de demeurer en sa cour, ou se retirer ...sa maison : le connestable se contente de ..., se monstre sans ambition, represente ...ccment ses services et de ses nepveux. Le ...r de Tavannes, qui sembloit pancher en...rement du costé de MM. de Guise, et tel le ...voit M. le connestable (à grand tort, parce ...il ne regardoit qu'au roy), le jour de la ...rt de Sa Majesté, M. le connestable, se re...ant en son logis, est abandonné de cent ...uils-hommes qui avoient accoustumé de le ...rre; le sieur de Tavannes le console, con...it et offre service, lors et depuis, quand il ...retira en sa maison, auquel lieu ledit sieur ...nestable estant retiré, soit qu'il fust en ...rainte, ou qu'il jugeast le roy majeur de ...inze ans malaisé à troubler, il n'envoya ...erir le roy de Navarre pour faire teste à ...M. de Guise, comme plusieurs luy conseil...ent. Ce roy François eut plus de generosité ...rononcer la sentence de retraicte au con...stable, que la royne Marie regente n'eust à ...droit du grand escuyer qu'elle vouloit de...oriser; aussi parloit-il en roy majeur. Les...s sieurs de Guise precipitent leur establis...ent et celuy de leurs amis.

...e sieur de Tavannes les dissuade de se ...haster, pour le bien de l'estat ; n'estant ...il se retire en son gouvernement de Bour...gne, prevoyant beaucoup de malheurs. Tout suit, tout crie, *vive Guise!* Il est grand maistre par la demission forcée du connestable, condamné de ne pouvoir exercer deux grands estats ensemble. Pour recompense, son fils de Montmorency est fait mareschal de France. L'estat et les garnisons sont changés à la devotion de M. de Guise. Il revoque le cardinal de Tournon, ennemy du connestable; r'establit le chancelier Olivier, defavorisé par madame de Valentinois ; gagne les mareschaux de Sainct André et de Brissac, dont le dernier s'estoit faict sage par sa defaveur, regardant néantmoins à la royne, qui lui fit donner le gouvernement de Picardie refusé au prince de Condé. Les princes du sang sont esloignés en diverses commissions, celuy de Condé envoyé en Flandre pour l'execution de la paix ; le roy de Navarre, le prince de La Roche-sur-Yon et cardinal de Bourbon, sont faicts conducteurs de la royne d'Espagne, et ne demeure de princes auprès du roy que MM de Guise. Les chambres ardentes sont erigées pour persecuter les huguenots, et ce d'autant plus que les princes du sang et les freres de Coligny favorisoient la religion nouvelle. Le domaine est réuni, pour avoir moyen de faire perdre ce qu'en tenoient les ennemis de MM. de Guise, lesquels menent le roy sacrer à Rheims le 18 septembre 1559, executent des articles de paix de poinct à autre, craignant par la guerre civile estre contraincts se servir des estrangers.

Les defavorisés qui se veulent maintenir malgré leur maistre tombent en hasard de leur vie, perte de biens et d'honneur ; tant plus ils estoient grands, plus il y a de peril : plier, et se retirer de la presence, s'esloigner sans bruict et attendre le temps, sont les souverains remedes ; autrement ils tomberont dans les recherches perilleuses, mespris et mocqueries des peuples.

La faveur faict des ennemis ; les fautes et mauvaistié des maistres sont attribuées à leurs favoris, lesquels ont raison de se preparer en leur faveur contre les evenemens fortuits, encore qne rarement on les ruine du tout, pour la crainte qu'ont les nouveaux mignons de tomber en mesme accident : c'est se mocquer de s'offrir en prosperité ; les habiles en credit cognoissent bien que ces offres sont faictes

à leur faveur, et non à eux, et ne s'offencent de ce qui se dit d'eux, pourveu qu'ils se puissent mettre en telle seurté, qu'ils ne se puissent perdre sans la ruine de l'estat.

Les conseils sont blasmés ou loués, selon les evenemens : MM. de Guise sont repris d'avoir precipité et faict paroistre leur grande faveur, qui causa l'entreprise d'Amboise ; leurs conseillers respondent que ce dessein d'Amboise ne se pouvoit executer sur eux sans qu'ils fussent advertis, et que la faute d'iceluy fit tellement pour eux, qu'ils s'establissoient en pleins estats, et faisoient trancher la teste au prince de Condé leur ennemy, sans la mort du petit roy François leur maistre. Les opinions contraires sont qu'ils devoient faire plus de part du gouvernement à ceux de Bourbon et de Montmorency, pour ne les point desesperer. Ils respondent que plus ils eussent faict pour eux (n'estans leurs amis), et tant plus ils leur eussent donné de moyens de leur nuire. MM. de Guise, grandement favorisés de la royne leur niepce, qui gouvernoit le roy son mary, pensoient n'avoir rien oublié de ce que permet la prudence humaine pour s'establir : l'excuse de leur précipitation est que lors ils possedoient le roy, et que l'occasion est chauve ; qu'elle se perd en un moment.

Le choix de repos ou de travail est difficile; en l'un et en l'autre la vie s'escoule ; la reputation grande est impossible d'obtenir sous les roys, la commune est mesprisable. Les injures portées patiemment sont plus utiles que les victoires en la loy que nous tenons. Les hommes privés ne se peuvent mesler des affaires d'estat s'ils n'y sont appelés; s'ils disent qu'ils s'y poussent pour maintenir la justice et equité, Dieu a assez de moyens sans eux pour pourvoir aux desordres. Les hommes se flattent et sont mauvais juges de leur suffisance, pour cognoistre s'ils sont nais pour eux ou pour le public. Les natures eslevées qui languissent en repos peuvent suyvre leurs inclinations, quoy que peu utiles, puis qu'ils ne peuvent sous la royauté atteindre à grandes choses; les paisibles qui suivent le repos, mesprisent les grandeurs et vanités; sont plus heureux et font mieux leur salut.

Les princes du sang, ceux de Montmorency et de Chastillon eloignés, les heretiques secutés, conferent leur mescontentement royne Catherine de Medicis, Florentine tion desireuse de nouvelleté, conseillé des Italiens, assistée des dames de Mo sier et de Roye, demye lutherienne, ha comme belle mere, la royne sa fille l'esloignoit des affaires et portoit l'ami roy son fils à MM. de Guise, lesquels départoient du gouvernement qu'en ce cognoissoient qu'elle ne pouvoit nuire donnant credit en apparence sans effect quoy ladicte royne se resout de favorise mal-contens (tant est l'amour de l'am plus forte que la maternelle), se couvra la crainte que ceux de Guise n'usurpe couronne sur leurs pretentions qu'ils dis estre issus de Charlemagne.

En effect, Sa Majesté veut deux cord son arc, remplit de nouvelle esperanc defavorisés ; tout est plein de cris, de li et de libelles diffamatoires : en mesme t le president Mignard fut tué d'un coup de tolet par Stuard, Escossois, pour avoir damné les heretiques. Les seigneurs d'Esco sous pretexte de religion, prenent les ar par les menées des Anglois et huguenots fi çois, contre la royne douairiere d'Esco sœur de MM. de Guise, et par leur re chassent M. de Martigues d'Escosse. L'auth du roy, non encore mesprisée en France, sipe les desseins des mal-contens, et renv le roy de Navarre en Béarn, que ceux Montmorency avoient faict venir sans frui après lui avoir reproché la trahison de M. Bourbon, et gaigné partie de ses serviteu luy ayant en partant le roy declaré qu'il v loit que ceux de Guise eussent les princip commandemens en France.

Les plaintes estoient grandes des crua exercées contre les nouveaux evangelist les mal-contens publioient que les princes trangers possedoient le roy, et qu'il avoit soin de tuteurs esleus de ses proches par comme si Sa Majesté n'eust esté majeur seize ans; crioyent qu'il falloit tenir les est interpretans les loix de France, comme faisoient les sainctes Escritures, à deux tentes, et tant qu'elles faisoient pour et disputoient sur ce qui se doit au roy et

[illegible] doit à son peuple ; en fin, se treuvant [illegible]ouchés de l'auctorité royalle, qui dissi[illegible] leurs desseins, les mal-contens se resol[illegible] d'user de voyes de faict (dernier remede [illegible] desespoir des defavorisés). Les chefs [illegible]ieurs estoient l'admiral de Chastillon et [illegible] de Condé, assistés de ministres hu[illegible], qui resolurent de se saisir de la [illegible] prendre MM. de Guise, les tuer ou [illegible]faire faire leur procès ; à quoy ils font [illegible]rer le roy de Navarre, et donnent à en[illegible]n connestable retiré chez luy qu'ils [illegible]noient que presenter une requeste et se [illegible] les plus forts près du roy.

[illegible] qui estoit plus admirable, est que la [illegible]e mere y consent, pour r'entrer au gou[illegible]ement qu'il luy sembloit luy estre osté [illegible] la royne sa belle fille, et en effect par [illegible]. de Guise, esperant, pour la foiblesse [illegible] freres de Chastillon, bonté de ceux de [illegible]rbon, de les diviser, joinct à la haine que [illegible] portoit aux huguenots ; que, s'aidant [illegible]eux, ils seroient contraincts, après avoir [illegible]assé MM. de Guise, de faire ce qu'elle [illegible]ouloit. Les parolles emmiellées des hu[illegible]enots, les soldats, les compagnies, ca[illegible]pitaines de marines, dependant de MM. de [illegible]hastillon, joinct aux commandemens se[illegible]rets de la royne mere, fournirent de sol[illegible]ats ; et néantmoins furent forcés de se nom[illegible]er chefs secrets ou muets, par ceux qui [illegible]raignoient le desadveu de la royne et des princes de Bourbon, si l'entreprise ne réus[illegible]issoit.

La Regnauldie, plus cogneu par la rupture des prisons criminelles de Dijon que par autre vaillance, fut faict chef. Les Eglises pretendues reformées y jettent leurs hommes, ces *princes et seigneurs* leurs capitaines. M. le prince de Condé fut contrainct de parler à beaucoup d'iceux, et leur donner des pouvoirs signés de sa main, avec promesse de les y rendre.

[1560] Après plusieurs assemblées, il s'en fut une à Nantes, auquel lieu La Regnauldie mella sept cens hommes la pluspart huguenots, et prirent rendez vous au quinziesme de mars, à trois lieues de Blois. Ils devoient surprendre la porte du parc à la pointe du jour, lors les chefs (qu'ils nommoient muets) qui estoient MM. les princes de Condé et de Chastillon, devoient se declarer, et, apres s'estre rendus les plus forts dans le chasteau de Blois, faire faire le procès à MM. de Guise, et tenir les Estats-generaux, là où il devoit estre estably un conseil au roy, composé des princes du sang. Les mouvemens sont difficiles de cacher aux roys : MM. de Guise furent advertis des soldats qui avoient milité sous eux, et par l'advocat Avenelle, qui s'estoit feint huguenot. Ils conduisent le roy à Amboise, mandent leurs amis, font escrire Sa Majesté pour empescher l'entreprise.

Les conjurés, encore qu'ils sceussent estre descouverts, pensoient estre assez forts pour executer par intelligence de la cour, malgré MM. de Guise. Leur entreprise par estonnement prend coup en confusion ; les ordonnés de se cacher au logis du prince de Condé ne furent envoyés, ny les cinquante qui devoient loger dans un grenier pour surprendre la porte du chasteau. Le rendez-vous des entrepreneurs sceu par l'accusation de quelques uns de leurs troupes, MM. de Guise envoyent M. de Nemours et leurs amis au lieu où ils se devoient treuver, auquel ils tuerent La Regnauldie et defirent ses troupes ; se saisirent de neuf ou dix capitaines et d'un secretaire chargé des rolles de ceux qui estoient de l'entreprise. Ces capitaines furent gehennés et decapités ; le secretaire pour se sauver de la question, accuse M. le prince de Condé et l'admiral, lesquels avec contenance asseurée, et l'assistance de la royne, qui leur reveloit les conseils et empeschoit de leur mal faire, les faisoit sembler innocens. Plusieurs furent tués et jettés en l'eau, et la plus grande part renvoyés à dessein, comme ayant esté seduits et mal conseillés.

Des desseins et modelles en petit, ne reussissent souvent en grand ; autre est le gouvernement d'un duché, autre est celuy d'un royaume : faire des citadelles, desarmer les peuples, semer des divisions, les tenir en querelles, exiger sur eux, entreprendre sur les plus riches, se mefier de tout, pourroit servir à Florence, à Savoye, et non pour la France, dont les regles d'estat sont toutes differentes. Les actions des roys de France doivent estre franches, genereuses, et plei-

nes de preud'hommie, qui leur sert de citadelles et de gardes; entretenir paix parmy les leurs, esteindre les divisions, prevenir les mescontentemens, et chastier valeureusement les premiers qui entreprennent contre l'estat, non injustement ny extraordinairement, ainsi que le massacre de MM. de Guise à Blois, et de la Sainct Barthelemy à Paris, que tant s'en faut qu'ils esteignissent les guerres civiles, qu'ils les enflammerent perilleusement; et si le marquis d'Ancre fust esté aussi bien François grandement apparenté, tué sans forme de procès, cela ne se fust passé sans trouble dans l'estat. Le roy Henry IV, bien advisé, fit faire le procès et condamner le sieur de Biron par la cour de parlement de Paris. La royne mere en crainte d'estre r'envoyée en Italie, ou de demeurer en France sans credit, il lui semble que la division faict pour elle; esperant de deux partis en avoir tousjours un favorable, ne se soucie d'hasarder la couronne, pourveu qu'elle espere de r'entrer au gouvernement.

Les huguenots revoltés contre leurs souverains, les subjects d'Allemagne, de France, d'Escosse et de Flandre entreprennent contre la justice, et contre la vie de leurs superieurs, et sont source de toutes les guerres civiles et troubles qui ont suivi, tant d'iceux que depuis la Ligue, lesquels n'eussent eu aucun pretexte s'il n'y eust point eu d'heretiques.

Imprudente entreprise, qui estoit creue secrette des conjurés avec peu d'apparence, puis que cent hommes la sçavoient! un suffisoit pour tuer M. de Guise, auquel consistoit toute la faveur. C'estoit mal-avisé à MM. le prince de Condé et de Chastillon, quand bien leur entreprise eust réussi, de penser qu'après avoir offencé le roy en la mort ou prison des oncles de sa femme, et esloignement d'icelle, de pouvoir r'entrer en grace; et une grande meschanceté si c'estoit en intention de tenir Sa Majesté prisonniere et voller la couronne, qui estoit la seule seurté des conjurés.

L'ambition, la crainte et la vengeance agitoient la royne mere, voyant la faveur et le regne de ceux de Guise et de sa belle fille; ce qui la transporta à hasarder ses enfans au consentement de ceste entreprise, de laquelle elle n'avoit caution que M. l'admiral d ligny, que les entrepreneurs ne se fissen après l'execution, sur l'esperance q avoit (le coup faict) d'empescher, par de Chastillon et de Montmorency, le prin Condé, et demeurer seule au gouverne autrement elle se perdoit elle mesme : quelque façon que ce fust, l'entrepris mal devisée, et plus mal executée. Aux vorisés ne reste que les armes ou l'esle ment de leurs maistres, qui d'amis leur devenus ennemis; plus ils importunent et prochent, plus ils sont en danger, et n ils font leurs affaires; et de bonne heure vent cognoistre l'estat auquel ils sont red pour y remedier sans peril.

Les gehennes sont cruelles et incertai dont la seule crainte fait advouer le c non commis; plusieurs coulpables la sous nent, se justifient par patience et tolera cognoissant que, condamnés par la cour recevoir, le commissaire n'en peut faire gr ny diminuer les crans qui sont ordonnés, lement que non ne couste pas plus à dire ouy. Les breuvages de savon et autres endorment n'y sont espargnés, quand les tients ont commodité de les prendre: l'i reur des tourments a fait advouer le meu du pere au fils, qui, après avoir esté pen le pere retourné vivant demande son en à la cour. La gehenne injustement est don aux condamnés à mort; si la crainte de l (allant mourir) ne leur fait dire la veri malaisement par les tourments la diront-i mais plustost, pour eschapper d'iceux, r pondront au contraire. S'il reussit un bien ces cruautés, il en reussit deux maux; j' vouerois, pour l'eviter, ce à quoy je n'au jamais pensé.

Qui ne s'abstient de crime par la cra de la mort, ne s'en garde par les roues, f et tenailles : combien d'ames sont enseve au desespoir par ces tourmens! Le plus gr supplice devroit estre de couper la teste: l prehension de ceste mort, sans estre mala est extreme; ceux sont obligés à Dieu q en exempte; le seul reconfort est de mo innocent. Heureux estoient les martyrs, rioient dans les flames, esperant la vie et nelle. La consolation des justiciés est que l

rit, estant entier, non tourné ny perverty
maladies, affoiblissement ou illusion, re-
noist Dieu : c'est n'estre desdaigné de luy
estre chastié. C'est un mauvais signe à
conscience ulcérée, quand tout luy suc-
avec prospérité ; il est heureux qui gagne
sans hasarder sa conscience : perni-
vacation de juges, où les prieres des
, femmes, enfans, crainte des roys,
parens, contrarieté de loix, ignorance,
colie, presents, corruption et argent,
vent la justice et perdent les ames !

J'ay veu mourir huict personnes d'authorité : comtes d'Aiguemont, d'Orne, l'admiral Coligni, les deux freres de Guise, les de Biron, d'Essex et d'Albigny : tous advertis du mal qu'on leur preparoit, le peurent eviter, soit que les arrests du ne se peuvent rompre ; ou que l'impru- accompagne les constitués aux gran- et faveurs pour leurs péchés. Quatre été condamnés par les officiers de justice : comtes d'Aiguemont, d'Orne, d'Essex et Biron ; et quatre par le commandement de Leurs Majestés : l'admiral de Coligni, MM. de Guise et d'Albigni ; et seroit aug- ce nombre du marquis d'Ancre, et de Bueil, assassiné par le duc de Sa- dont le fils avoit espousé une de mes filles.

Plusieurs ont blasmé les roys et souverains qu'ils n'avoient fait faire leur procès, nom- à l'admiral de Coligni, que l'on di- pouvoir estre aussi-bien pris que tué, et à MM. de Guise. Il se respond que l'on ne pouvoit pas faire le procès ny aux uns ny aux autres, parce qu'ayant fait la guerre, ils avoient des edicts de paix, abolitions interi- aux *parlemens* : il ne se pouvoit faire *leur procès* que sur nouvelles entreprises, esquelles n'ayant point faictes, il falloit (les mettant entre les mains des cours) corrompre le faux tesmoins ; autrement les justes juges les pouvoient condamner de droict, les ayant advoué tout ce qu'ils avoient faict ; aussi que la capture de ces chefs de factions devoit estre empêchée, et quand elle eust été faicte, il y avoit du danger que la grande quantité d'hommes qui dependoient d'eux ne missent les armes en espérance de les delivrer. Et quant à Albigni, le duc de Savoye n'eust peu rien prouver contre luy, sinon qu'il aymoit mieux les Espagnols que son haltesse, sans avoir intention de le desservir. Pour le comte d'Essex, d'Aiguemont, d'Orne et Biron, ils n'avoient point eu de pardon, et estoient arrestés sur le commencement de leurs entreprises, pour s'estre fiés aux roys et souverains, en consideration qu'au temps de leur prise ils estoient en volonté de ne poursuivre leurs desseins, et ne consideroient pas qu'ils pouvoient estre convaincus d'avoir entrepris.

Aucuns fussent esté d'advis que, sans les faire mourir, ils fussent esté mis prisonniers, et se pouvoient remettre en liberté selon l'evenement du temps. Ces conseils sont douteux, parce qu'offencés et remis en liberté, il y a grande apparence qu'ils courroient à la vengeance, et seroient d'autant plus contraires à l'estat, qu'ils se garderoient d'estre repris.

Et ne se sçait pas ce qu'il fust advenu ne les faisant point mourir ; mais l'on a veu, par experience et mauvais conseil d'estat après l'execution, que la mort du comte d'Aiguemont, d'Orne et de l'admiral de Chastillon, ne mirent la paix en France ny en Flandres, et que les guerres y ont tousjours duré depuis ; encore moins celle de MM. de Guise, qui amena huict ans de troubles, et faillit à renverser l'estat : celles de MM. de Biron et d'Albigni n'en ont point apporté en France ny en Savoye ; en effect toutes ces morts n'ont guieres profité à ceux qui les ont commandées ; les sept sont morts pour avoir trop de pouvoir en l'estat de leurs maistres ; le huictiesme, qui estoit Albigni, de crainte qu'il ne fust plus espagnol que savoyard. Le duc d'Albe hayssoit les comtes d'Aiguemont et d'Orne ; le secretaire Cécile estoit envieux du comte d'Essex ; l'admiral de Chastillon se precipita pour vouloir forcer son maistre à faire la guerre aux Espagnols ; MM. de Guise firent trop paroistre leur puissance ; et le sieur de Biron se perdit par imprudence et paroles audacieuses.

Et quant à Conchine, il ne falloit craindre sa delivrance ; estant en prison, son extraction estrangere ne lui concedoit aucun appuy. Et pour le comte de Bueil, qui n'estoit subject ny vassal du duc de Savoye, ains sous ombre

d'une confederation faicte entre leurs predecesseurs en egalité, que le duc interpretoit faussement hommages, en suitte fit faire le procès sous terre secrettement par juges incompetens, et, sans aucun adjournement ni defence dudict de Bueil, le fit assassiner pour occuper son estat, son argent et ses meubles ; injustement procédé et meschante entreprise, là où il n'avoit non plus de droict que s'il l'eust faicte contre le duc de Mantoue et autres souverains.

Veritablement sont actions dangereuses ; les roys sont heureux qui ne sont forcés à faire mourir leurs subjects : s'il en faut venir là, la meilleure forme est, pour en oster le blasme, de les faire juger par les cours de parlement et justice ordinaire.

Plusieurs sont esbahis qu'en l'Espagne il ne se fait point de guerres civiles ; les Espagnols se vantent qu'il n'y a point de traistres parmy eux : cela advient qu'il y a fort peu de places fortes en leurs pays ; qu'ils ne donnent point de gouvernement de provinces aux grands, à ce que la commodité ne fasse le larron ; que les peuples de Catalogne et de la pluspart d'Espagne n'ont point de subsides, et les roys n'imposent pardessus leurs privileges ; la religion y est bien observée par l'Inquisition : quand les Espagnols voudroient, il n'y a pretexte ny pouvoir d'entreprendre contre le roy. Outre ce, ils ont beaucoup de moyens de contenter les grands seigneurs, les envoyant vice-roys en tant de royaumes et provinces qu'ils possedent. Neantmoins ils n'ont esté exempts, aux Indes ny au royaume de Naples, d'Espagnols qui ont voulu entreprendre à l'advenement de Charles-Quint. A cela ayde que la force gist au peuple, dont sont tirés les gens de guerre, lequel peuple, pour n'estre point tourmenté de subsides, n'est point enclin aux revoltes ; et leurs villes, mal fortifiées, seroient incontinent opprimées, outre ce que les habitans employés aux guerres s'enrichissent.

Les opinions sont diverses, si ceux qui sont condamnés à mort doivent haranguer sur l'eschafaut, s'il vaudroit mieux se taire, blasmer le prince, ou en dire du bien.

Ne parler point, fait croire que justement on est puny : qui se tait, consent ; c'est pusillanimité de louer celuy qui oste l'honn vie ; et d'en dire du mal à ceux qui dre compte devant le Grand Juge, cher. Si on est condamné justement se peut plaindre ; si innocemment, p taist, plus de merite. Ces deux contu esté practiqués par le comte d'Esse par la royne d'Angleterre, et par de Biron condamné par la cour de pa à la requeste du roy Henry IV. Le par douces paroles, disant tousjour la royne sa maistresse, luy laisse un au cœur ; aucuns disent que cela l'a mourir, nommant à sa derniere heu nuellement le nom d'Essex : ses honn roles à sa fin graverent un regret à t gleterre de son malheur.

Lors que le sieur de Biron esper il parla modestement ; desesperé il b dit beaucoup de choses contre le r se doivent escrire ; qui fut cause que divers bruicts de sa fin, qu'il es comme enragé.

A la verité, ceux qui sont innocens pour lequel ils meurent, ne se doiv et advoue bien que c'est un grand ment en ce dernier accident de pou la verité de ses ennemis, monstrer q point condamné par un prince equit c'est preuve de preud'hommie quan jugé par les mechans. Les prophetes, tres et innocens ont esté condamné rans, ainsi que j'ai dit cy-dessus : les r et paroles aigres nuisent à l'ame et au corps et à leur posterité. Il s'en auxquels on a apporté la grace sur faut, autres auxquels on ordonno avoir trop parlé sur l'eschafaut, dou plice.

Il semble que, puis que l'on est co mort, et qu'il n'y a nul espoir de sa vaudroit mieux se taire et endurer ment, si ce n'estoit qu'une extreme i fist parler ; auquel temps il faut me son cœur à Dieu, sans vengeance, le monde entierement. Outre ce, vo ranguer entre les sens troublés, la c regret, la colere, il est impossible q face plusieurs incongruités ; se dira paroles qui seront expliquées à deux

quelles l'on adjouste foy ordinairement selon la passion des peuples, qui expliqueront plustost au mal qu'au bien, tant pour le naturel des hommes que parce qu'ils sont subjects de celuy qui tient la justice; et aucuns, pour avoir dit des paroles de ceux qui ont mal justiciés, se sont eux-memes ruynés de faim.

Plusieurs se moquent de ces harangues, et disent que c'est jouer une tragedie sur un eschafaut; et parce que c'est un grand crevecueur de dire bien de ceux qui nous font mourir, j'adiouste encores une fois qu'il vaut mieux mourir entierement devant les hommes, et vivre devant Dieu, auquel à ceste heure là toutes les pensées et paroles doivent estre dressées. Et quoy que l'innocence soit au danger pour lequel on est justicié, il s'en commet tant d'autres en la vie des hommes, desquels la punition a esté retardée par la divine bonté, que devroit esmouvoir à patience les innocents la purgation des autres pechés qu'ils ont commis.

Les roys ne se doivent attribuer droict de regner selon leur volonté, pour avoir esté eslus de Dieu. Ceste eslection fut en son ire telle qu'il advertit son peuple que ces roys les affligeroient, prendroient leurs femmes, leurs enfans et leurs biens; ce qu'il leur disoit pour les dissuader de leur demande. Il y a des roys par eslection, par conquestes et par succession: les peuples peuvent estre sans roy, non les roys sans peuple. Les esleus sont pour servir à la guerre et administrer la justice, à condition et avec serment, duquel se dispensans ils dispensent aussi d'obeyssance leurs subjects; ils sont obligés d'observer les loix de Dieu, conserver les biens et personnes de leurs subjects, garder leurs privileges, n'exiger rien sur eux: et quant aux conquerans, ils sont tenus de faire part de leurs conquestes aux capitaines et soldats qui les ont assistés.

Il n'y a difference des peuples conquis, et de ceux qui ont aydé à conquerir, et de ceux qui volontairement se sont assubjectis: les uns doivent estre traictés comme freres, les autres comme subjects. Pareillement l'usurpateur est obligé à ceux qui l'ont sacrifié; ny les uns ny les autres (estans chrestiens) ne peuvent user de leurs subjects comme de leurs esclaves et bien propre. Les roys ne sont creés ny assistés des peuples pour servir à leurs voluptés; au contraire, les peuples les eslisent pour tirer du bien et commodité d'eux; les subjects ayant payé les droicts aux seigneurs particuliers, ils ne peuvent exiger davantage. Il n'y a raison qu'un homme s'assubjectisse à un autre, qui n'a non plus de force ny d'esprit que luy: que les roys excellent le commun en pieté, justice, vaillance et sagesse, à ce qu'ils soient jugés dignes de regner, et considerent qu'ils commandent à leurs semblables, qui preferent quelquefois leur mort à la tyrannie. Un seul mot de non ou de refus general perd le commandement: la servitude volontaire se maintient par preudhommie et artifices; la juste royauté est le meilleur gouvernement, et la tyrannie le pire.

Les hommes sont obligés à maintenir l'estat où ils sont nais; et n'est pas sans dispute si les particuliers se peuvent opposer à la tyrannie, dix ans de laquelle n'affligent tant qu'un mois de guerre que l'on est forcé de faire contre les tyrans: la perte d'un œil est moins que la personne entiere: d'un tyran il s'en fait mil par la guerre. Les princes, les grands prenent les armes, disent-ils, pour le public, et les posent pour leur profit.

Heureux sont les Castillans et les Anglois, au pays desquels il ne s'impose sans leur consentement! Les François feroient beaucoup pour eux, si doucement ils se pouvoient reglisser à ce privilege dont ils ont jouy, et qui leur estoit conservé par les assemblées d'estats, qui estoient gardiateurs du bien public. Ce fut un mauvais dessein au roy Louys XI, lequel, mettant ses successeurs hors de page, se mit hors de bonne conscience et de seurté, tousjours en danger de guerre civile et en peril du cousteau des assassinateurs. La justice de Dieu chastie les peuples par l'iniquité des roys, et les empesche de regagner ce bon-heur auquel il ne faut esperer que par l'assemblée des estats libres en la minorité des roys, pourveu que les grands et les particuliers fussent mieux zelés qu'ils n'ont esté en l'an 1614. Ce n'estoit par l'entreprise des huguenots à Amboise qu'il falloit regagner ceste liberté; c'estoit faire les affaires de MM. de Condé, de Montmorency et de Chas-

tillon, non ceux du roy et du public. Les assemblées d'estats doivent estre procurées generalement de tout le peuple, et non des particuliers princes ou seigneurs, qui ne desirent ces assemblées que pour leur interest, auquel estans satisfaicts ils abandonnent le public.

Les huguenots, qui de ce temps-là demandoient la tenue des estats, estoient desja en dessein d'establir une democratie ou aristocratie, et continuent tellement, qu'en l'année 1605 et en celle de 1620 leur estat est vrayement populaire et aristocratique, ayant les maires des villes et les ministres toute l'authorité, de quoy ils ne font part à la noblesse de leur party qu'en apparence : tellement que s'ils venoient au dessus de leurs desseins, l'estat de France deviendroit comme celuy de Suisse ou les estats de Flandres, à la ruyne des princes et gentils-hommes.

Infinies raisons empeschent que les estats de France ne se mettent en authorité et liberté : le royaume est composé de plusieurs pieces divisées en ecclesiastiques, noblesse et peuple, officiers de justice et de finances, qui conservent leurs biens, scitués en la campagne, par l'authorité royalle; et sont esté tant trompés, qu'ils croyent que la pretendue liberté cousteroit plus cher que la servitude volontaire où ils sont. Il y a des gens d'Eglise, partisans dependans du roy, du nombre desquels sont ceux qui tiennent les abbayes par recompenses; autres qui regardent immediatement au pape, et plusieurs qui demeurent chez eux et voudroient bien la reformation, leur descharge et celle du peuple, si elle se pouvoit obtenir sans trouble. De la noblesse, aucuns sont pensionnaires ou commandent aux forteresses, autres ont pris party avec les princes et factions, plusieurs ayment leurs maisons. Le peuple est divisé en officiers royaux, aucuns qui ont des seigneuries, en artisans et villageois. En ce temps, où la religion est en peu de recommandation, le bien general l'est encore moins; chacun prefere son particulier que le public. L'ambition fait que toutes ces parts sont tronçonnées et divisées en eux mesmes, par l'inimitié des familles, avarice et envie entre les riches et les pauvres : peu d'iceux voudroient l'agrandissement les uns des autres, et sont entret artificiellement en hayne et division. Il mal-aisé de balancer egalement la puiss d'un grand estat, tellement que la monarc aristocratie et democratie y ayent mesme p et faut necessairement que l'un gagne la periorité, autrement ils demeurent en petuelle guerre et seditions : le but de est de suppediter les autres, ce qui ne se faire qu'avec le malheur general. Les ec siastiques et les nobles cognoissent que si q que estat avoit à emporter la domination, seroit le peuple, parce qu'ils tiennent villes et sont douze contre un : ce qu'ad nant, et le gouvernement populaire es en puissance, les preeminences et privile des ecclesiastiques et des nobles seroient en controverse, les faveurs et dons des r perdus, parce que les peuples veulent pressement l'egalité.

Les païsans des champs considerent qu' venant la guerre, ce sera à eux premierem à patir, et ne desireroient que, pour cinqus ans de reglement, il y en eust un de guer D'autre part, que deviendroient les princ et seigneurs favoris des roys, si les estats toient en credit? ils perdroient leur author et mettroient en peril leurs biens et leurs p sonnes (ce disent-ils) : ce qui ne se peut ad ter qu'à ceux qui sont agrandis et advanc sans merite contre les formes anciennes; c quant au general des princes et seigneurs q veulent se maintenir et vivre selon les regl d'estat et sous la juste royauté, les estats g neraux et libres font du tout pour eux : no obstant qu'il y ait des estats en Bourgongne Dauphiné, Languedoc et Provence, le roy tient des forteresses, y a des officiers et se viteurs, et l'intelligence ne pourroit estre ent eux de faire guerre et moins s'accorder d' chef. Les estats peuvent supplier le roy mettre ordre à leurs plaintes, sans user d'a cune force ny contrainte; autrement aus tost que l'on cognoistroit leur desir de no velletés, il seroit facile à Sa Majesté d'y pou voir.

De se mettre sous un prince qui entrepr sa protection, c'est un abus : ils prennent l armes pour eux, non pour limiter la puissan des roys, ains pour se mettre en leur pla

ils peuvent, ou pour diviser l'estat : quand ils seront contens, ils abandonneront le bien public; et adviendroit tel desordre, pour avoir voulu mettre ordre, que ce seroit la confusion et perte de tous. Que si on venoit à eslire un chef, il ne seroit ny agreé ny suivi. Il ne se faut regler sur ce qu'en France anciennement le royaume se gouvernoit par les villes; toute la noblesse s'y tenoit; il n'y avoit point de chasteaux en campagne; tous les trois corps des estats de maintenant n'en faisoient qu'un, s'assemblant dans une mesme ville, et neantmoins il y en avoit tousjours quelqu'un qui se disoit seigneur, et portoit la guerre et la paix en sa main au prejudice de ses patriotes. Les Suisses ne servent d'exemple, parce qu'avant leur revolte il y avoit fort peu de noblesse en leur païs fortifié de montagnes et lacs; ce seroit une mauvaise imitation pour les ecclesiastiques et nobles, parce que c'est le peuple suisse qui a la superiorité au prejudice d'iceux. Les estats de Flandres ne se peuvent plus dire composés des trois corps d'église, noblesse et tiers estat, ains une pure democratie, ayant une partie des bourgeois chassé ou suppedité la noblesse et les ecclesiastiques. Et est très-dangereux qu'en voulant mettre le peuple en liberté, qu'il ne se deschaisnast et mist les deux autres estats en captivité. S'il advenoit changement en France, il ne se fera pas l'assemblée des estats : les villes occuperont à la façon des imperialles, et donneront les armes aux villageois : ceux qui auront des forteresses se feront comme les princes d'Italie, petits potentaux, avec beaucoup de confusion et de guerres.

Par la Ligue le chemin y estoit du tout ouvert, et si les chefs d'icelle n'eussent eu peur de perdre leur authorité, et que les peuples ne s'en fussent fait trop à croire, ceste forme de gouvernement sans doute fust advenue, parce que la France y estoit toute portée, et avant qu'on eust peu establir une paix entre eux, comme elle est en l'empyre, ceux qui vivent seroient morts. Pour eviter ces malheurs, il n'y a rien mieux que de s'opposer aux guerres civiles, maintenir le roy, et par supplication et artifices garder l'ancienne religion, practiquer la descharge du peuple et la correction de la justice : ce qui ne se peut obtenir que par bonnes œuvres et prieres à Dieu, qui donne la paix et le repos à ceux qu'il luy plaist. Et quand bien la reformation adviendroit par la suscitation d'un prince, iceluy tireroit à luy toute l'authorité des roys, qu'il pourroit enfin deposer s'il vouloit.

Les roys de France estoient à leur commencement electifs : les elections et successions ont leurs incommodités. L'election non corrompue, dont le choix d'un roy appartient aux plus sages d'un estat, est utile; ceux qui viennent à la couronne par succession, le peuple par les loix est obligé à les recevoir tels qu'ils sont. Les guerres civiles sont coustumieres à la minorité des roys, et les brigues qui se font aux elections n'en sont exemptes : à la succession, les femmes, les enfans gouvernent. L'election qui se fait de l'empereur en Allemagne n'est au profit de l'empire, parce que les sept electeurs ne desirent la grandeur de l'empereur, de crainte qu'il ne les ruine; celle de France, qui estoit populaire, n'estoit pas bonne, par l'ignorance turbulente accoustumée au peuple. Celle qui se faict en Pologne par les principaux ecclesiastiques, seigneurs et gentils-hommes, semble meilleure. Et quant au droict successif, il n'est ny ne doit estre plus exempt de bien regir que l'electif, parce que ce droict successif ne se peut ny doit estendre que sur la jouyssance du domaine affecté à la couronne, pour d'iceluy s'entretenir et vivre, et du surplus ayder au public; et quant aux impositions, tailles et subsides, il ne le devroit lever ni exiger, non seulement par l'advis des estats du royaume, mais aussi par conscience, et pour estre contrainct à entretenir quelque force dans l'estat, non pour faire la guerre injustement, ou pour donner à des favoris, et satisfaire aux voluptés dereglées : ce qui est dict pour les roys qui pretendent et desirent aller en paradis.

Le nom de prince est donné à ceux qui sont issus des roys; ceste qualité est maintenue ou perdue selon sa fortune, ou courage de ceux qui la possedent : plusieurs qui sont sortis de races royalles, sont maintenant laboureurs; nos enfans auront eu des empereurs de Lascharis, des roys de Boëme, de Vienne, anciens roys de Bourgongne et des roynes de Ci-

cile pour predecesseurs, et ne seront que gentils-hommes. Ceux d'Aulneau, de Courtenay, et plusieurs autres qui sont en France, sont descheus de ce rang de prince, encores qu'ils soient issus de la seconde lignée par Loys le Gros, roy de France. Le nom de prince n'est receu au Levant, en Pologne, ny en Espagne : c'est un tiltre en beaucoup de personnes appreuvé par fantasie et voix populaire ; les gentils-hommes françois s'esgalent aux princes estrangers, et les renvoyent en leur païs pour tenir leur rang. L'opinion commune est que les princes ne se peuvent dire tels quand il n'y a plus de souverain en leur race.

L'entreprise faillie qui estoit faicte pour ruiner M. de Guise l'establit ; ce qui est advenu au sieur de Luynes à present ; ledict sieur de Guise est declaré lieutenant general par toute la France, pour reprimer les seditions. Les troubles continuoyent en Escosse contre la royne Marie, amenée en France après la mort de Jacques V, son père, roy d'Escosse : si le mariage d'Anne de Boulen est legitime, la succession luy appartenoit comme fille d'une sœur du roy d'Angleterre ; elle estoit la plus proche de la couronne : c'est pourquoy à son avenement furent jointes les armes d'Angleterre à celles de France. Elizabeth offensée gagne le comte d'Haran sous espoir de mariage, l'advertit et le met en soupçon de Sansac, luy fait croire qu'il avoit commandement de le prendre à Chasteleraux : sur cet advis le comte d'Haran se sauve en Escosse, là où, assisté des forces d'Angleterre, cause que les François abandonnerent l'Escosse. MM. de Guise y font la paix pour tant mieux resister aux desseins du prince de Condé et de Chastillon, dont l'entreprise avoit esté encore plus descouverte par la prison de Seile leur serviteur. Les sieurs de Condé et de Chastillon, estonnés et accusés, demeurent en cour, sur l'asseurance et intelligence de la royne mère ; ils donnent des dementis à leurs accusateurs. Le prince de Condé feint d'aller en Picardie, se retire en Bearn. Il se fait diversité d'edicts selon l'hardiesse ou timidité de MM. de Guise. Le pardon general fust aussi-tost violé par l'emprisonnement de plusieurs : au temps de l'entreprise d'Amboise s'en faisoit d'autres en divers lieux, en Provence, en Dauphiné capitaines et soldats, mal-contens de la prennent Valence, Romans et autres pl Montluc, evesque de Valence, fait di messe en françois. M. de Guise, gouve du Dauphiné, estant en soupçon de C mont Tallard, lieutenant au gouverneme païs, pour la religion huguenotte et pa tage de madame de Valentinois, qui fav le connestable, il fait creer lieutenant ge du roy par commission, en Lyonnois, phiné et Forests, le sieur de Tavanne l'assiste de trois compagnies de gens d'a et de seize enseignes de gens de pied, lesquels ledict sieur de Tavannes entr Dauphiné, accompagné de la noblesse de B gongne et du païs. Les rebelles, estonné chef et des forces, parlementent : le sieu Tavannes, les cognoissant du temps d guerre du roy d'Espagne, se mocque d et de leur religion, leur fait advouer que pour avoir esté des-apointés qu'ils ont pri armes : il leur offre des grades, pension compagnies de la part du roy ; Mouvans, M tauban et autres les acceptent, abandonn les manans, posent les armes, et promet de servir le roy.

Le sieur de Tavannes prend l'occasion à de forces, se coule dans Valence, haran le peuple : un bourgeois le prie de sortir p les laisser resoudre ; il joue à quicte o double ; luy donne un soufflet, le menace le faire pendre dans une heure après, e met prisonnier. Ceste hardiesse estonne peuple, qui considere que ce coup n'es faict sans grand appuy : la place se vuide peuple se retire chacun en sa maison ; le si de Tavannes remet la paix au païs, ayant gné la noblesse, et retourne triomphant Bourgongne.

Depuis, M. de Guise y envoye le sieur La Motte Gondrin, qui imprudemment re ce que le sieur de Tavannes avoit faict : il apointe les gentils-hommes et capitaines, mescontente comme auparavant ; eux se voltent aydés du peuple, et le pendent da ville de Valence à une fenestre.

Une religion nouvelle meslée de toutes resies se presche à Rouen ; la royne, est die du coup d'Amboise, s'en revient, f

rement mais les princes du sang, ceux Montmorency et les huguenots, pour se er de la grande authorité de MM. de ise; en apparence elle se jette à eux, en ect aux autres. Lesdicts sieurs de Guise, vant la gagner, luy permettent de donner x seaux au sieur de L'Hospital, qui favori- les huguenots, comme faisoient tous les contens, seul remede de leur defaveur. ui se faisoit au profit de ceste religion, sous eur de laquelle la royne obtint une assem- pour divers pretextes, des principaux eurs du royaume, esperant que le roy Navarre et le connestable reprendroient thorité. MM. de Guise y acquiescent, sça- ant bien que le roy estoit par eux, ce qui ur estoit toute crainte. Le roy de Navarre et prince de Condé, en doute, n'y assiste- nt point; M. le connestable de Montmo- ncy, en presence de MM. de Guise, rend mpte de sa charge, authorisé du roy. Sur l'as- urance de la royne, l'admiral presente la re- ste des huguenots, sur quoy trois poincts ent resolus: de rendre le roy le plus fort, par ssemblée des compagnies de gens d'armes, tenue des estats, et le concile national, s'il trouve necessaire à la tenue d'iceux; que ependant nul ne seroit puny pour la religion. es partialités et inimitiés accroissent, la que- elle du comté de Dammartin se remue entre connestable et M. de Guise.

L'usurpation des armoiries d'Angleterre est nfructueuse, si en mesme temps les François 'entreprenoient de passer la mer : de mesme celle de France prise en Angleterre, c'est une mocquerie; les menaces, injures, mesdi- sances, servent de peu, nuisent beaucoup, et sont des advertissemens pour se garder.

La messe ne se doit dire en françois, le *hangement et* reformation des ceremonies *e se doit* faire sans l'approbation d'un con- *le general*; neantmoins il faut confesser que s peuples seroient excités beaucoup plus à devotion, s'ils entendoient en leur langue s chants des prestres et pseaumes qui se ent en l'eglise.

Tant plus l'on accorde à ses ennemis, plus l se met en danger; ils ne se gagnent par en-faicts; la crainte et l'impuissance les em- schent de mal faire; il est plus aisé de se garder de leur desespoir que de leur pouvoir, d'autant qu'ils tournent leur pouvoir et bien-faicts contre les bien-facteurs.

La fidelité, le secret et sobriété sont parties requises aux negociateurs, qui ne doivent estre vanteurs, glorieux, outre-cuidés, ambitieux ny avaricieux, et qui n'ayent but que le bien de leur maistre; il vaut mieux donner de l'argent à porter que du secret, parce que l'honneur est plus que le bien. C'est faciliter les moyens aux infideles de profiter aux depens de leur maistre, de leur communiquer les affaires importans. Ceux sont heureux qui peuvent negotier par eux-mesmes; une parole ditte, une lettre trouvée, les conjectures en crime d'estat font appliquer à la gehenne; peu la soustiennent, estant leur salut préposé à celuy de ceux qui les ont employés.

Aux extremes dangers de tumultes populaires il faut les extremes remedes; c'est salut de n'esperer salut. En l'année 1575 je fus lieutenant general du roy Henry III à Auxerre, en la guerre qu'il avoit contre son frère M. le duc d'Alençon, qui estoit assisté des huguenots et de huict mil reistres. Je n'avois que cent arquebusiers estrangers, si bien conduits que les ennemis passerent sans m'attaquer. Le peuple, glorieux de cest acte, se rend inobéissant, tue à la porte (avant que je peusse y estre) des deputés de la royne traictant la paix entre ses enfants, par le commandement de Leurs Majestés. Je fis justicier les meurtriers au milieu de la place d'Auxerre, assisté de douze des miens à cheval, n'ayant les habitans, quoy que je commandasse, permis l'entrée aux cent arquebusiers que j'avois aux faux-bourgs. A l'instant le peuple de la ville prend les armes, vient pour sauver les prisonniers avec force arquebusades : je fis ferme, soutins le faix courageusement, pendant que le seul procureur du roy, de mon party, avec un de mes gens, reprenoient les eschapés du bourreau par le bruit des arquebusades. En mesme temps un des criminels est pendu : ce que voyant le peuple, et me considerant resolu à la mort, quoy que les derniers tirassent, les premiers s'estonnent et se retirent; je fis achever la justice, la force me demeura. Si j'eusse branlé ou monstré estonnement, j'estois taillé en pièces; puis qu'ainsi comme

ainsi on est perdu, mieux vaut que ce soit genereusement, parce que la resolution sauve souvent du danger.

Les assemblées particulieres faictes aux provinces qui envoyent deux deputés separément, avec supplication et requeste aux roys, sont plus utiles à Leurs Majestés que les Estats-generaux, pourveu qu'ils se sousmettent aux loix et à la raison, reglent la justice, deschargent le peuple selon les plaintes qui leur sont faictes: ce qui est receu avec plus de gré que s'ils estoient forcés par la requeste de tous les estats ensemble, et sans crainte que par ces assemblées particulieres on leur puisse lier les mains : et ce que le peuple tiendroit des estats, il le tiendroit de la bonté de Sa Majesté, faisant Sadite Majesté ce que lesdits estats feroient s'ils estoient assemblés pour le public. Mais de se vouloir servir de ce moyen, comme aux deux assemblées qui se sont faictes à Rouen, pour seurement s'authoriser d'avantage et se descharger du passé, sont effects et assemblées très-inutiles.

En 1558 mourut un pape, un empereur, les roys de France, d'Angleterre, Portugal et de Dannemarc, les roynes de Pologne, d'Angleterre, d'Ongrie, la royne Eleonor, trois cardinaux, les patriarches de Venise, les ducs de Ferrare et de Venise.

Jean Ange, cardinal de Medicis, fut eslu pape au lieu de Paul IV, duquel il prit le nom, et fit estrangler peu après lecardinal Carafe, pour la crainte des menées et entreprises qu'il continuoit. En avril 1560, le vice-roy de Sicile, le grand maistre de Malthe, les galeres de Florence appelés des Arabes discordans des Turcs, les chrestiens entreprennent sur Tripoli, font un fort aux Gerbes; pendant les Infideles se réunissent: l'occasion perdue et la nouvelle de la venue de l'armée turquesque arrivée, contre l'advis des capitaines, le vice-roy sejourne; André Dore, quoy qu'il cogneust le peril, se laisse persuader et resout tard le partement à minuict, et plus follement ne l'execute le remettant au lendemain matin. Pialli baschat, avec huict vingts galeres, paroist superbiant; les chrestiens, plus foibles de trente galeres, resolvent la fuitte non le combat; estourdis de peur, guindent les voiles pour s'en aller plus viste, et par ce moyen sont descouverts et defaicts des Turcs, quels gagnerent trente galeres et firent ner en terre le reste; où les Turcs dese raserent le fort des Gerbes nouvel construict, et s'en retournerent victorieu la faute de prudence du vice-roy de Sic

Le roy de Navarre et M. le prin Condé, persuadés par M. de Chastill excités de la royne, cognoissent n'av cours qu'aux armes : voyant le roy en la sance de leurs ennemis, ils concluren faire prendre Lyon et autres villes pa huguenots : sur l'execution, l'assemblée Fontainebleau les refroidit, et leur entre est contremandée lors que les conjurés est cachés dans Lyon, qui furent descouve leur retraicte. MM. de Bourbon couvrent crainte, et s'excusent de ce qu'ils ne ven treuver le roy, sur ce qu'ils estoient adv que la gendarmerie avoit esté mandée, qu'ils ne vouloient troubler les estats. La solution de les tenir fut debattue; le card de Tournon dit à MM. de Guise que, gou nans le roy François, ils avoient trav vingt ans pour abollir la liberté et assemb des estats, qui mettent les roys en tutelle qu'iceux favoriseroient les princes du s plustost qu'eux. MM. de Guise, mieux c seillés, jugent que le roy, majeur de dix ans, seroit maintenu par les Estats-gener interessés en sa ruine, croyant aussi qu'ice composés de catholiques, condamneroi l'heresie, et le prince de Condé pour les treprises d'Amboise et de Lyon, present absent qu'il seroit, et que l'assemblée estats faisoit pour la maison de Guise. Ay telle prise sur le prince de Condé et ses herans qu'ils avoient, ils hasterent la le des compagnies de gens-d'armes, et les ent meslerent tellement que leurs ennemis ne pouvoient prevaloir. MM. de Guise ne co muniquent rien au roy que ce à quoy ils contraincts pour les affaires qui se present sçachant que par le moyen de la royne niepce, ils luy feroient faire ce qu'ils v droient, et augmentent l'inimitié qui e entre les roynes mere et fille; tiennent sec leurs desseins contre M. le prince de Co

Le roy, s'estant rendu fort des compag de gens-d'armes et gens de pied, exc

le conseil de MM. de Guise au roy de Navarre, qu'il amenast le prince de Condé pour purger des entreprises dont il estoit accusé; y envoyent sauf-conduict pour cest effect. e roy de Navarre avoit deux factions en sa maison, ce qui est ordinaire aux grands d'avoir deux partis près d'eux, chacun desquels y conseille pour leur interest particulier, ou our deposseder leurs contraires. Le roy de avarre estoit d'un naturel leger, fort irreu; se portoit d'un costé et soudain de l'au-; ainsi fluctuoit entre deux, et l'opinion 'il avoit abandonnée luy sembloit la meilre, et la reprenant sans rapporter les ons qui la luy avoient fait quitter, s'y reoit; et y estant, la crainte presente la faisoit trouver plus perilleuse que celle venoit de laisser, et la changeoit soudain: peur du roy d'Espagne, de celuy de France de ses ennemis armés, et faute d'argent ur se maintenir, le portoient à la cour; autre part les entreprises descouvertes, les ens des huguenots, les admonestements de x de Chastillon de le faire mourir avec M. ses frères, qu'il avoit eu de la princesse e Condé, à laquelle la royne mere l'avoit it pour les en advertir, le dissuadent.

Ladicte royne mere escrit au roy de Navarre qu'il vinst, y estant à demy forcée pour laire à MM. de Guise, et, craignant d'estre escouverte, sans escrire faisoit entendre secrettement à la princesse de Condé que c'estoit mort de son mary s'il venoit à la cour. Le oy de Navarre et prince de Condé adjoustent oy aux escrits de la main de la royne, non ux advertissemens secrets qu'elle donnoit au contraire, les croyant proceder de la crainte le la princesse de Condé, et d'autant plus que eurs serviteurs dependans du roy et de M. de Guise estans avec eux, les faisoient asser pardessus tous advis et difficultés précupant leurs esprits.

M. le connestable, esloigné de dessein et s armes, tant pour sa vieillesse que pour sa putation acquise, les sieurs de Chastillon onnés des forces qui estoient à la devotion MM. de Guise, dissuadent la venue du roy Navarre en cour, et ne luy font point offre de se declarer pour luy s'il ne venoit, cas qu'il fust assailly en Béarn. Sa Majesté, plein d'apprehension de perdre par l'Espagnol le reste de ses souverainetés, croyant qu'il ne pouvoit estre accusé des entreprises de son frere, guidé plustost par la force du destin que par prudence, après avoir failli plusieurs fois de s'en retourner, arrive proche Orleans, où le roy estoit depuis le 18 octobre avec forces, gardes de cavalerie et de gens de pied.

MM. de Guise avoient laissé M. le duc d'Anjou au bois de Vincennes pour la seurté de l'estat, et pour separer MM. de Bourbon, desquels ils avoient gagné la moitié; ils firent donner le gouvernement de Touraine à M. de Montpensier, et celuy d'Orleans à M. de La Roche-sur-Yon, qui estoient des gouvernemens au milieu du royaume, et par consequent mal propres pour entreprendre des nouvelletés. Les deputés des estats, arrivés sans armes à Orleans, n'estoient pour faire la loy au roy ny à MM. de Guise, qui estoient armés. Lesdicts sieurs de Guise en pleins estats, qui avoient esté tant requis du roy de Navarre et des huguenots, se preparent de faire faire le procès au prince de Condé, d'affermir leur gouvernement et chasser les heretiques; tant les princes du sang et huguenots s'estoient trompés en leurs passionnés desirs de ceste assemblée: les sieurs de Chastillon se retirent chez eux. MM. de Guise avoient asseuré le pape et le roi d'Espagne de chasser du royaume les huguenots; desseignent (après le procès du prince de Condé et luy executé) d'envoyer de la gendarmerie et de gens de pied sous la charge des sieurs de Sainct André, Termes, Brissac et Sipierre, leurs amis, pour chasser les heretiques et faire obeyr le roy.

Le roy de Navarre et prince de Condé arrivent: la royne mère (contre l'advis de laquelle ils estoient venus) estoit pleine d'estonnement et de larmes, cognoist l'establissement entier de MM. de Guise. M. le prince de Condé fut pris, et le roy de Navarre n'eut guieres mieux. Madame de Roy, belle mère de ce prince, et quelques autres servans aux verifications des crimes de leze majesté, qui luy estoient imputés, sont arrestés. Le procès precipité en pleins estats nonobstant refus de respondre, oppositions ou appellations du

prince de Condé furent soudainement vuidées, avec injonctions de respondre à peine de conviction. Le roy lui eust fait trencher la teste dans deux ou trois jours, sans la mort qui le prevint, la sentence estant ja minutée, le tout par le conseil de MM. de Guise, auxquels il sembloit n'en devoir estre mal-voulus, et que tout tourneroit sur le roy : le crime estant tout averé de l'entreprise d'Amboise, MM. de Guise faisoient semblant de s'esloigner de ceste poursuitte, esperant que le roy de Navarre croiroit que la ruine de son frère ne procedoit d'eux, ou bien, s'il avoit quelque opinion qu'ils en fussent les autheurs, pensoient luy faire oublier par sa legereté. Le roy tomba malade d'un mal d'oreille, et mourut huict jours après, quelque secours qu'on y peust opposer, pour estre mal habitué; mort soudaine et non preveue, qui changea tout le gouvernement de la cour et de la France.

« Dieu appelle en mesme temps les grands roys, les grands capitaines, pour egaller les dominations; en un autre temps, donne des enfans ou des ignorans, considerant que restant un de ces grands capitaines parmy des regnes d'enfans ou des princes imprudens, ils se feroient monarques.

» Où il va de l'honneur, de la vie et du public, les capitaines ne doivent escouter les persuasions d'amis n'y d'ennemis, sans avoir egard aux larmes et salut d'un petit nombre, pour en leur consideration hasarder le tout à l'exemple mesme des serpens, qu'il se dit se boucher les oreilles de la queue pour n'entendre les mots enchanteurs. L'armée des Gerbes se perdit avec le fort qu'elle pensoit conserver : la retraicte resolue et publiée ne se doit retarder, une demye heure pert ou sauve une armée où l'opinion de s'en aller a pris place; le combat ne treuve point de lieu, puis que les esprits sont preoccupés de retraicte : il la faut faire en ordre et soudainement, et ne s'arrester sur les paroles de ceux qui veulent paroistre vaillans par icelles, et sont souvent les premiers dans le desordre à la suitte. C'est malheur aux jeunes capitaines d'estre deshonnorés par leur fautes avant qu'avoir l'experience : ils ne r'aquierent les commandemens pour reparer leur faute, parce qu'on ne leur fie semblables c pour la honte qu'ils ont receue.

L'ambition des grades, gouvernem dons, separe les freres et les cousins i dens, les arme l'un contre l'autre pour tenir leurs bien-facteurs : ainsi l'amb l'avarice est plus forte que les paren Vray est-il qu'ils se peuvent reunir au pens de ceux qui les ont divisés, et po maintenir en inimitié il faut que le *bien* se reçoive annuellement, non tout à cou que ce soit par les mains des maistres; au ment, s'ils ont les places ou des armées pouvans passer de ceux desquels ils le receues, ils escoutent les persuasions reunir à leurs frères et cousins, contre quels ils auroient esté employés des so rains.

L'irresolution est le vice ordinaire des rituels, parce qu'ils regardent en me temps et de mesme veue beaucoup de bi beaucoup de mal de toutes parts, et ne vent auquel se jetter. Les entendemens faicts et imparfaicts du tout prennent p plus promptement que les mediocres; une extreme peine d'estre irresolu. Se co rant aux amis, il faut prendre garde sont passionnés ou interessés, parce q chose douteuse leurs persuasions empor la balance, non du costé plus salutaire à l amis, mais de celuy qui est plus utile conseillers; conferant à un autre *porté* contraire, il renverse les raisons *du pre* dant, et de tant plus l'irresolution croist celuy qui demande conseil. Pour la vain de soy-mesme, faut escrire les raisons deux conseillers et les siennes; compter, par la pluralité des raisons, ains par les justes et utiles; se mefier des inclination prendre resolution selon Dieu et le droit, s avoir egard au profit et danger. Les theo giens esclaircissent sçavoir s'il se doit ob à Dieu ou au roy, qu'il n'est licite au chr tien de prendre les armes, qu'il faut ob aux magistrats, et ne suivre Cesar, qui soit : « Si je ne fais guerre, c'est ma ru » particuliere; si je la fais, c'est celle » monde. »

« Le chrestien, pour sauver son ame, preferer le public à son particulier; les ac

selon Dieu doivent preceder ceux qui sont au contraire : en deux dangers, en deux precipices où il faut necessairement passer, en choisir un; y mettant le pied il s'y voit tant de peril, que l'on se repent de ne l'avoir mis en l'autre; le danger present fait croire celuy qu'on a laissé moins perilleux. Après avoir tout pesé, il se faut jetter sans plus penser en arriere : si prenant une resolution on pense d'en sortir, c'est ne faire rien qui vaille. En affaires d'importance il ne se doit gueres demeurer irresolu, d'autant que l'irresolution est une espece de resolution de ne faire rien de bien. Heureux les ambitieux qui peuvent satisfaire à leur desir sans offenser Dieu, se rencontrant la justice des armes avec leurs affections!

Nous sommes souvent entraisnés par le destin et allons à nostre malheur; je ne sçay qui nous fait marcher aux lieux infortunés contre nostre conseil, celuy de nos amis et advertissemens receus : nous touchons et sentons le mal que ne pouvons divertir ny rejetter, et semble que nos pieds conduisent nostre teste malgré elle. Les payens disoient estre enchaisnés de la necessité, que les chrestiens appellent jugement de Dieu, lequel ne veut que les prevoyances humaines empeschent ses ordonnances. Quand nous tombons en ce combat, que contre raison nous sommes portés (par quelques inclinations internes) à nostre mal, nous devons recourir à la Divinité, qui a puissance sur les destinées. Cesar, bien adverty contre sa premiere resolution, se laissa conduire au senat, où il fut tué. M. de Guise, estant bien adverty, non seulement ne s'en alla point de Blois, mais il ne se peut garder d'aller au conseil, où il fut poignardé. Depuis peu, le sieur de Biron, de mesme bien adverty de son malheur, porte sa teste au roy, qu'il luy fait trencher dans la Bastille, prison de laquelle je m'estois sorty.

Deux ans après la paix de la ligue, 1597, le roy Henry IV m'envoya plusieurs seurtés escrites de sa main et de ses serviteurs plus affectionnés, me donna asseurance et sauf-conduit : mon inclination et volonté n'estoit aller à la cour; j'avois plusieurs advis qu'il m'en viendroit mal, qui me furent confirmés sur les chemins; je cognoissois mon malheur, et estois à toute heure prest de m'en retourner, ce qui estoit hors de ma puissance, estant entraisné de ma mauvaise fortune. J'allay à Paris sur la parole et escrit de Sa Majesté, laquelle il ne m'observa pas; et après avoir parlé à luy il me fit mettre prisonnier en la Bastille et garder estroictement, du quel lieu peu ou point de gens sont sortis comme moy; ce qui fut miraculeusement, par l'ayde de Dieu seulement, auquel je priois d'en estre du tout obligé à luy seul.

C'est une admirable consideration que les exemples de la mort de l'admiral, de M. de Guise, de tant de foy violée par les roys, ne peuvent dessiller les yeux que Nostre Seigneur obscurcit : les prieres peuvent rompre l'arrest du destin. Ceste royne qui vit les lyons et leopards figurant la premiere et seconde lignée de nos roys, et les renards et loups se dechirans l'un l'autre, denotans la division de l'estat devoir advenir à la troisiesme race; l'an climaterique du nombre des roys, composé de neuf fois sept et de sept fois neuf; la longue durée de la domination françoise contre le temps que doivent subsister les royaumes, presageoit la dissipation de l'estat de France; les destinées s'y portoyent, les desseins en estoient nais. Nonobstant, du temps du roy Henry IV l'estat demeure en son entier, est affermy avec apparence qu'il continuera après son decès, pour estre morts et dedans et dehors plusieurs gens remuans d'entendement et de courage, qui pouvoient favoriser la division. Il est à croire que les prieres des François, les afflictions receues ont changé les arrests de Dieu prononcés contre la France.

L'estat ancien des Gaulois estoit populaire, obéissant aux plus illustres et valeureux d'entre eux volontairement : les François amenerent les roys qu'ils avoient desja esleus en Allemagne; ny les uns ny les autres ne resolvoient guerre, paix ny subsides, qu'aux assemblées generales, parlemens ou estats generaux. Les roys se dispenserent de ces assemblées et s'en firent croire par la corruption des grands. Ils proposoient le bien public et faisoient le leur particulier en levées de deniers, guerre et paix, auxquels les peu-

ples, par dons et crainte, ne vouloient ou n'osoient contrarier : et enfin ont tellement bridés les estats, qu'ils n'ont plus de force qu'à la minorité des roys ; encore se laissent-ils guider à ceux qui sont les plus puissans et qui ont plus de credit.

L'empereur Charlemagne ne resovloit rien de grande importance sans les estats, qu'il nommoit parlemens ; ils ont eu force jusques au roy Loys XI. Si la justice de l'auctorité d'iceux est considerée, ils seroient pardessus les roys, puis qu'ils les ont esleus, du moins durant le temps qu'iceux seroient rassemblés. Les Anglois, les Espagnols, gardent mieux leurs privileges que les François, se rendans dignes de la liberté qu'ils ont, parce qu'ils ne se laissent diviser aux artifices des princes, et semble en France que leurs gouverneurs, officiers et magistrats se separent du bien public, comme si leurs enfans devoient heriter de leurs grades.

Nul estat ne peut estre meslé en un temps des trois gouvernemens en mesme auctorité, l'un est superieur : les consuls, le peuple, les senateurs romains, ont chacun à leur tour eu les puissances souveraines à Rome ; l'estat de Venise est aristocratique, et celuy des Suisses populaire ; l'empire et le royaume de Pologne est aussi aristocratique, et l'estat de France est vrayement monarchique, ayant sa puissance non limitée ; celuy du Turc entierement tyrannique. Si les roys, par bon naturel, ou par remonstrances et prieres qui leur sont faictes, ne maintiennent leur peuple en liberté, le remede des chrestiens est de prier Dieu et endurer ; autrement ils seroient contraincts en France de mettre en pouvoir les estats generaux, qui seroit une aristocratie qui rendroit les roys pareils en auctorité à l'empereur d'Allemagne : à cela l'establissement de puissans princes ayderoit.

L'execution en seroit difficile ; les estats (qui ne s'assemblent que par la permission des roys), les divisions d'entre eux, les capitaines des places, les officiers, les princes, sont contraires ; et adviendroit qu'en voulant reprendre leur liberté, desirant se remettre en meilleur estat, ils tomberoient en un pire ; et y auroit danger que l'estat ne devinst populaire, qui est le pis de tous les autres, ou separé en petites tyrannies. La noblesse
glise d'Olande, Zelande et partie de Fla
pensans reprendre leur liberté, se sont
en l'estat populaire ; les Suisses en fire
mesme. L'on peut objecter que la F
n'est pas dans les eaux ny dans les monta
comme les Flamands et les Suisses, et
noblesse y est en grande quantité, le p
des champs puissant, lesquels joincts pe
estre maistres de la campagne, *pour* do
la loy aux villes ; l'estat de France chang
est plus capable d'imiter la forme de c
d'Allemagne, meslé de princes puiss
villes libres et menu peuple qu'autres.
difficile qu'estant un roy estabi, si ce
par sa preud'hommie, les peuples repr
leur liberté, sans occuper la puissanc
veraine. Pour cela faudroit que les estat
dissent les forces à eux, faire un conseil cr
provinces, resoudre les assemblées de six
mois, regler les finances et justice ; qui ser
effect changer l'estat, et en danger de
nir populaire. A la verité, il vaut mieux
frir, que s'il fallait chercher la liberté pa
moyens dangereux ; les choses faictes à d
perdent les auteurs. Il est impossible qu
estats puissent d'eux-mesmes r'avoir leu
berté, et d'entreprendre sous les prin
l'experience monstre qu'ils font leur prof
laissent celuy du public, et ne tendent
usurper les tetrarchies tyranniques, lesq
les obtenues, la monarchie estant entrec
pée, les parties divisées s'entrechoquent j
ques à ce qu'elles ayent perdu la pluspart
ceux qui s'y sont entremis.

C'est heur de vivre sous un grand roy
tyran : les subjects des petits potentaux d'
lie et d'Allemagne sont serfs ; leurs prin
sçavent leurs facultés, les robes, les m
d'iceux, les tyrannisent au double, tousj
en soupçon les tiennent en crainte. Les
d'eux-mesmes devroient regler leurs p
ces à l'exemple de leurs voisins, tant p
crainte de Dieu, pour la justice, que *pou*
conservation de leur estat, estant impossi
qu'en une licence si effrenée de levées ex
sives, la justice corrompue, les bienfait
mal recogneus, les vices non punis, qu'ic
n'engendrent des mouvemens dangereu
n'estans les moyens et richesses au pe

qu'en tant que le roy, les favoris et officiers de justice le permettent. Et quand les roys se tiendront en leur devoir, Dieu permettra que tous leurs subjects se tiendront au leur. Jamais tyran n'est en seurté, quelques divisions qu'il jette parmy son peuple : si son grand establissement et sa valeur le font durer un temps, qu'il recognoisse ces dons de Dieu, et que les peuples n'attendent que les moyens de reprendre leur liberté perdue. Le danger y est plus grand maintenant en ce royaume qu'il n'estoit; les citadelles s'en vont toutes ruynées en France ; les François ont apris de traicter avec les estrangers; les exemples des fautes de plusieurs font les entreprises plus dangereuses. Pour tirer les roys à ceste reformation sans armes, ils devroient avoir une bonne intelligence entre les princes, seigneurs, ecclesiastiques et gentils-hommes, et avec très-humble supplication requerir Leurs Majestés d'y pourvoir.

Les jugemens des criminels par commissaires, qui sont des personnes choisies selon la passion des roys, sont tyranniques, et les conseillers tirés des cours de parlemens, qui y sont employés, offensent leurs consciences et se meslent de ce qui ne leur appartient pas : ils sont blasmés comme leurs maistres, suspçonnés de corruption ou de vengeance par leur eslection. Les juges des François sont les parlemens ; le roy, estant partie en crime de leze majesté ny en autres, ne peut equitablement changer les juges ordinaires. C'est une extreme meschanceté, que telles gens condamnent à peine de conviction de respondre devant eux; plusieurs mourroient plustost qu'y respondre. Le roy Henry IV, au procès criminel du sieur de Biron, l'a mieux entendu que ses predecesseurs, l'ayant faict condamner par arrest de la cour de parlement de Paris, toutes les chambres assemblées : la coulpe et l'inimitié est la plus part rejettée sur le parlement, et la conviction du criminel plus averée. Deux fois en peril d'estre jugé par commissaires, Dieu m'a preservé ; cognoissant mes juges passionnés ennemis du party des catholiques que j'ay tenu, j'estois resolu me laisser contumacer tout que de respondre devant eux, puis aussi bien par leurs meschancetés je ne pouvois eviter la mort, de laquelle Dieu m'a tousjours sauvé miraculeusement.

Les pairs de France sont dicts tels, pour avoir eu part en France durant le temps de Charlemagne, devant et après les ducs evesques, qui avoient ceste qualité, recognoissoient seulement la souveraineté aux roys, lesquels peu à peu les ont ruinés et se sont appropriés les duchés de Bourgongne, de Flandres, Champagne, Berry, Normandie, Guienne et autres, et ont osté la puissance aux evesques de France qu'ils avoient, telle que ceux de Mayence, de Cologne et de Treves ont pour le jourd'huy en Allemagne. La guerre, la paix, les imposts se faisoient par les estats generaux et par leur advis. Lesdicts pairs, le roy y presidant, jugeoient en cas de crime leurs compagnons sans presidens ny conseillers : Hue Capet maintint ceste forme de pairs en apparence, et en crea d'impuissans à sa devotion, pour balancer et equipoller le pouvoir des grands : maintenant sont pairs en peinture, sans auctorité, pour laquelle abaisser les roys ont augmenté le nombre de douze jusques à trente. C'est un tiltre imaginaire, leur procès se faict à la cour de parlement de Paris, leur gardant seulement ceste preeminence de les appeller : s'ils s'y trouvent, leur voix est estouffée de la pluralité des conseillers, et n'y venans après avoir esté sommés, l'on ne laisse de passer outre. Et les vrays pairs de France estoient et seroient ceux qui possederoient des duchés et eveschés, en telle auctorité que ceux d'Allemagne, lesquels auroient ce nom effectif.

Ceux qui ont escrit sont bien d'accord que ce nom de duc vient de *dux*, qui est à dire conducteur, soit parce qu'ils conduisoient les provinces qui leur estoient données en charge, ou les gens de guerre qu'ils y menoient, ainsi que le nom de comte estoit pareillement des offices et commandemens, tant aux escuyries qu'autres charges proche des empereurs romains. A l'imitation d'iceux, les roys ont usé du nom, et non de l'effect. La difficulté est de sçavoir en quel temps et par quel moyen ils ont esté erigés en duché et se sont appropriés les provinces où ils commandoient. Cela n'estoit point [illegible]ins, les Fra[illegible]e,

durant le regne de Clovis, qui en occupa la plus grande partie; bien quelques provinces avoient quelque commencement de prince qui les dominoit, tant en Bourgongne qu'ailleurs. La pluralité d'enfans sortie de Clovis, fit des royaumes de Metz, de Soissons, d'Orleans, et y a quelque apparence que les enfans de ces roys, dont la possession des biens qu'ils tenoient n'estoit assez grande pour continuer le nom de roy, se seroient contentés du nom de duc, recognoissant les souverains : aussi que ceux de Suede et de Norvegue, qui envahirent la Normandie, prindrent ceste qualité de duc, sans que pour cela ceux qui ne s'estoient point appropriés les provinces laissassent de prendre ce tiltre, encores qu'ils ne fussent employés que par commission. Plusieurs, de mesme advis, soustiennent que ceste usurpation de duchés en propriété a esté du temps de Pepin et Charlemagne, augmentée en heredité par Hue Capet.

Il s'est faict deux usurpations en France, l'une du temps des Martels, Pepin, Charlemagne, qui depossederent les Meroingens et usurperent la couronne; l'autre du temps de Hue Capet, qui spolia la lignée de Charlemagne et osta le royaume à celuy de Metz, auquel il apartenoit, et le mena prisonnier à Orleans. Tous ces deux changemens ont eu grand besoin et affaire de l'assistance des papes et de la noblesse de France; c'est pourquoy Charlemagne, qui est celuy qui a institué les douze ducs et pairs de France, pour gagner le pape et avoir l'Eglise de son costé, fit six evesques ducs et pairs de France en double artifice : l'un, parce qu'il obligeoit le pape et l'Eglise; l'autre, parce qu'il mettoit des principales villes entre les mains des prestres, qui, n'ayant point d'espée, estoient portés à l'obéissance et manutention de l'estat, pour eviter l'oppression de ceux qui vouloient entreprendre contre eux. Les six autres ducs et pairs furent choisis de ceux qui avoient biens et puissance dans les provinces de Bourgongne, Champagne, Normandie, Berry, Guyenne, et partie d'iceux sortis de la lignée des roys, lesquels il falloit gagner pour consentir à ceste usurpation. Depuis, venant les roys de la lignée de Charlemagne à decliner en valeur, estans sortis d'iceux plusieurs princes de la race des rois, ils comma de s'approprier entierement les prov ils commandoient, et s'en firent accr mesmes les grands du royaume, emp gouvernement des provinces, se le prioient par tolerance : ainsi fit H Grand, sorty de Huitequin, que Ch gne amena de Saxe, et duquel yssit pet, qui osta la couronne à ceux de dudict Charlemagne.

Les Normans aussi se qualifioient y avoit des comtes de Champagne, d et autres provinces, lors que Hue Cape la couronne par l'assistance du pape et par les seigneurs de France, un b bre desquels il fit ducs et comtes her des provinces et terres qu'ils tenoient, nant quoy il les gagna pour assister et f son usurpation : et estant de ceste op Charlemagne, qu'il practiqua puis ap luy que ses successeurs, qui estoit de n cier point, pour usurper la couronne, plusieurs grands et petits ducs et co propriété, pour l'asseurance qu'il avc ruiner les uns après les autres, et r'as le tout à la couronne; ainsi qu'il avoit gné, ainsi est il advenu, ayant ré couronne les duchés de Normandie, de Champagne, duché d'Anjou, de Be Guyenne, de Bourgongne, Languedoc vergne et Provence, et tous les autre culiers possedant des villes ou chastel uns par faute d'heritiers, les autres force, et plusieurs pour avoir contrev justice, battu des sergens et faict des fautes. Or pour couvrir tous ces chan et usurpations que les roys faisoient, lurent laisser quelque apparence de l laisserent le nom de duc à plusieurs, des provinces susdictes, ains seulen quelques terres qu'ils tenoient sans auctorité dans icelles; seulement ils leurs rangs dans le conseil des rois cours de parlement, leur ostant tout p mesmes celuy qui s'observoit ancienn que ceux qui estoient pairs de France voient estre jugés que par leurs sembl

Le moyen pour abbaisser la puissan grade est d'en faire plusieurs, et me personnes indignes de les posseder; tel

en a esté creé grand nombre, et les ter- peu de valeur qu'aucuns avoient sont erigées en duché et comté, neantmoins ginaire et sans puissance, ainsi que ceux Nevers, de Guise, de Nemours, qui neant- ns estoient conferés aux princes, c'est à ceux qui estoient parens de souverains, lque sont ceux de Bourbon, de Nevers, orraine et de Savoye. Et pour couvrir ces pations, tant au sacre des roys que aux des ceremonies, l'on prend de ces ducs ginaires que l'on fait seoir à la place des ens ducs et pairs qui l'estoient par effect. maintenant le desordre est venu si grand la naissance des guerres civiles, auxquel- a fallu faire pour plusieurs, nommément assister les favoris qui se sont voulu es- e, tellement qu'il s'est faict des duchés eux mil livres de rente, et des comtés de re cens livres, ainsi que celle de Creusille, pernon, de Seurre. L'ancienne voye es- neantmoins peu practiquée, qu'il falloit re royaumes pour faire un empire, autant duchés pour faire un royaume, quatre tés pour creer un duché, semblable quan- de barons pour une comté, et quatre feo- x avec leur arriere-fief portans banniere ur faire une baronnie. Mais on a passé non ulement par dessus les anciens ordres de ilat, mais aussi rompu les nouveaux, met- t tout en confusion, et tous ces grades en n d'estime, possedés par personnes incapa- es et possedant peu de moyens, et y en a n de nostre temps de quatre sortes.

Les parens des rois et souverains, de Bour- on, de Guise, de Nevers, de Nemours, d'El- œuf, d'Aumalle, du Maine, d'Eguillon, tous esquels (excepté ceux de Bourbon) sont esté reés de nostre temps, et n'y a pas cinquante ns qu'ils n'estoient que comtes et marquis; r richesses, les ducs de Mombazon, de ntadour; par faveur, les ducs de Retz, de yeuse, d'Espernon, de Suilly; par crainte guerre civille, les ducs de Les-Diguieres, Bouillon et de Rohan; et pour maintenir favoris du roy, les ducs de Belle-Garde, de rinc et autres nouvellement créés par le c de Luynes, qui a retenu ceste premiere alité pour luy. Et voicy ce qui n'a point en- re esté veu : il s'est bien parlé des roys et ducs qui faisoient de nouvelles villes et leur imposoient leurs noms, mais non jamais qu'ils ayent changé le nom des villes pour y perpe- tuer le leur : et néantmoins les sieurs de Luynes et de Belle-Garde, aux terres qu'ils ont acquises, veulent non seulement s'en dire ducs, mais aussi changer leurs propres noms et leur en imposer d'autres par arrest de la cour, ainsi que les duchés nommés maintenant de Belle-Garde et de Luynes, lesquels auparavant estoient nommés Seurre et Maillé, faisant condamner à l'amende ceux qui les nommeroient d'autre nom que du leur : vanité surpassant toute autre vanité, et qui ne peut durer, dont la memoire sera plus à blasme qu'autrement, estant tousjours l'humilité grandement estimée de la posterité.

C'est merveille que les François suyvent l'exemple des singes, lesquels montent de branche en branche jusques au dessus des ar- bres, et puis monstrent le cul; et le pis qu'ils ne regardent pas par quels degrés ils montent à ces triomphes, si c'est par batailles gagnées, victoires, sieges de villes, grandes et heu- reuses negociations, et autres actions dignes d'immortaliser leurs noms, et que la posterité ne considerera pas les lieux où ils sont, ains les eschelons par lesquels ils y sont montés, ayans les François herité des vanités et gloire d'aucuns anciens noms de leurs victoires et vertus, estant monté des particuliers subjects des roys jusques à telle affronterie que de vouloir bastir des nouvelles villes, et leur donner tel nom qu'il leur plairoit. Le sieur de Rosny, d'extraction de simples gentils-hom- mes possedans deux mil livres de rente, à la faveur d'Henry IV commença Pubel, lequel par justice est demeuré du tout imparfaict et sans habitation. Il estoit bien plus tolerable au duc de Nevers d'edifier la nouvelle ville auprès de Meziere, Charleville. C'estoit des actes des Alexandres et des Cesars de nommer Alexan- drie, Constantinople, Demetriade, et non de ces personnes vaines qui n'ont imposé ces noms que par gloire et vanité. Et en ceste quan- tité d'erection de ducs et mareschaux de France, la perte en est aux roys, estant ces dignités tellement ravalées, considerant plu- sieurs personnes qui les possedent, que les gens valeureux et de courage les mesprisent,

choisissent plustost de demeurer chez eux et à ne s'employer point, que rechercher ces grades par merite et services signalés, qui ne seroient honorables à eux non plus qu'à ceux qui les possedent.

Les poëtes, les philosophes, les mages d'Egypte, ont couvert leurs sciences de plusieurs fables, de mots inventés, obscurités et chifres : ainsi ont faict les docteurs de France, meslant les lois humaines et ecclesiastiques, ordonnances des empereurs, edicts des roys, clauses et interpretations, practique de palais, coustume de païs tout ensemble, avec infinis mots qui ne sont ny latins ny françois, pour (par ces difficiles erudictions) bannir la noblesse des judicatures, sçachant bien que rarement les peres font estudier leurs enfans, empestrés de la necessité, et cognoissant qu'en ce temps il faut une partie de leurs biens pour acheter des offices. En ceste confusion, les juges de maintenant se dispensent des loix, et disent les interpretations d'icelles estre à leur choix : il est admirable que les gentils-hommes se laissent exclurre des estats de judicature. Les juges de ce temps rejettent sur eux, et les accusent qu'ils ne font estudier leurs enfans ; mais quand bien ils les feroient apprendre, ils ne pourroient avoir voix parmy ceste multitude qui a jà occupé les places.

C'est une notte aux gentils-hommes de peu de sens ou de courage, puisqu'ils maintiennent l'estat et ont la force en la main, endurer que leurs vies, leurs biens et ceux de leurs enfans soient sousmis au jugement des plebeyens ; ils devroient obtenir qu'en ce qui leur concerne les juges seroient moitié de la noblesse. Petit nombre d'huguenots ont obtenu des chambres my-parties, qui ne leur estoient tant necessaires qu'elles sont à la noblesse. Parce que les gens des villes se soustiennent l'un l'autre, le sçavoir n'est tant necessaire, la preud'hommie suffit ; les loix sont faites par bon sens naturel, et les gentils-hommes bien sensés en sont capables. Aux parlemens des duché et comté de Bourgongne, ont esté establis par les ducs des chevaliers de la cour gentils-hommes ; il y a quarante-cinq ans que j'ay un de ces estats, et n'y ayant que deux en chaque compagnie, leur pouvoir est estouffé, et neantmoins servent de faire rougir les conseillers du tiers estat, quand iniqu ils jugent la noblesse. Et quand ainsi que les gentils-hommes ne seroient si sc en chicanerie, la preud'hommie d'iceu choisis suppleeroit, et feroit que l'injusti se fait ordinairement par les juges temps, se monstreroit bien plus grand celle qui adviendroit faute d'avoir estudi loix.

C'est grand malheur aux princes et taines tenus pour gens d'estat remuans et tieux, d'estre arrestés prisonniers, enc qu'ils soient innocens : la crainte que qui les ont pris ont qu'ils s'en ressenten imputée à crime, ensemble la honte qu'il d'avoir pris un homme de bien, fait faire procès injustement. De là viennent les c nations, empoisonnemens, autres auxqu fait croire qu'ils sont tués se sauvant : tout est contraire aux prisonniers de gr qualité. Ces mots sont communs en la bo de ses ennemis : Que l'homme mort ne m point ; eux prisonniers ne doivent faire a dessein que de penser à sortir, et peu pa l'on leur fait assez croire qu'ils disent ce q n'ont pensé, pour de tant plus irriter ceu les tiennent.

Ceux qui ont passé par un chemin le p vent enseigner aux autres : j'ay esté qu fois prisonnier, deux par soupçon en l'e et crainte de ce que j'y pouvois, sous les r Henry III et IV, en pleine paix ; une guerre, et la quatriesme des Turcs : la pr dence sort de beaucoup de malheurs. Prem rement crier mercy à Dieu, se mettre en b estat, le remercier de ce qu'il luy plaist p mettre que soyons chastiés, qu'il lui pla que cela serve à l'expiation des pechés prier ardamment et remettre le tout à sa lonté ; prendre garde que les afflictions tournent l'esprit : à quoy la resolution à mort est un souverain remede ; conside qu'on ne peut perdre que ce qui se doit perd plus de mal, plus proche de Dieu, pour qu'il soit supporté patiemment et sans m murer : ceux qui souffrent innocemment s plus heureux, se souvenans qu'ils ont d'autres pechés qui meritent ce chastime c'est pourquoy ils doivent tousjours dire Dieu est juste.

eux choses sont necessaires aux prison-
s, la liberalité et l'humilité : l'argent, la
é, amollissent les hommes; en comptant ses
lheurs, ladicte pitié que l'on faict attendrit
cœur des escoutans; l'argent donné sert,
rveu que l'on colore les presens, à ce
'ils ne se puissent interpreter à corruption,
n en payant deux fois autant pour sa nour-
re, ou faisant achepter par ses gardes, ou
permettant d'y desrober, et en donner plus
l n'a constè, feignant de ne s'en apperce-
r. En effect, à ceux qui veulent prendre il ne
faut rien refuser, et, quand on n'a point
argent, supplier par belles paroles et pro-
ses: ceux que l'on cognoist ses plus grands
emis et qui sont cause du malheur, sont
ux qui doivent estre recherchés s'il se peut
fier à eux, et leur faire croire, par di-
es raisons, qu'on leur est obligé, que l'on
n'est point offensé, et qu'on espere son sa-
t par eux, qui n'ont trempé à leur prise,
qu'ils y sont esté forcés. Les prisonniers ne
ivent par leurs plaintes offenser personne,
se garder bien de dire ceux qui sont cause
leur prise, ny de les accuser, au contraire,
at feindre que l'on n'en sçait rien.

Un prisonnier doit laisser tous autres des-
eins, et ne penser qu'à sortir : s'ils sont deux,
arler sobrement à son compagnon, encore
ue leur cause soit joincte, nonobstant toute
mitié qu'ils pourroient avoir eu ensemble au
assé. Plusieurs viennent voir les prisonniers,
eignent se plaindre avec eux pour les faire
arler : il faut penser à ce que l'on dit, et ne
dire chose qui en pensant servir nuise, ny qui
se puisse expliquer à deux ententes, parce
que la passion, l'ardeur et le discours font
dire souvent ce qui nuit après, et se pensant
descharger l'on se charge. Le malheur est
ue quelquefois ceux qui visitent font croire
s prisonniers avoir dit ce à quoy ils n'ont
mais pensé, et s'employer sagement à ga-
er ses visiteurs si souvent, que tels sem-
ent avoir compassion de l'affligé, qui sont
ous pour le surprendre. Que si on a moyen
'escrire, faut bien considerer que l'on ne
onne ses escrits qu'à personnes auxquels
n se puisse fier, desquels les malheureux ne
ouvent guieres, si ce n'est qu'il soit permis
quelqu'un des siens de parler à luy.

L'on se peut perdre par fier, et non par meffier; plusieurs ont esté prisonniers dans des villes de leurs ennemis, auxquels quelques uns qui estoient dedans, affectionnés au mesme party duquel ils estoient, leur ont voulu communiquer des entreprises sur la ville où ils sont detenus; ce qu'il faut rejetter entierement, pour estre très dangereux, parce qu'il n'y a rien plus fautif qu'une entreprise, ny plus certain que la mort des prisonniers qui entreprenent. C'est pourquoy je leur conseille, s'ils apprenoient ou se doutoient de quelques desseins, de les descouvrir à ceux qui les tiennent prisonniers, parce qu'à une entreprise faicte sur une ville, les prisonniers, encores qu'ils ne la sçachent, si elle est faillie en patissent.

J'estois prisonnier de guerre dans Compiegne du roy Henry IV, gardé pour estre changé à quatre princesses de Bourbon, de Longueville et de Nevers; celuy qui tenoit Pierrefont près de là me fit secrettement proposer l'entreprise qu'il avoit sur ledict Compiegne, de laquelle je m'exemptay fort bien, en cognoissant le peril. Si les gardes des prisonniers leur proposent de se sauver, c'est chose perilleuse de s'y fier. Quelquefois ceux qui tiennent des prisonniers ne veulent avoir ce reproche de les avoir fait mourir de sang froid, atitrent des soldats qui, en promettant de les sauver, les conduisent à la mort. S'il y a moyen de se sauver de soy-mesme ou par les siens, il se peut tenter, pourveu que l'on cognoisse qu'il y ait certitude entiere de le pouvoir faire. Je suis esté prisonnier de guerre et d'estat, et non de crime; l'on n'a jamais commencé à m'interroger pour faire mon procès. J'ay ouy dire qu'il est necessaire de parler peu, et tendre tousjours à recuser les tesmoins, sans les tenir pour gens de bien, et n'advouer jamais aucuns escrits, dire qu'ils ont esté contrefaicts, et prendre garde aux juges subtils qui, par multitude d'interrogats embarrassés, font couper les criminels, et, confrontant une response à une autre, cherchent l'ambiguité, pour embrouiller la verité, ou pour la descouvrir; et considerant des responses qui ne sont semblables, contraindront de respondre sur une troisiesme, dont ils tirent des consequences et conjectures préju-

diciables, sur lesquelles ils jugent et condamnent, avec des indices vrays ou imaginaires. C'est le mieux d'estre tousjours ferme en un propos sans vaciller, parce que la dissemblance et contrarieté des responses aggrave et nuit fort à un prisonnier : et ne faut qu'il se haste jamais de respondre, afin d'avoir temps d'y penser. En peu de mots, il sert ou nuit beaucoup d'avoir des juges favorables ou ennemis ; c'est pourquoy il ne faut point oublier d'artifices pour les gagner et adoucir. Un prisonnier ne doit jamais se rejouir que lorsqu'il est dehors, ne jamais manger ny boire excessivement, dire tousjours du bien du roy et de la seigneurie d'où il est subject, et de ceux qui le tiennent et gardent prisonnier ; penser à tout ce qui peut advenir et aux interrogats que l'on luy peut faire, pour en premediter les responces, qui doivent estre de telle façon, que les juges ne le puissent accuser qu'elles sont faictes à dessein, arrogamment, ny en se ventant ; ne confesser rien, hormis la clarté du jour et l'obscurité de la nuict, avec raison ; et ne faut oublier d'estre humble et gracieux aux juges à leur entrée et sortie : et faut que la condition du prisonnier se change entierement jusques à ce qu'il soit dehors ; ne retarder une heure de sortir si on a les portes ouvertes, parce qu'il peut nir des accidens pour les fermer. De faut rendre graces à Dieu, tirer proffit d heur, pour une autre fois l'eviter et n mais retomber, par la cognoissance des et filets qui y ont conduit, et que l'on monté par la prudence. Et sert beaucou à la guerre, soit à la paix, d'avoir assis jugement des criminels condamnés dans mées ou ailleurs, pour s'en prevaloir au be

La vie des papes, des roys n'est de lo durée. Dieu retire souvent les bons par p tion des peuples, les mauvais pour la male tions : et que chacun desire cest estat voluptés les accablent, il leur semble immortels, que rien ne leur sçauroit n aveuglés de leur bonne fortune, les via non communes, les femmes, les artifices, tent les appetits au prejudice de leur santé medecins les tuent, et ne desirent leur faicte guerison, desacrochent les ressort nature, comme les infidelles orlogeux sur les monstres, à ce qu'on ait tousjours faire d'eux. Il ne se peut mieux conseiller roys pour leur santé, que se traicter co les autres hommes, et de ne penser c mander aux maladies comme ils font aux p sonnes.

RÈGNE DE CHARLES IX.

Le cinquiesme decembre 1560, la mort du roy apporta un grand changement ; la royne, delivrée de la crainte qu'elle avoit de MM. de Guise, qui possedoient le feu roy son fils, tomba en peur de MM. de Bourbon, pour la regence qui leur appartenoit. MM. de Guise descheus, plus de faveur que de courage, leurs amis arrivés, favorisés des estats, dont la pluspart avoient esté choisis par eux, resolvent de se maintenir. Le roy de Navarre et prince de Condé pensent plus à se jetter hors de crime qu'au gouvernement.

[1561] Le connestable et ses nepveux rivent à la cour ; la royne et M. de Guise s' cordent pour empescher la regence du roy Navarre, luy font voir ses accusations cri nelles de l'entreprise d'Amboise, qui le re doient incapable de ses pretentions. Sa M jesté luy remonstre le danger auquel es son frere M. le prince de Condé ; peu au ravant, une dame advertit le roy de Nava qu'il accordast tout ce que la royne luy p poseroit, autrement que luy et son frere co roient fortune de la vie, joinct au credit

de Guise dans les estats. Cela fit que ledict
e Navarre accorda de partir l'auctorité avec
yne, luy cedla l'ouverture des pacquets et
ffect le gouvernement, se contentant de
ontenance generale au lieu de la regence;
raicté est signé d'eux, qui, par mesme
, se reconcilient avec MM. de Guise.
le connestable s'en fait croire, chasse
rdes, dit que celles des roys doivent estre
bienveuillance de leurs subjects : moye-
le traicté susdit, le prince de Condé est
y avec des gardes, et declaré innocent
le conseil d'estat et la cour de parlement,
esté emologué cest arrest par l'assem-
des estats, à la poursuitte de la royne et
M. de Guise. Les huguenots, ayant repris
, disputent en vain la commission des
estre expirée par la mort du roy, et qu'il
procceder à autre eslection de depu-
Le temps des estats se passe en haran-
et menées; la conclusion est artificielle-
remise à Pontoise : c'est la volonté de tous
partis, pour cognoistre le cours du marché.
pape publie la continuation du concile
Trente, en suitte du dessein qui avoit esté
dand avec le petit roy François, par le con-
l de M. de Guise d'extirper l'heresie. La
ise des estats donne temps pour faire des
atiques; l'on demande la recherche de ceux
i avoient manié les finances et receu des
s immenses : le concile national poursuivy
r M. l'admiral de Chastillon, duquel la royne
servoit secrettement pour la confirmation
gouvernement, qui luy estoit permis par le
onsentement du roy de Navarre, lequel en
stant repris et stimulé par lesdicts seigneurs
e Chastillon, sur ce qu'il avoit quitté son auc-
rité, il resolut de s'en aller de la cour; M. le
onnestable luy promet de s'en aller avec luy.
royne y remedie par un absolu comman-
ment du roy, qu'elle fit faire audict con-
stable, de n'abandonner Sa Majesté.

La royne (conseillée par des Italiens) te-
tout en balance; fomente et accroist la
tialité des grands, avec creance que, main-
nt deux factions, elle en auroit tousjours
l'autre luy estoit contraire. MM. de Guise
semblent trop forts, pour leur valeur et
s; le roy de Navarre (foible pour son trop
bonté) resout de n'accroistre ny les uns ny
les autres, de favoriser les huguenots, et se
fier en MM. de Chastillon, qui possedoient
M. le prince de Condé.

A cest effect, il est permis aux huguenots
de prescher, et accroist un peu plus l'aucto-
rité du roy de Navarre. La royne l'amuse par
l'amour d'une de ses damoiselles, nommée
Rouhet; ses artifices ne luy servent de gueres :
MM. de Guise la cognoissoient; ils gagnerent
M. le connestable, malgré son fils de Mont-
morency; par sa preud'hommie luy remonstre
que la royne mère establissoit l'heresie et nour-
rissoit les partialités, pour se maintenir à la
ruine de ses enfans : ny son fils M. de Mont-
morency, ny ses nepveux de Chastillon, ne
peuvent empescher M. le connestable de s'unir
pour la conservation de la religion et de celle
des roys (qu'il appelloit ses petits maistres)
avec lesdicts sieurs de Guise.

La royne mère fait tenir le colloque à Poissy
en faveur des huguenots, de quoy il avoit esté
parlé du vivant du feu roy à l'assemblée de
Fontainebleau. Les cardinaux y assistent, les
ministres sont parties, et des enfans les juges;
après plusieurs blasphemes des heretiques,
leur diversité de sectes, l'imposition des mains
qu'ils n'avoient point, et autres poincts à eux
reprochés, leur religion est condamnée par
les prelats. Le cardinal de Lorraine leur ayant
proposé leurs divisions, hussistes, lutheriens,
calvinistes, zuingliens et anabaptistes, qu'il
falloit que premierement ils s'accordassent
entre eux, auparavant que d'estre admis ny
ouys en telles assemblées.

La royne tient tout indecis; les heretiques
favorisés d'elle, le prince de Condé et ceux
de Chastillon brouillent, mutinent et accrois-
sent la division; ce que la royne procuroit,
d'autant plus que MM. de Guise, le connes-
table, de Nevers, de Nemours et de Mont-
pensier s'estoient associés; et le roy de Na-
varre, par sa legereté, estoit de tous costés,
qu'elle craignoit se joindre en fin aux plus
forts, et en consequence demeurer sans auc-
torité, ou estre renvoyée en Italie : et pour
faire une contre-ligue et leur resister, con-
sent que le prince de Condé, les trois freres
de Chastillon et les huguenots se joignent, se
lient ensemble publiquement et secrettement
avec elle; ils luy offrent cinquante mille hom-

mes devenus huguenots depuis ces mouvemens. Par leur advis elle fait une assemblée de conseillers à eux affectés, tirés des cours souveraines, et partie de ceux du conseil qui dependoient d'elle et des huguenots. MM. de Guise, connestable et de Montpensier, voyans ses desseins, n'y voulurent assister.

[1562] En cette assemblée, l'edict de janvier est resolu en l'an 1562, qui permettoit le presche par tout et la liberté de conscience. Ce coup aussi-tost faict, la royne mère (comme femme) s'estonnant, est rencouragée par les huguenots; luy remonstrant qu'il n'estoit plus temps de se retirer, qu'elle estoit trop declarée, la font resoudre à l'interinement, qui fut fait au parlement de Paris, suivy des autres cours souveraines de France, hormis de celle de Bourgongne, où ledit interinement fut vertueusement empesché par le sieur de Tavannes, lieutenant general, qui s'y opposa directement, dont il obtint beaucoup d'honneur. Cest edict faict à l'ayde de la royne, est la porte par où les huguenots sont entrés en France : Sa Majesté a depuis plusieurs fois dit que ce qu'elle en faisoit lors estoit, non pour conserver son auctorité seulement, mais pour abbaisser le pouvoir de MM. de Guise, qui abusoient par belles paroles le roy de Navarre et M. le connestable, la conservation de l'estat et de la couronne, à laquelle elle les soupçonnoit d'aspirer, pour leur trop grande puissance, valeur et quantité d'amis.

Une grande generosité est requise pour soudainement monter d'une mauvaise fortune en une bonne; les hommes sè contentent d'estre sortis du danger, et craignent d'y retomber par entreprise nouvelle; ils ont le cœur affoibli des adversités passées. S'ils considereoient cette folle et inconstante fortune, ils ne lairroient d'entreprendre hardiment, l'occasion estant favorable : il est par fois plus aisé de monter en extreme grandeur, que se maintenir en mediocrité.

La preud'hommie n'a esgard ny exception aux parens, amis, ny à soy-mesme; elle doit estre resolue à tous malheurs, pourveu qu'elle suive le droict; c'est une action plus divine qu'humaine.

Les gardes des souverains composées de trois cens, de deux mille, ou de ving hommes : la premiere estoit celle de r ciens roys, celle de deux mil avoit es seillée au roy Henry troisiesme; celle d est de seize mil janissaires. Avec l'une, vivre selon les loix, l'autre ne se peut tenir sans marque de tyrannie et gran pence; et la troisiesme, il faudroit, au païs du Turc, n'avoir point de forte et que le peuple fust desarmé : ce nombre est la citadelle des Infidelles, q peut estre aux princes chrestiens qu'en sant la guerre incessamment, d'autant cette manutention d'une armée en tem paix, ne se peut entretenir que par tyra La principale garde des roys est d'av conscience nette, vivre selon les loix e ment qu'ils ont fait à leur sacre, entend affaires d'estat, cognoistre ses subjects. sert de se garder vingt-trois heures, donner prise sur soy la vingt-quatriesme semble les villes fortifiées par tout, h du costé par où elles se prennent.

Les roys sortent de nuict, eux de troisiesme, pour amour, vont en coche de en pareil nombre, s'egarent à la chasse promenent sans compagnies dans leurs dins, et n'ont responce, sinon que ces h sont incertaines aux entrepreneurs; les solus qui les observent les rendent da reuses. Plusieurs empereurs et roys ont tués par leurs gardes, aucuns par leurs devenus ennemis, et par connivence de l plus proches; sont coups que les princes peuvent parer : s'ils ne se gardent avec qu cens hommes, ils ne se garderont avec mil, ayant les roys de France la gendarm entretenue comme leurs predecesseurs, il y en ait qui tiennent garnisons à vingt li d'eux, moyennant quoy ils s'en peuvent a au besoin, et ne seront en danger d'ice comme s'ils estoient dans leur cour et fa garde devant leurs portes.

Les empereurs romains estoient souvent par les legions pretoriennes qui les gardoi Les gardes estrangeres sont corruptibles Suisses vendirent le duc de Milan : il est d'avoir d'estrangers, petit nombre, comm gardes escossoises; les mediocres de qu cens François semblent les plus utiles. La p

l'homme n'empescha pas la mort de Galba : il est quelquefois autant de meschans qui entreprennent sur les bons, que de bons sur les meschans. En temps de paix, en reformation, en crainte de guerre, les gardes sont necessaires aux roys, non si excessives qu'elles marquent une tyrannie, et rendent la despence insuportable, ny si petites qu'elles en soient inutiles. Vray est-il que pour eviter les elevations civiles, au temps que les subjects y sont disposés, que deux mil hommes de pied et quatre cens chevaux seront utiles auprès des roys ; non que ce pouvoir puisse asseurer leurs personnes, s'ils ne se veulent garder eux-mesmes, et prevoir les insidiations, contre lesquelles la vertu, innocence et la crainte de Dieu sont de puissantes gardes parmy les François.

L'Eglise est universelle ; il ne s'y doit faire secret ny innovation que par les conciles generaux, auxquels le Sainct-Esprit preside : quand s'en tenoit plusieurs nationaux, les opinions seroient diverses, et l'union de l'Eglise unique ; Dieu n'y assisteroit pas : les conciles generaux verifient sa promesse, que son Eglise doit durer à perpetuité. Il ne se peut rien decider de valable en un concile national ; car celuy de Poissy n'estoit qu'un colloque, et ne le devoit tenir que par l'adveu ou commandement du pape, sans l'autorité duquel il ne faut disputer avec l'heretique ; et encore que Sa Saincteté y eust envoyé le cardinal Farnese, ce fut pour empescher ceste conference plustost que pour l'advouer. De penser vaincre les huguenots par disputes, leur assemblée estoit trop grande, et devoit on penser qu'eux demeurans en leur opinion de ne changer leur religion, qu'il n'en reussiroit que de mal, puisque, par leur saufconduit, assistance et faveur de la royne, ils ne pouvoient estre condamnés ny punis ; les evesques, preschans et les faisant admonester de leur erreur en leurs dioceses, eussent apporté un plus grand fruict.

Ce colloque estoit faict par la royne à l'exaltation des huguenots, et à sa manutention, qu'elle coloroit pour garder ses enfans contre la grande puissance de MM. de Guise : les edicts qui permettent l'exercice d'une religion nouvelle sont contre Dieu. Ce n'est aux roys à se mesler de faire des decrets contre les statuts anciens de la religion catholique : Dieu permet que ceux qui entreprennent sur l'auctorité d'autruy, perdent la leur. Les roys se diront forcés de permettre l'heresie pour tenir le peuple en paix et empescher la guerre : c'est esteindre le feu par l'huille. L'Escriture saincte dit que les royaumes divisés seront desolés : vouloir maintenir la paix par divisions, c'est vouloir faire du blanc avec du noir : le royaume de deux partis, de deux opinions et de deux factions, est en guerre, on y entrera bien tost. Et si le roy Henri IV demeure en paix (maintenant ces deux religions), qu'il l'attribue à la quantité des maux et ruine advenue aux guerres passées, avec tant de cruautés, que tous les abhorrent, joinct à la crainte qu'on a de ses prospérités, dexterité et prudence, et non à la permission qu'il donne aux deux religions, qui à la premiere occasion recommenceront la guerre ; ce repos sera de peu de durée. Et quand ainsi seroit que ceste permission de deux religions apportast paix à luy seul, il n'est raisonnable que pour son interest particulier il fasse bresche au general de l'Eglise, non plus que si quelqu'un (pour sauver sa maison du feu) rompoit une digue qui inondast tout le païs. Que si les roys se licentient des commandemens de l'Eglise pour leur particulier, ils ne sont plus puissans par dessus leurs subjects, que les conciles sont par dessus eux, et est dangereux que leur peuple ne se soustraye de leur obéissance, comme Leurs Majestés font de celle de l'Eglise : la paix qui n'est selon Dieu est la guerre des ames.

Le nom de politique a esté inventé pour ceux qui preferent le repos du royaume, ou de leur particulier, au salut de leur ame, et à la religion, qui ayment mieux que le royaume demeure en paix sans Dieu, qu'en guerre pour luy. Ces politiques disent : Ne permettant qu'une religion, toute la France sera remplie de guerre ; permettant les deux, c'est la paix et le repos du royaume. Cela seroit bon qui seroit stable et permanant : Dieu oppose glaive contre glaive. Le chemin des espines est celuy de paradis ; les plaisirs, les voluptés sont cor[illegible] mains disoient que depui[illegible] anis-

me ils avoient tousjours esté en guerre et en malheur : heureuse est la guerre qui se fait pour maintenir les commandemens de Dieu, mesmement quand les intentions sont justes et non ambitieuses ! Vray est-il que si par une paix concedée il y a apparence de l'aneantissement des heretiques et accroissement des catholiques, que telle paix doist estre preferée à la guerre.

Quatre choses separent les peres des enfans, et les freres des freres : la religion, le bien public, l'avarice et l'ambition, estant de differente faction, ils se sauvent l'un l'autre ; cela est bon pour un paradoxe ou apparance de verité, en effect c'est leur ruine. Si à dessein ils prennent differens partis, c'est trahison ; si fortuitement ils se sont faicts ennemis, leurs chefs, leurs soldats, le peuple, les soupçonnent, ne se fient en eux, les calomnient, interpretent leurs actions selon leurs opinions ; quoy qu'ils facent bien, l'on dict tousjours qu'ils pouvoient mieux s'ils ne se fussent entendus ; et s'ils ont du malheur, ils sont accusés que c'est par l'intelligence qu'ils ont avec leurs parens. Non qu'estant toute une maison d'un party, il n'advienne d'autres accidens, ainsi que MM. de Lorraine (par ambition qu'ils avoient l'un sur l'autre) se sont laissés ruiner aux roys Henry troisiesme et quatriesme. L'amitié n'est pas tousjours entre les parens : si diray-je le peril estre moindre estant tout d'un costé, principalement à ceux qui ne sont chefs de l'entreprise : j'y suis experimenté. Mon frere, du party du roy, moy des catholiques ligués, faisions chacun de son costé ce que gens de bien pouvoient faire ; il ne laissa de se treuver des meschans qui disoient au contraire que nous nous entendions, ce qui estoit faux.

Le roy de Navarre, par les menaces des Espagnols et promesses qu'ils luy faisoient du royaume de Sardaigne, par sa legereté, et par ses serviteurs gagnés par MM. de Guise, se joint avec eux et avec le connestable ; il se separe de son frere le prince de Condé, lequel en fait de mesme de luy par ambition et offence recente de sa prison. Le sieur admiral de Chastillon le fuit avec pareille ambition, et le sieur d'Andelot se joint à eux abusé de la nouvelle religion, et abandonnent tous deux M. le connestable, leur oncle, lequel d costé les quitta par pieté et preud'hon et pour ne pouvoir avoir une si grande ch estant rebelle, que celle qu'il avoit so tat : ce ne fut sans que ses nepveux de tillon luy reprochassent qu'il se repe de s'estre lié avec MM. de Guise, ses mis, et avoir abandonné ses parens.

Au semblable, le prince de Condé bl le roy de Navarre, l'accusoit de peu d rage, de ce qu'il le laissoit, lui qui son frere, pour s'allier avec MM. de G lesquels il sçavoit n'y avoir pas trois qu'ils les avoient voulu faire mourir deux : ces remonstrances ne servire rien. Le roy de Navarre avoit assisté en vier à l'edict de Sainct-Germain, qui pe toit les presches et liberté de conscienc huguenots, et soudainement au mois de suyvant les abandonne, et s'associe MM. de Guise et M. le connestable. promesse qu'il avoit faicte à la royne, n voluptés où elle l'avoit plongé en l'amo la damoiselle de Rouet, ny l'amitié de frere, et moins les supplications de sa fem n'eurent pouvoir de le divertir, et se je precipitément à MM. de Guise et connest

Ces grands divisés, il ne reste aux hu nots que MM. de Condé, de Chastillo quelques seigneurs catholiques que la y fit jetter, laquelle, voyant ceste uni roy de Navarre, de M. de Guise, et du nestable, qu'elle jugeoit estre faicte po oster tout pouvoir, se fust volontiers pa tée avec ses enfans entre les bras des hu nots, si elle eust creu s'y pouvoir maint parce que dès lors elle jugea son auct perdue, ayant veu le roy de Navarre, c nal de Bourbon, et M. de Montpensier, f dre le party de MM. de Guise et des cat ques. Elle se voulut r'accommoder pa eux, et donner des modifications à l'e de janvier, trop tard ; ce qui ne luy s que de diminuer sa puissance, laquelle to en apparence sur le roy de Navarre et c nestable, mais en effect à M. de Guise, par sa prudence, que pour l'intellig des catholiques du dedans et du dehor royaume. Prudemment il se retire de c pour ne monstrer vouloir trop gouver

pparence tout le maniment au roy
et connestable, après avoir pris
entre eux de s'opposer aux hugue-
royne, et abolir l'edict de janvier.
comparoient ceste association
des Romains.

t, voyant ces grandes intelligences,
fermement avec le prince de
eux de Chastillon, et fortifie les
encourage M. le prince de Condé,
eillé de Sa Majesté, court à Pa-
dvis à tous ses amis et huguenots
pour l'assister à s'en saisir. M. de
dé en diligence du roy de Navarre
ble, luy ayant jugé qu'il falloit
r la force à cest edict, lequel ils
faire changer autrement, pour
yne ny le roy à leur devotion,
Vassy, où il arrive à l'heure du
huguenots, fait prisonnier le mi-
plusieurs reformés, ses soldats
e reste; puis va à Rheims, où se
rdinal de Lorraine. Ceste action
me aux huguenots, jà preparés à
ur se faire maistres de Paris. La
nime aux armes, les favorise de-
ors le royaume, conjure et admo-
erviteurs du roy et d'elle se jetter
y, employe les sieurs de Pienne,
de Millot, et plusieurs autres en
rovinces. La puissance estant du
y de Navarre et de MM. de Guise,
rent quasi aussitost à Paris que le
Condé et sieurs de Chastillon, ils les
nt d'en sortir, estant la force à
de la justice, du peuple, et des
, auxquels ceste nouvelle reli-
euse.

ts, ayant failli la ville capitale,
ouvrer à se saisir du roy à Fon-
, où ils estoient mandés de la royne
cest effect, laquelle estoit en de-
son auctorité. Le roy de Navarre
Guise se rendent les premiers à
tout sous couverture d'un com-
que la royne avoit fait faire aux
de sortir de Paris. Proche Fontai-
fait un appointement entre M. de
ince de Condé, comme s'il n'eust
n que d'une querelle particuliere.

Le prince de Condé, se jugeant trop foible, s'esloigne de la cour, recueillit toutes ses forces sur le chemin d'Orleans, dans laquelle ville il entra le plus fort par l'intelligence huguenotte. Cependant M. le connestable ruine les temples des huguenots à Paris, et fut resolu entre eux d'y mener le roy, la royne outrée de douleur, soit qu'elle cogneust son auctorité perdue, ou bien qu'elle craignist qu'iceux, se voyans forts, ostassent la couronne à ses enfans, et que ceux de Guise ne l'empietassent, se souvenant de tant d'exemples passés, et nommement de celuy de l'usurpation d'Hue Capet, qui fit mourir en prison le juste heritier de la conronne.

Toute la cour estoit pleine de gens du roy de Navarre et de MM. de Guise; l'autre faction prit la campagne; et parce qu'il avoit esté deliberé entre le roy de Navarre et ceux de son party que l'on meneroit la royne et ses enfans à Paris, elle y repugnoit, et se croyoit en tel peril, qu'elle se fust volontiers jettée avec ses enfans entre les mains du prince de Condé et de ceux de Chastillon, auxquels elle avoit plusieurs fois escrit à cest effect; et resolut une fois de sortir de nuict avec ses enfans, et aller à Orleans au party huguenot, et envoya deux fois le sieur de Sarlan, premier maistre d'hostel du roy, pour conclurre son partement et sa reception. Ce dessein fut rompu par la vigilance du roy de Navarre et de MM. de Guise. La royne, ayant offencé lesdicts sieurs de Guise par l'edict de janvier, et les ayant abandonnés, ne croyoit plus de seurté pour elle avec iceux.

La cour fut forcée de partir, moitié d'amitié, moitié de force, pour aller à Melun; et le connestable menace de coups de bastons ceux qui ne vouloient destendre le lict du roy pour la crainte de la royne, à laquelle il s'offre une occasion de se mettre en liberté, par le moyen de Rostain, gouverneur dudict Melun, son serviteur, lequel, au lieu du commandement qu'il avoit de ceux de Guise, de loger le roy dans la ville, le logea dans le chasteau, là où estant la royne se retira de leurs mains (assistée des serviteurs du roy et des gardes), tellement qu'eux voyant là où ils en esto derent aucunement avec la ris, n'estant

plus Sa Majesté tant en leur subjection. M. le prince de Condé et MM. de Chastillon ayans failly la ville principale et le roy, leur restoit une grande faction à Orleans, là où ils s'estoient jettés bien accompagnés, tant d'huguenots que de plusieurs catholiques que la royne y avoit envoyés. M. le prince de Condé s'estant rendu maistre d'Orleans, se treuve deux mil chevaux et huict mil hommes de pied; tant avoit peu l'artifice des predicans à la seduction du peuple, et le credit de la royne mere.

Le roy de Navarre, le prince de Condé, M. le connestable et MM. de Chastillon, furent mal conseillés de se separer: s'ils se fussent maintenus ensemble, ils emportoient le gouvernement de l'estat, à la ruine de MM. de Guise, qui avoient esté leurs ennemis; ou du moins ils ne se fussent perdus et abbaissés comme ils le firent, et eussent fort empesché leurs ennemis. A quoy il s'objecte que la royne se fust jointe avec MM. de Guise; mais estant le premier prince du sang, le premier officier de la couronne ensemble, avec raison ils eussent obtenu la regence, ou du moins leur guerre eust esté juste.

La prise du roy ou de Paris est la moitié de la victoire en guerre civile: l'on fait parler l'un comme l'on veut, et l'exemple de l'autre est suivy de grande partie des villes du royaume. Le saisissement des princes pupils ou fols se peut colorer, non celuy des roys majeurs (qui est injuste et dangereux), pour lesquels se porteroient tous les gens de bien de France, et ne sçauroient mieux faire pour leurs ennemis ceux qui y attenteroient. Paris porta toutes les villes au commencement du costé de la ligue; Paris les donna et osta à la ligue, selon qu'il se prit et reprit.

Les entreprises des femmes sont defectueuses, pour estre vindicatives, craintives, de legere creance, irresolues, inconstantes, soudaines, indiscretes, glorieuses, ambitieuses plus que les hommes: à peine se resolvent-elles si elles ne sont assistées à la continuation des entreprises hasardeuses, auxquelles n'estant tenues de près, elles en sortent, s'en eschappent, et se ravisent en un instant. Ceux qu'elles employent doivent executer promptement, sans leur donner temps, ny pouvoir de changer. Les anciens Gaulois croyoient les femmes, et les tenoient pou phetes; ils faisoient la guerre et la pa leurs charmes et devinations. Les usurp des Gaules, sortis de Franconie, qu'ils ne s'en estoient bien treuvé, chan les loix des vaincus, et au contraire rent du regne et du gouvernement des les, les femmes, la regence desquels royaume ils ont donné aux plus p princes du sang, autant imprudemme sagement ils en avoient exclus les fe Donner à garder la religion aux hereti l'argent aux avaricieux, et l'estat aux tieux, rarement en advient bien; les m de faire mal tentent les hommes.

Le prince plus proche de la couronne ses nepveux ou cousins en garde, est d reux qu'il n'envahisse l'estat et la vie d pils, qui devroient estre donnés en aux mères, et l'estat à plusieurs des pl la puissance desquels doit estre limi balancée du conseil eslen par les esta toute puissance, composés des officie la couronne capables et autres grands, donner la regence aux plus proches pa qui peuvent pretendre après la mort de fans soudainement la couronne, ains à to parens ensemble avec le conseil susdi ne seroit du tout guerir le mal, si on do commandement des armées au premier ce du sang, d'autant que, commandi icelles en tant d'auctorité, il fait naist continue des guerres civiles ou estran plus il treuve d'obstacles, plus l'envi croist de commander absolument, et luy ble n'estre responsable des enfans qui so en la garde d'autruy. Pour y pourvoir droit les exclurre du commandemen armées, et les donner à conduire aux nestable et mareschaux de France, et la guerre, la paix, l'administration de nances, chastimens et recompence, n fissent que par le conseil susdict, et qu generaux d'armées fussent responsable leurs charges au conseil, lesquels n'ayan cune pretention à l'estat, ils ne penser qu'à le bien servir, n'estans de la quali ceux qui peuvent estre roys. Ce regleme mal-aisé si les estats ne r'entroient en qu auctorité.

me et l'occasion sont chauves par
et meritoirement sont ainsi peintes ;
souvent qu'un point, qu'un mou-
quart d'heure, lequel failly et
recouvre plus : en grands affaires
doivent estre tousjours en garde,
prevoyans, ou elle glisse et s'esva-
leurs mains. Ceux qui l'ont une fois
negligence, ignorance, presomp-
bition, ou par leur propre faute, la
tres-malaisement, et d'autant plus
stoit monstrée favorable à eux, elle
ne retourne point. L'entreprise de
diamée d'infraction d'edict : le roy
ayant assisté à l'edict de janvier
presence), estoit obligé à n'y con-
ins une declaration nouvelle. Le
Sa Majesté estoit en dispute, tant
lité, que parce qu'il avoit partagé
té avec la royne.
guenots (avec quelque raison) se
l'avoir esté surpris et tués, contre
n'estoit revoqué : de là inferent
et la royne estoient prisonniers du
à Paris, avec quelque apparence,
c'estoit malgré la royne et ses en-
y avoient esté conduits. Les hu-
'aydent des loix de l'estat comme
ures sainctes, en tant qu'elles leur
profitent : disent que l'entreprise
estoit juste sur le roy François
e, majeur de quinze ans ; qu'il avoit
roy de Navarre et du prince de
le gouverner ; et au temps que
ries n'en avoit qu'onze, disoient
de Navarre, qui devoit par les loix
teur, le tenoit prisonnier.
pris, Poictiers, Lyon, Bourges,
Valence et autres, se jettent du
guenots, par des lettres secrettes
demens de la royne faicts aux
rs : elle estoit extremement irritée
sans authorité entre les mains du
varre, de MM. de Guise, connes-
reschal de Sainct André. MM. les
Condé et de Chastillon, pour estre
es estrangers, envoyerent à l'em-
ux princes d'Allemagne et aux
s lettres de plaintes que la royne
oit, qu'elle et ses enfans estoient
prisonniers entre les mains de MM. de Guise, des mains desquels elle se vouloit sauver et les aller treuver ; et furent envoyées avec d'autres lettres que Sa Majesté escrivoit au canton de Berne, pour assister les huguenots et faire des levées pour eux. Ces missives furent enregistrées dans les chanceleries des princes d'Allemagne et republique de Suisse, à la requeste du sieur d'Andelot, principal negociateur, qui avoit esté vers les princes d'Allemagne pour les huguenots, desquels il obtint des levées de reistres. D'autre part, le roy d'Espagne offre secours pour le roy contre les huguenots.

Le prince de Condé publie une justification de la prise des armes, qui contenoit que le roy et la royne la mere estoient prisonniers entre les mains de ceux de Guise et du connestable de Montmorency, sans faire mention de son frère le roy de Navarre, lequel, estant premier prince du sang, rendoit d'autant plus sa cause injuste. Le roy au contraire fait une declaration par lettres patentes, de l'advis de M. de Guise, que Sa Majesté est en toute liberté. Le sieur de Tavannes demeuroit en son gouvernement à dessein, voyant ces contrariétés : les corps de Leurs Majestés entre les mains des uns, et leurs esprits avec les autres, il estoit en doute quel party Sa Majesté, estant majeur, appreuveroit, de la royne sa mere et des huguenots, ou du roy de Navarre, MM. de Guise et connestable de Montmorency, qui l'avoient mené par force à Paris. Il tenoit son gouvernement paisible, avec d'autant plus de gloire, que le feu, le sang, l'assassin et sacrilége couroit par toute la France.

MM. de Guise font des soubmissions à la royne, essayent de la gagner ; elle feint de l'estre, favorise les huguenots à l'accoustumée ; enfin, estant en soupçon de leur foiblesse, leur procure le temps d'attendre leurs estrangers, par une conferance près Baugency, presentes les deux armées, du consentement de MM. de Guise, pour ne rompre du tout avec la royne ; il n'en reussit que la prise de Baugency par les huguenots. La paix rompue, toute la France est en armes en diverses provinces.

En Bourgongne, le voit

pris garde que les capitaines des places et maires des villes fussent catholiques, et avoit tiré un conseil des plus habiles hommes qui luy estoient affectionnés, de la cour de parlement de Dijon, et divisé leur compagnie, pour estre adverty de tout ce qu'ils faisoient : il tenoit la province de Bourgongne par amitié et par crainte en son obeyssance, avec intention de la conserver au roy, et non à MM. de Guise, estant à tort soupçonné d'estre leur serviteur.

En ce temps advint la sedition d'Auxerre, où il y eut plusieurs huguenots tués, où le sieur de Tavannes fut envoyé, selon le commandement exprès de la royne : il fit pendre les agresseurs catholiques, et recevoit differentes depesches de la Cour : celles de MM. de Guise portoient qu'il falloit tout tuer, et la royne tout sauver, et quelquefois autres commandemens plus temperés, selon que l'ambition, la crainte, ou l'esperance les agitoient. Le sieur de Tavannes, cognoissant le dessein de la royne de maintenir la division, ne pouvoit l'appreuver. Ennuyé de ces incertitudes, avoit envoyé un gentil-homme à Fontainebleau avant les armes prises, qui, trouvant tous les chefs des partis dans le conseil du roy, se plaint des differentes depesches et commandemens, favorisans et soudain disgratians les huguenots, admoneste Leurs Majestés de parler franc, avec promesse de les faire obeyr en son gouvernement, et d'y exalter le party qu'il plairoit ; qu'il ne falloit que les souverains dissimulassent, au contraire devoient commander ouvertement et absolument, sans qu'il fust besoin de tant d'artifices. Ces paroles libres et non accoustumées estonnerent la royne en plein conseil, qui vouloit tenir la balance, pour hausser et baisser ceux qu'il luy plaisoit, selon la necessité de ses affaires. Ne sçachant bonnement que respondre, tourne ces libres admonestemens en jeu, disant à messieurs du conseil : « Ne cognoissez-» vous Tavannes? je sçay quel il est, nous » avons esté nourris pages ensemble. » Ce gentil-homme retourné sans plus d'esclaircissement de la volonté de Leurs Majestés, et sur cela La Motte Gondrin ayant esté tué à Valence par les huguenots, esveille davantage le sieur de Tavannes.

Il ne s'arreste plus ny aux enigm
verts, ny secrets commandemens de la
ny de MM. de Guise ; resout mainte
catholiques et la force de son costé, p
pouvoir prevaloir en tout temps et se
avec son gouvernement au service du
descouvre l'entreprise des huguenots sur
où ils estoient douze cens resolus de
et se saisir de la ville : ils avoient percé le
sons de la rue des Forges, pleines de ce
la religion nouvelle, et se pouvoient as
bler secrettement tous en une quand ils
loient : les gens de mestier hugueno
toient fournis chacun de cinq ou six so
qu'ils disoient estre leurs serviteurs
prentifs. Le sieur de Tavannes dissim
ne sçavoir leur entreprise ; eux la re
pour entreprendre sur le chasteau de
qu'ils craignoient, et comme mal resol
tastent, ils sondent le sieur de Tavan
un de ses serviteurs, huguenot, qui s'
luy faire croire que ceux de la religi
toient les plus forts dans la ville, et lu
seilloit de s'en retirer. Sur quoy ledit
de Tavannes n'eut recours qu'à l'audac
la bonne mine, pour avoir temps de fai
nir des forces. Il respond à celuy qui le
soit intimider, que dans le lendemain au
toute la ville seroit pleine d'armes catholi
et qu'à luy seul il sauveroit la vie ; et en
defendre, à peine d'estre pendu, de s
des maisons de nuict. La rebellion est
preste, que les huguenots tiroient des ar
busades aux trompettes qui publioient
commandement. Le sieur de Tavannes se
sit d'une maison proche du chasteau, c
mandant à trois rues : le maire, qui
promis cinq cens hommes armés, n'en
pas cent de son party.

Cette bonne mine suspendit et estou
huguenots, et donna temps à M. le com
Maurvel, conduisant la compagnie de
Savoye, d'approcher, selon le comm
ment du sieur de Tavannes, après troi
nonades pour signal tirées du chasteau
minuict. Ledict sieur de Tavannes fait
cette compagnie par le chasteau, et se
dit maistre ; chassa quinze cens valet
guenots, mit douze prisonniers des
seditieux au chasteau, pour caution de s

il menacée. À [illegible]
les factieux, par son [illegible]
oyant ces malheurs [illegible]
de Torpes et de Tarsane, gouver-
neur de la Bessine. Il sort à
à Il entre le royaume Thrace.
e d'Andrinople, [illegible]
nt, à dessein de [illegible]
[illegible]
e d'abandonner [illegible]
ingueurs par [illegible]
fachent moins de [illegible]
t desirent d'aller [illegible]
pience, et [illegible]
pations : il [illegible]
s pour [illegible]
es s'en allument [illegible]
[illegible]
[illegible]
[

guenots, plus esveillés qu'eux. En may, des Adrets fut esleu pour chef à Lyon, depuis depossedé par Sousbise, par le commandement du sieur admiral de Chastillon, pour estre plus soldat cruel que gouverneur politique. Montbrun, capitaine experimenté, après avoir pris la pluspart du Daufiné, arrive à Chalon avec huict cens hommes. Les huguenots, par lettres de la royne mere, obtiennent en juillet six mil Suisses du canton de Berne et de Valais, qui arrivent à Lyon.

Le sieur de Tavannes, voyant Chalon et Mascon pris, une armée huguenotte dans Lyon soustenue du Daufiné et des Suisses, ne perdit courage; sans attendre le secours de la cour, qu'il cognoissoit impossible pour y avoir assez d'autre besogne taillée, en soupçon de la royne, qui favorisoit les huguenots, resolut de faire la guerre des forces de Bourgongne et de ses amis. S'ayde du bien des huguenots fugitifs et des reliques des eglises, sous une lettre missive obtenue du pape, et assemble six cens chevaux et douze cens arquebusiers soudainement; se resout d'intimider les huguenots, encore qu'il eust à faire à Montbrun, vaillant et accompagné. Il arrive devant Chalon, ses forces si bien disposées, le commandement si bien donné, et l'embuscade encore mieux dressée, qu'ayant Montbrun sorty grande partie de ses soldats à l'escarmouche, ils tomberent dans l'embuscade, et en mesme temps furent chargés de la cavalerie jusques dans les portes; tellement qu'une partie de ceux qui estoient sortis y demeurerent, ensemble trois ou quatre capitaines, avec tel estonnement de Montbrun, que la mesme nuict il quitta la ville et se retira à Tournus, à Mascon, et de là à Lyon.

Le sieur de Tavannes entra à Chalon, qui fut une perte importante à Lyon, et sur sa bonne fortune investit Mascon, qui eut faict comme Chalon, n'eust esté le secours de Lyon qui arriva, aussi que ledit sieur de Tavannes reçoit des lettres du roy et de la royne de se retirer de devant Mascon, favorisant toujours Leurs Majestés ceux de la religion huguenotte. Le secret du courier estoit que la royne vouloit faire la paix, et qu'il falloit laisser les armes; à quoy ledit sieur de Tavannes prevoyant, n'y voulut soit qu'il voulust estre maistre de son vernement (y allant de son interest), o voyoit bien qu'en despit de la royne il venir à la guerre, et qu'elle seroit enfi traincte de se ranger du costé des c ques, qui seroient les plus forts. Ain baterie de six cens canonnades, soit bresche ne se treuvast raisonnable, o ce siege ne se fist que sur l'esperance surprise conduitte par un nommé Mussy, couvert et pendu par les huguenots da ville. Le siege (entrepris à la teste d'un mée et d'une ville de Lyon) est levé le ziesme juillet 1562; avoit une grande e cade contre ceux de la ville, où les h nots ne tombèrent, se contentans d'est chappés du siege.

Le sieur de Tavannes laisse garnison à nus, se retire à Chalon, où le vint tr le sieur de Maugiron avec quinze cens mes, lequel avoit esté chassé du Da par le baron des Adrets, qui s'en estoit r maistre pour les huguenots. Le sieur de vannes fault de prendre Belle-Ville, bour scituée entre Mascon et Lyon; Sainct Poi un de ses capitaines, qui menoit ses coure prit un batteau chargé de reliques du pil de Mascon, que les Huguenots envoyoie Lyon, qui furent employées au payem des catholiques, contre la fausse calon d'aucuns cordeliers, qui ont escrit que reliques n'estoient point conduites par huguenots à Lyon, ains par les catholiqu pour les cacher et sauver, et qu'elles fur separées entre le gouverneur et capitain ce qui est faux.

Le sieur de Tavannes de retour à Chal il passa un joueur de luth de la royne, q envoya querir à l'hostellerie; il s'estonn cache sa valise. Le gentil-homme luy dit q falloit venir, malle et tout; parolle qui pescha le sieur de Tavannes d'estre ma chal de France dix ans devant qu'il l'ait e par l'offence qu'en receut la royne mère. courrier passoit sans peril parmy les hug nots, que la royne favorisoit, et estoit voyé à madame de Savoye, qui agréoit nouvelles opinions, et à laquelle estoient ad sées toutes les lettres qui estoient dans c

La royne luy escrivoit qu'elle estoit ...e de favoriser les huguenots, d'où elle ...oit son salut contre le gouvernement du ...virat de MM. de Guise, roy de Navarre ...mestable, qu'elle soupçonnoit vouloir ...la couronne à ses enfans; et prioit ma... de Savoye d'ayder lesdits huguenots de ... Daufiné et Provence, et qu'elle persua... son mary d'empescher les Suisses et le... Italie des catholiques : à quoy elle fut ..., soit que le duc de Savoye creust sa ..., ou qu'il desirast à son accoustumée ...bles du royaume, pour y prendre ... il envoya des bleds à Lyon, retira et ... les huguenots en son païs.

...ieur de Tavannes, ayant veu les let... ...isse passer le porteur : voulant s'excu... s'esclaircir davantage des volontés de la ..., il reçoit maigre responce; luy, conserve ...horité pour avoir moyen de mieux servir ..., et continue d'assembler des forces. ...Sousbise, ayant les six mil Suisses et ...nombre de gens de pied de Daufiné ...rest, les met ensemble, fait une bonne ... sous Poncenat, qui marche avec icelle ...con, et de là à Tournus, où estoit partie ... compagnie de gens-d'armes du sieur de ...es et quatre ou cinq cens arquebu... La ville ne vaut rien; ils la defendent ...ou sept heures, et la quittent tumultueu...ent de nuict, joinct à la tempeste et orage ... survint; il se perdit deux bateaux et quel...es soldats : ils pouvoient faire leur retraicte ...lus seurement, puis qu'il n'y avoit point de ...breche faicte. Le sieur de Tavannes, les voyant si voisins, fortifie Chalon en diligence, esperant que le secours qu'il attendoit des Italiens venu, il se remettroit en campagne. *Cependant, pour* ne perdre de temps, il *s'occupe à gagner* les Suisses et à l'entreprise *de Mascon, jugeant* que celles où il y a moins *d'apparence* reussissent plustost. Le roy, par *le conseil de M.* de Guise, depesche Men...e à Berne : il leur demande s'ils vouloient ...re l'alliance; ou, s'ils la vouloient gar... qu'ils revoquassent leurs gens qui es... avec les huguenots; ce qui lui fut re... Le sieur de Tavannes envoye un heraut ... un habile homme, pour traicter avec le ...el Diesbach et ses capitaines, lesquels estoient dans Tournus; leur remonstre qu'ils avoient esté trompés, et que le roi estoit en toute liberté; qu'on leur avoit fait entendre que le prince de Condé estoit en armes pour Sa Majesté. Il offre de leur faire voir le contraire, leur demande s'ils trouveroient bon que Leurs Majestés assistassent leurs subjects rebellés de leur seigneurie; que jusques à ceste heure il n'y avoit offence des cantons suisses, ayans esté circonvenus, mais que d'ores en avant ils ne se pouvoient plus excuser; leur offre argent et moyens honnorables de retraicte; que leur traicté n'estoit que pour soustenir la ville de Lyon. Il negocia tellement avec le colonel Diesbach, que dès l'heure mesme il le pria d'asseurer le roy qu'il se retireroit en son païs à la premiere commodité, et arresta ce traicté secrettement avec luy. Poncenat, cognoissant ne pouvoir rien faire à Chalon ny aux forces du sieur de Tavannes, entreprend sur les petites places, fault Louans, prend Cluny et Senecey; si proche de Chalon qu'il tenoit tout ce qui estoit derriere luy bien asseuré.

Le sieur de Tavannes fait partir huict cens arquebusiers et deux cens chevaux, qui se detournoient de deux lieues pour eviter l'armée l'ennemie : passant par les montagnes à Lourdon et à Sainct Poinct, se treuvent une heure avant le jour proche Mascon, où ayant mis ses forces en embuscade, envoye trois chariots chargés de gerbes à la porte, iceux si artificiellement faicts, que tirant une cheville, les assis tomboient et empeschoient de lever le pont et fermer les portes : ceux qui les conduisoient estoient soldats desguisés en païsans. Proche la porte de la Barre, furent cachés en une maison trente hommes. Les portiers ouvrent; voyant que c'estoit du bled dont ils avoient besoin, le laissent entrer, non si tost qu'ils ne missent dehors du peuple, qui descouvre l'embuscade de la maison, qui fut si prompte qu'elle porta l'alarme à la porte avec elle; tiennent un chariot sur le pont, et les chartiers aux mains avec les portiers : ils se rendent maistres de la porte, où accourans ceux de dedans et ceux de l'embuscade au signal qui leur estoit donné, le fort emporte le foible. Après avoir combattu une demye heure, la ville est prise

avec estonnement à l'armée huguenotte, ne pouvant imaginer comme cela estoit advenu, veu qu'elle couvroit Mascon, et après que les chefs eurent jetté la faute l'un sur l'autre, à l'accoustumée.

Antragues, auparavant gouverneur de Mascon, qui peu finement avoit abandonné la ville pour suivre l'armée, propose de la reprendre par escalade; à quoy estant mal suivy, la peur augmentée, il se retira en fuitte avec les Suisses mal-contens; et perdirent l'artillerie, leurs munitions et bagages, que le sieur de Tavannes prit; et leur donna l'alarme sur la retraicte proche Belle-Ville. Les Suisses, contre leur coustume, fuyent toute la nuict à Lyon, où arrivés tiennent ce qu'ils avoient promis au sieur de Tavannes, s'en revont hormis trois cens en leur païs. Il les avoit suivis jusques à Ance; et sembloit qu'il menast toute ceste armée battant devant luy, pleine de morts et d'espouvante. Il fit trois choses remarquables: il gagna les Suisses, prit Mascon, rendit une armée de douze mil hommes inutile et vaincue, et rompit leur dessein. Ceste defaicte sauva l'estat, parce qu'il descendoit deux fois autant de reistres qu'il en entra depuis en France, dont la moitié devoient venir joindre Poncenat et les Suisses, et couler du long de Loire. Si ceste armée fust demeurée en estat, il n'y a point de doute que la bataille de Dreux eust esté perdue, et le royaume fort esbranlé. Il se joint au sieur de Tavannes quatre mil Italiens commandés par le comte de Saincte Fleur, envoyés du pape, et toutes les forces catholiques de Forest et Vivarest: il arrive avec ces troupes; assiege Lyon du costé de la porte de Vaize. Là se firent plusieurs belles escarmouches, dont il eut tousjours le meilleur, serrant et bloquant tellement les Lyonnois, qu'ils perdirent leurs vendanges. Il attend l'artillerie et des munitions qu'il faisoit venir de Bourgongne pour battre Lyon, que sa bonne fortune et son nom avoit mis en si grande terreur, qu'ils avoient produit des intelligences infaillibles dans la ville: nul ne doute qu'il ne l'eust pris.

MM. de Guise qui vouloient obliger M. de Nemours à eux et la royne, se souvenant de la malle ouverte, firent donner la charge de general audict sieur de Nemours, avec supplication au sieur de Tavannes de demeu de luy avec tout pouvoir; ce que luy mant M. de Nemours, et l'asseurant qu manderoit à luy mesme, le sieur de T se ressent du tort à luy faict: apr bien servy l'on luy trenche le fil de toires. Il ne voulut obeyr à M. de Ne et luy remet toutes les forces et entre les mains; se retire en son g ment pour le soulager et maintenir

La faute de luy avoir osté le com ment fut cogneue lors que l'on veit Nemours ne faisoit rien qui vaille Lyon, et qu'il perdit quatre cens de leurs hommes qu'il eust en une doubl prise; et n'eust esté que le baron des fut mal contenté des huguenots, par interceptés que les catholiques surpri où l'admiral escrivoit à M. de Soubi se faloit servir de luy comme d'une b rieuse, et puis le laisser là, sans ce tentement M. de Nemours eust couru fortune. Quoy qu'il en soit, Lyon ne et ne se rendit que par la paix. Le Tavannes, de retour en Bourgongne mence deux citadelles à Chalon et villes pleines d'huguenots, voisines ses, frontieres du duc de Savoye, maintenir en l'obéissance du roy. C delles, plus pour eviter surprise q extreme resistance, desseignées selon qu'on peut lever d'une province en civile sans moyens, ne furent si g qu'il les desiroit.

Pour commander à nos semblables autant d'esprit, de courage et de fo nous, il se faut faire meilleur, plus plus vaillant qu'eux, à ce qu'ils cog que meritoirement la domination à ceux qui les surpassent; autrement a raison qui acquiere aux hommes la riorité des hommes: ce ne sont bestes quelles mesme il est besoin d'artifice les dompter, de familiarité, douceur rité. S'ayder de l'un et de l'autre te ment est le moyen de maistriser les s'ils sont interessés au gain et à la p general, l'obéissance en est plus fa contraire, s'ils cognoissent qu'ils n'y rien esperer, ils se rendent farouche

gnoistre : plus de foiblesse, plus d'ar-
. Il y a difference d'estre general sous
issant roy, ou sous un petit souverain ;
est l'obéissance rendue à un grand capi-
, que celle que l'on concede à celui que
ldats se croyent tel ; autre celle des vic-
, autre celle des infortunés dans les
s. Le doux, l'aigre, le temperé
iquent selon le temps et les evene-
.

commandemens d'un foible general de
re civile doivent estre considerés et assis-
gardes ; dissimuler selon sa condition,
se voir ny ouir beaucoup de choses,
qui importe au salut general, qu'il ne
her. Cent obeissans vallent mieux que
dépravés ; il est mieux estre abandonné
partie de ses gens, qu'estre desobey :
onneur, avec peu, de faire quelque chose,
avec beaucoup ne faire rien. Les
comme les chevaux veulent sentir qui
ar eux : s'ils cognoissent de la crainte,
ennent rebours ; si par leur audace et
ité du chef ils gagnent un poinct, le len-
ain ils en voudront un autre, jusques (ils
ent totalement debridés, pour abandonner,
er ou tuer leur superieur, dans le visage
quel ils lisent la peur et l'audace, surquoy
fondent leur resolution. Aux premiers com-
ndemens bien considerés il se faut cognois-
: il vaut mieux mourir une fois que mourir
s les jours, et perdre l'honneur et le party
quel on est : et faut dans le milieu des re-
mens herissés de picques courageusement
endre les malfaicteurs, seditieux, et en
ire le chastiment exemplaire ; non que je
euille conseiller de se precipiter, mais bien
'y travailler par artifices, pour cognoistre
heure de diviser et ne se perdre sur le poinct
dessein des revoltés, dont la cognoissance
x advisés est facile, par l'observation des
ions des mutins, armes, voix proferées et
nées également à mesme temps : ce sont
signes du danger. Au contraire, quand ils
contrarient en confusion et ne sont bien
; il faut prendre le temps ; les chasti-
ns non si frequens qu'ils desesperent les
dats ; s'examiner et ne faillir par colere,
ereté et faux rapports, crainte ou soupçon
pris. Il faut esclaircir sa volonté promp-
tement, et ne tenir les soldats long-temps en desespoir de leur vie.

La severité des commandemens, l'austerité de la campagne est mitigée par douce conversation du logis. Compagnons à la table (disent les vieux) et maistres à cheval ; les commandemens non si longs que la tardiveté nuise, ny si prompts et à la volée qu'ils soient inconsiderés ; clairs, non à deux ententes ny subjects à double interpretation. Si le chef ne se peut resoudre de soy-mesme, et qu'il ait besoin de conseil, qu'il le prenne tel que les soldats ne s'en apperçoivent ; autrement ils attribuent au conseiller l'honneur qu'ils doivent à leur chef, lequel cognoissant son imperfection, doit se conseiller à un qui soit du tout à luy, et qui ne lui puisse rendre (pour sa grandeur) de mauvais offices. Le commandement des gentils-hommes est different de celuy des soldats : frappés, injuriés, ils perdent l'honneur, et ne s'y faict bon fier après. La discretion est requise pour tenir les ressorts d'obéissance : l'infanterie au contraire doit estre conduicte l'espée à la main, selon la necessité. Les conseils, les resolutions, les rapports, ne se doivent desbattre ny ouyr, meslés parmy les troupes, desquelles en ceste action il se faut esloigner.

Les commandemens se font aux experimentés ou favoris, autres par complimens, par acquit, pour obliger, entretenir, occuper, et quelquesfois par vengeance et pour ruine de ceux qui les reçoivent. Les exploits importans ne se doivent commettre qu'aux prudens, vaillans et experimentés amis. Que si la faveur et compliment force d'employer des jeunes hommes qui manquent d'aucunes des parties susdictes, ils se doivent faire assister par gens sages, qu'ils croyent et que l'on pense qu'ils croiront. Et pour occuper ceux qui se plaignent de n'estre employés, il se presente plusieurs commissions de leur portée, sans peril du general ; à un besoin il en faut feindre de peu d'importance pour les contenter. L'amitié ne doit varier le jugement des capitaines, qui se persuadent follement que l'experience d'aucuns corresponde à la faveur qu'ils leur portent.

Ceux qui sont trop hasardeux font d'aussi lourdes fautes que les timides. Donner tous

les commandemens à un seul, parce qu'il en est digne, est mescontenter plusieurs; c'est trop espreuver sa bonne fortune, et quelquesfois, tel que l'on ne jugeroit reussiroit aussi bien que ceux qui ont desjà de la reputation, lesquels ayant beaucoup acquis, craignent de beaucoup perdre, se mesnagent, esquivent l'hasard. Cognoistre et dresser à temps les jeunes hommes affectionnés, sert pour soulager les vieux. Employer des personnes de marque en choses hasardeuses, est dangereux; leur perte en offence plusieurs et en descourage beaucoup, et s'ils reussissent bien, s'exaltent trop au prejudice des chefs.

Les commandemens par inimitié sont autant d'offences devant Dieu; c'est se venger de soy-mesme : que si les hommes qui se perdent touchent l'honneur du general, les commandemens ne doivent estre si hasardeux que les assistans les remarquent infailliblement mortels, et qu'au partir de là ceux qui en sont revenus disent à leur chef, avec raison, qu'il ne leur commandera jamais. Aussi se faut-il garder de jetter de l'huile dans le feu, de donner à un audacieux (qui se voudra comparer au general et le troubler) commandement par lequel il puisse s'accroistre, acquerir credit et se parier à son maistre. Il vaut mieux addresser ces commissions à ses amis très-affectionnés et asseurés, lesquels, par ingratitude, ne tourneront l'honneur acquis par le moyen du chef, contre luy-mesme. Et vaut beaucoup mieux que les grands soient mal-contens, que leur donner moyen d'obtenir ce qui apporteroit plus de prejudice que la perte des ennemis qu'ils deferoient n'apporteroit de profict.

Aucuns demandent des commandemens à dessein; il faut cognoistre pourquoy, s'il n'y a rien de caché dessous leur entreprise. Plusieurs jeunes princes et capitaines de chevaux legers ne se soucieroient pas que devinst l'armée, pourveu qu'ils eussent defaict dix ou douze hommes et ensanglanté leurs espées. Au premier mouvement du commandement, regardant fixement ceux qui les reçoivent, au visage il se cognoistra s'ils sont disposés de l'executer, et encore plus à leur response et difficultés qu'ils alleguent, ou incommodités qu'ils representent : s'il se voit qu'il vont gayement et franchement, sans le fencer remettre ou changer de dessein, commander couvertement à un autre, es cessaire; autrement l'employé donner artifice et excuse pour combat.

Il en a d'autres si inconsiderés et bouil qui reçoivent tant de gloire de l'honneur l'on leur fait, qu'ils n'entendent la moi commandement, et s'en vont desordonné se perdre. Plusieurs ont tant de crainte e respect à ceux qui les commandent, q pour ne leur oser faire repeter deux fois qu'ils ont dit, s'en vont sans être instruict sçavoir la moitié de ce qu'ils doivent f Aux premier et second il faut dire deu trois fois une même chose; les faire resp dre, parler et entendre s'ils l'entendent afin que le general ne fust du tout respons il doit appeller quelque homme de cons dement près de soy, pour tesmoing n'aura tenu à bien ordonner qu'il ne soit réussi.

La prudence peut prevoir tous les ev mens, disant: «Vous irez, vous chargerez vous retirerez en cet ordre, par ce chemin les conseiller sur l'evenement fortuit. Ce n pas tout aux generaux de se descharger su mot qu'ils ont tant accoustumé : « Vous êtes pitaine, vous jugerez bien ce que vous de faire »; il est bon de leur dire pour la descha du general; mais si ne faut-il laisser de faire entendre une ou deux fois, d'aut qu'il participe plus à la honte qu'à la glo de ceux qui vont sur son commandement. s'empeschera le chef de dire des paroles ceux qui les reçoivent puissent interpr à deux ententes; autrement les comman couvriront leur honte par l'ambiguité du ge ral, duquel les paroles doivent estre clai pures et nettes.

Ce n'est pas tout après avoir comman un capitaine : « Vous prendrez deux coulev nes, vingt hommes de chaque compagnie gens de pied, tant de cavalerie, vous part à une telle heure »; et puis s'aller coucher côntraire, il faut que le general veille et voye ses serviteurs par toutes les tro sçavoir s'il est obéy, et ne reposer point n'ait fait partir ce qu'il a ordonné, à ce

sans manquement l'entrepreneur marche à la mesme heure que lui sera esté ordonné, à laquelle le general se doit treuver, ou un second soy-mesme, pour voir le partement; autrement ce qu'il aura commandé se devoir faire le soir, ne se fera que le lendemain matin. Les capitaines ne veulent pas donner les soldats; les gens-d'armes sont allés aux vivres, sont fatigués de gardes; les chevaux de l'artillerie sont logés loin; les munitions ne sont pas prestes, tout va en longueur et desordre sans le general. Cependant le temps passe, et voilà les ennemis advertis qui font l'entreprise double. Et quelquesfois ces longueurs procedent d'envie que l'on porte au chef employé, et bien souvent de luy-mesme, qui essaye de rompre par retardement sa commission: le sage general, surveillant et alerte, pour ces petites difficultés ne rompt pas son dessein.

Il y a autant d'affaires de recevoir à propos le commandement, que le donner; ceux qui sont requis et obtenus par importunité, rendent responsables ceux qui les ont mendiés des evenemens fortuits, malheureux et non premeditès; outre ce qu'ils ne peuvent faire accorder leur requeste souvent, qu'en remplissant le chef et le conseil d'esperance d'heureux succès, lesquels manquant, l'on est tenu pour menteur et vanteur; et quand bien en reussit, il n'est pas estimé, au respect des promesses et paroles que l'entrepreneur est contrainct de proferer pour estre employé; et s'il vient au bout de ce qu'il a promis, la moitié de l'honneur s'en perd, n'ayant fait que ce qu'il avoit dict. Celuy qui desire d'estre employé doit faire naistre l'occasion d'ailleurs par ses amis ou parens, ou, declinant l'affaire aux conseillers du prince, sans s'offrir, faire naistre dans eux le desir de l'effect proposé, qui puis après luy pourra estre commis.

C'est honneur d'estre commandé; ce qu'advenant, il ne faut monstrer une extreme joye, ains la cacher au dedans, à ce que l'apparence du contentement ne promette trop d'execution, dont, réussissant après peu d'effect, il y a perte de reputation. Il ne faut aussi paroistre triste, à ce que l'on croye qu'il y a manquement de courage; bonnement il n'est loisible ny honnorable de refuser les commissions, bien que ruyneuses. C'est là où les amis acquis servent, lesquels peuvent destourner, retarder les mauvais coups de ces commissions par artifices. De penser les rompre en alleguant plusieurs difficultés, elles ne sont recevables de celuy qui est employé, et enflameront quelquefois le general, ou autre, ou le confirmeront d'advantage à ordonner pis, ou commander à un autre. Non que je veuille dire qu'il ne faille alleguer les difficultés raisonnables sans crainte, pour avoir les provisions necessaires, et n'avoir honte de se faire réiterer l'ordre que l'on doit tenir, et repliquer, si telle chose advient, ce qu'il faudra faire, alleguant tout ce qui peut succeder s'il est possible en presence de gens, à ce qu'ils puissent tesmoigner, s'il advient route ou defaicte, que ça esté en suivant l'ordre du general, et non de la faute de celuy qui reçoit le commandement. Ne debattre pas toutes les circonstances, mais les principales, à ce que la multitude de paroles et petites difficultés n'empeschent de pourvoir aux grandes. Que si l'entreprise est de long temps divulguée, il n'en faut rien celer au general, et dire à un ou deux capitaines de ses amis: «Vous vous souviendrez comme quoy je parts, et de ce que l'on m'a dit.» Et si apertement il y a manquement de ce que le chef a ordonné, il le faut faire dire avant que de partir, et ne se contenter de ce mot si commun: «Vous sçavez vostre mestier.» Il se faut souvenir d'employer toute la diligence qu'il se peut, ayant à se garder, non seulement des ennemis, mais de la tardivité, meschanceté et feinctise des capitaines, soldats, commissaires et thresoriers.

Eviter les commandemens de David contre Urie, qui sont des moyens de se defaire d'un homme, ou luy faire perdre l'honneur, ou esloigner du maistre, auxquels il faut grande prudence pour les descouvrir, et encore plus pour les eviter, et sçavoir le subject qu'on a donné. Il est au pouvoir du general d'employer et faire advertir sous main les ennemis, d'envoyer aux bresches d'où on ne revient point, et au lieu où l'on laisse l'honneur. Telles commissions se peuvent presenter et prevoir par l'estat et deporte-

et par ce qui peut advenir, cognoissant la preud'hommie du general nous-mesmes, son credit et le nostre, si nous y sommes à charge, s'il nous soupçonne ou envie, si nous possedons des estats, maisons, femme, qu'il puisse desirer à soy ou à autre, ou que nos ennemis le possedent; en ce cas il est utile de refuser tout à plat la commission, et s'esloigner, ou, faisant plus honestemennt, la recevoir, et par grande prudence et experience l'esquiver; estant à cheval, se destourner du chemin que le general pense que l'on doit tenir, et au lieu de donner en un costé donner en un autre, et par un effect hasardeux se defaire d'un plus perilleux.

Les commandemens, quand le general est en presence, en campagne ou aux assauts, ne sont pas si faciles à parer, il faut bien plus d'artifices; c'est quasi un arrest de mort que l'on ne peut eviter, parce que mil et quelquefois dix mil sont tesmoins de la connivence ou hardiesse. Si est-ce qu'aucuns ont par fois evité le danger, en conservant leur honneur, et au lieu de charger par le milieu de l'escadron ennemy, escornoient un coing, sur la pointe gauche, qui est la moins perilleuse, ou bien tournant chargeoient par flanc, et si proche, qu'ayant fait quelque peu d'halte, l'escadron du general approchoit pour les soustenir et en recevoir leur part. Autres, ayant bon œil, se sont sceu parer des flancs des bresches, choisir le temps, leur advantage, et sont revenus, contre l'espoir de tous, sans estre blessés; mais si en furie et si passionnés, qu'ils ont dit au chef, ou à trois pas de luy, qu'il ne leur commanderoit jamais; à quoy ils paroissoient de peu de courage, monstrant penser avoir esté en grand danger: il suffit de reserver ceste resolution en soy, et se partir de là quelque temps avec honneur.

Lever des soldats et des imposts sans commandement du roy, est crime; se laisser tuer ou deposer de sa charge, c'est deshonneur; les loix qui n'aportent utilité ny seurté ne se doivent observer en la necessité; il vaut mieux respondre de sa faute au conseil du roy, avec sa charge entiere, que desnué d'icelle. La faute de n'obéir aux roys quand ils commandent de se desarmer, pour eviter d'estre en danger, d'estre assassiné ou ruiné avec leurs services, est necessaire: souvent les roys ne sçavent ny cognoissent leurs affaires; il s'appelle d'eux devant eux bien conseillés, mieux advertis, ou hors de passion ou du conseil des mignons.

C'est sacrilege de prendre les reliques de l'Eglise, et pieté de s'en servir pour maintenir la religion contre les Turcs et heretiques; elles ne sont données pour les saincts, qui n'en ont que faire, que pour l'accroissement de la foy et salut des ames; la permission du pape y est necessaire, et, à son defaut, celle des ecclesiastiques de la province. C'est un tresor en reserve pour servir à la defence de la religion.

Si la guerre est juste, les biens des ennemis ne se doivent espargner; moins ils en ont moins ils en font de mal. La perte du bien perd le courage et les moyens de nuire; et la crainte de la perte d'iceux r'amene les ennemis à leur devoir, ou ils n'auront moyen ny pouvoir de se si bien maintenir au party contraire. Et si à l'advenir l'on prend le bien et les maisons generallement de tous les huguenots rebelles, et qu'icelles soient rasées et possedées, c'est sans doute que ce sera leur ruyne entiere, et que nul ne se tiendra avec eux, pour ne perdre son bien. Les guerres anciennes estoient plus courtes, qui reduisoient les hommes en esclavitude, confisquoient et prenoient leur bien pour tousjours.

Il faut oster les ennemis de parmy les amis, sans leur donner sauvegarde; y demeurant, ils font pis que ceux qui sont déclarés; divertissent, corrompent, descouragent, destournent les conseils, les moyens, les commodités, rendent les affaires difficiles; prompts à tumultes, sement nouveaux bruicts, et eux absens l'on s'ayde de leurs biens: la consideration de la perte d'iceux, la necessité des femmes, enfans, et parens, les contraignent de retourner au juste party.

C'est aux roys et aux grandes puissances qu'il appartient de mener le canon; il y a plus de merite et d'honneur, estant incommodé de munitions, de forces, de faire peu, qu'aux grands avec de grands moyens faire beaucoup. Assieger villes sur les promesses des provinces affligées, est dangereux; y estant, ils disent que l'on y est pour son propre peril et honneur, et se mocquent les premiers de

La fortune et l'occasion sont chauves par derriere, et meritoirement sont ainsi peintes; elles n'ont souvent qu'un point, qu'un mouvement, un quart d'heure, lequel failly et passé ne se recouvre plus : en grands affaires les hommes doivent estre tousjours en garde, advertis et prevoyans, ou elle glisse et s'evanouit de leurs mains. Ceux qui l'ont une fois faillie par negligence, ignorance, presomption et ambition, ou par leur propre faute, la trouvent tres-malaisement, et d'autant plus qu'elle s'estoit monstrée favorable à eux, elle fuit et ne retourne point. L'entreprise de Amboy est blasmée d'infraction d'edict : le roy de Navarre ayant assisté à l'edict de janvier (dict en sa presence), estoit obligé à n'y contrevenir sans une declaration nouvelle. Le pouvoir de Sa Majesté estoit en dispute, tant par sa facilité, que parce qu'il avoit partagé l'authorité avec la royne.

Les huguenots (avec quelque raison) se plaignent d'avoir esté surpris et tués, contre l'edict qui n'estoit revoqué : de là inferent que le roy et la royne estoient prisonniers du triumvirat à Paris, avec quelque apparence, parce que c'estoit malgré la royne et ses enfans qu'ils y avoient esté conduits. Les huguenots s'aydent des loix de l'estat comme des Escritures sainctes, en tant qu'elles leur servent ou profitent : disent que l'entreprise d'Amboise estoit juste sur le roy François deuxiesme, majeur de quinze ans; qu'il avoit besoin du roy de Navarre et du prince de Condé pour le gouverner; et au temps que le roy Charles n'en avoit qu'onze, disoient que le roy de Navarre, qui devoit par les loix en estre tuteur, le tenoit prisonnier.

Orleans pris, Poictiers, Lyon, Bourges, Rouan, Valence et autres, se jettent du party des huguenots, par des lettres secrettes et commandemens de la royne faicts aux gouverneurs : elle estoit extremement irritée de se voir sans authorité entre les mains du roy de Navarre, de MM. de Guise, connestable et mareschal de Sainct André. MM. les princes de Condé et de Chastillon, pour estre secourus des estrangers, envoyerent à l'em-

, aux princes d'Allemagne et aux s, les lettres de plaintes que la royne ur escrivoit, qu'elle et ses enfans estoient

prisonniers entre les mains de MM. de Guise, des mains desquels elle se vouloit sauver et les aller trouver; et furent envoyées avec d'autres lettres que Sa Majesté escrivoit au canton de Berne, pour assister les huguenots et faire des levées pour eux. Ces missives furent enregistrées dans les chancelleries des princes d'Allemagne et republique de Suisse, à la requeste de sieur d'Andelot, principal negocieteur, qui avoit esté vers les princes d'Allemagne pour les huguenots, desquels il obtint des levées de reistres. D'autre part, le roy d'Espagne offre secours pour le roy contre les huguenots.

Le prince de Condé publie une justification de la prise des armes, qui contenoit que le roy et la royne la mere estoient prisonniers entre les mains de ceux de Guise et du connestable de Montmorency, sans faire mention de son frère le roy de Navarre, lequel, estant premier prince du sang, rendoit d'autant plus sa cause injuste. Le roy au contraire fait une declaration par lettres patentes, de l'advis de M. de Guise, que Sa Majesté est en toute liberté. Le sieur de Tavannes demeuroit en son gouvernement à dessein, voyant ces contrariétés : les corps de Leurs Majestés entre les mains des uns, et leurs esprits avec les autres, il estoit en doute quel party Sa Majesté, estant majeur, appreuveroit, de la royne sa mere et des huguenots, ou du roy de Navarre, MM. de Guise et connestable de Montmorency, qui l'avoient mené par force à Paris. Il tenoit son gouvernement paisible, avec d'autant plus de gloire, que le feu, le sang, l'assassin et sacrilége couroit par toute la France.

MM. de Guise font des soubmissions à la royne, essayent de la gagner; elle feint de l'estre, favorise les huguenots à l'accoustumée; enfin, estant en soupçon de leur foiblesse, leur procure le temps d'attendre leurs estrangers, par une conferance près Baugency, presentes les deux armées, du consentement de MM. de Guise, pour ne rompre du tout avec la royne; il n'en reussit que la prise de Baugency par les huguenots. La paix rompue, toute la France est en armes en diverses provinces.

En Bourgongne, le sieur de Tavannes avoit

La paix ne se doit rompre sous esperance de surprise : les entreprises plus asseurées sont d'estre le plus fort, sans crainte (l'entreprise faillie) d'estre taillé en pieces ; les moins mauvaises sont quand il n'y a que nous qui les puisse dire, n'en ayant parlé à personne.

Il y a quelque seurté aux intelligences, lors qu'estant au pied de la muraille un des gagnés descend de la ville et se met entre les mains des entrepreneurs, avec soumission, s'il y a tromperie, d'endurer la mort. J'ay experimenté ces moyens en l'entreprise de Verneuil, en l'an 1589, que j'estois gouverneur de Normandie : j'eus intelligence de deux soldats gagnés par un qui avoit esté du party des catholiques ; je parts avec deux cens chevaux, sans dire mon entreprise à homme du monde, me meffiant de tous les soldats que je menois, parce que je n'estois du païs. Je leur fis faire quatre journées sur le chemin de Caen, et puis rebrousser court devers Evreux et Mantes, tant pour oster cognoissance aux ennemis de mes desseins, que pour empescher les miens de deviner. J'arrive à quatre lieues de Verneuil à la nuict fermant ; considerant le plain chemin, je me mets au trot, laisse la pluspart des miens derriere, avec soixante maistres. Je mets pied à terre, resolu de ne donner point si je ne voyois le chef de l'intelligence, lequel se vint volontairement mettre en mes mains, me donne asseurance sur sa vie, et après je passe l'eau jusques au col, donne en une fausse porte qui m'est ouverte par deux de l'intelligence ; je me rends maistre du chasteau et du gouverneur ; tous les miens ensemble, je ne me treuve accompagné que de cent cinquante. Dans la ville estoit Morinville, de la maison de Dreux, cousin du roy, avec trois compagnies de chevaux legers montans à deux cens cinquante chevaux et trois cens arquebusiers, assistés du peuple, qui nous estoit en partie contraire. Une grosse et grande tour forte, bastie par Cesar, tenoit contre nous, et estoit construicte devant le pont du chasteau, et empeschoit nostre entrée à la ville. Je me jugeay perdu si je ne m'en rendois maistre ; resouls de m'ensevelir dans le milieu de la ville, fais sortir quinze hommes, desquels le capitaine fut tué à mes pieds. Voyant la grande resistance de dedans la ville, je r'enforce la teste de cinquante cuiraces, et retins le reste par force pres de moy, prevoyant ce qui advint : je ne fus pas trompé en mon opinion. Après avoir fait deux cens pas dans la ville, toutes ces compagnies de cavalerie, assistés de gens de pied, Morinville à la teste, vindrent à la charge dans la place, et renverserent les cinquante que j'avois mis devant. Ils me treuverent en bon ordre, tellement que je les soustins : et après que Morinville eut une arquebusade dans le visage, et nous les chargeant vivement, l'estonnement se met parmy eux, et les tournasmes en fuitte ; si bien qu'il se peut dire que huict vingts hommes en deffirent six cens. Morinville mourut tost apres de ce coup ; plusieurs de ses capitaines y furent tués ; trois cornettes de cavalerie et trois enseignes de gens de pied furent gagnées : si je me fusse refroidy sur les paroles des miens, je m'en fusse retourné cinq ou six fois en chemin.

Ce mot est bien dit, que les paroles du soir ne ressemblent à celles du matin : le travail de la nuict, des armes, la lassitude, affoiblit le cœur, et fait changer la resolution du soir prise après souper, que le repos et les viandes avoient eschauffé les soldats ; et ne faut jamais le matin mettre au conseil le combat, ains faut suivre les deliberations du soir, sans s'en laisser divertir, principalement n'estant rien survenu de nouveau, et dire : « Puisque j'ay resolu ceste entreprise, je toucheray les murailles. » Le chef doit estre au pied de l'eschelle aux entreprises ; doit charger des premiers, avec consideration en campagne, ou rien ne réussit.

L'envie, l'ambition, revoquent par faveur ou calomnies les generaux d'armées, au peril et dommage des roys. Celuy qui se sent preparer un successeur ne fait plus rien qui vaille ; il souhaitte de preparer la confusion, pour faire cognoistre la difference de luy et de celuy qui entre en sa charge, et par mesme moyen se venger de son maistre qui le destitue. Si ces revocations et changemens sont necessaires, ils doivent estre à l'improviste, et sans donner temps de mal faire. Les roys (plus subjects que les republiques à ces fautes) se laissent transporter par ceux qui ne se soucient du bien de leurs affaires, pourveu que

ny qui les manie soit de leur faction, quel-
soit ou inexperimenté qu'il soit; et souvent
changemens adviennent par le conseil des
gnons, longues robes et secrétaires, des-
uels il se faut donner garde.

Les citadelles nuisent ou profitent, selon
différence des revoltes; elles sont neces-
ires pour reprimer les populaires, et nui-
les aux rebellions des nobles : un se gagne
eux que mil. Les citadelles d'Orleans, de
ans, chasteau de Dijon, causerent la revolte
villes; en l'an 1588, la citadelle de Metz,
ugenesme, chasteau de Bordeaux les con-
rverent pour le roy. Ce qui s'en peut definir
que les couteaux entre les mains des fu-
ux sont mortels, entre celles des sages pro-
ables. Les citadelles sont bonnes possedées
gens fidelles, mauvaises au contraire sous
roy qui vent laisser un successeur pupile,
r lequel mieux seroit de n'avoir citadelles,
ames en ce temps que les villes ont expé-
enté ne se pouvoir mettre en republique,
r la multitude de noblesse, et que le gros
l'estat y repugne, qui se portera tousjours
roy, estant la generalité ennemie de la
ispation pour l'interest particulier. Si au
ntraire la couronne doit estre disputée par
ens puissans, et que le pupile manque de
orce, les citadelles sont necessaires aux roys,
squelles ils doivent mettre entre les mains
e gens fidelles, parens, obligés et affection-
és du pupile, principalement en cinq ou six
ndroits qui sont les portes de la France.:
Metz, Maisieres, Amiens ou Abeville, Calais,
Diepe, le Havre, Quillebeuf, Sainct Malo,
Nantes, Bourdeaux, Brouages, Bayonne, Nar-
bonne, Aiguemortes, Antibes, Gap, Gre-
noble, Lyon, Chalon, Auxonne, Langres et
Chaumont. *Et quiconque* tiendroit ces places
usmentionnées, la pluspart situées sur les
randes rivieres qui sont les portes de France,
possederoit ce royaume facilement; et les
ys doivent empescher leurs favoris d'avoir
s places, estant soupçonneux qu'ils ne pre-
ndent à l'estat.

Les rebelles estans à Orleans, leurs coleres
esperances refroidies, les mescontente-
ens anciens comparés aux presens, le peril,
rail, perte de bien, tombent en leur con-
ration; la royne, n'escrivant plus à ceux
qu'elle avoit mis en ce party, agite diverse-
ment les esprits des huguenots et de leurs par-
tisans : plusieurs en eussent voulu estre de-
hors, aucuns s'en retirent, les autres y demeu-
rent pour le danger et honte d'en sortir. Les
timides couvrent leur crainte de la perte de
leur biens, alleguent l'obéissance qu'on doit
aux roys, et disputent s'il est licite de planter
la religion par armes, comme si leur de-
liberation estoit en son entier, et qu'ils n'eus-
sent desja pris les armes. Ceux qui n'osent par-
ler ouvertement mescontentent leurs compa-
gnons par discours, source de tumultes.

L'admiral et prince de Condé prindrent un
sage et prompt expedient; retiennent les af-
fectionnés près d'eux, se mettent sur la de-
fensive en attendant leurs estrangers, et en-
voyent les mal-contens faire guerre près de
chez eux; lesquels, n'estant practiqués, firent
mieux qu'ils ne pensoient, aucuns pour leur
conservation, autres en esperance d'establir
des tetrarchies, et infinis pour saccager. Plu-
sieurs combats advienent en differens evene-
mens aux provinces de Guienne, Normandie,
Languedoc, Dauphiné et Provence, où s'exer-
cent les meurtres, sacrileges et assassinats
énormes; les pretextes couvrent les passions
et mechancetés des François, les catholiques
fortifiés de lettres patentes du roy, et les hu-
guenots des secrettes de la royne, dont l'in-
experience ne peut empescher que M. de
Montpensier ne remette Blois, Amboise, Poic-
tiers, et plusieurs autres villes en l'obéissance
du roy, n'estans encor les peuples rebelles
aguerris.

Tous changemens se treuvent estranges;
changer de party est dangereux; le peril pa-
roist plus grand lors qu'il est sans remede :
soupçon, regrets, souhait de mort le suivent.
Il ne se doit sortir facilement de l'obéissance
des superieurs, mais une fois dehors, plustost
mourir qu'y retourner, ny par passion, con-
seil des parens, amour d'amis ny vengeance;
autrement faut se resoudre d'estre mocqué,
injurié, sans credit, esclave, sans honneur,
monstré au doigt : gouttes, coliques, ne sont
telles douleurs qu'un esprit affligé de ce chan-
gement. C'est se venger de soy-mesme de
laisser son maistre; l'on est mieux miserable
avec honneur en son party, que riche honteux

en un nouveau. Si nous changeons de party pour les biens, l'honneur seul enrichit; si pour des souverainetés, tout y est contraire, le chef de party a ce but mesme, et devient ennemi plus que les ennemis, s'il cognoist que l'on aspire à la domination : si c'est pour la reformation de l'estat, les princes n'ent sont jamais gueres auteurs, et les peuples une fois desbridés changent le gouvernement contre nos volontés; si par vengeance ou mescontentement, c'est perdre la santé du corps pour effacer une tache du visage. Quelle lettre, quelle seurté qu'en un autre party on ne soit plus mal content? la vengeance, la colere sans profit est dommageable, indigne des bons esprits. Si par ambition l'on sort du party où l'on est nay, c'est vanité; le juste manque de charges, qui sont possedées avec d'autant plus d'authorité que le party est plus licite. Ceux qui se veulent faire roys, ne sont pour leurs serviteurs plus que les roys, et les craignent comme iceux.

Le chef de party doit se sentir le courage, l'entendement, la valeur, les moyens pardessus tous autres, resolu à tous perils, trahisons, tromperies, mutineries, inconveniens, privation d'authorité, perte de commandement et de puissance sur ses propres soldats et subjects : se propose d'estre abandonné, mourir et tout perdre, pour mespriser sa vie, et s'hasarder à tous accidens à la necessité; s'il arrive mieux, le prendre sans se l'estre promis; estre toujours preparé à la mort. Ce qui fait réussir les genereux desseins, c'est en effect par ambition ne vouloir ceder à un pour servir à tous. La necessité, les capitaines, les soldats commandent aux chefs de party, les menassent ouvertement, secrettement; procurent souvent leur ruyne pour leur salut et profit.

Dangereux pretexte de la religion, dont se servent les meschans! Les volleurs et assassinateurs, qui entreprennent sur le corps, sont meilleurs que les ambitieux, qui se servent de la religion pour s'agrandir : ces premiers ne tuent que ce qui doit mourir, les derniers tuent les ames eternelles.

Les remedes pour maintenir et accroistre la religion catholique sont les jeusnes, aumosnes et œuvres pieuses, qui divertis l'ire de Dieu, qui est assez puissant pour n tenir sa cause. A un instant il peut port chrestienté en Turquie : le christianism contraire à la violence, au meurtre, et plein d'obéissance envers les superieurs, donne de patir, souffrir, porter la croix. bonnes religions se maintiennent, les m vaises se ruynent, et est plus besoin de l que d'armes. L'objection de ceux qui les nent est que les bonnes œuvres sont ne saires, qu'il n'en est point de meille qu'opprimer les ennemis de Nostre Seigne qui se qualifie Dieu des batailles, qui no donné nostre liberal arbitre : il ne veut pa aux humains par les portes du ciel ouver ne faict miracles evidens, s'ayde des secon causes, des hommes contre les hommes. à luy que sont nos consciences; il les tou les enflame contre les roys heretiques. s'ils sont seigneurs des corps, ils ne le des ames : rendez à Cesar ce qui est à Ce se peut entendre de son image, non du tri les apostres, les prophètes, preschans la verence des magistrats, ont plustost esle mort que de leur obéir contre les conscienc Combien de bruslés du temps des persecutio que s'ils eussent peu, comme les enfans d raël, passer la mer Rouge en armes, se re rans avec icelle l'eussent evitée! Il est ju de se maintenir en sa religion contre un r heretique, injuste de prendre les armes con les magistrats pour une religion nouvelle; n consciences, nos intentions nous jugent, Dieu par les evenemens. Nous avions tout les bonnes armes et conseil de l'Europe, pape, le roy d'Espagne, l'Italie, les tr quart de France pour la Ligue; il nous sembl et le publiions, que nos armes maintenoient religion catholique avec apparence, puisq nous avions un roy heretique. Dieu mons soudainement qu'il n'avoit que faire de forces pour garder sa religion, nous met pareille confusion que la tour de Babel, d heretique en fait un roy catholique, mons que tout depend de luy; les mal conseillés, foibles ont suppedité les habiles et les fo Dieu met la defence de sa religion entre mains de ses plus grands ennemis, qui ne doivent glorifier de leurs heureux progr

quels doivent estre attribués aux pechés et ition des ligueurs.

Les huguenots en l'an 1587, temps auquel M. de Lorraine prindrent les armes pour les tholiques, proposerent par La Noue de ne der de la religion, et de prendre le pre- de la reformation de l'estat et du bien lic, contre les mignons du roy : promet les huguenots se joindroient avec MM. de uise, et se declareroient contre le roy ry III. M. de Guise, intelligent du pape et roy d'Espagne, refuse leur association, oute à la defence de la religion, pour la ntention de laquelle il force le roy à la rre contre les huguenots, qui en effet de- la dissipation de l'estat, prevoyant un roy catholique et paisible leur levera torité, et fera payer des subsides et nou- x impots, de quoy ils sont exempts, et payent qu'à leur volonté. Leur desir a (comme il est encor) d'establir l'estat po- ire, en ce temps principalement, et plus jamais, que la superiorité de leur party entre les mains des bourgeois des villes. ui M. de Guise est bonnes, cognoissant la ifference qu'il y a de la guerre de religion à elle de reformation, et combien d'advantage celle qui touche les ames et les corps, en comparaison de celle qui n'est que pour l'in- rest des biens et de la police, lesquels sont isés à contenter et dissiper par les souve- ins. De plus les doublons d'Espagne y es- ient joincts, voulant par ce moyen de reli on le roy catholique obtenir la superiorité et domination sur tous les autres puissans.

Les gentils-hommes ne doivent estre forcés de demeurer aux armées, qui n'en veut estre mal servy; une fois contraints, ils n'y retour- nent plus : la volonté de se desbander est contagieuse et desbordée, qui ne se guerit que mal-aisement. Celui qui a honte de s'en aller seul mescontente et desbauche les au- res, pour participer et diminuer la honte de a retraicte. C'est pourquoy les compagnies composées de soldats se maintiennent mieux que celles des gentils-hommes, revoqués par urs passe-temps et leurs biens chez eux. 'inconstance françoise veut la guerre, sou- ite le repos, auquel se faschant incontinent, ire de retourner au camp ; fait plier à leur humeur, y disposer la forme de la guerre, et la faire par boutades, selon leurs inclinations. Il vaut mieux qu'ils s'en allent avec congé que sans iceluy, autrement sont autant d'enne- mis et de mal affectionnés, qui ont honte de retourner pour estre partys sans licence: leurs pensées, leurs mescontentemens doivent estre prevenus par discours, par liberalités, au moindre signe que les generaux en ont, sans attendre qu'ils se desbandent par desborde- ment; et considerer la source de la maladie, pour y appliquer les remedes; gagner ou me- nacer le particulier qui commence ces mau- vaises practiques; le contenter ou l'en envoyer secrettement.

Il est dangereux de traicter avec un chef de party, soit pour se mettre de son costé, ou pour se rendre à condition : donnant son corps, ses armes et ce qu'on possede, semble qu'il n'y a plus de reserve, qu'il est à l'option du prince, ayant la personne et ce qu'il pre- tendoit, de tenir parole ou non, et d'inter- preter ses promesses selon sa mauvaise inten- tion; coustumierement les grands les donnent à deux ententes. Il y a trois sortes de traictés, pour prendre party avec les princes : se re- mettre du tout à leur volonté, sur leurs pro- messes verbales, ou les obliger par escrit, ou prendre des places fortes d'eux, desquelles il faut estre saisi avant que mettre son corps en leur puissance, et s'en tenir loin après : le premier est le moins dangereux et le plus infructueux. Ceux qui traictent sur la parole doivent croire avoir en leurs personnes chose pour se rendre necessaire et utile après le traicté, en valeur ou en entendement, non par les troupes qu'ils amenent, ny par les places qu'ils apportent, et moins par services faicts à leur advenement; cela sert de peu, les troupes leur sont gagnées, les places os- tées et le service oublié. Les promesses par escrit ne sont guieres de plus grande seurté que les paroles, et seront plus perilleuses, d'au- tant que les princes ne les tenant point, c'est se mettre en leur inimitié et dangereux de les monstrer; les princes ne treuvent que trop d'excuses pour couvrir leur perfidie, et d'ac- cusations fausses. Pour le troisiesme, qui est de recevoir des forteresses des chefs de party, les remplir de soldats qui ne despendent d'eux,

c'est leur faire cognoistre que ceux qui les tiennent estant morts, ils sont en danger de perdre les places, et que mesmes ils n'y entreroient les plus forts; ce qui est perilleux, parce que, s'ils peuvent, ils y entreprendront estant chefs de party : il leur est aisé de gagner les capitaines, lieutenans et soldats; et se peut asseurer celuy qui traictera ainsi de n'estre agrandy de plus d'authorité ny de places que de celles qu'il tiendroit.

Nul ne peut escrire de ces traictés mieux que moy, pour avoir plusieurs promesses des roys et des princes, si expresses qu'il sembloit qu'ils n'y pouvoient manquer avec leur honneur, lesquelles ils n'ont observées. J'ay experimenté les autres façons de traictés, et suis esté trompé, non par faute de prevoyance, mais par le manquement absolu des grands. Je concluds que le meilleur traicté est de prendre des promesses des princes par escrit, et aussi tost qu'on s'est mis avec eux, les leur rendre, avec declaration de n'en vouloir rien pretendre que ce qu'il leur plaira, et ne les gehenner par leurs promesses. S'il se reçoit des places d'eux, ne cesser qu'on ne leur ait rendues, ou qu'ils ne s'y soient veu les plus forts, pour oster tout soupçon, et monstrer qu'on ne veut subsister que par eux. C'est chose fascheuse de servir en meffiance; que s'il faut prendre des places, se tenir fort contre ceux qui les donnent. C'est le mieux de faire la guerre sans en bouger, et dans les provinces ne voir jamais les princes, ny se treuver en lieu là où ils soient les plus forts; ce qui ne se peut pour un long-temps sans s'oster du party. Considerant la fin, il faut avoir autre dessein, ou de se faire chef de party soy-mesme, ou de sortir de la faction, parce que les princes ne pardonnent jamais cette apparence de meffiance; et ainsi qu'ils font courre fortune à qui ils promettent, ils n'en sont exempts. Les gens de courage, se voyans trompés, ordinairement les quittent, changent de party, et quelquefois entreprennent sur eux, à la ruyne de la faction, tournent contre eux et les villes et les armes. Il n'y a rien de si facile qu'une entreprise sur un general d'armée, qui est forcé d'estre en tous lieux avec peu de compagnie.

Meritoirement les princes sont trompés, qui sont accoustumés tromper les autres : plus de droit de piper leurs inferieurs soldats et subjects, qu'iceux de les venir? La force et le pouvoir estant au ces, ils doivent estre plus observateur foy que les inferieurs; manquans d messe, ils devroient remettre les ch mesme estat (s'il se pouvoit) qu'elles e quand ils s'obligerent; s'ils ne le pe qu'ils tiennent parole. Mais au contrai recherchent souvent que les offencés d foy violée disent des paroles et fasse demonstrations, sur lesquelles les p prennent occasion de leur davantage ma de parole : c'est un artifice meschant, auxquels ils ont promis sont excusables plaindre, ayans perdu leur bon-heur e fortune, pour accroistre celle des roys reux qui se passe de se fier en leurs prom soit en capitulant ou se mettant à leur se Si elles ne sont promptement acquitées, faut faire cas d'icelles, sinon pour s'en s par maniere d'acquit, et avec la resol qu'elles ne doivent estre mises en compt clauses favorables du traicté.

Les princes qui veulent gagner les hom et les places, doivent prendre garde que avec lesquels ils traictent ne reçoivent n contentement avant qu'ils ayent ce qu'ils tendent d'iceux; autrement il en ad comme au roy Louys onziesme, lequel n contentant le prince d'Orange sur le trai perdit le comté de Bourgongne, et fail en faire de mesme du duché. *M. du Maine* promit sa lieutenance generale inconti après les armes prises; à l'instant qu'el levent il treuve moyen de r'avoir sa prom effaça le *d'incontinent*; de quoy offen croyant que, ce mot osté, il vouloit ma à sa parole, faillit par desespoir à nou dre tous; et me retire mal content da places, d'où il fallut beaucoup d'artifice me faire r'entrer au party.

Les sages roys ne permettent de ven gouvernemens des places, ny les cha estats; le vendeur et l'achepteur ont s mauvaise intention, l'un de se retirer, de s'en prevaloir contre le prince, au ne se sent obligé. La place, la charge ptée de leurs deniers, semble estre à e

ils en peuvent disposer pour prendre tel party qu'ils choisiront. Bien peuvent les princes donner l'argent pour faire les achapts seurement, s'ils ne se tiennent asseurés de ceux qui les possedent. Le roy Henry III permettoit la vente des capitaineries; j'ay veu proposer d'en achepter huict ou dix, pour faire un party dans son estat. Les achepteurs semblent, sans charge de conscience, pouvoir grober les payes des soldats, et exiger sur marchans, pour retirer l'interest de leur ent; et les officiers de judicature, des finances, par là se licentient et se corrompent. Jamais ne se vit ny se verra les honneurs, charges, les places tellement en vente que maintenant, estant du tout impossible d'en ir qu'à prix d'argent excessif : si celles estoient les marques honnorables des personnes genereuses qui avoient espanché leur g, leur bien, leur travail en effects très-ables pour les obtenir, sont maintenant donnés à gens sans merite, qui ne firent jamais ne preuve d'eux ny service, comment ra-ce que les valeureux en feront cas? Quelle ité à ceux d'illustre extraction et de bon ourage, de ne pouvoir entrer en aucune dignité qu'à prix excessif, et que maintenant l'honneur soit entierement perdu en France!

Thurin et trois autres places sont rendues au duc de Savoye, qui promet secours à MM. de Guise, et d'autre costé asseure secrettement la royne, par sa femme, de favoriser les huguenots; reste Saluces, Pignerol, Savilian, et quelques autres petites places au roy. Le sieur de Bourdillon de gouverneur est fait mareschal de France, pour consentir cette reddition. M. le prince de Condé, trop fort pour tenir seulement Orleans, et trop foible pour se mettre en campagne, avoit pourveu au mescontentement des siens, les separant en diverses provinces; avoit envoyé le sieur d'Andelot en Allemagne, et Briquemaut en Angleterre. Le premier obtint des reistres, pour la crainte qui leur estoit restée des armées palatines et imperiales qu'ils avoient veues en Allemagne. Les heritiers du duc de Saxe, du landgrave, et du comte Palatin, accorderent les levées en leurs pays; à quoy servirent les promesses, faveurs et lettres de la royne, escrites au prince de Condé, leues publiquement à la journée impériale que tenoit l'empereur Ferdinand : le landgrave advance les deniers. Rolthossen, très-vaillant Allemand, est faict chef. Briquemaut obtient argent et Anglois, pour le Havre, qu'ils rendent et vendent à la royne d'Angleterre, laquelle entre en ligue avec les huguenots, tant pour estre lutherienne que pour desirer le trouble en France. M. de Guise et le connestable tiennent la campagne, continuent le siege de Bourges, qu'ils avoient attaqué, cognoissant qu'il estoit mal aisé de forcer Orleans, qui pouvoit estre secouru des reistres.

La royne desire la paix pour conserver son authorité, va à l'armée et laisse partie de ses enfans à La Bourdaisiere. Bourges, ville forte, assiegée par l'armée du roy en aoust 1562, est rendue par Yvoy et Genlis, non experimentés aux sieges ny aux manquemens des promesses des princes, qui ne leur furent espargnées, et après effectuées. De là l'armée catholique alla assieger Rouen; emporte le fort Saincte Catherine : l'artillerie y placée, qui battoit en courtine, causa la prise de la ville par assaut, que Montgommery soustint quelque temps sous asseurance de sa retraicte, à quoy il ne faillit; se sauvant dans une gallere avec quelques Anglois, passa par dessus les chaisnes tendues à Codebec, et se retira au Havre.

En ce siege le roy de Navarre fut tué derriere un gabion, ce qui n'apporta aucun changement, d'autant qu'il n'avoit que l'apparance; l'authorité et effect estoit entre les mains de M. de Guise et du connestable, en mediocre intelligence de la royne. Le roy de Navarre se laissoit posseder de ses favoris; plus adonné aux plaisirs qu'à l'ambition, aux apparences qu'aux effects, fluctuant en ses resolutions, et facile à tromper.

Cependant arrivent trois mil cinq cens reistres, la pluspart noblesse, et quatre mil lansquenets, qui passent aux sources de Seyne et d'Yonne, se joignent au prince de Condé à Pluviers; lequel, renforcé de toutes parts des huguenots de France, marche vers Paris, pensant l'estonner et luy faire demander la paix à telle condition qu'il luy plaira. Après avoir logé à Montrouge, quelques jours passés en escarmouches consumerent le temps

en parlemens inutiles avec la royne, estant le prince de Condé trop accompagné pour traicter, et la royne commençant à craindre de le trop establir, et qu'il n'emportast la balance : n'estans MM. de Guise et connestable disposés à la paix, elle fut rompue. Genlis quitte les protestans et se rend au roy, voyant Paris sans peur, eux comptés et recogneus, la frequentation ayant asseuré les catholiques, et que l'armée victorieuse de Rouen commençoit un peu à s'approcher. Les reistres criant à l'argent, le prince de Condé et l'admiral resolvent d'aller en Normandie, pour en querir et joindre les forces d'Angleterre; ce que voulant empescher, MM. de Guise et connestable coupent le chemin près de Dreux, et se joignent si près l'un de l'autre qu'ils ne se pouvoient separer sans bataille, dont il y eut des presages des deux parts.

Le vieil La Brosse songe que luy et son fils mouroient à la bataille gagnée des catholiques; M. le prince de Condé, que MM. de Guise, connestable de Sainct André estoient morts, et que, les ayant survescu, il estoit mé à une autre bataille : tous les deux advinrent depuis. Les ministres, pour l'enhardir, imiterent la feinte de Cesar passant le Rubicon, lequel a fait ouyr des trompettes et voir des fantosmes; ceux-cy susciterent une vieille femme, qui embrasse le genouil du prince de Condé passant la riviere, luy dit que Dieu estoit avec luy. Ce prince ne s'en pouvant plus dedire, l'armée catholique barrant le chemin de Normandie, il faict marcher la sienne sous esperance de passer à la main gauche et loger à Trion; resout de ne refuser le combat si l'occasion s'offre, pour maintenir la reputation.

L'admiral menoit l'avant-garde de quatre cens chevaux françois, douze cens reistres, deux mil lansquenets, et quinze cens hommes de pied français; la bataille, conduicte par le prince de Condé, de cinq cens lances, deux mil reistres, deux mil lansquenets, et quinze cens François. Celle des catholiques estoit séparée en trois : le mareschal de Sainct André avoit dix-neuf compagnies de gens-d'armes, treize enseignes d'Espagnols, autant de François, et onze d'Allemands, quatre pieces d'artillerie; avec peu de separation estoit le connestable, conduisant vingt co[m]gnies de cavalerie, vingt-deux enseign[es] Suisses, et dix-sept de François. M. de [G] avoit cinq cens chevaux choisis à l'autre du connestable; et s'estoient placés en couvert, pource qu'ils estoient trois fois forts d'infanterie que le prince de Condé avoit pareil advantage sur eux en ca[v] Les huguenots, pensant eviter le co[m] passent sur le chemin de Trion, m[ais] le flanc aux catholiques, lesquels, [ne] tirer l'artillerie dans eux, les font m[ar]au trot; ce que voyant, le connestab[le] esperance de les mettre en route : son [a]estoit composée de dix-neuf mil ho[m] de pied et deux mil chevaux; celle du [p] de Condé, de quatre mil chevaux et s[ix] fantassins. Le connestable marche ha[r]ment pour se prevaloir du desordre qu'il a veu, laisse son infanterie. Le prince de [C] se treuve au droict de luy, et l'admi[ral] mareschal de Sainct André. Le prince, [ar]sant (imprudemment) qu'une bataille ne[e] estre gagnée qu'en defaisant les gens de [pied] il fait fondre trois troupes de cavalerie [sur] le regiment des Suisses, lequel estant [ja] que tout rompu, le mareschal d'An[dre] charge les reistres avec trois cens chev[aux] haye : leurs escadrons massifs le defrent [fa]cilement. La mesme raison fit que l'admi[ral] chargeant avec les reistres en gros, la cav[a]lerie du connestable en haye les vainqui[t] prennent prisonnier le connestable et tue[nt] le mareschal de Sainct André. Ce grand nom[bre] bre d'infanterie qu'avoyent les catholiqu[es] leur fut inutile. Le bataillon de Suisses s'all[a] se retire fort intéressé vers M. de Guise, [qui] avoit veu passer tous les huguenots et reistr[es] suivant leur victoire par devant luy, sans [se] cunement s'esmouvoir; avoit vaincu l'impet[u]sité des siens, qui le vouloient contraindre [à] marcher, luy disant à tous coups qu'il n'est encore temps, considerant tant de charges pouvoir estre faictes que les victorieux nel sent desordonnés comme ils estoient.

A son arrivée ses ennemis rompus des d[eux] ges et victoires precedentes, les reistres retirent devant luy, pressés, poussés et en desordre. En ceste retraicte le prince Condé, qui s'en alloit à regret, fut pris

un archer de M. d'Amville. M. de Guise pense avoir entierement tout vaincu, tient ferme; poursuivant lentement, donne temps à l'admiral de r'allier quinze cens reistres et trois cens chevaux françois, couvert d'un bois qu'il repasse, et vient au combat contre luy. M. de Guise advance les compagnies du sieur de La Brosse et comte de Charny; les reistres chargent ces deux compagnies rangées en haye, tuent La Brosse et plusieurs autres, reçoivent la salve des arquebusiers espagnols et françois flanquans M. de Guise, n'osent enfoncer, et se retirent suivis en vain, à cause de la nuict. Le bagage, artillerie et champ de bataille reste à M. de Guise, qui demeure seul chef, tenant le prince de Condé prisonnier, estant le connestable entre les mains des huguenots: l'admiral, esleu chef de ce qui restoit, se retire vers Orleans.

La royne estant à Paris, qui, n'ayant la supreme authorité, disoit avec Rome: que Cesar et Pompée feignent de combattre pour la liberté, et que le vainqueur l'opprimeroit, entendant que celuy qui gagneroit seroit maistre de la couronne, de sa personne et de ses enfans, le succès luy donne ennuy et peur entiere. Voyant l'honneur du combat à M. de Guise, le prince de Condé entre ses mains, la créance de la noblesse, les forces, les villes et soldats de France, font qu'elle luy confirme et donne (forcée de l'evenement) la charge de lieutenant general, qu'elle ne luy pouvoit oster, parce qu'aussi bien l'avoit-il en effect. M. de Guise recueille toutes les forces, profits et honneurs; réussit ceste bataille mieux qu'il ne l'eust sceu souhaitter; son compediteur le connestable pris; ses ennemis, les forces et l'authorité entre ses mains. La royne en crainte, d'autant plus que ledict connestable estoit pris, lequel elle jugeoit n'aspirer à la couronne, elle renoue et rafraischit ses precedentes intelligences avec M. l'admiral, l'admoneste de ne perdre courage, luy donne esperance de paix, s'humilie et s'entretient avec M. de Guise en grande crainte et deplaisir.

Toute la noblesse allemande souloit combattre à pied; se nommoient lansquenets, qui est à dire serviteurs du païs; depuis l'invention des pistolets en la guerre de Charles-Quint, ils se mirent à cheval, ne restant à l'infanterie que les bourgeois et païsans. Les gentils-hommes furent les premiers qui se rangerent en escadrons composés de quinze et seize rangs; prindrent une meilleure façon de combattre que celle des hayes des François, et néantmoins les ordonnances inparfaictes, parce que, trouvant resistance, ils ne passoient au travers de leurs ennemis, et tiroient à l'abordée sans enfoncer. Le premier rang tourne à gauche, descouvre le second qui tire de mesme, et le tiers semblablement, l'un après l'autre, faisant un limaçon et s'esloignant à main gauche pour recharger.

Les François rangés en escadrons, à leur exemple, ont obtenu l'advantage sur les reistres, qui vire-voltans n'enfoncent point: les François les prenans en ce contour et desordre, passent au travers avec peu de resistance, n'estans les derniers rangs que vallets. Les reistres de Dreux en gros escadrons, n'ayans à faire qu'à des hayes de lanciers, ne leur estoit besoin de faire ce tour à gauche, les emporterent facilement. Les reistres avoient esté aguerris avec le duc Maurice et marquis de Brandbourg; le landgrave de Hessen leur chef disoit que pour argent on doit aller à la charge une fois, pour son païs deux, pour sa religion trois; qu'il y avoit esté quatre fois en ceste bataille pour les huguenots françois.

Dreux conserva les reistres en reputation, jusques les François eurent changé l'ordre de combattre, lesquels n'avoient pas esté bien aguerris avant les guerres civiles; soit que leurs roys les craignissent, ou que les combats ne fussent si frequens que depuis, ou pour autre consideration, Leurs Majestés se servoient des Suisses et Allemands; au camp d'Amiens le roy en avoit deux fois autant que de ses subjects. C'est pourquoy plusieurs gentils-hommes de son royaume envoyoient leurs enfans en Allemagne, croyant qu'il ne se pouvoit faire guerre qu'avec ceste nation, considerant que tout l'argent de France s'employoit en leur payement, peu aux François; esperans que leurs enfans, aprenans l'allemand, seroient employés aux levées des reistres, les envoyoient en Allemagne.

En ceste créance, en l'an 1568, mon frère

et moy y fusmes envoyés : la nourriture en est mauvaise, ne pouvant aprendre ceste langue qu'en jeunesse, là où les vertus et les vices se forment. Les Allemands sont grossiers et ivrognes, et ne s'y peut aprendre que la langue, qui ne profite aux François que pour avoir charge de reistres, pour à quoy parvenir il faut estre allemand, ou du moins lorrain ; il ne se voit guieres de François qui en ayent conduit. Que si c'est pour converser parmy eux, la langue ne sert de guieres, ayant à faire à une nation qui ne veut qu'argent, à laquelle l'on se fait entendre par truchemens : et maintenant qu'on a appris à les battre, peu de jeunes gentils-hommes y sont envoyés pour apprendre la langue.

Les Allemands sont inventeurs des arquebuses et pistolets, des escadrons et meilleures formes de combattre ; les François les mettent à leur perfection, et les battent en fin de leur mesme invention.

Ceux qui n'exercent sans intermission la guerre s'y treuvent estranges, pour les changemens frequens qui y arrivent : si le prince de Condé eust employé les charges faictes aux Suisses (inutilement) contre la cavalerie de M. de Guise, il eust mieux profité ; il devoit considerer que, la cavalerie defaicte, l'infanterie est bien malade.

Les compagnies doivent estre de cent hommes, non compris les chefs ny les officiers, et payés en trois differentes payes ; les trente de la plus haute, signalés de race ou d'actes genereux, armés et montés à l'advantage pour charger les premiers ; les moyens approchans des premiers, les troisiesmes armés et passablement montés. Les uns travailleront pour estre capitaines, les autres pour avoir des premieres payes, les derniers pour les secondes. Les dernieres payes seront employées au service de la compagnie, dont les premieres sont dispensées, tant pour leur qualité que pour espargner leurs chevaux à meilleures occasions. Pour (sans confusion) les mettre soudain en bataille, il les faut ranger six à six, les deux premiers de main droicte des mieux montés et armés, les moyens au mitan, les deux de la derniere paye sous la gauche, et chaque file sera remplie en suitte de ceux qui sont pareils en grade et paye que les six du premier rang ; ce qui se fait pour les ranger en escadron soudain. Ceux de la main droicte mettent la teste où ils avoient le flanc droict, tournant au quart les chevaux ; ils se trouveront seize de front, imités par les second, troisiesme, quatriesme, cinquiesme et sixiesme ; moyennant quoy se formera un escadron de seize de front et de six de file, et en restera quatre, qui, joincts à un qui pourroit estre levé de chaque rang, seront dix pour servir de coureurs, ou pour charger en flanc, ou les premiers s'il est besoin : nombre de dix qui peut estre accreu, prenant deux files de six ou davantage ainsi qu'il plaira au chef, soit pour charger par flanc, par derriere des ennemis, ou devant luy. Le capitaine et l'enseigne doivent estre au milieu du premier rang, les lieutenans et guidons sur les flancs, les mareschaux de logis derriere, et en chaque rang un premier gensdarme, qui prendra garde que chacun marche. Et quand cest escadron (par un passage estroict, ou pour aller plus commodement) se voudra rompre et se conserver en estat de se r'assembler soudainement, le premier gendarme du coing du flanc de main gauche mettra la teste de son cheval où il avoit le flanc, tournant le quart de la volte, suivy par ceux qui estoient de son front, lesquels feront file, et imités de ceux qui estoient derriere luy, ils se treuveront à six de front et à seize de file, advançant les trois suivis de leur file, et demeurant un chef à la teste des trois autres, qui se treuvera au milieu des files : tout l'escadron sera trois à trois et facile de remettre à six, et de six en escadron ; ce qui ne se peut si bien comprendre par escrit qu'en la campagne. Je fais ce petit escadron de quinze par rang, et de six de file, nombre qui me semble suffisant pour pousser les premiers, et non si espais que les armes des derniers demeurent inutiles ; lequel escadron se peut joindre avec deux autres, qui feront trois cens, ainsi qu'il est dit cy après.

Trois compagnies composées chacune de cent hommes, non compris trente, tant chefs qu'officiers, peuvent former un escadron à trente de front et dix de file, en levant cinquante hommes, qui sont cinq files de dix

lacune, pour charger devant les capitaines, u par flanc les ennemis. Restera vingt-cinq ommes de front et dix d'espaisseur, et quinze apitaines qui prendront place devant et sur les flancs, laissant les mareschaux de logis derriere, et sur les costés un chef à chaque rang, pour leur faire tenir l'ordre. Les cornettes aux premiers rangs donnent plus de courage, au second sont en plus de seurté : l suffit qu'il y en ait deux à la teste, et un au quatriesme rang où redouble l'effort. Pour promptement mettre cest escadron en bataille, il faut commander aux capitaines de ranger leurs compagnies de cent hommes à dix de front et dix de file, joincts ensemble ; l'escadron sera aussi tost dressé. C'est la forme la meilleure, le front n'estant point si estroict qu'il se puisse enclorre, ny si espais qu'il apporte plus de confusion que de combat, et que les derniers soient inutiles. Si le capitaine treuve des compagnies inégales, ou que pour faire ces trois cens il luy en manque plusieurs, sçachant la quantité de ceux qui peuvent estre en chaque rang, la supposition s'en fait en un mouvement, commandant au capitaine qu'il mette plus ou moins de soldats de front, selon le nombre d'hommes qu'ils ont. Et d'autant que les flancs sont volontiers attaqués, les chefs auront esgard que quatre files des deux flancs soient de bons hommes, à ce que le desordre n'en advienne, si on y estoit chargé. Il faut observer qu'au milieu de vingt et cinq de front, ou sur un costé, de mettre dix des meilleurs hommes montés sur les plus forts roussins, et derriere eux pareil nombre de bien montés, jusques au troisiesme rang ; sont ceux-là qui percent et fendent l'escadron des ennemis ; et faut qu'iceux ne découvrent les lieux où ils sont, à ce qu'ils n'opposent pareille force à la force. Ainsi qu'un coin de fer serré donne voye au plus espais de sa suitte, ainsi ces dix font passage aux autres dans le milieu des escadrons des ennemis.

Le duc de Parme, cognoissant que rien ne peut sauver la cavalerie d'estre chargée, si elle n'est couverte des bataillons de gens de pied, craignant la cavalerie du roy Henry IV, en la plaine d'Aumale, forma deux grands bataillons en teste, et couvrit deux mil cinq cens chevaux derriere eux, un autre bataillon de gens de pied de reserve au milieu, et entournalles flancs et le derriere de triples chariots. Ainsi ne se pouvoit combattre la cavalerie que l'infanterie ne fust defaicte, esperant que la cavalerie contraire, affoiblie des charges qu'elle feroit dans les piques, et des mousquetades de l'infanterie espagnole, seroit après chargée par sa cavalerie qui en auroit bon marché.

J'ay mis icy un advis que je donnay au duc de Parme à deux effects ; l'un pour monstrer les moyens de secourir une ville sans combattre, l'autre pour faire voir la crainte qu'avoit ce sage general d'hasarder le tout pour le tout : cet advis, avec plusieurs autres que je donnay, le resolurent à lever le siege de Rouen, ainsi qu'il fit heureusement.

Les dangers et difficultés rendent les entreprises honorables, la prudence et discrétion heureuses. Les bons jugemens devinent et cognoissent par frequens discours l'evenement des choses, lesquelles cogneues il se peut remedier à tous accidens : l'acheminement ne nous rend le deliberer entier ; semble que soyons abstraints au secours de Rouen, ou à laisser du nostre.

Par le chemin d'Amiens, Aumalle et Neufchastel, la campagne, la diligence et l'argent fourniront sans doute abondance de vivres. Nous laissons à gauche le pays de Bray, plein de bois, marests, fanges et broussailles ; la droicte, que nous tenons, est plus seiche et plus descouverte, où nous ne prendrons de bois que tant qu'il sera necessaire ; païs de vallons et petits coteaux. De deux en trois lieues, ruisseaux et moyennes rivieres : s'il est jugé trop fort, plus l'on prend la droicte vers le païs de Caux, plus il est plain.

Les ennemis nous attendront, ou ils viendront à nous, ainsi qu'ils se vantent : s'ils s'acheminent à cinq, six, ou sept lieues au devant, faut choisir assiette commode, dequoy ce païs est rempli ; au haut d'une colline mettre la teste, et l'un des flancs couvert de ruisseaux portans vallons, et la gauche d'un bois : il se trouvera beaucoup de tels lieux au chemin que tenons, et quand il n'y auroit qu'un ruisseau et vallon en teste, il suffiroit avec nos chariots.

Il n'est pas croyable, et la raison ne veut, qu'ils nous attaquent en nostre assiette; s'ils le font, ils se perdront.

Estans en veue, ils ne peuvent avoir laissé trois mil hommes à Rouen : de main gauche et main droicte, il faut envoyer cavalerie dans la nuict, ou de jour à l'improviste pour secourir Rouen, traicter avec ceux de la ville de defaire ce qui sera resté au siege.

La cavalerie des ennemis ne demeure trois jours au picquet; la nostre peut plus, pour estre accoustumée et payée. S'ils logent loin dans les villages laissant l'infanterie, nous qui en sommes plus forts, pouvons entreprendre.

Si les ennemis, pour chercher le foible des flancs, ou pour coupper les vivres qui nous viennent d'Amiens et de la riviere de Somme, tournent à une lieue de nous, je ne conseille (si ce n'estoit un grand desordre d'eux tentés d'une grande escarmouche) de sortir de nostre assiette. Pour pourvoir à ce tournement, dès la premiere veue des ennemis faut fortifier le derriere du camp, à fin que la teste se tournant selon eux, elle se treuvast en mesme advantage. Et ne faudroit avoir touché aux vivres et magasins des charrettes jusques alors : il seront incommodés de vivres quasi autant que nous, principalement si nous tenons Neufchastel; il ne leur resteroit que Diepe pour vivre. Il n'est pas à croire, en ce tournement, qu'ils laissassent des gens à Rouen. Aussi pourroient-ils estre defaicts, joignant quelque cavalerie à celle des assiegés, et les vivres pourroient venir de Rouen : si ce n'estoit à suffisance que l'on fust contrainct de desloger en presence, qui est leur dessein pour nous attaquer en marchant, les bagages pourroient partir de nuict, comme les ennemis firent à Chelles, près Lagny, et sans que l'on s'en apperçoive marcher contre Rouen. S'ils estoient advertis, et qu'ils pressassent, se faudroit arrester sur l'autre assiette du coteau où les ennemis seroient esté campés au commencement, et ainsi marcher d'assiette en assiette forte, avec grande sagesse et vertu.

S'ils nous attendent, et qu'ils soient campés au dessus de Rouen, esperans le prendre en nostre presence, à quoy la raison les invite, il n'y a que deux moyens : tourner sans les approcher de trois lieues, afin qu'au marcher et en parant le flanc ils n'ayent lieu de combattre avant qu'ayons telle assiette que deurons. Tournant à gauche, faudroit passer près Blainville, Rys, Charleval et Fleury, droict au pont Sainct Pierre, et camper en un haut au deçà du Pont de l'Arche, sur la riviere de Seine; l'on leur romproit les vivres qui viennent du haut, et Neufchastel prin empesche ceux de Diepe. Le moyen seroit ouvert de jetter par bateaux dans Rouen des hommes, ou faire un pont pour passer à l'endroit d'Orival ou Elbeuf, et envoyer trois mil hommes tailler en pieces ce qui est au fauxbourg Sainct Sevé, avec le comte de Soissons; ce qui est plus facile, d'autant que leur armée navale ne peut passer au pont de Rouen, et faudroit tirer des vivres pour nous des Andelis, Pontoise, Vexin-François, et autres lieux.

L'autre chemin, de tourner vers Codebec, est plus aisé venir à Deucler; mais l'armée navale qui est au-dessous de Rouen pour empescher d'y couler des gens par bateau : la riviere large, et Quillebeuf fortifié, peuvent empescher le passage du costé de delà; et n'y a moyen, sinon costoyant l'eau, ou montant contre Rouen d'assiette en assiette forte, mettre des canons par bas sur la riviere, qui batissent les lieux et vaisseaux plats qui sont près de l'isle de Rouen; puis, les ayant fait desloger à coups de canon, essayer le passage ou le secours par eau. Ce sont les plus propres moyens de ne donner de la teste contre les ennemis, que Dieu, la prudence humaine, peut augmenter en marchant et tenant de bons conseils.

Si l'on peut soustenir un de leurs efforts qu'ils tenteront sans venir à la bataille, il ne faut douter que leur armée se rompra; ce qui est jugé par la cognoissance que l'on a des François.

Plusieurs disputent s'il est necessaire aux assiegés, pour mieux combattre, d'avoir une retraicte asseurée, à ce que les soldats, pensant ne pouvoir estre tués qu'au combat, et qu'après qu'il n'y aura plus de remede à la premiere defence, ils se retireront dans un retranchement ou chasteau, pour de là capitu-

r de leur vie, croyent que cela leur donne
ns d'asseurance. Une retraicte peut estre
ile pour un chef, lequel, ayant moyen de
apituler pour sa vie, ne craint point la perte
la ruine des autres, et de faire combattre
jusques à toute extremité, s'asseurant du sa-
lut de sa personne par composition dans une
tour ou chasteau. Au contraire, les retraictes
sont dangereuses aux soldats; estans aux ar-
quebusades sur les bresches, ils s'en en-
uyent, et les quittent aisément pour se
mettre à couvert au retranchement où gist
leur cœur, et leur semble qu'à tous momens
leurs compagnons tournent pour y courir; ce
qui perd les premieres defences perd facile-
ment les secondes, lesquelles n'estans point,
les soldats prennent plus grande resolution.

Les songes tesmoignent l'immortalité, puis-
que le dormir, image de la mort, n'assoupit
l'esprit. Il s'objecte que les chiens et chevaux
songent; il y a difference: ceux des hommes
sont pleins de discours, ceux des bestes n'ont
que l'objet de ce qu'elles ont veu le jour.
Plusieurs personnes songent selon le trop ou
peu manger: ceux qui auront pris beaucoup
de vin et d'espices, verront du sang et du
feu; ceux qui sont remplis de mauvaises
viandes, de la melancolie et tristesse; ceux
qui jeunent, des apparitions, revelations,
superstitions et crainte: chacun songe de son
art ou de sa passion. Il se cognoist que la
memoire des choses passées agit en dormant,
tellement qu'il n'y a rien de plus incertain que
d'asseoir jugement de presages veritables sur
les songes, et faudroit que nostre esprit fust
transporté de nostre corps, ou que les corps
imaginaires qui se representent à nous fussent
anges, penitens, ou demons. Plusieurs ne son-
gent point, les vieillards moins que les autres:
aucuns ne dorment jamais sans resver. Ceste
difference fait croire proceder de l'habitude
ou accident des corps, et ne s'y peut asseoir
aucun jugement. Si quelquefois ils rencon-
trent selon ce qui advient après, c'est fortui-
tement. Il est impossible qu'en tant de diver-
sité de songes quelques-uns ne rencontrent,
ainsi que les almanachs, pour la pluralité et
diversité des choses qu'ils escrivent. Ceux de
Jacob, *Joseph*, Daniel, Nabuchodonosor,
viennent de la divinité, et sont visions. Si je
voulois croire en ces apparitions nocturnes,
je voudrois estre certain que je ne dormois
point lorsque je les aurois veu. Les cerveaux
humides sont plus subjects aux songes que les
autres; et faut advouer que la quantité d'iceux
procedent d'un esprit grandement agissant,
et qui ne s'assoupit point; j'y esté de ceux-
là qui n'ont jamais fermé l'œil sans songer, et
ce jusques à dire en songeant les representa-
tions de lettres, escrits et histoires.

Les capitaines qui se laissent emporter par
chaleur au combat, ou par persuasion de leurs
soldats et fausses imaginations qu'ils ont de
leurs ennemis, ne se doivent dire experi-
mentés. Plusieurs pour ne perdre l'occasion
se perdent eux-mesmes; mieux vaut tenir
ferme pour s'esclaircir, que marcher promp-
tement en obscurité, et ne se pouvoir après
retirer. C'estoit à M. le connestable de faire
abbattre la rosée à M. de Guise; c'estoit son
rang, puis qu'il menoit l'avant-garde.

Les ennemis de M. de Guise l'accusent d'a-
voir fait ferme malicieusement pendant qu'il
voyoit defaire la bataille, et que s'il fust
allé au combat elle n'eust esté rompue; qu'il
estoit bien aise de voir ruiner ses feints amis
par ses vrays ennemis: s'il luy a succedé ç'a
esté par fortune, estant la coustume des vic-
torieux d'une partie d'achever le reste, leurs
forces redoublans par les bons succès, lesquels
ils doivent suivre en ordre. Qui pouvoit as-
seurer que ses ennemis s'amuseroient au pil-
lage, qu'ils seroient rompus par les grandes
charges qu'ils feroient, qu'il ne luy falloit
autre commandement de combattre que l'es-
branlement et marcher de la bataille, qu'il
estoit obligé au salut de son general, auquel
consiste souvent la victoire? Les membres
doivent parer la teste; le chef mort, le reste
est en desordre. M. de Guise estoit encores
accusé d'avoir dit qu'il ne pouvoit perdre sans
gagner, soit que le prince de Condé ou le
connestable fussent defaicts, l'un estant son
ennemi ouvert, l'autre son amy reconcilié
peu seur, pour le parentage qu'il avoit avec
ses ennemis.

M. de Guise respond estre subject du roy,
dont le principal but estoit la victoire, et
qu'il ne se devoit soucier de la perte de son
general, pourveu que Sa Majesté en eust le

profit. Il ne luy avoit esté commandé d'aller à la charge, et M. le connestable la prit le premier mal à propos, imaginant les ennemis en desordre des canonnades; que le succès de la victoire, dont à luy seul estoit l'honneur, le justifie à sa gloire. Les François apprindrent de cette bataille à marcher en escadron. Le sieur de Tavannes s'en servit à Montcontour, et força M. de Montpensier, qui menoit l'avant-garde, d'aller le premier au combat devant Monsieur, frere du roy, qui menoit la bataille, et le vieil mareschal de Biron vouloit tenir la place au combat d'Ivry qu'il avoit veu tenir à M. de Guise à Dreux.

La bataille de Dreux, gagnée le 19 decembre 1562, par la mort de six mil huguenots et deux mil catholiques, M. de Guise victorieux eut le cœur des soldats, des villes et des estrangers; fut declaré lieutenant general, la royne n'ayant hardiesse de luy dénier ce que fortune luy donne. Les capitaines des compagnies de gens-d'armes vaquans, les chevaliers de l'ordre sont nommés et créés de luy, sur lequel toute l'authorité repose. Le prince de Condé est soigneusement gardé; l'admiral, r'allié, fort de cavalerie, hors de crainte d'estre suivy, se retire à Orléans, où il laissa son frere, et mit ses reistres en Soloigne; alla en Normandie pour recevoir Anglois, et angelots pour payer ses reistres.

[1563] M. de Guise ne le suivit, prevoyant ne le pouvoir forcer au combat, pour y estre allé sans bagages; assiege Orleans, son armée renforcée d'Espagnols et de François. Il mit la ville en telle necessité, qu'ayant pris le portereau, la tournelle, et les isles, la battant du costé de la riviere, elle n'eust duré huict jours; l'admiral fust venu tard au secours, lequel après avoir pris cœur se depeschoit tant qu'il pouvoit pour y arriver. En mesme temps un nommé Poltrot, le 24 febvrier 1563, blessa M. de Guise, dont il mourut cinq jours après. Lui pensant se sauver, et croyant avoir faict vingt lieues, n'avoit faict que tourner; fut pris proche le quartier des Suisses, caché dans une grange; mis à la gehenne, à la mort; dit avoir esté persuadé par M. l'admiral et de Bèze; l'admiral advoue luy avoir donné argent pour espion, non pour assassin.

Le criminel accuse la royne, qui, voy
les forces entre les mains de M. de Gui
en alarme pour la couronne de ses enf
aucuns ont voulu dire qu'elle escrivit à M.
miral pour s'en depescher. Depuis, au voy
de Bayonne, passant par Dijon, elle di
sieur de Tavannes : « Ceux de Guise se
» loient faire roys, je les en ay bien gar
» devant Orleans. » Peut-estre qu'elle cr
gnoit ce à quoy M. de Guise ne pensoit, b
que la fortune luy eust mis en sa puiss
de faire ce qu'elle apprehendoit le pl
C'estoit un prince qui avoit mis son nom e
maison jusques au supreme degré; très-v
lant, sage et heureux, comme il monstr
Calais, Thionville et Dreux. Ceste mort ch
gea les affaires. La royne, hors de crain
courut à Orleans faire la paix, ce qu'elle p
voit, à ce que d'autres disent, pour a
fait commencer la guerre. Elle promit
prince de Condé la lieutenance generale;
remonstre que sans la paix il demeure
prisonnier et en danger; qu'il falloit un e
en l'armée, et qu'encores qu'elle y eust m
pour y obvier, le mareschal de Brissac,
vieillesse et impuissance feroit que le supre
pouvoir tomberoit sur M. d'Aumalle, par l'
sistance du cardinal de Lorraine.

Ces raisons disposerent le prince de Con
à la paix, la royne jugeant qu'elle faisoit po
le roy son fils, faisant la paix avec ses sub
jects, qui retourneroient en obéyssance,
y auroit moyen de dissiper les partis pendan
que ses enfans croistroient. M. le connestable
prisonnier entre les mains des huguenots,
estoit disposé; et encores que la royne
voulust à quelque prix que ce fust, ledi
sieur connestable ne voulut jamais consen
que l'edict de janvier eust lieu, la nulli
duquel la royne desiroit, crainte de rehau
ser trop les huguenots. L'admiral, adver
en Normandie, cognoissant l'instabilité d
guerres civiles, comme j'ay dit, sortu
d'adversité que l'on n'est pas capable d'en
brasser une grande prosperité, il se conten
de se secouer du peril present, de se r'affe
mir et prendre haleine. Tous consentent à
paix, qui fut faicte le 19 mars 1563 : chac
l'agrée à divers desseins. Tous mesfaits so
advoués; les presches, permis par tout p

ist de janvier, sont restreincts à un en cha- e bailliage, et en la maison des gentils- mmes qui avoient fief de haubert.

La royne ne se depart de sa resolution de ttre les deux partis en mesme balance : celuy e Guise asserré par la mort du chef, elle le lève aucunement, donnant l'estat de grand aistre et de gouverneur de Champagne au s de M. de Guise. Ceste mort, ceste ba- lle, ce trouble furent presagés par le feu à l'arcenal peu auparavant. La paix faicte s diverses esperances, chacun s'approche u roy, attirés des promesses de la royne : s huguenots avoient abandonné les Anglois r la necessité de traicté; avoient promis à royne d'ayder à reprendre le Havre, mons- nt que leur dessein n'estoit de jamais reve- r plus aux armes, puis qu'ils faisoient la erre à ceux qui les avoient assistés. Il est ay que ce n'estoit leur intention pour lors, ree qu'ils pensoient gouverner la France ant M. le prince de Condé lieutenant ge- ral, et croyoient que s'ils estoient necessi- és de reprendre les armes, qu'ils se r'habil- roient aisément avec les Anglois pour leur propre interest et pour l'utilité qu'ils ont aux divisions de la France. Il leur sembloit avoir le vent en poupe pour la susdite lieute- nance generale promise au prince de Condé, ou par le commandement du connestable, oncle de ceux de Chastillon, qu'ils esperoient regagner. Le Havre investy par le mareschal de Brissac, et le rhe ingrave avec des reistres et lansquenets, dont le fils aisné du sieur de Tavannes, Henri de Saulx, portoit la cornette generalle, où il se signala en plusieurs endroits, le connestable arrive avec e reste des troupes. Le roy s'approche de Fequan; les forces de la France rejoinctes, la peste dans le Havre, et le port barré, firent rendre les Anglois.

Le diable tente et persuade aucuns gene- raux romains de se vouer, sacrifier et preci- piter aveuglément dans les ennemis, pour expiation et salut du peuple romain : des par- ticuliers en France et en Flandres, pour la religion, pour leur patrie, ou par tentation, ont resolu leur mort pour la douner aux chefs de leurs ennemis. Les roys et les princes doi- vent servir Dieu et n'opresser ny faire injures à leurs inferieurs, puis que leurs vies sont en la main de ceux qui mesprisent la leur. Les livres sont pleins d'histoires de gens deter- minés qui ont tué des roys; dangereuse esto- cade, imparable quand elle n'est conceue qu'au cerveau d'un seul. De trois perils cous- tumiers aux entreprises le premier cesse, ne pouvant estre revelé ce qui ne se dit point. Ces determinés sont inspirés de Dieu ou du malin esprit, de leurs mouvemens fantasti- ques, ou sont persuadés : tout se fait par per- mission divine. La pluspart de ces grands coups en viennent; les docteurs, les sages du monde (s'il y avoit autre instinct), ne pour- roient persuader un homme d'aller tuer un autre et mourir soudainement après; ils ont une grande créance de l'autre monde, puis qu'ils quittent celuy-cy volontairement.

Aux guerres sainctes il se treuvoit des Turcs qui tuoient les princes chrestiens au milieu de leurs armées, après s'estre resolus à la mort; ils se nommoient assassinateurs, nomination turque demeurée jusques à aujourd'hui. Ils estoient persuadés des mouffetis, prestres de leur loy, et du Vieil de la Montagne, puis- sant seigneur de leur party, qui faisoient ra- vir et emporter en dormant les jeunes soldats, leur bandoient les yeux, après les avoir me- nés plusieurs nuicts par divers contours, les rendoient dans un jardin plein de delices, vins, viandes exquises, musiques, odeurs, femmes, chasses, jeux; estoient servis de filles en habits d'anges, lesquelles ne leur parloient point; puis enyvrés, ils leur faisoient faire des apparitions d'une divinité qui leur disoit qu'ils estoient en paradis bien heureux. Après leur commandoient d'aller tuer les princes chrestiens et d'endurer la mort, pour retour- ner incontinent en ce paradis : puis estoient retransportés de nuict yvres et endormis, po- sés au lieu où ils avoient esté pris. Ils croyoient avoir esté en paradis, et ne desiroient que la mort pour y retourner, faisant l'effect qui leur avoit esté revelé.

Les jesuites semblent estre mal accusés d'a- voir persuadé de tuer les roys : toutes les sti- mulations sont vaines pour resoudre un homme à la mort volontaire; s'il se pouvoit, les mi- nistres huguenots, dont la langue est plus fardée, artificielle et diserte, et qui ne man- quent de bonne volonté, eussent fait mourir

tous les roys catholiques de l'Europe. Entre infinis plus grands manquemens de leur religion celuy-cy en est un, que nul ne s'est voué à la mort pour la conservation d'icelle ; nul n'a quitté son bien et le monde pour suivre les preceptes des apostres, ainsi que les capucins : et ne s'estoit Poltrot voué à la mort, luy estant facile de se sauver, à quoy il avoit preveu. Ils disent que la difference de la permission divine et l'instinct du malin esprit, est quand celuy qui tue se sauve, ou qu'il est pris et justicié. Baudille, les susdités de Landry, un des Medicis, et plusieurs autres, qui se sauverent après avoir tué leurs roys et les princes, estoient donques inspirés de Dieu, et Poltrot l'estoit du diable, puis qu'il fut exécuté. Leurs maximes sont incertaines ; il se dict que, puis qu'il faut mourir, il vaut mieux que ce soit en sauvant sa patrie qu'inutilement ; que les mourans de gravelle et gouttes souffrent d'aussi grandes douleurs que les gehennes et les roues ; que l'Église et les magistrats le commandent : cela sont persuasions qui ne peuvent rien, si on n'est poussé d'ailleurs.

Que ces determinés soient fols ou privés d'entendement, cela ne se peut ; car la conduite necessaire à telles entreprises montre le contraire, ou il faut que ce soit un supreme entendement hors du commun, fort resolu à l'éternité, ou une humeur melancolique ; concluant en mon premier but qu'en ceste grande action, se laissant persuader, il faut qu'il y ait quelque chose d'ailleurs que de l'homme. Il y a plusieurs sortes de determinés : les plus resolus sont ceux qui veulent mourir en executant, comme Jean Georgui, qui bleça le prince d'Orange ; le moine Clement, qui tua le roy Henry III ; Chastel, qui bleça le roy Henry IV ; et le delli qui tua Mahomet visirbachat au milieu de tous ses gens. Il ne s'est rencontré en plusieurs siecles tant de semblables hommes resolus qu'en celuy-cy. Quant à Poltrot, celuy qui tua le prince d'Orange, Montrevel, qui tua Mouhy, et depuis bleça l'admiral, ils avoient moyen et intention de se sauver, n'estans ces coups admirables comme les premiers : le christianisme defend le meurtre, et mesme le mal, encore que bien en advienne.

Ceux qui commettent ces actes et y e
par trahison, menteries et faux serme
près des princes qu'ils veulent assassine
blasmables. Leurs partisans respondent
Judith employa la menterie pour appr
Holofernes ; que tout est loisible pour este
une tyrannie. Si seroit-il bien plus à
celuy qui tue un tyran sans se dire ...
viteur ny se donner à luy, ainsy qu'un ...
tien faillit à tuer Amurat au milieu ...
armée, sans poser la croix, à dix pas de
regardant quel estoit le general, il fut
Ny les gardes des princes, ny les obs
tions, advertissemens, phisionomies et
tures envoyées des soupçonnés, ny ne l
approcher que les cognoissans, ne ser
rien, si les malversations ont formé la
tence des princes au ciel.

La bonté de Dieu est si grande et a
ment relui devant et depuis qu'il l
plen envoyer Nostre Seigneur Jesus-C
pour nostre salut, que nostre créance
qu'il a les bras ouverts pour recevoir
ceux qui luy demandent pardon de bon
à l'heure de la mort. C'est un grand ma
quand en ce temps là les catharres, les co
ou les douleurs, et surprise de la mort,
peschent de recourir à luy ; et semble
ceux à qui il a denié ceste grace sont en
ril, et que pour leurs pechés il ne leur
donné temps de se recognoistre. Et à la
rité, la bonne fortune du feu roy luy mand
en ce poinct, estant tué d'un miserable si s
dainement, n'eust esté qu'elle fut recouver
aux devotes prieres qu'il avoit fait ce jour
grand defaut en sa vie, pour les jugem
divers qu'en pourra faire la posterité.

Deux roys, Henry III et Henry IV, et d
princes, de Guise et d'Orange, ont esté
sassinés. Henry IV fut premierement fa
par Chastel, et le prince d'Orange par J
Georgui. C'est une grande difficulté, de
voir si c'est par inspiration du ciel, par p
suasion, ou par frenaisie, ou par resolu
de ceux qui commettent ces actes, sa
lecture des livres et jugemens qu'ils font
deportemens des roys et princes sur lesq
ils entreprennent. Aucuns disent que lors
l'entrepreneur se sauve, comme fit Jud
après la mort d'Holofernes, que c'est u

ble approbation que le coup vient du ciel : ivray le commun bruit sur ces attentats. rot, qui tua M. de Guise, fut persuadé l'admiral et de Bèze, ministre ; aucuns ent que la royne Catherine en fut consen- te, pour la crainte qu'elle avoit que M. de ise, ayant gagné la bataille de Dreux, te- le prince de Condé, et le connestable ent estre les mains des huguenots, qué de Guise, ayant toutes les forces en main ince d'Orleans, ne voulust occuper l'es- trot, bien monté, avoit fait son entre- ullement, que s'il ne se fust perdu d'es- ine ne pouvoit perdre de corps : il donna p de pistolet lors que M. de Guise n'a- qu'un homme proche de luy. Il fut per- , et n'eust ceste grande resolution de ir qu'eurent les autres, ayant premedité uver après le coup faict.

n Georgui, qui donna le coup de pisto- la joue du prince d'Orange en sa , où il estoit entourné de deux cens hom- , ne s'estoit pas aussi resolu à la mort, ue qu'ayant esté persuadé par les jésuites, y avoient fait croire qu'après qu'il auroit é prince d'Orange, par la grace de Dieu il viendroit invisible, et que la vierge Marie le uveroit : de cela font foy plusieurs orai- s que l'on trouva sur luy, qui font men- n des prieres qu'il faisoit à Dieu et aux ints de sauver son corps après qu'il auroit é le coup.

Celuy qui paracheva l'œuvre et tua le prince Orange, ne s'estoit de mesme du tout re- olu à la mort ; car il avoit deux chevaux qui attendoient au delà de la muraille de la ville, t sans un grand page dudict prince d'Orange ui l'arresta, le voyant courir effrayement, il stoit sauvé.

Jaques Clement, qui tua le roy Henry III, t persuadé : il estoit fort imbecille ; on dit 'il trouvoit des billets sous son calice qui monestoient de tuer le roy ; que l'on par- it à luy par une soubatarne quand il estoit ouché, contrefaisant la parole des anges, et ue quelques princesses avoient parlé à son rère jacobin, pour le faire resoudre à ce up.

Jean Chastel, nourry dans les jesuites, pour oir ouy souvent disputer, et avoir veu dans des livres qu'il estoit licite de tuer les tyrans, se figurant (à tort) le roy tel, se resout de le tuer. Le jesuite que la cour fit mourir, et l'arrest general contre leur ordre, font croire à beaucoup qu'il fut persuadé. Il alla bien en resolution de mourir, parce que, quand il donna le coup de cousteau, ils estoient plus de vent dans la chambre ; et néantmoins, l'ayant frapé et jetté le cousteau, il nioit que ce fust luy et essayoit de se sauver.

L'on tient que François Ravaillac, n'avoit esté persuadé de personne ; seulement, ayant veu des livres, et ouy parler plusieurs s'il estoit licite de tuer les tyrans, il jugea meschamment que les deportemens du roy le faisoient de ceste condition, voyant que Sa Majesté alloit faire la guerre au roy d'Espagne, qui luy sembloit maintenir la religion catholique. Les revelations qu'il dit qu'il avoit, font croire qu'il avoit les sens tournés et le jugement perverty : quoy que ce soit, il estoit resolu à la mort, et à ne se sauver point.

Ainsi, de ces six entrepreneurs, deux esperoient de se sauver par leur prevoyance, Poltrot et celuy qui tua le prince d'Orange, et Jean Georgui, le troisiesme, par l'aide des saincts : les trois autres, Clement, Chastel et Ravaillac se resolurent d'eux-mesmes.

Ç'a esté une dispute parmy les docteurs ; s'il est licite aux particuliers d'entreprendre sur les roys, et selon leurs actions faire jugement d'eux-mesmes. S'ils sont ou ne sont pas tyrans et heretiques, ils sont condamnés au concile de Constance, et defence d'attenter sur les roys pour quelque cause que ce soit.

Quand les huguenots ont pris les armes contre les roys, plusieurs d'eux ont escrit qu'il estoit licite de les tuer s'ils forçoient les consciences de leurs subjects, ou qu'ils se gouvernassent tyranniquement, et en ont escrit plusieurs livres. Aucuns jesuites, comme Mariane et autres catholiques, ont pareillement escrit qu'il estoit licite d'entreprendre sur les roys heretiques qui exerçoient tyrannie et souffroient l'heresie en leur royaume : néantmoins la generalité des docteurs conclud que c'est chose qui ne doit estre permise aux chrestiens ; aussi n'y a-t-il point de droict ny de raison qu'un particulier face des jugemens à sa fantasie sur la vie et deporte-

mens des roys. En la primitive Eglise les chrestiens commandoient d'obéyr aux supérieurs : de tant de martyrisés du temps de Domitien, de Julien et autres, il ne s'en trouva un qui entreprist sur les empereurs; au contraire, quand ils estoient commandés, ils alloient servir à leurs guerres, et y avoit des legions toutes chrestiennes. Tout homme de sain jugement n'appreuvera ces entreprises : celles qui se sont faictes sur le prince d'Orange sembloient plus raisonnables, parce que c'estoit un prince heretique, qui s'estoit revolté de son supérieur. Que s'il faloit faire tels desseins, il faudroit que ce fust un qui fust déclaré par les conciles ennemi de Dieu et du monde.

C'est bien une plus grande dispute entre les doctes, sçavoir si ces assassinats viennent par le commandement de Dieu pour punition des pechés, par sa permission et tolérance, ou par le seul instinct de ceux qui les commettent. Il est certain que Dieu nous a créés avec nostre liberal arbitre de bien ou de mal faire, et que sa divinité ne s'en meslant, telles choses arrivent par l'instinct de ceux qui les exécutent; ainsi que le mauvais ange les peut persuader, le bon ange les peut empescher. Si l'inclination des personnes est plus au mal qu'au bien, elle emporte la balance et faict resoudre à mal. De dire aussi que nostre liberal arbitre soit tellement franc que Dieu ne le puisse changer, et qu'il n'y intervienne et le divertisse quand il luy plaist, seroit une erreur.

Lors que Judith tua Holofernes, Dieu dict par ses prophetes la delivrance de Bethulie; sa divinité donc commanda la mort d'Holofernes, et y poussa Judith. Et les prophetes qui ont dict plusieurs fois aux roys d'Israël qu'ils mourroient entre les mains de leurs ennemis, semble que c'estoit une punition de Dieu. Il peut estre aussi que, sans que sa divinité s'en mesle, il permet que le liberal arbitre d'aucuns les porte à ceste execution, laquelle, si Dieu, qui sçait toutes choses, vouloit, il pourroit empescher, et néantmoins le laisse à la volonté des hommes. L'on dira que Dieu n'est point autheur de mal; c'est la vérité; et ce qu'il permet quelquefois que telle chose advienne, c'est pour la punition ou des roys ou des peuples, lesquels toyés par affliction, font facilement lut, d'autant qu'une si grande acti touche à tant de personnes, ne s sans sa permission.

Un excès, deux ny trois, ne cause quefois les maladies; et lors qu'il y a sieurs, ils desbordent et souvent cond la mort; tel peut estre l'excès, qu pour reduire les personnes à l'ex Tels sont les pechés des hommes : ap Dieu a beaucoup enduré de nos faut voye la punition tout à coup plus Heureux en ce malheur ceux qui seulement en maladie ou punition s ble, pour n'estre les excès si grand causent la mort eternelle, par faute mander pardon à Dieu!

Les hommes sont conceus en peché clins à mal, tentés des diables; si n'es grace de Dieu, qui les protege, ils perd à tous mouvemens. Il n'est besoin, po punition de pechés, que Dieu envoye le timent; seulement c'est assez de mal qu il retire sa grace des hommes, et qu'il abandonne; leur inclination les fait va en tous inconvéniens, les tentations a tout pouvoir sur eux : ce qui advient d tant plus que les hommes ont receu de grandes graces et bien-faicts de Nostre gneur; ce que mescognoissant il les a donne; et ne suffit de le prier, *mais de* faire et pourvoir aux péchés passés. Plu est eslevé en grandeur, plus se presente moyens de bien ou mal faire : estan couppe à plein bord elle desborde. Cest a donnement de Dieu est ce que l'on no estre tombé en sens reprouvé : Nabuch nosor, le sage Salomon, et plusieurs a ont tresbuché, ou par folles amours, o autres pechés.

Le roy Henry IV, obligé à Nostre Sei de tant de victoires, d'honneur, de gloir reluisoit entierement par la grace de sans laquelle il lui eust esté impossibl parvenir là où estoit. Herodes, en triomphans, imitant les anges en splen s'attribuoit la paix, les victoires, ainsi peuple les luy deferoit, fut soudain ravy au milieu d'iceux, pour aprendr

...es que les biens ne viennent de la terre, ...du ciel.

...mort de Sa Majesté a esté toute remplie ...iracles visibles : merveille qu'il soit esté ...le plus grand roy de l'Europe, arbitre de ... et de guerre dans icelle, qui sembloit ...la fortune captive, auquel tout réussis... ...tost qu'il ne l'avoit pensé. En plein ... milieu de sa capitale, dans un car... ...huict de ses serviteurs estoient, ayant ...nde armée sur pied, assisté d'un mil... ...ommes, entre les deux plus grandes ...tés qui se soient faictes de son regne, ... et l'entrée de la royne, estre tué ...homme qui n'avoit autre pouvoir que ...eau, ny persuasion que de son es... ...llement aydée du malheur de ce prin... ...huict choses favorisent son dessein: ...mandement que le roy fit à son ca... ...des gardes de le laisser et d'aller au ...le carrosse arresté et embarrassé au... ...cimetiere Sainct Innocent; les vallets ...es à pied, pour prendre le plus court, ... par la galerie d'iceluy; un vallet de ... qui le suivoit ordinairement, s'arresta ...rattacher sa jarretiere, le visage tourné ...re part; ceux qoi estoient dans le carrosse ...dant ailleurs; Sa Majesté, ayant le pre... ...coup qui n'estoit rien, hausse son coude ...parer son visage, et fit place au second ...tel, lequel, s'il eust eschappé ce jour, ...meurtrier estoit resolu de s'en aller : ceste ...ention luy avoit continué deux ans. L'on demanderoit pourquoy il n'a esté permis à l'assassinateur de l'exécuter qu'entre ces deux solemnités si remarquables, et lors que ceste armée estoit assemblée. Cela fortifie la creance que c'est un coup du ciel, duquel *l'exécution devoit* estre faicte au milieu de ...*nt de forces*, pour de tant plus faire pa...oistre *la puissance* de Dieu : mort predicte ...par un Allemand, plusieurs années auparа... ...; et luy-mesmes, estant adverty du mal... ...qui luy devoit advenir en ce mois, ne ...ut eviter. C'est un peché aux roys et aux ...les d'attribuer à la valeur et sagesse du ...ce les victoires et la paix. Que si nos pe... ...ne l'empeschent, Dieu monstrera que ...s le sceptre d'un enfant il peut maintenir ...aix aussi bien que sous un grand roy, parce que c'est de luy seul qu'elle procede.

A la vérité, ceux qui aymoient le roy doivent avoir satisfaction en ce que l'on tient qu'il pria Dieu ce jour là fort devotieusement; parce qu'il est si misericordieux, qu'encores qu'on ait faict de grands pechés, si à l'heure de la mort on a le temps de fermement se repentir et demander pardon, il l'accorde. Si est-ce que c'est un grand bien quand il donne le temps de se recognoistre et luy demander grace; parce que les pechés peuvent estre tels que sa divinité ne depart ce bien aux mourans; et par ce defaut sont en voye de perdition, les uns tués de coups, autres de catharres, maladies furieuses qui excitent les fumées au cerveau, pervertissent la memoire, sortent les hommes hors de devoir et de cognoissance. C'est pourquoy avec l'Eglise nous devons prier que Dieu nous garde de mort subite; au commencement des maladies nous confesser et repentir, pour eviter le pervertissement des sens, et que d'heure nous puissions pourvoir à ce qui nous est necessaire, qui est le salut eternel.

Les opinions sont diverses, s'il estoit mieux pour le roi Henry IV qu'il mourust plustost que tard, les affaires estant en l'estat qu'elles estoient. Aucuns disent que ceste grande armée, despence et preparatifs, n'estoient causés que d'amour qu'il avoit à la princesse de Condé, et qu'il n'estoit besoin de tant de gens et despences pour Claives, ainsi que le temps l'a monstré depuis. Il est bien vray que, ces grandes levées faictes, il fut tenté par les ennemis des Espagnols, les Venitiens, duc de Savoye, Ollandois et autres, de leur faire la guerre; enfin son inclination au repos, la crainte de trouble et guerre civile, l'avoient suppedité; et estoit resolu qu'après que la princesse de Condé seroit delivrée entre les mains de Sa Saincteté ou de son légat, qui la devoit remettre à M. le connestable son pere pour lui amener, de rompre son armée : il y a peu de conseil qui sceussent son dessein; l'Espagne, l'Italie, la Flandre, l'Allemagne et la France, croyant que par grande generosité il vouloit entreprendre, à la ruyne du roy d'Espagne, de s'establir une monarchie. Autres disoient que par force, et à l'aide des protestans, il se vouloit faire

empereur, ayant esté tué sur ceste opinion que toute l'Europe avoit conceue en suitte de ce qu'il avoit fait au passé.

Il est mort en reputation d'une grande generosité et valeur, hormis d'aucuns qui disoient que ces montagnes n'enfanteroient que des rats. Plusieurs disent qu'après qu'il fust sorty de cest affaire, il eust continué la paix jusques à sa mort, se fust plongé dans toutes voluptés et plaisirs, en chasses, amours, jeux et autres passe-temps : ayant esprouvé plusieurs traverses à la guerre, et que cent fois il avoit à peu tenu qu'il n'eust esté ruyné, sauvé par la seule imprudence de ses ennemis, il ne vouloit retomber en de semblables perils; tellement que ce reste de vie remplie de voluptés eust obscurci sa reputation acquise. Au contraire, estant mort en la créance susdicte, il a laissé une grande gloire, tant pour avoir esté favorisé de la fortune en sa vie, qui a esté expliqué à valeur, que pour en sa mort avoir laissé créance du dessein de si grandes entreprises : ainsi il est donc mieux pour luy d'avoir finy sa vie plustost que plus tard.

L'esprit se trouble, sort de soy, par morsures de chiens enragés, par folie, colère, crainte, son d'armes, de trompettes, et douceur de musique; entre lesquels la peur tient le premier lieu et a le plus de pouvoir; met en fuite les armées, precipite à la mort pour eviter la mort, entrave les pieds, fait outrer les chevaux sans consideration, qui (tenus en haleine et non forcés) pourroient sauver leurs maistres. Poltrot faict une lieue, et croyoit en avoir fait vingt de nuict : les estoiles, le vent, la mousse des arbres tournée au septentrion, un cadran, peuvent empescher ces accidens. Plusieurs huguenots chassés se sont servis de la bousole, et sans entrer en village se sont sauvés en Allemagne. M. d'Haussun estoit vaillant, qui mourut pour l'expiation de sa faute : que sçauroit plus faire un hermite pour sa conscience, qu'il fit pour avoir la sienne d'honneur sans tache de honte?

La mort de M. de Guise luy osta le moyen d'acquerir de grande gloire estant homme de bien, ou une grande puissance estant mauvais. Il avoit pris le prince de Condé à la bataille de Dreux, le connestable qui luy estoit obstacle prisonnier parmi ses adv toutes les forces du royaume entre s bien avec le pape, les Espagnols et es il avoit le cœur du peuple, tenoit au leans prest à estre pris, le reste de mis battus et fugitifs aux extremit Normandie avec peu de courage, le freres enfans comme en sa puissance vescu et voulu prendre la couronne, du pape et des Espagnols, il y av de droict, et y pouvoit autant esp Hue Capet sorty de Robert le Grand, faveur du pape Zacharie, et par l'a François, obtint la couronne, faisant legitime heritier et ses enfans dans à Orléans. Au contraire, s'il eust vo homme de bien, garder la foy à ceu la devoit, avec ses moyens et cett puissance servir son jeune roy, r'es religion catholique, ruiner les hugu quand Sa Majesté eust esté en maj rendre toutes ses forces, se ranger commandement, il eust acquis la Dieu avec plus d'honneur, ayant pe la couronne facilement, et y ayant pe devoir et sa foy, la laissant et cou celuy à qui elle appartenoit : il eust vainquant soy-mesme et l'ambition trois royaumes; la mort luy envia neur ou ce profit.

Les cometes, les conjonctions de monstres, prodiges, ne sont creus les evenemens humains, que pour servé en signes semblables qu'il de pareilles choses. Le feu aux chasteau de Milan, au temps de anonce la perte d'Italie aux Françoi en l'arcenal de Paris, l'establissem religion huguenotte, par la mort d Guise. J'ay experimenté le feu estre presage; c'est un advertissement de mes puissances, à quoy il faut oppos mede de ceux de Ninive.

La royne, hors de crainte par la mo de Guise, se glisse à l'entier gouver M. le connestable ne s'y oppose, n dant à l'estat, ains seulement de c son authorité. Elle crée des serviteur ses enfans, afin qu'ils ne despendis d'elle, et ne fussent obligés ny affe

aux deux grandes maisons de Guise et de Montmorency. C'est l'advancement du comte de Retz, d'Acier, de Lansac, de Losse, de Villequier, La Bourdaisiere et autres. Restoit la crainte à la royne du prince de Condé, auquel elle avoit donné la promesse de la lieutenance generale, et de l'admiral de Chastillon, qu'elle entretenoit d'autre promesse : à l'un elle oppose le cardinal de Bourbon, auquel, pour estre plus agé que lui, appartenoit le gouvernement, comme plus proche du sang. Le cardinal, d'esprit foible, est facilement gagné contre son frère. L'admiral de Chastillon est entretenu et embrouillé en l'accusation de la mort de M. de Guise, bride par laquelle la royne le retenoit, avec les menaces de la vengeance des parens du defunct.

Pour n'estre subjecte à tant de gens, la royne, avant le temps prefix des loix, publie la majorité de son fils le roy Charles IX au parlement de Rouen, à quoy s'oppose celuy de Paris : il est respondu par le roy, en son conseil, que leur devoir n'estoit que de se mesler de la justice, et qu'ils estoient ses officiers, non ses tuteurs. Cette majorité precipitée offence le prince de Condé, cognoissant qu'il ne faudroit plus de lieutenant general, et le fut davantage, en ce que les catholiques ne pouvans souffrir les huguenots en plusieurs provinces, il se faisoit divers tumultes, dont la justice ne leur estoit faite à leur gré.

La royne change d'advis ; n'a plus besoin de tenir les deux parts en mesme force ; l'une reduicte à rien par la mort de M. de Guise, pretend d'abbaisser l'autre, et garder toute l'authorité ; se resout voyager par tout le royaume, et monstrer ses enfans, esperant assoupir les factions, parler à sa fille la royne d'Espagne, et s'associer à la conservation de leurs eslats, esloigner les presches de la cour et persecuter les huguenots, en tant que la conservation de la paix le pourroit permettre.

Le sieur de Tavannes luy avoit envoyé plusieurs memoires pour abbaisser les deux maisons et tirer tout le pouvoir au roy, establir des serviteurs qui ne dependissent que d'elle, Leurs Majestés s'asseurant du tout de luy. Il estoit grandement affligé de la mort de son fils aisné, qu'il perdit au retour du Havre, où il estoit cornette du chef des reistres, avec promesse d'estre bien tost colonnel ; il eut des lettres de consolation de Leurs Majestés. Le sieur de Tavannes, penchant aux nouveaux desseins de la royne, fait requerir par les estats de Bourgongne que l'edict de la religion huguenotte n'y fust estably. Croyant la paix de durée, il se met à bastir le chasteau du Pailly, à deux lieues près de Langres, à quoy il employe son bon mesnage, s'exercite à la chasse, plaide et partage la succession de Listenois, valant soixante mil livres de rente, dont il obtient un quart pour le droit de sa femme.

[1564] Le roy le trouve en ses plaisirs, en l'année 1564, à Dijon, auquel temps il alla au devant de Sa Majesté, à une lieue de la ville, et, sans lui faire grande harangue, mit la main sur son cœur, et luy dit : « Cecy est à vous » ; puis la mettant sur son espée : « Voilà de quoy je vous puis servir. » Arrivé à Dijon, le sieur de Tavannes fit plusieurs beaux tournois, lesquels, hormis la mort, sembloient des combats entre ennemis ; il y fut rompu en foule, à camp ouvert ; fit rouler sur des roues des camps fermés, assaillis et défendus, et après un fort qui fut battu de quatre canons, et où il fut fait bresche si vivement, que la royne demande quels jeux c'estoient, et qu'ils luy faisoient trembler l'ame dans le corps. M. le connestable respond que c'estoient jeux accoustumés au sieur de Tavannes, qui, se riant, dit qu'il se vanteroit d'avoir fait trembler Leurs Majestés. Ces inventions furent admirées. Il confirme la royne à establir des créatures qui ne dependissent que du roy et d'elle. La royne le cognoissoit tel ; et avoit jà tant fait de services, qu'elle luy eust donné l'estat de mareschal de M. de Brissac, vacquant par sa mort, s'il fust allé jusques à Mascon ; il en fut empesché d'une blessure d'un esclat d'espée, receue en la jambe aux tournois. Il respondit au sieur de Vantoux, son cousin, qui luy disoit que, s'il eust esté en cour, il eust eu l'estat de mareschal, que Leurs Majestés eussent plus faict pour eux que pour luy.

La royne, le roy à Lyon, ils y firent construire une citadelle, et ordonnent le desmantellement d'Orléans et de Montaulban, villes

favorisans les rebelles. 1564 finit le concile de Trente par la condemnation des heretiques, reformation de quelques abus, sans que les heretiques se peussent glorifier que ce fust pour leur sujet. Les princes chrestiens requerent au roy de France, l'observation du concile; il se separe de sa minorité. La royne, en crainte des huguenots, defend les sinodes, fomente les difficultés qu'ils reçoivent aux provinces; s'estoit servie d'eux, comme les hommes font des sang-sues, pour tirer le mauvais sang.

[1565] Le cardinal de Lorraine et ses nepveux retournent de Trente; entrent avec garde à Paris, contre les defences du roy; rencontrés de M. de Montmorency, gouverneur dudict Paris, furent contraincts se sauver dans une maison. Sur leurs plaintes, le roy ordonne, tant à ceux de Guise que de Chastillon, sortir de Paris. Le jeune Montluc, allant au Peru, descend à Madere, où il est tué à la teste des siens, et la ville emportée: sa mort rompt ses desseins. Les roynes de France et d'Espagne à Bayonne, assistées du duc d'Albe, resolvent la ruyne des heretiques en France et Flandres. En la place de l'empereur Ferdinand, mort peu auparavant, est esleu Maximilian son fils. Selim estrangle son fils Moustaffa, persuadé de La Rousse, sa marastre, qui avoit gagné le visir-bachat, pour faire tomber l'empire à son fils Selim; un frère du mort de regret se tua en presence du pere. Soliman assiste le roy de Transsilvanie à la prise de trois chasteaux de l'empereur, qui, par le meurtre de George Capestan, cardinal moine, faict par Castalde, Espagnol, par le commandement de l'empereur, avoit perdu toute la Transsilvanie. Le roy de Pologne perd temps de vouloir accorder ses differens; l'empereur se sert de Lazare Chevandy, qui luy conserve ce qu'il tenoit en Hongrie.

Les Espagnols (sous dom George de Tollède) chassent les Turcs du chasteau d'Affrique, lesquels assiegent Malthe; conduits par Moustaffa bachat, prenent le fort de Saint Elme, qui couste la vie de Dragut Raïs et à trois mil Turcs. Après avoir donné quatre assaux à celuy Sainct Michel, estant entré le secours de six galleres à Malthe, et dom George de Tollede navigeant autour avec mée chrestienne, le Turc se retire en de vingt-cinq mil hommes, à l'homme grand maistre Vallette, qui avoit soust siege, au secours duquel le comte de arriva tard avec quatre cens François. man irrité prend et deserte Syoul, qui sous sa protection; sans qu'iceux vou rechercher secours d'ailleurs, ouvren portes, accusés par les Turcs d'avoir aid les Malthois; le grand seigneur, po perdre reputation, entreprend en Ho L'empereur les previent; prend quelque teaux par le comte de Salme son lieut qui fut contrainct de se retirer à l'arri Soliman, lequel assiege Siguet et mer vant.

Mahomet, visir-bachat, cele sa mor vertit le bachat de Constantinople, qui e querir Selim à Amasia, distant de huict nées de là; le fait recevoir à Constanti de là vient en Hongrie, d'où il ramen mée; en ceste expedition fut M. de C agé de dix-huict ans. Le roy Philippe requeste des Flamands, avoit emmené l pagnols de Flandres, où il avoit laissé en bastarde duchesse de Parme, assistée du dinal de Granvelle, laquelle ne fist aus part des honneurs et profits aux princ du païs à leur gré. Ils s'opposent et se li contre leur gouvernement, à fin que la gion huguenotte ne manquast à son accr mée de glisser dans les païs par adult ambition, avarice et rebellion. Les pri d'Orange, comtes d'Aiguemont, d'Orne et tres s'en aydent, y meslent la conservation privileges du païs, se declarent ennem cardinal de Granvelle, qui s'absente po leur servir de pretexte. Leur but estoi rendre la Flandre comme l'Empire, les gr villes hors de servitude, ainsi que les i riales, et eux avec semblable authorité les ducs de Saxe, comte Palatin et princes d'Allemagne, ayant authorité de verneurs aux provinces.

Ils vont, partie d'eux assistés du pe habillés en gueux, presenter requeste duchesse de Parme, contre les punitio recherches qui se faisoient des hereti et bruit de l'establissement de l'inqui

contre la liberté du païs : elle, se voyant sans force, dissimule. Ils envoyent en Espagne les ambassadeurs; ils y sont justiciés; l'offence commise, le peril auquel estoient les grands les esmeut, et se divisent; le peuple pour l'heresie revolte les principales villes, qui rompent leurs images. Pour obvier à ces desordres, la duchesse est contrainte d'employer le prince d'Orange, comtes d'Aiguemont et d'Orne, qui, feignant d'esteindre le feu, y mirent de l'huile. Elle, forcée, reçoit commandement du roy d'Espagne de leur opposer ce qui luy restoit de fidelles serviteurs et subjects; et furent contraincts les gueux (ainsi appelés pour avoir presenté la premiere requeste en cet habit) se declarer ouvertement par armes; ce qui ne leur ayant reussi heureusement, les comtes d'Aiguemont et d'Orne ne s'émeurent, et eussent deplu de n'avoir commencé : estant les armes prises, il falloit autres que femmes pour les tenir.

Le duc d'Albe est envoyé general de toute la Flandre, la duchesse revoquée. En ceste année, la royne d'Escosse, vefve du petit roy françois, par amour espouse le fils du comte de Lenox, duquel ayant un fils, et en crainte de perdre l'auctorité, tient des conseils secrets avec son secretaire : le roy d'Escosse, mal conseillé de ceux qui semoient la division et jalousie entre eux, le tue en sa presence; elle offencée se met mal avec luy. Reconciliée, le jour qu'elle l'avoit esté voir en une maison, malade de la petite verolle, la nuict qu'elle en sort la maison sauta par mine; dequoy s'estant apperceu le roy d'Escosse, il eut temps de rompre un barreau, et se jetter par la fenestre; le lieu jà investi de ses ennemis, il fut estranglé. Botuel, accusé d'estre chef de cette entreprise, la royne soupçonnée l'espouse, dequoy suit la revolte de tous ses subjects. Après une bataille perdue par ledict Botuel et la royne, elle est contrainte de se mettre en mer, soit de force ou de gré; surgit en Angleterre, où elle fut prisonniere vingt ans, enfin decapitée par la royne Elizabeth, non tant pour conspiration descouverte contre l'Angleterre, que crainte que le conseil huguenot avoit, qu'advenant la mort d'Elizabeth, elle succedast en Angleterre, et restablist la religion catholique.

Heureux qui vit sous un estat certain, où le bien et le mal sont salariés et chastiés selon les merites! par l'un on est asseuré d'honneurs, biens et recompenses; par l'autre, des chastimens inevitables, sans qu'artifices, amis, argent, faveurs puissent ayder pour obtenir l'un ou eviter l'autre. Tel estoit l'estat des premiers Romains, tel a esté celuy de France, tel est celuy de Venise, des Suisses et royaume de Pologne, dont la puissance des superieurs est limitée. Les roys de France, de Moscovie et Turquie ont la puissance absolue; ceux d'Espagne, d'Angleterre, l'ont usurpée à moitié, se servant de l'assemblée de leurs Estats-generaux, ainsi que leur auctorité le peut permettre. Où la faveur, l'artifice et l'argent ont lieu, nul ne se peine à bien faire, sçachant d'autres portes que celles de l'honneur ouvertes pour parvenir aux grades et recompenses, non plus qu'aucuns ne se soucient de faire mal, d'où ils esperent eschaper par les moyens susdits.

Les biens, les fortunes ne se peuvent dire asseurés à ceux qui vivent sous les estats exerçant la puissance absolue; les faveurs de justice, fausses accusations, ces mots de *propre mouvement*, et, *ainsi est notre plaisir*, les fait perdre; et ne valent les biens jouys et possedés en crainte la moitié de ceux que les loix asseurent, et que l'on sçait ne pouvoir perdre que par sa faute. Les grades conferés ordinairement par faveur sont à mespris; les juges n'exercent justice qu'en tant que le service ou volonté des roys le permet. M. l'admiral de Chastillon ne se fust sauvé du meurtre de M. de Guise, s'il eust esté subject des Suisses. En Pologne, les gentils-hommes jugent leurs semblables. J'estois avec le roy Henry III en l'an 1574 : Leborrosqui planta une lance de defy, un gentil-homme du comte de Tanchy la leve : Leborrosqui, ne le tenant de sa qualité, met en camp un des siens, qui est blessé d'un coup de lance. Au sortir de la cour du chasteau Leborrosqui tue le comte de Tanchy d'un coup de hache : les parens du deffunct amenent le corps au palais, et demandent justice. Le roy s'employe pour Leborrosqui, pensant gagner ses parens : malgré

que Sa Majesté en eust, il fut banny à perpetuité par le senat : tant sont les puissances des roys limitées en ce païs là.

En la guerre de l'Union [1591] M. du Maine en mediocre prosperité, je luy proposay que la France se pouvoit maintenir, comme une grande ville, par citadelles, fortifiant par embouchures des rivieres, par lesquelles les vivres, l'argent, trafic et sel se conduisent; qu'il fortifiast Quillebeuf et Rouen pour la riviere de Seine; le Hourlet proche Abeville, pour Somme; Nantes, pour Loyre; Lyon, pour la Saosne; la tour de Bourg, pour l'embouchure du Rhosne : toutes lesquelles places il tenoit, conservant Paris par garnisons. Encores qu'il eust perdu la campagne, il y avoit esperance que le temps changeroit les affaires et le remettroit en sa premiere grandeur. Les roys absolus de France, craignant de perdre de leur temps ou de leurs successeurs l'estat, pouvoient adjoindre à ces citadelles les villes de Bordeaux, Brouages, Thoulon, Marseille, Soissons, Langres et Maisieres, lesquelles fussent commandées des parens des enfans de Leurs Majestés ou gens fidelles; autrement ces citadelles serviront de dissipation, au lieu de conservation : ces dix ou douze villes demeurans asseurées, la France ne se peut perdre pour le roy.

Ce siecle, plein d'infidelité des freres aux freres, estant proposée l'ambition au parentage et obligation, fait que le roy Henry IV ne se resout de suivre ces moyens, et qu'il espere plus en la voix generale du peuple, lequel ne veut la dissipation pour son interest, et croit que la generalité de France supportera le legitime, aymant mieux s'y fier qu'aux infidelités d'aucuns particuliers. Aussi son principal travail est d'empescher qu'il ne s'eleve personne pardessus les autres, et de tenir en egalité tous les grands de son royaume, dissoudre leurs alliances, les abaisser, et hausser ses officiers de justice interessés à la conservation de l'estat, lesquels sont ennemis du gouvernement populaire, pour la crainte qu'ils en ont.

L'an 1590 je commandois à Rouen; j'eus tout le sel de France en mon pouvoir, et en pouvois tirer cinq mil escus par sepmaine : de quarante lieues le peuple le venoit querir sur le col. J'estimay le bien general du p plus que mon particulier; j'obéis à la requ de M. du Maine et priere de ceux de Paris laissay monter le sel, qui fut une faute extr à mondit sieur du Maine, lequel ne sçavoit demandoit; toutes les villes que tenoit le Henry IV n'avoient point de sel; et le p vois vendre au poids de l'argent. Si j'e eu plus d'ambition que de zele, j'avois moy de tirer de ce sel plus d'argent que les de partis ensemble; et crois que j'avois du s sans celuy qui fust venu, pour trois cens escus.

Le Hourdet est au delà de Sainct Valery peut empescher l'entrée de Somme et la r tinerie d'Abeville; Quillebeuf est plus imp tant pour la Seyne, et plus utile que le Ha de Grace : les navires ne peuvent venir jusques là d'une marée; les bans de sa mouvant, qui se changent d'heure à aut necessitent de prendre un pilote à Quillebe Ceux du roy Henry IV, cognoissant l'imp tance, s'en saisirent et firent quatre bastil à l'entour d'une eglise, couperent les vivre Rouen; j'y menay deux cens chevaux, hui cens arquebusiers et deux couleuvrines, et surpris qu'ils n'estoient que soixante dedan Voyant que les couleuvrines, que j'avois lais derriere, tardoient, je donne deux assauts, de jour et l'autre de nuict, avec perte de qu qu'uns des miens; je les forçay de se rendr je gaignis quinze navires à la rade, et les do nay liberalement à mes capitaines. Je ne pe gagner sur ceux de Bourgongne, qui estoien à moy, qu'ils voulussent demeurer en ces place : aussi, ne voulant faire paroistre q je me voulusse establir, je fus contrai d'y laisser un Normand, qui la vendit tr mois après; et puis dire que l'un des moi dres des miens refusa la recompense que roy donna à un des plus grands des sie qui estoit le sieur de Termes, despuis grand cuyer de France, après qu'il l'eust gagné. Ce place fortifiée vaut en guerre cent mil es par an au gouverneur. Si j'eusse creu auc gens de bien de la cour de parlement Rouen, j'y eusse estably l'un des miens : puis le roy l'estima tant, qu'il voulut qu se nommast Henry-Catre-Ville; si la guerre duré, il y eust fait une grande place.

des fondateurs des villes leur demeu- fortuitement, ou se perdent : nous voyons re Alexandrie, Demetriade, Constantino- , et autres, qui ont changé leur noms, par le temps ou par l'inimitié des usur- Les Turcs, pour faire perdre le nom Constantin, nomment Constantinople Stam- l.

toutes villes maritimes ne se prevalent de mer pour secours quand elle n'y flue que canals, comme à La Rochelle et autres s. Celles où la mer bat à plain, où il y a fonds, se peuvent secourir, parce qu'elle se peut barrer, ni l'armée ennemie s'y te- continuellement pour empescher l'entrée.

Il y a diverses opinions du souverain bien; plusieurs le mettent aux voluptés, lubricités, gourmandises, parfums, musiques; autres chasses, jeux, bastimens, jardins, pein- tures; aucuns à l'avarice, posent escu sur au- sans satieté; infinis à chercher honneur, grades, reputation après la mort, avec travail sans repos: plusieurs, plus malades d'es- prit, se plaisent à se faire foueter le visage de branches après un cerf, se faire manger des liens, et à s'user le corps pour suivre une balle pleine de bourre, avec estonnement de ceux qui les considerent, qui ne sont de leur humeur, comme ils peuvent durer en ces peines avec si peu de fruict. Un voluptueux au travail, un ambitieux au repos, un liberal à l'avarice, languissent. Tel se contente à du pain moisy, avec une lampe esclairant à la lueur des escus de quoy il n'use point, qu'il ne quicteroit tous autres plaisirs. Le souve- rain bien, disent les hommes, est selon leurs affections et opinions, non que pour cela il soit veritable; il y a plus de maladies d'es- prit que de corporelles.

Telles gens doivent chercher leur gueri- son, non vers les plus doctes, mais vers ceux qui ont le meilleur entendement, parce que la science peut estre sans jugement : le choix des medecins de l'esprit est difficile; les bons ne flatent les lecteurs comme les hom- mes. Je definis le souverain bien : avoir la conscience nette, observer la loy de Dieu, amender ses fautes, se mestre en estat de grace; il n'y a nul salut en doute de son sa- lut. Toutes les voluptés, belles maisons, plaisirs, delices, ne plairoient à un criminel qui sçauroit estre condamné à la roue au bout de l'an. Quel plaisir peut avoir au monde celuy qui est en doute d'estre après sa mort tourmenté eternellement? La vertu est pleine de plaisirs, se recompense soy-mesme et satisfait ses auteurs : elle ne defend les justes amours, les chasses, le manger, la musique, les peintures, les bastimens moderés, sauve et garantit de l'excès, source de douleurs et maladies. Gouster à cœur saoul de mesme chose la fait mespriser; la vraye saulce est l'apetit : il faut perdre pour recouvrer : la temperance (selon la loy de Dieu) tient sain l'esprit et le corps.

De rechercher l'honneur aux bastimens, pierreries, chevaux et richesses, c'est vanité, cela est hors de nous; les belles actions sont seulemen nostres, la reputation nous en demeure. Les bastimens perissent en deux cens ans; le temple de Salomon, la Diane d'Ephese, les jardins de Semiramis sont atterrés; des pyramides, des temples, des colonnes qui restent, les auteurs en sont incertains. Si c'est pour le plaisir present que l'on ayme les edifices, l'on se lasse des choses plusieurs fois veues; si les nouvelletés transportent d'adjoindre desseins sur autres, il faut croire que c'est maladie d'esprit qui se doit guerir par la raison. En cest art il n'y a nulle perfection entiere; aux plus grands edifices il se treuve à adjouter, lesquels estans faicts et bien considerés laissent un regret de n'avoir fait mieux. Le roy Henry IV a despendu un million d'or aux bastimens, sans avoir rien de parfaict.

Quel plus grand plaisir, quelle plus belle consideration, que l'architecture celeste et terrestre? que si nous sommes saouls de les regarder, nous le serons en un instant de voir cinquante toises de muraille en quarré par nous edifiées? De la maison bien bastie, l'honneur en est à l'architecte, au maistre maçon, non au seigneur d'icelle : un financier, un maquereau, un usurier, en font d'aussi belles que les plus gens de bien : les maisons faictes, communement elles se vendent, ou la mort en oste la jouissance : les façons de bastir changent; les bastisseurs disent que c'est l'ornement des royaumes.

☞ Le sieur de Tavannes, duquel je suis heritier en ce desir, sur la proposition de reformation de la France, empesche la prohibition des bastimens, disant que c'estoit le moyen de faire gagner les pauvres. Les roys peuvent bastir, parce que par circulation ils retirent l'argent des maneuvres et maçons qui payent les tailles : ce que ne peuvent les gentilshommes, lesquels doivent bastir par commodité ou necessité, non par superfluité, ny en divers lieux; non plus qu'un corps n'a besoin de deux habillemens, ils n'ont que faire de deux chasteaux. Si c'est la consideration de la pluralité d'enfans, il suffit que l'un s'amuse à la belle maison, cependant que les autres cherchent leur fortune. Les superflus s'excusent de ce qu'ils bastissent en plusieurs lieux, pour la commodité de l'hyver et de l'esté sans raison : il faudroit qu'ils fissent des chasteaux à cent lieues l'un de l'autre, au septentrion et au midy, pour s'apercevoir du plus chaud ou plus froid païs. Tout ce que les monarques font se defaict : le mont Athos, taillé en figure d'homme, proposé à Alexandre, se pouvoit rompre; les piramides, les colonnes, se renversent. Un roy pourroit destourner une riviere, construire ou aplanir une montagne, que son successeur pourroit refaire et remettre en son premier estat : les belles actions perpetuent la memoire, et non les bastimens.

☞ Qui se commande est riche; celuy n'a que faire de rien qui mesprise tout par la cognoissance de la vanité du monde, et qu'il faut tout laisser. La douleur, le manquement, mauvais accidens et pauvreté sont plus frequens que leurs contraires : il se faut accoustumer à eux, combattre le desir aux premieres barrieres; la resolution de souffrir oste la douleur. Au retour des corvées le corps desire estre desarmé d'une partie, puis du tout, demande un banc, un tapis, en fin le lict : à quoy resistant, l'on dort aussi bien tout armé que sans armes; obéir à l'appetit et au desir rend l'esprit esclave du corps. Nous voulons des salles, et sommes à couvert dans un cabinet; des pierreries, la rosée, la gelée attainte du soleil en fornissent : la mesme chaleur et froideur est aux habits de bure et toile, qu'aux dorés; les livres fournissent de grandes compagnies : nostre contentement depend nous, guidés par raison et jugement.

La loy de Moyse donnée de Dieu de [f] interpretation, les autres faictes des hom nos semblables sont faictes par bon sens turel des gens de bien; les loix des do tables, aportées à Rome de Grece, n'avoi grandes difficultés, les gloses et commentai sur icelles les obscurcirent; ainsi que la m titude des medecins tuent les malades, l'exa observation de l'apparence de justice en [l] la ruyne. Plusieurs arts faciles, argumen inutilement par les professeurs d'iceux, [q] esté malicieusement rendus difficiles pour [e] ger plus de loyer de l'enseignement, et [q] le peuple cogneust moins leur faute. Les [a] ciens philosophes couvroient leurs scien de fables subjectes à interpretations; les m decins du jourd'huy, outre le latin qu'ils al guent à ceux qui ne le sçavent, font des [r] cipés et des [p] tranchés, avec chiffres [n] intelligibles qu'à ceux de leur caballe, re semblans aux caractères des sorciers. L moindres arts, à leur imitation, ont donné [u] methode de leur science couverte et longue inventé des nominations : les escuyers, le escrimeurs et autres peuvent appreandre [e] trois mois ce à quoy ils consument des année ainsi les docteurs du droict en ont prolon l'enseignement de dix ans, pour empe cher que la noblesse n'aprist leur sçavoi l'impatience de laquelle ils ont jugé ne pou voir aller jusques à ce terme, empeschés d la despence et legereté. Ils ont embrouillé le loix, s'aydant du droict romain, des glose de Barthole et Cujas, interpretations, droi escrit, coutumier, ordonnances royaux, a rests recueillis des cours; ainsi, au lieu d'u livre necessaire (n'estant la loy de Dieu e crite qu'en deux feuilles, et celle des Roma en douze), il faut des chambres et sales plein de livres, en telle confusion qu'ils rende tout droit douteux, balançant autant d'u part que d'autre, disent que c'est à leur cho d'appliquer le grain : ce sont les escus qu' reçoivent qui emportent le poids où il le plaist.

Il n'y a vollerie plus grande que celle q s'exerce sous le manteau de justice : ils disc que chaque chose a son tour; ils veulent a

à piller en paix que les soldats font en guerre; les meschancetés qui s'y commettent ne se pourroient escrire. Les juges sont la moitié parens, pour estre les cours sedentaires en une ville : toutes les bonnes familles alliées veulent estre de cette compagnie, composée d'escouade et cambrade, comme des gens de pied, quelquesfois les vieux bandés contre les jeunes, les jeunes contre les vieux. Un president en aura huict ou dix, un des anciens conseillers autant; autant à un, c'est à toute la cambrade : ils font des compositions entr'eux, tellement qu'ayant condamné une partie à tort, l'autre luy rend la pareille en semblable cas.

J'ay veu plusieurs reconciliations faictes sur la mort des innocens; à la forme de Caïphe à Pilate, tout se faict par faveur, parentelle, ou argent; sont phenix que les gens de bien entre eux. A leur exemple, les advocats et procureurs vendent leurs parties, qui se fient en eux, leur revendent leurs papiers. Cresus conseille Cirus (pour empescher ceux de Babilone d'entreprendre sur luy) de leur faire porter des longues robes, et les faire plaider les uns contre les autres : les princes imitent ces conseils, employant le vif argent des François en procès, ayant correspondances avec les juges pour immortaliser iceux par lettres de chancelerie, d'evocations, requestes civiles, propositions d'erreur, cassation d'arrests, procurans que les procès soient des idres, et qu'ils ne soient comme singes sans queue.

Il y a en France quasi plus d'officiers de justice et de finances que d'autres peuples, necessités de gagner aux despens des maladvisés, qu'ils recherchent pour mettre en leurs lacs, d'où ils ne sortent plus que ruynés : quoy qu'ils gagnent, ils perdent. Le Turc a trois cens mil payes, comprins les ecclesiastiques et juges qui combattent : il y a cinquante mil officiers en France payés, ils devroient estre contraincts de porter les armes; puis qu'ils ont la paye des gentils-hommes, ils peuvent servir de deux mestiers, ou que les gentils-hommes exercent leurs estats pour avoir leur paye.

Tant moins il y auroit d'officiers aux cours de parlement, plus il y auroit de justice, et (les loix estant reglées et les meschans chastiés) il n'y auroit pour occuper les bons trois mois en l'année. Les juges contraincts d'acheter leurs estats en gros, il leur semble estre permis de s'en rembourser en destail par la vente des parties, dont ils prenent les presens par longues circulations de clercs, procureurs, solliciteurs, ou personnes peu cogneues, qui corrompent les femmes et vallets; tellement qu'ils croyent leur estre licite de prendre de l'argent de ceux qui ont bon droit : ils se trahissent, revelent le secret de la justice aux gouverneurs et parties.

L'on fait croire au roy que la multitude d'officiers maintient son estat, alleguant les derniers troubles : par exemple, que le peuple avoit pris les armes contre luy au commencement, et qu'à la fin ceux de la justice et ses officiers les prindrent et se declarerent pour luy. A quoy l'on respond que, s'ils ont servi au restablissement de l'estat royal, ce n'a esté d'eux mesmes; ils n'y pouvoient rien sans estre aydés, ce qui fut par trois de leur profession auxquels M. du Mayne se fioit, lesquels, ayant peur de la domination du peuple, et ne voyant place assez grande pour leur ambition, luy firent craindre le gouvernement populaire qui l'avoit eslevé, et luy firent restablir la puissance des cours de parlement de Paris, les officiers de justice à Orleans, dont suivit la perte du party et la facilité auxdits officiers de servir le roy, par la faute de M. du Mayne. S'ils eussent eu affaire à un autre qui ne se fust laissé gouverner, ces officiers estoient inutiles pour le restablissement, et le peuple les eust tenu tousjours emprisonnés sans auctorité, et le pied sur la gorge.

Tant de tailles et subsides (de quoy les roys devroient vivre) sont employés à leur payement; et s'il ne se pouvoit mieux, le roy pourroit casser la moitié des gages, les faisant servir alternativement, la justice seroit mieux exercée. Il semble que l'advis donné à Sa Majesté est pernitieux, de n'entretenir ses gens-d'armes et payer ses officiers pour maintenir la paix. J'escris par experience, et pour estre chevalier de la cour de parlement de Bourgongne depuis quarante cinq ans. Pour regler ce desordre, faut considerer que la

justice en Suisse et Allemagne est brefve et juste, encores plus en Turquie, où les procès ne durent que quatre jours : faut-il que l'ignorance des uns et la barbarie des autres leur fournisse plus de justice, qu'à nous nostre science, et qu'il faille conseiller aux François, si on demande leur manteau, donner plustost le reste des habillemens que de plaider ? Ils ne peuvent dire leur bien estre à eux ; le possesseur de cinquante ans (aussi tost le procès commencé) pert une partie de son droit, et souvent le tout est mis en compromis. Il faudroit oster l'obscurité de cette science, et considerer que les presidens prononcent des arrests, qu'encores qu'ils parlent françois, si on n'est du mestier de la caballe, ils ne sont intelligibles.

Ces mots inventés par la chicanerie, et d'autres infinis, et mesme le latin, ne devroient estre plaidés ni escrits, mais bien un stil que jusques aux moindres paysans en fussent capables. Les genereux Romains, par tout où ils conqueroient, suprimoient les langues et establissoient la leur : au contraire, les François maintiennent l'estrangere latine et en dressent des escoles, ce que jamais autre nation conquerante n'a fait. Par le bannissement de ceste langue le droict seroit intelligible et facile à apprendre ; tous les arts de mesme s'enseigneroient en françois ; un homme seroit sçavant en autant de temps qu'il faut pour apprendre le latin. Les pedans disent ignorамment qu'il va par tout le monde : il ne sert qu'avec les Allemands et Polonois, dont il y a autant qui parlent françois que latin ; que s'ils ont affaire des François, qu'ils apprennent leur langue : faudroit reduire toutes les coustumes au droit escrit.

Semble que les roys de France se defient de leur auctorité, n'ayant osé toucher aux coustumes des pays, desquels il faudroit assembler et brusler les coustumiers, les gloses, les chicaneries romaines, ne laisser que cinquante fueillets de papier, où seroit contenu tout le droit, du moins les regler tous au droit escrit : les arrests bien donnés passeroient en forme de loy, et qu'il ne fust permis à qui que ce fust, sans apparente defectuosité de sa personne, de faire plaider les advocats ny prendre procureurs, et pour les juger, qu'il y eust la moitié de gentils-hor que l'on esleut les juges, non tant par s que par preudhommie, et qu'il n'y e en chaque province que dix au plus, nuellement le roy envoyast des gens chastier ceux qui manqueroient à leur d selon la plainte du peuple. Il y aur abus ; mais ce ne sont les loix qui j c'est la conscience ; s'il y a injustice, i droit mieux la souffrir par ignorance q meschanceté : nous ne sçaurions estre nous sommes ; et vaudroit mieux jou dés son droict, pour eviter l'iniquité de et longueur des procès. Anciennement avoit qu'une cour de parlement en F qui ne faisoit rien le plus du temps ; tice estoit entre les mains des baillifs tils-hommes, comme elle est en Lorra noblesse perd ses privileges ; par la que les roys ont d'elle ils l'abbaissent de corruptions en ce dernier siecle f souhaitter des juges aux provinces en dans des tours inaccessibles, qui jug sans cognoistre ny voir les parties, s noms supposés dans les escritures ; les ger tous les ans, et qu'ils fussent ex par gens de bien. Que si l'injustice ac c'est perdre les biens et les ames des çois, et faudroit que la noblesse en estats suppliast Sa Majesté d'y mettre les roys doivent la justice, c'est ce q maintient la paix.

En ce temps, le roy suit le conseil d qui disent que ses vraies garnisons et tien de son estat est la multitude de s ciers, qui, estans les principaux des tiennent sous eux tout le peuple ; q officiers, interessés en l'estat royal, le tiendront, et mesme la tyrannie si elle qu'eux bien payés, comme ils sont, il rien craindre, d'autant que, quelque poir qu'aye la noblesse ruinée de del d'injustice, ils n'ont que la campagne, ront descouverts, et empeschés d'entr dre sur les villes par les officiers ; et Majesté peut faire ce qu'il luy plaira noblesse et de son peuple, pourveu q officiers soient contens et bien payés. est si grand, si valeureux, le peuple s my de la guerre, qu'il oste le jugem

le maniement des affaires d'estat de ce temps est ce qui conserve la paix ; parce que quand bien il seroit plus mauvais, pour la crainte de la guerre et la mauvaise intelligence des gentils-hommes, le peu de fidelité du peuple troubleroit l'estat : si est-ce que ce conseil a son contraire.

Les officiers, dans les villes, par leur malversation sont ceux qui ont esmeu le peuple contre eux au commencement de la Ligue, quand on vouloit aux riches qui le gouvernoient et justicioient imperieusement : et ceste ire du peuple, qui n'a rien à perdre, peut estre encore esmeue contre eux, et, à l'exemple du passé, les mener du palais à la prison. La noblesse, qui n'est point entretenue ny agrée, et appauvrie, par desespoir peut estre disposée à la rebellion facilement, ne leur manquant qu'une asseurance de ne se pouvoir perdre en prenant ou ayant pris les armes, des doublons ou des angelots des estrangers. Le conseil seroit meilleur de réduire les officiers à petit nombre, et de leurs gages descharger le peuple, et entretenir au moins deux mil pauvres gentils-hommes, sous la charge des plus fideles capitaines de France ; ce seroit eviter un danger qui semble estre preparé aux premieres apparences de mouvemens. Et cela se voit aux elevations et rebellions si frequentes, là où les gentils-hommes et soldats ne s'enquierent plus si c'est pour ou contre le roy, seulement s'il y a de l'argent.

Les fortifications, quoy que parfaictes et en plaine, sont de difficile garde contre le Turc : innombrables gens se couvrent d'ais et parapets, remplissent de terre le fossé, portent les montagnes sur les villes, font marcher les moindres les premiers ; les assiegés las de tuer, les arquebuses de tirer, les feux esteints du sang ennemy, les oppriment. Après les estropiés arrivent les plus hardis, qui font assauts de dix à douze heures, rafraischis d'heure à autre d'innombrables troupes ; le nombre, le temps, la fatigue, les emportent. La puissance qu'usurpe le grand Turc sur les siens, leur fait desirer de mourir plustost par les mains des ennemis que des amis, leurs capitaines les massacrant quand ils les voyent tourner, joint à la créance de leur loy, qui promet paradis aux obéissans à leurs princes ; cela les fait librement precipiter. Les places sur les roches sont plus propices pour leur resister que celles des plaines, parce qu'ils ne peuvent remplir les fossés. Les conseils des Turcs sont fermes, resolus en guerre, en paix ne dependent que des guerriers choisis et esprouvés de toutes nations, non adstraints aux imperfections des climats. La timidité des Italiens, la chaleur des François, la lenteur des Espagnols, pesanteur des Allemands, se meslent ; il y a souvent des capitaines de toutes ces nations d'où sortent des conseils temperés, bien choisis et recogneus du prince qui est capitaine. La cruelle justice des Turcs empesche tous les artifices des conseillers ; les citadelles du Turc sont quinze mil janissaires autour de luy. Ceste force d'aguerris, jointe aux affectionnés, commande à trois cens mil. Et ne peuvent rien d'eux mesmes, d'autant qu'estans esclaves sortis des chrestiens, il est licite au Turc de les faire mourir sans reprehension, veu que les particuliers Turcs naturels ont pouvoir de mort et de vie sur les esclaves.

Un millier d'ingenieurs ont escrit de ces fortifications ; les derniers corrigent les premiers ; il faudroit un livre entier pour en escrire deuement ; je diray en gros ce qu'il m'en semble. Les fortifications dressées et assaillies par ceux qui n'ont la pratique, sont autant differentes de celles des capitaines et ingenieurs experimentés, que l'ombre l'est du corps. Des monarques et republiques les fortifications en plaines sont meilleures, y observant toutes regles ; lesquels (pour quelques puissans qu'ils soient) n'en peuvent faire bastir grand nombre, pour l'excessive despence, travail et temps qu'il y a à les bien faire. Les places aydées de fortifications en montagnes, d'isles et rivieres, auxquelles il ne faut une si grande despence pour les rendre à leur perfection, se treuveront utiles ; estant mal-aisé qu'aux forteresses de plaines, la despence qui y est necessaire y soit employée : de plus, il faut un grand nombre d'hommes en garnison. Pour garder les grands bastions qui se font maintenant, cinq cens hommes ne suffisent en chascun, et si en ces

places si bien construictes il n'y a la quantité d'hommes requise, elles se perdront ou surprendront plus facilement que les autres.

Aux petits bastions l'on ne se peut retrancher, les espaules sont foibles; mais il y a bien plus d'incommodité aux grands construicts en plusieurs lieux, dont les assauts ne se peuvent defendre d'arquebusades des flancs des autres boulevarts. Je suis de ceux qui les desirent fort mediocres; et voudrois que leurs bresches se defendissent à coup de pistolet, en tant que la proximité d'iceux le peut permettre; tellement qu'ils ne soient trop aigus, ny les espaules trop estroictes. Quoy que c'en soit, la pointe d'un boulevart ne doit estre si esloignée de la casemate de l'autre, que l'arquebusier ne la defende de blanc en blanc, et que son coup ne puisse percer une cuirace; et ne faut s'attendre de deffendre les bresches par artillerie, dont les promptes recharges n'egallent celle du mousquet. Le fossé sans eau est plus utile aux villes où il y a quantité de soldats; et où ils sont en petit nombre, celuy avec eau qui ne se puisse oster est le meilleur; et celuy-là où il y a une tranchée profonde d'eau par le milieu, et qui laisse du sec deçà et delà pour faire des traverses et casemates, profite mieux que les deux autres.

Après les casemates et boulevarts couverts d'espaules, celles qui sont faictes dans la contrescarpe tiennent le premier rang; et ne se peuvent oster qu'en comblant le fossé, ou devinant l'endroict où elles sont. Les Espagnols ont battu l'orichon d'un boulevart, et embouché le flanc de la casemate, et rasé le parapet, tellement qu'il ne pouvoit flanquer à l'autre courtine du boulevart, auquel ils faisoient bresche; et y donnoient l'assaut comme en un lieu non flanqué, parce que l'on n'osoit paroistre sur ledict premier boulevart qu'ils battoient de quatre canons.

Les assauts generaux sont très-dangereux, et ne se doivent hasarder si on ne bat en courtine, ou que les bresches soient si rasées, les flancs tellement ostés, que la resistance soit impossible; autrement la fleur des armes se perd, le courage croist aux ennemis, le dommage et la honte est aux repoussés. C'est pourquoy ceux qui se disent capitaines de ce temps, ayans fait une bresche, commandent qu'on se loge dessus, avec des sacs et balles de laine, et lors que l'on est logé il est très difficile de les desloger. C'est pourquoy il faudroit observer, en faisant des pointes du boulevart et faisant les fondemens des courtines, de faire un lieu pour mettre de la poudre à quatre toises de la pointe du boulevart, ou au milieu des courtines, qui se peut pratiquer avec une voute, y observant une petite allée là où on ne puisse marcher qu'en se baissant; et estant bien bas (si rien n'empesche) icelles petites allées servir[ont] de contremines. Quand la batterie se fait à vingt pieds de la pointe du boulevart, qui ne peut estre mangée du canon, lors que les ennemis sont logés dessus, et qu'ils y ont demeuré sept ou huict heures, contraincts de tenir deux ou trois cens hommes pour empescher les sorties, l'on remplit ceste voute de terre de poudre, qui les peut faire sauter et perdre la pluspart de leurs gens. Pareilles mines se peuvent pratiquer aux lieux là où on a opinion que l'on mettra le canon sous la contrescarpe, pour (s'il se rencontroit dessus) le faire jouer et rompre l'attelage. Il se fait coustumierement de deux sortes de retranchemens; l'un à la haste qui n'est jamais bon, l'autre de bonne heure. Ceux qui les font à loisir retranchent les boulevarts par la moitié, observant deux flancs couverts d'espaules et de demy bastions; le terrain dudict retranchement doit estre plus haut que celuy du boulevart, à fin de commander sur la poincte et sur la bresche.

Tous soldats qui sentent le retranchement derriere eux n'opiniastrent pas la bresche. Se contenter d'eslever à dix-huict pieds de la muraille un terrain qui serve de parapet avec de petites traverses aux deux coings de la bresche, incontinent qu'on verra la batterie, afin de battre dedans icelle; et pour empescher une soudaine surprise, les pallissades hors la veue du canon faictes à l'extremité du terrain devers la ville, sont bonnes. Il n'y eut jamais bresche qui ne laissast moyen de faire incontinent deux flancs pour la defendre; l'utilité des assiegés est de gagner temps. C'est la longueur du siege qui empesche la prise des villes. Encores que ce fust

monarque paisible en tous autres lieux attaquast, il peut advenir tel accident la longueur du temps, que l'on leve le ge, ou les roys revoquent par divisions les ndes. Faute de payement, ou de commo- é de vivres ou d'argent, font, ou que l'on ve le siege, ou que l'on est bien aise de aller, en composant avec ceux qui sont la ville (comme l'on fit à La Rochelle), dans leur demeurant.

ur remedier à cela, quand on a fait les trescarpes artificielles, que l'on y a porté uantes des maisons, les bois et fascines, re, ou si la scituation donne la terre mal- à trancher, cela importe beaucoup.

Comme la longueur sert merveilleusement assiegés, le plus que l'on peut empescher ceux d'approcher de la ville, c'est le mieux. pourquoy, qui pourroit faire de petits reloignés de la contrescarpe, et que par une terre estans debatus l'on se peust re- , cela tiendroit beaucoup de temps, ne qu'à ce petit fort il faudroit faire les nes tranchées qu'à la contrescarpe.

ceux font comme ceux de La Rochelle, tindrent de meschans chasteaux à une e d'eux, ou des maisons avec des petits rcons; si ce sont des fols que l'on mette dans, ils endurent le canon; les autres sposent à la venue de l'armée, c'est au- t gagner de temps.

Ceux qui ont observé les avenues des villes, retraictes, passages, les fossés, ruisseaux chemins, peuvent sortir à cheval, et sça- ant les chemins et passages de leur re- aicte, se peuvent retirer en despit des en- emis; et si quelquefois ils sont suivis aux eux estroits, ceux qui les soustiennent peu- ent faire une charge à leurs ennemis à demy ssés et embarrassés dans ce passage.

Les faulx-bourgs sont les prises des villes; n'y eut jamais de gouverneur bien conseillé laissast maisons, hayes ny fossés sans es- er, s'il a le temps, parce que le commen- ement d'un siege qui se fait au couvert ap- te grand advantage aux assiegeans.

Si ce n'estoit la pitié, il seroit necessaire de ler les villages à une lieue des places tes; et se faut bien garder (à la faveur de lques uns de la ville) de respecter une maison, metaierie, grange ou lieu de plai- sance, parce que c'est coustumierement le logis du general.

Or est-il que si on dure jusques en hyver, que les grands, contraints de loger dans les tentes, se sentent si incommodés, que les va- lets font demander la paix aux maistres, les maistres aux capitaines, et ceux là au gene- ral, lequel luy-mesme quelquesfois est si in- commodé pour n'avoir point de couvert, qu'il s'y fasche; et tel general peut il estre, que ses gens ont credit avec luy, auxquels la pluye et le vent sont ennuyeux. Il faut oster et brusler tous les tonneaux, palles, pioches, sacs, cuves, couper les bois à l'entour des places qui peuvent servir aux ennemis. Plu- sieurs ont jetté du bled dans la source des eaux, pour empoisonner les armées; aucuns ont essayé d'y mettre la peste et la maladie, qui sont des moyens que la generosité ne peut permettre.

Il sert beaucoup de faire croire dès le com- mencement que l'on est vaillant et que l'on a du courage; cela donne cœur aux assiegés et decourage les assiegeans. C'est pourquoy, à l'abordée du siege, il faut tellement faire, que l'on grave cette opinion au cœur des en- nemis. L'on doit avoir premedité ce que l'on veut faire, les moyens d'assaillir et de se re- tirer: il vaut beaucoup mieux n'entreprendre rien que d'avoir du pis. Il est aisé d'ordonner d'une sortie sans peril; il faut bien prendre garde à tout, parce que le bon general qui a la force en main, fait coustumierement sauter dans les fossés, si ceux qui sortent n'y pren- nent garde.

Quand on vient à assieger, et que la place est recogneue, si ce sont gens de jugement, ils peuvent tuer ou attrapper un general, un principal, soit par coups d'artillerie ou entre- prise. Comme l'escarmouche est bien eschauf- fée, on verra cinq ou six hommes à cheval qui iront recognoistre, ou un ou deux qui s'avan- ceront d'autre costé, et sur ceux-là il faut entreprendre et faire tirer.

Estant le camp logé et la nuict venue, le general ou le mareschal de camp ne faudra point d'aller recognoistre la place; et iront trois ou quatre pas à pas jusques dessus la contrescarpe; et à fin de ne mener point de

bruit, ils laissent leur gros derriere. C'est là où, chargeant, on les peut prendre ou tuer; la nuit, qui n'a point de honte, fait qu'ils ne sont secourus. Pour attrapper ces recognoisseurs, faut prendre à une heure en nuict, ou une heure devant le jour, qui est le temps qu'ils y vont.

Il est bon de remarquer, aux approches d'une ville, si les gros de cavalerie sont près, et que l'infanterie attaque l'escarmouche; c'est volontiers lors que le general ou mareschal de camp vient recognoistre; et faut observer que l'on attaque d'un costé, et recognoist-on de l'autre.

Les assiegés doivent recognoistre l'avenue des chemins, pour y pointer l'artillerie, et lors qu'ils voyent les chevaux des troupes ennemies à deux pas, que la teste leur mire, ils doivent donner feu : le temps du bruslement de l'esmorce, le deslogement de la balle, s'accordent au marcher des hommes auxquels ils tirent, et ne faillent de toucher.

L'on peut mettre des cailloux en petits meurgers la grosseur de deux tonneaux sur la contrescarpe, et aux chemins croisés, tirant une coulevrine au milieu; la balle fait voler les pierres qui tuent beaucoup de gens. Et s'ils veulent recognoistre si leurs canonniers sont justes, c'est lors qu'ayant tiré dans une troupe ils voyent qu'elle se remue incontinent après le coup.

Les villes qui sont en campagne rase font beaucoup plus grand meurtre de l'artillerie que celles qui sont en lieu haut, pour deux raisons : que la pièce donnant de pointe, estant en haut, ne tue qu'un homme. Il faut avoir differente mire; une piece elevée ne se doit pointer de blanc en blanc, ains se doit braquer six pieds, quelquesfois vingt au dessous, ou elle ne toucheroit point.

Le bon canonnier doit cognoistre sa piece, et, si elle n'est parfaite, supleer à sa defectuosité; si elle est gauchere, si elle porte haut ou bas, la corriger; doit aussi recognoistre sa poudre et la quantité qu'il y en faut mettre. Les pieces portent haut ou bas, selon les poudres, et n'y a rien que l'experience qui puisse regler le bon canonnier. Avant le siege, il aura essayé la portée de ses pieces, pour sçavoir si les ennemis sont sur la contrescarpe, si à deux cens, trois cens et cinq cens, comme il faut qu'il pointe sa piece.

Il y a trente ans que les places estoient bien fournies de defences, par l'ignorance du temps, que plusieurs se jugeoient imprenables, et mesmes celles qui estoient fortes estoient très-mal aisées à expugner. La [illegible] espagnolle fut une année entiere devant Utriq, celle de France huict mois devant Rochelle, un an devant Sancerre. Mais les assaillans ont gagné le dessus, et la defence des villes et tellement affoiblie par l'experience, qu'il se peut dire que sans [illegible] non seulement de petites troupes, ains [illegible] d'une armée, icelles ne peuvent subsister. L'allegation d'Ostande n'est recevable, car tenu trois ans contre les forces d'Espagne dans ou dehors il est mort cent mil hommes que si on y eust fait dès la premiere année qui se fist la derniere, elle fust esté prise deux ans auparavant, quoy que son assiete fut grandement favorable, scituée sur le bord de la mer avec un bon port, lequel ne peut estre barré ainsi que celuy de La Rochelle, et à pleine voile y pouvoit entrer du secours ne pouvant les navires contraires donner en garde dans le milieu de la mer.

Une ville scituée comme cela, et qui a secours tel qu'Ostande l'avoit de toute la Hollande et Zelande, c'est opposer force d'hommes contre force d'hommes, pouvant à une heure mettre dedans deux ou trois mil hommes, et neantmoins elle a esté emportée par ceux qui avoient le pied ferme. Par cest exemple toutes autres peuvent estre prises par la force. Maintenant les capitaines, tant de la nation espagnolle que des estats d'Olande, ont mis en art la prise des villes, quelques fortes qu'elles puissent estre, et donné le temps et le nombre des jours qu'elles peuvent durer; disant « Nous demeurerons tant à gagner les retranchées et tranchées du dehors, tant à loger sur la contrescarpe, à la percer, entrer au fond du fossé qu'aux galleries, pour gagner la poincte des bastions, tant pour les sapper, loger dessus, et prendre la place. »

» Pour à quoy parvenir et gagner temps, ont fait plusieurs inventions : ils conduisent les tranchées hors de la veue des poincts des boulevarts comme au passé, et après

de se depescher, au lieu de tranchées ils
ent des fascines appuyées contre des bois
ls nomment des chandeliers, lesquels se
ment, sans les planter en terre, sur les
ntées qu'ils ont aux pieds. Ceux des cour-
ns de la ville perdant de veue (à cause de
fascines) ceux qui passent, tiennent à fo-
le tirer au travers; aussi, ne voyant rien,
y peuvent faire grand mal. Ils ont inventé
ne liaison de bois, de terre et de
es, qu'il appellent saucices, lesquelles
ent devant eux, impenetrables aux
squetades et moyennes pieces, avec les-
ls promptement ils s'advancent sur les con-
rpes et tranchée contre tranchée; le
emporte le foible, contraint les assiegés
uitter leur redutte, avec une invention de
travailler les soldats estrangement puis-
s. Ils marchandent avec tant de pas de
chées, ou de gagner un advantage promp-
ent sur l'ennemi, sans espargner l'argent,
selon le marché qui se fait, et qu'ils soient
ux ou trente, que la moitié ou les deux
n soient tués; il se donne tout ce qui a
té convenu et promis à ceux qui restent,
i leur fait faire de grands effects; estant
r la contrescarpe, ils tiennent la ville à moi-
é prise.

Le fossé percé, ils font un pont de bat-
aux quand il y a de l'eau; soudainement
ettent des toiles d'un costé et d'autre du
nt, lesquelles toiles, comme des fascines,
s nomment blindes, qui est mot allemand
ui veut signifier aveugle, parce que ces toiles
t fascines empeschent de voir les ennemis.
Estant sur la contrescarpe ils sont aussi mais-
res des fossés que les assiegés, et les con-
servent avec les mousquetades. Ce pont de
atteaux pouvant aborder au terrain, et qu'ils
uissent faire un logis dans une poincte de
ssion de vingt hommes, ils l'augmentent
ien tost pour en loger deux cens. Et quand
s cognoissent que les flancs des bastions peu-
ent endommager le pont, ils jettent telle
antité de terre dans le fossé, que cela couvre
flanc de l'artillerie, et leur grande expe-
ience à fortifier des grands corps de garde
ans de grande quantité de piques, fait qu'ils
e sont subjects à aucuns inconveniens. Jus-
es à ceste heure il n'a esté fait aucune in-
vention pour defendre les sieges, sinon qu'il
est certain qu'il faut tenir les ennemis le plus
loing que l'on peut, et les contraindre d'em-
ployer un grand temps aux aproches. Pour
cela se fait grande quantité de fortifications
dehors, qu'ils nomment reduttes, tranchée
flanquée à deux cens pas des murailles, et
des retraictes d'une à autre, pour lesquelles il
faut grande quantité de gens pour les garder:
que si elles sont esloignées et foibles, elles
s'emportent fort aisément de plein assaut.

Il y a plus de dix ans que je m'estois ima-
giné quelques moyens de resister aux as-
saillans, que depuis un an le duc Mau-
rice a practiqué, et jusques là qu'il en a
un livre nouvellement imprimé. C'estoit de
faire un grand fossé fort large, et au mi-
lieu d'iceluy eslever un terrain de l'espais-
seur de dix pieds, lequel seroit flanqué de
la couverture des boulevarts, qui seroient
aussi de dix pieds, tous de terre, tellement
qu'il y auroit doubles fossés, double flanc
et doubles bastions. Et ne faudroit eslever
ce terrain qu'à la moitié de la hauteur de la
muraille. Demeurant les murailles de la ville
à couvert de ce terrain, et ne pouvant estre
battues, pour la couverture d'iceluy; il seroit
force que l'on donnast assaut à ce terrain, ou
bien qu'on le gagnast pied à pied, qui seroit
un grand temps. Estant plus bas que les cour-
tines des boulevarts et murailles, le logis y
seroit dangereux; mais aussi faudroit-il que
les flancs de ladicte chemise fussent bien gar-
dés; je crois que cela serviroit: il ne faut
trouver estrange que deux opinions de capi-
taines se ressemblent quelquefois. Pour la
courtine de la muraille, j'avois pensé de faire
de grandes et larges arcades comme des ar-
vaux d'un pont; et s'il y en avoit cinq ou six
en une courtine, il faudroit que le canon ren-
contrast de couper tous les piliers pour faire
bresche, qu'ils seroient contraincts de faire
fort longue: autre pourroit mettre de grands
sommiers de bois deux pieds plus bas que le
parapet de la muraille, tellement que ledict
parapet pourroit estre soustenu, quand bien
la bresche se feroit plus bas: vray est-il que
ceste fortification seroit de grande despence.
Il reste un moyen que je crois pouvoir servir,
qui est de faire des forts à cent pas de la con-

trescarpe, forts que je voudrois faire de telle sorte, qu'il peussent endurer un ou deux assaux, et avoir des retraictes sousterraines pour sauver les soldats. Non que je voulusse que ces retraictes fussent percées jusques au fossé, d'autant que les ennemis s'en aideroient; mais seulement, à cinquante pas du fort; ils pourroient sortir en devers la ville, favorisés de la mousquetairie des courtines et de quelques sorties; ils se pourroient retirer dans une redutte qu'il faut faire à moitié entre le le fort et la contrescarpe. Ces petits forts peuvent estre defendus de l'artillerie des bastions de la ville; et quant aux fossés, ceux qui sont accompagnés d'un petit fossé au milieu plein d'eau, de la hauteur d'un homme, sont les meilleurs: tellement qu'ils ont terre et eau dans les fossés, et sur tout que les casemates des bastions soient si fortes et larges, qu'on y puisse loger des canons et coulevrines, pour battre forcément et en batterie le terrain que les ennemis peuvent jetter dans le fossé, et rompre leurs blindes et leurs ponts.

Tout consiste à avoir quantité de gens aguerris, parce qu'il est necessaire d'hasarder fort souvent aux sorties, pour empescher le logis de l'ennemi, lequel dit tousjours qu'avec six mil hommes il en emportera quatre mil dans une place: d'autant qu'ils veulent fortifier leurs armées de telle sorte, qu'ils font une autre ville pour les conserver de tous perils. Mais ils entendent qu'à mesure qu'il en mourra des six mil proposés, qu'il en viendra d'autres pour remplir le nombre, et que les quatre mil assiegés, n'en ayant point, viendront journellement à diminuer, tant par les coups que par la fatigue, travail et maladie. Mais si les assiegés font une ville dehors, et que l'on fust quantité de gens, il faudroit aussi faire une seconde ville dedans par retranchement, à charge que le retranchement fust plus haut que le premier rempart, et avoir l'eminence par-dessus luy; autrement, si le retranchement est bas, il sert fort peu, et les ennemis, ayant l'advantage du haut terrain, facilement viendront au bout du reste; il ne faut à un retranchement peu moins qu'à la fortification d'une ville.

Je voulois faire essay par des mortiers jetter cent caques envaisselées avec des cercles de fer, portant des meches terminées sur une breche; autre invention, de couvrir les gens de pied de la cavalerie, enfermant deux cens hommes portans chacun trois bastons faits pour les metre en chausse-trape. J'ay aussi enchaisné des chariots, inventé des pieces poussées en avant par les chevaux, sans qu'il fust besoin de tourner pour les decharger; et aux places non munies d'artillerie, lever par contrepoids vingt mousquetaires au haut de deux bois de la grandeur de six toises, qui verroient dans le rempart (comme j'ay dit cy-devant). Ainsi il se peut journellement adjouster à l'art de la guerre.

Les roys par force, non par justice, peuvent faire mourir leurs semblables; ils n'ont nulle juridiction les uns sur les autres, estans sacrés de mesme unction: l'ancienneté de leur promotion à la couronne n'y peut rien; l'appel du jugement de leurs pareils se devroit relever devant le pape et l'empereur, assistés des roys chrestiens ou de leurs ambassadeurs, sans lesquels la royne d'Angleterre ne pouvoit faire mourir justement celle d'Escosse: elle estoit juge, partie, tesmoin, ennemie, interessée, et en doute de ce qu'elle en feroit la tenant, craignant l'entreprise des catholiques et de ceux de Lorraine, parens d'icelle, et la mettant en liberté n'en pouvoit avoir seurté.

Les petars, les saucisses nouvellement inventées, monstrent que tous arts se peuvent accroistre. Je fis des orloges qui desbandoient en douze heures un rouet, à l'exemple d'un reveille-matin, à ce que, coulés dans un magasin par un espion, le fissent sauter. De pareils peuvent estre enterrés au lieu où les ennemis se logent, faire jouer des mines, ou avec des filets attachés aux choses necessaires, desquels ayans besoin, les serviteurs arrivans au logis, les voulant changer de place, debandent les rouets, qui font sauter leurs maistres et maisons. En l'année 1589 j'investis Pontoise sur la parole d'un capitaine, qui me promit de brusler leur magasin: il avoit mis des meches allumées d'un bout dans la poudre, et soustenues d'un baston, et dont le saut en tombant les esteignit sans effect; nous ne laissames de prendre la ville. Les mesmes mines terminées peuvent jouer aux approches des villes, et aux ba-

les dans les chariots rangés devant les es-
rons.

es generaux et mareschaux de camp ne
vent charger les premiers, leur mort perd
ntreprise; leurs capitaines ne leur doivent
mettre de s'hasarder aux premiers rangs;
r charge doit estre au dernier desespoir;
doivent nommer un chef pour succeder en
r place.

'est un grand ennemi que la prosperité;
onstance, imprudence humaine, ne per-
de demeurer à son aise, fait mespriser
qu'on possede sous esperance de mieux.
nage italien dit : Qui est bien s'y tienne :
evemens sont plus malheureux qu'heu-
, et doivent faire craindre les change-
. C'est prudence de gouster ce qu'on
de, folie de le mesestimer pour de vai-
esperances guidées de la fortune; plu-
, comblés d'honneurs et de biens, en
dant davantage, trouvent la perte de
qu'ils possedent en seurté.

es jeunes se perdent par imprudence et
ition, courent aux guerres de Flandres et
ongrie inconsiderement, pour aprendre
pour y trouver fortune : si pour aprendre,
ne s'en donnent le temps, se font tuer
premiers combats, qu'ils devroient evi-
r, sinon en gros, et tant que l'honneur les
convie, observer exactement les ordres des
tailles, les aguerrimens, les combats,
ges, faire son profit de tout, pour se don-
r loisir d'estre capitaine. Que si c'est pour
chercher des grades et richesses, elles ne
y trouvent pas sans avoir les grandes
harges, qui sont malaisées à obtenir parmy
es estrangers : les combats sont rares en
ongrie. En Flandres, les Espagnols ne don-
ent les grades qu'aux leurs, se mesfient des
tres : parmy les estats revoltés il y a peu
recompenses; il y faut aller pour apren-
e, et non pour esperer grande fortune.
st grande faute aux parens de ne pourveoir
jeunes hommes de sages conducteurs,
r eviter la mort ou la honte sur les prin-
pes du mestier, ou qu'ils ne leur ont im-
iné et bien apris ce qui leur peut servir ou
ire.

Les sinodes deffendus, les meurtres impu-
, les modifications de l'Edit de pacification
ne mirent tant en soupçon les huguenots que l'assemblée de Bayonne, là où il fut resolu que les deux couronnes se protegeroient, maintiendroient la religion catholique, ruyneroient leurs rebelles, et que les chefs seditieux seroient attrapés et justiciés.

[1566] La royne, de retour de Bayonne, faict assemblée à Moulins pour reconcilier les grands du royaume : le cardinal de Lorraine, joint à la vefve de M. de Guise d'une part, contre l'admiral de Chastillon, qui se purge par serment du meurtre dudit seigneur de Guise, s'appointerent; aussi les sieurs de Montmorency et le cardinal de Lorraine, de l'affront qu'il avoit receu à Paris : le tout inutilement, pour la diversité des desseins. Les huguenots ambitieux, en crainte et trompés, pensent aux armes, la royne à s'establir, le cardinal de Lorraine à se mettre bien avec Leurs Majestés; consent à ces appointemens, sçachant que la royne n'aymoit plus les huguenots, et, n'ayant plus crainte de ceux de Guise, se servoit d'eux en apparence, et en effect de ceux qui ne dependoient que d'elle; avoit establi proche ses enfans Gondy, Villequier, Lansac, La Bourdaisiere et Sainct Sulplice, qui tous jurerent ne recognoistre qu'elle. Nourrissant ses enfans en sa crainte et respect, elle pouvoit leur donner des serviteurs, mais rarement des capitaines : rien ne se donne aux partiaux des deux maisons de Montmorency et de Guise. Le sieur de Gonnort, frere du sieur de Brissac, eut l'estat de mareschal du sieur de Bourdillon.

[1567] Voyant tant de mal-contens, les menées et entreprises huguenottes, la royne, pour s'asseurer, prend sujet, au commencement de l'année 1567, de faire une levée de neuf mil Suisses, colorés sur le passage du duc d'Albe qui menoit une armée en Flandres. Tout est remply de defiance et de bruits; qui donne occasion au sieur de Tavannes (penetrant les desseins de la royne et l'entreprise des huguenots, à l'exemple de leur intelligence) de penser que la preud'hommie peut aussi bien fournir d'inventions de se conserver aux gens de bien, que la meschanceté de les offencer aux rebelles; que les huguenots ne devoient avoir plus de zele à leur party que les catholiques à l'ancienne religion, et que

ceux qui la conserveient employans leurs vies, pouvoient employer leurs deniers pour secourir le roy. Pour estre le gouvernement des femmes et la minorité royalle espuisés de bon conseil et d'argent, resout d'opposer à l'intelligence autre intelligence, ligue contre ligue.

Il fit une confrairie du Sainct-Esprit, où il fait liguer les ecclesiastiques, la noblesse de Bourgongne et des riches habitans des villes, qui volontairement jurent servir pour la religion catholique contre les huguenots de leurs personnes et biens, joinct au service du roy; sans contrainte met bon ordre pour l'enrollement des gens de guerre et levées de deniers; crée surveillans, espions et messagers, à l'exemple des huguenots, pour descouvrir leurs menées. Le serment souscrit justifie ce dessein; chaque paroisse de Dijon payoit leurs hommes pour trois mois, toute la ville deux cens chevaux et deux cens cinquante hommes de pied : la Bourgongne pouvoit fournir quinze cens chevaux et quatre mil hommes de pied, payés pour trois mois de l'an. Le sieur de Tavannes fit une assemblée en la maison du roy, où mon frère et moy, bien que peu agés, assistasmes, avec beaucoup de noblesse et de peuple, là où le serment fut leu.

Rien n'estonna jamais tant les huguenots que ceste confrairie; c'estoit les battre de leurs mesmes inventions de fraternité : ils se pourvoyent au parlement et par tout pour esteindre ce commencement, qu'ils jugeoient estre leur ruyne; disent que sans l'auctorité du roy ses subjects s'assemblent. Ceux de la cour voyent la poutre dans l'œil de ceux qui vouloient oster le festu de celuy de leurs voisins; envoyent vers le sieur de Tavannes s'enquerir que c'est, et comme ils s'y devoient gouverner : il respond que c'est d'eux de qui il le vouloit apprendre : que la justice se peint tenant deux balances : s'ils en voyent une pleine de monopoles, heresies et rebellion, l'autre de l'honneur de Dieu, du service du roy, extinction d'heresie et de rebellion, remettoit à leur prudence celle qui devoit emporter le poids. La cour renvoye le tout au roy. Le sieur de Tavannes sagement, sans declarer son affection pour eviter d'estre repris, maintient couvertement ceste association pour le roy, sans autre consideration, es de tous partis autres que celuy de Sa M Les armes prises quelque temps après partisans huguenots à la cour font romp associations par des commandemens e de Leurs Majestés.

Serment de la confrairie du Sainct-E commencée par le sieur de Tavanne 1567.

« Comme nous avons esté admonestés terpellés de la part de monseigneur d vannes, lieutenant pour le roy en ce lequel auroit commandement exprès Majesté de faire la description de ses subjects de l'ancienne et catholique reli desquels il se pourroit servir, advenan ceux de la religion qu'ils disent refo vinssent entreprendre chose contre son rité, ordonnances et edicts, ou qu'il fu casioné de les reprimer et chastier; obtemperans à la volonté de Sadicte Ma et cognoissans que la parole seule ne s pour luy en donner plus ample assura avons deliberé conjoinctement et par ble nous inscrire et obliger, tant envers dicte Majesté que les uns envers les au par le serment suivant :

« Nous soubs-signés avons, au nom de » tre Seigneur Jesus Christ, et par la com » nion de son precieux corps et sang, fai » description qui s'ensuit, pour de no » pouvoir soustenir l'Eglise de Dieu, main » nir nostre foy ancienne et le roy no » sire, souverain naturel et tres chrestien » gneur, et sa couronne, et ce toutesfois » le bon vouloir et plaisir de Sa Majesté » non autrement.

» Premièrement, nous jurons par le » sainct et incomprehensible nom de D » Pere, Fils et Sainct Esprit, auquel » nous avons esté baptisés, et promet » sur nos honneurs et perils de nos vies, » desormais, toutes et quantesfois que » les chefs et esleus qui seront cy après » més par le roy sur la presente descrip » nous serons advertis d'aucune entre » que l'on puisse faire contre nostre sus » loy et foy dont nous avons faict profe

nostre baptesme, et que nous avons intenue avec la grâce de Dieu jusques à cest, et aussi d'entreprise que l'on puisse tenter en hayne de la manutention de la- dite foy contre ladicte majesté royale, de adame sa mère et de MM. ses freres, qui ous regissent par la permission divine; maintenans nostre susdicte foy et loy, sur premiere sommation desdicts chefs et eux nommés par Sadicte Majesté, nous ufererons toute l'ayde et devoir qu'il nous n possible, tant de nos propres personnes de nos biens, pour la manutention de ladicte foy et religion, et de ladicte ronne, et pour reprimer toutes entre- ises contraires. Et à ceste fin, promettons le serment de toute obéissance à celuy ra esleu par le roy chef de ladicte des- ption, contre toutes personnes de party traire, sans aucun en exempter.

Semblablement nous jurons le très-sainct incomprehensible nom de Dieu, que toutes quantesfois que, par ledict chef ou ses de- tés, nous serons advertis d'entreprises quel- ques que puissent faire aucuns de ce yaume, ou autres quels qu'ils soyent, à ause de contraire religion, contre la maison le Valois, qui regne à present en France, et continuellement depuis le chevaleureux roy Philippe de Valois, qui premier a esté nommé e catholique, au titre de son enterinement, our donner lieu à autre famille de cedict oyaume, ou autre païs, quel qu'il soit; nous confererons semblablement toute ayde et devoir qui nous sera possible, tant de nos propres personnes que de nos biens, pour la manutention de la coronne en ladicte mai- son de Valois: premierement au roy et à MM. ses enfans, quand il plaira à Dieu luy en donner, et par ordre à MM. ses freres et leurs enfans respectivement, tant qu'il plaira à Dieu proroger ladicte famille et nom, et leur permettre nous regir en nostre dicte religion; et à ceste fin promettons aussi faire serment de toute obéissance au- dict chef.

» Afin de maintenir ce que dessus, nous promettons nous quottiser chacun selon nos puissances et facultés, tant pour servir en os personnes, selon nostre puissance, que » pour fournir armes et chevaux, et de nos » biens, toutes et quantesfois que l'entreprise » sera faicte pour ladicte manutention. Les- » quelles quottes nous jurons et promettons » tenir prestes pour le jour qui sera commandé » par ledict chef, et cependant advancer, en- » tre les mains du receveur qui sera cy-après » nommé, de nos biens si largement que nous » pourrons pour faire fonds, qui sera em- » ployé pour ladicte manutention par l'ordon- » nance dudict chef, et selon ses commande- » mens, dont ledict receveur sera comptable.

» Jurons et promettons en la presente des- » cription rendre toute amitié et fraternité les » uns aux autres, pour nous secourir recipro- » quement contre tous ceux de party contraire, » s'ils font aucune entreprise contre aucun des » soubs-signés, à cause dudict party. Et pour » ledict secours, promettons respectivement » les uns aux autres employer tant nos per- » sonnes que nos credicts et faveurs, sans rien » y espargner. Et promettons aussi tenir tous » articles dessus jurés, sans avoir esgard à » aucune amitié, parentage ou alliance que » nous puissions avoir avec ceux qui entre- » prendront au contraire.

» Jurons et prométtons comme dessus tenir » secrette la presente description, et ne la » revéler à quelque personne que ce soit, » quelque lien d'amitié que nous puissions » avoir, soit femme, frere ou autre. Promet- » tons n'en parler en aucune compagnie, et » n'en signifier rien, directement ou indirec- » tement, de bouche ou par escrit, sinon au- » tant que par ledict chef il nous sera permis » et commandé, pour l'execution et exploict » d'icelle.

» Pour faire foy dudict serment, nous avons » soubs-signé les presentes. »

* Ces associations et ligues doivent estre prises de plus haut; l'origine a esté trouvée incontinent après la ligue faite du duc de Saxe, landgrave, Brandbourg et autres princes de ceste religion à Smalcade, par Ferdinand, lors roy des Romains, lequel semblablement fit association avec le duc de Bronsvich, evesques et ecclesiastiques, et autres princes catholiques, pour y resister; en suitte de quoy, au concile de Trente, où estoit le cardinal de

Lorraine, auquel lieu la connivence de la royne, des princes du sang et de Montmorency fut mise en advant, et pris resolution de faire une societé sous titre de Fraternité des Catholiques dans la France, mesmes sans permission du roy; auquel effect le cardinal de Lorraine offrit ses nepveux, parens et amis : ce qu'accepté et aggreé dès lors du pape, ledict cardinal, de retour en France, y persuada ses amis.

Le cardinal d'Armagnac fit une association semblable à celle qui fut faite à Dijon, laquelle ne fut en façon que ce soit inventée par le sieur de Tavannes que pour maintenir l'auctorité du roy, et la couronne en la race de Valois, comme le serment sus-escrit en fait foy. Neantmoins il est certain que toute la ligue faicte en France depuis, commencée par MM. de Guise aux années 1587 et 1588, a source et origine du concile de Trente, ayant suivy le chemin que le cardinal de Lorraine avoit tracé plus licencieusement, comme il est croyable; d'autant qu'estant faicte contre les heretiques, elle s'estendit à vouloir forcer le roy par armes de leur faire la guerre, dont succeda la mort des aucteurs à Blois, depuis celle du roy Henry III, et tant de maux qui en sont ensuivis. Toutes associations et ligues sont très-pernicieuses en l'estat des roys, qui ne doivent, pour quoy que ce soit, les permettre.

Au commencement de l'année 1567, le sieur de Tavannes (mandé de la royne) arrive à la cour, composée d'huguenots, de plusieurs dependans d'elle, et de petit nombre de ceux de Guise. L'admiral de Chastillon le convie à disner, et le picque de paroles sur les choses passées; à quoy il replique qu'ils gagneroient par surprises, et le perdroient en gros, et que la noblesse ne veut perdre l'estat ny ses biens pour l'ambition des particuliers. Conseillé de ses amis, crainte des poisons, il se retira de ces festins. Le roy tenant une espée, l'admiral de Chastillon luy dict qu'il coupast la teste au sieur de Tavannes, lequel respond : « Vous avez mis la vostre en hasard, je gar- » deray bien la mienne. » Brocher, financier, craint la chambre erigée pour vuider les bourses des larrons; demande conseil au sieur de Tavannes; il luy enseigne l'herbe : Tien toy loin; il ne le croit, faillit à estre

La royne se prepare contre ces mes
menées huguenottes, envoye le sieur
vannes recevoir les Suisses en Bour
Le duc d'Albe, qui servoit de couver
ceste levée, passe au comté de Bourg
et va en Flandres; les Suisses s'achemi
Paris. Les huguenots se resolvent aux a
non tant de crainte que d'ambition, fa
d'estre exclus du gouvernement de la c
et qu'on avoit manqué de parole au prin
Condé, auquel on avoit promis la lieu
generale. L'admiral, souverain en ce p
artificiellement le comble de peur, pour
duire aux armes, qu'il publie estre le
salut de leur vie.

Le secret, la fidelité, le zele, estoien
eux gardés, lesquels ayans fait la cene en
comme les sourciers qui ont esté au s
qui se jugent irreconciliables; les minis
interpreteurs des livres hebraïques les
vent, et à leur exemple escrivent les
sances, les nombres, les ages, marque
maisons, chemins, passages, par li
chiffres et signals. Les surveillans de Gu
sans avoir esté en France, y arrivent
leurs memoires et instructions, execut
dans icelle ce qui leur estoit commis, p
moyens sus-escrits; establirent les fin
et receptes sur eux, reservant le tiers
butins pour employer à leur cause. Post
pied, jargons, signes, contre-signes, escrit
couvertes, chiffres ne sont espargnés; les e
ses, les ministres, les surveillans plus fid
advertis, tout se prepare aux surprises,
armes, trahisons et menées; ils trompent l
frères, peres, amis, le roy et sa cour, no
sieur de Tavannes, qui advertit (sans estre
la royne des entreprises, pourvoit à son
vernement, sur le soupçon de l'achapt d'
et chevaux, murmures, menées et pas
des huguenots, leur remonstre qu'ils
descouverts, les ressouvient des court
receues de luy, les prie de sortir de son
vernement; ils luy obéissent et s'en von

La royne, trompée de l'admiral, f
semblant de jardiner en sa maison, et
tres auxquels elle se fie, sejourna à Mon
ne pensant les armes si promptes : sur l'
du sieur de Tavannes elle gagne Meaux

s enfans et Suisses. A mesme jour de Sainct ichel furent cinquante places prises en rance. Les huguenots, sages d'experience, ur la faute de n'avoir pris le roy ou Paris ux premiers troubles, se treuvent cinq cens hevaux au rendez-vous pour se saisir de Leurs Majestés. La royne, advertie, avec ses enfans ort à minuict au milieu des Suisses. Quatre ens chevaux, guidés de l'admiral de Chastil-n, paroissent, ou faute de cœur, ou de ne entre tous treuvés au rendez-vous qu'ils uient promis, sans cognoistre qu'ils en uient trop ou trop peu faict, se retirent, ssant et couvrant leur entreprise (qui estoit le prendre le roy) d'une requeste qu'ils luy uloient presenter en armes, et de l'inimi-é du cardinal de Lorraine, qui prudemment uoit absenté pour leur oster ce sujet : de-uy adverty, il fut couru par eux sur le che-n de Joinville, confirmant par ce chemin ntraire le mensonge de leur excuse.

Les Suisses en ordre rendent la cour à Pa-is; les huguenots saisissent Sainct Denis et s passages d'alentour, non sans quelque tagination folle qu'ils avoient d'affamer Pa-s. De toutes parts les troupes arrivent au se-ours du roy et aux huguenots, qui avoient pris ourges, Orléans, Bologne, Auxerre, Mas-on, Tailly Tholoze et Troyes. Ceux de Mas-on estonnés (pour la faute du roy et de ion) offrent obéissance et suspension d'ar-es au sieur de Tavannes, qui prend occasion l'envoyer au roy seurement en la compagnie l'un des principaux de leur ville, pour pro-urer leur rayne, et sçavoir du roy s'il se servi-roit de lui avec ses forces à Paris ou en son gouvernement. Leurs Majestés se fient en sa prudence et fidelité, le prient de venir. Le connestable, craignant sa suffisance, le re-arde, luy procure une commission pour aller Metz, dont la ville estoit prise par M. d'O-ans; pareillement luy donne charge de de-eurer sur la frontiere, pour empescher la eurie des reistres. Le sieur de Tavannes ognoist son dessein, ne laisse d'obéir, fait ien et l'autre. Proche de Metz, sa reputation, oincte à la citadelle, qui tenoit pour le roy, ort de la ville M. d'Ozans qui favorisoit les guenots; ce qu'ayant faict, s'achemine à la ontière, pour empescher les reistres.

Grande diversité d'opinions a esté de l'etymologie du nom huguenot : les uns l'adaptant au latin (*ut nos*), comme nous, ou avec nous autres, à ce qu'ils s'assemblarent à Tours sous la porte du roy Hugon, et plusieurs autres advis, lesquels n'ont aucunement rencontré ny touché au but. La veritable source de ce nom vient de Suisse, de l'estat populaire et rebellion contre la maison d'Austriche, dont les premiers associés usèrent de ce mot allemand *Eid-Genossen* : le mot d'*Eid* signifie foy, serment, et *Genoss*, associé, et tels se sont nommés; et ayant tousjours desiré les premiers ministres venus en France d'y establir l'estat populaire, usèrent de ce terme *Eid-genossen* parmy les huguenots, qu'ils ne vouloient que tout le monde entendist; et les premiers de ceste religion tenoient à honneur ce que leurs successeurs ont estimé à honte.

Sur le commencement de l'année 1566 mourut Guillaume de Saulx, seigneur de Villefrancon, qui avoit esté chamberlan du roy Henry deuxiesme quand il estoit dauphin, s'estoit signalé en plusieurs guerres, nommément à la retraicte de l'empereur Charles-Quint hors de France, après le siege de Sainct Dixier. Il demeura lieutenant au gouvernement de Bourgongne, en l'absence du sieur de Tavannes son frère, qui estoit mareschal de camp en Italie; soustint le faix dans le païs de l'infortune de la bataille Sainct Quentin; se para de l'entreprise de Paule-Ville, general de quinze mil hommes; changea par sa prudence ses desseins sur les villes de Bourgongne au siege de Bourg, où Paule-Ville alla, voyant ses intelligences rompues. Il assista et obéit au sieur de Tavannes son frere, plus jeune que luy; au commencement des rebellions fit de grands services à l'estat; commanda à Chalon et y fit bastir la citadelle. A la paix la royne luy envoya l'ordre qu'il refusa, pour la multitude de gens sans mérite qui y estoient pourvus : servit un temps (par preud'hommie) d'arbitre à toute la noblesse. En fin, mesprisant le monde, fit bastir la maison de Repas au milieu d'un desert, où il se retiroit pour philosopher, et mourut content avec honneur.

La sage meffiance est source de seureté : il ne faut croire tous bruits des desseins des ennemis, et ce qu'ils publient vouloir faire,

mais de ce qu'ils peuvent au prejudice du public, et de ce que l'occasion et le temps peuvent faire naistre; et l'artifice de vouloir couvrir leurs desseins par subtilité inventée, les manifeste à ceux qui sont habiles.

Il est dangereux de faire cognoistre aux subjects ne vouloir ou ne pouvoir faire pour eux; l'avarice et la resolution de ne donner se doit tenir secrette : les genereux ou ambitieux, n'esperant en la vie des roys, esperent à leur mort ou changement d'estat, qu'ils desirent et recherchent; les souverains doivent couvrir leurs mauvaises intentions, et donner tousjours de bonnes esperances.

Desir et demande des importuns d'estre employés, lesquels ont cognoissance et pouvoir vers les ennemis, sont soupçonneux et suspects, voyages qui se font souvent à deux cœurs et à deux ententes. Au declin de la ligue, le gouverneur de Beaune me pressa d'envoyer au roy un mal affectionné de sa ville, pour traicter une neutralité : je l'empesche, luy defends, luy remonstre son ignorance. La desobéissance estant jà parmi nous, il ne creut et envoya celuy qui, au lieu de traicter de suspension, traicta de reddition, le vendit et le trahit par sa faute.

Pour faire un effect, cinq cens chevaux à l'improviste peuvent traverser la France, où il n'y a garnisons establies, les rivieres estant la pluspart guayables. En sôixante lieues de contenu de païs, sortent les plus grandes rivieres de l'Europe, qui coulent en differentes mers: le Danube, le Rhein, la Meuse, la Marne, Seyne, Rosne, Saosne, Loyre, qui tesmoignent que la Bourgongne est le plus haut lieu de l'Europe. Il y a plusieurs montagnes dont l'eau qui en sort tire aux quatre parts du monde en differentes mers : les rivieres sont guayables aux sources, et n'empeschent les armées ennemies d'entrer en France; bien facilitent-elles la bataille, estant contrainctes lesdictes armées de s'approcher au commencement des rivieres, les unes pour passer, les autres pour l'empescher; les ponts, les passages divertissent ou hastent le combat, selon la suffisance des generaux d'armées, dont les experimentés trouvent invention de passer les rivieres, ou de se parer d'icelles. Un fossé, un ruisseau empesche la bataille, qui perd communement ceux qui les veulent passer en desordre, lesquels sont chargés auparavant qu'estre r'affermis. Les villes où s'assemblent les rivieres ayant trois poinctes de terre dans leur enclos, sont d'assietes admirables, et difficile d'y forcer au combat les armées, quelque petites qu'elles soient; les vivres, le secours, ne leur peuvent estre empeschés par un de ces endroits.

Deux chefs en egale puissance rarement font bien. J'ai vu MM. les ducs de Parme et du Mayne quand nous levasmes le siege de Rouen, que le roy se retiroit en desordre au Pont de l'Arche, qui ne dirent leur advis de le suivre, pour n'estre garans de l'evenement; mais faisoient opiner les capitaines, qui à leur imitation donnoient des advis douteux, debatant les deux raisons sans conclurre. L'irresolution estoit resolution de n'y aller, et demeurer en l'estat qu'on estoit, parce que cependant que l'on conseille l'occasion passe, et les capitaines craignoient les reprehensions selon les accidens, comme leurs chefs : tellement que l'armée du roy, qui pouvoit estre defaicte parce que celle du duc de Parme fut esté aussi tost arrivée au Pont de l'Arche qu'à Rouen, et les eut pris à demy passés, se retira sans estre combattue.

Pluralité d'entreprises ruynent les grands desseins : infidellité, indiscretion, peur, recompense, hastiveté, observation de tant d'allées et venues, changement de visage, d'estat, de discours observés par les curieux en soupçon, devinent et descouvrent; si une est malaisée à celer, plusieurs le sont d'avantage. Mitridates à mesme heure, en divers lieux, fit tuer cent mil Romains par lettres arrivées en mesme temps. Les huguenots à la Sainct Michel, pour estre fideles les uns aux autres, prindrent cinquante villes. L'une des entreprises est celée par la hayne des Romains et auctorité du chef; l'autre pour crainte de mort, ne pensant nul salut après avoir faict la cène. Douze monstres bien adjustées, envoyées en douze troupes, les peuvent faire paroistre en mesme temps. Aux entreprises, qui trop embrasse mal estraint (disent les vieux). Si sans s'embrouiller de tant de desseins, les huguenots eussent faict le seul de la cour, plus important que tout autre, ils

eussent executé, n'ayant l'esprit, forces et moyens occupés qu'à iceluy. Ils estoient enveneslés parmi ladicte cour, qui receut l'alarme, un d'eux qui estoient les plus proches, dans des provinces plus esloignées, où ils entreprenoient en mesme temps; ce grand coup executé, tout le reste leur fust esté facile, et failly, le surplus estoit inutile.

Les assassinats des peres et freres ne peuvent appointer par les enfans et parens honorablement, si ce n'est que les meurtriers mettent leurs vies en puissance de l'offencé, qui le conduit en lieu où il est le plus fort, et le pardonne en consideration de Nostre Seigneur, qui a pardonné sa mort; et faut qu'il en ait veu de tous, pour servir à couvrir la honte de tels apointemens.

Les princes et les villes liguées sous l'Empire monstrent l'impuissance de leur chef. Imprudent est le roy qui permet des confrairies, ligues, ou associations en son royaume, qui ne le faict chef, et qui n'essaye de les rompre; et plus mal-habile le prince qui (au lieu de juger) se declare partisan. Les actions hautes, les commandemens absolus, ouverts et sans crainte regissent et restaurent les estats. Les levées, les enroollemens se doivent faire par le seul commandement des roys et regles d'estat, non des associés; où ils usurpent l'auctorité, l'estat ligué n'est plus monarchique; l'origine des ligues en ce royaume vient des huguenots. Les ecclesiastiques s'estoient establis finement, faisant des confrairies par tous les estats chrestiens, sous couverture desquelles se pouvoient remuer les peuples, enroller les hommes, et lever des deniers. Ça été prudence aux roys les abolir et defendre: les heretiques sont source des rebellions, et ont esté les premiers ligués contre les souverains à Smalcade, et ailleurs en Allemagne, en Flandre contre la duchesse de Parme, avant et après l'entreprise d'Amboise en France. Ils ne peuvent blasmer les catholiques de ce qu'ils ont faict à leur exemple, dont ils sont l'occasion et subject. Les princes, les potentats chrestiens se liguerent entre, pour l'entretenement des decrets du concile de Trente, excepté les roys de France et d'Angleterre, contre lesquels il fut resolu ledict concile de recevoir leurs subjects en la ligue s'ils y vouloient entrer. Le cardinal de Lorraine est accusé de s'estre chargé à Trente d'y faire entrer le roy, et à son defaut, ses freres et nepveux; Sa Majesté s'excuse de le croire sur les troubles.

La minorité des roys, la confusion de la royne pour regner, le peu de provision de secours, argent, intelligence, incertitude du costé que penchoient Leurs Majestés, jetterent ce malheur en ce royaume, dont les principaux, d'instinct juste et naturel pour la conservation de la religion et estat royal, n'estans poussés ny aydés de Leurs Majestés, s'aydoient d'eux-mesmes. Le cardinal d'Armagnac, Montluc et autres seigneurs, s'associent pour la conservation de la religion. Le sieur de Tavannes commence la confrairie du Sainct Esprit: ny l'un ny l'autre ne profitent, embarrassés par les irresolutions de la royne; toutes deux estoient faictes, sans autre but que le bien de Sa Majesté, supleant au defaut de sa minorité, de laquelle ne pouvant recevoir ayde, ses subjects resolvent de s'ayder d'eux mesmes de leurs propres forces et argent, pour conserver la religion et la couronne en la maison de Valois. Ceux de Guise y favorisent, et en donnent des commencemens, ayant le cardinal de Lorraine veu celle que Ferdinand avoit fait en Allemagne, et cognoissant que c'estoit le moyen de ruyner les huguenots; et suivent sous ceste couverture (sans que les auteurs des associations s'en apperceussent), les desseins pris par le cardinal de Lorraine au concile de Trente. Il y eut articles exprès en la paix d'abollir ces associations des confrairies du Sainct Esprit, et toutes autres, à la requeste des huguenots, prevoyans leur ruyne par l'intelligence des catholiques, seul point par lequel leur petite troupe resistoit contre la confusion du chaos de la France; l'extinction en fut facile à Leurs Majestés, n'ayant ces premieres associations esté faictes que pour les maintenir.

En l'an 1576, François, duc d'Alençon, frère du roy Henry III, prit les armes contre luy, assisté des huguenots et Allemands, mesle le bien public, liberté et appennage tout ensemble. Pour dissiper ces nuées composées de grandes troupes de reistres et de

revoltés proche Paris, Sa Majesté promet d'augmenter d'Angoulesme et de Bourges l'appennage de son frère, de donner le gouvernement de Picardie et la ville de Peronne au prince de Condé, de tenir les Estats-generaux. Les troupes separées et renvoyées par la paix, les gouverneurs des villes et provinces, les sieurs de Ruffet, de la Chastre, et d'Estourmel interessés, s'associent pour n'obeyr au roy, lequel se monstra content de ceste invention, pour avoir moyen de s'excuser de sa promesse qu'il ne vouloit tenir; favorise leur dessein. Eux en crainte d'estre enfin abandonnés du roy, courus par son frère et par les princes du sang, recherchés par MM. de Guise, sur le project du cardinal de Lorraine faict au concile de Trente, à l'extirpation des heretiques, s'associent tous à l'exemple des huguenots qui s'estoient ligués avec le roy d'Angleterre.

Les catholiques s'unissent avec le roy d'Espagne et le pape qui les escoutent, les aydent et favorisent en diverses intentions : le pape pour la religion; le roy d'Espagne pour n'estre davantage troublé des François en Flandres; ceux de Guise par le mecontentement contre les mignons; les gouverneurs pour se conserver. Le roy cogneut sa faute par l'advis qu'il receut des signatures secrettes qui se faisoient par tout son royaume, mal conseillé d'avoir aggreé que ses subjects respondissent pour luy, pour empescher la reddition des villes promises à son frère, et plus mal advisé, au lieu d'opprimer ces factions par edict, de s'en estre rendu chef, en esperance que tout se feroit sous son nom, ou que s'en disant auteur, le peuple craignant et soupçonnant ces charges nouvelles, les romproit; ce qu'ils eussent fait, n'eust esté qu'ils esperoient que la ligue dependant d'eux-mesmes, ils ne payeroient plus de tailles ny de gendarmerie que celle qu'ils agréeroient, puis que les enrollemens et levées de deniers se faisoient par eux, et qu'ils se mettroient en republiques.

Sur cest evenement, le roy resout d'employer ses fideles serviteurs : mon père m'avoit laissé de ceste condition. Sa Majesté me declare son intention, qu'il vouloit se faire chef de la ligue. Je luy fis voir le serment de la confrairie du Sainct Esprit faict par mon père, pour la conservation de la couronne en la maison de Valois : il le fit doubler par le chancelier Chiverny; se resout de suivre le stile de ce serment bien different de celuy qui se signoit secrettement à Peronne. Il m'envoye avec plusieurs autres par les provinces, pour y establir ceste ligue en son nom. Le premier serment estoit à Dieu et à la religion catholique. Sa Majesté me le fit jurer; et me sert d'excuse veritable, si ayant Sadicte Majesté contrevenu aux premiers poincts de la religion, par la paix qu'il fit après avec les huguenots en l'an mil cinq cents soixante-dix-sept, je me dispensay du second article, qui estoit d'obéyr au roy, puis que le premier estoit violé par Sa Majesté. Je me jettay avec MM. de Guise, d'où je sortis aussitost la paix de Nemours faicte en l'année 1585, parce que les huguenots furent declarés ennemis du roy, du service duquel le massacre depuis faict à Blois de MM. de Guise me dispensa, Sa Majesté contrevenant au serment qu'elle avoit faict sur l'hostie de proteger les catholiques. Quand le pape advoua le roy Henry IV, en l'année 1595, je me remis au service de Sa Majesté, estans nos premiers sermens à Dieu, et les seconds aux roys legitimes et justes.

Pour l'extinction de ceste association qu'on nommoit la ligue de Peronne, et pour s'empescher d'estre bridé par les estats, le roy fait conclurre la guerre contre les huguenots à la premiere assemblée tenue à Blois, à cela porté pour empescher que lesdicts estats ne diminuassent son pouvoir et auctorité, pour l'execution de quoy il employe son frère M. d'Alençon, qui venoit d'estre des huguenots, et fut soudain leur contraire; prenant et bruslant leurs villes, il les offence. Sa Majesté, pensant avoir tout dissipé contre la resolution prise aux estats, fait paix; son frere d'Alençon va en Flandres; aussitost mort que retourné. Le roy, suivant la moitié des advis que le sieur de Tavannes lui avoit donnés d'abbaisser les deux maisons de Guise et de Montmorency pour en eriger de nouvelles, ayant oublié la moitié de son rollet, en lieu de capitaines prend de jeunes mignons subjects à blasme enorme. L'eloignement trop

coup de ceux de Guise, la defaveur de la ryne à la persuasion desdicts mignons, qui esiroit plustost la couronne au marquis du ont son petit fils qu'au roy de Navarre qui e luy estoit rien, firent reprendre les vieilles erres de la ligue sous divers desseins.

Lesdicts sieurs de Guise prindrent les ar-nes en l'an 1588 : tout est couvert de reli-ion et de bien public. Les simples s'y por-nt, la royne desirant ruiner les mignons, mpieter le gouvernement, et faire tomber couronne au marquis du Pont. Le pape ouloit chasser les heretiques, le roy d'Espa-ne faire guerre en France pour avoir paix n Flandres, MM. de Guise, pour entrer au ouvernement et en chasser les mignons; hacun tire tant de son costé qu'ils rompi-nt la couverte, et vit on jour au travers. Il alloit opprimer ces ligues au commencement. ais la faveur de la royne et credit de la eur, celles des huguenots n'eussent com-mencé ny duré; et pour celle des catholi-ues, dès l'abordée il falloit defendre la li-ue de Peronne ouvertement, franchement eclarer de ne vouloir donner les villes à M. d'Alençon, ny aux huguenots, non que le roy Henry III n'eust des incommodités qui l'excusent, ne se pouvant fier à sa propre mère accablée des revoltes contagieuses, racées des huguenots. Pour se sauver d'un eu de feu, il rompt la digue qui faut à oyer son estat. Il est facile au roy de main-tenant prendre de meilleurs conseils sur ces fautes; ceux qui marchent les premiers aux enebres bronchent plus lourdement. Je suis esté forcé d'escrire ce que dessus, pour faire mieux paroistre l'origine et accroissement de la ligue des catholiques.

C'est grand heur d'avancer ses parens, et sagesse à ceux qui ne peuvent estre les pre-miers de les ayder à estre, sans considerer l'age et jeunesse d'iceux; d'autant que si la eputation ne peut estre personnelle, du oins demeure-t-elle à la generalité de la fa-mille, par l'ayde qui se faict à ceux qui, par ous de Dieu, de nature, ou de fortune, rouvent moyen d'acquerir de l'honneur. C'est ne grace du ciel non concedée à tous; quel-ques uns aymeroient mieux n'estre, que d'es-re par leurs frères: vice dependant de l'en-vie, auquel il faut appliquer le souvenir du bon naturel, le devoir que nous avons à nos maisons et posterité, qui nous sont autant que la patrie.

Puisque l'estat est honoré par l'homme, non l'homme par l'estat, semble que la mul-titude des indignes pourveus aux grades, ne doit empescher ceux à qui on les donne de les accepter. Les grands, les peuples sont juges du merite, et mettent difference entre ceux qui les possedent : de cinquante chevaliers de l'Ordre, six sont estimés; de douze mareschaux de France, deux : le reste n'est guieres plus honoré avec leurs charges que s'ils n'en avoient point; et d'aucuns ne les sçachant exercer les possedent à leur honte. Les raisons alleguées par ceux qui les refu-sent ne sont de peu de poids. Il y a plus d'honneur de demander pourquoy on n'a point faict de statues à Caton, que pourquoy on en a erigé à d'autres; c'est plus de gloire d'estre jugé digne d'une charge, que de l'a-voir. Il est agreable d'entendre le peuple pu-blier que l'on merite mieux les estats que ceux qui les ont; que ce n'est faute de va-leur, prudence et experience, ains plustost pour en avoir trop; accusant l'ingratitude, la crainte, l'envie des superieurs, auxquels l'on donne pour maximes de n'eslever aux grades les braves, à ce qu'ils ne leur facent la part.

Les grades honorent sous les vaillans prin-ces, et deshonorent sous les vicieux : les capitaines de Sardanapale et d'Eliogabale estoient des maquereaux et gens sans hon-neur. Les cinq ans premiers du regne de Neron, les braves, les sages estoient promeus aux estats; les meschans ministres de volup-tés les obtindrent au reste de sa vie; et main-tenant sont venus jusques là, que les charges sont à la honte de ceux qui les pourchassent, veu l'incapacité et obscurité de patrie de ceux qui les possedent.

Toute la France tire à Paris, que les hu-guenots effrontés publioyent avoir assiegé; ils s'entretiennent devant sur les conseils, sur le nombre des soldats catholiques à eux revelés par leurs factieux de dedans la cour, les femmes et amis secrets de leur secte. Leur hardiesse accrue et maintenue pour

estre advertis quand et comment on les vouloit combattre, proposent deux esperances de paix : la generale qu'ils publient par leur party, pour gagner temps sans estre combattus, et attendre leurs reistres ; la secrette entre le connestable et ses nepveux, dont l'effect ne tint qu'au doute des variations de la royne, qui n'avoit encore du tout perdu la volonté d'entretenir deux partys, craignant que ceux de Chastillon abandonnassent les huguenots et se fissent catholiques, laissant le reste en proye.

Ceste negociation rompue, le connestable despité, cognoissant le soupçon auquel il estoit, avoit fait offre, qui ne fut acceptée, de se retirer chez luy ; se resout à la bataille à l'improviste, pour sortir de peine de ces ombrages, ou mourir. Il fait resoudre la royne, qui se fiant en la multitude, conclut le combat si soudainement, que les advertissemens accoustumés ne previndrent leur dessein. Les huguenots, se fians sur les traistres, et qu'ils seroient advertis de la cour, avoient envoyé le sieur d'Andelot, avec partie des forces, saisir Poissy. Le connestable avec deux mil cinq cens chevaux, douze mil hommes de pied, Suisses et François, le dixiesme jour de novembre 1567, canonne Aubervilliers et Sainct-Oing, pointe du logis des huguenots, dont le corps estoit à Sainct Denis ; eux luy opposent en bataille douze cens chevaux et dix-huict cens arquebusiers, en l'absence du sieur d'Andelot. Ils avoient peu de lances par defaut non par dessein, d'autant qu'ils n'avoient encores experimenté le peu d'utilité desdictes lances, et estoient assez mal armés ; les catholiques s'asseurent sur le nombre, les autres sur la retraicte de Sainct Denis. La rareté de pistolets rend les charges moins dangereuses. Les huguenots attendent le declin du jour, pour se servir de la nuict au besoin à leur retraicte. Le grand nombre des catholiques de difficile ordonnance, l'embarras de la sortie de Paris, favorisent leur dessein.

Les catholiques se mettent en bataille en hayes, aux espaces vuides qu'ils avoient laissé entre leur gens de pied ; les huguenots de mesme, ne sçachans encores bien ce que valoient les escadrons massifs, couvrent leurs trois logis. L'amiral commençant à subtiliser avoit faict un retranchement à Aubervilliers, qui defendoit la teste de sa cavalerie, flanqué de petites troupes d'arquebusiers, leurs picquiers et alebardiers restés à Sainct Denis : ce qu'ils n'avoient voulu hasarder, ni s'empescher du corps de picques, monstre bien qu'ils pensoient à la retraicte. L'admiral enhardy, cognoissant qu'en la grande estendue de l'ordre des ennemis il n'y avoit qu'une haye d'hommes armés à passer, defend la teste des retranchemens de Sainct Oing et Aubervilliers, par escarmouche, empeschant le dessein du connestable, qui estoit de les reduire dans Sainct Denis.

La cavalerie catholique indiscrettement approche Sainct Oing ; l'admiral leur faict tirer de près tous ses arquebusiers ; les voyant blessés, plier et en desordre (coustume des cavaliers qui se tournent à la portée de l'arquebuserie), il charge et perce ceste haye de cavalerie qui plioit au droict de luy, et perce deux cens chevaux ; s'advance trois mil pas par derriere les bataillons des catholiques, jusques à la Chapelle, où les fuyards mirent en desordre leurs gens de pied. Le prince de Condé, selon la resolution prise, suit ceste mesme route. Se conservant sans estre rompu d'aucunes charges, laisse l'escadron de Clairemont d'Amboise, pour empescher d'estre chargé en flanc ou par derriere, et pour defendre Aubervilliers, qui est sa proye, que l'admiral laisse pour amuser le gros de l'armée des catholiques, qui se jettent sur la troupe dudict Clairemont ; et laisserent outrepasser toutes leurs troupes à l'admiral et prince de Condé de trois mil pas, lesquels, accreus de vaillance (pour l'espoir de leur retraicte qu'ils voyoient à Sainct Donis), donnent l'espouvante à six mil badots de Paris, qui se rompent sans combat ; s'en retournent et chargent le derriere de l'escadron du connestable, qui n'a loisir que de se retourner.

M. de Montmorency, qui estoit devant son père, fut chargé par le prince de Condé, lequel après prit un coin en flanc de l'escadron du connestable, lequel fut tué par Stouard, Escossois huguenot, pour estre abandonné des siens, et sa cavalerie en confusion. La multitude nuict aux desordonnés ; les huguenots ne s'arrestent, ayant le cœur à leur re-

nicte de Sainct Denis; le mareschal d'Anville s souffre passer devant luy, l'ayant appris M. de Guise à Dreux. Les logis d'Auberilliers et Sainct Oing quittés à la faveur de a nuict, tous les huguenots se retirent à Sainct Denis: leur canon ayant esté retiré de bonne heure, les catholiques ne garderent le champ que jusques à minuict. Le sieur d'Andelot reeut le matin, la bataille est representée par s huguenots, et refusée des catholiques. La ort du connestable faict disputer la victoire a la bataille aux partisans de l'admiral, dont la verité ils eurent du pire.

M. le connestable, vaillant et malheureux, idelle à la couronne et trop affectionné à sparens, fut pris à Sainct Quentin, à Dreux, mé à Sainct Denis; monstre avoir eu plus jugement dans les conseils qu'à la veue es ennemis, favorisé et défavorisé, et en upçon. Il passa sa vie moitié bien, moitié al, lava deux fois de son sang les accusaions d'ayder les Savoyards et huguenots.

Marcher sans regarder derriere, est dit our ceux qui ne partent qu'à regret; il se aut jetter du tout, ou il ne se faict rien pour ny pour le public.

Combien, sans danger et sans fortune, font croire en avoir couru beaucoup! Ils se coulent avec troupes obéissantes au long des escadrons ennemis, et ne chargent que ce qu'il leur plaist, derriere, sur le flanc droict, ou, ne prenant qu'un coing des escadrons, ne laissent d'avoir honneur d'avoir esté au combat, sans beaucoup de peril. Cognoissent l'esbranlement et desordre d'autruy, et sont dits auteurs de la victoire, qui devroit estre attribuée souvent à la fortune et desordre, ou à ceux qui ont chargé par le milieu. Plusieurs passent et repassent au travers des escadrons sans frapper; les capitaines les doivent requerir au moins qu'ils tirent ou donnent un coup qui porte en passant.

Plus de meslange de quantité de gens, plus de confusion; l'honneur et la honte sont generals, et le danger particulier. Les soldats meslés n'obéissent à leurs capitaines; l'espouvante s'accroist par la multitude mal ordonnée. Les bresches se doivent tenter à petites troupes, et selon l'apparence et l'esbranlement des ennemis, les renforcer, et y faire donner teste baissée regiment après regiment, à ce qu'il y ait des chefs à qui se prendre, et qui ayent à respondre de la lascheté ou faute de courage de leurs soldats; aux grandes resistances faut faire un logis au pied, ou au milieu de la bresche.

[1568]. La royne, desirant la mort des grands, est contente de celle du connestable. Resout d'oster le commandement general des deux maisons de Guise et Montmorency, et le porter à son second fils M. d'Anjou, qui fut depuis Henry troisiesme, et l'assister de bons capitaines. Elle envoye vers le sieur de Tavannes, le choisit pour ses faits, escrits, conseils et fidelité: il dit qu'à bon cheval il ne faut point d'esperons, et toutesfois (considerant son age) que c'estoit moutarde après disner, qu'il ne pouvoit guieres jouir de ces faveurs. Les deux maisons de Guise et de Montmorency esgales en malheur par la mort des deux chefs, inimitié de la royne, l'une d'enfans conduits par un sage cardinal, l'autre d'hommes soupçonnés et mols, les huguenots affoiblis vont au devant de leurs reistres. La royne craintive n'ose lever le commandement entier à ceux de Guise; leur donne quelques forces pour suivre les ennemis par leurs gouvernemens, et donne la conduite du corps de l'armée à M. d'Anjou son fils. Les huguenots (pour favoriser les passages de leurs reistres) se saisissent de Bret, Pont sur Yonne, et Nogent sur Seyne. Le jeune duc de Guise (ayant secouru Sens) se treuve engagé à la teste de ses ennemis, faict retraicte de dix lieues; excusé pour sa jeunesse, et la faute remise sur Esclavolles et Pavans ses conseillers.

Plusieurs levent des soldats aux provinces; Poncenat et Mouvans avec sept mil hommes entrent en Bourgongne, attaquent Sainct Iangon le royal. Le sieur de Tavannes y envoie son cousin de Ventoux avec sept cens chevaux. Après une legere escarmouche, chacun en crainte de son ennemy, font retraicte la nuict de dix lieues, et estoient le matin à vingt l'un de l'autre. Le nom du sieur de Tavannes, que Poncenat pensoit y estre, lui avoit attaché des aisles aux pieds. Cependant M. d'Anjou fault à combattre les huguenots à Nostre Dame de l'Espine et Saincte Menehoul,

par manquement des capitaines; eux passent à Espernay; vont au devant de leurs reistres.

Le sieur de Tavannes va treuver MM. de Guise et d'Aumalle avec quatre cens chevaux, par commandement de la royne, à ce qu'elle eust un surveillant près d'eux, soupçonnant leurs actions, et que leurs troupes ne fussent du tout composées à leur dévotion. Le cardinal de Lorraine prie le sieur de Tavannes de mener son neveu, M. de Guise, à la guerre; il considere que la honte seroit sienne, l'honneur à autruy; qu'il n'estoit utile d'augmenter la reputation de ce jeune prince avant celle de M. d'Anjou; qu'il n'espere la recompense d'eux, et craint de desplaire à la royne. Respond au cardinal qu'il avoit donné tant de preuve de sa valeur, qu'il n'estoit besoin qu'il en fist d'avantage; c'estoit à gens nouveaux d'aller à telles entreprises, et s'en excusa. M. d'Anjou (avec l'armée proche Verdun) demande au sieur de Tavannes ce qu'il feroit; il lui conseille d'amener trois mil chevaux avec ce qu'avoient MM. de Guise, et qu'il deferoit les reistres harassés de longues traictes et non encore joincts aux huguenots.

Cest advis fut adverty par ceux de Guise, qui ne vouloient perdre le commandement, et autres qui estoient proches de M. d'Anjou, lesquels pretendoient faire croire avoir autant de suffisance que de faveur. Les huguenots joints aux reistres, les forces de M. d'Anjou et de MM. de Guise s'assemblent et se retirent à Troyes. L'experience, les charges, les fautes faictes à Nostre Dame de l'Espine en Lorrayne, le commandement de la royne, donnent toute l'auctorité au sieur de Tavannes. La reveue se fait à Troyes; il met en bataille l'armée, change le premier l'ordre des armes, compose les escadrons de deux cens pistoliers en plusieurs rangs à la façon des reistres. Quoyqu'il juge la lance inutile, sa vogue luy permet une file au premier rang et au flanc droict des escadrons. Il donne l'advis cy inseré pour l'ordre de la gendarmerie.

La gendarmerie estant en l'estat qu'elle est, il est mal aisé d'en tirer tel service que l'on en peut attendre, principalement à cause du changement et accroissement de l'ordre des gens de cheval ennemis, et voicy la raison: premierement lesdicts ennemis viennent au combat en gens unis et serrés, de sorte que le plus grand fort et retraicte qu'ayent les leurs, quand ils sont quelquefois separés, et rompus, est sous les enseignes de ces grosses masses et escadrons, insupportables à infinies petites bandes de trente ou quarante hommes d'armes, separés par plusieurs regimens, qui sont donnés à plusieurs, sinon à la faveur, à tout le moins pour contenter les seigneurs destinés, qui sont près du roy ou de ses lieutenans; tellement que l'on verroit ordinairement huict ou dix enseignes de gens-d'armes à un tel de ces regimens où ne se treuve plus de trois cens chevaux. Et le pis est que, du passé, ils combattoient en haye. Iceux regimens marchant en bataille, separés l'un de l'autre par le moyen des gens de pied, artilleries ou autres lieux, incommodes à se joindre les uns avec les autres, pour s'engrossir quand l'occasion se presente. Et encores qu'ils fussent en pleine campagne, si se joindront-ils fort envis, si de fortune le lieutenant de roy ne se treuve là pour leur commander, ayant un chacun d'eux envie de faire paroistre leur valeur, sans considerer ceste grosse troupe, et (par maniere de dire) montagne d'ennemis qui leur vient tomber sur les bras, ny la crainte que peuvent avoir les soldats, qui, pour se voir foibles et demesurés, sortent hors, espians non seulement de vaincre, mais de vivre s'ils affrontent telle troupe, où ils se tiennent quatre contre un unis, serrés et en gros, comme dit est.

D'avantage lesdits soldats, pour estre de tant de pieces, sous tant d'enseignes et de petites bandes, avec les opinions souvent diverses de leurs capitaines, se deffient les uns des autres; de façon que, se voyant menés au combat, desunis, entrent souvent en soupçon de leurs compagnies: et de là vient le desordre, non par faute de courage, mais de foy, et asseurance telle que peuvent avoir ceux qui s'ayment et se cognoissent. Par ainsi semble que pour mesler ceste foy et amitié avec l'honneur et devoir qu'ils doivent au prince, l'on doit faire les bandes plus grandes qu'elles ne sont.

A sçavoir les moindres bandes de quatre vingts hommes d'armes, sans croistre les

pes des capitaines, et les autres bandes de
; et qu'il doit estre regardé combien de
tils hommes peuvent porter les provinces,
r en icelles separement y faire les capi-
nes et compagnies; sçavoir est ceux de
rmandie tous les Normands, ceux de Pi-
rdie tous les Picards, et consecutivement
s autres provinces, tous separement, dont
ourra telle commodité que, s'ils viennent
combat, il se treuveront tous presque pa-
s, amis et voisins, qui (encores que le ser-
e du roy n'y allast) tous se pourront inciter
ourir l'un sur l'autre, outre l'envie qui
a de l'une des provinces à l'autre, à qui
a le mieux.

Estans ces bandes ainsi grosses, et se re-
ans en une armée où il peut avoir deux
hommes d'armes ou plus, semble que
r rendre les troupes plus grosses et unies,
ster tant de diversités de regimens, et
que l'on veut favoriser, avec cela doit
re mis en quatre regimens, et donné à
re chefs sans faveur, auxquels le lieute-
t de roy, selon la contenance et ordre des
emis, commandera fort aisement, soit de
re joindre deux desdits chefs et faire mil
mes d'armes d'un ost, ou plus ou moins,
lon les contenances qu'il verra; bref que
dict lieutenant de roy n'aura à commander
l'aut susdits quatre conduisans le regiment,
quels paisiblement auront peu de capitaines
s eux, et plus faciles à commander avec
soldats, parens, amis, se cognoissans l'un
utre, et unis comme dit est; il n'en sçauroit
ussir que bon effect. Et ne faut craindre de
ire les bandes grosses, comme des autres
andes de soldats, pour y estre Sa Majesté si
eureuse, que c'est le moins desrobé prince
monde en sa gendarmerie, par les capitai-
s, qui tousjours remplissent leur roolle, de
te que s'il y a quelque abus pour les deniers,
la vient des officiers de Sa Majesté; laquelle
darmerie doit estre tenue plus subjecte en
ps de guerre qu'elle n'a accoustumé, et
ser faire l'estat des chevaux legers et ar-
busiers à cheval sans s'en mesler.

Si il pleust pareillement à Sa Majesté, pour
retenir les bandes bonnes et belles, et y
er les gentils-hommes de bonne part et
ont dequoy, ne les recevoir du premier coup à sa cour qu'ils n'ayent passé par lesdits estats, et eslire les capitaines des provinces d'où seront les bandes, et principalement, quand lesdites bandes viennent à vaquer, en pourvoir les lieutenans, s'ils sont gens de bien. Ce que dessus pourra servir pour l'execution et service de Sa Majesté en temps de guerre; et pour le temps de paix ou garnisons, les compagnies estant ainsi toutes d'un pays et d'une province, il ne leur faudra plus de garnisons pour le soulagement du peuple, ains pourront faire deux monstres seulement l'an en armes, où pourront assister les mareschaux de France, ou lieutenans de ladite province à faire lesdites monstres. Tout en un jour, et pour le plus loing en deux jours, seront retirés en leurs maisons à la grande descharge dudit peuple. Il faudra peu de commissaires, de tresoriers et controolleurs, et outre cela le mal vivant sera promptement cogneu, treuvé et facile à chastier. D'avantage advenant une affaire sur les frontieres, il ne sera besoin traverser toute la France, ains seront lesdites provinces promptement en armes pour les defendre du dehors, et quant et quant prests pour l'execution de la justice, faire obéir le roy, et executer ses commandemens aux choses du dedans; ce qui ne se pourroit faire promptement, estans les gens-d'armes de chaque compagnie de plusieurs païs, d'autant qu'il y va du temps à les assembler, et le susdit royaume tousjours traversé, comme dit est, à la grande foule du peuple.

Les finances du roy seront espargnées, tant sur le nombre des capitaines, commissaires, controolleurs, tresoriers, que pour des deniers; le tout aussi au grand soulagement du roy et du peuple.

L'on pourra alleguer quelque monopole, à cause que les bandes sont toutes d'un pays. Est à considerer qu'en temps de paix ils n'ont que faire dedans les places, et ne leur faut aucune garnison. D'avantage ils seront plusieurs capitaines, chose difficile à s'accorder, et en temps de guerre sera besoin que les gens-d'armes des provinces voisines soient de la partie.

Les hayes de cavalerie sont inutiles; les escadrons composés de quatre cens cavaliers

sont les meilleurs ; ceux de quinze cens et de deux mil, qui est l'ordonnance des reistres, les emporteroient s'ils n'avoient à faire qu'à ces quatre cens ; et y en ayant douze cens en trois troupes chargeant l'une après l'autre, je tiendray l'advantage de leur costé. Tant de gens en gros n'apportent que confusion, et n'y a que la quatriesme partie qui combatte. Ceste grande quantité de soldats en un escadron sert aux reistres, parce que les trois quarts de leurs gens ne sont que valets. Les premiers qui chargent ces grands gros, les desordonnent, principalement donnant par flanc ; et encore qu'iceux puissent resister aux premiers, les deuxiesme ou troisiesme escadron les emportent et defont, chargeant de bout à autre, et passant au travers : depuis que les deux premiers rangs sont passés, il y a peu de péril au reste. Qui a le plus grand nombre d'escadrons de trois et quatre cens doit obtenir la victoire.

Depuis le precedent advis du sieur mareschal de Tavannes, les armes souffrant un continuel changement, l'experience nous a fait escrire cest advis susdict pour la composition des escadrons.

Les huguenots, après avoir vuidé leurs bourses en celles des reistres, passent au pont des Trocheres à la valée d'Anglan, droit à Orleans. Pour le grand nombre de leurs ennemis et difficulté, ne cherchent le combat de l'armée catholique, renforcée de François et Espagnols, parée de la riviere de Seyne proche de Troyes, laquelle de sa part ne veut aussi hasarder le combat, esperant la defaicte de ses ennemis par les incommodités, et qu'il ne falloit jouer tout contre rien. M. de Nevers, avec le secours du pape, aydé du sieur de Ventoux, cousin du sieur de Tavannes, sous lieutenant en Bourgongne, par la mort du sieur de Villefrancon, frère du sieur de Tavannes, qui luy avoit fait donner cette charge, reprend Mascon. Les huguenots, chargés d'hommes et d'incommodités, attaquent Chartres, esperant l'adjoindre à Orleans, et faire une petite conqueste au milieu de la France. L'armée catholique s'approche ; la Valette logé trop près, l'admiral se jette au milieu de ses quartiers, assisté de trois mil chevaux ; luy defait trois compagnies ; il couvre sa faute d'une heureuse retraite.

La royne, craignant l'evenement de fortune, propose la paix pour laisser croistre ses enfans, dissiper les forces huguenotes et les attraper, esperant de rompre sa foy comme eux avoient fait la leur à Meaux. La paix fut conclue, les huguenots estans desesperés de la prise de Chartres, pour le changement de batterie, joint au murmure des reistres et debandement de leurs troupes, advenu sur l'edict qui avoit esté publié de la protection des huguenots non factieux ni portans les armes, lequel fut publié de par le roy par le conseil du sieur de Tavannes, mettant difference entre les rebelles et heretiques : les chefs desquels, en doute du mal advenir, sont forcés des soldats à la paix, sans lesquels ils ne pouvoient demeurer que sur la defensive, craignant de se perdre, monstrant que ceste difference des rebelles huguenots avec ceux qui vouloient demeurer en paix, qui est le moyen de les separer, estoit trouvée par le sieur de Tavannes, cinquante-quatre ans devant que celle que le roy Louys XIII a trouvée en ceste année 1621, qui par ceste division a jà pris quantité de leurs villes, sans qu'ils soient secourus : mettant difference entre rebellion et religion, par la protection en laquelle il prend les pacifiques huguenots.

Le Turc, victorieux des Arabes, est chassé de leur païs à l'ayde des Portugais, qui estoient à Ormus, près du sin Persique. Le roy de Suede, vainqueur des Moscovites, devient fol : les estats mirent en sa place son frère qu'il tenoit prisonnier. Le duc d'Albe en Flandres en auctorité royalle, remplit les villes de garnisons, attire les comtes d'Aguemont, d'Ornes et de Bures, qui pensoyent (pour s'estre retirés) estre exempts de leurs signatures rebelles : le dernier est envoyé en Espagne, et fait couper la teste aux deux autres. La Flandre estonnée obéit pour un temps. Sampietre de Corse, ennemi des guerres civiles de France, allumant l'estrangere en Corse, est tué. Le roy Philippe fait mourir son fils en prison, pour le bien (disoit-il) de son estat ; les Espagnols l'accusent d'heresie, d'intelligence en France et d'entreprise

sur son père, le tout advenu par l'offence qu'il receut quand le roy Philippe, sondict père, espousa Elizabeth de France qui luy estoit promise. Les huguenots publient la jalousie de Sa Majesté d'Espagne contre ce prince et la royne Elizabeth, qui, par sa mort (advenue tost après) confirme ce bruit.

Plusieurs sont qui entrent aux partis pour leur interest, hayne, amour, ambition et desseins particulier, sans soin du general, auquel ils n'aydent que tant que leur passion, commodité et desir de grandeur leur permet. Ceux qui font guerre aux provinces sans commandement de leur chef de party, ont des desseins particuliers, sont volleurs ou gens sans courage, qui se devroient autant soucier aux ennemis qu'aux amis. Ces commandemens de provinces ne se doivent donner aux gens ambitieux, legers et mal assurés; ceux qui auroient experimenté, comme nos generaux des guerres civiles ont fait, la peine de retirer telles gens des provinces dont l'imprudence ne juge que, la teste coupée, les membres sont inutiles, n'en employeroient jamais de semblables.

De troupes affamées, celle qui craint et desire retraicte doit considerer si la mesme volonté n'est point à ses ennemis; une heure de bonne mine donne la victoire; celuy qui deplace le premier est en peril.

Si les princes pouvoient donner autant de vertu que de charges, l'experience seroit inutile; elle se fait faire place aux perilleux evenemens, auxquels volontairement les favoris cedent, ou sont promptement punis de leur outre-cuidance.

La crainte de mort et perte de biens arment les femmes et font porter les montagnes; le desespoir produit des miracles. Jusques à ce que les huguenots fussent certains que, ne portans les armes, ils demeuroient en repos sans danger en leurs maisons, le desespoir leur faisoit faire merveilles : aussitost asseurés par edict du roy, les contributions, les armes cessent; ils diminuent, refroidissent leur zele et abandonnent leurs freres; ce qu'ils feront bien davantage quand ils verront les biens des rebelles rasés et occupés, qui servira de leurre pour ramener ceux qui inconsiderement seroient armés.

Abraham et Brutus pour Dieu et pour la patrie resolvent la mort de leur fils; Soliman et Philippe les tuent par ambition et par jalousie. Plusieurs peres meurent pour sauver ou agrandir leurs enfans; des femmes tuent les leurs pour sauver leur honneur, et d'autres ont desiré la mort pourvu que leurs fils imperassent, tant sont les affections du monde diverses. L'ambition est un grand monstre, puisqu'elle force le père à tuer le fils. Anciennement les pères avoient pouvoir de tuer et vendre leurs enfans sans reprehension, qui faisoit qu'ils estoient bien obéys et respectés; maintenant il s'en trouve qui ne s'enquierent d'autre chose que de l'age de leur père, dont ils desirent la mort; autres qui irreveremment les offencent, et prennent leurs biens, abusant de leur bonté : à la verité, recevant le mal dont il faut esperer le bien, l'ingratitude cogneue se supporte et endure beaucoup plus impatiemment que les offences faictes par ceux qui ne nous sont rien; et ne sert la dissimulation que plusieurs font, quand ils ont des pères habiles qui voyent au travers d'icelle.

Il est mal-aisé d'inventer, facile d'augmenter : il estoit aisé de corriger la grosseur des escadrons, et d'oster les lances inutiles des fronts aux successeurs du sieur de Tavannes, et de rendre les gros de trois cens chevaux seulement, pour par plusieurs d'iceux à diverses charges defaire ces grands osts de quinze cents chevaux reistres : les arts naissent comme les ours, qui se forment par temps et travail.

La creance de valeur est la base de l'honneur, et vray fondement pour se rendre capitaine; qui en a fait preuve se doit mesnager, sinon ils meurent jeunes, ou tombent en de grands accidens. « Il est bon homme pour le jour » (dit l'Anglois). Nous ne sommes tousjours pareils à nous; le travail, mauvaise disposition, infirmité naturelle, la pluye, les veilles, le temps, transportent les corps, peuvent affoiblir et effeminer les courages. Estant logé à La Rochelle avec des gens de pied, assistant à toutes les approches, prises de casemates et assaults de bastions, je reçois lettre de mon père, appreuvant tions jusques alors, et defence de

sarder plus qu'à propos. Pour acquerir honneur, c'est assez d'avoir donné deux ou trois fois preuve de sa valeur, et après faire preuve de sa conduicte et prudence. Ne s'hasarder qu'en commandant à des troupes, et rarement en particulier, pour faire de beaux et grands effects premedités.

Quand le vivre plus que la mort ennuye,
C'est le temps de mettre fin à sa vie.

Si vous nous commandez chose plus griefve que la mort, nous mourrons plustost (disoient les peuples aux tyrans). La beatitude eternelle ne s'acquiert par les loix païennes licentieuses, ains par les chrestiennes, qui nous lient plus estroictement, et nous defendent de nous defaire : si est-ce que plusieurs saincts, sçachant mourir où ils alloient, semblent s'estre precipités volontairement, et avoir recherché leur fin : encore plusieurs aux Indes disent se procurer la couronne de martyre. Nostre religion estend ce commandement : « Tu ne tueras point » sur nous-mesmes ; il n'est loisible à une ame d'abandonner son corps, non plus qu'à un soldat sa place de combat, sans le commandement de son chef : puis qu'elle est créée de Dieu, semble que sortans de ce monde par nous-mesmes, c'est mespriser le bien qu'avons receu de luy.

Les anciens croyoient que s'oster la vie n'estoit peché, et leur apportoit reputation ; que ceste offence n'estoit qu'à soy : la loy chrestienne prive de ce bien, estimé le plus grand du monde par les miserables qui se sont occis volontairement : autres se sont tués en prosperité ; pour ne vouloir attendre l'inconstance du monde, plusieurs pour braver la fortune, et luy oster puissance d'avoir prise sur eux. Cleomenes maintint estre lascheté de se faire mourir ; que ce n'est se sentir le courage assez bon pour resister aux adversités, de fuyr devant icelles par la mort. Quelques-uns disent que c'est braver le malheur de ne le vouloir souffrir, que l'homicide de soy-mesme devroit estre permis aux outrés d'extremes douleurs, de maladies, de gehennes, ou pour éviter un supplice ignominieux. C'est extreme punition de souhaitter la mort et de ne la pouvoir obtenir. Le choix n'en est aux prisonniers gardés, qui n'ont que la pierre pour se donner la teste contre remede aux tourmens et à la honte, les choisissent les poisons, les poignards verture des grosses veines, l'opion et vot meslé de poison, qui marie le somm la mort.

Toutes donnent temps de se repen medicamenter ; le seul coup de pistole dans la teste est sans revocation, con et embrouille le sentiment soudain. La la moins premeditée est la plus douce ; la fait plus que le mal. Cela me fait cons que nulle mort advancée par soy-mes peut estre douce, encore moins aux tiens, qui par icelle meurent eternelle

Les supplices sont honteux sous le des justes, honorables sous celui des ty pour le bien de la religion et de l'esta me l'a procurée qui l'a treuvée pour lu sieur de Biron ayda à me mettre en p dans la Bastille, sur des lettres contrefa et supposées escrites du roy d'Espagne, m'en sortit, et permit qu'il fust pris au mémoires véritables et certains, et au teste coupée en la mesme prison de la B tille. A la verité, il faut pardonner à ces he courages anciens qui portoient un tuya plume plein de poison dans leurs cher pour se delivrer de honte, de tourment malheur.

La cruauté et douceur produisent sem bles effects. Cesar et Tamburlan par ces ferentes voyes subjuguerent une partie monde. La douceur se peut exercer par princes establis ; l'usurpateur, le conque sont contraints à suivre le contraire ; les bares font mourir des peuples entiers. huguenots prosperèrent au commence par cruauté ; l'émotion populaire en Nor die, au temps de la ligue, fut esteinte feu et sang. Le roy Charles, le duc d'A çon, le roy Henry III à Paris, à Blois, à vers, ne profiterent aux massacres, non que le roy Philippe en Flandres en la mor comte d'Aiguemont et autres : Elizabe royne d'Angleterre, asseura son regne le sang de ses millorts et subjects, qui n'a réussi en autre nation. Le roy Henry IV tre utilité en la douceur. La cruauté n'est se qu'à ceux qui sont tousjours armés. L'exem

honneur de César est d'autant plus imi- qu'elle est proche du salut. Les bons nt de reste, après leur regne, d'avoir science plus nette que les cruels. Heu- ont les chrestiens qui vivent sans charge, sont forcés de brusler tout un païs, chas- s femmes et enfans aux arquebusades assiegeans! Justicier un soldat pour un en peadre soixante pour avoir evité le , necessaire aux generaux d'armées viter la famine et gagner temps : ces sont injustes, tant sont les lois de Dieu ires à celles de la guerre.

eurs s'excusent de ce qu'ils font de maux, à ce que bien en advienne : il (disent-ils) que le grand dessein soit ble.

cruauté sans utilité fait participer les es au naturel des bestes brutes; elle e par vengeance et colere des impru- mais le sage la reduit à l'utilité, et t par contraincte. C'est honneur de se e venger, et plus de s'en abstenir en la puissance : aux jugemens, aux pro- s de cruautés, faut s'examiner avant le s'y resoudre : si on est rassis, sans , sans melancolie, passions, affections; on est nourri, habitué au sang, estre tous- s en soupçon de soy-mesme, se donner ps pour faire faire l'execution, se corriger riser, considerant la peine en laquelle il it s'il estoit au mesme estat de l'affligé : ruauté seule entre les autres pechés est s plaisir, suivie de regret et de repentir ceste vie, et empesche de parvenir à l'é- nelle.

Ceux qui usent de poisons sont traistres, ns courage et sans Dieu, n'ayans hardiesse s'attaquer autrement à leurs ennemis : la nce et l'Allemagne sont moins infectées de vice que l'Italie, au contraire des anciens iens, qui advertissoient leurs mortels en- is de se garder du poison de leurs traistres ieurs. Les prisonniers en soupçon de tre (comme plusieurs fois j'ay esté) s'en pechent aucunement, ne mangeant que l eufs et du pain sec : les plus grands ent des antidotes et contre-poisons, qui pliquent selon les signes que l'on ressent tre empoisonné. Les medecins sont dan- gereux, lesquels peuvent empoisonner sans reprehension : deux dragmes de drogues de plus en leurs medecines envoyent à la mort, dont ils se sçavent couvrir finement sur la maladie ou mauvaise habitude du patient.

L'argent de l'estat est desrobé au roy de France, et plus à celuy d'Espagne; c'est peché de laisser voller le sang et sueur du peuple, autant que si on le prodiguoit. Les tailles, imposts, subsides, exactions, sont plus grandes qu'au passé. Leurs Majestés ne donnent ny ne payent la gendarmerie, ne donnent aux femmes ny aux bastimens, et n'y a douairiere ny partage en ce royaume; tant plus il y a de larrons. Un seul faisoit anciennement ce que trente exercent. Ils prennent interest de l'achapt de leurs offices à cent pour cent sur le souverain et sur les subjects; s'exemptent de tailles que les miserables surchargés payent; composent des dons, assignations du payement des garnisons, des debtes du roy par moitié; sans crainte font plusieurs fausse- tés, qui sont passées, par intelligence et cor- ruption, en leurs comptes. Les larrons sont rarement punis, parce que les favoris sont des parties, ou recevant des presens sont interessés aux recherches; ils serrent le tiers du gain pour se garantir de la corde, et sauvent le reste.

Avant que les collecteurs, receveurs generaux, particuliers, tresoriers de l'ordinaire et extraordinaire, tresorier de l'espargne, president, intendant, super-intendant, controolleurs et chefs des finances, cour des aides, chambres des comptes, bureaux des tresoriers, esleus de païs, ayent signé, la moitié de l'argent est desrobé : ainsi il se depend autant par larcin, malgré le prince, que ses predecesseurs dependoient par liberalité. Sans le sceu des roys, l'on peut faire ses affaires avec leurs serviteurs infideles; les financiers, plus que les autres estats, obscurcissent le mestier, pour faire croire qu'il faut estre nai dans le maniement des finances pour les sçavoir exercer; leur art est plus aisé que tout autre. Videville, financier, m'a monstré de son vivant, en deux feuilles de papier, le revenu et les charges de la France. Auguste avoit celuy de l'empire romain en deux tablettes : la diversité des levées fait la multitude des finan-

ciers et larcins. En Espagne, à Venise, ils ne se paye point de taille; l'argent est levé sur les marchandises insensiblement. En France, il y a des deniers du sel, du domaine, des traites foraines, des aydes, tailles, taillons, subventions, douanes, parties casuelles, polletes, peages, gabelles, huictiesme, vingtiesme sur le vin, sur le bled, et sur toute marchandise, et plusieurs autres natures de deniers, sous lesquelles ils couvrent leurs volleries.

Seroit necessaire, pour les eviter, de reduire ces deniers à une ou deux sortes de payemens; les mettre sur les marchandises, sel, ou sur les tailles payables à un terme: du moins chaque ville et village devroit sçavoir ce qu'il doit payer à chasque fois, et qu'il n'y eust qu'un receveur en chascune province, qui seroient seize en la France, lesquels respondroient à la chambre des comptes de Paris; et que ces receveurs fussent seigneurs de dix mil livres de rente, et non endebtés, agés de cinquante ans. Ils auroient leurs consciences, leurs biens, leurs ages pour respondans de leurs malversations; plegeroient leurs commis employés aux charges susdites; et cesseroit le peuple d'engraisser de son labeur trente mil sangsues inutiles, au prejudice du prince, qui est interessé à la pauvreté de ses subjects. Les Turcs font honte aux chrestiens: de trois cens mil payes ne se treuve aucun mescompte ny larcin, les tribus et les daces si exactement rendus à Constantinople et aux Sept-Tours, que le souverain n'y est endommagé.

De ce temps l'on a voulu faire le procès aux financiers, dont ils sont sortis par la porte dorée, avec injustice si manifeste, qu'ils ont fait payer les innocens autant que les coulpables; et un seul d'iceux par confiscation pouvoit payer douze cens mil francs qu'ils ont donnés. L'interest des favoris partisans a intercedé pour eux, et par cette composition ont confirmé le desordre et les larcins de la France: maintenant impunement ils prennent à toutes mains sans s'en cacher plus, prenant tout à coup les soixante et quatre-vingt mil escus au detriment de leurs ames et consciences: et s'ils voyent un larron qui ait derobé vingt escus, il merite la mort (disent-ils), eux qui l'ont dix mil fois tellement desservie, ne seroit plus besoin d'autre procès contre sinon de leur laisser deux fois autant de qu'ils avoient quand ils ont esté receus finances, et leur prendre le reste et m au profict du roy. De nouveau ils treuve eschapatoire, de s'allier aux seigneu gentils-hommes de France, desquels ils perent leur salut, ce qui ne leur devroit permis, et ne laisser de rechercher ceux sont encore en petit nombre qui se mu sous ceste protection.

La paix faicte, à l'exemple du roy Lo pour separer et dissiper les ennemis, la pensant estre juste d'attraper ceux qui voient faillie à prendre à Meaux, les h nots, necessités à la paix, esperant pre haleine et affermir leur intelligence e gere par le payement de leurs reistre assembler argent pour corriger leur fau royne demeure armée sous divers prét met garnison à Orléans, rendu par le guenots, mande au sieur de Tavanes defist partie des reistres passans par gongne, auxquels Sa Majesté avoit donn conduit. Il rejette ce commandement, m que ceste action, sans guerre ouverte, subjette à desadveu, dont le mal pou tomber sur luy, comme infracteur de p et avoir les princes du sang pour ennem

Le sieur d'Andelot lui demande par Sai Bonnet escorte et hommes pour compte conduire cinquante mil escus que le roy a permis aux huguenots lever sur eux pou payement des reistres. Ce mesme Sai Bonnet dict au sieur de Tavannes que le s d'Andelot luy mandoit avoir esté adv qu'il avoit entrepris de le tuer: « Je rem » (luy dit-il) vostre maistre, parce que » que les huguenots advertissent de telle e » c'est signe qu'ils veulent faire le sembl » j'ai trop d'honneur pour devenir Pol » et quand la guerre sera ouverte je ne » pargneray point »; qu'il donneroit ce sans toucher cest argent, d'autant qu'i fut jamais comptable, ny ne le vouloit e

L'admiral, cognoissant la faute de s' desarmé, envoye des hommes au pr d'Orange, pour estre une mesme cause avoir excuse de s'armer. Pour ce sujet

...lle leve en Normandie : aussitost defaict : ...é par le commandement du roy et des...é de l'admiral. La royne, assistée des ...al de Lorraine et chancelier de Bira... resout au mois d'aoust d'executer le su... lequel elle avoit fait la paix. Après ...essayé en vain de mettre garnison à La ...le, tient les troupes armées sous divers ...tes, envoye Gonthery, secretaire de Biragne, au sieur de Tavannes, avec ...ndement d'investir le prince de Condé ...oyers, où il s'estoit retiré n'ayant osé ...er de la cour. Le sieur de Tavannes, ...ant ce commandement, respond à ... que ceste creance estoit trop grande ...y, et que Sa Majesté lui envoyast un ...e : à quoy obtemperant, la royne luy le sieur du Pasquier, avec mesme ...ition.

...spond que la royne estoit conseillée ...passion que de raison, et que l'en...e estoit dangereuse, proposée par ...sionnés et inexperts, que luy n'estoit pour telles surprises ; que s'il plaisoit ...jesté de déclarer la guerre ouverte, ...roit cognoistre comme il sçavoit ser... quand s'il voudroit executer ce com...ent, que MM. de Condé et admiral ... de bons chevaux se pourroient sauver, ... demeurer en croupe, avec le blasme ... rompu la paix, luy restans ces princes ... party pour mortels ennemis.

...gnoissant qu'il en seroit pressé davan..., et qu'il y avoit des forces sur pied à ... effect, que les regimens qui n'estoient ...és à La Rochelle rebroussoient du long ... Loire, conclud donner alarme au prince ...Condé pour le sortir de son gouvernement, ... ne vouloit qu'un autre que luy fust em..., et ne jugeoit devoir faire ceste entre.... Il fait passer des messagers proche ...s avec lettres qui contenoient : « Le cerf ...aux toiles, la chasse est preparée. » Les ...rs des lettres sont arrestés, comme il ...it, par le prince de Condé, qui, for... d'autres advis qu'il avoit, part soudain ...me avec toute sa famille, et passe ...près Sancerre.

...ste entreprise mal dressée de quenouille ... plume, de la royne, du cardinal de Lorraine et chancelier de Biragne, lesquels y devoient employer Monsieur, frere du roy, sous lequel nul n'eust craint d'entreprendre, esperans en ce fautif dessein, ils se treuvent sans forces ny argent, donnant temps aux huguenots de prendre Nyort, Fontenay, Sainct Maixant, Xaintes, Sainct Jean, Ponts, Coignac, Blaye et Angoulesme, avec cruautés et pilleries permises, ce qui les renforce : et quand leurs troupes de Languedoc seroient jointes, ils pouvoient faire trois mil chevaux, et vingt mil hommes de pied. L'imprudence et longueur de la royne, embarquée sans biscuit, plus estonnée que ceux qu'elle vouloit surprendre, leur donne temps de prendre ces villes. Si elle eust eu une armée preste, et les suivre aussitost son entreprise faillie, elle les eust enclos à La Rochelle, et les soldats qui les allerent treuver se fussent joints au roy : tardivement, elle achemine l'armée avec son fils à Estampes.

Le sieur de Tavannes mandé en mesme temps, Sansac et luy, seuls vieux capitaines, se picquent sur l'ancienneté de leurs commandemens ; empeschent la royne à faire les hola. Le sieur de Tavannes, cognoissant Sansac vouloir gagner par querelle l'advantage qu'il avoit sur luy par prudence, luy offre le combat. Leurs Majestés appointent tout, ils demeurent en égale puissance aux armées, non en égal credit, pour estre le sieur de Sansac turbulant et colere, et en rien approchant de l'entendement du sieur de Tavannes.

[1569] L'edict publié, bannissant les ministres, au contraire de ce qu'on avoit faict entendre aux reistres, que la guerre estoit d'estat, non de religion, facilite la levée pour les huguenots. M. de Montpensier, commandant en Poictou, par tardiveté et irresolution, faut de donner la bataille au prince de Condé, ou aux Provençaux qui n'estoient joincts. M. de Guise avoit passé Orleans, auquel imprudemment Sansac, qui assembloit l'armée, avoit donné dix-huict compagnies de gens-d'armes, sans attendre le commandement de la royne, ny de Monsieur. Cela joinct avec M. de Montpensier et Brissac advancés au Poictou, ils defont deux mil hommes du sieur d'Acier, auquel en reste dix-huict mil venus de Languedoc, qui se joignent au prince de

Condé, où estoit arrivée la royne et prince de Navarre. M. d'Anjou, frere du roy, joinct M. de Montpensier à Chastelleraux, et font quatre mil lances, dix mil hommes de pied françois et six mil Suisses.

Les armées s'approchent à Lusignan; les mareschaux de camp se rencontrent à Panprou; perdent l'un et l'autre à son tour l'occasion de defaire sept ou huict mil hommes. Le tambour françois battant à la suisse, empesche les huguenots de charger, pensant toute l'armée y estre, gagnent quelque bagage. A la pointe du jour, le prince de Condé cherchant la bataille, les suit separé en deux, pour empescher l'embarras des chemins; l'admiral menant partie de leur armée, se fourvoye. Le prince de Condé attaque l'armée de Monsieur, mal logée, à l'improviste, avec deux mil arquebusiers en païs couvert; porte confusion aux catholiques, reparée par le sieur de Tavannes, qui soustint par troupes d'arquebusiers soustenus de corps d'infanterie. Se voyant pressé fait faire une charge aux chevaux legers, qui ralentit l'ardeur des assaillans. L'admiral à la nuict joignit le prince, durant laquelle ils se retirent sans plus grand effect. Monsieur le suit le lendemain, et les approche pour les combattre à Vertueil. La Riviere, capitaine de chevaux legers, vaillant et inconsideré, se laisse investir dans la tour de Jarnac avec cinquante des signalés et volontaires de l'armée.

Monsieur demande conseil: le sieur de Tavannes maintient qu'il ne se peut secourir sans l'hasard de l'armée, qu'il valoit mieux perdre l'ongle que le corps. Néantmoins, MM. de Guise et de Martigues ne laissent d'obtenir permission de Monsieur pour secourir La Rivière avec trois mil chevaux. Monsieur, cognoissant sa faute, vient à minuict au logis du sieur de Tavannes pour s'excuser de ceste licence, lequel (comme prophète) dit qu'il alloit tout perdre; que l'admiral attendoit ces princes en bataille; qu'il falloit desloger dès la pointe du jour, ne pouvant tenir ce logis en seurté, estant l'armée separée. Monsieur replique que M. de Guise n'estoit encores party: il le fait contremander et luy permet d'aller à la guerre avec sa compagnie s'il vouloit. M. de Guise contrainct laisser les trois mil chevaux, trouve avec deux cens toute la cavalerie de l'admiral en bataille, qui la chasse et poursuit jusques proche de l'armée, où estant, il jure qu'il croiroit à jamais le sieur de Tavannes de ce qu'il diroit, lequel se rendoit admirable par ses prevoyances.

Le prince de Condé et l'admiral se retirent et reçoivent La Riviere à composition; cet acte donne tout le commandement au sieur de Tavannes. La royne invente une commission au sieur de Sansac (à ce que le sieur de Tavannes ne fust contrarié) pour assieger Vezelet, où il eut du malheur. Monsieur vint à Poictiers. M. de Brissac sauve son regiment d'une entreprise de l'admiral, qui l'avoit assailly et mis en apparente defaicte, et ce, par le moyen du sieur de Tavannes, qui fit mettre toutes sortes de gens (venans de Poictiers) en bataille au-delà d'un ruisseau sur un costeau. L'admiral (pensant estre combattu) quitte son entreprise lors que ledict regiment estoit tout en routte.

Monsieur, renforcé de cavalerie, cherche les huguenots, prend Mirebeau, fait mine d'investir huict enseignes dans Loudun, au secours desquels les huguenots arrivés mettent leurs troupes en bataille aux fauxbourgs. Les armées à un quart de lieue l'une de l'autre; le combat est empesché de la glace. Monsieur, incommodé de logis, se retire à Sainct Menehoul. L'admiral presuppose treuver ses ennemis logés au large; avec l'eslite de sa cavalerie et infanterie, il fait cinq lieues; treuve l'infanterie du roy parée d'un petit ruisseau, Monsieur au milieu des Suisses, couvrant sa cavalerie, logis extremement bien faict par le sieur de Tavannes, blasmé par les inexperts envieux, qui disoient que le general ne devoit estre à la teste, et ne consideroient qu'il estoit entre deux bataillons de picques. L'admiral se retire sans effect. L'hyver ayant tué et debandé plusieurs, les armées s'esloignent pour se rafraischir; il se leve des deux parts des logis endormis; Monsieur, renforcé de deux mil reistres, tourne teste aux ennemis.

Le sieur de Tavannes, quoy qu'envié, prophétise la bataille dans quinze jours; ses ennemis s'en mocquent. Il déclara le secret à M. d'Anjou: « Vous irez (dit-il) presenter le

combat, la Charante entre deux, à l'admi-al; il est glorieux : nous approcherons puis près d'une riviere ; huict jours passés, je m'asseure qu'il viendra rendre la pareille, lors nous passerons la riviere et le com-battrons » ; ce qui advint. Ayant bravé l'ad-miral. Monsieur esloigne la riviere, et soudain s'approche près Chasteau-neuf. L'admiral, pour maintenir reputation, à son tour offre le mot la riviere entre deux, et, voyant le pont rompu, jugea qu'il ne se pouvoit si tost faire. Le sieur de Tavannes le fait entrete-nir d'escarmouches jusques à la nuict. L'ad-miral ne pensant qu'il se peust passer à luy, mit gardes sur la riviere, lesquels firent à leur devoir.

Le sieur de Tavannes, qui avoit fait gagner le chasteau de Chasteau-neuf, refait le pont, dessus bas un pont de batteau qui se charrioit par l'armée, fait passer une heure en nuict en ordre et sans confusion. L'armée des hu-guenots, affoiblie par l'hyver, s'aperçoit tard, que la diversité des couleurs des casaques de toutes les compagnies, cognoissent leurs amis estre passés. Le prince de Condé s'approche, advertit l'admiral, qui ordonne de traicte sans combattre, fait acheminer l'artillerie et bagage devant. Le prince de Condé, pressé de M. d'Anjou, mande à l'ad-miral qu'il falloit plustost combattre qu'estre mis en fuyant, qu'il n'y avoit plus de des-pite; met en bataille ses gens à la faveur d'un petit ruisseau, dedans et proche le vil-lage de Bassac, où se fait une charge par MM. de Guise et de Martigues, en laquelle ont pris la Noue. La cavalerie du prince de Condé leur en fait une si rude, qu'elle les met en route; et n'eust esté un gros de reis-tres que le sieur de Tavannes amena, faisant teste de charger en flanc les huguenots, les gens de Guise et de Martigues estoient de-faits entierement. Surquoy arrivant l'esca-dron de M. de Montpensier, le prince de Condé repasse sur la chaussée d'un estang, couvre, et d'un ruisseau qui sortoit d'i-celui; ce que voyant le sieur de Tavannes, fait reconnoistre par Richemont, gentilhomme des siens, un passage plus bas, où l'on pou-voit facilement passer pour aller à eux, mande à Monsieur qu'il s'y achemine, et y conduit M. de Montpensier, commandant aux reistres, qu'en mesmes temps que l'on passeroit qu'ils passassent sur la chaussée après les huguenots, lesquels seroient contraincts de des-cendre et costoyer le ruisseau, et quitter la chaussée, là où lesdicts reistres passeroient, pour donner jalousie aux ennemis d'estre chargés en queue.

Les escadrons des catholiques commencent à passer plus bas au ruisseau qui avoit esté recogneu; ce que voyant l'admiral, et qu'il ne s'en pouvoit dedire, descend et coule le long du ruisseau, et vient à la charge mollement; il est soustenu de la Vallette et autres advancés. Le prince de Condé, plus resolu, avec une fleur de noblesse renverse les sieurs de Guise, de Martigues et la Vallette sur l'a-vant garde que menoit M. de Montpensier, qu'il treuve ferme et resolu pour l'assistance de l'escadron de M. d'Anjou, qui se joint proche de luy, luy donne force et courage d'emporter et defaire l'escadron du prince de Condé, où il fut pris et tué au milieu de deux cens gentilshommes des siens morts sur la place à l'entour de luy; ce qui causa la routte de toute l'armée. L'admiral n'ayant fait qu'une charge feinte, ne s'estoit guieres rompu; se retire avec d'Andelot à Sainct Jean d'Angelli hors la route des fuyards, pour n'estre attrapé parmy eux : les princes de Navarre et de Condé s'estoient de bonne heure retirés à Xaintes.

La victoire eust esté suivie plus vivement, sans que toute l'infanterie huguenotte se treuva à deux lieues de là où la bataille s'estoit don-née en la ville de Coignac. Le sieur de Ta-vannes mit pied à terre avec MM. de Guise et de Martigues, lesquels l'abandonnerent à une sortie de douze cens hommes de la ville. Il se resolut, et fit teste avec quelques uns des siens. Lesdicts seigneurs retournent pour l'as-sister, disent qu'ils font conscience de l'avoir abandonné : luy desgagé respond qu'il regar-deroit mieux à l'advenir avec qui il iroit. Aux premieres charges du commencement de la bataille, il s'estoit mocqué de M. de Guise, qui luy disoit n'avoir point eu peur au com-bat : il luy respond que pour s'en empescher il falloit faire peur aux autres. Les huguenots se parent des rivieres; ce corps d'infanterie

ne peut estre forcé à Coignac. Le discours de ce voyage, depuis le partement de M. d'Anjou jusques au combat de Jarnac, se verra mieux en la lettre ci-jointe, dictée par le sieur de Tavannes, excepté que luy, qui ne se vantoit jamais, la discretion luy a faict celer l'honneur qui luy appartenoit, lequel il donnoit à Monsieur.

« Monsieur mon cousin, j'ay receu deux de vos lettres, et à ce que je vois, mesmes par la derniere escrite à Paris du sixiesme de ce mois, vous desirez estre esclaircy des choses passées en ce voyage, vous en ayant esté mandé de par deçà et par delà d'infinies sortes, chacun selon son affection. Je vous manderay à la verité ce qui en est, vous priant que je ne sois allegué en ce discours que je vous en feray, combien qu'il soit veritable.

» Vous sçavez que dès le commencement que l'on cogneut la guerre declarée et le prince de Condé estre par deça, que je fus ordonné d'y venir. M. de Montpensier y assembla les forces du pays, qui lors estoient fort petites; et n'eut guieres bon moyen de garnir les places, combien qu'il departist de ce peu qu'il avoit en d'aucunes, attendant que le roy l'eust secouru de plus grandes forces pour le mettre à seurté, et aussi qu'il eust fait approcher les gens-d'armes qui estoient de ces costés deçà, pareillement les gens de pied. Tost après arriva M. de Martigues avec bonne troupe, tant de pied que de cheval; comme aussi furent despeschés les sieurs de Brissac et Strosse de la cour, qui arriverent avec leurs troupes, à sçavoir, trente enseignes du sieur de Brissac, et douze du sieur Strosse, qui donna grand contentement, pour l'esperance qu'on avoit que les gens de pied et quelque nombre de gens-d'armes seroient departis par les places, à fin de les tenir asseurées, et que mondict sieur de Montpensier se tiendroit à Poictiers, avec aussi une bonne troupe, pour favoriser et secourir les endroicts les plus agités et pillés des ennemis, lesquels ayant paravant premedité la guerre, avoient tout en un temps assemblé toutes les forces, et receu les gens de pied de Provence; de sorte que, sans lesdicts Provençaux, ils pouvoient estre de quatre et cinq mil chevaux, et huict mil hommes de pied : occasion que la deliberation du sieur de Montpensier (estant encore pour lors trop foible de se mettre sur la defensive) eust esté juste et raisonnable, attendant que l'armée de M. d'Anjou fust preste et arrivée; mais comme estant stimulé par ces seigneurs de la cour, pour envie de faire cognoistre leur valeur et acquerir reputation, ou bien pour ne vouloir les uns estre envoyés dedans les villes pour les garder, ou pour quelques autres occasions occultes, demeurerent ensemble et en suspends, sans estre departis à la garde desdictes villes, esperans se fortifier tousjours assez à temps pour tenir la campagne et venir au combat.

» Mais le malheur voulut que, pensant bien faire, l'on fist le rebours; car M. de Guise s'en venant en poste comme pour estre des premiers, en passant à Orleans, où estoit le rendez-vous pour assembler ladicte armée, où le sieur de Sansac estoit pour recueillir les gens-d'armes, il en bailla audict sieur de Guise dix ou onze compagnies à mener, disant qu'il estoit fils de trop bon pere pour le laisser aller tout seul : occasion que ledict sieur de Montpensier, sentant venir ceste troupe de renfort, se resolut (à la persuasion de ceux qui estoient avec luy) de donner la bataille, et envoya demander congé de ce faire, ce qui luy fut accordé; et pour estre encores plus renforcé, envoya dire au sieur de Montluc, qui avoit de bonnes forces, qu'il se vinst joindre à luy et au sieur d'Escars pareillement; ce qu'ils ne firent, disant qu'ils alloyent au devant des Provençaux, et partiroient pour y aller; mais toutesfois il les laisserent passer.

» Mondict sieur de Montpensier, resolu de combattre, encore que ledict sieur de Montluc n'y fust, s'achemina à Confolans, les ennemis estans au siege d'Angoulesme, qui au bout d'un temps fut rendue; de sorte que lesdicts ennemis furent dedans deux ou trois jours premier que l'on sceust au camp, tant l'on est bien adverty. Tost après ledict sieur de Montpensier eut advis de la venue desdicts Provençaux, où au lieu de combattre ceux qui estoient audict Angoulesme, encores que M. de Longueville ayant esté depesché à Estampes y fust arrivé avec autres vingt compagnies de gens-d'armes, delibera de s'en aller

au devant d'eux; et les treuva à deux lieues de Perigueux, où les bandes qui marchoient derriere, que menoit Mouvans, furent defaites, ledict Mouvans tué, et quinze enseignes emportées; mais le sieur d'Acier avec la plus grand part desdicts Provençaux se rendirent au camp du prince.

»Je vous ay fait ce discours cy-dessus à fin que vous cognoissiez le malheur de ce commencement, advenu par la faute de messieurs les coureurs de la cour, qui ne se soucient de ce qui peut advenir aux despens du roy et du public, et encores plus mal advisés que ceux qui leur permettent et leur baillent des forces; car qui n'eust point donné ces forces à audict sieur de Guise en passant, ny souffert à tant de coureurs s'en aller devant pour gaster tout, ains demeurer à Orleans au rendez-vous où se devoit treuver l'armée; M. de Montpensier n'eust peut estre pas entrepris de donner la bataille, et se fust mis sur la defensive en mettant les gens de pied et autres forces tant dans Angoulesme et Nyort, qu'autres villes perdues. L'armée de Monsieur eust esté assemblée assez à temps pour les aller secourir; mais faisant semblant de vouloir donner la bataille, ils ne l'ont point donnée, et si ont perdu les villes, qui est un malheur qui nous durera peut estre plus qu'on ne pense.

»Monseigneur le duc d'Anjou estant arrivé à Orleans, où se devoit assembler tout le monde, ne treuva que l'artillerie, les Suisses et cinq ou six compagnies de gens-d'armes; et là fut mis en avant par le sieur de Tavannes de departir partie de l'artillerie, qui reviendroit facilement après par eau rejoindre l'armée et envoyer à Sanserre; et fust depesché pour cet effect le sieur marquis de Villars. Mais (comme les opinions sont diverses), d'autres capitaines la firent changer, et fut l'entreprise rompue; qui a esté un grand mal, car ils n'avoient ny gens, ny munitions quelconques, et estoient prests à se rendre. Doncques mondict sieur s'achemina, avec ce peu de forces qu'il avoit treuvées audict Orleans, du costé de Blois, Amboise et Tours, allant tousjours retenu et en suspens pour attendre l'issue de la bataille qui se devoit donner, et faisant tousjours recognoistre les villes, soit pour les fortifier, ou y faire dresser un camp fortifié, si le malheur eust voulu que l'on l'eust perdue.

»Mais estant en chemin, il eut advertissement qu'au lieu de combattre ledict prince de Condé, ledict sieur de Montpensier s'en alloit au devant desdicts Provençaux, qui estoit se reculer plus de quarante lieues en arriere, laissant l'armée dudict prince entre mondict sieur et eux: occasion que cela le fit encore aller plus retenu. Et neantmoins sans ledict sieur de Tavannes, il recevoit une grande escorne; car encores qu'il eust infiniment debattu que l'on ne se devoit advancer, si est-ce qu'à la persuasion d'aucuns, il avoit esté conduit jusques au port de Piles, en deliberation de passer plus outre jusques à Chastelleraux et Poictiers, au grand regret dudict sieur de Tavannes, lequel, avec plusieurs protestations, supplia mondict sieur, s'en allant disner à Pressigny chez le sieur marquis de Villars, de descendre et vouloir encore tenir un conseil à La Haye, qui fut tenu en passant; ce qu'il luy accorda.

» Et il fut lors à tous remonstré par vives raisons, par ledict sieur de Tavannes, que l'armée, si foible, ne devoit point passer la riviere de Creuse, ny moins passer à Chastelleraux, que l'on ne fust joinct avec ledict sieur de Montpensier, d'autant que les ennemis y pouvoient facilement venir, et qu'il valloit mieux couler du long de la riviere de la Creuse, et aller du costé du Blanc en Berry, et mander audict sieur de Montpensier s'en venir de ce costé-là, pour tous ensemble se joindre plus seurement. Mais estant le sieur de Sansac et quelques autres tousjours d'autre opinion, tout ce que peut obtenir le sieur de Tavannes fut que l'artillerie ne passeroit point ce jour-là ledict port de Piles, et qu'on sejourneroit un jour.

» Estant ce conseil departy, et les capitaines separés l'un deçà l'autre delà, chacun à leurs affaires, fit tant ledict sieur de Tavannes envers Monsieur, que l'armée sejourna quatre jours à La Guierche, dans lequel temps on envoya haster en toute diligence monsieur de Montpensier, qui jà estoit sur son retour. Au bout des quatre jours l'armée partit, et n'arriva pas si tost à Chastelleraux, que les enne-

mis, avec toutes leurs forces, et extresme promptitude, eurent passé la Vienne à Chavigny, et vindrent jusques à une lieue de Chastelleraux. Mais ledict sieur de Montpensier ayant esté si fort hasté arriva le jour mesme; ses gens et chevaux neantmoins extremement harassés, estans les ennemis logés à une lieue de là. Mondict sieur le lendemain matin fit mettre l'armée en bataille; et fut ordonné le vicomte d'Ochy pour les aller recognoistre, avec quatre cens chevaux, sans toutesfois les attaquer qu'on ne luy mandast.

» Cependant ledict sieur de Tavannes ayant recogneu un ruisseau qui estoit entre leur camp et le nostre, il fit faire des ponts pour y passer la riviere, et fit passer les troupes de MM. de Martigues, de Guise et autres, pour soustenir ledict vicomte, qui avoit decouvert les ennemis, auquel il manda les attaquer, pendant que mondict sieur marcha avec toute son armée jusques audict ruisseau: mais ledict vicomte rapporta qu'il n'estoit demeuré que quelques-uns sur la queue, et que leur armée s'estoit desjà retirée près dudict Chavigny, qui est à cinq lieues dudict Chastelleraux, n'estans venus là en autre esperance, sinon d'attraper mondict sieur seul avec son armée, avant que M. de Montpensier y arrivast: ce qu'à dire la verité ils eussent fait sans la providence dudict sieur de Tavannes, et sejour fait audict la Guierche.

» Estant les ennemis ainsi retirés et repassé la riviere à Chavigny, pour s'en retourner en leurs conquestes, après avoir donné deux ou trois jours de sejour aux troupes dudict sieur de Montpensier, fut mis en délibération le chemin qu'on devoit tenir: sur quoy y eut plusieurs advis, estant le sieur de Sansac et d'autres toujours d'opinion que l'on allast à Poictiers, remonstrant que c'estoit le plus beau lieu pour une armée qu'il estoit possible, et que là on prendroit tel chemin que l'on voudroit pour treuver les ennemis. Ledict sieur de Tavannes, au contraire, disoit qu'encores qu'il n'eust point cogneu le païs, qu'il avoit entendu que Poictiers estoit en lieu fort, plein de baricaves à l'entour, et que dudict Poictiers, en tirant vers Lusignan et Sainct Mexan, estoit un païs bien fort et plein de bois, de hayes et de colines; que les ennemis se retrouvans là, ayants vingt mil arquebusiers, comme ils avoient, et les nostres seulement deux mil, les Suisses et la cavalerie de peu d'effet en ce lieu fort, lesdicts ennemis auroyent l'advantage; qu'il avoit entendu qu'on pouvoit à l'entour de ce païs-là, par les plaines du Mirebalais, se venir retreuver à Sainct Mexan ou Nyort: quoy faisant, tout le Loudunois et bas Poictou, qui n'estoient encores saisis des ennemis, fussent demeurés pour fournir vivres; et qu'ayant ja esté le sieur de Ludes dans Poictiers, l'on y pouvoit encore envoyer des gens de pied; que lesdicts ennemis ne se pourroient attacher audict Poictiers, ny à Luzignan, qu'ils ne fussent combattus: mais ceste opinion ne pouvoit avoir lieu, et marche-on droict audict Poictiers en deux jours. Et avoit mis ledict sieur de Tavannes en avant à mondict sieur, qu'à tout le moins on ne se fist que repaistre audict Poictiers jusques à mynuict, et soudain après repartir pour aller treuver les ennemis, qui ne pouvoient estre qu'à cinq ou six lieues de là.

»Mais tant s'en faut que l'on peust faire ceste execution, qu'à cause de la difficulté de ladicte ville, qui se treuva si mal aysée que l'armée ne la peut passer en deux jours, et fut-on contrainct d'y sejourner: ladicte armée passée, mondict sieur s'en alla à la maison de Teligny, où se treuva le païs difficile et couvert, comme dit est, et fut déliberé le lendemain faire une traicte assez bonne pour s'oster de ce païs fort, et aller loger sur le bord de la plaine, et resolu que l'on iroit à Pamprou, l'avant garde à . . . la bataille à . . . Mais estans les mareschaux de camp arrivés audit village, treuverent que le lieu n'estoit point propre, et qu'il valoit mieux aller à Iazeneul, et envoyerent les mareschaux de camp advertir M. de Montpensier de ce changement, pareillement Monsieur. Toutesfois ledict sieur de Montpensier dit qu'il n'en fut point adverti, et ne laissa de passer outre avec l'avant-garde droict audict Pamprou; et Monsieur qui receut l'advertissement alla droict audict Iazeneul; de sorte que l'avant-garde et la bataille se trouverent separées, et, approchant ledict Pamprou, ledict sieur de Montpensier treuva que

s ennemis y estoient : lesquels soudain furent
i bataille, et se treuverent à la veue les uns
es autres, et si près l'un de l'autre, que l'ar-
uebuserie joua longuement des deux costés;
ais la nuict soudain survenue les separa.

»Monsieur de son costé arrivant fort tard
udict Iazeneul, luy fut rapporté par ledict
eur d'Ochy, qui logeoit l'avant-garde, qu'il
oit trouvé cinq ou six mil hommes logés au-
ct . . . ; de sorte qu'estimant que ce fust
ute leur armée, envoya en toute diligence
rcher M. de Montpensier, qui manda sou-
ain qu'il estoit à la veue des ennemis, et
e l'on allast à luy. Ainsi chacun pensoit,
ut mais qu'ennemis, avoir toute l'armée de-
ut soy : mais il fut advisé qu'estant mondict
ur chargé de l'artillerie, les gens-d'armes
és à leur logis, qu'il seroit impossible de
rcher la nuict par un païs si fort que les
nemis ne les treuvassent en marchant, si
n d'arquebuserie comme ils estoyent, à
ud désadvantage, pour ne pouvoir ladicte
darmerie jouer, ny les Suisses ; qu'il val-
t mieux revoquer ledict sieur de Montpen-
r avec ses troupes toute la nuict, et cepen-
nt faire fortifier le camp de tranchées, afin
e si les ennemis venoyent, l'on peust les
ustenir, attendant que l'on eust peu faire
s esplanades nécessaires à la gendarmerie.

»Le sieur de Montpensier revint toute la
uict : mais plusieurs bagages, pour ne vou-
ir sortir de leurs logis de nuict, ou pour
estre fourvoyés, faillirent à suivre la file,
dont il y eut quelques-uns de perdus. Et tout
ainsi que M. de Montpensier estoit reparty
de nuict pour nous venir treuver, aussi les
six mil hommes qui estoient à . . . près du
camp de mondict sieur, partirent de nuict
pour aller treuver le camp dudict prince au-
dict Pamprou. Et voyant ledict prince que
ous estions reduits en ce païs fort, se pro-
nit incontinent la victoire, à cause de ceste
rande arquebuserie, et commença à mar-
her dès le grand matin, depuis ledict Pam-
rou droit audict Iazeneul, estimant nous
reuver escartés, et en un logis fort desavan-
geux, et nos gens-d'armes separés par les
illages. Mais ayant très-bien preveu ce qui
ouvoit advenir, ils treuverent toute l'armée
n bataille, à dire la vérité, en lieu fort es-
troict et dangereux à cause de ladicte arque-
buserie ; et arriva leur armée sur le costé de
la main droicte de la nostre.

»Soudain qu'ils furent à nostre veue (qui
ne pouvoit estre que près à cause du païs),
comme ils commencerent à desbander de
leur arquebuserie par troupes, le sieur de
Brissac, l'un des colonels de nos gens de
pied, se mit pour les aller soustenir avec sept
ou huict cens arquebusiers. Mais le sieur de
Tavannes, ayant preveu le costé par où ils
pouvoient venir, avoit fait lever huict pieces
d'artillerie de la teste des Suisses, qui furent
soudain conduictes sur ledict costé droict à
la venue desdicts ennemis, avec extreme di-
ligence par le sieur de la Bordaisiere, et les-
quelles pieces porterent une extreme faveur
aux nostres, pour en estre les coups si sou-
vent redoublés, que nuls de leurs bataillons
ne se pouvoyent advancer pour soustenir
ceste grande arquebuserie qu'ils avoient dé-
bandée. Et estoit leur deliberation de ve-
nir assaillir le village du logis de mondict
sieur par derriere, parce que l'ayant gagné
ils eussent peu faire deplacer les Suisses et
gens de cheval de leur place de bataille, en
danger d'y avoir quelque desordre. Pour à
quoy obvier, avoit esté pourveu ledict village
par le bout d'en bas des bandes de Bretons,
où n'y trouvant pas trop grande seurté, le-
dict sieur de Tavannes fit partir une troupe
d'arquebusiers qui estoient au flanc des Suis-
ses sous la charge du seigneur Strosse, et y
voulut puis après aller ledict sieur Strosse luy-
mesme, et fut assailly à l'instant le coing du-
dict village fort rudement par une grande
troupe d'arquebusiers, où les nostres (pour
estre peu) les soustindrent fort vivement.

»Mais la plus grande charge estoit sur les
bras dudict sieur de Brissac, qui en fin voyant
les ennemis renforcés de trois ou quatre mil
arquebusiers frais, ayant perdu plusieurs ca-
pitaines et beaucoup des siens, dit audict
sieur de Tavannes qu'il estoit force qu'il se
perdist, s'il n'estoit renforcé d'arquebuserie.
A quoy luy fut respondu qu'on feroit faire
une charge par les gens de cheval ; qu'il n'y
avoit point d'arquebusiers ; qu'il estoit plus
que necessaire faire ladicte charge : et se
treuverent ledict sieur de Tavannes et le sieur

de Martigues ensemble, et resolurent qu'il falloit faire ladicte charge ; sur quoy ledict sieur de Martigues prit la peine soudain d'aller parler au sieur de la Valette, qui estoit ordonné pour marcher à la teste de l'avant-garde, pour luy faire faire la charge en une petite plaine qui estoit entre les deux armées, où il y avoit toutesfois quelques hayes.

» Ledict de la Valette ne s'en fit pas prier. Comme gentilhomme courageux et fort advisé qu'il est, sortit de la place de bataille avec sa compagnie, et quelque autre trouppe ; vint charger cette arquebuserie ainsi desbandée, et les mena tuant jusques auprès des bataillons ennemis, sans que nul des leurs fist un pas en avant pour les soustenir : et presume-on qu'ils ne s'oserent decouvrir à cause de ladicte artillerie, ou bien quelque autre raison. Et au mesme instant de l'autre costé furent ordonnés les sieurs de Rantigny et de Rambouillet, pour faire la charge avec leurs gens-d'armes à ceux qui assailloient ledict Strosse et Bretons au coing du village : ce qu'ils firent fort vivement, et menerent toute l'arquebuserie qui estoit de ce costé-là battant jusques dedans leurs troupes, et se treuva deux ou trois cens arquebusiers des leurs de tués, mais beaucoup plus du costé dudict sieur de la Valette que de l'autre.

» Ceste charge ainsi faicte, il n'y eut plus une seule arquebusade tirée tout le jour, et se camperent les ennemis au lieu où ils estoient, et à un jet d'arc de nostre armée. Et à dire la vérité, ceste arquebuserie, que menoit le sieur de Brissac, fit merveilleusement bien, pour estre les ennemis dix contre un ; car ils les soustindrent deux ou trois heures, et meritoient bien d'estre secourus comme ils furent. La nuict survenue et toute l'armée en bataille, Monsieur commanda que l'on logeast au piquet, à fin d'estre plus près, et luy-mesme, encor que son logis fust tout auprès, n'y voulut entrer, et print un arbre pour son logis, où, à cause que chacun s'alla accommoder, il demeura seul, et sans avoir nulles nouvelles de ses officiers, et sans feu, encore que la nuict fust humide et bien froide. En fin vint passer un vallet qui estoit de la bande dudict sieur de Tavannes, qui portoit une chandelle, un pain et un flacon de vin, qui fut arresté ; et print mondict sieur sa part du pain, et le reste le donna aux autres.

« Au bout de deux heures vindrent ses officiers ; et fut apportée une tente, où après qu'il eut soupé il mit en deliberation ce qu'il seroit à faire avec bien peu de capitaines qu'il s'y treuverent ; demanda au sieur de Tavannes qu'il luy en sembloit ; dict qu'il luy estoit advis que les ennemis n'avoyent point fait ce jour-là en gens de guerre, de veoir mettre en pieces à leur veue leurs gens sans les secourir, et que d'avoir déterminé une entreprise sans l'executer, qu'il ne pouvoit penser qu'ils n'eussent le cœur tremblant faute d'asseurance ; qu'il luy sembloit qu'on devoit commettre un des plus suffisans capitaines, soustenu des corps de garde et de quelques autres troupes, à fin de conduire un nombre de pionniers pour aller faire l'esplanade, emplir quelques petits fossés et couper trois ou quatre hayes qui estoient entre les ennemis et nous ; qu'il se tenoit tout asseuré que le lendemain à grande peine se passeroit le jour sans combattre ; qu'il esperoit la victoire asseurée, veu le departement du jour precedant, donnant advis audict sieur qu'il choisist le sieur de Lignieres, chevalier de l'ordre et capitaine experimenté, pour ceste execution, en luy commandant d'aller prendre les pionniers vers le maistre de l'artillerie pour cet effect.

» L'ayant ainsi commandé mondict sieur audict Lignieres, il accepta ceste charge fort librement, et partit pour s'y en aller : toutesfois il ne l'executa pas, et n'en vint faire la response que le lendemain, qu'il estoit une heure de jour, qu'il se vint excuser, disant qu'il n'avoit sceu treuver des pionniers, desquels toutesfois pour lors nous avions deux mil, et eussent suffi deux cens pour ceste besongne qui n'estoit pas grande, et qui se fust facilement executée ; d'autant que nos sentinelles estoient estendues jusques bien avant dans le lieu où il falloit l'esplanade, et n'eussent esté empeschés des ennemis. Le jour venu, mondict sieur le fit recognoistre, qui estoit chose bien aysée, d'autant que l'on voyoit dès le camp toute leur cavalerie en une petite plaine sur un haut, et à laquelle l'on n'eust sceu aller qu'à la file, par faute de

dicte esplanade. Ils avoyent faict partir
rs gens de pied dès la nuict, dont l'on se
avoit apercevoir à cause du païs fort; et
eust-on peu juger ce deslogement, tant à
ause de la fumée des feux de leur camp,
omme de la bonne mine qu'ils faisoient, fei-
ant se preparer pour venir combattre; et
r les neuf ou dix heures commencerent à
paroir petit à petit, estant ja leur infante-
à plus de trois lieues; de laquelle cavale-
a ce que raporterent les espies) à mesure
l'on les avoit perdu de vue, alloyent le plus
rand train qu'ils pouvoyent pour r'ataindre
urs gens de pied, et ce jour là firent six
ues droit à Mirebeau.

» Monsieur retreuvant son armée harassée,
ant travellé trois jours, jour et nuict à
heval avec plusieurs soldats blecés, advisa
la faire rafraischir à Lusignan, qui est à
petite lieue de là; et fit present aux sol-
s blecés de cinq ou six mil escus. Ayant
journé audict Lusignan deux jours, fut mis
deliberation ce qui estoit à faire: les uns
oyent qu'il falloit aller à la queue des en-
mis, autres qu'il falloit retourner auprès de
mpron par la plaine droit audict Mirebeau,
ont ledict sieur de Tavannes estoit d'opi-
on: d'autant que c'estoit se jetter entre eux
et leur conqueste, à fin de les contraindre au
ombat. En fin le sieur de Brissac, colonel de
infanterie, fit entendre qu'il ne pouvoit
point mettre ensemble trois cens hommes,
d'autant que tous ses gens s'estoient deban-
dés, et la plupart retirés à Poictiers; occasion
qu'il fut deliberé au conseil de passer audict
Poictiers, pour aller retreuver les ennemis,
ce qui fut fait, et y alla l'armée en un jour;
ou, après avoir sejourné un autre jour, fut
d'advis de marcher droict au pont d'Ozance
sur le chemin dudict Mirebeau, pour retour-
ner treuver les ennemis: auquel lieu les ma-
reschaux allerent faire l'assiete du camp, et
faisoient passer l'armée de l'autre costé de
l'eau sur ledict pont d'Ozance, à sçavoir l'ar-
tillerie, les Suisses, les gens de pied, la ca-
valerie de l'avant-garde si avant, qu'elle pou-
voit approcher à deux lieues desdits ennemis,
celle de la bataille en arriere à deux et trois
lieues, la pluspart de l'autre costé dudict
Poictiers.

» Mais mondict sieur arrivant sur le lieu, fut recogneu le logis par ledict sieur de Tavannes grandement desadvantageux, d'autant que, encore que l'on eust peu s'y retrancher pour attendre ladicte cavalerie, il se treuvoit une montagne battant dans ledict logis par derriere; de sorte que l'on n'y eust peu demeurer. Et d'autrepart, tant de cavalerie advancée du costé de l'ennemi eust tourné le dos, en danger de venir avec effroy et perdre leur bagage, sans le peril où ils estoient d'estre surpris logés si près des ennemis. Ainsi fut advisé, après avoir entendu les raisons dudict sieur de Tavannes, que les Suisses et l'artillerie qui n'estoient encore passés, avec tous les gens de pied de la bataille, demeureroient logés en un lieu fort eminent et advantageux, mettant la riviere et pont d'Ozance devant eux, assez près des fauxbourgs de Poictiers; que mondict sieur logeroit au fauxbourg le plus près desdicts Suisses, et une partie de la gendarmerie dedans la ville; les gens de pied, et la pluspart des gens de cheval de l'avant-garde, logerent audict pont d'Ozance, et le sieur de la Vallette à un village un peu plus avant sur l'avenue des ennemis: chose qui fut (à ce que disent ceux qui s'y recognoissent) très-sagement preveue; mesmes ayant advertissement que tout le dessein de l'admiral, ja experimenté par deux fois à Chastelleraux et audict Iazeneul, estoit (ainsi fort de gens de pied) de surprendre l'armée dans le logis, d'autant que la necessité de l'hyver contrainct le mareschal de camp de loger la gendarmerie escartée qui ne se peut rassembler en quatre ou cinq heures, quelques coups de canon que l'on puisse tirer pour advertissement. Outre ce, les nuicts longues pour executer les entreprises de loing, et estans ainsi logés à la campagne hors de Poictiers, se treuva encore moins de gens de pied que audict Lusignan: de sorte que ledict sieur de Brissac continua encores, et dict qu'il ne pouvoit mettre trois cens hommes aux champs.

» Neantmoins mondict sieur ne laissa de faire recognoistre deux logis: l'un de Bellefaye, qui estoit le droict chemin desdicts ennemis et Mirebeau, l'autre de Dicey, et mit en deliberation auquel on devoit aller. Aucuns

disoyent qu'on devoit aller à Dicey, autres à Bellefaye; les autres disoyent qu'il falloit passer le Clin pour aller audict Dicey. Ledict sieur de Tavannes fut d'opinion que si on vouloit passer la riviere d'Ozance et aller du costé des ennemis, pour estre iceux trop bien advertis, que l'on ne devoit point nommer le lieu où l'on devoit aller, qu'il falloit que l'armée marchast en bataille, et, le cul sur la selle, faire l'assiete du camp au lieu que l'on treuveroit le meilleur, et qu'il estoit necessaire à la plaine le plus que l'on pourroit, pour estre foibles d'arquebuserie, et forts de gens de cheval.

» En fin fut resolu que, à cause des pluyes continuelles qu'il faisoit, et pour estre si foibles de gens de pied, que tenir tousjours les gens de cheval à la campagne seroit les ruiner, qu'il valloit mieux les mettre en leur fort, attendant que les susdits gens de pied, qui s'estoient absentés pour l'injure du temps, fussent rassemblés, et que le sieur de Joyeuse, qui venoit de Languedoc, et le colonel Sarlaboue avec deux ou trois mil arquebusiers, fussent arrivés, et qu'on passeroit la riviere du Clin, qui vient dudict Dicey à Poictiers, et iroit-on par l'autre costé de ladicte riviere loger : et soudain fut faict le pont de bateaux sur ladicte riviere, et le matin passa l'artillerie, les Suisses, une partie des gens de cheval de l'avant-garde.

» Estant Monsieur à disner dedans la ville, pour passer à travers sur les ponts, les ennemis avec toute leur cavalerie, et le reste de l'armée qui les suivoit, donnerent jusque sur le pont d'Ozance, où ils treuverent ce peu de gens de pied qu'avoit ledict sieur de Brissac, et luy-mesme en personne, qui à la faveur du chasteau dudict Ozance, qui est sur le bord du passage de la riviere, se defendirent vaillamment; partie toutesfois des ennemis passa tout outre jusques-là où estoyent logés les Suisses, et y tuerent quelques pionniers; de là vint l'alarme dedans la ville jusques au logis où estoit mondict sieur. Soudain monterent à cheval les sieurs de Tavannes, de Martigues, de Losse, de Carnavalet, sortirent et coururent à l'alarme, où y arriva plusieurs de toutes pieces, que ledict sieur de Tavannes fit mettre en bataille sur le haut, sous la conduite dudict sieur de Martigues, c
dant qu'il s'aprocha plus près pour v
contenance desdicts ennemis. Cela fa
fort ledict sieur de Brissac et sa troup
ja toutefois avoit commencé à se retire
la valée du long de ladite riviere, à la
de quelques hayes et arbres : là y eust
ques soldats des nostres tués et des leur
tre autres un gentilhomme de Bourgogne
fut recogneu avant que mourir; et est
certain que si nostre dicte armée eust
logée au susdit logis ainsi desadvantag
elle estoit en grand danger de recevoir
honte.

» Cela ferma la bouche aux calomniat
qui disoyent que ledict sieur de Tav
avoit fait recevoir une defaveur à l'arm
la faire reculer, pour autant qu'en chan
ce mauvais logis les Suisses avoyent r
environ cinq cens pas; et à dire vray
toyent gens qui parloyent sans l'entendre
ils avoyent ouy dire qu'une armée ne
point reculer; mais il s'entend quand
armées sont si près en bataille l'une de
tre, qu'elles ne s'en puissent demesler, et
pas quand elles en sont à deux ou trois lie
pour eviter un logis dangereux, se mettre
celuy qui luy donne l'advantage, tant p
le soulagement des soldats en hyver,
pour la seurté et advantage d'où proce
toutes les victoires.

» Monsieur temporisa dans ladicte ville,
tendant que les retraictes fussent faictes d'u
part et d'autre. Les ennemis se retirent
premiers, comme il est à presumer, à ca
de la grande pluye continuelle qu'il fais
lesquels furent suivis, et recogneu qu'ils
tourneroient loger à quatre lieues de là
costé dudict Mirebeau : et arrivé que fut
dict sieur de Tavannes vers son excellen
treuva que la pluspart des capitaines luy d
noient advis qu'il devoit coucher dans ladi
ville, veu le mauvais temps, et aussi q
avoit quatre lieues à faire, et qu'il estoit p
de la nuict. Surquoy il demanda l'opinion
dict sieur de Tavannes, qui luy fit respo
(quelque pluye qu'il y eust) qu'il devoit co
cher en son camp, qui estoit le lieu le p
honnorable : dont ledict sieur monstra visa
d'estre merveilleusement contant, comme

y qui ne craint nulle tempeste quand il est estion des armes, et monta à cheval sou- in, au grand regret de plusieurs, par le s mauvais temps, la plus grande pluye qu'il t possible de voir, et arriva audict Dicey ois ou quatre heures de nuict, en un bien uvais logis pour l'armée. Toutesfois le lendemain chacun s'accommoda, et logea-on large, à cause de la riviere du Clin, qui se uva entre les ennemis et nous, où il y a ieurs gays, dont les uns furent rompus, autres mis des corps de gardes, et là fut dicte armée contraincte de sejourner dix ou ze jours, au grand regret de mondict sieur ticulierement, et de tous les gens de bien, quels sont aucunement excusables pour tre en façon quelconque payés.

»Durant lequel temps lesdicts ennemis en nt advertis se tindrent tousjours depuis t Mirebeau jusques à Bonnivet, qui n'es- qu'à deux lieues de nous, s'estans saisis chasteau dudict Mirebeau, assez fort pour y esté mal pourveu comme les autres es, et se saisirent pareillement de Loudun; comme ils sentirent que lesdictes troupes Languedoc approchoient, et seroient bien à nous, partirent avec toute leur armée ur essayer de gagner un passage sur la ri- ere de Vienne pour aller treuver le prince Orange en Champagne, et aller à Chastelle- ux qu'ils treuverent pourveu, de là à l'Isle ochard, où, ayant pris le fauxbourg, les ens furent bien defendus par la garnison ui y avoit esté envoyée, de là en firent au- ant à Chinon.

» Enfin se resolurent d'aller à Saumur, afin de pouvoir passer la riviere de Loire, et par consequent toutes les autres rivieres, à un coup: *laquelle* ville, de leur costé, ils avoient i si fort approchée qu'ils commençoient à ir à la sappe; et de faict l'eussent emportée ur ne valoir guères, ayant artillerie comme avoient, encore qu'il y eust des gens de en dedans. Quoy voyant, mondict sieur fit ter ledict sieur de Joyeuse et Sarlabous; quels estans arrivés, fut remonstré par le- t sieur de Tavannes, à part à mondict sei- eur, qu'il ne falloit pas aller suivre les en- nis par le droict, et par là où ils estoient és, mais qu'il estoit necessaire de couper au devant de leur conqueste, et aller droict à Mirebeau, à fin de prendre la ville en pas- sant, qui nous eust coupé les vivres, et laisser quelques forces et artillerie derriere à M. de Ludes, pour reprendre le chasteau; que les ennemis ne penseroient jamais qu'on voulust laisser derriere ledict Mirebeau, à cause des susdicts vivres, et que cela seroit occasion pour pouvoir gagner au devant de ladicte conqueste et les contraindre à la bataille.

»Mondict sieur estant trop plus sage que son age ne portoit, tint ceste entreprise couverte, de peur des ennemis, qui sont ordinaire- ment dans les chambres et dans les salles des princes, comme les guerres civiles le portent, et ne la divulgua ny au mareschal de camp ny autre, qu'après la garde assise. Le matin partit laissant les ennemis du costé de Saumur, comme dit est, marcha droict à Bellefaye, comme s'il eust voulu aller du costé de Nyort, estant à main gauche de Mirebeau : et quant et quant fut ordonné audict sieur de Tavannes qu'il fist marcher l'artillerie toute la nuit droit audict Mirebeau. Ce qu'il fit, et y alla pareil- lement le sieur de Losses, et firent faire les approches et la batterie en plein jour sans ga- bions, où le sieur de»

(En cest endroit defaut un feuillet; le tout y eust manqué, ayant esté trouvé par hasard dans des vieux papiers escrit de la main du sieur mareschal de Ta- vannes, qui ne se soucioit qu'il ne demeurast à la postérité, se contentant de bien faire sans aucune va- nité.)

Continuant toujours :

« N'y eut autre chose sinon quelque escar- mouche, et neantmoins la gendarmerie pres- que tousjours à cheval, qui ne se retiroient en leur logis qu'à la nuict, et ce, pour eviter une surprise; d'autant que l'armée des ennemis estoit à couvert dedans la ville pour sortir à leur commodité, et nous à la campagne, les- dicts gens-d'armes au village, et le jour sub- sequent, pour le grand travail que portoit nostredicte armée, et n'ayant point de vivres, parce qu'audict Mirebeau (le chasteau duquel avoit esté pris ce jour là d'assaut, et mis en pieces ce qui estoit dedans) ne s'y estoit treuvé nul bled.

» Monsieur advisa d'assembler le conseil, pour sçavoir ce qui estoit à faire, et fit cest

honneur au sieur de Tavannes, d'autant qu'il s'estoit blessé, l'aller tenir au village où il estoit en son logis; et là fut deliberé que, ne pouvant avoir vivres que de Chinon, et que le camp des ennemis estoit devant, qu'il falloit faire une lieue en tournoyant à l'entour d'eux et se mettre du costé dudict Chinon; et estoit d'advis le sieur de Tavannes que l'on laissast le chasteau de Barroque à main droicte, lequel est au dessous de la montagne que les ennemis avoient gagné le jour devant, et que si lesdicts ennemis revenoient en leur place de bataille, qu'il y auroit quelque moyen d'aller à eux sans rencontrer point de fossé, et qu'il falloit recognoistre le chemin. A quoy fut debattu, par le sieur de Sansac et autres capitaines, que ce seroit passer fort près d'eux, et monstrer le costé d'une armée en marchant, qui seroit chose dangereuse. Sur quoy fut debattu encores, par ledict sieur de Tavannes, que l'ordre des batailles se pouvoit faire en sorte qu'encore qu'on marchast en monstrant le costé de l'armée, les premiers rangs se pourroient facilement treuver en leur rang, sans guères bouger de leurs places, faisant departir l'artillerie, une partie à l'avant-garde, l'autre partie à la bataille; que le bagage pouvoit marcher à main droite, et estre couvert de l'armée, et que si on failloit à combattre les ennemis en ce lieu là, que l'on estoit pour attendre long-temps.

» Sur ces disputes fut resolu que les mareschaux de camp iroient le lendemain recognoistre le chemin et le logis : ils rapporterent qu'il ne se treuvoit point de logis propre en passant si près des ennemis, qu'il falloit laisser le chasteau de Barroque à main gauche, et aller jusques à la Marsolle, une lieue de là, qui estoit sur le costé dudict Chinon, pour avoir les vivres; et le jour après fut mandée toute l'armée : encore que ce mauvais temps durast toujours, furent ordonnées toutes les batailles et l'advant-garde derriere, pour estre plus près des ennemis s'ils sortoient à la queue; et après que l'on eut commencé à marcher en un fort bel ordre, sortit de la ville environ deux à trois mil chevaux, et faisoit un temps obscur comme brouillards, de sorte qu'on ne pouvoit descouvrir ce qui venoit après ces troupes-là.

» Ledict sieur de Martigues et autres gneurs manderent à Monsieur qu'ils esto pressés, voyant ces grosses troupes à cens pas d'eux, que l'on mandast ce q avoient à faire. Sur quoy, mondict sieur manda audict sieur de Tavannes l'opinio ce qui estoit à faire, et luy dit qu'il e d'advis qu'on mandast audict sieur de M gues, s'ils passoient un chemin creux venoit du costé du parc à la vallée, lequ avoit bien recogneu, qu'il leur vouloit d la bataille, et qu'il cheminast tousjours les laisser passer, et que toutesfois il n'a point à la charge que mondict sieur ne commandast. Parole que treuverent estr quelques-uns de dire, comme il estoit sible que Monsieur, qui cheminoit tous devant avec la bataille, sans qu'il p voir les ennemis, commandast à ceux d dicte advant-garde de charger quand il n temps : auxquels fut appris secrettement c'estoit à fin qu'ils ne se perdissent allant charge sans que Monsieur fust tourné pour aller soustenir; et qu'à l'exemple de plusi qui ont treuvé leur bataille si loin de leu vant-garde, que l'un ou l'autre a esté def ou bien tous deux, à l'exemple du sieur Sainct Paul dernierement en Italie, et aut Lesdicts ennemis voyant le bel ordre ave on se retiroit, qui (à dire la verité) es l'une des plus belles façons de retraicte aye guères esté veu, mesmes en temps mauvais, le verglas froid durant toujours, gens-d'armes, gens de pied et autres gens guerre si harassés et morts de faim.

» On marcha en cest ordre jusques nuict sans desbander, qu'on arriva à la Saincte Marsolle; et ne furent la plus desdicts gens en leurs villages, qu'il fust minuict ou une heure après. Le le main ladicte Saincte Marsolle, estant de l'a costé de la montague et dudict Loudun, un bien fort grand brouillard, ressortirent Loudun, et revindrent en leur montague amenerent quelque piece d'artillerie: surc fut par le moyen de la nostre advertie la gendarmerie, laquelle fut le plus tost qu peut en leur place de bataille, et dem toutesfois plus de trois heures à cause verglas, qui fut cause que ledict sieu

[illegible]sac', en tombant ce jour-là, se rompit [illegible]e jambe; lequel ne fut pas tout seul ledict jour, et trois ou quatre jours auparavant; [illegible]r il s'y bleça plus de quatre cens gentils-[illegible]mmes.

» Lesdicts ennemis s'approcherent fort près [illegible] nostre camp; mais ce fut sçachant bien [illegible]'on ne pouvoit aller à eux, d'autant qu'il [illegible] treuvait entre deux une valée, et un [illegible]isseau fort difficile à passer; et y eut pour [illegible] jour-là seulement des escarmouches, et [illegible]ce coup d'artillerie. Le lendemain, à cause [illegible]e les vivres ne pouvoient venir par ce [illegible]uvais temps, fut advisé qu'on marcheroit [illegible]eres deux lieues, à un lieu nommé Mercey [illegible]r le chemin dudict Chinon, ce qui se fit; et [illegible]nt arrivés là, infinis soldats par la neces-[illegible]é, tant de pied que de cheval, se desban-[illegible]rent pour aller audict Chinon, et une [illegible]nde partie des gentils-hommes qui accom-[illegible]gnoient mondict sieur. Toutesfois, esperant [illegible]e l'injure de ce mauvais temps passée, ils [illegible]viendroient, sejourna audict Mercey quatre [illegible]rs; mais en fin luy fut remonstré par les [illegible]olonels des gens de pied, signamment par [illegible]e sieur de Brissac, qu'ils n'avoient plus de [illegible]gens, et estoient ses bandes et celles de [illegible]Strozzi defaictes, que les enseignes estoient [illegible]presque toutes seules, ne restant plus que [illegible]Sarlabous, qui pouvoit avoir quinze cens [illegible]hommes avec infinis malades et harassés, et [illegible]la grande partie de la gendarmerie qui estoit demeurée.

» Mondict sieur advisa, tant pour ne combattre avec ce desadvantage que pour sejourner et rafraischir son armée, de se loger autour dudict Chinon avec les Suisses et l'artillerie, et [illegible]ait passer la gendarmerie derriere pour se rafraischir, bailla au sieur de Brissac l'Isle Bouchard, pour ramasser ses bandes, audict sieur Strozze . . . . . et au sieur de Sarlabous Saumur. Et pour autant que l'armée du prince d'Orange estoit entrée en France, et qu'on avoit advertissement que les ennemis avoient envie de forcer la riviere, mondict sieur pourveut toute la riviere de Loire et celle de Vienne, pour leur empescher le passage; de sorte qu'ils ne pouvoient passer sinon du costé de Gascongne, ou devers Limoges. Mais lesdicts ennemis, qui avoient fort grande envie de forcer le passage de Saumur, s'estoient acheminés jusques à Touars et Montrubellet, en esperance que mondict sieur romproit son armée, où ils sejournerent longuement; durant lequel temps se fit plusieurs entreprises, les uns sur les autres · entre autres le sieur de Brissac et plusieurs autres gentils-hommes de la cour defirent deux enseignes, dont les drapeaux furent envoyés au roy.

» Le sieur de La Riviere, qui commandoit audict Saumur, envoya garder une abbaye où il y avoit force bled et vin, par un capitaine avec des soldats qui la rendirent. Le sejour des deux armées fut fort long; en fin ils delibererent de partir les premiers, et chercher quelqu'autre moyen pour leur passage, et s'acheminerent droit devers Nyort et Sainct Messan, en esperance de donner ordre à leurs malades dont ils avoient grande quantité, et departir ce qui estoit necessaire pour la garde des villes, et le surplus s'acheminer du costé de Limoges, pour venir par le bout de la riviere de Loire passer en Bourgongne, pour aller treuver le prince d'Orange; et pour cest effect envoyerent pour prendre quelque passage sur la riviere de Vienne, comme Confolans et . . . . . et qu'ils treuverent bien pourveus.

» Quoy voyant, mondict seigneur marcha avec son armée aux plus grandes journées qu'il peut droit à la riviere de la Creuze, et jusques à la Roche-Posay; mais comme ils en furent advertis, leur entreprise fut rompue. Quoy voyant, mondict sieur, encore que son armée fust fort foible, resolut par conseil que l'on pouvoit passer jusques à Montmorillon, attendant que les reistres qui venoient fussent arrivés, et les Provençaux qu'amenoit le comte de Tandes fussent venus; ayant sejourné deux jours à Montmorillon, fut mis en avant par quelques uns que l'on devoit aller jusques à Confolans pour tousjours gagner pays; et fut là un conseil fort debatu, si on devoit aller jusques audict Confolans ou non; fut remonstré par le sieur de Montreuil, qui servoit de mareschal de camp à M. de Montpensier, que ledict sieur de Montpensier y avoit esté avec son armée, et mangé tous les vivres, et qu'il n'y avoit rien deçà l'eau, que

c'estoit pays de brandes, et qu'il falloit passer de l'autre costé.

» Ny-pour-cela la pluspart des capitaines furent d'opinion que l'on y devoit aller; à quoy ledict sieur de Tavannes se formalisa fort, remonstrant que, l'armée estant ainsi affoiblie, le secours de nos reistres prest à venir dans sept ou huict jours, qu'il n'y avoit point d'apparence d'aller audict Confolans; qu'estant là à mourir de faim l'on serait contrainct de passer de l'autre costé pour chercher à vivre, en danger de donner la bataille au desadvantage; et puis qu'ils estoient encore reduicts entre les rivieres, ne pouvant passer pour aller à leurs reistres, qu'il n'y avoit nulle apparence de rien hasarder; que si on voyoit qu'ils eussent passé les rivieres, en danger de s'aller joindre au prince d'Orange, qu'il estoit d'advis, fort ou foible, qu'on les combattist, et que si d'advanture on passoit outre ledict Confolans, qu'il seroit le dernier (quelque foible que l'on fust) qui diroit qu'il fallust retourner, sçachant très-bien combien les retraictes sont dangereuses aux François mesmes qui ont à repasser la riviere.

» Ny-pour-cela le plus de voix l'emporta : estant mondict sieur jeune et courageux, tourna volontiers de la part de ceux qui parlent d'aller du costé des ennemis: de sorte que le lendemain on partit pour aller audict Confolans, là où, après y avoir sejourné deux jours, toute la gendarmerie presque passe l'eau pour la necessité de vivres: fut tenu un conseil de ce qui estoit à faire en ce lieu si necessiteux, où tous les capitaines resolurent qu'il ne falloit bouger de là, jusques à ce que le secours desdicts reistres fust venu. Ceste opinion ainsi resolue fut envoyé par le comte d'Ochy audict sieur de Tavannes estant malade et ayant pris medecine, pour sçavoir son opinion. A quoy il fut respondu par ledict sieur de Tavannes qu'il estoit d'opinion à Montmorillon de ne point passer plus avant; mais qu'à present il l'avoit bien changé, d'autant que la necessité de vivres avoit contrainct la gendarmerie de passer de là jusques à deux ou trois lieues, et que les ennemis pouvoient venir avec l'armée assaillir ceste gendarmerie, qui seroit contrainte (en perdant leur bagage) revenir en desordre repasser au pont dudict Confolans, et à nostre veue peut-estre les voir defaire, ou en perdre une grande partie sans les pouvoir secourir; qu'il estoit d'opinion que l'on envoya le sieur de Biron dans le païs recognoistre un logis ou deux, et cependant, s'il pouvoit treuver quelque petite ville, comme Sivray et autres, qu'il s'en saisist pour faire prepa des vivres, et nous attendant que nous devions passer la riviere avec toute l'armée, aller prendre place sur la riviere de Charen comme à Vertueil ou Ruffec; lesquels pourroit avoir gagné premier que lesdi ennemis fussent assemblés : chose que M sieur trouva très-bonne pour les raisons s dictes, et mesmes puisqu'il falloit aller avant; et le lendemain, contre la susdi deliberation, on passa la riviere, et vint loger en un lieu qui s'appelle Champagn ayant saisi ledict sieur de Biron la ville Sivray et La Rochefoucaut, et y establi commissaire pour dresser des vivres; et lendemain vinsmes à Vertueil et Ruffec, fut pris le chasteau que tenoient les ennem Cependant ledict sieur comte de Ta arriva avec environ deux mil Provençaux fut advisé de faire quelque sejour au Vertueil, attendant le comte Reintgrave Bassompierre, qui amenoient ledict secou de deux mil reistres; durant lequel temps fit quelque petites courses les uns contre autres; et cependant MM. de Martigu de Guise et de Brissac, treuverent façon voir congé de Monsieur d'aller dehors le sceu dudict sieur de Tavannes, et y m douze cens chevaux; et ledict sieur de Ta vannes, sentant les ennemis gaillards, av grande envie d'en prester une, dès l'heur qu'il l'entendit, supplia Monsieur de re quer ce congé, qui vint bien à propos; car dict admiral les attendit tout le jour en de villages en embuscade avec deux mil chev et trois ou quatre mil arquebusiers.

» Durant lequel temps un capitaine de c vaux legers nommé La Riviere, ou pour butin, ou pour autre chose, delibera de s'a ler saisir de la maison de Jarnac, qui est pleine de meubles, où il y a sept grande lieues depuis ledict Vertueil, à une lieue demy de Coignac, où estoit le camp des en

» combat, la Charante entre deux, à l'admi-
» ral; il est glorieux : nous approcherons puis
» après d'une riviere; huict jours passés, je
» m'asseure qu'il viendra rendre la pareille,
» lors nous passerons la riviere et le com-
» battrons » ; ce qui advint. Ayant bravé l'admiral, Monsieur esloigne la riviere, et soudain s'aproche près Chasteau-neuf. L'admiral, pour maintenir reputation, à son tour offre le combat la riviere entre deux, et, voyant le pont rompu, jugea qu'il ne se pouvoit si tost refaire. Le sieur de Tavannes le fait entretenir par escarmouches jusques à la nuict. L'admiral ne pensant qu'il se peust passer à luy, range et met gardes sur la riviere, lesquels faillirent à leur devoir.

Le sieur de Tavannes, qui avoit fait gagner le chasteau de Chasteau-neuf, refait le pont, plus bas un pont de batteau qui se charrioit avec l'armée, fait passer une heure en nuict par ordre et sans confusion. L'armée des huguenots, affoiblie par l'hyver, s'aperçoit tard, à la diversité des couleurs des casaques de toutes les compagnies, cognoissent leurs ennemis estre passés. Le prince de Condé, proche, advertit l'admiral, qui ordonne la retraicte sans combattre, fait acheminer l'infanterie et bagage devant. Le prince de Condé, pressé de M. d'Anjou, mande à l'admiral qu'il falloit plustost combattre qu'estre défaict en fuyant, qu'il n'y avoit plus de desordre; met en bataille ses gens à la faveur d'un petit ruisseau, dedans et proche le village de Bassac, où se fait une charge par MM. de Guise et de Martigues, en laquelle fut pris la Noue. La cavalerie du prince de Condé leur en fait une si rude, qu'elle les mist en route; et n'eust esté un gros de reistres que le sieur de Tavannes amena, faisant mine de charger en flanc les huguenots, les sieurs de Guise et de Martigues estoient defaicts entierement. Surquoy arrivant l'escadron de M. de Montpensier, le prince de Condé repasse sur la chaussée d'un estang, qu'il couvre, et d'un ruisseau qui sortoit d'icelle; ce que voyant le sieur de Tavannes, fait recognoistre par Richemont, gentilhomme des siens, un passage plus bas, où l'on pouvoit facilement passer pour aller à eux, mande à Monsieur qu'il s'y achemine, et y conduit M. de Montpensier, commandant aux reistres, qu'en mesmes temps que l'on passeroit qu'ils passassent sur la chaussée après les huguenots, lesquels seroient contraincts de descendre et costoyer le ruisseau, et quitter la chaussée, là où lesdicts reistres passeroient, pour donner jalousie aux ennemis d'estre chargés en queue.

Les escadrons des catholiques commencent à passer plus bas au ruisseau qui avoit esté recogneu; ce que voyant l'admiral, et qu'il ne s'en pouvoit dedire, descend et coule le long du ruisseau, et vient à la charge mollement; il est soustenu de la Vallette et autres advancés. Le prince de Condé, plus resolu, avec une fleur de noblesse renverse les sieurs de Guise, de Martigues et la Vallette sur l'avant garde que menoit M. de Montpensier, qu'il treuve ferme et resolu pour l'assistance de l'escadron de M. d'Anjou, qui se joint proche de luy, luy donne force et courage d'emporter et defaire l'escadron du prince de Condé, où il fut pris et tué au milieu de deux cens gentilshommes des siens morts sur la place à l'entour de luy; ce qui causa la routte de toute l'armée. L'admiral n'ayant fait qu'une charge feinte, ne s'estoit guieres rompu; se retire avec d'Andelot à Sainct Jean d'Angelli hors la route des fuyards, pour n'estre attrapé parmy eux : les princes de Navarre et de Condé s'estoient de bonne heure retirés à Xaintes.

La victoire eust esté suivie plus vivement, sans que toute l'infanterie huguenotte se treuva à deux lieues de là où la bataille s'estoit donnée en la ville de Coignac. Le sieur de Tavannes mit pied à terre avec MM. de Guise et de Martigues, lesquels l'abandonnerent à une sortie de douze cens hommes de la ville. Il se resolut, et fit teste avec quelques uns des siens. Lesdicts seigneurs retournent pour l'assister, disent qu'ils font conscience de l'avoir abandonné : luy desgagé respond qu'il regarderoit mieux à l'advenir avec qui il iroit. Aux premieres charges du commencement de la bataille, il s'estoit mocqué de M. de Guise, qui luy disoit n'avoir point eu peur au combat : il luy respond que pour s'en empescher il falloit faire peur aux autres. Les huguenots se parent des rivieres; ce corps d'infanterie

sois, qui avoit esté archier de la garde, capitaine dudict chasteau, avec quelque nombre de soldats, se rendirent dès le soir mesme.

» Et le lendemain, dès la pointe du jour, ledict sieur de Tavannes alla ordonner pour faire refaire une arche du pont qui estoit rompue, laquelle fut refaicte, par les charpentiers que le sieur de la Bourdaisiere y mit, en deux heures : et fit soudain mettre des pionniers pour faire un ravelin, à fin de garder le bout dudict pont de l'autre costé. Cela executé, il y fut mis une enseigne pour la garde, et fit ledict sieur de Tavannes treuver certains grands basteaux que lesdicts ennemis avoient mis à fond, et ordonna à un bourgeois de la ville, nommé Tesseron, assembler les pescheurs de la ville, et lever ces grands basteaux de dessous l'eau, pour (quand l'occasion viendroit) s'en pouvoir ayder. Et ce soir-là delibera mondict sieur d'aller avec toute l'armée jusques près ledict Coignac, où estoit celle des ennemis, et laisser tout le bagage audict Chasteau-neuf, tant pour voir leur contenance, que, pour l'occasion qui se presentoit, essayer de leur en prester une. Mais ayant attaché quelque escarmouche seulement devant la ville dudict Coignac, tant s'en faut qu'ils sortissent en gros, que l'on aperceut toute leur armée qui marchoit de l'autre costé de la riviere, droict du costé dudict Chasteau-neuf, et estoit ja sur les quatre heures après midy. Quoy voyant, encores que le pont dudict Chasteau-neuf fust fortifié, comme dict est, mondict sieur ne laissa de retourner coucher audict Chasteau-neuf tout d'une traicte; et ayant fait l'armée huict lieues, fut deux heures de nuict avant que l'on y arrivast.

»Les ennemis demeurerent de l'autre costé de la riviere à Jarnac, qui est à deux lieues de Chasteau-neuf; et ledict sieur de Tavannes, ayant souventefois predit à Monsieur que la gloire feroit venir au combat ses ennemis, preveut bien qu'ils entreprendroient ou de venir faire quelques braveries et se presenter de l'autre costé de l'eau, ou bien quelque stratagesme pour couvrir l'autre chemin; que l'on pouvoit prendre partie de leurs forces pour passer et repasser à Montagnac, et les rivieres de Vienne et Creuse, qui lor toient gayables, pour s'en aller par le B treuver leurs reistres; et pour autant n'y avoit que le pont de la ville où il impossible de passer toute l'armée, l sieur de Tavannes se leva avant le jour appeller le comte de Gayas, et eux deux seuls, sans valet, allerent pour recognoist lieu où l'on pourroit faire un pont de teau, et vindrent à un moulin treuver un batteau de pescheur avec lequel, pour a que la riviere estoit trop large pour le de bateaux que nous avions, sonderent endroits où l'eau estoit plus basse, po pouvoir faire des treteaux, à fin de cro le pont et satisfaire aux bateaux qui toient suffisans pour la largeur. Ceste de ration ainsi arrestée, ledict sieur de T nes commit cette charge au comte de G d'aller prendre des charpentiers vers le de la Bordaisiere, maistre de l'artiller faire tenir tout le bois prest ce jour là e lieu loing de la riviere, pour n'estre de verts, à fin que, la nuict venue et la g assise, l'on peust commencer le pont passer, chose qui fut executée, et y songner ledict maistre d'artillerie la en grande diligence. Ayant ledict sieu Tavannes fait entendre à mondict sieur lors estoit au conseil) l'ordre qui avoit mis, lequel en demeura fort content.

»Sur l'après disnée commença à paroi l'armée des ennemis de l'autre costé de l'e et en fin marcha toute leur cavalerie sur haut de la montagne, de l'autre costé pont; surquoy mondict sieur fit sortir, t des bandes de Strosse que du sieur de B sac, mil ou douze cens arquebusiers, qui tacherent l'escarmouche avec quelques des seigneurs de la cour; mais cela ne d que demie heure, que lesdits ennemis co mencerent à se retirer; à sçavoir, une p s'alla loger du long de l'eau, du costé d Jarnac, en un lieu nommé Bassac, et l'a partie, qui estoit de beaucoup la plus gro print le chemin comme si elle eust voulu a du costé d'Angoulesme et Montagnac, n sceut-on pour ce jour là descouvrir où e allé loger ceste grosse troupe; et le so garde assise) Monsieur mit en delibera

qui estoit à faire; fut incontinent resolu de re poser le pont en toute diligence, ainsi qu'il avoit esté ordonné. Fust mis en delibe-ration si l'on passeroit : tous les princes et capitaines furent d'opinion qu'il falloit passer; auquoy fut ordonné au sieur de Biron, ma-reschal de camp, qui desiroit aussi infiniment que l'on passast, que, suyvant l'ordre qu'a-voient accoustumé les troupes de marcher, et chacun se treuvast à l'heure qui seroit dite pour eviter la foule et desordre, et que nul passast à l'heure qui luy seroit don-née, à commencer dès la minuict. Ledict sieur de Tavannes estant toutefois d'advis devant que commencer à passer, et avant minuict, que l'on devoit recognoistre qu'es-toit devenue la grosse troupe qui avoit pris le chemin de Montagnac, et que s'ils avoient mis sur les ponts dudict Montagnac et Vars, les rompre après eux, premier que l'on fust avoir passé l'eau, ils seroient si loing pour aller treuver leurs reistres, qu'ils ne pourroient plus estre r'attaincts, encores que l'on laissast tout le bagage dans les logis et parcs des reistres, qui ne sçauroyent estre passés en un jour, et que la moindre troupe qui estoit demeurée à Bassac du long de la rivière, pouvoit estre la garnison qui devoit demeurer en Xaintonge, qui (par adventure) ne pourroit estre retirée la nuict; insista aussi vivement qu'il falloit laisser des troupes de gens de pied pour la garde du bagage, et fut resolu que l'on y laisseroit six enseignes de gens de pied, et que le capitaine La Ri-viere iroit recognoistre qu'estoit devenue la susdite grosse troupe, et que la susdicte ar-mée ne laisseroit d'estre mandée suivant l'or-dre ordonné audict sieur de Biron.

»Surquoy chacun se retira pour reposer une heure, en peine toutefois pour ne sça-voir quel party avoit pris la susdicte grosse troupe des ennemis, laquelle au bout d'un temps fut descouverte estre logée à une lieue de là par ledict capitaine La Riviere, qui en fut faire le rapport à Monsieur, qui soudain envoya vers ledict sieur de Tavannes, pour se resjouir avec luy de ceste bonne nouvelle. Luy fit responce qu'il avoit raison de ne pou-voir dormir de la joye qu'il avoit, et qu'il pen-soit, avant que la journée du lendemain fust passée, luy faire advouer estre un des plus contens princes qui se pust trouver.

»D'avantage fut donné ordre que tous les bagages qui estoient dedans la ville de Chas-teau-neuf ne bougeroient de leurs logis, et que tous ceux des reistres, de la gendarmerie et autres, tant de pied que de cheval, n'entre-roient point dedans la ville, pour n'embar-rasser le chemin des ponts; et se treuva le-dict sieur de Tavannes luy-mesme à la pointe du jour, pour faire ressortir ceux qui estoient entrés, et arrester les autres. Fit commander que tous se mettroient sur le haut du costeau, en la plaine qui est au haut du chasteau, et laquelle se pouvoit descouvrir dès le costé de la riviere où estoient logés les ennemis, en-sorte que, à juger de si loing, sembloit plus une grande partie de l'armée que du bagage; chose qui servoit à couvrir le passage des gens de guerre. Ladicte armée ne commença pas à passer dès la minuict, pour autant que la gendarmerie estoit logée à deux et à trois lieues de là, ains commença à passer seule-ment deux heures avant jour; et neantmoins, ayans esté les ponts et entrée d'iceux avec tant d'heur et extreme diligence achevés, pas-soient à souhait et sans embarrassement quel-conque, durant lequel passage MM. de Guise, colonel des chevaux legers, Martigues, qui avoit esté ordonné tousjours à l'avant garde, ayant fait acheminer le sieur de la Valette devant eux, treuva que les ennemis commen-çoient ja à arriver sur le haut de la montagne, lesquels à l'instant se retirerent. Et voyant leurs troupes que les nostres avoyent prins la place de bataille à un quart de lieue delà du susdict village de Bassac, où à l'instant les au-tres susdictes grosses troupes les vindrent treu-ver et se mirent en un lieu fort advantageux et très-difficile, à cause d'un ruisseau qu'il mi-rent devant eux, où il falloit aller à la file.

» Durant lequel temps toute nostre armée se treuva passée, et laquelle mondict sieur (voyant les ennemis) fit descendre de la mon-tagne en la plaine; et fut attachée l'escar-mouche sur le bord dudict ruisseau; et furent menés de telle façon, que, contraints de quitter le ruisseau, firent retirer leurs gens de pied, les couvraut de grosses troupes de cavalerie, jusques à un autre quart de lieue de là sur le

bord d'un estang, et un autre ruisseau devant eux. Nostre avant-garde estant passée la premiere, les seigneurs qui alloyent les premiers, comme les sieurs de Brissac, de Guise et quelques autres, se hasterent tant qu'ils arriverent où estoient les ennemis en desordre, mesmes les enseignes desbandées, et se mirent en un village sur le bord de ladicte chaussée.

» Quoy voyant, ledict sieur de Tavannes (qui par le commandement de mondict sieur alloit à la teste pour voir le deportement) manda à mondict sieur qu'il voyoit un très-mauvais ordre à ceux qui alloyent devant, et qu'il falloit qu'il se hastast en toute diligence avec la gendarmerie, pour soustenir ceux qui estoient devant, autrement qu'il les voyoit en danger d'estre perdus, et luy en fit deux ou trois recharges; la derniere fut par le seigneur Marc Anthoine, de l'escuyrie du roy: ce que mondict sieur fit en la plus grande diligence qui luy fut possible; mais cependant les nostres s'estant ainsi desbandés et advancés, receurent une grande charge dedans ledict village, de sorte que la pluspart tourna et l'abandonnerent presque du tout avec un grand desordre. Mais ledict sieur de Tavannes, n'ayant en cet endroit amené nulle troupe, et sa compagnie demeurée avec Monsieur, vint treuver le comte Rhingrave avec sa troupe de reistres, luy pria qu'il voulust venir à la charge pour soustenir les nostres; ce qu'il fit volontiers, et les mena ledict sieur de Tavannes au grand trot, à costé dudit village; quoy voyant, lesdits ennemis tindrent bride et se retirerent: chose qui vint bien à propos pour ceux qui s'estoient avec si mauvais ordre tant advancés; et là demeurerent ces troupes l'une devant l'autre, ne pouvant venir au combat que par la chaussée de l'estang, à cause du petit ruisseau qui partoit au dessous de ladicte chaussée et de certaines hayes.

» Quoy voyant, ledict sieur de Tavannes envoya en diligence un jeune gentil-homme nommé Richemont au dessous dudict ruisseau, recognoistre s'il y avoit moyen de passer, lequel soudain fut revenu et raporta que le passage estoit facile. Toutefois, puis que la chose importoit tant, et qu'il estoit question de venir à la bataille par ce costé là, ledict sieur de Tavannes pria les sieurs de Losse et de La Vauguion, et le seigneur de Baillon d'aller recognoistre si ledict gentilhomme disoit verité lesquels soudain rapporterent que l'on y pouvoit facilement passer.

» A l'instant envoya ledict sieur de Tavannes à Monsieur pour le faire prendre à main droicte avec ses troupes, droict audict passage, et y faire acheminer l'artillerie et le reste de ladicte armée; et quant et quant faire marcher les sieurs de Guise et de Martigues qui estoient ressortis audict village, et r'alliés à leurs enseignes, et le reste de l'avant-garde droict audict passage pour aller au combat, estant toujours l'armée desdicts ennemis en bataille de l'autre costé dudict ruisseau, si près et à la veue l'un de l'autre, que l'un ne pouvoit rien faire que l'autre ne le vist. Et comme ces troupes commençoient descendre le long dudict ruisseau, ledict sieur de Tavannes, se doutant bien que les ennemis en feroient autant, alla à la troupe dudict Rhingrave, et le pria qu'il ne suivist point l'avant-garde, mais, comme il verroit lesdicts ennemis desemparer ladicte chaussée et le ruisseau, qu'il pourroit charger lesdicts ennemis par derriere, ou à tout le moins par le flanc. Ce qu'il accorda, et les mit ledict sieur de Tavannes luy-mesme au chemin, voyant que lesdicts ennemis commençoyent ja à desemparer pour aller au-devant de nostredicte avant-garde; et s'en retourna ledict sieur de Tavannes soudain retreuver Monsieur, qui estoit son lieu, ayant charge de combattre avec luy.

» Nostre susdicte avant-garde arrivée au passage, treuva que partie de l'artillerie qui avoit pris la main droicte y estoit ja arrivée, et neantmoins si tard qu'elle n'eut loisir de tirer que deux coups. Là les ennemis vindrent à la charge les premiers, où l'on dit qu'estoient l'admiral et d'Andelot fort mollement; car comme ils furent à la longueur des lances la plus grand part tourna à gauche, et celle du prince de Condé vint tout droict et se treuva le premier à la charge, le sieur de la Valette avec sa troupe fort vivement, les sieurs de Guise et de Martigues estans pour le soustenir, se treuvans abandonnés de leur gens, qui

rnerent le dos, et ledict sieur de la Vallette
l'soustenu; de sorte que toute la charge
at tomber sur M. de Montpensier et M. le
nce dauphin, lequel prince dauphin tint
rme, où monseigneur arriva avec sa troupe
en à propos; en sorte que les ennemis furent
is en route. Là fut tué ledict prince de Condé;
peut dire que les reistres qui avoient passé
ledicte chaussée servirent grandement,
ores qu'ils allassent assez mollement à la
rge; car s'ils eussent voulu, ils eussent
né par le derriere au prince de Condé à
ure qu'il marchoit droict aux nostres; et
moins qu'ils tinssent bride, ce qu'ils firent
ut de beaucoup..... »

Le reste de ce discours qui ne s'est treuvé,
perte pour la verité et posterité. Le sieur
Tavannes, qui en est l'aucteur, ne men-
point, estoit esloigné de toute vanité, don-
le loz et l'honneur qui luy appartenoit à
general, et parfois à ses amis.

a passion, l'ardeur d'ambition, de haine,
loit porter les sages à vouloir forcer le
s ni la scituation et incommodités des
s, pour precipiter le combat : le chasti-
nt suit la presomption, le blasme d'amis
ennemis, et redouble le dueil de la faute
e par inconsideration de l'aucteur.

Les bons esprits, sages et vieux, prophe-
ent par experience et jugement; aucuns
odens capitaines ont fait croire estre reve-
ion ce que la prevoyance leur donnoit. Ce-
qui considere ce qu'il feroit s'il estoit en
place de ses ennemis, s'il est de semblable
udence qu'eux, souvent devinera ce qui
dviendra; le monde est de peu d'estime,
uisque la mine y sert plus que le jeu. Nul ne
esprise sa marchandise; tous s'aydent de
mité, les uns plus que les autres artificiel-
ment : il faut tousjours dire que l'on vaincra,
e l'on battra les ennemis, les mespriser de
roles, et s'en faire accroire; cela asseure
soldats, intimide les ennemis, et fait réus-
les desseins. Les guerriers croyant leurs
s fuyr le combat en deviennent de moindre
rage; la reputation se perd; les amis, les
s retardent l'aide et le secours, les vivres,
gent et les provisions; les tiedes et les
tres se déclarent ennemis. L'on peut pre-
ter le combat et s'empescher d'y estre
contrainct ou de faire retraicte honteuse,
pourveu que l'on advise prudemment de n
se trop advancer, ny sortir des lieux advant
geux, à ce que la retraicte ne perde la repu-
tation.

Les roys qui commandent aux capitaines
de rompre la paix pour des entreprises se-
crettes subjectes à desaveu, les veulent plus
vaillans qu'eux, qui ne s'osent declarer : la
crainte de faillir, qui les garde d'entreprendre,
doit estre plus considerée des particuliers, les-
quels ils advouent selon le bien et le mal qui
en réussit; et souvent donnent telles commis-
sions pour la ruyne de ceux qui les acceptent,
persuadés de leurs envieux. Les amis, l'un pour
l'autre, peuvent alleguer et debattre les im-
possibilités, sans brusquement les rejetter,
laissant parer le temps, et artificiellement pro-
poser ou faire dire d'autres moyens sans refus
absolu, pour exempter à la pareille leurs com-
pagnons des commissions fascheuses; il vaut
mieux franchement rejeter le commandemen
que se perdre en iceluy.

Les roys, les princes ne cellent leurs en-
treprises où il leur va de la vie; les mignons
les femmes les descouvrent : comment cele
ront-ils celles commises à autruy, où ils n
courent aucun danger de leurs personnes? N
les lettres, sceaux et escrits de Leurs Maje
tés n'asseurent s'ils ne sont veus en plein co
seil; ils disent qu'on les a obtenus par su
prises : Strosse mort aux Essores, et Genlis
Flandres avec leurs amis, en font preuve
ayant esté desadvoués, quoy qu'ils eusse
des patentes secrettes. De mon temps, j'
esté employé de la royne mère; j'eus pl
d'heur à la rupture de l'entreprise que de pr
dence à l'accepter : tel peut estre le dessei
et tel le maistre que l'entreprise se pou
roit accepter. Il seroit necessaire d'avoir lettr
patentes et instructions de leur main, conti
signées de leurs secretaires, depeschées pr
sens deux ou trois conseillers d'estat : le m
heur est qu'elles ne se peuvent monstrer qu
des particuliers; et la faute advenue, la g
neralité du peuple l'attribue à l'entrepreneu

Les services des roys et des republiqu
ont de pareilles incommodités; l'envie et
soupçon y dominent; le trop bien faire, l
grandeurs, credits et richesses des particulie

y nuisent. Les valeureux sont mieux sous une republique; ils recompensent en absence; sont amateurs de la generosité : il n'est pas tant necessaire de courtiser des mignons et des femmes; la porte des honneurs et grades est fermée aux luxurieux, bouffons et flateurs plus qu'aux cours des princes.

Le mareschal de camp soulage ou ruyne l'armée, la sauve ou la perd; l'inexpert la tient à cheval tout un jour pour faire une lieue, la mande et renvoye à des rendez-vous generaux sans necessité, embarrasse les files de bagages, porte confusion et desordre. Les prudens hors la veue des ennemis, exemptent les troupes de venir au rendez-vous general, et les font marcher par divers chemins : tel ne fait que deux lieues qui en feroit dix; donnent diverses voyes à la cavalerie et aux gens de pied, artillerie et bagage; evitent les passages estroicts; separent les heures de marcher, à ce que les troupes ne se rencontrent à mesme heure; envoyent les prevosts commander aux bagages, les font marcher tost et matin, considerent la commodité ou incommodité de l'armée, qui repose sur leur prudence; s'informent des chemins, rivieres, bois et montagnes; laissent des gens de pied derriere pour luy servir de retraicte, avec observation de n'advancer tant, que pour son salut la bataille ou un grand combat s'en ensuive mal à propos; fortifie la teste de son logis d'infanterie, couvre toute sa cavalerie, laquelle pour prendre sa place de bataille marche en avant.

Les charges de mareschaux de camp sont subjectes à l'envie, aux querelles; responsables des mauvaises gardes des endormis. Les troupes logées loing se plaignent, si à l'estroict encore plus par manquement de vivres, si proche des ennemis, d'estre trop harassés de gardes, offencent ceux chez lesquels ils les ont logés, qui en rejettent le ressentiment sur le mareschal de camp. S'il se sert de vaillans, il a les favoris contraires; si des favoris, il ne se fait rien qui vaille; sans cesse sans repos, ne peut contenter la moitié du monde, moins encore servir au gré de tous; offence l'un et l'autre, et ne se couche sans querelle ou ennemis nouveaux, souvent blasmé de son general inconsideré. Le pis est que sa peine, son labeur ne sont plaints ny estimés; au contraire envié, accusé de vouloir tou d'estre ambitieux, rebarbatif, est sen convié de laisser faire aux autres. somption (vice plus commun) fait plusieurs qu'ils feroient bien cet es quel ils ne sçavent commencement, ny fin. Je ne conseille à mes amis, sans experience, promptitude, valeur, sa ternité et amitié de son general, d'en dre ceste charge, et excuse ceux qui l'impatience et colere qu'ils font pa ayant le general la cavalerie, artille gages et tous les ennemis sur les bras heure; et parmy tous ces embarr ignorans voudroient que l'on parlast femmes ou pucelles.

Les Turcs, les Suisses ont de l'ac pour estre sans bagages; les petit sances, exemptes de cest embarras, aux grandes : pour cinquante mil bo combat chrestiens, il est necessaire pour deux cens mil bouches de viv qui les rend inferieurs aux Turcs.

Les revoltes de France sont plus reuses d'hyver que d'esté; la force est en la noblesse qui ne patit aux. Les soldats des villes les suivent temps; le froid, les incommodités le rent; ce qui rend forts les plus fo que, n'ayans plus de seurté en leurs ils sont contraincts d'endurer la rig l'hyver en campagne. De plus, les ont temps de s'establir et fortifier au surprises, d'autant que les sieges ne commodement l'hyver.

Tard en querelle, tost en sortir est l l'offencé ne sçait quand ny comment i gera : il ne vit plus; pareillement l'o languist en garde. Il ne faut prendr en lieux de respect, ou les finir au lieu; les ennemis indiscrets comm tous dangers doivent estre postposés de l'honneur. Le blasme d'inrespect dre que celuy de l'outrage receu; mi estre blasmé d'imprudence que de nerie, opinion que j'ay practiqué à s Je donnay un souflet à Sainct Jean gommery en la chambre du roy, qu mentist; les espées à la main nous f parés et prisonniers, ne pouvans es

sans l'autre. La faveur de mon pere nous
va tous deux, après avoir demandé par-
au roy, qui abolit l'offence. Montgom-
ry interessé en conscience, me voulant
aler en Italie, est appellé par la mort,
n'excepte de ceste courvée. Les roys,
capitaines qui prenent sur eux l'offence
ne en leur presence ou en leur logis, ne
doient prendre les soufflets ny les coups
baston receus; leurs paroles ne servent
satisfaction qu'aux descouragés, et ne pur-
les consciences et ressentimens d'hommes
neur. Je louerois qu'ayant esté offencé
lon de respect, et forcé par le prince à
rd, que, lors qu'il voudroit faire em-
cher les quereleux, l'offencé, en la pre-
ce du chef, rendist par voye d'effect ce
on ennemy luy auroit presté, assisté de
ques amis qui empescheroient la colere
t prince, et après offrir le combat; ce
semble juste, mesmement ayant esté sur-
et offencé sans sujet.

e treuvai moyen d'apointer deux seigneurs
t l'un avoit receu des coups de baston,
ui par mon conseil fut satisfait, d'autant
celuy qui les avoit donné se vint seul
ve en la puissance de l'offencé pour en
ir autant à sa discretion, lequel offencé
pardonna estant accompagné de ses amis.
ai certain que toutes satisfactions qui se
nt par le commandement ou en presence
s roys, princes, ou mareschaux de France,
nt de peu d'effect, parce qu'il semble
elles sont faites par le commandement et
autorité des superieurs.

Il ne se doit hasarder le tout pour partie;
il ne faut engager portion de ses troupes; et
si le malheur les engage avec impossibilité de
les secourir, il vaut mieux se retirer que per-
re le reste; si la perte est evidente, il ne
t jouer sa reputation. C'est le proverbe,
'il vaut mieux se retirer de la rive que du
ond. Les effects importans au salut general,
chef les doit voir et faire, ou un second
-mesme qu'il doit visiter d'heure à autre,
ir ne s'engager mal à propos; et si un pre-
mptueux et temeraire s'est voulu perdre,
'est pas raisonnable de se perdre pour luy.
L'infanterie qui n'avoit combattu, enfer-
le dans Coignac, soustint les victorieux.
Cependant les huguenots rassemblés se reti-
rent vers la mer à Tonne-Charante, se parent
d'une riviere, esperant de s'aller joindre aux
vicomtes, qui amenoient quatre mil Gascons;
renforcés de la royne de Navarre, reprennent
courage. M. d'Anjou quitte Coignac, repasse à Jarnac la riviere, sous esperance d'intelligence fautive à Angoulesme: adverty que les huguenots tiroient devers les vicomtes à la Garonne, repasse audict Jarnac: là est sceu qu'ils changeoient de dessein, et n'alloient vers les vicomtes, auxquels ils envoyerent Montgommery, chargé de rafraischir Angoulesme en repassant. Monsieur debande; M. de Martigues après luy, qui defait quatre cornettes, pour empescher de joindre les forces des Gascons avec l'admiral. Monsieur prit des petites places, Mucidan où le comte de Brissac fut tué, voulant luy-mesme reconnoistre, et après avoir pris Aubeterre et Bergerac, petites villes qu'ils attaquoient pour ne pouvoir rien faire aux grandes, faute d'artillerie mandée de Paris, pour ne demeurer inutile, ne pouvant contraindre l'admiral de combattre qui avoit les passages des rivieres libres.

En ce temps le sieur d'Andelot mourut à Xaintes: les vicomtes, sçachans Monsieur sur le passage, resolvent de retourner en Gascongne, dont ils n'avoient envie de sortir pour le gain qu'ils y faisoient. Pendant la bataille de Jarnac, les catholiques de Bretaigne avoient repris Tiffanges et couru tout le bas Poicton; l'admiral y envoye des forces, y leve deniers, et prend des places que les catholiques lui avoient ostées; il attaque Bourg sans effect. L'admiral r'asseuré, renforcé, branle pour aller prendre les vicomtes en Auvergne, passer la riviere de Loire à Rouanne et aller joindre le duc des Deux Ponts qui amenoit leurs reistres. Monsieur, adverty, gagne le logis de Ville-bois, coupe chemin à l'admiral, fait mine d'aller prendre douze canons à Tours, venus de Paris pour attaquer les bonnes places; et ne pouvant faire les deux, envoye sçavoir lequel plairoit à la royne, ou d'essayer d'empescher le passage à l'admiral, ou que l'on attaquast les places. Sa Majesté estoit d'advis que l'on ne s'amusast aux villes, et empeschast l'admiral d'aller au

devant des reistres, qu'elle avoit mis bon ordre pour garder le duc des Deux Ponts de passer.

Monsieur, à cet effect, fortifie le comte de Ludes de troupes, et le jetta entre Poictiers et l'admiral; cependant luy, à douze lieues de Poictiers vers Paris, prenoit l'advantage sur le passage. L'admiral, considerant que par son absence toutes les villes demeureroient en danger, resout valloir mieux hasarder l'armée allemande que sa conqueste : il avoit tasté de l'incommodité des reistres devant Chartres; ceux-cy avoient esté persuadés se lever dès la fuitte de Noyers. Les huguenots ne cesserent d'espouvanter les lutheriens estrangers, leur faisant croire que l'on vouloit exterminer ceux que l'on disoit heretiques par ligue faicte avec le pape et le roy d'Espagne. Les massacres de France, sceus en Allemagne et en Angleterre, fortifient leurs advis, monstrent l'entreprise faillie à Noyers, les edicts de defence à ce qu'il n'y eust plus qu'une religion. Cela esmeut la royne d'Angleterre d'entrer en ligue avec les lutheriens, ennemis jurés du pape et des Espagnols, et dont la paix estoit sa guerre, la division de ses voisins son repos; raison pour laquelle elle les entretenoit en trouble. L'argent de la royne d'Angleterre, la sterilité d'hommes en Allemagne, l'heresie, le prince d'Orange, et comte Ludovic chassé de Flandres, et Vollerade de Mansfeld, sont les sources de ceste levée de reistres.

La royne, sans peur du cardinal de Lorraine pour sa prestrise, jeunesse de ses nepveux, et ignorance de M. d'Aumalle, imprudemment, comme Ciceron, renaist Jule en Auguste, favorisant le jeune seigneur de Guise : ceux de Bourbon et de Chastillon estoient ennemis déclarés, ceux de Montmorency en soupçon. Le cardinal de Lorraine se glisse en auctorité plus que la royne ne l'eust desiré, continue de vouloir mettre ses nepveux en la charge de M. d'Anjou, ne l'ose blasmer directement, seulement calomnie ses gouverneurs et ses actions : propose de les retirer à la cour, et d'appeler le duc d'Albe, et luy donner ses nepveux de Guise sous luy, pour commander en France. Le sieur de Tavannes penetre ses desseins, oppose la bataille de Jarnac; l'heureux commandem de Monsieur, qu'il maintient en reputati s'ayde de l'amitié maternelle et intellige de la royne; le cardinal frustré, fait reson à Leurs Majestés le voyage de Metz, p s'esloigner des conseillers de M. d'Anjou. royne separée, ils la contraignent de don le commandement à M. d'Aumalle son fre de l'armée contre les reistres. Sa Majesté n peut resister; toute sa finesse est de fai dresser une seconde armée à M. de Nemou sa creature, et les joindre, esperant que p la contrarieté ils ne feroient rien qui vail ce qui advint. Le roy à Joinville, arrive l gnerolles, envoyé de M. d'Anjou par le c seil du sieur de Tavannes; requiert luy e permis de laisser les gouverneurs des p vinces en teste de l'admiral en Poictou, qu'il luy fust accordé d'amener quinze c chevaux sans bagage, joindre les armées M. d'Aumalle et de Nemours, qu'il donne la bataille au duc des Deux Ponts à son ar vée; la royne y consentoit.

Le cardinal, ayant empieté plus d'auctori qu'il ne se desiroit, s'offence, menace, c rompt ce dessein très-salutaire, et ce pr maintenir son frere en charge; comme si luy fust esté honte d'obéir à un fils de Franc Le sieur de Tavannes (sans passion, ne po vant mieux pour l'estat) conseille depa Poictou M. d'Aumalle en Bourgongne; luy e crit qu'il y avoit audict païs une *plaine* c vingt-cinq lieues de long, et de quatre d large, bordée de la Saosne et des montagnes où il faloit que les reistres passassent. Cest plaine, barrée en deux parts de la Thille e de l'Ouche près de Trichasteau et de Nuy donnoit lieu commode de combattre les rei tres, ou les empescher de passer. M. d'Au malle (la royne estant retournée de Meaux Paris) marche aux montagnes de Saveu pour empescher le passage du duc des Deux Ponts, imprudemment donne couleur au bruslemens en France, par ceux qui s'allo ment aux frontières d'Allemagne; les reistre se mocquent, prennent le chemin de Monthe liard et du comté de Bourgongne. MM. d'Au malle et de Nemours retournent hastivement se treuvent au front du duc des Deux Ponts qui passe à leur veue, faillent une douzain

casions de combattre, laissent prendre
s et La Charité. Ces chefs discordans, se-
la prevoyance de la royne, renversent les
oeils l'un de l'autre, s'excusent que la
ne avoit defendu le combat : prudent ar-
ce de Sa Majesté, qui craint que la vic-
re n'exalte M. d'Aumalle et la maison de
ise, ou que leur perte n'haussast par trop
huguenots; tant faut-il tenir la balance
icte à ceux qui donnent le commandement
ersonnes suspects.

s sages ne ruynent leur armée par im-
idence; ne s'amusent aux places, es-
leur ennemi fort en campagne; il faut
ercer le gros au gros, chercher la fin
la guerre : c'est repos d'estre front à
t de ses ennemis, et seurté quand ils
si mal advisés que d'entreprendre des
es.

lusieurs royaumes et armées sont gou-
nés par de simples conseillers et capitai-
, l'honneur desquels est preferable à ce-
des roys et generaux, puisque c'est d'eux
procedent les belles actions; c'est leur
tort de les celer, pour donner la gloire
eux qui ne l'ont merité.

Les edicts, les commandemens contraires
rent confusion; appreuver et impreuver
s actions en mesme temps sans nouveaux
vemens, donne soupçon d'imprudence, ou
legereté, et mauvaise foy. Les estrangers
oient esté asseurés des ambassadeurs de
rance que le roy estoit en guerre d'estat,
pour conserver sa couronne seulement :
bannissant par edict la religion huguenotte
de son royaume, se voit qu'il y va de l'inte-
rest d'icelle, ce que les estrangers protes-
tans ne voulans souffrir, cela hasta leurs le-
vées de reistres.

Les reistres sont mesprisés des François,
ui à peine à main armée passeroient le Da-
ube et Rhein, et n'iroient jusques à Vienne,
ou plus loing pour eux que La Rochelle est
ur les reistres; le roy Henry II donnant
cours à l'Allemagne, s'arresta sur le Rhein.
Esmerveillable soudaineté du changement
temps et d'experience des capitaines : le
ne d'Aumalle vingt fois par le milieu des
istres avec douze mil hommes ne les ose
oloatre, ni lever aucun logis : son nepveu,
M. de Guise, vingt et cinq ans après, avec quinze cens hommes, ruyne six mil reistres et six mil lansquenets à Vimori et Auneau, leur levant deux logis nuictamment.

Ceste armée de six mil reistres, et d'autant de lansquenets, et deux mil François, nonobstant le duc des Deux Ponts empoisonné par les vins de présent d'un medecin d'Avalon, ne laisse de passer n'y ayant faute de chefs. Et après avoir pris La Charité par la negligence de M. de Nemours, qui n'y avoit envoyé personne, marchent au rendez-vous que l'admiral leur avoit donné, pour se joindae à luy en Limousin. Monsieur se met entre deux, esperant de battre l'une des armées separement, favorisé d'une riviere au Blanc, se joint proche Preuly à M. d'Aumalle. Les reistres huguenots à grande traicte traversent le Limousin, lentement costoyés des deux armées de Monsieur et de M. d'Aumalle, necessités de vivres, chargés de charroy : enfin furent approchés à la Souterrane, où Monsieur propose la bataille à ses reistres, qui estoient en nombre de quatre mil; ils s'excusent sur la faute de vivres. Monsieur ne laisse de suivre ses ennemis jusques au petit Limoges, où ses reistres firent les mesmes refus de combattre.

Le comte de Mansfeld, chef de l'armée en la place du duc des Deux Ponts, passe la riviere de Vienne, joint l'admiral. La royne, poussée du cardinal de Lorraine, qui blasmoit les actions de M. d'Anjou, et plus de son conseil, vint à l'armée pour s'esclaircir de la faute de n'avoir combattu avant que les ennemis fussent joincts. Sa Majesté veut aller à la guerre avec le sieur de Tavannes, les armées à une lieue l'une de l'autre, quasi egales en forces, treuve une escarmouche attachée, un ruisseau entre deux gayable. Les huguenots feignent de s'enfuyr, le cardinal de Lorraine crie que l'on poursuive vivement, que tout s'en alloit en vauderoute; le sieur de Tavannes le defend, et faict tout retirer sur une coline. Soudain paroissent six mil chevaux couverts d'une montagne; la royne les vit la premiere, dit à M. le cardinal que si on l'eust creu tout estoit perdu. Le sieur de Tavannes replique qu'il est impossible d'estre bon prestre et bon gen-

d'arme, qu'à chacun son mestier n'est pas trop, qu'il se doutoit bien d'un garde derriere. La royne retirée, les armées egales en force, celle de Monsieur (nonbostant la faute de vivres) passe la riviere pour combattre les ennemis. Elle se debandoit journellement, comme si l'armée de M. d'Aumalle eust apporté ceste contagion parmy celle de M. d'Anjou, en necessité de vivres, contrainct de marcher sur les bruslemens des huguenots, qui se logerent à Sainct Yrier advantageusement.

Monsieur vint à La Rochelle-la-Belle, distant d'une lieue d'eux, assiette pareillement forte, ayant une marée, un marest en teste. Il y avoit une belle assiette plus proche entre les deux armées : le sieur de Tavannes est d'advis de la prendre, et de s'y placer à la pointe du jour, pour les desloger en desordre et les contraindre au combat, ce qui n'est executé par envie et contrariété des capitaines. Le sieur de Tavannes, general et mareschal de camp, fait la pluspart des estats de l'armée, et avoit fait ce logis bordant un ruisseau de l'infanterie, la place de bataille tout proche et derriere eux. L'admiral, qui avoit recogneu l'advantage de ceste assiette entre les deux armées, s'en saisit dès la pointe du jour, commence une escarmouche, attaque trois cens arquebusiers catholiques qui estoient en garde de son costé, au-delà du ruisseau. Bitrosse, colonel, au lieu de tenir ferme, et retirer ces trois cens arquebusiers, et combattre, favorisé du ruisseau devant la place de bataille, ainsi qu'il luy avoit esté commandé par le sieur de Tavannes, s'advance avec quinze cens arquebusiers hors de son ordre, poursuit les ennemis qui feignent de se retirer. MM. de Guise et de Martigues firent la plus grande faute, sans commandement passent le ruisseau avec deux cens chevaux, la pluspart volontaires, donnent chaleur à toute l'infanterie, qu'il n'y eut plus moyen de retenir, et poursuivent plus de quinze cens pas par delà le ruisseau les ennemis. Quatre mil chevaux paroissent, leur tombent dessus suivis de toute l'armée huguenotte, viennent à la charge; aussitost M. de Guise avec deux cens chevaux tourne, abandonne l'infanterie qui se jette dans des palissades, lesquelles estoient aussi soudain rompues par la cavalerie huguenotte, l'infanterie se met en route, laisse prendre le colonel Birosse, et tuer quarante capitaines, auxquels cinq cens de leurs soldats tiennent compagnie à la mort, et y eut plusieurs pris.

Incontinent le sieur de Tavannes advertit de ce desordre dict : « Je disois bien vrai, » que ces jeunes gens gasteroient tout. » court à la place de bataille, r'asseure, remet tout en ordre, borde le ruisseau d'hommes, que si les huguenots l'eussent passé, il avoit apparence qu'ils eussent eu la victoire entiere. Ils en furent empeschés par le sieur de Tavannes; eux tournent pour passer à un village où estoient logés les Italiens qui faisoient un bout du camp, par où ils pouvoient entrer dans l'armée. Le sieur de Tavannes y arrive premier qu'eux, treuve les Italiens embarrassés, leur infanterie et cavalerie, ne se pouvant secourir l'une l'autre, vouloient opiniastrer l'honneur du logis, remonstre à M. le comte de Sainct Flour qui leur commandoit, et fait quitter le village qui estoit les deux tiers delà le ruisseau, les ramene en la place de bataille, qu'il met en tel ordre que les ennemis n'osent passer, et sont contraincts de se retirer.

« En ces allées et venues le sieur de Tavannes treuve M. de Guise cause du desordre, luy dit : « Monsieur, avant qu'entreprendre » il faut penser; il vous fust esté plus honneste » de vous perdre et mourir que faire ce que » vous avez faict. » Depuis, M. d'Anjou luy dit qu'il avoit bien lavé la teste à MM. de Guise et de Martigues. Le sieur de Tavannes respond : « Ce n'est pas tout, il faut les chas- » ser de l'armée », et qu'il auroit plus d'honneur d'avoir peu de gens obéissans qu'un grand nombre de desreglés. Le sieur de Tavannes leur est contraire; il les cognoist desirer de l'honneur et des charges aux despens de Monsieur et de son armée : assemblés au conseil, discourans de ce qui s'estoit passé, le roole des morts est apporté; le sieur de Tavannes le deschire, disant : « Il faut par- » ler de combat, non de deuil. » L'armée estoit logée à La Roche-la-Belle, tres-advantageusement; et ne se peut blasmer le logis,

is bien la cavalerie, qui mena l'infanterie combat, puis la laissa et s'enfuit.

Il y en a qui ne reçoivent ny ne suivent meil s'ils n'en sont inventeurs, et le rejet- nt par inimitié, et quelquefois par opinion iexpertise de celuy qui le propose, et ce prudemment, d'autant que les mal-habiles vent parfois donner de bons advis. C'est esse, s'ils sont tels, de les cognoistre, accepter, ou rejetter; celuy qui pense re odieux doit faire faire ses propositions autruy; les pierres fines se jugent fauls- les mains des pauvres, tant l'opinion se illuder par le mauvais object.

our perdre une armée, une entreprise, place, il faut donner le commande- t égal à deux; l'honneur et l'ambition ne partagent entre les freres; infinis ayment ux se perdre que de procurer l'honneur ur concurrant. Nul n'hasarde volontiers vie entiere pour donner la moitié de la re à son associé; peu estiment la reputa- qui est mypartie, et dont on n'a que la lié, et n'ont soin du malheur, ne pensent re responsables, n'estant que par moitié, deschargent des hontes, dommages et es sur leur compagnon. Si on l'eust creu, on l'eust laissé faire, s'il n'eust esté em- ché, s'il eust esté seul chef, tout fust bien

Le Gouverneur de Normandie en l'an mil q cens quatre vingts dix, pour obvier à nconstance du peuple de Rouen, je me nds maistre du fort Saincte Catherine. Ne rouvant homme des miens assez suffisant, je joints la prudence d'un à la valeur d'un au- tre, pense des deux hommes en composer un parfaict; trois jours après l'un tue l'autre en duel; les ennemis proche, je perdois place, honneur et vie, si je n'eusse esté le premier adverty. Ces mots : « Vous vous en- tendrez bien, vous saurez vous accommo- der ensemble », sont inutiles où il y va de honneur; le particulier prefere son interest celuy du general.

Les lettres, conseils, armes, vivres, che- ux venans d'ennemis, sont suspects; poi- ns et trahisons peuvent estre mis par tout ela : après avoir esté trahy des habitans, aux- uels je me fiois, et avoir perdu mon gou- ernement, j'assiege leur ville avec le sieur de Rosne, les puits et fontaines sont empoi- sonnés d'iceux, qui rendent la moitié des troupes malades. Ils envoyent un pestiferé me presenter une lettre trempée en sa peste coulante; je devine, dits au sieur de Rosne en riant : « Frere, prend la, c'est la peste »; il fut chassé à coups de pierre. Je me vengeay d'eux, encores que je ne rentrasse au gouvernement, parce que je fus cause de leur reprise, et les livray entre les mains de M. de Guise leur ennemi, qui preposa son profit à la vengeance des traistres qui m'avoient trahy pour lui avoir fait service.

Les historiens, comparans les vertus anciennes aux modernes, ne treuvent rien de semblable. Voilà M. d'Anjou premier joint à l'armée de M. d'Aumalle; deux autres camps ennemis s'assemblent en sa presence; perd l'occasion de combattre. Nous en fismes autant quand M. de Longueville amena le secours du roy Henry IV, que nous avions assiegé à Diepe : nous nous trouvasmes entre les deux armées et ne combatismes ny l'une ny l'autre, soit par manquement de bon conseil ou de resolution, veu que nous estions plus forts que toutes lesdictes deux armées. Scipion, entre les camps de Syphax et d'Annibal, en un jour et une nuict les vainquit tous deux separément. A ces anciens la discipline, la punition de mort, la récompense des beaux actes, le peu de bagage, rendoient les soldats obéissans et expeditifs. Si les auxiliaires eussent refusé à Scipion de combattre, comme firent les reistres à M. d'Anjou, il les eust taillé en pieces : il vaut mieux avoir peu de gens et les pouvoir chastier, que quantité de desobéissans.

Les ruisseaux et chemins creux empeschent les batailles; nul ne les passe en désordre sur peine d'estre chargé en flanc, ou, à moitié passé, avant que d'estre en ordre de combat.

La prudence, prevoyance et valeur ne manquoyent aux capitaines anciens qui conduisoient leurs ennemis au periode de leur ruyne; et quand ils perdoient l'occasion de les vaincre du tout par malheurs secrets, et advenoit qu'ils se perdissent après eux mesmes, ils disoient avoir quelques dieux contraires. Les chrestiens l'attribuent à leurs demerites, ou

merites de leurs ennemis ; les sages infortunés ne doivent estre mesprisés, non plus que les braves combatans en duel, qui sont tués par le défaut des armes et de l'escrime. Ce qui fait recognoistre la superiorité du ciel, parce que les prudens, prevoyans et experimentés, sont souvent vaincus par les ignorans, imprudens et foibles, quoy qu'ils soient plus forts, vaillans, et en meilleur ordre qu'iceux.

» Les armées mal logées, sans vivres, l'huguenote se recule de cinq lieues, s'aproche de Nyort, assiegé et quitté du comte de Ludes à leur arrivée. Eux, en se rafraischissant, desirent nettoyer leur conqueste de Poictou ; par ambition, mauvaise intelligence des sieurs d'Amville, Montluc et Terrides, qui avoient assiegé Navarrin, leurs desseins ne prosperent point. La maladie de M. d'Anjou ne l'empesche de suivre les huguenots, envoye des forces au comte de Ludes, pour garder les villes de son gouvernement que les huguenots tenoient toutes en jalousie. Iceux, tournant teste de plusieurs costés, prenent Luzignan, ensemble les pieces du siege de Nyort que le comte de Ludes y avoit retirées : sur ces occurrences, le sieur de Tavannes obeyt au commandement de la royne, et luy mande son advis par la lettre souscripte :

« Madame, mon homme qui est par delà m'a escrit que luy aviez commandé que je vous mandasse mon opinion sur les affaires qui se presentent, ce qui estoit à faire si les ennemis tiroient du costé d'Orleans, comme l'on presumoit, et qu'ils en avoient pris le chemin, aussi ce qu'il me semble de leurs desseins. C'est chose assez difficile, et que vous, madame, pouvez conjecturer mieux que personne. Quant à ma part, je tiens que l'un des principaux desseins qu'ils ayent et qu'ils doivent avoir, est en premier lieu pour cest esté, de bien borner et asseurer leur conqueste : car cela sera occasion d'entretenir les estrangers, qui cognoistront qu'ils ont un pied dans le meilleur endroict du royaume, et principalement les Anglois qui se tiendront tant que ceste conqueste durera en verdeur et esperance, et se pourront faire vosdicts ennemis, par leur moyen, si forts par la mer, qu'ils tiendront en jalousie toutes vos costes d'icelle ; et s'ils gagnent l'hyver (comme je voy s'y en vont, qui n'y remedicra), il se aisé, encores que l'on leur aye donné taille, comme nous ferons, estans rei de gens-d'armes, et avec l'ayde de Di perdre la campagne, de reprendre les qu'il n'y ait une merveilleuse longue vous voyez comme les moindres bicoq defendent. Et faudra à la fin venir, co vous mandois il y a plus de six mois, à le païs de leurdicte conqueste en frich que fut le Boulonnois, qui est (à mon le but où il faut tendre, encores qu'il s long, et qui neantmoins ne se peut bien executer, si le roy d'Espagne ne armée aux champs, pour arrester les qui peuvent venir de l'Allemagne, et q tendent sinon que ceux icy soyent e pour les rafraischir. Car Vostre Majes que c'est que d'avoir toute la Germanie vous, et plus fort irritée à cause des al qui vous seront plus de reputation pence qu'utiles, si Sadicte Majesté C que ne s'y veut employer autrement; c sçavez les forces et le credit de l'emp

» D'autre part, ayant les Anglois po nemis, et un grand nombre de vostr ple pris pied en un des coings de royaume, et qui tiennent partie de vos avec si estroicte intelligence dehors, impossible que seul vous puissiez r Vous pouvez quant et quant cognoi volonté de vos autres subjects las et h d'autrepart, et sçavez le fond de vos fi Je dits doncques que, par necessité, d'Espagne, tant que ces guerres du doit avoir une bonne et forte armée e pagne du costé de l'Allemagne, Vos M une autre ; que le pape et les potentat lie doivent fournir (sans s'amuser à e des hommes) une bonne somme de d qui sera departie egalement aux deux a et que ceste guerre doit estre continué intermission aucune, tant et si longt que l'on en voye le bout, en attachant, je vous dis dernierement, ces deux cou si estroictement ensemble, que l'une ne tomber qu'elle ne mene l'autre après s considerer que la dissimulation de l'un la ruyne de l'autre.

, Le pis que j'y vois c'est à vous à courre ; is c'est si fort, que vous en estes jà en la sse haleine. Par ainsi rendez ces deux cou- nes unies, comme dit est, en le cognois- nt par effect et non de paroles, ou prenez arty; car j'aimerois mieux la ruyne de mon ien et de mon frere que la mienne. Je ne is pas qu'il faille faire la paix, car elle est ngereuse; mais il se faut garder d'avoir pis, n'excuserez si je parle à vous librement, me j'ay accoustumé. Et toutesfois, par ma- re d'advertissement, si l'on vous joue à la ne compagnie, cognoissez l'estat auquel n estes : vostre armée est si defaicte de gens-d'armes, que malaisement les r'assem- ez vous de quelque temps. Si c'eust esté oy, j'eusse donné le saufconduit à l'Es- ne d'aller parler à vous, à la charge d'une ve ce pendant, durant laquelle il ne se t rien fortifier. Il est vray que cela peut orter mescontentement à vos alliés, tant use de la despence qu'ils font, que la peur ne paix, mais si faut-il qu'ils considerent l y a six ou sept ans que vous estes en pence, et vos gens depuis deux ans sans te en campagne, la noblesse (qui est tre force) bruslée et destruicte en leurs ens, qu'ils ne peuvent moins qu'avoir un ois ou six sepmaines pour revenir, lequel ps vous est necessaire pour les laisser res- er. Et comme les capitaines de vosdicts al- s qui sont icy en seront juges, lesquels, uelque bien payés qu'ils soyent, sont di- nués de leurs forces de la moitié, vous ouvez gagner ces six sepmaines, sous om- re de vouloir parler de la paix ; mais que cela soit negocié secrettement. D'autre part, vous fortifiez leur droict en la Germanie de es refuser; car ils font accroire qu'ils s'hu- milient, et qu'ils ne demandent que la seule ligion, avec toute obéissance et subjection. ssi bien n'avez vous pas moyen, durant le stict temps, de les garder de tenir la cam- gne, et vous porter dommage. Cecy n'est un pourparler que Vostre Majesté sçaura r son bon sens rejetter, selon le jugement n et entier qu'elle a, comme aussi un advis n un mien amy, bon serviteur du roy, m'a rlé ces jours passés : qui est que Vostre jesté, comme regente esleue par les estats, missiez en avant, durant la susdicte trefve, de la faire assembler, chose que lesdicts en- nemis ne pourroyent refuser, et adviser de mettre une tranquillité en ce royaume, et les assembler en grand nombre, comme de cha- que cour de parlement six ou huict, et à l'é- quipolent des gens de l'eglise, noblesse et villes en grande quantité, sans toucher en rien les affaires du royaume et gouvernement d'iceluy, qui vous apartient, et ne mettre en avant sinon ce qui concerne le faict de ses subjects desobéissans.

» Vous les mettriez en tort, ou ils passe- roient par ce qui seroit dit : et, en cas de des- obéissance, sera ordonné le remede d'y pour- voir, dont il seroit deliberé sur le champ, prin- cipalement où se prendroit la despence, et ce, à fin d'eviter la crierie des imposts que Vos Majestés sont contrainctes de mettre sur le peuple. Cependant si rien ne se pacifie, vostre armée et gens-d'armes seront rafrais- chis, vous aurez un petit de despence d'avan- tage des estrangers : mais un mois luy fait plus de mal qu'à vous deux. Et pour vous dire, Madame, ce qui m'a fait plus advancer de tenir ce propos, est l'imprudence de l'am- bassadeur d'Espagne, que j'ay veu par les lettres que vous avez escrites à Monsieur, qui desja veut commencer à parler en maistre, nous estimant comme abandonnés des mede- cins : ou bien il veut preparer pour faire ve- nir le duc d'Albe en France, pour comman- der ou servir de pedagogue à Monsieur, et lequel n'y viendra qu'avec une bonne grosse armée, avec une partie de ce qui se treuvera icy à sa devotion pour faire la loy; de sorte que cette couronne se treuveroit la gauffre entre deux fers : je vous laisse penser où cela va.

» Si vous treuvez quelque apparence en ce que dessus, et il vous plaist d'en ouvrir le propos à quelques-uns de vos fidelles servi- teurs qui soyent sans passion, qui n'ayment que le roy et le public, vous le pourrez faire, en m'excusant, s'il vous plaist, si je me suis trop emancipé. Au demeurant, Madame, voicy le mieux que se peut : nous allons gagner le costé de la riviere de Loire, pour couvrir Orléans et Paris; mais si vous ne nous faictes avoir des gens-d'armes, il est impossible que nous puissions rien faire qui vaille : dès l'heure que

nous serons forts, nous nous tiendrons si près des ennemis, qu'avec l'ayde de Dieu nous viendrons à la bataille.

» Mais si ces beaux gens-d'armes veulent jouer des tours qu'ils ont fait par deux ou trois fois en ceste année, qui est que dès l'heure qu'on approche de l'ennemi de s'en aller sans dire adieu, tout ne peut aller à la fin que sens dessus dessous. Nous en sommes à ceste heure si fort diminués, que je ne vous l'ose escrire; jusques à ce que nous en soyons renforcés, nous serons contraincts d'aller retenue, en danger de ne faire gueres; et qu'ils ne prennent quelques villes, et favoriserons toutesfois tout ce qu'il nous sera possible. On m'a dit que vous envoyez faire encores une levée de Suisses, et je ne sçay à quelle occasion; car les creues de ceux-cy venues, il y en aura autant que de cent mil, et d'autres gens de cheval ou de pied que les nostres, il n'y en a point de meilleurs, ni de si bons, mais qu'ils soient bien payés et ils tiendront coup; il faudra (sauf meilleur advis) faire servir la gendarmerie par quartier, et payer ceux qui se treuveront presens tous les mois, afin de leur faire tenir pied, et les gens de pied les payer tous les jours. C'est à faire à quelque petite despence d'advantage pour les commissaires, qui ne sera pas perdue : la police se pourra regler de ceste façon, autrement sans argent il ne s'y faut pas attendre. »

Regret ne cesse au cardinal de Lorraine de voir le commandement hors des mains de ses nepveux; il les anime, les esmeut, les excite, envoye à M. de Guise commandement du roy Charles sur les chevaux-legers, preparant obstacle de son nepveu à Monsieur, favorisé de soupçon secret qu'il donnoit à Sa Majesté. M. de Guise veut aller journellement à la guerre, se plaint estre empesché en sa charge de colonel : après plusieurs refusées, une luy est permise; il se treuve engagé, ne peut se retirer à l'armée, est forcé de se jetter dans Poictiers; il fait de necessité vertu; dit s'y estre mis pour le siege. Le sieur de Tavannes blasme cest acte avenu sans commandement; dit que sa personne feroit attaquer Poictiers. L'admiral l'assiege, contre son advis; forcé de ses capitaines

huguenots de Poictiers, il le met en telle ne-cessité, qu'aucuns des seigneurs assiegés d[…] nent de se rendre. L'armée de Monsieur, [...] foiblie du depart de M. de Guise et des [...] ladies, se refraichissoit. Le sieur de Tava[...] en colere de la faute de M. de Guise, le c[…] dinal de Lorraine, voyant le peril de ses [...] veux, remplit la cour de faux bruicts; c[…] tinue blasmer le conseil de M. d'Anjou. [...] sieur de Tavannes luy respond par le [...] cours suivant, escrit à Beaulieu le o[...] jour d'aoust 1569 :

« Pour autant que plusieurs, avec que[...] apparence de raison, n'ayant entendu [...] choses qui sont passées en l'armée de [...] sieur despuis l'arrivée du duc des Deux P[...] en France, et que ceux qui n'ont point [...] au camp, qui ne le sçavent pas, ou peut-e[...] ne le veulent entendre, neantmoins en p[…] lent, treuvent estrange, s'esbahissent, et [...] plusieurs interrogats sur tout ce qui est p[...] despuis la bataille derniere donnée près J[...] nac;

» Premierement, sur ce qu'ils disent n'[...] voir esté suivie la victoire, et autres p[...] sieurs poincts dont ils semblent vouloir t[...] Monsieur, et ceux qui se sont meslés de [...] conseil, despuis la susdicte bataille jusqu[...] à l'arrivée dudict duc des Deux Ponts, [...] qu'après avoir esté joincts avec l'armée [...] M. d'Aumalle, incontinent les ennemis n'a[...] esté combattus et vaincus; pour les relever [...] la peine où ils sont, ils pourront icy treuve[...] la verité, comme le tout est passé jusques à [...] jourd'huy.

» Quant à n'avoir esté suivie la victoire [...] Jarnac, les ennemis furent courus huict li[eues] le jour du combat. Et quant à ce qu'ils d[e]mandent pourquoy l'armée s'arresta à [...] Jarnac, qu'elle y sejourna le lendemain, [...] après alla à Coignac, l'on vint faire rapport [...] Monsieur, qui suivoit la victoire, que les ge[ns] de pied et partie des gens de cheval des e[n]nemis s'estoient sauvés audict Jarnac; lequ[el] soudain envoya commander l'artillerie, en-cores qu'il n'y eust point de pieces de batte-rie, de s'acheminer droit là en diligence pour les forcer; ce qu'il fit, du moins ils furent contraincts abandonner la place, et passer delà l'eau par un pont de batteaux qu'il

ient, le rompant après eux, et estoit
et; de façon que la pluspart de ceux qui
ient allés à la chasse ne révindrent point
jour là: qui est l'occasion pourquoy l'on
ourna le lendemain, et pour refaire ledict
ge. Le jour après, fut advisé d'aller à Coi-
ac, où, pour n'avoir esté fortifié, l'on
oit qu'ils ne s'y arresteroient point, et
le prenant ce seroit tenir Angoulesme en
jection, joinct que, de plus avant suivre
ennemis qui estoient retirés à Xainctes,
et Jean d'Angely et La Rochelle, ne seroit
perdre temps, principalement n'ayant
de grosse artillerie; laquelle neant-
oins avoit esté mandée plus de trois mois
vant, pour avoir moyen d'assaillir les
s, et attirer lesdicts ennemis au combat.
Et estans arrivés près dudict Coignac, on
le semondre, et fit-on semblant de faire
ques approches par le parc; mais il se
va que la pluspart de leurs gens de pied,
es au nombre de quatre ou cinq mil,
oient sauvés là dedans, et n'ayant point
pièces de batterie, comme dit est, ny pour
d'autres pieces que deux ou trois cens
s, aussi qu'il falloit loger à descouvert,
une pluye extremement froide, mondict
ur se logea à demie lieue de là, resolu que
oit perdre temps de l'assaillir sans ar-
llerie. Le lendemain ayant entendu que les
nemis se r'allioient du costé dudict Sainct
an d'Angely, Nyort et La Rochelle, fut ad-
sé de repasser l'armée dudict Jarnac, pour
s aller treuver; après toutesfois avoir se-
ourné deux jours, à cause des grandes traictes
que l'on avoit fait pour l'entreprise de Chas-
eau-neuf, et de la bataille, et pour nos reis-
res qui ne faisoient qu'arriver à grandes
urnées, et marcha-on jusques auprès de
ompierre, d'autant que lesdicts ennemis
oient acheminés jusques vers Tonne-Cha-
nte. Et là fusmes advertis que, sentant
tre venue, ils avoient passé ladite Charante
r et nuict, et estoient venus du costé de
ts, et avions advis qu'ils devoient passer
la faveur de Piles, qui estoit à Bergerac
costé de la Guyenne, pour avoir les vi-
res.

» Quoy voyant, retournasmes soudain au
sage dudict Jarnac, n'y en ayant nul autre
plus près, pour essayer de les attraper au
passage de la Garonne, et fust debandé le
sieur de Martigues, avec deux mil chevaux,
pour aller devant: lequel treuva qu'ils avoient
changé d'opinion; et estoit ordonné seule-
ment le comte de Montgommery avec huict
cornettes pour y aller, desquelles il en deffit
les quatre, dont les drapeaux furent envoyés
au roy, et vint retreuver l'armée avant qu'elle
fust au passage dudict Jarnac. Sur quoy fust
advisé d'envoyer querir quatre petits canons
à Poictiers, que le sieur de Ludes ameina
jusques à la riviere de Boutonne, où toute
l'armée l'alla querir, et ce pour prendre, en
attendant la grosse artillerie de Paris, les pe-
tites places qui tenoient le passage de Gas-
congne, comme Mussidan, Aubeterre, Ber-
gerac et autres petits chasteaux; et n'avoient
lesdicts ennemis point de corps d'armée où
l'on les eust sceu aller attacher, ains tenoient
leurs gens tous dans Coignac et Xainctes, par
le moyen desquelles villes et du port de Tonne-
Charante, ils avoient les passages de la riviere
à leur commandement, ne se pouvant forcer
lesdictes villes par faute de grosse artillerie,
comme dit est. De sorte que mondict sieur s'a-
chemina avec l'armée à Montmoreau, tant pour
empescher l'armée desdicts vicomtes, que
l'on disoit tous les jours devoir passer, que
pour prendre ledict Mussidan et autres places
avec les susdicts petits canons, qui n'estoient
pas de grand effect, et alla plus de temps à la
prise dudict Mussidan que l'on avoit esperé:
d'autant que ceux qui estoient dedans se treu-
verent resolus, et la firent combattre pied à
pied. Depuis, après l'avoir faict razer, ad-
vertis que lesdicts viscomtes, à cause de la
prinse dudict Mussidan qui les favorisoit,
avoient resolu de ne plus passer, et d'autre
part que les ennemis faisoient estat d'avoir
r'allié environ quinze cens chevaux, et deux
mil arquebusiers, la pluspart à cheval, et
des mieux en jambe, lesquels ils esperoient
faire passer la riviere de Loire, au dessus de
Rouanne, pour aller treuver le duc des Deux
Ponts qui commençoit à sortir d'Allemagne;
et y avoit jà desdicts ennemis huict cens dans
Angoulesme.

» Quoy voyant, mondict sieur vint avec son
armée se loger à Ville-bois, pour empescher

ceste entreprise, tousjours attendant la susdicte grosse artillerie, de laquelle quelques jours après arriva douze canons à Tours. Cependant ledict duc des Deux Ponts arriva en la Franche Comté; surquoy fust donné advis au roy, s'il lui plaisoit que l'on se mist à assaillir les places, ou bien que l'on empeschast le passage des ennemis, qui pouvoient aller passer au long de l'Auvergne, pour là prendre lesdicts vicomtes, et aller droict au susdict passage de la riviere de Loire; lesquels vicomtes pouvoient tirer avec eux six mil arquebusiers et six cens chevaux : de maniere que tous ensemble eussent peu estre deux mil chevaux et huict mil hommes de pied, et leurs places très-bien garnies, remonstrant que nous ne pouvions assaillir les places, et les empescher de passer.

» Surquoy, Sa Majesté manda que l'on empeschast sur tout le passage de ces troupes là, sans s'amuser aux places, comme chose plus importante, et que cependant le duc des Deux Ponts seroit fort bien empesché de delà. L'on sçait assez en quel estat ils estoient reduits, pleins de famine et de maladies, leurs villes comme à un coup toutes assiegées, et ja en grande necessité, ayant laissé les forces du sieur de Ludes du costé de Poictiers gaillardes, pour empescher la recolte, et mondict sieur de l'autre costé, quand les nouvelles vindrent que le duc des Deux Ponts avoit ja outrepassé la Bourgongne, et comme avec raison mondict sieur, pour n'estre forcé de combattre à si grand desadvantage, fut contrainct de prendre party, et s'approcher de la Vienne, mesmes attendu que l'armée dudict duc, ayant forcé La Charité, venoit la premiere. Où estant arrivé au Blanc, M. d'Aumalle l'advertit et le supplia de prendre garde à soy, occasion qu'il achemina ladicte armée entre Preully et ledict Blanc. Et depuis estant approchée l'armée de M. d'Aumalle, fut advisé de se joindre, non toutesfois sans grande crainte que ceux de son armée, ja desobeissans, et qui avoient commencé à l'abandonner, vinssent à continuer, et servir d'exemple à l'armée de mondict sieur. Et depuis s'estre joincts à demy, et par maniere de dire en poste, en la presence de la royne, on entra dans le païs sterile de Limosin, sans avoir temps d'y dr nul magasin.

» Par lequel païs les ennemis qui av auparavant sejourné marchoient à gr journées, et les vint-on rejoindre Sousterrane, où (par l'excuse que tr rent nos reistres sur les vivres) on n peut combattre, et marcha-on avec la jour et nuict jusques au petit Limoges, o furent encore r'attaints, et firent lesdicts tres le mesme refus. De sorte que lesdict nemis passerent la riviere de Vienne, où mée des princes les vint approcher; et l'armée de Monsieur outrepassé Limoges capitaines furent d'advis de suivre les mis le plus diligemment que faire se roit, et demanderent de porter avec eux un jour de pain, et ce, pour, s'ils trou les ennemis en lieu si advantageux que p tement on ne les peust combattre, ils e quelque temps pour en chercher les moy ou bien s'ils faisoient quelque traicte, ils sent le moyen de les suivre, et oster l'e sion et excuse auxdicts reistres; mais fut possible d'en estre secouru, e qu'outre les commissaires de vivres, sieurs de la suitte de la royne s'en sent.

» Enfin l'armée passa la riviere pour treuver lesdicts ennemis, et le jour me la maladie ja commencée en Bourgongne, la susdicte armée de M. d'Aumalle, vint continuer, de sorte que son lieutenant parti et s'en alla toute sa compagnie, fors huict dix, et infinis autres, tant de l'une que l'autre armée, à son exemple, sans cong et sans avoir esgard que nous allions p donner la bataille, ny en la presence de Majesté qui estoit encores audict Limoges continuerent depuis avec cest exemple i aller les nostres, avec plus d'occasion une fois pour avoir campé près d'un an, non q y ait excuse qui vaille ny pour l'un ny p l'autre.

» Quoy voyant, mondict sieur delibe avant qu'il y eust plus grande diminutio d'aller retreuver lesdicts ennemis, encor qu'il n'y eust nuls vivres, principalement p estre contraincts de passer à leur suitte, du feu qu'ils mettoient après eux, et vint

La Roche-la-Belle, à une lieue de Sainct
, où ils estoient en lieu fort advantageux
ns pareillement, pour avoir une allée et
arests à la teste de nostre armée. Là fut
beré de ce qui seroit à faire, et furent
lques-uns d'opinion qu'on devoit passer à
allée qui estoit entre les deux camps deux
es devant jour, afin de prevenir et pren-
les places avant que les ennemis s'en sai-
nt; chose qui ne fut executée pour les
ultés qui s'y treuverent. Lesdicts enne-
rindrent prendre la susdicte place le ma-
où nostre arquebuserie, pour estre logée
près du vallon, au lieu de se venir
re en leur place de bataille, sans com-
dement, ny sans regarder qu'ils ne pou-
nt estre secourus des gens de cheval, al-
passer la vallée du costé desdicts en-
pendant que l'armée se mettoit en
lle. et, non contens de ce, allerent par
s le bois de haute fustaye monter jus-
sur le haut du costeau, et là attache-
l'escarmouche, et s'en ensuivit ce que
eurs seigneurs et gentils-hommes pour-
tesmoigner, qui s'y treuverent aussi sans
mandement, sinon ceux que mondict sieur
ait envoyés pour les retirer.

Pendant lequel temps, mondict sieur
oya le sieur de Tavannes devers les Ita-
s qui estoient logés à un des bouts du
p en un petit village, seule advenue par
lesdicts ennemis pouvoient venir (en fai-
t toutesfois un grand tour), et trouva que
dicts Italiens s'estoient mis en bataille, à
avoir leurs gens de cheval dedans le camp,
leurs gens de pied dehors, le village entre-
leux; de sorte que les gens de pied et de
heval ne se pouvoient secourir l'un l'autre,
cause des marests, sinon à travers ledict
llage, par un seul lieu bien fort estroit,
rquebuserie separée en certains bois de
ute fustaye qui estoient plus avant. Sur
oy fut remonstré par ledit sieur de Ta-
nes à M. le comte de Saincte Flour, qu'il
oit raisonnable que les gens de pied re-
massent dedans le camp, à fin de pouvoir
mbattre avec l'armée et leurs gens de che-
l. Ledict sieur comte dit qu'il luy sembloit
estre pas fort honneste d'abandonner le lo-
, mesmes que son bagage estoit encore
dedans. A quoy fut respondu par ledict sieur de Tavannes, que le logis ne luy estoit donné sinon pour sa commodité, et non pour combattre; que le lieu du combat estoit avec les autres en bataille, et que (sauf son meilleur advis) il luy sembloit que son bagage devoit aller treuver le bagage de l'armée; que le bataillon des gens de pied devoit passer du costé des gens de cheval; que neantmoins se pourroit laisser quelque arquebuserie pour defendre le village le plus longuement que faire se pourroit; lequel toutesfois ne se pouvoit tenir, à cause d'une montagne fort près de là, qui luy estoit à cavalier: à quoy mondict sieur le comte s'accorda très-volontiers, et avec prompte diligence fit repasser ses gens de pied du costé du camp où estoient ses gens de cheval; et de là en avant se logea dans le camp en la campagne, au lieu que sur l'heure fut advisé, tousjours neantmoins sur la seule avenue, ainsi que luy, comme personnage de valeur, le desiroit.

» Et pour ce qu'aucuns ont voulu dire que le susdict camp estoit fort debile et mal à l'advantage, il se treuvera, par le dire de ceux qui s'y entendent, qu'il n'en est point de plus advantageux, comme il se peut voir, après que les batailles furent rangées ainsi qu'elles devoient. Le lendemain, lesdicts ennemis partirent de leur logis, et firent une grande traicte de six lieues du costé de Perigueux, qui avoit esté fort bien pourveu, non toutesfois sans grande difficulté; et après, mondict sieur estant contrainct par famine et necessité de prendre la main gauche, et aussi pour favoriser ledict Perigueux, l'armée vint à Lassac. Lesdicts ennemis treuverent ledict Perigueux si bien pourveu, qu'ils prindrent la main droicte, et depuis tout à un coup tournerent droict à Chabanay, Confolans, et Le Dorat, qui estoit tourner la teste devers le païs de Berry ou Touraine. Occasion que mondict sieur entra soudain en jalousie qu'ils voulussent aller gagner à Tours ou autres villes qui sont sur la riviere de Loire, combien qu'il n'en pouvoit advenir inconvenient, ayant commandé à M. de Ludes, dès l'heure que les ennemis approcheroient de la Creuse, faire approcher le maistre de camp Onoux avec quinze enseignes, pour se jetter dans

ledict Tours quand il verroit l'occasion.

» D'autre part, depesche le maistre de camp L'Isle et les enseignes italiennes du duc de Somme, pour y aller et pourvoir Loches en passant ; et de sa part considerant que nos gens-d'armes avoient tousjours continué de s'en aller, de sorte qu'il n'y en avoit presque plus, fut advisé de retourner par auprès de Limoges gagner le devant dudict Tours. Quoy faisant, lesdicts ennemis tournerent tout court droict à Lusignan, avec l'artillerie qu'ils avoient amenée d'Angoulesme, jusques auprès de Confolans, qui en quatre jours s'est rendu. Celuy qui estoit dedans, ou M. de Ludes, en pourront rendre raison, ayant esté laissé audict sieur de Ludes trente enseignes de gens de pied des vieilles bandes, et sept compagnies de gens-d'armes pour la garde seulement dudict Lusignan et de Poictiers, sans comprendre les compagnies qui gardoient la riviere de Vienne et Loire jusques à Saumur ; et pour ce que ces forces là estoient trop gaillardes pour garder seulement deux places, ains estoient bastantes pour tenir lesdicts ennemis serrés dans leurs places, et empescher la recolte, aussi pour, quand l'armée desdicts ennemis seroit passée en la Guienne, ou du costé de la France, se joindre avec les forces du sieur de Montluc, et se mettre en campagne, ainsi que leur avoit esté commandé, à fin d'essayer à reprendre quelques villes de leur conqueste avec l'artillerie qui estoit à Poictiers ; ayant toutefois, ledict sieur de Ludes, commandement exprès, mesmes par le sieur d'Arjance qui luy porta la parole, de ne sortir, et n'assaillir rien avec l'artillerie, que les ennemis ne fussent esloignés, comme dict est, et qu'ils ne peussent tourner à luy, toutesfois Monseigneur entendit incontinent qu'il estoit devant Nyort, et l'advertit par quatre messagers, tout de rang, qu'il eust à prendre garde à soy, et se retirer avec l'artillerie, ce qu'il fit ; mais ce fut tard, si qu'il en laissa une partie à Sainct Mersan, et l'autre à Lusignan, et partie de ses forces demeurées audict Sainct Mersan ; le tout comme il sçaura mieux rendre raison, et pourquoy il s'avança tant de sortir, et l'occasion qu'il ne mit plus de gens dans ledict Lusignan. Comme aussi doivent rendre raison, luy et les autres gouverneurs, pourqu villes de Poictiers, Limoges, Perigueu bourne et Saumur, ne sont fortifiées qui leur a esté commandée par plusi reiterées fois, et envoyé ingenieurs, e mandement d'employer les païs pou effect.

» Or, estant Monsieur acheminé pou gagner Loches, M. de Guise demand sieurs fois congé d'aller à la guerre : qui luy fut refusée, mesmes en la pr de M. d'Aumalle, tant pour si peu de g cheval françois que nous avions, dont pouvoit desgarnir le camp, que pour l pect de sa personne, important pour l vice du roy et reputation. Mais enfin Guise persista si instamment, remo que le roy luy avoit donné charge de vaux legers, et qu'il falloit qu'il fust i de sa charge s'il ne la faisoit execut sorte que mondict sieur, à son grand luy accorda son congé pour aller à la entre leur camp et le nostre ; et tout la premiere nouvelle qu'eust mondic fut qu'il s'estoit allé jetter dedans P avec ce qu'il avoit emmené.

» Quoy entendant, lesdicts ennem estoient encores à Lusignan, fust pou per ledict sieur de Guise, ou pour ceste armée sans gens-d'armes à la l pour l'aller secourir, sont venus a ledict Poictiers ; et estime-on que sa pr y aura servy, combien que M. de L tousjours mandé que l'on s'asseurast place sans demander autre secours.

» Voilà comment le tout est passé jus ceste heure ; mais pour ce que l'on a e que certains imposteurs ou ignorans o en avant qu'il s'estoit perdu des occasi combattre, par l'opinion de quelques taines particuliers, alleguant, d'une qu'estant au petit Limoges, si bien le tres ne voulurent marcher, la cavaleri çoise, qui pouvoit monter jusques à d trois mil, estoit bastante pour cest avec l'arquebuserie au passage de la r Premierement, le passage n'estoit p etroict qu'ils ne passassent cinquante ch de front, et y avoit quatre ou cinq gay l'un de l'autre ; d'autre part, il n'y a

ne si estourdy ny precipité, qui voulust
sseiller, avec trois mil chevaux, en com-
pre huict ou neuf mil et davantage; ils
estoient pas sans arquebusiers et sans gens
pied: calomnie ou ignorance trop evidente.
en a esté autant dict quand les ennemis
rivèrent à Aysses, et que, faisant soudain
ser trois ou quatre mil chevaux, l'on eust
combattre ce qui paroissoit de l'autre
é: chose où il y avoit quelque aparence
gens non usités; mais il faut considerer
gagnant l'on ne pouvoit sinon perdre,
oit force que la chasse durast jusques à
du duc des Deux Ponts, qui n'estoit
deux lieues de là: outre ce qu'il faloit
verty à point nommé de ce qui estoit
re, et si ladicte armée y estoit pour en
e; et falloit pour cest effect, pour le
t de la guerre, passer avec toute l'ar-
. Mais estant jà deux heures après midy,
oint de pont pour les gens de pied ny
les poudres, il eust esté presque nuict
que d'avoir passé: et de dire qu'il y ait
que capitaine particulierement qui ait esté
asion de rompre les susdicts desseins, il
en treuvera point de particuliers, pour
n avoir un seul si lourdaut, qui voulust
un conseil si mal advisé et dangereux
le service du roy, outre ce que mon-
eigneur y eust tres-bien sceu remedier.

» Reste à parler de la pâtience et incom-
dité soufferte, tant des capitaines que des
dats, depuis un an en çà, mesmes par le
dehyver qu'il a fait, avec infinies maladies
mortalité: chose grandement considerable
et à louer, mesmes sans avoir fait les gens
de cheval qu'une monstre, et les gens de pied
une autre. Bien y a-il eu quelque prest aux
gens de pied, qui revient à peu, ainsi qu'on
pourra voir par l'estat cy attaché, par le-
uel se treuvera les payemens avoir manqué
es trois parts; de sorte qu'il se peut dire, si
ais armée patit, celle-cy doit estre du
mbre. Louange et reputation aux bons et
les serviteurs du roy, qui ont tousjours
n coup, qui ne doit estre cachée à l'en-
roit de Sa Majesté et du public; il s'entend
ublic, la France, Italie, Espagne, et tous
tres potentats qui peuvent estre vexés de
rs subjects, et principalement de nostre
Sainct Pere le pape qui a icy M. le comte de Saincte Flour avec partie de ses forces, et celles du roy d'Espagne avec le comte de Mansfeld: tous deux personnages très-dignes, qui se sont treuvés aux conseils de partie de ce qui est cy dessus declaré, non toutefois si souvent que mondict sieur eust voulu. Et suplie Sa Majesté, d'autant que c'est le bien commun, les vouloir admonester d'icy en avant s'y treuver le plus souvent qu'ils pourront. Aussi si Sadicte Saincteté et Majesté les revocquent pour quelque affaire, qu'ils en veulent envoyer d'autres, les plus suffisans qu'il leur sera possible, pour assister à cette saincte defence publique. Comme aussi remonstre à Sa Majesté le long temps qu'il y a que plusieurs des vieux capitaines sont continuellement en travail: les uns assez mal sains, autres qui peut-estre (comme chose bien raisonnable) voudroient avoir quelque peu de repos, pour donner ordre à leurs affaires, signamment le sieur de Tavannes, qui craint demeurer court à cause de son indisposition; qu'il plaise à Sa Majesté le renforcer de quelques chefs de guerre, comme partie des mareschaux de France, et autres qu'il luy plaira adviser, pour assister aux affaires de telle importance qu'elle peut considerer. En outre, qu'elle veuille ordonner que, d'orenavant, les finances viennent à poinct nommé, à fin que la parole qu'il donne sur les estats qui luy en sont envoyés se puisse treuver veritable, et son credit et auctorité entretenue parmy les soldats, et les pouvoir regler, et reduire la police qui jusques icy, à faute de ce, y a esté mauvaise; aussi, pour pouvoir contraindre lesdicts soldats, tant de pied que de cheval, à n'abandonner l'armée, qui est le seul moyen pour l'abreviation de la guerre pour laquelle et pour le service de Sa Majesté sa vie ne sera jamais espargnée. »

M. d'Anjou alla treuver le roy son frère, par le conseil du sieur de Tavannes, et luy rendit compte de sa charge, en une harangue dressée par ledict sieur de Tavannes, où il n'oublie M. de Guise, sans forces, sans congé à Poictiers. Le roy demande les moyens de le secourir; le sieur de Tavannes met en difficulté d'y opposer une armée rompue et dis-

sipée; cent mil escus ne se doivent hasarder contre un; que les Anglois avoient esté chassés de Guyenne par patience; qu'il en faloit faire ainsi des huguenots. Le conseil separé sans resolution; la royne r'assemble ses fils importunés du cardinal, les sieurs de Tavannes, de Rets, et de Villequier; le roy dit qu'il veut perdre son royaume ou secourir Poictiers.

.. Le sieur de Tavannes invente le remede par le siege de Chastelleraux, où les principaux chefs huguenots estoient malades; dit qu'ils les prendroit (portant honte et dommage à l'admiral) promptement, ou les contraindroit de lever le siege de Poictiers; ce qu'advenant, il empescheroit M. d'Anjou d'estre combattu, le retireroit, et pareroit de la riviere de Boing, et du marest à Aigurande: aussi tost resolu, aussi tost executé. Il assiege Chastelleraux; l'admiral avoit paty sept semaines devant Poictiers, et fait un pont sur le Clin, qui sert de fossé à la ville. Les assiegés tournent en force la foiblesse des colines de la ville, en font des plateformes, resolus pour les mauvaises murailles defendre la bresche à cheval: force sorties, force assauts aux fauxbourgs, gagnés et repoussés, qui empeschent l'admiral de conclurre à l'assaut general; refroidy, est en doute de la prise.

.. Il sçait, il entend la batterie de Chastelleraux plustost que l'advis du siege, subject qu'il prend honorable pour lever celuy de Poictiers; il marche, son armée en bataille, droict audict Chastelleraux. Le sieur de Tavannes adverty, et les Italiens repoussés de l'assaut dudict Chastelleraux, à la faveur d'un retranchement treuvé sur la bresche, la poussiere porte nouvelles de l'arrivée de l'admiral. Le sieur de Tavannes, froidement, sans embarras, avec le fruict de son dessein, retire artillerie, soldats et bagage. Monsieur, croyant les fols, va coucher à deux lieues proche. « Demeurez y si vous voulez, luy dict le sieur de Tavannes en colere, et je m'en vais avec ceux qui ayment le salut de la France: l'ennemy sera dans deux heures sur vos bras. » Monsieur, fasché du deslogement, le suit; fait marcher l'armée toute la nuict; passe la Creuse au port de Piles; garnit les passages d'arquebusiers et chevaux lég qui amusent et trompent si bien l'admira suivoit, qu'il est forcé de loger, au lie suivre. L'admiral suit droict à Selle, ass remarquée dès long temps du sieur de vannes, environnée de riviere, mare bourg retranché, n'y ayant qu'une estr avenue où s'estoient placés les catholiqu

L'admiral treuve plus fin que luy qu'i peut forcer au combat; ne pouvant tour au tour, s'esloigne de six lieues, pass Creuse le troisiesme septembre 1569. se fraischist à Faye la Vineuse; le prince range se retire avec vingt chevaux en magne. La faillite de Poictiers, malad famine, diminuent l'armée et reputation guenotte. Ce stratagesme, la levée du de Poictiers, augmente, grossit celle de tholiques: la chance se tourne; qui fuyo bataille la cherche. Les catholiques ap chent trois lieues les huguenots, qui de gent pour n'estre en bonne assiette. L'a ral s'aperçoit de sa diminution par le cou de ses ennemis, resout de ne combattre q vantageusement, se retire vers le ha tou, esperant refroidissement et dissip du courage soudainement pris des cat ques, composés de noblesse et de volon res, marche lentement entre opinion de c battre et ne combattre pas. Le sieur de T vannes, devin ordinaire par son entendeme penetre leur dessein, non seulement ce qu'i font, mais ce qu'il feroit s'il estoit en le place; marche sans attendre autre advis pour leur couper le chemin de leur conques où ils vouloient aller.

Les armées ont accroissement, periode decadence, principalement les françoises composées de noblesse privilegiée pour av eu part aux conquestes des Gaules, avec le roys eslectifs, qui vindrent de Francon se sont maintenus à ne pouvoir estre co traincts de demeurer au camp plus de tro mois tenus à l'arriere-ban, excepté par l'or donnance des Estats-generaux (maintenu abolis) et des roys inventeurs de la gend merie, composée de noblesse contraincte p la solde, le manquement de laquelle, la do ceur de la France, la mollesse de leur nour riture, l'hyver et mesaise leur font souhaitt

retraicte. C'est la perte des conquestes des
es sainctes et d'Italie que la fertilité de la
ce, où l'on veut tousjours retourner.
tenant la gendarmerie n'est plus payée,
est un expedient propre à serrer de l'ar-
en paix, advenant la guerre très-dange-
parce que qui n'est entretenu en paix
edie en guerre de luy-mesme. La paye
année qu'ils despendent chez les vivan-
ne les peut obliger ni arrester, consi-
t qu'au partir du voyage ils ne seront
yés; c'est pourquoy maintenant l'on
ent les chevaux legers et les paye-t-on
s-d'armes, estant une erreur de les
r du nom de chevaux legers, puis
tiennent la place de gens-d'armes;
ussi la gendarmerie n'estant payée,
se fiant plus d'estre entretenue en
de paix, s'en iront de l'armée, comme
evaux legers qui n'estoient entretenus
nt; mais ils sont entretenus en si petit
re, qu'ils n'empeschent pas dix fois une
grande quantité qu'eux de prendre party
es guerres civiles, mesmes contre Leurs
tés. Ceux qui sont semonds par leur de-
contraincts de l'arriere-ban de servir
mois, iceux passés, croyent en avoir
ict. Les armées rebelles dont les sol-
ont seurté chez eux, ont advantage sur
des roys, lesquels n'osent punir aux
res civiles ceux qui s'en vont sans congé,
rainte qu'ils ne prennent party contraire.
ous, generaux, employez vos florissantes
ées; ne laissez r'alentir l'ardeur fran-
e; prevoyez qu'elle doit estre tost dissi-
e: et vous, plus foibles, mettez-vous sur
defensive, temporisez; tel a dix mil hom-
qui le lendemain n'en a deux mil, tant
le desbandement d'armée maladie con-
euse. Chacun peut tenter la fortune à son
. Le plus salutaire remede est (quand les
n'ont à faire à de puissans ennemis)
ployer le tiers des forces des provinces
vis, à ce que, quand les unes se fas-
, les autres retournent; dont il ne se
user contre les empereurs et roys d'Es-
e, où l'on a affaire de tout, contre les-
els la France sera trompée en ce desordre
manquement d'entretien de gendarmerie.
Les maximes du danger de desloger en pre-

sence, faillent en M. d'Aumalle, parce qu'il ne vouloit combattre, quelque occasion qu'il en eust. Je resolus la varieté de M. le duc de Parme à aller lever le siege de Rouen; luy propose que la Normandie estoit païs d'infanterie, couvert de hayes et levées, qui l'empescheroit de combatre, et luy donneroit moyen (s'il estoit en presence) se retirer de nuict sans peril à cinq lieues en arriere, et prendre autre assiette plus forte. Il me creust, et chassa le roy du siege de Rouen, lequel, revenu avec de nouvelles forces en presence, le duc de Parme se retire de nuict, passe la Seyne à Codebec, eut l'honneur et profit de son entreprise sans combattre, contre l'opinion du roy, qui nous mandoit que serions les premiers capitaines du monde si nous nous demeslions sans bataille.

C'est inexpertise ou faute de courage qui empesche d'entreprendre: il y a tousjours moyen d'agir sur les armées qui sont en campagne. Gouverneur de Rouan, j'entrepris, avec douze cens arquebusiers et trois cens chevaux, de deffaire le vieil mareschal de Biron, auquel n'estoit resté que deux mil reistres, deux cens chevaux et quatre canons proche Andely, ayant emmené le roy le reste à la guerre vers Paris. Ce dessein sans doute réussissoit, sans que nous et nostre infanterie, allant de nuict par divers chemins, pour empescher l'embarras, d'une merveilleuse diligence, elle se treuve à front de nous hors du rendez-vous, nous donne l'alarme, et la prent: nos imprudens coureurs chargent sans bien recognoistre, en blessent et tuent; tout se met en confusion. J'arrive, j'y mets ordre, non tel que toute l'infanterie despitée ne m'abandonne et retourne à Rouan. En colere, je poursuis mon entreprise avec la cavalerie; je donne, avec trois cens chevaux, dans le milieu du logis de mil reistres, y demeure demie heure, croyant qu'il n'y eust personne de logé; eux qui ne faisoient ny guet ny garde, se contentoient d'estre par centaines dans les logis, montent à cheval dans les cours, sonnent leurs trompettes. Je leur defis cent cinquante hommes, emmenay autant de chevaux: me jugeant foible, je me retire devant quinze cens des leurs qui ne m'oserent enfoncer: sans ce malheur, je de-

faisois reistres, mareschal, et prenois leur canon, malheur qui m'avoit suivy trois jours auparavant, que je pouvois gagner tous les bagages de l'armée du roy, qui pareillement estoit à la guerre. Me contentay de defaire le regiment de Sainct Jean, et en emportay deux enseignes. Ces fautes, celle de M. de Montpensier qui m'eschappa, le secours de Chartres, celui de Noyon, conduit jusques à la perfection, qui sembloit infaillible, ne manquant de diligence, prevoyance et courage, et neantmoins empeschés, me font juger que mes peschés ou mon mauvais ange m'ont vollé grande partie de ma bonne fortune.

Les logis se levent par intelligence, rapport d'espions, ou à l'aventure; quelquefois par la prise que les inexperts mareschaux de camp donnent sur iceux, pour par paresse et negligence, n'avoir esté sur les lieux, ou avoir trop legerement creu aux païsans, et à ceux qui, pour sauver leurs biens, ne se soucient du peril de l'armée; quelquefois, par importunité des capitaines mal-contens, pour auxquels plaire et les regagner, le mareschal de camp les loge au large, contre le devoir de la guerre. Tout le logis ne s'estant peu voir, croyent et se fient aux ignorans, aux envieux, et quelquesfois aux traistres, et à faute de l'avoir veu ou envoyé voir par experimentés capitaines, au lieu de demie lieue s'en treuve une toute entiere; et en change d'une plaine qu'on leur avoit dit, ils treuvent un ruisseau, une riviere, une coline ou montagne, et les troupes sont separées desdicts bois et rivieres, fossés et chemins estroits, qui les empeschent de se secourir l'un l'autre, et aller à la place de bataille. Souvent la faute des logis arrive de la desobéissance des chefs, qui se vont loger eux-mesmes sans departement, pour ne sçavoir leur mestier et pour estre au large, se fiant de pouvoir retourner à leur rendez-vous à un besoin : chastiment qui doit estre exemplaire, ne pouvant iceux recevoir un commandement, ne sçachant où ils sont logés, et ouvrant chemin aux entreprises, mesme sur le general de l'armée. Et advient quelquefois ce mauvais logis par une situation si forcée, que le mareschal de camp, pour ne camper point, est contrainct de loger des troupes mal à propos, ou, contre son honneur et devoir, veut favoriser quelq siens parens ou amis, ou par timidité et cra de querelle, ayant oublié ce mot : « Fai » ce que nous devons, è crepe chi vogli responce du duc de Parme.

L'importance de ceux qui veulent leve logis est de sçavoir l'assiete et logis des t pes; celles qui sont advancées ou s aux flancs, qu'elles les soustiennent; le mins et retraictes pour y aller et reve qui s'en aprend par intelligence ou reux; qui traitt peut tromper à s celuy qu'il luy plaist, selon que l'eve les bien-faicts, le changement d'opini crainte l'agitent. Les rapports de diver pions conformes (pourveu qu'ils ne sça rien l'un de l'autre) sont plus certains troupes envoyées à la guerre, prenant l de prisonniers, peuvent apporter qu seurté d'entreprise, ayant peu voir et à l'œil, les logis, lesquels bien recog sont plus aysés à defaire lors que les ar marchent, parce que les troupes arrivan sont mal logées, et se fient qu'arriva nuict l'ennemi ne saura leur depart negligent les gardes : aussi est-il mal-a donner. Avant que l'on ait veu loger, s tir, assembler les soldats et marcher, l'o sion seroit passée.

Pour s'en prevaloir, faudroit avoir env des espions de bonne heure, et leur don un rendez-vous à une heure en nuict, à u lieue du premier logis de l'armée, là où t la troupe destinée pour l'entreprise se tr veroit, et non si advancée que la trahison espions puisse faire entreprendre sur e et faudroit mettre devant quelques uns p parler à eux, sans que la grosse troup mist en peril. Outre ce, cinq ou six cava peuvent avoir veu loger l'armée, le r desquels, conforme aux espions, se peu facilement entreprendre. Ces rendez-vo doivent faire (s'il se peut) sur un flanc l'armée; les espions ne peuvent sortir par testes d'icelles, sans estre rencontrés, et faut temps pour se destourner, et ne se entreprendre sur la teste de l'armée, où le meilleur ordre; les flancs sont plus prop pourveu qu'on ne se retire proche la teste l'armée ennemie, où l'on se treuveroit ch

mc ou en queue ; et vaut mieux se reti-
ors du chemin de l'armée, et prendre un
circuit pour n'estre rencontré par les en-
is, qui devinent les chemins de la retraicte.
ucuns plus hasardeux, sans intelligence
spions, ayant seulement leurs coureurs
ger l'armée, en arrivent proche sur
uict, et par la consideration des feux,
ur et quantité des villages, sçachant le
er, cognoissant là où sont les quartiers
s gros et les plus foibles, où il y a de
terie et de la cavalerie, où ils peuvent
ent donner, jugeant où le mareschal
ng ennemi doit avoir logé les gens de
harquebusiers à cheval pour couvrir le
font esquiver les uns et donner dans
res. Ceste façon d'entreprise est fau-
lle est meilleure quand les armées, par
ur, ont donné temps d'avoir tout bien
reu, les bois, les ruisseaux qui les se-
t, les commodités des charges ou re-
. L'heure sembleroit propre de donner
n quartier à l'entrée de la nuict, ou à
ure du jour, temps que les gardes ne sont
s, ou elles sont levées. L'incommodité
e du premier on voit venir les troupes,
tend l'alarme, et du second l'on est
uict faire sa retraicte de jour avec pe-
ste heure-là n'est bonne que quand
qui entreprennent sont du moins aussi
que tous les ennemis assemblés, autre-
l'heure la plus commode est de donner
ux heures après minuict : les gardes sont
illées, le vin est reposé, la nuict porte
ute et confusion, il y a temps pour se re-
er : les troupes qui montent souvent à
eval par feinte trompent les espions, et
s ennemis ayant souvent de semblables
ds les negligent.

es logis d'infanterie sont mal aisés à lever
font garde ; leurs barricades forcées, ils
ent combattre dans les logis ; il y a peu
n de les aller chercher dans les armées,
ils peuvent estre secourus. Pour lever
gis de cavalerie et infanterie logées en-
le, il est necessaire de sçavoir les ave-
des villages, faire donner l'alarme à la
grande avenue, et, guidé des païsans,
r par les plus secrettes : que si l'infan-
qui defend les premieres barricades en-
tend leurs ennemis derriere eux, elle quitte leur defence. S'il faut enfoncer determinement une barricade, l'on doit faire donner trente ou quarante hommes devant, pour faire tirer ceux qui la defendent, s'approcher à pied avec les cuiraces et armes de main, et, après avoir fait tirer de vingt pas cinquante ou soixante coups d'arquebuse et de mousquet, donner la teste baissée, et en mesme temps avoir des arquebusiers qui rafraischissent les premiers. Et ceux qui veulent bien defendre une teste de barricade ou de tranchées, faut qu'ils envoyent au devant de leurs ennemis, et jettent des gens dehors, qui tirent par les flancs ceux qui les assaillent, auxquels il en faut avoir preparé pour y respondre. C'est chose certaine que ceux qui assaillent une barricade, si on ne les envoye rencontrer dehors par quelque troupe pour rallentir leur premiere furie, ont un grand avantage.

La nuict n'a point de honte, c'est le manteau des poltrons, la mère de confusion ; les armes, les soldats s'accrochent, s'embarrassent, tombent ; les mesches s'esteignent, les bruicts, les frayeurs s'accroissent ; elle fait des boiteux, des sourds et des aveugles. Allans à une entreprise, il ne faut mesler les troupes que le plus tard qu'il se peut, à ce que chasque capitaine responde de ses soldats, ni faire donner tous les capitaines ensemble ; l'honneur estant en commun, et le danger en particulier, fait qu'ils ne se soucient de l'evenement, premeditent de se descharger l'un sur l'autre. Pour le plus il ne faut donner qu'un chef ou deux ; plustost faire assaillir les troupes l'une après l'autre ; l'honneur qu'ils esperent, la honte qu'ils craignent, cognoissant que tous sçavent que c'est eux qui conduisent la teste, les empeschent de mal faire : et si c'est une grande resistance, et qu'il faille donner en gros, un maistre de camp aura la mesme crainte de faillir, ayant le commandement seul d'assaillir.

Non seulement faut avoir l'œil, et tenir les espions et païsans (dont le naturel est de mentir et de trahir), mais sur les soldats, qui, outrés de crainte, voudroient l'entreprise rompue, et estre de retour en leur logis, pour aller piller et courre la vache ; crient, font bruict, monstrent la mesche,

mettent le feu en leurs poudres, s'endorment, se desvoyent, coupent les fils, se desgoustent, s'alarment l'un l'autre, disent qu'ils sont vendus, que l'entreprise est sceue, qu'on les mene à la boucherie, qu'ils n'ont rien mangé il y a vingt quatre heures, qu'ils n'ont ny mesche ny poudre. Ces paroles lasches soient reprimées sur le champ à coups d'espées par les capitaines, qui aussi doivent avoir pris garde que leurs soldats disent la verité : s'ils sont à jeun, ils n'auront pas bon courage ; si leurs armes ne sont lestes, ils ne feront rien qui vaille ; s'ils ne sont reconfortés par paroles de bonne esperance, ils s'aneantissent.

Les logis de cavalerie sont plus faciles à lever : il se faut presupposer de trouver des batteurs d'estrade, les sentinelles redoublées, corps de garde à cheval à l'entrée du village, quelque barriere à la grande avenue, soustenue d'arquebusiers à cheval, que la garde à cheval tiendra ferme, ou sera derriere une muraille ou fossés, pour charger en flanc les premiers, et donner temps aux leurs de monter à cheval et prendre leur place de bataille, par issue secrette sur le flanc du village. Ceux qui assaillent doivent donner l'alarme à la grande avenue, où est le corps de garde, et, avec le gros, enfoncer par les avenues des flancs, guidés de ceux qui sçavent le pays. Le logis my party apporte confusion, ou bien, suivant les premiers batteurs d'estrade, qui ne s'arrestent sur la parole d'amy aussi tost qu'ils ont tiré, debander trente chevaux après eux, qui arrivent au village en mesme temps que l'alarme et chargent le corps de garde sans recognoistre, et entrent pesle mesle par les lieux que les ennemis ont reservés pour retraicte, mettant d'abordée confusion dans le quartier. Les entrepreneurs les suivent au trot avec le gros, prenant garde de ne s'embarrasser dans des barrieres et chemins estroits, se mettant hors de moyen de combattre, et donner temps au ennemis de faire le tour du village, et de venir charger en flanc ou en queue. Ceste premiere cavalerie, qui s'avance au trot, doit estre flanquée ou secondée d'arquebusiers à cheval, pris dans les regimens ; pour (à une resistance d'une barriere) se mettre pied à terre, pour la faire abandonner à quelques arquebusiers à cheval, qui ont accoust de defendre les testes de logis de cava qui n'ont point de gens de pied. Le gai combat consiste en ce gros qui march ordre, qui, selon la prosperité des t chevaux qui ont donné les premiers, les ou, s'ils sont repoussés, partie de ceste gr troupe donne par le dos de ceste secr avenue.

Il y doit avoir principalement u os reserve, qui jamais n'entre dans le villa pour soustenir les ennemis en cas qu'ils ralliassent, et pour soustenir le secours vient des autres villages, ne se meslant toute extremité. Et doit prendre gard gros de reserve à sa place de bataille, embarrassée, sur l'un des flancs du villa ou sur l'avenue du secours, tellement ceux qui levent le logis soient couverts d c'est ce gros d'où depend la victoire seureté de la retraicte.

Ceux qui donnent dans les villages ne vent mettre que la moitié d'eux pied à t avec les arquebusiers à cheval, pour e cer les logis : l'autre moitié doit trave et marcher en gros par le village, pour pre ceux qui se rallient ; et à cela sert d promis à tous de faire mettre le butin et sonniers en commun. A mesme temps bon d'envoyer donner l'alarme à un au quartier, pour empescher les ennemis de p ser à se defendre, et partir la cervelle a autres qui entendent divers bruicts, et ne sç vent auquel aller. Il seroit utile d'avancer chevaux avec quelques trompettes sur l'av nue du secours : lesquels sonnant la cha la nuict, hors du chemin du village où a donné, contraignent ceux qui viennent secours de faire halte pour les envoyer cognoistre, donnant autant de temps à ce qui levent le logis de se retirer. Il serv beaucoup de sçavoir l'ordre qu'a donné mareschal de camp aux ennemis : si un qua tier doit secourir l'autre, ou se mettre de ensemble, ou s'ils doivent aller à la place bataille sans venir ayder à leurs compagn qui seroit un grand advantage ; et, selon advis, l'on employeroit le temps, qui doit es supputé, en combien l'alarme sera portée qu'il faut aux ennemis pour se resoudre,

stre en bataille, et venir au secours. Le
f ayant une montre en main, selon la sup-
tation, faitsonner la retraicte, ayant adverty
soldats auparavant qu'il abandonnera ceux
i ne se retireront : il vaut mieux en perdre
uelques uns que le tout; en l'espace d'une
eure que l'on est dans un village, se donne
aucoup de pistoletades et de coups d'espée.
La retraicte est dangereuse; les blessés,
chargés de butin, ceux qui courent de
inte d'estre abandonnés, et ceux qui de
g-temps ont gagné le devant, donnent
ren au capitaine de monstrer prudence et
erience, demeurant le dernier avec l'ost
bserve, tournant teste quelquefois, ayant
nemi proche et faut faire retirer à coups
pées; ceux qui, pour faire les vaillans,
dent engager le tout. Que s'il est trop
ssé, il n'y a remede; à la faveur d'un
é, d'un vallon, d'un bois, ou d'une haye,
faire une charge aux plus avancés, en
tirant, sans pour cela s'enfoncer dans le
s des ennemis; autrement les pistoletades
es dans le dos, mettent tout en confusion.
combats sont dangereux et ennuyeux à
qui ont une fois pris la resolution de
aicte, empeschés de butins et de prison-
s: il ne faut laisser tant penetrer l'opi-
n de retraicte au cœur de ses soldats,
'elle efface du tout la resolution de combat-
: dequoy, en se retirant, il leur faut tous-
rs parler et monstrer desirer l'ennemi
ur lui faire une charge.

Il y a moins d'experimentés capitaines qu'au
assé, parce que les armes de feu en tuent
cent fois autant que les anciennes : les bons
se doivent garder. Je ris d'aucuns roys qui
follement publient que les estats donnés aux
hommes les font capitaines. Que ne disent-ils
u'aussi tost avoir donné un evesché, une pre-
identerie, le Sainct Esprit descend sur l'e-
esque, sur le president, que l'un parle
utes langues, l'autre sçait toutes loix? Ef-
onterie manifeste! comme si leurs lettres
tentes formoient soudainement vaillance,
udence, prevoyance, temperance, expe-
ence et diligence. Ceste cire et ce parche-
in auroient plus de force que les anges,
tant le mestier des armes le plus difficile
s autres. Puisque le temps et les armes es-
teignent les capitaines, le roy devroit em-
ployer ceux qui luy restent, pour escrire
exactement ce qu'ils sçavent de la guerre,
pour servir de precepte à ses heritiers; en-
clorre ces memoires dans ses cabinets, à ce
que par la longue paix l'aguerriment ne se
perdist, et que par iceluy les estrangers
n'obtinssent l'advantage par exercice que les
François ont maintenant sur eux. Et si Spi-
nola, de citadin de Genes a esté fait grand
capitaine en peu de temps, ce n'est pas grand
merveille, ayant disposé de tout l'or des In-
des et d'Espagne à sa volonté; que s'il fust
esté dans la necessité des guerres civiles de
France, il ne fust parvenu à ceste reputation,
laquelle dans icelle est à toute heure hasardée
par la necessité.

Auparavant que les arquebuses et canons
fussent inventés, il estoit plus de capitaines
que maintenant, parce qu'ils duroient plus
long-temps, d'autant que ceux de ce temps
ne courent pas seulement si grande fortune,
et ne sont en danger de mort lors qu'ils sont
dans la meslée du combat avec les ennemis :
mais aussi en allant recognoistre ou passant
près d'iceux, estans forcés de s'approcher
pour juger de la contenance des ennemis, et
ce qu'il faut qu'ils facent, plusieurs sont tués
d'arquebusades et canonnades avant qu'ils
ayent l'experience necessaire. Les arbalestes
et arcs des anciens ne pouvans atteindre si
loin, le danger des capitaines n'estoit si grand,
et eux se pouvans plus approcher, prenoient
de meilleures resolutions que ceux qui sont
contraincts de juger de plus loin.

Si les roys estoient si genereux, et que
leur age leur peust permettre de se servir
de ceux qu'ils auroient fait enseigner, ou
qu'ils previssent une telle generosité à leurs
enfans, qu'ils fussent tous guerriers, et que,
pour desirer la guerre, ils ne craignissent
point les guerres intestines de leur royaume,
je leur conseillerois, puisque l'on dresse des
academies pour apprendre à monter à che-
val, jouer du luth, escrimer, qui n'importent
qu'à la bienséance et au profit d'un seul, que
l'on en dressast qui profitassent generalement
à l'estat, là où s'enseigneroit l'art de la
guerre, les moyens d'estre capitaine et gene-
ral experimenté, semblablement le manie-

ment des affaires d'estat, et extraire de tant de livres qui en sont escrits les moyens, stratagemes et conseils les plus utiles. Faudroit choisir des plus vieux et experimentés capitaines du royaume, et reduire les enseignemens en art, tant pour les principes, progrès, que perfections; ces capitaines auroient des maistres experimentés sous eux pour les soulager. Aux premieres classes se montreroit l'arithmetique, et en toutes les autres les mathemathiques, moyens de mettre des soldats en bataille, les conseils de guerre, stratagemes; et aux dernieres classes des conseils d'estat. Vray est-il que malaisément il se trouvera gens capables pour enseigner ce que dessus, et ne s'en trouvera pas trois ou quatre en un estat.

Aussi ne conseillerois-je pas à un roy qui craindroit les guerres civiles, de faire apprendre indifferemment toute sorte de gens ces exercices, et suffiroit qu'il en eslist en son royaume une trentaine en l'age de seize ans, et pourroient apprendre jusqu'à vingt ans pour servir puis après. Il faudroit que le roy choisist des gentilshommes bien nais et de bon lieu, sans y admettre les princes ni ceux que l'on craindroit (pour estre de grande parenté) pouvoir remuer, ou tenter à renverser l'estat. Et faudroit que ces grands capitaines qui les enseigneroient recogneussent la capacité ou incapacité de ceux qui voudroient aprendre pour ne perdre point temps à enseigner les timides, grossiers et sans jugement, auxquels on pourroit dire qu'ils se retirassent, après les avoir recogneu incapables de pouvoir apprendre et exercer le mestier de la guerre et conseillers d'estats; et seroit utile de prendre des races des maisons qui sont illustrées par de genereux actes.

De ces escoles sont partis Scipion, qui en vingt et deux ans commanda de general en Espagne, et Cyrus, qui, au partir de l'escole des Perses, defit l'empyre de Crœsus. Ce seroit honneur que les estrangers vinssent chercher les grands capitaines en France pour commander contre les Infideles.

Tant plus d'hommes, tant moins de seurté: si c'est une multitude desobéyssante, elle est inutile et vaincue facilement par les bien ordonnés. Il vaut mieux perdre la moitié de ceux qui font les mal-contens, que leur souffrir gaster le reste par mauvais exemple et impunité. Ou general ou rien, capitaine ou soldat, maistre ou vallet; la crainte de perdre le meschant ne doit empescher la justice. Mieux en vallent cent que mil, les victoires en seront plus glorieuses, les pertes plus excusables; le petit nombre de gens de bien se voit par toutes les histoires avoir vaincu la multitude des meschans, qui sont abandonnés de Dieu et mal ordonnés. Et aujourd'hui, toutes les victoires des Espagnols ne s'obtiennent que par l'obéyssance et bon ordre d'iceux.

Il faut prevenir l'espouvante avant qu'elle arrive, estouffer les bruicts, cacher les morts, mespriser les forces ennemies, magnifier les nostres, dire soy-mesme le malheur qui ne se peut celer, l'amoindrir, s'en mocquer, et en donner le remede: il se reçoit mieux des soldats venant de l'advis du chef, et n'occupe tant leurs cœurs quand la descouverte vient du general qui sçait accommoder ses paroles. Tous ne ressemblent aux soldats de Cesar, lesquels il r'asseura leur disant: «L'on vous » trompe publiant Ariovistus fort de cinquante » mil combattans, grands et espouvantables; » ils sont la moitié d'advantage et plus effroyables, et les veux vaincre avec la moitié de vous.» Admirable façon de rasseurer les hommes!

Que les femmes facent les femmes, non les capitaines: si la maladie de leurs maris, la minorité de leurs enfans, les contraignent se presenter aux combats, cela est tollerable pour une fois ou deux en la necessité; il leur est plus sceant se mesler des affaires en une bonne ville proche des armées, que d'entrer en icelle, où sont injuriées des ennemis et mocquées des amis.

Les theologiens et capitaines qui presument sçavoir la science l'un de l'autre, et disputent ou la veulent exercer, se font mocquer d'eux. Il ne suffit quinze ans à un bon theologien pour apprendre la theologie, la diversité des langues, lois ecclesiastiques et civiles, et histoires. Il faut plus de temps aux capitaines pour apprendre les stratagemes, ruses de guerre, et commandemens necessaires de leur mestier.

Par l'advis du sieur de Tavannes, l'on arche droict pour couper le chemin aux huenots de leur conqueste. Les deux armées, sçachans nouvelles l'une de l'autre, se ncontrent après avoir fait quatre lieues. 'admiral surpris, ne croyant que la prudence du sieur de Tavannes devinast ses reions, pense ses conseils revelés, se ure empestré en plusieurs petites charges le sieur de Tavannes luy faict faire, se eure à la faveur d'un ruisseau. Les ar- front à front, le canon de M. d'Anjou plus de trois cents hommes des ennemis, estre que peu endommagé du leur. miral n'osoit guieres advancer pour n'esforcé à la bataille, ne voulant deplacer jour; la nuict en donne moyen aux hugue-, qui, à grande peine, avoient gardé de er le ruisseau aux catholiques tout le jour. ls se logent à Montcontour; Monsieur tast le logis, le treuve fort et paré petite riviere, marche pour passer à la ce (chemin coupant la retraicte des prin-). Leur conseil party sur le deslogement uict, ceux qui contrefaisoient les gene-, ou plustost les fols, emportent l'admi- à attendre l'aube du jour, pour ne perdre ation par la retraicte honteuse; il se e resoudre à ne fuyr entierement la ba-, et la donner s'il ne pouvoit passer au- ment. En ceste deliberation ils vestent des emises blanches, sont retardés des reistres lansquenets, qui demandoient de l'argent refusoient de marcher. Le sieur de Tavannes, qui avoit preveu que, s'ils eschapoient ce jour, il n'y avoit plus de moyen de les combattre, se voyant proche de l'hyver, fait marcher de grand matin l'armée, et se treuve aussitost à la plaine de Montcontour qu'eux. L'armée de M. d'Anjou estoit de huict mil chevaux et de seize mil hommes de pied frans, reistres, suisses et italiens, et quinze ièces de canon; celle des huguenots, de ept mil chevaux et seize mil hommes de pied, ize pieces d'artillerie.

La campagne large, le sieur de Tavannes oit qu'homme pour homme ils seroient plus rts que les ennemis, à cause de la noblesse atholique. Il range les bataillons et escarons d'un front, celuy des Suisses aucunement advancé, duquel il avoit couvert les flancs d'arquebusiers et charriots; entremesle les nations: sur le flanc droict un regiment de gens de cheval françois, un de reistres, et un autre d'Italiens: sur le gauche, deux de cavalerie françoise, et au milieu un de reistres; fait un ost de reserve conduict par M. de Cossé, qu'il met derriere les Suisses, l'artillerie advancée sur les deux coings, proche laquelle estoit l'infanterie, l'aisle droicte en forme d'avant-garde, conduicte par M. de Montpensier, la gauche, qui estoit la bataille, par Monsieur. L'armée des huguenots estoit de mesme estendue, les lansquenets et les arquebusiers au milieu; l'admiral conduisoit l'advant-garde sur le flanc droict, et le comte Ludovic commandoit à la bataille au flanc gauche. Proche, l'œil voyant ce que la pensée a seulement conceu, il luy fait recommencer sa deliberation, et diminue souvent du premier courage. Monsieur, sur un tertre, accompagné de ses capitaines, voyant la bonne mine des ennemis, mettoit en doute et en nouvelle deliberation le combat.

Le sieur de Tavannes, cognoissant que, faisant halte, l'armée huguenotte à leur vue tireroit droit à Ervaux pour passer la riviere, dit: « Il n'est plus temps de deliberer, mais » de combattre. » La bataille resolue, demande à Monsieur un cheval d'Espagne, va recognoistre les ennemis, les approche, considere l'ordre de leur marcher, leur asseurance, les juge en peur parce qu'aucuns escadrons ne marchoient en gros uniment et laissoient des intervalles au milieu d'eux, et que les piques des lansquenets se battoient avec plus de decontenance de confusion que d'asseurance, pour la haste qu'ils avoient de passer. Soit qu'il le cogneust ainsi, ou qu'il le feignist, il revint avec ceste remarquable et valeureuse parole: « Monsieur, avec l'ayde de Dieu, ils » sont à vous, je les ay recogneus estonnés. » Je ne porteray jamais armes si vous ne les » combattez et vainquez aujourd'huy; mar- » chons au nom de Dieu. » Parole qui fut receue pour mot de la bataille; et sembloit que le seul corps du sieur de Tavannes mouvoit les escadrons et bataillons comme ses membres, craignant que les huguenots n'esquivassent le combat.

Il tire l'armée plus à gauche, pour barrer le chemin d'Ervaux. Estans proches, tous les escadrons et bataillons s'arrestent d'eux-mesmes. Monsieur demande au sieur de Tavannes quand il faudra aller à la charge. Il respond que c'estoit trop temporisé, et que l'artillerie endommageroit les escadrons. Le souvenir du traict de M. de Guise, qui faisant halte à Dreux, avoit fait combattre et perdre M. le connestable devant luy, pour après avoir l'honneur et le fruict de la victoire, estoit cause que c'estoit à qui marcheroit le premier, ou M. de Montpensier qui conduisoit l'avant-garde, ou M. d'Anjou avec la bataille; lequel le sieur de Tavannes ne voulant laisser attraper comme mondict sieur le connestable, fit faire halte à Monsieur avant que d'estre aux canonnades; envoye par quatre fois commander à M. de Montpensieur, conducteur de l'avant-garde, d'aller à la charge, qui autant de fois le refuse. Le sieur de Tavannes luy monstre estre plus fin que luy, dit tout haut à Monsieur : « Mar-» chons, puisqu'il faut que vous serviez d'a-» vant-garde »; ce que voyant, M. de Montpensier marche, et commence d'aller au combat.

Le sieur de Tavannes, voyant qu'il ne s'en peut plus desdire, avance jusques à un vallon, là où il se met à couvert des canonnades : la bataille s'y arreste pour donner temps à l'avant-garde de charger la premiere; laquelle advancée ne peut plus faire halte, le canon ennemy donnant parmy eux; est contraincte de boire le calice : estant composée de quantité de noblesse, charge la bataille des huguenots qui se treuva devant eux, et qui estoit composée la pluspart de bourgeois et des moindres reistres, ayant l'admiral retiré le comte Ludovic et tout le bon, proche de luy à l'avant-garde, imprudemment, à l'instant du combat, et ayant laissé la bataille sans chef. Luy, qui menoit l'avant-garde, se treuve à l'opposite de la bataille des catholiques; ils demeurent fermes un temps l'un devant l'autre : ce que le sieur de Tavannes faisoit pour donner temps à l'avant-garde catholique de defaire la bataille huguenotte qui estoit foible : ce que les deux parts virent advenir avant que la bataille des catholiques et l'avant-garde des huguenots se joignissent; ce qui encouragea les uns et decouragea les tres. Et estans les escadrons passés les parmy les autres, en fortune quasi egale y eut quelque desordre à cause du chev Monsieur qui tomba, et fut relevé pa sieur marquis de Villars.

Le sieur de Tavannes envoye deux et t fois haster les Suisses, qui, contre son ord et pour faire aller l'avant-garde à la charg la bataille avoit esté contraincte de les haste derriere. M. l'admiral, considerant la d faicte de son avant-garde, qui estoit sa p miere faute d'avoir laissé charger les p foibles aux plus forts, sans combattre t ensemble, fait une seconde faute, fai retirer MM. les princes de Navarre et Condé trop tost eu trop tard, parce que ceste couverture il se retira plus de c cens chevaux avec eux sans combatt outre la defaveur aux siens, qui croyo que ce fust une fuitte entiere. En mes temps les huguenots de l'avant-garde, co duicte par l'admiral, viennent à la charg la bataille, passent au travers les uns autres, esbranlent fort l'escadron de M. d jou et se rallient; ce que considerant, sieur de Tavannes envoye encore deux trois fois haster les Suisses. Cependant, p gagner temps, mene à la charge un autre e cadron de cavalerie françoise, lequel de so mesme fait halte à vingt pas d'un escadro ennemy, et à force de coups d'espées que ledict sieur de Tavannes donne sur le casque d'un enseigne, il les fait charger, et passant les uns parmy les autres, tous les escadrons françois, reistres et italiens, estoient fo rompus; et luy, treuvant un escadron d'hu guenots entier, un de ses gens dit : « Mon » sieur, il faudroit charger ceux-cy. » N'estan que luy quatriesme passé au travers de l charge, il se prit à rire et respondit : « Ser » donques toy et moy qui les chargerons » car nous ne sommes pas davantage en-» semble. »

De tous costés se faisoient des ralliemens au partir des charges, et le sieur de Tavanne considerant ces ralliemens necessaires proch des Suisses qui venoient quasi au trot, le approche, les haste, les ordonne. Et voicy la troisiesme faute de l'admiral : un gros es-

on de reistres, de quinze cens chevaux, n'avoient point combattu, assistés de ieurs ralliés, jugent la victoire estre en efaicte des Suisses, marchent pour charleur bataillon par flanc, les treuvent cous de chariots ordonnés par la prevoyance sieur de Tavannes, sont contraincts coudu long, recevant trois mil arquebusades l'infanterie françoise, placée entre les ios et les Suisses, au bout desquels ils rent le flanc, en faisant leur limaçon nommé, au mareschal de Cossé ayant scadron qui n'avoit point combattu, leles charge à propos, les emporte. Ce pds quinze cents chevaux s'enfuyant, et garde des catholiques ayant l'advansur la bataille huguenotte, tout ce qui espars en la plaine de l'avant-garde de iral, qui avoit esté rudement chargé, ict, se retire en gros vers le reste de valerie huguenotte, et ne se fait plus gros de quatre mil chevaux qui se re- en ordre, abandonnent leurs lansque- sur lesquels la cavalerie catholique ; les Suisses les achevent, et est de- toute l'infanterie de l'admiral.

ost de quatre mil chevaux ne peut estre é par ceux qui suivoient la victoire en ombre; les escadrons qui les soustes, ne pouvant aller si viste, estoient ints de faire halte quand leurs ennemis oient et faisoient teste : l'admiral avoit le devant, à cause d'une blessure qu'il au visage.

Ceste victoire n'est suivie que deux lieues. colonel Grand-Villiers, du comté de Fertie, commandant à dix mil lansquenets pour huguenots, estoit cousin issu de germain sieur de Tavannes, qui, le lendemain de bataille, le cherche pour le faire enterrer. ne peut estre recogneu, non plus que le quis de Bade, qui avoit aussi esté tué. princes et le reste de l'armée huguenotte uvent par delà la Charente, Chastelle-, Nyort, Fontenay, Sainct-Maixant, Parand Lusignan; suyvent la fortune des vicux, qui, enyvrés de leur bonheur, tomen differens advis : les uns d'attaquer les es; le sieur de Tavannes opinoit au conde suivre l'admiral et ses reistres par toute la France, les rendre dans une place et les assieger; qu'en ceste poursuitte les reistres capituleroient, renouant les pratiques qu'il avoit faictes parmy eux devant la bataille.

Plusieurs contrarient son advis, qui estoit gain de cause : ceux de Montmorency, qui n'eussent desiré la victoire de l'admiral ny sa ruine; autres ne vouloient la reputation entiere de M. d'Anjou, craignant que les capitaines près de luy vinssent plus en faveur qu'ils n'estoient proche du roy. Le cardinal de Lorraine, de ceste mesme inclination, voyant par ceste grande reputation ses nepveux exclus du commandement, le comte de Rets, favory du roy et de la royne, souffle à Sa Majesté que la reputation de son frere luy doit estre suspecte, qu'il ne luy devoit permettre d'achever la ruine des huguenots et se la reserver, ce qu'il persuadoit pour son interest, croyant devenir aussi tost capitaine qu'il estoit devenu favory.

Le roy mande à son frere qu'il tienne ferme, qu'il alloit à l'armée. Le sieur de Tavannes debat le contraire, pensant vaincre par les raisons de guerre, ne prenant garde que celles de l'estat du roy les emporteroient; Sa Majesté eust mieux aymé les huguenots à naistre que la victoire entiere à son frere. Le sieur de Tavannes, contrarié et offencé, demande congé, obtint de Monsieur d'aller vers le roy. Toute la France recognoissoit que ce qui estoit passé estoit par sa seule prudence et conduite, n'ayant M. d'Anjou experience que ce que l'age de vingt ans lui en pouvoit permettre. Les batailles de Jarnac, de Montcontour, levée du siege de Poictiers, estoient attribuées sans difficulté audict sieur de Tavannes. Monsieur avoit fait porter toutes les enseignes et cornettes conquises en son logis, luy ordonnant de les envoyer au roy, ce qu'il fit par Vedignac, enseigne de sa compagnie. Il arriva tost après vers Sa Majesté, se souvenant tousjours de son opinion rejettée; prevoyant l'advenir, recherche le moyen d'avoir son congé; feint d'estre davantage cassé du travail des deux ans qu'il avoit esté continuellement à la guerre, demeure en son logis. Le roy et la royne le vont voir, le pressent de les accompagner au siege de Sainct Jean d'An-

gely. Il dit que ce n'estoit à luy à respondre, que Sa Majesté, qui avoit tout pouvoir sur luy, considerast s'il estoit de fer plus que les autres, et que malade, s'il luy permettoit de s'aller guerir, il s'en pouvoit servir deux fois; autrement, que sa maladie augmentant le rendroit inutile; qu'il feroit ce qu'il luy commanderoit. Le roy ne l'osa d'avantage presser; à cela ayda le rapport des medecins, qui, voyant son urine rouge, qu'il faisoit de long temps ainsi, le jugent plus malade qu'il ne disoit: il obtint son congé.

Le mesme jour la royne luy mande que Movert, soldat de Mouhy, huguenot, l'avoit tué, et s'estoit venu rendre. Il respond: « Cela merite la corde », que si telles gens se reçoivent, nuls capitaines de leurs serviteurs, ny Leurs Majestés mesmes, ne seroient en seurté. Il passe à Paris où sa reputation le precede; reçoit des citoyens tout l'honneur accoustumé à faire au sauveur de la France, avec present d'un vase et d'un bassin aux armes de la ville, non jamais donné qu'aux très-signalés capitaines et princes victorieux. Il s'en retourne chez luy, chargé d'honneur et de gloire, et ce d'autant plus que le roy, Monsieur, et son armée, demeurant comme corps sans teste, n'ayant creu son conseil, ne font rien qui vaille, assiegent Sainct Jean d'Angely, perdent deux mois de temps. M. de Martigues et plusieurs capitaines tués, ruinent leurs armées, donnant loisir à l'admiral de se r'asseurer; lequel juge ne pouvoir subsister dans les villes avec les reistres en danger d'estre pratiqués, leur promet et tient argent et conduite; va joindre en Gascogne Montgommery victorieux de Terrides, riche de ses despouilles employées au payement des reistres. Tous passent la Dordonne, arrivent en Quercy au temps que Nyames fut pris pour eux par un treillys, et Vezelet failly par Sansac qui leve le siege. La prise de Sainct Jean d'Angely n'esmeut tant à la continuation de la guerre que la ruine de l'armée, advenue en ce siege, fit desirer la paix, aydée des contrarietés naissantes entre le roy et son frere, qui se retirent à Paris, couvrans leur emulation, que les huguenots rompus n'estoient plus que gibier des gouverneurs des païs, lesquels ils fortifient d'hommes.

[1570] Les François, accoustumés d'obéir au frere du roy, ne suivent les gouverneurs qui, par negligence et mal-entendu, donnent passage à l'admiral en Languedoc et aux Cevennes, et entre en Bourgongne. Le sieur de Tavannes estoit allé treuver le roy par commandement, qui disoit que sans luy son conseil ne faisoit rien qui vaille. Il le treuva à Argenton. Sa Majesté luy demande s'il avoit veu son frere; il entend que c'est à dire; replique qu'il ne faisoit la reverence à personne premier qu'à son maistre. Cette responce pleut à Sa Majesté qui le mene en la royne, où il dit qu'il n'y avoit plus à la cour que les filles de son temps, parce qu'elles estoient mariées tard. Le sieur de Tavannes conseille la guerre ouverte, le roy pour elle, ou, s'il ne vouloit employer son frere, qu'il employast le prince dauphin, qui estoit le dessein pour ruiner les huguenots. Ceux-ci proposent mauvais conseil à Leurs Majestés, par temps et artifices gagnent la cour, inclinent à la paix; les malheurs survenus aux conducteurs des petites armées les y precipitent. Le mareschal de Cossé, avec une petite armée, s'oppose aux huguenots à Aigueperse-Duc, pert deux cens catholiques. L'avantage en demeure à l'admiral qui s'en prevaut, se retire à La Charité, promettant paix et argent à ses reistres.

La trefve est en d'aucunes provinces; en Poictou, Puisgaillard, pour estre veu, et loing chercher combat, se travaille et s'harrasse; La Noue feint de fuyr devant lui, s'embusque en bataille dans un vallon, où Puisgaillard desordonné; pensant suivre sa victoire, treuve une honte. Il avoit laissé son infanterie derriere; il est renversé sur eux, leur porte peur et fuit ensemble; sont defaicts en perte de trois mil hommes de pied et deux cens cinquante chevaux. Sur le point de la paix, ceste aigre nouvelle, portée au conseil, les attriste. Le sieur de Tavannes, qui oyoit un peu dur, demande qu'est-ce? On lui dict: « C'est Puisgaillard qui est defaict. » Ho! ho! respond-il, cela n'est pas mal » gaillard. » Ce mot receu en risée de Leurs Majestés en mespris de ceste perte, sortent du conseil riant, à l'estonnement des deputés huguenots qui estoient à la porte attendans

paix. (L'admiral se faschoit de la peine
e nul ne sçait sans espreuve) de faire la
rre contre le roy, desiroit la paix : ces
ges bastonnades la firent faire. La Rochelle,
mbas, Coignac et La Charité, donnés
r deux ans pour seurté des huguenots,
reistres payés et renvoyés, l'admiral et
princes se retirent à La Rochelle, resolus
ne se fier plus qu'à propos.

endant ces troubles de France, le duc
e en Flandres, s'estant les comtes d'Ai-
mont et d'Ornes fiés sur de belles paro-
nt pris et decapités. Le prince d'Orange,
Ludovic et autres, ne s'estans voulus
lever des troupes en Allemagne; en-
ns Pais Bas. Le duc d'Albe, qui s'y es-
ferray, ayant basty les citadelles d'An-
et de Gand, par sa prudente conduite
lasse hors du païs, les contrainct d'en-
en France. Le prince d'Orange se joint
le duc des Deux Ponts, et furent une
e des reistres qui allerent à Montcontour
ire defaire. La royne d'Angleterre, en-
le des Espagnols, de contraire religion,
e empescher et s'opposer à la grandeur
ux, de qui leur guerre estoit sa paix.
nt entrée en ligue avec tous les hugue-
d'Allemagne, France et Flandres, espere
maintenir par le malheur d'autruy, fa-
ire les rebelles de Flandres, comme elle
t fait ceux de France. Par son moyen
eurs villes sont surprises. En l'année
0, la royne d'Angleterre qui avoit arresté
le d'Escosse prisonniere, l'accuse de con-
ration avec le duc de Norfolck, le fait con-
mner par une vieille loy d'Angleterre qui
lend d'espouser aucune princesse sans le
ngé du roy : elle cherche les moyens de
ire mourir la royne d'Escosse prisonniere,
ur attirer les soubslevemens de ses subjets
dentens, et autres mouvemens qui se fai-
ent en Escosse pour la religion catholique,
oriant aux gouvernemens les plus grands
i estoient huguenots, entre les mains des-
els estoit le jeune roy d'Escosse; et le re-
nt Jacques Stuard ayant esté tué par David,
e favorise le comte de Chastelleraux,
elle avoit tant haï, pour ce qu'il estoit le
us fort. En ceste mesme année, Selim veut
re une tranchée entre les rivieres de Tanahis
et la Boristene, pour faire aller les marchan-
dises, remontans et descendans par ces ri-
vieres, des Palus Meotides en la mer Oceanne.
Le Moscovite, craignant que cela luy preju-
diciast, empesche l'ouvrage. Selim, jugeant
que sans intelligence du Persan il n'eust osé
empescher sa volonté, declare la guerre au
Perse.

Ceux qui choisissent les belles assietes n'en
laissent volontiers de semblables proche d'i-
celles; les sages regardent que rien ne com-
mande dans leur camp. Les armées fortifiées
l'une proche de l'autre, celle qui pour plus
de courage et d'hommes a envie de combat-
tre, sans se precipiter aux remparts de ses
ennemis, peut remuer son camp de jour à
autre, pour gagner le derriere desdicts enne-
mis, et leur couper les vivres, estant à croire
qu'ils se seroient campés aux lieux plus com-
modes pour en avoir, et à ce qu'eux voyant
ce dessein ne deslogent de nuict. En ceste
circulation ils ne se doivent abandonner de
plus de la portée du canon, sans aussi les
approcher si près qu'ils puissent combattre à
la faveur de leur fort, qu'ils soient contraincts
d'en sortir s'ils veulent venir à la bataille. Pa-
reillement campés et fortifiés proche, il se
peut tirer des tranchées ou asiles de costé et
d'autre, faisant de deux cens pas en deux
cens pas un fort : ou les ennemis sortiront
pour les attaquer, et en ce cas seront hors
de leur advantage, ou bien ils se souffriront
enclorre avec des forts qui esclairerent tou-
tes leurs actions, et les incommoderont de
vivres, s'ils donnent le temps, sans se lever en
presence. Il se peut faire en un de ces forts
un cavalier, avec des fascines et terre, pour
loger des pieces et battre dans leur camp.

Ceux qui sont forts d'infanterie et veulent
plus presser, doivent approcher leur rem-
part à la portée des arquebusades de celuy
des ennemis, pourveu qu'ils se couvrent en
une nuict; et lors il seroit mal-aisé de s'en
desdire. Et estant si proche, se pourroit mes-
tre des canons en batterie pour battre la cour-
tine et les flancs du camp desdicts ennemis,
ainsi qu'il s'est veu quelquefois battre la cour-
tine d'une grande ville, sans empeschement
des grandes forces qui estoient dedans; et
pour peu que les coulevrines fussent haus-

sées, ils battroient en courtine et verroient dans les ennemis. Ces remparts de fascines nouvellement faictes, six canons y pourroient faire de grandes bresches et esplanades; et faudroit que l'armée demeurast en bataille, les piques baissées, tant que la batterie dureroit, et, selon l'estonnement des ennemis, ou le mespris et peu de courage d'iceux, assaillir le camp. Et au contraire, si le bon ordre et la bonne mine met en doute l'attaquement dans le rempart, il se faudroit pour ce jour contenter de la braverie; il vaudroit mieux tenter ce moyen qu'inconsiderement assaillir un rempart fossoyé et flanqué, ainsi qu'il se fit à La Bicoque, à nostre prejudice. Cecy est dit, non qu'il y ait grande apparence que telle chose advienne, n'estant les guerriers du jourd'huy tels que les anciens, et l'aguerriment changé par les armes à feu, qui ne souffrent ces proximités. Ceux qui desireroient venir promptement aux mains, treuvant une armée fortifiée de chariots, peuvent conduire des pieces, qui (pour estre bien attelées) ne peuvent estre engagées; et après avoir tiré plusieurs vollées dans un des coings, pourroient y faire donner des escadrons de cavalerie flanqués de bataillons d'infanterie, pour (en escornant) tenter l'evenement, sans engager les deux tiers de leur armée, qu'il faudroit en tenir esloignés, et qui, à temps, pourroient attaquer un autre costé sans desordre, et, selon l'evenement ou jugement, s'avancer ou se retirer.

Le jugement de la terreur, espouvante, courage et cœur des ennemis, fait et a fait des miracles en ces derniers temps. Tel n'estoit vaillant que par artifice et à moitié, qui le paroissoit entierement pour la grande cognoissance, remarque et observation des irresolutions, confusions et volonté de retraicte de leurs contraires, ce qu'il consideroit par l'advis qu'il avoit de leurs desseins, valeur et intention de leur chef. Plusieurs font bonne mine jusqu'à dix pas des coups: c'est ce que les anciens vouloient signifier, disans que l'on les cognoistroit aux lances baisser. A ces gens de bonne mine et mauvais jeu, desquels on se veut esclaircir, les attaquemens, les chaudes escarmouches soustenues et rafraischies avec quelques gros, tant cavalerie que par l'infanterie, retenant jours le moyen de se retirer à la place sie du combat, aydent beaucoup à gnoistre quelle est la resolution des en

Les arquebusiers à cheval, Vallons, à l'advantage, sont fort propres, lesquel asseurés soldats, qui vont tirer proch ennemis, se reculent et se retirent au g et le font tellement à temps et par trou qu'il faut que la cavalerie ennemie (si n'est assistée d'arquebuserie) se reti s'advance, pour eviter ou renverser la c dont sortent ces mouches qui les piques jours veus dans les escadrons et batai partie des chevaux tournans le flanc, la teste çà et là, s'advançans inegal plustost l'un que l'autre; courant trop dainement à l'entour comme bien ch chés; les escadrons se mouvans à temps; les bruits du combat differens prononcés unanimement en paroles co la multitude semblable à celle d'une p lace, estans les tons differens de confu d'ordre; la poussiere qui ne s'esmeut en tourbillons, et au contraire s'espand contenance des valets et bagage, qui fuyent ou se retirent par le commande de leur chef; semblablement, quand le ques des gens de pied se battent et se sent, et se voit des jours et places vuides quelques endroits, le bagage non bien meslé de parmy eux, allans à deux co de costé et d'autre, comme irresolus, quand aux moindres affaires ils crient: « valerie! cavalerie! » tout cela tesmoigne pouvante et l'irresolution. Au contraire fermeté, l'unité, le parler, le taire, l'ar le mouvement esgal, à mesme temps, à ner d'un mesme vouloir, d'un mesme c mandement, semblablables aux grandes chines meues par un seul ressort avec de bruict, sinon ceux du combat hardi prononcés, denote resolution et conduict

La poudre qui se voit en l'air est d remment esmeue par la cavalerie ou bes l'une se leve en gros soudainement re blés, l'autre s'espand et dilate, plus bl che, et avec moins d'espaisseur que celle la cavalerie qui monte en tourbillon. Les

s, les pycs, pyronetans et croaçans; le il se retirant de costé et d'autre; l'ha- , fumée de la sueur des chevaux, prin- ement en hyver, ou au matin, parois- de loing, quoy que couverts de bois. , qui, esloignés au bruict des leurs, t l'oreille contre terre, ayant bonne , au temps de gelée ou de secheresse, dent de fort loing, et principalement uict, l'hennissement et la bature des des chevaux: il faut escarter à droict gauche plusieurs hommes, pour voir et dre sur les colines et vallées; les ravins, llons, les rivieres portent le son: la r des mesches, de la poudre, et mesmes ment des hommes et chevaux dont na- donné plus aux uns qu'aux autres, sert. quais, les garçons de pied, les chiens és fort loin devant, descouvrent sou- les embuscades; il ne faut mespriser etits moyens, pour apprendre l'inten- de ses ennemis, et surtout se garder paisans et des femmes envoyées par , qui asseurent n'avoir veu personne mpagne.

l'année 1570, trespassa Claude de Saulx, neur de Ventoux, parvenu de grade en e, de soldat capitaine d'arquebusiers à al au camp d'Amiens, despuis lieutenant ens-d'armes, gouverneur de Beaune, et is lieutenant du roy en Bourgongne, en sence du sieur de Tavannes, auquel il vit et aida à conserver la province contre rebelles huguenots, au commencement troubles, et, en son absence, assista ès-utilement M. de Nevers à reprendre dascon, que les huguenots avoient surpris ne autre fois, depuis qu'ils en avoient esté hassés par le sieur de Tavannes. Et se treu- nt seul commandant en Bourgongne lors e l'armée des reistres conduicts par le duc s Deux Ponts passa, conserva non seule- nt les grandes villes, mais les moindres, squelles il se jetta à la teste de l'armée guenotte, que les sieurs d'Aumalle et de mours suivoient en queue. Enfin accablé s maladies suscitées par le faix des armes, urut jeune et avant temps; suivit le che- n de son frere aisné, le sieur de Torpes, verneur d'Auxonne, mort une année au- paravant: gens vaillans, et qui laisserent des enfans de mesme estoffe, dont l'un (qui es- toit guidon de ma compagnie) eust flory et se fust signalé, si le trop de valeur n'eust precipité sa vie en querelles, qu'il devoit avoir réservée pour sa patrie.

Les places foibles, battues, assaillies, qui ne sont emportées en trois jours, durent six sepmaines; les mediocres, non emportées en six sepmaines, ayant resisté aux assauts, peu- vent durer long-temps: les foibles s'atta- quent sans tranchées, les mediocres con- traignent d'en faire, les fortes se prenent pied à pied. Les assauts soustenus encoura- gent; après iceux, l'assiegeant peut cognois- tre ce qui réussira de l'entreprise; continue ou leve son siege, selon la necessité des af- faires: il vaut mieux quicter les ennemis que se perdre pour trop d'envie de les vaincre. Les capitaines advisés ne resolvent volontiers l'assaut general s'ils ne battent en courtine; plus il s'envoye de soldats à l'assaut, plus de confusion; par petites troupes se loger sur les bresches est plus utile, pourveu qu'ils soient soustenus de près.

La retraicte de nuict ne se doit mettre en difficulté quand on craint estre defaict au poinct du jour. C'est prendre l'espouvante, c'est perdre reputation de s'en aller de nuict: qui a le profit de la guerre en a l'hon- neur. Tel brave en conseil, qui s'enfuit à l'effect; tel donne advis, qui se mocque de ce qu'on l'a suivy. Si les catholiques ne se fussent retirés par l'obscurité après le siege de Chastelleraux, ils n'eussent esté victo- rieux à Montcontour. Si les huguenots eus- sent marché de nuict audict Montcontour, ils n'y eussent esté rompus le lendemain, ni Strosse en Italie vaincu par le marquis de Marignan. Le duc de Parme, des plus grands capitaines de nostre temps, se retira heu- reusement du champ de bataille qu'il tenoit à la portée du canon du roy Henry IV, de nuict, et se treuva après à une assiete si forte auprès de Codebec, que Sa Majesté ne luy peut rien faire. Et sans vanterie, je diray que si je n'eusse asseuré ledict duc qu'approchant de Rouan où j'avois commandé il se treuvoit des assietes fortes, de quatre en quatre lieues, qu'il pouvoit prendre à la faveur de

la nuict et s'empescher de combattre, il n'eust advancé si avant pour lever ledict siege qu'il fit.

Entremesler les auxiliaires parmy les siens contre les monopoles est necessaire : les Suisses, lansquenets et Italiens, sont mis en mesme corps de bataillon par les sages Espagnols avec leur nation. Ceste diversité ne se mutine en mesme temps, ne demande argent en mesme langue, ne refusent le combat tous ensemble : les affectionnés, les vaillans tirent les autres après eux, par exemple et par emulation. Les Romains separoient les auxiliaires ; leur nombre, leur vaillance les excedant, ils ne leur pouvoient nuire, leur commandant comme à leurs esclaves non experimentés. C'est prudence d'opposer les forts aux foibles en bataille, pourveu que les foibles de sa part ne soient contraints combattre avant la defaicte des moindres des ennemis, laquelle advenant descourage les contraires ; le premier bonheur d'un combat donne grand advantage. Et souvent ceste ruse s'est faicte d'amuser les plus forts des ennemis, leur mettant à l'opposite des foibles fort esloignés, cependant que les plus forts de leurs contraires advancés obtenoient la victoire sur les foibles de leurs ennemis.

Les passions, prieres, larmes, ni les presens, ne doivent esmouvoir les generaux d'armées, lesquels, à l'exemple du serpent, se doivent boucher l'oreille pour n'estre charmés, et (comme hommes) les ouvrir à temps, pour n'opiniastrer contre la raison ; autrement ils sont soudainement chastiés : et pour vouloir exempter un logis par prieres ou argent presenté, ils ouvrent une porte pour endommager ou defaire leur armée, à faute d'estre logés en gens de guerre. Les evenemens mauvais ne doivent faire regretter les sages conseils, qui pour lors ne se pouvoient ni se devoient donner autres ; tellement que reprochés, ceux qui les ont donné disent ne s'en repentir, d'autant que l'estat des affaires de lors le requeroit, non qu'ils fussent obligés d'en garantir l'imprudence ou malheur des evenemens fortuits.

Il est difficile de garder un passage aisé à forcer, contre ceux qui veulent combattre : une armée perdant ce qu'elle garde port autant de courage. Les lutheriens contre l'empereur en Allemagne, la defaicte des Françoi par Gonsalve, celle de Lautrec, près Milan sont advenues pour vouloir garder les pass ges des fossés ou rivières. Je regretteroi tousjours que, lorsque je chassay Les-Diguiè res de devant Tallard et que je l'envitaille que luy, paraissant en gros sur le bord de riviere de la Durance avec toutes ses forc le jour devant que je ne la passis, sans dou il n'eust point rendu de combat. Le lendem que je traversis la riviere, ils se tindrent loing du bord, qu'ils eurent moyen de se tirer quand mes coureurs furent aux pistole tades avec eux.

Faut apprendre aux coureurs de ne rem plir de doute, ny refroidir les premier ardeurs des troupes par ces mots : « Le » voici ! ils desirent la charge ! viennent à vo » en bonne ordre. » Le sage capitaine respond « Si nous marchons, ils ne viennent plustos » à nous que nous à eux. » L'advisé coureur forcé de parler devant les troupes, couvre l courage des ennemis, disant : « Ils viennen » passer près de nous pour se retirer ; il » sont contraincts de couvrir leur peur d » bonne mine et de combattre, parce qu'il » ne s'en peuvent aller. » A la chasse, en promenant, en marchant, les capitaines peu vent recognoistre les bonnes ou mauvaise assietes des armées, lieux eslevés, passage flanqués de bois, barrés de rivieres, adve nues faciles et difficiles à retrancher, d'o viendroient les vivres, et comme quoy il peuvent estre empeschés, pour s'en préva loir à la nécessité, et se figurer des exemple pour s'en servir de semblables au besoin.

Les entreprises descouvertes sont faillies honteuses et dangereuses, les partemen sceus fort perilleux : le secret ny la voi prononcée ne se peut retenir, et volle d l'un à l'autre ; l'amy a un autre amy qui l dit au troisiesme : la recommandation de s taire donne plus de desir de parler. L'igno rance, la vanité, envie et malveuillance son autant de langues qui accusent les desseins Aucuns, en crainte d'y aller, les descouvren ou publient qu'ils sont jà descouverts, qu'i y a trois jours qu'il se dit que les ennemis l sçavent, qu'ils les attendent ; et quelquefois

ns les advertissent au prejudice du general pour se venger par emulation de leurs pagnons, empescher qu'ils n'entrent en l'honneur qu'ils pensent estre, ou à cequel ils aspirent. Les capitaines com- d'un general qui dit son intention à ... illers, lesquels demeurent au logis, ... au secret et non au peril, et il leur ... erent qu'il soit sceu, pourveu qu'ils ... isent estre accusés, quelquesfois le pour rejeter la faute de la descouverte ... rs compagnons. Les chefs indiscrets ... dés d'aller à la guerre, pour haster ... dats, ou pour paroistre avoir de la ..., disent ce qu'ils sçavent : d'aucuns ... sous eux, qui se voyant trais- ... danger sans participer guieres à ... r, ne manquent de parler ; et s'en ... ré qui ont fait des bruits, signals, et ... arquebuses au partement, en che- ... proche des ennemis : autres par con- ... s devinent l'entreprise : offensés de ne ... oir esté communiquée, advertissent. ... remedier à ces perils, où le capitaine ... a vie, son honneur, et engage ses amis, ... eur seroit ne se fier du secret et de la ... on qu'à soi-mesme, duquel ne de- ... l'entiere exécution, n'ouvrir du ... la bouche qu'en cas de necessité for- ... le commandement, si l'entreprise est ... par son general prudent et grand ca- ..., après s'estre enquis de ceux à qui il ... muniquée, s'ils sont ses ennemis, en- ... ou imprudens, il se doit excuser d'en ... charge de l'executer, la rejetter sur ... ou proposer des difficultés, selon qu'il ... oist que le dessein est descouvert ; il ... mieux estre accusé de tardiveté que de ... l'honneur ; que si le general ne prend ... en payement, il faut parler clair avant ... rtir, avec protestation que s'il advient ... eur il sera rejetté sur le commande- ... divulgué mal à propos, et non sur celuy ... ert.

... et en tous lieux les amis servent ; ils ... nt dire des choses qui seroient mal ... s à la bouche de ceux auxquels ils tou- ... le plus, peuvent retarder et rompre le ... in, et prendre garde que l'inclination ... reprendre ne facilite, ny trop de soupçon ne retarde les desseins, considerant l'amitié et suffisance du general : s'il est persuadé d'amis ou d'ennemis, si c'est point une commission pour se defaire de celuy qui l'entreprend, ou l'abaisser d'honneur. Heureux qui a rendu preuve de soy, et auquel le refus des commissions ne peut estre attribué à defaut de courage ! Le dessein estant accepté, il faut se recommander à Dieu, n'aller en esperance de butin ou de vaine gloire, et marcher en intention de sauver ceux qui ne se mettront en defence, les ecclesiastiques et l'honneur des femmes, et d'attribuer l'heureux succès à Nostre Seigneur, non à nos entendemens, non à nos forces ny soldats.

Les partemens impourveus sont les plus seurs, et en mesme temps que l'on est contrainct de faire monter à cheval, semer divers bruits au contraire de l'entreprise, ou faire donner une alarme, ou dire que le general veut voir les troupes marcher quelque temps, sur le chemin opposite au dessein ; faire entretenir les soldats par quelque confident, à ce qu'ils n'accusent leur chef de menterie, et leur imprimer en l'esprit de faux sujets pour lesquels on marche, colorés de raison, et là où il y a de l'apparence à ce que leurs esprits preoccupés ne devinent. Seroit bon monter deux ou trois fois à cheval et s'en retourner, ou demeurer aux champs, avant que d'entreprendre, quelques jours ; et lors que les ennemis negligent, et pour tant de divers advis qu'ils auront receus, pensent l'entreprise faillie, ou que l'on soit party pour autre subject, c'est le temps qu'elle s'execute : si le capitaine est favori du general, le meilleur seroit qu'il fist l'entreprise soy-mesme.

Après avoir fait monter à cheval ses compagnons pour son dessein, qu'il n'a dit qu'à soy-mesme, il peut venir demander congé d'aller à la guerre, et n'en dire au general que ce qu'il en faut pour conserver sa faveur ; et si l'exécution est plus grande que la proposition qu'il luy aura dicte, de retour fera entendre que ce bon-heur est venu par occasion et advis qu'ils ont eu sur le chemin. Les supputations aux entreprises servent infiniment : les espions verront seller les chevaux, partiront ; il leur faut tant d'heures pour aller vers les ennemis, et aux entre-

preneurs tant pour y estre. Avant que montrer signe de monter à cheval, seroit utile de mettre deux ou trois cavaliers sur le chemin ou faux sentiers, et mesme opposite aux ennemis, pour attraper les espions.

La seurté des entreprises est d'y aller fort, faire differens gros, à ce qu'à tous evenemens les derniers soustiennent la confusion, si elle advient aux premiers. L'ordre nocturne est le plus difficile, se rompt, se confond soy-mesme par accident ou à escient, par les soldats mal nourris, lassés, endormis, qui monstrent les mesches, rompent la file, menent bruict, s'esloignent, se cachent des capitaines en païs estroict, entre bois et valons, se perdent facilement. Chaque troupe de cavalerie et d'infanterie doit avoir son guide et son chef, qui ne les souffrent meslés que le moins qu'il se pourra : qui n'a esté en ces entreprises ne sçauroit penser la confusion qui y arrive.

Les grandes troupes de gens de pied en chemins estroicts mettront une nuict à faire trois lieues : de là vient l'advis des ennemis, la surprise du jour, et la faute d'arriver à l'heure premeditée ; autre est la disposition de ceux qui cherchent combat à la grosse avanture. Les soldats (hors le casque) doivent porter leurs armes, pour n'estre contraincts les aller chercher lorsqu'il n'y a temps que pour se mettre en bataille ; c'est pourquoy leur casque doit estre à l'arçon de la selle : eviter que le bruict, l'appel des valets, le tour qui se fait pour les chercher, n'apporte estonnement. Le seul chef se peut exempter de porter ses brassards et tacetes, à ce que le travail du corps ne luy empesche celuy de l'esprit ; joinct qu'il est contrainct de courre de tous costés. Les capitaines respondant mieux des soldats marchant trois à trois, ou cinq à cinq, empeschent plus aisément qu'ils se desbandent pour le butin et inobéissance, qui fait demeurer les cornettes seules, et rend les soldats pilleurs, le païs ruiné, et les ennemis advertis. Ces mal-créés, se faisans coureurs quand ils veulent, qui aux moindres obstacles reviennent desbandés, portent l'effroy et le desordre avec eux.

Pour les empescher, faut mettre les mareschaux des logis, et les advisés soldats à cinq cens pas sur les flancs et sur la queue mander à ceux qui menent les cour auxdits mareschaux des logis, de tu hommes ou les chevaux de ces bandeu bandés qui font perdre l'occasion, l'h et la vie des hommes de command lesquels ne doivent souffrir, en sorte soit, passer devant eux. Tout gist à est adverty : le meilleur capitaine n'est p bon pour mener les coureurs, desquel vent despendent la victoire et la hon peuvent marcher mil pas devant le gro sant au milieu trois ou quatre chevau advertir le chef de ce qu'ils voyent et qu'ils font.

Les advis doivent estre portés com clairs : les coureurs peuvent mettre cens pas devant eux trois ou quatre c à gauche, et à droite autant, lesquels p apercevoir sur les flancs, que les mon colines, ou bois cachent. Ces coureu vent s'esclaircir de ce qui leur sera mandé avant que prendre ce nom ; et ordonné de combattre tout ce qu'ils t ront, et qu'ils soient soustenus de g troupes, il n'y a pas beaucoup de ce nies : si au contraire ils vont en doute grande force des ennemis, dès qu'i voyent après l'advis donné, ils doivent descouvrir le derriere d'iceux par circu et escart, de costé et d'autre, de quel advisés soldats bien montés, pour (s'ils trop forts) donner temps et moyen au de se retirer sans qu'il soit en presence pour donner temps aux leurs de se do au combat, choisir et prendre leur adva et assiete.

Aucuns ont fait leurs coureurs forts, quels ils commmandent de charger ; s'il réussit bien, leur gros n'est si esloigné ne puissent suivre la victoire ; si au traire les coureurs sont battus, il n'est si proche qu'ils ne se puissent rer. Cela est de l'expertise du chef, monte à l'advantage, et partant, hors de ril, fait charger ses coureurs sans se me taste le courage des ennemis, et sans s brouiller revient en son gros pour le retirer, s'il est besoin, avant qu'il y soit trainct. Ceux qui sont foibles ne doivent

urs coureurs forts, pour n'estre engagés, que le regret de les perdre ne face hasarer le paquet mal à propos.

A la premiere nouvelle des ennemis, le ef doit faire halte : il se faut mettre prierement en ordre de n'estre battus, avant ue de penser à battre les autres. Ceux qui çoivent l'alarme avec bruicts et cris, et qui stivement marchent en avant, monstrent e la legereté et font naistre la confusion. es coureurs doivent estre advertis de ne la ouuer trop chaude, d'envoyer des hommes ecrets, qui, au lieu d'encourager, n'aportent crainte. Ces mots : « Les voici qu'ils viennnent à vous ! ils marchent pour prendre la charge ! ils sont bien ordonnés ! ils ont beaucoup ! » se peuvent dire avec la esme signification, sans apporter crainte, t dire : « L'on descouvre quelques ennemis qui font mine de vouloir recevoir la charge, et font halte ; ils s'avancent, quelques uns mal ordonnés. » Ainsi parlant froidement n public, l'imagination des soldats n'est soudainement mal frappée, encore que l'intelligence soit semblable. Et après il est besoin que les chefs oyent les rapports des coureurs urs des gros ; et les instruire et commander de ne parler qu'à eux et sans bruict. Ils peuvent aller au devant d'eux pour ouir et résoudre, sans en dire aux troupes que ce qu'il est necessaire qu'ils sçachent et qui les peut animer au combat.

Menant des arquebusiers à cheval ou à pied, faut tellement les disposer qu'ils n'apportent embarras. Les bagages ne sont propres pour telles entreprises, si ce n'est que ce soit gens de pied desnués de cavalerie, contraincts de mener des charrettes pour les couvrir au besoin. Les capitaines doivent resister aux bruicts de ceux qui leur crient qu'ils se hastent, que les ennemis s'enfuyent, que l'occasion de la defaicte se perd ; plusieurs se sont precipités sur ces raports. Pour defaire les ennemis, il faut se mettre en estat de ne l'estre ; avancer, marcher, suivre tout par ordre, pour soustenir une grande embuscade, ou un retour des ennemis, leurs façons bien recogneues, et leur retraicte asseurée. Si elle se fait en gros, les arquebusiers à cheval bien montés, une troupe hasardée pour se mesler les engage, et fait paroistre leur resolution, leur fait changer le pas au trot, et le trot au galop ; et lors il ne faut plus marchander, trente en battent cent. Le chef ayant laissé les troupes à son lieutenant, qui suit en ordre au grand trot, force de charger et mesler les siens avec commandement audacieux et aigre. Quoy que ce soit, ne mettre son gros en tel estat ou desordre qu'il ne puisse plus recevoir commandement. Et quand les rangs par la poursuitte sont rompus, et que tout marche confusement, comme une troupe de taureaux, les capitaines en flanc, en teste, sur la queue, les peuvent encore retenir en estat de recevoir ordre : et vaut bien mieux perdre l'occasion que de la donner, laisser la proye que de se mettre en proye soy mesme.

L'ordre soustient l'assaut ; les meilleurs doivent estre employés pour les bresches, et les moindres pour les gardes : faut des capitaines des quartiers, employer des bourgeois affectionnés, à l'artillerie, au commandement des ouvrages, pionniers et manœuvres, et les plus fideles aux vivres et munitions ; observer les chemins pour conduire les munitions, retirer les blecés, porter les reparations sans embarras, chaque chose en son lieu, en son temps, à son heure.

J'ay fait plusieurs inventions, tant pour les villes que pour la campagne, qui peuvent servir : la fumée inventée sur les bresches des courtines, des bois se tirans comme un rideau quand on veut donner à la bresche ; plus, des chariots qui couvriroient le flanc d'une armée, s'alongissant chacun de trente pas, des ponts de quarante pieds, qui se jettent en despit des assiegés ; des poutres de mesme longueur eslevées par engins, où il y a des hommes couverts de mantelets au dessus qui tirent dans les bresches, et voyent dans la ville quand il n'y a point d'artillerie pour les desloger ; des chausse-trapes de six pieds enchaisnées pour couvrir les bataillons de gens de pied ; des pieces pour servir dans les escadrons, qui tirent sans estre besoin d'oster les chevaux ; un rang de vingt chevaux maillets portans des fauconneaux avec des soldats sur lesdicts chevaux, lesquels descouverts du premier rang peuvent

tirer dans les escadrons sans tourner. Les inventions nouvelles estonnent les ennemis : infinies se peuvent fabriquer et augmenter, meilleures qu'une partie de celles que j'ay inventées, desquelles il faudroit voir les modelles pour les bien entendre.

Les empoisonneurs et assassinateurs doivent estre punis et rejettés, à ce que nous ne soyons subjects à courre pareille fortune par leurs semblables. Les gens d'honneur, sous fausses marques ou promesse de servir, perdent ce nom, tuans ou trahissans ceux auxquels ils ont engagé leur parole : au contraire, cachant sa marque au milieu d'une armée, et tuant les signalés, merite gloire et recompense.

Les livres, l'experience font croire qu'il vaut mieux aller à la bataille que resoudre : « nous marcherons devant eux ; s'ils nous attaquent nous respondrons, sinon nous passerons. » Les cœurs des soldats ne sont resolus, pensent que pour la cognoissance que le general a d'eux et de leur advantage, il se passeroit volontiers de combattre s'il pouvoit : ainsi ils donnent preeminence seur leurs cœurs aux ennemis, lesquels proposent la bataille à leur passage ; et presument ceux qui veulent passer, que les autres ne viendroient au combat pour les empescher, s'ils ne se sentoient plus forts d'hommes et de cœur qu'eux.

Les troupes égalles aux gardes ordinaires difficilement entrent aux villes assiegées ; trois cens chevaux les peuvent secourir sçachant le païs, attendu que les gardes ne sont composées de pareil nombre : sans advertissement ne sont jamais quatre vingts ou cent chevaux ; et cependant que pareille troupe est aux mains, les autres deux cens entrent. Il est facile de conduire des troupes jusques proche des villes assiegées, impossible de se retirer sans grand peril ; ou il ne faudroit conduire le secours, ou estre le secours soy-mesme ; le salut et l'honneur est à ceux qui entrent, le peril et souvent la honte à l'escorte qui se retire. J'en ay fait la preuve à Noyons, que le roy assiegea en l'année 1591 ; avec quatre cens chevaux, je conduits le secours de trois cens arquebusiers à deux cens pas de la ville sans alarme : je les tenois dedans, et, me retirant au pas, je reçois partie de l'armée du roy sur les bras, trouvant personne de courage suffisan faire la retraicte, j'y demeuray pour les quatre vingts chevaux : je me per fus pris, mal assisté dans une char j'eusse resolu de perdre tous nos chev d'y entrer, j'en venois à bout san tune, n'y ayant que trente chevaux en le mal estoit que je n'avois le commanc de ce faire du general.

Aux effects hasardeux il faut se re soy-mesme, ou avec un ou deux inter l'honneur. J'estois allé pour secourir tres ; à deux lieues près, les capitaine drent excuses sur la perte de leurs ch tellement que je n'y peus jetter que qu hommes, qui ne suffirent pour la garan meilleur precepte pour ceux qui seco est de ne l'entreprendre, ou de sortir gis, determiné de combattre tout ce presentera, sans mettre en deliberat la campagne ce qui a esté resolu au lo ce n'est sous nouveaux accidens.

Les reistres sont peu valeureux de çon qu'ils combattent. Ils n'enfoncent cadrons ; le premier rang tire et to gauche, descouvre le second qui fa mesme ; le reste suit tournant en lima met en seurté derriere les autres qu tiré, et prennent un grand tour pou tous ensemble recharger leurs pistol sauveté. Les François les enfoncent, meslans en ce contournement les emp L'ordre du combat d'Yvry est blasmé, que les reistres estoient au flanc droic traincts pour leurs ordres et limaç tourner à gauche, ou, treuvant caval leur armée, ils y apportoient confusio eussent eu le courage qu'avoient ce M. d'Anjou à Montcontour, il n'eussen apporté d'inconvenient, et eussent pa tre, comme les escadrons des reistres Montcontour, qui par leur vaillance n point de desordre à la cavalerie fr des leurs qui estoit aussi placée su main gauche, ayant esté placés entr escadrons de lanciers françois ; si les r ne changent leur ordre de combat, i aisés à defaire : je le juge par l'expe que j'en ay faicte.

M. d'Alençon favorisant les huguenots et
l contens, en l'an 1575, M. de Thorey
ise avec deux mil reistres et cinq cens ca-
iers françois, pour favoriser la sortie de la
ur dudict seigneur d'Alençon, qui en par-
en mesme temps que ces forces entrerent.
roy envoye M. de Guise accompagné de
cens lances, desquels j'estois avec ma
pagnie de soixante maistres. Nos ennemis
ient de grandes traictes pour eviter le
at, et joindre mondict seigneur d'Alen-
. Nous redoublasmes les nostres, et si
que nous les joignismes à une journée
rmans, les retardans par escarmouches,
ons d'arquebusiers à cheval soustenus.
hastent d'une telle vistesse, que nos
es harassées ne les peuvent approcher
os: moy plus diligent, me treuvay en la
e de bataille au rendez-vous dès la pointe
our
. de Guise continue les attaquemens par
ebusades qui portoient dans les derniers
des reistres : eux, craignans de perdre
bagages, resolvent le combat, renver-
les escarmouches. M. de Guise s'estonne
t que ma compagnie, celle de Bezigny,
itié de celle de M. d'Elbeuf et de Pienne,
s ensemble pouvoient estre deux cens
x. M. de Guise, conseillé du sieur de
, nous commande de soustenir la charge
ied coy, sans nous advancer; fait mettre
à terre à deux cens arquebusiers à che-
, tirés des régimens des gens de pied, au
d'un maret et d'une haye à nostre droicte.
n'y avoit à demye lieue de nous aucune ca-
lerie, n'estans arrivés les escadrons de
M. de Guise et du Mayne, composés de mil
ievaux, ny trois cens reistres que nous
ions.

Ce que considerant, nos ennemis viennent
tre, leur cavalerie françoise à droicte.
sieur de Biron persiste de n'aller à eux,
s fait les attendre de pied ferme, pour ne
s desordonner. Ils viennent à la charge;
t qu'y estre ils reçoivent la salve de deux
s arquebusiers; partie de leur effort tombe
les compagnies de Pienne et d'Elbeuf, j'en
la meilleure part. Je charge dans le coing
leur escadron; eux moitié tournés et char-
, je les emporte avec tel danger, que mon cheval tué, mon casque jetté hors de ma teste, en leur tournement me donnerent temps d'estre remonté par les miens. De bonheur mon enseigne, auquel je l'avois defendu, n'avoit rompu sa cornette : je les suivis, et se rallierent sous ma cornette plusieurs seigneurs, entre lesquels estoit M. d'Aumalle.

Environ quinze cens chevaux reistres ennemis se retirent en gros; je reste seul à leur suitte avec soixante. Ils passent la Marne à Dormans, moy après, avec cinquante, contre l'advis de tous mes compagnons. Je ne l'eus si tost passé, que r'alliés font mine de venir à la charge. Me voyant branler pour aller à eux, ils continuent leur fuitte par dedans un bois où eux et nous fusmes long temps à le passer. M. de Guise, qui nous avoit fait charger à la premiere charge sans s'y mesler, cherche un passage plus bas, et se treuve à leur flanc quand ils sortoient du bois, où il fut blecé d'un arquebusier qu'il vouloit tuer. Sa blessure oste le courage à cinquante hommes de cheval qu'il amenoit, dont plusieurs de bonnes maisons se cachent dans le bois.

Je r'asseure tout, et tost après vindrent deux mareschaux de France sous ma cornette, MM. de Rets et de Biron; il y en eust soudainement de bien estonnés. Nous n'avions que soixante maistres, ny à quatre lieues de nous autres forces des nostres, sinon M. de Guise blecé, parce que nous avions suivy plus de cinq lieues la victoire, et que les régimens de MM. de Guise et du Maine avoient tenu autre chemin après quelques gens de pied et bagages que les reistres avoient; et peux dire que si je n'eusse fait ferme, ces reistres, s'advançant, eussent pris M. de Guise qui estoit sur un brancard, à demy mort. Tous ces quinze cens reistres se mettent en ordre de combat, viennent à nous; de ces soixante maistres il ne m'en demeure trente : voyant le peril, chacun prend party, l'estonnement augmenté pour la blesseure de M. de Guise, que nous tenions mort. Je dits au sieur de Biron, qui estoit assez triste, que j'allois charger, avec ces trente chevaux qui me restoient, ces quinze cens, pour sauver M. de Guise, et qu'il se retirast, s'il pouvoit, avec luy. Ainsi je que m'advançois au trot, nous recogneumes dix trompettes nues testes; et ayant envoyé un des

miens qui parloit allemand, le suivant de près, ces trompettes nous dirent que ces quinze cens reistres se venoient rendre, les ayant M. de Thorey abandonnés, s'estant retiré avec cent chevaux; les mareschaux vindrent faire la capitulation, et r'amenerent avec eux les trente qui s'en estoient allés. J'eus l'honneur ce jour, avec cinquante chevaux qui me restoient de ma compagnie, d'amener quinze cent reistres prisonniers, et avions rompu au commencement les deux mil avec deux cens chevaux. Je continue en mon opinion, que c'est une nation (s'ils ne changent) fort aisée à battre, maintenant qu'ils ne sont pas tels qu'ils estoient à la bataille de Dreux.

La resolution que les huguenots eurent de combattre à Montcontour, en l'année 1569, semble celle que M. du Mayne prist à Yvry, en l'an 1590. Leurs deux armées composées d'estrangers, toutes deux traictoient avec leurs ennemis; toutes deux eurent des conseillers (dont j'estois) de ne combattre, me souvenant avoir dit au conseil, le matin devant le combat, que cent raisons convioyent à la bataille, et deux cens la dissuadoient : une seule mauvaise raison emporta les deux chefs en divers temps, qu'ils ne perdroient que ce qu'ils devoient perdre, manquant d'argent; qu'en quinze jours leurs estrangers traicteroient et les trahiroient ou abandonneroient. Malheureux advis, sans considerer que la perte ne gisoit à estre abandonné des estrangers, mais bien en l'honneur et reputation des armes, qui est la ruyne des partis, suivie de toutes defaveurs. Après la faute, les deux chefs de guerre civile, MM. du Mayne, admiral de Chastillon, le cogneurent et l'esprouverent à leur dommage et perte : les jeunes audacieux, et les clercs qui s'ennuyent de la guerre, sont des conseils dangereux.

Opiniastrer forcement, quoy que les conseils soient veritables, contre son general, est dangereux; faut maintenir son advis sans l'offencer; autrement par despit, pour ne se monstrer ignorans, ils suyvent les contraires opinions, encore qu'ils les sçachent moins utiles que les proposées : neantmoins, en ce qui importe de la vie et de l'honneur, vaut mieux perdre la bienveillance du general que la ruyne du party, à ceux qui ont de la generosité.

La retraicte estoit facile à l'admiral de Chastillon à Montcontour, s'estant retiré en gros, faisant souvent teste, s'empeschant d'estre chargé par petites troupes, lesquelles, contrainctes d'attendre leur gros, donnent loisir de retraicte. De ce temps les arquebusiers à cheval bien montés pressent fort ceux qui s'en vont, joinct à ce que les victorieux y precipitent des petites troupes pour arrester les fuyards; la prudence sans perdre l'entendement est grandement requise, depuis qu'on tourne le dos pour faire une retraicte, si on ne previent la crainte des soldats, et par bon ordre et paroles audacieuses, feignant que la retraicte se faict à dessein pour faire desbander les ennemis à la suitte, et avoir moyen de les defaire lors qu'ils pensent estre victorieux : ces inventions sont necessaires pour eviter le désordre. Mil chevaux en cinquante troupes prenans divers chemins, ayans mesme rendez-vous, se peuvent retirer sans grande perte, et se remettre ensemble à vingt lieues de là où ils se sont separés : au pis ne s'en defait qu'une des troupes de vingt chevaux.

La perfection d'un homme de bien semble ne lui permettre feindre d'estre malade; il peut dire : « Je ne peux, ou je ne veux libre» ment. » Ceux d'advis contraire blasment ceste franchise d'ignorance; est loisible à un homme de bien de dissimuler et mentir à bonne fin, si est-ce que la generosité et verité sont tousjours à priser : heureux sont ceux qui n'y sont contraincts par les manymens des grandes affaires!

Les maladies sont envoyées aucune fois plus pour le bien que pour le mal des hommes, le trop de santé apporte souvent prejudice. Celles que j'ay eu m'ont osté le moyen d'acquerir de la reputation : que si la santé me fust demeurée depuis le temps que les guerres sont passées, sans doute je l'eusse employé à en rechercher de nouvelles en Hongrie et en Flandres, me ressentant assez de courage et d'experience pour acquerir de l'honneur. Mais aussi la guerre ne pouvant avoir autre consideration que l'utilité d'icelle, il n'y eust manqué d'occasion de peché et de damnation : et Dieu, qui sçait mieux ce qu'il nous faut que

ns mesmes, qui quelquesfois nous veut
ver malgré nous, nous envoye des acci-
s que nous nommons malheurs, qui en ef-
t sont pleins de felicités, purgeant nos
schés, nous empeschant de nous perdre en
ste courte vie, pour en acquerir une éter-
elle.

---

ors des sanglants combats, sauvé de tant d'assauts,
ver de douze coups d'arquebuse et d'espées,
iomphier quatre fois des Turcs et des armées,
rompant leurs prisons par d'infinis travaux,
disois à part moy : Comme de tant de maux,
aleu, de fer, de sang à ma mort conjurée,
n m'a voulu tirer, ma vie est destinée
r quelque illustre faict ou miracles nouveaux.
retournant chez moy Dieu m'a ouvert les yeux,
formé mon penser ; mais en differens lieux,
ngeant le vain honneur au monde pretendu,
n celeste espoir et de divine flamme,
sumant mes peschés, il m'a sauvé, perdu ;
pour ceste grandeur avoit gardé mon ame.

n gros au milieu du village placé evite les
prises ; promptement et sagement courir
alarme, sans se precipiter, renverse les
repreneurs, qui entrent à deux cœurs, en
çon de trahison et entreprise double :
mots dicts à propos quelquefois de gausse-
, en un grand peril r'asseurent les eston-
. Hannibal en usa à la defaicte de Cannes,
pondant à Gigon que de tant d'ennemis
il contoit il n'y en avoit point qui eust nom
mme luy.

Si les chefs de guerres civiles ne sont ge-
reux, et qu'en peu de temps leur dessein
e succede, ils s'ennuyent, et soubaittent
l'estre à recommencer, tant pour le danger
des ennemis que pour l'importunité, menaces
et monopoles des amis. Ceux qui en ont tasté
rment mieux vivre en une mal-asseurée
ix, ou se precipiter dans les combats,
l'estre en la servitude des leurs, en danger
estre trahis à tous mouvemens. Il faut des
rties non communes à un chef de part,
spriser la mort, laquelle se presente à tout
mp. vigilant, agissant, sans repos, n'y
nt seurté qu'en travaillant.

Le Turc desire joindre le Tanahis avec le
ristene, pour rendre navigables les mar-
ndises de la mer Noire en l'Oceane ; est
pesché par le Moscovite, mais plustost de
Dieu, qui a limité des bornes que les hommes n'ont puissance de passer. Les Venitiens tranchent quelques canaux, les rendent navigables pour peu d'espace ; les grandes entreprises leur sont interdictes, ainsi comme aux François de trancher le destroict de Sainct Jean du Lux pour entrer de la Mediterranée en l'Oceane, ni joindre Loire à Seyne, ni la Mouselle à la Meuse. Les entrepreneurs de tels ouvrages en France, de joindre la Seyne à la Loire, la Saosne à la riviere d'Armançon, se sont faicts mocquer d'eux, et de leurs epitaphes jà desseignés pour les planter quand l'ouvrage seroit faict.

L'aguerriment des peuples s'accroist, se change, s'amoindrit en peu de temps ; quinze cens reistres tués par M. de Guise au baron d'Aulne, lequel baron avec quatre mil qui luy restent fuit cinquante lieues, et sort de France. Les reistres, perdant la bataille de Montcontour, se retirent en gros en moindre nombre, traversent quatre-vingts lieues de montagnes, reviennent combattre à Arnay le Duc. Aux suittes de victoires le trop de prudence a ses commodités comme le trop de folie ses pertes. Les huguenots se sont maintenus, ont fait la paix sans argent, n'ayant que cinquante villes ; ceux de la ligue avec les deux tiers de la France, les forces du pape et d'Espagne, se sont perdus : tant peut en divers temps la difference des generosités. Il est vray que la ligue avoit des incommodités, estant de semblable religion que leurs ennemis ; ils traictoient quand bon leur sembloit, ils n'esperoient avoir de leurs chefs par le danger que ce que le roy leur promettoit par la paix.

Il est emerveillable d'où viennent tant de millions d'or levés en France, en trente-cinq ans de guerre des huguenots et de la ligue : c'est que la guerre estoit auparavant sur les frontieres ou aux païs estrangers, non dans le cœur du royaume. Depuis les Anglois ès guerres civiles des maisons de Bourgongne et d'Orleans (semblables aux dernieres pilleries), il y a eu six vingts ans : en ces six vingts ans de repos, le peuple avoit reservé et enterré de l'argent qu'il a falu sortir pour rachepter les vies des particuliers. De plus, il y a une circulation d'argent ; ce qui se

donne aux soldats est rendu par eux aux marchands et ouvriers, lesquels, pour avoir pain, vin et foing de la campagne (où ils n'osoient sejourner, ny mesmes les gens de guerre), le donnoient aux païsans qui le rendoient aux gens-d'armes par contributions. C'est pourquoy, en trente lieues que contient la Bourgongne, se levoit au temps des guerres passées huict cents mil escus par an, des deux partis; tant faisoit promptement cet argent sa circulation! Le roy entrant en Bourgongne, en trois mois de sejour y apporta plus de dommage que six ans de guerre n'avoient faict; parce qu'ils emporterent l'argent et le bestial hors de la province, qui ne revint plus, duquel se faisoit ce contournement susdict; et sans la venue de Sa Majesté, en l'année 1595, il y avoit assez d'argent en la province pour continuer les grandes levées, et faire la guerre trente ans, par l'ordre qu'on y avoit mis, pourvu que l'on ne se fust servy d'estrangers qui eussent emporté les deniers. La principale pauvreté de la France est advenue en la mort du peuple, et de ce qu'ils ont esté empeschés de labourer, d'autant que les Espagnols y ont apporté six millions d'or, qui est plus d'argent que la solde des estrangers n'en emportoit.

La reputation des armes sert de beaucoup: avant le siege de Poictiers les huguenots se faisoient craindre, après ils craignent. En la ligue, jusques au combat de Senlis, dix de M. du Mayne en faisoient fuyr cent du roy; après, dix de Sa Majesté en faisoient fuyr cent de M. du Mayne; tant peut l'opinion, en laquelle il se faut maintenir! Les capitaines ne doivent permettre aux ignorans ou timides d'aller à la guerre; ceux qui sont battus ou battent souvent, ostent le courage ou le donnent aux armées.

Ceux qui commencent les premieres guerres civiles, pour s'en prevaloir et changer l'estat, n'en viennent à bout; les seconds ou troisiesmes entrepreneurs les font quelquefois reussir. Sylla et Marius esbranlerent l'estat romain, Pompée et Jules Cesar approcherent de s'en rendre maistres, Auguste l'obtint absolu, changea la republique en monarchie; ce qu'il n'eust peu sans ceux qui l'avoient precedé, qui travaillerent pour luy, non pour eux, luy tracerent le chemin qu'il devoit suivre; se fit sage par leurs fautes, cogneut ce qu'il falloit faire et eviter pour ne tomber aux erreurs qu'ils avoient fait. Les troubles huguenots sont comparés à ceux de Marius et Sylla, Sertorius, Spartacus; ceux de la ligue à ceux de Jules Cesar, ayant eu M. du Mayne aussi proche de la couronne que luy: garde le troisiesme qu'il ne s'eslève un Auguste, ou plusieurs qui changent l'estat, et facent le dessein plus court, les traictés d'estrangers plus fermes, et à ses partisans des effects et promesses plus asseurés, lesquels seront en defiance, en courage, resolution, actions, differens de ceux du passé. Du chastiment de l'ignorance de leurs devanciers naistra la prudence des successeurs, desesperera les traictés, vivront pour vouloir mourir, si la mort des vivans n'empesche ceste science qui ne s'apprend par livres. Dieu est maistre de tous ces changemens; la guerre, la paix adviennent selon nos œuvres. Le paysan du Danube, en plein senat romain, dit: « Nous nous vengerons de vous lorsque » vos dieux seront courroussés, les nostres » appaisés, et que serons plus gens de bien » que vous. » Si la France obeyt à Dieu, il luy donnera sa paix, sa dissipation et ruyne si elle fait le contraire.

Il y a eu quatre changemens de divers buts aux huguenots: les premieres guerres civiles se firent par les menées de la royne, pour obtenir le credit de la cour, et en deposseder ceux de Guise; les secondes par les huguenots croyans occuper le roy et l'estat; les troisiesmes par necessité, et pour asseurer leur vie; aux quatriesmes ils furent tués par leur outrecuidance à la Sainct Barthelemy, voulant forcer les catholiques françois de prendre leur querelle contre les Espagnols, et recevoir la perte, de laquelle ils vouloient tirer le profict. Ceux de la ligue, au commencement sous M. de Guise, assistés de la royne, firent la guerre pour entrer en credit, et chasser les mignons du roy Henry III. Après la mort de M. de Guise, la necessité arma ses frères, l'heureux progrès le fit pretendre au supreme degré; de quoy tombés après la bataille de Senlis, le decès du roy r'alluma ce dessein d'occuper la couronne, que les

oires d'Henry IV esteignirent en partie, firent penser à la dissipation empeschée Dieu, de la maladie du duc de Parme, prudence et mauvaise intelligence des chefs l'union.

L'honneur posé en la vaillance des gentils-mes, et la honte en fuitte, sert beaucoup rroys, pour lesquels eux portés au com- s'y maintiennent pour leur propre inte- et reputation, sont plus braves par ne- ité que les citadins, qui ne sont tant des- rés en leur fuitte; mais lors qu'iceux ls hommes se mes-allient, les enfans per- louvent la juste moitié de leur valeur.

rès tant de victoires la paix honteuse ac- e par la royne, pour gagner trois ans à ses enfans, necessaire pour gouver- et pour ruiner le party huguenot, lequel hitieuse) elle ne vouloit du tout atterrer, s'en prevaloir contre ses enfans propres besoin, ou autres qui voudroient la de- eder de son gouvernement, juge le pro- repos contraire à son dessein et aux le- de deniers extraordinaires qu'elle desi- . MM. de Lorraine consentent à ceste , sous esperance d'attraper les huguenots armés, lesquels, haussés des prosperités enues depuis Montcontour par la faute catholiques, r'encouragés ne desseignent de bas.

Le sieur de Tavannes craint d'estre garant ses conseils aux evenemens mauvais qui urroient succeder pour n'estre creu qu'à olie, contrarié par les divers buts et des- ins de la cour, ne s'opposer à la paix, pense ses affaires domestiques, marie sa fille au ieur de Mortemart, le plus riche gentil-hom- ne de Poictou, son fils à la fille du sieur omte de Charny, auquel il fait avoir la re- rve de l'estat de grand escuyer tenu par le eur de Boisy son beau pere; luy donne la enance de Bourgongne qu'il avoit, sous omesse de la rendre dans six mois à son- et fils; à quoy ledict comte de Charny man- a: tant peut l'amitié des pères qui se des- uillent des grades pour faire avoir des filles itieres à leurs enfans. Le roy et Monsieur, n frere, en jalousie à qui seroit le sieur de avannes, chacun le desire : M. d'Anjou luy re deux mil livres de pension; il les refuse, si ce n'est avec permission du roy. Après avoir monstré qu'il n'est loisible aux subjects de prendre pension que de leurs souverains, l'accepte par commandement de Sa Majesté.

M. d'Anjou, riche d'appannage et d'honneur, mignon de sa mère (qui le prepare pour s'en servir contre le roy son fils, s'il luy vouloit oster le gouvernement des affaires), se plonge aux plaisirs. Le sieur de Tavannes l'en reprend, luy remonstre que la mort vient assez tost, sans l'avancer par voluptés et irritemens d'apetit extraordinaire, ruyne d'ame, de corps et de reputation. Les despences excessives continuantes aux nopces de M. de Guise et de la vefve du prince de Portian, ledict sieur de Tavannes s'en mocque, dit au roy qu'il vouloit faire un festin, et qu'au lieu des chantres qu'ils faisoient venir dans les nues feintes, il en feroit venir qui diroient ceste verité : « Vous estes des sots, vous des- » pendez vostre argent en festins, en pompes » et masques, et ne payez gens-d'armes ny » soldats; les estrangers vous battront. » Se mocquant des prodigalités du roy, faictes à gens sans merites, dict qu'il avoit tant fait battre un mauvais chien qui prenoit le meilleur morceau à la curée d'un cerf, qu'il rendit sa gorge, et que les Turcs mangeoient un batteau de foing devant les chrestiens, auxquels ils faisoient payer de l'argent, disans qu'ils avoient mangé pour leur donner passe-temps; que les courtisans demandoient au bout de deux ans recompense : enquis pourquoy, ils ne pouvoient respondre, sinon que pource qu'ils avoient bien regardé Sa Majesté; dict que la cour ressemble une estable de pauvre gentil-homme, là où l'on met les chevaux, les asnes et les bœufs, en mesme ratellier; son merite faisoit prendre toutes ses gausseries en bonne part. Les huguenots, à l'accoustumée, continuent les plaintes dès le lendemain de la paix.

Le roy nomme le sieur de Tavannes, avec autres de son conseil, pour pourvoir aux differents et rançons des prisonniers. Il le fait avec tant de justice que les huguenots mesmes ne vouloient autre arbitre. Il refuse souvent d'aller au conseil des finances, respond ne se vouloir damner pour accroistre les tailles du roy. Il se fust volontiers retiré pour faire

son salut, n'eust esté le desir de la grandeur de ses enfans : son integrité paroist à la responce suyvante aux inventions du sieur de Marillac :

« Je dis que tous ces articles proposés par le sieur de Marillac, financier, tendent à subsides, non seulement sur le pauvre peuple, ains sur la noblesse et sur l'Eglise, d'autant que les poincts où il parle d'eriger officiers, sont tousjours plus de despence pour un chacun, et si en fin reviendra à grands frais au roy, pour la grande quantité d'argent qu'il faudra pour les gages ; outre qu'au lieu de reformer la justice pour l'equité et soulagement du peuple, c'est y adjouster infinis pilleurs à sa ruyne.

» Quant au subside de payer un denier pour livre de chaque contract, ou vendition qui se fait, c'est la mesme taille pour la noblesse, et plus sur icelle que sur autres, d'autant qu'ils ont plus de biens, et contractent plus souvent.

» Quant aux subsides sur les farines et vin, il se treuvera de mesme ; la noblesse sera plus à la taille que les autres, et perdront une partie du revenu de leurs moulins. Le pauvre peuple, comme laboureurs, en seroient aussi chargés par trop, d'autant que la pluspart ne vit que de pain ; enfin il se treuveroit bien dur que des hommes ne pussent manger un seul morceau qui ne portast subside.

» Il y a aussi fort peu de propos de prendre et payer le vin à la vigne, parce qu'il n'y auroit point d'esgalité en ce subside par le royaume ; et tel païs qu'est tout de vignoble, où est ordinairement le plus pauvre peuple, ne vivant que de ses bras, payeroit cent mil livres ou tant de subsides par an, plus que les meilleurs où il n'y a vignoble. Et à tous evenemens, s'il falloit prendre sur le vin, et que l'on ne voulust craindre d'eriger subsides sur le peuple, le faudroit prendre lors qu'il se vend en destail, d'autant que partout il s'en vend, et y seroit la noblesse moins interessée.

» Et touchant celuy de vendre les bois par coupes, cela est juste et raisonnable, sans faire tort à personne.

» Et quant à reduire les rentes qui sont au denier quinze, il y a quelque appar attendu le gain qu'ont desja fait ceux q tiennent : c'est le moins mauvais.

» Après avoir veu les moyens baillés sieur de Marillac, et consideré ce qui t à l'estat de la couronne, il n'est possil treuver bon un seul des articles qui int la noblesse, ny qui la rend taillable, et de condition : d'autant que l'on sçait bie convenient qui en peut advenir au susd tat. Les exemples en sont recens de tou tés, et faut necessairement considere c'est ce qui soustient la hautesse du l'estat pour estre courageuse, et parta estre tenue libre et menée par amour, fin ne veut mettre tout au hasard, en ce que les cervelles et fantaisies sont tre muantes. »

Au mois de novembre 1570, le roy C espouse Elisabeth d'Austriche, fille de milien, empereur, esperant en vain, p peu de puissance que les empereurs Allemagne, par ce mariage rompre les des reistres, si accoustumés à venir en F

[1571] Le sieur de Tavannes sans grac vernoit l'estat ; ses merites parlent pou ennemi de toute faction contraire à Leu jestés, qui se plaignent de n'avoir auc tats vaquans pour le recognoistre. La disant à madame de Tavannes qu'elle l roit cinquiesme mareschal s'il s'en est autres fois, elle respond que c'est cho usitée de leur avoir fait gagner deux b en un an, qu'il méritoit rescompense coustumée. Leurs Majestés se resolve donnent et le créent cinquiesme mares France, avec plus d'honneur que s'il e pourveu par la mort d'un d'iceux : sa estouffe l'envie ; le choix est approuvé ralement de tous, pour y avoir douze s la France le luy donnoit. La teneur lettres fut telle :

« CHARLES, par la grace de Dieu, France, à tous ceux qui ces presentes verront, salut. Comme nous n'ayons ri cher ni recommandé que la vertu et signalée des grands et gens de guerre, de ceux qui ont vaillamment hasardé le et liberalement employé leurs biens et pour s'acquerir la gloire que les armes p

porter aux plus courageux, qui se sont exés pour la conservation et augmentation de tre couronne, et considerans les grands, tables, dignes et remarquables services que sieur de Tavannes, chevalier de nostre orre, conseiller en nostre conseil privé, capine de cinquante hommes d'armes de nos donnances, et n'a gueres nostre lieutenant neral au gouvernement de Bourgongne, a is quarante-cinq ans faits et continués tout honneur et louange aux feus roys, très-honorés ayeuls, pere et frere d'heure memoire, et à nous, tant hors nostre ume qu'au dedans iceluy, en plusieurs mportans affaires et voyages, assauts, ces de villes, rencontres et batailles, es en celles de Pavie, Cerisolles, Ranty, gnamment des dernieres de Jarnac et de ncontour, sous la charge de nostre très- et très-amé frere le duc d'Anjou et de rbonnois, nostre lieutenant general reentant nostre personne par tout nostre ume, avec telle reputation que nostre frere et tous les seigneurs, princes, caines et gens de guerre qui estoient le tesgnent. Ayant aussi egard que dès le temps nostre seigneur et pere le roy Henry, et de ladicte journée de Ranty, où ledict de Tavannes fit très-grand devoir, le- sieur roy (pour memoire de sa vertu), presence le l'armée, le voulut honorer de ordre et luy donner celuy mesme qu'il oit: et depuis encores luy ont esté souefois promis et asseurés de grands estats, lon qu'il a très-bien merité:

» Sçavoir faisons que nous voulons de très- n cœur, et ainsi qu'il appartient, et que us devons recognoistre et favoriser un si gne, rare, affectionné et ancien serviteur ledict sieur de Tavannes, et user envers de la remuneration et grace extraordie qu'il s'est acquis par sa vertu et valeur, ar ses longs, laborieux et extraordinaires ices, à fin qu'il serve d'exemple pour esmulé par tous chevaliers genereux, et le ifier en cest endroit;

A ces causes, et autres très-grandes raiet considerations à ce nous mouvans, le bon et prudent advis de la royne nostrès-honorée dame et mere, et de nostredict frere le duc d'Anjou, et de nostre grace speciale, pleine puissance et auctorité royale, avons (en faveur dudict sieur de Tavannes) fait, erigé, creé, ordonné et estably, faisons, erigeons, creons, ordonnons et establissons par ces presentes, et pour ceste fois seulement, un estat de mareschal de France, outre les quatre mareschaux de France qui ont accoustumé d'estre, et qui sont de present pourveus. Et audict estat avons attribué et affecté, attribuons et affectons tels et semblables honneurs, prerogatives, franchises, libertés, gages, pensions, droicts, profits et emolumens, avec mesme pouvoir, puissance et faculté desquels lesdicts quatre mareschaux de France et chacun d'eux a jouy et usé bien et duement, jouyt et use, suivant l'ancienne creation et institution, sans qu'il soit besoin d'iceux cy specifier ny declarer, et lesquels nous tenons pour tous specifiés et declarés, et à plein confians des grands sens, suffisances, preud'hommie, vaillance, grande conduicte, experience au fait de la guerre et des armes, et diligence dudict sieur de Tavannes.

» Luy avons liberalement, en recognoissance de ce que dessus, donné et octroyé, donnons et octroyons par cesdictes presentes, le susdict estat de mareschal de France, pour par luy le tenir, exercer, en jouyr et user, auxdicts honneurs, prerogatives, preeminences, franchises, libertés, gages, pensions, droicts, pouvoir, puissance et faculté dessus dictes, et comme l'un des autres quatre mareschaux de France, tant qu'il nous plaira; à la charge expresse, et non autrement, que ledict present estat de mareschal de France demeurera suprimé, et le suprimons dès maintenant, après le decès dudict sieur de Tavannes, ou après l'avoir pourveu de l'un des quatre autres estats de mareschal de France, si aucun vient à vacquer durant sa vie. Et toutesfois alors ledict sieur de Tavannes ne sera tenu prester autre serment que celuy qu'il fera en vertu des presentes, ni prendre autres lettres de provision.

» Si donnons en mandement à nostredict très-cher et très-amé frere le duc d'Anjou et de Bourbonnois, nostre lieutenant general, representant nostre personne par tout nostre royaume, à tous nos lieutenans generaux,

gouverneurs, capitaines et chefs de nos gens de guerre, à tous nos justiciers, officiers et subjects, et chacun d'eux, ainsi qu'il appartiendra, que ledict sieur de Tavannes, duquel nous avons pris et receu le serment requis et accoustumé, et, iceluy mis et institué en possession et saisine dudict estat de mareschal de France, ils le facent, souffrent et laissent jouyr et user d'iceluy, ensemble de tout le contenu cy dessus, pleinement, et à luy obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra, ès choses touchans et concernans ledict estat et office de mareschal de France.

» Mandons en outre à nos amés et feaux conseillers et tresoriers de nostre espargne, presens et advenir, que les gages, pensions et droicts que nous attribuons audict estat, tels et semblables qu'à l'un des autres mareschaux de France, ils payent, baillent et delivrent audict sieur de Tavannes, par chacun an, aux termes et en la maniere accoustumée, et par eux rapportans le *vidimus* des presentes, collationné au present original par l'un de nos amés et feaux notaires et secretaires, avec quictance suffisante. Nous voulons tout ce que payé et delivré aura esté à l'occasion que dessus, estre passé et alloué aux comptes desdicts tresoriers par nos amés et feaux les gens de nos comptes à Paris, auxquels nous mandons ainsi le faire sans difficulté, car tel est nostre plaisir; nonobstant la creation et institution desdicts quatre mareschaux de France, et quelconques edicts, ordonnances et coustumes à ce contraires, auxquelles, pour ceste fois seulement, et sans y prejudicier en autre chose, nous avons, pour les bonnes causes et considerations que dessus, desrogé et desrogeons par ces presentes, lesquelles nous avons voulu (en tesmoin de ce) signer de nostre propre main, et à icelle fait apposer nostre seel. Donné à Maizieres, le vint-huictiesme jour de novembre, l'an de grace mil cinq cens soixante et dix, et de nostre regne le dixiesme. Signé CHARLES. » Et sur le reply :

« Aujourd'hui seiziesme de fevrier, l'an mil cinq cens soixante onze, le roy estant au chasteau de Boulongne, Monsieur, duc d'Anjou, frere et lieutenant general de Sa Majesté, a presenté à Sadicte Majesté le sieur de Tavannes, et luy a fait faire le serment de mareschal de France en tel cas requis et accoustumé, et luy a mis en main le baston de mareschal de France, moy, conseiller et secretaire d'estat de Sadicte Majesté, present. Signé DE NEUFVILLE. »

« CHARLES, par la grace de Dieu, roy de France, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Combien que, dès le vingt huictiesme jour de novembre mil cinq cens soixante et dix, en pourvoyant nostre cousin le sieur de Tavannes d'un estat de mareschal de France, lors par nous erigé en sa faveur, ayons declaré, et soit porté par les lettres de provision dudict sieur de Tavannes, que sondict estat de mareschal de France demeureroit supprimé après son decès, et après l'avoir pourveu de l'un des quatre autres estats de mareschal de France, si aucun venoit à vaquer durant sa vie; et toutesfois qu'alors ledict sieur de Tavannes ne seroit tenu de nous prester autre serment que celuy qu'il feroit en vertu de cesdictes lettres, ny en prendre autre provision; et partant estant intervenu le decès de feu nostre cousin le sieur de Vieilleville, mareschal de France, nostredict cousin le sieur de Tavannes puisse et doive, sans aucune formalité, ni lettres de provision, entrer immediatement au lieu et place de mareschal de France dudict defunct.

» Neantmoins nous avons (en tant que besoin seroit) bien voulu rendre plus ample tesmoignage de nostre intention en cest endroit. Pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons dict, declaré et ordonné, disons, declarons et ordonnons par ces presentes, voulons, et nous plaist, que nostredict cousin le sieur de Tavannes entre immediatement en l'estat, dignité, pouvoir, departement, gages, pensions et droicts de mareschal de France, qu'avoit et exerçoit nostredict cousin le mareschal de Vieilleville; et lequel estat luy avons de nouveau donné, octroyé et confirmé, donnons, octroyons et confirmons par cesdictes presentes, sans qu'il soit tenu prester autre serment que celuy qu'il a desja fait en vertu de ses premieres lettres, à la charge que ledict estat de mareschal de France qu'il tenoit, et qu'avions erigé en sa faveur, sera et de-

urera supprimé : car tel est nostre plaisir. En moin dequoy, nous avons fait mettre nostre l a cesdictes presentes. Donné à Duretal, dernier jour de novembre, l'an de grace l cinq cens soixante onze, et de nostre regne onzieme. Et sur le reply, signé DE NEUFLE. Le roy, la royne presens. »

Soit que le roy, à dessein, ne tint parole, que la haine inveterée des catholiques cau- les massacres en plusieurs lieux ; sur les ntes huguenottes le mareschal de Cossé nvoyé à La Rochelle, les deputés de l'ad- l à la cour, les desseins differens. La e possede ses enfans par MM. de Rets et quier, ses creatures ; dissimule, tempo- jusques à ce qu'ils soient en age, avec les enots, lesquels (sans prendre temps) re- nt forcer Leurs Majestés à la guerre d'Es- e, et les allier avec les Anglois leurs ; practiquent guerre etrangere ou civile, ent en cour par ceux de Montmorency, dent, jalousent le roy du credit et de neur de son frere, proposent de le ban- le France par le mariage d'Angleterre, royaume ne peut souffrir deux roys ; c'estoit marier la France à l'Angleterre, uguenots aux catholiques, pour partager ude : en effect, pretendent de chasser ennemis, et, sous le nom du roy d'An- erre, rendre M. d'Anjou captif, sçachant e pouvoir r'allier avec luy, parce que de bonte procede son honneur.

e jeune sang bouillant du roy Charles agrée discours : la royne cognoist comme elle ede son fils, ses humeurs et gouverneurs ; se donne peyne de ses opinions, s'asseure pouvoir changer en un mouvement. Toutes solutions sont remises à Blois, où la royne Navarre et l'ambassadeur d'Angleterre de- ent arriver. Le sieur de Tavannes, après ieurs reïtérés advis envoyés par escrit à d'Anjou, est envoyé querir, sans nuls des- s arrestés, ny de la guerre d'Espagne, la Sainct Barthelemy (quoy que les igno- ayent escrit). Les huguenots espreuvent credit en la Croix de Gastine, erigée iens d'un huguenot bruslé, qui est trans- e de nuict de la maison rasée, malgré arisiens, au cimetiere Sainct Innocent ; t avec la faveur non dissimulée du roy, qui, pour se defaire de son frere et de sa sœur en mesme temps, et acquerir reputation par les armes, estoit porté à eux. La royne, voyant son inclination, fluctuoit : les desseins et esperances huguenottes estoient d'exalter leur party, d'abbaisser le roy d'Espagne et la religion catholique, bannir de France M. d'Anjou leur ennemi, gouverner la cour par le mariage du prince de Navarre, jetter la guerre en Flandres, en recevoir le gain, et le roy la perte, s'establir aux despens de tous. La vieillesse, la laideur, et les articles de la royne d'Angleterre, la haine, le soupçon des huguenots, glacent M. d'Anjou, qui haste par courrier la venue du sieur de Tavannes, luy demande advis qu'il reçoit. Luy l'admoneste de regarder ses mains sanglantes des Anglois et des huguenots, les receptions, les affronts du roy Philippe marié à Marie, royne d'Angleterre, leurs roys esleus plus prisonniers que roys, luy propose de se descoudre sans deschirer, cognoissant la furie et ambition de son frere, l'inclination de la royne et de Madame au mariage de Navarre, pour demeurer à la cour. Roy, royne, M. d'Anjou, royne de Navarre, millort Robert, ambassadeur d'Angleterre, le comte Ludovic de Flandres, le sieur de Tavannes, arrivent tous à Blois.

La royne luy demande comment elle sçauroit le cœur de celle de Navarre ; il se rit, respond : « Entre femmes, mettez-la la pre- » miere en colère et ne vous y mettez point ; » vous apprendrez d'elle, non elle de vous. » Le sieur de Tavannes taste le nœud du mariage du roy de Navarre, essaye de le rompre (tant s'en faut que l'on pensast faire la Saint-Barthelemy à ces nopces, que, sans Madame, fille du roy, qui y avoit inclination, il se deslioit). Enfin est consenty par M. d'Anjou, pour, par un petit mal, eviter le sien plus grand d'Angleterre. Le millort Robert fournit ses articles pareils à ceux du roy Philippe d'Espagne, avec la royne Marie, excepté que la royne d'Angleterre vouloit estre mariée à l'huguenotte. M. d'Anjou, conseillé du sieur de Tavannes, le tranche court, dit au roy son frere s'il luy commandoit qu'il s'y marieroit, mais qu'il sçavoit très-bien qu'il n'y vivroit pas quatre mois ; qu'il aymeroit mieux n'estre rien du tout en France, et y mourir

pour son service, que d'aller en Angleterre. Ceste response, et l'intermission de la royne, refroidit ce mariage. Le sieur de Tavannes le tourne en gausserie. L'ambassadeur couchoit avec la royne sa maistresse ; il dit à Monsieur : « Le millort Robert vous veut faire espouser » son amie ; faites lui espouser Chasteauneuf » qui est la vostre, vous luy rendrez le pan- » nache qu'il vous veut donner. »

En ceste grande assemblée le roy propose un tournois ; le sieur de Tavannes en donne l'ordre et invention, icy escrit de son stil, qui estoit une grande bresche defendue, et une retraicte derrier un retranchement, où les assaillans entrés eussent voulu estre dehors, feinte à l'imitation de l'aguerriment d'alors.

« A la grande porte, vingt arquebusiers commandés par le capitaine . . . . , lesquels garderont quelques peu la porte avec arquebusades, après se retireront tousjours en escarmouchant jusques au bout du pont du chasteau, où ils ne s'arresteront, ains couleront dans la porte de la vis pour monter audict chasteau.

» A l'autre, vingt arquebusiers, soustenus de dix corselets, sous le capitaine . . . . . , partiront des cuisines, et feront une charge à ceux qui auront gagné la grande porte, pour essayer de la regagner : ayant failli à la regagner, se retireront en escarmouchant pas à pas de là où ils seront venus.

» Le roy ayant gagné la grande porte entrera avec son camp, se logera devant et dessous les galleries, fera la premiere assiete de l'artillerie, assoira ses corps de garde et sentinelles. Cela faict, debandera une troupe d'arquebusiers de l'un des costés de la place, et par l'autre Sadicte Majesté, seul avec deux capitaines, ira recognoistre, soustenu neantmoins de quelques arquebusiers, qui ne tireront, si ce n'est que Sadicte Majesté fust pressée ; après se fera les approches, posera l'artillerie, et tirera en batterie.

» Une troupe de six corselets et quinze arquebusiers, sous le capitaine qui gardera le faux-bourg, lequel sera assailly après l'escarmouche devers les cuisines, se retirera en la place, laquelle recogneue et la bresche faicte, et en l'assaillant, le capitaine du bout de la grande vis, qui sera en embuscade en la g sous la chambre de Monsieur, fera une tite sortie pour favoriser la retraicte de c du faux-bourg ; lesquels mettront le feu tonneaux, et se retireront au chasteau le pont. Et ceux de ladicte sortie (pour f riser la retraicte) se retireront par lad vis à la terrasse audict chasteau, et ne meurera sinon que six ou sept arquebu sur le milieu du pont, qui tireront tousjou

» Alors ceux du dehors emporteront le bourg, rompront leurs tonneaux, et donner un assaut au parapet de la murail duquel ils seront repoussés, et sonnera la retraicte pour donner à l'assaut general le roy et sa grosse troupe ; lequel march avec son bataillon jusqu'au milieu de la c et là s'arresteront, et baiseront la terre aller à l'assaut. Sera envoyé devant la gr troupe une petite troupe d'enfans perd de corselets avec deux bandes d'arquebu pour gagner les deux coings de la bres lesquels corselets seront repoussés, et dev reront les susdicts arquebusiers.

» Lors arrivera la grosse troupe du qui enfoncera ceux dudict parapet de pi et ira à l'assaut de toute sa force, lequel longue ne se pouvant soustenir, se pour retirer ceux de dedans au retranchem Sera envoyé sur les deux heures une ban d'arquebusiers, qui partira de dedans grande salle, avec le tambour, et ira dedan le fort, où, après y en avoir laissé douze quinze avec ledict tambour, se desrobero file à file pour revenir treuver mondict sieu afin de l'accompagner ; lequel après part avec ses deux enseignes et toutes ses troup pour aller secourir le chasteau, de quoy sera empesché : pendant lequel temps le c pitaine qui sera demeuré avec les dix ou do fera remparer ; et les pieces amenées sur bresche pour battre le retranchement, la pitulation se fera, et se rendront les assiegé

Le comte Ludovic asseure moitié des vil de Flandres estre à la devotion du roy Char qui n'avoit besoin de fiction pour faire cr aux huguenots qu'il les favorisoit, desir de guerre. Il estoit entierement à eux, parce ceux de Guise y contrarioit ou par la resolution prise avec le sieur

vannes d'esloigner ceux de Lorraine et de ontmorency des affaires, le roy et ses freres ans assez grands pour les manier. Ce fut s artifices, et par ces raisons, que le car- al de Lorraine et ses nepveux s'esloignent la cour. Reste le seul sieur de Tavannes ateur de l'estat, qui s'oppose aux desseins sieur admiral de Chastillon pour la guerre Espagne; montre un royaume espuisé hommes et d'argent par les guerres civiles, posé à un florissant estat, fortifié de l'ar- nt des Indes et d'une longue paix; regrette, plaint, et ne veut que les prisonniers et ncus à Jarnac et Montcontour conduisent s victorieux selon leurs desseins.

Tous fluctuent, tous balancent, rien de re- olu, contre l'opinion d'aucuns, croyans que Lignerolles avoit esté tué pour avoir decou- vert l'entreprise de la Sainct-Barthelemy, qui n'estoit pas seulement pourpensée, et dont la naissance vint de l'imprudence hugue- notte. La petite faveur de Lignerolles chassée par la plus grande de Villequier de chez M. d'Anjou, il se donne au roy Charles im- prudemment, discourt aux despens de la royne-mere, luy propose de sortir de tutelle. Sa Majesté, non capable de ce grand dessein, le redit à sa mere, laquelle, d'accord avec ses enfans, le fit tuer. Lignerolles mort, le sieur de Tavannes blasme cruellement cet acte, dict que l'on tuera les hommes jusques aux cabinets des roys. La royne luy impose silence, lui commande d'assister ceux qui alloient demander la grace des meurtriers; après plusieurs refus, obeyt : tant peut la cour sur les gens de bien. Il admonneste le roy de ne se mesler point des querelles de ses serviteurs, leur commander accord ou com- bat promptement. En ce temps je fus malade à l'extremité : il dit que si je mourois qu'on sellast ses chevaux, qu'il s'en vouloit aller, qu'il estoit saoul d'honneurs, et ne travailloit que pour les siens.

[1572] Le legat du pape arrive pour em- pescher le mariage du roy de Navarre, et faire celuy du roy de Portugal avec Madame sœur du roy. Il est renvoyé avec paroles ge- nerales que Sa Majesté ne feroit rien au pre- judice de l'obéissance de Sa Saincteté. Le sieur de Tavannes, las des irresolutions de la royne, prend congé : elle pleure et le prie, sçachant qu'il avoit des advis salutaires pour Leurs Majestés, qu'il laissoit sans aucune reso- lution. Les gentils-hommes de sa suitte le blasment de n'avoir pris garde aux larmes de la royne. Il respond que les courtisans ne pleuroient leurs amis, mais un manteau qu'il leur restoit à engager; que Leurs Majestés avoient ses meilleurs ans, qu'ils pleuroient pour en avoir encore quatre ou cinq qui luy restoient à vivre en repos.

En son absence, le roy n'a cesse que l'ad- miral avec grande asseurance ne soit auprès de luy. La guerre d'Espagne toute resolue à l'insceu de la royne qui n'y estoit encor qu'à moitié, les ligues d'Angleterre et des protes- tans d'Allemagne acheminées, le roy, pour mieux gagner sa mere, employe Strosse son parent, qui, sous feinte d'aller aux Indes, devoit descendre en Flandres; l'admiral des- seigne son embarquement de six mil hommes à Bordeaux. Dieu se sert des desseins des hommes contre eux-mesmes miraculeusement: cest embarquement se fait par providence divine proche de La Rochelle, non premedité ny des uns ny des autres, et qui furent em- ployés au siege de La Rochelle, au contraire de ce à quoy ils avoient esté destinés.

La Noue, huguenot, fait levée pour se jetter dans les villes rebelles de Flandres. Le sieur de Tavannes ayant respondu, sur la propo- sition du comte Ludovic, qu'il ne tenoit pas une des douze principales places, que quand ils auroient sur la frontiere deux villes, Sa Majesté mettroit en deliberation la guerre, les huguenots enyvrés de faveurs rendent leurs villes de seurté, levent la mesfiance. La royne de Navarre vient hastivement mou- rir à Paris; la colere, le chaut, l'apprehen- sion dans un esprit subtilisé, causent sa fin sans aucun poison, quoy que l'on ait voulu accuser un parfumeur du roy, maistre René, de l'avoir empoisonnée avec une paire de gans. Les desseins embarqués ne se retarderent, l'alliance d'Angleterre est faicte, celle des protestans indubitable, le cardinal de Lor- raine retiré à Rome. Monsieur, descheu de credit d'avec son frere joinct à la royne, mande le sieur de Tavannes.

Le roy de Navarre, l'admiral arrivent à

Paris : le roy feint de chasser, va au devant ; mais ledict admiral venant au lever de Monsieur frere du roy, le sieur de Tavannes luy conseille de le faire attendre une heure à sa porte, ce qu'il fit, monstrant la difference des grades et des victorieux aux vaincus. Les deux Gaspards de Tavannes et de Coligny marchent ensemble à l'entrée du roy à Paris, donnent parler à qui tromperoit son compagnon. L'admiral asseuré et attiré de ceux de Montmorency ne se sentans assez forts sans luy pour faire resoudre la guerre d'Espagne. Le pape crée le duc de Florence grand duc de Toscane, au mescontentement des autres potentats d'Italie. Le Turc, lié par sa loy de ne toucher au tresor public qu'en guerre chrestienne, ambitieux, cherche querelle pour Cypre, qu'il maintient avoir esté aux empereurs grecs dont il se dit successeur. Les Venitiens, unis avec le pape et l'Espagnol, par les incommodités et longueurs accoustumées des ligues, laissent prendre ceste isle à Moustapha. Tost après les chrestiens gagnent la bataille de Lépante, pour avoir mis des grosses naves devant, dont la salve endommagea et estonna les Turcs avant qu'arriver au combat ; la victoire non suivie fut infructueuse par division, au grand dommage de la chrestienté. J'apris depuis à Constantinople que les soldans passoient toutes leurs richesses à Scutari, de là le trajet de l'Ellespont, et que cinquante mil Grecs se fussent revoltés si la victoire eust esté suivie.

Les cruautés, les trophées, les impositions, les statues erigées du duc d'Albe, joinct aux artifices et menées du sieur admiral de Chastillon, causent la prise de Mons et de Valentiennes par le comte Ludovic, assisté des huguenots de France : Valentiennes est secouru par le chasteau du duc d'Albe, qui resout le siége de Mons.

C'est crime de prendre pension des estrangers, et moins s'en doit recevoir des princes françois pour les servir, sans exception de ce qui se doit au roy. Ceux qui tiennent rang n'en prennent sans consentement de Leurs Majestés ; s'ils les acceptent, il ne faut tromper ny l'estre : et si recevant la pension il n'est promis à ceux qui la donnent de les servir envers et contre tous, cela n'oblige contre nos souverains. Nostre naissance nous lie à leur service et de la France : qui n'y desroge par paroles expresses n'est tenu au contraire. Il n'est bien seant d'interpreter les intentions après avoir receu les bien-faicts. Les pensions de princes estrangers ne requierent explications, elles ne se donnent, ny reçoivent que pour mal faire ; leurs pensions cachées sont dangereuses, se descouvrent et se sçavent ; vaudroit mieux prendre ouvertement les armes que secrettement l'argent, tout se sçait : les comptes estrangers en sont revestus, perilleuse en est la descouverte, et honteuse la memoire. Qui reçoit pension estrangere se doit mettre en seurté, et puis après se resoudre aux armes dans peu de temps, autrement il est en voye de se perdre. Et ne sert pas de demander congé à son souverain, à son maistre, de prendre pension, ce qu'il concede pour ne vouloir offenser le serviteur qui en demande permission ; mais dès ceste heure-là il ne les tient plus à luy, et en entre en soupçon ; ce que le sieur d'Albigny esprouva à la perte de sa vie.

Les voluptés sont mesprisables, le commun les attache partie aux vivres et en l'amour ; les plaisirs ne sont tels que les repentirs et incommodités ; les superfluités des viandes engendrent les maladies ; les exquises servent d'aiguillon pour en prendre outre mesure ; le plaisir n'est aux meilleurs, ains à l'appetit ; les pauvres trouvent le pain bis et l'eaue trouble aussi delicieux que les riches les massepains et malvoisies. Darius en sa fuitte trouva l'eaue de boue meilleure qu'il ne treuva la sucrée en prosperité : les grands previennent l'appetit, et s'en derobent le plaisir. Manger peu et de legeres viandes resjouyt plus que les delicieuses et fumeuses, qui remplissent les cerveaux de pesanteurs, et les corps de descentes. Ceux qui sont saouls de pain, et ceux qui sont saoulés de friandises, la refection passée, ne reçoivent plus de plaisir ; à l'un reste les pesanteurs et endormissement, à l'autre la disposition meilleure : c'est la ruyne des corps et plus des esprits.

Ceux qui ont prophetisé, descouvert des secrets, ceux qui se sont rendus agreables à Dieu et au monde, ont jeusné. Le prejudice des viandes se voit en ce que les conseils du

ain sont beaucoup meilleurs que ceux de
résdinée ; le plaisir qui passe en un quart
eure se doit peu priser : l'appetit desor-
mé est suivy de chastiment, de maladies,
bilitations de sens, perte d'entendement,
me et de biens ; en la beauté, la quan-
é, la jouyssance estouffent les plaisirs. Si
s la constituons en masques, tournois,
penses superflues, s'en sçavoir passer et
commander apportent davantage de con-
tement, restant le fruict de l'espargne. Si
bastimens et meubles, les pauvres qui les
ent y peuvent prendre plaisir comme les
es. Il n'y a point d'architecture plus belle
l'univers, ny plus belle voute que celle
ciel, ny plus beaux habits que la couleur
fleurs, ny plus belles allées que les che-
s, ny plus beaux vergers que les forêts :
es sortes de voluptés se treuvent en la
reté egales à l'opulence, les inventions
riches ne sont qu'imitations de nature.
y qui oyt le rossignol n'a que faire de
y qui le contrefaict ; tout passe en un
ment : le souvenir des plaisirs receus n'est
rand que la memoire des malheurs evités.
e songe du mal apporte contentement au
il, celuy du bien ennuye d'avoir perdu
que l'on croyoit posseder : la volupté est
songe mal regretté. Miserable est le riche
(par emplastres et breuvages cherchant
roissement de luxure) treuve la maladie
la mort : plaisir forcé pert son nom, et le
restien ne doit prodiguer le bien qui servi-
it aux pauvres ; en si peu de distance qu'il
a entre la vie et la mort, ils sont desja à
nidé poudre. En vain se cherche la joye si
os corps sont composés d'humeur melanco-
ique : de là vient que plusieurs sont tristes
milieu des plaisirs, sans sçavoir dire pour-
oy ; la joye et la melancolie dedans nous
rnativement agissent, l'artifice n'y sert de
ères ; le vray plaisir est le bon esprit re-
u à tous evenemens, et asseuré de son
ut.

Les jeunes doivent estre en garde et soup-
n des voluptés ; nature incline plus au
l qu'au bien ; il faut combattre à la pre-
ère barriere, resister aux premiers in-
cts ; les autres sont faciles à vaincre. La
olution à coucher sur la paille, à boire de
l'eau et manger du pain bis, se convertit en habitude : qui ne resiste à la nature, elle n'est contente ny de licts de drap d'or, ny de viandes plus exquises, elle veut tousjours mieux ; peu de gourmands deviennent capitaines, peu de sobres sont ignorans. Epaminondas avoit plus de plaisir se souvenant des batailles qu'il avoit gagnées, que les Epicuriens de leurs festins.

Les bastimens sont un honorable appauvrissement à une espece de maladie ; à peine ceux qui ont commencé s'en peuvent tirer. Si c'est pour laisser memoire de nous, elle tourne plus à l'architecte ; cela est hors de nous, ainsi que si ceux qui ont des chevaux, des pierreries et de l'argent, devoient acquerir reputation pour les posseder. C'est plaisir d'estre bien logé, pourveu que ce soit avec mediocrité : après qu'on a basti en un lieu, bastir en un autre, cherchant des excuses de pluralité d'enfans pour couvrir la maladie, et le pis qu'il ne se bastit au gré de la postérité, qui font souvent les portes là où ont esté faictes les fenestres, et peu de gens verront ces bastimens sans y trouver à dire. Que si nous cherchons la beauté, la cimmetrie, quelle voute plus belle que le ciel ? quel jardinage, quelle allée plus belle que la campagne ? Nous devons jouir de ce que Dieu nous a donné sans superfluité, ny incommodité, et sans s'endebter : termes dans lesquels il faut demeurer pour la construction des bastimens. Les meubles d'or, bastimens ou jardins, sont autant à ceux qui les regardent qu'à ceux qui les possedent, y prenant autant de plaisir les uns que les autres. Si les yeux du possesseur s'y arrestent plus longtemps, assouvis ils les mesprisent : le plaisir de les avoir construicts est balancé pour n'y avoir si bien faict qu'il ne s'y treuve à redire. Ceux qui ne les possedent peuvent dire qu'ils y auront autant, de là à cent ans, que les maistres, auxquels n'en reste que la despense.

Il ne se peut attaindre à la perfection, ce qui se cognoist par les bastimens du roy Henry IV ; les seconds estages des Tuilleries trop bas, les bas obscurcis, la gallerie oste la veue du Louvre qui est imparfaict ; le bastiment de Sainct Germain ne correspond à l'escalier qui s'en va en ruyne. Fontainebleau

est une confusion, et n'y a que la grande cour qui soit belle, la seconde sans architecture, la troisiesme partie ovale, triangle et quarrée, du tout imparfaicte : il ne faut treuver estrange si les gentils-hommes, faute de moyens, font des fautes en leurs maisons, puisque celles des princes n'en sont exemptes; et quand bien on auroit construict des grands et innombrables bastimens, les voyant tous les jours c'est une mesme chose qui enfin les rend mesprisables.

Si le roy Henry IV eust vescu, aymant les bastimens comme il faisoit, il pouvoit en faire un remarquable, achevant le corps de logis du Louvre, dont le grand escalier ne marque que la moitié, et au bout d'iceluy faire une mesme gallerie que celle qui est à la sortie de sa chambre en tirant vers Sainct Honoré, et depuis à faire une pareille gallerie que celle qui regarde sur la riviere, qui allast finir entre le pavillon des Tuilleries qui n'est pas faict, et l'escuyrie; et au lieu de gallerie s'y pourroit construire des logis pour loger les ambassadeurs; et ruynant toutes les maisons entre les deux galleries, le Louvre et les Tuilleries, se fust trouvée une grande cour admirable, et au regard de la cour du Louvre. L'autre moitié du corps de logis au costé de l'escalier estant faicte, faire un pareil corps de logis que celuy où loge la royne, et au costé du portail proche du jeu de paume faire une grande terrasse, de laquelle pourroit descendre par degrés, comme d'un theatre, les degrés deçà que delà du portail qui seroit au mitan, qui contiendroit en longueur les deux tiers de la terrasse; oster la chappelle de Bourbon et tous les bastimens qui sont entre le Louvre et Sainct Germain de l'Auxerrois, qui seroit la bienseance de la chapelle des roys; et se pourroit laisser la salle de Bourbon sans y toucher, se contentant de ceste grande place qui seroit depuis le Louvre à Sainct Germain. Mais à la verité, pour faire de tels bastimens, il faudroit que le roy de France fust au moins seigneur de tous les Pays Bas, et bornast son estat de la riviere du Rhein, occupant les comtés de Ferrette, de Bourgongne et Savoye, qui seroient les limites devers les montagnes d'Italie, et d'autre part le comté de Rossillon, et ce qui va jusques proche des Pyrenées.

Il s'est defiby trois moyens de laisser memoire de soy : par de grandes et genereuses actions, batailles, restauration d'un estat corrompu, ou occupation d'iceluy par voye juste; le second de réussir grandement à composer des livres et escrits qui puissent durer à la posterité; et le troisiesme par de pieuses fondations, quoy que tous ces moyens soient vains et non sans pesché de perpetuer sa memoire, ce qui ne nous appartient point, ains à Dieu, auquel est deue la gloire en toute éternité. Et entre ces trois moyens susnommés les bastimens sont fort à estimer, d'autant que c'est faire gagner le pauvre peuple, et leur rendre les tailles et rentes qui sortent d'eux; et ce qui faict que ceux des princes et seigneurs sont imparfaicts, c'est que l'envie de bastir ne vient qu'en la vieillesse : tellement qu'avant que les bastimens soient parfaicts la mort advient. Ainsi est-il advenu à mon pere, lequel avoit seulement tracé le bastiment de Suilly, lorsqu'il estoit mareschal de France, gouverneur de Provence, et avoit cent mil francs d'estat du roy. Moy, sans avoir fort peu de bien-faicts de Leurs Majestés, et beaucoup de malveillance d'eux, enveloppé dans les guerres civiles, plusieurs blesseures et prisons, j'ai quasi parachevé ce que mondict pere avoit desseigné, qui ne se feroit à Paris pour cent mil escus. Bien est-il vray qu'il avoit basti une autre maison nommée Le Pailly, à la forme d'Italie, toute voutée; et si elle ne se peut dire des belles maisons, du moins la jolyveté et commodité en est fort remarquable. En effect, ces bastimens, et ces escrits, et ces fondations, tout perit par le temps; et de mille belles maisons qu'il y a en France, on ne sçait plus le nom de leurs aucteurs.

Les roys devroient vivre de leur domaine, payer la gendarmerie des tailles, et faire la guerre des aydes. Le peuple croit participer du gouvernement, si les levées se font par le consentement des estats, qui accordent pour une juste guerre autant ou plus qu'il est necessaire, dont les sages roys se peuvent dispenser, pourveu qu'ils ne jettent sur leur peuple que ce qui est raisonnable. Les

princes et leurs conseillers qui jettent des subsides pour des despences inutiles, en respondront en leurs consciences. Les roys sont creés des peuples pour administrer la justice et les defendre d'oppression, non pour les rançonner, pour satisfaire à leurs plaisirs et à leurs mignons : il vaut mieux estre en la cour de chez soy, qu'en celle où l'on prostitue son ame aux mauvais desseins des princes. Les soldats voslent en guerre, les sergens en la paix, les pauvres et miserables payent. Les nobles, les officiers du roy et plus riches citadins, se deschargent sur le plat païs ; les oppressés sont les pauvres, auxquels ne reste que leurs justes plaintes pour deposseder les tyrans des sieges du ciel et de la terre.

Les finances avarement levées mettent l'ame et l'estat des roys en peril ; ils doivent les dispenser sans donner ny prodiguer plus qu'ils ne peuvent, et se reserver des tresors pour l'evenement des guerres. Les millions se dependent en festins, bastimens, dons immenses, amours, desquels huict jours après la memoire est esteincte ; les larmes, le sang et sueur des pauvres saccagés, et la vengeance en demeure eternelle. Ne vient-il point au devant de ces conseillers les licts, les meubles, les biens vendus par les sergens, les portes rompues, les pilleries sur les veufves, sur les enfans orphelins, auxquels on arrache le pain de la main, et comme esponges qui sucent le sang et la sueur du peuple?

A sçavoir si un general doit desirer d'estre plus craint qu'aymé. La ferme amitié procede des bienfaicts passés, la crainte des punitions presentes qui ont plus de force ; l'inclination des hommes est plus au mal qu'au bien, à s'aymer plus qu'autruy. Il n'y a rien si commun que l'ingratitude ; il se treuve plus de beaux faicts par des chefs redoutés que par les aymés : qui n'est craint est mesprisé. Se faire craindre sans cruauté, se garder sans soupçon, allier crainte et amour ensemble, s'ayder de l'une et de l'autre à son tour est necessaire ; s'il en faut perdre une, vaut mieux pour le general que ce soit l'amour que la crainte.

La liberté ne se peut assez acheter ; plusieurs peuples l'ont preposée à leur vie. Il se doit souhaitter d'estre sous un juste gouvernement, où le bien, la vie, punitions et recompenses soient asseurées. C'est estre en une tyrannie, si les richesses sont aux meilleurs chicaneurs, favoris et mignons, que les superieurs en disposent, et que les chastimens et recompenses ne soient donnés à ceux qui les meritent. Heureux ceux qui peuvent dire : J'auray du bien le bien, et du mal le mal, sans faveur ny misericorde. Ceux qui sont contraincts d'aller à la cour des roys pour conserver ce qu'ils possedent ne sont libres : qui entre en la maison d'un mauvais prince devient serf ; si l'ambition nous y mene, les maux qui s'y endurent nous punissent. C'est se flater de croire que les affaires n'estans bien admiministrées, et nous presupposans capables d'y mettre ordre, que nous allions pour le public à la servitude de la cour ; nous sommes mauvais juges de nostre capacité. Quand l'intention seroit bonne, c'est à sçavoir si Dieu benist nostre labeur, ou s'il veut chastier son peuple par les imperfections et fautes des princes qui ne veulent estre corrigés. Les conseillers de Galba ruynerent l'empyre par precipitée reformation ; ceux d'Othon et de Vitellius par licence effrenée. A la cour on est contrainct suivre les vices du maistre, et louer ses meschans conseils ; les blasmer est dangereux. Les princes sages n'ont besoin de nous, et nous n'avons que faire des mauvais : l'envie circuit les courtisans ; ils n'ont point d'heure à eux, sont contraincts de rendre compte où ils ont esté, en perpetuelle crainte d'alteration de faveur ; montés en grand credit, l'eschelle se rompt ; pour en descendre il faut se rompre le col. Ils combattent en fin, non pour la faveur, mais pour la vie, qui y est attachée : avant qu'y venir infinis affronts et rebuts sont preparés, les portes fermées, voir apeller et entrer les moindres et plus vicieux, prostitué à la mocquerie des regardans, se retirer plein de desdain et de vengeance, abstraint de courtiser, non les plus gens de bien, mais les plus favoris, qui ne parlent qu'en picque, quoy qu'ils soyent loués et admirés de leurs mensonges et foibles inventions.

Les rebuts aux courageux sont autant de poignards : mentir, feindre, dissimuler, cacher sa religion, son courage, sa prudence,

confusion, et n'y a que la
t belle, la seconde sans a
siesme partie ovale, trian
u tout imparfaicte : il ne f
ge si les gentils-hommes,
s, font des fautes en leurs
e celles des princes n'en sont
nd bien on auroit construict d
ombrables bastimens, les vo
rs c'est une mesme chose qu
nesprisables.
roy Henry IV eust vescu, a
ens comme il faisoit, il po
n remarquable, achevant le
lu Louvre, dont le grand es
e que la moitié, et au bout
ne mesme gallerie que celle q
ie de sa chambre en tirant ve
é, et depuis à faire une pare
ue celle qui regarde sur la rivi
finir entre le pavillon des Tuill
as faict, et l'escuyrie; et au
e s'y pourroit construire des lo
les ambassadeurs; et ruynant
isons entre les deux galleries, l
les Tuilleries, se fust trouv
cour admirable, et au reg
r du Louvre. L'autre moitié d
is au costé de l'escalier estant
n pareil corps de logis que ce
royne, et au costé du portail
de paume faire une grande ter
uelle pourroit descendre par d
d'un theatre, les degrés deçà q
portail qui seroit au mitan, qu
oit en longuenr les deux tiers de
oster la chappelle de Bourbon
stimens qui sont entre le Lou
Germain de l'Auxerrois, qui se
ance de la chapelle des roys;
oit laisser la salle de Bourbon s
r, se contentant de ceste grande
roit depuis le Louvre à Sainct Ger
la verité, pour faire de tels basti
roit que le roy de France fust au
ur de tous les Pays Bas, et b
tat de la riviere du Rhein, occup
s de Ferrette, de Bourgongne
qui seroient les limites devers le
d'Italie, et d'autre part le cos

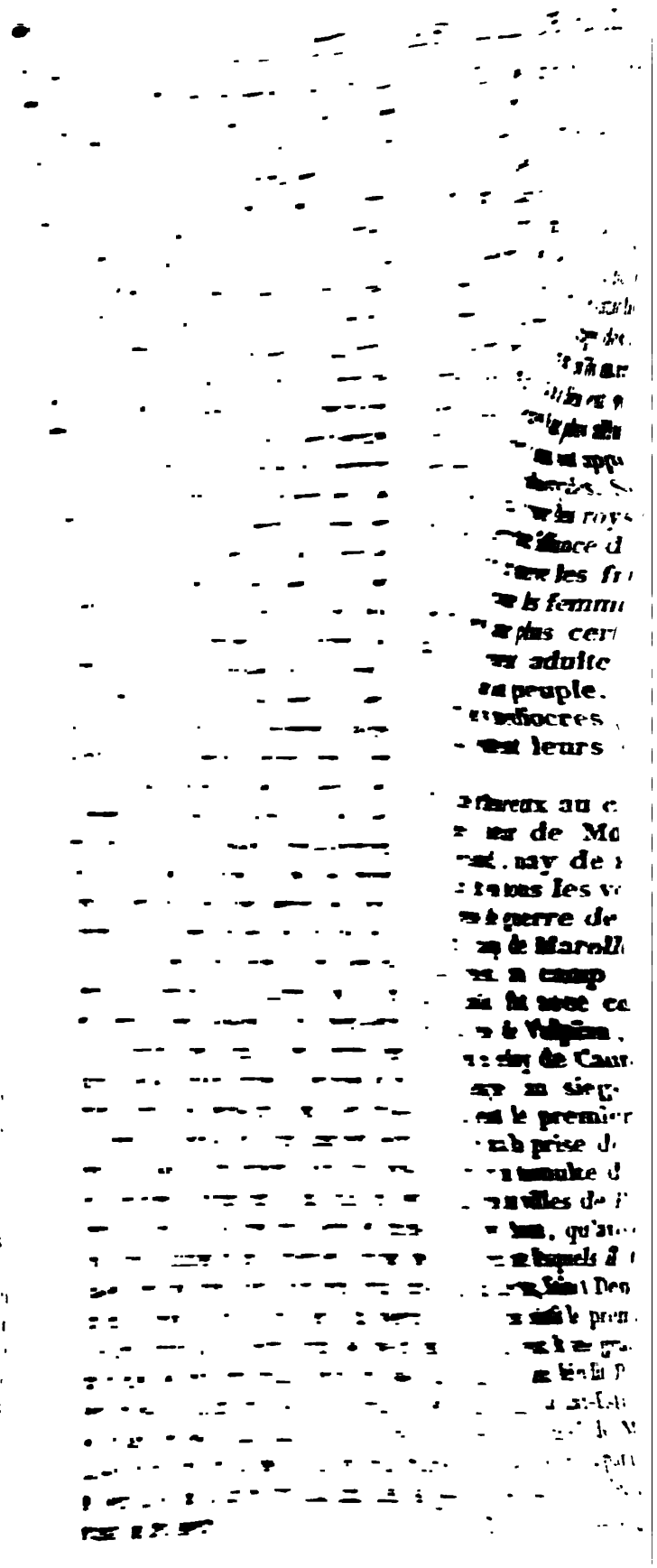

lres Sainct Michel
ompense pour tant
vit cinq roys fidele-
avec honneur en la

luy donna sa fille
non tant pour l'an-
ur les biens qu'il
à cause d'iceux,
ne grande valeur
n luy en tous les
és : femme digne
i n'a degeneré,
vi la vertu pater-
e. Elle demeura
sieurs petits en-
fer, feu et sang
le esleva et nour-
des entreprises
leurs esprits,
tout naufrage;
le tous pour sa
nce.
sous espoir de
contenues à
ntirs, de que-
comptant vaut
n subject aux
allegués des
moindres, et
eut promettre

du sieur ma-
enfant d'hon-
gentilhomme
quante hom-
ux ordres du
en Bourgon-
des reistres
ute ceste an-
avec eux à
le de Jarnac
rva les com-
au lict de la
roy. En ceste
te la France,
contre le feu
M. du Mayne
n gouverne-
onnement ny

sans places, encores qu'il fust prié, menacé et persuadé pour estre de la ligue, n'y voulut adherer, demeura serviteur du roy, et conserva la ville de Beaune, seule restée en la province, avec Chalon, sous l'obéissance de Sa Majesté.

En l'an 1588, que la mort mal premeditée de MM. de Guise aux estats de Blois enflamma et jetta les armes en la main de tous les François, n'estant au duché de Bourgongne une seule ville du party du roy qui s'estoit retiré à Tours, quasi seule à luy de toutes celles de son royaume, ledict sieur de Tavannes se mit en campagne avec vingt chevaux, prit les villes de Flavigny, Sainct Jean de Laosne, Semur, Montcenys, Saulx-Lieu, toutes lesquelles places foibles, auparavant inutiles et sans nom, il fortifia, esgala et opposa aux grandes villes du duché de Bourgongne; ce qui luy donna moyen d'estre tellement assisté, qu'il combattit par deux fois le sieur de Farvasque, lieutenant de la ligue audict païs, accompagné de toute la noblesse, infanterie et forces dudict païs, qui n'emporta rien sur luy; et le mit ledict sieur de Tavannes en tel soupçon, que ceux de son mesme party le constituerent prisonnier dans le chasteau de Dijon.

Ledict sieur de Tavannes favorisa le passage des Suisses et des reistres, qui donnerent pouvoir au roy Henry troisiesme de se remettre en campagne et assieger Paris, et au roy Henry quatriesme de se desgager du siege de Diepe avec l'aide d'iceux conduicts par M. de Longueville; lesquels estrangers ne fussent entrés dans la France sans l'ayde et assistance dudict sieur de Tavannes et places qu'il avoit reconquises en Bourgongne. Les belles actions, le bien faire, qui porte tousjours l'envie à ses costés, fit que ceux qui ne respiroient que par la faveur et ayde que ledict sieur de Tavannes leur avoit donné, les ayant eslevés de la poudre, tiré des cavernes où ils s'estoient mussés en ce grand mouvement, par trahison et meschanceté essayerent de le mettre en soupçon du roy Henry quatriesme, ce qu'ils n'eussent peu du vivant du roy Henry troisiesme son maistre, et luy procurerent un successeur au commandement de Bourgongne, qui fut

ses biens, ses amis, sont necessaires en plusieurs cours; obéir aux femmes, contrarier ses semblables, estre garand des actions des maistres, se preparer pour ne tomber après leur mort, faire contre eux pour son particulier, celer ce qui leur nuist, estre triste, joyeux, louer, blasmer selon l'appetit d'autruy; ainsi monter de branche en branche, et à la derniere tomber en un precipice, après avoir fomenté quelques desseins dangereux pour maintenir sa faveur. Credit et envie nuisent: faire pour plusieurs est se rendre importun au prince, ne faire pour personne est se perdre soy-mesme; se montrer et ouvrir à tous, c'est estre importuné; s'enfermer, se cacher, c'est estre hay. Les ingrats treuvent d'autres ingrats: quelles ongles bien aiguës seroient necessaires pour se tenir seul où tous aspirent! La faveur est si variable, qu'elle consiste en songes, en rapport, en l'esprit de l'homme; les affronts en chassent les vaillans, les violemens de lois les consciencieux, la servitude les francs, l'avarice les pauvres: peine intolerable qui ne se devroit souffrir que pour le salut des ames, laquelle en est la perdition.

Heureux qui ne cognoist les roys, plus heureux ceux qu'ils ne cognoissent, très-heureux ceux qui en sont esloignés et ne les virent jamais! Pourquoy aller pour servir les roys, puisque c'est à leurs favoris et vallets qu'il faut faire la cour; considerer si on leur attouche de parentage ou d'alliance, ou si l'on peut servir à leurs desseins, qui peut-estre sont preparatifs pour se maintenir contre leur maistre mesme? favoris armés d'espines et de pointes comme les herissons, ou bien plustost comme les porcs-epics, qui lancent leurs pointes de loing, et atteignent ceux qui veulent approcher; s'advançant d'un pas on est reculé de cent. Ce n'est que rapports et mauvais offices, blasmes et mocqueries, pour ne laisser personne approcher. Favoris qui imputent à crime l'esprit, la valeur, la vertu, l'illustre extraction de ceux qui se veulent approcher des roys, craignant que ce soit à leur prejudice, disant que si les princes et les grands ont esté si mal habiles que de les laisser accroistre, qu'ils ne veulent pas faire le semblable, ni endurer qu'aucun les supplante ou depossede. . . . . .

Il se doit rechercher pour espouser celles qui ont honneur, prudence, noblesse et richesse, parties lesquelles demeurent en vieillesse, non pour la beauté, bonne grace et mignardise, qui passent soudain. Les maledictions, maladies, querelles et vices s'espousent, et se transportent en la posterité par mariages; amour aveugle s'attache au corps et laisse l'esprit. Les mariages des roys doivent profiter à leurs estats, qu'ils marient avec eux. Plus de mal que de bien est venu des alliances estrangeres; ils ont plus allumé qu'estaint de guerres, et aucuns ont apporté enormes vices dans les familles royales. Seroit honneur à la France d'y treuver des roys sans qu'il fallust chercher ailleurs; l'alliance d'Autriche en sa mesme race conserve les fruicts plus semblables à eux mesmes; les femmes en sont mieux cogneues, l'amour plus certain, sans lequel les roys deviennent adulteres, peché par lequel Dieu a puni son peuple. Des timides et hardis naissent les mediocres, des braves et vaillans s'engendrent leurs semblables.

Le sieur de Tavannes fut heureux au choix qu'il fit de son gendre: le sieur de Mortemart (René de Rochechouard), nay de maison ancienne et illustre, fut en tous les voyages militaires et entreprises de guerre de son temps: à Parpignan, au camp de Marolles, commandant à un regiment; au camp de Jallon assista M. le Dauphin; fut avec cent des siens à l'assaut et prise de Vulpian, et renversé sur la bresche en celuy de Cauny; estoit au camp d'Allemagne, au siege de Mets et de Hedin; defendit le premier, et au second il y fut pris; fut à la prise de Calais; vint treuver le roy au tumulte d'Amboise; assista à la reprise des villes de Poictiers, Blois, Bourges et Rouan, qu'avoient prises les huguenots, contre lesquels il fut aux quatre batailles de Dreux, Sainct Denys, Jarnac et Montcontour; combattit le premier à la defaicte des Provençaux; fit une grande charge proche Chastelleraux; defendit Poictiers; chargea, à Fontenay, Sainct-Estienne qui avoit mis la compagnie de M. de Montpensier en route, et sauva la pluspart d'icelle; assista aux sieges de Sainct Jean, La Rochelle et Brouage; fut capitaine de gens-

armes, et eust les ordres Sainct Michel Sainct Esprit (legere recompense pour tant beaux effects). Il servit cinq roys fidelement, vesquit et mourut avec honneur en la religion catholique.

Le sieur de Tavannes luy donna sa fille aisnée, Jeanne de Saulx, non tant pour l'antiquité de sa maison, ni pour les biens qu'il amendoit (estant appellé, à cause d'iceux, de Poictou), que pour une grande valeur qu'il avoit veue et cogneue en luy en tous les ages cy-dessus mentionnés : femme digne d'un si valeureux mary, qui n'a degeneré, a très-bien imité et suyvi la vertu paternelle et la chasteté de sa mere. Elle demeura une veufve, chargée de plusieurs petits enfans, lesquels, au milieu du fer, feu et sang qui couroit par la France, elle esleva et nourrit vertueusement; les garda des entreprises faites sur eux, conservant leurs esprits, leurs corps et leurs biens de tout naufrage; aimée, reverée et admirée de tous pour sa bonté, prud'hommie et prudence.

Les traictés de mariages sous espoir de l'execution des promesses y contenues à l'advenir, sont autant de repentirs, de querelles et procès; la moitié comptant vaut mieux que tout à credit, non subject aux interpretations et manquemens allegués des parens, des procès suscités des moindres, et impossibilités : tout ce qui se peut promettre est incertain en ce temps.

Guillaume de Saulx, fils aisné du sieur mareschal de Tavannes, nourry enfant d'honneur du roy Charles IX, depuis gentilhomme de la chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier des deux ordres du roy et son lieutenant general en Bourgongne, assista son pere au devant des reistres venuts en l'an 1567, et en toute ceste année jusqu'à la paix qui se fit avec eux à Longjumeau; se signala à la bataille de Jarnac et en plusieurs autres lieux; observa les commandemens que luy fit son pere au lict de la mort, de servir Dieu et obéir au roy. En ceste consideration, au temps que toute la France, par MM. de Lorraine, s'esleva contre le feu roy Henry troisiesme, et que M. du Mayne saisit des forteresses de son gouvernement de Bourgongne, sans estonnement ny sans places, encores qu'il fust prié, menacé et persuadé pour estre de la ligue, n'y voulut adherer, demeura serviteur du roy, et conserva la ville de Beaune, seule restée en la province, avec Chalon, sous l'obéissance de Sa Majesté.

En l'an 1588, que la mort mal premeditée de MM. de Guise aux estats de Blois enflamma et jetta les armes en la main de tous les François, n'estant au duché de Bourgongne une seule ville du party du roy qui s'estoit retiré à Tours, quasi seule à luy de toutes celles de son royaume, ledict sieur de Tavannes se mit en campagne avec vingt chevaux, prit les villes de Flavigny, Sainct Jean de Laosne, Semur, Montcenys, Saulx-Lieu, toutes lesquelles places foibles, auparavant inutiles et sans nom, il fortifia, esgala et opposa aux grandes villes du duché de Bourgongne; ce qui luy donna moyen d'estre tellement assisté, qu'il combattit par deux fois le sieur de Farvasque, lieutenant de la ligue audict païs, accompagné de toute la noblesse, infanterie et forces dudict païs, qui n'emporta rien sur luy; et le mit ledict sieur de Tavannes en tel soupçon, que ceux de son mesme party le constituerent prisonnier dans le chasteau de Dijon.

Ledict sieur de Tavannes favorisa le passage des Suisses et des reistres, qui donnerent pouvoir au roy Henry troisiesme de se remettre en campagne et assieger Paris, et au roy Henry quatriesme de se desgager du siege de Diepe avec l'aide d'iceux conduicts par M. de Longueville; lesquels estrangers ne fussent entrés dans la France sans l'ayde et assistance dudict sieur de Tavannes et places qu'il avoit reconquises en Bourgongne. Les belles actions, le bien faire, qui porte tousjours l'envie à ses costés, fit que ceux qui ne respiroient que par la faveur et ayde que ledict sieur de Tavannes leur avoit donné, les ayant eslevés de la poudre, tiré des cavernes où ils s'estoient mussés en ce grand mouvement, par trahison et meschanceté essayerent de le mettre en soupçon du roy Henry quatriesme, ce qu'ils n'eussent peu du vivant du roy Henry troisiesme son maistre, et luy procurerent un successeur au commandement de Bourgongne, qui fut

le mareschal d'Aumont, lequel, après n'avoir rien fait qui vaille, repoussé du siege d'Ostun, et avoir perdu l'argent et les serviteurs du roy en une entreprise double sur la citadelle de Chalon, où il se laissa duper par le sieur de Lartuzie, augmenta et fomenta le soupçon et division qui estoient parmy les serviteurs du roy en la Bourgongne, à fin de se former un party qui ne despendist que de luy; osta par envie Sainct Jean de Laosne au sieur de Tavannes, qui l'avoit conquis, pour le donner à Vaugrenant, conseiller gendarmé du parlement de Dijon; et donna hardiesse au marquis de Mirebeau de prendre Flavigny sur ledict sieur de Tavannes, qui estoit de son mesme party; puis se retira honteusement, laissant le païs en tel estat, qu'il y avoit plus de division entre les serviteurs du roy qu'entre ceux de la ligue: discorde qui fut cause qu'ils demeurerent long-temps sans pouvoir tenir la campagne.

Ny le successeur ny les places vollées par ceux de mesme party, ny les defaveurs du roy Henry quatriesme, qui ne recognoissoit pas si bien le sieur de Tavannes que son predecesseur, ne luy peurent jamais par mescontentement particulier faire offencer le bien general de son prince et de son party; au contraire, s'employa tousjours à la conservation de ce qu'il avoit acquis au roy en Bourgongne, secourant Verdun contre son frere qui estoit de la ligue, et fit tout ce qu'il peut à son prejudice pour le service de Sa Majesté, non par inimitié qu'il luy portast, l'ayant assisté en son particulier en plusieurs traverses auxquelles ceux qui se meslent du mestier qu'il a exercé sont subjetcs.

A Fontaine-Françoise, crise de la fortune du roy, qui se treuva en extreme danger, ayant esté renversé sur Sa Majesté les premieres troupes; il assista le roy, qui n'avoit que fort peu de gens, ayda à la victoire, qui apporta la paix en France, lors que la guerre faisoit son dernier effort pour se rendre immortelle. L'imitation de ses beaux effects se pourroit par quelques uns, mais non si facilement ceux qui suivent. Luy, ayant tenu ses ennemis entre ses mains, et se pouvant venger du sieur d'Aumont et Vaugrenant, il a pardonné à l'un et obéy à l'autre; pouvant reprendre les places qui luy avoient esté vollées injustement, il a postposé la justice de telle entreprise, et son particulier au service de son maistre. Et ce qui est de plus, après avoir tant peiné, tant despendu, et sué sang et eau, lorsque le roy vint en Bourgongne en l'an 1595, que tout s'en alloit paisible en France, qu'il pouvoit jouir de son estat de lieutenant general en paix (seule recompense de tant de travaux), comme s'il se fust voulu sacrifier soy-mesme pour le bien et service de Sa Majesté, pour gagner le baron de Senecey, mais bien plustost la ville d'Auxonne, qui estoit de la ligue, il offre sa lieutenance generale de Bourgongne au Roy, lequel honnestement le prit au mot, sans luy donner recompense vallable; demeure denué de toutes charges, voyant posseder au baron de Senecey, qui meritoit punition pour avoir de long-temps desservy, les grades et estats dont il luy appartenoit non seulement la conservation, mais accroissement, ne luy restant pour recompense que la vertu, qui a accoustumé de satisfaire à soy-mesme, et les voix et soupirs des peuples qu'il a sauvés et assistés, qui en son absence et presence se plaignent du tort que l'on luy a faict, publiant que les roys n'auroient un poulce de terre en Bourgongne, si ce n'eust esté par son assistance, conduicte et valeur, et le tenoient pour un des hommes de bien du monde. Luy, contempteur de la vanité mondaine, parmy leur exclamation, dict estre assez recompensé estant parvenu au but qu'il desiroit, et pour lequel il travailloit, le bien de la religion, de l'estat et du service du roy.

Il est incertain quel langage les anciens Gaulois parloyent; leur science s'apprenoit plus par tradition que par lettres, et quand bien ils eussent escrit, les chrestiens n'estoient moins soigneux de brusler leurs livres que leurs idoles. Les Romains portoient les loix et les langues en leurs conquestes, et n'y souffroient les anciennes, qu'ils nommoient barbares; establissans escole de la leur partout, ils voulurent que la religion et la justice fust exercée en leur langue. Depuis les conquestes de César il ne se parloit quasi que latin, mesmes il n'y a que cent ans que l'on contractoit en latin. Cesar, ayant conquis les

Gaules, se contente de plier avec les Gaulois; ne les pouvant chasser du tout, de deux peuples en fit un, et my-partit la France. En ils se meslerent et meslangerent leurs langues; et y ayant autant de Gaulois et Romains qu'il y avoit de François sortis de Franconie, la langue latine emporta la plupart des dictions, et y demeura peu des autres. Les Flamands, Lorrains et autres, nomment romain le françois, monstrant qu'il ne se parloit que latin en Gaules.

Entre plusieurs mots restés de la langue allemande, le nom de mareschal est demeuré, qui est composé de deux significations : *Marck* en tudesque signifie frontiere; *Schild*, que le temps a corrompu en *Chald*, est à dire defenseur; ainsi mareschal s'interprete defenseur de frontieres; et toutes places du nom de marche sont volontiers limites : la haute et basse marche estoient du royaume d'Arles; la marche qui est au duc de Bouillon de la Meuse; la marche que je tiens sur la riviere de Saosne (dont j'ay herité de la maison de Mascon) est frontiere du comté de Bourgogne.

La lignée d'Hues Capet, sage par le trop de puissance et revolte des princes qui croissoient par la charge des armées qu'ils leurs commettoient, joints à la grandeur de leurs races, qui les rendoient redoutables et pretendans à l'estat, se resolvent prudemment de leur oster les grands commandemens, les donner à des gentils-hommes dont le peu de parentage et richesses leur ostoient le soupçon et les moyens d'attenter à l'estat; créerent mareschaux de France des simples gentils-hommes parvenus par la valeur; les firent conducteurs de leurs armées, commandans aux princes. De nostre temps, en Piedmont, cinq ou six princes venoient au lever du sieur de Brissac, qui avoient ceste qualité. Les roys ont augmenté ces estats, selon qu'ils accroissoient leurs royaumes, premierement de deux, puis trois; et demeurerent à quatre long-temps, qui est la meilleure forme, la France se pouvant commodement diviser en quatre parties. Ne se treuve aux histoires que l'on ait augmenté ce nombre pour la suffisance et service d'un capitaine, ainsi que le roy Charles fit pour le sieur de Tavannes, qu'il crea cinquiesme mareschal, et depuis fut du nombre des quatre, à quoy il fut reduict.

Le desordre est tel, qu'il y en a eu douze, et mesmes jusques à quatorze; qui a esté un moyen inventé par les roys en soupçon, pour diminuer l'auctorité d'icelles charges : Leurs Majestés les ont voulu abaisser par pluralité, ainsi que l'ordre de l'Estoile fut donné au chevalier du guet et à tous ses archers, pour le rendre contemptible; et celuy de Sainct Michel donné à si grande quantité, qu'il a fallu inventer celuy du Sainct-Esprit, qui bien tost courra la mesme fortune, puisque l'on en a pourveu beaucoup de personnes de peu de merite. Et ont rendu ces estats de mareschaux peu honorables, tant pour les raisons susdictes que parce qu'ils disent les avoir donnés par contraincte à ceux de la Ligue, non par leurs merites, ains pour avoir les villes et les hommes qu'ils possedoient; autres ont esté donnés purement par la faveur, autres pour faire lascher les places qu'aucuns possedoient.

En l'an 1595, que je traictay avec le roy nouvellement catholique, l'estat de mareschal de France m'est promis, j'en ay des lettres patentes; je n'insistay à en jouyr, parce que plusieurs de peu de merite l'obtiendront par semblable capitulation, et desirois en prendre possession par service signalé, et me rendre différent des autres qui l'avoient ainsi obtenu. Cest estat est tel, qu'il ne vaut, si la personne qui le porte ne le fait valoir par suffisance; autrement c'est la honte de celuy qui le possede, lequel ne le sçait exercer, voyant employer leurs compagnons et ceux qui sont en pareils grades, auxquels il faut qu'ils obéissent. Et pour faire paroistre le manquement de foy et le tort que l'on m'a fait de n'estre pourveu dudict estat, icy sont inserés de mot à autre les brevets et patentes que j'en ay eu des roys, lesquelles sont esté manquées de foy et de parolle pour divers subjects.

« Aujourd'huy, douziesme de juin, l'an mil cinq cens quatre vingt quinze, le roy estant à Dijon, ayant de long-temps desiré retirer à son service le sieur vicomte de Tavannes, et sceu par aucuns de ses plus fideles serviteurs l'affection qu'il avoit de ce faire; Sa Majesté, voulant luy en donner toute occasion

et moyen, luy a accordé dès à present de le tenir, comme de faict elle le retient pour estre cy-après pourveu d'un estat de mareschal de France : quoy attendant, elle veut et entend qu'il en ait les gages et appointemens, avec la séance, preséance et voix deliberative en son conseil, qu'ont accoustumé d'avoir MM. les mareschaux de France, et qu'en leur absence il face et exerce ladicte charge par commission. Et d'autant que ledict sieur vicomte de Tavannes a desjà porté le nom de mareschal, Sadicte Majesté luy a permis et accordé qu'il puisse en ses tiltres et passe-ports prendre et porter le nom de retenu mareschal de France. En tesmoin dequoy Sadicte Majesté m'a commandé luy en expédier le present acte et brevet, qu'elle a pour ce voulu signer de sa main, et fait contresigner par moy secretaire d'estat et de ses commandemens et finances. »

HENRY. DE NEUFVILLE.

« Aujourd'huy, quatriesme de mars mil six cens seize, le roy estant à Tours, ayant veu le brevet octroyé au sieur vicomte de Tavannes par le feu roy son père, de glorieuse memoire, le douziesme de juin mil cinq cens quatre vingts quinze, signé de Neufville, par lequel Sa Majesté, recognoissant l'experience dudict sieur de Tavannes au faict des armes, luy auroit accordé de le pourvoir d'un estat et office de mareschal de France quand l'occasion s'en offriroit, et voulu que dès lors il eust voix deliberative et séance en ses conseils, ainsi qu'ont accoustumé les mareschaux de France, et mesme qu'en leur absence il peust exercer ladicte charge par commission, et jouir pareillement des gages et appointemens qui sont attribués audict office ; Sa Majesté, ensuivant le jugement du feu roy son père, a confirmé ledict brevet, et, en attendant qu'elle face effectuer tout le contenu en iceluy, veut et ordonne que dès à present ledict sieur vicomte de Tavannes ait voix deliberative et séance en son conseil, immediatement après les officiers de la couronne, et qu'il soit aussi payé des estats et appointemens attribués audict office de mareschal de France, et en ceste qualité employé dans les estats pour la somme de dix mille livres y attribuées, dont il a jouy cy-devant par forme de pension ; m'ayant, pour tesmoignage ceste sienne volonté, commandé luy expe le present brevet qu'elle a signé de sa m et voulu estre contresigné par moy consei en son conseil d'estat et secretaire de commandemens et finances. » LOUIS.

POTIER

Le roy Henry quatriesme disoit que ce ne m'avoit tenu promesse estoit en vr des services faicts par le sieur de T mon père aux batailles de Jarnac et Mo tour, mais le principal, parce qu'il l'a d'avoir conseillé la Sainct-Barthelemy ; ce disoit à ses familiers, et à tort ; parce dict sieur de Tavannes en ce temps-là cause qu'il ne courust la mesme fortune le sieur admiral de Coligny, comme il se cy-après. Et quant au manquement de advenu de la royne et du roy à presen esté que le mareschal d'Amore et les fa qui vouloient ce mesme estat, ne vouloi point de compagnon qui fust plus s qu'eux, et principalement ceux qui est alliés à MM. de Guise et du Mayne, estoit perpetuel soupçon de ceux qui avoient pouvoir et de l'entendement : mauvais in diens et crainte des favoris ! non que je veuille exempter qu'il n'y ait eu aucune de ma faute, en ce que voyant tant de p sonnes incapables en estre pourveus, j'en mesprisé et negligé la poursuite, n'ayan plus une marque d'honneur, sinon de faveur.

Les roys par les charges et estats ne peu vent donner l'honneur. Ainsi que les lett latines ne sont sciences, et que ce n'est q l'eschelle pour y parvenir, semblablement les grades conferés par les roys donn moyen d'acquerir de la reputation. La s sance sans charge ne peut paroistre : si L Majestés employent des ignorans aux es de connestables ou chanceliers, ils leur d nent honte au lieu d'honneur ; il vaut mi n'avoir estats et les meriter, que de les p seder sans merite. Les faveurs et grades mignons du temps d'Henry troisiesme estoi en abomination ; celles de dom Rui Gaune Espagne, et de beaucoup en France, ne l acquierent pas plus de louange ; c'est no qui nous pouvons donner l'honneur, et n

maître. Il ne gist en l'amitié des princes, ny en la peine qu'ils prennent, de laquelle le public ne leur sait gré, parce qu'ils en reçoivent le loyer satisfaisant à leur ambition, et du service qu'ils font plusieurs pensent que, s'ils estoient employés, ils feroient mieux.

L'honneur s'acquiert en gagnant des batailles, des païs, des villes, restaurant des estats perdus, aux grandes negociations et ambassades. Ainsi que les roys n'ont puissance de faire plus grand un nain sur une montagne, ainsi ne peuvent-ils accroistre la vertu des hommes s'ils ne l'ont d'eux-mesmes; et encores qu'aucuns n'ayent le moyen de le monstrer, ils ne laissent de demeurer en eux. J'ay fait ce mesme discours aux plus privés mignons du roy Henry troisiesme, en protestant que j'aimerois mieux surprendre une ville en guerre pour le service du roy, que s'il m'estoit donné en pleine paix un sujet le gouvernement d'une province. Les offices de la couronne et autres seroient honorables s'ils estoient possedés par gens de valeur et de merite; voyant ceux qui les tiennent incapables, vicieux et inexperimentés, cela les doit faire refuser et mespriser aux braves, qui ne veulent assubjettir leur vertu pour y parvenir par moyens indirects. La multitude de ceux qui ont possedé ces offices au passé, et de ceux qui les tiennent maintenant en France, en Turquie, en Espagne, en la Chine et en tant d'autres lieux, les fait mespriser.

Les pères amateurs de leurs enfans doivent devant leur mort brusler les papiers qui nuisent; l'inclination naturelle est de les imiter, heriter de leurs amitiés et inimitiés, actions, passions et desseins. Plusieurs enfans se sont perdus pour avoir voulu suivre les opinions paternelles trouvées en leurs escrits; aucuns y ont veu des entreprises toutes faintes, autres des harangues pour prononcer aux roys et aux peuples; et ayant les mesmes ressorts, experience et roys que leurs predécesseurs, les voulant imiter ils demeuroyent accablés sous le faix. Il faut disposer de ses papiers comme de ses biens, brusler les faux sentiers s'il y en a, et ne laisser que les grands chemins de la vertu. Les lettres patentes de plusieurs grades enflament la jeunesse au desir d'honneur, qu'il faut maintenir en ses limites, lesquelles passées changent leur nom à ambition, qui est blasmable parce qu'elle ne met difference de voyes pour parvenir à son but.

Mes enfans treuveront après moy des lettres patentes des roys et des princes, et plusieurs promesses violées, qui peuvent servir comme les medecines, dont le mauvais usage hors temps tourne en poison. J'ay treuvé au cabinet de mon père des lettres de gentilhomme de la chambre, lieutenant de fils de France, de mareschal de camp aux armées d'Allemagne et Italie, de gouverneur de Verdun, de lieutenant de roy en Bourgongne, de commandement absolu en Dauphiné, de mareschal de France, d'admiral des mers de Levant, de gouverneur de Provence. Sa gloire est qu'il a receu tous ces grades par ses merites; sont lettres utiles à laisser aux siens, qui les peuvent exciter à suivre les roys. Ceux qui laissent des patentes et papiers à leurs enfans, faisans foy de divers desseins, est dangereux, s'ils ne sont vivans pour leur declarer le sujet qu'ils ont eu en la diversité des temps.

La maladie des princes et des estats fait croire que si les sages eussent esté au temps que nous avons passé, peut-estre eussent-ils faict comme nous, ou pis. Un capitaine en reputation ne peut empescher d'estre recherché et persuadé, non plus que les belles filles: s'il falloit en cela chercher honneur, il se treuvera peu de gentils-hommes en France qui laissent après leur mort plus de diverses lettres et patentes que moy, de gentilhomme de la chambre du roy Charles IX, de capitaine de gens d'armes, de gouverneur des chasteaux, villes et vicomté d'Auxonne et Saulx le Duc; de lieutenant du roy Henry III en l'Auxerrois, de commandement sur la cavalerie legere en l'armée du Dauphiné; deux pouvoirs de general donnés de François de France duc d'Alençon, pour les entreprises du comté de Bourgongne et duché de Luxembourg; lettre du roy Henry IV, lors roy de Navarre, pour commander sur ce qui estoit de son party en France depuis Loire en Allemagne; au temps de la ligue, lettres de mareschal de camp, deux patentes de gouver-

neur en chef de Normandie, interinées aux cours de parlement, deux lettres de lieutenant general en Bourgongne, lettres de mareschal de France de M. du Mayne, lieutenant general de l'estat; ensemble l'interinement à la cour de parlement de Paris, brevets et promesses, escrites de la main du roy Henry IV, de l'estat de mareschal de France; autres brevets de la royne regente.et du roy Louys XIII, confirmant la promesse de mareschal de France faicte par le roy Henry IV, et autres plusieurs abolitions; et beaucoup de lettres escrites de la main des roys et princes, encor que j'en aye bruslé les trois parts. Je concluds que si la vie ne me donne temps de faire entendre les occasions de tant de diversités à mes enfans, qu'il vaut mieux leur laisser les cendres que les papiers, pour ne leur donner envie de suivre des voies si perilleuses.

Graccus, voulant reformer la republique romayne, est tué par le peuple; son frère Caius, treuvant les memoires après sa mort, fut occasionné de suivre mesme fortune, et s'y perdit. Le roy Henry IV et ses conseillers, qui maintenant blasment ces diversités qu'ils nomment brouilleries, qu'ils se souviennent qu'eux, agissans contre les roys Charles et Henry III et contre l'estat, sont par là parvenus à la couronne et à la grandeur où ils sont maintenant, et ne doivent dire mal du mestier. Ils n'appellent pas brouilleries ce qu'ils ont faict pour se faire grands, mais bien ce que les autres font contre eux en les imitant. Et du regne d'Henry IV, les sieurs de Sully, de Jeannin et de Villeroy, dont le premier de faction huguenotte, le second des premiers à la revolte de la ligue, et le troisiesme qui s'y jetta, incessamment ont exercé pour trouver la place où ils ont esté du depuis cesdites brouilleries qu'ils ont tant practiquées.

Vengeance qui n'appartient qu'à Dieu nuist au salut, et perd la fortune : de tant de changemens fortuits il me reste pour satisfaction que, sans coulpe, j'en ay tirés plusieurs après moy. Nostre Seigneur a mis en mes mains mes plus grands adversaires, des grands, des cours de parlement, des peuples et des particuliers, ainsi que je leur avois predit, auxquels j'ay pardonné, et souvent oublié mes propres injures pour le bien general du party où j'estois. Ceux qui avoient entrepris de m'oster la vie m'ont confié la leur, et leur armée en mes mains, lesquels je n'ay trompé. Les cours de parlement qui m'avoient, lors que j'estois gouverneur d'Auxonne, pour des citadins que j'avois emprisonnés, adjourné et fait crier à trois briefs jours, moy estant lieutenant de roy en Bourgongne; les deux parts d'eux estans convaincus de l'entreprise de Verne sur Dijon, je leur ay sauvé la vie à tous. Trahy de mes serviteurs audict Auxonne, en la perte de la place, blesseure et danger de ma vie, hasard de l'honneur, et mort de femme et d'enfans, j'ay tenu les aucteurs de la conjuration prisonniers à genoux devant moy; je leur ay donné la vie.

Souvent pensant faire honte l'on donne l'honneur : sans la croix de Gastine il ne fust esté parlé de luy; la pyramide de Chastel fera souvenir de son acte : la postérité jugera selon ses humeurs. La sentence d'oublier le nom du brusleur du temple ephesien estoit meilleure que l'arrest de Chastel eslevé devant le palais; aussi, ayant recogneu la faute, la cour de parlement l'a fait abbattre. La memoire des hardis actes, quoy qu'ils soient ignominieux, excite à faire le semblable; il les faut plus ensevelir qu'eriger, autrement plus on s'essaye d'oster la reputation, plus elle s'accroist.

Ceux qui ont voulu enterrer les faits heroïques les ont eslevés. Il se demandoit pourquoy n'avoit esté erigée une statue à Caton parmy tant d'autres? il luy estoit plus honorable d'estre hors de ceste multitude et confusion. Les escrivains huguenots celent les faicts heroïques du sieur de Tavannes, jusques à en deguiser des batailles entieres, et les desrober à la France; ils accroissent par leur silence son honneur : l'histoire de ce temps ne se peut escrire avec verité sans faire honorable mention de luy : les lecteurs voyent leur malignité; et s'ils demandent, comme de Caton, pourquoy sa statue n'estoit erigée dans les histoires pardessus les autres, on respond que la grande multitude dont les escrivains partiaux par leur fard deguisent la valeur, luy donnent plus de lustre. Ce temps

ils ont tout credit se treuvera dementy par ritables historiens.

Les estrangers créés roys par mariage ou ection ont peu d'auctorité; sont subjects estre depossedés, leurs gens tués, degra- és et chassés : estre couronné par sa femme, est estre serf d'elle et de ses subjects; par lection, c'est l'estre du public. J'estois avec roy Henry III en Pologne; je sçay qu'il eust ulu avoir cinquante mil livres de rente en nce, dechargé du diademe. Pour acque- auctorité en Pologne, si l'on se sent valeu- x, il faut les jetter à la guerre; ils sont traincts de se servir d'estrangers, en garnir s bonnes places, et, pourveu qu'il n'ad- nne fortune, et que tout prospère, on les nt maistriser, autrement leur peu de foy d ceux qui les commandent. Dix ans de lence donnent temps de pourvoir à la plus nde partie des grades, establissent l'auc- té des roys, qui font des creatures. De er deux factions en cest estat, c'est en ndre la moitié sur le champ, et avoir l'autre r peu fidele. L'empire et le royaume de logne sont seuls en l'Europe où les princes uvent aspirer par election, et les elections nt honorables aux pauvres princes valeu- ux: les grands font pour eux de s'en pas- r s'ils ne sont capitaines et courageux, ur s'en servir d'eschelle à monter en plus nde entreprise.

Tuer pour s'establir, suivant le proverbe e « le mort ne mord point », ne vaut en rance ny en Flandres, et est profitable en An- leterre, où il ne reste qu'une trentaine de nillorts impuissans de se venger, et que les roys de ceste isle se sçavent ayder du peuple our se maintenir par les supplices des grands. En France, faudroit tuer mil seigneurs, e qui ne se pourroit; et ce qui reste offencé e l'injustice se joint aux parens des justiciés mal-contens, enflame la guerre, r'allume us de feux que le sang des morts n'en a es- inct. Sylla et le triumvirat de Cesar, Antoine Lepidus, tuant tous les grands, se main- drent; et au contraire depuis les souverains France et de Flandres, faisant mourir ict ou dix des grands, ont esprouvé le mal i en procede, qui a failly à perdre leurs tats. Cela les doit faire resoudre à pardon- ner à beaucoup, et en punir peu par les cours de parlement et voyes ordinaires; plustost en confiner plusieurs, puis que le mort ne peut revivre, et l'offence ne peut mourir. Qui n'espereroit à la misericorde du prince, les guerres civiles seroient perpetuelles et dangereuses. Par ceste misericorde regne Henry IV en France, qui autrement ne fust plus. Puis que douceur et cruauté font de semblables effects, la douceur sans mespris est preferable, tant envers Dieu qu'envers les hommes.

Il est necessaire de cognoistre son credit pour s'en servir utilement, ou pour s'en departir asseurément. Les voyages proposés, esloignemens, affronts, se doivent entendre incontinent, et penetrer l'intention du maistre; soudain faire comme au lion d'Esope, mettre tout à ses pieds, places, grades et argent, n'en retenir que ce qui luy plaist, et se retirer où il veut. Se roidir, parler, se plaindre, se dire mal content, est perilleux: il vaudroit mieux soudainement (si la precedente voye ne plaist) entreprendre, et s'esloigner pour eviter sa ruyne. Ceux qui sont en credit ne doivent perdre temps; le prince qui commence à donner donne et augmente tousjours, craignant de perdre ce qu'il y a mis.

Les mariages des filles (qui est la ruyne des maisons) devroient estre limités en France, corrigeant les coustumes : puis que la loy salique exclut les femmes du gouvernement, la mesme loy les doit exclure de manier les biens. Des grandes maisons devroient estre appelés les plus proches masles des decedés, tant pour le regime desdicts biens que pour la succession, en excluant toutes les filles; qui rendroit la loy salique plus auctorisée, soustenue et tolerable, si la noblesse y estoit toute obligée pour son interest propre, et empescheroit que les vefves ne ruinassent entierement les maisons des maris decedés, ainsi que la pluspart de celles de France font; lesquelles, ayant perdu leurs maris, vont à Paris en chercher d'autres sur des procès imaginaires, sans avoir egard à la quantité des enfans qu'elles destruisent.

Plusieurs travaillent pour la posterité, non pour eux; s'ils ne croyoient laisser honneur

et richesse aux leurs, ils ne s'employeroient pour le public, et à cinquante ans se reposeroient, mesprisans les biens, cognoissans en avoir assez pour le reste de leur age. Les princes sages recompensent les enfans des peres morts, à ce que les vivans les en servent de meilleur cœur. Les lions, les aigles engendrent leurs semblables; les courageux font des enfans pareils à eux; l'on aparie les chevaux et jumens des bons harats pour en conserver la race. Les monarchies et republiques devroient marier les braves aux filles des vaillans, pour avoir des enfans genereux, exempts des mesdanges et bigarrures des hommes, qui proportionnent les corps de capacité reglée : le temperament de la bonne nature fait que les esprits envoyés d'en haut exercent leurs fonctions de jugement, memoire et ratiocination, selon la simmetrie excellente des vaisseaux engendrés par les peres. Les Dieux s'accouplant avec les femmes mortelles engendrent des Centaures, comparés aux illustres qui s'allient aux bourgeois.

Les roys regnent par justice, sans laquelle ils ne sont en estime; ils se doivent garder de faire assassiner les hommes, ou ils s'obligent au mesme peril : le subject peut attenter sur le prince, ainsi que luy sur le subject. S'il a des gardes, elles sont pareilles aux villes fortifiées en un endroict, qui sont foibles de l'autre; en son palais, en son lict, tout est plein d'icelles gardes; le lendemain luy troisiesme va à la chasse, ou battre le pavé, donne commodité aux entrepreneurs d'executer de mauvais desseins. C'est Dieu qui garde les roys, c'est luy qui les punit; eux doivent ouvertement faire chastier les criminels par la justice. Les sages princes ne cherchent moyens indirects pour punir leurs subjects; il ne leur faut secrets ny artifices, la preud'hommie suffit, et le parler franc : la justice est faicte en leur faveur, et jamais ne doivent consentir à la mort d'autruy indirectement. S'ils hayssent un homme de bien, ils se doivent vaincre eux mesmes par la raison; autrement les mesmes menées qu'ils feront pour faire assassiner les hommes à tort, justement par la vengeance divine le mesme se feroit contre eux.

Le nom d'ambitieux est une injure : il se vouloit obtenir des estats à Rom peuple, l'on donnoit et courtisoit pou par corruption ce qui estoit desnié pa rites, d'où derive le mot latin *ambi* est de tourner et courir à l'entour d qui ont puissance, pratique qui est en à la cour des roys. La reputation est de parole, et la parole n'est que vent si muable que l'opinion des hommes. renommée en la vie, et reputation a mort : celle durant la vie chatouille et de quelque chose; ceux qui cons qu'elle doit estre tost esteinte la mesc Celle d'après la mort sert de peu a decès; pour laisser memoire de soy, droit demeurer victorieux de cinquan tailles, ou, comme Cesar, avoir cha sauvé un estat. A peine d'un million en demeure cent illustres en la me d'estre de ce petit nombre il est très-m et, quand se feroit les actes qui le m sent, qui sçait si les escrivains diroien rité? Plusieurs oubliés ont aussi bien f ceux dont les histoires sont pleines; il rencontré les bons ou favorables escr comme Achille fit Homere, ou les esc faisoient mention d'eux ont esté brû submergés. Nous nous pouvons im estre ceux mesmes dont l'on a tant plusieurs noms sont semblables; et, ainsi seroit que l'on auroit bien f bien escrit, les feux, guerres et delug dent les histoires. Combien d'honn mentions de capitaines se faisoient en biblioteque de Ptolomée, où il y eut cens mil volumes bruslés! A obtenir ce honneur les roys ont la mesme difficu faut de gentils-hommes devenir roys p leur, ou de roy monarque; ce n'est be d'appaiser des troubles en un estat qui tient justement, plusieurs ont fait le sem et n'est grande chose d'esmouvoir un roy comme l'admiral de Coligny ou M. de si l'on n'emporte la piece, ou si l'on n forme entierement.

Il faut desirer non grande reputation bonne, sans imiter le brusleur du tem Diane d'Ephese, ny celle des tyrans. bien y a-t-il de livres creus veritables

ont point! Qui est ce qui nous empesche faire escrire de nous des mensonges, et les certifier en faire escrire d'autres ant mention des mesmes fables? Plusieurs ls sont conservés pour estre doctement lés, non pour la verité, mais pour l'ele- . Ceste reputation d'avoir bien escrit ne re qu'entre ceux qui lisent; la pluspart ures ayment mieux la theologie, phi- ie, droit et la medecine, où il y a à ga- , que s'amuser à lire les histoires, les- s, si elles ne sont bien dictes, quelque et beaux actes qu'elles contiennent, sées et desdaignées. Les hommes ne se t considerer avec les charges, estats, es, robes qu'ils possedent durant leur hais à ce qui demeure après leur mort, une poudre infecte restant au sepul- De ceste grande apparence ne reste que des debtes et des ennemis à leurs , auxquels, s'il reste du bien sans faveur, dourvient de la condition du commun, et de plus le reproche de l'avoir soudaine- ou mal acquis. Que si les peres sont si eux d'avancer leurs enfans aux grades r vivant, veux ne pouvans le semblable vers les leurs, la troisiesme lignée n'en pas. Ces vanités ne meritent perte de la é, puisque César, vainqueur de cin- batailles, vouloit aller combattre les es, lors qu'il fut occis, parce qu'il luy bloit que ses genereux actes passés es- ja oubliés. Que deviendront les petits s de deux qui de nostre temps se ient tant d'estime? Je conclus estre folie chercher tant de reputation qui a si peu urée; la pluspart des hommes ne sçavent qu'ils demandent. Il ne se devroit souhaiter monter en un estat duquel on ne puisse scendre: desirer grande faveur et du re- , c'est desirer que les choses humaines ligent leurs règles. Coustumierement ceux sont montés en faveur ont rompu l'es- le pour en descendre: s'ils s'en retirent, ennemis acquis leur courent sus, leurs istres leur reprochent ce qu'ils ont fait r eux, ne les laissent en paix chez eux. sieur de Tavannes avoit desiré le repos de maison avant la Sainct Barthelemy; ne stoit pris garde qu'il estoit monté en telle grandeur, qu'il n'y pouvoit retourner en paix. Malheureux est l'estat qui ne se peut changer. Il faut quitter l'une des deux voyes: l'ambition a ses plaisirs d'honneur, de gloire; le repos a les siens tous dissemblables, les plaisirs, les voluptés; il est impossible de gouster les deux ensemble. Que si à Paris et proche de la cour aucuns les entremeslent, ils confesseront qu'ils ne jouissent ny de l'un ny de l'autre parfaictement.

Les sectes heretiques ont leur commencement de desobeissance, presumption et ambition: Calvin et Luther estoient moines qui avoient juré obéissance, pouvreté et chasteté; présomptueux, croyans sçavoir plus que les conciles ny que les saincts Peres, ambitieux, ayant voulu s'opposer aux princes, prescher la rebellion pour s'en prevaloir. En suite les ministres ont dressé un gouvernement aristocratique, à l'exemple des Israélites gouvernés par les sacrificateurs et juges: les anciens, les surveillans sont composés à leur imitation, et se veulent mesler des affaires d'estat, ainsi qu'ils faisoient. Ils furent contraincts de cacher leur intention par le bruit qui courut qu'ils entreprenoient sur la puissance des princes, seigneurs et gentils-hommes; et encores la celent et conservent, tirant tousjours secrettement à ce mesme but.

J'en ay veu des memoires envoyés de Geneve aux villes de France, datés de l'an 1563, enjoignans au peuple de n'employer ny se fier à la noblesse. Les denombremens des lignées, familles, des lieux où elles demeurent, les signals, facultés, eslections de chefs secrets, sont pris de la cabalie judaïque; leur aristocratie fut avancée en France par la royne jusques au colloque de Poissy. Eux, pensans en passer plus outre, esperoient, quand ils se fussent veus grand nombre, d'usurper le gouvernement, du moins sur ceux qui avoient fait profession de leur nouvelle religion; surquoy advint le massacre de Vassy, et meurtre de leurs plus sçavans et seditieux ministres en divers lieux de France. Et voyant que leur doctrine n'estoit receue que des païsans, bourgeois, et d'un petit nombre de soldats, furent forcés de s'ayder et rechercher les grands des maisons de Bourbon et de Coligny, lesquels s'en servirent

pour leur mescontentement et vengeance, et usurperent sur eux le commandement entier.

Lors ils imposerent silence à leur aristocratie, establirent un estat seigneurial d'un prince et des grands; bien s'ayderent-ils de leurs enroollemens, ordres et cueillettes de deniers de leur façon et invention, pour troubler l'estat; mais ces seigneurs, malgré les ministres, faisoient paix et guerre à leur volonté, selon le bien ou necessité de leurs affaires particuliers; par l'alarme qu'ils donnoient faisoient prendre les armes et les poser aussi-tost, sans que l'admiral eust egard aux plaintes, conseils ny passions des ministres. Cependant les sinodes ne laissoient de se tenir, contraincts de conclure toujours, et selon la resolution des chefs qui avoient usurpé l'auctorité.

Après la Sainct Barthelemy, où la pluspart de la noblesse huguenote mourut, se treuvant encores plusieurs villes de leur party en Languedoc, Guienne et ailleurs, encouragées secrettement de ceux de Montmorency, et de M. d'Alençon, fils de France, resolvent sans eux retourner à leur premier dessein populaire, prendre la puissance et le gouvernement, se dispenser du pouvoir de tous autres chefs; à quoy ils estoient confirmés, pour estre la pluspart de leurs gentils-hommes morts, et n'y avoit plus guieres que des citadins, entre les mains desquels estoit la principale puissance. Et parce que la ville de La Rochelle, non par sa conduite, mais par la trahison de catholiques qui estoient devant, a resisté à la guerre, et fait la paix, elle les fit resoudre du tout à l'estat populaire, meslé d'aristocratie et du pouvoir des ministres. La resolution des sinodes de maintenant depend de la voye des ministres anciens et maires des villes, n'y ayant pouvoir les gentils-hommes huguenots que par acquit. Bien dissimulerent-ils l'auctorité du roy de Navarre, depuis Henry quatriesme, lequel, jusques à ce qu'il fust appelé du roy Henry III, n'avoit qu'une puissance fort limitée. Et lors qu'ils se joignirent à MM. les ducs d'Alençon et de Montmorency, ils avoient des conseils secrets, se mésfians de tous; ils mescontentoient et jalousoient les grands sous lesquels ils estoient, voulant penetrer jusques à leurs moindres actions; tellement que ces seigneurs, se p sans estre en servitude, les abandonnere se réunirent avec le roy, et leur firent de la guerre.

Ils se sont maintenus par pillages en gue et en paix payent fort peu de tailles: c qui demeurent en leurs villes en sont q exempts, comme aux villes imperialles; estant le roy obéy qu'en tant qu'il leur pla ils ont moyens d'amasser et lever de gra deniers sur eux pour tous evenemens. P puis que M. d'Alençon les eut abandonn ils elurent un chef, le jeune prince de C dé, auquel ils donnoient pension, limi son pouvoir, comme les estats de Flan faisoient au duc Maurice. Et despuis, p l'espoir qu'ils avoient à la bonté du roy H ry quatriesme, qui leur estoit obligé, ils n ont plus, avec tant de presomption qu'ils vantent parmi eux de faire les maires villes, ou bourgeois plus factieux, gener et conducteurs de leurs armées; c'est republique dans une royauté, si les minis et maires des villes ont tousjours pouv Le roy Henry quatriesme ayant esté eux, a cogneu comme ils se sont maniés, de ce rendu plus advisé, gagnoit chaque pitaine en son particulier; faisant cognoi aux maires des villes qu'ils ne profitoient la guerre; leur donnoit pension, et à ce qui ont le plus de credit, comme aussi a ministres: à quoy il dependoit plus de cen mil escus annuellement; et n'y avoit jusqu'a moindre surveillant, eschevin, ou brouilleur qui n'eust sa pension, ainsi que les Suis ont de France.

Le roy a permis liberté de conscience l'exercice de leur religion, donne pensio quelques seigneurs huguenots particulie pour les separer de la cause generale. Ice ny les ministres et principaux des villes p sionnaires en toute liberté, avec peu de t les, ne desirent la guerre, et se prepare se faisant riches par exemption de subsid pour en temps recommencer les cueillet d'argent, et renouvellement d'alliances trangeres à la dissipation de l'estat, s'ils p vent, pretendans leur seurté en icelle, est toujours menacée en un royaume où i a diversité de religion.

Neantmoins, leur zele est fort perdu, leurs cueillettes de deniers abolies, y ant apparence que mal-aisement y retom-ront-ils, si la guerre n'est faicte qu'aux abelles et non à ceux qui demeureront pai-ibles. Et cest entretenement de republique st tousjours fomenté au regne de Loys tre-ième, que, sous le nom d'un petit estat de ances pour eux, leurs ministres, leurs nisons et plusieurs des factieux sont payés pensionnaires : mauvais exemple de ceste publique establie dans une monarchie, et s mauvais encores celuy d'Olande et Ze-de, qui se font souverains. Les villes qui payent tailles ny de nouvelletés, parce ils sont en ligue et s'entendent ensemble, ment volonté et exemple aux catholiques s'allier par un party, pour jouir de ces chises et immunités ; ce qui est plus facile s villes d'icy en avant, à cause de la mor-té et pauvreté des gentils-hommes adve-e par les guerres passées. Et n'y a rien s à craindre en France que la puissance s villes ne dissipe l'estat. Avant la venue de sar en Gaule, toute l'auctorité estoit à icel-s, qui leur peut bien encores retourner, si n'y prend garde : et si elles n'ont acquis avoir en ces dernieres guerres, c'est parce n'elles n'ont point gouverné absolument, et : se sont armées d'elles mesmes, et qu'elles : se sont entendues avec le peuple des mps : que si elles eussent suivy la mé-ode et gouvernement usités par ceux de anguedoc, La Rochelle et autres villes, qui e se laissent gouverner, mais gouvernent estat de la guerre et de la paix, les choses ne fussent paisibles comme elles sont.

Je ne sçay comme nommer l'estat hugue-ot; il n'est point du tout populaire, ny du ut aristocratique, ains est meslé de deux, is qu'on ne les peut imposer, ny mettre ison dans leurs villes, qu'ils recueillent s deniers sur eux, prenent les armes et posent de leur auctorité, occupent les mar-es de puissance souveraine. Au temps des ecs estoit la ligue des Acayens, qui sou-atefois eslisoient le roy Philippe pour ge-ral : de ce temps il y a eu des ligues de isses, et de Schevabe sous les empereurs, dessous le Turc les Cymarriots et ceux du mont de Sinay : il n'y a rien à comparer avec les huguenots, sinon les villes imperialles d'Allemagne; La Rochelle, Montauban, Montpellier, Nismes, ne font que ce qu'ils veulent : les villes imperialles payent plus pour le Landfried depuis que la guerre est en Ongrie, que les susdictes villes ne payent au roy.

C'est une democratie meslée d'aristocratie; une republique dans la monarchie, de laquelle elle fomentera la ruyne, parce que l'un de ces gouvernemens ne peut subsister ny demeurer en seurté sans la ruyne de l'autre, duquel, s'ils pouvoient, ils fomenteroient la perte. Et pour confirmer ce que dessus, se voit l'assemblée faicte à La Rochelle, en ceste année 1621, contre le commandement du roy Loys XIII, lequel les a declaré rebelles, et heureusement pris trente villes, places ou forteresses des leurs : ceste assemblée, purement aristocratique, composée de ministres, a eslu les generaux d'armées, les gouverneurs des provinces, avec ordonnance expresse qu'ils dependront d'eux, en pouvoir de les créer et destituer à leur plaisir ; et le bon heur de Sa Majesté veut qu'ayant pris en protection tous ceux de la religion, qu'il ne reste que deux ou trois villes declarées rebelles, dequoy il y a créance que Sa Majesté en sçaura bien venir à chef.

La liberté est de si grande estime, que les anciens l'ont acheptée au prix de leurs sang, biens et conscience : aucuns se sont tués, plusieurs precipités, desesperés de la pouvoir conserver. Infinis hommes sont morts pour la garder ; beaucoup, par la jalousie et crainte de la perdre, se sont jettés dans des malheurs auxquels ils ne fussent tombés; pour eviter les maux incertains de l'advenir, se sont precipités par soupçon dans les presens. Les hommes ne prisent ce qu'ils possedent ; la santé, la liberté n'est estimée lorsque l'on en jouit ; et quand elle est perdue l'on cognoist son prix et sa valeur, pour lesquels quelquefois on donneroit tous les biens que l'on possede.

Ceste liberté a differens degrés, il y en a beaucoup d'imaginaires : le gouvernement populaire, là où le commun des hommes croyent vivre en plus de liberté, auquel un chacun d'eux a sa voix, puissance et aucto-

rité en main, asseurés de pouvoir deposer leurs magistrats et ceux qui sont esleus, dès-lors qu'ils verront mal et contreviendront, en quelque sorte que ce soit, aux lois du païs. Tels sont les Suisses et les villes imperialles d'Allemagne, ne recognoissant les advouer superieurs et maires qu'en tant qu'ils sont gens de bien et observateurs des lois de leurs païs.

Il y a quelque apparence de liberté en ces grandes republiques alliées les unes avec les autres.

Les petites mal appuyées qui y pensent estre, sont en plus de servitude que de liberté, d'autant qu'ils sont en perpetuelle crainte et danger d'estre opprimés des grands roys, princes et republiques qui les environnent: tellement qu'ils sont forcés à de continuelles gardes, despences de pensionnaires dans les cours de ceux qu'ils craignent, soldoyement d'estrangers, entretenement d'armes, d'espions, en veille continuelle, tousjours en peur, tousjours en crainte: tellement que ceste liberté est beaucoup moindre que celle de ceux qui sont sous un grand roy. Celles sont les villes de Geneve, de Lucques, de Ragouse, et mesme de La Rochelle, dont la liberté est entierement imaginaire, pour les grands soupçons auxquels ils vivent.

C'est un grand contentement et satisfaction d'estre sous une monarchie, empyre, royauté ou republique, là où l'on peut estre certain qu'en vivant bien l'on ne peut estre opprimé; que, suivant la vertu, et servant le public, il se peut atteindre aux grades et recompenses que l'on merite, et qu'en faisant mal injustement et meschamment, on est puny et chastié: tellement qu'il est en l'opinion d'un chacun de faire bien ou mal, son advancement ou sa perte. Au contraire, c'est vivre en grand regret sous les dominations, quand on cognoist que, quelque preud'hommie, fidelité, prudence et sagesse que l'on ait, que nonobstant les superieurs ne laissent, par leur inclination, tyrannie, envie, avarice, calomnies et faux tesmoignages, de ruyner et perdre les plus gens de bien, et que l'on voit eslever aux estats des personnes indignes, scelerats, corrompus et meschans, ou d'obscures extractions, sans merite, que toutes les meschancetés les plus atroces dem impunies. La France est fort subjecte malheurs; la Cathalongne en est aucun exempte, et quelques provinces d'E auxquels les roys n'osent faire injus impositions extraordinaires, pour la c d'une rebellion; l'Angleterre aussi: le y demeure en beaucoup de libertés, e que les grands sont aucunement subj ce desordre par soupçon.

Les bourgeois des villes qui vivent s protection des potentats d'Allemagne s quelque liberté, neantmoins inferieu villes imperialles; mais le peuple de la pagne est beaucoup oppressé. Semb ment en Pologne les palatins et gentil mes sont en auctorité, le peuple des c est en servitude.

Aussi il y a differente liberté; et tel y estre, comme est dict cy-dessus, qui grande subjection et incommodité. L'I les Venitiens, par leurs lois, conserv liberté les peuples de leur domination, moins à la necessité les oppressent. qui sont dans les terres du pape, qu guerre n'est point en Italie, gouste quelque franchise, et ont leurs incon tés du changement des papes, qui av leurs parens à leur prejudice. Ceux q sous un grand roy ont de l'advantag ceux qui sont sous des petits pote ceux-là sçavent le nombre des bie leurs feodaux et subjects, leurs facul de leurs amis, desquels ils sont coustu ment en soupçon ou desir d'avoir ce possedent et les abbaisser par inventi accusations; et ceux qui sont sous le g nement aristocratique d'un petit nomb a la superiorité, ne sont en mesme l ne participans ni aux conseils, ni au des, ni charges honnorables. Telles so republiques de Venise et de Genes: en les gentilshommes ont occupé les sup conseils et dignités; en l'autre le roy d gne maintient les gouvernemens des au mespris de la populace, qu'il tient en jection par ses galleres et profits qu' en Italie, et par l'argent qu'il leur doit.

Tout favorise le dessein huguenot, to preparé à la ruyne des Espagnols, le

Navarre accordé à la fille de France en
ur de l'admiral, qui en fait pivot pour son
blissement, et c'est celuy de sa perte : il
mble à Paris les huguenots pour gouver-
, ils y sont assemblés pour y estre tués ;
voye Strosse à Bordeaux pour envahir la
nde ; il sert pour assieger La Rochelle ;
semme Lorraine, France, Espagne, Ita-
jurés à la ruyne de ceux de Bourbon et des
nus favoris, les establirent par la guerre
r la paix. Ce que nous pensons faire pour
i fait contre nous ; Dieu se sert de nous
re nous mesmes ; revoque les arrests de
hastimens ; arrache du trosne royal celuy
y avoit desseigné, et, par l'offence nou-
de celuy-là, il y remet le pescheur pe-
qui a recogneu sa faute ; se venge des
mis par ses ennemis, ou suscite un tiers,
t le battu et le batteur à ses pieds.
Mayne avoit toute la France, les roys
ient vers La Rochelle devant luy, les
les l'adoroient, les estrangers le favori-
t : il irrite Dieu, sa gloire est renversée ;
poignée de gens, une tierce personne,
liée le prince de Bearn, a l'honneur et
fect de tout son labeur. Ce mouvement
ral miraculeux de toute la ligue ne peut
referé qu'à Dieu ; c'estoit celuy à qui il
recourir, et garder que les nouveaux
és des entrepreneurs ne fissent oublier
ieux de ses adversaires : il faloit se vain-
, se purger d'ambition, chercher la cou-
e au ciel pour l'avoir en terre ; assembler
etats legitimes, se contenter de la qua-
qu'ils eussent donné, les mettre en toute
urité, du moins les ruynes en fussent esté
honorables, et les esperances divines.
Pour ruiner son ennemi il se faut rendre
illeur que luy. Dieu n'eust revoqué son
et, n'eust permis qu'au lieu d'arracher
raye elle eust esté rehaussée, n'eust laissé
uvaise plante huguenotte pour la pu-
n des bonnes, et n'eust donné des biens
ux qui en avoient perdu l'esperance.
gance, ambition masquées de religion,
ce de l'ire de Dieu, perte des victoires
chennes des consciences ; ce sont les
eurs des ruines du party de la ligue,
ces raisons humaines qu'aucuns disent,
M. du Mayne se conseilloit à des escri-
toires, non à des capitaines ; voulant estre roy, qu'il devoit prendre l'advis de ceux qui desiroient estre ducs, non des longues robes, qui, ne voyans assez de grandeur en un estat separé, desiroient la paix à son prejudice : leur ambition n'estoit que d'avoir des biens, estans sortis de petits lieux ; leurs richesses ne pouvoient estre asseurées par la guerre. M. du Mayne vouloit l'estat royal entier, et ne se sentant assez de vertu par dessus les autres, contrarie les princes ses alliés et parens ; aymoit mieux que le party contraire prosperast qu'iceux, et il estoit en crainte, en jalousie de ses capitaines propres dès qu'ils possedoient deux forteresses ; craignoit la domination espagnolle et l'estat populaire : ainsi, en garde de tous, donnant coup à chacun l'un après l'autre, chacun luy en rendoit à son tour ; il employoit une heure de temps contre ses ennemis, et vingt-trois contre ses amis, parens ou alliés en son mesme party.

Les zelés ligueux luy disoient et proposoient qu'il ne falloit se soucier de la ruine de l'estat, pourveu que ses ennemis fussent ruinés, et que c'estoit assez de se conserver le lieu de superiorité ; qu'il devoit suivre Hue Capet, donner des duchés et comtés, sans reserve que la souveraineté ; permettant la division de l'estat, il fust esté roy absolu ou ses successeurs ; qu'il ne devoit croire le sieur de Villeroy et de Vydeville, de la vieille cour, qui ne vouloient faillir de changer et reveler ses conseils à sa ruine ; qu'il ne faloit croire ceux de ses conseillers qui aymoient mieux l'estat de la France que son particulier, et qu'ils vouloient sauver par la paix le gain qu'ils avoient obtenu par la guerre ; qu'il ne devoit s'amuser aux voluptés, donner de l'argent d'Espagne à ses parentes et aux dames ; qu'il ne faloit user les selles des cabinets, pendant que ceux du party contraire usoient celles de leurs chevaux ; que les conseils des soldats se tiennent à cheval, et ceux des presidens en chambre ; qu'il ne faloit s'entretenir quatre ans en traicté avec le roy de Navarre, donnant soupçon à tous ses partisans, mais prendre hardiement la couronne, et declarer ducs et comtes tous ses parens et gouverneurs de provinces qui avoient plus de credit ; traicter avec les catholiques qui es-

toient du costé du roy, qui s'offroient volontairement de s'allier avec luy et de faire une grande entreprise, mesmes de mettre la main sur le roy; que s'il ne pouvoit estre roy, il faloit adherer aux Espagnols et les laisser faire; qu'il ne faloit abbaisser la faction populaire qu'il n'avoit eslevé, n'abolir le conseil des Seize ny la confrairie du Cordon Blanc d'Orléans, pour se fier à La Chastre et à la faction contraire; ne punir ceux qui firent mourir Brisson, qu'il devoit laisser sur la fin le gouvernement entre les mains de la populace, et deserter Paris plustost que se mettre en danger de le perdre; qu'il n'estoit besoin de combattre qu'à son advantage, ou pis, faire des petites paix à l'exemple des huguenots, et non des trefves, gardant les villes; et ne devoit traicter en Espagne par ses serviteurs, qui leur estoient ennemis; se resoudre promptement avec les Espagnols de prendre la couronne ou de la donner, parce qu'iceux Espagnols et autres n'eussent eu que le nom de la royauté, et l'effect en eust esté à M. du Mayne; qu'en donnant la couronne il se pouvoit reserver un quart de France en souveraineté; accoustumer de bonne heure les provinces à donner de l'argent et non à en demander; qu'il falloit acquerir le peuple des villes et s'en servir; que l'on leur eust tousjours bien levé l'auctorité à la fin; que les chefs du conseil de M. du Mayne devoient estre du peuple et des Espagnols, qui estoient irreconciliables, et de ne craindre pas de prendre le nom du roy, puis que par une paix il y pouvoit demeurer en une partie de France, veu que l'on dit que Henry III vouloit bien faire le duc d'Espernon roy de Mets, et celuy de Joyeuse roy d'Arles en Provence; punir les delinquans sans crainte; qu'il valoit mieux un petit nombre de bien ordonnés que beaucoup de desobéissans, et perdre tout par trop d'ambition et trop peu de courage; qu'il devoit donner aux princes ses parens et principaux capitaines plus que le juste heretier ne leur promettoit; au lieu d'office de la couronne et gouvernemens, donner des duchés et comtés se reservant seulement le baisemain; qu'il ne faloit autres Suisses que les gens des villes aguerris; avec de bons capitaines, ils eussent fait comme ceux de Paris firent aux Barricades, non comme les Gautiers en Normandie, perdirent à faute de chef; que c'estoit avant que d'estre possesseur du royaum debattre avec ses parens à qui l'auroit; q loit premierement vaincre les ennemis que Cesar, Anthoine et Lepidus firent ava se battre ensemble; que pour avoir vou trop clair, ils n'ont veu goutte, et pour voulu asseurer de tout devant temps, o perdu, et s'estre trop et trop tost pr (pour estre absolus à l'advenir), ils on ruyne pour regne; que M. de Maye devoit mescontenter dom Diego d'Yvarr envoyer le president Jeanin traicter a roy d'Espagne son maistre, qui ne fais ne croyoit que ce que dom Diego offe mandoit, et encore plus grande faute voyer traicter en Espagne ce qui se p negocier en France par une personne qu moit mieux et l'estat que son maistre, estoit des conseils des gens interessés qu moient mieux que le public.

L'Espagnol contrarioit M. du Mayne faire roy l'archiduc; M. du Mayne le br pour le maintenir entier à soy; ses par aspirent, il se bande contre eux: tel que les six parts, qui estoient l'Espa M. du Mayne, M. de Guise, les princ peuple et le pape, se contrarioient ince ment, avec tant de peur de l'aggran ment d'un d'eux, que tous ensemble pour le roy de Navarre, disant qu'ils aym mieux qu'il fust roy qu'un de leurs con gnons: ignorance nottée par les ligueur M. de Mayenne, qui ne devoit s'opposer Espagnols et à la pluspart de ses parens ne se devoient soucier qui le fust, pou que ceux de Bourbon ne le fussent, veu la division de l'estat estoit leur salut.

Ceux qui ont voulu tout ont tout pe pronostic que je fis par une lettre que crivis à M. du Mayne au premier mesco tement que j'eus de luy, là où je luy dois: « Qui toute la veut toute la perd qui estoit contraire à toutes ces fautes dessus remarquées par ceux qui ont parler contre mondict sieur du May contre l'estat, dont nous devons desir conservation; et disoient que c'estoit gr sottise à M. du Mayne d'abandonner les

gnols, veu ce qu'il avoit leu et ouy dire, ne dès que le duc de Bourgongne laissa les nglois ses associés, Louys XI le ruyna fa-lement après. Ce ne sont pas tous ces man-nemens et ces fautes cy-dessus remarquées, qui ont arraché l'esperance du sceptre des mains de M. du Mayne, et la conversion et ruyne entière des heretiques; c'est la seule ypocrysie, et convertissement de la religion la seule ambition; et vouloit circonvenir illuder ce grand Dieu, lequel voit dans le ur des personnes, et les juge et chastie, n seulement pour leurs mesfaicts apparens, s pour leur plus secrette pensée et des-ins cachés.

Le roy n'est obligé à M. du Mayne de ce il a fait pour luy, parce qu'il le faisoit r soy-mesme; il empescha la dissipation, sant tout garder pour luy. Moins est-il ligé aux conseillers d'escritoire dudict sieur Mayne, lesquels, ne pouvant estre ducs n'estre de la profession, ny n'estimant re assez de grandeur d'estre chanceliers n estat divisé, ils ont adopté, et en ap-rence fait par conscience, ce que leur am-ion et interest particulier leur a fait faire à maintention de l'estat et à la ruyne de r maistre. C'est ce qu'aucuns de la ligue lient, non moy qui abhorre ces raisons hu-maines et refere leur perte et ruyne à n'a-r suivy l'ordonnance de Dieu : ayant eu ns d'ambition que de religion, sa divinité a voqué ses bienfaicts d'eux, et changé ses volutions par leurs pechés, dirigeant leurs heurs, contre leur intention, à l'exaltation 'un tiers qui y avoit peu d'esperance. Ils se vantoient que les croix de leurs espées defen-doient celles de l'Église; Dieu a monstré qu'il n'avoit *besoin* de forces humaines. Très-relui-sant *miracle*! il a tiré la defence de l'Église celuy qui en procuroit la ruyne, et a mé la puissance à celuy qui n'en avoit nt. Ainsi se retournent les graces du sou-rain, quand il les a departies à ceux qui n rendent indignes. Tous ces deux feuil-s cy-dessus ont esté colligés de ce que di-t ceux de la ligue, et n'est point blasphe-r d'escrire ce que l'on entend dire, non pour cela on l'advoue.

Abbaisser l'huguenot, retirer le secours de Flandres, rompre leur intelligence, estoit contraire à l'inclination du roy Henry IV : ce seroit l'exaltation des Espagnols jà trop formidables, quitter les vrays amis pour s'appuyer sur les coquins catholiques, les uns qui ont esté ennemis declarés, et la pluspart encore amis simulés, sans asseurance certaine qu'il n'y ait de nouveaux mouvemens de leur part, lesquels advenans, si les huguenots estoient offencés, ils n'assisteroient Leurs Majestés, d'où naistroient differens partys; et seroit dangereux de tomber aux guerres huguenottes, qui en engendreroient une catholique contre l'estat. D'autre part, maintenir l'huguenot, la brouillerie de Flandres, l'alliance des protestans d'Allemagne, est injuste : c'est secourir les rebelles des princes en mauvais exemple; c'est faire à autruy ce qu'on ne voudroit souffrir, et faire pour une religion contraire à celle dont Sa Majesté fait profession.

Il est estrange d'exalter un estat aristocratique pour maintenir une royauté de laquelle il est ennemy. Diverses raisons fortifient ces conseils : de l'un le peril est present, de l'autre à l'advenir; l'un touche le roy, l'autre le dauphin. Il seroit mieux pour Sa Majesté s'opposer aux huguenots, ruiner ou abbaisser les factions durant sa vie, que laisser son fils en peril d'icelles après sa mort; mesmes, puis que la puissance des catholiques ligués n'est plus à craindre, faudroit procurer la paix en Flandres, abaisser sourdement les huguenots, obliger ses veritables amis pour maintenir la couronne à la posterité, sans les mouvemens heretiques, faciles à dompter de son vivant; nommement ne les forçant en leurs consciences, ny ne leur donnant sujet de desespoir, leur oster insensiblement les places et les charges, ou faire catholiques ceux qui les possedent.

Les princes chrestiens ne doivent faire guerre sans defier leurs ennemis : la faute est pareille à celle des gentils-hommes qui frappent leurs semblables avant que les avoir advertis de mettre l'espée à la main. L'artifice n'est esloigné de trahison, de ceux qui font parler de paix à leurs ambassadeurs, et resolvent la guerre en leurs conseils secrets : c'est confesser son peu de courage ou sa trom-

perie ; c'est se sentir inferieur d'hardiesse, de droict et de valeur, de surprendre en pleine paix ses voisins. Puis qu'il n'est permis de tromper les trompeurs, pour la meschanceté d'autruy il ne faut nous faire leurs semblables, quoy qu'ils nous ayent auparavant surpris. Les Turcs sont fideles en ce seul poinct, qu'ils denoncent la guerre premier que l'entreprendre. Dieu hayt les meschans agresseurs, les punit en ce monde ou ailleurs : les subjects, les voisins secourent plustost la bonne querelle que la mauvaise. La conscience examinée, le droict approuvé par les ecclesiastiques et gens de bien, s'il est juste d'assaillir et se defendre selon Dieu, en ce que la raison peut permettre, c'est l'acte d'un chrestien.

Il est mal-aisé de voir de grands effects des ligues et confederations qui dependent de plusieurs ; chacun a un but particulier pour se prevaloir du profict et de l'honneur sur ses compagnons ; les mesfiances, mescontentemens, incommodités que les uns souffrent plus que les autres, diminuent, changent et pervertissent leur intention ; l'envie entre les capitaines, hayne entre les nations, soupçons et trahisons ne manquent. Qui veut tirer profict de ligue, il faut que ce soit promptement, et dès le premier jour pourvoir et faire les provisions d'hommes, d'argent, de vivres, de capitaines, d'officiers generaux choisis pour tout le temps que dure l'entreprise, et que les deniers demeurent confisqués au prejudice de ceux qui rompront l'association avant terme : partager les conquestes à venir, et les dommages et despens, petits ou grands qu'ils puissent estre, pour les supporter egalement ; resoudre, avant que commencer, sur tous evenemens qui peuvent rapporter jalousie et mescontentement ; s'oster tant qu'il se peut le pouvoir de se desdire ; ne destituer officiers ny pervertir les finances jusqu'au parachevement de l'entreprise. Grand advantage est à un seul souverain contre plusieurs ligués, qui par mauvaise intelligence et soupçon se defont eux-mesmes.

Les pauvres qui ne font guerre et n'exercent les cruautés, n'ont non plus de merites que les vieillards qui s'abstiennent de luxure par impuissance : cela ne les exempte de peché, pour n'avoir armes ny richesse prend un escu volleroit une province donne un coup d'espée ne s'abstiendr plusieurs meurtres s'il avoit le pouvoir leur reste que les moyens de mal faire ont la volonté mauvaise, laquelle Die dans leurs cœurs.

Le conseil huguenot, pour ruiner l'E a esté de lui oster les biens ; leur pro estoit qu'abattant le colombier les p s'eagarent ; la marmite renversée met e sordre les marmitons et ceux qui en v Suyvant leurs preceptes et desseins, les sont ruinées des decimes, par consequ sacremens non administrés, ny les p siens instruicts. Si la vente du bien d' continue en France, avec l'augmentati decimes, c'est faire pour les hugue ruiner les catholiques : si les ventes ce et qu'il soit ordonné aux ecclesiastiqu racheter les biens vendus, et pour cest à leur defaut., y employer, par l'au du roy, le quart de leurs revenus, l' se remettra en meilleur estat, pour moyen à l'advenir d'ayder à la conversi heretiques.

Les conciles prohibent que les lais n nent les biens d'Eglise, les papes l'endu iceux sont donnés pour le maintenir : qui font la guerre contre les heretiques blent en pouvoir posseder, puis que Sa Sa teté le permet, et que tous sçavent qu'i est bien adverty. Les abbayes sont dou aux femmes, aux huguenots et gens inca bles ; il vaut autant qu'un preud'homme les tienne que telles gens. Ces pechés gent les roys, qui, estant obligés des ser que la noblesse fait, espargnent leurs bo pour payer de celle de l'Eglise. Les sçavent les desordres, et n'y remedient la crainte de la desobéissance des pri qui causeroit un schisme ; disent qu'il mieux endurer des petites fautes qu donner lieu à de grandes, ainsi que l'on par experience au royaume d'Angleter qui s'est faict heretique pour n'avoir es preuvé un divorce. Et encores que l'on que les lois divines ne doivent rompr plier, il y a des exemples, au vieil et veau Testament, des prophetes et des s

ont enduré beaucoup de choses des prin-
et des particuliers, pour les maintenir et
mener au bon chemin. En effect, qui se
peut passer des benefices, c'est le mieux; et
ceux qui en possedent par bien-faicts des roys
tollerance des papes, ont quelque conso-
en leur conscience pour l'acquit de la-
ils doivent obtenir pardon de Sa Sainc-
; à quoy sont encouragés par la conside-
de tant d'incommiandes faites en Es-
, possedées par des gens mariés, sous
d'un ordre de Sainct Jaques ou au-
pretexte qui a esté refusé au roy Henry
me à la creation de l'ordre du Sainct-
, et qu'il valoit mieux accorder par Sa
té, pour eviter le peché que commet
lesse de France jouissant desdicts be-
s.

ux qui ont eu charge et grandeur un an
t avoir autant de contentement que ceux
s conservent quinze; il y a un bout,
n à tous deux; rien n'est permanent. Il
e plus de perdre les estats à celuy qui en
y quinze ans, qu'à celuy qui ne les a
dés que deux. La mort est aussi fascheuse
vieilles gens qu'aux jeunes: celuy qui a
s auctorités et les a quittées gouste deux
, l'active et la tranquille: en l'activé il
autruy recompensé de gloire, au repos
estre à soy-mesme recompensé de plai-
. Qui est en une de ces vies désire l'autre,
e qu'en celle de quoy on jouist on ne sent
incommodités presentes de celle de la-
le on s'est privé. Un philosophe jugeoit
ran de Syracuse indigné d'estre maistré
acolle en liberté, et hors de tant de trai-
es, craintes et travaux dont sont accablés
ux qui possedent les souverainetés, mes-
ment illicites. Je me contente avec raison:
en mediocre faveur des roys, grande
és de M. du Mayne et duc de Parme do-
nt la France; j'ay commandé absolument
trois armées, l'espace de deux ans,
le general, et suis esté general moy-
e en d'autres; j'ay esté gouverneur ès
riches et fortes provinces de France,
andie et Bourgongne, en puissance ab-
de vie et de mort, avec plus d'auctorité
eux qui sont en faveur des roys main-
, qui n'oseroient commettre ce que je
pouvois faire, et que mon integrité et preud'-
hommie a empesché. Maintenant, graces à
Dieu, cognoissant les tromperies et vanités
mondaines, que toute chose n'est que poudre,
qu'il n'en reste que les péchés commis, je
gouste l'autre vie en tranquillité, repos et li-
berté, qui m'est d'autant plus chere qu'elle
est proche de salut, et que j'ay cogneu et
gousté les incommodités de l'autre vie.

L'arc tendu à la ruine ou establissement
des huguenots, le roy Charles porté à la guerre
d'Espagne par leur subtilité, ils luy propo-
sent d'obscurcir les combats de son frere par
nouvelles victoires. La royne fluctue entre
paix et guerre; crainte de civile la penche à
l'estrangere; les vieux Italiens ambitieux,
ses parens, esperans grandeur en ceste
guerre, la suadent: comme femme, elle veut
et ne veut pas, change d'advis et rechange
en un instant. Les huguenots cornent la
guerre, le roy avec eux, dont ses grandes
faveurs leur sont suspectes. Telligny, hugue-
not, possesseur et favory de Sa Majesté, en
creance de ceux de Montmorency, estaint
autant de soupçon que les ministres en allu-
ment. Soit que la justice de Dieu, ou la mau-
vaise fortune de l'admiral, ou la crainte qu'il
avoit de retourner aux guerres civiles, fer-
massent ses yeux et ses sens aux advis de sa
ruine, croit qu'il n'y avoit point de milieu que
posseder la cour ou r'entrer en la guerre,
aux incommodités de laquelle il pré-pose
l'hasard de la perte de sa vie. Il ne voyoit ny
ne prevoyoit ce qui n'estoit pour lors, d'au-
tant plus qu'il n'y avoit encor rien de resolu
contre luy, quoy que les ignorans des affaires
d'estat ayent escrit ou dit. Il s'eschauffe en
ses desseins pour faire des mal-contens et se
preparer à tous evenemens, conseille la cas-
serie des gens de guerre, pour (s'ils estoient
contraincts de prendre les armes) s'ayder des
mal-contens: cette casserie se fait à Mastric.
Le sieur de Tavannes reprend sa compagnie,
qu'il avoit donné à ses enfans, contrarie la
guerre d'Espagne, monstre la pauvreté de la
France et puissance des Espagnols.

L'admiral, memoratif de ses playes prove-
nues de la fidelité et service du sieur de Ta-
vannes, le tient pour ennemi, entreprend sur
sa vie. Leurs Majestés à Monceaux, le sieur

de Tavannes à Paris se promene avec le sieur marquis de Villars et dix de leur suitte ; l'admiral de Chastillon le joinct sur le quay du Louvre, avec quatre vingts gentils-hommes (partie premeditée) : l'admiral veut une querelle d'Allemand, conduit le sieur de Tavannes en discours hors la ville, dit : « Qui empes- » che la guerre d'Espagne n'est bon François, » et a une croix rouge dans le ventre. » Le sieur de Tavannes, cognoissant le peril où il est, s'ayde de sa surdité, fait semblant de n'ouyr que partie du discours, auquel il respond doucement : qu'il ne se falloit pas prendre à luy, mais au roy, qui recueilloit les opinions des capitaines de son royaume; qu'en ceste qualité il disoit la sienne, à laquelle il ne se vouloit point arrester si par raisons on luy en monstroit une meilleure. Sans les offencer ny se monstrer timide, avec prudence se descharge d'eux, qui sur le champ changent de resolution de le tuer, et le laissent retourner en son logis, où arrivé, ses gens luy demanderent s'il n'avoit pas ouy ce que l'admiral luy avoit dit : « Je serois, » dit-il, bien sourd ; un jeune homme s'y fust » perdu ; ils ne m'y tiendront plus. »

Là dessus arrive l'advis de la prise de Mons; les courtisans huguenots desbridés exclament contre la paix, criant guerre espagnolle ou civile. L'ambassadeur d'Espagne demande congé ; le sieur de Tavannes le retient par commandement du roy et de la royne; fait donner à Gatey, gentilhomme du comté de Bourgongne, une chaisne de cinq cens escus par Sa Majesté, pour aller en Flandres asseurer son maistre qu'il n'avoit point de guerre : tant estoit tout en balance. Pour sortir de peine et de ces contrarietés, le roy tenant conseil à Paris, le sieur de Tavannes propose que Sa Majesté devoit prendre le conseil de ses meilleurs capitaines par escrit; ce qu'il fait pour sa surdité, et pour n'entrer en dispute dans le conseil : ceste resolution suivie, tous aportent leurs advis. Celuy de l'admiral disoit que c'estoit le moyen d'estaindre les guerres civiles par la conqueste de Flandres ; que, pour gagner au passé deux villes d'icelle, une partie du sang de la France avoit été espandu ; qu'aux derniers conseils M. d'Anjou avoit dit que, lors qu'il y auroit de bonnes villes sur la frontiere prises, l'on pourroit parler de se declarer : Mons et une douzaine d'autres l'estoient maintenant ; et se vante d'avoir telle intelligence, qu'il y auroit une revolte universelle contre le roy d'Espagne.

L'advis de M. d'Anjou, depuis Henri troisiesme, fut tel, dicté de mot à autre par le sieur de Tavannes :

« Monsieur, les occasions qui se presentent du costé de Flandres sont fort considerables et y a apparence qu'icelles tentées avec vostre ayde, il s'en pourroit ensuivre quelques bons effects ; et me grevera bien si, en quelque façon que ce soit, là ou ailleurs (estant en l'age de travailler), je ne puis promptement vous faire paroistre l'envie que j'ay de vous faire service, mesme hors vostre royaume, et que telles occasions se passent sans courir l'hasard et fortune qui en peut advenir. Mais, monsieur, je m'estimerois bien mal fortuné si, post-posant toutes mes affections à la conservation de vostre royaume, où il vous a plu me faire lieutenant general, je ne vous faisois entendre l'estat auquel il est maintenant, me semblant estre une chose bien simple d'entreprendre porter un grand faix sans premierement peser ses forces ; je les dois cognoistre, pour s'estre adressés à moy toutes sortes de gens, à cause de mes estats. Or, monsieur, la premiere et plus importante chose pour la guerre, et principalement dehors, sont les finances, dont vous estes, et de credit, si est arriere, et la puissance de vostre peuple si espuisée que je ne vous la puis dire, sinon la larme à l'œil, et laisseray à messieurs qui les gouvernent à vous en rendre raison. Et quant aux hommes pour l'execution, je voy vostre gendarmerie à cause de son naturel courageuse, et neanmoins, pour avoir esté mal entretenue, avec une impression acquise sur tout depuis ces derniers troubles, qui est de souffrir peu de labeur de la guerre et abandonner les enseignes s'ils ne sont satisfaicts de leurs soldes ; chose qui leur sera facile, se retreuvant près du royaume. Et, à ce que j'entends, il y a moins de gentils-hommes qu'il n'y eut onques, à cause du mauvais traictement, ayant l'injure et pauvreté du temps empesché de la regler par vostre comman-

ment, suivant ce que j'en avois bonne in-
tion.

» Quant à vos gens de pied, Strosse a mené
principaux capitaines avec luy; par ainsy
avoir la fleur des soldats : il en a passé
grand nombre en Italie qui aussi sont
meilleurs, et m'a-on dit que plusieurs
allés du costé du duc d'Albe. Vous sça-
les expeditions qui ont esté faictes pour
rene des bandes par toutes les frontieres,
à mon advis, se treuveront gens nou-
x. Vostre Majesté a veu aussi les doleances
vous ont faictes tous les gouverneurs,
les places, tant de Champagne, Picar-
Guyenne, Languedoc, Provence, que
ont, et generalement toutes vos fron-
s, où il n'y a une seule ville en estat;
re part vostre peuple miserable, tant
se des guerres passées que de la cherté
mps : de sorte qu'il est mal aisé de ju-
en beaucoup d'endroits de leur affection.
es ces pauvretés et necessités me font
lurre que, sur le dire des gens deses-
és et chassés hors de leurs biens, qui n'ont
ou bien peu d'asseuré de ce qu'ils pro-
ent que paroles, l'on ne doit rompre les
es promises, de faire de son amy son
emi si grand, que vostre estat puisse cou-
r fortune à cause de tant de necessités. »

En ce mesme conseil du 26 juin 1572, le
ur de Tavannes donne son advis :

« Les gueux de Flandres se promettent
avec leurs alliés, tant d'Angleterre, princes
otestans, François huguenots, qu'autres,
urs forces seront de dix mil hommes de
heval, et grand nombre de gens de pied à
'equipollent, tant arquebusiers allemands
u'anglois, les plus forts par la mer, le Païs
s *mal-content*, plusieurs villes prestes à se
beller, et que tout cela s'offre estre à la
otion du roy; luy donnent advis qu'il doit
ivrer la guerre au roy d'Espagne ouver-
ent, d'autant que, si ceste belle occasion
*per*d, malaisément se pourra recouvrer.
re ce qu'il est à presumer qu'estans le roy
agne et duc d'Albe, en soupçon de Sa
té, comme ils sont à cause du voyage
Strosse, encores que pour ceste heure
ement fort beau langage, que venant à
e victorieux avec la grande armée qu'il
y aura, ils ne donnent à la France, en grand danger (la trouvant depourveue) d'y faire un grand eschec.

» A la verité il y a quelque apparence en ce dire-là, à qui ne considereroit en quel estat est le roy et son royaume, et celuy du susdict roy d'Espagne, les affaires duquels sont allés jusques icy comme chacun sçait. Par ainsi, sans se tromper, faut considerer que le duc d'Albe n'a pas si mal pourveu à son faict, qu'il n'ait bien tost une des plus grandes armées qui ait esté il y a long-temps ensemble; et ores qu'elle n'excede point les susdictes forces de ses ennemis, la difference y est grande, d'autant qu'il est sur la defensive et a l'argent pour continuer la guerre et mettre les choses à la longue, tient le païs de quoy il vivra, les autres en danger de mourir de faim, et n'aura que trois mois pour temporiser, que l'on sera en hyver, durant lequel ne se peut tenir la campagne en Flandres à cause des marescages et humidité dudict païs : et n'est vray-semblable qu'il puisse estre contrainct de combattre, luy qui est sage capitaine, ayant accoustumé d'estre retenu, si ce n'est au grand desadvantage et hasard de ceux qui l'iront assaillir.

» Et quant à ce peuple rebelle, sa puissance et bonne conduitte est jà monstrée par ceux qui sont descouverts; le reste, encores qu'ils eussent bonne volonté d'user de rebellion, ne le sçauroient ny oseroient descouvrir. L'exemple y est, ayant veu le prince d'Orange avec une si grande armée en leur païs, sinon que l'on eust contrainct ledict duc d'Albe à la bataille, et il l'eust perdue : aussi s'il la gagne ayant les forces du roy joinctes avec celles desdicts huguenots, voila le royaume en branle; et est le mettre sur le tablier au hasard contre la Flandre, mesmes y ayant si grand nombre de peuples en cedict royaume de l'ancienne religion, et la plupart mal contens, qui est pour se desesperer, à cause que n'ayant point de finances pour ceste guerre, il est force d'en prendre sur luy; et est en somme porter la querelle d'une poignée de rebelles de dehors, pour en faire un grand nombre dedans.

» Lesdicts rebelles de Flandres ont jà preparé la cause de la rebellion de ceux de France,

disant que ce qu'ils ont commencé est pour les subsides, desquels le susdict peuple françois sçait bien à quoy s'en tenir ; subsides de fraische memoire levés pour chastier le peuple eslevé pour la religion qui se dit reformée, et à ceste heure autres subsides pour la soustenir : chose très-dangereuse pour les grands princes, qui se trompent s'ils cuident estre roys pour tenir des places fortes, maisons et autres choses ; car il faut estre roy du peuple, et estre obéi et aymé ; autrement le mieux qui en peut advenir, c'est maistriser la religion, la rebellion, et sondict peuple par force avec les estrangers, les enrichir de leurs despouilles à la ruyne de leur royaume, et s'acquerir le nom de tyran, avec perpetuel doute de leurs personnes ; joinct que, si Sa Majesté commence, il sera assailly du costé de Piedmont et Provence, Lauguedoc et autres lieux, facilement par le moyen des amis de la ligue et de l'armée de mer : et d'y envoyer de grandes forces pour y dresser une armée et y faire teste, se fiant qu'il ne faudra pas beaucoup ayder aux susdicts gueux, attendu qu'ils sont jà forts, il n'y a homme qui ne doive conseiller de se devoir tousjours rendre le plus fort, se joignant avec eux pour leur faire la loy et s'attribuer les conquestes. Davantage faut avoir secondes forces, pour (si on venoit à la bataille, que tous conquerans doivent chercher) avoir une ressource, d'autant qu'il est bien plus raisonnable de defendre le cœur du royaume que les membres.

» Ainsi, de mener une autre armée en Piedmont l'on sçait comme il est aisé ; les places y sont en très-mauvais estat, le pays, debile comme il est, perdu en un mois. Les forces d'Italie pourront tomber en Dauphiné ou Provence ; M. de Savoye baillera vivres ; l'entreprise du roy d'Espagne pour Alger se pourra remettre à une autre fois, et, à l'imitation du vieil empereur, s'ayder de l'argent levé pour cela. Et ores que ledict duc d'Albe eust perdu la bataille et la plus grande part des Païs Bas, la reputation et la force sera si grande à l'endroict des huguenots, mesmes venant à mourir ou changer ceux qui les conduisent avec bonne intention, que le roy et son royaume seront tousjours menés en laisse. Et vaudroit bien mieux n'avoir point de Flandres et autres conquestes, que d'estre incessamment à m tre : par ainsi, en gagnant c'est se perdre tout. Est aussi à considerer que les gu grossiers trompent les huguenots, su par leur mauvaise conduicte tant presente passée. !

» Je laisse la foy rompue d'un homme co le roy, qui fait profession de l'honneur, l gratitude d'avoir esté secouru en sa neces rendre mal pour bien : qui seroit entieren le contrepied du grand roy François, leq au lieu de recevoir ceux de Gand, donna sage à l'empereur pour les chastier. Je l pareillement qu'on a veu les roys sep les peuples pour plus facilement les vai et mener à leur volonté, et qu'à ceste h les peuples, ayans separé les roys, en p ront, s'ils veulent, faire de mesmes ; d'au que tout cela est assez evident. Et pour clurre, jamais roy sortant de misère ne en si beau chemin ; ceux qui se sont esl dans le cœur de son royaume, qui tien une partie du peuple à leur devotion, y fait la loy, vont assaillir les ennemis, où i peut perdre sans gagner aux despens d' truy, s'il faut lever le joug, qui sera t jours sur le col de Sa Majesté (venant ch ger les chefs de bonne intention, comme est). Et de dire s'ils sont defaicts ils se suivis jusques en France ; et tombera la r au duc d'Albe sur luy. L'exemple y est c retraicte qu'il fit dernierement, les a chassés de Flandres ; et ores qu'il eust a opinion, l'hiver l'y contraindra. Et pour medier et prevenir à tout, faut lever l soupçon du roy d'Espagne contre Sa Majesté, en quelque façon que ce soit, plustost remettre ledict voyage de Stro une autre fois, et luy faire entendre que pour le contenter. Et pource que, quan voisins s'arment, il est raisonnable de s'ar soient disposées ces forces là aux frontie sans faire masse qu'il ne soit besoin. Le L guelt et le Reitguelt se baillera à quel reistres et lansquenets, sans les lever que ne soit pressé. Preparer doucement les Sui aussi sans les lever ; la gendarmerie tenu estat sans l'harasser ; les gouverneurs à commoder ; munir les places et y renfor les gardes : cela sera suffisant pour, qu

casion se presentera qu'il y ait mauvaise
nté du costé dudict roy d'Espagne, se
ire en un camp fortifié près d'une ville
rivière que l'on sçaura choisir, et se con-
rver attendant les susdicts reistres, Suisses
secours des alliés, et faire teste à ceux qui
nneront ou fuyront dedans le royaume à
ur armée : excuse bien raisonnable, sans
ire ledict roy d'Espagne en jalousie, re-
nant ceste belle occasion (si belle se doit
der) à une autre fois, qui ne se peut per-
, sy la volonté de ceux de Flandres, qui
nt tousjours à l'aide aux François, tant
guement que les Espagnols les mais-
nt.

Il faut considerer que ces Païs Bas d'icy
nant ne peuvent plus de rien profiter au
d'Espagne, et que pour les regir il est
ainct de les ruyner du tout, et ne luy
tourner qu'à grande despense, crainte
eplaisir; de sorte qu'il est à presumer
la fin on y pourra mettre le pied par
r avec alliance, ou par force quand
re foiblesse sera passée. Et enfin vaudroit
mieux n'avoir point de profict que l'a-
par le moyen de ceux qui tiennent tant
mes aguerris dedans les entrailles de la
ce, pour, à toutes les fois que leurs sus-
s chefs faillis, eux ou ceux qui viendront
ls voudront fonder une querelle sur sub-
s, religion ou autre chose, mettre en
ge le roy et son estat. Laissons doncques
reprise si injuste, mal fondée, et qui
s est si dangereuse; maintenons nostre
putation envers Dieu et les hommes, et la
x avec un chacun, surtout avec nostre
uple, leur tenant la parole pour la reli-
n; et reprenons haleine en nous laissant
charger par nos ennemis; car c'est toute la
essité de ceste couronne et de l'estat. »

Tous les gens d'estat qui vivoient de ce
ps-là, et ceux qui du depuis ont veu cest
e, l'ont exalté et loué sur tous autres qu'ils
ent jamais veu; et pour luy donner en-
plus de lustre, j'en ay mis deux icy don-
par moy du vivant du roy Henry IV et de
gence de la royne.

Le roy ne doit faire la guerre; Dieu est
cé en la *ruyne du peuple et en la rupture* de la paix jurée : c'est donner des armes aux mal-contens; les chemins d'Espagne et d'Angleterre sont trop frayés : la corruption du siecle nomme artifices ce que les anciens qualifioient trahisons. L'inclination des François aux nouvelletés est redoublée par la pratique des guerres civiles, necessités, manquement de solde et espargne de Sa Majesté, joinctes à l'ambition, envie et hayne restées des partialités. Le roy (premier capitaine de ce siecle) doit empescher que ses armes n'en eslevent d'autres; l'heur qui luy a esté favorable est soupçonneux : la fortune se plaist à defaire en un instant ce qu'elle avoit fait en plusieurs années. Si Sa Majesté va aux armées, les travaux, les dangers sont grands; sinon il ne s'y fera rien : elles sont necessaires en Picardie, en Provence et en Guyenne; Sa Majesté n'a deux corps. Quel pleige, que l'employé ne s'en prevale? quel general sans dessein, sans party, capable et fidele? si ce sont des huguenots generaux d'armées, plusieurs diront que c'est guerre de religion, non d'Espagne. Ceste republique huguenotte, dont les chefs sont obligés par un premier serment de religion, leur credit joinct à l'auctorité royale est dangereux.

» Donner la generalité à ceux de Lorraine, il y a peu d'apparence : ce qui a esté peut estre; les flambeaux esteincts facilement se r'allument. Les huguenots, qui ne manquent de couleur pour se mettre à port, feindront craindre les massacres, demeureront en gros, pour, sur l'evenement, prendre party et argent, qui ne sera le premier qu'aucuns d'eux ont receu, non seulement des Anglois, mais des Espagnols. Le meslange des reformés et catholiques pourra durer un mois; après il ne manquera de partialités : l'ambition ne sauve les freres des freres, moins ceux qui sont en differens buts et partis. Les mareschaux de France n'ont les parties necessaires pour commander à vingt cinq mil hommes; le gibier est trop gros, il y faut autre chose que vaillance et conduicte commune. La gendarmerie cassée, les gentilshommes ne se sentent obligés; la paye qui ne manquoit, la crainte de perdre leurs places de gens-d'armes, faisoit partir : maintenant que la solde finit avec la guerre, ils

proposent le retour à une monstre qu'ils reçoivent.

» De payer ceux qui demeurent aux armées, cela sert pour les soldats de fortune, non qu'il puisse lier les gentils-hommes, non plus que trois cens pensionnaires n'en contentent trois mil. La contraincte d'aller à l'arriere-ban, ou forcer ceux qui ont porté les armes de les reprendre, se peut pour un coup; le deuxiesme porte revolte. Les effects contraires aux conquerans sont pratiqués depuis la paix; les gentils-hommes, les soldats se sont precipités en Flandres, en Ongrie, pour fuyr la necessité et severité attisée des vengeances, des guerres civiles. Les capitaines experimentés morts ou envieillis, quinze années des meilleures du roy perdues, l'argent de la gendarmerie, sous couverture de justice, donné aux officiers et conseillers des cours de parlement, esperant qu'iceux contenans la populace l'on n'auroit que faire de la noblesse qu'il falloit desarmer pour eviter la guerre civile.

» Ceste forme de gouvernement, si esloignée d'un conquerant qui doit tenir les soldats pour citadelles des peuples, non les peuples pour forteresse contre les guerriers, sera malaisée à r'accommoder par l'argent de la Bastille espuisé des secours de Flandres. Les millions durent peu en deux grandes armées, non semblables aux civiles, qui grossissoient du peu de seurté que les François avoient chez eux; maintenant ils veulent estre soldoyés. Si la monarchie fait desirer la guerre, les grands, les petits de l'Europe s'y opposent; ils assisteront les foibles: c'est un dessein que l'experience monstre ne pouvoir réussir. Il y a difference de force de la cavalerie de France dans les plaines d'icelle, à la force de l'infanterie espagnole sur les canaux de Flandres et Alpes d'Italie. Il n'est si aisé de conquerir le païs des estrangers que les chasser du nostre: ainsi la guerre n'est juste ni utile, et faut considerer si elle se peut eviter.

» Les huguenots admonestent de prendre garde que, la pensant fuyr espagnole, nous ne la treuvions civile; que le travail des estrangers est le repos de la France; la vengeance juste, de favoriser les rebelles de celuy qui a suscité les nostres; qu'il est utile de contrarier ses desseins, à ce que sa blesse suppedite son ambition; qu'il ne perdre les vrays pour les feints amis, ni der la paix à ceux qui l'ont ostée; qu huguenots ont changé de qualité depu Sainct Barthelemy: leur ruyne fut pré au danger de la guerre d'Espagne; il toient accusés d'avoir entrepris sur les François deuxiesme et Charles neuf resisté au roy Henry troisiesme; main viennent d'assister le roy Henry quatr auquel ils disent avoir sauvé la couron

» Leurs ennemis disoient qu'il ne quitter le pape ni les Espagnols, secou batailles de Dreux et Montcontour, po joindre à ceux qui les avoient données: est tourné; ils disent qu'il ne faut laiss huguenots qui ont aidé à celles de Co d'Arc et d'Ivry, pour s'allier aux ligue Espagnols qui y sont esté vaincus, et de la mort et blessure du roy Henry siesme. Huguenots qui se disent la cita de l'estat, pour ne recognoistre autre sance que la royale, s'opposent à celle Sa Saincteté (à l'ayde de François plus gnols que religieux) veut usurper; que l seroit mal conseillé de sortir de sa ha pour entrer en celle de son ennemi, de qui l'ont nourry pour ceux qui l'ont tra du bras de ses amis victorieux à refuge ses ennemis vaincus, au regret des hug nots, qui confessent ne se pouvoir perdre Flandres sans l'interest general de leur re gion, pour laquelle ils hasarderont, non se lement le respect et le devoir qu'ils doiv au roy, mais leurs vies, leur sang et le biens; et ayment mieux se perdre avec le amis et confederés, qu'attendre les bras sés que la defaicte des uns soit la ruyne autres; disent qu'il ne restera à Sa Maj pour toute seurté que ses adversaires les pagnols reconciliés, ses ennemis conquis, de catholiques royaux, une bonne partie quels, les cognoissant pour le vray appuy la couronne, les assisteront; qui sera une fusion universelle, où les peuples retou ront à leurs fautes, dont l'unique remede la guerre contre l'Espagne.

» Les catholiques respondent que les guenots ne peuvent oublier ce mot qui

usta si cher le vingt-quatriesme aoust 1572 : Faictes la guerre aux Espagnols, Sire, ou nous serons contraincts de vous la faire. » ous ne pouvons plus tenir nostre peuple; ieu menace les injustes d'asseoir en leurs osnes leurs serviteurs, d'un siecle de fer terre d'airain. La couronne celeste se oit preferer à la terrestre : faire profession e la religion catholique et ne garder l'auc- rité royalle, secourir les heretiques et re- elles, n'est estre chrestien ni homme d'es- t. La parole des bons princes doit estre se- on leur cœur, sans dissimulation ; autrement il n'y a ni foy ni magnanimité : les bestes mordent de crainte, les genereux de cou- rage. Ce brave roy n'est pas necessité d'affoi- blir ses ennemis par moyens illicites; ses pre- decesseurs ont resisté aux forces de l'Europe, Sa Majesté les a chassés de France. Le cheval et le peuple veulent sentir qui les dompte; sans milieu il faut donner la loy ou la rece- voir; la guerre estrangere n'est le repos de la France, elle engendre en ce temps son semblable par la civile fortifiant l'hugue- notte; la vengeance des princes ne doit pas- ser leur utilité.

» L'empereur Charles-Quint corrompit M. de Bourbon; le roy Henry deuxiesme secourut les protestans d'Allemagne; le roy Henry troisiesme et M. d'Alençon ayderent les Flamands; le roy Philippe ceux de la li- gue : dix ans sont passés que le roy Henry quatriesme secourt les rebelles de Flandres. La vengeance, comme le reste, doit avoir fin, de tant plus qu'elle a ruyné les ames, les corps et les peuples des roys de France et d'Espagne, sans s'apercevoir que leurs sub- jects leur font jouer ces tragedies pour se soustraire de leur obéissance. Trente cinq ans de guerre dans les entrailles de la France, l'attentat d'Amboise et de Meaux, ostent aux huguenots ceste qualité d'amateurs de l'estat : l'on n'advoue qu'ils sont cause du gain de sept batailles, battus en quatre; ont servy de pretextes aux trois autres contre la ligue, qui sans eux ne se fussent eslevés. Les bons sub- jects ne jettent leurs superieurs, par mena- ces, dans une guerre perilleuse : subjects, ou plustost maistres estranges, dont le repos et seurté est une guerre cruelle, laquelle finie il la faudra recommencer avec eux. Ils offrent des armées, des villes, des alliances, intelli- gences, enroollemens, levées de deniers : autant d'offre, autant de crime et de leze majesté, puissance extorquée de la souverai- neté à la ruyne d'icelle. Presenter au roy ce qui est sien, se prevaloir de forces, de de- niers levés sans sa permission; qui doute qu'ils ne s'en servent contre luy-mesme? quelle fiance à ceux qui n'en ont point à leurs souverains; qui tiennent des villes de seurté contre leur roy, l'accusent d'impuis- sance de se faire obéir à son peuple, ou d'in- fidelité; qui payent de menaces à l'acquit de leur foy? ils ont suivy le roy de Navarre comme partisant, et abandonné le roy de France comme souverain à Amiens; qui n'as- sistent qu'en tant qu'il leur est utile, cognois- sant que la grandeur de la monarchie est la ruyne de leur republique.

» C'est par ces raisons que les catholiques disent que trop de crainte de venir à la guerre contre les huguenots nous la rendra espa- gnole, et puis après civile, en double dan- ger qu'estant commencée contre les Espa- gnols, les huguenots ne se declarent contre Sa Majesté, pour s'establir et tirer profit dans le trouble; s'entendans, comme au passé, avec les mal contens, voudront disposer des affaires de la vieillesse du roy, et après com- mander à M. le daufin, auquel ils ne se fie- ront jamais, d'autant que le second mariage du roy a esté advoué et permis du pape, allié des Lorrains et favorisé des Italiens, parties principales du corps des catholiques, contre lequel ils se sont eslevés.

» Le roy a envoyé pour une année neuf cens mil escus et cinq mil François en Flan- dres, a favorisé le trouble du commerce des Indes, traicté en Italie et Allemagne contre les Espagnols, non pour s'acquitter de ce qu'il doit aux huguenots et Flamands, mais de peur qu'iceux ne luy facent la guerre; pense que les perdre pour amis est faire jour à plusieurs catholiques mal contens, qui se joindroient avec eux. Sa Majesté appuye son regne sur eux, et au contraire celuy de son fils est appuyé sur les catholiques, sans esgard que l'amitié qu'il se porte est l'ab- baissement de M. le daufin, pour ne sup-

pediter de son vivant le party qui luy sera contraire; en suitte de quoy de grandes pertes ou de grands gains adviendront : si perte, le roy le sentira de son vivant; si gain, c'est au profict des huguenots, et à la defaveur de la postérité royale.

» Le roy d'Espagne, craintif, outre la tardiveté (vice peculier de sa nation), cognoist son manquement de capitaines et de soldats; ayant luitté contre ce royaume et experimenté son desadvantage, veut assaillir la France par la France, et que l'intelligence d'une partie d'icelle soit l'ouverture de sa guerre; croit que le temps fait pour luy, qu'il vient, et que le roy s'en va; ce qu'advenant, les portes de cest estat luy sont ouvertes par nos confusions : cependant il bride les Grisons, s'affermit en Italie, s'establit en Flandres, et prepare les armes.

» Ces deux roys ennemis exercent tous mauvais offices l'un sur l'autre; ont choisi une province où ils consomment leurs hommes et leur argent : cependant leurs royaumes sont en paix, remplis de negociations perilleuses, dont s'esclot journellement entreprises sur autres. C'est merveille qu'ils ayent tant duré en cest estat sans faire guerre ouverte. Il y auroit quelque apparence de secourir les Flamands s'ils presentoient la Flessingue, quatre citadelles aux meilleurs ports de Zelande et Olande, icelles garnies des serviteurs du roy, non de partisans huguenots, et que la guerre ne se fist par leurs maniemens, parce que c'est perdre de conquerir par leurs armes : ils s'attribueront l'honneur, et rejetteront la perte au roy; dangereux que leur mauvaise fortune ne soit suivie en France!

» La conduite des affaires de France n'a piété ny magnanimité; les catholiques ne doivent favoriser les heretiques, les souverains les rebelles; c'est se perdre de peur de se perdre, changer d'apprehension de l'advenir au peril present; c'est donner son bien à jouer à moitié perte, non à moitié gain : acheter en vain un peu de paix pour une longue guerre, nourrir le party qui sappe l'estat, à la ruyne de la posterité royalle, quitter le choix aux Espagnols de se declarer en heure opportune. De changer de conduite, retirer le secours de Flandres, les hugue feront la guerre en France : semble soyons reduits à prendre, non le mei party, mais le moins perilleux, et de guerres en choisir une contre les estran ou contre les nostres : l'estrangere est sente, il se peut remedier à l'huguenotte

» La paix leur est gardée, ils ont des de seurté, possedent les premiers estats France; ils n'ont raison de declarer la re, pour ne pouvoir rendre leurs souve leurs partisans et protecteurs du corps rebelles estrangers dont ils sont les bres, qui seroit tourner son couteau soy-mesme. S'ils sont subjects, qu'ils sent; si comme souverains ils commande paix et la guerre à leur volonté, ils fo l'auctorité royalle, et la despouillent souveraineté, la mettent en mespris. cas, faire la guerre aux Espagnols proprement laisser brusler sa maison l'espoir d'en conquerir une autre : il mieux estre roy obéy de ses subjects, crainte d'iceux protecteur mal-asseuré autres.

» Si injustemment les huguenots pren les armes pour n'avoir peu forcer Sa Maj à leur volonté, les estrangers ne les secu ront : l'on bat facilement les reistres; les ces se prennent en ce temps aisément; cognoist celles des huguenots et leurs force bloquant La Rochelle, le reste se peut pren dre; et là où elles resisteroient, les chas teaux d'alentour et le degast les affament six mois. De plus les principaux hugue sont serviteurs du roy, qui les abandon roit cognoissant leurs armes injustes, que leurs traictés sont observés, non crainte, mais par obligation, si obligat peust estre à ceux qui ont assisté les tres pour leur propre peril : sur laquelle voulant trop appuyer, et donner la loy à luy duquel ils la doivent recevoir, qu considerent que Manlius fut precipité de roche du Capitol qu'il avoit conservée.

» La guerre du roy d'Espagne est de p longue discution : il est maistre de son arg et de ses forces; l'experience a mons comme il est mal-aisé d'occuper ses pais luy est plus facile de de rendre sa gue

angere civile avec des doublons, qu'aux
enots de rendre leur guerre civile estran-
e avec leurs paroles. Toutes deux sont
heuses à l'estat; la vieillesse du roy et la
nesse de M. le daufin doivent faire desirer
aix, à ce que l'espée ne traverse le chan-
ment de sceptre. Elles sont differentes en
e la guerre du roy d'Espagne est un pre-
if d'autre avec les huguenots, qui agran-
ent leur party pour se preparer aux civiles;
guerre des huguenots les reduisant à
ssance, c'est la paix et la monarchie
ie, et les pretextes des rebellions as-

plus sain remede est que le traicté de
soit inviolablement gardé aux hugue-
les villes de seurté continuées, les roys
ance et d'Espagne unis, Sa Saincteté
teur de leur foy, dont les liens sont
ans offices que Leurs Majestés se feront.
intelligence plustost conclue que sçue.
rder les Flamands avec le roy d'Espa-
la paix sera universelle, ou une guerre
juste contre les heretiques, dont la fin
la manutention de nostre religion, obéis-
des subjects et asseurance de l'estat et
gne de M. le daufin. »

es raisons bien considerées et pesées, un
quis qu'elles furent escrites semble que
oy prit le meilleur party et le plus salu-
e conseil pour lors, de faire que par son
en la paix du roy d'Espagne et des Fla-
ds ayt esté faicte; que les Olandois soient
ourés hors de la puissance du roy catho-
ue en forme de republique, en creance et
ues des François, desquels ils prennent
isons et se servent d'eux. Merveilleux
omplissement de la perfection du bonheur
roy Henry quatriesme, d'estre sorty du
ix moins perilleux de l'une des deux guer-
, à quoy il sembloit estre necessité par
ablissement d'une bonne paix generalle,
que moins elle s'esperoit! Reste neant-
s deux espines en icelle; l'une, qu'à
enir l'on pourra qualifier l'argent qui
ayera à entretenir ces garnisons, un
d que l'on donne aux Olandois, pour la
ue que l'on a de la guerre d'Espagne,
que les pensions des Suisses sont desjà
ées tribut.

« Il fust esté mieux à souhaiter que les cinq millions d'or que le roy à despendu en Olande pour leur conservation, qu'imprudemment il leur a quitté, que Sa Majesté eust eu des places d'eux en depost jusques ils l'eussent r'emboursé, ainsi que les Anglois firent des villes qu'ils tenoient engagées. L'autre prejudice est que les Olandois veulent que tous les François qui leur seront envoyés et payés du roy soient de la religion huguenotte; qui est un preparatif pour monstrer que toutes et quantes fois que Sa Majesté se voudra faire obéir en son royaume de ses subjects huguenots, qu'ils lui seront contraires et les assisteront. Et le dernier, de très-mauvais exemple pour la France, que des subjects se soient mis en souveraineté et republique : imitation très-dangereuse que Dieu veuille destourner de ce royaume!

» La mort inopinée du roy advenue, a esté mis en deliberation par ceux qui ayment l'estat s'il se devoit continuer le chemin tracé par Sa Majesté, de s'opposer au roy d'Espagne, lequel a pris le premier lieu, et s'est appuyé sur la religion catholique, apostolique et romaine, en premiere intelligence avec le pape et toute l'Italie et plusieurs catholiques en divers royaumes; contre lequel le defunct roy s'estoit associé avec le roy d'Angleterre, Ollandois, Suisses, protestans d'Allemagne et Venitiens, ennemis ou en crainte de la maison d'Austriche.

» Ceux qui disent qu'il falloit unir les deux couronnes de France et d'Espagne, monstrent que c'est le party de la religion catholique qui est le plus juste, et par raisons d'estat; que, s'alliant avec le roy d'Espagne par mariage, l'on pouvoit chacun de son costé ruyner les rebelles et r'establir la religion catholique, et que tant qu'il y auroit deux religions il seroit impossible d'y avoir une paix de durée; qu'il estoit fors deshonneste et dommageable contre droict et raison aux souverains de secourir les rebelles de leurs semblables; que la faction des huguenots par l'ayde de la France se faisoient si puissans, qu'après que ceux d'Ollande se sont soustraicts de la subjection d'Espagne, les protestans d'Allemagne veulent donner loy à l'Empire, mal-gré lequel il pretendent faire

des electeurs à leur profict, et continueront à opprimer tous les catholiques, et leur puissance deviendra telle, qu'à l'ayde des rebelles de France ils pourroient entreprendre sur les estats royaux, y ayant un dangereux exemple pour les villes de France, que celuy de Zelande et Ollande, qui mal-gré leur prince se sont mises en republique.

» Contre ceste opinion s'allegue que, quand ce dessein seroit véritable de pouvoir unir les deux couronnes et vaincre les rebelles, il n'est utile sous un roy enfant, parce que cela ne se peut sans guerre; et en minorité tous troubles sont dangereux, en peril de desunir au lieu d'unir; que les pechés sont moindres d'endurer deux religions, forcés par la necessité des affaires, et par raisons d'estat; quand il y a deux puissances contraires, ou en soupçon de l'estre, qu'il faut secourir les plus foibles, d'autant qu'aydant les plus forts, il est dangereux que d'amis ils deviennent ennemis, et par une grande puissance oppriment ceux qui leur auront aydé. Ce qui est considerable contre le roy d'Espagne, redoutable pour sa grandeur, que, venant au dessus de ses rebelles, il n'entreprist après contre la France; que, quand elle seroit venue à bout des huguenots, leur roy ne seroit davantage qu'il est; et celui d'Espagne venant au dessus des Ollandois, auroit reconquis un païs qu'il a du tout perdu. De plus, la France est fort opposée et proche des Anglois, protestans et autres; et que les conseils sont changés, parce que ce seroit s'allier avec ses ennemis, puisque les Espagnols ont esté tenus tels les derniers, à cause de la ligue de Lorraine contre les feus roys, dont le roy d'à present est heretier, non seulement des biens, mais des affections, et quitter ses vrays amis, les Anglois, huguenots, Flamands et Allemands, avec lesquels son pere a reconquis son royaume, et sauvé des practiques espagnolles, pour s'allier aux Espagnols où il n'y a grande seurté; que les princes proposent leur profit et utilité aux alliances qu'ils prennent et que la guerre estant commencée non obstant ceste alliance, il seroit dangereux que les Espagnols ne s'accordassent, et laissassent tous les confederés huguenots offensés sur les bras des François.

» Et d'autant que le mesme conseil du defunct vit en puissance, il y a appar qu'il se doit suivre ses mesmes maxi maintenant les alliances avec les Olland protestans, conservant sa trefve des Pais sans offenser le roy d'Espagne que le m qu'il se pourra; traictant avec les estran pour gagner la majorité du roy, et evit guerre durant sa minorité : qui semble e le meilleur advis, estant beaucoup faire se maintenir sans guerre en une mino Pour à quoy parvenir, il ne faut point ch ger l'estat des affaires, et les maintenir ment et sans mouvement, ainsi qu'elles esté trouvées à l'avenement d'une mino la couronne. »

L'advis du sieur mareschal de Tavanne prouvé des non passionnés, n'estoit agré au roy, qui estoit enclin à la guerre, j à la vacillation de la royne possedée d'e rance, de timidité, et de sa fille qui d estre royne de Navarre, de la terreur d guerre estrangere, et du desir de l'avan ment de Strosse et de ses parens : cela brouille toutes resolutions. L'admiral, espoir et desespoir, violentoit les cons sans considerer que c'est un mauvais mo de faire craindre son maistre avec lequ tient des colloques secrets; offre dix mil h mes; ce que le roy ayant dit au sieur de vannes, il respond : « Sire, celuy de » subjects qui vous porte telles paroles, vo » luy devez faire trencher la teste. Comme » vous offre-il ce qui est à vous? C'est sig » qu'il les a gagnés et corrompus, et est ch » de party à vostre prejudice; il a rendu » dix mil vos subjects à luy pour s'en ay » à un besoin contre vous. » Le roy, passio et aveuglé, le redit à l'admiral, tournant generosité en imprudence, suivant laqu il croyoit que MM. de Retz et le secret de Sauve ne reveleroient ses conseils à royne, sans considerer qu'elle avoit pour à ses desseins, luy ayant dès son enfa donné ses creatures : elle dissimule, fé de ne sçavoir les conseils secrets de son fi tant qu'elle fut resolue.

L'ambassadeur d'Espagne insistoit sur revocation du voyage de Strosse, qui estoi Bordeaux avec huict mil hommes : tous pr

tifs maritimes soupçonnés des Espagnols, s bruits courent de cest embarquement fect preparé pour la Flandre, non pour ru, et moins pour La Rochelle, encores ous huguenots qui ont survescu l'ad- l'ayent creu. Il n'y avoit resolution de ct Barthelemy, que celle que l'admiral adherens par imprudence firent naistre. entreprise de Strosse faisoit desirer à la la guerre d'Espagne, par lettres qu'elle it de luy. C'est assez rompre un voyage retarder : la saison fort advancée en rend le voyage douteux, joint que sadeur d'Espagne demande congé s'il mpu. Le conseil assemblé, le sieur de es donne cest advis.

e peut estre que le voyage de Strosse té entrepris sous bonnes et grandes erations ; mais, attendu le changement depuis, et qu'il est raisonnable aller temps, et, selon les occurrences de rre, augmenter ou retracter ses deli- ous, sans s'opiniastrer contre la raison, e veut à la fin tout perdre, voire bien ceder à l'ennemy, encores qu'il y elque peu de reputation pour eviter mage, estant chose certaine qu'en fin le profit avec les armes, il a l'honneur : donc (sauf l'advis de meilleur juge- qu'il ne peut estre que très-domma- le, et voicy la raison : premierement est sidérer l'estat du royaume, pour assail- roy d'Espagne et entrer en une longue re. Les raisons en ont esté amplement s par les autres advis; reste de luy le soupçon, dont le premier et princi- dement est sur ledict voyage de Strosse, que Sa Majesté l'a entendu à la verité n ambassadeur, et que le revoquant ntinuer et asseurer la ferme amitié e Leurs deux Majestés. Voilà le point er à son pareil; mais s'il vous assaut, le dommage fort apparent, de laisser les forces dehors, pour laisser perdre dans.

D'autre part, pour ne pouvoir juger ce est dedans l'esprit des hommes, et que le droict il faut armer quand on voit , Strosse a des meilleurs capitaines et ipales forces de ce royaume, et luy mes- me qui a l'estat de colonel, estimé des sol- dats avec beaucoup de gentils-hommes, Il est raisonnable de mettre cela à la frontiere, pour (s'il y avoit mauvaise volonté du costé dudict roy d'Espagne) se mettre avec la gendarme- rie en lieu advantageux, pour faire teste, at- tendant les Suisses, reistres et autres alliés, pour lesquels semble n'estre besoin se mettre en despence, que l'intention bonne ou mau- vaise ne soit decouverte. Davantage ledict Strosse, estant la saison si advancée, ne sçau- roit aller en lieu qu'il ne porte prejudice au- dict roy d'Espagne, ne pouvant faire con- queste loing de luy, encore qu'elle se fist sur le Turc ou More, estimant les François plus rudes ennemis qu'eux. Ainsi seroit tous- jours ouvrir la guerre s'il entreprend quel- que chose plus loing, comme du royaume de Fez, où autrefois les Espagnols estans allés en gros y ont estés battus, et ores qu'ils y prinssent pied en se fortifiant sur le bord de la mer, les vivres manqueront s'ils ne sont secourus, et faut une autre armée pour cela. Le capitaine Piton avec le jeune Tardes y al- lerent aussi avec des forces du temps du grand roy François, qui y furent battus. Il ne va pas moins à conquerir ce royaume-là que celuy d'Angleterre, et sembleroit la perte evidente dudict Strosse et de ses gens.

» Par ainsi, sans parler de la despence de quelques particuliers faicte pour son voyage, qui ne vient à estre mise en consideration puis qu'il est question de l'estat, je concluds : que toutes les navires et l'equipage de ceste armée de M. Strosse doit estre conservé, et les munitions renouvellées, s'il est besoin, pour (si ceste entreprise se treuve si avanta- geuse, et que les occasions qui escherront le permettent) l'entreprendre à la prime, et que ledict Strosse et ses gens soient revoqués et mis en la frontiere, aux places qu'il sera ad- visé, pour en faire selon les evenemens, et tenir le royaume en seurté. »

Le franc conseil du sieur de Tavannes, fortifié des nouvelles de la grande armée du duc d'Albe, qui avoit chassé les François de Valentiennes, assiegé Mons si à l'estroict qu'il estoit en voye de se perdre, estoit loué de tous les bons François, et neantmoins non encores bien gousté du roy ny de la royne,

imbus des raisons susdictes ; joinct que l'admiral crie au roy Charles que le sieur de Tavannes est son contraire, partisan de M. d'Anjou son frère, que ses conseils tendent à son exaltation et abbaissement de Sa Majesté, et s'en faisant accroire.

L'admiral leve jusques à trois mil hommes sous Genlis, qu'il envoye au secours de Mons : les Espagnols, bien advertis par les ennemis des huguenots qui estoient en France, les rencontrent à trois lieues de Mons, paroissant au bord d'une forest. La cavalerie de Genlis, imprudente, va à la charge, laquelle soustenue de leurs ennemis avec les picques, faveur du païs et deux mil mousquetades, elle plie, puis tourne et fuit. La cavalerie espagnolle tombe et charge sur eux en chaleur et soustenement des escadrons de picques en ordre ; et, comme il advient à ceux qui ont peur, encores que ceste cavalerie françoise en fuitte se fust peu destourner de leur infanterie qui venoit au combat, ils se precipitent au milieu, y pensant plus de seurté. Ayant du mesme party tiré les uns sur les autres de rage, par confusion se rompent, se desordonnent ; et voila tous les François en fuitte, suyvis en ordre des Espagnols tirans de pas à autre. Les retraictes par des chaussées estroictes causerent l'entiere perte et meurtre par les gens du païs.

Le travail de la nuict (ayant combattu tout le jour devant en païs marecageux) avoit osté aux François la force comme le courage de se sauver, et demeurerent plus de deux mil, que morts que pris ; un petit nombre de despouillés se sauvent par pitié en France ; Genlis et plusieurs signalés pris. Ceste defaicte vole en cour, change cœurs et conseils, apprend aux entrepreneurs ce qu'il importe de bien commencer, et se garder des accidens qui empeschent les resolutions du gros de la guerre. Ceste route joincte aux menaces et imprudence des huguenots, sont aucteurs de leur massacre. La peur saisit la royne des armes espagnolles ; le desdain, le despit, se conçoit dans l'admiral, qui rejette ceste defaicte sur ceux qui avoient empeschè le roy de se declarer ; l'audace augmente aux pacifiques ; tout tonne dans la cour. L'admiral ne perd courage, possede le roy, fait nouvelle levée de trois mil hommes de pied sous Villa autres. Emporté d'audace et du destin prosperités passées et adversité pres troublent son sang et ses yeux ; ne consid quel et où il est, sur l'asseurance du outrecuidé dit : qu'il ne pouvoit plus ten partisans, qu'il falloit une des guerres, gnolle ou civile. Chacun demeure en sur la pointe de la resolution. Le sieu Tavannes dicte un advis à M. d'Anjou, comme lieutenant general, rend compt roy de ce qu'il avoit fait depuis la det de Genlis ; conseille faire levée sous les tres de camp du roy, à ce que les soldz prennent party sous ceux des huguenot

« Le conseil a esté assemblé à ce mat les affaires qui se presentent, et a esté des finances, qui est le principal, MM. les intendans rendront raison. Et a esté advisé, pour l'ordre de la frontiè ce qui avoit esté ordonné pour faire les c des gens de pied, que l'on n'a entendu voir esté executé. A ceste occasion, j'ay pesché pour faire la visite, et ay esc M. de Longueville, et suivant le ra qu'en fera celuy que j'y ay envoyé, Sa jesté y pourra encor r'envoyer un ho d'auctorité, pour plus amplement faire tuer ce qui aura esté deliberé. Et pour a qu'il est venu nouvelle de la defaicte de lis, aussi qu'il est à presumer que le pri d'Orange, ayant passé la Meuse avec forces, viendra droit en Henault pour sec rir son frere, et d'autre part l'armée du d'Albe pour y resister, toutes les deux mées sur le bord de la frontiere, l'on ne moins que douter les ennemis d'icelle, mes ladicte frontiere ainsi degarnie comme est.

» Le meilleur moyen qui se treuve po present pour avoir des hommes, est d voyer du costé de Guienne recueillir des dats, tant ceux qui sont demeurés de Sen qui, à ce qu'on a dit, montera à un grand nombre, aussi des autres du païs n'ont esté levés pour cest effect, et les a ner, soit par mer ou par terre, le plus modement que faire se pourra, en Picar Ils pourront estre venus pour le vingtiè d'aoust, qui est le temps que la gendarm

fait monstre, aussi le temps qu'il se cognoistra quelque chose de la fortune des susdictes deux armées, qui se pourront jetter de ville en ville selon les occurrences, ou bien adviser s'il y aura occasion ou moyen de les mettre en camp fortifié, tel que sera choisi, pour empescher l'entrée du royaume tant que l'on pourroit, aussi pour (si on voyoit quelque mauvaise intention) avoir moyen d'attendre le surplus de la gendarmerie, pareillement les forces estrangeres. Et semble que Caussains, Gohas et autres capitaines de Gascogne, pourront faire ce voyage pour amener lesdicts soldats, lesquels ils pourront lever avec quelque argent, et les amener, par estapes ou par mer, ainsi qu'il se treuvera le plus brief, au soulagement du peuple par le costé de Piedmont. Se pourra aussi treuver des gens de pied en Dauphiné, Lyonnois, Vivarets, Provence et Languedoc, qui serviroit pareillement pour Marseille et autres lieux au long de la marine.

» Il est question en tout cela de lever en Guienne quatre mil hommes pour la Picardie, et deux mil pour le costé de Provence et Piedmont, outre ce qui y est. Le principal est l'argent pour les payer pour deux mois, à fin de se lever les doutes et soupçons qui se presentent, et mettant toutes choses à seureté, encore que le chemin de la mer soit le plus abregé pour les gens de pied. Il y a apparence que le plus seur seroit par estapes, aussi pour lever la jalousie que pourroit prendre le roy d'Espagne; et à ceste occasion faudra faire les levées avec le moindre bruit que faire se pourra. Et pour eviter la despence pour la susdicte levée de quatre mil hommes pour la Picardie, semble qu'il suffit de faire douze capitaines nouveaux, tels que lesdicts Caussains et Gohas adviseront dans le pays, et lesquels leur ayderont à mener les troupes (leurs deux compagnies deduictes), à remplir toutes les compagnies de pardeçà. Et est necessaire que lesdicts Caussains et Gohas amenent les troupes eux-mesmes par les estapes, qui pour ce seront dressés par les gouverneurs par le plus droict chemin qu'ils adviseront par ensemble. Pour le Piedmont et Provence, faut seulement remplir les compagnies pour eviter la despence: et (sauf meilleur advis) ne faut que l'argent des creues soit baillé aux capitaines, ains au maistre de camp qui ira lever lesdictes creues, et les menera pour remplir lesdictes compagnies. Provence et Languedoc se pourront favoriser de leurs forces selon les occurrences; tout cela, entretenu pour deux mois, comme dict est, pourra eviter le plus grand inconvenient. »

La defaicte, le doute de la royne et faveur de M. d'Anjou, qui penchoit à la paix, fait parler le sieur de Tavannes plus librement, resolu, à quelque peril que ce fust, de ne celer ce qui estoit utile à la France.

« Il est à penser quel inconvenient peuvent apporter ceux qui vont lever des gens de pied sans commandement du roy; car, outre l'auctorité qu'ils s'accoustument dans le royaume, ils le mettront tousjours à la guerre quand ils voudront, et contraindront à la fin par force et avec raison le roy d'Espagne d'aller chasser les bestes qui luy font mal dans les forests où elles naissent, et où elles se retirent, n'estant seulement la Flandre ruynée et perdue par les siens, mais la despence et ruyne de tous les autres pays. Et si une fois ceste guerre est commencée, elle est perpetuelle, ou du moins ne peut avoir fin sinon par la ruyne de l'un de ces deux roys, n'estant en la puissance du roy de France la paix, pour estre en la subjection de partie de son peuple qui veut la guerre; d'autant que ce n'est plus pour les villes que l'on combat, et qu'elles se peuvent rendre par la paix; mais c'est pour ceste partie du peuple qui ne se peut livrer; et neantmoins est ce qui cuide commencer la susdicte ruyne de l'estat d'Espagne, avec le hasard de celuy de France.

» Doncques, soit que l'on veuille la guerre ou non, il est necessaire de desaccoustumer la grande auctorité que prend ceste partie du peuple, de créer capitaines, envoyer enseignes, s'eslever quand il luy plaist: et faut que tout se leve par commission du roy, tant pour reduire tout sous son obeyssance, que pour ne bigarrer un camp de deux forces, et pour autres inconveniens que toutes gens de bon jugement peuvent considerer. Or, puis qu'on voit que tout le dehors est armé, et que nul ne sait que Dieu, quel évenement auront

ces deux grandes armées, si faut-il, foible ou debile comme l'on est, penser que l'on pourra devenir. De dire qu'on veut la guerre avec ceste foiblesse, il n'y a point d'apparence, ny homme de si mauvais jugement qui le voulust conseiller. Par ainsi est necessaire de ceder au temps, non en apparence, ains en effect, tout ce qui se peut pour avoir la paix.

» L'on n'ose plus parler de revoquer Strosse, qui toutesfois en est le seul moyen, et qui ne sçauroit faire si petite chose contre le roy d'Espagne, que la guerre ne soit ouverte, estant advoué d'autre façon que ceux qui la sont allés commencer en Flandres sans commandement. Et si on ne veut prendre ce chemin-là, qui est le plus prompt et le plus seur, et que les moyens que l'on tiendra d'ailleurs ne se treuvent suffisans pour la paix, à tout le moins soient les frontieres fournies de gens levés par commission du roy, pour les preserver, et soit defendu à tous autres de prendre ceste auctorité d'en lever sans commandement et commission de Sa Majesté, en luy laissant toute l'auctorité qui luy appartient.

» Ayans quelques forces aux frontieres, à tout le moins on pourra plus seurement attendre les évenemens qu'il plaira à nostre Seigneur envoyer. Et pour dire en un mot, la fortune de Genlis emporte avec soy tous les advantages par cy-devant presentés en Flandres, pour crainte qu'auront les villes ja paravant refroidies; de sorte que non seulement elles cesseroient de monstrer vouloir changer de party, au contraire pour s'asseurer viendront aux armes avec le prince d'Orange, en faisant demonstration de leur fidelité. Et parce que l'on cognoist evidemment les occasions promises, qui ont fait fermer les yeux au commencement de ceste guerre, perdues, et nostre foiblesse si evidente, soient sagement suivis et executés tous les moyens qui se peuvent pour la paix. »

L'admiral maintient ses propositions, qu'on ne devoit treuver mauvais si ceux de la religion s'eslevent pour servir le roy et luy conquerir la Flandre. Il ne s'aperçoit que la royne s'esloigne de ses advis; ne cognoist la legereté du roy Charles, la puissance que ladicte royne a sur ses enfans par ses créatures qu'elle leur a donné pour serviteurs dès leur enfance; imprudemment essaye mettre la division; remonstre au roy qu' fera jamais rien qui vaille, s'il ne limi pouvoir de sa mère et qu'il ne chasse frère hors du royaume; propose de l'env en Pologne (siege vaquant par la mort d gismond), nation qui veut estre creue l queuse, et tousjours veulent la paix, mément avec les Turcs. Leur royaume pauvre, excepté trois villes; Le Turc veut conquerir; leur pauvreté les d eslisent un estranger, parce qu'ils ne lent ceder les uns aux autres; se l corrompre par argent de leur election reputation de M. d'Anjou le fait desirer liance que les François ont avec le Turc quel les Polonois sont dès long temps ciés, joint aux belles harangues du si Valence, avec la hayne qu'ils portoien Allemands, commandement et defen Turc qui empesche l'election du fils de pereur, prepare celle de M. d'Anjou.

L'admiral, en estant adverty, publie falloit que Monsieur declarast ne voulo tir de France, si, après avoir refu royaume d'Angleterre par alliance, jette celuy de Pologne par election: fond aussi faux que sa conduite, voulant cont dre la France à deux extremités dangere ou la guerre d'Espagne ou la civile; ce merveille si elle se tourne à sa perte.

MM. de Sauve et de Rets advertissent royne des secrets conseils, desseins et p roles du roy; que si elle n'y entendoit les h guenots le possederoient; qu'au moins, av que penser à autre chose, ils luy cons loyent de regagner la puissance de mère l'admiral luy avoit fait perdre. La jalousi gouvernement de son fils et de l'estat, a tition demesurée, enflamme, brusle la ro dehors et dedans, et tient conseil de se faire de l'admiral.

Le roy chasseur va à Montpipeau; la roy y court; enfermée en un cabinet avec luy, fond en larmes, dit: « Je n'eusse pensé q » pour avoir pris tant de peine à vous e » ver, vous avoir conservé la couronne » les huguenots et catholiques vous voul » oster, après m'estre sacrifiée pour vous » encouru tant d'hasard, que m'eussiez vo

bonner recompense si miserable. Vous vous achez de moy, qui suis votre mère, pour rendre conseil de vos ennemis; vous vous stez de mes bras qui vous ont conservé, pour vous appuyer des leurs qui vous ont voulu assassiner. Je sçay que vous tenez des conseils secrets avec l'admiral; vous desirez vous plonger en la guerre d'Espagne inconsiderément, pour mettre vostre royaume, us et nos personnes, en proye de ceux la religion. Si je suis si malheureuse, ant que voir cela donnez moy congé de retirer au lieu de ma naissance, et esnez de vous vostre frère, qui se peut mmer infortuné d'avoir employé sa vie r conserver la vostre; donnez luy au ins temps de se retirer hors du danger presence de ses ennemis acquis en vous isant service, huguenots qui ne veulent guerre d'Espagne, mais celle de France, la subversion de tous estats, pour s'esblir. »

este harangue artificielle esmeut, estonne, uvante le roy, non tant des huguenots de sa mère et de son frère, dont il sçait messe, ambition et puissance en son estat; merveille de ses conseils revellés, les adm, demande pardon, promet obéissance. ne defiance semée, ce premier coup jetté, royne, continuant son mescontentement, retire à Monceaux; le roy tremblant la suit, trouve avec son frère, les sieurs de Tanes, de Rets et de Sauve, lequel de Sauve, cretaire d'estat, se met à genoux, et reit pardon de Sa Majesté pour avoir revelé s conseils à sa mère. L'infidelité, braverie, udace, menaces et entreprises huguenottes, ont magnifiées avec tant de verité et artices, que d'amis les voilà ennemis du roy, quel fluctuant ne pouvoit perdre le desir ocen d'obtenir gloire et reputation par la erre espagnolle.

La royne juge qu'il n'y alloit seulement de tat de la France, mais de ce qui luy estoit s proche, du gouvernement d'icelle, de la voyer à Florence, et du danger de M. d'An; se contente d'avoir disposé le roy sans en dire davantage; resout avec deux conllers et M. d'Anjou la mort de l'admiral, yant tout le party huguenot consister en sa teste, esperant par le mariage de sa fille avec le roy de Navarre r'habiller tout; resout l'execution, et de se couvrir du pretexte de ceux de Guise, dont l'admiral avoit aydé à faire tuer le père.

Le cardinal de Lorraine absent, le paquet s'adresse à M. d'Aumalle, qui le reçoit en joye. Morever, assassinateur de Mouhy, est choisi; blasmé de ce premier coup par le sieur de Tavannes, maintenant par commandement de la royne agreé par luy pour effect semblable; il promet de tuer l'admiral d'une arquebusade. M. d'Aumalle le loge dans le logis de Chally, son maistre d'hostel; il s'affuste; il se couvre de drapeaux aux barreaux des fenestres; dispose sa fuite par une porte de derriere sur un cheval d'Espagne.

Cependant les nopces du roy de Navarre et de Marguerite de France se font, mariant les deux religions ensemble. Les huguenots dans la nef de Nostre Dame, l'admiral dit qu'il falloit oster les enseignes conquises sur les heretiques, marques de troubles; demande, gaussant, les cinquante mil escus promis pendant iceux à celuy qui aporteroit sa teste. Masques, bagues, ballets, ne s'espargnent; purgatoire, enfer, representés en Bourbon, où sont envoyés les huguenots après un combat de barriere, presage de leur malheur. L'admiral, pressé, continue ses audaces, importune, se fasche, croit l'esprit de la cour estre ensevely dans tournois et mascarades; menace de partir, qui estoit le premier son de trompette de la guerre civile. Il est pourveu, retournant du conseil, par une arquebusade dans les deux bras; la porte est rompue, pendant l'arquebusier se sauve.

L'admiral porté en son logis, le roy adverty s'offence, menace ceux de Guise, ne sçachant d'où venoit ce coup; et après un peu r'adoucy par la royne, à l'aide du sieur de Rets, mettent Sa Majesté en colere contre les huguenots (vice peculier par Sa Majesté d'humeur colerique). Ils luy font croire avoir sceu une entreprise des huguenots contre luy; les desseins de Meaux, d'Amboise luy sont representés; soudain gagné, comme sa mère se l'estoit promis, il abandonne les huguenots; demeure fasché avec les autres que la blessure n'estoit mortelle.

Les huguenots, encores aveuglés du roy, ne penetrent ce coup; passent à grandes troupes, cuiracés, devant le logis de MM. de Guise et d'Aumalle; menacent les attaquer: eux s'excusant, somment le roy de prendre leur querelle; ce qui fait que les huguenots penetrent plus avant, soupçonnent M. d'Anjou, demandent justice ou qu'ils la feroient eux-mesmes; menacent Leurs Majestés.

Le conseil est tenu, composé de six, le roy present, cognoissant que tout s'alloit descouvrant, et que ceux de Guise mesmes pour se laver accuseroient la royne et M. d'Anjou, et que la guerre estoit infaillible, qu'il valloit mieux gagner une bataille dans Paris, où tous les chefs estoient, que la mettre en doute en la campagne et tomber en dangereuse et incertaine guerre. Du peril present de Leurs Majestés et des conseillers tenus en crainte, naist la resolution de necessité, telle qu'elle fut, de tuer l'admiral et tous les chefs de part: conseil nay de l'occasion par faute et imprudence des huguenots, et qui ne se fust peu executer sans estre descouverte si elle eust esté premeditée.

La feinte du roy Charles n'eust peu estre telle que la vérité; il ne luy estoit besoin de deguisement, puis qu'il estoit à eux et porté à la guerre: nul conseil de si longue haleine ne se cele dans la cour. Le roy jure, proteste son deplaisir, envoie visiter l'admiral blecé, luy promet justice exemplaire. Toute la cour est triste, aucuns du coup, et la plus grande part de la faute: les huguenots interpretent ce dueil à leur advantage. Les principaux s'assemblent chez l'admiral; le chirurgien l'asseure. Deux advis sont debatus par eux, de sortir le blecé en armes, malgré Paris et la cour: aucuns se mefient de tous; autres accusent ceux de Guise, descoulpent Leurs Majestés, qui avoient, disoient-ils, autre moyen de le faire mourir que d'une arquebusade. Telligny, beau fils de l'admiral, le croit ainsi; pour s'estre premier trompé, il asseure; il emporte le conseil, jure que le roy estoit pour eux, qu'ils verroient punition exemplaire. Le parentage, la suffisance, l'amitié de Telligny, l'incommodité de transporter le blecé, resout le sejour de deux jours; l'imprudence, les menaces continuent jusques à accuser M. d'Anjou que l'arquebuse tre[s] en la maison de Chally estoit recogneue [p]estre à un de ses gardes.

Le conseil du roy r'assemblé, le peril [se]sent, la royne en diverses craintes, la [no]fication du coup que l'on doutoit s'escha[n]la guerre ou l'execution presente pour [l]pescher, luy tournent dans la teste. Si el[le] fust peu parer de la source de l'arquebu[se] malaisément eust elle achevé ce à quoy [l]nement la contrainct: l'accident de la b[le]sure au lieu de mort, les menaces, fo[nt] le conseil à la resolution de tuer tous les c[hefs] ce qui est proposé au roy; l'esmeuvent [et] colerent contre les huguenots, luy rem[o]trent le danger commun, les moyens de l'[e]ter, se destrapant de ses compagnons et m[es]tres. Le chancelier de Birague, M. de Ne[ve]avoient esté adjoincts à cest advis; la mo[rt] roy de Navarre, du prince de Condé, [des] mareschaux de Montmorency et Damville, [fu]sur le tapis. L'opinion du sieur de Re[tz] indecise, si c'estoit pour couper la source [des] guerres ou pour avoir leurs estats de ma[ré]chaux; est contredicte et rejettée par le [sr] de Tavannes, lequel propose que l'innoce[nce] devoit exempter les uns, la jeunesse les au[tres] que le roy de Navarre et prince de Co[ndé] estoient du sang de France qu'il falloit [les] pargner et respecter; qu'ils estoient je[unes] et que l'on leur pouvoit donner des ser[vices] qui leur feroient changer de religion et [d'o]pinion. De ce seul advis et de ceste seule [re]du sieur de Tavannes, ce grand roy Ha[n]quatriesme, regnant aujourd'huy, et le [roy] prince de Condé tiennent la vie, et le [bon]heur est pour la posterité du sieur de Ta[va]vannes que Sa Majesté n'en sçait la verité; [il] disoit davantage ledict sieur de Tavannes [que] ce coup de necessité devoit estre franc d'[in]blasme.

La resolution prise, les huguenots semb[lent] ayder à leur ruine; aveuglés demandent [les] gardes du roy, qui leur furent accordés p[our] garder l'admiral, autour duquel les pri[n]paux se logent; autres avec le roy de Nav[a]dans le Louvre, pour le conserver, dis[oient] ils, de ceux de Guise. Ils facilitent leur m[as]sacre: le roy voit l'admiral le samedy, [et] luy dit que Dieu l'avoit reservé pour [sa]

mesle requeste, crainte et menaces; es- de parler au roy particulierement; il en npesché par la royne. Les huguenots se ureut, se gardent seulement de ceux de , demandent justice un matin au jardin lleries insolemment. La royne crain- retourne au Louvre, haste la reso- de tuer l'admiral et les chefs des hu- , qui murmuroient contre M. d'Anjou. bandonnés de Dieu, Pardillant, hugue- rent battre Nambur, huissier du roy à te, qui ne le vouloit laisser entrer à cher.

roy dissimule, entretient luy et La Ro- rault de propos joyeux, leur donne , se couche et se leve soudain. La et les conseillers appellés, elle (comme craintive) se fust volontiers desdicte courage qui luy fut redonné des ca- s, luy presentans le peril où elle et ses estoient. Deux compagnies des gardes es arrivent à mynuict : le logis de l'admi- t investi de sentinelles; de peu de catholi- parisiens advertis il en manque la moitié, crainte a de pouvoir, nonobstant l'au- du roy, qui commandoit les armes. M. de est envoyé querir, sous pretexte du- t resolue l'execution; il luy est per- ller tuer l'admiral, venger la mort de re : il y court, y arrive devant jour, ce les portes avec les gardes de Sa Ma- L'admiral cognoist sa mort; adverty que ient les gardes du roy qui l'attaquoient, ueste ses amis de se sauver, qui mon- sur les toicts; quelques Suisses tués à rée. Besme, Haultefort, Hattain treu- l'admiral sur pied en l'apprehension de ort; les admoneste d'avoir pitié de sa llesse; se sentant leurs espées glacer dans corps, il prolonge sa vie, embrasse la ere pour n'estre jetté en bas, où tombé, uvrit les yeux du fils dont il avoit fait le père.

e tocsain du palais point avec le jour; l se croise, tout s'esmeut, tout s'excite, herchent colere : le sang et la mort courent rues en telle horreur, que Leurs Majestés mes, qui en estoient les auteurs, ne se roient garder de peur dans le Louvre : huguenots indifferemment sont tués, sans faire aucune defence. Je sauvay La Neufville, Bethunes, Baignac, et ayday fort à La Verdin. Les gentils-hommes et capitaines couchés en la chambre du roy au Louvre en sont tirés et tués. Deux catholiques parmy eux, pour ne vouloir marcher à la mort, s'exemptent, n'ayans perdu l'entendement. Le roy de Navarre et prince de Condé craintifs, après avoir essayé de parler à moy, qui ne leur osay respondre, et de quoy Sa Majesté s'est bien souvenu depuis à mon prejudice, sont menés au roy. Il leur propose la messe ou la mort; menace le prince de Condé, qui ne se pouvoit feindre. La résolution de tuer seulement les chefs est enfrainte : plusieurs femmes et enfans tués à la furie populaire, il demeure deux mil massacrés.

Le sieur de Tavannes sauve le mareschal de Biron, soupçonné sans subject de favoriser les huguenots, par l'advis qu'il luy donne de se sauver dans l'arsenac. MM. de Guise, en exemptant d'autres, sont calomniés de ne vouloir l'extinction du pretexte des armes. Le sang s'estanche, le sac s'augmente; le seul sieur de Tavannes a les mains nettes; ne souffre que ses gens prennent aucune chose. Ceux de M. d'Anjou pillent les perles des estrangers; Paris semble une ville conquise au regret des conseillers. N'ayant esté resolu que la mort des chefs et factieux, au contraire tous huguenots, femmes et enfans, sont tués indifferemment du peuple, ne pouvant le roy ny lesdicts conseillers retenir les armes qu'ils avoient debridées. M. de Guise suit en vain Montgommery, qui se sauve du fauxbourg Sainct Germain en Angleterre. Les mareschaux de Montmorency et Dampville, estonnés, s'abaissent, recherchent leurs amis, evitent le peril; leur maison estoit soupçonnée des intelligences huguenottes. Plusieurs villes du royaume tuent non seulement les chefs et factieux, comme il leur avoit esté mandé, ains se gouvernent en ceste effrenée licence parisienne.

Ce coup faict, la colere refroidie, le peril passé, l'acte paroist plus grand, plus formidable aux esprits rassis; le sang espandu blece les consciences. L'execution de l'acte avoit occupé les entendemens, tellement qu'ils vacilloient aux pretextes, plusieurs fois chan-

gés selon les occurrences; monstre qu'il n'y avoit rien de premedité, et descharge les huguenots de l'accusation de l'entreprise à eux depuis imputée. Les premieres lettres du roy contenoient aux princes estrangers et ambassadeurs, que la blesseure de l'admiral avoit esté commise par ceux de Guise, ses ennemis; le stile en est changé après le meurtre general des huguenots, les mesmes villes et ambassadeurs advertis par le roy que c'estoient ceux de Guise qui avoient faict ce massacre; bruit qui eust continué si lesdicts sieurs de Guise, plus fins, cognoissans le temps, que leur refus ne pouvoit retarder l'execution jà acheminée, n'eussent dit et publié que ce n'estoit eux, ains Sa Majesté, qu'ils supplioient ne les vouloir mettre en bute à tous les heretiques de la chrestienté; que puis que Sa Majesté en avoit peur, par plus forte raison les devoient-ils craindre. Le conseil r'assemblé, la foy violée, l'himen arrousé de sang, contraint d'inventer un troisiesme mensonge. Les huguenots sont accusés d'avoir voulu tuer Leurs Majestés, dont la force n'avoit donné temps ny moyen d'user de la formalité de justice, et avoit contraint de la superseder jusques après l'execution pour mieux prevenir la leur; qu'il n'y avoit danger de mentir en les accusant, puis qu'en l'entreprise de Meaux ils avoient feint que l'on eust entrepris sur eux pour prendre le roy.

Sa Majesté advoue l'acte, assis en sa cour de parlement; l'admiral traisné, pendu à Montfaucon par les pieds, sa teste envoyée à Rome, les processions generales se font. Le sieur de Tavannes separe les quartiers de la ville à plusieurs seigneurs, par le commandement du roy, pour faire cesser le meurtre et le pillage. Briquemault et Cavagnes pris; liberté leur est promise s'ils advouent avoir voulu entreprendre contre le roy; eux bien advisés le nient, sçachans que puis qu'il falloit mourir, il valoit mieux que ce fust sans mentir, que essayer par artifices à sauver ce qu'il falloit perdre : ils sont pendus en Grève. C'est Dieu qu'il faut appaiser; esteignant des troubles, s'en allume d'autres. M. d'Alençon, offensé de n'avoir rien sceu de ce dessein, se lie davantage avec ceux de Montmorency; autre source de guerres civiles. Je vis partie des papiers de l'admiral chez mon père roolle de leurs hommes, leurs levées de niers, les signals et menaces de leur p avec un discours de Francourt prevoya point à autre ce qui advint : que l'on ti l'admiral d'une arquebusade; si failly, cause du meurtre de tous les huguenots leur party; tant les hommes d'estat ont voir de denier! L'aubespin fleurit, toile non remarquée par le passé tout est attribué à miracles.

C'est la vérité que les huguenots seule cause de leurs massacres, mett roy en necessité de la guerre d'Espag de la leur. Sa Majesté, par le conseil de Tavannes, esleut la moins dommag et salutaire, tant pour la religion catho que pour l'estat et rebellions suscitées huguenots. Et puis que l'on accuse le de Tavannes de ce conseil, il faut dou tous ceux de la religion catholique l'en ment et le louent, en considerant qu n'eust empesché par son bon advis le ma d'Angleterre avec M. d'Anjou, celuy de Navarre estant jà faict, et le roy estant porté à la guerre d'Espagne, qu liblement le royaume de France, et en toute la chrestienté, hormis l'Italie et pagne, estoit dans le party heretique. puis ce coup de la Sainct Barthelemy sont tousjours diminués et affoiblis; telle qu'au lieu qu'ils faisoient de grandes arm toutes de ceux de la religion, ils n'ont puis peu tenir la campagne en sorte que soit, qu'estans assistés des mal-conten princes catholiques, des duc d'Alençon, reschal de Montmorency et autres; et lesdicts mal-contens, sont tousjours esté duicts dans les villes, et sur la défen Que l'on rende donc l'honneur à ceux il appartient; non que ces grands mer soient louables, mais bien d'avoir eu empesché que par les mariages et alli les trois parts de l'Europe ne fussent du heretique, et d'avoir destourné de la Fr une guerre d'Espagne très-perilleuse que le royaume estoit affoibly : ce qu roy Henry IV a tellement jugé, que d'Olande et Zelande se voulans donner à il n'a point voulu faire la guerre aux Es

s, cognoissant la difficulté de ce dessein
s maux qui en peuvent advenir, nom-
ment à la religion catholique que le sieur
'avannes a maintenue, non seulement par
batailles de Jarnac et Montcontour, con-
ration et victoire obtenue en Bourgongne
e Dauphiné, mais aussi par ce dernier
eschement des confederations prestes à
ir au prejudice d'icelle.

est mal-aisé d'entreprendre sur un estat
la faveur de quelques uns de ceux qui
rnent : ny les huguenots ny ceux de la
n'eussent peu rien faire sans l'assis-
de la royne Catherine de Medicis, qui
reveloit les desseins et conseils qui se
oient en sa presence, et par conjec-
les plus secrets. Elle a esté souvent
pée en ses projects, ne pensant que faire
, ou quelque changement de faveur pour
er au gouvernement; a plusieurs fois
dé la couronne de ses enfans, ne consi-
t l'impossibilité de remettre la bride à
auxquels elle l'avoit ostée, qui, ayant
s buts non conformes aux siens, se dis-
ient au contraire de ce qu'elle n'avoit
é. Elle favorisa l'entreprise d'Amboise,
pée du gouvernement par ceux de Lor-
, qui possedoient son fils sous le credit de
ne leur niepce sa belle fille, sans consi-
r que si l'entreprise eust réussi, ceux de
bon eussent peu passer outre s'ils eus-
voulu, et se faire roys, contre lesquels
y restoient que ceux de Chastillon et de
morency, qui luy promettoient de l'em-
cher. Elle ayda la prise des armes au com-
cement du regne du roy Charles, aucu-
nent excusable; cognoissant la puissance
ceux de Guise, avec quelque raison elle
loit de la conservation de la couronne
r ses enfans.

us Henry III elle favorise la ligue, parce
le estoit depossédée du gouvernement
es mignons; s'excusoit que voyant son
ans enfans, après sa mort elle desiroit
la couronne au marquis du Pont, fils
fille; et en effect estoit jalouse du gou-
ement : elle trompoit plusieurs et estoit
pée de beaucoup. Ny ceux de Chastillon
e Guise n'eussent entrepris sans elle ; les
nt affaiblis, elle se renouoit avec ses en-
fans, et abandonnoit leurs ennemis. Que si
son assistance apportoit asseurance aux prises
des armes, aussi mit-elle en danger, et causa
la mort (souvent sans y penser) aux entre-
preneurs et chefs, lesquels, pensant qu'il ne
se prendroit point de resolution sans Sa Ma-
jesté, s'y asseuroient : elle se trompoit avec
eux et causoit leur perte. Son assistance
après l'entreprise d'Amboise faillie, fit tenir
le prince de Condé à Blois, pendant que l'on
justicioit ceux dont il estoit le chef. Sans s'es-
tonner, pensant faire de mesme, il vint sur
sa parole contrainte aux estats à Orléans, où,
sans la mort du petit roy François, il laissoit
la teste trois jours après. Pareillement elle fit
venir MM. de Guise à Blois, les asseurant
que le roy ne resoudroit rien sans son sceu :
ils sont tués et trompés avec elle, qui ne pe-
netra ceste fois le conseil secret de son fils,
qui se mesfioit d'elle : un sage entrepreneur
ne se fie en sa mere propre.

Les opinions furent differentes à la Sainct Barthelemy sur la mort du roy de Navarre, prince de Condé, mareschaux de Montmorency, d'Amville, et generalement de tous les huguenots et de ceux qui les favorisoient. L'advis du sieur de Tavannes fut que, puisque l'admiral de Chastillon forçoit d'entreprendre contre luy-mesme, et qu'il procuroit son malheur, voulant mettre imprudemment le roy en necessité de deux guerres, qu'il falloit que Sa Majesté choisist la moins perilleuse, et mettre Dieu de son costé ; que ces rebelles estoient bien attrapés, de quelque façon qu'on les peust avoir, qui avoient entrepris sur les roys à Amboise et Meaux ; que s'ils eschappoient, ils feroient mourir un million de pauvre peuple. Il est plus permis d'entreprendre contre les subjects par voyes extraordinaires, qu'à eux d'entreprendre contre leur roy. Conseilloit, puisque la blesseure de l'admiral les mettoit infailliblement à la guerre (source de tant de maux), qu'au premier jour on verroit les chefs de part en armes; que puis que Dieu les avoit mis ès mains du roy, que l'on gagnast la bataille dans Paris; que ceste execution devoit estre nette de toutes reprehensions, ayant esté faicte par contrainete, enfilée d'un accident à l'autre; que les enfans, ces princes et mares-

chaux de France et pauvres personnes, en devoient estre exempts; et ne devoient patir pour les coulpables les jeunes princes innocens, parce qu'il y avoit espoir qu'estans instruits ils pourroient estre r'amenés à la religion catholique et à l'obéissance des roys leurs parens, assistés des serviteurs de Leurs Majestés qu'on leur donneroit. Quant à ceux de Montmorency, bien qu'ils favorisassent les huguenots, ils n'estoient point convaincus de trahison; et que ce seroit esteindre toute une maison, qui hausseroit trop celle de Guise, qui sans obstacles à l'advenir penseroit à l'estat.

Le mareschal de Rets maintenoit le contraire: qu'il falloit tout tuer; que ces jeunes princes nourris en la religion, cruellement offencés de la mort de leur oncle et de leurs amis, s'en ressentiroient; qu'il n'y avoit faute d'hommes pour les y porter, et qu'il ne falloit point offenser à demy; que Brutus faillit, se mettant sur la preud'hommie, declarant seulement Cesar coupable, ne voulant qu'on tuast Anthoine, qui depuis revolta le peuple contre luy, et fut cause de sa ruyne; qu'en ces desseins extraordinaires, il falloit considerer premierement s'il estoit necessaire, contrainct ou juste; les ayant jugés tels, il ne falloit rien laisser qui peust causer la ruyne du but de paix où l'on tendoit; que, s'il estoit juste en un chef, il l'estoit en tous; puisque des parties joinctes dependoit l'effect principal de l'action, il les falloit couper, à ce que les racines ne restassent; aussi, s'il n'estoit juste, il falloit s'en distraire du tout, et n'entreprendre rien au contraire; que si on rompoit les lois, il falloit les violer entierement pour sa seurté, le peché estant aussi grand pour peu que pour beaucoup.

L'opinion du sieur de Tavannes subsista pour estre plus juste, et que l'on croyoit celle du mareschal de Rets ambitieuse des estats qu'il vouloit faire vaquer à son profit.

Aucuns disent que les rois ne doivent proceder extraordinairement contre leurs subjects; qu'ils ont la justice en main pour les punir; et que, lorsque l'execution precede les informations, c'est une marque que les souverains ne pourroient prouver ce de quoy ils accusent leurs subjects, et qu'ils manquent de courage, n'osant encourir de l'hasard et danger en leur capture; puisqu'on tourne le dos à l'equité et à la raison, il faut que ce soit du tout; puisque l'on quitte le ciel se bien asseurer en la terre. Et disent ces pernicieux que si ces princes et ceux de Montmorency fussent morts, quoy qu'injustement et avec perte, peut-estre n'y eust-il eu tant de guerre, ny le sieur de Tavannes tant d'honneur de leur salut qui dependoit de sa seule voix.

La mort de MM. de Guise advint aux estats de Blois, en l'an 1588; il ne tint qu'au roy que MM. de Mayenne et d'Aumalle n'y fussent tués. Sa Majesté n'eust pareille louange de les avoir espargnés, parce qu'il craignoit de faire venir M. de Mayenne aux estats, à ce qu'il ne descouvrist son intention; et s'enhardit de faire ce coup, parce que M. de Guise commandoit imperieusement sur ses freres et cousins, s'attribuant sur iceux une puissance absolue, et luy sembloit qu'ils fussent faicts pour sa grandeur. Eux au contraire disoient que, s'il faloit obéir à un maistre, ils vouloient que ce fust au roy; et avoient une telle jalousie entre eux, que tous traictoient separément, et disoient que, si M. de Guise leur frere offençoit Sa Majesté, ils se departiroient d'avec luy; qui fit croire au roy qu'ils ne se remueroient pas pour la mort de leur frere.

A l'exemple de la faute des huguenots, de ne s'estre saisis du roy à Meaux et Amboise, aucuns disent que, quand les premiers projects de la ligue commencerent, il se tint un conseil entre MM. de Guise, de Nevers et quelques autres. M. de Nevers conclud, ou qu'il ne faloit rien entreprendre, ou qu'il se faloit saisir du roy. M. de Guise, intelligent de la royne (qui n'avoit pour lors dessein qu'à la ruyne des mignons, et se remettre en credit), luy qui se fust contenté de regouverner la cour et la France, ruynant ceux de Bourbon et de Montmorency, pour se preparer après la mort du roy à quelque plus grande chose, rejetta ceste opinion. M. de Nevers, qui avoit bon nez et estoit mal-content parce que le dessein du roy estoit d'abbaisser tous les princes en general, se resolut de ne deceler point l'entreprise, de garder les gages, et voir à quoy il se pourroit jetter. Avec ceste

leute conduitte il faillit à se perdre; ce fait dire aux gens de peu de conscience ne faut que roys ny subjects facent en- prises injustes; que s'ils sortent de raison la justice, il n'en faut pas sortir à demy, du tout, et asseurer l'entreprise, non seulement pour le present, mais à la pos- t

... respond au colloque de Poissy au ...al de Lorraine, qui demandoit des mi- pour auctoriser leur religion, que ... un grand de ce qu'il n'y avoit qu'un qu'ils estoient bruslés ou chassés de la ..., qu'alors ils prescheoient à la cour et ... Le roy Henry IV, nay de mere hu- ...te, nourry en leur religion, chef de ...rty, de leurs conseils et armées, leur ...nce, leur appuy, s'est fait catholique, ... un autre plus grand miracle, mesmes temps qu'il se soupçonne d'eux pour ...térité. Il s'en est fait plusieurs de nostre ..., qui sont escrits ailleurs, dans lesquels ... apparemment la puissance de Dieu.

France, l'Angleterre et l'Espagne sont ... et en guerre; paix en leur royaume ...rre en Flandres: les hommes des deux ...ent les escus du tiers; la guerre, non ...ée en leur païs, est ouverte en Flan- ... theatre de tragedies, sepulture de ca- ..., source d'infidélités, pointes des guer- ...tre les roys et villes, qui, sous pre- de privileges, veulent des republiques, ... un capitaine general, comme les ... pour resister à Philippe de Macedoine, ...nces desdaignées des François pour leur ...reté, sans citadelle ny secours: le peuple ... plus fort en chasse ceux qui leur ay- ... Les roys les devroient recevoir comme ... les Genevois, pour les don- ... diable; le peril, la despence en de- ... à ceux qui les secourent, et à eux ...ict. Ce qui empescha Henry IV de les ...oir, c'est le desespoir de les retenir, ...issant qu'ils n'ont point de plus grands ...nis que leur maistre. Son inclination de ...re la guerre est, non pour crainte des ...gnols, mais pour celle de ses subjects; ... assiste sous main pour affoiblir le roy ...agne, lequel, jeune, espuisé d'argent, ...mes et de capitaines, dissimule, ne veut guerre ouverte, craint l'heur et reputa- tion de son contraire, attend sa mort ou vieil- lesse, cognoissant le danger de ses païs es- cartés, et que l'Angleterre secourt tous les rebelles pour demeurer en paix. Secrets de Dieu admirables, que ces princes ne sont sautés aux armes parmy tant de mauvais of- fices qu'ils se font! l'Espagnol s'est vengé par la ligue; faillis ses derniers desseins sous le sieur de Biron et comte d'Auvergne, prend haleine, et en rebastit d'autres, pour rendre à l'advenir le change en France de ce qu'il reçoit en Flandres.

Les Olandois et Zélandois gagnent à la guerre, pour estre maistres de la mer; tirans argent de France et hommes d'Angleterre; tiennent le loup par les oreilles: cas estrange d'avoir tant duré en cest estat! Les roys de France et d'Angleterre n'ont raison de se- courir les rebelles, estans souverains, ny les heretiques, estans catholiques; ils ne vou- droient qu'il leur fust faict le semblable. La guerre ouverte seroit plus juste, plus gene- reuse: ils ont assez d'autres querelles; et si le roy d'Espagne par or esmeut le fer en France, il ne se doit trouver estrange: il est impossible que dans l'année 1608 il n'y ait paix, trefve en Flandres, ou guerre entre les roys. J'ay predit, dès l'année 1607, ce qui devoit advenir en l'année 1609; que je corrige cest œuvre, qui est la trefve qui s'est faicte, sur laquelle j'ay fait le discours sui- vant:

« Parce que la Sainct Barthelemy, la mort de l'admiral de Chastillon et de tant de chefs de la religion huguenotte advint, pource qu'ils vouloient forcer le roy Charles de faire la guerre aux Espagnols, en suitte de laquelle ils promettoient la souveraineté de Flandres, la reddition volontaire et expugnation de toutes les villes du pays, j'ay jugé devoir monstrer de combien ils se mescomptoient, et le peu de profict qui en eust réussi à la France. Puis que le roy Henry IV, plus belliqueux, à ce qu'il se dit, que tous ses predecesseurs, ayant chassé de son royaume les deux tiers de l'Eu- rope, et nommément les Espagnols, après avoir despendu en douze ans six millions d'or, et perdu la vie de cent mil François, a esté contrainct de desirer la paix, et d'apoincter

les Olandois avec le roy d'Espagne, sans que pour cela il y ait seulement acquis un poulce de terre, sinon monstré de la foiblesse, qu'il soit besoin d'artifice, pour, par une revolte de ses voisins, affoiblir ses ennemis! comme si la France n'estoit assez puissante pour subsister d'elle mesme. Paix qui est une evidente preuve de la prudence, en l'advis du sieur de Tavannes, lequel a, trente cinq ans devant ceste trefve, preveu qu'il n'y avoit rien à gagner à l'entreprise de Flandres, et beaucoup à perdre. La guerre de Flandres en fin l'eust fait en France; le roy n'en veut point pour l'infidelité des peuples, sçachant ne pouvoir estre estrangere sans estre civile, les cœurs aliénés par les divisions passées plus fins, et l'ardeur d'iceux plus mal-aisée à esteindre, les intelligences et les chemins d'Angleterre et d'Espagne battus et aisés à suivre, la multitude des mal-contens que l'avarice des superieurs et l'ambition des subjects font naistre.

» Que Sa Majesté a interest à toutes reputations que pourront acquerir les chefs de guerre; desirant estre seul en ce temps, il estoit forcé de secourir plus ouvertement et grandement les Flamands, et falloit que les Espagnols perdissent honneur s'ils ne luy faisoient la guerre.

» Qu'estant vieux, à l'exemple du roy d'Espagne, qu'il faut pour sa postérité que sa mort advienne dans la paix du royaume; dangereux, si les armes estoient à la main de quelque gros party, de perdre l'estat. Il faloit plusieurs armées; qu'estant d'age et goutteux il ne pouvoit plus faire ce qu'il avoit fait au passé : ayant plusieurs armées il faloit plusieurs chefs, lesquels acquerroient de la reputation, en danger de s'en prevaloir contre luy; là où il seroit qu'il auroit beaucoup de maux, et aux armées où il ne pourroit estre, du soupçon des feints amis qu'ils ne s'entendissent avec les ennemis. Qu'après tant d'heur et de felicité quelque malheur estoit à craindre; que la guerre aguerrissoit son peuple, lequel tant plus il en sçavoit et plus de danger de revolte. Qu'il avoit pour seurté les Suisses, et un autre bras aux estats pour contre-carrer les grandes puissances, royaumes et Indes espagnolles, estans ces pays entrés en ligue offensive et defensive contre luy. Que c'est tousjours bien faire, et selon Dieu, d'oster le feu et le sang d'entre les mains des hommes, et qu'ayant passé sa vie en travail, il est raisonnable qu'il ait sur ses vieux ans le repos avec l'honneur; qu'il est le seul arbitre de paix et de guerre en la chrestienté.

» Il ne devoit ayder aux heretiques, et par le droict à des subjects rebelles contre leur roy, puis qu'il est souverain. L'exemple pernicieux que les villes, de droict et de raison subjectes à un roy, se dispensent de leur serment de fidelité, et à leur imitation toutes les villes qui seront en situation forte feront le semblable, mesme en la France quand l'occasion se presentera. Qu'en pensant affoiblir le roy d'Espagne, il fortifie les huguenots par la manutention des estats de Flandres, lesquels tous ensemble feront un gros corps à M. le dauphin; que s'il vient à estre roy, ils ne le peuvent jamais aymer, ny luy eux, parce qu'il tiendra plustost du pape, de l'Espagnol et du Lorrain, que d'autres. »

Ce sont les raisons d'estat qui ont faict que le roy Henry IV fut aucteur et principal motif de la trefve de Flandres, et c'est icy l'advis contraire de ceux qui y vouloient la guerre.

« Qu'il valoit beaucoup mieux, pour asseurer son regne à la postérité, ruyner les huguenots, les rebelles de France et de Flandres, et unir les deux couronnes par alliance, ayant semblable interest pour proteger leurs estats et faire une ligue des souverains contre la ligue des rebelles, et affoiblir toute cette puissance; puis qu'il semble qu'il ne peut fuyr la guerre, il valoit mieux la prendre maintenant qu'il a encor cinq ou six ans de travail, que d'icy à cinq ou six ans qu'il ne pourra plus monter à cheval, accablé de maladie, et que l'Espagnol aura pris argent et haleine : aussi à ceste reputation qu'il veut si esclatante, il faloit tendre à des plus grands effects. Quoy qu'il en soit, ainsi qu'il a fait, les deux puissances qui sont à craindre pour sa posterité et pour luy-mesme en sa vieillesse, demeurent en estat et en force, et sans doute sont toutes deux ennemies du dauphin; et valoit mieux de son vivant avec beaucoup d'honneur en abbaisser et en ruyner, que les laisser toutes deux en force. Celle des hu-

i n'est à nous,
hasardeux,
entiere-
ment

modité d'amis, d'ennemis et de necessité; qu'il aymoit mieux perir que d'y retomber.

Mais ce n'est pas cela seulement, ains que l'arrest de sa perte estoit desjà minutté dans le ciel, et que nous ne pouvons eviter nos destinées, quoy que nous cognoissions nostre ...lheur apparemment. Il n'estoit pas seule- ...dverty des siens, ains d'une partie de ...la cour, et de ceux qu'ils nomment ...ise. Coup sur coup l'advertis- ...ne Francourt, chancelier de ...re, luy nottoit point par ...iendroit. Neantmoins, ..., ne se peut em- ...r à la mort. Et puis ... de force, c'est donc en ...eproche à ceux qui sont per- est leur faute, et qu'ils estoient ...avertis. Nostre Seigneur advertit sainct ...erre que avant que le coq chantast deux fois, qu'il le renieroit trois; luy, qui estoit disciple et avoit tant veu de miracles, ne s'en peut empescher.

Beaucoup plus blasmables que cest admiral sont ceux qui, à son exemple, doivent estre devenus sages pour eviter la fosse où ils s'estoient precipités. M. de Guise, sans y avoir esgard, après avoir pris les armes contre le roy Henry troisiesme, l'avoir chassé honteusement de Paris, ayant attiré tous les cœurs des peuples de France contre l'auctorité de Sa Majesté, l'ayant forcé à declarer le roy de Navarre et prince de Condé ses ennemis, contrainct à faire la guerre contre les huguenots, et ayant toute puissance dans les estats contre la volonté de Sadicte Majesté, pour conclusion d'icelle, il est adverty de cinquante parts qu'il seroit tué; soit à table, en son cabinet, par tout il treuve des billets qui luy annoncent sa mort; presomption, audace et generosité hors de temps practiquée, et contre laquelle se doit estre en garde, luy faict tout mespriser: en fin il entre dans les conseils et dans les cabinets, où il pert la vie.

J'avois porté les armes durant toute la ligue, participé aux conseils des ducs de Parme et du Mayne des premiers, et aux effects militaires qui en ensuivirent; je ne m'estois empesché de parler du roy aux prison-

les puissances voisines à entreprendre, pour le mespris en quoy ils ont ceux qui ont commis une lascheté par leur traicté : et communement qui a la reputation des armes, il en a le dessus. Qu'il faille qu'une province de quarante lieues de circuit aye donné la loy à tant de royaumes, et en fin se soit soustraicte de l'obéissance, injustement ayant acquis la souveraineté, estant autant subjects de la couronne d'Espagne que l'Espagne mesme ; la couverture que le roy de France leur aydoit sous main est foible. Si les roys d'Espagne n'ont donné une seule ville aux François par la paix, au contraire leur en ont esté plusieurs, comme est-ce qu'un roy des Espagnes, de Portugal et de toutes les Indes, aye esté forcé, par les armes couvertes des François, de quicter et perdre cinquante villes qui de droict luy appartiennent du moins par la cession de souveraineté qu'en ont fait les François, declarant si honteusement qu'il traicte avec elles comme ne pretendant rien sur eux?

Le second point est l'exemple de tous les Païs Bas, lesquels maintenant les Espagnols n'oseroient plus charger d'aucuns imposts ni subsides, ni mesme faire payer les anciens : autrement ils peuvent dire qu'ils ne sont non plus au roy d'Espagne que l'Olande et la Zelande, et suivront leur exemple s'ils veulent; et ne faut plus faire estat de regner sur eux absolument, ains de les flatter honteusement.

Et pour le troisiesme, que dirons nous de ces gens qui avoient appuyé leur couronne sur la religion catholique et sur l'inquisition, qui maintenoient qu'il ne faloit jamais traicter avec les heretiques, avoir rendu les heretiques en exercice de leur heresie, les avoir faicts souverains, planté et affermy leur religion par le traicté! c'est estre dechus de ce poinct, vraiement catholiques. S'ils se couvrent de la necessité, quelle necessité a un roy de tant de royaumes? Et, quand ainsi seroit que la necessité fust vraye, la foy ni la religion ne reçoivent point d'excuses : faisons ce qu'elle nous commande, quand le monde et nous mesmes devrions perir! Il faut que les raisons d'estat et les raisons humaines cedent à la religion, d'autant que l'ame est plus que le corps : il faloit faire son devoir, et remettre à Dieu le reste.

Conclusion, que les Espagnols n'ont rien faict qui vaille en ceste trefve, ni pour la religion, ni pour la reputation; et valoit mieux maintenir les armes perilleuses que les quitter honteusement, ayant fortifié la [illegible] des Ollandois; à quoy ils ne peuvent trouver à dire, puisque la souveraineté qu'ils leur ont abandonnée, ils peuvent, comme souverains, traicter avec ceux qu'il leur plaist.

Le roy d'Angleterre, sans impieté, sans despense, a obtenu ce qui luy estoit le plus necessaire : il avoit plus à craindre de la grandeur des Espagnols que le roy, et a faict paroistre moins de soucy, se reglant sur le droict : qu'il n'estoit raisonnable de secourir les subjects rebelles contre les souverains, et ne faire à autruy que ce que l'on voudroit qu'on leur fist; a escouté les Espagnols et demeuré en paix avec eux; cependant a gardé la Flexingue et autres villes qu'il dit tenir par engagement, et a laissé faire la despence au roy, ne s'en meslant que de bonne sorte, par patience et prudence, ce qu'il desire. Les puissances mediocres doivent tenir la balance entre les souverains, ce que l'un ne s'agrandisse plus que l'autre et par sa puissance n'opprime les mediocres. Si le roy d'Espagne venoit à bout des Pais Bas, il importeroit à l'Angleterre : si les François avoient supreme pouvoir dans la Flandre, encore plus. Il doit empescher que l'un des roys ne s'agrandisse excessivement au prejudice de l'autre. C'est pourquoy le roy d'Angleterre secourut les enfans de France quand le roy François estoit prisonnier : la trefve luy est utile, la guerre eust abbaissé une des puissances sous l'autre. Les Flamands luy sont une barriere contre les deux roys; et encores que le roy de France les aye secouru, si auront ils tousjours une plus estroicte amitié avec l'Anglois, qui tient et possede leurs cœurs. Et se sont les Anglois bien gouvernés, et à leur profict, en ceste trefve.

C'est beaucoup quand la moitié des hommes que l'on promet aux entreprises secrettes y arrive. Ceux qui donnent et prennent des esperances se trompent, ou leurs amis; c'est

lir de s'asseurer sur ce qui n'est à nous, là dessus bastir un dessein hasardeux, r l'execution duquel il faut estre entiere- nt asseuré qu'il n'y aura manquement nme ni d'argent.

Les procès faits par commissaires, voye rdinaire contre la justice : c'est pour dre les gens de bien de leur donner des s passionnés, leurs ennemis, sans cons- nce, qui despendent des superieurs, les- s desirent leur mort, et leur comman- de respondre, à peine de conviction, e les privileges des François. Plusieurs n'estoient abusés de l'esperance qui ine jusques sur les eschafaux), ayans peu ces juges ennemis, feroient plus rusement de n'y respondre, et empes- ient fort les commissaires. Puis que res- ou non il faut mourir, ce seroit mons- l'innocence et se venger, parce que, s point respondu, la voix commune qu'on auroit esté condamné par con- ce sur les formalités et non par justice. e doit prevoir et fuyr les occasions de ir un malheur. Ceux qui vont chez ennemis donnent temps et moyens prendre contre eux, font naistre leur i ne fust advenu ni n'estoit premedité s contraires, iavités de la commodité ndre l'occasion et facilite l'execution. ieurs s'esmerveillent que l'admiral de illon, qui avoit tant de finesse et arti- assisté de tant de conseillers habiles et nt de ministres versés aux cabales he- ques qu'ils disoient suivre, que celuy et se soient non seulement venus perdre à la cour, ains parmy les Parisiens ses tels ennemis. L'asseurance du roy Char- qui, comblé d'ambition, veritablement t entierement porté à la guerre contre agne, le persuada grandement, avec la ricte de Telligny, son beau fils, qui negocié fermement dans la cour. Et uesfois estant blasmé de ses amis de la tion qu'il prenoit, respondoit ces pa- de remarque : qu'il croyoit à la non parole et serment de Sa Majesté, l'ha- du manquement de laquelle il aymoit encourir que de retomber au labeur des es civiles, travail, danger et incom- modité d'amis, d'ennemis et de necessité, qu'il aymoit mieux perir que d'y retomber.

Mais ce n'est pas cela seulement, ains que l'arrest de sa perte estoit desjà minutté dans le ciel, et que nous ne pouvons eviter nos destinées, quoy que nous cognoissions nostre malheur apparemment. Il n'estoit pas seulement adverty des siens, ains d'une partie de ceux de la cour, et de ceux qu'ils nomment de leur eglise. Coup sur coup l'advertissoient; et mesme Francourt, chancelier de la royne de Navarre, luy notoit point par point ce qui luy adviendroit. Neantmoins, à deux cœurs et fluctuant, ne se peut empescher de s'acheminer à la mort. Et puis que le destin a tant de force, c'est donc en vain que l'on reproche à ceux qui sont perdus que c'est leur faute, et qu'ils estoient bien advertis. Nostre Seigneur advertit sainct Pierre que avant que le coq chantast deux fois, qu'il le renieroit trois; luy, qui estoit disciple et avoit tant veu de miracles, ne s'en peut empescher.

Beaucoup plus blasmables que cest admiral sont ceux qui, à son exemple, doivent estre devenus sages pour eviter la fosse où ils s'estoient precipités. M. de Guise, sans y avoir esgard, après avoir pris les armes contre le roy Henry troisiesme, l'avoir chassé honteusement de Paris, ayant attiré tous les cœurs des peuples de France contre l'auctorité de Sa Majesté, l'ayant forcé à declarer le roy de Navarre et prince de Condé ses ennemis, contrainct à faire la guerre contre les huguenots, et ayant toute puissance dans les estats contre la volonté de Sadicte Majesté, pour conclusion d'icelle, il est adverty de cinquante parts qu'il seroit tué; soit à table, en son cabinet, par tout il treuve des billets qui luy annoncent sa mort; presomption, audace et generosité hors de temps practiquée, et contre laquelle se doit estre en garde, luy faict tout mespriser : en fin il entre dans les conseils et dans les cabinets, où il pert la vie.

J'avois porté les armes durant toute la ligue, participé aux conseils des ducs de Parme et du Mayne des premiers, et aux effects militaires qui en ensuivirent; je ne m'estois empesché de parler du roy aux prison-

niers qu'avions pris à diverses fois; paroles dont les offences ne s'oublient guieres. Je ne me ressouvenois estre fils du sieur mareschal de Tavannes, que le roy Henry quatriesme et tous les huguenots accusoient de la Sainct Barthelemy et du massacre des leurs; que le jour d'icelle je ne voulus parler au roy Henry quatriesme, qui m'envoya par plusieurs fois querir lorsque je me promenois en la cour du Louvre, où il estoit jà en sa chambre prisonnier; et que j'estois allié en la maison de Guise, ayant espousé une des belles filles de M. du Mayne; que je tenois Tallant et autres places; qu'avec ce qu'il restoit de ligueurs je faisois trembler toute la Bourgongne et contraignois le sieur de Biron à quicter le siege d'Amiens, et venir pourvoir à son gouvernement, qui tenoit en hasard que j'y demeurasse, ayant mandé au roy que si je n'en sortois qu'il quicteroit le siege d'Amiens. Toutes ces considerations estoient tournées, retournées dans mon esprit; j'avois des advis de Paris, de la cour, de l'ambassadeur de Savoye, accusé d'avoir traicté depuis la paix avec les Espagnols; et tout ne me servoit de rien, le destin m'entraisnoit. Et quatre autres advis en chemin furent mesprisés, me fiant en des lettres d'asseurance et promesses de la main du roy, en caution du mareschal de Biron qui en escrivoit de semblables; asseurances et promesses qui furent toutes viollées, et moy mis prisonnier dans la Bastille! que s'il se fust trouvé moyen de faire mon procès, ils n'y eussent point manqué. J'en sortis par la seule grace de Dieu, ce que n'ont peu faire encores tous ceux qui ont esté prisonniers.

Le mareschal de Biron, qui avoit traicté avec les Espagnols, receu de l'argent d'eux, escrit infinis memoires contre l'estat du roy, et accusé de luy avoir voulu faire perdre la vie devant le fort de Saincte Catherine, et d'avoir aydé et favorisé les entreprises sur sa personne, que Sa Majesté avoit eschappé miraculeusement: il sçait, il cognoist, et neantmoins se laisse persuader contre cinquante advis qu'il eut en chemin; il porte sa teste à Paris, qui luy fut couppée. Les dessusdits ne sont que borgnes, mais voicy les aveugles.

M. le prince qui sçavoit que l'inclination de la royne Marie de Medicis estoit de le luy à mort, ce qui s'estoit dict et escrit d'elle durant l'eslevation qu'il avoit faicte, les paroles aigres et dangereuses qu'il avoit eues avec Sa Majesté durant les estats, la puissance qu'il avoit monstrée à Loudun en l'assistance de tant de grands du royaume, premier prince du sang, dont le credit et la puissance est assez de crime pour faire entreprendre sur luy par le souverain, après avoir pris une partie de la France, avoir faict despendre vingt cinq millions de livres et tout l'argent de la Bastille pour luy resister, il se sur des paroles et des escrits, se resout d'aller à Paris. Estant jeune comme il est luy est pardonnable, mais non pas au mareschal de Bouillon, lequel luy-mesme avoit deschappé tant d'hasards en semblables effets et qu'il voyoit tant d'exemples devant lui une partie cy-dessus mentionnés, qu'il a conseillé de venir à Paris à M. le prince, et y estant, de n'avoir peu cognoistre en quel peril ils estoient, voir faire secrettement de nouveaux sermens aux personnes signalées de la cour contre eux, et enfin la prise de M. le prince, de laquelle ils sauverent leurs testes miraculeusement, qui ne leur fussent demeurées que l'espace qu'il y a de la prison à la Grève; et quoy, d'autant plus honteusement que les precedens ont esté circonvenus par les roys, et qu'eux se sont laissés affiner par une femme, ignoramment, à quoy les plus basses et imprudentes personnes ne fussent tombées. Et voicy l'excuse de tout: confessons qu'il est un Dieu tout puissant, que c'est luy qui dirige toutes nos actions; les advertissemens, et moins nos volontés, n'ont puissance d'aller contre les siennes. C'est ce que les anciens ont nommé destin, et que nous nommons inevitable ordonnance de Nostre Seigneur, que nous ne pouvons esquiver ny outrepasser pour nos pechés, parce qu'ainsi luy plaist. C'est à quoy il se faut conformer, en portant patiemment toutes les adversités qu'il luy plaira nous envoyer.

S'il se propose un dessein qui profite ayant des incommodités, il ne faut debattre les contrariétés hors de temps, à ce que, par ces difficultés du mal non encores present, le bien qui peut advenir ne se perde. Ainsi sa-

ment firent MM. de Guise, ne contrariant proposition de se charger du meurtre de miral au commencement; mais attendi- t qu'il fust faict pour dire qu'il n'estoit isonnable qu'ils fussent coulpables de ce le roy avoit fait pour son utilité.

Ce n'est dès cette heure que l'on adapte les ages aux actions humaines; plusieurs ds capitaines s'en sont aydés. De Beze ren- ra, sur une estoile née ou non jamais veue ravant, la Sainct Barthelemy, près du de Calciopé, disant qu'ainsi il nas- une estoille lors qu'Herodes tua les Inno- . Les catholiques respondoient au con- e que ceste estoille annonça le salut au d'Herodes; que ceste-cy, après la Sainct helemy, promettoit tout bon heur; que espin fleury à Sainct Innocent en automne oit un siecle florissant. Les naturalistes ondent que les fleurs naissent en automne me au printemps en plusieurs païs. Ainsi cun fait des interpretations fantastiques à advantage. Avec raison s'usoit de ces ar- s entre les huguenots, desquels la reli- est remplie de pernicieuses subtilités.

n danger eminent que le sejour peut ap- r prejudice, et le partement asseurance, y a point de conseil; il se faut mettre en té, encores qu'il soit honteux de partir: st me espèce de folie de conserver l'appa- ce de la reputation, et l'hasarder du tout effect. L'admiral, blessé imprudemment, en deliberation son partement, qu'il de- it faire sans conseil.

Plusieurs disent que l'entreprise des hugue- ots et celle de la ligue sont injustes, pretextées ambitieuses; disputent laquelle des deux anes estoit meilleure, ou moins mauvaise. es huguenots disent avoir treuvé de grands us à l'eglise, force idolatrie, les prestres pravés par paillardise et avarice, la re- mption des ames en vente pour enrichir les rtisanes de Rome, le service de Dieu per- rty, les creatures adorées au lieu du crea- r; tout dissemblable à la primitive église, aquelle ils disent avoir recours, suivant les ditions des apostres, preschans l'Evangile ou leur doctrine, reputans toutes les or- nances et decrets ecclesiastiques (excepté elques conciles qu'ils appreuvent estre opi- nion d'hommes) hors de la vraye foy des sainctes Escritures, auxquelles il n'estoit li- cite d'adjouster ny diminuer, mesmes aux anges de paradis; qu'ils se sont assemblés et armés contre la defence des roys, parce qu'il faut plus obéir à Dieu qu'aux hommes; que meritoirement ils se sont meslés de l'estat, estans membres d'iceluy, et ayans un prince du sang de leur costé, en ce qui leur a sem- blé juste et utile pour sa manutention, favo- risé les princes du sang contre ceux de Lor- raine, qui avoient occupé et charmé par leur niepce d'Escosse le jeune roy François deu- ziesme, en danger de luy oster la couronne; dequoy ils ont esté advertis, et suscités à son secours par la royne sa propre mere, qui leur a commandé ayder à l'entreprise d'Amboise; qu'à l'advenement du regne du roy Charles ils se sont tenus de la part des princes du sang, auxquels appartenoit le gouvernement, veu la minorité de Sa Majesté; n'ont rien fait ny entrepris en cela que par l'admonestement et commandement secret de la royne mère; qu'il s'est faict un triumvirat où le roi de Na- varre circonvenu se jetta avec le connestable et M. de Guise, lequel sieur de Guise, plus fin qu'eux, s'en servoit en son ambition pour oc- cuper l'estat; ils assisterent secrettement la royne à s'y opposer; et après les estats d'Or- léans, que par l'édict du roy (interiné aux cours de parlemens) il leur fut permis de prescher et vivre en leur religion, ouïs et permis de disputer en presence de Leurs Majestés et de leur conseil au colloque de Poissy; que leur intention n'estoit de prendre les armes; mais qu'estans massacrés à Vassy par le duc de Guise en vengeance de ce qu'ils s'opposoient à son ambition, furent tués au contraire des édicts de Sa Majesté, interinés à la cour de parlement de Paris, et non revoqués. Et voyant la liberté de leur conscience empes- chée, l'estat en peril, le roy de Navarre trompé servant à l'ambition d'autruy, partie des princes du sang et officiers de la cou- ronne esloignés du gouvernement, la royne mère en peur, les priant de la recevoir, avec les enfans de France, entre leurs bras, de- quoy elle est empeschée et tenue comme pri- sonniere par le triumvirat, ils ont esté forcés, pour la delivrance de l'estat, avoir recours

aux armes, tenues justes quand il n'y a plus d'esperance qu'en icelles pour defendre leur religion, la couronne et leurs vies, et lesquelles ils ont posées aussi tost après la bataille de Dreux, et la mort de M. de Guise, qu'ils soupçonnoient vouloir envahir l'estat, leur estant donné seurté de leurs personnes et exercice de leur religion à l'acquit de leurs consciences. Cognoissant la crainte cessée que ceux de Guise ne se fissent roys, par la mort du plus puissant d'iceux, assistèrent à chasser les Anglois, ennemis de la France, qui sous couverture de leur ayder s'estoient saisis du Havre. Depuis, advertis de la resolution de Bayonne entre les Espagnols et la royne, laquelle, hors de crainte par la mort du duc de Guise, et changée de pour contre eux, resolue de les exterminer, eux s'assemblèrent, ne pouvans estre autrement ouïs pour présenter requeste au roi à Meaux, et chasser les mauvais conseillers qui luy donnoient advis de faire mourir ses subjects et ruiner son peuple. Empeschés par les Suisses de parler à luy, soupçonnés d'attentat, continuerent leurs plaintes, et les armes, qu'ils poserent à Chartres, encores qu'ils eussent une florissante armée lors qu'on leur permit liberté de leurs consciences; furent forcés de les reprendre tost après, quand on vouloit prendre le prince de Condé, l'admiral et autres leurs chefs, à Noyers. Et après la perte des batailles de Jarnac et Montcontour, où ils furent battus, et que leur perseverance eut fait cognoistre qu'ils ne pouvoient estre ruinés, ils poserent les mesmes armes victorieuses à la rencontre d'Arnay-le-Duc contre le mareschal de Cossé, et defaicte de Puisgaillard en Poictou, sous la promesse de liberté de conscience. Se sont tellement asseurés de leur innocence, abhorrant les guerres civiles, qu'ils s'estoient fiés en la foy du roy à la Sainct Barthelemy, où, sous pretexte de mariage, elle leur est violée, leurs chefs et peuple massacrés en la pluspart des bonnes villes de France. Que toutes et quantes fois qu'on leur a offert liberté de conscience, ils ont cessé la guerre, oublié les injures, et obéi le roy, contre lequel ils n'ont pris les armes, mais bien contre les mauvais conseillers, ou contre ceux qui tenoient Leurs Majestés prisonnieres, abusans de son age pour luy oster l'est la couronne, et à eux leur religion. En de quoy ils ont posé les armes quand il ont esté requis, après le siege de La Roch et depuis sous M. d'Alençon, frère du qui s'estoit fait leur chef; et les reprin forcément après les premiers estats de qu'ils furent declarés ennemis, et tost apr abandonnerent quand on leur promit qu'ils se sont joints au vray et legitime tier Henry quatriesme; empesché la tion de l'estat; et à l'aide de leurs arm Espagnols ont esté chassés, les ligues versées, la couronne maintenue, sous la (preuve de leur integrité) ils vivent m nant en obéissance et en paix.

Au contraire, ceux de la ligue disent l'Eglise de Dieu, catholique, apostoliq romaine, durera eternellement; dema où estoit celle des huguenots depuis q cens ans; qu'ils se sont introduicts sa racles, vocation ni imposition des m s'estans immis d'eux-mesmes aux mini et interpretations des sainctes Escriture eux falsifiées; qu'ils sont cogneus par œuvres, estans source des meurtres, sinats, volleries, forcemens, et de tou tres pechés communs et inevitables aux res. qu'ils ont suscitées, pour mainten mal-contens et rebelles en Flandres, Fra Allemagne et Angleterre, eslevans les p sances des peuples contre les superieurs, fracteurs de la vigne du Seigneur. Par breche qu'ils y ont faicte, sont entrés lu riens, calvinistes, zuingliens, œcolampa trinitaires, nicolaïstes, anabaptistes, et, pis de tout, l'athéisme: ont mis la moitié monde en doute de son salut; ils ont v ouvrir les yeux, et ils les ont crevés, que le serpent fit à Adam au paradis ter tre; docte et saincte ignorance qui nou toit utile, puis qu'il faut prendre le roya des cieux par bonté et innocence, ainsi les enfans! Pour reformer un abus ils ont fait mil; pour oster une tache legere ont gasté le visage et la face de l'Egl Ignorans par malice, disent que l'Eglise Dieu ne repose sur les conciles et cong gation universelle des fideles, et qu'ils p vent errer: leur peuple a voulu changer

yaume de France en republique; leurs chefs sont voulu faire roys. En Angleterre ils t soustenu l'inceste et le divorce, en Alle-agne la desobéissance contre les superieurs Autriche; ont introduict les Anglois et ères, anciens ennemis de la France, dans lle; leur ont donné le Havre, donné des lles aux roys, entrepris sur leurs pèr-es, assassiné leurs generaux, fait enrool-ens, levées d'hommes et de deniers, me superieurs des estats qui ne leur ap-tenoient point : ligués et associés avec les angers contre la couronne, ont fait paix nd ils n'en pouvoient plus, pour attraper atholiques. Estoient enfin devenus si puis-, qu'ils vouloient forcer le roy à faire re et paix aux estrangers à leur volonté : nt la Sainct Barthelemy sont cause de les maux de la France, pères de ceux la ligue, leurs imitateurs, sans lesquels eurs pretextes ils ne se fussent peu esle-Ont tourmenté les corps et les ames, il en est un million qui ne sont plus de secte ny de la catholique romaine, pour les sainctes lettres profanées entre les des fols, femmes, enfans et chanteurs adans, qui les ont interpretées en au-de sectes et d'heresies que leur igno-fantaisie leur en suggeroit. Si ceux qui outragé les corps et les biens sont punis mort, combien plus grand supplice faut-our ceux qui perdent les ames eternel-, leur preschant par ambition la religion ux-mesmes bien souvent ne croyent pas! eux de la ligue on creu ne pouvoir avoir n en la conscience ny en l'estat tant qu'il ura diversité de religions permises par les s pour l'esperance du repos de leur estat, par les concile, ny par les papes, gardia-s des decrets d'iceux; que les roys ont pé la puissance qui ne leur appartient; ls ne pouvoient accorder exercice de la elle opinion que par la congregation de ise universelle de la chrestienté, de la-le ils ne font qu'une partie : la recognois-e se doit à Dieu, à son Eglise, et aux esseurs de sainct Pierre, qui lient et de-les ames; que les roys, qui n'ont pou-que sur les corps, cognoissent que les les, sous le masque de lutherien et hu-guenot, allument des ligues pour opprimer la verité chrestienne. Sa Saincteté, inspiré des anges, a commandé des ligues en Alle-magne au temps de Charles-Quint, par Fer-dinand, et par les evesques electeurs, duc de Bronsvich et autres, pour leur resister; les a commandées en France à ceux de Lor-raine (estans ceux de Bourbon partie heretiques et partie parens d'iceux), non contre l'estat ny contre les princes du sang, ains seulement contre les heretiques et fauteurs d'iceux : ligues faictes et approuvées au con-cile de Trente.

Le roy Henry III a approuvé et confirmé les ligues catholiques, et s'en est dit le chef, et declaré en pleins estats à Blois ne vouloir que la seule religion catholique en son royaume, et qu'il jura sur le sainct Sacrement publier par édict les huguenots ennemis. Depuis, leur ayant faict la guerre par maniere d'acquit, après la prise de trois de leurs villes, change d'opinion; fait paix, accorde des presches heretiques, contre l'advis du pape et des ca-tholiques qui avoient juré avec luy, lesquels entrent en soupçon de Sa Majesté, parce qu'elle donnoit toutes les places de son royaume à deux jeunes hommes, de Joyeuse et d'Espernon, dont l'un fut envoyé vers le roy de Navarre, pour lors huguenot, nou-veau successeur de la couronne par la mort du frere du roy. Les catholiques romains, craignans de tomber en des mains heretiques, estre, comme les Anglois, contraincts de changer de religion et tués, s'assemblent (en crainte que le roy Henry III ne le declarast son successeur), advertissent le pape, qui leur commande de faire des remonstrances au roy, et le supplier d'exclurre tous hereti-ques de la pretention de la couronne; requie-rent de la seurté à Sa Saincteté, qui leur conseille que par la force ils s'ostent la crainte en presentant leur requeste.

La royne meré les suscite, les appelle aux armes, les advertit de la mauvaise volonté de son fils envers eux, soit qu'elle voulust s'en ayder pour chasser les mignons de son fils qui luy avoient osté le gouvernement, ou qu'elle voulust faire planche au marquis du Pont, son petit fils, à la succession du royaume. Elle favorise ceste eslevation, qui

ne se peut dire estre contre la personne du roy, d'autant qu'ayant sa mere de leur party, et estant advoués du pape, en armes l'an 1585, ils requierent très-humblement le roy de chasser l'heresie de son royaume, de nommer un successeur catholique. Le roy l'ayant promis, ils posent les armes à Nemours. M. de Guise entreprend contre les huguenots de Sedan; M. de Mayenne est envoyé en Brouage; les deux jeunes hommes, mignons du roy, de Joyeuse et d'Espernon, en Provence et Languedoc. Le roy porte faveur aux huguenots; veut rendre la guerre inutile et la paix necessaire, monstrant la pernicieuse contraincte de ceux de Lorraine, et que les huguenots ne se peuvent ruyner par la force; s'entend avec leurs reistres et Suisses qu'il avoit fait lever secrettement; il appuye puissamment ses mignons, et donne des armées sans secours d'argent, avec des obstacles de ses serviteurs contre M. de Mayenne en Guyenne, qui nonobstant ne laisse d'y faire effect; commande au baron d'Aulne, et dix mil Suisses huguenots, de ruyner la Lorraine, esperant que les Lorrains crieroient autant la paix qu'ils avoient desiré la guerre, et que la France blasmeroit la contraincte qu'ils avoient faicte à Sa Majesté de prendre les armes contre les huguenots.

Dieu en ordonna autrement : les reistres imprudens ne veulent demeurer en Lorraine, et moins s'aller joindre au roy de Navarre; entrent dans la France, où ils sont defaicts par M. de Guise en deux nuicts, se retirant en desordre hors la frontiere. Cela donne une si grande reputation à M. de Guise, que le roy est contrainct de continuer la guerre contre les huguenots, là où M. de Joyeuse, qui eschapa au roy par l'imprudence de luy avoir permis de s'allier avec ceux de Guise, qui l'avoient gagné et avoient autre but, hasarde sans commandement le combat, et est defaict par le roy de Navarre. M. de Guise, desirant de se r'accommoder et mettre bien avec le roy Henry III, vint à Paris avec six chevaux : le peuple le favorise; le roy jaloux, fasché, en soupçon de ceste amitié, introduit douze cents Suisses en armes dans Paris, contraint M. de Guise (ne pouvant sortir pour estre les portes fermées), pour sauver sa vie, de faire des barricades, sur poinct qu'il demande accord avec le roy, à luy crier mercy de ce qu'il n'avoit vou laisser perdre ses amis, et avoit servy de ci à ceux de Paris.

Sa Majesté, après avoir demeuré tr jours audict Paris entre ses mains et celles peuple, se defiant de sa mere qui negocioit traicté, se retire en la ville de Chartres, il se reconcilie avec M. de Guise; faict tem les estats, jure la ligue et la ruyne des hu guenots sur le corps de Notre Seigneu commande à tous ses subjects d'en estre, faict declarer le roy de Navarre et le car de Soissons inhabiles à succeder à la co ronne. Après ces sermens solemnels, il fa mourir M. de Guise et le cardinal son fr Ce que voyant, M. de Mayenne et tou catholiques, croyans ne pouvoir eviter c blable traictement, prennent les armes p la defence de la religion et de leurs pen nes, qu'ils continuerent jusqu'à ce qu roy descouvre et fait voir l'intelligence veur qu'il portoit aux huguenots, se joi eux, assiege Paris, où il est tué d'un mo dequoy les catholiques se treuvent inno n'y ayant eloquence qui puisse persu homme à faire un tel coup.

La guerre continue contre le roy Henry quelque offre qu'il ait faicte, M. du May ne voulut faire paix avec luy qu'il ne la f avec Dieu : monstrant qu'il n'estoit en arm pour son particulier, requiert Sa Majesté d se faire catholique, se faire absoudre du pape auquel cas il luy offre obéissance. Le roy ob temperant, et le pape ne l'ayant absou M. du Mayne ayme mieux se voir reduict deux villes que de le recognoistre, encor qu'il lui presentast des provinces entieres.

Enfin, le pape ayant beni le roy Hen ry IV, M. du Mayne, sans se soucier de sa condition bonne, quoy qu'il eust beaucou de forces entieres en Gascogne sous le marq de Villars, M. d'Espernon qui s'offroit à le les Espagnols en Picardie, Cambray re d'eux, M. de Mercuer en Bretagne, s avoir esgard à tout cela, fait la paix, pu que le pape l'avoit faite; perd son gouver ment, à la ruyne de tous ses amis, po avoir trop attendu à traicter. Que si le pa

a adstrainct le roy de faire la guerre aux
uguenots, de les chasser de son royaume,
que l'on ait fait depuis des édicts en leur
veur, ce n'est la faute de M. du Mayne ny
es catholiques, puisque le chef de l'Eglise
a voulu ainsi, contraire à la resolution du
efunct pape à la prise des armes : qui fait
ire que Dieu, pour les pechés, ne nous
oit dignes de coupper ceste racine hereti-
e vivante, à la forme des Philistins parmy
enfans d'Israël, pour fléau et chastiment
leurs pechés. Qui doute qu'il n'ait esté en
ssance de M. du Mayne de diviser l'estat,
seulement avec les estrangers et ceux
on party, mais avec les serviteurs et pa-
s du roy, qui promettoient de livrer Sa
esté mesme? Il pouvoit prendre la cou-
ne après Henry III, ou la donner à l'ar-
hic d'Austriche ou à M. de Guise, la moitié
villes de France aux Espagnols pour con-
er le reste, mettant feu et sang à perpe-
é en France, ce qu'on luy disoit estre son
salut. Pour la paix, pour le bien de tous,
pporte sa teste à ses ennemis, n'ayant
té que celle que ceux de ceste condition
vent donner, au contraire de Cesar pas-
le Rubicon : « Si je le passe, dit il, c'est
commencement des maux de tout le
onde, mais si je ne le passe c'est le com-
encement des miens particuliers. » Il a
ux aymé ne passer ces limites, conserver
at en son entier et la religion, sceu l'ad-
du pape, et se perdre cent fois soy-mesme.
'objection des huguenots est que MM. de
ne se gouvernerent si insolemment en la
ur du petit roy François, obtenue par
n nepce, qu'ils desespererent les princes
sang et officiers de la couronne; qui fu-
nt la source des entreprises d'Amboise et
res, imputées à leurs mauvais gouverne-
s : le roy mort, leur faveur perdue, ils
ctent avec l'Espagnol; qui se verifie par
egret et justice que lesdicts Espagnols
anderent de l'assassinat de M. de Guise,
mis proche d'Orleans, lequel auparavant
t abusé et s'estoit servy de la facilité du
de Navarre, auquel il avoit fait promettre
oyaume de Sardaigne par les Espagnols
reu l'hommie du connestable pour ayder
n ambition.

Le cardinal de Lorraine, comme prince de l'Empire, evesque de Mets, se ligue avec le pape au concile de Trente, avec Ferdinand et autres princes allemands, promettant à Sa Saincteté le faire cognoistre superieur en France, au prejudice de l'auctorité royale, sous prétexte de la conservation de la religion catholique. L'ambition imperieuse, après le gain de la bataille de Dreux, où la liberté de France et le service du roy ne furent disputés, mais seulement à qui seroit maistre, ainsi que Cesar et Pompée à Pharsalle. Avidement M. de Guise engloutit l'auctorité, fond la balle et allume la poudre, cause de sa mort, où les puissances supérieures trempent, joinctes à l'artifice de l'admiral. Les confrairies de Tholose et de Bourgongne favorisent ceux de Guise, en l'intention de transporter la puissance royale en l'ecclesiastique. Les vieux de Lorraine morts, les jeunes suivent leur trace; entreprennent, usurpent l'auctorité à toutes mains. Les remedes d'Henry III accroissent la maladie; son mauvais gouvernement, l'insolence des mignons esleus, au lieu des vieux capitaines, pour abbaisser les deux maisons de Guise et de Montmorency, donne sujet à M. de Guise, mal content de se les voir preferer, de continuer et d'entreprendre la ligue, en doute si ce seroit sous prétexte du bien de l'estat ou de la religion.

Favorisés de la royne, prenant les armes, s'aydent de l'argent estranger contre leurs souverains; accusés de n'avoir eu faute de volonté d'entreprendre sur le roy, et qu'ils furent empeschés de la royne, laquelle n'avoit but de r'entrer au gouvernement et crédit que les mignons lui avoient osté, et après sa mort porter la couronne à son petit fils de Lorraine (la paix fut faicte à Nemours, pour crainte d'estre decouverts et abandonnés); que lors des barricades ils avoient plus de volonté que d'hardiesse d'arrester le roy, à quoy ils estoient resolus sans la royne, et de luy changer de conseil, officiers et serviteurs domestiques; qu'ils entreprenoient sur le roy, plustost religieux que souverain, lequel fut contrainct de les prevenir à Blois pour n'estre prevenu; qu'ils estoient en mesme dessein pour exclure ceux de Bourbon, joincts à la royne et en but contraire, l'un de faire roy

son petit fils de Lorraine, M. de Guise se faire roy soy-mesme; que le meurtre advint à Blois par la mauvaise intelligence des freres de Lorraine et advis de leurs cousins propres, qui fournit d'hardiesse à la resolution; que les armes ne se prindrent de M. du Mayne par vengeance et generosité, ains pour crainte de n'avoir seurté; que leurs progrès heureux dependent de fortune, et mort d'Henry III, de leur persuasion et de leur sœur de Montpensier; que la couronne est laschée de crainte par M. du Mayne, non par devoir; qu'il recogneut que le roy Henry IV n'est tenu à l'amitié et bonne volonté dudict sieur du Mayne, mais bien à son irrésolution et ambition; qu'il vouloit tout pour luy; que si l'estat n'a esté dissipé et party entre les Espagnols et François, c'est la mauvaise intelligence et desobeyssance de ses parens, et la discorde generale de la ligue; et que M. du Mayne ne vouloit qu'aucun ne participast à la couronne, voulant en mesme temps et tout à un coup la conserver entiere, la mettre sur sa teste, et se l'attacher absolue, au lieu qu'il faloit se contenter de l'apparence, et remettre l'effect de la puissance royale après la defaicte de ses ennemis; que la seule irresolution dudict sieur du Mayne fournit l'attente de l'absolution du pape, le réduit à deux villes; que les armes sont verifiées injustes par la paix, où il n'est parlé que de la religion catholique; qu'icelles armes prises, favorisées du pape, ne pouvoient estre posées de son successeur sans l'assemblée du concile. Les traictés des particuliers à leur seurté, argent, estats donnés à leur profit, montrent quel zele, quelle religion ils ont eu; la ruyne de la France le tesmoigne, la mort de tant de gens le preuve: au lieu de ruyner les huguenots ils les ont establis; trois ans de paix d'Henry III les perdoient, et huict ans de guerre les ont recouverts. Les roys de France, ennemis de la ligue protestante huguenotte, sont par la ligue (quoy que catholiques) forcés de faire leur pivot des huguenots, s'obligent de parole et par bien-faicts receus à les maintenir. La ligue a irrité Dieu, en ce qu'il luy sembloit que le pouvoir humain estoit la conservation de la religion, a prolongé le fléau des peuples, et enfin se sont honteusement soubmis, n'ayans pour salut et seurté que la vérité et la parole de leurs ennemis.

Sçavoir de ces deux causes qui ont des conformités laquelle est la plus juste. Toutes deux commencent par l'ambition et mescontentement pour le gouvernement de la cour; toutes deux favorisées des ecclesiastiques, ministres, et des villes, par espoir de secouer le joug et se mettre en republique; toutes deux ont traicté avec les estrangers; toutes deux ont eu la royne mere pour eux; toutes deux ont eu grande quantité de villes au commencement, et les ont quittées sur la fin; toutes deux ont perdu des batailles contre les roys, ont eu l'advantage aux rencontres. Les huguenots, battus à Jarnac, Montcontour et Dreux, s'advantagent aux rencontres de La Roche-la-Belle et Arnay-le-Duc. Ceux de la ligue, battus à Senlis, Ivry et en Auvergne, se maintiennent à Arques, et vainquent sous M. de Mercuer. Les huguenots faillent de prendre François II et Charles IX à Amboise et Meaux, assassinent M. de Guise, lieutenant general; ceux de la ligue tuent Henry III à Sainct Clou. Les deux chefs sont attirés et tués, l'admiral de Chastillon à Paris, M. de Guise à Blois, sous la foy des roys violée. Les successeurs de tous deux font la paix; de tous deux est venue la mort de plusieurs, la pillerie et ruyne de la France: differens en ce que les huguenots ont traicté en corps, ceux de la ligue en particulier; differens, que la fortune a accordé aux huguenots un roy de leur party, auquel directement appartenoit la couronne; que ceux de la ligue sont forcés de ceder au droict, vivent sous la foy et miséricorde de leurs ennemis; leur intelligence morte, leur party dissipé et esteinct: differens en ce que les huguenots sont esté effigiés pour avoir pris les armes contre les roys, et Dieu n'a permis que ceux de la ligue l'ayent esté, ne pouvant alleguer M. d'Aumalle, qui l'a esté depuis la paix pour estre avec les estrangers; differens en ce que la revolte des huguenots est source de celle de la ligue: toutes deux blasmées en plusieurs poincts; les catholiques plus justes pour avoir pris les armes auctorisées du pape, les autres sans vocation; les huguenots pour introduire une nouvelle secte, les catholiques pour l'assoupir et maintenir

ancienne; les huguenots pour obéyr aux
uveaux sinodes, les catholiques pour obéyr
x anciens conciles.

Le destin ne se vainc, ne s'esvite par advis,
ophetie ny divinations : l'admiral ne peut
uiter sa mort, ny M. du Mayne la ruyne
e son party, sans que l'exemple des anciens
ur sit servy. J'ay monstré plusieurs fois à
. du Mayne que rien ne lui adviendroit qui
fust advenu à d'autres. Les guerres de la
ne et celles de Bourgongne comparées,
ne estoit par inimitié commencée aux mai-
s d'Orléans et de Bourgongne, et ceste-cy
e malveillance entre ceux de Guise et de
ontmorency, toutes deux fondées sur l'am-
ion. Le duc d'Orléans fut assassiné d'une
, et le duc de Bourgongne, sur la foy du
phin, de l'autre : M. de Guise est tué
costé, le roy Henry troisiesme de l'autre;
uns s'ayderent des Anglois, les autres des
agnols. Toutes ces deux nations estran-
es tindrent Paris; toutes deux en furent
assées par les Parisiens et par leurs parti-
s, auxquels elles se fioient. Le duc de
rgongne en soupçon des Anglois, le duc
Mayne des Espagnols, tous deux les aban-
ment et traictent sans eux avec les roys;
s deux excluent de la paix les meurtriers de
n de Bourgongne et d'Henry troisiesme, et
tous deux est advenue la ruyne de leurs
isons par cet abandonnement, les uns des
glois, les autres des Espagnols. Le duc
ilippe cause la mort du duc Charles son fils,
ur avoir quitté les Anglois, l'avoir laissé
issant et en defiance; M. du Mayne con-
re sa vie pour s'estre mis en la puissance
au mespris de ses ennemis pour sa foiblesse
maladie : et tous deux disoient ne se pou-
ir fier aux Espagnols et Anglois, dont ils
aignoient la domination et entreprise sur
urs propres vies, en doute qu'ils n'occu-
ssent entierement l'estat; et que s'il faloit
stre roy et avoir des maistres, il valoit
eux choisir ceux à qui la couronne appar-
oit; autrement seroit une guerre perpe-
lle pour peu de chose en un estat party
re plusieurs. Leurs amis leur remonstrent
e c'est estre vaincu que d'estre sous leurs
nemis, leurs vies et honneur mal asseurés;
e la dissipation de l'estat estoit le seul salut;
que les Espagnols ny Anglois ne pouvoient occuper toute la France; seroit assez d'y estre les plus puissans après eux; que traicter avec les roys estoit le dernier remede qui ne peut manquer; qu'il valoit mieux commander absolument à la moitié d'une province qu'à une douzaine, subjectes aux roys leurs ennemis. Ils ne creurent; les premiers moururent par la mort, et les derniers sont morts en vie.

Ces chefs de party, MM. du Mayne et de Chastillon, semblables en quelque chose, differens en beaucoup; et n'y a comparaison ny de leurs actions ny de leurs naturels, seulement des évenemens de leur fortune.

L'admiral sous les roys n'a fait de grands effects; il garda Sainct Quentin jusques à ce que son oncle eust perdu la bataille; il fut colonel de l'infanterie au camp d'Allemagne, emporta quelques villes d'assaut.

M. du Mayne, à dix huict ans, à la bataille de Montcontour, se mesle dans les reistres qu'il ayde à mettre en fuitte; soustient le siege de Poictiers avec son frere de Guise contre les huguenots et estrangers; va en Levant contre les Turcs, sous dom Jouan; au jour du gain des casemates à La Rochelle, où j'estois, de quoy je fus tesmoin, reçoit une arquebusade estant dans le fossé. En l'an 1577, lieutenant general sous le roy Henry troisiesme, et maistre de la campagne, prend Tonne-Charante, Brouages et autres places; ayde à forcer les huguenots à la paix. En l'an 1579, en Dauphiné, là où je l'assistay, il prit La Mure et Beauvais la premiere année; la seconde, par la terreur de ses armes, il se rendit à luy deux cens places huguenottes, les chefs (dont estoit Les-Diguieres) contraincts de se mettre entre ses mains; et les menasmes en triomphe, comme vaincus, à Grenoble, rendant ledict païs paisible. En Guienne, contrarié de son propre maistre, prend Montegu, Chastillon, et tient la campagne malgré le roy de Navarre, depuis Henry quatriesme, qui ne paroist devant luy. L'an après, charge de nuict avec sa cornette mil reistres à Vimory, dont suivit la victoire et ruyne totale de l'armée huguenotte, joinct à l'effect que M. de Guise, son frere, fit à Auneau. Reputé grand capitaine sous les roys, prince de foy et de police, plus heureux, plus

expert sous eux, que quand il commandoit souverainement aux guerres civiles.

L'admiral perd la bataille de Dreux, depuis assiege le roy dans Paris, a le meilleur de la bataille de Sainct Denis; perd celle de Jarnac et Montcontour. M. du Mayne leve le siege d'Orleans avec une poignée de gens, gagne les fauxbourgs de Tours en presence du roy et en chasse toute son infanterie, assiege le roy Henry quatriesme à Diepe, a le meilleur de la rencontre d'Arques, perd la bataille de Senlis n'y estant point, gagne celle de Cran par M. de Mercuer, perd celle d'Ivry. Depuis, joinct au duc de Parme, fait lever le siege de Paris, et après celuy de Rouan; est aucteur (après Dieu) de la conversion du roy Henry quatriesme, n'ayant tenu qu'à luy de traicter lors que Sa Majesté n'estoit encore convertie, qui, obtenant son royaume sans estre catholique, ledict sieur du Mayne fust demeuré chef de part, et eust myparty l'auctorité, à quoy il prefera le bien de la religion et la puissance du pape.

Tous deux ont faict la guerre aux roys, tous deux ont fait la paix: de celle des huguenots est advenue la mort de l'admiral et plusieurs guerres; de la paix de M. du Mayne est sortie celle de France. Ledict sieur du Mayne avoit besoin du naturel actif de l'admiral, et l'admiral de sa foy.

Pour respondre au blasme de la prise des armes de ceux de Lorraine aux premieres guerres, ils y sont portés par mescontentement et mauvais gouvernement des roys; aux secondes, pour le meurtre de M. de Guise. M. du Mayne paroist sans ambition, aymant mieux se perdre que de donner des villes aux Espagnols. Henry quatriesme estant huguenot luy offre des provinces en souveraineté; il ne les accepte, attend que Sa Majesté se convertisse; alors s'est contenté de rien. Quand les armes espagnoles, en Picardie et en Bretagne, luy donnoient moyen de ressource, les gentils-hommes et villes de France sont tesmoings de sa douceur, qui s'est monstrée tousjours en sa grande fortune, en la mediocre et en sa ruyne. Le mauvais traictement de luy et des siens, le peu d'observation de foy par Leurs Majestés, est dangereux et pernicieux, et servira d'exemple à ceux qui prendront les armes cy après au dommage de la France pour se sepulturer dans icelle.

MM. de Guise et de Chastillon furent tués sous la foy des roys auxquels ils avoient fait la guerre. Les livres fournissent assez d'inventions pour eviter pareil danger; ni la lecture d'iceux, ni l'exemple recent n'empesche M. le duc du Mayne de se fier au roy Henry quatriesme, son ennemi. Les princes pardonnent les injures passées, oppriment, tuent et manquent de foy pour celles qu'ils prevoyent et craignent pouvoir advenir. Les deux susnommés, restés en puissance et party, causerent leur mort: la pauvreté, maladie, les gouttes, parent et gardent M. du Mayne, qui se couvre de mespris, de maladie, et impuissance de nuire pour avoir abandonné les Espagnols, de l'avoir esté à ceux de son party, avec telle offence que les parties coupées ne se peuvent rejoindre; ce aydé de la perte de son gouvernement et la paix, et dont la manutention de quelques serviteurs l'eust mis en soupçon et causé la mort, plus heureuse que le reste de sa vie puisqu'autant de souvenir du passé et du present luy suggere autant de coups de dague au travers du cœur, se voyant marche-pied de ses ennemis.

Les bastons du general de revolte doivent estre plustost bruslés qu'eslevés: qui est charge contre les roys d'auctorité, se charge de soucy et perils extremes; il est traîné, environné de gardes; au lieu d'un maistre en a mil; se perd d'argent et de biens, et pour se treuver se rend auteur de toutes meschancetés: le contemnement des feincts amis qui l'abandonnent, vendent et advertissent ses ennemis; tousjours en crainte d'estre assassiné; inquieté, sans nul repos; subject à calomnies, inventions, artifices, ennui, mesdisance; autant d'estrangers, autant de seigneurs; paix, guerre se font à leur mot; faut estre preparé à toute ruyne. C'est pourquoy l'admiral dit à ceux qui le dissuadoient d'aller à la cour, qu'il alloit mourir une fois pour ne mourir tous les jours: incommodité des guerres civiles, qui ne se vainquent que par un courage eslevé par dessus tous autres. N'ayant cogneu de mon temps que M. de

uise tué à Blois capable de telle charge, là
le moins de danger est du costé des en-
mis declarés; encores avoit-il de grandes
perfections d'amour et de cour.

C'est imprudence, voulant persuader les
rs d'estre favorables en nos desseins, de se
re ennemis de celuy qui les gouverne et con-
ille. Qui a premierement pour but son par-
lier, puis celuy de son maistre, fait ce
il peut, non seulement pour contrarier,
is pour ruyner ceux qui veulent porter
dict maistre à leurs desseins, qui ne luy
éent, sçachant qu'eux estans ses ennemis
e maistre adherant à leur opinion, iceux
eroient facilement en sa place. Impru-
ment M. l'admiral attaque de paroles le
r de Tavannes, luy donne occasion de
dre au conseil de l'estat la conservation
a personne, doublement à son preju-
: cela vient aysement sans y penser,
e que, differens en opinion, celuy qui
oist estre le plus foible et avoir obsta-
à ce qu'il desire, pensant mieux faire,
aque de paroles au particulier, l'accuse
rs le maistre, devient ennemi, se ren-
t d'autant plus contraire le conseiller fa-
.

n la ligue les Espagnols imprudens,
ns le president Jeannin posseder M. du
ne qui concluoit à la paix, leur faisant
uvais offices, soit qu'il le fist pour l'es-
ou que parmy la dissipation il ne vist
e assez grande pour luy, estant peu que
re chancelier d'une partie divisée du ge-
l. ou, ne se pouvant faire souverain des
s à cause de sa robe, à quoy d'autres
tendoient, il desire le repos pour jouir de
biens au prejudice de son maistre et de
il appartiendroit; ce que cognoissans,
Espagnols l'hayssoient sans dissimuler;
ont demonstration, qui redouble d'au-
plus le conseil du president Jeannin de
nettre en defiance de son maistre. En
ille faute tombé M. du Mayne, qui se
e avecques dom Diego d'Yvarra, et pre-
le ruyner envers le roy d'Espagne;
au contraire ledict d'Yvarra depesche,
t soudainement, et, soustenu du conseil
pagne et de ses parens et amis, facile-
t est creu. Il ruyne M. du Mayne, qui
estoit abusé de vouloir traicter en Espagne, et qui eust mieux fait de se reconcilier et traicter avec d'Yvarra: ce qu'il pouvoit cognoistre, ayant esté r'envoyé d'Espagne à luy, et que le roy catholique ne voyoit que par ses yeux. Il faut traicter par les ministres des roys. Il seroit plus facile d'entreprendre sur leurs vies que sur leurs conseillers: ce qui n'eust pas tant nuit à M. du Mayne s'il se fust resolu à la guerre ouverte sans traicter, estans meritoirement les Espagnols en defiance de luy, parce qu'en six ans de guerre qu'il a faicte il n'a esté six mois sans negocier avec leurs ennemis.

Les conseillers qui hayssent ou veulent entreprendre sur l'estat de leurs maistres, les rendent odieux à leur peuple, par mauvais conseils d'impost, subsides, exactions, vengeances, cruauté, suppressions, casseries et innovations. L'admiral conseille la casserie de Mastric, pour se prevaloir en France du mescontentement des soldats: advis pretexté du profict du maistre, et en effect pour son dessein particulier.

La violence ou observation des lois differe le tyran du roy; sous l'un il n'y a rien de seur, sous l'autre tout en seurté; l'un est faict pour le peuple, l'autre tient que le peuple est faict pour luy: le bon obéit à la justice, sert pour punir les meschans; le mauvais ne s'en sert que de pretexte: mesmes chastimens des perfides se peuvent mieux par justice ouverte que par voye indirectes sans calomnie. Si la qualité des personnes, si la crainte de leurs armes resout le chastiment avant la conviction, pourquoy ne resout-elle la prison? qui peut tuer peut prendre. C'est se mocquer de faire le procès aux morts: l'admiral à Paris, M. de Guise à Blois, de nouveau Conchine et leurs consors pouvoient estre pris et jugés par les cours souveraines, par lesquelles fussent esté les roys hors le blasme de tyrannie et d'injustice; Henry quatriesme, à la mort du sieur de Biron suivant ceste forme de justice, s'oste de blasme. Il s'objecte que le procès ne se pouvoit faire à ceux dont la prise des armes estoit advouée et approuvée par la paix interinée aux cours de parlement. La declaration que le roy eust faicte, d'avoir esté forcé aux

édicts de paix, suffisoit : voye meilleure que celle qui fut inventée, de les charger de nouvelle conspiration. S'il leur avoit esté loisible d'enfraindre les premiers édicts par la prise des armes, il l'estoit au roy de les rompre pour les faire punir par la justice : tout eust appreuvé cest acte : les femmes, les innocens n'y eussent esté opprimés, les factieux utilement punis.

Quelle pusillanimité à un prince, quel tesmoignage d'impuissance, d'estre contrainct d'engager sa parole et sa foy aux sacremens pour tromper ses subjects ! s'ils ont violé leur foy et leur serment, le roy, tout bon, tout vertueux, doit maintenir le sien, puis qu'il a assez de force en son auctorité pour vaincre les meschans ; ses paroles doivent estre ouvertes, franches, sans dissimulation, hors de tous faux tesmoignages, accusations et corruptions. Ce fust malheur des trois freres de Valois, qui rompirent leur foy : Charles à la Sainct Barthelemy, contre les huguenots ; François, à Anvers, contre les Flamands ; Henry troisiesme, à Blois, aux personnes de MM. de Guise.

Ces trois manquemens, suivis de meurtres, de ruynes et de la mort des aucteurs, privent la posterité des Valois de la couronne ; qui sert d'exemple à tous que, nonobstant toutes les injures reçues, la foy doit demeurer inviolable. Les conseils de tous ces trois actes furent rompus et renoués ; tous trois s'en repentirent, tous trois furent tragiques. C'est une offence irremissible qu'apeller Dieu à tesmoin, garand et caution des massacres conceus. Malheureux ordre du Sainct Esprit, dont les freres (recevant Dieu) juroient fidelité aux roys pour les tromper trois jours après ! A l'entreprise des armes de la ligue, heureux moy, qui entray en ce dessein sans ce colier, quoy qu'il me fust offert, ni sans faire le serment, qui estoit, sans exception, mesme de la religion, fait immediatement à la conservation de l'auctorité du roy ; le violement duquel serment, par MM. de Guise et du Mayne, je croy avoir causé partie des malheurs qui sont advenus. Et ne sert de faire des protestations et des excuses à Dieu tacitement au cœur contre ce que la bouche profere. C'est vanité de soustraire les ossemens des saincts des reliquaires sur lesquels on jure ; Dieu, scrutateur des cœurs, offencé de ces folles finesses, chastie les parjures qui preferent leur utilité à leur serment.

Je ne sçay qu'il pourra advenir de la plus part des habitans des villes de France, qui juroient la ligue la veille qu'ils s'en vouloient oster, tellement que le serment ne leur servoit que pour mieux frauder. Juste jugement divin trompant les trompeurs. Celuy que je cognois avoir abusé le monde a esté trompé et laissé de tous. Combien sont ils esloignés de la vertu du païen Regulus, qui prépose l'observation de sa parole à sa mort ! Et quand il n'y auroit point peché, c'est mauvaise conduite d'estre jugé et tenu sans foy. Nul ne traicte avec eux qu'en doute ; plusieurs se dispensent et tiennent pour justice de tromper un trompeur. La foy promise par force aux voleurs pour les attraper, la foy promise par circonvention, foy promise aux Turcs, doivent estre tenues, bien que le violement en soit plus tolerable. Moins semble-t-il que Sa Saincteté puisse dispenser du serment presté ; et s'il y a quelque apparence pour la conscience, il n'y en a point pour l'honneur engagé. Aucuns tiennent que la foy promise à condition, manquant icelle, l'on est quitte de sa promesse, nommement en ce qui est de grande importance, comme de changement de party sous des esperances et promesses certaines de recevoir ce qui importe à la vie et à l'honneur ; et seroit licite de requerir, s'il se pouvoit, ou que l'on tinst parole, ou qu'on remist les choses en l'estat qu'elles estoient.

La crainte d'estre descouvert, de faillir, et la joye de vengeance en l'exécution, empeschent les entrepreneurs de pourvoir à la suitte de leurs desseins ; ne se preparent de forces pour s'en ayder après l'effect ; s'ils en ont ne sçavent s'en prevaloir ; tellement qu'à faute de prevoyance ils demeurent estonnés après l'exécution. Faute du roy Charles qui avoit huict mil hommes sous Strosse faisant la Sainct Barthelemy, du roy Henry III qui en avoit autant sous M. de Nevers à la mort de M. de Guise. Ils perdirent le temps en irresolutions et à deliberer comment et qui devoit estre employé à la ruyne du party qu'ils avoient attaqué ; tellement qu'ils donnerent

ps de se recognoistre et fortifier contre eux-
La prompte resolution est requise aux
erriers, qui se doit prendre à cheval sans
dre de temps, non assis dans les longs
seils inutiles, procurés des escritoires,
i ne sont bons qu'à iceux, ne pouvans
'en ce lieu-là posseder leurs maistres; les
rs conseils sont proche et à la veue des
emis ou du danger.
ur la resolution qui balance, celuy qui
uade doit eviter tous obstacles et evene-
s fortuits contraires à ce qu'il desire; au-
ent, sur les moindres accidens, les prin-
leur eschapent, et joignent leur delibera-
avec leurs contraires.
es meres, freres et enfans se reconcilient,
ent au prejudice de ceux qui les ont voulu
er; il est dangereux s'hasarder parmi eux
crettement.
a teste principale d'un party formé coup-
, ne l'esteint; il ne manque de successeur;
du naissant qui n'a encores esclatté es-
estée, contient les partisans, de tant
qu'ils croyent n'estre descouverts, ainsi
stoient les adherens du sieur de Biron.
es sciences, artifices et finesses mondai-
sont vanités; les conseillers inventeurs
reprises, trompés de plus fins qu'eux,
glés de Dieu, tombent à l'envers. Eux-
mes se lient, se garrottent dans les mains
roys qu'ils avoient failli de prendre à
ux, et dans celles de ceux de Paris qu'ils
ient assiegé auparavant, et dans les heri-
s de ceux de Guise dont ils avoient tué le
re, manifestant les miracles et puissance
Dieu plus claire que le soleil.
La feinte ignorance est utile. Ne sembler ne
metrer les conseils des roys, qui s'offencent
elquesfois de la suffisance de leurs conseil-
s, et s'en tiennent mesprisés; sçavoir leur
ret est dangereux.

Le peuple est un cheval debridé; qui luy
me les armes ne les luy oste à sa volonté;
es tourne contre les auteurs, contre leurs
seins; exerce toute avarice, cruauté et
atitude.

L'age, les adversités, les grandeurs, les
sperités, changent les hommes; le monde
semble tel à trente ans qu'à vingt, à
ante qu'à quarante; le goust, l'amour
se pert; les esprits, les contenances, les
fortunes ne sont semblables: celuy qui com-
mandoit il y a un an, ne se recognoist sortant
de prison; l'audace, la façon, le port des
heureux ne ressemblent aux affligés.

Il ne faut se perdre d'entendement jusques
au dernier souspir; il ne peut advenir pis que
la mort, et si l'entendement se conserve,
peut-estre se peut-elle éviter.

Ce dessein de la Sainct Barthelemy non
premedité, porté par les evenemens et im-
prudence des massacrés, executé par femme
negligente en prosperité contre rudes ennemis,
le contre-coup, la grandeur de l'acte
considerés à sang froid, estonne les supe-
rieurs, empesche les provisions necessaires
à la suitte du dessein, qui estoit la ruyne du
party huguenot, dont la premiere reprise
d'haleine fut l'édict de seurté, leur permet-
tant de demeurer en leurs maisons pour ne
les jetter au desespoir. Les mesprisés, les
mal-contens, les parens et amis des tués,
dissimulent et conspirent; il se fait des levées
secrettes: Strosse n'obéit, mal content de la
rupture de son voyage de mer. Partie de ses
troupes se jettent dans La Rochelle; non la
generosité huguenotte, ains la confusion ca-
tholique, leur sert de ressource. Les mares-
chaux, les conseillers partisans, offencés,
entrent aux affaires; les sçavent, et adver-
tissent les Rochelois des conseils, comme
aussi les Sancerrois, qui, par leurs advis,
évitent les entreprises qui estoient infaillibles
sur eux.

Le seul sieur de Tavannes, timon de ce
navire (en tourmente de trop de prospérité et
de mauvais conseil), combat les bruits, ar-
tifices, advis du party renaissant de M. d'A-
lençon, troisiesme frere du roy, des mares-
chaux de France partiaux (dont les creatures
menacent que la descente des Suisses, que la
royne faisoit venir, seroit empeschée); sur-
quoy, le 29 d'août 1572, le sieur de Tavan-
nes respondit, par ses advis, au doute de
l'empeschement du passage des Suisses, paix
et repos de l'estat.

« Geneve tient, et le pas de l'Ecluse peut
pour empescher les Suisses de sortir de leur
païs du costé de Lyon, desbandés comme ils
avoient accoustumé, et leur est empeschée la

main gauche par la Savoye. A la main droicte leur demeure entierement la Franche-Comté, qui est sous leur sauve-garde et tributaire, par laquelle ils peuvent entrer plus de trente lieues de long, depuis Sainct Claude jusques à la Lorraine, et n'y a rien qui les puisse empescher. Il est vray que par cy devant ils sortoient à leur aise desbandés, payant leur escot par la Comté jusques au duché. Et qui leur voudra empescher, ils feront leur masse sur le bord de leur païs, et passeront par force, soit par Geneve ou ladicte Franche-Comté, aux depens du païs où ils passeront, et se feront tousjours ouvrir le pas mal-gré ceux qui s'en voudront mesler. Si le duc de Savoie (foible comme il est) les veut empescher, il sera battu; s'il est soustenu du roy d'Espagne, les Suisses le seront du roy. Et faut envoyer M. de Bellievre, ou homme fort suffisant, pour les entretenir, afin que M. de Savoye, qui est dangereux, ne les gagne; car c'est l'importance et non pas la perte de Geneve, qui est et sera le germe de la nouvelle religion, ruyne de France. Bref, quoy qu'il couste, faut maintenir les Suisses, nos amis, par les vives raisons que l'on fera entendre, et, s'il est besoin, par quelque present particulier, laissant faire à ceux de Berne, qui sont contraires audict duc, pour soustenir Geneve: c'est le moyen de les faire parler plus clair pour nous qu'ils n'ont accoustumé. Soit doncques despeché l'homme qui ne peut estre trop suffisant, pourveu qu'il n'ait point d'affection à la religion huguenotte, ny autre dessein que ce qui regarde le roy. »

Les contrarietés des conseillers favorisans les huguenots, et ce qu'iceux estoient si estonnés, qu'au commencement ils ne faisoient aucun acte d'hostilité, sembloit qu'il y auroit moyen qu'ils oubliassent les massacres passés, et qu'ils se continssent en l'obéyssance du roy: c'est pourquoy le sieur de Tavannes commença à donner les advis suivans, pour, durant la paix, descharger le peuple, maintenir la justice, et garder les privileges de la noblesse.

« Quelque bon party que l'on puisse representer pour faire la guerre, soit par ceux de la religion ou autres, il ne se treuvera point que l'on soit en estat pour cela, et qu la ruyne totale de ce royaume n'en depend affligé comme il est.

» D'argent, il n'y en a que ce qui s'exige sur le peuple jà desesperé, en danger d'ar rer l'ennemi, qui peut-estre avec ce dese poir en treuvera beaucoup à sa devotion.

» Et de se fier aux forces de la religi sans les Allemands, l'on sçait comme el sont debiles, et que la pluspart sont à ce heure des ordonnances, les autres marcha retournés en leurs maisons. Quant aux ge de pied, ils iront pour l'argent comme l autres; le pareil feront les Allemands, à l'e droict desquels ledict ennemi a le meill credit; et verra-on, si l'on commence, premiere chose à venir, la paix avec le Tu qui ne la refuse jamais, ayant le prof comme il a, de l'isle de Cypre. Au partir là, afin de reduire la chrestienté en un, ve deux armées en France, l'une de la ligu l'autre du roy d'Espagne; les villes pa fortifiées, gendarmerie necessiteuse et pe ple mal-affectionné; la paix sera mendi et toute chose en extreme peril. Parqu semble qu'il est plus necessaire continuer paix avec le roy d'Espagne, et envoyer ve luy. S'il requiert instamment qu'on entre la ligue, luy faire entendre le zele de la r ligion, l'occasion et necessité de la reconc liation avec les subjects, qui ne tend qu' avoir moyen de sortir des affaires, pour se rendre à la plus seure et saincte partie; ce qui se fera après avoir respiré. Il est vray qu'on y pourroit entendre dès ceste heure avec la foule du peuple, qui est bon et loyal mais il ne se peut, qui ne le veut par tro appauvrir après tant de perte qu'il a eu, qu pour la conservation du royaume il ne treuv rien ny trop chaud ny trop pesant; mais pou sortir dehors, il est pour ceste heure tro mal-aysé; que le temps apportera tout ce qu se peut demander en ce faict, et que dè ceste heure l'on en feroit la declaration ou verte; mais les remuemens qui sont encore bouillans le retardent; ce qui se pourra fair avec le temps, comme dict est. Davantage presenter une chose qui pour encore ne s peut executer, ce seroit abuser de la verité qui doit estre sincerement observée en ceci

ainct qu'il n'est pas raisonnable (ores que les finances y fussent) de lever les forces fi-les de ce royaume sans premierement avoir seuré les autres, et oster la desfiance qui est re eux : chose dont l'on pense venir à bout r douceur, qui est la seule cause de la douce conciliation de laquelle on commence à user ers eux ; le tout pour trouver plus court hemin pour venir à l'union et declaration erale que l'on demande. Et le mariage qui t fait est pour plus briefvement venir à r ceste desfiance, et reduire toutes choses eur premier estat, estant à esperer que le rié et tout se tournera à la fin selon la vo-té du roy. Et partant prie que l'on ait pa-ce, l'asseurant de tout ce qui se pourra, seulement pour le general, mais pour le iculier, envers tous et contre tous.

Et les choses asseurées de ce costé là, ble que, pour sortir des affaires, remet-le roy en son royaume, en sa splendeur, faut oster ceste coustume de lever des ides et imposts extraordinaires, dont le ple est desjà tant en desespoir, et aussi oster le peril où Sa Majesté se met ayant gnation de ses subjects ; outre ce, que ot de subside se nommera à la fin tyran-en danger (s'il se leve quelque prince, eur ou autre mutin, qui parle du bien , assisté facilement par sous mains, ou couvert des estrangers) de faire prendre rmes, le tout au grand hasard de l'estat. Et parce qu'il semble chose mal aysée, s'ayder avec quelque extraordinaire de peuple, (sauf meilleur advis) je ne vou-en sortir qu'avec bon mesnage ; qui ne eut faire au contentement de ceux qui ordinairement les grands bien-faicts et ions. Mais il vaut bien mieux avec equité deplaisir au petit nombre, qu'avec ini-mescontenter le plus grand, qui est le *ple*, par les susdits subsides, au danger l'estat, comme dict est. Par ainsi ceux qui quelque amour au roy et à leur patrie, c sain jugement, doivent treuver bon ur quelque temps tous retranchemens, et nsiderer que Sa Majesté, en asseurant son yaume, asseurera leurs biens quant et ant.

» Doncques faudroit, sauf meilleur advis, abolir generalement toutes les pensions, tant privées qu'estrangeres, soit à l'endroit des princes, seigneurs, femmes, gentils-hommes et tous autres, pour trois ans. La pluspart ont estat de quoy ils se doivent contenter, fors du costé d'Italie La Mirandolle, pour y avoir toujours un pied, et les Suisses, où l'on ne peut toucher ; de l'autre costé toutes celles qui sont deçà le Rhein, fors Sedan ; et entretenir celles de delà, plustost les augmenter, car c'est encores par de là que viennent les hommes qui font la loy ; oster tous les gens de pied, reservé ce qu'il faudra aux villes de frontiere, qui se pourront à la fin remettre à l'ordonnance du passé ; faire petit à petit un magasin d'armes : il se treuvera tousjours des hommes ; au demeurant, entretenir sa gendarmerie, gardes et gentils-hommes de la maison, et ceux qui sont en l'estat de Sa Majesté, toutesfois en les reglant au petit pied, à sçavoir les vieux qui ne sont plus de service, tant grands que petits, sans en rien respecter, une partie de leurs gages en leurs maisons, et les trop jeunes aux ordonnances ; qu'il pleust à Leurs Majestés regler le surplus de leur despence selon leur revenu, et qu'il plaise au roy retenir à donner selon l'ordre qu'il deliberera, et dont il y a un petit advis cy attaché. Bref, la gendarmerie payée, les susdicts Suisses, pensions delà le Rhein, La Mirandolle, Sedan, les places de frontiere et reparations d'icelles, peu à peu lesdictes gardes et gentils-hommes, que Sa Majesté regle les susdicts estats et despence selon son revenu, comme dict est ; qui est à dire despendre et espargner ce qu'on a du sien, sans, avec charge de conscience que le peuple doit respirer à ceste heure que l'on est en temps de paix, vivre de sa substance, avec le susdict danger de rebellion, remuement d'estat. Les dons ainsi reglés comme dessus, tout ne peut aller que bien et selon Dieu, en donnant crainte à tout le reste de l'Europe, qui verra les forces entières et ce bon mesnage.

» Et considerera Sa Majesté, s'il luy plaist, que son train sera assez grand lors qu'il aura huict ou dix mil gentils-hommes de gendarmerie : outre ce qu'ils tiendront la bride des mal contens et mutins, seront tousjours

prests à la campagne, soit pour aller voir les voisins, ou les festoyer s'ils viennent.

» Et pour sortir de grands debtes, Sa Majesté peut prier l'Eglise, sans diminuer les decimes ordinaires ny les charger d'autres extraordinaires, et les faire jouir de leurs biens, de retirer son domaine et autres choses engagées en huict ou dix ans, et les en laisser convenir entre eux, sans qu'ils touchent au fond de leurdicte Eglise : car, outre la charge de conscience, c'est la vache à laict; la mangeant on ne tettera plus. Quoy faisant, Sadicte Majesté r'entrera en une partie dudict domaine tous les ans, pourvoira, s'il luy plaist, à la justice et à tant d'officiers qui sont les oiseaux de proye qui mangent son pauvre peuple. »

Le sieur de Tavannes, mal-gré les tromperies et artifices des fins conseillers, negligence et imprudence de la royne et du roy, fait resoudre le partement du sieur de Biron pour le siege de La Rochelle, avec ces memoires faicts à Paris le penultiesme aoust 1572.

« Ceux de La Rochelle doivent estre tentés avec toutes les douceurs qui se peuvent, pour ne rien entreprendre qui puisse mettre en soupçon le roy, pour l'obéissance qu'ils luy doivent, et user en cela de moyens tels que sçaura tenir le sieur de Biron, selon son memoire : d'autant que, les avoir par douceur, c'est eviter la despence, ruyne du peuple et inconveniens qui peuvent advenir, tant du dedans que dehors le royaume. Voilà le premier moyen, l'execution duquel se peut promptement juger; car il s'est semé des bruicts qu'ils avoient esté recherchés de prester l'oreille à ceux de la religion; ce qui se pourra verifier par leurs actions; et s'il se cognoist que lesdictes actions tendent à remuement, voicy le second : de regarder s'il y aura moyen, avec les catholiques qui y sont de reste et huguenots royaux (comme il y en a qui s'en disent), d'user de stratagemes pour y entrer. Le troisiesme est, que si l'on voit qu'il y ait mauvaise intention, l'assaillir, le plus promptement que faire se pourra par mer et par terre, avec quinze canons qui sont par deçà, comme dira le sieur de Biron. Attendant lesquels, et premier que de faire demonstration de vouloir envoyer querir ladicte artillerie, les faut serrer du costé de la ter avec toutes les forces de Strosse, et du cos de la mer le baron de La Garde, avec tout les galleres et vaisseaux ronds du voya qu'ils vouloient faire, qui ne sont encore de armés. Cela faict, luy prester dix mil cou de canon avant que l'hyver vienne; n'ay que les gens de la ville là dedans, il es presumer qu'ils parleroient un autre langag Le siege n'en peut estre levé par les estra gers non advertis, ny par ceux du dedan la gendarmerie ayant fait monstre, et est aux garnisons, ordonnée pour estre en cam pagne à l'instant qu'il lui sera mandé, pour autant que les evenemens de la gue sont douteux, et que peut-estre cette ville se pourra prendre par force, qu'une arm cousteroit beaucoup, mal-aysée à entrete l'hyver, semble qu'il sera necessaire, qu on commencera à desesperer de la force de faire des forts à l'entour du costé de terre, sur les advenues; l'on tient qu'il y certains marests qui y pourront ayder : et costé de la mer en faudra faire pareilleme pour tenir le port bridé par des gens qui tiendront serrés.

» Le commerce, la liberté perdue, le p de vivres et esperance de secours estrang à cause de l'hyver, tout cela les fera pou estre venir à la raison; et sera necessaire tenir tout l'hyver quelques gallaires et vai seaux, pour (s'il y vient des pyrates desn voués d'Angleterre), par le moyen desdic forts sur le port et les vaisseaux, les empe cher. S'ils sont tenus de court jusques à Pa ques, il y a apparence d'en avoir bonne issu Et parce que ledict Strosse a grande quanti d'hommes qu'il est besoin de retrancher, se incontinent despesché le sieur de Biron, a de voir s'il les pourra avoir par douceur, pou soudain, après avoir sceu son opinion, licen cier ce qui est de sur-plus, ou bien retenir tout pour venir aux prises; et faut considere que, par tout ce que dessus, soit l'amitié o la force, est necessaire que ledict sieur d Biron donne advis audict sieur de Strosse pou approcher ou reculer ses forces. »

Le sieur de Biron proche La Rochelle, le Rochellois sont advertis des desseins, des en treprises, par MM. d'Alençon, de Navarre,

Condé, de Montmorency, lesquels les asurent qu'ils ne manqueront de chef, les inocestant de gagner temps et tenir en lonueur sur l'espoir de traicter. Le semblable mandé à ceux de Languedoc et Guienne, ns lesquels infailliblement se rendoient sans ssurance de la cour. Les entreprises de la ur descouvertes, et les nouvelles venues s les huguenots reprenoient courage, pour sperance des chefs secrets de la cour qui oient aux conseils et deliberations du roy, encore pis, que souvent on concluoit à la ralité de voix, les partisans huguenots seient tant de difficultés, longueurs et proisons à deux ententes, toutes differentes, apparence du bien du roy, pour tergiser les conseils, qu'ils reduisoient en lonurs inutiles toutes les bonnes conclusions. ne peust contre tant d'ennemis le sieur Tavannes empescher qu'il ne s'y prist de uvaises resolutions, qui fut le retardement sieges de La Rochelle et de Sancerre jus aprés l'hyver. Et estoient les propositi desdicts partisans huguenots de donner le mandement d'assieger Sancerre à M. d'Açon, en esperance qu'il seroit leur chef, tenant que La Rochelle (simple siege ne ville), ne meriteroit que Monsieur y allLe sieur de Tavannes s'oppose, crie, dit Il ne s'y feroit rien qui vaille sans M. d'Anu; qu'il ne faloit envoyer à Sancerre M. d'Açon, plus jeune des trois frères; lequel, ant dire qu'il s'entendoit avec les ennei), allegue que, la ville n'estant forte, il uroit plustost prise que son frère n'auroit s La Rochelle, et s'en prevaudroit au mesis de son frère; qui seroit pour les mettre mble. Et comme il est force en pluurs propositions à un conseiller d'en quitr les unes pour obtenir les autres plus imrtantes, fut contrainct de consentir, à son gret, qu'allant M. d'Anjou à La Rochelle, d'Alençon et le roy de Navarre l'accomgneroient; au lieu qu'il luy sembloit (les upçonnant) qu'on les tinst auprès du roy, preyant qu'ils seroient en partie cause (comme furent) que La Rochelle ne seroit prise.

Il s'y adjoinct une plus grande faute, qui lvint de l'apparence de prosperité des afires, auquel cas les femmes et les enfans se veulent dispenser de la creance de ceux à qui ils se conseilloient. Le mareschal d'Amville demande d'estre envoyé en son gouvernement contre les huguenots. Le roy Charles gagné, la royne s'y accorde, contre l'advis du sieur de Tavannes : aussi son voyage fut la perte du Languedoc, parce qu'il favorisa entierement les huguenots, et enfin se joint avec eux; et lors commença le roy à cognoistre qu'ils ne faisoient les choses qu'à moitié, et leur imprudence de remettre aux conseils ceux qu'ils avoient offencés. Le sieur de Tavannes voit clair, cognoist le mal, et n'a assez d'auctorité pour y remedier; n'abandonne et ne laisse de travailler; crie, donne advis, à ce que l'on creust qu'il n'ignoroit rien de ce qui devoit advenir. Si ses conseils eussent esté suivis, ou que sa mort ne fust intervenue, il mettoit fin aux guerres et donnoit repos à la France, qu'il eut exemptée du pretexte de la ligue des catholiques, et de tant de meurtres, bruslemens, rançonnemens et maux advenus du depuis. En ce mesme temps que les affaires multiplioient, il escrivit à la royne, le 17 novembre 1572 :

« Madame, je ne vous puis parler de l'entreprise de Sancerre, ainsi que m'avez mandé, sans parler de tout, estant ceste entreprise (qui ne s'y prendra de bon pied) pour rompre les autres jà deliberées et acheminées, principalement celle de La Rochelle. Toutes les deux eussent esté avec raison jusques icy estimées les plus importantes; mais à ceste heure il faut joindre celle du Languedoc pour la troisiesme, à cause du grand nombre de gens de guerre qui y sont, aisés à secourir par le costé de Genève, où sont retirés la plus grande partie des bannis, qui traictent, comme vous pouvez penser, avec Suisses et Allemands. Et ne leur faudroit que deux ou trois mil chevaux avec ce qu'ils ont, et qu'ils ramasseront en allant, venir passer la Saosne, et par le Beaujollois, à l'entour de Lyon, se rendre en Vivarets, voilà l'armée dressée. Et alors naistroit le chef, qui encores n'est descouvert, pour esiever le reste du dedans et plus grande force de dehors : je dis chef, parce qu'il est mal-aysé de croire qu'ils facent ce qu'ils font sans qu'ils en soyent resolus, la tardiveté des gouverneurs leur ayant donné

loisir de se recognoistre. Or, pour mener les choses d'ordre, l'on a jà pris les affaires par le bon bout, qui est d'essayer d'esteindre ce feu par tout à la fois, sinon du tout, au moins garder de s'agrandir, et ce, par les expeditions faictes au sieur de Biron pour La Rochelle, M. l'admiral pour Guienne, M. d'Amville (seulement hier pour l'avoir tard demandé) pour le Languedoc. Tout cela doit suivre son train, attendant qu'il y ait une armée royalle; il s'entend que les Suisses seront arrivés et que le roy commandera à Monsieur s'en aller au camp, Sa Majesté favorisant, s'il luy plaist, son armée en s'en approchant, à fin de plus facilement recevoir ses commandemens, et luy faire entendre ce qui se passera pour son service.

» J'ay nommé ceste armée royalle, d'autant qu'il n'en faut qu'une pour aller commencer au bout le plus pressé et important, soit de La Rochelle ou du Languedoc, celuy que Sadicte Majesté voudra choisir, et que les occasions le desireront lors de l'arrivée desdicts Suisses en Bourgongne, pour leur faire prendre le chemin qui sera advisé. Ils pourront estre conduicts par eau en l'un aussi tost qu'en l'autre; mais si je ne voy autre chose, je serois d'advis que l'on commençast à La Rochelle, veu l'importance du lieu, aussi que l'equipage est jà si acheminé, et luy prester (après que l'on sera logé) un mois de passe-temps, avec tout ce qui se pourra de vive force pour la forcer, durant lequel on ne laissera d'essayer les isles du costé de la mer, comme aussi celuy de la terre pour la longueur. Et si on la fault (ce n'est pas la premiere que les empereurs et roys ont faillie) il se pourra laisser un prince dans le païs, qui residera en la prochaine ville, pour estre par dessus tant de divisions de gouverneurs, et commander aux gens de guerre qui demeureront dans les forts de mer et à la terre de ces quartiers de delà. Si on la prend, il ne faut pas mieux; faict ou failly, Monsieur, par le commandement du roy, se levera, prendra son chemin, avec l'armée et le plus d'artillerie qu'il pourra, droict en Guienne; nettoyera ledict chemin devant Sa Majesté, pour, s'il luy plaist, aller jusques à Bordeaux, à Tholose. Lors ne sera presque qu'un de toutes les armées de pardelà, et s'ils feront les executions necessaires, Sadicte Majesté par douceur, et son armée par rigueur.

» Me reste à ceste heure de parler de Sancerre: l'artillerie s'en va preste; je louerois, s'il plaist à Sa Majesté commettre un prince pour ceste entreprise, que ce fust M. de Longueville, avec les forces de Picardie, qui est le regiment de Serrioul, à neuf enseignes. Le païs de Champagne souldoyeroit quatre compagnies, à se r'embourser sur le bien des rebelles fugitifs, et non d'autres; Nyvernois, une compagnie; les environs de Sancerre, tant delà que devers la Beausse et Orleans, quatre compagnies, y compris celle de Serrioul; et lever mil ou douze cens pionniers au lieu où sera advisé; j'estime que ledict sieur de Longueville en viendra à bout. Je l'ay nommé pour sa valeur; et ce sont les forces de son gouvernement, où il sera soudain de retour, estant necessaire qu'il y demeure durant l'absence du roy, et consulte quelques fois avec M. de Montpensier en ceste ville pour les affaires qui passeront: mesmes n'y pouvant venir pour encores, comme je pense, M. de Montmorency, à cause du peuple, si Sa Majesté n'y veut nommer un prince, le sieur de La Chastre qui est gouverneur le doit executer.

» Au demeurant, je serois d'advis que la Bourgongne fist aussi deux enseignes, à payer comme les autres, et ce pour estendre le long de la Saosne, et pour empescher le passage de ceux qui vont et qui viennent à Geneve, aussi pour garder la ville de Mascon de surprise. Sera aussi, s'il plaist à Vos Majestés, advisé si on empeschera le passage des rivieres; car c'est ce qui les empesche plus de converser, et qui les fascha autant aux autres troubles. Cela est un peu preignant pour le commerce; mais il ne grevera gueres aux marchands et autres de prendre des passeports des superieurs catholiques des lieux d'où ils partent. Il est vray qu'il y a beaucoup de despence, et de peuple foullé en tant d'armées; mais le feu qu'on esteindroit à un bout se r'allumera à l'autre, comme dict est; et si ne laisseroit vostredict peuple à estre foullé par vos ennemis en les renforçant. Et est raisonnable, quoy que l'on veuille

…, que les biens des rebelles fugitifs por-
…t ceste despence; et y establissant bons
…missaires, au prealable mettront à part
…otte d'un chacun pour le payement des
…res, et le surplus pour le payement des
… de guerre. Est necessaire de penser aux
…iers, de quoy vous pouvez faire profit,
… admettre tant de resignations, dont la
…art de ceux qui les demandent tirent
… sans que vous le sçachiez. J'estime,
… meilleur advis, si chacun va droict en
…gne pour l'execution de ce que dessus,
…ous sortirez d'affaires avant que vos en-
…s puissent estre secourus, comme ils se
…ettent. »

…puis il donna cest advis sur la nouvelle
…ntreprise faillie de La Rochelle et San-
…, à Paris, le treiziesme decembre 1572.

…Sancerre failly comme il est, il est à
…mer qu'ils feront tous leurs efforts pour
…rtifier, tant de munitions, reparations,
…hommes, outre ce que desjà ils le sont:
… sont ils plus superbes et courageux
… esté assaillis et faillis, de sorte qu'il
…ns doute de la pouvoir emporter de
… saut. Toutesfois est à considerer que
…une eschelle pour le secours qui peut
… d'Allemagne; que la laisser derriere
…oit faire eslever, tant deçà que delà
…, beaucoup de gens; et seroit bien à
…e qui la pourroit emporter avec partie
…rtillerie et les bandes vieilles et de
…ont qui s'en vont à La Rochelle. Les
…tes bandes vieilles sont l'esperance
… l'assaut dudict La Rochelle; laquelle
…, et Sancerre, retardera les entreprises
…ehors, tant d'Angleterre que villes ma-
…es. Sancerre failly et les susdictes ban-
… repoussées, touchera fort à la reputa-
… La Rochelle, par mesme moyen, en
…er d'estre mal assaillie. Or, s'il en faloit
… une d'assaut, j'aymerois mieux em-
…er le courage des soldats à bonnes en-
…es, et faillir La Rochelle que Sancerre;
…il n'ira pas tant de reputation, et tous-
…e pourra assieger avec des forts, tant
…er que par terre. Pour conclusion, si
…ut essayer de forcer La Rochelle, je
…ois que l'entreprise tirast son train, et
…on fist venir près de Sancerre jusques
à cent hommes d'armes, et huict ou dix enseignes de gens de pied, que l'on pourra prendre pour les garder de promener et leur faire manger leur vivre. Si celuy qui y commandera voit qu'il y face beaucoup, l'on fera aysement aller l'artillerie d'icy pour ce faict; car de faire retarder les bandes ordonnées pour La Rochelle, encores qu'elles y soient, il n'y en aura pas assez pour la tenir de court, tant du costé de la mer que de la terre. Bref, par tout où ils tiennent des villes, il les faut toutes resserrer, ou du moins se faire le plus fort en la province où elles sont, tant pour les garder de se mettre en campagne, que pour les affamer, et cependant s'attacher à la plus importante, qui peut appeller les ennemis du dehors. Et n'y a remede, car il se faut faire forts, tant de gens estrangers que du dedans; et toutes choses cessantes y pourvoir et à l'argent, estant sur le point d'estre roy du tout et en repos, ou plus d'affaires et d'hasard que jamais.

» Si on veut assaillir Sancerre promptement, faut advertir incontinent pour l'artillerie, car jà une moitié est à Chastelleraux, ou bien près; pareillement les bandes de Beaumont qui sont bien advancées: les pionniers sont aussi advancés devers Nyort.

» Semble qu'en toute diligence il faut mander à M. de Guise qu'il envoye M. de Barbezieux à Vezellet, ou y aller luy-mesme, pour y donner ordre qu'ils ne s'en saisissent. J'y passay il n'y a pas long temps. En quatre jours (s'ils la prenoient) ils la rendroient bien forte. C'est tout precipice à l'entour, et ne s'en faut pas cinquante pas; tous ou la pluspart y sont huguenots, et force gentilshommes du païs; c'est le chemin de venir d'Allemagne à Sancerre.

» Il n'y a celuy, parmy tant d'affaires survenus, qui ne fust bien empesché de donner son advis, auquel on doit courir le premier, si on doit remedier separement à tout ensemble, ou l'un après l'autre, ou bien si on doit commencer au plus fort, ou au plus foible, ou au plus important, qui est La Rochelle pour la venue de la mer, et Sancerre pour celle d'Allemagne. Voicy les difficultés. Assaillant tout ensemble par le moyen des gouverneurs, comme l'on a jà commencé, c'est

ruyner le pauvre peuple, qui n'aura moyen de payer le roy; et peut estre ne feront guieres. Mais l'on respond à cest article : Si vous ne tenez la campagne ils la tiendront, feront la mesme ruyne du peuple et pire, en fin auront armée aux champs, prendront des villes, croistront leurs forces de partie des hommes mesmes que vous auriez; leur reputation augmentera, tant dedans que dehors.

» Par ainsi je dis, sauf meilleur advis, que l'on doit essayer de panser ceste maladie tout à la fois, pour eviter que, pansant un bras seulement, les autres membres vinssent à pourrir; et faut suivre ce qui est jà commencé : aussi bien les hommes levés ne r'entreront en leurs maisons, ains chercheront party. Et semble estre necessaire commencer plus vivement aux plus dangereux, qui est La Rochelle, et en toute diligence y donner ordre, sur tout du costé de la mer, pour oster l'esperance du secours, lequel ne peut entreprendre de loing; ains est necessaire qu'ils se saisissent des isles, lesquelles il faut garder, et le costé de la terre, suyvant ce qui est deliberé, et tenter cela de tout ce que l'on pourra. Cependant sera accommodé le susdict costé, pour, si on venoit à la faillir, empescher le secours et l'emporter à la longue. Pour Sancerre, qui auroit moyen de l'assaillir sans incommoder ou rompre ladicte entreprise de La Rochelle, j'en serois bien d'opinion; mais il faut mesurer ses forces, tant d'hommes que de munitions. Le moins qu'on sçauroit faire, c'est de mettre quelques forces près d'eux, avec un chef pour leur faire manger leurs vivres. Somme; que mon opinion est de panser la maladie par tout, ainsi que l'on a deliberé, et faire le plus d'effort à La Rochelle, comme premiere et plus importante; Sancerre le second, pour lequel entreprendre soyent mesurées ses forces et munitions, comme dit est : et seroit bon d'avoir l'opinion de tous ceux qui l'assaillirent l'autre fois, et qui depuis ont esté dedans. »

Autre Advis pour le Languedoc, fait à Paris le quinziesme decembre 1572.

« Vous avez sagement resolu les affaires de ces rebelles, estimant que vous serez ser par tout de bonne foy, et que vos ministr iront de bon pied, comme il est à presum qu'ils feront. Toutesfois non pour estre so çonneux, ny pour dire mal d'autruy (ne v lant mal à personne), mais pour vostre s vice, et se tenir sur ses gardes, je dis vous devez considerer les grands qui sont contens et qui mettent la main à la p pour ceste execution, comme le marec d'Amville, que j'estime homme de bien, moins de la maison des susdicts mal cont Ses estats ont esté dernierement donnés mescontentement du sieur de Joyeuse; il duit le principal endroict de ce royaume y a plus d'hommes, et à propos, pour renforcés d'Allemagne par Geneve, où la pluspart des bannis. Passant par la riv de Saosne, passeroient à l'entour de Lyo Vivarets deux mil chevaux venant de ce là, luy sa robe tournée, le Languedo Narbonne bien esbranlés, avec une armé artillerie de bout, pour faire bien du ma

» Je desirerois, sauf vostre meilleur a que vous depeschassiez deux gentils-hom l'un devers ledict mareschal; l'autre, couverture, devers l'admiral de Villars, cores qu'il n'en soit besoin, pour ente leurs deportemens et necessités; celuy vers ledict mareschal, accord et fort ad à fin de cognoistre si ces guerres-là se m vent avec feinte ou à bon escient, et appr dre ce qu'il se peut de tels negoces; sera baillé bonnes instructions, mesmem le contentement dudict Joyeuse. Cecy p servir pour prevenir à voir vostre cœur b pos, sçavoir comme tout va; un contente à ceux qui sont bien de les envoyer visi et où vous descouvrirez quelque mal vostre armée sera debout pour y co comme au feu le plus allumé, et rem l'entreprise. Après l'avoir estaint il po passer par le Dauphiné, et vous sçau comme vos affaires vont par tout. »

Le sieur de Tavannes nomme MM. Montpensier et de Longueville, pour e serviteurs de roy non partisans, l'un gou neur de Paris, et l'autre pour assieger Sa cerre; que le roy devoit venir à Poictiers s'approcher de La Rochelle. Il n'est creu q

emy ; Sa Majesté ne bouge de Paris ; et ne
pouvant obtenir M. de Longueville pour
guerre, obtint ceste charge pour La Chastre,
verneur du pais. Malgré luy fut fait
che au mareschal d'Amville d'aller en
guedoc, puis que les affaires des provin-
estoient desparties aux gouverneurs. Ainsi,
conseil suivy par moitié, les affaires au
blable n'alloient bien qu'à demy ; mes-
e des jeunes conseils, des vieux, des
, des ignorans, des fideles et infideles.
e manquement des superieurs, differens
oires inutiles sont jettés aux conseils,
traverser les bons advis du sieur de
nnes contrainct d'y respondre.
connas, poussé d'ailleurs, propose l'en-
rise de Malte, citadelle de la Sicile, par
chevalliers françois : moyens certains,
it-il, d'occuper l'Italie ; que ceste forte-
ne servoit qu'aux Espagnols et donnoit
té de la surprendre. Le sieur de Ta-
s respond : qu'il faloit pacifier les trou-
le France ; qu'il n'estoit juste de des-
une si belle religion, importante à la
ienté contre le Turc, pour l'interest
royaume particulier. Autres advis sont
s pour endormir et occuper le con-
de vanité, reformation d'habits, de bas-
. Le sieur de Tavannes, contrainct
le temps à respondre, dit : que l'un
chastié par soy-mesme ; l'autre, de bas-
se devoit defendre ; que c'estoit la vie
uvres, et moyen de rendre aux sub-
ce qui s'exige d'eux. Les secretaires
t, nommément Villeroy, travaillant sous
en son logis, luy demandoient d'amples
ires ; il s'en mocquoit, disant qu'il auroit
t fait des despesches entieres s'ils ne
ient comprendre ce qu'il leur faisoit
dre si clairement.
roy le visite estant malade ; semble
it tout le credit de la France ; l'envie,
à la faveur, ne l'espargne : ses enne-
firent que Sainct Jean de Montgommery
querelle à moy, comme j'ay dit ailleurs.
ayant donné un soufflet, j'en sortis au-
ment que ses mal-veuillans n'esperoient :
esme d'une querelle qui me fut suscitée
le Montagnac pour l'abbaye de Fonte-
La capitainerie du chasteau de Dijon
vacque par la mort du sieur de Trestondam, auquel le sieur de Tavannes l'avoit faict donner : ma mere luy en escrivit pour moy ; les malheurs qui me sont advenus du depuis en la ligue, jà predestinés, l'empeschent. Mon père me commande de l'aller demander pour mon frere, me flattant qu'il ne faloit m'arrester en la province ; j'obtins ceste charge du roy pour mondict frere, à onze heures du soir.

Le roy, la royne, M. d'Anjou et le sieur de Tavannes, estans dans un carrosse au chemin de Monceaux, un courrier apporte la mort du comte de Tandes, gouverneur de Provence. Leurs Majestés disent : « Advisons » à qui nous le donnerons » ; demandent au sieur de Tavannes qui il en faloit pourvoir. Il respond : « Donnez-le à un homme de bien, » lequel ne depende que de vous. » De retour à Paris le mandent ; luy disent : « Nous avons » suivy vostre conseil, et donné le gouver- » nement de Provence à un homme de la con- » dition que nous avez conseillé, qui est » vous. » Luy, au lieu de remercier, dict : « Je fais autant pour vous de l'accepter, es- » tant tel que je vous suis, que vous faites » pour moy de me le donner. » Revenu en son logis, il treuve sa femme et ses serviteurs en allegresse de ce gouvernement : sans es- motion, non plus que s'il en fust esté refusé. « Ils me donnent, dit-il, du pain quand je » n'ay plus de dents. »

Adverty par le prince de Condé (esperant le mettre mal avec le sieur de Rets) qu'il n'avoit eu l'amirauté de Provence, il retourna au roy ; dit qu'il ne vouloit point de casaque sans manche, qu'il luy rendoit son gouvernement ; aussitost le sieur de Rets cede l'admirauté : et sembloit que le sieur de Tavannes ne pourchassast des estats, ains qu'il les acceptast par force.

Estant en pouvoir, à la Sainct Barthelemy, d'en demander, se contente de faire donner la compagnie du sieur de La Rochefoucaut au sieur de Mortemart son beau fils ; bien est-il qu'y ayant cinq mareschaux de France, il les fit reduire à quatre. L'admirauté de France fut donnée au sieur marquis de Villars qui estoit super-numeraire, et ne demeura

rent que quatre mareschaux de France, suyvant l'ancienne forme.

[1573] Le sieur de Biron, empesché à La Rochelle par les advertissemens et artifices des traistres et mal contens, mande au roy qu'il estoit besoin du sieur de Tavannes; lequel (voyant qu'il ne s'y faisoit rien qui vaille) presse le partement de M. d'Anjou. Se met à faire l'estat de la despence de l'armée de La Rochelle; et ceux qui le dressent avec luy mettent cinquante mil francs par mois pour le plat de M. de d'Anjou, general, à quoy le sieur de Tavannes s'oppose; le reduict à dix mil; ce qui estonne ceux qui estimoient qu'il dependist de M. d'Anjou, l'ayant assisté ès batailles de Jarnac et Montcontour; ils se mescontoient. Le sieur de Tavannes disoit sçavoir une finesse pour tromper ses ennemis, qui estoit d'estre homme de bien, et y dresser toutes ses actions : tellement qu'ayant un roy en France il ne despendoit que de luy. Le roy Charles, joyeux de recognoistre en ceste action qu'il estoit plus à luy qu'à son frere, et luy en voulant parler, le sieur de Tavannes dit en presence de M. d'Anjou : « Sire, le plus grand honneur que sçau-» roit avoir Monsieur vostre frere est d'estre » vostre tres-humble serviteur et subject. »

Il se faisoit des édicts pour oster le desespoir des huguenots, qui ne servoient qu'à leur donner courage, suggerés des mal-contens princes et seigneurs, malgré le sieur de Tavannes, lesquels mal-contens ne s'oserent declarer tant qu'il vescut. Après que le mareschal d'Amville fut party pour le Languedoc, le comte de Rets desiroit asseurer un estat de mareschal de France; fait courre le bruict de sa mort, et qu'il en estoit pourveu, pour accoustumer de ne treuver mauvais quand il vacqueroit s'il le demandoit. Le bruict que le sieur de Rets estoit mareschal de France vint au sieur de Tavannes, qui le treuve mauvais, et le reçoit à injure (comme si les personnes indignes, estans promeus aux estats, rendoient ceux qui en possedent de pareils plus abaissés). Ce qui luy fit respondre : « Si le roy donne au sieur » de Rets un estat de mareschal de France, » je donneray le mien à mon valet. » Au contraire, lors qu'un homme de valeur n'est pourveu selon son merite, c'est faire à s honneur que les incapables et ignorans soient pourveus, parce qu'en ce temps to ceux de valeur en sont exclus, desquels se peut dire du nombre.

Les sauvages cognoissent le feu en se lv lant, les princes les affaires en les brouilla Les roys François et Henry II causerent troubles par le trop d'agrandissement de ce de Guise et de Montmorency, qui propo rent leur manutention à celle de la poste de Leurs Majestés. Le sieur de Tavanne prevoyant, advise le roy Charles ne don biens, charges ny honneurs à ces deux p santes familles; les abbaisser sans les des perer; eslever huict ou dix egaux à eux, leurs parens ny amis, ains qui dependis seulement de Sa Majesté; et ne donner à la faveur de personne, à ce que nul s'acquist des serviteurs à ses despens. princes de Navarre et de Condé rend obeyssance à l'Eglise à Rome par ambas deurs, et desobeyssent en France, secret ment favorisant les huguenots.

Le sieur de Tavannes, en colere de d'imprudence et retardement, part pour Rochelle, avec promesse d'estre suivy M. d'Anjou; sa fortune, celle de la Fran le rend malade à la premiere journée : M sieur, qui ne voit que par ses yeux, s'arr à Paris. J'avois preveu ce mal, et essayé m'ayder de sa faveur; mon age et ma rité me furent contraires : il disoit ne donner les charges aux jeunes gens. Sa die croist. Par son commandement je cours Paris demander ses estats pour mon frere pour moy; l'espoir de sa santé rend tout cile : il n'y a point de sergent pour adjourn les roys de tenir promesse. Le sieur de T vannes respire un peu de son mal, pren tout malade qu'il estoit, par lettres, le pa tement de M. d'Anjou. Enfin il passa Chartres sous Montlhery vers luy; il luy don plusieurs preceptes, entre autres qu'il donnast assaut general s'il ne battoit courtine.

Plusieurs, pour eviter un danger, se pre pitent en un plus grand : l'admiral veut s ver sa vie des guerres civiles; il la perd a cour.

la guerre, l'envie, la vengeance, seroient
l'autre monde, si ce n'estoit le purgatoire;
eux qui voyent leurs meurtriers en paradis,
chant qu'ils ont esté purgés et punis, ces-
ent leurs indignations et plaintes.

La prosperité des meschans leur doit estre
pecte; s'ils n'ont le siecle de fer et la
re d'airain en ce monde, selon la parole
Dieu, ils les doivent attendre en l'autre.
x auxquels la paille devient or entre leurs
s, que la mort, blesseure, maladies,
et mal des particuliers tournent à leur
t, grandeur et plaisir, que tout leur
t à souhait, que tout sert à leurs voluptés
commandemens, doivent examiner leurs
sciences et merites, et demeurer en sus-
s, parce que la maison tombe sur ceux
n'eurent jamais que plaisir et volupté:
n est entre les pauvres, affligés, prison-
s; plus de croix, plus de salut. Elisabeth
gleterre, née en double adultere, here-
e, cruelle, secours des rebelles, cause
mort d'un million de personnes, ves-
heureusement, est morte en son lict;
met en doute le chemin de son ame.

sperois salut en mes adversités, s'il eust
à Dieu qu'elles fussent advenues pour
rvice : plusieurs maladies desesperées,
prisons des peuples, des roys, des
s; dix blesseures, la mort plusieurs fois
ste, fortune en mer et en terre; en
ne temps perdre charges, places, femme,
s, biens, en doute d'honneur et de vie;
que je touchois à la supreme faveur, il
n'en reste de bien que le presage des
s chastiés par les peres, qui est signe
il ne les tient pour perdus. Les deux vies
monde et de paradis ne se rencontrent
reuses : le mal de l'une fait esperer le
de l'autre.

estat romain, le françois et venitien ont
long-temps : le venitien a tousjours esté
ristocratie; le romain a changé de royauté
ristocratie et gouvernement populaire,
en empyre; le françois n'estoit monar-
e quand les roys ne pouvoient rien sans
mblée des estats; Louys XI les mit
de page. Les empyres ont commence-
, periode et fin; les premieres mala-
les esmeuvent, les secondes les esbran-

lent, les troisiesmes les emportent. Graccus, Sertorius, Spartacus, donnerent coup; suivis par Sylla, Marius, Pompée et Jule Cesar, ils firent chemin à Auguste Cesar, qui l'emporte et change l'estat, rendu sage de la faute des premiers : ce qui se peut comparer aux premiers troubles des huguenots sous l'admiral, aux seconds sous les princes ses successeurs, en la ligue sous MM. de Guise et de Mayenne; rafermy par la vertu du roy Henry IV, depuis esmeu par frequens mouvemens, sur lesquels se doit prendre garde, à ce qu'ainsi que par le mauvais gouvernement Auguste changea l'estat en monarchie, que l'auctorité royalle ne se transporte en aristocratie ou democratie populaire, à l'exemple des Olandois, Suisses et villes imperiales d'Allemagne. Le meilleur pronostic est celuy de l'Evangile. Si les adulteres, diversité de religions, injustices et tromperies, s'exercent, l'estat changera comblé de mal-heur : au contraire, si les François sont gens de bien, Dieu les maintiendra en paix.

Les cercles tirés également de plusieurs parts demeurent immobiles; la multitude des partis maintient la couronne de France. La division des familles, des alliances, des amitiés; la diversité des estats, de noblesse, peuple, ecclesiastique, officiers de justice, financiers, les plebeyens, villageois, riches et pauvres, sont necessaires en la conservation de l'estat. En tant de divisions le plus grand nombre des parts demeure au roy; et ne peuvent tant d'icelles s'accorder, estant une grande partie d'eux interessée à maintenir la puissance entiere du roy, de laquelle ils profitent.

Si les massacres de la Sainct Barthelemy et de Blois fussent esté premedités, ils ne fussent reussis : pensant se couvrir souvent on se descouvre; aux grandes executions par fois le trop de dissimulation, d'artifices, inventions, faux bruicts, nuit et fait soupçonner. Si le roy Charles eust sceu la Sainct Barthelemy, la royne mere l'execution de Blois, les huguenots et ceux de Guise s'en fussent allés, parce qu'il n'y eust eu personne pour les asseurer, ne pouvant estre les simulations telles que le bon escient. Les asseurances non feintes du roy Charles aux

huguenots, celles de la royne à ceux de Guise, les tromperent : les uns pensoient qu'il ne se peust rien resoudre sans le roy Charles, les autres qu'il ne se pouvoit rien faire que la royne mère ne le sceust. Ils furent circonvenus, en ce que la royne et M. d'Anjou ne se declarerent audict roy Charles qu'après la blesseure de l'admiral, et que le roy Henry III se cacha de sa mère et de ses creatures. Pour en tromper un il en faut circonvenir deux, à sçavoir celuy qui asseure et qui traicte, avec celuy que l'on veut attraper; parce que, quand bien il seroit fidele à celuy qui le fait negocier, si ne sçauroit-il si bien dissimuler que s'il croyoit estre veritable ce qu'il persuade et ce pourquoy on l'employe.

Hue Capet ne merite los de prevoyance d'avoir osté les maires du palais, ayant cogneu le mal qui en estoit advenu à ses predecesseurs, non plus que le roy Henry IV de n'aggrandir les illustres maisons, ni par le choix qu'il fait des gentils-hommes sans liaisons aux grandes races pour manier ses affaires, comme le sieur de Suilly, Villeroy et autres longues robbes, qui sont tousjours en puissance d'estre ruynés sans que personne s'en ressente; et telles gens n'aspirent à la couronne. Il est aisé de suivre ceste prudence et gouvernement, de diviser les grands et ne rien faire pour eux, sentant et touchant encore le peril que leur aggrandissement nous a apporté : les espines des estats sont les hommes puissans, et en credit.

Pronostic que faisoient les mesdisans du temps du roy Henry quatriesme.

« Abbaissera les princes et grands de tout son pouvoir; leur defendra de s'allier par mariage; empeschera qu'ils n'obtiennent de riches femmes; les tiendra à la cour à ce qu'ils ne brouillent ailleurs; rompra leurs voyages estrangers, à ce que leur reputation n'obscurcisse la sienne, et qu'ils ne s'en prevalent contre luy. Acquerant l'amitié des soldats, les divisera et mettra en querelle tant qu'il pourra. Entretiendra des espions des secretaires et de leurs serviteurs pensionnaires près d'eux, pour sçavoir ce qu'ils f
mesmes fera gagner leurs femmes et par
tes, pour estre adverty de ce qu'ils dis
N'entretiendra leurs compagnies de g
d'armes que miserablement; les conseil
de ne donner rien aux soldats, et d'empl
toute la paye de leur compagnie en volu
Donnera toute la gendarmerie à comman
à ses enfans et bastards, auxquels il pourr
des membres de compagnies ses creatu
nouvelles. Ne donnera rien que ce soit
recommandation des princes, ny à ceux
croira dependre d'eux; les tiendra le
qu'il pourra en necessité, à ce qu'ils ne p
sent que penser à vivre.

» Nul officier de la couronne ne fer
charge, et voudra le roy tout faire. En
chera les gouverneurs des provinces d'a
auctorité dans leurs gouvernemens. Fer
ser le plus de places qu'il pourra, nom
ment de ceux qui luy sont esté contra
Opposera les lieutenans aux gouverneurs,
mettra en querelle à fin qu'ils n'ayent p
d'intelligence. A l'huguenotte mettra dan
gouvernemens et places trois ou quatre p
sonnes de pareil commandement, capit
du chasteau, gouverneur de la ville, ser
majour, capitaine de la garnison, afin
en ait tousjours une partie à luy, et qu'
s'entendent ensemble. Et au lieu d'un lieu
nant general en une province, en mettra
peut quatre, et les tiendra en defiance l'u
de l'autre. Les parens ou alliés des prince
seront du costé du vent. Tous les officiers
judicature, payés exactement de leurs g
en la place de la gendarmerie, interessés
l'auctorité du roy, et ayans grand credit d
les villes : tant plus le nombre d'iceux s
grand, plus d'asseurance dans icelles,
chacun d'iceux possedant quelque parti
peuple. Les subsides, imposts, tailles,
vieilles que innovées, ne seront diminué
ainsi qu'elles se levoient du temps des g
res, et augmentées doucement sans q
s'en apperçoive. Gens de basse condition
non apparentés, comme Rosny, Villeroy, S
lery, Jeanin et autres, seront ses conseil
d'estat, à ce que quand Sa Majesté les def
nul ne s'en ressente. Pourvoira aux eveschés
de gens sçavans, non seulement pour la pie

pais aussi pour la crainte qu'il a que l'on ne
roye qu'il tient encores de l'huguenot. De
on regne, les grands prieurs de Malthe et
es chefs d'ordre seront en seurté : lairra la
ibre eslection, pour raison que dessus. Les
gouvernemens, les bons benefices, seront
onnés à ses bastards ou à gens sans apuy.

» La noblesse sera apauvrie de tout ce qui se
urra, à ce qu'ils soient empeschés à treuver
yen de vivre, et non de penser à l'estat; et
autant que le sang bouillant d'icelle est
judiciable à ceux qui veulent la paix, non
lement les duels seront permis, mais Sa
jesté excitera et suscitera les querelles,
era les vaillans et blasmera les autres, à
que la saignée profite à la paix. Souffrira
ura agreable que la justice soit exacte,
sur ladicte noblesse que sur tous les sol-
s, à ce que la punition d'iceux ou le ban-
ement en destrappe le païs. Favorisera
gens du tiers estat, en tant qu'il ne pre-
icie à ses imposts. Les financiers, cognois-
la chicheté et peu de liberalité du roy,
despit qu'il en ait, desroberont plus que
uis ils n'ont fait, et ce sans qu'il s'en
erçoive ny qu'il y puisse remedier. Entre-
ra les deux religions, sans en mescon-
re ny l'une ny l'autre, du moins jusques
e qu'il se voye entierement absolu. Il
ira les brouilleries huguenottes dont il
sté. Tous gens de credit, de party ou
tendement, n'auront ny places ny argent.
ions seront envoyés desguisés par les pro-
ces, et en chacune d'icelles y aura gens
ndiés, pour advertir des deportemens
mes des particuliers. Le roy donnera des
ssions à quantité d'hommes qu'il aura co-
ieu estre du tout à luy, et donnera quel-
es unes par crainte. Quoy que Sa Majesté
e le vaillant, il sera tousjours en peur et
çon du mouvement et guerre civile. Sera
ayse que ceux qu'il n'ayme dependent
argent sous l'esperance de ce qu'ils n'au-
point. Entretiendra les Suisses, leur
era leurs pensions. Maintiendra la guerre
Flandres, en vengeance des Espagnols, jus-
s à ce qu'ils se puissent maintenir en re-
blique, pour abbaisser et laisser ceste es-
e au pied du roy d'Espagne. Entretiendra
principaux ministres huguenots par bonnes
pensions, et quelques uns des plus puissans
des villes. Le sieur Les-Diguieres sera tenu
content, et de Bouillon en bonne esperance.
Sera dependu tous les ans en Flandres jus-
ques à huict cens mil escus, et jusques à neuf
cens mil puis après. Et quand les estats fe-
ront paix avec le roy d'Espagne, prudem-
ment Sa Majesté leur fera don, et le roy par
icelle entretiendra des garnisons et regimens
qui seront en garnison. Fera Sa Majesté tout
ce qu'il pourra pour n'avoir point de guerre,
et neantmoins tant que sa manutention le
pourra permettre. Toutes nouvelles fortifica-
tions du temps de la ligue seront abolies, et
ne permettra à personne de fortifier, d'autant
que la force de France consiste en la no-
blesse et cavalerie, et non aux citadelles,
qui se peuvent corrompre.

» Le roy se plongera dans les amours de
toutes voluptés et en la pluralité des femmes,
lesquelles il ne forcera que par argent; et
pourvoira à ce qu'il ait des enfans pour luy
succeder. Restablira les jesuites, pour la
crainte qu'il a de leurs couteaux, et par-là
monstrer qu'il est vrayement catholique. Ne
fera compte des soldats qu'il abandonnera à
la justice. Partira les huguenots en trois, les
royaux ses pensionnaires, les chefs qui ont
des gouvernemens, et les ministres, les op-
posant tacitement les uns aux autres, et em-
ployant son argent sans que l'un sçache ce
que l'autre en reçoit. Tous les serviteurs af-
fectionnés qui auront quelque valeur et seront
aux princes, seront gagnés et retirés de leur
service pour d'autres charges et pensions qu'il
leur donnera. Fera entendre au pape qu'es-
tant catholique, ce qu'il laisse les huguenots
en puissance est en attendant qu'une commo-
dité se trouve de les forcer d'aller à la messe,
et cependant travailler par artifice à les con-
vertir et degouster de leur religion, de la-
quelle il est ennemy; ce qu'il monstrera en
ne faisant rien pour eux. Et d'autre part dict
aux huguenots qu'estant pour eux et leur
estant tant obligé, ce qu'il ne les avance
entierement est la crainte qu'il a qu'il ne se
fasse une ligue contre eux et contre Sa Ma-
jesté. Fera des grands appareils de guerre
pour faire peur sans fruict; mettra tant qu'il
pourra d'argent dans la Bastille, et quantité

d'armes pour se préparer contre les desseins des oppressés. »

Les maistres sçavans donnent les sciences aux aprentifs, qui, par oubliance, ou meslant du leur, tournent les médecines en poison. Le sieur de Tavannes donne au roy Charles, en presence de Monsieur, qui fut depuis Henry III, le moyen d'abbaisser insensiblement ceux de Guise et de Montmorency; qu'il ne faloit rien faire pour eux, et après leur mort donner leurs charges à ceux qui n'estoient leurs amis, alliés ny parens; ne donner biens ny honneurs à leur recommandation, à ce que les subjects ne fussent obligés qu'à Sa Majesté; eslever des gentils-hommes bons capitaines, qui ne dependissent des maisons susdictes, et les égaller à eux.

J'ay dit que les disciples ayans perdu leurs maistres ne sçavent ce qu'ils font : le roy Henry III venu à la couronne, le sieur de Tavannes mort, vouloit practiquer ses preceptes grossierement, non de mesmes materiaux ny avec tel choix qui luy avoit esté prescrit; meslant moitié du sien et moitié de ce qu'il avoit retenu, fit pis que s'il n'eust rien fait du tout. Au lieu de capitaines choisit sept ou huict jeunes hommes, partie d'eux d'ancienne maison, pour les egaler aux princes, lesquels ne le pouvoient assister, pour n'avoir acquis la prudence, experience, credit et valeur necessaire : ils se rendent blasmables et à mespris, notés ou calomniés d'énormes pechés. Sa Majesté esloigne les princes avec une telle timidité qu'il les enhardit; ne parle franchement ny en roy; dissimule ce qui ne doit estre caché, qui est la volonté juste des souverains; change les gouverneurs avec violence; ne descharge son peuple; et, comme s'il eust oublié ce qui luy avoit esté appris (soit par amour ou pervertissement de sens) de ces jeunes hommes, partie tués ou chassés de leur mauvaise conduicte, il jette son amitié en deux, les sieurs de Joyeuse et d'Espernon, auxquels il donne des charges et des gouvernemens autant qu'en avoient ceux de Guise et Montmorency, qui, au lieu d'estre abbaissés par ce moyen, sont exaltés, parce qu'imprudemment ces deux mignons restés s'allient et prennent party chacun en une de ces maisons de Guise et de Montmorency. L'un, qui fut le sieur de La Valette, espouse l'heritiere de Candalle, niepce de ceux de Montmorency; l'autre, le sieur de Joyeuse, celle de Vaudemont, niepce de ceux de Lorraine. Ainsi tant s'en faut qu'il esteignit le feu, qu'il le r'alluma plus grand : c'estoit tousjours partir le royaume en deux. Que si l'un des susdicts ne fust mort en la bataille de Coutras, ils estoient pour se declarer les uns contre les autres, en faveur des deux maisons, au prejudice de Leurs Majestés sans enfans, pour après sa mort s'en faire croire. Ces grandes maisons s'en servoient, en tant qu'ils les cognoissoient estre utiles à leur dessein contre le maistre. Il advint que par ce mauvais manyement le roy Henry III s'employa à la ruyne d'un de ces deux restés; et depuis par guerre advint la mort de Sa Majesté, et les troubles de France, en partie de l'advancement de ces mignons mal choisis.

En ce temps la paix s'attribue aux gens d'estat, qui se devroit referer à Dieu, et, selon l'humanité aux advenemens fortuits. Le roy Henry IV se gouverne par Villeroy catholique, et Rosny huguenot. Versés aux factions desquelles ils ont esté, ils ne peuvent s'ayder de leur faveur contre Sa Majesté, parce qu'ils n'ont appuy de grands parens, et sont hors des qualités qui peuvent pretendre à l'estat; n'ont que la paix, la manutention de leur maistre, de leur credit et richesse en commandation. Plusieurs autres petits conseillers sont oüys, leurs advis raportés; le roy en sçait faire son profit, et de tous ensemble tire ces maximes, de ne rien faire à la recommandation d'aucuns princes, ne payer la gendarmerie, craignant d'entretenir les soldats qui estoient à la dévotion des capitaines soupçonnés, et non du roy, qui, ayant peur de la revolte, desaguerrit son peuple, defend les armes et exalte la justice; paye les officiers dans les villes, tient que c'est autant de pensionnaires; entretient et paye les Suisses et reistres estrangers, pour s'en ayder contre ses subjects; pour oster le pretexte de religion, en a permis l'exercice de deux; pallie, dissimule avec l'estat huguenot, originaire de Sa Majesté, tenu d'aucuns plus certain que l'accessoire catholique; pour le maintenir, il le favorise en la crainte qu'il a d'eux,

ont la puissance principale est aux ministres, aires et consuls de leur party, qui tendent republique et gouvernement aristocratique. es plus factieux sont pensionnaires du roy; es maires et ministres, qui ne peuvent estre apitaines, maintiennent la paix, participans ursdictes pensions. Sa Majesté cajolle les plus rands de leur party, sans rien faire pour x, pour abbaisser le roy d'Espagne, et pour ntenter les huguenots, qui ont interest à la nservation de ceux de Flandres. Sadicte ajesté secourt les Flamands d'argent et ommes; ne se soucie d'offencer la jeunesse roy d'Espagne, dont les estats sont en- ités et separés; lequel craint, ayant ses s experimenté au passé, pour leur argent, aleur de la France, partie des princes qui esté de la ligue les remuans; leurs capi- es sont impuissans ou morts; le reste btient ny grades ny argent, pour avoir reuvé que la pauvreté oste le moyen d'en- prendre.

Pour eviter leur desespoir, Sa Majesté leur le de secours languides, pour avoir les- els ils dependent plus qu'ils ne reçoivent. neralement le roy donne peu ou rien; met t d'argent qu'il peut dans ses coffres, pour yder des estrangers au besoin; donne des nsions à quelques gentils-hommes des plus cieux : les procès sont prolongés pour cuper les remuans; accroissent les sub- les; tiennent que la pauvreté des nobles et peuple est seurté au prince; divisent les ands, les mettent en querelle, empeschent utes liaisons, tant d'eux que de tous estats, ecclesiastiques, nobles et populaire; mettent et maintiennent l'estat par pieces separées. Nul des grands ne fait sa charge, le roy fait ut; s'entretient avec le pape aysément, parce u'il craint un schisme en France; se tient garde des huguenots, de ceux qui ont esté la ligue : et de tous costés rompent les tadelles et chasteaux, ayant apris qu'en erres civiles ils font plus de mal que de en; disent que le peuple a interest à la ix, pour avoir espreuvé la guerre; qu'il se etera au gros de l'estat si les citadelles ne empeschent. Parentage, habileté, vaillance, our du peuple, sont de mauvais associés ur parvenir à la cour. Quelques capitaine- ries sont données à gens sans credit, sans amis, sans pouvoir, sans piété, nommés créatures royales.

Vains esprits, qui attribuez à vostre prudence la paix, c'est Dieu, devant lequel les larmes de tant de pauvre peuple ont penetré, les morts qui prient pour les vivans. Et pour respondre humainement à vos presomptions, tout estoit si saoul de la guerre, source de tant de maux, que non seulement on eust obéi à un roy genereux, comme est le nostre, mais à un stupide, à condition de paix conservée par la mort ou maladie des braves, des capitaines de valeur, de faction, joinct la mort du vieil roy d'Espagne, duc de Parme, division des princes de Lorrainne, celle des Espagnols et de tous les chefs de leur party.

Ces accidens, non vos vaillances ny prevoyance, nous ont donné la paix; ces occurrences vous la conservent, et pour mieux dire, l'offence envers Dieu des ligueurs, qui ont eu plus d'ambition que de religion. La domination de tant de braves morts aux troubles, seroit plus estimée et à priser que celle de maintenant que vous possedez, où il y en a de si peu courageux. Vous n'estes si sçavans qu'il ne se puisse adjoindre à vos maximes, qui sont bonnes pour ne pouvoir estre mauvaises, les calamités passées ayant fait haïr la guerre plus que vostre domination.

Si diray-je que, si vous deschargiez le peuple, empeschiez l'injustice, il seroit plus à vous sans peril; casser la moitié des officiers, vous auriez plus d'argent et de bonne justice. Si vous entreteniez quatre mil hommes d'armes sous les plus fideles capitaines de vostre estat, qui commanderoient par commission aux compagnies, sans en avoir pas une affectée à eux, vous ne demeureriez en proye à vos ennemis par faute d'aguerriment, et contenteriez plus de gentils-hommes, que de donner les quatre cens pensions que vous donnez. Si vous ne secouriez les rebelles voisins, les voisins ne secourroient ny corromproient les vostres : si vous pourvoyez à la pieté, service de Dieu, contraigniez chacun vivre exactement selon la religion, que ne souffrissiez l'introduction d'une tierce d'atheïsme, que le vice fust banny et puny, la preud'hommie estimée et recompensée, qu'entre tant de princes et de grands

en obligeassiez un ou deux des plus gens de bien, sans les mescontenter géneralement; que vous fissiez la paix en Flandres, les abandonnant, et recevoir la guerre des huguenots de France, s'ils la faisoient injustement, pour les atterrer et fonder la base du regne de vostre successeur; vous feriez mieux, Dieu seroit plus content, et seriez hors de danger d'accumuler plusieurs pechés qui bouleversent, avec changement d'estat, le bon-heur et repos de la France. Le roy d'Espagne est tenu en pareille offence qu'il estoit quand il commença de semer de l'argent par la France, où il y a plusieurs mal-contens qui sçavent les moyens des guerres civiles, lesquelles Dieu seul peut divertir, non nos foibles moyens humains. Confessez doncques que c'est luy seul, et non vostre gouvernement, qui n'a point de perfection puis qu'il n'a nulle resolution.

C'est imprudence qui soupçonne qu'elqu'un de luy donner une armée à conduire : tel demande un regiment, une charge, que c'est pour avoir meilleur moyen de lever des gens contre celuy qui luy donne : si c'est parce qu'on craint le mescontenter, et qu'il face mal, c'est luy donner les moyens d'avantage d'en faire; si c'est pour regagner, rarement s'oublient vieilles injures par nouveaux bien-faicts; il vaut mieux qu'il soit mal-content seul qu'avec quelque commandement en l'armée. A l'offencé, mal content et amy en doute, il faut plus luy oster que donner, autrement il tourne le bien-faict contre le bien-facteur; vaudroit mieux franchement le declarer ennemy. La seurté vient de son impuissance et non de sa volonté. Si c'est pour l'espoir de luy laisser des manquemens que l'on l'employe aux sieges, pour luy faire perdre l'honneur, aussi tost recogneue l'intention, il s'alliera avec les ennemis contre lesquels il estoit employé, ou sciemment laisse ruyner son armée pour les favoriser. Ainsi fit Maurice contre l'empereur Charles-Quint en Allemagne; et le mareschal d'Amville perdit l'armée qu'on luy avoit donnée devant Sommieres, en fin se joignit avec les huguenots. Le mareschal de Belle-Garde en l'an 1574 se saisit de Carmagnolle, parce que, luy ayant esté donné une armée à conduire, on luy fit faillir Livron par manquement d'argent, pour le ruyner de reputation.

La Sainct Barthelemy est blasmée à la verité avec raison; il y avoit des moyens plus licites et sans tant de meurtres, pour attaindre semblable fin : si est-ce qu'elle apporta de profict, qu'il y mourut tant de chefs et de factieux, qu'oncques depuis les huguenots n'ont peu faire armée d'eux-mesmes : la où les mal-contens catholiques leur ont manqué c'a esté peu de chose d'eux, et auparavant ils avoient donné quatre batailles sans assistance d'aucun catholique. Ce coup rompit les intelligence, caballe et menée dedans et dehors le royaume; et s'ils fussent esté vigoureusement poursuivis (ainsi qu'il fust advenu si sieur de Tavannes ne fust mort) infailliblement ils estoient perdus.

En ces derniers temps paroist la puissance de l'Eglise et du pape, contre la presence de plusieurs. Il a mis le royaume en tel estat qu'il n'a peu treuver paix, jusques à ce que Saincteté l'aye permise par la benediction du roy. Encores que quelqu'un ait disputé que nonobstant ceste reception, la paix eust esté cela n'est croyable : la querelle fust esté toujours juste pour beaucoup de catholiques français enclins aux guerres civiles, et le roy d'Espagne, leur aydant de moyens, eust nourry la guerre de France plus long temps.

M. du Mayne me disoit, en l'an 1601, qu'il avoit esté à la guerre avec le roy à Amiens qu'il n'avoit pas veu ny luy, ny les capitaines en presence de ses ennemis, mieux conseillés, plus resolus, ny plus prudens que nous estions quand nous faisions la guerre à Sa Majesté; les avoit veu prests et preparés à d'aussi grandes fautes que nous. Ne falloit attribuer ny à leur prudence, ny à leur vertu la prosperité de leurs affaires, mais à Dieu qui avoit sentencié nostre ruyne et leur exaltation qu'il estoit resolu au ciel que le roy Henry IV demeureroit grand et paisible en France, quoy j'eusse respondu, si n'eust esté crainte d'augmenter son ennuy, que les moyens de vaincre le ciel sont d'avoir juste querelle et les intentions bonnes, le cœur pareil à la bouche : qu'humainement, si de cinquante fautes qu'il a faictes remarquables, il se fust exempté d'une, il ne pouvoit estre à la mercy de ses ennemis : la prudence et generosité commandent aux astres.

l ne faut attribuer beaucoup de gloire au
pour avoir regagné en peu de temps son
aume; il ne s'en peut prevaloir davantage
M. du Mayne après la mort de ses frères,
e la France se jetta entre ses bras, avec
s de louanges pour luy, parce que ses
is et associés defaisoient de leur pouvoir
r faction propre; et mesme ledict sieur du
ne, pour la crainte qu'il avoit de ses pa-
, des amis du peuple et des Espagnols,
ssoit son party : luy-mesme aydoit à ses
mis, brouillant ses partisans de toutes
dans les villes, ostant et changeant le
ernement de ses amis pour le jetter à ses
res ennemis. Tant que les peuples eu-
espoir de secouer le joug, ils se preci-
ent à la revolte, jettant gouverneurs, offi-
, riches et magistrats dehors. Et n'y avoit
d honneur de les recevoir. Eux descheus
ste esperance, ayant senty le mal de la
re', desirans une paix soudaine, tous se
t du costé du roy, qui n'eust pas plus
loire à les reconquerir, parce que d'eux-
nes ils se reprenoient, comme ils avoient
pris. L'exemple, de fraische memoire,
luc de Savoye, tesmoigne que rien ne
oit resister au roy; il y avoit trois ans
se preparoit, adverty de la guerre qu'on
vouloit faire pour le marquisat de Sa-
s, contre laquelle il s'estoit fourny de mu-
ns, d'argent, de correspondance en Ita-
avoit le roy d'Espagne resolu à son se-
s, pour y mettre le tout pour le tout,
seulement pour son interest, mais pour
e offencé du secours que le roy donnoit
estats de Flandres; qu'avec tant de pre-
ratifs il s'estoit perdu, avoit laissé prendre
places, et fait une paix honteuse; que
tes les conjurations sont descouvertes à Sa
jesté; qu'aussitost qu'un puissant est mal
lent, resolu d'entreprendre, la mort, la
idie, le desastre luy adviennent.
eux qui suivent partie de leurs opinions
rtie de celles de leurs bons serviteurs,
emeslent les evenemens selon la folie et
gesse des conseils. Le conseiller n'est ga-
du succès, pour n'avoir esté creu qu'à
é : il vaudroit mieux croire entierement,
uivre le conseil de soy-mesme : les advis
ersés ne réussissent.

C'est folie de peiner pour avoir honneur et richesse, sans considerer que le monde est si changeant, qu'aussi tost qu'on les a ils se perdent par accident, ou la mort les termine comme une eslude : il y a peu d'occasion de se resjouyr des prosperités humaines.

Les médecins pour pourvoir à un petit mal en font un grand, persuadent malades ceux qui ne le sont point. Aux remèdes faut regarder si la guerison d'une partie n'en infirme point une autre : semble meilleur à d'aucuns de patienter avec regime, et laisser faire à nature; s'ayder du medecin, comme Pericles des sourciers, quand on ne peut avoir autres remedes que les leurs, puis qu'il meurt autant de ceux que les medecins pansent que de ceux dont ils ne se meslent point; il vaut mieux s'hasarder sans recevoir douleur, puis qu'ils ne peuvent guerir sans en faire.

Les édits faicts en faveur des particuliers ennemis sont dangereux; semblablement de les recevoir parmy les amis, lesquels ils trahissent, et secourent leurs factions de leurs biens, dont la confiscation peut servir pour les esteindre.

Les avaritieux, ambitieux et insatiables ne goustent que le present pour l'espoir de l'advenir, mesprisant ce qu'ils ont, qui est souvent meilleur que ce qu'ils esperent et desirent; tant est imparfaict le goust de ceste vie aux foibles d'esprit qui ne sont conduicts par prudence!

M. d'Anjou, estant arrivé devant La Rochelle, fait cognoistre que ce qu'il avoit gagné ès batailles de Jarnac et Montcontour ne venoit de luy, mais du sieur de Tavannes, pour les infinies et reiterées fautes qu'il fit, tant à l'assiegement qu'aux negociations. L'entreprise estoit bien faicte; c'estoit le moyen de finir la guerre, nonobstant toutes imprudences, contrarietés, trahisons et fautes extremes; La Rochelle estoit prise, et le party huguenot defaict si l'on eust eu de la prudence. Monsieur, ayant perdu le sieur de Tavannes, sur lequel reposoient tous ses conseils de guerre et de paix, ne sceut à qui se fier : les uns soupçonnés, les autres ignorans, tiennent le sieur de Biron pour intelligent des ennemis, qui n'estoit entré en credit que par ledict sieur de Tavannes; se conseille à MM. d'Aumalle et

de Nevers, interessés au party, non des plus experts; pour les negociations à MM. de Villequier et Chiverny. La Noue, plus fin qu'eux, obtient d'entrer à La Rochelle, promet de la faire rendre, et, au defaut de ce, d'en sortir quand il seroit rappelé; imprudemment il luy est permis d'y r'entrer, là où il fait le contraire, et monstre aux habitans la resistance et l'ordre. Quelques advis que les Rochellois eussent que les princes et le tiers de ceux qui estoient au siege tenoient pour eux, il les treuva si desordonnés et estonnés, que, s'il ne leur eust remis courage, ordre et asseurance, ils traictoient; et fut cause ledict La Noue de ce qu'ils tindrent. Après y avoir mis bon ordre et demeuré dedans deux mois, revoqué il s'en revint effrontément, et fut receu plus sottement: il avoit Strosse et autres pour amis, qui, aveuglés d'amitié particuliere, le favorisoient inadvertemment, à la ruyne de la cause generale.

La Rochelle investie, Monsieur assiege, non du costé plus foible, ains du plus commode logis, qui estoit le plus fort: l'hyver empesche d'assieger du costé des marais, là où, l'esté veneu, se devoit faire le principal effect; la ville n'estoit fortifiée de ce costé; il y avoit plusieurs remedes pour combler et aller par dessus les marets. M. d'Anjou, qui n'avoit plus personne d'auctorité avec luy de qui il trouvast bonnes les corrections, et qui fust comme le sieur de Tavannes, lequel souvent aux guerres passées luy rompoit son rideau, le faisoit lever forcément, luy reprochant s'il n'avoit honte que six mil hommes à cheval l'attendissent devant son logis, le forçoit d'estre soldat contre son naturel.

Il se loge à une lieue de La Rochelle, au lieu qu'il en devoit estre à une mousquetade, cause de grands inconveniens; la noblesse loge à l'entour de luy, esloignée d'une lieue des tranchées. Les Rochellois sortoient forts en gros; y avoient faict de grands effects avant que la noblesse eust l'alarme; et quand il faloit faire quelque entreprise, les Rochellois les voyoient venir de loin. Tout se gouvernoit avec telle imprudence et mocquerie, qu'il sembloit n'estre là que pour perdre tous les capitaines et la noblesse de France. Trois cens capitaines y moururent, quatre maistres de camp et un prince. Ils pouvoient es quatre mil hommes dans la ville, pour quantité des proscripts qui s'y estoient re giés. Il s'y fit des miracles: vingt mil ho mes estoient en bataille pour donner l'ass au bastion de l'Evangile: après que les mi eurent joué, l'alarme se donne à la tes quatre hommes sortent pour querir un ma en mesme temps l'alarme se prend à la qua pour de la poudre bruslée: une terreur p nique fut si vehemente, qu'il s'enfuit cinq m hommes sans sçavoir pourquoy.

J'allay droict au fossé, et l'alarme es cessée que la queue de nos troupes fu dans les marests, tant il y avoit du desord presage de gens estonnés, gagnés ou mal fectionnés! Lors on cogneut la faute qu avoit faite de mener à ce siege M. d'Al çon, le roy de Navarre et le prince de Con mal contens, assistés de plusieurs de la blesse. Ils advertirent journellement ceux La Rochelle de tout ce qui se deliberoit d l'armée; mesmes les ingenieurs et soldats la ville sortoient en habits deguisés, estoi conduicts par eux en toutes les batteri tranchées et mines; le soir retournoient d la ville à seurté. Ces princes recogneu ceux qui estoient mal contens en ceste a mée, dont ils se treuverent un si grand nom bre, qu'ils tindrent conseil s'ils chang roient le reste, et se retirer à La Rochel Ceux de la ville n'en furent d'advis, enfi gnans qu'estans receus dedans, eux n'en fus sent plus les maistres.

Il se fit plusieurs grandes escarmouches sorties de deux et trois mil, qui leur esto bien aysé pour les advis qu'ils avoient; ou vent ceux qui estoient en garde les favor soient. La confusion augmente depuis la mo de M. d'Aumalle, qui y fust tué: plusieu parlemens furent mis en avant pour trompe les uns et les autres. Enfin s'attaque le bas tion de l'Evangile d'un costé; M. de Gui donne aux casemates de l'autre: il réussit c jour-là; le logis fort incommodé au pied de ruynes du bastion. Nous gagnasmes, avec M. de Guise, quatre traverses ou casemate du fossé, d'où il se retira, et nous laissa Clairemont Tallard, Grillon et moy, pour l garder. A l'arrest de la nuict, avec cinquante

mes, nous soustinsmes une sortie de cinq
s: Clairemont Tallard fut tué, pour ne
voir voulu croire et pour estre allé au de-
t des ennemis; nous fusmes contraincts
aller avec luy, quoy que nous devions
tendre dans les casemattes: eux repoussés,
nous sans secours, fusmes contraincts de
ter ce que nous avions gagné.
Montgommery vint avec une armée d'An-
s; mais, voyant la carraque enfoncée dans
ort, flanquée de deux forts en terre, les
eaux ronds et leurs galleres bien ordon-
, il perdit courage, prenant excuse sur
canonnade qui rompit le mast de son ad-
l, tirée des canons qui estoient en terre,
retira. Je m'estois embarqué pour com-
e dans la gallere royale, et jugeay avec
tres leur peu de cœur. Sans l'asseu-
e, lettres, advis, prieres des brouillons
amp, les Rochellois eussent traicté vingt
et mesmement voyant ce secours s'en
. Il se fit plusieurs mines; les enseignes
t portées à un assaut, avec tant d'im-
ence et inconsideration, que tout ressor-
t à sa perte. Et voyant que la maladie du
de Tavannes rengregeoit, le roy envoya
r le sieur de Montluc, qu'on disoit avoir
coup de reputation; on n'y treuva pas ce
on en avoit esperé: et voulant user de la
me liberté que le sieur de Tavannes usoit
M. d'Anjou, blasmant ses delices et sa ne-
eance, il le treuva fort mauvais, parce qu'il
oit la mesme experience requise, tellement
l ne servit de rien, et s'en retourna.
La resistance de La Rochelle donne courage
tous les autres rebelles, qui accroissoient
ruellement; plusieurs blasment ce siege
le conseiller d'iceluy, duquel ce n'estoit
faute, ains de ceux qui n'avoient exacte-
nt suivy ses advis. Aucuns disoient que le
r de Tavannes faisoit le malade pour avoir
l'entreprise mal aysée; les gens de bien
l'entendement, au contraire, que le con-
estoit très-bon, les executeurs mauvais et
rans. J'escrivis au sieur de Tavannes de-
La Rochelle, qui me respondit briefve-
t: que les bons et les mauvais parloient
n leurs cœurs, qu'il avoit conseillé ce
l devoit, qu'on ne luy pouvoit imputer
fautes d'autruy. A la verité, s'il eust esté
à ce siege, il eust bien fait sortir M. d'Alençon et le roy de Navarre de l'armée, à laquelle il eust mis un meilleur ordre; infailliblement la ville eust esté prise et le party huguenot ruyné. Il avoit esté creu trois fois mort, et prevoyoit bien qu'il ne la pouvoit faire longue. Le roy et la royne le vindrent voir à Chanteloup, sept lieues de Paris, où il estoit malade; il leur donna plusieurs bons advis et conseils, entre autres qu'on poursuivist le siege de La Rochelle, qu'elle se prendroit enfin. Il fit courir une defence, icy inserée, contre ceux qui le blasmoient d'avoir donné advis d'attaquer La Rochelle.

« Pour autant que quelques uns treuvent à dire à la façon de laquelle a esté entreprise ceste guerre, pour ne s'estre treuvés aux premieres deliberations, après que Sa Majesté eut evité les surprises de l'admiral et ses adherens, disent qu'il n'estoit raisonnable d'entreprendre la guerre en tant de lieux dans le royaume; qu'il valloit mieux dresser une armée bonne et forte, la mener en Guienne ou Languedoc, sans se vouloir amuser à La Rochelle, qui tousjours se fust bien prise à l'exemple de Calais; que, les susdicts païs de Guienne et Languedoc reduits, l'on eust peu aller à Ladicte Rochelle en temps plus propre que l'hyver; tiennent le partement de Monsieur trop soudain, et enfin treuvent à dire à tout ce qui s'en est fait jusques icy; taxent quelques capitaines particulierement, comme si les choses eussent esté faictes hors la presence de Sa Majesté, et qu'elle n'eust eu le jugement sain comme elle a, pour sçavoir prendre le meilleur party.

» A dire la verité, il y a quelque apparence en leurs opinions, qu'une bonne et grosse armée dust faire beaucoup d'execution; mais ils ne considerent pas que, laissant La Rochelle libre, c'est la teste par où les autres se gouvernent, c'estoit laisser les practiques d'Angleterre, de Flandres et autres lieux ouverts; de sorte que, pendant que l'armée eust esté employée ailleurs, une descente de trois mil estrangers, Anglois ou Flamands, eust faict souslever les rebelles, tant de Bretagne que autres deçà la Dordonne; et se pouvoient mettre en campagne, pour, avec huict canons qu'ils ont, reprendre toutes les

villes de Poictou qui, pour le peu d'hommes qui se sont treuvés au commencement, ne pouvoient estre garnies d'autres. La susdicte armée estant en un seul lieu, reduire la Guienne, comme dit est; ceux du Languedoc, d'où il s'est veu sortir vingt deux mil hommes de pied pour un coup, sous la charge du sieur d'Acier, avec les rebelles de Dauphiné, Provence, Bourgongne, Auvergne, Lyonnois et autres lieux circonvoisins, se pouvoient mettre en campagne.

» Ainsi voilà deux armées debout pour faire un grand ravage, pendant que celle du roy eust esté attachée à reprendre les villes de Guienne, lesquelles se defendent à ceste heure, comme chacun sçait. Et de desemparer après s'y estre attaché, cela n'eust peu apporter que du desordre et defaveur, outre ce que les princes protestans eussent plus hardiment deliberé (voyant lesdicts rebelles en campagne) de les secourir, et lesquels fussent seulement allé au devant du secours. L'on pourroit demander sous quel chef eussent marché ces forces-là; mais l'on sçait comment l'union est parmy eux, laquelle engendre le conseil, et le conseil le chef, à l'exemple de l'ordre qu'ils ont mis à La Rochelle et autres villes rebelles. Ainsi Sa Majesté sceut bien peser, comme clair voyant, tous ces inconveniens; occasion de quoy elle entreprit d'assaillir ses ennemis tout à un coup; et sçachant bien que les païs de Languedoc et Guienne seroient bien aysés de s'ayder et contribuer quelque argent dedans leur païs, pour ayder à se lever de la calamité où ils se voyent r'entrer par le moyen desdicts rebelles, à ceste occasion furent depeschés le mareschal d'Amville et admiral, gouverneurs, aydés de leur argent, afin de tenir la campagne. Parquoy Sa Majesté s'est treuvée la plus forte, en tenant la campagne en ces deux endroicts, sans que cela ait incommodé de dresser son armée pour La Rochelle, où il estoit plus que necessaire de depescher promptement des forces, tant pour les garder d'envitailler et se saisir des isles, afin de refroidir l'esperance que les Anglois avoient de la secourir par la mer, mesme en temps d'hyver, où les entreprises de la marine reçoivent tant d'incommodités. Et fut depesché le sieur de Biron avec les forces qu'avoit encor Strosse et le baron de La Garde, chef par la mer pour cest effect; ayant neantmoins commandé audict sieur de Biron, gouverneur de Ladicte Rochelle, chercher toutes voye amiables avec ceux de la ville.

» Ceste expedition (encores qu'ils s'y trouvassent assez mal fournis d'hommes, et les isles saisies) refroidit tellement le cœur de Anglois, que, ny par Montgommery ny tou ceux qu'ils y ont envoyé, les Rochellois n'on sceu obtenir aucun secours. Et de dire qu Monsieur soit party trop tost, tant s'en faut qu'il est party trop tard; car on sçait bie que le moyen d'assembler une armée et teni gens ensemble est la presence d'un tel prince. Et s'il ne fust party au temps mesme qu'il est party, ce peu d'hommes qui est là s'en alloit debander, les forts qui sont necessaires à la closture du port point achevés. Et pource qu'aucuns pensent la force de ladicte ville estre extreme, ils ne considerent pas la deliberation qui fut prise, qui est de la clorre avec les susdicts forts, tant par mer que par terre; et neantmoins si mondit sieur trouvoit qu'il y eust apparence de la forcer, pour abreger le temps menast l'artillerie pour en esprouver l'hasard; et où cela ne reussiroit, les faire serrer avec les susdicts forts, afin de pouvoir degager sa personne de là avec partie des forces pour aller ailleurs où le service du roy le requerroit. Partant mondict sieur sans attendre le prin-temps, c'estoit retarder les deliberations du dehors, tant des protestans, Anglois, qu'autres.

» Ainsi je dis que ces trois endroicts de La Rochelle, Guienne et Languedoc assailli tout en un coup, cela les a gardés se mettr en campagne, se secourir l'un l'autre, et défaut de favoriser leurs negoces et affair d'avec les estrangers. Quant à Sancerre, fut advisé que, sans incommoder les entre prises, il estoit aisé de l'assaillir, en empru tant les forces de Picardie pour lors pen peschées, qui est le regiment de Serriou cinq enseignes de Metz des vieilles bande et quatre ou six enseignes des nouvelles, de l'artillerie, dont il y en a assez dans l'ar cenac pour oster ceste petite ville, qui sembl vouloir servir d'eschelle pour le secours qu

droit d'Allemagne, et aussi un brigandage
aire pour les grands chemins.
Or je concluds que ces quatre entreprises
à Rochelle, Guienne, Languedoc et San-
, pour les raisons que dessus, ont esté
bien deliberées et pour le droict de la
re, eu esgard aussi que le plus doit em-
r le moins, qui est la force du roy et sa
querelle, et que l'une des quatre ne
ure levée ou retardée en façon que ce
si ce n'est par la force ou voye amiable,
pour eviter la defaveur que la moindre
teroit si elle estoit abandonnée.
oilà quant à l'entreprise qu'ils disent
si mal considerée : et si cependant ceux
hors (il s'entend les protestans) vou-
envoyer quelque secours, Sa Majesté,
e qu'elle aura, peut faire arrester des
en Allemagne ; aussi la gendarmerie
pose, et quelque renfort de Suisses, et
se pourra tirer des susdicts quatre en-
, se treuvera, au pis aller, une belle
nde armée de bonne heure debout pour
er combattre jusques près le Rhein, ou
dvenue qu'ils prendront : ensemble,
eilleur advis, que les choses sont peu
ndre, si ce n'est que le duc d'Albe
à faire la paix, d'autant que la faveur
nce d'Orange portera leurs forces en
es, lesquelles ne sont assez suffisantes
les separer en France et Flandres, s'ils
lent estre battus. Si toutes leurs forces
udict Flandres, comme il est à presu-
le duc d'Albe et le Pays Bas ne peuvent
vaincus ny conquis en une saison durant
elle Sa Majesté fera ses affaires : aussi
leur fait teste, et qu'il les contraigne,
me il a accoustumé, sortir dudict païs,
prenent le chemin de France, la sus-
armée du roy les pourra aller rencon-
et les trouvant harassés, il y a grande
ence de leur ruyne. Ainsi est necessaire
a Majesté poursuive d'asseurer son estat
nt qu'ils seront occupés ailleurs. Et si
duc d'Albe fait la paix, faudra aussi
der de prendre party. Cependant l'on en
tousjours bien parler, pour, si lesdicts
les vouloient venir à la raison, Sa Ma-
demeurant le maistre, sans toutesfois
e une seule heure de temps, s'ayder de
la force, avec toutes les diligences extremes
dont on se pourra adviser ; car aussi bien est-
ce tousjours tenir gens ensemble et prests,
attendant les deportemens du dehors, mesme
de l'Allemagne, où neantmoins il ne faut ou-
blier de negocier vivement, afin de leur oster
leur impression, et divertir leurs mauvaises
entreprises si faire se peut. »

Ainsi que les medecins, ne sçachans les
causes des maladies, les attribuent aux excès
des malades qui n'en ont point fait ; de mes-
me, quand il advient quelque malheur aux
hommes, encores qu'ils se soient gouvernés
avec prudence et prevoyance, amis et enne-
mis les blasment, nonobstant que s'ils fussent
esté en leur place ils ne pouvoient faire mieux.
Plusieurs ne se repentent de leur conduitte,
encore que la fin d'icelle soit desastrée, parce
qu'ils jugent n'aller point de leur faute, et
qu'ils ne pouvoient faire mieux pour lors,
qu'il y a des coups du ciel et des causes in-
cogneues auxquelles on ne peut resister, et
en toutes les actions humaines divers che-
mins; que, quand ils eussent suivy celuy
qu'ils ont laissé, il leur fust peut-estre ad-
venu pis.

Monsieur estoit esleu roy de Pologne, les
ambassadeurs en France, au contentement du
roy Charles, qui desiroit que son frere en
sortist, luy estant resté ceste opinion que les
huguenots luy avoient gravée, qu'il ne seroit
absolu qu'il n'en fust dehors. Il sceut que
MM. d'Anjou, d'Alençon et le roy de Navarre
estoient à l'armée mal ensemble, parce que
M. d'Anjou descouvrit les brouilleries de son
frere d'Alençon pour les huguenots et mal-
contens, de quoy il avoit adverty Sa Majesté :
le roy, n'y penetrant, comme il estoit neces-
saire, les reconcilie. Quelque intelligence
qu'il y eust, La Rochelle estoit reduicte de
necessité sans une barque qui y entra : il n'y
avoit plus de poudre ; nous avions attaqué par
le plus fort, et du costé mesme que, s'il eust
esté au choix des Rochellois, ils nous eussent
marqué : un grand fossé taillé dans le roc en
precipice, un bastion avec une platte-forme,
un grand rampart de quatre vingts pieds de
large ; nous avions surmonté les trahisons,
les forteresses et le temps ; il estoit mort trois
mil hommes dedans ; ils se fussent rendus

vingt fois sans les intelligences du dehors : le fossé estoit percé en quatre lieux ; trois grandes bresches faictes, estions à vingt pieds du dessus du rampart, en toutes trois couverts de mantelets et gallerie ; estions logés dans une tour, cinquante pas de courtine sur pilotis preste à renverser, deux ou trois mines en estat de jouer, les trois quarts du bastion de l'Evangile à nous. Ils ne pouvoient eviter leur perte, quand il se propose une paix generalle ; le roy la desire pour chasser son frere en Pologne ; et n'eust voulu qu'il eust cest honneur de finir la guerre, au contraire qu'il perdist sa reputation.

La royne, voyant son fils (sur qui elle s'estoit appuyée) en voye d'aller en Pologne, et qu'elle est forcée de se servir du duc d'Alençon dont les humeurs estoient contraires aux actions presentes ; qu'il y avoit infinis mal-contens par la France ; que M. d'Amville ne faisoit rien qui vaille en Languedoc ; qu'elle estoit en soupçon de plusieurs ; craignoit d'estre contrainte de retourner à ses premiers artifices ; se souvient que, pour maintenir un gouvernement indirect, il faut nourrir les troubles et guerre civile : cela luy fait desirer la paix. M. d'Anjou, qui se fasche à La Rochelle, est aisé à persuader sur l'advis qu'il ne faloit ruyner les huguenots entierement, à ce que s'il ne se trouvoit bien en Pologne, le roy Charles eust affaire de luy et eust subject de le r'appeler ; que, le royaume de Pologne composé de deux religions, ce seroit donner une mauvaise opinion aux Polonois de vouloir opprimer les huguenots, veu que la moitié d'eux estoient Lutheriens ; que pour estre bien venu en Pologne il faloit faire la paix en France ; qu'il faloit quitter l'un ou l'autre, ou la couronne de Pologne, ou la gloire d'avoir ruyné les heretiques ; à quoy il faudroit employer un grand temps ; et que cependant n'allant point en Pologne, ils procederoient à autre eslection ; que le roy Charles desiroit qu'il y allast, au defaut de quoy il le traverseroit et luy deviendroit ennemy. Ainsi de toutes parts se resout la paix honteuse au salut des huguenots, que les evenemens et malheurs de France favorisent.

J'allay, n'estant agé que de dix huict ans, treuver M. d'Anjou, pour luy dire que le roy ne perdoit qu'une ville, et que luy y perd son honneur et obscurcissoit toute la gl qu'il avoit acquise au passé. Je le vi resolu à ceste paix, que je ne luy en parler ; elle fut faite pour tous les rebe de Languedoc et de Guienne, d'où il y des desputés, estant promis seurté à tous huguenots, et exercice de leur religion villes qu'ils tenoient, à la charge qu'on treroit point dans La Rochelle le plus Ainsi d'un party ruyné, dissipé et de perdu, Dieu, pour nos pechés, permit culeusement qu'il fust restauré à la ruyn ce royaume, pour servir de sujet aux bles de la ligue et punir nos pechés. M. jou s'en leva avec telle honte de ne l prise, qu'encores estoit-il plus hono pour luy que de dire que les Rochello voient gagné et corrompu par argent.

La ligue saincte presente la bataille chelly, devenu general par la mort d'A la refuse pour avoir defence de combat estre son armée nouvellement refaicte e encores bien exercitée. Après le siege d varrin, qu'on ne print point, les Ven monstrerent le peu d'asseurance qu'il y desseins composés de plusieurs chefs sçavent profiter de la victoire. La bata Lepante avoit fait voir aux Turcs qu'ils voient estre defaicts sur la mer, dimin leur audace ; seul fruict de ceste bata pour laquelle ne fut recouverte l'isle de C pre, perdue l'année devant. Les Venitie s'excusent de la paix sur la defiance des E pagnols, qui se couvrent des François qu croyoient leur vouloir faire la guerre, et rent contraincts faire mine d'entrer en P vence. Les Espagnols, de la mauvaise in ligence de la saincte ligue, ont plus d'ex que les Venitiens, parce qu'il est vray ne tient qu'à l'imprudence des huguenots la guerre ne leur fust ouverte.

Les mines mal-entendues se renversent les entrepreneurs, servent quelquefois peu d'effect ; elles laissent deux pointes lesquelles les assiegés se logent pour f quer la bresche. Les peurs qui adviennent sans sujet, et sans apparence qu'elles d sent estre, sont attribuées à la mauvais fection des soldats ou à ce qu'ils sont

nnés, ou en soupçon de la valeur de chef et de la leur, ou en doute de trahi- estiment et craignent leurs ennemis, se risent eux-mesmes. Il s'y peut pourvoir : les chefs, ou un homme à la valeur uel ils se fient du tout, doivent tousjours rouver à la teste, porter l'alarme aux sol- sans la recevoir d'eux; leur faisant dre les armes sans tumulte, tancent, in- nt, frapent ceux qui se laissent prevenir peur, qui jettent de faux bruits et cris ens; asseurent, enhardissent par pa- genereuses les tiedes; les ordonnent à ce qu'ils sçachent à l'alarme ce qu'ils à faire, où marcher, où se ranger, s doit soustenir, et comme ils doivent attre; prevenir leurs opinions, desraci- eur peur par harangues et propos com- entre les soldats; parlant mal des en- s, mespriser eux, leurs capitaines, leurs ins, et exalter les siens; leur faire e qu'un en vaut dix.

roy Henry IV en a monstré l'exemple ny a réussi : disoit tousjours que les en- estoient defaicts ou qu'il les deferoit, qu'il y eust apparence; disoit qu'ils ndoient paix, pardon et salut de vie, lissant les soldats de si bonne opinion ny et d'eux-mesmes, qu'il advenoit le souvent ce qu'il disoit, contre son espe- e. Il ne se doit souffrir qu'aucuns prisent nt eux les ennemis en sorte que ce soit; durer que les peu vaillans et inexperi- nés allent à la guerre. Des petits malheurs ngendrent les grands; et premier que assaillir ny de courir, se mettre en estat se defendre et soustenir. De l'ordre, de bonne opinion et des remontrances, de- nd le moyen d'eviter ces terreurs paniques, s-dangereuses s'il n'y est pourveu à temps prudemment. Il n'y a rien de si contagieux la peur : elle oste le sens et l'entende- nt au premier mouvement quand on est pris, et s'aggrave et augmente grande- nt, voyant la peur et la fuitte de ceux qui proches et en mesme desordre.

a paix est necessaire aux roys, domma- ble aux rebelles; et d'autant que le roy nys onziesme, les roys Charles et Hen- IV l'ont bien entendu, s'en sont bien ay- dés, et de nouveau la royne Marie à l'endroit du prince de Condé et des princes ses adhe- rans; d'autant y eust il d'ignorance aux mai- sons de Bourgongne, Bourbon, Coligny et de Lorraine, de faire la paix, se fier ou sous- mettre à leurs ennemis, qui les ont abbaissés et ruynés après. Il ne faut, s'il est possible, venir aux armes contre son prince; mais lors qu'on a mis l'espée au poing, faut jetter le fourreau au feu, et ne penser de jamais l'en pouvoir retirer; autrement, pour l'es- poir de revenir au repos, il ne se fait rien qui vaille. La moins dommageable paix est celle qui laisse les armes en la main, et can- tonne en lieu où l'on ne puisse estre oppri- mé, ni soudainement estre contrainct de re- cevoir commandemens contraires à sa manu- tention, tant pour les finances que pour les armes. Les roys recogneus ont tant de pou- voir, que par la paix ils dissipent les fac- tions. Qui a esté declaré ennemy de Leurs Majestés, puis les obéyr, c'est estre soumis à ses contraires; c'est presage de mort et de perte, laquelle n'advenant, c'est vivre sans honneur, pouvoir, grades ny auctorité, tous- jours en danger, en mesfiance, estant licite aux superieurs d'oster la vie quand ils veu- lent inventer nouvelles offences pour avoir pretexte de venger les vieilles injures. De- meurant fort en paix, l'on est asseuré, et foible, mesprisé; infinis affronts, hontes, re- proches adviennent : voir ses amis, ses parens et ceux qui ont esté de son party aux prisons, aux gibets, sous de nouveaux pretextes jour- nellement oppressés; la mort est plus douce que l'accord.

Plusieurs disent qu'il valoit mieux que M. du Mayne beust de poison que la paix, ayant survescu sa fortune, abandonné de tous, sans seurté qu'aux pieds de ses ennemis, et à leur misericorde. Il y a deux sortes de manières de se soubmettre aux princes nos souverains : se jetter du tout entre leurs mains, ou que par la paix ils demeurent en creance de ne pouvoir ruyner le party contraire sans hasar- der le leur. Deux exemples sont presens : l'un de ceux de la ligue, qui se sont soubmis par la paix du roy Henry IV, d'autant plus durable qu'ils ont moins d'honneur et de pouvoir; et des huguenots, qui subsistent en

opinion du prince de ne les pouvoir aysement ruyner, non qu'ils laissent pourtant d'estre en peril; et si le roy, pour avoir esté avec eux, ne les favorisoit, ils courroient à leur ruyne en l'estat auquel ils sont. Iceux font voir la faute de M. du Mayne, qui pouvoit demeurer avec son party entier, pour recommencer quand il lui eust pleu, au lieu qu'il a donné temps au roy de traicter avec tous les particuliers qui l'ont laissé seul. Et le pis est qu'en traictant, ils sont tellement offencés, qu'ils ne se peuvent rejoindre à luy. La paix est doncques profitable aux roys, et dommageable aux rebelles; et si les huguenots se sont bien treuvés de plusieurs paix, la mort des roys, les intelligences de la cour, mauvais gouvernement des catholiques en sont cause: ce n'a pas esté par faute de faire la paix que M. du Mayne s'est perdu, mais pour avoir pensé et esperé à icelle, qui l'a empesché de faire absolument la guerre, regardant tousjours trop comme il en pourroit sortir. Pour traicter avec les souverains offencés, faut s'esloigner de les plus voir, ou demeurer fort, ou se jetter à leurs pieds, toutes lesquelles conditions ne vallent guieres.

En guerre, qui entreprend a l'advantage: le premier coup en vaut deux; il estourdit et affoiblit les membres necessaires à ses ennemis; pour se defendre les empesche à se parer et les garde d'assaillir: l'agresseur fait les preparatifs et intelligences telles qu'il les veut: pareillement à la guerre, ceux qui viennent au combat et chargent les premiers ont l'advantage; portent plus de terreur et de valeur.

Les ennemis reconciliés sont dangereux: ce qui a esté peut estre; c'est imprudence d'employer celuy qui vient d'abandonner son party pour venir en un autre, sans bien considerer le sujet qu'il en a. Des enfans ny des fols n'eussent creu La Noue qui promettoit de faire rendre La Rochelle. Estant plein d'injures recentes, ayans esté massacrés tous ses amis, parens et chefs de party, sa trahison estoit excusable. Ceste fiance n'a nui au roy Henry IV; par son extreme bonne fortune tournoit à son profit toutes les regles et maximes d'estat, qui, estant violées, en eussent ruyné plusieurs autres; son bon-heur a tourné les poisons en medicamens salutaires et s'est treuvé bien peu de ceux de là qui luy ayent manqué, quoy qu'imprudemment, le lendemain qu'ils s'estoient mis à luy, il se commettoit dans leurs mains; Dieu avoit ordonné de sa conservation lors.

Ainsi que les petits modelles ne réussissent en grands, ainsi il y a de la difference de ceux qui ont commandé aux grandes armées et à ceux qui en ont conduit des petites. Tel menera cent chevaux, qui n'en sçaura mener mil; tel mil, qui ne pourra conduire une armée: aucuns ne sçauroient rien faire qu'en leur païs; tirez les en, ils se perdent en confusion; et ne faut penser qu'un homme qui fait bien en un gouvernement face de même par tout. J'ay cogneu en opinions contraires plusieurs princes qui y ont esté trompés. Ceux qui font bien dans les grandes armées réussissent par tout. J'ai veu aux guerres des guenottes et de la ligue les vicomtes Nouvelles, Mombrun, Montluc, Viques, Les-Diguieres, Sainct Vidal et plusieurs autres, qui faisoient merveilles aux provinces, et demeuroient muets dans les grandes armées. Le bien commander à icelles ne s'acquiert du tout par expérience; il y faut du sens naturel et du coup; et ceux qui réussissent dans leurs petits gouvernemens, et nommément dans les montagnes, comme Les-Diguieres, c'est parce qu'ils sçavent les chemins, les destours et le païs: ostez les de là, ils sont pareils aux colliers, qui, pour avoir apris une partie du livre par cœur, pour le sçavoir bien reciter et n'en sçachant point d'autres, ne peuvent estre dicts sçavans.

Un general ou capitaine, pour haine qu'il porte à ses envieux, sous esperance de conduire quelque menée pour se venger d'eux, ne doit favoriser ses ennemis par levée de siege, composer en une place ou ailleurs, faire durer la guerre, ne combattre point le dessein de se venger des malveuillans: c'est se venger de soy-mesme par la perte de son honneur; laisser le general pour offence particuliere, c'est ruyner son honneur, qui doit estre plus cher que toute autre passion. se leve par paresse ou desir de repos de sent, en espoir de faire en un autre

illeur effect, qu'il considere si la perte du
sent certain est plus prejudiciable que
enement fortuit : ce qui se perd presente-
nt ne se peut recouvrer semblable. L'armée
i estre opposée à l'armée; et que la peur
la vengeance contre ceux du mesme party
nous forment des excuses pour s'esloigner.
ceux qui entreprendront contre l'estat,
ont moyen de disputer la campagne, se
ront dès l'heure qu'ils seront reduits sur
fensive dans les villes. Et ne faut croire
ne d'icelles veuille souffrir la rigueur de
erre pour le salut des autres. S'ils estoient
dés de grande quantité de gens de guerre,
e se rendroient-elles les unes après les
s : les armées, quelque foibles qu'elles
t, si elles ne demeurent en presence de
contraires, les fortes font des extremes
ès à leur perte.

l'y a nulle ville imprenable sans secours;
s emporte le moins : l'esperance que l'on
au passé aux frequens changemens de
ance, faisoit tenir six et sept mois les
és, aussi que l'on n'entendoit pas alors
oyen de les prendre. Si les Rochellois
ent esté advertis par les intelligences
hors, s'ils se fussent peu fier en la foy
rs, ils n'eussent resisté ; ainsi leur in-
ié les sauve. Que l'on ne se precipite
; qu'on marche pied à pied, faisant les
ées fortes, flanquées et en bonne de-
, l'on se rend maistre des dehors, de la
escarpe, avec le temps du fossé et du
art. Se contenter d'avancer trois et quatre
s par jour; sur la fin tenant les gardes
s, empescher les desastres et desordres;
nvoyer plus de vingt ou trente hommes
r gagner un advantage, bien soustenus; et
e le logis avec le pic et la palle, aydé,
risé des canonnades, n'hasardant qu'à
os, conservant la reputation et le courage
iens : toutes forteresses sont prenables
les ne sont secourues d'une armée en-
. Tous lesquels admonestemens pour la
e j'escris pour servir à mes proches
s.

nry troisiesme, roy de France, et Fran-
duc d'Alençon, son frère, ont eu les plus
s fortunes que prince pourroit souhaiter,
'en fussent sceu prevaloir. Le roy Henry,
encores que voluptueux et addonné à ses
plaisirs, avoit esté assisté de si bons capi-
taines estant jeune, qu'il avoit acquis grande
reputation aux victoires de Jarnac et Mont-
contour. Favorisé de tous les soldats et no-
blesse de France, aymé de sa mere, royne
puissante, fut par sa bonne reputation esleu
roy de Pologne. S'il se fust opiniastré à La
Rochelle, il l'eust prise, eust emporté en
Pologne tout l'honneur de la France. Il trou-
voit bonne son election au commencement,
et s'en degousta tost après, envoyé par la
violence de son frere. Les huguenots ont
voulu dire qu'il luy fut promis qu'il n'y de-
meureroit guieres, sous l'espoir de la mort
du roy Charles, laquelle advenue, le voilà
roy des deux royaumes. Il eust peu persuader
aux Polonois de le laisser venir en France,
leur promettant de retourner, laissant le com-
mandement aux palatins, chacun en sa pro-
vince; et quand bien il eust esté contraint
de s'en venir, comme il fit, les Polonois l'at-
tendirent deux ans avant que proceder à la
nouvelle election; luy donnerent moyen d'exe-
cuter ce à quoy sa bonne fortune le convioit.

Arrivant en France, il devoit donner la paix
aux huguenots, se couronner, s'asseurer de
ses freres, laisser sa mere regente, dresser
une armée contre le Turc; en mesme temps
l'empereur Maximilien mourut, et, ayant des
forces sur pied, il eust donné un grand coup
à l'election imperiale; faire courir le bruit
qu'il alloit contre le Moscovite, entrer en
armes en Allemagne pour s'en retourner en
Pologne; les Allemands, voyant les forces
près d'eux, l'eussent esleu empereur, aydé
de l'argent et conduite qu'on y eust employé.
Mener ses freres, beaux-freres, princes, et
tous les remuans et capitaines, pour eviter
les mouvemens en son absence. Et quand il
ne fust esté eslu empereur, joint aux Ongres
et Allemands, il pouvoit entreprendre de
donner une bataille aux Turcs; eust tiré cinq
mil chevaux et vingt mil hommes de pied
françois, vingt mil Suisses, pour cet effect;
du moins il eust maintenu les deux royaumes,
ou fust esté empereur, et eust tenté le dessein
de Turquie. Quand il se fust perdu en ces
genereuses entreprises, c'eust esté plus hono-
rablement que perdre son royaume et sa vie;

opinion du prince de ne les pouvoir aysement ruyner, non qu'ils laissent pourtant d'estre en peril ; et si le roy, pour avoir este avec eux, ne les favorisoit, ils courroient à leur ruyne en l'estat auquel ils sont. Iceux font voir la faute de M. du Mayne, qui pouvoit demeurer avec son party entier, pour recommencer quand il lui eust pleu, au lieu qu'il a donné temps au roy de traicter avec tous les particuliers qui l'ont laissé seul. Et le pis est qu'en traictant, ils sont tellement offencés, qu'ils ne se peuvent rejoindre à luy. La paix est doncques profitable aux roys, et dommageable aux rebelles; et si les huguenots se sont bien treuvés de plusieurs paix, la mort des roys, les intelligences de la cour, mauvais gouvernement des catholiques en sont cause : ce n'a pas esté par faute de faire la paix que M. du Mayne s'est perdu, mais pour avoir pensé et esperé à icelle, qui l'a empesché de faire absolument la guerre, regardant tousjours trop comme il en pourroit sortir. Pour traicter avec les souverains offencés, faut s'esloigner de les plus voir, ou demeurer fort, ou se jetter à leurs pieds, toutes lesquelles conditions ne vallent guieres.

En guerre, qui entreprend a l'advantage : le premier coup en vaut deux ; il estourdit et affoiblit les membres necessaires à ses ennemis ; pour se defendre les empesche à se parer et les garde d'assaillir : l'agresseur fait les preparatifs et intelligences telles qu'il les veut : pareillement à la guerre, ceux qui viennent au combat et chargent les premiers ont l'advantage; portent plus de terreur et de valeur.

Les ennemis reconciliés sont dangereux : ce qui a esté peut estre ; c'est imprudence d'employer celuy qui vient d'abandon[illegible] party pour venir en un autre, sans [illegible] siderer le sujet qu'il en a. Des [illegible] fols n'eussent creu La Noue q[illegible] de faire rendre La Rochelle [illegible] d'injures recentes, ayans e[illegible] ses amis, parens et chefs [illegible] son estoit excusable. [illegible] au roy Henry IV; p[illegible] fortune tournoit à [illegible] et maximes d'[illegible] eussent r[illegible]

a tourné les poisons en medica[illegible] et s'est treuvé bien peu de ceux qui luy ayent manqué, quoy [illegible] ment, le lendemain qu'ils s'es[illegible] luy, il se commettoit dans leur[illegible] Dieu avoit ordonné de sa cons[illegible] lors.

Ainsi que les petits modelles [illegible] en grands, ainsi il y a de la [illegible] ceux qui ont commandé aux g[illegible] et à ceux qui en ont con[illegible] Tel menera cent chevaux, [illegible] mener mil; tel mil, qui ne [illegible] une armée : aucuns ne sça[illegible] qu'en leur païs ; tirez les [illegible] en confusion; et ne faut p[illegible] qui fait bien en un gouve[illegible] par tout. J'ay cogneu en [illegible] plusieurs princes qui [illegible] Ceux qui font bien dans [illegible] réussissent par tout. J'ai [illegible] guenottes et de la ligue le[illegible] Mombrun, Montluc, Vi[illegible] Sainct Vidal et plusieurs [illegible] merveilles aux provinc[illegible] muets dans les grande[illegible] mander à icelles ne s[illegible] expérience ; il y faut [illegible] coup; et ceux qui re[illegible] tits gouvernemens [illegible] montagnes, comme L[illegible] qu'ils sçavent les che[illegible] païs : ostez les de là [illegible] liers, qui, pour avo[illegible] livre par cœur, po[illegible] et n'en sçachant [illegible] estre dicts sçavan[illegible]

Un general ou [illegible] porte à ses en[illegible] duire quelque [illegible] ne doit fav[illegible] siege, [illegible] faire d[illegible] dessein[illegible] se [illegible] hom[illegible] [illegible]

ne le blanc nous parois-
estoient cachées, le faux
s le mauvais chemin pour

e le mal ne vient du tout
unition de Dieu qui nous
eilles, souvent conduits
ons. Nous recognoissons
et voyons que nous ne
at; mais nous y sommes
gemens de la divinité; et
ds nous portent mal gré
s'il est permis de referer
maines les fautes d'estat,
tes eussent changé les eve-

qu'il fut facile aux hugue-
erre, treuvant les roys pu-
ambitieuse favorable, le
factions, deux grandes mai-
pretexte de la religion spe-
aguerris mal contens de
des villes aux Espagnols.
fut d'abbaisser les hugue-
se faschoit de la guerre,
majeurs. Il fut aussi aisé
ligue (ayant la royne pour eux,
moyés de subsides, un roy fort
de gens mal-contens, des
en credit) d'entreprendre, com-
treuverent plus de difficulté que
pour estre le roy Henry III
facilité de ruyner la ligue advint,
la chance fut tournée, les com-
sous M. de Guise genereux
commencement contre un roy
aymant le repos, changés à la fin
ry IV, semblable en actions à M. de
ntre M. du Mayne, lequel estoit pa-
oy Henry III au desir de volupté,
t repos; les peuples fort las de la
les partisans en meffiance, practi-
dons et promesses qu'ils estimoient
parce qu'elles estoient avec la paix, et
de M. du Mayne par la continuation de
nerre (à quoy il estoit necessité) incer-
es et perissables.

C'est cruauté de punir les enfans pour la
faute des pères; il ne faut se mesurer à Dieu,
qui dit qu'il chastiera l'iniquité des pères sur

comme il a fait depuis, s'amusant à se defendre au lieu d'assaillir. Tout aydoit à ceste entreprise : Selim mourut ; laissa Amurat, son fils, ignorant ; l'empereur Maximilien ensevely en ce mesme temps. Pour embrasser ces hauts desseins les courages eslevés sont necessaires, lesquels Dieu ne donne qu'à ceux qu'il luy plaist, et quand il veut abbaisser ou exalter les couronnes. Ce prince en portoit deux en sa devise, avec ces mots : *Ultima manet in cœlo*, tesmoignant ne vouloir rien entreprendre davantage ; perdit premierement la couronne de Pologne, après celle de France, et mit en doute la troisiesme.

Les princes, generaux et conducteurs des armées, qui demeurent plus en chambre qu'à cheval, ne font rien qui vaille ; il faut tenir les conseils armés, tousjours agir. Tel estoit M. de Guise, tel le roy Henry IV ; le roy Henry III et M. du Mayne, au contraire, tenans leurs conseils emplumés aux cabinets, armés en campagne. Pour conserver falloit, cependant que leurs ennemis estoient, entreprendre ; entreprenant on est sur ses gardes, et celuy que l'on assaut n'entreprend, pour n'estre occupé qu'à se defendre, et qui assaut est souvent victorieux.

M. d'Alençon, ambitieux, inconstant, pour n'avoir participé à la Sainct Barthelemy, favorise le prince de Condé, ceux de Montmorency et les huguenots : son frere estant en Pologne, il resout de prendre les armes avec les mal-contens et huguenots, se declarer chef des estats opprimés de la chestienté. Son entreprise est descouverte ; Mongommery pris en Normandie, et luy tenu au bois de Vincennes demy prisonnier du roy Charles, accusé d'avoir voulu entreprendre sur Sa Majesté à Sainct Germain, de quoy il y avoit apparence, par quatre cens chevaux huguenots qui donnerent jusques là auprès. En 1574, le roy malade, ceste descouverture donne moyen à la royne de faire mettre prisonniers, avant la mort de Sa Majesté, les mareschaux de Montmorency et de Cossé, retenir prisonniers M. d'Alençon et le roy de Navarre ; faisant terreur à ceux qui voudroient entreprendre d'emmener des enfans de France, par l'execution de La Molle et Coconnas, qui l'avoient entrepris.

Le roy mort, la royne mene prisonnier lesdicts sieurs d'Alençon et roy de Navarre au devant du roy Henry troisiesme, qui venoit de Pologne ; depuis, faisant bonne mine ils eurent liberté à son arrivée en France. Continuans leurs pratiques, M. d'Alençon s'en alla de la cour, et les princes de Condé, la maison de Montmorency et tous les huguenots prindrent les armes avec luy, descouvrans la pratique de long temps commencée ; se joignent à Casimier, qui amene huict mil reistres, marche droict à Paris. Le roy Henry troisiesme, conseillé de faire la paix, accorde tout ce que son frere veut : les duchés d'Anjou et de Berry lui sont donnés pour augmentation d'apennage, seurté des huguenots, la tenue des Estats Generaux en France. S'il n'fust point venu à la cour, et se roidir contre les artifices de sa mere, patienter avec les huguenots, mettre les Estats Generaux en toute force et liberté, qui eussent osté les impositions et subsides, lesdicts Estats n'eussent eu l'oreille qu'à luy ; infailliblement il se fust fait grand duc des François, laissant le roy son frere avec peu d'auctorité ; fust esté appellé des Estats de Flandres, et de tous les autres opprimés par les princes d'Italie, eust eu toute puissance en la chrestienté, eust été nommé le dompteur des tyrans, vray Hercules, selon son surnom, comme ayant vaincu les monstres.

Au lieu de cela, il se laisse gagner à la royne, qui le menace que le roy se jettera entre les bras de M. de Guise à son prejudice, se laisse vaincre aux voluptés, aux femmes que sa mère luy donne. L'imprudence huguenotte ayde fort à rompre ce beau dessein, estant en telle defiance qu'ils vouloient voir tout ce qu'il escrivoit et faisoit ; et s'estant picqué avec Bussy, mignon dudict sieur d'Alençon, taché du sang de son cousin, marquis de Resnel, qu'il tua à la Sainct Barthelemy, lequel Bussy, offencé des huguenots, le divertit. Tellement que Monsieur, faisant le malade, eut la paix pour luy en augmentation d'apennage ; promet secrettement la ruyne des huguenots qu'il avoit assistés, et de rendre vaine l'assemblée des Estats ; luy ayant esté monstré qu'il y avoit interest, parce que le roy n'avoit point d'enfans, il pouvoit obtenir la couronne ; et luy faisoit-on peur

M. de Guise, duquel le roy disoit estre trainct se servir au defaut de luy.

a paix faicte, les reistres renvoyés, les es- furent convoqués à Blois, et pour les em- cher de mettre quelque ordre, et de lier mains au roy, la guerre des huguenots est plus, dont est declaré chef M. d'Alençon, gé de gens qui l'induisoient à bruslemens rantés contre les huguenots, pour le e irreconciliable avec eux. De là vint a reformation qu'on pretendoit par les , et rabais des subsides, tourna en fu- et le fruit de ceste entreprise fut l'ori- e la ligue de Peronne. L'extinction d'une e est source d'une autre plus grande : t la querelle juste qu'il avoit de de- r le bien et descharge du peuple du ne, il monstre n'avoir rien entrepris ur son particulier; et ne fit rien qui depuis.

es les villes qui firent la Sainct Bar- y et tuerent les huguenots pour obéir au chercher les moyens de paix, sont qui ont esté les premieres à commen- ligue; la raison y est apparente, parce s craignoient que le roy de Navarre, à la couronne estant huguenot, ne les ast pour ladicte Sainct Barthelmemy; nsant en vain estouffer une guerre, me une autre.

par les pechés destrone les roys, et uvent leurs vallets en leurs places; et après il est satisfaict par repentance ument, il restablit Leurs Majestés en royaumes. Souvent, estant resolu de ner revoque sa sentence, comme celle x de Ninive. Il nous a donné liberal e, sa bonté nous admonneste de nostre : les prognostics de guerre sont les pe- es princes et des peuples; ainsi que le les larmes respandues, les maux souf- lamentations et prieres des affligés, nt coureurs de la paix. Humainement ons plusieurs fautes, dont si nous en s evité une nous ne fussions esté ruy- y pensant, nous advouons que quand s faisions nous etions possedés d'ail- e nous, ou avions perdu l'entende- parce que les idiots ny enfans n'en faictes de pareilles, nos jugemens rendus si infirmes que le blanc nous paroissoit noir; les raisons estoient cachées, le faux en evidence; prenions le mauvais chemin pour le salutaire.

Cela fait croire que le mal ne vient du tout de nous, ains de la punition de Dieu qui nous sille les yeux et oreilles, souvent conduits comme si nous songions. Nous recognoissons nos manquemens, et voyons que nous ne sommes en bon estat; mais nous y sommes tirés par secrets jugemens de la divinité; et semble que nos pieds nous portent mal gré nos intelligences, s'il est permis de referer aux conduittes humaines les fautes d'estat, lesquelles non faictes eussent changé les evenemens.

Aucuns disent qu'il fut facile aux huguenots de faire la guerre, treuvant les roys pupilles, une royne ambitieuse favorable, le royaume en deux factions, deux grandes maisons ennemies, le pretexte de la religion specieux, les subjects aguerris mal contens de la paix et reddition des villes aux Espagnols. La mesme facilité fut d'abbaisser les huguenots lorsque chacun se faschoit de la guerre, que les roys furent majeurs. Il fut aussi aisé à ceux de la ligue (ayant la royne pour eux, les peuples ennuyés de subsides, un roy fort timide et beaucoup de gens mal-contens, des mignons hays en credit) d'entreprendre, combien qu'ils y treuverent plus de difficulté que les huguenots, pour estre le roy Henry III majeur. La facilité de ruyner la ligue advint, parce que la chance fut tournée, les commandemens sous M. de Guise genereux et actifs au commencement contre un roy craintif et aymant le repos, changés à la fin sous Henry IV, semblable en actions à M. de Guise, contre M. du Mayne, lequel estoit pareil au roy Henry III au desir de volupté, timidité et repos; les peuples fort las de la guerre, les partisans en meffiance, practiqués par dons et promesses qu'ils estimoient seures parce qu'elles estoient avec la paix, et celles de M. du Mayne par la continuation de la guerre (à quoy il estoit necessité) incertaines et perissables.

C'est cruauté de punir les enfans pour la faute des pères; il ne faut se mesurer à Dieu, qui dit qu'il chastiera l'iniquité des pères sur

les enfans jusques à la troisiesme géneration; ce qu'il fait pour exemple et terreur des pecheurs, parce qu'il a le moyen de recompenser les innocens qu'il fait souffrir au monde pour participer à la gloire eternelle, et que les offences envers la divinité sont tout autres qu'envers les hommes. Ainsi que l'on cherche le bien, les grades et honneurs pour agrandir ses enfans, de mesme se doit craindre de faillir, pour la honte et pauvreté dequoy ils heritent : il n'appartient aux hommes de punir les pechés des peres, n'ayans moyens de les recompenser de la vie eternelle.

Le roy Henry IV n'a laissé de practiquer ceste vengeance contre nous, enfans du sieur de Tavannes, qu'il accuse avoir esté conseiller de la Sainct Barthelemy. Je le ressens en particulier, soit à cause qu'il haysse ce qui en est venu, ou que les huguenots empeschent Sa Majesté (qui se veut maintenir avec eux) d'avancer ceux qui en sont descendus. Entre tous ceux de la ligue, le roy ne m'a tenu promesse, tant de l'estat de mareschal de France que de vingt et deux articles de ma capitulation, cause de ma prison, sans sujet, en la Bastille. Et pour plus ample preuve, le sieur de Tavannes mon frere l'ayant aussi bien servy que je l'avois desservy, il luy a osté la lieutenance de Bourgongne. Ces mesmes raisons luy ont fait assister les ennemis du sieur de Mortemart, fils d'une fille du sieur de Tavannes, comme s'il en hayssoit la race. C'est injustement : quand ainsi seroit que mondict sieur de Tavannes fust seul cause de la Sainct Barthelemy, ce n'est à un roy de France de venger les injures d'un roy de Navarre; et par raison d'estat devoit faire pour nous, afin que sans exception ny crainte de l'advenir, ses serviteurs le servissent et le conseillassent ainsi que le sieur de Tavannes avoit fait ses predecesseurs, à la manutention desquels il postposoit toutes choses; aussi que ces petites actions tesmoignent qu'il se souvient du passé. De plus il est obligé de sa vie au sieur de Tavannes, qui ne voulut acquiescer à l'opinion de ceux qui concluoient sa mort et celle du prince de Condé.

Heureux qui supporte les injures par respect de Dieu, et pour ne vouloir mettre la guerre parmy le peuple, encore qu'il ait les moyens faciles de pourvoir à son mesce tement! MM. de Bourbon, de Montmo et les huguenots, par promotion du ro torieux à la couronne, sont advancés; de Guise, les catholiques qui les ont s et leurs partisans, sont vaincus et recal leurs fautes, malheur ou punition divi ne faut trouver estrange ce qui nous a de mal en nos estats et biens, et louer de ce qu'il n'advient pis, sans que pour particulier nous troublions le general d ple sur divers pretextes, dont le chast et punition suit de près l'offence.

La vertu est subjecte à fortune; les gens de bien, nonobstant leur prendon foy et pieté et valeur, tombent en envie grace et inconveniens : l'exemple en Caton., de Galba, et d'autres en la Fr qui ont plus de merite mil fois que ceu sont advancés par les roys et les prince

La verité ne se peut assez louer, ny le songe blasmer, sans lequel il ne se con troit guieres de pechés. Si les homme voient estre forcés de leurs consciences à fesser leurs fautes publiquement, ils en fe peu, tant par crainte de la justice que p honte qu'ils auroient d'avouer leurs vice

Ceste vérité est si forte, qu'elle se fai mal-gré tous artifices, tromperies, faux moignages, bruicts et calomnies; et qu'elle demeure quelque temps caché fin tout se descouvre. C'est par elle qu cieux nous sont ouverts, elle est la m divinité qui permet qu'au lieu de blasmer que les meschans veulent atterrer, il exaltent : ainsi les diables sont contrainc confesser par leur bouche le nom du Seig les tromperies qu'ils employent à l'obsc sont autant de clartés qui l'illuminent rité qui esclatte mal-gré les hommes p les hommes! Les huguenots, ennemis du de Tavannes, l'accusent qu'il estoit du seil de leur massacre à la Sainct Barthel qui fust une playe et ruyne pour eux, qu seulement ils essayerent de se venger armes et cruautés, mais aussi par ces libelles. Ils firent un livre en l'an 1577, tulé *le Tocxain des François*, par lequ son de la cloche ils appellent tous les pr chrestiens à venger leur injure : et pe

re mal du sieur mareschal de Tavannes ; ils
nt contraincts d'en dire du bien, tant de sa
leur que de sa prudence, qu'ils font tes-
ster de la propre bouche du roy Charles ;
ui voicy les mots au feuillet 47 du livre
ulé *le Tocsain des Massacreurs* :

« Le sieur de Telligny, qui manioit en par-
les negoces de Flandres, parlant un jour
roy des moyens qu'il faudroit tenir en
e guerre, et de l'esperance qu'il y avoit
e voir executer à son advantage, le sup-
instamment qu'il tinst la chose secrette,
en rien communiquer à la royne sa mère,
les raisons que dessus : ce que le roy
t de faire, voire avec serment réiteré.
r ce, après avoir entendu toutes les par-
rités qui luy furent proposées, il com-
ça à discourir sur la difficulté qu'il trou-
oit l'execution, d'autant qu'il ne la pou-
entreprendre seul ; et s'il disoit n'avoir
une à qui il se peust fier, tant pour avoir
ert que pour servir de secretaire à faire
espesches qui seroient requises : « Car,
oit-il, le mareschal de Tavannes est hom-
de bon conseil ; mais je crains qu'ayant
lieutenant de mon frère, et eu quasi
neur des dernières batailles, il ne soit
is d'advis qu'on entreprenne une nou-
le guerre, pour l'envie qu'il a de de-
rer le dernier victorieux : ce qui ne se-
t, si quelqu'autre que luy faisoit nouvel-
ent un nouveau service qui fust de conse-
nce comme estuy-cy. »

ulant dire du mal, il ne loue seulement
n conseil du sieur de Tavannes, mais
i luy attribue les victoires de Jarnac et
onsour. Semblablement le Plessis-Mor-
, désirant blasmer M. de Guise après sa
rt, loe sa vigilance et valeur, en son
re intitulé *Estat des affaires de France*, où
compare à César, un des grands capi-
es qui ait esté. Ainsi la force de la verité
puissante, qu'elle contraint les ennemis
confesser.

ux qui ont prolongé leur inimitié jus-
après la mort ont esté empeschés à sça-
comme ils se pourroient venger après la
t de leurs ennemis ; aucuns, faisant le
ès aux trespassés, pendant ou bruslant
rps, faisoient contre eux-mesmes : la
punition d'un mort est de n'en faire mention
et l'oublier. Si ce qu'il a fait a esté pour ac-
querir gloire, l'en punissant ou en faisant
demonstration, c'est en augmenter la me-
moire, et laisser en dispute à la posterité la
justice de l'entreprise du defunct. La pyra-
mide de Chastel fait qu'il sera long temps
parlé de luy ; et, encores que son entreprise
fust meschante et injuste, il laisse à penser à
ceux qui nous succedent s'il avoit raison en
ce qu'il entreprenoit en si bas age : ce qu'ayant
esté cogneu, depuis que j'escris, par le roy,
il a fait abbattre ladicte pyramide pour en
oster la memoire.

Ce qui nuit et ne sert se doit laisser ; il y
a eu couverture à l'alliance que le roy Fran-
çois avoit avec les Turcs (si couverture peut
estre), de pré-poser le bien de son estat à
celuy de la religion chrestienne. Sa Majesté
disoit estre contrainct à ceste alliance pour
estre l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, l'Es-
pagne et les Pays-Bas, conjurés contre luy,
à quoy il ne pouvoit resister sans l'assistance
des Turcs ; qu'il est loisible de s'ayder de
toutes armes pour se garder des meschans
par leurs semblables ; que l'empereur avoit
recherché en vain ceste mesme alliance dont
il le blasmoit : foible ayde des Turcs, qui
apporte plus de blasme que de secours, plus
de malediction que de benediction ! L'armée
venue à Nice ne fit rien ; si celle d'Hongrie
divertit l'empereur, il y mit soudain ordre,
et ne laissa d'attaquer la France. Maintenant
ces pretextes sont cessés ; il n'est plus de
grand empereur ; l'Angleterre et la Flandre
sont contre le roy d'Espagne ; il n'est néces-
saire à la France d'entretenir la paix avec le
Turc, puis qu'elle ne sert qu'à provoquer
l'ire de Dieu : que s'il la faloit maintenir, il
faudroit que ce fust pour les tromper comme
infideles, espier leurs ports, leurs actions ;
donner les advis à tous les princes qui entre-
prennent contre eux, ou du moins en tirer
plus grand profit, et que nul chrestien ne
peust trafiquer avec eux que sous la banniere
de France ; qui seroit cause que toute la mar-
chandise du Levant passeroit par les mains
des François ; autrement c'est estre meschant
avec peu de fruict. Il vaudroit mieux leur
declarer la guerre et avoir cinquante galleres.

Ils ne peuvent attaquer la France que par quarante lieues de terre, aisées à defendre, pour la contrainte de passer par devant les forces d'Italie et d'Espagne. Les François peuvent faire descente à leur prejudice depuis Ragouze jusques au destroit de Gilbetar, pays maritime qui contient plus de quinze cents lieues, et là, à la gloire de Dieu, sans peché, purger et guerir le mauvais sang qui engendre la guerre civile en France. Et seroit la guerre contre eux profitable, en ce qu'il va tous les ans plus de cinq cens mil escus dans leur pays pour des marchandises non necessaires, et lesquelles on pourroit treuver plus abondamment du costé des Indes et de la mer oceane au profit des chrestiens, sans enrichir les infideles.

Les advis des offencés, bannis et interessés, ne doivent estre creus ny rejetés du tout, ains les balancer avec raison. Ceux qui sont sans passion et ont de la prudence, doivent estre juges, non ceux qui hayssent ou favorisent; et iceux sont fort aysés à cognoistre, tant pour leurs actions passées que pour les presentes, examinant l'interest qu'ils conseillent. Mais aussi ne faut-il pas, sous le soupçon que l'on a de leurs inclinations, rejetter leur conseil entierement; mais au contraire faut examiner avec la raison leurs propositions. Vray est-il que grandement leurs conseils et promesses sont suspectes, ne desirant qu'embarquer les personnes, et après leur faire cognoistre par effect qu'ils y sont pour leur propre peril.

Le sieur de Tavannes, voyant ne pouvoir recouvrer santé, et qu'il estoit inutile, il va la chercher en sa maison, avec le moyen de servir encore une fois. Il blasmoit les fautes qui se faisoient à La Rochelle; sorty d'une maladie de six mois, demeure quinze jours sain au chasteau de Suilly, retombe d'une pluresie; extenué de travaux et maladies, se defie de guerir, cognoist la cour, craint de perdre ses estats pour ses enfans; envoye proposer au sieur de Retz le change du gouvernement de Provence à celuy de Metz, qu'il desiroit demeurer à son fils aisné. Ledict sieur de Retz s'y accorde soudainement, et promet douze mil escus de plus, de quoy le sieur de Tavannes adverty est d'advis d'y r'envoyer incontinent, pensant mourir; il ne manque que ses signatures, le sieur de Retz avoit e voyé les siennes. Madame de Tavannes ayn mieux le bien present et incertain pour ell que l'advenir pour les siens: son mary, portant mieux, se roidit contre l'eschang elle l'emporte, dont advint la perte de go vernement à ses enfans.

Un mois passé, plusieurs manquemens crises et accidens arrivent, qui menassent sieur de Tavannes de mort. Ce fut à remp en diligence à La Rochelle, où j'estois, p employer le roy de Pologne pour nous. malheur veut qu'un medecin infidelle, nom mé Le Doux, advertit à la cour que le sie de Tavannes mourroit, tellement que, les lettres que le sieur de Retz escrivit d puis La Rochelle pour le change, la roy luy respondit qu'il eust patience, et que chandelle s'esteignoit; que, sans argent change du gouvernement il auroit ce q desiroit. Le sieur de Tavannes ne se d de la trahison du medecin, resout de mo en agissant; fait force blancs signés, dit à femme et à ses serviteurs: « Je cognois » cour; mes enfans perdront tous mes estats, » vivray huict jours; aussitost que je seray m » n'envoyez point querir de baume aux vi » pour n'estre decouvert; sallez mon corps » crettement, et me faites servir ainsi que » je vivois, jusques à ce que l'eschange d » gouvernemens soit admis, et que mon fi » aisné ait le gouvernement de Metz, le jeune » la lieutenance de Bourgongne. » Le roy, pour estre asseuré de la santé, à la sollicitation de la royne et du sieur de Retz, envoye Charron, son vallet de chambre, voir comm il se portoit. Luy, à quatre jours de sa mort prevoit à quel dessein Leurs Majestés en voyent vers luy, qui estoit pour ne rien don ner à ses enfans si sa mort estoit inevitable il se fait habiller et asseoir en son lict, pre du vin comme s'il se fust bien porté; discou à ce vallet de chambre des affaires d'estat des siens si fermement, qu'il demeure c créance entiere qu'il se portoit bien; le d ainsi à la cour; qui fit que les lettres du gou vernement de Provence furent depeschee pour le sieur de Retz, celles de Metz et de l lieutenance de Bourgongne pour mon frer

pour moy; n'estant ny l'un ny l'autre à la
ur, le chancelier retint nos lettres.
Le sieur de Tavannes empire, combat la
ort; disoit qu'il avoit desiré estre compa-
non des princes et premier en l'estat; main-
nant qu'il y avoit attaint, il n'en jouissoit
s; toutesfois qu'il se conformoit à la vo-
té de Dieu, se preparoit chrestiennement.
mandé par un serviteur, le voyant tant
lu, s'il ne desiroit pas revenir en santé :
n, dit-il, j'ay jà eu beaucoup de peine
faire les deux tiers du chemin, lequel,
je guerissois, pour r'approcher la mort
audroit encore refaire. » Il se confessa,
faire mention d'avoir adheré au conseil
Sainct Barthelemy, contre des rebelles
'estoient precipités à leur malheur mal-
gré Leurs Majestés en eussent; ordonna
i rendist, ou que l'on ne prist rien d'une
ge qu'il tenoit du roy; forcé de manger,
ut porter sa main à sa bouche; juge sa
; respond à la demande de son enterre-
, que ce fust sans pompe, auprès de
frère de Villefrancon, en l'eglise de
; si pour la posterité on le pensoit utile,
le fissent enterrer en la Saincte Chap-
, où maintenant il est eslevé. Il fit ap-
r sa femme et son fils : dit à l'une : « Que
diray-je, sinon que tu es des plus fem-
s de bien du monde? ce n'est pour t'ad-
oester, mais pour te dire adieu que je
pelle. » Dit à son fils : « Sers et crains
u, qui m'a tiré de tant d'hasards et mis
nneur; sois serviteur du roy : obéys
mère. Tu en diras autant à ton frère; je
us donne ma benediction à tous deux,
e tu luy porteras de ma part. » Il sem-
t, à le voir, que la mort ne le touchast :
à rendre le dernier soupir, ses servitenrs
és se retirans en pleurs, dit : « Ne bou-
, ne me laissez mourir ainsi »; estend
as vers la croix, la baise et meurt.
s levions le siege de La Rochelle quand
us sa mort, qu'il faloit celer jusques à
e nous eussions les despeches des gou-
mens susdicts. J'obtins lettres de M. d'An-
our le change, comme si mon pere eust
. Arrivé à la cour, j'y trouve mon frere
essayé en vain de retenir du chancelier
ttres du gouvernement de Metz, par un
advis qu'un secretaire, nommé Guerin de Mascon, donna de la mort de son maistre, non tant par infidelité que pour le desir qu'il avoit de faire ses affaires. Nous demandons ces lettres des gouvernemens au roy, que sçavions estre toutes scellées entre les mains du chancelier. Sa Majesté veut que soyons contens de six mil livres qu'il nous donne de pension; dit que nostre pere n'estoit tant que nous en l'age que nous avions lors. Je responds (jeune que j'estois) que nostre pere n'estoit fils du mareschal de Tavannes comme nous, auquel la couronne estoit tant obligée. Nous n'obtinsmes rien d'avantage, tant les roys se souviennent peu des services des morts! Ce coup fut grief; nous perdismes cent mil francs de gages et d'estats annuels, dont nostre pere n'avoit jouy que six mois; dependismes cinquante mil escus en voyages, maladies, larcins et toute sorte de perte; je demeuray sans charge ny estats, agé de dix huict ans.

Il est malaisé de celer un mort, pour les changemens qui adviennent : c'est lors que chacun croit estre quitte du serment qu'il a à la maison, vise et pense à nouvelle fortune, offencés de celle qu'ils n'ont trouvée telle qu'ils se figuroient; le moindre changement est soupçonneux. Pour le celer, dès le commencement de la maladie il en faudroit avoir empesché la veue : cela ne se peut parce que lors la santé n'est desesperée : les hommes sont enclins à sçavoir et dire des nouvelles, et profiter du mal d'autruy : par fois ce qui se veut le plus celer se descouvre davantage : plus d'artifices employés, plus de devins de ce que l'on veut cacher.

Les infortunes se suivent, non pas qu'il soit destiné que l'une amene l'autre, mais comme un cheval qui bronche s'esbranle, redouble et tombe, le malheur perd l'entendement de ceux qui ne sont rassis par les precedentes fortunes; le regret, la negligence des affaires r'amene autre desastre : un homme en mauvaise fortune, les autres luy courent sus; ceux qui se roidissent contre, et prenant garde à eux, empeschent ces accidens par patience et constance, sans vouloir forcer le malheur par violens remedes. Et faut consi derer que l'on n'est plus ce que l'on estoit

avant le malheur advenu. Joinct que, lors que l'on ne porte patiemment les malheurs et desastres, avec des paroles de desespoir, et que l'on ne conforme à la volonté de Nostre Seigneur, il luy plaist de nous chastier réitérement par de plus grands malheurs que les precedens, qu'il faut vaincre par humilité, prieres et patience.

L'ame eternelle, par la prison du corps, est empeschée, et de ceux qui meurent la chair se disjoint de l'esprit; c'est pourquoy les paroles au lict de la mort sont souvent propheties, d'autant plus notables, que c'est le temps de verité, d'apparitions, de visions. La benediction est utile aux enfans, prisée en l'Ancien Testament, et depuis practiquée par les bons chrestiens.

Restitution de bien mal pris, payement de debtes, aumosnes, dons au lict de la mort, servent de peu aux ames : c'est donner ce qui ne se peut emporter, et dequoy on n'a plus à faire; monstrer que l'on s'ayme mieux que ses parens, les chargeant de ce qu'on ne se voudroit charger si on vivoit : ce qui ressemble à ceux qui, pour la punition de leurs pechés, ordonnent qu'on fouette et brusle leurs corps morts.

Pour se prevaloir des services paternels, faut rencontrer de bons et justes maistres; l'amitié s'oublie plustost par la mort que l'injure. Le principal amour des hommes est fondé sur l'utilité qu'ils reçoivent des autres, laquelle cesse par la mort de celuy duquel ne se peut plus tirer service. Les bien-faicts recogneus en la postérité souvent sont rares. Au lieu de voir de bon œil les enfans des peres qui ont servy, ils sont tenus importuns; semblent reprocher le service de leurs parens. S'ils sont sortis de capitaines qui ayent fait de beaux actes, les roys et princes s'attribuent les avoir faicts eux mesmes, non du conseil du trespassé; et pour faire croire qu'ils ne tiennent leurs victoires des morts, expressement ils ne font rien pour leurs enfans; quelquesfois leur font trancher la teste. Plusieurs ont esté si heureux, qu'ils ont laissé les leurs en age de recevoir le fruict de leurs labeurs : M. le connestable Anne de Montmorency laissa ses fils mareschaux de France; nous demeurasmes si jeunes, et principalement moy, que (joint à ce que le sieur Tavannes avoit opiniastré de ne pourvoir charges les jeunes gens) il ne demeura de tous ses estats; et tous ceux que j'en depuis je les acquis, non que ce ne soi acheminement à iceux d'estre nay d'un de merite, mais cela ne sert aux endorm ignorans. Si j'ay perdu des estats, je le vois sans reproches, les ayant conque n'estant l'aisné de la maison, que le sieur Tavannes laissa pourveu de charges h rables après sa mort, sans compter la li nance du gouvernement de Bourgongne, avoit donné au comte de Charny pour l rier.

Le christianisme fondé sur la pauvr douleur, est la maxime qu'observent l deles et le chemin éternel; les miseres sont envoyées pour nos pechés ou p gloire de Dieu; l'une et l'autre doivent agreables; plus d'innocence, plus de m Dieu est proche du deuil, plus recogn adversité qu'en prosperité; les voyes afflictions passées ne se ressentent; la nance du mal est plus plaisante quand est dehors, que celle du bien qui s'e du; c'est braver la fortune de ne p estre pis; c'est cesser de craindre qu est au bas de la roue, qui tourne o estouffe; c'est liberté de sortir de la v acquitement de debtes et affranchisse malheurs.

Il ne devroit estre permis s'eslever a pulture, à ceux qui n'ont faict de bon pour la republique; la multitude d engendre le mespris : les banquiers, femmes et enfans en ont de somptueux magnifiques. Il y en a des roys à Sainct main des Prés de mauvaise pierre et d de valeur : plusieurs de ces beaux tom ne durent non plus que ceux des mignon faict à Sainct Paul. C'est imprudence et querie à ceux qui n'ont rien fait de s'or ner de somptueux monumens; la manufa s'estime, non celuy pour qui elle est fai ce sont les belles actions qui honorent les pulchres, non les tiltres et grades que les donnent. Le duc de Parme n'a voulu que quatre mots sur la sienne : *Cy gist Alexa Farnaise;* les histoires doivent dire le re

ui s'intituloient les grands capitaines; les sta-
s ne font les vaillances nobles, non plus
e la poussiere n'obscurcit les actes gene-
ux; et pour laisser memoire de soy fau-
ut ériger des chappelles au lieu de sepul-
res. J'ay le plus aydé à faciliter le dessein
celle du sieur le mareschal de Tavannes:
ne souciant de telle vanité, j'ay enduré
ma mere et mon frere y ayent mis leur
s sans y mettre le mien. Sepulture du sieur
Tavannes honnorable pour estre en la
ete chappelle des roys à Dijon, vis à vis
a saincte hostie, erigée par lettres pa-
es du roy, et consentement de tout le
ple de Bourgongne, tesmoignage de sa
ur. Si ces permissions estoient mesnagées,
estre concédées qu'à ceux qui sont de
el merite, ils tiendroient le mesme lieu
es statues romaines qui s'erigeoient au
é; inviteroient à bien faire, si cest hon-
n'estoit accordé qu'aux genereux et bien
ans du public.

nt deux regrets, sont deux plainctes
ne faut faire en mesme temps, de la
vaise fortune et de la mort, parce que la
assoupit et rend nuls tous les malheurs.
prits bien disposés ne se faschent ja-
de ce qui advient au monde, hormis des
s commis, sçachant que tout s'enseve-
se doit perdre dans peu de temps; tout
ne est plus digne de risée que d'ennuy.
prosperités mondaines sont si vaines,
erode ayant tout à souhait, et après avoir
s tous ses plaisirs, un grand royaume,
ssance, voluptés, femmes, palais royaux
erables, est troublé de ses enfans en sa
pre maison; plein de maladie, faut enfin
e tuer d'un cousteau si on ne l'en eust em-
ché: et ceux qui ont tout ce qu'on pour-
desirer, perdent tout en un moment par
ort; et lors de la prosperité, c'est le temps
l'on la perd. Les Italiens ont raison de
: « Qui est bien qu'il s'y tienne, pour
l'accidens qui surviennent »; encores que
pos il n'en faut point chercher icy, si ce
un peu en la tranquillité d'esprit; c'est le
de la mer qui ne se change avec les vais-
x, et se porte tousjours avec soy-mesme.
trouverons nous la mort que les filles et
es endurent constamment? Combien y a-
il eu d'hommes qui l'ont cherchée pour de
legers sujets! Souvenons nous de l'avoir plu-
sieurs fois desirée. Si la crainte procede de
la douleur, elle est tantost passée; plus nous
approchons de la mort, plus les sentimens
s'assoupissent: demie heure de mal passé
sans retour; en six fois autant se treuve la
fin. J'en suis esté plusieurs fois assez proche
pour la recognoistre. Rien n'est à regretter
que les pechés que l'on y a commis. Les
femmes oublient le dueil, changent d'amitié;
les enfans se rejouissent de posseder le bien.
Si c'est pour le regret des voluptés que nous
laissons, les bestes en goustent de semblables;
si pour les belles terres et bastimens, ils
sont de peu de durée, parce qu'il les faloit
laisser. Plus de vie, plus de pechés: nous
sommes asseurés n'estre punis que de ceux
que nous avons commis jusques à l'heure de
nostre mort. La peur qui se reçoit est vaine
d'aller dans la fosse noire estre nourriture
des vers: ce n'est pas nous qui ne sommes
plus là, c'est moins que nostre habit. Si ces
reliques estoient en estime aux esprits, com-
bien en reviendroit-il les querir, et rassem-
bler leurs os qui sont en derision! il ne s'est
jamais veu qu'aucun les ait dependus du gi-
bet. Folie estrange et extraordinaire, de
penser que deviendront nos corps après nos-
tre mort, et qu'il y ait encore sous le tom-
beau quelque chose de nous quand nous
sommes passés! Je louerois volontiers les an-
ciens qui brusloient les corps, lesquels en
ostoient le soing, et detournoient les esprits
des monumens. « Mais, ce disent-ils, la créance
est la resurrection de la chair! » pauvres gens!
comme si Dieu avoit besoin, pour nous ren-
dre de la mesme estoffe, du levain de ces
poudres, luy qui a suspendu la terre au mi-
lieu des cieux, qui donne le cours aux astres,
fait les hommes de crachat et de terre, mais
plustost de sa seule parole; comme si par là
mesme il ne pouvoit r'entourner nos esprits
de chair, d'os, nerfs et veines nouvelles.
Considerons que nous n'allons vers un tyran,
ains vers Dieu misericordieux, qui à bras
ouverts est prest pour nous recevoir; que s'il
faut satisfaire aux debtes par purgatoire, com-
bien de joye de sçavoir qu'icelles finies nous
serons sauvés! et quand il adviendroit pis, a

multitude des pareils apporte reconfort. Et si n'avons ce bien d'estre en la gloire perdurable, seroit assez de punition de n'estre point; et si nous n'estions, nous serions comme nous estions il y a un million d'ans. Ce qui se doit perdre n'est à regretter : plustost la besongne qu'il faut faire est faicte, c'est tant mieux puisqu'il la faut achever; combien tost est coulé de vingt à soixante ans! La mort a ses biais et lustres, ainsi que la pluspart des choses mondaines : d'un costé elle semble d'une couleur, et de l'autre d'une autre; si elle est prise de mauvais biais et à regret, quand ce seroit le salut, on s'en degousteroit. Un esprit bien sain se mocque en soy-mesme de ceste comedie d'allumemens de torches, fenestres fermées, sonnemens de cloches, qui ne sont qu'apparences et fantasies. Ainsi qu'il s'est veu des patiens plus asseurés que ceux qui les conduisoient à la mort, ainsi ceux qui meurent, resolus se rient de ceux qui les plaignent, et des lamentations de Jeremie. Adieu beau soleil, vous n'esclairerez plus pour moy; adieu tant de plaisirs, de voluptés, d'amis! Disons plustost : Je vous laisse douleurs, catharres, maladies, chaud, froid, amis feints, traistes tralisons, ingratitudes, vengeance, ambition, tyrannie, defauts, imperfection corporelles, crainte de mort, souspirs, tristes souvenirs des fautes commises, riottes, coleres, querelles, ambitions poignantes, avarice, envie, procès, rancunes. Je vay estre pareil à Alexandre, aux Cesars, et à tant de roys et empereurs qui sont morts, et plus grand qu'iceux par la grace de Nostre Seigneur Jesus-Christ; dans quatre heures je verray que c'est (si Dieu m'en fait la grace), combien de monarques me sont inferieurs; je recognoistray mes amis trespassés, pere, mere, enfans, parens, attendant ceux que je laisse au monde. Qui vit long-temps voit beaucoup de malheur en son esprit, en son corps et en ses biens, perte d'enfans, d'amis, et quelquefois d'honneur. Arrivée l'heure tant crainte et premeditée, il ne faut faire le sot comme le jour de ses nopces : autant de gain de se monstrer courageux que timide; l'un est plus honnorable que l'autre, et non plus difficile. Il estoit aisé d'escrire contre la mort quand nous ne sentions aiguillon; plus près d'icelle, faut se pre rer à plus de resolution : tant avons chem que l'effect est arrivé; nous en parli comme si elle eust esté loing, mainte monstrons que nous sommes en sa prese après estre preparés, ce sera bien tost f il ne faut que serrer les dents et nous passés : plusieurs choses semblent gra de loing, qui proches sont à mespris. dirons : je pensois avoir plus de peur, pensois qu'il y avoit plus d'affaires, pl mal. Marc-Aurele veut que celuy qui l conforte soit à l'article de la mort comm cela est, car trente ans au prix de l'et ne sont qu'un mouvement, si peu de t fait les choses semblables. Les cruelles leurs sont signe de salut; autant de poi autant de pechés effacés : qui meurt for ment meurt en doute. Resjouy toy de c Dieu t'y a conduit en bon sens pour le et recognoistre, ce qu'il ne fait à beauc et si tu es en bon sens tu ne crains rien mercie le que tu ne meurs honteusemen un eschafaut, au deshonneur de ta poste J'ay veu plusieurs meschans mourir de c nades : la bonne fin presage paradis. peut estre trois heures en mesme estat : tristesse, plaisir, douleurs, se suivent sans envie, nul sans regret : plusieurs voudroient estre au commencement de leur pour passer le mesme chemin qu'ils ont f

Pour prevenir la peur de la mort, il y f avoir pensé. Aucuns tiennent le pense plus grief que le trespas, qu'en mourai n'y a qu'un jour de mauvais, en y pens plusieurs. Sera assez temps de penser au quand il adviendra. Je le croirois ainsi, toit le christianisme et le salut de l'ame, lequel la meditation de la mort est necessa Il ne faut douter qu'elle ne se presente rible des terribles à ceux qui ne sont pre rés. Ceux qui ont fait leur paquet, prep leur antidote contre la peur, contre le m contre l'heure du trespas, disent aux de leurs : « Je vous attendois, je sçavois b » que j'en devois avoir; si me laisserez vou Et aux pleurs, criailleries et importunit « C'est la coustume qui passe soudain, » qui ne dure que quinze jours. » Se resou

eparation de la mort, regarder constam- ceste division de l'ame et du corps, me le centenier qui disoit aux ministres Veron : « Frappe aussi asseurement que ttends le coup. » Il n'y a qu'un saut à e; l'espoir de la vie eternelle, par la mi- orde de Dieu, nous asseure. Qui a fait ir mort ne la doit craindre, pensant ce mesme estat qu'il est il a reduit les s. La mort a esté quelquefois desirée abition et envie, considerant un moins que nous et moins vaillant avoir tant onne fortune, qu'il commande aux es ainsi qu'aux esclaves. Combien de -on souffert des regrets et des dou- pires que la mort invoquée à secours! ncts, les monarques sont morts, et tant s de bien qui valoient un million de s que nous; pourquoy ne mourrons nstamment? Differons des faquins et s par constance. La recompense du ux est se mocquer de ses propres s sans s'estonner; aucuns font les vail- et meurent delicats, ainsi que les fem- les enfans. Il faut respondre aux s sur ce qu'ils disent : « Je m'en vay . — Pensiez-vous toujours vivre? — nde douleur. — Vous n'en aurez plus. regret de vous laisser. — Nous en lais- d'autres. — Que deviendront les miens? en est pere de tous. — Je pleure de lais- es enfans. — Eux rient peut-estre de e vous vous en allez. — Je crains chés. — Dieu est misericordieux. — deux heures je seray sous terre. — Ce ra pas vous. — Je crains pour mon es- t. — Il treuvera repos où plusieurs sem- blent sont. » En effect, les saincts ont desiré ort; les esprits, dans les oracles, la qua- ent le Souverain Bien; enfin, c'est estre chi d'une esclavitude ennuyeuse. Sene- et autres ont remply des livres de ces ptes; j'en dirois d'avantage, sans la le d'escrire ce que j'ay leu dans iceux. guste Cesar, chef du monde, vainqueur s ennemis, qui jouyt trente ans de paix rselle, sous lequel Nostre Seigneur vou- naistre, nommé très-heureux, souhaitte eurs fois la mort; l'ayant presente, tient vie une farce ou commedie, et s'en mocque, requiert un applaudissement de ses amis, comme ayant bien joué son personnage.

La mort inopinée est redoutable pour le salut de l'ame, et douce parce que c'est une confusion de sens qui donne temps à la peur, esteint toutes pensées temporelles et spirituelles; celle qui donne le loisir de se resoudre aux habiles hommes amoindrit le mal. Ce nom de mort est mal adapté, puis que nous croyons que nous ne mourrons point; le nom de passage ou trespas seroit plus propre. A ceste heure-là il faut avoir preveu à tout, sans avoir plus d'affaires qu'à prier Dieu, se mettre et tenir en bon estat; cela faict, il n'y a rien à regretter ni à craindre. Dieu ne nous a pas créés pour nous damner; nous avons pesché en desobéissance, à ne l'avoir servy, en ingratitude, incredulité : esperons en sa misericorde, puisque Nostre Seigneur Jesus-Christ a satisfait à sa justice pour nous. Il ne faut s'assoupir ni s'endormir à ceste heure si dangereuse; tant de gens gehenés, roués et martyrisés innocemment ont souffert patiemment : plus la douleur est grande, plus-tost elle finit; celle qui est passée ne retourne plus, elle passe en chemin faisant. Les coliques, les pierres, les maux d'enfans, se supportent des sexes plus infirmes, qui sont plus acerbes que le trespas. Comptez les coups de cloche de la passion, la douleur s'en va avec le nombre. Ceste ame, cest esprit en sa perfection separé du corps, de substance eternelle, est créé à la gloire de Dieu. De quoy auroit servy ce soleil, ceste voute admirable des cieux, ceste terre suspendue, ceste mer limitée, si les ames n'estoient eternelles, pour se souvenir et dire à jamais les louanges du Tout-Puissant, et magnifier ses œuvres? Pouvions-nous estre deux fois? acquittons nous liberalement de ce à quoy la necessité nous force. Tu peux avoir gousté toute sorte de biens et d'honneurs, une longue vie; ce ne sont que redittes. N'y a-il pas dequoy rejouir grandement d'estre en un estat certain, et non comme l'oyseau sur la branche, subject à tous perils? Regardons les malheurs passés, et nous serons comme ceux qui ont franchy un grand vallon ou fossé remply de feu, de fer et de tourment, ou comme ceux qui, ayant

ns d'estre immortels. Il faut croire en la
isericorde de Dieu, au salut, ou estre privé
tout sentiment, comme nous estions il y a
ans. Combien de poignans regrets de n'a-
fini ses procès, achevé ses bastimens,
ié ses enfans, fini ses escrits, payé ses
s! Vraye vanité de ceux qui deman-
la santé! à quel propos la demander,
que dans six mois nous serions en la
e peine? Et puisque la douleur a fait
partie du chemin, achevons le reste :
faire aux roys et bienheureux, ou aux
tes, de craindre la mort. Delivrés de ce
qui peut estre emprisonné dans des
barreaux, cachots et prisons obscures, nous
serons dans nous mesmes, ame, esprit, qui
peut passer au travers des murailles d'acier,
non subjects aux infirmités corporelles, ni
aux lois de la nature, ains tous reduicts à la
volonté de Dieu. Nous plaindrons nous d'estre
hors de ceste esclavitude corporelle, entour-
nés de tant de malheurs? et faut-il tant de fa-
çon pour en sortir, puis que les enfans, les
ignorans, et plusieurs sages l'ont soufferte sans
estonnement? Soyons bien avec Dieu, croyons
et nous repentons, nous treuverons ce passage
facile.

MÉMOIRES

DE LES GUERRES DEMESLÉES TANT EN PIEDMONT QU'AU MONTFERRAT ET DUCHÉ DE MILAN, PAR FEU MESSIRE CHARLES DE COSSÉ, COMTE DE BRISSAC, MARESCHAL DE FRANCE, ET LIEUTENANT-GENERAL POUR LE ROY HENRY II DELA DES MONTS.

COMMENÇANT EN L'ANNÉE 1550 ET FINISSANT EN 1559;
AVEC CE QUI SE PASSA LES ANNÉES ENSUIVANTES SUR L'EXÉCUTION DE LA PAIX.

PAR LE SIEUR

FRANÇOIS DE BOYVIN,

CHEVALIER, BARON DU VILLARS,

CONSEILLER ET MAISTRE-D'HOSTEL ORDINAIRE DES ROYNES ELIZABETH ET LOYSE,

ET BAILLI DE GEX.

A MONSEIGNEUR

LE DUC DE SEUILLY,

GRAND MAISTRE DE L'ARTILLERIE,

GOUVERNEUR ET LIEUTENANT POUR LE ROY EN POICTOU, ET CHEF SOUVERAIN DES FINANCES DE FRANCE.

MONSEIGNEUR,

Depuis que les puissances souveraines furent establies sur toutes les nations de la terre, il m'a semblé que leur accroissement et leur conservation ayent descendu en telle sorte de la vertu et generosité des grands qui en sont nais subjects, qu'en considerant puis en moy-mesme les actions de tant et tant de rois qui les ont dominées, je suis souvent demeuré estonné comme leur prevoyance plus qu'humaine ne s'est plus avant appliquée qu'elle n'a faict à les faire instruire et eslever aux exercices de la gloire; car il faut, ou de necessité desmentir toutes les maximes fondées sur les evenemens passés, ou croire que de rien ne sert à un grand prince l'immense qualité de ses trésors ny de ses armes, si de mesme suite il ne sçait former, acquerir et conserver des personnages propres et pour les disposer et pour les mettre à exécution, Dieu estant celuy seul qui peut agir toutes choses par soy-mesme; et qu'au contraire les rois (ores que bien institués et créés à son image), n'estans qu'hommes, n'ont néantmoins le pouvoir d'accomplir la plupart de leurs intentions et de leurs desseins que par l'industrie, par l'obéissance, et par la valeur de leurs vicerois, ou de leurs lieutenans; ce que je n'entreprens toutesfois, Monseigneur, de dire ou de representer icy, pour eslever ma plume par dessus la foiblesse de mon jugement, mais bien pour simplement vous mettre en avant les considerations qui m'ont porté à faire mettre en lumiere la seconde edition et ampliation de mes Memoires sur les guerres de delà les monts, et les vous dedier aussi; n'estimant pas, quant à moy, de me pouvoir plus dignement acquitter de mon affection envers la France, ni de mon devoir envers la memoire de feu monseigneur le mareschal de Brissac, mon premier maistre, qu'en faisant lire à la posterité l'histoire des gestes heroïques qu'il a glorieusement demeslés, et de leur donner aussi protecteur celuy mesme qui est aujourd'hui le exemple de toute vertu et valeur: mesmes cro comme je fais, que les jeunes seigneurs qui co reront ces Memoires, et qui s'enquerront de vo raculeuses vertus et actions, seront transporte mesme desir que vous avez eu de servir et le prince patrie, et plus ardens à les imiter aussi que bien vent ils ne sont pas; et que, comme par toute la chacune contrée se monstre tousjours plus favo à la nourriture des propres plantes qui sont nées son sein qu'envers celles qui luy sont estrangeres, faut point douter que l'emulation de vos adm vertus ne soit pour produire des effects plus si en la personne de vos descendans que de tous Je n'auray plus maintenant qu'à prier Dieu, M gneur, avec toute la France, qu'il veuille conf vos generations fatallement destinées à nostre h jusques à siecles infinis; et que, ne se trouvant de vos successeurs qui ne se contentant, non plus vous n'avez jamais faict, de la grandeur de ses tres, ils aillent tousjours eslevans de nouveaux phées à l'honneur de vostre glorieux nom, et estend aussi à l'advenir autant loing (soubs nos roys) les limites de cest empire, que vous l'avez, soubs les au pices de feu nostre auguste Henry IV, sces appaisé nément retirer du plus profond abisme de ses misere et de ses calamités.

Monseigneur, je supplie la divine Bonté vous cond der longues, saines et tranquilles années.

Vostre très-humble et affectio serviteur.

DU VILLARS.

AU LECTEUR.

portois un extreme regret, amy lecteur, premie-
st de ce que ces memoires ont esté imprimés à
lescau et auparavant que je les eusse reveus, cor-
et augmentés, comme j'ay maintenant faict; et
dement, de ce qu'aucun de nos historiens fran-
'a esté curieux de rediger fidelement dans ses vo-
ce qui s'est passé digne de memoire ès dernières
s qui ont esté demeslées au païs de Piedmont
le regne du roy Henry second, sous le comman-
st de feu messire Charles de Cossé, comte de
ic, et lors gouverneur pour Sa Majesté delà les
s: à quoy s'adjoustoit une consideration (nour-
e de ce mien regret), c'est que quelques uns qui
oulu toucher à ceste corde, en ont discouru si
ement, et sur des rapports tellement passionnés,
ar le moyen du faux qu'ils ont rapporté pour
y, ils ont ravy l'honneur et la gloire à ceux qui
ioient acquise èsdictes guerres par le merite de
ervices. Ceste consideration m'avoit souvent con-
: mettre la main à la plume, tant pour me sou-
de l'ennuy que j'en recevois, que pour satisfaire
uriosité des esprits françois, et leur trasser en
le lignes ce que beaucoup de grands capitaines
xecuté en plusieurs années pour le service de leur
e: mais les importantes occupations qui m'ont
é de la libre disposition de mon loisir pour l'em-
r aux affaires publiques, ont par mesme moyen
lé les effects de ce mien dessein; lequel j'em-
ois d'autant plus volontiers que je le recognoissois
saire pour l'ancienne perfection des annales de
re. Me trouvant donc depuis peu de jours moins
pé que de coustume, j'ay voulu donner les heures
on relasche à la reveue de quelques Memoires que
long temps j'avois dressés sur ce sujet; lesquels
s avois diligemment reveus, j'ay trouvés en telle
osition, qu'il s'en pouvoit facilement former quel-
volume, qui pourroit et suppléer au defaut des
niques françoises, et satisfaire aux curieux de l'his-
, et par mesme moyen rendre l'honneur à ceux
ur la fidelité de leurs services ont obligé la France
r memoire. Pour parvenir à ce dessein, j'ay ap-
lé mon intention, le plus qu'il m'a esté possible,
façon pratiquée par les sieurs d'Argenton et du
y en leurs escrits, comme celle que j'ay trouvée
t aggréable à mon humeur que fort propre à la
re de ce traitté. Ce que tu pourras aisement reco-
tre au tiltre mesme de ce livre, que l'ambition
estre estimé ambitieux par l'usurpation du tiltre
ales ou d'histoires, m'a faict qualifier du nom de
oires, nom qui me rendra d'autant plus excusable
y trouves quelque chose qui degenere à la gran-
deur et au mérite de la matiere; laquelle d'ailleurs je n'ay enrichie d'aucun exemple de l'antiquité, non plus qu'orné mon discours de langage curieusement recherché dans les thresors de la rhetorique, n'ayant eu autre visée que d'exposer fidelement, et sans apparat superflu de paroles, la verité de ce qui s'est passé, et de quoy j'ay moy-mesme esté occulaire temoin. Je confesse neantmoins qu'un esprit beaucoup plus eslevé que le mien eust trouvé sur ce subject dequoy satisfaire à la grandeur de ses conceptions, et où dignement exercer la dexterité de sa plume: mais ceste consideration, ores qu'accompagnée de beaucoup d'apparence, n'a peu destourner le cours de mon entreprise, veu qu'il reste pour le jour d'huy fort peu de personnes en France qui puissent porter plus asseuré temoignage que moy de l'entier evenement de ceste guerre, pour avoir eu l'honneur d'estre employé ès principales factions et affaires qui s'y sont demeslées, que j'ay taché de te representer avec autant de verité que de bon cœur je te supplie vouloir prendre en gré ce mien petit labeur, qui, par le moyen du bon traittement qu'il recevra de toy, pourra faire prendre l'essor à quelques autres restes de mes lucubrations, te voulant cependant advertir, amy lecteur, que depuis la correction et ampliation que j'ay recentement faicte de ces Memoires, j'ay aprins que certaines ames un peu trop delicates ont deu dire que je fais jouer au mareschal de Brissac plustost le personnage d'un obstiné solliciteur de finances, que celuy d'un grand capitaine tel qu'il estoit, et qu'à ces fins je devois passer cela sous silence, sans m'y arrester comme j'ay faict, et un peu trop à leur advis. Et encores que ce soit chose fort difficile à contenter tous ceux qui jetteront l'œil sur ces Memoires, à cause de la diversité du jugement, du gout et des humeurs particulieres d'un chacun, si m'en veux-je toutesfois efforcer de le faire, leur respondant que la propre experience m'a de longue main fait recognoistre que les deniers sont les premiers nerfs et les plus importans pivots de la guerre, et sans la provision desquels l'armée ne sçauroit subsister, pour brave, sage et experimenté qu'en soit le general ou prince, s'il ne veut devenir tyran ou brigand à toutes passades: que le mareschal au par sus cela, ayant recogneu que ceux qui manient les affaires du prince, et près leur personne, serrent plus volontiers qu'ils n'ouvrent sa bourse, sous divers colorés prétextes et necessités, il s'opiniastra (par voyes douces et honorables toutesfois) à vouloir avoir dequoy en main pour utilement et genereusement manier les armes, sans fouler les peuples de nouvelle conqueste; lesquels il faut tousjours plustost enrichir qu'aupavrir, à fin de leur faire moins regretter leur

ancienne condition. Et à la verité il sera aisé à remarquer par le discours de ces Memoires, que l'entre-suitte du deffaut des finances desroba les plus notables entreprises que le mareschal avoit en main. J'ay aussi apris qu'il y a je ne sçay quels autres censeurs, vrays rapetasseurs des labeurs d'autruy, qui ont deu dire qu'en la suitte de mes Memoires je faisois d'une mouche un elephant, en tant que l'ancienne et la moderne conqueste du Piedmont avoient les courroyes si courtes et si estroites, qu'elles n'avoient champ propre ny convenable pour en dresser tous les trophées et de gloire et d'honneur que j'ay voulu bastir à la memoire eternelle autant du mareschal que de tant de princes, seigneurs et capitaines qui ont valeureusement milité sous les victorieuses enseignes d'iceluy. A cela je respons : que ceux qui n'ont jamais bougé d'un cabinet bien tapissé, ou de la suitte des friandes tables de la cour, ne sçauroient non plus juger que c'est que de la guerre et de la diversité de ses effects, que faict l'aveugle des couleurs, et que s'ils avoyent autant d'experience que de presomption, qu'ils auroyent pieça aprins que la grande ny l'estroitte estendue des provinces n'est pas celle qui donne la hardiesse, le jugement ny la vertu, ny celle aussi qui empesche les glorieux et magnanimes effects de toutes ces belles parties, lesquelles, sous la benediction de Dieu, s'esmeuvent et s'esbranlent selon les occasions et la varieté des affaires, autant parmy les larges campagnes que parmy les estroittes; lesquelles ne furent toutesfois jamais du costé du Piedmont si petites qu'elles ne continssent dix journées de païs, en y comprenant le Montferrat, partie des montagnes de Gennes, et quelque portion du Milannois conquis par le mareschal de Brissac, dans lesquels il y avoit trente quatre bonnes forteresses et plus de quarante chasteaux de mediocre force. Tant y a que, si la France eust aussi bien sceu conserver que conquerir ces provinces, qu'elle en eust de gré à gré tiré de cinq à six cens mille escus de rente, et qu'elle eust tousjours eu en main dequoy se faire craindre et par les Italiens, par les Espagnols, et par toute l'Europe aussi. J'ay pareillement apprins que je ne sçay quelles gens plus enflés de cacquet que d'erudition, disent que mon langage est si rude, qu'il n'a rien de ceste elegance ny de ceste delicatesse qui doit estre familiere à ceux qui se veulent mesler de traicter d'histoires. A quoy je leur respondray : que si je voulois parler de l'amour et non de guerre, que je me fusse efforcé d'emprunter de leur boutique du sucre ou du miel, pour le rendre plus gracieux et plus delicat qu'il n'est pas; mais qu'en traictant et d'armes et de combats, il estoit plus à propos que mon langage sentist le canon et le soldat barbouillé et mal pigné, que le dameret passefilonné. Et puis, il faut que je confesse que la nature m'a esté si avare de ses graces, que mon esprit en est demeuré si grossier qu'il ne scauroit donner à mes escrits toutes ces polissures ny ces allechemens convenables à la mignardise des dames, mais non jamais aux braves cavaliers qui ne cerchent que la gloire et instruction des armes. Il y en a d'autres qui tiennent que je me suis oublié ou trop flatté, parlant si souvent que je fais de moy en ces Memoires. A la verité, si en cela je me donnois quelque honneur et quelque louange surpassant la decence de ma petite portée, j'advouerois la debte : mais je tiens de Ciceron, qu'il est permis à un homme d'honneur de parler moderement de soy, quand ses actions et ses labeurs sont si honorables que les miens. Pour le coupper court, je les prie que, pour assouvir leur envie et leur presomption, qu'ils estoyent mes Memoires à la garderobbe, s'il ne les treuvent dignes du cabinet : cela n'empeschera jamais qu'ils ne portent tesmoignage du vertueux desir que j'ay tousjours eu de profiter à moy-mesme, et de mettre la main au public, n'ayant esté invité à ce faire par prieres ny par bienfaict d'aucun prince ou seigneur. J'y ay adjousté presque les deux années de l'execution de la paix au cinquante neuf : paix qui enveloppa le royaume dans les ruynes, les rebellions et les miseres qui l'ont depuis affligé par quarante ans, et dans lesquelles nous treimperions encores, si ce grand foudre de guerre, le Henry IV, ne nous en eust delivré par l'intrepide valeur de ses armes.

Et pour autant que depuis la premiere edition de mes Memoires, j'ay recouvert plusieurs papiers et instructions que j'avois esgarées durant les guerres de la ligue, et fort propres à amplifier mesdictes Memoires, mesmement sur le fait des guerres d'Italie, parmy lesquelles j'ay esté contrainct de faire mention de celles qui en mesme temps se demeslerent en France, à cause que je n'ay trouvé aucunes de nos histoires françoises qui en facent mention, au moins que par cy par là, et avec beaucoup de confusion et d'incertaineté, je les ay voulu adjouster à mes Memoires, contre la resolution que j'avois precedemment prise, à fin de ne defrauder les princes, les seigneurs, la noblesse et la patrie, de la gloire et de l'honneur qu'ils se sont acquis par la valeur de leurs armes au service de leur roy souverain.

Si en ceste adjonction les dattes, les mois, les jours ont quelque confusion parmy eux, j'en demeureray excusable, pour autant que ce sont toutes actions et demeslemens que je n'ay veu, si ce n'est par quelques lettres et memoires qui sont tombées en mes mains, et qui sont sorties de la main du feu roy Henry II et de ses principaux ministres.

Adieu.

AU LECTEUR.

Puis qu'il est ainsi que tout ce qui sera traicté en ces Memoires a esté heureusement demeslé par la valeur et sous le commandement de messire Charles de Cossé, sieur de Brissac, et depuis mareschal de France, j'ay estimé qu'il seroit fort à propos de le representer par quels degrés il est de main en main parvenu à ceste grandeur qui l'a rendu illustre et memorable, à fin que ceux qui disent (à ce qui m'a esté

té) que la faveur des dames, plustost que sa
vertu, le porterent sur leurs espaules à ce su-
degré de gloire et d'honneur, apprennent à
mais recognoistre que Dieu, et non elles, est
qui a operé si avant en luy, que ce leur sera
ors honneur de se le proposer en toutes leurs
pour mirouer et pour très-honorable exemple
choses honnestes, magnanimes et genereuses.
berve donc, par divers titres que j'ay veus et
, que la race de Cossé est sortie des anciens
de Tagliacozzo, Napolitains, l'un desquels
uyvi le party des rois de Hierusalem, comtes
rence, fut banni de sa patrie, et qu'il se retira
prince, qui le fit grand senechal de Provence,
ndant à ses armées; la genereuse posterité
a successivement esté entée en la France. Et
, j'ay eu en main un contract de mariage, de
50, faict entre messire Fiacre de Cossé, cheva-
premier homme du logement de la personne du
Gaules, que nous appellons aujourd'huy grand
llan ou grand mareschal du corps, et dame
e de Melun, fille à messire Adam de Melun,
Monstreau-Bellay, et de Philiberte Le Roux sa
, le contract en parchemin scellé d'un grand
où il y a la representation d'un cavalier à che-
armé, tenant une espée nue en sa main,
ecusson duquel sont les soyées et fasses den-
armoiries de la maison Cossé); et au capa-
du cheval, traînant jusqu'à terre, sont celles
n d'un costé, et les plaines armes de Cossé de
: le langage en est rude, sentant l'ancienne naïf-
loise.

igneur fut de fort belle et riche taille, d'une
e gracieuse et venerable, la main autant belle
uroit desirer une mignarde damoiselle: sa con-
n estoit fort douce et agreable, sobre de la
, le parler gracieux et plain d'une naïfve affec-
'une vraye magnanimité et de remonstrances
ent paternelles, tendantes à honneur et au salut
at: toutes les autres proportions du corps es-
encores si belles en luy (lors que j'entray en
vice), que Plutarque a eu raison de dire que
aux l'arriere saison en estoit tousjours belle.
aturel estoit plustost melancholique que jovial;
conscience si pure, qu'elle ne craignoit les yeux
langue des plus clair voyans censeurs; grand
ur de la vollerie, mais plus encore des dames,
surnommerent le Beau Brissac: ce fut une fa-
e laquelle elles luy firent payer depuis de fort
et delicieux interests. Il n'y eut jamais guieres
nds capitaines qui n'ayent esté d'amoureuse
nion: David, Cesar, Pompée et Mitridates,
femme suivoit à la guerre, armée comme luy.
eralité de ce seigneur fut plustost resserrée
erte; patient et vigilant aux labeurs, tant ci-
militaires, fort vif et fort subtil à descouvrir
es et les desseins des ennemis, prompt et pru-
l'execution des siens, grand remarqueur des pas-
et paysages, un peu gausseur envers qui luy en
loit l'occasion, le plus grand resveur du monde.
uvoit bien dire de luy comme de Scipion, qu'il
n'estoit jamais moins seul que quand il estoit seul;
grand zelateur de la religion, mediocrement cholere
quand il perdoit au jeu des eschets, par tout ailleurs
gracieux et maniable au possible. Et pour autant qu'il
y a des gens qui pensent avoir fait quelque chose de
notable quand ils disent que tous ceux qui avoient
esté nourris en Piedmont sous la main de ce seigneur,
estoient dispensés de ne croire en Dieu que sur bons
gages; quand je croirois que cela eust esté (ce qui ne
fut toutefois jamais), encores seroit-il plus excusable que
ne sont la plus part de ceux-ci, qui ne croyent ny sur
les bons gages de l'Evangile, ny en ceux des docteurs
de l'Eglise, ny (qui est le pis) au propre sang inno-
cent que Jesus-Christ a respandu pour nostre salut.
Mais quoi! ce sont gens si lasches et si mal nés, qu'ils
ne sçauroient tenir la main ferme à ce furieux cheval
de l'envie, qui farouchement les esgare parmi la mes-
disance (tousjours detestable). Toutesfois pleust à
Dieu qu'ils se fussent trouvés comme moy aux très-
chrestiennes remonstrances que ce seigneur fit quinze
jours devant sa mort au comte de Brissac son fils;
car elles sentoient de toutes parts plustost le religieux
longuement instituë dans un monastere, que le grand
capitaine nourry parmy la fureur et la violence des
armes.

Ce seigneur fut quelque temps enfant d'honneur de
monseigneur le dauphin qui mourut à Lyon, dont il
sortit au mesme temps qu'il couroit un bruit que le
roy depeschoit le capitaine Joannas avec nombre de
gallères pour tragetter quelque fanterie au secours de
l'armée qui assiegeoit Naples: le desir d'acquerir gloire
et honneur eschauffa si fort ceste jeune plante, qu'elle
courut soudain à Marseille pour estre de la partie.

Ainsi que les gallères prenoient terre à Naples,
ceux de la ville les ayant descouvertes, firent une si
grosse et si rude sortie sur eux, qu'ils eussent tout
mis en route, si l'armée royale (ayant eu l'alarme) ne
fust venue au secours. Le seigneur de Sansac, qui s'es-
toit avancé des premiers avec une bonne troupe, ayant
recogneu le sieur de Brissac fort engagé parmy les
ennemis, il le tira en croupe hors de la presse, n'ayant
autres armes que l'espée. En ces charges et recharges
qui furent faictes, un cavalier espagnol fut pris avec
sa lance encore toute entiere; et lequel, voyant Brissac
de belle taille, sans barbe et le teint fort beau, luy
dict: « Je crois, mon gentil-homme, que vostre
maistresse vous a tout fraischement envoyé ici pour
defendre la renommée de ses beautés, qui doivent
estre fort rares puis que les vostres y sont asservies. »
Luy, partant soudain de la main, luy dit: « Je n'aurai
pas grand'peine à la defendre, si tous les cavaliers de
vostre party se laissent prendre, comme vous avez
faict, vostre lance encore entiere. » Là dessus, estant
venue nouvelle cargue qui les separa, ils ne se virent
onc puis.

Au retour de ce voyage, Brissac eut charge de deux
cens chevaux legers pour passer en Piedmont, où le
marquis du Gast tenoit Cairas assiegé, et dans lequel
il s'alla enfermer. Les sorties et les combats qu'il
rendit en ce siege, et depuis en d'autres endroits, luy
acquirent tant de reputation, qu'au retour qu'il fit en

France, le roy le fit coronnel de quinze enseignes de fanterie, surnommées les enseignes jaunes, qu'il mena en Piedmont, d'où elles furent depuis rappellées pour aller au siege de Perpignan, où il rendit plusieurs combats, et entre autres cestuy-cy. Sur le midi, les ennemis, s'estans apperceus que l'artillerie et les tranchées estoient mal gardées, sortirent en gros pour la venir enclouer; et de faict, n'ayans trouvé guieres de resistance, ils s'avancerent tant qu'ils en enclouerent deux. A ceste alarme, Brissac, qui n'estoit pas loing de là, y accourut soudainement lui douziesme, la pique au poing, et repoussa si rudement les ennemis qu'il en demeura six sur la place, mais luy blessé d'un coup de pique en la cuisse, et le gorgerin enfoncé d'une arquebusade. Il eut pour spectateurs de ce combat monseigneur le dauphin et toute l'armée, qui luy en donnerent telles louanges, que mondict seigneur eut à dire que s'il n'eust esté ce qu'il estoit, qu'il eust ce jour-là voulu estre Brissac.

De là à quelque temps le roy le deschargea de l'estat de coronnel pour en pourvoir M. de Taye, et luy d'une compagnie de gendarmerie, tant ceste charge estoit lors en estime! Mais Sa Majesté, s'estant apperceue qu'il n'avoit pas eu guieres agreable cest eschange, lui demanda qui seroit celuy, à son advis, qui commanderoit à son armée, si celuy qui en auroit la charge s'absentoit ou mouroit. Il respondit que ce seroit celuy seul lequel, pour sa vertu, elle en jugeroit digne. Sa Majesté repliqua : « Vous le prenez mal, ce seroit le plus ancien capitaine de ma gendarmerie, parmy laquelle je ne loge que ceux qui sont tels que vous dictes. » A cela il respondit qu'il auroit beau loisir de batre les champs auparavant que d'en venir là, et qu'il eust mieux aimé d'en demeurer à ce qu'il estoit.

Au bout de l'an Sa Majesté, desirant honorer la vertu et le courage de ce seigneur, le fit coronnel general de la cavalerie legere, en laquelle Dieu l'assista tellement que sa valeur fut en telle veneration à l'endroit de la noblesse françoise, que tous les princes et seigneurs (amateurs de gloire et d'honneur) ne desdaignoient d'aller à la guerre sous son commandement, et desquels il se desroboit souvent pour ne hasarder seigneurs de telle importance, mesmes pour n'estancher si tost ceste soif et d'honneur et de gloire qui les pousse quelquefois à s'avançer plus avant qu'ils ne doivent : de maniere que monseigneur de Vendosme, ses frères, et M. de Guise, allerent souvent dormir en son logis pour aller à la guerre avec luy.

L'empereur Charles V tenant Landrecy fort estroittement assiegé, et dans lequel les vivres estoient fort courts, le roy resolut de le secourir (ores que son armée ne fust encores accomplie de toutes les forces que Sa Majesté avoit commandées), attachant la peau du renard où la force du lyon defailloit; et par ainsi, la diligence prevenant les advis que l'empereur pouvoit avoir de ses desseins, Landrecy fut heureusement avictuaillé et rafraischy. Mais, craignant d'avoir [illegible] la retraicte toutes les forces de l'empereur sur les [illegible] Sa Majesté prit resolution de perdre pour sa retra[illegible] cent escus pour en sauver dix mille; et par ainsi, [illegible] lant desloger la nuict à la sourdine, elle commanda [illegible] coronnel Brissac d'assembler toutes ses trouppes en [illegible] seul corps, assistées de six compagnies de fanterie [illegible] lienne commandées par le coronnel Sampetre, Cor[illegible] et d'aller sur la diane donner l'alarme par deux endr[illegible] à l'armée de l'empereur, et la tellement enfoncer et [illegible] rasser, qu'elle crust que l'armée du roy toute ent[illegible] estoit celle qui jouoit le jeu, afin qu'auparavant [illegible] fust descouvert qu'elle eust desjà gaigné la garite [illegible] qu'à ce faire il ne craignist d'hasarder le paquet. [illegible] desirant rendre à Sa Majesté ce tant important [illegible] gnalé service, donna si furieusement dans l'arm[illegible] l'empereur, à la faveur d'un grand brouillas, q[illegible] en eut plusieurs terrassés, tandis que les uns [illegible] toient à cheval et que les autres se preparoient pa[illegible] faire. Mais peu à peu, le brouillas se haussant, [illegible] troupes ennemies s'avançans, il fut chargé et il re[illegible] gea par plusieurs fois, l'ennemi ne s'osant encor[illegible] avancer à cause qu'il descouvroit à un quart de [illegible] de là douze cens hommes d'armes sur un haut, [illegible] servoient d'arriere garde au corps de l'armée du [illegible] et commandés par M. d'Annebault. Toutesfois, [illegible] vrans que le courage de la cavalerie françoise sur[illegible] toit la force qu'ils voyoient, ils chargerent si rud[illegible] Brissac avec un gros bort de cavalerie et de pistol[illegible] qu'il fust contrainct de se tirer à la faveur de la [illegible] terie qui avoit gaigné les hayes, tousjours tou[illegible] chargeant, et estant en fin chargé par tant d'en[illegible] qu'il fut pris et rescous par deux fois par cent [illegible] vingts chevaux des siens qui se rallioient à lu[illegible] coups, et chargeant de fois à autre, avec lesquel[illegible] fin il se sauva. Mais la fanterie qui avoit gagné [illegible] pelle où elle voulut tenir bon, fut fort mal trait[illegible] ledict coronnel s'estant toutefois sauvé. Le mesme[illegible] Brissac (tout barbouillé et decouppé) arriva en [illegible] mée ainsi que le roy achevoit de souper. Sa Ma[illegible] l'honora et caressa fort, jusqu'à commander qu'on [illegible] donnast quelque rafraischissement dans la mes[illegible] couppe où elle venoit de boire.

Le roy Henry II, estant venu à la couronne, l'un de son ordre tenu lors en grande estime, et de [illegible] en main de la grande maistrise de l'artillerie, que [illegible] noit lors M. de Taye (peu aimé de ce prince), [illegible] de laquelle se dignement acquitter il s'adonna fort [illegible] mathematiques et à l'arithmetique, qui luy serv[illegible] depuis aux guerres du Piedmont.

Ce seigneur fit depuis tant et tant de grandes ch[illegible] qu'on ne pouvoit croire que, là où il ne venoit à [illegible] de ce qu'il entreprenoit, qu'il n'y eust autre chos[illegible] l'eust empesché que ne l'avoir pas voulu faire.

MÉMOIRES
DE BOYVIN DU VILLARS.

LIVRE PREMIER.

inces et seigneurs qui régnoient en Europe en l'an 1550. — Mort du pape Paul Farnaise, auquel succeda s de Monte. — Practiques et remonstrances de la part de l'empereur au pape, à Jean-Baptiste de Monte linal, et à Ascagne de La Corne, ses neveux. — Causes et occasions de la guerre d'entre le pape et pereur contre le roy Henry II, qui commença en septembre 1551. — Practiques pour oster Parme mains d'Octave Farnaise. — Recours et remonstrances dudit Octave Farnaise au roy, qui le recent en sa ection. — Intention du roy sur la continuation et entretenement de la paix, et les simulations de l'em- ur au contraire. — Brissac est fait grand-maistre de l'artillerie. — Maladie du prince de Melphe, gouver- r-general du Piedmont. — La duchesse de Valentinois l'engage à donner sa demission, et obtient sa charge r Brissac, qui est fait mareschal de France. — Départ de Brissac, et son arrivée à Turin.

l'an 1550, la France, l'Allemagne, l'Ita- Espagne et l'Angleterre vivoient en telle et union, que les uns ny les autres n'a- t quasi plus souvenance des maux ny niseres que les guerres precedentes de ereur Charles cinquiesme et François I voient apportées. Mais lors que chacun idioit à gracieusement cultiver et entre- ceste paix et ce repos, Dieu permit, l'expiation de nos pechés, qu'il s'en ral- t une autre plus dangereuse que les dentes, les flammes de laquelle, à la , devindrent beaucoup plus grandes et perilleuses qu'on n'eust jamais sceu es- r, au moins par la simple consideration iblesse des premieres estincelles, la vio- contagion desquelles s'espandit, toutes- eu à peu, presque par toute l'Europe, nt assez de matiere pour regretter à les larmes les prosperités passées et les ités qui coururent depuis, à la conser- n et à l'exaltation des Infidelles, Mars mesme Fortune n'ayans laissé coing du e qu'ils n'ayent cruellement remué et , ainsi que nous deduirons cy après. ndant il ne sera hors de propos de de- r quels princes et quels potentats re- nt lors en Europe, pour servir et de memoire et d'instruction, selon ce qu'il sera cy après fait mention d'eux.

Au Sainct Siege apostolique presidoit Paul III; en Allemagne, Flandres, Espagne, Naples, Sicile et duché de Milan, l'empereur Charles cinquiesme; en France Henry deuxies- me; en Angleterre le jeune roy Edouart, sur lequel le Boullenois avoit tout fraische- ment esté reconquis; en Grèce sultan Soli- man; en Italie les Venitiens en tenoient, comme ils font encor, bonne partie; à Fer- rare, le duc Alfonce d'Este; à Florence le duc Cosme de Medicis; à Mantoue les Gon- zagues; Gennes vivoit tacitement sous le gou- vernement du prince Doria, general des ga- leres de l'empereur. Et quant au Piedmont, il estoit la pluspart possedé par le roy Henry, et le reste par le duc de Savoye Charles, qui en avoit esté spolié dès l'an 1536, pour avoir assez inconsiderément quitté l'alliance du roy François I pour embrasser celle de l'empe- reur, sous esperance qu'il sentencieroit en sa faveur sur le different du marquisat de Montferrat, qu'il quereloit contre la maison de Gonzague; ce que toutesfois il ne fit pas. Depuis, au contraire, l'abandonna presque de tous poincts et aux coups et aux miseres; ce prince apprenant, mais trop tard, à re-

cognoistre combien sont legeres et incertaines les amitiés et les promesses de ces grands monarques, tous lesquels partagent et accommodent leurs affaires aux despens des plus foibles, toute amitié ou parentage postposés, couvrans tousjours leurs dereglées ambitions de quelque fardée necessité : qui s'y fiera sera mal advisé.

Encores que ma premiere et principale intention ait esté de parler seulement de la guerre de Piedmont qui commença en septembre l'an 1551, si est ce que, pour mieux et plus intelligiblement y parvenir, j'ay jugé qu'il ne seroit hors de propos de prendre les choses un peu de plus haut, narrant, mais sommairement, ainsi que je delibere de faire, quelles furent les occasions et les principaux motifs à l'ouverture de ceste guerre, selon que j'ay peu diversement et voir et recueillir par boutades.

En l'an 1550, estant mort le pape Paul troisiesme, le cardinal Jules de Monte luy succeda, qui fut d'assez douce conversation, aisé à manier et à diversement esbranler. Il eut pour neveux Jean Baptiste de Monte, auquel il donna son chapeau[1], et Ascagne de La Corne, qui avoit precedemment prins quelque nourriture au service de France. Ces deux personnages, estans tout à coup passés d'une fort foible condition à l'esperance d'une très-grande fortune, embrasserent dès lors toutes les faveurs que la grandeur et l'auctorité d'un si grand oncle, qui les aimoit et cherissoit uniquement, leur pouvoit permettre.

Or l'empereur, autant plein d'artifices que de force et de moyens, et qui estoit, selon son ancienne coustume, tousjours au guet pour brasser quelques menées à l'eversion de toute l'Italie, descouvrit aussi-tost que l'humeur et de l'oncle et des neveux pourroit servir de planche à ses desseins; c'est pourquoy il donna charge à dom Pedre de Tollede, viceroy de Naples, et à dom Diego, son ambassadeur près Sa Saincteté, de ne rien espargner pour tirer à son party ces jeunes seigneurs, leur remonstrant que ce n'estoit pas assez d'avoir un pape po oncle, mais qu'il falloit de bonne heure co derer que ceste dignité ny ceste puissance n' t ient pas hereditaires, ains subjectes, com sont la plus part des choses humaines, à vers accidens et à toutes sortes de mutati repentines; que tandis qu'un vent grac enfloit leurs voiles, ils devoient si bien d viller la roue de fortune, qui trompe to jours ses amoureux, que, quand elle l voudroit tourner le dos, comme elle f souvent à ceux qu'elle a le plus flattés, eussent desjà en main de quoy se conser et maintenir en ceste grandeur et auct qu'ils auroient acquise; que, combien le pape eust de grands moyens, c'estoit tesfois une graine qui vouloit du temps e loisir beaucoup, au moins pour prendre lide racine et apporter fruicts qui fusse grande et de notable consideration; l'exemple de tous ceux de leur qualité les avoient precedés, les devoit rendre s et resolus à se renger au party de l'emper la Majesté duquel ne desiroit rien plus de leur donner bien-tost de quoy bastir l'un et l'autre, avec reputation et asseura indubitables.

Que Octave Farnaise, duc de Parme, de Pierre Loys n'a gueres tué et despo de Plaisance, taschoit de se jetter en la p tection des François, et les attirer en Ita pour la crainte qu'il avoit d'estre aussi d despouillé du Parmesan qu'il avoit osté Plaisantin, lequel le pape Paul, son gra père, avoit injustement desmembré du p trimoine de sainct Pierre.

Que le voisinagne et les armes du Franç estoient de temps immemorial si remu et si dangereuses, que si elles mettoient fois le pied dans Parme, ce leur seroit p jamais une fort commode et très-asseu eschelle, pour avec celle de la Mirandole. de ce qu'ils tenoient aussi en Piedmont, d ner peu à peu la loy et à Sa Saincteté e toute l'Italie.

Que Dieu avoit donné à Sa Majesté Imp riale tant de prudence et de prevoyance avec une affection si grande à la conservati de l'estat et auctorité apostolique, et de to les princes d'Italie, qu'elle exposeroit tou

[1] On l'appelait le cardinal *Simia*, parce qu'il avait gagné l'affection de Jules en prenant soin d'un singe qu'il aimait beaucoup.

s très-volontiers jusques à sa propre per-
ne, pour les maintenir et conserver en
entier; que l'alliance que il avoit avec
Farnaises n'empescheroit jamais qu'il ne
ferast le bien public de la chrestienté au
particulier, et sur tout pour réunir Parme
Eglise, de laquelle estant le premier fils
devoit aussi estre le premier et le plus
ieux defenseur. Il faict le renard pour
outir les poules.

ne ceste reunion de Parme seroit incon-
nt et facilement executée, si Sa Saincteté
uloit entreprendre avec luy et avec mu-
es forces et moyens; que Dieu prospe-
leurs intentions, Sa Saincteté en pour-
par après commettre la garde à sesdicts
ux, par forme de vicariat perpetuel de
ise. Mais, pour autant qu'il sembloit à
ajesté que la consequence de telle place
roit par succession de temps apporter au
et à eux beaucoup plus de despence et
alousie que de profict, estant si esloi-
qu'elle estoit de la Romagne, par ainsi
sçauroient mieux faire que de la re-
re tout à faict à l'empereur, non tant
son utilité particuliere comme pour la
re à Plaisance et en faire deux asseurés
ers contre les François, avec ceux
avoit desjà en sa duché de Milan, de
lle aussi bien ces deux places avoient
esté desmembrées.

'en faveur et pour recompense de cela,
mera aux neveux du pape des estats de
grande valeur à Naples ou en Sicile, et
ur apporteront plus de commodité que
çauroit jamais faire le Parmesan ny le
nain, qui ne seront d'ailleurs jamais dis-
souquerellés, comme seroient perpétuel-
t Parme et Plaisance.

e, mettans la main à l'execution de
, ils pourroient conjoinctement aussi
r sur la Mirandole, qui s'estoit distraicte
glise, de laquelle, ou de Sa Majesté
iale, elle devoit indubitablement estre
laire; qu'elle estoit devenue, au grand
neur et prejudice du Sainct Siege et de
ire, la retraicte du remuement et le
in militaire des François, auxquels elle
oit tousjours de planche pour infester
; que les forces que Sa Majesté impe-
riale entretenoit au Milanois et au Piedmont, estoient si grandes et si aisées à assembler avec celles de Sa Saincteté, que les deux entreprises seroient tout en un coup heureusement executées, et auparavant que les François peussent jamais venir au secours, se souvenans de l'ancien proverbe qui dict: *Soit ton amy, non voisin, le François.*

Que par après elle pourroit, hors tout scrupule de conscience, donner la Mirandole à sesdicts neveux, pour maintenir laquelle l'empereur leur contribueroit de quoy y entretenir forces convenables. Finablement, qu'il seroit fort aisé, les choses ainsi disposées, à desraciner de tous poincts la fleur-de-lys de l'Italie, et la recoigner bien avant au delà des Alpes.

Le dire pouvoit estre plausible, mais l'execution difficile: voilà comme les princes chrestiens se brouillent tous, tandis que les Infideles avancent leur fortune sur les chrestiens, dont la pluspart d'eux n'ont bien souvent que le nom, tant l'ambition les transporte.

Que les affaires succedans ainsi heureusement, Sa Saincteté auroit par après, comme il estoit raisonnable, toute souveraine disposition en Italie, pour administrer plus paisiblement le Sainct Siege, et agrandir aussi ses parens et ses amis, auxquels, venant elle à defaillir, l'empereur serviroit tousjours de second pere, bienfaicteur et defenseur.

Voilà le sommaire des belles et fardées remonstrances de l'empereur, lequel ne s'apperçoit pas qu'au mesme instant qu'il proteste de sa devotion envers le pape, il a encore les mains toutes souillées du sang des Farnaises et de l'usurpation de Plaisance sur ses alliés, par la restitution de laquelle il devoit donc bastir la foy et la croyance de toutes ces belles paroles et promesses mesmes, puisqu'il confessoit que Plaisance estoit de la mesme qualité et desmembrement que Parme; mais l'ambition mal mesurée, et l'interest particulier aussi, nous tirent toujours par leur violence hors du droict chemin, pour bastir çà bas des grandeurs qui s'esvanouissent aussi tost que l'ombre d'un songe. Et à la vérité, ores que ce prince fust fort sage et fort advisé, si ne peut-il jamais de son vivant assouvir ses ambitions parmy tant de royaumes, ny endurer aucun pareil ou esgal à luy. C'est ceste

rage et ceste outrecuidance qui le tindrent tousjours en guerre avec François I, qui n'attachoit pas ses esperances moins haut que luy, qu'il alla assez inconsiderément, tout vieil et cassé qu'il estoit, envelopper en nouvelles guerres, contre le soleil levant de ce jeune et genereux prince Henry second, fils de François.

Au rebours duquel ce prince, en toutes ses intentions et en toutes ses actions, tout cassé qu'il estoit, méprisoit tout honneur et toute conscience, pour avancer ses desseins et sa grandeur, oubliant que le dernier respirement de ceste vie sera renfermé en l'espace de cinq pieds de terre. Las! qu'y peut-il avoir de plus impie ou detestable parmy les humains, que de voir le beau pere, tel qu'estoit l'empereur au duc de Parme, poursuivre à toute bride la ruyne des enfans, desquels il avait fait cruellement massacrer le pere? Les ames françoises bien nées ne consentiroient ny n'aprouveroient jamais ces execrables impiétés, louées et aprouvées néantmoins par ces demi-Mores, qui ne croient en Dieu que sur bons gages, puisqu'ils envoyent, et de sang froid, leurs propres enfans à la mort.

Le pape, aussi mal conseillé que ses neveux, se laissa en fin emporter et persuader par l'allechement de toutes ces belles promesses et remonstrances, ne considerant pas, ainsi qu'il devoit toutesfois faire, la grande difference qu'il y a toujours entre le faict et les paroles, et que celuy prend tousjours mauvais conseil, lequel, pour la passion ou pour l'interest d'autruy, entreprent chose de si dangereuse et incertaine consequence qu'est ordinairement la guerre; et que la France estoit si pleine de biens et de toutes autres forces et moyens, qu'il y avoit plus de hasard que d'asseurance à l'attaquer et irriter; que les François avoient tousjours esté très-propices defenseurs de l'Eglise, et ceux-là mesmes qui l'ont, plus que nuls autres, accreue de biens et d'auctorité. Sa Saincteté se devoit aussi souvenir que le propre office et devoir d'un bon pape, c'est d'apporter et entretenir la paix et non pas la guerre, et qu'en practiquant le contraire à la ruyne des chrestiens, li n'en pourroit recueillir autre moisson que les mesmes improperes et maledictions qui doivent estre fulminées contre ceux qui s rendent plustost loups ravissans que gracieu pasteurs de l'Eglise de Dieu; et, en somme que tout le dessein de l'empereur, caut dissimulé, tendoit à toute autre fin que faisoient ses paroles et ses propositions. Et d faict, le temps, pere de verité, descouvr bien tost, mais trop tard pour le pape, qu l'empereur ne visoit de droict fil qu'à s'em parer autant de Parme que de la Mirandole, à effacer et renverser de fond en comb l'amitié et l'intelligence que la France entr tenoit en Italie, à fin de pouvoir par après plus commodément, donner la loy autant Sa Saincteté qu'à tous les autres princes et po tentats de l'Italie, à quoy la seule Fran donnoit tousjours empeschement.

Mais, par ce qu'il est autant mal-aysé d la cour de Rome qu'en celles des autres pri ces, de pouvoir si cautement et secrettem traicter et negocier de si grandes affaires, mesmes par personnages d'auctorité n'y fa sans residence ordinaire, que quelque subt scrutateur ne penetre toujours au travers ne fasse son profit de ce qu'il en a peu de couvrir, il advint que toutes ces menées fure descouvertes au roy, au cardinal Farnaise au duc de Parme; au moyen de quoy ceux-ci faits sages par la recente misere du frere du pere, qui avoit espousé Marguerite, fi bastarde de l'empereur, conceurent une ju crainte de courir pareil inconvenient qu'eu et par la main propre de ceux-là, desquel toutesfois ils devoient attendre plus favora ble conservation. Ces princes, intimidés pa ces pratiques et alarmes, furent lors con traincts à tourner l'esperance de leur sal vers la France, qui a tousjours esté le port e l'asseuré refuge des princes injustement op pressés. Et par ainsi ils commencerent à sonder et à pratiquer le roy par diverse offres, supplications et remonstrances, autan par la voye de leurs ministres, comme pa celle du cardinal de Tournon, lequel faisoi lors residence ordinaire à Rome. Le sommair desquelles remonstrances fust tel: à sçavoi que l'empereur, non encore assouvy du sang et des persecutions de leur maison, avoit par diverses promesses et simulés pretextes disposé le pape à se ranger de son party.

pour, par voye de faict et non de justice, les despouiller du Parmesan, et conjoinctement aussi essayer de conquerir la Mirandole, qui vivoit de toute ancienneté sous la protection de la couronne de France.

Que ceste conjonction tendoit aussi à occuper et partager entr'eux les biens et les estats des autres potentats et republiques d'Italie, avec intention de chasser après les François du Piedmont et de la Savoye, qui leur servoient de propugnacle et d'entrée en Italie; et que par apres la Provence, le Dauphiné, la Bourgongne, la Champagne et la Picardie, deviendroient la glorieuse et infaillible moisson de leurs armes cruelles et avares. Que Sa Majesté, comme prince très-advisé, ne sçauroit pour lors trouver meilleur moyen d'empescher et de renverser tous ces desseins, qu'en prenant en sa protection et sauvegarde l'estat et la personne affligée du duc de Parme, sans toutesfois trop appertement s'en descouvrir pour encores, ains le vouloir seulement couvertement assister de ses forces et de ses moyens; d'autant que luy, qui avoit preveu ce grand orage, avoit pieçà commencé à si bien pourveoir à ses affaires, qu'à l'aide de Dieu il se maintiendroit par si long temps contre les forces papales et imperiales, que le roy auroit assez de loisir, et pour preparer son secours, et pour entreprendre plus grandes choses au rabaissement et confusion de l'inveteré et naturel ennemi de la France. Que l'Allemagne, haletante et desormais eslangourée par la frequence des cruautés et des tyrannies de l'empereur, qui triomphoit trop superbement de la gloire des Germains, ne cherchoit que les occasions de quelque nouveau remuement de mesnage, pour seurement et doucement secouer le joug imperial; que la fortune estoit pieçà fort lasse de favoriser ce maladif, et neanmoins par trop superbe et ambitieux empereur, lequel ne pourroit plus subsister, comme il avoit fait par le passé, contre l'intrepide et genereuse valeur des armes françoises; que la trop grande confiance et presomption qu'il avoit jadis conceue et de sa force et de sa puissance, luy serviroient desormais d'apast et d'acheminement à toute ruyne. Que toutes nations adoreroient plus volontiers le beau soleil levant du prince françois, que le couchant de l'empereur: de maniere que toutes choses se trouveroient si favorables à la France, que Sa Majesté recueilleroit bientost une fort utile et fort glorieuse moisson. Que là où, par le contraire, Sa Majesté se voudroit par trop complaire ou amuser en sa propre grandeur et en l'abondance de ses estats, et cependant negliger tant de belles occasions qui presentoient dès lors le fruict presque tout meur et tout asseuré, qu'à la fin elle auroit, par sa propre coulpe et nonchalance, toute la puissance du pape et de l'empereur sur les bras. Que tant plus Sa Majesté estoit grande et puissante d'armes et d'estats, que tant plus devoit-elle craindre et se precautionner contre les envies et les aguets de ses voisins, qui estoient tousjours sur une offensive desmarche. Que ceste grande et heureuse domination que la divinité luy avoit concedée, n'estoit pas pour tenir en relasche un cœur si genereux que le sien, ny pour s'espouvanter parmi les grandes affaires, ains de les courageusement embrasser, autant à la gloire de luy et des siens qu'au salut des affligés, en quoy consiste la vraye grandeur et magnanimité des grands princes. Finalement, que c'estoit chose digne de la prudence d'un si grand roy, de prevenir les inconveniens plustost que de les attendre de pied-coy; de plustost mettre la bryde à autruy que la recevoir soy-mesme; et qu'il n'y avoit rien de plus dangereux à la manutention des grands royaumes que de se laisser surprendre à la necessité, laquelle avoit cela de propre, qu'elle ne laissoit jamais rien faire ou juger bien à propos. Pour conclusion, que le duc de Parme feroit le prologue et le theatre de la comedie, où les premiers coups d'essay se jetteroient, et avec main si circonspecte et reservée, que le roy pourroit tousjours (selon le goust et le jeu) s'advancer ou retirer à son plaisir, et faire son profit de l'hasard et des calamités d'autruy auparavant qu'elles tournassent en tragedie.

Ces propositions et ces remonstrances ne furent au commencement gueres bien receues, au moins par ceux qui avoient des-jà faict experience et du bon-heur et de la puissance de l'empereur, et qui cognoissoient aussi

par pratique le peu d'asseurance qu'il y a bien souvent en la foy et aux promesses des Italiens, lesquels ont presque ordinairement recherché les François, plustost pour s'en prevaloir à l'avancement de leurs affaires et de leurs vengeances particulieres, que pour envie ou intentions qu'il eussent de voir prosperer leurs armes ny prendre pied en Italie. D'ailleurs, ils consideroient aussi (et certes à bon droict) que les evenemens de la guerre sont tant douteux et incertains, que la perte tourne bien souvent du costé de ceux qui l'ont mieux consultée et entreprise; qu'elle n'apporte que ruynes et desolations, n'estant autre chose que la justice de Dieu, sur ceux qui injustement et de gayeté de cœur embrassent indifferemment toutes sortes d'occasions qui leur sont proposées pour travailler ou enjamber sur autruy. Qu'il ne faloit pas tout à la haste embrasser ces occasions et ces remonstrances, ains les digerer avec conseil constant et rassis; car, de faillir et s'en repentir après le coup, c'estoit folie et simplesse. Que par le contraire toutes choses procedoient prosperément à celuy qui sçavoit meurement prevenir et balancer les affaires au poinct de l'honneur et de la conscience aussi, qui servoient tousjours de planche à la prosperité.

Neantmoins le roy, lequel se deschargeoit des plus importans affaires sur l'inveterée prudence et fidelité de messire Anne de Montmorency, connestable de France, en ayant conferé bien au long avec luy et avec les autres princes et seigneurs du conseil des affaires, commença d'avoir pour suspect toutes les menées de l'empereur, et recognoistre qu'en y apportant, et de bonne heure, quelque interruption, elles enveloperoient et luy et ses amis aussi en des inconveniens qui peu à peu deviendroient du tout irremediables. Pour raison de quoy Sa Majesté se laissa aller à donner quelque plus gracieuse audience aux propositions du duc de Parme qu'elle n'avoit faict au commencement, mais toutesfois avec intention toujours de ne rien remuer qu'avec toutes les justifications que doivent pratiquer les princes qui ont en consideration l'honneur et la foy des traictés de paix et le repos universel de la chrestienté; et toutesfois la plus-part d'entr'eux tiennent qu'en matiere d'estat, il faut plus servir à l'utilité qu'à l'honneur. Par ainsi Sa Majesté, desirant mettre toujours le droict de son costé, dépescha vers l'empereur pour luy faire plainte de plusieurs remuemens qui se faisoient par les siens au prejudice de la paix, le priant d'y aporter les remedes convenables, avec une saincte disposition pour la garder et inviolablement entretenir, comme le roy avoit faict de sa part, et feroit encores s'il n'estoit forcé au contraire.

L'empereur, subtil et secret, et qui par un espoir mal fondé engloutissoit tout le monde, à l'alarme de ceste sommation, jugea par sa propre conscience qu'il falloit tascher à mesnager le temps et le porter le plus avant qu'il pourroit, à fin de pouvoir avec plus de jugement, de loisir et de seureté, prevenir tout ce que le François pourroit entreprendre au prejudice de ses menées et de ses intentions. Et par ainsi il respondit, en termes generaux, qu'il n'avoit, quant à luy, autre volonté que de bien entretenir la paix, et qu'il pourvoiroit de son costé à ce que rien n'advinst qui y peust apporter alteration, esperant que le roy feroit aussi de mesme. Le prioit cependant de ne prendre aucun ombrage ou soupçon des forces qu'il faisoit assembler en divers endroicts, car tout cela ne tendoit qu'à contenir les Allemands, qu'il avoit n'a gueres domptés, et qu'il cognoissoit subjects à remuement de mesnage, et tout d'un trait aussi s'asseurer des incursions du Turc qui molestoit l'Espagne, l'Allemagne, la Hongrie et l'Italie.

Pendant que l'empereur entretenoit le roy de ces belles promesses, il ne laissoit toutesfois de donner (à main couverte) toute l'assistance qu'il pouvoit à l'Anglois contre la jeune royne d'Escosse, laquelle estoit en la protection du roy, de faire aussi publiquement mourir en Allemagne, et par commissaires attiltrés, aucuns serviteurs et pensionnaires de Sa Majesté, sous pretexte qu'ils avoient servy des princes contraires à l'Empire, et de tascher aussi, par toutes autres sortes de practiques et de corruptions, d'interrompre la confirmation de l'alliance des Suisses que la France vouloit lors renouveller; et,

ur le dire en un seul mot, il faisoit tout en
coup en divers endroicts, et sous diver-
s occasions et pretextes, infinis deporte-
ens demonstratifs d'une très-mauvaise vo-
nté et disposition envers le roy, ses estats
, ses alliés, et tels qu'il y avoit assez de
oy mettre aux champs des armés moins
ueureuses ou remuantes que celles des Fran-
is. Et pour dire vray, ceux-là rompent la
ix, non qui les premiers font la guerre,
s qui cauteleusement s'arment et embras-
nt des menées au prejudice des accords et
alliances, comme faisoit l'empereur, qui
loit dire que tant plus les occasions de la
erre estoient et courtes et legeres, que tant
s devenoient-elles grandes et dangereuses
eux qui se rendoient negligens à les em-
sser et poursuivre. Aucuns ont remarqué
le propre des empereurs est de chasser
tyrans des villes, et que cestuy-cy,
le contraire, l'est devenu luy-mesme,
tous les lieux où il a mis la main, ne bas-
nt sa grandeur que par pilleries, fraudes
romperies; tesmoin le tour qu'il joua au
François, lors qu'il l'honora et qu'il luy
na passage par la France, et duquel il se
squa soudain qu'il eust mis le pied en la
ndre. Autant en avoit il precedemment
t au pape Clément VII.

En ce mesme temps il advint une chose qui
a bien à advancer et disposer les affaires
guerre, laquelle chacun couvoit sourde-
nt de tous costés : c'est que le prince de
ernes et autres seigneurs néapolitains firent
re quelques ouvertures au roy sur le re-
uvrement du royaume de Naples, toutes
squelles toutesfois eurent depuis avec mau-
ise issue, et pour le roy et pour les entre-
eneurs aussi.

La deliberation et la resolution de la guerre
benra, nonobstant toutes ces propositions
ouvertures, assez longuement suspendue
re crainte et bon vouloir, non seulement à
droit du roy, mais de ceux là mesmes qui
s volontiers la persuadoient, comme fai-
nt, entre autres, M. le duc d'Aumalle,
uis duc de Guise, qui tenoit lors le se-
d lieu de faveur et de valeur près de Sa
jesté. Toutesfois, ayant à la parfin et les
et les autres bien balancé et contrepoisé
les affaires, avec les remuemens et les des-
couvertes menées de l'empereur, et conjoinc-
tement consideré que celuy lequel se laisse,
par presomption ou negligence, surprendre
par les armes ennemies auparavant qu'il se
soit bien preparé et pourveu, se treuve or-
dinairement envelopé de grandes difficultés,
d'un aspre desir de vaincre et d'une conti-
nuelle et craintive apprehension, laquelle ne
laisse jamais faire aucune bonne ni solide re-
solution (et à la verité ceux qui par un intre-
pide et sage jugement sçavent genereuse-
ment empieter la premiere reputation de la
guerre, sous la benediction de Dieu, en ont
le plus souvent advantageuse fin), Dieu vou-
lut, pour le mal de la France, de l'Italie et
du roy propre, et de toute la chrestienté
aussi, que l'alliance et la protection du duc
de Parme fust embrassée et arrestée sous
certaines conditions, dont cestes-cy sont les
principales :

Que le roy recevoit en sa protection et
sauvegarde la personne du duc de Parme,
ses estats et subjects, et qu'à ces fins forces
suffisantes luy seroient contribuées, ou les
deniers necessaires pour ce faire.

Qu'il auroit une compagnie de deux cens
chevaux legers entretenue, avec quatre mil
livres de pension, et honoré du collier de
l'ordre de Sainct Michel, tenu lors en toute
autre veneration qu'il n'a esté depuis les
guerres civiles, qui en destopperent la bonde
au mespris de sa dignité.

Que M. de Termes, qui avoit, sur le fon-
dement de ceste prochaine guerre, esté peu
auparavant envoyé ambassadeur vers le pape,
commanderoit au faict de la guerre, sous la
charge du duc, auquel il ne seroit jamais per-
mis se departir du service du roy, sinon au
cas que l'empereur luy restituast le Plaisan-
tin sans rien y retenir; et qu'encor en ce
cas, auparavant que rien faire ou accepter,
il en auroit l'advis et le particulier consente-
ment de Sa Majesté : ce qu'il observa très-
mal depuis, quittant le roy au fort des af-
faires.

Les choses ainsi resolues, on commença à
couvertement preparer de tous costés forces
et moyens, confirmer amitiés et alliances, et
à en practiquer de nouvelles.

Ce sont les premiers fondemens de la guerre qui mit depuis toute la chrestienté sens dessus dessous, et par la consideration desquels chacun pourra aysément juger auquel de ces deux grands princes la coulpe doit estre attribuée du remuement des armes.

Cependant, me trouvant entré dans l'an 1550, je reprendray la suitte et le droict fil de ces memoires.

Ayant en ce temps la duchesse de Valentinois, aimée et fort favorisée du roy, remarqué tout ce qui se traictoit et preparoit pour bien tost ouvrir la guerre, et pareillement que le prince de Melphe, lieutenant general du roy en Italie, estoit tombé en une maladie fort dangereuse pour un homme si vieil et si caduc qu'il estoit, elle delibera de le practiquer de bonne heure, afin de faire, par la demission de luy et menées d'elle, tomber ceste charge ès mains du sieur de Brissac, lors grand maistre de l'artillerie, avec intention, selon la disposition du temps et des affaires, et ce qu'elle gagneroit et practiqueroit envers ce bon prince, d'en faire par après la requeste à Sa Majesté; laquelle avoit aussi de sa part grandement à cœur l'advancement de ce valeureux seigneur de Brissac, la mere duquel avoit esté gouvernante des enfans de France, lors que le roy François les envoya ses pleiges en Espagne.

Or, pour plus seurement et couvertement y parvenir, ceste dame se voulut servir de l'entremise de l'abbé de Sainct Victor, fils dudict prince, qui estoit lors en cour, et auquel, à ces fins, elle remonstra qu'estant son pere maladif et desjà septuagenaire, il ne devoit plus penser qu'à vivre en repos, hors les grandes et soigneuses charges qu'il avoit sur les bras, et qui estoient plustost pour croistre tous les jours que pour diminuer; qu'elle, qui l'avoit de toute ancienneté aimé et estimé, le conseilloit de se retirer desormais en France, où il recevroit traictement digne de la grandeur et fidelité de ses services, le faisant, en cas qu'il se resolust à ainsi le faire, de n'en traicter ou communiquer qu'à elle seule, d'autant qu'elle desiroit et esperoit faire eslire le sieur de Brissac pour son successeur; promettant, à ces fins, par lettres de sa main, et au pere et au fils, moyenner toute la recognoissance qui devoient estre esperées de si prince qu'estoit le roy. Pour conclu apasta si bien, et de paroles et de ses, le venerable abbé, qu'il entrepri luy-mesmes traicter ceste negociati faire trouver bonne au pere. A quoy depuis ce bon seigneur accommodé le vingtiesme juillet ensuivant, ent roy, par le secretaire Pelisson, q puissance, la vieillesse et les maladi voient reduict à tel poinct, qu'il ne rien plus que d'estre dechargé avec l des grandes affaires qu'il avoit sur le à fin de pouvoir desormais donner q tranquillité et quelque relasche à ceste vieillesse et indisposition. Et pour auta ceste farce se jouoit ainsi couvertemen lon l'instruction de la duchesse de Va nois, elle accapara de bonne heure la vo du roy, pour la disposition des estats et ch dudict prince, au profit dudict sieur de Bri Cependant le connestable, qui avoit me intention et dessein que ceste dame, et n'eust aussi jamais pensé que Sa Majesté disposé, comme elle avoit desjà faict, d cune charge militaire, mesme de telle im tance qu'estoit ceste-là, sans sa particip persuada le roy d'envoyer le sieur de Go visiter le prince sous couleur de la mala mais en effect pour le vivement persua faire ceste demission au profit du sieur Chastillon son nepveu, lors coronnel de l'infanterie françoise, et depuis très gereux admiral de France : mais il trouva la femelle avoit à ce coup esté plus fine et diligente que le masle, ores que d'inveté sagesse, et que le marché estoit desjà clo arresté de tous costés : de maniere que, sant lors de necessité vertu, force luy fut donner ce qu'il ne pouvoit vendre, mes le sieur de Brissac estant son cousin, au il eust esté mal seant de s'opposer.

Le premier jour de juin ensuivant, le renvoya le secretaire Pelisson vers le pri de Melphe, pour l'asseurer du desir que Majesté avoit de le bien traicter, et de l'a lection qu'elle avoit aussi faicte, par sa d mission, de Brissac pour succeder en

charge, et qu'elle estoit après à le faire depescher, à fin de luy aller lever le siege; asseurant le prince d'estre le très-bien venu et le mieux traicté, conforme à ses grands et louables merites, et qu'il auroit pour sa retraicte la plaisante villette de Romorantin, le chasteau et le revenu avec ses pensions, et son fils des benefices.

Sur le commencement du mois d'aoust, Brissac print la route du Piedmont, accompagné d'une grande trouppe de noblesse. Arrivant à la Nouvalaise, premiere bourgade du païs, et à la descente du Mont-Cenis, il eut nouvelles que le prince de Melphe, qui estoit peu de jours auparavant arrivé à Suze, tiroit à sa fin, et qu'il le prioit de diligemment s'advancer, à fin qu'il eust ce bien de le voir et de conferer avec luy premier que de mourir: pour à quoy satisfaire il monta soudain à cheval. Et ayant par les chemins nouvelle recharge de son extremité fort extreme, il fit en pleine campagne un mot de depesche au roy, par le sieur de Fourquevaux, suppliant Sa Majesté que, venant le prince à defaillir, son plaisir fust de l'honorer aussi bien de la mareschaussée de France qu'elle avoit de sa grace desjà faict du gouvernement, promettant que, combien que ses services n'eussent encor attaint si haut merite et recompence, de faire neantmoins, Dieu aidant, tel deportement au maniement de la guerre et des affaires, que Sa Majesté le jugeroit bientost autant digne de l'un que de l'autre. La fortune, qui est coustumiere de favoriser à toutes mains ceux qu'elle veut cherir et embrasser, comme elle faisoit lors ce seigneur, luy fit gracieusement accorder tout ce qu'il demandoit, par l'entremise de ladicte duchesse, nonobstant l'instance d'infinis competiteurs.

Le sieur de Fourquevaux eut pour ses peines l'estat de commissaire de guerres, par un particulier privilege de nomination à iceux qu'ont les mareschaux de France à leur premiere institution.

Ceste depesche ainsi hastivement faicte, Brissac vint trouver le prince de Melphe, qui estoit des-jà si avant au trance de la mort qu'il n'y eut entr'eux qu'une simple visitation et consolation: et de faict il perdit soudain la parole, et rendit de là à deux heures l'ame à son createur. Ce fut un grand dommage pour la France, à cause de la singuliere prudence, bonté et experience qui estoient en luy, ayant accompagné tous ses faicts et toutes ses actions, tant civiles que militaires, d'une très-recommandable devotion et fidelité envers ceste couronne, ores que legerement recompensé toutesfois sur la perte de ses biens et estat, non plus que les ducs d'Atria, de Somiere, prince de Salerne, et autres, selon l'ordinaire de la France, qui ne faict mise ny recepte des personnages de valeur, sinon autant que la necessité l'y contrainct, passée laquelle se sauve qui pourra.

Le lendemain Brissac, que j'appelleray cy après mareschal de France, s'achemina vers Thurin, ville capitale du Piedmont, approchant de laquelle il fut rencontré par messire René de Birague, president de la cour de parlement de Piedmont, depuis cardinal et chancelier de France, accompagné de tout le corps du senat, chambre des comptes, corps de ville, et par aucuns des gouverneurs et capitaines ayans charge audict païs; au nom de tous lesquels le president le salua de ceste harangue et bien-venue:

« Si nous avons par le passé, tres-illustre seigneur, eu occasion de nous promettre de la main des seigneurs qui ont cy devant commandé en ceste province, qu'elle en recevroit alegement, conservation et augmentation, nous le devons aujourd'huy plus que jamais ainsi esperer, par ceste grande valeur et prudence qui reluisent en vous, que Sa Majesté a choisi pour successeur au feu prince de Melphe: c'est, monsieur, une croyance receue et bien avant confirmée par tant de glorieux faits que vous avez cy devant heureusement demeslés, à l'exaltation de ceste ancienne couronne. Et à la verité, les excellentes conditions que Dieu vous a communiquées, avec l'affection que nous avons à l'avancement du service de Sa Majesté, nous obligent à nous en congratuler et resjouir, comme nous faisons, et avec vous, monsieur, et avec nous mesmes aussi. L'amour et la reverence que nous y apportons vous fera croire, s'il vous plaist, que toute ceste honnorable compagnie sera tousjours preste,

et moy avec elle ; pour rendre à Sa Majesté et à vous aussi, comme à son lieutenant general, tout le fidele service et toute l'assistance qu'il nous sera possible. »

Le mareschal les remercia, non seulement de ceste bonne volonté et disposition, mais aussi de l'honnorable jugement qu'ils faisoient de luy, et qu'il les avoit tous en telle reverence et estime, qu'il les auroit tousjours pour compagnons et pour amis en tout ce qu'il auroit d'ores-en-avant à deliberer et à executer pour le service et pour les affaires du roy ; et nommément luy president, tant pour le commandement que Sa Majesté luy en avoit faict, comme pour la grande opinion qu'il avoit de sa prudence et preud'hommie. Autres semblables complimens passerent de main en main entre luy et les autres seigneurs et capitaines, accompagné desquels il fit son entrée à Thurin le 20 aoust 1550, salué de toute l'artillerie et arquebuserie, mais sur tout d'une singuliere amour et bienvueillance du peuple et des dames, aucunes desquelles, et mesmes la signora Angela de Bisque, voyans encore reluire en luy quelques rayons et quelques gracieux traits d'une recente et encores assez agreable beauté, sceurent bien dire que des beaux l'arriere saison en estoit tousjours belle et gracieuse. Il fut conduict à l'eglise cathedrale, receu du clergé, et conduict au grand autel, pour rendre graces à Dieu et solemniser le *Te Deum laudamus*.

Ayant le mareschal prins possession du gouvernement, il s'adonna de tous poincts à la cognoissance et à l'establissement des affaires, entretenant le tout d'une facile audience et accès, et d'une moderée conversation et familiarité à l'endroict des uns et des autres, la beauté et la gentillesse des dames y servant quelquefois d'un plaisant entre-mets.

Et encores que ce soit chose quasi passée en coustume, que ceux qui sont promeus et intronisés aux grandes charges et estats ayent accoustumé d'innover et de remuer à leur advenement tout l'ordre et tout le reglement que leurs predecesseurs souloient tenir et practiquer au demeslement de la paix ou de la guerre, estimans par ce moyen apporter un plus grand lustre et un plus grand esclat à leur nouvelle auctorité, si est-ce que ce seigneur, condamnant les actions de Pompée contre Lucullus lors qu'il print de ses mains l'armée romaine, et admirant la vertu et la prudence du prince de Melphe en toutes sortes d'affaires, tant civils que militaires, confirma et approuva toutes les ordonnances et tous les reiglemens qu'il avoit faicts : honorant par ceste louable façon, non seulement la memoire de ce grand personnage, mais donnant aussi de mesme suitte un gracieux coup d'essay de la douceur et retention de sa nature, invitant ceux qui par après luy pourroient succeder à faire de mesme en son endroict, et à rejetter, ainsi qu'il avoit faict, toutes les frequentes persuasions qui luy estoient faictes au contraire par aucuns passionnés ministres, qui portoient encores tout autre grande envie à la gloire du prince, qu'ils avoient recentement faict à sa vie : irreprehensible toutesfois quant aux hommes, ce seigneur ayant de longue main aprins que tant plus courtoisement et justement on se gouverne au maniement de l'estat, tant plus grands en sont l'honneur et la prosperité, mais sur tout la grace de Dieu plus propice.

LIVRE DEUXIESME.

mée de cinq bandes italiennes du coronnel Pierre Strossi, pour les envoyer à Parme.—Leur destruction sur le commandement de domp Ferrand Gonzague, avec ses frivoles excuses.—Le sieur de Bonnivet, coronnel-general, va camper à Poyrin, en juin 1550.—Conseils et preparatifs de la guerre par Brissac.—Fortification du monastere de Barges, pour raison de laquelle les Imperiaux rompirent la paix. — Ouverture de la guerre par Brissac, le troisiesme septenfbre 1551, par la prise de Quiers et Sainct Damian.—Prise de plusieurs chasteaux e l'Astizane et du Montferrat.—Plainte de la marquise de la royale maison d'Alençon, et la response par Brissac.—Deffaictes des Ongres venus au secours de l'empereur.—Partement de domp Ferrand du siege de Parme. -Deffaicte de quatre enseignes italiennes à Sainct-Baleing, par les François.—Resolutions, conseils et deliberations de l'empereur. — Levée de quatre mille Suisses pour le Piedmont.—Desseins de domp Ferrand renversés. — Le pape demande la paix au roy, qui la luy accorde.—Practiques de l'empereur au contraire.

1551] Ayant le mareschal rangé et bien osé les affaires, il voulut faire un tour le pays, pour recognoistre quelles et bien de places estoient commises à sa le, quelles leurs forteresses et munitions, de vivres que d'artillerie, pour, selon , ordonner et reformer, comme il fit en que lieu, ce qu'il jugea necessaire pour onservation d'iceluy, mesme sur le futur uement de guerre, voulant tousjours tost prevenir l'inconvenient qu'estre pret de luy. Cela faict, il se retira à Thurin, l sejourna jusques en l'an 1551, qu'il eut velles de la part du roy qu'il faloit commencer à penser aux affaires du Parmesan, s'eschauffoient fort, à y envoyer les cinq les bandes italiennes qui tenoient garnison Piedmont sous le coronnel Pierre Strossi. xecution, ores qu'expressement commandé par le roy, en fut trouvée fort difficile, ur autant qu'il estoit à presupposer, en sant le compte du voisin comme le sien ppre, qu'ayant les Imperiaux deliberé d'assaillir en mesme temps et Parme et la Mirandole, sans s'arrester à la protection françoise jà par eux descouverte, qu'ils mettroient sur tous les passages et advenues qui ient à leur devotion, à fin d'empescher ucunes forces ne peussent estre envoyées e costé là, soit en trouppe ou à la file; maniere qu'executant ce commandement a sorte que Sa Majesté vouloit, c'estoit emment precipiter et les capitaines et les ats en un inevitable danger, et mesmes garnir hors de propos le pays des forces mesmes dont il auroit bien tost besoin. De leur faire prendre, comme aucuns persuadoient, le chemin par les Grisons, on le trouvoit si long et si penible, que les bandes seroient à demy deffaictes auparavant qu'arriver à Parme, et tant harassées aussi qu'on n'en pourroit de long temps tirer service : concluant par ainsi que Sa Majesté ne pouvoit mieux faire, pour remedier à ces apparens inconveniens, que de faire dresser à bource ouverte nouvelles bandes à la Mirandole, le mesnagement et l'espargne estant à rejetter en semblables necessités, lesquelles il faut dès le commencement mesurer par une certaine abondance, reiglée toutesfois, et qui ait l'honneur pour sa guide, l'utilité et la prosperité pour sa principale fin.

Tout cecy fust vivement remonstré au roy. Sa Majesté néantmoins, fermant les portes à ceste verité, pensant aussi beaucoup espargner, ordonna que les choses seroient executées comme elle avoit premierement commandé, nonobstant toutes ces remonstrances et suasions au contraire. Et encores que le mareschal recogneust assez dès-lors le mal qui en pouvoit advenir, outre le deshonneur et perte de reputation, qui est tousjours fort dangereuse à l'administration de l'estat, et mesme au commencement, en tant que plusieurs princes, grands seigneurs, et autres personnes de marque et de qualité, sont lors aux aguets, attendans de pouvoir recognoistre auquel des deux partis le malheur courra sus pour se ranger du costé victorieux (c'est une ancienne et naturelle ruse de l'Italien,

mais surtout du Venitien, qui s'est tousjours accreu par les calamités et par la ruyne d'autruy); si est-ce que le mareschal, ayant de longue-main apris que le connestable, entre les mains duquel estoit pour lors le souverain maniement du royaume, ne se laissoit jamais vaincre par aucunes repliques sur les choses qu'il avoit des-jà arrestées, il delibera et d'obéir pour ceste fois, et d'en attendre patiemment le coup.

Ayant là dessus recogneu que il ne pourroit envoyer ces compagnies en une seule trouppe, s'il ne vouloit trop appertement descouvrir ce qu'il desiroit de cacher le plus, il print resolution, pour sa descharge, sur l'incertitude du succès, d'en deliberer avec Bonnivet, coronnel general de l'infanterie françoise; René de Birague, premier president au senat de Thurin; Ludovic de Birague, coronnel general des Italiens en l'absence de Strossi; d'Ossun, gouverneur de Thurin; de Montluc, maistre de camp; La Motte Gondrin, gouverneur de Ville-Neufve; de Ligondés, aussi gouverneur de Carignan; Francisque Bernardin Vimercat, surintendant des fortifications, et autres seigneurs et capitaines; la pluspart desquels, toutes choses bien balancées, trouvoient le hasard si grand qu'ils estoient tous d'advis qu'on en fist nouvelle remonstrance au roi, signée de tous, afin de l'esmouvoir à cela mesme qu'ils jugeoient le plus convenable; ou bien que, ne voulant plus entrer en replique pour ce regard, les compagnies fussent conduites par le long et penible chemin des Grisons. En fin, toutes choses bien debattues, chacun se rangea à l'opinion du mareschal, à sçavoir: qu'il estoit plus à propos d'amasser de quoy faire payer ces compagnies italiennes, et puis leur faire monstre, et sur le mesme champ faire semblant de les casser, les ayant toutesfois faict advertir auparavant par leurs capitaines de l'intention au contraire, et que c'estoit pour leur donner commodité de se retirer à Parme, où leurs capitaines les iroient attendre et recueillir, pourvoir d'armes et d'argent, et là faire service à Sa Majesté sous un prince son amy et son allié, et duquel ils seroient bien traictés et receus.

Les choses ayans esté resolues de ceste sorte, elles furent par après ainsi executées par les capitaines, à sçavoir: Cornelio Bentivoglio, lieutenant de la compagnie coronelle de Pierre Strossi; Cheramont, Jean de Thurin, Moret Calabrois, et Vincent Taday qui se rendroyent tous, par divers chemins au lieu arresté.

Domp Ferrand de Gonzague, lors lieutenant general de l'empereur en Italie, fut advert de cela, et, croyant que ce n'estoit qu'une feinte tendante à la mesme fin qu'elle faisoit et mesme estans lors les affaires du Parmesan si publiquement sollicités, que ceux qui avoient tant soit peu de jugement voyoient tout au travers, il dépescha quelques troupes commandées, pour mieux couvrir ce qu'il deliberoit, par le capitaine de justice, pour se rendre sur tous les grands chemins qui se rendent en Lombardie, et là arrester, tuer et massacrer tous ceux qui se trouveroient en habit de soldat n'ayans de congé ou attestation des capitaines ou autres ministres impériaux, et specialement tous ceux qui diroient avoir esté cassés du service de France du costé de Piedmont.

Cela fut soudain ainsi miserablement executé sur plusieurs qui tomberent ès mains de ces satellites. Toutes-fois la plus grand part de ceux qui prindrent leur chemin par les montagnes de Gennes, d'Ormée et par le dessus de Gatinarre et Romagnan, passerent à sauveté.

En fin advint cela mesme qui succede souvent à ceux qui, par trop de debonnaireté, se sont trop fiés en la foy d'autruy; les maledictions et les regrets nous en demeurent tousjours.

Au mois de may 1551, estant ceste cruelle execution venue à la cognoissance du mareschal, il la fit soudain entendre au roy, remonstrant à Sa Majesté que c'estoit un vray acte d'hostilité, et qui ne donnoit que trop evidente preuve de la mauvaise volonté des Impériaux; qu'estant destitué d'une si belle trouppe de soldats veterans, tels qu'estoient lesdits Italiens, il demeuroit plus ouvertement exposé qu'auparavant à l'injure et à l'insolence de ses voisins, qui avoient mesme lors assemblé de si grandes forces que ce leur seroit chose fort aisée de les tourner aussi tost à la conqueste du Piedmont que du Par-

an, lequel n'estoit de telle consequence
l'autre; suppliant, à ces fins, Sa Majesté
envoyer autres compagnies françoises
tinssent le lieu des italiennes, lesquelles,
ns arrivées à Parme, ne faisoient en tout
e quatre à cinq cens hommes au lieu de
le, à ce que le sieur de Fourquevaux
avoit eu la surintendence des finances
monstres et des vivres à la Mirandole luy
it mandé. Sa Majesté, recognoissant lors,
s trop tard, la faute qui avoit esté faicte
r ce regard, suivant la prediction du
eschal, ordonna que sept des compa-
s du Boulenois, du regiment du coron-
le Chastillon, marcheroient en Piedmont
la conduicte du capitaine Isvard, mais-
de camp; et manda tout d'un train au
eschal de tascher, lors qu'elles seroient
vées, d'avoir quelque revanche de ce mas-
e, sans toutesfois entrer pour encores en
ne ouverture de guerre.

e veux icy representer une difficulté qui
nt sur la monstre de ces compagnies, qui
voit esté commise, en tant qu'elle servit
is en un differend qui survint entre les
r d'Andelot, coronnel general (au lieu
n frere) de la fanterie en la pluspart du
yaume, et le comte de Brissac, fils aisné
mareschal; c'est qu'en faisant ladite mons-
, et leur voulant donner le serment sous le
nnel Bonnivet, ils me respondirent que
voit chose qu'ils ne pouvoient ny devoient
, parce qu'ils l'avoient fait sous leur ge-
l, et que, n'estans separés de son obéis-
ce, ny envoyés en Piedmont que par
ui, ils ne le pouvoient faire sous autre que
ui luy. Le mareschal ayant fait entendre
la au roy, Sa Majesté trouva bon ce qu'a-
ient *faict* les capitaines, et ordonna qu'ils
feroient le serment que sous ledict d'Ande-

Durant ces troubles de France, le comte
Brissac, auquel M. le prince de Condé
it remis l'estat de coronnel de Piedmont,
eschange du gouvernement de Picardie
son pere luy remit, ledict comte estant
ellé en France avec tous les regimens de
lmont, ne voulut desarborer l'enseigne
nche; ce que le sieur d'Andelot trouva
t mauvais, et s'en plaignit au roy, disant
a appartenir à luy seul. Le diferend fut
remis à la decision du conseil; et estoient les choses pour apporter de grands inconveniens, si, de bonne fortune, ledict sieur comte, travaillé de cecy, n'eust eu recours à moy, qui luy racontay lors ceste histoire, et luy mis mesme ès mains les lettres qui en avoient esté escrites et par le roy et par M. le connestable mesmes. Ayant presenté cecy au conseil, il fust ordonné que je serois appellé pour dire, comme je fis, ce qui en estoit. Et surquoy il fut dict que ledict comte et ses regimens, comme empruntés pour un temps seulement, arboreroient l'enseigne blanche et feroient serment sous luy. Revenons maintenant à nos affaires.

Le mareschal, qui avoit ce ressentiment fort à cœur, ayant veu la disposition de Sa Majesté, retint prisonnier l'evesque d'Astorgue, espagnol, qui passoit lors par Thurin pour aller à Rome; ce que trouvant cestuy fort estrange, n'estant la paix rompue, il supplia qu'il luy fust permis de depescher l'un de ses gens vers domp Ferrand. Cela luy fut accordé, et l'homme chargé des lettres du mareschal, par lesquelles il demandoit reparation de ceste cruelle execution, ainsi practiquée contre ces pauvres Italiens; donnant d'ailleurs advis à domp Ferrand de la prochaine arrivée des sept compagnies du Boulenois, pour tenir le lieu des italiennes, à fin de luy oster de bonne heure la jalousie qu'il eust peu concevoir de l'arrivée de ces trouppes. Mais domp Ferrand, qui se doutoit bien qu'à la parfin on viendroit aux armes, fit peu de cas de la detention de l'evesque, et encor moins de la plainte, voulant couvrir la faute par certaine prohibition qu'il disoit avoir precedemment faicte, que nuls estrangers, gens de guerre ou autres, n'eussent à passer par les terres de son gouvernement sans particulier congé de luy; et que, suivant cela, on avoit seulement chastié quelques voleurs qui battoient les grands chemins, et non des soldats venant de Piedmont; toutesfois qu'il s'en enquerroit plus avant, son intention n'estant d'alterer la paix, ains de l'observer de toutes parts. Voilà comme l'un pipa l'autre : ce n'est que galanterie pour les grands et crime pour les petits. Et vous irez en paradis, mais ce sera à recu-

lons, si Dieu ne vous faict grace et misericorde. D'aleguer *dolus aut virtus quis in hoste requirat*, ne sauvera ny les uns ny les autres.

La verité estoit bien que ceste defence avoit esté faicte, mais ç'avoit esté au mesme temps de l'execution; de maniere que ceste responce fit assez recognoistre le peu d'attente qu'il falloit avoir sur l'observation de la paix de la part des Imperiaux, puis que, n'estans encor les armes appertement descouvertes d'une part ny d'autre, il ne s'estoyent peu tenir de donner ce sanguinaire coup d'essay de leur mauvaise volonté et voisinage, sur gens desarmés cheminans de bonne foy sous la franchise de la paix, qui ne fut manifestement rompue de quatre mois après. Ceste rude piqueure, laquelle commença à mettre le feu à la poudre qui se battoit encores, mit toutes choses en telle jalousie, que dès lors chacun se mit plus avant que jamais sur sa garde et sur les pratiques.

Cependant le pape, lequel pensoit, comme faisoit aussi l'empereur, luy estre loisible de faire et dire tout ce qu'il vouloit, et pouvoit tout ce qu'il desiroit, sans que personne osast au contraire, trouva fort mauvaise la protection que le roy avoit entreprinse et de Parme et de la Mirandole, et là dessus entre en alteres avec messieurs les cardinal de Tournon et de Termes, peu auparavant envoyé à Rome sous tiltre et couverture d'ambassadeur, mais en effect, comme j'ay dit, pour servir de chef à ceste guerre parmesane. Quoi que ce fust, ils furent contraincts, nonobstant toutes remonstrances et supplications à la descharge de Sa Majesté, de se retirer de Rome. Mais, ayant le pape un peu mieux pensé depuis à sa conscience et à la consequence que ce fait tiroit après luy, et desirant aussi mettre le droict de son costé, il dépescha Ascagne de La Corne, son neveu, vers Sa Majesté, pour destourner ceste protection en laquelle elle avoit lors appertement declaré vouloir tenir les duc de Parme et comte de la Mirandole. Et à quoy faire il n'y eust pas eu grande difficulté, si le pape, mieux jugeant des affaires qu'il ne faisoit lors, eust luy-mesmes voulu quitter l'alliance de l'empereur, qu'il avoit autant hastivement que peut-estre inconsiderément acceptée, et laisser en paix le prince de Parm de la recente et violente mort de so et de la perte de Plaisance par la ceux èsquels il devoit toutesfois a de confiance; et finalement estre pl très-louable instrument de la paix q guerre, pour fuir laquelle Sa Maje precedemment dissimulé beaucoup faicts et à elle et à ses amis de la l'empereur, comme Sa Saincteté sçav par les plaintes qui luy en avoient e tes; et que la continuation en estoit avant, et avec tel mespris, que Sa n'en pouvoit plus differer le resse au moins sans faire une lourde bresc honneur, à sa reputation et aux affair de ses amis et alliés.

Estant Ascagne de La Corne arrivé Germain en Laye, où le roy estoit p il fut fort gracieusement receu et esc Sa Majesté sur l'occasion de son voya quel lesdicts cardinal de Tournon et de l'avoient de bonne heure advertie; que de la dépesche et renvoy dudi Corne dependoit la continuation ou la de la paix, et qu'il falloit donner loisi de Parme de se pourveoir des choses saires pour soustenir le siege, Sa practiqua, en lui faisant ses dépesc mesmes longueurs, deffaictes et remi les Imperiaux luy avoient aprinses. ment, ne le pouvant plus retenir, remonstra que ce seroit trop offenser deur et faillir au devoir d'un roy trè tien et premier fils de l'Eglise, si el donnoit la deffence du comte de la Mir qui avoit beaucoup merité de sa cour si d'ailleurs aussi elle ne secouroit le tave, lequel, en l'extreme affliction apportoit celuy mesme duquel il devo rer le contraire, s'estoit jecté entre se mesmes ne pouvant estre ouy en just Sa Saincteté, laquelle en devoit estre verain distributeur, tant ses ennemis taires avoient et de puissance et d'a envers elle; et que la ruyne de ses alliés ne pouvant estre sinon à la foul rabaissement de son honneur, elle de nouveau Sa Saincteté, comme pere mun pasteur des uns et des autres,

st plustost louer et approuver que con-
er les sainctes intentions de Sa Majesté
st endroit, et quitter de tous poincts
nce de l'empereur, afin de se joindre à
ne; se souvenant que de tout temps
redecesseurs n'avoient jamais rien espar-
ant pour soustenir la chrestienté contre
fideles, que pour agrandir et deffendre
ict Siege; et que par ainsi ils pourroient
avec commune force et intelligence,
re et empescher les ambitions par trop
es de ce prince espagnol, qui estoit si
de gloire, de sang et de domination,
e cesseroit jamais de remuer mesnage
renverser la chrestienté sens dessus des-
et mettre de main en main le pied sur
ge à tous les princes d'Italie, comme
ioit n'a gueres essayé de faire à ceux de
nie. Que si Sa Saincteté n'y prenoit
de près, elle-mesme ne seroit pas
pte de ses violences, estant à croire que
ereur n'auroit pas meilleure conscience
endroict, qu'il avoit jadis eu envers le
Clement et tout le Sainct Siege, à la
de Rome, faicte par les siens en l'an
, l'ayant fort longuement et indignement
prisonnier pour en extorquer une grosse
n: à la delivrance duquel encores n'eust-
mis consenti, si les glorieuses victoires
le duc de Nemours à Ravenne et ailleurs
nssent estonné. Conclusion: que le pape
en main la continuation de la paix, ou
mmencement de la guerre, et que ce
t chose mieux séante, et plus digne de
bonnaireté de Sa Saincteté, de penser à
ouvrer Plaisance des mains de l'empereur,
l'avoit injustement usurpée, que de don-
nouvelle affliction au duc de Parme, qui
engeroit tousjours à toutes conditions hon-
es; protestant là dessus Sa Majesté, qu'elle
it, quant à elle, tant qu'il lui seroit pos-
, d'en venir aux armes; mais si à la par-
n lui donnoit occasion de ce faire, elle
roit, avec l'ayde de Dieu, qui protege
ours le bon droict, tel qu'estoit le sien,
pporter une glorieuse et favorable issue.
le sommaire des responces que le roy
dict de La Corne, qui fust après licencié.
ndant Sa Majesté ordonna au mareschal
passage qu'iceluy de La Corne feroit
par le Piedmont, il l'entretint et arrestast quelques jours, sous pretexte de le caresser et honnorer, à fin d'essayer si le despit qu'il rapportoit des responces du roy, luy pourroit point faire vomir quelque chose qui peust servir à la direction des affaires: mais il n'y eut ordre de le retenir que deux jours seulement, sans qu'on sceust toutesfois jamais apprendre de luy que cela mesme que son visage et sa contenance montroient assez, qui estoit une très-mauvaise disposition vers la France, dont il s'efforça depuis d'en faire sortir les effects, qui lui cousterent la vie, portant les armes contre le prince qui les luy avoit le premier mis en main. Il en arrive ainsi souvent à ceux qui, avec autant de legereté que d'ingratitude, entreprennent contre leurs bien-faicteurs et contre ceux pour le service desquels ils devroient exposer jusques à la derniere goutte de leur sang.

Le quatriesme jour de juin année 1551, le pape, n'estant demeuré satisfaict de la responce que le roy luy avoit faicte, dépescha Jean Baptiste de Monté, cardinal, et cest Ascagne de La Corne, ses neveux, pour avec les forces de l'Eglise assieger la Mirandole, de laquelle il pensoit avoir meilleur marché qu'il n'eust depuis, apprenant à ses depens qu'il ne faut convertir le sacré patrimoine de l'Eglise à usages profanes, qui n'y veut faire perte, comme il fit voulant usurper ceste place dans laquelle, peu auparavant, Orace Farnaize, duc de Castres, et Termes, estoient entrés avec bonne trouppe d'Italiens, et environ deux cens que gentils-hommes, que soldats françois; lesquels, à la nouvelle de ce futur remuement, estoient passés en Italie en habit desguisé; parmi lesquels il y avoit des personnages de marque, les sieurs de Sansac, d'Andelot, de Cypierre, de Bellegarde, baron de Rabat, La Roche Posay, de Noailles, Fourquevaux, comte de Gajazze, Sainct Severin et autres.

Au mesme temps les forces imperiales, qui estoient respandues ès environs du Parmesan, vindrent tenir siege devant la ville, dans laquelle il y avoit bon nombre de cavalerie commandée par le duc de Castres, qui avoit espousé la fille naturelle du roy, mariée depuis en secondes nopces à l'aisné de la maison

de Montmorency, et une belle trouppe de fanterie commandée par Strozzy. Chacun d'eux ne fit pas moindre devoir ou contenance de se bien deffendre que faisoient ceux de la Mirandole; laquelle estant tenue plus forte et mieux pourveue que Parme, Termes y alla faire un tour, laissant le souverain commandement de l'autre à Sansac, qui en fit fort bien son devoir.

N'estant mon intention de parler d'autre guerre que de celle du Piedmont, que j'ay veue, je me deporteray de traicter, si ce n'est par incident, des belles factions et des ruses de guerre qui furent executées par les assiegés, au dommage et des-honneur des assiegeans, qui apprindrent, par le succès du siége, que la valeur, la fidelité et la perseverance des hommes genereux, et non les murailles, sont celles qui rendent les places imprenables, mesmes lorsqu'ils soustiennent une si juste querelle qu'estoit celle desdicts duc de Parme et comte de la Mirandole, à laquelle Dieu apporta sa secourable main, comme il fait tousjours aux guerres et à tous autres affaires qui sont appuyés et conduicts par justice et equité, et non pas selon la violence que Cesar disoit estre permise pour regner, et que le pape et l'empereur practiquoient lors; car l'equité, à dire vray, sert de beaucoup pour disposer et maintenir la devotion et la valeur des soldats, et des peuples aussi, quand elle leur est vivement imprimée, comme elle fut à ceux-cy.

Pendant le siege de ces places, ayant le mareschal consideré que ce seroit bien-tost à son tour à remuer les armes, et que les garnisons qui estoient par le Piedmont, au nombre d'environ quatre mil hommes de pied et mil chevaux, avoient esté nourris sous une si longue paix, qu'ils en estoient devenus si lasches et si effeminés, que mal aisément s'en pourroit il bien servir au demeslement de la guerre qui se preparoit, il ordonna pour les remettre un peu en haleine, qu'il sortiroit alternativement par chacun jour une bande de la garnison, qu'elle marcheroit armée de toutes pieces deux lieues loin, et retourneroit aussi en mesme equipage; commandant, sous grosses peines, aux capitaines ne permettre qu'allans ou revenan, aucun se reposast à l'ombre ou baillast aucune de ses armes à porter, et mois trainast après luy ceste venerable bouteill dont l'Italien et l'Espagnol font tant de re proches au François, et toutesfois à gran tort; car quand l'un ou l'autre d'eux peuve boire ou manger aux despens d'autruy, ils doi neroient quinze et une chasse au plus gran gourmand qui soit en France. Au commenc ment les soldats trouverent la rigueur de ces promenade d'assez dure digestion; mais s' estant peu à peu accoustumés, ils la prindre depuis pour un joyeux et viril passe-temp

Or s'approchant le temps de faire les moi sons, ceux de Parme firent entendre qu'ils n pourroient pas si longuement tenir qu'esto l'intention du roy qu'ils fissent, si par quel que remuement d'armes on ne trouvoit moye de faire si fort reculer l'ennemi, qu'ils peu sent au moins faire partie de la cueillett Quoy entendu, le roy commanda au mares chal de faire tout ce qu'il pourroit pour ap porter ceste commodité aux assiégés, sans toutesfois entrer pour encore en aucune ou verture de guerre.

Pour parvenir à ce ponict, environ le cin quisme juin, le mareschal dépescha le colon nel Bonnivet avec deux mil hommes de pied et quatre cens chevaux, pour aller tenir forme de camp à Poyrin, à huict mils de Thurin, à quatre de Quiers et douze d'Ast; et là faire telle contenance qu'elle peust apporter crainte et jalousie à George Manriques et capitaine Sallines qui commandoient lors à Quiers, et eux à en donner telle alarme à domp Ferrand qu'elle causast interruption ou allegement au siege susdict.

Pareillement que là où il adviendroit, comme le bruit couroit lors, que partie de la garnison de Quiers voulust aller en Ast, qu'on essayast de la mettre en pieces, passant sur la jurisdiction du roy, comme il falloit qu'elle fist, la longueur d'une lieue seulement, afin d'avoir la revanche de ces pauvres Italiens qui avoient esté cassés en Piedmont et cruellement massacrés au Milannois.

Ce petit camp sejourna six sepmaines à Poyrin, sans toutesfois avoir peu apporter la diversion desirée. Et par ainsi, s'augmentant la necessité des assiegés, le roy commanda au mareschal de preparer toutes choses le plus

ntageusement qu'il pourroit, pour don-
commencement à la guerre, et par quel-
si honneste pretexte, que l'ouverture en
plustost attribuée aux Imperiaux qu'aux
çois; et que bien tost Sa Majesté l'assis-
oit de telles forces et moyens, qu'il auroit
quoy acquerir de la gloire et de l'honneur
despens de ses ennemis.

oulant le mareschal satisfaire aux com-
demens du roy, et donner nouvelle ma-
d'altercation et de dispute à ses voisins,
voya, sur le commencement de juillet, le
de Terrides, gouverneur de Pinerol,
pitaine de gens-d'armes, fortifier l'eglise
inct François à Barges, petite bourgade
le long de la montagne qui va de Pine-
Ravel. Il y avoit à Barges un chasteau
par les Imperiaux, ores que la ville ap-
ent au roy, dans lequel estoit une es-
d'Espagnols. Si tost que la fortification
ommencée, et que Brissac eut envoyé
hommes pour la deffendre, domp Fran-
e d'Est, qui commandoit à Milan en
nce de domp Ferrand, commença à s'en
dre comme de chose entreprise au pre-
e de la paix, et qui retranchoit la com-
é des vivres à la garnison du chasteau,
n'en pouvoit recouvrer ailleurs que dans
lle. A quoi le mareschal respondit; que,
le dernier traicté de paix, il estoit per-
ntant à l'empereur qu'au roy d'indiffe-
ent fortifier toutes sortes de places en
juridiction, sans que l'un ou l'autre peust
ndre aucune infraction de paix, laquelle
à luy il vouloit entretenir, sans l'en-
dre ny alterer en façon quelconque; et
, quant à la commodité des vivres, son
ntion n'estoit pas d'empescher qu'ils n'en
sent prendre ès terres imperiales, puis
falloit que celles de la ville, qui estoit
çoise, fussent destinées pour la garnison
ouveau fort françois. Tant y a que les
ntes et les contentions devindrent si aigres
ces deux petites garnisons, qu'elles com-
erent à s'entrefaire descouvertement la
re, ayans ceux du chasteau commencé
remiers à tirer quelques volées de cou-
ine contre le nouveau fort, dont ils tue-
un soldat et deux pionniers. De quoy le
schal, qui vit les choses reduictes au
poinct qu'il desiroit, se plaignit incontinent à domp Francisque, demandant reparation de ceste main-mise', et qu'au defaut d'icelle il s'en ressentiroit par les voyes qui luy estoient permises, sans toutes fois entendre d'apporter pour cela aucune interruption à la paix qu'il desiroit nourrir entre Leurs Majestés, pour le bien universel de la chrestienté. Voilà des courtoisies de la guerre.

Pendant ces disputes, le mareschal employoit soigneusement le temps à faire tous les plus grands preparatifs de guerre qu'il pouvoit, afin de prevenir les desseins de ses voisins, et donner perfection aux siens, sçachant assez que celuy qui sçait de bonne heure pourvoir aux affaires, donne moins de lieu aux inconveniens et surprises, mesmes en la guerre, de soy incertaine, et qui s'esbranle par peu de mouvement.

Ayant le marechal mis en bon train tout ce qu'il jugeoit pouveoir servir à ceste nouvelle ouverture de guerre, il assembla tous les seigneurs du conseil pour en conférer avec eux, auxquels, à ces fins, il fit ceste remonstrance: « Tout ainsi que vous sçavez, messieurs, combien il y a que nous travaillons unanimement tous pour nous preparer à la guerre, de mesme m'a il semblé aussi que c'estoit chose convenable à la charge que j'ay de-deçà, à la grande estime en laquelle meritoirement je vous tiens, et à l'amitié que je vous porte, de vous communiquer le commandement que j'ay maintenant receu du roy de la commancer, afin que nous advisions par ensemble comment et par quels moyens nous l'entreprendrons, et à départir aussi entre nous, comme frères et compagnons d'armes, les charges militaires. Par ainsi j'auray à vous ramentevoir à ce propos que la guerre est celle qui decide et qui traicte, non seulement de la personne du roy, de ses royaumes et estats, mais aussi de la nostre particuliere et de celle de ses subjects, amis et confédérés; et que partant il est necessaire que chacun de nous pense dès ceste heure à si bien ordonner et disposer les forces, les moyens et toutes les parties du corps, de l'esprit et de la prudence, que par le bon commencement que nous donnerons à l'ouverture de ceste guerre, on en puisse dès maintenant augurer une plus glorieuse, et que là

où il adviendroit (que Dieu ne veuille) que les choses succedassent au contraire de nostre intention et prévoyance, au moins la coulpe en soit plustost rapportée à la contrarieté de fortune (qui a beaucoup de part en telles affaires), que non pas à aucune faute, desordre ou inadvertance qui soit procédée de nostre part; nous souvenans tous que nous aurons le roy pour tesmoin de nostre diligence, affection et vertu, et tant d'anciens seigneurs et capitaines pour spectateurs de nos actions genereuses et de nostre fidelité aussi. Ce sera donc maintenant à chacun de vous d'en dire, s'il luy plaist, fort librement son advis, afin qu'après les avoir bien digérés, hors toute passion, nous nous puissions renger à celuy qui sera trouvé le meilleur et le plus convenable au service et reputation de nostre maistre, ne pouvant, quant à moy, puiser en mon seul esprit une si asseurée resolution que je voudrois, sur ce qui est à faire et executer parmy affaires de telle conséquence que seront ceux que nous aurons cy après à demesler, et qui nous serviront de sauce pour aiguiser nos courages. »

Ces seigneurs du conseil, les principaux desquels estoient les sieurs coronnel de Bonnivet, du Vassé, lieutenant du roy au marquisat de Saluces; president de Birague, Ludovic de Birague, gouverneur de Thivas; Terrides de Pinerol; vicomte Gourdon de Saviglan, Gordes de Mondevis, d'Ossun de Thurin, Monluc de Montcallier, La Motte Gondrin de Villeneufve, Ligondez de Carignan, et Francisque Bernardin de Vimercat, surintendant des fortifications, tous remercierent infiniement le mareschal de la bonne opinion qu'il avoit conceuë d'eux, l'asseurant qu'il n'y avoit celuy qui ne mist peine de la luy augmenter tousjours, par la devotion et par l'obéyssance qu'ils apporteroient et au service du roy et à ce qui seroit de son particulier; et là dessus ils firent de main en main toutes les propositions qu'ils jugerent estre à propos pour autant utilement qu'honorablement commencer ceste guerre. Mais après plusieurs disputes, toutes les opinions furent reduictes à ces deux-cy tant seulement, à sçavoir d'assaillir ou la ville de Quiers, ou bien celle d'Ast. Et pour autant que le mareschal inclinoit plus à celle de Quiers qu'à l'autre, il leur respondit qu'ils avoient chacun d'eu par leurs propositions, faict beaucoup de monstrations de l'affection et du bon jugem qu'ils avoient apporté en affaire de telle c sequence qu'estoit question, et qu'il vou bien aussi dire particulierement son advis, intention toutesfois de se renger tousjour ce qui se trouveroit et le plus advantageux le plus réussible, et qu'à ces fins il repr droit en peu de mots les principaux poi de leursdictes propositions. « Aucuns d'e vous, messieurs, dict le mareschal, tien que la ville d'Ast est plus riche que Quie qu'elle est située en païs foisonnant en to sortes de biens, et prochaine de la duché Milan et du Montferrat, apportant par co quent la commodité de pouvoir, selon la d position du temps, entreprendre et sur l'u et sur l'autre; qu'elle est de l'ancien domai de France, et qu'estant de grande garde, l forces qui sont dedans ne seront bastante faire teste de tous les costés par lesquels no la pourrions assaillir; et finalement que co prinse estendroit bien au loing la dominati françoise. Les autres qui panchent, com aussi fais-je, vers l'entreprise de Quiers, dien qu'il commande à toute ceste fertile montagn qui s'estend le long du Pau, depuis Montcal lier jusques à Gosso, Castillon, Casal, Bu gon, Sainct Raphaël, Sainct Sebastien Brussac; qu'il n'est qu'à cinq mil de Thurin trois de Montcallier, six de Carignan, hui de Carmagnoles, à six de Ville-Neufve d'Ast et à dix de Chinas, places nostres; qu'il est de grand garde, qu'il y a peu de gens de guerre dedans et le peuple affectionné à la France, et partant plus aisé à forcer que l'autre, et en mesme commodité que sçauroit estre Ast pour entreprendre sur le Montferrat. De ma partie je ne sçaurois nier que la prinse d'Ast ne fust pour apporter un très-grand advantage aux affaires du roy; si trouve-je toutesfois que celle de Quiers ne l'apportera pas moindre, et d'ailleurs que l'entreprise en est beaucoup plus aisée et plus réussible que celle de l'autre, tant pour les raisons jà deduittes, que pour celles-cy encores; à sçavoir, que Quiers n'a qu'une petite roquette qui sera tousjours renversée avec deux cens volées de canon; que par le contraire Ast a une cita-

le, un bon chasteau et une roquette : toutes quelles, quand bien la ville seroit prinse, lent encore du temps et de la force plus nde que n'est la nostre pour les emporter; ntque les Imperiaux, qui tiennent Alexan- à douze mils de là, les peuvent plus aisé- et plus seurement renforcer et secourir, ne sçauroyent faire Quiers. Il y a en- la rivière de Tanarre, grosse et impé- se, qui passe le long des murailles, en qu'il faudroit deux camps pour l'en- e, lesquels ne se pourroient entre-secou- l'autre; et à peine avons nous de quoy ire la moitié d'un seulement. D'ailleurs place est tant esloignée de nous, que ne saurions entreprendre de l'emporter surprinse comme nous pouvons faire rs, lequel est comme à nostre porte, de qu'on s'y peut commodement rendre en heures, là où à l'autre il faudroit bien jours entiers pour une armée assistée elque peu d'artillerie : terme qui ne seroit trop suffisant pour advertir nos voisins, ur donner le moyen de se mettre à cou- de si foible force que la nostre, ou d'en- rendre de la combattre sur l'embarrassé- d'une batterie. Quiers, par le contraire, me j'ai dict, est au milieu de toutes nos es, et en telle assiette, que, si nos enne- l'avoient une fois pourveu de forces suf- tes, ce leur seroit un très-commode ma- n militaire pour tenir toutes nosdictes es en perpetuelle crainte et jalousie, pour laquelle les deffendre il faudroit ordinai- ent tenir vingt-cinq ou trente enseignes gées dans icelles. Là où le prenant, me j'espere en Dieu que nous ferons, nous ons non seulement deschargés de ceste jection, mais d'avantage Thurin, Mont- ler et Cairignan pourront par après estre ées sans garnison; avec ce que tout le païs des environs demeurera aussi cou- de tout ravage et inconvenient de guerre. s notterez aussi, s'il vous plaist, que la ation de Quiers est telle, que mal-aisé- seroit-il forcé si une fois nos voisins ient presidié de forces convenables; x que, quand il pleut tant soit peu, on peut faire un pas sans enfondrer en l'eau la fange jusques aux sangles; et au re- bours, quand il ne pleut point, il faut aller querir l'eau à deux lieues de là, estant le pays destitué de ruisseaux et de fontaines. Pour conclusion, messieurs, je treuve, quant à moy, l'entreprise de Quiers si réussible au regard de celle d'Ast, que je delibere, avec vostre advis et assistance, d'ouvrir la guerre par ce costé-là, estant tousjours, comme vous sçavez, beaucoup plus à propos d'embrasser peu et le bien conserver, que le beaucoup en danger de le perdre après avec dommage et des-honneur infini; chose qui est, en un commencement d'affaires, de merveilleuse consequence. »

Ceste resolution fut appreuvée et grandement recommandée par tous les seigneurs du conseil; et par ainsi le mareschal delibera d'essayer l'entreprinse de Quiers par deux divers moyens, l'un par surprinse qui se devoit faire de nuict, avec des eschelles qui seroient plantées en deux differens endroicts de la muraille qu'on avoit recognus fort bas et approchables; et l'autre par la force, ne succedant la surprinse. Pareillement il delibera de mettre en mesme temps la main à diverses autres entreprinses qu'il avoit dressées contre l'ennemy, pour d'autant plus l'affoiblir et estonner, avec esperance que si la fortune lui contrarioit d'un costé, qu'elle luy seroit au moins favorable de l'autre. Pour à quoy parvenir, il ordonna à M. de Vassé, gouverneur du marquisat de Saluces et capitaine de cinquante hommes, d'aller donner une escalade à Sainct Damian, petite ville située à huict mils d'Ast, appartenant au duc de Mantoue, qui n'estoit lors gardée que par les habitans, la pluspart gens de labeur, et par un assez bon chasteau dans lequel il y avoit quinze ou seize soldats tant seulement.

Pareillement il ordonna à Gordes, gouverneur de Mondevis, d'entreprendre le semblable sur Cairas, ayant aussi un assez bon chasteau : la garnison estoit de sept à huict cens hommes, sans ceux de la ville, gens aguerris et affectionnés au parti imperial. Pour à quoy mieux parvenir fut commandé au vicomte de Gourdon, gouverneur de Saviglan, de se rendre avec tout ce qu'il pourroit commodement tirer hors sa place, au pied de la muraille de Cairas, au mesme instant

que feroient Gordes et le comte de Beyne, pour, selon ce qu'ils auroient precedemment deliberé par ensemble, donner tous deux en un mesme temps, et néantmoins par divers endroits, afin de plus estonner l'ennemy, comme ont accoustumé de faire semblables nocturnes et inesperées surprinses; mais sur tout de bien poiser et considerer auparavant la possibilité du faict, pour le mieux et diligemment executer à l'advantage du service du roy, et à leur gloire particuliere, afin de n'encourir la honte ny le repentir, qui n'estoient jamais receus à la guerre pour monnoye de bon aloy.

Estant toutes choses necessaires pour parvenir à une honnorable ouverture de guerre mises en bon train, le troisiesme jour de septembre 1551, voulant le mareschal executer l'entreprise de Quiers cy-devant arrestée, il fit, sur les cinq heures du soir, sortir six cens hommes de Thurin, conduicts pas Ossun qui en estoit gouverneur; trois cens de Montcallier, par Montluc, maistre de camp; quatre cens de Ville-Neufve d'Ast, par La Motte Gondrin; cinq cens de Chivas, par Carle de Birague, et autres six cens de divers endroits: le tout assisté d'environ trois cens, que hommes d'armes, que chevaux legers, conduicts par de Pavan et Francisque Bernardin de Vimercat. Tous ces capitaines avoient commandedement de se rendre avec leurs troupes, environ la minuict, sur le bord du fossé de Quiers, portant chacun une chemise sur leurs armes pour s'entrerecognoistre, et d'obéir aux commandemens de Bonnivet, qu'il avoit instruit de son intention.

Le president Birague, qui estoit commissaire general des vivres, et qui n'avoit pas moindre cognoissance de la guerre que des lettres, s'estoit chargé de faire conduire, avec la trouppe qui partoit de Thurin, douze fortes eschelles, chacune composée de deux pieces qui se rejoignoient et remboittoient par le milieu avec deux mortaises de fer, ayans aux bouts d'en bas deux grosses poinctes de fer, et à chacun de ceux d'en haut une roue coulisse doublée de drap par le tranchant, pour la faire plus doucement et sans bruict glisser contre la muraille, avec un croc au bout pour les affermir. Ces eschelles furent departies à chacune de ces quat trouppes arrivans au rendez-vous, fors u que retindrent Montbazin, La Riviere et c pitaine Loup, lesquels conduisoient envir soixante gentils-hommes volontaires de maison du mareschal, ou qui l'avoient sui par honneur et amitié. Ce petit camp vol fut soudain suivy de dix pieces d'artille conduictes par les capitaines Duno et La C que, qui estoient commissaires de l'artilleri à fin que, ne succedant la surprise, on pe recourir à la force, faisant, comme on d marcher le renard et le lyon tout ensemb

Combien que, le jour precedent ce part ment, on eust faict tenir les portes des vill fermées et mis gens sur les passages po empescher que les ennemis n'eussent no velles de ce nouveau remuement, si est que les choses ne peurent estre maniées av tant de silence que ceux de Quiers n'en eu sent le vent et la crainte; de maniere qu'a lieu de les trouver endormis, comme on e peroit, on les trouva en armes, et par ain il falut avoir recours au droict canon, lequ presque tousjours a accoustumé de s'en fai à croire.

Le lendemain l'artillerie fut plantée d costé de la rocquette, contre laquelle fure tirés huict ou neuf cens coups de canon q faisoient peu d'effect, estant cest endroict (à ce qui fust recogneu depuis) l'un des pl forts de la ville, estant toute bastie de br ques, plus propre à soustenir les foudres c canon que la taille. Ceux de dedans firent commencement assez bonne contenance, to tesfois le grand nombre de trompettes qu faisoit continuellement taratantarer ès en rons des murailles, avec l'effroyable brui d'une multitude de tabourins expresseme portés, et la bonne contenance des chefs des soldats, qui ne leur donnoient ni nui ni jour relasche aucun, leur fit enfin estim nos forces beaucoup plus grandes qu'ell n'estoient pas. D'ailleurs, considerans qu'e tant l'armée, de laquelle ils pouvoient esp rer un prochain secours, engagée à Parm ils pourroient recevoir peu d'honneur et moi dre profit d'une mal fondée obstination, i resolurent de rendre la place; et pour c faire, le troisiesme jour du siege, sur le m

ls donnerent la chamade; laquelle estant
e, et demandans à parlementer, le ma-
al dépescha vers eux, moyennant osta-
Montluc et Vimercat, et moy avec eux:
rurent si bien jouer leur personnage,
le mesme jour la place fut remise ès
s du roy, avec l'artillerie et munitions;
ens de guerre sortirent leurs bagues
s, armes serrées et enseignes ployées.
toient environ quatre cens hommes de
qu'Italiens, qu'Espagnols, et cinquante
ux legers sous la charge du comte de
e, lequel quelque temps après vint
rvice du roy, et le tout commandé par
nte de Lampugnan, gouverneur de la
Estans sortis, et cinq cens des nostres
s dedans, le mareschal, recognoissant
eureux commencement de la seule main
eu, et non de la force et prudence, alla
tinent à l'eglise, accompagné de tous
igneurs et capitaines, en rendre graces
anges à sa Divine Majesté.

ux de la ville, estimans estre sortis de
in des furies infernales pour tomber en
des anges, firent tout ce jour grande
ryssance et festins à tous ceux qui fu-
départis de leurs maisons, auxquels,
peine capitale, fut commandé de se gou-
er modestement, et surtout à l'endroict
dames, et de obéir à Montluc et Vimer-
son collegue, qui commanderoient dans
lle.

ne veux obmettre un poinct digne d'es-
remarqué sur le fait de la reddition de
ers: c'est qu'ainsi qu'elle s'executoit, je
ncontray d'un gentil-homme espagnol,
ssez bonne apparence, nommé Davila,
e lequel devisant de ceste ouverture de
rre, il me dit en son langage ces mots:
Vous avez bien sceu, messieurs les Fran-
, commencer la guerre à vostre advan-
: mais j'espere bien toutesfois que la
inuation sera celle qui nous fera empor-
e dessus, par l'impatience avec laquelle
conduisez tousjours vos affaires. » A quoy
y respondis que le chef et les membres
ent pleins de telle prudence et valeur,
justice de la cause si bonne, que Dieu
it tousjours de nostre costé, et qu'à un
eureux commencement qu'avoit esté le
nostre il donneroit encore plus glorieuse fin.

J'en fis après le discours au mareschal, qui le receut certes à un sinistre augure pour l'issue de la guerre, comme il advint depuis par la mesme impatience ou imprudence que cestuy avoit pronostiquée. Sera aussi notté, que si la reddition ne se fust faicte ce jour-là, et que le mareschal se fust arresté à l'opinion de plusieurs qui vouloient ou qu'ils se rendissent à discretion, ou qu'on vinst aux mains, à grande peine en eussions nous jamais eu la raison; joinct que dès le lendemain les pluyes vindrent si grandes, que, n'y ayant pas encore deux pieds d'ouverture en la muraille, on eust esté contrainct se retirer, non sans grande difficulté, et en danger de laisser l'artillerie dans les fanges, qui furent telles qu'on fut trois jours à la retirer dans la ville seulement. Mais Dieu, qui se mesloit lors bien avant de nos affaires, amollit si à temps le cœur des assiegés, qu'ils estimerent avoir eu bon marché de sortir leurs bagues sauves.

Le mareschal, ayant ordonné sur la fortification et reglement de la ville, se retira avec toutes ses forces à Poyrin, à cinq mils de Quiers, tant pour observer la contenance de l'ennemi que pour secourir Vassé et Gordes, selon les nouvelles qu'il auroit d'eux, et favoriser la fortification et avictuaillement de Quiers.

En ceste ouverture de guerre, ainsi improvisément faicte, le baron de La Garde, general des galeres du roy, se mit en mer avec quarante galeres. En rodant il descouvrit vingt-quatre navires tirans en Espagne, chargées de marchandises. Il envoya un brigantin vers elles, les prians de faire une belle salve de toute leur artillerie à la royne de Boeme qui estoit dans ses galeres. Les pauvres gens, ignorans l'ouverture de la guerre, et adjoustans trop credulement foy à ses prieres, le firent ainsi; et luy ce pendant, tout resolu au combat, les investit de telle furie qu'il en emporte les quinze, les autres se sauvans à la voile: le butin valoit plus de quatre cens mil escus. Il ne se faut jamais fier aux belles paroles de gens qu'on ne cognoist estre de ses plus intimes amis, ni se desgarnir mal à propos de ce dequoy l'on peut avoir par après besoin, comme firent ceux-cy de la

descharge de toute leur artillerie, à la semonce de gens incogneus et de marine peu accoustumée à garder la foy.

Vassé ayant, par le commandement du mareschal, conferé, suyvant ce qui a cy-devant esté dit, avec les capitaines Torquato Torto, qui avoit charge du chasteau de la Cisterne, et Jacques Murator, de celuy de Valfrenieres, et qui avoient separement basty quelque intelligence dans Sainct Damian, et recognu de longue main les advenues et la hauteur des murailles, ils resolurent de tenter l'entreprise avec huict cens bons hommes qu'ils avoient r'assemblés, tant des bandes françoises que de quelques Piedmontois volontaires, et les cinquante hommes d'armes de la compagnie dudict sieur de Vassé, qui avoit entre autres choisi le capitaine Briquemaut, du regiment de Chastillon, pour luy servir aux executions plus importantes. Les troupes, les eschelles et tout autre equipage bien ordonnés, ils marcherent si diligemment et couvertement, que le quatriesme septembre ils se rendirent, deux heures avant le jour, au pied de la muraille de Sainct Damian; donnent soudain l'escalade. Et, sans trouver autre resistance que d'aucuns païsans qui faisoient garde à la porte, entrent dedans, crians *France! France! liberté!* Les habitans, qui estoient tous gens de labeur, peu accoustumés à telles alarmes, et qui ne voyoient faire aucun desordre par le victorieux, acquiescerent à la fortune et se renfermerent en leurs maisons, attendans quelle issue le jour donneroit à ceste inesperée surprise. Vassé ni ceux de sa troupe ne s'amuserent pas à butiner, ains, comme gens qui vouloient bien mesnager ceste premiere fortune, coururent droict au chasteau, et commencerent à le retrancher et à braquer deux coulevrines qu'ils avoient conduictes de La Cisterne, laquelle n'est qu'à une lieue de là. Dès qu'elles commencerent à tirer, et l'arquebuserie aussi aux defences, ceux de dedans, qui avoient le cœur et les oreilles mal ferrées à si dure glace, se rendirent incontinent, à bagues sauves, sans attendre le secours qu'ils pouvoient aisément avoir du costé d'Ast, lequel n'est sceu estre si petit qu'il n'eust ou repoussé les nostres, ou au moins donné le loisir et l'asseurance pour en attendre un plus grand. Mais nous voyons ordinairement que les choses que nous n'avons pas prevues apportent presque tel estourdissement, qu'on se laisse bien souvent assez vilement emporter et abattre par l'effort et par la surprise inespinée de la fortune, coustumiere à favoriser tousjours ceux qui sçavent courageusement embrasser, comme à la verité firent ceux-cy. En la prise tant du chasteau que de la ville, il n'y eust que deux des nostres tués et quatre blessés. Le capitaine Briquemaut en apporta les nouvelles au mareschal, qui les fit soudain entendre au roy, avec celles aussi de Quiers, par Montbazin, capitaine de ses gardes, et expressement dépesché vers Sa Majesté, laquelle il supplia de donner le gouvernement de Quiers à Vimercat, et celuy de Sainct Damian à Briquemaut, que Vassé luy avoit fort recommandé pour la valeur qu'il avoit recognue en luy. Mais avant que me estendre plus avant sur la depesche de Montbazin, je veux deduire ce qui advint de l'entreprise de Cairas.

Gordes, qui avoit esté destiné chef de l'entreprise, print resolution avec les comte de Beyne et vicomte de Gourdon, choisis pour le seconder, que chacun d'eux partiroit de sa garnison, sur le annuictement, pour se rendre avec leurs trouppes au pied de la muraille environ la minuict, ayans chacun une chemise sur les armes, et des eschelles de mesme construction que celles de Quiers. Mais, pour autant que ceux de Saviglan ne pouvoient venir par le mesme chemin que ceux de Mondevis et de Beyne, il fust arresté entr'eux que, quand ils verroient jetter des fusées en l'air, celà seroit signal que ceux-cy estoient arrivés, et qu'ils vouloient commencer l'escalade, afin qu'au mesme instant ils donnassent aussi de leur. Ceux de Mondevis et Beyne arriverent bien à poinct nommé, et jetterent, après s'estre entre-recognus, sept ou huict fusées, demeurans puis tous cois aux escoutes s'ils sentiroient aucun bruit ou verroient le correspondant signal de leurs compagnons. Mais, après avoir si longuement temporisé qu'ils se voyoient proches du jour, ils prindrent resolution de tenter tous seuls la fortune; et

ns donnent courageusement à la muraille, elle, contre leur attente, fut vertueu- ent deffendue par ceux de la garnison, ans à respondre qu'en un seul endroict, a ville estant favorable à l'Espagnol et ervir. De maniere qu'ayant Gordes reco- le peu de fruict que faisoit son effort, la e retraicte qu'il avoit à faire, et que le s'avançoit fort, il se retira, en telle or- ance toutes-fois qu'il emporta quatre des qui avoient esté tués, et cinq de blessés, que jamais ceux de dedans osassent faire pour donner sur la queue. Ce ne fut tant, ce qui fut sceu depuis, par lascheté ne sortirent, ains par ce qu'ils descou- nt bien près de la ville les trouppes de Sa- n qui approchoient, et lesquelles au prix urs compagnons s'estoient trop amusées ûjeuner; qui fut cause que nous faillismes entreprise, laquelle nous cousta depuis cher.

mars, Bastien Chartel, coronnel alle- d, entra au service du roy, passant par ché de Basle; dont les cantons se plai- ent.

ndant ces demeslemens, le roy, n'igno- pas que le concile assemblé à Trente, suscitation de l'empereur, n'estoit dressé à la ruyne de luy et de ses amis, depes- les seigneurs de Lansac et president du rier protester qu'il le tenoit pour illegiti- ment assemblé, et qu'il tiendroit pour in- de tout ce qui s'y decreteroit. Cela servit beaucoup à affoiblir les practiques et les ées de l'empereur.

La dépesche de Montbazin, à laquelle je viens maintenant, fut chargée de la mau- ise nouvelle de Cairas et des bonnes de ières et Sainct Damian: et néanmoins la tu et la valeur de Gordes et comte de ne fort recommandée, en tant qu'ils n'a- ent, quant à eux, rien obmis de ce qui artenoit au devoir de la guerre. Sa Ma- é fut suppliée vouloir faire quelque de- stration digne de sa bonté à l'endroict des cipaux ministres qui estoient intervenus xecution de ces entreprinses, afin que ouange et la remuneration, vrais aiguil- de la vertu militaire et de toute autre este action, les remplissent d'un coura- geux desir à faire tousjours de bien en mieux.

Provisions de deniers fut demandée pour le payement des gens de guerre, fortifica- tions de Quiers et Sainct Damian et autres places, la pluspart desquelles, n'estans for- tifiées que de gazons, estoyent à demy es- boulées; pareillement pour faire faire à San- front, terre du marquisat de Salluces, abon- dante en minieres de fer, une fonte de toutes sortes de boullets; faire amas de sal- paistres pour renouveller les pouldres, et en faire aussi de nouvelles.

Qu'il pleust à Sa Majesté envoyer au mareschal le sieur de Gonnort son frère, pour l'aider et soulager au demeslement de ceste guerre, en laquelle il n'auroit moindre occa- sion de bien et utilement servir qu'en celle de France.

Aussy, qu'ayant de longue-main recogneu que la recompense et la benéficence estoient les meilleures armes qu'on pouvoit practi- quer, pour contenir en foy, disposition et obeissance un chacun, il supplioit Sa Majesté luy faire ceste grace, que, quand dès lors en avant il adviendroit vacation, soit de charges militaires ou autres, en son gouvernement; son plaisir fust luy en deferer la nomination, et non pas les accorder à ceux qui seroient plustost appuyés de faveur que de valeur ou merites considerables, afin qu'il eust tous- jours en main un très-opportun instrument pour augmenter le courage, la bien-vueillance et l'obeissance envers le capitaine general, et au profit du maistre toutesfois; autrement ceux lesquels, sous ceste esperance, estoient pour patienter au travail et à la continuation de la guerre, abandonneroient leurs charges pour aller eux mesmes en cour poursuivre leur advancement, duquel n'ayans par après aucune obligation au general, ils en devien- droient peu à peu moins affectionnés et obeis- sans en ce qui pouvoit regarder le bien et la prosperité des affaires de Sa Majesté, la- quelle devoit estimer qu'il ne luy nommeroit jamais personnage qui ne fust digne de la charge qu'il luy pourchasseroit.

Qu'il y avoit au service de l'empereur, des ducs de Savoye et de Mantoue, plusieurs per- sonnes qui possedoient des biens dans les terres de l'ancienne obeissance du roy, ou en

celles aussi qui avoient esté nouvellement conquises, la jouissance desquelles luy avoit esté demandée par plusieurs capitaines et autres bons serviteurs de Sa Majesté, auxquels il ne les avoit peu refuser; chose qu'il la supplioit avoir non seulement pour agreable, mais davantage trouver bon qu'il fist de mesme à l'advenir, selon les occurrences et le merite des personnes.

Qu'il estoit advenu quelque aubaine à Sa Majesté par la mort de deux gentils-hommes napolitains, anciens serviteurs de la couronne, et que là où il adviendroit qu'elle en voulust disposer, qu'il supplioit que ce fust en faveur de Montbazin. Ceste depesche fut faicte le neuviesme de septembre 1551.

Et pour autant qu'il n'y a pas moins d'honneur à bien conserver qu'à conquerir, et qu'en faict de guerre il faut double soin et prudence, en tant qu'on n'y peut faillir deux fois, il ne sera impertinent de toucher icy un mot de ce que fit Brissac et en l'un et en l'autre, pour servir d'instruction à la posterité.

Considerant donc l'importance de Quiers et de Sainct Damian, avec le mauvais estat de leurs fortifications pour soustenir une armée imperiale, il resolut d'y faire travailler en toute extreme diligence, et d'essayer, au mesme instant, de conquerir plusieurs petites vilettes et chasteaux qui estoient du costé du Montferrat et de l'Astizane, sur les marches de Quiers et de Ville-Neufve; prevoyant que là où il donneroit le loisir à l'ennemy de mettre gens de guerre dedans ces lieux, ce luy seroit une commodité pour aisément assieger tout en un temps ces deux places, leur oster toute aisance de vivres, et le moyen de recouvrer les pionniers necessaires pour la fortification; que, pour finalement se delivrer et du danger et de la subjection où il pourroit ainsi tomber, il seroit contraint d'employer, et peut estre assez infructueusement, le temps et les forces à expugner ces petites places. Considerant: toutesfois ne pouvoir tout en un coup embrasser tant de choses, mesmes avec si peu de forces qu'estoient pour encore les siennes, et qu'il y avoit apparance qu'aussi tost que domp Ferrand, qui estoit au siege de Parme, entendroit les nouveaux remuemens de guerre faicts au prejudice de la frontiere piedmontoise et milanoise, qu'il tourneroit tout aussi tost la teste contre luy, il delibera, attendant le renfort de France, de faire une nouvelle levée de trois mille soldats piedmontois, sous la charge des capitaines Ardouin de Thurin, Venture d'Urbin, Jean Antoine de Plaisance, Bresignele, Malvoisin, Artarie, Frascare, Antoine Romagnan, Louys de Montel, Baptiste Vacque d'Ornée, Bourguin, Ferrier, Antoine de Ville, Jean Odin, Estienne Garamel de Beaumont, et Scipion Vimercat, fils de Francisque. Tous lesquels furent departis en diverses places, desquelles à mesure qu'ils arrivoient on tiroit les vieilles bandes françoises à la campagne, avec lesquelles il depescha Bonnivet pour aller assaillir le chasteau de Moncuc, à six mils de Quiers, des dependances du Montferrat, place assez bonne. Ceux qui estoient dedans, au nombre de quarante soldats, après avoir enduré cent volées de canon, se rendirent à discretion, ores que la place en eust bien attendu jusques à huict cens. Le capitaine Cadillan, gascon, fut mis dedans avec deux esquadres de François: il y fit depuis fort bien son devoir. De là les forces marcherent contre une grosse trouppe de cavalerie qui faisoit contenance de le venir secourir; mais Bonnivet s'estant avancé en resolution de combattre, ils quitterent le dé. De ceste mesme course le capitaine Louys de Monteil se saisit de Chuzan; André Noël et Antoine Ville, d'une bourgade nommée ville de Dia: Jacques du Sollier, de Bra; La Motte Gondrin, de Castel-Nau, de Passeran, Primel et Montechar. Les unes despendoient du Montferrat, et les autres de l'Astizane; en toutes les quelles furent mises garnisons piedmontoises.

Pendant que ces executions se demesloient, ayant Ludovic de Birague, qui commandoit dans Chivas, consideré que les ennemis tenoient par delà la Doyre plusieurs bonnes places qui servoient de couverture à la duché de Milan, la tenant par ce moyen exempte des injures et alarmes de la guerre, il alla parmy toutes celles là recognoistre une bourgade nommée Saluge, laquelle durant les guerres precedentes avoit esté desmantelée. Elle est située sur le bord de ceste Doyre,

t une riviere fort impetueuse, laquelle, ıdant du mont Sainct Bernard, traverse la val d'Aouste, anciennement nommée *ta prætoria*, et de là se vient rendre à , anciennement appelée *Yporedia*, qui e porte et de couverture à ceste vallée dmont. Birague trouva la situation tant ageuse, qu'il pouvoit esperer (où il au- loisir de la fortifier) d'en faire un fort dommageroit infiniement les ennemis, luy donneroit commodité de dresser atiques et des intelligences sur Yvrée, , Sainct Germain, Verceil, Trin et ntin, dans lesquels il faudroit par après s Imperiaux tinssent grandes forces ées. A ceste cause, ayant representé reschal la facilité qu'il avoit trouvée et fortifier, et de recouvrer les moyens e faire, hors la charge des finances du luy permit d'y entendre. Ce qu'ayant , il assembla les forces qui estoient hivas, jusques au nombre de six cens es, avec trois cens pionniers, et s'alla dedans. Pour plus promptement et cou- ement inviter un chacun à mettre la à ceste fortification, il commença le er, contraignant cependant les villages roisins à y venir travailler. Mais pour cela l'ouvrage ne s'avançoit gueres, les s s'estant trouvées de plus dure diges- qu'il n'estimoit pas, et que c'estoit un qui vouloit des moyens et du loisir qu'il uvoit pas avoir ; dont il donna la com- cation au mareschal, lequel trouva bon il se deportast de ceste entreprinse. Qui cause qu'il se rangea et se disposa, non à quitter entierement la place ny la for- ation, mais seulement à redresser un chasteau qui y estoit, pour le rendre ca- e de quelque trouppe de fanterie, avec tion de porter une autrefois plus avant ntreprinse. Cependant il ne laissa de se de plusieurs petits chasteaux du Mont- t, et, entre autres, de celuy de Brusasc, ppartenoit à François Pelissa, gendre du- leronime Birague, dans lesquels il des- t la compagnie de Carle de Birague, son frere, netoyant par ce moyen tout ce ouvoit tenir la riviere du Pau en sujec- *depuis Castillon* jusques à Verrue. Con- clusion : Les Biragues se prevalurent, comme avoient faict tous les autres capitaines, au- tant de l'industrie, de l'occasion et du temps, que de la force mesme.

Et pour autant qu'il est mal-aisé de tousjours si bien et si nettement demesler quelques actions que ce soyent, et nommément celles de la guerre, que il n'y ait presque ordinai- rement quelque chose à redire, j'ay estimé que la diversité de ces remuemens donnera matiere à quelque delicat de dire que, tout ainsi que le mareschal trouva moyen d'entre- prendre tout à coup en tant de lieux par la diversion de ses forces, qu'autant luy eust il esté aisé de les assembler en une seule masse, et de s'adresser à quelque bonne place qu'à toutes ces bicocques, lesquelles il sça- voit devoir estre aussi tost perdues que prin- ses, mesmes les forces qui partoient du Par- mesan n'estans pour arriver encore de quinze jours. C'est un doute qui a de l'apparence, mais bien aisé toutesfois à resoudre. Pour ce faire, il faut sçavoir que le mareschal fit des- ployer ces grandes parades sur des fonde- mens qui apporterent depuis de la commodité beaucoup : premierement, par ceste diversité de prinses, ores que petites, il apporta crainte et estonnement de tous côtés, et causa la di- version du siege de Parme que le roy desiroit extremement ; davantage, toutes ces places lui apporterent commodité de faire amas de vivres, de contributions, de soldats, de pion- niers et de tous autres equipages necessaires à une guerre qui devoit prendre long traict ; de toutes lesquelles choses il estoit fort mal pourveu, le roy ne l'ayant pour encores se- couru de deniers pour en faire provision. D'ailleurs il faisoit estat de preparer par ce moyen à domp Ferrand tant de durs os à ronger sur son arrivée, qu'il auroit tout loisir pendant qu'il s'y amuseroit, et que le secours de France viendroit, de reduire ces deux pla- ces de nouvelle conqueste en si bon estat qu'elles ne craindroient par après l'effort de l'ennemy. Et de faict les choses réussirent depuis selon ce sien dessein ; car la pluspart des forces qui tenoient siege à Parme estant tournées tout à coup du costé du Piedmont, sur le commencement d'octobre elles furent contrainctes, au lieu de s'attaquer aux prin-

cipales places, de s'amuser à reprendre les petites, à quoy faire elles consumerent tant de temps, que le grand yver les surprint et les fit retirer aux garnisons.

Le mareschal, pour ne rien obmettre de ce qui pouvoit endommager l'ennemy, au mesme temps que ceste grande alarme se donnoit, commanda à Terride, gouverneur de Pinerol, d'assembler avec sa compagnie de gendarmerie quatre ou cinq cens hommes de pied et l'equipage de deux canons, et d'aller prendere le chasteau de Barges, qui avoit, comme vous avez veu, donné la premiere occasion à l'ouverture de la guerre. Ceux de dedans estoient si courts de vivres qu'aux premieres volées de l'artillerie ils se rendirent à la discretion de Terride, qui fit soudain raser la place jusqu'aux fondemens.

Encores que tous ces premiers heureux remuemens d'armes deussent apporter quelque confiance au mareschal, si ne s'y arrestoit-il gueres, ains estoit tousjours aux escoutes sur la venue de domp Ferrand, et à se preparer à toutes sortes de fortunes. En fin il fut advertÿ qu'ayant cestuy-cy eu nouvelles des prinses de Quiers et Sainct Damian, il estoit desloge à grand haste de devant Parme, menant avec luy six mille hommes de pied et douze cens chevaux, ayant toutesfois laissé, pour la continuation du siege, le prince de Macedoine avec douze cens hommes, Carle Gonzague à Montechio avec mil hommes, le marquis de Mioz, dit le Medeguin, au bourg Sainct Dovin avec autres trois cens soldats et huict cens chevaux, estimant que ces forces, jointes à l'armée du pape, laquelle par ce sien partement devoit quitter la Mirandole pour se venir joindre à ceux-cy, estoient suffisantes pour tenir Parme en necessité et alarme.

Ce mesme advertissement portoit aussi que le coronnel Strozzy, ayant veu desloger domp Ferrand, avoit donné sur la queue et deffaict sept ou huict cens des ennemis; dont le mareschal donna soudain advis au roy, remonstrant à Sa Majesté que si son plaisir n'estoit le diligemment pourvoir de nouvelles forces et moyens, que la premiere reputation des-jà acquise, et qui estoit tousjours de très-grande importance en tous nouveaux remuemens d'armes, se perdroit au prejudice de ses affaires et à l'advantage de ceux de l'enn et davantage, qui estoit le pis, les place vellement conquises, qui n'estoient e du tout reduictes en bon estat, seroi danger de courir aussi pareille fortune quant à luy, en attendant provision nable, il s'en iroit, avec ce qu'il pourro des garnisons, camper à Poyrin, l Bonnivet à Quiers, pour de ce lieu com et observer les mouvemens de l'ennem voriser la fortification de ces deux p retirer les vivres du plat païs dans les resses, consumer et ravager les fourra tout ce qui se trouveroit de reste par la pagne, afin de rendre en ceste arriere toutes choses plus incommodes et difficil ennemis.

Le roy, ayant sceu avec quelle val devotion toutes choses avoient esté di ment executées, en receut la joye et la solation que chacun peut estimer. Et tage, recognoissant, comme prince m nime, combien la gloire et l'honneur s de pouvoir ès ames genereuses, ne fai faire cognoistre, tant au mareschal autres seigneurs et capitaines, combie services luy estoient agreables, et qu'il avoit de les en remunerer tous, à que les occasions s'en pourroient par presenter.

Sur le douziesme d'octobre 1551, le de Biragues, allant à la guerre du co Verceil, print un gentil-homme de la du duc de Savoye, frere du prieur de valaize de la maison des Prouaves, et toit lors des principaux ministres prince, et naturellement fort contrai François, comme a tousjours esté cett l'une des principales du Piedmont, av quels neantmoins elle se rengea dep gentil-homme fut si bien traicté et par les Biragues, que cela luy donna o d'adoucir l'aigreur de sa nature, et vancer de leur dire que, s'il plaisoit reprendre les mesmes erres du traic que le feu roy François avoit jadis faic à son maistre, par l'entremise pro mareschal de Brissac, lorsqu'il fut dé en Allemagne vers l'empereur, qu'à vis il les accepteroit maintenant fort

, attendu qu'il estoit pieça si mal traitté, ne pouvoit pas esperer grande fortune main de l'empereur ; qu'il sçavoit que ste de Chalant avec un maistre-d'hostel L de Nemours avoient n'a gueres voulu r ceste pratique, mais qu'il estoit asseuré ul d'eux n'y donneroit tel coup que son et luy pouvoient faire. Disoit davantage fort assuré que, de premiere entrée, naistre prendroit tout descouvertement mes pour le roy, et qu'il saisiroit Sa té de Verceil, d'Yvrée, de Mazin, Germain, de Crescentin, de Cairas, de , Foussan et comté de Nice, toutes les s estoient encor en ses mains et en sa sition ; que là où Sa Majesté trouveroit ceste ouverture, qu'il desiroit qu'elle ast avec luy quelqu'un des siens, fidelle isé, ayant à commandement la langue oise et l'italienne, et qu'il le conduiroit bit de serviteur jusques à Gennes, où ç son maistre devoit bien-tost arriver, e là ils feroient le marché, selon le ir de Sa Majesté.

utes lesquelles choses ayant esté rappor- au mareschal, et par luy entendues et tées de vive voix avec le gentil-homme e, qu'il fit venir vers luy, et auquel il nomma pour coadjuteur, il fit entendre le à Sa Majesté par le sieur de Contay, qui t n'a gueres arrivé en Piedmont pour voir ierre, le chargeant de supplier Sa Majesté rendre soudaine resolution sur ce faict, rien espargner pour embrasser chose de consequence que ceste-là, l'asseurant si son plaisir estoit luy en remettre la duite, et luy borner jusqu'à combien il pourroit advancer, qu'il esperoit reduire affaires à telle perfection, qu'on pourroit lors concevoir le futur recouvrement de la lé de Milan et plus oultre ; et que pour ux y parvenir il estoit necessaire que le fist M. de Savoye son lieutenant general talie, et luy son lieutenant seulement.

ucuns de ceux qui avoient le souverain iement près du roy, ayans considéré que il le mareschal viendroit à chef de ceste ortante pratique, qu'elle luy ouvriroit le min à une gloire et à un merite si excel- , que toutes leurs actions en demeure- roient de tous poincts offusquées, et tellement ravalées qu'il leur raviroit de main en main toute leur auctorité, mirent soudain en avant qu'il ne faloit pas prendre pied ainsi à la haste à ce que ce gentil-homme avoit proposé comme de luy-mesme ; que la belle apparence des choses desirées trompoit et ruinoit bien souvent ses amoureux, et, quand ce seroit au faict et au prendre, il seroit peut-estre desavoué de son maistre ; qu'il faloit tout bellement sonder un peu plus avant le gué, et puis, selon l'apparence et la verité qui y seroit lors trouvée, essayer d'en avoir la meilleure composition qu'on pourroit. Conclusion : que le roy estoit d'advis que le gentil-homme fust gracieusement renvoyé quitte vers son maistre, pour apporter par après quelque plus grande asseurance et tesmoignage de son intention, et que puis, selon le fondement que Sa Majesté y trouveroit, qu'elle en delibereroit avec le commun honneur du duc et de luy.

Le mareschal, qui avoit le jugement fort delicat, recogneut incontinent d'où venoit ceste enclouëure, et que ceux-cy, faisant plus d'estat des pratiques du comte de Chalant que de celles-cy, en vouloient seuls avoir l'honneur et l'utilité. Mais nostre mal-heur ou nostre imprudence le voulant ainsi, les uns pour l'amour des autres demeurerent fort deceus ; car, ayant le mareschal, conforme à ceste mal digerée resolution, renvoyé le gentil-homme vers le duc, sans autre asseurance en main que celle d'une foible esperance, ce prince en prit tel despit, qu'il se remit plus fort que jamais à la patience et à la poursuite des armes en faveur de l'empereur, estimant beaucoup plus tolerable et honneste d'en demeurer à ce qui en estoit, que de se vainement jecter dans une esperance douteuse et incertaine, et parmy le mespris auquel sont toujours sujects les mediocres princes qui se remettent à la discrétion des plus puissans qui se sont desjà emparés de la plus-part de leur bien, comme il estimoit que Sa Majesté fust desjà de partie du sien. Ce sont fruicts des ambitions immoderées qui ne peuvent souffrir l'avancement ni les louanges d'autruy.

Ce fust à la verité une des lourdes fautes qui ait jamais esté commise en tout le cours

de cette guerre, et de laquelle la France paya depuis par son inconsideration de fort gros et fort dangereux interests. Ce sont les fruicts qu'apportent tousjours ceux qui veulent assouvir leurs passions et leurs vengeances aux despens du service du maistre, lequel recognent depuis trop tard ce qui en estoit.

Le sieur de Contay fust aussi chargé de remonstrer que domp Ferrand faisoit une nouvelle levée de quatre mille Italiens au parsus les forces qu'il ramenoit du Parmesan; de maniere que, faisant aussi bien le compte de son voisin que le sien propre, il trouvoit que, garnissant médiocrement les places imperiales, il luy seroit encores fort aisé de tirer à la campagne de treize à quatorze mil hommes, deux mil chevaux : force trop plus grande que ne pourroit estre celle du roy, quand bien le secours que Sa Majesté avoit promis seroit arrivé, et duquel on n'avoit toutes-fois encores aucunes nouvelles; qu'il n'y auroit autre remede que de desgarnir les places, et commettre le tout au hasard d'une bataille, et à laquelle toutesfois il ne faloit jamais venir que pour dernier remede, et lors que la force surmontoit la raison; ce qu'aussi il n'avoit pas deliberé de faire, ayant de longue main aprins que, tout ainsi que les jeunes acquierent reputation, se hasardans courageusement et indiscrettement, que par le contraire les vieux qui l'ont desjà acquise, la conservent et l'augmentent, se bien tenans sur leurs gardes, et allans tousjours retenuement en besogne, mesmes où il traicte absolument de tout l'estat. Et toutesfois, que là où le plaisir de Sa Majesté seroit qu'il en usast autrement, qu'il la supplioit luy en envoyer le commandement bien signé et scellé, pour luy servir de descharge en toute sorte d'evenemens, et qu'après il s'efforceroit ou de vaincre ou de ne plus craindre les vainqueurs, aymant trop mieux mourir honorablement que de vivre honteusement ou de perdre tout l'estat; que Vassé, qui avoit prins charge de defendre Sainct Damian, avoit esté suffisamment pourveu de tout ce qui estoit necessaire pour ce faire; que Bonnivet vouloit defendre Quiers, et que pour ce faire il demandoit deux mil hommes et deux cens chevaux; et que, balançant là dessus la quantité de places qu'il falloit fo trouvoit que la convenable provision droict rendroit toujours l'autre d consequemment subject à invasion, e rant la campagne à la discretion de comme elle feroit s'il ne plaisoit au ter le renfort et les provisions.

Environ le 26 du mois, responda assez sommairement aux instructions bazin, Sa Majesté promit de satifair mandes du mareschal par le sieur de son frere qu'elle luy envoyeroit.

Qu'advenant vacation de gouve capitaineries ou autres estats, Sa veut demeurer en liberté d'y pourvo bon luy semblera, asseurant toute voir en particuliere recommandati que le mareschal luy nommera.

Quant à la donation des biens ap à ceux qui suivent le party de l'en combien que ce soit chose qui ap seulement au souverain, Sa Majes toutesfois bon qu'il y pourvoye, à que les donataires iront prendre l confirmation en la chancelerie.

Au regard de l'aubaine qu'il avoi dée au prejudice des Napolitains, chose de fort mauvais exemple pour tres estrangers qui servoient le roy, part desquels avoient couru ceste fort avoir suivy son party; que leurs avoient assez d'affliction de la perte parens, sans y adjouster encore biens; et en fin que Sa Majesté voul fussent tenus et traictés comme nat tout ainsi comme les Piedmontois. L tion de ce poinct est digne de la roy; mais il semble que celle des d cedens fut assez mal digerée par ce furent les aucteurs, en tant qu'elle depuis du desordre et de la desol beaucoup.

Sur la fin d'octobre, ayant le mare tendu que domp Ferrand, pour auc favoriser la frontiere, avoit envoyé Ast trois cens chevaux hongres et qui estoient passés en Italie pour en roy et royne de Bohème, qui devoi tost arriver à Gennes revenant d'Es fit fort souvent recognoistre leur co

ivennes et advantages du païs, afin d'es- de leur donner quelque rude secousse, nposant, comme il advint depuis, que -cy, peu accoustumés aux ruses des es d'Italie, ne faudroient de trebucher le filet qu'il vouloit leur tendre. A ceste il depescha Bonnivet, Vassé, La Motte rin, Francisque Bernardin de Vimercat, van et de Biron, cestuy-cy guidon de sa gnie, et l'autre lieutenant, avec trois chevaux et cinq cens, que corselets, arquebusiers, commandés par le baron eppy qui fut depuis maistre de camp. Il ommanda d'aller la nuict au pont de Ru- , à deux mils d'Ast, et de garnir de nes bons harquebusiers trois petites mes- qu'il y avoit au dessus du costeau, à pas et au de là du pont, regardant la cavalier; de mettre la grosse trouppe nterie en certaines cavines qui sont du e costé, avec quelques chevaux; et que ste de la cavalerie demeurast en gros la bourgade au deça du pont. Ceste ade est faicte en forme de croissant ou ecourbé, de maniere que ceux qui ve- t de la ville ne pouvoient les descouvrir n'eussent donné dedans; qu'ayans ainsi disposé leurs trouppes, ils envoyassent cinq ou trente chevaux ravager aux s d'Ast, estimant que l'alarme estant ée dans la ville, que messieurs les Hon- , ne voyans que ce peu de chevaux, ne oient de sortir par trouppes pour leur ir sus avec plus de courage et de teme- que de prudence. Les nostres sceurent retenir leur leçon et encore mieux l'exe- r. Toutes choses ainsi bien disposées, des mestairies eurent commandement ne se descouvrir non plus que les autres à tant qu'ils vissent le gros des troup- le la ville fort avancé vers le bourg; et lors, callans à bas, ils gaignassent le des hayes du chemin pour les saluer par ere, au mesme instant que ceux des ca- feroient aussi de mesme pardevant. Sur e du jour, s'estant saisis de toutes les nes tirans contre la ville, de peur qu'elle nouvelle d'eux, ils depescherent Biron, , vaillant et advisé seigneur, qui fut is mareschal de France, avec trente cel- lades, pour donner jusques aux portes de la ville, et ravager tout ce qu'ils trouveroient; ce qu'il executa fort diligemment. La ville, en laquelle commandoit le sieur Francisque d'Est, prent l'alarme; soudain les Hongres montent à cheval et se mettent inconsiderément à poursuivre les nostres par petites trouppes et assez mal enfilées. Au commencement, Biron fit contenance de vouloir faire teste; puis il tourne et reçoit la cargue des autres, la leur redonnant aussi quelquefois, mais assez foiblement, pour les conduire, comme il fit par ceste ruse, dans l'embuscade, de laquelle les ennemis ne s'aperçurent jamais qu'ils n'eussent la pluspart passé le pont et laissé derriere eux l'arquebuserie, laquelle, tout en un coup, calla à bas du costeau et vint gaigner le pas. Lors Biron, tournant vigoureusement teste, suivy de tout le gros, chargea si furieusement ces pauvres Hongres qu'il les mit tous en routte, poursuyvant tousjours la victoire sur les fuyars et sur ceux qui les suyvoient encores; desquels pas un seul ne fust rechappé sans une grosse trouppe d'arquebusiers espagnols et italiens qui estoient sortis de la ville pour les soustenir, dont ils firent grand devoir, s'estans saisis des fossés et des hayes qui estoient le long du chemin, et d'une chapelle qui leur servoit comme d'un fort. Le capitaine Ieronime Palvoisin, qui avoit jadis servy le roy, et qui commandoit la fanterie italienne, s'estant un peu trop advancé, demeura prisonnier avec une douzaine des plus vaillans de sa trouppe. Tant y a que dans le bourg ou dans les chemins, il demeura quatre vingts Hongres de morts, et bien quarante de prisonniers, la pluspart si fort blessés que peu en rechapperent, sans toutes-fois qu'il y eust perte de nostre costé que de cinq ou six de morts, et de quatre hommes d'armes faits prisonniers pour s'estre jettés trop avant dans l'arquebuserie ennemie. La despouille et butin furent beaux, tant en chevaux, armes, chaisnes d'or, qu'en grandes targes et pennaches, dont ils estoient fort parés.

Après que ces seigneurs, tous triomphans et embellis d'une telle victoire, furent retournés, ils firent present au mareschal de deux habillemens de teste couverts de lames d'argent, de deux targes couvertes de mesmes,

de six lances, lesquelles ces Hongres portent fort différentes des nostres : elles sont longues et creuses et faites de pièces rapportées, fort dorées et marquetées, ayans au bout un fer en forme de poinson, d'un pied de long; par le bas il y a une grosse boule qui sert pour couvrir la main : ils attachent ceste lance à une longue courroye qui tient à l'arçon, et qui leur sert d'arrest lorsqu'ils couchent pour rompre bois. Leur cellade est pointue, et n'est armée par le devant que d'un fer qui tombe le long du nez, et qui se hausse et se rabaisse comme faict la creste d'un coq-d'Inde. La botine est ferrée au dessous du tallon avec un petit aiguillon qui sert d'esperon. Ces presens furent soudain envoyés au roy; et la valeur de ces seigneurs fut par luy fort louée et recommandée, au parsus ce qu'il en fit luy mesme en leur propre presence, et nommément de Biron, qui avoit ce jour là faict office de fort advisé capitaine et de vaillant et resolu gendarme.

¶ En ce temps, ayant Gordes esté adverty que, quelques uns s'estoient advancés de dire que, s'il eust faict son devoir à l'entreprise de Cairas, que les choses ne seroient si mal succédées qu'elles firent, il supplia le mareschal luy vouloir nommer ceux qui parloient de ceste sorte, afin qu'il fist cognoistre au roy et à luy la difference qu'il y a de la verité au mensonge, qui estoit de la part de tels causeurs. Le mareschal, qui sçavoit assez combien ces rapports travailloient un homme d'honneur, tel qu'estoit ledict sieur de Gordes, et les divisions et inconveniens qui en pouvoient advenir, print le tout sur luy par le commandement du roy, et au contentement des uns et des autres, silence leur estant imposé sous peine capitale.

¶ Le dernier octobre, vindrent nouvelles que on faisoit les esplanades et grandes provisions de farines et munitions en Alexandrie et en Ast, pour la venue de domp Ferrand, qui avoit desjà envoyé devant quatre cens chevaux, avec chacun un arquebusier en crouppe, partie desquels avoient soudain esté envoyés en Albe, cité de Monferrat, anciennement nommée *Alba Pompeia*, et le reste en Ast. L'ennemi estoit en tel soupçon de ceste place d'Albe, qu'il contraignit le sieur de La Vesse, qui avoit sa maison à deux mils de là, siette assez forte, de donner caution de tre mil escus qu'il ne lairroit jamais ent François dedans, lesquels toutesfois cy haïssoit mortellement, ayant esté page de la chambre de l'empereur.

Vindrent aussi nouvelles que la forti de Saluce, entreprinse par les Bir avoit donné telle alarme aux ennemis avoient soudain renforcé les garnis Verceil, Sainct-Germain, Trin, Cresc Mazin, Yvrée et Vulpian; et que da de jours Cesar de Naples devoit r'ass ses garnisons en corps, pour aller e de desloger les Biragues de Saluce; ces fins, il feroit remonter de Crescent canons contremont la Doire-Balte, q le pied de ceste place; que ceste exé parachevée, toutes les forces imperi jetteroient en campagne pour aller a Sainct-Damian.

Estant cet advis confirmé de dive droicts, le mareschal se hasta de re Vassé, qui commandoit à Sainct-Dami poudres, boulets, plomb, de quatre niers et d'un commissaire au lieu du cap La Cricque qu'il y avoit dès le commen envoyé, et lequel Chavigny, fils d'un h de chambre du roy, qui faisoit le pl avoit tué peu de jours auparavant, à que l'autre se gaussoit un peu trop ru de luy : c'est pourquoy on dict qu'il faut jamais jouer aux fols, mesmes lor sont armés. Ce fut dommage de ce p nage, car il estoit vaillant et fort exper au faict de l'artillerie.

Au mesme instant que domp Ferra logea de Parme, Termes, qui desiroit mareschal en sceust la nouvelle avec des affaires de de-là, trouva moyen depescher un cordelier, lequel avec tres d'obedience passa en six jours, ba lettres, par lesquelles et par luy mesm on eust toutes nouvelles de l'amy et d nemy. Il fut soudain renvoyé garny d quante beaux escus qu'il eut en don main, lesquels sans prejudice de sa r accepta volontiers. Ceste remuneration puis sa ruine, car elle luy donna c d'entreprendre par trois fois ce mesme v

en fin, ayant esté descouvert, il fut mis
ice.
encores qu'il y ait assez de gens qui
ent que là où il se traicte d'affaires d'es-
l est permis se servir de la croix et l'eau-
e quand tous autres moyens defaillent,
ce qu'il semble n'estre ny beau ny à
s se servir de gens d'Eglise, et que ceux
s font recevront en fin le traictement du
e moine, qui se perdit pour estre plus
l de la croix pecuniaire, que de celle
sus-Christ souffrit pour nous.
s Imperiaux, qui ont tousjours esté plus
s d'artifices que d'ouverte valeur, com-
erent dedors (à propos de la venue de
Forrand) de faire courir le bruit qu'il
oit plus de cinquante mil hommes avec
ou huict mil chevaux, qui exterminе-
t de telle façon les pauvres François,
n'en demeureroit pas un seul pour ser-
e semence en Italie. Il y eut assez de
qui, n'estans pas encore bien leurrés ou
nis à ces bruits et à ces remuemens, com-
erent à craindre, ne sçachans à quel
rrester leur esperance et devotion. Quoy
déré par le mareschal, et que la prevention
ne asseurée contenance du chef servoit
ncoup en tels affaires, auxquels il ne
mais laisser prendre racine, il resolut
r luy mesme faire une course parmy les
importantes places, et d'envoyer Bonni-
ux autres, pour remettre, ainsi qu'ils
t, l'asseurance et la devotion au cœur
plus intimidés.
ant de retour à Thurin, et cuidant avoir
pourveu par tout, il advint deux choses qui
donnerent de la crainte et du soucy beau-
p. La premiere fut que Vassé, qui avoit
ravant tousjours dit que Sainct-Damian
t si bien pourveu, qu'il ne demandoit plus
e chose que d'avoir ce bon-heur que l'en-
i l'allast assaillir, à fin de couronner ses
s jours par un service si signalé que ce-
celuy qu'il esperoit faire à Sa Majesté,
luy aussi son general, commença lors
nger de chance, disant qu'il n'avoit pas
ivres à suffisance pour endurer un siege;
luy falloit encores envoyer jusques à mil
de bled, ayant recognu qu'il y avoit dans
t-Damian trois mil cinq cens soixante et
quinze bouches, sans les gens de guerre, qui estoient autres trois mil, comptant maistres et valets. De maniére que le mareschal, d'estré surpris en chose où le dilayer pouvoit apporter dommage irreparable, envoya soudain vers Vassé l'un des commis de Franscisque Bernardin de Vimercat, sur-intendant general des fortifications et des vivres, avec charge de faire diligente perquisition de toutes les munitions et des bouches, tant utiles que inutiles, qui se trouveroient dans la place, pour le luy rapporter par estat, et generalement de remarquer soigneusement tout ce qui pouvoit apporter de la despence, advenant le siége, à fin de diligemment pourvoir à ce qui seroit necessaire. Vassé, aveuglé de passion, et qui ne recognoissoit pas combien d'incommodité et d'inquietude apportoit à l'esprit du mareschal ceste nouvelle demande, au lieu de trouver bon que ceste description se fist pour avec plus de fondément pourveoir à cette nouvelle instance, ne voulut jamais permettre que le commissaire y mist la main, ains le renvoya assés rudement, sans toutesfois vouloir particoulierement esclaircir au superieur ce qu'il y avoit dans sa place.

Le mareschal trouva ceste procedure assez estrange, et fut en volonté de s'en ressentir sur le champ. Néantmoins, considerant la saison et le mal qui en pouvoit advenir, ayant à faire à un personnage vaillant, mais de nature fort soudaine et fort aisée à esmouvoir, il prit resolution de dissimuler pour lors ce qu'il en pensoit; et fit semblant d'avoir trouvé fort bon qu'il eust renvoyé le commissaire de la sorte qu'il avoit faict, puis que Vimercat l'avoit depesché sans prendre de ses lettres, comme son intention estoit qu'il fist; et qu'il luy en renvoyoit un autre, auquel il prioit de donner toute assistance pour l'exécution de sa charge, et mesmes pour, advenant un siege, debiter les vivres par le menu et par son ordonnance, à fin que demeurant par ce moyen toutes choses reglées et esclaircies, on peust avec plus de prevoyance pourveoir à ce qui seroit necessaire; car de demander tousjours, sans toutesfois vouloir dire ce qu'on a ou qu'on n'a pas, c'estoit chose qui pouvoit autant recevoir la mauvaise que la bonne interpretation, et apporter, qui estoit le pis,

reculement et danger aux affaires du maistre, lesquels devoient estre demeslés hors toute confusion et incertaineté. Vassé, n'ayant pas pour lors encore chaussé ses bonnes lunettes, renvoya cest autre commissaire aussi mal instruict que le premier, et sans luy avoir voulu permettre l'execution de sa charge, alleguant pour toute excuse que l'execution de sa commission eust apporté aux ennemis certaine cognoissance de ce qu'il desiroit cacher le plus, qui estoit la necessité de la place, et conjoinctement les inviter à l'aller assaillir avec plus d'asseurance et de courage qu'autrement ils ne feroient pas. Vassé ne mesuroit ou ne consideroit pas, ainsi qu'il devoit faire, que celuy avec lequel il traictoit estoit son superieur, qui avoit tout le faix et toute la charge souveraine de la guerre sur ses espaules, et auquel partant il ne devoit rien taire. Là dessus, s'estant la patience un peu escartée d'avec le mareschal, il luy depescha le sieur de Malezerbes, l'un de ses gentilshommes domestiques, par lequel il luy manda qu'il avoit trouvé très-mauvaise cette façon de faire, et qu'il ne pouvoit croire qu'il y eust faute de vivres à Sainct-Damian; qu'il n'estoit pas temps, ayant les ennemis à la porte, et après avoir mandé n'avoir faute de rien, de prescher maintenant la necessité.

Qu'ayant par si long-temps eu la campagne et les collines fructueuses de l'Astisane et du Montferrat à l'abandon, il n'avoit tenu qu'à luy qu'il ne se fust pourveu de tout ce qui estoit necessaire pour endurer le siege un an entier. Qu'il ne devoit aucunement douter que tout ce qu'on luy ordonnoit ne fust propre et convenable au service du roy, et à l'amitié particuliere qu'il luy portoit; et que par ainsi il le prioit qu'une autre fois il se déportast d'entrer en ces constestations et disputes, lesquelles cornoient une tacite desobeissance, propre à renverser et ruiner les affaires du roy, au deshonneur particulier de luy-mesme, qui devoit sur toutes choses fuir la confusion en laquelle ces deportemens monstroient assez qu'il avoit envie de vivre, ayant trop opiniastrement refusé de laisser recognoistre combien de vivres il avoit, et dequoy il le falloit secourir. Que combien que ces impertinentes altercations deussent estre communiquées au roy, qu'il ne l'avoit toutesfois voulu faire, estimant que, rendu plus advisé et retenu par ceste fraternelle admonition, il s'abstiendroit à l'advenir de tels deportemens, rendant à son superieur la mesme satisfaction et obéissance qu'il voudroit avoir de luy s'il estoit le sien: au defaut dequoy force seroit de mettre la main aux remedes qui sont permis à celuy qui a l'auctorité et la disposition souveraine. Vassé, sortant, par ceste cordiale remonstrance, hors du sommeil qui avoit esgaré la raison d'avec luy, se rengea à recognoistre sa faute et à en demander pardon, qui luy fut gracieusement accordé, mesmes asseurant, ainsi qu'il faisoit, que si les ennemis estoient si mal conseillés que de l'aller assaillir, qu'ils n'en rapporteroient que dommage et honte, Sa Majesté la gloire, et luy sa bonne grace; et qu'ayant en fin bien espluché le faict des vivres il avoit trouvé qu'il en auroit pour quatre mois, chassant partie des bouches inutiles.

L'autre fut que le conte de Beyne, lequel aux guerres precedentes s'estoit volontairement donné au roy avec sa place, qui est en forte assiette entre Montdevy, Foussan, Cental, Cony, Cairas et Saviglan, luy fit coup sur coup, et par divers messagers, entendre que sa place estoit en très-mauvais estat, et pour le regard de la fortification et pour celuy des gens de guerre, le suppliant lui envoyer soudain six ou sept cens François, avec poudre, plomb et mesche, à fin de se pouvoir vivement deffendre contre les ennemis s'ils l'alloient assaillir, comme il avoit entendu qu'ils devoient faire en peu de jours. Chose qui estonna de prime-face le mareschal, lui semblant que ce seigneur, qui estoit maistre et proprietaire de la place, en laquelle le roy lui entretenoit deux cens hommes et cinquante chevaulx legers, devoit de bonne heure avoir pourveu à ses affaires, sans attendre la necessité qui l'espouventoit lors si fort, et à quoy on eust suffisamment pourveu si dès le commencement il eust donné cette alarme. Toutesfois, considérant plustost l'inconvenient qui en pouvoit advenir que la negligence du comte, il luy envoya tout soudain la nouvelle compagnie de fanterie italienne que le comte de Beuvel avoit lors dressée, et le coronnel San-Petro, Corse, personnage vaillant et experimenté; lesq

donnant néantmoins charge de diligemment dresser aussi une compagnie d'autres nouveaux Italiens, et de faire tous efforts pour mettre la place en deffence, faisant travailler et les habitans et les mesmes soldats à tour de roolle. Il ordonna aussi à Gordes, gouverneur de Montdevy, que là où l'ennemi tourneroit teste contre Beyne, qu'il fist entrer dedans le baron des Adrets avec trois cens hommes, et qu'il en asseurast de bonne heure le comte. Et encores que toutes ces provisions deussent avoir apporté quelque honneste asseurance au comte, si ne laissa-t-il de se monstrer plus estonné et moins resolu qu'il ne fit depuis en plusieurs plus pressantes occasions : tant les premieres impressions de l'apparat et des menaces des Imperiaux avoient gagné sur luy. De maniere que pour jouer au plus seur, le mareschal commanda à Gordes d'aller sur les lieux, tant pour asseurer le comte, faire payer les gens de guerre, comme pour recognoistre ce dont la forteresse avoit besoin, pour après y pourvoir; ce qu'il fit incontinent, ayant trouvé, à ce qu'il fit entendre, qu'elle estoit garnie de cinq cens hommes de combat, et desjà si bien remparée qu'il y avoit moins à craindre qu'au Montdevy, et neantmoins qu'il n'avoit laissé de promettre au comte de se venir jeter dedans luy-mesmes au cas que l'ennemi la vint assaillir. Cela arresta si bien la carriere que toutes choses demeurerent à recoy de ce costé-là. Retournant Gordes au Montdevy, il rencontra vingt-cinq chevaux et cinquante arquebusiers espagnols qui estoient sortis de Foussan pour aller à la busque : les ayant un peu recognus, il les enfonça si vivement que tout passa par le tranchant de l'espée, excepté certain banny de Beyne, nommé Costamagne, qui les conduisoit avec quatre ou cinq autres, qui furent tous menés au comte, lequel, sans penser plus outre ou demander congé à son supérieur, fit soudain pendre ce banny, pour raison dequoy l'observation de la bonne guerre cuida estre du tout rompue, ainsi que vous verrez cy-après.

Ayant le mareschal deliberé de se jeter en campagne aussi-tost que le renfort que le roy promettoit seroit arrivé, il fit publier des ordonnances militaires pour contenir les gens de guerre au devoir et obéissance qui sont necessaires en une armée; et pour autant que je les trouve plus amples et plus reglées que celles que j'ay depuis veu practiquer en France, je n'ay jugé impertinent de les sommairement représenter icy.

« Premierement que nul ne soit si hardy de blasphemer le nom de Dieu ny de la Vierge, sur peine, pour la premiere fois, de chevaucher le canon, et pour la deuxiesme, d'avoir la langue percée.

»Que ceux qui desroberont ou souilleront les eglises, soit en marchant ou en prinse de villes, soient punis de mort, comme aussi seront tous violeurs de filles ou femmes.

»Que nul n'ait à piller ou saccager les villages ou cassines, soit en marchant ou séjournant; courir aux poules ou à prendre vivres de son hoste ou des vivandiers, si ce n'est en payant de gré à gré; et moins de prendre fourrages, si ce n'est lorsque l'armée campera; le tout sur peine d'estre passé par les piques.

»Que celuy qui abandonnera l'enseigne ou le rang qui luy aura esté ordonné, sans congé du general ou de son capitaine, qui ne se trouvera et tiendra en sa garde, ou n'ira au guet, selon le commandemennt qui en aura esté faict, soit publiquement devalisé et banny.

»Que nul ne soit si hardy d'avoir accès, familiarité, amitié ou intelligence, soit de bouche, par les lettres ou autrement, avec les ennemis, sur peine de mort, sauf s'il ne luy est permis par le general.

»Celuy, lors qu'il y aura alarme, soit en campant ou en marchant, qui faudra à se rendre à son enseigne, sera puni à l'arbitrage du capitaine ou du coronel.

»Les capitaines de gendarmerie, cavalerie ou fanterie, ne recevront en leurs compagnies les soldats partis d'une autre, s'ils ne font apparoir du congé de leur capitaine, et sans lequel nul ne le pourra abandonner, sur peine arbitraire de la part du general.

»Que nul ne soit si osé de crier ou tirer après que la garde sera assise, sur peine du canon.

»Que tous querelleurs de logis soient punis à l'arbitrage du coronel ou du capitaine.

»Que nul n'ait à provoquer son compagnon, ny à donner desmenty, ou mettre la main aux armes, soit dans le logis du general ou ès corps

de garde, ny mesme dans l'armée lorsqu'elle campe, sur peine de mort.

»Que tous mutins et seditieux soient capitalement punis, comme aussi seront ceux qui enfreindront les passe-ports, sauve-gardes et sauf-conduicts du géneral, qui n'entend qu'autres que les siens ayent lieu.

»Chacun obeira aux mareschaux de camp en ce qui concernera l'assiette du camp, des gardes et logis, sur peine arbitraire.

»Il ne sera permis à l'homme d'armes, archer, ou cheval-leger, de vendre ou eschanger ses armes et chevaux sans le congé du capitaine, sur peine arbitraire.

»Que celuy qui ira à l'assaut, escarmouche ou autre faction militaire sans le commandement ou signal, soit du general ou du capitaine, sera capitalement puny; comme aussi sera celuy qui fuira ou abandonnera son rang.

»Que celuy ou ceux qui, en cas urgent et necessaire, refuseront d'aider les approches de l'artillerie, ou d'aider à la tirer d'un mauvais pas, soyent cassés et bannis.

»Que les capitaines ayent ce soing, marchant l'armée en campagne, de donner ordre que chaque soldat enfile en sa corde qu'il porte en escharpe autant de pain qu'il luy en faut pour deux repas, sur peine arbitraire.

»Que les capitaines soyent soigneux de visiter par chacune semaine leurs compagnies, pour recognoistre si les soldats sont fournis de tout ce qui est requis pour combattre à toutes heures, et mesmes si les arquebusiers seront garnis de poudre, plomb et corde pour la faction d'un jour, sur peine arbitraire.

»Que tous les capitaines ayant charge de fanterie fassent toujours porter sur leur bagage dix livres de poudre, un gros trousseau de cordes, et du plomb pour subvenir à une pressée necessité.

»Qu'à toutes les monstres qui se feront, il sera pris sur la paye de chacun soldat, et à proportion de la solde, un sol par escu, qui seront consignés aux maistres de camp et auditeur general, pour estre convertis tant en un magasin d'armes qu'à un hospital ambulatoire pour secourir les malades et blessés.

»Que aux monstres qui se feront de la gendarmerie ou cavalerie, il sera pris sur chaque homme d'armes, archer et cheval-leger, par proportion de paye, et à chacun quarti quoy faire un fonds de quatre cens esc compagnie, pour aider à remonter c quel, par hazard de guerre ou autr derable accident, et hors sa coulpe perdu armes et cheval; lesquels seron ès mains du mareschal des logis, pour tribuer advenant le cas, et en rendr compte au capitaine.»

Sur le commencement de novembre Ferrand arriva en Alexandrie, d'où il depescha un trompette vers le mar lui demandant la delivrance des Ho du capitaine Jerome Palvoisin, pris nier, comme vous avez cy-devant Ast, promettant de sa part faire de m pareille occasion, conforme à la pract la bonne guerre qui se doit cavaleresq pratiquer entre eux. A quoi luy fut re que, pour le regard des Hongres, incontinent satisfait, pourveu que dom cisque d'Est fist aussi de sa part relas sieur Germanique Savorgnan, qui av retenu sous la bonne foy du sauf-co luy faict par luy-mesmes; mais quant voisin, il meritoit d'estre puny, ay perfide au roy. Je ne veux passer sous à ce propos, l'habileté dudict Palvoisi que, recognoissant que ses affaires s la corde à pleine gorge, il luy prop s'il le vouloit bien traicter et le renv Ast, où il avoit acquis beaucoup d'am essayeroit, au jour qu'ils accordero que sa compagnie seroit en garde, mettre la ville entre les mains, sous tion qu'il auroit douze mil escus pou buer à aucun de ses officiers et soldats deux mil escus de rente pour luy, et u pagnie de chevaux legers entretenue e et en guerre. Le mareschal, adjoust de foy aux paroles du compagnon, n plus chiche à promettre que l'autre à der, et moins à luy donner congé garnie d'une centaine d'escus qu'il s prendre, et encore mieux se moque du mareschal qui apprit par là qu'en d'estat, non plus qu'aux autres affair se faut jamais fier à celuy qui se s fois montré perfide, comme avoit f tuy-cy; lequel la justice de Dieu, qui

jamais, fit depuis retomber ès mains du mareschal à la reprise de Droner, où il fut honteusement pendu pour servir d'exemple aux autres.

Ayant domp Ferrant pris haleine, et recogneu ses forces et les nostres aussi, lesquelles estoient encore fort petites, il se repentit d'estre party du Parmesan, luy semblant qu'estant des-jà l'arriere saison fort avancée, il n'auroit pas moyen d'exploicter ses forces en chose d'importance, et qu'en continuant le siege de Parme il eust empesché les vendanges et les semailles, reduisant par ce moyen la ville à telle extrémité qu'elle eust esté contrainte de se rendre. Et neantmoins, sagement remarquant, comme prince fort advisé qu'il estoit, que celuy lequel laisse escouler un poinct et une occasion à la guerre la pert pour jamais, et qu'ayant des-jà marché si avant que le repentir ny le regret ne servoyent plus de rien, il prit resolution de faire sur les terres que le roy tenoit en Piedmont le mesme degast qu'il eust fait au Parmesan, et d'essayer tout d'un train le recouvrement des petites places et chasteaux qui avoient recentement esté conquis sur l'empereur, avec intention, cela parachevé, de se preparer pour assaillir Sainct-Damian à la perte duquel il avoit double interest : le premier à cause du service de l'empereur, et le deuxiesme pour autant que la place appartenoit en proprieté au duc de Mantoue son neveu, et auquel il avoit promis la recouvrer, comme il essaya de faire depuis.

Le mareschal, lequel de sa part consideroit aussi de quelle consequence estoit le degast de la campagne pour la conservation du Piedmont, fit entendre au roy ce qu'il avoit aprins des deliberations de l'ennemy, suppliant Sa Majesté par plusieurs recharges ne plus differer à le renforcer, et que tous les deniers qu'il avoit pu assembler et mesnager, au parsus les seize mil escus qu'elle luy avoit envoyés, n'avoient peu fournir qu'au payement de la fanterie italienne, au faict des fortifications, et à quelques provisions de poudre, plomb et mesche, pour l'achapt desquels il n'avoit esté rien ordonné en l'estat de la guerre. Demandoit aussi que le payement de la compaguie qu'il avoit esté contrainct accorder à San-Petre, Corse, pour la seureté de Beyne, fust employé dans ledict estat. Mais ceux qui manioient lors les affaires près du roy pourveurent si laschement à toutes choses, que la pure necessité contraignit le mareschal à quitter la campagne et se retirer à Quiers, où il ne fut pas plustost arrivé qu'il eust nouvelles que les ennemis estoient allés assaillir Ville-de-Dia avec trois mil hommes et deux canons, et d'une mesme suite Chuzan, Passeran et Primel, dans tous lesquels il avoit seulement mis autant de gens qu'il en faloit pour amuser quelques jours les ennemis. Ville-de-Dia, dans laquelle La Motte Gondrin avoit faict entrer vingt six Gascons, fut pendant quatre jours soustenue fort courageusement, ayant ceux de dedans en deux saillies deffaict quarante cinq ou cinquante Espagnols; mais au cinquiesme jour, ayant les ennemis faict grimper leur artillerie sur le haut de la montagne où la ville est assise, elle tira quelques volées qui espouvanterent si fort l'un de ces Gascons, qu'il commença (avec cinq ou six qu'il avoit tirés à son party) à mutiner tout le reste, disant qu'il se faloit rendre plustost que se faire pendre, comme ils seroient s'ils s'obstinoient à combattre une place qui n'estoit point tenable; et que, puis qu'ainsi estoit que le mareschal ne se soucioit gueres de les perdre, ils devoient de bonne heure penser eux-mesmes à leur salut.

Antoine Ville et Jean-André Novel, qui commandoient dans la place avec cent hommes sous chacun d'eux, ayans descouvert le complot de ceux-cy, leur remonstrerent qu'ils ne devoient avoir crainte, d'autant que de huict jours, n'ayans les ennemis que deux canons, ils n'auroient faict bresche suffisante, et que quand ils auroient enduré quelque assaut il seroit lors assez à temps pour capituler; d'ailleurs, que si les pluyes venoient une fois, comme il y avoit apparence qu'elles devoient faire, les ennemis, pour la malaisance du lieu et du païs, seroyent contraincts se retirer, et peut-estre laisser l'artillerie : quoy succedant ils acquerroient une gloire immortelle, au parsus la recompence que Sa Majesté leur en feroit. Cela remit un peu le cœur au ventre des compagnons; mais la

nuict ensuivante la peur, laquelle aliene et trouble tousjours le bon jugement, les reprint si fort qu'ils ne cesserent, qui fut le pis, de l'imprimer aux Italiens et au reste des Gascons : de maniere que, sur le point du jour, il ne fut plus question de combattre, mais bien de se rendre, comme ils firent le vingt-sixiesme du mois, avec bagues et armes sauves et enseignes desployées; et se retirerent à Quiers où estoit le mareschal, lequel, ayant sceu bien au vray comme les choses estoient passées, fit apprehender les Gascons principaux aucteurs de la reddition, jusques au nombre de six, lesquels, par le jugement des capitaines sur ce appelés, furent condamnés à estre pendus et l'aucteur principal roué; ce qui fut soudain executé.

Quant à Chuzan, petite bourgade assise sur un costeau fait en forme de terrasse, il fut rendu le dernier du mois, par le capitaine Louys de Monteil, à la discretion du victorieux, combien qu'il eust toutesfois promis de combattre plus obstinément qu'il ne fit pas; pour recognoissance de quoy l'ennemi l'emmena prisonnier en Ast. De cette mesme course, mais plus honnorablement, Passeran, Montechiar et Primel furent aussi rendus. En ce temps Jules de Monté, plus saoul de la guerre que des plaisirs auxquels il estoit adonné, retira ses forces de la Mirandole, où Jean-Baptiste de Monté son neveu mourut.

Pendant que ces factions se demesloient, domp Ferrand depescha un trompette vers le mareschal pour luy faire entendre qu'il trouvoit tant de disparité de Germanique Savorgnan aux Hongres et au Palvoisin, prins en combattant, qu'il n'en pouvoit accorder l'eschange, et qu'ayant bien examiné le faict il ne trouvoit occasion peremptoire qui deust empescher que les siens ne jouissent des privileges de la bonne guerre, taisant toutesfois ce qui luy en avoit desjà esté mandé; de maniere que la venue du trompette n'estant fondée sur autre occasion que ceste-là, le mareschal estima que c'estoit une colorée invention tendante à venir apprendre des nouvelles; de sorte que, pour remedier aux inconveniens que telles allées et venues pourroient apporter, il fut ordonné aux gouverneurs des places de frontiere de prendre dès lors en avant les lettres que tels trompettes apporteroient, et les renvoyer avec asseurance que la response en seroit envoyée à la plus prochaine place imperiale. A dire vray, il ne fut jamais bon de laisser entrer ou frequenter tels officiers parmy les places, en tant que les choses ne peuvent pas toujours estre si bien conduictes ou ordonnées qu'il ne s'y descouvre quelque defaut, et de mesme qu'il n'y ait aussi quelque mal considerè causeur qui est bien aise d'en compter pour se monstrer plus habile que les autres.

Estans les affaires en cette disposition que vous avez veu, madame la marquise de Montferrat, qui estoit de la maison d'Alençon et qui avoit marié sa fille, heritiere de cet estat, au duc de Mantoue, grand-père de M. de Nevers qui est aujourd'huy, depescha un gentil-homme vers le mareschal, par lequel elle luy fit assez aigrement remonstrer qu'elle ne pouvoit croire que le roy, duquel elle avoit cet honneur d'estre humble parente et servante, luy eust commandé de prendre ses places et païs par force, et moins de contraindre ses sujets à jurer fidelité au roy pour le service duquel elle exposeroit très volontiers non seulement ses biens, mais sa propre vie : le priant, à ces fins, se departir de tous actes d'hostilité, faire reparer les dommages jà receus, et restituer les villes et chasteaux usurpés sur son estat, et mesmes quitter de la fidelité ceux de seadicts sujets qui la pourroient avoir juré. A toutes lesquelles demandes le mareschal respondit qu'il sçavoit assez quel rang tenoit madame la marquise, quel honneur et quel service il luy devoit rendre; que ce n'estoit pas elle à qui il faisoit la guerre, mais bien à ses places et à ses forteresses qu'elle avoit mises ès mains de M. le duc de Mantoue son fils, et luy les avoit remises en celles de l'empereur, lequel s'en aidoit pour faire la guerre au roy, et de fait que dans Trin, Balzola, Tricere, Casal, Montcalvé, Pont-de-Sture, Touc, Monteil, Albe, Dyan, et en tous les autres principaux lieux de Montferrat, il n'y avoit que croix rouges; et que si elle l'avoit ainsi voulu consentir pensant les tenir en plus grande seureté, qu'en ce cas son devoir auroit porté de plustost recourir à la Majesté du roy, de

elle feu son mary avoit esté serviteur et
ionnaire, qu'à celle de l'empereur; et
, là où elle voudroit vivre neutre et faire
sortir les Imperiaux de toutes ses places
is, et s'abstenir de tous points de leur
er accès, entrée, seurté ny autre com-
ité, autant dans le Montferrat que dans
antouan, il pourroit estre que Sa Majesté
ntenteroit sur toutes ses demandes; et
ce cas, pour le desir que il avoit de
aire très-humble service, il se rendroit
esme mediateur de l'execution; et que,
e contraire, perseverant elle en l'amitié
ciété des Imperiaux, force luy seroit de
guerre guerroyable à qui la faisoit ou
onnoit le moyen de la faire à Sa Majesté,
qu'elle et son gendre faisoient à main
rte.

roy, à qui le tout fut communiqué,
a fort bonne la response et le party
sé à ladicte dame marquise, laquelle,
ue bonne volonté qu'elle eust envers la
e, ne peut toutesfois rien executer de
e le mareschal luy avoit proposé: car
e de Mantoue luy avoit precedemment
toute disposition: de maniere qu'on con-
à faire guerre ouverte contre l'estat du
ferrat, de la situation duquel il ne m'a
blé impertinent de toucher un mot en
ant.

est un pays tout composé de collines et
agnettes très-fertiles en bleds, vins,
il et autres choses necessaires, de ma-
e que j'ai veu une armée y séjourner six
pt mois sans tirer secours d'ailleurs que
luy mesmes. Ces collines sont tant argilleu-
, que quand il a pleu un jour seulement
ne peut aller par pays à pied ni à cheval,
la terre est glissante. Il prent son com-
cement aux montagnes des Langues, au
s d'Albe, et de là il s'estend vers l'Asti-
et Alexandrie: d'autre costé il s'estend
es à Quiers, et de là, tirant vers le Pau,
t le long d'iceluy jusques à Vallence et
t-Salvador, il est traversé de la riviere
marre, qui commence au dessus de Ceve
tomber le long des murailles d'Albe, et
celles d'Ast; de là, courant jusqu'à Bas-
ne, il entre dans le Pau, le plus grand
e d'Italie. Ce pays est composé environ
de deux cens, que villes, villettes ou chas-
teaux, la pluspart assis sur les poinctes des
collines, dont les principales sont Casal,
Sainct-Vaz, Trin, Pont-de-Sture, Montcalvé,
Albe, Sainct-Damian, Vulpian et Ayguy, où
il y a des bains chauds fort frequentés en may
et septembre pour la guérison des gouttes,
blessures, catarres et autres fluxions, mais
mortels pour ceux lesquels sans lunettes se
sont par trop échauffés au jeu d'amour.

La nouvelle de l'arrivée de domp Ferrand
en Piedmont avec toutes ses forces ayant esté
divulguée par la France, comme estoient des-
jà les preparatifs que le roy faisoit pour ren-
forcer le mareschal; resveilla si fort le cœur
des princes et seigneurs, que, si Sa Majesté
n'eust de bonne heure donné ordre à les re-
tenir près d'elle, celuy là n'eust pas été es-
timé fils de bonne mere qui ne fust deslogé
pour aller voir et servir en ceste guerre. Et
de faict elle ne se sceut deffendre de donner
congé à messieurs les duc d'Anguyen, prince
de Condé, ducs de Nemours, d'Aumalle,
marquis d'Elbeuf, grand prieur de France,
de Montmorency, La Roche-Foucault, de
Randan, Genlis, Senneterre, de Contay et
autres, jusques au nombre de cinquante ou
soixante, tous suivis d'un grand nombre de
jeune noblesse. De la venue desquels seigneurs
ayant le roy donné advis au mareschal, il n'y
print pas grand plaisir, ayant de longue main
experimenté que ceste grande compagnie de
seigneurs est mal-aisée à contenir en regle,
mesmes lors qu'elle est destituée de la pre-
sence du maistre. Ceste nouvelle lui fust bien
encor plus desagreable, quand il entendit
qu'ils s'en venoient tous en poste, sans armes
ny chevaux, prévoyant, comme il advint de-
puis, que cela les feroit r'enchérir en Pied-
mont, au desadvantage des gens-d'armes et
chevaux legers, et que d'ailleurs il seroit
contrainct, par bonnesteté, les secourir des
siens, chose qu'il faisoit fort à contre-cœur,
combien que ce ne fust par chicheté ny ava-
rice, car jamais ces vices n'eurent lieu dans
son ame, comme sa vie et toutes ses actions
en font tesmoignage, mais pour la difficulté
qu'il y avoit à en recouvrer de bons. Toutes-
fois il ne laissa pour cela, dissimulant ce qu'il
en pensoit, de leur faire à tous le meilleur

resdait qu'il luy fut possible, et mesmes au seigneur de Gesnert son frere, depuis mareschal de France, qui arriva peu après les autres, avec la suitte et l'equippage qu'il faut pour servir à la guerre.

Ces princes et seigneurs n'eurent pas sejourné huict jours en Piedmont qu'il leur prit envie de s'aller enfermer dans Sainct-Damian, estimans que l'ennemy, selon le bruit qui en couroit, l'iroit assiéger, et que ce leur seroit une belle occasion pour donner la preuve qu'ils desiroient rendre de leur vertu et valeur; et en tout evenement, que le siege n'y allant pas, qu'ils seroient si proches d'Ast qu'ils auroient commodité d'aller tous les jours à la guerre, sans estre retenus par l'auctorité d'aucun supérieur. Ils s'en descouvrirent à Genlis, le priant d'estre de la partie: mais luy, discourant le mal qui en pouvoit advenir, le voyage se faisant au desceu du mareschal, qui estoit lors allé faire une bourse jusqu'à Carmagnolles, descouvrit le tout à Bonnivet, qui le fit soudain sçavoir au mareschal: lequel, à ce rapport, depescha soudain vers le gouverneur de Sainct-Damian et à tous les autres estans à la frontiere, leur commandant ne laisser entrer dans leurs places aucuns princes ny seigneurs seuls ou en trouppe, s'ils n'avoient lettres expresses de luy. Cependant, pour ne laisser courir à ces seigneurs la honte, ny aux gouverneurs le mescontentement du refus, il leur manda qu'il les prioit l'attendre à Quiers, et qu'il leur mettroit bien tost en main assez de quoy esbatre leur generosité. Si le mareschal n'eust pris cet expédient, il ne pouvoit faillir qu'il n'en advint l'un de ces inconvenients: à sçavoir qu'estant l'ennemy adverty que si grande compagnie de princes et seigneurs se seroit enfermée en l'une de ces places, il se seroit hasardé de l'assaillir, en esperance que la prenant il y auroit si grand butin, que ses frais et peines en seroient recompensés au double, outre la gloire et la reputation qu'il en acquerroit; et que, là où on les voudroit tirer de ce hasard, il faudroit dresser une armée, et venir au combat contre gens doublement courageux par l'espérance du butin et de la gloire, ou bien les y laisser enveloppés, au plaisir de la fortune; dont, en tout evenement, la coulpe seroit tousjours attribuée [illegible] chal. L'autre, que là où l'ennemy le moyen de dresser ceste entrepr roit au moins si fort renforcé la gar et dressé tant d'alarmes et d'escar ces seigneurs plus volontaires qu quel quelqu'un d'entre eux seroit tombé entre leurs mains, non sa tacite honte du mareschal. Lequel, sceust faire, fut encores si mal e sieur de Clermont, fort courages ou six autres de sa portée, qu'ils n d'aller, au nom de tous, sonder Sainct-Damian, lequel ils trouvé si bien rompu qu'il estoit impos traverser.

Tandis que les ennemis estoien comme vous avez veu, à reprendr chasteaux et à saccager la campagn pour lors moyen d'entreprendre p à cause de l'hyver et des pluyes q survenues grandes et froides, L gouverneur de Foussan, frere du Beyne, et autant double et mali celuy cy estoit bon et honneste, champs avec une trouppe, non d mais de brigandeaux, lesquels, du jours, ne cesserent de piller et r villages du Montdevy, Beyne et Chose qui donna matière au mares voyer vers domp Ferrand, pour reparation du ravage fait par L contre le devoir de l'humanité et d devoit estre practiquée à l'endro boureurs, lesquels ne devoient so les querelles des princes; et que, q il en avoit toujours ainsi usé, à l'e ce grand roy Cyrus, qui ordonna la guerre il y auroit paix de tous c les laboureurs, luy semblant qu'il fire au soldat, allant en la maison d d'y prendre à boire et à manger ment, et que ce qui se faisoit au d plustost l'avarice et la rage brig que l'honnesteté et valeur qui de parmi soldats bien disciplinés; e falloit que les terres de l'obéissan fussent ainsi mal menées, que de sçavoit bien les moyens pour fair apprendre à celles du Milanois et au

par les Imperiaux, combien ceste mar-
lise apportoit d'utilité. (Sera noté que,
s, comme nous faisions jadis, la duché
ilan et royaume de Naples, héritages de
ance, lors qu'il en falloit parler, on les
loit tousjours terres usurpées.) Que,
remedier aux ruynes qui en pouvoient
ir d'une part et d'autre, ils devoient
scendre et arrester quelques capitula-
pour la campagne, à l'asseurance du
e peuple. Aussi, qu'ayant tout à loisir
leré ce que dès son arrivée en Piedmont
avoit mandé pour le regard de la bonne
, il trouvoit, quant à luy, que, n'en
entre eux accordée aucune capitula-
c'estoit un faict qui pouvoit d'heure à
recevoir diverses interpretations, diffi-
et disputes, tousjours mal aisées à vui-
our auxquelles obvier, le meilleur se-
l'en faire dès-lors quelque bon accord
crit, à fin que doresnavant chacun
pour combien et comment il en devoit
. Le priant, pour y donner quelque com-
ment, faire delivrer Louys de Monteil,
'a gueres dans Chuzan.

ap Ferrand, respondant à ces poincts,
n qu'il n'avoit pas moindre commisera-
des pauvres laboureurs qu'avoit le ma-
al; qu'il n'avoit encores rien entendu
illeries qu'on pretendroit avoir esté faic-
r La Trinité, dont il s'informeroit, et
y pourvoiroit selon ce qui se trouveroit
mable; ce que toutesfois il ne fit pas
s. Quant à Louys de Monteil, qu'il estoit
l de l'empereur et accusé d'avoir en
s de paix dressé quelque entreprinse au
edice de son seigneur lige, et que cela
ouvant veritable, il ne pourroit de moins
l'en faire exemplairement chastier. Au
d de la capitulation du laboureur, il
it jamais veu qu'il s'en fust faict aucune,
e les choses, pour ce regard, avoient
eiglées ou desreiglées selon la diversité
enemens de la guerre, qui sont subjects
de changemens et de mutations, qu'il
autant mal-aisé à les regler que de
r determiner une mesme maniere de
der à tant de diverses nations qui font
le la profession militaire. Et que, quant
: de la bonne guerre, ores qu'il se fust
trouvé en toutes celles que l'empereur avoit
demeslées, tant deçà que delà les monts,
il n'avoit toutesfois jamais veu qu'il s'en fust
faict aucune, combien qu'il en eust esté sou-
vent parlé, et que par plusieurs fois on se fust
assemblé de part et d'autre pour ceste effect;
car les choses se trouvoient trop difficiles et
mal-aisées, tant pour les advantageuses de-
mandes des uns et des autres comme pour la
diversité des coustumes qui se practiquoient
de nation à autre; et qu'à son advis c'avoit
esté pource que les seigneurs et gentils-
hommes françois qui vont à la guerre, tien-
nent non seulement à grand honneur d'estre
enroollés en la gendarmerie en cavalerie, mais
bien souvent ne desdaignent estre deux ou
trois à une place d'archer; jettans par ce
moyen derriere les espaules le respect et la
consideration qu'ils devoient avoir à leur rang,
personne et qualité, faisant estat que là où il
adviendroit qu'ils fussent faits prisonniers de
guerre, ils seroient, comme soldats enroollés,
soudain delivrés sans rançon, en vertu de la
capitulation et du veritable tesmoignage que
les capitaines pourroient tousjours donner
dudict enroollement: ce qui leur donneroit
plus d'occasion, qu'autrement ils n'auroient
pas, de s'exposer trop hazardeusement à
toutes sortes de combats et entreprises. Que,
par practique contraire, les gentils-hommes
italiens et espagnols, et bien souvent les Al-
lemans, qui servoient l'empereur, avoient
tousjours leur rang, qualité et reputation
si cheres et si precieuses, que quand il se-
roit question, non pas d'une simple rançon,
mais de tout leur bien, ils ne se feroient ja-
mais enrooller de l'abjecte façon que faisoit
le François. Et de faict, que ceste disparité
et disconvenance de coustumes estoit celle
qui avoit tousjours empesché aux guerres pre-
cedentes qu'on n'en peust tomber d'accord,
pour n'envelopper ceux de son party dans un
trop evident desavantage; se souvenant, à ce
propos, que du temps de la guerre de Na-
ples, où commandoit M. le prince d'Orangé
pour l'empereur, et M. de Lautrec pour le
roy, ceste mesme consideration fut celle qui
empescha ceste capitulation guerriere, se pra-
tiquant seulement, par commun accord, que
le gentilhomme qui estoit faict prisonnier

payeroit taille selon sa qualité, et que celuy qui estoit soldat enroollé en passeroit doucement par les termes de la bonne guerre. Pour conclusion, que c'estoit cela mesme, à son advis, à quoy ils se devoient arrester.

Le mareschal, qui craignoit tousjours l'inconvenient où les princes et seigneurs qui venoient à la guerre en Piedmont pourroient tomber, fit entendre au sieur domp Ferrand qu'il avoit trouvé fort estranges les difficultés qu'il mettoit en avant sur ceste convention de la bonne guerre, à cause de la pretendue diversité de coustumes de nation à autre; laissant juger à luy (qui estoit grand capitaine) si le François, qui par honneur alloit gayement et volontairement à la guerre pour servir son prince et sa patrie, et qui aussi pour apprendre s'enroolloit sous quelque gentil capitaine, estoit moins recommandable ou à estimer que ceux de son parti, qui vont à la guerre plustost à une certaine intention qui ne regarde que la reputation et l'honneur particulier de soy-mesme et non du prince. Que, quant à luy, il n'avoit jamais estimé qu'il y eust au demeslement des armes action ny charge qui peust estre autre que honorable et cavaleresque; qu'il se contenteroit tousjours, quant à luy, que le soldat qui en effect seroit soldat, receust le traictement de la bonne guerre; mais que pour cela il ne trouvoit pas qu'il ne fust fort à propos et necessaire de vuider les difficultés qui pouvoient regarder les capitaines de gendarmerie, lieutenans, enseignes, guidons, cornettes de cavalerie, et autres officiers qui sont à la suite des armées, et de sçavoir encores par quel tesmoignage et assertion ils seroient jugés, traictés et delivrés. En fin qu'il avoit esperance, puis que ceux de son party estoient si delicats et fastueux qu'ils desdaignoient l'embrassement de cette capitulation, que ceux du sien, qui ne leur cédoient en noblesse ny en courage, leur en feroient bien tost venir plus d'envie qu'ils n'en avoient lors.

Quant au crime dont on accusoit le capitaine Louys de Monteil, le mareschal respondit qu'il n'avoit pas la veue si caligineuse qu'il ne recogneust assez que c'estoit une fort dangereuse consequence qu'on vouloit couvertement introduire à la ruyne de tous les estrangers qui suivoient les armes de France, qu'on pretendoit sujets de l'empereur ou de ses alliés; à quoy, sans entrer en plus grande dispute, il le supplioit vouloir remedier une fois pour toutes; autrement qu'il seroit contraint de s'en rigoureusement ressentir, au dommage des Milanois, Genevois, Siciliens, Napolitains, tous lesquels il tenoit pour subjets indifferemment de la France, à laquelle leurs provinces appartenoient par legitime heritage, et que par ainsi il le supplioit derechef de delivrer ledict Louys de Monteil, par mesme courtoisie qu'en sa faveur il avoit gueres practiquée à l'endroit des Hongres de plusieurs autres prins et renvoyés. Mais domp Ferrand, subtil en disputes, repliqua soudain que, supposé, et non pas confessé que ledict Louys de Monteil ne fust atteint d'aucun crime, qu'on ne pouvoit toutesfois pretendre que par sa detention on fist quelque acte prejudiciable à la bonne guerre, estant qu'il s'estoit rendu à sa discretion, et que par ce moyen il en pouvoit faire à son plaisir; toutesfois, que, ne l'ayant trouvé coupable, il estoit content par honneur d'en faire present au mareschal, avec esperance de recevoir un jour la pareille, sans toutesfois vouloir entrer plus avant en ceste capitulation, ce qu'il fut depuis contrainct de faire encores en l'année 1553, ainsi qu'on verra par la suitte de ces Memoires.

Pendant que ces disputes et ces replicques se demesloient, Ludovic de Birague donna advis au mareschal qu'il y avoit trois cornettes de cavalerie et quatre enseignes de infanterie logées à Sainct-Beneing, bourgade située à demie lieue de Vulpian tenu par les Imperiaux, à trois lieues de Thurin, et qu'il seroit fort aisé de les deffaire si c'estoit son plaisir d'y entendre. Au mesme instant il fut adverty que tous ces princes et seigneurs se plaignoient qu'il ne les alloit point visiter en leurs logis, et que mesme il ne daignoit les appeller au conseil ny aux demeslemens des faicts militaires; que le refus d'entrer aux places de frontiere monstroit assez qu'il les estimoit de bien peu de jugement et de moindre valeur. Encores que ces plaintes luy deplussent infiniment, si n'en fist-il aucun se

, attendant tousjours l'occasion propre
'en gracieusement ressentir. Cependant,
trouvé fort réussible l'entreprinse de
Beneing proposée par Birague, il deli-
d'y entendre et d'y employer tous ces
es et seigneurs, leur ayant toutesfois
ravant fait recognoistre le tort qu'ils
nt de se plaindre de luy. A ceste cause,
les avoir tous faict appeller en sa cham-
où j'estois, il leur tint semblables pro-
presens les anciens seigneurs du conseil:
e vous supplie de croire, messieurs,
e n'ay poinct le jugement si mal estoffé
e ne sçache assez quelle est la grandeur,
erence et le respect qui est indifferem-
deu à aucun d'entre vous, par le con-
aussi, qui et quel je suis et seray lors
ous serons tous près du roy, et que je
ay plus ceste charge et ceste auctorité
il a pleu à Sa Majesté m'honorer; la-
e voulant manier avec les mesme soin
pité que vous ferez lorsqu'il luy plaira
y appeller, je ne puis vous aller visiter
s logis, et moins vous y faire la fami-
compagnie que je desirerois, peut-estre
t ou plus que vous-mesmes. Ce seroit,
le regard d'aucuns, chose raisonnable,
n pour tous: mais, quoy qu'il y ayt, ce
it ravaller la dignité et la reverence de
arge que j'ay en main, de soi grande et
e, et laisser desrober ou mal mesnager
mps et le soing qui est deu aux affaires
otre commun seigneur et maistre, tous
uels, je vous asseure, veulent telle assi-
é qu'il faut souvent que je veille quand
s dormez, que je travaille quand vous
osez, et que je mange quand vous vous
attez. Quant à la plainte que vous faictes
ce que je ne vous appelle pas aux conseils
ux deliberations militaires, croyez, je
supplie, messieurs, que j'ai de longue-
aprins que les affaires de la guerre sont
s à tant et tant de mutations et de dange-
accidens, que facilement celuy s'y pre-
qui en relasche le gouvernail. Et de
, nous voyons tous les jours que la for-
a cela de propre, qu'elle s'esjouit tous-
en la varieté, renversant le plus sou-
les choses qui ont esté le mieux projec-
L'aprentissage que j'en ay faict me tient
en telle crainte et jalousie, que j'en delibere le plus souvent à part moi, et quelquefois avec les plus vieux et plus experimentés capitaines, tous lesquels, si vostre opinion avoit lieu, auroit bien plus juste occasion que vous n'avez pas de se plaindre de moi. Toutes lesquelles choses je vous supplie balancer hors la chaleureuse passion et ardeur de courage qui vous maistrisent peut-estre un peu trop: et alors je m'asseure que vous recognoistrez que, n'estant venus icy que pour apprendre parmy ces vieux routiers, vous devez recevoir en bonne part la douce correction et remonstrance que je vous fais, afin que par une gracieuse tollerance et obéissance, vous appreniez à vous ranger à cet apprentissage qui apprent aux cœurs genereux, tels que je recognois les vostres, et la science de bien commander et celle de plus heureusement executer; et qu'il ne fust jamais bien seant de murmurer, comme vous avez faict, de vostre chef, de vostre serviteur, de vostre ami et de vostre patriote, mais sur tout de celuy mesme qui a mis les armes au poing à vos peres et à vous aussi, et qui vous sçait observer et honnorer selon vos rangs et selon vos merites: apprenans de moy que le vivre paisiblement et corectement est beau de soy-mesme, quand il ne seroit question que d'oster à l'ennemi l'occasion de mesdire ou mal juger de vous et de moy, qui pourrois, et à bon droict, vous dire cela mesme que fit Antigonus à Demetrius son fils, lequel trop instamment luy demandoit quand l'armée partiroit: « Mon amy, luy dit-il, es tu si sourd que tu ne puisses ouyr le son de la trompette? » Voulant par là ce prince tacitement inferer que les deliberations ne doivent passer que par la seule main du general, et l'armée se tenir tousjours preste et deliberée à executer ses commandemens, sans s'enquerir plus outre. Et par ainsi je vous supplie, messieurs, de vous ranger à ceste mesme raison, qui doit toujours commander à vous et à moy. Et à la verité la valeur, le soin, ny l'experience du chef, et moins encore les bons soldats, serviroient de peu si toute l'armée ne luy rendoit d'un mesme branle une concordante et affectionnée obéissance, mais sur tout si les choses ne sont enfermées dans

le cabinet du silence. Et à fin que vous cognoissiez encor mieux que ce n'est gloire ny presomption qui soit en moy, ny faute d'amitié, qui me font marcher ainsi retenu et circonspect, ains la seule apprehension que j'ay de la jeunesse de la pluspart d'entre vous, non encore accoustumée à ce silence, ny à la maturité qui est requise au demeslement de la guerre, où on ne peut faillir deux fois, je veux tout presentement, et auparavant qu'ouyr vostre responce, vous communiquer une entreprise que je desire estre par vous executée au partir que vous ferez de céans : si vous la sçavez taire, le roy en recevra beaucoup de service, et vous la gloire, l'honneur et la reputation que tant vous desirez; mais, si par le contraire aussi vous la divulguez, il est à craindre que vous n'en retourniez plus chargés de coups que du contentement que je desire pour Sa Majesté, pour vous, et pour moy aussi, qui apprendray par là pour combien je vous devray cy après despendre. Le faict donc est tel : Ludovic de Birague m'a adverty qu'il y a quatre compagnies de fanterie imperiale et trois cornettes de cavalerie logées à Sainct Baleing, près Vulpian, auxquelles il seroit fort aisé de donner une rude estraincte; je luy ay mandé que je trouvois bon d'y entendre, et que ceste nuict prochaine je vous ferois partir avec forces suffisantes pour vous aller joindre à lui; et qu'il fist cependant bien recognoistre leur contenance et toutes les advenues; qu'il jettast quelque cavalerie et fanterie du costé de Vulpian, pour leur empescher la sortie au secours de ceux-cy et au dommage de vous autres. Par ainsi je vous prie, messieurs, qu'au partir d'icy vous vous alliez tous armer pour desloger à soleil couchant, sous la conduitte de M. d'Aumalle, que j'ay choisi, comme le plus ancien, pour commander en mon absence et en ce voyage. Il menera deux cens bonnes cellades, sans vostre trouppe, qui vaut pour le moins autant, et M. de Bonnivet avec quatre cens fantacins, outre pareil nombre que Birague tirera de Chivas. Mais avant que vous sortiez de ceste ville je desire voir vostre equippage et recognoistre aussi comment vous aurez mesnagé les ressorts de vos langues. »

La grave douceur de cette veritable et g cieuse remonstrance apporta tel adoucis ment et tiedeur à l'ardeur de ceste martial jeunesse, qu'il n'y eust celuy d'eux qui changeast et de couleur et de contenanc Mais soudain le prince de Condé, prenant parole pour tous, respondit au mareschal ceste sorte :

« S'il est advenu, monsieur, que ces s gneurs (et peut-estre moy avec eux), r lans en nostre privé, nous soyons un peu brement esgarés en propos, selon ce qui souvent permis à une courageuse jeunes non encores bien apprivoisée aux disciplin militaires, nous vous supplions tous de croi que ce n'a esté en intention d'apporter offen ny à vous ny au rang que meritoirement vo tenez, reverans comme nous faisons et l'u et l'autre; le glorieux et genereux desir q nous avons de bien et fidelement servir roy en ceste armée, sous vostre command ment et obéissance, estant ce qui nous a fai entrer en ceste lice. Et toutes fois, là où cun d'entre nous se seroit esgaré un peu tr librement, nous savons assez que vous, mon sieur, qui cognoissez la portée de nos agen sçaurez doucement excuser tout ce peu qu y pourroit avoir de trop, mesme vous suppliant comme ils font tous, et moy av eux. Laissant donc ce propos, il ne me re tera qu'à vous supplier de nous honorer l'execution militaire que vous nous avez com muniquée, à fin que, par le devoir que n y apporterons, le roy soit servy, et vous h noré comme pere, et reveré comme très-pr dent et très-experimenté capitaine. »

Ceste courtoise et louable responce atte drit tellement les cœurs de costé et d'aut que ce fust un vray seminaire d'amour et bienvueillance.

Au partir de là chacun alla preparer arm et chevaux. Cependant le mareschal, qui doutoit bien que quelques uns de ces s gneurs ne pourroient longuement taire l'e treprise, avoir faict fermer les portes de l ville, et mis garde aux advenues, à fin q l'ennemy n'en eust le vent, comme il eust ce car au bout d'une heure, le bruit en fust pa toute la ville. Dont on peut recueillir que pour tenir une chose bien secrette il ne la faut

muniquer à parent ny amy, pour intime nous soit. Peu après ces seigneurs se rerent tous en bon ordre sur la place, où areschal les licentiant, leur dit : « Dieu ile que vous reveniez victorieux et plus ats que vous n'avez esté ! »

ute courageuse tronppe prit le chemin de p, où il y avoit trois grands bacs appres- our les faire passer à Sextimo, pour au- pas s'ils eussent prins le droict chemin, issent esté plus aysement descouverts. diane ils se joignirent aux trouppes de ne, avec lequel ayant consulté et de- la besongne, la cavalerie fut la plus- tendue du costé de Vulpian et de Mon- , par où secours pouvoient venir à ceux inct Beneing. Les choses bien disposées, pluspart de ces seigneurs ayans mis pied e, les trouppes donnerent furieusement uraille, qui avoit deux breches, telle- quellement remparées jusqu'à ceinture gent. Ceux de dedans, au nombre de ne neuf cens, firent au commencement certueuse resistance, mais enfin ils fu- maillis avec une telle ardeur qu'ils fa- mportés et tous mis au fil de l'espée, nviron quarante qui se sauverent avec drapeaux dans une grosse tour qui ser- de clocher à l'abbaye dudict Sainct Be- . Ils furent soudain sommés de se ren- ce qu'ayant refusé de faire, les nostres, avoient artillerie pour les battre, mirent dans la tour, laquelle fust aussitost embrasée. De maniere que, s'estant un es trouppes rafraischies, ils deslogerent plus s'amuser à ceste tour, estimant que u auroit consommé ces pauvres gens : en ils furent fort deceus, d'autant que, se nt prests d'estre rostis, ils s'estoient re- dans la montée de la tour, laquelle es- ntenue dans l'espoisseur de la muraille, ses vues par le dehors, ne pouvant par yen estre offensés des flammes : ils fu- utes fois si bien eschauffés que cinq ou ouffrerent ; les autres, se repentans de stre plustost commis à la mercy des s qu'à celle du feu, se retirerent mal ctés avec deux drapeaux rostis. En ceste faction nous ne perdismes que fantacins et un capitaine italien, nommé Bernardin de Bye. Bonniget, qui monstroit tousjours le chemin aux autres, fust blessé de quelque dragée, mais en huict jours il en fut guery.

Peu après ceste faction, le prince de Condé, qui estoit un peu plus mal-aysé à manier que les autres, s'en retourna en France avec quelques capitaines qu'il desbaucha des trouppes françoises.

Sur le quinziesme de novembre, le mareschal, qui avoit gens de tous costés pour descouvrir les intentions de l'ennemy, fust adverty que le pape, se trouvant tout confus de ce que domp Ferrand luy avoit inesperément laissé tout le siege de la Mirandole et de Parme sur les bras, lesquels se trouvoient de trop plus dure digestion que ses nepveux, ny domp Diego aussi, ne luy avoient donné à entendre, commença à recognoistre la faute qu'il avoit faicte d'ouvrir la guerre au roy avec un fondement si leger et si incertain qu'avoit esté le sien. Toute la cour romaine faisoit bien encor pis, ayant, par l'inconsiderée ouverture de ceste guerre, perdu l'une des meilleures vaches à laict qu'elle eust peint; car le roy, dès le commencement de la guerre, avoit deffendu d'aller à Rome, fust pour porter payement d'annates, ou pour prendre bulles, pardons, dispences, ny autres choses quelconques dependantes du sainct siege, lequel s'en trouveit appauvry de plus de deux cens mil escus par an. En somme, Sa Saincteté ayant appris par les despens et par les soucis de la guerre, qui se renouvellent à toutes heures, combien estoit à estimer le peix, elle print resolution d'en faire rechercher le roy, et d'autant plus volontiers qu'elle avoit de toutes parts trouvé l'empereur plus advantageux prometteur qu'observateur. Sa Saincteté donc depescha le cardinal Verallo vers Sa Majesté, encores que beaucoup de grands personnages l'en dissuadassent, ne pouvans croire, non plus que le mareschal, que ceste legation deust apporter aucun fruict à la chrestienté ; joinct que le pape avoit esté si inconsideré qu'il l'avoit precedemment communiqué à dom Diego, ambassadeur de l'empereur, et qu'il ne laissoit de tousjours continuer le siege de la Mirandole. En somme, il y avoit à la verité grande apparence que c'es-

toit un apast ou une amorce dressée pour endormir le roy sur la provision et seurté de ses affaires; car de faict on voyoit que, tandis que tout cecy se traictoit, l'empereur ne laissoit de faire descendre vers le Parmesan les sept cens Espagnols qui souloient tenir garnison en la duché de Witemberg, avec autres quatre mil Allemans et mil cinq cens reistres nouvellement levés au comté de Tirol par Nicolo Madruce, frere du cardinal de Trente, sans les autres forces aussi qu'André Doria estoit allé enlever en Espagne. Tous ces advis portoient qu'aussi tost que toutes ces trouppes seroient arrivées en Italie, qu'elles seroient envoyées, partie à Parme et partie en Piedmond; que tout aussi tost que l'empereur, malade à Inspruch, pourroit endurer la lictiere, qu'il passeroit en Italie pour destourner le pape de la paix, et attirer les Venitiens à sa ligue, et demander secours contre le Turc, qui estoit venu avec une grosse armée maritime hiverner en la Morée, en intention, au renouveau, de se jetter du costé de Naples ou Sicile.

Le mareschal de Brissac voyant desjà l'hyver si fort advancé qu'il failloit quitter la campagne et se retirer aux garnisons, il commanda aux compagnies de gendarmeries des comte de Tende, de Maugiron, de La Guische, de Tavannes et de La Fayette, qui estoient peu auparavant arrivées en Piedmont, tant pour servir de renfort aux garnisons des villes et autres places où il estoit necessaire, que pour exploicter aussi quelquesfois à la campagne, de ne retenir chacun qu'un seul cheval de service avec un valet, et renvoyer le reste en Provence, Dauphiné, Lyonnois et Savoye, leurs garnisons ordinaires, à fin de soulager d'autant le Piedmont, comme de mesme fut-il ordonné aux seigneurs et gentils-hommes volontaires; toutes les autres forces aussi furent distribuées par les autres places de frontiere.

En ce temps là le sieur d'Ygié, fils et lieutenant de M. de Maugiron, et qui commandoit pour lors dans Caselles, petite bourgade à deux lieues de Thurin, descouvrit que Cesar de Naples, gouverneur de Vulpian, avoit dressé quelque entreprise sur ceste bourgade assez forte, et le tout par l'entreprise de Pierre de Liguane et d'un mercerot milanois audict Caselles, lequel, ayant esté convaincu, servit de pasture aux co et d'exemple aux perfides.

Sur le 18 novembre arriverent en P trois compagnies de fanterie provençal mandées par les capitaines de Beine tabren et Rongues, ayans faict le ch col de l'Argentière, pour de là se re Mondevy, et le sieur de Moraze av autres.

Le 20 ensuivant, le mareschal de que les Hongres qui estoient deme Ast du reste de la deffaicte precede soient quelque contenance d'avoir e s'en ressentir, à la faveur de qua nettes de cavalerie dont la ville av n'agueres renforcée: sur laquelle oc commanda à Bonnivet de prendre de chevaux legers et six enseignes de fi et de s'en aller à Ville-Neufve pour de leur dresser quelque nouveau pi qu'il fist, mais il n'y eut jamais ordr y attirer, tant ils craignoient l'eau qui avoit si bien pelé leurs compagno

En ces entrefaictes le mareschal, q toit allé un peu rafraischir à Thurin, verty que ceux de Quiers estoient en quelque deffiance qu'on voulust abbat murailles, voyans la fortification de le commencée avec tant de soin, estre intermise; et parce qu'ils estoient c affectionnés au service de Sa Majest en alla luy-mesme, tant pour les c que pour leur faire solennellement fidelité au roy: comme ils firent av la joye et toute l'affection qui pouv desirée. En faveur de quoy la ville, garde une certaine imaginaire forme publique, et où il y a soixante mais bles, accorda l'entretenement de m niers durant deux mois, pour travai rempars. Ceux de Thurin, auxquels servation de ceste place importoit infi accorderent aussi autres cinq cens p pour deux mois; et Montcallier, petite située entre les deux, autres cent: niere que ce secours, avec celuy qu' du Montferrat, et la diligence de Vi gouverneur de la ville, rendirent Quie

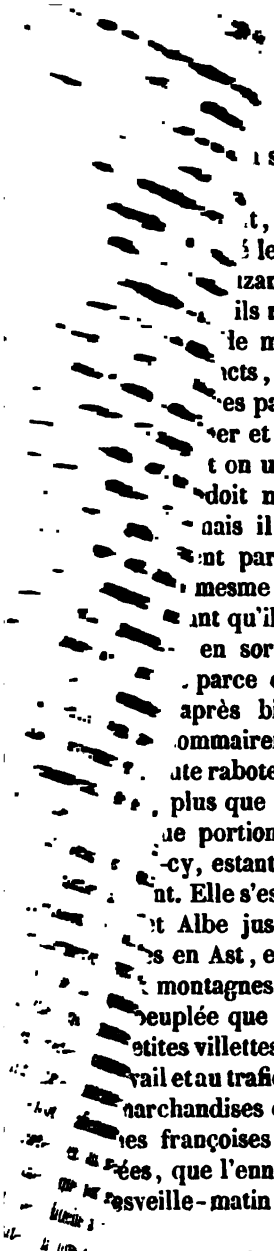

situation con-

t, comme vous
leur premiere
zan, Passeran,
ils reprindrent,
le moyens et de
cts, comme j'ay
es parmy le païs
er et vivre à dis-
t on use en Italie,
doit nourrir ceux
nais il me semble
nt parler, il fau-
mesme pour le re-
nt qu'il entre tous-
en sortant devore
parce que ce païs
après bien souvent
ommairement quel il
ute raboteuse et mon-
plus que Montferrat,
ue portion : elle n'est
-cy, estant quasi toute
nt. Elle s'estend depuis
t Albe jusques à Sa-
s en Ast, et par un re-
montagnes de Gennes:
peuplée que le Montfer-
etites villettes. Le peuple
vail et au trafic, et mesmes
marchandises qui viennent
es françoises en estoient
ées, que l'ennemi ne pou-
esveille-matin de Sainct-

ns le mois de decembre,
mit à solliciter le roy plus
du renfort qu'il luy avoit
t cela il n'en sceut rapporter
ances et promesses. Finable-
luy manda que, puis qu'ainsi
emi s'estoit retiré aux garni-
oit assembler ses forces, qui
ors estre augmentées des sept
ui estoient descendues de Pro-
lphiné, à fin d'essayer de faire
se à l'advantage de son service ;
donner ordre à faire les monstres
ie avec telle rigueur, qu'au lieu de laisser desrober les capitaines, comme Sa Majesté avoit entendu qu'ils faisoient tous, on peust espargner beaucoup de deniers qui se treuveroient revenans bons desdictes monstres : que ce mesnagement et plusieurs autres qui pouvoient estre diversement faicts, soulageroient les grands despens qu'il conviendroit faire sur le printemps, pour entreprendre quelque chose de plus notable qu'on n'avoit faict jusqu'à lors, et dont il falloit dès-maintenant faire les practiques et les préparatifs.

Ceste repugnance et ceste contrarieté de commandement travailloient infiniment le mareschal, mais plus encor la deffectuosité et le retardement des moyens, pour glorieusement advancer les affaires. A la verité il avoit dès-lors beaucoup de belles entreprinses en main, lesquelles, par faute de moyens, il ne pouvoit fructueusement mesnager, ains aucunes d'elles s'en allèrent en fumée. Aux affaires de la guerre tous dilayemens sont presque tousjours prejudiciables à l'estat. Ce fondement d'espargne et de la rigueur des monstres, n'estant que chose casuelle et dont peu de farine pouvoit sortir, luy fit juger que s'il bastissoit là dessus, le roy demeureroit court en ses esperances, et luy au demeslement des executions, dont toute la faute luy seroit donnée. Cela le fit resoudre à escrire fort rondement au roy que si Sa Majesté faisoit recognoistre et calculer bien au vray quelles pouvoient estre les forces du Piedmont et la charge de l'engagement par les places, qu'elle trouveroit qu'il n'avoit pas peu faict de conserver jusques à lors l'estat sans perte ny deshonneur; que par la lecture des estats de recepte et depence, qu'il envoyoit lors à M. le connestable, il seroit aisé à colliger le peu d'occasion qu'on avoit de luy ramentevoir, comme negligent, le bon mesnage duquel il avoit toutes-fois tousjours esté si severement soigneux, qu'il ne se pouvoit persuader d'estre en cest endroit inferieur à aucun autre des serviteurs de Sa Majesté. Qu'il recevoit à fort mauvais presage pour la continuation de la guerre, de voir dès le commencement corner si fort l'espargne en un faict qui ne pouvoit estre mesuré à prix d'argent certain et arresté. Qu'il n'avoit faute

de belles et utiles occasions pour employer forces plus grandes que les siennes, s'il plaisoit à Sa Majesté les envoyer, comme il la supplioit de faire. Que s'il falloit mesurer la grandeur à un pied si foible et si court qu'estoit celuy auquel on arrestoit les affaires, qu'il aimoit trop mieux conserver avec honneur et reputation ce qu'il tenoit dès-jà que d'entreprendre plus avant, pour n'en recevoir par après que dommage et deshonneur. Qu'il avoit tousjours, quant à luy, estimé, comme il faisoit encores, que Sa Majesté ne s'estoit pas jetée en ceste guerre sans avoir au preallable faict fonds et estat bien asseuré de finances qui devoient estre necessaires, et pour la soustenir et pour en rapporter une glorieuse fin; jugeant, comme serviteur et subject très-obligé à Sa Majesté, qu'elle se devoit efforcer, à quelque prix que ce fust, ou d'estre la plus forte, ou de ceder à ceux qui le seroient, la suppliant très-humblement se ramentevoir, à ces fins, qu'il estoit necessaire d'avoir autant d'esgard au premier demeslement des affaires qu'à la fin mesme, estant celle seule qui estoit le veritable juge de nos actions, et qui donnoit tousjours fort fecondes moissons à ceux qui sçavoient en temps et avec prudence mesnager la prevoyance, guide infaillible des affaires humaines. Pour conclusion, qu'il y avoit tousjours plus de profit et de seurté à faire les guerres grosses et courtes que foibles et longues; suppliant néantmoins très-humblement Sa Majesté de vouloir prendre en bonne part tout ce qu'il en avoit librement dict et remonstré, par une reverente licence qui doit estre permise aux subjects, lors qu'il y va du service du prince, envers lequel il estoit, quant à luy, tout ce qu'il devoit estre: mais que, le secours luy deffaillant, il ne pouvoit plus estre rien, et que parmy la necessité et la difficulté des affaires il ne sçauroit preferer un remede doux et craintif à un genereux et hardy, qui repousse le plus souvent les plus cruels et avantageux courages.

Cette remonstrance, ores que saincte et veritable, fut trouvée mauvaise par le connestable, lequel ne vouloit estre veillé de si près: de maniere que M. de Beauregard secretaire d'estat, creature du connestable, mais fort amy du mareschal, luy manda que to cela avoit esté si mal receu qu'il devoit a tendre provisions de mesme; le priant t estimer de luy, que quand les choses q desiroit tant luy estre accordées ne succe roient pas selon son desir, qu'il ne te pas à sa sollicitation; qu'il devoit doresnav tenir pour certain que si elles ne se faisoient au premier coup qu'il en escrivoit, qu'enco moins se feroient elles au deuxiesme, ny troisiesme aussi, d'autant que le connesta estoit naturellement si opiniastre en disput qu'il ne se laissoit jamais vaincre ou pers der contre son premier jugement, quelq raison qu'on luy sceut alleguer au contrai et qu'il estoit d'advis que pour l'adven quand il auroit quelque chose à traicter q seroit de consequence, qu'il mist en av dès le premier coup toutes les responces, s lutions et repliques qu'il pourroit faire lu mesme s'il estoit present aux objections q luy pourroient estre faictes. C'estoit à la v rité une façon de traicter peu sortable po donner prospere acheminement aux affaire car, au lieu que le mareschal ne devoit po ser qu'à executer quelque chose de grand, l'honneur du maistre et de la patrie, il fall qu'il occupast presque tout son esprit à co futer les opiniastres dispustes, et conde ner aussi la tardiveté du secours, la va des esperances et des promesses, qui n'ap portoient en fin que ruyne et confusion au service de Sa Majesté.

Les principaux ministres, et qui ont le maniement des affaires et des armes, devroient, parmy leur demeslement, tousjours se souvenir que, tout ainsi que les affaires de la guerre sont les plus hasardeux et les plus incertains que tous, de mesme aussi sont-ce ceux qui sont le plustost et le plus dangereusement esbranlés et renversés, et par petites et legeres occasions, ou par le deffaut des moyens. Et de faict on voit ordinairement que ce qui est aujourd'hui faisable à la guerre devient le lendemain difficile et dangereux; contre la surprinse desquels inconveniens il est necessaire d'estre tousjours preparés et pourveus, comme vouloit estre le mareschal. Il toutesfois le connestable ne laissa d'estre en ce faict aucunement excusable; car, ayant

ier maniement de la guerre, des depes-
, des finances, et en somme de tout l'es-
le la France et de la maison du roy, il ne
étoit possible de pouvoir convenablement
faire à tant de grandes choses, ny com-
r son naturel à toute la patience qu'il fal-
avoir pour s'en dépescher au contente-
d'un chacun; à quoy faire il ne voulut
sfois jamais avoir de compagnon ou de co-
teur; chose qui apporta depuis au roy, au
me et à luy-mesme aussi, de très-grands
s dangereux desordres, desquels la Fran-
sent encores aujourd'huy, comme il sera
à remarquer par la fin de ces Memoires.
bition toutesfois, qui desregle souvent
lus sages et les plus galans esprits,
pas tousjours celle qui les conduict à ce
t, ains une certaine crainte et jalousie
ne peuvent permettre qu'ils reçoivent
y les grandeurs qu'ils ont desjà acqui-
ocun compagnon ou associé à ce souve-
commandement qu'ils ont desjà en main.
la fin de decembre, Gordes fit enten-
mareschal que le sieur de La Chiuza,
sa maison assise en assez forte assiette,
chaine du Montdevis, estoit sollicité
endre le party imperial; ce qu'il avoit
jours constamment refusé de faire, espe-
et desirant d'estre appelé à celluy du roy,
el toute son affection estoit tournée et
e: qu'ayant puis peu de jours veu ho-
plusieurs Piedmontois de moindre es-
que luy de diverses charges, cela l'a-
mis en telles alteres, que, sans l'asseu-
e qu'il luy avoit donnée d'estre receu et
gneu selon sa valeur, il auroit peut-estre
à faict quelque chose mal à propos. Le
eschal, informé de la qualité du person-
et de l'importance de sa place, loua la
ence et la prevention de Gordes, et ac-
cent livres d'estat par mois et vingt
à ce gentil-homme, lequel fit depuis
oup de bons services. Dont Sa Majesté
esté advertie, elle lui manda que tant
lloit qu'il se fallust servir de ce chas-
qu'au contraire il le falloit raser avec
es autres qui requeroient garnison ordi-
, à fin de faire autant d'espargne et
moins de forces engagées; ne conside-
as, comme il estoit necessaire de faire,
que estans nos principales places enclavées parmy celles des ennemis, ces chasteaux les tenoient demy assiégées sans estre toutesfois apparemment assiegées, et que par le contraire les nostres en demeureroient plus asseurées avec une mediocre garnison, outre l'affluence des vivres, et que d'ailleurs c'eust esté trop ingrattement traicter les seigneurs proprietaires des chasteaux, la plus-part desquels s'estoient volontairement mis en l'obéissance du roy, sous la promesse qui leur auroit esté faicte d'estre maintenus et conservés par sa force; et donner mauvais exemple, et une odeur mal gracieuse pour les guerres futures, en tant que les peuples qu'on voudroit d'oresnavant conquerir auroient apprehension qu'on usast de mesme rigueur et mauvais traictement en leur endroit comme on auroit faict envers ceux-cy, en tant que les liens et les chaisnes de l'estat dependoient autant de l'amour et de la bonne affection de la noblesse et des subjects que de la propre force.

Le 9 decembre, le mareschal eut nouvelle que les galleres du roy, commandées par le sieur de Carces, ayans sejourné quelques jours aux isles d'Or (et maintenant par mot corrompu appellées d'Ieres), pour guetter André Doria, qui estoit allé en Espagne enlever les roy et royne de Boheme, et deux mil bisoignes (ce sont gens nouvellement levés et desarmés), et que les galleres royales avoient finalement descouvert quatorze gros navires qui estoient suivis de loin par les galleres imperiales, lesquelles les nostres se mirent à chasser jusques dans le port de Ville-Franche, où elles avoient esté si bien combattues, et à coups de main, et à coups de canon, qu'elles avoient toutes été prises à main-sauve, nonobstant le secours du fort dudict Ville-Franche, nouvellement basty par les Imperiaux. Tout le butin fut conduit à Antibe, sans que jamais André Doria eust faict contenance de s'avancer pour les secourir, estimant, à ce qui fut depuis sceu, les forces françoises beaucoup plus grandes qu'elles n'étoient pas, et qu'en s'attachant à gens desjà victorieux il se mettroit au hasard de perdre le reste de l'armée, de laquelle dependoit celle de Gennes et mesme de la

duché de Milan. Il y avoit dans ces navires grande quantité de chevaux d'Espagne, avec tous les meubles desdicts roy et royne de Boheme, lesquels par ce moyen ne furent guieres plus heureux que leur cavalerie, qui avoit esté défaicte en Ast. Le comte de Cameran, et plusieurs gentils-hommes italiens et espagnols, furent prins à ceste deffaicte, avec environ huict cens bisoignes, qui servirent tous à enrichir les chiormes françoises et le glorieux triomphe du sieur de Carces et des galleres.

En ce mesme temps arriverent en Piedmont les capitaines Vicques et Labit, Gascons, avec chacun une compagnie de trois cens hommes et mil pie-deschaux qu'ils avoient enlevés de la charrue pour remplir les vieilles bandes françoises.

Je feray maintenant un peu d'interruption pour representer, comme chose grandement considerable sur le demeslement de ceste guerre, quelles avoyent esté (au parsus ce qui en a cy devant esté discouru) les intentions et les practiques de l'empereur, et ce qu'il desseignoit encores pour lors, selon le rapport qui en avoit esté recentement fait au roy, à ce que j'appris estant en cour.

L'empereur donc ayant recogneu que toutes les promesses et toutes les menaces dont il pensoit ou apaster ou estourdir le pape ne pouvoient avoir tant de puissance, qu'elles peussent renverser la délibération qu'il avoit desjà prise de se reconcilier avec la France par une finale paix, il commença à se repentir d'avoir donné ouverture à ceste guerre, prevoyant que la continuation d'icelle apporteroit la destruction des entreprises et des desseins qu'il bastissoit pour la grandeur de sa maison.

En premier lieu, sçachant assez que le François n'oublieroit jamais les pretentions de Milan, de Naples et de Sicile, avec lesquels il tenoit l'Italie à demy bridée, il jugeoit très-necessaire de si bien couvrir et borner les uns et les autres, que le pape, les Venitiens ny les autres princes d'Italie n'eussent la hardiesse de rien remuer ou entreprendre en faveur des François ; et qu'il falloit pour y parvenir qu'il recouvrast le Montferrat des mains du duc de Mantoue par eschange du Cremonois, et aussi celui de Savoye, Verceil, Gatinare, Yvrée, Sainct-Germain, Mazin et Crescentin, pour avoir tout ce qui s'estend depuis la Sezia jusqu'au Pau et à la Doyre-Balte et aux montagnes qui regardent la Val-d'Aouste, luy donner pour recompense toute la partie de Montferrat qui est au delà de ladicte Doyre, et l'autre qui confine à l'Astisane en tirant outre-mont Albe et Aiguy ; ne retenant que Casal, Trin, Montcalvé et Pont-de-Sture, qui marchissent la frontiere de Milan : faisant estat de rendre ces neuf places en tel estat qu'elles seroient inexpugnables à jamais, et qu'elles serreroient de tous poincts le passage aux François pour à jamais entrer en Italie et l'esperance aussi aux Italiens de les appeller. D'ailleurs il vouloit aussi fortifier Sienne, Montalcino, Port-Hercule, et quelques autres places de ce costé là, pour répondre à Orbatello qu'il tenoit desjà, et par ce moyen tenir en subjection toute la Toscane, faisant son compte, et certes avec grand jugement, que toutes ces fortifications ainsi achevées luy serviroient de très-puissante et formidable bride à la Lombardie et à la Germagne aussi, mesmes demeurant, comme elles feroient par ce moyen, avec l'aide de Naples et Sicile, enfermées de tous costés : de maniere que sans doute il disposeroit dès lors avant du pape et des autres princes par amitié ou par force. Finalement il esperoit aussi renger le Genevois, non seulement à endurer la construction d'une citadelle, mais aussi à luy remettre celle de Savonne, et le duc de Savoye aussi celle de Nice, dont il payeroit la garnison, pour tenir pareillement les costés de Provence et de Languedoc en toute subjection. A la vérité, si Dieu eust permis à l'empereur de mettre à fin tous ses desseins, il n'y a rien de plus certain que toute l'Italie et les Venitiens eussent esté contraincts de tirer joug à sa domination.

Quant à la France et à l'Allemagne, lesquelles il ne desiroit pas moins brider que les autres, il avoit, pour y parvenir, induict le pape à convoquer le concile à Trente, avec intention que toute l'Allemagne y interviendroit, et que par ce moyen il obtiendroit que son fils seroit declaré coadjuteur de l'empire

et consequemment en sa protection et sauvegarde envers tous et contre tous.

Que l'intervention et la soubmission que les princes et republiques catholiques d'Allemagne rendroient aux determinations du concile, lui serviroient d'amorce pour les tenir tousjours en guerre et en division à l'encontre des protestans, et qu'il luy seroit fort aisé, après qu'ils se seroient entre-ruynés, d'engloutir et les uns et les autres, à la seurté et à l'establissement de sa maison : quoy faict, il se retireroit des affaires et les remettroit ès mains de son fils.

Pareillement il esperoit, par l'auctorité et la faveur qu'il auroit en ce concile (qui estoit tout composé de prelats ses partisans), de faire donner quelque decision sur le faict du Piedmont et Savoye, possedés par les François, et obliger tous les princes chrestiens à s'armer contre eux où ils refuseroient d'acquiescer aux decrets du concile, et mesmes de faire interdire les Suisses et tous autres qui leur presteroient assistance.

Certainement l'empereur n'eust sceu mieux projecter et discourir qu'il faisoit des affaires pour renger la France, l'Allemagne et l'Italie en un extreme danger et servitude ; mais Dieu rendit le roy si diligent scrutateur de ces desseins, qu'il eut moyen d'y apporter l'interruption et la resistance qui sera cy après discourue.

En premier lieu Sa Majesté envoya de bonne heure protester de la nullité du concile, ne le tenant pour general et moins legitimement convoqué ; et fit par ses ministres imprimer la mesme opinion aux Allemans, et toucher au doigt et à l'œil toutes les menées, practiques et desseins de l'empereur, contre lesquels ils devoient s'armer, ainsi que Sa Majesté avoit deliberé de faire de sa part, avec intention de se joindre à eux et courir mesme fortune, conforme aux alliances et anciens traictés des roys ses predecesseurs et de luy.

Ces preventions et ces protestations, tant du roy que des Allemans, furent de tel poids, que l'empereur se trouva autant esloigné qu'il cuidoit estre près de l'execution et du fruict de toutes ses menées et discours ; demeurant si mal content des princes d'Allemagne, et eux aussi de luy, que dès-lors ils serrerent de plus près les societés et les intelligences qu'ils avoient pieça brassées avec le roy, pour secouer le joug et se ressentir des injures que ils avoient precedemment receues de l'empereur, trop insolent en ses victoires, ainsi que les histoires du docte Paradin peuvent apprendre à ceux qui auront envie d'en sçavoir d'avantage. Tant y a que l'empereur, qui faisoit profession d'affiner tout le monde, se trouva luy-mesme affiné par les plus jeunes. Mais pour tout cela il ne perdit pas courage, ains il se mit plus fort que jamais à remuer, comme on dict, ciel et terre, à la ruyne des François, jurant de ne faire jamais paix ny trefve avec eux, qu'il ne les eust foulés aux pieds. Toutesfois le peril et l'affection les rendit tous si sages et si disposés, qu'ils luy chausserent depuis les esperons de si près, qu'il cogneut trop tard que tel pense venger son injure, qui l'accroist et l'augmente à sa ruyne et confusion, comme fut depuis la sienne. A la verité, les princes auxquels la fortune s'est monstrée favorable, se doivent contenir dans les termes de la decence et de l'honnesteté, à fin de ne convertir, comme il fit, la bonace en un dangereux orage.

L'empereur s'obstinant en sa queste, et redressant les defauts, fit entendre au pape qu'il vouloit envoyer un ambassadeur en Suisse, tant pour semondre ceste belliqueuse nation à envoyer au concile leurs deputés, comme aussi pour essayer de la distraire de l'alliance qu'elle avoit avec la France, ou au moins de tellement l'infirmer, que le roy ne peust obtenir les levées de gens de guerre qu'il demandoit lors ; estimant que, venant à chef de ces deux poincts, ce luy seroit une facile explanade pour avoir meilleur marché des François, et pour embarquer les Suisses à s'armer contre eux, à l'execution des decrets du concile, pour le regard du Piedmont et Savoye. Et de faict, le pape, adjoustant foy aux paroles de l'empereur, avoit dépesché un nunce vers les Suisses, avec commandement qu'il eust à se joindre et conformer aux pratiques, menées et intentions de l'ambassadeur imperial. Le roy, à la majesté duquel Dieu prestoit la main pour deffendre la justice de sa cause, ayant de bonne heure descouvert ces menées, sceut

le devant, et si dextrement manier ceste nation par l'entremise du sieur de Morellet son ambassadeur, que, quand ces autres furent arrivés, les cantons firent d'un mesme accord protestation publique qu'ils desadvouoient ce concile, et qu'ils ne vouloient acquiescer aux determinations qui y seroient faictes. Davantage ils tindrent en faveur du roy une journée à laquelle ils ne voulurent onc admettre lesdicts ambassadeurs du pape et de l'empereur, quelque instance ou plainte qu'ils en scenssent faire; de maniere qu'à leur barbe Sa Majesté obtint tout ce qu'elle voulut d'eux. Chose que ceux-ci trouverent fort mauvaise, et là dessus demanderent que la journée fust r'assemblée pour estre ouis en leurs propositions et demandes: ce qui leur fut aussi refusé tout à plat; recevans d'ailleurs en toutes autres choses tant de rebut et de mauvais visage, que jamais nul de la nation ne daigna aller banqueter ou trinquer avec eux, comme leur coustume est de faire par applaudissement et bienvueillance avec les estrangers de telle marque et de telle estoffe qu'estoient ceux-cy. Ce furent de très-utiles et très-honorables fruicts de ceste prevention, qui sert de seureté à toutes sortes d'affaires tant civils que militaires.

Le nunce, voyant que toutes les practiques, les promesses et les dons que luy et son compagnon faisoient, ne pouvoient, non plus que sa crosse et ses benedictions, porter tel coup qu'il avoit desiré, commença à crier et à exclamer publiquement que c'estoit grande impiété aux Suisses d'abandonner et mespriser, ainsi qu'ils faisoient, la cause de Dieu et de son vicaire, et de contribuer des forces au roy de France son ennemy, à la destruction de l'Eglise et du sainct siege; que Sa Saincteté et l'empereur aussi se ressentiroient bien tost et bien aigrement de ces outrages, après avoir rengé les François au petit pied, comme ils feroient en brief. Cette menace servit de beaucoup au roy; car elle indigna si fort les cantons, qu'ils hasterent d'une affection nompareille les levées de gens de guerre qu'ils avoient accordées au roy, et revoquerent soudain, sous grosses peines, tous ceux qui s'estoient auparavant volontairement escoulés au service du pape; et en fin firent publier qu'à peine de la vie, desiors en avant aucun de leur nation n'eust à prendre autre solde que celle de France. De maniere que toutes choses réussirent selon que Sa Majesté pouvoit desirer, à la confusion de ses ennemis.

Encores que les affaires du costé des Suisses fussent mal succedées à l'empereur, si est-ce que pour cela il ne corrigea ni ses haines ni ses desseins; ains au contraire, se roidissant aux affaires, comme fait la palme contre la pesanteur, il disposa de toutes parts si prudemment ses affaires, qu'il pouvoit esperer d'avoir sur le printemps forces si grandes qu'il pourroit non seulement reparer les playes desjà receues en Piedmont, mais entendre aussi à la conqueste de Picardie, ou de Champagne, et par ce moyen tellement presser et necessiter le roy qu'il demandast la paix. L'une des choses qui plus pressoit ce prince à entreprendre ainsi tant de choses en mesme temps, c'estoit la crainte qu'il avoit que là où la guerre prendroit trop long traict, cependant il ne vint à mourir, laissant son fils enveloppé parmi infinis hasards et dangers, qui luy pourroient faire perdre en un an toutes les glorieuses conquestes qu'il avoit faictes en quarante, parmi un perpetuel remuement d'armes et d'affaires, aux despens de sa conscience.

Il esperoit aussi persuader aux Allemans et aux Italiens que le roy vouloit faire descendre le Turc à la ruyne de la chrestienté, afin de pouvoir empieter les Païs-Bas, la Franche-Comté, et tout ce qui s'estend jusques au Rhin; mettant en jeu que le roy avoit esté la cause de la perte de Tripoly, d'autant qu'il avoit envoyé son ambassadeur à la Porte du Turc et vers le grand maistre de Malte, avec apparente, et toutesfois simulée intention de faire retirer les forces turquesques de cette entreprise; et qu'au lieu de ce faire il avoit luy mesme esté aucteur de la reddition de la place, apportant par ce moyen une très-dangereuse playe aux affaires de la chrestienté. Et encores que ceste accusation fust directement contraire à la verité, ainsi que verifierent depuis les lettres du grand maistre et celles du viceroy de Naples, serviteur mesme de l'empereur, si est-ce qu'il ne laissoit d'esperer de la faire recevoir pour veritable, et

tirer par ce moyen deux fort notables modités : la premiere estoit la destruction l'amitié et de l'intelligence que le roy t avec plusieurs princes et republiques estiennes ; et l'autre de tirer d'eux, sous pretexte, secours d'hommes et d'argent à ruyne du François, sous pretexte de la rre du Turc.

faisoit pareillement estat qu'avec l'aide ertains princes germains qu'il avoit tiré à évotion, de faire en sorte que les estats empire recevroient en leur protection les Bas, comme incorporés à l'empire par ne transaction faicte l'an 1547, presup- (cela succedant ainsi) que le François s oseroit plus quereller, comme estoit sa crainte.

roy de son costé, qui sçavoit de longue que les princes genereux pouvoient bien ement supporter les dommages de la re, mais non jamais ceux de la gloire et honneur, ne dormoit pas, ains s'adonnoit scouvrir les forces, les conseils et les s de son ennemy, pour tousjours mieux arer les planches à la victoire, disposa tant de prudence tous ses affaires, que ntage des armes et de la fortune de- ra tousjours de son costé, au moins tan- que l'empereur mania le baston. Toutes- , ne voulant endurer les faussetés qui ient publiées par l'empereur au préjudice a couronne, depescha plusieurs person- s en Angleterre, Allemagne et Italie, lesquels il fit cognoistre la justice de sa e, l'impieté de celle d'autruy, et l'in- e agression du pape et de l'empereur, au judice de ses estats, amis et alliés. Que bition et la cruauté estoient si profonde- t enracinées au cœur imperial, qu'il n'a- obmis aucune sorte de rage ny d'inhuma- contre le sang et la reputation des princes ermanie ; qu'il avoit encor faict pis du d'Italie, ayant cruellement fait massa- le duc de Plaisance, pere de son propre re, et auquel il en eust faict tout autant e se fust mis à l'abry des armes fran- s, qui serviroient tousjours d'asseuré e aux princes affligés. Et en somme, toutes ses intentions ne tendoient à autre n'à diviser les princes chrestiens, pour les renger les uns après les autres sous sa domination ; et ayant remarqué que le François estoit celuy seul qui luy faisoit contre-carre, il l'avoit injustement assailly à l'im- pourveu, estimant que l'ayant matté et ra- vallé, ainsi qu'il esperoit faire, que nul n'oseroit par après lever les cornes contre luy. Mais Dieu, qui maintient tousjours le bon droict, avoit tellement assisté Sa Majesté de forces, de moyens et d'amis, qu'elle avoit non seulement repoussé avec honneur et ad- vantage toutes les violences du pape et de l'empereur, mais avoit aussi en main dequoy les assaillir si vivement, qu'ils cognoistroient, à leur ruine et confusion, la difference qu'il y a d'une vraye valeur fondée sur la justice, à la vanité et ostentation des menaces et des injustes agressions, telles qu'estoient de toutes parts les leurs ; et qu'enfin les ames genereuses s'obligeoient plus estroitement par la courtoisie qu'on ne les retenoit par la crainte, qui ne trouva jamais logis au cœur du François. Quant au Turc, chacun pouvoit considerer et recognoistre qu'il est permis, et selon Dieu et selon les hommes, aux prin- ces injustement assaillis, comme estoit Sa Majesté, de s'aider et indifferemment pre- valoir, pour la tuition et deffence de son estat, de toutes sortes d'armes et de partys, et que les maux qui en adviennent devoient estre tousjours attribués et vengés sur les agresseurs, tels qu'estoient ceux qui atta- quoient injustement Sa Majesté, lesquels, sous un simulé zelle de religion et du bien universel de la chrestienté, vouloient avoir la clef des champs pour gourmander et mettre indifferemment le pied sur la gorge à tout le monde.

Il estoit necessaire au roy, pour la consi- deration du secours du Turc, de toucher ceste corde particuliere, d'autant que la croyance, qui en avoit esté receue aux guerres precedentes, avoit fort servi à l'empereur pour disposer les estats de l'empire à luy contribuer hommes et argent, comme ils avoient faict fort à propos.

Quant aux practiques qui se dressoient pour reduire la Flandre en la protection de l'em- pire, Sa Majesté sçavoit assez que cette liai- son n'estoit jamais assez forte pour empes-

cher le cours de ses armes, attendu que le droict ou la faveur de protection ne s'estendent jamais qu'à une simple recognoissance d'honneur procedante de confiance, d'amour et de bien-vueillance; et que, par le contraire, la ligue estoit celle qui obligeoit à secourir l'amy et le confederé, sans considerer si la guerre estoit juste ou injuste; auquel cas il eust esté à presupposer que l'empire se fust deu remuer pour la Flandre, et à quoy faire il y eust toutesfois tousjours eu beaucoup de longueurs et de difficultés, tant pour malaisance qu'il y a à assembler les estats de l'empire comme pour la longueur des deliberations et des resolutions, lesquelles s'estoient toujours trouvées fort lentes et fort mal-aisées où il s'estoit traicté de quelque chose au prejudice de la France. Concluant Sa Majesté, par toutes ces raisons puisées dans la propre fontaine de la verité, que tant s'en falloit qu'on deust ainsi adjouter foy aux paroles fardées, ny craindre les superbes menaces et practiques de l'emperenr, que, par le contraire, tous les princes de l'Europe devoient joindre leur cause, leurs forces et leurs moyens à ceux de la France, pour unanimement luy courir sus, comme au vray insidiateur et perturbateur de leur repos, de leur gloire et de leurs estats.

Revenant maintenant à la digression des affaires de Piedmont, il vous souviendra d'avoir cy devant veu que le conte de Beyne avoit fait pendre, au desceu du mareschal, qui l'avoit trouvé mauvais, un certain Costemagne son subject, prins en guerre par le sieur de Gordes. Or, cela ayant esté rapporté à domp Ferrand, il en fit plainte au mareschal, luy protestant que l'acte estoit directement contraire à la bonne guerre, et que, combien qu'il tinst quelques bannis sur lesquels il en pouvoit prendre la vengeance, qu'il s'en vouloit toutesfois déporter, tant pour n'alterer l'observation de la bonne guerre comme parce que c'estoit chose indigne d'un prince genereux, tel qu'il desiroit estre; et que, si ledict mareschal entendoit que les bannis fussent deslors en avant ainsi traictés, il esperoit que le desavantage seroit bien tost de la part du roy, en tant que Sa Majesté avoit à son service plusieurs bannis de Milan, Naples et Sicile. Le mareschal, respondant à cela, luy fit sçavoir qu'il n'avoit pas trouvé moins mauvaise que luy la procedure du comte de Beyne, auquel il en avoit fait une bien aigre reprimende; qu'il estoit très-marry que l'inconvenient fust sans remede, et que de sa part il donneroit ordre que pour l'advenir semblables choses ne se commettroient plus, sçachant assez que, la fureur du combat passée, toute humanité et douceur doit estre practiquée à l'endroict du vaincu; et qu'il tenoit de sa part tous Napolitains, Siciliens et Milanois pour bannis, portans les armes contre le prince françois auquel ces provinces appartenoient, et par ainsi tous punissables.

Environ la fin de decembre, le cardinal de Tournon, qui avoit lors la surintendance des affaires du roy en Italie, pria le mareschal de lui donner le plus souvent qu'il pourroit de ses nouvelles, d'autant que les Imperiaux, pleins d'artifice et de mensonges, faisoyent tous les jours courir nouveaux bruits au desavantage de la guerre qu'il demesloit en Piedmont, lesquels il ne pouvoit rabatre ou confuter que par la participation qu'il luy donneroit de l'estat et prosperité des affaires, estant le plus souvent reduict à ce poinct qu'il estoit contrainct d'avaler dix mensonges premier que gouster une seule verité. Aussi veritablement, est-ce chose très-requise au maniement de l'estat que les ministres du prince, qui sont diversement employés au dehors, communiquent et rapportent tous les uns aux autres par lettres ou messages; autrement il est impossible que l'un d'eux, pour sage qu'il soit, ne face quelque pas mal à propos: je l'ai ainsi recogneu et experimenté durant les quatorze années que je residay depuis, de la part du roy, près le feu duc de Savoye Emanuel Philibert, prince fort sage.

Donnoit aussi advis ledict cardinal de Tournon que le pape, desirant se justifier de cette guerre en rentrer en amitié avec le roy, luy avoit auparavant escrit une lettre de sa main, par laquelle il le requeroit de la paix; à quoy Sa Majesté, au jugement de tous les bons, luy avoit faict la plus magnanime, la plus honneste et la plus chrestienne responce qu'il estoit possible, luy accordant en

e la paix aux mesmes termes et tout
ue Sa Saincteté mesme la demandoit,
ntrer en aucune particularité; mons-
ssez, à la confusion de l'empereur,
t acte genereux et humain, combien Sa
é desiroit le repos de la chrestienté;
pape en avoit receu un singulier con-
ent, louant le doux et cordial naturel
nçois à oublier et pardonner aisément
nces à ceux qui les en requeroient. Je
ne c'est ce qui incita Cesar, parlant
nçois, à dire qu'ils estoient *beneficio-*
injuriarum immemores; s'il voyoit
ls de ce temps et le bon marché que
nçois faict de sa vie et de son ame, il
roit bien de notte. Que tout sur l'heure
ncteté avoit par courrier exprès, faict
pesche au cadinal Verallo, luy ordon-
e parachever son voyage vers le roy,
ıant ce qu'il luy avoit tout fraische-
rdonné au contraire, sur la crainte
voit eue, à la suasion d'aucuns, que
esté ne le voulust recevoir ny escou-
ntesfois il n'y avoit pas grande espe-
disoit Tournon, que ceste legation
pporter beaucoup de fruict, veu que
ncteté estoit encores si mal conseillée
ne vouloit en cest endroict rien faire
participation de l'empereur, vers le-
lle avoit tout soudain dépesché et
s envoyé la coppie des lettres du roy,
es avoir monstrées à son ambassadeur
es siens ministres. C'est bien veuloir
rder sa bourse que d'en faire parade
les brigands, et mal entendre aussi
aires que demander conseil de son re-
de son bien à ceux-là mesme qui ne
ient que de le plonger tousjours plus
dans les travaux où ils ne l'avoient
ue trop enveloppé.

avoit encore un poinct qui faisoit mal
r de ceste negociation : c'estoit que
la reception des lettres du roy le ca-
camerier du pape estoit revenu de
l'empereur, apportant nouvelles de
ivée à Inspruch, et les deux mil Es-
s de Vuitemberg, six mil Allemans, et
troupe de cavalerie, arriveroient
st en Italie; ayant en outre dict, pas-
ar Bologne, que le pape y viendroit
faire Noël pour s'aboucher avec l'empereur, qui trouvoit fort mauvais que le pape voulust entendre à la paix, et l'abandonner après avoir esté cause que luy-mesme l'avoit rompue avec les François, auxquels pour resister il ne pouvoit recouvrer argent: de maniere qu'au lieu de fournir cent mil escus au pape, comme il avoit promis, il ne luy en pouvoit bailler que cinquante mil; priant Sa Saincteté que, quoyque le roy, les Allemans et les Suisses sçachent faire ou dire, de ne rompre l'assemblée du concile, ains la continuer tousjours. C'estoient toutes choses propres, ores que simulées, à tenir le pape en crainte, et pour le degouster aussi de la paix, qu'il desiroit et demandoit tant.

En ces entrefaictes vindrent nouvelles que le Turc avoit reduict les affaires de la Transsilvanie à mauvais party, ayant prins onze ou douze des meilleures places du pays, et assiegé la principale, nommée Temisfar, de la prinse de laquelle on doutoit fort, et consequemment de la perte de tout le pays.

Aussi, que dès le mois de novembre M. de Termes estoit entré dans Parme avec si bonne provision d'argent, que de long temps il n'estoit pour avoir faute de rien; et que, combien que le sieur de Sansac, qui commandoit à la Mirandole, fust fort resserré, il ne laissoit tous les jours de faire de braves et victorieuses sorties, resolu d'attendre le secours, selon la commodité que le roy en pourroit avoir. Et parce que les trenchées estoient si fréquentes et si bien gardées qu'il n'y avoit ordre qu'il peust recouvrer de la chair fraische pour soulager les plus debilités, il trouva moyen de faire sortir un païsan, auquel il commanda; argent en main, d'aller acheter des pourceaux, promettant d'en donner dix escus de la piece s'ils entroient dans la ville : pour quoy faire sans peine il falloit conduire lesdicts pourceaux dans l'armée ennemie, tout joignant les trenchées; et que luy avec quelque jeune truye essayast de revenir dans la ville la nuict precedente, à fin que sur les deux ou trois heures du jour, voyant de la muraille arriver lesdicts pourceaux, il sortist hors la porte et fist fort crier la truye, aux cris de laquelle tous les pourceaux accourroient vers elle. Le faict fut si bien manié, qu'au cry et grongnement

de ceste truye il entra plus de soixante pourceaux dans la ville, à travers les armes de ceux qui gardoient les trenchées. Ce fust un bon raffraischissement aux assiegés.

Le quinziesme dudict mois, la plupart des forces qui estoient attendues d'Allemagne arriverent au Parmesan, où le marquis de Muz, dict Le Medeguyn, les retint en intention d'executer certaine entreprinse qu'il avoit dressée sur la ville, avec resolution, selon que les choses succederoient, d'en faire marcher la pluspart du costé de Piedmont. Considerant le mareschal, par une longue routine et experience qu'il avoit de la guerre, combien d'effets incertains elle produit ordinairement, à combien de necessités et inconveniens elle est sujette, et que la fortune y a le plus souvent plus de part que la prudence et justice, il estoit en une perpetuelle deffiance que les moyens ne luy deffaillissent au besoin pour emporter et l'utilité et la gloire de celle que pour lors il demesloit; ou bien que l'ennemi, plein de ruse, d'experience et de toutes commodités, ayant toute la Lombardie à ses espaules, ne fist quelque traict qui peust renverser le soin et la prevoyance que il practiquoit en toutes choses. Après donc avoir longuement ruminé sur cela, il jugea que, tout ainsi qu'il estoit presque impossible de faire perdre le Piedmont au roy par la voye des armes, c'estoit par le contraire chose bien aisée à le faire par celle des vivres, toutes les fois que l'ennemi l'eust ainsi recogneu et qu'il eust voulu jouer au feu, et faire de ce costé-là la mesme cruelle guerre au laboureur et au bestail, qui estoit lors indifferemment practiquée du costé de Picardie et Champagne; attendu qu'estans les vivres du Piedmont gastés, et le moyen de labourer osté, il n'y avoit plus d'ordre d'en recouvrer d'ailleurs, au moins pour convenablement soustenir et le peuple et les places; joinct que de tous costés il n'y a que païs desert et sterile, comme sont presque toutes les montagnes de Savoye, de Provence, et de Dauphiné, lesquelles tant s'en faut qu'elles en puissent fournir à autruy, qu'au contraire elles n'ont autre moyen de vivre la moitié de l'année que de ce qu'elles tirent du Piedmont. D'en recouvrer du Lyonnois, chacun sçait la stérilité y estre telle, que, sans le secours de la Bourgogne, que lui produit la riviere de Saone, il auroit tousjours guerre ouverte avec la famine. Il se pourroit toutesfois bien faire que ceste mesme Bourgogne donneroit pareil secours au Piedmond qu'elle faict au Lyonnois; mais si nous considerons qu'il faut que de Lyon le tout soit porté, à force de mules, par montaignes incommodes et mal aisées à passer, et notamment durant l'hyver, et qui durent plus de soixante lieues françoises, nous conclurrons tout soudain qu'il y auroit tant et tant de longueur et de despence, que le roy seroit à la parfin contrainct de tout quitter.

Quant à l'objection qu'on pourroit faire pour ce regard, à sçavoir que la mesme pauvreté, desordre et inconveniens que les Imperiaux pourroient apporter au Piedmont, que le mesme Piedmont pourroit aussi donner à la duché de Milan, qui est la plus foissonnante estape que l'empereur ait point en Italie pour y entretenir la guerre, les mesmes mieux et les mesmes necessités qu'ils auroient ainsi cruellement apportés à autruy; l'apparence de ceste oppinion est belle, mais l'effect en est faux. A la verité, ce ne sont pas choses pareilles, ains grandement differentes en la nature et aux circonstances, pour une infinité de raisons qui furent sagement preveues et digerées par le mareschal, et que je juge necessaire d'estre apportées sur ce theatre pour servir d'instruction à la posterité.

Sera premierement consideré que ceste partie du Piedmont, qui est aussi bien que l'Astisane possedée la pluspart par les Imperiaux, a derriere elle toute la riviere de Gennes, où ils pouvoient aisément faire une fort fecunde estape des bleds venans de Sicile, qui est le plus secourable grenier de l'Italie, et delà en trois jours les rendre en Alexandrie. De ce lieu ils peuvent estre mis sur la riviere du Tanarre, qui separe la ville en deux, et par ainsi entrer au Pau, dans lequel ceste riviere se descharge au dessous de Basignane, dont ils peuvent estre fort commodement et à peu de frais envoyés et departis par tout le Piedmont, Vercellois et duché de Milan. Ils peuvent encores par ceste mesme riviere estre remontés jusques en Ast, et d'iceluy departis par toutes les autres terres tenues par les Imperiaux. D'ailleurs, Milan a d'un costé le Bressan, le

monois, le Mantouan, et de l'autre le
isantin, le Parmesan et tout le reste de la
ombardie, fertile en bleds, vins et autres
mmodités necessaires à la vie de l'homme,
à l'ennemy pouvoit estre tousjours aisé-
nt secouru, et faire remonter le tout, tant
le Pau que par le Tesin, et mesme par la
a, qui separe le Piedmont du Milanois. Il
maintenant distinguer les frontieres, et
gnoistre si la françoise peut aussi bien
reprendre un degast sur l'ennemy que luy
elle. A le bien prendre, il n'y a ny pro-
ion ny convenance aucune; en voicy la
on: Celle de l'ennemy, à la main gauche
Pau, est bornée et couverte de Novarre,
aré, Verceil, Sainct-Germain, Trin,
centin, Mazin et Yvrée; et à l'autre main
avie, Tortone, Alexandrie, Casal, Ast,
, Foussan et Cony : la frequence et la
e de ces places retranche quasi tout à
la commodité au François de pouvoir
lement entreprendre avec ces garnisons
legast general, qui veut pour ces consi-
tions une armée toute entiere. Les ravages
es courses quotidianes luy seront bien
uises, avec beaucoup de hasard toutes-
, et sans pouvoir néantmoins apporter au
mois dommage qui puisse estre en rien
sidérable, ny proportionné à celuy que le
lmont peut recevoir en deux fois vingt-
re heures.

est ce qui faisoit que le mareschal s'abste-
le plus qu'il pouvoit de porter le moindre
mage du monde à la campagne et aux
ges, jusques à ceux mesmes qui estoient
sedés par les ennemis, punissant severe-
nt tous ceux qui faisoient le contraire.
te mesme consideration lui faisoit, contre
naturel, couler les fautes de ses voisins,
uels vindrent une fois brusler des metai-
jusqu'aux portes de Thurin, sans en faire
ressentiment que de paroles, à fin de
ttirer peu à peu à faire quelque conven-
et accord pour la guere du laboureur:
oyant aussi, outre les maux cy devant
urus, que là où il en adviendroit autre-
, il perdroit la commodité des moyens
s facultés du pays qui lui pouvoient aider
stenir la guerre, au cas que ceux du roy
ussent courts et debiles, comme ils firent
depuis. A la verité, ceste prevoyance et ce
mesnage le tirerent du depuis hors de grands
dangers et de grandes difficultés.

Estant tousjours tendu sur la prevention de
ces maux, il advint, Dieu le permettant
ainsi, un desordre qui luy ouvrit le chemin
pour parvenir à ce qu'il alloit ainsi recher-
chant : c'est que les soldats de Ludovic de
Birague prindrent vingt paires de bœufs, les-
quels avec leurs bouviers et charrettes re-
tournoient de Vulpian, où ils avoient porté
vivres et fourrages, pretendans à ceste occa-
sion nos soldats, les hommes et les bestes es-
tre de bonne prinse. Semblables prinses avoient
auparavant assez souvent esté faictes d'une
part et d'autre; toutesfois la question ne s'es-
toit jamais si nettement decidée qu'elle ne
fut tousjours sujette à nouvelles disputes. Le
renouvellement que ceste derniere prinse y
apporta, de laquelle soudain domp Ferrand se
plaignit, engendra une occasion propre au
mareschal pour reduire la matière au poinct
qu'il desiroit. Il luy proposa donc qu'il n'y
avoit moyen de coupper chemin à ces dis-
putes et difficultés, que de condescendre à
une mutuelle capitulation de la campagne,
comme il lui avoit souvent remonstré. A quoy
le sieur domp Ferrand prenant quelque goust,
luy respondit qu'il le prioit de declarer pour
lors que les païsans lesquels avec leur char-
roy reviendroient des villes où il y a garnison,
ne peussent estre prins : bien consentoit-il
qu'ils fussent bien prins en allant chargés,
d'autant que c'estoit un inconvenient auquel
chacun de son costé pouvoit pourveoir par le
moyen de l'escorte; priant, à ces fins, que
ces vingt paires de bœufs fussent delivrées,
comme elles furent soudain par le comman-
dement du mareschal, lequel approuva ceste
declaration de domp Ferrand, estimant avoir
des-jà beaucoup advancé sur ceste pretendue
et tant necessaire capitulation, laquelle se fit
depuis selon ce qu'il avoit desiré. Ce fut l'un
des plus notables services, les choses cy des-
sus discourues bien considerées, qu'il eust
sceu faire à la France, et en quoy il monstra
un singulier jugement et dexterité, qui doi-
vent estre diligemment remarquées par ceux
qui pourront cy après avoir semblable admi-
nistration qu'estoit la sienne.

Les Venitiens, lesquels cependant gardoient les gaiges du jeu que l'empereur et le roy avoient commencé, furent de la part de Sa Majesté sollicités, par M. le cardinal de Tournon, de rompre avec l'empereur et d'entrer en ligue avec la France; mais, quoy qu'il sceut dire ou remonstrer, il n'y eut jamais ordre de les tirer hors de leur neutralité, ores que pardessous main ils donnassent toute faveur et toute commodité aux affaires du roy, ayans de longue main remarqué que les ruynes et les maux sont tousjours cachés sous les esperances et les convoitises desreglées, et que par ainsi, n'ayans rien à demesler avec l'empereur, ils ne pouvoient aujourd'huy embrasser ses deliberations trop dangereuses et précipitées pour leur estat.

L'empereur persistant aux desseins et aux opinions qu'il avoit conceues au prejudice de la France, voyant le printemps approcher, commença à faire de grands preparatifs, et mesmes il fit dès-lors courir le bruit qu'il passeroit luy-mesme dans la Champaigne avec toutes les forces d'Allemaigne; qu'en mesme temps la royne Marie sa sœur et le duc de Cleves entreroient aussi avec une autre armée par la Picardie, et son fils avec les forces d'Espaigne, conduictes par le duc d'Alve, dans le Languedoc; et quant au Piedmont, que domp Ferrand feroit une grande levée d'Italiens, outre ceux qu'il pourroit tirer de Lombardie sans desgarnir le siege de Parme et la Mirandole, et par ainsi recongner les François delà les Monts. Mais Dieu, lequel par sa bonté a tousjours protegé ce royaume contre tous attentats estrangers, donna les moyens, la force et le jugement au roy, pour si bien pourveoir de part et d'autre à ses affaires, que la pluspart des menasses de l'empereur s'en allerent en fumée. Voulant donc Sa Majesté prevenir les efforts de l'empereur, et de tous poincts rebuter sa fortune, qui le faisoit braver et menacer si haut, elle mit soudain la main de tous costés aux preparatifs de la guerre, soit pour offenser ou pour deffendre, commandant au mareschal de faire dès-lors bien fortifier et munir toutes les places du Piedmont, et recognoistre la fanterie et la cavallerie; et que, pour luy donner moyen de mieux resister ou entreprendre sur l'ennemy, elle faisoit tenir preste une levée de quatre mil Suisses, sous la charge du colonel Fiolic.

Le mareschal, lequel par bien-faicts avoit galgné un personnage de la suitte de domp Ferrand, fut adverty qu'ayant ce seigneur recogneu que toutes les places du Piedmont estoient si bien gardées et si bien fortifiées, qu'il pourroit plustost en les assaillant y recevoir de la honte et de la perte que profit ou honneur, il avoit deliberé d'entreprendre la conqueste du marquisat de Salluces, laquelle il trouvoit fort réussible, n'y ayant lors autre forteresse que le chasteau de Revel, qui est fort escarté, et celuy de Carmagnolles, aussi fort estroict, et commandé par l'eglise Sainct-Donat, qui n'en est qu'à vingt pas; car quant à ceux de Verzel et Dronier, ce n'estoit que bicocques, lesquelles n'eussent sceu attendre deux cens vollées de canon; que ceste execution ainsi parachevée, il vouloit tout en un temps fortifier la ville de Carmagnolles et celle de Ville-Franche, où le Pau commence à porter basteaux: c'est le mesme lieu où Prosper Colonne, avec huict cens hommes d'armes, fut battu et faict prisonnier par le roy François, peu auparavant la bataille de Marignan; esperant domp Ferrand, à cause de la forte assiette des lieux, les reduire en peu de temps à petite despense en estat de deffense. Il vouloit tout d'un train tellement manger et ravager la campagne, qu'il n'y demeurast rien de reste pour les François, toutes les places desquels, estans ces deux-cy fortifiées, et nommément Carmagnolles, demeureroient en telle subjection et necessité, qu'ils auroient assez affaire à les garder sans penser entreprendre plus outre, et que, s'ils se vouloient après amuser à les combattre, ils trouveroient ces deux os de si dure digestion, qu'ils y consumeroient inutilement le temps, les moyens et les forces: cependant celles de l'empereur, qui se seroient rafraischies, pourroient après tondre la laine de si près aux François, qu'ils ne sçauroient à quel sainct se vouer. Certainement ce dessein, qui avoit esté en bonne boutique, estoit pour aporter à domp Ferrand les mesmes commodités et à nous les incommodités qu'il discouroit, au

qu'il en eust peu venir à bout; car, sans
le, conjoignant ces deux places du mar-
at avec Cairas, Foussan, Busque et Cony,
iberté demeuroit aux ennemis de courir
ravailler toutes les montagnes de Dau-
é et de Provence par le col de l'Ar-
ière et par les vallées de Sainct-Pierre,
Dronier, de Sainct-Front, de Pau et
e, dependantes dudict marquisat. Ils
oient aussi faire de mesme sur Pignerol,
man, Quiers, Thurin, Montdevis, Beyne,
il, Saviglan et Villeneufve, et par ce
n retrancher la commodité des vivres,
illon et des contributions, lesquelles ai-
it infiniment à supporter les frais extra-
aires de la guerre, qui sont sans fin et
mesure: mettans en somme toutes cho-
e nostre part en telle combustion et ex-
ité, que tous les ans il eust fallu avoir
armée pour favoriser les semailles, les
nges et les moissons, et presque une
ordinairement engagée à la conserva-
de toutes ces places. Cest advertissement
yant esté confirmé de deux ou trois au-
endroicts, et se voyant le mareschal si
le poil que tant s'en falloit qu'il eust de
s'opposer à l'ennemi, qu'à peine avoit
oyen de fournir les principales places,
ne il avoit souvent remonstré à Sa Ma-
, les principaux ministres de laquelle
ient si peu d'estat de toutes ses remons-
es, et estoient si mal soigneux d'y ap-
r les remedes convenables, qu'il n'en
jamais rapporter qu'esperances et pro-
es, mal propres pour rejetter les incon-
iens que le deffaut des effects pouvoit at-
r sur ses espaules, Dieu l'inspira à tenir
noyen pour y remedier et pour en demeu-
aussi deschargé : c'est qu'il fit appeller au
eil messieurs de Nemours, d'Aumalle,
Jonnort, de Bonnivet, de Vassé, presi-
Birague, de Montluc, Vimercat, Ter-
, et autres principaux seigneurs et capi-
s de l'armée ; auxquels en premier lieu il
nstra les grands preparatifs que faisoit
ereur pour renverser de tous points les
es du roy, et leur fit aussi entendre les
erations de domp Ferrand, et toucher au
t et à l'œil quels fonds avoient esté con-
és depuis le commencement de la guerre,
en quoy il les avoient employés, à quels ter-
mes les affaires estoient pour lors reduicts,
les inconveniens et desordres qui en pou-
voient advenir, les continuelles remonstran-
ces et supplications qu'il avoit faictes au roy,
le peu de compte qu'on avoit tenu d'y pour-
voir, et finalement son impossibilité à pour-
voir, sans secours, remedier auxdicts incon-
veniens; priant ces seigneurs d'en dire leur
opinion, à fin que selon icelle il peust par
après presser le roy pour son propre bien et
interest particulier, et demeurer justifié de
ses actions, mesmement de ce que, contre
le commandement de Sa Majesté, il avoit
esté contrainct retenir jusques à lors six
compagnies italiennes qu'elle vouloit estre
cassées, et sans lesquelles toutesfois il n'eust
sceu convenablement pourvoir les places. Ad-
jousta aussi à ces remonstrances que le con-
nestable cornoit tousjours par toutes ses de-
pesches la venue des capitaines Vicques et
Labit, et des mil Gascons pour remplir les
compagnies, tout ainsi que si c'estoit un ren-
fort suffisant pour donner bataille; et qu'il
estimoit que cela le rendroit plus negligent
ou plus difficile à le secourir, et qu'il crai-
gnoit que les vaines esperances dont (sur la
parole du roy) il avoit entretenu les gens de
guerre, qu'ils ne perdissent (se voyans trom-
pés) le courage, l'affection et l'obéissance
aussi.

Ayans tous ces seigneurs diligemment re-
cogneu toutes les necessités et la dangereuse
consequence des affaires qui leur avoient esté
vivement representées par le mareschal, ou-
tre ce qu'ils en avoient d'eux-mesmes assez
observé, avec la negligence des provisions,
et le foible secours que ces pied-deschaux de
Gascongne, dont le connestable faisoit si
grand cas, pouvoient apporter, ils furent
tous d'advis que ces compagnies italiennes
fussent retenues, et non cassées, comme
estoit l'intention du roy, attendu que c'es-
toient tous gens d'eslite et bien armés, et
que les cassant c'eust esté envoyer autant de
renfort aux ennemis, qui les eussent re-
cueillis à nostre danger et desadvantage,
dont Sa Majesté eust après estée marrie;
que, par homme exprès qui seroit envoyé
vers elle, elle doit estre mieux esclaircie

qu'elle n'estoit lors de la verité et de l'estat des affaires, et notamment de la recepte et despence qui avoit esté faicte, du nombre des forces, forteresses et chasteaux qu'il falloit nécessairement garder; de toutes lesquelles choses il sembloit qu'elle n'eust point de cognoissance, ou que si elle l'avoit, elle la dissimuloit sans toutesfois s'appercevoir du mal que cela apporteroit à ses affaires: ce qu'ils estoient tenus luy appertement remonstrer et ramentevoir, à fin que la coulpe n'en fust rejetée, comme tousjours elle seroit, sur le mareschal. Luy, s'accommodant à leur opinion, depescha vers le roy le secretaire Plancy, avec un estat abregé des deniers receus et despendus, par lequel il apparoissoit que pour septembre, premier mois de la guerre, il n'y avoit eu que sept mil huict cens vingt payes; pour octobre, onze mil cent vingt-sept; et pour novembre, les six compagnies italiennes susdictes comprises, douze mil quatre cens dix-huict tant seulement; le tout sous vingt-quatre enseignes de Bonnivet, sept de Chastillon, et cinq du sieur de Strozzy, remises sus au lieu de celles qui avoient esté envoyées à Parme.

Qui considérera maintenant la difference qu'il y a tousjours des payes au nombre veritable des hommes, trouvera que toute ceste force pouvoit à peine estre bastante pour raisonnablement fournir douze grandes forteresses et vingt-deux chasteaux, tous entremeslés parmi les places ennemies. Ces forces estoient bien differentes de celles que le roy estimoit monter à dix-huict mil hommes, lesquels si le mareschal eust eu en main, il ne se fust arresté en si beau chemin, et moins encores amusé à importuner Sa Majesté de nouveau renfort.

Plancy donna tel esclaircissement à Sa Majesté sur toutes choses, que la verité, qui avoit jusques à lors esté couverte de passions et de nuages, commença à se monstrer toute claire; ce qui donna tel courage au roy, qu'il trouva fort bon que les Italiens eussent esté retenus, promettant de les faire payer comme les autres, de faire haster la levée des Suisses, et d'augmenter ce renfort de quelque gendarmerie et fanterie françoise.

Le mareschal fit aussi entendre au roy que Ludovic de Birague avoit dès le 14 du mois deffaict une enseigne d'Espagnols naturels qui s'estoient venus nicher dans Soré, petite bourgade du Montferrat, en estans morts sur la place jusques à quatre-vingts, et les autres faicts prisonniers; et que Carle, son frère, avoit de la mesme course deffaict aussi à Vestigue, au dessous de Masin, soixante soldats de la compagnie du frère du sieur de Masin, suppliant Sa Majesté qu'ayant consideration à leur valeur et aux bons et fidelles services, tant d'eux que du president Birague, qui luy servoit de conseil pour la justice, et de très-advisé et resolu capitaine pour la guerre, il leur voulust faire quelque bien et honneur, n'ayans, à cause que leurs biens estoient confisqués à Milan, autre moyen de vivre que de celuy de leurs estats et appoinctemens. La vertu fut louée, et la rescompense assignée sur les fallacieuses moissons de l'esperance.

Par la deduction des remonstrances faictes par le mareschal à ceux du conseil, et par ce dont Plancy fut chargé, comme encores par les resolutions que le roy print là dessus, il sera aisé à remarquer avec quel desordre et obscurité les affaires estoient maniés, et combien cela fit perdre de temps et de belles occasions au mareschal pour la prosperité de l'estat, les affaires duquel ne doivent jamais estre deguisés au maistre, et moins estre remis au lendemain, si on en veut avoir honneur et en recueillir fruicts qui soyent considerables. Il y en a bien encore pis: c'est que ceux qui cognoissent ces fautes et maladies, et qui y ont interest, tel qu'avoit le mareschal, sont le plus souvent contraincts, malgré qu'ils en ayent, de patienter et dissimuler, demeurans exposés à la discretion, bien souvent trop indiscrette, des grands qui ont le maniement près du maistre, la pluspart desquels assouvissent leurs passions aux despens de son service et reputation, le rangeant, s'il n'est bien advisé, à tel poinct, qu'il met le pied sur la gorge à celuy qu'il devoit le plus honorer. Le mareschal recommanda aussi à Sa Majesté la grande vertu, valeur et affection des seigneurs de Nemours, d'Aumalle, de Bonnivet et Gonnort, en toutes sortes d'affaires, la suppliant en vouloir faire

lque demonstration digne de sa bonté et leur merite, à fin de les animer, et les es aussi, par cest exemple, à faire de en mieux. A quoy le connestable, mieux que precedent il n'estoit pas, disposa ien le roy, que tous ces seigneurs demeu- nt fort contens et satisfaicts, et les pro- os acheminées.

ı ce temps il print envie aux capitaines erbes et Achaux, qui avoient la garde chasteaux d'Aviliane et de Ravel, de er leurs charges pour servir la campa- Chacun ayant remis sa place entre les s du roy, il commanda au mareschal de ommer deux autres personnages pro- à leur succeder; mais luy, qui se sou- it de ce que Sa Majesté luy avoit faict dès le commencement de la guerre pour lables provisions, ne voulut entrer en nomination, luy semblant, comme aussi l-il veritable, qu'elle servoit d'une tacite nce et garentie sur ce qui en pouvoit advenir : suppliant Sa Majesté faire mesme ceste eslection, et qu'il luy suffi- le rendre compte de sa charge, sans s'o- r pour celle d'autruy.

pour autant qu'il n'a encores esté faict me mention du nombre des villes et chas- qu'il faloit lors garder en Piedmont, il roit advenir que quelqu'un qui remar- oit le nombre d'hommes qu'il y avoit, roit qu'il n'auroit tenu qu'au mareschal n'eust entreprins plus avant qu'il n'avoit , je n'ay estimé impertinent d'inserer icy mesme roolle qui en fut baillé à Plancy r porter au roy, cottant sur chacune le bre d'hommes qu'il falloit pour simple- nt les garder de surprinse, car, en cas de e ouverte, il eust esté necessaire de la ubler en aucunes d'icelles.

Thurin, ville capitale de la province, mil hommes.
Chivas, mil.
Montcallier, trois cens.
Quiers, mil.
Sainct-Damian, quinze cens.
Carignan, cinq cens.
Pignerol, cinq cens.
Saviglan, six cens.
Cental, quatre cens
A Montdevis, douze cens.
A Beyne, six cens.
A Caselle, quatre cens.

Revenant en tout à douze mil cent hommes, sans autres douze cens payes qui estoient départies par ces chasteaux icy; savoir : Suze, Sainct-Michel, Avilliane, Thurin, Pignerol, Carmagnolles, roquette de Quiers, Moncuc, Castel-Nau, Casal, Borgon, Bursasc, La Cisterne, Villefranche, Cavours, La Rocque de Baux, Beyne, Salluces, Verzel, Ravel, Dronier, La Chiuze, Castiglione, La Morre et Verdun : qui est en somme treize places fortes et vingt et trois chasteaux, où il falloit tenir treize mil trois cens hommes ordinairement engagés.

Environ le quinziesme du moys, voyant le mareschal que les Imperiaux, qui s'estoient emparés de Passeran, travailloient toute la campagne et tous les villages d'entre Quiers, Villeneufve, Moncuc et Butiglere, et mesmes aussi toute la montagne du Montferrat, laquelle souloit fournir de vivres à ces deux villes, il delibera d'arracher ceste espine de son jardin. A ceste cause il ordonna à La Motte-Gondrin de faire equipper les deux coulevrines de Villeneufve, pour aller essayer de prendre Passeran, avec l'aide de sa compagnie de chevaux legers, et quatre cens arquebusiers, et d'autres six cens arquebusiers et cent chevaux qu'il feroit partir de Quiers et de Sainct-Damian, qui se joindroient à luy au partir qu'il feroit de Villeneufve. Gondrin, auquel ceste bicocque empeschoit de butiner contributions autant pour luy que pour le roy, se trouva tout aussi-tost prest; de maniere que le vingt-quatriesme il se logea devant Passeran, où domp Manuel de Luna avoit laissé une enseigne d'Espagnols, lesquels ayant veu tirer l'artillerie, et estimans les forces beaucoup plus grandes qu'elles n'estoient pas, firent une contenance si estonnée qu'ils furent soudain forcés et mis en pieces. Gondrin, ayant si bien exploicté, se retira à Villeneufve, laissant le capitaine Ventabran dans la place, laquelle, peu de jours après, fut par le commandement du mareschal si bien desmolie qu'oncques puis les uns ni les autres ne s'y logerent. En ce mesme temps le mareschal, desirant que la

vertu et valeur de Vassé fussent recogneues par le roy, supplia Sa Majesté l'honorer de son ordre, ce qui luy fut accordé; mais quand il fut un peu revenu à luy, il recogneut tard qu'il avoit faict tort au coronnel Bonnivet son cousin, qui esgalloit les merites de l'autre, dont toute la cour des dames le contemnoit. Il s'en excusa au mieux qu'il peut envers luy, qui estoit de si gentil naturel qu'il ne s'en scandalisa jamais, et s'en alla trouver le roy, qui l'honora peu après de son Ordre, comme il avoit naguieres faict Vassé, et à quoy le tesmoignage de Brissac servit d'honorable mediation.

LIVRE TROISIESME.

Entreprise sur la citadelle de Lanz vaillamment executée. — Avictuaillement de Sainct-Damian. — Arrivée de Suisses en Piedmont, conduicts par le colonnel Fiolic.—Fortification de Sainct-Damian et autres places frontieres. — Fortification de Primel.—Entreprinse sur Cairas, tramée par un moyne qui trahit les François. — Ordonnance du roy pour oster aux gouverneurs des villes leurs compagnies de fanterie.— Demande du mareschal pour la surseance de ladicte ordonnance. — Vassé se desmet du gouvernement de Sainct-Damian, duquel Briquemaut est pourveu. — Advis sur l'arrivée du cardinal de Trente à Milan. — Preparatifs du mareschal pour la guerre.—Trahison que le sieur de Sainct-Aubin vouloit entreprendre sur Marseille.—Entreprinse remarquable sur le chasteau de Milau.—Deffaicte signalée de quelques Imperiaux.—Prinse de Castiglione par les François. —Mutinerie des lansquenets imperiaux estant dans la ville d'Ast. — Surprinse de la Piava par les François.—Fortification et renfort de Fossan et Cairas par les Imperiaux.—Protection des Allemans acceptée par le roy. — Le pape accepte les conditions de paix à luy offertes par le roy, ensuite de quoy le siege est levé de devant la Miraudole.—Discours d'une entreprinse sur la ville de Gennes.—Siennois mis en la protection du roy.—Prinse de Cardé par les François, qui mettent cautellement le feu au chasteau.—Reddition de la ville de Busque aux François —Entreprinse sur Verrue executée.—Siege et prinse de Sainct-Martin par les Imperiaux. —Entreprinse sur la ville d'Albe vaillamment executée.

[1552] Sur le commencement de janvier 1552, voyant le mareschal les forces des ennemis dispersées par les garnisons, et l'hyver si advancé qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il fust lors pour entreprendre rien de notable, fit (pour luy en donner encores moins d'occasion) courir le bruit que dans peu de jours arriveroient en Piedmont trois mille François et quatre mille Suisses. Cependant il alloit tousjours sondant et espiant tous les moyens par lesquels il pourroit porter dommage à son ennemy.

Après avoir bien ruminé sur la diversité des partis qui se presentoient, et iceux balancés aux forces et moyens qu'il avoit lors en mains, il n'en trouva en fin aucun plus à propos que celuy de la citadelle de Lanz, laquelle (selon ce qui avoit esté recogneu) pourroit estre forcée en peu de jours avec une grande bande d'artillerie.

Cette place commande à toute la vallée de Lanz, fort fertille en bleds et pasturages, et qui a quelques minieres d'argent. Elle confine d'un costé à la val de Viu, qui descend vers celle de Suze, et d'autre à celle de Pont qui respond à la val d'Aouste. Cette place d'un costé, et Vulpian de l'autre, estoient si proches de Thurin et de Chivas, qu'elles donnoient commodité à l'ennemy de courir tout le Canavois, qui faict partie du Piedmont, et bien souvent aussi jusques en la val de Suze, tenans les advenues de la France en telle subjection, que les deniers ne pouvoient estre amenés qu'avec grande escorte. Ceux qui ont traduit les Commentaires de Cesar ont mal recogneu quels sont les peuples qu'ils appellent *Salassi;* c'est le haut Canavois, qui tire contre Valpergue, où est encores aujourd'huy la bourgade de Saluce, par laquelle on peut traverser en la val d'Aouste et en celle de Lanz.

Toutes ces considerations luy firent donc prendre resolution de tenter l'entreprinse, quelques grandes neiges dont la terre fust lors couverte, ny quelque grand froid qu'il fist lors. Toutes-fois, auparavant que mettre, comme on dict, la main à la serpe, il en voulut deliberer avec messieurs de Nemours,

umale, de Montmorency, de Gonnort, Bonnivet, president Birague, d'Ossun, drin, Montluc, Francisque Bernardin, et es principaux ministres, leur tenant à ces ce propos :

Vous avez cy devant veu, messieurs, que oy nous avoit estimés accompagnés de s forces, que nous avions non seulement oy nous conserver, mais conjoinctement i de porter quelque dommage à nos voi- vous vous souvenez bien aussi de la re- trance au contraire que nous luy fismes Plancy, et que Sa Majesté, mieux esclair- le la verité qu'elle n'estoit lors, a main- t pris resolution de nous renforcer; mais, e qu'il pourroit sembler à quelqu'un de nignons de cour que nous ne sçaurions is bien disner si nous n'avions nappe che et abondance de vin frais et de toutes s de viandes, je voudrois bien (tandis la memoire est encores toute recente de e impuissance) que nous entreprinsions que chose qui leur fist cognoistre que sçavons servir nostre maistre autant avec etits qu'avec les grands moyens, et sans action de saison, contrarieté de laquelle ra nostre gloire doublement glorieuse. ainsi, s'il y a quelqu'un d'entre vous qui n main quelque chose propre pour ce , je le supplie de le proposer : et de ma , pour y commencer, je vous diray que esident de Birague et moy avons ces jours ict recognoistre la citadelle de Lanz et steau de Viu, et trouvé que, les assail- vivement, l'entreprinse pourroit estre le auparavant que l'ennemi se peust assem- pour venir au secours, ainsi que je vous iray maintenant.

La forteresse est assise sur le sommet montagne, n'ayant autre commode ad- que celle qui est par le dedans de la et encor tant estroite qu'il n'y a place our loger quatre pieces; tout le reste pente fort roide et assez mal-aisée à cher. La confiance de ce a faict que l'en- ne s'est gueres soucié de la fortifier de té là, et toutesfois nous trouvons que bas de la vallée on peut dresser la bat- et la faire telle, que le soldat pourra, hors d'offense, en trois halenées, monter la montagne et gaigner le pied de la bresche, et, à la faveur de l'artillerie, donner dedans; que le semblable se peut aussi faire en mesme temps du costé de la ville, avec esperance que, là où il adviendroit que la chose se trouvast plus rude ou plus difficile que nous n'esperons pas, que vostre vertu, valeur et devotion, esprouvée en plus grandes choses, sera celle qui la surmontera; à quoy faire, s'il vous plaist, vous m'aurez pour compagnon et pour coadjuteur. Ce sera maintenant à vous, messieurs, à bien considerer, non seulement les facilités et les impossibilités de l'entreprinse, mais aussi celles que l'ennemi nous y peut apporter, et duquel, comme vous sçavez trop mieux, il faut tousjours faire le compte plus advantageux qu'il n'est pas, à fin d'estre moins exposés aux injures et aux inconveniens. Cela faict, nous attaquerons ce qui sera le plus facile, le plus necessaire et le moins hasardeux : de mesme suitte nous emporterons aussi, ayans ainsi nettoyé, le chasteau de Viu, qui est une place située parmy des ours et des precipices inacessibles, et auquel la valée de Lanz va aboutir, pour tirer contre le Montdevis et la Novaloise qui en fait le pied. »

Ces seigneurs, qui sçavoient que le mareschal n'entreprenoit jamais semblables jeux s'il ne se voyoit en main de quoy gaigner la partie, trouverent tous fort bonne l'entreprinse de Lanz, promettans de ne rien espargner de leur part pour en avoir l'heureuse fin, que dès maintenant ils se promettoient par sa prudente conduicte.

Ayant par ce moyen l'entreprinse de Lanz et de Viu esté resolues, le mareschal, le dix-huictiesme du mois, assembla de toutes les garnisons jusqu'à cinq mil François et douze cens Italiens, et environ douze cens chevaux, donnant charge au sieur Francisque Bernardin de se mettre devant avec deux cens chevaux et quatre cens arquebusiers, pour aller gaigner la ville et l'advenue du chasteau, pendant que le reste de l'armée le suivroit avec dix canons et deux coulevrines. Cette petite troupe avec le conducteur fit si bien, qu'elle se rendit maistresse de la ville, mettant par les chemins en pieces quarante ou

par dessus; comme aussi parce qu'il n'y avoit lors forces suffisantes pour empescher ou donner sur la queue à une telle trouppe; de maniere qu'il s'amusa à faire faire garde le long des rivieres, et à rompre les glaces et les gués, au lieu de donner quelque faveur à ceux de Lanz. Et toutes-fois voulant en fin entendre à l'un et à l'autre, il assembla dans Yvrée environ douze cens chevaux, et de quatre à cinq mil hommes de pied, partie desquels il bailla au marquis de Pescaire, prince fort brave et advisé, luy commandant de s'approcher avec ces forces pour donner faveur aux assiegés, et essayer de jeter dedans deux ou trois cens Espagnols, et de faire tout ce que l'occasion luy offriroit, sans toutes-fois s'engager si avant que la retraicte ne fust tousjours en sa liberté; ne pouvant croire, quant à luy, que là où les François auroient à bon escient assailly ceste place, qu'elle fust pour estre si tost perdue qu'elle fut, mesme faisant approcher ces forces de nous. Que là où par le contraire il trouveroit que les François voulussent entreprendre ce voyage qu'il craignoit, qu'il se mist à leur queue, lui en donnant advis de si bonne heure qu'il leur peust gaigner le devant au passage de la Doyre, et là les combattre des deux costés avec leur advantage. Le mareschal, faisant aussi de son costé le compte de son voisin, avoit jugé que l'ennemi se mettroit en devoir de le venir travailler ou combattre, et qu'il estoit necesaire pour ne tomber en cet inconvenient, de jetter gens de tous costés, pour d'heure à autre estre adverti des remuemens et progrès de l'ennemi, pour s'opposer auxquels il donna en tout evenement cet ordre: Premierement il commanda au sieur Francisque Bernardin de demeurer à Lanz, avec cinquante chevaux et trois cens arquebusiers, pour faire diligemment retirer toute l'artillerie dans le chasteau, fors les deux coulevrines qu'il vouloit mener avec luy, et que, cela fait, il le suivist avec sa trouppe du costé de Rivarol, où il se vouloit acheminer.

Après il commanda au duc d'Aumale de monter à cheval avec toute la cavalerie, qui pouvoit arriver à douze cens chevaux, et de s'advancer avec douze cens arquebusiers pour aller gaigner le logis de Sainct George, où il se rendroit bien tost après luy, auquel il commanda se bien garder de combattre, que que occasion que l'ennemi luy en peust donner comme peut-estre il feroit, ne voulant de part rien commettre au hasard du combat ores qu'il fist contenance du contraire; d'autant que de la conservation de ceste petite force dépendoit non seulement la recouconqueste de Lanz, mais aussi celle de le Piedmont: estimant que quand les Suisseroient arrivés, lesquels il attendoit de jà à autre, il n'auroit lors faute d'occasions pour ce faire, et avec jeu plus asseuré qu'il pouvoit lors.

Marchant le duc d'Aumale pour aller gaigner ce logis, ses avant-coureurs, conduits par sieur d'Ygié, lieutenant de M. de Mauge son père, rencontrerent vingt-cinq chevaux des ennemis, qui s'estoient advancés aussi pour prendre langue, lesquels, sans leur donner loisir de se recognoistre, il chargea si vivement qu'il les emporta en demeurant six sur la place et huict de prisonniers, qui furent soudain menés au duc d'Aumale, par lesquels il apprit que les ennemis estoient logés à Rivarol, et qu'ils les avoient laissés prests à monter à cheval, les ayant dépeschés pour venir escouter si l'artillerie tiroit encores à Lanz, et à quels termes nous estions pour s'advancer ou retirer selon ce qu'ils aprendroyent; que dom Ferrand, avec le reste de ses forces, estoit le long de la Doyre, à l'endroit de Rivarote, lieu où elle est le plus guéyable, soit pour nous combattre si nous nous advancions de ce costé-là, ou repasser de deçà et se venir joindre au marquis, selon l'advis qu'il luy donneroit de nostre contenance et deliberation. Soudain le duc d'Aumale fit entendre le tout au mareschal, luy mandant qu'estans les ennemis si prochains de luy, qu'il n'attendoit l'heure de les avoir sur les bras, qu'il se tiendroit en bataille hors le village, en une assiette assez forte qu'il avoit choisie pour y attendre l'armée. Ces nouvelles receues, le mareschal s'advança tout aussi tost avec toute la gendarmerie, qui estoit de trois à quatre cens autres chevaux, accompagné des ducs de Nemours, de Montmorency et sieur de Gonnort, commanda au mesme instant à la

nbazin, deputés par monseigneur le maschal de Brissac, gouverneur et lieutenant neral pour le roy en Italie, d'une part; et sieur Jacques de Provance, capitaine et verneur du chasteau de Lanz, pour l'emeur et prince de Piedmont, d'autre; sur reddition de ladicte place et forteresse ès ns dudict sieur mareschal, auquel lesdicts rs feront signer et ratifier le tout.

Que dès ce jourd'huy 20 janvier 1552[1], ieur Jacques Provance remettra la place mains de celuy que M. le mareschal de sac, gouverneur, et lieutenant general r le roy en Italie, ordonnera, avec toute tillerie et munitions, lesquelles demeure- t en sa puissance.

Qu'il sera permis audict Provance de se rer avec tous ses soldats, officiers et serurs, en tel endroit qu'il voudra de la junction imperiale, avec leurs armes, chet bagaige, enseigne ployée et tabourin vert.

Qu'ils seront conduicts par un trompette ict sieur mareschal, lequel sera tenu de faire fournir par les habitans de la ville rettes et bestes de voitures, pour porter dicts bagaiges, en payant raisonnablement.

Qu'il sera cy après permis audict Provance pouvoir faire exiger et recouvrer par l'un ses serviteurs, et auquel à ces fins sera lé sauf-conduict, plusieurs sommes de iers qui luy sont dueus en divers endroicts a vallée de Lanz, et que là où il s'y trouit de la difficulté, ledict sieur de Brisluy fera, hors toute forme ou figure de rès, administrer sommaire justice.

Que les soldats blessés, et qui ne s'en rront aller, seront mis en quelque maison a ville pour se faire panser, et après s'en sans empeschement où bon leur semt. Faict le vingt-huictiesme janvier, mil cens cinquante-deux.

Signé VIMERCAT, MONTBAZIN, PROVANCE, BOYVIN. »

pendant que l'ennemi se mettoit en train sortir, je portay monstrer ceste capitu- au mareschal, lequel l'ayant eue pour able fit mettre au dessous :

« Monsieur le mareschal ayant veu et con- » sideré les articles cy dessus, preferant cle- » mence et douceur à toute rigueur de guerre, » les a acceptés, et promis observer le con- » tenu en iceux. *Signé* BRISSAC. »

Dès l'après-disnée les ennemis, au nombre de cent cinquante, quitterent la place et se retirerent à Vulpian. Le capitaine Breul, lieutenant de Salcede, fut mis dedans avec cent hommes de sa compagnie, et Nicolo Bonnet, ingenieur, pour faire remparer les brèsches, et accoustrer les flancs mieux qu'ils n'estoient pas. A ce qui fut recognu (estant la place nostre), les bresches n'estoient si raisonnables, ne tant mal-aisées à remparer, que l'ennemi ne l'eust peu combattre encores huict ou dix jours, pendant lesquels il eust peu estre secouru; n'estans leurs garnisons tant esloignées les unes des autres, que dans ce temps ils n'en eussent bien peu tirer nombre suffisant pour ce faire. Mais la soudaine et inopinée surprinse leur fit croire et douter, comme elle faict ordinairement aux hommes, beaucoup plus qu'ils ne doivent. En toute ceste faction il ne s'y perdit personne de marque que le sieur de Mels, gentilhomme auvergnat, avec douze ou quinze soldats, et un canonier; ayant durant tout ce temps faict un si extresme froid et neige, qu'il n'estoit possible de plus. Le chasteau de Viu, ayant ouy la reddition de Lanz, se rendit aussi.

Ayant domp Ferrand eu nouvelle que le mareschal s'estoit mis en campagne pour aller à Lanz, il estima, comme sage et rusé capitaine que il estoit, à ce que luy-mesme confessa depuis, que les François n'avoient pas tant d'envie d'assieger Lanz qu'ils en faisoient la contenance, et que ce n'estoit qu'une amorce expressement aprestée pour l'amuser de ce costé là, à fin de faire tout en un coup tourner teste vers la Doyre-Balte à sept ou huict cens chevaux, ayans chacun un arquebusier en crouppe, pour se rendre, traversant la duché de Milan, en sept ou huict jours à Parme. Ce qu'il jugeoit lors très-aisé de faire, tant parce que les eaux estoient fort basses et par ainsi gayables de tous costés, ou si rudement glacées qu'on pouvoit passer

[1] 1553 n. st.

par dessus; comme aussi parce qu'il n'y avoit lors forces suffisantes pour empescher ou donner sur la queue à une telle trouppe; de maniere qu'il s'amusa à faire faire garde le long des rivieres, et à rompre les glaces et les gués, au lieu de donner quelque faveur à ceux de Lanz. Et toutes-fois voulant en fin entendre à l'un et à l'autre, il assembla dans Yvrée environ douze cens chevaux, et de quatre à cinq mil hommes de pied, partie desquels il bailla au marquis de Pescaire, prince fort brave et advisé, luy commandant de s'approcher avec ces forces pour donner faveur aux assiegés, et essayer de jeter dedans deux ou trois cens Espagnols, et de faire tout ce que l'occasion luy offriroit, sans toutes-fois s'engager si avant que la retraicte ne fust tousjours en sa liberté; ne pouvant croire, quant à luy, que là où les François auroient à bon escient assailly ceste place, qu'elle fust pour estre si tost perdue qu'elle fut, mesme faisant approcher ces forces de nous. Que là où par le contraire il trouveroit que les François voulussent entreprendre ce voyage qu'il craignoit, qu'il se mist à leur queue, lui en donnant advis de si bonne heure qu'il leur peust gaigner le devant au passage de la Doyre, et là les combattre des deux costés avec leur advantage. Le mareschal, faisant aussi de son costé le compte de son voisin, avoit jugé que l'ennemi se mettroit en devoir de le venir travailler ou combattre, et qu'il estoit necesaire pour ne tomber en cet inconvenient, de jetter gens de tous costés, pour d'heure à autre estre adverti des remuemens et progrès de l'ennemi, pour s'opposer auxquels il donna en tout evenement cet ordre: Premierement il commanda au sieur Francisque Bernardin de demeurer à Lanz, avec cinquante chevaux et trois cens arquebusiers, pour faire diligemment retirer toute l'artillerie dans le chasteau, fors les deux coulevrines qu'il vouloit mener avec luy, et que, cela fait, il le suivist avec sa trouppe du costé de Rivarol, où il se vouloit acheminer.

Après il commanda au duc d'Aumale de monter à cheval avec toute la cavalerie, qui pouvoit arriver à douze cens chevaux, et de s'advancer avec douze cens arquebusiers pour aller gaigner le logis de Sainct George, où il se rendroit bien tost après luy, auquel il commanda se bien garder de combattre, quelque occasion que l'ennemi luy en peust donner, comme peut-estre il feroit, ne voulant de sa part rien commettre au hasard du combat, ores qu'il fist contenance du contraire; d'autant que de la conservation de ceste petite force dépendoit non seulement la recente conqueste de Lanz, mais aussi celle de tout le Piedmont: estimant que quand les Suisses seroient arrivés, lesquels il attendoit de jour à autre, il n'auroit lors faute d'occasions pour ce faire, et avec jeu plus asseuré qu'il ne pouvoit lors.

Marchant le duc d'Aumale pour aller gaigner ce logis, ses avant-coureurs, conduits par le sieur d'Ygié, lieutenant de M. de Maugeron son père, rencontrerent vingt-cinq chevaux des ennemis, qui s'estoient advancés aussi pour prendre langue, lesquels, sans leur donner loisir de se recognoistre, il chargea si vivement qu'il les emporta en demeurant six sur la place et huict de prisonniers, qui furent soudain menés au duc d'Aumale, par lesquels il aprint que les ennemis estoient logés à Rivarol, et qu'ils les avoient laissés prests à monter à cheval, les ayant dépeschés pour venir escouter si l'artillerie tiroit encores à Lanz, et en quels termes nous estions pour s'advancer ou retirer selon ce qu'ils aprendroyent; que domp Ferrand, avec le reste de ses forces, étoit le long de la Doyre, à l'endroit de Riveroute, lieu où elle est le plus guéyable, soit pour nous combattre si nous nous advancions de ce costé-là, ou repasser de deçà et se venir joindre au marquis, selon l'advis qu'il luy donneroit de nostre contenance et deliberation. Soudain le duc d'Aumale fit entendre le tout au mareschal, luy mandant qu'estans les ennemis si prochains de luy, qu'il n'attendoit l'heure de les avoir sur les bras, qu'il se tiendroit en bataille hors le village, en une assiette assez forte qu'il avoit choisie pour y attendre l'armée. Ces nouvelles receues, le mareschal s'advança tout aussi tost avec toute la gendarmerie, qui estoit de trois à quatre cens autres chevaux, accompagné des ducs de Nemours, de Montmorency et sieur de Gonnort, commanda au mesme instant à Bon-

nivet de faire marcher l'armée au grand pas, sans toutesfois les mettre hors d'haleine. Mais, soudain que les gens de guerre entendirent que l'ennemi estoit en campagne, ils furent espris d'une si grande ardeur de combattre, qu'à les voir marcher vous eussiez dict qu'il n'y avoit celuyd'eux auquel la bonne volonté n'eust chaussé des aisles très-legeres, et qu'il ne tinst desjà la victoire toute certaine en sa main. Cependaat le mareschal s'estoit joinct au duc d'Aumale, lequel il trouva si commodement logé, qu'il ne remua rien de l'ordonnance, mais seulement fict jetter au long des hayes et fossés, dont il n'y a champ en ce pays-là qui ne soit environné, deux cens arquebusiers à cheval, qu'il avoit choisis parmy les trouppes et menés avec luy, à fin d'en estre favorisé si l'ennemi s'advançoit tandis que les autres arriveroient. On demeura en cest estat jusques à temps que Bonnivet arrivast, comme il fit sur l'annuictement; de maniere que, les ennemis n'estant point comparus, il commanda de faire l'assiette du logis, et que chacun s'allas reposer pour desloger devant le jour, et les aller trouver, ayant dc longue main apprinst que la célérité bien mesnagée au faict de la guerrre donnoit tousjours de grands avantages à ses amoureux.

Ayant le marquis de Pescaire sceu, tant par aucuns des avant-coureurs qui s'estoient sauvés de la defaicte de leurs compagnons que par autres, la prinse de Lanz, et la grande diligence que faisoit le mareschal pour le venir trouver, et craignant de l'avoir si à coup sur les bras, qu'il fust contraint de combattre auparavant que domp Ferrand se fust joinct à luy, il delibera de faire la mesme nuict sa retraicte, et, pour la rendre plus secrette et plus favorable, d'envoyer, comme il fit, sur la minuit cent ou six vings chevaux donner l'alarme à nostre armée. Cette trouppe, laquelle estoit conduicte par domp Alvaro de Sande, maistre de camp de la fanterie espagnolle, brave et advisé soldat, et depuis gouverneur du chasteau de Milan, ayant approché nostre logis, donna l'alarme si chaude par deux divers endroicts, qu'il entra un tel desordre et effroy parmy les nostres, qui estoient encores sur leur premier sommeil, las et abattus du travail du jour precedent, que, si le mareschal et les autres principaux capitaines, qui avoient reposé avec la botte et le corps de cuirasse, ne fussent soudain montés à cheval, suyvis de Bonnivet qui avoit ramassé une trouppe d'arquebusiers, il estoit à craindre qu'il n'advint quelque grand desordre. Cependant Gonnort d'un costé et Biron de l'autre s'avancerent aussi avec quelque nombre de chevaux et d'arquebusiers, pour recognoistre que c'estoit, et soustenir le premier effort. Par l'endroit où Gonnort s'adressa, il ne trouva plus personne; si fit bien le sieur de Biron quelques chevaux, qu'il se mit à suyvre bride en main, craignant de donner dans quelque nouvelle embuscade, et enfin, leur voyant faire contenance de gens qui avoient envie de se retirer, il fit advancer dix ou douze chevaux pour prendre langue. Ceux-cy attraperent un cheval leger espagnol qui avoit son cheval blessé, par lequel on entendit la ruse et la retraicte des ennemis des-jà tant advancée, qu'il seroit mal-aisé de les attrapper. En ceste alarme et desordre il y eut six ou sept des nostres assez mal traictés.

Ayant le mareschal heureusement parachevé son voyage, et voyant l'ennemy retiré, les froidures et glaces insupportables continuer, il delibera de renvoyer chacun aux garnisons; et luy et les autres chefs se retirerent à Thurin, donnant advis au roy, par Briquemaut, de tout ce qui avoit esté faict, et tout de mesme, tant au cardinal de Tournon qu'aux ambassadeurs que Sa Majesté avoit de tous costés. Durant que ces seigneurs se rafraichissoient à Thurin, ils eurent le vent que le roy faisoit grands preparatifs pour faire sur le printemps un voyage du costé du Rhin. Ceste nouvelle les invita à prendre congé du mareschal pour s'en retourner trouver Sa Majesté, laquelle, au rapport du mareschal, fit cognoistre à chacun d'eux combien elle leur sçavoit de gré des services rendus en Piedmont.

Au commencement de fevrier le mareschal fut adverty que l'ennemy, suspendant le voyage du marquisat de Salluces, ci-devant discouru, avoit deliberé, n'ayant au-deçà de la Doyre-Balte autre place que Vulpian, de

fortifier Rivarol ou Favria, pour seconder ledict Vulpian; qu'il prenoit ce chemin avec quatre ou cinq mil hommes de pied et douze cens chevaux. Mais luy, qui craignoit que ce ne fust plustost pour aller reprendre Lanz, les bresches duquel, à cause des froidures, n'avoient encores esté bien reparées, y envoya renfort de trois cens arquebusiers et autres forces, pour ramener à Thurin l'artillerie qu'il avoit laissée. Luy cependant, pour recognoistre de plus près la contenance des Imperiaux, et selon cela prendre party, s'en alla à Chivas avec quelque trouppe de cavalerie, et de là il dépescha d'Ygié, pour aller recognoistre et apprendre quelque chose de la deliberation de domp Ferrand, qui estoit logé à Favria, et le marquis de Pescaire avec les Italiens et les lansquenets à Visque.

Ayant d'Ygié prins cette routte, il marcha sur l'aube du jour à Visque, où il trouva les ennemis sans sentinelle, et en tel desordre, que s'il eust eu seulement trois cens chevaux et autant d'arquebusiers, il les eust aisement emportés. Il ne laissa toutesfois pour cela de les pincer si rudement et de si près, qu'il en terrassa quarante ou cinquante, et print un enseigne prisonnier, auparavant que l'alarme fust à bon escient dans le camp, et que la cavalerie fust preste pour luy faire teste, comme elle fit soudain, sans toutesfois oser l'enfoncer, estimant que toute nostre armée estoit là; de maniere qu'il se retira tout à son aise avec son prisonnier à Chivas. Par ce prisonnier on apprint qu'ayant les ennemis trouvés ces lieux mal fortifiés sans grande longueur de temps et despence, ils avoient deliberé de se retirer dès le lendemain aux garnisons, à cause que l'hyver devenoit tous les jours plus aspre et plus rigoureux, comme il est quasi ordinairement en Piedmont: et plus qu'en lieu où j'aye jamais esté. Et de faict, j'ay veu demeurer la neige presque cinq mois sur la terre, de la hauteur de trois pieds: c'est ce qui contrainct les habitans de la plaine d'enterrer les vignes que ils appellent haultins durant l'hyver.

Vous avez cy-devant veu que les nouvelles forces que l'empereur avoit faict venir d'Allemagne estoient tournées du costé de Parme, avec intention d'estre employées en quelque notable execution que Le Medequin avoit en main. Certainement il avoit une intelligence dans la ville tant aisée à reussir, que si Dieu n'y eust miraculeusement pourveu, la guerre estoit achevée de ce costé là. Je n'ay jugé impertinent de toucher icy un mot en passant de ceste entreprinse, ores qu'elle ne soit du gibbier piedmontois.

Il y avoit dans Parme un certain comte nommé Jean Galeas de Salle, et un autre gentil-homme nommé Taglefer, qui avoient convenu avec Le Medequin de recevoir en leurs maisons certain nombre de soldats qu'il leur envoyeroit, vestus en contadins, portans sur le col un sac de sel ou de bled, et les tenir de main en main cachés jusques à tant que chacun d'eux en eust retiré trente en sa maison. Cela faict, l'ennemi devoit, deux heures devant le jour, venir donner une escalade à la ville par quatre divers endroits, et lors, l'alarme estant grande, chacun des traistres devoit sortir avec sa troupe qu'il auroit armée, et courir à un certain endroict de la muraille, feignans la vouloir secourir et deffendre; et lors ils donneroient tout en un coup sur ceux qu'ils trouveroient à la garde, et les autres mettroient l'ennemi dedans. Mais Dieu, qui se mesloit plus avant des affaires du roy que de ceux de ses ennemis, mit en teste à ceux-cy de tascher d'attirer aussi quelques-uns des chefs de la ville à leur cordelle, l'un desquels, feignant trouver bon d'y entendre, descouvrit toute la menée, et puis la vint soudain declarer au duc Octave et à de Termes; lesquels, craignans que la dissimulation ou retardement n'apportassent quelque inconvenient, firent soudain prendre au collet ces deux personnages, qui eurent la teste tranchée le 2 fevrier, après avoir confessé leur crime. Les soldats qu'ils avoient attirés furent, jusques au nombre de cinquante, prins et enchaisnés pour travailler aux fortifications. Les traistres avoient environ trois mil escus de rente, desquels le duc, monstrant une singuliere bonté et liberalité, ne voulut jamais prendre un seul denier, ains en fit don à leurs plus proches parens, rendant par ce moyen sa domination plus agreable, et chacun des Parmesans plus disposé à la deffendre.

Environ ce temps ceux de la Mirandole fi-
nt entendre qu'ils avoient encores des bleds
ur huict mois, ne retenans les bouches
utiles, et que voulans faire sortir Vattan,
ils depeschoient vers le roy pour rendre
rticulier compte à Sa Majesté de l'estat de
place, ils avoient dressé une escarmouche,
uelle avoit esté si bien conduicte qu'ils
ient deffaict six ou sept vingts des enne-
, au secours desquels estant accouru en
sonne Ascagne de La Corne, neveu du
e, son cheval avoit esté tué sous luy, qui
conduicte d'un seul œil, et par la force
bonnes jambes, et d'une trouppe d'arque-
iers qui le suivoit, s'estoit en fin sauvé.

e grand et rude hyver ne permettant,
me j'ay dit, au mareschal de rien entre-
ndre, il renvoya hyverner aux garnisons
compagnies de gendarmerie des seigneurs
te de Tende, de Maugeron, de Tavannes,
La Fayette, de La Hunaudaye, de Vassé,
ides et la sienne; et semblablement
s des chevaux l egers, des seigneurs Fran-
ne Bernardin de Vimercat, la Motte-
drin Sainct-Chaumont, du Peloux, d'Os-
, vicomte de Gourdon, et Theode de Be-
ne Albanois, et de La Curée, qui estoient
devoient au moins estre de cent chevaux
cune, et cinquante sous le sieur Hieros-
de Birague.

n somme, il ne reserva rien pour la cam-
ne, renvoyant le tout aux garnisons, tant
darmerie que fanterie, pour, après que
grands neiges et froidures seroient pas-
, les en tirer plus frais et mieux appoinctés
ils n'estoient pour lors, à l'occasion des
s travaux precedemment supportés.

yant domp Ferrand failly, comme vous
z veu, à toutes ses entreprinses, et ne sça-
t à quoy se prendre pour avoir sa re-
he qu'il avoit fort à cœur, il resolut,
t nos forces départies par les garnisons,
nir brusler et ruyner toute la campagne,
per arbres, vignes, et faire au demeu-
tout du pis qu'il pourroit, pour reduire
ivres à telle necessité qu'il les fallust
venir de France, et consequemment en-
per les affaires du roy en grandes diffi-
s et d pences. Ayant le mareschal esté
ty de ceste deliberation, laquelle, comme
vous avez veu, il avoit tousjours craint plus que nulle autre chose, et desirant y apporter empeschement, il fit soudain advancer vers Chivas et Verrolings, quatre cens chevaux legers et deux mil arquebusiers françois, et fit jetter quelques barques sur la Doyre-Balte, faisant au mesme instant courir deux divers bruicts, l'un que ces forces devoyent essayer de traverser jusques à Parme, n'y ayant lors en la duché de Milan aucune force qui les en peust empescher; l'autre que c'estoit pour aller mettre tout à feu et à sang jusques aux portes de Novarre et de Milan, et au retour tout le pays qui est entre la Sezia et la Doyre; de là estans de retour à Chivas, passer le Pau, et aller faire le semblable par le Montferrat et jusques aux portes d'Ast et d'Alexandrie. Et parce que c'estoit chose presque aussi aisée à faire qu'à discourir, domp Ferrand, à ceste nouvelle, radoucit sa colère, considerant qu'aussi tost que les Milanois, nourrissiers de la guerre qu'il soustenoit, sentiroient le moindre ravage, que tous moyens deviendroient courts et impossibles. Il se contenta pour lors de faire seulement vivre son armée aux depens du pays, et d'exiger des plus eloignés contributions pecuniaires. Toutes ces choses le rendoient de jour à autre plus odieux, et le François au contraire plus aimé, parce qu'il vivoit avec discipline. A la verité elle estoit telle, qu'en terre mesme de conqueste le soldat n'eust osé, soit en marchant ou sejournant, rien prendre que de gré, comme doit tousjours faire un conquerant qui a envie d'establir ses conquestes.

La vertu et les services de Bonnivet, qui estoit assez malaisé de biens, desquels toutesfois il ne fit jamais cas, l'avoient rendu digne et d'honneur et d'une notable recompense, à laquelle Brissac n'ayant moyen de remedier ainsi qu'il eust bien desiré, il supplia le roy luy faire don du revenu de Lanz, nouvellement conquis, qui pouvoit valloir environ deux mil escus de rente; ce qui luy fut refusé, ores que, ès guerres precedentes, le roy François, père des armes et des lettres, l'eust liberalement donné à de Termes. La faute, ou l'ingratitude n'en devoit estre rapportée au prince, qui estoit la mesme bonté et liberalité, et qui tenoit Bonnivet au

rang de ses plus familiers serviteurs, mais bien à l'envie de ceux qui estoient près de Sa Majesté, lesquels, ne pouvant gouster les prosperités du mareschal, taschoient d'y apporter ce contre-pois, que nulle gratification ne peust sortir de sa main à l'endroict de ceux qui servoient sous sa charge, ains de la leur seulement; esperans par ce moyen diminuer si fort ou infirmer l'amour et l'obéissance des gens de guerre, qué ce luy seroient des chausse-trappes qui accableroient ses desseins et sa vertu, l'ingratitude estant une vraye peste de la nature, seminaire de discorde et de rebellion. C'est pourquoy il s'avança d'en faire ceste plainte ou soit remonstrance :

« S'il est ainsi, Sire, que vos bien-faicts, tant envers nous qu'à l'endroict de tous ceux qui servent fidellement Vostre Majesté en Piedmont, ayent esté grands, ce nous a esté un remarquable honneur et de les obtenir et de nous en estre aussi rendus dignes. Mais s'ils ont esté mesurés au petit pied, et encores pour aucuns tant seulement, Vostre Majesté s'est, sous correction, faict beaucoup de tort de refuser la grace dont nous luy faisions très-humble requeste en faveur de M. de Bonnivet, qui a longuement et vertueusement servi, comme elle sçait, parmy toutes sortes de fortunes : car, encores qu'il soit aussi bien que moy des-jà sur l'age, la raison et l'affection qui abondent en luy ne laissent toutesfois d'estre encores si jeunes et si vigoureuses, qu'il eust toujours fort courageusement et sainctement manié le bien et l'honneur qu'elle luy eust faict, et le refus duquel en a degousté plusieurs, et ce d'autant plus qu'aux guerres qui ont precedé ceste-cy, le mesme bien-faict a esté concedé à d'autres auxquels il ne ceddera jamais. »

Ces choses par luy considerées avec les maux qui en pouvoient advenir et les grands affaires qu'il auroit sur les bras si tost que la prime-vere [1] seroit venue, il delibera depescher vers le roy, Gonnort son frere, pour luy donner advis qu'ayant Le Medequin failly l'entreprise de Parme, il renvoyeroit en Piedmont la plus grand part des forces qui luy estoient desjà venues, et qu'il avoit retenues sur le fondement de l'entreprinse cy devant discourue. Il y avoit encores une autre occasion fort preignante qui conduisoit le mareschal à faire ceste depesche; c'estoit que Sa Majesté preparoit une grande armée pour aller en Allemagne, où la pluspart des princes estoient eslevés contre l'empereur, et que, y allant en personne, comme on tenoit qu'elle feroit, c'estoit chose assurée que pour fournir à ce voyage on espuiseroit tout le plus beau et le meilleur des forces et des finances de France, ne demeurant aux autres, et mesmes au Piedmont, que les hasards avec toute sorte de necessités. Il voyoit aussi que beaucoup de seigneurs, dames et autres ses amis, desquels il souloit estre supporté et favorisé près du roy, se monstroient puis un temps assez refroidis en son endroict, selon l'ordinaire des amitiés de la cour, ès quelles ne se trouve quasi jamais tant de constance ou de solidité que l'absence ne l'affoiblisse à la parfin, au moins si elle n'est cultivée par continuelles visitations ou par dons et presens, desquelles deux parties le mareschal s'acquittoit assez mediocrement, tant estoit grande la confiance qu'il avoit en la gloire et en la fidelité de ses bons services. Toutesfois c'estoit ce qui le devoit rendre plus craintif et plus defiant, estant la nature si maligne et si imbecille, qu'elle nous fait presque ordinairement haïr ceux à la vertu desquels nous ne pouvons attaindre, ores que nous les ayons auparavant cherement aimés et honorés.

Gonnort, premier que partir, alla visiter toutes les places et frontieres, afin d'en pouvoir plus pertinemment parler et discourir à Sa Majesté, à l'endroict de laquelle luy et les amis par luy rafraischis et reconciliés travaillerent si bien, qu'elle laissa au mareschal dequoy couler le temps et la fortune; louant infiniement toutes ses actions, avec promesse de les couronner bien tost de quelque grande recompense, de laquelle toutesfois il n'eust autre marque que l'esperance, qui est la seule chose qui ne peut estre ostée aux miserables.

Le dix-neufviesme fevrier 1552, les vivres de Sainct-Damian commencerent fort à amoindrir, de maniere que, considerant le mareschal la proximité du printemps, et combien la recolte estoit encores esloignée, et que

[1] Le printemps.

place estoit celle que l'ennemi iroit la
ière assaillir, il delibera de l'avictuailler.
esfois, se trouvant le plus foible, il crai-
que l'ennemi en ayant l'advis, ne se
t en campagne pour l'empescher, ou,
ant descouvert ceste necessité, il ne se
t de l'assaillir. Estant combattu de ces
ités, il s'advisa d'un expedient assez
l, et qui luy reussit à souhait : c'est
m'envoya vers le sieur de Vassé, luy
entendre que, pour parvenir plus seu-
t à faire cest avictuaillement, il estoit
is qu'il feignist d'estre malade, et qu'a-
il demandast congé de se retirer à Car-
olles, et qu'à ces fins il luy envoyeroit
ière et escorte pour le conduire; que
ndant il feroit faire amas de charrettes,
à Quiers, Carignan, que Villeneufve,
au bout de deux jours les luy envoyer
la nuict, et faire charger douze cens
de farine qu'il avoit fait preparer en la
n des Maguins à Carmagnolles; et qu'il
sortir de ces trois places deux cens che-
et six cens arquebusiers qui l'iroient at-
re à la sortie des bois de Cerisoles : qu'il
st ordre que partie de ceux de Sainct-
ian vinssent au rencontre, et que l'autre
t au mesme temps courir vers Ast pour
ser l'ennemi; et que Torquato Torto sor-
t aussi de La Cisterne, pour battre et
ouvrir les chemins; car il y avoit appa-
e que les choses conduites de ceste sorte,
ec tel silence et diligence, que les vivres
ient rendus à Sainct-Damian auparavant
l'ennemi fust adverty de la deliberation,
st loisir de l'interrompre.

assé, ayant trouvé ceste resolution fort
ne, ne fut paresseux à l'executer, mar-
t par le costé de Casal si couvertement,
la renommée mesme, qui veille tousjours
cent œils, n'en peut jamais rien descou-
qu'après le faict, qui rendit la place as-
e pour de là à un long temps.

r la fin de febvrier, les Suisses arrive-
à Rivolles soubs huict enseignes com-
lées par le colonnel Fiolic, lequel avec
e de ses capitaines vint à Thurin faire la
ence au mareschal, auquel il fit dire
le truchement Holster que eux et tous
compagnons avoient receu à singuliere grace et faveur d'avoir esté appellés au service du roy, mais plus encor de ce que c'estoit sous un general de telle vertu et reputation qu'il estoit, et grandement amateur de leur nation, laquelle il ne trouveroit moins affectionnée ou deliberée à toutes sortes de factions que les François mesmes; et que, à ceste intention, ils le supplioient, au nom de tous leurs compagnons, leur vouloir donner bien tost en main tant dequoy faire preuve de leur affection et bonne volonté, que aussi pour se ressentir de l'ancienne injure qu'ils receurent au Montdevis, par le marquis du Guast. Ceste injure est telle : Il y avoit aux guerres precedentes dans ceste place douze cens Suisses pour le roy, avec quelques François et Italiens, lesquels, ne pouvans plus tenir, se rendirent à bagues sauves, sur la foy de ce marquis; lequel, oubliant ce qui est le plus recommandable parmy les hommes d'honneur, à scavoir l'observation de la foy et des promesses, fit massacrer par les chemins la pluspart de ces trouppes; de laquelle impieté ceste nation a tousjours gardé vindicative memoire. Le mareschal, desirant leur faire cognoistre combien ceste disposition luy estoit agreable, tendant la main au colonnel et aux capitaines en signe d'amitié, leur respondit par le mesme trucheman, que leur nation avoit tousjours monstré tant de valeur et de fidelité au service de la couronne, en toutes les guerres precedentes à la pluspart desquelles il s'estoit trouvé, qu'il n'eust sceu recevoir de la main du roy plus de grâce que de luy donner pour compagnons et coadjuteurs de ceste guerre une si belle et bonne compagnie qu'estoit la leur, laquelle, et en general et en particulier, le trouveroit tousjours prest à les gratifier de ce qui seroit jamais en sa puissance.

Après que la monstre fut faicte à Rivolles, ils furent departis par les garnisons, attendant l'occasion propre pour servir.

Sur le commencement de mars 1552, le vicomte Gourdon, gouverneur de Saviglan, donna advis au mareschal qu'il avoit descouvert une entreprinse qu'avoit La Trinité, gouverneur de Foussan, sur ledict Saviglan, par le moyen de deux soldats, l'un nommé Alfonse, et l'autre Michel Crasto; lesquels il

vouloit faire pendre, suppliant y envoyer son prevost pour estre chastiés ; ce qu'ils furent peu de jours après, selon leur perfidie.

Le sieur de La Nouvalaise, de la maison des Provanes, fort illustre et grande partisane du duc de Savoye, voyant les affaires de son maistre en fort mauvais estat, et les esperances de ressource fort foibles, supplia le mareschal à ce qu'il luy fust permis de retourner en sa maison et jouir de ses biens, en faisant toutesfois au preallable serment de fidelité au roy. Il y fut receu, et plusieurs autres gentilshommes aussi ses parens, afin que, par ce courtois exemple, tous les autres gentilshommes fussent doucement invités à embrasser la gracieuse domination françoise, comme ils firent depuis.

Le mesme jour, La Motte Gondrin donna advis qu'il avoit prins un espion à deux mil de Villeneufve, envoyé par domp Ferrand pour recognoistre si la cavallerie françoise et les vieilles bandes du colonnel de Chastillon retournoient en France, comme le bruit couroit, d'autant que son intention estoit, cela succedant ainsi, d'aller assaillir Sainct-Damian, qu'il esperoit aisement emporter. Sur cest advis, toutes les places faisans frontiere de ce costé là, et sur tout Sainct-Damian, furent renforcées d'hommes et de toutes autres choses necessaires peur attendre un siege.

Le troisiesme jour de mars, Gordes, gouverneur du Montdevis, qui s'estoit emparé de La Marsaglia, bourgade des Langues, assez commode pour travailler l'ennemi, donna advis au mareschal que les Espagnols deliberoient de la reprendre, parce que principalement elle empeschoit les contributions qu'ils souloient lever au païs ; et que si c'estoit son plaisir de luy envoyer quelque renfort, qu'il les en empescheroit, et peut estre bien leur donneroit fort sur les doigts. Soudain le mareschal, approuvant son intention, fit diligemment marcher quelques trouppes ; dont ayant l'Espagnol eu le vent, il fit sa retraite, mais ce ne fut sans recevoir perte de quelque fanterie qui s'estoit advancée à ravager, et qui fut rencontrée par le capitaine Laval, lieutenant de Gordes, l'un des gracieux et vaillans gentils-hommes qui fust de long-temps sorty de Provence.

Cependant Brissac, estant tousjours pour travailler les ennemis, depesch vet avec toutes les troupes qu'il avoit rées, pour aller prendre et fortifier lequel il fortifia de sorte qu'il porta grande nuisance au Montferrat. De l course il alla aussi prendre Polens e Victoire, proches de Cairas, et fort à le tenir à demy assiegé.

En ce mesme temps, 22 janvier, il un moine renié à Cairas, portant les lequel print intelligence avec le ma luy promettant de le mettre dans la v un trou qui estoit en la muraille, bou terre seulement ; disant aussi qu'il avoi de tirer à sa cordelle une vingtaine amis fort determinés, qui luy aide couper la gorge aux sentinelles proc dict trou, pendant qu'il l'iroit ouvr introduire les nostres dedans au jour roit accordé. Ce galand se servit de l'en de Montbazin, capitaine des gardes reschal, et fort aimé de luy. Tant y diable de moyne defroqué sceut si bie dre nos escus et manier Montbazin, q treprinse fust resolue. Mais parce qu reschal estoit fort dur à croire en tels sans preuve evidente, il fit dire au qu'il ne s'en pouvoit resoudre à son tement, si auparavant il n'introduisoit la place un des siens qu'il depescheroit nommé pour recognoistre la facilité o sibilité des choses. Le moine, monac couvert et desguisé, et qui jouoit au j ble, dit au mareschal qu'il en estoit c et print jour au 20 mars ; dont ayan advis au gouverneur de Cairas, et qu que l'ennemi devoit envoyer arrivero minuict, il donna ordre que le trou peu entre-ouvert, pour malaisément toutesfois, et qu'il ne se trouvast a long du dedans de la muraille, faisan ou sentinelle par l'espace d'une heure

Le capitaine La Combe, qui com au chasteau de Sommerive, y fut en entra dedans et en sortit, n'ayant pe tenebres de la nuict rien trouvé qu'à rapportant de la part du moine qu'i necessairement donner le feu à la 25 du mois sur la minuict. Soudain

; de Cairas, le gouverneur fit diligem-
relever toutes les tranchées du dedans
ville, à vingt pas de chascun costé du
laissant une seule entrée sur les costés,
lle conduisoit au dedans desdictes tran-
s, qu'il fit fort bien flanquer, et jecter
ns costés forces trames et carbonnades.
ur accordé approchant, le mareschal
cha Bonnivet avec mil hommes choisis
tre cens chevaux, luy commandant de
n gros de deux cens chevaux assistés
ux cens arquebusiers, pour soustenir
ute sorte d'evenement, et de jeter le
de la cavalerie sur les advenues pour
rder de surprinse, et de tenir prests
e cens hommes en deux troupes, pour
e-soustenir l'une l'autre, et la premiere
, s'il advenoit qu'elle fust repoussée, et
ste en faire son gros pour le soustene-
et conservation du total.

signal qui devoit estre donné au moine
rrivée et reception des nostres estoit
tre fusées qui seroient jectées en l'air et
ng, et qu'au mesme instant Chepy et
, avec leurs troupes, seroient receus
y, qui se rendroit au trou, qu'il auroit
slargy qu'il n'estoit lors que La Combe
ra. Soudain que le moine veit le signal,
presente, et faict entrer Chepy et Laval
la moitié de leur trouppe seulement,
bazin s'estant reservé l'autre, disant
selon que ceux-cy trouveroient, qu'il
nceroit ou les recueilleroit. Cest acte
rer le moine en quelque crainte qu'il
descouvert, et par ainsi, hastant sa tra-
, il dict à ces deux seigneurs : « Don-
par ceste entrée, qui nous conduira au
; de garde que nous defferons. »

; deux capitaines, qui brusloient d'ar-
de bien faire, entrent avec soixante des
mais soudain qu'ils se furent advancés
u douze pas, ils descouvrirent force
es du costé de la tranchée et aussy de
d'une tour où estoit le corps de garde,
lessus se tournans pour demander au
que c'estoit, ils ne le virent plus. Lors,
lans advancer, ils se trouverent enve-
de tous costés parmy les flammes, et
de tant et tant d'arquebusades, que,
le valeur qu'ils sceussent monstrer,
les chefs demeurerent prins et la plupart des soldats tués, hormis dix ou douze eschappés à ce cruel hasard. La salve des arquebusades fit soudain advancer Montbazin, et de main en main Bonnivet pour secourir les autres, et avec la valeur surmonter la trahison; mais ils trouverent le trou des-jà à demi bouché, et soustenu d'une scopeterie qui endommagea une partie des plus courageux soldats des nostres.

En ce mesme instant il sortit aussi de la ville trente ou quarante chevaux arquebusiers, pensans trouver les nostres en desordre; mais ils furent si vivement repoussés, qu'ils recogneurent trop tard que le François se sçavoit preparer à toutes sortes de fortunes. En tel lieu que cestuy-là Laval et Chepy se devoient saisir et asseurer du moine, sous pretexte d'estre seurement conduicts par les tenebres de la nuict : par ce moyen il eust esté contrainct jouer à bon escient, ou de souffrir le premier la mort où il conduisoit les autres. Mais en ces dangereuses actions la fureur des armes faict oublier aux plus sages ce à quoy ils devroient le plus penser. Bonnivet, se retirant en bon ordre, reprint le chemin de Carmagnolles, distante de dix mil de Cairas, et s'y rendit d'une seulle halenée, et de là le lendemain à Quiers, où estoit le mareschal, qui loua la valeur practiquée autant à l'execution qu'à la retraicte, avec intention de se ressentir bien-tost et de la trahison et de la perte aussi.

Au mesme instant, l'ennemi, qui portoit fort impatiemment le travail que Primel donnoit au Montferrat, print resolution de venir attaquer avec trois moyennes, et nous par le contraire de le secourir. Luy, nous voyant resolument preparés à ce faire, n'osa pour ce coup porter sa colere plus avant.

Sur le commencement d'avril 1552, le roy, à la suasion de je ne sçay quels mignons de cour, ordonna que les gouverneurs des villes n'auroient plus de compagnies de fanterie, et qu'elles seroient baillées à d'autres, d'autant, disoit Sa Majesté, que cela les empeschoit de reprimer les fausses monstres des capitaines tenans garnison en leur place, auxquels ils prestoient l'espaule à la ruyne de son service; et que par ainsi, estans pri-

vés de ceste charge, qui les obligeoit à couler les fautes, ils en deviendroient tous plus soigneux à contenir chacun en son devoir. La Motte Gondrin fut le premier qui en eut l'alarme, et qui plus s'en offença aussi; et de faict il dépescha soudain le capitaine Monfa, son lieutenant, pour demander congé au cas que sa compagnie ne luy fust conservée; disant qu'il aimoit mieux se retirer en sa maison que de demeurer attaché à commander à des murailles et à des gens qui le braveroient quand ils voudroient, n'ayant force sienne pour maintenir son auctorité. Le mareschal, qui recogneut la consequence et de la chose et du personnage aussi, obtint du roy, et pour luy et pour les autres, que les choses demeureroient en l'estat qu'elles estoient lors, promettant de les veiller de si près que l'inconvenient presupposé n'adviendroit plus, ou au moins de l'affoiblir de telle sorte qu'il feroit peu de mal; jugeant, par une longue experience, qu'il est impossible, quand on auroit les mesmes yeux d'Argus, d'empescher qu'il n'y ait toujours parmy la guerre, mère nourrice de desordre, quelque chose qui aille de travers, et qu'il faut souvent malgré soy dissimuler.

En ce mesme instant les ennemis donnerent quelque odeur d'avoir envie d'aller attaquer Sainct-Damian, conforme au dessein qu'ils en avoient precedemment eu. A quoy le mareschal ayant trouvé beaucoup d'apparence, il commanda soudain à Vassé, qui s'en estoit allé de son gouvernement au marquisat de Salluces, de s'y en retourner, et de mener avec luy sa compagnie de gendarmerie et deux cens bons hommes de pied que il trouveroit passant dans Carmagnolles. Ce seigneur, qui estoit et vaillant et affectionné, sans s'en enquerir plus avant, partit de la main et s'alla jecter dans Sainct-Damian.

Le mareschal ayant eu nouvelles que tout estoit arrivé à bon port, et se ressouvenant que les flancs dudict Sainct-Damian estoient en quelques endroicts un peu trop descouverts, il luy envoya l'ingenieur Nicolo Bonnet, autant mal adroict aux démeslemens de la guerre qu'il estoit expert en son art : auquel il commanda de faire diligemment dresser dans les fossés force moineaux de quinze en quinze pas et au rez de terre, a esventail audessus pour evaporer la des arquebusades. Tout ainsi que les furent ordonnées elles furent executé les uns et par les autres, et la place d tes parts reduicte en si bon estat qu'il n' plus que craindre, si ce n'estoit que l'e perdist courage d'y aller, pour n'y re et honte et dommage, comme il fit depu pauvre ingenieur, vaillant du bec, meura engagé contre sa volonté.

Vassé, en la main duquel jusques estoit demeuré le gouvernement de Damian, supplia le mareschal d'en v faire pourvoir le capitaine Briquemaut, quel il avoit trouvé tant de fidélité et d leur, que c'estoit le moins qu'il luy p souhaiter. Le mareschal en fit requ roy, la Majesté duquel l'accorda tout tost. Sur le dixiesme avril, le maresch nouvelles que le cardinal de Trente arrivé à Milan avec la surintendance, part de l'empereur, de tous les a d'Italie; que le sieur domp Ferrand e les principaux ministres et gouverneurs toient allés trouver, en intention de une forme de diette sur la forme et dé ment de la guerre; qu'il avoit porté po pour vendre et engager le domaine et l belles de Milan, pour recouvrer argent ayant lors autre moyen d'en avoir qu ceste seule voye; car les Indes ne ra toient pas par chascun an plus de deux lions d'or, quoy qu'aucuns ayent voulu au contraire. Le mareschal fut depuis ad ty que ledict cardinal de Trente avoit esté nommé à ceste charge, mais que a nue estoit remise à une autre fois.

Pendant ces consultations, de l'issue quelles on attendoit quelque grand effor mareschal envoya, par gentils-hommes près, recognoistre les garnisons et les fo des places, avec commandement à chacu travailler diligemment, et aux fortifica et à l'amas de toutes sortes de vivres et f rages, pour attendre un siege de cinq mois, et sur tout de ne recevoir aucun trangers dans les bandes sans son co craignant les trahisons et les surprinses ceste licence non reiglée apporte le plus

aux peu soigneux et inconsiderés. En
entrefaictes, ayant revoqué de Sainct-
in pour venir à Villeneufve la compa-
de trois cens Suisses du capitaine Luy,
r de Lucerne, il fut rencontré en la
e de Belot, qui vient d'Ast au Piedmont,
e marquis de Malespine, avec deux cens
ux : il jetta partie de l'arquebuserie
s aisles du chemin bordé de fossés, les
sur le devant et sur la queue, et tous
cquiers en un corps bien serré, par
e de deux lieues. Il fut souvent atta-
r teste, par flanc et par queue; mais
spagnons se monstrerent si aspres et
us au combat, que jamais les ennemis
oserent enfoncer : et ainsi marchans
abattans ils gaignerent les bois de
Paul et Sobry. Ceste genereuse et re-
etraicte fut fort louée par amis et par
is. Le jugement et le resolu courage
souvent des victoires et des honneurs
és.

en ce temps adverty par un gentil-
qu'il entretenoit dans Milan, qu'il y
eu de jours que le sieur de Sainct-Au-
nant de Provence, y estoit arrivé,
passé par Nice, le gouverneur de la-
luy avoit baillé pour le conduire le
de Torrette, Nizard : qu'il avoit longue-
et par plusieurs fois conferé avec le
mp Ferrand. Mais Dieu, lequel, par
cience et immense bonté, a tousjours
particulier de la France, permit qu'au
temps que Sainct-Aubin estoit encores
, que le mareschal y envoya un de
mpettes, nommé Francisque de Coto-
qui avoit de longuement couru toute
et toute la France aussi. Cestuy-cy,
nt sa dépesche, apperçut ledict sieur
ct-Aubin, qu'il cognoissoit de longue
lequel luy fit signe qu'il luy vouloit
à part. S'estans un peu escartés, il luy
l vouloit escrire au mareschal chose
tance, et qu'il le prioit de luy fidel-
donner ses lettres, lesquelles il luy
it le lendemain luy-mesme en son lo
ainsi ils se separerent. Le trompette,
ur homme de son mestier, demeura
sienne, et, de là deux à jours s'en
retourner, il fut chargé par Sainct-
Aubin de quelques lettres, lesquelles portoient qu'il estoit venu à Milan pour faire une grande provision d'armes pour la fourniture des galeres du roy, dont il poursuivoit un passe-port; qu'il avoit descouvert, Dieu le voulant ainsi, que le sieur domp Ferrand avoit quelque grande entreprinse en main sur le Piedmont, pour l'execution de laquelle il faisoit grande provision de pistolets, d'espées à deux mains et de corps de cuirasse.

Le mareschal, confrontant la lettre avec les actions de Sainct-Aubin et les occurrences d'alors, jugea que c'estoit un apast qu'il avoit luy-mesme dressé pour couvrir la trahison qu'il couvoit, et peut-estre pour l'endormir à seulement penser à se conserver et non à entreprendre, craignant que par son remuement en fust tant plustost descouvert. Et de faict, de là à deux jours, il eut nouvelles par le mesme gentil-homme confident, que domp Ferrand avoit depesché ledict Sainct-Aubin vers l'empereur, assisté dudict Torrette, et que ce qu'il manioit devoit estre sur Marseille; qu'il falloit prendre garde de près à un certain Arnault de Nevailhe, son lieutenant, et sur le premier sergent de sa compagnie, qui estoit lors dans Marseille.

Le mareschal, soigneux mesnager de la prevention, donna soudain ces mesmes advis au roy et au sieur de Massel, Piedmontois, qui commandoit lors en Provence, en l'absence de M. le comte de Tende, le priant de se rendre soudain dans Marseille, remuer la forme des gardes et les renforcer et de nuict et de jour; de pourvoir de bonne garnison Nostre Dame de la Garde, et surtout les galeres, afin que, chacun veillant et se tenant à l'erte, il fust hors de prise et d'inconvenient, et par ainsi reduire toutes choses en telle seureté, que Sainct-Aubin ne peust dire ny faire chose quelconque au prejudice du service du roy; et recommanda sur tout au sieur de Massel qu'il falloit manier tous ces remuemens avec telle dexterité qu'il n'en peust prendre ombrage, ains le laisser librement revenir à Marseille, et là estre puis saisi avec son lieutenant, lequel il estoit d'advis qu'on prinst dès lors, sous l'attiltrement de quelque querelle particuliere qu'il luy falloit

dresser. Dieu fit la grace au roy et à ses fidelles ministres de proceder si dextrement et si delicatement en ceste affaire, que tout fut descouvert et reduit en seurté. Sainct-Aubin, en ayant eu le vent, n'osa retourner, sa propre conscience luy servant de juge et de bourreau tout ensemble. Sa compagnie, ores que peut estre plaine de fidélité, fut cassée, la consequence de l'estat, laquelle ne se mesure par reigles communes et ordinaires, le portant ainsi. Sans la vigilance et la prudence du mareschal, Marseille eust couru un grand hasard, et ce hasard enveloppé la Provence, le Dauphiné et le Languedoc en un merveilleux et peut estre irreparable inconvenient, les affaires, les païs et le temps qui couroit lors considerés.

Encores que les armes soient les instrumens avec lesquels la guerre se demesle et s'acheve, si est ce que si le general d'armée ne se sçait servir que de ce baston, et qu'il ait affaire à un plus foible et toutesfois plus rusé que luy, il est certain qu'il tombera tousjours des despens; car, à la verité, la prudence, la prevoyance, la ruse et le soing à descouvrir bien au vray ce que l'ennemy a et qu'il sçait faire, servent tousjours de planches très-asseurées pour demesler la guerre avec honneur et utilité, mesmes quand nostre confiance est appuyée au secours de la Divinité, laquelle prospere et renverse ainsi qu'il luy plaist les desseins des hommes. C'est beaucoup d'avoir la justice de la cause, mais ce beaucoup ne sert de rien s'il n'est, par prieres et supplications, appuyé du dieu des batailles. Brissac a de son temps sceu mieux que nul autre heureusement cultiver ces expediens par une integrité et de vie et d'intentions. Et de faict, dès le commencement de ceste guerre il se proposa la mesme ruse que Scipion practiqua contre les Carthaginois, à sçavoir de remuer toutes sortes de pierres pour jetter si avant et si à propos la guerre dans le duché de Milan, que l'empereur, par la jalousie d'iceluy, qui luy servoit de bride à contenir en crainte et en office toute l'Italie, fust contrainct de quitter toutes les practiques qu'il avoit avec l'Anglois, et la guerre aussi qu'il faisoit en France, pour venir secourir un estat de telle consequence que luy estoit ceste duché de Milan, injustement toutesfois usurpée sur la France.

Le mareschal, ayant recognu que les sieurs de Birague, principaux ministres du roy en Piedmont, et bannis de Milan, estoient plains de jugement, de valeur et d'affection, il en confera souvent avec eux, les priant et sollicitant de luy donner quelque ouverture et quelque moyen pour pouvoir avancer ses desseins, qu'en le faisant cela ouvriroit à eux-mesmes le chemin à toute grandeur et affluence de gloire et de biens, dont il se rendroit le propice mediateur; que, se traictant en cest endroict du salut du prince et de l'avancement de l'estat dans lequel ils estoient pieca vertueusement entrés, il falloit qu'ils fissent tous comme les taureaux, lesquels pour la deffence de leur geniture se hasardent à combattre les propres lions.

Ceux cy, qui avoient de grandes intelligences en la duché de Milan, et qui marchoient fort considerément et fort reservément en besongne, recognoissans que le mareschal avoit le jugement fort subtil et fort delicat, ils ne s'osoient avancer de luy rien proposer qui n'eust le fondement fort apparent et réussible; en fin, s'estans asseurés de luy, ils luy descouvrirent une entreprinse qu'ils avoient de longue main dressée dans Milan. Et pour autant qu'elle est des plus grandes et des plus importantes qui ayent esté basties depuis cent ans en çà, et des mieux conduictes aussi, je la veux desduire par le menu, autant pour la gloire des uns et des autres, comme pour servir d'exemple à la posterité : le faict donc est tel.

Les Biragues estoient trois freres, à sçavoir Hierosme, Ludovic et Carle, qui avoient pour cousin germain le president de Birague. Carle, le plus jeune, qui n'estoit capitaine que d'une bande de fanterie, et qui n'estoit banny de Milan comme les autres, avoit durant la paix precedente esté fort souvent à Milan. Il advint une fois entre autres, qu'en cherchant audict Milan un jaque de maille qui fust beau et bon tout ensemble, il luy fut rapporté qu'un gentil-homme siennois, nommé Georges, en avoit un de bonté et beauté nompareille. Il en eut la vue, mais ils ne peurent convenir du prix, l'autre le tenant trop haut à son

. Toutesfois le Siennois ne laissa de voir
is ledict Carle Birague par plusieurs fois,
it le sejour qu'il fit à Milan, s'aprivoi-
peu à peu si fort de luy, qu'ils jurerent
e par ensemble. Carle estant retourné à
s où estoit sa garnison, et ne pensant à
moins qu'au Siennois, il fut au bout de
ou quatre mois tout estonné de le voir
vas, où il le reçut et traicta fort cour-
nent, comme fit aussi le sieur Ludovic,
aisné et gouverneur du lieu. Luy ayant
demandé la cause de son voyage, il
n'il s'estoit repenty d'avoir esté si tenant
la vente du jaque de maille, et qu'il le
voit maintenant apporté pour luy en faire
esent. L'autre ne le voulut recevoir, et
a courtoisie en beaucoup plus d'estime
n'avoit auparavant.

cestuy cy qui couvoit en son ame toute
chose que le jaque de maille, se rendit
né parmy eux, que Ludovic, sage et
dvisé seigneur, luy demanda un jour
sion de sa demeure à Milan, veu qu'il
Siennois, et quelle charge il y avoit:
respondit lors qu'il estoit banny de sa
pour avoir trop avant embrassé et fa-
les affaires de l'empereur, et de faict
il ne se fust sauvé il auroit couru pareil
de sa vie qu'avoit faict un sien cousin
ain, lequel, pour avoir esté fort affec-
à l'empereur, on avoit fait mourir; que
ereur avoit si mal recognu ses services,
avoit assez à faire à vivoter avec je ne
uelle petite provision qu'il recevoit tous
ois parmy la garnison du chasteau de
n, dans lequel il se tenoit presque tous-
s. Ludovic de Birague recognut par ces
os qu'il y pourroit avoir ouverture à dis-
le Siennois à brasser quelque menée de
sté là. Parmy plusieurs devis qu'ils eu-
nsemble, il s'informa particulierement
forme de la garde du chasteau, le re-
t dextrement tousjours sur le mescon-
ent qu'il avoit, afin que cela servist
illon pour le faire entrer à vomir ce
avoit dans l'estomac, adjoustant tous-
qu'il lui desplaisoit fort qu'un homme
le valeur et merite qu'il le recognois-
ast reduict à si pauvre party qu'estoit le
Enfin le Siennois, desjà fort apprivoisé,
ouvrit tout à fait la boutique, declarant à Ludovic de Birague que, s'il pouvoit trouver moyen de faire couler jusqu'à Milan cent ou six vingts, que François que Italiens, bien determinés, et mesmes aucuns qui eussent à commandement la langue espagnole, qu'il se faisoit fort de les faire entrer dans la ville et dans le chasteau, les retirans en une sienne maison qu'il avoit près d'iceluy, avec esperance de le prendre par leur moyen, et le tenir pendant que le secours viendroit. Il dict aussi avoir observé qu'au caresme-prenant tous les gentils-hommes et tous les soldats qui n'estoient de garde sortoient du chasteau et alloient coucher en ville, pour plus commodement s'esbattre parmy les festes et parmy les comédies qui sont fréquentes ce jour là dans la ville; que le chasteau ainsi destitué estoit prenable par une canoniere qu'il avoit recognue. Ludovic de Birague loua infiniment l'invention et l'affection du Siennois à si haute entreprinse, le priant la tenir secrette jusqu'à tant que la France ouvrist la guerre à l'empereur, ce qui adviendroit bientost; que cependant il lui feroit fournir trente escus par mois pour son entretenement, qui luy seroient deboursés dans Milan; prenans entre eux et chiffre et marques pour seurement traicter et conferer par après. Le Siennois, ayant receu quelque centaine d'escus, s'en retourna fort content et fort deliberé.

Peu après l'ouverture de la guerre, Ludovic de Birague communiqua tout cecy au mareschal, afin d'adviser par ensemble ce qui seroit à faire. Le faict, portant avec soy une consequence inestimable pour la conqueste de l'Italie, esveilla le cœur et l'esperance au mareschal, lequel fut d'advis que les choses fussent maniées entre eux sans les communiquer au roy, jusques au coup de l'execution; et qu'il depeschast vers le Siennois quelque sien fidele ami ou serviteur, pour luy donner advis de la communication ainsi donnée au mareschal, et de la resolution prinse à cultiver les fruicts de son labeur et intention, et sur tout pour entendre de luy en quels termes estoient les affaires, et son advis sur le total pour y donner la derniere main.

Le capitaine Pedre Marie Bresignelle, fort accort et vaillant soldat, fut depesché, pre-

nant le chemin des Grisons, pour de là aller tomber en seurté vers Milan, où Dieu le conduisit à sauveté, avec quelques escus qu'il portoit au Siennois. Il le trouva non seulement en la mesme deliberation premiere, mais aussi tout preparé à donner feu à la mine. Pour à quoy parvenir plus seurement il avoit desjà loué une maison près le chasteau, où tout le jour, par artifice pourpensé, se trouvoit une infinité de jeunesse; les uns tirans des armes, et les autres jouans, chantans ou dansans, et en fin faisant tel tintamarre, que les passans s'y amusoient aucunes fois pour voir que c'estoit; mais cela estoit desjà passé, lors de l'arrivée de Bresignelle, en telle coustume qu'on n'y prenoit plus garde. Il l'avoit ainsi advisé, afin que quand il auroit recueilly une trouppe de gens de guerre, que le bruict qu'ils pourroient faire ne tirast aucun en soupçon de ce que ce pouvoit estre.

Il trouva aussi qu'il avoit luy-mesme faict de sa main deux eschelles de corde, l'une grande et l'autre mediocre; autres deux de bois de mesme forme que la grande, estans de deux pieces qui se remboittoient ensemble. En cest endroict les choses furent mal basties, et pirement recognues, comme vous verrez cy-après.

Que les affaires du chasteau estoient et seroient au mesme estat qu'il avoit discouru au sieur Ludovic, et qu'il ne faloit plus penser qu'à se preparer pour l'execution au prochain caresme prenant, qui se faict et se continue à Milan jusques au premier dimanche de caresme, et s'appelle parmi eux *il vecchio carnovalle*. Qu'il faloit de bonne heure penser à se rendre si forts en Italie, que, l'execution succedant par la main de si petit nombre d'hommes, il y eust soudain dequoy les secourir, asseurer et poursuivre la conqueste, laquelle apporteroit de toutes parts tel estonnement, qu'il seroit aisé à s'emparer de toute la duché de Milan et de se saisir de tous les officiers et ministres de l'empereur, desquels on tireroit dequoy payer leurs labeurs et despenses. Est à noter en ce fait que leur resolution estoit de prendre vifs, si possible estoit, les principaux chefs du chasteau, et la dague à la gorge les mener sur le portail, et leur faire dire à ceux de la ville q envoyassent querir le sieur domp Ferr tous les seigneurs du conseil d'estat e presidens, pour remedier à un desordre y avoit là dedans; tous lesquels, à m qu'ils entreroient dans le portail, ils troient prisonniers en attendant le s des nostres. Le complot eust esté fort sible si la fortune n'eust tout renversé.

Ces choses ainsi fidelement rappo mareschal, present Ludovic de Bira fut resolu que luy-mesme, en habi guisé, s'en iroit à Bergame, et que d se rendroit en une cassine, c'est à dire tairie, sur les confins de la duché de pour sourdement tirer à leur cordell mil Suisses et deux mil Italiens des te la seigneurie de Venise, afin d'estre rés pour soustenir l'execution, comm pour recevoir les soldats qui seroient e de Piedmont, leur donner instruction introduire dans Milan, et mesmes or au Siennois ce qu'il auroit à faire p duire les choses à ceste projectée et perfection: que, pour ne rien faire treprendre mal à propos, je serois d vers le roy pour donner communica tout à Sa Majesté, et la supplier chose secrette, et cependant fai preste une levée de six mil Suisses, costé du Lyonnois une trouppe de ca pour les faire marcher à grandes jour lon ce qu'il leur commanderoit, a q auroit nouvelles certaines et asseurés ou mauvais succès de l'affaire, de soy certain; et que luy mesme, avec une choisie et deliberée, se tiendroit pr marcher au premier vent qu'il auroit d cution, laissant Bonnivet au Piedmo commander en son absence. Je fis le et rapportay du roy promesse de ta faire tout ce que j'avois demandé, moy la promesse de la generalité de ces, que le roy me promit fort liber Pendant que je fis le voyage le mare choisir parmy toutes les bandes, de ce six vingts des meilleurs soldats, que cons, que Biarnois et Basques, qui se rent trouver; il leur fist faire comma de se tenir prests pour marcher, et

tres armes que l'espée et la dague, au premier commandement qu'il leur feroit.

Soudain que je fus de retour, il me commanda de recevoir en ma chambre ces soldats, qu'il y envoyeroit cinq à cinq seulement, pour estre enregistrés et recevoir de ma main vingt-cinq escus chacun, et un memoire du chemin et de ce qu'ils auroient à faire, et lequel je mettrois en la main de celuy seul qui devoit conduire et commander ses quatre compagnons, sans que les autres en eussent cognoissance.

Le memoire portoit le lieu et les journées que ils devoient faire afin que les cinquaines ne s'entre-rencontrassent, comme autrement elles eussent peu faire. Le rendez-vous estoit de se rendre, par la vallée Camonica, au Bergamasque, et de là en la cassine où estoit caché le Birague, lequel avoit donné tel ordre conforme au memoire susdict, qu'au sortir de la vallée la premiere cinquaine, et de main en main toutes les autres, trouvoient paysan ayant un chappeau de paille avec deux plumes de faisan, et auquel tout aussitost celuy qui commandoit devoit demander : *O buon compagno, vuoi tu vender mi quella capellina?* à quoy il devoit respondre : *Messer no, ne ho bisogno per me.* C'estoit le mot du guet, lequel ainsi recogneu, ce chef, sans plus mot dire, suivoit le paysan, lequel le conduisoit à la cassine, où soudain il montoit au colombier où estoit caché Birague, duquel il recevoit le commandement et le contreseing pour se rendre à Milan. Ce commandement estoit tel : assavoir qu'il eust à suyvre, au sortir de la cassine, certain autre paysan qui auroit une sequenie de toile bleue et gamache de mesme ; que aussitost qu'ils auroient passé la riviere d'Agde au port de Vaure, qu'ils cheminassent jusques à l'annuictement au pont du Navile de Milan, proche du monastère des Anges, sur lequel estant arrivés que le chef branslast tout doucement une sonnette de la façon qu'on luy avoit baillée ; et qu'aussitost qu'il oyroit la responce d'une mesme sorte de sonnette, qu'il demeurast arresté, et que lors il verroit sortir de dessous le pont un homme qui estoit le mesme Siennois, lequel leur diroit « Vous soyez les bien venus, suyvez-moy ; ce qu'ils devoient faire, et luy les conduire en la maison susdicte.

Ce mesme jeu se recommençoit tous les jours pour recevoir ces soldats cinquaine à cinquaine. En estans desjà passé jusques à trente, Birague eut nouvelles qu'un certain Espagnol, si couvert qu'on ne le pouvoit recognoistre, avoit presque tout le jour observé qui passoit et repassoit sur ledict pont de Vaure, et puis s'estoit retiré sans dire mot. Cela le mit en quelque soupçon que les choses fussent ou soupçonnées ou descouvertes. Pour s'en esclaircir, il dépescha soudain vers le Siennois pour en sçavoir des nouvelles, luy mandant que si les choses estoient en bon estat, comme elles se trouverent aussi, qu'il feroit doresnavant marcher les compagnons toute nuict, et non plus cinq à cinq seulement, mais dix à dix à la fois, et qu'ils se rendroient sur la minuict au pont, où il faudroit qu'il se trouvast aussi pour donner le mesme signal accoustumé ; et que les François auroient pour chef le capitaine Salveson, brave et fort resolu soldat, ayant à commandement la langue espagnolle. Or, n'y ayant plus à cheminer que la penultiesme trouppe italienne, que conduisoit Pierre de Gambalo, le malheur voulut que la goute luy print par les chemins : de maniere que, n'estant comparu à jour et heure nommés selon l'ordre prins, et le Siennois ayant de sa part longuement attendu au pont, il s'en retourna plein de frayeur et de crainte qu'ils n'eussent esté prins ou rencontrés, mesme pour autant que le capitaine de justice estoit sorty de Milan le jour precedent, tirant contre la riviere d'Agde, avec une bonne trouppe de satellites. Estant en ce doute, et neantmoins retourné le lendemain au mesme pont, ceste penultiesme trouppe, et la derniere que conduisoit Pierre-Marie Recuperat de Bresignelle, s'entre-rencontrerent. Cestuy estoit celuy seul des Italiens et Salveson des François, qui sçavoient où on alloit et à quel effect. Dieu prospera si bien le voyage, qu'il se rendit en la maison du Siennois jusqu'à quatre vingts François et quarante Italiens ; à tous lesquels il fit soudain experimenter la montée et la descente de l'eschelle de corde, pour choisir ceux qui seroient plus propres à monter les premiers.

Cela faict, Salveson de son costé et le Bresignelle aussi de l'autre, declairerent aux soldats où ils estoient et à quel effect ils avoient esté envoyés; qu'il n'estoit plus question que de prendre les armes avec un courage ferme et arresté pour donner dans ce chasteau, et si vivement et valeureusement combattre qu'ils en demeurassent les maistres, à la gloire et utilité du roy et à la leur particuliere: joinct qu'emportans la victoire, tant de riches seigneurs et l'empereur, qui estoient dans ceste grande ville, serviroient de trophée, de butin et de recompense à si memorable et genereux exploict que seroit le leur. Ils se monstrerent tous fort deliberés à ceste militaire semonce; de maniere que, la journée du vieux caresme-prenant venue, ils firent prieres à Dieu, à ce qu'il pleust à sa Divine Majesté la nuict prochaine leur donner la victoire à laquelle ils aspiroient sous sa main, et là où le contraire adviendroit, qu'elle leur pardonnast leurs pechés et receust leur ame contrite et repentante. Ainsi preparés et disposés, ils sortent tous avec leurs eschelles, et tirent contre le chasteau du costé du logis du gouverneur, lequel respondoit sur la muraille. Est ici à noter que ce gouverneur, ayant belle femme, et craignant de devenir un second Actéon, ne permettoit jamais qu'on fist sentinelles ny rondes de ce costé là, où le mur faisoit une petite courbure qui couvroit la veue de la sentinelle qui estoit à main dextre, comme aussi ils estoient couverts à la gauche d'une grande casematte qui estoit au fossé.

Arrivés sur le bord du fossé, le Siennois et Salveson descendirent les premiers, et tous les autres aussi file à file, et se rendirent au pied de la muraille du chasteau: là se mirent à remboitter et bien cheviller la grande eschelle, puis la dresserent à l'endroict d'une canoniere. Le Siennois, Salveson et Sainct-Germain monterent les premiers, estimans rompre la fenestre de ceste canoniere desjà fort vieille, et par icelle entrer dans le chasteau; mais ceste fenestre estoit si espaisse et si bien armée de barres de fer au dedans qu'il estoit impossible de l'enfoncer. Travaillans ainsi en vain à ceste ouverture, ils firent tant de bruit et tomber tant de pierres dans l'eau, qu'il y avoit de quoy esveiller les plus endormis mastins; et si toutesfois ils ne furent jamais descouverts. Le Siennois avoit aussi porté avec luy un gros trousseau de cordes, en intention que, là où ceste fenestre ne pourroit estre rompue, d'attacher les deux eschelles ensemble, et avec icelles monter sur le mur, la hauteur duquel il avoit seulement perpendiculairement mesurée, sans considerer, ainsi qu'il devoit faire, que le talus que faisoit la muraille depuis le fond du fossé jusques au bord du cordon, en emportoit beaucoup, et que d'iceluy en haut elle marchoit toute droicte, comme elle faisoit que l'un et l'autre desroboit plus de trois à quatre toises de corde, et plus de six d'une eschelle.

Il se trouva aussi trompé en deux autres sortes: la premiere, parce que les deux eschelles, estans ainsi liées et fagottées ensemble et appuyées à la muraille, faisoient sac si enfoncé que les chats eussent esté bien empeschés à grimper dessus; la seconde, parce qu'avec tout cela l'eschelle demeuroit courte de plus de deux toises. Ayans en fin tous longuement travaillé et en vain, et l'aube du jour commençant un peu à paroistre, le Siennois, auquel ils avoient tous commandement d'obéyr, fut d'advis de sonner la retraicte: ce qu'ils firent, plains de rage, de regrets et de soupirs. Estans retournés tous dans la maison du Siennois, il commença à detester son mal-heur et son imprudence à n'avoir mieux mesuré et recogneu la fenestre de la canoniere et la hauteur et recourbement de la muraille, et ce que la bourbe du fossé en desroboit aussi, proposant là-dessus qu'il falloit remettre la partie à une autre fois, et que cependant chacun se retirast en Piedmont au mieux qu'il pourroit; car, de les plus tenir cachés en sa maison, il estoit impossible sans leur faire courir, et à luy-mesme aussi, un dangereux hasard.

Ceste dure sentence n'eust pas plustost esté prononcée, que, le jour commençant à apparoir, chacun deslogea à qui mieux mieux, et prenans chemins differens à ceux qu'ils avoient faicts, qui se sauva et qui se perdit aussi. Lors du partement il pleuvoit et faisoit un fort grand brouillas, qui leur servit fort à sortir de la ville sans estre descouverts. Or,

tout ainsi qu'un mal-heur n'arrive jamais gueres sans l'autre, comme on dict, il advint qu'ayant le Siennois oublié ses gands dans le fossé et un trousseau de cordes, que la sentinelle, sur l'heure de midy, veit dans le fossé ces gands et ceste corde avec une piste: soudain il appelle le sergent et luy monstre ce qu'il avoit veu; l'autre l'alla dire au gouverneur, qui le fit descendre dans le fossé, où ayant relevé les gands, il les recogneut pour ceux du Siennois, qui hantoit avec eux. Aussitost la justice est appelée, à laquelle est commandé d'aller saisir le Siennois: il en eut le vent, et, se sauvant par dessus les maisons, une vieille maquerelle le decela, et fut prins.

Cependant Salveson, lequel s'estoit accompagné avec Christofle Malvicino, Augustin Ruscalle et Vidigulphe de Pavie, soldats de Carle Birague, estant desjà sur le bord des terres venitiennes, et prest à estre sauvé, il envoya devant le Malvoisin en un village appartenant au comte de Verme, pour tascher à luy recouvrer sans bruict une monture, ne pouvant plus quant à luy aller à pied. Le Malvoisin, en arrivant près le village, rencontra un sien amy qui luy demanda ce qu'il cherchoit et d'où il venoit: il respondit qu'il cherchoit un cheval pour un gentil-homme qu'il avoit laissé un peu derriere luy, et qu'ils venoient d'un lieu où ils eussent bien fait leurs affaires si l'entreprise fust reussie. Or, n'ayant peu recouvrer de monture en ce lieu, il passa plus outre jusques à un autre village. Cependant ce gentil amy, auquel Malvoisin avoit fort incosiderément parlé, en alla faire le raport à ce comte de Verme, lequel sortant en la rue avec cinq ou six hommes embastonnés, et voyant arriver Salveson et les deux autres soldats, leur demanda d'où ils venoient; ils respondirent de la guerre de Parme. Il leur demanda s'ils avoient passe-port; ils respondirent qu'ils n'en avoient point d'autre que leur propre misere et calamité, laquelle les rendoit recommendables à tous seigneurs et chevaliers tels que luy. «Cela est beau à dire, respondit ce comte; mais si faut-il toutesfois, vous trouvant despourveus de passe-port, que je responde de vous, et que je vous conduise à Milan»: comme il fit, eux n'ayans force pour resister. Les ayant consignés au sieur domp Ferrand, il ordonna qu'ils fussent serrés dans le chasteau. Ainsi qu'on les y conduisoit, Salveson ne fust pas plustost sur le pont, que, regardant la place, il dict qu'il n'y avoit pas long-temps qu'il ne pensoit pas y entrer, comme il faisoit, par la porte. Un Espagnol de ceux qui faisoient la garde, et qui entendoit un peu la langue françoise, l'alla soudain rapporter au gouverneur, et luy à domp Ferrand, lequel deputa soudain le capitaine de justice pour les examiner, et tirer, par tourmens ou autrement, la vérité de ceste parole.

Salveson et ses compagnons, se voyans reduicts à ceste extremité par la coulpe de leur propre langue, sentirent double tourment et double misere; et, comme confus et fort esperdus en eux-mesmes, ils confesserent tout au long le discours de l'entreprinse. Quoy faict, le capitaine de justice les confronta au Siennois, lequel confessa soudain le tout sans torture. Son cousin Horace se sauva, et luy fut condamné à estre tiré à quatre chevaux, et peu après ainsi executé en la presence dudict Salveson, lequel, par l'ordonnance de l'empereur, fut depuis delivré comme François et comme soldat de fortune, qui avoit monstré du cœur et de l'affection au service de son maistre, auquel il devoit tout cela, sans acception de personne. Si Salveson eust esté lors autant retenu qu'il fut depuis en beaucoup de bonnes entreprinses qui luy furent commises par le mareschal, les choses fussent encores demeurées en surseance jusques à une autre occasion, laquelle on eust mieux digerée et mesnagée que n'avoit esté l'autre; car, à la verité, il n'y avoit rien de plus réussible qu'estoit ceste entreprise à une autre fois, si les nostres mesmes n'eussent trop causé, et dont le regret les rend excusables. On ne se repent jamais de se taire, ouy bien de trop parler. Et encores qu'il y ait de la faute de la part du Malvoisin premierement, et puis de Salveson, si est-ce qu'ils sont aucunement excusables, d'autant que le sinistre succès d'un si grand affaire et d'une si haute esperance qu'estoit la leur, avoit tiré leur ame hors de jugement et de la convenable assiette en laquelle le sage et le stant demeure tousjours, quoy q[u]

vienne. Et de faict, estant veneu trouver le mareschal, il ne laissa de louer son courage et sa diligence, le priant se souvenir que ne faillir jamais estoit chose qui surpassoit la fragilité humaine, mais que se servir des fautes passées pour la conduicte et precaution de l'advenir, estoit ce qui appartenoit au sage et au courageux soldat, tel que se monstra depuis, en plusieurs bons affaires, ledict Salveson, et auxquels il fut depuis diversement employé, tant pour sa valeur et dexterité au faict des armes, que pour la prudence qui l'accompagna par après en toutes sortes d'affaires.

Le roy fut incontinent adverty de tout ce miserable succès par Plancy; et encores que Sa Majesté eust un extreme desplaisir d'avoir failly une entreprinse si bien conduicte et de telle importance qu'estoit ceste là, si ne laissa elle de grandement louer et mesmes consoler le mareschal, Ludovic de Birague, Salveson, et les autres, qui se sauverent presque tous. Entre autres il y eut quatre soldats gascons, nommés Lombrail, Caldagnes, Calverat et Girard de Riarville, lesquels, ayans prins le chemin de Gennes, et de là à Sainct Reme, cuiderent mourir de faim, sans un secours qu'ils trouverent eux-mesmes en eux-mesmes: c'est que Lombrail s'epluchant au soleil et maniant ses chausses, il trouva trois escus cachés en sa brayette, où il les avoit mis en jouant il y avoit long-temps sans s'en souvenir. Ce secours inesperé les aida à gagner le Mondevis; remarquans par là qu'un acte de folie secouroit un acte valeureux, tel qu'estoit celuy de ce voyage.

Le vingt-sixiesme de mars, Bonnivet, qui estoit retourné de Cairas et s'estoit rendu à Quiers, donna advis au mareschal que les Espagnols estoient sortis de Tonc et de Monteil et une autre grosse trouppe d'Ast, et faisoient courir le bruict que c'estoit pour aller saccager Butigleres, Chastelnau et autres villages qui refusoient de leur payer contributions: ruminant toutesfois le temps et les affaires, il jugea qu'il ne faloit pas tant de forces pour faire ceste legere execution, ains au contraire que c'estoit pour donner quelque escalade à Villeneufve d'Ast. Tout soudain il en donna advis et au mareschal et à La Motte Gondrin, qui en estoit gouverneur, mandant à cestuy-ci de se tenir prest, comme aussi feroit-il de son costé, pour aller trouver l'ennemi s'il marchoit à luy, dont il luy pouvoit donner advis par deux vollées de canon.

Le mareschal manda à Bonnivet qu'il avoit très-bien advisé, et que luy-mesme le suivroit avec force suffisante. A la verité l'ennemi avoit dressé practique dans Villeneufve avec deux Italiens qui avoient promis leur donner entrée lors qu'ils seroient en sentinelle; mais c'estoit à jeu double; car ils en avoient donné advis à La Motte Gondrin, lequel leur avoit commandé d'entretenir la practique jusqu'à tant qu'il leur eust fait apprester une carbonnade de fort mauvaise digestion s'ils y fussent venus, ce qu'ils ne firent pas. Estant sorty de la ville quelqu'un qui leur donna advis du banquet qu'on leur avoit preparé, ils tinrent bride en main et se retirerent, comme aussi firent les nostres. La Motte Gondrin, qui pensoit avoir fait un beau chef-d'œuvre, s'en vint trouver le mareschal, et luy raconta toute l'histoire, estimant d'en devoir estre loué et chery; mais l'autre, au lieu de ce faire, le reprint fort aigrement, et jusqu'à le menacer de prison, pour avoir esté si hardy que d'entreprendre un jeu si dangereux sans le luy communiquer, et dont la perte de la place s'en pouvoit ensuivre, quelque carbonnade, maigre ou grasse, qu'il eust dressée; qu'il se devoit souvenir qu'il ne fut jamais seur de laisser entrer l'ennemi dans sa place, à cause qu'il pouvoit advenir tel inconvenient ou telle espouvantement de la part des nostres, que la ville auroit esté emportée.

En ce mesme temps le capitaine Tavernier, de Bony sur Loyre, et lieutenant de la compagnie de Briquemaut, gouverneur de Sainct Damian, allant à la guerre avec douze celades et cinquante arquebusiers à cheval, rencontra, sans y penser, six-vingts, que chevaux legers, que arquebusiers à cheval, au moulin de Cervieres, sur le chemin de Cairas, commandés par le capitaine Andriot, lieutenant de Cesar de Naples, maistre de camp des Espagnols. Tavernier, ores qu'il n'eust qu'un bon œil, les descouvrit soudain,

soudain aussi commanda-il aux siens de le ivre et donner dedans; ce qu'ils firent avec ntenance si asseurée, que les autres furent s ou tués ou faits prisonniers, et entre au- s ledict capitaine Andriot, qui cuida for- ner, lors qu'il veit qu'un si petit nombre l'estoit celuy des nostres l'avoit emporté. rnier, qui s'y porta fort vaillamment, t son cheval tué et trois grands coups de ebarde que le corps de cuirasse soustint, n sergent blessé et deux soldats de morts. De ceste mesme course, ayant La Motte drin advis qu'au village de Lesset, à ne mils de là, au païs de Langues et au à du Tanare, il y avoit cinquante chevaux ers qui se rafraischissoient à leur aise sous seurance de la riviere qui les couvroit, il escha le sieur de Monfa, son lieutenant, uel par la conduicte de bonnes guides passa iviere, et attrapa les compagnons encores pluspart au dortouer, et par ainsi ils fu- t tous tués, prins ou devalisés à main ne.

n mesme temps Vassé fit entendre au ma- hal qu'il y avoit dans Costiglioles d'As- ne deux cens chevaux legers qui s'y ra- chissoient, et que la place estoit telle, elle pouvoit bien endurer cinq ou six cens lées de canon, et avoit de fort hautes railles assises sur un roc eslevé, qui es- cause que ceux-cy, s'estimans hors l'in- de l'escalade, ne faisoient gueres bon t; que le capitaine Jacques Murator, plus isé au dedans de l'ame qu'en la contenance aux paroles, avoit recogneu qu'ils pou- ent estre emportés avec une grande es- elle soustenue de trois potences ou arc- utans emboittés dans le gros de l'eschelle, laquelle ils tomboient en l'appuyant, et il avoit luy-mesme recogneu souvent et de rès le roc et les murailles, qu'il entre- droit de monter le premier. Le mares- , qui ne vouloit jamais hasarder que bien inct, fit venir vers luy ledict Murator, uel ayant prins langue, il trouva l'entre- se faisable: par ainsi il le renvoya vers é, luy commandant marcher si fort et si lu à ceste entreprinse, que l'honneur de ictoire luy en demeurast. La partie fut stée à la minuict, auquel temps ils se rendirent au pied du roc, bien armés et en- cor mieux deliberés: ils dressent leurs es- chelles, et montent par un recoing où la sen- tinelle ne pouvoit bonnement voir; les voilà arrivés sur la muraille sans empeschement quelconque, et sans aucune resistance au de- dans, tant la hauteur de la muraille avoit ap- porté d'asseurance à domp Alonse Pimentel, qui commandoit à ces troupes. Soudain les nostres commencent à enfoncer les logis et à crier *France!* aucuns se mirent en defence, qui furent aussitost depeschés, de maniere que le chef et son lieutenant Pedre de La Vera, et la trouppe aussi, furent tous prins à main sauve, sans perte aucun des nostres. L'on y trouva environ six vingts beaux che- vaux d'Espagne.

Ceste faction, et le mal-heur que ceux-cy coururent, servira d'instruction à ceux qui suivent les armes, afin qu'en quelque lieu foible ou advantageux qu'ils soient, en païs d'ami ou d'ennemi, ils facent tousjours faire la mesme soigneuse garde que si l'armée en- nemie estoit à la porte, quand mesme ce ne seroit que pour tenir les trouppes en disposi- tion et en courage.

Sur ceste fascheuse nouvelle, les lansque- nets qui estoient en Ast au nombre de deux mil se mutinerent pour n'avoir eu payement depuis trois mois, estimans que cest inconve- nient apporteroit quelque remede au leur. Le faict passa si avant, que, si tout soudain domp Francisque d'Est et les autres chefs ne leur eussent baillé leur vaisselle d'argent, ils eussent saccagé ou vendu la ville. Nostre mal- heur voulut que le mareschal n'en sceust rien qu'après la chose appaisée. S'il l'eust sceu de bonne-heure, il eust heureusement mesnagé ceste occasion à l'avancement des affaires du roy; car si jamais il y eut capitaine ou gene- ral d'armée qui sceust faire son profict des fautes et des miseres d'autruy, celuy-là le sçavoit sur tous autres, et sans en faire tou- tesfois l'empesché ni le suffisant, comme d'au- tres font souvent.

Ayant regret à la longue detention du ba- ron de Chepy et du capitaine Laval, prins dans Cairas, il commanda à Briquemaut de delivrer domp Alonse Pimentel s'il se vouloit charger de faire delivrer l'un ou l'autre des

de ses guides, bon et advisé soldat, avoit recogneu. Ils partirent à telle heure, que sur le poinct du jour, ayant jetté cinq ou six hommes sur l'advenue d'Ast, d'où secours pouvoit venir, ils donnent dedans et emportent le fort, dans lequel il y avoit quatre vingts soldats; les vingt furent tués et le reste se sauva dans une grosse tour ou donjon où ils ne pouvoient estre forcés sans feu ou artillerie. Ceste-cy leur deffailloit, n'estant pas lors inventé le diabolique petard; quant au feu, ils n'avoient loisir de s'en prevaloir, parce que ceux qu'ils avoient mis au guet descouvrirent en la vallée une trouppe de cavalerie qui marchoit de ce costé là. La Garrigue, voulant jouer au plus seur, sonna victorieuse retraicte avec son butin, et sans rien perdre.

Quelques jours après, les ennemis firent assembler dix ou douze enseignes à d'Oglany, terre du marquisat de Saluces, et tout en un temps tirer d'Alexandrie quatre canons et deux couleuvrines, faisant courir le bruit qu'ils vouloient aller assaillir Ormée, qui confine aux montagnes de Gennes, et qui tenoit le party du roy, et le passage ouvert de ce costé là pour traverser à Parme. Le mareschal soudain y pourveut de forces suffisantes pour la deffendre; mais l'ennemi, qui avoit intention de garnir Foussan et Cairas, et non pas d'assaillir Ormée, y envoya ces six pieces sous la conduitte

que leur liberté s'en alloit asservie au cruel joug de l'empereur, qui avoit fait voquer le concile à Trente à ceste mesm tention, se servant des armes spirituel temporelles tout ensemble. Surquoy i arresté et convenu entre-eux et Sa M qu'elle les iroit secourir avec une armé tant titre de protectrice de la liberté ge nique. Le mareschal, ayant par plusieu ruminé les consequences de ce voyage, n au roy qu'en choses si incertaines et si do ses qu'estoient celles qu'il entreprenoit l s'en faloit tout à loisir bien consulter, e d'une fois mesmes, en remarquant qu roit à faire à des princes de foi douteu volage; et qu'il craignoit d'ailleurs qu'en sant aller soulager et secourir autruy, e donnast le champ trop libre à l'empere pour les faire tomber tous d'accord à la d'elle, ou bien le moyen de l'enveloppe my tant et tant d'autres dangers et neces que la France et le Piedmont courussent que dangereuse perte, et dont la res seroit puis mal-aisée, l'armée de Sa M ayant couru le moindre des naufrages lontairement elle s'embarquoit; la sup à ce propos considerer qu'il valoit mieu riger le desir qu'elle avoit de venger au et, en dextrement couvrant la necessit affaires, essayer (par l'embarrasseme

ıfiance du secours du roy, leverent les es contre l'attente de l'empereur, et avec diligence qu'ils surprindrent aucunes pla- u'il tenoit, poursuivant leur poincte si as- ent qu'ils le firent desloger d'Ispruch envi- la minuict, et aux flambeaux, pour se r à Willac, terre du roy des Romains, sur la Drave. L'empereur, qui sçavoit la colere des Allemans s'escouloit parmi ennes cheres, les apasta et appaisa par di- s promesses: de maniere que, sans en rien nuniquer au roy, ils s'accorderent, et le luy envoyerent dire par aucuns de ambassadeurs, remercians Sa Majesté qu'elle avoit fait pour eux, la supplians sser plus oultre; luy aprenans par là à ecevoir doresnavant aucun en sa protec- sans bons ostages ou gage de bonnes , comme il sera cy apres reprins et uru.

vingt-neuviesme mars, le mareschal fut ry que l'empereur, ayant quelque odeur intention du roy sur le voyage d'Alle- e, manda au sieur domp Ferrand qu'il ouvoit, pour ceste année, contribuer grandes forces que celles qu'il avoit, lesquelles il luy commandoit de si bien oir aux affaires de Parme et de Pied- t, qu'il n'en advinst aucun inconvenient. eux grands princes estoient touchés de e crainte et de mesme precaution.

accident je toucheray un mot des fac- de ceux de la Mirandole.

la fin de mars, le sieur de La Roche- y, fort brave gentil-homme, dressa une agnie de fanterie italienne de deux cens nes dans les terres des Venitiens, avec elle il entra dans la Mirandole, nonobstant les ennemis eussent faict huict grands s environs et cinq autres petits, sans ables tranchées. Les ennemis en eurent honte et tel despit, à ce que manda le de Fourquevaux, qu'ils firent pendre e ou cinq pauvres soldats qui ne se peu- ssez tost avancer vers la ville. Cela donna on au comte de la Mirandole d'en prendre anche, non seulement sur ceux qu'il prisonniers, mais sur tous ceux qui t depuis attrapés. Ainsi que ceste nou- trouppe approchoit de la ville, et qu'il en estoit sorty environ deux cens au rencontre pour favoriser leur passage, il y eust deux ou trois soldats lesquels sans commandement commencerent à crier : « Allons au petit fort! » Les trouppes, estimans que ce fust un commandement du superieur, tournerent soudain teste vers ledict fort qui estoit sur le canal, et le combattirent de tel ardeur qu'il fut emporté, et plusieurs hommes qui le gardoient tués; l'enseigne du capitaine Rucellay, nommé Cappony, fut fait prisonnier. Se retirans victorieux, le capitaine Bourbon de Cassel, sortant du grand fort Sainct Martin, voulut venir au secours; mais il fust aussi bien battu que les autres, et si fort blessé qu'il en mourut la mesme nuict. Le malheur voulut que le dict de La Roche-pozay, qui avoit fort vaillamment combattu, eut une mousquetade qui lui gasta la jambe, de laquelle il fut depuis tousjours boiteux.

Le pape trouva fort mauvais que domp Ferrand eust faict chef de ce siege le marquis de Marignan, voulant que son neveu fust celuy qui y commandast en son absence, et auquel il envoya dans peu de jours trois mil Florentins et trois cens chevaux de renfort.

Mandoit aussi ledict Fourquevaux que la ville n'auroit faute de six mois de pain, de vin, de riz, de pois, de feves, de formage, ny de lard, et qu'il ne se faloit mettre en peine pour les secourir.

Environ ce temps, le pape, las de la guerre, et amateur des plaisirs et du repos, accepta les conditions de la paix que le roy luy avoit concedées à sa premiere semonce, et fit retirer son armée de la Mirandole, où Jean Baptiste de Monté, son neveu, demeura mort pour les gages.

Du premier avril le roy fut pareillement adverty que l'empereur appelloit en Allemagne tous les vieux Espagnols qui estoient en Italie, et que ses galeres partoient de Gennes pour aller en Espagne enlever quatre mil bisognes qui devoient venir au lieu de ceux-cy; et que les Allemans, avec lesquels Sa Majesté avoit juré ligue offensive et deffensive, craignoient d'estre surprins par les aguets et menées de l'empereur, cault et prevoyant à toutes sortes d'affaires.

Sur le neufviesme dudict mois d'avril, les

ennemis, recognoissans que si l'empereur revoquoit, comme il vouloit faire, la plus-part de leurs forces, ils ne pourroient tenir plusieurs petites places qu'ils tenoient dans le Montferrat et Astisane, ils commencerent à les faire toutes desmanteler, et entre autres Tonc, Monteil, Montechiaro et Tigloles. Gondrin, en ayant l'advertissement, depescha vingt-cinq cellades, conduictes par Bologne, que j'ay ci-devant nommé, pour aller recognoistre ce qui en estoit. Ceux-cy rencontrerent l'ennemi se retirant dudict Monteil; sans marchander ils le chargent de telle furie qu'il en demeura douze ou quinze demorts et six de prisonniers, par lesquels on apprint la resolution et la cause dudict démantellement. Pour autant que Cairas, possedé par les ennemis, estoit situé presque au milieu du Piedmont et sur le grand chemin qui tire au Mondevy, à Beyne et Cental, et que par ce moyen ils couroient jusques à Saviglan et à Carmagnoles, le mareschal delibera de faire fortifier Bra, ruyné ès guerres precedentes. C'est une bonne bourgade au deçà de la Sture, qui passe au pied dudict Cairas, propre à empescher les courses et les vivres aussi, et à tenir couvert tout le costé du Piedmont qui tourne vers Carmagnoles, Quiers et Thurin. Et toutesfois, à fin de ne rien entreprendre que bien à propos, il commanda à Vassé, Terrides, Montluc et Francisque Bernardin d'aller recognoistre les commodités et incommodités de la place et de la fortification. Ces seigneurs trouverent l'assiette si commode, qu'en douze jours elle pouvoit estre mise en deffence pour batterie de main, et encores contre une ou deux petites pieces de campagne; que ceux de la bourgade, qui avoient pour chef un gentil-homme nommé Jacques du Solier, ne desiroient rien plus que ceste fortification, offrans d'y travailler tous avec l'aide des villages circonvoisins, et mesme de bailler du cuivre pour faire une teste contre ceux de Cairas, qui pour entreprendre de le destourner, que po tre aussi obéy par ceux des environs. fut exécuté en quinze jours, et la gar fort baillée audict Jacques du Solier, fit depuis si bon devoir que Cairas dem par ce moyen à demy assiegé, n'estan trois mils de là; à quoy aydoient fort au lens et Saincte-Victoire precedemment et que nous tenions encores.

Sur le commencement d'avril, La Gondrin fut adverty que trois cens homm pied et cent chevaux, qui tenoient garn Tonc, estoient reduicts à tel desespoir p cessité de vivres et d'argent, qu'il esper emporter s'il plaisoit au mareschal luy pe tre de sortir avec deux coulevrines. L ponce duquel fut: qu'il louoit l'entrep mais non jamais de tirer ou hasarder l' lerie; et que pour jouer au plus seur, charpenter et noircir quelque bois forme d'artillerie, et qu'à son advis cel roit pour les espouvanter. Luy le fit mais en marchant, la fortune luy fut si rable, que il rencontra ces pauvres g retirans en Ast, de tous lesquels il eu marché qu'il voulust.

Sur le 9 avril le mareschal eut nou que le roy commençoit à marcher ave armée vers la Lorraine, ayant laissé la pour regente, laquelle estoit tout aus tombée en une si extresme maladie q avoit peu d'esperance en sa vie. Là de commanda qu'on fist prieres et proce publiques, auxquelles il assista.

Peu auparavant, Galeas Fregose, Gen et un sien compagnon, estoient venus ver le mareschal pour luy proposer ce moyens qu'ils avoient, disoient-ils, de dre tout en un coup et la ville de Gen mesme le prince Doria en son palais, q toit joignant la porte de la ville. Le mare à si grande et si importante offre que

qu'ils avoient un de leurs parens principal camerier dudict prince Doria, qui avoit telle auctorité chez luy, qui tenoit les clefs du palais, et de la porte mesme qui serroit un petit canal de mer, où estoient toujours deux galeres et deux petites barques où le prince se faisoit porter quand il alloit en ville; que cesty-cy estoit d'accord avec eux qu'au jour et à la meme heure qu'ils accorderoient, il leur ouvriroit la porte et leur donneroit si libre entrée jusque dans la chambre du prince, qu'il seroit prins vif et sa famille massacrée; que, cela faict, il donneroit aussi l'entrée pour saisir les deux galeres et les barques, qu'ils rempliroient des mesmes trouppes qui auroient faict l'execution; qu'ils prendroient le contre-seing ou soit le mot dont le prince se servoit pour faire entrer les siens dans la ville durant la nuict, comme il advenoit assez souvent, selon l'occasion et occurrence des affaires; et qu'au mesme instant qu'ils marcheroient vers la ville avec ces galeres, ils donneroient aussi une escallade à la porte de la Lanterne, près de laquelle se tenoit un de leurs amis qui sortiroit lors avec cinq ou six des siens, qui favoriseroient l'escallade pendant que les autres donneroient à la porte; mais que tout cecy ne pourroit estre heureusement conduit si les galeres du roy n'arrivoient soudain au secours. Ils s'asseuroient aussi qu'en criant *France et liberté!* toute la populace prendroit les armes à la faveur de la France, à laquelle ils estoient de longue main affectionnés. Et tenant le prince prisonnier, ils pourroient par son moyen avoir Savonne entre leurs mains, le menaçant de mort s'il ne la faisoit rendre; et qu'au pis prendre on en tireroit une grande rançon. Sur toutes choses il falloit si bien discipliner les trouppes qui seroient conduites à ceste execution, qu'ils ne fissent, soit en marchant, soit mesme lorsqu'ils seroient dans la ville, aucune violence, ains entendissent seulement à s'emparer des murailles et des bastions.

Ces choses souvent repetées, et d'une mesme cadence, donnerent occasion au mareschal de croire tout ce que ceux-cy proposoient; mais ayant depuis bien ruminé la consequence et toutes les circonstances de l'entreprinse, il trouva que pour l'executer avec seurté il falloit qu'il menast avec luy quatre mil soldats et cinq cens chevaux bien choisis: ce qui desgarnissoit si fort le Piedmont, qu'au cas que ses trouppes courussent fortune, il demeuroit exposé à toute sorte d'injures, hasardant par ce moyen le certain pour l'incertain. Outre ce, il estoit fort malaisé de conduire par quatre ou cinq journées ceste petite armée, sans que le prince Doria et la ville n'en fussent advertis, et que par consequent ils ne pourvussent à leurs affaires. Quoy succedant, et n'ayant aucune proche retraicte, c'estoit evidemment commettre et luy et l'armée en un extresme danger, outre le salut de l'estat qui dépendoit de celuy de ceste armée. Davantage que cela ne pouvoit estre entreprins sans le secours des galeres du roy. Joinct qu'il ne voyoit pas en quel lieu elles peussent seurement surgir pour selon le succès s'approcher de la ville, les ennemis tenant toute la coste depuis Antibe jusques à Gennes. Que ces considerations estoient si hautes et si chatouilleuses, qu'il ne devoit rien entreprendre sans l'avoir precedemment communiqué au roy, à fin d'avoir sa resolution et son commandement *in utramque fortunam.* Et à la verité, pour heureusement conduire ceste entreprinse, il falloit que ce fust par le moyen des galleres, qui pouvoient mettre en terre les gens de guerre propres à l'execution, et les retirer sans hasard l'affaire ne succedant: ce qui ne se pouvoit faire par terre, où il falloit cinq jours de retraicte, et par païs montueux et ennemi.

C'est pourquoy le mareschal se resolut de depescher Plancy vers Sa Majesté, et d'envoyer ceux-cy avec luy, afin qu'ayans conferé avec elle et M. le connestable, il peust lors avec plus de courage et d'asseurance entreprendre ce jeu, et mesmes afin que Sa Majesté fust celle qui asseurast ces deux personnages de la recompense qu'ils pretendoient, ne se voulant obliger aux choses qui dependoient de la volonté et de la puissance du maistre, ayant observé qu'après le coup on ne se soucie jamais guieres de celuy qui y a mis et la vie et les biens.

Le roy fut bien aise d'entendre ce discours, ne desirant rien de plus que d'en voir l'exe-

cution ; mais il declara qu'il n'estoit pas possible qu'il y peust entendre jusques au retour du voyage d'Allemagne, qui seroit sur la fin d'aoust et non plustost ; et qu'à lors il donneroit toute l'assistance qu'il seroit possible, pour reduire l'entreprinse à perfection. Manda en outre au mareschal qu'il luy renvoyoit Fregose et son compagnon, à chacun desquels, au parauant l'asseurance de leurs demandes, il avoit fait donner cinq cens escus, et que son advis estoit qu'ils fussent renvoyés au païs, pour toujours mieux disposer et asseurer les amis et les affaires, avec charge de retourner en ce temps là, bien resolus et preparés à l'execution. Voylà comment les François, sans s'enquerir plus avant, acceptent au premier abord tout ce qui leur est indifferemment proposé, et dont toutesfois la repentance qui vient après ne les a jamais rendus guieres plus considerés. Et pour autant que Sa Majesté avoit desjà, en la conception de la facilité de l'entreprinse, mandé au mareschal que lors qu'il marcheroit à l'execution, il laissast tout le gouvernement du Piedmont ès mains d'Aussun, de Terrides et de Franciscque Bernardin, il manda au roy qu'il recognoissoit que ces trois seigneurs n'avoient, chacun à part soy, faute de jugement, de courage ny d'affection pour s'en dignement acquitter ; mais que toutesfois il estimoit, quant à luy, que l'ambition et la jalousie entre pareils, et à une mesme assiette, n'estoient jamais pour permettre qu'il y eust entre eux la concordance ny l'intelligence qui estoit necessaire en chose de telle importance, et où on ne pouvoit faillir deux fois ; et qu'en ce cas il estoit expedient que la vertu et l'auctorité d'un seul fust aussi seul conducteur de la barque ; qu'à son advis Sa Majesté seroit assez à temps à s'en resoudre lors qu'il auroit recogneu bien au vray ce qu'on se pouvoit promettre de l'entreprinse de Gennes ; que ceste sienne remonstrance ne tendoit à corriger le parfaict jugement de Sa Majesté, mais bien à le seconder avec telle prudence que la reputation et l'estat demeurassent conservés, et dont l'unité et l'ancienne experience sont les plus necessaires outils.

Pour entreprendre ce voyage d'Allemagne dont j'ay cy-devant parlé, le connestable tira de costé et d'autre toutes les vieilles bandes françoises pour renforcer l'armée de Piedmont, au nombre desquelles furent comprises ces sept vieilles bandes de Chastillon cedemment envoyées en Piedmont, la première desquelles apporta un grand reculement desseins du mareschal, qui fit joug à la necessité, et non à la vertu ny au courage.

Environ ce temps les Siennois, par les menées et practiques des cardinaux de Lorraine et de Tournon, recouvrerent leur liberté, assiegerent la citadelle qui leur fut rendue le 25 juillet, assistés de deux mil hommes que ces seigneurs leur avoient envoyés au nom du roy, en la protection duquel ils se mirent lors.

Le sieur domp Ferrand, recognoissant l'affoiblissement des forces françoises, print resolution de faire toutes sortes d'effort pour rejecter une armée en campagne et se rembourser des pertes passées, et de tous poincts renverser la domination françoise, sous la faveur du duc de Savoye, qui estoit lors venu de Flandres en Italie, couvertement mais ouvertement de l'empereur.

Le mareschal recognoissant que toutes les occasions pouvoient apporter de grands inconveniens dans le Piedmont, mesmement se voyant esloigné du secours qu'il pouvoit esperer du roy, il print resolution de se saisir avec environ huit mille hommes et deux mille chevaux dans les faux-bourgs de Carmagnolles, faisant diligemment lever des tranchées tout à l'entour ; jugeant que la place luy apporteroit quelque commodité à renforcer les places que l'ennemi pourroit assaillir, et pour favoriser la moisson de Piedmont, en quoy consistoit la conservation universelle du total de l'estat.

Soudain qu'il eut heureusement achevé sien dessein, l'armée imperiale recogneut qu'elle ne pouvoit plus rien entreprendre Carmagnolles, comme elle avoit esperé, s'adressa au fort de Bra qu'elle fit sommer, à laquelle sommation n'ayant eu autre ponce que arquebusades, ils firent approcher Cairas deux canons qui tirerent environ cent vollées et firent bresche raisonnable dans laquelle les Espagnols ayant donné

place fut emportée, et presque tout fil de l'espée.

ant l'assaut, M. de Terrides qui s'es- ancé avec sa compagnie de gendarmes, cognoistre la contenance et de l'en- des nostres aussi, fut rencontré par de cavalerie qui le chargerent si ru- qu'il se sauva, sans autre perte que six des siens, deux morts et quatre iers.

execution de Bra parachevée et le fort é, domp Ferrand print la route de ui est entre Cairas et Mondevis; mais a attaquer, trouvant la place si bien u'il y avoit plus à perdre qu'à gai- t neanmoins durant six semaines il ne ournoyer tout à l'entour, pour don- ast à la campagne, et par ce moyen ceste place, le Mondevis, Cental et le Baux à telle extremité, qu'il peust ayer d'assieger celle qui luy plairoit. parachevé le degast, et ne voyant uer dans la ville que force escar- , il tourna teste vers le marquisat de , ravageant tout en passant. Mais en efaites, se trouvant pressé d'envoyer es au Parmesan, le duc de Savoye et mp Ferrand resolurent d'essayer de , comme ils firent fort aisement, , Versol, Salluces et Cardé, et de ledans si bon nombre de gens, que çois ne peussent penser ny à Parme re chose plus grande.

que l'armée imperiale eut tourné teste et envoyé des troupes à Parme, Bris- tout ce qui estoit dans les tranchées agnolles et marcha au recouvrement s chasteaux ainsi recentement prins. si que Dronier avoit esté le premier ussi fut-il le premier assailli et re- , Palvoisin et Philippe d'Alberac le ns. Ils furent sommés de se rendre, ant voulu faire, l'artillerie fut plantée midy et sans gabions; elle fit bresche tre-vingts ou cent vollées. Ceux de craignans d'estre emportés, jetterent is et poudre dans la bresche, qui a tout en un instant: et toutesfois es nostres ne laisserent, inconside- oussés par le sieur Bertin de Morette, piedmontois, capitaine de cent chevaux legers, de donner dedans sans le commandement du mareschal et premier qu'avoir recogneu, et entre autres le capitaine Lichaux, Basque, qui souloit commander dans Ravel; tous les- quels y furent mal traictés, mesmes luy qui y mourut d'une arquebusade, et encores une douzaine de bons soldats: ce fut grand dom- mage pour la valeur qui estoit en luy. Le mareschal, au cry de cest inconvenient et de celuy qui en avoit esté cause, courut vers la bresche, dans laquelle le feu estant presque esteinct il fit donner; elle fut emportée du pre- mier coup, les soldats espagnols tués, et les deux capitaines prins à main sauve. Soudain le mareschal commanda que le Palvoisin fust pendu pour la perfidie practiquée par luy contre la foy donnée au mareschal lors qu'il fut faict prisonnier au combat des Ongres, comme vous avez veu cy-dessus: mais, le menant au supplice, par une rage il donna de la teste sur une pierre où il se tua, per- dant l'ame pour sauver le corps, qui fut neanmoins attaché au gibet. De mesme course Versol et Salluces furent rendus à bagues sauves par capitulation.

Ces choses ainsi executées, le mareschal et l'armée retournerent à Carmagnolles, d'où fut depesché le president Birague avec deux mil hommes de pied et quatre canons pour aller battre Cardé, dans lequel s'estoient four- rés quatre cens tant de bannis qu'autres gens ramassés, qui faisoient mille maux. Les forces arrivans devant, ils vindrent fort bravement à l'escarmouche; mais estans rembarrés, on donna ordre à planter l'artillerie, laquelle tira plus de six à sept cens vollées devant qu'elle peust faire bresche raisonnable. Le president, voyant l'obstination de ceux de dedans, fit donner l'assaut, qui fut si brave- ment et rudement soustenu, qu'aucuns capi- taines des nostres commençoient à s'en ba- chement retirer, lesquels rencontrés par ledict president tenant une halebarde, il les print par le poing, et leur monstrant la bresche, « C'est là, dit-il, où il faut entrer avec hon- neur plustost que s'enfuir avec deshonneur. » Ils en eurent tant de honte qu'ils tournerent soudain teste vers la bresche, qui fut tout aussitost forcée et tout tué sans remission. En

faisant ceste execution, un soldat prenant de la poudre mit le feu aux munitions, ce qui gasta et luy et une vingtaine d'autres, et le chasteau aussi qui fut tout bruslé ; ceste maison appartenoit au gendre du comte de Tende, le dernier de la legitime race des marquis de Salluces.

La promptitude de ces heureuses executions donna matiere à domp Ferrand d'entreprendre de tourner teste vers Carmagnolles, et forcer la ville et les tranchées; mais le mareschal, en ayant eu le vent, s'y rejetta tout soudain, comme il faisoit à tous les coups que l'ennemi monstroit ses armes et qu'il n'estoit pas le plus fort.

Delà à quelques jours, les Imperiaux, n'ayans le courage de rien entreprendre sur nous, departirent leurs forces par les garnisons. Quoy entendu par le mareschal, il delibera d'assaillir la ville de Busque, laquelle infestoit tout le Piedmont et le marquisat de Salluces par courses, voleries et contributions. Mais pour autant que la place estoit assez bonne et qu'il y avoit dedans de cinq à six cens hommes, commandés par le capitaine Scarnafix, creature de La Trinité, il jugea qu'il la faloit emporter auparavant que l'ennemi vinst au secours, et que pour ce faire il falloit mener une si grand bande d'artillerie, qu'on eust en sept ou huict heures fait telle bresche qu'on peust aisément aller à l'assaut. Par ainsi il fit assembler à Carmagnolles quinze canons et trois coulevrines avec leurs munitions et tout l'equipage necessaire pour la conduitte; il commanda aussi au mesme temps qu'on fist cuire soixante dix mil pains en divers lieux, afin que rien ne defaillist pour heureusement executer l'entreprinse. Les choses ainsi ordonnées, le mareschal partit dudict Carmagnolles avec quatre mil François, trois mil Suisses, douze cens Italiens et quinze cens chevaux, partie desquels il envoya devant avec un arquebusier en crouppe, pour sur l'annuictement aller serrer ledict Busque, et empescher que rien n'en peust sortir ou y entrer. Luy cependant marchoit plus lentement à cause de l'artillerie qu'il ne vouloit abandonner.

Le lendemain nous arrivasmes devant la place sur les neuf ou dix heures du matin ; et lors on commença à faire les tranchées et approches pour mettre l'artillerie en batterie. Le mareschal, recognoissant luy-mesme la place, trouva à dix pas du bord du fossé une mestairie toute pleine de paille et de fourrage, vers laquelle il fit commander par les regimens qu'à peine de la vie nul ne fust si osé d'approcher ou d'y aller rien prendre; ayant projetté en luy-mesme de s'en servir la nuict suivante pour planter l'artillerie, et faire batterie au clair du feu que feroit ceste grange enflammée, qui regardoit l'endroit où il vouloit battre. Si tost que la nuict fust venue le feu y estant mis, les choses reussirent comme il avoit pensé; car la clarté fut si grande qu'on voyoit la courtine et les flancs de la ville comme de jour, et ceux de dedans au contraire ne pouvoient rien voir de ce qui se faisoit dehors. Soudain l'artillerie commença à jouer, laquelle fit tel exploict toute la nuict qu'environ le jour il y avoit cinquante pas de bresche. Les François et les Italiens se preparans pour aller à l'assaut, le colonnel des Suisses Fiolic vint trouver le mareschal aux tranchées, auquel il se plaignit de n'avoir eu commandement d'aller à l'assaut comme les autres, comme si on l'estimoit plus bas de force, de courage et d'affection que les François, auxquels toutefois il ne cedoit; que c'estoit chose qu'il ne pouvoit endurer, et qu'il supplioit que l'assaut fust mi-party entre luy et les François, afin que le courage et la valeur des uns et des autres fust visiblement recogneue. Le mareschal, luy tendant lors la main avec une joyeuse contenance, luy respondit : « Je n'ay jamais douté, monsieur le colonnel, ny de la vertu ny de l'affection, soit de vous ou de vostre nation, sur la force de laquelle ceste armée est à demi appuyée; mais je voulois la reserver pour un jour de bataille, ou pour quelque autre plus signalé exploit que cestuy-cy : approchons-nous du fossé, et recognoissons comment nous devrons ordonner l'assaut, et je vous donneray lieu si honnorable que vous demeurerez content. » Ainsi qu'il parloit encores, la ville donna la chamade et demanda à parlementer. Soudain le mareschal envoya un trompette pour sçavoir ce qu'ils demandoient; ils firent response que s'il plaisoit au mareschal leur faire con-

honorable, qu'ils luy remettroient la
Le capitaine Loup, et moy avec luy,
envoyés ; et après avoir bien debattu
cordé qu'ils sortiroient bagues sauves,
ie et munitions demeurans au roy.
areschal qui estoit tousjours en doute
mis, fit soudain tourner teste à l'ar-
ons l'escorte de cinq cens chevaux et
ens Suisses, qui la conduisirent en
dans Carmagnolles.
uvernement de la place fut donné au
la Molle, ancien et valeureux capi-
t luy furent laissés huict cens Fran-
leux cens Suisses ; tous lesquels avec
iers travaillerent si bien à remparer
ches, qu'elle pouvoit tenir contre une
e armée. Pendant ces executions le
s'empara de Cameran, dont il fit un
gourmandoit tout le Montferrat qui
loit contribuer.
in que la place de Busque fust prinse,
de Rossane, qui avoit un fort beau
à une lieue de là, vint de gayeté de
ouver le mareschal, le suppliant de le
pour serviteur du roy, sous certai-
nestes compositions qui luy furent ac-

ieur domp Ferrand, lequel à ceste
diligentoit le secours, entendit pres-
si tost la prinse de la place que le
la verité qui n'y eust mené que cinq
anons, nous en avions pour quinze
oylà pourquoy j'ay remarqué qu'il
en de meilleur ny de plus seur à la
, que de jouer tousjours à gros jeu,
lonner jamais temps au temps.
sieur de La Trinité, gouverneur de
n, le commandement duquel s'esten-
ssi sur Busque, fist pendre une dou-
les soldats qui l'avoient rendue si las-
t; car à la verité ils eussent peu en-
n assaut et puis avoir encores hon-
apitulation.
lant ces demeslemens capitulation fut
le entre sieur domp Ferrand et le ma-
, pour la seureté du labour de la cam-
que la guerre ne se feroit au paysan,
rs qu'il seroit trouvé menant vivres
s forteresses, mais non au retour, à
eté duquel ceux qui tiroient secours
d'eux devoient pourvoir ; et enfin que le soldat allant et venant ne pourroit prendre sur le païsan qu'un repas de ce qu'il auroit chez luy, sans le contraindre à en aller chercher ailleurs. Ceste capitulation, qui avoit tant et tant esté desirée par le mareschal, fut cause du salut du Piedmont, pour les raisons qui ont esté cy devant discourues.

Les choses ainsi heureusement executées, le mareschal mena rafraischir son armée à Carmagnolles. Pendant ce repos il commanda aux sieurs Ludovic et Carle de Birague de veiller de près sur les forces qui pouvoient estre dans Verrue, et sur la qualité de la force de la place, afin de delivrer le cours de la riviere du Pau des empeschemens que ceste place, qui est sur une haute montagne commandant à la riviere, apportoit au trafic des marchandises, et aux places du Montferrat que nous tenions de ce costé-là.

Le sieur Ludovic de Birague, non moins diligent que affectionné, veilla de si près et si couvertement à recognoistre l'estat de la place, qu'il la jugea forçable avec quatre mil hommes et douze ou quinze cens coups de canon, mesmes n'y ayant lors dedans qu'environ deux cens hommes de nouvelle levée, et les ennemis tous retirés aux garaisons, dont il donna advis au mareschal ; lequel, faisant courir le bruict qu'il vouloit renvoyer vers Chivas et Verroleins les douze cens Italiens et Piedmontois qui estoient dans l'armée, pour y tenir garnison, et lesquels il y fist couler, il commanda aussi au colonnel Bonnivet de prendre dix-huict cens François, avec bruict de les aller despartir à Quiers et à Montcallier, et qu'il en donnast advis auxdicts Biragues, afin de prendre jour avec eux auquel chacun se rendroit à Verrue pour l'assieger et battre, et que de Thurin sur les barques du Pau, on leur envoyeroit six canons, deux coulevrines, et de quoy tirer seize cens coups. Ces seigneurs accorderent si bien le faict par intentions conformes, qu'ils se trouverent sur la minuict ès environs de Verrue, que Bonnivet blocqua de fort près, du costé de la montaigne, pendant que les Birague combattoient un grand bac et une tranchée où il y avoit une douzaine de soldats pour la garde du passage du Pau,

qui furent soudain emportés par les barques avec lesquelles les Birague avoient conduict leurs forces pour les avoir plus fraisches en arrivant. Bonnivet et Birague ayans communiqué ensemble, chacun donna ordre de son costé à faire monter et planter l'artillerie, sur laquelle ceux de dedans firent quelques sorties dont ils furent tousjours rudement remparrés. L'artillerie, estant plantée sur une motte qui descouvroit les murailles de la place, commença à jouer sur les deux heures après midy, et ceux de dedans à remparer et à faire beaucoup meilleure contenance qu'on n'avoit esperé; de maniere que le gros effort de la batterie fut remis au lendemain. Dès le poinct du jour, les six canons et les coulevrines commencerent à tirer avec telle diligence, que sur le midy il y eut apparence de bresche mediocrement raisonnable. Toutesfois, pour ne rien hasarder hors de propos, deux soldats furent dépeschés pour aller recognoistre la bresche et la contenance de ceux de dedans; l'un d'eux en allant fust blessé à la jambe; l'autre, qui se nommoit Bombrail, ne l'estant pas, poursuivit sa pointe, et au petit pas recognut la bresche raisonnable, et l'ennemi caché dans une tranchée qu'il avoit faicte, mais assez basse. Les chefs ayans entendu le tout et loué et recogneu de quelques escus le courage de ce soldat, l'un de ceux qui furent à l'entreprinse de Milan, resolurent de donner l'assaut avec deux trouppes, chacune de cinq cens hommes, qui devoient donner l'une après l'autre; mais, parce que le pendant de la montagne estoit fort aspre et roide, il leur fut commandé de faire deux pauses et deux halenées, pendant lesquelles l'artillerie tireroit tousjours pour les garantir des arquebusades de dedans, qui trotteient assez menu. Les choses ainsi ordonnées, chacun se mit en ordre pour les executer: nos gens marchans selon ce qui avoit esté ordonné, approchans de la bresche, donnerent furieusement dedans. Les assiegés, par un quart d'heure, firent tel devoir qu'ils ne purent estre enfoncés; en fin la seconde trouppe marchant de grande ardeur, et toutesfois la premiere voulant emporter la victoire, se jetta à corps perdu parmy les ennemis qui furent à ceste seconde charge emportés, avec perte de [illegible] nostres et de quatre vingts ou cens d[illegible] le reste estant desvalisé et renvoyé. [illegible] nemis qui estoient à Crescentin, [illegible] ceil, Sainct Germain, Casal, Valen[illegible] vie, se mirent en chemin pour ve[illegible] cours; mais, ayans entendu la pe[illegible] place, ils tournerent bride, pleins [illegible] et d'estonnement.

C'est une chose toute asseurée quelle l'experience nous fait sages, plus que nous tenons une chose im[illegible] ble, tant plus aussi nous apperc[illegible] merveille lors que nous la voyons re[illegible] effect, comme fist aux ennemis la ceste place, qu'ils estimoient impre[illegible] moins à si petites forces qu'estoient les nostres.

Je ne veux oublier de raconter, de ceste place, une chose ridicule; sur la porte de la place il y avoit un de raisin entaillée et un porceau au avec ceste inscription: *Quando il po gerà l'uva, il Francese prenderà* Celuy qui la fit faire n'avoit pas est[illegible] trologue. Le roy ayant eu les nouve[illegible] prinse, donna le gouvernement de [illegible] et une compagnie de gens de pied[illegible] son, qui se trouva lors en cour, re[illegible] prison de l'entreprinse de Milan.

Salveson estant venu en Piedm[illegible] presté le serment de fidelement g[illegible] place, en fut mis en possession; et [illegible] tant que le mareschal deliberoit par[illegible] de ceste place (qui n'est qu'à de[illegible] dudict Casal) de dresser des emb[illegible] dedans, et mesmes sur Crescentin, [illegible] au de là du Pau, à une bonne de[illegible] seulement de Verrue, il ordonna à [illegible] d'y aller faire un tour, tant pour voi[illegible] Salveson s'y comportoit, comme au[illegible] la faire si bien fortifier qu'elle ne pu[illegible] reprinse qu'avec grandes forces et [illegible] de temps.

Estant Bonnivet arrivé, et consid[illegible] proximité de Crescentin, il luy pl[illegible] de faire passer l'eau à deux cens ho[illegible] mes pour s'embusquer et donner [illegible] aux ennemis de Crescentin, et les t[illegible]

ins l'embuscade qu'on leur pust donner
e rude secousse.
pitaine Charry, lieutenant dudict Sal-
eust ceste charge avec cent hommes
, et avec lesquels dix ou douze gen-
mes dudict Bonnivet voulurent passer,
eurant sur le haut de la place qui
valier sur le Crescentin, pour voir le
mps, et selon cela retirer ou renfor-
ombat. L'embuscade dressée, demie-
e de soldats vont donner l'alarme, au
bruict de laquelle sortirent trois cens
s du comte de Lodron, tous lesquels
dans à eux, se laisserent attirer dans
ade. Le capitaine Alemain, qui con-
la trouppe, s'attaqua audict Charry,
ceut avec un courage intrepide; ils
ssez long-temps aux mains; en fin le-
rry, voyant que sa trouppe emportoit
l'ennemi, donna tel revers de son
est Alemain armé de gorgeron, cor-
manches de mailles, qu'il luy abbatit
dont il mourut sur la place, comme
presque sa trouppe. Ce que la fureur
es pardonna fut mené prisonnier à
, où ce pauvre bras fut presenté à
qui admira la force de ce coup.
spart des hommes, mais sur tous les
, tiennent que la voye des armes est
demesle plustost les differens et les
es des grands princes : de prime
emble qu'il n'y ait rien de plus vray;
nd nous venons à la practique des
qui est le plus souvent renversée par
dres accidens du monde, nous trou-
ns, pour bien ordonnées qu'elles
que la prevoyance, le jugement et
rité operent plus que les mesmes ar-
moins ce que dirent jadis les Romains
us : *Unus homo nobis cunctando re-*
. Le mareschal, tenant ceste maxime
-veritable, travailla tousjours autant
ses ennemis par les ruses et par la
ice que par la vifve force, atta-
omme disoit Lysander, la peau du
où celle du lyon ne pouvoit servir.
faille confesser que les victoires et
uestes qui se font, comme on dit,
arte, ne soient plus braves et plus
s, il n'y a point de doute : c'est l'o-
pinion des Romains; et la nostre aujourd'huy porte que le vaincre est tousjours louable, comment que ce soit.

Pour preuve de ceste position, je diray qu'il y a deux choses principales, par lesquelles, sous la faveur des armes toutesfois, l'ennemi peut estre le plus endommagé. La premiere, c'est de si bien ordonner les affaires, que vous le reduisiez à n'oser entreprendre de faire un degast general de la campagne, et tascher de conquerir toutes les petites places et chasteaux qui sont meslangés parmi ses places, et à avoir aussi tellement l'œil tendu à leur conservation, qu'il ne vous en puisse priver; car par ce moyen vous demeurez en asseurance de la commodité des vivres, sans laquelle la guerre ne se sçauroit continuer, ni les villes subsister, mais sur tout sans culture de la campagne, et d'autant moins quand on est esloigné du secours de ses amis, comme est le Piedmont de la France, ainsi qu'il a esté cy-devant discouru. Davantage, vous contraignez par ce moyen l'ennemi à tenir tousjours ses garnisons fort grandes, et à n'avoir de vivres qu'à la pointe de l'espée; dont souvent succede telle necessité, qu'il faut lever les armées, tant pour se redimer de la subjection de ces chasteaux que pour avictuailler les places qu'ils ont reduittes à necessité : comme il advint de Cairas, ainsi que vous verrez cy-après. La deuxiesme, c'est que quand la rigueur du temps ne permet pas que la guerre se demesle en siege ou combats, d'aprocher tout le gros de vos forces dans les terres ennemies, pour en consumer les vivres, conserver les vostres et embrasser quelque nouvelle occasion de ruyne sur luy, comme il advient souvent à ceux qui sont patiens aux labeurs et à la vigilance, sans lesquels on ne moissonne jamais gueres. Si jamais grand capitaine le scèut ainsi faire, le mareschal en emporta par sus tous ceux de son temps la louange. Et de faict, ayant conquis Verrue, et n'ayant assez de forces pour entreprendre un siege, il tourna teste vers le Canavois, qui est tout le païs qui s'estend depuis Chivas jusques à Yvrée, en intention de faire deux effects, l'un de manger le païs de l'ennemi, et l'autre de s'amuser cependant à

fortifier le chasteau de Sainct Martin, distant de trois lieues seulement d'Yvrée, tant pour la reduire à quelque necessité, comme pour joindre à ses conquestes les vallées de Corgue, de Pont et tout le comté de Valpergue, qui va confiner à la Val-d'Aouste, peuples que Cesar en ses Commentaires appelle *Salatii;* en quoy ses traducteurs se sont trompés, car ce sont les peuples du Canavois où est encores en nature la ville nommée Salace, dont ils portoient lors le nom. Il s'y faict de fort excellens formages, ainsi que j'ay cy-devant costé sur le voyage de Lanz.

Il fit travailler en telle diligence à ceste fortification de Sainct Martin, qu'en moins de trois sepmaines elle fut reduicte à quelque convenable deffence pour une moyenne force, laissant dedans trois cens hommes soubs la charge du capitaine Guierche de Recanat, Italien, vieux et experimenté soldat. En ces entrefaictes les neiges estans survenues, il departit sa petite armée par les garnisons, pour, avec plus de commodité, brasser une entreprinse qu'il avoit sur la ville d'Albe, jadis edifiée par Pompée, et appelée *Alba Pompeia.*

Si-tost que le sieur domp Ferrand fut adverty de ceste fortification de Sainct Martin, qui assiegeoit à demy Yvrée et luy faisoit perdre plus de vingt lieues de bon et fertille païs, il commença à rappeller son armée des garnisons, pour la tirer en campagne et marcher à la reprinse de ce fort, qui leur estoit autant important qu'aucune autre place qu'ils eussent en ce quartier-là, soit pour la conservation et entretien de leur armée lors qu'elle campoit, soit aussi pour le soulagement des autres villes que l'empereur tenoit de ce costé.

La diligence de l'ennemi fut telle, que, quinze jours après la retraicte du mareschal, il se trouva campé devant ledict Sainct Martin. Quoy que les neiges et les glaces fussent fort rudes, il fit faire ses approches et asseoir l'artillerie, et au troisiesme jour commença à tonner fort furieusement, sans que ceux de dedans fissent autre contenance que de gens resolus à la defendre jusques au dernier suspir, resveillant tous les jours l'ennemi par diverses escarmouches, les appellans soldats de la pagnotte. En fin l'artillerie joua si bien qu'il y eust bresche, à laquelle les Espagnols et Italiens donnerent soudain de grand courage, comme de grand courage aussi leur effort fut soustenu une heure durant par les nostres, lesquels, par la blesure qui advint à leur chef combattant avec eux, furent en fin forcés, luy prins vif et pendu un pain au col, les soldats partie tués, partie prins et devalisés. Ceste cruelle penderie fut faicte en haine que ceux de dedans appelloient les Espagnols soldats de la painatte, parce qu'ils n'avoient autre distribution que du pain: la follie consta depuis bien chair aux ennemis. De mesme suitte l'ennemi emporta le chasteau du Pont, indignement rendu par Marchio Agactio, Italien, qui y commandoit.

Tandis que le sieur domp Ferrand estoit occupé à ce siege, le mareschal reduisoit à perfection l'entreprinse d'Albe. Mais auparavant je rentre en la narration de l'execution qui en fut depuis faicte; je discourray quels furent les moyens et les occasions de ceste entreprinse. Il advint donc que deux capitaines italiens des nostres, allans à la guerre du costé d'Albe, nommés Syrte et Venture d'Urbin, furent prins prisonniers et conduits dans la ville, puis relaschés et mis sur leur foy de n'en sortir sans congé. Se promenans souvent par la ville, ils recogneurent que, joignant la porte du Tanare, lequel innondoit souvent les fossés, il y avoit près le rastel une planche par laquelle on passoit lors que l'eau se haussoit, et que mesmes on pouvoit en tout temps couvertement parvenir au pied de la muraille, sur laquelle, à cause du rastel, ne se faisoit aucune sentinelle.

Ces capitaines estans depuis delivrés tout à plain par eschange, ils en firent le rapport au mareschal, lequel, ores qu'il les recogneust personnages de jugement et d'experience, n'y voulut toutesfois adjouster foy du premier coup, mais renvoya ledict Syrte avec deux de ses gentils-hommes, premierement pour recognoistre les advenues de ceste porte, ce rastel, ceste planche et ce ruisseau. Ceux-cy se coulerent si secrettement vers la ville, qu'ils recogneurent les choses estre au mesme estat qu'il avoit esté precedemment rapporté;

il y avoit un moulin sur ce ruisseau, à
nte pas de la ville, près duquel il faloit
airement passer, et dans lequel il y
deux chiens qui ne cessoient de crier
ppir au moindre bruit qu'ils sentoient;
entinelle lors à demander: Qui va là?
oit-il impossible de conduire des troup-
ns passer joignant ce moulin. Là dessus
nis en avant de gagner le musnier par
l'argent; mais le mareschal estima que,
r crainte ou pour avoir double salaire,
advertiroit les ennemis, comme font
irs gens de basse estoffe, qui ne pe-
t qu'en ce qui est present; et que par
l valoit mieux de deputer quatre reso-
ldats avec armes couvertes, et demy
r de bled sur les espaules, pour avoir
ict entrée au moulin, comme gens qui
oient moudre; que lors les deux enten-
t à depescher le musnier s'il ne vouloit
re, et les deux autres, l'un à garder la
, et l'autre à donner de la chair aux
s pour les faire taire, et plus aisément
er aussi.

icun ayant trouvé bon cest expedient,
areschal appella les seigneurs de La
Gondrin et Francisque Bernardin, l'un
l et l'autre froid, auxquels il communi-
'entreprinse presens lesdicts deux capi-
s, et leur donna charge de l'aller exe-
avec huict cens hommes choisis et trois
chevaux qu'il leur bailla, avec promesse
rendre vers eux avec quatre mil hommes
ux coulevrines pour battre un chasteau
y avoit dans la ville, si Dieu favorisoit
cution de l'entreprinse. Ces seigneurs,
ns de prudence et de courage, marche-
le plus secrettement et le plus diligem-
t qu'ils purent à l'entreprinse: arrivans à
pas du moulin, ils envoyerent quatre
ts choisis, bien embouchés et chargés de
pour amuser le musnier. Mais il advint
hose estrange et fatale, c'est qu'en ar-
s ceux-cy tout coyement vers le moulin
prester l'oreille à ce qui s'y faisoit, ils
nt que le musnier, devisant avec sa
e, luy dict en son langage: *Iddio non
mai che questi buoni Francesi ci venghino
rar da cotesti marrani!* Les soldats ainsi
uisés prennent cecy à bon presage. Le
premier se presenta, qui estoit piedmontois, et luy dist en entrant: *Compar mio, l'ora che tu desideri è venuta, e di farti ricco ancora.* Pendant ces propos les autres trois entrent aussi les armes au poing, avec lesquels il s'accorda soudain, ou par crainte, ou sous la promesse qu'ils lui firent de cent escus: les chiens là dessus sont prins et enfermés, et l'un des compagnons envoyé vers les trouppes pour annoncer le favorable presage, et l'asseurance où ils avoient mis le moulin. Là dessus, garnies de leurs eschelles, elles s'advancent, Syrte menant la premiere trouppe sous le commandement de La Motte Gondrin, et l'autre, Venture d'Urbin, sous Francisque Bernardin.

Les premiers, qui estoient le sergent majeur Castres, capitaine Berrac et sa trouppe, montent et entrent les premiers, et de mesme suite Gondrin et toute sa trouppe, qui alla droit aù corps de garde qui fut rompu, et avec les pieds de chevre les portes ouvertes et pont-levis abatu. La trouppe de dehors entra soudain avec huict ou dix trompettes et autant de tabourins expressement menés, qui commencerent un tintamarre tel que si toute l'armée y eust esté. Cependant nos gens, combatans et abattans tout ce qui se trouvoit devant eux, allerent gaigner la place, où le gouverneur Baptiste Fornar, genevois, se presenta avec cent ou six vingts hommes, qui furent repoussés, et luy chargé par Castres d'un tel coup d'espée qu'il luy abattit le nez et le fit son prisonnier. Il y avoit plus de huict cens hommes en garnison dans la place, qui prindrent si fort l'espouvante, qu'ils se mirent à fuir vers la porte qui va aux Langues, qu'ils ouvrirent, et sortirent enseigne desployée: ayans faict cinquante pas, et s'estans un peu recogneus, ils eurent honte de leur lascheté, et se mirent à vouloir regaigner la porte qu'ils avoient abandonnée; mais nos gens l'avoient desja gaignée et fermée, pour entendre au chasteau et envoyer advertir le mareschal de l'execution. Le messager le rencontra desjà entre la Monta et Caval, avec trois mil hommes et quatre cens chevaux et deux coulevrines. En ayant remercié Dieu, il depescha Bonnivet avec quatre cens des plus dispos soldats et chevaux, pour aller

soustenir les nostres et serrer le chasteau pendant qu'il marcheroit avec l'artillerie.

La nuict ayant surprins ceste armée volante près Caval, la lune toutesfois estant fort claire, il envoya coureurs de tous costés pour prendre langue. L'un des conducteurs, qui estoit le viconte Gourdon, luy revint sur les bras, portant nouvelles que les ennemis n'estoient pas loin, et qu'il falloit regarder quelles gens nous avions. Le mareschal, se sousriant, luy respondit : « Il y en a autant qu'il en faut pour les battre, mettez vous en vostre rang et me laissez faire. » Ceste soudaine et gentille responce donna tant de courage et d'allegresse à la trouppe pour diligemment marcher et aider l'artillerie, qu'elle arriva environ midy en Albe, lors que le chasteau capituloit desjà. Le mareschal, Bonnivet et les plus apparens seigneurs, firent un tour par la ville pour asseurer les habitans, et de là ils furent conduits à l'église pour chanter le *Te Deum*, suyvis des plus apparens de la ville, et des soldats avec leurs armes.

Le lendemain tout le corps de la ville vint rendre graces au mareschal de ce que nul n'avoit esté saccagé ny femme violée en un si soudain et nocturne demeslement d'armes, offrans leurs vies et biens pour le service du roy, à la Majesté duquel ils jurerent fidelité. Deux jours après, le mareschal ordonna qu'ils donneroient une paye aux huict cens soldats premiers entrés, et trois cens escus pour homme aux capitaines Syrte et d'Urbin, à la charge que leurs privileges seroient confirmés ; leur remonstrant que, combien que la loy militaire portast qu'en toutes places prinses de nuict par armée, comme ils avoient esté, donnoit la personne et les biens au victorieux, que le roy neantmoins, usant de sa bonté naturelle, leur en faisoit grace, afin qu'ils apprinssent à aimer et à servir Sa Majesté, comme ils firent depuis.

Au mesme instant que les ennemis faisoient les feux de joye de la prinse de Sainct Martin, force leur fut de chanter le *Requiem* de la perte d'Albe, faite le lendemain de celle de Sainct Martin ; la fortune nous apprenant par là combien d'auctorité elle se reserve sur la guerre et sur les choses humaines, et principalement que c'est ce bon Dieu qui prospere les armes de ceux qui, parmy leur propre fureur, sçavent doucement et chrestiennement user de la victoire, comme faisoit le mareschal, lequel je ne vey jamais s'eslever non plus par les victoires que contrister par les desastres, estimant que Dieu donnoit l'un par grace, et l'autre par correction.

LIVRE QUATRIESME.

Fortification de la ville d'Albe nouvellement conquise par les François, et incontinent après assiegée et battue par les Imperiaux, qui sont en fin contraincts de lever le siege.—Revue de l'armée du mareschal de Brissac, suivie de la prise de quelques chasteaux sur les Imperiaux. — Siege, batterie et reddition du fort et ville de Ceve. — Prise de la ville et chasteau de Courtemille, avec la fortification dudict chasteau après la prise.— Entreprinse de domp Ferrand sur Villeneufve d'Ast, qui faict resoudre le marerchal de Brissac à luy donner la bataille en la campagne de Butiglieres, au lieu de laquelle il n'y eust seulement que quelques escarmouches. — Pourparlé de paix d'entre les sieurs domp Ferrand et mareschal de Brissac, qui causa une trefve de quarante jours entre eux. — Entrevue de domp Ferrand et du mareschal de Brissac, pendant laquelle Cairo et Vulpian furent advitaillés par les ennemis. — Revolte des Siennois contre l'empereur Charles V. — Reddition de la ville de Cameran au mareschal de Brissac, qui fait abattre le chasteau et les forts d'alentour.— Prinse et fortification de la ville de Metz par le roy.—Siege de Metz par l'empereur Charles V, avec grand perte de son armé.—Siege de Sainct-Damian, par domp Ferrand, qui n'osa jamais donner l'assaut, ains fut en fin contrainct, par la brave resolution des assiegés, de lever le siege au mesme temps que l'empereur son maistre levoit celuy de Metz.—Capitulation de bonne guerre d'entre les sieurs domp Ferrand et mareschal de Brissac. —Entreprinse et execution sur la ville et chasteau de Verceil, avec la retraitte du mareschal après l'execution.— Prinse de Terouane par les Imperiaux.—Forces envoyées aux Siennois, desquels le roy avoit accepté la protection.

[1553] Premier que r'entrer dans les guerres du Piedmont, j'ay jugé convenable de representer en ces Memoires plusieurs grandes et notables executions de guerre et advertissemens passés en la France, et que ceux qui ont escrit ont oubliées ; et par ainsi j'insere-

y ce que j'ay apprins et retenu, comme
'eray-je aux livres subsequens. Si les
dattes n'en sont du tout fidellement
tées selon le cours de mes Memoires,
era pardonné, pour autant que je n'en
estre si curieux observateur que j'ay
ce qui s'est passé delà les Monts. Je
lonc que, le douziesme avril 1553, le
ma cet avis au mareschal, tel que il
rapporté, à sçavoir :

le les gens de guerre de l'empereur
nt pas encor esté payés, et qu'ils
ient de manger les vivres qui restoient
esché de Trefves, dont se plaignent
habitans dudict evesché ; qu'une par-
dicts gens de guerre est allée en la
du duc de Deux-Ponts afin de degas-
t ce pays là. Au demeurant, on ne
oinct de ce que l'empereur delibere
ne qu'il se prepare pour faire quelque
le nouveau : il ne se dict aussi rien de
le ; ceux qui viennent de Bruxelles di-
e l'empereur ne se laisse point voir,
son indisposition en est bien cause.

a dict que le duc d'Albe succedera au
oy de Naples qui est n'aguieres dece-
que desirent fort ceux du Bas Païs,
ne voyent pas volontiers les Espagnols
s de l'empereur.

'empereur a puis n'aguieres choisi un
au conseil, duquel sont la royne d'Hon-
l'evesque d'Arras, le duc d'Albe, M. de
M. de Marintzin ; mais, d'autant que
d'Albe n'est pas bien voulu des Fla-
, ceux de la cour de l'empereur les ont
sés de ce qu'ils dient que l'empereur ne
pellé en son conseil que pour l'accroistre
relque honneur. On parle tous les jours
our de l'empereur du voyage que le duc
e doit faire en Espagne pour faire com-
e au prince d'Espagne qui vient devers
ereur son pere ; et dict-on pour le seur
e Pisthgaye il doit passer par mer jus-
en Brabant, accompagné de gens de
e espagnols tous frais, avec grande
e d'argent. On dict aussi que le Bas Païs
de de fournir à l'empereur, à deux ter-
deux millions d'or ; aucuns y adjoustent
ns mille florins de plus.

Quant est de l'assemblée qui se devoit faire à Wimpfen, au lundy d'après le dimenche de *Oculi*, elle a esté differée pour la maladie du comte palatin, qui est au lict malade. A ceste cause les princes s'assembleront à Haidelberge, et dès le dixiesme de ce mois, sera venu à Haidelberge le duc de Bavieres en personne. On attend le duc de Wirtemberg, les evesques, le maistre de l'ordre d'Allemagne, et je ne sçay quels autres. Aucuns dient que les electeurs du Rhin iront là. Je mettray peine d'entendre ce qui s'y fera pour vous en donner advis.

» Le marquis Albert voudroit bien que les evesques luy tinssent promesse ; car, encores qu'il face du courroucé et qu'il menace lesdicts evesques, neantmoins on estime qu'il sera bien difficile de venir à bout d'eux, ainsi equippés et en ordre qu'ils sont, si ledict marquis n'est secouru d'ailleurs. Mais après que l'assemblée de Haidelberge sera departie, l'on verra la fin de ceste affaire.

» Le duc de Wirtemberg est encores en armes : environ le premier jour de mars, à la premiere monstre qui a esté faicte de ses subjects, on a choisi seize mille picquiers, six mille hallebardiers et deux mille arquebusiers, ainsi que l'on m'a escrit de Thuringe.

» Chacun se desfie de ses voisins, de sorte que ceux d'Auspourg ont tousjours leurs six enseignes, et soudoyent par sous mains quatre cens chevaux qui n'attendent que de leurs nouvelles ; ils ont d'avantage six autres capitaines, lesquels ils entretiennent pour assembler gens incontinent que l'affaire le requerra.

» Ceux de Nuremberg sont en plus grand equipage ; le marquis Albert a refusé leur bailler sauf-conduict pour aller par le païs de Bamberge, mais leur a dict un autre chemin par lequel ils pourroient seurement envoyer leurs marchandises aux foires de Francfort : en somme, il y a quelques commencemens qui prognostiquent un grand trouble pour l'Allemagne.

» Combien que je ne doute que vous n'ayez entendu par Justus Jonas les nouvelles des affaires de Saxe, toutesfois, pour vous faire foy de ma diligence, j'ay advisé de vous faire sçavoir ce qu'un de mes amis m'a escrit dudict païs de Saxe, par homme qui est venu

exprès de deçà qui arriva hier; et m'a esté escript de mot à autre comme il s'ensuit :

« Je vous ay n'agueres escript de l'armée de Saxe du comte Wolrad, comme elle est partie de Gaudersheim et de Sem, de là elle est venue devant Alfeldt; et peu après, ayant en une escarmouche perdu quarante chevaux, en est partie et s'est retirée en l'evesché d'Alberstat et à Campe, près la ville de Osternhem, où elle a sejourné quelque temps; et après, ayant ledict evesque donné dix sept mil tallers pour se redimer du travail et bruslemens que faisoit ladicte armée aux habitans du païs, dont a esté distribué à chacun des gens de guerre un florin, est encores ladicte armée retournée le 15 fevrier au païs du duc Henry de Brunswich. Alors le conseil dudict duc Henry de Brunswich a tant faict, qu'il a impetré treves pour adviser de pacifier ce trouble, lesquelles treves toutesfois n'ont duré que trois jours, d'autant que, estant leurs demandes desraisonnables, on les a envoyés sans rien faire. L'armée, partant de là, est venue près de Hildezheim, et estoit bruict du comte Wolrad, du duc de Holsten, et que ledict duc devoit prendre possession de l'evesché. Il estoit aussi grand bruict qu'il venoit argent; mais les gens de guerre ne pouvans plus attendre, et voyans que leur payement et la venue dudict comte estoit differée de jour à autre, ont faict un grand tumulte, , de sorte qu'on n'a peu appaiser ladicte armée par prieres, promesses ou admonitions quelconques, et s'est toute desbandée. Les gens de pied avec leurs enseignes desployées se sont separés çà et là; les gens de cheval ont retenu l'artillerie.

» Il y avoit lors en cette trouppe quatre gentils-hommes du marquis Albert, qui ont pris grand peine de retirer les gens de pied et de cheval; mais ils n'y ont rien profité. Le duc Henry de Brunswich a aussi voulu avoir toute ladicte armée, et a fait de belles promesses; mais il n'a semblablement rien faict. En fin le duc Maurice a mis en avant par les siens pour se faire recognoistre pour chef, sans avoir aussi rien gaigné, fors mille chevaux qui s'en sont allés à Magdebourg; les autres sont entrés dedans Brunswich avec leur artillerie.

» Je vous escriray en bref comme les ge de pied se sont escartés çà et là. Mais j'estim qu'après que ceste premiere ardeur et in lence des gens de guerre se sera un peu p sée, que le duc Maurice les aura, et, si ne suis bien trompé, on a exprès faict co sedition pour casser ceste armée sans a payement, car il estoit deu à aucuns le p ment de quatre mois, et eust esté d'une bonne bource pour satisfaire à t par ceste practique le duc Maurice moyen de recouvrer ceste armée, et de pr il fournist à chacun desdicts gens de ch par chacun mois, cinq tallers jusques à qu'il leur face sçavoir ce qu'ils auront à

» Le comte Wolrad a laissé garnison à nubruel, et y a mis vivres, de sorte qu sera aisé au duc Henry de Brunswich de couvrer ceste forteresse; mais on estim est en plus grand danger qu'il n'estoit a de ceste nouvelle practique qui se mani grande industrie et dissimulation. On v ces quartiers des ambassadeurs françois incessamment se dépeschent des courri tant de la part du duc Maurice que de ce là du land-grave. On faict une grande a blée à Lubec, à laquelle s'est trouvé pa duc Maurice Christophe Alvoyd, chan de Haidfelt. Ledict comte Wolrad s'est à caresme-prenant avec le duc Mauri Dresde. En somme, il approche une g foudre, Dieu sait à qui. Hier, qui estoit dimanche de *Reminiscere*, le duc Henr faict assembler à Lipse ses subjects en blesse, et vous advertiray de tout ce qu viendra.

» Depuis quatorze jours en çà sont dec quatre comtes, qui estoient les comtes Salms, Salis, Rudolphe Furstemberg, Frederic et le land-grave qui avoit ep la fille du comte de Hanau.

» Depuis les dernieres lettres reçu Terouene, se sont faictes en ce lieu belles choses: l'une fut, il y a six jours je fis sortir le capitaine Forces avec q vingts hommes en une tranchée près le teau, laquelle fut soudain abandonné les ennemis se retirans à une seconde chée large et profonde, y estant grand bre d'hommes et tenant au camp de leur

, à laquelle ils combattirent à coups de
es et de hallebardes ; mais ils furent
aints se retirer, et y eut un grand
ge, parce que tous nos arquebusiers
nt de ladicte tranchée et en fond et aux
flancs ; et demeurerent maistres des-
; deux tranchées long-temps, sans qu'ils
rtissent sinon à leur volonté ; et r'appor-
: cinq petits faulconneaux et de toutes
d'armes, tant picques, hallebardes,
s qu'autres armes, en sorte qu'il n'en
un seul qu'il ne r'apportast quelque
: et se retira ledict Forces bravement
homme de grand service tel qu'il est,
erte d'un seul, sinon deux blessés qui
tent bien maintenant. Depuis tout ce,
ts ennemis nous ont retranché tout au-
e la ville et d'un fort en l'autre ; et il y
re jours qu'ils ont mis au haut de La
e d'entre Sainct Jean et Sainct Augustin
: couleuvrines qui tirent au travers la
et quelques autres semblables qu'ils
ses à leur fort qui est sur le chemin de
tirant aussi à la ville ; et ce matin en
nené deux dudict fort le long d'une
e tranchée au bout de nostre chaussée,
bouchure du chemin de Gmegnate,
elles ils nous battoient nostre porte et
moulin. Ne estans contans de ce M. de
orancy, ny le sieur d'Esse, ils en-
nt M. de Warty et M. de Rantigny,
oixante chevaux de mondict seigneur
ntmorancy, droict à ladicte tranchée où
ssise ladicte artillerie, où ledict sieur de
a aussi sagement et aussi vaillamment
lé et executé ce qui avoit esté entre-
, que jamais homme fist, estant si bien
et si bien obéy qu'il vous y a faict un
service. Luy, ledict sieur, et Ranti-
sa trouppe, ont porté chacun un ar-
ier en crouppe jusques à ladicte tran-
lesquels estans conduicts par le capi-
oille qui a faict en sorte qu'il a emporté
us de ladicte tranchée. Et après luy
nt venus cent corsellets que conduisoit
taine Alonze, lieutenant de M. de Los-
ii estoient ensemble deux cens hommes
t-cinq arquebusiers allemans : lesquels
semble ont si bien joué leur jeu, qu'ils
faict faire place autour de ladicte ar-
tillerie, qui estoit accompagnée de grand nombre d'hommes ; mais ils ont trouvé qu'il n'y avoit plus qu'une belle grande couleuvrine, bien montée et de fort beau calibre, laquelle ils ont amenée à force de bras, passant quatre ou cinq grands fossés et pays de marais premier que regaigner nostredicte chaussée, qui a esté chose longue à la venue de toute leur armée à l'heure deux heures après midy ; et par ce moyen ont rapporté quatre faulconneaux pareils aux autres, et des corselets et autres armes ; et un chacun desdicts capitaines ont si bien et si bravement soustenu, que jamais lesdicts ennemis n'ont osé les aborder et forcer pour recouvrer leurdicte couleuvrine : et vous responds, Sire, qu'il y avoit plus de huict cens pas de nostre porte jusques où a esté prinse ladicte artillerie, et s'ils n'eussent osté l'autre comme ils avoient faict demie heure devant, elle fust vostre comme celle-cy. Durant que l'on amenoit ladicte piece, ledict sieur de Warty, bien soustenu desdicts Goille et Alonze, a faict une regaigne de ladicte tranchée, et jusques au bord de leur petit fort sur le chemin de Hedun, et là a fait grande execution. Aussi j'avois laissé sortir avec luy le sieur Fongarnon, le baron de l'Arbouze, lieutenant du sieur de Grandmont avec dix ou douze chevaux legers des siens, et le sieur de Montsallet. Le sieur de Fongarnon a esté porté par terre à ladicte regaigne, et son cheval fort blessé de coups de picque ; aussi ledict Montsallet blessé en ce lieu d'une arquebusade en la jambe. Je vous asseure, Sire, que ce sont trois gentils-hommes, gens de bien et vaillans ; mais ils ont esté bien secourus par ledict sieur de Warty et sa trouppe. Et cela faict, et la susdicte couleuvrine mise dans nostre premiere barriere, nos gens se sont commencés à retirer tant à cheval que de pied, ayant perdu un soldat du sieur de Losses sur le lieu, un autre de Goille qui est venu mourir à la ville, deux blessés et trois hommes d'armes de la compagnie de M. de Montmorancy blessés ; mais tous lesdicts blessés, Dieu aydant, vous serviront d'icy à huict jours : et de ladicte compagnie a esté tué huict chevaux de coups de picques, d'halebardes et d'arquebusades. Nos ennemis se

sont renforcés depuis que ne vous ay escript, et de gens de cheval et de gens de pied ; mais je croy, s'ils n'en ont d'autres, qu'ils ne mettront point d'artillerie en batterie : et croyez que n'avez jamais eu de meilleurs hommes en lieu que vous en avez icy, car tous mourront premier que ne vous rendre content de nous. M. de Montmorancy a esté bien marri que je ne l'ay voulu laisser sortir pour executer ceste entreprinse, et ne cesse de travailler aux fortifications de la ville.

» Il y a dès ceste heure vingt-six jours que les ennemis se vindrent loger à une lieue de Therouenne, qu'ils ont depuis ce temps là si peu approché, que le neufviesme de ce mois ils n'y avoient une seule piece en batterie, ni apparence d'y en avoir encores de quelque temps. Ils ont faict force tranchées autour de la ville, qui semblent estre plustost pour garder que l'on n'entre et sorte de ladicte ville, que pour autre raison ni occasion.

» Ledict jour au matin le capitaine de Ferrieres fit une saillie avec cent hommes, et donna jusques à leur tranchée qu'il leur fit abandonner, et tailla en pieces cinquante hommes qui vouloient faire teste pour la defendre. Tout leur camp y vint pour en chasser nos gens, qui avant qu'en partir firent fort bravement et leur tuerent à coups d'arquebuse beaucoup de leurs gens, sans qu'il y ait eu perte d'un seul des nostres, mais seulement deux blessés.

» L'après-disnée M. de Montmorancy fit une entreprinse avec environ deux cens chevaux, sçachant les ennemis en ambuscade près Sainct-Augustin, pour lesquels attirer les nostres firent semblant d'attraper quelques gens qui estoient desbandés en la plaine : les ennemis sortirent de leur ambuscade pour les secourir, n'estimans que les nostres feussent à beaucoup si forts qu'ils estoient de cavalerie, qui les recueillirent de telle sorte, qu'ils leur firent prendre la fuitte jusques à un fort qu'ils ont faict à l'abbaye Sainct-Augustin, où ils ne retournerent pas tous. Et quant à leurs gens de pied qu'ils abandonnerent, il en fut fait un fort grand carnage.

» Nos gens avoient faict auparavant trois autres saillies où ils n'avoient moins faict d'execution qu'en ces deux dernieres. Du 12 may. »

Extraict des nouvelles de Therouenne, du premier jour de juin.

» Les ennemis n'avoient encores jusques à ce jour là tiré en batterie, mais bien en divers lieux des defences, où ils n'ont pas faict grand dommage.

» La mine qu'ils avoient entreprinse du costé de la tour du chapitre a esté descouverte par les nostres, qui leur y ont appresté une focade, et si à propos, que tout ce qui s'est trouvé dedans a esté fricassé et rosti.

» Ils se doulent fort d'avoir failli ceste entreprinse-là où ils avoient grande esperance, et semblent à present entierement desgoustés et desesperés d'y pouvoir en rien profiter.

» Il estoit arrivé en leur camp jusques à vingt enseignes d'Espagnols, venans du costé de Cambray, et quatre cornettes de cavalerie.

» Nos gens firent mardi dernier une saillie, en laquelle ils mirent en pieces plus de cinquante des ennemis, sans un grand nombre qui se retirerent blessés d'arquebusades et de coups de main.

» Les ennemis qui venoient au secours de leurs gens furent si bien salués de l'artillerie de la ville, qu'ils n'oserent approcher.

» Le dernier jour de may, le capitaine Bernard et le sieur de Rubempré, lieutenant de la compagnie de M. d'Anguien, en feirent une entreprinse d'aller courir et piller dedans les païs de l'ennemi, à fin d'attirer et faire sortir le sieur de Noielles et de Ravel, qui ont charge chacun de cent chevaux legers et cinquante arquebusiers à cheval ; ce qu'ils feirent, et avec trois cens chevaux qu'ils amenerent quant et eux, et autant de gens de pied, sortirent sur les compagnies dudict capitaine Bernard, lequel menoit les coureurs et entretint si bien l'escarmouche, qu'il les attira jusques au lieu de nostre ambuscade, où estoient le sieur de Rubempré avec la compagnie de M. d'Anguien et celle du sieur de Humieres, qui leur fit la charge si rude qu'il les enfonça et desfeit : ils ont amené du reste de ladicte defaicte cinquante trois prisonniers gens de cheval et six vingts hommes de pied ; tout le reste fut taillé en pièces à leur retour sur la retraicte. Ils trouverent

de La Lain avec quatre cens chevaux et
x enseignes de gens de pied, qui leur fit
sage sans les oser jamais assaillir; et n'eust
que nos gens estoient travaillés et leurs
raux las, ils les eussent chargés avec aussi
ne esperance de les emporter qu'ils avoient
les autres.

J'ay receu vos lettres des 15 et 23 du
passé, et ce qu'avez escript à M. le con-
ble, tant desdicts jours que des vingt-
riesme et vingt-septiesme, avec l'estat
cavalerie que domp Ferrand a par de-
t le double des lettres interceptes que
avoit envoyé M. le comte de Tende,
j'avois jà les originaux, par où vous avez
entendre comme le prince d'Espagne
d son chemin en Flandres par la mer de
nt, et qu'il ne se faict nuls preparatifs
quartier-là pour envoyer forces nou-
s en Italie. Au moyen de quoy vous
rez mieux et plus aisément executer ce
rez entreprins sur Fossan (que l'on trouve
coup plus à propos que Vulpian, pour
isons et considerations amplement des-
es par vosdictes lettres du vingt-septies-
m'asseurant bien le roy qu'il ne tiendra
s et aux gens de bien qui sont avec vous
la chose ne reussisse selon son desir. Et
ut que ayez doute que ledict domp Fer-
puisse estre aucunement aidé des forces
l'empereur a en l'estat de Sienne; car
'en faut que le parti mis en avant de la
de nostre Sainct Pere pour la pacifica-
des affaires dudict estat, ait esté ac-
, que au contraire le duc de Florence
gens nouveaux pour renforcer l'armée
l empereur; et d'avantage a faict des-
ser aucuns des pacquets du roy, mesme
e son sauf-conduit, qui n'est pas grand
de paix : dequoy Sa Majesté a bien de-
se ressentir estant les galleres du grand
ur et les siennes approchées de ce quar-
, comme nous esperons qu'elles feront
ost; d'autant que les seigneurs de La
et d'Aramont, par lettres du vingt-
ne avril, m'ont asseuré que celles du-
and seigneur, suivant ce qu'aussi de
t il m'a escript, doivent partir le
me du passé sous la conduicte de Dra-
y, pour se venir joindre avec les nos-
tres, et par ensemble venir à la coste de Na-
ples ou au Siennois, s'il se trouve plus à
propos pour le bien des affaires et dommage
des ennemis; ayant ledict Dragut bey exprès
commandement de se conduire en cela selon
ce que vous adviserez pour le mieux. D'a-
vantage, le roy d'Algier s'apprestoit pour
venir à Marseille avec quarante voiles, au-
devant duquel on a envoyé deux des nostres
pour le faire tourner bride droict à la coste
d'Espagne, à fin d'empescher que celles qui
y ont porté le duc d'Albe n'en puissent partir
pour se venir joindre avec celles de Gennes,
et outre ce pour courre ladicte coste et faire
tous les dommages qu'il pourra; vous advi-
sant qu'il n'est nulles nouvelles que l'empe-
reur face lever un seul homme en Allemagne
pour passer à Milan.

» Au moyen de quoy ledict domp Ferrand
(à ce qui a esté mandé de Venise par l'am-
bassadeur, qui dict le sçavoir de bon lieu)
n'a deliberé sinon de garder les places plus
importantes et vous quitter la campagne.

» Pour lequel effect encores a-il faute de
quatre ou cinq mil hommes, et n'en peut
avoir d'autres que ceux du païs, pour la levée
et payement desquels, ensemble de ses au-
tres forces, il est contrainct faire de si gran-
des et si extraordinaires exactions, que le
peuple en est à demi desesperé.

» Et à fin que par faute d'argent l'execu-
tion de vostre entreprinse ne puisse estre re-
tardée, on a ordonné vous en estre envoyé,
ensemble le payement des deux bandes de
Suisses nouvellement levées depuis le sep-
tiesme de may, avec la creue des bandes de
lansquenets jusques au nombre de trois cens
chacune, si tant il s'en trouve à la prochaine
monstre, pourveu qu'ils soyent vrais lans-
quenets; à quoy vous ferez prendre garde.

» Le roy est très-aise de ce qu'avez trouvé
lesdictes bandes si belles et les chefs de si
bonne volonté que m'escrivez.

» Et quant aux canoniers, poudres et boul-
lets, et autres munitions d'artillerie que de-
mandez pour les places, au lieu de ce que
vous en tirerez pour la campagne, on don-
nera ordre qu'il vous en sera envoyé le plus-
tost que faire se pourra. Et cependant vous
vous pourrez servir de ce que vous aurez,

pour tenir tousjours les affaires en bon estat, et garder que l'ennemi ne puisse rien entreprendre à nostre desadvantage.

» Au surplus, les ennemis se trouvent si empeschés devant Therouenne, qu'ils n'ont pas grande esperance d'y entrer, et tiennent propos de se lever pour assaillir quelque autre place : ce qu'on ne peut croire, veu que l'empereur est si extremement malade qu'on ne luy espere vie, et encores y a advertissement, tant d'Angleterre que de trois ou quatre autres lieux, qu'il est mort; qui faict d'autant plus diligenter l'assemblée du roy, de façon qu'on espere l'avoir preste au commencement du mois prochain. Laquelle sera de quatorze mil François, douze mil Suisses et dix ou onze mil lansquenets, dix huict cens hommes d'armes, deux mil quatre cens chevaux legers, douze cens arquebusiers à cheval, ma cornette, les deux cens gentils-hommes de la maison, quatre cens archiers de la garde, et un bon nombre de gentils-hommes des arrierebans : qui est bien pour faire cognoistre à chacun qu'il n'y a pas grande paix et amitié entre l'empereur et nous, quelque bruit qu'en aye faict courir la venue des deux legats, ainsi que le sieur de Vassé, que je vous ay renvoyé, vous pourra dire plus au long.

» Je vous ay pareillement renvoyé les sieurs de Chavigny et Lamotte Gondrin; et si tost que le sieur de Bonnivet sera guery il s'en retournera, pareillement le baron de Therrides et de Ligondez, si jà ils ne sont en chemin.

» Quant à l'Allemagne, les troubles et divisions y sont plus grands qu'ils ne furent oncques, et ne sont pas pour s'appaiser par la mort dudict empereur, mais croistront d'autant plus que la jalousie sera grande entre le prince d'Espagne et le roy des Romains pour le tiltre d'empereur desiré par chacun d'eux, et les querelles qui pourront sourdre entre eux pour raison de leurs patrimoniaux. Le roy d'Angleterre a esté fort malade, mais maintenant il s'en va du tout guery, et sommes si bien ensemble qu'il ne seroit possible de mieux.

» Au reste, vous sçavez comme, estant dernierement à Paris, un nommé Serillac, frère de l'enseigne de Sipierre, tua sur le soir près la porte du logis du roy un des capitaines appoinctés de M. l'admiral, nommé Pierre Moreau, le plus meschamment et mal-heureusement qu'il est possible : dequoy Sa Majesté desire punition exemplaire estre faicte; pour quelle cause il s'est retiré en Piedmont. Je desire, sur tant qu'avez envie de luy faire service, de mettre peine de faire faire le guet secrettement, et de sorte que le puissiez faire prendre s'il est possible. Advertissez moy de ce que vous en aurez faict. De Fontainebleau, le 2e jour de juing 1553. HENRY. Et plus bas, CLAUSSE. »

« Ce matin, quatorziesme jour de juing année 1553, un homme venant du camp de l'empereur estant devant Therouenne, envoyé devers le roy par monseigneur le duc de Vendosme, a asseuré le dict seigneur que lundy dernier, quatorziesme de ce dict mois, il veit donner l'assault à ladicte ville par les Espagnols, Allemans et artisans, fort furieusement par divers endroicts; mais qu'ils furent si bien et vaillamment repoussés par ceux de dedans, qu'ils y perdirent de mil à douze cens hommes, sans les blessés qui sont en grand nombre : et dura ledict assault depuis les entre sept et huict du matin jusques sur les unze heures. Depuis environ le midy lesdicts de dedans bruslerent un pont qu'iceux ennemis avoient faict, où entre autres fut tué le lieutenant d'Aire, qui avoit faict faire ledict pont. Et s'estime que, quelques mines et bravades qu'ils facent, ils ne donneront autre assault, tant pour la perte qu'ils ont jà faicte des plus vaillans d'entre eux, que pour n'avoir plus de poudres, ayant tiré plus de quinze cens coups, que de canons, que doubles canons, depuis qu'ils sont devant ladicte ville. »

Le roy donna advis au mareschal comme les choses estoient passées à Therouenne, et le bon et grand devoir qu'y ont faict les gens de bien qui estoient dedans; depuis cela que le duc de Bouillon luy avoit envoyé le deschiffrement d'une lettre que Montmorancy luy avoit escripte du seiziesme de ce mois, dont la coppie sera avec la presente, à fin que vous voyez en quelle necessité il se trouvoit lors d'hommes, de chirurgiens, drogues et autres choses, et ce qu'il en mandoit au

de Bouillon. « La nuict dudict seiziesme, a dedans ladicte ville le secours dont s avez esté adverty, qui estoit bien petit me telle extremité. Le vingtiesme lesdicts emis, qui estoient auprès du fossé, et qui ent jà employé de dix à onze sepmaines iége de ladicte place, ayans faict trois s en trois endroicts du rampart, et levé une grande et furieuse batterie tout ce nos gens y avoient r'habillé et remparé is leur premier assaut, donnerent le feu six mines, qui emporterent tout ledict art, de sorte que l'on y pouvoit aller à al; et sur les dix ou unze heures donne- un assaut, auquel ils forcerent si peu de de bien qui restoient en icelle place, que jamais pas un d'eux ait, pour tel et vitable danger, aucunement parlé de la re ou composer. Sur cela on vous laisse er à quel ennuy et desplaisir revient une perte au roy, et le contentement et sa- tion que d'autre costé il doict avoir de e veu si bien, si vertueusement et vail- ent servy; dont on vous a voulu adver- fin que vous entendiez à la verité com- chose est passée, et que Sa Majesté est deliberée de s'en ressentir si vivement s les ennemis, qu'elle ne tardera guere leur rendre en meilleur endroict. »

L'empereur continue à se trouver autant qu'il a point encores faict, et croissent de en jour les troubles en Allemagne : da- ge les affaires du marquis Albert com- ent à aller très-mal, ayant le duc Mau- t plusieurs autres princes et prelats as- lé grosses forces pour luy courir sus De t Germain en Laye, le vingt deuziesme 1553. HENRY. CLAUSSE. »

Depuis l'assault donné à Therouenne Vendosme se delibera d'envoyer de- adicte ville quelque renfort de gens, stre la chose dont il estimoit qu'ils au- plus de besoing, et pour ceste cause ha les capitaines Le Breul et Sainct n avec deux cens cinquante arquebu- t cinquante corselets de leurs plus bra- ldats, choisis parmy leurs deux troup- our s'aller jecter dedans : ce qu'ils ont dextrement avec de trente à quarante gentils-hommes qui y sont allés quant et eux, et y ont tous esté si bien guidés par leurs guides, qu'ils sont entrés dans ladicte ville la nuict d'entre le vingt-sixiesme et vingt-septiesme de ce mois, sans avoir faict perte d'un seul homme, ny avoir faict rencontre que de vingt ou vingt-six ennemis faisans les sentinelles, qu'ils ont tous tués. Les gens de cheval qui les ont accompagnés sont retournés le mesme chemin qu'ils y estoient allés, sans fortune ny avoir rencontré que quelques chevaux espagnols qu'ils mirent en routte, en ayant tué une partie.

» Les gentils hommes qui sont entrés dedans ladicte ville de Therouenne, outre les trois cens hommes susdicts, sont le marquis de Bauge avec deux gentils-hommes des siens, les sieurs de Dampierre et deux gentils-hommes des siens, de La Roue et un gentil-homme de Joyeuse, et un gentil-homme de Bailles, et deux gentils-hommes de Vieux-Maisons, et deux gentils-hommes de Dampierre, fils du sieur de Rambure, et un gentil-homme, le frere du baron de Servy, que le roy a nourry page, et douze ou seize autres gentils-hommes.

» Les ennemis depuis l'assaut donné n'ont point faict de batterie : cependant, et dès le jour mesme dudit assaut, M. de Montmorancy a faict faire si bonne diligence à remparer la bresche, que aujourd'huy elle ne s'estime moins forte qu'elle estoit lors du commencement de la batterie.

» Il est bruit qu'ils veulent remuer leur artillerie pour aller battre la ville en autre endroit; mais, s'ils ne l'ont peu forcer au plus foible, il est bien aisé à croire que moins feront-ils aux autres endroits qui sont beaucoup plus forts.

» Les ennemis ont faict une fort longue et furieuse batterie à Therouenne, que l'on estime de vingt mil coups de canon, et ont tellement battu depuis la tour du chapitre jusques à la grande platte forme de ladicte ville, que la bresche s'y est veue de plus de cent cinquante pas : au moyen de quoi les ennemis, se voyant avec cela maistres du fossé, lundy dernier y donnerent l'assaut, les Espagnols d'un costé à l'endroict de ladicte tour du chapitre, qui estoit le lieu le plus aisé et battu, et les Wallons et Allemans joi-

gnant eux en continuant le long de la courtine jusques à ladicte platte forme. Ledit assaut commença environ les six heures du matin, et dura jusques à dix heures avant midy, combatans la plus part du temps main à main, et si vaillamment de la part de ceux de la ville, qu'ils repousserent tous lesdicts assauts. Il est vray qu'il s'y est faict perte des sieurs de Dessay, de Pieuves et de Beaudisné, et des capitaines Ferrieres, Cordier et Mechin, qui y ont esté tués avec de deux cens cinquante à trois cens hommes des nostres, que blessés, que morts. De la part des ennemis sont morts, de ce qui est des-jà venu à nostre connoissance, le capitaine Blondeau, ayant charge de deux enseignes, et grandement estimé; le lieutenant d'Aire et son fils, qui estoient ceux qui conduisoient tout le faict de leurs mines; le fils du sieur de Doulphan, que l'empereur avoit nourry; le capitaine Emault; le capitaine de Renty blessé au bras d'un arquebusade, en danger de mort, avec beaucoup d'autres dont les noms se sçauront les uns après les autres, et environ trois mil de leurs meilleurs soldats, que morts, que blessés à l'extrémité, dont des-jà ont estés recogneus jusques à douze cens hommes dedans le fossé, la pluspart Espagnols, qui n'estoient des pires comme l'on peut penser.

» Par les nouvelles que le roy a eues de dedans ladicte ville depuis ledict assaut donné, M. de Montmorancy a assemblé tous les capitaines et gens de bien estans en ladicte place, comme le sieur de Losses, de Fumel, de Contay, La Chappelle des Veufves, Warty, Renty, et bon et grand nombre de braves capitaines et bons soldats, pour adviser à ce qui estoit à faire pour le bien du service du roy et la seureté et deffense de ladicte place : mais tous luy ont promis de mourir à ses pieds plustost qu'il ne rende bon compte au roy de ladicte place. »

Le seiziesme juillet, le roy estant à Compiegne despescha un courrier exprès au mareschal pour l'advertir que le roy d'Angleterre, son bon fils et frère, estoit decedé le sixiesme dudit mois, au grand et extreme regret et ennuy de tous les estats de son royaume, pour estre à ce jeune prince d'une grande esperance et expectation, et dont Sa Majesté estoit très-dolente et marrie, pour la bonne et parfaicte amitié que naturellement il luy portoit, et dont pour l'advenir elle se fust très-bien sceu accommoder au bien, proffit et utilité de ses affaires. Toutefois, Dieu avoit voulu encores tant faire pour elle, que la couronne et le sceptre dudict royaume estoient tombés en si bonne main, qu'elle avoit recouvert ce que par la mort elle avoit perdu; car la fille du duc de Suffolc, que le second fils du duc de Northomberland a espousée, avoit esté, dès le vivant dudict feu roy et sur l'extremité de ses jours, declairée royne, et, depuis sa mort, receue et proclamée telle, ayant esté des-jà la possession prinse pour elle de la grosse tour de Londres et des autres principalles forteresses du royaume; mesmes estoit après à faire les preparatifs et les commencemens des ceremonies du couronnement d'elle et son mary; dont, à son advis, l'empereur seroit desesperé et le plus marry qu'il fut onques, voyant que les grandes menées et practiques qu'il faisoit faire pour madame Marie sa cousine, fille aisnée du feu roy Henry, n'avoient point eu de lien, mais qu'elle estoit demeurée privée de la succession de la couronne d'Angleterre; ayant les ambassadeurs de la part dudict empereur mis en avant audict duc de Northomberland, qui est le principal du conseil d'Angleterre, le mariage de ladicte dame Marie avec le fils aisné dudict duc, en repudiant par luy la femme qu'il a pieça espousée, fille du feu duc de Somerset qui fut protecteur d'Angleterre; pensant par un tel moyen rompre ou empescher les choses des-jà ainsi conclues et accordées, et par conséquent brouiller et divertir la bonne intelligence qu'ils sçavent que les principaux seigneurs du conseil d'Angleterre ont avec Sa Majesté pour tenir leur nouvelle royne et le roy son mary entierement disposés à sa devotion avec une estroitte alliance et parfaicte union; s'asseurans bien qu'elle ne leur faudroit d'amitié ne de tout ce qui est en sa puissance là où ils en auront besoing. Ladicte dame Marie, voyant ces troubles, s'est absentée pour passer, si elle peut, en Flandres devers ledict empereur son cousin. Qui est tout ce qu'il y avoit de nouveau pour ceste heure, sinon que Sa Majesté estoit tous les

s après dresser son armée, laquelle sera
tost assemblée et voisine de celle des
emis, qui n'ont point encores fait de bat-
au chasteau de Hesdyn, mais sont après
ire leurs tranchées; et ce pendant nos
de dedans à coups de canon, par les
es qu'ils ont faites, les ont bien visités et
mmagés. Vous avez veu ce que je vous
crit par La Mole, que je vous ay depes-
mon partement de Chantilli. Priant Dieu,
cousin, qu'il vous ait en sa très-saincte et
garde. Escrit à Compiegne, le dix-sep-
e jour de juillet 1553. HENRY, et plus
DUTHIER.

20 juillet 1553 le roy manda au mares-
qu'il estoit venu d'Allemagne homme ex-
qui luy avoit apporté nouvelles certaines
e, le 9 dudict mois, en certain lieu de
ché de Munde, entre les pays de Hesse
Brimsnich, les forces du duc Maurice
ne et du marquis Albert de Brandebourg
t rencontrées, ayant ledict duc Mau-
de sa part quatre-vingts enseignes de
de pieds, estimées à vingt mil hommes
mil chevaux, et ledict marquis sem-
e nombre de gens de pied et six mil
es de cheval; lequel avec son armée a
deffaict et rompu par ledict duc Maurice,
a emporté pour triomphe trente ou
nte enseignes avec luy, et a envoyé le
de Hedecq, son lieutenant general,
ceux qui se sont voulu sauver, lesquels
sçait si ledict marquis aura suivis ou
demeuré entre les morts, ayant esté
on cheval courant par le camp avec un
s pistolets qu'il avoit à l'arçon et son
eau qu'il portoit lors qu'il entra en ba-
; car l'empereur avoit entierement fondé
sperance sur ledict marquis et sa force
ruiner ledict duc Maurice et les autres
es et potentats germains qu'il estimoit à
ontraires, afin qu'iceluy marquis, saisi
rs despouilles, s'en vint après jetter en
ue endroict de France qu'il verroit le
propos pour courir sus au roy, ce pen-
que l'empereur tient ses forces sur fron-
de Picardie, faignant d'y vouloir appe-
lles du roy, qui en seront bien tost voi-
l'armée de Sa Majesté s'en allant preste;
et dès le vendredy M. le connestable devoit partir pour gaigner le devant, à fin de don-
ner ordre à toutes choses qu'il verra estre requises et necessaires auparavant. Depuis cela par ceste victoire le duc Maurice ne jure que par la foy qu'il veut doresnavant porter au roy, de maniere que l'empereur se trouve à present bien esloigné de l'effect de ses principaux desseins. Escript à Compiegne le vingtiesme jour de juillet 1553. HENRY. DUTHIER.

Le 21 juillet 1553, le roy manda au mareschal que, le jour precedant les nouvelles qu'il lui avoit envoyées d'Allemagne sur la deffaicte du marquis Albert, il fust adverty de la prinse de Hesdin faicte par les ennemis, lesquels, après leurs grandes batteries et assaux donnés, au dernier desquels le duc Horace avoit esté tué, et dont Sa Majesté portoit tel regret et ennuy qu'il pouvoit penser, ores qu'ils eussent perdu un grand nombre de leurs gens et des meilleurs qu'ils eussent, et quelques uns de leurs capitaines, estoient venus aux mines et à la sappe, lesquelles ils avoient tellement continuées sans aucun intervalle de temps, qu'à la fin ils avoient faict tomber la pluspart des remparts de la place, de sorte que ceux de dedans s'estoient trouvés découverts jusques au milieu de ladicte place, qui est petite, et eux contraincts de parlementer et se rendre, estans les ducs de Bouillon et comte de Villars faicts prisonniers avec quelques autres; et encores qu'il y ait peu de perte de gens, si est-ce qu'il sont beaucoup plus à plaindre que la mesme place, pour la garde de laquelle y alloit plus de réputation que d'importance et utilité dont l'on pensoit qu'elle fust : que, voyant cela, elle avoit fait incontinent partir le connestable pour aller devant donner ordre au faict de l'armée qui s'en alloit toute preste, et où Sa Majesté esperoit se trouver bientost, et prendre la revanche à son tour de ce que l'on a faict sur elle, en sorte que l'ennemi trouvera (si Dieu plaist) n'y avoir pas grand advantage. Du 21 juillet 1553.

L'importance de la ville d'Albe, le gouvernement de laquelle fut donné au sieur de Lyoux, frere de Montluc, maistre de camp, donna occasion à monseigneur le mareschal

de croire que l'empereur feroit tous ses efforts pour la recouvrer, et que par ainsi il la falloit tellement fortifier au dedans par grandes tranchées et traverses, et au dehors par nouveaux bastions, mesmes estant commandée comme elle est par un costeau qui est tout joignant, et la pourvoir aussi de telle quantité de vivres et de soldats, qu'elle peust attendre un long siege et une furieuse batterie. La charge de tout cecy, et de commander et de combattre la place, fut donnée à Bonnivet, colonnel, avec treize cens François, six cens Allemans et autant d'Italiens, sous la charge dudict Venture d'Urbin, choisi parmy tous les autres par Bonnivet, cinquante gentils-hommes volontaires, et deux cens chevaux. Ce seigneur mit soudain la main à l'œuvre, et en telle diligence, que la place, avec l'aide des soldats et des habitans qui travailloient à l'envy l'un de l'autre, fut en six sepmaines si bien pourveue et accommodée, qu'ils avoient tous plus de peur que cela decourageast l'ennemi de les assaillir, que de crainte de l'estre. Domp Ferrand, supportant mal-volontiers ces frequentes secousses, et desirant y remedier, ne perdoit temps à assembler gens et argent pour venir attaquer Albe; et de fait, s'estant jetté en campagne, il se vint presenter devant la ville avec son avantgarde, composée d'environ quatre à cinq mil hommes de pied. Soudain Bonnivet jetta dehors environ trois cens des meilleurs soldats françois et italiens, departant le reste, partie en la place de la ville, et l'autre ès environs des murailles et des portes. Ceux-cy attaquerent soudain une si furieuse escarmouche contre les Espagnols qui s'estoient avancés jusques près la contre-scarpe, pour donner moyen à domp Ferrand de mieux recognoistre l'estat de la place, qu'ils les firent reculer plus de deux cens pas. Le combat dura près de deux heures; il y mourut environ vingt-cinq des nostres, et deux braves gentils-hommes, l'un nommé le capitaine Tortorin, et l'autre Appate, de nation basque, et de ceux de l'ennemi de cinquante à soixante, à ce qui fut depuis sceu par les païsans qui baillerent les charettes pour les emmener, avec plusieurs blessés. Tant y a que domp Ferrand trouva les choses en tel estat, qu'il print resolution de laisser ceste-cy et d'aller attaquer Sainct-Damian, comme il fit environ le dixiesme d'octobre 1553, qui est le mesme temps que l'empereur attaqua Mets, qui luy servoit jadis de propice magasin contre la France.

Les affaires ayans prins quelque relasche après ces factions, le mareschal print resolution de se jetter à la campagne: pour ce faire il commanda aux trouppes sortir des garnisons et de se rendre à Carmagnolles au trentiesme jour d'avril, où il se rendroit aussi, comme il fit deux jours après. Il n'y fust pas plustost arrivé, que tous les seigneurs et principaux capitaines de l'armée le vindrent trouver, tant pour, à leur accoustumée, le saluer, que pour le prier de vouloir au plustost faire faire la monstre. Pourquoy faire ayant fait mettre l'armée en bataille, et recognu le nombre d'icelle, il trouva environ huict mille, que François, que Italiens, deux mille Allemans sous Roquendolfe et trois mille Suisses, quelques arquebusiers à cheval, douze cens chevaux, tant hommes d'armes que chevaux legers. Ayant mis en ordre toutes choses necessaires pour utilement employer ces forces, il marcha du costé des Langues, qui est une province montueuse, regardant la riviere de Gennes, pleine de trafic et fort peuplée de chasteaux, avec intention de manger et consumer le païs ennemi, et d'assaillir, selon le beau jeu que la fortune luy offriroit et la qualité de ses forces le pourroit porter, Ceve, Courtemille ou Savonne. Pendant qu'il en bastissoit et espioit les moyens, il s'adonna à prendre plusieurs petits chasteaux qui luy pouvoient apporter domination dans le païs et faciliter son dessein. De premiere abordée il attaqua Gravesane, qui fut emporté; delà on marcha contre Serraval, où s'estoient nichés un tas de brigandeaux, lesquels firent contenance de vouloir attendre le canon: deux coulevrines furent bracquées, lesquelles en moins de rien firent quelque apparence de bresche. Les François, sans attendre commandement, donnerent dedans, la forcerent, tuerent tout ce qui s'y trouva, excepté cinq ou six pauvres soldats qui furent depuis pendus en vengeance du Guierche Racanat, pendu à Sainct Martin. Voilà comment les gene-

t d'armée doivent estre retenus en ces
:utions de justice parmy la licence des
es; car la vengeance en tombe puis sur
jui par sa valeur peut donner une victoire
ille ou de campagne. Pendant qu'on at-
oit cestuy-cy, Montluc alla aussi denicher
t qui estoient dans Dogliany, auxquels
mandoit Leon de Bellegarde, Espagnol,
esfois nourry en France, lequel ayant
a faire du mauvais à credict, fut forcé et
; et prest à estre pendu, comme ceux de
ival, sans l'importune instance et suppli-
n que tous les capitaines françois firent
areschal pour le garentir de mort : le plai-
ir luy faict à aucuns, avec ce qu'il estoit
galand homme, luy moyennerent sa grace;
ant par là que Dieu ne permet jamais
a bien-faict demeure sans contrechange.
temps et les affaires militaires, qui doi-
estre balancés et mesurés à l'œil de la
oyance, firent recognoistre au mareschal
ne pouvoit pour lors rien entreprendre
Courtemille ny Savonne, et que la partie
urroit mieux executer sur Ceve, qui
oit de moindre importance que Courte-
. Les choses deliberées, le mareschal fit
ber l'armée vers Ceve ; mais auparavant
de traicter de l'execution de l'entre-
se, il faut representer la bizarre situation
a place. Ceve est un des anciens marqui-
qui furent donnés par l'empereur Otho
ran son gendre, de longue main fugitif
is recognu ; les partages qui ont été faits
lescendans de l'un à l'autre, l'ont reduit
lus de deux cens portions, les unes si
es qu'elles n'ont pas deux escus de ren-
et neantmoins, chassans l'asne au moulin,
ent estre appellés marquis. Ce sont des
ts de la gloire et de l'ambition que nous
ouvons quitter, pour bassement que la
ne nous ait renversés. La ville, assez
le et bonne, est située au pied d'un
l roc qui reçoit aisément la taille. En
y jadis certains hermites se logerent,
is dedans eglise, chambres et autres
odités qui se sont peu à peu augmentées,
issans autre advenue pour y parvenir
a chemin de trois ou quatre pieds de
, avec un grand precipice au dessous.
les Genevois, qui voyoient avancer les
armes françoises, à eux tousjours formidables
et suspectes, eurent crainte que ceste ville,
qui est sur leurs advenues vers la mer, ne
tombast ès mains des François, et firent infi-
nies instances à domp Ferrand, à ce qu'il fist
un fort à l'entour de cest hermitage, assez
suffisant pour loger la garnison qu'il y fau-
droit tenir. Eux, voyans que la chose prenoit
trop long traict, offrirent de contribuer jus-
ques à deux mille escus pour en faire le bas-
timent. L'argent desbourcé, on y mit la main
en telle diligence, que le fort fut dressé, en
moins de deux mois, de chaux et de briques,
et bien flanqué. Le mareschal donc, auparа-
vant que disposer les batteries, voulut luy-
mesme recognoistre et la ville et le fort;
l'ayant faict, il trouva qu'en s'adressant pre
mierement à la ville, ce seroit se mettre en
peine de faire deux batteries au lieu d'une
seule, jugeant que le fort ne seroit pas plus-
tost prins que la ville à laquelle il commandoit
aucunement ne se rendist. Les seigneurs et
capitaines ayans conclud de mesme, il fut
commandé à Bonnivet de l'aller assaillir à la
faveur de six pieces qui furent montées et
logées à force de bras : si tost qu'elles com-
mencerent à tirer dans ces murailles nouvel-
lement faictes, et qui n'estoient gueres fortes,
ni terre-planées, elles commencerent à se bri-
ser en divers endroicts, mesme du costé de
l'entrée d'iceluy, où il n'y avoit pas six pieds
de profondeur de fossé : ce qu'ayant recognu
le baron de Chepy, il donna droict à un des
flancs avec la hallebarde pour les estoupper
et donner aux siens le combat et l'entrée plus
asseurée ; mais il fut rudement repoussé,
ayant eu le bas des mâchoires à demy em-
porté d'une arquebusade. S'estant, luy et les
trouppes, retirés avec perte de trois soldats
seulement, la batterie fut si vivement ren-
forcée, tirant d'un costé du bas et de l'autre
du haut de la roche au dedans du fort, que,
le dix-septiesme jour d'avril, n'estans secou-
rus et ayans plusieurs blessés, ils se rendi-
rent à bagues sauves. Le comte Bas, chef de
la place, ayant eu la teste emportée d'un
coup de canon, apporta grand espouvante-
ment parmy les siens. En ceste faction nous
y perdismes seize ou vingt soldats, que morts,
que blessés.

Par l'inconvenient qu'apporta la mort du chef de la place, apprennent les capitaines à bien et diligemment pourvoir et accommoder ce qui est necessaire, et non pas à se precipiter, eux et le service du maistre aussi, par une valeur inconsiderée, et qu'il se faut mesnager plus soigneusement dans une place qu'à la campagne, qui peut recevoir nouveau chef, et non la ville assiegée.

Les choses ayant esté ainsi heureusement demeslées, le mareschal fist sommer le sieur Ieronime Sac, gouverneur de la ville, de la rendre, sur peine que tout seroit mis à feu et à sang. Il fit le sourd, et, par les escarmouches et combats qu'il dressa, donna assez à cognoistre qu'il ne la quitteroit sans coup fraper. Ce fust un acte qui peut aussi tost estre reputé à temerité et inconsideration, qu'à valeur et magnanimité de courage, attendu que, bien qu'iceluy Ieronime Sac fust un personnage fort brave et vaillant, si ne se devoit-il pas roidir à tenir une place assez mal fortifiée contre gens victorieux, et qui avoient à commandement le chasteau qui la battoit en ruyne.

L'artillerie fut dressée et la batterie commencée; mais ayant tiré environ quatre cens coups et commencé bresche, l'ennemi demanda à parlementer: le mareschal deputa Bonnivet pour traicter avec luy. Il fust en fin resolu que la place seroit remise au roy, avec l'artillerie et munitions, et que les gens de guerre sortiroient bagues sauves, enseignes desployées et tabourin sonnant.

Le capitaine Loup, qui commandoit aux gardes du mareschal, y fut laissé pour gouverneur: si l'armée de l'ennemy ne se fust lors jettée en campagne, la composition n'eust esté si favorable qu'elle fut, ores qu'il y ait une douceur et humanité fort louable à ne tirer du vaincu que cela mesme qu'en pareil cas nous pourrions nous mesmes desirer.

Le huitiesme jour de fevrier 1553, le roy eut advis qu'il estoit arrivé à Abbeville un marchand anglois allant à Rouen, qui estoit party le mardy devant de Londres, et dit qu'il y avoit environ cinq ou six jours que le duc de Nortfolc estoit party du lieu où estoit la royne d'Angleterre, pour venir trouver M. Hoyet, qui estoit accompagné d'un bon nombre d'Anglois, comme aussi d'une bonne trouppe d'Espagnols; et s'estans rencontrés près Rochestre, que les Anglois qui estoient du costé dudict duc luy declarerent fort ouvertement qu'ils ne vouloyent point combattre contre ceux de leur nation, et que là dessus ils commencerent à charger lesdicts Espagnols, tous lesquels furent defaicts par ladicte trouppe de M. Hoyet: quoy voyant, le duc de Nortfolc fut contrainct de se sauver; tous les Anglois qu'il avoit avec luy demeurerent avec M. Hoyet.

Que Hoyet est de present, avec vingt ou trente mil Anglois, dedans les faulx-bourgs de Londres, et que la trouppe qui croist de jour à autre, disans qu'ils veulent defendre leur couronne et mourir tous, avant que de permettre que les Espagnols entrent dans leur païs.

Qu'il est venu grand nombre de gentilshommes des païs de Cornouaille et d'Yorck, qui ont offert audict M. Hoyet de faire venir gens de leur païs, s'il cognoit qu'il en soit besoin pour le maintien de leur liberté.

Que la royne, estant à Londres, a mandé plusieurs fois à M. Hoyet qu'il ne se deportast de ceste entreprinse, et qu'elle luy pardonnoit la faute que il avoit commise envers elle; à quoy il avoit respondu qu'il ne la vouloit offenser, mais simplement defendre la couronne jusques à la mort.

Que la royne envoya querir millort d'Arondel, et qu'elle luy demanda quelle forteresse de son royaume estoit la plus asseurée pour elle. A quoy il respondit que fort volontiers il le luy diroit, pourveu qu'elle luy permist d'en dire librement son opinion: ce qu'elle luy accorda. Quoy faict, le millort d'Arondel luy dict que la meilleure et la plus seure forteresse qu'elle pouvoit choisir en son royaume, c'estoit d'appaiser son peuple et regagner le cœur des subjects, et que lors tout seroit fort pour elle: ce qu'elle trouva fort mauvais, disant qu'elle ne vouloit plus de tel conseil que le sien.

Que le duc de Suffolc s'est absenté de la cour, et dict-on qu'il se devoit joindre avec M. Hoyet.

Qu'il est bruict que millort Courtenay a esté mis prisonnier en la tour de Londres,

: l'evesque de Vinchestre s'en est fuy.
: le conseil de ladicte royne n'est plus
e millort Payen, Chesnay et Coban.
: tous les autres grands seigneurs qui
ent ledict Hoyet se sont retirés en leurs
ıs, chasteaux et forteresses, pour de-
: leur païs et leurs gens s'il en est

le comte d'Aigmont et ceux qui es-
allés avec luy en Angleterre ont failly
: tués, et n'osent plus bouger de leur

l est grand bruict que madame Elisa-
sœur de la royne, s'est retirée au païs
lles.
l'emotion est si grande et si commune
ıte l'Angleterre, qu'il n'est plus en la
ıce de la royne d'y remedier par autre
: que de rompre du tout le mariage du
d'Espagne et d'elle, et espouser un
ır de son païs.
dant que ces executions se faisoient,
Ferrand assembloit son armée, soit
enir au secours, ou pour nous coup-
emin sur la retraicte qu'il faloit faire
dmont, et par le passage de la riviere
ire, assez furieuse et sans pont. Et
t, l'ennemi envoya devant dom Alvaro
de, maistre de camp, general des Es-
s, avec douze cens hommes, pour nous
pendant que le gros marchoit. Il donna
ıu pont des Molieres, à demy lieue du-
ve, où il fut rencontré par le sieur du
lu Fort, Poitevin, lieutenant de cent
es d'armes du mareschal, suivy de
: ou cinq cens, que picquiers, que ar-
ıbiers, conduicts par Laval, qui avoient
deux commandement de si vivement
: dans les ennemis qu'ils leur fissent
le pont, comme ils firent, regagnans
ıteaux, ayans perdu environ quatre
hommes, et nous sept tant seulement,
x hommes d'armes blessés.
mareschal cependant faisoit diligenter
e, à fin qu'elle eust passé l'eau au chas-
uparavant que l'ennemi estimast que
ussions seulement deslogés; car, s'ils
ussent trouvés embarrassés des desor-
t des craintes qu'il y a tousjours sur
traictes, mesmes au passage desri-
vieres, nous n'en eussions pas eu si bon marché que nous eusmes. Les soldats, animés de la propre presence de leur general prudent et intrepide, ne daignerent passer sur un pont de charrettes, qui avoit esté dressé toute la nuict, ains François, Suisses et Italiens, à l'envy l'un de l'autre, passerent quasi tous à gué; et, à mesure qu'ils montoient sur la campagne au delà des rives de la riviere, ils se mettoient en bataille, crians: *Combat! combat!* Sur ce propos, faict à noter qu'au mesme instant que nous demeslions si hastivement nos fusées, et que l'armée traversoit ainsi la riviere, domp Ferrand, qui s'estoit jetté en campagne pour avoir curée, dépescha un trompette au mareschal, sous couleur d'avoir raison de quelque desordre commis dans les terres imperialles, mais en effect pour recognoistre à quoy nous en estions: auquel en peu de mots il commanda de s'en retourner plus hastivement qu'il n'estoit venu, et qu'il dict à son maistre qu'il ne s'estoit pas levé si matin que luy, et que toutesfois s'il s'advançoit tant soit peu, qu'il le trouveroit en campagne raze, la picque au poing, pour luy faire raison de ces desordres et demandes: ce que le sieur domp Ferrand ayant entendu par le trompette et par ceux qu'il avoit sur les champs, et que nostre diligence l'avoit prevenu, il tourna bride vers Cairas sans entreprendre lors aucune chose digne de memoire. De ceste heureuse et tant honorable retraicte on doit apprendre que la veue des ennemis ne doit jamais esbranler le capitaine general, qui a le jugement sain, que commettre jamais tout à un furieux combat, si l'evident peril et ruyne de l'armée ne l'y forcent de tous poincts; et à la verité, s'il a l'asseurance et le jugement bon, il en viendra à bout et à son honneur, mesmes s'il rejecte l'opinion d'un tas de gens qui sçavent mieux caqueter que combattre en ces necessités, où il n'est permis de faillir deux fois, embrassans, comme elles font, la consequence du total.

Le mareschal, ne desirant rien plus que de porter la domination du roy jusques aux portes de Gennes et de Savonne, et dans elles-mesmes aussi s'il eust eu dequoy, afin de faire diversion des guerres de Parme et de Francé,

jugea que s'il pouvoit joindre à la prinse de Ceve celle de Courtemille, que elle luy serviroit de planche fort opportune pour l'advancement de ses desseins, ou, à defaut d'iceux, de tenir les ennemis en crainte et en despence, et se prevaloir de trente lieues de païs que la conqueste de ces deux places luy pouvoit donner. Il fit donc ses appareils pour aller assaillir Courtemille à six lieues de Savonne. Ceste place est située en une vallée, et toutesfois sur une montagnette au pied de laquelle il y a deux petites villes, l'une joincte au chasteau, et l'autre au delà d'un ruisseau qui passe entre les deux villes, qui sont conjoinctes toutes deux par un pont de pierre : la premiere, qui est embrassée du chasteau, estoit assez bonne, et l'autre mediocre. Tout le païs des environs ne sont que montagnes, les unes de facile accès, et les autres assez aspres, pleines de chastaigners : de sorte que la pluspart du temps il faloit que l'artillerie fust montée et descendue à force de bras. Les soldats, tant françois que suisses, n'espargnerent les leurs à ce faire, la gloire et le pot de vin estans attachés à leur labeur. Toutes difficultés surmontées, l'armée et l'artillerie passerent le dernier d'avril, et de pleine arrivée la fanterie donna dans la premiere ville, qui fut emportée à vive force, ores que deux cens, qu'Espagnols, qu'Italiens, la défendissent.

La nuict ensuivante le mareschal fit loger quelques pieces pour battre l'autre ville, pour après plus aisément assaillir le chasteau, jadis basty par les Romains et appellé *Curia Emiliana*. Au poinct du jour l'artillerie joua si bien son personnage, que en moins de trois heures il y eut bresche raisonnable. Bonnivet, qui tenoit les trouppes prestes pour donner dedans, ne peut retenir les soldats qu'ils ne donnassent aussi-tost à la bresche, qui ne fut gueres disputée par les Espagnols sur l'esperance de la retraicte que le chasteau leur presentoit. Il y en demeura toutesfois environ soixante, que morts, que blessés, tant à la bresche que à la fuitte.

L'armée estant toute bien commodément logée dans ces deux villes pleines de vivres, le chasteau, grand, spacieux et bien flanqué, fut recogneu avec beaucoup de peine et de hasard, tant les arquebusades et mous des pleuvoient dru et menu, mesme l'ennemi estant sorty à l'escarmouch nous perdismes quatre soldats et s blessés. Il fut trouvé plus fort et flanqué qu'on n'esperoit pas; la di augmenta toutesfois le courage à un c et par ainsi la batterie fut commen costé de la premiere ville, la mura descouvrant mieux de ce costé là que seconde attachée audict chasteau; il f environ douze cens coups de canon, rent peu d'effect, cest endroit estant le plus fort et le mieux remparé. Il ceste cause, advisé de la remuer du c la montagne, quelque penible qu'ell estimant le mareschal, comme il se depuis, que l'inaccessibilité du lieu l rendu plus negligemment remparé. T nuict les grands, les moyens et les travaillerent si courageusement à ren à monter l'artillerie à force de bras, poinct du jour huit canons se trouvere gés, gabionnés et plate formés, et coulevrines par le bas de la ville pou tre les défences. Tout tira de telle fi sans intermission, que sur le midy il forme de bresche en ce haut qui n'estoi remparé, et si il n'y avoit point de ter dans pour le pouvoir faire. De manie l'ennemi, estonné de ceste diligence necessité des vivres et de nulle espera secours, ainsi qu'on consultoit pou à l'assaut, donna la chamade, qui fi pondue; et sur ce, les armes faisan ceance, un gentil-homme se monstra muraille, qui demanda à parlement sieur de Richelieu, lieutenant de Bo y fut envoyé, et moy avec luy. Tant fi venu et disputé, que finablement la pl rendue à bagues sauves, l'artillerie et l nitions demeurans aux victorieux. Il so la place environ quatre cens homme armés.

La remonstrance que j'ay cy-devant de l'importance de la place, donna oc au mareschal d'y sejourner environ troi maines, pour la faire si bien rempa pourvoir, que l'ennemi perdist esperan la pouvoir reprendre qu'avec grande

:e, longueur de temps et beaucoup de rd. Le sieur de Richelieu en eut le gou-ement, duquel il s'acquita fort genereu-nt. Baptiste Fornar, gouverneur d'Albe u'elle fut prinse, devint depuis serviteur oy, et se trouva en ceste armée, pen-le sejour de laquelle tous les chasteaux urgades des environs dudict Courtemille drent presenter pour rendre obéyssance Majesté. Il n'y eut que celuy de Castres Cossan, dans lesquels il y avoit garni-qui firent contenance de se vouloir faire ; mais, voyans marcher partie de nos pes, sous la conduicte de Bonnivet, ils t assez laschement rendus. Le Fornar harge de garder Castres, pour de là r des practiques dans Gennes, dont de-l s'acquita assez mal, verifiant la verité overbe italien qui dit : *D'inimico recon-non ti fidar, se non vuoi esser gabato.* ndant ces executions, le sieur domp nd diligentoit l'amas de ses forces, en ion, comme le bruit couroit, de secou-place ou de donner bataille. Or, tout ue les infortunes qu'il avoit precedem-courues le pouvoient ranger à prendre ardeux party, les prosperités au con-du mareschal l'invitoient à s'en garder e retirer, non pas dans les garnisons, bien dans les tranchées de Poyrin ou de gnolles, qui font quasi le centre du ont, à fin de considerer de là les mou-s de l'ennemi, et, selon iceux, s'ad-r ou reculer; car, tout ainsi que la va-t le sage conseil sont ceux qui, sous la iction de Dieu, emportent la gloire des lles, tout de mesme l'orgueil et la teme-es font perdre, ruynant l'utilité, la té et la gloire des conquestes precedem-faictes. Ne s'estans donc entrerencon-l'ennemi marcha du costé d'Ast, et le Poyrin, et de là aux garnisons. Ce-t le mareschal ne perdit temps à Pour-utes les places qui estoient du costé de ni. Cela faict, ayant esté adverty que Ferrand vouloit attaquer Villeneufve, enta de faire de nouveau un corps e des trouppes qui avoyent sejourné garnisons, pendant que les autres te-la campagne, leur donnant le rendez-vous à Rive de Quiers, situé à quatre mils de Villeneufve. Soudain qu'il y fut arrivé il eut advertissement de quatre divers endroicts, et de la main mesme de gens fort croyables, que domp Ferrand se devoit le lendemain advancer pour gaigner le logis de Butiglie-res, fort advantageux pour les cavines et vallons qui sont à l'entour, et que j'ay sou-vent veus.

Là dessus Brissac, qui ne vouloit jamais faillir tout seul, assembla tous les seigneurs de l'armée pour avoir leur advis sur ce qui estoit à faire, leur tenant ces propos : « Mes-sieurs, je vous ay tous icy assemblés, comme mes chers compagnons d'armes, pour vous dire que je suis fort bien adverty que le sieur domp Ferrand est reduict à tel desespoir, qu'il a resolu de tout hasarder pour prendre Villeneufve ou nous donner la bataille : il me semble que ceste resolution, qui doit decider du total, doit estre aussi en nous, mais par raisons differentes toutesfois, et qui neant-moins sont toutes combattues de raisons si contraires, qu'elles supendent mon jugement et ma deliberation. Laisser perdre Ville-neufve, il ne le faut pas; laisser aussi entrer l'ennemi dans nos plus cheres entrailles, il ne le faut pas, au moins sans luy faire sentir la puissance de nostre maistre, celle de nos bras et de nostre devotion à son service. Je sçais assez que le bon advis, le bon cœur ny l'experience, ne deffaudront jamais en vous; mais quand toutesfois je considere que les forces et les moyens des ennemis sur-passent les nostres en quantité et non en cou-rage, et que ce n'est pas sagement faict de hasarder sur l'asseurance de ces belles par-ties, tout un estat, mesme n'estant pressés par disgrace ou par desespoir qui soit en nous comme il est de leur costé, j'estime lors que nous devons demeurer sur l'advantage des parties, avec resolution neantmoins toute ar-restée de nous ranger à cela seulement que l'occasion pourroit advantageusement offrir; car, combien que la generosité de nostre maistre n'ait rien plus à cœur que de marier ensemble la gloire des armes avec la magna-nimité de l'ame, cruelles ennemies de la crainte et de la honte, si faut-il que nous considerions, auparavant que nous embar-

quer plus avant, que celuy qui se prepare à toute sorte de fortune, et qui remet ses armes en la main de Dieu, n'est jamais surprins. Sur ce propos vous vous souviendrez aussi, s'il vous plaist, messieurs, que quand le roy, l'année passée, me bailla congé de donner bataille, le remonstray à Sa Majesté que j'avois apprins du feu roy François, son pere, que le sage capitaine ne devoit jamais hasarder toutes ses forces ny toute sa fortune; et que, à la verité, il avoit tousjours esté dangereux aux affaires d'estat de practiquer ces violentes medecines, si le mal n'est du tout incurable; que le Piedmont estoit tant esloigné de la France, qu'il ne pourroit, cas que la fortune nous fust contraire, estre si tost secouru que l'ennemi n'eust auparavant prins cinq ou six des meilleures places qui ont cousté tant de sang, d'or, de temps et de labeurs à conquerir et conserver. Je crains que ces mesmes remonstrances n'ayent prins racine en l'ame de Sa Majesté, et qu'aujourd'huy entreprenans ce à quoy nous nous disposons, qu'elle ne soit pour le trouver mauvais, et d'autant plus si le desadvantage tournoit sur nous : de l'en advertir, la briefveté du temps ne le permet pas. Je sçay bien que l'esperance et le courage sont drogues fort salutaires pour les combats, et toutesfois si fallaces, qu'il ne s'y faut jamais guieres fier, pour ne nous inconsiderément precipiter dans les muables ondes de la fortune. Je croirois donc, puis que nos places sont passablement fournies à toute sorte d'evenement, que nostre armée est pleine de bons et fidelles combattans et garnie de chefs sages, vaillans et intrepides, que nous ne sçaurions mieux faire que de nous laisser emporter à la resolution de la bataille, appellans premierement Dieu à nostre aide, qui ne nous deffaudra jamais en cause si juste qu'est celle de nostre maistre; en laquelle confiance nous devons tous tourner les yeux à Dieu, à ce qu'il luy plaise tellement disposer nos affaires, qu'il y ait plustost en nous le regret de n'avoir combatu que la douleur de la perte. Si nous sommes un peu longs en nos deliberations, nous serons tant plus sages et plus resolus aux genereuses executions.»

D'Ampville, La Fayette, Tavannes, Aussun, Aubigny, Terrides, Chavigny, d'Ygié, lieutenant de Maugeron, La Motte Gondrin, vicomte Gourdon, le president Birague, Ludovic et Carles Birague freres, Montluc, Francisque Bernardin de Vimercat et Sainct Chamont, du Peloux et La Curée, appellés à ce conseil, concoururent tous à donner la bataille, conforme à l'opinion du mareschal, protestans et jurans de vaincre ou genereusement mourir. Bonnivet, de naturel assez gaillard, respondit au mareschal, duquel il estoit cousin germain : « Il n'y a qu'un mot à dire, monsieur, soyez seur que nous vaincrons, ou que (monstrant les basses marches) nous ne craindrons plus les vainqueurs. Quoy! nostre cause n'est-elle pas juste? Courage! courage! Dieu la protegera, en l'invoquant de bon cœur, comme nous devons tous faire. Nous avons pieça apprins à vaincre et à n'estre jamais vaincus, nous ferons rempart de nostre vertu et de la gloire de nos majeurs, sous les propices enseignes de Dieu, et sous les victorieuses du roy. » Le mareschal les remercia tous, et pria que chacun de son costé preparast diligemment soy et sa troupe, pour partir à minuict et aller gagner le logis de Butiglieres, qui avoit de belles campagnes pour demesler le jeu des armes; et que cependant les forces de Quiers, Thurin et Villeneufve se viendroient joindre à luy, en ayant desjà faict le commandement.

A ceste resolution l'armée deslogea à la sourdine : elle estoit composée de six à sept mil François, deux mil Italiens, deux mil Allemans, de trois mil Suisses, de trois cens hommes d'armes, de six cens chevaux legers, et de six pieces de campagne, sans environ cent ou six vingts gentils-hommes volontaires qui estoient avec le mareschal et autres seigneurs.

Sur les six heures du matin, l'armée marchant en l'ordonnance, on eut nouvelles que domp Ferrand se hastoit de gaigner Butiglieres; or, craignant d'estre devancé, le mareschal depescha soudain La Motte Gondrin et le vicomte de Gourdon avec deux cens chevaux et trente-cinq arquebusiers à cheval, sous le sieur de La Curée, brave et diligent cavalier, pour donner jusqu'à Butiglieres, rompre et gaster les puits, s'il trouvoit

ni plus advancé que nous, et faire
oins contenance de vouloir disputer le
et que, selon ce qu'ils trouveroient,
à d'autre ils en donnassent advis.
armée cependant marchoit toujours de
pas qu'environ midy elle se trouva,
mils de Butiglieres, en une belle cam-
ase, où le mareschal ordonna ses ba-
sur l'advis que Gondrin et Gourdon
nerent que tout ce qu'ils avoient peu
'ennemi leur venant sur les bras, ç'a-
é de jetter du bled dans les deux puits
ille. Peu après, et quasi au mesme
, ils manderent au mareschal, que l'a-
rde ennemie commençoit à se loger,
la bataille n'en estoit gueres loin. Sur
ports le mareschal tournoyant la cam-
pour en recognoistre les advantages,
eut que l'armée ennemie estoit encores
de demie lieue de Butiglieres, mar-
oute à la file, dont il cuida forcener;
les avant-coureurs eussent recogneu
vray l'ennemi et mandé au vray ce
estoit, le mareschal eust esté assez à
ou pour saisir le logis le premier, ou,
avans esloignés les uns des autres,
ils estoient, sans tenir ordonnance ny
ilitaire, defaire les premiers venus,
r l'espouvante si grande aux autres,
st peu gaigner la bataille à peu de
de hasard: prenant toutesfois, parmi
rdre et despit, parti convenable, il
ncer ses bataillons jusques sur le front
ssé qui traversoit plusieurs endroicts
e campagne, puis jetta dans deux touf-
bois qui estoient aux costés d'icelle,
nquoient l'armée, une trouppe d'ar-
siers et cent chevaux, avec comman-
de ne se descouvrir jusques à tant
issent les ennemis un peu plus advan-
eux; et que lors ils donnassent par les
avec grands cris et le plus furieuse-
u'ils pourroient. Il bailla au sieur Fran-
Bernardin autres deux cens chevaux
re cens arquebusiers choisis, luy com-
nt de se tenir un peu à l'escart des
ns, et delà bien et diligemment con-
', si on venoit aux mains, quel seroit
: et le combat, pour favoriser celuy
aillons qui auroit besoin de son secours.

Pendant qu'on disposoit ainsi toutes choses, l'ennemi s'avança hors de Butiglieres jusques à un grand cavin qui estoit entre-eux et nous. Soudain les enfans perdus se jetterent au devant des bataillons, agaçant les ennemis par une gresle d'arquebusades, qui ne demeuroient sans fort rude response. Le mareschal s'estant advancé avec dix chevaux seulement, dont Bonnivet, Montluc et Sainct Chaumont faisoient partie, ils s'approcherent si fort qu'ils descouvrirent ce grand cavin, sur le front duquel les bataillons de l'ennemi estoient rengez, et avec tel advantage, que nous ne pouvions aller à eux sans nous desordonner, ny aussi eux venir à nous sans courir pareil desordre.

Brissac, s'en retournant au petit pas, fut salué de plusieurs arquebusades qui ne porterent coup que sur le cheval de Montluc: et lors, se presentant au front des bataillons, qui le saluerent avec grands cris et applaudissemens, ne leur fit que dire ces mots: «Mes compagnons et mes amis, je ferois tort à ceste grande valeur et à cest intrepide courage que j'ay tant et tant de fois experimentés en vous, si je m'amusois, par paroles et remonstrances, à vous encourager pour vaillamment affronter nos ennemis, lesquels, redoutans la force et la valeur de vos armes, se sont parqués, ou, pour mieux dire, cachés en lieu où nous ne les sçaurions aller trouver sans vous exposer à un trop evident hasard, à cause d'un cavin qui est devant eux. Tenez vous néantmoins prests pour me suivre et donner avec moy dedans eux, si, ayant encor un peu mieux recognu moy mesme leur contenance, j'en donne le signal, asseuré que je suis qu'aussi tost qu'ils vous verront esbranler ils quitteront la partie, pour vous faire de nouveau triompher d'eux, comme vous avez cy-devant tousjours heureusement faict, sous la conduite du Dieu des armées.» La responce ne fut qu'une joyeuse acclamation de bataille, et sur tout des Suisses, commandés par le colonel Fiolic, lequel, au nom des compagnons, promit au mareschal de combattre avec tel courage et affection, qu'ils tourneroient l'ennemi en fuite sous les victorieuses enseignes du roy. L'ennemi, demeurant obstiné à ne desplacer hors de son fort,

la journée se passa en escarmouches, aucuns des leurs demeurans prins et des nostres aussi, en entre autres le capitaine Duno, Normand. Le soleil s'abaissant, chacun reprint la route du logis, marchant tousjours en ordonnance.

Domp Ferrand, brave et rusé capitaine, de là à deux jours joua un personnage qui trompa pour ce coup le mareschal. Il sçavoit de longue main que les chasteaux que nous tenions ès environs de Cairas, avoient reduit cette place à telle extremité, qu'elle s'en alloit perdue si elle n'estoit secourue, tant les vivres y estoient courts. Or, pour en faire l'advictuaillement en toute seurté et hors le hasard d'une bataille, sans venir à laquelle cela ne pouvoit estre fait à temps, il s'imagina de mettre en avant une suspension d'armes, pour essayer, d'un commun accord, chacun de son costé, de reduire son maistre à la paix, laquelle domp Ferrand desiroit infiniement pour deux raisons : l'une parce qu'il avoit descouvert que ses emulateurs practiquoient envers l'empereur de le faire revoquer de sa charge, comme il fist depuis; l'autre, pour pouvoir, pendant ces traictés et suspensions d'armes, avictuailler Cairas. Pour parvenir donc à ce sien dessein, il commanda à domp Alvaro de Saude, qui tenoit prisonnier de guerre le capitaine Duno, commissaire de l'artillerie, de luy faire sentir de loin, comme de luy-mesme, un regret de voir les armes de ces deux grands princes converties à la ruine des chrestiens, au lieu de les tourner contre le Turc leur ennemi commun; qu'il s'esbahissoit que le mareschal, qui estoit si grand capitaine, et si bon catholique, si zelateur de gloire et d'honneur, ne taschoit à les accorder. Le sieur de Duno fut bien aise d'entendre ces propositions tant salutaires, et promit à domp Alvaro d'en parler au mareschal s'il l'alloit trouver. Cestuy-ci le mena à domp Ferrand, lequel lui fit semblables remonstrances et prières qu'avoit faict domp Alvaro, adjoustant que s'il ne tenoit qu'à accorder une trefve entre luy et ledict sieur mareschal, qu'il y entendroit fort volontiers pour le bien de la chrestienté.

Le gentil-homme estant arrivé vers le mareschal, luy fit tous ces discours, auxquels il print goust, luy semblant que ce seroit l'advantage de l'un et de l'autre prince, et de leurs sujets aussi. Surquoy desirant prendre resolution, il fit convoquer le conseil, où il proposa le rapport que Duno luy avoit fait pour en avoir leur advis. Tous conclurent d'une voix qu'il ne pouvoit mieux faire que d'y entendre; qu'il devoit renvoyer Duno pour donner communication du consentement que le mareschal apportoit à sa proposition, et que pour en venir aux honorables effects, que domp Ferrand deputast deux personnages de qualité, pour se trouver en une cassine qui estoit entre les deux armées, et qu'il y envoyeroit aussi ses deputés, avec pouvoir de convenir et accorder ce qui seroit reciproquement necessaire. Duno, estant retourné vers domp Ferrand, porta ceste resolution, sur l'adveu de laquelle il deputa domp Alvaro de Saude, le sieur Fausin, commissaire general de l'armée impérialle, et le secretaire Evazio : de la part du mareschal furent deputés les sieurs de Montluc, de Montbazin, Montferrand, maistre des requestes, et moy avec eux.

A la premiere assemblée, après les congratulations et disputes faictes de part et d'autre, fust convenu que trefve seroit faicte pour quarante jours entre les armées de Piedmont, Montferrat et Milanois, pendant lesquels chacun des lieutenans generaux envoyeroit vers son maistre pour sçavoir sa volonté sur le faict de la paix; qu'il seroit indifferemment permis, durant le temps de la trefve, de fortifier et avictuailler ses places et villes sans aucun empeschement; que les laboureurs et marchants iroient et viendroient sans empeschement de part et d'autre, et que, pour donner meilleur acheminement à œuvre si saincte, lesdicts lieutenans generaux s'entreverroient en la campagne, entre les deux armées, accompagnés chacun de cent seigneurs et gentilshommes, avec l'espée tant seulement; que le sieur domp Ferrand donneroit à disner aux François, et le mareschal aux Espagnols; et quant aux deux capitaines generaux, qu'ils disneroyent seuls ensemble, en la tente du sieur domp Ferrand, comme prince et lieutenant d'un grand empereur.

Les choses ainsi accordées, l'execution fut remise au lendemain, jour de samedy.

mareschal, qui recognoissoit l'orgueil nation espagnolle, estima qu'il n'y au- ul d'eux qui ne mist sur luy tout le ve- et tout le passement d'or de Milan pour la nicque aux nostres, tous barbouillés ouillés du continuel maniement des ar- ce qui luy fit prendre une resolution d'un vray capitaine, et qui fut depuis le fort belle par domp Ferrand mesme; ju'après avoir choisi tous les seigneurs itaines qui devoient estre avec luy, il ommanda de ne porter autre habille- ou parure que celle dont ils se servoient er les armes à la guerre; mais que, aux chevaux, ce fussent les plus beaux mieux harnachés et parés qu'ils pour- . Il presta, à ces fins, vingt-cinq des ceux qui n'en estoient pas bien four- 'en retenant pour luy qu'onze, l'un sa personne, et les autres pour neuf et pour son escuyer, pour bien parer onner lesquels rien ne fut oublié.

les sept heures du matin, cette belle e se mit en chemin au petit pas, six ettes, l'escuyer et ses pages marchant t. Dès que la trouppe espagnolle, que pelleray pour ce coup ennemie, com- à nous descouvrir, ils firent faire une e salutation de trompettes, auxquelles stres respondirent soudain. Peu après ommençasmes à descouvrir le sieur domp id, avec sa suite, qui s'avançoit vers comme aussi faisions nous vers luy. Si ue nous fusmes à trente pas l'un de , entre les deux logis, tous ces sei- s, au commandement du mareschal, t pied à terre. Les deux generaux s'es- ntre-embrassés fort courtoisement, domp id dit au mareschal : « Monsieur, je vous que chacun de nous embrasse la trouppe n compagnon. » Les siens, qui estoient orés comme calices, s'estans sur ce ad- , firent la reverance les uns après les au mareschal. Lors les François s'a- ent à faire de mesme à domp Ferrand, de si bonne façon qu'il sembloit qu'ils t tousjours vescu ensemble. Cela achevé, r domp Ferrand, prenant le mares- ar la main, et se tournant vers les sei- espagnols, luy dict tout haut : « Mon- » sieur, vous avez ce matin aprins à moy et » aux miens, qui se sont parés en damoiselles » et les vostres en soldats, que le plus beau » parement qu'un chevalier puisse avoir, est » celuy mesme avec lequel il acquiert la gloire » et l'honneur »; dont chacun se print à rire. Delà il le mena à une grande feuillée où le disné estoit preparé. Bonnivet, faisant l'honneur de la maison françoise, mena disner tous ces seigneurs espagnols en la tente preparée pour le mareschal; et domp Alvaro de Saude et le comte Philippes Tourviel menèrent aussi tous les François en celle de domp Ferrand. Le disné parachevé, les deux généraux se retirerent seuls pour conferer ensemble, comme ils firent deux heures durant, pendant lesquelles tous ces seigneurs se mesle- rent et promenerent les uns parmy les autres. Après ceste familiere communication, le signal fut donné pour remonter à cheval; recommençans lors les accolades et offres de part et d'autre, mesmes entre les deux generaux, d'une si gracieuse façon, que chacun conceut esperance de paix; ce qui n'arriva pas toutefois, nos pechés nous ayans rendus indignes de ceste benediction de Dieu.

Les armées furent soudain renvoyées aux garnisons, et puis chacun denna advis à son prince de ce qui s'estoit passé, pour sur ce avoir son commandement.

Ayant le roy par Montbasin entendu tout ce qui s'estoit passé entre le sieur domp Ferrand de Gonzague et luy, Sa Majesté luy manda qu'à ce qu'elle pouvoit juger et recognoistre par les effects qui en estoient ensuivis, il eust été impossible de se conduire et gouverner en cela plus sagement, prudemment, ne plus vaillamment qu'il avoit fait, ayant sceu si bien garder en tout et par tout son advantage et la grandour de sa reputation; et qu'elle ne pouvoit celler les très-grands contentemens et satisfaction qu'à juste occasion elle en avoit, le priant faire entendre audict domp Ferrand qu'elle eust aggreable la trefve ou suspension d'armes qu'ils avoient par ensemble accordée pour ce mois de septembre; mais que son vouloir et intention n'estoit pas de la prolonger pour plus long temps que cedict mois, si les Siennois et leur estat, les duc de Parme et comte de la Mirandole, aussi

avec leurs estats et subjects, et autres ses amis et alliés d'Italie, n'y estoient comprins pour jouyr du benefice de ladicte trefve ou suspension durant le temps qu'elle pourroit estre prolongée et continuée; et autrement qu'elle penseroit ne faire moindre tort à sesdicts amis et alliés, qu'à elle mesme, car ce seroit donner le moyen à domp Ferrand pour l'empereur de convertir et employer les forces qu'il a maintenant assemblées au Piedmont contre ceux qui sont en sa protection. « Et si d'avanture ledict domp Ferrand faisoit responce n'avoir pouvoir dudict empereur de traicter avec ladicte comprehension, et qu'il voudroit bien avoir temps de l'en advertir pour en sçavoir son vouloir et intention, il luy faut mander là dessus, comme de vous mesmes, que vous vous voulez bien faire fort que Sa Majesté ne trouvera mauvais que pendant le temps qu'iceluy domp Ferrand envoyera devers ledict empereur pour entendre sondict vouloir, que l'on continue encores pour le mois d'octobre prochain seulement icelle suspension d'armes, selon qu'elle a esté accordée pour le present mois de septembre, sans la dessusdicte comprehension, laquelle, outre ce que dessus, Sa Majesté desireroit bien qu'elle fust generalle pour les pays, terres et places qui sont en son obéissance et protection en Italie, en laquelle se pourroit entendre l'isle de Corsegue; dont toutesfois il ne leur parlera s'ils n'en tiennent propos pour l'exclurre absolument de ladicte comprehension. Surquoy le mareschal leur dira qu'il ne sçait que c'est, et qu'il ne luy en a esté rien mandé de par le roy; neantmoins, peut estre que la pourrez trouver en telle disposition, qu'il n'y auroit point de mal de faire instance de comprendre ladicte isle comme les autres; ce qui se remet à sa discretion pour en user comme il verra estre à faire pour le mieux. J'entends que si vous trouvez ledict domp Ferrand difficile et opiniastre à ne vouloir comprendre ladicte isle de Corsegue, que vous ne laissiez à passer outre, pourveu que les autres dessusnommés y soient comprins, avec la generalité d'amis et alliés. Et une specialité que j'oubliois, qu'il faut pareillement exprimer, c'est à sçavoir la duché de Castres avec l'estat et maison des Farnaises; ayant remarqué ce exprès que le mareschal n'avoit guieres de temps pour advertir ledict domp Ferrand. Et cependant Montbasin, qui s'estoit trouvé un peu mal depuis son arrivée, se guarira pour vous aller retrouver, par lequel je feray responce aux autres poincts contenus au memoire que vous luy avez baillé, et dont il m'a parlé de vostre part; vous ayant bien voulu envoyer avec ceste depesche un discours au vray du progrès de mon armée, et de ce qu'il s'est fait à la journée jusques à ceste heure presente, à fin que là vous voyez que les advantageux en paroles n'ont pas toujours le meilleur jeu, tesmoing l'empereur et ses ministres, avec leurs mensonges et bravades, qu'ils ont publiées par tout l'univers. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde. Escript au camp de Solesmes en Haynault, le 16 de septembre 1553. HENRY. DUTHIER. »

Le connestable manda au mareschal qu'il luy avoit donné advis de la defaicte qu'il avoit faicte de quatre mil chevaux des ennemis dès le mois passé, et que depuis cela et que lesdicts ennemis eurent entendu que le roy s'estoit mis en campagne avec son armée, ils n'ont cessé de fuyr devant luy, les suivant toujours ledict sieur de lieu à autre, et jusques à loger en leurs mesmes logis; finalement ledict sieur, qui ne s'est voulu arrester à siege de place qu'ils eussent, pour ne perdre l'occasion de leur donner la bataille, de laquelle l'empereur l'avoit tant menassé par tout le monde, continuant à les chasser, s'est trouvé en ce lieu, où si tost qu'il eut entendu que lesdicts ennemis s'estoient logés auprès de Valenciennes, resolut de les y aller trouver pour essayer de les attirer à ladicte bataille; et pour ce faire il se mit hier matin aux champs avec son armée, autant deliberée de combattre qu'il fut jamais. « Je m'acheminay devant avec l'avant-garde, et approche le camp desdicts ennemis à la portée du canon: ils avoient mis dehors un grand nombre de leurs gens de cheval et de pied, que nos chevaux legers avoient jà longuement escarmouchés. Mais y estant arrivé avec la cavalerie de l'avant-garde, je les fis si vivement charger et enfoncer, qu'ils furent repoussés et recognés

s dedans les fossés et tranchées de leur-
mp, qu'ils y ont faict faire les plus
s qu'il est possible, et où ils se retire-
fort grand desordre, n'esperant d'au-
reté pour eux qu'en la fortification de
t camp : qui est bien loing de ce que
mpereur avoit tant bravayé, ayant
à tous les princes et potentats de la
nté, qu'en quelque lieu que le roy
ust avec son armée, il se feroit plus-
ter en litiere en son camp qu'il ne le
tist; et au lieu de cela il les peut as-
à ceste heure qu'il n'eust jamais armée
rnast mieux ses insolentes braveries
honteuse fuite, et qui ait receu un si
les-honneur que fit hier la sienne. De-
ils se veirent dedans leur fort ils nous
t quelques canonnades, mais de sortir ne
rtie de leurs gens, il n'en fut oncques
es, tant ils estoient intimidés et es-
; et quant à moy, je n'en vis jamais
s. Je demeuray, au retour de nostre-
ntreprinse, sur la queue de nostre ar-
ec une partie de la cavalerie; et en-
ue la coustume des gens de guerre soit
heure là de jetter quelques gens de-
ur venir recognoistre les ennemis, ou
ner quelque alarme, il ne sortit un
mme des leurs : de façon que le roy
s d'esperance, pour ceste année, de
r à ce qu'il a tant recerché et desiré,
it de leur donner la bataille; et fau-
il se contente de les avoir fait le plus
sement fuir devant luy que fit jamais
Chose dont j'ay bien voulu incontí-
us donner advis, à fin que vous par-
à une si bonne nouvelle, et en faictes
tous les bons serviteurs que ledict
oy a par delà, et aussi pour vous en
ir à l'advantage de ses affaires et service.
usin, je prie Dieu qu'il vous doint bonne
ne vie. Escript au camp de Solesmes, le
ptiesme jour de septembre 1553.

. l'admiral marcha avec une bonne
d'arquebusiers, qui firent bien perdre
erie aux Espagnols. Vostre bien bon
et amy. MONTMORENCY. »

lant ceste suspension d'armes, domp
d ne perdit temps à l'avictuaillement
de Caïras et Vulpian, places esloignées du corps de ses forts, et bien-avant enclavées dans les nostres.

L'empereur et le roy, ayans faict plusieurs consultations sur les demandes advantageuses que ils s'entrefaisoient l'un à l'autre, ne peurent tomber d'accord : de maniere qu'il fallut retourner à la guerre, dont domp Ferrand et le mareschal s'entredonnerent advis l'un à l'autre avant que reprendre l'espée, suivant les accords et promesses qu'ils en avoient faictes lors qu'ils s'assemblerent, comme nous avons dict, pour donner ouverture à ce pourparlé de paix; observans en cela et toute autre chose qui despendoit dudict accord, une si religieuse foy, que rien ne se passa d'un costé ny d'autre qui fust au prejudice d'iceluy, jusques à tant qu'ils furent advertis de la reprinse des armes. Ce fut une resolution si mal digerée que aucune autre qui ait de long temps esté mise en execution, et qui apporta depuis à ces deux grands et magnanimes princes, et à toute la chrestienté, dommages et ruynes infinies, comme il se verra par la suitte de ces Memoires. L'ambition et l'opiniastreté de l'empereur, qui voloient d'une aisle trop haute, ne permettoient qu'il s'accommodast à la jeune et florissante valeur de Henry deuxiesme, luy semblant que luy et tous les autres potentats de l'Europe devoient faire joug à ses desseins et à ses convoitises, qui estoient si grandes en luy, que c'estoit une vraye enchaisnure des choses qui s'entresuivent et qui prennent leur commencement de la fin l'une de l'autre.

En ce temps les cardinaux de Tournon et de Ferrare, très-grands personnages d'estat, qui avoient de longue-main charge des affaires du roy en Italie, dresserent telle intelligence avec les Siennois, que l'empereur avoit privés de leur liberté par la construction d'une forte citadelle, qu'ils leverent les armes, comme j'ay desjà dict, sous la faveur et protection du roy, au nom duquel ils furent soudain secourus par ces seigneurs de deux mil hommes de pied, avec lesquels la citadelle fut assiegée et rendue en leur puissance le 27 juillet. Tandis que le cardinal de Ferrare se contenta de manier les affaires du Siennois, tout alla bien; mais soudain qu'il voulut entreprendre le commandement des armes il cuida tout per-

dre : c'est pourquoy les sages disent qu'il ne faut jamais outrepasser les bornes de sa vocation : qui la faict bien ne faict pas peu aujourd'huy.

Ceste perte apporta beaucoup de rabais à la reputation de l'empereur en Italie, et au contraire une fort honnorable au roy, comme salutaire liberateur des affligés.

Les Espagnols, ne pouvans de leur part bien digerer ceste perte, dressoient practiques de tous costés pour la recouvrer, mais sur tout le viceroy de Naples domp Garzie, lequel à ces fins avoit tiré à sa cordelle le sieur Julio Salvy et ses freres, capitaines du peuple siennois : ce qui fust descouvert par son secretaire, lequel tomba ès mains du capitaine Moret, Calavrois, appoincté du roy à la guerre de Sienne, et lequel fit si grande peur à cestuy-cy, qu'il le reduisit à descouvrir le pot aux roses.

Domp Garzie, qui faisoit semblant d'assieger Montalcino, que défendoient les seigneurs Jourdan Ursino, le comte Camille Martinengue et ledict Moret, leva le siege soudain qu'il sceut ces nouvelles, et se retira aux garnisons impériales.

Les armes ayant esté reprinses, le mareschal print resolution d'aller assaillir Cameran, ci-devant fortifié par le Vistarin, qui est une place d'Astisane, meslée parmy celles du Montferrat, et laquelle avoit puis n'agueres esté fortifiée par l'ennemi, à la ruyne du païs que nous tenions de ce costé-là. Pour ce faire, il fit tirer de Villeneufve d'Ast quatre canons et deux coulevrines et un autre canon de Quiers, avec lesquels, assisté de quatre à cinq mil hommes de pied seulement et de cinq cens chevaux, il marcha contre Cameran, qu'il fit sommer en arrivant; mais, ayant quatre cens hommes qui estoyent dedans bravement respondu, il fit dresser la batterie, laquelle au deuxiesme jour commença à tirer: pour ce jour elle ne fit pas grand effort; mais le lendemain, ayant esté toute tournée contre les flancs de deux petits bastions de terre nouvellement faits, elle fit tel degast que ceux de dedans, se défians de pouvoir soustenir l'assaut, se rendirent à bagues sauves. Mais à l'instant que cela se demesloit, nos soldats, s'entresoustenans l'un l'autre, grimperent sur un bastion de terre, entrerent dedans et tuerent tout : c'est pourquoy celuy qui parlemente doit estre en plus grande garde que jamais. Et pour-autant que ceste place avoit faict mille maux dans les terres possedées par le roy, et que nous en avions assez d'autres sans nous engager à la conservation de cestecy, il fut resolu que le chasteau et le fort d'alentour seroient abattus avec le feu : et par ainsi il fut commandé au sieur de Caillac d'y travailler; lequel, ayant faict mettre quatre caques de poudre dans les caves voûtées et en une tour, le tout de brique, apres avoir adverty chacun de se retirer au loing, le feu fut mis à la traisnée, et tout aussi tost nous vismes enlever si haut en l'air ceste tour, qu'un homme à cheval eut passé par dessoubs, retombant avec plus de dix pas de courtine du logis, tout en poudre; de maniere que depuis ce n'a esté qu'une tasniere à serpens. L'armée, se retirant vers Villeneufve, passa par Baudicher et Tiglioles, chasteaux du comte de Montafie, dont l'Espagnol s'estoit emparé; ils furent battus et rasés comme Cameran.

Ceste execution achevée, le mareschal, desirant reduire tout le Montferrat en l'obeissance du roy, print resolution d'aller recognoistre Tonc et Monteil, qu'il jugeoit propres à son intention et fort aisées à fortifier, estant toutes deux assises sur costeaux fort advantageux; et pour ce faire il print cent hommes d'armes de diverses compagnies, commandés par M. d'Aubigny, comme le plus ancien capitaine des hommes d'armes. Arrivant dans la vallée qui est aux pieds desdictes deux places, et qui s'estend jusques auprès d'Ast, il commanda audict sieur d'Aubigny de se tenir serré en bataille, et de ne quitter la place n'y s'esbranler à aucun combat, quoy que l'ennemy le vint agacer, pendant qu'il iroit recognoistre ces deux places avec une trentaine de chevaux seulement. L'ennemy, qui eut advis de ce voyage, fit sortir environ deux cens chevaux départis en deux trouppes, aux costés des vallées, et en jetta une vingtaine pour aller attaquer les nostres, pour les attirer en chargeant, et estans aussi chargés, dans l'ambuscade. Les trente chevaux jouerent si bien leur personnage, qu'ils firent oublier audict d'Aubigny, non-seulement le

ndement qu'il avoit, mais l'attirerent ambuscade, si bien que, quelque va- l'il y eust aux nostres, il y en demeura ntaine de prins, et entre autres le de Stuart son gendre. Le mareschal, it sur le haut, et qui veit le desordre, t soudain, et rallia au mieux qu'il es uns et les autres; et peu s'en fallut, ssant audict sieur d'Aubigny, qu'il n'y n lourdement de la main mise, pour d auquel il avoit mis le salut de luy, elle trouppe qu'il luy avoit baillée à der, et de la reputation des affaires, it encore toute vierge et toute pure e costé. Onc puis il ne donna com- ent audict sieur d'Aubigny, craignant nconvénient que celuy qu'il avoit couru. ropos on peut dire que les plus vieux pas tousjours les plus sages. Verita- t, quand nous avons receu quelque ndement de nostre superieur, nous le observer, quelque suffisance et capa- nous pensions avoir, attendu que s'il ve par après quelque faute, elle ne ut estre imputée.

res que j'aye, dès le commencement Mémoires, protesté que je ne m'ad- is à traicter des factions militaires dé- en Picardie, Champagne et Flandres, jugé convenable d'en toucher un mot ant, mesmes sur le voyage que le roy treprins vers le Rhin, pour remettre anie en son ancienne liberté, au pre- le l'empereur, qui faisoit tous ses ef- la réduire sous le joug de l'arrogant ol.

ces princes germains, qui avoient, eres, supplications et promesses, ap- roy à leur secours, conforme aux s alliances et confederations d'entre çois et les Allemans, soudain qu'ils a Majesté approchant du Rhin, et que eur (pour la crainte de ce passage) oit à tout ce qu'ils vouloient, ils en- t remercier Sa Majesté de la tres- t tres-honorable affection qu'elle avoit à leur conservation, dont estoit suc- r accord avec l'empereur, et que par supplioient Sa Majesté de ne passer re, pour ne remettre en trouble les affaires de la Germanie, qui se reduisoient à tranquillité. O nation ingrate et brutale, qui a rendu à un prince genereux et debonnaire un si desloyal fruict de tant de peines, despences et labeurs prins à leur seule occasion, quittant (pour ce faire) tant de grandes et fructueuses occasions que les Pays-Bas luy presentoyent lors à l'advancement de ses affaires, qu'il disposa tous à l'interest de ces brodes sacs à vin!

Et pour autant que assez de gens ignorent la puissance de la France, j'ay bien voulu leur presenter l'estat des forces que le roy mena au service des princes d'Allemagne, qui firent leurs affaires à nos despens.

Estat des forces que le roy aura en l'armée qu'il fait assembler, en laquelle il a deliberé de se trouver en personne; ensemble de celles qui demeureront en garnison ès païs de Picardie, Champagne, Lorraine, Luxembourg et Bourgogne.

PREMIEREMENT.

Pour le camp et armée dudict seigneur.

La maison dudict seigneur.
Ses deux cens gentils-hommes.
Ses quatre cens archers de sa garde.

Gendarmerie.

Monseigneur le Dauphin,	400 lances.	
Monseigneur de Vendosme,	100 lanc.	50 arq.
Monseigneur de Guise,	100 lanc.	50
Monseigneur le connestable,	100 lanc.	50
Monsieur le prince de Ferrare,	80 lanc.	50
Monsieur le mareschal St-André,	100 lanc.	50
Monsieur le duc de Bouillon,	50 lanc.	
Monsieur de Nevers,	80 lanc.	50
Monsieur le duc de Lorraine,	60 lanc.	50
Monsieur l'admiral.	60 lanc.	50
Monsieur de Montpensier,	50 lanc.	26
M. le prince de La Roche-sur-Yon,	50 lanc.	26
Monsieur d'Anguien,	40 lanc.	26
Monsieur le vidame de Chartres,	40 lanc.	26
Monsieur le vicomte de Thuraine,	50 lanc.	26
Monsieur le comte de Sancerre,	40 lanc.	26
Monsieur de Gonnor,	50 lanc.	26
Monsieur de Sanssac,	50 lanc.	26
Monsieur de Jarnac,	40 lanc.	26
Monsieur le comte d'Haron,	60 lanc.	
Monsieur de Jamets,	50 lanc.	
Monsieur d'Annebault,	40 lanc.	26
Monsieur de Curton,	40 lanc.	26
Monsieur de La Fayette,	40 lanc.	26
Monsieur de Tavannes,	50 lanc.	26

Monsieur d'Humalle,	80 lanc.	90 arq.
Monsieur de Bourdillon,	80 lanc.	

Nombre des compagnies, vingt-sept. Nombre des lances, mil six cens cinquante.

Chevaux légers.

Monsieur de Nemours,	160	20 arq.
Monsieur de d'Anville,	160	20
Monsieur de Pienne,	80	40
Monsieur de La Vauguion,	80	40
Monsieur le comte de Cerny,	80	40
Les sieurs de Rendan,	80	40
Le baron d'Aguerre,	80	40
Le capitaine Peloux,	80	40
Le baron de Bussy,	80	40
Le sieur de Negre-Pelisse,	80	40
Le sieur de Monpesat,	80	40
Le sieur de Savectaire,	80	40
Le baron de Curton,	80	40
Le sieur de Carouge,	80	40
Le sieur de Clermont,	80	40
Le sieur de Suze,	80	40
Le sieur de la Chapelle aux Ursins,	80	40
Le sieur de Cursol,	80	40
Le sieur de Clery,	80	40
Le sieur de Saulx,	80	40
Le sieur de Mauleon,	80	40
Le sieur de Chante-Merle,	80	40
Le sieur de Beulen,	80	40
Le sieur de Ruffect,	80	40
Le sieur de Cental,	80	40
Le capitaine Bernard,	50	
Le comte Ringrave,	50	
Thomas Cray, Anglois,	100	
Le capitaine Etherniton,	100	
Le capitaine Reyman Cocqueboll,	100	
Le capitaine Rutff, Anglois,	50	
Le capitaine Jean Clavers,	50	
Le capitaine Jamets,	100	
Le capitaine Jean Achisson de Hau-renbolu,	100	

Nombre, trente-six.

Chevaux légers, deux mil neuf cens quarante.

Arriere-bans.

Deux mil chevaux des arriere-bans.

Arquebusiers à cheval.

Lanque,	100
La Roche,	60
Cranne,	40

Bandes françoises et vieilles bandes.

Boisseron.	Le Breul de Bretaigne.
Gordes.	Boisjourdan.
Ambures.	Vic.
Sainct Esteve.	Ligondes.
Chantelou.	Assigny.
Languelot.	La Volliaume.
Desme.	Ogen.
Le Bois.	Verdun.
Gourdan.	Villames.
Movemas.	La Prade.
Sainct-André.	Duras.
Sainct-Romain.	Sainct-Pau.
La Mothe Rouge.	Beaulac.
Condane.	Maugeron.
Le Breul de Bourgongne.	Chastellet.
Abons.	Soleil.
La Mothe Gondrin.	Vanguedemar.
Appalhe.	Berrieux.
Le chevalier de Sainct-gelais.	Le Fort.
La Molle.	Lignerys.
	Sainct-Leon.

Nombre, quarante et un.

Autres bandes nouvelles.

Sainct-Vidal, deux enseignes.	Mon[...]
Le baron de Pardeillan, deux enseignes.	Allegr[...]
Le vicomte de Riberac, deux enseignes.	Coign[...]
Le sieur de Quaylus, deux enseignes.	[...]
Maugeron.	De Ya[...]
Auger Renacques.	St-Jea[...]
Le baron de Benac.	Savig[...]
Le sieur de Duras.	Pussi[...]
Le chevalier Boucart.	

Nombre, vingt et un.

Suisses.

Sept mil Suisses.

Les lansquenets soubs quatre colonels.

A sçavoir : les comte Ringo, le comte Ravand, le [...] de Fontenay et Ryffemberg.

Bandes escossoises.

Dotilles.	Dognes.
Cuillan.	Cumgan.
Beau-lieu.	Mons.

Anglois.

Une.

POUR LES GARNISONS DE PICARDIE E[T] NORMANDIE.

ARDRES.

Gens de pied.

La Barre.

Cressonnieres.

Sainct-Aubin.

Chevaux légers.

Cresecques, 50 ch[...]

BOULONGNE.

Gendarmerie.

Monsieur de Senerpont, 50 l[...]

Gens de pied.

Senecterre,

MONTÉCLIN.

, qui a cinquante hommes, et remplira si besoin est.

ESTAPPES.

50 hommes.

MONSTREUL.

Gendarmerie.

Villebon, 50 lances.

Gens de pied.

ABBEVILLE.

Gendarmerie.

e La Meilleraye.

Gens de pied.

BOURLANS.

CORBIE.

: Chaulve.

PERONNE.

Gendarmerie.

de Montmorency, 50 lances.

Gens de pied.

CASTELLET.

'Estrée.

SAINCT-QUENTIN.

LA FERE.

qui remplira sa bande si besoin est; pour dix il n'a que cent hommes.

GUISE.

, qui n'a que cent hommes, remplira sa bande in est.

LA CAPELLE.

légers qui sont ordonnés pour demeurer au-dict pays de Picardie.

de Belle-Fourrieu, 50 chevaux.
le Mirammont, 50 chevaux.

NORMANDIE.

Gendarmerie.

Monsieur de Langay, 40 lances.

METZ, TOUL ET MARSAL.

METZ.

Gendarmerie.

Monsieur de Vieilleville, 50 lances, 30 arq.

Chevaux légers.

Monsieur d'Espinay.

Gens de pied.

Salcède.
Lahaye.
Bahuz.
Bonnenyn.
Rhocqueuse.
Perhot d'Aguerre.
Le baron de Cerny.
Le baron d'Angludre.

TOUL.

Le vicomte de Sacconnay.
Le sieur de Selavolles; 30 arq. à cheval.

MARSAL.

La Grange, qui fera sa bande de 400 hommes.

Chevaux légers.

Bracque, 50 chevaux légers.

CHAMPAGNE, LORRAINE ET LUXEMBOURG.

VERDUN.

Le sieur de Jours avecques ses deux enseignes.
Bromilliers.

STENAY.

Le sieur d'Espaulx.

Arquebusiers à cheval.

Le chevalier d'Espaulx, 50 arquebusiers.

D'AMILLIERS.

Chevaux légers.

Le sieur de Rabaudanges, 50 chevaux.

Gens de pied.

Le Vandonnois.

MONTMEDY.

Arquebusiers à cheval.

L'Aventure; 50 arquebusiers.

Gens de pied.

Le Baron qui aura cent hommes.
Rizencourt.

IVOY.

Chevaux légers.

La Ferté, 40 chevaux légers.

Gens de pied.

Haucourt, qui aura cent hommes.
Bourseuille.
Vaulcecourt.

SEDAN ET BOUILLON.

Gendarmerie.

Le reste de la compagnie de M. le duc de Bouillon.

Gens de pied.

L'Amery, qui n'a que cent cinquante hommes, remplira sa bande si besoin est.

MOUZOU.

Gendarmerie.

Monsieur de La Roche du Mayne, 50 lances.

MAUBRAT.

Chambery, 40 arquebusiers à cheval.

AUBENTON.

La Hajette, ayant 80 hommes de pied, qui remplira sa bande jusques à 300 si besoin est.

MEZIERES.

Marsilly.

BOURGOGNE.

Monsieur d'Espinac, 50 lances.

Outre toutes lesquelles forces, s'il plaist au roy les augmenter, se pourra servir et employer les capitaines qui s'ensuivent :

De baron de Clere,	2 enseignes.
Dovoriez,	2
Sainct-Aubin Gobellet,	3
Sarrut,	1
Sourrisselles,	1
Montselard,	1
Cadiou,	1
La Poimauldaye,	1
Sphifame,	1
La Forest,	1
Le jeune Gumigny,	1
Vieulx-Pont,	1
Gemies,	1
Le jeune Bimo,	1

Nombre, dix-huict.

Si le roy en marchant vers le Rhin ne se fust saisi, par le conseil du connestable, de la ville de Mets, de celles de Toul, Verdun et Rocroy, Sa Majesté et toute ceste belle armée qu'il avoit conduicte, eust couru quelque dangereuse fortune, s'estant Sa Majesté trop advancée, et de bonne foy, en la faveur de ces brodes, à Pimeville, Blamont, Salzsebourg et Saverne voisine de Strasbourg, et poussé en retournant jusques à Haguenau et Westbourg, à trois lieues de Spire. A la verité il n'y a action plus digne d'un grand prince que d'employer ses forces et son auctorité au secours des princes indignement affligés ; comme aussi n'y a-il rien de plus juste ny de plus raisonnable que de prudemment digerer auparavant que s'y embarquer, pour quoy contre qui, afin que, selon le balancement du bien ou du mal qui en peut advenir, se prepare pour en emporter l'advantage, avoir tel gage et asseurance en main de [illegible] à la faveur duquel les armées sont levées qu'il ne vous puisse jouer ce mesme tour fit la Germanie au roy, et depuis le duc Parme, et de main en main le pape Caraffe pour maintenir lesquels, et sans autres ges que de belles paroles, la France avoit prosperé jusques en l'an 1555, allant puis presque toujours en declinant. Les tes d'estat, qui se font en un jour, sont plei par plusieurs années, comme furent celles-cy, par l'infelice succès desquelles suivit la honteuse paix de l'an 1559 donna l'audace à beaucoup de gens de les cornes soubs divers pretextes qui o puis travaillé la France plus de trente *et nondùm finis.*

Ceste ingratitude germanique fit resso Sa Majesté à diligemment fortifier la vil Mets, et à rebrousser chemin vers la Fra y laissant pour gouverneur le sieur de G nort, frère du mareschal, qui estoit nagu retourné de Piedmont vers Sa Majesté, p luy rendre compte des affaires d'Italie et choses necessaires, soit pour augmenter pour asseurer les conquestes desjà fai N'est à oublier que le roy, faisant a reconn par les païs de l'ennemi, conquit d'arrivée défendu par Sirinchaud et par le comte Mansfeld, qui se rendirent à discretion, de mesme suitte la duché de Bouillon, I mes, Montmedy, et aussi Trelon et Glaire qui furent bruslés.

Soudain que le mareschal sceut que s frère avoit esté honnoré de ceste charge, s'en congratula avec luy et luy donna conseil : à sçavoir, qu'il falloit tenir pour certain que la retention de Mets irriteroit lement l'empereur et toute la Germanie qu'ils marcheroient tous, par commun pence et concordance, à la reprise de cet place, avec cent ou six vingts canons et tes les forces de l'empire ; et que, par ain il le prioit que, tous respects et toutes choses postposées, il entendist à l'avictuailler de

es de vivres, à chasser sans violence es personnes suspectes, mais sur tout ès environs des murailles des rem- t terreplains de quarante à cinquante l'espoisseur, avec force flancs bien s, tant au dedans que au dessus du afin de pouvoir soustenir ce grand uand il tombera sur ses bras. Il en nné le mesme advis à Sa Majesté, rien ne luy fust espargné pour par- ce que dessus, qui fut depuis le salut ace et de la Champagne aussi.

pereur ayant persuadé anx estats de que tout ce que le marquis Albert paravant entreprins sur Francfort et , n'estoit qu'à la solicitation du roy urper les villes de l'empire, comme faict cognoistre par celles de Mets, Verdun recentement usurpées, il ça à assembler forces, artillerie et le tous costés, estimant que, par un t soudain effort, non seulement il em- it ces trois villes, mais aussi que tout in il mettroit le pied sur la gorge à ne françoise, qu'il avoit comme à mes- toutesfois elle luy avoit donné tant d'affaires et de secousses, que c'es- it ce qu'il avoit pu faire que s'en re avec peu de gloire et de reputation. princes d'Allemagne, peu rusés aux lemeslemens de l'Espagnol, se lais- emporter aux remonstrances de l'em- , et à luy contribuer forces et moyens costés, ne s'appercevans pas qu'ils tuoient eux-mesmes en main, non seu- dequoy renverser les dernieres con- s des François, mais aussi les moyens subjuguer eux-mesmes, s'il advenoit mportast le dessus, son naturel assez t trop aspre et inconsideré à tirer d'une uerre trois ou quatre autres, sans se de la ruyne de ses amis ou ennemis, lvancer ses ambitieux desseings.

ant qu'il se diligentoit en ses prepa- France ne dormoit pas aussi à re- lets en tel estat que l'empereur y per- les forces et le courage, comme il fit recognoissant trop tard la trop grande presomption de ses forces, et que les victoires qu'il avoit precedemment emportées procedoient, non de sa valeur et prudence, mais de nos propres pechés, que Dieu avoit voulu expier par ces disgracas, comme il avoit depuis faict les siens.

Memoire de la routte dressée de quatre mil chevaux des ennemis, le tresiesme jour d'aoust 1553, executée par monseigneur le connestable, selon ce que le roy manda au mareschal.

« Premierement, mondict sieur le connestable ordonna à M. de Sansac et le sieur de La Chapelle-Biron le jour precedent, qu'ils allassent recognoistre les lieux propres pour l'execution de leur entreprinse, ce qu'ils firent; et à leur retour advisa que ledict sieur de Sansac, avec tous les chevaux legers, s'iroit busquer ès lieux par eux recognus et advisés, et que M. le mareschal de Sainct-André iroit après avec les compagnies de monseigneur de Vandosme et de monseigneur le connestable, la sienne et celle dudict sieur de Sansac et du sieur de La Hunauldaye, pour soustenir lesdicts chevaux legers s'ils en avoient besoin; et quant à mondict sieur le connestable, il les suivroit puis après avec la compagnie de monseigneur le dauphin, qu'il avoit mandée pour se trouver dès avant le jour au bout du pont qu'il a faict faire sur ceste riviere vis à vis de ce camp, et celles de messieurs de Montpensier, de La Roche-sur-Yon, comte de Sancerre, La Fayette et de Jarnac, et tous les arriere-bans qu'il avoit semblablement mandés pour se trouver au mesme temps à l'endroict dudict pont, dix enseignes des bandes françoises et autant de celles de lansquenets, et trois à quatre cens arquebusiers à cheval, et les sieurs et gentilshommes qui sont en camp, à fin que si lesdictes premieres et secondes trouppes estoient contrainctes de reculer, il allast à leur secours avec les dernieres forces.

» Suivant ceste ordonnance, lesdictes trouppes se trouverent aux lieux qui leur furent ordonnés, et toute la nuict s'y acheminerent et firent chacun leur devoir de recognoistre le païs: finablement, environ les neuf heures du matin, les ennemis, ayans eu advertissement de ceste entreprinse, ou bien en vou-

tellement estropié qu'il en est méconnois- ut-être est-ce Zullichau.

lans faire une autre sur ce camp, ou sur ce qu'ils trouveroient des forces du roy dehors, s'apparurent avec quatre mil chevaux, ainsi que le confessent les prisonniers, et, l'escarmouche attachée par les coureurs d'une part et de l'autre, lesdicts ennemis chargegerent lesdicts chevaux legers, qu'ils repoussérent.

» Monseigneur le mareschal de Sainct-André, qui estoit embusqué avec les cinq compagnies susdictes, ayant recognoissance de cela, sortit fort sagement et à propos de son embusche, et soubs sa faveur et de sa trouppe qui alla droict aux ennemis, ledict sieur de Sansac avec lesdicts chevaux legers les rechargea si vivement qu'ils les mirent en route; qui ne fut pas sans y faire perte de nostre part, mais beaucoup plus grande de celle desdicts ennemis, qui ne sont pas estimés y avoir perdu moins de quatre à cinq cens chevaux; et jusques à l'heure presente ont esté monstrées à mondict seigneur le connestable les cornettes de sept de leurs compagnies, et les porteurs d'icelles prins prisonniers, qui confessent que lesdictes compagnies esteient de deux cens cinquante chevaux et cinquante arquebusiers chacune, et que il n'y a eu une seule compagnie, de toutes celles qui furent en ceste entreprinse, qui n'ait faict perte notable. Il se trouve environ deux cens prisonniers parmy les compagnies, par ce qui en a esté rapporté à mondict sieur le connestable, et qui s'en recognent au retour de ceste deffaicte.

» Mondict seigneur le connestable fut adverty que tous les principaux seigneurs et capitaines de leur armée estoient en ceste entreprinse, et jusques au prince de Piedmont, et avec luy messieurs de Bigincourt, de Bossu, de Ruz, d'Aiguemont, d'Ostrade, duc d'Ascot, comte d'Orne et marquis d'Aremberge, et que le prince d'Antoing y a esté tué et plusieurs autres de nom, et le neveu de Martin Vaurosse prins prisonnier avec ledict duc d'Ascot.

» De nostre part se trouverent à dire M. de La Rocheguyon, qui venoit lors de Monstreul, et le fils aisné de M. de Crequi, que l'on pense estre prisonniers, y ayans tous les deux fort bien fait leur devoir; et mesmes le jeune fils dudict sieur de Crequi, nourry page de la chambre du r son cheval tué comme son frere a sieurs les grand prieur, marquis d'Ampville y furent enveloppés, Clermont prins et recous, et de blessé d'un coup de lance à la cu

» Le sieur de Beauvois fut am mené près de Doullans; mais Pa se trouva là avec quarante ou cinq vaux, qui le recourut, tua encores ou soixante de leurs gens de cheva qu'il prit prisonniers, tant il les cores intimidés de ladicte renconti

» Mondict sieur le mareschal André se porta en ceste entreprin ment et vertueusement, qu'il n'eu sible de plus.

» M. le prince de Ferrare se tin auprès de luy, suivant ce que mo le connestable luy avoit prié.

» M. le prince de Condé s'y po lamment, qu'il ne s'y eust peu mieux, ayant faict une charge fort et recous beaucoup de personnes.

» M. de La Rochefoucaut fut deux fois, qui n'est pas signe q espargné, comme aussi ne firent capitaines et seigneurs qui se tro ladicte charge, et mesmes le sieu taire, à qui mondict sieur de S donné charge d'entretenir l'esca qui y fit fort bien.

» Pour conclusion, ce sont quat vaux qui furent deffaicts, chassés routte: sur quoy l'on jugera si cel sans perte grande et notable de de laquelle, pour le peu de tem est de retour de ladicte executio sçauroit encores mander les partic

» Les sieurs de Montpesat et d et le baron Desguerres, et sieur y firent fort bien leur devoir, et n ledict sieur de Sansac, selon sa b tume.

» Vaillamment s'y employerent sieurs les duc de Montpensier et p Roche-sur-Yon. »

Du 26 aoust 1553 le roy donn mareschal que depuis l'extraicte qu

s ennemis avoient reçue en leur ca-
« que la peur, comme il faut croire,
lement surprins, qu'ils n'ont pensé
esloger et esloigner mon armée, et
our ou deux avant leur deslogement
Dourlans ils commencerent à faire
eur camp de doubles tranchées, ce
t tousjours depuis conservé par tous
où ils se sont campés, continuans et
ans leur retraicte, tant ils craignent la
ès eux, ayant esté tous les jours quasi
à autre escarmouchés par nos cou-
i avoient tousjours esté à leur queue,
mais n'ont faict semblant d'eux mou-
r soustenir ou respondre à telles es-
hes, ores qu'on y ait souvent prins
gens prisonniers et mesmes des Es-
naturels, leurs bagaiges et jusques
ets du prince de Piedmont, pource
ur precedent le roy avoit faict met-
ataille l'armée pour faire reyue de
s trouppes de gendarmerie, chevaux
arrierebans et gens de pied françois
uenets, hormis les Suisses, qui sont
s à Corbie qu'on les prenne en pas-
connestable voulut bien que quel-
s de leurs trompettes, qu'ils avoient
au camp, en veissent le passe-temps,
els veirent Sa Majesté et sceurent
devoit partir le lendemain, dont ils
nt rapport le jour mesme; lequel par
et entendu, tout aussi-tost ils deslo-
le nuict de Miraulmont, qui estoit lieu
antageux pour eux, où ils se van-
le vouloir attendre l'armée; et, au
ce faire, ils s'allerent camper à qua-
s lieues de là, entre Arras et Douay,
il fut hier sceu par divers advertisse-
et mesmes de nos capitaines de che-
gers qui les ont tousjours poursuivis
uchans une partie du chemin; ce qui
eut bonnement appeller autrement
fuite. Le roy poursuit tousjours son
pour les approcher le plus qu'il
à fin de voir ce qu'ils voudront
t s'ils ne veulent attendre, on advi-
prendre tels partis que le temps et
on presenteront. »

a fin d'aoust, l'empereur se trouvant
lé à la paix par le cardinal Divinola,
il entra si avant sur les bravades à cause de la prinse de Terouenne et Hesdin, qu'il jura qu'il n'y entendroit jamais que le roy n'eust entierement rendu tout ce qu'il avoit conquis, tant deçà que delà les monts; et que refusant de ce faire, qu'il entreroit avec deux armées si avant dans le royaume, que le roy ne trouveroit lieu où se sauver. Quoy entendu par Sa Majesté, elle prepara les armes pour avoir la revanche de ses pertes, donnant advis de tous costés pour s'y preparer; et que le marquis Albert, naguieres rompu par le duc Maurice, redressoit son armée avec les moyens que l'empereur luy contribuoit, en intention de la faire descendre en Champagne pendant qu'il iroit assaillir la Picardie, et de mettre de tous costés tout à feu et à sang. Le roy, au contraire, desireux de chastier et de prevenir lesdictes bravades pueriles, commanda au mareschal de diligemment assembler une armée volante de cinq à six mil François et de douze cens chevaux, pour entrer en la Franche-Comté, où il seroit suivy de pareilles forces qui s'assembloient diligemment en Dauphiné et Provence; qu'il trouveroit de l'artillerie dans Lyon et dans Auxone; le priant de faire en sorte que et l'empereur et ses subjects recogneussent trop tard que les François scavent repousser les rodomontades espagnoles avec la force et le courage, et non avec les paroles convenables au sexe feminin.

Sur l'achevement du mois d'aoust, M. de Guise entra dans Mets, accompagné des ducs d'Anguien, prince de Condé, de Montpensier, d'Octave Farnaise, des ducs de Nemours, marquis d'Elbeuf, de Montmorency, Strozzy, de Martigues, vidasme de Chartres, de Biron, de Randan, et autres seigneurs et gentils-hommes, jusqu'au nombre d'environ trois cens. Le sieur de d'Ampville, tant jeune qu'il estoit encores, voulut estre de la partie, pour ne desmentir la valeur, la gloire de sa race. Le duc de Guise, qui n'esperoit pas cela par l'emulation et jalousie qui estoit entre le connestable et luy, admirant la vertu de ce jeune seigneur, il luy donna d'eslire le commandement sur deux cens chevaux legers. Il y entra aussi de sept à huict mil hommes de pied, deux cens hommes d'ar-

mes, deux cens chevaux legers et cent arquebusiers à cheval, tous bien deliberés d'adoucir toutes les menaces et toutes les coleres de l'empereur, l'entreprinse duquel estoit fort dissuadée par le duc de Savoye, à ce qu'il m'en a depuis luy-mesme compté pendant que j'avois charge des affaires du roy près de luy, et au contraire fut portée par le duc d'Alve. Il y eut de grands et memorables combats entre l'assaillant et le défendant, qui sont desduicts en diverses histoires. Tant y a que l'empereur se monstra à ceste fois plus brave cavalier que bon et experimenté general d'armée; et de faict il perdit à ce siege (obstinement entreprins sur l'hyver, et le 20 octobre) de vingt à trente mil hommes, avec une honte et regret qui donnerent commencement à la retraicte qu'il fit depuis, quictant empire et royaume à son frere et à son fils, pour embrasser la tranquillité et le repos, qui ne se trouvent jamais qu'en paradis, pour grands, riches ou puissans, jeunes ou vieux que nous soyons tous, la fortune s'estant reservé un privilege particulier pour advancer ou reculer nos affaires et nos deliberations, non selon le conseil qui en a esté prins, mais selon sa volonté. C'est Dieu seul qui luy faict jouer ses tragedies, pour nous corriger de nos audaces.

Or le mareschal, qui avoit tousjours estimé que la colere des ennemis se deschargeroit du costé de Sainct Damian, comme il en avoit tousjours faict le semblant, et que la place luy estoit plus commode pour venir à bout de ses desseins que nulle autre, n'estant qu'à trois petites lieues d'Ast, ayant eu nouvelles le dernier decembre qu'ils tournoient teste vers Sainct Damian, jetta soudain dedans six cens hommes, force poudres, mesches et plomb. Le gouverneur Briquemaut et les capitaines qui estoient dedans, avec autre mil fantacins, que François, qu'Italiens, manderent au mareschal qu'il n'eust crainte de rien, et que si l'ennemi s'adressoit à eux qu'il n'en rapporteroit que la perte et la honte. Et encores qu'il sceut assez que les sieurs de Chavigny, Vieux-Pont, Briquemaut et autres qui estoient dedans, estoient gens de valeur et de courage, si est-ce qu'ayant consideré que la place estoit des plus petites, fort commandée, et assise sur une terre fort commode à faire mines, il jugea necessaire de jetter dans le chasteau de La Cisterne, que tenoit le capitaine Torquato Torto, Italien, à une lieue de Sainct Damian, et sur un hault qui descouvre la ville, Montluc, maistre de camp, fort prudent et vigilant guerrier, avec trois cens bons soldats et cinquante chevaux, pour d'heure à autre non seulement prendre langue sur le progrès des ennemis, mais aussi sur celuy des nostres; dont il s'acquitta avec telle diligence, qu'il n'estoit jour qu'il n'eust, par diverses voyes, nouvelles des uns et des autres, et qu'il ne donnast quelque bourrade aux ennemis, qui battoient avec dix-huict canons et quatre coulevrines.

Et de faict, il donna advis au mareschal que les ennemis s'estoient resolus à faire mine pendant qu'il tireroit aux défences, avec intention de ne faire batterie generale qu'ils n'eussent mis à poinct deux mines qu'ils entreprenoient; que nos gens avoient faute de poudre, car celles dont M. de Vassé avoit precedemment faict provision s'estoient trouvées gastées et esventées. Le mareschal, ayant eu ces nouvelles, dépescha un de ses gentils-hommes, nommé Piuzin, Provençal, vers Montluc, luy commandant de faire ses efforts pour le faire entrer dans Sainct Damian, comme il fit la nuict suivante par une chaude alarme qu'il donna aux ennemis, avec dix bestes chargées de poudres, mesches et plomb. Il ne laisse point pour cela d'accuser les chefs d'avoir esté par trop negligens à bien recognoistre d'heure et les poudres et tout ce dont ils pourroient avoir besoin; qu'il estoit necessaire, et pour certaines considerations, qu'ils changeassent sans bruict de capitaine du chasteau, y procedans si dextrement qu'il n'y eust scandale ny desbonneur pour luy, qui estoit peut-estre soupçonné à tort.

Cestuy-cy, garny de lettres de creance, fit entendre au gouverneur et capitaines qu'ils missent diligemment la main à faire caver dans leur fossé un autre petit fossé de la largeur de quatre pied seulement, et qu'ils l'allassent tousjours creusant et profondant jusqu'à tant qu'ils eussent descouvert les mines; et que, pour en sortir avec plus d'hon-

neur, ils tinssent tousjours vingt-cinq braves soldats tournoyans dans le fossé, avec deux douzaines de pots à feu, pour jetter et combattre la mine si tost qu'ils la descouvriroient. Pendant que ceux de dedans et ceux de dehors s'entrebattoient tous les jours, les uns pour défendre, les autres pour gaigner le fossé, la mine et le petit fossé s'avançoient. En fin, les nostres ayans fort profondé, et mettant l'oreille contre terre et aussi un verre plein d'eau, ils le virent esmouvoir, et peu après sentirent au dessous d'eux le bruict de ceux qui minoient; dont ayans donné advis aux capitaines, ils jetterent encores dans le fossé un caporal avec autres vingt-cinq soldats, pour, soudain qu'ils auroient esventé la mine, donner dedans avec telle furie que l'ennemi perdist le jugement et le courage de poursuivre l'autre. Une heure après que ces deux petites trouppes se furent logées pour bien executer le dessein, ils hasterent tellement la besogne des pionniers, qu'ils ouvrirent la mine, dans laquelle il se jetterent, et combattirent si furieusement quarante ou cinquante des ennemis qui estoient dedans avec les pionniers, que ils la leur firent quitter. Soudain comblans de terre le tout, ils se retirerent, laissans tousjours nouvelle garde au fossé, qui fut si bien combattu que l'ennemi n'y entra jamais. Ceste descouverture fit resoudre l'ennemi à la batterie; dont estant le mareschal adverty par le retour dudict Piuzin vers luy, il commanda à Montluc de jetter dedans la place deux cens bons hommes de renfort qu'il leur envoyoit avec autres quatre charges de mesches, de plomb et de poudre menue grenée; dont il s'aquita si heureusement que rien ne se perdit. Piuzin, s'en retournant vers le mareschal, luy porta par escrit l'ordre que les nostres avoient mis pour défendre les bresches, et lequel j'ay voulu representer icy.

« Le capitaine Vieux-Pont, avec cent corcelets et autant d'arquebusiers, à charge de défendre la bresche, assisté de douze gentils-hommes volontaires.

» Le baron de Chepy et l'enseigne de Montluc combatront l'un des flancs, et Termes Corse l'autre.

» Les sieurs de Chavigny et Briquemault auront charge des courtines et murailles.

» Le capitaine Loup, lieutenant de Chavigny, demeurera en bataille dans la place de la ville avec tout le gros des gens de guerre pour rafraischir et secourir où besoin sera.

» Qu'il y aura cinquante chevaliers à cheval pour courir çà et là, et combattre à pied selon que l'occasion requerra. »

L'ennemi fit deux batteries, l'une vers la porte qui va en Ast, et l'autre contre une grosse tour qui flanquoit environ cinquante pas de courtine, regardant La Cisterne; mais il trouva l'un et l'autre endroict si bien retranché et remparé, qu'il n'osa entreprendre d'y faire donner l'assaut; et, à dire vray, il ne le pouvoit faire qu'avec grand desavantage, d'autant que l'artillerie ne pouvant voir le pied de la muraille, ceux de dedans, à mesure qu'ils battoient, nettoyoient les ruynes, de maniere que la bresche demeuroit tousjours en tel estat qu'il y falloit monter avec eschelles, lesquelles n'eussent sceu approcher; car, quand bien ils fussent entrés dans le grand fossé, ils n'eussent sceu traverser ce petit qu'on avoit faict, et dont la terre ayant esté jettée du costé de la ville servoit de tranchées, au parsus plusieurs traverses et moineaux qui y avoient esté dressés.

Brissac, ayant trouvé bon cet ordre, leur manda qu'ils prinssent garde à si bien ordonner les flancs qu'on ne tirast jamais tout à coup, ains les uns après les autres, pour donner loisir à la recharge.

Qu'il y eust aussi tousjours auprès d'eux de l'eau, soit pour le soulagement des personnes, ou pour refroidir les arquebusades et artillerie à faute de vinaigre.

Qu'il y eust force gabions appareillés en divers endroicts, pour se couvrir aux lieux où ils seroient descouverts.

Toute la force principale des assiegés consistoit, à dire ce qui en est, en l'honneur et au courage intrepidement resolu à toute sorte de fortune, et en douze ou quinze cens hommes de pied et cent cinquante chevaux, et environ cinquante gentils-hommes volontaires.

En ces entrefaictes, Montluc fit sçaeoir au mareschal que son enseigne avoit fait une

sortie sur les ennemis qui alloient à la fascinade tabourin sonnant ; qu'il en avoit tué trente ou quarante, et recogneu tout d'un train les deux gueules des mines que l'ennemi poursuivoit diligemment, et dont il avoit faict le rapport au gouverneur pour y prendre garde.

Montluc ayant esté adverty qu'aucuns des seigneurs qui estoient proche le mareschal estoient d'advis qu'il luy commandast de donner un combat dans les mesmes tranchées et corps de garde des ennemis pour soulager les assiegés, il manda au mareschal que si par ce moyen on pouvoit faire lever le siege, qu'il en loueroit infiniement l'execution ; mais qu'ayant de longue main apprins que c'estoit une vraye temerité que d'assaillir une armée si bien barricadée qu'estoit celle-là, et perdre inconsidérément deux ou trois cens bons hommes qui feroient besoin aux assiegés, toutesfois qu'il en passeroit par le mesme commandement qu'il plairoit au mareschal luy faire, et lequel trouva son opinion meilleure que celle des autres.

Pendant que tout cecy se demesloit, le mareschal eut advis qu'il estoit party d'Ast trois cens Espagnols, et autant d'Italiens pour aller busquer contributions du costé des Langues. Il en donna soudain advis à Bonnivet, qui estoit lors en Albe, luy commandant de monter à cheval pour aller leur preparer le logis, et à quoy faire il apporta telle diligence et valeur qu'ils furent tous defaicts sans autre perte que de quatre des siens et de six blessés.

N'est icy à obmettre qu'un Basque appelé Le Cadet fut dépesché vers le mareschal par les assiegés de Sainct Damian, et lequel, se trouvant enveloppé des ennemis, avala gloutement les lettres qu'il portoit, de maniere que ne le trouvant chargé de rien, ils le laisserent aller, et vint trouver le mareschal, auquel il raconta tout ce qui campoit en sa petite cervelle : il fut bien payé et soudain renvoyé.

Pendant ces demeslemens les pluyes commencerent à venir, lesquelles destremperent si bien ces terres grasses, argilleuses et enfondrantes du Montferrat, que les plate-formes de l'artillerie commencerent à s'abaisser et enfoncer, les vivres aussi à estre d conduite, et les cabanes et logis de à estre remplis d'eau. L'ennemi se combattu de la valeur de ceux de d de l'intemperie du temps, fut co prendre resolution de lever le sie avoit duré près de trois mois. Ce fu ine jour, vingt deuxiesme janvier, q pereur leva celuy de Metz. S'ils ne s hastés de retirer l'artillerie avec de labeurs infinis, elle fust demeurée devant la place, le pays estant tel q fondre en temps de pluye jusques a gles. Ce fut un reconfort à domp Fe sçavoir que son maistre n'avoit pas e heureux que luy au siege de Metz, e à toute la France, et au mareschal culier, d'avoir eu tout à coup deux des et si favorables nouvelles ; dom furent rendues à Dieu par tout le Pie et ceux de dedans loués et remercié Majesté, et en particulier par le ma qui participoit à leur gloire, et e sienne. Mais sur tout le maistre d Montluc, que le mareschal avoit lo Cisterne avec trois cens braves sold les ennemis en tel eschec, qu'il dou jours rafraischissement aux assiegés ; rité sa diligence et sa valeur estoie rables et furent en partie cause du s la place.

N'est à obmettre que le sieur do rand, pour un grand capitaine, fit un faute de ne s'emparer, comme il pou sément faire, de La Cisterne, qui n'es une lieue de luy, d'autant que, esta meurée entre nos mains, elle fut en cause du salut de la ville, qu'elle rafr soit tous les jours ; à quoy servoit ment la diligence, bonne conduicte voyance de Montluc, que le mareschal à cest effect envoyé dès le commen du siege, comme nous avons dict, le gnoissant accompagné de tant de pr et bon jugement, qu'il feroit autant o de dommage aux ennemis par ces deu ties qu'avec les mesmes armes, au ment desquelles toutesfois il n'y avoit personne qui luy peust faire leçon. Il encores bonne trouppe de gentils-ho

volontaires qui s'allerent jetter dans ladicte Cisterne, pour avoir commodité de combattre, comme ils faisoient assez souvent.

N'est aussi à obmettre que, si du costé de La Cisterne, Montluc avoit bien faict son devoir au secours des assiegés de Sainct-Damian, que Bonnivet n'en avoit pas fait moins du costé d'Albe.

Ceux de Sainct Damian ayant recogneu la retraicte que faisoit l'ennemi, sortirent dessus luy par deux divers endroicts : si ceux-cy assaillirent de grand courage, les Espagnols n'oublierent le leur pour se bien deffendre : tant il y a qu'il y eust de la perte de costé et d'autre, mais plus du nostre ; car nous y perdismes le capitaine Beaulac, lieutenant de Tilladet, et le jeune Chepy, enseigne de Montluc, qui furent blessés, prins et menés en Ast, d'où ils furent depuis tirés par eschange.

Les armes ayans prins quelque relasche, le seigneur domp Ferrand se laissa en fin emporter à entrer en une determinée capitulation de la bonne guerre qu'il avoit precedemment fort rejettée, qui fut un grand soulagement pour les generaux d'armée, mais beaucoup plus grand pour les gens de guerre qu'ils commandoient. C'est pourquoy, l'ayant traduict d'italien en françois, je l'ai voulu inserer icy, afin que ceux qui viendront après nous soient invités à faire de mesme pour le bien du prince et de la patrie.

Articles accordés entre très-puissans seigneurs domp Ferrand de Gonzague, lieutenant et capitaine general de la Cæsarée Majesté en Italie, et M. le mareschal de Brissac, chevalier de l'Ordre du Roy, gouverneur et lieutenant-general deçà les Monts pour Sa Majesté Très-Chrestienne.

« Premierement, que tous maistres de camp, generaux de fanterie, cavallerie et artillerie, de quelque sorte ou nation qu'ils soient, sans aucune exception, ensemble les colonnels, mareschaux de camp, gouverneurs, maistres de camp particuliers, commissaires generaux et particuliers, tant de la guerre, artillerie, que des mareschaux de logis, fourriers, capitaines de gens de pied, lieutenans, enseignes, sergens majors, canonniers, munitionnaires et chevaucheurs, estans faicts prisonniers durant le cours de la guerre, ne seront contraints ny obligés de payer, pour la delivrance et relasche de leurs personnes, que le propre estat et entretenement que chacun reçoit de son prince par chacun mois, payant lequel ils seront tous soudain delivrés.

» Que tous capitaines de gendarmerie, lieutenans, enseignes, guydons et mareschaux de logis, estans prisonniers durant la guerre, ne seront tenus de payer pour leur delivrance et liberté que l'estat et gaiges de leur quartier ; quoy fait ils ne pourront estre arrestés.

» Que tous les hommes d'armes, archers, chevaux legers, gens de pied, capporaux, sergens et fourriers, lorsqu'ils seront prins en guerre et qu'ils auront esté desvalisés, seront soudain relaschés sans payer aucune taille ou composition.

» Que tous les auditeurs, secretaires et medecins qui seront au service desdicts sieurs lieutenans-generaux des deux Majestés, et autres secretaires particuliers, tresoriers, faiseurs de monstres, ou soit controlleurs, tant de la guerre, reparations, munitions, que des vivres, comme le prevost aussi, et chastellains de forteresses, estans trouvés en campagne et prins, ne seront tenus ny contraincts de payer pour leur delivrance que l'estat et entretenement qu'ils ont pour un mois entier ; quoy faict ils seront soudain relaschés.

» Que tous les gentils-hommes qui servent et qui suivent lesdicts sieurs lieutenans-generaux des deux Majestés, et qui prennent solde d'elles, seront soudain relaschés et delivrés en payant leur solde d'un mois. Et là où il y en auroit quelqu'un de qualité, comme de ceux qui par honneur ou par plaisir viennent à la guerre, n'estans stipendiés de leurs princes, ou qui par simulation ou cautelle seroient enrollés dans les compagnies de gendarmerie, cavalerie ou fanterie, en ce cas ils seront sujets à rançon, selon l'honnesteté et courtoisie que lesdicts sieurs lieutenans-generaux adviseront, et dont ils seront creus à leur simple parolle, à sçavoir s'ils seront de telle qualité ou non.

» Quant aux bannis, de quelque nation ou grade qu'ils soient, servans auxdictes deux

Majestés, estans prins en guerre, seront traictés par les mesmes termes de la bonne guerre que les autres, sans aucune contradiction ny exception, les cas de crime de leze-majesté reservés, qui s'entendent et particulierement sont specifiés, à sçavoir de toute conspiration faicte contre la personne de Leurs Majestés ou de leurs lieutenans tant seulement, ou qui, estans bannis, iroient en la mesme province dont ils sont bannis, en laquelle il n'y auroit point de guerre, avec reservation toutesfois que quand ils y iroient avec leurs capitaines, ou que les capitaines eux-mesmes bannis y allassent ouvertement, et avec leurs croix cousues, ils jouiront de tous les mesmes termes de la bonne guerre que les autres.

» Et là où aucuns de tous les denommés auroit quelque autre estat ou appoinctement de l'empereur ou du roy, que celuy qui depend ou qui regarde le faict de la guerre, ils ne pourront estre contraincts à payer autre estat ou solde que la guerriere, ainsi qu'il est contenu et declaré en la presente capitulation, laquelle nous voulons et entendons avoir lieu à jamais, sans exception quelconque, reservés les jours de bataille donnée en campagne, ou prinses de villes par force; laquelle perpetuité s'entend tant qu'il plaira auxdicts sieurs lieutenans-generaux, à condition toutesfois qu'ils ne la puissent rompre ny enfraindre sans une precedente intimation, après laquelle ils seront tenus l'observer par dix jours subsequens. D'avantage, nous voulons que la presente capitulation ait lieu en relaschant et delivrant tous les inferieurs aux lieutenans mesmes qui se trouveront prisonniers et auront esté prins depuis l'ouverture de ceste guerre, tant en Piedmont qu'aux autres païs voisins et sujects de Sa Majesté royale deçà les monts. Fait au camp royal, ce 16 aoust 1553. »

Il semble que la France soit fatalement née au remuement des armes, et à emporter presque tousjours la premiere gloire et le premier heur des victoires, par une certaine prudence et circonspection qu'elle sçait apporter à ses premieres entreprinses; mais la confiance qu'elle conçoit par après de ses premieres bonnes fortunes, luy fait inconsiderement embrasser plus qu'elle ne peut estreindre, et de là diviser ses forces. Les guerres de Carles huictiesme au voyage de Naples en font foy, en tant qu'elles luy firent au premier bonheur embrasser l'empire du Turc, tout mal asseuré toutesfois qu'il estoit encores de celuy qu'il avoit conquis. Le roy François, ayant aussi heureusement reprins la duché de Milan, et estant au siege de Pavie, divisa son armée pour l'envoyer de mesme courir à Naples, dont il en perdit la bataille et fut faict prisonnier combattant vertueusement. Le roy Henry second mesnagea fort l'exemple de son pere, à la suscitation du pape Paul quatriesme, de la maison des Caraffes, qui luy fit rompre la trefve de 1555, et envoyer la fleur de ses forces à Naples, sous la conduite de M. de Guyse, qui s'y opiniastra sous la faveur de madame de Valentinois, pour l'interest particulier qu'il se faisoit à croire y avoir, dont succeda la perte de la bataille Sainct Quentin, laquelle cuida renverser tout à fait l'empire françois.

A la verité, il n'est rien tel que de conduire ses conquestes pas à pas, avec tout le gros de ses forces, pour ne rien laisser derriere qui puisse retrancher la liberté du retour, ny nous necessiter aussi à un dangereux combat ou retraicte. Si toutesfois on cognoissoit que les diversions fussent necessaires, il les faut embrasser, mais avec des legeres et courantes forces, qui sçachent bien à poinct prendre l'occasion et l'advantage, et sur tout se bien asseurer de leur retraicte au gros. Si c'est un prince qui ait une puissance et des moyens si grands qu'il puisse tout en un temps entretenir plusieurs armées et avoir chefs propres pour les bien commander et conduire, cestuy-là peut bien porter le desir de ses conquestes en divers lieux, mais non jamais celuy qui a assez à faire à en bien entretenir et mesnager une seule; ains doit se contenir dans les termes de son pouvoir; car qui court par tous lieux n'est en pas un lieu. Si nous voulons sainement juger, et sans nous flatter, du cours des affaires sous le roy Henry second, ne confesserons nous pas que si, au lieu de courir çà et là, il se fust obstiné à combattre pied à pied, comme vouloit Brissac, le Piedmont et la duché de Milan, il

emporté, ou au moins une bonne par-
e qui eust couvert pour jamais la France
ites entreprinses estrangeres. Autant en
it-il esperer des Païs Bas qui sont à nos
: et à la verité il faut qu'en toutes sor-
affaires, et principalement aux mili-
, que la maturité des conseils soit celle
strempe la fureur des jeunes princes et
oblesse par trop vollage et inconside-
ar tout aussi tost que la fortune leur a
quelque avantage, ils embrassent plus-
rgueil et le faste, que la propre veri-
i donne tousjours glorieuse moisson à
ens.

bien voulu faire ceste digression, à fin
r la suyte des affaires qui seront cy-
raictés, chacun recognoisse la mesme
que j'ay cy rapportée. Or, revenant à
aires, le roy desirant joindre à sa cou-
l'isle de Corse, tant pour interrompre
rigations d'Espagne et d'Italie, comme
lompter les Genevois, à la ruyne de ses
is, qui en tiroient commodités pour la
d'Italie, Sa Majesté depescha M. de
s, depuis mareschal de France, avec
six galleres commandées par le baron
Garde, douze compagnies italiennes
le duc de Somme et le sieur Jordain
, et dix françoises sous le sieur de Vel-
, de trois cens hommes chacune. Ces
estans joinctes à celles que plusieurs
avoient faict lever en leur faveur dans
, prindrent la routte de Corse, où d'ar-
La Bastie fut prinse de nuict, par une
nse du duc de Somme, qui n'avoit
natre galleres. Ceste surprinse non at-
le n'eut point de combat, tous les soldats
ns retirés en la citadelle, qu'ils rendi-
le jour venu, aussi laschement qu'ils
it perdu la ville.

mesme suite Sainct-Florent se rendit
ombattre, et l'Ajazzio fut prins et sac-
ar Sampetre, Corse, pere du mareschal
no. Boniface fut pareillement prins,
eaucoup d'autres places qui furent con-
en ceste isle, pour le service de la-
le roy retira de Piedmont le coronnel
tre, Corse, qui tenoit garnison à Beyne,
ave et asseuré soldat.

après le mareschal eut nouvelles que l'armée turquesque, commandée par Dragut bey, avoit par seize jours battu Sainct-Boniface en Corse, avoit tiré de six à sept mil coups de canon, donné trois assaux, desquels ils avoient esté repoussés avec perte de mil cinq cens des meilleurs soldats, et que lorsque les choses estoient comme desesperées, Dieu avoit voulu que le capitaine Termes, Corse, print un gentil-homme que les Genevois avoient dépesché pour entrer et asseurer les assiegés d'un prochain secours; que luy par parolles, par menaces et par promesses avoit si bien charmé ce gentil-homme, qu'il promit, le laissant entrer dans la place, de faire rapport tout contraire à ce qui luy estoit commandé; ce qu'il executa si dextrement depuis, que les assiegés se rendirent et receurent la garnison françoise sans donner le loisir à Dragut d'y mettre les siens, comme il avoit envie de faire, et mesmes de retenir la place pour son maistre, et dont il eut tel despit, qu'il traicta fort rudement ceux qui estoient sortis; de maniere que M. de Termes, qui commandoit en l'armée du roy, fut contrainct d'entrer en composition avec luy et pour l'artillerie et pour les munitions qu'il pretendoit siennes.

Il estoit venu nouvelles que Calve, que le coronnel Velleron tenoit assiegé, estoit reduict à telle extremité de vivres, que mesmes on y dracmoit l'eau, à deux pintes d'eau par chacun jour et pour chacun soldat; mais l'issue du siege fit recognoistre qu'on avoit embrassé beaucoup plus que l'on ne pouvoit estraindre.

Du trentiesme octobre, vindrent nouvelles que le vingtiesme aoust le Grand Seigneur estoit party de Constantinople pour aller en Alep, et le 29 passé en la Natolie sur une quadrireme, ne menant avec luy que son fils, dict le Bossu, ayant laissé Sinam, frere de Rostan, bassa au gouvernement de la Grece; qu'il avoit auparavant son partement coupé toute esperance de paix à l'ambassadeur que le sophy avoit envoyé vers luy; que l'empereur s'estoit trouvé si court de finances, qu'il avoit esté contrainct d'emprunter de la vieille royne de Polongne cent cinquante mil escus qu'elle avoit baillés en garde à la seigneurie de Venise; que Portillo,

Espagnol, a charge de les faire conduire en Flandres, excepté cinquante mil qui doivent estre envoyés à Milan pour les affaires de la guerre.

Le mareschal durant tout le cours de ces affaires se trouva tant et tant reprins et assez indignement gourmandé sur le faict de l'espargne au maniement de la guerre, qu'il luy eschappa de dire qu'il sembloit aujourd'huy que le courage et la valeur fussent du tout amorties, puis que la gloire des armes et l'asseurance des conquestes estoyent mesurées à l'aulne de l'espargne; et lors mesme que tout cela voloit plus haut que jamais. Sur quoy le connestable, restant de la main, luy manda qu'il n'entendoit point son jargon et qu'il ne devoit non plus ignorer que luy que la necessité est une maladie assez commune à la noblesse parmy la trop longue durée des guerres, et que par ainsi ce n'estoit pas inconvenient qu'ils ne demeurassent autant incommodés que les propres finances du roy; qu'il n'y avoit meilleur medecine à ces maladies que de donner loisir au prince, à eux et aux peuples, de respirer un peu, mais non quitter la partie, et à quoy faire luy-mesme, qui n'avoit faute de prudence, se devoit aider, mais sur tout la correction des capitaines, vers lesquels il estoit si indulgent, que tous les larrecins qu'ils faisoyent devoient estre attribués à luy seul, duquel Sa Majesté ne pouvoit pour ce regard demeurer contente.

Ces rudes piqueures blesserent si avant la pureté de l'ame du mareschal, que pour s'en descharger il manda à Sa Majesté que si ses services estoient espluchés hors de passion, qu'ils se trouveroient pleins de tel honneur et de telle fidelité, qu'ils estoient plustost dignes de louange que de reprehension, qui n'a convenu que trop souvent à son prejudice; que Sa Majesté, qui estoit le maistre, ayant puissance souveraine de faire et défaire ainsi qu'il luy plaisoit, ne devoit plus differer de se servir de ceux qui avoient plus de heur, mais non pas plus de courage pour la mieux servir à son gré.

Le roy, respondant à ces plaintes, luy manda que tant s'en falloit qu'il eust aucun soupçon de sa fidelité et valeur, que par le contraire il le tenoit pour l'un des plus utiles et des plus necessaires membres de son estat, comme elle luy feroit cognoistre si tost qu'il seroit sorty d'affaires; que la necessité, de soy inexorable, estoit celle qui faisoit entrer Sa Majesté en la rigueur de l'espargne et des casseries dont il l'avoit cy devant adverty, comme celuy duquel en cest endroit il vouloit avoir et le conseil et l'aide : surquoy je ne me veux amuser, n'estans de mon gibier.

Revenant maintenant aux affaires du Piedmont, comme vous avez veu, il faut entendre que domp Ferrand ayant failly Sainct-Damian, et ne voulant toutes-fois faire joug aux contrarietés de la fortune, qui accompagnoit le valeureux naturel du François, il tira son armée en campagne, et se vint parquer dans Valfenieres, dépendante du marquisat de Salluces, qui faict comme un centre entre Ast, Villeneufve, Sainct-Damian, Quiers, Carmagnolles et Carignan. Ayant trouvé l'assiette de Valfenieres assez belle, il print resolution de la fortifier pour luy servir d'un magasin de guerre, à la ruyne de toutes ces places et de la pleine de Piedmont.

Sur la fin de may 1553, l'evesque de Laodicée fut depesché par le pape pour aller de sa part servir de nonce en Espagne. En passant il fut par le commandement du roy arresté prisonnier, comme aussi fut au mesme instant le cardinal Sainct-Georges allant vers l'empereur, sur l'opinion qu'eurent aucuns que l'un et l'autre alloit faire quelques dangereuses practiques; mais ayant esté recognu que tout cela tendoit à moyenner quelque paix entre ces princes, ils furent courtoisement renvoyés.

Pendant qu'il travailloit à ceste fortification, le mareschal, qui attendoit son poinct, dressa une entreprinse sur Verceil, cité ancienne du Milannois, donnée jadis en mariage à un duc de Savoye par celui de Milan, où il y a citadelle et chasteau. Il y avoit en ceste ville un pauvre compagnon nommé Merle, cousin d'un soldat qu'avoit Salveson, surnommé Pont-de-Sture. Cestuy Merle se promenant assez souvent le long des murailles de Verceil, du costé du portail de la Sesia, petite riviere qui passe assez près des murailles, il recogneut que les corps de garde estoient esloignés de ce portail, et que par ainsi il pouvoit estre soudainement rompu avec le pied de chevre, et par

là introduire les François au dedans. En ayant communiqué avec ce sien parent, et faict voir les choses au doigt et à l'œil, il le chargea d'en faire la pratique avec le mareschal, par condition qu'ils auroient chacun dix mil escus. Pont-de-Sture, soldat assez advisé, communiqua le tout à son capitaine, lequel vint soudain trouver le mareschal, menant ce Pont-de-Sture avec luy, pour de vive voix representer l'estat des affaires au mareschal. Luy, ayant oüy plus d'une fois ce discours, y presta l'oreille; mais toutesfois, pour mieux s'en asseurer, il leur dict qu'il vouloit envoyer un de ses gentilshommes avec Pont-de-Sture, pour recognoistre encores plus au vray l'estat de la place, et mesmes promettre au Merle ce qu'il avoit demandé. Cela ainsi arresté, Salveson s'en retourna, menant avec luy le gentilhomme du mareschal, nommé Bonat, gascon, lequel en habit desguisé entra avec Pont-de-Sture dans Verceil, et asseura le Merle de ce qu'il desiroit. Apres avoir trouvé les choses autant faisables qu'il avoit proposé, il donna cent escus au Merle, lequel luy donna aussi asseurance particuliere de pouvoir retirer en sa maison une douzaine de soldats, avec lesquels il entreprendroit luy mesme de forcer ce portail, nos forces se rendans près la muraille au jour qui seroit accordé; mais qu'il falloit que ces douze soldats fussent des plus determinés, et ayans la langue italienne ou espagnole à commandemement. Par le retour, et par le rapport dudict gentil-homme, le mareschal commença à minuter de plus près qu'il n'avoit encores faict ceste entreprinse; quoy faisant, il recogneut, quand bien il prendroit la ville de Verceil, qu'il falloit de l'artillerie pour forcer la citadelle et le chasteau aussi, et que si la ville en estoit desgarnie, que ce luy estoit chose impossible de l'amener des terres que le roy avoit de ce costé-là, la moindre desquelles en estoit esloignée de plus de trois journées, au moins pour l'artillerie, et tout par pays ennemy, et que domp Ferrand estant si fort qu'il estoit lors en campagne, qu'à nostre barbe il fortifioit Valfenieres, ce n'estoit chose qu'il peust, ny ne deust entreprendre. Par ainsi il commanda à Salveson de depescher soudain vers le Merle, cousin de Pont-de-Sture, pour voir et recognoistre au vray quelle artillerie et munitions il y avoit dans la ville, et luy en faire le rapport. Pont-de-Sture, au retour de ce voyage, vint trouver le mareschal, auquel il rapporta qu'il avoit et veu et touché, dans les cloistres de l'eglise catedrale Sainct-Eusebe, huict pieces d'artillerie avec leurs equippages. Sur ceste croyance le mareschal print resolution d'executer l'entrepinse, et renvoya Pont-de-Sture vers Salveson, luy commandant de faire choix d'une douzaine des meilleurs soldats de sa troupe, pour faire entrer peu à peu dans Verceil avec Pont-de-Sture; ce qu'il fit depuis, les uns habillés en prestres, et les autres en paysans, chargés de paille et de charbon.

Pour donner commencement à l'execution, le mareschal ordonna à Ludovic de Birague d'envoyer Carle, son frere, avec trois cens bons hommes, toute la nuict par eau à Verrue, pour se joindre au sieur de Salveson et aux autres trouppes que il y trouveroit, et là faire ce qui lui seroit ordonné. Le mareschal de son costé partit de Carmagnolles, menant avec luy douze cens soldats choisis et commandés par les barons de Chepy et des Adrets, trois cens Allemans, avec autant de Suisses du regiment de Fiolic, commandés par son neveu le capitaine Guillaume. Sera noté en passant que les bagaiges du mareschal s'estans avancés pour tirer de Carmagnolles à Quiers, ils furent rencontrés par les ennemis, au nombre de quatre-vingts chevaux, à mil pas de la trouppe. Biron, qui menoit les coureurs, en eut l'alarme le premier, laquelle il apporta au mareschal. Il fit soudain alte, et luy commanda de prendre, avec ce qu'il avoit des-jà, cent chevaux de sa compagnie, et qu'il donnast par le costé de Ville Stelon, et que M. de Chavigny, avec cinquante autres, donneroit par celuy de Santena, et qu'ils attraperoient les ennemis, qui furent courus de si près que tout fut recouvert, avec la prinse d'une vingtaine de cellades qui portoient les marques de la colere des Gascons. Cela faict, toute la trouppe se remit au chemin de Quiers, où estans arrivés, il leur commanda de repaistre et se reposer deux heures pour partir tout soudain; ce qu'ayans faict, il commanda auxdicts de Chepy et des Adrets de marcher le plus diligemment que ils pourroient avec ces

trouppes, pour se rendre sur la minuit à Verrue, et là faire avec les autres diligence pour se rendre à poinct nommé au pied de la muraille de Verceil.

Dieu, qui dispose de nos resolutions et de nos desseins, non selon nos volontés, ains selon ce qui luy plaist, envoya, soudain que ces troupes furent parties, une petite pluie qui destrempa si fort les terres du Montferrat, que les soldats avoient tant à faire à marcher et à se soutenir, que plusieurs d'entr'eux y perdirent les souliers et les mesmes armes, la nuict ne permettant qu'ils se peussent entresecourir comme ils eussent faict de jour. Et neantmoins, la vertu et le courage surmontant toutes difficultés, ils arriverent tous débiffés, non à minuict, comme ils devoient, mais sur les deux heures après, où arrivans, au lieu de reposer, il faloit entrer en barque et marcher. Ils s'allerent tous desembarquer à trois mils de Verceil, parmy des chemins et des terres que ceste pluye avoit destrempés, autant ou plus fascheuses que celles du Montferrat, de maniere qu'ils ne pouvoient advancer le pas. Les capitaines toutesfois, tant par prieres et remonstrances que par menaces, les faisoient advancer au mieux qu'ils pouvoient. Mais, quelque effort que chacun fist de son costé, les chefs mesmes ne sceurent arriver au pied de la muraille plustost que sur le commencement de l'aube du jour, au lieu d'arriver sur les deux heures après minuict, et accompagnés seulement d'environ trois cens soldats, avec deux eschelles et un pied de chevre, le reste des troupes marchans comme elles pouvoient; et toutesfois elles arrivoient peu à peu.

Or, parce que l'heure convenue avec le Merle estoit passée, il fut question de diligemment deliberer ce qui estoit de faire, sans s'attendre à luy; en peu de paroles il fut dict que de se sauver on ne pouvoit, de se laisser prendre en brebis il ne le falloit pas faire, mais resolument donner dedans avec les deux eschelles, pendant que les autres entendroient à rompre la porte, et qu'en hasardant le paquet, ou Dieu, comme ils esperoient, leur donneroit victoire, ou au moins ils mourroient glorieusement les armes au poing; et toutesfois qu'il falloit esperer que, sur l'alarme que nous donnerions, le Merle et ses compagnons, qui s'estoient retirés, viendroient soudain au secours. Ainsi resolu, aussi tost executé. Le baron des Adrets, Chepy et Charry, lieutenant de Salveson, donnerent l'escallade près d'une sentinelle qu'ils forcerent; Salveson et Birague ouvrirent de force le portail avec le pied de chevre. L'alarme est soudain grande par la ville, à laquelle accourut le Merle et ses douze compagnons; mais le malheur voulut que, pensant venir embrasser Pont-de-Sture, son cousin, cestuy-mesme le tua, ne le recognoissant pas parmy la fureur des armes, qui esblouit souvent le jugement, et mesmes la nuict. Les autres, recognoissans Salveson, donnerent dans la ville avec environ quatre cens des nostres seulement, arrivés peu à peu, le reste encore derriere et qui marchoit tousjours. Ils defirent quelques quatre vingts soldats qui se presenterent au combat.

Le sieur de Chatelard, qui estoit logé en la maison où le feu duc Charles souloit loger, avec le comte de Chalant, sortit au combat, où il fut tué et cinq ou six autres avec luy, demeurant ledict comte de Chalant prisonnier du mareschal. Tout le reste et le maistre de camp Sainct Michel, sans bien recognoistre ce qu'il devoit faire, se retira dans la citadelle avec sa trouppe. Les nostres, s'estans saisis de la ville, firent un gros dans la place, et départirent le reste par les murailles. La mort du Merle et le retardement des trouppes porta cest inconvenient qu'on ne peut tout soudain envoyer, comme on avoit arresté qu'il faloit faire, deux cents soldats pour se couler le long du corridor de la muraille qui va à la citadelle, afin d'empescher que personne ne s'y retirast et personne n'en sortist aussi. Or le mareschal tout aussi-tost qu'il eut acheminé les trouppes qui partoient de Quiers par la voye de Chivas, se mit en chemin avec deux cens bons chevaux, chacun d'eux portant un boulet à l'arçon de la selle, craignant n'en trouver dans la ville, comme il advint aussi, et print le chemin de Verceil, comme il avoit esté resolu, menant avec luy Ludovic et le president Birague.

Or, faict à noter que le mareschal, qui ne se promettoit jamais victoire sinon autant qu'il plaisoit à Dieu lui en conceder, ordonna,

premier que partir, à Bonnivet de commander aux garnisons de Villeneufve d'Ast, de Quiers, de Thurin, de Chivas et de Verrue, que là où il adviendroit que l'ennemi, qui fortifioit Valfenieres, comme vous avez veu, ayant nouvelles de la prinse de Verceil, voulust venir à la traverse, il luy envoyast douze ou quinze cens chevaux sur les bras, avec chacun un arquebusier en crouppe, et que lors chacune desdictes garnisons tirast en batterie toute l'artillerie de leur ville àfin que ce luy fust un signal asseuré pour sçavoir ce partement, et là dessus prendre party convenable; luy commanda aussi de tenir cinq cens chevaux prests et quatre mille hommes de pied, et s'aller rendre à Chivas, se tenant là tousjours en armes, soit pour les venir secourir si mal bastoit pour nous, ou pour luy aider à advancer la fortune plus avant, si la ville nous demeuroit. Les choses ainsi disposées, nous marchons vers Verceil assez heureusement. Arrivans à vingt pas de la ville, nous trouvasmes ledict Carle de Birague, Salveson et autres seigneurs qui nous attendoient. Le mareschal entra sans bruict dans la ville, et trouva le long des rues la pluspart des soldats couchés ou endormis, fatigués et las du travail, et sans aucun secours de vivres; se tournant lors vers moy me dict : « Prenez, je vous prie, une douzaine d'arquebusiers de ma garde, et allez par les maisons, et enlevez gracieusement tout le pain que vous trouverez, et le faictes porter par tous les corps de garde pour raffraischir les soldats, et leur dictes ma venue. » Je le feis ainsi, et secourus de pain et de vin aussi tost ces pauvres soldats, qui n'avoient mangé il y avoit près de vingt quatre heures, estant eslangouris de misere : par ce moyen chacun reprint et cœur et force.

La premiere chose que le mareschal demanda, ce fut s'ils avoient dressé l'artillerie pour battre la citadelle; luy ayant esté respondu qu'à la verité ils en avoient trouvé quelques dix pieces, mais desmontées et sans aucun moyen de ce faire, n'y ayant que deux affusts et deux rouages non ferrés, deslors il conjectura que les affaires ne prendroient pas l'heureuse issue qu'il avoit esperée. De là il fut recognoistre la citadelle et le chasteau, qu'il trouva en tel estat, que de les avoir sans artillerie il estoit impossible, comme à luy de faire conduire de si loing, l'ennemi estant le plus fort à la campagne; et neantmoins, faisant de necessité vertu, il fit monter un canon et une coulevrine sur les deux affusts non ferrés et mener devant la citadelle, contre laquelle ayant tiré la premiere vollée tout alla en pieces; il les voulut faire soustenir le nez contremont avec des chevalets, mais à la premiere vollée tout se rompit encores. Quoy voyant, et ne pouvant avoir autant de loisir qu'il en faloit pour les ferrer, il appela au conseil tous les seigneurs pour deliberer de ce qui estoit à faire : les uns estoient d'advis qu'il fist venir toutes les forces du Piedmont avec une douzaine de pieces pour forcer ceste citadelle, et que dans la mesme ville ils combattroient l'ennemi avec advantage s'il venoit au secours; les autres, qu'il faloit faire tout soudain une douzaine de mantelets pour aller sapper la courtine et le bastion de la citadelle, qui n'estoient gueres terre-planés; les autres estoient d'advis qu'il donnast à la citadelle un assaut avec eschelles dès que la nuict seroit venue, et que peut estre l'emporteroient ils par ce moyen, et, ne le pouvant faire, qu'on se retireroit.

Ayant le mareschal patiemment escouté les opinions des uns et des autres, il respondit à la premiere qu'il ne la trouvoit aucunement faisable, ny raisonnable, l'ennemi estant le plus fort à la campagne, d'appeller les forces du Piedmont, en tant que ce seroit tout en un coup courir deux hasards, l'un d'abandonner tout ce qui estoit certain et asseuré à la discrétion de l'ennemi, et l'autre sur une fort legere esperance hasarder eux, luy et ce peu de forces qu'ils avoient; quant à la proposition des mantelets, que ce n'estoit pas un jeu qui fust tost preparé ny demeslé, ne qui donnast aussi la moindre esperance du monde de favorable fortune sur un si court temps qu'estoit celuy qui les pressoit; à celle de donner un assaut nocturne, trop de choses défendoient de l'entreprendre.

La premiere, que les vaillans y courroient hasardeusement, et les poltrons au pas de la tortue; qu'il n'y avoit pas apparence que cinq cens hommes qu'il y avoit dans la citadelle se

laissassent forcer par un assaut si bijare et si incertain que seroit cestuy là; et que, là où ils seroient repoussés, comme il y avoit apparence qu'ils seroient, que tousjours se faudroit il retirer en crainte et en confusion, ayant perdu, comme sans doute on feroit, trois ou quatre cens des meilleurs hommes, qui rendroient la retraicte moins forte et moins courageuse, mesme ayans à passer une riviere impetueuse à gué, et l'ennemi sur les bras; qu'à son advis il falloit, en un affaire si douteux et de telle importance que cestuy-là, autant mesurer les choses presentes que la consequence des futures, et avoir tousjours ce but devant les yeux que l'ennemi estoit le plus fort, non pour le craindre toutesfois, mais pour ne rien hasarder mal à propos en une vacillante balance; que tous les environs du pays luy estoient favorables, et contraires à nous; et qu'à ceste semonce tout ce qui estoit en Lombardie tomberoit sur nos bras, soit pour regaigner la ville ou nous attrapper sur ceste desadvantageuse retraicte; qu'il les prioit d'aller tous donner encore un tour aux environs de ceste citadelle, et que luy iroit au chasteau, et que sur le soir ils se rassembleroient pour encores plus meurement deliberer sur les necessités presentes.

La compagnie s'estant despartie, le capitaine du chasteau, de la maison de Valpergue, fut tellement persuadé et intimidé par aucuns de ses parens qui estoient parmy nos troupes, qu'il le rendit au mareschal, lequel commanda à Montferrand, maistre des requestes, et à moy, d'aller faire ouverture des coffres de M. de Savoye, et de faire emporter les plus precieux meubles qui y seroient, et laisser le reste aux sieurs de Birague et de Salvesou. Les clefs que j'y portay furent les coguées, par la faveur desquelles nous tirasmes environ la valeur de soixante à quatre vingts mil escus en pierreries et autres bagues, sans en ce comprendre la licorne, que j'emportay sur mon dos, ayant huict pieds et demy et un poulce de haut. Ayant porté le tout en la chambre du mareschal, il me promit quatre mil escus, que je n'eus toutesfois jamais, ores que j'eusse esté si consciencieux, que dans ce grand butin je ne voulus faire aucun butin. En ces entrefaictes, le mareschal fut persuadé d'emporter le Sainct Suaire de Nostre Seigneur qui estoit dans l'eglise catedralle de Verceil, disans que les Savoisiens luy en donneroient quatre mil escus.

Sa responce fut que, depuis quarante ans qu'il avoit commencé à porter les armes, luy n'avoit, ny aussi permis à d'autres de toucher aux choses sacrées; qu'il ne vouloit pas en sa vieillesse donner ce mauvais exemple à l'armée, croyant que Dieu, en ce sien retour, en expieroit le sacrilege et sur elle et sur luy aussi, et qu'il avoit tousjours detesté le sacrilege commis par le prince d'Orange et marquis du Gast, de la chasse d'argent que le roy Louis X avoit desdiée à l'Aquila, ville de Naples, qu'ils desroberent sur le soir. Ainsi que ces seigneurs se rassembloient chez le mareschal pour adviser sur ce qui estoit à faire, nous ouïsmes au mesme instant le tintamarre de toutes nos places qui tiroient en batterie, et sur tout Verrue, qui est sur le haut, pour nous donner l'advis du partement de l'ennemi pour tomber sur nos bras embarrassés dans la ville. En fin, tout bien debattu, et le calcul faict du temps auquel l'ennemi pourroit arriver, on trouva que sur les dix heures du matin il pourroit tomber sur nos bras. Là dessus il fut resolu qu'à minuict tous les seigneurs, capitaines et soldats, se trouveroient en la place de la ville, equippés, pour en desloger en bonne ordonnance et combattre s'il estoit besoing. L'heure approchant de ce rendez-vous, et me trouvant sur la place avec le cheval sur lequel mon frere souloit monter, et sur lequel j'avois chargé six pieces de tapisserie d'or et de soie, vallans plus de quatre mil escus, l'amour fraternel toutesfois me poussa à recognoistre que j'hasarderois mon frere plein de vie pour une chose morte et insensible, et que peut estre encor pourrois-je perdre avec la vie en la retraicte; je fis lors couper les cordes qui tenoient le butin garoté, et le fis jecter au milieu de la place pour faire remonter mon frere sur le cheval.

Le mareschal, se trouvant en ces entrefaictes sur la place, demanda si le president Birague estoit là; nul n'en sceut donner des nouvelles; là dessus il me fit appeler et me commanda de prendre ses gardes et de l'aller querir et desengager, comme je fis avec

ıp d'hasard, l'ennemi estant sorti et
le tous costés fort furieusement. Je
ce seigneur si profondement endormi
les siens aussi, que je fus contrainct
foncer la porte pour l'esveiller, comme
mes. Plein d'estonnement, de honte
gret de s'estre ainsi oublié, il luy en
mme à Alexandre, qui s'endormit lors
lloit donner la derniere bataille qui
de tout l'empire de Perse : s'il eust
ns, c'estoit fait de sa vie. Soudain qu'il
ré sur la place, les troupes qui me-
e comte de Chalant prisonnier et le
firent largue à la premiere trouppe
ıduisoient les sieurs Ieronime et Carle
gue, et à celle de quatre cens hommes
on de Chepy. S'estans ainsi advancés,
ppe des prisonniers s'advança avec
inq chevaux et cinquante arquebusiers
ndés par ledict sieur president de Bi-
aprés suivoient le mareschal, les sieurs
e de Birague, de Biron, lieutenant des
armes du mareschal, et le reste de la
ie avec six cens François et deux cens
, et sur la queue le baron des Adrets
ıis cens piquiers et arquebusiers, trente
x legers et dix gentils-hommes de ceux
eschal, pour soustenir les sorties que
le dedans pourroient faire sur nous,
ils firent ainsi que nous approchions
orte; mais nous n'y perdismes un seul
, eux tirans de loing et en crainte du

ns sortis hors de la ville, on marcha en
e fort serrés avec quelques arquebu-
e long des hayes et la cavalerie sur les
, chacun la pique à demi traisnante. En
ordonnance divisée en trois petites troup-
a marcha jusques à la campagne de Li-
toute raze et descouverte, de trois lieues
ıdue, sur laquelle on commença à voir
g quelques trouppes de cavalerie.
mareschal, qui sçavoit que Trin, Casal,
ntin', Masin et Yvrée, peu esloignés de
ampagne, avoient de la cavalerie, es-
u'ils ne feroient que nous agacer tout
; de ceste campagne, pour nous arres-
amuser pendant qu'ils estimoient que
rouppes fussent à nostre queue, comme
ırité elles eussent esté si elles ne se fus-
sent amusées, comme il sera dict cy aprés.
Pour se garentir de ce hasard assez fascheux, il assembla ses gens de pied en un seul bataillon carré, au nombre d'environ douze à treize cens, la pluspart desquels avoient quelque petit trousseau de bagaige ou butin : il commença lors à leur dire : « Mes compagnons, je recognois vos courages si resolus au combat, que vous mesprisez les algarades de vos ennemis, qui se veulent mettre en devoir d'amoindrir une demie victoire que vous avez emportée sur eux avec tant de peines et de labeurs, la gloire de laquelle il nous faut conserver, non par une lasche ou craintifve retraitte, ains par un genereux combat où j'entreray des premiers avec vous. Quelque contenance qu'ils facent, ils ne vous oseroient enfoncer, vous voyans la pique au poing pour chastier leur arrogance s'ils viennent à nous; mais je crains que le butin, dont aucuns de vous sont chargés, ne soit pour empescher l'agilité de vos membres et de vos courages; si vous me les voulez remettre, je les feray aussi soigneusement garder que le mien propre, sur ces charettes que vous voyez là. »

A ceste parole chacun cria combat, et n'y eut celuy qui ne porta son butin sur les charrettes du mareschal, qui s'estoit lors mis à pied à la teste du bataillon, une pique au poing, pour d'autant plus les animer à combattre; mais eux, qui l'avoient en singuliere reverence et amour, le pressèrent par cris et supplications de monter à cheval, ce qu'il fit : donnant assez à cognoistre que s'il estoit asseuré et resolu aux combats, qu'il l'estoit encores davantage aux retraictes, lesquelles à ceux qui n'ont le jugement bien affermi n'apportent jamais guieres que confusion et effroy; il y faut des ames si resolues qu'elles sachent tout à coup prendre parti convenable, car par la suspension et irresolution, la vertu et la valeur s'afoiblissent, et de là l'espouvante enfile la ruine.

Toutes choses ainsi diligemment ordonnées, le mareschal commanda à Biron de choisir soixante des meilleurs chevaux, en faire deux trouppes et les faire advancer un peu devant son bataillon, avec commandement qu'aussitost qu'il verroit dans ceste campagne brans-

ler aucuns des ennemis, qu'il allast au trot vers eux en contenance de vouloir combattre, sans neantmoins s'engager, comme que ce fust, au combat. En ceste ordonnance la campagne fut traversée sans que les ennemis qui se presentoient çà et là osassent jamais s'advancer, combien que par plusieurs fois ils en fissent semblant; mais la belle resolution qu'ils voyoient aux nostres les estonna si fort, qu'ils n'eurent jamais l'asseurance de donner dedans. Le mareschal, pour plus les estonner, avoit fait prendre à environ trois cens valets qui estoient au bagaige, de grandes perches qui représentoient de loing des lances; et veritablement, si les ennemis fussent venus, toutes nos trouppes estoient tellement animées par la presence de leur general, que possible n'eussent ils eu du meilleur, encores qu'ils fussent en beaucoup plus grand nombre que nous, et mesmement dans leurs terres, et tous environnés de leurs places. Ainsi nous arrivasmes à la Doyre Balte fort impetueuse, plaine de rocher et qui descend de la Val-d'Aouste et Yvrée, et de là dans ceste plaine pour tomber au Pau au dessous de Crescentin. Dès qu'il fut arrivé là, me voyant monté comme j'estois, à l'advantage, il me tire à part et me dict : « Vous sçavez l'ordre que j'ay laissé à M. de Bonnivet de se rendre à Chivas, et se tenir en bataille pour venir à nostre secours; je veux que tout à ceste heure vous passiez l'eau, et que tout d'une haleine vous couriez à Chivas, toujours au galop, luy dire qu'il marche diligemment à mon secours, faisant advancer la cavalerie au trot, pendant que la fanterie suivra; et ne craignez de perdre vostre cheval, car je vous en donneray un meilleur »; comme il fit depuis. J'avois lors la teste si près du bonnet, que je prins ce commandement à fort grande faveur, sans mesurer l'hasard que je courois, dont Dieu me preserva.

Tant y a que je traversay, m'estant recommandé à Dieu, fort heureusement ceste riviere, et executay si fidellement ceste charge, qu'à une heure après midy j'arrivay vers ledict sieur de Bonnivet, à qui ayant declaré la volonté du mareschal, la cavalerie s'avança soudain au trot, et la fanterie après; de là à demy heure mon cheval fit son testament sans notaire, mais je ne perdis rien au change.

Pendant que ces seigneurs marchoient, le mareschal, à ce que j'apprins depuis de luy, fit mettre toute la cavalerie et tous les chevaux de bagaige au dessus le courant de l'eau, pour rompre sa violence; il faisoit aussi prendre une picque, qu'il faisoit embrasser par vingt soldats tous attachés et bien serrés des mains à elle; et ainsi fortifiés ils passerent tous à sauveté, fors quatre ou cinq, et entre autres le maistre d'hostel du mareschal, nommé Sainct Martin, gentil-homme normant, qui se noyerent; mais à la verité ce fust en partie par leur faute, attendu que, mepriseans la façon de passer des autres, ils voulurent passer à la leur, et se precipiterent par ce moyen à la mort. Il y eut un pauvre soldat qui tomba en l'eau, ayant un pacquet sur ses epaules, qui eut tant de force, qu'il le soustint sur l'eau jusqu'à tant qu'on luy eust jetté une lance, à laquelle il s'attacha et fut sauvé, où un autre se fust perdu. Quand tout fut passé, le mareschal, qui estoit luy vingt-deuxiesme, demeuré sur le bord de l'eau, passa le dernier, sans que les ennemis, qui estoient en grand nombre cachés dedans les broussailles des rives de l'eau, s'osassent jamais monstrer, fors dix ou douze arquebusiers, qui le saluerent ainsi qu'il estoit desjà dans l'eau. Or maintenant il faut parler de ce que fit l'ennemi. Dès l'apresdinée qu'il eut la nouvelle de la prinse de Verceil, il depescha domp Francisque d'Est, general de la cavalerie, avec douze cens chevaux et trois cens arquebusiers à cheval, avec commandement d'aller diligemment passer le Pau à Casal, et là prendre quatre ou cinq cens hommes de pied et trois cens à Trin, et promptement marcher pour nous surprendre ou engager au combat, sçachant que l'artillerie nous defaillant en lieu si esloigné, que la partie au dedans, ou la retraicte au dehors, seroit fort desadvantageuse; mais l'execution en fut si lentement conduicte, que nostre diligence la surmonta, en tant que ces trouppes, ayans voulu repaistre tout à leur aise à Casal, nous donnerent le loisir de faire ceste heureuse et honorable retraite, laquelle autrement n'eussions sceu faire qu'avec une evidente ruyne.

Six jours après nostre retour à Thurin, le

hal de Sainct Michel, Espagnol, et neur de Verceil, et lequel en la sur- s'estoit sauvé en la citadelle, depescha ppette au mareschal pour demander ns prisonniers, mettant au bas de la es mots de sa main : *Bezo las manos tra Eccelencia para la merced que me lo a non tomar Vercello.* Ceste indigne ente bravade fut retorquée à sa honte mots : « Si tu n'eusses couardement le combat et ton honneur, je ne l'eusse ns; les armes journalieres me donne- sez d'occasion pour chastier ton arro- t ton audace. »

e temps Terouenne fut assiegée de la e l'empereur par le sieur du Ruls, es- dans les sieurs duc de Montmorency sé. Au premier assaut bien soustenu, r Dessé fut tué ; au deuxiesme, Mont- cy le soustint fort courageusement; n troisiesme, qui fut general, il fut té, n'ayant ceux de dedans aucuns outils e retrancher, comme ils eussent peu Ce sont des fautes fort familieres aux ois, lesquels s'endorment ou relaschent provision des affaires, ne faisans jamais p'à la haste et hors de saison, don- par ce moyen à leur ennemi les advan- qu'ils devroient prendre sur luy. Ce eigneur de Montmorency fut prins en ttant, et paya les fautes d'autruy. Et autant qu'il y eut de grands combats, voyeray le lecteur à ce qu'en est re- té au commencement de ce livre qua- e, faict precedemment que j'en eusse vert les extraits. De mesme suite Hes- t après emporté, estans dedans le duc e Farnaise, qui y fut tué, les duc de lon, marquis de Villars, de Martigues, ieux, et autres notables seigneurs, la ne vallant rien.

semble que ce soit chose fatalle aux ois de ne sçavoir jamais mesnager leur ny leur courage ; car, sans considerer places sont soustenables ou non, ils se imprudemment jetter dans la première bruit court que l'ennemi se veut adres- et où ils demeurent tués ou prisonniers, ne firent la pluspart de ceux-cy, et sans pouvoir rendre ce qui devoit estre de leur valeur.

C'est un abus qui court inconsiderément parmy les François, lesquels sont si bruslans en leurs intentions pour acquerir honneur, qu'à l'envy l'un de l'autre il se vont inconsi- derément perdre dans une mauvaise place, à laquelle on s'attaque bien souvent plus à cause des rançons qu'on espère tirer d'eux, que pour la consequence de la place. C'est chose à laquelle le maistre doit avoir soigneu- sement l'œil, car ce n'est que deshonneur, perte et ruyne pour luy, et pour l'estat aussi.

Environ le mois de septembre, le roy mar- cha vers Cambray, et de là vers Le Quesnoy, où il trouva l'ennemi fortifié, qui refusa le combat qui luy fut souvent presenté. Le ma- reschal donna advis au roy que les Imperiaux avoient une entreprinse sur Monstruel par certains endroicts mal réparés et par l'intel- ligence d'aucuns, à quoy fut soudain remedié.

L'armée s'en retournant, M. le connesta- ble tomba en telle extremité de maladie, qu'on desesperoit de sa vie, de laquelle Sa Majesté ayant peu d'esperance, elle l'alla vi- siter, et luy tint ces propos : « Vous savez, mon compere, que, par la confiance que j'a- vois en votre vertu et fidelité, je me suis tousjours reposé sur vous du maniment de tout mon estat; de là considerez, je vous prie, quelle perte ce me seroit si, Dieu vous appellant, je demeurois destitué de secours; c'est pourquoy je desire encore de vous ce conseil : à sçavoir à qui, à votre defaut, je dois commettre la souveraineté de vostre charge, estant, comme je suis, resolu d'en passer par vostre advis. » M. le connestable remercia très-humblement Sa Majesté de la grande confiance qu'elle avoit eue en luy, la suppliant, là où il ne s'en seroit autant digne- ment acquité qu'elle eust desiré, le luy vou- loir pardonner. Quant à sa charge, laquelle il quitterroit bien tost pour aller à son crea- teur, il supplioit Sa Majesté considerer que l'estat de connestable estoit de si grande auc- torité, qu'il ne jugeoit pas à propos qu'il fust commis à un prince, pour suffisant qu'il fust, ains qu'il en pourveust quelque seigneur par- ticulier de valeur et de merite, et lequel Sa Majesté peust faire et defaire à son plaisir,

sans inconvenient ou hasard; que de tous ceux qu'il cognoissoit il n'en voyoit aucun plus capable que le mareschal de Brissac, par la promotion duquel il supplioit Sa Majesté pourvoir de sa mareschaussée et gouvernement le sieur de Chastillon son neveu. Le roy, tout attristé, luy respondit : « Je vous asseure que vous avez frappé au mesme but où je visois, et ainsi en sera-il; mais j'espere que nous ne serons point en ceste peine. » Toutesfois, dès le jour mesme Sa Majesté depescha le secrétaire Sarret vers ledict sieur mareschal, pour luy donner advis de l'eslection qu'elle avoit faicte de luy, cas que Dieu appellast le connestable, le priant se tenir prest pour s'en venir au premier advis, après avoir bien ordonné tout ce qui seroit delà les monts, pendant qu'elle choisiroit un successeur en sa charge. Mais Dieu, rendant bientost la convalescence à ce grand personnage, tira le roy de peine et le mareschal de l'envie des grands, qui n'estoit desjà que trop forte contre sa vertu.

Sur la fin de ceste année, le roy, desirant faire quelque grand effort en Italie pour donner occasion à l'empereur d'y transporter toute la guerre, ordonna au colonnel Recrot, qui avoit trois mil Allemans, vieux routiers, et au sieur de Velleron, qui avoit huict enseignes françoises, de venir au Piedmont; dont il donna advis au mareschal, qui ne l'eust pas plustost receu, qu'à huict jours de là Sa Majesté changea d'opinion, et print resolution d'envoyer par mer ces deux regimens au sieur Strozzy, pour le secours du Siennois, avec promesse de renvoyer bien tost en Piedmont, au lieu d'iceux, les regimens de Roquendolf et Riffenberg, qui arriverent en Piedmont sur le commencement de l'année 1554, beaucoup plus tard que Sa Majesté n'avoit promis.

Sur la fin de l'année, M. de Guise, par lettres fort courtoises, et que j'ay en main, se congratula avec le mareschal de ce que madame sa femme estoit accouchée d'un fils; que la sienne s'attendoit d'entrer bien-tost en mesme carriere; que si Dieu ne luy donne qu'une fille, qu'elle sera bien-tost preste à marier avec son fils, au moins s'il commence d'aussi bonne heure que le pere à tirer ses chausses. Si ces galanteries n'eussent esté alterées renversées par le cardinal de Lorraine frere, de naturel par trop remuant, tout mieux que il ne fit depuis; tant les de cour sont variables et incertaines.

De mesme suite, le roy manda au chal que l'empereur assembloit forces tous costés pour dresser la plus armée qu'il eust jamais, et que force toit de faire aussi de mesme de tous et qu'à ces fins il luy renvoyast diligent le colonnel Recrot, luy commandant de barquer à Roanne pour venir plus tost à son aise; et que durant ces orages il se resserrer sur la deffensive sans rien rer d'elle, laquelle toutesfois, selon currences, eslargiroit ou restraindroit les royes de ses moyens.

Que les ministres que Sa Majesté Italie feroient aussi tous leurs efforts de la Corseque pour travailler les Gen à fin qu'ils ne puissent secourir de les affaires de l'empereur, et d'ailleurs près du tout la navigation et le com d'Espagne avec l'Italie. Mais il advint contraire de ce que le roy et eux pens en recueillir; car la crainte partout que ces remuemens engendrerent dans craintives ames gennoises, qui n'ai que l'escu, les plaisirs et les delices, soudain, et par commune concordance, imposition de douze cens mil escus pour secourir l'empereur comme pour leur grandes forces à la conservation de leur et pour le recouvrement de la Corse. Ceci doit apprendre à mieux digerer que bien vent nous ne faisons pas les choses presen par la consequence et du passé et de l'ad nir aussi, et de main en main à recogno que Dieu seul est celuy qui mesnage les toires et les affaires, non selon la soudai de nos conseils et de nos deliberations, selon ce qu'il sçait en estre utile et conve ble, et qu'il ne faloit pour ceste année au secours de l'armée turquesque, quoy que Grand Seigneur luy eust naguieres prom Sur ce propos il me sera permis de fai comme en passant, que ceux là sont hors gonds, lesquels tiennent qu'il est permis s'aider de toutes sortes d'armes et d'artifi

n'il est question de terrasser son en-
t de la conservation de l'estat : par-
infidelles cela pourroit estre souste-
mais non jamais envers un prince
t tiltre de Très-Chrestien et de Premier
e l'Eglise, et d'autant moins que la
experience nous a apprins que le
secours que le roy François premier
tirer de l'armée turquesque amena
randes ruynes : la premiere, que l'Al-
e, qui eut crainte que le paquet ne
sast à eux, contribua à l'empereur
ces grandes forces et deniers, avec
il donna de grands affaires à la Fran-
deuxiesme, que ceste armée cousta
up au roy, et ne luy servit d'autre
ue d'attaquer Nice, où elle ne fit rien ;
iesme, que vingt-cinq mil ames chres-
furent emmenées esclaves, crians
nce à Dieu contre l'auteur de ces maux.
'est point sans cause que j'appelle nos
s soudains et souvent mal digerés ; car
ts de rien vous avez cy devant veu un
ndement au mareschal pour descendre
Franche-Comté, peu après un autre
envoyer en France le colonnel Recrot,
e ne bouger et se tenir sur la defen-
t un quatriesme portant de contribuer
te de Tende les forces qu'il luy de-
ra pour entendre au secours des affai-
la Corse. Je confesse bien que c'est
de prudence de changer d'advis et de
elon la varieté des occurrences ; mais
e doit entendre pour les propres choses
us sont presentes et que manuellement
manions, et non pour les esloignées, d'autant que le temps qui court à donner des advis, et la diversité des commandemens, renverse bien souvent ce qui a esté utilement et prudemment acheminé. Et puis qu'il est ainsi que la guerre se faict à l'œil ; il s'en faut fier et remettre à celuy qui commande, lequel sçaura, s'il est bon capitaine, bien mesnager le talent qu'il a en main ; s'il ne l'est pas, mettez y en un autre plus recommandable par sa vertu que par la faveur, qui faict souvent de lourdes bresches.

Sur le commencement d'aoust, le roy donna advis au mareschal que le sieur d'Oisel, son ambassadeur en Escosse, avoit en s'en revenant esté saluer la royne d'Angleterre, laquelle l'avoit grandement honoré et prié de faire entendre à Sa Majesté que, quoy que l'empereur luy sceust persuader, comme il faisoit tous les jours, qu'elle ne violeroit jamais la paix qui estoit entre leurs royaumes ; qu'en ceste asseurance et en la mesme confiance que Sa Majesté avoit que le mareschal feroit de grands remuemens en Italie, elle entreprendroit bien tost et de meilleur courage le secours qu'elle avoit promis aux princes de la Germanie qu'elle avoit receus en sa protection, faisant estat de mener en ce voyage septante cinq enseignes françoises, trente sept de Suisses et Grisons, vingt-quatre de lansquenets, dix-huict cens hommes d'armes, deux mil chevaux de l'arriereban, trois mil chevaux legers, quatre cens archers de sa garde, et de sept à huict cens seigneurs et gentils-hommes pour la cornette blanche, et quarante canons bien equippés, laissant la royne regente en France pendant ce voyage.

LIVRE CINQUIESME.

Menées du comte d'Aiguemont, envoyé en Angleterre pour traicter le mariage de la royne d'Angleter domp Philippes, fils de l'empereur Charles V. — Siege de Valfenieres par le mareschal de Brissac, l fust en fin contraint de lever par la perte de la bataille que fit le mareschal de Strozzy en Italie.—Entre siege, batterie et reddition de la ville d'Yvrée au mareschal de Brissac; suyvie de celle du fort de M païs de Biellois. — Ambassade des Suisses au mareschal de Brissac pour retirer ses armées de la vallée avec la responce dudict sieur mareschal. — Autre ambassade de Valeisiens audict sieur mareschal, responce d'iceluy. — Diverses remonstrances du mareschal de Brissac au roy et à M. le connestable su cessité des affaires du Piedmont. — Prinse et fortification de Santia. — Menées du comte de Chalant faire declarer de mauvaise prinse. — Entreprinse des ennemis de fortifier Gatinarre, d'où le mares contraint de desloger. — Entreprinse et execution sur la ville de Casal par le mareschal de Brissac.—I expugnations de la citadelle de Casal, qui est en fin rendue au mareschal de Brissac. — Demandes et strances du mareschal au roy.—Entreprinse double sur la ville d'Ast.—Desseins et propositions du co Chalant pour reconcilier les princes chrestiens. — Amples responces et remonstrances du mareschal à jesté, avec un estat des places que le roy tenoit en Piedmont, et des forces qu'il y falloit entretenir.

Entrans en janvier 1554, le comte d'Aiguemont passa en Angleterre, où il fit tant de poursuittes et d'instances de la part de l'empereur à l'endroict de la royne d'Angleterre pour le mariage d'elle et de son fils domp Philippe, qu'elle y consentit, et en juillet de ladicte année il passa en Angleterre pour consommer le mariage.

Sur le commencement de 1554, Theode Bedaigne, Albanois, vaillant capitaine, fut adverty que trente cellades de domp Alvaro de Saude, maistre de camp imperial, estoient sorties d'Ast pour aller à la picorée. Il les alla rencontrer sur le chemin de Tigliole, où il les défit tous sans autre perte que celle de trois des siens.

Sur le mois de fevrier Scipion Vimercat estant monté à cheval avec quatre-vingts cellades et cent arquebusiers, conduicts par le capitaine Rousset, ils furent rencontrés près de Monteil par les ennemis, qui les traicterent si rudement, qu'il perdit douze des siens; le capitaine Rousset demeura blessé et prisonnier valeureusement combattant.

En ces entrefaictes le mareschal eut nouvelles que le baron de La Garde, s'estant jetté en mer avec les galleres du roy, avoit esté si combattu de divers orages, qu'il avoit perdu deux galleres, et qu'en se laissant emporter par le vent, il avoit rencontré deux navires venans de Naples, chargés de six cens Espagnols, qu'il avoit combattus et prins. Ce fut un remboursement de perte et un r chissement de chiourmes.

Aussi que Montalcipo, ayant esté assi battu par cinquante jours, avoit esté s defendu, que l'ennemi avoit levé le sie

En ce temps le duc de Ferrare mand mareschal qu'il estoit si mal assisté de capitaines, que force luy estoit de le de luy prester pour un temps le seig Francisque Bernardin Vimercat; dont il cusa le plus courtoisement qu'il pe l'urgente necessité des affaires. Cela fu partie cause de son advancement; ca qu'il y pensoit le moins le roy le voulut en son armée, le fit mareschal de camp de main en main chevalier de l'ordr sont graces et faveurs concedées, au que j'escris, à peu de personnes de va toutes choses estans aujourd'hui si co pues et desguisées, que j'ay quasi d'avoir tant vescu.

En may le duc d'Alve partit d'Espagn quinze galleres, qui eurent le vent orages si contraires, qu'il fut contrain lascher à La Croisette, à trois lieues d seille, où j'ay esté; dont le baron Garde ayant eu advis, sortit du port ville avec quinze galleres en intention combattre; mais luy, le voyant venir d se sauva par un vent favorable à luy e traire aux nostres, qui furent trop tar vertis par le chevalier d'If.

ıvez cy-devant veu que quand le ma-
dressa l'entreprinse de Verceil, le
np Ferrand estoit maistre de la cam-
et qu'il s'estoit, comme tel, mis à
Valfenieres, assise à quatre lieues
deux de Villeneufve, à quatre de
ı sept de Carmagnolles et Carignan,
le Montcallier et à dix de Thurin,
ır ainsi toutes ces places royales au-
aucoup à souffrir si ceste place de
es demeuroit longuement debout.
urquoy, les choses bien consultées
ı les plus apparens seigneurs et ca-
le l'armée, le mareschal print reso-
l'aller assieger, ayant sceu qu'il n'y
ıvoir vivres dedans pour plus d'un
six sepmaines. En ces entrefaictes
ur revoqua le sieur domp Ferrand,
ıit en sa place par provision domp
, qui luy servoit precedemment
ıadeur à Gennes.

resolution qui avoit esté prinse d'at-
'alfenieres, le mareschal assembla
composée de dix à douze mil hom-
outes nations, et de mil chevaux, et
ger à Sainct Paul et Sobry, deux
bruslés, à la portée du canon de la
e. Il meit aussi à Isolabelle, proche
ene de Valfenieres, la plus grand
la cavalerie avec deux cens arquebu-
ur faire les gardes et défendre leurs
es. Le lendemain que l'artillerie fut
placée, et que chacun commença à
ir de tranchées et barricades, le ma-
it jetter à la campagne le sieur d'Ygié
ieutenant de Maugiron, avec deux
eraux et trois cens arquebusiers,
esser une escarmouche contre les en-
pour, à la faveur d'icelle, pouvoir
ément recognoistre les fortifications
ice, et par là faire jugement de ce
urroit entendre contre elle. Ayant
qu'il desiroit, et se voulant retirer,
tira plusieurs canonnades, l'une
es donna en terre près de luy, et de
ılet fit un bond et alla donner contre
e de ce pauvre sieur d'Ygié, qu'il
ssa toute. Porté au logis avec dou-
finies, la gangrene s'y mit, et mou-
ndemain. Ce fut un très-grand dom-
mage; c'estoit un gentil-homme fort beau, de riche taille, doux, gracieux et vaillant au possible, regretté d'un chacun, mais de moy surtout pour l'amitié dont il m'honnoroit.

Le mareschal avoit donné advis au roy que Valfenieres estoit reduicte à telle extremité, qu'elle se perdroit bien tost si elle n'estoit secourue; que les Imperiaux, l'ayant ainsi recogneu, se renforçoient d'heure à autre, et qu'à ceste intention il avoit desjà faict venir en Ast douze enseignes italiennes, au sus la garnison, où il y en avoit desjà autant, tant Espagnols que Allemands, à la faveur desquelles ils s'estoient plusieurs fois efforcés de jetter quelque rafraischissement dans Valfenieres; mais toutesfois, voyans qu'ils n'en pouvoient venir à bout si leurs forces et leur vigilance ne surmontoient celles du mareschal, que par ainsi le recours auroit esté à faire tant et tant de nouveaux remuemens de tous costés, qu'ils le contraignissent à diviser ses forces; et, ce faict, que cela avoit desjà donné occasion au sieur de La Trinité d'haster, ou pour mieux dire, precipiter une entreprinse qu'il avoit de longue-main dans le chasteau de Somme-Rive du Bois, situé entre Carmagnolles et Cairas, s'asseurans que là où il en viendroit à bout, que ceste place luy serviroit et de retraicte et d'escalle pour plus facilement donner de jour à autre nouveaux rafraischissemens aux assiegés. Or, la nuict du douziesme de ce mois, ce renard conduisit si bien les affaires, qu'à l'aide de deux soldats, qu'il avoit de longue main practiqués, il print ce chasteau: dont le mareschal ayant eu les nouvelles trois heures devant jour, il dépescha soudain Bonnivet et Francisque Bernardin avec quatre enseignes de Suisses, autant de françoises et d'italiennes aussi, avec les trois cens chevaux legers dudict Bernardin et du sieur de Morette, pour aller reprendre ce chasteau devant qu'il fût competemment pourveu.

Au mesme temps il ordonna aussi au gouverneur de Carmagnolles de sortir soudain de sa place avec deux coulevrines et munitions, et diligemment marcher vers Somme-Rive avec ce qu'il pourroit tirer de la garnison, et de faire ce que Bonnivet luy commanderoit arrivant sur le lieu. Ce seigneur avec sa

troupe fit telle diligence, que sur le midy il arriva devant Somme-Rive, où il trouva l'artillerie, qui s'estoit diligemment advancée, et qu'il n'y avoit pas quatre heures que La Trinité en estoit deslogé, s'estant retiré avec quelques forces à Bra, en intention de secourir la place si nous allions au recours. Bonnivet, ayant ordonné la batterie, print ces trois cens chevaux avec les compagnies du sieur de Termes, Vassé et Terride, qui avoient accompagné l'armée, et marcha soudain vers Bra, suivy de cent bons arquebusiers, et fort lestes, avec resolution de bien espousseter La Trinité s'ils le pouvoient rencontrer. Mais luy, qui eut le vent de leur venue, deslogea plus diligemment qu'il n'estoit venu, et repassa la Sture au dessous dudict Cairas; quoy voyans Bonnivet et les autres, ils tournerent bride vers Somme-Rive, que il feit sommer avec menaces de la ardre. Ceux de dedans se rendirent incontinent, et ayans les nostres ordonné la seureté de la place, et s'estant aussi un peu rafraischis, ils se rendirent le lendemain en l'armée à Valfenieres.

En ces entrefaictes le mareschal fut adverty que les ennemis avoient fort couvertement faict couler par petites troupes quelque renfort dans Vulpian, et que de main en main on avoit tiré des eschelles du chasteau, et que quelques compagnies nostres s'approchoient de ceste tasniere à brigands. Il jugea lors que le long sejour que Cesar de Naples avoit precedemment faict à Vulpian, avoit esté fondé sur quelque entreprinse dressée contre l'une de nos places, qu'il avoit envie d'executer pour divertir le siege de Valfenieres; c'est pourquoy il commanda soudain à Biron, qui commandoit lors à Thurin, et Carle de Birague, à Chivas, qu'ils se tinssent fort sur leurs gardes, à cause qu'il doutoit de quelque menée du costé de Vulpian, où tous les jours entroient à la fille nouvelles forces. Ce ne fut pas assez, car, pour s'en plus asseurer, il envoya soudain dans Thurin le president Birague, autant vaillant que lettré, et Montbazin aussi, tant pour assister Biron comme pour veiller tous ensemble à descouvrir quelque menée qu'il redoutoit. Ces seigneurs furent en fin si diligens, que par soupçon ils se saisirent d'un jeun qui portoit un petit ruban rouge au quel ayans faict presenter la torture fessa d'avoir souventes-fois esté à parler à Cesar de Naples de la Bayonnois, soldat du capitaine duquel aussi ils se saisirent soudai quel, ne voulant rien confesser, par deux fois donner la torture si qu'il confessa avoir promis à Cesar de luy donner une sentinelle, et pa mettre dans la ville la nuict du qua de ce mois.

La confession vue et le procès fort sac commanda qu'exemplaire jus faicte et de luy et de l'autre, mai paravant, et s'estans bien asseurés lands, qu'ils essayassent, avec qua hommes choisis qu'il leur envoyoit fort, de donner quelque secousse à Naples, venant vers Thurin à ceste in concertée, et, si besoin estoit de fai et representer sur la sentinelle le Bayonnois, qu'ils le feissent ainsi, l toutesfois bien attaché. L'ennemi n pas de venir la mesme nuict ainsi en mais, approchant de Thurin, il en tissement du renfort entré au lieu de pagnie de Remonet, que Brissac av sortir, craignant qu'elle ne fust de l gence. Cela luy feit tenir bride en ma neantmoins il envoya six cavaliers po gnoistre le lieu, approchant duquel en par le Bayonnois le mesme signal acc tr'eux; mais, s'estans approchés du f il y avoit de costé et d'autre de la s quatre cens arquebusiers couchés sur tre et la mesche couverte, ils en eur deur, et soudain deslogerent grande e Cesar de Naples, lequel tourna bride toutesfois essayé, faisant sa retrai prendre deux petits chasteaux proc Thurin, appelés Alpignam et Colei quels ayant esté repoussé, il envoya volet, chasteau ruyné et où ame viva voit demeuré il y avoit cinquante an sur une montagne à huict mils de l deux cens soldats, auxquels il comm s'y fortifier et loger, comme ils firen mans tousjours de faire par ce moyen

ils, au lieu de ce faire, le mareschal
da à Biron et Montbazin, d'assem-
garnisons de Chivas, de Caselles, de
de Quiers et de Montcallier, avec
s chevaux et quelque moyenne, pour
ces nouveaux habitans de Sivolet,
rrer de si près que la faim leur fist
a caverne. La force de nous et la
des autres les fit sortir à compo-

maintenant revenir à ce que fit le
il, lors qu'il depescha Bonnivet pour
omme-Rive, que ceux de Valfenieres
eu partir en ordonnance bien serrée:
lmant que cela les inviteroit à faire
sortie, il commanda à Ludovic de
d'envoyer l'un de ses capitaines avec
nq ou trente hommes s'embusquer
lfenieres et Villefranche, qui est sur
e d'Ast, avec commandement que si,
ou d'autre, il marchoit quelques
, qu'il en donnast advis par homme
et par une salve d'arquebusades.
Valfenieres (qui regarde fort à ca-
nte la vallée de Villefranche) descou-
e capitaine, et là dessus firent sor-
cens hommes, qui vindrent si à cou-
les bois, que luy et les siens se trou-
veloppés auparavant que les aperce-
, son sergent et douze des siens fu-
s; le reste se sauva parmi les bois,
eur ayant donné des aisles. Domp Al-
Saude, qui commandoit lors dans
es, donna advis au Figuerol que il
aict deux enseignes, prins deux cens
ers, et mis telle espouvante parmy
rmée, qu'elle s'estoit escartée, qui
it, de manière que s'il vouloit ceste
faire entrer les vivres dans la ville,
ourroit seurement faire, faisant mar-
gros de ses forces contre nous, qui
endrions pas, et le reste à la garde
s. Il ne se contenta pas d'avoir donné
rde par gens de pied exprès, mais
encores par feu et par cannonades
t respondues par nostre armée.
uerol, adjoustant foy à tout cecy, fit
main du partement de Bonnivet sor-
deux mille hommes et cinq cens
, avec force mulets et bestes de bast
chargées de farine et de tous autres rafrais-
chissemens. Luy, estimant que aussi tost que
nous le verrions comparoir que nous nous re-
tirerions, envoya donner l'alarme du costé de
Butiglieres, par cent ou six vingts, que che-
vaux, que arquebusiers, sortis de Cameran;
il fit aussi de mesme de son costé, faisant
marcher devant luy des païsans qui asseu-
roient qu'il avoit sept ou huict mille hommes,
avec douze cens chevaux. Et de faict, se
avançant tousjours sur ceste asseurance vers
Villefranche, il se trouva si rudement chargé
et repoussé par une bonne trouppe de caval-
lerie et fanterie qui s'y estoit barricadée toute
la nuict, qu'il fut contrainct se retirer avec
sa perte et sa honte. Pendant que le jeu se
demesloit, le mareschal tenoit son armée en
bataille à deux intentions: l'une pour empes-
cher ceux de dedans de sortir, et l'autre pour
courir au secours de Villefranche, si mal bas-
toit aux nostres, et faire teste aussi à La Tri-
nité s'il s'avançoit, comme il estoit à croire
qu'il feroit sur telle occasion. Voilà comment
la vigilance et le jugement du chef doit de-
mesler les affaires, s'il en veut avoir l'hon-
neur et la gloire.

La Trinité, ne pouvant supporter la reprinse
de Somme-Rive, s'addressa à un petit chas-
teau nommé Vautignasc, entre Cental et Sa-
viglian, qu'il print aisément, n'estant gardé
que par les gentilshommes auxquels il appar-
tenoit, et qui avoient sauvegarde de luy. Mais
pour cela le mareschal ne s'esbranla de rien,
remettant la partie après que il auroit or-
donné de son siege, sa place ne pouvant estre
fortifiée à l'espreuve du canon en un mois.

En ce mesme temps le duc de Parme donna
advis au mareschal de la route du seigneur
Strozzy, luy mandant que les lansquenets
nouvellement levés pour la Toscane avoient
commandement, à cause de cela, de tourner
vers le Piedmont pour donner force au secours
de Valfenieres. Luy envoya les mesmes let-
tres d'advis à Sa Majesté, la suppliant qu'ayant
faict consideration sur le cours des affaires,
elle luy voulust diligemment donner les
moyens propres pour recueillir l'honneur et
le fruit d'un si long siege que celuy de Val-
fenieres; ce qu'il ne pourra empescher, ce
nouveau secours arrivant, et moins encores

que, cela faict, ils ne se mettroient à fortifier quelques autres places, qui empescheroient la recolte et ce peu de secours qu'on tire du pays pour les affaires extraordinaires de la guerre, laquelle se demesle tousjours heureusement quand par prevention on dispose à temps de la seureté du présent et à l'advenir aussi, et tousjours avec moindre despence et hasard qu'autrement on ne faict jamais. Mais quoy ! il fust aussi peu creu en tout cecy qu'on avoit cy devant faict en tant d'autres, les François ne faisans jamais rien qu'à la haste, hors de temps et avec triple despence.

Les ennemis estoient veillés de si près, et les advenues si bien batues, qu'il ne pouvoit rien entrer dans la place. Sur la fin du premier mois, La Trinité, gouverneur de Fossan, frere du comte de Beyne, autant mauvais et cruel que cestuy-cy estoit bon, voulut entreprendre de jetter dans Valfenieres deux cens bestes chargées de farine, soubs la conduicte de cent cellades et environ cent arquebusiers à cheval. Sur la nuict le mareschal en fut adverty, lequel fit soudain jetter deux cens chevaux et quatre cens arquebusiers du costé par où La Trinité pouvoit venir, et qui avoit des-jà faict telle diligence, qu'il estoit à une lieue près de la ville quand nos gens rencontrerent sa trouppe, qui fut si furieusement chargée, que tout s'en alla à vau-de-route, comme firent aussi aucunes des bestes de charge; le reste servit de butin à nos trouppes. Mais La Trinité, conducteur, fut suivy de si près par le sieur de Terrides avec trente hommes d'armes, qu'il fut contraint se jetter à corps perdu dans la riviere de Sture, d'où il se sauva à la nage, sçachant assez que sa teste eust payé sa rançon.

De là à trois ou quatre jours, sur le commencement de la nuict, les sentinelles donnerent advis qu'ils voyoient la ville de Valfenieres toute en feu. Le mareschal et tous les autres monterent soudain à cheval pour recognoistre que c'estoit. Si tost qu'ils se furent un peu advancés sur la campagne, ils ouïrent une grande salve de canonnades et d'arquebusades, qui recommencerent de mesme demie heure après : le mareschal jugea soudain que c'estoit de deux choses l'une; ou la res-

jouissance du traicté que l'empereur
manier en Angleterre par le comte d'
mont pour le mariage de son fils, ou
sieur de Strozzy avoit perdu la bataille
lie. Ayant reprins la routte du logis,
deux heures il eut deux messages, l'
et l'autre d'Alexandrie, par lesquels
bien adverty que le sieur Strozzy avoit
la bataille le dernier d'aoust. Cet escl
si mal à propos pour le siege qu'il
mencé, le fit entrer en deux considera
la premiere, que, pour reparer les
les finances seroient plus resserrées et
sur ce qui luy avoit esté recentement
l'autre, que Le Figuerol, qui prepar
armée pour secourir Valfenieres, ser
favorablement secouru par les Milan
Gennois qu'autrement il n'eust pas
qu'au lieu de se resoudre à le co
comme il avoit precedemment faict,
toit chose ny raisonnable ny asseurée,
que semblables pertes, ores qu'esloig
apportent tousjours quelque crainte
deur parmy les ames qui ne sont pas
ferrées pour les combats. Et neantmoi
n'en voulut rien deliberer en son parti
ains, ayant assemblé tous les seigneu
l'armée, ils furent d'advis de faire jong
convenient pour le regard du combat
l'ennemi, qui venoit secourir Valfen
mais que pour cela, conforme à son
ne falloit pas quitter la campagne
resserrer tous en un seul corps, pour
la contenance de l'ennemi, et le trouble
harasser par continuelles escarmouches,
la vallée de Bellot et Villefranche, qui
Ast, où le païs est fort pour la fanterie
arresté ainsi fust-il executé, non
haste pour fuir l'estonnement, mais
loisir, sous pretexte de faire nettoyer
purger le logis infecté du long sejour.

Domp Figuerol, nourry parmy
nois, à la nouvelle de ceste victoire
ses esperances sur le secours qu'il
beré de donner à Valfenieres, et
environ cinquante mil escus de pres
derent à abreger le chemin pour faire
de plus grande quantité de vivres. Le
chal, qui s'estoit souvent promené
vallée de Villefranche, s'advisa d'

; un endroit par la commodité duquel
·oit donner une lourde venue à l'armée
ıle. Sera donc cy noté que, du costé
ıain droicte, elle a, tout le long de la
ne, un certain canal ou cavin qui re-
eaux et les torrents des collines cir-
ines; il est tout couvert de brossailles,
divers endroicts certains recoings ou
alonnets, propres pour cacher bonne
: de fanterie et quelque cavalerie, qui
. estre veue par ceux qui viennent du
'Ast, comme l'armée ennemie devoit
l faut aussi noter que, pour passer sur
l ou cavin, il y a au pied de la monta-
seul pont de bois qui est veu à cava-
costé de Sainct-Paul, où nostre ar-
l'artillerie estoit toute retirée; à la main
est le grand chemin, tout serré de
:t fossés de costé et d'autre, au delà
il y a un bois taillis, dans lequel se
ent cacher deux mille arquebusiers, et
ant trois ou quatre meteries abandon-
ù se pouvoient aussi loger, à couvert,
eux qui viennent devers Ast, plus de
ens chevaux; le tout à cinq ou six cens
lict Sainct-Paul.

ıareschal, des plus grands chasseurs
ırqueurs de chemins de son temps,
bien ruminé sur cecy, le communique
ivet, president de Birague, La Motte-
n, Terrides, Pavan, Biron et autres,
uverent tant d'apparence à ceste exe-
, que chacun vouloit estre des premiers
ombat. Or les choses furent ainsi or-
s: premierement que Bonnivet s'iroit
ıvec seize cens arquebusiers et quatre
icquiers dans ce taillis, le ventre contre
Pavan et Gondrin, avec deux cens che-
en ces meteries abandonnées, le tout
é gauche; et au droict dans ces cavins
avec cinq cens arquebusiers; Terrides
n avec autres deux cens chevaux dans
onnets recogneus au dedans de la mon-
les uns et les autres avec commande-
le ne s'esbranler jusques à tant qu'ils
une enseigne blanche sur le clocher de
Paul, qui regardoit tout le long de la
qu'au mesme instant qu'ils se loge-
luy mettroit toute l'armée en bataille
a cavalerie, pour descendre contre
l'ennemi soudain qu'il les verroit aux mains avec eux, assavoir la cavalerie par le derriere et les gens de pied par les deux flancs; les prians se recommander devotement à ce grand Dieu des batailles, veu que de cestecy dépendoit non seulement le salut du Siennois, mais la conqueste de tout le Piedmont et Milannois. Il prevoyoit que l'embarrassement des charrettes portans les vivres, occuperoit si fort la vallée, que l'ennemi auroit peu de moyen de presenter un combat en gros. Au jour que Le Figuerol marchoit avec son armée, toutes choses furent une heure devant le jour ainsi disposées, chacun de toutes parts resolu à bien faire.

Le mareschal se tenoit sur le costeau en bataille, voyant peu à peu advancer l'ennemi, qui avoit en front environ trois cens chevaux, et de sept à huict cens arquebusiers, marchans fort serrés et au pas. Soudain qu'ils se furent advancés près ce bois taillis où estoient nos trouppes, il y eut un malheureux lequel, sans attendre le signal, s'advança de tirer; les autres des nostres, estimans que le commandement fust tel donné, tirerent tous aussi. Le mareschal, voyant les choses mal aller, donna soudain le signal par lequel chacun chargea, et y eust en ceste rencontre environ cent chevaux deffaicts et de quatre à cinq cens hommes de pied. L'armée, qui estoit près de là, se resserra et arresta tout de pied coy au milieu des chariots, jusques à tant que les fuyards leur en eurent donné l'advis. Nos gens, ayans prins le costeau, se retirent au gros de l'armée; on ne sceust jamais sçavoir qui estoit celuy qui avoit causé ce desordre. Le mareschal et tous ces autres seigneurs cuiderent, comme on dict, devenir fols, d'avoir perdu une si belle et si apparente victoire, qu'estoit ceste-là. Le secours achevé par Figuerol, le mareschal renvoya rafraischir l'armée aux garnisons, pour quinze jours seulement. Voilà comment la perte
ceste bataille de Strozzy renvera non se
ment les affaires du roy en la Toscan
aussi en Piedmont: dequoy on peut
ce que j'ay cy devant dict, que
sardent toutes leurs forces
fortunes, ne gardent jama
demain, et, qui est le pis

par leur inconsideraion la valeur, les entreprinses et la fortune des autres; et de faict l'inconvenient dudict sieur Strozzy fit remettre la partie de Valfenieres en l'an 1557, comme vous verrez, Dieu aydant.

Pendant que l'armée se rafraischissoit, le mareschal commanda à Bonnivet de tirer hors des garnisons douze cens François, quatre cens Suisses et trois cens chevaux, et de marcher vers Montdevis, le sieur de Gordes l'ayant asseuré que Villeneufve du Montdevis, que les ennemis tenoient, seroit emportée avec trois cens vollées de canon; qu'il regardast de près (estant arrivé sur les lieux) de ne s'engager sans grande apparence de favorable fortune; s'il venoit à bout de cestecy, qu'il essayast d'en faire autant de La Trinité et de Sainct-Alban. Ceux de Villeneufve, où il y avoit cinq cens soldats, se firent battre et endurerent un assaut, au premier effort duquel ils furent emportés et tous passés par la fureur de l'espée. Ceux de La Trinité furent plus sages, car ils se rendirent soudain qu'ils virent le canon. Sainct-Alban et aucuns autres chasteaux furent aussi pareillement traictés, et le pays nettoyé de toutes parts des brigandages que faisoit La Trinité, qui n'eut jamais l'ame qu'au pillage, sans foy ny honneur. Par tous ces frequens remuemens d'armes, il est aisé à recognoistre que le mareschal ne se reposoit gueres ny laissoit aussi reposer les autres, et qu'il sçavoit *in utramque fortunam* toujours pincer ou battre son ennemi, lequel avoit faict passer en commun proverbe que quand il estoit attrapé des gouttes, c'estoit lors qu'il se falloit le plus garder de luy.

Durant ces demeslemens, le cardinal Pole, Anglois, fut envoyé de la part de nostre Sainct Père vers l'empereur et le roy, pour moyenner quelque accord entre Leurs Majestés; mais il trouva l'empereur si haut à la main par le succès de ce mariage anglois, qu'il perdit l'esperance de pouvoir rien faire; et neantmoins il ne laissa de passer vers le roy, qu'il trouva disposé à toutes honnorables conditions.

Delà à quelque temps le roy fit l'entreprinse contre Marienbourg, Bouvines et Dinan, desquelles Dieu luy donna la victoire; je renvoye le lecteur qui en voudra sçavoir davantage à ceux qui ont doctement escrit l'histoire generale de France.

Il faut maintenant revenir à ce qui se mesloit au Siennois, dont j'ay eu particuliere instruction par aucuns capitaines qui s'y trouverent; mais pour ne l'avoir veu je n'en feray autre asseurance au lecteur que ce qu'il luy plaira prendre.

Le 12 aoust, le mareschal Strozzy, ayant par la mer esté renforcé, pour la guerre de Sienne, du regiment de Rocrot, allemand, composé de trois mil hommes, et de celui du sieur de Velleron ayant environ trois cens François, et aussi de trois mil Grisons, à la charge du sieur de Fourquevaux, il fit joindre à ces forces douze enseignes italiennes qu'il avoit levées au pays, en deliberation de faire quitter au marquis de Marignan l'entreprinse du Siennois, que l'empereur y avoit commise, et pour venir à bout de laquelle il luy avoit tout fraischement envoyé dom Manuel de Luna, castelan de Milan, avec seize cens Espagnols et trois cens chevaux. Le sieur Strozzy, fort brave et courageux, mais un peu trop hâtif en ses entreprises et en ses deliberations, qui avoient toujours esté assez infelices, delibera d'aller attaquer l'ennemi qui faisoit contenance d'aller assieger Marciano, dans lequel il y avoit douze enseignes, et que Strozzy avoit conquis six jours auparavant sur le marquis de Mutz. Mais voyant cestuy caut et rusé, gaigna sur lui un haut fort avantageux, se tenant toujours en bataille fort serrée. Strozzy fit aussi de mesme, et là dessus, depuis les dix heures du matin, ce ne furent qu'escarmouches entre l'un et l'autre, où se perdirent des capitaines Albert d'Elbene, Cornelio Joboly, le lieutenant du sieur Adrian Baglion, le sieur Marcules Pii, le lieutenant de d'Elbene blessé à mort, quatre capitaines de gens de pied, environ deux cens de leurs soldats, et quatre-vingts chevaux.

Cela s'estant ainsi passé, au lieu de pourvoir à la seurté de Sienne et de tout le reste du païs, il fit marcher son armée, et alla loger en une vallée non gueres eslongnée de Marciano, près duquel estoit logée la gendarmée ennemie, laquelle sçavoit par practique

emment faicte, qu'il n'y avoit aucune dité d'eau, et que par ainsi l'armée se seroit contrainicte de desloger en e, en s'approchant d'elle et la harasr diverses alarmes. A quoy ayant l'ennmé commencement, Strozzy recomais trop tard, la faute qu'il avoit laquelle voulant reparer et gaigner le hiana, qui n'estoit qu'à demie lieue l en fit encores une autre plus lourde; timant que, la nuict venue, les ennepenseroient qu'au repos, il commanda illerie fust diligemment conduicte à no, après l'avoir faict tirer quelques pour oster à l'ennemi l'opinion qu'il t concevoir qu'il y eust de la retraicte; da aussi que chacun se tint prest pour r deux heures devant le jour, sans te, sourdine ny tabourin, faisant r la cavalerie, qui estoit d'environ ans hommes, sur les aisles de trois s dont son armée estoit composée: ier de douze enseignes italiennes; le faisoit la bataille avec les François et ets, au nombre d'environ six mil ; et le troisiesme faisoit l'arrieretant de trois mil Grisons et cinq liens, commandés par le sieur de ux.

fin que le marquis ne descouvrist ce deslogement, il fit dresser une nourde escarmouche, la ruse de laquelle is avoit desjà prevue et descouverte, ussi avoit il faict que l'artillerie esjà si advancée à la retraicte, que 'on s'en pourroit servir au combat, et gens estoient las, recrus et abattus et de soif: il fit diligemment marr armée, qui estoit desjà preste, en taillons, le premier commandé par an Manriques et domp Jean de Luna, de Milan, luy mesme; et le comte de Fleur conduisoit l'autre, assisté des rs Marc Antoine Colonne et Frederic ague, auxquels il commanda de s'adavec deux cens hommes d'armes, et er si furieusement cette arriere-garde ns et Italiens, qu'ils l'esbranlassent, soudain ils seroient suivis de deux l'Espagnols, que Italiens, qui les renverseroient au premier choc. Les nostres firent quelque vertueuse resistance; mais, estans destitués du support de nostre cavalerie, qui avoit fuy du commencement, et survenans autres trois cens chevaux de l'ennemi, qui donnerent par le flanc, ils furent ouverts et de main en main renversés à vau-de-route. Les François et lansquenets serrés ensemble, quoyque destitués du support de la cavalerie, combattirent fort longuement et courageusement; mais, estans en fin enveloppés de tous costés, il furent renversés, non sans grande tuerie des ennemis. Strozzy cependant de son costé combatit si vaillamment avec eux, qu'il en fut loué et d'amis et d'ennemis, et blessé en deux endroicts; à la fin, cedant à fortune, il fut contrainct se sauver à Lucignano proche d'une lieue, où la pluspart de l'armée se sauva aussi. Fourquevaux, colonnel des Grisons, fut prins prisonnier, celuy des François, nommé Velleron, tué au combat. Les choses recognues et remises en quelque train, chacun se retira à Lucignano mesmes, pour faire panser une infinité de blessés; et cependant il envoya dans Sienne, Montluc y estant fort malade, le conte de la Mirandole, Cornelio Bentivoglio et le baron de Rabat, personnages signalés.

Dès que Strozzy eut pourveu de gens et de vivres Lucignano, où Alto Conte commandoit, il alla faire mesme provision aux autres places: le lendemain, l'ennemi ayant faict sommer la place, Alto Conte la rendit sans coup ferir avec toute nostre artillerie, dont depuis il perdit meritoirement la teste. Le guydon du comte de la Mirandole, qui avoit fui le premier avec la cavalerie, et faict aussi fuir le reste par trahison pourpensée, à la suscitation du duc de Florence, qui l'avoit corrompu à force d'escus, fut pendu: dont il resulte, à l'honneur de Strozzy, que l'or et la meschanceté des hommes furent ceu et non la vertu, qui luy desroberent la victoire. L'ennemi, ayant adressé son armée e envoyé les prisonniers à Florence, retourna au mesme siege de Sienne, que Strozzy luy avoit n'aguieres faict quitter.

Si le sieur Pierre Stozzy se fust souvenu que la fortune n'a jamais faict tant de faveur à un general d'armée, qu'elle ne luy ait soudain

faict autant de menaces, et qu'il ne faut jamais entreprendre de donner bataille avec gens nouvellement levés, comme estoient presque tous les siens, contre des veterans ny tels qu'estoient les ennemis, et que les siens estoient desjà à demy recreus, et par les corvées precedentes, et par la propre necessité de l'eau ou des vivres, il n'eust jamais exposé l'estat du Siennois au hasard de ceste bataille. Aucuns tiennent toutesfois que quand le peril est sur les yeux, comme on dit qu'il estoit lors à luy, qu'il se faut soudainement attacher au seul party qui nous demeure, de salut et de victoire, et avec un courage resolu et intrepide, tel qu'il monstra bien qu'estoit le sien, la force estant celle seule qui demesle ces fusées, et non la crainte tousjours honteuse et dommageable ; car depuis qu'elle nous saisit, nous perdons le jugement et la force, demeurans stupides. Mais pour tout cela les courageux et genereux ne se doivent jamais contrister quand d'une excellente fortune ils tombent en une contraire, toutes choses estans sujettes à mutabilité et à fin.

Nous voyons ordinairement que tout aussi tost que la fortune commence à nous rudoyer, que ce n'est pas pour une seule fois, mais qu'elle y retourne tousjours jusqu'à tant qu'elle nous ait du tout mattés ; et n'y a prudence ny conseil qui n'en soient souvent renversés : ainsi qu'il advint à Stozzy, car, ayant tourné vers Montalcino, soudain Janinzet vendit Montecaguvoli à l'ennemi, et le comte de Gajasse rendit laschement Caselle.

Le jour de Noel, le marquis de Marignan, estimant que la faim et la necessité auroient miné le courage des Siennois, donna une escalade generale, qui fut si vertueusement soustenue par ceux de dedans, qu'il y perdist plus de deux cens hommes. Ceste secousse le rendit deslors en avant plus retenu.

Sur le caresme, ceux de Sienne voulans pourvoir à leur seurté, qu'ils voyoient fort esbranlée, ils mirent dehors, par l'advis du mareschal de Strozzy, deux des principaux bourgeois, les chargeant de venir trouver le mareschal de Brissac à Thurin, luy donner communication de l'estat de leurs affaires, tant pour son instruction particuliere que par ce qu'eux-mesmes luy pourroient dire et re presenter de vive voix. Je commenceray p ladicte instruction, laquelle en sa substa portoit que, s'il plaisoit au mareschal Brissac de marcher vers Sienne avec les fo ces qu'il estimoit estre lors en ses mains que Sienne seroit indubitablement secou toute l'armée ennemie estant si debile p faute de payement et de vivres, qu'elle fon largue au premier bruict de sa venue.

Qu'il faudroit que l'armée print le d de Parme, et qu'elle portast vivres p s'entretenir jusques là, où elle recevro tes sortes de rafraischissemens de la p duc, et mesme d'hommes si elle en a besoin.

Que les seigneurs lucquois avoient d asseurance de fournir vivres à l'armée, bien elle seroit composée de deux co hommes, pour deux mois.

Que l'armée ayant passé la Garfag ledict sieur Strozzy viendroit au rend avec mil hommes, avec asseurance de de une ou deux payes aux soldats, y ayant pour ce faire six-vingt mil escus assen

Que combien qu'il n'y eust plus dans Si que de vivres pour tout le mois d'avril, moins, en l'asseurance de ce secours, mangeroient jusques aux herbes, autre que force leur seroit de la rendre.

L'instruction particuliere de ceux de ville portoit que toute leur esperance estoit, après Dieu, fondée en la valeur de ses ar mes ; car de l'esperer d'autre main que de la sienne, ils n'y voyoient apparence, n'y en la chrestienté prince ny seigneur q triumphast de plus de victoires qu'il fais qu'ils avoient commandement de luy de trente mil escus pour les frais de la condu de l'armée, et une paye en arrivant, p selon la responce qu'il leur feroit, ils ir roient jusques au roy, pour supplier sa Ma jesté avoir pitié de leur calamité. Le marescha les remercia de la bonne opinion qu'ils avoient de luy, et leur dict que l'affaire meritoit bien d'y penser à loisir, comme il feroit ce pen là, et le lendemain leur feroit responce.

Or, pour autant que depuis la bataille de Sienne, le sieur domp Juan de Luna, qui y estoit trouvé, comme vous avez veu, ain

quelque tort de l'empereur, il s'estoit
au service du roy : le mareschal estima
ıy, qui avoit mené le renfort au mar-
le Marignan, le sçauroit mieux conseil-
e nul autre sur l'entreprinse de ce se-
; il le fit appeller avec les seigneurs de
ret, president, et Ludovic de Birague.
ıtiere mise sur le bureau fut longue-
lisputée, et en fin resolue à ce poinct,
pour entreprendre la delivrance du
is, il falloit faire estat d'un bataillon
nçois de huict mil hommes choisis, de
mil Suisses et trois mil Italiens, assis-
mil chevaux françois aussi choisis.

ir trois cens mulets, les deux cens
s de pain et farines, et les autres de
, mesche, plomb, et de deux cens
s de coulevrine.

ir trois coulevrines et trois sacres bien
s, conduicts par chevaux, et un con-
r avec les canonniers au nombre de
, et cinquante pionniers.

ner au bataillon des François deux
nages de qualité, avec six archers du
t, pour avoir le soin de la provision et
ution des vivres, et tout de mesme
es Suisses et Italiens.

x autres personnages, avec trente ar-
pour avoir l'œil et le soing sur les
et leurs conducteurs, et pour tousjours
emplir, de lieu à autre, ce qui seroit
le leur charge.

x autres pour avoir l'œil avec les com-
es de l'artillerie, canonniers et au-
ur l'artillerie.

il y eust ordonnance à peine de la vie,
soldat ou autre qui pilleroit, rançonne-
i battroit aucun, et qui sortiroit de
g en marchant.

les capitaines, et tous ces personna-
archers, ainsi choisis, donnassent or-
e chacun soldat portast toujours sur
nfilé en sa mesche, du pain pour vivre
entier : les mulets de l'avoine, selon
modité qu'ils pourroient recouvrer, et
ılerie pain et avoine pour un jour, at-
derriere l'arçon.

la cavalerie n'auroit qu'un seul valet
quais, et les gens de pied de quatre
en quatre un goujat, et qu'ils seroient par
les fourriers ainsi rangés par camerades.

Et que chaque capitaine de gens de pied auroit un cheval de bagage chargé de poudre, mesche et plomb, autant qu'il en falloit pour sa compagnie au combat d'une journée entiere, avec charge de tousjours remplir ce qu'il auroit tiré, pour en estre pourveu à toutes occasions repentines.

Que demie paye seroit manuellement donnée à chasque soldat, en deslogeant du Piedmont.

Quant au chemin, il fut resolu que, pour eviter les grands empeschemens que les forces ennemies du Piedmont et du Milannois pourroient apporter à l'armée et aux vivres, il falloit prendre le chemin de Poyrin et Belot, et aller passer le Tanare au dessus d'Ast, faisans contenance de vouloir prendre le chemin de Gennes, et soudain tourner à main gauche, pour aller gaigner le Castelaz, et de là Tortone, et après suivre le mesme chemin que fit Charles VIII retournant victorieux de la bataille de Fournoue, en tant que du costé de la montagne, à main droicte, il n'y avoit ny place ny forteresse qui les peust arrester, et qu'à la gauche il y avoit Parme, de laquelle il ne se falloit fier que bien à poinct, puisque leur prince avoit rompu parole au roy, qui avoit ouvert la guerre pour le deffendre. Aussi que les vivres seroient beaucoup plus aisés à recouvrer de ce costé-là, que de celuy de la plaine de Lombardie, que l'ennemi tenoit toute.

Mais le plus important poinct estoit de sçavoir la volonté du roy, et supplier Sa Majesté de faire lever en Lyonnois, Dauphiné et Provence, sept ou huict mil hommes pour les jetter au Piedmont; qu'ils estoient d'advis, pour en avoir une plus prompte resolution, que les deux gentils-hommes siennois fussent envoyés au roy, assistés de quelqu'un de la part du mareschal, pour discourir toutes ces resolutions. Je fus choisi pour tel. Si tost que j'entray en ces propositions, je trouvay que ceux qui avoient l'auctorité près de Sa Majesté estoient desjà preparés à renverser le voyage, non tant pour le peu de fondement qu'il y eust en iceluy, comme parce qu'ils craignoient la perte du Piedmont ou que le ma-

reschal venant au dessus de ceste entreprinse, en acquist tant de gloire et de reputation à l'endroict de Sa Majesté, que ce fust la ruyne et le rabais de la leur. Voilà le fruict que les passions particulieres engendrent tousjours aux despens du maistre et du public : c'est, à le bien prendre, une vraye espece de trahison dont Dieu faict la vengeance sur nous, ou sur nostre postérité.

Tant y a que ces pauvres Siennois et moi aussi fusmes renvoyés avec bonnes paroles, sous l'esperance de paix ou de trefves, dont le roy estoit, disoient ces seigneurs, recherché de la part de l'empereur ; que les cardinaux de Ferrare et de Tournon, et les sieurs Strozzy et Montluc, avoient commandement de remuer tous les moyens qu'ils pourroient pour soulager Sienne, et que mesme commandement seroit fait à Termes qui estoit en Corsegue.

Voilà toute la resolution et la provision qui fut prinse, et sur Valfenieres et sur Sienne aussi, et le tout neantmoins au prejudice de beaucoup de grands desseins que le mareschal avoit en main, et qu'il eust executés de l'un et l'autre costé si le roy eust voulu prendre pied à ses remonstrances.

Les affaires balançans parmy une tacite surseance, en laquelle ceste routte de Sienne avoit mis le mareschal, il s'adonna à ruminer l'intelligence qu'il avoit de longue main dans Casal, ville principale de Montferrat, et à laquelle il trouvoit impossible d'entendre, n'ayant depuis Chivas jusques-là, qui sont pour le moins vingt lieues, aucune place, soit pour luy servir d'escalle pour y faire son assemblée, ou de retraite au cas que l'entreprinse fust double, comme il advient bien souvent en telles matieres.

Le mareschal manda au roy, le dixiesme decembre, que, combien que les nouveaux deux mil François qui devoient venir de Bourgogne, Dauphiné et Provence, ne fussent arrivés au mesme temps des Allemans, qu'il se jetteroit neantmoins en campagne pour essayer d'emporter Yvrée, qu'il a plustost choisie que Ast, à cause que de ce costé, quelque hyver qu'il fasse, on peut faire trotter l'artillerie, et de l'autre trois cens chevaux ne sçauroient desengager un canon des fanges et des montueux chemins et ruisseaux ; qu'il l'a aussi entreprinse pour deux autres raisons, l'une parce que l'assiette en est telle, que l'armée n'a que faire de se diviser pour l'assieger, et que, la prenant, elle assiegera Vulpian, sans toutesfois l'assieger, de mesme quelque portion du Milanois ; que chacun est si bien deliberé, qu'il a esperance en Dieu de l'emporter.

Et ayant entendu les murmures qui se font contre les tresoriers de l'artillerie et des guerres sur l'employ des monnoyes à plus haut prix, il en fera prendre informations, et puis les envoyera à Sa Majesté, laquelle il supplie avoir souvenance que la longueur des payemens des armées est le plus souvent cause de leur ruine, et de l'estat aussi, dont il veut donner l'alarme de bonne heure, à fin que le mal qui en pourroit advenir ne luy soit imputé.

Ceste ville d'Yvrée sert l'entrée de la Val-d'Aouste, jadis appellée *Eporedia*, chef des peuples nommés *Salatii*, aujourd'hui Canavois, dans laquelle Morales commandoit, assisté de huit cens, qu'Espagnols, qu'Italiens, et de sept cens lansquenets, sous le colonel Hannibal Altempo.

Elle reçoit la riviere de la Doyre-Baltz, sortant de la Val-d'Aouste, dont elle ferme l'entrée, sur laquelle il y a un pont de pierre, et est située au pied d'une montagne, où au dessus il y a un fort appellé Malvoisin, expressement dressé pour empescher qu'elle ne soit batue à plomb : elle est riche en fort excellens vignobles et fort fertilles campagnes, et à cinq lieues de Verceil.

Encores que les neiges fussent deslors fort grandes, si est-ce que le mareschal, ayant donné communication aux principaux chefs de l'armée, et aux Suisses, des moyens et des occasions qui l'invitoient à assaillir ceste place, chacun l'approuva, et, prenans le lieu du rendez-vous et le jour, ils s'en allerent preparer ; de maniere que l'armée se trouva dans peu de jours assemblée en la campagne de Caluse à cinq lieues d'Yvrée, et composée de sept mil François, quatre mil Suisses, trois mil Allemans de Roquendolf, et trois mil Italiens, et douze cens chevaux, avec douze ca-

nons et quatre coulevrines garnies de leur convenable equipage et provision.

Ne voulant taire en cest endroit que, comme l'armée marchoit en bataille parmy ceste grande plaine de Caluse, il se leva un lievre parmy les bataillons, dont se fit une telle huée, que l'alarme fut à l'improviste grande de tous costés, laquelle se convertit en fin en risée. Mais ce qui est en cela de plus remarquable, c'est que la discipline se trouva si grande par toute l'armée, qu'au lieu de prendre l'espouvante elle se rengea tout soudain en bataille preste à combattre : ce sont les fleurs et les fruicts d'une obéissance et d'une discipline bien mesnagées.

Peu de jours après, le mareschal commanda à Bonnivet et Ludovic de Birague d'aller, avec douze cens hommes de pied et quatre cens chevaux, investir la place, devant laquelle, à l'aide de Dieu, il se rendroit le lendemain, les enchargeant sur tout d'empescher que le fort de Malvoisin ne fust renforcé de gens.

Bonnivet et Birague furent si diligens, qu'ils executerent les choses tout ainsi qu'il leur avoit esté ordonné. Le lendemain toute l'armée arriva devant Yvrée, et l'artillerie aussi : l'on travailla par deux jours aux tranchées et à dresser la batterie ; deux canons furent braqués contre Malvoisin, lesquels ayans tiré quelques vollées, ceux de dedans capitulerent de se rendre si la ville se rendoit, et en baillerent deux ostages, avec promesse de ne rien remuer pendant que la batterie se feroit.

Les ennemis ayans fort bravé sur la sommation faite de rendre la place, la batterie commença avec dix canons et quatre coulevrines du costé de la muraille qui est bordée de la riviere de la Doyre, ce lieu estant le plus foible et le plus mal flanqué pour la confiance de ceste riviere, qui avoit lors peu d'eau, et toutes les maisons attachées à la muraille. Bonnivet et Biron, qui avoient prins charge de l'artillerie avec Caillac, lieutenant d'icelle, y firent user de telle diligence, que le sixiesme jour elle commença à tirer dans ces vieilles murailles, où elle fit tel exploict, qu'au deuziesme jour il y eut bresche raisonnable.

Pour y donner l'assaut, fut ordonné que ce seroient les deux enseignes colonnelles de Bonnivet et du maistre de camp, et les compagnies italiennes de Ludovic de Birague, commandées par le capitaine Petre Marie Bresignelle.

Le maistre de camp devoit seconder, accompagné des bandes de Pequigny, Gondrin, des Adrets, Tilladet et Blanc-Fossé, le capitaine L'Isle, sergent majeur, à la queue du maistre de camp, avec les bandes des capitaines Rongnes, Romolles, les trouppes de Terrides et La Nolle, celle de Vassé menée par La Roche, et quatre nouvelles bandes italiennes.

Que les capitaines Maz, Duno et Villemagne se tiendroient en garde pour courir où besoin seroit, soit pour la bresche, ou pour le dehors du camp, qui se tiendroit en armes, et la cavalerie à cheval, pendant que l'assaut se donneroit.

Que les capitaines de Montemar et Machiavel se tiendroient en bataille devant le fort de Malvoisin.

Que le regiment de Roquendolf, avec quatre cens Italiens, se tiendroit en bataille pour raffraischir l'assaut si le besoin le requeroit.

Les choses ainsi ordonnées, chacun se prepara pour au lendemain executer ce qui luy avoit esté commandé.

Dès le poinct du jour toute l'armée commença à retentir de canonnades, d'arquebusades, de trompettes et de tabourins, pour, au signal qui seroit donné par le mareschal, marcher à l'assaut à la faveur de plusieurs planches et clayes jettées et arrestées sur ceste riviere estroite, et n'ayant lors que deux pieds d'eau et le fond pierreux. En ce mesme instant arriva de France M. de d'Ampville, fils second de M. le connestable, et lequel, desireux à continuer ses premieres armes, voulut venir à l'escole du mareschal, qui receut sa venue à très-bon augure : et de faict, ainsi que les bataillons estoient prests à s'esbranler, la ville donna la chamade, à laquelle fut soudain respondu. Silence estant faict de toutes parts, ils demanderent à parlementer sur la reddition de la place, pour à quoy entendre furent deputés Carle de Birague, Montbazin et Plancy. En fin il fut accordé, le vingt-neufviesme decembre 1554, que Morales et Altempo sorti-

roient bagues sauves, enseignes desployées et tabourin sonnant, demeurans au roy l'artillerie et toutes sortes de munitions.

Les choses ainsi heureusement executées, tous les seigneurs et capitaines de l'armée allerent à l'eglise rendre graces à Dieu de leur victoire.

Le mareschal fit entendre cest heureux exploict au roy par Plancy, suppliant Sa Majesté d'envoyer quelque argent pour diligemment fortifier la ville avec l'aide du païs, à cause que l'ennemi, ayant perdu ceste place qui approchoit la France du Milannois, faisoit extreme diligence pour assembler ses forces, en intention de la venir assaillir auparavant que les bresches fussent bien remparées : supplia aussi Sa Majesté le renforcer de cavalerie, et luy mander par escrit si elle auroit pour agreable que, là où l'ennemi l'entreprendroit, il luy presentast la bataille, laquelle peut estre il ne refuseroit pas, tant ceste ville luy estoit de consequence ; que le courage, l'affection ny la prudence ne deffaudroient ny en luy ny en tous les serviteurs de Sa Majesté, pour maintenir la gloire et la reputation que Dieu avoit apportée aux armes de Sa Majesté ; mais qu'elle devoit en ce cas se resoudre à toute sorte d'evenement, et tenir gens prests pour marcher au secours du Piedmont si la fortune luy tournoit le dos, afin que au moins il n'y eust que les hommes et ceste place de perdus. Plancy fut chargé de faire entendre au roy que le mareschal ne s'avanceroit à entreprinse quelconque, pour avantageuse qu'elle peust estre, si dès-lors elle ne l'asseuroit que de bon cœur elle en soustiendroit la despence ; quoy attendant il iroit assaillir le fort de Masin ; qu'en s'esloignant, comme il faisoit, du Piedmont, il estoit necessaire que quelque vieil capitaine, comme pourroit estre M. d'Aussun, eust en main, au parsus les garnisons, douze cens hommes de renfort, pour tenir teste contre les invasions et pilleries que pourroient faire ceux d'Ast, Cayras, Fossan et Cony, qui avoient desjà commencé à battre la campagne; pour à quoy remedier il faloit que le mareschal diminuast d'autant son armée, et lors qu'il attendoit d'avoir sur les bras celle de l'ennemi ; que pour recueillir il faloit despendre, travailler, suer, semer et puis moissonner. Mais sur tout fut le roy supplié d'envoyer dequoy payer l'armée ; autrement, estant si avant en terre d'ennemi, il ne sçauroit où trouver de quoy la secourir ; et, ne le faisant pas, il faudroit honteusement quitter ce qu'on avoit commencé ; qu'aussi d'entreprendre un combat avec une armée mal contente, il ne le feroit jamais ; et que cest heureux commencement servant, comme il faisoit, de diversion au Piennois, Sa Majesté devoit estre d'autant plus eschauffée à la diligence de ce secours.

Ayant donné trois jours de relasche à l'armée, il fut resolu que de mesme course on marcheroit à la conqueste du fort de Masin, qui est entre Verceil et Yvrée, assis à l'advantage sur une montagne, où il y avoit dedans de trois ou quatre mille escus de reste, tousjours destinée à l'aisné de la maison de Valpergue, et dont il doit porter le nom.

Au quatriesme jour, le mareschal ordonna le sieur de Montbazin pour commander dans Yvrée et en haster la fortification, accompagné de six cens François et de cinq cens Allemans de Roquendolf.

L'armée, cela faict, print la route de Masin, les neiges estans hautes de deux pieds. Dès le soir qu'on arriva à Vestigue et autres trois villages qui sont au pied de ceste montagne, l'armée y fut fort bien logée à couvert, sous la garde de cinq cens François et autant d'Italiens mis ès environs du fort en certaines masures et mestairies qui estoient à l'entour. A l'aube du jour on envoya sommer la place et la recognoistre ; pendant la sommation ils firent responce s'estre mis là dedans non pour rendre la place, mais pour la conserver au prix de leur vie.

Les choses recogneues, et n'y ayant moyen de faire tranchées sur le roc où le fort estoit assis, il fut commandé de faire trois douzaines de mantelets pour s'en couvrir en dressant la batterie ; le sieur de Biron print charge de les faire conduire et planter : je me rencontray de fortune près de luy ainsi qu'il commençoit à les faire dresser ; en parlant à moy il receut l'arquebusade de laquelle il fut tousjours depuis boiteux : j'avois avec moy un mien serviteur qui le print d'un costé et

le l'autre, et le portasmes en une ma-
ù avoient esté logées les munitions de
erie; là se rencontra maistre Nicolas,
gien du mareschal, qui le pansa; après
a le fit porter à Yvrée sur une lictiere
, et loger en la maison de la belle sei-
a Violente, dame de bon lieu et au-
ourtoise que belle, au moins à mes

tillerie ayant tiré environ douze cens
et faict ouverture, ceux de dedans don-
la chamade pour avoir composition.
ur Carle Birague y fust envoyé et moy
uy; il fut en fin accordé qu'ils sorti-
bagues sauves, enseignes ployées,
in couvert, et conduicts seurement
s à Verceil, duquel le sieur de Masin
lors gouverneur au lieu du conte de
it.

a cy noté que le mareschal, fort sage
ger du temps, envoya, auparavant que
er à Masin, vers le seigneur d'iceluy,
ommandoit lors à Verceil, luy offrir que
isant faire paisible ouverture de la place,
ependoit de la fortune d'Yvrée, qu'il la
endroit de mesme, cas que son prince
recouvrer Yvrée. La responce fut que
qui hasardoit volontiers sa vie pour le
ce de luy, n'y devoit aussi espargner les
, remerciant neantmoins le mareschal
courtoisie qu'il luy offroit.

le temps ne se fust empiré, le mareschal
deliberé d'aller assaillir Sainct-Germain,
ux lieues de Verceil, en intention de
servir à cela mesme dont la fortification
antia luy servit depuis.

uparavant la prinse d'Yvrée, le marquis
Masseran, qui a ses terres proches de
ois et de Gatinare, estoit entré en traicté
le mareschal pour devenir serviteur du
c'est pourquoy, ayant renvoyé la plus
de l'armée aux garnisons, et retenu avec
uict cens François et autant de Suisses,
trois cens chevaux, il s'achemina vers
e, qui est une grande estendue de mu-
es qui enveloppoit deux ou trois diverses
ttes ou bourgades pleines d'artisans et
ens adonnés à toute sorte de trafic, si-
au pied de la montagne de Laserre, qui
re la val d'Aouste et celle de Scsia d'a-

vec le Piedmont. Ces bonnes gens ayant veu ce qui estoit advenu d'Yvrée et de Masin, se mirent entre les mains du mareschal à composition fort honnorable. Pendant qu'il fut là dedans, le capitaine Pous, qui avoit en sa main de grands biens dedans et hors la ville, composa l'asseurance de luy et d'eux à huict mil escus au profit du mareschal. Là, ledict marquis de Masseran, qui a ses terres près de là, le vint voir de nuict, et traiterent par ensemble quand, comment et avec quelles conditions il entreroit au service du roy. Toutes choses ainsi bien ordonnées de tous costés, le mareschal delibera, aussi tost que le temps seroit adoucy, d'aller fortifier Santia qui est en teste de ceste grande campagne de Lyvorne, qui a d'estendue environ quatre bonnes lieues, entre Verceil, Sainct-Germain, Trin, Crescentin, Ticerre et Valzola, toutes places ennemies, et sur les confins de la duché de Milan et de Montferrat, mesmes au delà du Pau, où est Casal, principalle ville d'iceluy. Mais, pour autant qu'ayant donné communication au roy de ce sien dessein, Sa Majesté, en l'approuvant, avoit promis de luy envoyer un si grand renfort, qu'il auroit non seulement moyen d'executer ledict dessein, mais quelque chose de plus grand aussi, il estoit tousjours attendant la venue de ce secours, afin de pouvoir avec plus de force et d'asseurance endommager l'ennemi, sans toutesfois rien commettre au hasard, à cause de la recente perte du Siennois, laquelle le faisoit marcher pas à pas et avec toute circonspection; et, à la verité, il ne pouvoit advenir inconvenient, tant petit eust il esté lors, qui n'eust mis tout le monde en defiance de la bonne fortune de la France et ravallé le courage de beaucoup de villes, d'amis et de partisans, qui ouvrent tousjours les oreilles à la nouveauté, et qui n'estoient lors contenus en office que par la grande opinion et admiration en laquelle ils avoient la prudence, douceur et discipline du mareschal, dont ils avoient les exemples devant les yeux des prinses de Sainct Damian, Albe, Castiglioles et Verceil, prinses de nuict, et toutesfois non rançonnées ny saccagées.

Ce sont à la verité toutes actions grandement louables, et qui servent de planche

fort propice à la prosperité, mais qui facilement s'escoulent de l'esprit des hommes au moindre malheur qui survient en la guerre. Le sage capitaine y doit avoir l'œil ouvert, et tousjours prevenir plustost que recevoir l'inconvenient, mesmes en tant qu'on ne peut faillir qu'une fois à la guerre.

En ces entrefaictes les seigneurs des Ligues depescherent deux notables ambassadeurs vers le mareschal, à deux principales intentions : la premiere, pour luy remonstrer que de tout temps la vallée d'Aouste avoit esté en confederation avec eux, et que, quelque guerre qu'il y eust eu en Italie, elle avoit tousjours maintenu une neutralité, sans adherer ny aux uns ny aux autres : supplians à ces fins, qu'en faveur des seigneurs des Ligues, son plaisir fust de ne porter les armes dans ceste vallée, ains les laisser vivre en paix, se contenans, comme ils feroient, en toute honneur et reverence envers Sa Majesté, quoy qu'ils fussent subjects du duc de Savoye, et qu'en consequence de cela il leur fust permis de trafiquer et negocier dans les terres du roy et en celles dudict sieur duc : l'autre, que toute la nation des Ligues estant de tout temps accoustumée de traicter, negocier et marchander autant en la Val-d'Aouste qu'en toutes les terres du Milannois, ils supplioient le mareschal faire une ample et generale declaration par laquelle il fust permis d'ainsi franchement et librement le continuer, sans offence de Sa Majesté, de laquelle ils estoient si affectionnés serviteurs, amis, alliés et confederés, que c'estoit le moins qu'ils devoient esperer de sa bonté et magnanimité.

En la compagnie desdicts ambassadeurs estoient venus le sieur de Sainct Pierre et Dortan de la part de la Val-d'Aouste, pour faire la mesme supplication et instance qu'ils avoient faicte en leur faveur, avec les lettres des estats de la province, promettans de vivre en telle affection et moderation, que Sa Majesté et luy auroient occasion de les en louer et estimer.

Le mareschal les receut et escouta tous fort gracieusement, puis leur fit entendre avoir commandement de Sa Majesté de gratifier les seigneurs des Ligues en toutes choses qui tourneroient à leur advantage et commodité, hors l'interest de son service; qu'en leur faveur elle ne refuseroit jamais de gracieusement traicter les habitans de la Val-d'Aouste, pourveu qu'en general et en particulier ils se maintinssent avec respect et reverence au service de Sa Majesté, et que leurs demandes, ores que honnestes, ne pouvoient estre ainsi absoluement concedées sans en avoir donné communication à Sa Majesté, et sur ce receu son commandement; que tout aussi tost qu'il en auroit receu response, il feroit depescher les uns et les autres, selon ce qui pouvoit estre desiré de la main de celuy qui avoit tousjours aimé et souvent combattu avec leur nation, comme le colonel Fiolic, qui estoit en l'armée, leur pourroit tesmoigner. Sa Majesté trouva fort bon tout ce qu'il en avoit faict, et luy ordonna de les depescher, comme il fit, ainsi qu'il sera veu cy-après en son rang.

En ce temps le mareschal, ayant considéré que la cavalerie, de laquelle le duc d'Aumale estoit general, ne tenoit lors guieres de compte de venir exercer sa charge, en défera le commandement, par provision, à d'Ampville, qu'il voyoit courageux, bien suivy, et qui par une despence fort honorable entretenoit plusieurs pauvres capitaines; il en demanda l'advis et au roy et au connestable son pere, qui le trouverent fort à propos, promettans d'advouer tousjours le faict, comme ils firent depuis.

Le mareschal, ayant entendu que le roy avoit accordé les revenus de Masin, qu'il avoit naguieres prins, au sieur de La Fayette, s'en tint grandement offensé, luy semblant que c'estoit faire triompher autruy du fruict de ses labeurs, et que tout ainsi que La Fayette n'avoit faict difficulté d'entreprendre sur ses marches avec si peu de respect, que ce ne seroit point luy faire tort de supplier le roy de ne permettre que cest affront luy fust faict, de preferer à ses recens merites ledict de La Fayette, qui n'avoit aucunement travaillé à la conqueste de la place. Sa Majesté, trouvant ceste plainte fort juste, revoqua en sa faveur ce qui avoit esté accordé à l'autre, et confirma au seigneur de Conas la capitainerie dudict Masin, qui luy avoit esté con-

ar le mareschal soubs le bon plaisir de
esté.
lant que ces choses se démeslóient, les
ns envoyerent deux ambassadeurs vers
schal, pour luy faire entendre que ceux
al-d'Aouste les avoient envoyé reque-
eur support et aide, conforme à l'al-
ju'ils ont de longue main entr'eux con-
conquë voudroit entreprendre la con-
de leur païs; que, sur ceste sommai-
urs superieurs avoient resolu, et puis
, qu'on entreroit à main armée dans
, pour se maintenir en la possession
gagement qui leur en fut faict par le
Charles de Savoye pour soixante mil
'or; qu'ils estimoyent que leurs gens
desjà assemblés pour ce faire; et
ls, qu'auparavant de l'entreprendre,
nt bien voulu sçavoir de luy de quel
le trouveroit, protestans que ce qu'ils
lent n'estoit point en intention de rien
ndre contre Sa Majesté, mais pour
ent se maintenir en la possession du-
gagement, et pour ne defaillir à leurs
; et que, tout le païs estant entre
ins, l'aller et le venir seroient plus au
idement de Sa Majesté qu'ils n'estoient
'à leur deffaut les Vaudoustois avoient
recourir aux Espagnols et Italiens,
Sa Majesté ne disposeroit pas comme
qui avoient jadis esté priés et persua-
le roy François d'entreprendre cela
qu'ils vouloient maintenant faire. A
lesquelles propositions le mareschal
it qu'il trouvoit fort estrange que les
s valesiens et les Vaudoustois se vou-
aujourd'huy mettre en ceste peine,
seurance qu'il avoit n'aguieres donnée
et aux autres n'avoir charge du roy
attenter au prejudice de leur neutra-
s plustost de les conserver et favori-
e Sa Majesté n'avoit d'autre intention
gratifier ses alliés et confederés, tels
stoient; et qu'estans personnes sages
iderées, il les prioit prendre garde,
ce grand remuement, à ne rien en-
ire qui peust desplaire à Sa Majesté
er l'alliance, comme il sembloit que
ement ils voulussent faire, sans con-
quelle difference il y avoit du temps
du roy François à cestuy-cy; que ils devoient faire leur entreprinse auparavant que les armes de Sa Majesté fussent si fort advancées qu'elles estoient aujourd'huy, ny que la ville d'Yvrée fust en ses mains, car le faict eust esté lors plus tolerable qu'il ne pouvoit pas maintenant estre; et qu'il les prioit de ne s'advancer qu'il ne eust responce du roy, auquel il en escriroit; autrement qu'il se mettroit en devoir de les empescher, ne se pouvans excuser, au moins bien à propos, de vouloir ruiner, au prejudice de la France, ce qu'ils avoient enduré à l'Espagne. Lors ils luy demanderent quand ils pourroient avoir responce de Sa Majesté, il leur respondit que ce ne pouvoit estre plus tost que dans vingt-cinq jours: ils trouverent le terme fort long, disans qu'ils craignoient que les trouppes ne fussent desjà en train de marcher, et toutes-fois que pour l'amour de luy ils feroient leur effort de les arrester. A quoy ils respondit lors, d'une voix un peu hautaine: « Je vous asseure que s'ils en viennent là, qu'ils ne trouveront l'espée au poing aussi advancé qu'eux, et dont dès maintenant, comme pour lors, je proteste au nom de Sa Majesté. » Le roy approuva la responce, et, par son ambassadeur, fit prier les seigneurs valesiens d'attendre à une autre saison, et qu'il aimeroit tousjours mieux que le païs fust en leurs mains que du duc de Savoye. Cela appaisa tout, et onc puis ne s'en parla: qui se fust estonné la partie estoit perdue.

Sur le remerciment que fit le mareschal du renfort que Sa Majesté luy envoyoit, il remonstra qu'il ne faloit point compter pour renfort les douze cens Suisses, en tant qu'ils ne serviroient que pour remplir le regiment, et qu'il supplioit très-humblement Sa Majesté ordonner que le payement de l'armée fust doresnavant si reiglé, qu'on peust faire les monstres de mois en mois, tant pour tenir les bandes plus complettes que pour remedier aux abus des capitaines, mais sur tout des Suisses, qui estoient de si estrange humeur que tout ce qu'on leur accordoit d'honnesteté, ils le tiroient en consequence et de consequence en loy; et que resoluement ils estoient obstinés à estre payés sur les vieux

roolles, chose de pernicieuse consequence. Les seigneurs du conseil, prenant pied à ce qu'il avoit escrit que ces douze cens Suisses seroient employés à remplir les autres, manderent au mareschal que de son propos mesmes il resultoit que le roy avoit tous les mois esté desrobé de douze cens payes, puis qu'il en falloit autant pour ce remplissage; taisans, ou de propos deliberé ou par oubliance, que la loy du payement sur les vieux roolles accordée en faisant les levées, estoit elle qui apportoit le desordre duquel ils estoient eux-mesmes la cause principale; car, n'ayant aucun esgard aux crieries et remonstrances qu'il avoit si souvent faictes pour avoir leurs payemens à l'entrée du mois, et non les faire enjamber deux et trois les uns sur les autres comme ils faisoient, il ne luy estoit possible d'en faire les monstres, et moins, en ne les faisant pas, empescher leur evident larrecin, la coulpe duquel devoit estre attribuée à ceux qui avoient faict la capitulation, et non à luy qui en avoit le hasard et la peine, pendant qu'ils en discouroient bien à leur aise sur le tapis; que s'ils n'y donnoient autre ordre, et à celuy des François, Allemans, Italiens et à la cavalerie et artillerie aussi, qu'il prevoyoit que la discipline seroit renversée de tous poincts, par la conservation de laquelle les peuples desiroient la domination françoise au rabais de l'espagnolle; et qu'aussi toutes choses recevroient une dangereuse alteration, de laquelle il protestoit de bonne heure, afin que la coulpe n'en fust rejettée sur luy; que s'il se fust plus avant engagé sur l'asseurance et les promesses qui luy estoient données d'augmentation de renfort et de secours d'argent, il se trouveroit peut-estre à la taille, que la perte et le dommage en eussent esté au roy, et la honte à luy, qui toutesfois n'y avoit coulpe. De mesme suite il remonstra que les François et Italiens ne faisoient pas mieux que les autres, et parmy lesquels il oyoit puis peu de temps un certain bourdonnement plus propre à renverser les affaires qu'à les advancer comme il desiroit, suppliant de luy donner de quoy esteindre l'un et advancer l'autre.

Il faut maintenant reprendre le cours des armes que j'avois intermis; toutesfois, pour luy donner meilleur goust, je representeray auparavant que le roy, comme prince très-debonnaire, loua infiniment la vertu et la valeur, non seulement du mareschal, mais aussi de tous les autres seigneurs et capitaines qui estoient intervenus aux entreprinses d'Yvrée, Masin et autres cy-dessus desduites, et gratifia Aussun, gouverneur de Thurin, d'une compagnie de gens-d'armes, Terrides d'une pension, Pavan d'un estat de gentil-homme de la chambre, Gondrin d'une compagnie d'hommes d'armes, L'Isle, sergent majeur, de cent livres par mois, Montbazin du gouvernement d'Yvrée; au mareschal mesme furent aussi promises douze mil livres de rentes en terres, qui furent par un long temps assignées sur les glaces du Montcenis.

En fin le mareschal, considerant que toutes ses depesches et instances ne pouvoient forcer le roy à contribuer les forces et les moyens pour emporter Valfenieres et Valpian d'une mesme suite, et que de demeurer cependant inutile ce seroit la ruyne des affaires, il se resolut d'entendre à la fortification de Santia, pour en faire son escalle contre le duché de Milan et Casal, sur lequel il avoit intelligence fort particuliere. Pour à quoy donner quelque commencement en attendant nouvelles de la cour, il commanda que toute l'armée s'assemblast à Lyvorne et Bianza, pour de là marcher où il seroit commandé. En moins de six jours il s'y trouva environ sept mil François, autant qu'Allemans, que Suisses, deux mil Italiens et trois cens hommes d'armes, archers et douze cens chevaux legers, deux canons et quatre coulevrines avec leur equipage convenable, et toute la suitte des vivres necessaires pour l'armée, laquelle jusqu'à lors avoit esté si bien reiglée et disciplinée, qu'elle ne commettoit non plus de desordre en terre d'ennemi qu'en celle de l'amy. Deux jours après on battit aux champs, trois bataillons furent faicts, le premier de quatre mil François et cinq cens arquebusiers italiens, le deuxiesme de trois mil Suisses et deux mil François meslés avec eux sur les flancs, et le troisiesme de quatre mil Allemans, mil François et cinq cens Italiens, la cavalerie sur les ais-

; meslange fut ainsi expressement or-
par le mareschal, tant pource que les
; l'avoient demandé pour leur regard,
; pour donner courage aux uns et aux
de bien faire à l'envy l'un de l'autre si
ai fust venu à la bataille, comme il
oit.
sieurs de Bonnivet, d'Ampville (qui ne
, tout jeune qu'il estoit, espargner non
vie que le moindre), et Francisque
din avec eux, prindrent trois cens che-
cent arquebusiers à cheval, et les ma-
ix de camp, pour de bonne heure al-
gner le logis de Santia, craignant que
ni ne le gastast par le feu ou autrement.
e les suivit, marchans Vassé, Terride,
y et Aussun devant avec l'avantgarde,
schal à la bataille avec les sieurs Lu-
t president Birague, et les seigneurs du
de Tavanes, Gondrin et Montaré à
e-garde. Sur le soir nous arrivasmes
arme ny rencontre audict Santia, où
print party selon le departement des
rs qui estoit desjà faict.
endemain sur l'après-disnée le mares-
ppella tous ces seigneurs au conseil,
leliberer de ce qui estoit à faire. Sa
ition fut qu'il desiroit, conforme au
du roy, approcher si près ses armes
duché de Milan, que d'oresnavant elle
ussi bien les incommodités de la guerre
it faict si long-temps tout le Piedmont,
ommandé si bien fortifier les fron-
le ce costé-là, que les anciennes terres
assent en repos et asseurance. Là des-
es pria tous d'en dire leur advis, afin
là on print plus solide resolution sur
seroit à executer. Or, faict icy à noter,
en passant, que le mareschal n'avoit
; communiqué ny au roy ny à aucun
'entreprinse qu'il avoit sur Casal, et
esiroit executer à la faveur de ceste
ortifiée. La pluspart d'entr'eux mit en
ie la fortification de ceste place appor-
à leur advis, deux fort dangereuses
uences : la premiere, que l'entreprinse
loit si avant dans les terres de l'en-
et mesme du Milannois, qu'il estoit à
que l'empereur et toute l'Italie feroi
rts, à la prochaine prime-vere, de la
venir attaquer avec une grande puissance : quoy advenant, ou il la faudroit laisser perdre, ou hasarder une bataille pour la secourir; la deuxiesme, que, quand il n'adviendroit pas ainsi, il renforceroit si fort les garnisons de Nouaire, Pavie, Gatinare, Verceil, Trin, Crescentin, Sainct Germain et Casal, que ceste place ne pourroit recouvrer vivres qu'à la pointe de l'espée, ny en recevoir d'Yvrée ny de Masin, dont elle estoit par trop esloignée; et que par ainsi il faudroit tous les ans dresser une armée pour la venir avictuailler, ou la laisser perdre; et que partant il valoit mieux aller attaquer Vulpian ou Valfenieres, qui estoient à nos portes et qui brigandoient tout le Piedmont. Peu furent, hors-mis les Biragues, qui conclurent à ceste fortification, tant pour la consequence du service de Sa Majesté comme par l'esperance qu'ils concevoient de pouvoir estre bien tost reintegrés en leur patrie, de laquelle ils estoient bannis pour le service du roy.

Le mareschal loua infiniment les opinions des uns et des autres, comme fondées sur raisons autant veritables que apparentes, et les supplia tous de croire qu'il y avoit dans son ame certaines autres raisons particulieres au contraire, et lesquelles il ne leur pouvoit communiquer encores, qui luy faisoient toutesfois prendre resolution à executer ceste fortification, laquelle il falloit diligenter de sorte que dans trois sepmaines au plus tard elle peust estre en quelque deffence, afin de pouvoir par après marcher en lieu où ils recevroient tous beaucoup de gloire et d'honneur, et le roy un très-signalé service; qu'au partir de là ils iroient tous ensemble bien recognoistre la forme qu'il faudroit tenir à la fortification, pour y faire travailler toute l'armée et les seigneurs aussi; et que luy-mesme entreprendroit la structure d'un bastion, Bonnivet un, d'Ampville un autre, les Biragues un, et les autres seigneurs particuliers de mesme. Les choses ainsi resolues furent aussi ainsi executées, ou, pour mieux dire, commencées avec un grand courage; et me souvient bien que j'y portay moy-mesme la hoste plus de trente fois, chacun travaillant lors à l'envi l'un de l'autre.

Le mareschal, voyant les choses en train,

fit venir d'Yvrée autres quatre canons avec leur equipage. Davantage, comme prevoyant le succès des choses qu'il entreprenoit, il envoya deslors faire provision à Carignan, Carmagnolles, Raconis et Pontcallier, de trois mil sacs de farine, autant de bleds, trois mil sacs, que pois que feves, quatre cens lards et cent charges de ris, pour en munir sa nouvelle place, outre ce qu'il pourroit recouvrer des environs, et à quoy pour lors il ne vouloit toucher, le reservant pour la commodité du camp, et par ce respect tirer plus volontairement de pionniers de tous costés.

Pendant qu'ils travailleront, je reprendray l'histoire du comte de Chalant fait prisonnier à Verceil et mené à Thurin, et fort honnestement logé au chasteau avec deux serviteurs qui le servoient, comme seigneur de marque et desjà fort agé. Le secretaire Plancy, fort digne de sa charge, mais un peu subject à ses plaisirs, comme est ordinairement la jeunesse, allant souvent voir et visiter ledict sieur comte de Chalant, tant par amitié comme pour dextrement tirer de luy quelle rançon il payeroit volontiers pour se redimer de la prison où il estoit, descouvrit par tous ses discours qu'il se tenoit mal prins, et que comme tel il devoit estre mis en liberté sans rançon; qu'il estoit bourgeois de Suisse, né en la Val-d'Aouste, terre neutre, et que bien-tost tous les seigneurs des Ligues en feroient telle instance au roy, que Sa Majesté mettroit fin à sa detention : n'ayant sceu tirer de luy autre chose, il s'en retourna. A deux jours de là le mareschal eut les lettres du roy, par lesquelles il luy manda que les Suisses et plusieurs seigneurs françois, à qui ledict comte de Chalant appartenoit, luy avoient faict faire plusieurs remonstrances, par lesquelles ils pretendoient prouver qu'il n'estoit pas bon prisonnier; qu'il n'avoit toutesfois voulu qu'on entrast en aucune deliberation sur ce fait, jusqu'à tant qu'il eust esté ouy en ses deffences au contraire; et qu'à ceste consideration il feroit bien d'envoyer une ample instruction sur la qualité et merite de la chose, afin que par un final jugement il en tirast de l'argent, ou le relaschast. Le mareschal, qui avoit eu auparavant advis de ceste menée, avoit desjà consulté le faict avec la robbe courte et avec la longue mutuellement assemblées, en fit dresser d'amples memoires, qu'il envoya en cour, par lesquels les raisons du comte furent renverseées.

Or est à noter que pendant que cecy se demeloit, que le comte de Chalant, prisonnier au chasteau de Thurin, mania si bien la femme d'un soldat qui luy faisoit sa cuisine, qu'elle luy promit de porter de ses lettres à Vulpian, pour les advertir d'un moyen qu'il avoit trouvé pour le sauver, lui envoyant ce qu'il demandoit : ceste-cy, cachant les lettres dans ses cheveux, alla et revint par deux fois; et la troisieame, ayant esté descouverte et prinse, le mari et elle furent envoyés au dernier supplice devant les fenestres de la chambre du comte, qui fut resserré.

Revenant au faict de Santia, le roy, par la depesche qu'il fit au mareschal, loua infiniment le voyage et la resolution de Santia, promettant seconder le tout par nouvelles forces et moyens. Luy sur ceste occasion remercia très-humblement Sa Majesté, tant en son nom que de tous les autres seigneurs, de ce qu'elle avoit pour agreable le service qu'ils s'estoient efforcés luy rendre, et lequel avoit desjà apporté tel espouvantement par toute la duché de Milan, qu'ils avoient faict abattre les murailles de Mortarre et remplir les fossés, craignans pareil succès que celuy de Santia; et faisoient diligemment travailler aux fortifications de Novarre, Pavie, Casal, Verceil, Trin, Crescentin et Sainct Germain; et qu'à ces mesmes fins, pour asseurer ces places, on faisoit nouvelle levée de quatre mil Italiens; que le cardinal de Trente, qui avoit succedé à la souveraineté du commandement de domp Ferrand, estoit arrivé à Milan avec un pouvoir de tout engager pour recouvrer finance et rembarrer les François en leur ancienne tasniere, pour à quoy adviser Le Figuerol et les autres ministres imperiaux estoient allés trouver ce cardinal de Milan; et que de la consideration de tous ces importans remuemens, Sa Majesté devoit recueillir que, combien que tous ses serviteurs fussent remplis de courage et de bonne volonté, neantmoins les effects que cela devoit produire demeureroient courts, si Sa Majesté, par sa puissance et moyens, ne leur donnoit

cipal mouvement, qui s'appelle argent, ouverain du maniement favorable des que la fortification et l'avictuaillement ia avoit aussi necessairement besoin de me instrument, en attendant lequel il roit tout ce qu'il avoit pour laisser la e place pourveue, au moins pour trois tre mois, pendant lesquels il falloit Majesté donnast de quoy advancer et ision et la fortune. Sa Majesté, rece- bonne part toutes ces remonstrances, de nouveau de satisfaire à tout, comme fforça depuis; mais ce fut toutes-fois rs à bastons rompus, et si mal à pro- ne ce qu'un seul escu eust fait, baillé , il en faloit lors deux, voire trois. a vice naturel au François de ne rien n'à la haste, et quand l'extremité le lors il y court bride abattue comme au ais hors de saison et avec quadruple ce.

olonnel des Suisses, ayant esté reprins mareschal sur la diminution qu'il avoit ne en son regiment, le supplia de luy er qu'il depeschast au pays pour enle- ou douze cens hommes, aux condi- ubséquentes : à sçavoir, que tous les de nouvelle levée qui arriveront en nt, dans le dix-huictiesme fevrier, au le regiment sera, seront payés pour s entier, tout ainsi que s'ils l'avoient ement servi.

tous ceux desdicts soldats qui sortiront s en intention de venir servir en ceste seront aussi payés pour tout le mois, apparoir de preuve suffisante, ores r les chemins ils fussent contre-mandés roy ou par ledict sieur mareschal. C'est oy les colonnels et capitaines promet- et s'obligeoient ne les faire partir de naisons, sinon lors que l'ambassadeur au pays le leur feroit entendre de la dict sieur mareschal.

cy-devant representé que le marquis seran, qui tient environ douze lieues s tout le long de la Serre, devoit de- erviteur du roy. Ceste Serre c'est une montagne esgalle en hauteur, qui nce à Yvrée et qui s'acheve à la Sesia, dependante du Milannois. Et pour autant que la prudence de l'Italien le conduict tousjours à balancer et mesnager les affaires selon le temps et les occasions, le mareschal eut crainte qu'en differant ceste declaration sur le bruit qui couroit du renfort des ennemis, ledict marquis y renonçast du tout; et fist un voyage vers luy, sous pretexte d'aller recognoistre le Biellois. Après les entrevues, les choses furent arrestées à ce poinct : à sçavoir, que ledict sieur marquis se declareroit serviteur du roy, à trois mille escus de pension par an;

Qu'il fortifieroit, avec le secours du Biellois, le chasteau de Galiany, qui couvriroit Yvrée et Bielle, et asseureroit aussi le païs jusques à Gatinarre, pour la garde duquel Galiany deux cens hommes luy seroient payés;

Que le comte de Candel, son fils, auroit mil hommes de pied, lesdicts deux cens comprins, sous trois capitaines dont il seroit colonnel, partie desquels seroient despartis par toutes ses villes et chasteaux. Les choses signées, le mareschal leur mit l'escharpe blanche à tous deux au col, mais non au cœur, ainsi qu'il apparut depuis.

En ces entrefaictes le mareschal fit entendre au roy qu'il avoit receu lettres du baron de La Garde, par lesquelles il luy mandoit qu'il estoit après à joindre les galeres de Sa Majesté avec celles d'Alger, et qu'il y avoit apparence qu'en voulant seconder leurs forces de celles qui sont ici, qu'on emporteroit la ville d'Albuigue, sur la mer, que les Gennois faisoient diligemment fortifier, par la prinse de laquelle Gennes et Savonne seroient reduites à grande extremité; que de sa part il en louoit l'execution, mais qu'il faudroit que les galeres fussent celles qui apportassent l'artillerie et toutes les munitions necessaires pour en venir à bout; qu'en ce faisant il marcheroit avec de si bonnes forces qu'il en auroit la raison; que ceste bourrasque pourroit mesmes apporter quelque soulagement aux affaires du Siennois; mais, quoy qu'il y ait, qu'il ne l'entreprendroit jamais sans un particulier et fort exprès commandement de Sa Majesté.

Les seigneurs des Ligues, voyant que le roy advançoit fort ses affaires vers le Milannois, escrivirent au mareschal que, par leurs

anciens traictés avec les ducs de Milan, ils ne pouvoient porter leurs armes en ceste province, et que par ainsi ils le supplioient que là où son intention seroit d'y entrer, qu'il ne trouvast mauvais qu'ils commandassent à ceux de la nation qui estoient au service du roy, de s'en retirer, ou pour le moins se deporter d'entrer sur les terres du Milannois. C'estoit une practique dressée par le cardinal de Trente et par Le Figuerol, avec armes dorées, qui sont fort aimées par ceste nation qui prent à toutes mains, pour d'autant affoiblir l'armée de Sa Majesté. A quoy le mareschal respondit qu'il n'y avoit plus de ducs de Milan, ains que tout estoit reduict en l'usurpatrice main de l'empereur, ennemi commun et d'eux et du roy, à qui ceste province appartenoit, et que s'ils avoient jadis porté les armes contre la France à la journée de Novarre et de Marignan, violans les anciens traictés qu'ils avoient avec elle, que ceste faute et les nouveaux traictés les obligeoient à servir par tout celuy qui les avoit si enrichis et si favorablement receus, et que les alliances tant de fois renouvellées avec nos roys ne portoient point ces restrinctions: s'asseurant aussi qu'y ayans bien pensé ils corrigeroient leur latin pour ne donner occasion à Sa Majesté d'embrasser les alliances de plusieurs princes et communautés de Germanie, qui offroient leur service à conditions plus tolerables que n'estoient les leurs. Onc puis il n'en fut parlé.

Le roy, par le general Coeffier, commanda au mareschal que tout aussi tost que Santia seroit mis en deffence, et pourvu de vivres et de forte garnison, il eust à casser les nouvelles forces qu'il avoit dressées, Sa Majesté n'en pouvant plus supporter la despence à cause des grandes affaires qu'elle avoit sur les bras, et qu'il ne retinst que ce qu'il falloit pour la garde des nouvelles places du Piedmont, où elle vouloit qu'il se retirast soudain. Ce commandement fut trouvé fort estrange, car il n'y avoit pas quinze jours que Sa Majesté luy avoit commandé d'advancer ses frontieres le plus qu'il pourroit du Milannois; mais en ruminant là dessus, il recognut que cela procedoit de la main de ses emulateurs, qui envioient les prosperités que Dieu luy donnoit. C'est pourquoy il descouvrit lors au roy que le principal fondement sur lequel il avoit fortifié Santia, avoit esté pour en dresser une escalle à la prinse de Casal, qu'il avoit tousjours teue à Sa Majesté; que ceste mesme consideration estoit celle aussi qui l'avoit invité à forcer Verrue, afin qu'ayant de toutes parts bien asseuré les affaires, il peust lors, sans courir honte ny hasard, essayer ceste entreprinse, laquelle estoit de telle consequence, qu'elle ne devoit estre meprisée ne negligée, et que par ainsi, pour y parvenir et pour la maintenir par après, il falloit plustost augmenter que diminuer les forces: toutesfois, si Sa Majesté vouloit mespriser les faveurs de la fortune et ne se soucier de ceste conqueste qui en engendreroit d'autres, qu'il satisferoit à ses commandemens, mais avec un regret qui l'accompagneroit toute sa vie; que luy, ny tant de braves seigneurs et capitaines qui servoient Sa Majesté en Italie, n'avoient jamais desiré qu'elle mist en consideration le hasard de leurs vies, et moins la perte de leurs facultés, mais bien de la voir magnanimement et soigneusement embrasser la gloire, la reputation, la conservation et augmentation de l'estat, et lequel, à cause de la continue, ne pouvoit recevoir ny l'un ny l'autre sans le secours des finances; et que par ainsi il falloit mettre la main, par une douce saignée, dans les richesses inutilement enfermées dans les coffres des bonnes villes, toutes lesquelles demeureroient fort esbranlées à toute ruyne si le prince et l'estat venoient à decliner vers le mal, et qu'aussi bien lors faudroit-il faire par force ce qui pouvoit aujourd'huy estre doucement et gracieusement faict par promesse de remboursement lors que Dieu donneroit la paix à Sa Majesté et à eux.

Le roy, ayant esté rendu capable d'une si haute esperance que la fortune luy presentoit, changea d'opinion, loua et approuva tout ce qui avoit esté faict et qu'on vouloit encores faire, promettant nouveau secours et moyens qu'il tiendroit prests selon la favorable issue de l'entreprinse, que Sa Majesté vouloit estre executée, et de laquelle il se promettoit avoir bientost des bonnes nouvelles, et de recognoistre si bien les grands et memorables services du mareschal, qu'il serviroit d'exem-

l'aiguillon à tous ceux qui portoient
es.

avez cy devant veu que le mareschal
estiné d'Ampville au commandement
avalerie dont estoit colonnel le duc
le, absent lors du Piedmont. Ce prince
ainsi entendu, le trouva fort mauvais,
qu'il y couroit de sa reputation, dont
inte au mareschal d'une façon assez
: luy, s'en excusant, dict que ce
que par provision, attendu son ab-
pour la consequence des affaires de
ité. Il fallut toutesfois qu'elle mesme
last, et qu'elle advouast l'avoir ainsi
pour adoucir ce qui commençoit à
ffer, et qui eust brouillé toute la cour
mées de fort dangereuses partialités.
e, de fort doux et gracieux naturel,
it ainsi satisfaict, approuva le tout,
ar la valeur recogneue audict d'Amp-

s que ceste alarme fut refroidie, le
ble manda ces mesmes mots au ma-
« Ne craignez ny ne vous estonnez
e qui vous a esté escrit ou mandé
regard de la charge que vous avez
mon fils d'Ampville; car vous n'avez
à vous arrester sur autre que sur
i sçauray assez, sous l'autorité du
intenir et faire approuver ce que vous
nement faict : ce sont ruses ou cha-
cour, qui ne vous doivent aucune-
onner; car, à la verité, vous n'avez
prevenir le roy, qui estoit en la vo-
vous commander ce qu'il a approuvé,
aict pour personne de merite qui est
arent, et le pere duquel vous aime
e main. »

our autant que les payemens de l'ar-
ient passés en coustume de longueur
spris, le mareschal, craignant qu'es-
oche de l'ennemi qu'il estoit, cela
st à la fin quelque revolte ou muti-
my ceste armée de diverses nations,
e de ce qu'il pretendoit executer du
Casal, il s'en plaignit fort aigrement
connestable, qui avoit le souverain
t des affaires, le suppliant ne trouver
que non seulement il l'importunast
ecution de son payement, mais aussi
qu'il protestat de bonne heure que tous les inconveniens qui en pourroient succeder au prejudice du service du roy estoient hors sa coulpe; que les conseils estoient bien de luy, mais la fortune du roy; et que, laissant de cliner, comme on faisoit, la reputation acquise au fait de la guerre, il falloit necessairement que le courage des soldats et la foy des peuples diminuassent aussi; suppliant à ces fins ledict sieur connestable de vouloir pourvoir à l'urgente necessité des affaires, qui ne devoient estre remis au lendemain, comme luy, qui a si longuement et heureusement commandé, sçavoit mieux que nul autre; le suppliant, comme son très-humble parent et serviteur, ne permettre qu'il perde aujourd'huy ce peu de gloire et de reputation qu'il a acquise avec tant de labeurs.

Que l'estonnement auquel il disoit luy-mesme qu'estoient les ennemis par la prinse d'Yvrée, et par la nouvelle fortification de Santia estoit veritable et les avoit conduicts à deux extremités qui renverseroient tout ce qui avoit esté heureusement faict s'il n'y estoit hastivement pourveu : l'une, à envoyer domp Alvaro de Saude par toute l'Italie pour enlever deux cens mille escus; l'autre, à si fort presser le duc de Florence, qu'ils avoient obtenu de luy six mil hommes de renfort, qu'Allemans qu'Italiens; et que par ainsi, ayans reduict toutes leurs bribes en un seul repas, ils en pourroient faire un banquet beaucoup plus plantureux que luy ne sçauroit faire parmy ces necessités, dont la faute luy en seroit attribuée, et non au defaut des moyens; chose qu'il ne pouvoit patiemment supporter sans faire tort au service du roy et à sa conscience : c'est pourquoy il luy vouloit encores remonstrer la continuation des abus et du desservice, le suppliant, luy qui estoit chef souverain des armes, et duquel chacun devoit prendre la reigle, le conseil et le commandement, d'en vouloir faire une ordonnance si severe, que le desordre cessast au soulagement des affaires et du service de Sa Majesté; et que la meilleure medecine qu'il y pourroit apporter, ce seroit de si bien ordonner les payemens à poinct nommé, qu'on peust faire les monstres rigoureuses et punir ceux qui en abusoient et qui s'excusoient sur

la tardiveté des payemens; aussi qu'il avoit entendu que le comte de Chalant faisoit presser Sa Majesté pour se faire declarer de mauvaise prinse; partant il supplioit que ce jugement ne se fist sans qu'il fust ouy en ses raisons au contraire; qu'il luy avoit offert à la faveur de luy, de le mettre sur sa foy s'il pouvoit obtenir le semblable pour les sieurs d'Andelot et de Cypiere detenus à Milan, où estoit la femme dudict comte, laquelle mesdisoit indignement et fort ouvertement de tous les François, et particulierement de luy; taisant toutesfois que, par une supreme courtoisie, il l'avoit, à la prinse de Verceil, visitée et consolée, et sur tout laissé sortir avec ses chevaux, bagues, meubles et argent, sans rien prendre ny retenir, comme il eust peu faire sans reproche par droict de guerre ouverte; dequoy neantmoins il l'en excusoit, sçachant de longue-main que ce sexe mesdit tousjours plus volontiers de ceux qui l'aiment que de ceux qui le haïssent.

Le roy, par toutes ses dépesches ne preschant que l'espargne, au lieu de satisfaire à ce que dessus, s'amusa à ordonner que les forts nouvellement conquis du costé de Montdevis fussent ruinés comme Villeneufve, la Trinité et La Rocque-de-Baux, reservant seulement Sainct-Alban, lequel seul servoit autant que tous ceux-cy à incommoder Fossan et Cairas.

Le mareschal, à ce propos, remonstra à Sa Majesté que, si elle l'eust renforcé de bonne heure, comme elle avoit promis faire, Valfenieres seroit pieça en ses mains, ce defaut luy ostant le moyen de le serrer de près, et le contraignant d'estre à tous coups à cheval pour empescher l'avictuaillement que les ennemis s'efforçoient y mettre; que, en attendant ce secours, il couroit, ores d'un costé, ores de l'autre, pour gaster la moisson d'Ast et de Valfenieres, et faisoit vivre son armée aux despens de l'ennemi, en attendant les preparatifs d'un nouveau jeu qu'il dressoit au grand advantage du service de Sa Majesté.

Or le roy luy ayant en fin mandé, sur la plainte que continuellement il faisoit pour le faict des assignations, que la saison et les nécessités de l'estat ne permettoient qu'on peust mieux faire, il le supplia, cela estant, ne trouver aussi mauvais qu'il se deportast d'executer plusieurs beaux desseins qu'il avoit en main, ne le pouvant faire avec des soldats pauvres et mal-contens; au moins il n'en vouloit recevoir la honte et le dommage: que, combien qu'il n'eust de sa part oublié ce qu'on luy avoit autrefois mandé, à sçavoir, que, quand du premier coup il n'estoit satisfaict à ce qu'il demandoit, il devoit recevoir cela pour un commandement de n'y plus retourner, il n'avoit toutesfois jamais creu, comme il ne feroit encores, que cela s'entendist plus avant que pour les choses communes, et non pour les importantes, comme estoient celles qu'il avoit cy-devant escrites, et dont il envoyoit ce petit sommaire pour en avoir resolution, sans laquelle il ne se pouvoit advancer; et qu'à la vérité, ne le repaissant pieça que de vaines et imaginaires promesses, force luy estoit de dire que c'estoient instrumens de perte et de ruyne à l'estat et à l'honneur de luy, qui aimoit mieux tout quitter que de courir tel inconvenient, et duquel toute la coulpe luy seroit tousjours attribuée.

A sçavoir, provision de poudre et boulets, ou argent pour en faire en Piedmont, pour remplacer ce qui a esté despendu à Yvrée et Masin.

La creue des bandes de lansquenets, jusqu'à quatre cens hommes chacune, et argent pour le payement des uns et des autres.

La provision de sergent majeur pour le capitaine L'Isle, au lieu du capitaine Castre.

Provision et entretenement au sieur Ludvic de Birague, comme lieutenant du sieur Strozzy, sur les bandes Italiennes.

Declarer si les vacances des compagnies de fanterie françoise seroient à la nomination du mareschal ou du colonnel general.

Renfort de commissaires de l'artillerie, et des vivres quand l'armée marche.

Environ ce temps, La Trinité, cy-devant assez souvent nommé en ces Memoires, entreprint de ravager tout le Haut-Piedmont, au prejudice de la capitulation de la bonne guerre, sous pretexte que aucuns des siens avoient esté bien espoussetés par ceux de Montdevis, voulans saccager un village.

à quoy obvier, le mareschal manda
nerol, le vingt-cinquiesme may, que,
donnoit ordre à faire severement et
lement observer ceste capitulation
avec son predecesseur, les François
nt point le cœur si ravallé qu'ils n'en
nt soudain une cruelle vengeance sur
nnois et l'Alexandrin, d'où il tiroit
s moyens. Ceste bravade fit que la ca-
on fut reconfirmée, et depuis religieu-
observée, à l'instance desdicts Milan-
i craignoient la touche.

ecessité des affaires continuant tous-
mesmes parmy les chevaux legers,
voient receu argent il y avoit six mois,
eschal fit nouvelle instance à ce qu'il
à Sa Majesté y remedier, ou autre-
ls s'en iroient tous les uns après les
, sans qu'il y peust remedier, n'estant
nissance de la justice militaire de re-
u chastier celuy qui a porté sa pa-
plus avant que deux ou trois mois; et
nt si souvent donné advis de ces ma-
, et le souverain medecin et proprié-
'y ayant apporté les remedes conve-
, force luy estoit en faire nouvelle
e, avec protestation du mal qui en
it advenir hors sa coulpe.

plaignit aussi que tous ceux qui servoient
dmont, de quelque qualité qu'ils fus-
ne pouvoient recevoir aucune grace,
r ny recompense par sa recommenda-
t tesmoignage, et au contraire tous
qui servoient de delà estoient tous les
gratifiés, par l'intercession d'aucuns
s qui estoient mieux festés que le sien,
que toutesfois il eust jamais porté parole
et supplication que pour gens de bien
nneur recommendables par le merite
r propre vertu et service; mais que,
u'ainsi estoit que les graces et les be-
aces estoient les honnorables esperons
rertu, il estoit convenable que Sa Ma-
les communiquast autant à ceux qui
ent en Piedmont qu'aux autres qui ser-
ailleurs, et que ceux qui avoient le
andement des armes et des provinces
sent, non pas les distributeurs, mais
ins les mediateurs, afin que chacun re-
nst que son tesmoignage estoit utile et
necessaire à leur advancement, et que par
ainsi il le falloit aimer, honorer et luy obéyr,
sans quoy les armes ne pouvoient bonnement
prosperer.

Le douziesme de juillet, le sieur de Cy-
pierre sortit de prison, et vint trouver le
mareschal en Piedmont: par luy il fit en-
tendre à Sa Majesté l'extreme necessité où
Valfenieres estoit reduite, et comme il luy
estoit impossible d'entendre à plus grande
entreprinse que là, tandis que Sa Majesté le
tiendroit bas de forces et de moyens; car de
se jetter inconsidérément à embrasser des
choses incertaines par le hasard des certai-
nes, il ne le feroit jamais, non qu'il eust
faute de cœur ny belles occasions, mais qu'il
avoit aprins à les mesnager avec honneur,
jugement et utilité, et non à la discretion des
desirs inconsiderés.

Manda aussi que le Figuerol faisoit tout ce
qu'il luy estoit possible pour secourir encores
de vivres et de munitions ledict Valfenieres,
à quoy il s'estoit tousjours si à propos opposé,
qu'il n'en estoit jusques à present peu venir
à bout.

Le baron de La Garde, qui estoit à Boni-
face avec les galleres du roy pour trajetter
des gens au Siennois, en revenant il rencon-
tra trois ourques chargées de bleds pour
Gennes; il en mit à fonds l'une et print les
deux autres. Par mesme suitte il donna advis
que si l'armée du Grand Seigneur ou celle
du roy d'Alger ne comparoissoient bien tost,
qu'il seroit contrainct de tourner teste à Mar-
seille pour se rafraischir et r'avictuailler les
galleres aussi.

Qu'ayant le colonnel Bonnivet voulu faire
publier et tirer en practique l'ordonnance
nouvelle que Sa Majesté avoit faicte sur la
forme et reiglement des payemens de fante-
rie, il y avoit eu telle clameur et mescon-
tentement de tous costés, que les meilleurs
soldats de l'armée s'estoient desrobés pour
retourner en France; pour à quoy remedier
il avoit faict assembler le conseil, où, les
choses debattues, on n'avoit sceu trouver
meilleur expedient que de corriger et adou-
cir un peu l'article qui portoit que, quand
il deffaudra nombre de picques seiches,
ou autres prenans simple paye, les appoincte-

mens ordonnés au total de la compagnie seront rabattus à la proportion de ce deffaut; estant la verité qu'il n'y avoit soldat, pour bon mesnager qu'il fust, qui sceust vivre de six livres par mois, tant s'en faut qu'il eust de quoy s'habiller et acheter poudre, plomb et mesche : d'alleguer comme on pourroit faire, qu'il faut soudain remplir les places de ceux qui s'en iront, c'est traicter de l'impossible, car le Piedmont ne nourrit point de pepiniere françoise où on les puisse soudain choisir; de maniere qu'il faudroit, cela se continuant ainsi, que Sa Majesté envoyast de deux en deux mois nouvelles creues pour remplir les places vides, ce que faisant l'accessoire surmonteroit tousjours la despence du principal : de mettre aussi en jeu que, si on faisoit bien garder les passages, on attrapperoit et chastieroit les fuyards, il ya long-temps que cela a esté ainsi ordonné; mais le Piedmont a tant de passages et d'issues, que le mesme Argus n'y suffiroit pas; et puis celuy qui craint, comme faict celuy qui se desrobbe, est tousjours luy-mesme si avant au guet, qu'il se sçait escouler par des endroicts qui ne sont cogneus qu'aux ours et aux chamois : d'ailleurs la clemence et le debonnaire naturel du roy sont si esloignés de ces cruautés, qu'il est tousjours plus préparé à pardonner qu'à chastier les fautes que la seule necessité et la pauvreté font commettre, par ceux qui n'ont autre apuy que la paye de Sa Majesté, estans mesmement esloignés de la France.

Le roy ayant reprins quelque opinion sur les precedentes remonstrances du mareschal sur le secours de Sienne, et prevenu d'heure les inconveniens, il luy manda que de sa part il ne la tenoit ny si difficile ny si hasardeuse qu'on pourra penser, et que Sa Majesté avoit assez de bons serviteurs qui n'avoient faute de cœur ny d'experience pour l'entreprendre, et qui eussent, si on leur eust de bonne heure communiqué, sceu disposer tellement les affaires, que Sa Majesté en eust receu gloire et honneur, avec l'assistance de tout l'estat siennois, qui eust ouvert la porte à la conqueste de toute la Toscane, et peu à peu l'empire d'Italie : mais de le vouloir maintenant entreprendre à la haste, comme on voudroit aujourd'huy faire, c'est chose impo
ble à qui ne voudra hasarder tout ce qu
deça les monts, pour les mesmes choses
tient aujourd'huy pour desesperées : si
fois elle vouloit prendre resolution au
traire, et donner les moyens pour entr
le jeu, il ne craindra jamais les propos
gers qu'il prevoit desjà; et tout le
grand secours que Sa Majesté puisse
d'huy apporter à tels affaires, « c'est
ner le moyen de marcher droict à
y apporter, comme on pourra faire,
tonnement, que les Imperiaux soyent
traincts de revoquer leurs forces du S
pour nous venir combattre, et à qu
nous preparerons tous, avec resolution
rapporter la victoire, sous la faveur
bon Dieu qui assiste tousjours la juste
armes. Tout d'un train on pourra aus
treprendre contre l'une des deux pla
toutes les deux, sur lesquelles l'est
jesté sçait qu'elle a de grandes intelli
et qui seroient, avec le temps, pro
conquerir la Lombardie; mais s'il est
que le bruit en court, que Sa Majesté
racourcir les forces du Piedmont pour
voyer par mer au Siennois ou en Corse
à craindre qu'en pensant sauver Sienne
ne perde le Piedmont, le Montferrat,
sane et tout ce qui est de deça les
avec la reputation, que les princes
ainsi que Sa Majesté ont tant à cœur,
les mesmes forces qu'elle y envoyeroit

Le Figuerol et tous les seigneurs de
mée imperiale s'assemblerent en
pour deliberer de secourir encores de
veau Valfenieres, estimans que nos
fussent de beaucoup plus grandes qu
n'estoient, le défaut desquelles on avoit
ché à ceux mesmes du camp volant
alloit rodant à l'entour dudict Valfen
Ils resolurent d'escrire à l'empereur
avoir son consentement sur le hasard
bataille, s'ils estoient contraincts de la
ner. Et à la vérité, toutes choses estan
bien disposées à l'advantage du servi
roy, que Valfenieres eust esté pieça em
si le desastre de Sienne ne fust succedé
si Sa Majesté eust de bonne heure envoy
renfort promis. De mesme suite Vulpian

couru pareille fortune. Envoyer tost ou tard le secours, n'est pas ce qui fait ou espargne la despence, mais c'est bien ce qui engendre les pertes et les inconveniens, et à la suite d'iceux le redoublement de la despence, avec perte de reputation, qui ne s'acquiert pas facilement parmy les armes.

Cependant La Trinité desroba un chasteau, entre Fossan et Cairas, nommé La Bastide', qui estoit pour apporter beaucoup de mal si on luy eust donné loisir de le fortifier; mais pour l'en empescher le mareschal depescha soudain le sieur de Gordes pour l'aller reprendre, avec ce qu'il tireroit des garnisons de Montdevis, Ceve, Albe, Beine et Saviglan. Si tost qu'il fut party et que le bruit courut que forces s'assembloient de tous costés, La Trinité laissa reprendre ce chasteau, qui fut soudain desmantelé.

Le quatriesme aoust arriverent en Ast sept nouvelles cornettes de cavalerie espagnolle; quoy entendu par le mareschal, il dépescha La Motte-Gondrin et Francisque Bernardin avec trois cens chevaux et six cens hommes de pied, pour leur dresser quelque embuscade et les charger. Soudain que la ville en eust l'alarme, il sortit environ trois cens chevaux, suivis de huict ou neuf cens hommes de pied; ce que recognoissans les nostres, ils n'enfoncerent que les premiers; il y en eut de vingt cinq à trente portés par terre, et autant de prisonniers. Tout le mal qu'il y eut pour nous, ce fut la blessure d'une main dudict sieur de La Motte Gondrin, qui en fut quitte pour la perte du doigt medecinal seulement. Le mareschal l'alla visiter, lequel il supplia vouloir escrire à Sa Majesté de ne permettre que la chicanerie de Tholoze le ruynast, comme elle faisoit, pendant qu'il preferoit le service de Sa Majesté à son interest particulier.

Au mesme instant le mareschal eut nouvelles que le sieur domp Raimond de Cardonne, domp Alvaro de Saude et le comte d'Arignan, cestuy serviteur de M. de Savoye, et les autres de l'empereur, estoient retournés de Gennes avec asseurance de trois cens mil escus, de la venue des six mil Allemans nouvellement levés au comté de Tirol, et de l'embarquement de quatre mil bisognes aussi nouvellement levés en Espagne, et que le duc d'Alve devoit venir en Italie avec tant de puissance, qu'il n'y demeureroit pas un pauvre François pour servir de semence à l'advenir.

Pendant que ces remonstrances estoient bien receues par aucuns, et condamnées par ceux qui n'y entendoient que le haut allemant, le mareschal fut asseuré que les ennemis avoient depesché douze enseignes de fanterie et quatre cornettes de cavalerie à Gatinare, avec commandement de le diligemment fortifier pour en faire un asseuré propugnacle contre Santia. Quoy consideré, il dépescha Bonnivet et d'Ampville, avec trois cens chevaux et douze cens fantacins, moitié François et moitié Allemans, pour recognoistre la contenance des ennemis, et, selon la belle apparence du jeu, les enfoncer si serieusement, que nul n'en peust aller conter des nouvelles aux autres. Ces seigneurs estans partis, resolus à bien estriller les ennemis, la goutte print Bonnivet à my-chemin; dont le mareschal ayant esté adverty, il monta soudain luy-mesme à cheval, assisté de quatre cens Suisses et cent cinquante chevaux, conduisans deux moyennes, en resolution d'attaquer un si cruel combat, que les ennemis ne se hasarderoient plus d'agacer ny resveiller le courage du lyon françois. Les chemins, enfondrés par les pluyes survenantes, retarderent les nostres et ouvrirent le jugement à l'ennemi pour se retirer de bonne heure du mal qu'on luy preparoit. Et de faict, oyans que le mareschal y estoit en personne, ils deslogerent sans dire à Dieu; mais au lieu de prendre la campagne, le chemin de laquelle estoit le plus court, ils prindrent celuy de la montagne, traversans le val de Sezia, de maniere que quand nos trouppes arriverent à Gatinare ils avoient desjà faict deux lieues de chemin. Le chasteau fut rendu dès la mesme arrivée du mareschal, qui fust et sur le mesme soir attaint de la goutte, qui vint loger dans ses jambes, aussi bien qu'elle avoit faict en celles de Bonnivet, et avec tant de douleurs, qu'il le fallut emporter à Santia dans un coche que la comtesse de Gatinare, dame fort galante, luy presta. Si elle n'eust esté d'age, j'eusse craint que le combat amou-

reux n'eust esté celuy qui avoit ouvert la porte à ceste fascheuse goutte.

Tout ainsi que l'âmoureux remue tousjours toutes sortes de pierres et de partis pour confirmer et augmenter l'amour de sa dame, tout de mesme aussi le mareschal alloit ruminant et remuant en son esprit tout ce qui pouvoit servir à conserver ou faire perdre sa bien aimée nouvelle fortification de Santia. Pour à quoy parvenir, il fit nouvelle instance au roy, ou de luy envoyer tant de forces qu'il peust à force ouverte combattre l'ennemi, ou au moins si suffisantes, qu'il peust si bien fournir Yvrée, Masin et Santia, qu'elles tinssent coup pendant qu'il feroit la moisson prochaine du Piedmont; qu'à lors l'ennemi seroit harassé, et luy frais et reposé pour entreprendre tout ce que le temps luy pourroit offrir; qu'il avoit trouvé les regimens de Roquendolf et Rifflemberg si mutins et si mal disciplinés, que par peines et menaces il n'en pouvoit venir à bout, et que quatre mil François ou Suisses rendroient plus de service que ne font tous ces six mil brodes; qu'il avoit gaigné ce poinct sur les Suisses qu'ils feroient monstre tous les mois, pourveu qu'on arrestast leurs roolles selon ce qu'ils auroient presenté d'hommes, et que après il fussent payés à ceste raison; offrans neantmoins, pour ne precipiter les affaires du roy, attendre le payement non un mois seul, mais deux et trois, alleguans que par ce moyen ils ne courroient le hasard de perdre ce qu'ils auroient presté à leurs soldats morts ou qui auroient quitté l'enseigne. Le roy promit de faire responce à tout cecy par un gentilhomme qu'il envoyeroit exprès.

Cependant qu'on travailloit à Santia, le sieur Ludovic de Birague fit entendre au marechal que deux gentils-hommes, l'un de ses amis et l'autre parent, offroient de mettre entre ses mains deux chasteaux situés en Lomelline, la plus feconde partie du Milannois, et qui estoient si forts, que le moindre des deux endureroit de sept à huict cens coups de canon. Mais, parce qu'ils estoient trop reculés de nous, il n'y voulut entendre, remerciant toutesfois l'un et l'autre de leur bonne volonté, et les prians remettre la partie à une autre plus advancée boutade.

Le mareschal, voyant la fortification de Santia si advancée qu'elle estoit presque en deffence, envoya querir le sieur de Salveson, auquel il avoit baillé le maniment et la négotiation de l'entreprise de Casal, pour en conferer avec luy et desormais passer à l'execution. Or, auparavant qu'entrer plus avant en matiere, j'ay jugé necessaire de declarer par le menu quelle estoit l'entreprinse, et tout d'un train faire cognoistre à chacun que la gloire de l'execution qui s'ensuivit par après, a esté par aucuns ignoramment attribuée audict Salveson et non au mareschal, à la seule prudence, bonne conduicte et jugement duquel toutesfois le tout doit estre attribué: à quoy, à la verité, ledict Salveson doit participer pour le secret, diligence et valeur qu'il apporta et à la conduite et à l'execution. Il faut donc entendre que ce capitaine Pont-de-Sture, duquel j'ay cy-dessus faict mention, avoit un sien cousin, maistre d'escolle dans Casal, logé tout contre le rempart de la ville, près la porte du Pau. Ce bon compagnon, menant souvent jouer les enfans sur ce rempart, s'amusoit quelquesfois à regarder le fossé et ceux qui alloient et venoient par ceste porte. Il advint un jour, inspiré par un ange qui estoit bon François, qu'il remarqua qu'à vingt pas de ceste porte il y avoit un tourion à demy quarré, qui empeschoit que la sentinelle et la garde mesme de la porte ne pouvoient decouvrir ce qui se faisoit derriere ce tourion, et que la sentinelle qui estoit à la main gauche, la muraille faisant un peu de recourbement, ne pouvoit aussi decouvrir ce qui se faisoit à l'endroict de ce mesme tourion. Il commença là dessus à bastir d'aussi grands desseins que s'il eust rencontré la vraye pierre philosophale: toutesfois, pour n'estre pape, par fantasie il print une nuict la hardiesse de jecter une eschelle dans le fossé, par laquelle il descendit et remonta à son aise sans estre descouvert de personne. Ayant assez souvent ruminé sur les moyens qu'il pourroit tenir pour ménager à son utilité ce qu'il avoit descouvert, il s'advisa un jour de ce sien cousin Pont-de-Sture, soldat de Salveson, lequel il invita à le venir voir à Casal en habit desguisé, et qu'il le logeroit et traiteroit, puis confereroient du me-

une sienne fille dont il estoit fort pressé, ne vouloit faire sans luy.

de-Sture, à ceste semonce, demanda à Salveson : l'ayant obtenu, il fit le de Casal, où estant, ce sien cousin d'escolle luy dict : « Que me donne-vostre advis, le roy, si je luy pouettre ceste ville entre les mains? » luy respondit : « Je la recognois de portance, que rien ne vous sera re- ns servant de l'addresse du mares- ec lequel il faudroit en conferer. — nc vers luy, dict le maistre d'escolle, demandez douze mil escus pour moy nil pour vous, car il faut que vous eluy, et non autre, qui alle et vienne y; et m'apportant asseurance je vous ray dequoy.» Pont de-Sture, au lieu de r vers Salveson à Verrue, s'en vint droict le mareschal, auquel il donna ouverte nication de son voyage et la demande huict mil escus. Le mareschal, ayant ensé là dessus, dit à Pont-de-Sture que ire estoit de si grande consequence, faloit manier avec prudence et par de quelqu'un fort secret et fidelle; luy respondit : « Mon capitaine est, emble, le plus propre de tous ceux s sçauriez choisir, mesmes estant si de Casal que je pourray aller et re- une nuictée à l'autre. » Le mareschal ondit : « Puisque vous avez bien con- le de Verceil, vous sçaurez aussi re- elle-cy à perfection; je depescheray un de mes courriers à fin que de- se trouve icy, et lors nous conclur- r ensemble ce qui sera de faire. » Sal- stant venu, il fut entr'eux resolu que -Sture retourneroit vers son cousin, luy it les promesses du mareschal, avec us qu'il luy donneroit pour entretenir rage et sa devotion jusques à tant que s fust propre pour parvenir à l'execu- qu'auparavant que s'en revenir, luy- en recogneust bien au vray les moyens s luy rapporter, et selon cela dispo- ffaires bien à propos. Pont-de-Sture alla n cousin, qui trouva les escus de si ust, qu'il le fit luy mesme descendre nter par l'eschelle dans le fossé; dont il vint faire le rapport au mareschal, qui tint la porte de sa langue si bien cachettée par deux ans, que jamais rien ne fut descouvert.

Si tost que le temps et les affaires furent disposés à entendre à ceste entreprinse, pour en demeurer plus asseuré, il l'envoya recognoistre premierement par Le Cluseau et Lombrail, sergens, qui avoient jugement et valeur, et puis encores un coup par les capitaines Bonval et Martin, pour voir si l'un se rapporteroit à l'autre, les ayant trouvés tous correspondans, et ayant bien au long conféré avec Salveson, et faict de nouveau recognoistre par Pont-de-Sture la disposition des affaires, il fut resolu que l'execution s'en feroit le jour de caresme-prenant, auquel toute la noblesse de l'armée imperiale se devoit trouver à Casal où estoit Le Figuerol, qui faisoit dresser un tournoy pour donner du plaisir aux dames, assez frequentes et belles en ceste ville; que Salveson meneroit deux barques avec trois cens hommes dedans et six eschelles, et, descendant par le Pau, coupperoit les cordes des bacs de Crescentin, Gabian, Pont-de-Sture, Camin et de La Motte-, afin que nul ne peust passer l'eau, ou en advertir; qu'il ameneroit ces bacs avec luy et les jetteroit du costé de Santia, pour passer les trouppes et la cavalerie qui iroit avec luy; et que, pour ce faire, il menast sept ou huict bons basteliers pour diligemment passer lesdictes trouppes; que ceste mesme nuict precedente le caresme-prenant, il despescheroit Bonnivet, d'Ampville et La Motte Gondrin, avec douze cens arquebusiers et deux cens chevaux, pour se jetter sur les advenues de Verceil, Trin et Sainct Germain; sur tout qu'il regardast à si bien instruire tous ces seigneurs lorsqu'ils arriveroient au bord de l'eau, qu'il n'y eust desordres aux choses accordées et resolues.

Salveson s'en alla donner ordre à ce qui estoit à faire, et le jour venu qui precedoit le caresme prenant, le mareschal appella tous les seigneurs au conseil, parlant auxquels il dit en peu de mots : « Le jour est venu, messieurs, auquel il faut que je vous descouvre ce qui m'avoit rendu si obstiné à la fortification de ceste place; en fin c'a esté pour parvenir à l'execution d'une très-importante entreprinse que j'ay pieça en main, et que je

veux faire executer ceste nuict prochaine par vous, messieurs de Bonnivet, d'Ampville, La Motte Gondrin et Carle Biragues; et, ayant re solu de vous suivre avec douze cens hommes et trois cens chevaux, je veus commettre à vous, seigneur Ludovic de Biragues, la charge de ceste place, pour la garde de laquelle vous retiendrez douze cens François et six cens Italiens et autant de lansquenets que je vous ai destinés : le reste vous le ferez tenir prest, et tous les jours en armes, pour soudainement marcher selon que je vous ordonneray. Vous donc, messieurs, qui devez presentement partir, allez assembler vos trouppes, et cependant je vous attendray en campagne avec tous ces autres seigneurs, pour vous dire lors et non plustost, le lieu où vous devez aller sous la conduicte des guides que je vous bailleray, m'asseurant que si vous avez fiance en ma conduicte et en la mesme valeur que j'ay tousjours recongnue en vous, que Dieu nous fera ceste grace de vous presenter la victoire toute asseurée. » Ces seigneurs estans sortis avec leurs trouppes, il leur communiqua de poinct en poinct tout l'affaire, leur recommandant le silence, la diligence, et d'empescher le sac, garder l'honneur des dames, et de prendre garde que les prisonniers ne fussent desrobés ou destournés.

Dieu les accompagna si bien qu'ils arriverent sans estre descouverts où Salveson les attendoit avec les bacs, qui passerent toute la fanterie en deux voyages. Les eschelles et les charges ayans esté desparties entr'eux, tant pour la surprinse que pour rompre le corps de garde de la porte et puis abattre le pont, chacun donna dedans, Bonnivet et d'Ampville demeurans dehors avec un fort de huict cens hommes, pour donner secours et faveur selon que la necessité le requerroit. La Motte Gondrin et Salveson s'advancerent les premiers; Cluseau, Pont-de-Sture, Chary, Martin, L'Isle, Lombrail, Bonval, Bernard de Lestore, La Motte et Claude Botal, estans prests pour descendre au fossé, ils firent quelque bruit qui donna occasion à une sentinelle de tirer une arquebusade qui blessa un soldat, lequel fut soudain enlevé; et chacun s'estant mis aux escoutes et n'oyans rien, ceux-cy monterent les premiers, tuerent sans bruit les deux sentinelles qui estoient de costé et d'autre de l'endroict où ils montoient, trouverent le maistre d'escolle, qui les mena droit à la porte, où le corps de garde fut soudain forcé, la porte ouverte et le pont abattu par Dodalegue, qui avoit le pied de chevre. Bonnivet et d'Ampville entrans ordonnerent deux cens hommes pour donner dans la place, et deux cens de chacun costé des murailles pour s'en saisir et bien garder ceste porte. L'alarme est grande par la ville : plusieurs se voulans mettre en deffence, furent tués; le peuple s'enfermoit dans les maisons, pour autant que pas auparavant, pour certaine question qui estoit intervenue, il leur avoit esté deffendu, à peine de la vie, sortir de leurs maisons, et qu'en cas d'alarme ils missent seulement force lumiere aux fenestres : ce qui aida beaucoup aux nostres pour s'en rendre maistres et s'entrerecognoistre en ceste fureur qui aveugle quelquefois les plus habilles. Le colonnel des Allemans, nommé Madruce, avec environ soixante des siens, se presenta devant la trouppe de Bonnivet, qui le renversa soudain si fort blessé, qu'il mourut le lendemain.

La place estant gaignée et les advenues bien garnies, tous les Allemans qui estoient en garnison, au nombre de quatre à cinq cens, se jecterent dans la citadelle, comme aussi fit le sieur Figuerol tout en chemise, une robbe longue sur les espaules; devant laquelle citadelle ayans faict plusieurs barricades, les seigneurs de Bonnivet et de d'Ampville se tindrent au dehors de la ville pour avoir nouvelles de M. le mareschal, lequel monta à cheval au poinct du jour, accompagné, comme il avoit dict, avec trois guides à cheval. Quand nous eusmes faict environ deux lieues, me voyant assez près de luy, il me commanda de m'advancer, parce que je parlois italien, avec un guide et neuf ou dix chevaux des siens, pour voir si nous rencontrerions personne qui nous sçeust dire des nouvelles. Nous le fismes ainsi, et à un quart de lieue de là je vis des païsans qui traversoient, vers lesquels je courus leur demander s'ils avoient point veu une trouppe de François qui alloient de ce costé-là; l'un d'eux me respondit : « Ils peuvent bien aller seurement, car ceste nuict ils ont prins Casal,

ous sommes sortis ce matin. » Je ne ıbmettre à dire qu'ils me dirent ces avec une face et contenance si alle- ıu'il estoit facile de recognoistre qu'ils ıient en ce païs beaucoup plus la do- n françoise que non pas l'espagnolle. se aussi de la ville fut avec si peu de ge, que les Espagnols y en faisoient une heure qu'il n'en fust faict en octurne surprinse. Les chevaux qui ıpagnoient s'estant aussi advancés, ıveloppasmes ces païsans avec belles , et les menasmes au mareschal, qui les estreines à si bonne nouvelle t la mienne. Lors on hasta du pas de sorte que nous arrivasmes sur le Casal, où il ne voulut qu'on fist bruit pettes auparavant que la victoire fust accomplie. Bien allerent ils tous à remercier Dieu, et de là boire un ur visiter et recognoistre la citadelle. il m'envoya faire des dépesches pour faire venir le reste de l'armée, res à Thurin pour faire amener dix ıvec leur equipage pour battre la ci- Je ne veux oublier que sur la mi- guerol se sauva à cheval par la porte ırs, et alla gagner Sainct Salvadour Alexandrie; ce fut une faute que la la conqueste engendra parmi nos qui oublierent de blocquer ceste

gere refection prinse, on entendit ıcher et barricader la citadelle et es advenues qu'elle avoit au dedans ille, et au dehors aussi vers le parc, seoir de costé et d'autre la fanterie er aux défences, faisant nuict et jour rts corps de garde dehors et dedans ıpescher la sortie et le secours. Dans il y avoit pour capitaine Vincent , Mantouan, avec cent hommes de et les quatre cens Allemans qui y entrés, la pluspart desarmés; car ils rins si à l'impourveu, qu'ils n'eurent le prendre leurs armes; la pluspart s'en estoient fuis avec tant d'haste, isserent le pourpoint et le chappeau. servit pas peu pour la reddition de la

Ceste citadelle est fort grande, ayant bon fossé et quatre gros ravelins en forme de bastions qui la flanquent de tous costés; au dessous elle est toute vuide, en caves ou magazins tous voutés de brique, pour loger les munitions d'artillerie et les vivres.

Dans la ville furent trouvés trois canons et deux coulevrines, qui furent mis en batterie pour tirer seulement aux défences, en attendant l'artillerie qui devoit venir de Thurin par eau. Il y fut gagné six cens bons chevaux de service, et, en rançon de ces beaux faiseurs de tournois, de soixante à quatre vingt mil escus, et force beaux habillemens de masquarades.

Le mareschal, tousjours preparé à la prevention des accidens, fit loger toute l'armée dans les fauxbourgs et maisons des eglises qui estoient environ la ville, et barricader si bien que l'ennemi ne les peust enfoncer, s'il venoit à eux de jour ou de nuict pour le secours de la citadelle. Durant quatre jours personne ne comparut pour dire qui va-là? au cinquiesme, durant la nuict, on veit quelques feux, et ouït on des gens qui crioient secours; mais ils ne s'arresterent guières en place. On y fit si bon guet, que il en fut la nuict ensuyvante attrappé deux, que le bourreau fit chevaliers de son ordre.

A ceste nouvelle, tout le Milannois, le cardinal de Trente, Figuerol et les Gennois, espouvantés, commencerent à faire levées et à preparer armes et argent pour venir au secours de la citadelle.

Le roy ayant receu par les mains de Plancy, que le mareschal avoit depesché vers Sa Majesté, les nouvelles de la prinse de Casal, en receut un contentement infiny, louant aussi beaucoup le bon ordre qui avoit esté donné pour combattre et emporter la citadelle, depeschant à ces fins le sieur de Montlanbert tout exprès pour s'en resjouir avec luy, et avec tous ses autres bons serviteurs, avec esperance que par luy-mesme il luy feroit bien-tost sçavoir la finale reduction de la citadelle en son obéissance.

Priant le mareschal de croire que, combien que le cardinal de Mantoue se fust abouché avec le marquis de Pescaire, comme il luy avoit mandé, qu'il ne le falloit pas pour

cela tenir pour serviteur de l'empereur, ayant pieça donné assez de notables preuves à Sa Majesté de l'affection qu'il avoit à la prosperité de ses affaires.

Que les nouvelles levées de fanterie et cavalerie qui se dressoient en Allemaigne, alloient si laschement par faute de deniers, qu'il n'avoit de long temps que craindre pour ce regard, mesme pour autant que Sa Majesté ne laissoit cependant de diligemment assembler nouvelles forces, deniers et provisions d'artillerie et de munitions de tous costés, pour luy envoyer.

Que les compagnies des sieurs de d'Ampville, d'Aubigny, de La Fayette, de La Guische et du Rollé, arriveroient bien-tost en Piedmont, suivies de dix nouvelles compagnies françoises, levées par capitaines choisis.

Aussi que, pour sortir de la tirannie des tresoriers, il estoit sur le poinct de faire un parti avec les marchands de Lyon, afin que l'armée de Piedmont fust doresnavant payée de mois en mois; mais que toutes ces diligences serviroient de peu, si le mareschal ne donnoit ordre à faire monstres si rigoureuses que les larrons ne fussent chastiés, les compagnies complettes, et les deniers revenans bons mis en reserve deux jours après la monstre faicte, pour en secourir les reparations, l'artillerie et autres affaires de guerre.

Que le retardement des payemens et du renfort ne luy fissent perdre courage, d'autant que Sa Majesté avoit resolu de retrancher toutes ses despenses pour servir à cestecy, qui estoit si heureusement et fructueusement employée.

Et qu'il luy seroit en fin pourveu de poudres, boulets, canonniers et officiers. Toutes ces promesses, ores que grandes et belles, firent comme les montagnes qui n'enfanterent qu'une souris, car il ne s'en ensuivit aucun effect.

Revenant à la citadelle de Casal, elle se trouva si forte et si couverte de toutes sortes d'offences, qu'il n'y avoit pas apparence d'en venir à bout en moins de six sepmaines, ores qu'elle fust batue de quinze pieces d'artillerie, canons et coulevrines venues de Thurin. Or le mareschal, qui faisoit tousjours le compte de son voisin plus advantageux que le sien jugeoit que les Imperiaux seroient si favorablement secourus par le duc de Florence par les Gennois et par les Milannois, qui auroient bien-tost dressé une armée suffisante pour le combattre ou pour luy faire quitter le siege : en tous lesquels evenemens il avoit autant ou plus à craindre qu'à espe Consideroit aussi que ceux qui se laissoient envelopper en ces partis, tousjours dou et hasardeux, ne marchoient jamais si combat ni au maniment des affaires, si soluement ne si asseurement que celuy avoit en main dequoy fuyr l'un et embra l'autre. Il assembla tous les seigneurs au co seil, et leur remonstra en quelle agitation estoit pour l'incertaineté du succès des a res, et d'autant plus que Sa Majesté s' dormoit sur certains advertissemens qui l estoient donnés d'Italie, de l'impuissance l'ennemi au secours de la citadelle; et pour sortir de ces balancemens, il ne v autre expedient que de se resoudre to faire si diligemment un si grand et si fort tranchement de la citadelle d'avec la v qu'ils n'en pussent estre chassés par a l'ennemi s'advançant à ce secours; que ce faire il faloit dès maintenant choisir l gneurs qui entreprendroient ceste dé avec toute l'armée qui se retrancheroit hors à la faveur de la muraille; et cep feroit une course en Piedmont pour r tant du païs que de Savoye, quatre ou cin hommes, et trois mil François, vete garnisons, avec quelques douze cens qui s'aprochoient, et qu'il avoit fa pour remplir les regimens; et qu'av tre cens chevaux qui estoient en Piedmont, il marcheroit tousjours le Pau jusqu'à Casal, avec une bonne nance de charrettes pleines de vivres munitions, armées de costé et d'autre les seigneurs furent d'advis que ce estoit recevable en cas de necessité ex mais qu'il valoit beaucoup mieux app de si près par tranchées et mantelets furieuse batterie contre le ravelin qui r doit vers la ville, qu'on le peust emp car si tost qu'on seroit logé parmi e rabattroient beaucoup de leur brave

at cependant ne perdre temps à impor-
le roy coup sur coup pour le renfort,
la descharge, de tous protester à Sa
é de tout le mal qui en pourroit adve-
laissant pour tout cela de faire ce
et fort retranchement, loquel Bonni-
'Ampville, Gondrin, Salveson et Carle
, entreprendroient de courageusement
re contre l'ennemi, pour puissant qu'il
tre. Chacun de son costé mit la main
re, et le mareschal à celle de la
contre le ravelin, qui fut si fort
é qu'il y eut jour pour y donner

icy noté par incident que le mareschal
oit près de luy une cinquantaine de
es qui avoient esté tous voleurs, bri-
u meurtriers, et qui craignoient plus
s de la justice de France que les ar-
ennemis du Piedmont; et quand on
it qu'il ne devoit estre suivi de telles
respondoit tousjours : « Je les en-
comme meschans, pour le salut des
bien, car je ne sçaurois commander
si hasardeux à ceux-cy qu'ils ne fas-
e baissée ce que je ne voudrois pas
der aux autres. » Et de faict, pour
ner à ce ravelin il appela le capitaine
e, homme de mauvaise mine et fort
garçon, avec dix de ses compagnons,
il commanda de prendre trois cens
que Bonnivet leur feroit fournir, et
r dans ce ravelin, et le conquerant
ier. A quoy s'estant preparés, je les
ler de mesme gayeté qu'on va aux
la hardiesse, la gloire et l'amour en-
perieur et bien facteur, qui cause
illeux effects, fit que ceux-cy don-
furieusement dedans, et s'obstine-
rt au combat qu'ils l'emporterent,
e y demeurant mort, et six de ses
ons avec une douzaine de soldats : le
fortifia et barricada contre l'ennemi.
ureuse execution donna meilleure
e du reste. L'artillerie qui estoit de-
avelin fut tournée vers l'autre, pour
mesme raison que de cestuy-cy.
at, pendant qu'on le battoit, que le
a Roche, lieutenant de la compagnie
de pied de M. de Vassé, qui estoit
la nuit en garde vers le parc et du costé de la porte de secours, fit si mal son devoir, que le capitaine Salines, Espagnol, avec cent arquebusiers, entra dans la place environ deux heures devant jour : ce qu'ayant esté recogneu, il fut mis entre les mains du prevost, et la faute mise à la deliberation du conseil, où il fut condamné à estre passé par les picques; mais le mareschal, prenant un plus gracieux parti, leur dict : « Il est gentilhomme, ceste mort porteroit consequence d'infamie à sa posterité; je suis resolu de luy donner demain charge de donner l'assaut, avec la compagnie qu'il commande, à ce ravelin : si la fortune luy est si favorable qu'il en revienne, le hasard qu'il aura couru servira d'expiation à son peché; si aussi il y meurt, au moins sera-t-il mort glorieusement en servant son prince. »

Ceste resolution fut trouvée fort louable, et le gentil-homme l'accepta avec action de graces, et se prepara comme bon chretien à cest assaut, auquel vaillamment combattant il mourut, le ravelin conquis : dont le mareschal conceut grande esperance pour le reste. Mais, ne voyant pour cela ceux de dedans aucunement estonnés, et craignant tousjours le secours, il prit un fort hasardeux parti pour en avoir la fin; c'est qu'il proposa de mettre l'artillerie dans le fossé, à dix pas des murailles, pour tirer dans ces voultes du chasteau, et, y ayant fait ouverture, jetter dedans trois ou quatre cacques de poudre pour faire voller tout en l'air. Il n'y eut gueres de capitaines, commissaires de l'artillerie, ny autres, qui ne demeurassent estonnés à si dangereuse execution. Quoy voyant, il appella le sieur de Richelieu, gouverneur de Courtemille, et qui mourut maistre de camp devant Bourges lorsque le sieur d'Yvry et les huguenots la deffendoient contre le roy Charles neufviesme avec le colonel des Suisses, et dit à chacun d'eux : « Je vous prie m'amener ce soir chacun deux cens des plus determinés soldats que vous ayez, pour m'aider à dresser une batterie dans le fossé, avec deux cens pionniers que j'auray avec moy. » Chacun d'eux à l'heure dicte s'y trouva avec ses gens, et lors les pionniers commencerent à travailler pour abattre tant du fossé que l'ar-

tillerie y peust descendre, le mareschal y mettant la main luy mesme : quoy apperceu par lesdicts sieurs de Richelieu, Fiolic, et commissaires de l'artillerie, ils le vindrent, tous d'un commun accord, prendre par le corps, et le tirerent hors de là, se plaignant de l'injure qu'il leur faisoit, ne les estimans pas assez courageux ny suffisans pour faire ces approches, quelques dangereuses qu'elles fussent; qu'il devoit suffire à luy qui estoit leur chef, et de la vie duquel dependoit le salut de l'armée et de ceste conqueste aussi, de commander et à eux d'obeir. Ceste amoureuse et affectionnée remonstrance luy attendrit tellement le cœur, qu'il en laissa eschapper une larme ou deux, leur disant : « Vous voulez donc, mes amis, que je me monstre indigne de la gloire que vos intrepides courages m'ont acquise ? » Il s'arresta toutesfois un peu à l'escart, et en lieu d'où il voyoit et ordonnoit tout. Dès que les ennemis ouyrent ce remuement, ils tirerent incessamment arquebusades aussi menu que gresle, qui emporterent en moins de rien une trentaine de pionniers, dont on remplit les gabions, et quelques soldats aussi.

Soudain on meit la main à dresser les platesformes pour quatres canons, où la besongne se trouva si chaude, qu'en moins de rien vingt-cinq, que François, que Suisses, y furent tués ou blessés, et tous par la teste. Tant y a que l'artillerie fut descendue et mise en batterie, et faictes de costé et d'autre de petites traverses de terre pour couvrir les commissaires, les canonniers et leurs poudres, et un corps de gens de guerre pour la garde. Le mareschal, voyant les choses en bon train, fit donner un escu à chacun de ceux qui avoient travaillé, et porter à boire et à manger à ceux qui furent mis en garde.

Dès que le jour commença à paroistre, les quatre pieces commencerent aussi à tirer dans ces voutes : à la centiesme vollée on commença à faire un peu de jour à costé d'une canonniere. L'ennemi, tirant incessamment, blessa plus de cinquante hommes ; mais sur le midy, craignans cela mesme que le mareschal avoit projecté, et à quoy ils ne pouvoient plus remedier, les quatre cens Allemans qui estoient dedans les plus forts, persuadés et intimidés par nos truchemans, leur parloient toute la nuict de dessus ce velins, commencerent à se mutiner et à qu'il ne se falloit perdre en s'obstinant trop à deffendre une place qui avoit desjà du deux mains, et à qui on coupoit les p Le capitaine Salines et Vincent Guerrier s'y voulurent opposer, coururent hasar somme, sur les deux heures après mid donnerent la chamade, et commencer parlementer : ayans donné ostage, le m chal commanda au sieur de Richelieu et cisque Bernardin d'aller traiter avec eu de m'y mener pour coucher la capitul par escrit, avec Gaspard Holster, l'un truchemens de la langue germanique, leur accroistre la crainte, pour tant plu parvenir à la reddition de la place.

Nous les trouvasmes fort hauts à la m demandans l'artillerie, munitions, bag et toutes autres choses estans dans la pl sortir en bataille, enseigne desployée et bourin sonnant, et terme de huict jours p se rendre s'ils n'avoient secours, et que pendant tous actes d'hostilité cessassent mis leurs demandes par articles, lesqu dict de Richelieu et moy allasmes mons mareschal, qui accorda la sortie en ba bagues sauves ; l'artillerie et munitions toient dedans appartenans au duc de M qu'il les envoyeroit prendre quand il l droit; mais que quant à celles qui se trouv appartenir à l'empereur, elles demeur au roy, et qu'ils n'auroient autre terme vingt-quatre heures pour sortir, à co que, leur venant secours, ils demeur quittes de leur parole. Aucuns trouve capitulations advantageuses pour l'e mais cela demeure renversé par la n des affaires, qui estoient en si mauvai qu'il ne se falloit obstiner sur les c tions de l'accord, afin de gaigner le dissiper les forces de l'ennemi, c succeda depuis. Qui s'arreste par ceremonies, est souvent mal disné ment partagé.

Nous retournasmes dedans pour leur muniquer ce qui avoit esté accordé, les quenets appellés; mais, persistans Sal Guerrier à vouloir avoir ces huict jour

les Allemans, qu'Holster avoit es-
s, commencerent à se mutiner et à
'ils rendroient eux-mesmes la place à
itions si tolerables qu'estoient celles-
façon que le gouverneur signa avec
es chefs, Salines, par bravade espa-
n'y ayant voulu intervenir. Le mares-
ayant les choses accordées, en receut
reme joye, qui fut soudain contre-
e la crainte du secours. Et de fait, il
atinent assembler tous les seigneurs,
s il remonstra que, combien que le
e la victoire fust prest à cueillir, que
oins le serpent qui le gardoit nous
t bien mordre si on ne le veilloit de
u'il les prioit de monter à cheval avec
our aller si bien loger et barricader
, que l'ennemi, venant au secours,
ust enfoncer de pas un des costés, et
s, dès maintenant coupper les arbres
rser tous les chemins, sur lesquels il
tenir force sentinelles; et que tous
s, tant colonnels que capitaines et
prinrent resolution de coucher et
rmés les vingt-quatre heures, pour
r à intrepidement repousser l'ennemi,
'avoit point tant de forces assemblées
ust entreprendre le jeu; que luy,
helieu et Salveson, prendroient garde
ille et à la citadelle, afin que chose
ue ne peust interrompre l'esperance
se en laquelle ils vivoient. Ainsi
si fut-il faict. Bonnivet, d'Ampville
utres seigneurs ayans prins chacun
pour la deffendre jusques au dernier

reschal ordonna les corps de garde
le, et deux cens hommes qui alloient
e esquadres de rue à autre, faisans
uille pour contenir le dedans en
Si tost que la nuict fut venue, le ma-
ommanda à tous les siens de se tenir
uy avec leurs armes, pour executer
andemens qu'il leur donneroit. Sur
eures du soir on commença à voir
tout le long de la montagne du
at, à sept ou huict cens pas de la
à ouïr plusieurs arquebusades, et
s secours; mais nul ne fut jamais si
e de venir sonder le gué. A ces voix
le mareschal commanda à Salveson d'aller dire à ces seigneurs que ils jettassent dehors cinquante cellades avec quelques arquebusiers, pour descouvrir ce que c'estoit; il fut ainsi faict, et ne fut trouvé qu'une douzaine d'arquebusiers, lesquels avec un capitaine furent chargés et prins, et confesserent que le marquis de Pescaire estoit à demy-lieue de là avec sept cens chevaux et deux mil arquebusiers, pour essayer s'il pourroit trouver ouverture pour jetter gens et farines dans la citadelle.

Ceste secousse donnée, on demeura environ deux heures en relasche; mais sur les deux heures après minuict on n'entendit plus que huées, arquebusades et voix crians au secours. A ceste recharge, que tout retentissoit de voix, de feux, de trompettes, de tabourin et d'arquebusades plus espouvantables la nuict que le jour, le mareschal se trouva, non pas effrayé, mais si vivement surprins de l'apprehension de la perte de ses labeurs, que parlant à moy je recognus qu'il y avoit de l'equivoque en ce qu'il me commandoit; lors, faisant semblant de n'avoir pas bien entendu ce qu'il me vouloit dire, je luy respondis : « Monsieur, je crois que j'ay mal entendu vostre commandement; est ce cela ou cela? » Revenant à luy, et les mains joinctes au ciel, il commença à prier Dieu, et puis me dict : « La crainte et l'esperance me tiennent en telle transe, que je voudrois estre de tous costés et je ne puis; courez à ces seigneurs, et leurs dictes qu'ils facent faire force feux, force cris, et que chacun deffende ce qui luy a esté baillé en garde, sans permettre qu'aucun sorte des tranchées. » Toute la nuict se passa en ces craintes et en ces algarades. Soudain que le jour commença à poindre, le mareschal monta à cheval, alla visiter l'armée, trouva chacun en bon ordre, les armes au poing et deliberés à bien faire. Il loua et renvoya un chacun, leur disant par raillerie : « Vous avez, mes amis, un advantage sur moy, que parmy vos veilles vous avez estonné nos ennemis, et moy je suis demeuré dans la ville à faire danser nos belles amies. »

Ayant conferé avec les seigneurs, il fut advisé d'aller haster l'horloge d'environ trois

heures, à fin que sur ceste amorce l'ennemi se preparast à sortir. De mesme suitte il envoya Richelieu vers ceux de dedans, pour leur dire que la nuict leur avoit faict recognoistre l'impossibilité du secours, et que, l'heure s'advançant, ils donnassent ordre à leur sortie, sinon que l'artillerie recommenceroit ses jeux. La response fut qu'ils s'appercevoient bien que l'horloge avoit esté advancée, et neantmoins qu'ils se trouveroient prests à l'heure convenue. Et de faict sur deux heures après midy, leur ayant envoyé des charrettes pour emporter leurs bagaiges et leurs blessés, ils commencerent à remuer meanage; quoy sceu, le mareschal fit estendre partie de l'armée tout le long des rues par où ils devoient passer, et l'autre aussi par le dehors, et en bataillons que l'ennemi pourroit voir en sortant.

L'heure venue, les sieurs de Richelieu et Francisque Bernardin les allerent faire sortir. Il y avoit environ quatre cens lansquenets, aucuns armés à blanc jusques à la partie du milieu; quatre vingts Mantouans et presque autant d'Espagnols qui faisoient la queue. Salines, marchant en teste, fit la reverence au mareschal, luy disant que si toutes ces brodes eussent esté Salines, il n'eust pas eu si bon marché de la place; à quoy il respondit: « Si vous estes si brave que vous vous estimez, prenez le hasard de r'entrer encor dedans la place, et vous verrez comme je sçay chastier les audacieux. » Le capitaine Charry, lieutenant de Salveson, fut mis à la garde de la citadelle avec deux cens hommes, et, peu de jours après, le capitaine Bessay, brave gentil-homme et de jugement fort meur et retenu, en eut du roy la capitainerie et le gouvernement. Soudain furent deputés gens à reparer les bresches de tous costés et à terreplaner par tout. Cependant que les seigneurs et l'armée prindrent quelque relasche et repos de tant de veilles et de labeurs par eux diversement endurés, le mareschal voulut recognoistre quelle estoit l'armée; il trouva qu'en la conqueste et aux combats de ceste place il avoit perdu environ quatre cens soldats, et force pionniers pour rien comptés en en jeu là.

Il depescha, deux jours après la prinse, le sieur de Montravel pour en porter les nouvelles au roy, et le lendemain d'après le general Coyffier, sur divers affaires parti qu'il desiroit estre remonstrés à Sa M pour en rapporter promesse conve mesme il le chargea de l'estat des de qu'on avoit esté contraint faire, tant à tification et avictuaillement de Santia aussi à la conqueste de Casal; fu chargé de remonstrer que le mareschal pour parvenir à heureuse fin de ces e tes, esté contraint, les moyens luy d de la part du roy, de s'engager de tés, et mesme de desgarnir les p Piedmont de vingt canons, de six c nes, de six mil boulets, de cent mil poudre, partie despendus aux batteri partie mis à Yvrée, Masin, Santia et C

Qu'il pleust au roy diligemment ord que les poudres et les boulets soient re cés et des cuyvres envoyés avec argen faire nouvelle fonte d'artillerie à Pign

Qu'il pleust à Sa Majesté ordonner le ment des dix-huict mil escus promis qui avoient dressé l'entreprinse de Ca que le capitaine Pont-de-Sture, propos celle de Verceil et de ceste-cy, en compagnie de gens de pied, avec quat escus de pension en l'espargne.

Que les ruynes de la citadelle de C pouvoient estre reparées à moins de mil escus et deux autres mil pour la fo vivres.

Qu'en attendant la volonté de Sa sur celuy qui auroit à commander en delle, le capitaine Charry, lieutenant veson, avoit esté mis dedans; et qu'à pos il suppliast Sa Majesté d'en pou capitaine Bessay, qu'elle cognoissa brave et fidele gentil-homme. Parler sur le faict des comte de Desane, V et marquis de Final, à fin que Sa Maj donne pour les uns et pour les autres luy plaira.

Que la vertu, la valeur et la dilig Salveson seroient propres à la con gouvernement de Casal, où il le lair mander en attendant que Sa Majesté mandé sa volonté; et que, au cas qu'e pour agreable de luy en donner la c

ny sembloit que Sa Majesté ne sçauroit
ettre celle de Verrue à capitaine qui le
st mieux que Tilladet l'aisné, qui s'es-
sjours fort sagement deporté en tous
roicts où il l'avoit employé.

out ledict sieur general Coyffier fut ex-
pent chargé de remonstrer au roy avec
n de diligence et valeur Bonnivet et
ille avoient servy en toutes sortes d'oc-
, mesmes aux sieges d'Yvrée, de Masin,
ation de Santia et prinse de Casal; que
ur estant le loyer et l'esperon de la
il la supplioit faire du bien et de
ur à Bonnivet, qui estoit fort mal-aisé
affaires particulieres, et audict sieur
apville des demonstrations du contente-
u'elle avoit de sa valeur, asseurant Sa
i que, si Dieu luy donnoit vie, ce se-
grand capitaine et qu'il ne devroit
i de retour à son pere; sur toutes choses
-humblement supplier Sa Majesté vou-
bonne heure adviser aux moyens ne-
es pour soustenir et repousser ce grand
des forces que l'empereur preparoit
ment de tous costés, et ne pas atten-
e la coignée fust au pied de l'arbre;
repentir du mal qui seroit succedé se-
dif et inutile; que les conseils, les
rances et les supplications devoient
er de luy, et de Sa Majesté la puis-
les moyens et la bonne fortune; et
se devoit souvenir qu'au demeslement
nds affaires toute petite erreur ou re-
ent apportoient tousjours des domma-
eparables; en fin, que le hasard de sa
a celuy, avec l'adsistance de Dieu;
peschera qu'il ne perde ce qu'il a con-
us la favorable fortune de son prince,
nt, à ces fins, que la necessité soit
i range Sa Majesté à cela mesme que
ons ne luy ont cy-devant sceu per-
autrement qu'il ne se faut promettre
te perte et ruyne, autant des ancien-
des presentes conquestes.

stant deu à toute l'armée trois mois,
ouvelles du quatriesme, il prevoyoit
ture mutinerie; qu'il luy estoit bien
de combattre et de hasarder son corps
ice de Sa Majesté, mais non pas l'es-
luy estoit baillé en garde; il prevoyoit toutesfois que tous les malheurs que ces defauts pourroient apporter lui seroient attribués, et que pour ceste raison il suppliast Sa Majesté ne trouver mauvais qu'il luy representast ouvertement tout ce qui en estoit, et que, dès maintenant comme pour lors, il protestast, avec la reverence qu'il devoit à Sa Majesté, qu'il n'y auroit point de sa coulpe; qu'il ne desiroit pas que Sa Majesté entrast en consideration sur ce qui luy pourroit faire perdre et la reputation et la vie de luy, mais bien en celle qui regardoit la propre conservation de son estat, aujourd'huy reduict en un dangereux branle, sauvant lequel tout ce qui le regardoit demeureroit aussi.

Que des cent mil escus qui devoient arriver, à sçavoir les cinquante mil pour les Suisses, et les autres pour fournir aux despences jà faictes pour les batteries et artillerie de Yvrée, Masin, et pour le remboursement de ce que luy-mesme avoit advancé du sien, il avoit faict faire monstre aux Suisses, aux Allemans et aux François, pour un mois seulement, à tous lesquels il avoit desparty ces cent mil escus, resolu de patienter sur l'attente d'une autre assignation pour eux et pour luy, plustost que de mettre au hasard la moindre chose qui regardast le service du roy.

Que le sieur Flaminio Paleologo, bastard de la maison de Montferrat, estoit venu presenter son service au mareschal, lequel ne l'avoit voulu accepter sans commandement de Sa Majesté, à laquelle il n'en vouloit dire ni bien ni mal, ne l'ayant encores cognu, et qu'il estimoit que la crainte de perdre ses biens qui estoient proches de Casal, le conduisoit à ce party; qu'il avoit esté recentement asseuré que les sept mil Allemans nouvellement levés sous Madruce au comté de Tirol, estoient arrivés à Voguiere; par où Sa Majesté devoit desormais recognoistre que ceux qui luy avoient escrit qu'il n'en viendroit point, se l'estoient imaginé en jouant aux quilles.

En l'affliction de ces despits et en ces recullemens des choses, desquelles son honneur despendoit, il escrivit au roy qu'il n'estoit pas de ces asnes qui avoient la peau si dure

qu'ils ne sentoient point l'esperon, ains qu'il l'avoit si sensible qu'au moindre branslement de la jambe il se ressentoit des trop lourdes picqueures que ses mal-veuillans luy donnoient tous les jours; que Dieu seul, protecteur des innocens, l'en garentiroit; qu'il supplioit très-humblement Sa Majesté vouloir desormais recognoistre que plus grande en estoit la perte pour elle que n'estoit le mespris de luy, auquel le courage demeuroit invincible pour le ressentiment de ce qui le regardoit, mais non pour celuy des affaires d'elle. Le duc de Guise, lequel en l'absence du connestable manioit lors le gouvernement de l'estat, fut persuadé par aucunes ames scelerates que ceste offrande estoit de droict fil porter sur l'autel de luy, qui n'en devoit negliger le ressentiment: tant y a qu'ils le mirent si avant aux alteres, qu'il estoit sur le poinct de dépescher un gentil-homme exprès vers le mareschal pour avoir l'interpretation de ces paroles, si le roy, de puissance absolue, ne l'en eust empesché, luy promettant de dépescher vers le mareschal le secretaire Sarred, qui avoit charge de ses affaires particuliers en cour. Le amis du mareschal l'avoient ainsi practiqué à l'endroit de Sa Majesté, pour suffoquer les aigreurs et de l'un et de l'autre, jusqu'à luy avoir baillé par escrit la forme de la responce qu'il devoit faire. Sarred arrivé, on sceut de luy tout le discours de sa legation, qui portoit par mots exprès qu'il n'y avoit medecine à consolider ces playes que de seulement advouer d'avoir inadvertamment signé la dépesche, à la relation de moy, sans penetrer plus avant.

Soudain que Sarred toucha ceste corde, le mareschal, qui avoit le sentiment fort delicat, luy respondit: « Mon amy, vous ne deviez pas venir icy pour me persuader, comme vous faictes, et ceux aussi qui vous ont envoyé, de me declarer moy-mesme un sot en grosses lettres, et indigne de la charge que je tiens, en advouant que j'ai signé à la vollées, et par la relation d'autruy, toutes mes depesches, et que par là je ruyne celuy mesme qui, en faisant celle-cy, me ramentut en la presence du president Birague que je ne devois prendre le vol si haut que j'ay faict, non à autre intention que pour prevenir la coulpe des miseres parmy lesquelles on enveloppe presque volontairement le service du roy et mon propre honneur. D'estimer que j'ay adressé l'offrande à M. de Guise, duquel la bonté et la valeur me sont de longue main cogneues, ce seroit vouloir demander gages aux messiers: ces miseres ne se rapportans doncques qu'à la seule necessité des deniers, desquels il n'est pas le distributeur, ains ceux qui en ont et la charge et la surintendance, lesquels font comme les medecins qui, parmy les maladies d'autruy ne recognoissent pas les leurs propres, ce ne peut donc estre qu'à eux que je parle, les tenans plus negligens et inconsiderés qu'ils ne devroyent estre où il se traicte du service commun et non de mon particulier. Et à la verité, si mes intentions se fussent addressées à M. de Guise, je le tiens pour prince si genereux et de mes anciens seigneurs, qu'il ne l'eust trouvé mauvais et qu'il m'en eust aussi amiablement contenté que je desire le servir et honnorer, comme je suis seur qu'il a de longue main recogneu. » Ces responces fort honnorables furent louées et bien receues; mais neantmoins, le cardinal de Lorraine, qui estimoit avoir quelque part au pacquet, monstra depuis que les remuantes cendres de son esprit en avoient caché quelques bluettes, qui luy servirent tousjours depuis d'allumettes au reculement du mareschal, qui pouvoit bien dire que peu de gens l'aidoient à bien faire, mais beaucoup à tout perdre.

Remonstra aussi au roy de mesme suitte qu'il estoit combatu de quatre divers inconveniens, le moindre desquels, s'il n'y estoit soudain pourveu, n'estoit que trop suffisant pour ruyner, ou au moins faire une dangereuse bresche à l'estat. Le premier, c'est la necessité extreme en laquelle l'armée estoit reduite, estant deu aux Suisses près de quatre mois, aux François cinq, six aux Italiens, sept aux chevaux legers, et huict à l'artillerie: de maniere qu'on ne lisoit aux visages des uns et des autres que toutes contenances et intentions tendantes à tout quitter ou à se mutiner; que si en cela il n'y avoit que la seule parole de luy, ce seroit peu de chose, mais que tout l'estat en gros en dependoit, avec la reputation qui sert de beaucoup au maniement et

tat et des armes, les playes desquels
it tousjours attribuées, non au deffaut
ıy à qui ils appartenoient en propriété,
le celuy qui en avoit l'administration
harge; qu'il ne permettroit jamais,
e l'ame luy batroit au corps, que la
ité des ennemis servist de mal-heur à
ce, qui avoit de tout temps genereu-
triomphé de ses ennemis; que c'estoit
faillis de cœur de se laisser abatre par
te ou par l'espargne, et lors mesmes
t question, comme il est aujourd'huy,
usser les efforts de la fortune avec
le courage.

cond, que les seigneurs, gentils-hom-
mmes d'armes, et autres qui avoient
en Piedmont, ne cessoient de le pres-
r avoir congé d'aller faire un tour en
isons, pour solliciter leurs procès;
nt qu'ils en tomberoient par la main
qui estoient à leur aise, jouissans du
leur patrie, et qui se sçavoient revoir
ropos de l'occasion que leur absence
ortoit, et à laquelle les cours de par-
ie s'arrestoient gueres : entre autres
rs d'Aubigny, comte de Rollé, de
de Terrides, et La Motte Gondrin
soient fort, et à nul desquels il ne
oulu accorder, sur l'asseurance qu'il
noît que Sa Majesté accorderoit une
e generale de deux ans, pour tous
servoient actuellement en Piedmont,
aquelle, à dire vray, nul ne demeura,
que n'a voulu faire ledict sieur d'Au-
ui a faict un trou au vent, sous pre-
'il a, à ce qu'il dit, congé de Sa
, et duquel toutesfois il n'a jamais
e apparoir.

aussi eu sept ou huict hommes d'ar-
se sont voulu desrober, lesquels ont
alisés et faits prisonniers, en atten-
ls en soient severement chastiés, se-
ie Sa Majesté commandera.

isiesme, que l'on a encores tout re-
ıt imprimé ceste creance à ceux qui
en Piedmont, soient grands, moyens
s, que tandis qu'ils s'amuseront à
ie le mareschal leur puisse faire ny
honneur, ils perdront leur temps;
ıut aller poursuivre en France par
la mediation, non de luy, ains de ceux qui ont delà l'auctorité en main; de maniere que chacun non seulement se degouste de servir sous sa charge, mais de luy rendre mesme l'ancienne obeissance dont ils estoient recommandés; que le mareschal sçait bien qu'il est très-juste et très-raisonnable que les graces et les faveurs soient recogneues provenir du maistre, afin que l'obligation luy en demeure; mais il ne seroit pas mal seant, ny prejudiciable aussi, que ce fust par la recommandation et tesmoignage de ceux sous lesquels ils ont desjà servy et faut qu'ils servent encores : toutesfois, qu'il remet le tout à la discretion de Sa Majesté, laquelle sçaura mieux juger que nul autre le bien et le mal que tout cela peut indifferemment produire, ainsi qu'il a cy-devant assez souvent remonstré.

Le quatriesme, et qui est fort considerable, c'est que tenant aujourd'huy le roy en Piedmont vingt-cinq ou trente fort notables places, et entre autres Albe, Sainct-Damian, Verrue, Casal, Santia, Masin et Yvrée, qui sont proches et fort incommodes à l'ennemi, il est à croire qu'aussi-tost qu'il aura assemblé ses forces il ira attaquer l'une d'icelles, auquel cas il faudroit qu'il y eust en chacune une couple de seigneurs d'auctorité, de valeur et d'experience, pour y commander; et par ainsi il desireroit qu'il pleust au roy luy en envoyer demy douzaine, tels qu'il les sçaura bien choisir; car quant à messieurs de Bonnivet, de d'Ampville, Gordes, Terrides, Aussun, les Biragues et Francisque Bernardin, chacun d'eux avoit gouvernement et charges pour la campagne, où il faloit qu'ils luy aidassent à la conduicte et exploicts des armes; que de les nommer luy-mesme il ne le feroit jamais, ayant assez à faire à respondre de soy-mesme parmy les plus sainctes actions qu'il pouvoit rendre.

Fera finalement entendre au roy que domp Alvaro de Saude, mareschal de camp de la fanterie espagnolle, avoit esté visiter Valfenieres, accompagné de six cens chevaux, et, en s'en retournant, il voulut aller faire dresser une embuscade à ceux de Villeneufve, où le sieur de La Motte Gondrin estoit lors retourné, dont ayant eu le vent, il fit sortir son fils avec quinze cellades, luy commandant de tenir

bride en main pendant qu'il monteroit à cheval avec cinquante cellades et cent arquebusiers : le fils, jeune et courageux aussi, alla si avant, que l'embuscade descocha tout à coup sur luy, le menant un peu rudement vers le logis ; mais le pere, arrivant au secours, et traversant aussi au mesme instant Francisque Bernardin avec cent chevaux, qui vit le jeu, y accourut, et chargerent tous ensemble si courageusement ceste cavalerie, qu'il y en demeura trente de morts et environ vingt-cinq de prins, lesquels n'avoient pas les esperons si affilés que le mareschal de camp, lequel à la course se sauva en Ast.

Le dernier mars 1554, le roy renvoya le general Coyffier en Piedmont, chargé de se conjouir avec le mareschal de la reduction de la citadelle de Casal, laquelle Sa Majesté vouloit estre soudain bien remparée et munie par le secours qu'il faloit tirer de Montferrat, le roy n'ayant moyen d'y entendre.

De faire entendre au mareschal qu'en faveur du tesmoignage qu'il a rendu de la valeur de Salveson, que Sa Majesté luy accorde le gouvernement de Casal.

Que, quoy que sçache dire ou remonstrer ledict sieur mareschal, Sa Majesté n'entend qu'il ait en tout et par tout que quatre mil Italiens en Piedmont.

Que Sa Majesté est contente de tirer à son service le sieur de Flaminio Palcologo, avec un estat de chambellan, mais que de luy entretenir une compagnie de chevaux legers, elle ne le pouvoit faire.

Qu'elle a pour agreable qu'il retire aussi le comte de Dezane à son service, avec titre de colonnel de trois enseignes italiennes seulement, qui luy seront baillées de ces quatre mil que Sa Majesté entend luy fournir, comme aussi seront les trois concedées au fils du marquis de Masseran, avec chacune cent escus par mois.

Que Sa Majesté est resolue de tourner le plus gros de ses forces du costé d'Italie, et d'envoyer douze mille escus au mareschal, pour gratifier ceux qui ont conduit l'entreprinse de Casal.

Qu'il a accordé la capitainerie de la citadelle de Casal au sieur de Bessay, avec intention toutesfois qu'il se gouvernera par le conseil et advis du gouverneur de la ville.

Le roy desire que le mareschal face tous ses efforts pour retirer le comte de Valence au service de Sa Majesté, luy accordant ce qu'il jugera convenable.

Que les baron de Chepy et capitaine L'Isle ont esté gratifiés par Sa Majesté selon ce que ledict sieur mareschal desiroit, et qu'elle veut et entend que le procès soit faict au Fornare, et envoyé à la mort s'il le merite, pour servir d'exemple aux perfides.

Que Sa Majesté ne veut, pour la citadelle de Casal ny pour celle de Masin et Malvoisin, entrer en aucune augmentation des bandes françoises, mais que l'une d'elles soit départie par lesdictes citadelles, et plustost pour ce faire, soit cassé un capitaine et sa compagnie, et aussi quant au corps entier et mis quant à la separation.

Que là où le marquis de Final persevereroit à ne vouloir faire la fidelité à Sa Majesté des terres qu'il tient en son obeissance, qu'il s'en saisisse et y establisse commissaires.

Que le roy loue infiniement le conseil que le mareschal luy donne sur toutes les consequences que la paix peut apporter à l'estat, et enquoy Sa Majesté se gouvernera selon son advis.

Le mareschal, recognoissant que toutes ses lettres et les mesmes depesches si souvent faictes par ledict sieur general Coyffier et autres ne rapportoient aucun fruict que paroles et promesses fondées sur la glace d'une nuict, print resolution de remettre tout en la main de Dieu, et de faire ce qu'il luy seroit possible pour prevenir ou adoucir les inconveniens qu'il craignoit du costé de Piedmont : mais premier que partir il voulut laisser ceux de Casal en quelque asseurance. Pour ce faire, il depescha Bonnivet avec trois canons pour aller battre Tricerre, Balzola, Poma et Saint Sauveur, chasteaux proches de Casal : cestuy se fist battre de quelques vollées dont il se trouva mal ; les autres se rendirent doucement, et doucement aussi furent traictés.

Pendant que tout cecy se demesloit, Salveson dressa une intelligence dans Verceil par l'entremise du sieur de Bressieu, Savoisien, de l'execution de laquelle l'esperance estoit

ınde ; mais celuy dont Bressieu se ser-
ur porter ses lettres à Casal, se voyant
ı mille escus que je luy avois fourni
art du mareschal pour porter à son
, je vis en luy une contenance si morne
ıe haste de desloger si grande, que
en quelque soupçon du mal qui ad-
ıeu de jours, ayant trahy son maistre
executé. Si j'en eusse esté creu, il eust
enu prisonnier.

ainsi executé, il tourna bride vers le
nt, où il trouva que ceux de Vulpian
Valfenieres s'estoient fort emancipés
t son absence, au prejudice du pau-
ple de la campagne : à quoy il pour-
bien, qu'ils ne s'osoient plus guerés
er de leurs tasnieres. Mais ceux de Thu-
ous avoient tant à contre-cœur la proxi-
ıdict Vulpian et les traverses qu'il leur
à chaque bout de champ, qu'ils sup-
t le mareschal d'en entreprendre la
ste, offrans pour ce faire de fournir
ıniers et toutes les munitions de pou-
ıoullets et charroy qu'il faudroit pour
rie, et de faire une bande de leur jeu-
'olontaire, qui iroient apprendre à ser-
e roy et leur patrie. Le mareschal eut
reable la disposition si affectionnée de
ple ; il les en loua et remercia, promet-
faire tout ce qu'il seroit possible pour
ıdre après en avoir donné advis au roy
eur bonne volonté.

itost que le mareschal fut retourné vers
mont, il sceut que le sieur de Sainct
ıvoit esté faict prisonnier en un com-
ıdu près Casal par Guido Piovena, ca-
de cent chevaux legers de l'empereur,
ieur de Montroux, frere et lieutenant
Motte Gondrin, avoit esté tué, ayant
ıment combattu et ne se voulant rendre
ıose qu'on luy sceust dire ; et que ve-
parler du sieur de Bellegarde, qui
ıussi lors à Casal avec M. de d'Ampville,
Piovena luy avoit dict qu'il romproit
ers une lance contre luy pour la repu-
en laquelle il estoit de fort brave cava-
autre l'ayant, au retour de la prison,
té audit sieur de Bellegarde, il luy en-
n trompette pour luy declarer qu'il ac-
le defli seul à seul, ou avec trois ou
quatre autres ; l'autre, disant n'en avoir parlé que par jeu, le refuse ; mais enfin, sommé de sa parole, il l'accepta, luy quittant l'eslection du lieu et des armes. Le lendemain Bellegarde estant sorty avec une grosse trouppe de Casal pour aller recognoistre, entre Frasinet et Casal, lieu propre pour donner ce coup de lance ; il rencontra les ennemis qui estoient aussi sortis dudict Frasinet pour en faire autant que luy, lequel ayant recogneu leur contenance, les chargea si rudement qu'il y eut cinq ou six de tués et autant de prisonniers. De là à deux jours ; luy et Piovena se trouverent sur les rangs avec chacun un parrain et la lance bien acerée. Bellegarde estoit monté sur un cheval d'Espagne des plus vistes, et l'autre sur un coursier de Naples : au premier coup de la trompette les chevaliers partent ; la vitesse du cheval d'Espagne et la force aussi avec laquelle il heurta le premier le coursier de l'autre, fut telle qu'il le renversa, les lances demeurans rompues, l'une par le choc de la cuirasse et l'autre par la cheute du cheval. Chacun s'en retourna en sa garnison sans autre ceremonie.

En ce temps le sieur de Briquemaut, gouverneur de Sainct Damian, avoit intelligence dans Ast par le moyen du chevalier Dozase ; qui promettoit luy donner entrée dans l'un des bastions avec une trouppe de soldats qui forceroient le corps de garde de la porte du Tanare. L'apparence estoit si belle, que le mareschal trouva bon, puis que le roy tenoit si peu de compte des affaires de Piedmont, qu'il l'allast luy-mesme communiquer au roy, afin que Sa Majesté en ordonnast tout ainsi que bon luy sembleroit. Sa Majesté ayant entendu le discours, ordonna au mareschal d'y entendre. La Motte Gondrin au mesme instant luy fit sçavoir qu'il avoit si bonne intelligence avec un capitaine de la garnison, qu'il esperoit en venir à bout sous sa conduicte et commandement. Luy, ayant balancé l'un et l'autre party, sans que l'on sçeust rien des intentions de l'autre, il leur donna charge de faire bien recognoistre ce qui s'en pourroit esperer par quelque capitaine ou gentil-homme qui eust du jugement et de l'experience, afin que, selon le rapport qu'ils en feroient sepa-

garde mesme des fortereses; que c'es-
uloir tout à escient hasarder l'estat à un
le dés, ou reduire tous les ans Sa Ma-
si excessive despence pour suppleer à
ffauts, qu'elle seroit à la parfin con-
e de le quitter avec la mesme gloire et
ion qui avoit esté si laborieusement et
usement acquises, et par conséquent
en avant laisser la France exposée à
etion de tous ceux qui avoient envie
ourmander; et que, quant à luy, plus-
e d'estre ministre de telle ignominie
nité, il aimoit mieux quitter sa charge,
bonne grace de Sa Majesté, à tout
u'elle voudroit choisir. D'alleguer,
faisoit le roy, que la severité des pu-
contenoit les fols et les esgarés, cela
on à faire et à dire en ce qui regardoit
es civiles, mais impertinent aux mi-
mesmes lors que la faim et la neces-
orable assiegent le courage du sol-
insolences et rapines duquel ne luy
en ce cas estre attribuées et moins
corrigées par la justice, le payement
nt non seulement pour un mois, mais
pour six. Et de faict, la misere avoit
ques à ce poinct, qu'il y avoit plus
ens soldats qui portoient les armes sur
ise et sans souliers. Supplioit enfin
sté de croire que sans le secours des
tions qu'on levoit au païs, et qui
ent si ces practiques brigandesques
introduictes, et sans aussi ce qu'il
prunté par l'engagement de sa vais-
de sa parole aussi, la contagion fust
sée bien plus avant; et que ne luy
n demeuré que le cœur et l'affection,
evereroient jusqu'au dernier sous-
toit contrainct de librement remons-
Majesté à quel cruel terme les choses
reduictes, afin que son plaisir fust de
si promptement et si advantageuse-
affaires, qu'on puisse de bonne heure
les premieres estincelles de ce feu
roit embraser tout, avec une reputa-
ifve et peu convenable à si grand et
ux prince qu'estoit Sa Majesté. Qu'il
it pas de mettre bon ordre aux choses
ses et de consequence, mais qu'il
aussi veiller de si près et avec tant
de constance, que les mesmes choses pour lesquelles l'ordre avoit esté prins pussent aussi prendre une fin heureuse et bien ordonnée. Luy fit aussi remonstrance que, quelque soin qu'elle et M. le connestable eussent à la conservation des conquestes delà les monts, qu'elles clocheroient et roulleroient tousjours dans les inconveniens, si dès le commencement de l'année il ne leur plaisoit faire recognoistre fort exactement quel estoit le fonds des finances et quelles charges elles avoient à porter, pour puis, selon cela, faire les departemens particuliers de ce qu'il faudroit pour Picardie, la Champagne et le Piedmont, en distribuer les estats aux thresoriers, et envoyer d'autres au lieutenant general, afin que sur ce fondement chacun peust advancer, mesurer ou retrancher la despence. Qu'avec ceste asseurance, les assignations se trouvans par après longues au recouvrement, il feroit des partis pour l'advancement d'icelles avec les banquiers de Lyon et autres, dont l'interest seroit porté, non par Sa Majesté, mais par toute l'armée. Ce sera aussi, par ce moyen, relever Sa Majesté et M. le connestable du soin et des fascheries dont il est contraint les travailler tous les jours, oster la commodité aux thresoriers de se dispenser des deniers, maintenir la discipline militaire, conserver et augmenter la reputation et les subjects, et mettre l'esprit du general en assiette si tranquille, qu'il n'aura plus qu'à penser à bien et fidellement mesnager et exploicter les forces. Pour conclusion, que si Sa Majesté pouvoit tant faire qu'il eust presentement deux payes, et asseurance que les autres suivissent de près, il esperoit gaigner tant à l'endroict de l'armée, qu'elle amenderoit ses recentes fautes par le hasard de quelque grand et genereux exploit, l'occasion duquel ne luy defaudroit jamais.

Cependant le mareschal, sur l'esperance d'un futur secours, ordonna que les compagnies qui tenoient garnison en Albe seroient secourues de quelques vivres par forme de prest; ce que le sieur de Lyoux, gouverneur, ne voulant endurer, ordonna que cela seroit supercedé, et qu'il en escriroit, comme il fit, au mareschal, luy mandant que il ne permettroit jamais que le dedans ny le dehors de la

ville qu'il avoit en gouvernement fust foulé, ny qu'un tas de gens allassent et vinssent à leur plaisir sur les sauf-conduicts de luy : chose que le mareschal trouva de fort dure digestion, comme contraire et au service du roy et à l'auctorité qu'il avoit. Pour ne rien alterer toutes-fois, il differa la responce et le ressentiment à la deuxiesme recharge que l'autre luy en fit, et luy manda lors que, tout ainsi qu'il avoit esté trop hastif et peu retenu en ses actions et à escrire aussi, qu'il avoit voulu estre tant plus lent et plus consideré, pour luy donner loisir de mieux et plus reverremment remarquer les choses, portant la lettre ces mesmes mots : « A vous dire ce qui en est, vous avez outrepassé les bornes de l'obéissance et du respect que vous devez porter à mes commandemens, entreprenant, comme vous avez faict, de rudement chasser d'Albe, et de vostre seule auctorité privée, ceux qui avoient sauf-conduict de moy, qui n'ay jamais aprins, comme je ne veux encores faire, qu'il soit permis, non plus à vous qu'aux autres gouverneurs de villes, de contreroler mes saufs-conduicts, lesquels je ne concede jamais si non en tant que les necessités du service du roy m'y incitent, et dont il ne vous appartient de prendre cognoissance : bien vous est-il permis, en cas de soupçon, de m'en donner advis, afin d'y remedier selon l'apparence que j'y trouveray. Quant à ce que vous dictes que le zele du service de Sa Majesté vous a conduict à ce faire, je loue le zele, mais non l'action, car je veux que vous sçachiez, monsieur de Lyoux, que vous vous leverez de bon matin si vous l'emportez par-dessus moy, qui sçay révoquer et avancer, selon ce que je juge convenable, mes sauf-conduicts, sans qu'il soit ny honneste ny necessaire aussi que vous l'entrepreniez, comme vous avez faict ainsi inconsiderément, et contre le respect que vous devez porter à celuy qui a commandement sur vous, et qui n'a faute ny de force ny de jugement pour s'en faire à croire. Quant à la foule que vostre gouvernement reçoit de quelques vivres que l'on fournist aux bandes italiennes que M. de Gordes y a envoyées par mon commandement, je sçay assez que ce sont fascheuses et ennuyeuses courvées, mais encor vaut il mieux les supporter qu'en ne le faisant pas mettre l'estat en perte et ruyne. Si, n'estans point payées de six payes qui leur sont tantost deues, vous me vouliez mettre en avant quelque expedient pour medeciner ces playes, attendant le secours de Sa Majesté, je le recevrois à grace singuliere et ne voli en desroberois point l'honneur. La plaint que vous faictes de ces desordres est loüable, mais non pas la protestation de ne l'endurer, tout cela dependant, comme il faict, de ma discretion et de mon jugement, et non du vostre, pour bon qu'il soit. Or, afin que la passion ne vous aveugle plus, et que vous appreniez desormais à obéir et à ne vous mesler plus avant que vous ne devez des affaires, lisez et digerez bien le pouvoir que le roy vous a concedé, et lors vous et vos compagnons trouverez que votre vollée ne s'estend point plus avant que dans l'enclos de vos murailles, et encores reiglée sous mon commandement. Quand je voudrois, je vous monstrerois que nul de vous, hormis M. de Vaill et de La Motte Gondrin, n'avez tiltre ny pouvoir que de capitaines dans vos villes. Vous dictes aussi par ceste mesme lettre que vous estes bien marry que vous n'avez fait pendre trois soldats de ces bandes italiennes qu'on vous a amenés, pour quelque desordre qu'ils ont commis : si vous l'eussiez entreprins, c'eust esté une faute fort lourde et qui vous eust mis en plus de peine que ne pensez, la vie des hommes n'estant si fort à mespriser qu'il la faille faire perdre à qui que ce soit que par les voyes de la justice, sur laquelle vous avez aussi peu de puissance que les propres soldats. Si vous les trouviez vous mesmes sur le faict de quelque meschant acte, et que la colere vous emportast à donner quelque coup, il seroit aucunement excusable, mais non jamais l'execution de la justice, qui est attribuée aux prevots de l'armée, sous le commandement que je leur donne. Je suis marri, veu l'amitié que je vous ay toujours portée, que vous vous soyez ainsi de gayeté de cœur desreiglé en mon endroict : ce n'est pas mon naturel d'entrer en ces disputes, si non autant qu'on m'y contraint, comme vous avez faict, vous priant qu'il n'en soit plus parlé. »

Briquemaut avoit proposé au roy l'entre-

d'Ast, pour l'execution de laquelle Sa
é avoit promis forces saffisantes, mes-
s quatre mil Allemans du coronel Ro-
lesquels depuis elle envoya au Siennois
romesses de luy envoyer incontinent
s forces qu'elle faisoit lever. Et pour
que l'entreprinse estoit pressée, et
roit par experience aprins le peu de
ient qu'il devoit faire de telles pro-
, il supplia le roy luy vouloir donner
ament advis de ce qu'il en devoit es-
car, selon ce qu'il luy en manderoit,
tiendroit d'entreprendre ce que peut
ne pourroit pas achever qu'avec honte
ne; que, se mettant sur ses gardes, il
rendroit seulement de faire diligem-
retirer les moissons dans les places,
ur la seurté d'icelles comme pour in-
der l'ennemi : que, combien qu'il ne
partint pas d'entrer dans les secrets de
esté, neantmoins il ne se pouvoit gar-
luy dire que tout ce qu'elle tenoit en
nt, duché de Milan et Montferrat,
t point de si petite importance qu'il ne
t d'estre plus soigneusement gardé
Siennois ny la Corsegue, et qu'il pre-
qu'on avoit envie de r'entrer dans les
es erreurs des precedens roys, les-
quittoient tousjours ce qu'ils avoient
n et qui ne leur pouvoit estre osté,
ourir à Naples, en Sicille et à Milan;
essoit que c'estoit chose digne d'un
nd et très-juste roy d'avoir pitié des
, mais qu'il estoit encor plus juste et
avenable d'avoir pitié de soy-mesme,
tost entendre à la conservation et à
cement du sien que de se hasarder
ourir à celuy d'autruy, et pour des
op esloignés et qui ont assez souvent
fort volage et tendante à leur utilité
liere; et qu'en matiere d'estat celuy
it tousjours le maistre qui avoit les
en main, et qui les sçavoit utilement
er, premierement pour soy-mesme,
pour autry; qu'il ne tenoit pas le se-
e Sienne impossible ny trop hasardeux
si par prevention on en eust commu-
le bonne heure à ceux qui avoient et
· et le jugement pour l'entreprendre,
eussent sceu tout en un coup pourvoir
à la seurté du Piedmont et à la diligence de ce secours, à la gloire de Sa Majesté; que de le vouloir aujourd'huy entreprendre à la haste, ce seroit bastir et deshonneur et nouvelle perte, et que par ainsi il n'y avoit autre remede que de faire de la part des Siennois les plus advantageuses capitulations qu'ils pourroient avec l'ennemi.

En ce temps le baron de La Garde manda au mareschal que s'il pouvoit conduire à Albengne, terre gennoise, cinq ou six mil hommes, qu'il s'y trouveroit avec armée et munitions necessaires pour investir la ville de Savonne, s'il plaisoit à Sa Majesté prier le roy d'Alger de joindre ses galeres aux siennes. Le mareschal donna advis de l'importance de l'entreprinse, mais Sa Majesté n'en tint compte.

Vous avez cy-devant veu que le comte de Chalant avoit esté mis prisonnier dans le chasteau de Thurin, et qu'il pretendoit n'estre obligé à aucune rançon, par fondemens nullement soustenables : or, doutant d'en tomber à la fin, il entra avec Plancy en des discours de telle importance au service du roy, que le mareschal y presta l'oreille, et commanda à cestuy-cy, qui s'estoit rendu fort familier dudict comte, de le profonder le plus avant qu'il pourroit, afin que, selon ce qu'il en jugeroit par après, il en peust donner advis à Sa Majesté. Les affaires furent finalement si bien disputés de part et d'autre, qu'ils furent communiqués à Sa Majesté par Plancy, le sommaire desquels merite d'estre cy inseré, soit pour edification ou pour plus ample demonstration du cours des affaires d'alors, et lequel j'ay reduict par escrit, selon la cognoissance que j'en eus deslors.

Le secretaire Plancy, devisant par plusieurs fois avec le secretaire du comte de Chalant, nommé Gautier, l'auroit dextrement tiré dans les consequences de l'estat, au discours desquelles il l'auroit trouvé si disposé, que par commune concordance les choses furent depuis portées jusques au maistre, lequel monstra qu'il ne desiroit rien plus que de mettre en avant quelque chose qui fust honnorable et profitable et au roy et à M. de Savoye, et digne de son affection et obligation envers luy.

La premiere proposition fut de trouver des

ns, il se falloit servir de la mediation oyne d'Angleterre, laquelle n'estimera tant les grandeurs d'Espagne que la ction de l'Escosse à l'Angleterre ; nt esté elle celle seule qui a voulu ir à ce mariage nonobstant les opposi- es estats, il est à croire qu'elle re- selon l'ordinaire des femmes, ciel et our parvenir à ce poinct; pour auquel ser le comte dict avoir amitié fort e avec aucuns de ses principaux mi- et favoris.

ant la mere duchesse de Lorraine in- n ceste duché de Milan, duquel elle ouairiere, elle a tousjours tant aymé ié le comte, qu'il se promet, non nt l'y faire consentir, mais aussi la elle-mesme mediatrice envers l'em- pour l'y disposer, quand ce ne seroit r l'advantage qui en resulte à son fils. areillement il estoit trés-intime amy 'Arras, principal ministre de l'empe- t qu'il esperoit le rendre mediateur ces partis, mesmes estant personnage rroit plustost qu'il n'estimoit les af- 'Italie, auxquels il prefereroit tous- ux de Bourgongne et des Pays Bas ; fin il ne recognoissoit aucun qui fust porter contrarieté à ces mariages et ns, si ce n'estoient les sieurs domp de Gonzague et prince Doria, les- u rebours de M. d'Arras, mespri- s affaires de Flandres; que si une ivoient le vent d'aucune de ces in- , ils ne faudroient de gaigner le de- le les renverser, et que par ainsi diligemment et cautement manier es.

our plus facilement disposer le nou- d'Angleterre à embrasser ce party, oit de la mediation du sieur Ruy- Portugais, le plus familier et le plus e ce prince, avec lequel Ruygomes avoit de longue-main fort estroitte et que semblables affaires, estant ivec prudence et circonspection, ent peut-estre telle perfection que les s autres l'en loueroient à jamais.

e souvenoit qu'ayant une fois esté par le feu duc Charles son maistre vers le feu roy François, en prenant congé de luy, pour de là s'en aller à Barcelonne où estoit l'empereur, il luy donna charge de dire de sa part audict empereur que c'estoit luy, et non pas les François, qui detenoit les biens de M. de Savoye ; car, retenant injustement la duché de Milan, qui luy appartenoit, il n'avoit peu faire de moins, pour se couvrir d'injure, que de se saisir des biens du duc, qui avoit quitté l'amitié françoise pour se joindre à l'imperiale, laquelle se fust servie contre la France de la Savoye et du Piedmont, si de bonne heure Sa Majesté ne l'eust prevenu, tous lesquels toutesfois elle estoit preste de rendre, l'empereur faisant le semblable du duché de Milan. A quoy l'empereur luy respondit qu'il avoit bien autrefois rendu la duché de Milan à Francisque Sforce, rebelle et atteint du crime de leze-majesté, que, par plus forte raison, il la pourroit bien aujourd'huy remettre à un duc de Savoye ou à un roy de France, pourveu que ce fust le repos de la chrestienté et qu'il y eust un *fiat* à la patenostre des François. Tout lequel discours n'est amené en jeu à autre intention que pour faire recognoistre que tous les expediens cy-dessus sont suffisans pour laver les soupçons de l'empereur et le reduire à y entendre.

Et là où on trouveroit le cœur de l'empereur par trop endurcy, il faudroit lors essayer de faire un traicté particulier en ce qui regardoit M. de Savoye, et à ces fins couvertement pourchasser trefve assez longuette entre ces princes, à fin que pendant icelle, venant l'empereur à mourir, toutes ces offrandes fussent presentées au roy et royne d'Angleterre, lesquels, n'ayans chaussé l'obstination du pere, se lairroient reduire à party convenable, mesmes par une couverte affection de M. de Savoye.

Dict que ce qui regarde le duc son maistre a esté souvent mis sur le bureau avec plus convenables moyens, qui n'avoient jamais esté ny bien receus ny bien mesnagés, soit pour passer ou pour ignorer les consequences de l'estat, à la prosperité duquel les plus petites choses servoient plus que les grandes.

Qu'ayant eu cest honneur d'avoir prins sa premiere nourriture avec le feu roy Fran-

gois, avec lequel il se trouva à la bataille de Pavie, commandant à cinquante hommes d'armes, qu'il avoit tousjours desiré d'avoir occasion propre pour rendre service à la France, pourveu que celuy de son maistre et prince naturel y fust conjoinct. Or, pour venir au poinct du traicté d'entre le roy et sondict prince, il luy sembloit qu'il falloit commencer par le mariage de Madame, sœur du roy, avec luy, conforme à ce qui en avoit esté cy-devant traicté, et qu'en faveur d'iceluy Sa Majesté le remette en tous ses biens et estats. De premier front ce mot de restitution estonne et despite tousjours ceux qui n'ont la patience d'attendre, comme disent les bonnes femmes, jusques à *amen;* car lors qu'on est rendu capable des secourables effets de la medecine, elle est receue et avalée de meilleur cœur. Venons donc au poinct.

En premier lieu, il faudroit si consciencieusement disposer les affaires entre l'empereur et le roy, que chacun d'eux se contentast d'indifferemment restituer au duc tout ce qu'ils tiennent du sien, sans rien reserver; car, si l'un ou l'autre le vouloit faire, cela serviroit d'argument à son compagnon de rembrouiller les affaires plus avant que jamais, au prejudice d'un prince spolié et qui a cest honneur d'apartenir de près à l'une et l'autre Majesté, lequel, par l'experience du passé, apprendroit à ne se plus envelopper dans les puissantes armes de l'un ny de l'autre. Et quant aux pretentions de Sa Majesté sur la comté de Nice et succession de madame la Regente, que cela se vuideroit amiablement par compromis en personnes neutres.

Il est à croire que l'empereur, plein d'ambition et de soupçon, ne voudra jamais entendre à aucune restitution, d'autant que ce qu'il tient luy sert pour couvrir et defendre la duché de Milan des armes françoises, comme fait la Savoye et le Piedmont à la France des imperiales; que, privés de cela, l'un et l'autre, par la neutralité du duc, auroit tousjours passage pour courir aux armes; ce qui ne pouvoit succeder, l'un et l'autre retenant ce qu'il possedoit.

Qu'au premier vent que l'empereur auroit de ces practiques, il ne faudroit, pour les prevenir, de faire espouser au duc la fille de la royne Eleonor, douairiere de I et, en faveur du mariage et pour rece de ce qu'il luy detient, luy donner l de Gueldres : à quoy, par le desesp duc est reduict, il se pourrroit accon ignorant ces propositions.

Le comte à ces difficultés apporte dicamens : c'est qu'il a plusieurs rais ticulieres en main, par lesquelles il reduire les affaires au mesme poinct pereur tomba lorsque le roy Françoi cha le mareschal de Brissac vers luy bourg, qui est qu'il promettoit rend le roy rendant aussi; et qu'il trouv en ce faisant, le mariage du duc a dame Marguerite de France, esper les choses se reduisans maintenant à c et le duc demeurant neutre, la Franc mesme commodité qu'elle avoit de p en Italie toutes les fois qu'il luy en pr envie, ayant tousjours le duc couve favorable par tant d'obligations et al

La neutralité subsequente de M. de seroit plustost par apparence que par comme celuy qui recognoistroit le pr fondement de sa reintegration de la l liberalité du roy, qui a des pretentio tre luy, ce que n'a pas l'empereur, p perance qu'il auroit aussi que, ser roy à couvert, il en pourroit rece l'advancement, lequel il ne peut d'une si vieille souche qu'est celle d pereur, avec lequel il n'auroit telle c tion qu'avec le roy, à cause du ma de la proximité de ses estats, de tou environnés des fleurs de lis.

Quelqu'un pourroit alleguer, à contraire, qu'il n'est à croire que M voye, qui a dès l'enfance esté nourr main de l'empereur, et né d'un cousine, et qui a porté les arm luy, soit jamais pour quitter une enracinée de si long temps, et pres le laict; qu'il n'a faute de jugem sçavoir faire contenance contraire tant qu'il ait la restitution de ses et que cela accomply, à la moindre qui le piquera il tournera les espa France, pour se rejoindre à l'Espag succedant, nous luy aurions baillé

i poing, avec lequel il nous esgorgeroit.
steau, ce sont une vingtaine de belles
ien fortifiées, et qui ont couste vingt
s d'or à la France à conquerir et for-
)u'à sainement parler des consequen-
l'estat, il n'y a rien de plus recomman-
ue de tenir le bon bout de son costé,
se soumettre jamais à la discretion
y, pour parent qu'il soit, le naturel
nces particuliers estant tousjours de
l'œil non au salut de son bien-facteur,
toujours couvertement en haine, ains
luy duquel il espere plus d'utilité. A
nt et vulgairement juger des affaires et
r les choses, non à l'aune du futur,
elle du passé, il y a de l'apparence
up que M. de Savoye soit pour tous-
encher du costé de l'empereur; mais
dra avec bien solide jugement mes-
choses au pied de la verité, les rai-
bsequentes effaceront tous ces brouil-
tous ces nuages. Chacun sçait, outre
en peut estre aprins par les histoires,
maison de Savoye a tousjours prosperé
u'elle s'est bien entretenue avec la
. Et de faict, il est notoire que le duc
, pere de cestuy-cy, ne fut spolié que
oir inconsidérément quitté l'amitié de
ce à la persuasion de l'empereur,
ant de donner sentence du Montferrat
veur contre le duc de Mantoue : et
is, dès que l'empereur le veit em-
sans biscuit, la sentence, contre sa
se, sortit en faveur de l'autre; et au
temps, sous pretexte de defendre
s, il s'empara de ses places pour en
la duché de Milan, abandonnant ce
prince aux coups et aux miseres. La
nce de toutes lesquelles choses doit
us de force envers le fils que ceste
ire qui a souvent esté pleine de misere
alamité, quoy qu'il l'ait servy aux
de son estat.

a que deux seules voyes pour s'as-
les hommes, toutes contraires l'une
e, à sçavoir l'amour et la force. La
e est bien seante aux princes bons et
x, et l'autre familiere des tyrans;
olige et l'autre offense. Le duc, qui
it et l'un et l'autre, a l'ame si bonne,
qu'il sçaura recognoistre toutes ces choses bien bluttées dans le tamis du jugement et de la raison, et combien memorables seront ses obligations, le roy l'honnorant du mariage de sa sœur, et par une vraye generosité le restituant en tous ses estats; chose qui l'obligera à mesurer toutes ses actions au pied de la volonté et des intentions de Sa Majesté; car, faisant autrement, les forces ny la puissance ne luy defaudroient pour soudainement se venger de ceste ingratitude, tant la France est proche de luy, et auparavant que l'empereur peust venir à son secours.

Et pour autant que les jalousies de l'estat sont si glissantes qu'il y a tousjours quelque chose à radouber, comme aux navires et aux femmes, et que il n'y a parentages ny amitiés, pour bonnes et sainctes qu'elles soyent, qui ne s'alterent quelquefois, le comte jugeoit convenable que les Suisses, qui ont mesme alliance avec le duc qu'avec le roy, fussent appellés pour garands et fide-jusseurs des promesses de l'un et de l'autre prince, avec auctorité de courir avec les armes sur celuy qui les alteneroit, au cas que, des differends qui pourroient survenir, il n'en voulust demeurer à leur decision et arbitrage.

Que les trois estats de Savoye et Piedmont assemblés en corps jureroient solennellement de ne servir de leurs personnes ny de leurs biens leur prince, cas qu'il voulust rien entreprendre au prejudice du roy, et qu'à ces fins, dès maintenant comme pour lors, ils demeureroient quittes et absous du vasselage et serment de fidelité.

Seroit dict aussi, mariage faisant, mais par article secret, que le douaire de Madame seroit assigné sur Pignerol, Saviglan, Fossan et Cony, dans lesquels elle pourroit tenir quelques gens de guerre pour la seurté d'iceluy; mais que, sortans enfans de ce mariage, la garnison cesseroit, et non pas l'assignation, la conjonction desquelles places avec le marquisat de Saluces, qui est propre du roy, rendroit Sa Majesté aussi puissante en Piedmont que le duc mesme.

Si le roy ne vouloit entendre à aucun de ces partis, et que par là le duc fust contraint d'entendre au mariage de la fille de la royne Eleonor, infante de Portugal, ce seroit un

coup fort dangereux pour la France ; car, se rejectant par ce moyen entre les bras de l'empereur, il trouveroit que les sept cens mil ducats que le roy son pere luy legua en mourant, et qui furent mis sur le trafic des Indes, en ont engendré plus de trois millions et demy, desquels il pourroit retenir trois ou quatre cens mil escus, et prester le reste à l'empereur, qui lui bailleroit pour gage la Franche-Comté et Alexandrie, prochaine d'Ast, que le duc possede, et par l'ún et l'autre travailler les conquestes françoises et ses propres entrailles.

C'est mal entendre les affaires d'autruy et les siennes aussi de plus retarder le mariage de Madame, estant desjà si avant en l'age qu'elle est : c'est l'un des poincts dont l'empereur se sert pour degouster le duc de ce mariage, duquel depend pour le roy un poinct de très-grande importance, et qui devroit servir d'esperon pour advancer l'affaire ; c'est que si Madame ne portoit point d'enfans, et qu'en ces entre-faictes le duc vinst à mourir, M. de Nemours, creature du roy, succederoit à tous ses estats, desquels le roy disposeroit à sa volonté, et au dommage de l'empereur : et là où il adviendroit aussi que ledict sieur de Nemours vinst à mourir sans enfans, toute la succession reviendroit au roy, mesmes à cause de madame la regente, sa grand mere, sœur unique du feu duc Charles.

Ceux qui hors de passions voudront examiner ces propositions, devront louer l'affection du comte, lequel promettra de ne s'advancer ou reculer en l'execution d'icelles, sinon autant qu'il plaira au roy luy commander, et de la Majesté duquel il a esté tousjours et sera fort fidele et affectionné serviteur.

Toutes ces propositions furent par Plancy vivement representées au roy et à M. le connestable, et la resolution sur icelles diligemment, solicitée avec la secrette participation de Madame, sœur du roy, de laquelle le mareschal estoit serviteur particulier. Mais, quoy qu'il sceust faire ou dire, si n'en sceust-il jamais venir à bout, ayans esté trouvées desadvantageuses par ceux qui ne veulent jamais que leurs compagnons vollent si haut qu'ils offusquent leur gloire et leur merite, l'infirmité et la malice de la nature humaine ne tant quasi jamais que le service et les des princes soient conduicts avec ceste et ceste candeur qui affermit et faict fl estats, chacun faisant, comme dict de nes, ses vengeances ou ses affaires a pens de son maistre : ce que les pourront plus aisément recognoistre fin de ces Memoires, si Dieu me grace de les pouvoir achever comme sire, mais plus encor tous ceux qui e ront diligemment tout ce qui est advenu ce temps là jusques à ce jour d'huy

Le douziesme de juillet, M. le con donna advis au mareschal touchant grès de l'armée du roy estant en cam et de ce qui y sera survenu après la de Mariembourg, « d'autant que depu n'en avez eu aucunes nouvelles. A ceste je n'ay voulu faillir de vous faire un p cours par la presente, vous advisant partir dudict Mariembourg nous avion le chemin de la riviere de Meuze, pou asseurer des lieux, chasteaux et place estans sur ladicte riviere, qui nous est la plus commode pour la conduicte vivres et autres provisions necessaire les armes, depuis la ville de Mezieres la principale estappe de nosdicts vivre ques dedans et par tout le Païs-Bas de pereur : et ayant prins grand nombr dicts chasteaux et aucunes petites vill tans sur le bord et ès environs dudict tant deçà que delà, où en la plus p ceux qui se peuvent garder et défend a laissé quelque nombre de gens de g et ce faict sommes venus camper dev ville et chasteau de Bovines, qui est conde et plus forte place du comté d mur et païs de Namurois, appartena dict empereur, située sur ladicte rivie lieu le plus estrange et malaisé à a qu'il est possible ; à quoy s'estoient asseurés les Espagnols et Namurois q toient dedans, lesquels j'envoyay par u raut sommer de rendre la place ; et su refus fis incontinent asseoir l'artiller batterie pour rompre premierement défences, dont ils tiroient infiniment s gens qui les tenoient assiegés.

is finablement, ayant ladicte artillerie
a devoir et remonstré aux soldats quel-
arence de bresche, on ne les auroit peu
qu'ils ne se fussent mis en devoir d'y
ce qu'ils firent à la furie, encores
trouvassent fort grande resistance,
rent par le fil de l'espée tout ce qui
eux rencontré, s'estans quelques uns
Espagnols et Namurois jettés dedans
eau, qui est sur un lac inaccessible;
our n'estre garny de vivres ny de ce
oit pour le garder et défendre, ils se
it incontinent à la mercy du roy, et
nt pendus quelques uns pour donner
à ceux de Dinan, qui est devant
lovines, sur l'autre bord de ladicte
le Meuze, appartenant à l'evesque et
itre de Liege : et pour ce que de tout
t ancienneté les Liegeois ont esté en
ction, amitié et alliance de la cou-
France, sinon depuis quelque temps
ict empereur a trouvé moyen de les
ner, pour leur avoir baillé, à sa dis-
et devotion, un evesque qui est leur
le roy, ne voulant toutesfois oublier
ncienne amitié, et pour leur user de
s honnestetés possibles, trouva très-
je leur eusse envoyé un herault pour
amiablement donner passage à nos
et nous aider et accommoder de ce
ourroient pour le devoir de ladicte
amitié et alliance, laquelle le roy
ement estoit prest d'observer, mais
maintenir toute protection et faveur
udroient avec ses forces.

quoy ayant desjà receu quelques
d'Espagnols, Allemans, Namurois,
avoit envoyé l'empereur, du vou-
nsentement de l'evesque et chapitre
, comme il se voit par lettres dudict
qui ont esté trouvées ès mains de l'un
aines qui estoient à la garde du chas-
firent responce temeraire et auda-
disant qu'ils ne cognoissoient point
i son connestable, et que nous ac-
er d'aucune chose, quelle qu'elle
n'en feroient rien, mais estoient
faire tout ce qu'ils pourroient pour
ur contre nous : qui fut cause qu'au
dict Bovines il fit asseoir nostre ar-
tillerie devant ledict chasteau de Dinan du
costé deçà l'eau au Namurois, estant de l'au-
tre costé M. le duc de Nevers avec une par-
tie de nosdicts arquebusiers et des forces du
roy, tant gens de cheval que de pied, qui
tenoient enclos et assiegé ledict chasteau, qui
est au dessus de la ville sur un roch en preci-
pice du costé d'icelle ville et de la riviere; et
les autres endroits sont lieux de difficile accès,
où il ne se peut faire tranchées.

» Neantmoins, ayant esté assise ladicte ar-
tillerie en trois batteries, tant deçà que delà
l'eau, elle auroit fait si bien son devoir par
deux jours continuels, qu'elle auroit reduict
partie de ladicte place en poudre, et cepen-
dant la ville se seroit rendue à la mercy et
discretion du roy, sans estre battue ni assail-
lie; mais quant à ceux dudict chasteau, qui
estoient deux cens Espagnols et cinq cens
tant Allemans que Namurois, tous gens choi-
sis et esleus, ils auroient voulu faire des opi-
niastres jusques à voir tomber la moitié de
l'edifice sur eux, où se voit une grande ruyne,
encores qu'il fust beau et autant fort d'as-
siette et situation qu'il est possible; et com-
bien que la bresche, quelque baterie qui y
eust esté faicte, ne fust aucunement raison-
nable, mais quasi du tout inaccessible, tou-
tesfois elle fut recogneue par aucun de nos
soldats jusques au haut; et cependant ceux
de dedans n'espargnerent artifice de feu et
arquebusades, dont il y eut jusques à dix ou
douze des nostres qui y demeurerent vaillam-
ment; et n'eust esté que la nuict survint,
l'assaut se fust ensuivy et donné vifvement,
comme très-bien s'attendoient lesdicts Espa-
gnols, Allemans et Namurois; au moyen de-
quoy, ne voulans ceux de dedans attendre le
hasard de ce qui en pourroit succeder, ils
vindrent le lendemain de bon matin parle-
menter, et vindrent des principaux d'entre
eux devers moy, lesquels, quelque instance
qu'ils sceussent faire, ne peurent obtenir au
tre composition, sinon qu'ils sont sortis avec
leurs espées seullement, sans enseigne ni
tambour, laissans leurs autres armes avec
l'artillerie et les munitions, qui estoient au-
dict chasteau en grand nombre et quantité,
avec plusieurs de leurs malades qui n'ont
peu sortir, outre ce qu'il y en a eu plus de

sept ou huit vingts de morts. Et quant à ceux qui sont sortis, les deux parts se sont trouvés tous blessés, tant a'esté la batterie furieuse.

» L'on est après à prendre une bonne conclusion et resolution de ce que nous aurons à faire, afin de partir incontinent pour tirer la part où il sera advisé pour plus endommager l'ennemi, lequel, selon les advertismens que nous avons, fait assembler ses forces à Namur, où l'on dict que ledict empereur est venu ou vient en personne; et ne demandons pas mieux, à fin de voir et experimenter si ses effects se trouveront tels qu'ont tousjours esté ses menaces, dont il a ordinairement faict si bon marché par toute l'Italie et ailleurs où il a voulu deprimer nos affaires pour exalter et tenir en reputation les siens. Je vous envoye un portraict de la place de Mariembourg, encores qu'il ne soit pas bien faict; toutesfois vous comprendrez facillement et aisément par là la forme et structure de ladicte place, en attendant que je vous en face tenir un autre, où vous verrez à la verité comme elle est maintenant et ce que nous y voulons faire pour l'amander en ce que nous pourrons, combien qu'il n'y faille pas grande chose.

» Le roy a tousjours continué durant ce voyage à très-bien se porter, et continue encores de present, graces à Dieu; lequel, après avoir sejourné quelques jours auprès de Dinan, tant pour faire ruyner le chasteau dudict Dinan et les ville et chasteau de Bovines, que pour attendre l'amas et provision des vivres qui estoit necessaire pour la nourriture de son armée durant ce voyage, ledict seigneur alla loger avecques sadicte armée à deux petites lieues de Namur, où estoit le camp de l'empereur, passant la riviere de Cembre où il attendoit bien, si ledict empereur avoit cœur et volonté de combattre, qu'il se presenteroit pour empescher le passage de ladicte riviere, qui estoit fort mal-aisé pour le roy et sadicte armée, et d'autant plus advantageux à sondict ennemi; toutesfois, il n'y comparut jamais personne. Le lendemain de grand matin, ledict seigneur se remit aux champs et approcha ledict Namur et le camp dudict empereur d'une petite lieue françoise, ayant dépesché une bonne trouppe de sa cavalerie, qui fut escarmoucher dudict camp pour essayer d'attirer ledict empereur à la bataille; ce qui ne fut j possible, et ne fut recogneu autre ch luy et de sondict camp que ce que ledi gneur avoit jà eu par plusieurs advis, estoit qu'il faisoit jour et nuict tra avecque un infini nombre de gens à largissement et profondissement des chées de sondict camp, encores que elles fussent si grandes qu'elles ne se voient aucunement forcer; de sorte q dict seigneur voyant cela, et qu'il n'y aucune esperance de l'attirer au com delibera de l'enfoncer dedans ces pa qu'il a faict: de façon que, traversant le Namurois et le Brabant, à deux ou lieues par jour, il se trouva le samedy unieme de ce mois près la maison de la de Hongrie, nommée Mariemmont, qui à une lieue de Bams, laquelle dès l'a fut mise en cendres, et dès le soir on fit brocher l'artillerie de ladicte ville de et le lendemain, au poinct du jour, commença à la battre si furieusement, q neuf heures du matin ceux de dedans contraincts de se rendre à la mercy cretion du roy.

» Il fut trouvé dedans sept enseig gens de pied, dont on a les drappeau eust eu ledict seigneur grand regret, une fois faillie luy estant dauphin, si, sant par auprès estant roy, il eust fail l'emporter, et aussi s'il ne se fust souv Folembray sur la maison que la royne d grie y a fait bastir à la semblance dudi riemmont, lesquelles, avecque ladicte de Bams, ont esté tellement bruslées et nées, qu'il n'est demeuré chose, quelle q soit, en son entier. De la singularité des maisons, tant d'artifice de meubles que magnificences, elles estoient excelle garnies, et on a faict et fait-on tous les de si execrables dommages et si beaux à quatre et cinq lieues à la ronde du par où l'on passe, et en tant de belle sons, qu'on se peut asseurer que ledict reur et ladicte royne d'Hongrie ne à se repentir d'avoir esté les premiers de tels bruslemens: il est vrai que,

, M. d'Arras avoit escrit cest hyver, egat avoit faict instance envers le roy ne procedast par tels bruslemens, ce lict seigneur avoit trouvé bon, encores ist offensé; mais, comme l'on sçait, royne d'Hongrie n'y voulut jamais ir.

dict seigneur de là est venu camper à nie lieue de Bancy, qui est une belle ille qu'on a trouvée abandonnée, ayant sler jusques aux faux bourgs de Mons, ment gasté et appauvry le païs, qu'il il-aisé que de long temps il se puisse e; pensant bien le roy que par oye il contraindroit ledict empereur u combat; mais il ne s'y est jamais é, et toutesfois il a despleu et desplait nent audict seigneur qu'il ait esté con- ainsi employer son armée, qu'il n'a nise sus que pour aller trouver ledict ur et le combattre avecque ses forces et place raisonnable avecque la bonne querelle qu'il a, de laquelle il ap- tousjours Dieu à tesmoin, et le sup- n estre protecteur et defenseur. »

agt-septiesme juillet, M. le connes- nna advis au mareschal qu'on luy avoit st faict sçavoir tout ce qui estoit suc- ant de la prise de la ville de Mariem- ue depuis des villes et chasteaux de et Dinan; « et pource que, ce que eur a depuis executé au voyage qu'il par le païs de son ennemi n'est de reputation que le demeurant, on n'a illir, à ceste heure que nous nous re- en lieu d'où nos depesches peuvent rement jusques à vous, de vous en faire et veritable discours, qui est qu'après ict seigneur eut sejourné quelques ès ledict Dinan depuis la prise d'ice- t pour faire ruiner le chasteau dudict demolir et bruslar les ville et chas- lict Bovines, que pour en tirer toute odité de vivres qu'il a peu, et du du sac enrichir ses soldats, et de p d'autres chasteaux, petites villes ourgs à cinq ou six lieues a a ronde, pour attendre le grand amas et pro e vivres qui estoit necessaire pour iture de ceste armée, durant sondict voyage, iceluy seigneur alla loger avec sadicte armée à deux petites lieues de Namur, où estoit le camp de l'empereur, ayant en ce jour là à passer la riviere de Cembre, où, pour l'importance dudict passage, qui nous estoit l'entrée de ses Païs Bas, ledict seigneur s'attendoit bien, si ledict empereur avoit quelque volonté de combattre, qu'il ne faudroit de se presenter pour luy empescher le passage de ladicte riviere, qui estoit fort mal aisé et difficile pour ledict seigneur et sa dicte armée, et d'autant plus avantageux à son dict ennemi; toutesfois il n'y comparut jamais personne. Le lendemain de grand matin ledict seigneur se remit aux champs, et approcha ledict Namur et le camp dudict empereur d'une petite lieue françoise, ayant depesché une bonne et grosse trouppe de cavalerie, qui fut escarmoucher près dudict camp pour essayer d'attirer ledict empereur à la bataille; ce qui ne fut jamais possible, ny aussi de recognoistre autre chose de luy et de sondict camp que ce que ledict seigneur avoit eu par plusieurs advis, qui estoit qu'il faisoit incessamment travailler avec un infini nombre de gens à l'estargissement et profondissement des tranchées de sondict camp, encores que desjà elles fussent si grandes et asseurées qu'elles ne se pouvoient aucunement forcer. De sorte que le roy, voyant cela, et qu'il n'y avoit nulle esperance de l'attirer au combat, delibera de l'enfoncer dedans son païs, ce qu'il a faict: de façon que, traversant par le Namurois et le Brabant à deux ou trois lieues par jour pour le plus, il se trouva, le samedy vingt-uniesme de ce mois, près la maison de la royne d'Hongrie nommée Mariemmont, distant de Bams d'une petite lieue, laquelle dès l'arrivée de nostre armée fut mise en cendres; et quant audict Bams, après l'avoir recogneu, j'en fis approcher l'artillerie dès le soir, et le lendemain au poinct du jour la fis battre si furieusement, qu'environ le neuf à dix heures du matin ceux de dedans furent contraincts de se rendre à la mercy et discretion du roy, qui usa de telle clemence envers eux qu'il ne voulut point qu'il y eust du sang respendu.

» Il fut trouvé en ladicte ville sept enseignes de gens de pied, dont j'ay icy les dra-

peaux. Et faut que je vous confesse que j'eusse eu un merveilleux regret que le roy, ayant failly ladicte ville de Bams une fois lors qu'il estoit encores dauphin, il fust passé auprès, estant si grand roy qu'il est, sans l'emporter, et aussi sans prendre la revenche du feu que luy fist faire la royne d'Hongrie en sa maison de Folembray, sur celle qu'elle avoit dedans la ville, encores que le jour de devant ladicte revanche eust jà esté faicte sur sadicte maison de Mariemmont, qui ont esté l'une et l'autre, ensemble ladicte ville de Bams, tellement bruslées et ruinées qu'il n'y est demeuré chose, quelle qu'elle fust, en son entier. Je vous asseureray bien que nous avons faict et faisons encores tous les jours de si incroyables dommages et de si beaux feux à quatre ou cinq lieues à la ronde du chemin que nous tenons, et en tant de chasteaux et de si belles maisons appartenans à des principaux serviteurs dudict empereur, que je m'asseure que luy et les siens ne sont pas à se repentir d'avoir esté les premiers aucteurs de tels bruslemens.

» Nous vinsmes lundy dernier, vingt-quatriesme de cedict mois, camper à une demy lieue de Bavey, qui est une belle petite ville que nous trouvasmes abandonnée, et fut sur l'heure bruslée, comme aussi ce jour mesmes la ville de Maubeuge; et pource que nostre chemin s'adonnoit de passer à une petite lieue de Mons en Haynaut, j'envoyai brusler tous les villages circonvoisins jusques aux fauxbourgs de ladicte ville, et fis donner une bien chaude alarme à ceux de dedans : la royne de Hongrie, ainsi que j'ay sceu, y avoit esté quelque temps; mais, sentant que nous en approchions, en estoit partie bien soudainement pour se retirer plus arriere dedans leur païs et chercher plus de seureté pour elle à s'esloigner de nous, qu'elle ne pensoit trouver à la forteresse de ladicte place, encores qu'ils l'estiment imprenable. Hier nous logeasmes au dessous de Quesnoy, entre ledict Quesnoy et Valenciennes, et sommes ce jourd'huy venus camper en ce lieu pour venir au devant de nos vivres, qui commençoient fort à nous faillir, où nous avons sceu que ledict empereur est sorti de son fort, faisant contenance de nous suivre.

» Si ainsi est, et que ce soit avec quelque demonstration de vouloir venir à la bataille après en avoir refusé tant d'occasions qui luy en ont esté offertes de la part du roy, et avoir laissé prendre ledict chasteau de Dinan, et depuis ladicte ville de Bams, et brusler et ruiner tout son païs et les maisons de sa propre sœur, à sa veue et depuis son arrivée en son camp, il se peut asseurer que nous ferons la moitié du chemin et luy irons audevant en bonne volonté et deliberation de le combattre, ayans jà esté de trente à quarante journées dessus sesdicts païs, sans chercher autre chose, et avoir passé le long de la pluspart de ses places fortes, comme lesdictes villes de Quesnoy et Valenciennes, Avannes, Landrecy et Cambray. Voilà, mon cousin, le succès de tout nostre voyage, que je vous ay bien voulu discourir ainsi particulierement et à la verité, à fin que vous sçachiez comme tout est passé, et que si les Imperiaux, selon leur accoustumés artifices, en vouloient desguiser quelque chose pour s'en prevaloir, vous ayez dequoy leur respondre : vous en ferez communication à tous les seigneurs et capitaines que le roy a par delà, à fin qu'ils participent à l'aise et au plaisir que chacun en reçoit.

» Ceste depesche a esté retardée jusques à ce jourd'huy, à fin que je vous puisse mander le plus avant que je pourray du succès de nostre voyage, mesmement que les coureurs de madicte depesche estoient comparus à la quene de ceste armée de six à sept mille chevaux des ennemis, lesquels, encores qu'ils eussent fort bien recogneu cette dicte armée avoir jà passé au deçà du ruisseau du Cambresis, et bien fort s'eslongner de leurs mille chevaux que l'on avoit laissé de reste au delà dudict ruisseau pour favoriser leur gage, ne les oserent jamais enfoncer; car trouverent là nos gens une si belle et brave retraicte qu'ils n'y perdirent un seul homme non pas un cheval, mais au contraire en prindrent et tuerent de ceux des ennemis. Et pour ce qu'il y avoit quelque apparence qu'ayant l'empereur avancé ses forces si près de nous, ce fust avec quelque volonté de combattre, le roy, encores que nous nous trouvassions fort court de vivres, sejourna tout hier en son logis près ledict Chasteau de Cambresis, contre sa premiere deliberation, pour voir si ledict empe-

adroit dresser la teste à luy ; mais
y aujourd'huy que nous sommes venus
en ce lieu, il n'est comparu personne
amp. Ledict seigneur sejournera icy
s jours sur le païs de son ennemi, pour
ce qu'il voudra faire, et, selon cela,
dre sur le surplus de son entreprise. »
aoust la royne donna advis au ma-
que, tenant le roy assiegée la place
y, l'empereur se delibera venir lever
ege, « et pour cest effect, cognois-
bois près de là fort advantageux, tant
y que pour favoriser ladicte place,
nche dernier, douziesme de ce mois,
ir, y envoya un bon nombre d'arque-
ce qu'ayant le roy entendu y en-
ssieurs les ducs de Guise et de Ne-
cques leurs compagnies et quelques
siers, par lesquels furent incontinent
s lesdicts ennemis : mais le lundy
oulant ledict empereur faire tout l'ef-
y possible de gagner ledict bois, y
ber toute son advantgarde, laquelle
et vaillamment recueillie des nostres,
que le nombre excedast de beaucoup
i estoit lors avec lesdicts seigneurs
et de Nevers, que toute l'advant-
deffaicte et mise en route avec douze
'Allemans, qu'Espagnols ; dont sur
rindrent en cognoissance et furent
es au roy vingt et une enseignes,
pied que de cheval, et cinq pieces
ie de campagne. Que si les Espagnols
ent quelque occasion d'appeler l'a-
que ils eurent à La Virguogne une
gaignée, encores qu'il n'y eust de
rt perte d'enseignes ni d'artillerie,
rte raison à ceste-cy où il y a eu
bre d'enseignes et d'artillerie per-
r eux, et que le champ en est de-
roy, nous nous pouvons vanter d'a-
é la bataille sur ledict empereur,
aissé pour ses gouttes, comme j'ay
, à bien vistement se retirer pour re-
on fort, ayant perdu audict combat
à trois mille hommes morts, et
e à cinq cens prisonniers, dont la
sont gens d'apparence qui n'ont en-
tout esté recognus. Il se dict que
rrand y a esté tué, le comte de Nasso, le sieur de Bemgcourt, un marquis d'Espagne nouvellement venu d'Angleterre, et plusieurs autres de nom. C'est une très-grande grace qu'il a pleu à Dieu faire au roy, à qui en sont deues les louanges et remerciemens, comme à celuy qui en est aucteur et distributeur.

» L'empereur a par deux fois escript et mandé à ceste royne qu'elle laissast passer en silence et dissimulation beaucoup de choses, quant au faict de la religion, en ce royaume, à fin de regaigner sa noblesse et peuple, et que son fils et elle y puisse regner et commander en plus grand repos.

» Quant au Perou, toutes choses sont en mauvais termes pour l'empereur, s'estant eslevé le peuple de delà contre les magistrats dudict seigneur, par le moyen d'un bastard, fils d'un nommé Pissarre que l'empereur fist executer par justice il y a quelque temps.

» Ceste royne fit de nouveau armer et equipper secrettement trois siens navires pour aller en Espagne, disans les uns qu'ils y vont pour, avec d'autres vaisseaux qui les attendent, aller favoriser les affaires dudict empereur au Perou ; et d'autres tiennent qu'ils vont querir l'argent du revenu dudict Espagne, et trois ou quatre cens mille doubles ducats que quelques bancquiers gennois demeurans à Anvers ont presté à petit interest à ladicte dame, pour le tout ensemble faire plus seurement passer par deçà, sous le pretexte qu'il sont anglois, et l'envoyer incontinent d'icy à l'empereur : ce qui est plus à croire qu'autrement.

» Que les Espagnols qui sont en ce royaume sont aujourd'huy plus mal venus parmi les Anglois qu'ils ne furent oncques, et le seront encores d'avantage par cy après, tant pour un retranchement qui a esté faict depuis trois jours en çà à la maison de ceste royne, de trente sept plats d'ordinaire, dont lesdicts Anglois et mesmes les principaux officiers de ladicte dame murmurent merveilleusement, que pour avoir ce roy desmis M. Bron de son estat de grand escuyer, et deliberé de chasser les officiers anglois domestiques, pour le doubte et soupçon qu'il a de tous ceux de ceste nation, ne permettant approcher de luy que ceux de la sienne, si ce n'est les grands millors qui ont grosse pension de luy.

» Qu'il a esté depuis trois jours en çà descouvert une autre emotion plus prochaine d'icy que la derniere, du pays du Suffort et Norfort, laquelle devoit estre, outre la coustume des Anglois, executée de nuict, s'estans iceux resolus et accordés de venir forcer Hamptoncourt où est de present ce roy et royne, et tuer tous les Espagnols et autres estrangers s'ils eussent esté trouvés : et est à croire que lesdicts seigneur et dame, et ceux de leur conseil qui ont esté cause de leur mariage, n'en eussent pas eu guieres meilleur marché; et la mesme nuict ceux de cette ville de Londres où sont logés les Espagnols, devoyent chacun tuer son hoste, et si les hostelliers n'eussent esté assez forts par ce fait, ils devoient estre secourus et favorisés par le surplus des habitans de cestedicte ville; de façon qu'il avoit esté deliberé entr'eux de tuer tous les estrangers : qui a esté cause que lesdicts conseillers de cedict roy et royne, encores tout intimidés de telle chose, se sont assemblés deux ou trois fois depuis dimanche dernier, où ce roy a assisté à chacune deux ou trois heures du jour, tant pour donner ordre à pareilles émotions qui se pourroient faire cy après, que pour asseurer la personne et estat de luy et des siens par deçà, et pollicer plusieurs autres semblables choses. Et fut amené devant eux, au dernier conseil qu'ils tindrent, un homme de bonne apparence, lequel passa publiquement devant tout le monde qui là estoit, ayant les mains liées, et le visage couvert de peur d'estre cogneu; et estiment tous ceux qui l'ont veu que ce doit estre quelque gentilhomme de qualité ou autre grand seigneur de ce pays : qui faict croire à un chacun qu'il y en aura bien d'autres prisonniers, qui seront cause de renouveller le sacrifice pour quelque temps delaissé par deçà. Toutefois beaucoup tiennent aussi pour asseuré, encores que leurdicte emotion et entreprinse ayent par cy-devant esté descouvertes avant le temps, neantmoins ils en feront quelque une d'une sorte ou autre qui sortira à effect, à leur contentement et à la confusion de cedict roy et royne.

» Il a esté accordé et arresté par lesdicts conseillers, entre autres choses, de faire laisser les armes à tous les Anglois pour estre portées à la tour; ce qui ne sera execc comme il est à croire, pour le danger e hasard qu'il y auroit de plus esmouvoi peuple.

» Cette royne a demandé vingt mille esterlins aux marchans et citadins de ville de Londres, qui lui ont esté refu faut penser, puis que ladicte dame cela en dissimulation, sans s'en faire comme elle a faict de toutes autres qu'elle craint merveilleusement son

» Domp Rigome, gouverneur de c a dict à un Portugais qui me l'a co tant d'Espagnols qui sont par deçà tinuellement en grand danger de le et qu'il n'y en a un seul qui ne vo dict prince et eux aussi estre encores pagne. »

En septembre, le roy, esmu par les nuelles plainctes, prieres et supplicati mareschal, print resolution de le renf et à ces fins luy commanda de luy di ment escrire par quels moyens et par entreprinses il pourroit plus offencer nemis à l'advancement de son estat; tant plus courageusement et advant ment haster ou diminuer le renfort. L reschal, fort retenu en ses promesses, jugeoit mal-aisé de pouvoir donner rance à son maistre des affaires de la g que Dieu et la fortune tiennent en leurs manda au roy qu'il pouvoit bien asseu Majesté, tant en son nom que de to autres serviteurs, qu'ils apporteroient soin et d'affection à utillement emplo renfort, que Sa Majesté auroit occasio louer de leur service; mais que de rie mettre ou asseurer pour ce regard, c chose que Sa Majesté sçavoit très-bien hors sa puissance; et qu'il avoit de la main aprins qu'il ne faloit jamais pa vendre la peau de la beste qui n'est encores eslancée ny prinse, et que, autrement, ce seroit aprester à rire à nemis et de quoy mettre aussi en co la modestie et le peu de reputation bon-heur de Sa Majesté luy avoit mis qu'il luy sembloit que Sa Majesté ne pas le chemin pour le renforcer, puis mesme instant qu'elle entroit en ces d

le cassoit les deux mil payes italiennes luy avoit pieça concedées, qui avoient rvi et auxquelles il estoit deu cinq u'en faisant cette casserie c'estoit di- ses forces et augmenter celles de l'en- vers lequel il estoit tout certain que se retireroient, et d'autant plus vo- pour se venger du tort qu'on leur au- t de les casser sans payement après longuement servi; dont il differoit ion jusques à tant que Sa Majesté eust es remonstrances : quand à ce qu'elle ıdoit qu'elle est advertie que les six emans venus du Siennois y devoient er, il luy manda que c'estoit la verité, e pour cela les ennemis n'en seroient s en rien, pour autant que le Vistarin mte de Vrerue avoient achevé leur six mil Italiens au lieu desdicts Alle-

y ne s'estant contenté de ceste res- luy donna esperance de faire tout ce ourroit pour retenir ces Italiens et pour r le renfort, et qu'il eust esté bien aise oir à quelles entreprinses il le vouloit r; car l'importance en pourroit estre 'on s'efforceroit d'augmenter ce ren- is luy, persistant en sa premiere re- , manda à Sa Majesté qu'il ne se pou- ndre à autre plus grande promesse l'asseurer qu'on n'oublieroit rien à faire et à executer, selon les moyens seroient donnés; qu'il ne mesuroit nce à ses desirs ny à ses intentions, estre mesme à ce qui seroit neces- beaucoup de grandes choses qu'il pre- mais bien à la consideration de ce de charges que Sa Majesté avoit sur pouvoient permettre; priant celuy viennent les victoires de vouloir si sister les desseins et les intentions de sté et les siennes, qu'il peust rendre ince fruicts dignes de son merite et ction qu'il avoit à son service : qu'en t ce renfort il adviseroit à disposer hoses pour assaillir Vulpian, sur les ue le pays luy avoit faictes, comme cy devant discouru. Deux conside- retenoient le mareschal d'entrer en nesses : l'une est que tout aussi tost qu'on a donné seulement l'odeur de quelque entreprinse, elle est tout soudain divulguée; et l'autre pour ne s'entretailler ou n'estre jugé presomptueux, donnant asseurance sur des choses si incertaines et si variables que sont celles de la guerre, pour quelque prudence qu'on y puisse apporter.

En ce temps fut descouverte une entre- prinse que Pierre Bonnanate Docimian, soldat dans Casal, dressoit pour mettre la ville ès mains de l'Espagnol par la voye de Diego Pe- rez, Espagnol, son beau frere, et de Jannée, basque, qui furent tous prins et executés à mort, eux mesmes confessans l'avoir me- rité.

Cependant qu'on consumoit le temps en dis- putes, le sieur Galeas Fregose pressoit fort l'execution de l'entreprinse qu'il avoit en main sur Gennes, comme vous avez cy devant veu. Le mareschal, qui ne desiroit pas mieux que de profitablement employer et le temps et les forces, fit entendre au roy que tant plus on aprochoit de l'hyver, tant plus l'entreprinse se rendoit difficile, à cause que tout le che- min par lequel il faudroit aller estoit mon- tueux, plein de plusieurs torrens mal gueya- bles; mais qu'il y avoit encores une autre plus grande difficulté que ceste là, c'estoit de bien calculer et recognoistre quelles forces il fa- loit pour l'entreprendre, et quelles autres pour laisser toutes les places de Piedmont si bien garnies qu'elles ne fussent pour courir inconveniens : que pour entreprendre à boulle- veue, il ne pouvoit faire estat de mener avec luy moins de six mille hommes, quinze cens chevaux et deux coulevrines, en quoy faisant c'estoit tant tirer du Piedmont, qu'il demeu- reroit evidemment exposé au hasard si le ren- fort promis par Sa Majesté n'arrivoit de bonne heure : que c'estoit plustost acte d'infidelité que d'imprudence de commettre à la fortune les choses certaines pour les incertaines; que tant de temps, de labeur, de sang et de ri- chesses employées à ceste conqueste pied- montoise ne devoient estre ainsi mises sur le tablier; et que, quoy que Sa Majesté et le- dict Galeas sçachent dire, il ne s'en resoudra autre chose qu'il ne voye le renfort promis arrivé, et sur lequel ces entreprinses doivent estre basties et mesurées.

Le dernier d'octobre, sur la nouvelle instance que le roy faisoit pour ceste entreprinse, il fit entendre à Sa Majesté qu'il la trouvoit autant hasardeuse que difficile ; mesmes, n'y voyant autre asseurance que la promesse et la parole de deux hommes incogneus, que ce garand estoit trop mince en chose de telle importance, et qui tiroit après elle deux dangereuses consequences, l'une le hasard de l'armée qu'il avoit à executer qui y seroit conduite, et l'autre la risque de tout l'estat du Piedmont : que cependant que le renfort arriveroit, il n'y auroit point de mal que Sa Majesté commandast qu'on s'enquist de ceux de la nation qui estoient en France, de quelle foy et portée pouvoient estre ces gens cy.

Le 15 de novembre, il adjousta qu'au fait de ceste entreprinse estoient survenues deux difficultés, les neiges et les glaces, et l'absence du compagnon de Galeas qui ne revient point ; que s'il est près Sa Majesté, qu'elle le fasse diligemment partir en poste, afin que par ensemble on prenne quelque bonne resolution.

Le dernier du mois, il manda qu'il n'estoit aucunes nouvelles du compagnon de Galeas, et que l'ayant sondé sur ce qu'il en jugeoit, il luy auroit respondu : « Fort mal, car il m'a desrobé toutes les lettres et les pouvoirs que j'avois du roy, et qui ne luy peuvent servir, si ce n'est pour descouvrir l'entreprinse aux ennemis, et en tirer la ruyne de moy et la recompense de luy » ; de maniere que si dans dix jours il n'en venoit nouvelles, que Galeas s'en retourneroit trouver Sa Majesté : qu'en attendant cest esclaircissement il ne laissoit de preparer divers desseins pour utilement employer le renfort soudain qu'il seroit arrivé, ores qu'on fust desjà bien avant dans l'hyver.

Et pour-autant que le roy (ayant tout recentement renvoyé M. de Gordes en Piedmont) ne luy avoit donné aucune resolution sur infinis affaires d'importance, mais seulement asseuré de la venue d'un puissant renfort, le mareschal, pour ne demeurer court de moyens et ne tenir ces forces inutiles lors qu'elles arriveroient, print resolution de me depescher vers le roy avec les memoires et instructions que j'ay expressement cy transcrites, à fin que par là tous ceux qui ont et auront cy après charge d'armées rece sent qu'ils ne se doivent jamais repo les promesses et paroles de ceux qui g nent, en tant qu'elles sont bien souven en avant pour ruyner le serviteur, et quefois le maistre tout ensemble. Et d ceux qui lisent les histoires de France p assez remarquer que toutes les armée çoises qui ont passé en Terre Sainct Italie n'ont jamais esté ruynées, premie que par l'impatience françoise, et d en main par le défaut de la suitte des m lesquels au commencement vollent bra jusques au ciel, et de là à six mois r indignement dessus la terre. Qui en d deroit des nouvelles à ce bon seign Semblancey, il diroit que les grands demeslemens se jouent de la vie des comme fit madame la regente de La ores que ce fust elle qui eust retenu c tourné ce qui devoit estre envoyé à M

J'eus donc charge, de la part du chal, de remonstrer au roy le peu d lution que luy avoit apporté Gordes, et estoient lors les affaires, avec la ne des provisions necessaires. Et par a remonstray premierement que le sie leas Fregoze avoit eu nouvelles certai son compagnon s'estoit retiré vers les mis, auxquels il avoit descouvert tout treprinse de Gennes ; et que, puis estoit qu'il avoit ceste mauvaise volont a voulu qu'elle se soit descouverte de heure, pour empescher les ruynes q sent advenues et de l'armée et des pl Piedmont ; mais que pour cela Sa Maj lairra, s'il luy plaist, de faire quelq audict Galeas, qui veut retourner ve et prendre son service.

« Au premier article de l'instructi dict sieur de Gordes, le mareschal t avoir desjà amplement satisfaict par s cedentes depesches.

» Au deuxiesme article, parlant du que le roy envoya en Piedmont, il n autre responce, sinon que le plaisir Majesté sera de croire que, combie arrive si tard que l'hiver ne permette p rende les grands fruicts qu'elle pourr perer, neantmoins rien ne sera oubli

ager autant le mauvais temps que le bon, gloire de Sa Majesté, ainsi que dira le- loyvin, qui l'advertira, et le mareschal , du lieu où il aura rencontré ce renfort negligemment acheminé.

ux trois et quatriesme articles, si le issaire de l'artillerie et les six canon- qui doivent estre envoyés en Piedmont nt encores partis, suppliera que le nom- it augmenté jusques à huict, avec deux ntiers, deux charrons, deux forgeurs t et rouages, et que commandement oit faict de partir et marcher diligem- et que deslors leurs gaiges et estats aussi employés en l'estat de l'extraor- e des guerres, afin que par défaut de ient ils n'ayent occasion de tourner , comme assez d'autres ont faict, qui nt esté chastiés en France comme ils nt.

a cinquiesme article, combien que le chal sçache assez que la longueur de rre (faicte tout en un temps en divers ait faict une si grande bresche aux es de Sa Majesté, qu'elles sont aujour- mal-aisées à recouvrer, si est-ce qu'il mble qu'il vaut mieux proceder au re- ment d'icelles par partis faicts avec les villes de la France qui ne sont travaillées guerre, et par ceux aussi qui peuvent ressés avec les banquiers de Marseille, non, de Toulouse, de Lyon, de Paris, ites et de Rouen, tous les interests des- sont hors de consideration, au respect oindre desordre ou recullement qui oit advenir aux entreprinses et execu- les armes, et à la conservation des fron- , la suite et la felicité desquelles ne se e jamais à un certain prix d'argent ar- ains à l'honneur et à la reputation qui nexée à la conservation de l'estat, le- i vaut tousjours mieux doucement pin- e de le perdre.

monstrera aussi, à ce propos, que si cries et les mescontentemens des gens erre ont esté cydevant grands, qu'ils encore aujourd'huy davantage, et avec opos et des contenances qui n'augurent e bon, et que rien de bon ne peut aussi de gens que la faim et la necessité ont reduicts à telle misere et desobeissance, que l'on ne s'en peut plus promettre le fidelle service qu'ils ont cy-devant rendu.

» Au septiesme article, que s'il est ainsi que le maistre de camp Chepy doive quitter la compagnie qu'il a de fanterie, comme il semble que ce soit l'intention de Sa Majesté, il y obeyra; mais de faire sa charge sans gens qui dependent de luy, il ne le sçauroit faire. Par ainsi suppliera Sa Majesté luy accorder cent arquebusiers à cheval, comme elle en avoit cy-devant donné l'esperance.

» Il n'est point necessaire d'amener en jeu les instances, persuasions et remonstrances faictes aux Suisses, à leurs colonnels et capitaines, pour les reduire à faire monstre ores que l'argent n'arrive dans le mois, puis que c'est une obstination qui a prins si dure racine parmy eux, qu'ils sont resolus à plustost tout quitter que le faire ainsi : leurs chefs mesmes en ont escrit à Sa Majesté, à quoy il s'en remet : ce sont gens qui n'ont rien de grossier que l'habillement, et qui mesurent toutes choses au pied de l'utilité et à celuy des conventions faictes avec eux, dont ils ne veulent rien rabattre, pour n'entrer, disent ils, en une consequence qui bastiroit leur ruyne, et dequoy ils seroient seurement chastiés par leurs superieurs. Si le mareschal, pour donner l'exemple que Sa Majesté desiroit, n'a voulu casser le capitaine Lux Reitter de Lucerne, ç'a esté parce qu'au mesme instant qu'il le vouloit faire, le sieur de Sainct Laurens, ambassadeur aux Ligues, escrivit de le luy diligemment envoyer, parce que il pouvoit beaucoup parmy sa nation pour un affaire qu'il avoit à demesler pour le seul service de Sa Majesté, laquelle ledict Boyvin suppliera ne trouver mauvais ce qui a esté faict pour une si juste consideration.

» Aux neufviesme, dixiesme et dernier articles, remerciera très-humblement Sa Majesté des graces et faveurs qu'elle a accordées aux sieurs de La Motte Gondrin, au neveu du sieur Francisque Bernardin, au fils du sieur Jerome de Birague; mais si Sa Majesté n'ordonne que l'effect corresponde aux promesses, ce sera plustost mescontenter que gratifier les uns et les autres, qui sont tous de merite et de valleur.

» Fera voir au roy et à messieurs de son conseil l'ample memoire qui a esté dressé par M. le general Coiffier sur le faict de la gabelle du sel, remonstrant en particulier les incommodités et inconveniens qui adviennent tous les jours à la conduicte du sel, qui vient d'Espagne à Nice par mer, à cause que ceux d'Alger prennent indifferemment toutes sortes de vaisseaux, soient chargés de sel ou autrement, et n'y a audict Nice gallere ny autre vaisseau qui le puisse empescher; de maniere que, n'y estant pourveu, le Piedmont en tombera en inconvenient. Le mieux qu'on puisse faire pour le prevenir, c'est de le faire conduire de Peccaiz et de Provance, remontant par le Rosne, jusqu'à la bouche de l'Izere, par laquelle il remontera jusqu'à Grenoble, d'où les mulets le conduiront en Piedmont, à moindres frais et avec plus de profit pour le païs: par ce moyen le droict de gabelle, qui se consomme en recompenses et en rabais, reviendra franc à Sa Majesté; privant aussi par ce moyen le duc de Savoye du profit qu'il en tire annuellement, qui revient à plus de soixante mil escus.

» Le mareschal a cy-devant supplié Sa Majesté d'accorder aux sieurs de Gordes et de Briquemaut, à chacun d'eux une compagnie de chevaux legers; aujourd'huy qu'ils entendent l'augmentation des forces qui viennent en Piedmont, ils ont derechef prié le mareschal de leur moyenner ceste grace, de laquelle ledict Boyvin fera instance mesme par Gordes.

» Le mareschal ayant souvent consideré que tous les gouverneurs des villes qui ont compagnie de gens de pied, ne sont ny si soigneux ny si hardis qu'ils devroient estre à reprendre les capitaines de leur garnison qui n'ont pas leurs compagnies complettes, estans peut-estre entachés du mesme peché, il seroit bon de les en priver tous, comme il avoit cy-devant esté mis en deliberation; mais parce qu'il ne seroit raisonnable qu'ils demeurassent despourveus de l'assistance de quelques gens de guerre, il seroit fort à propos de convertir la bande de gens de pied en cinquante chevaux legers, et distribuer tous les soldats pour remplir les autres bandes. Sa Majesté feroit par ce moyen une grande espargne, et si on en tireroit autre grande commodité, c'est que la gendarmerie, ayant servy six ou sept mois en Piedmont, s'en retourneroit hyverner et raffraischir en France, pendant lequel raffraischissement, ou en l'attente d'autres au lieu de ceux-là, cette nouvelle cavalerie soustiendroit le coup. Ledict Boyvin suppliera Sa Majesté en ordonner selon sa volonté.

» Le peu de compte qu'on tient d'ordonner par chacun an une particuliere somme de deniers pour fournir aux parties inopinées, aux vivres, aux pionniers, au charroy et conduite de l'artillerie et des munitions, et cause que bien souvent beaucoup de bons affaires se perdent ou se retardent; par ainsi Sa Majesté sera très-humblement supplié ordonner deux mil escus par mois tant seulement pour tout cela, dont sera tenu compte par les thresoriers. Si l'armée estoit bien payée, il y auroit des deniers revenans bons qui suppleeroient au deffaut.

» Remonstrera que l'estendue du païs que Sa Majesté a conquis deçà les monts est aujourd'huy si grande, que pour rendre et faire justice à l'affluence des indifferentes personnes qui la viennent demander, il faudroit que le mareschal et tout le conseil d'estat ne fist autre chose que les escouter et depescher, au lieu de vacquer aux affaires militaires, qui ne donnent temps ny loisir: pour à quoy remedier, seroit necessaire qu'il pleust à Sa Majesté avoir deçà trois maistres des requestes avec l'auditeur de camp, auxquels toutes ces causes volantes seroient commises, reservant les importantes au conseil d'estat. Et pour autant qu'il y a desjà deux maistres des requestes en Piedmont, seroit necessaire qu'il pleust à Sa Majesté, pour gratifier le païs, de pourvoir du troisiesme un personnage qui fust du pays, à six cens livres de gaiges par an seulement.

» Que Sa Majesté ayant resoluement voulu que le regiment du colonnel Fiolic fust casé, cela apporta tel affoiblissement au faict des garnisons, que le mareschal fit une levée de quinze enseignes piedmontoises, qu'il departit dans les places, ayant ordonné que leur payement seroit levé sur tout le païs que Sa Majesté tient deçà les monts, qui le supporte

ers, en esperance toutesfois que cela
'eroit que cinq ou six mois. Aujour-
ju'ils voyent que force est d'en conti-
entretenement, les esleus du pays ont
mareschal d'avoir agreable que l'un
eux alle vers le roy pour en estre
gés : ce qu'il leur a permis, en es-
: que cependant que Sa Majesté ad-
à leur soulagement, et à en destiner
ation ailleurs, que l'entretenement
era, comme Sa Majesté sçait qu'il est
ire de faire, au moins si elle veut
mareschal execute ce qu'elle luy a
res commandé.

l'estat extraordinaire des guerres de
nnée se sont trouvées rayées les cin-
payes accordées au marquis de Mas-
our la garde du fort et chasteau de
ia et de Gaillany; ce seroit chose de
eux exemple si, lors qu'il est menacé
costés pour avoir prins le service de
sté, il demeuroit abandonné, au lieu
gratifié, comme Sa Majesté est cous-
de faire à tous ceux qui recourent
Par ainsi son plaisir sera faire remet-
ictes cinquante payes, et les augmen-
ques à cent, à fin qu'avec plus de
es deux places soient deffendues au

a ledict Boyvin, que le mareschal a
er et bannir du Piedmont les capi-
oupigny et Villemagne, pour avoir,
les ordonnances militaires, mis la
l'espée près le corps de garde de la
: Thurin, ainsi qu'il appert par les
tions et sentence donnée sur icelles,
esentera à Sa Majesté pour en or-

pliera Sa Majesté, au nom du mares-
honnorer les anciens et fideles ser-
sieur d'Aussun, gouverneur de Thu-
ne compagnie d'hommes d'armes;
mesme aussi les sieurs de Montbazin
eux-Pont, et le capitaine Fouxper-
apitaine aventurier des Suisses, à qui
sté a accordé six cens livres de pen-
accorder à Montbazin l'estat de gen-
ne de la chambre, à Vieux-Pont ce-
gentil homme servant, et leur en
r les depesches necessaires. »

» Dira la plaincte du capitaine de L'Isle, sergent-majeur des bandes françoises, qui n'est couché en l'estat de l'extraordinaire que pour cent livres par mois, ores que Sa Majesté luy en ait accordé cent cinquante; et par ainsi suppliera que l'article en soit reformé.

» Fera particuliere remonstrance au roy et à M. le connestable, des grands et recommandables services que M. le general Coyffier a rendus et rend tous les jours à Sa Majesté en toutes sortes d'affaires sans s'amuser à demander, comme d'autres feroient, des taxes et des recompenses. Par ainsi il supplie Sa Majesté luy permettre de pouvoir diviser sa generalité en deux, sans payer finance ny charger Sa Majesté de nouveaux gaiges; et à la verité c'est le moins qu'il puisse esperer de sa bonté et liberalité, la servant fidelement et utilement comme il faict.

» Et pour autant qu'il est aisé de recognoistre, autant par les lettres de Sa Majesté et de M. le connestable que par les propos qui se tiennent des forces du Piedmont, qu'il y en ait plus qu'il n'est convenable pour le deffendre et pour heureusement aussi assaillir l'ennemi, ledict Boyvin est chargé d'un estat de toutes les compagnies, tant françoises, italiennes, allemandes et suisses, et de toutes les villes, forteresses et chasteaux que le roy tient aujourd'huy deçà les monts, à fin que, ayant recognu et ordonné ce qu'il faut en chacune place pour la garnison ordinaire, elle puisse juger ce qui restera pour tirer en campagne, et là dessus dresser tels estats et assignations qu'il jugera convenables à l'utilité de son service, et relever le mareschal des desavantageux jugemens qui se font de luy, qui, en fidelité, obéissance, amour et devotion envers son prince et la patrie, ne cedde à qui que ce soit. »

Par les nouvelles venues d'Angleterre, du seiziesme jour de ce mois, s'entend comme le roy et royne d'Angleterre se trouvoient bien eslongnés de ce qu'ils pensoient faire il y a six sepmaines au parlement dernier, où ils faisoient conte que, ne pouvant couronner le roy et luy faire succeder le royaume d'Angleterre, à tout le moins de luy en faire tomber l'administration avec tel pouvoir sur les

forces et finances, qu'il eust peu disposer à sa volonté. Toutesfois la chose a prins telle issue, que pour ce coup il faut qu'il se contente à beaucoup moins qu'il ne s'attendoit, et à telles conditions qu'il ne pourra mettre estrangers aux places fortes dudict royaume, changer leurs lois, mouvoir la guerre contre aucun prince estranger, s'aider des hommes ny de l'argent pour les employer hors dudict royaume, ce qui a tellement despleu auxdits roy et royne, que le seiziesme de ce mois ils allerent par eau tous deux clorre et terminer ledict parlement sur les quatre heures du soir, assez petitement accompagnés et sans aucune ceremonie, monstrans et faisans cognoistre à un chacun avoir quelque grand mescontentement contre l'assemblée d'iceluy, encores que l'effet de la religion y eust succedé comme ils desiroient.

Maintenant il ne se parle plus du passage du prince d'Espagne en Flandres; qui faict penser que tel bruict qui en a couru n'estoit que pour donner moyen aux estats dudict parlement de demander gens et argent pour son passage, qu'il entendoit envoyer contre le roy, ainsi que l'empereur estimoit.

Il se parle bien qu'ils ont deliberé de faire un autre prochain parlement, où ils mettront peine d'assembler gens forgés à leur devotion; mais il est aisé à croire qu'ayant failly au dernier, il sera mal-aisé d'y mieux faire, attendu mesmement qu'il semble la haine de ceste nation s'augmenter chacun jour contre ce regne.

Le bruict qui avoit cy devant couru du retour du prince de Piedmont en Flandres, ne se continue tant qu'il faisoit, et ne sçait-on au vray quand il s'en retournera.

Depuis quatre ou cinq jours un courrier est venu de Flandres: ce roy a continuellement gardé la chambre par une indisposition de sa personne, comme on fait courir le bruict, de sorte qu'il ne se laisse voir; mais il s'entend par aucuns que c'est par quelques nouvelles qu'il a entendues de la mort ou grieve maladie de l'empereur, ou autres qui ne valent gueres mieux, et en a esté differé pour ceste occasion un tournoy qui se devoit faire icy dimanche prochain.

On a esté adverty comme sur la fin de ce parlement il y fut mis en advant par le secretaire Bournes l'ouverture de la guerre contre le roy, sous couleur de demander la pension qu'ils appellent icy tribut, et qu'ils disent avoir sur le royaume de France, faisant argument entre autres de devoir prendre les armes en faveur des Pays Bas, en suivant les anciens traictés qu'ils ont reciproquement avecques iceux; toutesfois ledict Bournes, pour ce coup-là, ny ceux qui l'y avoient envoyé, n'en furent satisfaicts selon leur intention.

D'avantage aucuns delégués de Naples, Milan, Cremone et d'autres, qui sont allés devers ledict prince d'Espagne sous ombre de le gratiffier, sollicitent en extremité une paix, et de demeurer deschargés de tant de daces et subsides qu'ils ont supportés jusques icy, avecques protestations de ne les sçavoir ny pouvoir plus comporter.

M. le prince de Savoye faict de sa part bonne diligence d'estre aussi recompensé par lesdicts prince et royne, ou bien qu'ils soyent les moyens que par une bonne paix le roy le face; qui sont toutes choses qui leur donnent grand ennuy, avecques la necessité qu'ils se voyent avoir d'argent, et le peu de moyen qu'ils ont d'en amasser durant ces guerres, mais au contraire qu'on leur en demande de tous costés.

Quant au faict de la paix, les choses en sont tousjours aux termes accoustumés, et font lesdicts roy et royne d'Angleterre demonstration d'en avoir grand envie, à quoy la resolution prinse à ce dernier parlement les pourra, comme il est probable, induire d'avantage, joinct que la necessité qu'ils cognoissent mieux que nuls autres que l'empereur en a.

Nouvelles venues de Flandres par lettres de Bruxelles, du dernier de septembre. « L'on continue d'asseurer le partement de l'empereur, et disoit-on que ce seroit pour tout ce mois d'octobre. A ceste heure il semble qu'il ne doive estre si soudain; toutesfois l'on n'est point autrement asseuré du jour, et si sçait on bien neantmoins que M. de Bevere est allé donner ordre à l'armée qui est en Zelande, et ne faut pas estimer que il vueille supporter si grosse despence sans aucun fruict ny oc-

. Le vice-chancellier de l'empire a eu ssion d'aller par devers le roy des Ro- pour luy renoncer le gouvernement du- npire; mais il n'est encores party. Au- ient que ledict roy des Romains pourra ient venir en cour, pour estre telle la ; dudict empereur; ce que toutesfois tiens pas trop pour asseuré. On faict : que les deux roynes iront avec luy, e que j'en puis entendre, on s'efforce ment de faire le mariage de la du- de Lorraine avec M. le duc de Savoye, toutesfois est du tout resoulu de n'y mordre, dont il a faict entendre les à un des plus grands de ceste cour qui nes bons seigneurs; chose qui ne vous nouvelle. L'on estime qu'il demeurera 'ernement de ces païs, mais qu'il n'en jà à effect sans franchir le saut sur ce ou possible avec la fille du roy des s, à laquelle il semble qu'il soit plus iné. Après le partement de l'empe- cuns dient que son fils reduira la cour s pour estre plus prochain de l'An- , et estime l'on qu'il fera la pluspart s sa residence en ces païs de deçà; ce e voudrois pour la consolation et con- at de la royne. L'empereur et sondict bien souvent ensemble deux et trois e jour sans qu'il y ait aucun tesmoin; ndu que ledict empereur faict alors un petit coffret, le porteur duquel ı'il l'a posé sur la table se retire, et là dessus que ledict empereur ait elque recueil des choses concernans rnement de ses terres et païs, dont e d'informer sondict fils le plus clai- u'il luy est possible. Les estats et chefs s sont convoqués au quatorziesme de our recognoistre à seigneur ledict roy, n qu'alors, et non plustost, Sa Ma- renoncera cesdicts païs et la Sicile, s'en ira reposer au couvent de Sainct : qu'il a faict edifier. »

nouvelles venues de Flandres. « Ce entendu du vingt et vingt-septiesme e de la cour de l'empereur, c'est t empereur est resolu de vouloir Espagne en ce mois de novembre, et qu'il a ordonné une armée de soixante navires en Flandres, et autres trente-trois qu'ils preparent en la mer d'Angleterre pour l'accompagner, et faict son compte de venir en Zelande pour descendre au port d'Autonne sans passer autrement par Angleterre, à fin qu'il n'ait occasion de retarder son voyage: toutesfois la royne dudict païs a envoyé le prier qu'il y vueille passer, d'autant que ce luy sera grand plaisir et consolation, puis qu'elle estime que ce dernier departement sera la derniere fois que Sa Majesté se daignera porter par deçà, et ne sçait on quelle deliberation il en prendra. Ils escrivent que les deux roynes ses sœurs luy feront compagnie et que le duc de Savoye demeurera gouverneur en Flandres en l'absence du roy son fils; mais toutesfois il sembloit que ledict roy prioit l'empereur que il fist encores demeurer la royne d'Hongrie pour deux ans en ce gouvernement, ce qu'elle refusoit et reculloit le plus qu'elle pouvoit; neantmoins on estimoit qu'en fin elle y demeureroit. Cette nouvelle deliberation de l'empereur tire à soy grande consequence, et faict croire qu'il ait l'esprit du tout tourné à Dieu et les espaules aux travaux de ce monde, voulant que son fils aye le gouvernement de tout, et approuve, luy encores vivant, ce qu'il voudroit qu'il fist après sa mort, d'autant qu'il a des-jà renoncé à tous royaumes et seigneuries, et ne s'est autre chose reservé que la Castille, où il se delibere vivre du tout à repos en une petite maison avec peu de famille, et ne passer par an en despence six mil escus pour l'ordinaire de sa maison, et n'avoir sinon personnes spirituelles, ou bien qui luy soyent aggreables, comme entre les autres il a trouvé un maistre Jean de Cremone qui luy a faict des horologes auxquels il prend grand plaisir: il s'est semblablement reservé cent cinquante mil escus par an, que payent les quatre ordres des commanderies, lesquels il faict compte de distribuer du tout en œuvres pieuses et payer quelques debtes de sa conscience. Il a remis au roy des Romains l'empire, delaissant toutes les fascheries et soin de la Germanie. Toutes lesquelles choses nous devons estimer que ce soit par la pure volonté de Dieu. »

Estat au vray de toutes les enseignes de gens de pied qui sont, aujourd'huy vingt-deuxiesme novembre 1554, deçà les monts, tant françoises, italiennes, suisses qu'allemandes; et pareillement de toutes les villes, places et chasteaux qui sont ès mains de Sa Majesté, en chacune desquels il est necessaire tenir garnison, le nombre de laquelle le mareschal de Brissac remet à la discretion de Sa Majesté, qui le fera, s'il luy plaist, cotter en marge, afin que sa volonté soit suivie.

PREMIEREMENT.

Trente huict compagnies françoises de deux cens soixante dix hommes, en y comprenant les six nouvelles, les deux de Ludovic et Carle Birague, avec celle du comte de Beynes : le tout revenant à la raison que dessus, à huict mil hommes.

Douze enseignes de lansquenets, revenans à environ trois mil hommes.

Douze enseignes de Suisses, à trois mil hommes.

Treize enseignes italiennes, des anciennes, à cent hommes chacune, revenant à treize cens hommes.

Neuf nouvelles compagnies italiennes de cent cinquante hommes chacune, levées pour la manutention d'Yvrée et nouvelle fortification de Santia, et payées dès le premier janvier 1552, revenans à treize cens cinquante hommes.

Trois autres compagnies italiennes de deux cens hommes chacune, sous le sieur de Candel, fils du marquis de Masseran, payées dès le premier fevrier, montans à neuf cens hommes.

Le tout revenant à quatre-vingts-neuf enseignes, qui devroient rendre le nombre de dix-sept mil cinq cens hommes, et toutesfois il ne sera compté que pour seize mil, pour divers dechets que il y a tousjours.

Estat des places, forts, villes et chasteaux estans aujourd'huy en l'obéissance du roy deçà les monts.

PREMIEREMENT, AU PIEDMONT.

La ville et chasteau de Thurin.
La ville et chasteau de Montcallier.
La ville et roquette de Quiers.
La ville et chasteau de Carignan.
La ville et chasteau de Carmagnolles.
La ville et citadelle de Pignerol.
La ville et citadelle de Beynes.
La ville de Savigian.
La ville de Busque.
La ville de Cental, et le chasteau.
La haute et basse ville du Montdevis.
La Rocque de Baux.

Autres places du Canavois.

Caselles, Chivas, Yvrée avec le chasteau, et sain, Verrolins.

Autres chasteaux du Piedmont.

Suse.	Ravel.
Sainct-Michel.	Dromer.
Avigiaune, et la citadelle.	La Perouse.
Sommerive.	Primel.
Ara.	Moncne.
Polens.	La Chyuze.
Saluces.	Ormée.
Verzol.	Lanz, et la citadell
Cavours.	Vyu.

Au Biellois.

Galiany, grande citadelle de cinq bastions.
Masin de mesme, Masseran, Candel.

Au Vercellois.

Santia, ville de huict bastions.
Gatinare, chasteau.

Au Montferrat.

Casal, ville et citadelle.
Albe, ville et chasteau.
Sainct-Damian, ville et chasteau.
Verrue, Casal Bourgon.

Astisanne.

Villeneufve d'Ast.
Sainct-Estienne de Belbe.
La Cisterne.
Montechiar.

Païs des Langues.

Ville et citadelle de Ceve.

Courtemille.	Cossan.
Ponzon.	Castagnolles.

Chasteaux dudict pays.

Poma.	Trioer.
Gabian.	Balzola.

des forces que les Imperiaux ont au-d'huy en nature, par la confrontation uelles avec les françoises le roy reco-stra, s'il luy plaist, ce que le mareschal tirer en campagne, les villes mediocre-t fournies.

PREMIEREMENT.

t vieilles enseignes d'Espagnols, huict venues de Naples, sans celles qu'ils nt de Sicille au nombre de six.
te-deux vieilles bandes italiennes, la re levée desquelles estoit de dix mil s.
vée qui se faict presentement est de

Vingt-quatre vieilles enseignes d'Allemans, les dix nouvellement venues, et cinq autres qui estoient en Corse.

Sur quoy l'ennemi n'a à garder que onze places,

à sçavoir :

Novarre,	500
Pavie,	1000
Verceil,	500
Trin,	500
Crescentin,	500
Alexandrie,	1000
Ast,	1000
Foesan,	600
Cairas,	600
Vulpian,	1000
Cony,	500

LIVRE SIXIESME.

es ennemis, qui taschent d'oster la commodité des vivres à Casal, avec les raisons pourquoy le ma- de Brissac se retira dudict Casal. — Advis du mareschal de Brissac à M. le connestable sur le futur de paix. — Advis de la prinse de Sienne par les Imperiaux, avec la responce du mareschal de Brissac de Mantoue, qui demandoit l'artillerie qu'il avoit dans Casal. — Prinse de quelques chasteaux par les , avec la deffaicte de plusieurs ennemis. — Arrivée du duc de Savoye à Milan, avec la deffaicte de sa gaie près de Valence. — Lettre missive du mareschal de Brissac à M. le connestable. — Divers advertis- du mareschal au roy, sur diverses occurrences. — Arrivée du duc d'Alve en Piedmont, avec resolution e le degast : à quoy le mareschal pourveust. — Maladie du mareschal de Brissac estant au camp. — Def- les Imperiaux assiegeans le chasteau de La Tour. — Siege de Santia par le duc d'Alve, qui s'en retira nteusement pour aller fortifier Pont-de-Sture. — Siege, batterie et prinse de Vulpian par les François. — r de Termes pourveu du gouvernement de l'armée en l'absence du mareschal de Brissac. — Batterie et n du chasteau de Montcalve à M. d'Aumale. — Punition exemplaire d'un gentil-homme qui s'en l'armée sans congé. — Combat signalé d'entre messieurs de Nemours et marquis de Pescaire. — Def- emarquable de plusieurs Imperiaux par le sieur d'Ampville. — Deffaicte des Imperiaux, voulans pren- ort de Gatinarre. — L'empereur Charles V quitte le monde et se retire en un monastere. — Perfidie du i de Masseran.

] Sur le commencement d'avril de la année, le mareschal fut adverty par) de la Mirandole et evesque de Lo- que la nouvelle levée que l'ennemi ct faire de lansquenets, devoit estre en près de Milan, et autres seize agnols qui s'estoient embarqués à our venir à Gennes, et que toutes s levées s'advançoient fort. Ce qu'il ire au roy, suppliant Sa Majesté ne à la fausseté des rapports d'autruy, ire haster les enseignes françoises voit nouvellement faict lever pour en Piedmont, et toutes les autres provisions qu'elle avoit aussi promises, avec toutes lesquelles ce ne seroit pas peu faict si on pouvoit conserver ce qui avoit esté conquis; car d'entreprendre plus avant il estoit lors impossible, pour autant que les fortes garnisons qu'il faloit maintenant mettre dans Yvrée, Galiany, Masin, Santia, Casal et Albe, pour attendre un siege, absorberoient les moyens dont on se fust peu servir en campagne : d'alleguer qu'il faloit attendre ce que feroit l'ennemi pour puis selon cela les pourvoir, c'estoit chose qui ne se pouvoit faire, toutes les places estans sur la frontiere et sur les advenues de Milan; joinct que l'ennemi

n'estoit pas si peu rusé que, si on differoit à les pourvoir alors, il ne se jettast cependant sur les premieres pour enclorre les autres, de façon qu'il seroit difficile d'y pourvoir: qu'il aimoit mieux bien asseurer ce qu'il avoit en main, et qui pouvoit apporter de très grands advancemens à l'estat, que de mettre tout au hasard de l'ennemi lors plus puissant, comme il seroit encor tout cest esté, puisque le duc d'Alve venoit vicaire de l'empereur en Italie; estant à presupposer qu'un seigneur de telle portée ne venoit pas pour une seule curée, comme Sa Majesté estimoit, ains pour s'acharner à beaucoup d'autres: que toutes les places estans si bien garnies qu'elles seroient, il y acquerroit plustost de la honte que de l'honneur, et que cependant Sa Majesté hasteroit un bon secours pour lever le siege qu'il auroit entreprins, ou hasarder une bataille, laquelle il leur donneroit volontiers s'il se trouvoit avoir jamais en main de quoy le pouvoir faire, pour l'esperance qu'il avoit que Dieu le favoriseroit à renverser et rabattre cest orgueil et ceste arrogance espagnolle, qui mesprise tout le monde.

Pendant que ces sollicitations advançoient peu le renfort, l'ennemi, se voyant desjà assez fort pour s'advancer à nostre prejudice, s'approcha de Casal pour l'incommoder des vivres et voir qu'il y faisoit, pendant que tous les autres equipages de guerre s'appresteoient pour la venue du duc d'Alve. Et pour autant que quelqu'un diroit que le mareschal, prevoyant ce qui pouvoit succeder, ne se devoit esloigner de Casal, deux raisons principales en furent cause: la premiere, par ce que ayant faict retirer dans la ville les vivres des environs, il eust fallu que son armée, s'arrestant là, les en eust tirés pour vivre, et consequemment reduire au petit pied ce que la place avoit en abondance; l'autre, pour ce qu'ayant mis dedans un grand nombre d'hommes, pour estre pourveue à toute sorte de fortune, son armée estoit si amoindrie, qu'il n'y avoit raison aucune qui commandast de s'aller opposer à l'ennemi, mesmes n'y ayant aucune occasion presente pour ce faire; joinct que cependant ce qui luy estoit resté ne perdoit pas temps, car il avoit faict jecter de tous costés les vivres dans les places du Piedmont, et faict consu reste, ayant aussi favorisé les fortifi par un grand nombre de pionniers qu levés et faict conduire par gens de g avec commandement que leurs outils resserrés après le service rendu, po servir dans les places estans assaillies les perdre par ce deffaut comme Te Après avoir ainsi bien disposé toutes de ce costé là, il print resolution de loger entre Verrue et Casal, tant pou riser les affaires comme pour reco les mouvemens de l'ennemi, et sel mesnager le temps, les forces, et le sions ci-devant discourues, sans to s'engager ny rien hasarder que bien à

Tandis que les choses balançoient e diversité, le mareschal eut nouvelles la mort du pape Jules, le cardinal Pau glois, en attendant le couronnement Pierre Caraffe, surnommé cardinal T. esleu à pape le jeudy 23 may, avoit avant quelque traicté d'accord ent grands princes; qu'il avoit esté c qu'on s'assembleroit en un village Mare, entre Calais et Ardres, où M. dinal de Lorraine et le connestable, que de Vannes Marillac, celuy d' Morudlier, et l'Aubespine; et de la l'empereur le duc de Medinacelly, l' d'Arras, chancelier, le comte de l'Al sieur Viglino, president en son con celuy de Malines, se devoient trouve pourquoy il s'advança de particuli congratuler avec le connestable, sup Createur luy en donner la mesme g issue qu'il avoit eue de tant d'autres affaires qu'il avoit precedemment ent qu'il estimoit que cela ne se passe sans entrer en la dispute des droicts tentions qu'ils avoient les uns contre tres, et qu'à ces fins (pour ce qui r l'Italie) il en feroit dresser de bien memoires pour les luy envoyer par nage bien entendu, s'il le luy comm le suppliant avoir l'œil sur ledict Paulo, car l'esperance de parvenir a par le moyen de l'empereur, le pou viter à se formaliser plus pour luy q nous.

il prendroit aussi la hardiesse de re-
er qu'il luy sembleroit necessaire, au-
nt que d'entrer en ces traictés, de s'ar-
advantageusement, qu'on fust prest à
aire si rien ne s'accordoit, craignant
'ayant pourveu du costé d'Italie, où
ni estoit le plus fort, cela n'engen-
grand advantage de leur costé et le
re du nostre. Et pour autant que de
orcer, Sa Majesté luy avoit commandé
ssast les deux mil payes italiennes qu'il
vées pour le soustenement de l'entre-
de Casal, il fit instance à ce qu'ils luy
continués pour tout le mois de may,
ie, succedant quelque bon accord, il
vast avoir en ses mains la pluspart des
ux et juridictions qui estoient à cinq
ieux ès environs des places de Sa Ma-
aquelle sçavoit assez qu'en semblables
s il avoit tousjours esté dict et resolu
té d'Italie, que qui tient tienne. Pen-
u'il faisoit ces remonstrances, le sep-
avril 1555, le roy luy commanda,
sieur de Gonnort son frere, qui arriva
Piedmont, de s'advancer, à cause de
cté, le plus avant qu'il pourroit dans
es des ennemis, et à tout le moins es-
le forcer Vulpian, sans toutesfois luy
r aucun renfort ni remboursement des
s qu'il avoit faict emprunter à gros in-
pour le secours de l'armée, et des-
il avoit respondu aussi bien que du
al: ce qu'il remonstra à Sa Majesté,
si son plaisir eust esté de correspon-
r les effects à tant et tant de plaintes
remonstrances qu'il luy avoit faictes
stre les plus forts en semblables occa-
qu'elle ne seroit pas maintenant en
le luy faire ces commandemens, ains
choses seroient advancées avec seu-
t avec esperance de plus grande for-
u'il ne se pouvoit aujourd'huy pro-
, estant de beaucoup le plus foible et
ucun secours d'argent: que neant-
, desirant surmonter toutes difficultés,
t voulu meurement considerer l'un et
commandement de Sa Majesté; quoy
, n'avoit trouvé l'execution de l'un ni
tre raisonnable, au moins s'il ne se
inconsiderement exposer à un evident
et irremediable hasard, l'ennemi estant aujourd'huy deux fois plus fort que luy; aussi que, combien que Vulpian fust enfermé dans les terres de Sa Majesté comme le loup dans les toiles, que ce n'estoit pas toutesfois pourtant à dire qu'il peust estre tost ni aisément forcé, ni que l'ennemi ne peust venir au secours; qu'il y avoit encores deux plus fortes considerations que toutes les autres qui le tenoient en divers doutes: la premiere, le devoir de la guerre vouloit que Vulpian estant à demy affamé, comme il estoit, que l'ennemi commençast son jeu par un fort avictuaillement d'iceluy, et que tout d'un train il respandist la grandeur de toutes ses forces par la campagne du Piedmont, afin que si cependant cest accord succedoit, les villes d'Yvrée, Masin, Santia, Casal et Albe, Leve, Pouzan et Courtemille, demeurassent comme assiegées ou resserrées dans la seule enceinte de leurs murailles; que pour prevenir tous ces inconveniens, il faloit qu'il eust tousjours le pied en l'air pour courir d'un costé et d'autre, soit deçà ou delà le Pau, où il jugeoit pouvoir mieux faire ses affaires; qu'il avoit aussi mandé à toutes les garnisons de Piedmont, des terres milanoises, de Montferrat et des Langues, d'estendre de tous costés leurs juridictions et limites le plus avant qu'ils pourroient sans toutesfois rien hasarder, ains se tenir tous sur leurs gardes et faire la retraicte de tous les vivres de la campagne; que Sa Majesté devoit tenir pour asseurer que, quoy qu'il advint, que Vulpian demeureroit tousjours si estroictement enserré, qu'il n'auroit que la seule enceinte de ses murailles, et qu'il avoit à ces fins mandé au sieur Carle Birague, qui commandoit aux forts dressés contre iceluy, que s'il estoit contrainct les quitter, l'ennemi marchant à l'avictuaillement, que tout aussitost qu'il auroit tourné teste il retournast aussi au siege comme devant.

Au mesme temps, ayant sceu que M. le connestable disoit que toutes ses dépesches ne chantoient qu'argent, il luy remonstra que, puisqu'ainsi estoit qu'on trouvoit mauvaises toutes ses instances qu'il faisoit pour estre secouru et d'armes et d'argent, il estoit aussi de sa part contrainct de dire que si la

frequence des promesses sans effects pouvoit contenter les ventres affamés et habiller ceux qui estoient nuds, on auroit raison de trouver fort mauvaises ses repliques, et lesquelles il estoit contrainct de porter encores jusques là que, s'il pouvoit voir les affaires de l'estat en quelque honneste asseurance, il prendroit party (pour desormais sortir de tant de miseres et de calamités qui l'accabloient, et qui pouvoient estre plustost considérées que vifvement exprimées) de donner une si sanglante bataille, qu'il vaincroit ou qu'il y mourroit les armes au poing, delivrant l'armée de la faim, luy de peines et de toutes ces fallaces esperances et promesses qui renversoient tout, mesmes ayant pieça recogneu que ceste espargne dont on le presse si fort estoit coustumiere d'amener des inconveniens si estranges qu'on demeuroit et sans conseil et sans remede : que Sa Majesté en taille et en couppe comme il luy plaira, si faut-il toutesfois qu'elle se souvienne qu'il ne fut jamais seur ni louable de quitter, pour des deffiances qui peuvent estre corrigées et adoucies, les propres choses qui ont esté glorieusement et laborieusement acquises.

Que c'estoit aussi chose de très-mauvais exemple que, quoy que jusqu'alors il eust sceu crier ou supplier pour payer ce qui avoit esté promis à ceux qui dresserent l'entreprinse de Verceil et Casal, il n'en avoit toutesfois jamais sceu avoir raison; mais, quelque paix ou trefve qu'il advint, il vendroit plustost son propre bien que de leur manquer de parole.

Le vingt-quatriesme avril, le mareschal donna advis au roy que la nouvelle estoit arrivée aux ennemis de la reddition de Sienne, après avoir couru toutes les miseres et toutes les extremités d'un siege de quatorze mois, dequoy les ennemis avoient faict de fort grandes resjouissances, et que Monticelly, Chiusy, Montalcino, Grosseto et Port-Hercule, demeuroient encor ès mains de Sa Majesté, qui luy serviroient peut estre un jour au recouvrement de la perte; que c'estoit chose dont Sa Majesté ne se devoit fascher, y ayant apporté tout ce qui pouvoit sortir de sa main, parmy une telle affluence d'affaires qu'elle avoit sur les bras, à la grande felicité desquels Dieu avoit voulu donner ceste petite amertume, qui seroit bientost rembarrée par la puissance et valeur de Sa Majesté, et de tant de bons et braves sujets auxquels meritoirement elle commandoit; que luy de son costé y sacrifieroit ses moyens et sa propre vie de fort bon cœur.

Qu'ayant esté dict par la capitulation de Casal que le duc de Mantoue, en faveur de madame sa grand mere, emporteroit l'artillerie qui estoit dedans la citadelle, ce qui ne peut estre lors ainsi accomply, à cause qu'elle estoit entassée dans les ruynes des batteries; maintenant qu'il voyoit les ennemis ès environs de Casal, il avoit esté si inconsideré de la faire demander par un gentil-homme qu'il avoit expressément envoyé vers luy; auquel il auroit remonstré que si son maistre en vouloit accommoder le roy, comme il pouvoit faire, Sa Majesté la luy feroit payer, et qu'aussi bien sans exprès commandement d'elle ne la luy pouvoit-il faire rendre aujourd'huy, la saison considerée.

S'en estant retourné le gentil-homme, de là à peu de jours le duc luy manda qu'il ne la vouloit vendre, ains s'en servir dans ses estats. Et pour-autant que les affaires d'alors estoient tels qu'il n'en pouvoit faire instance que par une demonstration de mauvaise volonté envers le roy, le mareschal par sa replique luy manda qu'il s'adressast au roy mesme s'il vouloit, au nom duquel il avoit traicté, et que, veu les affaires qui couroient lors, il n'estoit pas resolu de s'en dessaisir que le serain de la paix ne fust survenu, quoy que Sa Majesté luy sceust mander pour ce regard au contraire.

Le roy trouva bonnes les remonstrances du mareschal, et mesmes ce qu'il avoit faict à l'endroict du duc de Mantoue, promettant bien tost le secourir de sorte qu'il auroit dequoy tenir teste, et seconder ses desseins sur ce qui pourroit succeder de paix ou de trefve.

Le vingt-huictiesme avril, quatre soldats et un lacquais furent prins sortans de Vulpian, portans lettres du sieur Jeronimé de La Mare, chef de la garnison, adressantes au Figuerol, par lesquelles il luy donnoit advis que

lemans s'estoient si furieusement muti-
ı'ils eussent tout tué s'il ne se fust re-
ı chasteau, et que pour sauver la place
t capitulé avec eux, et promis qu'ils se-
payés dans trois sepmaines, et que
lant il avoit tant faict qu'il avoit trouvé
ens escus à interest, dont il les avoit
és.

e occasion devoit, selon aucuns, invi-
mareschal à l'aller diligemment assaillir
ıt que les ennemis faisoient leurs pre-
s; mais ceux qui considereront que,
riere, instances ny plaintes qu'il eust
ire depuis quatre mois, il n'avoit sceu
le remplacement de soixante milliers
dre et vingt mil boulets despendus à
se d'Yvrée, Malvoisin, Santia et Casal,
fournir aussi competemment pour at-
le siege dont ils estoient à toutes heures
s, trouveront qu'il ne pouvoit enten-
ombattre ledict Vulpian, sans desgar-
places du Piedmont et les exposer à
y de l'ennemi qui estoit desjà le plus
la campagne. Et à la verité, Sa Ma-
qui sçavoit mieux que nul autre que la
le et l'obéissance des armes se mainte-
avec l'argent plus que par artifice ou
ondance des promesses qu'elle faisoit,
juger par là en quelle extremité les
estoient, et que le mal qui en ad-
it seroit tout d'elle, et du mareschal
t.

s entrefaictes furent prins quelques
ls venans d'Angleterre, chargés de
ui tesmoignoient les mesmes miseres
veniens dont le mareschal frappoit à
eures les oreilles du roy et de M. le
ble, auquel il manda qu'il estoit bien-

Sa Majesté et luy eussent recognu
ropre main des ennemis la verité des
u'ils n'avoient voulu croire de luy;
'estoit pas seulement Vulpian qui es-
mmodé de vivres, mais que Foussan,
'rin et Crescentin mesmes l'estoient
si fort, que si de bonne heure on
nforcé, comme il avoit supplié, la
de ces places fussent pieça tombées
de Sa Majesté; que c'estoit le fruict
ıt apporté tous chasteaux et petits
nt il avoit peu à peu enveloppé toutes
ces places ennemies, contre l'opinion du roy et de luy, qui luy en avoit souvent faict la guerre; que ceste necessité devoit tenir Sa Majesté et ses ministres sur la haute gamme au faict de paix ou trefve, et que là où Dieu voudroit, pour les pechés des uns et des autres, qu'il n'y eust ny paix ny trefve, cela devoit inviter Sa Majesté à se diligemment renforcer, de sorte qu'on peust emporter aucunes de ces places auparavant que l'ennemi les eust pourveues; en quoy faisant, tout le Piedmont, le Canavois et tous le Vercellois demeureroient si bien nettoyés, qu'on n'auroit plus à tenir garnison que dans cinq ou six principales places et une douzaine de chasteaux, au lieu de soixante ou cinquante, et par ainsi amoindrir sa despense de la moitié, et en temps de paix augmenter ses revenus de quatre à cinq cent mil escus de rente, la moitié desquels suffiroit pour maintenir tout le pays.

Se plaignit aussi que, quoy que le roy luy eust mandé par moy et par autres, tant s'en faloit que les cent mil escus fussent arrivés en Piedmont, comme il estimoit, que au contraire il n'en estoit point de nouvelles, non plus que de la reste de fevrier; de maniere que les monstres ne pourroient estre faictes pour les mois de fevrier et mars que dans tout celuy de may, et que par ainsi l'armée demeureroit tousjours en arriere de deux mois et plaine de misere, en tant qu'il faudra que ce qu'ils recevront lors soit converti au payement de ce qu'ils doivent aujourd'huy et de ce qu'ils devront aussi entre cy et là.

Que, ayant faict par plusieurs fois interpeller le marquis de Final de faire foy et hommage au roy de huict chasteaux qu'il a ès environs de Ceve, il s'estoit tousjours obstiné de n'en rien faire, et que, pour travailler les ennemis, il avoit commandé au sieur Francisque Bernardin, qui se trouvoit lors à Ceve, et au capitaine Loup, gouverneur, de tirer deux canons de la ville et d'aller prendre ces chasteaux et démolir ceux qui ne pourroient servir; ce qu'ils avoient heureusement executé sous la faveur de messieurs de Bonnivet et d'Ampville, qu'il avoit envoyés au secours de Ponzon que Cæsar de Naples estoit allé assaillir, et lequel, quelque diligence qu'ils

eussent sceu faire, ils n'avoient sceu atrapper, car, soudain qu'il eust le vent de leur venue, il s'estoit retiré; et toutesfois, pour n'avoir faict un voyage inutile, ils s'estoient amusés à nettoyer huict ou dix autres chasteaux qui estoient ès environs dudict Ponzon, aucuns desquels ne porteroient pas moindre nuysance aux Gennois que faisoit ledict Ponzon et Courtemille : à toutes lesquelles expeditions ledict sieur d'Ampville s'estoit monstré autant vaillant que diligent, et qu'il estoit à croire que de si bonne plante qu'estoit celle du père il n'en pouvoit sortir que fruicts de pareille bonté.

Le premier jour de may, le sieur de Noailles, lieutenant de la compagnie d'Ampville, s'estant jecté sur les advenues d'Ast et Valfenieres avec sa trouppe, suivi d'une autre d'arquebusiers que menoit le capitaine Beaulac, ils rencontrerent environ trois cens Italiens qui faisoient escorte à des bestes chargées de vivres qui tiroient vers Valfenieres : ils les chargerent si vivement qu'il en demeura environ six-vingts morts sur la place, et quelques cinquante de prisonniers. Le sieurd'Ampville eust un extreme regret de n'avoir esté de la partie, pour un singulier desir qu'il avoit à la gloire et honneur qu'il merita depuis pour sa valeur.

Le sixiesme may, le roy, parmi plusieurs affaires dont il chargeoit le mareschal, luy manda que le duc d'Alve arriveroit bien tost en Italie, menaçant de recongner sa puissance et sa frontiere au-delà des monts. A quoy le mareschal respondit que toutes les bravades et de luy et de sa nation ne l'estonnoient aucunement, car ceux qui avoient envie de mordre à bon escient ne jappoient pas tant; que ses predecesseurs lieutenans de l'empereur, qui n'avoient pas moindre experience ny valeur que luy, n'avoient jamais sceu faire bresche dans le bonheur de Sa Majesté, et qu'il esperoit que Dieu luy feroit la grace de le traicter comme les autres, s'il plaisoit à elle accompagner la diligence et l'affection et de luy et des autres seigneurs, des moyens qui sont necessaires pour tenir coup; et que s'il avoit en main dequoy luy presenter la bataille en arrivant, qu'il luy en donneroit le passe-temps, et lors on verroit qui avoit meilleure cause, meilleure espée et plus belle main tresse.

Donna advis au roy que le duc de Savoye estoit desjà arrivé à Milan; qu'il ne trouvoit occasion quelconque qui le deust avoir amené en Italie, si la presumption des forces d'autruy ne luy avoit faict esperer qu'il sortiroit quelque grand miracle à son advantage; car, d'y vouloir faire la guerre au commandement du duc d'Alve, c'estoit chose qu'il ne pouvoit croire, mesmes ne s'estimans gueres.

Sur le seiziesme may, le roy ayant trouvé bon que le mareschal eust faict le gast bleds jusques sur le bord du fossé de Pian, et faict deux nouveaux forts aux erons, assisté des sieurs d'Aussun, presi et Carle Birague et du sieur Francisque nardin, luy manda qu'estant creature main, et comme tel singulierement aimé Sa Majesté, il avoit eu tort de croire qu'il la moindre mauvaise opinion de luy; que contraire, elle se louoit à tous de sa diligen valeur et affection, qu'elle esperoit digne recognoistre bien-tost, et que, pour tes gnage de cela, il luy envoyoit par le seig de Caillac la mesme espée qu'elle port la guerre : dont il rendit graces très-dign Sa Majesté, l'asseurant qu'il chercheroit occasions pour faire sentir aux ennem tranchant de ceste belle espée, qui lu roit tousjours d'aiguillon et de bon à bien et fidellement servir si bonna reux prince.

Le roy, pour rendre le mareschal glorieux et plus content, luy manda que pereur estant à table, circondé des duc Savoye, d'Alve, prince d'Orange et aucuns d'entre parlans de la guerre dict que la majesté imperiale surmonta françoise de fanterie et de cavalerie; sur l'empereur mesme auroit respondu : verité, je surmonte la France de beau pour le regard de la fanterie, ayant commandement l'Allemagne, l'Espagne, tie et les Pays-Bas; mais je le suis d'ét cavalerie, ayant en sa despence cinq mil gentils-hommes très-belliqueux et tionnés à leur prince, qu'ils reverent une déité. Si j'avois cela à mon com

ment et le sieur de Brissac pour seconder mes armes et mes desseins, je me ferois monarque du monde. » « Si donc mes ennemis l'ont en telle estime, que doi-je donc faire, dict le roy mesmes estant ma creature bien aimée comme il est? »

Le vingtiesme may, ayant sceu que le sieur Figuerol avoit faict un pont sur le Pau près de Valence, où la plus part des ministres de l'empereur estoient avec luy, assistés de dix enseignes espagnoles, vingt d'Allemans, douze d'Italiens et de douze cornettes de cavalerie, le mareschal, qui estoit encores vers Santia, print resolution de les aller combattre. A ces fins, il manda à Salveson de faire tous ses efforts à diligemment dresser un pont de barques sur le Pau contre Casal, pour pouvoir passer vers luy avec une armée volante seulement, et que la cavalerie qui estoit à Casal et les gens de pied, moitié corcelets, moitié arquebusiers, se tinsent prests pour marcher avec luy; qu'il tint hors la ville quelque pain et vin, pour en passant raffraischir les soldats qu'il ne vouloit laisser reposer, ains marcher droict à Valence. Salveson, ores que des plus diligens, ne sceut toutesfois tant faire que le pont fust entierement faict; il n'y en avoit que les deux parts, et pour le reste un grand bac fort bien accommodé qui passoit deux cens hommes à la fois: de maniere qu'au lieu de surprendre l'ennemi, il eut loisir d'avoir les nouvelles de l'arrivée de nos forces pour se tenir sur ses gardes; car il fallut, bon gré malgré, coucher aux faux-bourgs de Casal.

Le lendemain, trois heures devant le jour, on battit aux champs, l'armée composée de trois mil François, quatre mil Suisses, deux mil lansquenets, six compagnies de gens-d'armes et trois de cavalerie, tous bien deliberés, et marchans au grand pas pour saluer les ennemis, qui avoient desjà faict repasser le Pau à leurs trouppes, qui estoient toutes logées et en bataille à la faveur des murailles de la ville. Quoy recogneu par le mareschal, il logea aussi ses batailles sur un haut et à leur veue, et soudain depescha trois cens arquebusiers et deux cens chevaux pour les aller recognoistre, et charger aussi par divers endroits tous ceux qui feroient contenance de vouloir combattre; et que, selon ce qu'il verroit le jeu, il partiroit avec le reste de l'armée. Les ennemis jecterent aussi de leur costé, à la faveur des hayes et des fossés frequens en ce pays-là, une troupe d'arquebusiers qui furent agacés et pincés de tous costés par les nostres pour leur faire quitter le fort; mais il n'y eut ordre. Ils avoient aussi faict sortir à couvert au long du vallon environ cent chevaux, en intention de venir serrer le pas aux nostres s'ils se fussent trop advancés; mais la grande poussiere qui se leva, eux se hastans à leur mal-heure, donna à cognoistre qu'il y avoit trouppe qui marchoit; pour à quoy s'opposer furent soudain jettés dehors cinquante hommes d'armes et environ autres six vingts chevaux legers, lesquels s'advancerent si à propos, que ils s'entrerencontrerent; la meslée fust aspre, l'ennemi y perdit quarante ou cinquante chevaux, sans les blessés: des nostres, il n'y eut que deux chevaux legers de morts et trois blessés. Le mareschal, voyant que l'ennemi ne vouloit quitter la faveur des murailles, fit soudain tirer trois vollées de coulevrine, qu'il avoit faict cacher de propos deliberé pour le combat qu'il pensoit rendre. Elles firent jour dans les bataillons ennemis; et au mesme instant que ce jeu se demesloit le mareschal vit une fort grande poussiere le long du Pau, à quatre mil pas au-delà de la ville.

Là dessus il commanda à d'Ampville, Pavan et Terrides, de s'advancer avec leurs trouppes, et, si c'estoit cavalerie ou fanterie qui vint au secours des ennemis, que sans marchander ils donnassent dedans. La fortune leur fut si favorable, qu'à cent pas au-delà de la ville ils rencontrerent la compagnie de cent hommes d'armes de M. de Savoye et de Prospere Colonne, qui venoit au secours, sans toutes fois tenir ordre: ils furent chargés et emportés par ledict sieur d'Ampville, qui fit grand devoir et de capitaine et de soldat tout ensemble; et ne s'en fust sauvé pas un sans la proximité de la ville, dans laquelle ils se jecterent. Il en demeura une trentaine sur la place, et autant de prisonniers.

Le mareschal, voyant que l'ennemi ne vouloit quitter son fort, sonna la retraicte, marchant tousjours en bataille, et vint loger au bourg Sainct Martin, où il demeura une dou-

zaine de jours, pourvoyant de plus en plus aux affaires de Casal, où il jecta force bleds et vins. Cependant, ayant consideré que le chasteau de Sainct Salvador, situé entre Alexandrie, Casal et Valence, incommodoit fort les vivres, il l'alla assaillir. Ils endurerent quatre cens coups de canon, et puis se rendirent à discretion : il fut tout desmantelé.

En ce temps il receut les lettres du comte de la Mirandole par lesquelles il luy donnoit nouvelles de l'arrivée du duc d'Alve en Italie avec mil reistres qui devoient estre suivis de deux regimens, chacun de quatre mil lansquenets, pour le passage desquels il avoit demandé congé aux Venitiens ; qu'en faisant le calcul au vray de toutes les forces que le duc d'Alve pourroit assembler, il trouvoit qu'il luy seroit aisé de tirer en campagne de vingt-cinq à trente mil hommes, et cinq mil chevaux, et l'equippage de quarante canons ; qu'il apporteroit provisions d'argent et d'assignations pour soldoyer l'armée durant six moys. Le mareschal en donna advis au roy, suppliant Sa Majesté ne perdre plus temps à luy envoyer le renfort promis et argent pour secourir l'armée, la misere de laquelle le tenoit en une merveilleuse crainte, ne sçachant de quel bois faire flesche, ayant engagé et la parole et les biens à gros interests, et foulé autant la campagne que les villes clauses : que, ne se voulant Sa Majesté incommoder pour trouver cent mil escus en une si urgente occasion qu'estoit celle d'alors, il prevoyoit qu'on pourroit perdre telles places et pays qui cousteroient trois millions d'or à reconquerir : qu'il y avoit en Piedmont quelques forteresses si bonnes, qu'elles pourroient attendre une pareille armée que ceste-cy, et beaucoup d'autres aussi qui ne le pourroient pas faire, et auxquelles il seroit necessaire de diligemment travailler, ce qui ne se pouvoit plus entreprendre sans moyen : que, là où il adviendroit que l'ennemi se vint percher à Carignan ou à Montcallier, qui n'estoient pas lors des meilleures, il affameroit le Piedmont, qu'il faudroit ou quitter ou aller prendre des vivres à Lyon, avec frais et peines qui ne pourroient longuement durer : finalement, et qu'ayant et faict et dict et remonstré tout ce qu'il pouvoit, il ne luy restoit plus qu'à courageusement s'ensevelir dans les ruines de l'estat auxquelles il ne vouloit survivre ; si toutes fois Sa Majesté croyoit qu'un autre peust mieux faire que luy, il luy quitteroit voloutiers la place plustost que d'estre, non pas instrument, mais tesmoin seulement de tant et tant de ruines qui couroient lors sur ces belles provinces, ayant de longue main aprins que rien ne pouvoit estre bien ordonné ni heureusement executé en la guerre, si les conseils, les forces et les moyens ne concouroient à mutuelle vertu et concordance.

Encores que le mareschal fust reduit à ces alteres, si est-ce toutes fois que, sur l'esperance qu'il avoit que l'abouchement des cardinal de Lorraine et connestable, qui se faisoit à Ardres avec les Anglois, porteroit quelque fruict, il avoit tellement disposé les affaires, que toute la campagne de Piedmont, Vercellois, Canavois, Astisane et les Langues aussi, fussent la plus grande part demeurées à Sa Majesté, s'il eust esté dict qui tient tienne, comme tousjours il avoit esté practiqué en Italie.

Ne rapportant du roy que paroles et promesses, qui tiroient une trop longue et dangereuse queue, il luy manda que si Sa Majesté n'y donnoit ordre, il faudroit que luy, comme plus foible, quittast la place au plus fort, et peut-estre la fortune aussi : que s'il plaisoit à Sa Majesté considerer l'auctorité et le credit du duc d'Alve, et la vertu militaire qui estoit en luy, il estoit à croire qu'il n'avoit pas prins à sa charge tout le faix de l'Italie, sans avoir en main dequoy faire une longue et puissante guerre, et faire aussi une lourde bresche et dans l'estat et dans la mesme reputation que Sa Majesté avoit si glorieusement acquise ; que si l'on pouvoit rembarrer ses premiers efforts, il iroit purger ses coleres et vomir ses piaffes et bravades à Naples, où toutes sortes de delices l'appelloient, et que Sa Majesté pourroit après, par un bon mesnage, remplacer ce que la necessité auroit extorqué de ses finances.

Que c'estoit chose beaucoup plus louable de se preparer pour conserver et acquerir avec quelque hasard beaucoup de choses, que, par la crainte d'iceluy, mal mesnager

e belles actions que la fortune presen-
mme à souhait ; et que par le contraire
ortunés commencemens des affaires per-
la reputation, le courage et bien sou-
'estat aussi ; que pour eviter tous ces
eniens il n'y avoit rien tel que d'em-
r, avec jugement et courage intrepide,
rieux effects qui apportoient la gloire
rofit avec la conservation de l'estat.
es entrefaictes, Carle de Birague, qui
ndoit aux forts dressés ès environs de
n, manda au mareschal que ceux du-
ılpian n'avoient pas de vivres pour plus
ois et demy à tout rompre, et qu'en
nesme nuict ils avoient jetté dehors
spagnols bien montés, pour aller sol-
le duc d'Alve de les venir secourir,
ls il en avoit attrapé deux, mais l'autre
sauvé.
nareschal fut aussi adverty, du costé
ın, que les ennemis commenceroient
emier effort par ce secours de Vulpian,
ces fins ils faisoient faire des ponts à
t pour jetter sur la Doyre, et grandes
ons de bleds et farines, tant pour
l'armée que pour jetter dans ledict
ı; et que, cela executé, ils attaque-
à l'instance des Milannois, Santia ou
l le fit ainsi entendre au roy, luy re-
ınt que, si en toute extreme diligence
nvoyoit douze cens chevaux et quatre
ımes de pied seulement, avec quel-
ent pour rafraischir le courage de
, il leur donneroit la bataille au pas-
l'eau, afin d'emporter d'un mesme
l'armée et Vulpian aussi, et que si le
lve faisoit cest advictuaillement aupa-
ue le renfort arrivast, tousjours ser-
pour faire le mesme effect pour la
ı'ils auroient entreprinse : suppliant
ıté avoir souvenance que ceux qui se
ou arrestent par trop sur les prece-
ırosperités, telles qu'avoient esté les
trouvoient en fin qu'elles ne sont
i accomplies que la fortune n'y cache
s quelque glu pour les surprendre;
grands capitaines, qui recognoissoient
es de Dieu, estoient toujours bandés
ılidité et des forces et des moyens,
demeurer enveloppés dans le des-
honneur et dans la ruyne qui accablent tous-
jours ceux qui ne sçavent advantageusement
faire leur profit des fautes des ennemis.

Le mareschal, ayant en fin bien ruminé
sur ceste extreme necessité et consequence
des affaires, il estima qu'elles ne pouvoient
estre si intelligiblement representées par es-
crit que de vive voix, qui a les repliques en
main, ce que n'a pas une lettre muette ; c'est
pourquoy il depescha Plancy vers le roy, pour
avoir desormais entiere resolution sur les ef-
fects qui estoient necessaires à si urgente ne-
cessité. Et, pour autant que messieurs les
cardinal de Lorraine et connestable, qui
s'estoient abouchés avec les Anglois pour
traicter de paix ou tresve, recogneurent que
c'estoit une fausse amorce donnée pour re-
tarder les provisions du Piedmont, tandis que
le duc d'Alve s'advançoit, le roy manda, au
mesme instant que Plancy partoit, qu'il se
faloit resoudre à la guerre, et qu'à ces fins
il faisoit divers partis avec le sieur Albice
d'Albeyne et autres banquiers de Lyon,
pour luy envoyer six vingts mil escus pour
payer l'armée de ce qui luy estoit deu, et
pourvoir diligemment à tout ce que il reco-
gnoistroit convenable : quant au congé qui
luy avoit esté accordé pour venir saluer Sa
Majesté, le fondement en avoit esté prins sur
l'esperance de paix ; mais puis qu'il faloit
retourner aux armes, Sa Majesté le prioit
remettre la partie à une autre fois, ayant
recogneu que sa seule presence luy estoit
autant necessaire en Piedmont que la propre
armée qu'il y entretenoit, mesme ayant re-
cogneu, par lettres interceptées sur la fron-
tiere de la Lorraine, que les Imperiaux fai-
soient un grand fondement sur son esloigne-
ment du païs, et que il se devoit contenter
qu'il n'y avoit en France prince ny gentil-
homme que Sa Majesté desirast plus voir et
embrasser que luy, qui meritoit, par la gran-
deur de ses services, de fort notables recom-
penses, comme le secretaire Derdoy, por-
teur de ces lettres, avoit charge de luy dire
cecy. Et pour autant que par iceluy Derdoy
M. le connestable luy escrivit deux mots de
sa main pour le persuader à ne bouger du
Piedmont, j'ay voulu icy inserer la responce
que luy fist le mareschal, me semblant qu'elle

servira d'instruction à ceux qui liront ces Memoires.

Il y a des gens qui demeurent tous estourdis et confus lors qu'ils voyent que les estats des princes se brouillent ou s'alterent tant soit peu, soit au dedans ou au dehors, par faute de remarquer, comme le mareschal avoit faict de longue main, qu'il n'y a parentage, alliance, amitié ny societé, qui puisse apporter reigle ny temperance aux ambitions ny aux desirs esgarés des princes; ains presque tous, tant qu'ils sont, ne font que s'entre-espier les uns les autres, par colorés pretextes, qui ne leur manquent jamais. S'il y a aujourd'huy nation qui soit docte en ceste science diabolique, c'est l'Espagnol. Je croy bien que si les uns et les autres tournoient les yeux plustost vers Dieu que vers le monde, qu'ils se contiendroient dans les bornes de l'honneur et de la conscience que sa divine Majesté nous a prescriptes, mais principalement s'ils sçavoient aussi plustost embrasser les utiles conseils que les passionnés et desguisés de leurs ministres, qui vont, comme on dict toujours, à *placebo*. C'est de là que sortent la plus part des divisions et des alterations; et de faict, voilà l'empereur, qui a presque le pied dans la fosse, lequel, pour amuser le roy sur la retraicte qu'il vouloit faire en Espagne, et sur les grandes provisions qu'il bastissoit en Italie à la ruyne de la France, faict par un faux semblant sonder le roy par le comte de Pallany, tant sur la delivrance des prisonniers prins de part et d'autre, comme pour parvenir à une paix, si Sa Majesté y veut entendre; et toutes fois au mesme temps, pour mieux parvenir à ses desseins, il faict entrer en jeu le milord Puget, lequel, au nom de la royne d'Angleterre, exhorte Sa Majesté à la paix, et que si elle a pour agreable que la maistresse de luy soit arbitre des differens d'entre l'empereur et le fils de luy, mary d'elle, qu'elle les aura bien tost appointés. C'est le renard qui presche les poules : et encores que Sa Majesté eust ceste croyance, si est-ce que, pour mettre tousjours le droict de son costé, elle se laissa emporter par les persuasions mesmes du legat Polo (qui marchoit de bonne foy) à ordonner des deputés pour traicter et conferer avec ceux de l'empereur et du roy d'Angleterre son fils. Mais à la parfin elle et ses ministres descouvrirent que c'estoit une vraye pippée dressée pour endormir Sa Majesté sur les provisions qui estoient necessaires à la conservation de ce qu'elle tenoit delà des monts, et auxquelles, contre l'opinion du mareschal, elle s'estoit montrée plus lasche que de coustume.

« Et de faict, ayant tard recognu, monsieur, j'ay de longue main aprins à ne m'estonner des grandes provisions d'armes, d'argent, de vivres et d'artillerie que les Imperiaux assemblent, et encor moins de leurs menaces et bravades; mais à la verité tous ces seigneurs et serviteurs du roy, et moy mesmes aussi, demeurons non pas seulement estonnés, mais tous confus, de voir les dilayemens qui sont de tous costés apportés au renfort qu'on avoit promis il y a plusieurs mois, et que neantmoins cependant on desire desjà de nous les mesmes effects qu'il peut engendrer. Si nous l'eussions eu à temps, nous eussions bien rabaissé le caquet à nos voisins, lesquels volent si haut, qu'ils ne comptent le secours de Vulpian que pour passetemps ou pour l'entremets de leurs victoires, et que c'est à ce coup que les François ne trouveront pas assez de terre pour fuir devant eux. Tout est en la main de Dieu; mais si sa divine majesté favorisoit, comme elle a accoustumé de faire, les armes si justes que sont les nostres, nous espererions leur faire recognoistre qu'ils ont trop tost marchandé la peau des lyons, qui ne sont pas si aisés à prendre qu'ils estiment, au moins sans sentir la force de leurs griffes. Si vous desirez, monsieur, de voir les effects de vos esperances, nous encor davantage de nostre part, pour faire recognoistre au roy, à vous et à eux, que nos armes et nos courages ne sont pas moins resolus ny genereux que furent ceux qui les estrillerent si bien à la bataille de Cerizolles sous la conduicte de feu M. d'Anguyen. Ne vous donnez, s'il vous plaist, monsieur, autre soin que de diligemment pourvoir à ce renfort, et puis nous laissez faire du reste, vous souvenant que le premier coup vaut toujours deux, et qu'aux choses qui tirent après elles les dangereuses

uences que faict ceste-cy, qu'il ne as d'y mettre bon ordre, mais qu'il iller de si près et avec une constance lue, que les mesmes choses pour les- 'ordre a esté deliberé puissent prendre orieuse fin. Si vous, qui meritoirement le timon de l'estat, n'en procurez le vos ennemis en pourroient rejetter, ue à tort, la coulpe sur vous, qui t plustost resister que corriger leurs is. Parmy tous ces seigneurs qui sont stre fils d'Ampville auxquels ne cede rage, a bonne envie de leur faire co- e qu'il est fils de celuy qui les rem- ii bien en Provence, et que s'il n'es- nplement question que de la vie de ius, la partie seroit plustost jouée que stre vous ne pensez, estans resolus, nous sommes, de faire par honneur par desespoir ce qui est honneste et able, quelque danger qu'il y ait. »

honneste remonstrance eut tant de ce, que deslors les choses commen- à se preparer beaucoup plus soigneu- qu'auparavant on ne faisoit pas, et pour le regard du renfort. Sur le fon- que le roy faisoit que Vulpian pour- tre emporté à vive force auparavant duc d'Alve peust estre en train de te- ampagne, je fus soudain renvoyé en nt avec force belles promesses et ndement fort exprès que les monstres sses et des autres nations fussent sou- ictes, et en toute rigueur, d'autant Majesté estoit bien advertie que les les autres n'avoient pas la moitié du d'hommes qu'ils devoient avoir, et ce moyen il se trouveroit tant de de- evenans bons, qu'il y auroit dequoy er l'armée un mois entier; et là où es-uns n'y voudroient consentir, il es casser, et fussent les Suisses mes- u colonnel desquels le roy ne vouloit tre de pourvoir aux capitaineries de iment quand elles vaqueroient, comme ntendu avoir n'agueres esté prac- ains elle vouloit qu'en son nom et u auctorité luy les choisist et les y st luy mesme. Dans la lettre du roy, fut baillée close de peur de repli- que, il y avoit ces mots: « Il semble, mon cousin, que vous preniez plus de plaisir à contenter et supporter les colonnels et capitaines en leurs fautes, qu'à m'obeir en ce que je vous commande pour leur regard : vous sçavez aussi bien que moy que les connivences gastent toujours les armées, tout ainsi que faict la trop grande apprehension des forces de l'ennemi l'ordre et la felicité, qui autrement pourroient estre utilement mesnagées par un si grand capitaine que vous estes. » Voilà l'amer et le doux logés ensemble; je laisse à penser en quelle transe c'estoit mettre le serviteur, et sur occasions si dangereuses et si pressantes qu'estoient celles d'alors; mais pour tout cela la prudence du mareschal ne fleschit, ny son courage ne se ravalla jamais, ayant la candeur de ses actions pour juges indubitables de sa vie. C'est affaire à gens faillis de cœur de se laisser abattre par la crainte ou par des reprehensions mal fondées, mesmes lors qu'il faut repousser la violence des efforts de la fortune et de l'envie par courage et par affection.

Il avoit aussi tant d'asseurance en la bonté et integrité du roy, que, bien que Sa Majesté luy eust ainsi baillé ceste attaque en passant, il ne croyoit pour cela qu'elle eust rien diminué de la bonne affection qu'elle luy portoit.

C'est pourquoy, en remerciant le roy des asseurances que je luy avois portées du secours d'hommes et d'argent, il le supplioit de croire que, s'il avoit esté aussi devotieux et diligent à servir Dieu qu'il faict Sa Majesté, il penseroit parvenir au plus haut siege des anges; qu'il vouloit croire que Sa Majesté, l'honnorant de la charge qu'il tenoit, avoit estimé qu'il sçauroit utilement mesnager et les deniers et la diversité des affaires de Sa Majesté, parmy les differentes humeurs des nations qui la servoient sous son commandement, mesurant le tout à la seule gloire et utilité de son prince; que toutes ses precedentes actions en avoient donné si fidelle et si honnorable tesmoignage, que Sa Majesté ne devoit escouter ceux qui luy prestoient de si lourdes charités, et qui, peut-estre, s'ils estoient en sa place, ne s'en sçauroient si dignement acquitter qu'il avoit fait: qu'il ne se lairroit jamais surprendre aux inconveniens, et qu'à

ces fins toutes choses qui peut-estre n'adviendroient jamais luy estoient prochaines et familieres; que si ces soupçons et accusations continuoient encores, il se trouveroit plus empesché à s'en defendre, que des propres efforts des ennemis; que messieurs du conseil, lesquels sur le tapis démesloient les affaires et le faict des monstres, et mesuroient toutes choses au pied de la mesnagerie seulement, et non selon les necessités et les consequences de l'estat, ne luy sçauroient persuader qu'il fust ny juste ny raisonnable, en pareille raison que celle qui couroit lors, de gorger les Suisses seuls du peu d'argent qu'il y avoit, et cependant attacher tous les autres au ratelier, sans leur donner le moinde secours du monde; enfin, qu'ayant l'ennemi sur les bras comme il avoit, il jugeoit plus raisonnable de faire quelque bresche aux finances de Sa Majesté que pour dix mil livres hasarder l'estat, l'honneur et la reputation; que la confiance qu'il avoit en Dieu et en sa propre conscience rendroit vaines les envies et medisances : et, à fin que Sa Majesté recogneust mieux qu'elle ne faisoit pas le juste fondement de ses continuelles instances, il luy envoyoit un memoire venu de bon lieu, sur l'estat des forces ennemies, pour prevenir lesquelles il falloit de l'argent et des armes, et non pas des accusations et des mesnageries indignes d'un si magnanime roy, en une si dangereuse saison; et que, si Sa Majesté estimoit, comme il luy avoit autresfois mandé, qu'un autre la peust mieux servir que luy, il remettroit la charge dont elle l'avoit honoré au premier commandement qu'elle luy en feroit, pour ne plus servir de butte aux envieux et aux medisans.

Il faut maintenant, et avant que passer plus outre, que je represente, le plus sommairement que je pourray, certaines propositions avancées par l'evesque d'Aouste pour la reconciliation de M. de Savoye avec le roy. Ce prelat, versé aux affaires, ayant sceu que ce prince estoit mal traicté de l'empereur, et qu'il desiroit tourner ses veux vers la France, et qu'à ces fins il pressoit lors l'empereur de luy donner congé de venir faire un tour en Piedmont, fit prier le mareschal, qui estoit lors à Yvrée, de luy donner sauf conduict pour seurement passer jusqu'à Verceil. Luy, qui ignoroit les intentions de ce prelat, l'en refusa tout à plat craignant qu'elles ne tendissent à brasser quelque chose au prejudice du service de Sa Majesté. De là le mareschal estant allé à Santia, l'evesque luy fit faire nouvelle instance pour avoir ce passeport, l'asseurant qu'il ne le demandoit à autre intention que pour en rendre quelque agreable service à Sa Majesté. En la consideration de ceste seconde priere, il le luy conceda pour six sepmaines, lesquelles s'escoulerent sans aucun fruict: sur quoy l'evesque fit remonstrer au mareschal qu'il ne s'estoit encores voulu advancer, pour autant que les affaires dont il avoit à traicter avec luy n'avoient peu estre digerés parmy un si court terme qu'estoit celuy qu'il luy avoit donné, le suppliant luy en donner encore autant, et qu'il feroit en sorte qu'il ne s'en repentiroit jamais.

Le mareschal s'y accorda, donnant charge à aucuns de veiller de près les actions de ce prelat, lequel vint à Yvrée pour de là plus commodement passer à Verceil. Il confera en termes generaux, avec Montbazin, gouverneur d'Yvrée : arrivant à Verceil, il trouva que M. de Savoye estoit desjà arrivé, avec lequel ayant longuement conferé, il s'en retourna en son evesché par autre chemin que celuy qu'il avoit tenu; ce qui fit croire au mareschal qu'il s'estoit mocqué de luy. Et de là à peu de jours, l'evesque fit entendre à Montbazin qu'il desiroit parler à luy, et plus ouvertement qu'il n'avoit fait l'autre fois; qu'il estoit d'advis que pour y proceder en seurté, qu'il colorast, comme il feroit de son costé, ceste conference du traicté de la neutralité de la Val-d'Aouste, qui s'en alloit expirer, et qu'ils se pourroient entrevoir sur l'entrée des limites, au jour qui seroit conceu entre eux. Montbazin, l'ayant asseuré d'ainsi le faire, vint trouver le mareschal pour prendre le commandement et l'instruction de luy sur ce qu'il auroit à dire et à faire.

Depuis, ces deux seigneurs estans arrivés au lieu arresté entre eux, ils entrerent sur le faict de la neutralité; et ayans de main en main longuement disputé par ensemble, ils se retirerent à part, et lors l'evesque dit à

ain : Je ne fais aucun doute que la
; et la longueur de mon voyage
donné quelque soupçon à M. le ma-
mais je vous feray maintenant tou-
doigt et à l'œil que je suis amateur
neur et de ceste mesme verité, qui
ajours estre en la bouche des gens
: aprenez et retenez donc, s'il vous
que, durant que j'ay esté près de
ice à Verceil, où je l'ai laissé, qu'il
ouvertement et confidemment des-
toutes ses intentions, et le calamiteux
estoient aujourd'huy reduicts ses af-
t surtout le juste mescontentement
n son ame que l'empereur luy ait
de parole sur la lieutenance gene-
llie qu'il luy avoit pieça promise, et
intenant donnée au duc d'Alve, qu'il
pour amy; que c'estoit un affront si
u'il ne s'en pouvoit donner paix, et
ine d'iceluy il avoit demandé congé à
ur de venir faire un tour en Pied-
ir recognoistre son bien, et redres-
aynes que feu son pere et luy avoient
pour son service; et combien que le
ve fust arrivé depuis luy en Italie,
s'estoient encore entreveus, et que
ayant envoyé visiter par domp Ray-
Cordoue, il l'avoit fort prié d'aller
ée de l'empereur, où il seroit fort
et respecté, il l'en avoit très-bien
voulant assister de son credit, de
et de ses armes, un prince moindre
et d'autant moins que la gloire et
rité des affaires en seroit rapportée,
, mais au duc d'Alve, qui avoit de-
entendre à l'empereur ce sien re-
ourrier exprès : surquoy la Majesté
luy auroit par quatre divers cour-
idé qu'il eust à la soudainement ve-
er, pour estre par luy employé de
harge plus grande que n'estoit celle
et qu'ayant faict plusieurs conside-
dessus, et qu'il avoit l'armée du
e aux portes de Verceil, force luy
é d'obéyr, pour n'hasarder les places
ui luy restoient encor entre les mains.
ssi que le duc, auparavant que s'en
r vers l'empereur, luy avoir encores
à autre recapitulé tous les indignes
traictemens qu'il avoit receus de Sa Majesté imperialle, et laquelle ne pourroit jamais faire chose quelconque à son advantage qui peust effacer l'affront qu'il avoit receu; qu'il se garderoit bien de faire doresnavant aucun fondement sur l'amitié ny sur les promesses dont elle l'avoit si longuement et si infructueusement entretenu; que par le contraire toute son esperance estoit tournée vers le roy; et de faict que s'il plaisoit à Sa Majesté l'honnorer du mariage de madame sa sœur, qu'il le recevroit à singuliere grace et faveur, par l'asseurance qu'il avoit que les conditions seroient convenables à la debonnaireté d'un si grand prince, et à l'affection de luy, qui avoit cest honneur d'estre conjoinct par parentage à Sa Majesté, à laquelle par ce moyen il rendroit tousjours très-humble service; qu'elle ne devoit aucunement craindre qu'il fust pour demander conseil de ce mariage à l'empereur ny à autre, comme, à son regret, il avoit cy devant faict; et que là où Dieu luy feroit ceste grace que le roy eust son alliance et son service pour aggreables, qu'il n'avoit faute de moyens pour quitter l'empereur et seurement se retirer vers Sa Majesté: sur toutes lesquelles choses ce prince luy avoit donné charge fort expresse de prier le mareschal de se rendre mediateur envers le roy, en ce que les choses peussent prendre une honorable fin, au contentement de Sa Majesté, à l'advancement de luy, et à la gloire du mareschal, auxquels à ces fins il estoit necessaire faire recognoistre que le duc estoit pressé de trois divers mariages, à sçavoir de la fille que la royne Eleonor avoit eue du roy de Portugal, de celle d'Angleterre et de celle du roy d'Espagne, à nul desquels toutesfois il n'entendroit jamais qu'il n'eust precedemment sceu la volonté du roy.

A ce discours Montbazin respondit à l'evesque que le mareschal avoit toujours fait profession d'aimer, servir et honorer les princes genereux, tel qu'estoit M. de Savoye; qu'il n'auroit rien de plus pressé que de faire à l'endroict du roy tous les plus honorables offices qu'il pourroit à l'advancement de son maistre; qu'il avoit souvenance que toutes les fois qu'il avoit traicté de ces mesmes affaires, qu'on luy avoit toujours respondu qu'il

n'y avoit fonds ny rive sur les propositions qui étoient faictes de sa part, puis que ses places ny luy mesme n'estoient plus en sa propre puissance et disposition ; que le feu roy François l'avoit autres fois depesché vers l'empereur pour aucuns affaires, mais principalement pour parvenir à ceste ouverture de reconciliation et de parentage, et qu'en fin, par les ruses et defaictes de l'empereur, tout estoit allé en fumée, comme il craignoit qu'elles fussent aujourd'huy, pour autant que les affaires avoient changé de face et d'intentions, au moins si on n'entroit en nouvelles offres et partis.

L'evesque repliqua que le feu duc Charles son maistre (et qui vivoit lorsque le mareschal fit ce voyage) estoit prince si incertain et irrésolu en ses affaires, que l'empereur (par fardées propositions contraires à celles du roy) l'avoit tousjours tourné comme il avoit voulu; que l'empereur, plein d'artifices, estoit coustumier de tourner toutes sortes d'affaires à son utilité particuliere, sans s'amuser à conscience, amitié, ny honneur, comme il sceust bien faire lors, et que son maistre avoit pieça tant esté batu de cela, qu'il ne s'y amuseroit plus,

Montbazin, poursuivant sa poincte, luy demanda lors dequoy le roy se pourroit prevaloir d'un prince qui n'avoit plus rien en sa puissance, et duquel mesmes Sa Majesté possedoit, par la propre coulpe de l'empereur, une partie de ses estats, et lesquels, pour la consequence de la France, il ne restitueroit jamais.

Ce prelat, qui n'estoit manque d'argumens, respondit à Montbazin qu'en tout ce qu'il luy avoit mis en avant c'estoit se vouloir tromper à escient, car son maistre avoit encore entre ses mains tant de bonnes places, qu'il donneroit tousjours un grand contrepoids au party qu'il embrasseroit; et de faict que Nice, Verceil, Sainct-Germain, Foussan, Cony et tout le duché de la Val-d'Aouste, estoient encores en sa disposition; qu'il tenoit que le roy estoit si clement et genereux, qu'il ne rejettoit jamais les supplications d'un prince affligé, son parent et tant son serviteur; qu'il ne trouveroit jamais mauvais que Sa Majesté, selon la necessité des affaires, mist garnison en au-

cunes de ses places, pourveu que la juris-
tion et le revenu luy en demeurassent : q
ne pouvoit ignorer que Nice ne fust tou
sa disposition ; quant à Verceil, que le
se logeroit dans le chasteau, et que p
moyen il introduiroit les forces du roy d
la ville, pour après par commune
dance forcer la citadelle, qui n'estoit
demy achevée ; que La Trinité qui
doit dans Foussan, estoit son vassal,
remettroit la place ; que Cony et
d'Aouste ne dependoient que de sa
que pour le regard du comté d'Ast
pourroit pas venir à bout si aisément
autres ; toutesfois qu'il avoit dans la
seigneur Robert Roüer, qui la manio
plaisir, et qui y pourroit remuer tel
(soubs l'assistance des forces de Sa
té), qu'elle seroit aisément recouvert

La finale resolution d'entre l'eves
Montbazin fut que le tout seroit comm
au mareschal, et qu'il seroit supplié
porter à un affaire de telle consequen
les bons offices qu'il jugeroit estre co
bles, et que Sa Majesté seroit partic
ment suppliée de n'en conferer qu'avec
connestable, et que selon la responce,
vesque iroit luy-mesme en Flandres la
à son maistre.

Le mareschal, ayant diligemment
le faict et les grands consequences qu'il
après luy, print resolution de
vers le roy pour luy faire les
remonstrances cy-après represent.

« Qu'il supplioit très-humblement Sa
jesté vouloir remarquer et considerer
bien seroient grands les advantages
recevroit de toutes parts de ceste rec
tion, et entr'autres celuy que la Val-d'A
luy donneroit, tant pour l'abregement
cilité du passage des Suisses, comme
contenir en office les Valleziens qui
mal-aisés à manier.

» Que Verceil, membre ancien du
de Milan, donneroit une commodité
seurée pour transferer toute la guerre
lie et jusqu'aux portes de Milan, n'y
rien entre-deux que Novarre, qui n'est
nement fort.

» Que les deniers necessaires pour

guerre se prendroient pour la plupart
ɔaïs et dans le Piedmont aussi, et le-
ɔit très aise d'y contribuer, se voyant
des charges dont l'Espagnol l'affli-
ussi de la pluspart des garnisons
ɛs, et en fin de toutes les miseres de
ɛ ; toutes lesquelles garnisons se
nt reduire à la troisiesme partie du
s'en servir à la campagne : d'ail-
prince levant ainsi repentinement
s contre l'empereur, il adviendroit
ɛ despit luy advanceroit ses jours, ou
ɪesme necessité où il se trouveroit
e contraindroit à demander la paix,
le Milannois, pour ne mettre au
ɪasard les royaumes de Naples et de
Sardaigne.

Sa Majesté pourroit dès maintenant
avec M. de Savoye que là où il ad-
ɪ que par la force de ses armes elle
le duché de Milan, qu'elle le remet
ict sieur duc par forme d'eschange
ɛ qu'il tient tant deçà que delà les
Nice et l'Astisane comprinses, et avec
es et obligations aussi, de la part de
ɪté, qu'elle luy contribueroit force et
ɛ convenables pour avoir raison de
et des pretentions qu'elle a sur le
rat, et qu'au profit de Sa Majesté,
ɛroit Savonne avec toute la coste de
ɹui s'étend de là jusqu'audict Nice.

les choses succedans de ceste sorte,
ɪté borneroit tellement tous ses es-
e l'Angleterre, la Flandre et l'Alle-
ɹ'auroient dès lors en avant rien de
ɛr que de se maintenir et en la grace
mitié du roy.

ɪu parsus tous ces grands advantages,
ɪté remporteroit un lot immortel de
ɛ clemence, douceur et debonnai-
avoir receu en grace.ce jeune prince,
lé du sien par la coulpe d'autruy : ce
si une action si saincte et si genereuse
ɪla recevra en sacrifice de bonne odeur:
ɛur par le contraire n'en rapportera
ɪonte et le regret d'avoir si indigne-
ɪicté celuy de la personne, des biens
ɔrtunes duquel toutesfois il s'est servi
ɹancer ses trop ambitieux et mal me-
sseins. »

» Si on ameine en jeu que Madame, sœur du roy, doit estre aujourd'huy fort desgoustée du mariage de ce prince, le voyant autant spolié par l'empereur que par les François, qu'elle rentrast en la mesme disposition où elle en a autres-fois esté, voyant ce prince remis en la bonne grace de Sa Majesté, et fortifié de ses armes pour avoir raison de ce que luy detient l'empereur par le seul droict de bien séance, duquel les princes se dispensent assez souvent.

» Sera aussi remonstré que les maladies qui ont affligé le mareschal puis quatre ou cinq mois en çà, ne sont procedées d'ailleurs que du regret qu'il a eu que ses supplications et ses remonstrances, tant et tant de fois repetées, ayent eu si peu de credit qu'on ait laissé inutilement perdre, et par trois fois, les occasions de conquerir Cairas et Valfenieres, et recentement Vulpian, que le duc d'Alve avoit avictuaillé sans contredit; ce qu'il n'eust fait si de bonne heure on luy eust donné les forces tant de fois promises, et avec lesquelles, s'il les avoit encores aujourd'huy, ou qu'il reconduiroit le duc d'Alve jusques dans Milan, ou qu'il le forceroit de venir à un combat general : que la despence qu'on avoit pensé espargner pour deux ou trois mois de plus à moins, en cousteroit un jour plus de douze.

» Qu'on ne luy sçauroit jamais persuader que les deniers pour continuer une guerre advantageuse, puissent jamais defaillir dans un si grand royaume qu'est la France, au moins si les bonnes villes sont disposées à la conservation publique, declinans de laquelle il doit estre permis de les y contraindre à la conservation universelle du total, et pour lequel il faut aucunes fois avoir les oreilles sourdes et inexorables, en tant que les biens se peuvent tousjours plus facilement remettre et redresser que ne sçauroit jamais faire l'estat.

» Qu'à ce mesme propos le mareschal ne se pouvoit tenir de dire que la gloire et l'asseurance de l'estat ne devoient jamais estre mesurées au pied de la despence, laquelle est toujours quadruplement recompensée par les conquestes que sçavent faire les princes justes et genereux, tels qu'estoit le roy ;

et en fin qu'il trouveroit fort beau ce que dict l'Espagnol, que *mejor es perder que mas perder.*

» Qu'il sera doresnavant malaisé que Valence ny Casal puissent commodement vivre, ny qu'on y puisse aller qu'avec force, d'autant que la fortification de Pont-de-Sture a barré le chemin de la riviere et de la terre aussi; que la ruyne ou soit conqueste de ceste place dependra de la fortune et de la disposition de Sa Majesté, et de luy la diligence et la fidelité du service.

» Que si M. le connestable entroit en quelque discours pour ce qui peut regarder le particulier du mareschal, que Boyvin responde n'avoir autre charge que de le ramentevoir en ses bonnes graces, et de le supplier vouloir tenir la main à ce que le roy prenne une bonne et solide resolution sur tout ce qu'il leur aura communiqué de sa part; mais que parlant au cardinal de Chastillon, qu'il luy die fort ouvertement qu'il y avoit trente ans que le mareschal faisoit profession d'aimer et servir le connestable, et luy mesme aussi; mais que, nonobstant tout cela, il estoit encor à recueillir les premiers fruicts de l'amitié et des promesses qu'ils luy avoient si souvent faictes, et par luy esperées. »

Durant trois sepmaines je ne cessay, et de vive voix et par escrit, de solliciter la resolution sur le faict de M. de Savoye; mais, quoy que je sceusse dire ou faire, je n'en sceus rapporter autre chose, sinon que puisqu'il estoit retourné en Flandres, qu'il falloit, auparavant que s'advancer en rien, bien sonder et recognoistre quel seroit le traictement que luy feroit l'empereur, quel goust ce prince y prendroit, et que selon cela on advanceroit ou reculeroit les affaires, ne voulant le roy ni ses ministres considerer que la propre longueur des resolutions, et une si crue et si mal digerée responce qu'estoit ceste là, seroient celles mesmes qui le forceroient à se rabienner avec l'empereur, au desadvantage de la France, comme il fit fort heureusement depuis, à nostre confusion et ruyne.

Pour le regard des affaires de Piedmont, le roy et le connestable m'asseurerent de si promptement renforcer le mareschal, qu'il n'auroit faute de champ ny de moyens pour glorieusement desployer ceste grande et valeur qui le faisoient reluire par monde: les paroles furent belles, ma les effects.

Et à la verité, je croy que si on m toit au serment de purement represen ce que j'aprins et que je recognus voyage, je dirois fort franchement q la part du roy, Sa Majesté desiroit ce conciliation, et que par le contraire c avoient part au maniement des affai vouloient mordre par intentions toute ses, car je n'ose dire, particularité y a que si le parti eust esté bien me la France fust de toutes parts devenue sante et si formidable, que la plus l'Europe eust fleschi le genouil deva et sans seulement oser gronder qu'à

Pour conclusion, je tiens que ce s jeux et les inconsiderations ordinai François, lequel (par je ne sçay qu consideration qui luy est comme nat ne sçait jamais avoir soin de ses amis sins, ny mesme le plus souvent estre soy-mesme, laissant la plus part du inutilement escouler les belles occasi Dieu luy envoye pour bastir et sa gr et sa seureté, et à quoy les envies et bitions servent de beaucoup; et toute France est remplie d'une infinité d'an moins genereuses que magnanimes, quelles font peu de compte de leurs de leurs labeurs et de leurs propres quand tout cela cedde à l'utilité pu comme sans doute eussent faict tou propositions et assez d'autres que le chal avoit en main, le mespris desquel le fil aux desadvantages que la fin Memoires vous representera. Et, pour en un seul mot, il n'y a peste plus ny plus dommageable au monde ny à que les jalousies, les soupçons et le qui courent parmy les grands, mesm que leurs racines sont enfoncées dan cœurs; car lors il n'y a raison, remo ces ny prieres (ores que justes et hon qui les en puissent desraciner tout Revenons maintenant au cours de nos res et aux advertissemens qui furent au mareschal sur les occurrences d'al

sement donné par le mareschal de Brissac au roy.

uc d'Alve apporte en argent, par
· change, huict cens mil escus, qu'il
rts par l'engagement d'Alexandrie,
responce de tout le corps de l'es-
lan. Il a fait faire trente basteaux

et faire nouvelle fonte de trente ca-
s le chasteau de Milan, pour y lais-
u de ceux qu'il en veut enlever, et
s places aussi, jusques à la concur-
quarante.
'ait venir d'Allemagne, par le lac de
de Jansa, mil cacques de poudres,
ire achapt d'autre mil qui doivent
:sme chemin.
Gennois en ont desjà envoyé à Mi-
. cens cacques, sans celles qui se
les lieux, et qui viennent de Naples
ile.
commandé que tout le duché de Mi-
faire amas de trois mil bœufs pour
y de l'artillerie, vivres et ponts à

iict poursuivre la nouvelle levée de
Italiens, et fait aussi haster une nou-
ée de huict mil Allemans.
tes ces preparatifs se font à descou-
un son de bravades et de menaces tant
nider autruy que pour faire resonner
eur de l'empereur, qui doit engloutir
çois tous cruds, et que c'est à ce
e toute l'Italie et le Piedmont seront
; de la graine gauloise. »
juin, le mareschal fit entendre au
les ennemis avançoient si fort le se-
Vulpian, qu'il n'y auroit ordre de
her, si son plaisir n'estoit de faire
en toute diligence le secours qu'elle
omis; que si dès maintenant il en
moitié tant seulement, qu'il leur
t la bataille au passage de la Doire
: avec tel advantage qu'il s'en pro-
la victoire sous la benediction de
que tous les seigneurs qui estoient
mée ne s'en promettoient rien moins
et sur tout d'Ampville, qui a une
leur de courage à bien faire qu'il se

trouveroit par tout, s'il ne le tenoit un peu de court : que ce seroit en fin un grand desadvantage et desreputation si Sa Majesté laissoit perdre le fruict de tant de labeurs et despences faictes pour reduire Vulpian à la necessité qu'il estoit, comme il avoit pieça souvent et souvent remonstré, craignant ce qu'il voyoit aujourd'huy; qu'il supplioit très-humblement Sa Majesté croire que les continuelles instances et recharges qu'il faisoit pour advancer ce secours, ne tendoient point à donner l'alarme plus chaude qu'elle n'estoit, ains pour pouvoir par la prevention tollement ordonner et disposer les affaires, qu'on peust mieux mesnager la victoire à la gloire de Sa Majesté et à l'advancement de l'estat, qui est souvent ruyné par les longues cunctations que la sordide avarice ou l'espargne engendre souvent.

Du 16, que les ennemis, pour gaigner temps et pour plus utillement mesnager leurs affaires au reculement des nostres, avoient desjà faict dresser un pont à l'endroict de Valence pour avoir la commodité de traverser la riviere du Pau, et que luy aussi pour les tenir courts en faisoit un à Casal, et qu'à toutes heures il a l'esprit tendu à les incommoder et à leur donner quelque rude secousse, si Dieu le permet ainsi.

Pendant qu'on s'advançoit sur les invectives, et que le renfort ne s'advançoit que par pieces descousues, on perdit en Piedmont une très-grande et très-glorieuse occasion; c'est que le Pau creut tout à coup si estrangement, qu'il emporta le pont que Le Figuerol avoit faict faire devant Valence, au devant de laquelle, et au delà de l'eau, l'armée estoit retournée loger, sans moyen de pouvoir venir à la ville que par des barquettes de pescheurs. Or, comme toutes choses sont alternativement suivies de bon-heur et de malheur aussi, le jour de devant le mareschal avoit departi dans les places tous les commissaires et canonniers pour y faire leur devoir advenant siege; d'ailleurs il s'estoit aussi privé des chevaux d'artillerie pour les envoyer rafraischir, avec lesquels en ceste occasion il eust prins de l'artillerie dans Santia et à Casal, pour diligemment marcher à Valence, la battre et la prendre, comme asseurement il eust

faict, aux yeux de l'armée imperialle, et prins aussi dedans le chef avec cinq ou six autres grands seigneurs, qui n'avoient dans la ville pour toute force qu'environ cinq cens hommes de pied; aprenant par là que la necessité des provisions et des moyens desrobe souvent de grandes et advantageuses victoires, comme eust esté ceste-cy, qui eust rendu au tricentuple la liberalité des moyens tant de fois demandés, et le deffaut desquels tenoit le mareschal court et impuissant aux executions. Et à la verité, j'ay remarqué en plusieurs endroicts que le maniement des armes en pays de nouvelle conqueste, mesuré au pied de l'avarice ou espargne, n'apporta jamais que desordre et ruyne. Les guerres de Naples et de Milan, demeslées par Charles VIII, Louis XII et François premier, n'en donnent que trop deplorable tesmoignage.

Sur la fin de juin le mareschal fut adverti que l'ennemi commençoit à tirer des garnisons les vieilles bandes pour y loger les nouvelles, sa resolution estant de nous assaillir par deux divers endroicts, le premier par l'advictuaillement de Vulpian, et l'autre par le costé de Piedmont, où ils devoient envoyer six mil hommes de pied et sept cens chevaux, sous la conduicte des sieurs de La Trinité et Ieronime Sac, pour se venir jecter dans Carignan, que nous avions n'agueres demantelé à cause de la nouvelle fortification de Carmagnolle, proche d'une lieue, afin de s'y fortifier et par ce moyen empescher qu'on ne peust tirer à la campagne aucunes des forces du Piedmont pour leur faire teste; à toutes lesquelles exécutions il estoit impossible s'opposer sans le secours tant et tant de fois demandé, et qui n'estoit encores arrivé. A la verité, ce fut un grand tort et un grand reculement aux affaires du roy, car, s'il fust venu à temps, il s'en pouvoit ensuivre trois grands effects : l'un que le roy eust de si bonne heure tiré le pape hors de la crainte qu'il avoit de l'Espagnol, qu'elle n'eust eu que faire de contracter alliance avec luy; que les grands preparatifs et menaces du duc d'Alve fussent demeurés inutiles; l'autre que Valfenieres et Vulpian eussent esté emportés auparavant qu'ils eussent esté en termes de les pouvoir secourir; et peut estre eust on aussi emporté de mesme suitte Cairas, qui n'esto mieux pourveu que les autres, et ı ville d'Ast par intelligence, laq pouvoit estre executée si on n'esto fort à la campagne, pour avoir loi cer la citadelle, le chasteau et le pour emporter lesquels il falloit deux mil coups de canon.

Il y avoit encores un autre plus convenient à craindre, c'est que le de paix ou trefve ayant lors esté re choses de la part du roy demeurer à demi-suspendues sur l'acceleratio fort; et cependant les ennemis, plus mesnagers que nous du temps et des s'alloient emparant de tout le pays è des places royalles, afin de s'en tr sis lors de la conclusion de la paix s'estant tousjours praticqué, comm devant esté dict, que qui tient tienn par ainsi les places n'ayans aucun pour se nourrir, seroient contrainc fournir en Lyonnois et Bourgongne, pences intollerables.

A cecy s'adjousta un autre desordr l'un ne vient jamais sans l'autre : c' gendarmerie, ennuyée et travaillée service qu'elle avoit rendu au Piedm mança à sonner la retraicte, quelq reux commandement qui courust au c dont s'estant le mareschal attaqué à le ils respondirent tous d'une voix qu'il autre moyen pour les arrester que de ger tous les six mois, à sçavoir re France, le terme de service expiré, auroient servi en Piedmont, et, au li en faire revenir d'autres tous frais. E quand les mesmes hommes d'arm prins, arrestés et ramenés devant l chal, ils luy respondirent fort fra qu'ils aimoient mieux tout perdre q meurer trois ou quatre ans consecu chés, comme esclaves, au service mont; qu'ils avoient femmes, enfans amis et affaires, et que, comme bo ciables et non sauvages, ils desiroi les voir et de penser à leur advance là il estoit aisé à recueillir que le n n'estoit pas si fort de gendarmeri Majesté estimoit, et que la perte d

et de Vulpian, qui estoient reduits à
mité, ne procedoit que de la faute du
t tant et tant de fois promis; c'estoit
reme regret au mareschal de se voir,
coulpe d'autruy, privé de ces impor-
conquestes, et de se voir aussi reduict
oinct que d'estre contrainct de souffrir
esmes et la bride et l'esperon avec
il souloit manier les amis et les en-

après l'arrivée du duc d'Alve à Milan,
eschal depescha un trompette vers luy,
e conjouir de sa venue comme pour sça-
son intention seroit d'observer les capitu-
de la bonne guerre et du labourage de
ıpagne, cy devant accordées et practi-
entre ses predecesseurs et luy. Ce
, au lieu de courtoisement luy en faire
ıce luy mesme, ordonna à son fils d'es-
ıu mareschal qu'il avoit lors tant d'af-
sur les bras qu'il ne pouvoit faire res-
. Le mareschal, de naturel assez sen-
receut cela pour une rodomontade
ıole, pour rembarrer laquelle avec
ur et avantage il depescha soudain deux
avaliers et cent argolets, commandés
s sieurs de Sainct-Chaumont, de Chavi-
le Peloux et La Curée, auxquels il com-
ı d'aller droit à Milan par chemins es-
qui leur seroient monstrés par les guides
eur bailloit, et de rafler et tuer en al-
ı en revenant tout ce qu'ils trouveroient
Milan, Vigerie et Novarre, sans rien
ner, si ce n'estoient les personnes qui
ıt contenance de pouvoir payer rançon;
esme instant il commanda aussi aux
de La Motte Gondrin et de Bellegarde,
toient à Casal, d'entreprendre le mesme
ec pareilles forces traversans l'Ome-
Les uns et les autres executerent si pru-
ent et si courageusement ce qui leur
esté commandé, qu'ils emmenerent
ınte ou soixante prisonniers de ces mi-
espagnols et milanois, dorés comme
s, sans plus de deux cens autres soldats
tuerent sur les lieux, ne se doutans ja-
que les François fussent pour entendre
si dangereux au milieu de leurs places.
ın que le duc d'Alve en eut et l'alarme
nouvelles, il escrivit au mareschal qu'il
avoit rudement resveillé les nouveaux venus,
et qu'il le prioit les luy renvoyer conforme-
ment à la bonne guerre. Luy, pour contre-
eschanger la bravade, commanda à Bonnivet
son cousin de luy faire responce que nul d'eux
ne seroit delivré sans rançon, à cause du re-
fus qu'il avoit fait de respondre à un lieute-
nant general du roy, et qu'il ne luy eust en-
voyé le premier le renouvellement de ces deux
capitulations bien approuvées; quoy faict il
luy envoyeroit le sien, et feroit lors, et non
plustost, observer ce qu'ils en auroient ainsi
determiné, et que peut-estre lors feroit-il
en sa faveur quelque grace à aucuns des pri-
sonniers, comme il fit depuis. Tant y a que
l'Espagnol, par amour ou par crainte, avalla
ceste rude pilulle, aprenant trop tard à re-
cognoistre que le François a les aisles autant
ou plus legeres et courageuses que luy, et
qu'il aimoit mieux lors le vol du milan que
celuy du tiercelet.

Le vingt-neufviesme juin, le roy, comme
prince très-benin, recognoissant la juste dou-
leur du mareschal sur les plaintes et reffus
cy-devant discourus, luy manda qu'il louoit
infiniement toutes ses actions et toutes ses
plaintes et instances, comme faictes pour la
seule consideration de son service, et qu'il
devoit estimer que la continuation des guerres,
qui minent et qui espuisent les moyens, pour
puissans qu'ils puissent estre, estoient cause
qu'on ne pouvoit si promptement luy satis-
faire comme il estoit toutesfois fort raison-
nable; et que bien-tost luy et tous ses autres
bons serviteurs auroient les moyens en main
pour poursuivre l'advancement de ses affaires.
Le mareschal fit voir ceste lettre à tous les
seigneurs de l'armée, tous lesquels, comme
luy, se sentirent grandement honnorés de la
faveur que Sa Majesté leur faisoit; dont re-
merciemens très-grands furent rendus au nom
de tous, asseurans Sa Majesté que, parmy la
necessité des affaires, ils ne faudroient toutes-
fois de luy rendre très-fidele service, consi-
derans assez qu'il y avoit plus de gloire et
d'honneur d'entreprendre et venir à bout des
grands affaires avec forces mediocres qu'a-
vec des plus grandes; que s'ils n'avoient à se
garder que d'un seul costé, ils donneroient
peut-estre plus d'affaires aux ennemis qu'eux

mesmes n'en esperoient donner à ceux qui ne leur cedoient ny en courage ny en valeur, et qu'en ceste foy ils auroient tousjours l'œil au guet pour multiplier avec honneur le talent que elle leur avoit baillé en main; qu'ils se retireroient bien tost en Piedmont, laissans dans Casal d'Ampville avec sa cavalerie, qui en rendroit fort bon compte, Santia, Masin, Yvrée, Malvoisin et Gaillany, pour tous lesquels lieux il y auroit de cinq à six mil hommes engagés, et six cens chevaux, bien resolus à faire leur devoir.

Auparavant que je m'estende plus avant, j'ay jugé necessaire de toucher icy, comme j'ai faict en quelques autres endroits, que l'ambition et la jalousie du commandement sont bestes si farousches, mesmes à l'endroit de ceux qui ont le souverain commandement près des princes, qu'elles ne se peuvent contenir lorsqu'on apporte le moindre ombrage ou soupçon sur ce commandement; et n'y a parent ou amy de qui on le puisse tant soit peu endurer, tesmoin le nouveau differend, ou soit disparité, qui advint en ce temps entre M. de Guise et le mareschal, à cause de certaine lettre qu'il avoit escrit au roy peu auparavant, et qui furent toutesfois adoucis par la sage responce que le mareschal fit de sa main à celle dudit sieur: toutes lesquelles j'ay voulu representer icy, à fin que, par la lecture et de l'une et de l'autre, ceux qui cy-après tiendront les premiers rangs au maniement de l'estat, apprennent ou à patienter, ou à dissimuler, par intentions sainctes toutesfois, pour ne tomber en ces accessoires, vrayes allumettes de desordre et de confusion, tousjours pernicieux à l'estat et aux particuliers aussi.

« Monsieur le mareschal, j'ay receu la lettre que vous m'avez escripte par le secretaire du sieur d'Ampville, et veu la depesche qu'il a apportée, responsive sur aucuns poincts dont l'on vous a escrit pendant le temps que j'ay esté auprès du roy ayant la charge des affaires: en laquelle depesche j'ay noté ce que vous dites, que vous laissez à penser et juger au roy qui est meilleur mesnager et serviteur, ou celuy qui conseille de sauver neuf ou dix mil livres, sans avoir esgard au grand dommage qui s'en pourroit ensuivre, ou bien celuy qui seille audict seigneur, et entend effect ment à la conservation de tout un esta quoy, monsieur le mareschal, il m'a s que je vous devois escrire ce mot, sçavoir et estre esclaircy de vous si e vous avez entendu parler de moy, p que la depesche à laquelle vous resp par la vostre vous a esté faicte durant le que j'ay eu en main les affaires; et cepe je vous veux bien dire que, selon les ment et experience tels qu'il a plu à Di donner, je ne faudray jamais de consei roy à faire tout ce que je penseray, ve et cognoistray estre le bien, profit et de son service; qui est chose que vous e autres qui ont le serment à luy, comme et moy l'avons, devez faire: et ne me drois tant oublier que, devant que de b conseil en tel endroict, je n'eusse mis en sideration tout ce qu'il faut considerer ne faire acte de mauvais serviteur, n' vescu jusques icy que je n'aye bien ap que la conservation d'un estat, tel que dont vous avez la charge, est de beau plus grande importance et recommand que n'est le gain et mesnagement de no dix mil livres. Vous sçavez que ce n' esté pour une fois que le roy s'est coun de ce que l'on ne faisoit monstre aux Su d'autant que l'argent qu'il avoit ordonn leur payement avoit esté distribué aill et n'avez pas oublié, à mon advis, co de lettres expresses vous en avez enes e seigneur et de M. le connestable; par il ne faut point que vous trouviez estra que de luy-mesmes il vous en a voulu e et mander si roidement et expresse trouvant mauvais que l'on ne faisoit ce disoit; car c'est aux maistres de dire et mander ce qu'il leur plaist à leurs mini et ne s'en trouve guieres qui ne se cont sent quand ils ne sont obéis en ce qu'ils mandent. Je ne veux pas dire neantmoin les raisons que vous alleguez là-dess soient bonnes, suffisantes et apparente que, estant sur les lieux comme vous e vous ne voyez sans comparaison plus cla nous ne pouvons faire de deçà aux affai occurrences qui se presentent par delà.

es maistres, qui ont, comme un cha-
es particulieres opinions, veulent et
ose tout au contraire de ce que leurs
es pensent, lesdicts ministres sont bien
onnables et mal considerans de s'en
à ceux qui sont auprès de leurs dits
s, auxquels l'on doit referer toutes cho-
us sçavez que je vous ay esté ordinai-
entier et parfaict amy, comme vous
uverez tousjours en tout ce que je
y, pourveu que vous ne me donniez les
ns du contraire; priant Dieu, monsieur
eschal, qu'il vous ait en sa saincte et
garde. Escript à Suinct Germain en
e dernier jour de juin 1555. »

onsieur, j'ay receu la lettre qu'il vous
m'escrire de Sainct-Germain-en-Laye,
nier jour de juin dernier passé, par
e vous me dites avoir notté que je
une du vingtiesme, que j'ay envoyée
par le secretaire de M. d'Ampville,
sive à aucuns poincts dont on m'avoit
pendant qu'estiez encores près dudict
yant la charge des affaires, qui est que
se à penser et à juger à Sa Majesté qui
illeur messager, ou celuy qui conseille
ver neuf ou dix mil livres sur les mons-
ans avoir esgard au grand dommage
pourroit ensuivre, ou bien celuy qui
lle audict sieur ce qui est effectuelle-
ntendant à la seule conservation de tout
at, et que là dessus vous voudriez sça-
estre esclaircy de moy si en cela j'ay
lu parler de vous. Je vous diray donc,
igneur, que je n'ay jamais eu si mau-
pinion de vous, et ne vous ai cogneu si
atic des choses de la guerre, ne si peu
onné serviteur du roy, que vous luy
z voulu donner un tel conseil et encores
luy faire trouver mauvais ce qu'escrit
vous a tousjours esté tant affectionné
r, et mesmement d'une chose qui ne
oit faire sans mettre en ruine evidente
ires de Sa Majesté en ce pays. Je sçay
onseigneur, que le roy et M. le con-
e m'ont escrit plus d'une fois de cest
, et que c'est au maistre à commander,
serviteurs à obeyr; mais j'estime Sa
é si sage et si raisonnable, qu'encores
n'ait esté obeye en plusieurs autres
choses qu'elle a commandées expressement,
et neantmoins quand on luy a remonstré les
raisons pour lesquelles il ne l'estoit, il s'est
contenté, comme la raison le veut, et comme
j'espere qu'il fera encores de ceste-cy, pour
les raisons que je luy ay mandées: et voyant
que beaucoup de sortes de gens sont escou-
tées quelquefois, qui ne valent guieres sinon
à mal faire, comme par exemple a esté, ces
jours passés, cest honneste homme du Bourg,
au rapport duquel me fut faicte une autre de-
pesche aprochante du stile de celle dont est
maintenant question, il ne faut pas, monsei-
gneur, que vous trouviez estrange si je res-
ponds librement quand l'on me picque; car
les moindres creatures qui soient en ce monde
le font bien. Parquoy je vous supplie très-
humblement pour cecy ne diminuer de l'ami-
tié qu'il vous a tousjours pleu me porter; car
je ne l'ay, ny le veux avoir dict pour vous,
pour les raisons que dessus. »

Et pour autant, revenu à ce dont j'estois
party, que le duc d'Alve estoit sur le poinct
de se jetter en campagne, le mareschal eut
crainte que le roy ne se rendist plus refroidy
à l'advancement du secours, par une opinion
qu'ayant secouru Vulpian il prendroit la routte
de Naples, à cause que l'armée turquesque
s'approchoit de ce costé là, laissant seulement
au Piedmont quelques mediocres forces, sous
la charge du Figueroi et de Jean Baptiste Gas-
talde, et le marquis de Marignan au Siennois,
pour achever de le conquerir tout, comme ils
avoient n'a guieres faict Port-Hercule. Il fit
entendre au roy que leur resolution estoit,
tout aussitost qu'ils auroient achevé cest
advictuaillement, de s'en retourner par la
plaine du Piedmont, gaster et ruiner la mois-
son presente, et brusler tous les villages pro-
ches des places françoises, et s'en retourner
par le Montferrat et Astisane, pour y faire le
semblable, à la ruine de Quiers, Villeneufve,
Sainct-Damian, Albe, Ceve et Courtemille,
cependant que La Trinité et Jeronime Sac
s'efforceroient d'en faire autant vers Carma-
gnolles, Saviglan, Busque, Beines, Cental et
le Montdevis: qui seroit un inconvenient du-
quel seul dependoit, non la perte d'une ou
deux places, mais de tout ce que Sa Majesté
avoit conquis par l'espace de quarante ans en

Italie, pour les raisons cy devant discourues en ces Memoires; et que pour y remedier il ne se faloit pas amuser sur l'envoy du renfort, ains le faire marcher en toute extreme diligence; asseurant Sa Majesté que s'il estoit si fort que, les places pourveues, il peust entreprendre un combat general, luy et tous les chefs de l'armée estoient unanimement resolus de le donner avec tant de courage, soubs la bonne fortune de Sa Majesté, que les Imperiaux ne rapporteroient de leur audace que la mesme ruine et deshonneur qu'ils receurent à la bataille de Cerizolles, par une armée inferieure en nombre, mais superieure en courage; et eux cest honneur et ce contentement que de vaincre ceux qui les bravoient trop audacieusement, ou mourir glorieusement, cas que la fortune leur fust contraire, estimans plus ceste gloire que toutes les autres choses du monde.

Que si le renfort ne peut apporter ces advantages, on ne lairra de le faire fructifier à la honte et ruyne de l'ennemy, et à la seurté et advancement des affaires de Sa Majesté; mais que si bien-tost l'argent n'arrive aussi pour secourir et l'armée et les garnisons reduictes à une extreme pauvreté et misere, il n'est pas seulement à craindre, mais à croire qu'il en adviendra tant et tant de malheurs que le repentir en sera tardif, inutile et misérable tout ensemble; et dont des-maintenant, comme pour lors, le mareschal et tous les autres seigneurs de l'armée protestoient à leur commune descharge.

Le vingtiesme juillet, ayant nouvelles que l'ennemy commençoit à sortir en campagne, il depescha Bonnivet pour s'aller jecter dans Santia avec huict compagnies françoises et deux de lansquenets de renfort, le tout scorté par M. de Gonnort, frere du mareschal, avec une grosse trouppe de cavalerie; laissa aussi dans Casal six compagnies françoises et une des Suisses, et de là, prenant son chemin par Pont-de-Sture et Verrue, se vint rendre tout le long du Pau à Chivas, avec cinq cens chevaux, la plus-part des Suisses et lansquenets, et ce qui lui estoit demeuré de reste des François, dont il en jetta encores quatre cens dans Verrue; le tout en attendant qu'on peust recognoistre le train que l'ennemy prendroit.

Les choses ainsi ordonnées, le mareschal alla luy mesme voir et recognoistre tous les passages de la Doire, qu'il faloit passer pour tirer à Vulpian, pour selon cela adviser quel dommage il pourroit apporter à l'ennemy; trouva que la rivière avoit trois commodes passages, le premier à Riveroute, et les deux autres en un endroict où la riviere faict une demie lune, propre à flancquer un pont, tous les rivages si hauts du costé de l'ennemy qu'il pouvoit battre à cavalier tout ce qui se pourroit opposer à luy au passage de l'eau. Neantmoins le mareschal estoit resolu, s'il se fust trouvé inferieur que de quatre mil hommes seulement au lieu de douze mil, de le combattre à ce passage à forces desployées, et avec intention d'attacher la peau du renard à celle du lyon pour les empescher du [...]

Et pour-autant qu'il craignoit que l'ennemy ne fist expressement contenance de vouloir tirer à Vulpian pour nous amuser à ne [...] forcer Santia, Yvrée et Casal, et que soudain il n'y tournast teste, il ordonna au sieur de Gonnort, son frere, de s'aller jecter dedans, pendant qu'il le pouvoit faire sans hasard, avec quatre compagnies françoises outre les six autres, une de Suisses et une autre d'Italiens; avec commandement, si l'ennemy prenoit autre routte, d'en sortir avec ces forces, et les jecter çà et là selon la necessité qu'il remarqueroit, sans jamais se hasarder à aucun combat, pour advantage qu'il veist.

Le vingt-uniesme juillet, le roy manda au mareschal qu'il faisoit haster un renfort de cinq mil Suisses et de deux mil François, et quelque argent pour contenter les uns et les autres. Mais, se doutant bien qu'il y auroit de la longueur, et que cependant la necessité des affaires l'accableroit, il print occasion, par l'advis de tous les seigneurs du conseil, de taxer l'eglise, la noblesse et le roturier à l'entretenement de cinq mille payes pour deux mois pour le soulagement de l'armée, y comprenant luy-mesme et tous les seigneurs, la cour de parlement, chambre des comptes et tous autres officiers. En laquelle taxe l'égalité fut si sainctement gardée, et avec telle moderation et mediocrité, qu'elle fut cordialement accordée pour deux mois. Par [...]

noblesse, le sieur de Vineufs, qui faisoit la despence d'une levée de deux enseignes, s'offrit de prester au parsus mil escus, au lieu de deux cens escus seuls qu'on luy demandoit.

Le mareschal, pour donner plus de courage et meilleur exemple à chacun, consigna ès mains des tresoriers les dix mil escus qu'il avoit de reste de la rançon du conte de Chalant, pour fournir à l'appointement de mille hommes, tant qu'ils pourroient durer. Tant y a que chacun se contenta de fournir à ceste contribution, sous la promesse d'un futur remboursemsnt par Sa Majesté. Ce fut un notable service, et d'autant plus grand, que les frontieres qui ont la guerre sur les bras, ne sont jamais cotisées.

En ce mesme temps le capitaine Pierre May, canton valesien, escrivit au mareschal qu'il avoit jadis offert au roy de luy faire tomber ès mains Donondozzela, place du duché de Milan fort importante, et que Sa Majesté l'avoit prié d'entretenir la practique en attendant que l'occasion s'offrist pour l'executer; il luy sembloit qu'estant aujourd'huy l'ennemy en campagne, ce seroit chose fort propre pour destourner ses efforts du Piedmont et les faire tous tourner de ce costé-là. Il en donna advis à Sa Majesté, laquelle n'en fit compte, en un temps toutesfois qui pouvoit apporter beaucoup d'advantages.

Le vingt-quatriesme dudict mois, le mareschal eut nouvelles, par Gonnort, d'Ampville et La Motte Gondrin, que les ennemis s'estoient approchés à Frasinet de Pau, à une lieue de Casal, où ils avoient dressé un pont, sur lequel l'armée commençoit à passer, avec douze canons et six pieces de campagne, sans que toutesfois le mareschal veist arriver aucun secours de France. Cependant trottant et courant tousjours çà et là où la necessité le tiroit, l'armée n'estant payée et toujours harassée, elle se repaissoit de toutes sortes de fruicts, qui sont fort frequens en Piedmont : de maniere que ne beuvans vin, et tous les jours travaillans par les grandes chaleurs, il advint, comme un mal est tousjours à la suitte de l'autre, qu'en moins de huict jours il se trouva plus de deux mil malades de toutes les nations, et sur tous des lansquenets non accoustumés aux fruicts. Il en donna soudain advis à Sa Majesté, pour d'autant plus accelerer le secours promis; luy ramentevant qu'il n'y avoit si fort ni si puissant qui peust combattre contre la faim, necessité insuperable; et que ce mesme inconvenient et ceste mesme necessité furent celles, et non les armes, qui chasserent et qui osterent la victoire à l'empereur en la Provence, lors que Sa Majesté commença à commander à ses propres armées, ores que l'argent ne manquast lors ny d'un ny d'autre costé, comme il faisoit du tout en Piedmont : pour conclusion, que là où il y avoit deffaut de forces, d'argent, d'obeissance, de poudre, boulets et de charroy, mais sur tout de santé, il n'en faloit rien esperer de bon ny de prospere; et qu'apres que luy et tous les autres bons serviteurs de Sa Majesté se seroient courageusement sacrifiés à toute sorte de fortune, comme ils estoient resolus de faire tous, que cela augmenteroit plustost qu'il ne gueriroit les playes : que de sa part il pensoit avoir satisfait à Dieu et à son maistre, et à soy-mesme aussi, ayant vendu et engagé du sien jusqu'à six-vingts mille livres pour soulager l'armée, ce que peut estre n'avoit jamais faict autre serviteur que Sa Majesté eust eu deçà ni delà les monts; et qu'en fin luy, tous les seigneurs et tous les autres gens de guerre aimeroient tousjours mieux genereusement mourir en vengeant leur mort, que de la recevoir parmy les cruelles miseres de la faim et parmy une infame et servile condition, et sous puissance de l'ennemy.

Et pour-autant que ceux de la Val d'Aouste, en ce nouveau remuement d'armes, avoient amassé contre l'ordre de la neutralité, quatre mil hommes de guerre en leur vallée, il manda à Sa Majesté que cela l'avoit contrainct de renforcer encores de nouveau la ville d'Yvrée et Gaillany, la suppliant d'ordonner, tant en Savoye, Dauphiné, Lyonnois que Bourgongne, que tous ces Vaudoustois malins et ingrats fussent courus de tous costés à force, pour apprendre à gens de si foible estoffe quelle difference il y a du repos à une guerre attirée sur soy de gayeté de cœur, comme ils vouloient faire contre la promesse cy-devant faicte.

Que par l'abbé Rossel, serviteur du cardinal de Ferrare, lequel par passe-port estoit

passé à Milan, il avoit apprins, comme aussi pourroit faire Sa Majesté, vers laquelle il alloit, que les Imperiaux jecteroient en campagne de vingt-cinq à trente mil hommes, quarante canons, pour conduire lesquels avec leur equipage ils avoient assemblé quatre mil paires de bœufs; que pour continuer ceste despence par long-temps, ils avoient mis sur la noblesse une imposition de la moitié de leurs revenus durant un an seulement, le peuple cinq sols pour chacun arpent de terre, huit sols pour septier de vin, et un teston par chacune forme de formage; et augmenté les gabelles du sel, des draps de soye, armes et merceries; que si à ce coup il ne plaisoit à Sa Majesté de mieux pourvoir à ses affaires, il estoit resolu de ne l'en plus importuner, et d'en debatre la seureté jusqu'au dernier soupir, qui estoit tout le mieux que luy et les autres pouvoient faire en cest abandonnement des affaires, qui ne luy touchoient que par obligation qu'il avoit à la grandeur et prosperité de Sa Majesté, et que son cœur, qui avoit tousjours esté vaincueur des adversités, et qui avoit ordinairement esté maistre de soy, estoit aujourd'huy serf de mille et mille maux qui le travailloient pour la seule consideration du service d'elle, qui estoit mesprisé par ceux auxquels plus il touchoit.

Environ le troisiesme aoust, le mareschal eut nouvelles que le sieur de La Trinité estoit sorty de Valfenieres, avec environ quatre cens chevaux et de six à sept cens hommes de pied, en intention d'aller forcer les chasteaux de La Tour et de Pralorme, où nous tenions garnison : il dépescha soudain les sieurs de Terride, Francisque Bernardin, de Pavan, Gondrin, Maugiron, de Bellegarde, de Classe et Montaré, avec les compagnies du feu roy de Navarre, la sienne et celles des sieurs de Termes, comte de Clermont et La Guische, avec cinq ou six cens arquebusiers commandés par le sieur de Vieuxpont, elle se mit en route, abandonnant la fa à nostre discretion, qui fut toute mi pieces, et bien cent chevaux, que tués prins, avec environ quatre cens homm pied qui furent renvoyés par promesse firent de ne porter de deux ans les contre la France. Il se trouva parmy les une douzaine de capitaines : il ne s'e pas sauvé un seul, si l'arquebuserie avoient laissée à la garde d'un pont qu voit pour leur retraicte ne les eust sous Tous ces seigneurs y firent tel devoir le roy les en loua fort; mais la plus g importance de tout ce faict consiste à gnoistre que si en une si avantageuse f le mareschal eust esté le plus fort en pagne, il eust emporté Valfenieres de de ses forces.

Le roy, qui estoit en crainte de c pouvoit succeder au Piedmont par la du duc d'Alve avec une si puissante a dépescha, le deuxiesme aoust, le che de Sevre vers le mareschal, pour recoq tre bien au vray les forces des Imperi ce que le mareschal pourroit fournir s'y opposer, et essayer en particulier donnant à la fanterie payement de deu tout à la fois, de quatre qui leur e deus, ils en voudroient quicter un. Par gation dudict chevalier de Sevre, il aisé à recueillir que Sa Majesté n'adj pas grande foy aux continuels advertis qui luy avoient esté precedemment do tant par le mareschal que par les aml deurs et autres ministres qu'elle avoit lemagne et en Italie; et que d'ailleur toit mal entendre les affaires, que de d der cession de debtes à ceux qui avoien nemi sur les bras, et qui estoient red telle misere par les travaux passés, la necessité des payemens, que bien s ils estoient compagnons de bestes en la geaille et en la boisson, comme veri

a nouvelles que, dès le douziesme du
les ennemis, au nombre de vingt cinq
)mmes de pied et quatre mil chevaux,
ent venus presenter sur la riviere de la
Balte, menans après eux quarante ca-
plusieurs petites pieces de campagne,
: mil pionniers, avec une infinité d'au-
ıunitions et equipages de guerre, sans
comprendre les sept mil hommes et
cens chevaux envoyés auxdicts sieurs
Trinité et Sac, pour ravager tout en un
le Piedmont, et divertir l'opposition
dvictuaillement de Vulpian.
mareschal, voyant l'armée affligée de
ies et de pauvreté, ne sceut faire autre
que de jecter dans Ivrée, Masin, Gail-
Santia, Casal et Verrue, tout ce qu'il avoit
rer de sain et de valeureux, et de dé-
le demeurant par les garnisons pour se
tre et rafraischir en attendant le secours
rgent et de gens de guerre que le roy
envoyer il y avoit cinq mois; quoy
dant, il se pourroit lors approcher si
le l'ennemi, qu'il le combattroit ou le fe-
ecu'er avec sa honte; et, pour tousjours
au plus seur, il avoit, en se retirant à
n, donné si bonne provision à Verrol-
et Chivas, qui estoient sur l'advenue des
nis, qu'il n'en pourroit advenir incon-
ıt; de mesme suitte il avoit pourveu
à la seureté d'Albe, du Montdevis, de
s, Busque, Saviglan, Carmagnolles,
, Quiers, Moncallier, Villeneufve et
rol, dans lesquelles il avoit aussi dé-
toute la gendarmerie et cavalerie,
andant aux uns et aux autres de ne se
muser aux commodités des villes qu'ils
trouvassent tous les jours prests à mar-
au moindre commandement qu'il leur

il avoit pareillement donné ordre que
les autres places qui estoient plus re-
s, et qui ne craignoient les inopinées
ions de l'ennemi, fussent mediocre-
pourveues d'hommes, tant en gendar-
que fanterie, qui luy pourroient faire
ı sur la frontiere. Il en tira aussi bonne
des garnisons dont elles se pouvoient
ent passer, pour en secourir les autres.
e les ennemis, ayant recogneu que le
passage de la Doire ne leur seroit debattu, avoient renvoyé dans Crescentin toute leur artillerie et munitions, et jecté les basteaux pour dresser leur pont sur la riviere pour l'avictuaillement de Vulpian, lequel achevé ils se vantoient d'aller assaillir Thurin, avec la faveur d'encores autres douze mil hommes qu'ils attendoient de renfort, tant d'Allemagne, d'Espagne, que d'Italie; avec toutes lesquelles forces ils faisoient leur compte d'hyverner dans le centre du Piedmont, et avec tant et tant de ravage, que les François seroient contraincts d'aller querir du pain à Lyon, la picque au poing.

Fut aussi remonstré à Sa Majesté que si dès le commencement elle eust voulu despendre, comme le mareschal l'en avoit suppliée, trois cens mil livres en un soudain renfort de sept ou huict mil hommes, il se fust lors faict fort de recogner les ennemis jusques dans les portes de Milan; là où aujourd'huy, pour combattre les forces qu'on leur avoit donné loisir d'assembler, il faloit faire estat de quinze ou dix-huict mil hommes de renfort et de douze cens mil livres de despence, lesquelles, mesnagées en saison convenable, seroient suffisantes à conquerir presque toute la duché de Milan et bonne part de la Lombardie; et qu'aujourd'huy toutes choses se doivent necessairement resoudre à ce seul poinct, ou de laisser honteusement et indignement perdre l'estat, ou de le sauver par ceste mesme force qui avoit en temps plus calamiteux rembarré tout à coup l'empereur, l'Anglois, les Suisses, le pape et les Venitiens; et que si tout devoit aller bien par le seul hasard de sa vie, il ne l'espargneroit non plus que fit Horace contre les Sabins; qu'aux choses dangereuses il n'y avoit rien de plus pernicieux que la longueur des deliberations, en tant qu'elles renversoient tousjours la prudence des conseils et le courage au bien-faire.

En fin, que les provisions et munitions de la guerre ne doivent estre mesurées selon le conseil de ceux qui la font sur le papier, qui sont à leur aise et qui mesurent les commodités d'autruy selon celles qu'ils possèdent en repos, sans se soucier du reculement ou advancement de l'estat, et qu'il n'estoit plu

reschal que sur la fin d'aoust seulement il pourroit recouvrer environ trois cens mil livres, sur lesquelles il retiendroit les quarante cinq mil qui luy estoient deues; de maniere qu'estant deu aux seuls Suisses environ deux cens mil livres, il n'en pourroit rester que soixante, qui ne pourroient suffire à donner des souliers et de la poudre au reste de l'armée qu'il vouloit tirer en campagne, sur la nouvelle qu'il eut que le duc d'Alve avoit mis le siege à Santia le septiesme d'aoust 1555. Santia estoit desfendu par Bonnivet, colonnel-general des François, et par Ludovic de Birague, aussi colonnel-general des Italiens, avec deux mil cinq cens François, six cens Allemans, cinq cens Italiens, et cent chevaux albanois soubs la charge de Theode Bedaigne; tous lesquels, par les victorieuses sorties et combats qu'ils rendirent, firent assez recognoistre qu'on ne prenoit point tels chats sans moufles, et qu'ils ne craignoient gueres les rodomontades du capitaine Cocodrillo, Espagnol, *matador de grillos*. Et de faict, encores que le fossé n'eust en beaucoup d'endroicts que cinq et six pieds de profondeur, si est-ce que l'ennemi ne le sceut jamais recognoistre, quelque effort qu'il eust sceu faire et de jour et de nuict, y ayant tousjours dedans trois capitaines choisis, avec trois cens des meilleurs soldats, qui s'estoient, à la faveur des

diane, il fit sortir sans bruict soixante c
et huict cens hommes de pied, tous l
d'un courage admirable allerent force
stant ce moulin, où il y avoit cent ho
qui furent tous tués; et, cela faict, dor
dans le chemin de Verceil, où ils trou
deux coulevrines attelées à vingt-cinq
mou'in, qu'ils enclouerent; prindren
une douzaine de charrettes chargées d
lets qu'ils emmenerent à sauveté dans
auparavant que l'armée fust venue en
secours. Sur le commencement de ce s
marquis de Pescaire, gentil et val
prince, fit demander par un trompett
pitaine Theode Bedaigne, albanois, si
d'Ampville, son general, estoit dans l
parce que la grande opinion qu'il avoi
valeur luy faisoit desirer de rompre un
avec luy en tel lieu qu'il voudroit.
ponce fut qu'il estoit à Casal, et qu
avoit faute de cavaliers dans Santia q
cepteroient le party pour luy, s'il les
tant honorer.

Le neufviesme jour du siege, dom
mond de Cardonne, grand maistre d
tillerie de l'empereur, print resolut
gaigner le fossé à la faveur de deux
pieces et d'environ trois mil soldats
Les nostres, ayans recogneu que l'e
s'advancoit vers eux, s'advancerent au

dixiesme, l'ennemy s'estant preparé soir à faire deux grandes batteries, par d'une platte-forme qu'il avoit faict dres- l'endroit qui regarde le chemin de Germain, aussi tost que le soleil seroit il se leva au poinct du jour un si grand ars, qu'on ne se pouvoit quasi entre- qu'il ne fust plus d'onze heures : et lors erie fit grande diligence de battre le er, qui les voyait de tous costés, lequel, enduré deux cens vollées, tomba à terre ffenser personne. Au mesme temps aussi ttoient le bastion d'Ampville et la cour- ucunement veue par ladicte plate-forme: s lesquels lieux furent ce jour là tirés n trois mil cinq cens coups, qui firent l'effet dans ces fortifications de terre enchaisnées et entrelassées de grandes res. Par autres deux jours ensuivans ils nt, par-cy par-là, encore douze ou cens coups à diverses reprinses, qui , comme les autres, si peu d'effect, moins de rien tout se trouvoit diligem- remparé. Sera noté que les courtines de place estoient anciennes, hautes et es- s de soixante à quatre-vingts pieds en urs endroicts; de maniere que ceux de s tiroient incessamment, et avec tel tage que nul ne s'osoit monstrer. En ce le duc d'Alve surprint un paquet de ort tout en chifre qui s'addressoit à Bon- ; il l'envoya à Florence, où tout fut dé- et sur iceluy une lettre dressée aussi ifre au nom du mareschal, par laquelle doit à Bonnivet de se rendre; mais la e ayant esté prevenue, advis en fut donné nivet, à ce qu'il se tint plus resolument s gardes que jamais, car il seroit se- .

le midy du douziesme, il advint un cas le; c'est qu'un asne qui paissoit le long mparts se vint de luy-mesme parquer oict des batteries, où il commença à si haut que dedans la ville et au dehors fit une grande huée : plus de sept vo- e canon luy furent tirées sans qu'il fust touché, de manière que les François encerent à crier : « Qui veut l'asne si nce. » Mais avant que passer plus outre y que, là où il se traicte de batailles ou de sieges de villes, il faut regarder de fort près quels sont ceux auxquels on donne la charge des commandemens pour faire avancer ou reculler les bataillons, les combats, les escarmouches, ou ce qui regarde les villes assiegées; car bien souvent par une parole mal entendue, et pirement rapportée, on renverse la fortune et l'estat, comme cuida faire ledict La Croix, ayant advancé son rapport plus avant qu'on ne luy avoit commandé, et dont s'il eust esté creu tout fust mal allé.

Cependant le mareschal fut adverty par deux gentils-hommes françois (dont l'un, appellé La Croix, estoit son maistre d'hostel) que le colonnel Bonnivet fit sortir de Santia, que nos gens avoient force blessés et faute de poudre menue grenée, de mesche et de plomb, à cause que jour et nuict ils n'avoient cessé de tirer pour garder et maintenir le fossé; que leurs vivres commençoient aussi à estre courts; et que si dans un mois ils n'estoient secourus, il y avoit du danger. Autant en firent ils sçavoir à M. de Gonnort, frere du mareschal, qui estoit dans Yvrée, auque le mareschal manda qu'il essayast de jecter dans Santia vingt-deux bestes chargées de munitions, qui estoient conduictes par trois cens hommes choisis, et les asseurer qu'on diligentoit leur secours. Mais au mesme instant que ces choses travailloient le mareschal, il eut nouvelles de Bonnivet qu'en lui envoyant des poudres, que pour le regard des vivres il les feroit couler encores pour six semaines; mais pour cela il ne changea le commandement des-jà donné à Gonnort : de manière que, pour satisfaire à ce qui avoit esté deliberé, l'escarmouche fut dressée si chaude par le sieur de Gonnort avec deux cens chevaux esleus, qui donnerent par divers endroicts, que tout entra à sauveté, comme il fut recognu et par le signal de ceux de dedans, et confessé aussi par deux prisonniers des ennemis. Ce jour là le capitaine Villemagne, fort brave et gentil soldat, tirant de dessus la courtine à quelques arquebusiers qui estoient cachés derriere un buisson, ayant tiré il voulut hausser la teste pour voir si son coup avoit porté, mais soudain il receut luy mesme une arquebusade dans la teste, qui le porta mort par terre; ce fut grand dommage,

et d'autant plus, que ce fut par inconsidération dangereuse aux sieges de villes.

Cependant le mareschal ayant remonstré au roy que le siege de Santia continuoit fort asprement tousjours, et que Sa Majesté neantmoins ne s'eschauffoit guieres au secours, et ne considerant pas, comme elle devoit faire, qu'il n'y a place, pour bonne qu'elle soit, ny bien garnie d'hommes valeureux, qui à la fin ne se perde n'estant secourue, la continue atterrant, comme elle faict tousjours, toutes choses pour puissantes qu'elles soyent; que d'ailleurs on devoit remarquer qu'il y avoit près de deux ans que les forces du Piedmont estoient fort debilitées, à cause qu'elles avoient incessamment tenu la campagne autant l'hyver que l'esté, et qu'elles estoient fort descouragées à cause du defaut des payemens qui couroyent presque tousjours deux mois l'un sur l'autre; et que, tout bien compté et rabatu, il se trouvoit aujourd'hui, et contre l'opinion qu'avoit Sa Majesté, destitué de tout ce qui luy estoit necessaire pour ne laisser perdre et la place et la reputation aussi, et finallement que tout le mal qui en succederoit seroit neantmoins attribué à sa coulpe et non à ces necessités : pour dequoy se descharger fist assembler tous les seigneurs de conseil qui estoient lors près de luy, pour adviser avec eux ce qui se pourroit faire pour entreprendre ce secours qu'il voyoit traversé par faute de gens et d'argent.

En ce conseil donc se trouverent les ducs de Nemours, d'Aumalle, les seigneurs d'Ampville, de Gordes, gouverneur de Montdevis, Gondrin, de Villeneufve, de La Riviere, de Sainct Damian, Francisque Bernardin, Vimercat de Quiers, et les president, bailly, intendant des finances et de Montferrat, auditeur de camp; à tous lesquels, moy present, il remonstra tout ce que dessus, et aussi que tant plus il s'advançoit avec courage au secours de Santia, que tant plus la necessité l'en rechassoit au loing; qu'il y avoit dès-là quinze jours qu'il estoit furieusement batu; que le fonds des deniers sur lesquels estoit fondé le rassemblement des forces estoit fort petit, et l'esperance qu'en donnoit le thresorier Chalvet par ses lettres du vingt-cinquiesme de ce mois, encor moindre; qu'ayant bien recogneu la volonté de Sa Majesté, force luy estoit, pour ne luy desobéir, employer tous les deniers à faire monstre et payement aux Suisses et aux lansquenets pour deux mois, qui absorberoient tout sans qu'il demeurast cent sols pour les pauvres François et Italiens; qu'ayant faict calculer la despence et les deniers qu'il avoit trouvé, que quand toutes les sommes dont Sa Majesté faisoit estat seroient arrivées (ce qui n'estoit pas), qu'encores seroit-on court de vingt-cinq mil livres, car il faloit trois cens soixante et dix-sept mil quatre cens quatorze livres pour le total, quand mesmes on prendroit des mains du tresorier general des contributions ce qui se pouvoit devoir, et qu'il faudra employer au supplement de ces vingt-cinq mil livres deffaillantes au total, sans qu'il demeure rien pour l'artillerie, vivres, munitions et autres parties extraordinaires, sans lesquelles toutesfois une armée ne se pouvoit advancer ny marcher; et que luy ny le president et bailly, qui avoient longuement medité là dessus, ny trouvoient autre expedient que de retrancher, ou, pour mieux dire, emprunter des Suisses le second mois, qui leur sera puis remplacé des deniers qui cependant pourroit venir de France.

Toutes choses ayans esté par un long temps fort meurement debatues par tout le conseil, et mis en compte le desplaisir que Sa Majesté pourroit recevoir sur ceste alteration des monstres des Suisses et lansquenets, et par le contraire aussi la grande importance dont estoit le secours de Santia, tous ces seigneurs auroient unanimement conclud que de deux inconveniens il faloit quitter le moindre pour courir au plus grand, tel qu'estoit celuy de Santia, au prix de tout le reste; qu'il se faloit, en ceste urgente necessité, servir des deniers des Suisses, selon ce qui avoit esté proposé, plus tost que perdre la ville et tant de gens de bien qui la defendoient, mais sur tout la reputation et la plus part de l'estat aussi, qui dépendoit aujourd'huy du succès de Santia, et duquel toutesfois ils croyent que Sa Majesté est si jalouse, que tout le mal qui en succederoit seroit attribué à faute de jugement et de discretion, de laquelle elle se remet tousjours à ceux qui sont sur les lieux,

, par jugement exacté et affectionné, t d'eux mesmes medeciner les plus euses playes, sans s'amuser à trop ier sur des commandemens qui ne re- t que l'argent, lequel se peut tousjours rer, et non pas les estats quand ils ne fois perdus. Conclusion : qu'il fa- ns plus differer, courageusement lever ies, donner viste quelque rafraischis- à toutes les nations, et puis les ani- combat pour la delivrance de la place leurs compagnons; et que tant qu'ils t en ce conseil le signeroient, comme nt tous, pour l'envoyer au roy. Cepen- hacun s'alla preparer pour ne demeu- s derniers à si louable et genereuse rinse; tout le discours de laquelle fut loué et approuvé par Sa Majesté, la- se tient tousjours pour suffisamment et mment obeye quand les choses tournent , comme fit ceste cy, à la gloire d'elle, ncement de l'estat et à la confusion de nemis.

pour donner commencement à ce se- ainsi promis, le mareschal fut contrainct 'e entierement lever ceste taxe ou con- on dont il a cy devant esté parlé, avec le et ce peu qui vint de France il fit une 'e à toutes les nations, les asseurant esperoit bien tost recouvrer dequoy urser ce qu'ils avoient emprunté, et ire faire encores une ou deux monstres; ant et exhortant tous à se préparer ller combattre l'ennemi devant Santia vrer leurs compagnons qui estoient en ité. L'effect de la monstre, avec les pro- du futur, resjouirent un chacun, de 'e qu'il n'estoit pas fils de bonne mere se preparoit à ce combat. Le mares- t tous les autres seigneurs de leur part paroient aussi diligemment. Tandis que e demesloit, le roy ordonna au mares- le secourir Santia, remettant à sa dis- de donner ou de ne pas donner la ba- au duc d'Alve, sçachant assez qu'il faute de jugement, d'experience ny de pour en rapporter, sous la protection u des batailles, une glorieuse victoire. reschal qui ne trouva jamais bon qu'un l d'armée hasardast tout en un coup toutes ses forces et toute sa fortune, ne le vouloit entreprendre sans en avoir un exprès commandement par escrit, afin que, là où Dieu disposeroit autrement qu'il n'esperoit pas du succès de la bataille, il en demeurast sans coulpe; adjoustant à sa remonstrance que s'il n'estoit question que de hasarder sa vie et l'armée aussi, il l'auroit pieça entreprins, avec tel courage et resolution, qu'il eust vaincu ou n'eust plus craint les victorieux; mais que, considerant que ceste perte enfiloit celle de tout l'estat, il ne vouloit rien hasarder sans le vouloir de celuy auquel il appartenoit. A ceste nouvelle de bataille plusieurs princes et seigneurs vindrent en Piedmont, et entre autres messieurs d'Anguien, prince de Condé, de Nemours, les ducs d'Aumale et de Chastelleraut, et assez d'autres.

Je ne veux à ce propos oublier de representer icy une nouvelle forme de combat que le mareschal avoit inventée pour s'en servir le jour de la bataille. Mais en premier lieu il faut sçavoir que Santia est situé en une grande campagne traversée de long en long, et jusques au delà de la ville, d'un profond ruisseau, large de sept à huict pieds, duquel les ennemis avoient destourné l'eau. Le mareschal donc, qui l'avoit pieça fort curieusement recogneu à la mesme intention qui se presentoit lors, avoit deliberé de marcher avec l'armée tout le long de ce ruisseau qu'il farciroit d'arquebusiers; et que de l'autre costé il couvriroit l'armée par les flancs avec quarante chariots armés chargés de vivres, et chacun d'eux accompagné de deux sacres et dix arquebusiers, qui sortiroient et se retireroient par les intervalles qu'il y auroit d'un chariot à l'autre. En teste de chacun bataillon il y devoit avoir, au derriere des deux premiers rangs de picquiers, cent fort resolus soldats, ayans chacun un bouclier et une espée courte et large de quatre doigts et bien affilée, avec commandement qu'au mesme temps que les bataillons s'entrechoqueroient avec les picquiers, de se courber par dessous les nostres, et ainsi courbés se jecter dans les jambes des ennemis et leur tailler force jartieres rouges; estimant que ce seroit une execution et une forme nouvelle de combat, qui donneroit grand advantage aux

braves soldats pour donner à dos aux ennemis le long de ce canal pour les troubler d'advantage, sans par eux courir aucun hasard par l'advantage du lieu non forçable.

Pour toutesfois fuir l'occasion et le hasard d'un combat général, il practiqua deux ruses, toutes lesquelles luy réussirent fort à souhait : la premiere, il fit escrire cinq lettres à Bonnivet, lesquelles furent delivrées à divers vivandiers, avec charge de les laisser tomber dans le camp ennemi, la substance desquelles lettres portoit asseurance de secours dans huict jours, et de bouche, par l'un d'entre eux, qui estoit soldat italien, dans quinzaine seulement, auquel on avoit commandé d'entrer, comme il fit, dans la ville.

L'autre, il depescha le maistre de camp Chepy avec deux cens chevaux pour aller à Riveroute, qui est le mesme village sur le bort de la Doire, où le duc d'Alve avoit dressé le pont pour le secours de Vulpian, avec charge de mener une vingtaine de pionniers, et faire semblant d'explanader les rives et dresser pieux pour arrester les chaisnes du pont qu'il faisoit semblant vouloir faire dresser. Ceste farce ainsi jouée, et rapportée avec ces lettres qui avoient esté surprinses par le duc d'Alve, il en print telle alarme, avec les nou-

Ayant le duc d'Alve recognu qu force il ne pouvoit rien entreprendr judice du service du roy, il print so vers Tricerre et Balzola, bourgades des rives du Pau, où il fit jecter so sur lequel il fit passer toute l'arm Pont-de-Sture, place située entre Verrue : et là en l'espérance de te et l'autre place assiegée, il se mit à fier avec une extreme diligence, r partie de son armée dans les place mesme instant le mareschal estant to lade d'une fiebvre ardante à Thurin continuels travaux de corps et d'es avoit soufferts tenant neuf mois la gne, il en donna advis au roy, sup Majesté, là où sa maladie prend traict, de lui ordonner ès mains remettroit le commandement de l'a

Delà à deux jours, Tilladet le jeu du gouverneur de Verrue, fut dep le sieur de Bonnivet vers M. le m pour luy rendre compte de tout ce toit passé en ce siege. Après en av tout ce qu'il desiroit, il depescha Tilladet vers le roy, afin que par bouche de luy, qui avoit eu part au de ce siege, Sa Majesté fust esclaircie choses par le menu ; le chargeant

e compte au roy sur tout ce qui est au siege de Santia, dont pourra rendre ignage veritable pour avoir esté du e de ceux qui l'ont genereusement de- ; le bon devoir de chacun desquels il sentera à Sa Majesté, afin que cy après aisir soit les honorer et gratifier selon merites et devotion.

era entendre à Sa Majesté qu'ayant le 'Alve veu arriver les regimens nouveaux ançois et de Suisses, avec plusieurs s, seigneurs et gentils-hommes, le ge- x naturel desquels ne luy est incogneu, it le plus sage parti, assavoir de plus- uitter le siege de Santia que hasarder n seul combat toute la duché de Milan autres provinces que l'empereur tient lie, tenant le mesme chemin qu'il avoit au partir de Valence pour l'avictuaille- de Vulpian.

l a renvoyé aucunes de ses forces aux sons, et envoyé le marquis de Pescaire scentin, pour essayer de jecter quelques dans ledict Vulpian, estimant que nous s assaillir.

Que ceste retraicte recogneue par le schal et par tous les princes, seigneurs pitaines de l'armée, et ayans tenu con- ù les forces de Sa Majesté pourroient plus utilement employées, il auroit esté u par commune concordance qu'il falloit uer Vulpian, qui tenoit la pluspart du mont et du Canavois en subjection, les s duquel pourroient puis estre tenues garnison, au soulagement des finances a Majesté. Cependant que l'armée se are pour marcher de ce costé là, le ma- al envoye de Gonnort, de Gordes et Carle irague, avec tous les lansquenets et Ita- , enserrer ledict Vulpian, et empescher le marquis de Pescaire n'y envoyast ort.

Le duc d'Alve s'est jecté dans Pont-de- e, avec intention de le fortifier, pour Casal et Verrue à demi assiegées, pen- qu'il demeure au guet sur la routte que prendrons.

Les Imperiaux font courir le bruict qu'il vient quinze cens chevaux et six mil mes de pied de renfort du costé d'Alle- magne, et que le marquis de Marignan s'en revient du Siennois avec l'armée qu'il avoit de ce costé là, en intention de jouer au feu, gaster la moisson, empescher les vendanges et les semailles, et reduire le païs à aller chercher du pain delà les monts.

» Remonstrera ledict Tilladet, que c'est l'unique et le plus advantageux moyen qui demeure aux ennemis pour renverser l'estat, comme ils eussent pieça faict sans l'artifice dont il a cy devant usé à empescher ceste dangereuse resolution ; que ceste seule consideration doit forcer Sa Majesté à entretenir ce nouveau secours, non seulement pour tout le mois de septembre prochain, mais aussi jusqu'à la fin de decembre tant à fin de s'opposer à ceste execution, comme pour retirer tout ce qui sera à la campagne dans les places, afin que l'ennemi ne trouve commodité quelconque de rien assaillir. Cependant ledict sieur mareschal s'est resolu que l'entreprinse de Vulpian parachevée, là où l'ennemi se lairroit emporter de jouer au feu, d'entrer, avec toutes ses forces, en la duché de Milan par deux endroicts ; à sçavoir, par le costé de Gatinare et par celui de Valence ; et, de deux costés, brusler et saccager tout, jusqu'aux portes de Milan, de Pavie, d'Alexandrie et d'Ast : donnant par ce moyen une si chaude alarme au duc d'Alve et au marquis de Marignan, qu'ils n'auront rien de plus pressé que de jetter de l'eau dans le mesme feu qu'ils auront allumé, en tant que leurs forces et leurs moyens dépendent entierement dudict Milannois, lequel, ainsi mal accoustré, leur deviendra sterile.

» Suppliera à ces fins Sa Majesté d'ordonner le payement des regimens italiens, qu'il fut contrainct lever lors de l'arrivée du duc d'Alve et des maladies qui coururent parmy l'armée de Sa Majesté, tous lesquels payemens reviennent, par chacun mois, à trente neuf mil sept cens livres, et, tout d'un train, ordonner le remboursement de ce que luy, les seigneurs de l'armée et la noblesse piedmontoise, avoient presté, pour y avoir une autre fois recours.

» Remonstrera à Sa Majesté que la pluspart des places du Piedmont sont desgarnies de poudre à canon, menue grenée, boulets,

pourront sur traineaux amener toutes lesdictes munitions, et par ainsi gaigner une double despence.

» Suppliera Sa Majesté de faire haster le retour en Piedmont des sieurs de Vassé, de Terrides et de Caillac, comme très-utiles et necessaires membres pour le demeslement de la guerre.

» Dira les deportemens du sieur Ludovic de Birague en toutes sortes d'affaires, et mesmes au maniement de la guerre, et qu'il s'est tousjours monstré si soigneux et si affectionné, mesme en ce dernier siege de Santia, qu'il merite estre honnoré et recognu de Sa Majesté, mesmes estant de longue main banny de Milan et privé de ses biens, comme aussi sont ses deux freres Hieronime et Carle, tous braves cavalliers. Par ainsi ledict Tilladet suppliera très-humblement Sa Majesté honorer ledict Ludovic Birague de son Ordre, et Carle de l'estat de gentil-homme de sa chambre, et leur donner quelque maison en France pour soulager leur exil et donner quelque condigne retraicte à leur vieillesse.

» Recommandera aussi à Sa Majesté les anciens services du capitaine Theode Bedaigne, qui l'a servy en toutes les guerres de France et d'Italie, et mesme en ce dernier siege de Santia, où il se jetta volontairement avec ses cent chevaux legers. Il est estranger et pau

s'en remue non plus que s'il avoit to
eu les mains pendantes à sa ceintur
son naturel est modeste parmy l'incon
fort estroicte de sa maison et affaires.

» Le mareschal observera le com
ment que Sa Majesté luy a faict pour
tenement de la neutralité de la Val-d'
pourveu que de leur part ils n'en
comme ils ont cy-devant faict, ainsi
Majesté aura pu recognoistre par les
que le duc d'Alve escrivoit à l'e
d'Aouste, et lesquelles il supplie Sa
luy renvoyer, afin qu'à la premiere f
responce fardée qu'ils pourroient fair
leur puisse faire representer et les m
leur tort.

» Il y a deux ingenieux en Piedm
mal payés et appointés, que ledict m
ne leur commande pas si absolueme
feroit si le contraire estoit, pour ne
gner ceste maniere de gens, qui ont
tendre que peu de chose les offence
le faire aujourd'huy, ce seroit se m
danger, pour la cognoissance qu'ils c
force ou foiblesse de toutes nos place

Le 1er septembre, le mareschal se
si abatu de la fievre, qu'il ne pouv
en personne au siege de Vulpian, e
grande perplexité pour ne sçavoir au
seigneurs qui estoient en Piedmont i

de provision, et en attendant le vou- ɜ Sa Majesté, il en donna la charge à duc d'Aumalle, comme colonel general cavalerie et le plus viel de tous, lequel ıa tout aussitost avec toute l'armée à ın, où il arriva le troisiesme dudict Le quatriesme, le mareschal fut adverty duc d'Alve avoit depesché domp Ma- e Luna, maistre de camp des Espagnols, inquante chevaux et trois cens arque- s de sa nation, choisis en toute leur ar- avec commandement de faire tous ses d'entrer dans la place, et trente ou ute bestes de bast chargées de poudre, ıes et plomb. Dont il donna soudain ad- ıdict sieur d'Aumalle, afin que toute ɜe se tint en garde pour rompre et ɜmpescher ce secours. A ceste alarme, c d'Aumalle et tous les autres sei- s firent mettre tout le monde en ar- et depescherent le sieur de La Roche- avec la compagnie de M. d'Aussun, les aller rencontrer : ce qu'il fit, et les par trois fois chargés par la teste, il it en route, quelque resistance qu'ils ɜent faire; de façon qu'ils commencerent carter çà et là parmy les bois : il y en eaucoup de tués et de prisonniers; et moins nos gens ne sceurent si bien faire ɜedict domp Manuel n'entrast dans la ıvec quinze ou vingt cavaliers assez bien ɜs. Les quarante bestes chargées de mu- s demeurerent pour les gaiges. Ledict de La Roche, qui ne voulut quitter sa uyte, print encor le lendemain une ıine de soldats parmy les bois, dont Sa ɜté fut advertie.

paravant que d'entrer au discours de eprinse dudict Vulpian, j'ay jugé neces- d'en representer l'assiette. Il est, comme ɜ, situé sur le pendant d'un costeau, sur iceluy un chasteau tout de brique; st habité que de gens de labeur, garny rt bonnes murailles et fossés qui sont ıleins d'eau et de bourbe. Les boulevards nt fort petits, mais fort grands à l'en- t du chasteau, en forme de tenaille.

la forme et la leçon que donna le ma- al à ces seigneurs, fut qu'ils fissent deux ɜ à l'endroict de ceste tenaille qu'il avoit fait recognoistre de longue-main, s'asseurant qu'elles feroient un si grand effect, qu'on iroit à l'assaut à plain pied sans craindre flanc ny fricassées aussi. Pendant que ces seigneurs y donnoient quelque commencement, aucuns d'entre eux, impatiens d'attendre la meureté de la mine, ou estimans en sçavoir plus que ledict mareschal, firent entrer un soldat dans ce fossé de la ville plein d'eau pour le son- der. Cestuy-cy, en descendant dedans, se rencontra sur un canal de pierre voulté, ca- ché deux pieds dedans l'eau seulement, qui conduisoit un ruisseau dans la ville : ayant faict sept ou huict pas, il retourna sans bles- sure par le mesme chemin qu'il avoit tenu. Ayant faict son rapport de ce qu'il avoit trouvé, ces seigneurs, sur ce fondement mal recognu, estimerent qu'avec douze cens vo- lées de canon ils romproient les flancs d'un petit bastion et feroient bresche raisonnable à la courtine, et que ce seroit trop longue- ment marchander que de s'amuser à la mine, qu'ils disoient estre de trop longue traicte, et qu'il y auroit plus d'honneur d'emporter la place ainsi de vive force que de tant s'amuser après l'attente de ladicte mine. Ainsi resolu, ainsi inconsiderement executé.

Sur le midy, le mareschal, se promenant avec le vidasme de Chartres dans une haute galerie qu'il avoit en son logis à Thurin, se mit à regarder vers Vulpian, la batterie de- quel on oyoit clairement de là. Tout soudain nous ouismes, car j'estois lors avec luy, une grande salue d'arquebusades et de canonna- des qui durerent environ demie heure, et puis cela cessa tout à coup. Ce seigneur, bles- missant lors de colere, dict à M. le vidasme : « Oh quel malheur! Je suis seur que nos gens (contre ce que j'avois ordonné) ont assailly la ville par le bas, et qu'ils ont esté repoussés; ce qui ne peut estre advenu sans la perte de beaucoup de bons hommes, à cause d'un grand fossé qu'il y a. » Ce seigneur demeura en ce transe plus de trois heures, au bout desquelles il vint un gentil-homme des siens de l'armée, qui luy rapporta cela mesme qu'il avoit jugé; à sçavoir, qu'il y estoit demeuré entre morts et blessés plus de trois cens hommes, ne se pouvans depestrer de l'eau qui leur venoit à la ceinture, ny de la bourbe

coup, qui ne fut recogneu que bien tard, le fit mourir trois jours après.

Tant y a que le mareschal porta douloureusement ceste perte, par luy non encor receue en tous les combats rendus en quatre ans. Se tournant en fin vers moy, il me commanda d'aller au camp avec une lettre de creance à M. d'Aumalle et à tous ces autres seigneurs, à tous lesquels il me commanda de dire qu'il avoit très-juste occasion de se plaindre d'eux en deux diverses façons : la premiere, pour la honte et la perte apportée au service du roy, et l'autre pour avoir mesprisé ce qu'il leur avoit dict et ordonné pour emporter la place à petite perte, luy semblant qu'il en devoit estre creu pour l'avoir fait recognoistre et recognu luy mesme par plusieurs fois : il les prioit neantmoins, et leur ordonnoit par forme de protestation, qu'ils eussent à diligemment travailler à ces deux mines ; à quoy faire le hasard estoit petit et l'esperance très-grande, au moins s'ils vouloient suivre et ne pas mespriser son conseil. Ces seigneurs demeurerent tous si estonnés, qu'ils ne me sçavoient que respondre, par leur contenance et visage confessans assez leur faute. Là dessus je me tournay, par le commandement que j'avois, vers le baron de Chepy, auquel je dis : « Soyez seur que M. le mareschal a beaucoup rabattu de la bonne opinion qu'il avoit de vous, ayant sceu que vous estes encores depuis huict jours à gaigner la contrescarpe de la tenaille, pour rendre le travail de la mine plus asseuré ; toutesfois il en suspendra le jugement pour un peu. »

Ce propos l'ayant faict rougir et blesmir tout ensemble, il me respondit : « La coulpe en ce monde d'avantage que de quatr mille escus, desquels ils en envoyent cens mille pour l'empereur et deux cen pour ledict duc, et luy ont mandé qu'i faut point attendre ne qu'il espere avc vantage dudict Espagnol.

» Que les marchands ne veulent faire quelconques de deniers.

» L'empereur a mandé que l'on n'env duc d'Alve sinon cent cinquante mille avec lesquels et les deux cens cinquant qu'on a jà envoyés audict duc, ce qu'il porté avec soy et emprunté depuis qu là, il aura moyen d'entretenir la gue Piedmont jusques à ce que Dieu leur quelque autre moyen.

» Que l'empereur s'en va en Espagne son fils en Flandres, et veut qu'on luy trois cens mil escus qui doivent estre e audict duc d'Alve, tant pour son passa pour d'autres despences necessaires q faut faire avant que partir.

» Ledict duc d'Alve avoit escrit qu'i secourir Vulpian et estoit jà en campa que pour assembler son armée et ti forces des lieux où elles estoient, i despendu ce qu'il avoit envoyé, et bie cens mil escus davantage qui luy esté prestés, estant sa despence si qu'elle se montoit tous les mois à deu trente mil escus de paye ; et que tout mede pour garantir ce païs là consist deniers qui luy seroient envoyés d'Es autrement il seroit forcé et contrainct tirer et laisser les choses de delà en p tat qu'elles n'estoient avant sa ven qu'il envoyeroit quatre galleres à Carth

)rendre et porter l'argent qu'on luy vou-
envoyer, qui estoient lesdicts deux cens

'où Alonse Pimantel est allé en Espagne
lever six mil Espagnols pour envoyer en
, et sont allés les capitaines faire leurs
, et le tresorier pour leur faire faire
re.
u'il y a environ deux mil cinq cens cin-
c vaisseaux tonnelés pour porter lesdicts
il hommes, avec lesquels ils se delibe-
le les envoyer, car ils n'attendent point
lleres à cause de l'armée turquesque.
t au demeurant, qu'en Espagne mesmes
t si peu d'argent, qu'aux garnisons de
gnan, Fontarabie, Pampelune, Sainct-
tien et autres, il est deu plus de huict
x mois de leur solde. »
aut icy representer sur quel fondement
reschal esperoit que ces mines luy don-
ent le gain de la partie. Ceste tenaille
levoit estre minée en deux endroicts,
l'une de ses pointes qui s'estendoit en
e de triangle plus de deux cens pas en
; ce triangle, qui couvroit tout le chas-
estoit traversé d'une tranchée, au mi-
le laquelle il y avoit une chapelle qui la
uoit, et à l'encongneure d'icelle un passage
aller et venir de la tranchée à la poincte
cte. Or il faisoit son compte que les mi-
l'une desquelles embrassoit la tranchée
utre la poincte, feroient telle explanade,
y marcheroit en bataille.
voit aussi ordonné qu'aussi tost que les mi-
eroient prestes à prendre feu, qu'au pied
steau il y eust douze cens soldats choisis,
viron vingt-cinq ou trente, que gentils-
nes, que capitaines, chacun avec l'es-
et la rondache; auxquels seroit com-
lé, aussi tost que les mines auroient faict
jeu, de s'advancer huict ou dix seule-
jusques sur le bord des ruynes, faisans
lant de les recognoistre, afin d'inviter
de la tranchée à les venir charger;
mesme instant qu'ils feroient ceste
nance, que les douze cens hommes
ançassent peu à peu, le ventre contre
, afin de donner tout à coup dedans pen-
que ces huict ou dix amuseroient les en-
s; que ces dix, voyans sortir de la tran-
chée les ennemis, fissent contenance de se retirer, et qu'au mesme instant leurs compagnons s'advançassent aussi avec eux mesmes pour de nouveau les agacer et attirer au combat de main, pour donner temps au gros de faire son effort et oster à l'ennemi le moyen de regagner la tranchée ni de tirer l'artillerie qui estoit le long d'icelle, pour n'offencer la retraicte des leurs mesmes qui se seroient advancés et qui seroient rudement chargés.

Or, par ce qu'il n'y a rien en ce monde plus mal-aisé à manier qu'une armée qui a changé de general, auquel elle n'a creance, comme elle avoit au precedent, le mareschal preveut, avec ce qu'on luy escrivoit de l'armée, que son absence apporteroit du desordre. C'est pourquoy il continua à presser le roy de nommer luy mesme celuy qui commanderoit en sa place. Sur ceste instance Sa Majesté se resolut d'y envoyer M. de Termes, seigneur d'inveterée prudence et valeur. Soudain que ces nouvelles furent sceues parmy le camp, les princes, les seigneurs, les gentils-hommes et les capitaines commencerent à se mutiner, protestans que plustost que d'obéir à cestuy-cy ils supplieroient Sa Majesté de leur donner congé de se retirer en France; entre autres messieurs les ducs d'Anguyen, prince de Condé, de Nemours, d'Aumale, de Gonnort, de Bonnivet, de Vassé et de Montluc. Mais le pis qu'il y avoit, c'est qu'ils en vouloient mal en partie au mareschal, estimans que luy, et non le roy, avoit faict eslection dudict seigneur de Termes. Quoy venu à sa cognoissance, il me dépescha vers eux avec le mesme registre des dépesches, et avec l'original de la lettre que Sa Majesté luy avoit escrite sur ce faict, afin de leur faire recognoistre sa justice et leur tort en cest endroict. Cela eut puissance de leur faire perdre l'opinion qu'ils avoient conceue à son prejudice, mais non pas celle de l'eslection susdicte; sur les plaintes de laquelle je les sommay d'en escrire chacun à part soy, afin que de là ils demeurassent disculpés de tout le mal qui en pourroit succeder.

Lesdicts seigneurs d'Anguyen et prince de Condé firent lors une resolution fort magnanime, à sçavoir qu'à la verité ils estoient venus en Piedmont pour apprendre la guerre

sous le commandement dudict sieur mareschal, et neantmoins qu'ils recevroient de sa main pour chef tout tel personnage qu'il voudroit choisir, pourveu que les affaires de Sa Majesté en receussent soulagement et felicité. Tous les autres demeurerent obstinés, moy que je leur sceusse dire ou remonstrer; de maniere qu'à mon retour vers ledict sieur mareschal il en fit une bien ample depesche au roy, lequel à ceste alarme depescha le sieur de Mandosse vers tous ces seigneurs pour les reprendre de ceste esmotion, ne voulant estre forcé à eslire autres chefs que ceux qui luy seroient agreables, et auxquels elle vouloit que chacun obéis. Et neantmoins ledict sieur de Mandosse eut charge particuliere de la part du roy de conjurer ledict sieur mareschal à se faire porter, tout malade qu'il estoit, dans le camp, pour avec sa presence advancer les affaires et appaiser ces coleres et ces ambitions desreiglées. Par le retour dudict sieur de Mandosse, le mareschal promit de faire tous ses efforts pour obéir à Sa Majesté, la suppliant cependant de se servir dudict sieur de Termes en quelque plus importante charge, et d'excuser l'ardeur de ces seigneurs, qui ne tendoient tous qu'à bien faire, et non à se mutiner, comme elle estimoit.

Pendant ces demeslemens, Gonnort, Bonnivet, Vassé, Montluc et Chepy, advancerent avec telle diligence les mines, que de là à six jours elles se trouverent en estat de recevoir le feu. Au mesme instant aussi M. d'Aumale et eux disposerent l'assaut de la façon qu'il est cy devant discouru. Quoy faict, toutes choses bien disposées, sur le poinct du jour toute l'armée s'estant mise en bataille de tous costés, les mines jouerent avec telle fureur, qu'on pouvoit monter dans les bresches à cheval. Nos gens ayans diligemment observé l'ordonnance à eux prescrite, pour agacer l'ennemi tirerent peu à peu cent ou six vingts des plus braves hors la tranchée, les invitans à ce faire tantost par une brave contenance, et tantost par une fuite simulée; de maniere que le gros descochant furieusement tout à coup, ils se meslerent si fort parmi l'ennemi, qu'ils entrerent pesle mesle avec luy dans la tranchée sans que l'artillerie osast jouer. De trois cens braves seigneurs, gentils-hommes, capitaines, soldats et autres, qui défendoient et la tranchée et la bresche, il n'en eschappa un seul, ni mesmes le nepveu du duc d'Alve, qui promettoit cent mil escus de rançon; tant la fanterie estoit enragée à la vengeance de leurs compagnons perdus à la bresche de la ville. Tandis que ces seigneurs s'estoient hastés à faire ceste execution, craignans que le mareschal arrivast auparavant, il se fit porter en l'armée, où soudain qu'il fut arrivé l'ennemi demanda à parlementer. Luy estant respondu de la part de M. d'Aumale, il fit response qu'il ne vouloit traicter avec autre qu'avec ledict sieur mareschal, qu'il sçavoit estre arrivé.

Ces choses ayant esté communiquées entre les seigneurs de l'armée et luy, il fut resolu qu'il leur seroit permis d'envoyer deux ou trois pour traicter. Luy, pour monstrer quelle estoit sa modestie, se fit porter dans la tente dudict sieur d'Aumale, où il appela tous les seigneurs de l'armée, en la presence desquels l'ennemi fut ouy en ses demandes. Cela faict, le mareschal leur respondit : « Ce n'est point à moy à qui il faut que vous adressiez vos parolles, ains à ces seigneurs, qui ont eu charge de l'armée et qui vous ont vertueusement combattus et vaincus en mon absence; bien leur veux-je servir de tesmoin en ce qu'ils traicteront avec vous. » En fin il leur fut permis de sortir bagues sauves, enseignes desployées et tabourin sonnant. Soudain que la capitulation eut esté signée, le mareschal depescha le capitaine Pasquier, commissaire des guerres, qui s'estoit trouvé à ce siege, pour rendre compte à Sa Majesté de tout ce qui s'y estoit passé et qui estoit intervenu dès le commencement.

Eut charge de faire entendre à Sa Majesté que, pour s'estre trop advancé, il estoit retombé malade plus fort que jamais, de maniere qu'il estoit contrainct de se retirer à Thurin; mais qu'auparavant il avoit pourveu à trois choses principales : l'une à la demolition de Vulpian et à faire retirer la pluspart de l'artillerie; l'autre à courtoisement licencier tous ces princes et seigneurs qui s'en retournoient vers elle, et auxquels il supplia

Sa Majesté vouloir faire bon visage, n'ayant rien espargné pour luy rendre très-bon service; et l'autre de preparer l'armée pour la faire marcher droict à Pont-de-Sture, comme Sa Majesté vouloit, pour en denicher les Imperiaux; le tout sous la conduicte dudict sieur d'Aumale et de M. de Termes, qui estoit arrivé le jour auparavant ceste depesche, et avec lesquels il avoit fort longuement et particulierement discouru et ordonné sur ce qui estoit à faire: que l'armée estant conduicte et mesnagée par deux personnages de telle valeur et experience, on n'en devoit esperer que toute prosperité, pourveu que Sa Majesté donnast ordre à faire diligemment envoyer dequoy fournir à l'estat des vivres, pour l'acheminement desquels il n'y avoit un seul liard, et sans lesquels toutesfois Sa Majesté sçavoit assez qu'une armée ne pouvoit subsister.

Que les continuels labeurs et combats de l'armée amoindrissoient le nombre, par plusieurs maladies dont beaucoup de gens estoient attaints; et sur tout les nouvelles bandes venues de Dauphiné et Lyonnois, mesmes à cause du deffaut de leurs payemens et du peu de soing des capitaines, qui n'avoient encor jamais veu la guerre; que pour remedier à cest inconvenient, il estoit d'advis que Sa Majesté fist choix de douze bons et experimentés capitaines, auxquels elle donnast charge de lever chacun trois cens hommes pour les amener en Piedmont; qu'en y arrivant, pour n'augmenter la despence, on casseroit ces douze bandes dauphinoises et lyonnoises, et que de leurs gens et de cinquante hommes tirés de chacune des compagnies nouvelles, on rempliroit les villes du Piedmont: mais qu'avec tout cela il faloit avoir soing du payement; autrement ce seroit tousjours retomber aux mesmes inconveniens du passé: que le tort que sa maladie apportoit au service de Sa Majesté le travailloit plus que le mesme mal qu'il sentoit, trop violent à corps si caduc qu'estoit le sien, et qui est si avant dans les marches de la vieillesse et cassé des gouttes.

Le vingt-huictiesme septembre, l'armée alla passer le Pau à Casal, et ce mesme jour M. d'Aumale, avec tous les seigneurs et gentils-hommes, alla pour recognoistre Pont-de-Sture, dans lequel le duc d'Alve avoit laissé domp Alvaro de Saude, maistre de camp general des Espagnols, avec trois mil hommes et deux cens chevaux, tous gens d'eslite. Mais il ne luy fut possible, à cause de sept ou huict cens arquebusiers qui sortirent à l'escarmouche, tirans si dru, que la grande fumée et le combat qu'ils rendoient, avec l'artillerie qui tiroit coup sur coup, ne peurent permettre qu'ils peussent bien descouvrir la nouvelle fortification. Et toutesfois par la langue d'aucuns prisonniers et d'aucuns pionniers qui se sauverent de la ville à la faveur de l'escarmouche, ils aprindrent que la place ne pouvoit pas encor estre rendue du tout bonne, mais que le nombre de trois mil braves soldats choisis que le duc d'Alve y avoit laissés la rendoit disputable, mesme estans couverts d'un costé de la riviere du Pau. Quoy entendu, le duc d'Aumale dépescha vers le mareschal pour avoir son advis si on s'attaqueroit à Pont-de-Sture, ou, au deffaut de la possibilité, Trin ou Montcalvé. Son opinion fut qu'on devoit forcer Pont-de-Sture s'il y avoit apparence qu'on peust le faire; sinon qu'il valoit mieux s'adresser à Montcalvé qu'à Trin, pour autant que l'autre ouvriroit le mesme chemin que Pont-de-Sture souloit donner pour aller à Casal, ce que cestuy-cy ne pouvoit aucunement faire estant delà l'eau. Et par ainsi, avec le peu d'apparence qu'il y avoit qu'une armée de longue main harassée et de labeur et de maladies peust forcer si grand nombre de gens frais et resolus, l'armée print la route de Montcalvé.

Ces maladies, le defaut de payement et le desbandement de nos Italiens, donna occasion au mareschal de faire une recharge au roy; remonstrant que l'advancement des affaires se presentoit si fort à souhait, qu'il y avoit de quoy beaucoup esperer s'il plaisoit à Sa Majesté les diligemment secourir, si ce n'estoit du tout, à tout le moins de partie de ce qui estoit deu: suppliant Sa Majesté avoir souvenance que celuy qui neglige la fortune lors que elle se presente, la recule pour long-temps et ne l'attrappe jamais qu'avec double travail et despence; et que la guerre se maintient autant par les deniers que par la force; qu'il ne craignoit pas tant les entreprinses que l'ennemi pourroit bastir sur ceste necessité,

comme il faisoit les propres fautes qu'elle feroit faire à l'armée : que si, par faute de payement, l'armée est contrainete de se retirer aux garnisons, [tout aussi-tost l'ennemi se rejettera en campagne, tant pour empescher les vandanges que les prochaines semailles; enquoy il y aura triple perte, et malaisée à reparer : que pour remedier à la diversité de toutes ces necessités, il estoit resolu, tout malade qu'il estoit, de se faire porter à Quiers, et d'envoyer à Chivas le president Birague et Carle son cousin germain, pour avoir l'œil sur Yvrée, Gailliany, Masin et Santia, et luy sur les autres places du Piedmont.

Vous aurez cy-devant veu certaine forme de despit et de murmure de la part d'aucuns seigneurs qui estoient au siege de Vulpian, à cause qu'ils craignoient que le commandement de l'armée fust defferé à M. de Termes : ceste action ayant esté trouvée très mauvaise par le roy, mais plus encores par M. le connestable, il fit envoyer au mareschal une dépesche toute ouverte, que Sa Majesté faisoit à ces seigneurs qui avoient joué la partie, pour la leur bailler après l'avoir veue. Luy, l'ayant bien considérée et contrepesée au temps qui couroit lors, fit entendre audict sieur connestable qu'il avoit trouvé qu'il n'estoit aujourd'huy convenable de la leur faire voir, puis que du faict dont estoit question il n'estoit advenu aucun inconvenient, et que toutes choses s'estoient resolues plustot en bien qu'en mal; adjoustant à leur descharge, qu'il y avoit tousjours en toutes sortes de compagnies diversités d'humeurs, d'intentions et de volontés, auxquelles il estoit bien souvent plus utile de s'accommoder avec douceur et dexterité, que par une trop severe rigueur renverser tout, et sans profit; qu'il se recognoissoit luy mesme si imparfaict, qu'il a esté necessaire qu'à son tour on se soit aussi accommodé à luy, qui tenoit comme chose impossible que les hommes (mesmes ceux qui portoient les armes) peussent longuement durer ny compatir ensemble, et d'autant moins où il se traicte de la gloire et de l'honneur, parties si chatouilleuses qu'elles tirent souvent hors des gonds les plus sages et les plus advisés : lesquels, par l'esgarement où ils sont tombés, sont admonestés à mieux faire que devant. Le connestable trouva bon cet advis, qui doit servir d'instruction à ceux qui se laissent emporter par une soudaineté mal mesurée.

Le huictiesme octobre, l'armée ayant battu le chasteau de Montcalvé par deux divers endroicts, et tiré environ douze cens coups de canon, il fut rendu à M. d'Aumale à bagues sauves, ores qu'il eust peu tenir plus de quinze jours et endurer un assault. C'est pourquoy l'ennemi fit pendre douze des principaux qui l'avoient rendu. Et pour autant que l'armée se trouvoit fort diminuée, tant à cause d'une presque universelle affliction de maladie, que par les morts et blessés tant à la prinse d'Yvrée, de Masin, de Casal, qu'à celle de Vulpian, qui en avoit emporté plus de huict cens, et quatre braves capitaines, à savoir Beaulieu, Charry, Rougues et Duno, que aussi par le deffaut de payement qui faisoit desbander les meilleures troupes italiennes, il fut advisé entre ces seigneurs qu'on depescheroit personnage exprès vers Sa Majesté, et que cependant l'armée s'iroit rafraischissant par ce bon païs de Montferrat, et s'amuseroit à nettoyer plusieurs chasteaux que les ennemis y tenoient encores.

N'ayant doncques responce ny provision de Sa Majesté à toutes ces necessités et deffauts si souvent representés, toutes choses demeuroient suspendues entre la necessité et la perte du temps, à quoy s'adjoustoit le desbandement de tous ces seigneurs et de toute la noblesse qui estoit venue à la guerre en Piedmont, et lesquels comme volontaires ne pouvoient estre retenus par aucune sorte de remonstrance. A la verité la noblesse françoise court fort gayement à la guerre; mais si tost qu'elle y a sejourné deux ou trois mois elle en est saoulle et tourne soudain bride vers la maison, ne considerant pas que les grades ny les honneurs ne s'acquierent à si bon marché, et que le labeur et la sueur doivent preceder la moisson.

Je ne veux taire, à ce propos, ce qui advint d'un gentil-homme lieutenant de cinquante hommes d'armes, qui demanda congé au mareschal d'aller en sa maison, ores qu'il n'y eust à la conduicte de la compagnie autre que luy

et le mareschal des logis. Le mareschal, qui sçavoit cela, luy remonstra qu'il ne luy pouvoit donner congé, pour ne desbander la compagnie, de laquelle il avoit besoin. L'autre respondit: « Mes affaires me pressent de sorte que si vous ne me donnez congé je le prendray. » Le mareschal repliqua: « Si vous le faictes, vous serez le premier à vous en repentir. » Et de faict, la nuict à la desrobée il fit un trou au vent. Le mareschal ayant faict assembler la compagnie, le fit declarer privé d'armes, d'honneur et de condition taillable, et le manda au roy. Cela s'estant ainsi publié, chacun courut vers Sa Majesté pour faire revoquer ceste condamnation; mais Sa Majesté remit le tout à quand le mareschal viendroit en France, comme il le feroit bien tost. Et de faict, lors qu'il alla trouver Sa Majesté, toutes les dames supplierent le roy d'y disposer le mareschal, ce qu'il ne voulust faire. Lors elles espians le soir qu'il venoit avec Sa Majesté en la chambre de la royne, elles l'envelopperent là toutes en sa presence, le priant et conjurant de pardonner la faute du gentil-homme, et le remettre en son honneur. Il leur respondit que ce n'estoit à luy que l'offence avoit esté faicte, ains au roy, auquel seul appartenoit de pardonner. Le roy, prenant lors la parole, luy dict: « Monsieur le mareschal, je remets cela à vous; si non, au moins promettez-moy que vous ne serez point marry de ce que j'en feray. » A quoy il respondit: « Si Votre Majesté trouve bon de faire ce tort à son service, force sera que je m'y accommode. » Parmy les plus advisés ceste severité fut grandement louée, et du roy en secret. Je n'en veux divulguer le nom pour n'offencer la race.

Pour toutes ces raisons le sieur de Gonnort fut depesché par le roy, avec l'instruction que j'ay cy-inserée, à fin que plus clairement chacun puisse recognoistre que la negligence des maistres au faict des provisions faict trois lourdes et irreparables bresches en leur service. La premiere pert et renverse les repentines occasions que la guerre presente pour bien mesnager ses affaires; elle refroidit le courage et les affections, et finalement la despence en redouble quasi toujours. Ce n'est pas tout que d'entreprendre, il faut, pour en avoir honneur, amasser les moyens auparavant, pour n'en sortir avec perte et honte.

Instruction dont le sieur de Gonnort est chargé de la part de messieurs les duc d'Aumalle et mareschal de Brissac, et sieur de Termes, sur les remonstrances qu'il a à faire au roy, pour les affaires de la guerre de Piedmont.

« Fera entendre au roy tout le succès de l'heureuse entreprinse de Montcalvé, le devoir que chacun y a apporté, la facilité de la fortification quant à la ville, mais l'impossibilité par faute de secours et de moyens, à la provision desquels Sa Majesté a tousjours l'oreille sourde, et toutesfois la main et la volonté prompte au commandement. Le pere de famille, comme est le roy en cest endroict, peut bien commander ce qu'il juge necessaire pour l'amelioration et amendement de ses terres; mais tout cela est infructueux s'il ne donne les moyens au metayer pour pouvoir accomplir ses commandemens, et d'autant plus s'il ne tient compte de pourvoir aux remonstrances qui luy ont esté faites en temps et saisons convenables, comme ont esté celles de ces seigneurs.

» Sa Majesté a souvent et souvent esté advertie de la misere, pauvreté et maladie où l'armée estoit reduicte, et de ce qui estoit necessaire pour y remedier; mais elle en a faict si peu de compte que tantost le cinquiesme mois est deu à l'armée: et de faict, sans l'engagement où le mareschal s'est mis pour la secourir, pour un qui est mort, il y en auroit vingt-cinq. Sa Majesté sçait mieux que nul autre qu'il n'y a armée, pour bien payée et disciplinée qu'elle soit, qui à la fin ne se lasse et ne se deface, quand de mesme suite, et sans distinction de temps, elle tient la campagne par quinze ou seize mois tout de suite, comme a faict celle de Piedmont, n'estant secourue que de prests si racourcis, que la mesme pasture des bestes leur a souvent servy de viande; et toutesfois Sa Majesté, sans mettre cecy en compte, en parle et en traicte comme s'ils abondoient de toutes choses, et eussent les corps comme le fer qui s'endurcit à la trempe. Les legions romaines, pour braves et courageuses qu'elles

ayent esté, ont presque tousjours hyverné dans les garnisons sans jamais endurer l'extremité de la faim. Les françoises, au contraire de celles-cy, ont guerroyé indifferemment et quasi ordinairement par toutes sortes de saisons, presque nues et toutes eslangouries de la faim, sans rompre toutesfois l'obéissance ny la discipline. Je ne suis Tite Live ny Corneille Tacite, mais je puis, ce me semble, dire avec verité, qu'en cest endroict la valeur gauloise a surmonté la romaine et l'espagnolle : et à la verité la misere estoit lors si grande, que le mareschal, voyant que la necessité estoit plus puissante que la raison, s'en fust volontiers redimé par quelque grand combat, si la saison, le temps et les affaires l'eussent peu permettre.

» Pour lesquelles considerations, Sa Majesté sera très-humblement suppliée de mettre non seulement tous ces inconveniens en la propre consideration et balance que son service requiert, mais y pourvoir selon ce qu'elle sçait mieux que nul autre estre convenable, afin que l'armée ne demeure inutile, comme elle fera attendant provision : la surceance des executions qu'elle feroit aujourd'huy est bien de plus grand prejudice que de prendre, comme on dict, l'argent à six vingts pour cent.

» Il a quatre ou cinq mois que Sa Majesté est continuellement importunée pour le remplacement de tant de poudres, de boulets et autres munitions qui ont esté consommées aux prinses d'Yvrée, de Masin, siege de Santia, de Casal, de Vulpian et Montcalvé; et toutesfois il n'y a esté aucunement pourveu : de maniere que, s'il advenoit que l'ennemi fust le plus fort, et qu'il attaquast quelque place, sans doute elle se perdroit par ce defaut; et cependant la coulpe en seroit attribuée, non au maistre qui n'a pourveu à la metairie, mais au metayer.

» Sa Majesté, trempant, comme elle fait encores, dans le fort des affaires, ordonne qu'on casse douze enseignes françoises, et de quatre à cinq mil Italiens, sans toutesfois de cinq mois qui leur sont deus envoyer un seul denier. C'est vouloir tout d'un coup se precipiter en deux grands inconveniens : le premier, se desarmer lors qu'il faut estre le plus advantageusement que jamais; le second, reduire ceux qui ont servy de leur vie et de leur sang à tel desespoir, qu'ils s'en allent jecter entre les bras de l'ennemi; necessité rompant et alterant, comme elle faict tousjours, toute loy et tout bon vouloir : c'est pourquoy Sa Majesté est très-humblement suppliée ne se fascher si ses serviteurs aiment mieux luy desobéyr en ses mesnageries que de perdre ou hasarder son estat, au maniement duquel on ne peut faillir qu'une fois. Et pour-autant qu'il court un bruit que le roy veut aussi casser les Suisses, ledict sieur de Gonnort remonstrera à Sa Majesté qu'il est convenable, auparavant que faire ces resolutions, d'en communiquer à ceux qui ont le gouvernement des provinces, et de balancer combien il y a deçà les monts de places à garder, et aussi quel nombre de gens il est necessaire tenir en chacune d'elles pour les conserver à Sa Majesté; et cela faict, la mesnagerie qu'on estime faire par ces cassations prendra un pied plus solide et arresté qu'autrement elle ne sçauroit faire. Il recognoist assez qu'il y a de l'imprudence à ne coupper de bonne heure le chemin à toutes ces maladies, comme aussi faict il; qu'elle est encores bien plus grande de la part de ceux qui, en ayans le moyen en main, ne tiennent toutesfois compte d'y pourvoir ny tost ny tard.

» Suppliera Sa Majesté de pourvoir le capitaine Blanc-Fossé du chasteau d'Aviglane, que tenoit le feu capitaine Charry, et de la compagnie dudict Blanc-Fossé le capitaine Serres, et au gouvernement de Montcalvé tel qu'il luy plaira, dans le chasteau duquel M. de Bonnivet a mis le capitaine Vieuxpont, gentil-homme de valeur et de maison.

» De pourvoir aussi au gouvernement de Santia, où le sieur Ludovic Birague a esté laissé par provision seulement; si Sa Majesté a pour agréable qu'il y demeure, son plaisir sera donner celuy de Chivas à Carle son frere. »

Peu de jours après le partement du sieur de Gonnort, le marquis de Pescaire fit entendre à M. de Nemours, par un gentil-homme françois, pour la grande opinion qu'il avoit

de sa valeur, qu'il desiroit, luy quatriesme, avoir cest honneur de courir une lance guerriere contre luy ainsy accompagné, sur la frontiere d'Ast; ce que M. de Nemours accepta soudain, sans en rien communiquer ny demander congé au mareschal, lequel, s'en estant fort courroucé contre luy, luy dict que puis que la pierre estoit jectée il falloit tascher d'en avoir l'honneur, et n'y aller pas avec des armes de parade, mais bien avec celles de cavalier jaloux et resolu à la victoire, et choisir aussi trois cavaliers d'estime. Il fit eslection des seigneurs de Classé fils et lieutenant de la compagnie de gens-d'armes de Vassé son pere, de Manoa, gentil-homme provençal, et du capitaine Moncha. Or le mareschal, voulant jouer à jeu seur, leur commanda à tous de s'armer, monter et equipper en la mesme sorte qu'ils vouloient rendre le combat, et qu'il les vouloit voir courir en son parc à Thurin. Ces seigneurs comparurent tous avec des armes bien dorées et diaprées, mais aisées à percer d'un coup sortant de bonne main; cela le fascha, presageant le mal qui leur en advint depuis, et leur commanda à tous de choisir des armes moins belles, mais plus fortes, s'ils n'y vouloient laisser la vie. Quant à M. de Nemours, il le fit desarmer et vestir un harnois qu'il avoit, de bonne trempe; l'ayant trouvé propre pour luy, il le pria n'en porter point d'autre ny de permettre aux siens d'estre autrement armés que luy : il le promit ainsi; mais la jeunesse des uns et des autres, qui ne voulut recevoir le conseil de son general, s'en trouva mal, car, n'ayans porté qu'armes pintades, comme ils vindrent aux mains, Classé, courant contre Malespine, eut l'espaule percée d'un si rude coup qu'il en mourut; Manoa, qui couroit contre domp Garzia, fut si rudement investi qu'en tombant, un peu blessé, il se rompit le col; mais Moncha, cavalier brave et resolu, courut contre Caraffe, neveu du pape Marceil, qui fut si rudement atteint par ledict Moncha, qu'il luy perça le bras, la selle armée, et le corps d'outre en outre; dont il mourut soudain. Et quant à messieurs de Nemours et de Pescaire, ils coururent deux fois sans se toucher; à la troisiesme ils rompirent en biaisant. Sans cest horrible coup de Moncha, l'honneur françois demeuroit lourdement engaigé. M. de Nemours, qui recognut trop tard sa faute, demeura quinze jours absent, craignant la severe reprehension de son general. Cecy servira pour l'advenir d'instruction aux cavaliers françois à ne s'embarquer jamais en ces combats en habit de nymphes, mais de braves et courageux guerriers, amateurs de leur honneur et de celuy de la nation, à laquelle ces inconveniens ravallent quelquefois la valeur et le courage.

Pendant que les affaires du Piedmont balançoient entre esperance et necessité, il advint que domp Alvaro de Saude, qui commandoit à la nouvelle fortification de Pont-de-Sture, depescha trois compagnies d'Allemans, trois d'Espagnols, et trois d'Italiens, avec trois cornettes de cavalerie, pour aller saccager le bourg de Rusignan et autres places de Montferrat, qui refusoient de leur payer contributions. Sa deliberation ne sceust estre si secrette, que le sieur de Salveson, qui commandoit à Casal et qui avoit tousjours l'œil au bois, n'en fust adverty : il le communiqua à M. d'Ampville, qui estoit lors en la ville avec les deux cens cinquante chevaux legers de sa compagnie. Il fut entre eux resolu qu'on sortiroit aux champs pour les combattre auparavant qu'ils peussent executer leur dessein. Ils choisirent pour ce faire cinq cens des meilleurs fantacins qui fussent à Casal, et avec cela et la cavalerie dudict sieur d'Ampville, pleine de genereuse noblesse commandée lors par le chevalier Bateresse, ils marcherent droict aux ennemis; et passans près de Troussel ils s'emparerent d'une grande cassine qui estoit tout joignant iceluy, en laquelle ils mirent une esquadre pour leur retraicte, selon le jeu qu'ils trouveroient. Les ennemis, ayans pareille intention, mirent aussi en une cassine qui estoit sur le chemin de Pont-de-Sture et à demi quart de lieue dudict Troussel, cent hommes pour favoriser la fuitte ou la retraicte. Cela faict, ils s'advancerent comme aussi faisoient les nostres, s'estans entre veus des collines et voulans gaigner la prairie qui estoit au bas. L'ennemi commença à se serrer et à faire taratantarer les trompette

per me giromette; proverbe assez commun parmi le populaire italien.

Les nostres, au lieu de s'amuser à ceste forme de bravade, dresserent l'ordonnance du combat, et chargerent soudain de telle furie l'ennemi qu'ils mirent en routte la cavalerie, laquelle, pensant se sauver à la faveur de la fanterie, la desordonna si fort que les uns et les autres furent mis en pieces, sans que jamais les cent hommes de la cassine qui estoient tout au près donnassent secours à leurs compagnons. Cela faict, on alla à eux, qui se laisserent forcer et charpenter comme les autres. Les capitaines et soldats françois firent un grand devoir en ce combat si inegal en nombre toutesfois; mais sur tous ledict sieur d'Ampville, comme capitaine advisé et soldat tout ensemble, y acquit beaucoup de reputation, ayant avec jugement et à l'improviste rendu ce combat à l'ennemi, qui ne s'en doutoit aucunement. Ce soldat Lombrail dont il a cy devant esté parlé, print si à propos un Allemand entre le col et le casque, qu'il luy abatit la teste tout à net d'un coup de revers. N'estant eschappé personne de ce combat, la garnison de Pont-de-Sture demeura si affoiblie, que si le roy eust renforcé d'heure le mareschal, sans doute il l'eust emportée. Remarquant par là qu'aux affaires militaires il faut avoir tousjours en main et les armes et les moyens aussi, autrement on n'en a jamais ny honneur ny bon marché, et pert on bien souvent de grandes occasions qui ne se recouvrent jamais.

Environ le vingtiesme octobre, les ennemis desirans incommoder Santia, prindrent de nouveau resolution de fortifier Gatinare, qui avoit un petit chasteau où nous tenions deux cens fantacins qui incommodoient fort la duché de Milan de ce costé là. Pour ce faire, ils ordonnerent que le sieur Jeronime Sac, avec de trois à quatre mil hommes de pied, Italiens, Espagnols et Allemans, et le comte Philippes Tourniel, gouverneur de Novarre, avec trois cens chevaux, deux canons et une coulevrine, iroient forcer les nostres, pour puis après fortifier le lieu, et y laisser si grosse garnison, qu'elle incommodast fort Santia, Masin, Yvrée et Gailliani. Le sieur Ludovic Biragne, qui y commandoit, en donna advis au mareschal, offrant, s'il le luy permettoit, de les aller combattre. Le mareschal trouva bonne la proposition, et luy manda que, pour mieux attirer l'ennemi à poursuivre son dessein, il luy envoyoit une lettre particuliere, par laquelle il luy commandoit de luy diligemment renvoyer les deux cens chevaux et les dernieres compagnies françoises qu'il luy avoit n'aguieres envoyées; et qu'il donnast ordre que quelqu'un des siens, faignant de venir de Thurin, se laissast prendre avec ceste lettre, laquelle tireroit l'ennemi en confiance de n'estre destourné de son entreprinse; et que luy commanderoit cependant aux trouppes d'Yvrée de luy envoyer cent chevaux et trois cens hommes choisis pour luy aider. Ainsi ordonné, ainsi il fut executé; de maniere que les ennemis, estans là dessus entrés en confiance, marcherent vers Gatinare.

Au mesme instant le sieur Ludovic donna advis au capitaine Michel de Barosse, qui avoit la garde de ce chasteau, de tenir bon et qu'il le secourroit; et qu'au mesme instant qu'il auroit l'alarme, il fist une furieuse sortie sur l'ennemi, à fin qu'estant occupé en deux autres endroicts, il eust moindre resolution au combat. Les ennemis commençans à se loger, le sieur Ludovic, qui s'estoit fort advancé, fit le tour vers la montagne pour n'estre descouvert et gaigner le costé du chasteau où estoit l'artillerie; il commanda à Carle son frère de donner du costé par où la cavalerie du comte Philippes Tourniel devoit venir, et d'y aller avec telle furie, que l'ennemi, au lieu de le recognoistre et de s'advancer, print l'espouvante, et luy se retirast. Ceux qui furent envoyés vers ledict capitaine Michel firent tant de bruict, que l'ennemi les descouvrit; et au lieu de ne dire mot commencerent à crier *France!* auquel mot l'ennemi commença à se remuer avec estonnement. Quoy recognu par les Biragues, sans s'attendre au capitaine Michel, donnerent chacun de son costé avec tant de courage et de soudaineté, que l'ennemi, non encor assemblé, commença à se desordonner et à fuir sans guieres s'obstiner au combat. Il en demeura de huict à neuf cens de prisonniers ou de morts sur la place,

et quatre capitaines de prisonniers, qu'Espagnols que Allemans, Le Sac, conducteur, tué. Le comte Philippes qui marchoit et sur les bras duquel tomboient les fuyards et mesmes quelques chevaux, luy firent tourner teste vers Romagnan, villette fermée, luy donnans à entendre que toute l'armée françoise y estoit. A luy et à ses compagnons en fut la perte et la honte, et aux Biragues la gloire et le butin, avec l'artillerie qu'ils emmenerent à Santia, sans perte que de six hommes et dix de blessés. Voilà comme la sage conduicte et la prudence à prendre l'occasion bien à poinct, donne souvent les victoires aux plus foibles. Les drapeaux, au nombre de neuf, furent par Plancy portés au roy, les ministres duquel furent prompts à la louange du fait, mais trop tardifs à disposer la recompence de si notable service envers les seigneurs de Birague, exilés de leur patrie et de leur bien.

Sera noté que le mareschal avoit à son service un gentil-homme gascon, nommé Maison-Blanche, vaillant au possible, mais cruel aux combats, car il ne prenoit jamais personne à mercy. Or il advint en ce combat qu'il print un prisonnier fort en ordre, qu'il lança seulement pour poursuivre la victoire; d'un des nostres, le trouvant esloigné de son maistre, l'emmena; ce qu'ayant recognu, il s'en plaignit au mareschal, lequel ayant sceu ce qui en estoit luy adjugea, des quinze cens escus de la rançon que cestuy devoit payer, les mil, et le reste à l'autre qui l'avoit sauvé; dont Maison-Blanche eut tel despit qu'il jura son grand cap de Sainct-Arnault que jamais plus il ne prendroit aucun à mercy, ains que il tueroit tout: ainsi le fit-il depuis.

En ce temps le baron de La Garde, retournant de Rome avec dix galères, fut contraint par la tempeste d'aller à l'abry de la Corse et relascher à Sainct-Florent; il avoit à peine mouillé l'ancre quand onze gros navires venans d'Espagne furent contraints faire aussi de mesme, chargés de quatre mil Espagnols et de cent mil escus en lingots. Ceux cy ayans descouvert nos galeres se remirent soudain à la voile; mais ce ne peut estre si tost que les galeres ne les chargeassent: trois demeurerent prins et le reste se sauva.

En mesme temps l'empereur, despité et mal-content de ce que ceste grande fortune qui l'avoit jadis accompagné en plusieurs grandes et honnorables entreprinses estoit contrainte de faire joug à la naissance de ce glorieux Henry second, ne sceut medeciner sa passion ny sa douleur par les voyes que la sagesse et l'experience, aprennent à chacun; ains il fit resolution de quitter tout à faict empire, royaumes, honneurs, grandeurs et affaires, et se retirer, comme il fit depuis, en Espagne dans un monastere où il eut le loisir de pleurer ses pechés, et recourir à la misericorde de ce grand roy des roys, qui atend patiemment nostre penitence et contrition. De tous les illustres actes que ce grand empereur fit jamais, cestuy-cy doit estre estimé le plus glorieux et le plus memorable. C'est à la verité une grande et fort specieuse prudence de se sçavoir demesler des folies du monde auparavant qu'elles nous accablent de tous poincts, comme elles font souvent ceux qui ne sçavent par un sain jugement dompter leurs passions et leurs demesurées ambitions.

Or, pour autant que peu de gens sçavent quelle fut la demission que fit cest empereur de sa grande grandeur, j'ay jugé qu'il seroit fort à propos de la representer icy avec les mesmes paroles et ceremonies qui furent lors practiquées.

L'acte de la cession et demission que fit Charles cinquiesme de l'empire et de tous ses autres estats et royaumes, en faveur de son fils Philippes, le vingt-sixiesme octobre.

« Continuant l'empereur l'intention qu'il avoit de faire la cession des Pays-Bas au roy son fils, sçachant tous les estats et seigneurs qu'il avoit mandés pour cest effect estre arrivés et assemblés par son commandement dans la grand salle du palais de Bruxelles, il se fit porter, le vendredy vingtiesme jour d'octobre 1555, dans sa lictiere, de sa maison du Parc, où il logeoit, en la salle du palais qui est près la chapelle, où chacun avoit pris place selon son rang pour attendre ledict sieur; lequel arrivé et assis en une chaise sous le poisle, le roy son fils à sa main

droicte, la royne Marie sa sœur à la gauche, et les sieurs de leur conseil autour d'eux.

» L'advocat des estats dudict pays commença à faire entendre l'occasion de ceste assemblée, faicte en ce lieu au mandement d'iceluy sieur empereur pour recevoir ses commandemens et luy rendre l'obéissance qu'ils luy devoient. Qui fut la cause de faire grand silence pour ouyr sa volonté.

» Lors luy, adressant sa parolle aux gens desdicts estats, il leur discourut toutes les choses qui s'estoient passées depuis quarante ans qu'il avoit regné et sur eux et sur ses autres provinces; les grandes entreprinses qu'il avoit achevées, parmy lesquelles ne furent oubliées celles d'Agier et de la Goulete; toutes les guerres qu'il avoit eues en la Germanie, et continuellement contre la France, qui duroient encores, et qui se pouvoient dire particulieres pour les differends dudict royaume et des Pays-Bas, au demeslement desquelles il n'avoit jamais espargné sa propre personne pour les conserver et deffendre, dont il ne faloit d'autre tesmoignage que celuy d'eux mesmes, qui en avoient veu les effects : toutesfois, qu'il avoit esté contrainct, pour subvenir aux frais d'icelles guerres, de mettre sur le peuple beaucoup de nouvelles subsides plus grandes que jamais ses predecesseurs n'avoient faict, dont il cognoissoit que ledict peuple avoit esté fort grevé, encores que le tout eust esté employé pour la tuition et deffence de leur pays; les priant de vouloir considerer que l'argent qu'il en avoit prins et faict lever à ceste fin avoit esté aussi despendu dans iceluy pour conserver leurs anciennes bornes et limites, et recouvrer des estrangers ce qu'ils en avoient occupé; mesmes que ne suffisant ce qu'il en pouvoit tirer pour fournir à la despence des guerres, il auroit ordinairement faict passer et porter la meilleure partie des finances de ses autres royaumes et estats pour conserver celuy de Flandres et lieux circonvoisins, comme ceux qu'il estimoit le plus entre tous les autres de son obéissance, et auxquels il avoit toujours eu grande affection, ainsi qu'il avoit de tout temps faict cognoistre, et mesmes pour la longue residence qu'il y avoit dernierement faicte contre ce que sa santé requeroit.

» Toutesfois, qu'estant chose ordonnée de Dieu, et naturelle à tous les hommes, de ne pas tousjours durer, ains de passer à meilleure vie, il y avoit desjà trois ans que, sentant ses forces grandement diminuer pour le travail qu'il avoit porté en sa jeunesse, il s'estoit resolu de laisser les affaires du monde pour se retirer du tout à Dieu; ce qu'il avoit tousjours differé jusques à present pour cognoistre si son fils, qu'il monstra, auroit la prudence et vertu que doit avoir un prince pour les bien gouverner et conduire; et qu'ayant maintenant experimenté sa suffisance et jugement, et que Dieu l'avoit rendu si heureux que de luy donner successeur, ce qui desormais les pourroit mieux conserver et deffendre que luy, à cause de sa vieillesse et indisposition, il les avoit faict convoquer pour remettre en leur presence, et luy faire, comme il faisoit dès-lors, la cession de tous ses estats desdicts Pays Bas et de ses autres royaumes, les priant et requerant de vouloir de là en avant observer trois choses, la religion envers Dieu, la paix entre eux-mesmes, et l'obéissance envers sondict fils, pour lequel il les asseuroit et promettoit qu'il leur feroit administrer la justice en bon et equitable prince telle qu'il leur devoit.

» Et, incontinent après avoir mis fin à ses propos, ledict sieur roy, son fils, luy alla en genouil en terre baiser la main, et s'estant relevé, parce qu'il ne sceut parler langage que le peuple eust peu entendre, il fit, par M. d'Arras estant près de luy, declarer son intention à la compagnie : laquelle ledict sieur d'Arras leur fit entendre, disant, entre autres choses, comme ledict sieur roy n'avoit point pensé prendre la charge et gouvernement d'un tel et si grand pays où residoient tant de grands et vertueux personnages, du vivant de l'empereur son père, comme celuy qui considerroit et provoyoit la difference que l'on trouveroit en la conduicte d'un jeune prince celle d'un empereur qui avoit la prudence et experience des choses du monde, telles que ses heureuses victoires et les grandes entreprinses dont il estoit venu à bout par cy-devant pouvoient assez faire cognoistre à chacun toutesfois, puis que c'estoit audict sieur son père de luy commander et à luy seulement

', il ne pouvoit réfuser chose qui luy reable; que par ainsi il acceptoit, en la reverence, humilité et devoir qu'il t, la cession qu'il plaisoit à Sa Majesté ire desdicts estats, pour vivre desor- recques eux en bon et droicturier prince, aura tousjours devant les yeux la jus- le bien public, moyennant l'obéissance spere qu'ils luy garderont aussi fidele- qu'ils ont jusques ici faict audict sieur eur, et de tout temps à leurs princes ls, qui est ce qui plus a recommandé ation envers les estrangers. »

ropos fini, la royne Marie se leva, et, ant sa parolle au peuple, leur dit que commandement et commission de l'em- son frère, elle avoit tenu le gouver- t desdicts Pays Bas par longues années, it lequel temps elle avoit administré les qui dependoient de ceste charge au mal qu'elle avoit peu; toutesfois, s'il aucuns desdicts païs qui en eussent mescontentement pour raison des gran- osides qu'elle avoit esté contraincte leur r pour subvenir aux frais des guerres s de son temps, elle les prioit vouloir que l'argent qui en estoit provenu n'a- s esté employé à son particulier, mais ient pour les conserver et deffendre; ant qu'elle n'avoit jamais mis taille ny nt sur eux sans y appeler plus meur que le sien, se cognoissant femme et e devoir toucher à chose si importante opinion des plus grands et des sages; si, que les seigneurs du païs qui es- là presens, avec lesquels elle en avoit é et prins resolution, avoient veu pas- tout, et, par leur advis, avecques la ité du temps et des affaires, lesdicts s avoient esté levés à la moindre charge le du peuple que l'on avoit peu adviser; ent tousjours assisté aux ordonnances s distribuer, sçachant bien qu'elle ne toit prevalue en particulier; dont la- ame appelloit Dieu pour juge et eux émoignage dequoy elle s'estoit bien justifier devant lesdicts estats pour ndre compte de sondict gouvernement, au surplus en deliberation de s'en aller pagner ledict empereur son frère en Espagne pour luy faire service le demeurant de sa vie.

A toutes les susdictes harangues la compagnie ne respondit autrement que par pleurs et triste contenance de la compassion où ils estoient entrés, voyant ledict empereur parler tousjours avec la larme à l'œil, et semblablement le roy son fils; et ainsi se passa la journée.

Lors que ce bruit ou ceste nouvelle s'espandit parmy le monde, assez de gens jugerent que c'estoit un apast expressement dressé pour, avec l'armée d'Angleterre et ce qui se levoit en Espagne, faire quelque descente en Guyenne, et renouveller les anciennes guerres et querelles des Anglois, afin, ou de la conquerir, ou de faire divertir les armes heureuses des François hors de l'Italie.

Sur la fin du mois d'octobre, le duc d'Alve commençoit à rappeller son armée à la campagne, à la faveur de quatre cens mil escus qu'il esperoit tirer de Naples, de Sicille, de Milan et de Gennes, et d'essayer le recouvrement de Montcalvé ou de quelque autre chose de meilleur; estimant, selon les nouvelles qui venoient de son costé, que, s'estant toute la noblesse françoise retirée delà les monts, Sa Majesté, l'hyver s'approchant, casseroit les Suisses, quoy succedant il maistriseroit la campagne de tous costés. Et toutesfois tous ces remuemens s'en allèrent peu à peu en fumée, chacun se tenant sur sa garde, et dressant practiques et desseins pour se tenir couvert.

Vous avez cy-devant veu que le marquis de Masseran estoit entré au service du roy, et que Sa Majesté avoit faict fortifier sa maison de Gailliany pour couvrir Yvrée et Biellois. S'estant cestuy-cy imaginé (à ce qui fut recongneu depuis) qu'après avoir servy quelque temps, Sa Majesté luy concederoit le mandement du Biellois, et que, là où il adviendroit qu'elle le luy refusast, il se trouveroit avoir une bonne place en main, avec laquelle il se feroit cherement acheter par le roy d'Espagne et par M. de Savoye, Gailliany estant de consequence pour le Biellois et le Vercellois aussi; ce seigneur, cault et rusé, qui se sçavoit, comme le cameleon, accommoder à toutes sortes de couleurs, ne sceut toutesfois si bien

couvrir ses intentions que le mareschal ne penetrast au dedans, et qu'il ne descouvrist qu'iceluy vouloit envoyer un sien secretaire vers le roy pour sonder le gué, et selon cela advancer ou reculer ses desseins. Il s'apperceut encores que ledict marquis avoit fort familiere intelligence avec quelque seigneur espagnol fort favory de l'empereur, duquel il recevoit assez souvent des depesches, mais fort secretement et avec si belle couverture, que on n'en pouvoit avoir autre tesmoignage que le propre soupçon que depuis peu il avoit prins sur quelques paroles qui eschapperent sur ce suject à un mal-advisé causeur, qui luy furent depuis rapportées par quelque sien confident qui les avoit ouyes, et qui estoit en pareil soupçon que luy, craignant que leur menée ne fust descouverte. Dont il donna advis à Sa Majesté, la suppliant marcher fort retenue envers ledict secretaire, et l'amuser dextrement de belles paroles, jusques à tant qu'il eust mieux profondé ses intentions, lesquelles le sieur de Gonnort devoit avoir representées à Sa Majesté; que le temps descouvriroit le bien qui estoit en luy, selon qu'il seroit puis après traicté; que l'extreme ambition et avarice qu'il avoit remarquées en ce seigneur ne seroient jamais rassasiées, pour bien que Sa Majesté luy sceust faire.

Auparavant que rentrer dans la suitte des choses advenues en l'année 1556, je diray que, par la consideration des affaires discourus aux precedens livres, les galands hommes auront peu fort aisément remarquer à combien de varietés et d'infelicités la fortune a assujeti toutes les intentions et les actions humaines : qu'elle renverse ordinairement, et à un seul clin d'œil, les propres choses que nous estimons les mieux consultées et les mieux digerées, dont infailliblement il resulte que, pour sages, grands et puissans que soyent les roys et les princes, qu'ils ne peuvent toutesfois rien par eux-mesmes sans le secours, le service et l'entremets des plus grands et des vertueux personnages, dont leurs royaumes sont ou doivent par leur prudence et di estre meublés; et que par-ainsi c'est d devoir de les bien aimer, cherir et gr sement traicter, à fin que l'obligation ont aussi de leur part à fidelement se honnorer le prince, en devienne plus n plus courageuse. Ce sont, à dire vra gracieux accords qui ont puissance d fleurir l'harmonieuse musique de l'est quel s'altere tout aussi tost que ces de tons discordent l'un d'avec l'autre; ce q cede assez souvent par la propre coulp cuns princes, lesquels se proposent un lue puissance, non pas douce comme do la royalle, ains tyrannique : et en ces rement mal mesuré au pied que Dieu crit, ils se trouvent grandement offencés on ne faict joug, ou qu'on leur desnie qu'ils desirent, et qui est toutesfois gnant à la justice et au salut de leu mesme : delà il s'en enfile une très- consequence, c'est que les affaires v à peu si fort declinans, qu'on se laisse à tel poinct, qu'ils ne peuvent plus est lagés ny redressés que par la force et hasard des armées; et là dessus Die nous veut corriger, permet assez souv leur valeur demeure renversée et sui par faute d'argent ou par trop d'aud de negligence, ou bien par la trop puissance que la fortune s'est reserv toutes sortes d'affaires. Ce sont les dang extremités où la majesté divine nous co afin que de cœur humilié nous tourni yeux vers elle, et parmy lesquelles serve tousjours quelque bien pour n soulager. Il y a encores un poinct qui tousjours de grands maux à l'estat et mées, c'est quand ils en commettent duitte à divers chefs et non à un seul, que la gloire et l'honneur ne pouvan voir partage, renversent tout, comme à Fabius, depuis à Marcellus, et de n niers temps au marquis de Gast et P Colonne au siege de Parme.

LIVRE SEPTIESME.

ensive et deffensive entre le pape et le duc de Ferrare, par les menées et entremises du cardinal Caraffe. ntes, advertissemens et remonstrances du mareschal de Brissac au roy, tant par le sieur de Rambouillet ıtres. — Prinse de Vigual par le mareschal, nonobstant la fortification des ennemis, grand nombre des- fut deffaict en la prinse d'iceluy. — Double intention du sieur de La Trinité au traicté qu'il manioit avec eschal, pour prendre le party du roy. — Arrivée du mareschal de Brissac en France, où il fut fort bien veu r et de toute la cour, mais très-mal recompensé des memorables services qu'il avoit rendu en Piedmont. ses particulieres pour lesquelles le roy, à la suscitation du pape, print les armes contre l'empereur, avec oyens qui aiderent à la rupture de la trefve.—Perfidie et cruauté insigne du marquis de Masseran, qui prins, peu auparavant, le party du roy.— Retour du mareschal de Brissac en Piedmont. — Nouveau se- envoyé par le roy en Piedmont.

uictiesme janvier 1556, le roy donna u mareschal que l'assemblée, n'ague- cte de ses deputés avec ceux de l'em- , n'estoit à autre intention que de traic- ; prisonniers prins d'un costé et d'au- roy que le comte de Palain eust dict et au contraire; et que si le bruict qu'ils guiseroient passoit ceste borne, qu'il oit adjouster foy; et que s'il advenoit conference s'estendist, comme elle it faire, plus avant, qu'il en seroit n adverty, et que cependant Sa Ma- e laissoit de se preparer à toute sorte ement et de fortune, comme aussi de- faire de son costé.

oy de mesme suitte se plaint que le chal est trop indulgent à l'endroit des ois et des Suisses pour le faict des mons- que cela sera cause que les uns et les deviendront insolens et maltraitables; loit user en leur endroict de l'auctorité aine qu'il luy a donnée: ne considerant outesfois, comme il devoit faire, que severité peut estre practiquée quand n main dequoy contenter au mesme in- les uns et les autres de ce qui leur est et non pas quand tout defaut pour ce et que l'ennemi est le plus fort en cam- . Pendant que le mareschal se rompoit te à remonstrer à Sa Majesté les defauts hasards où l'estat estoit reduict, on t entendre que les intelligences et les iques d'entre le pape et le roy com- oient à se descouvrir, avec intention d'en faire bientost sortir les esclats; et que c'estoit à luy à penser de bonne heure comment il s'en demesleroit, pour autant que les plus clairs et les plus chers moyens de la France seroient destinés, non à maintenir l'estat du roy, ains à soustenir sa Saincteté en l'usurpation qu'il avoit faicte des biens des Colonnois, comme pour entreprendre aussi sur le royaume de Naples; et que M. de Guise et madame de Valentinois estoient tousjours les instigateurs et les mediateurs de ces nouveaux remuemens. Pendant qu'il discouroit sur ce qui pouvoit advenir, il sceut asseurément:

Que le roy avoit desjà contracté ligue offensive et defensive avec le pape, et que desjà on avoit commencé à faire levées de gens de guerre à frais communs, en intention d'attaquer le duc de Florence, qui avoit assiegé l'une des places de Sienne nommée Sartiane; et que Sa Majesté vouloit que doresnavant ledict sieur mareschal eust bonne intelligence avec le pape et ses ministres qui estoient en la Romagne.

Que le duc de Ferrare s'estoit mis en la protection et service de Sa Majesté, et que par ce moyen les Imperiaux auroient plus d'affaires en Italie qu'ils n'avoient estimé, mesmes Sa Majesté estant resolue de tourner tous ses efforts de ce costé-là.

Que le pape faict diligemment toutes sortes de preparatifs pour la guerre, à cause de la consignation qu'a faicte M. le cardinal de Lorraine, au nom de Sa Majesté, des deniers

qu'elle doit fournir pour sa contingente portion de la guerre.

Que Sa Majesté faict visiter aux mesmes fins la gendarmerie, cavalerie et fanterie, tant François, Suisses qu'Allemans.

Que l'artillerie et les munitions convenables seront fournies par Sa Saincteté.

Que l'armée que Sa Majesté faict dresser pour aller à Rome se joindre au pape passera par le Piedmont, et qu'en ce faisant elle pourra favoriser l'execution et dessein de La Trinité.

Que les intelligences que le pape et Sa Majesté ont dans la Toscane et au royaume de Naples, sont si grandes et si asseurées, qu'elle s'en promet de grandes prosperités.

Qu'il y a grande esperance que la seigneurie de Venise et tous les autres potentats entreront en ceste ligue, contre la tyrannie de l'empereur et de son fils.

Que l'empereur, n'ignorant pas ces menées, ores qu'il n'en fist semblant, avoit envoyé le duc d'Alve à Gennes pour entendre avec eux à l'entreprinse de la Corse. Cependant Sa Majesté, pour ne courir perte ou inconvenient de ce costé, faict diligemment fortifier Sainct-Florent, Lajasse, Portevechio et Boniface, et munir aussi de tout ce qu'il faut pour attendre un siege, pendant que l'armée turquesque se viendra joindre à la sienne, ainsi que le grand-seigneur a promis.

Après ceste conference du duc d'Alve avec les Gennois, ledict duc se doit embarquer sur les galleres pour aller à Livorne et de là à Florence, ou se trouvera le cardinal de Burgue, qui est à Sienne, pour adviser par ensemble sur les moyens qu'il faudra tenir pour chasser le roy hors du Siennois et de la Toscane. Cela faict, il doit passer à Naples pour commencer le premier la guerre au pape, laissant au cardinal de Trente toute la charge du duché de Milan et de la Lombardie et Piedmont : de maniere qu'il est à esperer que si ledict sieur mareschal a sceu matter domp Ferrand, Le Figuerol et le mesme duc d'Alve, il sçaura encor mieux rembarrer cestuy-cy, à l'advantage du service de Sa Majesté, qui a plus d'esperance en la prudence et valeur dudict mareschal qu'en sa propre force; tant grande est la crainte que l'ennemi a de son experience et jugem

que, par lettres interceptées, Sa M
recogneu que les ennemis fondoient
ture prosperité sur ce que Sa Majest
le mareschal du Piedmont.

Que toutes ces raisons estoient ce
l'avoient fait resoudre à revoquer l
qu'elle luy avoit precedemment don
la venir trouver, ores qu'elle n'eust
royaume prince ni seigneur qu'elle
plus d'embrasser et cherir que luy,
grandeur de ses merites. Voicy les
mots que Sa Majesté escrivit de sa
mareschal : « L'occasion pourquoy va
teur vers vous importe tant à mon
que je ne fais doute, qu'encores q
ayez bonne envie de me voir, que v
mettrez vostre venue jusqu'à une autr
qui sera plus à propos que ceste c
asseurant qu'en quelque temps que
que vous serez tousjours bien venu et
traicté. »

Du quatriesme fevrier, que l'em
avoit differé sa retraicte en Espagne,
cause du mauvais temps qui avoit c
couroit encores sur la mer, comm
sonder de près, auparavant que parti
vent prendroient tous ces couverts
mens.

Que le comte de Fiesque avoit com
prins une hourque dans laquelle il
environ huict ou neuf cens Espagno
avoient servy à remplir les chiormes
mée maritime de Sa Majesté.

Sur ces desseins et sur la facilité
esperances, mal-basties pour lors, c
se verifia depuis, le roy, cheminant
mesme erreur de ses majeurs, qui
soient tousjours les nouveaux partis
estoient mis en avant, sans considere
la force du pape, dependante du cr
rituel, il n'y a aucune asseurance ni
contracter alliance avec luy, et sans
aussi, par un jugement et un disco
meurs, profonder les matieres et les
quences du futur, se laissa, comm
voyez, embarquer en une ligue bast
pas selon son humeur et utilité, ma
celle du cardinal de Caraffe, nepveu d
qui esperoit (et non sans fondement)

ost que ce remuement d'armes seroit
en Italie sur l'adveu du pape, aussi
empereur ou le roy d'Angleterre, pour
edimer, luy offriroient pour luy et les
quelque grand estat ou principauté à
s ou en Sicille, qui luy donneroient, re-
ant au chappeau, toute commodité pour
sser et pour jouir tout à son aise des
és que le beau Ascagne, qu'il aimoit
ue ses yeux, luy prepareroit.

e qui passoit en beauté de visage
a coupier troyen qui verse à boire aux dieux.

que s'en trouvant asseuré, qu'il se def-
lors fort dextrement des François, à
heure peut estre qu'il faudroit qu'ils
etournassent avec le baston blanc au
, aussi bien que firent jadis ceux que
s huictiesme laissa engagés à l'entre-
de Naples. Et de faict je diray par in-
que lorsque M. de Guise arriva à
, où il ne trouva rien de prest, et
ambassadeur qu'il avoit mené avec luy
ulut faire plainte, ce venerable cardi-
ublia jusques là de le menacer et in-
, ne voulant estre picqué en ses cou-
intentions; dont le pape se courrouça
Revenant à nostre discours, Caraffe,
et rusé au possible, se doutoit bien
eroit malaisé de tirer du premier coup
à sa cordelle: il fut conseillé par le
rdinal de Lorraine, qui ne luy devoit
le reste en finesse, de gagner la royne
dame de Valentinois par les promesses
les allechemens cidevant discourus au
iesme livre. Tant y a que la commedie
puis si bien jouée et demenée, que
ames rendirent le roy plus desireux
es mesmes de ceste entreprinse, qui
ruyne de la France; car le roy n'eut
gage ou asseurance en main pour em-
r ce voyage, que les belles parolles du
du cardinal de Lorraine et de M. de
son frere, avec la vollage foy d'un
itain affiné en cour de Rome, où les
nattois sont souvent attrappés.

ant au duc de Ferrare, tout fin qu'il
, si se laissa-il emporter de son costé,
bien que le roy, aux persuasions qui
rent faictes de la part du pape et de
tous ceux cy, en la maison desquels sa fille estoit mariée, esperant, par le chatouillement d'une ambition mal conceue qui troubla son repos, de faire comme les autres ses affaires aux despens d'autruy, et dont depuis il se trouva autant reculé qu'il pensoit estre avancé, avec perte et honte tout ensemble; mais, comme Italien qu'il estoit, qui se sçait precautionner avant le coup, il fist bientost sa paix avec l'empereur, se retirant et renfermant dans sa coquille, pour remplacer, par un severe mesnage, tant de beaux escus qu'il avoit tirés de son tresor, et qui furent aussi inutilement despendus que ceux du roy, et ses forces aussi: ayans oublié les uns et les autres que la fin des entreprinses desquelles la justice est separée est tousjours plus malaisée à demesler que n'en est le commencement, n'y ayant dessein, pour bien basty qu'il soit, qui se puisse parachever qu'avec peines, fascheries, labeurs et hasards; car tant plus on s'en approche et tant plus s'avoisine l'on du peril. Et de faict, nous voyons ordinairement que ceux lesquels se hastent le plus indiscrettement à commencer la guerre, sont tousjours les plus mal pourveus, et consequemment les plus infortunés, comme nous fusmes; la guerre et la paix ne consistans moins en l'abondance des deniers, dont le roy estoit fort court, qu'à la propre valeur des soldats et du general. Mais il faut que nous courions aux nouveautés, et que nous nous monstrions tousjours inconsiderés à les entreprendre, et fort laches à prudemment poursuivre le ressentiment des injures generales; car, quant aux particulieres, nous n'y courons que trop viste, et à ce faire les amis, le corps ny l'ame n'y sont espargnés; et si encores nous pouvions imaginer quelque nouveau moyen pour la vengeance d'icelles, nous ne lairrions pierre à remuer pour y parvenir. Les magies exercées pour ce sujet n'en font que trop de foy. Ce pendant le roy manda peu après au mareschal:

Que finallement tant avoit esté traicté et disputé entre les ministres de l'empereur et d'elle, que, par l'inspiration de Dieu, n'ayans peu parvenir à la paix generalle qui s'estoit traictée durant l'an 1555, on avoit conclu et arresté une trefve qui commenceroit en fe-

vrier 1556, à durer pour cinq années ensuivantes. Mais pour autant que fort peu sont ceux qui ayent sceu en quelle disposition estoient les affaires au temps de ce traicté, ny mesmes les causes qui avoient invité ces princes à y entrer, ny le but où les uns et les autres tendoient, car, comme telles choses demeurent cachées au cœur des hommes, Dieu seul en estant le scrutateur, il est malaisé qu'on en puisse cognoistre ny juger, si ce n'est autant que les propres effects qui s'en ensuivent descouvrent à quelle fin tendoient leurs intentions, et toutes-fois, à ce qui en fut recogneu de main en main, et qui sera cy-après desduict, les uns et les autres tendoient à tout autre but que celuy qui estoit representé sur le theatre. L'empereur de sa part y consentit, pour doucement et seurement quitter les affaires et se retirer en Espagne pour y achever ses vieux jours, pour aussi plus assurement installer son fils en la possession du royaume d'Espagne, et dans les Païs-Bas, et en ceux d'Italie, et de donner quelque respit aux armes, et faire toutes sortes de provisions necessaires pour recommencer à faire la guerre par la prinse de Mets, dedans lequel ils avoient de grandes intelligences.

Quant au roy, encores qu'il eust par ceste tant honnorable trefve de tous costés l'advantage du jeu, si traictoit-elle fort couvertement la ligue avec le pape, et à laquelle Sa Majesté ne pouvoit entendre sans au prealable donner quelque relasche aux peuples de leurs afflictions, et assembler nouveaux moyens pour puis recommencer la guerre.

Je remettray le discours de ce qui en succeda à l'un et l'autre prince, et cependant je traicteray de ce qui se demesla sur les executions de la trefve : mais premierement je veux vous dire que, lors de la premiere edition de mes Memoires, je n'en peus pas faire mention, pour autant que durant le siege de Paris plusieurs de mes escrits m'avoient esté desrobés, et que j'ay recouverts depuis, et entr'autres ce qui regardoit ceste trefve.

Desirant donc le roy que le pape, les princes d'Italie et le mareschal aussi, sceussent les conditions de la trefve accordée entre l'empereur et luy, et que l'execution s'en ensuivist aussi, le 2 mars 1556 il depescha le protonotaire de Noailles avec charge d'en conférer bien au long avec le mareschal, pour de là tirer à Rome. De mesme suitte il depescha aussi le jeune Tilladet pour donner jusques à Milan, pour sommer les Imperiaux à la cessation des armes ; commandoit au mareschal d'envoyer vers le marquis de Pescaire pour obtenir passe-port pour la seureté du voyage et de l'un et de l'autre : surquoy il depescha un trompette exprès.

Au mesme temps arriva aussi en Piedmont de la part du roy, le sieur de Ramboul[illet], pour tirer à Venise et à Ferrare, pour donner communication de ceste advantageuse trefve ; pour lequel il falloit aussi envoyer querir un passe-port dudit marquis, le prince par mesme moyen de donner ordre que les gens de guerre imperiaux s'abstinssent de courir, de piller et de ravager, comme ils faisoient, le païs au prejudice de la trefve et plus insolemment qu'ils ne faisoient auparavant, de laquelle il devoit estre adverty aussi bien comme luy ; qu'il ne devoit en rien ignorer, non plus que luy, quand et à quelles conditions elle avoit esté faicte, et que ne faisant ainsi, qu'il s'en ressentiroit incontinent, avec protestation d'y avoir esté provoqué par les siens.

Au bout de douze jours, le marquis renvoya les trompettes avec les passe-ports, excusant leur retardement sur ce qu'il avoit esté contrainct d'envoyer vers le cardinal de Trente, son superieur, pour la concession desdicts passe-ports.

Que, quant à la notification de la trefve, à la plaincte des excès commis au prejudice d'icelle, qu'il le supplioit de croire, et sur son honneur, qu'il n'en avoit autres nouvelles que celles mesmes qu'il luy avoit envoyées, et que si son plaisir estoit luy en donner plus ample et plus ouverte communication, qu'il le supplioit que ce fust par gentil-homme exprès, lequel pourroit venir seurement sur sa parolle.

Le mareschal, desirant sortir de ces dissimulations et connivences, desquelles luy pourra advenir que mal, luy manda que le mesme protonotaire de Noailles, qui avoit copie du traicté, et Tilladet aussi, passeroit

luy pour luy en donner la mesme com-
cation, qu'il ne pouvoit croire qu'il n'eust
, ayant accepté l'offre. Ces seigneurs le
t trouver, auxquels, pour couvrir les
ions des siens, il dict qu'il estoit bien
qu'il avoit entendu qu'on traictoit une
, mais non pas qu'elle fust accordée, ce
ne pouvoit encores croire, tant il la
oit desavantageuse et pour l'empereur
ur tous ses alliés, et que s'il estoit ainsi
le fust faicte, qu'il ne pouvoit croire
le fust pour longuement durer. Le sieur
ailles luy ayant offert de luy donner cop-
u traicté, il leur dict en riant qu'il ne
ouviendroit que trop : lors les seigneurs
Manuel de Luna et Alvaro de Saude ti-
t à part ledict Noailles, auquel ils ad-
ent qu'ils ne sçavoient que trop que la
estoit faicte, mais que pour tout cela
quitteroient jamais les armes qu'ils
sent nouveau commandement, et que
n'estoit si facile qui ne fust difficile à
qui le faisoit envis. Cependant ils re-
nt soubs belles paroles lesdicts de
les et Tilladet, sans les vouloir laisser
r plus outre, à fin de donner loisir au car-
d'en deliberer, comme il fit, ordonnant
les laissast poursuivre leur voyage.
la suitte de leurs affaires, il estoit aisé
ognoistre que la fortification de Vigual,
avoient precedemment entreprinse, ne
it qu'à brider Casal, Montcalier et Ver-
et de faict le marquis de Pescaire, ne
nt digerer ceste trefve, soudain que
urs de Noailles, de Rambouillet et Til-
furent deslogés, il assembla soudain des
pour s'aller saisir de Gatinare, pour
re un propugnacle contre Santia, Yvrée
lany, ayant conceu ceste opinion, par
our que M. le mareschal avoit soudain
dmont contre la vollée qu'il avoit prinse
France, que la trefve ne passeroit pas
vant, et que par ainsi ils ne pouvoient
faire que d'empieter de tous costés sur
Luy de sa part fist saisir trois chasteaux
rquis de Masseran, et La Trinité de ce-
Cervieres. Et pour autant que le ma-
l avoit tousjours l'œil et le jugement
pour se couvrir des surprinses, il avoit
fort approcher ses forces des ennemis,
qu'il estoit à croire que la partie ne se de-
mesleroit jamais sans combat; il en donna sou-
dain advis au roy, suppliant Sa Majesté ne
faire ce tort à sa reputation de rien ceder ou
rabattre de ce qui luy appartenoit par la
trefve, de luy en donner nouveaux comman-
demens et asseurance, estant resolu, quant
à luy, à ne jamais quitter les armes que les
Imperiaux n'ayent faict reparation et restitu-
tion de tout ce qu'ils ont entreprins au pre-
judice des conditions de la trefve.

Du douziesme mars, le roy, satisfaisant à
l'esclaircissement que le mareschal desiroit,
luy manda que le marquis ne pouvoit ignorer
la conclusion de la trefve, en tant qu'il en
avoit esté adverty par courrier exprès, qui
luy avoit deslors esté depesché.

Que, là où depuis le sixiesme du mois de
mars ils auroient entreprins aucune chose au
prejudice de la trefve, qu'il en tirast sa rai-
son par amour ou par force; que l'admiral
de Chastillon et le comte de Palain ont ac-
cordé que tous prisonniers seront indiffe-
remment relaschés par eschange ou par
rançon.

Par ceste depesche M. le connestable pria
le mareschal de faire entendre au cardinal
de Trente qu'à la faveur et consideration de
luy, il avoit fort courtoisement relasché un
sien nepveu, sur sa parole, de laquelle il
mesprisoit maintenant l'observation; qu'il ne
pouvoit croire que un tel seigneur qu'il le te-
noit, versé parmy toutes sortes d'affaires,
voulust permettre qu'il y eust jamais aucune
tache de perfidie qui maculast l'honneur
d'une si illustre race qu'il tenoit la sienne.
Le mareschal ayant depesché un trompette
vers le reverendissime, la responce fut que
là où son nepveu n'accompliroit fort courtoi-
sement sa parole, qu'il l'envoyeroit pieds et
mains liés à M. le connestable.

Du quinziesme mars, les armes que le ma-
reschal avoit faict approcher du marquis de
Pescaire le tindrent en telle crainte, qu'il pria
le premier le mareschal que, sans rien entre-
prendre au prejudice de la trefve, chacun
des partis se retireroit aux garnisons, avec
mutuel serment et promesse d'inviolablement
observer, l'un et l'autre, ce qui en seroit de-
terminé.

Sera noté que ceste suspension et retraicte fut ainsi accordée par le mareschal pour deux raisons: la premiere, parce que le marquis avoit faict joug à la rechercher; la deuxiesme, pour autant que nos forces estoient lors de beaucoup inferieures aux siennes, et que par ainsi il y avoit du danger à vouloir cruement empescher les ravages de l'Imperial, lequel peut estre eust tout hasardé pour sortir du desadvantage de la trefve, qui ne faisoit lors que d'esclorre.

A ce propos sera aussi noté que dès le huictiesme du mois le mareschal avoit donné advis au roy que Hierosme Sac, le comte de Masin et le comte Pasles Tourinel avoient assemblé de quatre à cinq mil hommes de pied et cinq cens chevaux ès environs de Verceil, et qu'ayant crainte qu'ils se vinssent jetter dans le Biellois et jusques aux portes d'Yvrée, et que là où ils entreprendroient, qu'il estoit resolu de ne pas l'endurer. Or le mareschal, pour se couvrir de cest inconvenient, avoit faict partir de Chivas Carle Birague, auquel il donna quatre enseignes d'Allemans, six cens Italiens et deux cens chevaux, avec commandement d'aller trouver Ludovic son frere à Santia, auquel aussi au mesme instant il avoit ordonné d'assembler, de sa garnison et de celles d'Yvrée et de Gaglani autres douze cens hommes et trois cens chevaux, avec les deux compagnies d'hommes d'armes des sieurs du Ludde et de Burge qu'il luy envoyoit, et qu'avec ce petit camp vollant et deux pieces d'artillerie ils s'allassent loger le plus près de l'ennemi qu'ils pourroient, et en lieu toutesfois si asseuré, que le combattre et la retraicte feussent en leur liberté; et qu'ils s'efforçassent de reprendre (aide seur) tout ce dont l'ennemi se seroit emparé, et sur tout les chasteaux du marquis de Masseran; et que pour le regard de celuy de Serraval, qui estoit au delà de la riviere de Sezia, qu'ils prinssent garde de près à ne s'engager que bien à poinct. Eux, qui cognoissoient de longue main les advantages du païs, s'allerent loger à Salussola, lieu advantageux au pied de la montagne de la Serre, qui divise les Suisses et la Val-d'Aouste d'Italie. Les sieurs de Birague n'eurent guieres sejourné en ce lieu, qu'ils aprindrent que les Imperiaux tournoient leurs forces à la reprinse de Gatinare avec artillerie: là dessus ils battent aux champs, resolus de secourir la place et de donner une petite attaque si l'ennemi s'obstinoit de son entreprinse. Ludovic s'advança le premier avec quatre cens chevaux, quatre cens arquebusiers et six cens Allemans qu'il avoit choisis, commandant à Carle son frere de le suivre avec tout le gros de la fanterie et cavalerie, tousjours prest à combattre, selon qu'il auroit recognu de le pouvoir faire, ou de se retirer sans desordre.

Ludovic avec sa trouppe arriva sur le midy vers Gatinare, dans lequel il trouva que deux compagnies italiennes, quatre espagnoles et autant de lansquenets, estoient desjà entrés dans le bourg avec un canon et deux coulevrines pour battre le chasteau, et lequel il avoit faict advertir de sa venue au secours. Au mesme instant il manda à Carle son frere de faire haster la fanterie, et luy envoya cependant autres deux cens chevaux, estant resolu, comme il estoit, de combattre les ennemis, lesquels, au mespris de luy, qu'ils sçavoient n'estre loing d'eux, commençoient leur batterie. Et pource qu'il eut advis qu'ils se renforçoient d'heure à autre de nouvelles forces venans de tous costés, il hasta de nouveau Carle son frere, qui arriva aussi tost. Lors il fit un gros de tous les Allemans, qu'il trouva fort animés au combat, et advancer trois cens François, joints avec sept cens Italiens soustenus de deux cens chevaux: tout cela donna si furieusement dans les ennemis, qu'ils les firent reculer jusques dans la place de Boucy, où ils firent teste. Les Biragues, ayant recognu qu'il y avoit de l'estonnement parmi eux, firent advancer le bataillon des lansquenets, garni d'un corps des plus braves corcelets, tous lesquels donnerent si courageusement, qu'ils ouvrirent les ennemis et les chasserent à vau de route, tuans indifferamment tout. Il en demeura de vingt-quatre à vingt-cinq cens, Altemps, coronnel des lansquenets, prins prisonnier, Hierome Sac mort, avec plusieurs capitaines que morts que prisonniers, et l'artillerie gagnée. Ce fut une demie bataille, autant prudemment que

geusement executée, qui aprint aux
nis à mieux garder la foy de la trefve,
e Dieu chastie tousjours ceux qui mes-
it trop superbement autruy.
s que la suspension dont il a cy devant
arlé fut accordée, le marquis de Pes-
n'avoit encor receu les nouvelles de ceste
secousse que les siens avoient receue
trop grossiere finesse et de luy et d'eux
; et de faict, lors qu'il en fut adverti, il
sceut couvrir d'autre manteau, sinon
n'avoit rien sceu de l'entreprinse que
eus avoient faicte sur Gatinare: et là
s, craignant de pis, il envoya lors les
nducts si longuement attendus pour
urs de Rambouillet et de Noailles.
ndant que ces choses se demesloient, le
Pierre Strozzi fit encor faire plusieurs
nstrances au mareschal pour l'inviter à
prendre le secours de Sienne: à quoy
pondit que toutes ses propositions es-
fort prudemment digerées, mais que
levoit dependre de la volonté et de la
sition du maistre commun; que quant à
n son particulier, il ne luy faloit point
eron pour l'inviter à chose si louable et
rieuse que ceste là.
pour autant que sur la finale execution
trefve plusieurs difficultés se presen-
, le mareschal depescha le 23 mars le
taire Ruzé, fort dextre negociateur,
e cardinal de Trente et marquis de Pes-
, pour les inviter à une commune et
le concordance sur le faict de la trefve.
ce qu'il en peut rapporter, ce fut que
trois jours le marquis de Pescaire se
eroit à Valence ou à Verneil, tant pour
nir de la publication de la trefve que
xecutions qui en dependoient de part et
e, priant cependant le mareschal de
er toutes choses jusques à tant qu'ils
nt convenu d'un jour prefix; ce qui luy
cordé, avec que le cardinal de Trente
vec ledict Ruzé donné asseurance au
chal qu'il la feroit deslors publier à
, nonobstant toutes lesquelles choses il
toutesfois resolu de ne rien consentir
corder, que precedemment le marquis
t faict reparation et restitution de tout
i avoit esté par luy et les siens entre-
prins au prejudice de la trefve, et surquoy il estimoit qu'il y auroit nouvelles difficultés et longueurs, pour autant que durant ces connivences ceux de Casal et de Montcalier avoient donné une autre estrillade à ses trouppes. Le faict en est tel: Depuis ladicte suspension d'armes, cent chevaux legers et trois compagnies de fanterie espagnole se vindrent loger dans aucuns villages ès environs de Casal, et lesquels, par ceste indecente invasion au prejudice de la trefve, ils s'en vouloient pretendre justes possesseurs, et ne faisoient contenance d'en vouloir desloger, combien que le marquis et leurs capitaines en eussent esté priés et semons par quatre ou cinq fois. Le gouverneur de Casal avoit esté contrainct recourir à la force, qui fut telle, que peu furent ceux qui en allerent dire les nouvelles à leurs compagnons, tant les nostres estoient acharnés contre eux.

Le roy loua infiniment toutes ces executions, et neantmoins commanda au mareschal de luy en envoyer les justifications, pour mettre les ennemis en leurs torts s'ils en faisoient plainte, et de se tenir de son costé fort sur ses gardes, et à ces mesmes fins ne licentier pour encores les Italiens, qu'elle luy eust peu auparavant ordonné, et qu'elle luy feroit payer, mesme à fin que, là où les Imperiaux ne voudroient par l'amiable se ranger à cela mesme à quoy ils estoient tenus, que la propre force le leur fist faire, ne voulant, quant à elle, leur ceder en quoy que ce soit, et pour petit qu'il soit. Ce fut, à la verité, une resolution autant digne de la grandeur de Sa Majesté qu'on pouvoit desirer, la saison et la consequence des affaires considerés.

Estant, à cause de ceste derniere bourasque, survenues nouvelles plaintes et difficultés entre l'ennemi et nous, le mareschal me depescha vers le marquis de Pescaire, d'avec lequel m'estant depestré assez à poinct, le maistre de camp domp Alvaro de Saude me dit tout haut: «Nous vous prions tous de dire à M. le mareschal, la vertu duquel nous admirons, que nous nous congratulons tous et de bon cœur avec luy de la gloire qu'il a acquise en Italie et aux despens de nous, sur lesquels autre prince ni seigneur qui ait de-

puis cinquante ans faict la guerre en Italie n'emporta jamais l'honneur ni la reputation qu'il a acquise et par prudence et par genereuse valeur. Par là nous recognoissons que la vraye vertu et generosité sont tousjours aimées et reverées, et par amis et par ennemis. »

Il sera maintenant temps que nous traictions des occasions qui embarquerent depuis le roy à la routture de ceste si saincte et si advantageuse trefve, à la ruyne et de luy et de la France, comme on pourra recognoistre de main en main.

Et pour autant que je n'ay cy-devant donné aucun esclaircissement solvable sur les traictés d'entre le pape et le roy, et pour raison desquels la trefve fut depuis rompue, je representeray naïfvement icy ce que j'en ay aprins, avec protestation que j'entens de n'offenser personne; je le dis ainsi pour autant qu'il y a assez de gens qui ont le nez si tendre, qu'ils s'offencent du seul vol d'une mouche.

Par la suite des precedens livres, chacun aura peu recognoistre que la benediction de Dieu, plustost que la prudence des hommes, la force ny la grandeur des moyens, estoit celle qui avoit comblé le diadesme françois de toutes les victoires et de toutes les autres prosperités cy-devant representées au naturel; et toutesfois, au lieu de sainctement mesnager, comme on devoit, toutes ces graces, à la seureté et à l'utilité de l'advenir, le roy fut sollicité par les prieres et remonstrances du pape Caraffe (couvertement favorisées par la maison de Guise, grande en credit et en valeur), de ne se laisser emporter à faire paix ny trefve avec l'Espagnol, au moins si ce n'estoit pour reprendre haleine et se preparer à plus grands efforts qu'auparavant au secours du Sainct Siege, menacé par les armes de l'empereur du costé de Naples, à cause de l'usurpation n'agueres faicte de l'estat des Colonnois rebelles de l'Eglise, recognoissant ses forces trop debiles pour contrecarrer celles de l'empereur (qui entreprenoit leur defense); que par ces foibles commencemens s'enfileroient de main en main les conquestes des royaumes de Naples et de Sicile, dont Sa Sainteté investiroit le roy avec quelque mediocre advantage pour ses nepveux.

Le cardinal Caraffe (l'un d'eux, et plus rusé que l'oncle) jugea assez que ce n'estoit pas chose facile de retirer le roi des esperances qui avoient esté advancées sur la résolution de paix ou d'une si advantageuse trefve qu'estoit celle qui avoit n'agueres esté faicte, au moins s'ils n'avoient autres armes en main que les promesses et les persuasions italiques (toujours couvertes et dissimulées à leur propre utilité particuliere seulement); que si la propre voix et presence de luy ne donnoient jusques en France, qu'il seroit mal-aisé que ses promesses ny ses propositions peussent prendre racine en l'ame du roy ny de ses principaux ministres (ores qu'il eust déjà barre sur la maison de Guise), à cause de je ne sçay quelles pretentions qu'ils disent avoir sur ces royaumes.

Toutes choses bien digerées par ce desgusté prelat, il print resolution de donner jusqu'à la cour, sous couleur d'apporter, de la part de Sa Saincteté, au roy certaine rose et espée dont les papes à leur nouveau advenement ont accoustumé d'accaparrer la benevolence de nos princes. Le venerable cardinal fut, par l'entremise de ces sieurs de Guise, fut gracieusement receu par Sa Majesté; mais luy ayant donné sonde sur l'acheminement de ses intentions, et recognu qu'il auroit les connestable, chancelier et les mareschaux de France pour contraires, il se resserra du tout avec la maison de Guise, qui avoit le cardinal de Lorraine pour conducteur de leur fortune et de leurs affaires, prelat certes subtil et bien emparlé. Ayans donc fort souvent et secretement conferé par ensemble, ils recognurent que la partie seroit mal-aisée à demesler s'ils ne tiroient à leur cordelle la royne et la duchesse de Valentinois, par des hameçons fort puissans envers les dames, à sçavoir, la gloire (conjoint à l'utilité de nouveaux et puissans estats), comme seroit pour la royne toute la Toscane, dont elle estoit sortie, et par le recouvrement de laquelle la guerre commenceroit; et pour la duchesse et pour M. d'Aumale, son gendre et frere d'eux, quelques principautés à Naples, et de main en main pour toute la maison guisienne, la-

quelle, ainsi agrandie, et aliée des papes et des François, serviroit à jamais d'invincible propugnacle à la manutention de la grandeur et auctorité de la royne et des autres contre toute sorte d'evenement futur.

Ces promesses, quoy que mal basties, chatouillerent toutesfois si fort les oreilles de ce sexe naturellement ambitieux et avare, qu'ils embrasserent le party, avec promesse de ne rien espargner pour y embarquer le roy, et que, pour plus aisément y parvenir, elles persuaderoient de ne retrancher pour cela les intentions qui estoient mises en avant pour faire paix ou trefve avec les ennemis, en tant que l'un ou l'autre serviroit d'instrument pour respirer sur les presens travaux et despences de la guerre, et pour mieux et plus soigneusement amasser aussi les forces et les moyens pour puis entendre au recouvrement de Naples : que cependant Sa Majesté pourroit, par dessous main, contribuer forces et moyens au pape pour maintenir la conqueste de l'estat colonnois. Or, quoy que sceussent dire ou faire lesdicts sieurs connestable, chancelier et mareschaux, les choses furent, au malheur du roy et de la France, reductes et arrestées à ce mesme poinct, sans neantmoins considerer, comme il estoit necessaire de faire dans ces grands affaires, autant les moyens que la propre consequence des commencemens : car lors que les mal digerées deliberations nous ont conduict aux executions, on ne s'en peut despartir qu'avec offence et deshonneur, et aussi que d'ailleurs jamais Dieu n'apporte que mal et ruyne à ceux lesquels, abusans de la verité et de la saincteté de la trefve, n'y apportent que du desguisement, comme nous fismes depuis.

Avant que passer plus outre, il me semble raisonnable de donner aussi quelque esclaircissement des fondemens sur lesquels la paix ou la trefve se traictoient lors. Vous sçaurez donc que le pape Jules de Monté, peu auparavant sa mort, avoit destiné le cardinal Polo, Anglois, pour s'aller conjouir de sa part avec l'empereur et le roy domp Philippes son fils, du mariage accordé entre luy et la royne d'Angleterre, mais principalement aussi pour conjointement traicter avec eux, et avec la France, des moyens propres à mettre fin, par paix ou trefve, à leurs querelles et à leurs divisions, toutes lesquelles ne servoient que de planche au Turc pour s'agrandir aux despens et au deshonneur des chrestiens, à fin de les liguer tous par ceste réunion à poursuivre par armes les Infidelles, à la ruyne desquels l'un et l'autre prince s'advantageroit beaucoup, au parsus la gloire de Dieu, qui estendroit ses benedictions sur eux et sur le valeureux exploict de leurs armes genereuses. A quoy ce bon et ce docte prelat travailla de tous costés avec tant de zele et d'affection, que tous ces princes envoyerent leurs deputés à Vauselles, parmy lesquels le Sainct Esprit s'y estant meslé, trefves furent accordées pour cinq ans, à commencer en janvier 1558, à condition que de part et d'autre chacun retiendroit ce qu'il possedoit tant deçà que delà des monts, nonobstant les plaintes et les justes querelles des ducs de Savoye et de Mantoue, et des Gennois au contraire, la plus part des estats desquels demeuroient par ce moyen ès mains et disposition de la France, laquelle, à dire ce qu'il en est, Dieu favorisa si avant, qu'elle se pouvoit vanter d'avoir elle seule remporté toute la gloire et toute la grandeur qu'elle pouvoit desirer pour desormais tenir en bride l'Italie, les Suisses, l'Allemagne, l'Espagne et la Flandre : et neantmoins les conseils passionnés du pape, de la royne, de madame de Valentinois, de la maison de Guise et de tous leurs adhérens, eurent tant de puissance à l'endroict de ce bon prince Henry, qu'il ne sceut gracieusement jouir du repos ny du contentement que ces cinq années, sagement mesnagées, pouvoient apporter et à luy et à la France, et de main en main à toute la republique chrestienne. Sa Majesté se laissa aussi emporter à une autre faute non moins prejudiciable que ceste-cy, c'est qu'elle donna le souverain commandement des forces qui devoient estre conduictes en Italie au duc de Guise, grand et valeureux capitaine à la verité, mais par trop interessé en la cause qui devoit estre demeslée par les armes. Durant que toutes ces practiques et tous ces preparatifs se demesloient, le roy permit au mareschal de Brissac de venir vers elle, pour diverses grandes considerations, mais principalement

pour avoir son advis sur ce qui estoit toutesfois desjà quasi comme resolu.

Ce seigneur, qui n'avoit autre but que la gloire du roy et l'advancement de la France, estant appellé au conseil, où les choses furent de nouveau proposées, et qui sçavoit neantmoins qu'elles estoient desjà si avancées qu'en les voulant maintenant contredire, c'estoit travailler en vain et acquerir hors de propos des ennemis, se rengea seulement à faire doucement ceste remonstrance, à sçavoir, qu'il croyoit fermement qu'il n'y avoit prince en la terre qui surmontast plus que Sa Majesté faisoit tous ses serviteurs et subjects, en prudence et valleur, ny qui fust grand observateur plus qu'elle des traictés et des promesses qu'elle auroit desjà jurées; qu'estant abondamment doüée de toutes ces divines parties, elle sçavoit mieux que nul autre qu'il n'y avoit rien de plus juste que de bravement repousser les attentats et les injures des ennemis, ny rien aussi de plus honneste que de secourir ses amis et tous les princes indignement affligés; mais que par sus tout cela il n'y avoit aussi rien de plus religieux ny plus digne d'un grand roy, tel qu'estoit Sa Majesté, que de mesurer tousjours ses paroles et ses promesses avec telle bride et circonspection, que sa grandeur et la seureté y fussent tousjours premierement conjoinctes: que cela estant, Sa Majesté devoit inviolablement observer ce qu'elle avoit promis, et le reigler toutesfois au precepte d'Agesilaus, lequel respondit à un quidam qui le pressoit d'accomplir ce qu'il avoit promis: « Si ce que tu dis est juste, je le t'ay promis; s'il ne l'est pas, je ne le t'ay pas promis »; voulant par là inferer qu'il ne falloit jamais quitter les choses presentes qui estoient bonnes et seures, comme estoit ceste trefve qu'on vouloit violer, pour embrasser les incertaines et pleines d'une infinité de grands et de fort considerables dangers; qu'il avoit aussi souvent recognu que la prudence et la valleur que chacun estimoit avoir en soi, nous faisoit vainement entreprendre beaucoup de choses pour parvenir à une certaine fin par nous ardemment desirée, et de laquelle toutesfois il n'estoit pas possible de prevoir l'evenement, qui estoit en la seule main de Dieu.

Finalement, qu'il avoit tousjours eu et ouy dire aussi que le naturel des papes et des Italiens les invitoit tousjours à changer aussi souvent de foy que de fortune, ne tenans rien pour des-honneste quand il tournoit à leur profit particulier; et de faict qu'ils avoient de tous temps plus favorisé la France de souhaits desguisés que des propres effects, plus de desir et d'affections simulées que de forces et d'argent, ne demandans pas mieux tous que d'estre spectateurs du jeu qu'ils ont eux-mesmes dressé pour puis se tourner où il fera meilleur: que si Sa Majesté s'estoit obligée par serment à rompre la trefve et à secourir Sa Saincteté, qu'il y avoit, sous correction, de la faute et de leur consideration, et que pour s'en tirer avec honneur et seurté faloit au moins tellement disposer l'un et l'autre, que Sa Majesté participast et à la gloire et au profit; qu'il n'y avoit autre moyen, pour y parvenir avec seurté, que de commander que M. de Guise et luy assaillissent avec forces communes la duché de Milan, où il avoit de grandes intelligences, et que l'empereur et le fils, qui estimoient que ceste seule Saincteté leur faisoit tenir en bride toute l'Italie, quitteroient et pape et Colonnois pour courir au secours; que, le rendant inutile, comme il esperoit qu'on feroit, ce seroit bastir la future ruyne de Naples et de Sicile, sans courir les hasards des roys Charles VIII et François I. Toutes ces remonstrances, ores que belles et veritables, n'eurent toutesfois puissance d'enfoncer les barricades ny la surdité des oreilles passionnées et interessées, ou, pour mieux dire, fatallement destinées à nous rejetter dans de plus grands malheurs que n'estoient ceux dont Dieu nous avoit recentement et glorieusement sauvés. Tandis que nous pensions tenir le loup par les oreilles, l'empereur, comme sage et diligent, ne fit semblant d'avoir descouvert nos intentions ny nos menées; mais cependant il donna couvertement ordre aux provisions de la guerre, et principalement en Italie, où il envoya le duc d'Alve, sous pretexte d'aller assister les Colonnois, ses autres serviteurs, spoliés de leurs estats. La France, par le contraire, s'amusa sur les discours et sur les partages de la peau de l'ours non encor eslancé ny pris,

i se trouva depuis de si dure digestion, a France en cuida estre renversée de ɔoincts, comme la suite de ces Memoires fera recognoistre pied à pied. En affai- l'estat mal mesnagés, comme furent cy, la necessité nous presse quelquefois près, qu'elle nous contrainct de pour- ɔ ce que nous avons inconsiderément ıencé, puisqu'il n'y a aucun moyen ny deux entre la gloire et l'infamie, ou le plus prisé ou le plus desprisé. Et autant que l'execution de tous ces des- estoit remise en l'année 1556, nous ne ns, en poursuivant ce qui advint en le 1555, de vous representer les choses j'ai jugées les plus memorables, soit en faire vostre profit, ou les apparier à te des autres subsequentes années, ne ns faillir, auparavant que passer plus , de toucher un traict de la finesse de ıereur sur le traicté de la trefve, qu'il ɔit infiniement. Il envoya, sous colorés xtes, M. de Savoye en Italie, à fin que esence et les instances de luy, le plus ɛssé de tous, ne peussent apporter em- ıement à la conclusion d'icelle. Et puis , princes et seigneurs, qui vous embar- sans biscuit, mettez en vos thresors ce ous y avez gaigné, ou, pour mieux dire, uez bien ces chasses pour vous garder illir une autre fois, et bien vous sera.

la suite de ce qui succeda depuis, il ıisé à recognoistre ce que fut une trefve trefve, et que, quoy qu'accordée et ıtée, chacun demeura sur les armes et ouvelles practiques, et qu'en racontant ıoses je suis quelquefois contraint, pour lonner plus de lumiere, d'en faire re- ɔn; c'est un sucre qui ne gastera point ıst des viandes que je presente.

ces entrefaictes, le roy depescha vers ıreschal Derdoy, secretaire du connes- , pour luy donner communication des ıaux desseins et intelligences pour ren- n guerre. Surquoy furent faictes diver- emonstrances par le mareschal audict laire Derdoy, avec charge de très-hum- ɛnt supplier Sa Majesté de sonder plus fois autant les intentions que les affai- ɔour n'en rapporter les malheurs qu'il prevoyoit en devoir advenir en s'arrestant sur les forces spirituelles, foibles et fort douteuses; et mesmes les moyens et les finances de Sa Majesté estans si fort affoiblies, qu'elles ne pouvoient aujourd'huy fournir au sousten- nement de l'estat : dont il tiroit ceste conse- quence, que tant plus auroit elle de difficulté et d'impossibilité à y satisfaire, et à tant d'ar- mées qu'il faudroit qu'elle eust en France, Piedmont et en Romagne.

Peu auparavant l'arrivée dudict Derdoy, le roy avoit de pesché M. de Rambouillet en Piedmont pour luy rapporter l'estat des af- faires, et l'asseurer qu'aussi tost qu'il seroit retourné vers Sa Majesté, qu'elle pourvoiroit si avant aux necessités, que le mareschal auroit dequoy fournir à toutes choses, à la gloire de Sadicte Majesté et à l'honneur de luy. Mais, ayant assez souvent remarqué que, quoy il eust mandé au roy sur la dimi- nution et affoiblissement de l'armée, et les moyens d'y remedier, que Sa Majesté n'en avoit toutesfois tenu compte, ains qu'au con- traire elle ne faisoit que continuer à prescher la casserie et le mesnagement, et qu'il estoit par dessous main tacitement accusé d'avoir esté indulgent aux capitaines, et aussi que l'ennemi estoit sur le poinct de se remettre en campagne, il manda à Sa Majesté qu'il la sup- plioit croire qu'il n'avoit pas les yeux si trou- bles, qu'il ne recognust assez qu'on avoit envie de luy donner tant et tant d'attaintes, qu'il fust de luy mesme contrainct de quitter son gou- vernement; qu'il n'auroit jamais, quant à luy, regret à le faire que pour deux considerations seules : la premiere, pour le mal qu'il prevoyoit qui en adviendroit au prejudice du service de Sa Majesté; la deuxiesme, parce que, se trou- vant engagé et pour la prinse de Verceil et pour celle de Casal, et pour le secours de l'armée, à plus de cent cinquante mil livres, il fau- droit qu'il s'en retournast avec une demy douzaine de chevaux pour aller vendre son bien et payer ceux à qui il s'estoit obligé; ne voulant, parmy les maladies du corps et de l'esprit, adjouster une charge de conscience et un des-honneur si infame que de manquer à ceux qui l'avoient accommodé de leurs fa- cultés, l'estimans homme de parole, comme il seroit tousjours au prix de son sang : et

toutesfois qu'il ne lairroit, en attendant responce de Sa Majesté telle qu'il luy plairoit de faire, de se preparer pour partir au premier commandement, et s'en aller, non pas pour se justifier, car il n'avoit jamais failly, mais bien pour faire recognoistre à Sa Majesté et à toute la France que ses actions avoient merité tout autre honneur et traictement que celuy qu'il avoit presque tousjours receu, et duquel il ne s'estoit toutesfois jamais voulu plaindre, pour l'esperance qu'il avoit d'une meilleure moisson que celle que on luy presentoit aujourd'huy, laquelle serviroit de peu honnorable exemple à tous ceux de sa portée : cependant il ne craindroit jamais de dire fort franchement, sous la correction toutesfois de Sa Majesté, qu'en tout temps et en toutes sortes d'affaires, on l'avoit tousjours repeu d'esperances fort foibles et d'un secours si malade, qu'il ne s'estoit jamais sceu lever du lict; et toutesfois que, s'il ne eust bien sceu temperer et mesnager avec devotion et jugement les forces et les propres commandemens qu'elle luy avoit diversement faicts, ses affaires seroient pieça reculés à cent pas plus loin qu'ils n'estoient pas; que ce luy estoit plustost grandement louable que condamnable, lequel, prevoyant les malheurs qui pouvoient accabler le prince, l'estat et la patrie, y sçavoit opportunement remedier, ores que ce fust contre l'ordonnance du maistre; que les choses bonnes d'elles-mesmes, comme estoient toutes ses actions, n'avoient que faire de langage ny de paroles fardées, sçachant pieça qu'il n'y avoit rien de si incertain que l'amitié et la félicité; et que de là il avoit aprins à estre tousjours constamment preparé à toutes sortes de disgraces telles qu'estoient les siennes, malgré lesquelles il auroit tousjours pour sepulture ceste glorieuse memoire qui couronne la vie et qui honnore la posterité; que ceux qui comme luy aimoient l'honneur et la gloire combatoient tousjours plus courageusement les choses difficiles que les aisées, leur ame estant tousjours et à toute heure plus disposée à mourir honorablement parmy la gloire et la louange, que de vivre parmy les ruynes et les infelicités serviles de la commune patrie, pour toutes lesquelles *raisons il s'estoit* resolu à n'entendre desormais qu'à purger et polir son ame pour la rendre agreable à Dieu, ainsi qu'il avoit prié M. de Rambouillet, s'en retournant vers Sa Majesté, luy remonstrer, le chargeant à ces fins d'un memoire de ceste substance :

☞ « Fera le sieur Rambouillet recognoistre à Sa Majesté que le mareschal ne peut, quoy qu'elle ait commandé, casser les douzes bandes françoises ny les Italiens, l'ennemi estant sur le poinct de se rejecter en campagne, et la ville de Montcalvé, qu'elle a voulu qu'on fortifiast, n'estant encores aussi en estat de deffence; et que moins encores pourroit-il, en ce faisant, apporter le contrepoi et la faveur que Sa Majesté entendoit donner aux affaires du pape : que toutes ces contrarietés, si importantes chacune à part soy, ne pouvoient subsister en un mesme subject, comme le roy vouloit qu'elles fissent; qu'il n'y a que Dieu seul qui tienne en sa main l'advancement et le final démeslement des affaires; que le jugement humain les pouvoit bien considerer et manier comme faisoit le mareschal, mais non pas y apporter des advantages et des dispositions qui n'appartiennent qu'à la toutepuissance divine; et que quand tout cela cesseroit, ceste gloire et ceste reputation, pour laquelle les princes genereux, tels que Sa Majesté, mettent bien souvent tout sur le tablier, requeroit le contraire de cela mesme qu'elle commande; et en fin que les consequences de l'estat ne se manioient pas tousjours par mesmes mouvemens et ressorts; ains le plus souvent par des voyes à demy incertaines, ou qui semblent fort extraordinaires et impertinentes à ceux qui jouissent de l'aise et qui veulent neantmoins censurer et absolument juger d'autruy, ores qu'il soit certain et necessaire aussi que ceux qui deliberent des plus importans affaires de l'estat voyent plus loing et plus profondement que les autres, puisque c'est à eux à rendre raison de ce qui en succede, et que la propre experience nous aprenoit que les plus lourds jugemens et les plus couards sont ceux qui se dispensent plus avant à juger et à mal parler d'autruy, et, à la verité, il n'y a vertu ny perfection sur laquelle l'audace de telles gens ne trouve à redire; et de faict nous voyons ce-

lement qu'on n'a pas tant de peine à se
enir homme de bien comme à se def-
e des envieux, par lesquels sa vertu et
leles services estoyent continuellement
gés.

Remonstrera ledict sieur de Rambouillet
es raisons et ces fondemens seront ceux,
aucun interest particulier, qui tiendront
rceance les commandemens de Sa Ma-
, avec resolution toutesfois, lors qu'elle
ra bien digerés, d'en passer par après
où elle jugera convenable; ce qui ne
roit estre si tost ne si heureusement dé-
é qu'il est necessaire, si premierement Sa
sté ne considere combien de forteresses
a à garder deçà les monts, combien de
elle y doit entretenir, et de main en main
ontrecarrer à ce qu'il faut avoir à la
pagne pour entreprendre ou se deffendre;
pour relever Sa Majesté de ceste peine,
areschal en a baillé un estat au vray au-
sieur de Rambouillet. Sa Majesté, l'ayant
et consideré, adjoustera ou diminuera
'il luy plaira, et le renvoyera signé de
ain, afin qu'il serve d'instruction d'une
à ce qui sera à faire, et d'autre de des-
ge sur ce qui en pourroit cy-après ad-

iera Sa Majesté très-humblement suppliée
souvenance, à ce propos, que depuis
mmencement de ces guerres elle a donné
eurs commandemens audict mareschal,
ecution desquels s'il n'eust practiqué le
ne jugement et discretion qu'il apporte
cy mesme, il s'en fust ensuivy beau-
de choses contraires à l'intention de Sa
sté et à celle de luy-mesme, lequel ne
rien en cest endroict par opiniastreté,
r mescognoissance qui soit en luy de
neur, de l'obéissance et de la reverence
st deue à son bienfaicteur et souverain
eur, et surquoy il prent toujours le con-
nent et l'advis des principaux seigneurs
rmée, tous lesquels, aussi bien que luy,
nt indignes de tenir les charges mili-
dont Sa Majesté les honnore, s'ils ne les
ient mesnager à la gloire et à l'utilité de
ervice. Et, à la verité, le mareschal a
ours jugé plus proffitable de craindre les
rs que de les mespriser : le premier
nous tient toujours sur nos gardes, et nous invite à soigneusement cultiver la prevention; et l'autre par le contraire nous enveloppe en des inconveniens qui ne sont pas aisés à digerer.

» Et pour-autant qu'il y a des princes qui veulent estre obéis, à quelque prix que ce soit, en ce qu'ils commandent, ledict sieur mareschal desireroit qu'il pleust à Sa Majesté, en semblables affaires, escrire par paroles expresses qu'elle le veut ainsi, quoy qu'il en puisse advenir, soit bien, soit mal; et si lors elle n'est obéie, ce sera à elle à corriger ceux qui auront mesprisé l'obéissance.

» Quant à l'opinion que Sa Majesté a conceue que ceste casserie de douze enseignes ne s'estendoit qu'aux capitaines, lieutenans et enseignes seulement, et les soldats demeureroient pour remplir les autres, c'est, soubz correction, se tromper à escient; car il n'y a capitaine si miserable ou chetif qui en ce cas n'estime trouver meilleure fortune ailleurs, et lequel en ceste opinion n'emmeine avec luy tous les officiers et tous les meilleurs soldats de sa trouppe, et lesquels aujourd'huy ne demandent pas mieux que sortir de Piedmont, tant ils ont esté mal payés, mal nourris, mal vestus, et incessamment travaillés.

» Quand on admettroit que les soldats ne s'en iroient pas, c'est toujours un bruict de la diminution de douze enseignes françoises, qui soulevera le courage de l'ennemi, et qui amoindrira le nostre. Cela courra aussi jusqu'à Rome et desgoutera le pape des esperances et des dessains qu'il bastit au prejudice de l'Espagnol.

» S'il plaist donc au roy s'en remettre, comme il a de sa grace souvent faict, au jugement du mareschal, il le supplie très-humblement superceder ceste casserie jusqu'à tant que les douze compagnies qu'il doit envoyer au lieu de celles-cy soyent arrivées; protestant, neantmoins, dès maintenant que si entre cy et là l'ennemi ne jette point d'armée en campagne, de faire soudain ceste casserie, sans autre commandement de Sa Majesté, et de reduire toutes les forces à cela seulement qui sera necessaire pour la garde des places, et mesmes d'en faire demanteler au-

cunes, desquelles, aujourd'huy que la frontiere est estendue, on se peut passer.

» Fera aussi entendre à Sa Majesté que la necessité où les gens de guerre sont reduicts conduisit dernierement Valerio d'Aterny, soldat italien, à machiner avec domp Francisque de Mendozze la reddition de Thurin, dont il auroit esté chastié par le dernier supplice : il est à craindre que le semblable n'advienne en beaucoup d'autres lieux, la necessité rendant toutes choses formidables et suspectes; c'est enfin une langueur quasi plus miserable que la mort mesme.

» Suppliera aussi Sa Majesté de faire si exprès commandement au grand maistre de l'artillerie, que les poudres ou boulets despendus aux sieges et batteries soyent remplacés pour en regarnir les places, mesmes maintenant que l'ennemi se prepare pour sortir en campagne. »

Peu après le partement dudict sieur de Rambouillet, le mareschal donna advis au roy que Valfenieres estoit reduitte à telle necessité, que le marquis de Pescaire avoit esté contrainct de partir d'Ast avec deux cens chevaux portans chacun un sac de farine devant eux, et que, cela deschargé, il estoit retourné tout court, veu que ce peu qu'il avoit porté ne pouvoit servir pour un mois.

Que Cairas estoit aussi reduict à telle necessité, qu'on pourroit en deux mois emporter l'un et l'autre en faisant deux forts, assavoir un à Villefranche, qui couppe le chemin d'Ast à Valfenieres, dans lequel il faudroit au moins douze cens hommes, et en outre tenir grosses garnisons à Villeneufve et à Sainct-Damian, au milieu desquels Valfenieres estoit situé; et un autre à Bra pour le regard de Cairas, avec six cens hommes, et en departir autres cinq cens à Polens, Sainct-Alban et Saincte-Victoire.

Que là où le duc d'Alve seroit pour s'en aller à Naples, comme on tenoit asseuré, les casseries pourroient lors estre faictes, et toutes autres despences aussi reduictes au petit pied, conformement à l'intention de Sa Majesté; et toutesfois le mareschal ne vouloit laisser de luy ramentevoir que c'estoit, en ce faisant, *lui coupper les* aisles si courtes, qu'il demeureroit sans forces et sans moyens pour cuter plusieurs notables entreprinses avoit en main, et lesquelles succedans à recompenseroient à large-main la dep d'un petit camp volant de trois à quat hommes : qu'à son advis, Sa Majesté se voit preparer à toute sorte de fortune quelle parmy de petites forces mesm avec jugement produit souvent de grand fects.

Qu'il ne se pouvoit garder, à ce propo ramentevoir que Sa Majesté tenoit en mont trente places fortes et environ qua chasteaux, en toutes lesquelles places faloit pas moins de vingt mil hommes les garder, et que ceux qui disoient q necessités on pouvoit tousjours tirer place pour advantager l'autre, avoient que c'est preparer à l'ennemi le jeu qu sire, et sur lequel, s'il est sage, il tousjours pour se jeter tout à coup sur la despourveue, et reduire par ce moye adversaire ou à la laisser perdre ou à der un combat pour la secourir; et d hasard dépend la totale masse de l'esta pourra valoir un jour de trois à quatr mil escus de rente, lesquels, au parsus putation, valent bien la peine d'estre et soigneusement conservés. Lors qu'o couvrira de quel costé tourneront les dont l'ennemi nous menace, l'on aur et la deliberation prompts, soit pour s rir ce qu'il assiegera, ou entreprendre de ses places pour faire diversion, ou fi ment pour luy donner la bataille si la n sité venoit à surmonter la raison.

Le mareschal, se trouvant merveill ment affligé de la perseverance des co demens du roy, encor venus puis le p ment du sieur de Rambouillet sur le fai casseries des douze bandes françoises tant d'italiennes, et que Sa Majesté av soluement commandé que cela fust ain cuté, quelque apparent pretexte qu'il apporter au contraire, je le vis sur le de jouer à quicte et au double; tout l'affection et la prudence surmontant so despit, il mit à la balance la qualité du et des affaires; et ayant trouvé qu'i montoient de toutes parts l'effect des

emens du maistre, il print resolution de
eir jusques à tant qu'il eust receu ses
strances au contraire, ne qu'elle n'eust
u'aux precedentes remonstrances qui
t esté desjà mises sur le bureau il avoit
de tirer en ligne de compte les prin-
poincts, lesquels, à la faveur de luy,
t combattre et renverser tout à faict
le Sa Majesté ; à sçavoir le propre hon-
t la reputation d'elle, et pour l'obten-
conservation desquels on ne pouvoit
u'elle ne fist et endurast tout cela mesme
lle faisoit aujourd'huy ; que par ainsi
ces necessaires et genereuses parties
nt estre en plus estroicte recomman-
à Sa Majesté que tout ce qu'il y avoit
e, de precieux et d'excellent au monde ;
uant à luy soubs l'auctorité d'elle, il
t jamais visé à autre poinct que cestuy-
timant qu'en faisant autrement qu'elle
demeurée fort mal contente de luy, et
es s'il eust ainsi à la haste procedé à ces
ies, lesquelles ne sçauroient jamais ap-
tel avantage ou faveur à ses affaires
s dilayemens qu'il y a apportés, et sur
ndemens toutesfois qui ne peuvent estre
sés, au moins selon les regles de l'es-
parmy lesquels il n'y avoit opiniastreté
scognoissance de ce que il doit à son
ain seigneur et maistre ; que par le
ire il estimoit estre digne de louange
ayant prudemment les choses mal re-
es en France, et qui pouvoient appor-
deçà une très-dangereuse consequence
, comme faisoit ceste-cy, sur laquelle
roit que Sa Majesté, mieux informée
n'estoit pas, changeroit de volonté et
ement aussi.

il la supplioit très-humblement apporter
sideration que par la depesche du ca-
Pasquier elle luy commandoit de faire
es efforts pour favoriser le pape et les
s d'Italie ; que ceste faveur ne se pou-
ntendre que par le remuement des ar-
et qu'en retranchant les armes c'estoit
st prendre la voye pour perdre que
favoriser les affaires d'Italie ; et de faict
Sa Majesté avoit elle mesme estimé
s'absentant le mareschal du Piedmont
oit desfavoriser les affaires, que de ce
mesme argument, foible toutesfois en ce qui regardoit sa personne, que par plus forte raison il en devoit resulter que ceste casserie, au fort des affaires, feroit bien encor pis, mesmes à l'endroict de gens si craintifs et si soupçonneux que sont les gens d'eglise : pour remedier donc à toutes choses selon le vouloir de Sa Majesté et le desir du pape, il jugeoit raisonnable que tout aussi-tost que l'avictuaillement de Mariembourg seroit achevé, qu'il pleust à Sa Majesté luy envoyer en Piedmont autant d'autres enseignes de delà, au lieu de celles qu'elle vouloit qu'on cassast de deçà. Quant à ce que Sa Majesté trouvoit raisonnable le congé qu'il avoit demandé, il manda qu'il n'avoit jamais eu telle intention, veu mesmes ce qu'elle s'estoit cy devant daigné luy escrire de sa main sur la necessité de sa presence ; ores que ce fust, à la verité, l'un des plus grands biens et des plus grands contentemens qu'il sçauroit recevoir en ce monde, que de faire la reverence à son prince, qui l'avoit tant et tant honnoré, bien avoit-il seulement desiré de changer d'air pour une quinzaine de jours pour aider sa convalescence, laquelle, graces à Dieu, se faisoit meilleure de jour à autre, tousjours avec intention toutesfois de ne quitter la disposition ny la conduicte des affaires, qui luy devoient estre plus chers que sa propre vie.

Le roy, en fin recognoissant le veritable fondement des plaintes et des remonstrances du mareschal, redepescha vers luy Derdoy, secretaire de M. le connestable, pour laver et effacer toute l'opinion qu'il avoit conceue que Sa Majesté fust mal contente de luy, et luy faire recognoistre que tant s'en faloit que cela fust, qu'au contraire elle l'aimoit et estimoit infiniement pour tant et tant de services qu'il luy avoit rendus parmy les mesmes necessités et foiblesse ; et qu'elle desiroit les dignement recognoistre soudain qu'il seroit arrivé vers elle, et dont elle luy donneroit congé, louant et approuvant, à ces fins, que M. de Termes, gentil-homme de fort grande experience et fort sage, commandast en son absence, et auquel elle envoyeroit les pouvoirs à ce necessaires. Mais pour autant que le sieur de La Trinité, qui commandoit pour l'empereur à Cairas, Fossan et Cony, avoit

precedemment faict porter parole au mareschal de vouloir prendre le party du roy, et luy remettre ces trois importantes places entre ses mains, sous certaines conditions qu'il declareroit selon la responce qui luy seroit faicte, le mareschal, recognoissant la très-grande importance de ceste ouverture, print resolution de renvoyer diligemment vers le roy ledict secretaire Derdoy pour luy donner communication de cest affaire, et faire aussi recognoistre à Sa Majesté que ceste consideration estoit l'une de celles qui l'avoient fait obstiner à ne faire toutes les casseries, afin que, l'affaire succedant bien, il eust en main les instrumens propres pour l'entreprendre, et de pousser plus avant la fortune; suppliant Sa Majesté et M. le connestable qu'ayans bien balancé la consequence de la chose, ils luy renvoyassent diligemment ledict Derdoy, avec pouvoir pour traicter avec ledict sieur de La Trinité, l'un des plus rusés serviteurs de l'empereur.

Le roy, qui avoit precedemment esté adverty de ceste ouverture, loua plus que jamais le jugement et la dexterité du mareschal, luy commandant de poursuivre vivement l'affaire, tenant tousjours neantmoins bride en main. Et à la verité, si la chose fust succedée, toutes les guerres de Picardie, de Champagne, de Sienne et de Corsegue, se transportoient en Italie à la descharge de l'estat de France. Cependant le mareschal fit faire l'avictuaillement de Montcalvé, et puis soudain, pour satisfaire à la volonté, et non au service du roy, cassa le regiment des quatre mil Suisses du capitaine Fiolic.

Peu de jours après l'avictuaillement de Montcalvé, M. d'Aumale print resolution de s'en retourner en France, n'esperant pas, veu ces casseries forcées, qu'on peust rien executer de beau dans le Piedmont. Au mesme temps aussi M. d'Ampville s'en retourna trouver le roy, duquel il fut fort amiablement recueilly, tant à la faveur du pere que des exploicts courageux qu'il avoit demeslés en ceste guerre.

Cela faict, le mareschal se voulant acheminer en France, il remit tous les affaires entre les mains du sieur de Termes. Mais au mesme instant qu'il passoit le Montcenis, il fut rencontré du secretaire Derdoy, depesché vers luy de la part de Sa Majesté pour le prier de s'en retourner en Piedmont, ayant apris diverses nouvelles du costé de l'Italie qui requeroient sa presence, et sans laquelle il adviendroit quelque dangereux desordre en ses affaires; le priant, à ces fins, remettre la partie à une autre fois. Ce seigneur, qui ne desiroit rien plus que de se rendre agreable à son prince par quelque bon et memorable service, manda à Sa Majesté, par le mesme secretaire Derdoy qu'il luy renvoyoit, la l'intention sur laquelle il avoit demandé congé pour aller baiser les mains à Sa Majesté n'ayt eu autre fondement que le propre zele de son service, qui requeroit ce voyage par diverses considerations; toutesfois, puis qu'elle vouloit qu'il retournast en Piedmont, que tout de ce pas il en reprent le chemin, mais bien la vouloit il suplier de croire que son retour seroit inutile, puis qu'il n'est accompagné des moyens qu'il faloit pour bien et utilement servir, et le deffaut desquels avoit esté en partie cause du congé qu'il avoit demandé.

Si tost qu'il fut arrivé à Thurin, il eut nouvelles que le marquis de Pescaire avoit jetté douze enseignes napolitaines, desquelles estoit le chef, et qu'on appelloit les braves dans Vignal où ils se fortifioient en toute diligence, pour tenir Casal, Verrue et Montcalvé bouclés. Soudain il fit commandement que l'armée s'assemblast jusques au nombre de huict mil, que François, que Suisses, Italiens, et mil chevaux, et qu'ils se rendissent tous à Butigliere, où il feroit marcher dix canons pour aller la part qu'il ordonneroit. Tout aussi tost mandé, aussi tost executé, ce seigneur ayant l'action aussi prompte que le commandement. Estant arrivé sur le lieu, il manda à ceux de Casal de se tenir prests pour le venir trouver à Vignal au mesme instant qu'il y arriveroit, et dont il leur donneroit advis.

Vignal est une bourgade sur une haute colline du Montferrat, d'accès assez difficile mesmes pour l'artillerie : toutes-fois la force des bras des gens de guerre surmonte les difficultés. Ceux de dedans estans fort brievement venus à l'escarmouche, elle fust soit

t rembarrée de mesmes. La place re-
ue par le mareschal, elle fut trouvée
orte qu'on n'avoit precedemment esti-
t selon cela les aproches se firent par
es tranchées. L'artillerie plantée au
·e de douze pieces, elle commença dès
tin à tirer dans ceste terre nouvellement
le, où elle ne faisoit pas grand pro-
mais sur le midy, on commença à voir
vers des courtines, où l'ennemy travail-
ns faire contenance autre que de braves
olus. Pendant cela, le mareschal or-
six cens François, cinq cens Suisses
ct cens Italiens, pour aller à l'assaut,
t tenir autres trouppes prestes pour le
ıchir et renforcer selon ce qui seroit de
ıg. Mais par ce que le mareschal se dou-
ıe le marquis de Pescaire feroit tous ses
pour venir secourir la place, ou au
empescher l'assaut, il fit mettre en ba-
sur les advenues de l'ennemi, tout le
de l'armée et la cavalerie, et traverser
de la colline de force barricades. Cela
ɔrdonné, il commanda qu'au premier
de la trompette on marchast à l'assaut.
ıdis qu'il differoit le signal, un bas-
le la maison de Boissy, qui estoit dans
andes françoises, partit de la pre-
trouppe, et, l'arquebuse au poing,
a d'une contenance fort asseurée droict
resche, où arrivant il tira son coup, et
ıt puis l'espée au poing, combattit sur
sche, si bien armé de la garde de Dieu
ne fust point blessé. Ses compagnons,
s le jeu, partent tous de furie droict à
esche, sans attendre le signal. Quoy
t, le mareschal, criant et tempestant,
donner le signal, afin que tout à coup
ıt se donnast, comme il fit, par deux
icts par les autres. S'il fut bien sous-
ɔar ceux de dedans l'espace d'une bonne
, les nostres n'assaillirent pas de moin-
ɔurage; de maniere que, voyans approleurs compagnons qui venoient à leur
ls firent tout à coup une grande huée, et
rent si furieusement dedans comme à
perdu, qu'ils forcerent la bresche par
ge, tuans tout ce qui s'y trouva, jusques
nbre de douze cens hommes, sans en
re un seul à mercy, non pas les garces
ni les mesmes goujats, la pluspart desquels avoient les armes dorées et les habillemens fort braves. Leur gouverneur, pensant fuir la mort, se jecta, blessé de vingt quatre ou vingt cinq coups, dans un puits, tous lesquels, en ce païs montueux, ont de vingt à trente toises de corde. Le marquis de Pescaire, durant que la batterie se faisoit, comparut avec douze cens chevaux et environ trois mil arquebusiers; mais il n'osa jamais entreprendre de donner dans la barricade, voyant à vingt pas de là toute l'armée en bataille serrée, et les enfans perdus mis à la barricade, qui le saluoient de force arquebusades.

De façon que le bruict et l'assaut estant passé, il se retira en Alexandrie, dont il estoit party. Ainsi que le combat de Vignal fut achevé, le mareschal entra dedans, et, passant au long du puits où le capitaine Gaspard Pagan, chef du lieu, s'estoit jecté, il ouyt la voix et le bruict de ce pauvre seigneur, et demandant que c'estoit on luy dict son infortune. Il s'arresta tout court, et commanda lors qu'on luy devalast des cordes pour le tirer et sauver; mais, comme le malheur ne nous poursuit jamais pour une seule fois, il advint que ce pauvre seigneur estant desjà retiré à quatre pieds près le bord du puits, que la corde se rompist, et retomba à bas plein de vie. Et toutesfois le mareschal repassa encor par là pour le voir et consoler: on luy dict l'infortune, et lors, ayant plus que jamais commiseration de ce desastre, il fit apporter des cordes du canon avec un grand panier au bout, qu'il fit devaler à ce pauvre seigneur, qui à ce coup fut tiré hors si deffaict, qu'il n'avoit presque plus de sentiment. Le mareschal en eut tant de pitié, qu'il le fit porter en son logis, panser, medeciner et traicter comme s'il eust esté son parent: delà à huict jours ayant un peu reprins ses esprits, il le renvoya sur une lictiere à bras audict marquis, lequel en rendit graces infinies au mareschal, louant la debonnaireté françoise. La place fut rasée de fond en comble, pour eviter la recheute que l'assiette de la place presentoit.

Tout achevé, le mareschal fit assembler l'armée en pleine campagne, à laquelle il fit

ceste courte reprehension : « Mes compagnons et mes amis, j'estime ceste journée malheureuse, en laquelle je vous ay vu violer les commandemens de vostre chef, et la mesme discipline militaire que vous aviez jusqu'à ce jourd'huy religieusement observée; le combat que vous avez rendu à la prinse de ceste place, ores que brave et genereux, ne vous sçauroit excuser ni exempter de la peine capitalle que vous avez encourue, et de laquelle je vous ferois sentir la peine, sans la priere que tous ces princes et seigneurs m'en ont faict, m'asseurant que vous laverez cy-après ceste si orde tache par quelque genereuse action à la gloire du roy et à l'expiation de vostre desobéissance, que j'en demeureray content. » Et là dessus, faisant semblant d'admirer la valeur de celuy qui estoit allé à la bresche sans commandement, promit de luy faire du bien s'il le recognoissoit.

Ceste amorce print si bien feu, que le pauvre Boissy se vint presenter par la main de son capitaine. Soudain le mareschal, au lieu de le recompenser, le fit mettre ès-mains du prevost, luy en recommandant la garde au prix de sa vie, et de le mener tousjours à la suitte de l'armée si bien garrotté, qu'il n'eschappast. Cela faict, il fit prendre par roolle le nom de tous ceux qui avoient conquis les treize drappeaux de ces pauvres Napolitains, à tous lesquels, estant arrivé à Thurin, il donna une chaisne d'or de cent escus, ayant un escusson en ovale au bout, avec ceste inscription : *Donum Caroli Cossei, ob signum militare incruenta Vignalis expugnatione captum;* par ceste liberalité et faveur invitant un chacun à courageusement entreprendre toutes les plus hasardeuses entreprinses, telles qu'avoit esté ceste-cy, à laquelle nous ne perdismes que soixante hommes et trois canonniers.

Quinze jours après son retour à Thurin, plusieurs seigneurs le presserent de delivrer Boissy; mais, au lieu de ce faire, il fit appeler au conseil tous les seigneurs de l'armée, auxquels il proposa le commandement qu'il avoit faict de n'aller à l'assaut auparavant le coup de trompette, l'audace et la temerité de Boissy à violer les lois militaires en un affaire si dangereux qu'estoit l'ordo d'un assaut; que ceste faute estoit si g qu'elle ne pouvoit estre expiée que mort de celuy qui l'avoit commise, quelle chacun apprendroit à se rendre vateur de ses commandemens : tou que cestuy-cy estant sorty, ores que vers, de la maison de feu madame sa il leur en remettoit le jugement, a les prioit tous de proceder hors tou sion. Les choses debattues par co voix, il fut jugé coulpable de mort. mareschal, lequel peu auparavant baillé une chaisne de deux cens e garde, me commanda de faire app prevost et Boissy ensemble.

Estans tous deux entrés en la chan le conseil se tenoit, il luy tint ce « Boissy, ta vertu et ton courage, tem ment monstrés à l'assaut de Vignal, s ceptibles de quelque faveur et recom tion; mais la loy militaire, qui doit se guide à toy et à moy, et que tu as si siderement violée, a faict que par de tous ces seigneurs tu as esté jug du dernier supplice; mais moy, et mesnageant l'entre-deux de la fa de la grace, je t'ay faict porter la d'une ignominieuse prison pour exp peché et ta faute; et d'autre costé sant la misericorde, et considerant valeur, plustost que la malice, t'avo tomber en ceste desobéissance, je te aujourd'huy pardonner, à la persua priere de ces seigneurs, et recognoist tout d'un train cest intrepide courage as monstré, te jectant à corps perdu bresche, dont Dieu t'a miraculeusemen pour tirer de toy quelque autre signa vice à la gloire de sa divine majesté, main en main, de celle du roy nostre tre; voilà pourquoy je te donne ceste d'or (que je luy mis moy-mesme a Vas à mon escuyer, auquel j'ay co de te donner un cheval d'Espagne, u taut et des armes, pour doresnavant auprès de moy et servir en ce que je manderay. » Tous ces seigneurs tro l'acte de la correction et celuy de la r pense si admirables, qu'il n'y eust celu

toute l'armée qui n'en louast infiniement
reschal, et auquel cela ne servist d'es-
à tousjours mieux faire et mieux obéir.
nnemi envoya loger vingt-cinq compa-
italiennes au Canavois, proches de Chi-
Caselles; dont estant le mareschal ad-
il print resolution de partir de Carma-
s, où il estoit, pour les aller desloger
ourrier; mais ayant au mesme instant
lles que vingt-cinq enseignes de lans-
ts et six d'Espagnols marchoient vers
an, il tint bride en main, ayant opinion
'estoit une amorce dressée par l'ennemi
aller surprendre Carmagnoles pendant
prendroit la route du Canavois.
ce mesme temps, l'un de nos capitaines
s, nommé Michel, de Savonne, sur-
dans les Langues une bourgade assez
située à deux lieues de la mer, à deux
engne et autant de Savonne; mais pour
que le mareschal ne luy peust en-
secours, l'ennemi tenant la campagne,
it reprinse un mois après.
is avez cy devant veu que, environ le
cinquiesme janvier, le secretaire Der-
stoit revenu en Piedmont pour l'advan-
t de la practique dudict sieur de La
é, qui monstroit beaucoup de disposi-
la parfaire; mais au mesme instant
voit prins jour de traicter avec le vi-
de Gourdon, qui en estoit l'entreme-
il advint que domp Jouan de Guevare
rand tresorier de l'armée espagnole,
nt à Cairas, Fossan et Cony, porter
payes aux garnisons, et que pour ce
faloit que le sieur de La Trinité les
pagnast tant au venir qu'au retour; de
e qu'il ne peust conferer avec ledict
e de Gourdon comme ils avoient re-
e dixiesme jour d'après il retourna, et
nda qu'il ne faloit plus differer l'affaire,
se trouveroit avec luy la nuict ensui-
Or est à noter que ledict secretaire
avoit apporté un pouvoir particulier
eschal pour luy promettre, au nom du
inquante hommes d'armes, avec la
place et seigneurie de Fossan, de-
is au roy Cony et Cairas avec leurs
mens, et encores quelques autres pla-
e je n'ay mis icy pour n'estre de trop
grande importance. Il luy donnoit encor cinquante mil escus, payables en deux termes, et quatre mil escus de pension ordinaire.

Davantage, Sa Majesté mesme escrivit une lettre audict sieur de La Trinité, luy confirmant tout ce que le mareschal luy promettoit, contenant ce qui s'ensuit : « Monsieur de La Trinité, mon cousin le mareschal de Brissac m'a adverti de la bonne volonté que vous avez d'entrer en mon service, et de ce qu'en ce faisant vous promettez faire pour moy; chose que j'ay grandement agréable, et dont je vous remercie bien fort, vous priant vouloir bien perseverer en ladicte affection, et mettre vostre promesse à execution, comme j'espere que vous ferez; et je vous promets et asseure par la presente, signée de ma main, que je ne faudray de vous tenir et accomplir tout ce que mondict cousin vous a pour ce faire promis et accordé, et d'advantage de vous faire tout le meilleur et le plus favorable traictement que je pourray; de façon que vous n'aurez jamais regret de ce que vous aurez faict, mais plustost juste occasion de vous en louer et contenter, ainsi que les effects vous le feront cognoistre, comme mondict cousin le vous fera entendre de ma part, et dont je vous prie comme vous feriez à ma propre personne, et à Dieu, monsieur de La Trinité, qu'il vous aye en sa saincte garde. De Vernon, le 16 novembre 1556. »

Ceste lettre et la coppie dudict pouvoir furent envoyés audict vicomte de Gourdon, pour les monstrer audict sieur de La Trinité et le mieux disposer. Le mareschal, qui de longue main avoit mauvaise opinion de La Trinité, marchoit fort retenuement en cest affaire, craignant que ce ne fust, comme on vit depuis, une amorce pour nous enfoncer en quelque malheur; et en ce doute il tenoit toutes les places sur leur garde, de peur de tomber en inconvenient, comme il advient souvent parmi tels traictés à ceux qui les embrassent trop inconsiderément; qu'il a bien noté que le roy et le connestable luy escrivirent n'agueres de ne plus si souvent presser ny requerir Sa Majesté pour tant de personnes qui l'en pressoient à toutes heures; qu'il ne desiroit pas moins qu'eux de s'en abstenir, ores que la loy ne luy sembloit

que trop severe, mesme en telle saison que ceste cy; car qu'est ce qu'il ne doit pas faire en cest endroit quand il est question de quelque seigneur, de quelque capitaine, ou autre qui a bien et genereusement servi Sa Majesté? s'il les en refuse il les perdra, et Sa Majesté les grands services qu'il en pourroit tirer; que la beneficence et l'honneur estans les propres et uniques salaires de la vertu que les princes concedent à leurs bons serviteurs, que c'estoit le moins qu'il pouvoit faire, les moyens de la recompense luy defaillans, que les recommander au prince, duquel les gens de bien la doivent attendre, et non du serviteur, tel qu'il est.

Le roy s'estoit tellement persuadé que le duc d'Alve s'en iroit à Naples avec tout le corps de l'armée, que par toutes ses depesches il ne chantoit autre leçon au mareschal que de casser et retrancher toutes les forces qui estoient en Piedmont; et toutesfois de tous les payemens qu'il estimoit estre arrivés pour ce faire dès le vingtiesme decembre 1555, il n'estoit encore comparu que vingt-cinq mil escus au lieu de deux cens mil; de maniere qu'il fut contrainct de mander au roy qu'il ne pouvoit obéyr à Sa Majesté si les moyens sur lesquels ceste obéissance devoit prendre pied n'arrivoient au temps convenable et promis; qu'il venoit de recevoir lettres de Gennes d'un serviteur de Sa Majesté, qui luy mandoit qu'il estoit arrivé à Gennes un navire chargé d'Espagnols, et qui avoit laissé autres onze navires qui estoient au combat avec les galeres de Sa Majesté; qu'à ces nouvelles, quinze galeres des ennemis estoient parties de Gennes pour aller au secours des autres, en toutes lesquelles il y avoit six mil hommes qui devoient aller hiverner dans les Langues; et que ce renfort devoit faire croire à Sa Majesté qu'il estoit plustost convenable de s'armer que de se desarmer, comme elle vouloit toutesfois qu'on fist, ne remarquant pas qu'autant de temps que par ce moyen elle donnoit à son ennemi, autant en perdoit-elle pour elle-mesme, et que le traicté dudict sieur de La Trinité estoit matiere propre au remuement, non de la paix, mais des armes, et duquel traicté il ne se pouvoit promettre rien de bon, veu les dilayemens incertains par où ledict de La Trinité conduisoi faires. En ce temps Grosset et Mont derent estre perdus par la practiq medecin siennois, nommé André Bar fut descouvert et pendu.

Le dernier janvier, le mareschal e velles du vicomte de Gourdon que de La Trinité estoit si irresolu et in en ses demandes, qu'il ne sçavoit q ger. Cela est fort commun aux hom foy ny repos, comme estoit cestu mesmes estant entré en cest hume vouloit avoir la comté de Beines, qu tient à son frere, remettant neant s'en resoudre le lendemain, qu'il s'a roit avec le mareschal, lequel, au instant qu'il se preparoit pour partir un bulletin dudict vicomte de Gourd lequel il luy mandoit que la partie e mise à huict jours de là. Toutes le choses ledict mareschal fit soudain sç roy, suppliant Sa Majesté ne se pro comme elle faisoit, que la chose fust ble; mesmes s'oubliant jusqu'à là qu mander que le roy despouillast son frere, qui a bien et fidellement servi jesté, pour s'en accommoder, luy qui jours faict le contraire. Ceux qui jou tours parmi chose si sacrée qu'est un frere, feroient bien pis à d'autres trouvoient la commodité.

Après plusieurs assemblées et traicté avec ledict sieur de La Trinité par le v de Gourdon, il ne trouva bon de c avec le mareschal, pour le danger et le çons, disoit-il, qui en courroient d costés, pour secrettement que la ch fist; mais bien le prioit-il de luy e deux personnages fort confidens, av quels il peust traicter et finalement re Le mareschal deputa le colonnel Bon le president Birague, tous deux fort seigneurs. En traictant depuis avec le La Trinité, et le sondant de fort tous costés, ils s'apperceurent qu'il n en son faict que piperie et trahison, c'estoit une menée expressement et m sement dressée pour s'en advantager, il fit, envers l'Espagnol; de maniere s'en alla en fumée comme le maresch

ours preveu par l'experience qu'il avoit
nt faicte du cruel et cavilleux naturel
t de La Trinité. La tromperie est laide,
nneste et mal-seante à tout homme, mais
ipalement à celuy qui est constitué en
té telle qu'estoit la sienne; elle n'est pas
perable quand la violence, qui se faict
auctorité que la force donne aux uns
s autres, l'accompagne, la tromperie
dant, comme elle faict, d'une vraye
e et meschanceté pourpensée.

partir de là les affaires ayant, dès le
iesme fevrier 1556, prins, non pas le
la paix, ains celuy d'une trefve sans
, ainsi que j'ay cy devant cotté, l'in-
n du pape et du roy estoit seulement
surseance d'armes pour quelques mois,
nt lesquels on prepareroit les moyens,
rces et les intelligences pour recom-
er la guerre, dont il ne nous succeda
al'heur. Et à la verité le roy, en faisant
trefve, avoit de toutes parts emporté
ntage du jeu, et si grand, qu'en con-
nt ce qu'il avoit, il luy demeuroit de
gourmander les Païs Bas, l'Italie et
gne, comme le mareschal luy fit sou-
sfois remonstrer; mais, n'y profitant
il se resolut d'aller baiser les mains à
jesté, conformement au congé qu'il en
obtenu, ayant toutesfois auparavant don-
lre aux retranchemens et aux payemens
arnisons et à la conservation des pla-
remettant le gouvernement de toutes
s à M. de Termes, qu'il avoit par plu-
conferences instruit et informé de tout
i retardoit la seureté et l'avancement
faires du roy, et d'aucunes practiques
voit en main, et pour laquelle inten-
fut resolu, à mon grand regret, que
neurerois près ledict sieur de Termes
le maniement des affaires d'estat, com-
fis pendant l'absence du mareschal.

là à quelques jours, le mareschal, s'a-
nant en France, suivy de plusieurs sei-
s, gentils-hommes et capitaines, fut
et du roy, et de toute la cour, avec
oup de faveur et d'honneur, mais avec
u point de récompense: l'excuse de la-
fut fondée sur l'extreme necessité où
uerre de cinq ans continuels avoit re-
duit le royaume. Et cependant, ceux qui avoient perdu souvent et des villes et des batailles, plustost par inconsideration que par infortune, estoient traictés et recompensés des plus clairs deniers de la France, de laquelle toutesfois il ne sceut jamais rapporter autre grace, que le don de la gabelle de Piedmont, valant quinze mil livres par an, et dont toutesfois il ne jouit que deux années.

Le mareschal, qui estoit ennemi de fausseté et de parade, et qui avoit le cœur autant noble que genereux, supporta si patiemment ceste ingratitude, que jamais on ne descouvrit le regret ny la douleur qu'il en avoit, non tant pour l'envie des biens comme pour le tesmoignage que la beneficence eust rendu de sa valeur et de tant de memorables services: dont à son retour en Piedmont il me fit ses plaintes, par lesquelles je recogneus assez qu'il estoit vrayement de ces grands et renommés capitaines au corps desquels toute terre sert de sepulture, et l'univers d'un glorieux trophée et epitaphe à leur vertu et debonnaireté.

Ceste patience et modestie du mareschal est d'autant plus recommandable qu'on a veu assez souvent que, tout ainsi que plusieurs grands capitaines, pour la grande opinion qu'ils avoient de leur merite, n'ont sceu modestement mesnager la bonne fortune que Dieu leur avoit communiquée, ains se sont perdus et ruynés, tout de mesme aussi le mespris et l'ingratitude du prince envers ceux qui estoient de si haut mérite a bien souvent renversé eux et leurs estats. Ce n'est pas suivre les commandemens de Dieu, qui commande que retribution soit rendue par proportions convenables aux bons serviteurs qui ont veillé à la multiplication du talent.

Les machiavelistes tiennent qu'il ne faut jamais faire de si grands ny de si signalés services aux princes, qu'ils soyent pour entrer en opinion que leur gloire et leur grandeur en demeurent ou ravallées ou appariées, ou qu'ils se recognoissent plus foibles qu'ils ne voudroient à une condigne recompense; car si tost que l'un ou l'autre de ces soupçons prent racine en leur esprit, ils espient lors toutes sortes de couleurs ou de pretextes pour perdre ou pour ravaller tout à fait ceste trop esclatante

[illegible] des argu- mens à leur pape [illegible] salut et conser- vation : c'est pourquoy l'empereur Charles cinquiesme [illegible] faisoit la franchise, et neantmoins que [illegible] leur tournoit à salut. Dieu [illegible] en protection particuliere et le roy et le royaume. Vous aurez cy-devant peu assez remarquer que le mareschal de Bri[illegible] estant allé baiser les mains au roy, avoit laissé feu M. de Termes qui fut depuis mareschal de France, lieutenant de Sa Majesté en son absence : durant les sept ou huict mois de laquelle absence les choses furent par luy fort justement et heureusement maniées, au contentement de Sa Majesté et des peuples aussi.

Revenons maintenant à l'arrivée du mareschal en cour, et à l'ingratitude qui fut practiquée par aucuns envers si hauts merites qu'estoient les siens. La resolution sur la rupture de la trefve fut encor remise à en deliberer avec luy, pour l'exacte cognoissance qu'il avoit des affaires d'Italie : mais luy, qui sçavoit que tout estoit desja conclu et arresté, et que tout ce qu'on en faisoit aujourd'hui n'estoit qu'une converte parade avancée pour dextrement tirer de luy son consentement et son aprobation, qui serviroit de tacite garand à l'interest et à la mesme passion qui avoit basti tout cecy, quoy consideré, il se restraignit à cela seulement que j'ay ci-devant fort amplement discouru ; et neantmoins, les affaires ayans, à la mesme intention que dessus, esté remises sur le bureau, il considera que n'en dire la verité estoit dangereux à l'estat, et ne le taire tout de mesme aussi, à cause de ceux qui tenoient la personne et l'estat du prince en leurs mains.

Pour donc fuyr et l'un et l'autre inconvenient, il supplie le roy de vouloir recevoir de bonne part tout ce qu'il en diroit, et qu'il vouloit bien, quant à luy, honorer et reverer tous les amis et alliés de Sa Majesté, mais

[illegible] d'[illegible] il ju[illegible] que ch[illegible] par une bo[illegible] passions et se[illegible] trouv[illegible] que la prud[illegible] celles qui deve[illegible] s'en repe[illegible] estoit [illegible] d'honn[illegible] qu[illegible] obt[illegible] si [illegible] la France [illegible] seule aujourd[illegible] qu'ullement, [illegible] les guerres, perils et labeurs, qu[illegible] que ce n'[illegible] chose convenable à la grandeur [illegible] à la seureté de l'estat, de vouloir auj[illegible] pour le soustenement des fautes, d[illegible] et des passions d'autruy, boulever[illegible] un evident et infaillible hasard, ta[illegible] de glorieuses et tres-utiles conqu[illegible] Dieu avoit benignement concedées [illegible] jesté : que nul ne pouvoit nier, sa[illegible] rer, que le pape et ses neveux av[illegible] inconsiderément prins à ourdir une [illegible] surpassoit leur portée, mais non pa[illegible] reglée ambition : que ces vieilles so[illegible] pales estoient attachées à un filet bi[illegible] n'ayant ny force ny suitte, pour [illegible] luy mesmes, lors qu'elles venoient [illegible] lir ; et que par ainsi, il en res[illegible] ceux qui s'embarquoient avec eux [illegible] cuit, mettoient fort vaguement à [illegible] leur vie, leur gloire, leurs fortun[illegible] leur estat, au maniement duquel to[illegible] pour petite qu'elle soit, tiroit le sa[illegible] teroit les affections les plus pures : [illegible] loit en cest endroit rejetter la max[illegible] cuns, qui tiennent que c'est u[illegible] pusillanimité que de rejetter les [illegible] entreprinses qui se presentent, ore[illegible] prime face elles ne soient accompa[illegible] d'apparences un peu douteuses, q[illegible] mal remarquer que les guerres co[illegible] bien quand on veut, mais qu'elles [illegible] vent jamais comme nous desirons, [illegible] tant reservé ceste disposition à luy

stoires mesmes ne nous apprenoient que que tous les papes qui avoient cy-devant ot voulu manier l'espée de sainct Paul es clefs de sainct Pierre (propres à fer- les portes de la guerre), avoient faict urs mauvaise fin; et finalement que c'est à trac sortir hors des gonds que de le- s armes, à la semonce de l'Italie, sous romesses et sermens des papes, sous les- les dangers estoient tousjours cachés; a affaires de telle consequence, il fa- onsiderer, avant toute œuvre, si ce que voulons entreprendre estoit selon Dieu, rable et utile à l'estat, si la partie peut demeslée avec peu de difficulté et avec dre despence; mais remarquer sur tout my le conseil qui en est donné, la pas- t l'interest particulier ne jouent point emier roolle de la comedie.

utes les remonstrances du mareschal, que très-justes et très-sainctes, furent ucuns plustost attribuées à une certaine te ou timidité, qu'il ne cognent toutes- amais, qu'à une genereuse affection à ncement de l'estat. Mais Dieu, qui co- nos intentions, et selon lesquelles il nous permit depuis que ceux qui contre son on firent reprendre les armes, s'en re- rent les premiers; car ce fut un si grand ement et une si grande ruyne à l'estat, ous nous en sentons encore aujourd'huy vant qu'il ne seroit necessaire ny hono-

veux, auparavant que reprendre le fil es Mémoires, representer icy un petit é que j'eus lors en main sur les plaintes pe contre le roy d'Espagne.

Je ne sçaurois croire, disoit le pape, e roy d'Espagne soit fils de Charles cin- me, sorty de la race des roys catholiques pais, puis que sans estre offencé il leva mes contre le souverain pasteur de l'e-

l ne peut estre tenu pour catholique, qu'il est deserteur, et non pas conser- r de l'Eglise, qui l'a honoré de ce tiltre. che m'attraper pour tirer de moy la e rançon que son père extorqua mali- ent de Clement septiesme, après avoir t neuf mois saccagé Rome.

» Comme successeur de l'ingratitude et de la perfidie de son père, qui a moissonné l'Italie par l'aide de mes predecesseurs, ces-luy voudroit prendre ce mesme chemin, s'il me pouvoit priver de la vie comme il desire.

» Il veut empescher que je ne chastie les seigneurs colonnois, feudataires de l'Église, et desquels son père et luy se sont tousjours servis pour tenir l'Église romaine en subjection et desordre.

» Las! s'il faut que l'injure surmonte le droict, et la force la raison, et que ma vie soit reduicte à la mercy de ce patricide, encores vaut-il mieux prendre party de la perdre ou de la sauver sous les armes et sous la protection du très-chrestien prince françois, premier fils et unique conservateur de l'Église; ce que ne fit jamais Charles cinquiesme, qui a tousjours baillé la main aux conjurateurs et aux remueurs de mesnage, aux prejudice du repos de la chrestienté et du chrestien royaume françois.

» Il vondroit, s'il pouvoit, faire comme son père, lequel, enyvré des graces de sa premiere fortune, avoit entreprins de gourmander tout le monde, comme il eust faict sans la saincte et courageuse resistance de la France, qui a tousjours servy d'armes salutaires à l'Eglise et aux princes affligés aussi.»

Sera noté que pendant que ces practiques balançoient entre esperance et crainte, il advint assez de choses qui en aiderent beaucoup la resolution, et lesquelles j'ay jugé necessaire d'estre rapportées icy à la descharge du roy, et à la coulpe d'Espagne, laquelle, à l'exemple de Lysander, ne tient jamais foy ny serment s'il ne tourne à son advantage.

En premier lieu le roy d'Angleterre et le duc de Savoye avoient dressé, par le moyen de Corville Marie, maistre d'hostel du comte de Megue, et ce nonobstant la foy de la trefve, une entreprinse sur Mets, par le moyen de quelques soldats qu'ils avoient corrompus, tous lesquels, Dieu ayant permis qu'elle fust descouverte, furent punis du dernier supplice. Qui considerera maintenant non passionné ces galanteries marranesques, excusera les ressentimens francesques: de mesme suitte n'avoient-ils pas accaparé le marquis

de Masseran, qui estant n'aguieres, comme vous avez cy-devant veu, entré au service du roy, et avoit faict fortifier sa maison de Gaillany, assise du costé de Biellois, commença à tenir practique avec les ennemis pour mettre sa place entre leurs mains, sous certaines grandes et advantageuses conditions, qui ne sceurent estre si secrettement maniées qu'elles ne fussent descouvertes à Sa Majesté par le mareschal de Brissac', auquel elle commanda d'escrire à M. de Termes, qui estoit demeuré au gouvernement de Piedmont, de trouver moyen de se saisir de la maison du marquis, et de l'en despouiller avant le coup.

Termes, autant sage et advisé qu'autre que j'aye guieres jamais cogneu, delibera d'accomplir ce commandement; et pour ce faire, il alla, avec son seul train et sa garde, voir le marquis à Gaillany, ayant auparavant commandé à une vingtaine de gentils-hommes fort determinés de porter sous la casaque d'hommes d'armes un corps de cuirasse, et d'entrer dans la place pendant qu'il disneroit, tous pretexte de venir parler à luy, et qu'aussi tost qu'il leur diroit qu'ils fussent les bien venus, les six demeurassent au dehors de la porte de la salle, et les autres tout le long de la montée; que le capitaine de sa garde, accompagné de trente bons soldats portans la mandille et le corps de cuirasse, entrassent dedans la cour, faisans semblant d'attendre ledict sieur de Termes, lequel devoit monter à cheval si tost qu'il auroit disné; et que les seigneurs Ieronime de Birague et Montbazin amenassent trois cens arquebusiers à deux cens pas de la place pour y courir au trot, au moindre bruict qu'ils ouïroient; et, cela faict, qu'ils s'advançassent, faisans semblant de venir saluer ledict sieur de Termes qui leur avoit commandé qu'aussi-tost qu'ils auroient representé ce personnage ils s'en allassent droict au corps de garde de la porte, suivis de ce qui seroit entré, et que sans bruict ils le desarmassent et se saisissent de main en main de toute la place.

Ainsi commandé, ainsi fut-il dextrement executé au mesme instant que le disner s'achevoit, ceux de la garde n'attendans rien moins que cela. Le marquis, ayant ouy le bruict, voulut mettre la teste à la f
mais luy et son fils se trouverent sou
veloppés de ces vingt gentils-hom
estoient à la porte de la salle et dans
tée; et ledict sieur de Termes luy dec
pour aucunes grandes consideration
jesté avoit voulu qu'il se saisist de sa pl
neantmoins toucher à sa personne n
biens, rentes et revenus, et que tout a
qu'il auroit faict remettre entre ses
chasteau de Jumaglia il luy seroit pe
se retirer à Masseran ou ailleurs où il v
Luy, qui se sentoit coupable, ne sceu
rien alleguer à sa defense, sinon
sçavoit avoir mespris au service de Sa
té, et qu'il estoit content de consigne
Jumaglia ès mains de qui il ordonne
sieur de La Mante, lieutenant de
Montbazin, gouverneur d'Yvrée, et m
mes deputés pour en aller prendre la
sion par la main du sieur de Cande, fils
marquis de Masseran. En visitant et o
nant de la seureté de la place, nous o
une voix fort lamentable qui crioit:
pitié de moy!» Je demanday lors
sieur de Cande que c'estoit; il me res
« C'est un pauvre prisonnier qui deus
mort il y a dix ans. » Lors ledict sieur
Mante luy ordonna de faire ouvrir la
et de nous y laisser entrer seuls; cel
blesmir, et puis il se retira en la sa
chasteau, sous la garde de six arqueb
Nous trouvasmes, chose très-horribl
c'estoit un pauvre gentil-homme ver
que le marquis avoit faict prendre pris
il y avoit dix-huict ans, par ce qu'il
voulu executer un arrest contre luy
part du duc Charles de Savoye, sans
mais ame vivante sceust qu'il estoit de
et de faict, les parens de cestuy-cy
trouvans, et estimans qu'un sien enne
voit tué, ils le poursuivirent si rudement
tice, que par les tourmens il confessa
qu'il n'avoit pas faict, pour reparatio
quel il fut condamné et exécuté à mort,
marquis estant en mesme ville, et qui
ce qui en estoit. Nous menasmes ce
gentil-homme, qui estoit tout nud et n
que la peau, devant M. de Termes, a
il racompta toute ceste cruelle histoire.

biller et luy donna quelques escus pour
irer vers ses parens : de maniere que
in jugea que ceste maudite cruauté avoit
uict et le pere et le fils au malheur où
oient reduicts. Voilà des vengeances et
ruautés italiques, qui doivent aprendre
cun à ne se fier que bien à poinct à leur
ience! Le capitaine Masses, Gascon,
quatre cens hommes, fut laissé gouver-
dudict Gaillany et de Jumaglia aussi.

huictiesme novembre, Termes donna
au mareschal que luy et tous les servi-
du roy trouvoient fort estrange que Sa
té voulust aujourd'huy entreprendre un
au remuement d'armes, puis qu'elle
t pas seulement le moyen de payer les
ons du Piedmont, qui crioyent à la faim,
is esté payées il y avoit quatre mois;
ivoit tousjours estimé que celle guerre
juste qui estoit necessaire ; qu'en faisant
sideration et consequence des choses fu-
par experience de celles qui estoient
s, il ne trouvoit aujourd'huy rien de
ecessaire au service de Sa Majesté, ny
ust plus aussi apporter de commodité
vancement aux affaires du Piedmont,
toient veritablement pour lors assez mal
lre pour la continuelle necessité où l'on
ordinairement, que de penser à bien
r et defendre ce qu'elle avoit acquis
ant de labeurs, de gloire et de travaux
ement soufferts, au lieu de commettre
t au hasard, comme elle vouloit faire,
parole de gens qui n'en avoient sinon
qu'elle estoit conjoincte à leur utilité;
our le moins devoit elle differer jusques
que ses moyens fussent mieux redres-
ils n'estoient pas encores, puis qu'ayant
aire monstre aux gens de guerre sur
rance que Sa Majesté luy avoit donné
cher deniers il n'en avoit nouvelles au-
; ce qui, à son regret, leur donnoit
on de se desbander et de se mutiner,
il n'avoit moyen de remedier sans le
s essentiel de Sa Majesté ; que les en-
avoient faict embarquer à Livorne, le
ne dudict mois, six mil Allemans pour
Naples; qu'ils faisoient aussi lever
nouveaux regimens de fanterie ita-
de trois mil chacun, et autres deux
d'Allemans au lieu de ceux qui estoient par-
tis; qu'ils avoient deliberé de venir fortifier
Caluze ou Candye, pour faire escalle à Vul-
pian, et reduire Yvrée, Gaillany, Masin et
Santia à telle necessité, qu'avec le temps ils
se pourroient perdre, et dans lesquels, en
ce cas, il faudroit aussi redoubler les garni-
sons ; qu'il estoit desormais necessaire que
Sa Majesté prevint le coup par la force au
moins esgalle à celle des ennemis, autrement
qu'il protestoit que le mal qui en adviendroit
ne seroit à sa coulpe.

Du vingt-cinquiesme dudict mois, le ma-
reschal, à la priere de Termes, fit entend-
dre au roy que ledict sieur de Termes n'es-
toit pas deliberé d'aller en Italie avec M. de
Guise, comme Sa Majesté avoit ordonné qu'il
fist, tant pour estre vieux, goutteux, fort
pauvre et cassé, comme aussi pour le peu
honnorable traictement qu'il avoit receu après
tant et tant de memorables services ; sur la-
quelle plainte le mareschal de Brissac sup-
plia le roy de l'honnorer d'une mareschaus-
sée de France qui estoit lors vacante : ce qu'il
promit de faire dans quelque temps.

Le roy, voulant haster les affaires de la
guerre, pourveut les seigneurs de Gordes et
comte de Beines, chacun d'une compagnie de
gendarmerie, et donna celles qu'ils avoient
de gens de pied aux capitaines Laval et Bar-
rac, fort braves gentils-hommes.

Le mareschal, partant de la cour sur la fin
de novembre, persuada fort le roy de faire
tous ses efforts pour faire passer en ses mers
l'armée turquesque pour le pouvoir favoriser
et seconder en l'entreprinse de Savonne,
qu'il avoit deliberé d'assaillir. Au mesme
temps que cecy se demesloit, douze nou-
velles compagnies de fanterie françoise s'a-
cheminerent en Piedmont, où les ennemis
s'estoient desjà fort renforcés par la des-
couverture de nos nouveaux desseins, les-
quels nous bastissons presque tousjours à des-
couvert.

Pendant que le mareschal s'arresta à Lyon
pour faire advancer les payemens, tant des
garnisons que de la nouvelle armée qu'il fal-
loit dresser, il depescha le sieur Francisque
Bernardin en Piedmont, avec commandement
de soliciter M. de Termes pour la retraicte

LIVRE HUICTIESME.

Mort du sieur de Bonnivet, colonnel general de la fanterie françoise en l'armée de Piedmont, a succéda le vidame de Chartres.—Arrivée de M. de Guise à Thurin, pour de là passer en Italie du royaume de Naples.—Conferance du sieur de Guise et du sieur mareschal de Brissac sur la d presentoit au voyage dudict sieur de Guise, avec raisons fort amples envoyées de part et d'autr — l'assage du sieur de Guise de Piedmont en Italie.—Divers advis et remonstrances du mareschi Sa Majesté, sur diverses occurrences. — Defaicte de plusieurs Imperiaux par le sieur de Bellej de Valfenieres par le mareschal de Brissac, qui en baille soudain advis au roy par le sieur de B batterie, assaut, prinse et sac de la ville de Cairas par les François. — Siege de Cony par le mar sac, qui fust contrainct de le lever, tant par la temérité du vidame de Chartres que par l'arrivée Pescaire.—Discours expositif de ce qui se passa en la journée Sainct Laurens, ou Saiuct Quentin, a et prinse de M. le connestable. — Advis du mareschal au roy sur ce qu'il lui sembloit bon poü secours en ses affaires, qui fust trouvé mauvais par le cardinal de Lorraine, qui avoit pour l niement des affaires de France.

Le premier janvier 1557, le mareschal fit advancer les compagnies de gendarmerie de messieurs de Guise, de Nemours et d'Aumale, et eut aussi nouvelles de la mort de M. de Bonnivet, colonnel general, son cousin germain, le plus gentil, debonnaire, vaillant et gracieux seigneur que je cogneus onc, et le plus favorisé des dames de la cour, aucunes desquelles le menerent si rudement parmy les champs, qu'il en perdit et l'amble et la vie tout ensemble. Ceste perte l'affligea infiniement, mais bien plus encor quand il sceut que sa charge estoit tombée ès mains de M. le vidame de Chartres, et non de M. d'Amville, comme il estimoit; et lequel vidame luy donna depuis beaucoup de fasche-

tout en un temps favoriser ce pas
server le Piedmont; que les six
niers et deux cens chevaux d'a
estoient arrivés à Lyon s'en voulc
ner, n'y ayans trouvé leur payer
il avoit esté promis; et que par
Bonnivet, les capitaines Achaux
avoient quitté leurs compagnies,
feroient assez d'autres; qu'il a v
à Lyon qu'on avoit esté fort soig
establir et asseurer le payeme
Guise, sans se soucier toutesfois
Piedmont, pour l'entretenemer
n'avoit trouvé rien de prest; et
toit, quant à luy, de ne rien
s'il ne se voyoit aussi bien asseu

ire ; qu'il n'y avoit un seul des capi-
qui se voulust advancer à faire ses
, ne leur estant fourny que cinquante
pour chacun, lors mesme qu'il leur
deu de huict à neuf mois ; et que l'estat
xtraordinaire qui luy avoit esté envoyé
aussi tout au rebours de celuy qui avoit
lressé luy present ; et que mesmes on
obmis plusieurs choses si necessaires,
ins elles les armes ne pouvoient estre
usement exploictées : suppliant Sa Ma-
ou y vouloir faire donner provision con-
le, ou donner sa charge à M. de Ter-
ou à tel autre qu'elle adviseroit, ai-
trop mieux la quiter avec honneur que
nier avec la perte de l'estat et de ce
e reputation qu'il s'estoit efforcé d'ac-
r.

remonstrances pleines de verité eston-
t si fort ceux qui manioient les affaires,
out soudain on pourveut au faict des
iations et à l'envoy des deniers pour
monstre aux vieilles bandes. C'est mal
dre, et encor pirement mesnager les
es, que de reduire un general d'armée
e necessité qu'il soit contrainct de per-
e temps et les occasions à solliciter ce
ıy est necessaire, et lors mesme que la
e le presse de tous costés ; et, à la ve-
la prudence vouloit ou qu'on ne la com-
ast pas, ou qu'auparavant qu'y entrer
st faict provision des choses necessaires
la démesler avec utilité et honneur : ce
des inconsiderations et des boutades
milieres aux François ; aussi en recueil-
ls les fruicts de mesme.

vingt-sixiesme janvier, le mareschal
advis au roy de l'arrivée de M. de
à Thurin, et qu'ils confereroient bien au
sur ce qui estoit à faire de costé et
e pour le service de Sa Majesté, ainsi
e leur avoit commandé par la venue de
Boully, maistre d'hostel du roy.

pour-autant que les conferences qui fu-
lepuis entr'eux, avec l'assistance des
de Termes, president, Ludovic et
de Birague, Gordes, Francisque Ber-
n et autres, porterent plusieurs divers
et disputes, dont ils ne pouvoient bon-
nt convenir sans l'auctorité du roy, il
fut advisé que par commune concordance ils depescheroient vers Sa Majesté l'un de leurs confidens serviteurs, l'instruction et memoires duquel seroient signés et de l'un et de l'autre. J'eus cest honneur d'estre esleu pour tel. Or, ayant à negotier au nom de deux seigneurs qui avoient intentions et desseins tous differens, j'ay jugé raisonnable de rapporter sur ce theatre, non seulement ce qui se passa entr'eux, mais la mesme remonstrance aussi que j'avois à faire au roy, à fin que chacun recognoisse par là combien il faut de soin et d'artifice à bien manier tous les ressors et toutes les consequences de l'estat, et combien la passion et l'interest ont de puissance sur le jugement des hommes, ores que bien entendus.

Le mareschal donc et tous ces seigneurs remonstrerent à M. de Guise que tant plus ils avoient voulu sonder les fondemens de son voyage, tant plus les avoient-ils trouvés hasardeux, et sans apparence d'en pouvoir rapporter ny la gloire ny l'honneur qu'il esperoit, quelque valeur ou jugement qui fust en luy.

Que puisqu'il n'estoit question que de mettre le pape à couvert des armes du roy d'Espagne, il estoit à esperer qu'en assaillant la duché de Milan avec forces et intentions communes, il s'en feroit une si grande et si soudaine diversion, que le pape n'auroit plus que craindre de ce costé-là. Mais il n'y eut ordre de vaincre les resolutions interessées dudict sieur de Guise, et par ainsi il me fut commandé de partir, avec ceste instruction ou soit remonstrance que je dressay.

« Le secretaire Boyvin, depesché vers le roy de la part de MM. de Guise et mareschal de Brissac, est chargé de faire en leur nom les très-humbles remonstrances contenues au memoire qu'ils en ont fait dresser, et qu'ils ont voulu signer par mutuelle deliberation.

» Ayant M. le mareschal de Brissac par plusieurs reprinses longuement ruminé et le bien et le mal qui pouvoit advenir du voyage que M. de Guise a entreprins avec une armée à la faveur du pape, et meurement consideré aussi l'estat auquel les affaires sont aujourd'huy reduicts, tant du costé de Naples que de celuy de Milan et Piedmont, il ne se

Majesté l'honneur et l'advancement, et non la ruyne de ses affaires, qui estoient preferables à ceux d'autruy.

» Que puis qu'ainsi est qu'il n'est principalement question que de secourir le pape et de porter les armes à la conqueste du royaume de Naples, infelice toutes-fois aux François, que tout cela se pouvoit plus commodement et plus utilement faire, tournans par commune concordance toutes les forces contre la duché de Milan, Piedmont et Gennes, qu'on ne feroit jamais du costé de la Romagne, mesmes sans avoir autre gaige ou asseurance en main que la foy et les promesses d'un pape qui a le pied dans la fosse, et qui n'a autre force ou puissance que les armes spirituelles, de fort peu d'efficace pour le maniement et advancement des armes temporelles, lesquelles doivent estre remuées de proche en proche, et non si au loing que l'armée ne puisse recevoir aucun secours ou assistance des forces de son prince, comme ceste ne pourra jamais faire du roy, ayant la duché de Milan, la Lombardie, la Toscane et la Romagne entre-deux, et sans aucun port de mer en Italie, tous les princes de laquelle, et sur tout les papes, n'avoient jamais faict confederation avec les François que pour les tromper et ruyner après qu'ils avoient, par leurs mains, accompli leurs vengeances et leurs ambitions. Le mesme Jovio, Italien, dict qu'ils sont naturellement enne-

grand effort, soit vers la Pic
Champagne, lesquelles il sçait
tuées de ses plus vigoureuses
quoy M. de Savoye, qu'il a faict
nant general, et qui n'a autre esp
celle des armes, ne faudra pas
quer, à fin de l'obliger par qu
coup à sa réintegration, qui fut
la conclusion de la trefve de 55
preuve duquel mespris, et pour
tomber, il est evidemment croya
sardera le pacquet, à la premi
qu'il en aura, comme il fist depu
solution fort genereuse.

» Chacun sçait aussi assez qu
places du royaume de Naples s
ancienneté bien fortifiées, et que
elles le seront encores mieux par
du duc d'Alve, soldat veteran, qui
main preveu l'orage : de manier
aujourd'huy, au moins pour l'en
escient, d'autres forces et d'aut
que ceux du pape ni de M. de
faut aussi une grand bande d'a
poudres, boulets, charroy, vivre
equipages qu'il n'a pas et qu'il
du pape : c'est un fondement for
incertain, qui considerera qu'i
gens d'eglise, avares et pesans d
plustost riches de parade que
moyens qu'il faut à la guerre,
mesure à un certain prix arres

» Qu'il est à considerer qu'au cas que M. de Guise ne trouvast rien de preparé de la part du pape, comme il pourroit aisément advenir, qu'il faudra necessairement que son armée face un long et inutile sejour pour les attendre, dont il pourroit succeder ou la perte de l'armée, ou des desbandemens et des maladies fort dangereuses à nations non apprinses aux excessives chaleurs d'Italie; ou qu'il faudra, par tous ces defauts, qu'elle tourne teste pour revenir en France, ayant tout le monde pour ennemi sur les bras, comme eust Charles huictiesme à son retour de Naples. Ce sont, à la verité, inconveniens qui sont tousjours pendus à la ceinture de la fortune, laquelle les mesnage le plus souvent tout au rebours de nostre prevoyance et de nos deliberations, pour bien ordonnées et dirigées qu'elles soyent, et qui n'adviennent jamais sans tirer après eux de fort dangereuses consequences, et auxquelles la seule prudence et un exact jugement et ratiocination des affaires de l'ennemi peut apporter quelque remede à ceux qui se rendent susceptibles de le recevoir d'heure.

» Or il semble au mareschal que Dieu ait dès maintenant mis en nos mains la qualité du remede, qui consiste à premierement reconnoistre que la duché de Milan, celle de Gennes, le Montferrat, et le reste du Piedmont que nous ne possedons pas, sont separement aujourd'huy si mal pourvus contre la conjonction de ces deux puissances, qu'ils pourroient estre fort aisément et utilement esbranlés, et d'autant plus si les entreprinses que le mareschal a en deux de leurs places pouvoient réussir; et quand bien le contraire succederoit, il y a, dans ces provinces, plusieurs fort importantes places, aisées à forcer, et d'autres à fortifier, toutes lesquelles ne donneroient que trop d'occasions au duc d'Alve de tourner l'effort de ses armes du costé de deçà, et de laisser le pape en paix, et s'accorder avec luy avec conditions advantageuses pour luy et les siens, et hors le prejudice des Colonnois, qu'il a spoliés de gayeté de cœur, à l'advancement de ses nepveux. Le prospere succès de toutes lesquelles entreprinses depend de ceste conjonction d'armes, et par la separation desquelles le mareschal demeure impuissant pour les unes et pour les autres, comme le connestable a predict, et le roy, neantmoins, chargé d'une excessive despence pour une armée foible aujourd'huy à l'augmentation de l'estat, mais assez forte pour la conservation d'iceluy. Car de vouloir, avec des forces qui ne peuvent suffire pour se defendre et conserver ce que l'on a, attaquer ceux qui sont doublement renforcés, tant pour la campagne que pour la conservation de leurs places, il n'y a personne qui ne jugeast cest acte indigne d'un homme qui a le faix et le gouvernement d'un grand royaume sur les espaules.

» Il faut amener en jeu la grandeur des forces que le duc d'Alve a assemblées, et celles qu'il peut encores assembler dans le royaume de Naples, toutes lesquelles sont desjà, et seront tousjours, quand il voudra, plus grandes que celles ni du pape ni de M. de Guise. Quoy estant, voulons nous croire qu'un si brave capitaine qu'est le duc d'Alve n'ait sceu, ni ne sache si bien pourvoir à ses affaires, que, de premiere abordée, ou il arrestera M. de Guise, ou luy jectera au devant quelque place si bien pourvue, qu'il y consommera inutilement le temps et les forces? et puis il se faudra retirer, et où? dans les terres de l'Église? c'est traicter de l'impossible, elle ne le permettra jamais. D'esperer que les anciens partisans que les François avoient à Naples soyent pour s'esmouvoir en nostre faveur, ce sont abus; ils ont de longue-main apprins, au prix de leur sang, de leurs biens, quelle est nostre legereté: il faut demander combien vaut ceste marchandise aux princes de Salerne, de Melphe, duc de Somme et d'Atrie, et plusieurs autres seigneurs que nous avons veu mendier leur pain parmi nous pour avoir servi la France, tous lesquels serviront aujourd'huy d'exemple.

» Par toutes ces raisons, il semble que Sa Majesté ne sçauroit, pour le present, mieux faire, selon l'opinion du connestable et de luy, pour le soulagement du pape et pour l'honneur et advancement des affaires particulieres d'elle, que de commander à M. de Guise de s'arrester en Piedmont, à fin qu'avec communes forces et conseil, luy et le

reschal puissent conquerir de proche en proche ce qui peut apporter la conqueste finale de la Lombardie, de Gennes, de Piedmont et Montferrat, sans aller au loing pour courir les mesmes fortunes et desastres que fit le roy Charles septiesme, le roy Louis douziesme, et consequemment le roy François premier, pour avoir, par conseils inconsiderés, separé leurs forces, embrassans trop avidement avec l'esprit et le courage ce à quoy les bras ni la force mesnagée ne pouvoient atteindre. C'est une action de singuliere prudence de sçavoir faire son profit des fautes d'autruy, et une espece de manie de vouloir les imiter, comme nous voulons faire. Et combien qu'il n'y ait rien plus digne du premier fils de l'Église, tel qu'est le roy, que de secourir et soulager le chef d'icelle en ses afflictions, cela se doit toutesfois tousjours entendre, *servatis servandis*, en tant que charité bien ordonnée doit tousjours commencer par nous-mesmes, et jamais ne quicter pour autruy latramontane de nostre honneur et de nostre asseurance aussi.

« Et pour autant que M. de Guise, tenant le rang qu'il tient, pourroit faire difficulté de s'arrester de deçà, le commandement souverain en appartenant au mareschal, par l'opinion qu'il auroit que tous les glorieux succès que les armes pourroient apporter seroient rapportés à la seule gloire du mareschal, et non de luy qui y auroit toutesfois travaillé, Sa Majesté notera, s'il luy plaist, que, combien que ledict sieur de Guise ait fort souvent esté à la guerre soubs le commandement du mareschal lors qu'il n'estoit que general de la cavalerie legere, et que ce commandement soit chose si precieuse et chatouilleuse, que le pere, où il se traicte de l'estat, ne le quitte jamais à l'enfant, si est-ce qu'ayant en luy plus de puissance la prosperité des affaires du maistre que sa gloire ni son honneur particulier, il proteste de ceder dèsmaintenant de fort bon cœur à M. de Guise toute la souveraineté du commandement, pour ne servir au demeslement de la guerre que de conseiller et de coadjuteur seulement; et par ainsi demeurans les plus forts par ceste conjonction, la cause du pape et celle du roy seront mieux plaidées et avec plus d'advantage et de seureté qu'il n'y aura à courir au loing sans autre gage que l'esperance.

» Au contraire de ces remonstrances, M. de Guise ameine en jeu la ligue offensive jurée entre le pape et le roy, et de l'observation de laquelle il est aujourd'huy question; que ceste liaison et le tiltre de roy très-chrestien obligent de toutes parts Sa Majesté à le secourir, non par les favorables exploicts qu'elle pourroit rendre ailleurs, mais par ceux mesmes qui luy sont propres, et qu'il desire, et qui le peuvent de tous poincts mettre à couvert de l'injure d'Espagne et des Colonnois, qui sont appuyés d'elle; que l'inobservation des traictés promis et jurés n'est pas si aisée à supporter qu'en est le refus auparavant qu'y entrer; que les choses sont desjà passées si avant, qu'elles ne peuvent plus estre reculées ou differées qu'avec l'injure et l'offence du sainct siege; que la prudence et la valeur du mareschal sont de longue-main si cogneues, qu'il sçaura autant prosperer les affaires du roy avec ce peu de forces qu'il a aujourd'huy, qu'il a cy devant heureusement faict avec des moindres; que la consequence du royaume de Naples vole si haut, ayant un pape pour confederé, qu'elle ne doit estre post-posée à celle de Piedmont et Milan, et d'autant moins que ce sont les plus seures planches que Sa Majesté puisse avoir en main pour renger peu à peu toute l'Italie à sa domination: qu'il se sentoit grandement obligé au mareschal de l'honneur du commandement qu'il luy vouloit deferer, mais qu'il avoit toutesfois en telle reverence et en telle admiration sa vertu et sa valeur, qu'il recevroit tousjours à singuliere faveur d'estre commandé de luy et d'estre assisté de ses forces et de sa prudence, comme Sa Majesté luy avoit commandé, pour traverser sans empeschement jusques au dessus de Parme; remettant toutesfois le tout au vouloir de Sa Majesté, attendant lequel par le retour du secretaire Boyvin, ils iroient assaillir Valence, laquelle, en toute sorte d'evenement, il faloit tousjours emporter pour faciliter le passage à luy, et au mareschal l'entrée au Milannois, dont ceste place dependoit. »

Le secretaire Boyvin fut aussi chargé de

faire très-humbles supplications et remonstrances au roy, à ce qu'il pleust à Sa Majesté non seulement faire si bien ordonner le cours des assignations et des payemens des armées, qu'elles peussent dorenavant avec plus de diligence et de courage exploicter les armes, lesquelles s'aneantissent tousjours parmi la necessité, pourvoir aussi au faict de l'artillerie et à plusieurs autres choses obmises en l'estat de l'extraordinaire des guerres dressé devant le mareschal, et sans lesquelles les affaires ne pouvoient estre mesnagés ny conduicts à la perfection qu'il desiroit.

Je trouvay le roy à Sainct Liger, où se tenoient jadis les harats, auquel, present M. le connestable et plusieurs autres seigneurs des affaires, qui n'approuvoient non plus que luy le voyage de M. de Guise, je fis toutes ces remonstrances, et assez d'autres propres à le degouster de ce voyage romain; mais le cardinal de Lorraine, qui y estoit aussi, me traversa par plusieurs remonstrances que je rabatois tousjours : toutesfois, quoy qu'il sceust faire ou dire, si esbranlai-je si avant et Sa Majesté et tous les autres, que je les veis disposés à rompre le coup; et de faict il me fut commandé de me tenir prest pour partir le lendemain.

Or faict à noter en cest endroict que M. de Guise avoit, la mesme matinée de mon parlement, depesché un courrier audict sieur cardinal, l'advertissant de tout ce qui s'estoit passé entre luy et le mareschal, et de ce que j'alois faire, afin qu'il remuast tant de practiques par la main de la royne et de madame de Valentinois, et de leurs autres amis, que mes instances fussent renversées et le voyage romain continué. Ce prelat, autant subtil, caùlt et rusé, et qui avoit la persuasion plus prompte et plus belle qu'autre seigneur françois qui fust en cour, sceut si bien ourdir sa toile, qu'il gaigna la partie, et mit ordre que tout me demeurast caché jusques à tant que son courrier fust renvoyé, comme il fut sur l'annuictement du jour mesme de mon arrivée. Fut aussi, à mesme fin, resolu que le roy partiroit dès le point du jour pour aller à l'assemblée, afin de rompre coup à la diligence de mes poursuites envers Sa Majesté; mais sur les neuf heures du soir le mareschal de Sainct André m'envoya querir et me descouvrit toute la menée, me conseillant de me trouver devant jour tout botté à la porte du roy, afin qu'il ne peust sortir sans me voir, et que, selon ce que Sa Majesté me diroit, je me plaignisse du partement du courrier, qui mettroit le mareschal de Brissac en soupçon, jusqu'à dire aussi qu'il avoit prins une resolution si dangereuse, que Sa Majesté seroit celle, et non luy, qui perdroit le procès, et qui seroit condamnée à la honte et aux despens. Je m'avancay encor jusques là de la supplier de croire que le mareschal pouvoit bien courageusement supporter les desastres qui ne regardoient que luy, mais non jamais ceux de l'estat de Sa Majesté; que les siens estoient des appanages de l'humanité, et les autres de la passion et de l'inconsidération. Tant y a que je jouay si bien mon roolle, que le roy, me trouvant à ses pieds en sortant, fust tout estonné, mais plus encore quand il cognut par ces paroles et remonstrances que j'avois tout descouvert, me promettant à son retour de me faire depescher à mon contentement. En fin tout le fruit que je rapportay de ce voyage, ce furent vingt mil escus qui me furent delivrés pour la fortification de Valence, qui avoit cependant esté prinse, et une favorable expedition sur plusieurs particularités dont j'estois chargé. Pour conclusion, l'interest et la passion des particuliers, fondée sur les fallaces et incertaines esperances, eurent puissance de renverser celles qui estoient solides, utiles et honnorables, à la future ruine de l'estat, ainsi qu'il perra cy après par la suitte de ces Memoires.

A ces nouvelles de nouveaux remuemens de guerre, d'Ampville, qui avoit le cœur fort eslevé, demanda congé au connestable pour estre de la partie. Ce bon seigneur en le luy concedant luy dit : « Souviens toy, trouvant M. de Guise par les chemins, de le saluer de ma part, et de luy dire que je suis son serviteur et son ami; que comme tel je desire et sa gloire et son advancement, et qu'en ceste volonté je le favoriseray, et luy et la charge qu'il a prinse, le plus que je pourray; mais que je le supplie de ne bastir aucune foy ny asseurance sur les promesses des papes et des cardinaux, lesquels, p

de paroles courageuses, luy feront une grande parade de montagnes toutes ruisselantes d'or et d'argent qui s'esvanouiront en fumée ; d'un grand amas de forces et moyens qui se resoudront, non en l'essence necessaire, mais en nuages ; d'une affection toute bouillante d'amour et d'honneur qui n'auront au dedans que tout desguisement et mespris ; d'une resolue et fort fardée disposition à poursuivre la gloire des armes, mais neantmoins couvertement arrestée à quitter le parti, selon le ply et l'adresse, bonne ou mauvaise, que les affaires pourront prendre par après : si c'est en mal (que Dieu ne vueille), ils seront les premiers à luy courir sus ; si c'est en bien (comme j'espere), tout le secours et toute l'assistance qu'il en recevra, ce seront force belles paroles et benedictions toutes descharnées d'amour et de substance pour le secours et soulagement de l'armée, laquelle par ce moyen aura beaucoup à souffrir, quelque prudence qu'il y sçache apporter : et enfin qu'il se souvienne, s'il luy plaist, de ne commettre jamais le total des affaires au hasard de la fortune, laquelle renverse ordinairement les choses qui ont esté prudemment et meurement deliberées, et de n'appeller aussi en ses conseils et deliberations que les François, qui ne peuvent avoir autre passion que la gloire de leur maistre. »

D'Ampville, ayant bien retenu tous ces discours, alla prendre congé du roy (duquel il estoit uniquement aimé). Sa Majesté, le voyant sur l'ardeur de ce partement, luy dict : « Je lis en ta face, d'Ampville, que tu te lairras emporter à quitter le Piedmont pour suivre M. de Guise ; je te le deffens, et t'asseure que si tu es si hardi de l'entreprendre, que tu n'auras jamais part en ma grace : l'apprentissage que tu as honnorablement faict avec le mareschal te doit inviter à l'aimer et à l'honorer. »

D'Ampville, s'estant mis sur le retour en Piedmont, arriva le jour de Noel à Suse, où il trouva desjà M. de Guise, auquel ayant faict tout le discours que son pere luy avoit commandé, il trouva les portes fermées à tout cela, remerciant neantmoins et le pere et luy de tous ces bons offices. Cela faict, luy ayant donné quelques atteintes pour l'esmouvoir à s'embarquer avec luy, il le pria de s'avancer pour aller recognoistre la contenance de l'ennemi et redresser ses troupes, et que cela faict il allast luy mesme commencer la guerre du costé de Casal. D'Ampville recognoissant que c'estoit (en cest endroit) enjamber sur l'auctorité du mareschal, ne voulut rien entreprendre que par le commandement de luy, qui fut qu'il s'en allast à Casal, et qu'ayant bien recognu les affaires, et mesmes quelque cavalerie et fanterie qui estoit respandue ès environ de Sartirane, il advisast à prudemment entreprendre ce que le temps et l'occasion luy pourroient offrir.

Par tous les precedens discours, vous aurez veu ce qui se demesla de plus notable durant la trefve, et les resolutions à la rompre en faveur du pape, par la prinse de Valence, et de favoriser le passage de M. de Guise pour tirer à Rome, et s'opposer au marquis de Pescaire, qui s'estoit jecté en campagne avec de grandes forces pour empescher ce passage. Mais le mareschal, qui avoit preveu ce qui en adviendroit, avoit diligemment passé le Pau à Valence avec ses forces, qui estoient de sept à huict mil hommes et deux mil chevaux, et prins le chemin à Milan, esperant, comme il advint, que tout aussi-tost que le marquis en auroit la nouvelle, que, quictant M. de Guise, il tourneroit visetement teste vers luy pour empescher la prinse de la ville, laquelle, sans cela, eust peut-estre couru un grand hasard en un si repentin accident. Et de faict, l'espouvante fut telle dans Milan, que chacun commençoit à traverser bagaige et à desloger. Or, pendant que les affaires prenoient cest acheminement, d'Ampville ne s'estoit pas endormi sur la recognoissance de ce qui estoit vers Sartirane, il fut adverti qu'ils estoient environ deux cens chevaux logés à Settimo, au delà du Tanar, et qu'ils faisoient leur compte de venir courir les terres du roy pour enlever des contributions : là dessus, ayant assemblé deux cens bons cavaliers, il print resolution de les aller investir pendant qu'ils ne se doutoient de rien. Ainsi qu'il vouloit monter à cheval, Taveson, gouverneur de Casal, l'estant venu voir, lui demanda où il vouloit aller : d'Ampville luy respondit qu'il alloit resveiller ces

trouppes ennemies qui dormoient trop à aise ; surquoy l'autre lui repliqua sou- : « Vous vous allez perdre, monsieur, si n'estes suivi et soustenu par trois ou 'e cens bons arquebusiers; » ayant eu elles que les ennemis batoient la campa- avec plus grandes forces que n'estoient ennes.

y, acquiesçant à ceste remonstrance, Salveson de faire diligemment assembler archer après luy ceste troupe d'arque- rs, et qu'il les iroit attendant au pas. nt d'Ampville un peu advancé, il eut nou- s qu'environ deux cens cavaliers enne- 'estoient jetés sur les champs à la mesme tion que lui avoit faict, et qu'il y avoit os d'environ trois cens chevaux qui sui- t ceux cy pour les soustenir, ayans opi- qu'aussi tost que les nostres de Casal ent l'alarme de ceste cavalerie, qu'ils oient tous à l'estourdi, à qui mieux x, sans les recognoistre, et qu'ils en def- ent la plus grande part. D'Ampville, ores jeune et plein d'une valeureuse ardeur, t un peu pensé à luy, se monstra plus que les ennemis, car tout soudain il di- ses forces en deux trouppes, l'une com- lée par luy, et l'autre par Noailles, son enant, sage et advisé cappitaine, auquel nmanda de donner furieusement dans une pe des ennemis qu'il avoit descouverte le haut d'un village, et que luy donne- le mesme par le bas, où estoient les au- pour ne laisser rien eschapper hors de os; et que la trouppe de luy estant la dre, il ne faloit pas donner le loisir aux mis de la recognoistre, ni la fanterie qui s'alloit aprochant. Aussi tost dict, tost ainsi executé, et avec telle valeur, ces deux trouppes furent renversées à le route. Mais ainsi qu'ils poursuivoient uinairement la victoire, ils virent ce gros nnemis qui avoit suivi leurs compagnons : ssus, craignant que les fuiards ne se ral- ent avec ceux cy qui estoient frais, et que lui tombast sur les bras, il envoya faire has- 'arquebuserie, commandant que cent ou ingts d'entre eux gaignassent les hayes de é et d'autre du chemin, et que le gros se res- ast pour soustenir et pour combattre aussi.

Tout cela ainsi hastivement preparé, ils donnerent tout à coup dans les ennemis, à la faveur des arquebusiers, et d'une telle fureur, qu'il furent renversés quelque resistance qu'ils fissent, en demeurans morts sur la place plus de deux cens, avec quarante ou cinquante prisonniers. Sans la crainte du marquis de Pescaire, qui estoit sur les champs, la victoire eust esté si chaudement poursuivie qu'un seul ne s'en fust sauvé. Qui considerera maintenant la soudaineté de l'entreprinse, le peu de forces de nous au prix de celles de l'ennemi, la prevention et la hardiesse de M. d'Ampville et des siens, il trouvera qu'il y a dequoy beaucoup le louer, et à reprendre aussi en luy le jugement et la vaillance, et en l'autre l'audace et la confiance qu'il avoit prinse en si petite trouppe qu'estoit la sienne. C'est pourquoy le mareschal, ayant eu advis comme les choses estoient passées, luy manda que puis que Dieu luy avoit donné la victoire, que tout alloit bien; mais que c'estoit un coup d'une trop ardente et inconsiderée jeunesse, auquel il ne faloit plus retourner, pour ne hasarder le service du roy, la personne de luy mesme, et la reputation qu'il avoit desjà acquise. Il en donna advis au connestable, le suppliant n'en faire semblant à l'endroit du fils, puis qu'aussi bien estoient ce des traits de valleur tirés de la genereuse plante d'où il estoit sorti; et pour l'animer à tousjours mieux faire, il lui avoit donné le commandement sur Casal, Valence et sur Montcalier, à fin de luy apprendre de bonne heure à se rendre soigneux et vigilant au maniement de l'estat.

Ces secousses furent de grande consequence en ce nouveau remuement d'armes, par l'estonnement qu'elles donnerent aux ennemis sur ce passage de M. de Guise, lequel malaisément fust passé à seureté, sans ce que le mareschal s'avança depuis vers le Milanois avec son armée. Par ceste diversion, l'armée françoise passa seurement et sans empeschement jusques en la Romagne, ainsi que Sa Majesté fut advertie par le sieur de Mendosse, qui fut chargé de remonstrer au roy qu'il s'estoit desbandé de l'armée de Piedmont plus de quinze cens François, pour se jecter en celle de la Romagne, parce qu'ils l'avoient veu

payer à leur mot, sans toutesfois qu'il y eust rien pour eux; que ce qui estoit demeuré se mutinoit, et que les mesmes douze enseignes nouvelles de François, et les italiennes aussi, se desbandoient à veue d'œil par faute de payement, dont il succederoit quelque grand et irremediable malheur; que ce malheur sera encor bien plus grand, s'il faut que par ces inconveniens preveus et tant de fois remonstrés, l'armée demeure inutile, et qu'il est plus necessaire d'avoir l'œil sur l'advenir que sur ce qui est desjà passé, qui est plus mis à reprendre qu'à amender.

Que les places de Valence et de Bassignave, qui commandent aux rivieres du Pau et du Tanare, et à une des plus fertiles contrées du Milannois, sont de telle importance, qu'elles meritent d'estre fortifiées en toute diligence auparavant que l'ennemi se renforce davantage, les reduisans à tel estat que elles le pourront amuser et arrester sept ou huict mois, et au partir de là courir le hasard d'un combat general, duquel dependra finalement l'entiere conqueste du Milannois.

Que les seigneurs Francisque Bernardin et de Salveson ont esté laissés dans Valence pour la défendre et en diligenter la fortification, pendant que Sa Majesté prendra resolution sur celle de Bassignave, laquelle on ne sçauroit entreprendre sans plus grandes forces et sans argent aussi pour ce faire, et pour faire porter vivres du Piedmont en l'une et en l'autre, d'autant qu'elles ont esté pillées, ruynées et les vivres consommés par les deux armées royales et par celles des ennemis aussi.

D'Ampville, se ressouvenant que le marquis de Pescaire, estant au siege de Santia, avoit desiré de rompre une lance contre luy, luy manda par un trompette qu'estans aujourd'huy si proches qu'ils estoient l'un de l'autre, qu'il luy en donneroit l'asseurance et le plaisir. Le mareschal, en ayant eu le vent, luy commanda, sous peine de desobeissance, de n'entreprendre ce combat pour les consequences que cela apportoit quelquefois à tout l'estat, et que celuy de M. de Nemours le devoit rendre plus sage. En ce temps domp Hernando de Sylva dressa couvertement en Ast une grande conduite de vivres pour ad victuailler Cairas et Fossan; mais la parti ayant esté descouverte par le mareschal, i luy dressa un banquet pour le défaire d tous poincts. Sylva desconfort, il remit l conduitte à une autre fois: mais ce fut tou jours avec la perte de cinquante chevaux q s'estoient trop advancés, qui furent defai par les sieurs d'Oraison, de Chavigny Briquemaut, qui estoient par païs.

Du premier fevrier 1557, le mareschal f entendre au roy que par faute de payeme les nouvelles bandes françoises et italien qu'il vouloit tirer des garnisons pour faire corps d'armée plus solide que n'estoit sien, les unes ny les autres n'avoient vou sortir sans estre payées: de maniere que trouvant destitué et de forces convenables de moyens pour les payer du passé et présent, il seroit contrainct de se retirer garnisons, au lieu de faire quelque chose bon à l'advantage des affaires de Sa Majest que si ceux qui avoient la disposition souv raine de ses finances pouvoient, par un jug men bien affectionné, remarquer en combi de dangers ils enveloppoient l'estat, ils n'a roient rien plus pressé que d'y pourvoir; q de sa part il coucheroit du reste et de lui e de ses amis; mais si cela n'y peut suffire, que le mal preveu et tant de fois remonstr succede, il proteste dès maintenant, comm pour lors, que la coulpe en sera à eux et n à luy, qui a tousjours detesté la confusion, embrassé l'ordre necessaire à toutes sorte d'affaires pour en tirer soulagement, utilit et plaisir aussi.

Du 4 fevrier, le mareschal manda au ro que par trois ou quatre divers endroicts, par personnes notables, il avoit esté advert mesme par d'Ampville, qui ne cessoit de v tiger le Milannois et le Montferrat, que le Milannois, craignans les maux que l'alem leur pourroit apporter, avoient resolu contribuer le payement de dix mil Italiens Allemans, outre les anciennes forces, pou l'assaillir auparavant qu'elle fust fortifi qu'en executant par l'ennemi ce dessein estoit impossible de la sauver qu'avec grand corps de gens choisis et determin que d'en entreprendre la defense il ne l

pouvoit faire avec son honneur, la place estant battable et mal pourveue de vivres, ayans esté consommés parmy le sac et sejour faict en la ville par les armées, au moins sans l'asseurance certaine de la part de Sa Majesté, quelle lui donneroit forces pour la secourir en toute sorte d'evenement, elle estant le seul salutaire pivot sur lequel les affaires doivent estre mesurés et appuyés.

Tandis que le mareschal faisoit ses depesches à Sartirane, où l'armée estoit logée, j'arrivay de retour de mon voyage de la cour; duquel luy ayant rendu raison, et luy l'ayant communiqué aux seigneurs de l'armée, moy present, ils conclurent tous que l'urgente necessité des affaires requeroit que je fusse soudain renvoyé vers le roy : et de faict tout le loisir qui me fut donné, ce fut du midy jusques à la nuict, que je partis chargé des mesmes sollicitations pour le faict des payemens, que j'avois cy-devant esté, et qui sont cy-dessus discourues.

Je fus aussi chargé de faire très-importune instance sur le faict de Valence, mesmes estans en ce mesme instant venues nouvelles que le marquis de Pescaire avoit assemblé toutes ses forces pour venir combattre ou faire desloger le mareschal de Lomelline, et en ceste quitte entreprendre le siege de Valence, pour secourir laquelle il falloit que Sa Majesté hastast le secours qu'elle avoit promis.

Que pour ne rien hasarder hors de propos en attendant les provisions de Sa Majesté, il avoit quitté le logis de Gatinare et repassé le Pau pour se retirer à celuy de Bassignave, ores qu'à demy affamé par les armées, en tant que le logis estoit advantageux en deux sortes, l'une pour secourir et seconder Valence et Casal, et l'autre, pour tenir les deux rivieres en sa main, et se retirer sans hasard, ores d'un costé, et ores de l'autre; et qu'en jouant ainsi aux barres, il veilleroit pour donner quelque secousse à l'ennemi, mais sur tout pour tellement incommoder Bassignave que le marquis ne s'en peust servir au siege de Valence; que pendant que Sa Majesté diligenteroit son secours, elle commandast au capitaine Beauvais, qui avoit faict une description de quatre mil hommes fouagers sur les bourgades du Daulphiné, qu'il eust à les diligemment amener, armés ou desarmés, pour les jetter dans les places, et en tirer les vieilles garnisons pour luy aider à dresser une armée volante qui ne reposeroit ny ne lairroit reposer les autres.

Que Sa Majesté, au lieu de se servir de l'arriere-ban de Daulphiné, comme elle voulut faire lors qu'il estoit question de secourir Santia, en fist lever les derniers seulement, pour les convertir à l'entretenement de ces quatre mil hommes daulphinois.

Le roy, ayant trouvé toutes les instances et remonstrances que je luy fis et justes et raisonnables, fit commandement de tous costés tant pour le faict des forces que pour celuy des payemens et pour celuy de l'artillerie aussi, et me renvoya en Piedmont le dix-huictiesme jour de fevrier, sans toutesfois avoir pour encores ordonné les recompenses promises à ceux qui avoient dressé les entreprinses d'Albe, Verceil et Casal.

Le mareschal ayant veu que le roy desiroit fort que Bassignave fust fortifié comme Valence, manda à Sa Majesté que les affaires estoient reduicts à tel poinct, que tout ce qu'il pouvoit en attendant son secours, c'estoit de haster celle de Valence, et de la si bien munir que l'ennemi ne la peust emporter, ayant desjà mis dedans deux mil François et mil, que Suisses, qu'Italiens, tous bien deliberés, mais moins pourveus de vivres qu'il ne voudroit, n'en pouvant recouvrer si promptement; et qu'il esperoit neantmoins d'en empescher la perte, si Sa Majesté hastoit le renfort promis, se jettant tantost de l'un des costés du Pau, et tantost de l'autre du Tanare, avec tout ce qu'il pourroit assembler de forces; et qu'il essayeroit sur tout de rompre ou brusler le pont qu'il falloit que les ennemis dressassent sur le Pau pour estre secourus de vivres; qu'en sortant de ce faict avec honneur, on entreprendra celuy de Bassignave, selon les moyens toutesfois que le roy donnera. Cependant il supplia Sa Majesté commander aux capitaines de gendarmerie, qui estoient tous absens, hormis M. d'Aussun, de s'en venir gouverner leurs compagnies, qui se desbandoient par faute de chefs.

Du vingt-uniesme fevrier, donna advis au roy que le marquis de Pescaire avec

l'armée s'estoit alló loger à Bassignave, où le debat des vivres, qui se trouverent courts, avoit mis les armes au poing aux Espagnols et aux Allemans, qui s'estoient si bien entre-frottés qu'il y en avoit plus de quatre cens, que morts, que blessés, et que s'il en eust eu des nouvelles, la charité l'eust invité à les aller despartir. C'est inconvenient fit soudain desloger le marquis, qui s'en alla à Sainct-Salvador, entre Alexandrie et Casal, où il s'est mis après à assembler pionniers et redresser l'equipage de l'artillerie, ayant commandement de son maistre de faire tous ses efforts au recouvrement de Valence, avec le renfort de huict à neuf mil hommes, qu'Allemans, qu'Italiens, qui luy seroient fournis.

Du vingt-deuxiesme dudict mois, qu'il a esté adverty que le marquis, estant en doute de ne pouvoir forcer ce grand nombre d'hommes qu'il y a dans Valence, a prins resolution d'aller fortifier Vignal, qui luy servoit d'escalle pour aller du Milannois en Ast et au Piedmont; et qu'en l'un et en l'autre evenement il est toujours necessaire qu'il plaise au roy de diligenter le renfort promis, et le vouloir estendre plus avant qu'à deux mil Suisses, et des compagnies des sieurs d'Annebault, vidasme de Chartres et de Gonnort.

Du premier mars, le roy manda au mareschal qu'il ne falloit pas tant corner ce renfort, duquel toutes ses dépesches estoient pleines, d'autant qu'il estoit adverty du costé d'Italie que les ennemis n'estoient à beaucoup près si forts, ny luy si foible qu'il crioit; car le nombre des payes destiné pour le Piedmont estoit si grand, qu'il pouvoit commodement tirer à la campagne de neuf à dix mil hommes et de quatorze à quinze cens chevaux.

Qu'il trouvoit fort mauvais qu'il ne se fust arresté à Bassignave pour la fortifier, comme il pouvoit, sous la faveur des forces qu'il avoit, excedans de beaucoup celles des ennemis; et que là où il allegueroit que les enseignes ne sont pas complettes, que c'est la propre faute de luy, lequel, ayant puissance souveraine de la part de Sa Majesté, doit chastier les larrons et remunerer les gens de bien; et qu'on ne laisse souvent de bien disner, encores que les viandes ne soient friandement preparées.

Ceste reprimende, mal fondée et pirement digerée, offença si fort le mareschal, qu'il fust fort volontiers monté à cheval pour dementir ceux qui donnoient ces sinistres impressions de sa fidelité; et toutesfois, faisant joug sous la reverence et obéyssance de maistre, il supplia le roy de croire que ceux qui luy faisoient ces rapports de l'impuissance de l'ennemi et de la puissance de luy, avoient le jugement tout de travers; car, sans aller plus loin, dès hier encores, sixiesme mars 1557, il entra dans Pavie quatre mil nouveaux Allemans bien armés et fort advantageusement montés pour la pluspart, sans les cinq mil Italiens qui se levent, et sans aussi neuf mil Italiens et Espagnols des anciennes garnisons qu'il ne s'amusoit pas aux rapports qui luy estoient indifferemment faits, mais aux propres choses qu'il faisoit voir et toucher par personnes expresses qu'il tenoit de tous costés.

Qu'à faute d'argent il ne s'estoit peu ny pouvoit prevaloir des trois mil Italiens qu'il avoit faict nouvellement lever, comme il avoit desjà mandé.

Que des douze nouvelles bandes françoises assez mal armées, il en restoit encor à arriver trois des meilleures.

Que, combien qu'il fust tout ouvertement combattu de la necessité des payemens, qui enjamboient tousjours trois ou quatre mois les uns sur les autres, quoy que Sa Majesté estimast le contraire, il n'avoit toutesfois laissé de tenir la campagne avec trois mil neuf cens Suisses et treize enseignes françoises, tant vieilles que nouvelles, et n'avoit laissé avec cela de tenir fournis Valence, Casal, Santia, Yvrée, et tout le Piedmont et de favoriser si à propos le passage de M. de Guise, qu'il n'auroit eu empeschement quelconque, comme sans cela il eust eu peut-estre si rude, qu'il n'eust pas passé plus outre, pour grand capitaine qu'il fust; qu'il avoit aussi fortifié Valence, et en fin tellement contre-pesé jusques à ce jourd'huy les forces de l'ennemi, qu'il n'avoit sceu rien entreprendre, ains inutilement consommé tous ses efforts et despences, dont les Allannois estoient aux alarmes.

Que s'il avoit plus advantageusement fourni qu'il ne devoit vingt cinq ou trente pas

qu'il y a deçà les monts, et que Sa Majesté l'a cy-devant ordonné, on pourroit lors dire que ce seroit un tour de capitaine inconsideré ou peu affectionné à l'advancement des affaires de Sa Majesté; mais qui faict ce que le maistre commande, après que la remonstrance au contraire a precedé, comme a souvent et souvent faict la sienne, il demeure tousjours hors de coulpe.

Quant à Bassignave, comment vouloit Sa Majesté qu'il la fortifiast, puis qu'il ne donnoit pas seulement le moyen, ny de fortifier Valence, ny de la pourvoir aussi des vivres necessaires? D'entreprendre deux mariages à la fois, et n'avoir qu'un seul gendre ny autre moyen pour y fournir que des vaines esperances de cour, c'estoit chose qui ne se pouvoit faire : encores esperoit-il que ce ne seroit pas peu faict à luy s'il sauvoit Valence, parmy tant et tant d'incommodités et de necessités inexorables.

Que s'il plaisoit à Sa Majesté d'accarrer ses actions, depuis le commencement de la guerre jusqu'à ce jourd'huy, aux forces et aux moyens qui luy avoient esté contribués, et à la longueur et à la contrarieté qu'il avoit apportée, par patience et par artifice et valleur, à ceste guerre, elle trouveroit que l'affection et de luy et de tous les autres capitaines et serviteurs de Sa Majesté, avoit de loing surmonté les mesmes esperances qu'elle en avoit, sans toutesfois que jamais aucun d'eux s'en fust eslevé, ny l'eust pressée d'honneurs ny de recompenses, recevans en payement leur propre vertu et valeur, dont les ames genereuses font plus d'estat que des biens du monde; et que, quant à luy, il ne les avoit jamais mesurés qu'à l'aulne de la reputation et de l'honneur qu'on acquiert en fidelement servant son prince et sa patrie; et hors cela tout luy estoit indifferent, estimant peu tout ce qui pouvoit advenir entre la victoire et la main mesme.

Que l'ennemi tournoyant, comme il faisoit, le Piedmont, il s'estoit resolu d'y faire une course; mais qu'il avoit auparavant bien fourny Valence, Casal, Montcalvé, Santia, Masin et Yvrée, et qu'il avoit donné charge particuliere à M. d'Ampville de combattre et deffendre Casal, où il estoit fort aimé, avec sa compagnie, quatre de Suisses et deux enseignes françoises au parsus la garnison ordinaire, afin qu'il peust favoriser les places qui estoient autour de luy, selon ce que les affaires le pourroient requerir, luy semblant qu'il n'eust sceu choisir seigneur de marque qui eust plus de jugement et de valeur que luy.

Que les compagnies de gendarmerie destinées pour le Piedmont avoient bien faict monstre à Lyon; mais aussi-tost qu'elles avoient touché argent, les capitaines et lieutenans s'en estoient retournés en leurs maisons, ne faisans marcher que vingt-cinq ou trente chevaux pour compagnie; et de faict que l'enseigne de M. de La Guische qui estoit arrivé n'avoit amené que vingt cellades : de maniere qu'au lieu d'estre renforcé de quatre à cinq cens chevaux, il y en auroit cent ou six vingts qui tourneroient bien tost teste si les capitaines n'y venoient en propre personne les commander, comme il estoit raisonnable qu'ils fissent : qu'il s'estoit desbandé de la cavalerie legere du Piedmont plus de trois cens chevaux, qui avoient suivy M. de Guise, esperans estre mieux traictés avec luy qu'en Piedmont; en sorte que, les assignations enjambans deux ou trois mois les unes sur les autres, chacun perdoit courage, ne pouvant avoir tant en main qu'il se peust fournir de chaussure; et que de ces necessités s'engendroient les maladies, les mal-heurs et les mutineries qu'il avoit toujours prevenues par l'engagement du sien propre et de ses amis, ce que ne faisoient pas messieurs les intendans des finances ny les autres, qui mesuroient assez inconsidérement les actions d'un homme d'honneur, et fidelle serviteur de son roy, à celles d'eux mesmes, qui ne volloient qu'à pas mesurés parmy le repos et l'abondance, et hors la peine et l'hasard.

Pour autant que Montcalvé n'estoit pas en si bon estat qu'il peust attendre une grande force, les ennemis s'en estans approchés, il avoit envoyé dedans les capitaines Masencome et Jeronime de Thurin, et ordonné au gouverneur de Verrue de se jecter dedans si l'ennemi l'attaquoit.

Du premier mars, donne la fortification faite de

et desquels on ne se peut aucunement passer. Que de faire pour luy tout seul, il ne peut, et qu'en pensant espargner trois mil francs par mois on acquerra pour cent mil livres de deshonneur, et de la perte pour un million; que s'il ne plaist à Sa Majesté d'y soudainement pourvoir, il se trouvera bien tost tout seul: de faict, depuis le partement de M. de Guise, il n'a plus trouvé, en la plupart des personnes ny des capitaines, ceste gaillarde disposition qu'ils souloient tous avoir à bien combattre et à mieux obéir. Procedant ce desordre de trois causes: la premiere, de la faute des payemens; la deuxiesme, du retranchement des appoinctemens; et la troisiesme, de ce que, combien que tous ceux qui militent en Piedmont sous son commandement servent aussi fidellement et courageusement Sa Majesté que font ceux de France, ils ne peuvent neantmoins rapporter les grades, les biens ni les honneurs, dont ils voyent à toutes heures triompher les autres: et que, puis qu'il est ainsi que son credit volle si bas qu'il ne peut moyenner leur advancement, il ne doit pas trouver mauvais qu'ils taschent de s'approcher du soleil, pour en estre eschauffés comme les autres. Or, puis que l'honneur et les bienfaicts sont les aiguillons de la vertu, le mareschal lairra considerer à Sa Majesté si c'est chose propre et convenable à son service que les choses passent de ceste sorte, et si les inconveniens qui en pourront succeder seront à la coulpe d'iceluy ou non.

Du dix-neuviesme mars, que le sieur d'Amanzay, qui va trouver Sa Majesté de la part de M. d'Andelot, luy fera entendre que le nouveau regiment des Allemans estoit desjà arrivé à Casal Major; que le cardinal de Trente pressoit fort les Milannois de trouver deux cens mil escus pour le payement de l'armée, et qu'ils avoient accordé de les fournir pourveu qu'ils fussent employés au recouvrement de Valence, et non autrement; et que par là Sa Majesté devoit estre invitée à faire diligemment marcher le renfort qu'elle avoit promis: que les trois mil Daulphinois levés par fouages estoient arrivés à Briançon; mais ils ne vouloient passer plus outre, si Sa Majesté ne commandoit qu'ils fussent payés, suivant ce qu'elle en avoit precedemment ordonné.

Que, desirant que Sa Majesté recognoisse au doigt et à l'œil tous ces desordres dont le sieur de Gonnort, son frere, luy a parlé arrivant vers elle, il a bien voulu charger le capitaine Martin, y retournant, de luy en descouvrir les causes, et la supplier d'y pourvoir, et pareillement sur les particularités qu'il luy representera.

Que l'entreprinse d'Ast, qu'il a en main, ne se peut executer que Sa Majesté ne soit la plus forte à la campagne, pour les considerations que ledict Martin pourra dire.

Qu'il tient l'entreprinse de Savonne pour plus réussible que nulle des autres qu'il ait en main, pourveu que Sa Majesté donne ordre pour estre plus forte par mer.

Quant à celle de Tortone, que Sa Majesté se souvienne, s'il luy plaist, de ce qu'il luy a precedemment escrit, se tenant à luy comme asseuré de l'emporter, si elle luy donne la force et les moyens pour l'executer, et sans lesquels sa vigilance et son affection ne peuvent produire les glorieux effects qu'il desire: suppliant Sa Majesté de considerer quels seront les efforts que feront les ennemis lors qu'ils se verront pincés de si près, puis que pour Vulpian seul ils despendirent de trois à quatre cens mil escus, et que pour Valence seul ils en ont maintenant accordé deux cens mil.

Que Sa Majesté n'ayant secondé de ses moyens la diligence que le mareschal avoit apportée aux sieges de Valfenieres et de Vulpian, qui estoient reduites à l'extremité, l'un et l'autre avoit esté perdu avec le temps, l'argent et la reputation; en fin, qu'elle pouvoit avoir recogneu qu'il n'estoit pas de ceux qui faisoient de grandes parades pour embarquer Sa Majesté en despence, et dont on ne recueilloit souvent autre fruict que la prinse de quelque bourgade.

Presentera à Sa Majesté l'estat de la recepte et despence, par lequel elle recognoistra la faute des assignations, et le mal qui en est advenu: et conjoinctement fera voir qu'il n'y a soldat qui ait chaussure ny habillement, ne vivans que de prests qui sont deus avant qu'estre receus, et que si, des quatre qui leur sont deus, ils n'en touc deux à la fois, il n'y aura or

sent accommoder, ny conséquemment aussi les tirer en campagne, comme il seroit necessaire, soit pour fortifier Bassignave ou entreprendre ailleurs.

Que les officiers de l'artillerie sont aussi de leur part reduits à telle extremité, qu'il n'est possible d'en tirer service sans payement, leur estant deu à la fin de ce mois sept mois entiers.

Suppliera finalement Sa Majesté de croire que le mareschal, ny tous ses autres serviteurs qui sont deçà des monts, n'ont faute d'affection, de courage ny de valeur, pour l'advancement des affaires; mais que tout cela ne peut produire les fruicts qu'ils desirent sans avoir en main de quoy y fournir; et que quand encores ils ne l'auroient que mediocrement, ils feroient neantmoins cognoistre qu'ils sçavent utilement mesnager le talent parmy toutes sortes de fortunes.

Dira ledict Martin que le secretaire Boyvin, ne faisant que d'arriver de devers Sa Majesté, le mareschal n'a eu loisir de satisfaire ny de respondre aux commandemens qu'elle luy a faicts par luy, à quoy il satisfera par le secretaire Boudet, vray baudet, qui partira dans deux jours.

Du cinquiesme avril, le mareschal respondant à ce que Sa Majesté luy avoit mandé par moy, luy donne asseurance de se mettre en devoir de fortifier Bassignave et Montechiar, toutes les fois que elle prendra resolution d'estre le plus fort à la campagne, et d'ordonner aussi quelque argent pour y fournir, avec ce que le païs pourra contribuer; et qu'à la verité ces fortifications sont necessaires pour maintenir Valence, Casal et Montcalvé, et jetter la guerre dans le Milannois.

Que si les tresoriers eussent esté aussi diligens à rembourser, qu'ils ont esté à desgouster les marchands qui ont cy-devant presté, on trouveroit encores quelque secours parmy eux, pour entreprendre ce que Sa Majesté desire; mais que s'il avoit aujourd'huy affaire de cent escus il ne les pourroit trouver, tant chacun estoit rebutté, et non sans cause, le bon payeur faisant tousjours le bon presteur.

Que le reglement des bandes et des payemens se fera selon le vouloir de Sa Majesté, laquelle est fort mal servie au fait du renfort des Suisses; joinct que les sept premieres enseignes sont arrivées à Suze sans qu'il y ait la moindre nouvelle de leur payement qui y devoit estre au mesme temps, et pour eux et pour les autres aussi, qui les suyvoient à deux journées près.

Pareillement que, quoy que Sa Majesté luy ayt mandé que les payemens seroient envoyés pour les François et Italiens, afin de les tirer en campagne, il n'en estoit toutesfois nouvelles; de maniere qu'il a esté contraint faire fournir aux Suisses ce qu'il y avoit de fonds pour faire un port aux uns et aux autres, afin de les retenir, sur l'esperance qu'il avoit d'y suppleer par la venue du payement des Suisses : suppliant très-humblement Sa Majesté le faire haster avec toutes les autres provisions promises, et sans lesquelles toutes choses demeureront inutillement suspendues.

Que le sieur de Sanfré, auquel il a donné l'une des compagnies de cavalerie que le païs a accordées, s'est mis dans Bra, avec quelque fanterie qu'il luy a ordonnée, et dont il tient ceux de Cairas si à l'estroit qu'ils sont comme assiegés.

Que les sieurs Ludovic de Birague et de Sainct-Chaumont estans sortis de Santia pour aller à la guerre, rencontrerent, il y a six jours, cinquante chevaux, et environ trois cens hommes de pied, qui alloient saccager quelques villages, qu'ils chargerent sans marchander, et estrillerent si bien, qu'il en demeura plus de six-vingts morts et autant de prisonniers; et que le lendemain, ils donnerent aussi un pareil banquet à environ douze chevaux et cent arquebusiers qui alloient brigandans le païs.

Qu'il avoit aussi donné une compagnie de cavalerie au sieur de Bellegarde, neveu de M. de Termes, gentil-homme de grande esperance, et iceluy mis en garnison à Cental, dont estant sorti pour aller cercher adventure, luy douziesme à cheval seulement, il rencontra le capitaine Pierre Pelazza, lieutenant du sieur de La Trinité, avec nombre, et montés à l'advantage. Tout aussi-tost qu'ils s'entrevirent, les trompettes commencerent à s'entresaluer, et luy soudain gagna un pré où il faisoit beau jouer aux barres, se tint ferme et serré attendant l'autre, commandant ce-

pendant aux siens de donner dans les chevaux de l'ennemi, laissans à luy le combat du capitaine, qui estoit lors aussi entré au pré avec mesme ordonnance. Soudain ils partent l'un contre l'autre : Bellegarde, monstrant le chemin aux siens, enferra si bien le cheval de Pelazza, qu'il tomba par terre et luy dessous, tellement engagé qu'il ne s'en sceut relever; trois autres des siens eurent aussi leurs chevaux si blessés qu'ils ne sceurent combatre ; de maniere que tous leurs compagnons estant passés au fil de l'espée, ces trois et leur capitaine furent emmenés prisonniers à Cental. Ledict sieur de Bellegarde donna à ceste premiere rencontre une fort grande expectation du jugement et de la valeur qu'il monstra depuis en plusieurs autres factions.

Du 2 avril, qu'estoient arrivés quelques deniers de Lyon, avec lesquels, et ce qu'il pourroit emprunter sur gages, il esperoit de faire donner quelque monstre à la fanterie françoise et italienne, afin de mesnager le nouveau renfort des Suisses, soit contre Valfenieres ou Pont-de-Sture, qu'il avoit envoyé recognoistre au dedans et au dehors par gens de jugement et fidelles qui ne sont encores retournés, au rapport desquels il tournera teste; voulant bien, auparavant que passer plus outre, avertir Sa Majesté que si dans quinze jours après il n'a de quoy faire faire monstre auxdicts François et Italiens, force luy sera, malgré qu'il en ait, de quicter la partie et reconduire l'armée aux garnisons, avec des-honneur infiny et perte plus grande.

Le roy donna advis au mareschal qu'il avoit despesché le sieur de Mendozze pour aller faire une levée de cinq mil Suisses, et celuy de Montoison pour assembler l'arriere-ban de Dauphiné ; que il a aussi ordonné que les regimens de Roymendorff et de Rifflemberg marchent en Piedmont avec la compagnie du sieur de La Fayette : que Sa Majesté avoit enfin resolu d'estre si forte delà les monts, que toutes la guerre de France s'y transferast; que Port-Hercules s'estoit recentement perdu par faute de jugement et de courage; qu'elle estoit résolue d'envoyer M. de Termes en Toscane au lieu du seigneur Strozzy, et d'y envoyer aussi force trouppes françoises pour y redresser la reputation et les affaires.

Que, quant au conseil que le mareschal lui demandoit sur le futur demeslement des affaires, et mesmes sur le donner ou non bataille aux ennemis, Sa Majesté, relevant ceste importante proposition, luy manda que luy, qui avoit tousjours si bien et si heureusement executé tout ce qu'il avoit entreprins, n'avoit besoin d'autre conseil que de celuy qu'il sçauroit assez prendre luy mesme, et que par ainsi elle remettoit le tout au jugement et discretion de luy, mais plus encor à sa valeur et à sa fidelité, et à celle aussi de tant de gens de bien qui estoient avec luy.

Du sixiesme avril, que, combien que tout le renfort ne soit encores arrivé, non plus que l'argent, et que les pluyes luy ayent faict perdre trois ou quatre jours, il a resolu, par le conseil universel des seigneurs de l'armée, d'aller attaquer Valfenieres, qui est la plus proche et la plus ennuyeuse.

Et de faict, environ le huict ou dixiesme dudict mois, après avoir assemblé, au mieux qu'il peut, un petit corps d'armée, il s'alla camper devant ledict Valfenieres, à la conqueste duquel chacun s'obstina de telle façon, que, combien que les pluyes et les fanges incommodassent fort et les hommes et les batteries, si est-ce neantmoins que le vingt-deuxiesme du mesme mois nos gens se preparoient avec un tel courage pour donner l'assaut, que ceux de dedans, estonnés d'une telle resolution, donnèrent la chamade; mais ils firent si mauvais guet pendant qu'on disputoit des capitulations, que nos gens, demy par force et demy par belles paroles, entrerent dedans, saccagerent et tuerent presque tout. Il y avoit dedans six cens Espagnols, trois cens Italiens et cinq cens Allemans, soubs le capitaine Retverto, qui apprindrent, à leurs despens, que durant les parlemens sur la reddition des places, il faut faire plus soigneuses gardes que jamais, et ne se laisser endormir de parolles.

Or, pour autant que plusieurs se presenterent au mareschal pour porter les nouvelles au roy de ceste prinse, il fut advisé au conseil qu'il y faloit envoyer quelqu'un cogneu et versé aux affaires, pour vivement soliciter le roy à envoyer le payement de l'armée, quelle, à ce deffaut, demeurera inu-

ruyne de l'estat. Je fus choisi pour faire ce voyage, rendre compte de l'expugnation, porter les drapeaux et discourir au long de ce qui s'estoit passé, mais sur tout representer au roy que si en toute extreme diligence Sa Majesté n'envoyoit dequoy payer l'armée, que la plus part se desbanderoit, et que le reste seroit ramené aux garnisons; que pour donner quelque loisir à Sa Majesté de pourvoir à ces necessités inexorables, il conduiroit l'armée ès environs de Cairas ou Cony pour manger le païs ennemi, en intention, selon ce que les derniers s'advanceroient, d'assaillir l'un ou l'autre;

De faire instance sur le faict des poudres et renfort de la gendarmerie, qui n'estoit encores toute arrivée, mais venoit à la file seulement;

De remonstrer au roy le devoir qu'avoient fait en ceste expugnation et aux combats de dehors, les sieurs Ludovic de Birague, d'Aussun, La Motte Gondrin, vicomte Gourdon, de Chavigny, Sainct-Chaumont, Caillac, de La Curée, de Sanfré et autres;

Qu'ainsi qu'on faisoit la depesche dudict Boyvin il estoit venu nouvelles que le marquis de Pescaire s'advançoit, nonobstant la prinse de Valfenieres, pour venir au combat; que là dessus ledict sieur mareschal et tous les seigneurs, quoy que fatigués et lassés, comme aussi estoit l'armée, avoient resolu de prendre le logis de Sainct Paul, si fort et si advantageux, qu'il n'y avoit à douter que la victoire ne demeurast, Dieu aidant, de nostre costé.

Voilà la principale substance de mon voyage; le reste ce ne furent que particularités à la recommandation de plusieurs bons serviteurs de Sa Majesté. Or est à noter qu'ainsi que ces commandemens m'estoient donnés, on vint advertir le mareschal que Boudet, secretaire de M. le connestable, estoit monté à cheval au mesme instant que la chamade se donna par ceux de Valfenieres, et qu'il s'estoit vanté d'en porter les nouvelles devant tout autre. Le mareschal, se tournant vers moy, me dict: « C'est à toi que ce paquet s'adresse; je te prie, force ta nature pour gaigner le devant, autrement toute l'armée, et moy en particulier, et toy-mesme aussi, en souffrirons. »

Je montay à cheval dix-neuf heures après ledict Boudet, menant avec moy un des chevaucheurs destinés près du mareschal pour m'accompagner en ce voyage, et fis, à la verité au danger de ma vie, si grande diligence, que, sans dormir ny manger autrement qu'à cheval, je gaignay Lyon tout d'une traicte, d'où l'autre ne faisoit que partir; je m'y amusay si peu, qu'arrivant à Bessay, à une poste de Moulins, le maistre d'icelle me dit: « Boudet sçait bien que vous venez, et se haste fort: mais il a une malle qui l'amuse beaucoup, et vous, qui n'avez que vostre corps, le passerez tout maintenant si vous voulez, car il veut soupper à Moulins, au logis qui est devant la poste; je vous conseille de passer outre sans desbrider; sinon, prenez un escu au poing, et laissez aller mon postillon devant à la poste avec son huchet, et vous et vostre homme irez à pied: on luy demandera *Qui va là?* il dira: *C'est le paquet.* Jectez-vous lors soudain dans la porte du logis, prenez les clefs et donnez un escu aux garçons; ils vous bailleront sans bruit les chevaux qui seront tous prests pour l'autre: et ainsi sauvez-vous. » Ainsi dict, ainsi fut-il faict; mais lors que nous fusmes à cheval, je commençay à crier à Boudet, qui souppoit en une salle basse toute de verrieres: « Ne vous hastez plus, monsieur, je vous releveray de la peine que vous preniez. » Et de faict, ce baudet se voyant cyselle, il s'arresta et se reposa. Si je l'eusse rencontré parmy les champs, j'estois deliberé de luy tuer le cheval entre les jambes et le payer.

Le poinct de la haste ne consistoit pas à aller ou arriver premier ou second, mais bien à prevenir beaucoup de mauvais offices que Boudet avoit faicts et practiqués en Piedmont contre le mareschal, qui n'estoit lors gueres bien aimé de M. le connestable, pour quelques raisons que je veux taire. Tant y a que j'arrivay trois jours devant Boudet à Villiers-Costrets, où estoit le roy, qui me fit cest honneur de m'embrasser deux ou trois fois, et de m'escouter, et gratuler fort favorablement sur tout ce que je luy discourus sur le fait des combats et prinse de Valfenieres, nonobstant les interruptions dudict sieur connestable; avec promesse, par Sa Majesté,

de me renvoyer content pour le regard des deniers. De là M. le connestable me mena à la royne et au roy dauphin, et puis après à Madame, sœur du roy, parlant à laquelle il me print telle foiblesse, qu'il me fallut porter en la garderobbe de madame de Brissac, sa gouvernante. Durant vingt-quatre heures je fus si mal, que sans les secours des propres medecins du roy, que Sa Majesté m'envoya, j'estois mort : tant ceste diligence, qui fut de quatre jours seulement de Thurin à Villiers-Costrets, m'avoit matté ! Estant guery, et songeant à ce que je pourrois faire pour remettre en grace le mareschal avec le connestable, qui m'avoit fort rudement traicté quand je me mis à parler des necessités de l'armée, le quatriesme jour, m'estant trouvé en la chambre du roy ainsi que M. le connestable partoit pour aller disner, je dis à Sa Majesté que j'avois trouvé l'ouverture à ceste reconciliation sans qu'elle s'en meslast gueres avant, et que j'allois donner feu à la mine devant qu'il fust à table.

Je courus soudain chez M. le connestable; je le trouvay qu'il vouloit sortir, et me dict : « Mon ami, ostez-vous de là. » Je luy respondis : « Je vous supplie, monsieur, me permettre que je vous die quelque chose qui ne vous desplaira pas. » Il se retira en un coing, et lors je luy dis : « Monsieur, quand je vins vers le roy, et que je luy rendois compte de ma charge, je m'apperceus fort bien que toutes les interruptions et rabrouemens que vous me fistes ne procedoient pas de mauvaise volonté envers M. le mareschal, ains pour autant que, ayant cest honneur d'estre vostre humble parent et serviteur, vous ne vouliez pas que Sa Majesté ny tous ces seigneurs creussent que vous le favorisez plus avant qu'un autre. Et de fait, quand je suis venu, il m'a commandé de ne m'advancer ou reculer, sinon autant que vous me commanderez, ne voulant, quant à luy, suivre autre fortune ou tramontane que la vostre, comme il s'efforce de faire cognoistre à M. d'Ampville vostre fils, qu'il honore presque au pair de vous mesmes. »

Lors ce bon seigneur me mit la main sur l'espaule, et me dict : « Vous estes gentil garçon, vous avez aussi avant penetré que moy-mesme dans mon cœur; j'ayme les miens, mais il faut que ce soit avec retention, comme j'ay faict. Allez vous en m'attendre en la chambre du roy, et je vous feray si bien depescher que vostre maistre se louera infiniement et de moy et de vous. Je sçay que le roy a envie de vous advancer, et j'y tiendray la main. » Vous pouvez penser si je deslogeay soudain pour aller rendre raison au roy de mon combat, qui en fut si aise, qu'il n'est possible de plus, aimant le mareschal en particulier sur tous les autres; il l'appelloit aussi sa creature. Je gaignay la chambre du roy, où peu après Sa Majesté entra, accompagné de M. le connestable, qui, soudain menant le roy à la fenestre, m'appella, et dict en ma presence au roy : « Sire, il le faut depescher dès demain, et, afin que l'armée ne se defface, luy faire fournir comptant soixante mil escus, qu'il faut que nous tous qui sommes ici prestions à Vostre Majesté, et que luy-mesme les porte sans passer par la main des tresoriers, qui y feroient quelque bresche. Je vay faire assembler tout vostre conseil, où il est necessaire que Vostre Majesté se trouve pour disposer chacun à ce que je dis. » Ainsi dit, ainsi fut-il fait; dès le lendemain je fus depesché du tout, et avec les plus gracieuses promesses et paroles que j'eusse sceu desirer. Et en prenant mon congé, ledict sieur connestable me fit donner un present de huict cens escus comptans, que le roy m'avoit donnés en faveur des bonnes nouvelles et de la reconciliation.

Au regard de toutes les dépesches particulieres qui m'avoient esté commises, j'en raportay de quoy contenter un chacun, et sur tous le mareschal, qui ne sçavoit quelle chere me faire, mesmes venant les mains pleines d'un si beau et d'un si soudain secours qu'estoit celuy desdicts soixante mil escus en or, tous trebuchans, comme puisés ès cabinets des plus riches seigneurs et dames de la cour.

Or, faict à noter que tandis que j'allois et que je poursuivois mes despesches à la cour, le mareschal trouva moyen, avec quelques deniers qui furent empruntés, de consoler les soldats du travail prins à Valfenieres, et les animer à aller assa[illegible]avec l'ar-

tillerie : et encores que la cavallerie et fanterie fussent tous debiffés et descouragés par la pauvreté, qui ravit tousjours le cœur des plus courageux, si est-ce que la grande croyance que les uns et les autres avoient au mareschal, leur fit oublier les miseres passées, pour embrasser nouvelles esperances de gloire, de victoire et de secours, s'offrans à le suivre par tout. En ceste disposition, il fit marcher l'armée et l'artillerie contre Cairas, qui fut battu en deux batteries, avec vingt pieces, les douze sur le haut de la campagne qui tire contre Beynes, et le reste par le bas de la riviere de Sture, duquel costé il a mesme assiette que Laon en Laonois. L'artillerie fit telle diligence, qu'en trois jours il y eust bresche suffisante pour donner l'assaut des deux costés.

Par incident, je dirai icy que, durant ce demeslement, le vidame de Chartres, destiné colonnel au lieu de feu M. de Bonnivet, arriva, et en ceste arrivée, ayant promis monts et merveilles au mareschal, il traictoit avec luy avec telle familiarité que le pere faict avec l'enfant. Retournant à nos bresches, le mareschal ordonna, de costé et d'autre, ce qui luy sembla necessaire pour aller à l'assaut et en avoir la victoire; sur tout il ordonna que les bataillons donnassent à mesme temps l'un que l'autre, pour plus estonner et occuper tout en un coup l'ennemi, ayant à respondre en deux divers endroicts. Et de faict, ayant commandé au vidame d'aller faire, avec son auctorité, marcher l'assaut d'embas soudain qu'il ouiroit un coup de canon du haut, où il se tiendroit pour le faire donner à propos; ayant donc peu après faict tirer ce coup, et regardant ce que feroient les trouppes d'embas, il veid qu'elles se remuoient sans donner dedans, comme avoient faict celles d'enhaut : il y courut luy mesme, et trouva que le vidame avoit voulu chausser les chausses de son père, et, s'estimant plus habile que le mareschal, il ordonnoit de l'assaut tout autrement qu'il n'avoit faict. Je laisse à penser à un chacun quelle devoit lors estre la colere et la douleur que cecy luy devoit apporter. Lors, sans faire compte du vidame, il commanda de donner dedans : les soldats, par la reverence de leur chef souverain, et pour amender la faute, donnerent à la troisiesme alaine de ceste montée si furieusement à la bresche, qu'à la deuxiesme boutade ils l'emporterent. Pendant le combat, le vidame vint presenter au mareschal, lequel luy fit une si rigoureuse reprimande, qu'il ne l'en aima jamais depuis. Tant y a que de costé et d'autre nos gens combattirent si vertueusement qu'ils surmonterent la valeur de ceux de dedans, au nombre de mil fantassins, qu'Espagnols, qu'Allemans, qui furent tous tués, et la ville saccagée de fond en comble, comme fort mauvais François que naturellement ils estoient.

Le mareschal, parlant depuis de ceste prinse, disoit avoir veu, sur le bord de la bresche, un Allemand, ayant la barbe blanche jusques à la ceinture, qui renversa luy courageusement huict ou dix des nostres que, admirant son courage, il l'eust volontiers sauvé, mais il fut tué comme les autres. Nous y perdismes de cent à six-vingts hommes, que morts, que blessés.

Ceste faction, si heureusement achevée fit recognoistre au roy et à chacun que l'homme vrayement magnanime et genereux, comme estoit le mareschal, se sçavoit roidir contre les necessités, ainsi que faict la palme contre la pesanteur de la charge.

N'est en cest endroict à obmettre qu'entre Cairas et Carmagnoles il y a le gros bourg de Sommerive, ayant un assez bon chasteau dans lequel commandoit le capitaine La Combe Lyonnois, moderé au possible : cestuy-ci, qui avoit cinquante soldats avec luy, ayant recognu que ses forces n'estoient bastantes pour tenir en bride la grosse garnison de Cairas, qui tousjours couroit et ravageoit de tous costés, il eut recours à la peau du renard : et de faict, il dressa un filé de cordes assez fortes, et tellement ordonnées, que le tendans de nuict au travers du grand chemin venant de Cairas à Sommerive, qu'il n'y avoit cavalier ny fantacin qui n'y demeurast atrappé : d'ailleurs, pour plus seurement jouer son personnage, il cachoit, de costé d'autre du filé, une vingtaine de compagnons qui couroient au filé, soudain que la sonnette qui estoit attachée au bout, donnoit indice que le poisson estoit dans la nasse. Par ce

ses fois, et par divers endroits, il y at-
ba une vingtaine de chevaux, et plus de
ante hommes de pied; mais la ratoire
it despuis descouverte, les rats n'y vin-
t plus.

mareschal en donna advis au roy par
mmissaire Plancy, qui arriva à Sainct-
ain au mesme instant que je retournois
edmont.

fut chargé, de la part du mareschal, de
nstrer librement au roy que si, à son
ée vers Sa Majesté, elle ne luy envoyoit
ue bonne somme par les postes, il fal-
aire estat que Sa Majesté n'auroit plus
re armée que ce qui estoit départy par
armisons, en tant que tout se desbande-
comme il eust des-jà faict sans ceste
che curée de Cairas, le butin duquel
un peu adoucy la colere : que tandis
s estoient en quelque bonne humeur, il
lloit mener vers Cony, abondant en vi-
, pour les y faire vivre aux despens de
emi, avec resolution de le forcer si Sa
sté luy en envoyoit les moyens sans les-
s tout estoit reduit au dernier desespoir.
arrivay à Cony, huict jours après l'armée;
estant divulgué que j'avois apporté de-
, chacun se commença à resjouir et
eux esperer de l'effort de Cony. Et en-
s que ceste somme fust fort petite à si
de debte qu'estoit celle de l'armée, si
ce que le conseil, sur ce assemblé, fut
vis qu'on donnast à la banque cinquante
s pour capitaine, et deux ou trois escus
soldats, à la proportion de leurs appoinc-
ns. Or le vidame, qui avoit envie de
re un maistre de camp à sa devotion au-
ue le baron de Chepy, qui dependoit du
du mareschal, commença à mutiner luy-
nes les capitaines et les soldats, disans
s ne vouloient rien recevoir, fust peu,
beaucoup, que de la propre main de
capitaines, qui les avoient tousjours
rus, ce qu'ils ne feroient plus si ceste
stoit introduite à leur prejudice.

mutinerie et le desordre passerent si
t par l'inconsideration du vidame, que
cens soldats se desbanderent en une
trouppe pour prendre le chemin de
le, pour de là se rendre en Provence.
Le mareschal, ayant sceu ce malheur, monta soudain à cheval, accompagné d'une vingtaine de notables seigneurs, qui attraperent ceste trouppe, à laquelle le mareschal fit tant de plaintes et de remonstrances, meslangées tantost de menaces et tantost de promesses, qu'ils luy jurerent ne partir de l'armée, et n'obéyr qu'à luy, rapportant ceste faute aux impressions qui leur avoient esté données au contraire de la part du vidame.

Les affaires ainsi adoucis par la prudence du mareschal, et la ville de Cony bien recognue, il fut resolu de l'assaillir avec la mine et l'artillerie, à quoy faire chacun travailla courageusement de son costé. Mais auparavant que passer plus outre, il faut dire quelle en est l'assiette, afin de mieux comprendre avec quel artifice et diligence elle fut assaillie. Elle est presque de forme ovalle, sur un tertre fort relevé, circondé des quatre costés, les deux de la riviere de Rets, fort impetueuse, ayant ce tertre les rives si inaccessibles et droictes, qu'il n'y a point de murailles de ce costé là : de monter et descendre par là c'est chose impossible, estant composé de cailloux ronds, qui n'ont ny prinse ny tenue. Les deux autres costés sont armés d'une forte muraille, de bons fossés, et de quatre boullevards, et d'un petit, qu'on appeloit le Bastion Verd, parce qu'il estoit tout faict de gazons, ayant un ruisseau au pied, qui faict moudre quatre moulins pour la commodité de la ville, laquelle est assez doucement relevée en haut par ces costés-là.

Il fut donc resolu que l'artillerie seroit plantée en la façade qui regarde le costé du monastere des Anges, et, qu'à cause de la grande contr'escarpe, et terre-plain qui est au dehors et au dedans, on dresseroit une plate-forme au dehors, pour battre à cavalier le dedans de la ville; et que du costé de ce Bastion Verd on y dresseroit une mine, avec l'aide de quelques Anglois que le mareschal entretenoit à la suite de l'armée, laquelle ne sceut faire si bon guet que le capitaine Menegon, qui estoit parti de Fossan, n'entrast dedans avec trois cens hommes; qui donnerent un grand renfort aux habitans fort obstinés à la defence, et lesquels, à coups de frondes, tiroient incessamment de grosses

pierres qui blesserent beaucoup de nos gens qui s'approchoient un peu trop. Pendant que ceux de la plate-forme, sur laquelle furent assis et braqués huict canons, faisoient leur office, on travailloit diligemment à la mine, qui s'advançoit fort, sous la conduicte du sieur de Rossane, qui se rangea au service du roy peu après la prinse de Busque.

Or, le mareschal ayant nouvelle que l'armée des ennemis s'assembloit pour venir au secours, il envoya prendre les chasteaux de Roques-Parviere, Demont et Rocavion, qui sont sur l'advenue de Tende à Cony, qui furent aisément rendus. Ceux de Cony, se voyans si estroictement bridés et battus qu'ils n'auroient nouvelle de secours, ny aucune relasche pour respirer tant soit peu, entrerent en quelqu'opinion de se rendre; comme je croy qu'ils eussent faict sans un malheur qui advint de la part des nostres; c'est que quatre ou cinq soldats, parmi lesquels estoit le fils du procureur du roy à Saluces, s'adventurerent une nuict d'entrer dans le fossé de la ville pour recognoistre, de la part du capitaine La Baume, leur capitaine, certain flanc de ce Bastion Verd qui repondoit au fossé: ils furent descouverts et si bien chargés, que les trois n'en parlerent plus. Ce fils du procureur du roy, blessé en une jambe toute fracassée, fut porté en la ville, sous la promesse que, luy sauvant la vie, il leur diroit un grand secret. Le Menegon l'apasta de belles paroles: lors il leur dict: « Messieurs, ne soyez pas si mal advisés de vous rendre aux François, car ils ont deliberé de tuer hommes, femmes et enfans, et de brusler la ville, quelque chose qu'ils soient pour vous promettre au contraire. » Ce rapport les mit en tel desespoir, qu'ils jurerent de s'ensevelir tous dans les ruynes de leur patrie, et dèslors se montrerent plus rudes et plus obstinés que jamais au combat: et, toutesfois, c'estoit chose à laquelle jamais le mareschal ny autre n'avoit pensé, ces cruautés estant abhorrées par une ame si debonnaire qu'estoit la sienne. Il y avoit dans la ville un soldat sur ce Bastion Verd, lequel, à chaque vollée que nous tirions, nous monstroit le cul par derision: or, pour l'attraper, le sieur de Caillac commanda que des huict pieces qui tiroient de ce costé-là les deux fussent remplies de cailloux, et qu'elles ne tirassent qu'un peu après les autres, pour attraper le compagnon, comme il fut; et vismes voller les pieces de ce pauvre corps, qui receut le salaire de sa temerité et moquerie.

Or, la mine se trouvant preste à recevoir le feu, le mareschal ordonna que toute l'armée se mettroit en bataille ès environs de la ville; ordonna la forme de l'assaut, la premiere pointe duquel devoit estre conduicte et commandée par le baron de Chepy, maistre de camp, avec douze enseignes et cinquante gentils-hommes volontaires; et la deuxieme pareillement par le vidame, colonnel, avec environ autre cent gentils-hommes volontaires et douze enseignes. Luy qui s'estoit persuadé d'estre le principal et le plus suffisant chef de l'armée, et non pas membre d'icelle, ne pouvoit endurer que le mareschal disposast de l'assaut, ny que le baron de Chepy fust en telle estime de conduicte et de vaillance qu'il estoit; en haine de quoy aucuns machinerent deux grandes meschancetés: l'une, qu'il faloit faire tuer ledict Chepy, comme il fust, par derriere, marchant à l'assaut; l'autre, qu'il ne faloit seconder ceste premiere trouppe au combat, ains marcher lentement, à fin qu'elle fust la pluspart defaicte, à la perte et deshonneur du roy et à celle dudict mareschal; et qu'après ces* eschec le vidame marchast pour avoir l'honneur et la conqueste.

Or voyons maintenant ce qui en advint: le feu fut donné à la mine; elle fit un si grand effort, que on pouvoit monter à cheval dans la propre tranchée et retraicte des ennemis. Soudain que la poudre se fust eslevée et que l'advantage fut recogneu, le signal de l'assaut fut donné; le baron de Chepy, en donnant courageusement, fut tué par derriere. Les trouppes ne laisserent de s'advancer, et mesme la noblesse, qui donna et entra jusques dans la tranchée enuemie, d'où elle fut lourdement repoussée, n'estant suivie comme elle devoit. Quoy voyant le mareschal, il courut du costé où estoit le vidame, qui s'advançoit lentement; contre lequel se courrouçant fort aigrement, et contre ses trouppes aussi qui ne s'advançoient ny reculloient, et ne faisans ny l'un ny l'autre estoient tuées,

ontrainct de mettre la main aux armes
es faire retirer ; et en ceste mal-heu-
faction il n'y eut homme de marque
qu'un gentil-homme et environ cent
vingts soldats, que morts, que bles-
mareschal, infiniement desplaisant
des-ordres, fit ceste reprehension et
trance à l'armée : « Je ne vous estime-
is dignes, comme je faisois cy-devant,
is et mes compagnons, de porter le
hommes bien constans, fidelles et af-
nés au service de Dieu, du roy et de
ie, ny de la gloire de leur general
puis qu'à ses yeux vostre ame s'est
e si couarde, que le seul esclat des
ennemies vous faict tourner le dos sur
esche où l'on pouvoit mesmes monter
l ; et tout cela au perpetuel vitupere,
nostre nation, mais de vous seuls,
veterans du Piedmont, qui souliez cy-
faire trembler l'Italien et l'Espagnol.
e et la honte est telle que le decimat
celuy qui la peut purger ; toutesfois,
je regarde vos visages, je les vois tel-
enflammés pour le regret de la faute,
pardonneray à tous, si au lieu où je
nduis je vois vos courages si acharnés
e vos ennemis, que la mort ny mesmes
gers n'en ayent sceu effrayer ou rete-
orce de vos bras. »

là que c'est que donner les charges à des
ui n'ont autre valeur et prudence que
e et la temerité, presumans de ce qu'ils
moins ; aussi les despens en tomberent
oy, qui l'avoit choisi. Je vis l'heure que
eschal luy cuida donner de l'espée
ers du corps. S'il l'eust faict il se fust
de beaucoup de peines qu'il luy
ncores depuis, tant ce seigneur es-
fit en haine : aussi disoit-on qu'il ne
, comme porte le dire commun, en
ie sur bon gage. Je m'en rapporte à
en est ; et de faict, depuis il fina ses
rt malheureusement dans la Bastille,
piation de ses pechés.

nesme instant que ce desordre sur-
n eut nouvelles que le marquis de
e marchoit avec l'armée au secours
y : surquoy, les seigneurs du conseil
lés, il fut disputé de ce qui estoit à faire : chacun eust conclud au combat, estans les plus forts, comme nous estions, sans la corruption et desobeissance que le vidame avoit introduite dans l'armée, de laquelle il se retira et alla passer son temps à Pignerol et à Thurin, faisant semblant d'estre malade. Or le mareschal s'advisa d'un expedient par la practique duquel il mettoit le marquis à l'hasard de perdre et son armée et tout d'un train Fossan et Cony.

Il leur remonstra donc qu'en quictant, comme il vouloit faire, le siege de Cony, il marcheroit vers la plaine d'entre Saluces et Fossan, où il se parqueroit avec l'armée ; que cela seroit cause que le marquis s'advanceroit vers Cony avec la fleur de la fanterie et cavalerie seulement, laissant le gros de l'armée à Fossan pour l'attendre, en intention, après avoir visité et faict redresser les ruynes et les bresches, de tourner teste vers ledict Fossan ; qu'il estoit resolu, pendant qu'il feroit ce voyage, de faire venir en toute diligence dix enseignes fraisches des garnisons et quatre cens chevaux ; et que tout aussitost qu'il auroit cela, il feroit marcher toute la fanterie et cavalerie ès environs de Fossan, et icelle bien barricader dans les villages et metairies, qui sont fort frequentes à l'entour, le tout commandé par M. de Termes, pour serrer les vivres à l'armée qui estoit là dedans engagée, et la reduire ou à se desbander ou à se diminuer, et par la faim et par la frequence des combats qui luy seroient particulierement rendus et de jour et de nuict : et que luy, avec douze cens chevaux et trois cens arquebusiers à cheval, yroit vers Cony ; dont succederoit que le marquis seroit forcé de s'enfermer, luy et ses trouppes, en ce lieu où il n'y avoit que vivre, où qu'il seroit contrainct à venir au combat, ou à se sauver et retirer par cinq ou six journées qu'il y a de montagnes fort aspres et steriles depuis ledict Cony jusques à Savonne ; dont sa trouppe demeureroit à demy defaicte, et Cony si despourveu de vivres et mal fortifié, qu'il y retourneroit tout soudain pour l'emporter, au moins s'il n'avoit meilleure occasion en main.

Que cependant ceste armée engagée dans Fossan, ainsi destituée de ses chefs, seroit defaicte peu à peu à mesure que la faim les

presseroit de prendre l'hasard de la sortie; et que ces jeux ainsi joués, sans doute Cony et Fossan seroient emportés sans hasard, et peust-estre aussi quelque autre chose de meilleur. « Il se faut haster, leur dict-il, car tant plus on consulte sur les choses hasardeuses, et tant moins les entreprent-on, et de là elles sont tousjours descouvertes. L'esperance que j'ay d'un heureux succès est beaucoup plus forte que n'est la crainte de perdre davantage: vous sçavez qu'il n'y a point d'entreprinse plus réussible à la guerre que celle mesme que l'ennemi ne peut croire qu'on puisse entreprendre. »

Ceste resolution fut grandement louée, approuvée et embrassée d'un chacun, de laquelle les effects s'ensuyvirent depuis, à peu près de ce qui avoit esté si prudemment projecté. Car le mareschal ayant levé le siege de devant Cony, le marquis de Pescaire y entra à cheval par la mesme bresche que la mine avoit faicte (ce que vous noterez à la confusion du vidame) où ayant demeuré fort peu de temps, il fust tout esbay que il vit revenir le mareschal: dont il jugea que le jeu ne se demesleroit pas sans un hasardeux combat, et qu'il valoit mieux mander, comme il fit, à ceux de Fossan qu'ils se retirassent en Ast, et que luy prendroit le chemin de Savonne pour se retirer par les montagnes, où, par les mes-aises et aspretés du chemin et des chaleurs, il perdit la pluspart de ses trouppes, avec une grande bresche parmy l'honneur et la prudence dont il se chatouilloit.

Quoy entendu par le mareschal, il retourna bride, et s'en vint à Parviere, où estoit logé le gros de l'armée, tenant toute l'advenue d'Ast à Fossan. Au mesme instant il eut aussi nouvelles que le cardinal de Trente et le sieur Nicolas Madruce son frere s'en venoient en Ast avec le nouveau regiment d'Allemans, six cens chevaux pistolliers, deux cens hommes d'armes, et cinq cens chevaux legers, et trois cens gentils-hommes volontaires du Milannois, avec intention de venir desengager l'armée qui estoit à Fossan, ayant sceu que plusieurs trouppes qui s'estoient hasardées d'en sortir avoient esté defaictes, comme il fut, à plus de trois cens chevaux.

A ces nouvelles, le mareschal pri lution de faire tout ce qu'il pourroit pescher que ces deux armées ne se rejoindre, pour les pouvoir ainsi sep combattre, ne se recognoissant as pour ce faire tout à la fois si elles bloient une fois, mesmes estans su de cavalerie à nostre armée.

Pendant qu'il se preparoit à ce co donna advis au roy de ce qui avoit e à Cony et depuis, et la resolution q maintenant prinse; suppliant Sa Ma croire que les soixante mil escus qu avois apportés n'avoient peu supple despartir cinq ou six cens livres po pagnie; que leur estant deus de quatr mois, il les voyoit reduites à un si ex dangereux desespoir, qu'il faloit succedast de trois inconveniens l'un aventure tous: le premier, le dang mutinerie lors qu'il est sur le poinct battre; le deuxiesme, la contrainte defaut luy apportera de se retirer a nisons sans rien faire; et le troisie perte du temps et des occasions qui peu estre executées à l'advancement faires de Sa Majesté, et qu'il faudr jours neantmoins, à la parfin, veni payemens; que le dommage et la p en sortiroit estoit à mil pour cent pl mageable que le propre interest d prunt qu'on eust peu faire pour fourn necessités inexorables, comme il av M. de La Chapelle Byron, porteur depesche, remonstrer à Sa Majesté, je, qui estoit visible tesmoin de ces n n'ayant depuis la prinse de Valfeniere d'avec le mareschal, servant avec fort louable.

Supplia de mesme Sa Majesté de l'estat de maistre de camp, que tenoi ron de Chepy, au sieur de Salveso neantmoins quicter le gouvernement sal; que M. le vidame, avec leque toit reconcilié, en escrivoit luy-mes Majesté.

De pourvoir diligemment au rempl des poudres despendues à Valfenier ras et Cony.

Du vingt-troisiesme juillet, que M.

·are avoit failly de prendre la Guas-
ır la trop grande vivacité et courage
fils; qu'il voyoit que les affaires de la
: M. de Guise, ni les siens aussi, ne
ent prosperer, si-non autant qu'avec
de Piedmont ils endommageroient
ires de la duché de Milan. Sur ceste
e, ledict La Chapelle fut encores
de remonstrer au roy qu'il ne failloit
: Sa Majesté attendist aucun secours
ice de l'armée, au moins si des cinq
ui estoient deus elle n'en envoyoit
·esentement les deux, et les autres
ıns quinze jours après; et qu'en le
ainsi, il s'efforceroit de faire quicter
ıjesté le cinquiesme mois, et qu'aussi-
e cela seroit accomply, et le renfort
luy avoit promis arrivé, il s'advance-
ort en la duché de Milan, que le duc
seroit contrainct de tourner ses prin-
forces de ce costé, ou y laisser faire
ırde bresche.

par incident noté qu'au mesme temps
duc de Ferrare escrivoit, M. de Guise
aussi au mareschal que n'ayant trou-
nme il avoit predit, aucunes provi-
e la part du pape sur les choses pro-
qu'il avoit depesché le sieur de Noailles
roy, pour sçavoir s'il tourneroit teste
duché de Milan, ou s'il patienteroit
ente des provisions frivoles de la part
e. Cela s'appelle vouloir fermer l'es-
ɔrès que le cheval est perdu.

ıareschal, en tenant l'armée du mar-
ıgagée dans Fossan, qui estoit com-
le dix compagnies de gendarmerie
ndées par Manfre Tornier, Novar-
t de quinze compagnies de cavalerie
n Baptiste, Romain, et quatre mil fan-
Espagnols et Italiens, et quinze cens
ns, faisoit faire tout en mesme temps
de la recolte, tant ès environs d'i-
ue de Cony aussi.

ingt-septiesme juillet, ceux dudict
, ne pouvans supporter l'incommo-
ils estoient reduicts, firent sortir du
ù estoient messieurs d'Ampville et vi-
de Chartres, qui estoit revenu en
trois cens hommes de pied et soixante
:, qui furent fort rudement chargés
et menés battans jusques sur le bord du fossé, sans perte que d'un cheval d'Espagne qui fut tué sous ledict sieur vidame.

Et au mesme instant que ce jeu se demesloit, ils sortirent aussi du costé où estoient le mareschal et de Termes, qui les rembarrerent bravement avec perte de plus de cent hommes, sans qu'un seul des nostres y fust demeuré, la crainte ou l'espouvante ayant desjà si avant saisi le cœur des trouppes ennemies, que tout s'y demesloit plustost par hasard que par jugement.

Du dernier juillet, le mareschal donna advis au roy que le marquis de Pescaire avoit perdu beaucoup de ses gens, de tous lesquels peu fussent demeurés, s'ils n'eussent eu à Savonne des barques pour les porter à Gennes, d'où il estoit party et venu en poste à Milan.

Que les reistres qui estoient venus en Ast en estoient partis pour aller à Tortone, en attendans le marquis, lequel devoit rassembler ses forces pour venir desengager l'armée enfermée dans Fossan, et faire quicter le degast de la campagne.

Qu'il a cependant depesché le vidame de Chartres pour aller prendre le chasteau de Carail, qui est entre Cony et Salluces, qui s'estoit rendu à luy après avoir enduré cent volées de canon seulement, au lieu de cinq cens qu'il pouvoit attendre, et puis capituler.

Qu'il luy a commandé qu'ayant renvoyé l'artillerie à Saviglan, il donnast jusques à Cony, tant pour gaster la campagne comme pour brusler les moulins, ce qu'il avoit fort heureusement executé, fors les deux qui sont attachés au fossé de la ville; et que la garnison estant sortie à l'escarmouche, il en avoit deffaict une trentaine, et amené autant de prisonniers. Et peu s'en fallut qu'Alexandre de Magio, qui y commandoit, n'y demeurast.

Que par lettre du sieur Dasnois, ambassadeur aux Grisons, il avoit esté adverty que les ennemis avoient faict lever par le comte d'Autemburg mil chevaux, qui sont ès environs d'Auguste, pour les faire descendre en Italie avec huict cens bestes de charroy qui conduisoient des poudres et des salpestres; que si cest advertissement estoit veritable,

comme il estimoit, il seroit desormais temps de haster le renfort d'hommes, les deniers et les poudres que Sa Majesté avoit accordées.

Qu'estant tombé malade des gouttes et de fievre tout ensemble, il estoit contrainct de se retirer à Saluces pour penser à sa santé; mais qu'auparavant que partir il avoit faict aller M. de Termes à Genoilles avec le plus gros des forces; le sieur de Gonnort, son frère, à Bra, avec quatre compagnies de gens d'armes, deux de chevaux legers et trois de fanterie; à La Morre, Noel et Verdun, autres deux compagnies de chevaux legers, et autant de gens de pied à Beines, sous Montbazin; comme aussi avoit il faict les seigneurs de La Motte Gondrin, et Sainct-Chaumont, et La Curée, à la Villeneufve; et donné signal à chacun d'eux pour à mesme heure se jetter sur les chemins, à fin que si ce qui estoit engagé dans Fossan vouloit sortir, ils eussent tout à coup, et de tous costés, tout cela sur les bras.

Du huictiesme aoust, qu'il a receu le reglement que Sa Majesté a apporté au faict des payemens des assignations, et que si l'execution s'en ensuit de mesme sans interruption aucune, que Sa Majesté pourra estre cy après mieux servie qu'elle n'a cy devant esté parmy toutes ces violentes et inexorables necessités; et que mesme il a aussi grande esperance d'emporter tout d'une venue Fossan et Cony, qui tiennent engagés, dans Mondevis, Beines, Saviglian, Bental et Carmagnoles, de quatre à cinq mil hommes de pied, et de quatre à cinq cens chevaux.

Que les ennemis dépescherent soudain un capitaine de chevaux legers nommé le Millord, avec vingt-cinq chevaux, pour haster ledict marquis à leur delivrance, sinon qu'ils estoient resolus d'hasarder le paquet, quoy qu'il en peust advenir. Cestuy-cy se servant de la nuict, print son chemin pour aller passer par le derriere de Cairas et d'Albe, où toutes-fois il trouva fort bonnes gardes de la part du sieur de Lyoux, gouverneur d'Albe, qui le chargea si rudement, qu'il y eut dix-sept de sa suitte, que morts, que prisonniers: le reste se sauva dans les bois, où les païsans, avec le tocsin, les assommerent, selon l'ordre qu'avoit cy-devant donné le mareschal

ces prisonniers il y avoit deux cor
cavalerie et un alfier de Cesar de N
maniere qu'il estoit de tous costés
que le marquis peust aborder à Fo
eux en sortir, sans courir hasard d'
faicts, ayans à faire vingt lieues de
parmy païs ennemi, armé, et qui
jours au guet.

Le huictiesme aoust, le mareschal
le vidame vers Cony pour de nouveau
de brusler les deux moulins restans,
ser une embuscade en un lieu qu'il
donna, et dans laquelle il estoit im
que l'ennemi ne donnast s'il sortoit,
il estoit à croire qu'il feroit: et de fi
lon le project, les choses furent he
ment executées, à sçavoir les moulins
et des ennemis que prins que tués,
cinquante.

Au mesme instant M. de Termes
Genoilles, avec bonne trouppe, con
les sieurs d'Ampville, de Terrides
cisque Bernardin, et autres braves
luy faisans compagnie, avec intentio
rompre les moulins de Fossan. Les u
autres, graces à Dieu, exploicteren
qu'ils executerent leur dessein à l
ruyne de ceux de dedans, qui eurent
en avant plus à souffrir.

Le dix-huictiesme d'aoust, ceux
san ayans faict une grosse sortie, le
Termes, d'Ampville et tous les au
gneurs, qui se tenoient toujours prests
sortes de mouvement, monterent à
plusieurs charges et recharges fai
costé et d'autre; mais en fin une jeune
de noblesse françoise, qui s'estoit ra
semble sous d'Ampville, donna si furie
dans les ennemis, qu'ils les menerent
jusques dans la ville, où le sieur
bouillet et trois ou quatre autres se
rent pesle-mesle enveloppés. Tout le
y eut pour nous c'est la perte dudict
Rambouillet, et celle de Paul Baptiste
lieutenant de M. d'Ampville, leque
fort vaillamment combatu avec son c
eut la teste emportée d'un coup de c
fut tiré de la ville; c'estoit un fort co
brave cavalier, et qui fut regretté

t de son capitaine sur tous. Qui consi-
de près le jugement avec lequel le
:hal conduisit tout cecy, la valeur et
ion, autant des seigneurs que des sol-
confessera que les ruses et la valeur
s en gros a surmonté, ou au moins es-
tout ce dont les legions romaines ont
:commandées, et par des esprits qui ont
iefois avantagé le compte.
nuict de ceste martiale journée, estant
né à Saluces, sur la minuict j'ouis un
tintamarre à la porte du logis; je me
et mis la teste à la fenestre. Je veis le
le Lambres, valet de chambre du roy,
: de la cour. Je luy fis ouvrir, et, en
lant, tous mes membres fremirent, par
sage de la triste nouvelle qu'il appor-
la perte de la bataille de Sainct Laurens,
et blessure de M. le connestable. Et
utant que les nouvelles et messages qui
nt la nuict s'addressoient à moy par com-
:ment du mareschal, soit pour luy aller
rter ce qui requeroit prompte provision,
ir la remettre à son lever, je partis sou-
:e mon logis et vins heurter à la chambre
: sieur mareschal, qui s'eveilla en sur-
et me voyant me dit : « Hélas! mon
vous m'apportez quelque mauvaise nou-
» M'estant approché de luy, je luy dis:
i verité, monsieur, elle sont plus tristes
is deplorables que je ne voudrois, et s'il
nais temps de deployer votre constance
re vertu, c'est aujourd'huy qu'il le faut
» Lors, luy ayant raconté en gros ce
avois aprins, je feis entrer Lambres,
y en fit le discours bien au long: après
l me commanda de dépescher un cour-
:près à M. de Termes au camp, luy
nt de se trouver de grand matin à Sa-
menant avec lui les seigneurs de Gon-
d'Ampville, vidame de Chartres, le
ent de Birague, les seigneurs vicomte
urdon, de Lyoux et Francisque Ber-
i, et auparavant que partir laisser toutes
: bon ordre en l'armée et en tous les
: endroicts, qu'il ne peust advenir au-
:convenient pendant leur absence, et
:oudain qu'ils auroient disné ils s'en
:neroient tous au camp.
si que je faisois ces depesches, le sieur de Vineuf arriva, apportant aussi lettres et instructions de la part du roy sur le mesme suject dudict Lambres.

Tous ces seigneurs estans arrivés sur les huict heures du matin, le mareschal, ayant aussi faict appeller lesdicts sieur de Vineuf et Lambres, leur fit exposer à tous deux leur creance, et faire lecture des lettres et instructions de Sa Majesté, portans qu'ayant M. le connestable fort heureusement jecté assez bon nombre de gens dans Sainct-Quentin, assiegé par les ennemis, et se retirant avec l'armée, laquelle, selon la coustume des François, ne gardoit gueres d'ordre en la retraicte, ayant mesme accomply l'effect pour lequel elle estoit envoyée, elle auroit trouvé l'armée ennemie, commandée par les duc de Savoye et comte d'Aiguemont, qui avoient gagné le devant par le derriere de certains costeaux et vallons, contre l'opinion qu'on en avoit, et qu'il fallut lors forcement venir au combat, lequel auroit esté pour un temps soustenu assez vigoureusement; mais qu'en fin l'ennemy estant superieur de cavalerie, de resolution et d'ordre, l'advantage seroit demeuré de son costé, M. le connestable prins et blessé, combatant fort vaillamment, comme aussi avoient esté plusieurs autres princes et seigneurs de marque, et plusieurs sauvés avec le sieur de Bourdillon, depuis mareschal de France, qui les departit tous dans les places de la Picardie, la plus part desquelles, sans cela, se fussent perdues, d'autant qu'on en avoit precedemment tiré les garnisons pour en remplir l'armée; ce qui fut fait fort mal à propos et de longue main preveu par le mareschal, la prudence et prevoyance duquel le rendirent tousjours obstiné à fuir l'hasard des batailles, s'il n'avoit ses places si bien pourveues, qu'elles, en cas de fortune contraire, fussent pour tenir bon attendant un secours. Si dès la retraicte que fit l'empereur, et que le fils armoit grossement, le mareschal en eust esté creu, on l'eust, par la levée d'une puissante armée, tellement rebuté, qu'il n'eust demandé que paix et amitié. Au lieu de ce faire on s'endormit en sentinelle pour esparguer deux cens mil escus qui ont depuis cousté à la France plus de six millions.

Or, sur ce propos, je ne veux taire le principal de ceste routte : il faut donc sçavoir qu'un mois après que l'empereur se fut retiré en Espagne, le mareschal, me depeschant vers le roy, entre autres choses il me commanda de dire à Sa Majesté que le roy d'Angleterre faisoit lever de grandes forces en Espagne, Allemagne et Italie ; que si Sa Majesté permettoit qu'en ce sien nouveau advenement il print quelque curée sur elle, que cela l'inviteroit et affrianderoit à y retourner ; là où, par le contraire, si Sa Majesté s'armoit de si bonne heure qu'il ne peust rien entreprendre à son prejudice, il se rebutteroit et demanderoit la paix. La responce que j'en rapportay fust que l'ennemi estoit si endebté qu'il ne sçavoit de quel bois faire flesche ; que Sa Majesté n'avoit faute de prudence ny de soin pour digerer et pour prevenir ces inconveniens. Sur laquelle confiance n'ayant Sa Majesté faict compte de s'armer à temps, il en advint ce que le mareschal avoit predit; car l'ennemi se jecta peu après le plus fort à la campagne, pour auquel faire teste en ceste repentine surprinse, on tira des places de Champagne et de Picardie les garnisons pour en faire un corps d'armée. Quoy recogneu par l'ennemi, cault et vigilant, il s'adressa à Sainct-Quentin, desgarny de sa force, qu'il emporta avec l'honneur de la bataille ; ce qui ne fust advenu si, conformément au conseil du mareschal, on eust prevenu l'ennemi : et est chose estrange que j'avois lors en main un almanach de Nostradamus qui cottoit la perte dudict Sainct Quentin au mesme jour qu'elle fut prinse.

Revenant à ce que le roy mandoit pour remedier aux inconveniens où tout le royaume pouvoit tomber, Sa Majesté vouloit qu'on luy envoyast diligemment tous les Suisses qui estoient en Piedmont, au nombre de quatre à cinq mil.

Qu'elle desire que M. de Termes s'achemine diligemment vers elle, à chevaux de relais, et que sa compagnie de gendarmerie le suive ; que le sieur d'Ampville s'en vienne aussi, laissant sa cavalerie en Piedmont.

Que sans la grande reputation et support que le mareschal, par sa seule presence, pouvoit apporter aux affaires d'Italie en une si urgente necessité, elle l'auroit voulu appellé près d'elle, pour en recevoir le mesme conseil et secours qu'elle avoit tousjours eu de luy en toutes sortes d'affaires.

Que ledict sieur mareschal luy envoyast au parsus les Suisses, quatre compagnies de gendarmerie et autant de cavalerie, et que pour un temps il se contentast de demeurer sur la deffensive ; et neantmoins que là où il se trouveroit fort pressé, qu'il fist de nouvelles levées de fanterie et cavalerie de tous costés, et qu'argent ne luy defaudroit pour ce faire ny pour les entretenir aussi.

Après que toutes choses eurent esté entendues et debatues par ces seigneurs, ils resolurent tous qu'il estoit necessaire de diligemment depescher vers le roy personne en presse, pour remonstrer à Sa Majesté ce qui leur sembloit convenable à son service, et la consoler aussi en ceste affliction. Tout le plus habile que je suis, je fus choisi pour aller faire l'un et l'autre office de la part de tous et en particulier dudict sieur mareschal, de quoi j'ai redigé par escrit la principale substance pour servir d'instruction à la posterité, et pour rendre le discours de ces memoires plus intelligible.

« Sur la disgrace n'a gueres advenue à partie des forces de Sa Majesté, au conte rendu par M. le connestable au secours et retraicte de Sainct-Quentin, dont le sieur de Lanbres et, depuis, celuy de Vineuf, ont faict le discours à M. le mareschal de Brissac et à tous les seigneurs de l'armée, ils ont, de mesme voix et concordance, chargé le secretaire Boyvin d'aller, de leur part, presenter leur très-humble service à Sa Majesté, et la supplier que, comme prince magnanime et gracieux, elle vueille recevoir, parmy tant de graces et de benedictions que il luy a cy-devant données, ceste petite piquette pour tesmoignage de l'amitié dont Dieu honore tousjours les siens.

» Que le prince magnanime, telle qu'il est, ne se laisse jamais esbranler ou esgarer par aucun sinistre accident, la constance apprenant à les supporter avec la mesme meté et inflexibilité qu'elle mesme practiqua en ses premieres armes, contre Charles quiesme lors qu'il vint en Provence plus

us puissant que ne sera jamais le fils ; en
que la divine Majesté ne defaut jamais à
qui entreprennent et qui desirent choses
ɜtes que celles-là.

Qu'elle se doit aussi souvenir qu'en la
re, non plus qu'en beaucoup d'autres
es, les affaires ne succedent jamais gueres
ı nos desseins, ains selon ce que le Dieu
ɔataille veut et permet; que de là les
mes sages et courageux en tirent leur
ırance, et mesnagent les occasions avec
prudence et fort considerée promptitude,
me ils s'asscurent que Sa Majesté saura
ıx faire que nul autre; remarquant d'ail-
ɜ que ceux qui se laissent emporter à la
ıte et à la deffiance demeurent tousjours
ɜsés à nouveaux perils et hasards; qu'en
inistre accident Sa Majesté doit embrasser
re choses: la premiere, souhaitter autant
ɔnseil de Nestor que la force d'Ajax, et,
me luy, avoir un merveilleux soin à ce
ne succede aucune discorde ny division
ny les princes, seigneurs et capitaines,
au contraire que, par une concordante
enereuse emulation, chacun s'efforce, en
inistre accident, à bien et fidellement
ir Sa Majesté et sa propre patrie.

La deuxiesme, que Sa Majesté embrasse
esnavant elle mesme fort vivement la
duicte de ses affaires; qu'elle se laisse
ɜent voir avec un visage constant et as-
ɜé, autant parmy le peuple que parmy les
ɜriers, parce que la prudence, la vigueur
ı generosité du prince est la plus propre
ecine qu'on puisse practiquer pour re-
ɜre le cœur et la devotion à ceux qui sont
nnés et peu accoustumés aux traverses de
ɔrtune, et les animer tous à les secourir
ɜrvir avec plus d'ardeur et d'affection que
ıis. La troisiesme, que les prieres à Dieu
ı promptitude des armes estans tousjours
ɜs qui repoussent la violence et qui don-
la victoire aux considerés, qu'ils sont
d'advis que Sa Majesté face en toute
eme diligence lever et marcher vingt mil
ses, autant de lansquenets et de François,
pour ce faire rien espargner, afin que,
nt à gros jeu, elle puisse non seulement
ɔusser l'audace de l'ennemi, mais aussi
eprendre encores de le recogner jusques
au fond de la Flandre, et luy emporter quelque bonne place.

» D'alleguer que ce sont choses aisées à discourir, mais difficiles à executer, à position contraire il faut croire que le prince guerrier, tel qu'est Sa Majesté, sçait assez qu'il est plus aisé à faire cecy qu'il ne sera pas à l'ennemi de forcer tout à coup une ou deux places des siennes, ny de les fortifier et munir qu'avec temps et despences.

» La quatriesme, que les grandes affaires que Sa Majesté a depuis six ans en çà sur les bras la pouvant rendre incommodée à l'entretenement d'une telle puissance, ledict sieur mareschal et tous ces seigneurs sont d'advis que dès maintenant Sa Majesté se face contribuer, en argent comptant, l'entier revenu d'une année de tous les archeveschés, eveschés, abbayes et prieurés qu'elle a cy-devant donnés. Si ceux qui les tiennent sont gens de bien et bons François, nul d'eux ne devra refuser pour un an ce que Sa Majesté leur a donné pour tousjours; s'ils sont autres, il les en faut priver pour jamais comme ingrats au prince et avortons de la patrie, qui ne peut estre ruynée que ils ne le soyent aussi eux-mesmes : et pour y inviter un chacun, le mareschal, à la faveur duquel Sa Majesté a donné aux siens de trente à quarante mil livres de rente, commencera le premier de fort bon cœur; car, à la verité, quand l'estat commun est destruict, ceux qui s'estiment bien asseurés en leur particulier ne sont pas moins destruicts que les autres; et, par le rebours, si en la particularité il y a quelque mal, il se sauve avec la prosperité commune.

» Sa Majesté pourra aussi, par une gracieuse remonstrance, tirer secours de toutes les bonnes villes de la France, jusques à huict ou neuf cens mil escus pour le moins, qui serviront de premiere planche pour donner loisir au recouvrement des moyens particuliers de Sa Majesté; et là où il s'en trouveroit de renitentes, après que l'orage sera passé il les en faut chastier au double, comme perfides et ingrats à leur prince et la commune patrie.

» Pourra aussi, ou de gré ou de force, faire contraindre tous les fermiers, soit du

domaine ou des gabelles, à faire advance d'un quartier de leur ferme.

» Pareillement, de gré à gré, tirer de toutes les chambres des comptes, thresoriers de France, generaux des finances, receveurs, payeurs et autres, un quartier de leurs gages par advance. En bien mesnageant les affaires, et sans permettre que les thresoriers, les pensées desquels ne s'estendent pas plus avant que leur vie, fassent la moindre bresche du monde aux finances qui seront ainsi assemblées, Sa Majesté aura bien tost en main trois ou quatre millions d'or, qui porteront en avant la guerre pour plus de deux années, sans ce que, comme dit est, Sa Majesté recouvrera de main en main de ses revenus, se souvenant qu'en affaires d'estat si pressans que sont aujourd'huy ceux-là, il faut proceder extraordinairement, sans esgard ou acception de personne. Qui ne sauve la teste perd bientost tous les membres.

» D'alleguer, comme quelqu'un pourroit faire, qu'il y a du danger d'appuyer sa fortune sur des forces ainsi nouvellement levées, les François ny les Suisses ne peuvent recevoir ceste distinction ou accusation, car leur inveterée affection portera des regrets de ce desastre, qui leur imprimeront un courage extremement eslevé à reparer les fautes et à reduire toutes choses en seurté. Ces desastres sont ceux, à la verité, qui apprennent tousjours mieux que nuls autres l'art et l'industrie à sagement et utilement guerroyer et à garder l'ordre et la discipline, sans lesquels les armes ne prospererent jamais gueres.

» Que le commandement que Sa Majesté fait aujourd'huy de luy envoyer tous les Suisses et la pluspart de la gendarmerie qui est en Piedmont, n'est pas medecine gueres propre à guerir les recentes playes; mais plustost pour ouvrir le chemin à l'ennemi pour en faire de nouvelles; et sans toutesfois en tirer le secours que Sa Majesté pretend; en voicy la raison : Ce qu'elle tient de deçà luy a tousjours servy, non seulement d'augmentation d'estat, mais aussi de bride très-propice à faire teste à l'empereur sur ce qu'il entreprenoit contre la France et l'Italie.

» D'ailleurs les forces sont aujourd'huy tellement diminuées par le continuel travail, par les maladies, et surtout par la faute de payemens, que le nombre n'en est si grand ny si robuste qu'elle pourroit estimer. Le chemin qu'ils ont à faire veut pour le moins six semaines pour se rendre vers Sa Majesté, mesmes parmy les grandes chaleurs d'aujourd'huy, lesquelles reduiront le nombre à la moitié, et ceste moitié, quand elle arrivera, sera debilfée; qu'il luy faudra autres trois sepmaines et de l'argent pour se reposer et remettre.

» Les affaires en ceste course de temps ou se seront remis en bon estat, ou ils seront ruynés tout à faict : si en bien, comme on espere en Dieu, ce secours aura esté inutile à la France, et très-dommageable à ce qui est de deçà; si en mal, ç'aura esté ou perdre ou par trop affoiblir ce qui pouvoit faire diversion et aider à remettre toutes choses en bon train. A dire veritablement ce qui en est, c'est proprement et fort inconsiderément vouloir de toutes parts mettre tout sur le tablier, sans y apporter le jugement des consequences et presentes et futures de l'estat. Et neantmoins, pour obeir à Sa Majesté, il a esté resolu de diligemment envoyer treize enseignes des meilleures desdicts Suisses; mais quant à la gendarmerie, de le vouloir faire aussi, ce seroit jouer à quicte et au double pour le regard de ce pays; et par ainsi leur acheminement sera retardé jusques à nouveau commandement de Sa Majesté, vers laquelle, en tout evenement, elle sera aussi-tost que les Suisses.

» Que le sieur de Termes partira soudain, suyvant le vouloir de Sa Majesté, et fera marcher quant à luy, et les Suisses et les capitaines françois qui ont esté choisis pour faire nouvelles levées en cheminant. Mais quant à M. d'Ampville, lequel ne s'est peu trouver en ceste assemblée pour quelque indisposition, et pour le regret de son lieutenant qui fut hier tué, ces seigneurs luy porteront la lettre de Sa Majesté, et le consoleront sur la blesseure et prison de son père, pour le faire suivre ledict sieur de Termes.

» Remonstrera ledict Boyvin que nous avons, par l'advis mesme de M. de Termes, dépesché deux de nos capitaines en Suisse pour en diligemment lever trois mille, tant pour remplir les treize enseignes qu'elle demande

ques au nombre de quatre mille, que pour reste remplir aussi celles-cy.

Ne sera oublié de remonstrer que ce st pas tout que de recognoistre, comme Majesté faict, les maladies de l'estat, my lequel on ne peut faillir deux fois, s bien d'y remedier auparavant qu'elles ent devenues incurables, comme sont ourd'huy celles de Piedmont, si souvent i importunement remonstrées, et auxquel- toutesfois on n'a jamais tenu compte de iedier que par boutades. Or, si le mal oit lors reduict au desespoir, il l'est en- e aujourd'huy davantage, en tant que tant a faut que Sa Majesté y vueille apporter remede convenable, qu'au contraire elle ugmente, en despouillant la province des s precieux ornemens qui luy estoient de- urés, pour la mettre du tout en chemise; lors que l'ennemi, se renforçant comme il gt, nous privera du tout des grands ad- ntages que nous avions sur luy, et peut- re de quelques bonnes places aussi.

» Le mareschal sçait bien que la teste et le rps sont plus precieux que les autres mem- es, et que le serviteur doit tousjours faire ig aux volontés du maistre, comme aussi ct-il; que, pour demeurer disculpé du l qui en peut advenir, il luy est tous- urs permis d'en faire, à heure convenable, remonstrances necessaires; bien marri 'on ne l'ait jugé aussi propre que d'autres ur aller sacrifier sa vie au service de son ince et seigneur naturel, auquel il a tant tant d'obligations.

» Quoy qu'il y ait, ledict Boyvin, parlant rticulierement au roy, suppliera Sa Ma- té ne vouloir jecter le manche après la ignée, comme on veut qu'elle fasse, et ire que, si son plaisir eust esté de demeu- r ferme en la résolution qu'elle avoit prinse ppeler ledict mareschal auprès d'elle, que luy qui en a esté cause, ny tous les siens semble, ores que grands, valeureux et af- tionnés princes, ne l'eussent sceu peut- re servir avec plus de courage ny de fide- é qu'il eust faict et fera jamais, sa propre ne luy estant chere, sinon autant qu'elle urra servir à son maistre et à son estat aussi.

» Surtout ramentevra à Sa Majesté, de la part dudict sieur mareschal, que pour lever les sieges des places, ou pour autre occasion, quelque favorable qu'elle puisse estre, elle prenne soigneusement garde à ne hasarder jamais aucun combat en gros, ny à se loger aussi en lieu s'il n'est fort advantageux pour elle, et dont la retraicte puisse estre si libre qu'elle ne puisse recevoir aucune contraincte ou eschec pour petit qu'il soit; mais bien s'efforcera elle, par la main de quelque vigilant et prudent capitaine, de faire donner peu à peu aux siens quelque advantageuse curée sur l'ennemi, pour leur remettre le cœur et l'asseurance, qui sont un peu esbranlés.

» Que si l'instable et non jamais fidelle fortune a, comme par mocquerie, conduict la France à autre parti, il faut, aujourd'huy plus que jamais, renforcer les courages et les affections, tournans les esperances en Dieu, qui portera si avant nos palmes, que nous nous gorgerons plus du sang de nos ennemis qu'ils ne feront jamais du nostre.

» Qu'il supplie très-humblement Sa Majesté vouloir aussi bien pourvoir les seigneurs de Pavan, de La Motte Gondrin, vicomte Gourdon et Francisque Bernardin, des nouvelles compagnies de gendarmerie qu'elle faict lever, comme elle faict assez d'autres qui ne l'ont pas peut estre si bien merité qu'eux; et qu'en traictant, comme elle faict, le Piedmont en enfant reprouvé, au moins elle vueille donner quelque contentement aux chefs qui ont les charges et les peines particulieres de son salut; autrement qu'ils se retireront tous en leurs maisons», comme firent depuis Pavan et le baron des Adrets.

Je trouvay le roy à Paris, et arrivay si à propos, que Sa Majesté, qui estoit encores au lict, commanda qu'on me fist entrer, en attendant le cardinal de Lorraine, qui avoit lors embrassé tous les affaires tant civils que militaires. Ce bon roy, en jettant un grand soupir, m'embrassa me disant: «Boyvin, mon ami, je crois que M. le mareschal a receu un grand desplaisir de la perte que j'ay faicte.—Ouy, Sire, respondis-je, très-grand, mais bien encores davantage, de quoy Vostre Majesté estime si peu son fidelle subject et serviteur, qu'à l'appetit de gens qui n'ont

que la langue elle a mieux aimé en appeller d'autres que luy à son secours, et qui peut-estre n'ont pas plus d'experience, d'affection ou de valeur que luy, qui est toutesfois creature particuliere de Vostre Majesté. » Ainsi que je voulois porter ma carriere plus avant, le cardinal entra, vers lequel m'estant soudain tourné pour le saluer, le roy luy dict : « Faictes sortir tout le monde, fors le secretaire d'estat, afin que nous oyons tout ce que nous mande M. le mareschal. »

Là dessus j'entray au mesme discours des choses que vous avez cy-devant veues ; mais si tost que je touchay la corde sur le secours du clergé par une année entiere de benefices, ledict cardinal me respondit que les affaires du roy n'estoient pas si pressés qu'il fallust faire ceste dangereuse playe. A quoy je repliquay que ce que je disois n'estoit pas playe, mais bien que le reffus seroit celuy qui feroit une lourde playe, et que ceux qui rejecteroient cest expedient auroient peu d'affection au roy, pour la necessité duquel il falloit joyeusement sacrifier la propre vie, les biens, femmes et enfans, comme M. le mareschal avoit deliberé de faire, et qu'il luy sembloit, quoy qu'on sceust dire, que c'estoit le plus prompt et le plus aisé secours que Sa Majesté sçauroit trouver, et dont il donneroit luy-mesme le premier exemple.

Ceste repartie pleut fort au roy, mais non au cardinal. Lors Sa Majesté me commanda de poursuivre mes remonstrances, sur toutes lesquelles elle promit de me satisfaire bien tost, et de me renvoyer ; qu'il sçavoit fort bon gré au mareschal des conseils et des propositions que je luy avois faictes, et que, comme très-bonnes et très-utiles, ils les practiqueroit tousjours, et que, sans la crainte d'adjouster à ce desastre la perte du Piedmont, qui dependoit de luy, elle l'eust dès le premier jour appelé près d'elle. Le cardinal, qui craignoit que je n'esbranlasse le roy par dessous main à appeller ledict sieur mareschal, fit donner assignation de quatre cens mille livres au tresorier, avec les propositions du president Bailly, pour deniers comptans, au supplement de toute l'année, et lequel president Bailly avoit forgé lesdites propositions en sa teste, sans en avoir jamais rien communiqué au mareschal, et l'execution desquelles pouvoit plustost apporter la totalle ruyne que le salut du païs.

Voicy quelles elles furent : *Lever trois escus pour chef d'hostel, un teston pour septier de bled, un escu pour muid de vin ; creer une chambre des comptes particuliere en Savoye, et une seconde chambre en la cour du parlement de Piedmont ;* choses aussi mal-aisées à executer que de prendre la lune avec les dents. Et de faict, lorsque la fortune voguoit à souhait pour la France, et que la force estoit de nostre costé, il ne fut jamais trouvé raisonnable de mettre sus ces impositions en païs de nouvelles conquestes, et on le veut maintenant faire parmi les disgraces et les mutineries, et sans en parler au lieutenant general du roy : n'est-ce pas bien et utilement mesnager les consequences de l'estat et vouloir qu'on mette cuire là dessus ? Et puis laissez manier l'estat à des prestres, la plus-part desquels mesurent toutes choses plustost par utilité particuliere d'eux et de leurs maisons que par celle du service du roy.

Ce bon prince et prelat estoit si passionné pour faire tomber le souverain maniement de l'estat à son frere, qu'il ne taschoit qu'à ruyner et reculer tous ceux qui pouvoient, comme le mareschal, faire quelque contre-carre à la grandeur des siens ou à leurs desseins. Et de faict il n'y eut ordre, quoy que je sceusse dire, qu'il voulust permettre que les sieurs de Gondrin, de Gourdon et Franciscque Bernardin fussent gratifiés de la gendarmerie que Sa Majesté leur avoit tant de fois accordée, ny depuis aussi les seigneurs de Pavan, lieutenant du mareschal, Monthazin, baron des Adrets, et capitaine Bonval, que le mareschal recommandoit pour leurs services : de maniere que ceux-cy quitterent depuis leurs charges, comme aussi fit ledict sieur de Pavan la lieutenance du mareschal, qui demeura presque sans gens et sans l'assistance de pas un seigneur de marque, et, qui fut le pis, sans argent pour payer les soldats d'environ six mois qui leur estoient deus : et comme un mal ou une desdicte est tousjours suivie de l'autre, il advint en ce mesme instant que le vidame de Chartres, enclin au remuement de mesnage, envoya

offrir au roy, par Lodun, de luy mener douze cens François, autant d'Italiens, et deux cens chevaux, sans toutesfois defournir les forces qui estoient en Piedmont, ny sans en parler au mareschal, qui luy pouvoit aider à parvenir à ce poinct plus à son aise qu'il ne sceust faire depuis.

Mais le cardinal, qui sceust que le mareschal avoit trouvé mauvais ceste proposition, se servit depuis du vidame comme d'un instrument propre à donner au roy mauvaise odeur des actions du mareschal, ou à les infirmer par quelque moyen; et toutesfois le roy, qui aimoit fort particulierement le mareschal, n'y adjousta jamais fois : je diray davantage (selon que je decouvris depuis), que, si le mareschal eust à contre fin faict contenance de ne pas desirer d'aprocher du roy, glissant doucement sur ce qu'il en pensoit, le cardinal n'eust jamais pensé à le ravaller, ains il se fust efforcé de le gratifier et conserver pour ami et serviteur de luy et des siens; mais, remarquant de près la grandeur de ses merites et de sa valeur, et l'amitié couverte que le roy luy portoit, ils ne purent jamais permettre, n'y qu'il s'aprochast de Sa Majesté, ny qu'il fust secouru des moyens qui le pouvoient faire voller plus haut. Voilà comment l'ambition mesnage tousjours les affaires au prejudice du maistre : à la verité celuy est mal advisé qui aux affaires d'estat s'asseure en l'amitié de celuy qui a la puissance en main, car elle faict tousjours oublier et la justice et le respect, pour faire place à la convoitise, sans respect de parentage ny d'amitié à l'espreuve. Il n'y a celuy peut estre qui ne clochast comme eux pour maintenir ceste souveraine auctorité et disposition qu'ils avoient en main.

Tant il y a que le roy n'adjousta toutesfois jamais foi à chose qui luy fut rapportée, ains trouva bon ce qu'il luy en avoit mandé : c'est que M. le vidame n'avoit autre moyen d'accomplir sa promesse que par la ruyne de ce peu de forces qui estoient restées en Piedmont, mesmes aujourd'huy qu'il avoit envoyé encor au roy les douze enseignes de Suisses restantes, ce qui avoit tellement desgarni toutes les places, et tant affoibli ce peu de forces qu'il avoit en campagne, que l'ennemi feroit aisement quelque lourde bresche. Sur laquelle occasion, et craignant qu'il n'en advint pis, je fus derechef renvoyé vers le roy, duquel j'obtins le renvoy desdictes treize enseignes suisses, qui s'estoient desjà advancées jusques à Sainct-Jean de Mauriane, ordonnant que le mesme payement qui leur avoit esté preparé à Lyon pour tirer païs seroit porté en Piedmont, et que le vidame iroit faire sa levée en France.

Or, par ce qu'il avoit lors cinq ou six compagnies de gens de pied à pourvoir, et dont le roy avoit commandé que les commissions me fussent baillées en blanc pour les porter au mareschal, afin qu'il y pourveust de tels capitaines qu'il adviseroit, les amis dudict sieur mareschal ayans descouvert que c'estoit une ruse dressée par le cardinal pour davantage irriter le vidame contre le mareschal, cas qu'il y mist la main, je les refusay, disant que, puis qu'ainsi estoit que, dès le vivant de M. de Bonnivet, cousin du mareschal, le roy avoit trouvé bon de le priver de ces nominations, qu'il ne s'en vouloit plus mesler, ores que quand luy mesme avoit esté colonnel des gens de pied au voyage de Parpignan et ailleurs, la puissance de ce faire fut tousjours defferée aux lieutenans generaux du roy sous lesquels il militoit lors, et non à luy.

Voilà tout ce que je sceus rapporter de ce mien voyage. A mon retour le mareschal fit entendre au roy que les ennemis commençoient à tirer gens à la campagne, pour aller, disoient aucuns, assaillir Gatinare, et les autres Gaillany, Ponzon et Courtemille; et que si Sa Majesté ne pourvoyoit d'autres forces que celles dudict vidame, il faloit se preparer à la perte des places susdictes ou d'autres meilleures, et que dès maintenant, comme pour lors, il s'en lavoit les mains. La responce que luy fit faire M. le cardinal, c'est qu'estans desjà si fort advancés qu'on estoit dans l'hyver, c'estoient choses fort aisées à discourir, mais mal aisées, voire du tout impossibles à executer, et qu'en fin l'hyver estoit tousjours l'hyver. Ignorant ledict sieur cardinal qu'il estoit autant aisé aux ennemis de [illegible] royer en hyver qu'il avoit esté [illegible] lors que la neige estant troi

terre, d'avoir emporté la citadelle de Lanz, la ville d'Yvrée, Masin, et nagueres celle de Valence, en la compagnie de M. de Guise son frere allant à Rome; et encores que tout cela ne fust en son breviaire, si ne laissa il de reduire le mareschal à tel poinct, que, n'ayant le moyen de tenir Galliani ny Gatinare, force luy fut de les faire desmòlir toutes deux, depuis Yvrée et Santia sentirent de grandes incommodités; mais encores valoit il mieux faire cela que d'en laisser emparer l'ennemi à la ruyne de l'estat.

Et à la verité toutes ces miseres et toutes ces afflictions n'eussent travaillé le roy ni l'estat, si dès le commencement de l'alteration de la trefve on eust consideré, comme il faloit faire, et d'œil non passionné, que ces grands affaires d'estat devoient estre maniés avec plus grandes et plus prevoyantes considerations qu'il ne fut faict, et de main en main recognoistre que ces considerations doivent meurir et estre digerées avec le temps et par l'experience du passé, au lieu de turbulemment embrasser tout à la haste, comme est presque l'ordinaire de la France, toutes ces choses nouvelles, pour difficiles et hasardeuses qu'elles soient. Si le mareschal ne se fust luy mesme laissé un peu trop avant emporter par la gloire du souverain commandement des armes, et eust aussi voulu un peu adoucir ceste ardente affection à bien servir le prince et la patrie, il eust de bonne heure recogneu que les grands capitaines, tels qu'il estoit, qui avoient long temps et heureusement manié les armes et les affaires, devoient tousjours craindre les traverses de la fortune, laquelle n'a jamais porté tant de faveur à nul d'eux, qu'elles n'ayent tousjours esté suyvies d'autant de menaces au contraire. A dire vray, ce fut ce seul chatouillement et ce calme qui trompa et qui perdit enfin Pompée, Crasse, Cesar, et luy mesme aussi : ce qui ne fust advenu s'ils eussent à temps sceu recognoistre que le repos de l'esprit est autant desirable que celuy de la tranquillité de l'ame, et plus la paix que les troubles, la liberté que la servitude, pour douce qu'elle soit. Quelle asseurance ayant à vivre tousjours parmy les dangers, qui talonnent la vertu, et dont les cours des princes sont tousjours abondamment farcies? Ce sieur, dis je, eust deslors tout quitté et se fust retiré parmy la douceur d'une vie paisible et reposée en Dieu seul, à fin d'acquerir, et vivant et mourant, ceste gloire et ceste beatitude qu'il depart tousjours aux ames vrayement chrestiennes et devotes comme estoit la sienne. Je le vis depuis en volonté d'embrasser par une honneste retraicte toutes ces belles parties, mais le roy ne le voulust jamais permettre; car les princes veulent tousjours avoir, comme on dict, et la peau et les os des bons et fideles ministres, tels qu'estoit cestuy-cy; et puis le mareschal avoit tousjours ceste opinion que l'extreme necessité des affaires reduiroit finallement Sa Majesté à rechercher la paix par le glorieux effort des armes, et non par les desavantageuses conditions avec lesquelles elle fut depuis achetée, comme la suitte de ces Memoires fera cognoistre : laquelle paix succedant, il faisoit estat que le Piedmont seroit en fin sa glorieuse sepulture.

LIVRE NEUFVIESME.

sche du sieur de Gonnort vers le roy, pour l'induire à envoyer secours d'hommes et d'argent en Piedmont. Advis du duc de Ferrare au mareschal de Brissac, sur ce que le pape s'estoit accordé avec l'Espagnol. — vers advis du mareschal à Sa Majesté sur diverses occurrences.—Prinse de Montechar et de Costiglioles par ennemis.—Imposition nouvelle mise par le mareschal de Brissac sur le Piedmont pour l'entretenement de mée. — Divers bruicts semés par les ennemis, au desadvantage du roy, sur la deffaicte de M. de Termes s Gravelingues.—Arrivée du mareschal de Brissac en France, qui est faussement accusé par les menées du ame de Chartres, nonobstant quoy le roy le loue et exalte publiquement.—Propositions dudict mareschal à Majesté pendant son sejour en France. — Retour du mareschal en Piedmont, qui en chemin reçoit noules des forces que l'ennemy avoit mis en campagne. — Depesche du sieur Francisque Bernardin vers Sa Maté, pour l'instruire amplement des affaires qui se passoient en Piedmont.—Deffaicte de quelques trouppes ennemis devant Sainct-Damian. — Deffaicte notable des ennemis au mesme lieu où fut autresfois baillée bataille de Cerisoles.—Montcalvé assiegé par les ennemis, battu et finalement prins, avec les causes de sa rte. —Sommaire du memoire envoyé par le mareschal au cardinal de Lorraine, pour avoir nouveau secours ommes et d'argent pour le Piedmont.—Casal assiegé par les ennemis, qui sont en fin contrains de lever le ge et s'en aller fortifier Sainct-Martin.

[1558] Le mareschal estant reduict au desir d'estre secouru, ni de gens ni d'art, en ceste extreme necessité et pauvreté es affaires estoient reduicts de tous costés par la juste ou injuste jalousie du cardide Lorraine, et voyant que toutes ses ances, soit par lettres ou par personnes resses, ne portoient coup, et que cependt les gouverneurs des places protestoient tre luy de ne les pouvoir plus garder s augmentation de gens, et sans le payeit de ce peu qu'ils avoient près d'eux, il it resolution d'envoyer vers le roy M. de mort, son frere naturel, assez libre et é de Sa Majesté, qui fit tant, que Sa esté commanda qu'il y fust pourveu, me il fut, et pour le regard des assignas, et aussi pour l'envoy des deniers, tant r payer partie de ce qui estoit deu comme r faire des levées pour le remplissage des lles bandes, sans plus s'amuser aux fries inventions du president Bailly.

Remonstrera aussi que le train que Sa Maé prenoit à croire à ces inventions sans en evoir son advis portoit deux grands inconiens : l'un, qu'en les estimant bonnes on faict estat asseuré, et que cependant on posoit ailleurs des deniers precedemment tinés pour le Piedmont; l'autre, que le dmont, qui descouvre peu à peu ces proitions, levoit les oreilles à la nouveauté, quoy faire ils estoient continuellement sollicités par les ennemis; et à la verité, quoy que l'intention du president fust bonne, si ne devoit-il avancer ces propositions, de dure digestion pour le temps qui couroit lors, et pour le lieu mesmes, sans en avoir premierement conferé avec le mareschal qui l'aymoit; car ce fut une planche qui servit depuis de couleur à ce prelat pour le reculllement des assignations destinées au Piedmont, lequel eut depuis beaucoup à souffrir.

» Pareillement, que ceux qui empeschoient que le roy, par la recommandation du mareschal, ne gratifiast plusieurs seigneurs, gentils-hommes et capitaines des charges et honneurs qu'ils avoient pieça merités, bastissoient, non pas la ruyne de luy, mais bien celle des affaires du roy; quoy subsistant il estoit impossible que le soin et la prudence d'un capitaine general y peussent convenablement pourvoir, estant destitué, comme il estoit aujourd'huy, de l'amour et de l'obéissance de ceux mesmes auxquels il commandoit, et sans quoy il faut que tout s'en aille peu à peu en perdition et ruyne; qu'il trouvoit tous ces traitemens d'autant plus estranges, que par cy devant Sa Majesté luy faisoit cest honneur de pourvoir aux charges et honneurs, non ceux qui couroient les premiers à les demander, de quelque merite qu'ils fussent, mais bien ceux là seulement desquels il rendoit tesmoignage et supplication; que si ceux qui ont aujourd'huy le ma-

niement des affaires luy donnoient ces traverses et ces defaveurs pour couvertement l'induire à quicter sa charge, qu'il n'y faloit point tant de discours ni tant de façons, d'autant qu'il estoit et sera tousjours prest à la remettre, et de bon cœur, quand et à qui Sa Majesté ordonnera; car aussi bien ne peut il plus endurer d'estre ainsi traicté à contrepoil en bien faisant, et peut estre mieux que tous ceux qui l'agacent ainsi, jusqu'à vouloir que ceux qui sont soubs son auctorité entreprennent sur les mesmes choses qui doivent dependre immediatement de luy; et de faict, qu'au lieu de supporter, comme ils faisoient, le vidame en ce qu'il avoit assez inconsiderement entreprins à son desceu, que luy et eux en devoient estre rigoureusement corrigés et non pas loués, en tant que le mareschal, lequel ne cede ni aux uns ni aux autres en affection au service de Sa Majesté, la reverence de leur grandeur separée, eust plustost aidé qu'empesché le vidame, s'il y eust eu tant soit peu de jour et de raison en son entreprinse; et de faict, qu'aujourd'huy que le roy luy renvoyoit les treize enseignes de Suisses dernieres, les deux mil Daulphinois, et qu'il luy permettoit de faire des creues, avec promesse de les payer, il avoit si avant aidé au vidame, à la seule consideration du service de Sa Majesté, et non de luy, qu'il ne tiendroit qu'à luy qu'il ne partist bien tost avec quelques François et Italiens.

» Qu'il remercioit très-humblement Sa Majesté de l'honneur qu'elle avoit fait au sieur d'Ossun de le recevoir chevalier de son ordre, et de donner à la Motte Gondrin le gouvernement de Casal, lors vacquant par la mort du gentil Salveson, luy semblant que leur vertu et leurs services l'avoient de longue-main merité.

» Aussi de l'ordre qu'elle a donné aux payemens des chevaux legers, pour celuy de l'artillerie, et pour le remboursement de ce que luy mesme fit prester, à sa caution, aux premiers Suisses qu'il envoya à Sa Majesté. Que si la foy eust esté gardée par ceux qui avoient le maniement des finances, à plusieurs bons marchands piedmontois qui avoient, sur la sienne, advancé jusqu'à quatre cens mil livres à diverses fois, ils eussent tousjours esté prompts à servir et secourir Sa Majesté, au lieu de se trouver reduicts, comme ils sont, à une miserable condition par une fausse et maligne opinion que aucuns ont conceue qu'il avoit part au tout, et dont la verité les fera tousjours tenir pour gens indignes d'honneur et de croyance, ce dict avec la correction de Sa Majesté, laquelle a de longue-main faict trop de preuves de sa fidelité et integrité, pour croire ames scelerates et bassement nées, lesquelles digerans plustost les affaires par l'envie et par la raison, se precipitoient eux-mesmes dans les ruynes qu'ils preparoient aux autres; et il seroit ainsi, si leur vie estoit bien regueue comme il desiroit que fust la sienne.

En ce mesme instant, le mareschal eut nouvelles, par le costé d'Italie, que M. de Guise, ayant desbandé son armée, en estoit party pour aller trouver le roy par le chemin des Grisons. Sur cela je fus depesché pour l'aller rencontrer à Lyon, tant pour me resjouir, de la part du mareschal, de son heureux retour, et du souverain commandement que le roy avoit deferé à sa valeur et fidélité, comme aussi pour luy remonstrer les miseres et les afflictions qui couroient par le Piedmont, et le supplier, lors qu'il seroit arrivé vers Sa Majesté, d'y faire pourvoir conformement à ce qu'il recognoistroit estre necessaire au service du roy, à fin de redresser la discipline et l'obéissance que la pauvreté avoit alterée de toutes parts, et dont M. le cardinal, son frere, ne s'estoit jamais donné guieres de peine, ores qu'il fust l'un des plus anciens serviteurs et amis de sa maison.

Ce prince me recent et m'escouta fort courtoisement, avec promesse de faire en sorte que le mareschal recognoistroit combien il estoit aimé et honoré de luy, et que peu après son arrivée en cour il me renvoyast vers luy pour recueillir les fruicts de son amitié; que je disse au mareschal la peine en laquelle il estoit de tomber luy-mesme en ces inconveniens, ayant à commander à des gens qui avoient le courage abatu par les disgraces que ils avoient n'aguieres courues, et qu'il auroit beaucoup d'affaires à leur remettre

au ventre, et qu'à ces fins il s'essaye-
le leur donner deux ou trois bonnes cu-
pour les acharner à la poursuitte des
nis; finalement, qu'il prioit le mares-
ıvoir bonne et parfaicte intelligence avec
à fin que les affaires du mareschal en
ient meilleur train, et leur reputation
:uliere aussi; que le contraire succe-
tout iroit mal et pour les uns et pour
ıtres. Voylà le sommaire de mon voyage,
orta quelque coup pour la future faveur
ıitié de Guise envers le mareschal; mais
ıfois, profondant quelque peu dans son
je m'apperceus assez que ceste ambi-
aspirante au souverain commandement,
tracé au dedans quelques etincelles de
ıupçons et de ces jalousies dont elle est
ıurs accompagnée, et qui prive les
reux du plaisir et du repos qu'il y a
ıurs en la doucement mesnageant.
mareschal cependant eust nouvelles que
ıpitaines qui estoient allés en Suisse pour
levées au remplissage des regimens ne
ıient trouver soldats pour venir de deçà,
ın d'eux courant vers Sa Majesté, en es-
ıce d'estre mieux payés et traictés qu'ils
cy-devant esté en ce pays de Pied-
. Le sieur de Grignan luy escrivit aussi
es cinq compagnies qu'avoit faict M. de
ıes avoient rencontré M. le vidame et
ouppes aussi, parmy lesquelles la plus-
de celles-cy s'estoient jectées, adjous-
M. le vidame au premier mal ce second,
le support qu'il recevoit du cardinal:
ceste premiere jalousie avoit de puis-
: en luy.
envoya pareillement au roy la coppie
: lettre de M. le duc de Ferrare, par
lle il disoit que le pape avoit faict ses
ds avec le duc d'Alve, et que toute la
este tournera sur luy s'il ne faict diver-
le leurs armées, leur donnant des affai-
u costé de Milan; qu'il supplie Sa Ma-
luy commander ce qu'il aura à faire
ce regard, mesurant et accarrant ce
ıandement à l'estat où les affaires sont
ırd'huy reduicts au Piedmont; et que ce
t chose de mauvais exemple si Sa Ma-
abandonnoit ce prince en ceste sienne
ısité, pour avoir embrassé son party; et
que si dès lors il eust eu moyen de faire ceste diversion, qu'il l'eust entreprinse de fort bon cœur, au soustenement de la reputation de Sa Majesté, et pour rabaisser la hauteur du vol que l'ennemi a prins depuis la perte de Sainct-Quentin.

Donna aussi advis au roy qu'il estoit allé faire une course en Albe, Sainct-Damian, Cairas, Carmagnolles, et Villeneufve d'Ast, à la seureté desquelles il a pourveu par nouvelles et redoublées charges qu'il a esté contrainct mettre sur le païs, qui exclame de tous costés, et à son très-grand regret; mais que pour tout cela, le desespoir et le mauvais vouloir des soldats ne luy peuvent promettre que tout malheur, n'ayans jamais sceu depuis deux ans toucher à une seule fois la paye entiere d'un mois; que ce sont choses auxquelles il ne peut pourvoir que par les moyens de Sa Majesté, lesquels on envoye tout à sainct Pierre, et rien au pauvre sainct Paul, qui n'a que l'espée nue.

Qu'il a donné advis au capitaine l'Isle, commandant à Montcalvé, qu'il luy envoyoit quinze mil livres pour secourir la garnison, à fin qu'il envoyast au devant du capitaine l'Etang, qui les conduisoit avec cent arquebusiers; que tout avoit esté heureusement executé, et que ledict capitaine l'Etang, en s'en retournant, avoit rencontré, près de Verrue, cinquante Espagnols alant à la busque, qu'il avoit desfaicts.

Qu'il a entendu que M. le vidame et les cinq nouvelles compagnies ont tourné teste au secours de Bourg en Bresse, l'importance duquel meritoit bien le voyage; mais, icelluy achevé, il supplie Sa Majesté leur commander de s'en retourner de deçà avec leurs bandes complettes, et en ordonner le payement, pour ne retomber de fievre en chaut mal, aussi bien avec ceux-cy que avec les autres. Donna aussi advis à Sa Majesté que le duc de Parme et domp Alvaro de Saude, maistre de camp des Espagnols, armoient contre le duc de Ferrare, et que si Sa Majesté ne le secouroit bien tost, qu'il pourroit recevoir quelque dangereuse secousse pour avoir embrassé son party.

Les premieres impressions données aux princes, où il se traicte de l'utilité particu-

liere, prennent telle racine, que, quoy qu'elles soient dangereuses ou difficiles, ils n'en peuvent estre detournés par aucunes raisons au contraire. Je le dis à propos du roy, la Majesté duquel s'estoit, par la vivacité de mes remonstrances, retirée de celles que le president Bailly avoit assez inconsiderément mis en avant; et neantmoins, peu après retournant sur ces mesmes brisées, elle manda au mareschal deux choses fort contraires : la premiere, que resoluement il falloit que, sans plus de replique, il se prevalust des quatre cens quarante mil livres qu'elle avoit faict assigner pour fournir à tout ce qui estoit deu du passé et du present jusques au premier jour de janvier prochain, quoy que j'eusse vivement remonstré au contraire et au roy et à tout le conseil; l'autre, qu'elle remettoit neantmoins à sa discretion d'en faire tout ainsi qu'il adviseroit, taisant l'impossibilité de la chose, ainsi advouée par Sa Majesté et par tout le conseil sur mes premieres remonstrances. Ce sont les chemins que tiennent aucuns qui sont plustost corrupteurs que administrateurs de l'estat.

Le mareschal, respondant à ce commandement et à ceste resolution, remonstra à Sa Majesté que c'estoit bien son devoir de luy obeir, mais non pas de prendre le hasard sur luy de ce qui pourroit succeder de l'execution de tels commandemens, comme il sembloit que ce fust sa volonté; qu'il ne seroit jamais de ces timides pilotes, lesquels, par la crainte d'une future tempeste, enfonçoient leurs navires devant qu'elle survint; qu'il la supplioit se ressouvenir que ses armes, sa diligence, et la bonne fortune de Sa Majesté, estoient celles qui luy avoient donné matiere fort honnorable à l'augmentation et à la conservation de l'estat; sur quoy il recognoissoit que Dieu avoit apporté ses sainctes benedictions, tant pour le gracieux traictement que recevoient les subjects comme parce que les mesmes armes, qui sont tousjours violentes et sanguinaires, avoient pardonné aux vaincus dans les mesmes villes prinses de force, et de jour et de nuict; dont estoit succedé cest amour et ceste affection du clergé, de la noblesse et de tous les peuples de delà, que nous tenons pour les plus utiles et asseurées colonnes de l'estat, lequel ils avoient tous si cherement et si reveremment cultivé, qu'ils n'en devoient rien de reste aux mesmes François; que par ainsi, les ayans tousjours nourris et apprivoisés à ce gracieux traictement, il sera aujourd'huy mal aisé qu'ils se puissent accommoder à supporter toutes ces charges, à la verité trop onereuses, en y adjoustant, comme il faut faire, toutes celles qu'ils ont cy-devant supportées, tant pour les logis des gens de guerre que pour les contributions ordinaires, taillon, vivres et fortifications; et qu'à son advis il eust esté, sous correction, bien seant, auparavant que d'en deliberer ainsi resoluement, d'en prendre l'advis de luy, qui suivoit toujours les grands chemins, et non les sentiers esgarés ny la flatterie, comme font ceux qui ont mis en avant ces nouvelles impositions, ne considerans pas, comme ils devoient faire s'ils eussent esté bons François, que l'amour et la reverence des peuples, mesmes nouvellement reduicts comme ceux-cy, venant à s'alterer, il se faict tousjours un indifferent meslange de desordre et de confusion, autant des grandes que des petites choses, et qu'alors il faut que par la force, tousjours pleine de violence, on ravalle la force, non jamais gueres sans le hasard de l'estat, qui est aujourd'huy balancé de tant de hasards, de mescontentemens et d'autres inconvenients, que la moindre surcharge y pourroit apporter un dangereux esclat; que ce sont ces considerations qui l'ont mis en alarme, et qui le forcent à remonstrer encore à Sa Majesté que si on les luy eust communiquées de bonne heure, qu'on les eust digerées avec telle prudence et affection, qu'on eust peut-estre tiré à peu près ce qu'elle desiroit, et avec tout autre grace et tout autre goust qu'on ne feroit maintenant que les choses se sont divulguées, et que le despit et la crainte à desprins racine dans le cœur des peuples, la trop pressante necessité desquels fera que l'audace tiendra peut-estre desormais lieu de prudence : toutesfois, qu'il ne lairra d'y apporter ceste mesme disposition que Sa Majesté a tousjours trouvée en toutes ses actions, et autant par la mauvaise que la bonne fortune. Et à la verité, au faict de l'estat, tou-

hoses ne se manient pas tousjours par nes ressorts, ains par la distinction qu'il faire du temps, des affaires et des per- es : or, afin que Sa Majesté, et luy par mble, comme son très-humble ministre rviteur, puissent pour jamais fermer la à tous ces desordres et à toutes ces con- ns (lesquelles ne font que travailler les es, les serviteurs de l'estat), il supplie umblement Sa Majesté luy donner as- ance, assavoir si, en faisant un mauvais de tout ce qu'elle ordonneroit et aban- eroit pour ceste année au payement de ui peut estre deu, on sera asseuré, en ochaine année, d'une reigle si solide- arrestée pour les futurs payemens, que verité des monstres puisse estre inexo- ement gardée, et de main en main le ce accomply avec plus de plaisir, de olation et d'honneur qu'il ne peut estre y ces turbulences et les incertainetés nt, à la mal-heure, esté cy-devant prac- es; d'autant que par ceste gracieuse rance on apprendra dès-maintenant à un à patiemment jeusner les quatre s, sur l'attente d'un serain plus clair celuy parmy lequel ils ont vescu : mais e que les gens de guerre se sont tous- trouvés deceus des promesses qu'on a cy-devant faictes, il ne sera pas au- l'huy possible de les pouvoir contenir y des bornes si arrestées, qu'il n'y ait de licence et peut-estre plus de perte e mareschal ne voudroit; pour prevenir elles il supplie Sa Majesté luy envoyer asseurance par escrit, afin qu'en la trant à chacun il puisse adoucir les cou- et les intentions esgarées, ayant de ue main remarqué que tous les violens vemens, ou les menaces qui sont indif- nment apportées à la conduicte de l'es- ne servent jamais que de ruyne: au s s'ils ne sont assaisonnés avec la mesme ence et tolerance qu'il desire apporter rd'huy au soulagement des affaires de ajesté; laquelle, au parsus, il supplie humblement ne trouver mauvais que, sa discoulpe, il ayt un peu plus libre- entreprins que peut-estre on n'eust t ceste tant necessaire et veritable re- monstrance, connivant sur laquelle tout le mal qui en pouvoit succeder eust esté attribué ou à infidelité ou à imprudence indigne du lieu dont le roy l'a honoré : que si Sa Majesté est elle mesme celle qui a allumé le feu qui nous brusle et qui consomme aujourd'huy tout, elle ne devra, s'il luy plaist, trouver mauvais que le mareschal recoure à l'eau de ses graces qui seules le peuvent esteindre.

Sa Majesté fut advertie que nul des capitaines de gendarmerie ne tenoit compte de venir en Piedmont, et qu'il n'y avoit aujourd'huy compagnie où il y eust, l'une portant l'autre, plus de vingt-cinq à trente hommes de combat, au lieu de cent ou six-vingts qu'il y devoit avoir; et qu'il la supplie y pourvoir, et tout d'un train au faict de l'artillerie ; sur les provisions de toutes lesquelles choses les promesses ont esté grandes et specieuses, mais les effects nuls, aussi bien en cest endroict qu'en beaucoup d'autres, et dont il a esté repeu ; neantmoins on veut aujourd'huy que le mareschal rende les fruicts tous tels qu'il eust faict si on luy eust gardé parole, ce qui l'affligeoit autant que tout autre chose qui luy eust peu arriver, pour le desir extreme qu'il avoit d'advancer les affaires du roy, et porter sa domination plus avant que ces forces racourcies ne pouvoient permettre.

Que M. d'Annebaut, ayant esté lourdement blessé en l'espaule à une charge qu'il fit n'agueres contre l'ennemi, et dont il eut l'advantage, il luy a donné congé d'aller trouver le bailleur pour se faire panser, asseurant Sa Majesté qu'il n'y a en luy faute de valeur ny d'affection, et de faict qu'il a presque tousjours entretenu sa compagnie à ses despens et fort complette, dont il merite que Sa Majesté luy sçache gré pour l'animer tousjours à mieux faire.

Que Le Figuerol est revenu en Ast avec tous les seigneurs de l'armée ennemie ; ils ont commandé force charrois et pionniers pour l'artillerie ; et qu'à la fin ils sont venus à Montechar, qu'il avoit n'agueres faict racoustrer, dans lequel, ainsi qu'ils entroient par une porte, nos gens sortirent par l'autre, et se retirerent à Verrue et à Robelle sans rien perdre ; et qu'il leur avoit [illegible] jecter dans Montcalvé

advis, de nos places, où ils s'addresseront le plustost, avec resolution, cela faict, de venir fortifier Poirin, qui est au centre du Piedmont : que le duc d'Alve devoit arriver par mer à Gennes, avec six ou sept mil hommes qu'il rameine de Naples, mais qu'ayant eon armée maritime couru fortune, il avoit esté contrainct de se desembarquer à l'Aspecia, et les autres qui çà, qui là, selon que le vent et les vagues les ont portés.

En attendant la venue dudict duc d'Alve, les ennemis, ayans prins Montechar, sont aussi allés prendre un chasteau que nous avions au delà du Tanare, nommé Costiglioles, et tout d'une tire forcé Pouzon, avec intention, si l'hyver ne permet qu'ils se puissent addresser à l'une de nos places, de s'en aller passer l'hyver à Butiglieres et le fortifier, ou Poirin, et, en ce faisant, courir et manger toute la plaine du Piedmont, et par ce moyen nous oster peu à peu toute commodité d'attaquer ce qu'ils pourroient avoir prins ou fortifié. C'est pourquoy il est très-necessaire que Sa Majesté pourvoye diligemment aux affaires, ou qu'elle se prepare à endurer toutes les secousses et deffaveurs de la fortune, et que petit à petit on luy tonde ainsi la laine sur le dos. Que s'il eust pleu à Sa Majesté, aussitost qu'elle a eu heureusement redressé les affaires de delà, secourir celles de deçà et de forces et d'argent, on eust peut-estre reduict les ennemis à tel poinct, qu'ils se fussent resserrés en leur coquille au lieu de braver comme ils font.

Que, pour aucunement soulager les finances de Sa Majesté et les necessités du Piedmont, il a mis une imposition de six vingts mil livres sur le païs, avec toute la plus douce et gracieuse façon dont il s'est peu adviser ; mais pour cela on ne remplacera pas les quatre cens mil livres qui sont deues, et que, quoy qu'il ait sceu remonstrer au païs, on n'en peut toutes-fois rien tirer que par executions et contrainctes, dont sortent tant d'exclamations, de mescontentemens et de menaces, que ce sera un vray coup de Dieu si, maintenant que l'ennemi est en campagne, il n'en sort quelque revolte, et à laquelle les soldats, pauvres, nuds et affamés, s'accommoderont peust estre les premiers, tant la continuation du mal renverse et altere tousjours les [...] et les devotions, pour sainctes qu'elles [...] que se trouvant destitué des moyens [...] remedier, et mesmes du secours de [...] cens mil livres que Sa Majesté avoit [...] seurées, et qui devoient suivre Boyvin [...] retour qu'il fit n'aguieres vers luy, il ne [...] aujourd'huy à quoy se renger, qu'à re[...] tout entre les mains de Dieu, qui [...] de rien faire toutes choses.

Que se trouvant malade et destitué de [...] assistance, fors de celle du sieur de [...] son frere, qui traisnoit luy-mesme les [...] il supplie Sa Majesté que si M. le vidame [...] revenir en Piedmont avec les cinq ensei[...] de M. de Termes et les siennes, que ce [...] au plustost et avec argent, car sans cela [...] seroit plus utile qu'elles demeurassent [...] delà que de venir augmenter le mal, qui [...] desjà que trop grand de deçà.

Que ledict sieur de Gonnort travaille [...] que il peut pour trouver marchands qui [...] sent fournir habillemens faits, ou ma[...] pour les faire, à ces pauvres soldats, pi[...] de telle misere, qu'ils font pitié aux pier[...] mesmes.

Que les Milanois, pour se rediner de [...] subjection et de l'oppression de l'Espa[...] Casal et Santia, avoient, avec la conjonc[...] des Gennois, accordé soixante mil escus [...] mois, et qu'il ne avoit encores nulles [...] velles de cent mil livres qui devoient [...] envoyées après may, et que le retarde[...] pourroit apporter quelque irreparable mal[...] que les financiers ne veulent apprehen[...] presentans tousjours la pluspart d'eux [...] masque d'affection pour couvrir et [...] leurs particuliers desseins.

Les ennemis ont faict courir un bruict [...] tout recentement le roy avoit receu une [...] deffaicte en Picardie ; à ces mauvaises [...] velles, lesquelles le mareschal ne [...] croire, chacun leve des-jà l'oreille et [...] d'estranges desseins : si Sa Majesté ne [...] mande qu'on luy escrive souvent, et [...] rité des occurrences, ces bruicts em[...] ront les maladies de l'estat.

Ce fut la deffaicte de M. de Termes [...] sage de l'eau des Gravelingues, par le [...]

l'on tient, du sieur de Villebon, qui
a du jeu.
: frequence de pertes si notables ne
; que trop de matiere pour plourer
ıx les prosperités passées, et du cœur
ımités presentes, et pour autant que
is n'aguieres recouvert le discours de
erte de bataille, j'ay jugé qu'il ne se-
's de propos de la rapporter icy, à fin
bien ou le mal qu'il y eut serve
ple à ceux qui commandent les ar-

*·s du voyage de Dunquerer, envoyé par
ı mareschal de Termes à monseigneur
c de Guise.*

nseigneur, pour l'envie que j'ay que
achiez à la verité comme toutes cho-
serent en nostre voyage de Dunque-
ɜ vous en ay bien voulu faire ce petit
s qui vous fera entendre, monsei-
que si lors que les legionnaires de-
estre ensemble pour faire monstre et
r quant et quant eussent esté prests,
ıssions faict une ouverture de playe si
et sensible à l'ennemi, que ses affai-
ɜussent reculé de beaucoup, et le ser-
ı roy advancé; mais ayant iceux le-
res tardé de venir plus de quinze jours
age qu'ils ne devoient, je ne doute pas
stre entreprinse ne fust descouverte
dicts ennemis, qui fust cause d'une
ınde consequence pour le service de
ɜsté; car, si dès lors qu'elle nous com-
de sortir en campaigne nous en eus-
u le moyen, il est bien certain que
ıssions eu nostre commodité de faire
grande partie de ce que nous eus-
ɔulu. Or, estans lesdicts legionnaires
à Calais le dernier jour de juin 1558,
ne jour nous les fismes marcher avec
ı des forces jusques sur le bord de la
, en deliberation de la passer le len-
pour executer ce que nous avions re-
ɾant nostre partement dudict Calais,
ɔit d'aller assaillir Gravelines, de la-
nous esperions avoir fort bonne issue,
ı qu'il n'y avoit dedans que neuf ensei-
'Allemans, du regiment du colonel Municossen, et une enseigne de Walons qui avoient tousjours accoustumé d'y estre: toutesfois, ainsi que la plus grande partie de l'armée avoit passé ladicte riviere, et que le reste suivoit à la file, un valet de chambre de Sa Majesté, nommé La Vau, survint avec une depesche dudict seigneur, par laquelle il nous faisoit entendre quelques advis qu'il avoit receus du remuement que l'ennemi vouloit faire du costé d'Arras, et que pour eviter à tous inconveniens, voyant que ses forteresses estoyent toutes desgarnies de gens en ce quartier-là, il avoit advisé de les en secourir de ceux de nostre trouppe, advenant qu'il en receust encores quelqu'autre plus seur advertissement, et que pour ceste cause il vouloit que nous n'engageassions point nos forces en lieu dont incontinant nous ne peussions retourner en arriere quand il nous commanderoit. Qui fust occasion de nous faire interrompre le dessein qu'avions faict d'attaquer ledict Gravelines, et en faire prendre un autre pour ne laisser les forces inutiles, et conclusmes de donner jusques à Dunquerere; et ce faict, M. de Villebon passa, avec la plus grande partie de la cavalerie, la riviere, pour gaigner le devant, et moy je demeuray à faire suivre le demeurant des forces, de peur que ceux de la ville leur vinssent donner sur la queue; et ayant rendu le tout delà l'eau, nous advisasmes d'envoyer un nombre de cavalerie battre les chemins de Bourbourg et Dunquerere, laquelle, poursuivant son entreprinse, trouva un nombre de gens soubs trois enseignes, en un village nommé Mardicque, où il s'arresta pour les assieger attendant que nous fussions là avec l'infanterie et artillerie; et nous en ayant le sieur de Senarpont advertis, incontinent nous nous acheminasmes avec lesdictes gens de pied et artillerie; mais avant que nous y peussions arriver, il fist si bien, qu'il trouva moyen de les tailler tous en pieces avec la cavalerie seule, de façon que, nous trouvant à une petite lieue dudict Dunquerere, nous advisasmes estre bon dès le jour mesmes l'aller recognoistre, ce que les seigneurs de Villebon, de Senarpont et moy executasmes, quelques saillies que ceux de dedans fissent pour nous en vouloir empescher; et ayant bien à plein

recogneu que ce n'estoit pas forteresse pour nous faire engager plus haut de deux jours, nous resolusmes de l'assaillir, et aussi-tost nous fismes marcher nostre infanterie, et le reste de la cavalerie, qui estoient demeurés audict Mardicque, avec laquelle de prime-face nous fismes abandonner à ceux qui estoient sortis de la ville le faux-bourg, où l'infanterie françoise se logea dès le soir mesme : et pour n'user d'aucune longueur, la nuict les approches furent faictes, et l'artillerie mise en baterie, qui commença à l'aube du jour, et dura jusques entre neuf et dix heures, qu'elle fit quelque peu de bresche de la longueur de cinq ou six pas. Quoy voyant ceux de dedans, et que nos soldats estoient desjà au pied de la bresche, se trouvant tous estonnés de se veoir de si près attaqués, ils demanderent à parlementer, auquel parlement ils proposerent des choses si esloignées de la raison, que nous n'y voulusmes aucunement entendre. Et estans sur ces entrefaictes, ayant nosdicts soldats recognu la commodité qu'ils avoient d'entrer dedans, se mirent en devoir et vindrent à chef de leur entreprinse, lesquels saccagerent la ville ; et après les avoir laissés ce jour à faire le sac nous les fismes tous retirer au camp soubs leurs enseignes, laissant dedans deux compagnies pour la garde de la ville, en attendant que nous eussions responce du roy sur depesche qui luy fust portée par le sieur de Bazordan, qui retourna vers nous le douziesme juillet : et par icelle depesche nous mandions à sadicte Majesté qu'il luy pleust nous faire entendre sa volonté sur la fortification d'icelle ville de Dunquerere, que nous trouvions bien fort aisée. Et durant ceste attente, à fin que chacun d'eux eust moyen de s'accommoder des butins qu'ils avoient faicts, nous les fismes sejourner un jour, et le lendemain nous fusmes à une autre ville, à trois lieues dudict Dunquerere, nommée Bergues, avec une partie des forces pour la recognoistre ; et ayant veu que c'estoit encores moins que ledict Dunquerere, et aussi que quand nous les envoyasmes sommer ils respondirent qu'ils y vouloient tous mourir, nous y laissasmes le sieur de Creseeques et le maistre de camp Le Breul, avec lesdicts legionnaires et quelques enseignes vieilles, qui se logerent bien près de la ville, en intention que nous partirions le lendemain de bon matin avec le reste du camp et artillerie, pour, toutes les forces joinctes ensemble, assaillir la ville : mais avant que j'y fusse, ni ladicte artillerie, ledict sieur de Villebon, qui s'estoit acheminé dès le matin devant, trouva que ceux de ladicte ville l'avoient la nuict abandonnée, y ayant seulement laissé quelque petit nombre d'hommes qui se rendirent soudain : de quoy m'ayant ledict sieur de Villebon adverty, je fis retourner le reste des forces que je menois avec ladicte artillerie, au mesme lieu dont nous estions descampés.

» Toutesfois ce ne fust que moy tout seul je ne donnasse jusques audict lieu de Bergues pour le voir et recognoistre ; et ayant veu qu'elle ne nous pouvoit servir, sinon de tenir nos forces separées, il fust advisé de la faire brusler ; ce qui fut executé le lendemain. Cela faict et estans tous ensemble au camp devant Dunquerere, voyant que nos soldats estoient si empeschés des butins qu'ils avoient faicts, et que pour garder cela ils abandonnoient leurs enseignes, il fust tenu là dessus un conseil, où il fut resolu que l'on feroit passer tout le butin à Calais, pour donner occasion aux soldats de se tenir près de leurs enseignes et de faire le service du roy, qu'ils laissoient auparavant pour prendre garde à ce qu'ils avoient gagné ; ce qui fut faict, et pour l'escorte ledict sieur de Villebon s'en alla avec une partie du camp jusques sur le bord de la riviere, et estant là donna charge à M. de Senarpont de le conduire, avec quelque nombre de cavalerie, jusques auprès de Calais ; en quoy il fit si bonne diligence, qu'après avoir rendu le tout à sauveté il revint trouver ledict sieur de Villebon sur le bord de la riviere où il l'attendoit, et s'en vindrent ensemble jusques au camp, où nous les attendions jusques au lendemain.

» Le jour mesmes je fus surprins de la goutte, qui me tenoit aux deux pieds, aux deux genoux, aux deux bras et au col, tellement que je ne me pouvois aucunement soutenir sans estre couché en un lict, comme eux mesmes le sçavent ; et, estant en ce

nité, nous regardasmes à ce que nous
ıs faire pour le service du roy, à fin de
ıser les forces inutiles, dont il y en avoit
s qui estoient d'advis d'aller jusques à
port; toutesfois il se trouva une diffi-
qui estoit que d'aller là ce n'estoit
ıichir nos soldats pour n'en tirer après
service, et nous laisser en un inconı-
ıt: ce qui fut trouvé à propos: et là
ı ledict sieur de Villebon proposa aller
t Gravelines, en attendant la responce
dicte Majesté, que nous esperions de
autre, sur la depesche qui fut portée
dict sieur de Bazordan; à quoy chacun
rda, et s'en partit le dixiesme juillet,
nt laissé audict Dunquerere en l'estat
es que j'ay dict cy dessus: et le lende-
qu'il fut arrivé audict Gravelines, il me
ı, par le sieur de Morvillier et un com-
re de l'artillerie, comme il avoit reco-
la nuict la ville, et qu'il trouvoit que
ent se pouvoit faire bresche; mais que
Bugnicourt estoit dedans avec quatre
ɔmmes. Alors je luy fis responce qu'il ne
mbloit pas raisonnable que six mil que
pouvions estre dehors en assaillissent
e mil dans une place, et au contraire,
estois d'opinion qu'il se retirast sur le
ge de la riviere jusques à l'armée dudict
de Bazordan, lequel nous apporta la
che envoyée de Sa Majesté, par la-
ı il nous estoit mandé de fortifier ledict
uerere, ayant pour cest effect envoyé
mil escus pour commencer.

outesfois, voyant que l'ennemi s'estoit
rcé, il nous sembla, pour ceste cause,
n'y avoit nul propos de nous y amuser
lors; et m'ayant ledict sieur de Villebon
ty, le douziesme jour de juillet, par
r sieur de Morvillier, que les enne-
ıstoient sortis de la ville tous en ba-
, et qu'il seroit bon et necessaire que
se jusques au camp pour regarder de
e nous aurions à faire, je luy fis res-
ı que pour ce jour là je ne m'y pouvois
er, mais que le lendemain de bon matin
rois, comme je ne faillis, et à mon ar-
je trouvay ledict sieur de Villebon qui
uloit aller pourmener par le camp, le-
ensemble ledict sieur de Senarpont, le
maistre de camp et les autres capitaines, fus-
mes incontinent assemblés, et fut conclud
qu'à la marée l'on feroit passer tout le ba-
gage pour le faire acheminer droict à Calais,
accompagné d'une trouppe de cavalerie, et
que le lendemain, à la marée du matin, nous
passerions avec tout le camp pour aller loger
entre Calais et Gravelines, au mesme lieu où
nous campasmes à nostre premiere sortie de
Calais, en intention de n'en bouger sans co-
gnoistre ce que l'ennemi auroit deliberé de
faire; car s'il s'en fust retourné du costé de
Luxembourg nostre dessein estoit de repasser
l'eau et rentrer en pais, pour tant plus faci-
liter les entreprinses du costé où vous estiez,
monseigneur; et ainsi que nous attendions
que ladicte marée fust basse, et que ledict
bagage se mist en ordre pour passer, nous
allasmes desjeuner, et après avoir beu un
coup je montay à cheval, ayans prins avec
moy ledict maistre de camp et quelques au-
tres capitaines, et allay recognoistre l'en-
droict jusques où les ennemis vindrent.

» Je trouvay qu'ils avoient esté jusques
dans nostre camp, et à quatre cens pas près
du logis d'iceluy sieur de Villebon, mettre
le feu dans une maison qui estoit là à deux
mil pas de la ville, où l'on les pouvoit com-
battre avec grand advantage qui eust voulu;
et demandant auxdicts maistre de camp et
capitaines à quoy il avoit tenu, ils me res-
pondirent que c'estoit à cause du mauvais
ordre qu'il y avoit, et que personne ne leur
en avoit rien commandé; et sur cela je me
retiray au logis dudict sieur de Villebon pour
faire diligenter le partement dudict ba-
gaige, où estant on nous vint advertir que l'on
voyoit passer la riviere auxdicts ennemis au-
près de la ville, où la marée est plustot
basse d'une bonne heure qu'au lieu où il nous
faloit passer; et voyant cela nous advisas-
mes de passer aussi incontinent, craignant
qu'ils ne se voulussent camper entre ledict Ca-
lais et nous, pour seulement coupper le pas-
sage des vivres qui nous venoient: et là dessus
ayant contremandé ledict bagaige affin qu'ils
ne passassent point, de peur de désordre, le-
dict sieur de Villebon passa le premier avec
toute la cavalerie, excepté les compagnies
de messieurs de Vassé et d'Annebaut, pour

mettre le tout en bataille à mesure qu'ils passeroient.

» Les vieux François passerent les premiers, les legionnaires après, et les Allemans les derniers, et moy je demeuray avec quatre ou cinq cens arquebusiers et les compagnies desdicts sieurs de Vassé et d'Annebaut de delà, tant pour faire diligenter le reste desdictes forces et bagaiges, qu'aussi de crainte que ceux de la ville, où nous voyons encores remuer force enseignes au lieu mesme où ils s'estoient campés hors ladicte ville, nous vinssent donner sur la queue, ayant envoyé dire au sieur de Villebon qu'en faisant mettre la cavalerie en bataille, il la fist armer sur l'aisle droite de quelques arquebusiers. Et estant sur le bord de la riviere en un lieu d'où je ne pouvois voir les ennemis et bien peu les nostres, où je faisois diligenter le passage de ce qui estoit resté encores, l'on me vint dire que les ennemis marchoient, et qu'il seroit bon que je fusse auprès de nos gens; pourquoy, laissant la charge pour laquelle j'estois là audict sieur d'Annebaut et au fils dudit sieur de Vassé, qui estoient avec moy, je passay du costé de nos forces, et allay droict à la teste de la moitié de nostre cavalerie, laquelle j'exhortay de bien combattre; et voyant que l'escadron de la cavalerie ennemie estoit de beaucoup plus gros que le nostre, je donnay jusques à nos gens de pied qui estoient à la main gauche, assez près de là, pour prendre un nombre d'arquebusiers et les mener à costé de la nostre pour la soustenir; ce que je fis: et après que le premier choq de la cavalerie se fit, je commençay à voir que les ennemis s'en retournoient du costé mesme qu'ils estoient venus, et nos gens parmy eux, de façon que je pensois une fois qu'ils fussent en routte.

» Quoy voyant, je m'en allay faire marcher nos gens de pied pour les mener au combat: et pour sçavoir à la verité comme les choses passerent audict combat, je m'en remets à tous les gens de bien qui y estoient, qui me gardera d'en faire aucun discours pour ne vous envoyer aussi de plus grand langage. Faict à Paris le vingtiesme jour d'aoust 1559. »

Qu'ayant sceu bien au vray que le duc d'Alve doit passer vers le roy d'Espagne p dre resolution sur tout ce qui sera à desmesler en Italie à ceste prim desadvantage de la France, il sup humblement Sa Majesté luy donr d'aller faire un tour vers elle pour grandes et dignes considerations, dict sieur de Gonnort son frère en protestant de se rendre vers elle jours, et de s'en retourner tout au pareille diligence, afin d'estre prepa servir ce prochain esté.

Le congé fut enfin accordé au mares me il avoit demandé; mais la froide que luy firent messieurs les cardinal Guise luy fit assez recognoistre que bition ne pouvoit endurer près d celuy lequel, par sa vertu et par ta rieux exploicts de guerre, estoit g ment recommandable, craignans q le retint près de luy; et toutesfois dis desdaigné non plus que tous les et seigneurs de la France, le cor excepté, d'aller souvent à la guerre commandement du mareschal, tant il sa valeur et sa vertu, n'estant lors ronnel general de la cavalerie. Qu Majesté, et en public et en particuli très-bien veu et caressé; mais il long-temps que le mareschal avoit des que ceste maison guisienne se servoit dame de Chartres comme d'un inst fort propre à le travailler, esperans pe par ces attaques continuelles, tellem celer le mareschal, qu'il seroit contr quitter sa place à M. d'Aumale leur fi ce faict, par l'entremise de cestuy- laisserent couvertement couler, con avoient desjà precédemment faict, q accusations au prejudice du maresc quel, ayant en fin tout descouvert, le roy, en leur propre presence, d'e pendant qu'il estoit près de luy fa formation et de sa vie et de ses a pour, les trouvant indignes du lieu qu' tenu, l'en faire chastier, s'estimant in là où l'on le trouveroit avoir autrem de sa charge qu'en homme d'honneur, à jamais honnoré d'aucun grade ny co dement de Sa Majesté; et que là où

aire elles se trouveroient autant honno- s et fidelles qu'elles estoient, que ces rats accusateurs, qui se mesloient de lire et causer de plus gens de bien qu'ils rent ny seroient peut estre jamais, fus- fort exemplairement chastiés; et que estoient de sa portée, qu'il auroit le cou- aussi bon que l'espée pour les en faire ire.

roy, qui en son particulier aimoit uni- ent le mareschal, et qui recognut bien n'y promptement remediant il en sorti- quelques desmentis en campagne qui illeroient le monde, il print le tout sur et declara, presens tous les seigneurs cour, qu'il sçavoit que le mareschal rendu et à luy et à sa couronne tant de ls et de memorables services, qu'il avoit juste occasion de l'en grandement aimer, orer et estimer, comme il faisoit; et que enoit à sa cognoissance que qui que ce n parlast autrement, qu'il feroit cognois- tout le monde combien les mesdisans et vieux luy estoient à contre cœur, et que tention estoit plustost d'augmenter que minuer la charge et l'auctorité qu'il avoit ctement maniée parmi toutes sortes de sités et de fortunes, et dont il esperoit endre la condigne recompense qu'il me- si tost que Dieu luy donneroit la paix. our de Sa Majesté envers le mareschal rta jusqu'à dire au vidame qu'il estoit grat envers luy, à la seule faveur du- elle luy avoit donné l'estat de colonnel; l'autrement elle n'eust jamais faict, et i doresnavant il n'honoroit et reveroit reschal, qu'il le priveroit de sa charge. ire ouvertement ce qui en est, il semble s princes de la maison de Guise se mons- t un peu trop aspres à l'embrassement faires, veu la grande puissance qu'ils t desjà en main, et avec laquelle ils ient doucement caresser et gratifier belle ame du mareschal, et moderer intentions, se souvenant que le trop est urs dangereux par tout, mais mortelle- parmi les ambitions mal mesurées; car se maintenir seuls au maniement de ils sont contraincts de faire assez sou- les fascheries ou irriter à tort leurs propres amis et serviteurs, tels qu'estoit le mareschal: s'ils eussent bien consideré ce qui en advint entre Cesar et Pompée, peut estre s'en fussent ils retournés, ou au moins ils eussent un peu lasché la corde de l'arc, qui n'estoit que trop roidement bandé contre ce seigneur plein de bonté, d'honneur et de modestie.

Or le mareschal estant demeuré satisfaict, il fit entendre au roy que Sa Majesté estoit desjà si puissante en Piedmont, au Montfer- rat, et aux Langues, qu'il ne s'y faloit plus amuser, ains porter les armes vers Gennes, Savonne et Milan mesmes, et que pour ce faire il faloit adviser à deux choses: la pre- miere, à faire que l'armée turquesque se vint joindre à celle du roy pour essayer d'empor- ter tout ce qu'il y a depuis Nice jusques à Gennes, la reduisant par ce moyen à telle extremité, que, se trouvant privée et de la mer et de la terre, elle fust contraincte se jet- ter entre les bras du roy; l'autre, que pour rapporter honneur de toutes ces entreprinses, il faloit adviser aux moyens necessaires pour payer l'armée avec tel ordre, qu'on ne re- tombast plus aux precedens inconveniens que la necessité avoit engendrés, aimant trop mieux, quant à luy, demeurer près Sa Ma- jesté que de retourner delà sans avoir moyen de la bien servir comme il desiroit faire; et qu'au change on recognoistroit la difference qu'il y a d'un naturel fidelle et debonnaire à ceux qui ne sçavent que servir du plat de la langue, et qui ont la vaillance aux talons.

Ces seigneurs, qui ne demandoient peut- estre que les siens, tindrent souvent conseil pour trouver dequoy luy fournir ce qu'il de- mandoit; en fin, ayans calculé les forces et la despense, avec celle de l'artillerie et des vi- vres, ils luy firent despescher un estat des assignations qui luy seroient particulierement affectées, et qu'ils asseurerent estre bonnes et recevables, et toutesfois, s'en estant dili- gemment enquis, il trouva que c'estoit mar- chandise meslée, et dont se plaignant, on lui fit response que c'estoit tout ce que la necessité des affaires avoit peu permettre, et qu'estant à Lyon il essayast de faire party de celles qui estoient les plus vertueuses, et que le roy en porteroit la perte et l'interest.

Estant encores en cour, je supliay le ma-

reschal d'obtenir du roy pour moy un estat de secretaire des finances, comme l'avoit eu Millet, secretaire de M. de Guise, à son retour d'Italie. Le roy le trouva bon, remettant toutesfois tout au cardinal, auquel le mareschal en parla en ma presence; la responce qu'il fit, ce fust que la misere des affaires requeroit qu'on cassast, non pas qu'on augmentast les officiers. La jeunesse, la colere et l'interest particulier, me porterent lors à luy respondre tout sur le champ: « Si vous avez trouvé raisonnable, monsieur, que Millet, secretaire de M. de Guise vostre frere, en ait eu un pour ce glorieux voyage de huict mois qu'il a faict en Italie, pourquoy le trouvez vous mauvais pour moy, qui sers il y a dix ans, estant nuict et jour quasi tousjours à cheval? » Il me tourna la teste sans autre response, sinon qu'il y penseroit. Je m'en plaignis au roy, qui me dict ces mesmes mots: « Boyvin, mon amy, ne te fasche point, car je te promets qu'il ne passera gueres de temps que tu n'ayes mieux que tout cela, et par la main de moy-mesme qui te veux approcher de moy. » Et de faict je sceus par M. de Fresne Robertet, secretaire d'estat, que Sa Majesté me reservoit plus que je ne pouvois jamais esperer, et que le commandement en estoit desjà faict à luy et à messieurs ses compagnons. Aucuns diront que j'ay tort de rapporter en ce theatre ce qui me touche, et moy je respons qu'il est permis à celuy qui est mal traicté pour les bons services qu'il a rendus d'en repousser l'audace par le propre recit de ses merites.

Quoy qu'il y ait, qu'il s'en fallut retourner en Piedmont avec ces belles depesches, qui ne porterent depuis gueres de fruict, les passions particulieres estans trop avant enveloppées parmy le service du maistre, qui porta la peine des fautes d'autruy, ains que la fin de ces Memoires fera recognoistre au doigt et à l'œil aux moins passionnés. Tant y a que les gens de bien qui ont le maniement de l'estat doivent faire la guerre, non aux louanges ou aux merites des hommes, ains à leurs actions si elles ont esté mauvaises.

Le mareschal, estant arrivé à Lyon, estima que c'estoit chose impertinente, de retourner en Piedmont sans premierement recognoistre quel fondement il pourroit faire sur les assignations qui luy avoient esté données pour payer l'armée de partie du passé, et consequemment de l'advenir, et mesmes essayer de porter une ou deux payes avec luy, l'armée estant en ceste attente.

Le sieur du Plessis, declaré intendant des finances au lieu du president Bailly, arriva bien tost après luy; toutes sortes de partis furent tentés, tant avec le general Delbene, M. Obrets, qu'autres; mais il se trouva que la pluspart desdictes assignations estoient si frivoles, qu'à peine en pouvoit on esperer la moitié: ce qui fust remonstré au roy, et que les soldats du Piedmont, qui avoient arresté leur esperance sur le retour dudict mareschal, se mutineroient s'ils le voyoient arriver les mains vuides; et que là où Sa Majesté ne pourroit faire fournir d'autres assignations que celles qui avoient esté baillées, qu'il vallut mieux retenir la pluspart des forces qui avoient esté ordonnées pour le Piedmont, que de luy conduire pour en recevoir de la honte et du dommage.

Le mois de may et tout celuy de juin furent employés en ces pratiques, en ces remonstrances et repliques; mais en fin tout ce que le mareschal sceut faire, avec l'aide dudict sieur du Plessis, ce fut de faire retenir le regiment du baron de Helven, et de porter avec luy une paye aux soldats. Cependant Gonnort donna advis au mareschal que le duc d'Urbin avoit prins le service d'Espagne; que les galleres de Gennes se preparoient pour enlever dix-sept enseignes d'Espagnols et huict de lansquenets, pour les trajetter à Naples; que tout aussi-tost qu'ils seroient deschargés en terre, qu'elles retourneroient prendre le duc d'Alve et sa femme; que le marquis de Tariffe estoit destiné vice roy de Naples, au lieu de domp Garcia de Tolledo, et le duc de Sesse de Lombardie au lieu du Figuerol; que l'armée turquesque devoit venir en ces mers pour aider l'entreprinse de Savonne; que les ennemis du costé de Milan font nouvelles levées au lieu de celles qui sont parties, et que luy, au rebours d'eux, perd tous les jours les siennes par faute de payement, n'estans secourus que de paix seulement; que Lioux, gouverneur d'Alba,

avoit deliberé de quitter sa charge, à cause du reffus qu'on luy avoit faict de convertir sa compagnie de gens de pied en cavalerie: que les ennemis se sont jettés en campagne pour aller prendre Robelle et plusieurs autres chasteaux du Montferrat, et qu'il fera tous ses efforts pour les secourir.

Qu'ayant crainte que les ennemis prinssent aussi Primel, qu'il l'avoit faict brusler; que la terreur de la venue de l'armée turquesque avoit tellement esbranlé les Gennois, qu'ils avoient envoyé de grands presens au bacha qui la commande, et qu'il leur avoit couvertement promis de ne les endommager aucunement: voylà le fiat qu'il y a en la patenostre des Infideles.

Que les Imperiaux faisoient grand amas de vivres pour avictuailler Cairas, Fossan et Cony reduicts à necessité extreme.

Qu'il estoit necessaire de casser six ou sept capitaines qui mutinoient toute l'armée, pour le renforcement de laquelle commençoient à arriver quelques crues assez mal equippées. Je voudrois, à ce propos, que les François fissent en pareille occasion ce que font les Espagnols; c'est que tout aussi tost qu'il arrive en Italie quelque trouppe de pied-des-chaux, qu'ils appellent bisognes, les vieilles bandes s'assemblent pour deliberer sur la parade de ceux-cy, auxquels l'un contribue les souliers, le chappeau, et les autres de main en main tout ce qui est necessaire pour le remplumer de pieces rapportées, et sur tout pour luy apprendre son entregent; à quoy faire ils sont tous si soigneux, que en moins de rien vous les prendriez pour anciens gouzmanes, que nous appellons lances-spezades à l'imitation des Italiens, mais, à mon advis, selon nous appointés en la fanterie: quant à la morgue, cela ne leur manque jamais.

Gonnort, qui trottoit tousjours de costé et d'autre, tant pour surprendre que pour n'estre surprins, fut adverty que cent chevaux et quatre cens fantacins estoient partis de Verceil, Trin et Sainct Germain, pour aller faire sur les communes du Biellois l'exaction des vingt deux mil escus dont il a esté cy-devant parlé; toutes lesquelles en ayans eu avis, envoyerent soudain à Santia prier Ludovic Birague de les venir secourir, estans resolus de prendre les armes pour se conserver sous l'obéissance du roy: luy, qui commandoit à une grosse garnison, qui ne demandoit pas meilleur pain, fit soudain monter à cheval six-vingts chevaux et quatre cens fantacins choisis sous vaillans capitaines, auxquels il commanda que rencontrans l'ennemi, qu'ils menassent les mains basses sans en prendre nul à mercy. Ainsi commandé, tout ainsi fut-il rudement executé; à quoy faire les communes s'espargnerent si peu, que dix-huict pauvres diables qui s'estoient sauvés furent suivis et massacrés comme tous les autres.

Birague avoit fort sagement mesnagé une entreprinse sur Sainct Germain, laquelle il ne peut executer à cause des grandes eaux qui survindrent tout à coup du costé de ladicte Serre.

En mesme instant, Le Birague donna advis au mareschal qu'il avoit surprins les lettres du Figuerol, dans lesquelles il faisoit mention d'un certain Hierome empereur napolitain, et jadis soldat de Charles son frere, lequel s'estoit allé rendre à Vulpian lors qu'on marchoit à l'entreprinse de Verceil, et qui estoit lors soldat dans Trin; que ce devoit estre luy et non autre qui avoit l'entreprinse sur Chivas dont le mareschal l'avoit adverty; qu'il veilloit de si près sur luy, qu'il l'attrapera et fera pendre; qu'il avoit sceu que le commissaire des Imperiaux et Lomelline avoient n'aguieres dit au gouverneur de Novarre qu'il seroit bien-tost plus hautement appointé qu'il n'estoit pas, et dans Casal mesme; sur quoy il faloit veiller de près pour n'estre surprins.

Que les forces des Ferrarois estoient arrivées à Scaldapol, Orno, Serpengo et Sainct Angelo, vers la route de Santia; que l'ennemi, ayant sceu la nouvelle de la venue du Turc, faisoit nouvelles levées pour envoyer en Sardaigne; que le comte de Valence est tout recentement arrivé à Mortare avec douze cens hommes, et que ce doit estre, veu le propos dudict commissaire, pour entreprendre sur Casal, dont il a donné advis au gouverneur.

En ces entrefaictes le duc de Ferrare remercia le mareschal du secours qu'il luy avoit offert. et [illegible] de besoing, ayant [illegible] ducs

de Florence et de Parme, sur laquelle il attendoit la ratification de l'Espagnol, duquel il estoit en doute, puis que, nonobstant icelle, il faisoit advictuailler Scandian; que le duc de Parme s'estant à son prejudice esgaré en bravades, qu'il avoit commandé au prince son fils d'assembler ses forces et de courir sus à ceux qui voudroient empescher ses desseins; que les adversaires ayans recogneu ceste resolution, tant s'en faloit qu'ils eussent levé les armes, qu'au contraire ils estoient allés saluer son fils, et promis de mettre dans deux jours en ses mains la place de Montechio, dans lequel il avoit resolu de mettre puis une forte garnison; et que les choses succedans ainsi, que toutes les forces qui estoient de ce costé là tourneroient teste vers le Piedmont, comme elles firent depuis.

C'estoit veritablement mal mesnager les affaires de Sa Majesté par ceux qui en avoient lors le maniement, que de ne penser seulement à autre chose qu'à se deffaire du mareschal et le renvoyer sous des esperances vaines comme ils faisoient, ne considerans pas que ce ne seroit luy qui en recevroit le dommage, ains le roy mesme, à qui le tout appartenoit; mais la passion et leur advancement particulier les aveugloit tellement, qu'ils ne se soucioient par avanture pas beaucoup des pertes du maistre, pourveu que la gloire du mareschal, qu'ils avoient tant à contrecœur, vint à recevoir quelque obscurcissement.

Il eut cependant advis que Le Figuerol avoit apporté de quoy payer l'armée ennemie pour tirer à la campagne; sur quoy il supplia le roy de faire haster les levées de Languedoc, Provence et Dauphiné.

Estant party de Lyon et arrivé à Sainct-Michel, il receut lettres du sieur de Gonnort, son frère, qu'il avoit laissé en Piedmont, par lesquelles il luy mandoit que le duc de Sesse estoit arrivé à Milan lieutenant general du roy d'Espagne, et que de tous costés forces se preparoient pour assaillir le Piedmont; quoy estant, il estoit hors de propos d'en retirer trois compagnies de gendarmerie, comme Sa Majesté vouloit faire, et pour l'en desmouvoir il luy envoya les propres lettres dudict sieur de Gonnort, qui ne profiterent de rien, la passion des ministres surmontant la raison.

Le vingtiesme juillet 1558, le mareschal, arrivant en Piedmont, trouva les ennemis prests à marcher en campagne avec les forces suivantes : à sçavoir, unze compagnies de gendarmerie, vingt de cavalerie, neuf mil Allemans sous trente-sept enseignes, trois mil Espagnols sous vingt-six enseignes, six mil Italiens, sans autres deux mil hommes rappelés de Nice, de Gennes et Savonne, sur la retraicte qu'a faict l'armée turquesque, n'estant employée comme elle devoit estre par les resolutions prinses avec le mareschal auparavant son partement d'auprès du roy. Beaucoup de gens eurent lors opinion qu'on avoit tout expressement renvoyé ceste armée pour crainte qu'à la faveur d'icelle le mareschal ne fist les conquestes qu'il esperoit de costé de la marine, en tant que la prosperité d'icelles eust peut-estre reculé ou obscurcy la gloire et le credit de ceux qui envioient la sienne, ou, pour mieux dire, celle du maistre. Je lairray maintenant juger à ceux qui ont quelque connoissance de la guerre et de l'estat, si ce n'est pas un fort advantageux mesnage de se tromper soy-mesme, et non pas le mareschal, luy donnant de fausses assignations; et de travailler aussi beaucoup pour avoir ceste puissante armée turquesque, qui ne coustoit du tout rien, et puis la renvoyer sans en tirer le grand fruict qu'elle pouvoit rendre, et faire aussi par là recognoistre au Grand Seigneur nos inconsiderations et nos foiblesses.

Qu'au lieu de porter profict, comme elle devoit, au roy, elle luy avoit, par le contraire, apporté un fort prejudiciable interest, en tant que la terreur qu'elle avoit donné aux Gennois les avoit contraints de solliciter ceste armée que les ennemis avoient mise sus pour les redimer du danger qu'ils eussent couru; et de faict ils avoient fourny deux cens cinquante mil escus, par le moyen desquels on fit revenir de Naples sept ou huict mil hommes qui peut-estre n'en eussent bougé.

Le roy fut soudain adverty de tout cecy, et supplié d'y vouloir pourvoir d'heure, considerant ce que pouvoit faire une armée de

vingt mil hommes bien payée contre des trouppes mal payées, à demy deffaictes et mal contentes par la trop longue tollerance de la pauvreté; que cependant, toutesfois, le sieur de Gonnort et luy n'oublieront chose quelconque, jusqu'à la derniere goutte de leur sang, pour faire tout ce qui leur sera possible pour resister à un tel effort, mesmes sur ce dernier desastre de M. de Termes veu assez mal à propos.

Que c'est fort mal entendre les affaires d'estimer, comme il a entendu que font aucuns, qu'il y ait neuf-vingts dix mil livres de deniers comptans sur le bon des finances du premier juillet, payable en aoust, d'autant qu'en avril on emprunta huict-vingts mil livres des marchands de Lyon, dont les cinquante mil ont esté remboursés, et du surplus montant cent dix mil livres, assignation leur fut baillée sur lesdictes neuf-vingts dix mil livres, et pour leur seureté les mandemens mis en leurs mains, dont doivent revenir de bon quatre-vingts mil livres seulement, sur lesquelles en partant de Lyon M. Obret luy avoit avancé soixante six mil livres; et que, quant aux trente six mil escus que les commissaires d'Agenois avoient mandé estre prests, il n'en est encores nulles nouvelles, et par ainsi tout le fonds qui demeure pour l'armée, ce sont quatorze mil livres, avec lesquelles il ne pourra pas faire grand banquet aux uns ny aux autres; et en fin que de deux millions huict cent mil livres d'assignations destinées pour le Piedmont, il n'en a esté receu que six cent mil sans esperance de mieux; que s'il eust à temps receu ce grand secours, qu'il seroit pieça à deux doigts de Milan et de Gennes.

Le deuxiesme aoust, l'armée ennemie se campa à deux mils d'Ast, attendant l'artillerie de Pont-de-Sture et d'Alexandrie avec deux mil pionniers et une grande quantité de farines qu'ils avoient faict faire, soit pour nourrir l'armée au siege qu'ils entreprendroient, ou pour advictuailler Fossan et Cony, qui estoient encores en necessité.

Que le Montdevis et autres places sont toutes sans gouverneurs, et la gendarmerie sans capitaines, comme il a cy-devant escrit; de maniere qu'il n'y a compagnie qui ayt aujourd'huy plus de vingt-cinq à trente hommes, et à quoy Sa Majesté n'a pourveu, quoy qu'il l'en ayt souvent et souvent suppliée.

Le mareschal donna advis au roy que Ludovic de Birague avoit failly l'entreprinse de Sainct-Germain, et qu'il s'estoit retiré sans autre perte que de douze soldats et du capitaine Malvoysin, qui seroit delivré s'il plaisoit à Sa Majesté donner par contre-eschange Gonsalle Montero, qui estoit sur les galleres, ce qu'elle accorda volontiers.

Du septiesme aoust, le mareschal donna advis à Gonnort son frere que les ennemis avoient passé la riviere du Tanare, en intention de surprendre quelqu'une de nos places; que craignant que Verrue en fust l'une, qu'il jettast diligemment deux cens hommes dedans.

Que le dixhuictiesme les ennemis vindrent en gros escarmoucher ceux de Sainct Damian, lesquels sortirent, mais non plus loing que la faveur des murailles, avec commandement, là où ils se trouveroient pressés, de se jetter dans les fossés les portes estans fermées; finalement que les ennemis s'estoient retirés, laissant cinq ou six des leurs morts sur la place, laquelle ils firent recognoistre par un ingenieur qui s'estoit retiré du service du roy par faute de payement : que là où il adviendroit que les ennemis tournassent teste vers Courtemille, comme il craignoit, qu'il le renforçast soudain de quelques bonnes trouppes.

Que pour mieux pourvoir à toutes choses sur la diversité des remuemens, qu'il s'alloit jetter dans Carmagnolles avec une demie armée, et pour favoriser aussi la conduicte de deux mil boullets à canon qu'il faisoit venir de Ville-franche.

Qu'il vient presentement d'estre adverty que la pluspart de l'armée ennemie est arrivée au pont de Revignan avec dix-neuf canons; que c'est le chemin qui fourche pour tourner en Piedmont ou vers Sainct-Damian; et que là où il adviendroit qu'ils tirassent vers cestuy-cy, qu'il jettast soudain dedans six compagnies de renfort, leur faisant prendre le chemin de Fort-pas, Villestellon et Montcallier, pour y pouvoir passer le Pau et cheminer par le sault de La Cisterne, pour fuir les surprinses.

Qu'il venoit de recevoir lettres du comte de Tende, portans que l'armée turquesque s'estoit retirée en Levant, corrompue par les presens des Gennois, ayant plustost apporté recullement que avancement aux affaires du roy.

Donna advis au roy que le vingtiesme aoust quatre cens hommes de pied et cinquante cellades parties de Pont-de-Sture estoient venues recognoistre Verrue, qui en avoit desjà l'alarme, et qu'estans sortis à la faveur du canon, il en estoit demeuré quinze de morts et une douzaine de blessés, et que sans la cavalerie la pluspart de la fanterie y fust demeurée pour les gages; que les ennemis s'efforcent de dresser un pont de barques audict Pont-de-Sture pour aller assaillir Montcalvé.

Qu'il venoit de recevoir lettres de Gondrin, gouverneur de Casal, par lesquelles il luy donnoit advis qu'on avoit trouvé contre les murailles du couvent de Sainct-François deux grandes eschelles et plusieurs instrumens de feu artificiel; que ayant faict tous ses efforts pour en descouvrir la mesche, qu'il avoit perdu son temps : bien soupçonnoit-il que l'enseigne du capitaine Montluc, qui avoit esté caché huict jours dans la ville à cause de quelque querelle qu'il a avec un autre qui l'a lourdement gourmandé, soit celuy qui par desespoir ait prins intelligence avec les ennemis, avec lesquels il devoit avoir dressé quelque practique pour mettre le feu dans la ville et dans les munitions pour favoriser quelque escallade, et qu'ayant peut-estre veu passer la nuict quelques uns, qu'il ait perdu et le jugement et le courage, et de faict qu'aussi tost que la porte de Casal auroit esté ouverte, qu'il seroit sorty, luy sixiesme, à cheval, et prins au galop le chemin vers Pont-de-Sture.

Le 16 aoust, la signore Catherine Herculana, femme de Hierome de Thurny, lieutenant du vidame de Chartres, et auquel le roy avoit donné le chasteau de Ville-franche, assis sur le Pau, luy avoit mandé qu'il ne fust en doute de la place; car si les ennemis luy donnoient encores terme de quinze jours qu'elle la defendroit elle-mesme, non avec la quenouille, mais à la poincte de l'espée et jusqu'au dernier soupir. Voilà une autre Zenobia ou Amazone, qui ne veut pas estre seulement Herculeane de nom, mais de faict aussi : le mareschal l'en loua avec parolles dignes de sa vertu et valeur. Si toutes les femmes ressembloient à ceste-cy, les hommes n'en auroient pas l'advantage, mesmes dans Paris où elles sont maistresses.

En ce mesme temps le capitaine Loup, gouverneur de Ceve, et le sieur de la Curée, braves et diligens capitaines, voyans l'ennemi en campagne, supplierent le general les honnorer de son commandement pour s'aller jetter dans telle place du Piedmont qu'il adviseroit, pour rendre courageux tesmoignage à Sa Majesté de leur devotion à son service: au mesme instant le baron de Chepy et Fontrailles se jetterent dans Saviglan, et Mangeron dans Carmagnolles; de maniere qu'à veue d'œil la crainte du mal qui nous menaçoit eschauffoit de tous costés ces ames genereuses à le repousser par un courage devot et intrepide.

Du vingt-huitiesme aoust, le duc de Somme, Napolitain, auquel recemment le mareschal avoit donné le commandement dans Carmagnolles, voyant le duc de Sesse prendre ceste route avec l'armée ennemie, escrivit au mareschal que ceste charge dont il l'avoit honoré l'obligeoit à luy representer l'estat des affaires, à fin de prevenir les inconveniens qui menaçoient la place; qu'il le supplioit de croire, en premier lieu, qu'il ne se trouvera aucunement trompé de la confiance qu'il a eue de luy, que ses actions et son propre sang en rendront indubitable tesmoignage; qu'en practiquant l'honneste liberté qui doit tousjours estre reverenmée gardée de l'inferieur au superieur, qu'il le supplioit avoir pour agreable qu'il se plaignist d'avoir esté renforcé, non de soldats, mais d'enseignes fort pietres seulement; que le mareschal estant le grand capitaine, pour lequel toute l'Europe le recognoissoit, sçavoit mieux que nul autre que le nombre valeureux des bons soldats estoit celuy qui defendoit et qui suppleoit aux deffectuosités des places mal pourveues et mal fortifiées, comme estoit Carmagnolles, qui avoit les courtines basses et non terre-planées, les bastions

ny achevés et sans parapects ny fossés
ndés ; qu'il n'avoit trouvé dans la ville
asteau que cinq caques de poudre à ca-
cent balles seulement, et du tout point
oudre pour l'arquebuserie, avec toutes
elles necessités il seroit mal-aisé de ren-
ous les courageux efforts que luy et les
s desiroient ; que pour soutenir et de-
e le fossé, qu'il faut que l'arquebuse-
ice le jeu ; que les coulevrines et fau-
aux qu'il avoit dans la ville en feroient
emiere poincte, s'il avoit des balles
y servir.

e toutes ces choses considerées (non par
nsequence de sa personne, qui ne doit
pour rien comptée, mais pour celle du
nun prince), il supplie le mareschal luy
ir donner les moyens pour pouvoir défen-
comme il desire faire, la place jusqu'au
er soupir, desire aussi (là où l'ennemi
resseroit à Carmagnolles) sçavoir s'il
à brusler ces beaux faux-bourgs, plus
ls presque que la mesme ville : que le
nissaire de l'artillerie s'estant inconside-
nt mis en chemin avec sept caques de pou-
t quatre rouages sans demander scorte,
avoit esté rencontré par les ennemis à
art de lieue de la ville, qui leur avoient
ment osté leurs chevaux, ayans veu
ques arquebusiers des nostres qui s'a-
oient sur ce chemin, et que le reste
esté amené dans la ville. Par autre let-
udict sieur duc de Somme, il dict avoir
toutes les provisions que le mareschal
envoyées, et qu'il le supplie demeurer
pos sur la defense de la place, devant
lle il voudroit desjà veoir l'ennemi pour
ier ses bravades.

dernier d'aoust, le sieur de Grignan,
ommandoit à Lyon, donna advis au ma-
al que l'armée du roy estoit logée à
vy, et celle d'Espagne à Miraumont ;
les banquiers, par lettres redoublées,
nt advis que l'armée d'Angleterre avoit
voile vers la Bretagne, qu'elle avoit rasé
orts de Sainct-Maheu et de Couquet ;
le avoit depuis prins terre et s'estoit ve-
amper devant Brest ; que tandis que
de dedans canonoient leur armée, que
la noblesse, avec les communes de
Leon et de Cornuaille, estoient accourus au secours, et combatu les Anglois avec tant de courage, qu'ils en avoient desfaict plus de quatre mil, et trois cens chevaux, sans environ six vingts prisonniers, tant capitaines que officiers, et enfoncé quatre hourques dans la baye de Brest, de maniere que toute l'armée avoit esté contraincte de se sauver à la fuite.

Environ le premier septembre, le roy manda au mareschal qu'on avoit failly de prendre Sainct Omer par l'imprudence des conducteurs, qui l'eussent emportée s'ils eussent apprins en l'escole de lui avec quelle patience et circonspection telles entreprinses doivent estre courageusement executées.

Le septiesme aoust, donna advis que l'armée s'estoit advancée jusques à Varille, à quatre mils au deçà d'Ast ; que dans deux jours le duc de Sesse y devoit arriver ; le marquis de Pescaire, le fils de domp Ferrand, general de la gendarmerie, et le frere du marquis, y sont desjà tous arrivés ; que domp Alvaro de Sande, maistre de camp general, estoit aussi arrivé à Milan venant de devers le roy d'Espagne, et qu'on l'attendoit en l'armée, afin que, l'ayant ouy, ils deliberent de ce qui seroit à faire ; que cela avoit esté cause que le mareschal a retiré tout ce qui avoit esté departy ès environs de Fossan, et qu'il a jecté tout dans les places ; qu'il fera aussi tout ce qui luy sera à jamais possible pour resister aux ennemis, mais que la bonne volonté, sans la force et les moyens, ne pourra produire ce qu'il desireroit ; que le païs et les places appartenans, comme elles font, à Sa Majesté, c'est à elle, les voulant conserver, à en donner les moyens, et non pas les racourcir tous les jours, comme elle faisoit, jusques à le priver des chefs qui luy pouvoient aider à porter le faix, mesmes luy demandant encores aujourd'huy, comme elle faisoit, le sieur Francisque Bernardin ; et que, quelque nécessité que luy fist son assistance, il le feroit neantmoins partir dans six jours ; et qu'il avoit commandé au sieur de Bellegarde de s'aller jecter dans Valence au lieu dudict Bernardin, auquel il supplioit Sa Majesté

vouloir adjouster foy sur tout ce qu'il luy dira de sa part, au parsus ce qui est dans l'instruction qui luy a esté baillée.

« Le sieur Francisque Bernardin, chevalier de l'ordre du Roy, s'en allant en France, et venant, comme il faict, de la frontiere, est chargé de faire recognoistre à Sa Majesté les grandes forces que l'ennemi a desjà tiré en campagne, sans ce qu'il attend de Naples, de Sardaigne, de Sicile et du Siennois.

» Que l'artillerie estoit desjà arrivée à Felissan, à huict mil d'Ast, où le duc de Sesse estoit logé. Dira quelles sont les places lesquelles, par conjecture, on estime qu'il attaquera.

» Les deniers qu'ils ont tirés des Gennois et du Milannois pour le payement de l'armée, sans les provisions de poudres.

» Par le contraire, la foiblesse de nos places, n'ayans de quoy fournir à la fortification; la diminution des forces et le peu d'esperance qu'il y a que ceux qui sont dans les places soyent pour les courageusement defendre, et le danger aussi qu'il y a, en voulant dresser quelque petit corps d'armée, qu'ils ne soyent pour s'abandonner à une mutinerie, ou à se saisir eux-mesmes de quelque place, comme font ordinairement les Espagnols pour estre payés, lors que les arrerages ont surmonté la patience.

» Que l'ennemi desseignant, comme il faict, de gaster toute la moisson du Piedmont et des autres lieux, il faudra, pour le conserver par cy après, aller querir des vivres en Lyonnois et Dauphiné; que quand cela seroit une fois succedé, il en resulte deux autres fort dangereuses consequences : l'une, que Sa Majesté, voulant remedier à cecy par une nouvelle armée, ne le pourra faire par la faute des vivres, si elle ne veut, pour un escu que elle despendroit maintenant, en despendre cent; et par le contraire, l'ennemi, qui a toute la Lombardie derriere luy, n'aura jamais faute de rien : d'avantage, il pourra lors, avec dix mil hommes seulement, faire et entreprendre ce qu'il ne pourroit aujourd'huy avec quarante mil, si les gens de guerre de Piedmont estoient bien payés, et renforcés seulement de mil chevaux et de cinq à six mil hommes de pied. L'experience du voyage du duc d'Alve en Piedmont devroit avoir aprins combien vaut l'aune de ceste marchandise, à ceux qui le veulent ignorer par la propre ruyne des leurs.

» Remonstrera aussi à Sa Majesté les longs et fidelles services du sieur de Terrides, qui est capitaine de gendarmerie il y a trente ans, et la suppliera l'honnorer de son ordre, et le sieur d'Ormée de gentil-homme de la chambre, en faveur de ce qu'il a volontairement mis sur le tablier, pour le service de Sa Majesté, sa personne et ses biens, qui ne sont pas petits, et qui ont servy de seure retraicte et de passage à tout ce qui alloit et venoit d'Italie.

» Qu'en la finale extremité de tous ces desordres, le mareschal et le sieur de Gonnort son frere se jecteront chacun dans une place, en intention de mourir sur une bresche, la picque au poing, pour n'estre tesmoins de tant et tant de miseres qu'ils prevoyoient, et qui estoient toutesfois remediables à qui les eust voulu croire de bonne heure. Il ne faut jamais varier ny fleschir parmy les affaires qui requerent force, courage et prompte resistance.

» Que de la part de Sa Majesté, pour donner la derniere main à la totale ruyne de l'estat, il a esté mandé aux receveurs generaux sur lesquels le Piedmont estoit assigné, qu'ils eussent à porter tous les deniers receus et à recevoir, en l'espargne, nonobstant les mandemens donnés sur eux, et qui estoient sur le poinct d'estre envoyés au mareschal.

» Qu'il protestoit devant Dieu, devant le roy, devant toute la France, que si en toute diligence Sa Majesté ne commandoit que rien ne fust touché de ce qui luy avoit esté accordé, qu'il voyoit tout l'estat perdu, à laquelle perte il ne vouloit survivre, ores qu'il n'y eust de sa coulpe.

» Que Sa Majesté ayant privé M. de Vaux du gouvernement qu'il avoit du marquisat de Saluces, qu'il en a commis la charge au seneschal, qui est de robbe longue, et que combien qu'il s'y gouverne fort prudemment, qu'encores est il necessaire, et pour les armes et pour l'estat, que Sa Majesté en donne la conduitte à quelque cavalier d'honneur et d'experience.

» Que plusieurs hommes d'armes, chevaux legers et fantacins, s'estoient retirés du Piedmont sans congé, et qu'au lieu de les faire chastier, comme il avoit supplié Sa Majesté, qu'ils avoient au contraire esté les bien receus, invitans par là un nouveau desordre sur ce qui restoit en Piedmont.

» Qu'en attendant la venue du sieur Francisque Bernardin il a envoyé le sieur de Montfort et le fils de luy à Valence pour y commander.

» Que ces nouveaux remuemens de l'ennemi ont invité le sieur Ludovic de Birague de s'en retourner à Santia pour le défendre, au lieu d'aller en France, comme M. de Guise luy avoit mandé qu'il fist.

» Qu'il a de longue-main observé que les ennemis recevoient beaucoup et beaucoup de commodités et de secours, tant de Nice que de la comté de Tende, à cause que le seigneur demeurant neutre comme il faict, il tire du passage du sel et des huilles environ trois mil escus de peage; que pour corriger ces inconveniens il jugeroit et juste et raisonnable que Sa Majesté retirast à elle ceste place par une honneste et advantageuse recompense, et qu'elle mist dans le chasteau, qui est fort bon, un fort advisé capitaine, avec trois cens bons soldats, qui suffiroient pour faire la guerre jusqu'aux portes de Nice, et rompre le cours de ces traffics, qui rendent au duc de Savoye plus de soixante mil escus par an, comme plus au long luy pourra desduire et remonstrer le sieur de La Curée, lequel en particulier il recommande à Sa Majesté, pour la valleur et affection qu'il a recognues en luy en divers notables endroicts. »

Il eut aussi nouvelles par M. de Boisy, grand escuyer de France, que l'armée d'Espagne estoit logée à Canaples; qu'elle avoit envoyé dans Arras tous les bagages et l'artillerie de batterie; qu'on estimoit que les grandes maladies dont elle estoit affligée les invitoient à la retraicte, mesmes estans tenus de si près par l'armée du roy, qu'ils avoient faute de vivres, et de faict que messieurs de Nemours, de Nevers, de Guise, d'Aumalle, et autres grands seigneurs, estoient tous les jours à la guerre à tour de rolle, et que les seigneurs de Rohan, de Bourdillon, de Rendan et secretaire Bourdin, s'estoient retirés malades.

Manda aussi qu'il n'y a place, pour bonne qu'elle soit aujourd'huy, de la défence de laquelle on puisse bien esperer par la main de gens desesperés, et lesquels aujourd'huy on ne sçauroit secourir d'un seul prest pour un jour tant seulement.

Le vingt-quatriesme aoust, le mareschal, voyant l'absence de M. de Pequigny, gouverneur de Montcalvé, jecta dedans le capitaine l'Isle, sergent majeur, qui delibera de la defendre au prix de sa vie, avec plusieurs autres capitaines qui y estoient.

Il mit pareillement dans Sainct-Damian, où commandoit le sieur de La Riviere, son cousin, les compagnies des capitaines Vieux-Pont, La Gastine, Bertheille, Laval de Vivarets, de Richelieu, et du comte de Visque, Italien, lesquels, l'armée ennemie estant venue recognoistre la place, la tindrent à l'escarmouche par l'espace de quatre heures, demeurans morts ou blessés plus de six-vingts des ennemis, et cinq des nostres seulement.

De là les ennemis monterent vers le chasteau de La Cisterne, où commande le capitaine Torquato Torto, qui leur tua encores quelques gens; et puis ils se retirerent.

Leur armée vint loger à Valfenieres le vingt-sixiesme, où elle sejourna deux jours attendant quatre mille hommes et trois cens chevaux venans de Novarre; pendant quoy le duc de Sesse vint recognoistre l'assiette de Butigliere, et de là, tournoyant la campagne, s'advança jusques à Rive, à un quart de lieue de Quiers; et puis, se retirant, passa près Villeneufve d'Ast, où le sieur de Briquemaut commande, et où le sieur de La Motte Gondrin, ancien gouverneur, estoit venu faire un tour, et lequel les salua aussi rudement que les autres, avec une partie de la cavalerie de M. d'Ampville, qui estoit là par passade seulement.

Leur force estoit de vingt-deux à vingt-trois mil hommes de toutes nations, de trois mil chevaux, vingt pieces d'artillerie et trois mil prisonniers.

Le mareschal cependant, pour pourvoir à

la seureté de ses places, meit dans Mont callier le sieur de Caillac, le sieur de Gonnort à Quiers, le duc de Somme à Carmagnoles, assisté du colonnel Cheramont, tous avec forces convenables; et ayant sceu que La Trinité faisoit feste au duc de Sesse de la prinse de Saviglan, il envoya dedans Montbazin (le gouverneur, La Molle, estant malade) avec force suffisante, lequel dès son arrivée fit si diligemment travailler à la fortification, que la place fut mise en peu de jours en bon estat.

A Cental fut envoyé le capitaine Pierre Longue gouverneur, avec sa compagnie, celle de M. le prince de Condé, colonel general au lieu du vidame, commandée par le capitaine Quinson; celle de La Cassette, et une d'Italiens.

A Busque le sieur de Montemar, avec trois compagnies, et à Ravel le capitaine La Garrigue, avec une compagnie de renfort; mandant pour le surplus au roy qu'ayant faict tout ce que son jugement et sa puissance pouvoient porter, il laissoit le reste en la main de Dieu; qu'il n'estoit plus temps de consulter et de s'amuser, ni sur sa prudence, ni sur l'affection de luy, car l'un et l'autre estoient reduicts au dernier acte de la tragedie; mais bien à diligemment pourvoir et de forces et d'argent; autrement qu'il ne failloit plus attendre nouvelles que celles de la perte de partie de l'estat, dans la ruyne duquel son frere et luy estoient preparés de s'ensevelir.

Le vingtiesme juillet, le roy, commençant, mais un peu trop tard, à croire que l'ennemi fust puissant en campagne, manda au mareschal qu'il eust à se resoudre sur la defensive seulement, et, à ces fins, qu'il eust à pourvoir les places au mieux qu'il pourroit, sans toutesfois luy envoyer un seul denier. A quoy tout soudain il respondit qu'il avoit desjà satisfaict à tout cela auparavant qu'il le luy eust mandé, mais que d'en bien esperer il ne pouvoit faire, si tout soudain Sa Majesté ne luy faisoit tenir trente ou quarante mil escus pour pourvoir à toutes choses, et qu'avec ce secours il fileroit et joueroit si bien aux barres avec l'ennemi, que peut-estre se repentiroit-il de s'estre si fort advancé dans le Piedmont.

Cependant l'armée ennemie partit de Valfenieres, et vint passer aux portes de Carmagnoles, où estoient encores, avec le duc de Somme, le sieur de Maugeron et la pluspart de la gendarmerie du mareschal, lesquels se jecterent dans les anciennes tranchées de la ville, de peur que l'ennemi ne gastast les fauxbourgs. Ils attaquerent par plusieurs escarmouches les ennemis, mais ils n'en voulurent jamais mordre, ains tous serrés allerent ce soir mesme loger à Sommerive, et le lendemain à Marines, à deux milles de Saviglan, auquel ils n'oserent dire mot. De là ils s'en allerent donner à Cental: quoy voyans ceux de dedans, ils mirent le feu de tous costés dans les fauxbourgs. Ceste villette estant le plus abondant grenier à bled de tout le Piedmont, voire de toute la Lombardie, cela doit avoir invité l'ennemi à l'attaquer, esperant y trouver de quoy fournir Fossan, Cony et toute l'armée; comme à la verité ils firent. Le mareschal en donna advis au roy, luy mandant que s'il avoit tant seulement de quoy pouvoir tirer à la campagne quatre mil hommes et cinq cens chevaux, qu'il empescheroit bien que les ennemis n'auroient pas les condées si franches qu'ils avoient aujourd'huy, à son très-grand regret, et qu'il s'en alloit à Carmagnolles pour considerer de plus près leurs actions. Il ne fust pas plustost arrivé là avec le sieur de Gonnort, son frere, qu'il avoit mené avec luy, qu'il eust nouvelles qu'il estoit arrivé en Ast de quatre à cinq cens chevaux, trois mil hommes de pied, qui venoient trouver l'ennemi à Cental, traversans par les bois de Cerizolles avec une grande suitte de vivres, d'argent et de marchandises, plusieurs gentils-hommes et officiers de l'armée.

Tout soudain il tira de Quiers, de Villeneufve et de Thurin, environ trois cens chevaux et neuf cens hommes de pied, et manda diligemment à ceux de Sainct-Damian, de La Cisterne et d'Albe, qu'ils eussent aussi à sortir aux champs et suivre les ennemis à la piste, les agaçans et travaillans tousjours jusques audict Cerizolles, où le sieur de Gonnort se trouveroit avec bonnes forces pour leur donner en teste, et eux au mesme instant par la queue. Soudain il fist desloger les sieurs de Gonnort et de Maugeron, avec

: cens bons chevaux et deux mil hom-
: pied choisis, leur commandant qu'aussi-
ı'ils verroient l'ennemi dans la plaine où
aille de Cerizolles avoit esté donnée,
ɜste baissée ils donnassent dans ceste
ɔe, laquelle, comme j'ay dict, menoit
vivres, et quarante ou cinquante mil
, ainsi qu'on disoit. Tant y a que nos
qui avoient les dents si longues qu'ils
mandoient qu'à mordre, donnerent et
ın et par l'autre costé si furieusement
s, qu'ils emporterent ceste petite ar-
ɾolante, après avoir toutesfois rendu
ıe peu de combat. Il y eust, que de
, que de blessés, huict cens hommes;
reste mené prisonnier; force beaux
ux, vivres et argent gagné, non en
ɡrosse somme qu'on presupposoit, mais
rançon et despouille de plusieurs offi-
le l'armée, marchands, commissaires
res et autres, et mesme tout l'equipage
ısieurs seigneurs de l'armée. Mais sur
ıt prins le bagage et les provisions du
e Sesse. Tout ce qui estoit mangeable
voré: mais, quant à la chambre et aux
ɜmens et chevaux de bagage, tout cela
cheté à quatre cens escus par le mares-
les paniers et bouteilles remplies de
ions renvoyées par un trompette.
ɔte fut trouvé si courtois par le duc de
, qu'avec mil et mil remerciemens qu'il
: il envoya donner au mareschal un beau
l d'Espagne. Nos guerriers d'aujour-
, qui n'ont que l'avarice dans la teste,
ins pour la pluspart, n'auroient garde
rasser ces courtoisies. En somme ceste
fit terreur aux ennemis, et remit le
ɜt le courage aux nostres, avec quelque
ıtion, qui retint les volontés de plu-
: tant les varietés de fortune ont de puis-
parmy les choses militaires. Le roy,
nouvelle qu'il en eut, s'eschauffa un
lus qu'il ne faisoit auparavant à pro-
: quelque prompt secours de deniers et
ces.

enons maintenant au siege de Cen-
les ennemis l'ayant battu par quatre
et faict bresche raisonnable, et tel-
t concassé les flancs des deux bas-
ɹu'on ne s'en pouvoit plus servir; ayans aussi osté l'eau du fossé, ils vindrent à la sappe, laquelle le capitaine Quenson vouloit deffendre, comme personnage auquel chacun avoit grande creance; mais il fut tué, à la mal-heure pour la place, car les habitans entrerent lors en telle crainte et deffiance, qu'ils vindrent trouver le gouverneur, le prians, les choses estant reduites à tel desespoir qu'elles estoient, ne s'obstiner hors de raison pour perdre la ville et la vie, tous leurs biens, femmes et enfans. A la premiere abordade, le gouverneur et les capitaines les rebrouerent fort; mais à la seconde recharge, suivie des femmes et enfans, ne cessans de braire, ils se laisserent non seulement emporter à rendre la place à bagues saufves, mais aussi le gouverneur mesme en sortit dehors avant que celuy qui estoit allé capituler fust retourné. S'estans depuis venus presenter au mareschal, il les fit mettre prisonniers, et commanda que leur procès fust faict, pour estre punis selon que le roy en ordonneroit.

Donnant advis à Sa Majesté de ceste perte, il luy manda aussi que toute la gendarmerie et cavalerie, n'estant pas moins pauvre que la fanterie, s'estoit allé rafraischir ès vallées prochaines de Pignerol; que s'il venoit quelque argent, il le distribueroit aux uns et aux autres pour essayer de les tirer en campagne avec l'aide de la munition qu'il faisoit préparer; que par six lettres interceptes qu'il envoyoit à Sa Majesté elle apprendroit que l'ennemi faisoit party d'argent à Anvers, à Besançon, en Auguste, à Naples, Gennes et Milan, pour pouvoir entretenir deux grosses armées en Flandre et en Piedmont, dans lequel on remuoit desjà plusieurs practiques de la part de M. de Savoye, en intention de tellement necessiter Sa Majesté, qu'elle soit contrainte de demander la paix, ou d'endurer leurs bravades; que pour prevenir tous ces inconveniens, Sa Majesté ne sçauroit mieux faire que de regarder de tirer aussi de son costé argent de Nantes, de Tours, de Lyon, de Paris et de Rouen, à quelque onereux parti que ce soit, afin de repousser ces orages, et les induire eux mesmes à chercher la paix, laquelle il ne faut jamais demander qu'à cheval et l'espée au poing.

Advertissement du 2 septembre : que le roy est depuis le dernier jour du mois passé en son camp, qui est planté tout auprès des portes d'Amiens, estant derriere luy la riviere de Somme qui separoit le sien et celuy du roy d'Angleterre ; « et maintenant entre ces deux armées il n'y a qui puisse empescher qu'elles ne s'approchent de bien près : la grandeur des tranchées est telle, que nous n'en avons veu de nostre age de semblables, et ce qui les nous a faict faire telles est le grand nombre de gens de cheval que nous avons, qui n'est moindre que de quatorze à quinze mil chevaux, et plustost d'avantage ; et quant à nos gens de pied nous les pouvons presentement compter jusques à trente-cinq mil hommes seulement ; mais, ayant faict rentrer dans ce camp les compagnies qui sont en garnisons des villes prochaines, qui sont, ainsi que nous cognoissons, hors de la doute du siege, nous n'aurons pas moins de quarante mil hommes de pied. Et eux semblablement ont leurs forces, qui se peuvent dire pareilles aux nostres, logées à cinq lieues de nous seulement, et tiennent toute telle contenance que nous, se retranchans ainsi que nous, faisans comme s'ils avoient crainte d'estre assaillis et de venir combattre. Or si par devers eux ils font courir bruit d'une bataille, je vous puis bien asseurer que tout ce qui est de nostre costé est en aussi bonne devotion de combattre et bien faire qu'il est possible quand la fortune se presentera. Toutesfois il semble, selon l'opinion et jugement de beaucoup de nous, que ces deux armées s'en abstiendront, et qu'au lieu de ce faire quelque bonne paix nous sera moyennée, de laquelle je vous diray comme les fondemens se jettent. Je vous ay mandé cy devant que M. le mareschal de Sainct-André estoit retourné en Flandres, où il a eu congé de communiquer avec M. le connestable, lequel le roy Philippes a faict venir de Gand à Arras, où il a faict loger ledict sieur avec mondict seigneur le mareschal de Sainct-André et M. l'admiral, qui desjà sont assemblés audict lieu avec le conseil dudict roy et madame de Lorraine, pour mettre en avant les propos de pacifier nos affaires ; dequoy nous attendons bonne issue, tant pour ce que nostre roy en a plus ouvertement que par le passé declaré sa volonté à ce coup-cy, comme aussi il n'est pas fort vraysemblable que sans une grande asseurance d'icelle il eust esté permis à mondict sieur le connestable de s'aprocher si près de nous, ayant moyens de se rendre amy de ses gardes pour les amener pardeçà quand et luy ; aussi qu'à bien prendre les affaires ladicte paix n'est moins necessaire à nos ennemis qu'à nous-mesmes.

» J'ay bien voulu vous prevenir de ces propos pour vous faire entendre le preparatif où nous en sommes ; car, advenant la conclusion d'icelle, je remettray cela aux advertissemens qui vous en sont faicts de la part du roy ; mais bien vous diray-je que ce qui mettra les choses en plus de longueur, c'est l'interest particulier de M. de Savoye, auquel l'on fit bonne recompense pour son païs de Piedmont, de laquelle s'il ne se vouloit contenter, possible que les estats de pardeçà ne se voudront aussi tant empescher de son faict qu'il voudroit bien : de tout cest affaire nous esperons que dans huict jours la resolution nous en viendra par la venue de l'un des nostres que je vous ay nommés. Mais, cependant que nous nous tenons sur nos gardes, nostre frontiere est fort foulée de la compagnie qui y est, laquelle, si nous avons encores à y estre longuement, sentira une grande ruyne. Il y a parmi nous beaucoup de malades, tant de seigneurs qu'autres, de flux de ventre et de fievres ; mais il n'en meurt pas beaucoup, Dieu merci. Le roy, de sa part, a senti le brouillard qui court la nuict en ce païs, et en a prins un rume qui luy est descendu sur les doits, dont il a esté mal dès hier, et encores aujourd'huy s'en est senti ; qui l'a contrainct de garder la chambre. Je ne veux oublier à vous dire qu'en ce jour personne n'y a peu entrer, sinon ceux de Lorraine, qui ont osté à tous la commodité de le voir ni approcher. Il a aussi ce jourd'huy esté joué un mistere que je ne veux celer ; c'est que ce matin, ledict seigneur estant en sa chambre, l'on a faict pourmener le dauphin parmi le camp avec la cornette du roy : je ne sçay à quoy peut servir cela, sinon que ceste maison luy veut faire cognoistre son credit pour l'alliance qu'elle a avec luy. »

; le 6 septembre il avoit envoyé le ca-
e Montzeriez, brave gentil-homme,
ne de la gendarmerie du vidame, vers
, pour rompre les vivres qui venoient
costé-là aux ennemis; lesquels vou-
esveiller sans bien les recognoistre, il
dans une embuscade où, après avoir
ombattu, il fut porté par terre et dix
ens que prins que blessés; qu'en ceste
leration il a accordé au capitaine Je-
, de Thurin, lieutenant de ceste com-
, le bourg de Javin pour l'aller re-
r et rafraischir : ce sont fortunes de
auxquelles chacun est subject, la re-
n'en est pas irremediable; que si Sa
é n'a necessairement affaire de mes-
les prince de Condé, d'Ampville, et
s les autres seigneurs qui sont de delà,
supplie très-humblement les renvoyer
inent tous en Piedmont, où ils trouve-
marquis de Pescaire, qui leur donnera
souvent de quoy esbattre leur valeur.
elle vueille aussi ordonner que tous ca-
s qui auront abandonné trois mois de
leurs compagnies soient cassés, afin
acun aprenne à faire son devoir, ou à
sa charge à un autre.
l'estat de sergent majeur estant à pour-
l avoit chargé le sieur Francisque Ber-
de supplier Sa Majesté de tant faire
. le prince de Condé y nommast le ca-
Bonnal, qui l'estoit à Casal du vivant
lveson, et que c'estoit le soldat de
qu'il en cognoissoit le plus digne,
a valeur, jugement et diligence.
mareschal, ayant sondé de plus près
stoit procedée la perte de Cental, avoit
que c'estoit la pure lascheté du gou-
r, peu accoustumé aux armes, et mis
e charge par autre tesmoignage que le
equel il envoya à Sa Majesté pour le
hastier comme elle adviseroit; mais la
le sauva du supplice qu'il meritoit.
nemi peu à près fit raser la forteresse
lle mesme, qui pouvoit endurer deux,
rois assauts, n'ayant faute de rien que
courage. Ils en tirerent tous les bleds,
envoyerent à Fussan et à Cony, près
nous avions les chasteaux de Demonts,
Parviere et Rocavion, lesquels l'en-
nemi envoya forcer: dans cestuy-cy estoit le capitaine Cadillan avec cent hommes, qui endura la batterie et deux assauts; au troisiesme il fust emporté, vendans tous ceux qui estoient dedans bien cherement leur peau: le capitaine et aucuns des soldats se sont depuis sauvés.

Si tost que l'ennemi eust achevé l'avictuaillement et la reddition de ces chasteaux, il tourna teste du costé d'Ast, pour aller assaillir Montcalvé ou Valence, dont les Milannois, qui avoient fourni argent, le sommoient avec grande instance: mais en s'en retournant vers Ast par le mesme chemin qu'il estoit venu, de rage et de despit il fit brusler et ruyner le village de Cerizolles, en haine des combats qu'ils y avoient perdus, le premier sous M. d'Anguien, et le dernier par les mains du sieur de Gonnort. Ils allerent faire leur nouvelle assemblée en Ast, pour recevoir les trouppes italiennes qu'il avoit faict lever.

De tout cecy le mareschal bailla advis à Sa Majesté, et de quelques autres particularités, la suppliant que là où elle desarmeroit, qu'elle le veuille soudainement secourir de six ou sept compagnies de gendarmerie, de quatre mil hommes de pied, et du mesme argent qu'elles luy a n'agueres promis par Plancy.

Le sieur de Montfort, gouverneur de Valence, donna advis au mareschal que domp Alvaro de Sande estoit parti de la Pievé du Cairo avec cinq enseignes italiennes et deux de lansquenets, avec lesquels il s'estoit venu percher à Bassignave; que, sur ceste nouvelle, il avoit depesché Scipion Vimercat, avec deux cens chevaux et quatre cens fantacins des meilleurs, pour les aller resveiller; mais qu'ils l'avoient trouvé parti, fors quarante pauvres lansquenets qui avoient porté tout le malheur: qu'assurement l'armée ennemie prenoit le chemin de Montcalier, pour entrer dans lequel, avec six compagnies, il avoit depesché La Curée, brave et vigilant capitaine; que s'il n'y pouvoit entrer, qu'il se jettast dans Casal, pour avec ses carabins faire la guerre à l'œil; que cependant on fera travailler pour jecter mil sacs de bled dans Valence, outre ce qui y entra hier.

Que le sieur de La Curée estant parti de Valence pour s'aller rejoindre à Scipion de

Vimercat, qui estoit parti peu devant luy pour aller du costé de Montferrat donner quelque venue à des trouppes qui y estoient logées, que la nuict l'avoit surprins si avant, qu'une trouppe des siens, ne prenant garde à suivre à la file, s'estoit escartée; quoy par luy recogneu, il avoit envoyé douze des siens pour en avoir des nouvelles et les redresser; qu'ils avoient trouvé leurs compagnons engagés au combat avec de la fanterie italienne, qu'ils avoient si fort chargée, que le jeu se demesla avec la perte de cinq des leurs seulement, ores que les ennemis fussent grandement superieurs de nombre: si le mesme La Curée y fust arrivé à temps, l'advantage du jeu luy fust demeuré.

Le 26 septembre Sa Majesté fut pareillement advertie que l'ennemi s'estoit allé camper devant Montcalvé, dans lequel il y avoit force gens de bien, et qui feront fort bien leur devoir; mais toutes fois que Sa Majesté ne lairra, s'il luy plaist, de se souvenir qu'il n'y a place, à la longue, pour bonne qu'elle soit, qui ne soit en fin emportée si elle n'est secourue; et que le sieur de Pequigny, gouverneur dudict Montcalvé, qui estoit arrivé deux jours après le siege, estoit entré dedans avec les guides qu'il luy avoit baillées; et a par luy escrit à tous les capitaines.

Que les maladies commençoient en Piedmont à s'attacher aussi bien aux grands que aux petits, et entre autres les sieurs de Terride, Montbazin, de La Molle, de Lyoux, et capitaine Loup, capitaines de bonnes places, l'estoient tous, qui plus qui moins; et que, pour achever la farce, les gouttes l'avoient aussi saisi.

Du vingt-huictiesme, respondant à messieurs les cardinal de Lorraine et duc de Guise, qui luy avoient mandé qu'ils estoient après à regarder comment ils le pourroient secourir et d'hommes et d'argent, il les supplia de vouloir, à ces fins, voir le memoire qu'il avoit envoyé au commissaire Plancy, par lequel ils pourroient peut estre mieux recognoistre qu'ils ne faisoient pas, le danger eminent, et aussi les choses plus pressées dont il faloit pourvoir aux uns et aux autres, comme il les supplioit vouloir faire; le sommaire duquel memoire estoit tel:

«Que puisque le roy et eux avoient visiblement recognu que tous les pourparlés de paix qui avoient esté mis en avant de la part des Espagnols n'avoient esté à autre fin, comme il avoit souvent mandé, que pour empescher que Sa Majesté ne pourveust, comme elle n'avoit faict, aux affaires d'Italie, pendant qu'ils y envoyoient tout le gros de leurs forces, il supplioit Sa Majesté et eux aussi envoyer tant de forces, qu'il puisse non seulement secourir Montcalvé, mais le reprendre aussi, si Dieu permettoit qu'il se perdist, et de main en main aller aussi attaquer Tortone, et puis fortifier Felissan, qui assiegeroient Ast et Alexandrie, et tout ce qui est de la duché de Milan au delà du Pau et du Tanare, pour puis aller tousjours sur le sien jusqu'à Plaisance; qu'en ce cas il faudroit envoyer argent pour les gens de guerre qui sont en Piedmont, auxquels il est deu de cinq à six mois, et le payement pour deux mois à ce renfort, qui autrement deviendroit à charge, et non pas à renfort: qu'il valoit mieux despendre pour un bon coup deux cens mil escus, pour advancer à bien accommoder ses affaires, que d'en despendre après huict ou neuf cens mil pour reparer les fautes et les dommages receus; que il n'estoit jamais rien tel que de tenir de bonne heure sa maison close et couverte aux injures.

» Quant à la force, qu'il luy suffira de trois mil nouveaux Suisses diligemment levés, payés, et envoyés.

» Les quatre mil legionnaires de Dauphiné, dont le baron des Adrets est colonnel.

» Douze cens chevaux, tant hommes d'armes que reistres, le tout avec leur solde.

» Deux cens chevaux d'artillerie, et cinq cens pionniers de Berry.

» Que M. le prince de Condé, venant exercer sa charge, amenast douze bonnes compagnies françoises nouvellement levées, et qu'à son arrivée il en casseroit autant des moins complettes, qui rempliroient les autres; et si la despense n'en augmenteroit point.

» Supplia très-humblement Sa Majesté de croire que si son plaisir estoit de le diligenment renforcer de cela seulement qui est

mu en ce memoire, qu'il s'approchera
ès de l'ennemi, qu'il le contraindra à
rer dans le Milannois, et à y despartir
spart de ses forces, s'il ne veut perdre
eilleures places, sur lesquelles la force
ntelligence joueront leur jeu, sous la
uicte de Dieu.

premier octobre il donna advis au roy
ant descouvert que les ennemis avoient
entreprinse sur Chivas, il en avoit ad-
Carle Birague, qui y commandoit, par
bazin, les chargeans tous de faire sans
t si bon guet de costé et d'autre, et
e à l'entrée du canal qui conduict l'eau
la ville vers la porte de Thurin. Ils use-
de telle diligence, que quatre jours
ils attraperent quatre Espagnols, l'un
uels estoit des goutsmans, c'est à dire
ls-hommes, appoinctés du duc de Sesse,
l, craignant qu'on le fist soudain mou-
confessa tout, et accusa deux soldats
ns des nostres, qui furent soudain prins
ndus en sa presence; dit aussi que les
mis ne quitteroient jamais les armes
s n'eussent prins Casal et Valence, et que
ste n'empescheroit jamais la paix. Les
s trois, qui estoient soldats privés,
t mis au croton durant quinze jours, et
renvoyés, un baston blanc au poing. Et
res que cest advertissement deust faire
noistre au roy que toutes ces trahisons
ent suscitées et fomentées par l'univer-
pauvreté des gens de guerre, si est-ce
Sa Majesté ne s'eschauffa guieres à luy
yer le secours tant de fois promis.

premier octobre, le roy, au lieu de
verer aux promesses cy devant faictes
le renfort, manda au mareschal que
istrie ny l'auctorité du cardinal de Lor-
n'avoient sceu tant faire qu'il trouvast
Paris de quoy faire party de cent escus
ment pour le payement de ce renfort,
il valloit mieux se deporter de l'envoyer,
l'envoyant luy donner matiere de des-
par faute d'entretenement; et par ainsi,
luy estoit de le prier de faire du mieux
pourroit avec les assignations qui luy
nt esté cy-devant données, faisant au
de necessité vertu. Et par ce le mares-
descouvrit que ceste resolution sortoit
de la main de ceux qui craignoient la pros-
perité de ses actions militaires.

Il manda au roy que s'il plaisoit à Sa Ma-
jesté se representer combien il y avoit qu'il
nageoit dans la pauvreté, qu'elle trouveroit
qu'il avoit pieça plus souvent practiqué qu'il
n'eust esté necessaire au bien de ses affaires,
tous ces beaux preceptes contenus en sa de-
pesche, et la trop frequente practique des-
quels avoit de long temps surmonté toutes
les plus masles vertus qui peuvent sortir d'un
genereux et affectionné serviteur.

Que ces leçons ou ces instructions pour-
roient estre necessaires aux jeunes cavaliers
qui commencent à porter les armes, mais non
jamais à celuy qui par quarante ans les a tous-
jours maniées, autant parmy la bonne que
la mauvaise fortune, et qu'il sçait assez que
dans Paris et Rouen cent cinquante mil escus
seroient trouvés à qui voudroit en deux jours
seulement, et de faict que pour moindre ne-
cessité que ceste-cy le connestable avoit en
neuf heures trouvé dans les bourses du con-
seil du roy soixante mil escus, qu'il luy avoit
envoyés par moy au siege de Cony.

Que, puis qu'ainsi est qu'il faut qu'il fasse
joug à toutes sortes de calomités, il supplie
aussi très-humblement Sa Majesté de vouloir
doresnavant mesurer ses esperances à ce pied,
et d'estre intrepidement preparée à tous les
malheurs qui en pourront succeder, comme
il l'a suppliée par le secretaire Ruzé, qu'il
avoit naguieres envoyé vers elle, et que Henry
troisiesme fit meritoirement depuis secretaire
d'estat.

Qu'il ne se pouvoit garder de dire que si
les ministres de Sa Majesté eussent esté aussi
soigneux qu'ils devoient estre de tenir parole
aux marchands et conserver le credit, qu'il
n'eust pas esté moins en la puissance de Sa
Majesté de trouver quatre et cinq cens mil
escus, comme faisoit l'Espagnol, qui estoit
fort soigneux de maintenir le credit qu'il
avoit et à Gennes et à Milan, qui n'avoient
pas meilleures minieres que Lyon, Paris et
Rouen; mais que à celuy qui ne veut tout est
difficile, comme il sera à jamais à ceux qui n'ont
aprins autre latin que l'inutilité, la volupté et
les delices; que ils moissonnent le dos au feu
et le ventre à la table, pendant que les autres

oir, c'est chose qu'il a faict il y a plus
ux mois, et que le peu d'asseurance de
oict où ils iroient a esté cause qu'il a
ien pourveu Yvrée, Mazin, Santia, Ca-
'alence, Montcalvé, Verrue et Albe, et
esmes dans Montcalvé, dont il estoit
urs en doute, et qui estoit la plus foible,
is le sergent majeur l'Isle et des Adrets
renfort, sans celuy des deux compa-
de Pequigni et du capitaine Lichaux, et
de celles de M. le prince de Condé,
andée par feu Quinson, le frère duquel
é à l'abordée des ennemis devant Mont-
, de maniere que ceste compagnie est
hef. Il y a encores deux autres compa-
des capitaines Pierre Anges, et Alfonse
, Italien, tous gens d'eslite, et deux
de lansquenets : ce sont douze compa-
qui pourroient en plaine campagne com-
une tranchée. Il est aussi entré de vingt-
à trente gentils-hommes volontaires,
e sieur de Cigongnes a voulu estre du
re. Que pour jouer au plus seur et se
ors d'accusation si mal advenoit de Mont-
, qu'il avoit voulu avoir un rolle, parti-
ement signé par les capitaines, du nom-
e leurs hommes mesmes, à fin que Sa
té recognoisse, par la lecture d'iceluy,
il lui envoye, qu'il a seurement fourny
ce de ce qu'il devoit.

quatorziesme jour du mois d'aoust 1558,
Desmars, sergent general de bataille de
terie françoise, commandant à present
tcalvé, certifie à monseigneur de Bris-
areschal de France, gouverneur et lieu-
general pour le roy deçà les monts, que
cune des compagnies qui sont en gar-
à present à Montcalvé il a veu le nombre
mmes qui sont cy après escripts, comme
it :

PREMIEREMENT.

Vaugine.

premiere compagnie de M. de Piquenyn, que
nde le capitaine Vaugine.

ts,	33
nsiers,	89

equel nombre il en y a vingt et deux ma-

ers, comprins le portier,	10
Somme,	132

t.

Saincte-Cecile.

Le capitaine Saincte-Cecile.

Corselets,	27
Arquebusiers,	82
Officiers,	9
Malades,	12
Somme,	130

Sigongnes.

Le capitaine Sigongnes.

Corselets,	32
Arquebusiers,	75
Officiers,	8
Malades,	5
Somme,	120

Du Fort.

Le capitaine Fort.

Corselets,	25
Arquebusiers,	76
Officiers,	9
Malades,	15
Somme,	125

Plus, dit le lieutenant que son capitaine a cinq soldats.

Blanchet.

Le capitaine Blanchet.

Corselets,	61
Arquebusiers,	90
Officiers,	9
Somme,	160

De Bras.

Le capitaine Bras.

Corselets,	40
Arquebusiers,	90
Officiers,	9
Malades,	12
Somme,	151

Pietro Angelo Dapicharcha.

Le capitaine Petrange.

Corselets,	28
Arquebusiers,	80
Malades,	4
Somme,	112

L'Isle Alphonse Castro.

Le capitaine Alfonse.

Corselets,	30
Arquebusiers,	60
Malades,	10
Somme,	100

Ledict capitaine Blanchet certifie avoir à Casal vingt-huict soldats, qui sont demeurés malades audict Casal, et m'en a asseuré estre vray, lequel a signé ce bulletin. C. BLANCHET.

Que le fils du sieur de Lioux, au desceu du pere, avoit prins soixante bons soldats pour y entrer; mais, n'ayant pas encores aprins les ruses de telles entrées, il a esté rencontré, tué et deffaict.

La consequence et le salut douteux de ceste place qu'avoit le mareschal, luy avoit faict commander au sieur de Bellegarde, brave et advisé cavalier, de s'aller jecter dedans avec les capitaines Onoux, Le Bois et une douzaine d'autres volontaires; mais quelque effort qu'ils ayent sceu faire, ils n'ont sceu entrer dedans, tant les gardes sont grandes et espoisses, et l'accès difficile.

Que les ennemis n'ont cessé de tirer avec vingt-quatre pieces par quatre jours du costé de la tenaille, qui est l'endroict le plus estroit; ceux de dedans leur donnent tant d'affaires, qu'ils ne sçavent où ils en sont; mais au long aller, le lieu estant estroit, et n'estant secouru, il faudra que la devotion cede à la force.

Si ceste place se perdoit, et que là dessus on entrast en traicté de paix, et qu'à la mode d'Italie il fust dict *qui tient tienne*, tout le Montferrat, jusques aux portes de Casal, Valence, Verrue, Quiers et Albe, leur demeureroit, et consequemment ces places à demy assiegées; que de sa part il est affligé jusques dans l'ame, ne pouvant endurer la honte qu'il a de se laisser oster par force cela mesme que nous possedons, et qui a cousté tant de temps, d'or et d'argent, et de valeur à acquerir; que si de bonne heure il eust esté creu, on eust esté plus diligent à considerer les dangers à advenir que les presens, dans lesquels on s'est volontairement embarqué.

Le sieur de Lioux pere, ayant sceu la mort de son fils unique, desire que le capitaine Verdusant, brave gentil-homme, ait sa compagnie, et qu'il plaise à Sa Majesté commander que la femme de son fils, qui luy a tant cousté à avoir, ne se puisse remarier qu'à un de ses parens, digne d'elle toutesfois; c'est le moins que la valeur de l'un et de l'autre puisse avoir merité. Le capitaine Bois, enseigne de M. de Bonnivet, et ceux de Montifaut, Onoux, Saincte-Marie et Fleurimond, sont aussi à pourvoir, tous braves gentilshommes qui seroient propres à tenir commandement en celle de M. le prince de ailleurs.

A ce que Sa Majesté dict sur les t pagnies de gendarmerie qu'elle avoit que le mareschal ne met en avant l vreté que pour luy servir de coul retenir, que, pour s'en esclaircir charge de luy, Sa Majesté comman lieutenans de les venir desengager ner, et à quoy faire il leur donn l'aide qu'il pourra, afin qu'au fai prendre elle puisse sensiblement rec qu'il y a encores pis de tous costés representé à Sa Majesté.

Que le congé que le sieur de Gon frere, avoit n'agueres demandé, n' pour s'en servir maintenant que le se sont eschauffés, mais bien après dissement que nos mal-heurs y p puis qu'on ne les veut croire ny p jusqu'à desesperer les gens d'honn que les sieurs de Terride, Jerome Birague, et assez d'autres qu'il avoi mandés, et dont il se repent; car il re que cela les a plustost recullés qu'aid la violence des passions se complai ruine d'eux et de luy, qui est peu de mais de l'estat mesme; que quoy que pied ceste sauvage et detestable pl l'envie, elle ne l'estonnera jamais, Dieu, protecteur de l'innocence, luy de fort inexpugnable à l'encontre ayant de longue-main aprins que les les ruines qu'on pourchasse contre qu sont au commencement un peu mauva à la suite ils deviennent inutiles.

Que les ennemis avoient faict une batterie à Montcalvé, avec vingt-cin qu'on oyoit fort clairement de Quiers du costé de la tenaille et aux deffen que sur le midy tout cela estoit ce sorte qu'il est à conjecturer qu'ils ay forcés par la lascheté des soldats pa mal-contens: s'il estoit ainsi, et dont encores nouvelles, Casal et Valence reroient du tout assiegés et sans m secours; que Sa Majesté recognoistr et trop tard, que les mediocres pla perdre les grandes, mesnageant le t les affaires, comme l'ennemi sçaura fa

i belle armée et si bien payée, et contre qui n'ont ny l'un ny l'autre, comme ils ent bien dire; Dieu à ce faire leur donne rd'hui le plus beau temps du monde, ous un endormissement letargique. C'est mesme qui me fut predit à la prinse de s par un capitaine espagnol comme vous cy-devant veu.

us ces inconveniens ont esté de longue-preveus et remonstrés par tant et tant s, qu'il faut conclurre, ou que Sa Ma-ne faict pas grand cas du gain ny de la de ce qu'elle tient delà les monts, ou le croit que tout ce qu'on luy en mande nt que desguisemens; et toutesfois les es de Cental et de Montcalvé doivent mais servir de resveille-matin aux plus rmis, ou les inviter par une paix à es- de sauver ce qu'indignement on aban-e à la force des armes; et, à la verité, rtu ny la fortune ne deffaillent point en, mis nous à eux, et dont le repentir ra tardif et inutile.

y a desjà quelque temps que nous n'avons trop faict l'experience des traverses de rtune; mais pour cela il ne faut laisser tenir tousjours en garde, et sur une euse demarche qui rende ce que la non-nce luy a laissé desrober; et si Sa Ma-, qui est le gond et le pivot sur lequel r lequel il faut que les grands fardeaux estat se mouvent, ne donne ordre qu'ils constans et immobiles, et tousjours resmés à plustost faire que recevoir l'of-, tout ira en perdition. Que Sa Majesté assez qu'aux choses grandes et glorieu-es hommes courageux mesprisent les ers, d'autant que ce qui s'entreprent peril s'achève avec honneur et recom-e; ce qui la doit inviter, en ces dangers ens, à faire toutes sortes d'efforts pour repousser. Et pour dire en un seul mot à nous en sommes aujourd'huy, l'espe-e nous deffaut, nos corps sont eslangourés faim, les forces et les courages abatus, fin l'aide et le conseil pour medeciner celles playes: de les commettre par des-ir à un combat temeraire, il ne le fera is, quoy que ses ennemis l'y vueillent piter pour triompher de sa ruyne; en-cores s'il n'estoit question que de la sienne particuliere, peut-estre pourroit-il dire *passe sans flux*. A ce propos on peut faire la mesme plainte que fit depuis l'armée de l'admiral de Chastillon.

Cheminer tous les jours au vent et à la pluye
La nuict estre à la haye avec un froid manteau,
La teste descouverte et les pieds dedans l'eau;
Se repaistre d'ennuy et de melencolie;
Avoir les roys du monde et la terre ennemie,
N'avoir pour les blessés seurté que le tombeau;
Sentir dix mille poux qui demangent la peau,
Avoir du corps entier la force deffaillie;
Avoir faute d'argent et d'habits et de pain,
Avoir la bouche fraische et se souler de fain;
Avoir de tous moyens la personne affamée,
Porter la mort en crouppe et les armes au dos,
Et n'avoir un seul jour d'aise ny de repos,
C'est la commodité de nostre pauvre armée.

Pendant que Sa Majesté se prepare à ce qui est necessaire, il a escrit à M. de Grignan de faire lever et marcher en Piedmont les quatre mil legionnaires de Dauphiné, et de leur faire fournir à chacun un escu, tandis que le roy ordonnera de leur payement.

Que les vicomte de Gourdon et comte de Beine se sont offerts de lever quatre enseignes de douze cens hommes à leurs despens, et de prester en outre dix mil livres, à la charge qu'il plaise à Sa Majesté les en faire asseurer; que le sieur de Sanfré, duquel les ennemis bruslerent le chasteau retournans de Cental, s'est aussi offert de lever à ses despens autres douze cens hommes, comme aussi fera le sieur de Vineuf; mais de mettre les places entre les mains de gens levés parmy des peuples qui esperent et desirent tousjours plus qu'ils ne doivent, et qui endurent aussi moins qu'il n'est necessaire, il ne le fera jamais. Encores, pour augmenter tous les mal-heurs, le sieur de Gonnort et luy sont tout à coup tombés malades de la goutte, pour n'avoir en main la moindre goutte du monde pour secourir eux ny autruy. D'ailleurs, tant s'en faut que Sa Majesté leur donne quelque assistance, qu'il y a tantost plus de trois mois qu'elle retient près d'elle la pluspart des gouverneurs des places de Piedmont, et les capitaines tant de gendarmerie que fanterie. Que le duc de Sesse,

parlant l'autre jour au protonotaire de Cental, luy sceut bien remarquer ceste chasse, comme il fit aussi, que le roy ne vouloit ny ne pouvoit secourir le Piedmont, tant il avoit d'affaires en France, et que luy au contraire auroit dans un mois trente mil payes et argent pour quatre mois, avec force artillerie, et qu'il estimoit pour le moins emporter Valence et Casal.

Que ce sont toutes choses qui devroient eschauffer les plus froides natures à la conservation de ce qu'ils ont, pour ne demeurer du tout accablés sous le faix. Qu'il y a dans Casal vingt-quatre enseignes de gens de pied et deux cens chevaux, avec de bons chefs; que ce nombre d'enseignes est un vray tesmoignage de la petitesse des compagnies, car, si elles estoient complettes, la moitié de cela suffiroit, et l'autre tiendroit cependant la campagne : autant en peut-on aussi dire pour le regard de Courtemille, Ceve, Montdevis, Beine, Cairas, Saviglan, Sainct-Damian et Albe, meslangées parmi l'ennemi, et en toutes lesquelles ceste petitesse ou foiblesse tient une demie-armée engagée.

Que le roy d'Espagne entretient tousjours le roy de nouveaux propos de paix, pour l'amuser sur la provision du Piedmont; et que d'alleguer, comme on faict, que la prochaineté de l'hiver les retiendra, ce sont abus; ils sçauront aussi bien que nous vaincre ces difficultés, comme il a cy-devant esté remonstré, estans pleins de forces et de moyens, la recente prosperité leur ayant si fort enflé le courage, que rien ne leur semble impossible, par la cognoissance qu'ils ont semblablement de nostre impuissance, à laquelle on desdaigne de remedier.

La perte de Montcalvé est advenue, à ce qu'aucuns ont rapporté, de ce que ceux qui estoient destinés à la bresche et à la deffence ont esté battus si à descouvert par l'un des costés de la tenaille, que pour s'en garentir il se jetterent à l'abry de l'autre costé, où ils n'estoient pas veus des ennemis, comme aussi eux ne les pouvoient pas voir; de maniere que ne voyans ceux de l'armée aucun en garde sur la bresche, ny autre qui tirast à ceux qui en approchoient, peu à peu ils commencerent à s'entre-appeller l'un l'autre, et ainsi ils donnerent dedans, et entrerent sans que les deux enseignes de [illegible] qui estoient au dedans de ce costé là [illegible] jamais aucune deffence. Les nostres, qui [illegible] toient allés repaistre sur l'asseurance des autres, oyans l'alarme, coururent vers la bresche; mais, leur nombre estant inferieur à celui qui estoit desjà entré, ils furent repoussés, tousjours combattans, jusques au pres du chasteau, dans les fossés duquel ils se retirerent. Le capitaine l'Isle fut attaqué par Sainct-Vincent, Espagnol, qu'on tient pour le plus brave de l'armée, auquel il rendit grand combat, et les capitaines Muras, Mongongne et autres de mesme, qui neantmoins demeurerent prins. Le sieur de Pequigny gouverneur, fut accusé d'estre peu soigneux, car, au lieu de disner et dormir près la bresche, il ne bougeoit de son logis; qu'aussi tost que ce qui s'est sauvé sera de retour les informations s'en feront et seront envoyées à Sa Majesté pour chastier les coupables, et le mesme gouverneur s'il a failly comme aucuns tiennent, et dont il se rend au jugement de Sa Majesté.

Un des trompettes du mareschal, envoyé par luy en l'armée ennemie, en retournant rapporta que le mesme matin qu'il fut [illegible] pesché, il arriva un courrier aux ennemis qui fut conduict en la tente du duc de Savoye et qu'aussi tost qu'il eut leu les lettres que le courrier portoit, l'armée troussa bagage et tira contre Casal, où elle est maintenant campée, les Espagnols et les Allemans aux environs de la ville, et les Italiens delà Pau, sur lequel ils ont fait un pont de bateaux. Par la recente crue d'Italiens, ils [illegible] estat de vingt-six mil hommes. Il est venu de Casal un soldat de la part du sieur de la Motte Gondrin, qui asseure qu'il n'y a en la compagnies que treize cens bons hommes de guerre, et cinq cens autres que le corps de la ville a faict lever, et qui vont à la guerre aussi gayement que les François, conduits par aucuns gentils-hommes volontaires qui sont dedans.

Du neufviesme octobre, le sieur de La Motte Gondrin escrivit au roy mesme une lettre contenant, en peu de mots, que le huictiesme octobre l'armée s'estoit logée à l'entour

y, pensant en avoir aussi bon marché
e Montcalvé, et qu'ayant voulu l'enne-
:ognoistre la place, ils avoient esté fort
ıent repoussés avec perte de plus de
ıte demeurés sur la place, qui s'estoient
ıdvancés; qu'ils avoient depuis com-
ś à faire une longue tranchée du costé
rc, à la garde de laquelle ils avoient
ois cens Espagnols et cinq ou six capi-
, et qu'ayant recognu que l'armée ne
ıit venir que tard à leur secours, il
faict soudain sortir quelque cavalerie et
:ens bons hommes de pied, qui mirent
ın pieces. L'enseigne de Leon de Belle-
, et le neveu du maistre de camp ge-
domp Alvaro de Sande, sont du nom-
es prisonniers. Promettant ledict sieur
ındrin sur sa vie, et en foy de chevalier
de la royale main de Sa Majesté, qu'il
ıdra la place jusqu'au dernier soupir,
ue necessité qu'il advienne, ou advan-
se capitulation qu'on luy puisse offrir;
e les sieurs de Bellegarde, de La Curée
ladet, braves du cœur et de la main,
de mesme resolution que luy, ayans
esté à ceste execution et bravement
attu.

e le lundy dixiesme d'octobre l'ennemi
deffaict son pont, et s'estoit l'armée toute
:e dans le bourg Sainct-Martin et Cy-
, à deux lieues de Casal, entre Valence
. A ce que le mareschal fut soudain ad-
, ils ont quelque opinion de paix ou de
: quoy estant, ce seroit à eux folie
arder hors de propos beaucoup de gens,
ıes tenans entr'eux pour asseuré que
eux places et assez d'autres leur seront
ıes; ce qu'attendans ils veulent tascher
emparer de tout le païs, afin que, s'il
dict que qui tient tienne, toutes nos
s demeurassent sans point d'autres con-
ue leurs propres murailles, et par ainsi
r discretion assez indiscrette.

premier novembre, le mareschal donna
que les ennemis continuoient à la forti-
ın de Sainct-Martin, et à faire appeller,
près et de loing, tous les villages et
ıades à leur jurer la fidelité; mais que
:t l'autre ne l'estonnera de gueres si Sa
ıté persevere en la volonté qu'elle luy a
mandé avoir de le renforcer d'hommes et d'argent devant qu'ils s'advancent. En ces entrefaictes il donna advis au roy que Cordignac, despité de ce que Sa Majesté l'avoit voulu priver de la charge de son agent en la Porte du Turc, s'estoit rangé au roy d'Espagne, auquel il avoit non seulement descouvert les secrets de Sa Majesté, mais promis aussi de luy faire avoir en main deux des meilleures places qu'elle eust en Italie, et qu'en faveur de ce il avoit esté appoincté de mil escus d'estat par an au royaume de Naples.[1]

Que puis que M. de Gordes a la lieutenance de M. le connestable, et qu'elle a pourveu le sieur du Peloux du gouvernement du Montdevis, où par provision il avoit mis le sieur de La Val, il supplie très-humblement Sa Majesté pourvoir ledit sieur de La Val de celuy de Saviglan, d'autant que c'est un gentil-homme des plus braves et des plus sages et modestes que il ait jamais gueres cognu, et qui en a depuis le commencement de ces guerres donné autant de memorables preuves qu'autre qui soit, et qui mesme, par sa diligence, descouvrit n'agueres une trahison que La Trinité avoit dressée dans le Montdevis, les habitans duquel font grande instance à ce qu'il demeure avec eux, tant grande est l'amour qu'ils luy portent.

Il ramentevra aussi à Sa Majesté, comme il a desjà faict infinies fois, les sieurs de La Motte Gondrin, de Terrides, de Birague et Montbazin, tous lesquels, fidelement servans comme ils font, meritent l'honneur et la recompense tant et tant de fois suppliée, la surceance de laquelle relasche le cœur des ames genereuses, et ne tesmoigne que trop à chacun le peu de credit du mareschal à la beneficence et advancement de ceux qui servent soubs luy; de quoy il se donneroit plus de patience qu'il ne faict pas, s'il estimoit que cela procedast du vouloir de Sa Majesté, et non de la puissance de ses emulateurs.

Que Dieu a tant voulu favoriser les affaires du roy, que le vingt-neufviesme du passé fut descouvert une intelligence que les ennemis avoient dans Valence pour la surprendre, ou, à ce deffaut, pour faire enclouer l'artillerie et mettre le feu aux munitions, et le tout

par la menée de cinq ou six de nos propres soldats qui ont esté executés : c'est beaucoup d'avoir estouffé ce desordre ; mais il est à craindre que la pauvreté, dangereuse et inexorable maistresse, n'en dresse d'autres en beaucoup de lieux, quelque diligence que le mareschal puisse apporter au contraire.

En ce temps le mareschal fut adverty de bon lieu que La Coutine, de la Mirandole, demie ame de messieurs de Lorraine, avoit deu dire à l'un de ses confidens amis que le roy estoit resolu de revoquer le mareschal du Piedmont et en donner le gouvernement à M. d'Aumalle, le tout sur le fondement de plusieurs mauvais rapports faicts par ceste ame esgarée du vidame de Chartres ; mais ce bon mareschal ne s'estonna ny de l'un ny de l'autre, tant grande estoit la confiance qu'il avoit en sa propre vertu et probité, et en laquelle probité se reposant par trop, il receut plus de fascheuses secousses qu'autrement il n'eust pas faict, ne considerant pas qu'il n'y eut jamais de petits ennemis, et qu'en la cour des princes on joue tousjours à boute-hors, n'y ayant amitié que simulée parmy la plus grand'part des courtisans.

Que les ennemis, qui tenoient la campagne, faisoient haster la fortification de Gaillany, en intention de brider Yvrée et extorquer vingt et deux mil escus du Biellois.

Qu'ils avoient mis garnison dans le chasteau Moucrovel, avec intention d'aller fortifier Roudissan, pour avoir le passage libre vers le Biellois et Masseran.

Fist entendre au roy que Montbazin, gouverneur d'Yvrée, luy avoit mandé que les ennemis avoient quelque entreprinse sur la ville, laquelle il ne pouvoit descouvrir, et qu'il venoit d'estre adverty qu'ils estoient embusqués en deux divers endroicts du costé de la montagne ; qu'il avoit renforcé les gardes et mis dehors six cavaliers pour tascher de les recognoistre, sans toutesfois se descouvrir ni attaquer combat ; qu'ils les avoient trouvés faisans desjà leur retraicte à Ponderan et vers le Biellois ; que Le Figuerol estoit couramment venu recognoistre le fort de Saglany, et laissé Gevarre pour y commander.

Sur la fin de fevrier le mareschal eust nouvelles que toutes les forces qui estoi le Ferrarois tournoient teste vers l mont ; que desjà les Allemans s'estoi vancés à l'estradelle, en intention d ner teste vers Courtemille, et puis ve tifier Bassignave ; que les Gennois, faire, devoient prester trois cens mil et que de Naples il estoit arrivé à deux mil cinq cens caques de poudre

Lorsque l'inconvenient de Cental qu'il avoit escrit à M. de Grignan d lever et marcher les quatre mil legio de Dauphiné, à quoy il avoit donné acheminement, à ce qu'il a mandé ; m pour le parfaire il estoit besoin qu'il commandement de Sa Majesté et l'o leur payement : sur quoy elle est s ordonner ce qu'elle jugera convenabl service.

Que pour rendre Sa Majesté esclai l'estat de ses affaires deçà les monts, voye le sieur de Croz, son gentil-hom vant, vers elle, bien instruict de tout s'en peut dire, au parsus ce qu'il en et luy mesme aprins pendant le sejou a faict en Piedmont. Entre autres ch luy representera qu'au cas qu'il ne re rien des traictés de paix, qu'il est exp que Sa Majesté haste le renfort dont de sa grace asseuré, et de si bien po au payement d'iceluy et à ce qui es deu aux anciennes trouppes qui sont en mont, qu'on puisse fructueusement ser Majesté, et non pas retourner aux ancien ordres qui ont n'agueres cuidé renverser tat ; qu'il recognoist assez que quoyqu'il s faire ou dire, que sa vertu n'est pas assez sante pour regler ni pour conduire les af à l'heureuse fin qu'il desire, tout cela d dant, comme il faict, de la bonne fortu roy, de la qualité du temps, du bon n et affection des personnes, et sur tout bonne disposition que Dieu y apporter tant celuy entre les mains duquel toute ses sont, et notamment ce qui se demes le maniement des armes, et qui ne peut ceste si juste et si raisonnable querelle prospere les desseins et intentions de S jesté, s'il en est requis de tel cœur et tion qu'il demande.

dix-huictiesme novembre, Richelieu, neur de Courtemile, manda au maresue Olivier Cappel, gouverneur de Pour les Gennois avec le comte de Camevoient donné une escallade au petit fort io, duquel ils avoient esté si rudement sés, que vingt-cinq hommes et six es- y estoient demeurées pour gages.

mareschal, estant acharné à la ruyne mauvais garnement de La Trinité, de- le sieur de Terrides avec grosses es pour aller tout ravager ès environs san, rompre les moulins et destourner sseaux, ce qui fut diligemment executé; a Trinité se pensant garantir, il auroit ortir quelques trouppes de cavalerie et tacins, qui furent à la vue de luy fort ent repoussés, sans qu'il osast jamais

il y a un gentil-homme milanois qui luy osé depuis quinze jours de mettre, s'il t, entre ses mains la ville et le chasteau varre; qu'il en trouvoit l'execution fort si l'ennemi n'estoit aujourd'huy le plus la campagne; qu'encores en pourroitdre l'hasard si les gens de guerre espayés et habillés; qu'en ceste consion il s'efforceroit de remettre la partie autre fois.

se voyant reduict au dernier desespoir, t cependant entendu que certaines ames es avoient deu dire au conseil du roy voit esté porté en Piedmont beaucoup grandes sommes que n'estoient celles advouoit, que pour en faire recoe la fausseté il estoit contrainct me er à la cour avec tous les estats de reet despence en la presente année, et l'avoit expressement chargé de ne parla cour sans luy apporter quelques soyens sur les necessités presentes et correction des impostures.

s aussi chargé de remonstrer que le e Sanfré avoit, au retour du siege de , eu son chasteau, qui estoit grand et et ses meteries bruslées, avec toute la n; qu'il avoit tousjours si bien et si ent servy, qu'il meritoit que Sa Maty fist recognoistre que ceux qui perdoient pour elle y gagnoient tousjours le double.

Qu'il avoit fait casser deux compagnies françoises de Pequigny, comme elle avoit commandé; qu'il supplioit Sa Majesté l'exempter du jugement, bon ou mauvais, qui devoit estre donné contre luy sur la perte de Montcalvé, à cause qu'il estoit apparenté parmy les plus grandes maisons de France, et tout de mesme du capitaine Pierre Longue sur celle du connestable.

Que le capitaine Studer, l'un des plus vaillans de tous les Suisses, supplioit Sa Majesté vouloir recognoistre ses services d'une pension de deux cens livres en l'estat des ligues.

Que pendant qu'on faict courir sur le theatre les intentions à paix ou trefve, que les ennemis, qui ont tousjours l'œil au guet, armoient en gros de tous costés, pour en l'un ou l'autre evenement emporter l'advantage, comme faict presque tousjours celuy qui se rend le premier maistre de la campagne, et que Sa Majesté faisant le contraire, c'est volontairement et indignement tendre le dos aux coups et aux miseres.

Que le treiziesme mars il escrivit au sieur Gonnort son frere (qu'il avoit precedemment envoyé en cour) qu'il estoit desormais necessaire que le roy print resolution d'estre le plus fort, d'autant que ceux qui se rendoient tels de bonne heure avoient le courage et la main tousjours levées pour s'en faire croire par les foibles, comme Sa Majesté le vouloit estre à leur ruyne, puisque toutes les promesses sur l'acceleration du secours n'engendreroient que du vent et du mespris, tousjours dangereux sur les traictés de paix.

Qu'il ne sçait qui a poussé le comte de Beines à le prier de luy faire tomber en main le gouvernement de Quiers, auquel il est mal propre pour deux raisons: la premiere, parce que la conservation de sa propre place luy donne assez d'occupation, et l'autre, que son naturel, ores que bon et fidelle, mais poisant à la main, n'est guieres propre à manier un tel peuple, priant le sieur de Gonnort trouver moyen que le roy le descharge doucement de ceste demande, et qu'il me renvoyast diligemment vers luy avec les provi-

...os conven... demander son ... prudence ... courage ...

tion, et à laquelle de sa part il n'avoit ... manqué ; que tout ce qu'il disoit ... estoit beaucoup moins que ce que ... concevoit et desiroit, et qu'on ne ... mesprisoit jamais celuy qui ... demeuroit tousjours sur l'advantage ... mes, comme Sa Majesté eust faict ... creu.

LIVRE DIXIESME.

... luy sembloit bon d'employer le renfort ... remonstrances du mareschal à Sa Majesté ... forces qui à peu près pourvoient ... de la ville de Valence. — ... de paix. — Secours de ... avec les admonitions et promesses ... prins et deffaict ... Casal ... Nouvelles promesses ... villages. — ... du mareschal au roy ... avec la responce du ... d'Espagne pour le traicté de ... France et d'Espagne. — Advis et ... la paix le cinquiesme ... la paix. — ... conclusion de la paix ... au roy par le traicté de paix.

... pour porter la guerre jusques aux portes ... et aux advenues de Gennes ... nommer par luy autre asseurance ... evenemens des choses si incertaines ... de la guerre, il ne le pouvoit ... de la fortune luy avoit ... de la recognoistre que ce ... de bien ordonner choses ... celles-là, le bon ou mauvais ... dependoit, non de ... de luy, mais de la seule ... dieu des armées et des ... les miseres et calamités que ... encores à ci devant ... humblement ... de ne luy vouloir ... à moyen de le payer ... d'un train ainsi ce ... , car ce seroit rentrer ... mal, et fort infructueusement ... les vivres du pais, ... année : que ces choses ...

mesurées au pied de l'asseurance que Sa Majesté peut concevoir de ces pourparlers de paix ou trefve, et selon cela envoyer ou reserver ce renfort pour la prochaine primevere; car alors, la guerre continuant, il sera très-necessaire de renforcer les armes, tant pour faire la recolte que pour la faire, bongré mal-gré, porter dans les villes, où les manans de la campagne en viendront prendre de mois en mois, et en detail, pour leur provision, et puis en bloc ce qu'il faudra pour semer, comme aussi pour conjoinctement delivrer Casal et Valence, dans lesquelles les vivres ne sont aujourd'huy gueres abondans.

Quant à ce que Sa Majesté desire sçavoir quelles sont aujourd'huy les forces du Piedmont, tant en gendarmerie, cavalerie, que fanterie, c'est chose qui ne peut estre fidellement recogneue que par une monstre generale, qu'on n'a pas moyen de faire, comme aussi parce que, selon la crainte des remuemens de l'ennemi, et les uns et les autres ont tantost couru d'un costé et tantost de l'autre, comme ils font encores aujourd'huy; et neantmoins, pour à peu près donner en cest endroict à Sa Majesté le contentement qu'elle desire, le mareschal en a faict dresser un estat par estimation, qui luy sera representé par le sieur de Croz.

Que puis peu de jours M. le comte de Tende luy avoit mandé qu'il vouloit passer en Piedmont avec telles forces qu'il pourroit entreprendre de fortifier le bourg de Sainct-Dalmas qui assiegeroit Cony, pourveu que le mareschal se contentast qu'il demeurast de la dépendance de son gouvernement: à quoy il luy auroit respondu que non seulement il en estoit content, mais qu'aussi il envoyeroit de ce costé-là M. le duc de Somme, avec quelques trouppes, pour seconder ceste honnorable intention sienne; mais onc puis on n'a eu nouvelles de luy, qui s'est peut-estre contenté d'avoir reprins les fidelités que ses subjects avoient faictes aux ennemis lors du voyage qu'ils firent à Cony, et pour son particulier quitté ce qui regardoit l'estat.

Que le duc de Somme, ne l'ayant trouvé, se promena par les valées qui descendent en Dauphiné et Provence, de toutes lesquelles il auroit reprins les fidelités, et puis fait r'acoutrer le chasteau de Roques-Parviere et mis dedans cent hommes, pour tenir tousjours en guerre et alarme ceux de Cony.

Et pour autant que ceux qui liront ces Memoires, ne sçachans la qualité des forces qui estoient lors en Piedmont, pourroient divaguer parmy les jugemens confus, je leur ay voulu representer la substance de ce qui en fut mandé au roy par ledict sieur de Croz.

Aux compagnies de gendarmerie de messieurs les mareschal de Brissac, de Gonnort, d'Ampville, d'Ossun, Terrides et comte de Beines, environ trois cens dix hommes d'armes.

Es compagnies de cavalerie des sieurs Hierome et Ludovic Birague, Francisque Bernardin, La Motte Gondrin, Sainct-Chaumont, de Chavigni, de Peloux, de Morette, Theode Bedaigne, Scipion Vimercat, de Laissin, capitaine Loup, et Jean Scrime, Albanois, environ sept cens chevaux, sans les argolets de La Curée.

En trente-sept compagnies de fanterie françoise, chacune à cent cinquante hommes, de quatre à cinq mil. En vingt et une compagnies italiennes, environ trois mil. En treize compagnies de Suisses, deux mil quatre cens. En dix compagnies de lansquenets, deux mil cinq cens.

Toutes lesquelles forces ne sont entretenues, depuis douze ou quinze mois, que de prests qui leur sont faits de sepmaine en sepmaine, et qui peuvent à peine suffire pour les escharcement nourrir; de maniere que, vivans en ceste misere, il n'a esté possible de leur faire faire monstre, ny les tenir complettes. D'y apporter des medecines plus fortes que le temps ne requiert, c'eust esté bouleverser l'estat mal à propos. Qu'il est arrivé à Gennes une galere venant d'Espagne, qui a porté nouvelles qu'il y estoit arrivé trois millions d'or venans des Indes, tous lesquels sont inexorablement destinés pour la poursuite de la guerre, tant en Italie qu'en Flandres, où les deniers estoient tousjours portés sur un petit vaisseau à rames qui alloit surgir en Angleterre, et delà aux Païs-Bas; qu'il s'estonnoit que les Normants ne l'attrappoient.

Que les seigneurs des cantons, ayant nouvelles que les Suisses n'estoient payés de leur solde, avoient envoyé prier le mareschal ou de les faire promptement payer ou les licentier tout à faict, avec arrest de leurs roolles, conformement à leurs capitulations; et que si le coronnel Apro n'eust tenu ceste instance secrette, que tout son regiment se seroit soudain desbandé à la ruyne de l'estat, et à quoy il n'a moyen de pourvoir s'il ne plaist à Sa Majesté le luy soudain envoyer avec quelque secours pour les autres.

Que les Milanois, voyant un hyver si beau, faisoient grande instance au duc de Sesse d'aller assaillir Valence, promettant à ces fins lui fournir vivres, pionners et poudres, au parsus ce qu'ils avoient desjà contribué en deniers, et dont il leur donnoit esperance tout aussi tost que ce qu'il attendoit d'Allemagne seroit arrivé.

Que la longueur des pourparlers de paix apportoit tout en un coup cinq ou six grands inconveniens : l'un que l'ennemy, comme consideré et prevoyant, alloit plus que jamais preparant la force pour s'en faire croire; que la France, par le contraire, faisoit de tous costés démonstration de courage abattu, de foiblesse et de necessité; qu'elle ne tenoit compte de repousser les injures et les desreputations qu'elle recevoit tous les jours ès mesmes choses de longue-main preveues, et qui estoient en sa main; que tous ses propos et toutes ses actions ne chantoient que mesnagement et casseries, au lieu d'un renfort propre à corriger les erreurs du passé, et advancer la fortune; qu'elle negligeoit vingt-cinq ou trente places qu'elle avoit toutes reduites au desespoir, par faute de payement, que la plus-part d'elles estoient sur le poinct de se perdre : que le païs, levant, comme il faisoit, les oreilles au bruit de la paix, se monstroit mal endurant et mal traictable à tant et tant de charges qu'il falloit qu'il suportast, par le défaut des payemens qui devoient venir de France, et dont il estoit deu plus de neuf mois; et de faict, qu'on avoit desjà esteint trois ou quatre conspirations dressées dans aucunes des places, que Dieu avoit miraculeusement descouvertes; que toutes ces façons de faire estoient instrumens propres, non pas pour donner la loy à une paix et à une trefve, comme on avoit genereusement faict à celle de 55, tant et tant honnorable, ains pour recevoir l'esperon au flanc et le mords en la bouche; que les armes bien ordonnées, et non les paroles et les promesses, estoient celles qui donnoient les victoires, le repos et la gloire, qui toutesfois ne peuvent estre conservés que par l'assistance des mesmes armes et de la justice; que jusques à ceste heure ici il avoit Dieu et le monde pour tesmoins que, pour grands qu'eussent souvent esté les orages de l'estat, il n'avoit toutesfois jamais perdu courage ny obmis chose quelconque, qui peust servir à la conservation et advancement d'iceluy, jusqu'à engager et le sien et celuy de ses amis; mais qu'aujourd'huy que les capitaines et gouverneurs des places luy estoient venus ouvertement protester qu'ils ne les pouvoient plus garder, ny retenir leurs soldats qu'ils ne s'en allassent, qui en France, et qui avec les ennemis, force luy estoit de protester, avec toute la reverence et honneur qui est deu par le serviteur au maistre, que si son plaisir n'est d'y promptement pourvoir, qu'il s'en lave les mains, et qu'il s'enfermera dans la meilleure place qu'il pourra pour là combattre jusques à la dernière goutte de son sang, et que parmy tant d'indignités et de miseres c'estoit la plus glorieuse sepulture qu'il pouvoit choisir et pour luy et pour son innocence. Supplie très-humblement Sa Majesté de croire que ce n'est frayeur, lascheté ny presomption qui l'ont conduict à la liberté de ceste remonstrance et protestation, ains le fervant zelle qu'il avoit à la gloire et à l'advancement de son prince et de sa patrie; et qu'en connivant parmy la vérité, ce seroit plustost vouloir trahir que servir son maistre, auquel il avoit tant de memorables obligations : toutesfois que là où Sa Majesté seroit lasse de recevoir tousjours de luy les mêmes bons services qu'il avoit continuellement rendus, et en esprouver d'autres, que la liberté demeuroit ès mains d'elle de s'en delivrer à toutes heures, et dont le regret seroit bien tost escoulé, ayant de longue-main apprivoisé son ame à ne se hausser ny ravaller pour la bonne ny pour la mauvaise fortune : aussi bien y

a-il aucuns qui tiennent qu'il ne faut jamais commettre le fort des affaires à un homme seul, estant fort difficille, disent-ils, qu'une mesme personne soit tousjours prudente et heureuse.

La liberté de ceste remontrance n'estonna pas moins le roy que messieurs les cardinal de Lorraine et duc de Guise, qui là dessus depescherent gens de tous costés pour faire porter quelque secours de deniers audict Piedmont, ce qui leur donna commodité à la continuation des prests seulement; prians le mareschal de croire qu'on faisoit tout ce qu'on pouvoit pour luy, et qu'on estoit après à faire des partis pour plus avant le secourir, tandis qu'on adviseroit ce qu'il adviendroit de la paix ou de la trefve; et que monseigneur le connestable, qui estoit de retour de prison, l'advanceroit bien-tost ou nous rejetteroit plus avant que jamais dans les armes.

Du dernier janvier, monseigneur le connestable manda au mareschal son retour, avec la mesme amitié et devotion envers luy qu'il avoit toujours eue; qu'il avoit sceu comme toutes choses passoient en Piedmont, par la bouche du sieur de Gonnort, son cousin, et qu'il tiendroit la main à ce que les affaires prinssent meilleur train qu'ils n'avoient faict pendant sa prison, et que selon ce qu'il remarqueroit au faict de la paix, qu'il le feroit convenablement renforcer; et qu'il fust de son costé diligent à luy escrire de jour à autre tout ce qui passeroit de delà; et que, comme parent et amy qu'il luy estoit, il avoit trouvé cela fort mauvais qu'il eust demandé congé au roy de chastier et de casser plusieurs capitaines qui étoient à Thurin ou ailleurs, qui ne tenoient compte de retourner à leurs bandes, ou qui sans congé s'en retournoient en France, d'autant que l'auctorité d'un mareschal de France estoit si grande, qu'il ne devoit demander congé sur les propres choses qui estoient de son gibbier, comme estoient celles-cy, non seulement dans son gouvernement, mais hors d'iceluy aussi.

M. de Gordes manda à Gonnort, frère du mareschal, que s'estant le roy mis à luy demander des affaires de Piedmont, il estoit tombé sur le propos de la demie bataille par luy donnée à Cerisoles, et qu'il ne s'estoit lors peu tenir de dire à Sa Majesté que la gloire et l'honneur en estoient deus à luy seul, et non à ceux qui s'en estoient vanté trop avant; de quoy elle luy avoit respondu qu'elle n'avoit sceu qu'aucun s'en fust avancé à son prejudice, et que si aucun l'avoit faict qu'elle mesme luy en eust faict le reproche, sçachant assez que Dieu et la vertu de Gonnort en avoient demeslé le combat.

Qu'ayant sceu que monseigneur le connestable s'en revenoit de Dourlans, qu'il estoit allé au devant de lui, et que la premiere chose qu'il luy avoit demandée c'avoit esté de luy raconter au vray la rencontre que son gros cousin avoit eue avec l'ennemy, et de laquelle il estoit sorty avec tant d'honneur, et dont il s'esjouissoit infiniement.

Le mareschal demeura fort contant de ce retour et de ceste visitation, estimant, comme font ordinairement les malades, que changement de lict amoindrira leur mal. Il en remercia toutes-fois le connestable, et de l'admonition qu'il luy avoit faicte sur l'auctorité de sa charge, le suppliant croire que ce qu'il en avoit faict n'estoit point par faute de recognoistre son auctorité, mais pour-autant que depuis sa detention il avoit esté par tout tant des-favorisé, qu'il n'estoit pas jusques à des privés capitaines, et jusques aux soldats, qui n'eussent trouvé de l'apuy et de la faveur contre luy, et jusques aussi à renverser les mêmes choses qu'il avoit faictes, ou par correction ou pour l'advancement des affaires de Sa Majesté; que pour ne le travailler de la longue lecture de ses lettres, il avoit escrit au sieur de Gonnort, son frère, tout ce qu'il avoit à luy dire et à luy remonstrer, tant sur les affaires du roy que pour son particulier; et qu'en fin si Sa Majesté n'avoit moyen de continuer la guerre, qu'au moins pour peu de temps elle fist un si grand effort d'armes, que la paix ou la trefve en fussent plus favorables et plus honnorables qu'autrement elles ne seroient pas.

Du seiziesme fevrier, le mareschal donna advis au roy que la garnison des ennemis establie à Frasinet de Pau, qui travailloit Casal, estoit sortye en gros pour tuer hommes et femmes allans au bois; que La Motte Gondrin, qui en avoit eu l'advis, leur avoit

dressé une forte embuscade par les mains des sieurs de Bellegarde et Scipion de Vimercat, et qu'ils avoient si bien estrillé les ennemis, que seize cavaliers et deux cens hommes de pied y estoient demeurés pour les gages.

Du vingtiesme fevrier, il fit aussi sçavoir au roy qu'il avoit receu deux lettres de M. de La Motte Gondrin, par lesquelles il luy donnoit advis que le duc de Sesse avoit envoyé à Villeneufve, delà le Pau, deux mil hommes de pied, quatre cens chevaux et mil pionniers; à Frasinet de Pau une grosse trouppe avec les ponts à basteaux; qu'il faisoit tirer du chasteau de Milan trente canons, sans les douze qui estoient tout prests à Pont-de-Sture; qu'il faisoit lever douze nouvelles enseignes d'Italiens et deux régimens d'Allemans, faisant estat d'avoir jusques à quarante-cinq mil hommes et quatre mil chevaux en campagne, et que auparavant que s'y jetter il leur fera donner à tous une paye, sans les deux qu'il portera encor avec luy dans l'armée; et que resoluement ils veulent battre Valence, et puis Casal qui est à demy assiegé: il y a tantost cinq mois que le vin commence d'estre si cher dans ledict Casal, que le muyd couste vingt-cinq escus.

Que de contraindre la ville à leur fournir vivres, ce seroit une grande impieté de travailler ceux qui n'avoient manqué de secourir les soldats, et qui avoient prins les armes à la faveur du roy, de la Majesté duquel ils craignoient en fin d'estre abandonnés et remis entre les mains de gens qui auroient peu de pitié d'eux; qu'il faisoit travailler à la fortification, mais que, n'ayant pionniers ny argent pour en recouvrer, il n'avançoit guieres, ores que les soldats y travaillassent quelque peu.

Pendant que le mareschal donna ceste nouvelle au roy, il fit tant et tant d'efforts, qu'il recouvra vingt mil livres pour les porter au secours de Casal, et dont il donna la charge au capitaine Tibauld Visconte, et à l'enseigne du sieur de Bellegarde, ayans environ trente bons chevaux et cent arquebusiers à cheval qu'ils devoient laisser dans la place par forme de renfort. Or, comme un desastre est toujours suivy de l'autre, ces deux gentils-hommes, qui avoient de [illegible], se trouverent toutes-fois enveloppés dans deux embuscades qui les forcerent après un long combat, plusieurs furent prins prisonniers, et presque tout l'argent aussi, fors environ six mil livres que dix chevaux qui se sauverent rendirent dans Casal. Ce desastre fut grand, non tant pour sa qualité comme par la consideration du temps et des affaires d'alors; dequoy il donna advis à Sa Majesté, pour d'autant plus l'eschauffer à mieux pourvoir aux affaires qu'elle ne faisoit. Trois sepmaines après estant venu quelque peu d'argent de France il en secourut la garnison de Casal et Valence, mais avec si bonne escorte que tout alla à sauveté.

En ces entrefaictes ceux de Valence avoient nouvelles qu'à une lieue d'eux il y avoit deux cens hommes de pied et cinquante chevaux qui se rafraischissoient en certains villages; ils les surprindrent si à propos que tout fut deffaict, et le reste emmené prisonnier avec force bestail qu'ils trouverent près de là. Le sieur Scipion Vimercat, executeur de l'entreprinse avec le sieur de Montfort, sceut par la voye du mareschal que son père estoit mort, et qu'il avoit supplié le roy de luy donner la compagnie qu'il avoit, avec la charge des fortifications et vivres, ce qu'elle luy avoit accordé.

Du sixiesme mars, le roy manda au mareschal qu'il estoit sur le poinct de luy envoyer un gentil-homme avec l'estat des nouvelles forces qu'il luy vouloit envoyer, et à Lyon un autre pour faire des partis au recouvrement de deniers pour le payement dudict renfort et des garnisons aussi.

Du vingt-septiesme, il manda à Sa Majesté qu'il la supplioit que ce renfort fust tel que l'ennemi s'obstinant aux sieges de Valence et de Casal, il peust donner la bataille avec tel advantage qu'il y eust de quoy esperer la victoire, et qu'il faloit en cest endroict que Sa Majesté considerast que nul peril s'achevoit mais sans peine, et que celuy à qui Dieu donneroit la victoire disposeroit du tout, ou de partie de l'estat de l'autre; que pour jouer seur il faloit avoir quatre ou cinq cens hommes d'armes, un corps de six mil Suisses de huict mil François, de quatre mil Italiens et d'autant de lansquenets; que par ce moyen

il pourroit tellement fournir les places, que, succedant perte de la bataille, elles pourroient tenir coup attendant nouveau renfort de Sa Majesté, laquelle à ceste intention devoit tenir prests du costé de Lyonnois et Bourgongne une petite armée de cinq à six mil hommes, et d'autant de Suisses, pour les faire diligemment couler en Piedmont si la necessité l'y invitoit.

Or, pour autant que le mareschal eut nouvelles que les pourparlers de paix estoient si avancés, que jour avoit esté prins entre les deputés des deux Majestés pour s'assembler à Cateau Cambresis, lieu choisi par concordance, et qu'il estoit tousjours en doute qu'on y feroit quelque marché pour les affaires du Piedmont, il print resolution de me depescher vers le roy avec amples memoires et instructions sur tout ce qui pouvoit, en general ou en particulier, regarder ces traictés pour le regard de l'Italie.

« Je ne me sceus si fort advancer que je ne trouvasse desjà M. le connestable party d'auprès du roy pour aller audict Cateau Cambresis, et ne trouvay que M. de Guise et M. Bourdin, secretaire d'estat, près Sa Majesté; auparavant de parler à laquelle, ledict sieur de Guise me fit dire en l'oreille que le roy avoit desjà couvertement arresté la paix avec M. le connestable, à la retention seulement de Thurin, Chivas, Quiers, Pignerol et Saviglan, avec leurs finages; dont je demeuray si estonné, que de là je prins resolution d'en parler peut-estre plus librement au roy qu'il n'estoit convenable à personne de si basse estoffe que la mienne; mais le regret et le deplaisir que je prevoyois que le mareschal en recevroit m'y porterent. La substance de ce que je luy dis fut telle :

« Sire, le mareschal ayant entendu que Votre Majesté estoit sur le poinct d'entrer en quelque traicté de paix avec ses ennemis, il a jugé que c'estoit chose convenable à son devoir, premierement de supplier, comme il faict, la divine bonté, qui tient le cœur des rois en sa main, de luy en donner toute la glorieuse et advantageuse issue qu'il desire, et pour l'advancement et pour la seurté future de l'estat, lequel du costé du Piedmont, duché de Milan, Montferrat et Canavois, n'est point si petit qu'il ne puisse aujourd'huy, assemblé en corps, estre parangonné à une des plus fortes et plus abondantes provinces de la France, laquelle par ce moyen tient en bride les forces, les moyens et les demesurées ambitions de l'Espagnol et de toute l'Italie, jadis la terreur de l'Europe et de l'Asie; pour preuve dequoy il se fait fort de faire valoir tout ce qu'elle a delà les monts cinq cens mil escus, dont les deux cens suffiroient pour porter toutes les charges, et le reste reviendroit à l'espargne.

» Que si la penurie des moyens dont Sa Majesté s'estoit trouvée fort travaillée en ceste derniere guerre estoit celle qui luy donnoit occasion d'entrer en ces traictés, c'estoit deffaillir en cest endroict et à soy-mesme et à la France aussi, qui n'estoit point si apauvrie qu'on n'en peust tirer en un an, à demy par prieres et à demy par force, trois millions d'or, et du clergé demy million, comme dès la routte de Sainct-Quentin il avoit persuadé, afin de si soudainement et si fortement armer qu'elle fist la paix en armes; que tous ses bons serviteurs, et luy des premiers vendroit plustost sa terre d'Estelan pour tirer trente cinq mil escus et les prester à Sa Majesté, et que si tous ceux de sa partie vouloient faire de mesme, elle auroit bien tost en main dequoy donner la loy et non pas la recevoir, comme elle vouloit faire, à ce que j'avois entendu depuis mon arrivée, ne retenant que cinq places delà les monts, et quittant tout le reste à l'eternelle dereputation des predecesseurs de Sa Majesté et d'elle mesme aussi, qui avoient puis long temps si courageusement combattu ceste province, ne l'estimans pas moins que la Bourgongne ou la Champagne. Que c'estoit enterrer la gloire et la valeur de tant de braves princes, seigneurs, gentils-hommes et autres, qui avoient employé leur sang, leur vie, leurs biens et leurs amis à la conqueste d'icelle, sous les victorieuses enseignes de ses majeurs et d'elle mesme; que je l'asseurois que là où Sa Majesté voudroit seulement entretenir le renfort qu'elle avoit promis, durant trois mois entiers, elle auroit bien-tost Pavie et Alexandrie, et quelque chose encor par dessus, et par la glorieuse execution desquelles elle reduiroit ses ennemis à tel accord qu'elle voud

par le contraire, faisant joug à la fortune, et demeurant desarmée comme elle estoit, il n'en faloit esperer que l'entier rabaissement de la France, laquelle, estant de naturel martial et remuant, ayant perdu ceste belle escolle martialle ou pepiniere de guerre, ne se contiendroit jamais en paix si elle n'avoit quelque visée où abutter sa valeur et sa vertu; que Sa Majesté sçavoit mieux que autre nul que le François n'avoit point de plus grand ennemi que la paix et la prosperité, qui le rendoient impatient, plein de licence, hardy à mal faire, cupide de remuemens, et mesprisant son propre bien et repos pour embrasser choses nouvelles : que là où Sa Majesté desireroit, comme c'estoit bien faict, retirer à elle M. de Savoye par le mariage de madame sa sœur, et restitution de ses estats, qu'à tout le moins elle retint le Siennois, la Corsegue, les terres de la duché de Milan, du Montferrat, et le Canavois, qui n'apartenoient à ceux auxquels elle les vouloit rendre, et par la retention desquelles elle tiendroit en bride le roy d'Espagne, le mesme duc de Savoye, et toute l'Italie aussi : que le mareschal, voyant ces dangereuses extrémités qu'il s'estoit imaginées auparavant mon partement, m'avoit commandé, où je trouverois que Sa Majesté fust logée sur ces perilleuses resolutions, de la très-humblement supplier vouloir mettre luy et toutes les forces qui estoient de delà au ban de la France comme rebelles, et qu'il mourroit glorieusement combattant, comme fit M. de Bourbon, ou qu'il conserveroit et amplifieroit les frontieres aux despens des Milanois et Gennois, qu'il rendoit, et d'autres aussi, ses contribuables; si tout se perdoit, que Sa Majesté ne perdroit que cela mesme qu'elle vouloit volontairement perdre; et que s'il se conservoit et gaignoit, comme il esperoit faire, que tout seroit de Sa Majesté, devenant par ce moyen le plus puissant et le plus glorieux prince de l'Europe : que là où finalement elle vouloit recevoir la paix, qu'il la supplioit y comprendre les bannis de Naples, Sicille, Milan, Montferrat, et tous ceux qui en ceste derniere guerre auroient porté les armes en son service, de quelque nation qu'ils fussent, et notamment ceux de Milan, Montferrat, Piedmont et Astisane. »

Le roy, lequel durant ceste mienne remonstrance avoit quatre ou cinq fois changé de couleur, avec des soupirs qui ne presageoient rien de bon, me respondit : « Je recognois que toutes les remonstrances que vous faictes de la part de M. le mareschal partent de ceste affectionnée fontaine qui ne fut jamais tarie où il s'est traicté et de ma gloire et de mon service, comme tesmoignent tant d'honnorables faicts qu'il a glorieusement mis à fin. Je n'ay point, graces à Dieu, le cœur ni le courage si ravallés que je ne retiene encores en main de quoy me faire craindre à mes ennemis. »

M. de Guise, interrompant Sa Majesté, luy dict lors : « Je vous jure, Sire, que c'est mal en prendre le chemin; car, quand vous ne feriez que perdre durant trente ans, si ne sçauriez vous perdre ce que vous voulez donner en un seul coup : mettez moy dans la pire ville de celles que vous voulez rendre, je la conserveray plus glorieusement sur la bresche que je ne ferois jamais parmy une paix si desadvantageuse qu'est celle que vous voulez faire : vous avez, Sire, assez d'autres serviteurs qui en feront autant que moy, et deçà et delà les monts. » Ceste genereuse repartie de M. de Guise merité d'estre recommandée à glorieuse et eternelle memoire.

Le roy, reprenant les propos et de luy et de moy, nous dict : « Afin que vous cognoissiez que je ne suis pas si avant resolu que vous estimez, je veux que Boyvin aille trouver mon compere, qu'il se tienne près de luy tant que l'abouchement durera, non seulement pour le rendre capable de ces remonstrances, mais pour de jour à autre luy rementevoir ce qu'il advisera pour le bien de mes affaires en Italie. » Et de faict, le mesme jour je fus trouver M. le connestable à Guise, où il estoit encores; je luy fis la pluspart de ces remonstrances, qui ne demeurerent sans repliques, tendantes toutes à ce qui succeda depuis, jusques à me dire que M. le mareschal devoit croire que luy, ni les autres qui estoient près Sa Majesté, n'avoient faute de jugement ni d'affection pour la servir en ce qu'ils recognoissoient necessaire pour le bien de son estat, ni se laisser emporter à rien qui ne fust convenable au bien de ses affi-

que je le suivisse, et qu'à mesure que
ffaires se traicteroient qu'il m'en com-
iqueroit pour s'aider des partis et des
nstrances que j'avois faictes au roy et à

s deputés de la part du roy estoient mes-
s les cardinal de Lorraine, connestable,
eschal de Sainct-André, de Morvillier, et
bespine.
e la part du roy d'Espagne, messieurs les
d'Alve, prince d'Orange, Rugomes et
sque d'Arras.
adame la douairiere de Lorraine estoit
iatrice entre les uns et les autres, et
noit le conseil, où soit assemblée, en sa
on.
es uns et les autres estoient suivis de
ieurs grands seigneurs et gentils-hom-
. A chaque assemblée qui se tenoit, je ne
ois de donner à M. le connestable et à
un des autres seigneurs un brevet conte-
tousjours nouveau party, plustost pour
pre que pour indignement achever. Et de
, les choses se reduisirent un jour à tel
ct, que messieurs nos deputés me depes-
ent vers le roy pour luy dire qu'il faloit
rner à la guerre, et deslors commander
ui estoit contenu aux memoires et instruc-
s dont ils m'avoient chargé. Je vous laisse
nser si ce commandement me fut agrea-
ou non; mais quand j'arrivay vers le roy,
estoit tout seul, n'ayant que M. Bourdin
de luy, je le trouvay plus estonné que
'eusse desiré: soudain il envoya querir
de Guise, auquel ayant tout compté il
ondit: « Sire, Dieu l'a ainsi voulu: force
ourage ne manqueront à Vostre Majesté
r rudement traicter ses ennemis; il faut
chacun retranche de ses moyens pour
ider Vostre Majesté durant deux années,
nous mesnagerons si bien avec les ar-
, qu'elle pourra rembourser et recom-
ser un chacun, et avoir une paix advan-
use. » Pendant que je partis pour aller
sser l'estat de ce qu'il faloit pour le Pied-
t, M. le cardinal de Lorraine arriva en
e à Villiers-Costerets, où estoit Sa Ma-
é, à laquelle il apporta plus gracieuses
velles que les miennes: ce fut la paix,
conditions pieça couvertement concer-
tées entre le roy et M. le connestable, jus-
qu'à rendre aux Gennois la Corse, qui ne
leur appartient que par droict de bienseance,
comme les Siennois au duc de Florence leur
ennemi, et les pauvres villes de Montferrat,
qui avoient levé les cornes pour nous, au duc
de Mantoue. De là les peuples et les petites
republiques doivent apprendre à se tenir
dans leurs coquilles, sans se mesler des que-
relles des grands, qui s'apoinctent tousjours
à leurs despens.

Le roy, après la venue dudict cardinal, me
fit appeller, me donna communication de ce
qui avoit esté faict, avec commandement de
ne partir que ledict sieur connestable ne fust
arrivé, et que lors je serois depesché pour
porter en Piedmont les conditions de la paix.

De là à deux jours, estant de retour tous les
deputés, M. le connestable commanda ma de-
pesche, allant prendre laquelle M. de Beaure-
gard, secretaire d'estat, me la presenta toute
fermée et cachetée en un pacquet, tout ainsi
que celles qu'on a accoustumé de bailler à
des chevaucheurs d'escurie; je refusai de la
prendre, disant que j'avois tousjours accous-
tumé de negotier en creance, et non à huis
clos, et qu'il la baillast à autre qu'à moi,
estant resolu de voir et de sçavoir ce que je
portois: il me respondit que M. le connes-
table le luy avoit ainsi commandé, et auquel
il avoit respondu qu'à son advis je ne la re-
cevrois pas ainsi, comme à la verité il n'es-
toit pas raisonnable, et qu'il estoit toutesfois
d'advis que je me preparasse sur la bravade
que ledict sieur connestable m'en feroit. De
bonne fortune M. de Gonnort estoit lors en
cour, auquel ayant faict entendre le faict,
il me mena avec luy au lever du roy, à qui
il en fit la plainte auparavant que M. le con-
nestable y fust arrivé: Sa Majesté le trouva
mauvais, respondant qu'il ne se faloit deffier
d'un si bon et si fidelle serviteur qu'il m'avoit
tousjours recogneu, et qu'il aimoit. Ainsi que
M. le connestable entroit chez le roy, il dict
à M. de Gonnort qu'il ne trouvoit pas bon
le refus que j'avois faict de prendre ma de-
pesche; l'autre, qui estoit desjà tout picqué
de ceste nouvelle façon de faire, luy res-
pondit: « Vrayment, monsieur, il eust esté
mal habile homme s'il eust autrement faict;

il est raisonnable que luy, qui a par tant de fois traicté et fidellement negotié de grands affaires, sçache ce qu'il porte à celuy qui l'a envoyé. » Le roy, les voyant en paroles, s'approcha, feignant de ne rien sçavoir, et lors je me presentay. M. le connestable, reprenant son propos, dict : « Sire, on luy a voulu bailler sa depesche, il ne l'a pas voulu prendre parce qu'elle estoit fermée. » Sa Majesté lors respondit : « Il a bien faict ; sa fidelité m'estant cogneue, je veux qu'il sçache ce qu'il porte, et qu'on luy fasse un present pour tant de peines qu'il a prinses en ce voyage. » La depesche fut ouverte, et le tout baillé à cachet volant, avec un don de cinq cens escus, et plusieurs grandes promesses de la part de Sa Majesté.

La rigueur que M. le connestable voulut practiquer contre moy au faict de ma depesche, proceda de deux causes : la premiere, de ce qu'en devisant familierement avec Derdoy, son secretaire, sur le faict de la paix qu'il extolloit jusqu'au ciel, je luy respondis qu'il ne m'appartenoit pas d'entrer sur les fondemens qui avoient meu son maistre à la nous donner telle, mais qu'en mon particulier je ne la pouvois trouver bonne. Cestuy-cy l'ayant rapporté au connestable tout autrement que je n'avois faict, il me fit appeller, et tout en grongnant me demanda avec quelle audace j'entreprenois de juger d'affaires qui surpassoient ma portée. Je luy respondis que je n'avois en cela fiancé personne, et luy repetant les mesmes paroles, et la perte et ruyne qu'elle apportoit à mes petits services et labeurs, il se contente, me disant que le roy estoit assez puissant pour me recompenser. L'autre fut que le lendemain luy parlant de ma depesche, il me dit : « Boyvin, vous sçavez mieux que nul autre combien j'ay aimé et favorisé M. le mareschal, mon cousin ; je veux que vous luy fassiez entendre de ma part que je ne suis pas d'advis qu'il s'amuse doresnavant plus en Piedmont, ains qu'il s'en revienne près du roy, où je luy feray avoir charge digne de luy, en remettant, comme je desire qu'il face, le gouvernement de ce peu qui reste à mon fils d'Ampville qu'il a nourry. Et quant à toy, je te feray aussi donner quelque honneste recompense si tu l'y disposes et m'en apportes son consentement. » Ma responce fut que j'avois tousjours desiré, comme je faisois encores, de luy rendre service très-humble en ce faict, pourveu qu'il luy pleust me mettre en main subject propre pour l'entreprendre ; car de le vouloir faire ainsi cruement, je ne le pourrois jamais faire sans me monstrer perfide envers celuy qui m'avoit nourry ; mais me donnant dès maintenant robbe honnorable pour le revestir en quictant la sienne, que je me ferois quasi fort de le reduire à ce qu'il desiroit. Sa responce fut : « Dictes luy qu'il s'en repose et qu'il s'en fie en moy. » Ma replique fut que je le suppliois de le luy escrire donc luy mesme pour me garantir de l'accusation que j'en pourrois encourir. A ce dernier mot il me tourna la teste, disant tout en barbotant : « Et bien, bien, nous verrons que ce sera. » Voilà, messieurs, d'estranges intentions et pires mutations, de vouloir tout à coup, et sur des fondemens qui n'ont aucune solidité, despouiller ce pauvre seigneur, sans autres gages que de paroles vaines, et encores, qui est le pis, que le serviteur du mareschal soit celuy mesme qui serve d'instrument à ce faire ; comme fit depuis Montbazin, qui ne s'en trouva guieres bien : et à la verité il y a, ce semble, de la lascheté fort grande à quicter l'honneur du maistre lors qu'il a besoin plus que jamais de nostre fidelité et de nostre secours.

Par la suitte de ces discours et de ces negociations, à les considerer depuis la rupture de la trefve de 55 jusqu'à ce jour-là que la paix fut conclue, il est aisé à recognoistre que la passion, l'interest et la diversité des humeurs des serviteurs des princes, est celle qui joue toujours la principale tragedie sur le theatre de leurs affaires, et que le combat, que la raison, la justice et le jugement de ceux qui y voyent plus clair que les autres, n'y servent jamais de rien, non plus que leurs propres vertueuses actions, pour grandes et pour excellentes qu'elles soyent, comme, à la verité, avoient tousjours esté celles du mareschal, lequel en esprit prophetique avoit toujours estimé que ceste rupture de trefve si advantageuse n'apporteroit que malediction et ruyne, et enfin la mesme des-

iorable paix que fut ceste-cy, et ceste de main en main la ruyne de l'estat, me il advint depuis; de la prosperité du estat ce seigneur estoit si grand zela-, que quand j'arrivay en Piedmont et je commençay à luy discourir ce qui oit passé, ce bon seigneur ne se peut de dire en exclamant : « O miserable ce! à quelle perte et à quelle ruyne t'es-aissé ainsi reduire, toi qui triomphois sus toutes les nations de l'Europe! » Et verité ceste paix luy estoit si à contre-r, que durant deux mois tous ses propos oient autres que plaintes et regrets, les-s il porta jusques à desirer de s'aller iner en quelque maison riere les terres Venitiens. Je luy ouis depuis assez sou-repeter ce huictain :

i nostre vie est moins qu'une journée,
n l'eternel si l'an qui fait le tour
hasse nos jours, sans espoir de retour;
i perissable est toute chose née,
ue songe tu, mon ame emprisonnée?
ourquoy te plaist l'obscur de nostre jour,
i pour voler en un plus clair sejour
u as au dos l'aisle bien empenée?

int y a que la paix fut publiée le sixiesme , au contentement d'aucuns, et au re-de plusieurs villes et d'infinis seigneurs, ils-hommes, officiers et soldats, le glo-labeur et valeur desquels demeuroit le et à eux et à la patrie aussi.

pour autant que la suitte de ces Memoi-equiert qu'on represente ce qui passa edmont durant le voyage des trois mal-eux mois que j'employay en France, illant après ceste hideuse paix, j'en tou-ay icy un mot en passant, et puis je re-dray la suitte de ceste paix.

premier jour de mars, le roy, renvoyant on de Vimercat en Piedmont, manda au schal quel estoit le renfort qu'il luy vou-nvoyer dans peu de jours : luy, estimant ce n'estoient que paroles dont on le vou-amuser, manda à Sa Majesté qu'il ne anceroit jamais à dire qu'il fust ny trop d ny trop petit; mais que bien asseure-l Sa Majesté de deux choses : l'une, que i ce qu'il seroit et le temps auquel il ar-oit, que luy et tous ses autres serviteurs travailleroient et de corps et d'esprit à le mesnager à l'utilité et grandeur de Sa Majesté, laquelle en ses affaires, qui vouloient une prompte et subite resolution, se laissoit gaigner et accabler par le temps qui desroboit l'argent et les occasions; car auparavant les inconveniens de Cental et Montcalvé, preveus et tant de fois remonstrés, elle eust peu avec trois cens mil livres, employées pour un bon coup, non seulement les divertir, mais peut estre aussi porter sa frontiere à demie journée de Milan et à deux de Gennes, qui servoient d'abondante fontaine aux ennemis pour faire teste aux forces de Sa Majesté, ce que lors ils n'eussent peu faire, et, ne le faisant pas, leurs crieries à l'endroict du roy d'Espagne eussent apporté une glorieuse paix.

Que par l'estat de ce renfort, Sa Majesté couchoit ce qui est au Piedmont pour cinquante enseignes de François et vingt et une d'Italiens, celles-cy à raison de cent cinquante hommes, et les autres de deux cens, sur lesquelles la longueur de la necessité et des travaux avoit apporté tel déchet, qu'il ne pouvoit compter tout cela que pour six mil hommes, et qui se faisoient acheter, recognoissans la difficulté et la despence qu'il y a à en faire venir de France; que la mesme tare estoit parmy la gendarmerie et la cavalerie, auxquels il estoit deu de sept à huict mois, et la pluspart sans capitaines; qu'il n'y avoit que les Suisses et lansquenets qui estoient assez complets, mais que ny les uns ny les autres ne se pouvoient remonter ny reprendre courage, si les uns ne touchoient un quartier, et la fanterie un ou deux mois à un seul coup; qu'il y avoit beaucoup plus d'utilité de prendre pour un notable effect, tel qu'estoit celuy qui se presentoit, trois cens mil escus à interests, que d'en payer peu à peu, et par morceaux, quatre cent mil qui ne profiteroient de rien et qui ne contenteroient personne.

Qu'il y avoit quatre ou cinq places dont les gouverneurs estoient absens, comme aussi estoient dix ou douze capitaines de fanterie, tous lesquels ne tenoient compte de s'en revenir si Sa Majesté ne le leur commandoit fort expressement.

Que si Sa Majesté avoit recogneu que les services du sieur de La Motte Gondrin eussent merité la compagnie de gendarmerie qu'elle luy avoit promise il y avoit plus d'un an, que ce luy estoit aujourd'huy une fort grande defaveur d'en avoir veu passer cinq avant luy; l'exemple duquel en descourage beaucoup d'autres par les services que chacun sçait quil a rendus.

Qu'il supplioit Sa Majesté commander au sieur de Bellegarde de s'en revenir diligemment en Piedmont, d'autant que c'est un gentil-homme de telle prudence et valeur, qu'il est fort bon à jecter dans les places où les ennemis se pourroient addresser.

Se plaint aussi que quand il faict quelques remonstrances sur la necessité des deniers, qu'on luy mande tousjours que c'est tout ce qu'on a peu faire pour luy, tout ainsi que s'il s'agissoit en cest endroict, non de l'interest de Sa Majesté, mais du sien en particulier, duquel toutesfois il faict si peu d'estat, qu'auparavant de se plaindre de ses necessités, quoy qu'extremes, il vendroit plustost son bien paternel; mais que quant à l'affection envers son prince, elle estoit telle, qu'il voudroit que la force de ses bras et de son courage servissent tous seuls d'une puissante armée à Sa Majesté, car lors il ne lairroit pas Casal ni Valence en l'extremité qu'ils estoient, et dont Sa Majesté mesme ne tenoit compte, puis que depuis trois mois on le va tousjours amusant et apastant de promesses sur le secours d'hommes et d'argent, sans toutesfois, estant desjà entré dans le quatriesme mois, qu'il voye esperance ny apparence en l'un ny en l'autre: qu'au bout de la carriere ce ne sera pas luy qui perdra, mais bien Sa Majesté, et avec telle dereputation qu'un mal sera la suitte et la consequence de l'autre; qu'en surçoyant, comme on faisoit, les provisions sur les incertaines esperances de la paix, il falloit considerer avec l'œil de la prevoyance, qu'en ne succedant puis après il faudroit lors se reduire tout à la haste à ces provisions, et avec double despence, et par deux ou trois ans entretenir, qui seroit le pis, de grosses et puissantes armées pour recouvrer ce qu'on auroit negligemment perdu, et avec despence de trois ou quatre millions d'or, au lieu de quatre cens mil livres qui suffiroient maintenant pour tout sauver et regler.

Que M. le duc de Somme s'est retiré de Piedmont emmenant tout son train, avec resolution de tuer le colonnel Cheramont, qui faict l'estat de maistre de camp de la fanterie italienne, en quelque part qu'il le trouvera; qu'à la verité c'est un personnage lequel, tout impotent qu'il est, ne peut compatir avec personne; qu'il est necessaire d'en pourvoir d'un autre à sa place, et renvoyer ledict sieur duc de Somme si la guerre doit se continuer, estant prince de jugement et de service. Voilà sommairement tout ce qui se passa durant les trois mois de mon absence.

Le vingt-quatriesme mars, il manda à Sa Majesté avoir receu l'advis qu'elle lui donnoit de la conclusion de la paix que je luy avois porté; qu'il en avoit loué Dieu de tout son cœur, et d'autant plus volontiers qu'il comprenoit qu'elle estoit fort au contentement de Sa Majesté, laquelle il supplioit très-humblement luy renvoyer le sieur de Gonnort son frere pour luy aider à l'execution d'icelle; mais que surtout il estoit très-necessaire qu'elle pourveust, non tant au licentiement des gens de guerre comme au payement qu'il estoit necessaire leur faire auparavant que d'en parler; autrement ils s'empareroient ou saccageroient quelques villes, dont elle recevroit infiny desplaisir, à la consideration de M. de Savoye, que elle devoit recevoir à beaufrere.

Que pour contenter Sa Majesté et tous les princes et seigneurs qu'elle avoit receus en amitié, il estoit necessaire qu'elle luy envoyast par le sieur de Gonnort tous les memoires et instructions sur tout ce qu'il auroit à executer et ordonner dudict traicté de paix, avec les descharges qui estoient necessaires, et sans lesquelles il ne pourroit rien entreprendre ou executer.

Remonstra pareillement à Sa Majesté que les sieurs de Sanfré, de Morette, d'Ormée, comte de Dezane, et plusieurs autres gentilshommes, tant du Montferrat que du Piedmont, avoient fort fidellement porté les armes au service de Sa Majesté, et que si elle n'en obtenoit la grace avec la jouissance de leurs biens, qu'ils demeureroient du tout ruynés;

qui seroit un exemple de dangereuse consequence et pour le present, et pour le futur aussi; et qu'il n'y avoit meilleur remede que de coucher un article dans le traicté de paix, par lequel tous bannis de Naples, de Sicile, de Milan, de Piedmont et du Montferrat, pour quelque cause que ce soit, seroient réintegrés en leurs biens et charges, et tous ceux aussi qui ont de costé et d'autre porté les armes en ceste derniere guerre.

Que Dieu ayant opportunément concedé à Sa Majesté la paix si necessaire à la France, et à toute la chrestienté, qui devoit estre publiée le sixiesme avril, conforme à ce qu'elle luy mandoit par Boyvin, il en avoit faict rendre graces et benedictions publiques à sa divine majesté par cantiques et processions, par feux de joye de tous costés, et par salves de canonnades; que luy-mesme en particulier en avoit faict encores de mesme, avec supplications très-devotes à ce qu'il plaise au Souverain donner à Sa Majesté tout le contentement et toute la consolation qu'elle doit attendre des grandes alliances qu'elle a contractées et avec le roy d'Espagne, et avec M. de Savoye, et la grace aussi à eux tous de porter un jour leurs armes contre les Infidelles, agrandis par la dissention des chrestiens, parmy lesquels, adorans un mesme Jesus-Christ, il ne peut succeder alteration sans que l'eglise catholique n'en reçoive quelque ruyneux prejudice.

Publication de la paix de l'an 1559.

« On faict sçavoir à tous que bonne, ferme, stable et perpetuelle paix, amitié et reconciliation est faicte et accordée entre très-hault, très-excellent et très-puissant prince Henry, par la grace de Dieu roy de France très-chrestien, nostre très souverain seigneur; et très-haut, très-puissant et très-excellent prince Philippes, roy des Espagnes; aussi très hauts, très-excellens et très-puissans prince et princesse, François et Marie, roy et royne d'Escosse, daulphine de France; et très haute et très-puissante princesse Elizabeth, royne d'Angleterre, leurs vassaux, sujets et serviteurs, en tous leurs royaumes, païs, terres et seigneuries de leur obéissance; et est, la dicte paix, generalle et communicative entr'eux et leursdicts sujects, pour aller, venir, sejourner, retourner et converser, marchander, communicquer et negotier les uns avec les autres, ès païs des uns et des autres, librement, franchement et seurement, par mer, par terre, par riviere et eaux douces, tant deçà que delà les monts, et tout ainsi qu'il est accoustumé faire en temps de bonne, sincere et amiable paix, telle qu'il a pleu à Dieu par sa bonté envoyer et donner auxdits seigneurs princes et à leurs peuples et sujets; défendant et prohibant très-expressement à tous, de quelque estat, qualité et condition qu'ils soyent, qu'ils n'ayent à entreprendre, intenter ny innover aucune chose au contraire, sur peine d'estre punis comme infracteurs de paix et perturbateurs du bien et du repos public. Faict à Viliers-Costerets le 7 avril 1559. *Signé* HENRY, et au dessous, DU THIER. »

Or puis qu'il est ainsi que les amitiés ne peuvent estre conciliées, mesmes entre les grands princes, que par l'assistance que Dieu y apporte, il en resulte que c'est son œuvre, et que cest œuvre rendra de jour à autre de fort excellens et savoureux fruicts à l'advancement et seurté de ceste pauvre republique chrestienne qui a enduré tant et tant d'adversités; que parmy tout cela il est encores necessaire que le prince, par ceste supreme debonnaireté qui reluit de toutes parts en luy, ait souvenance que tous les grands exploicts qu'il a heureusement demeslés ont eu l'assistance de Dieu pour leur guide, mais que la main, l'affection, le sang et les biens de ses sujets et serviteurs, ont esté les instrumens de ceste felicité, et que partant chacun, selon sa portée et condition, doit avoir part au banquet de ceste glorieuse paix, et principalement les princes et les seigneurs estrangers qui ont embrassé la fortune et le service de Sa Majesté, à fin qu'en ce gracieux traictement chacun soit, par intentions pareilles, mais par proportions differentes, invité à aimer, honnorer et servir Sa Majesté à toutes sortes d'evenemens auxquels les grands estats sont assujectis par les lois de l'humanité, laquelle ne trouvera jamais rien de ferme ny d'arresté qu'en la vie éternelle; que

tous ceux qui ont servy Sa Majesté durant ces guerres, il y a plusieurs seigneurs milannois, gennois, piedmontois, astizans, montferrins et autres, qui ont employé et les biens et la vie pour le service de Sa Majesté, et avec tant d'ardeur et devotion, que ce seroit chose de pernicieux et deplorable exemple si, au partir de là, la paix survenante, ils demeuroient sans recompense, et sans l'asseurance qui leur doit estre concedée sur les choses passées par les princes contre lesquels ils ont servy : c'est un devoir lequel oblige et les princes et tous autres à rendre à chacun ce qui luy appartient par une franche disposition et volonté, qui ont pour guyde, et pour fin principale, ceste charité que Dieu nous a tant et tant recommandée et sans laquelle nos actions demeurent sans merite. Par toutes ces considerations, plus familieres à Sa Majesté qu'à nul autre prince de la terre, le mareschal la supplie très-humblement avoir, et en general et en particulier, tous ses bons serviteurs en telle recommandation et souvenance, que selon leurs merites ils se puissent ressentir de ses graces et de ses faveurs après tant de pertes, de peines et de labeurs, et ne les laisser envieillir et ruyner parmy les esperances, qui est la seule chose qui ne peut estre ostée aux miserables; finalement que la majesté des roys representant, comme elle faict, çà bas celle de Dieu, il en resulte qu'ils doivent tascher de rendre à leurs amis, serviteurs et subjects, cest heur et ceste felicité qui depend de leurs jugemens, puissance et débonnaireté.

Le vingt-deuxiesme avril 1559, le mareschal depescha le general Coyffier vers le roy, le chargeant de remonstrer à Sa Majesté que le jour de la publication de la paix les peuples s'estoient eslevés en plusieurs endroicts, crians *vive Savoye! Savoye!* et entre autres dans Thurin, Montcallier, Yvrée et Saviglian; qu'au contraire de ceux-cy, Quiers avoit faict toutes demonstrations d'amour et d'affection envers Sa Majesté, offrans les habitans leurs biens et leurs personnes.

Que les principaux et des villes et de la noblesse, esmeus par des lettres inconsiderement escrites de la cour, estoient des-jà montés à cheval pour aller saluer M. de Savoye, la pluspart d'eux sans luy en demander congé : par lesquelles demonstrations, et qui augmentent tous les jours, il est aysé à recognoistre que les demolitions des places restituables ne se pourroient faire sans la force et sans argent, et sans ayde de pionniers venans de Dauphiné et Provence, mesmes dans un terme si court qu'est celuy que Sa Majesté a prins.

Que pour remedier à l'un et à l'autre inconvenient, il est necessaire que M. de Savoye envoye à chacune des villes qui se doivent demolir un gentilhomme des siens, avec auctorité, tant pour contenir les peuples comme pour faire venir une grande quantité de pionniers, pour s'en plustost depescher.

Que s'il est ainsi que le terme de la demolition ne puisse estre prolongé ou executé par le moyen que dessus, il seroit plus à propos de gratiffier M. et madame de Savoye de l'entiereté des places, que d'y mettre la main et ne le pouvoir toutes-fois achever, laissans par ce moyen à ces princes une odeur un peu rigoureuse sur ce qu'ils doivent esperer de la genereuse main de Sa Majesté, à la volonté de laquelle le tout est remis, outre que cela leur donneroit occasion de se comporter plus gracieusement envers les places qui demeurent à Sa Majesté.

Que si la retention des cinq villes est mesurée à la seule enceinte de demie lieue à l'entour de leurs murailles, c'est leur donner une fort estroite prison, et dans laquelle il leur seroit impossible, quoy qu'ils sçeussent faire, de recouvrer de quoy nourrir ny eux ny les garnisons; et aussi que ce ne sera doresnavant qu'une pepiniere de disputes et de querelles, soit qu'on sorte plus outre ou que le manant vueille emporter dans la ville le bien qu'il a en la campagne, qui sera recogneue d'autres princes que du roy. D'alleguer que M. de Savoye, d'année en année, pourvoira à ceste incommodité et necessité des vivres, et qu'estant si affectionné qu'il est à Sa Majesté, il aura plus de soing et de respect aux commodités des places de Sa Majesté qu'aux siennes propres;

Il est veritablement à croire que ce prince, qui a l'ame genereuse, fera encores mieux que tout cela; mais toutesfois il est homme,

comme tel, subject à mutations et aux issitudes des choses humaines, qui ne deurent jamais gueres arrestées à mesme but; ›y succedant, que deviendroient ces places? , à dire ouvertement ce qui en est, elles despendront pas doresnavant, non de leur ›pre force, mais de la discretion de M. de ›oye, qui ne s'est pas toutesfois voulu luysme soumettre à celle du roy, l'ayant ıclé de si près qu'il a faict, et, par l'acd, retenu à luy l'auctorité de cela mesme devoit tout nuement et simplement deıdre de Sa Majesté; chose qui ne fut jamais ctiquée où il s'est traicté de l'estat, voire sme du pere au fils.

Que cette restrinction, laquelle les serviırs de Sa Majesté ne peuvent, comment ; ce soit, bonnement digerer, leur a donné asion, non pas de vendre les munitions et res qui sont dans les places restituables, nme Sa Majesté vouloit, mais bien de les e porter dans celles qui luy demeurent, ur future seureté, ou pour en secourir les ires selon ce que l'estroict auquel ils sont luicts le pourra requerir.

Que s'il ne plaist à Sa Majesté envoyer dimment de l'argent pour casser et pour litier les gens de guerre, et pour ceux aussi ont à demeurer dans les cinq places, st à craindre qu'ils ne facent quelque grand ordre dans les villes, dont M. et madame Savoye luy donneroient la coulpe, par opinion qu'ils ont conceue que le mahal leur est contraire, à ce qui luy en a escrit de la cour, et comme on a assez t recognoistre au secretaire Boyvin lors l en est party, n'ayant toutesfois rien faict ce qui appartenoit à un sage negotiateur ort fidelle serviteur du roy.

u'il plaise à Sa Majesté faire quelque honr et ordonner aussi entretennement aux verneurs des places, capitaines et autres sonnes notables qui l'ont servy en Piedmont, n le roolle qui en sera envoyé; la plus- desquels seroient autrement contraints ler mandier leur pain et chercher leur une hors du royaume, au grand mespris lesservice de Sa Majesté; mais parmy tous x-là ceux qui sont bannis, et qu'on a inement negligé de comprendre aux traictés de paix, et entre autres les sieurs Ludovic, Ierome et Carle de Birague, avec douze enfans, la pluspart desquels portent desjà les armes, le president Birague, les comte de Beyne et de Dezane, de Sanfré, de Morette, d'Ormée, La Chiuza, et infinis autres braves cavaliers.

Il y a aussi les gens de la cour de parlement et chambre des comptes, et plusieurs autres officiers, qui ne sçauront maintenant que devenir avec leurs pauvres familles; c'est en cest endroict où la grandeur et la debonnaireté du roy doit tourner les yeux pour se rendre vray imitateur de celuy duquel il represente l'image en terre.

Et en fin, que s'il ne plaisoit à Sa Majesté desployer ses benedictions sur eux et sur mes anciens et honnorables services, que je ne sçaurois que devenir, non plus que les autres, avec ma famille.

Que l'artillerie et munitions de guerre seront toutes retirées dans les cinq places; mais que pour ordonner de toutes choses au contentement de Sa Majesté et de M. de Savoye, il la supplie renvoyer M. de Gonnort en Piedmont, assisté des principaux ministres dudict sieur duc, pour luy aider au reglement de toutes les choses qui sont necessaires à l'establissement de la paix, mais sur tout avec deniers, sans lesquels rien ne pourra estre acheminé au contentement de l'un ny de l'autre, ny du mareschal mesme, ores qu'il ne desire que de les servir en toute affection et pureté.

Que pour satisfaire au commandement de Sa Majesté il luy envoye presentement, par ledict Coyffier, l'estat des forces qui doivent estre retenues en chacune des cinq places, reservant à Sa Majesté la diminution et le choix des capitaines, à sçavoir : à Thurin six enseignes de trois cens hommes chacune, et cent chevaux et cinquante hommes au chasteau.

A Quiers autant, et trente hommes dans la Roquette.

A Villeneufve, quatre enseignes et cinquante chevaux.

A Chivas, quatre enseignes et cinquante chevaux.

A Pignerol, deux enseignes et cent cin-

tous ceux qui ont servy Sa Majesté durant ces guerres, il y a plusieurs seigneurs milannois, gennois, piedmontois, astizans, montferrins et autres, qui ont employé et les biens et la vie pour le service de Sa Majesté, et avec tant d'ardeur et devotion, que ce seroit chose de pernicieux et deplorable exemple si, au partir de là, la paix survenante, ils demeuroient sans recompense, et sans l'asseurance qui leur doit estre concedée sur les choses passées par les princes contre lesquels ils ont servy : c'est un devoir lequel oblige et les princes et tous autres à rendre à chacun ce qui luy appartient par une franche disposition et volonté, qui ont pour guyde, et pour fin principale, ceste charité que Dieu nous a tant et tant recommandée et sans laquelle nos actions demeurent sans merite. Par toutes ces considerations, plus familieres à Sa Majesté qu'à nul autre prince de la terre, le mareschal la supplie très-humblement avoir, et en general et en particulier, tous ses bons serviteurs en telle recommandation et souvenance, que selon leurs merites ils se puissent ressentir de ses graces et de ses faveurs après tant de pertes, de peines et de labeurs, et ne les laisser envieillir et ruyner parmy les esperances, qui est la seule chose qui ne peut estre ostée aux miserables; finalement que la majesté des roys representant, [illegible] elle faict, çà bas celle de Dieu, il [illegible] qu'ils doivent tascher de rendre à [illegible] serviteurs et subjects, cest heur et [illegible] cité qui depend de leurs jugements [illegible] sance et débonnaireté.

Le vingt-deuxiesme avril [illegible] chal depescha le general [illegible] le chargeant de remonstrer [illegible] le jour de la publication [illegible] ples s'estoient eslevés [illegible] crians *vive Savoye* [illegible] dans Turin. Mon[illegible]

voye, la pluspart [illegible] der congé : par les [illegible] qui augmentent [illegible] recognoistre que les [illegible] restituables ne se [illegible] force et sans argent [illegible] niers venans de Dau[illegible] dans un terme si [illegible] Majesté a prins [illegible]

Que pour [illegible] convenient, il [illegible] voye envoye [illegible] vent demolir [illegible] auctorité, [illegible] comme pour [illegible] de pinnitence [illegible]

Que s'il [illegible] lition ne [illegible] le moyen [illegible] de grat[illegible] tiere[illegible] ne le [illegible] par [illegible] [illegible]

pris desquelles inonderoit bien-tost le royaume de miseres et de malheurs plus grands que ceux qui commençoient des-jà à paroistre. En fin je couronneray son tombeau de festons, de larmes, de regrets, et portant ce titre : *Il fut tousjours vainqueur, et non jamais vaincu par l'espagnolle audace*, et que ce fut à la verité un seigneur qui eut le courage de Cyrus, la temperance d'Agesilaüs, l'entendement de Themistocles, l'experience de Philippe, la hardiesse de Brasidas, et la suffisance de Pericles au maniement de l'estat.

Selon le jugement, le gré et la faveur qui seront apportées à ce mien vertueux labeur, je poursuivray, soubs la benediction de Dieu, ce qui advint depuis la paix et jusques à l'année 1561, et d'autant plus volontiers, que tous ceux qui sont appellés au maniement de l'estat y trouveront assez de quoy enrichir leur jugement au maniement des affaires civils et militaires : cependant m'estans tombés entre les mains les traictés de la paix de 59, j'ay jugé que je ne pouvois mieux faire que de les inserer dans la fin de mes Memoires, pour ample instruction de ce qui s'en ensuivit, comme aussi ay je faict certains vers de M. Faure, president de Gennois, par lesquels il represente, comme dans un tableau, les mesmes desfaveurs que courut le mareschal, au lieu de la gloire, de l'honneur et de la recompense que ceste belle ame meritoit.

Si l'arbre qui a dressé ces Memoires ne vous a donné toutes les mignardes fleurs que vous y pensiez trouver, contentez-vous au moins d'y recueillir les bons fruicts qu'il a produict çà et là pleins d'honneur et de verité, et non de flatterie ou affeterie indignes de l'histoire.

LIVRE ONZIESME.

Remonstrances de M. le mareschal de Brissac au roy sur la publication de la paix — Depesches du general Coyffier vers le roy. — Commandement fort exprès du roy au mareschal de Brissac pour la demolition des forteresses qui doivent estre rendues par la paix. — Terme trop brief prins pour la demolition d'une vingtaine de forteresses; surquoy M. le mareschal de Brissac faict response au roy. — M. le mareschal de Brissac donne advis au roy sur l'arrivée du sieur Scipion de Vimercat de Valence. — Le roy envoye au mareschal de Brissac un memoire presenté à Sa Majesté de la part des ministres du roy d'Espagne. — Les seigneurs de Mandosse et Bouillay s'en retournent en France chargés de quelques remonstrances de la part de M. le mareschal. — M. le mareschal faict voir à Duplessis, qui luy avoit apporté des lettres de la part du roy, les places qui avoient esté desmolies. — Bruit sourd que le roy, courant dans les lices, a esté blessé à mort par Montgommeri. — M. le mareschal despesche un courrier au roy. — Lettre de M. le duc de Savoye à M. le mareschal. — M. le mareschal reçoit lettres du roy François II, lequel luy donne advis de la deplorable mort du roy son pere. — M. le mareschal faict responce au roy et à la royne, merc du roy. — Toute l'Italie, et mesmes les ennemis de Sa Majesté, trouvent estrange l'accord du roy faict avec M. de Savoye. — Le cardinal de Lorraine escrit au mareschal de Brissac, du vouloir du roy, touchant la provision de cinq places. — Advertissement de Rusé à M. le mareschal. — Arrivée de M. de Savoye à Nice.

Par les dix precedens livres, j'ay representé au vray le demeslement des armes advenu delà les monts depuis l'année 1550 jusques au jour de la publication de la paix, qui fut faicte en l'année 1559 et publiée l'unziesme avril. Vous verrez maintenant que s'il y eut des bonnes et des mauvaises fortunes parmy l'exploict des armes, qu'il n'y en eut pas guieres moins au demeslement de ceste paix mal digerée, par je ne sçay quelle inconsideration qui ne nous est assez souvent que trop familiere. Ce ne furent que couvertes vengeances, desordres et inconveniens si grands au prejudice de l'estat, que, en les representant au naturel, j'entre en de si cuisans regrets, que mon ame en fremit encores toute. A la verité, je suis l'un de ceux qui, pour sa petite portée, s'en est le plus cruellement senty, et par la perte des biens et des grades que j'avois laborieusement acquis sous la beneficente main de nos rov
Dieu appella tous les uns après le-

lors qu'ils avoient plus de volonté à mon advancement que moy-mesme de le recevoir. Ce sont des coups que ce grand et souverain Ouvrier descoche tousjours pour nous renger à luy quand nous abusons de ses graces, lesquelles il depart, non selon nos passions et nos esgarés desirs, mais selon ce qu'il cognoist nous estre expedient. Si nous le sçavions ainsi recognoistre par une saincte contrition de nos fautes, rien ne nous travailleroit ny estonneroit jamais.

Le vingt-uniesme avril 1559, le mareschal remonstra au roy que la publication de la paix avoit faict lever le nez si haut à tous ceux des villes et de la campagne mesme, qu'il commençoit desjà à mespriser ses commandemens et à refuser de payer les charges que la necessité des affaires avoit faict imposer, et qu'il falloit encores necessairement continuer, pour pouvoir, selon l'ordre de la paix, proceder à la demolition des places restituables, pour accomplir laquelle le terme avoit esté prins si court, qu'à grande peine en pourroit-on seulement esgratigner les contrescarpes; que s'il en advenoit de la clameur, comme il prevoyoit assez, qu'il en faudroit rejetter la coulpe, non sur lui, mais sur ceux qui avoient faict trop bon marché de l'estat, de la reputation et du temps mesme, le plus cher et le plus viste de tous.

Que les soldats se trouvans destitués de ce peu de secours qu'on tiroit du païs, et de leur solde dont il n'estoit nouvelle, se mutineroient, et peut-estre saccageroient ou la campagne, ou les propres villes où ils estoient en garnison; que Sa Majesté estoit celle seule qui pouvoit prevenir ces playes, leur faisant diligemment apporter leurs payemens, à fin de les licentier par après; que M. de Savoye, au dommage duquel tout cela succederoit, ne devoit avoir rien de plus pressé que de depescher cependant l'un de ses ministres pour faire de si grandes levées de pionniers de tous costés, que tant plus diligemment les demolitions et les restitutions aussi peussent prendre la mesme fin que le mareschal ne desiroit pas moins que luy; qu'il est toutesfois à craindre que ce prince, qui n'a faute de jugement ny d'experience, ne marche en cest endroict au pas de la tortue, faisant son compte que, en dilayant et connivant, le temps s'escouleroit, et que le terme venu, Sa Majesté auroit, pour respect du parentage, honte d'en faire demander la prolongation, et encores plus de luy refuser la grace que il pourroit demander sur la discontinuation des demolitions, qui sont de telle consequence qu'elles vallent bien le demander. Ce prince n'a faute d'experience pour en sortir à son honneur; je croy qu'en pareil cas nous ne nous oublierons non plus que luy.

A la verité il faut advouer, quelque bonne mine que nous sçachions faire, qu'au faict de la paix et de ses executions, que nous y courusmes en poste, et sans guide toutesfois; car ceux qui s'en veulent excuser sur la calamité où les affaires estoient lors reduicts, ne sçauroient nier que nostre propre imprudence et impatience ne soient celles qui nous y embarquerent, ayans negligé, ou pour mieux dire, indignement mesprisé les deux choses principales qui peuvent soustenir et conserver l'estat et la reputation : la premiere, la diligente provision des armes pour faire la paix à cheval, et non à pied, comme nous fismes, et les pourparlers de laquelle durerent si long temps, qu'on eut autant de loisir pour ce faire que l'Espagnol, auquel nostre negligence prepare la planche pour remporter et l'honneur et l'utilité de la paix; l'autre les dangereuses consequences où nous envelopperions pour l'advenir la seureté de l'estat, le despouillant de costé et d'autre d'environ soixante places fortes, qu'ils n'eussent sceu emporter en trente ans (terme suffisant pour prendre party convenable). Las! nous quittasmes en un seul jour ce que nous pleurerons en plusieurs années. Quel fatal et particulier mal-heur est cestuy-cy du François, qu'il sçache fort genereusement combattre et conquerir, et ne rien garder, toutesfois desirer toutes nouvelletés et le genereux remuement des armes, et tout incontinent s'en souler et relascher! Ce n'a pas esté seul ce bon Henry II qui a couru ces naufrages; Charles VIII, Loys XI et François I firent tous de mesme et en divers endroits. Oublions ces trop repentines inconsiderations, et au lieu d'elles cultivons, avec prudence et jugement, la prevoyance, l'astuce et la patience de l'Es-

pagnol, et nous ne desmordrons jamais non plus que luy. Je croy qu'il y a je ne sçay quoy de caché en la prompte valeur du François, qui la faict relascher lors qu'elle devroit plus roidir, ou que c'est Dieu qui la renverse par l'oubliance qui court quelquefois en la saincte et humiliée recognoissance de ses graces.

Le vingt-troisiesme avril, le general Coyffier fut depesché vers le roy, tant pour en apporter quelque salutaire restrainctif aux dangereux flux des maladies cy-devant discourues, comme pour persuader à Sa Majesté de ne se laisser emporter aux prieres et aux persuasions qui luy estoient faictes pour quitter à M. de Savoye les jurisdictions et les finages de cinq places retenues, à fin qu'elles puissent commodement recouvrer des vivres, sans despendre de la discretion de celuy mesme qui en son cœur estimoit qu'elles luy appartenoient, et qui seroit peut estre bien aise que peu à peu la necessité les pressast si fort qu'elles se perdissent, ou que, par les charges et les importunités que les payemens pourroyent apporter au roy, Sa Majesté luy en fist non seulement un present, mais qu'elle y adjoustast aussi les cessions de Nice, des terres occupées sur les comtes de Provence, marquis de Salluces, et de la mesme pretention qu'avoit feu madame la Regente sur le Piedmont et Savoye, toutes lesquelles parties, ramassées ensemble, font presque des quatre parts les trois du Piedmont, sans y comprendre la comté d'Ast, heritage des ducs d'Orleans.

Que c'estoit chose digne de la grandeur de roy de donner quelque honneste entretenement à tous les capitaines, tant françois qu'italiens, qui avoient fidellement servy Sa Majesté, par propositions convenablement mesurées à leurs qualités et à leurs merites, avec obligation de faire residence ordinaire dans les cinq places pour les rendre cy après plus asseurées, et pour pouvoir aussi, selon les occasions, faire nouvelles levées, jugeant presque impossible que l'estroitteté des liens qui bridoient les cinq places n'en donnassent bientost l'argument, la servitude estant ennemie du genereux François; que là où Sa Majesté negligeroit l'appoinctement desdicts capitaines (la pluspart soldats de fortune), que chacun tascheroit de prendre party avec ami ou ennemi.

Que c'est une remarquable impieté d'avoir acquiescé au vouloir de l'ennemi sur la comprehension et reservation qui devoit estre faicte par le traicté de paix pour tous les bannis de Naples, Sicille, Milan, Gennes et Montferrat, la pluspart desquels avoient courageusement secondé la valeur et la fidelité françoise, et dont toutesfois, sur les mesmes lieux du traicté, Boyvin avoit faict instances infinies; que ce malheur estoit negligemment ou inconsiderément couru, qu'il en faloit corriger le regret et l'amertume par pensions et appoinctemens dignes et du prince et du serviteur; qu'en faisant autrement ce seroit apertement inviter et les uns et les autres à faire quelque dangereux coup, et dont il ne pourroit estre justement accusable; et à la verité, celuy qui ne faict le manteau que pour une seule pluye ne sera jamais estimé bon mesnager: à l'enfournement se font les pains cornus.

Plus grande et plus detestable impieté est celle-là d'avoir, en pareille occasion, abandonné à toute ruyne et les gentils-hommes et les bourgeois de Casal, tous lesquels, en faveur de Sa Majesté, ont contribué à la deffence de la ville les armes, les enfans, les parens et les amis, et couru aux escarmouches au pair des mesmes François; et toutesfois on a faict si peu de compte de toutes ces vertueuses actions, qu'on a mesprisé, et certes ingratement (soit dict avec correction), de la comprendre dans le traicté de la paix: l'honneur, la conscience et la reputation vouloient toutesfois le contraire; et nous voulons estre aimés et estimés.

Le coronnel des Suisses Apro (petit de corps et gros de cœur) demande, conformement à ce qui luy a cy-devant esté promis, l'entretenement de sa compagnie et en paix et en guerre, protestant fort ouvertement que, là où on luy manquera de parole, qu'il sçaura si bien brouiller les cartes, que sa nation rabattra beaucoup de l'affection qu'elle porte à la France. Il est si habile homme, et de tel credit parmy les siens, qu'il pourroit encor faire pis: si la foy du prince n'oblige, qu'est-ce qui le fera?

Que le comte de Beyne s'estant volontairement donné à la France, et lors qu'elle en avoit besoing, se plaint, aussi bien que les autres, que quoy que ses services soient dignes de recommandation, qu'on n'a toutesfois daigné le comprendre dans le traicté de paix, le contraignant, par ce defaut, ou à vendre à non prix sa place à M. de Savoye, ou à demeurer craintivement enveloppé dans la discretion de luy, qui a offencé par la seule affection et consideration du roy, la reputation de la majesté duquel requiert qu'il soit aidé et soulagé.

Les seigneurs de Sanfré, comte de Desane, d'Ormes, de Rossane, de La Chiusa, de Morette, et plusieurs autres gentils-hommes piedmontois, leurs lieutenans et enseignes, jurqu'au nombre de six vingts, font pareilles plaintes; mais ce qui est plus digne de compassion, et qu'il ne peut representer à Sa Majesté qu'avec honte et regret, ce sont ces pauvres sieurs de Birague, qui font, entre père, frères, cousins et enfans, le nombre de trente, qui ont tous, par l'espace de trente ou quarante ans, rendu de si grands et de si memorables services, que c'estoit le moins qu'ils devoient esperer que d'estre comprins au traicté de paix, pour la restitution de leurs biens perdus à la seule consideration de Sa Majesté, et que l'affliction dans laquelle ils demeurent injustement enveloppés merite qu'elle leur donne en Lyonnois et en Daulphiné quelques maisons de son domaine d'honneste revenu pour s'y retirer.

Puis que Dieu pour nos peschés a voulu que, de tant et tant de glorieuses conquestes et victoires, il ne soit demeuré à la France que ces six pauvres places orphelines, il est necessaire de remettre sus celles de Cental et Roques-Parviere, qui respondent à la Provence, et qui sont si abondantes en bleds, qu'elles peuvent nourrir une armée six mois durant; elles serviront aussi de bride et de contrecarre aux places que M. de Savoye tient sur le haut Piedmont, et le passage asseuré à une armée royalle si elle prenoit ceste routte.

Sera pareillement necessaire qu'il plaise à Sa Majesté ordonner deniers pour la fortification et pour l'advictuaillement desdictes cinq places, dans lesquelles il fera cependant jetter ce qui se trouvera dans les places restituables : en faisant et l'un et l'autre, elles dependront, en toute sorte d'evenement, plus d'elles mesmes que d'autruy. Le proverbe dit que qui s'attend à l'escuelle d'autruy est souvent plus mal disné qu'il ne voudroit, et nous n'y sçavons remedier.

Qu'il a tousjours esté attendant, comme il est encores, l'arrivée du gentil-homme que Sa Majesté avoit promis luy depescher, avec instructions fort amples de tout ce qui seroit à faire pour l'execution de la paix, et pour la conservation future des places qu'elle retenoit, sans quoy tout demeuroit suspendu entre la crainte et le danger, d'autant qu'à telle chose se pourroit-il advancer que Sa Majesté l'en reprendroit, et à telle autre aussi qui pourroit apporter du mescontentement au roy d'Espagne et duc de Savoye, et qui seroit rapportée à la passion particuliere du mareschal.

Que, desirant prevenir ces deffaux, depeschoit le secretaire Guesdon vers Sa Majesté, chargé de toutes les amples instructions et memoires que le temps et le propre subject requeroient; cependant qu'il ne trouvoit ny seur ny raisonnable que Sa Majesté desarmast, au moins jusques à tant que les places restituables fussent entierement demolies et qu'il ne fust aussi arrivé argent pour y travailler, et puis payer et licentier les troupes.

S'il estoit ainsi, comme aucuns luy escrivoient, que Sa Majesté ne se souciast guieres de ces demolitions, et que le soin et la charge en deussent tomber sur M. de Savoye, il estoit necessaire que, deslors et sans differer, il ordonnast seurement à ses ministres de diligemment fournir tout ce qu'il faudroit pour ces demolitions, afin que la coulpe n'en fust rejectée sur luy, comme sourdement on faisoit des-jà, tant les envieux se plaisoient à le mettre en mauvais mesnage avec ledict duc.

Que pour gaigner temps il estoit pareillement necessaire d'envoyer aux gouverneurs et capitaines des places et chasteaux à chacun une patente servant de descharge pour la reddition de la place, et au mareschal une generale sur tout ce qu'il aura à faire et à traicter en toutes sortes d'affaires, qui sont

aujourd'huy reduits à telle consequence, qu'il ne faut rien dire ou faire sans commandement exprès.

Le 25, Boudet, secretaire de M. le connestable, arriva en Piedmont chargé de memoires et instructions, par lequel il estoit ordonné qu'on procedast diligemment aux demolitions d'Aviglane, d'Yvrée, Montcalier, Saviglan, Santia, Casal, Verrue, Albe, et Sainct Damian, sans parler de Valence, Cairas, Montdevis, Ceve, Courtemille et autres, qui estoient toutesfois restituables comme les autres, puis que par le traicté de paix elles n'estoient retenues en la specification des six qui l'estoient. S'il fut mal pourveu de ce costé, il l'estoit encores pis des deniers cy-devant demandés, et sans lesquels les demolitions ne se pouvoient faire, ny nourrir les gens de guerre pendant qu'on y travailleroit, comme Guesdon avoit deu remonstrer; qu'en ceste surceance les affaires s'empiroient, et qu'à apaiser la faim et la misere des gens de guerre il falloit autre chose que nappe blanche, et qu'il n'eust jamais creu que le vent et les ondes servissent de registre et d'asseurance à tant et tant de promesses.

Le 29 avril, le roy, rentrant sur les mesmes brisées de l'ennuy de ce gentil-homme bien instruit sur l'execution de la paix, manda au mareschal qu'il avoit tort de dissimuler sur le fait des demolitions, qui deussent estre desjà accomplies; que Sa Majesté avoit commandé que du Dauphiné on luy envoyast diligemment quatre cens pionniers pour y travailler, et qui seroient payés. C'est parler de la maladie, mais oublier la medecine pecuniaire qui la devoit guerir.

Quant au payement qu'il falloit faire aux gens de guerre pour les licentier, qu'on estoit après à l'assembler, et qu'ils n'estoient pas si pressés qu'ils ne peussent attendre la commodité; car de l'entamer pour les en secourir de prests, Sa Majesté le deffendoit, pour ne se renvelopper aux precedentes difficultés, qui procedoient de la propre coulpe des ministres de Sa Majesté, lesquels faisoient semblant d'avoir oublié qu'il n'y avoit rien qui apportast plus de nuisance au temps que l'inconsideré reculement du temps.

Le 7 may 1559, le mareschal desirant desormais achever le demeslement de la paix, il envoya Billiad, son secretaire, vers le roy avec les memoires et instructions necessaires, tant pour le faict des monstres que pour la demolition des places; mais, quoy qu'il en sceust faire, dire ou remonstrer, il n'en peut jamais venir à bout; ains, au lieu de ce faire, on envoya la loy toute faite à celuy qui la devoit luy-mesme donner, tant ce bon seigneur eut peu de credit après la necessaire feste des affaires passée; et de faict tous les traictemens qu'il receut depuis ce jour là jusqu'à son partement du Piedmont, fut de tenir les oreilles et la main ouvertes à toutes sortes de personnes qui eurent envie de medire de luy, et de se preparer à patiemment endurer les rebuts et toutes les defaveurs qui luy coururent depuis à bride abatue. La premiere accusation fut levée contre La Riviere, son cousin, gouverneur de Sainct Damian (par le sieur de Montafie), disant qu'il avoit batu ses gens lors qu'il fit commandement aux païsans de le venir ayder à desmolir la place, laquelle fust demeurée contre le commandement du roy à qui n'eust usé de rigueur, Sa Majesté ne fournissant rien pour ce faire. Mais me ressouvenant de la querelle qu'en avoit faict ce sieur de Montafie, avantageux à mesdire, le mareschal enchargea Billiad de representer au roy ce qui s'estoit passé entre Montafie et luy, c'est qu'il luy dict en presence de beaucoup de noblesse : « Où vous prouverez que mon cousin s'y soit esgaré, contre ce qu'il dict, au service du roy, je luy feray coupper la teste; et si vous ne le faictes aussi, la vostre y demeurera pour gaige de vostre fausse accusation perfide. » Mais le sieur de Montafie quitta la partie.

Fut aussi dict que plusieurs grandes levées de deniers avoient esté faictes sur le païs, desquels on disoit qu'il s'estoit aucunement accommodé; surquoy fut respondu que le pays avoit à la verité esté chargé de l'entretenement de vingt-six compagnies de gens de pied, de deux cens chevaux legers, des munitions, des charrois, de l'artillerie, des fortifications, des conduittes de vivres et autres charges expres, pour toutes lesquelles le roy n'avoit jamais, depuis le commencement de la guerre, jusqu'à la fin, envoyé un seul

denier, et que s'il estoit ainsi qu'il y eust eu malversation aucune, qu'il s'en faloit prendre aux thresoriers que le païs avoit deputés, et non à luy, qui leur avoit commandé d'en envoyer ou de porter eux-mesmes lesdicts estats et les comptes au conseil du roy.

Aussi qu'il avoit, durant la guerre, faict par inimitié abbattre le chasteau de Gagliani, appartenant au marquis de Masseran. La responce fut que rien n'avoit esté faict en cest endroict que Sa Majesté n'eust elle-mesme commandé, et qu'il se repentoit de n'avoir encor abatu Jumaglia et Masseran, puis qu'il avoit esté trouvé marchant de biais au service de Sa Majesté, contre la foy qu'il luy avoit donné quand il luy mit l'escharpe blanche au col; et que quand tout cela ne militeroit pas comme il faut, que c'est le devoir d'un general d'armée de faire defendre les places tenables et d'abatre celles qui ne le sont pas, quand il juge, comme il avoit faict, que ceste cy ne pouvoit lors estre competemment fortifiée, et que M. de Termes estoit celuy lequel, par le commandement de Sa Majesté, l'en avoit providemment depossedé, et avec beaucoup plus de douceur que ses deportemens ne meritoient.

Là dessus il commanda à Billiad de dire à monseigneur le connestable que toutes ses actions avoient esté si justes et si sainctes, qu'ayant cest honneur de luy appartenir, il ne devoit permettre qu'on parlast ainsi à la vollée d'un homme d'honneur, qui valloit mieux au bout du pied que tous ceux qui prenoient l'audace de parler de luy autrement que bien à poinct, et que s'il les cognoissoit qu'ils s'en ressentiroient fort rudement; qu'en la confiance qu'il a que la vertu s'afinera parmi ces impostures, que les traits enflammés qu'elles descocheront seront receus avec le bouclier de la foy et de verité; que Dieu la benist tousjours. Le connestable respondit que ce qu'il en avoit discouru avec Billiad estoit en intention de tirer la mesme verité des choses, et qu'il avoit esté bien aise d'entendre maintenant comme tout estoit passé pour en parler au roy et à M. de Savoye, et bafouer tous ces porteurs de faux poulets et de rogatons.

Du 15 may, le mareschal fut adverti qu'aucuns avoient mis en avant au roy, à M. et à madame de Savoye, que le mareschal, en dressant la Baliere de Cabise, auroit prins les terres par où elle passoit, non seulement sans payer, mais contrainct aussi tous les villages des environs à y travailler à leurs despens et sans aucun payement, et qu'en tout ce faict là il s'y estoit porté fort injustement; c'est pourquoy il pria dèslors le president Ragueneau, et deux conseillers, d'aller tout le long des villages qui sont ès environs la Baliere pour prendre information sur tous ces faicts; ce qu'ils avoient faict; et que par leur propre procès-verbal, qu'ils envoyerent au roy, il ne s'estoit trouvé païsan ny gentil-homme qui en ait faict plainte d'un liard : quoy faict, il supplia le roy et lesdicts seigneur et dame de Savoye, de faire appeller au conseil de Sa Majesté les seigneurs de Raconis de Sanfré de La Novalaise, et autres du païs qui estoient près de Son Altesse, pour sçavoir au vray la verité des affaires premier qu'en faire plainte, et qu'il avoit l'ame et la conscience, pour le regard de si meschantes accusations, si constamment resolues, qu'il n'en daigneroit parler plus avant, pour n'offenser les chastes oreilles de Sa Majesté et de Son Altesse de chose si infame que ceste cy, et que la plus grande faveur et honneur qu'ils luy sçauroient faire, ce seroit de deputer commissaires, tant en Piedmont qu'ailleurs, pour examiner le cours de sa vie et de ses actions, toutes lesquelles ont esté si pures, qu'elles dementent tous ceux qui en voudront autrement parler, soit dict avec la reverence et correction de l'un et de l'autre prince; et que, tout cassé qu'il est, vienne à l'assault qui voudra, il a encores du courage et de la force assez pour, sous le congé de Sa Majesté, faire recevoir son dire pour veritable comme il est. Il en escrivit autant à madame de Savoye, qui l'en avoit elle-mesme adverty. Tant y a que le roy s'en fascha fort, jusques à menacer ceux qui s'advanceroient, comment que ce fust, au prejudice d'un si grand, si brave et si integre capitaine qu'il estoit : aussi est-ce le vray office de prince chrestien et debonnaire de ne detracter ny de jamais n'ouïr les detracteurs, car toutes les flesches qu'ils tirent

e la verité rejailliront contr'eux, à leur
e et à sa gloire.

, comme un mal est presque tousjours
asequence et la suitte d'un autre, le ma-
al eust bientost après encor une autre
ie qui le fascha autant que nulle des
:dentes; c'est que le general Coyffier,
nt de la cour, donna advis audict
d que M. d'Ampville avoit quelque
ontentement du mareschal : luy, pour
:sclaircir, alla visiter ledit sieur d'Amp-
de la part du mareschal; mais, l'ayant
é plus froid et plus retenu que de
ume, il luy dit qu'il avoit entre-ouy
avoit quelque mescontentement de son
re, duquel toutesfois il avoit comman-
nt de s'adresser à luy pour les plus
ls affaires, le tenant pour son plus as-
ami. D'Ampville, qui avoit le cœur
, luy dit lors : « J'ay toujours esté et
tel, c'est pourquoy j'ai trouvé estrange
parlant du gouvernement de Piedmont
dit : Que sera-ce? et bien M. d'Ampville
revenir de deçà pour me lever le siege,
ie s'il eust voulu inferer qu'il aymoit
qu'un autre que moy l'eust à son re-
Billiad, partant de la main, luy repli-
« Avez-vous desjà oublié, monsieur,
ié et l'intelligence qu'en partant vous
es l'un à l'autre, et de ne jamais escou-
ıose quelconque qui peust altérer ceste
é? et vous estes toutesfois celuy qui le
s contre celuy qui a esté vostre capi-
, qui mesme vous aime et chérit comme
comme son plus cher ami, et dont il
oit accorder premier qu'entrer en la
nce toute entiere, comme vous avez
et sur des soupçons non recevables.
ın seigneur vostre parent estoit assez
de tous costés, sans y apporter ceste
ırge, en considerant, comme il eust faict
esme pour le regard de vous, qu'il ad
assez souvent qu'on tient des propos et
arolles à bonne intention, lesquelles,
hors des familiers devis, sont souvent
ieusement interpretées, comme à ce
ont esté les siennes : et devant que par-
Piedmont vous sçaviez assez que ce
le places que le roy y retenoit ne l'y re-
roient jamais; il est à croire qu'il eust
mieux aimé de s'en courtoisement deffaire
en vos mains qu'en celles de tout tant de gens
qui le briguent aujourd'huy. D'advantage, si
telle estoit vostre volonté, n'advouerez-vous
pas que vous luy avez faict tort de ne vous
en descouvrir à luy? » D'Ampville respondit
qu'il l'eust ainsi faict si le mareschal n'eust
creu, comme on dict qu'il faisoit, qu'il avoit
favorisé le vidame de Chartres contre luy;
d'Ampville ajouta que tant s'en faloit qu'il
l'eust ainsi faict, que par le contraire il avoit
retiré de la main d'un capitaine du vidame
quelques fascheux memoires qu'il avoit dres-
sés contre luy; tant y a qu'il n'avoit ja-
mais tant rien desiré que l'amitié du mares-
chal, auquel il rendroit tousjours honneur
et service, et qu'en ceste intention il le con-
seilloit de s'en revenir en France le plustost
qu'il pourroit, pour renverser beaucoup de
fascheux propos et de mauvais offices qu'on
dressoit contre luy, et à tort, ainsi qu'il fe-
roit recognoistre au connestable son pere.

« Le mareschal de Brissac, gouverneur et
lieutenant pour le roy en Piedmont, a esté
adverti que depuis la paix, il y a eu quelques
uns qui se sont voulu efforcer d'apporter du
soupçon et de l'ombrage sur la candeur de
ses actions au service de Sa Majesté, pour
desquels se discoulper il avoit esté contraint
depescher en cour le sieur Montbazon, chargé
de faire à Sa Majesté ces remonstrances : à
sçavoir, qu'il avoit toujours creu que le
prince, qui est l'image de Dieu en terre par
la pureté et grandeur de ses jugemens, de-
voit rejetter les calomnies pleines de caquets,
de malice et non de preuves, mesmes estans
au prejudice de ceux dont la foy, la devotion
et la fidelité avoient tant et tant de fois esté es-
prouvées, comme la sienne, en toutes sortes
d'actions tant civiles que militaires, et parmi
lesquelles il y a eu des faicts d'eux mesmes si
recommandables, que la porte ne devroit estre
indifferemment ouverte, comme elle est au-
jourd'huy, à un tas de gens qui sçavent mieux
mesdire que bien faire; et encores que ce
soit, selon aucuns, action de singuliere pru-
dence et de sagesse, de plustost dissimuler
que contester contre telles racailles de gens,
lesquelles, comme vessies, ne sont enflées
que de vent et de malice, toutesfois le ma-

reschal, comme jaloux de son honneur qu'il prefere à sa vie, ne veut fuir la lice, ains au contraire se representer sur les rangs bravement armé de la pureté, de la conscience et de la propre gloire que les armes et sa très-humble et fidelle devotion au service de Sa Majesté ont acquise; et qu'enfin il eust mieux valu pour luy d'estre tombé sur les picques de ses ennemis que d'estre tousjours ballotté et censuré par ses emulateurs.

» Sera donc Sa Majesté très-humblement suppliée d'envoyer commissaires exprès en Piedmont pour informer sur la candeur ou la laideur de ses actions, pour après estre jugées tant par elle que par tout son conseil, ou par les mesmes pairs de France, avec intention et resolution toutesfois, et dès maintenant ainsi arrestée, que celuy qui aura mesdict et accusé à tort, et quel qu'il soit, sera mulcté des mesmes peines que meriteroit celuy qui est justement accusé.

» Dira qu'il n'y a rien de plus vray que le mareschal a mis durant ces guerres plusieurs charges et impositions sur le païs par l'advis du conseil d'estat resident près de luy, et que les peuples ont eu assez d'occasion de s'en plaindre; mais il est question de recognoistre, mieux qu'on ne veut pas faire aujourd'huy, à qui la coulpe doit en estre attribuée, et au profit de qui elle eust esté employée.

» Le roy ne secourant le mareschal selon l'urgence des necessités que le service de Sa Majesté requeroit, fut contrainct, comme il luy donna souvent advis, de mettre par imposition le payement de quatre compagnies de cavalerie et de quinze enseignes de gens de pied, dont les tresoriers de terre et ceux de la cavalerie ont eu le maniement.

» Que Sa Majesté n'ayant jamais tenu compte, pour instances que le mareschal luy ait sceu faire, de luy donner l'entretenement de deux ou trois cens chevaux d'artillerie, ni deniers pour l'equipage des vivres, pour les pionniers, pour les fortifications, ni pour les parties inopinées, qui sont toutes choses, ou, pour mieux dire, necessités qui se renouvellent tous les jours aux armées, soit pour les conserver ou pour conquerir, comme on a faict, et si avant, qu'au lieu de cinq ou six places que Sa Majesté tenoit jadis en Piedmont, elle en tenoit le jour de la paix plus de trente, sans quarante assez bons chasteaux; et ne se trouvera, à qui voudra calculer de près, que pour les uns ni pour les autres, et tout reduit en blot, que jamais en tout le cours de dix années de guerre que Sa Majesté ait envoyé cinquante mil escus pour fournir à toutes ces parties, lesquelles toutesfois d'une sorte ou d'autre en ont coûté plus de quatre à cinq cens mil, sans que l'espargne y ait rien contribué. Les controlleurs et les thresoriers ont mangé les deniers de ces despences; ils en ont deu rendre compte; s'ils ne l'ont faict et s'ils ont mal versé, que Sa Majesté les face chastier, et les partisans, gouverneurs et capitaines des villes et chasteaux aussi, si ouvertement ou à couvert ils ont faict quelque election ou autre acte qui merite correction, n'estant au mareschal à respondre de leur vie, n'ayant que trop d'affaire à manier le juste tymon de la sienne.

» Plaira à Sa Majesté commander à messieurs les secretaires d'estat de revoir les despesches et les commandemens rigoureusement faicts au mareschal pour se prevaloir du païs sur les deffectuosités dont il ne pouvoit estre secouru par Sa Majesté; sera aussi trouvé qu'elle luy fit donner pour argent comptant une imposition de trois cens mil escus, inventée assez inconsidérement par le president Bailly, de laquelle toutesfois, l'espée au poing, on ne sceut jamais tirer que cent vingt mil livres, comme font foy les comptes de l'extraordinaire des guerres: dont s'estant reclamé on luy auroit fort rudement mandé qu'il en fist comme il voudroit, mais qu'il n'auroit autre chose. Qu'estoit il donc de faire se trouvant court de deux cens cinquante mil escus? devoit il laisser tout perdre, ou sauver le païs par le propre secours et impositions du païs, comme il a faict, et plustost augmenté que diminué l'estat, et souvenant de ce qui luy a esté si souvent mandé, que rien n'estoit mauvais estant necessaire, comme a esté ce qu'il a faict?

» Le roy commande maintenant fort expressement que, toutes choses postposées, le mareschal face diligemment desmolir toutes les forteresses qui doivent estre rendues

la paix; pour à quoy diligemment satis-
: il faudroit avoir quarante ou cinquante
:scus comptans et deux ou trois mil pion-
:, au lieu de quatre cens qu'elle faict le-
:n Daulphiné, et des mil cinq cens livres
lle a destinés pour ces demolitions; de
iere que, tout defaillant, force a esté de
rvir de ceux du païs, encores n'a ce esté
en protester aux ministres de M. de Sa-
:, qui en ont tenu peu de compte, et
couvertement entendre aux subjects de
éir aux commandemens qui leur seroient
s; il a donc fallu user de la force où la
·e n'avoit pas lieu.

Et pour autant que le mareschal a en-
u que certaines ames esgarées ont deu
re en avant qu'il avoit faict quelques
tions particulieres qui estoient tournées
ı profit particulier, cela se verifiera par
:ommissaires de Sa Majesté ou par les
res ministres de M. de Savoye, tous
ıels, pour ce regard, ne s'endorment
:n sentinelle pour avoir de quoy calom-

Sa Majesté sera donc très-humblement
liée de ne trouver mauvais qu'il die à sa
harge que les travaux des armes et les
nuelles nécessités et miseres parmy les-
les il a esté presque tousjours agité, sont
nement supportables quand l'honneur n'y
as conjoinct ou altéré. Et par ainsi ce sera
: digne de la justice et de la debonnaireté
ı Majesté de faire mettre fin à l'indignité
:s orages, soit par la correction de luy
failly, ou par celle de ces ames detes-
s qui veulent parler et juger de ce qu'ils
:nt le moins. Cependant, que ces satans
t et tempestent tant qu'ils voudront, si
·ont ils jamais puissance de brescher ni
oire ni l'honneur qu'il a vertueusement
is, et la pureté de sa conscience luy ser-
tousjours de consolation et de remede à
les maux, tous lesquels prendroient plus-
in s'il plaisoit à Sa Majesté le revoquer dès
tenant et envoyer un autre en sa place,
ne il desire qu'elle face, ne pouvant
vec un regret qui tire les chaudes larmes
on cœur estre luy mesmes le ministre de
·ivation des choses conquestées avec tant
loire, de sang, de despences qu'estoient
s-là, mais sur tout celles du Milannois, du Montferrat, des Gennois et de la Corse, anciennement appartenant à la France. » Je pourray bien dire, à ce propos, cela mesme que tiennent aucuns, c'est que les grands et les memorables services sont tousjours recompensés de grandes et de fort detestables ingratitudes, telles que vous voyez ceux de ce seigneur, qui eust tousjours les mains aussi chastes que le cœur, et dont à jamais je porteray tesmoignage au prix de ma vie.

Voyons maintenant, je vous supplie, quelle forme estoit ceste cy, de prendre, en un faict si mal-aisé que sont les demolitions, un ou deux mois de terme seulement pour abattre une vingtaine de placés, avec quatre cens pionniers, qui ne sçauroient toutesfois en six sepmaines abattre un seul bastion: quand bien on en eust envoyé quatre mil, c'est tout ce qu'ils eussent peu faire en six ou sept mois, sans toutesfois envoyer (contre ce qu'on avoit promis) un seul denier, ni pour les demolitions, ni pour les gens de guerre, et neantmoins, se persuader que le ventre affamé des trouppes pourroit aisement patienter et trouver secours parmy des peuples qui attendent un nouveau maistre, et les ministres duquel luy ont mandé (par dessous main), comme nous mesme ferions en pareil cas, de n'en rien faire: de toutes lesquelles façons de faire on pourroit presumer qu'on avoit tout expressement prins ce terme ainsi court, pour servir de couleur aux practiques qui estoient couvertement dressées pour faire rendre des places toutes entieres, comme depuis elles furent pour la pluspart, et qu'on estoit de mesme suitte aussi bien aise d'envelopper le mareschal parmy tant et tant de miseres et de difficultés, qu'il fist quelque escapade sur laquelle on peust bastir son recullement, et le priver de l'amitié dont madame de Savoye avoit tousjours honoré et luy et les siens. Ceux qui se servent de ces masques tombent souvent dans la fosse qu'ils avoient preparée à autruy; ce bon seigneur de Brissac, qui avoit le cœur genereux, et qui parmy les adversités avoit tousjours esté maistre de soy mesme, devint, par la malice d'autruy, serf de mil maux qui coururent depuis au rabais de l'estat et de luy mesme, ainsi que vous verrez dans la suitte de ces Memoires.

Revenant d'où j'estois party, le dix-neufviesme may le roy depescha vers le mareschal, qui estoit lors à Chivas, les seigneurs de Mandosse et de Bouillay, chargés de memoires et d'instructions portans que les coronnels des Suisses et des lansquenets fussent incontinent mandés, comme ils furent, pour traicter et negotier avec eux sur le faict de leurs payemens et congé, et qu'à ces fins les Suisses fussent envoyés à Vulpian, et les lansquenets à Orbassan, pour plus aisement prendre le chemin du Montcenis. Ces deux seigneurs furent aussi chargés de ne faire payer les uns ni les autres qu'à raison de deux cens hommes pour enseigne; mais, quoy que le mareschal et eux sceussent faire ou dire, il n'y eust jamais ordre de les y faire consentir, voulans resoluement avoir deux cens cinquante hommes; de maniere quayans les deniers esté seulement calculés à raison de deux cens, tant s'en faloit qu'il y eust assez de deniers revenans bons pour en payer les François, qu'il n'en demeureroit pas seulement de quoy leur faire un prest de huict jours, de maniere qu'il ne faloit attendre de la misere où ils estoient reduicts que la propre mutinerie qu'on descouvroit assez en leurs visages. Le mareschal en donna advis au roy, se plaignant tout d'un train, assez aigrement, du commandement qui avoit esté faict aux tresoriers porteurs de ces deniers, de ne les distribuer par autre ordre ou commandement que celuy desdicts sieurs de Mendosse et de Bouillay; remonstrant que nul ne pouvoit nier que toutes ces actions, tant au faict de la guerre qu'à une mesnagere distribution des finances, n'eussent esté et si pures et si nettes, qu'il ne cederoit jamais, pour ce regard, à nul autre serviteur de Sa Majesté; que sa foy ne seroit subjecte à penitence, n'ayant oncques esté double ni suspecte, et qu'au lieu de la glorieuse couronne qu'il estimoit rapporter de ses fidelles et honnorables labeurs, on luy en presentoit une qui portoit couvertement en soy une tache de deffiance si mal aisée à digerer, qu'il supplioit très-humblement Sa Majesté luy permettre de se ressentir en cavalier contre ceux qui luy avoient brassé ces soupçons, nonobstant lesquels il ne lairroit d'assister ces seigneurs en toute l'execution de leur charge.

Qu'en voyant l'instruction dont Sa Majesté les a chargés, il avoit trouvé fort estrange qu'elle ne voulust retenir que quinze enseignes françoises de trois cens hommes chacune, pour la garde des cinq places et huict chasteaux, sans y comprendre ce qu'il faloit à Carmagnolles et au marquisat de Salluces; car si telle estoit l'intention de Sa Majesté, elle n'avoit que faire de luy mander par moy (luy apportant la paix) qu'elle remettoit à la discretion et prudence de lui de dresser l'estat des forces necessaires pour leur garde, et le même choix des capitaines aussi, et qu'en la variation qu'il voyoit maintenant pour ce regard, il n'y avoit rien qui fust digne ny du maistre ny du serviteur; à propos de quoy je dirois volontiers que *turpius ejicitur, quam non admittitur hospes*. Et à la verité, les ames genereuses et solidement resolues, comme estoit celle du mareschal, constituent la gloire et le contentement de leurs labeurs en la seule gloire de les avoir faicts; que ces hargnes et ces rebuts estoient plus propres à reculer qu'advancer les affaires, à tous lesquels la main douce est tousjours plus propre que le rude esperon, et en fin qu'il n'y avoit ordre que ce qui demeuroit à Sa Majesté peust estre seurement gardé à moins de vingt-sept enseignes et trois cens chevaux, comprenant au total les deux cens Suisses du colonel Apro; que toutes ces places estans de long intervalle separées de la France, et enveloppées de tous costés parmy des gens auxquels il y avoit peu de fiat qu'en n'y pourvoyant autrement qu'on ne faisoit pas, il faloit necessairement qu'il en advint quelque dangereux inconvenient ou vacarme.

Que les anciens et les modernes services des seigneurs de Birague ne pouvoient meriter rien moins que l'entretenement de leurs deux compagnies de gens de pied, tant pour leur service de quelque marque et d'honneur et d'entretenement, comme pour y retirer plusieurs pauvres gentils-hommes milanois mal traictés et de la fortune et de nous, demeurans fortclos et bannis de leurs biens, sans esperance de jamais les recouvrer, n'ayans comme ils devoient, esté comprins en la pa au mespris de leurs services et de la repu

du maistre qu'ils avoient servy. Ce sont des
ıs de l'indiscretion françoise, laquelle,
s la necessité pressée, mesprise tous-
; ceux qui l'ont aidée à en sortir. Cest
ıple fera doresnavant sages les estran-
desquels nous pourrions cy après avoir
'e; ce n'est pas estre prudent cavalier que
ourrir le cheval pour une seule caval-
.

ıe les sieurs d'Ossun, gouverneur de
in, de Terrides de Pignerol, La Motte
lrin de Quiers, et Montbazin de Car-
ıolles, demandoient d'avoir chacun une
ıagnie particulière de gens de pied en
mains, pour plus seurement com-
ler et gouverner leurs places; qu'il re-
ɔit le tout à ce que Sa Majesté juge-
:onvenable, ne s'en voulant plus mesler
t à luy, puis que l'experience luy avoit
recognoistre qu'il n'en estoit pas cru,
ıe parmy les promesses françoises il n'y
rien de plus certain que ce qui ne l'es-
ıas; que cependant il ne laissoit de ru-
nt sentir que les recullemens qu'on luy
ıroit luy faisoient perdre terre, non tant
la consideration de luy comme pour les
'es dangers qui en succederoient à l'adve-
:t qui l'estonnoient plus que les presens.
ut homme d'estat ne trouvera-t-il pas
lement estrange qu'un grand roy, assisté
nt de princes et de conseillers, ait de-
ıé en Piedmont, où le mareschal com-
oit, les sieurs de Mendosse et de Bouil-
ans luy envoyer instruction quelconque,
our le licentiement des gens de guerre,
:molitions et restitutions qui se devoient
sur la conduicte de l'artillerie qu'il
retirer dans les places retenues, ny
payement de ceux qui devoient demeu-
ır pied et estre retenus, ou pour ceux
on doit licentier. C'est chose encor bien
:strange que toutes choses venans à luy
llir, comme elles faisoient de tous cos-
ıu'on veuille neantmoins qu'il accom-
diligemment tout ce qui regarde l'exe-
ı de la paix, et lors mesme qu'il est
:t à telle extremité, qu'il n'a pas seu-
t dequoy entretenir son train, soulager
atifier un seul homme de guerre. Si
ıvons en nos mains, ou en celles de nos
amis, de quoy pouvoir accomplir la volonté du prince, il n'y faut rien espargner; mais quand tout deffaut, la liberté doit demeurer au serviteur de s'en pouvoir disculper par les plus vifves remonstrances qu'il pourra.

Les bonnes gens du temps passé disoient que *nemo ad impossibilia tenetur*; et puis en matiere de restitutions d'estats et de places si importantes qu'estoient celles de delà les monts, il y faloit marcher avec le pied plombé, et ne se pas laisser emporter au premier, au second ny au troisiesme commandement, ains suivre ce qui fut jadis practiqué par le gouverneur d'Auxone, lequel, quoy que le roy François, qui pour lors estoit prisonnier en Espagne, luy sceust faire dire ou commander pour luy faire rendre ladicte place ès mains de l'empereur, n'en voulut jamais rien faire, respondant que quand son maistre seroit en son royaume et non en pays estranger, que lors, et non plustost, il obéiroit à son commandement. Et à la verité, ceux qui marchent fort retenus et resserrés en tels affaires, sont tousjours jugés les plus sages et les plus fidelles; et toutesfois on veut, aujourd'huy qu'il se traicte, non d'une place toute seule, mais d'une trentaine de villes, la pluspart d'importance, et d'autant de chasteaux, qu'il y coure à l'estourdy, et sans avoir encor receu ny les deniers ny les descharges qui doivent servir d'esperon et de planche à avancer les affaires. Et à la verité, il n'y a que Dieu seul qui puisse de rien faire toutes choses; et de faict, le mareschal manda à Sa Majesté que puis qu'elle n'y vouloit pourvoir par autre maniere, qu'il se fust senty fort heureux si dès la publication de la paix elle l'eust revocqué et envoyé d'autres en sa place, lesquels eussent esté, non pas plus fidelles, mais plus agreables qu'il n'estoit pas, mesmes prevoyant, comme il faisoit, que Sa Majesté, les duc et duchesse de Savoye, et assez d'autres, ne luy sçauroient jamais guieres de gré de chose quelconque qu'il peust faire, ores que bonne et honneste toutes fois, tant la passion et l'interest aveuglent les uns et les autres : ils sçavent bien regarder tout à leur aise, accoustés sur le tapis, la mer immense des affaires, mais non pas ce qui seroit ne-

cessaire pour arrester les orages et les tourbillons qui renversent tout.

Le mareschal manda aussi au roy que la mere du sieur Tibalde Visconte, qui avoit esté faict prisonnier conduisant les deniers au secours de Casal, se plaignoit qu'il avoit esté mené à Milan et que l'on le menaçoit de luy faire perdre la teste; que, veu cela, il supplioit très-humblement Sa Majesté qu'il luy plaise de faire dire à l'ambassadeur d'Espagne que, là où on feroit la moindre chose qui en approchast, qu'il feroit soudain coupper la teste à deux gentils-hommes parens de M. de Mazin, qu'il tenoit prisonniers, et dont, dès maintenant comme pour lors, il protestoit que l'execution precederoit la notice de la deliberation; que l'honneur et la grandeur de Sa Majesté le requeroit ainsi, et que M. de Savoye y pourveust diligemment s'il vouloit, et qu'en luy faisant renvoyer ledict Visconte seul, qu'il luy donneroit tous les deux Piedmontois.

Ayant le mareschal finalement recognu que toutes ses instances, ny toutes ses remonstrances, soit pour les provisions necessaires à l'estat, et en particulier aux sieurs de Birague, ne servoient que de jouet à la cour, il se resolut d'envoyer le mesme sieur Ludovic vers le roy pour obtenir de vive voix ce que les recommandations et le merite de luy et des siens ne pouvoient atteindre, le chargeant de faire entendre au roy quelques menées et practiques que l'Espagnol dressoit au prejudice de la paix encore toute recente, et que si Sa Majesté ne pourvoyoit diligemment et à cela et à tous les autres affaires, que le mal qui en adviendroit seroit hors sa coulpe. Ce furent toutes messes seiches qui ne furent aucunement exaucées.

Le vingt-uniesme may, le secretaire Boudet retourna en Piedmont, avec asseurance, de la part du roy et du connestable, qu'aussi tost que le mareschal auroit envoyé aux intendans des finances les estats de recepte et despence de l'extraordinaire des guerres, que les deniers luy seroient soudain envoyés, tant pour parachever les licentiemens que pour payer tous ceux qui seroient retenus. Et pour autant qu'à l'arrivée dudict Boudet le mareschal estoit des-jà en train pour depescher vers le roy le jeune Tilladet pour descouvrir à Sa Majesté quelques conspirations qui se brassoient sourdement, par le desespoir où la necessité avoit reduict aucuns gens de guerre, il chargea Tilladet des estats demandés par ledict Boudet, et de très-humblement supplier Sa Majesté qu'en attendant ceste provision generalle qu'elle promettoit, que elle luy fit diligemment envoyer jusques à cent mil livres, pour redresser les plus importans affaires et donner dequoy vivre aux soldats, qui ne pouvoient, non plus que luy, trouver aujourd'huy credit d'un seul pain dans les villes, et pour parachever aussi les demolitions et la retraicte de l'artillerie, qui estoit en grand nombre; autrement, que l'un et l'autre demeureroit en crouppe, au dommage de Sa Majesté, de M. de Savoye, et des peuples.

Par Tilladet il fit aussi savoir au roy que par prieres et par remonstrances il avoit tant avancé envers les coronels des Suisses et des lansquenets, qu'ils prendroient leurs payemens à raison de deux cens vingt-cinq hommes pour compagnie seulement, les François à cent cinquante, et les Italiens à cent trente; mais qu'il ne falloit muser là dessus, ains diligemment envoyer dequoy contenter les uns et les autres, de peur qu'ils ne s'en desdisent.

Manda aussi le mareschal, le dernier de may, par Boudet qui s'en retournoit, qu'il avoit esté luy mesme visiter Yvrée, sur l'impossibilité qu'on luy avoit representée de la pouvoir desmolir en moins de six ou sept mois, tant elle estoit terre-planée de tous costés, et que, l'ayant trouvée telle, il avoit mis après grand nombre de pionniers, et que s'il n'eust eu crainte de ruiner beaucoup de maisons et là et ailleurs, qu'il eust pieça faict jouer les mines et le feu, pour tirer Sa Majesté de despence, et luy de peine.

Que n'ayant Sa Majesté mandé aux Suisses ny aux lansquenets que la paye de huict jours pour leur retraicte, ils s'en estoient à demy mutinés, protestans ne partir jamais qu'ils ne l'eussent pour quinze jours, selon l'ancienne coustume; que quant à luy, il estoit d'advis qu'il plaise au roy de la leur vouloir accorder ainsi, à celle fin de les rendre plus souples et plus maniables au faict des mon

tres ; qu'il les a faict sonder s'ils se contenteroient de ne recevoir pour maintenant qu'une paye, et faire terme des autres, qui leur seroient rendues au païs avec un honneste interest : ils ont respondu en estre contens, pourveu qu'on leur donne caution à leur gré, et que dès maintenant les interests soyent raisonnés à seize pour cent ; qu'il en a faict faire le calcul et trouvé qu'il revient à somme si exorbitante, qu'il valoit mieux les payer maintenant tout à faict que de s'arrester au credit.

Que les estats de ce qui est deu aux chevaux legers, à ceux de l'artillerie et aux officiers des vivres, a esté dressé et baillé au secretaire Boudet, à ce qu'il plaise à Sa Majesté en commander le payement, qui augmentera tant plus on differera.

Sera par luy mesme remonstré à Sa Majesté, au nom du mareschal, qu'il n'y a raison ny justice à ne vouloir ordonner aucun payement pour les huict cens payes qui estoient desparties par les chasteaux, puis qu'en bien servant, comme ils ont faict, ils sont dignes de la mesme grace accordée aux compagnies françoises, et qu'il est à craindre, s'ils en ont une fois l'odeur, qu'ils ne refusent d'obéir aux restitutions que par la force, laquelle n'y sçauroit estre apportée qu'elle ne revienne à deux fois plus qu'il ne leur est deu, et qu'on ne trouble, par ce moyen, la tranquillité qui est desjà fort avancée ; qu'il recognoist, et à son très-grand regret, que ceux qui sont interessés aux demeslemens de ceste paix, sont bien aises de rejetter sur autruy le trop que pour ce regard ils ont entreprins : ce sont medecines si rudes et si dangereuses, qu'elles apporteront, au parsus le mal present, la future ruine ou rabaissement de l'estat, si le bon ange ne veille à le conserver.

Se plaignoit aussi que, quoy qu'on luy eust par plusieurs fois mandé qu'il viendroit un gentil-homme depesché exprès qui l'esclairciroit sur tous les poincts dont il avoit faict instance, qu'il n'en avoit nonobstant eu aucunes nouvelles, de maniere qu'il demeuroit tousjours enveloppé dans le labirinthe de l'incertitude : à sçavoir si toutes les places qui ne sont point comprinses au roole de celles qui devoient estre desmolies le seroient aussi ; que pour sortir hors de ces pieges, expressement dressés pour le faire broncher, il en avoit à ces fins amplement escrit à M. et à madame de Savoye, ce que Sa Majesté ne trouvera mauvais s'il luy plaist ; que s'il a donné congé à aucuns gentils-hommes piedmontois de les aller saluer, c'a esté sur l'asseurance qu'ils ont tous juré en ses mains de faire auparavant la reverence au roy, et à M. le connestable en particulier, pour sur ce recevoir leur commandement ; s'ils ne l'ont ainsi faict, ils sont en leurs mains pour en estre corrigés.

Que ne voulant le mareschal faire aucune bresche dans la partie ordonnée pour les licentiemens, avoit envoyé à Lyon des obligations en son nom, jusques à la concurrence de cinquante mil livres, pour, en attendant le secours de Sa Majesté, faire vivoter les gens de guerre, reduicts à une miserable necessité que Boudet a luy mesme veue ; car si la fumée a bien puissance de chasser les mouches, les affres de la faim l'ont bien encor plus grande à l'endroict de ceux qui l'endurent pieçà, et qui esperent la pouvoir assouvir dans les mesmes places, pour conserver lesquelles ils sont reduicts à ce desespoir qui aveugle souvent les plus sages. Et de faict ledict Boudet est tesmoing oculaire que si ceste somme ne fust arrivée ainsi qu'il partoit, que la tragedie eust esté jouée, et sans remede, et que qui ne penseroit à bien-tost les secourir, qu'on retomberoit aux mesmes inconveniens, estant destitué de tous les moyens qui y pouvoient servir.

Du dernier de may, le mareschal manda au roy qu'ayant voulu ranger le coronel des Suisses Apro à n'avoir que deux cens vingt-cinq hommes entretenus, qu'il avoit faict mil et mil plaintes et exclamations, disant qu'on luy avoit promis, comme il estoit vray, qu'il en auroit deux cens cinquante comme les François, et que, le service rendu en rangeant sa nation au mesme poinct que Sa Majesté avoit desiré pour le licentiement, il avoit proffité plus de trois cens mil livres aux finances de Sa Majesté ; quoy voyans les sieurs de Bouillay et de Mendozze, il

sous le bon plaisir de Sa Mai

deux cens cinquante hommes, reiglés aux mesmes reiglemens et appointemens des François, dont il s'estoit en fin contenté : c'est pour l'advenir une planche dressée à la France pour faire des levées à mesme condition que les françoises.

Du troisiesme juin, le mareschal manda au roy qu'il n'estoit pas deliberé de licentier les trouppes françoises, que les ministres du roy d'Espagne n'eussent envoyé les ostages qu'ils estoient tenus fournir pour l'execution de la paix ; car s'il n'y avoit dans les places qui se demollissent que quelque foible trouppe de soldats, on les pourroit aussi effrontement chasser dehors qu'on avoit faict ceux qui estoient dans Bourg en Bresse.

Que s'il ne plaisoit au roy ou à M. de Savoye de se haster d'envoyer deniers pour les demolitions, qu'au lieu de deux mois il en faudra huict, sans le quadruplement de la despence ; qu'avec tout cela il faut grand nombre de pionniers, qui ne se recouvreront jamais que par la force, si ledict sieur duc ne depesche expressement quelqu'un des siens en Piedmont ; qu'il n'avoit encores nulles nouvelles des quatre cens pionniers de Dauphiné ny de leur payement, et que par ainsi toutes choses demeuroient sans l'execution necessaire pour l'un et l'autre prince.

Le mareschal, prevoyant toutes ces necessités et les mal-heurs qu'ils pouvoient engendrer, manda depuis à Sa Majesté que puis qu'ainsi estoit que tant de places ne pouvoient estre abatues dans le court terme qui avoit esté prins, et que deniers deffailloient de tous costés, qu'il valoit mieux en gratifflier deslors M. de Savoye qu'en s'efforçant de faire chose qui ne pouvoit estre accomplie faire neantmoins une tacite demonstration de defflance envers ce prince, et de l'affection duquel Sa Majesté devoit estre bien asseurée, puis qu'en la faveur de luy elle avoit soudain quitté ce qui avoit cousté cinquante ans à acquerir avec sang et thresors infinis, tirans par ce moyen quelque peu de bien du grand mal qui avoit esté faict contre l'opinion et de M. de Guise et de luy ; la proposition duquel fut non seulement trouvée mauvaise, mais elle servit depuis d'argument à ses envieux de dire qu'il avoit en l'ame tout le contraire de ce que le cœur couvoit : et à la verité, si le mareschal eust creu ses amis, il ne fust jamais entré en ce jeu, duquel M. de Savoye ne luy sceut non plus de gré que les autres.

En traictant des executions de la paix, Sa Majesté ordonna que les chasteaux de Thurin, Quiers, Pignerol, Carmagnolles, Salluces, Ravel, Versol et Dronier, seroient baillés en garde aux capitaines des villes, lesquels, l'un après l'autre, y envoyeroient une esquadre tous les jours : sur quoy le mareschal remonstra que ceste pratique apporteroit plustost la ruine que la conservation et des villes et des chasteaux, au parsus les perpetuelles querelles qui en adviendroient entre les capitaines et les habitans des villes ; en voicy la raison : Si les chasteaux sont despourveus de capitaines qui en ayent charge particuliere, tous les ustensiles que les villes fournissent, et les munitions aussi, iront en perdition, ou bien ce qui devroit durer un an ne durera pas trois mois ; et si on ne sçaura à qui se prendre du defaut qui s'y trouvera par après : d'ailleurs est encores à considerer que les chasteaux des villes, au parsus la seureté d'elles, servent pour y retirer et garder en seureté les prisonniers, soit de guerre ou criminels ; ce qui ne se pourra plus faire, s'il n'y a un capitaine particulier sur lequel on se puisse reposer du tout.

De mesme suitte il remonstra aussi que Sa Majesté luy ayant de sa grace defferé l'honneur sur le choix des capitaines qui devoient estre retenus ou cassés, et de luy en envoyer l'estat, qu'il n'estoit maintenant ny juste ny honnorable de casser de cest estat aucuns de ses parens et amis, tous lesquels, hors sa consideration, avoient autant ou mieux merité que ceux qu'on avoit couchés en leur place, et entre autres les sieurs de Montfort, de La Riviere, l'Isle, sergent majeur, et le capitaine Loup, gouverneur de Ceve ; qu'il supplioit très-humblement Sa Majesté avoir pour agreable, là où on le serviroit encor de tels mets qu'il quittast tout ; et en fin que ce n'estoit à ceux qui estoient près de Sa Majesté à juger ny à disposer des affaires de son gouvernement, duquel, ny du merite des personnes, ils ne pouvoient avoir telle cognoissance que luy, qui ne jugeoit les choses

ny pour le parentage ny par les amitiés, ains selon le merite et la seureté de l'estat; quoy subsistant, il s'asseuroit tant de la bonté de Sa Majesté, qu'elle feroit coucher dans l'estat ces personnages qui en avoient esté cassés plustost à intention de le travailler que non pas eux-mesmes.

Du sixiesme respondant à une lettre que le connestable luy avoit n'aguieres escrite, et par laquelle il l'exhortoit, en parent et en amy, ne se plus amuser à repliquer ou contester sur les commandemens que le roy luy faisoit, mais les diligemment executer tous, remarquant, comme il devoit faire, qu'on n'estoit pas moins soigneux de les bien digerer auparavant que les faire, qu'il pourroit estre luy-mesme sur ceux qu'il faisoit pour le service de Sa Majesté; voylà, à la verité, une exhortation plus propre à renverser la patience du plus reformé capucin du monde, que pour honnorer et contenter celuy lequel, au prix de sa vie, de son sang et de ses biens, surmontoit, d'un courage inflexible, toutes les indignités et toutes les traverses qui estoient dressées à sa ruyne. La candeur de ceste belle ame devoit par elle-mesme faire renverser la fureur des canonnades que ses emulateurs tiroient tous les jours contre sa probité, son affection et ses merites. Ceste mesme lettre portoit aussi qu'il faisoit semblant d'ignorer les mesmes choses qu'il sçavoit aussi bien que le roi, sans toutesfois particulariser que c'estoit.

Le mareschal, imaginant que ceste secousse sortit de la ruyne des places non comprinses au roolle qui lui en avoit esté envoyé, respondit, avec reverence toutesfois, qu'à le bien prendre c'estoit à luy, et non au roy à se plaindre, d'autant que toutes les importunes instances qu'il avoit faictes par douze ou quinze depesches, n'avoient jamais sceu avoir l'esclaircissement des choses mesmes que on presupposoit devoir estre pieça executées, et que par ainsi, demeurant enveloppé parmy l'obscurité, il n'y pouvoit avoir de sa coulpe ny en l'un ny en l'autre endroict; nonobstant quoy il n'avoit toutesfois pas laissé de bien faire, et duquel bien faire il estoit plustost condamné que louangé : de maniere que les passions d'autruy, et la mesme pureté de son ame, le forçoient à desirer d'estre desveloppé des affaires du monde, pour s'addonner du tout aux celestes. Et neantmoins il ne laissa de remercier le connestable du particulier soing qu'il avoit eu de luy ramentevoir le devoir de sa charge, adjoustant, au parsus, qu'il recognoissoit assez que tout ce qu'on luy imputoit procedoit du jugement mal proportionné de ses ennemis, qui ne tendoient qu'à renverser la raison qui estoit de son costé, et qui a, toutesfois, toutes ses lignes si droictes, qu'elles ne penchent jamais de costé ny d'autre : que tout ce qui le travailloit plus aujourd'huy, c'est que, combien qu'on ne recognoisse que trop que les maladies de l'estat ont besoin d'un prompt medicament, que neantmoins chacun le negligeoit ou rejettoit, afin que la coulpe du desastre en tombast tout sur luy, destitué toutesfois et d'auctorité, et de salutaires moyens, et pour ce faire, et pour plustost bassement que mediocrement entretenir son train, pendant que ceux qui sont en cour nagent parmy la faveur et l'abondance, lesquelles il estime avoir aussi bien meritées qu'eux. Tant y a qu'il pouvoit bien dire qu'il avoit semé son printemps, son esté et son automne sur un fort sterile rivage.

Le huictiesme juin, il manda au roy que le sieur Scipion de Vimercat venoit d'arriver de Valence pour luy donner advis que les trouppes qui tenoient garnison à Valence n'avoient voulu permettre qu'on enlevast l'artillerie qu'ils n'eussent auparavant esté payés, et que là où les prests discontinueroient, qu'ils vivroient à discretion autant dedans que dehors la ville; pour à quoy remedier il avoit soudain envoyé le sieur de Montfort, son enseigne, à Valence, avec quelques deniers qu'il avoit fournis du sien pour continuer les prests durant douze jours; que si entre cy et là il n'y estoit convenablement pourveu, que dès maintenant, comme pour lors, il s'en lavoit les mains; et que cy après il ne faloit pas esperer d'avoir meilleur marché des autres places. Ce sont, lecteurs, des actions de la prudence françoise; car si elle n'a sceu opportunément pourvoir au faict de la guerre, elle a encor faict pis au demeslem
mesprisant, comme elle f

la dame de prevoyance, sans laquelle neantmoins rien ne peut estre demeslé heureusement. Or, le mareschal, recognoissant de longue-main que les grandes charges telles que la sienne estoient toujours suivies et d'inimitiés et d'envies, et ne voulant qu'elles prinssent plus grandes racines que celles qu'elles avoient desjà, depescha vers le roy le coronnel Cheramont pour remonstrer à Sa Majesté que là où elle n'envoyeroit presentement dequoy parachever les demolitions, retirer l'artillerie, payer et licentier les gens de guerre, qu'il protestoit contre elle, avec toute la reverence convenable, que tout le mal qui en succederoit seroit à la coulpe d'elle et non de luy, portant d'ailleurs un extreme regret de voir les garimonds de Quiers et assez d'autres marchands ruynés, pour avoir, sur la parole de luy, secouru les affaires de Sa Majesté; que ceste misere est celle qui a depuis aprins aux marchands de Lyon à resserrer les moyens et les envoyer ailleurs.

Par ceste mesme depesche il supplia le roy de faire tant que M. de Savoye envoyast diligemment l'un de ses principaux ministres en Piedmont, pour, sous son auctorité, faire de si grandes levées de pionniers, qu'on peust achever les demolitions avant le terme, car les quatre cens venus de Daulphiné n'avoient guieres enrichy le banquet; et que ce luy seroit beaucoup de grace, lorsqu'il faudroit proceder aux restitutions, que Sa Majesté envoyast en Piedmont quelque notable personnage pour les executer; car aussi bien recognoissoit-il que M. de Savoye le tenoit pour suspect; et que, pour le dire en un seul mot, il ne pouvoit, sans un extreme regret, estre luy-mesme ministre de la donation et restitution que Sa Majesté faisoit des choses qu'elle avoit acquises par les mains et par les entremises de luy; elles, dis-je, qui dependoient pour la plus part de l'heritage ancien de Milan, des comtes de Provence et marquis de Salluces, à tous lesquels la couronne françoise a succedé, ou doit au moins legitimement succeder. Las! elle a aujourd'huy l'estomac si desvoyé, que grand medecin seroit cestuy-là qui luy apprendroit à retenir les consequences de l'estat.

Du douziesme juin, le roy envoya au mareschal un memoire presenté à Sa Majesté de la part des ministres du roy d'Espagne sur aucuns griefs qu'ils pretendoient estre procedés de la part des nostres du costé d'Italie: à sçavoir, que le sieur de La Motte Goudrin, gouverneur de Casal, avoit envoyé des mandemens et des contrainctes sur leurs terres pour avoir payement des contributions jusques au final accomplissement de la paix, et qu'il vouloit aussi practiquer le semblable sur les terres du Montferrat. A cela le mareschal respondit, en peu de parolles, qu'avant le duc de Sesse et luy recognu, dés la publication de la paix, qu'auparavant qu'on fust parvenu à l'entiere execution que chacun pourroit avoir de son costé faute d'argent pour y parvenir, ils auroient mutuellement convenu que toutes les terres qui avoient accoustumé de contribuer à l'une ou à l'autre des parties continueroient indifferemment ces payemens jusques à la derniere execution de la paix.

Que de cest accord, ainsi general, Casal en avoit esté excepté, et neantmoins accordé, en faveur du siege qu'il avoit soustenu depuis le dixiesme octobre, que les terres qui souloient contribuer payeroient ce dont elles se trouveroient redevables pour le temps que le siege avoit duré.

Que pour les terres qui doivent estre restituées au duc de Mantoue, on ne leur demande que ce qui est deu d'octobre saudit en çà; mais aux autres qui ont contribué ailleurs depuis les prinses de Quiers et Ivrée, il ne se trouvera point qu'on leur ait rien demandé, ains par le contraire on a modéré les seize cens escus qu'ils payoient par mois à quatre cens seulement, dont voulans aucuns villages du Milanois contribuables à Valence, ils ont levé les armes contre les nostres, qui les ont doucement chastiés; et à la verité ils le meritoient, puisqu'ils ne se plaignoient pas de deux, voire de trois contributions qu'ils bailloient à l'Espagnol; ils n'en disoient mot, et pour une seule envers nous ils vouloient faire les mauvais.

Du dix-huitiesme juin, les Suisses et les lansquenets avoient esté payés et licentiés, et que tout ce qui estoit resté des cinq cens

mil livres venus de France, les cinquante mil empruntés à Lyon, estoit si peu de chose, qu'on n'en sçauroit tirer qu'environ deux prests pour les François et Italiens; pour raison dequoy Sa Majesté estoit très-humblement suppliée faire envoyer le payement, et pour ceux qui doivent estre licentiés et pour ceux qui doivent estre retenus, à fin que, par un renouvellement de discipline, on puisse introduire nouvelle concordance et amitié entre les gens de guerre et les villes retenues, et qu'au commencement du mois prochain les restitutions s'achemineront l'une après l'autre.

Le 24, les sieurs de Mendosse et Bouillay ayant parachevé leur commission s'en retournerent en France, chargés de ces remonstrances de la part du mareschal: à sçavoir faire recognoistre à Sa Majesté avec quel mesnage le payement et le licentiement des Suisses et des lansquenets a esté manié, l'ordre prins sur celuy des François et des Italiens qui doivent estre licentiés après les restitutions des places, et de ceux aussi qui doivent demeurer à la garde des places retenues.

Faire voir au conseil l'estat general de recepte et despence faicte en Piedmont, à fin qu'on puisse clairement recognoistre de quel pied il a marché à l'entretenement des gens de guerre, à quels termes ils seront bien tost reduits s'il ne plaist à Sa Majesté faire donner autre ordre à leurs payemens que celuy qui a cy devant couru; sera dict de mesme pour le regard des places retenues, s'il faut qu'elles demeurent privées de leurs finages, des foires, et des marchés qui s'y souloient tenir, et qui apportoient des commodités pour plus doucement couler le temps, et sur tous les habitans, de la propre disposition de leurs maisons et biens qu'ils ont à la campagne, ainsi que ces deux sieurs ont visiblement et palpablement recognen, et sur lesquels se remettant, il les pria d'asseurer le roy que si le remede aux afflictions presentes estoit autant en sa main qu'est la douleur qu'il en porte, que Sa Majesté seroit relevée et de soin et de ses importunités; et qu'en obéissant au commandement qu'elle luy a faict par du Plessis, son valet de chambre, de restituer Santia sans le demolir, qu'il sera ainsi executé (avec un extreme regret toutesfois), à cause que c'est l'œuvre entier de ses mains et de ses labeurs, par la commodité de laquelle beaucoup d'honnorables executions militaires avoient esté glorieusement mises à fin; que si Le Coconat arrivoit de la part de M. de Savoye, comme du Plessis l'avoit asseuré, que toutes choses se disposeroient à leur fin; que cependant Sa Majesté sçaura s'il plaist qu'au prejudice de l'accord faict avec ce prince pour le payement des contributions jusqu'au jour de la restitution, que ses officiers ont faict par dessous main commander aux peuples de n'en rien faire; que le duc de Mantoue a faict faire de mesme dans le Montferrat, et parce que si cela devoit avoir lieu, ce seroit reduire les affaires au dernier periode d'un dangereux desespoir, le mareschal a resolu de faire semblant de ne rien sçavoir de tout cecy, et de ne laisser cependant de s'en faire croire, sans toutesfois rien exceder dont ces princes se puissent plaindre.

Le duc de Sesse, sur un fondement incogneu pour encores, tient ès environs de Casal presque toutes les mesmes trouppes qui l'assiegeoient cy-devant, empeschant (couvertement par ce moyen) le cours des vivres, le payement des contributions, et le recouvrement des p'onniers pour advancer les demolitions; qu'il a prié le duc de Sesse de changer ces façons de faire, et au plustost, sinon qu'il s'aidera des mesmes instrumens avec lesquels il a assez souvent faict rudement reculer les Espagnols, et n'entrer aussi jamais dans la restitution de Casal que les contributions n'ayent esté entierement payées et la forteresse demolie.

Dans les lettres que du Plessis apporta au mareschal de la part du roy, et par addition, il y avoit qu'il se gardast, pour quelque occasion ou pretexte que ce soit, de toucher aux deniers qui sont envoyés pour donner deux mois entiers aux François et aux Italiens qui doivent estre licentiés. Cela l'ayant mis en quelques alteres, il manda à Sa Majesté, par le mesme du Plessis, que quand l'estat se devroit renverser sens dessus dessous, q ais qu'elle le veut, ainsi obéye, le mi-

nistre s'advance ou se recule en ces obéissances, selon la necessité et la repentineté des accidens, à l'exemple du sage medecin qui change les medicamens selon la varieté que faict la maladie; et qu'à le bien prendre, ce n'est pas tout que le prince commande, il faut aussi prendre garde que ses commandemens soyent tels, qu'au lieu d'en tirer le profit qu'on esperoit qu'on ne s'enveloppe plus avant dans le propre mal qu'on vouloit fuir.

Qu'il a faict voir audict du Plessis toutes les places qui ont desjà esté demolies, à fin qu'il en puisse faire à Sa Majesté rapport plus certain :

La citadelle d'Avigliane est abatue.
Montcalier a deux bastions abattus (on est après les autres).
Saviglan est de mesme.
Yvrée, tout ce qui avoit esté faict par les roys est abatu.
Santia, selon le commandement de Sa Majesté, demeurera tel qu'il est.
Valence fort advancée.
Casal de mesme (on poursuit l'un et l'autre).
Verrue toute abatue.
Sainct-Damian desjà demi abatu.
Albe de mesme.
Cairas fort advancé.
Ceve toute renversée.
Courtemile de mesme.
Montdevis, tout ce que les roys y ont faict faire est abatu.
La Roque de Baux, Sainct-Alban et Sainct-Michel, abatus.
La Cisterne (il n'y sera touché, parce que c'est un fief du Sainct Siege).
Busque abatue.
Villefranche abatue.
Verroleins abatu.

On travaille à la retraicte de l'artillerie, mais par faute de moyens on n'advance guieres; celle de Valence est remontée par le Pau jusqu'à Thurin.

Celles de Santia et d'Yvrée sont desjà à Chivas.

La vente des munitions, non de l'artillerie, mais des vivres de ces places esloignées de Thurin, ont esté vendues pour aider les demolitions et la conduicte de l'artillerie dont compte sera tenu au profict de Sa Majesté.

Environ le 5 juillet, il courut de tous costés un bruict sourd que le roy, courant dans les lices, avoit esté blessé à mort par le comte de Montgomeri : ce qui apporta au mareschal et à tous les autres serviteurs de Sa Majesté des regrets et des desplaisirs qui peuvent estre plustost considerés que exprimés, la multitude et varieté des affaires qui se traictoient lors considerée. Tandis que ceste incertitude angoissoit le monde, le connestable donna advis au mareschal de ceste blessure, la desguisant à peu de chose, et dont le second appareil donneroit lumiere certaine. A ceste nouvelle, prieres, oraisons et processions publiques furent faictes pour la guerison et conservation du prince. Le mareschal, maintesfois, estimant que le contrecoup de la lance et dans l'œil, avoit faict plus lourde et plus dangereuse bresche qu'on n'escrivoit pas, depescha soudain un courier exprès à M. le connestable, le suppliant luy mander fort ouvertement à quels termes les choses estoient reduictes, à fin qu'en cas si dangereux et si repentin qu'estoit celuy là, il peust reduire l'estat en telle asseurance qu'il ne peust courir fortune, pendant que Dieu respandroit ses graces et ses benedictions sur ce bon prince. En ces transes, le mareschal jugeoit d'autruy par soy mesme, tenant pour tout asseuré qu'à ces tristes nouvelles les Espagnols se jetteroient sur les armes, pour se couvrir desquelles il commanda soudain aux gens de guerre de se tenir alertes et de faire si bonnes gardes, que les lyons et les renards qui les guetteroient ne les peussent entamer : tout d'un train, il supplia le connestable de n'intermettre l'envoy des deniers pour les payemens et licentiemens des gens de guerre, et qu'il les feroit ou reserrer ou distribuer, selon ce que la maladie ou la santé du roy luy conseilleroient.

Que les Milanois, Piedmontois, Montferrins et Gennois, à l'odeur de ce malheur, n'ont voulu payer les contributions, et que les uns et les autres ayans levé les armes pour s'en garantir, qu'il les a faict si bien espouseter, qu'ils apprendront à garder une autre

fois plus honnorable memoire qu'ils ont voulu faire du gratieux traictement qu'ils ont tousjours receu de la main des François.

Le 12 juillet, il receut lettres au nom du roy, mais non du roy, par lesquelles Sa Majesté luy mandoit, et fort expressement, de faire cesser de tous costés les demolitions: à quoy il respondit que si le maistre Coconat fust arrivé au temps qu'on luy avoit mandé, que les choses ne seroient pas si advancées qu'elles estoient desjà; qu'on se devoit souvenir que, dès le 18 du passé, Sa Majesté luy avoit mandé, coup sur coup, de s'en haster le plustost qu'il pourroit: si donc Sa Majesté avoit deslors en son ame la mesme volonté qu'elle luy declaroit maintenant, il ne faloit espargner le voyage d'un courrier exprès pour la luy declarer.

Par ceste mesme depesche Sa Majesté, qui avoit oublié les remonstrances que le mareschal luy avoit faictes sur le faict du comte de Beines, luy mandoit qu'il fist raser sa place. Luy, au lieu de ce faire, manda à Sa Majesté qu'il ne croiroit jamais qu'un prince si bon et si juste voulust faire ce tort à un gentilhomme qui avoit volontairement mis sa personne et ses biens entre les mains de Sa Majesté, et lors qu'elle en avoit extremement besoin, que d'abattre sa place, qu'il avoit luy mesme fortifiée à ses despens, pour le reduire tout à faict à la discretion de celuy contre lequel il avoit porté les armes pour le service de Sa Majesté, au lieu de l'honnorer et recompenser comme il meritoit; qu'en ceste consideration il avoit persuadé le comte de faire eschange de sa place avec quelques autres que M. de Savoye luy pourroit bailler du costé de la Bresse, proche du Lyonnois; que non seulement il s'y estoit resolu, mais qu'il l'avoit prié de s'en rendre mediateur, sous la faveur et appuy de Sa Majesté. Il fut depuis ainsi executé, au contentement de M. de Savoye et à l'advantage du comte.

Ceste depesche du roy portoit aussi qu'elle envoyoit Gordes vers le mareschal, tant pour l'aider au faict des restitutions comme pour luy dire et descouvrir plusieurs choses dont elle l'avoit chargé; surquoy il remonstra à Sa Majesté que le secours et l'aide qu'il desiroit n'estoient pas ceux qu'il pourroit tirer dudict sieur de Gordes, ains le payement des gens de guerre et cavalerie, tous lesquels, estans aujourd'huy destitués du secours de Sa Majesté, et de ce peu qu'on tiroit des contributions, estoient contraincts, au grand regret de luy, de ravager la campagne; que là où Gordes viendroit sans ces provisions, qu'il verroit d'estranges desordres, nul ne pouvant, pour courage qu'il ait, dompter les inexorables rochers d'une cruelle faim: et à la vérité, si le mareschal n'eust quelque fois laissé doucement couller la scote, plusieurs miseres feussent desjà plus advancées qu'elles ne sont pas; et que M. de Savoye, qui est près du roy, devoit luy mesme (qui sçait mieux que nul autre comme il faut manier l'estat), devoit assez considerer que pis adviendroit encores, puis que la cour ne tenoit compte d'y pourvoir: et à la verité, le mareschal estimoit, ces choses considerées, que le duc n'auroit rien de plus pressé que d'envoyer diligemment par Le Coconat un commandement pour fournir vivres aux gens de guerre, à fin de leur oster la juste occasion qu'ils avoient d'en chercher l'espée au poing, et avec une ruyne cent et cent fois plus grande que ne sçauroit estre la contribution de ces vivres: que, pour le regard des autres provinces, où le sieur duc n'avoit que voir, qu'il les rengeroit bien, par amour ou par force, à secourir les garnisons qui estoient de leur costé, et qu'il avoit autresfois ouy dire que celuy qui consoloit de paroles, et qui neantmoins se rendoit paresseux aux remedes qu'il avoit en main, estoit plustost ennemi couvert que fidelle ami, pour lequel il vouloit estre tenu, et que le temps sera celuy qui medecinera beaucoup de choses que la raison ne guerit pas tousjours.

Le duc d'Alve ayant faict plainte au roy que le mareschal avoit refusé aux ministres du roy d'Espagne la restitution de Valence, il manda que la verité estoit contraire à ce rapport, car jusques alors le duc de Sesse, ny autres pour luy, n'avoient faict instance quelconque pour ceste restitution, à laquelle il n'apporteroit jamais empeschement, puis qu'il en [illegible]harges [illegible]neces-saires, [illegible] Majesté

n'y apportast mutation de volonté; que, pour preuve de son dire, il n'y avoit que trois jours seulement que le duc de Sesse avoit envoyé vers luy Perin Bel, auditeur de camp, pour les mesmes affaires de paix, duquel le mareschal avoit enquis s'il avoit charge de demander la restitution de Valence, à quoy il auroit respondu que non, mais bien luy avoit on commandé de parler du faict des demolitions, et, entre autres, de celles de Quiers, de Cairas, d'Albe et Sainct-Damian; à quoy luy avoit esté respondu qu'on trouvoit fort mauvais que le duc de Sesse se voulust entremettre des choses qui ne le regardoient aucunement, et que ceste impertinente sollicitation sienne donnoit un tacite soupçon que le roy d'Espagne eust envie de s'en servir par après : auquel cas c'estoit inviter le mareschal à y proceder avec plus de ruyne qu'autrement il ne feroit pas. Et de faict, il mit en surceance tout cela, pour en avoir l'advis de Sa Majesté auparavant que passer plus outre.

Donna advis que M. de Mazin avoit envoyé vers luy l'un des senateurs de M. de Savoye, pour luy faire instance à ce que les biens des particuliers, confisqués durant les guerres, leur feussent reintegrés, à commencer au jour de la paix. La responce du mareschal fut que par Le Plessis, valet de chambre de Sa Majesté, et naguieres renvoyé vers elle, il luy avoit esté commandé de n'y proceder qu'au mesme instant qu'il feroit les restitutions à M. de Savoye, qui devoit estre plus privilegié que les autres.

Et pour autant que tous ceux qui avoient esté depeschés par le roy vers le mareschal avec memoires et instructions pour le demeslement de la paix, ne s'en vouloient dessaisir, il supplia très-humblement Sa Majesté commander que cy après elles demeureroient entre ses mains, pour luy servir de garand sur ce qu'il avoit faict ou entreprins en vertu d'icelles, et cependant commander à messieurs les secretaires d'estat de le faire ainsi observer, et ne laisser cependant de luy envoyer la copie des precedentes.

Qu'il a esté adverty que M. de Savoye a promis la capitainerie du chasteau d'Aviglans à un certain mauvais garniment, nommé François Bergue, de Thurin, lequel s'estoit pieça revolté, et en ce revoltement commis mil et mil maux dignes du medecin de la corde; que si Sa Majesté ne renversoit cela, ce seroit mettre un brigand aux portes de Thurin pour voller ou dresser quelque practique sur la place, comme il s'est vanté d'y en avoir une qui eust esté executée sans la paix; que si M. de Savoye n'y pourvoit, que luy mesme en fera bien tost desemparer la terre.

Du quatorziesme juillet, donna advis au roy que les sieurs de Gordes et de Coconat estoient arrivés en Piedmont, l'asseurans, de la part de Sa Majesté, que les deniers necessaires pour fournir deux mois aux François et un aux Italiens, en les licentiant, estoient par les chemins, mais qu'elle vouloit que sur ces deniers fussent rabattus les cinquante-cinq mil livres prins sur ce qui estoit resté du payement des Suisses et lansquenets, et de mesme suitte tout ce qui leur aura esté presté jusqu'au jour du payement, qui ne leur sera fourny qu'au mesme instant qu'ils sortiront des places. Le mareschal, qui trouva ces commandemens un peu estranges, manda au roy qu'en les voulant practiquer ce seroit rendre la vaillance de ceux qui estoient reduicts au dernier desespoir, à s'emparer des places qu'ils avoient en main, et avec tant de desolation et de ruyne, que le repentir en seroit tardif et inutile; que ce retranchement et mords estoient trop rudes et trop indignes à gens qui avoient enduré tant d'extremités, au lieu de la recompense que la fidelité de leurs services avoit de longue main meritée; que si l'intention de Sa Majesté avoit esté de jouer ainsi à quitte et au double, ce luy eust esté beaucoup de grace qu'elle eust choisy d'autres escuyers que luy, et plus propres qu'il ne sçauroit estre à corriger la fureur et la colere de gens privés de la mesme esperance, seul refuge aux miserables; et que prevoyant le mauvais gré qu'on luy sçauroit de ceste remonstrance, qu'il avoit faict appeller les sieurs de Gordes et Coconat, lesquels il auroit conjurés (les inconveniens cy dessus considerés) de luy dire ce qu'eux mesmes feroient s'ils tenoient son lieu et qu'ils se trouvassent reduicts à si dur party

qu'estoit le sien; et que chacun d'eux auroit en fin advoué qu'il faloit necessairement que tous ces rabbais apportassent en fin quelque estrange malheur, mais beaucoup plus grand encor si dès maintenant on ne trouvoit moyen de fournir vivres aux gens de guerre, en attendant l'arrivée des deniers et la finale restitution des places. Remonstra aussi que les estats et les instructions de Sa Majesté ne faisoient aucune mention du payement des gouverneurs des places, des capitaines, ny des autres appointés en l'exercice de la guerre, et qui revenoyent à douze cens livres par mois, combien que Sa Majesté l'eust asseuré par le secretaire Boudet qu'ils seroient payés de cinq mois entiers; comme aussi seroient les commissaires, controlleurs, et autres officiers de guerre, et que parmy tout cela on avoit oublié de pourvoir au payement de la cour de parlement et chambre des comptes.

Se plaignit aussi, comme il avoit precedemment faict par le retour des seigneurs de Mendosse et de Bouillay, qu'il n'estoit ny juste ny à propos de faire perdre aux capitaines des chasteaux ny leurs appoinctemens ny ce qu'ils avoient avancé du leur à l'entretenement de leurs soldats; que ceste rigueur engendreroit l'audace de ne rendre les chasteaux que par la force, qui altereroit le cours de la paix, et qui cousteroit dix fois plus qu'il ne leur estoit deu : de les remettre à aller chercher leur soulagement parmy les oreilles sourdes de la cour, qu'il ne le leur conseilleroit pas, ny ne l'empescheroit aussi, sçachant assez, comme dit l'Italien, *Passata la festa, è gabbato il santo.*

Dudict jour, il escrivit à M. le connestable que depuis trois jours plusieurs courriers estoient passés, portant nouvelles qu'on desesperoit de la vie du roy, et que s'il estoit ainsi, ce que Dieu ne veuille jamais, qu'il estoit resolu, attendant plus certaines nouvelles, de se resserrer dans les places, et en commander les gardes plus fortes et plus soigneuses que jamais, ne sçachant que le nouveau roy en pourroit deliberer, et duquel, en tout evenement, il faloit avoir nouveaux commandemens et fort amples descharges; qu'il craignoit tout d'un train que ceux qui devoient fournir les deniers des licentiemens n'en facent maintenant les refroidis, et que, cela prenant traict de temps, les gens de guerre ne soyent invités à faire quelque desordre, comme il advient assez souvent parmy tels accidens que celuy du roy.

Estant parvenu au dixseptiesme du mois sans que de la cour il eust nouvelles quelconques, il despecha un courrier exprès vers le roy pour se plaindre qu'on avoit commandé aux tresoriers de l'extraordinaire des guerres de ne desbourcer, pour commandement qu'il sceust faire, aucuns des deniers despeschés pour le licentiement, qu'en la mesme forme cy devant discourue, sur peine d'en faire la maille bonne; que ceste façon de faire estoit de toutes parts si estrange et si prejudiciable à son honneur et reputation, que, sans la candeur de son affection, il n'en lairroit couler l'indignité si doucement qu'il vouloit faire, sçachant assez que ceste farine avoit esté moulue dans l'ame de ceux qui envioyent l'integrité et la rondeur de ses actions, desquelles il repondroit tousjours devant Sa Majesté; que les mesmes tresoriers, et non luy, estoient à reprendre, ayans desjà distrait cinq mil livres sur les cinquante mil qui marchoyent.

Qu'il vient tout presentement d'estre adverty par La Motte, gouverneur de Casal, que ceux de Pont-de-Sture avoyent arresté une barque de marchandise qui descendoit par le Pau, sous le benefice de la paix, pour tirer en Italie; qu'ils faisoyent aussi redresser la pallissade qui traversoit la riviere, sur la crainte qu'ils avoyent qu'à ces deplorables nouvelles on ne renvoyast l'artillerie à Casal et à Valence; surquoy il auroit commandé à La Motte Gondrin d'envoyer un gentil-homme exprès à Pont-de-Sture, pour demander la restitution de ceste barque, et protester de ceste pallissade, la structure de laquelle monstroit une tacite disposition au prejudice de la paix. Selon la responce qui en sera faicte, et ce qu'on luy mandera aussi de France, il advisera à ce qu'il aura à faire, mais non pas si bien ne si commodement qu'il eust peu faire si le bonne heure en l'eust, comme on devoit, adverty de cest inconvenient, duquel par le deportement des voisins,

il ne se tient desormais que trop asseuré, puis que le duc de Sesse a envoyé r'assembler la cavalerie et les regimens des Allemans qu'il avoit puis n'agueres licentiés. Au mesme instant qu'il faisoit ces despeches, il receut une fort courtoise lettre de M. de Savoye sur le faict des demolitions et des restitutions, la responce de laquelle j'ay bien voulu inserer icy, parce qu'elle porte consequence d'estat.

« Monseigneur, les faveurs et les graces dont, par ceste mesme bonté et generosité qui sont nées avec vous, vous m'avez voulu honorer, contiennent en elles mesmes une certaine espece de gracieuse tyrannie, d'autant qu'elles m'obligent à faire par obligation ce que je desirois faire par eslection volontaire, au faict de la restitution de vos estats, et partout ailleurs où je vous cusse peu rendre très-humble service. Et croyez, s'il vous plaist, monseigneur, que sans les tristes nouvelles de la repentine mort de mon bon maistre que je n'eusse eu rien plus à cœur que de donner à vous, et à tous vos ministres et sujects, tout le contentement que vous deviez esperer de la main de celuy qui vous honore et observe (après son prince naturel) plus que tous les autres qui sont au monde, et mesmes par la memoire que je garde des graces innumerables dont madame a tousjours felicité tous ceux de ma maison et moy en particulier. Vous donc, monseigneur (qui cognoissez mieux que nul autre les chatouilleuses consequences de l'estat), sçavez assez que je ne pouvois (en ce piteux accident) moins faire que de surceoir l'execution des affaires jusques à tant que j'eusse esté esclaircy de l'intention du nouveau roy, et que je n'eusse aussi, et pour moy et pour tous les particuliers gouverneurs et capitaines, toutes les descharges qui nous sont necessaires, et lesquelles ne sçauroyent si tost arriver qu'elles ne me trouvent encores plus prest à vous servir et obeir, et d'un cœur qui ne donna jamais logis à la dissimulation. En ceste volonté, monseigneur, les choses demeureront au mesme estat qu'elles estoyent, croyant, comme je fais, quant à moy, que rien ne sera rabatu, ou tant soit peu altéré, de ce qui vous a esté si sainctement promis. J'ay entendu, monseigneur, par plusieurs de mes amis, qu'on s'est efforcé, comme on faict encores tous les jours, de vous imprimer croyance contraire à celle qu'un cavalier d'honneur vous donne, et dont je me tairois si cela pouvoit passer sans l'embrouillement de vos affaires; mais le temps et la propre candeur de mes actions vous fera bien tost recognoistre que mon naturel n'est moins libre qu'honorable et veritable; j'estime que ceux qui en voudront autrement juger ont fouillé dans la boite de Pandore, qui leur a mis une taye si espoisse et sur les yeux et sur la conscience, qu'ils ne peuvent discerner entre ce qui est vray et ce qui ne l'est pas : la malice qui est couvertement par là dedans sera un jour seurement corrigée par la main de Dieu, protecteur des ames innocentes et debonnaires. Et par ainsi, en ceste mienne volonté, je vous representeray que toutes les playes qui ont cy devant pincé plus avant que je n'eusse voulu tous vos sujects, s'augmenteront à veue d'œil, s'il ne vous plaist de si fort presser ceux qui manient les affaires près du roy, qu'ils envoyent en toute diligence les deniers promis, pour parachever les executions de la paix, mais sur tout le pain quotidien pour les gens de guerre, qui sont pieça reduits à si extreme misere qu'ils font pitié aux pierres. Si ces messieurs sçavoient aussi bien executer que promettre, il y a long temps que vous, monseigneur et madame, seriez contens, et moy aussi hors de peine et de clameur : si les provisions viennent au trot, je courray au galop pour desormais mettre à repos vostre ame magnanime et genereuse, sur l'autel de laquelle j'offre pour offrande mon très-humble service. »

Il escrivit au mesme instant la lettre cy après representée :

« Madame, puis que ce que j'ay bien au long escrit à monseigneur de Savoye fera recognoistre à vous et à luy l'honorable chemin que j'ay tenu, et que je tiendray tousjours à la finalle execution de la paix, et la très-humble devotion que j'ay par obligation fort memorable à votre service, je ne vous ennuyeray point d'une longue lecture de lettre, par l'esperance mesmes que j'ay, ma-

), que ceste grande debonnaireté que
et les miens avons essayé, recevra pour
oye de bon aloy ce que j'en ay remonstré
dict seigneur. Par là, je dois tenir pour
in que celle qui a, d'un cœur liberal
nereux, basty les premiers fondemens
maison d'où je suis sorty, et qu'elle a
ours continués envers nos pere, mere et
mesmes, n'aura jamais creu ny ne croira
e sois si desnaturé, qu'au lieu de luy
re très-humble service, que je sois ny
empescher, ny pour dilayer sur les
ies choses que la paix vous a données et
y commandées. Ce sont les tristes acci-
qui sont survenus et qui s'augmenteront
les jours par la coulpe de ceux qui ma-
les affaires, et non de la mienne. Or,
que la negligence sur l'execution des
ns promis est celle aussi qui rend toutes
s pleines de tant de miseres, que je
ois qu'il en adviendra, quoy que je sçache
, de grands inconveniens, s'il ne vous
donner une si rude esperonnade à ces
eurs, qu'ils apprennent desormais à mar-
au pas, et à la cadence de leurs pro-
es; et lors, madame, vous et mon-
eur recognoistrez que ce que je dis et
'escrits est inferieur à ce que mon ame
it et desire pour le bien de vostre ser-
et repos. »

vingt-troisiesme, le mareschal receut
s du roy François deuxiesme, par les-
es Sa Majesté luy donnoit advis de la de-
ble mort du roy son pere, à la couronne
el non seulement il avoit succedé, mais
aux sainctes intentions qu'il avoit de re-
istre la grandeur et la fidelité de ses
es, comme elle esperoit luy faire bien-
ecognoistre, et que cependant il eust
ouvert et diligent à tout ce qui regardoit
ution de la paix, et dont elle luy en-
oit bien-tost ce qu'elle desiroit qui en
uict.

mareschal, pour responce, manda à Sa
té qu'elle n'avoit suject ny serviteur qui
ipast plus avant qu'il faisoit aux regrets
douleurs de la perte d'un si brave, si
et si magnanime prince qu'avoit esté le
y, de la bonté duquel il recognoissoit
es plus beaux rayons de sa fortune; que
s'il avoit esté honoré du pere par la fidelité de ses services, qu'il n'en esperoit pas moins d'elle, ayant dedié ce qui luy restoit de bons jours au service de Sa Majesté, laquelle il supplioit très-humblement vouloir, en cest heureux advenement, tellement tranquiller et disposer l'estat, qu'il n'y advienne aucun remuement, comme il est souvent advenu, par le recullement des anciens serviteurs pour advantager les nouveaux; et en fin qu'il supplie très-humblement Sa Majesté ne trouver mauvais qu'il luy ramentoive que c'est chose digne et du prince et du serviteur de garder, par proportions differentes toutes-fois, honorable memoire des services et des graces receues, doucement et genereusement mespriser les injures, ne permettre que par ambition l'honneur d'autruy soit galoppé; soulager et conserver les bons, reculer et rejecter les meschans, qui ne servent que de boute-feux parmy les cours des princes, comme il a chargé le sieur de Cigongnes, qu'il depesche expressement vers elle, luy remonstrer, avec le piteux estat où toutes choses sont reduictes en Piedmont.

De mesme suitte il escrivit à la royne, mere du roy, que c'estoit negliger les consequences de l'estat que d'avoir attendu jusques au vingt-troisiesme du mois à luy donner advis de la repentine et très regretable mort du roy, seigneur à elle, et à luy très-bon et maistre très-humain, dont nul des serviteurs de Leurs Majestés n'avoit porté plus de douleurs et de regrets qu'il avoit faict, et qui pouvoient estre plustost considerés que vivement exprimés, mesme par la propre perte que Sa Majesté avoit faicte de la plus chere chose qu'elle pouvoit aimer et reverer en ce monde; qu'il la supplioit très-humblement qu'en s'accommodant au vouloir immuable de Dieu, elle mist desormais fin aux larmes et aux tourmens qui l'affligeoient continuellement, à ce qu'on luy avoit mandé, se souvenant que la Majesté divine n'afflige jamais que ceux qu'il aime et auxquels il veut faire part de ses graces eternelles; que, s'il n'avoit luy mesme besoin de consolation, il s'efforceroit de la donner à celle à qui Dieu avoit donné tant de jugement, de vertu et de prudence, qu'elle sçaura mieux mesnager que les hommes les

playes de ce lamentable et repentin accident, mesmes par l'assistance de tant de beaux enfans que Dieu luy a donnés, et sur tous du roy, le vertueux et magnanime naturel duquel apportera, sous le sage conseil et conduicte d'elle mesme, autant de grandeur et de conservation à l'estat universel de la France, qu'ait jamais faict autre roy qui l'ait precedé; qu'en son particulier il esperoit tant de la protection en laquelle elle se daigneroit le tenir à l'endroict du roy son fils, qu'il garderoit si favorable souvenance des longs et fidelles services qu'il avoit rendus à ses predecesseurs, ayeulx et pere, que par cest exemple tous les subjects de Sa Majesté seroient invités à sacrifier leurs vies et fortunes pour la servir et obéir.

Le sieur de Cigongnes fut aussi chargé, par instruction particuliere, de remonstrer à Leurs Majestés et aux cardinal de Lorraine et duc de Guise, qui estoient entrés au maniement des affaires, que il n'avoit receu les lettres de Sa Majesté ni les leurs du douziesme que le vingt-troisiesme du mois, portans commandement que, conformement au traicté de paix que Sa Majesté vouloit observer, il eust à accomplir les restitutions qui devoient estre faictes à M. de Savoye, ou aux deputés de luy garnis de convenables precautions, à quoy il satisferoit; cependant qu'il n'avoit voulu faillir de se condouloir avec eux, par la main de Cigongnes, de la repentine mort de son bon maistre et seigneur, et par mesme suitte se resjouir aussi que le roy eust remis entre leurs mains tout le maniement de l'estat, en esperance qu'il recevra d'oresnavant, par leur entremise et mediation, tout le favorable traictement qui est deu à la longueur et fidelité de ses services.

Que, pour satisfaire aux executions de la paix, il avoit mandé au duc de Sesse qu'il deputast tels personnages qu'il voudroit pour venir recevoir la consignation qu'il estoit prest à faire de Valence, comme aussi feroit-il à M. de Masin celles de M. de Savoye, et de main en main celles du Montferrat.

C'est chose fort estrange que ceux mesmes qui avoient genereusement combattu, et de la main et de la voix, pour empescher, comme vous avez cy devant peu remarquer, à ce que le feu roy ne se laissast embarquer en ceste desadvantageuse paix de 59, par laquelle, d'un seul coup mal mesnagé, on quictoit plus de soixante places fortes, tant en France, Italie et Corsegue, qu'on n'eust sceu perdre en trente ans, que ce soyent aujourd'huy ceux là mesmes qui en conseillent et qui en poursuivent l'execution. Il semble que ce soit, à le bien prendre, plus aimer les eclipses que les beaux rayons du soleil, et que ce sont aussi des fruicts de l'ambition, laquelle, ayant atteint le souverain but où elle aspiroit, oublie le public, ne pensant plus qu'à moissonner de tous costés, et se fortifier par nouvelles amitiés et intelligences, les precedentes leur estans devenues suspectes, et mesmes celles qui sont magnanimes et genereuses: et à la verité, l'experience nous faict voir assez souvent que toutes conditions, ores que bonnes et honorables en elles mesmes, ne laissent de recevoir le dangereux meslange des mauvaises, si la prudence exacte n'y regarde de fort près.

Le sieur de Cigongnes fut aussi chargé de remonstrer à Leurs Majestés que la resolution que le feu roy, de glorieuse memoire, avoit prinse de ne donner aux regimens qui sortiroient des places restituables que deux mois seulement, et un aux Italiens, n'estoit, sous correction, sans quelque injustice, mesmes si on leur rabatoit ce qu'ils auroient receu jusques au jour du licentiement, d'autant que si ceste inusitée rigueur devoit estre inexorablement practiquée, il n'y auroit celuy d'entre eux auquel il peust rien demeurer pour se retirer, ne qui, en cest extreme desespoir, n'entreprenne peut-estre quelque saccagement et au dedans et au dehors des villes, dont tout le mal sera rejetté sur luy, et non à ceste mesme misere où on se veut forcement reduire; quoy qu'il ait sceu dire, remonstrer et supplier par plusieurs fois, que force sera, n'y pourvoyant, que l'orage tombe sur les subjects de M. de Savoye, et dont necessairement s'enfilera le retardement des restitutions, et que pour en demeurer deschoulpé envers M. de Savoye il luy en escriroit, à fin qu'à tout le moins on y pourvoye pour l'amour de luy, puis qu'on desdaigne

faire pour le propre service de Sa Ma-

ppliera aussi très-humblement Sa Ma- commander que le conseil renvoye les ›ires et instructions données aux sieurs endosse, de Bouillay, secretaire Boudet Plessis, à fin qu'elle et M. de Savoye ;noissent que les desordres qui ont desjà ı, et qui pourroient cy après courir, nt estre rapportés au continuel mespris ı a faict de pourvoir à la necessité des es, qui s'augmente de jour à autre à la ɜ et desdite de celuy auquel il n'est de- é que ce mesme cœur et ceste mesme ion qui a esté cy devant tellement mes- ɜ, qu'on a mesmes desdaigné de luy faire dre si les cinq villes demeureroient en ›re possession de leurs juridictions et emens, selon ce qui en avoit esté remons- ır le propre procureur de Sa Majesté.

e les gens de la cour de parlement et bre des comptes ne sont pas moins es- s et perplexes que les autres, n'ayans, instances que ils ayent sceu faire, peu ›rter aucune resolution du conseil sur ce auront à faire et à devenir, demeurans privés et de leurs charges et de leurs ı.

vingt-huictiesme juillet, le mareschal la au roy que toute l'Italie, jusqu'aux ıes ennemis de Sa Majesté, trouvoient eilleusement estrange qu'elle eust ac- ı à M. de Savoye que les cinq places ues demeureroient doresnavant privées urs propres finages et jurisdictions, qui ınt celles d'où elles devoient tirer leur ·iture et leur secours quotidien, au lieu passer, comme d'oresnavant il faudra , par la discretion d'autruy, qui est as- ›uvent rude et indiscrete, quand le par- er interest y est conjoinct, comme est ıst endroict celuy de M. de Savoye, le- , au lieu de rendre graces de ce que la ːe ne luy redemande, comme elle de- , ce qu'il a usurpé en Piedmont sur les ɜs de Provence et le marquis de Sallu- qui font des quatre parts les trois, sans ›mtés d'Ast, de Nice, et succession de me la regente, abuse tellement de la ı et facilité du roy, qu'il veut extorquer de sa main toutes choses bonnes et belles pour luy, mais injustes en ce qui regarde le service du roy, et dont il pourroit succeder tel desordre qu'il s'en pourroit repentir à l'advenir.

A la verité, celuy est tenu pour très-sage et très-prudent, qui ne considere pas seulement ce qui est juste et honneste, mais la mesme dignité des roys, et les choses qui peuvent, par la consequence de l'estat, apporter des alterations, tousjours dangereuses du grand au mediocre, mesmes lorsqu'il cognoit qu'on l'a embarqué à faire ce que moins il devoit: et pour autant que le mareschal recognut assez que toutes ces depesches ne profiteroient non plus à ceste maladie que l'encens aux decedés, il depescha le secretaire Guesdon vers le roy pour essayer de rabatre ou amoindrir le mal qu'il prevoyoit; mais au lieu de tirer quelque profit des remonstrances du mareschal, il fust, ce nonobstant, à sa barbe resoluement arresté que les cinq places susmentionnées n'auroient autre finage ou territoire que ce que pourroit contenir l'estendue d'un mille italique ès environs de chacune d'elles. Ce fust, à dire ouvertement ce qui en est, la plus indigne et la plus detestable concession qui fut jamais faicte de prince à autre, depuis que Dieu establit les monarchies jusques aujourd'huy.

Cest acte est bien esloigné de la genereuse offre que fit le duc de Guise au feu roy, lors que je vins trouver Sa Majesté pour l'interruption de la paix, et que j'ay cy devant cottée: en somme, ce furent des coups deschargés en un seul jour, que la France a pleurés et pleurera encor par un long temps. A ouïr discourir les courtisans, c'estoit une bravade et un mors fort rude pour contenir toute l'Italie en office, que d'avoir retenu les cinq places; et cependant les bonnes gens se laissent embarquer parmy des effects si abjects et si indignes de la force et de la grandeur des armes françoises, que la honte et la perte nous en sont demeurées, verifians par là que Cesar avec grand jugement nous appelloit *beneficiorum ac injuriarum immemores*. Et de faict, n'est-ce pas ravaler la grandeur et la dignité de l'estat, que de con-

es villes, de la distribution
ires aux gens de guerre : ce
raisonnable, et d'une fort
equence, à cause des abus
qui en succederoient ; qu'il
té en ordonner : ce qu'elle
opinion de luy.
ıvoient dressé l'estat de sa
e la cavalerie avoient oublié
et controlleurs ordinaires
i avoient cherement acheté
l'accumulement de tant et
; estait mal propre au ser-
ıté et soulagement de luy,
ɔoit, ores que la coulpe fust

que Sa Majeste luy manda,
e mois, qu'on faisoit tout ce
ur le secourir, il respondit
s correction, non luy qu'il
ıais bien les propres affaires
que si les affaires ne pre-
eminement qu'il eust desiré,
ıcitement rejetter la coulpe
ɔn faisoit tousjours.
de tous costés pour proce-
ns du Piedmont, du Mont-
de Valence, et de mesme
x licentiemens des gens de
pourroient toutesfois estre
s deniers ne fussent arrivés,
squels messieurs les finan-
nains trop gourdes.
ais non jamais de bon cœur,
jesté a arresté sur la res-
ːs et jurisdiction des cinq
puis que resoluement elle
ː sa conscience et le service
ajesté, qu'il n'avoit jamais
ɪn plus parmy les faicts que
contraignoient aujourd'huy
Sa Majesté que c'estoit une
se, et de telle consequence
u'il ne pouvoit à moins qu'ils
tous les inconveniens qu'il
qu'on avoit mesprisés, et
ment regrettés par aucuns ;
guerre et les habitans des
ı comme oysons bridés dans
ouvoient ŧ

plus outre, et mesme lesdicts habitans qui voudront recueillir et se servir de leurs bleds, vins, et autres commodités qui se tirent des champs, et qui seront hors le mil ; quoy leur defaillant, et de main en main le pain quotidien aux gens de guerre aussi bien qu'à eux, que les uns et les autres ne demeureront pas vains au recouvrement, qui sera encores si cher, que leur paye ne suffira pas pour quinze jours seulement ; et lors force leur sera de faire comme le loup que la faim chasse hors des bois, qui en prend où il en trouve.

De là sortirent les plaintes, les crieries et les querelles aussi de monseigneur de Savoye, que, quand bien Sa Majesté augmenteroit le payement des gens de guerre, et l'envoyeroit encores à poinct nommé, que pour tout cela ils ne lairront de demeurer enveloppés parmy beaucoup d'incommodités, et de courir la campagne pour respirer un peu au large. Il adviendra de ceux-cy comme des femmes qui desirent tousjours fort ardamment les choses deffendues et qu'elles mesprisoient precedemment : les gentils-hommes et les officiers qui auront la discretion, se contiendront pour un temps, et en fin la patience leur eschappera comme aux autres, et audict sieur duc la colère dont il aura luy-mesme basty les eschellons pour avoir voulu plus qu'il ne devoit, et qui peut-estre forcera un jour la France, si elle devient sage, à revocquer et casser tout : et de là l'amitié et l'affection s'esgareront. Il faloit apporter à toutes ces choses un tel temperament, que ce prince ne peust avoir aucun argument pour sortir hors des gonds, ny le François aussi d'insolescer au prejudice de ces resolutions trop restrainctes ; qu'il supplioit, quant à luy, la divine Majesté, vouloir destourner tous les orages qu'il prevoyoit. Et à la verité, qui observera ce qui advint depuis, il trouvera que le mareschal avoit esté une autre Cassandre, car et les cinq places et le mesme marquisat furent depuis perdus, avec sept ou huict cens pieces d'artillerie.

Qu'il supplioit très-humblement Sa Majesté ordonner que les neuf mil livres qui se souloient lever en Piedmont pour le taillon, fussent rejettés sur la France, à fin que la

ceder au prince inferieur (qui n'est paré que de nos belles plumes) et la force et les moyens pour tenir en sa main le salut et la perte des cinq places qu'il estimoit en son cœur luy estre injustement retenues? Qui baille à garder sa bourse au larron ne trouve jamais son compte : et de faict l'audace et l'ingratitude volerent jusques là, que ce mil fut si exactement livellé, que les ministres de M. de Savoye partagerent une metairie et un jardin en deux.

Dira aussi ledict Cigongues que le mareschal n'a jusqu'à ce jourd'huy peu quitter la possession de la campagne, pour autant que Sa Majesté n'ayant encores envoyé un seul denier sur les sept mois qui sont deus aux uns et aux autres, il estoit impossible de retirer, dans des villes si estroictement emprisonnées, la cavalerie, gendarmerie ny fanterie; que neantmois, ayant compassion de la foule que cela apportoit aux affaires de M. de Savoye, il avoit prié le sieur de Coconat de trouver bon que tout cela se retirast dans quelques villages, pour y vivre selon la taxe et l'estat qu'il en feroit luy-mesme, et le tout seulement jusqu'à temps que leurs payemens fussent arrivés; mais on l'a trouvé si revesche qu'il n'en a voulu rien accorder, ny le mareschal succomber à son obstination et à l'inconvenient.

Que les lieutenans des deux compagnies coronnelles de M. le prince de Condé pretendoient l'auctorité du commandement dans les places (en l'absence du gouverneur); que par la practique jadis observée, le plus ancien capitaine de gendarmerie, de cavalerie ou fanterie, y commandoit; que pour n'irriter ledict sieur prince, il supplioit Sa Majesté en vouloir elle mesme ordonner ce qu'elle jugera convenable. La practique ancienne l'emporta depuis.

Que si M. de Savoye eust dès le commencement receu les remonstrances qu'il luy avoit faictes pour contenir en office ses subjects sur le faict des restitutions, ceux de Saviglan ne se fussent esgarés, comme ils ont faict, envers les serviteurs de Sa Majesté; ils n'eussent mis la main à la correction, qui n'a toutesfois esté que moderée.

Du quatriesme aoust, il manda à Sa Majesté que parmy les patentes qu'elle a envoyées pour la restitution du Piedmont, qu'on a oublié celles qui sont necessaires pour le Montferrat, et une particuliere pour La Motte Gondrin, gouverneur de Casal, lequel s'obstine à ne vouloir rien faire sans cela; et toutesfois, considerant que Sa Majesté pourroit, pour ce regard, estre travaillée de notables plaintes, il luy a donné la foy de les luy faire fournir dans trois sepmaines; ce qu'il plaira à Sa Majesté faire accomplir.

Le mareschal se voyant mal secouru et tous les jours diversement travaillé pour les restitutions, pour l'establissement des cinq places et du payement des gens de guerre, et desormais si attenué qu'il avoit besoing d'aller respirer en sa maison qu'il n'avoit veue il y avoit onze ans, il print resolution de demander en un seul coup tout ce qui luy estoit necessaire pour l'execution des commandemens de Sa Majesté, protestant que, s'il n'y estoit promptement pourveu, force luy seroit de tout quicter et se retirer. En voici le sommaire :

Qu'ayant perdu toute esperance de pouvoir recouvrer deniers de Lyon pour la nourriture de la gendarmerie, cavalerie, fanterie, officiers de la guerre et de l'artillerie, et mesmes encor dequoy pouvoir soulager la miserable condition où ces pauvres seigneurs de la cour de parlement et chambre des comptes, avec leurs familles, estoient indignement reduicts, qu'il supplioit très-humblement Sa Majesté pourvoir aux uns et aux autres, ou avoir pour agreable qu'il se retire desormais.

Que le sieur de Terrides, capitaine, il y a quarante ans, de gendarmerie, et gouverneur de Pinerol, luy avoit mandé qu'il estoit de toutes parts si mal traicté et recogneu, qu'il avoit plus d'envie de tout quitter que de retourner, ne voulant plus manier les moutons s'il n'en a la toison; que les sieurs d'Ossun et de La Motte Gondrin chantent mesme game; qu'il n'est toutesfois raisonnable qu'estant M. de Savoye sur le train de venir en Piedmont, que les places demeurent desemparées de leur assistance.

Que les gouverneurs des places veulent aujourd'huy embrasser une auctorité qui ne fut jamais practiquée, à sçavoir de disposer à leur discretion, et sans appeler les sindics

et les fourriers des villes, de la distribution des logis necessaires aux gens de guerre : ce qu'il ne trouvoit raisonnable, et d'une fort dangereuse consequence, à cause des abus et des querelles qui en succederoient ; qu'il supplie Sa Majesté en ordonner : ce qu'elle fit depuis selon l'opinion de luy.

Que ceux qui avoient dressé l'estat de sa gendarmerie et de la cavalerie avoient oublié les commissaires et controlleurs ordinaires des guerres, qui avoient cherement acheté leurs estats ; que l'accumulement de tant et tant de desordres estait mal propre au service de Sa Majesté et soulagement de luy, sur qui tout tomboit, ores que la coulpe fust d'autruy.

Et pour autant que Sa Majeste luy manda, le septiesme de ce mois, qu'on faisoit tout ce qu'on pouvoit pour le secourir, il respondit que c'estoit, sous correction, non luy qu'il faloit secourir, mais bien les propres affaires de Sa Majesté ; que si les affaires ne prenoient pas tel acheminement qu'il eust desiré, qu'il n'en faloit tacitement rejetter la coulpe sur luy, comme on faisoit tousjours.

Qu'il a envoyé de tous costés pour proceder aux restitutions du Piedmont, du Montferrat et à celle de Valence, et de mesme suitte procede aux licentiemens des gens de guerre, qui ne pourroient toutesfois estre parachevés que les deniers ne fussent arrivés, et sur l'envoy desquels messieurs les financiers avoient les mains trop gourdes.

Qu'il obéira, mais non jamais de bon cœur, sur ce que Sa Majesté a arresté sur la restriction des finages et jurisdiction des cinq places retenues ; puis que resoluement elle le veut ainsi, que sa conscience et le service propre de Sa Majesté, qu'il n'avoit jamais laissé clocher, non plus parmy les faicts que les parolles, le contraignoient aujourd'huy de remonstrer à Sa Majesté que c'estoit une playe si dangereuse, et de telle consequence pour l'advenir, qu'il ne pouvoit à moins qu'ils n'engendrassent tous les inconveniens qu'il avoit preveus, et qu'on avoit mesprisés, et assez inconsiderément regrettés par aucuns ; que les gens de guerre et les habitans des villes, demeurans comme oysons bridés dans la cage, ne se pouvoient tenir de marcher plus outre, et mesme lesdicts habitans qui voudront recueillir et se servir de leurs bleds, vins, et autres commodités qui se tirent des champs, et qui seront hors le mil ; quoy leur defaillant, et de main en main le pain quotidien aux gens de guerre aussi bien qu'à eux, que les uns et les autres ne demeureront pas vains au recouvrement, qui sera encores si cher, que leur paye ne suffira pas pour quinze jours seulement ; et lors force leur sera de faire comme le loup que la faim chasse hors des bois, qui en prend où il en trouve.

De là sortirent les plaintes, les crieries et les querelles aussi de monseigneur de Savoye, que, quand bien Sa Majesté augmenteroit le payement des gens de guerre, et l'envoyeroit encores à poinct nommé, que pour tout cela ils ne lairront de demeurer enveloppés parmy beaucoup d'incommodités, et de courir la campagne pour respirer un peu au large. Il adviendra de ceux-cy comme des femmes qui desirent tousjours fort ardamment les choses deffendues et qu'elles mesprisoient precedemment : les gentils-hommes et les officiers qui auront la discretion, se contiendront pour un temps, et en fin la patience leur eschappera comme aux autres, et audict sieur duc la colère dont il aura luy-mesme basty les eschellons pour avoir voulu plus qu'il ne devoit, et qui peut-estre forcera un jour la France, si elle devient sage, à revocquer et casser tout : et de là l'amitié et l'affection s'esgareront. Il faloit apporter à toutes ces choses un tel temperament, que ce prince ne peust avoir aucun argument pour sortir hors des gonds, ny le François aussi d'insolescer au prejudice de ces resolutions trop restrainctes ; qu'il supplioit, quant à luy, la divine Majesté, vouloir destourner tous les orages qu'il prevoyoit. Et à la verité, qui observera ce qui advint depuis, il trouvera que le mareschal avoit esté une autre Cassandre, car et les cinq places et le mesme marquisat furent depuis perdus, avec sept ou huict cens pieces d'artillerie.

Qu'il supplioit très-humblement Sa Majesté ordonner que les neuf mil livres qui se souloient lever en Piedmont pour le taillon, fussent rejettés sur la France, à fin que la

gendarmerie fust contenue en reigle et en obéissance.

Que le faict des chasteaux avoit esté mesnagé au contentement de Sa Majesté, comme elle pourra faire recognoistre par les estats qui en sont envoyés; que la cour de parlement et chambre des comptes rendent graces très-humbles à Sa Majesté de l'ordre qu'elle a faict donner à leur payement, et à les pourveoir aussi de pareilles charges que les leurs, lorsque vacation en adviendra parmy les parlemens et chambres de la France.

Qu'aussi tost que le payement des chevaux legiers sera arrivé, qu'ils seront licentiés et admonestés de se retirer à la desbandade, sans tenir les champs; mais il est à craindre que le contraire n'advienne, tant les maistres et les chevaux ont faict de jeusnes non comprins en leur calendrier.

Il n'y a point de raison que M. de Savoye ait deu trouver mauvaise la derniere levée du taillon, puisque ses propres ministres, sur ce requis, y ont consenty, ayans recogneu que c'estoit chose forcée, et qu'en s'y opposans c'estoit donner à la gendarmerie grande occasion de courir et de ravager, pour contenter un ventre affamé qui n'a point d'oreilles pour escouter sa ruyne.

Que Sa Majesté doit rejecter les instances de ceux qui luy demandent la capitainerie de Ravel, n'estant raisonnable d'en priver le capitaine La Guarigue, vieux soldat qui a tousjours fidellement servy depuis dix ans qu'il fut eschangé de la compagnie de gens de pied des vieilles bandes avec le capitaine Lichaux, basque, pour ledict chasteau de Ravel.

Que si les deniers de la gendarmerie estoient arrivés, qu'il n'eust eu rien de plus pressé que de l'envoyer rafraischir en leurs maisons: que tant s'en faloit que cela fust, qu'il n'estoit arrivé autre payeur que celuy dudict sieur de Terrides; que le sien luy a mandé que l'assignation qu'on luy avoit baillée n'estoit payable qu'au vingt-cinquiesme juillet, et qu'il en sera ainsi des autres s'il ne couroit autre remede; auquel cas il est à craindre qu'il n'en advienne quelque desordre, s'il ne plaist à Sa Majesté de severement commander aux thresoriers de compte des guerres d'y pourvoir sans plus dilayer.

Du douziesme aoust, il manda à Sa Majesté que Dieu ayant aujourd'huy donné la paix et à elle et à son royaume, et iceluy fortifié du parentage du roy d'Espagne et de M. de Savoye, et auxquels elle avoit fort courtoisement toutesfois rendu ce qu'elle avoit promis, il estoit à croire que toutes choses prospereroient doresnavant si fort parmy ceste tranquillité, que Sa Majesté ni ses estats n'auroient par cy après aucun besoin de son service, ni mesme de son assistance, et que par ainsi il la supplioit très-humblement luy donner congé d'aller revoir le lieu de sa naissance, qu'il n'avoit veu il y avoit tantost unze ans, et presque autant femme et enfans. La supplia aussi que là où il ne luy auroit rendu tous les grands services qu'elle eust peut estre desirés, le luy vouloir pardonner et n'en attribuer la coulpe à faute d'affection qui fust en luy, mais à son impuissance, qui avoit toutesfois tousjours esté correspondue par ceste saincte fidelité qui l'accompagneroit jusques au tombeau, et de laquelle il lairroit ses enfans heritiers.

Qu'en attendant ce congé, il la supplioit très-humblement choisir quelque honneste et valeureux seigneur pour commander en son absence deçà les monts, et ne s'en remettre à luy, pour les raisons que le secretaire Raul luy feroit entendre de sa part, comme aussi feroit-il plusieurs autres affaires dont il l'avoit confidemment chargé, et sur lesquels il supplioit Sa Majesté vouloir pourvoir par les effects qui estoient necessairement necessaires, et mesme en ce qui regardoit les deniers pour l'advictuaillement des cinq villes, qui doit estre fourny par M. de Savoye, qui ne s'en remue guieres toutesfois.

Qu'il semble que les ministres de M. de Savoye ne cherchent qu'embrouillement et querelles, s'estans plaincts à tort que le mareschal leur avoit refusé la restitution du peage de Suze; car, combien qu'il soit dict que Sa Majesté jouiroit de tout le domaine jusqu'au jour de la restitution des places, et qu'il peust par là demander sept mois et tiers, il s'estoit toutesfois contenté, pour la gratifier, n'en prendre que six seulement.

Qu'il envoye à Sa Majesté par ledict Raul

l'ordre et le reglement que la cour de parlement a dressé pour la forme du magistrat qui devra rendre justice souveraine dans les cinq places; qu'il plaise à Sa Majesté, l'ayant faict voir par les gens de son conseil, ordonner que toutes les depesches necessaires en soyent envoyées, afin de bien establir ce qui sera necessaire pour ce regard.

Du cinquiesme septembre, il auroit faict entendre au roy et au duc de Guise qu'il ne pouvoit proceder à la reduction de la gendarmerie, n'estans encores comparus autres payeurs que ceux des sieurs d'Ampville et de Terrides, et qu'il avoit donné congé aux deux tiers de ceste-cy, et à l'autre pour le tout; que, n'ayant nouvelles desdicts payeurs, il leur avoit mandé qu'ils ne vinssent point en Piedmont, et que neantmoins ils gardassent les deniers pour les delivrer en France, selon la monstre qu'il en avoit faict faire.

Manda aussi audict duc de Guise qu'il trouvoit fort dur et fort estrange qu'en faisant la reduction generale de la gendarmerie, que la sienne y eust esté comprinse, et non pas celles des autres mareschaux de France qui estoient tous venus depuis luy, et au service desquels toutesfois il ne cedoit en rien, comme aussi celles de plusieurs capitaines de gendarmerie, auxquels il aura toutesfois tousjours à commander par l'auctorité de sa charge; que, combien que son estomach ait encores quelque vigueur, qu'il n'estoit pas possible toutesfois qu'il peust digerer ces desfaveurs et ces indignités, pour l'asseurance qu'il avoit en son ame d'avoir si bien et si genereusement servy Sa Majesté, et ses predecesseurs aussi, qu'il meritoit d'estre plustost augmenté que diminué en graces et faveurs: que s'il estoit dict qu'il faloit qu'il en passast toutesfois par là, qu'il aimoit trop mieux quicter sa compagnie que d'endurer que ses ennemis triumphassent de luy, comme ils s'essayoient de faire tous les jours: que la France, theatre universel du monde, porteroit tousjours favorable tesmoignage de sa vertu et de la candeur de ses actions.

Ce bon sieur pouvoit bien dire comme du Bellay:

Si pour avoir passé ma jeunesse sans crime,
Si pour n'avoir d'asure enrichi ma maison,
Si pour n'avoir commis larcin ny trahison,
Si pour n'avoir usé de barat ou finesse,
Si pour n'avoir jamais violé ma promesse,
Si par les armes la gloire on acquiert,
Je dois à l'advenir d'un grand contentement consoler ma [vieillesse].

Du 25 septembre, il fit entendre au roy que la longueur des resolutions du conseil sur affaires qui ne pouvoient porter dilation, l'avoit contrainct de depescher les secretaires Ruzé et Guesdon, l'un après l'autre, pour obtenir les provisions; que n'ayans tenu compte d'y satisfaire, se voyant desjà presque au bout d'un mois et sans provision, force luy fut d'emprunter dequoy entretenir les garnisons des six places, Carmagnole comprinse; mais que pour cela il n'avoit guieres gagné; car les soldats, qui avoient aprins par longue experience combien valloient les promesses de la cour, se desbandoient et retiroient parmy les trouppes licentiées, et qu'ils tiroient tous du costé d'Ast, où le roy d'Espagne faisoit grande assemblée de gens de guerre, pour envoyer en l'isle de Gerbes ou à Tripoli, la licence ou le despit ayant passé jusques là, qu'aucuns se sont jettés à bas des murailles à cause du bon ordre qu'ils voyoient aux portes, autres, qui estoient de la garde, faisant semblant de se jouer à l'entour d'elle pour mieux venir à bout de leur dessein. Le capitaine Fort, qui commande à Quiers, a mandé au mareschal qu'ils ont resolu de faire un gros, et, avec leurs armes, forcer le corps de garde de la porte pour se retirer: c'est un complot auquel, toutes sortes de moyens deffaillans au mareschal, il ne peut remedier, puis que la force qui le devroit soustenir luy est contraire, s'il n'y estoit diligemment pourveu en gros et non par pieces descousues; que le mal qui en adviendra sera hors sa coulpe, qui souffre toutes sortes de hasards et pauvretés pendant que les autres abondent de toutes sortes de graces, de biens et de repos.

Que, par le retour de Cigongnes, Sa Majesté luy commandoit de ne parler pour encores de son congé, recognoissant que sa presence servoit de force, de moyens et de conseil à la diversité des desordres où elle voyoit les affaires enveloppés, et qu'aussi tost qu'on auroit peu recouvrer [illegible] voient

remedier, qu'à lors Sa Majesté luy permettroit de venir à elle, laquelle le recueilleroit avec toute l'amour et faveur que meritoit la grandeur de ses services : la volonté du roy avoit bien ce desir, mais elle n'estoit pas encor assez rusée pour descouvrir que la cour ne craignoit que la venue du mareschal, aucuns ayans opinion que la prudence de ce sieur, avec la grandeur de ses services, conduiroient Sa Majesté à le retenir près d'elle et luy donner part au gouvernement des affaires, en la crainte dequoy aucuns faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour le reduire à tel accessoire qu'il fist quelque lourde bronchade, et dont la crainte luy tenoit tousjours le pied en l'air comme les grues.

Du 29 septembre, le roy manda au mareschal qu'il estoit necessaire retirer du roy d'Espagne, de messieurs les ducs de Savoye et de Mantoue, quittances particulieres des restitutions qui leur avoient esté faictes en execution de la paix, pour avoir lesquelles il depescha courriers vers les uns et les autres, qui les apporterent à Sa Majesté; sur laquelle occasion il luy fit entendre que la mal digerée restrinction du mil de finage n'avoit pas esté plustost faicte, que les ministres de M. de Savoye avoient imposé sur toutes sortes de vivres qui venoient dans les cinq villes, tant des daces et des peages; que si cela avoit lieu comme il avoit preveu, il faudroit qu'elles achetassent à dix ou douze sols ce qui n'en valoit que cinq, autant à la ruyne des habitans que des mesmes gens de guerre; qu'il avoit envoyé descouvrir ce qui en pouvoit estre, à fin qu'avec la verité en main on peust faire recognoistre à M. de Savoye, et à tout le monde aussi, que c'estoit mal mesnager graces si notables qu'estoient celles que la bonté du roy luy avoit genereusement concedées, et contre l'advis de la plus part de ses ministres, la paix ne l'y obligeant aucunement.

Le roy, sur l'estat qu'il luy avoit envoyé des capitaines ayans charge, et qui devoient estre retenus pour la consideration de leurs merites, osta d'iceluy (par les menées de la cour, qui cheminent tousjours par passion ou par interest) les capitaines Villambis, neveu d'Ossun, les capitaines Muz et Berthe-ville, tous trois de vertu et de merite; ce qu'il trouva fort mauvais : il s'en plaignit au roy, la Majesté duquel, recevant gracieusement son tesmoignage, les fit remettre.

Qu'il donnera ordre à envoyer tous les mois, comme le roy desire, les estats de recepte et despence, et des deniers qui seroient revenans bons, et que, pour mieux y pourvoir, il seroit necessaire que les monstres se fissent de mois à autre, ce seroit l'advantage de Sa Majesté et le bien des gens de guerre.

Que le reglement qui luy avoit esté envoyé sur la forme des payemens des compagnies et des apointemens, a esté reduit à si petit pied, que c'est ouvrir plus que jamais la porte aux capitaines pour avoir des passe volans et des picques seches au lieu de lances spezades; enquoy le roy sera cent et cent fois plus interessé qu'il ne sçauroit jamais estre d'une honneste et moderée augmentation de solde, laquelle il remet à la discretion de Sa Majesté et de M. de Guise, qui sçait pieça combien vaut l'aune de ceste marchandise, ne voulant estre dedit quant à luy, comme il a tousjours esté sur les mesmes choses dont on disoit vouloir demeurer à son seul conseil et advis; qu'il soit vray, ayant comprins, comme il estoit raisonnable, dans l'estat des apointés, les sieurs de Caillac, lieutenant de l'artillerie, du Plessis, intendant des finances, le truchement Hoster, ils en avoient tous esté rayés à l'indigne misere d'eux et honte tacite de luy, comme aussi avoit esté le capitaine l'Isle, qui avoit rendu si honnorable tesmoignage de sa valeur et de son courage à la prinse de Montcalvé, ayant soustenu le combat jusqu'à tant que la multitude des playes l'eussent couché par terre, pour raison de quoy Sa Majesté luy avoit promis, au parsus l'entretenement de sa compagnie, beaucoup d'autres biens et honneurs, et qu'il s'estoit depuis trouvé cassé du tout, parce que le mareschal affectionnoit son advancement; que toutes ces rigueurs et mespris raportés ensemble le conduisoient à supplier très-humblement Sa Majesté, ou luy donner tout à faict son congé, ou ne plus permettre que luy ny ses amis ne fussent ainsi bafoués à chaque bout de champ.

Le dernier d'octobre, le cardinal de Lorraine escrivit au mareschal que le roy vouloit que les cinq places fussent pourveues de toutes sortes de vivres pour dix-huict mois; qu'il le prioit non seulement d'en faire dresser un estat, mais aussi de cotter par iceluy, sur chaque indifférente qualité de vivres, à quoy cela pourroit revenir, et puis reduire le tout en une somme generalle, à fin que l'ayant digerée et considerée, il regardast par quels moyens on y pourroit parvenir : à quoy le mareschal promit satisfaire, ores qu'il tint pour asseuré que tout cela se resoudroit en fumée, puis qu'on ne tenoit compte de pourvoir aux mesmes choses qui requeroient prompte provision, comme faisoit ce qu'il avoit n'aguieres mandé sur le violent desbandement des soldats, et precedemment sur le faict des reparations, la provision des payemens de la gendarmerie et de la fanterie qui estoit despartie par les six villes; qu'il ne sçavoit plus à quel sainct se vouer.

Le conseil faisant contenance de vouloir, une fois pour toutes, pourvoir à tout ce que le mareschal avoit demandé, ou qu'il cognoissoit necessaire pour le bien des affaires, Sa Majesté luy commanda d'en envoyer un bien ample memoire, qui fut dressé de ceste subtance, à sçavoir :

Que durant que Sa Majesté avoit tenu le Piedmont on avoit levé tous les ans trente-six mil livres de taillon pour le supplement de la gendarmerie, et qu'il le faloit maintenant rejetter ailleurs, comme il avoit si souvent mandé, sans toutesfois en recevoir resolution aucune.

Que le Piedmont souloit contribuer le payement de quarante chevaux d'artillerie qu'il faloit rejetter ailleurs.

Que Carmagnolles, Villeneufve d'Ast, Quiers et Chivas, n'estans fortifiées que de gazons, qu'ils se sont esboulés en beaucoup d'endroits; qu'aussi puis peu de jours la moitié du bastion de Nostre Dame, à Thurin, estoit tombé, et aussi l'un des esperons de la citadelle de Pinerol, et à quoy il faloit pourvoir auparavant que les ruynes fussent plus grandes.

Que, ne voyant aucun reiglement arresté sur le faict des payemens de la fanterie, de la gendarmerie et des officiers, il prevoit qu'il en adviendroit quelque grand inconvenient au prejudice du service de Sa Majesté.

Qu'il faloit pourvoir d'une assignation arrestée pour la cour de parlement et chambre des comptes, en attendant que Sa Majesté les pourvoye d'autres estats, comme elle a de sa grace promis faire.

Qu'il plaise au roy commander des patentes generales sur la restitution faite des terres du Montferrat, à sçavoir Casal, Albe, Sainct-Damian et Valence, et une particuliere pour M. de La Motte Gondrin, comme il a cy devant mandé.

Commander aux sieurs de Terrides, de Gondrin et Montbazin, de retourner en leurs gouvernemens, et aussi de mesme aux capitaines retenus.

Supplia que la reduction de la gendarmerie ne s'estende point sur sa compagnie, qui a servi dix ans sans intervalle ny rafraischissement, et lesquelles reductions ne passerent jamais jusqu'aux mareschaux de France, qui ont commandement sur la gendarmerie, n'estant raisonnable que les capitaines soient mieux traictés que le general.

La forme de la justice pour les cinq places a desjà esté envoyée, mais non les patentes necessaires ny l'ordre de leurs payemens.

Commander que les capitaines Muz, de Bertheville, Mantin, l'Isle sergent majeur, et Merevis, des plus anciens, vaillans et experimentés capitaines qui ayent jamais esté en Piedmont, soient reintegrés en leurs charges, et non pas postposés à ceux qui ont plus de faveur et moins de merite; autrement ce seroit faire tort au tesmoignage qu'il en avoit rendu par le propre commandement de Sa Majesté, et leur donner aussi peu de courage de servir une autre fois.

Commander la confirmation de la terre de Calmet, que les feus rois ont donné au sieur de Caillac, et que son entretenement soit couché en l'estat de l'extraordinaire, où il a esté oublié, et pareillement celuy du sieur du Plessis, intendant des finances.

Sçavoir si les capitaines des chasteaux de Carmagnolles et Ravel lairront entr
Ludovic de Birague, gouvern
sat, dans leurs places le

dequoy je ne veux taire que puis qu'ainsi que le mareschal avoit souverainement commandé au marquisat de Saluces, quoy que conjoint au Dauphiné dont le duc de Guise avoit la lieutenance generale, que c'est une action digne de luy, et de l'affection du mareschal à son service, de n'en pourvoir Biragues que par le refus de luy, qui n'en sceut jamais rien qu'en le voyant arriver les depesches au poing : ce fut un acte et de mespris et de peu d'amitié envers celuy sous lequel il avoit quelquefois esté à la guerre; dont s'estant plainct, les excuses furent grandes et honnestes, mais non pas satisfactions. Et puis adorez ces princes, et vous serez du guet.

Que le capitaine Mantin, qui commande à Carmagnolles, luy escrit qu'il a esté faict deffence, de la part de M. de Savoye, à tous ses subjects qui sont environs de ladicte place, de n'y porter vivres quels qu'ils soient; s'il a fait ceste deffence pour ceste cy, et sur laquelle il n'a que pretendre, il est à croire qu'il fera encore pis contre les autres, mesnageant au rebours de ce qu'il devroit les grandes graces qu'il a receues de Sa Majesté.

Finalement qu'en ne voyant provision convenable à toutes ces particularités, il aimoit mieux se retirer d'heure que de demeurer tousjours exposé à tant et tant d'inconveniens qu'il prevoyoit, et dans lesquels il voyoit assez qu'on le vouloit envelopper, pour infirmer et obscurcir ce peu de gloire et de reputation qu'il avoit acquise parmy le sang et les hasards, et de laquelle il ne vouloit faire si bon marché; là où, par le contraire, en diligemment pourvoyant, non à un ou deux de ces articles, ains à tous, et au plustost, qu'il donneroit encores, et très-volontiers, le reste de ses vieux jours à Sa Majesté, laquelle il supplioit très-humblement se souvenir que tout le bien faict qu'il avoit jamais receu du roy son pere, de très-glorieuse memoire, c'estoit la gabelle du Piedmont, qui valoit quinze mille livres par an, et de la quelle il demeuroit privé par la restitution du Piedmont, n'en ayant toutesfois jamais jouy que deux ans seulement, et à quoy son plaisir sera avoir tel regard qu'il luy plaira, s'en remettant du tout à ce qu'elle jugeroit convenable. Et de faict, tout ainsi qu'il avoit predit, on ne se soucia guieres depuis de satisfaire à pas un de ces articles, et moins à ce qui regardoit les vivres, dont le cardinal luy avoit si expressement escrit; de maniere que force luy fut, le premier d'octobre, d'escrire à monseigneur de Guise que, puis qu'ainsi estoit que toutes les instances qu'il avoit diversement faites, et par lettres et par personnes expresses, n'avoient depuis deux mois sceu obtenir aucun solide reglement sur le faict des assignations, et qu'estant dans le mesme mois n'en avoit toutesfois nouvelles aucunes, qu'il estoit desormais reduit au bout de son sens et au dernier poinct de la patience, n'ayant moyen de trouver un seul denier en Piedmont, ayant pieça pour ce faict employé sa vaisselle d'argent, son credit et ses amis, et qu'au lieu de luy en sçavoir quelque gré et de l'en bien traicter, on faisoit aujourd'huy tout le contraire; que ce qui le regardoit en particulier, et sa vie mesme, estoit fort peu de chose, au prix de l'evident hasard où l'on avoit reduict tout ce que Sa Majesté tenoit deçà les monts, avec sept ou huit pieces d'artillerie, et la mesme reputation et honneur aussi, qui estoit le pis : que d'estimer que dans les villes on peut, par engagement mesmes, trouver un seul denier, que c'estoit se tromper tout à escient; qu'à ceste misere s'adjoustoyent aussi les deffences faites par les ministres de M. de Savoye, de porter vivres dans les cinq villes, sur lesquelles, pour rendre l'effect de la deffense plus couvert ou plus violent, on y avoit mis tant et tant de peages, que ce qui ne souloit couster qu'un teston revenoit maintenant à un escu; qu'il l'avoit souvent predit, mais qu'on n'en avoit jamais tenu compte; qu'il estimoit que M. de Suze n'avoit faute de volonté pour remedier à ces miseres; mais qu'il croyoit que le cardinal estoit plus soigneux de serrer que d'ouvrir les courroys de la bourse du roy; et qu'en si dangereux affaires, il ne faloit pas jetter le manche après la coignée; et en fin qu'il trouvoit fort estrange qu'ayant de tout temps esté si devotieux serviteur de sa maison, que ses supplications, si souvent repetées, ne fussent en rien que ce soit exaucées, se traictant

outesfois, non l'interest de luy, mais celuy du roy; et que si Sa Majesté et luy pouvoient voir par ses yeux ce que voyent les siens, qu'il ne seroit si rudement ny indignement traicté qu'il est, en ce qui regarde le salut de l'estat.

Pareille despesche fust aussi faicte au cardinal, lequel ne s'en eschauffa guieres, n'ayant jamais essayé, quant à luy, combien la necessité estoit inexorable, ny les dangereux effects qu'elle produit souvent, pour prudent que l'homme soit.

Du deuxiesme octobre, le duc de Guise manda au mareschal qu'il y avoit desjà quelque temps qu'il avoit eu grande envie de le prier de ne luy rien taire ou desguiser des occurrences de delà, soit pour la consideration particuliere du service du roy, ou pour celle de luy, ou d'eux-mesmes aussi; et que la bonne amitié et intelligence qu'ils avoient de si long-temps nourrie l'un envers l'autre, luy devoit faire croire qu'il avoit pieça aprins à sçavoir taire et retenir, et à parler aussi en saison convenable, luy jurant, à ces fins, et en son honneur, que quoy qu'il fust pour luy communiquer, qu'il ne s'avanceroit jamais à en parler au roy mesme ny à autre, sinon autant qu'il en lascheroit la bride. Ceste semonce, ou soit priere, estonna un peu le mareschal, presumant, comme il y avoit quelque apparence, que c'estoit plustost une plainte couverte sur quelque chose dont il s'estoit confidemment descouvert à autre qu'à luy. Et, à dire vray, tous ces traictemens que vous avez cy-devant veus, estoient fort contraires à ceste confiance dont on le recerchoit maintenant; et neantmoins, pour ne rien gaster ou irriter, ains courtoisement satisfaire audict sieur de Guise, il luy manda que les graces, les faveurs et l'amitié dont il l'avoit de long-temps honoré, s'estoient si fort refroidies depuis la mort du feu roy, sur tous les affaires qu'il avoit eu à demesler, qu'il ne s'estoit plus osé avancer envers luy avec ceste mesme liberté qu'il souloit faire jadis, et d'autant moins, qu'il avoit observé que tout ce qu'il avoit jamais escrit, pour ou contre M. de Savoye, que ce prince l'avoit quasi plustost sceu que le roy, et que cela mesme qu'il avoit recentement mandé sur le faict de la prohibition des vivres entrans dans les cinq places, avoit esté communiqué à ce prince et à Madame, qui luy en vouloient mal de mort; que, cela estant peut-estre eschappé de la main d'un des siens, il s'estoit resolu de se contenir desormais, comme le limaçon, en sa seule coquille; mais qu'estant aujourd'huy plus avant esclaircy qu'il n'esperoit pas lors de la continuation de ses graces et de son amitié, qu'il luy feroit cy-après recognoistre qu'il le tenoit et tiendroit à jamais pour unique seigneur et amy, et que, comme à tel, il ouvriroit desormais toutes les bondes de son cœur et de ses affections; et qu'en ceste confiance il le supplioit, dès-maintenant, faire en sorte ou que le roy secourust ses propres affaires, non par parcelles, comme on faisoit puis deux ou trois mois, ains en gros, ou luy faire donner congé à telle heure que nul sinistre accident ne puisse en rien offencer la moindre scintille de son honneur et de sa reputation, qui luy estoient plus chers que la propre vie; et que M. le cardinal, son frere, qui n'avoit jamais nagé qu'en grande eau, ne pouvoit penetrer si avant que luy dans les dangereuses consequences et de la necessité de l'estat, ce qui le rendoit, à son advis, moins credule sur ce qu'on luy en remonstroit, et moins soucieux à y apporter les remedes convenables, et mesmes sur le propre avictuaillement des places, dont il l'avoit naguieres, et de son propre mouvement, fort pressé.

Que le sieur d'Ossun, ayant sceu que Termes avoit esté faict lieutenant general au gouvernement de Guyenne, et duquel il dit qu'on luy avoit cy-devant donné esperance, s'est plainct du mareschal, disant que s'il luy eust donné congé dès-lors qu'il le demanda, que cela ne seroit ainsi advenu, et que puis qu'il se trouvoit mal traicté de toutes parts, qu'il iroit luy mesme vers le roy, ou pour estre honoré, ou pour avoir congé; qu'à la verité c'estoit un seigneur de grande valeur et de merite, et qu'il le luy recommandoit, et d'autant plus volontiers, que le bon traictement qu'il recevoit par sa mediation fera recognoistre aux uns et aux autres que son credit n'est pas du tout ravallé que chacun croit

croyance procedoit la desobeissance qu'il trouvoit en beaucoup de gens.

Du jour mesme il envoya au cardinal de Lorraine les patentes, ou soit quittances, de la restitution du Piedmont, et celle du Montferrat aussi, selon la reformation qu'il y avoit apportée; le supplia tout d'un train de luy envoyer les patentes que M. de Savoye avoit depeschées sur l'obligation de la fourniture des vivres pour les cinq places, et sur le bon traittement des subjects; desire aussi savoir si, M. de Savoye venant en Piedmont, il le devra aller saluer luy-mesme, ou y envoyer, et qu'en tout evenement il est necessaire que commandement soit faict à tous gouverneurs et capitaines qu'ils ayent à retourner en leurs charges.

Remercia le cardinal du bon ordre qu'il estoit après à donner au faict des payemens, et pour le present et pour l'advenir: et que si le roy ne faict tant que M. de Savoye face lever les peages qu'il a mis sur toutes les denrées qui entrent dans les cinq places, que la cherté que cela y apporte sera cause que les gens de guerre perdront bien souvent la patience et le respect; que quand il en a faict parler aux ministres dudict sieur, qu'ils ont allegué que leur maistre, estant souverain, pouvoit mettre dans ses terres telles impositions qu'il luy plaisoit. Cela leur fust ainsi concedé pourveu que les cinq places n'y fussent point comprinses: n'en ayans rien voulu faire, celuy qu'il avoit envoyé vers eux leur respondit en riant, et fort à propos: « Et bien, messieurs, vous serez souverains des peages, et nous de la force pour y remedier. »

Que, par la reduction qui a esté ordonnée du domaine de France, on ne faict point de distinction de la qualité ny du merite de ceux qui en tiennent par remuneration, comme il faisoit celuy de Rennes, valant six mil escus par an; que si ceste rigueur se pratiquoit en son endroict, qu'il auroit grande occasion de croire qu'il ne le tenoit pas au nombre de ses humbles serviteurs et amis, sçachant assez que tout cela ne se faisoit que sous l'auctorité de luy et du cardinal.

Que par la restitution du Piedmont il demeureroit privé de quinze mil livres de rente et de la gabelle du sel, que le roy avoit donnée, et dont il n'avoit eu jouy que deux ans; et en fin qu'il se promettoit tant de luy, que non seulement il demeuroit paisible dudict Rennes, mais qu'il seroit aussi mediateur, pour luy faire avoir recompense de ladicte gabelle; que c'estoit le seul et unique bienfaict qu'il avoit jamais eu du feu roy à tant et tant de grands et recommandables services qu'il avoit rendus durant quarante ans, et duquel par sa mediation il emporteroit plustost l'augmentation que la diminution, veu mesmes ce que Sa Majesté luy en avoit escrit et promis par diverses despeches.

Que, n'ayant cy devant pourveu à ... d'instances qu'avoit faictes le secretaire ... pour la direction des affaires du roy, il estoit contrainct de depescher le secretaire ... avec nouveaux memoires, et qu'il supplioit M. de Guise de les luy envoyer tous deux avec les mesmes provisions qu'il avoit demandées; et qu'il supplioit encores de nouveau, à sçavoir:

Que, combien que par une apparente courtoisie les ministres de M. de Savoye eussent permis indifferemment à un chacun de porter vivres dans les cinq places, que c'estoit toutesfois une liberté si chere, à cause des droicts imposés, qu'il n'y avoit soldat ny officier auquels la paye peust suffire pour deux mois seulement; qu'en matiere d'estat il ne falloit rien faire à demy; car, les choses demeurans en cest estat, c'est presenter du pain d'une main, et le baston de l'autre pour frapper si on y touche.

Que si M. de Savoye s'obstine à la continuation de la levée des peages, il faut necessairement qu'il en advienne quelque grand inconvenient, qui sera peut estre irremediable.

Que Sa Majesté n'a deu trouver mauvais que le mareschal ait faict plainte sur le retardement de ses assignations, puisque, de dix mois en çà, il n'estoit jamais venu au payement que celuy de deux mois tant seulement, de maniere qu'entrans dans l'hyver il n'y a soldat qui ait seulement de quoy couvrir ses nudités, et à laquelle misere se joustoit celle des vivres: de maniere qu...

luy a esté force que luy, et de main en main tous les autres officiers, ayent, à faute de credit, engagé leurs hardes et leurs bagages pour leur donner quelque secours, et que, cela deffaillant, les soldats ont refusé de faire les gardes accoustumées, et menacé de saccager, et puis se retirer.

Qu'en adjoustant un mal à l'autre on ne tient aussi compte de pourvoir au faict des fortifications, payement de la gendarmerie, officiers des guerres et de l'artillerie, et moins encores au payement de la cour de parlement et chambre des comptes, et auxquels sept mois entiers sont desjà deus, tous lesquels, la plus part anciens et d'age et de service, ne sçavent que devenir avec leurs femmes et enfans; chose si pitoyable que les mesmes pierres en pleurent.

Que tant s'en faut qu'on luy eust sceu gré de ce qu'il n'a voulu, parmy tant de pauvretés et de miseres, quitter le gouvernail de la navire, que par le contraire on a enduré que certaines personnes, pestes de la nature, ayent eu la hardiesse de dire qu'il n'avoit pas oublié, parmy tout cela, de bien faire ses besongnes; que, pour faire mentir telle racaille, il estoit sur le poinct de depescher le sieur du Plessis, avec tous les estats de sa recepte et despence de l'extraordinaire des guerres, des munitions, de l'artillerie et de tous les deniers levés et receus sous divers pretextes, tant du costé des Milanois, de Montferrat que du Piedmont aussi; que par ainsi il supplioit très-humblement le roy de deux choses: de si bien faire examiner tous ces estats, que la verité fust recognue, et, cela faict, luy donner desormais son congé pour se retirer où bon luy semblera, n'estant pieça que trop las d'estre ainsi indignement traicté et mesprisé, parmy la candeur de ses actions, et à la veue de ceux qui se disent ses serviteurs et amis, ayant desormais, quant à luy, apprins à n'assigner son souverain bien qu'en la propre tranquillité de l'ame et de la conscience, avec ferme esperance que Dieu, qui estend ses benedictions sur les bons, et ses maledictions sur les mauvais, luy fera misericorde.

Qu'il vient tout maintenant d'estre adverty qu'il ne falloit esperer aucun secours du costé de Lyon, soit par emprunt ou autrement: quoy estant, il se discoulpe, dès maintenant, du mal qui en pourroit advenir, et que puis qu'ainsi est que ses remonstrances sont si mal receues, qu'il a commandé auxdicts Billiad et Ruzé de s'en revenir vers luy, ne s'apercevant desormais que trop que la mesme verité qu'il represente tous les jours arrive si tard aux oreilles du roy, qu'elle demeure toute debiffée et sans forme pour se faire recognoistre, et, en cela mesme qui regarde ses affaires, que les desastres et les envies s'efforcent en vain de surmonter sa vertu, sa fidelité et son courage.

Du deuxiesme novembre, il eust nouvelles que le secretaire Ruzé avoit tant crié et tempesté, que on avoit commencé à donner quelque ordre au faict des payemens, et que cependant on luy envoyoit vingt-cinq mil livres pour secourir les gens de guerre, sans toutesfois luy donner asseurance des trois mois deus à la fanterie, ny des sept de la gendarmerie et des autres officiers; sur quoy il remonstra que ces façons de faire ne tendoient à autre chose qu'à le faire mourir à petit feu parmy des nuageuses et incertaines promesses, qui ne le ruineroient pas, mais bien le service et la reputation du prince; pour à quoy remedier il n'y avoit qu'un seul moyen, qui estoit de tellement disposer et reigler les affaires, que dès le commencement des mois le payement fust apporté; que lors, et non plustost, les gens de guerre seroient contenus en crainte et en discipline, et Sa Majesté deschargée de ces continuelles importunités, et luy mesme aussi de la defiance qui faict souvent croire et craindre plus de mal et plus de bien qu'il n'y a pas.

Qu'il avoit souvent sommé le duc de Sesse de luy envoyer les quictances et certifications necessaires sur les restitutions de Piedmont et Montferrat; qu'en luy respondant par ses lettres du vingt-troisiesme octobre, il luy avoit mandé qu'il ne le pouvoit faire qu'auparavant il ne fust asseuré de celle de Savoye, de la Corsegue et Tuscane: surquoy le mareschal auroit repliqué que ces raisons n'estoient pas soustenables, puis qu'il n'ignoroit pas que son auctorité ne s'
sur ces trois provinces; s

voye, il n'avoit peu ignorer que la restitution n'en fust pieça faicte, et dont il se pourroit esclaircir par M. de Mazin, qui estoit à sa porte, et de mesme des Gennois pour la Corsegue ; que, pour le regard de l'autre, il avoit sçeu que le sieur domp Francisque d'Est la luy avoit baillée, et en fin que par ces difficultés il rembrouilleroit les affaires de la Picardie et de la Flandre ; si tost qu'il aura faict responce, elle sera envoyée à Sa Majesté ; que s'il en eust esté creu, qu'il n'eust rien rendu qu'au mesme instant ces descharges ne luy eussent esté fournies : que la volonté de Sa Majesté sera observée en ce qui depend de M. de Savoye, qui a prins son chemin par la mer pour se rendre à Nice, et non en Piedmont, où il ne viendra qu'après l'hyver : que Sa Majesté ne laisse, s'il luy plait, de commander que les sieurs d'Ossun, de Gondrin et Montbazin, reviennent en leurs gouvernemens, et lesdicts capitaines à leurs charges.

Le roy, ayant en fin receu pour bonnes les plaintes et les remonstrances du mareschal, luy manda, par lettres du vingt-neufviesme octobre, qu'il avoit commandé qu'en toute diligence on luy envoyast deux mois, laissant le troisiesme en crouppe, sans lequel les gens de guerre n'auroient jamais moyen de s'habiller, car tout ce qu'ils recevroient maintenant leur desduisant les prests, peu sera ce qui leur restera.

Sa Majesté luy manda aussi que M. de Savoye luy faisoit tous les jours nouvelles plainctes de luy : sa responce fut qu'il croyoit encores pis, mais que tout cela ne procedoit d'ailleurs que de la rigueur et de la malice de ses officiers, qui prenoient plaisir à dresser nouvelles inventions et rigueurs pour tenir les cinq villes (et Carmagnoles mesme aussi) comme enfermées dans une cage et sans vivres, deffendans d'une part, par dessoubs main, d'y en porter, et d'autre chargeans ce peu qui y vient de tant de daces, qu'il n'y a ordre de pouvoir vivre en façon quelconque : que d'endurer ces bravades et ces necessités, qu'il ne le fera jamais, pour ne perdre ce peu de places qui restent d'une si grande grace qu'est celle que il a receue, et qui est un peu trop mal recogneue : car, mesme pour le regard de Carmagnoles (à laquelle on n'y peut aller ny en sortir çà et là sans passer sur ses terres), ils ont aussi mis dace sur tout ce qui sort ou qui entre dans la ville, pensans que le mareschal ignore que tout ce qui est à vingt lieues à l'entour n'est qu'une usurpation faicte sur les anciens marquis de Salluces, desquels Sa Majesté a le droict, et lequel il ne falloit pas laisser escouler si doucement qu'on a faict, aussi bien que tout le reste. Et à la verité, qu'il ne pouvoit taire, comme vray François, que la paix en soy estoit bonne et louable chose, mais très-mauvaise quand elle commence par si notables pertes que sont celles que la France a faictes, et qu'il prevoit qu'elles ouvriront un jour de grandes cataractes de division parmy elle, et tout par faute de prevoyance.

Du mesme jour ayant le mareschal esté fidement adverty, par le secrétaire Ruzé, que toutes les grandes montagnes de promesses qu'on luy faisoit sur le faict des assignations, n'engendreroient que des paroles ou quelque ridicule soury, et que tout ce qui regardoit le faict des cinq villes retennues, où il se traictoit de M. de Savoye, estoit mal receu, quelque raison qu'il eust de son costé, ce qu'ayant assez recognu par divers traicts, il manda à Ruzé et Billiad qu'ils demandassent leur congé au roy, et qu'en le prenant ils protestassent tous deux, en son nom, devant Sa Majesté et les seigneurs du conseil, de tous les inconveniens qui pourroient advenir par faute de convenable provision.

Que puis qu'ils n'y veulent autrement pourvoir, qu'il n'est pas déliberé de recevoir ceste honte de se voir chassé du païs, et au hasard de sa vie, laquelle toutesfois n'est d'aucune consideration au prix de celle du service du roy; qu'il les supplie d'envoyer commander en Piedmont quelque autre qui puisse plus paisiblement endurer que luy ne peut faire, ceste honteuse fortune, qui luy serviroit de très-indigne tesmoignage et recompense à tant et tant de memorables services par lui rendus en divers temps; qu'ils redemandent aussi la vieille patente qui fut envoyée par feu Guesdon au cardinal, sur les droicts que les comtes de Provence avoient sur le Pied-

mont, et pour avoir laquelle il avoit donné gage de six cens escus que il faudroit qu'il payast; qu'il a depesché le sieur du Plessis vers le roy, avec lequel ils confereront, et feront tous tant de sa part envers Sa Majesté, que elle le renvoye, estant, comme il estoit, resolu de ne se mesler jamais des finances du roy.

Le mareschal, recognoissant que ses offrandes et ses supplications continuelles n'apportoient aucun allegement au mal qui le pressoit, manda à la royne, mere du roy, que toutes choses estoient reduictes à tels termes, qu'il falloit qu'il se tint plus avant sur ses gardes parmy les François qu'il ne faisoit pas autrefois parmy les ennemis; que puisque les ministres de Leurs Majestés faisoient si peu de compte d'y pourvoir, qu'il se deschargeoit ès mains d'elle du mal qui en adviendroit; pour n'estre spectateur duquel il protestoit qu'il se retireroit, si dans trois sepmaines les payemens ne luy estoient envoyés.

Que Sa Majesté n'ayant voulu retenir que vingt compagnies, au lieu de vingt et deux qui estoient nécessaires, qu'il les a desparties, à sçavoir : dans Thurin cinq, à Quiers cinq, à Chivas trois, à Villeneufve trois, à Pinerol trois, et une seule à Carmagnoles, puisqu'il y a cinquante hommes au chasteau; supplioit Sa Majesté que, ce département luy estant agreable, elle le luy vueille envoyer signé de sa main, pour fuir les desadveux.

Que la marquise de Montferrat, au pris de M. de Savoye, recognoit si avant les graces que Sa Majesté lui a faictes, qu'elle a commandé à tous ses subjets de librement trafliquer dans les cinq villes, et d'y porter indifferemment toutes sortes de vivres sans rien payer.

Du treiziesme novembre, le mareschal fit nouvelle plainte que du costé de Lyon, ny d'ailleurs, il n'avoit aucunes nouvelles des vingt cinq mil livres qui devoient arriver il y avoit quinze jours (au moins à ce qu'on avoit mandé), et que si ledict sieur du Plessis n'eust en passant emprunté dix mil livres qu'il luy avoit envoyées en poste, qu'il voyoit les armes levées contre luy, par ce qu'on le trouvoit manquer en ses promesses, faictes toutesfois sur celles qu'on luy faisoit aussi en cour, et qu'il avoit prins resolution de tout quitter pour ne plus demeurer enveloppé parmy les necessités et les confusions qui l'assiegeoient de tous costés; que si, par cy devant, il a avec peu faict beaucoup, la necessité ayant esté sa propre vertu, et laquelle il ne peut porter plus outre, tout luy defaillant; que la viande de la vérité, qu'il a tant de fois presentée à Leurs Majestés, estoit propre au salut et à la conservation de l'estat, et lequel on veut renverser par chemins destournés et contraires à ce que l'extremité recherche; qu'ayant esté adverty par aucuns de ses amis que le vidame de Chartres commençoit à se remettre sur la campagne de ses mesdisances, et mesmes en ce qu'il avoit le plus cher en ce monde, que cela l'avoit contrainct, avec consideration du recullement des affaires, de me depescher vers le roy pour r'abatre ces atantats que Lodun, depesché par le vidame, avoit mis en avant : pour à quoy parvenir, je fus chargé de dire, devant Sa Majesté et tous les seigneurs du conseil, que si M. le vidame ou autres avoient à son prejudice avancé quelque chose qui peust tant soit peu tirer en doute la fidelité de ses services, que j'avois charge de tres-humblement supplier Sa Majesté me permettre de dire à sa descharge, et en toute reverence et correction, ce qu'il m'avoit commandé; à quoi elle me respondit que combien qu'elle eust de luy toute la grande et honnorable opinion que meritoit la grandeur de ses services, que c'estoit le moins qu'elle pouvoit faire pour luy que de m'escouter en ce que j'avois à dire.

Là dessus je fis plaincte de sa part, disant qu'il avoit entendu que M. le vidame, ayant oublié l'amitié dont le mareschal l'avoit honnoré, s'estoit avancé, par la bouche de Lodun, en quelques propos à son desavantage; que s'il estoit ainsi qu'il l'eust faict, qu'il n'avoit faute de cœur ny d'armes pour faire paroistre, à luy et à tout le monde, l'integrité et la candeur de ses actions, tant en ce qui pouvoit regarder le service de Sa Majesté que ailleurs. Lors M. de Guise, prenant la parole, me dict : « Prenez garde à ne vous avancer si avant que vous en soyez desadvoué par M. le mareschal, qui est plein de modestie et douceur. » A quoy je respondis que je

rois jamais si mal advisé de porter telles paroles devant mon roy, sans avoir l'adveu qui m'estoit necessaire, et qui n'estoit pas loing de moy, et que là où il se traictoit d'un seigneur de tel merite et valeur, qu'il faloit plustost chastier qu'escouter ces ames impures qui envioient la gloire et la vertu de luy. Lors le roy, prenant la parole, dict à M. de Guise : « Vous estes l'un de ceux qui pouvez mieux que nul autre tesmoigner de la probité et des grands et recommandables services de M. le mareschal : si le vidame ou autre a mesprins en son endroict, il l'en faut tellement corriger qu'il serve d'exemple aux mesdisans. Si je sçavois qu'il se fust ainsi oublié, je commanderois à vous mesme d'en faire le ressentiment en mon nom, et à quoy je vous prie prendre d'oresnavant garde de si près, que ces follies n'adviennent plus, et au reste depescher Boyvin le plustost et le plus favorablement qu'on pourra : et vous, asseurez de ma part M. le mareschal que je l'aime et honore autant ou plus qu'autre seigneur qui soit en mon service. » Voilà comment on a tousjours plus d'affaires à se couvrir des ennemis de cour que des armes ennemies.

Du neufviesme decembre, le cardinal luy ayant mandé qu'il avoit faict party avec le marchand Obreth, comme il l'avoit asseuré par moy, sur tous les payemens d'une année entière, montant deux cens soixante mil livres, il fit sçavoir au roy qu'il ne pouvoit prendre pied là dessus, puis qu'en passant à Lyon j'avois descouvert que le marchand Obreth abusoit desjà de ses promesses; et de faict que la mesme partie des vingt-cinq mil livres avoit esté envoyée en or, où il ne s'estoit trouvé escu qui ne fust bas à dix ou à douze grains près : perte très-grande aux gens de guerre, qui avoient assez de maux à souffrir sans y adjouster celuy-là ; que le mesme commis de l'extraordinaire, Molle, qui se tient à Lyon, luy a mandé que le marchand Obreth faisoit estat de n'envoyer les payemens que piece à piece, et en ces mesmes especes, qu'il va achetant de tous costés; que si cela luy estoit permis, qu'il gaigneroit plus de cinquante pour cent, à la ruine toute evidente des affaires de Sa Majesté.

Que le duc de Sesse, satisfaisant à la replique sur le faict des restitutions, luy a escrit qu'il avoit envoyé à madame la duchesse de Parme, gouvernante de Flandre, que les restitutions avoient esté accomplies, tant en Toscane, Corsegue, Montferrat, Piedmont que Savoye, et que, par ainsi, si elle avoit, en la defiance de cela, suspendu ce qu'elle avoit à accomplir de sa part, qu'elle s'en acquitast ainsi qu'elle adviseroit.

Le roy ayant cy devant, à la remonstrance du mareschal, ordonné treize cens livres par mois pour appointer plusieurs gentils-hommes qui avoient, durant tout le cours des guerres, bien et vertueusement servy, furent, à la honte de luy, convertis au payement de la compagnie des chevaux legers de Ludovic de Birague, à la ruyne de dix ou douze chevaliers de marque, tous lesquels, selon leur portée, ne devoient rien à l'autre. Et puis, arrestez vous aux promesses et aux amitiés de ceux qui manient les rois, tout le passe-temps desquels ne s'estend qu'à remuer mesnage et à desfavoriser ores l'un ores l'autre, et ceux mesmes qui n'ont trop de merite et de valeur aussi, si ce n'est surmontante, au moins esgallante la leur! et d'engouler là dessus la patience, il n'y a ordre; il faudroit estre quelque statue insensible et mal rabotée pour le faire.

Par le retour de Ruzé, on luy envoya encores pleine poche de paroles et de promesses, autant pour luy que pour ces sieurs ainsi indignement desappoinctés pour la cour de parlement, chambre des comptes, pour l'acceleration des payemens de tout le monde, et en particulier pour les sept mil escus à luy deus pour la gabelle, que par commiseration il avoit prestés à tous ceux-cy ; mais tout cela fut remis au degel du Montcenis, ou sur le disner des Basques qui ne vivent que d'aisles de mouches, qui ne font jamais le ventre pointu; et par ce que ces desappoinctés estoient tous, ou gouverneurs de places, ou capitaines et des plus vaillans qui eussent servy en Piedmont, il manda au roy que c'estoit trop rabaisser la foy et les tesmoignages qu'il avoit rendu de leur valeur, mais plus encor de luy mesme; qu'il n'avoit plus, quant à luy, d'estomac propre à digerer toutes ces frequentes indignités, et que puis qu'on ju-

geoit si mal et d'eux et de luy, qu'il valloit mieux que tous ces cavalliers allassent chercher leur party hors le royaume, et que luy mesme aussi s'allast retirer en quelque coing des terres venitiennes, plustost que de demeurer contemptible parmy les siens, suppliant Sa Majesté vouloir ainsi permettre et à luy et aux autres. Aussi, la franchise de ces remonstrances estonna du premier abord le roy et les autres; mais pour tout cela toutesfois, ils ne se hasterent guieres depuis d'y pourvoir, au moins qu'à bastons rompus pour à la fin le matter et descourager du tout, comme il advint peu après, l'envie ne quittant jamais celuy qui nous surmonte ou qui nous esgalle, soit par gloire ou par honneur.

Du dixiesme decembre, ayant sceu l'arrivée de M. de Savoye à Nice, il l'envoya saluer et visiter par le sieur de Montbazin, et luy offrir tres-humble service, le suppliant par mesme moyen vouloir, pour les raisons qu'il luy declareroit de sa part, descharger les cinq villes des daces et imposts mis sur les vivres qui y estoient portés par ses subjects, ou par ceux du Montferrat et du marquisat de Salluces. Ce ne furent de la part de ce prince que toutes paroles fort courtoises, et qu'en attendant le retour d'un gentil-homme qu'il avoit envoyé vers le roy, il commanderoit que la levée desdictes daces seroit suspendue; et neantmoins ayans depuis les commissaires qui sont du costé du marquisat continué à les lever, le mareschal le luy auroit faict sçavoir, et promis que d'oresnavant pour tous ces demeslemens il ne s'en addresseroit à autre qu'à luy, sçachant combien il avoit à cœur que les affaires de Sa Majesté receussent tel etablissement, une fois pour toutes, que Sa Majesté ny luy n'en ouïssent plus parler.

Par une lettre du vingtiesme de ce mois, ce prince respondit qu'il avoit pourveu à sa juste plainte, et qu'il recevroit tousjours à singuliere faveur qu'on s'addressast à luy pour toutes sortes d'affaires où sa personne, son jugement et ses moyens pourroient servir Sa Majesté : et pour autant que le mareschal se doutoit que du costé de la cour, où il n'estoit aucunement festé, on ne trouvast mauvais ce qu'il avoit faict, il envoya à Sa Majesté les informations qu'il avoit prinses sur ces affaires, luy ramentevant toutesfois que en cest endroit il n'avoit suivy autre chemin que celuy que Sa Majesté lui avoit tracé par ses lettres du vingtiesme novembre, portans qu'il n'eust à souffrir ny laisser passer aucunes nouvelletés ny entreprinses de la part ny dudict sieur duc, ny de ses ministres, sans s'en ressentir par une douce et honneste remonstrance, et, en cas de refus, en donner advis à Sa Majesté.

Qu'au mesme instant que ceste depesche se faisoit, que l'un des commissaires dudit sieur duc l'estoit venu trouver pour faire rendre l'argent prins sur les marchands, marchandises et mulets, allans ou retournans du marché de Carmagnolles, et que ceste demonstration donnoit esperance de mieux pour l'advenir, et dont il n'a oublié d'humblement remercier le prince.

Qu'il vient d'avoir nouvelles que le duc de Sesse est aller visiter Casal; que de là il est allé à Yvrée, et puis repassé par Santia et Verceil : ce qu'il a trouvé estrange, ces places n'appartenans à son maistre, et dont il peut faire bonne conjecture; qu'il n'en fera toutesfois autre bruict si Sa Majesté ne luy commande le contraire.

LIVRE DOUZIESME.

Advertissement du roy à M. le mareschal de Brissac touchant le dace du teston qui se levoit en Piedmont.—Depesche de Coconat, maistre des comptes, par M. de Savoye à Sa Majesté.—Lettre de M. le mareschal à M. de Savoye.—La royne, mere du roy, mande à M. le mareschal qu'elle luy faict reserver le gouvernement de Picardie, l'ayant ainsi persuadé à son fils après la remise qu'en avoit faicte M. l'admiral.—M. le mareschal depesche le sieur de Cigongnes vers Sa Majesté.—Le roy renvoye le secretaire Ruzé avec provision. — Le roy mande au mareschal le reglement qu'avoit faict son conseil pour les finances. — Advis du duc de Guise au mareschal du succès de la conspiration d'Amboise.—M. le mareschal donne advis au roy que les luthériens avoient adressé des seditions contre Sa Majesté et son estat. — M. le mareschal advertit le roy de l'arrivée de M. de Bourdillon son successeur, et depuis mareschal de France, auquel il remet son gouvernement. — Acte pieux et heroïque de M. le mareschal de Brissac apres son retour a la cour. — Traicté de paix en l'an 1559. — Pouvoir de M. de Guise après la bataille de Sainct-Laurens. - Patentes du roy. - Patentes de M. de Savoye. — Patentes du duc de Mantoue sur le bon traictement qu'il promet faire à tous ses subjects qui ont servy le roy.

Du douziesme janvier 1560, le roy fist sçavoir au mareschal que les ministres de M. de Savoye maintenoient que le dace du teston qui se levoit en Piedmont n'estoit point chose nouvelle, ains permise et imposée il y a plus de trente ans. Surquoy il manda à Sa Majesté qu'il n'eust jamais creu qu'ils eussent esté si impudens (soit dict avec la reverence de Sa Majesté) de maintenir chose si fausse que ceste-là, comme les subsequentes raisons ne verifieront que trop.

Durant les guerres d'entre l'empereur et le feu roy François, de tres-glorieuse memoire, les lieutenans generaux de ce prince leverent quelque imposition sur les marchandises qui sortoient non seulement des terres du duc, mais aussi de la duché de Milan et du Montferrat, pour estre portées dans les terres françoises, dont le bureau se tenoit à Crescentin; à sçavoir : pour celles qui se portoient par le Pau à Valence, pour estre portées en Italie, et non dans le pays dudict duc, laquelle exaction estoit limitée à un teston pour charge; mais en tout cela les vivres n'y estoient aucunement comprins. C'est aussi chose contraire à la mesme verité, que le feu roy François l'eust jamais faict lever à Crescentin, qu'il tenoit lors, ny ailleurs, et moins encores qu'il ait jamais eu cours durant ces dernieres guerres, pendant lesquelles, pour n'interrompre le cours des marchandises, et n'incommoder les provinces, et mêmes celles qui vont à Lyon, il fut convenu, entre le sieur domp Ferrand de Gonzague et le mareschal, que chacun de son costé deputeroit deux personnages, lesquels, en faveur d'un passeport general, que chacun feroit de son costé, passeroient librement et quictement, en payant à ceux-cy un certain salaire qui seroit limité, et dont ils rendroient à leurs superieurs trois mil escus par an; et de faict, d'année à autre, il avoit esté affermé tantost plus, tantost moins, au profit du roy, comme verifieront les comptes des tresoriers des parties casuelles et la mesme coppie du sauf-conduit qui est maintenant envoyée.

Quant à l'autre poinct que mettent en avant lesdicts ministres, que ce dace n'a maintenant esté levé qu'aux mesmes lieux où il se levoit devant la paix, c'est une effronterie trop évidente, et qui se verifie par les informations qui ont esté diversement prinses, et par les mêmes patentes aussi que M. de Masin a luy mesme depeschées, par lesquelles, en mots exprès, il ordonna que, pour la commodité des affaires de M. de Guise, il veut qu'il soit indifféremment levé par tous les autres lieux où il ne se souloit pas lever. La levée qu'en faisoient jadis les Impériaux estoit seulement sur ce qui venoit d'abas de la jurisdiction imperiale tirant en haut vers celle du Piedmont; et ceux-cy, au contraire, la veulent tirer de ce qui sort du Piedmont et va en bas, et aussi au marquisat et dans les cinq places; l'estendant, ce qui ne fut jamais, sur toutes sortes de vivres, fourrages, et jus-

qu'aux charretiers de bois, et, pour ce faire, mis commissaires à deux mil pas de chacune forteresse pour l'exiger : de croire que ce soit l'intention de M. de Savoye, il ne le fit jamais, et bien croit-il que ce soient des traicts de la haine et de la passion espagnole dudict sieur de Masin, qu'il n'a encor quictée, et lequel, au lieu de soustenir le mal qu'il a faict assez inconsiderément, le devroit corriger par sa propre restitution de ce qui a desjà esté levé, et non pas injustement accuser celuy qui n'a esté que trop patient et respectueux, et qui ne cherche, comme luy, les chemins esgarés : pour à quoy remedier il n'y a autre expedient que de faire une ample declaration, par laquelle il soit dict que toutes les terres, pays et jurisdictions du roy, seront à jamais exemptes de ce dace, et par mots exprès sur toutes sortes de vivres et fourrages qui y sont aportés, et de l'aport desquels liberté est donnée à tous les subjects à monseigneur de Savoye, auquel la restriction du finage n'a esté accordée que par grace, et hors l'intention que les terres de Sa Majesté en fussent travaillées et à demy assiégées comme elles sont.

Que pour encores mieux travailler les habitans des cinq places, ils ont maintenant trouvé une autre invention : c'est qu'ils veulent que tous ceux d'entre eux qui auront des biens hors l'enceinte du mil de finage, les voysent enregistrer ès mains des commissaires à ce deputés, à fin de les cottiser pour la taille et autres charges dont le pays est travaillé, chose qui ne peut subsister, pour autant que les habitans des cinq villes sont chargés du logis des gens de guerre, et de la fourniture des utencilles, à quoy ceux du dehors ne participent plus comme ils souloient faire; de maniere que si cela avoit lieu, chacun seroit contrainct de des-habiter, ne pouvant tous en un temps servir et contribuer à deux divers princes; et, qui est le pis, ce seroit, en ce cas, charger Sa Majesté desdictes fournitures, qui reviendroient à plus de trente mil escus par an; qu'il faloit que la grace que ce prince avoit reçeue du roy sentist de tous costés sa grace, et non une forme de prison au prejudice de celuy mesme qui l'a conferée, et par le conseil, non de luy, mais de ceux qui ne sçavoient que c'estoit du pays, et dont ils devoient conferer avec luy auparavant que le faire; car il n'eust jamais consenty qu'un si grand prince tel qu'est le roy eust reduict ses affaires à la discretion du moindre qui aura tousjours les yeux et les intentions dressées sur ces cinq places, qu'il estime non seulement siennes, mais injustement retenues aussi sur un beau frère tel qu'il est aujourd'huy, et dont il dissimule prudemment la douleur et le despit.

Du vingt-quatriesme janvier, le roy manda au mareschal que le maistre des comptes Coconat avoit] esté depesché vers elle, par M. de Savoye, avec une grande legende de plaintes qu'ils faisoient contre luy, et dont il supplioit Sa Majesté commander que coppie luy fust envoyée, à fin que il y peust respondre article pour article.

Qu'il n'y a ordre qu'il puisse recouvrer plustost que dans la fin de fevrier les payemens de decembre et janvier; surquoy il remonstra qu'il ne pouvoit croire que Sa Majesté se voulust arrester sur une si dangereuse resolution qu'estoit ceste-là, de vouloir recueillir abondamment, et toutesfois semer fort chichement; qu'il ne faloit plus desormais esperer de trouver credit d'un liard, et moins encores invention ny expedient quelconque pour secourir les soldats d'un seul pain, tout estant tary et du costé du peuple et du sien, et de ses propres amis aussi; que le parti qu'il a envoyé proposer à Sa Majesté par le secrétaire Ruzé servira de preservatif à ces maladies, si son plaisir aura esté l'accepter, comme il veut croire qu'elle aura faict; autrement, que, pour ne plus desguiser les matieres, il faudra ouvrir les portes aux gens de guerre, et les laisser courir où ils voudront, ou leur laisser saccager les villes, et entreprendre sur la vie de luy mesme, qui trouve fort dur et fort estrange qu'on ne se vueille efforcer, en un cas si miserable, de trouver cinquante mil escus pour sauver l'estat et la reputation du maistre, les coffres duquel on peut bien par l'espargne remplir d'argent, mais non jamais ny de gloire ny d'honneur, ornement le plus precieux princes genereux.

Or, voulant satisfaire, confo-

vouloir de Sa Majesté, sur les plaintes ducales cy devant discourues, il luy envoya les responces, selon ce qui sera cy apres cotté.

Respondant donc le mareschal au premier article parlant de ce dace du teston, il estimoit y avoir desjà assez amplement satisfaict par les remonstrances cy devant faictes, amplifiant toutesfois lesquelles, il dira, sur ce qui est advancé par les ministres savoisiens, que si leur prince n'eust eu intention d'incommoder, par les impositions dudict dace, les cinq places, qu'il l'eust mis à Montcalier, où tout le Piedmont, et Thurin mesme, se fournist de bleds, ou à Suze pour le bestail; que toutes leurs plaintes et leurs propositions ne sont que paroles fardées, et auxquelles, par une honneste modestie, et par des raisons aussi qu'il vaut mieux taire que dire, il ne veut respondre autre chose sinon que la verité est que les bureaux toutesfois ont esté establis de tous costés ès environs des cinq places, et qu'on le faict payer à Suze, à tous ceux de Villeneufve d'Ast, qui y estoient allés pour acheter du bestail; et toutesfois, par l'accord de la restrinction du mil, il est porté qu'il ne sera mis aucune imposition sur la chair, au moins autres que les anciennes si aucunes y en avoit, et que pareillement les habitans desdictes cinq villes n'en payeront point d'autres en faisant conduire leurs bleds, vins, bestail, et toutes autres denrées de vivres et fourrages qu'ils auront, hors le mil dans les villes, et qu'en tout et par tout ils seront traités, pour ce regard, selon les mesmes subjects du prince : or n'en payans poinct donc, comme ils ne font, pour le regard desdits vivres, il en resulte donc aussi que ceux-cy ne le doivent faire non plus qu'eux, et que s'il se faict c'est injustice.

D'alleguer par lesdicts ministres que la plainte qu'en ont faicte les habitans des cinq villes n'est volontaire, ains forcée par le commandement et par les inductions des serviteurs du roy, c'est une fausseté qui devroit estre repoussée et corrigée par les faicts et non par les paroles, et qui ne fust jamais practicquée par ses predecesseurs qui ont commandé en Piedmont, ny par luy, comme on pourra aisement verifier par les commis des cinq villes, qui sont aujourd'huy près Sa Majesté.

A la plainte qu'ils font aussi que le mareschal envoya signifier aux exacteurs que s'ils ne se desistoient de la levée dudict dace, qu'il n'estoit pas pour l'endurer, il est vray, et en cela il n'a rien esté entreprins que par le commandement de Sa Majesté du vingt-huit novembre.

Si le mareschal a faict venir dans Thurin aucuns de ces peagiers, ç'a esté pour autant que, quand il les envoyoit prier de luy rendre raison du fondement sur lequel tant de nouvelles impositions estoient mises, leur responce estoit qu'ils n'avoient que faire de luy rendre compte de leurs actions, et desquelles il ne se desisteroient aucunement : c'est en cest endroict se plaindre de la grace qu'on leur a faicte; car, en tous nouveaux attentats contre la liberté de l'estat, dont l'advis n'a esté precedemment donné, il y faloit proceder avec toute autre plus rude correction qu'on n'a poinct faict, et que pour renverser en un seul mot toutes ces galanteries, il ne faloit pas presser le roy de concéder ces reductions de finage, ni charger les François des impositions qu'on n'a pas osé practiquer contre les garnisons espagnoles qui sont dans Ast et Santia : cela s'appelle pieté, à nous un masque d'affection toute farcie de malice, et aux autres toute intelligence et faveur.

Respondant au deuxiesme article, le mareschal est contrainct de dire que M. de Savoye faict bresche à sa grandeur et à l'alliance qu'il a contractée avec le roy, de demander la restitution des munitions que le pays, durant les guerres, a contribué aux villes qui n'estoient siennes, non plus que le propre pays; car quand bien elles seroient encor aujourd'huy en nature (ce qu'elles ne sont pas), le mareschal ne s'en dessaisiroit pas, ains les garderoit pour la seureté des places du roy dont il estoit tuteur, et de toutes lesquelles choses il avoit disposé avec jugement et conscience par le pouvoir souverain qu'il avoit lors du roy; que quand il seroit autrement concedé, ce ne seroit pas au prince, ains au pauvre peuple auquel il les faudroit rendre; en somme, il semble qu'en tout cecy il n'y a fonds ny rive, et que c'est, comme

ils disent en Italie, *domandar pegne al camparo*.

. Quant à la plainte qu'ils font sur la levée des contributions, elle est de leur part aussi veritable que les autres demandes; car tout aussi tost que Sa Majesté commanda qu'on s'en desistast, il fut ainsi faict, comme le mesme tresorier de Savoye, qui en avoit la charge, asseure sur sa vie, et dont il a tenu compte.

La plainte qui est pareillement faicte sur ce que le mareschal avoit departi la cavalerie par les terres de M. de Savoye, contre l'ordre de la paix, ils devroient avoir honte d'en parler; car il ne s'en fit rien qu'avec le propre consentement de ses ministres, dont le mesme Coconat, ambassadeur de ses plaintes, estoit l'un, tous lesquels estans rendus capables qu'il estoit deu sept mois à la cavalerie, qui ne pouvoit trouver dequoy dans les villes, et lesquelles ils menaçoient de saccager, il fut, par commune concordance, advisé qu'il les faloit, pour moindre mal, faire vivre à la campagne; et par ce qu'aucuns, contre ceste resolution, se voulurent efforcer de les chasser, ils se remirent en corps pour repousser l'injure. Les Espagnols ont, depuis la paix, et de leur privée auctorité, faict beaucoup pis, et toutesfois on n'en a dict mot, eux dis-je qui ont preferé la rigueur à la glace, au rebours des François.

Disent aussi, par forme de plainte, qu'on a abatu en aucuns endroits les vieilles murailles d'Yvrée; c'est une mesme farine que les autres : il est vray qu'il y fut faict aucuns trous par intervalles pour faire escouler les terreplains faicts par Sa Majesté, ce que vingt-cinq ou trente escus peuvent reparer. Et pour le regard de la mesme plainte qu'ils font pour Cairas, qui est de la comté d'Ast, legitime heritage de la France, la verité est qu'on a desmoli tout ce que le feu roy François I y avoit faict bastir durant le premier siege que les Imperiaux y mirent, et où estoit le mareschal commandant à cent chevaux legers, comme aussi a esté ce que le roy Henry II y a faict; et toutesfois qu'auparavant que le faire ainsi il avoit faict appeler les sieurs d'Ossun et de Birague, qui estoient comme luy de ce temps là, qui luy donnèrent la mesme asseurance qu'il avoit, que tout ce qu'on vouloit abatre estoit de la main desdicts roys; de manière qu'il n'a esté faict en cest endroict que ce qu'on pouvoit et devoit : ne voulant taire que si la resolution de ces restitutions estoit plus necessaire qu'il ne peut recognoistre, quant à luy, qu'il faloit faire tout abatre de costé et d'autre, pour ne laisser rien debout qui peust cy-après contrecarrer les volontés de Sa Majesté.

De permettre, comme il semble que le duc veut faire, qu'il se tienne un marché à Carignan au mesme jour que celuy de Carmagnolles, c'est chose dont les Savoysiens ne devroient ouvrir la bouche, sachant, comme ils font assez, que si ce marché estoit ainsi divisé, que ceste si belle ville de Carmagnolles deviendroit un pauvre et fort imbecille village; et pour autant que dès le temps dudict roy François il y eut pour ce regard quelque querelle entre ceux de Carignan et Carmagnolles, le president de Chemaus fut deputé pour informer comme il fist; et par son propre jugement il fut dict qu'il ne pouvoit estre ailleurs qu'audict Carmagnolles.

D'avoir pressé M. de Savoye sur le faict des bleds qu'il est tenu fournir aux cinq villes, ce sont abus; il n'y pensa jamais, s'estant arresté à ce que Sa Majesté en commandoit, trouvant meilleur que, sans prejudice de ceste promesse, les peuples demeurassent libres de porter vivres ès places royales

Il est aussi superflu de commander le soulagement des sujets de M. de Savoye à celuy mesme lequel durant dix ans de guerre les a si humainement traictés qu'ils ne se peuvent plaindre de luy avec raison, ayant de longue-main apprins à sçavoir mesnager ses affections à la proportion du temps, des affaires et des princes, sans toutesfois jamais rien rabatre de la dignité du maistre ny de la sienne aussi; et quand cela ne seroit pas la propre consequence de l'amitié et de la reverence qui est aujourd'huy deue à ce prince, il s'efforceroit toujours de surmonter, avec jugement et devotion, toutes ces difficultés et tous les desordres qui pourroient glisser de sa part, avec esperance qu'il recongnoistra un jour mieux qu'il ne faict aujourd'huy l'integrité de son ame et la malice des siens, peu à

voit, à mesnager l'amitié des princes et leurs affaires d'estat.

Il ne faut point tant tournoyer par les sentiers esgarés pour couvrir l'exaction du peage d'un teston, car les propres informations sur ce prinses n'en donnent que trop de lumiere, comme aussi faict le trafic des vivres, augmenté en sa valeur d'un tiers plus que de coustume : et à la verité ç'a esté un cousteau si fierement aguisé et cruellement tranchant, que plus de cinquante bonnes familles ont quitté Thurin, et autant de Quiers et Pinerol, chacun desirant une honneste liberté et pour sa personne et pour ses biens, sans laquelle liberté il n'y a rien de beau, de bon n'y de desirable en ce monde.

De piper le monde par une remonstrance fardée que ces impositions ne sçauroient en toute l'année charger un mesnage que d'un escu seulement, quand le mareschal le concederoit ainsi, comme il ne fait pas, où se trouvera-il fondement qui veuille que les graces que le roy a faict à M. de Savoye, le doivent inviter à charger les sujets de Sa Majesté de si lourdes impositions que sont les siennes? Et de faict, le mareschal, qui en a faict faire le calcul, et par estimation, a trouvé que ce beau teston portoit dommage de quarante-cinq mil escus par an sur la totalité des cinq places, sans y comprendre les soldats, qui en seront lourdement pincés, aussi bien que les autres, pour l'encherissement des vivres.

Pour donc couper broche à tout cecy, et contenter M. de Savoye, qu'il impose et qu'il lève çà et là tout ce qu'il voudra, pourveu que, par une patente generale qui sera publiée dans ses estats, il declare que toutes sortes de marchandises, de vivres, de fourrages, et toutes autres commodités qui entreront dans les cinq villes et au marquisat, seront franches et libres de toutes sortes d'impositions, et tout cela mesme aussi qui sortira des jurisdictions royalles, comme il sera porté que les habitans des cinq villes qui auront bien dehors le mille de finage, les pourront franchement porter dans les habitations sans payement de taille, contribution ny autre; autrement il leur seroit impossible de vivre, ni de porter les charges desdictes villes.

Par lettres du vingt-quatriesme janvier, le roy chargea le mareschal de s'adresser quelquefois à M. de Savoye pour les desordres qui se pourroient commettre, et qui pourroient estre corrigés sans que Sa Majesté s'en meslast : dès le lendemain, il escrivit audict sieur duc ceste mesme lettre, qui sera cy inserée.

« Monseigneur, je vous ay cy-devant faict entendre que là où quelque plainte me seroit cy-après faicte sur le deportement de vos ministres, qui outrepassent assez souvent les bornes de ceste amitié et de ceste reverence que vous portez au roy, que je m'en adresserois de droit fil à vous, par l'asseurance que j'avois que vous y apporteriez neantmoins tousjours cela mesme qui doit estre attendu d'un prince si juste et si genereux que vous estes; c'est pourquoy, monseigneur, je vous representeray maintenant qu'aucuns capitaines et soldats de Sa Majesté se sont fort plaints à moy qu'allans et venans d'une garnison à l'autre, comme il est necessaire qu'ils facent ordinairement, le sieur Paris, capitaine de vostre justice, les rencontrant, en a devalisé aucuns, et un peu rudement traictés de coups et de menaces, se laissant assez inconsiderement eschapper ces mots, qu'il ne faisoit rien que par vostre commandement, et que pour plainte que j'en sceusse faire, qu'il feroit encor pis. Et encores que je sçache assez, monseigneur, la facon dont les outrages et irreverences de telles gens doivent estre chastiées, et mesmes quand ils sont agresseurs, j'ay toutesfois voulu, par l'honneur et par la mesme reverence que je vous dois porter, choisir le chemin de la douceur, ayant commandé à mon prevost d'aller vers le vostre à Carignan, pour sçavoir de quelle auctorité et pourquoy il entreprenoit sur les serviteurs du roy, qui ne sont justiciables que par mes commandemens; et que, tout gracieusement, il le prioit de s'en déporter pour l'advenir. Or, ne l'ayant trouvé sur les lieux, il s'adressa à vostre chastellain, duquel il receut des responces peu recevables, ainsi que vous jugerez, monseigneur, par la propre deposition de mondict prevost, que je vous

envoye cy encloses. Quant à moy, je me promets tant du jugement et de la debonnaireté de vostre genereux naturel, qu'il n'a donné ces commandemens que pour contenir et corriger les volleries qui se pourroyent commettre par la campagne, et non pas pour battre et devaliser les soldats passans; et que quand il adviendroit qu'aucun fist quelque desordre dans vos terres (ce que Dieu ne veuille), que vous jugeriez raisonnable qu'estant apprehendés on m'en donnast advis, pour puis envoyer mon prevost en faire le procès et la justice exemplaire sur les mesmes lieux. Je vous supplie donc très-humblement, monseigneur, non seulement faire ainsi regler les choses, mais commander aussi que tout ce qui a esté prins auxdicts soldats, marchans de bonne foy sous la bannière de la paix, leur soit rendu sans rien rabbatre ou retenir; car je craindrois qu'à la parfin les gens de guerre ne fissent quelque complot par ensemble, et à mon desceu, pour s'en ressentir; ce que je ne voudrois pour rien du monde, desirant que toutes les actions des officiers, serviteurs et soldats de Sa Majesté, soyent, comme les miennes, toutes abuttées à vous rendre contentement, honneur et très-humble service. »

Du vingt-huictiesme janvier, le roy manda au mareschal que, quoy qu'on eust essayé de faire pour luy envoyer les payemens restans de novembre, et les deux de decembre et janvier, qu'il n'y avoit eu ordre de rien faire, et qu'en un seul mot il ne les faloit attendre que sur la fin de fevrier, toutes les finances de France estans tellement espuisées et recullées, que Sa Majesté mesme estoit souvent mal servie et mal secourue pour sa propre maison. Ceste responce ulcera tellement le cœur du mareschal, que je le vis presque prest à tout quicter; et toutesfois, faisant de necessité vertu, il manda au roy que le plus grand contentement qu'il pourroit recevoir en ce monde, ce seroit de voir les affaires de Sa Majesté en tel train, et en telle prosperité, qu'il n'eust plus occasion de la presser et importuner, comme forcément il faisoit tous les jours pour ceux de Piedmont; que la France n'ayant esté affligée de guerres que par la Picardie et Champagne, avoit de si grands moyens, que, par constitutions de rentes ou autrement, c'estoit chose fort aisée à qui voudroit de recouvrer cent mil escus, qui medicineroyent tout à coup non seulement les playes desdicts payemens, mais aussi celles des fortifications, munitions de vivres, et de celles qu'il faloit pour l'artillerie, payemens des officiers et des appointés; que s'il avoit encores en main le païs rendu, et les mesmes jurisdictions et mandemens des cinq villes, qui en avoient esté despouillées assez mal à propos, qu'il en eust peu tirer quelque peu de soulagement qui eust fait couler le temps; aujourd'huy ces cinq places estoyent si miserables, qu'elles avoyent elles-mesmes assez à faire à vivoter seulement; que puisqu'au prejudice de ses justes remonstrances, la mesme liberté de la campagne leur avoit esté interdite, et toutes choses reduittes au petit pied, qu'il ne sçavoit plus à qui avoir recours qu'à Dieu, et à se retirer avec la bonne grace de Sa Majesté; qu'il pouvoit bien, quant à luy, courageusement supporter les desastres de luy, comme fruicts sortans des appanages de nostre humanité, mais non ceux de l'estat, ores qu'ils fussent hors de sa coulpe; qu'il croyoit, comme disoit Caton de Pompée, que ceux qui sçavoyent faire les grandes playes sçavoyent aussi les grands remedes pour y appliquer; et qu'en ceste consequence il supplioit très-humblement Sa Majesté envoyer tenir sa place par ceux qui avoyent faict, persuadé et consenty à celles du Piedmont, et lesquels en parloyent et jugeoyent bien à leur aise, accoudés sur le tapis, le ventre à la table et le dos au feu; que pour le moins, ne le voulans faire, ils s'efforçassent envoyer diligemment trente mil livres en Piedmont, pour jetter quelque os en la bouche aux pauvres soldats eslangourés de faim et de misere; que s'ils n'estoient pas aux coffres de Sa Majesté, qu'ils engageassent, comme il avoit souvent faict, leur vaisselle, leurs meubles et leur credit, et comme il feroit derechef s'il luy estoit demeuré dequoy le pouvoir encores faire; qu'il ne se faloit plus amuser à en deviser, ains recogno

la faim est la plus forte passion

jamais encourir; qu'elle rendoit cruelles les plus douces natures, les hommes effrontés et contempteurs de Dieu, du prince, de la justice et des lois les plus severes; qu'il se prepareroit à supporter, par une virille et genereuse patience, tous les maux qu'il voyoit preparés, et auxquels il recognoissoit ne pouvoir remedier; que puis que Sa Majesté estoit après à luy envoyer un successeur, qu'il la supplioit que ce fust au plustost, et auquel il prioit la Divinité donner si favorable fortune, jugement et dexterité, que Sa Majesté en peust recevoir contentement et allegement en ses affaires; mais qu'il apporte sur tout de quoy esteindre ce dangereux feu que la pauvreté, la faim et le froid, miseres insupportables, ont allumé de tous costés.

Du mesme jour, la royne mere du roy luy manda qu'ayant sceu que M. l'admiral remettoit le gouvernement de Picardie ès mains du roy son fils, qu'elle l'avoit persuadé de le luy reserver, comme il feroit. Il en rendit graces très-humbles à Leurs Majestés, et leur manda aussi, ayant consideré que ceste demission ne pourroit avoir esté faicte par quelque occasion peu favorable, qu'il ne se pouvoit resoudre pour encores à l'accepter, mesmes se trouvant desjà si avant en l'age, et si abbattu des precedens travaux et des presentes necessités où il étoit injustement enveloppé, qu'il avoit desormais plus de besoin d'un honneste repos que d'un laborieux travail; et que par ainsi il supplioit très-humblement Leurs Majestés ne trouver mauvais qu'il remeit à s'en resoudre quand il auroit ce bien de leur baiser les mains, comme il esperoit faire bien tost.

Remercia particulierement la royne sur le desir qu'elle avoit de le voir près du roy pour l'assister de son jugement et de son conseil, et de ce qu'elle luy escrivoit qu'en se souvenant de la grande amitié que le feu roy son seigneur luy portoit, qu'elle pleuroit des yeux les prosperités passées, et du cœur les calamités presentes, qui avoyent besoin d'un tel pilote qu'estoit le mareschal.

Et d'autant que messeigneurs les cardinal et duc de Guise s'excusoyent par leurs lettres de n'avoir sceu trouver moyen de le secourir plus tost qu'à la fin de fevrier, il leur manda, en termes laconiques ou phalariques, qu'il n'ignoroit pas à quelle fin toutes ces miseres estoyent dressées, et que les affaires estans desjà reduits aux tryaires, il avoit plus de besoin d'une prompte et fort solide resolution à son secours, que de tant et tant de promesses et de paroles descharnées de toute substance; que la necessité, qui est une rude et violente marastre, contraindroit, non luy, mais les gens de guerre, à entreprendre des choses qui surpasseroyent leurs forces et la hardiesse naturelle, au detriment de l'estat.

Du neufviesme fevrier, donna advis au roy que tous les habitans des cinq villes l'estoyent venus trouver, pour luy remonstrer que l'universelle moisson des bleds avoit esté si foible, que leurs terres ne leur avoyent pas à peine rendu la semence, et qu'aux mesmes marchés de leurs villes, où ils abondoyent aucunement, il ne s'y est rien trouvé; de maniere que tout ce pauvre peuple, qui n'a ni terre ni camp, a commencé à tumultuer et à crier à la faim: que c'estoyent des glorieux fruits des restitutions et des limitations de finages, tant et tant de fois justement combattus qu'il n'y avoit aujourd'huy autre expedient en ce faict que de conceder, conformement à leurs requestes qu'il envoyeroit à Sa Majesté, une traicte franche de dix mil sacs de bled à prendre en Provence, Daulphiné ou Lyonnois, à leur option; que, par ce deplorable exemple, Sa Majesté pourroit assez juger à quel terme les gens de guerre seroient resduits, n'estans secourus dequoy que ce soit, ni pour se miserablement nourrir ou couvrir contre l'hiver, aspre en Piedmont plus qu'ailleurs.

Sera noté qu'au mesme instant que ce bon chevalier sans reproche vouloit signer ceste depesche, que la garnison de Thurin, à laquelle il vouloit faire faire monstre, et leur donner quelques testons pour s'aider, ils prindrent tous les armes, et par commun complot marcherent furieusement contre le logis du mareschal, pour tuer ou massacrer et luy et tout ce qui estoit avec luy; dont ayant peu auparavant senty le vent par la main des Suisses, qui ne se laisserent corrompre comme les François, il fit au mesme

instant entrer dedans la compagnie du coronnel Apro, avec quarante ou cinquante, que capitaines, que gentils-hommes, tous lesquels, ayans barricadé les portes et les fenestres basses, commencerent à tirer dans ces mutins, dont cinq ou six furent abatus; quoy voyans les autres, ils se reculerent au loin, sans toutesfois faire contenance de se desarmer. Les sieurs president Birague, de Montfort et Richelieu, furent envoyés vers eux, lesquels firent entendre qu'ils ne quicteroient point les armes que le mareschal ne leur eust promis, et eux aussi, de les payer dans deux ou trois jours à terme couppé, n'ayans cy devant adjousté que trop de foy à ses paroles et à ses promesses. Les choses estans reduictes à en faire le saut, ce fut force au mareschal et à cesdicts seigneurs d'y consentir, et de courir soudain aux juifs et à d'autres, pour assembler sur bons gages jusqu'à quatre vingts mil livres, qui furent employées et au payement de ceux-cy, et à appaiser aussi toutes les autres garnisons qui estoyent de la partie. Et de faict, le lendemain sur le poinct du jour, les Suisses qui avoyent la garde de la porte du chasteau, descouvrirent à cent pas de ladicte porte deux enseignes françoises, qui pensoyent y trouver leurs compagnons et venir à l'execution sanguinaire du faict; mais estans, par le commandement de M. le mareschal, salués d'arquebusades, ils cognurent que le pot aux roses estoit descouvert, et par ainsi s'en retournerent. Et à la verité, sans la fidelité et l'advertissement des Suisses, qui n'avoyent jamais voulu consentir à ceste rebellion, la partie sans doute estoit toute jouée.

Le capitaine et coronnel Apro presta, du sien et de ses compagnons, jusqu'à douze mil livres. Des compagnies françoises, celle de Tilladet fut la plus mutine; son enseigne, la voulant retenir, fut bien battu, et peu s'en falut qu'il n'en fust tué. Luy merite honneur et recompense, et la compagnie et le capitaine d'estre cassés, n'ayant jamais, depuis trois ans, daigné venir manier sa compagnie, ni aussi y mettre un lieutenant, comme ont faict d'autres nommés en un roolle qu'il envoya au roy, à la Majesté duquel il manda, et aux cardinal et duc de Guise, que si tout l'argent deu n'estoit venu dans la fin du mois de fevrier, qu'il seroit contrainct de monter à cheval, et de tout quicter et s'en aller, pour ne retomber en tel hasard et malheur qu'avoit esté le sien, qu'il avoit si souvent escrit et dit, qu'il en estoit las. Escrivit aussi audict sieur que ce qu'il leur avoit faict representer du capitaine Mantin par le secretaire Ruzé, ne meritoit pas seulement qu'il fust cassé, mais bien corporellement chastié, comme il seroit s'il le pouvoit tenir, suppliant que ceste compagnie fust donnée au capitaine Lisle, sergent majeur, la vaillance et services duquel voloyent plus haut que cela.

De là à trois jours le mareschal fit semblant de vouloir changer la garnison de Thurin à celle de Carmagnoles : cependant il fit monter à cheval cent hommes d'armes, conduicts par le sieur de Montfort, auquel il commanda de se tenir en embuscade entre Carignan et Carmagnolles, et que voyant arriver les compagnies de Tilladet et Villambis, qu'il donnast dedans et en massacrast quarante ou cinquante pour servir de decimat sur leur rebellion : ce qui fut ainsi executé; le reste s'esparpilla, qui çà, qui là, et se jetterent parmy les autres garnisons, plains de crainte et d'estonnement. Ayans depuis assemblé dans Thurin sept ou huict compagnies avec celles de la garnison, il leur fit ceste reprehension :

« Quelle rage et quelle fureur est celle, miserables, qui vous a poussés tout à coup à offencer Dieu, le roy, et vostre general aussi, et sous lequel vous avez glorieusement milité par dix années, avec tel honneur et avec tel obeissance, que vos propres ennemis faisoyent voler au ciel l'intrepidité et la fidelité de vostre courage? Faut-il aujourd'huy, mes amis, que ce que la propre fureur des armes et des necessités passées ne vous a sceu faire cy devant embrasser, que la mesme cessation d'icelles vous ait aujourd'huy rendu plus cruels et plus insolens envers Sa Majesté, et moy mesme aussi, et par les propres cruels effects, dont la seule pensée n'estoit jamais entrée en vos ames? Et encores que l'execrabilité de vostre peché me deust inviter à vous faire decimer tous, si est-ce que, pre-

la clemence à la rigueur, j'ay bien voulu expier vos fautes par le supplice des plus mutins, en vous protestant toutesfois que si d'oresnavant je ne vous trouve de toutes parts soupples et obeissans, que la nouvelle faute sera inexorablement punie avec la precedente: retirez vous donc en vos garnisons; obeissez à vos gouverneurs et capitaines avec tant d'honneur et de respect, qu'ils oublient les actions passées par la louange des présentes.»

Si le mareschal se fust trouvé mieux accompagné qu'il n'estoit pas, ou argent en main pour les payer, il y eust procedé avec plus de rigueur qu'il ne fit pas.

Que les deniers venans de France ne peuvent plus, comme ils souloient, estre scortés par nos forces, passans, comme elles font, dans les terres de M. de Savoye, où cela ne seroit pas permis, et, ne l'estant pas, il en pourroit advenir quelque destrousse, suppliant luy estre sur ce mandé ce qu'il aura à faire.

Du douziesme fevrier, ores qu'il eust commandement du roy de ne luy plus envoyer personnes expresses, toutes lesquelles ne servoient que de despence, ses despeches pouvans assez d'elles mesmes suppléer à tout ce que ceux-cy demanderoient, si ne laissa-il toutes-fois, à cause des inconveniens cy devant discourus, de depescher le sieur de Cigongues, à fin que ses plainctes et remonstrances servissent de planche à esmouvoir Sa Majesté à le secourir, et, ne le faisant pas, à protester qu'il se deschargeoit, dès maintenant comme pour lors, de tout le mal qui en pourroit advenir, et mesmes remonstrer à Sa Majesté que si le sieur de Briquemaut ne fust arrivé de bonne heure à Quiers et à Villeneufve avec argent, que les gens de guerre estoient tous resolus de saccager ces deux places, et se retirer vers l'Espagnol, qui dressoit des forces pour envoyer sur la mer, ayans d'une commune voix esleu pour leur chef Le Pevre, sergent de la compagnie du capitaine Laval, et que depuis ces payemens faicts, que plus de quatre cens soldats s'estoyent desrobez et enfuis avec cestuy-cy.

Du dix-neufviesme fevrier, le roy manda au mareschal qu'il avoit faict party avec le marchand Obreth, pour fournir, dès le quinziesme, cinquante mil livres, fournissables dès le vingt-cinquiesme, et qu'il continueroit de mesmes pour les mois subsequens, de sorte que cet ordre estant ainsi gardé, il n'auroit plus de quoi se plaindre.

La response de luy fut que tant s'en falloit que ceste resolution fust pour le sortir de peine, qu'elle l'y enveloppoit plus hasardeusement que jamais, pour autant qu'ayant fait emprunter à gros interests, et de diverses personnes, le mois de janvier, pour donner occasion aux gens de guerre de quitter celuy de decembre, et dont ils se contentoient, il se trouvoit maintenant forclos de tous moyens pour rembourser ceux qui l'avoient presté, comme il estoit raisonnable qu'il fist auparavant que de sortir de charge; que si Sa Majesté ne luy eust promis de lui faire fournir janvier et fevrier tout à coup, il ne fust entré en cest emprunt, par la non restitution duquel les sieurs president de Birague, de Chastellier, tous ses amis et serviteurs, et luy-mesme, qui avoient ou vendu ou engagé aux juifs tout ce qui leur restoit, en demeureroient entierement ruynés.

Ce qui ne pouvoit advenir sans que la conscience et la reputation de Sa Majesté et de ses principaux ministres n'y demeurassent bien avant engagés, au parsus le mauvais exemple que ce seroit pour l'advenir à tous ceux qui avoient cest honneur de la servir en pareille charge que la sienne, le tout ayant esté faict par une supreme affection, et pour sauver la perte de cinq places, qui fust pieça advenue s'ils se fussent reposés sur les promesses de Sa Majesté, laquelle doit par là estre invitée de commander audict Obreth de luy envoyer lesdicts deux mois entiers, et dans le temps promis, afin qu'il puisse avoir moyen de rendre ces emprunts auparavant que partir; ce qu'il ne fera jamais sans cela, et deust-il vendre l'une de ses terres pour ce faire. Je demanderois volontiers à ces seigneurs, qui l'avoient tant et tant asseuré de leur amitié, et de la bonne intelligence qu'ils desiroient avoir avec luy, si toutes ces rigueurs et ces desfaveurs estoient plantes propres à greffer dans le jardin de cette amitié, qu'il leur avoit confidemment jurée et observée. Qui les voudra bien considérer,

et hors de passion, dira tousjours avec moy que c'estoit les vrais fruicts d'une ame trop ambitieuse, qui n'est jamais rassasiée de la grandeur qu'elle possede, ceste rage d'ambition ne permettant jamais qu'elle considere ce qu'elle estoit, ny à quelle grandeur elle est parvenue, et moins encores par quels honnestes ressorts elle doit estre cultivée, soubs la benediction de Dieu, au proffit du prince, de la patrie, des amis et des serviteurs; ains tout cela luy est suspect et indifferent, laquelle indifference de soupçon leur sert de continuel purgatoire, mal propre toutes-fois à escheler le paradis.

Faisant le mareschal responce aux cardinal et duc de Guise, il leur manda tout cela mesme qu'il avoit escrit au roy, adjoustant ces mesmes mots, que l'ordre qu'ils disoient avoir esté mis aux payemens, estoit un vray cousteau pour lui coupper la gorge; que si tant et tant d'honnorables et fidelles services qu'il a rendus sont tousjours ainsi recognus, qu'il aura peu d'occasion de se louer de l'amitié et de la protection en laquelle ils ont tousjours promis de l'avoir, et pour mériter laquelle il n'a jamais oublié aucune sorte d'honneur ny de service qu'il leur ayt peu rendre dès sa premiere entrée à la cour, comme Cigongnes leur representera, et par lequel il attendra provision digne de la grandeur du roy, de leur amour et de l'affection de luy, qui, selon ce qu'il luy rapportera, sçaura prendre convenable party soubs la benediction de Dieu, qui ne l'a jamais abandonné.

Du premier mars, le roy renvoya le secretaire Ruzé avec provision de cinquante mil livres, qui furent soudain distribués, non pour les remboursemens susdicts, mais au secours de la miserable condition où les gens de guerre estoient reduicts; que pour bien ordonner les affaires et relever Sa Majesté de tant d'importunités, et le mareschal avec ses amis d'une extreme et deplorable misere, il estoit necessaire que son plaisir fust d'envoyer, dans le vingtiesme du present mois, autres cent mil livres, sans quoy il ne pourroit partir ny retirer les gages de luy et de ses amis; mais tout cela entra par une oreille et s'escoulla par l'autre. Et puis vous fiez aux amis de cour; il y faict beau, on y joue tousjours à boutte-hors : c'est pourquoy le mareschal envoya ledict secretaire Ruzé à Lyon vers le marchand Obreth, pour le disposer à avancer lesdictes cent mil livres demandées; mais tant s'en faut qu'il se trouvast disposé à ce faire, que par le contraire il luy respondit qu'il estoit si mal traicté, qu'il avoit plustost envie de quitter que de continuer le party; que d'avancer il ne faloit jamais esperer, pour avantageuse condition qu'on luy sceut presenter; ce qui fut, mais en vain, remonstré au roy et auxdicts seigneurs.

Du cinquiesme mars, sur les remonstrances que faisoit le cardinal au mareschal, de l'impossibilité de recouvrer les deniers qu'il demandoit, autrement que par les termes concertés avec ledict marchand Obreth, il luy fit responce que si luy, qui manioit le commandement des finances, ne pouvoit trouver dans tout un royaume si grand, et particulierement dans Paris, quarante ou cinquante mil escus pour une seule fois, qu'il devoit donc à contrecarre considerer avec combien de peines, d'engagemens et d'interests, il avoit peu, dans quatre pieds de terre affligée de tous costés, recouvrer ce dont il avoit appaisé les mutinations; qu'il n'estoit point si peu versé parmy les affaires de la France, qu'il n'eust tousjours veu remercier et recompenser les marchands ou autres gens de qualité, lesquels, ès cas necessiteux, faisoient de tels prests, et de telles qu'avoient esté les siennes avances, et que tant s'en faloit qu'on eust practiqué cela envers luy, les merites duquel toutes-fois voloient par sus tous ceux là que par le contraire il sembloit qu'après avoir bien dict et mieux faict, qu'encores devoit il de reste; que s'il estoit ainsi que le royaume fust si espuisé, que malaisément pourroit-il fournir aux cinq places; qu'il falloit, auparavant que jetter par la fenestre toutes les conquestes de la France, entrer en ces considerations, et puis, selon le bras de la maladie, ordonner lors la saignée, en laquelle on avoit, contre son conseil, si abondamment procedé à la faveur de la France.

qu'on avoit reduict ces pauvres mi
cinq villes, et luy mesme aussi
jeusnes et des diettes si e

privées de leurs finages, qu'il faloit en fin qu'elles se perdissent à la ruyne de l'estat, et à la gloire et au proffit de celuy qui alloit finement preparant leur tombeau; qu'au lieu de corriger ces fautes, on les augmentoit tous les jours; qu'il avoit aussi estimé que services si notables qu'avoient tousjours esté les siens, sauvant au hasard de sa vie, de ses biens et de ceux de ses amis, ces pauvres cinq villes abandonnées du roy et d'eux aussi, qu'il avoit tousjours esperé que le roy, par la mediation et de luy et de son frere, n'auroit rien de plus pressé que de recognoistre si memorables services par quelque specieuse grace et par le prompt remboursement et interest de ce qu'il avoit emprunté; que sans la confiance qu'il avoit eue en leur amitié et en leur protection, qu'il ne se trouveroit aujourd'huy reduict à ce point de ne sçavoir où prendre seulement de quoy nourrir et luy et sa famille, pour avoir esté trop facile à croire et adjousté trop de foy aux promesses que l'on luy avoit faictes, toutes lesquelles s'estoient converties en un denier, comme les offrandes de village; que si sa conscience et son affection très-humble au service de Sa Majesté ne le retenoient, qu'il feroit bien tost cognoistre à elle, à M. de Savoye et à eux, et à toute la France aussi, qu'il n'avoit faute de cœur, de force, de jugement ny de grandes entreprinses, pour se retirer, et les gens de guerre aussi, hors de ces ingrates miseres, et avec gloire, honneur et utilité; suppliant ledict sieur cardinal y vouloir si promptement et si opportunement pourvoir, que l'estang de la trop grande patience ne rompe la chaussée et gaste tout.

Le vingt-huictiesme dudict mois, le roy manda au mareschal que son conseil avoit en fin tellement travaillé au reglement des finances, qu'il auroit cy après, et par chacun mois, cinquante mil livres pour fournir à toutes les despenses qu'il conviendroit faire doresnavant en Piedmont. Il en rendit soudain graces à Sa Majesté, la suppliant luy pardonner s'il luy disoit fort franchement que combien que l'intention de Sa Majesté fust telle qu'elle disoit, qu'il ne s'en feroit toutesfois jamais rien; que ce secours de cinquante mil livres pourroit bien accommoder les gens de guerre, mais non pas fournir aux autres despences des fortifications et de l'artillerie, comme aussi au payement de tous les officiers et à l'entretenement de luy mesme, qui vendroit plustost jusques à ses chevaux que de jamais toucher à ce qui devoit estre destiné pour le payement des gens de guerre, et consequemment à la conservation de l'estat, que il aimoit mieux sauver que non pas luy-mesme; aussi bien l'avoit-on reduict à telle extremité et à telle misere, que la propre vie, qu'il souloit jadis avoir chere pour l'employer au service de Sa Majesté, luy estoit desormais à contre-cœur, et en fin qu'il ne sçauroit jamais persuader qu'un si grand et si debonnaire prince, tel qu'estoit Sa Majesté, eust les aureilles si fort estouppées, et le cœur si endurcy, qu'il ne se souciast ny de la ruine de son estat, ny de celle de celuy mesme qui avoit de longue main merité d'estre pour le moins aussi bien payé, traicté et honnoré que tant d'autres qui estoient près d'elle jouissans de sa presence, du repos et de l'abondance de ses graces, à beaucoup desquels il ne le doit toutes-fois.

Qu'il portoit impatiemment en son cœur les attentats dressés, à ce qu'il avoit entendu, contre Sa Majesté, et desquels il esperoit que Dieu lui feroit avoir la raison, et que si dès-lors qu'il en avoit eu les nouvelles, il eust peu trouver dequoy desloger, qu'il fust venu avec une bonne trouppe de gens de guerre, au secours de Sa Majesté, et comme il feroit soudain si elle luy envoyoit de quoy payer et desgager ce qu'il avoit emprunté pour sauver les cinq places, sans quoy il estoit resolu de partir jamais et d'avoir plustost recours à la vente de ses biens, que de violer et la foy, la parole qu'il avoit tousjours maintenues inviolables au prix de son sang, comme il feroit tousjours.

Du vingt-neufviesme dudict mois, le duc de Guise donna advis au mareschal de tout le succès de la conspiration d'Amboise et de la correction, de laquelle il s'estoit bien voulu resjouir avec luy comme avec son cher amy qui sçavoit de longue-main combien valoit l'aulne de si dangereuse marchandise: sa response fut que la foy et la conscience des Huguenots luy avoit tousjours esté suspecte

ıtimant que celuy qui se rend perfide envers ieu le sera bien à son prince, et qu'il croyoit ıe s'ils eussent eu à faire à gens aisés à es- nner, qu'ils eussent entreprins plus avant plus fortement qu'ils n'avoyent pas faict; ıe ç'avoit esté un coup de son inveterée udence et sagesse, de courir au devant de es conspirateurs, auxquels le courage def- ut tousjours quand ils se voyent descouverts prevenus, comme on a faict ceux-cy, et uis que Dieu est protecteur des rois, contre squels il ne faut jamais lever les enseignes e rebellion, en tant qu'il veille tousjours our eux à la ruine des meschans; que ce 'estoit pas tout que sa diligence, sa foy et ı valeur, eussent correspondu à la confiance ue Sa Majesté avoit en luy; mais qu'il fal- ıit veiller et galopper de si près ces conspi- ıteurs, que pour deux testes abatues il n'en evienne comme à l'hydre sept autres; et que ı où il trouveroit que les armes et la rigueur ussent pour allumer de grandes flammes, u'il essayast la mesme benevolence et dou- eur que l'empereur Auguste practiqua par e conseil de sa femme contre les conspira- eurs, et que s'il l'eust appellé à temps à son ecours, qu'il eust volontiers sacrifié ce peu le bons jours qui luy restoient, au service le ce prince, de la patrie, et au sien parti- ulier.

Quant à ce qu'il luy escrivoit en faveur de e capitaine Tilladet et Villambis, auxquels e roy vouloit que leurs compagnies fussent endues, que si Sa Majesté et luy mesmes se ussent souvenus qu'elles avoyent esté juste- nent cassées pour avoir esté celles qui avoyent ommencé la mutination, et aussi que le roy t luy mesmes avoyent approuvé ce qu'il en ıvoit faict, qu'ils luy eussent maintenant plus- ost commandé de les chastier que de les remettre tous deux, mais sur tous ledict Tilla- det, qui avoit esté trois ans absent et la com- pagnie sans lieutenant; qu'en ayant pourveu par le vouloir de Sa Majesté les sieurs de Richelieu et de l'Isle, personnages de tout autre merite et calibre que ceux là, qu'il ne les en privera jamais, mesmes son honneur et sa reputation y estans fort avant engagées; que si le roy d'auctorité absolue luy veut faire ce tort, que ce sera un fort dangereux exem- ple pour l'advenir; finalement, qu'il supplioit ledict seigneur de Guise que tout ainsi qu'il se rendoit intercesseur pour gens qui avoyent failli et qui ne l'avoient jamais servy, qu'il courust au secours de luy, son ancien servi- teur, pour estre relevé du mal qui le pres- soit, sans qu'il l'eust toutesfois merité, luy faisant desormais envoyer le remboursement des quatre vingts mil livres, et sans quoy il ne partiroit jamais du Piedmont, ny le re- mettroit ès mains du sieur de Bourdillon (des- tiné son successeur) pour ne manquer de la foy et de la parole qu'il avoit donnée à ceux qui avoyent presté les deniers, mesmes se trouvant destitué, comme il faisoit, des pro- pres moyens qu'il devroit avoir en main pour nourrir sa famille; que les choses que la ne- cessité nous faisoit promettre, l'honneur et la volonté l'obligeoient à les inviolablement tenir.

Du quatriesme avril il fit entendre au roy que le sieur de Labordaisiere, allant en Ita- lie, luy avoit fort particulierement raconté les seditions et les attentats que les luthe- riens ou mal-contens avoyent dressées con- tre Sa Majesté et contre l'estat aussi, avec le chastiement que leur malice et leur infidelité avoient meritoirement receu; que c'estoit un coup de ce bon Dieu, qui secondoit et favo- risoit les sainctes intentions que Sa Majesté avoit à la conservation et augmentation de son église, qui ne peut recevoir la division à laquelle ceux-cy aspirent, et qu'il faloit sans intermission si bien vanner ceste yvraye, qu'elle ne peust gaster le bon bled, comme elle feroit si on luy laissoit prendre racine. Que s'il ne plaisoit à Sa Majesté, après tant de depesches et de supplications, pourvoir au remboursement de ce que luy, ses meu- bles et ses amis avoient fourny pour appaiser la mutinerie et la perte des cinq places, que Sadicte Majesté pourroit en recevoir de plus mauvaises nouvelles qu'elle n'estimoit, et dont dès maintenant, comme pour lors, il protestoit en toute reverence contre Sa Ma- jesté, à la disculpe de luy, qui avoit escrit de mesme à la royne sa mere, et aux cardinal de Lorraine et duc de Guise, tous lesquels l'en- veloppoyent dans des discours et en des con- siderations fort contraires à leurs promesses,

Villambis, qu'il n'en pouvoit faire autre chose que ce qu'il en avoit desja escrit à M. de Guise, pour n'alterer les precedens commandemens et adveuz de Sa Majesté, et aussi toutes les lois militaires; qu'il ne lairroit, nonobstant tout cecy, et la pauvreté qui le talonnoit de tous costés, de preparer et les forces et luy-mesme aussi pour aller où Sa Majesté luy commanderoit, lui envoyant, comme elle promettoit, de quoi le faire et le tirer hors de debtes; et que combien qu'il fust affligé de vieillesse, de fièvres, de tourment d'esprit, et d'une inexprimable et indigne necessité, qu'il s'efforceroit toutesfois de surmonter tout cela, pour donner à Sa Majesté les derniers jours de sa vie. Pareille responce et remonstrance fut faite à la royne mere du roy, et auxdits sieurs cardinal et duc de Guise, mais rien ne profita ny d'un costé ny d'autre.

Du premier de may, il donna advis au roy que le sieur de Bourdillon, son successeur, et despuis mareschal de France, estoit arrivé puis trois jours, avec lequel il communiqueroit des affaires, et puis luy remettroit le gouvernement en main. Donna aussi advis qu'il avoit au mesme instant receu la despesche de Sa Majesté du vingt du passé, par laquelle, nonobstant la justice de ses remonstrances, elle luy commandoit de ne se plus travailler si elle estoit contrainte de luy dire qu'il faloit, nonobstant tout cela, qu'il print resolution resolue de ne pouvoir estre remboursé des deniers qu'il avoit empruntés, jusques à tant qu'il fust arrivé vers Sa Majesté, qui l'attendoit pour luy faire le meilleur recueil qu'elle pourroit, et luy faire aussi toute la meilleure part qu'il lui seroit possible de ses graces et de ses libéralités: ces menteuses promesses n'engendrerent despuis qu'une fort ridicule soury. En lisant ceste rude sentence, ce bon seigneur ne sceut tant commander à sa juste passion ny à son angoisse, qu'il ne luy eschappast parmy les sanglots trois ou quatre larmes de sang; et de faict il ne se peut garder d'escrire fort rudement au roy qu'il deploroit autant la mauvaise reputation que Sa Majesté acqueroit sur l'indignité de ce traictement, que le propre mal qui le pressoit de tous costés, et que la frugalité qu'il estoit contraint de garder en son traictement n'empescheroit jamais au maistre d'hostel à voir le roole des viandes pour en disposer l'entremets; ayant porté si avant, non les bornes, mais la course de son affection, qu'il avoit réduit luy, ses amis et ses serviteurs à si miserable poinct, qu'ils ne sçavoient aujourd'huy, non plus que luy, où trouver de quoy vivre que par la propre vente de leurs immeubles, et moins encores, quant à luy, où trouver la maille pour desgager sa famille, ni la nourrir pour l'accompagner en ce voyage, et lequel il estoit toutesfois resolu de faire quand il ne devroit aller qu'à six chevaux, comme il faisoit quand il commença à porter les armes; que ce seroit à la France un fort remarquable deshonneur, et à luy le contraire; que l'indignité du traictement estoit desormais aussi notoire à tout le monde qu'estoyent les honnorables services qu'il avoit cy devant rendus aux feus roys, à Sa Majesté et à la mesme patrie; qu'il sçavoit de longue main que le propre des magnifiques roys, tels que luy, estoit d'avoir la bouche toujours pleine de verité et de clemence, les mains courtoises et liberales à toutes sortes de dons et de graces, les oreilles closes aux flatteries et aux menteries, le cœur dressé à la manutention de la religion, et au soulagement des affligés, tel qu'il estoit injustement, et en fin que Dieu permettroit que ceux qui avoient aidé à bastir son recullement, tomberoient dans la mesme fosse qu'ils luy avoient fort ingratement proposée; et qu'après avoir baisé les mains à Sa Majesté, il se retireroit en sa maison pour vendre portion de son bien, pour payer les marchans, lesquels sur sa parole avoyent fort opportunément secouru, non luy, mais les affaires de Sa Majesté; et qu'à ceste mesme intention il les meneroit avec luy, et à ses depens, pour accomplir sa parole: et de faict il l'accomplit depuis ainsi.

Ce bon seigneur estant arrivé à demy journée de la cour, qui estoit lors à Dampierre, maison du cardinal, et accompagné d'environ soixante seigneurs ou capitaines, le cardinal et son frere l'envoyerent saluer et congratuler de sa venue par un gentil-homme exprès, nommé La Vallée, qui fut ch- monstrer que le roy s'es-

en ce lieu pour s'y esbattre sept ou huict jours, que Sa Majesté eust bien desiré qu'il eust renvoyé à Paris tous ces capitaines qui l'avoient suivy, à fin qu'elle peust plus privément traicter avec luy des affaires; à quoy il respondit par le sieur de Cigongnes qu'il depescha vers eux, avec charge de les remercier de l'honneur qu'ils luy avoient fait, et dont il leur rendroit très-humble service; mais que d'abandonner ou renvoyer ainsi cruement ceux qui, avec leurs biens et avec leurs vies, l'avoient accompagné durant la guerre à toutes sortes de fortunes, qu'il ne le pouvoit faire sans la honte d'eux, et avec l'extreme regret de luy, au moins jusqu'à temps qu'il les eust presentés au roy, ce qui estoit plus aisé à faire en ces lieux sequestrés, que parmy ce grand theatre parisien tout remply d'affaires; qu'il les supplioit très-humblement le remonstrer ainsi à Sa Majesté, et luy en faire sçavoir sa volonté par Cigongnes, qu'il sera attendant à Montlebery.

Ces seigneurs, qui s'appercevoient bien qu'il n'en feroit autre chose, luy manderent, par un remords de conscience, que luy et eux seroient les très-bien venus. Le lendemain il se rendit à Dampierre, où luy et toute sa troupe furent courtoisement receus de la bouche; et cela faict, il ordonna à ceste trouppe de l'aller attendre, comme ils firent, à Paris. Au bout de cinq ou six jours le roy s'y en alla aussi, et alors il supplia Sa Majesté de commander qu'il fust payé des cent mil livres qu'il avoit empruntées pour fournir aux gens de guerre mutinés. Les choses debatues par aucuns jours au conseil, tout ce qu'il en peut remporter, ce fut l'assignation de la partie sur la couppe des bois, payable durant tout le cours de l'année; quoy consideré par le mareschal, et que ne tenant parole aux marchans qu'il avoit amenés avec luy, que sa foy y demeureroit engagée, il print resolution d'escrire à madame la mareschalle sa femme que elle le vint trouver avec ses filles, apportant avec elle les vingt mille escus qu'elle avoit amassés pour le mariage de l'aisnée à laquelle il avoit trouvé party convenable. Elle estant arrivée à Fontainebleau, il lui bailla le roole des marchands auxquels il les falloit fournir par remboursement de ce qu'ils avoient presté en Piedmont: cest acte pie et genereux, tout ensemble, fut en bonne odeur devant Dieu, devant le roy et devant toute la France, qui ne sceut recognoistre comme elle devoit que l'honneur et la foy estoient plus cheres à ce seigneur, que toutes les richesses du monde. Sa Majesté l'en eut depuis en telle estime, et en telle reverence, que si elle ne fust peu après immaturément morte à Orleans, elle luy eust remis entre les mains tout le maniement de l'estat, au recullement de ceux qui s'en estoient emparés. S'il est ainsi, comme disent aucuns, que les princes aiment et observent tous ceux qui, d'un cœur genereux, et de foy inviolable, ont fidellement servy, que dirons-nous de l'effronterie avec laquelle ce seigneur fut traicté? L'homme est mortel; mais la memoire de ces indignités est immortelle parmy les ames magnanimes, encores qu'aucuns tiennent que celuy est plus miserable et detestable, qui outrage indignement autruy, que celuy mesme qui est outragé.

Voilà en somme toutes les graces et toutes les faveurs que ceste belle ame de mareschal receut des grands et memorables services rendus au prince et à la patrie, laquelle ne voulut jamais recognoistre, non plus que ceux qui avoient le maniement des affaires pour lors, que ces indignes et ingrats traictemens sont ceux qui invitent souvent les plus sages et les plus endurans à devenir aucunes fois cruels et resolus à l'eschange ou à la vengeance. Ce sont considerations de telle importance, que les princes les devroient souvent ruminer, pour ne s'esgarer, comme ils font presque tous, dans ceste abominable ingratitude, par laquelle la mort et le peché entrerent au monde; et à la verité c'est une drogue si amere et pleine de fiel, que les ames genereuses la rejetent tousjours, pour tollerans qu'ils soyent, mettans souvent tous sur le tablier pour puis après s'en ressentir, ou à la ruyne du prince, ou à celle de ceux qui le possedent: tous lesquels, s'ils avoient les yeux bien dessillés, recognoistroient que la propre conservation de leur auctorité requiert que ces grands personnages, tel comme estoit le mareschal, soyent par leur entremise et mediation dignement recompen-

sés et recognus pour les avoir propices et favorables au soustenement de leur fortune, à toute sorte d'evenemens.

O! France, France, trois voire quatre fois trop ingratte envers ceste illustre et genereuse plante de Cossé, dy moy, je te supplie, si c'est l'honneur et le traictement que tu luy rends à tant de glorieux fruicts qu'il t'a rendus de sa valeur et fidelité, et au plus fort de tes affaires? C'est, je t'assure, un si deplorable exemple, qu'il n'aura jamais puissance d'eschauffer les cœurs de ceux qui viendront après luy à te servir et à t'honorer avec tant de peine et d'hasards qu'il a faict, et auquel, pour ce faire, les jours et les nuicts luy furent tousjours autant indifferentes que le boire et le manger parmy les choses pressantes, preferant toujours le glorieux labeur au paresseux; ayant aussi le courage si haut eslevé qu'il eut tousjours à mespris l'avarice, les passions, les flatteries et les mesmes inimitiés qui estoient hors sa coulpe. Il eut le cœur si adonné à la gloire et à l'honneur et à l'advancement de l'estat, qu'il ne reposa jamais qu'il n'eust precedemment demeslé et triomphé des affaires militaires, tous lesquels ne doivent à dire vray estre jamais remis au lendemain. Il fut tousjours, par une chrestienne devotion et par pureté de conscience, secourable aux affligés et à ses propres ennemis; de maniere qu'on peut dire qu'il ne pouvoit recueillir en terre les fruicts de ce qui avoit ses racines plantées au ciel; en fin, tout ce qu'il a emporté de ses glorieux labeurs, ç'a esté l'asseurance qu'il a tousjours eue en ce bon Dieu, en esperance que la divinité seroit celle seule qui luy serviroit de refuge et de consolation, et que, de main en main, elle le conduiroit à la beatitude supernelle qu'elle a preparée aux ames sainctes et debonnaires, comme vrayement estoit la sienne, dequoy on pouvoit bien dire:

Heureux celuy duquel la mort de la gloire est suivie. Je remarquay tousjours en luy chose peu commune à beaucoup d'autres, c'est que, pour prosperité que la fortune apportast à sa prudence et diligence, on ne le vit jamais enorgueillir d'aucun felice succès, nv se donner en proye à l'adversité. Son esprit fut tousjours dressé à si dextrement et conscientieusement manier les affaires, que le roy ny autres en peussent avoir jalousie ny le soupçon, auquel les grands affaires sont assujetis, ayant, disoit-il, remarqué de longue-main que la valeur secondée du bonheur imprimoit quelquefois des frayeurs et des craintes qui donnoient bien souvent argument de crainte et de haine aux princes; que pour se mettre à couvert, comme chacun devoit essayer de faire, il n'y avoit rien tel que de dire, comme il avoit tousjours faict, que la gloire et la fortune estoient toutes du prince, qui se servoit de ses mains au demeslement des armes; que ceste modestie et retention avoient telle puissance, qu'elles inviteroient tousjours les princes debonnaires à plus courageusement aimer et recognoistre les services qu'autrement ils ne feroient jamais; que si, par le contraire, ils s'apercevoient tant soit peu qu'on se veuille eslever ou esgarer par dessus ce qui est de leur dignité et de leur auctorité, que c'estoit lors qu'ils se serviront du foudre de Jupiter pour nous renverser tout à faict: disoit aussi qu'il ne faloit jamais recevoir de leurs mains, ores que magnanimes et liberalles, ny tous les biens ny tous les honneurs qu'ils nous vouloient despartir; car tout aussi-tost qu'ils recognoissoient qu'ils avoient trop ouvertement estendu la main à nostre advancement, et qu'il ne leur est rien demeuré pour augmenter leurs graces, qu'alors ils commencent à nous haïr; estimans que la generosité du serviteur en demeureroit offencée. C'est aussi de là qu'aucuns ont tenu ceste autre position, à sçavoir: qu'il ne falloit jamais rendre à son maistre de si memorables services que sa reputation particuliere ne luy en fust tant soit peu contrepoisée ou surmontée; que de là succedoit le plus souvent que les plus grands services estoient tousjours les plus mal recognus; dont faict foy le traictement qu'Agesilaus, roy de Lacedemone, rendit à Lysan[illegible] premier de son avancement; [illegible]nd Gonsalve, par Ferdinan[illegible] d'Aragon; domp Fer[illegible]n- qui

sac, en son temps l'honneur des armes et de la prudence françoise.

Et à dire vray tous ceux qui ont le maniement des affaires des grands rois sont presqu'ordinairement logés sur ceste glorieuse desmarche, qu'ils veulent, à quelque prix que ce soit, que leurs propos, leurs opinions et leurs discours, soient receus pour vrais oracles, et que chacun face joug soubs l'auctorité qu'ils entreprennent quelquefois inconsidérément, et au reculement de ceux mesmes qui avoient commandement devant eux. Et à la verité, je croy que l'une des choses qui altera autant l'esprit du mareschal, ce fut de se voir privé, par les menées du cardinal de Lorraine, de l'auctorité souveraine que le roy luy avoit destinée, et qui fut conferée à M. de Guise, et dont j'ay bien voulu inserer icy l'absolu pouvoir qui luy fust donné au rabaissement de luy; j'ay pareillement, pour une claire intelligence du succès de la paix et des deplorables restitutions qu'elle apporta, inseré icy les patentes concedées à M. de Savoye sur le faict des cinq places retenues en Piedmont, qui demeurerent par ce moyen emprisonnées dans les forces et dans la discretion de ce prince, au vituperable rabais de la reputation et de l'auctorité du roy, et de la grandeur et generosité françoise. Et à la verité, cest acte si extraordinaire me contrainct de dire que les grands roys ne doivent jamais par amitié, ny par quelqu'autre pretexte ou occasion que ce soit, demeurer à la discretion, non pas des parens et des voisins seulement, mais des propres enfans, où il se traicte de l'estat, en tant que ceste jalouse gloire du commandement, et celle de l'utilité particuliere aussi, sont si friands morceaux, que chacun les veut avaler, et de là les plus sages deviennent assez souvent fort indiscrets, et de l'indiscretion à se eslever contre leurs propres princes et benefacteurs. Les consequences de l'estat (qui sont tousjours fort chastouilleuses) ne doivent à peine jamais cognoistre que bien à poinct personne, ny estre aussi enveloppées de subjection quelconque, ains demeurer tousjours si libres que la puissance et le commandement du prince juste face tousjours trembler tous ces petits tiercelets de princes qui s'ergottent trop souvent. Je diray bien d'avantage, qu'il ne se trouva jamais que les Grecs, les Romains, les Perses, les Assyriens ny autres François que ceux-cy, ayent jamais assujettis leur estat et leurs places à la discretion de celuy mesme qui pretendoit qu'elles luy appartinssent, comme M. de Savoye nous fit bien cognoistre depuis, et lorsque le roy Charles IX se trouva travaillé des guerres civiles de la religion pretendue reformée, qui donna matiere à ceste indigne et trop mal digerée restitution qui en fut depuis faicte, sans avoir toutesfois raison de ce qu'il usurpoit sur la Provence, marquisat de Saluces, et succession de madame la regente. Les François sont presque tousjours heureux dans leurs conquestes, mais fort negligens et fort inconsiderés en la conservation d'icelles : toutes ces fautes doivent apprendre à la posterité à mieux mesnager leurs affaires que ne firent pas ceux-cy.

Traicté de paix.

Au nom de Dieu le createur, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, soit notoire qu'après tant et de si dures guerres dont il a pleu à Dieu jà par plusieurs fois visiter et chastier les peuples, royaumes, païs, estats et subjects, estant soubs la dition et obéissance de très-hauts, très-excellens et très-puissans princes Henry II de ce nom, roy de France très-chrestien, et dom Philippes, roy des Espagnes, catholique, et ceux d'aucuns de leurs amis et alliés, dont sont sortis grands dommages et inconveniens au pauvre peuple de tous les deux costés, que chacun sçait et cognoit tels, que finalement sa divine bonté meue de son infinie et immense misericorde, a daigné tourner son œil de pitié sur ses pauvres creatures, et si avant toucher les cœurs de ces deux grands princes, qu'il les a disposés de sa saincte grace de trouver les moyens de mettre fin aux differens et debats, motifs et occasion de ladicte guerre, et icelle changer en une finale, entiere, sincere et durable paix, avec ferme intention d'employer le fruict d'icelle à restaurer les dommages

sortis de ladicte guerre par tous les moyens à eux possibles; principalement à l'augmentation de l'honneur de Dieu, accroissement de son sainct nom, propagation de nostre saincte foy et religion, repulsion des ennemis de la republique chrestienne, et au bien commun, soulagement et repos de leurs peuples et subjects. Et pour y parvenir, et icelle paix, reconsiliation et amitié traicter, conclurre et arrester, ayant iceux princes commis et deputés, c'est à sçavoir : de la part dudict seigneur roy très-chrestien, illustres princes Charles, du tiltre de sainct Apollinaire de la saincte Eglise romaine, prestre, cardinal de Lorraine, archevesque et duc de Reims, premier pair de France et legat du sainct Siege apostolique; Anne de Montmorancy, pair, connestable et grand maistre de France; Jacques Dalbon, sieur de Sainct André, marquis de Fronssac et mareschal de France; messire Jean de Morvillier, evesque d'Orléans, conseiller du roy en son conseil privé; et Claude de l'Aubespine, chevalier, seigneur de Hauteome, aussi conseiller dudict seigneur roy très-chrestien, son secretaire d'estat et de ses finances; et de celle dudict seigneur roy catholique, illustres princes et seigneurs don Ferdinando Alvarez de Toledo, duc d'Alve, grand maistre d'hostel du roy catholique; messire Guillaume de Nassau, prince d'Oranges; et Rigomis de Silva, comte de Melito, sommelier du corps dudict seigneur roy; et messire Antoine Perenot, evesque d'Arras, tous du conseil d'estat dudict seigneur roy catholique; tous garnis de pouvoirs suffisans, qui seront inserés à la fin des presentes. Lesquels, en la presence de très-haute et puissante princesse, madame Christine, duchesse de Lorraine, qui a long-temps travaillé à promouvoir cestedicte reconsiliation entre eux, et de très-haut et très-puissant prince Charles de Lorraine son fils, ont, en vertu de leursdicts pouvoirs, tant de la part desdicts seigneurs roys, que de messeigneurs leurs enfans, desquels iceux princes se font forts, et traictans pour eux, leurs hoirs et successeurs, faicts, conclus et accordés les articles qui s'ensuyvent.

Premierement, sans deroger toutesfois aucunement aux traictés precedens faicts entre leurs predecesseurs, lesquels demeureront en telle force et vigueur qu'ils estoient auparavant les guerres commencées entre l'empereur Charles V et le roy très-chrestien moderne, l'an 1551, et continuées depuis entre lesdits seigneurs roys très-chrestien et catholique; et sans aucune alteration d'iceux, sinon en tant que, par ce present traicté, pourroit estre autrement disposé; est convenu et accordé que doresnavant entre lesdicts seigneurs roys, mesdicts seigneurs leurs enfans, hoirs, successeurs et heritiers, leurs royaumes, païs et subjects, y aura bonne, seure, ferme et stable paix, confederation et perpetuelle alliance et amitié; s'entr'aimeront comme frères, procurans de tout leur pouvoir le bien, honneur et reputation l'un de l'autre, et esviteront, tant qu'ils pourront loyaument, le dommage l'un de l'autre; ne soustiendront et ne favoriseront personne quelle qu'elle soit au prejudice de l'autre, et dès maintenant cesseront toutes hostillités, oubliant toutes choses cy devant mal passées, qui demeureront abolies et esteinctes, sans que jamais ils en facent ressentiment quelconque; renonçans par ce traicté à toutes practiques et intelligences qui pourront, en quelque sorte que ce soit, redonder au prejudice l'un de l'autre, avec promesse de jamais n'en faire ne pourchasser par luy, qui puisse tourner au dommage de l'autre.

Pour le singulier desir que lesdicts deux princes ont toujours eu au bien de la chrestienté, et y voir les choses de la religion s'y maintenir à l'honneur de Dieu et union de son Eglise; meus de mesme zele et sincere volonté, ont accordé qu'ils procureront et s'employeront de tout leur pouvoir à la convocation et celebration d'un sainct concile universel, tant necessaire à la reformation et reduction de toute l'Eglise chrestienne en une vraye union et concorde; et estant faicte ladicte convocation, y feront trouver les prelats de leurs provinces. Et au demeurant y employeront tous autres bons offices necessaires à un bien tant requis à la chrestienté.

Et par le moyen de cestedicte paix et estroicte amitié, les subjets des deux costés, quels qu'ils soient, pourront, en gardant la

lois et costumes des pays, aller, venir, demeurer, frequenter, converser et retourner ès païs l'un de l'autre marchandement, et comme mieux leur semblera, tant par mer que par terre et eaux douces, traicter et converser ensemble; et seront soustenus et deffendus les subjects de l'un au païs de l'autre comme propres subjects, en payant raisonnablement les droicts en tous lieux accoustumés, et autres qui par Leurs Majestés et les successeurs d'icelles seront imposés : ce suspendant toutes lettres de marque et represailles qui pourront avoir esté données à quelque cause que ce soit, et ne s'en donneront d'oresnavant aucunes par l'un desdicts princes au prejudice des subjects de l'autre, sinon contre les principaux delinquans, leurs biens et de leurs complices, et ce encores seulement en cas de manifeste denegation de justice, de laquelle et des lettres de sommation et requisition d'icelle, ceux qui poursuivront lesdictes lettres de marque et represailles devront faire apparoir en la forme et maniere que de droict est requis.

Les villes subjectes, manans et habitans des comtés de Flandres et Arthois, jouiront des privileges, franchises et libertés qui leur ont esté accordés par ledict seigneur roy très-chrestien, et ses predecesseurs roys de France; et pareillement les villes, manans, habitans et subjects du royaume de France, jouiront aussi des privileges, franchises et libertés qu'ils ont aux païs bas d'iceluy seigneur roy catholique, tout ainsi que un chacun d'eux en ont deuement jouy et usé, et comme ils en jouissoient avant la rupture de ceste guerre en l'an 1551.

Et retourneront les subjects et serviteurs d'un costé et d'autre, tant ecclesiastiques que seculiers, nonobstant qu'ils ayent servy en party contraire, pleinement en la jouissance de tous et chacuns leurs biens, immeubles, rentes perpetuelles, viageres et à rachapt, saisis et occupés à l'occasion de ceste guerre, pour en jouyr de la publication de cestedicte paix, sans rien quereller toutesfois ny demander des fruicts perceus dès le saisissement desdicts biens immeubles, jusques au jour et date de ce present traicté, ny de debtes qui auront esté confisquées avant ledict jour, et se tiendra pour bon et valable le repartement qu'en aura faict ou fera le prince, son lieutenant ou commis riere la jurisdiction.

Duquel ledict arrest sera faict, et ne pourront jamais les crediteurs de telles debtes, ou leurs ayans cause, estre receus à en faire quelque poursuite, en quelque maniere et par quelque action que ce soit, contre ceux auxquels lesdicts dons auront esté faicts, ny contre ceux qui, par vertu de tels dons et confiscation, les auroient payé pour quelque cause que lesdictes debtes puissent estre, nonobstant quelques lettres obligatoires que lesdicts crediteurs en puissent avoir, lesquelles, pour l'effect de ladicte confiscation, seront et demeureront par ledict traicté cassées, annullées et sans vigueur; et se fera ledict retour desdicts subjects et serviteurs d'un costé et d'autre à leurs biens immeubles comme dessus, nonobstant toutes donations, concessions, declarations de confiscations et commises, sentences données par contumace, et en absence des parties, et icelles non ouyes, à l'occasion de cestedicte guerre, comme qu'il soit; remettant iceux subjects, quant à ce plainement, et cessans tous empeschemens et contredicts, aux droicts qu'ils avoient au temps de l'ouverture de ladicte guerre; et s'entend le contenu en ce present article, en tous lieux et endroicts de la subjection desdicts seigneurs roys très-chrestien et catholique, sauf quant aux foruscides de Naples, Sicile et duché de Milan, lesquels ne seront comprins en ce present traicté, ny jouiront du benefice d'iceluy.

Ceux qui auront esté pourveus d'un costé et d'autre des benefices estans en la collation, presentation ou autre disposition desdicts seigneurs roys, et personnes lays, seront et demeureront en la possession, jouissance et droicts de proprieté desdicts benefices, comme bien et deument pourveus d'iceux.

Le roy daulphin entrera, le jour de la publication de ce present traicté, en la possession de la seigneurie de Crevecœur, ses appartenances et dependances, pour en jouir comme il faisoit auparavant la guerre, sans prejudice toutesfois du droict de possession et de proprieté pretendu par le sieur de Cre-

ghen, heritier du feu seigneur de Beurres
nier decedé, lequel sera réintegré aux
icts et actions qu'avoit feu messire Adol-
e de Bourgongne père, et ledict feu sei-
ur de Beurres fils, auxdicts chasteau,
es et appartenances de Crevecœur, Her-
x, Rebilly, Sainct Souplet et chastellenie
Cambray, et que les commis des-jà ayans
ué à l'instruction, vuidange et decision
procès et different ou autres, se trouve-
t au premier jour d'aoust, en ce lieu de
steau en Cambresis pour le determiner;
s'ils ne s'en peuvent accorder, s'adjoin-
avec eux un personnage non suspect,
sera choisi par les commis à la pacifica-
sur le faict des limites, dont en ce traicté
faict mention; et sera tenu ledict commis
s'adjoindra jurer aux sainctes evangiles
Dieu, de bien et loyaument entendre à
icte decision, et sans faveur de l'une ou
l'autre des parties. Ayant pleu à Dieu
eler à soy la royne très-chrestienne douai-
re, madame Eleonor dernierement dece-
, delaissant l'infante de Portugal, ma-
ne Marie, sa fille unique, ledict seigneur
très-chrestien traictera bien et favorable-
nt ladicte dame infante, et jouira du dot
ladicte feu royne avoit en France, sans
innover, et tout ainsi que ladicte dame
oit à l'heure du trespas; et quant à ce
luy peut estre deu de son douaire ou
liment d'iceluy jusques au jour de sondict
pas, luy en sera faicte telle raison qu'elle
a occasion de contentement, et, au de-
urant, aura iceluy seigneur roy pour re-
mandée ladicte dame infante en tous les
ires et procès qu'elle a et pourra avoir
France, et luy fera, sur ce, faire et ad-
nistrer bonne et prompte justice.

En faveur et contemplation de cestedicte
x, et pour donner par lesdicts seigneurs
s reciproque contentement l'un à l'autre,
convenu et accordé qu'ils rendront et res-
ieront realement et de fait, c'est à sçavoir:
lict seigneur roy d'Espagne audict seigneur
y de France les villes, places et chasteaux
Sainct-Quentin, le Chastellet et leurs ap-
rtenances et dépendances, ensemble tous
autres chasteaux, lieux, bourgs, forts et
lages à luy et ses sujets appartenans, en
quelque lieu qu'ils soyent situés et assis, par luy, ses subjects et serviteurs, occupés sur ledict seigneur roy de France et sesdicts subjects et serviteurs, et dont ils jouissoient auparavant les dernieres guerres qui ont eu cours dès et despuis l'an 1551. Et ledict seigneur roy de France restituera audict seigneur roy d'Espagne les places, villes et chasteaux de Thionville, Mariembourg, Yvoy, Damvilliers et Montmedy, leurs appartenances et dépendances, et generalement tous les autres chasteaux, lieux, bourgs, forts et places par luy et ses subjects et serviteurs aussi occupés sur ledict roy d'Espagne et ses subjects et serviteurs dès et despuis le temps dessusdict, sans rien en reserver d'un costé ni d'autre, pour retourner par lesdicts seigneurs rois, et leursdicts sujects respectivement, en la possession des choses occupées, et jouir de tous les droicts qu'ils avoyent auparavant lesdictes guerres; et neantmoins, pourra chacun desdicts princes faire oster et enlever desdictes places qu'ils rendront, comme dit est, l'artillerie, poudre, boulets, armes, vivres et autres munitions qui se trouveront esdictes places au temps de ladicte restitution, laquelle se fera en l'estat auquel elles sont presentement, sans rien desmolir de la fortification, ny aucunement les affoiblir, en quelque sorte que ce soit: le tout de bonne foy, et comme il apartient à prince d'honneur.

Et pource que lors que la ville de Therouenne fut prinse sur ledict seigneur roy de France, elle fut ruynée et desmolie, au moyen de quoy il ne sera possible audict seigneur roy d'Espagne de la restituer en l'estat qu'elle estoit, a esté convenu et accordé par lesdicts seigneurs deputés, que le lieu et territoire ou estoit assis ladicte ville, ensemble ce qui en dépend, et dont ledict seigneur roy de France estoit en possession avant le commencement de ces guerres, sera remis et restitué en son obéisssance, pour en jouyr et disposer par luy, ses hoirs et successeurs et ayans cause, à tousjours perpetuellement, tout et ainsi qu'il souloit faire auparavant cesdictes guerres; et neantmoins sera loisible audict seigneur roy très-chrestien, attendu ladicte desmolition, faire ruyner et desmolir la fortification, closture et murailles de la

ville d'Yvoy, avant que d'en faire restitution, laquelle ville ledict seigneur roy catholique ne pourra retourner à fortifier, comme aussi ne pourra ledict seigneur roy très-chrestien faire aucun fort au pourpris dudict Therouenne.

Et pour autant qu'estant ladicte ville et eglise de Therouenne, ainsi que dit est, du tout ruynée et desmolie, le service divin n'y peut estre celebré comme il appartient; aussi que jà dès long temps l'on a procuré la division de l'evesché, chapitre et diocese de Therouenne, il a esté convenu et accordé entre les deputés desdicts deux princes, en vertu de leurdict pouvoir, que l'on deputera pour le premier du mois de juin prochain, de chacun costé d'iceux, deux commissaires à ce cognoissans, lesquels avecques l'intervention de celuy que desputera l'archevesque de Reims metropolitain, se trouveront tous ensemble ledict jour à Ayre, comme lieu plus commode à cest effect; et là s'accorderont par ensemble du moyen qu'ils devront tenir pour faire égal repartement et division de toute la rente de la table, tant exemplaire que capitulaire, et generallement de tous les biens et revenus appartenans à l'evesché, chapitre et eglise dudict Therouenne, où qu'ils soyent assis, et des dignités, offices, prebendes et autres benifices des droicts tant de collation qu'autres, et aussi de tout le diocese, pour attribuer la moitié à l'evesché qui s'erigera ès païs du roy très-chrestien, soit à Boulogne ou ailleurs où bon luy semblera, et l'autre moitié à l'evesché qui s'erigera à Sainct-Omer ou autre ville ès païs du roy catholique que bon luy semblera aussi; et porteront les uns et les autres la moitié des charges, suivant la division que lesdicts commissaires en feront; et supplieront lesdicts seigneurs roys à nostre sainct pere le pape, et luy feront commune instance d'approuver ladicte division, et de faire l'erection des deux eveschés au lieu d'une pour le service de Dieu, et plus grand benefice du diocèse.

Aussi se rendra la ville de Ionyve à M. du Liege, ses appartenances et despendances, et generallement tout ce qui presentement s'occupe par ledict seigneur roy très-chrestien, ou par gens tenans son party; de ce que devant le commencement de ceste presente guerre possedoit l'evesque, chapitre, eglise et païs de Liege, et specialement le chasteau de Bouillon, sans rien en reserver, plainement, de bonne foy, en l'estat qu'il se trouve, sans y rien demolir; y delaissant l'artillerie trouvée dedans au temps de l'occupation derniere, à sçavoir celle qui se trouve encores presentement, et retirant, si bon luy semble, toute autre artillerie qui depuis l'occupation y a esté mise, avec les poudres, munitions et vivres; et ce, sans prejudice du droict que le sieur de Sedam et ceux de la maison de La Marche y peuvent pretendre; ains, se faisant ladicte restitution, leur sont reservées leurs exceptions, pour, par voye de justice, s'en servir respectivement les uns et les autres, et non autrement. Et pour vuider plus brievement lesdicts differens qui sont entre ledict evesque, chapitre et communauté de Liege, et lesdicts sieurs de Sedam, se choisiront deux arbitres, l'un par lesdicts seigneurs evesque, chapitre et communauté de Liege, et l'autre par ledict sieur de Sedam; lesquels se denommeront par les parties dans deux mois pour se trouver en la ville de Cambray le premier de septembre, où sommairement, et de plain et au plustost que faire se pourra, ils vuideront lesdicts differens, et tous autres que lesdicts seigneurs de Sedam ont et peuvent avoir à l'encontre du corps et communauté de ladicte ville; et pource que madame la comtesse de Brenne et ses coheritiers pretendent plusieurs choses à l'encontre du corps de ladicte communauté de Liege, est aussi accordé que les mesmes arbitres auront pouvoir et charge de composer et vuider lesdicts differens entre eux.

Hesdin et le bailliage, avecques toutes ses appartenances, demeurera audict seigneur roy catholique, entierement en la mesme forme et maniere que ses predecesseurs le possedoient avant qu'il fust occupé par le feu roy François, sans contredict quelconque, et n'y pourra ledict roy très-chrestien, ses hoirs, successeurs et ayans cause, quereller aucune chose.

Et pour mieux terminer les occasions de toutes querelles pour l'abbaye et monastere de Sainct-Jean au Mont, les princes pourront choisir quatre personnes arbitres pour le pro-

par eux instruict, et mesme prins un surbitre en cas de discord, en vuider au fit de celles des parties pretendans à l'abe qu'il appartiendra; et durant la discution ict procès, celuy qui est denommé par ledict neur roy très-chretien jouira des biens si- en France, et celuy nommé par ledict seiur roy catholique jouira des biens estans en païs; et moyennant cela main sera levée par et seigneur roy très-chrestien des biens aptenans aux abbayes de Sainct Vaast d'Arras, Sainct Berthin, et Arrouaige, saisis par resailles, esquels ils reviendront du jour la publication de cestedicte paix. Et au ard des choses qui, dès le traicté de Crepy, aravant la guerre, se pretendent estre tes d'un costé et d'autre, au prejudice de l'autre, et contre les traictés, et d'atage les differens qui ont esté cy devant en avant entre lesdicts seigneurs princes, t sur les limites qu'autres, lesquels avant upture de la guerre n'ont esté vuidés, et it l'eclaircissement ne sera prins par ce pret traicté, se remettront à la decision des istres, qui des deux parts s'assembleront, ecques pouvoir suffisant pour communiquer vuider iceux, en ce lieu du chasteau en nbresis le premier de septembre prochain; n entendu toutesfois que, pendant que lests differens se vuideront par lesdicts deés d'un costé et d'autre, toutes choses vuidées demeureront au mesme estat que es estoient avant la rupture de la guerre, 1551, et seront chastiés severement ceux d'un costé ou d'autre feront aucune nouleté.

La dame de Touteville reprendra le comté Sainct Paul dudict seigneur roy catholique, ur en jouir et posseder comme ses predeseurs en ont jouy et possedé avant la erre, et specialement comme ils en jouissent avant l'eschange faict dudict comté de inct-Paul avec celuy de Mont-Fort, l'an 36; et ce, nonobstant tout ce qui depuis urroit estre advenu au contraire; et quant droict de reprise que ledict seigneur roy s-chrestien pretend luy appartenir, ses acns lui demeurent reservées, comme aussi dict seigneur roy catholique les siennes, ur s'en servir chacun au sonstenement de leur pretendu respectivement; et, pour en cognoistre, se deputeront dedans six mois deux commis d'un chacun costé desdicts princes, avecques pouvoir suffisant, auxquels iceux princes se submettront pour ouïr ce que de la part de l'un et de l'autre l'on voudra proposer et pretendre, les fondemens et allegations des parties, instruire le procès sur ce, et le vuider s'ils peuvent; et sinon, que dedans un an après le procès instruict, lesdicts seigneurs princes s'accorderont d'un superarbitre, qui se choisira en la maniere qui a esté entre les deputés pourparlé, à sçavoir, que chacun desdicts princes nommera dix ou douze princes ou potentats qui ne soyent leurs subjects, ny trop evidemment suspects à l'autre, pour en choisir un de ceux èsquels ils rencontreront, et faire ceste nomination si souvent, qu'ils rencontrent sur quelque personnage nommé de deux costés; lequel superarbitre ait toute auctorité pour, avecques les dessusdicts à pluralité de voix, le decider; et pendant ledict procès, les parties demeureront ès droicts, et en la mesme possession en laquelle icelles sont dès le dernier traicté de Crespy, jusques à la rupture de guerre, l'an 1551, sans rien innover d'un costé ny d'autre. Bien entendu que ledict seigneur roy catholique ne se pourra servir, par devant lesdicts commis, de la reprinse que ladicte dame de Touteville fera en vertu de ce present article, ny le roy très-chrestien d'autre quelconque que ladicte dame luy puisse avoir faict; et si sera tenue en surceance ladicte dame, faisant la reprinse avant dicte quant au payement des droicts seigneuriaux et de relief, jusques à ce, le different vuidé, l'on voye s'ils seront deus ou non.

Ledict seigneur roy d'Espagne rentrera en la jouissance et possession du comté de Charrolois, pour en jouir et ses successeurs, plainement et paisiblement, et le tenir soubs la souveraineté dudict seigneur roy de France. Et pourtant qu'il y a aucunes terres tenues en surceance entre le comté de Bourgongne et les terres à present possedées dudict seigneur roy très-chrestien, qui, pour non recognoistre l'un costé ou l'autre, sont cause et occasion de grands maux, tant pour le refuge qu'y prennent les mal-faicteurs que autres

raisons, l'on a convenu et accordé de la part desdicts seigneurs rois très-chrestien et catholique, se deputeront commis des deux costés briefvement; lesquels, se trouvant sur les lieux et visitant iceux, feront, de commun consentement, les parties ouyes qui y peuvent avoir interrest, esgal departement desdictes terres de surceance, pour mettre la moitié d'icelles plus proches et à propos en l'obeyssance dudict seigneur roy très-chrestien, et l'autre moitié plus voisine au comté de Bourgongne, soubs l'obeissance dudict seigneur roy catholique en son comté de Bourgongne, sans toutesfois aucune chose determiner, sinon après avoir entendu l'intention desdicts princes, et par leur ordonnance; lesquels commis communiqueront aussi sur ce que ceux du comté de Bourgongne prétendent devoir jouir de l'exemption des gabelles et impositions foraines, qui se levent au duché de Bourgongne, comme ceux dudict duché ne le payent audict comté, sans aussi aucune chose en ordonner ne decider, sinon par commandement desdicts seigneurs rois.

Et se restituera au duc de Mantoue entierement le marquisat de Montferrat, sans rien reserver ny detenir d'iceluy, de ce que lesdicts seigneurs rois très-chrestien et catholique, ou qui que ce soit de leur costé, en occupent presentement, demeurant en son entier audict duc le droict et action qu'il a en iceluy, ses apartenances et dependances, sans prejudice toutesfois des exceptions ou actions qu'autres y pourroient avoir, lesquelles par qui que ce soit ne se pourront poursuivre que par voye de justice, et non par la force, en retirans par eux toutesfois l'artillerie, vivres, munitions qui seront èsdictes places, autres que celles qui se pourroient trouver appartenir auxdicts seigneurs marquis de Montferrat. Et pourront aussi, si bon leur semble, lesdicts seigneurs rois, demollir et abbattre les fortifications qu'ils y ont faictes, promettans lesdicts seigneurs rois, et chacun d'eux respectivement, que, à l'advenir, ils ne mettront audict pays de Montferrat aucunes gens de guerre, ne s'aideront des places, molesteront, ne travailleront les subjects dudict pays, ains les laisseront vivre paisiblement, sans aucune chose entreprendre, n'attenter en iceluy païs, en quelque maniere que ce soit.

Et d'avantage, à fin que les subjects dudict Montferrat, et par special les manans et habitans de la ville de Casal, ne puissent estre molestés ne travaillés pour avoir servy l'un ou l'autre party, et obey à ce qui leur a esté commandé durant le temps qu'ils ont esté soubs la puissance de l'un ou l'autre desdicts seigneurs rois, est accordé que ladicte dame et seigneur marquis, en leur faisant ladicte restitution, remettront et pardonneront, par expresse declaration et serment, à tous les subjects, manans et habitans dudict marquisat de Montferrat, et nommément à ceux de ladicte ville de Casal, toute desobeissance, offence et contravention que ladicte dame marquise et seigneur duc de Mantoue pourroient pretendre à l'encontre d'eux, pour avoir obey, suivy et servy lesdictes deux Majestés respectivement, leurs lieutenans et officiers, sans que pour ce on les puisse poursuivre, punir, molester, ny travailler en quelque maniere que ce soit, rien leur en imputer ny reprocher à eux ny aux leurs à l'advenir, ains les laisseront vivre en paix et repos, et en jouir de leurs biens sans aucun empeschement; et de ce que dessus bailleront leurs lettres patentes en bonne et vallable forme, et sans que l'on leur en puisse aucunement demander des droicts, devoirs, revenus, cens, rentes et autres contributions, èsquels ils seroient demeurés redevables envers ledict duc jusques au jour de ce present traicté, dont ils demeurent quictes et deschargés.

Aussi se departira ledict seigneur roy très-chrestien de la ville de Valence, qui est du duché de Milan, laquelle sera remise ès mains dudict seigneur roy catholique, en l'estat auquel presentement elle se trouve, et sans y rien demolir, le tout de bonne foy; retirant ledict seigneur roy très-chrestien prealablement l'artillerie, les munitions et vivres, et le mesme fera-il de tout ce que, devant la publication de ce present traicté, il pourroit avoir occupé sur les pays possedés par Sa Majesté catholique: comme aussi se fera de la part dudict seigneur roy catholique, de tout ce qui pourroit avoir esté occupé, jusques au

jour de ladicte publication, en tous autres estats dudict seigneur roy très-chrestien.

Ledict seigneur roy très-chrestien recevra en faveur de cestedicte paix, et pour plus grand repos de la chrestienté, les Gennois en sa bonne grace et amitié, oubliant toutes causes de ressentiment qu'il pourroit avoir à l'encontre d'eux; et en ceste consideration leur restituera toutes les places que presentement il tient en l'isle de Corsegue, et y ont esté par lui occupées, detenues et fortifiées depuis la derniere guerre, en l'estat qu'elles sont, sans rien demolir, retirant prealablement les gens de guerre, munitions et vivres qu'il a èsdites places; bien entendu que doresnavant lesdits Gennois tiendront le respect qu'ils doivent audict seigneur roy très-chrestien, vivans en bonne amitié tant avecques luy qu'avecques ses subjects, et pourront respectivement, tant ceux dudict seigneur roy très-chrestien que d'eux, banter et converser librement et marchandement les uns avecques les autres, non toutesfois à main forte ne port d'armes qui puisse donner ombre ne soupçon, ès ports et pays les uns avecques les autres, où ils seront favorablement traictés en la sorte et maniere que propres sujects pourroient estre; à la charge aussi que lesdicts Gennois ne pourront directement ne indirectement user de ressentiment quelconque à l'encontre de leursdicts subjects soit de ladicte isle de Corsegue ou autres, à l'occasion du service que, comme qu'il soit, ils peuvent avoir faict audict seigneur roy très-chrestien, et à ceux de son costé, en ceste dicte guerre, ou pour avoir suivy son party, ains en demeureront absous et quictes, et jouiront paisiblement de tous et chacuns leurs biens, sans que, par voye de justice ou autrement, on leur puisse demander aucune chose ne aucunement pour ce les inquieter; et seront tenus iceux Gennois, s'ils veulent jouir du benefice de ce que dessus est disposé en leur faveur par ce traicté, bailler ratification contenant expresse obligation d'observer inviolablement le contenu.

A esté conclud et arresté aussi par cedict traicté que ledict seigneur roy très-chrestien retirera tous les gens de guerre, de quelque nation qu'ils soient, qu'il a dedans la ville de Montalcin, et autres places de Gennois et de Toscane, et se despartira et desistera de tous droicts qu'il peut pretendre èsdictes villes et païs, en quelque maniere que ce soit, en retirant prealablement l'artillerie, armes, vivres et toutes autres munitions qui y sont. Est aussi convenu et accordé que tous gentilshommes siennois et autres subjects dudict estat, qui se d[illegible]mineront à se sousmettre au magistra[illegible]bly au gouvernement de la republique de Sienne, y seront receus, et leur sera pardonné tout ce que l'on pourroit pretendre à l'encontre d'eux pour s'estre retirés audict Montalcin et ailleurs, sans qu'à ceste occasion, ne pour avoir prins les armes en ceste presente guerre contre qui que ce soit, ou pour avoir suivy le party dudict seigneur roy très chrestien, on les puisse travailler, ne endommager en corps et biens ou autrement, en façon quelconque; et si, pour raison de ce, leursdicts biens avoient esté prins et saisis, leur seront rendus et restitués pour en jouir plainement et paisiblement. Et pour l'accomplissement et seureté de ce que dessus, le duc de Florence sera tenu de ratiffier le contenu dedans ledict temps, et en bailler ses lettres patentes en bonne et valable forme; et de mesme sera pardonné à tous ceux qui en Toscane auront en ceste guerre suivy le party de feu l'empereur, pere dudict seigneur roy catholique, le sien ou dudict duc de Florence, et seront remis en tous les biens desquels ils auront esté dejettés durant cette guerre et à l'occasion d'icelle: le tout de bonne foy, ny seront à ceste cause inquietés en corps ny en biens, en façon quelconque.

Et pour plus grande confirmation de ceste paix, et rendre l'amitié, union et confederation plus ferme et indissoluble, les deputés avant dicts, en vertu de leursdicts pouvoirs au nom desdicts princes, et se faisans forts les deputés dudict seigneur roy très-chrestien, de madame Elizabeth, fille aisnée dudict seigneur roy très-chrestien, au nom d'iceluy, ont traicté et accordé mariage, qui se fera, par pro[illegible] paroles, de present, incontina[illegible] se pourra, d'entr[illegible] me et ladict[illegible]

suivant les constitutions et ordonnances de nostre mere saincte eglise.

Et sera ladicte dame conduicte et rendue aux frais dudict seigneur roy très-chrestien, accompagnée et traictée, comme il convient à dame de telle qualité et alliance qu'elle prend, jusques aux frontieres des royaumes d'Espagne, dudict seigneur roy catholique, ou de celles des pays d'embas, au choix dudict seigneur roy catholique, laquelle il fera recevoir en l'un ou en l'autre desdicts pays honnorablement, et la traictera comme requiert sadicte qualité, et appartient à dame de si haute maison et parentage; et aura ladicte dame, en dot, quatre cens mil escus sols pour tous droicts paternels et maternels, laquelle somme sera payée à qui ledict seigneur roy catholique deputera pour la recevoir, à sçavoir: le tiers au tems de la consommation du mariage; l'autre tiers au bout de l'an du jour de ladicte consommation, et l'autre tiers six mois après, de maniere que le payement entier de ladicte somme de quatre cens mil escus se fera en dedans les dixhuict mois, aux termes et par les portions cy dessus specifiées, et ce en la ville d'Anvers, comptant chacun desdicts escus sols au prix de quatre vingts gros, monnoye de Flandres, chacune piece, et sera ledict dot assigné à la mesure qu'il se recevra bien et convenablement sur bons et suffisans assignaux, au raisonnable contentement et satisfaction des ministres dudict seigneur roy très-chrestien qui, à cest effect, se pourront deputer. Bien entendu que ladicte assignation se fera si avant qu'elle se contente de l'hypotheque sur villes et places pour seureté de ses deniers, sans jouir des assignaux par ses mains au denier quatorze, et si elle en veut jouir par ses mains, au denier dix-huict, au choix et option de ladicte dame.

Et ne pourra ladicte Elizabeth pretendre, avoir, quereller ny demander autre chose quelconque ès biens, hoirie et succession dudict seigneur roy très-chrestien son pere, ny de la royne sa mere, à quoy dès maintenant elle renonce expressement, et si en baillera, le lendemain de la solemnisation et consommation dudict mariage, bonne et vallable renonciation et quictance au profit dudict seigneur roy très-chrestien, et des siens. Et pour ce faire, sera suffisamment et expressement auctorisée par ledict seigneur catholique son futur espoux et mary, sauf toutesfois et reserve tant seulement à ladicte dame Elizabeth les escheuttes et successions collateralles.

Et si sera ladicte dame Elizabeth joyellée par ledict seigneur roy catholique, son futur espoux, jusques à la somme de cinquante mil escus, qui sortiront nature d'heritage, comme aussi feront les autres bagues et joyaux qu'elle portera, lesquels luy demeureront pour elle, ses hoirs, successeurs et ayans cause.

Et se donnera par ledict seigneur roy catholique à ladicte dame entretenement tel que à fille et femme de si grands rois appartient, et iceluy duement assigner sur villes et places, dont elle jouira par ses mains, y pourvoyant tous offices et benefices, pourveu que ce soit aux naturels du païs et conforme aux ordonnances et constitutions d'iceluy; et au lieu de douaire dont l'on a accoustumé d'user au royaume d'Espagne, elle aura pour arres, selon l'usage et façon desdits païs, dudict seigneur roy catholique, son futur espoux, cent trente trois mil trois cens trente trois escus et un tiers d'escu, revenant au tiers de sondict dot, estimé chacun escu desdictes arres comme cy dessus sont estimés et evalués ceux de sondict dot, lesquelles arres, dissolu le mariage, et icelle dame survivant, sortiront nature d'heritage pour elle et les siens, audict cas qu'elle survive, et lors en pourra disposer soit entre vifs ou par derniere volonté, suivant l'usage et coustume d'Espagne; et luy sera ladicte somme dès maintenant assignée, ledict cas d'arres advenant, en la mesme maniere que dessus a esté dict de sondict dot.

Et si pourra ladicte dame Elisabeth, ledict cas de dissolution du mariage advenant, predecedant ledict seigneur roy catholique, partir et se retirer librement et franchement des royaumes et païs dudict seigneur roy catholique, sondict futur espoux, toutes et [illegible] tesfois qu'il luy plaira et bon, et avec elle tous ses offic familiers, et s'en retou France, et païs dudict chrestien; faire emp

ques soy tous et chascuns ses biens, joyaux, accoustremens, vaisselle et autres meubles quelconques, sans que, pour quelque occasion que ce soit ou pourroit survenir, soit faict ou mis directement ou indirectement aucun contredict, empeschement ou retardement à sondict partement, ni à la jouissance desdictes arres et assignal des deniers de sondict mariage; et à ceste fin sera baillé, devant la solemnisation dudict mariage, par ledict seigneur roy catholique, asseurance scellée de Sa Majesté avecques submission et obligation pour y estre contrainct par arrest et detention de toutes personnes des royaumes dudict seigneur roy catholique de quelque estat et qualité qu'ils soient: et pour execution de ce que dessus, se depescheront de la part dudict seigneur roy catholique toutes lettres et depesches necessaires.

Item, d'autant que la plus grande partie des guerres qui ont eu cours depuis plusieurs années en çà sont procedées à cause des droicts et pretentions que Sadicte Majesté très-chrestienne maintient avoir sur les païs de Savoye, Bresse, Piedmont et autres que tenoient les ducs de Savoye, et que très-excellent prince Emanuel Philibert de Savoye luy a faict entendre et remonstrer la bonne intention qu'il a de luy en faire raison, et comme son très-humble parent le recognoistre de tout l'honneur, service et observance d'amitié qui luy sera possible pour le rendre à l'advenir plus content de luy et de ses actions, que le temps et les occasions passées ne luy en ont donné le moyen, le suppliant qu'il veuille, pour plus fermement establir ceste reconciliation d'affinité et l'amitié qu'il cherche et desire de Sadicte Majesté, trouver bon et avoir aggreable que le mariage de très-excellente princesse madame Marguerite de France sa sœur unique, duchesse de Berry, et de luy, se puisse faire, et l'honnorer d'une telle princesse que il desire singulierement, tant pour la proximité de sang dont elle attouche à Sadicte Majesté, [illegible] et rares ver- [illegible]té, comme [illegible] repos [illegible] voir le bon devoir en quoy ledict seigneur de Savoye offre se mettre, desirant de sa part le gratifier dudict mariage et de toutes autres choses qui pourront servir à fortifier ceste reconciliation, pour l'asseurance qu'il a aussi de l'honneur et bon traictement que madicte dame sa sœur, qu'il aime et tient chere comme sa propre fille, en recevra, et Sadicte Majesté toute satisfaction, contentement et parfaicte amitié. Pour ces causes, le voulant recognoistre comme parent et de son sang, et pour de plus en plus corroborer et confirmer ceste paix, ont lesdicts seigneurs deputés, en vertu de leursdicts pouvoirs, convenu et accordé que ledict seigneur de Savoye aura à femme madicte dame Marguerite, à laquelle Sadicte Majesté très-chrestienne laissera pour son entretenement la jouissance, sa vie durant, dudict duché de Berry, et autres terres et revenus dont elle jouit presentement; et d'avantage luy baillera en dot, pour tous ses doicts paternels et maternels, et autres qui luy peuvent appartenir, et sont escheus, auxquels moyennant ce elle renoncera, la somme de trois cens mil escus, payables, c'est à sçavoir: cent mil escus comptant le jour de la consommation dudict mariage, autres cent mil escus un an après ladicte consommation, et le reste six mois après ledict an revolu, recevant laquelle somme ou partie d'icelle par ledict seigneur de Savoye, il sera tenu l'assigner bien et convenablement sur le duché de Savoye, peage et dace de Suze, et gabelle de Nice, de proche en proche, dont ladicte dame, ses hoirs, successeurs et ayans cause, seront et demeureront saisis, jouissans et possesseurs jusques à l'entiere restitution de ladicte somme, ou de ce que receu en aura esté. Et advenant que ledict seigneur de Savoye aille de vie à trespas avant ladicte dame, elle aura pour son douaire la somme de trente mil livres par an, qui luy est et sera assignée sur les païs de Bresse, Bugey et Veromey, et autres païs dudict seigneur de Savoye, aussi de proche en proche, dont elle jouira par ses mains sa vie durant seulement, avecques la provision et disposition des offices et benefices desdicts lieux; et si aura, pour sa demeure et habita- [illegible] la maison de Bourg en Presse ou de

Pontdain, à son choix et option, le tout avecques les clauses et conditions qui seront apposées au contrat de mariage qui en sera dressé.

Sera ledict mariage solemnisé en face de saincte eglise, et consommé entre eux dedans deux mois prochainement venant, et à ceste fin s'obtiendra la dispense de nostre sainct pere le pape, et dès lors sera baillé et delaissé audict seigneur de Savoye pour luy, ses hoirs, successeurs et ayans cause, l'entiere et pleine possession paisible, tant du duché de Savoye, païs de Bresse, Beugey et Veronney, Maurienne, Tarentaise et vicairie de Berceronnette, comme de la principauté de Piedmont, comté d'Ast, marquisat de Seve, comté de Coconat, des terres des Langues, de Gatieres, et terres de la comté de Nice, de là du Bar, que ledict seigneur roy très-chrestien, ou autre qu'il soit de ses serviteurs et subjects, tient et possede, que de tout ce que le feu duc Charles son pere tenoit quand il fust mis hors de ses païs du vivant du feu roy François, fors et excepté les villes et places de Thurin, Quiers, Pinerol, Chivas et Villeneufve d'Ast, avecques les finages, territoires, mandemens et jurisdictions et autres appartenances desdictes places de Thurin, Chivas et Villeneufve d'Ast, ainsi qu'ils s'estendent et comportent, et de celles dudict Pinerol et Quiers, des finages, territoires, mandemens et juridictions, tant et si avant que ledict seigneur roy très-chrestien cognoistra estre necessaire pour la nourriture et munition de toutes lesdictes places, y comprins les vivres qui se tireront desdictes trois places et leursdicts territoires, le tout de bonne foy; ce qui demeure à son arbitre et bon plaisir, pour icelles places, finages, territoires, mandemens, jurisdictions et leursdictes appartenances, tenir par ledict seigneur roy très-chrestien, ainsi que dessus est dict, jusques à ce que les differens sur les droicts par Sa Majesté pretendus contre ledict sieur de Savoye soyent vuidés et determinés; ce que lesdicts seigneurs s'obligent faire dedans trois ans pour le plus tard, sans autre prolongation ne tardement; et iceux differens vuidés, et ledict temps de trois ans escheu, en laissera Sadicte Majesté très-chrestienne la possession libre audict seigneur de Savoye pour en jouyr ainsi que de ses autres terres, pourveu toutesfois qu'il n'y ait aucun retardement ou refus procedant dudict seigneur de Savoye, comme aussi le roy très-chrestien promet n'en faire aucun de sa part, à peine de descheoir de ses pretentions et possession, n'entendant toutesfois par ce present article aucunement prejudicier aux droits et raisons dudict seigneur de Savoye, lesquels differens se vuideront selon les concordats, et ainsi qu'il a esté accoustumé quand aucuns differens se sont offerts entre ceux de la maison de France et de celle de Savoye; et là où ils ne pourroient estre determinés par ledict moyen, seront, dedans six mois après la consommation dudict mariage, choisis et deputés arbitres de commun accord et consentement, pour proceder le plustost que faire se pourra à la determination d'iceux differends.

Et neantmoins sera loisible audict seigneur roy très-chrestien, en baillant audict seigneur de Savoye la possession desdicts pais, faire demolir et abattre toutes les fortifications faictes en iceux païs, tant par luy que le feu roy son pere, et en retirer l'artillerie, vivres et autres munitions qui y seront, pour en faire ce que bon luy semblera.

Item est semblablement traicté et accordé que tous ceux qui ont esté pourveus par mort, ou resignation ou autrement, legitimement des benefices desdicts païs, durant que lesdicts seigneurs roys très-chrestiens pere et fils les ont tenus et possedés, demeureront au droict et possession d'iceux, et en jouyront tout ainsi qu'ils font à present, sans y estre aucunement inquietés, empeschés ni molestés, en quelque maniere que ce soit par ledict seigneur de Savoye, ses gens et officiers; et quant à ceux qui ont esté mis par lesdicts seigneurs roys pourveus des offices desdicts païs durant ledict temps, iceluy seigneur duc les aura pour bien et favorablement recommandés selon leurs merites.

Aussi que toutes procedures, jugemens et arrests donnés par les cours souveraines desdicts païs, grand conseil et autres juges de Sadicte Majesté très-chrestienne, pour raison des differens et procès poursuivis, tant par

les subjects desdicts païs de Piedmont et Savoye qu'autres, durant le temps qu'ils ont esté sous l'obéissance dudict seigneur roy très-chrestien, et dudict feu seigneur roy son pere, auront lieu, et sortiront leur plein et entier effect, tout ainsi qu'ils feroient si ledict seigneur roy demeuroit seigneur et possesseur desdicts païs; et ne pourront estre lesdicts jugemens et arrests revoqués en doute, annulés, ni l'execution d'iceux autrement retardée ni empeschée; bien sera loisible aux parties se pourvoir par revision, et selon l'ordre et disposition de droict des lois et ordonnances, demeurant neantmoins les jugemens cependant en leur force et vertu.

Item, pour obvier à toute occasion de trouble qui peut alterer la bonne volonté desdicts princes l'un envers l'autre, et faire cesser toutes querelles et plainctes, est convenu et accorde que ledict sieur de Savoye jurera et promettra de remettre, oublier et pardonner toute haine et rancune qu'il pourroit avoir conçue, et offences pretendues à l'encontre des subjects et autres manans et habitans desdicts païs, ou aucun d'eux, de quelque estat, nation, qualité ou condition qu'ils soyent, pour avoir suivy, obéy et servy lesdicts seigneurs roys très-chrestiens, leurs lieutenans, gouverneurs et officiers, durant le temps qu'ils ont possedés lesdicts païs; et que pour raison de ce ne les molestera ni fera poursuivre, inquieter, molester, ni travailler en leurs personnes ni biens, directement ni indirectement, en quelque sorte ni maniere que ce soit; ains les laissera et permettra avecques leurs familles vivre en tout repos et liberté, et jouir de leurs biens paisiblement, sans empeschement ni reproche quelconque; et de ce baillera ses lettres patentes en bonne et vallable forme; et le semblable fera ledict seigneur roy très-chrestien reciproquement, pour le regard de ceux qui ont suivy et servy ledict seigneur duc de Savoye, et le feu duc son pere, autres subjects naturels de Sa Majesté très-chrestienne, qui demeureront exclus du benefice de ce present traicté.

Et à fin que ledict seigneur de Savoye ait entiere cause de contentement, et qu'il ne demeure aucun scrupule ès choses qui pourront alterer ce public bien de paix, et desnouer ce nœud d'amitié que lesdicts princes veulent former ensemble, a esté convenu et accordé que, au mesme temps de la consommation du mariage dudict sieur de Savoye et de madicte dame Marguerite, ledict seigneur roy des Espagnes laissera aussi ledict seigneur de Savoye en l'entiere et libre possession de toutes les villes, places, chasteaux et fortéresses de ses païs, esquelles ledict seigneur roy des Espagnes tient garnison de gens de guerre, dont il les fera sortir et vuider incontinent, pour en jouyr par ledict sieur de Savoye, ses hoirs et ayans cause, franchement, librement, paisiblement et sans aucun empeschement, tout ainsi que faisoit auparavant le commencement des guerres le feu duc son pere; bien pourra iceluy seigneur roy catholique, du gré et consentement dudict seigneur de Savoye, tenir garnison de gens de guerre à ses despens dedans les villes et places de Verceil et Ast, pendant que ledict seigneur roy très-chrestien tiendra lesdictes cinq places tant seulement, après lequel il sera tenu les en retirer, et laisser l'entiere et libre jouissance et administration audict sieur de Savoye, qui cependant ne laissera d'y avoir toute auctorité et preeminence, pour, des droicts, profits, revenus et esmolumens d'icelles et de leurs appartenances et despendances, jouyr, user et disposer par luy comme de sa propre chose, et tout ainsi que si lesdictes forces n'y estoyent point; demeurant au surplus ledict seigneur de Savoye avec ses terres, païs et subjects, bon prince neutre, et amy commun desdicts seigneurs roys très chrestien et catholique.

Item est accordé que tous dons, graces, concessions et alienations que lesdicts seigneurs rois très-chrestiens ont faictes du domaine et patrimoine desdicts pays durant qu'ils les ont possedés, et des vassaux et subjects dudict duc de Savoye, qui en auroyent esté privés pour avoir suivy et servy le party dudict seigneur de Savoye, seront et demeureront cassées et annulées; et en la possession d'iceux biens, ceux auxquels ils appartenoyent seront remis, sans toutesfois qu'ils puissent aucune cho[illegible]
der des fruicts et [illegible]
desdicts dons.

Item est aussi accordé que tous dons, graces, remissions, concessions et aliénations faictes par ledict seigneur roy très-chrestien, ou le feu roy son pere, durant ledict temps, des choses qui leur sont eschenes et advenues, ou avoyent esté adjugées, soit par confiscations, pour cas de crime, et commise autre que de guerre, pour avoir suivy et servy ledict seigneur de Savoye, reversion de fief, faute de legitimes successeurs ou autrement, seront et demeureront vallables, et ne se pourront revoquer, ne ceux auxquels ils ont esté faicts inquietés ny molestés en la jouyssance d'iceux.

Aussi que ceux qui durant ledict temps auroyent esté receus en foy et hommage par le roy ou ses officiers, ayans pouvoir à cause d'aucuns fiefs et seigneuries tenus et mouvans des villes, chasteaux et lieux possedés par ledict seigneur audict pays; et d'iceux auroyent payés les droicts et devoirs seigneuriaux, ou que ledict seigneur roy leur en eust faict don et remission, et ne pourront estre molestés ni inquietés pour raison desdicts droits et devoirs; ains en demeureront quittes, sans qu'on leur en puisse demander en quelque maniere que ce soit.

Et se fera la restitution qui se doit faire d'un costé et d'autre suyvant le present traicté en ceste sorte, à sçavoir: le roy très-chrestien rendra tout ce qu'en vertu de cedict traicté il doit rendre, tant des païs de M. le duc de Savoye par deçà, qu'en Italie, Corsegue et ailleurs où que ce soit, en dedans deux mois, dès la datte de ce present traicté; et se commencera à faire ladicte restitution en dedans un mois; et, devant que l'on commence de restituer, se donneront, pour asseurance de l'accomplissement des restitutions, de la part dudict seigneur roy catholique quatre ostages tels que le roy très-chrestien voudra choisir, subjects de Sa Majesté catholique; et, dedans un mois après ladicte restitution faicte par ledict seigneur roy très-chrestien, devra ledict seigneur roy catholique achever de restituer ce qu'aussi, en vertu de ce present traicté, il doit rendre, tant par deçà que delà les monts où que ce soit; et commencera ce mois, pour ledict seigneur roy catholique, avoir cours dès qu'il sera certifié que la restitution du costé dudict seigneur roy très-chrestien sera faicte; laquelle restitution achevée, lesdicts ostages se rendront et mettront en entiere delivrance de bonne foy, et sans contredict, delay ou difficulté quelconque.

Et en ceste paix, alliance et amitié, seront comprins, de commun accord et consentement desdicts seigneurs roys très-chrestien et catholique, si comprins y veulent estre, premierement, de la part dudict seigneur roy très-chrestien nostre sainct pere le pape, le Sainct Siége apostolique, l'empereur, les eslecteurs, princes ecclesiastiques et seculiers, villes, communautés et estats du sainct empire, et, par special, messieurs les ducs Haus, Frederic, et Jean Guillaume de Saxe, le duc de Saxe, le duc de Wirtemberg, le lantgrave de Hesse et ses enfans, la comtesse de Frise orientale et son fils, ensemble les villes maritimes, selon les anciennes alliances, le roy dauphin et la royne dauphine, roy et royne d'Escosse, la royne douairiere regente d'Escosse, ledict royaume d'Escosse, selon les anciens traictés, alliances et confederations qui sont entre le royaume de France et d'Escosse, le roy de Boheme, messieurs les archiducs ses freres, enfans dudict seigneur empereur, leurs royaumes, païs, terres et seigneuries, les roys de Portugal, Pologne, Danemarc et Suede, la royne Elizabeth, vefve du feu roy Jean vayvode, et le roy son fils, le duc et seigneur de Venise, les treize cantons des ligues de Suisse, les seigneurs des ligues Grises, Valais, Sainct Gal, Torquenbourg, Millehausen, et autres alliés et confederés desdicts sieurs des ligues, M. le duc de Lorraine, madame la duchesse douairiere de Lorraine, M. le duc de Savoye, M. le duc de Ferrare, messieurs ses enfans, messieurs le cardinal de Ferrare et don Francisco d'Ast, pour jouir du benefice de ce present traicté, et, en vertu d'iceluy, de tous les biens temporels et ecclesiastiques qu'ils ont ès pays dudict seigneur roy catholique; les marquise de Montferrat, duchesse douairiere, et le duc de Mantoue, le sieur Ludovic de Gonzaga son frere, la republique de Luques, les evesques et chapitres de Mets, Toul et Verdun, l'abbé de Gorze; sans, par ceste con-

prehension, faire aucun prejudice au droict de celuy que, de la part du roy catholique, l'on pretend estre abbé de Gorze, auquel demeurent ses droicts; sauf et reservés les seigneurs de la maison de la Marche, le duc de Palliano, les comtes de Mirandol et de Petillant, le sieur Jordan Ursin, Camillo et Paulo Ursin, le seigneur cardinal Strossy, Philippe et Robert Strossy, l'evesque de Sainct Papon Salviate, le sieur Cornelio Bentivoglio et ses freres, le seigneur Adrian de Baillon, pour jouyr pareillement du benefice de ceste dicte paix, et, en vertu de ce present traicté, de tous et chacuns leurs biens ecclesiastiques et temporels qu'ils ont ès païs dudict sieur roy catholique, bien entendu toutesfois que le consentement que ledict sieur roy catholique donne à la comprehension de la comtesse de Frise-Orientale et de son fils, soit sans prejudice du droict que Sa Majesté catholique pretend sur les païs d'iceux; comme aussi demeurent reservées à l'encontre les defences, droicts et exceptions de ladicte dame et de son fils; aussi avec declaration expresse que ledict seigneur roy catholique ne pourra directement ou indirectement travailler par soy ou par autre aucuns de ceux qui, de la part dudict sieur roy, très-expressement sont icy dessus esté comprins, et que si ledict seigneur roy catholique pretend aucune chose à l'encontre d'eux, il les pourra seulement poursuivre par droict devant les juges competans, et non par la force, en maniere que ce soit.

Et de la part dudict seigneur roy catholique seront comprins en ce present traicté nostre sainct pere le pape, le sainct siege apostolique, l'empereur des Romains, messieurs ses enfans, leurs royaumes et païs, les eslecteurs, princes, villes et estats du sainct empire, obeissans à iceluy, et specialement l'evesque de Liege, le duc de Cleves, l'evesque et cité de Cambray et païs de Cambresis, les villes maritimes et les comtes d'Oost Frise; et renoncent lesdicts princes à toutes practiques, promettans de n'en faire cy après aucunes, ny en la chrestienté ny dehors icelle, où que ce soit, qui puisse estre prejudiciable ny audict seigneur empereur, ny auxdicts membres et estats du sainct empire; ains qu'ils procureront de leur pouvoir le bien et repos d'iceluy, pourveu que ledict seigneur empereur et lesdicts estats se comportent respectivement amiablement avec lesdicts seigneurs roys très-chrestien et catholique et ne facent rien au prejudice d'iceux. Et de mesmes y seront comprins messieurs des cantons des ligues des hautes Allemagnes et des ligues Grises et leurs alliés, et davantage la royne d'Angleterre, suivant ce qu'a esté capitulé entre ledict roy très-chrestien, les roy et royne dauphins, roy et royne d'Escosse, et elle se reservant expressement par ce traicté la capitulation que ledict roy catholique a avecques les roy et royaume d'Angleterre. Aussi se comprend expressément en cedict traicté le roy de Portugal, le roy de Pologne, le roy de Dannemarc, le duc de Savoye, le duc de Lorraine, et madame la duchesse sa mere, les duc et seigneurs de Venise, les republiques de Gennes et de Lucques, les ducs de Florence et de Ferrare; bien entendu que ceste comprehension soit sans prejudice du traicté qu'il a faict avec Sa Majesté catholique, et de l'accomplissement d'iceluy. Outre ce se comprennent les ducs de Mantoue et d'Urbin, le duc de Parme et de Plaisance, les reverendissimes cardinaux Farnaise et Saint Angelo ses freres, et aussi le cardinal Carmelange, le comte Saincte Fleur et autres ses freres, les reverendissimes cardinaux Carpi et Perose, Marcho Antonio Colona, Paulo Jordan, Ursino Vaspasiano Gonzaga, le sieur de Monego, le marquis de Final, le marquis de Massa, le sieur Bertholdo Farnez, l'evesque de Pavie et ses freres, le seigneur de Plombin, le comte de Sala, le comte de Colormo Sinolpho, seigneur de Castel Lotery, pour jouir pareillement du benefice de ceste dicte paix, et en vertu de ce present traicté de tous et chacuns leurs biens ecclesiastiques et temporels qu'ils ont aux païs dudict seigneur roy très chrestien, avec declaration expresse que ledict seigneur roy très chrestien ne pourra directement ny indirectement travailler par soy ou par autres aucun d'iceux; et que si ledict roy très-chrestien pretend aucune chose à l'encontre d'eux, il les pourra seulement poursuyvre par droit devant competans, et non par la force, e
que ce soit.

Et aussi seront comprins en ce present traicté tous autres qui, du commun consentement desdicts seigneurs rois très-chrestien et catholique, se pourront denommer, pourveu que, six mois après la publication de ce present traicté, ils donnent leurs lettres declaratoires et obligatoires en tel cas requises respectivement.

Et pour plus grande seureté de ce traicté de paix, et de tous les poincts y contenus, ledict seigneur roy très-chrestien le fera jurer, approuver et ratifier par M. le roy daulphin son fils, et le fera verifier et interiner en cour de parlement de Paris, et en tous autres parlemens du royaume de France, avec l'intervention, et en presence des procureurs generaux esdites cours de parlement, auxquels ledict sieur roy baillera pouvoir special et irrevocable, pour, en son nom, comparoir esdites cours de parlement, et d'illec consentir aux enterinemens, et eux submettre volontairement à l'observance de toutes les choses contenues esdicts traictés. Et qu'en vertu d'icelle voluntaire submis-ion, ils soient en ce condamnés par sentence diffinitive desdicts parlemens, en bonne et convenable forme; et sera ledict traicté de paix verifié et enregistré en la chambre des comptes audict Paris, en presence et du consentement du procureur dudict seigneur roy pour l'effectuelle execution et accomplissement d'iceux et validation des quictances, renonciations et submissions, et autres choses contenues et declarées auxdits traictés; lesquelles ratifications, interinemens, verifications et autres choses dessus dictes, seront faictes et fournies par ledit seigneur roy très-chrestien, et les depesches d'icelles, en forme deue, delivrées ès mains dudict seigneur roy catholique en dedans trois mois; et si, pour les interinemens et verifications que dessus, estoit requis et necessaire aux officiers dudict seigneur roy très-chrestien avoir relaxation de luy des sermens qu'ils peuvent avoir faicts, de ne consentir ny souffrir aucunes alienations de la couronne, iceluy seigneur roy la leur baillera, et ledict seigneur roy catholique fera faire en son grand conseil et autres ses consaulx et chambre des comptes en ses pays d'embas semblables interinemens et verifications, avec relaxation des sermens des officiers en dedans le terme que dessus, et en dedans six mois le ratifier aussi par monseigneur le prince des Espagnes son fils.

Lesquels poincts et articles cy dessus compris et chacun d'iceux, ensemble tout le contenu, ont esté traictés, accordés, passés et stipulés reciproquement entre lesdicts deputés au nom que dessus et en vertu de leurs pouvoirs; et ont promis et promettent, sous l'obligation de tous et singuliers les biens presens et advenir de leursdicts maistres, qu'ils seront par iceux semblablement observés et accomplis; et de leur faire ratifier et en bailler et delivrer les uns aux autres lettres autentiques signées et scellées où tout le present traicté sera inséré de mot à autre, et ce en dedans huict jours prochains. Et d'abundant ont accordé lesdicts procureurs, à sçavoir: ceux dudict seigneur roy catholique, que le plustost que convenablement faire se pourra, et en presence de tel qu'il plaira audict seigneur roy catholique, jugera solennellement sur la croix, saincts Evangiles de Dieu et canon de la messe, et sur son honneur, d'observer, accomplir pleinement et realement le contenu esdicts articles; et le semblable fera ledict seigneur roy très-chrestien, le plustost et ainsi que la commodité s'en donnera, en presence de tel qu'il plaira audict seigneur roy catholique deputer; en tesmoing desquelles choses ont lesdicts deputés souscript le present traicté de leurs noms, au lieu du Chasteau en Cambresis, le troisieme jour du mois d'avril, l'an mil cinq cens cinquante neuf, après Pasques.

Pouvoir de M. de Guise après la bataille Sainct-Laurens.

Henry, par la grace de Dieu roy de France à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Chacun sçait avec quelle force le roy d'Espagne, nostre ennemy et adversaire, est entré en nostre royaume, ce qu'il y a faict et les desastres et infortunes qui nous sont succedés à la route de nostre armée, où sont morts, avec nostre très-grand regret, ennuy et desplaisir, aucuns princes, seigneurs

capitaines et gentils-hommes, et les autres faicts prisonniers, entre lesquels est nostre très-cher et amé cousin le duc de Montmorency, connestable de France, estant mesmes, à cause de son estat et office, nostre lieutenant general, représentant nostre personne par tout nostredict royaume, et sur lequel nous nous sommes toujours entierement reposés du principal maniement de tous nos plus grands credits et principaux affaires, qui, de present, sont tels et tellement augmentés par le moyen de la guerre, qu'il est plus que requis et necessaire que nous soyons soulagés à la conduite, direction et administration d'iceux, où jusques icy, de ladite route de nostre armée intervenue, nous nous sommes esvertués de faire tout ce que nous avons peu, avec le soin, la diligence et le travail qu'il a esté besoin d'y user : à quoy nous nous trouvons autant bien que jamais disposés de continuer et perseverer jusques au bout; mais pource qu'un tel et si pesant faix merite bien qu'en l'absence dudict connestable nous appellions, pour nous soulager, un personnage d'auctorité, choisi et esleu entre ceux dont nous avons plus de seureté et fiance par les temoignages et certitude que nous pouvons avoir de ses rares vertus, prudence, vaillance et grande experience au faict des armes et matieres d'estat, integrité, dexterité, bonne conduicte, loyauté et diligence; à ceste cause, sachant et cognoissant toutes ces choses vertueuses et louables qualités estre en la personne de nostre très-cher et très-amé cousin, François de Lorraine, duc de Guise, pair et grand chambellan de France, pour lesquelles nous l'estimons digne d'estre appellé et employé en telle charge, et non moins capable de l'exercer pour y faire et continuer le devoir qu'il a ordinairement faict en toutes les autres grandes, honnorables et importantes charges que nous luy avons commises, où il s'est si prudemment et vertueusement porté, conduict et acquité à nostre très-grand contentement et satisfaction, pour le singulier zele et affection qu'il a tousjours eu à nostre service, que nous avons très-juste occasion de le faire participant avec nous aux labeurs, soin, cure et vigilance de nosdits affaires. Pour ce est-il que nous, pour les considerations dessusdites et autres à ce nous mouvans, avons faict, ordonné, institué et estably, faisons, ordonnons, instituons et establissons nostredict cousin François de Lorraine, duc de Guise, par ces presentes, nostre lieutenant general, representant nostre personne en et par tout nostredict royaume et les païs de notre obéissance en l'absence de nostredict cousin le connestable, avec plein pouvoir, auctorité, faculté et mandement special de faire vivre en bon ordre, justice et pollice, nos gens de guerre, tant de cheval que de pied, de quelque nation qu'ils soient, sans leur souffrir faire aucune extorsion, outrage, pillerie ne molestation à nostre peuple, leur faisant bailler et administrer vivres, victuailles, en payant selon les prix et taux qu'il y aura mis ou faict mettre par ceux que à ce il commettra et deputera; fera entretenir, garder et observer estroictement et inviolablement nos ordonnances, tant sur le faict de nostre gendarmerie qu'autres nosdictes gens de guerre; ordonnera de leurs monstres, reveues et payemens, lesquelles monstres ou reveues, il fera faire toutes et quantes fois que bon luy semblera et verra estre requis et necessaire pour nostre service, par les commissaires et contrerooleurs ordinaires de nos guerres; et en l'absence d'eux et du secretaire et contrerooleur general de nos guerres, pour bailler des contrerooleurs, nostredict cousin commettra et deputera d'autres commissaires et contrerooleurs loyaux et experimentés qu'il advisera; les fera payer de leurs gaiges et taxations par ceux et ainsi qu'il appartiendra; commandera aux compagnies, chefs et conducteurs de nostredicte gendarmerie, chevaux legers, ban et arriere-ban, et autres nos gens de cheval et de pied, et de nostre artillerie, tout ce qu'ils auront à faire pour nostredict service et le bien de nos affaires; les fera marcher ès lieux et endroicts où l'occasion et affaire se presenteront; et si aucun d'eux, ou autre, de quelque qualité ou condition qu'il soit, presume d'enfreindre et contrevenir à ses commandemens, decrets et ordonnances en ce qui concernera nostredict service et le faict de sa charge, nous voulons, entendons, et [illegible]
face chastier et [illegible]
qu'il trouve

trement selon l'exigence des cas, de sorte que ce soit exemple perpetuel à tous autres ; advertira ordinairement nos officiers et nos gouverneurs, magistrats, maires, maieurs, eschevins, bourgeois, manans et habitans de nos villes et bourgs, et les capitaines de nos places et chasteaux, de ce qu'ils, et chacun d'eux respectivement, auront affaire selon les occurrences; c'est à sçavoir nosdicts officiers et magistrats, pour satisfaire à l'execution de nos vouloir et intention selon le devoir de leurs estats, charges et offices : lesquels gouverneurs, maires, maieurs, eschevins, manans et habitans desdictes villes, pour recevoir et loger garnisons, fournir de vivres, munitions, pionniers et autres choses necessaires pour la guerre ; et lesdicts capitaines de nos places, chasteaux et forteresses, pour avoir et tenir l'œil ouvert à la garde, seureté et conservation desdictes places, chasteaux et forteresses, et pourvoir aux choses pour ce requises et necessaires. A quoy nostredict cousin le duc de Guise tiendra la main envers eux et chacun d'eux, et leur ordonnera et commandera tout ce qu'il verra et cognoistra qu'il sera besoin de faire pour les effects dessusdicts et la satisfaction à nosdicts vouloir et intention, à fin d'y estre obey promptement et sans aucune dissimulation, longueur ne difficulté : contraindra nostredict peuple, par toutes les voyes et moyens qu'il verra estre plus à propos en la loyauté, fidelité, obeyssance et devotion qu'il nous doit, et à faire son devoir en toutes choses concernant nostredict service, le bien de la chose publique de nostre royaume et la seureté et conservation de nostredict estat ; conduira et exploitera nos forces et armées, joinctes et unies qu'elles seront, ès lieux et endroicts et pour l'execution des entreprinses qu'il aura esté advisé, soit dedans ou dehors nostre royaume ; et avec icelles, assiegera et fera assieger villes et chasteaux, y donner assaut ou assaux, et les prendre par force ou composition, ainsi qu'il pourra, livrer batailles, journées, rencontres, escarmouches et autres faicts, actes et exploits de guerre ; mettra à rançon prisonniers et autres ennemis rebelles, ou les fera executer s'il trouve qu'ils l'ayent merité, ou bien, s'il voit que faire se doive, leur pardonnera, remettra, quittera les cas et crimes dont ils seront chargés; fera abattre et demolir, s'il voit que bon soit, toutes forteresses et places à nou scontraires et desobéissantes, et les autres ou celles là mesmes faire reparer, fortifier, artiller et avictuailler ; commettre et deputer tels personnages idoines et suffisans que il advisera pour la garde, conservation, gouvernement et administration, tant des villes, chasteaux, forteresses et païs que nouvellement il aura reduicts et mis sous nostre obéyssance, qu'autres que nous tenons et possedons, s'il voit que besoin soit pour le bien de nostre service; changera et muera, quand bon luy semblera et verra que faire se doive, lesdicts personnages par luy commis à ladicte garde et gouvernement et administration desdictes places et païs nouvellement conquis, leur donnant pouvoir, puissance et auctorité de faire faire fortifications, ramparts, munitions et avictuaillemens, et autres provisions necessaires, ensemble d'ordonner nos deniers et finances que pour ce il faudra employer, tout ainsi que s'il y estoit present. Semblablement commettra et establira èsdicts païs par luy nouvellement conquis toutes manieres d'officiers, tant de justice que autres, pour les regir et gouverner, entretenir et conserver, et pareillement les subjects mauvais et habitans d'iceux païs, en l'obeyssance et fidelité qui nous auront esté par eux promis et jurés en la personne de nostredict cousin ou de ses commis et deputés, ou bien les fera punir des rebellions et desobeyssances par eux commises, selon leur merite et l'exigence des cas. De revoquer et r'appeller tous bannis et exilés, et les remettre en leurs biens, terres et possessions en se rendant à nostre service, s'il voit que bon soit ; d'oyr et entendre les complaintes de ceux qui se voudront adresser à luy, et sur icelles faire pourvoir, par justice ou autrement, comme il appartiendra. Pourra recevoir et ouïr toutes manieres d'ambassades de princes, villes, communautés, seigneuries, potentats et autres quels qu'ils soient, et avec eux en nostre absence traicter et capituler, pour et au nom de nous, des matieres qui s'offriront, ainsi que nous pourrions faire. Semblablement

pourra deleguer et deputer autres ambassades, de par nous, devers tels autres princes, villes et seigneuries, communautés, potentats ou particuliers qu'il advisera, avec pouvoir, puissance, auctorité et commission de traicter capituler et composer des choses dont nostredict cousin leur baillera memoires et instructions, selon et ainsi qu'il verra bon estre, et sur ce passer et expedier telles lettres et actes que besoin sera, promettans icelles ratifier et faire confirmer par nous et nos lettres, dedans tel temps ou toutesfois et quantes que requis en seront. Pourra pareillement nostredict cousin asseoir, croistre ou diminuer, muer ou changer les garnisons des gens de guerre, tant de cheval que de pied estant et qui seront à nostre solde et service, selon que le temps ou les affaires le requerront; fera amener en nosdictes armées vivres et munitions pour les vendre et delivrer seurement sans aucune pillerie, rançonnement ne desordre; et les esdicts, ordonnances, deffenses, injonctions et commandemens qui sur ce auront esté par luy faicts, fera publier et proclamer à son de trompe et cry public partout où besoin sera, les faisant estroictement garder et observer, punir et corriger les transgressions, selon les merite et exigence des cas. Voulons en outre, et à nostredict cousin le duc de Guise, nostre lieutenant general, avons donné et donnons pouvoir, auctorité et mandement special d'ordonner, pour quelque cause, consideration et entreprinse que ce soit, ainsi qu'il verra estre à faire pour le bien, direction et conduicte des affaires de sa charge, sur le faict des deniers et finances qui ont esté et seront ordonnés et assignés pour le faict de la guerre, et ce tant et si avant qu'elle durera et qu'il sera avec nosdictes armées lieutenant general. Voulons, entendons et nous plaist que tout ce que payé, baillé et délivré aura esté par ses ordonnances et mandemens, soit payé et alloué ès comptes, ou compté et rabattu de la recette de celuy ou ceux qui auront faict lesdicts payemens, par nos amés et feaux les gens de nos comptes, et partout ailleurs où besoing sera, leur mandant ainsi le faire sans difficulté, en apportant sur iceux comptes ou compté le *vidimus* de cesdictes presentes, faict sous le seel royal, les quictances des parties où elles escherront, avec mandemens et ordonnances de nostredict cousin, ou les cahiers desdicts frais et despences de luy signés, certifiés et approuvés; lesquels mandemens et ordonnances ou lesdicts cahiers, nous avons dès à present comme pour lors vallidés et auctorisés, vallidons et auctorisons par cesdictes presentes, comme s'ils avoient esté ou estoient faicts et expediés de nous. Et generalement fera nostredict cousin le duc de Guise, en ceste presente charge de nostre lieutenant general, circonstances et dependances d'icelle, tout ce que nous mesmes ferions et faire pourrions en toutes et chacunes les choses dessusdictes, si presens en personne y estions, ou bien nostredict connestable pour nous; promettant, par ces presentes signées de nostre propre main, en bonne foy et parole de roy, avoir agreable, tenir ferme et estable tout ce que par nostredict cousin le duc de Guise sera faict et mis à execution, selon et ainsi que dict est, et le tout confirmer, ratifier, approuver toutes et quantes fois que requis en serons.

Si donnons en mandement à nos amés et feaux les gens de nos cours de parlement et autres nos cours souveraines, que à nostredict cousin ils facent obeyr et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra, et à tous nos lieutenans, gouverneurs, mareschaux, admiraux, vis-admiraux, baillifs, seneschaux, prevosts, capitaines, chefs et conducteurs de nos gens de gerre, maistre de nostre artillerie, capitaines, gouverneurs des villes, chasteaux et forteresses, et tous nos autres justiciers, officiers et subjects, qu'ils et chacun d'eux luy obeyssent, entendent et facent obeyr et entendre diligemment en toutes les particularités dessusdictes, et autres concernans nostredict service et le bien de nos affaires; car tel est nostre plaisir. En tesmoin de ce, nous avons faict mettre nostre seel à cesdictes presentes, au *vidimus* desquelles, faict sous seel royal ou collationné de l'un de nos amés et feaux notaires et secret[illegible] [illegible]ioustée comme à ce p[illegible] [illegible]ct-Germain [illegible] [illegible]stre regn.

Patentes du roy.

François, par la grace de Dieu roy de France, à nostre amé et feal cousin, le sieur de Brissac, chevalier de nostre ordre, gouverneur et nostre lieutenant general de là les monts, salut et dilection. Sçavoir vous faisons que nous inclinans à la requeste et instance que nous a faicte nostre très-cher oncle et amy le duc de Savoye, et voulans en cest endroict le gratifier pour la parfaicte et singuliere amitié que nous luy portons, à iceluy avons accordé et accordons de grace speciale, plaine puissance et auctorité royale par ces presentes, la restrinction, limitation et reduction qu'il desire estre faicte des jurisdictions et finages des cinq villes et places que par le traicté de paix nous avons retenues et reservées dans ledict pays de Piedmont, lesquelles jurisdictions et finages n'auront d'oresnavant autre estendue que celle d'un mil piedmontois seulement à la ronde pour chacune desdictes villes, encores que toutes lesdictes jurisdictions et finages desdictes cinq villes fussent delaissés à nos vouloir et discretion, comme il est parlé par ledict traicté, dont, quant à ce, nous avons exempté et dispensé, exemptons et dispensons ledict duc, à la charge toutesfois que, par ses lettres patentes expediées en bonne et vallable forme, il nous promettra et asseurera que dans un mois, ou six semaines pour le plus tard, après la requisition qui en sera faicte à luy ou à ses ministres par nostre lieutenant general, ou autre ayant la surintendance et la garde desdictes cinq places, il fera fournir, bailler et delivrer au commissaire, ou commissaires deputés de par nous ou nostre lieutenant general, telle quantité de bleds, vins et autres grains et munitions en especes de vivres qu'il sera besoin pour la fourniture et provision desdictes cinq villes et places et les forces qui seront dedans; c'est à sçavoir : à Thurin trois mil bouches, à Quiers trois mil bouches, à Chivas quinze cens bouches, à Pinerol quinze cens bouches, et le tout pour dix huict mois entiers à chacune fois que lesdictes places s'advictuailleront, ou à la rate du temps que l'on renouvellera lesdictes provisions de vivres, qui sera de neuf mois en neuf mois, sans leur en laisser avoir aucune faute ou necessité, en payant le tout par nous raisonnablement selon le cours et prix ordinaire du marché, sans rien engarier ou encherir. Aussi permettra ledict sieur duc aux manans et habitans desdictes cinq villes, de faire amener ou conduire en icelles leurs bleds, vins, fourrages et autres especes de vivres de leur cru et heritages, quelque part qu'ils soient situés et assis, en payant ceste assignation: ce qu'ils feront venir de leursdicts heritages dans le destroict et jurisdictions desdictes cinq villes, outre le mil de finage, les droicts et devoirs anciens et accoustumés; et de ce qui sera de leurs autres heritages situés et assis hors lesdicts destroicts et jurisdictions, payeront lesdicts droicts et devoirs à l'esgal des autres subjects dudict Piedmont, et semblablement permettra ledict sieur duc que ceux desdicts manans et habitans actuellement residans esdictes villes, et qui ont accoustumé d'exercer le commerce et faire train et trafique de marchandises de toutes sortes, et mesmement de chairs dont il ne se faict aucune nourriture audict Piedmont, puissent continuer librement leurdict train et trafic, et pour cest effect hanter et frequenter les foires et marchés dudict païs de Piedmont et autres circonvoisins, y mener et conduire de leurs marchandises pour les y vendre, troquer et eschanger, et en amener d'autres èsdictes villes, qu'ils auront achetées ou trocquées pour pourveoir icelles villes, en payant par lesdicts marchands ou conducteurs desdictes marchandises sortans desdictes villes et qui y seront amenées, les droicts, subsides et devoirs à l'esgal de ses autres subjects, horsmis les chairs et bestial qui se pourront amener du Dauphiné et autres nos pays circonvoisins auxdictes cinq villes pour les provisions et vivres de nos soldats et gens de guerre estans à la garde d'icelles, sur quoy ne sera mis ny imposé aucuns nouveaux subsides et daces, mais seulement seront payés les droicts et devoirs anciens et accoustumés. Et advenant qu'il fust besoin de quelques reparations èsdictes villes ou aucunes d'elles, ledict sieur duc y fera

venir travailler ses subjects, s'il est necessaire de s'en aider, en les payant raisonnablement : aussi là où nous voudrions faire mener et conduire de nosdicts païs aucunes especes de vivres pour en accommoder nos gens de guerre, faire le pourront franchement et quittement de tous droicts et devoirs de peages et passages, sans qu'à l'occasion de ceste permission il soit faict aucun abus par les conducteurs desdictes vivres, sous peine d'estre punis comme fraudateurs et autrement, selon l'exigence des cas. Si vous commettons et enjoignons, par ces presentes signées de nostre main, que du contenu en icelles vous faictes, souffriez et laissiez nostredict oncle jouir et user plainement et paisiblement, sans aucun trouble, contredict ny empeschement quelconque, aux charges, qualités et conditions neantmoins cy dessus declarées et specifiées, et ainsi que plus à plein sera porté par les lettres patentes que nous doit fournir et bailler nostredict oncle, pour l'observation et entretenement d'icelles charges et conditions; car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le vingt-quatriesme juillet, l'an de grace 1559, et de nostre regne le premier. Ainsi signé, FRANÇOIS, et au dessoubs par le roy, la royne sa mère presente, *signé* au bas DUTHIER, et scellé de cire jaune.

Patentes de M. de Savoye.

EMANUEL PHILIBERT, par la grace de Dieu duc de Savoye et prince de Piedmont, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Comme à nostre priere et requeste il ait pleu au roy Très-Chrestien nous accorder, par lettres patentes du 24 juillet dernier passé, la restriction, limitation et reduction que nous desirions estre faite des finages des cinq villes et places que Sa Majesté a retenues en nostre païs de Piedmont, lesquels finages, suyvant le contenu auxdictes lettres, n'auront à s'estendre que d'un mil piedmontois seulement à la ronde de chacune desdites villes, encores que tout le territoire et finage d'aucunes luy fust entierement delaissé, et des autres à sa discretion, selon ce qu'il est porté par le traicté de paix, dont quant à ce ledict seigneur roy nous auroit exempté et dispensé aux charges et conditions cy après declarées, surquoy nous luy devons fournir de nos lettres patentes en bonne et vallable forme, ce que presentement nous voulons faire pour satisfaire à ce que nous en avons accordé : pource est il que nous avons promis et asseuré, promettons et asseurons, par ces presentes, audict seigneur roy, en bonne foy et parolle de prince, que dedans un mois ou six semaines pour le plus tard, après la requeste qui en sera faicte à nous ou à nos ministres par son lieutenant-general, ou autre ayant la surperintendance ou garde desdictes cinq places, nous ferons fournir, bailler et delivrer au commissaire ou commissaires deputés de Sa Majesté ou par son lieutenant-general, telle quantité de vins, bleds et autres grains et munitions, en espèces de vivres, qu'il sera besoin, pour la fourniture et provision desdictes cinq villes et places et des forces qui seront dedans; c'est à sçavoir : à Thurin trois mil bouches, à Quiers trois mil bouches, à Chivas quinze cens bouches, à Villeneufve d'Ast quinze cens bouches, à Pinerol autres quinze cens bouches; et ce, pour dix-huict mois entiers à chacune fois que lesdictes places s'avictuailleront, ou à la ratte du temps qu'on renouvellera icelles provisions de vivres, qui sera de neuf mois en neuf mois, pour la difficulté qui se pourroit trouver de faire tout en un coup l'entiere fourniture et provision desdicts dix-huict mois, sans leur en laisser aucune faute ou necessité, en payant le tout raisonnablement, selon les prix et cours ordinaires du marché, sans rien engarier ni encherir. Et outre avons par cesdictes presentes permis et octroyé, permettons et octroyons aux manans et habitans desdictes cinq villes de faire amener et conduire en icelles les bleds, vins, foins, fourrages et autres especes de vivres de leur cru et heritages, quelque part qu'ils soient situés et assis hors lesdicts destroicts et jurisdictions, en payant, c'est à sçavoir : de ce qu'ils feront venir de leurs dicts heritages situés dans les anciens destroicts et jurisdictions desdictes cinq vil[les] outre le mil piedmontois de finage, le[s] et devoirs anciens et accoustu[més] qui sera de leurs autres h[éritages]

assis hors lesdicts destroicts et jurisdictions, payeront lesdicts droicts et devoirs à l'esgal des autres sujets dudict Piedmont. Semblablement nous avons permis et octroyé, permettons et octroyons, voulons et nous plaist, que ceux desdicts manans et habitans actuellement esdictes cinq villes qui ont accoustumé d'exercer le commerce, et faire le train et traffique de marchandise de toutes sortes, mesmement de chairs dont il se faict peu de nourriture audict Piedmont, puissent continuer ledict train, trafic et commerce, et pour cest effect hanter et frequenter les foires et marchés dudict Piedmont et autres circonvoisins, y mener et conduire de leurs marchandises, pour les y vendre, trocquer et eschanger, et en amener èsdictes villes qu'ils auront achetées ou trocquées pour pourveoir et accommoder icelles villes, en payant par lesdicts marchands ou conducteurs desdictes marchandises sortans desdictes villes qui y seront amenées, les droicts, subsides et devoirs à l'esgal de nos autres sujets, hormis des chairs et bestail qui se pourront amener du Daulphiné, et autres païs circonvoisins dudict seigneur roy èsdictes cinq villes, pour les provisions et vivres des soldats et gens de guerre soldoyés par Sa Majesté pour la garde d'icelles : surquoy ne sera par nous ny autre de par nous, mis ny imposé aucuns nouveaux subsides ny daces, mais seulement seront payés les droicts et devoirs anciens et accoustumés. Et advenant qu'il fust besoin de faire aucunes reparations auxdictes villes ou l'une d'elles, nous y ferons aller travailler de nos sujets, s'il est necessaire de s'en aider, en les payant raisonnablement. Aussi, là où ledict seigneur roy voudroit faire mener et conduire de cesdicts païs aucunes espèces de vivres pour en accommoder ses soldats y estans, advenant qu'ils eussent quelque faute ou necessité, Sa Majesté le pourra faire franchement et quittement de tous droicts et devoirs de passages et péages, sans qu'à l'occasion et soubs couleur de nostre presente permission, il soit faict aucun abus par les conducteurs desdicts vivres, sur peine d'estre punis comme fraudeurs de gabelle, et autrement, selon l'exigence des cas. Toutes lesquelles promesses, asseurances et permissions susdictes, nous entretiendrons, garderons et observerons de poinct en point, selon qu'il est convenu cy dessus, en mandant et enjoignant à nostre lieutenant general et gouverneur audict Piedmont, et autres nos justiciers, officiers et ministres dudict païs et à chacun d'eux, icelles de leur part entretenir et faire entretenir, garder et inviolablement observer, sans enfraindre, ne sur ce faire ou donner aucun trouble, destourbier ny empeschement, directement ny indirectement, en quelque maniere que ce soit; car tel est nostre plaisir et vouloir. En tesmoin dequoy nous avons signé ces presentes de nostre main, et à icelles faict mettre nostre seel. Donné à Reims le vingtiesme jour de septembre, l'an 1559. Ainsi signé PHILIBERT, et au dessous ROSSIER, et scellé du sceau de ses armes à double queue; et plus bas : Collation est faicte au propre original, par moy secretaire d'estat des finances et des commandemens du roy, le 27 septembre 1559. Signé DUTHEIL.

Autres patentes du duc de Mantoue, sur le bon traictement qu'il promet faire à tous ses subjects qui ont servy le roy.

MARGARITA e GUGLIELMO, *duche di Mantoa, marchesi de Montferrato.*

Habbiamo giudicato sempre essere officio di benigno et amorevole principe il perdonare, il che hora tanto piu volontieri faciamo quanto chi conosciamo tal' esser la mente delle Maestade christianissima e catholica, et che con è stato maturamente determinato nella santa pace seguita, per conto della quale ci tenemo loro obligati eternamento : però volendo noi con quella prompteza che conviene à divotissimi servi effectuare quanto sappiamo esser stato stabilito di buona volonta di loro Maestade nella restitutione del stato nostro di Monferrato che si ha da far à noi per le presenti, lequale saramio firmate di nostra propria mano, e sigillate del nostro sigillo maggiore, dechiariamo et promettiamo di rimettere et perdonare, et cosi in effetto rimettiamo et perdoniamo à tutti y subditi residenti e habitanti in detto nostro stato, et nomina-

tamente à quelle della nostra città de Casale ogni di subedienza, offesa et contravention, che puotessimo pretender contra di loro per aver obedito, seguito et servito alle due Maestade respectivamente, loro luoco tenente et officiali, senza che per questo conto si possino perseguitare, impugnare, molestare, ni travagliare, ne in alcun modo che si sia imputare di nulla, ne rinfacciare nello avenire. Anzi sotto fede di vere principe promettiamo di lasciargli vivere in pace et riposo, et godere de loro ben senza alcuno impedimento, et senza che possa loro esser dimandata cosa alcuna delli loro ragioni, dinari, entrade, appartenenza, et redditi, et contributioni di qualli fossero state debitori à noi sin al giorno del trattato di questa benedetta pace, de quali dechiariamo che detti subditi debbino restar del tuto quittati et scaricar, nonobstante qual si voglia cosa che facesse in contrario. Di Mantoa alle 12 di giugno 1559. Signate MARGARITA, *duchessa di Mantoa; il duca di Mantoa, et di sotto,*

Alvisius Zampus, secretarius mandatibus illustrissimis romanis.

JOSABETIUS.

Et pour autant que les familles vrayement nobles, et celles aussi de bourgeoisie, reçoivent à singulier plaisir, et à consolation aussi quand ils oyent raconter que leurs majeurs, parens et amis ont glorieusement et fidelement servy et le prince et la patrie, mesmes au demeslement de la guerre, j'ay bien voulu ajouster à ces Memoires les noms de ceux qui, comme capitaines particuliers ayant charge de fanterie, servirent en Piedmont (1).

Le sieur de Richelieu l'aisné, commandant aux deux compagnies coronelles de M. de Bonnivet.	f	La Charce.	f
		De Marrun.	f
		De Meyrius.	f
		Tilladet l'aisné.	f
	f	Tilladet le jeune.	f
Montluc, m. de camp.	f	Bajourdan.	f
La Gastine.	f	Du Murs.	f
Berthevile.	f	De Bras.	f
Esquinson.	f	De Villambis.	f
Le sieur de Rieux à deux enseignes.	f	L'Isle.	f
		Cros.	f
Le sieur de Moraise, à deux enseignes.	f	Le sieur de Pequigny, deux enseignes.	f
De Rouques.	f	Beauvais Maugeron.	f
De Ventabran.	f	Montfort.	f
De Vieux-Pont.	f	Auga.	f
La Val de Vivarets.	f	De Mantin.	f
La Val de Provence.	f	L'Estang.	f
Le chevalier de Vieux-Pont, frère de l'autre.	f	Gironde.	f
		Buvo.	f
Pinzin.	f	Blanchet.	f
Le jeune Lyoux.	f	Bargée.	f
Bluve Fosse.	f	Baron des Adrets.	f
Maz.	f	Marsillac.	f
Baron de Chepie.	f	La Casette.	f
Fontrailles.	f	Vauguedemar.	f
Lichaux.	f	Beines.	f
Charry.	f		

Gouverneurs des villes, ayans chacun une compagnie de fanterie françoise, ou de cavalerie.

D'Ossun, gouverneur de Thurin.	caval.	Comte de Beine.	c. f
De La Motte Gondrin, à Villeneufve.	c. f	Briquemault, de Sainct-Damian.	f
De Ligondes, à Carignan.	f	La Molle, du Busque.	f
De Vassé, du marquisat de Saluces.	f	Terride, de Pinerol.	f
		Masin, de Conan.	f
Gordes, de Montdevis.	f	Salvaison, de Casal.	f
Loup, de Ceve.	f	Ludovic de Birague, coronel, en l'absence du seigneur Strossy, des Italiens, et gouverneur de Santia.	c. f
Richelieu, de Courtemille.	f		
Lyoux, d'Albe.	f		
Francisque Bernardin de Vimercat, de Quiers.	c	Monthazin, d'Yvrée.	f
Vicomte de Gourdon, de Saviglan.	f	Carle Birague, de Chivas.	f

Fanterie italienne.

Le marquis de Masseran, deux compagnies de	f	Malvoisin.	f
		Comte de Visque.	f
Carle de Birague.	f	Cheramont.	f
Le comte Trivulat.	f	Sampetro Corse.	f
André Birague.	f	Montemar.	f
Scipion Vimercat.	c. f	Alfonse Lasaro.	f
Alexandre de Cerret.	f	Pedre Ange.	f
Frescare.	f	Gregnet Justinian.	f
Camille Artarie.	f	Venturo d'Urbin.	f
Le chevalier Birague.	f	Ardouin de Thurin.	f
De Bresignolle.	f	Pont-de-Sture.	f
Georges de Castelnau.	f	Comte de Desane.	f

Le cap

(1) Les c indiquent le service dans la cavalerie, les f dans l'infanterie.

Capitaines de chevaux legers mis selon leur ancienneté.

Francisque Vimercat, Milanois, cent chevaux.

Bernardin de Birague, 50
Jeronime de Birague, 50
Theode Manes et Bedaigne, Albanois, chacun 50

D'Ampville, 200
Chavigny, 100
Sainct-Chaumont, 100
Le Peloux, 100

La Mothe Goudrin, [illegible]
Scipion de Vimercat, [illegible]
Bellegarde, [illegible]
La Curée, 50 c. 50 [illegible]

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES ET DES CHAPITRES.

icace au prince régnant d'Hohenzollern-Hechingen. vij
ce sur J. de Saulx, auteur des Mémoires de Gaspard de Saulx, ix
ce sur Boyvin du Villars. xiv

MÉMOIRES DE GASPARD DE SAULX.

cace au roy Louis XIII. 2
sse à ses enfans, neveux et sins. 2
ıier advis, pour regner en é, justice, soulagement et tranquillité du public. 5
Second advis, pour réunir toute l'Europe en une mesme religion. 10
Troisième advis, pour faire la guerre contre le roy d'Espagne. 17
Quatrième advis, pour faire la guerre contre les Turcs. 23
Cinquième advis, pour reduire l'Europe en obéyssance des roys de France et d'Espagne. 33

VIE DE GASPARD DE SAULX.

ÈGNE DE FRANÇOIS Ier.
Etablissement des Francs dans la Gaule. 35
Faustus de Saulx, fondateur de la maison de Saulx en 214. 36
Suite de la généalogie de la maison de Saulx. 37
Dissertation sur la noblesse. 41
— François Ier, âgé de 22 ans, succède à Louis XII. 51
Il laisse Louise de Savoie sa mère pour régente, va à Lyon et de là passe en Italie. 52
Dissertation sur les Suisses. 53
— Le pape fomente la ligue contre les François. 55
— Prédications de Martin Luther. ib.
— Projet de trahison du connétable de Bourbon qui se sauve en Italie. 57
— Bourbon amène douze mille lansquenets d'Allemagne. 60
François Ier est fait prisonnier et emmené en Espagne. 61
— Soliman défait et tue le roi de Hongrie dans une bataille. 65
— Bourbon marche sur Rouen, où il est tué. ib.
— Dissertation sur l'ancienne monarchie élec[illegible] Fran[illegible] 66
— Le comte de Saint-Paul est battu par Antoine de Lève. 67
1530.— Paix entre Charles V et François Ier. 68
1531.— Mort de Louise de Savoie. Ligue des rois de France et d'Angleterre contre l'empereur. 70
Digression sur les réformes religieuses. 71
1536.— François Ier occupe la Savoie et le Piémont. 73
1537.— Francois Ier marie son fils à la fille du roi d'Écosse. 81
Guerre de Flandres. ib.
1538.— Entrevue de Francois Ier et de Charles V à Nice. Trève de dix ans. 82
Jean de Tavannes donne des détails sur sa propre vie. Dissertation sur l'empire des Turcs. 87
1539.— Les Gantois se révoltent en s'offrant à François Ier, qui accorde passage sur son territoire à Charles V pour les soumettre. 95
1541.— Philippe Chabot confiné par commissaires, non par justice, sort de la prison de Vincennes. 96
1542.— Entreprise de François Ier sur le Roussillon et le Luxembourg à la fois. 101
1543.— François Ier ravitaille Landrecies en présence de l'armée de Charles V. 105
1544.—Naissance de Francois II. id.
Victoire de Cerisolles remportée par François Ier, le 18 avril. 107
Examen de plusieurs batailles précédentes. 108
Paix entre François Ier et Charles V. 125
1545.—Francois Ier prépare une flotte pour opérer une descente en Angleterre. 129
Mort du duc d'Orléans, le 8 octobre. 130
1546.— Révolte à Naples au sujet de l'inquisition. 131
Conseils militaires. 132
1547.—Mort d'Henry VIII et de François Ier. 137

RÈGNE DE HENRY II.

Avec le regne d'Henry II commence la faveur du connétable de Montmorency. 138
Digression historique sur les luthériens et sur la religion catholique. 142
Henry II est couronné à Rheims, envoie une armée en Ecosse et en ramène Marie Stuart, âgée de 6 ans. 152
1548.— La hausse des gabelles excite des révoltes en Saintonge et Guyenne. ib.
1549.—Henry II fait une attaque sur le Bolonois; Boulogne se rend. 156
1580.— Mort de Claude de Lorraine, premier duc de Guise. 157
1584.— Troubles en Hongrie. 158

Digression contre la falsification des monnoies. 161
Sur les conquêtes des Espagnols en Amérique. 165
Charles V ramène son fils Philippe en Espagne après avoir vainement essayé de le faire roi des Romains. 169
Le concile est transféré à Trente. *ib.*
1552. — Henry II entre à Metz. 170
Les mariages font la maison d'Autriche et défont celle de France. 173
L'empereur assiége Metz en octobre et lève le siége après trois mois. 181
Conseils sur les siéges. *ib.*
1553. — L'empereur assiége Théroüane et Hesdin, qui se rendent. 189
Sur Calvin. 190
1554. — L'empereur ayant licencié son armée, Henry II assemble la sienne, qu'il divise en trois corps. Henry II commence à craindre M. de Guise et le cardinal son frère. 195
Philippe, fils de Charles V, épouse Marie d'Angleterre. 197
Contre le règne des femmes. 198
Bataille de Renty et conseils militaires. 201
Sur l'ordre du Saint-Esprit. 206
1555. — Abdication de Charles V, après avoir passé deux mois à donner des instructions à son fils. 209
Dissertation sur cette action. 210
1556. — Trève de cinq ans publiée le 18 février. 217
Arrivée du cardinal Caraffa en France, au mois de juin, pour demander des secours. 218
1556. — Le duc de Guise pressé par le pape qui avoit perdu Ostie arrive à Turin. 219
Digression militaire. 222
Rupture de la trève. 223
Manière de fortifier Paris. 227
Le roi Philippe prend Ham, Noyons et Chauny. 228
1558. — Prise de Calais par le duc de Guise. 229
Mariage du dauphin et de Marie Stuart en avril. 231
Nécessité d'assembler les Etats-Généraux au lieu des notables. 235
Paix entre la France et l'Espagne, le 3 avril. 237
1559. — Henry II est tué dans un tournoi par l'éclat de la lance de Montgommeri. 242

RÈGNE DE FRANÇOIS II.

Les Guise, oncles de Marie Stuart, acquièrent un grand crédit sur le roi leur neveu. 245
Les protestans résolvent de s'emparer des Guise et de convoquer les Etats-Généraux. 247
Les rois ne peuvent taxer arbitrairement les peuples. Dissertation politique sur les Etats-Généraux et sur la démocratie. 251
La démocratie est sur le point de prévaloir en France. 252
1560. — Le roi fait arrêter le roi de Navarre et le prince de Condé et veut les faire mettre à mort. 257
Mort de François II. 258
De la liberté des Gaulois et des Francs. 259
Ancienne constitution des Francs. 260
Sur les ducs et pairs. 262

RÈGNE DE CHARLES IX.

1561. — Le prince de Condé est élargi. 267
La reine veut balancer l'autorité des Guise par celle des protestans et du roi de Navarre. *ib.*
1562. — Edit de janvier qui permet le prêche et la liberté religieuse. 268
La prise du roi ou de Paris est la moitié de la victoire en guerre civile. 272
Bourges se rend à l'armée du roi. 289
Bataille de Dreux, 19 décembre. 290
1563. — Poltrot assassine le duc de Guise. 296
La reine veut relever le parti des Guise après la mort du chef. 297
Digression sur la mort de Henry II. 301
La reine publie la majorité de son fils Charles IX au parlement de Rouen. 303
1565. — Maximilien succède à l'empereur Ferdinand. 304
Le duc d'Albe est envoyé gouverneur en Flandres. 30..
Sur la justice et l'administration intérieure. 309
Conseils militaires. 311
1566. — Assemblée de Moulins tenue par la reine. 317
1567. — Serment de la confrérie du Saint-Esprit mencée par Tavan
Les huguenots s'e rent de Saint-D étymologie de nom.
Les catholiques s' sent avec le roi pagne.
Bataille de Saint- dans laquelle le c table est tué.
1568. — La reine vent enle commandement ral aux Guise po donner à son s fils le duc d'Anjo
Préparatifs milit Avis de Tavannes l'ordre de la ge merie.
La paix est conclue les deux partis n armés.
1569. — Edit qui bannit le nistres et soulè nouveau les prote
Bataille de Jarnac; du prince de Con
Lettre de Tavanne cette bataille.
Bataille de Montcon
Lettre de Tavanne reine.
Autre lettre de Tava
Levée du siége de tiers.
Conseils militaires.
1570. — Le duc d'Albe fait piter les comtes mont et de Horn reine d'Angleterre vorise les rebelle Flandres.
Conseils militaires.
Le duc d'Anjou se dans les plaisirs.
Lettre de Tavannes.
1571. — Lettres patentes du de mar chal doun Tavannes par Ch IX. Charles IX che à faire sortir l d'Anjou de Franc un mariage; avi Tavannes.
1572. — Les partis s'envenin
Conseils donnés au sur l'administrati
Autres patentes et le de maréchal do à Tavannes.
Il n'obtient pas ce d'Henry IV parce son père est accus voir conseillé la S Barthelemy.
Son avis sur les ma des nobles.
Définition de la lig huguenots demi-d cratique et demi- tocratique.

Des différentes espèces de liberté. 414
Avis du duc d'Anjou sur les exilés de Flandres. 420
Avis de Tavannes sur le même sujet. 421
Autre avis de Tavannes. 423
Autre avis du même. 427
Autre avis du même. 429
Autre avis du même. 430
Autre avis du même. 431
Discours de Catherine à Charles IX. 432
Elle résout la mort de l'amiral de Coligny, qui est blessé. 433
La peur pousse au massacre de la Saint-Barthélemy. 434
Description de la Saint-Barthélemy. 435
Avis de Tavannes présenté en 1607. 439
Contre la justice rendue par commissaires. 443
Argumens des catholiques et des protestans. 446
Réflexions sur la Saint-Barthélemy. 455
Avis de Tavannes. *ib.*
Autre avis du même. 456
Autre avis du même. 458
Lettre du même à la reine. 459
Autre avis du même sur les sièges de la Rochelle et de Sancerre. 461
Autre avis pour le Languedoc, fait à Paris le 15 décembre. 462
1573. — Tavannes part pour La Rochelle avec promesse d'être suivi du duc d'Anjou. 464
Pronostic que faisoient les médisans du temps du roy Henry quatrième. 466
Digressions morales. 468
Siége de La Rochelle. 472
Motifs de l'avis donné par Tavannes de faire le siége de La Rochelle. 473
Reflexions. 477
Les villes qui firent les premières la Saint-Barthélemy pour plaire au roi sont les premières à entrer dans la ligue contre lui, par crainte du roi de Navarre. 481
Mort de Tavannes. Réflexions morales. 485

MÉMOIRES DE BOYVIN DU VILLARS.

Dédicace de du Villars au roy. 495
Dédicace au duc de Sevilly, grand maistre de l'artillerie. 496
Avis au lecteur. 497
Autre avis au lecteur. 498

LIVRE PREMIER.

1550. Les princes et seigneurs qui régnoient en Europe en l'an 1550. — Mort du pape Paul Farnaise, auquel succéda Jules de Monte. — Practiques et remonstrances de la part de l'empereur au pape, à Jean-Baptiste de Monte, cardinal, et Ascagne de La Corne, ses neveux. — Causes et occasions de la guerre d'entre le pape et l'empereur contre le roy Henry II, qui commença en septembre 1551 —Practiques pour oster Parme des mains d'Octave Farnaise. — Recours et remonstrances dudit Octave Farnaise au roy, qui le reçut en sa protection. — Intention du roy sur la continuation et entretenement de la paix, et les insinuations de l'empereur au contraire. — Brissac est fait grand-maistre de l'artillerie. — Maladie du prince de Melphe, gouverneur-general du Piedmont. — La duchesse de Valentinois l'engage à donner sa demission, et obtient sa charge pour Brissac, qui est fait mareschal de France. — Départ de Brissac, et son arrivée à Turin. 501

LIVRE DEUXIESME.

1551. Casserie de cinq bandes italiennes du coronnel Pierre Strossi, pour les envoyer à Parme. — Leur destruction par le commandement de domp Ferrand Gonzague, avec ses frivoles excuses. — Le sieur de Bonnivet, coronnel-general, va camper à Poyrin, en juin 1550. — Conseils et préparatifs de la guerre par Brissac. — Fortification du monastere de Barges, pour raison de laquelle les Imperiaux rompirent la paix. — Ouverture de la guerre par Brissac, le troisiesme septembre 1551, par la prise de Quiers et Sainct-Damian. — Prise de plusieurs chasteaux de l'Astisane et du Montferrat.— Plainte de la marquise de la royale maison d'Alençon, et la responce par Brissac. — Deffaictes des Ongres venus au secours de l'empereur. — Partement de domp Ferrand du siege de Parme. — Deffaicte de quatre enseignes italiennes à Sainct-Baleing, par les Francois. — Resolutions, conseils et deliberations de l'empereur. — Levée de quatre mil Suisses pour le Piedmont. — Desseins de domp Ferrand renversés. — Le pape demande la paix au roy, qui la luy accorde. — Practiques de l'empereur au contraire. 511

LIVRE TROISIESME.

1552. Entreprinse sur la citadelle de Lanz vaillamment executée. — Avictuaille [illegible] Sainct-Damian. — [illegible] en Piedmont. — [illegible] de Primel. — Entreprinse sur Cairas, tramée par un moyne qui trahit les François. — Ordonnance du roy pour oster aux gouverneurs des villes leurs compagnies de fanterie. — Demande du mareschal pour la surseance de ladicte ordonnance.— Vassé se desmet du gouvernement de Sainct-Damian, duquel Briquemaut est pourveu. Advis sur l'arrivée du cardinal de Trente à Milan. — Preparatifs du mareschal pour la guerre. — Trahison que le sieur de Sainct-Aubin vouloit entreprendre sur Marseille.— Entreprinse remarquable sur le chasteau de Milan. — Deffaicte signalée de quelques Imperiaux. — Prinse de Castiglione par les Francois. — Mutinerie des lansquenets imperiaux estans dans la ville d'Ast. — Surprinse de la Piava par les Francois. — Fortification et renfort de Fossan et Cairas par les Imperiaux. — Protection des Allemans acceptée par le roy. — Le pape accepte les conditions à luy offertes par le roy, ensuite de quoy le siege est levé de devant la Mirandole. — Discours d'une entreprinse sur la ville de Gennes. — Siennois mis en la protection du roy. Prinse de Cardé par les François, qui mettent casuellement le feu au chasteau. — Reddition de la ville de Busque aux Francois. — Entreprinse sur Verrue executée. — Siege et prinse de Sainct-Martin par les Imperiaux. — Entreprinse sur la ville d'Aibe vaillamment executée. 560

lonnel général de la fanterie françoise en l'armée de Piedmont, auquel estat luy succéda le vidame de Chartres.—Arrivée de M. de Guise à Thurin, pour de là passer en Italie à la conqueste du royaume de Naples. —Conferance du sieur de Guise et du sieur mareschal de Brissac sur la difficulté qui se presentoit au voyage dudict sieur de Guise, avec raisons fort amples envoyées de part et d'autre à Sa Majesté.— Passage du sieur de Guise de Piedmont en Italie.— Divers advis et remonstrances du mareschal de Brissac à Sa Majesté, sur diverses occurrences.—Defaicte de plusieurs Imperiaux par le sieur de Bellegarde. —Prinse de Valfenieres par le mareschal de Brissac, qui en baille soudain advis au roy par le sieur de Boyvin.— Siege, batterie, assaut, prinse et sac de la ville de Cairas par les François. — Siege de Cony par le mareschal de Brissac, qui fust contrainct de le lever, tant par la temérité du vidame de Chartres que par l'arrivée du marquis de Pescaire.—Discours expositif de ce qui se passa en la journée Sainct-Laurens, ou Sainct-Quentin, avec la blesseure et prinse de M. le connestable. —Advis du mareschal au roy sur ce qu'il lui sembloit bon pour avoir prompt secours en ses affaires, qui fut trouvé mauvais par le cardinal de Lorraine, qui avoit pour lors l'entier maniement des affaires de France. 774

—

LIVRE NEUFVIESME.

58.—Depesche du sieur de Gonnort vers le roy, pour l'induire à envoyer secours d'hommes et d'argent en Piedmont. — Advis du duc de Ferrare au mareschal de Brissac, sur ce que le pape s'estoit accordé avec l'Espagnol. —Divers advis du mareschal à Sa Majesté sur diverses occurrences. —Prinse de Montechar et de Costiglioles par les ennemis.—Imposition nouvelle mise par le mareschal de Brissac sur le Piedmont pour l'entretenement de l'armée. —Divers bruicts semés par les ennemis, au desadvantage du roy, sur la deffaicte de M. de Termes près Gravelingues.—Arrivée du mareschal de Brissac en France, qui est faussement accusé par les menées du vidame de Chartres, nonobstant quoy le roy le loue et exalte publiquement.— Propositions dudict mareschal à Sa Majesté pendant son sejour en France.—Retour du mareschal en Piedmont, qui en chemin reçoit nouvelles des forces que l'ennemy avoit mis en campagne. — Depesche du sieur Francisque Bernardin vers Sa Majesté, pour l'instruire amplement des affaires qui se passoient en Piedmont.—Deffaicte de quelques trouppes des ennemis devant Sainct-Damian.— Deffaicte notable des ennemis au mesme lieu où fut autrefois baillée la bataille de Cerisoles. —Montcalvé assiegé par les ennemis, battu et finalement prins, avec les causes de sa perte.—Sommaire du memoire envoyé par le mareschal au cardinal de Lorraine, pour avoir nouveau secours d'hommes et d'argent pour le Piedmont. — Casal assiegé par les ennemis, qui sont en fin contrains de lever le siege et s'en aller fortifier Sainct-Martin. 807

—

LIVRE DIXIESME.

1559.—Advis et propositions du mareschal de Brissac sur ce où il luy sembloit bon d'employer le renfort et nouvelles forces que le roy vouloit envoyer en Piedmont. — Diverses remonstrances du mareschal à Sa Majesté sur la disette et necessité de l'armée piedmontoise. — Denombrement des forces qui à peu près pouvoient estre en Piedmont. — Instance des Milanois envers le duc de Sesse, pour la reprinse de la ville de Valence.—Divers inconveniens qui provenoient de la longueur qu'on tenoit aux pourparlers de paix. — Secours de quelques deniers envoyés en Piedmont. — Retour de M. le connestable de sa prison, avec les admonitions et promesses de secours qu'il donna au mareschal. — Renfort d'hommes et d'argent allant à Casal, prins et deffaict par les ennemis. — Deffaicte de quelques ennemis se rafraischissans en certains villages. — Nouvelles promesses du roy touchant le renfort promis au mareschal pour le Piedmont. — Remonstrances du mareschal au roy par le sieur de Boyvin sur le futur traicté de paix d'entre Sa Majesté et le roy d'Espagne, avec la responce du roy et de M. le connestable auxdictes remonstrances. — Disputes des roys de France et d'Espagne pour le traicté de la paix. — Conclusion de la paix d'entre lesdits seigneurs roys de France et d'Espagne. —Advis et mandement du roy au mareschal de Brissac touchant la conclusion de la paix. — Publication de la paix le cinquiesme avril 1569. —Actions de graces à Dieu par le mareschal de Brissac sur la conclusion de la paix. — Denombrement des forces qu'il faloit laisser dans les cinq villes de Piedmont qui demeuroient au roy par le traicté de paix. 840

—

LIVRE ONZIESME.

1559. — Remonstrances de M. le mareschal de Brissac au roy sur la publication de la paix. — Depesches du general Coyffier vers le roy. — Commandement fort exprès du roy au mareschal de Brissac pour la demolition des forteresses qui doivent estre rendues par la paix. — Terme trop brief prins pour la demolition d'une vingtaine de forteresses; surquoy M. le mareschal de Brissac faict responce au roy. — M. le mareschal de Brissac donne advis au roy sur l'arrivée du sieur Scipion de Vimercat de Valence. — Le roy envoye au mareschal de Brissac un memoire presenté à Sa Majesté de la part des ministres du roy d'Espagne. — Les seigneur de Mandosse et Bouillay s'en retournent en France chargés de quelques remonstrances de la part de M. le mareschal. — M. le mareschal faict voir à Duplessis, qui luy avoit apporté des lettres de la part du roy, les places qui avoient esté desmolies. — Bruit sourd que le roy, courant dans les lices, a esté blessé à mort par Montgommeri. — M. le mareschal depesche un courrier au roy.— Lettre de M. le duc de Savoye à M. le mareschal. — M. le mareschal reçoit lettres du roy François II, lequel luy donne advis de la deplorable mort du roy son pere. — M. le mareschal faict responce au roy et à la royne, mère du roy. — Toute l'Italie, et mesmes les ennemis de Sa Majesté, trouvent estrange l'accord du roy faict avec M. de Savoye. — Le cardinal de Lorraine escrit au mareschal de Brissac, du vouloir du roy, touchant la provision des cinq places. — Advertissement de Ruzé à M. le mareschal. — Arrivée de M. de Brissac. 855

DC 112 .S39 A6 1836 C.1
Memoires de Gaspard de Saulx-T
Stanford University Libraries
3 6105 040 075 165

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004